This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

B 474742

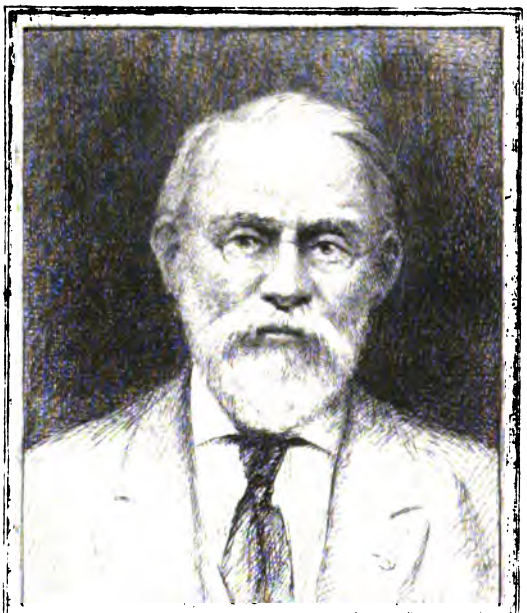

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE

TOME XX

LES ANCIENS POUILLÉS

DU

DIOCÈSE DE METZ

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

N. DORVAUX

PROFESSEUR AU GRAND SÉMINAIRE DE METZ

NANCY

IMPRIMERIE A. CRÉPIN-LEBLOND

21, Rue Saint-Dizier et Rue des Dominicains, 40

—

1902

LES

ANCIENS POUILLÉS

DU

DIOCÈSE DE METZ

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE ET D'HISTOIRE DE LA MOSELLE

TOME XX.

LES ANCIENS POUILLÉS

DU

DIOCÈSE DE METZ

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

N. DORVAUX

PROFESSEUR AU GRAND SÉMINAIRE DE METZ

NANCY

IMPRIMERIE A. CRÉPIN-LEBLOND

21, Rue Saint-Dizier et Rue des Dominicains, 40

1902

6-21-33
26766
V 20

AVANT-PROPOS

Ce travail paraît sous les auspices de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle : en reconnaissance de cet appui bienveillant et généreux, nous voulons dire d'abord la genèse de cette publication. La première idée en vint à M. Lepage, archiviste départemental de la Meurthe, et remonte à l'automne de l'année 1864. M. Lepage venait d'obtenir de l'Académie des Inscriptions la première médaille au concours des Antiquités de la France pour ses travaux sur un ancien pouillé du diocèse de Toul (1), et il songeait à prolonger ce succès en s'occupant du pouillé de Metz, qu'on trouve si souvent côte à côte avec celui de Toul dans les manuscrits. Vivement encouragé par M. Léopold Delisle et officieusement assuré du concours financier de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle, il entreprit son travail en décembre 1866 et le mena si vivement qu'il put être soumis à la Société messine quelques mois plus tard : celle-ci en votait l'impression dans sa séance du 17 avril 1867. Plein de confiance, M. Lepage pensait aller jusqu'au bout de ce pas de course, et terminer cette édition avec l'année 1868. Mais le peu de succès d'une souscription ouverte au début de cette année (2), les retards incessants mis par l'imprimeur à commencer, puis à poursuivre ce travail, enfin des doutes s'élevant au sein même de la Société qui le patronnait (3), soumirent sa patience à une rude épreuve. Tout faillit être

(1) *Pouillé du diocèse de Toul rédigé en 1402*, publié dans Recueil de documents sur l'Hist. de Lorraine, t. VIII, Nancy 1863 ; et un commentaire sur ce pouillé, inséré au t. V des Mém. de la Soc. d'Archéol. lorraine, Nancy 1863.

(2) Le prospectus lancé à cette occasion annonçait une *Publication des anciens Pouillés du diocèse de Metz ou Histoire ecclésiastique de ce diocèse* : en insistant sur ce sous-titre, on promettait pour la fin de l'année un volume de 5 à 600 pages grand in-8°, d'une impression soignée, au prix de 5 fr. 50 pour les souscripteurs, de 7 fr. 50 pour les autres. La souscription fut close le 1er avril et ne contenait qu'une centaine de noms. L'impression, enfin commencée vers le 15 mai, n'atteignit la 33me feuille qu'en décembre 1869, et il restait une douzaine de feuilles à composer, sans compter une longue introduction et les tables.

(3) Sur le rapport d'une commission, composée de MM. Prost, Ledain et Thilloy, la société

entravé à la fin de 1869, à cause de l'ampleur que prenait la publication contrairement aux calculs primitifs et en disproportion avec les finances de la Société : on demanda à M. Lepage des abréviations, des suppressions ; il accepta de supprimer l'introduction (1), et une partie des tables. L'impression continua donc et elle avait pris une allure un peu plus vive quand la guerre survint ; une conséquence de celle-ci fut de rendre incertaine la conservation de la Société d'archéologie elle-même : néanmoins on voulut terminer l'impression des pouillés, et de fait la composition du texte était achevée, quand, dans la nuit du 3 au 4 décembre 1871, l'incendie de l'imprimerie Rousseau-Pallez anéantit tout le tirage et même le manuscrit des tables non encore imprimées. Il ne restait de ces longues années d'efforts qu'un seul exemplaire (2) : M. Lepage en a fait don à la Société d'archéologie lorraine à Nancy.

Que comprenait cette édition de nos anciens pouillés ? Sans épiloguer sur le mot « anciens », vu que M. Lepage appelle « pouillé moderne » celui des Bénédictins, il ne reproduisait, en avant de ce dernier texte, que les textes du XVI^e^ siècle (ici p. 41-106), en y entremêlant des emprunts faits à l'état de 1607, pour indiquer les annexes de chaque paroisse. Sur quoi sont établis les textes ainsi reproduits ? Pour le pouillé des Bénédictins, sur le manuscrit 58 de la bibliothèque de la ville de Metz (3) ; et pour le pouillé du XVI^e^ siècle, sur le msc 12.864 de la Bibliothèque Nationale à Paris : le numéro suivant de la même bibliothèque lui a fourni les emprunts à faire au pouillé de 1607. Que M. Lepage n'ait pas mis le temps et la peine voulue pour s'assurer de l'exis-

---

avait voté l'impression « à l'unanimité, en l'absence d'Abel le Nancéiophobe », écrivait M. F. Jacquot au lendemain du 17 avril 1867 ; mais deux ans plus tard et sans aucune nancéiophobie, M. Prost ne voulait plus accorder l'apposition de son nom pour recommander l'ouvrage : à des yeux exercés le vêtement trop lâche de l'impression ne dissimulait pas la maigreur du fond.

(1) Cette introduction, un peu remaniée, a paru en 1872 dans les Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine à Nancy, sous ce titre : *L'ancien diocèse de Metz et Pouillés de ce diocèse* (178 p. in-8°; tirage à part). C'est par là que M. Lepage, dépassant de beaucoup les indications des pouillés qu'il publiait, pour essayer de remonter aux origines et de suivre l'évolution de nos institutions diocésaines, justifiait le sous-titre mis à sa publication : Histoire ecclésiastique de ce diocèse.

(2) Les pages imprimées, dont les dernières ne sont que sur papier d'épreuves, sont au nombre de XV-647. M. Lepage y a joint le manuscrit primitif de son introduction et des tables (table des formes anciennes, et table des noms de lieux ou index géographique) avec une esquisse de la carte du diocèse, de plus les nombreuses pièces de correspondance qui nous renseignent sur la préparation de son travail et l'historique si mouvementé de sa publication. Le tout est relié en deux forts volumes.

(3) Faut-il signaler l'omission de quelques articles, effet sans doute d'une précipitation trop grande dans la transcription ? M. Lepage reconnait avoir été puissamment aidé dans celle-ci par M. Alexandre de Bonneval († 1871). Il ne s'est pas occupé des deux gros portefeuilles (mss 59 et 60), qui auraient pu lui fournir, parmi les travaux préparatoires des Bénédictins, plusieurs copies de nos anciens pouillés.

tence d'autres mss (1) et les confronter entre eux, cela pourrait s'expliquer ; mais comment a-t-il pu ne pas remarquer le désordre régnant dans le msc 12.864 (comp. ici p. 36, n. 3) et a-t-il osé reproduire ce texte bouleversé, alors qu'il avait (2), pour le rétablir, un guide très sûr dans le manuscrit 12.865 ?

A cette base trop étroite et à ces procédés peu critiques, M. Lepage ajoutait un autre défaut plus visible, d'où résultait l'ampleur si dispendieuse de sa publication : il doubla les listes du XVIe siècle d'une traduction française ; car s'il prétendit donner en cela, non pas une simple traduction, mais un résumé du pouillé des Bénédictins, pour faciliter la comparaison entre les deux documents, on ne voit pas beaucoup plus l'utilité de ce résumé, le document lui-même venant immédiatement après (3).

Malgré tous les reproches à lui faire, la Société d'archéologie de la Moselle n'en regretta pas moins la disparition malheureuse du travail de M. Lepage ; mais l'on ne pouvait songer à réparer les suites de l'incendie du 3 décembre 1871, à moins de s'épuiser complètement dans ce nouvel effort. Hélas ! au bout de 25 ans, d'autres causes avaient amené l'épuisement et rendu nécessaire la liquidation de la Société ; elle voulut alors, pour son dernier effort, réparer l'échec de la publication de nos anciens pouillés. Une nouvelle souscription attestant de la part du public, surtout du clergé, une faveur bien plus grande que jadis pour cet ouvrage, il en résultait une obligation morale et d'éviter les défauts reprochés au premier essai et de compléter l'œuvre pour en faire un sérieux instrument de progrès dans nos études historiques. Telle est l'origine, tel le but de notre travail.

Nous avons voulu grouper tous les documents qui nous font connaître, par quelque vue d'ensemble, l'organisation religieuse du pays : à la série

(1) Il ne mentionne que l'existence de 3 mss pour le pouillé du XVIe siècle, et 2 pour celui de 1607. Or, au mois de juin 1870, M. Abel citait à la Société d'archéologie de la Moselle un msc de nos Archives départementales resté inconnu à M. Lepage, en ajoutant qu'il avait eu sous les yeux 15 à 20 documents de ce genre. N'insistons pas sur ces chiffres et de plus ajoutons que, sur une demande de M. Lepage, on lui avait répondu (lettre Sauer du 27 mars 1867) que le dépôt de la Préfecture de Metz ne contenait aucun pouillé du diocèse : l'Inventaire-sommaire publié en 1879 (section G, 16-19) en indique 4 !

(2) M. Lepage avait à sa libre disposition à Nancy les deux mss de Paris et celui de Metz. Reconnaissons que le msc 12864 fournissait un texte plus complet, plus lisible et que M. Lepage a cru plus ancien ; mais le msc voisin, simplement consulté, aurait prévenu contre une reproduction servile plus que maladroite.

(3) En publiant le pouillé de Toul de 1402, M. Lepage avait sans cesse mis en regard de cet état ancien ce qui lui avait succédé au XVIIIe siècle, et l'on voit l'utilité de cette combinaison ; mais il ne publiait alors explicitement que le seul document de 1402.

des anciens pouillés, remontant au XIVe siècle, nous ajouterons en appendice ce qui a suivi la Révolution française et explique l'état moderne; on verra en même temps par là ce qui caractérise successivement ce genre de documents et ce qu'il faut y chercher ou renoncer à y trouver pour la géographie diocésaine, la statistique ou l'histoire de nos institutions. Nous avons entouré la publication de chaque document de toutes les précautions possibles pour en fixer le vrai texte primitif, le seul qui garantisse l'état des choses à une époque donnée, et pour cela nous avons collationné les mss qui étaient à notre portée (1). Restait à apprécier la valeur des renseignements fournis par nos pouillés : très difficile pour les plus anciens, cette recherche pouvait se faire pour le pouillé des Bénédictins et nous nous y sommes appliqué en remontant aux sources que ceux-ci avaient eues à leur disposition (2); mais notre intention ne pouvait être de refaire le travail de ces religieux, et si plus d'une fois nous avons dépassé la mesure d'un simple contrôle de leur texte, ce n'est pas que nous prétendions faire ici l'histoire ecclésiastique du diocèse. Les pouillés fourniraient tout au plus le cadre de certains chapitres de cette histoire, et il faudrait une multitude de monographies détaillées pour remplir ces cadres : nous serions trop heureux si notre travail, en touchant à tant de sujets, servait à amorcer quelques-uns de ces travaux particuliers.

Qu'on nous accuse donc, si l'on veut, d'être resté incomplet ou inégal dans nos notes; qu'on y trouve même plus d'une inexactitude : notre travail personnel n'est pas ici le principal; notre récompense sera d'avoir mis à la portée de tous ceux qui aiment notre histoire locale des textes consciencieusement édités.

---

(1) M. Lepage se plaignait d'avoir rencontré parfois du mauvais vouloir et de la négligence, au lieu du concours qu'il espérait pour la composition et la publication de son ouvrage. Nous ne nous sommes guère exposé à semblables regrets, mais presque toujours nous n'avons eu qu'à nous féliciter des concours sollicités : nous devons une reconnaissance particulière à l'administration de nos Archives départementales et à celle de notre Bibliothèque municipale, dont la constante bienveillance se reconnaîtra aux nombreuses références qu'on trouvera plus loin.

(2) Ces documents sont conservés en grande partie aux Archives de l'Evêché; comme ils ne sont point cotés, nous n'y renvoyons point d'une manière formelle à chaque fois, et pourtant c'est à cette source que nous avons le plus abondamment puisé : nous le reconnaissons avec un tendre attachement pour la mémoire de Mgr Fleck et une vive gratitude pour les encouragements de tous nos supérieurs ecclésiastiques.

INTRODUCTION

I. — NOS DOCUMENTS

Le glossaire de Du Cange, après avoir défini le mot Polium « registrum beneficiorum ecclesiasticorum cujuscumque episcopatus, gallice Poullié», rapproche ce genre de documents des *libri polyptici*, registres où, dès le IVe siècle, l'on inscrivait les cens et revenus des églises. C'est donc un intérêt financier qui présida d'abord à la confection de ces listes de bénéfices ecclésiastiques (1) : et en effet les plus anciens pouillés que l'on ait (2), remontant à la fin du XIIIe siècle, ont été dressés pour la levée des impositions frappées par les papes sur les bénéfices ecclésiastiques. Depuis le commencement des Croisades, papes et conciles avaient fait sans cesse appel à la générosité des fidèles et du clergé ; le second concile de Lyon (1274), ne se contentant plus d'exhortations, frappa d'une taxe réelle tous les bénéfices ecclésiastiques, n'exceptant que les plus pauvres. Cette taxe était une vraie dîme, c'est-à-dire égale au dixième de tous les revenus que le bénéficier percevait à raison de son bénéfice. Imposée seulement pour six ans par le concile, cette levée de décimes fut renouvelée pour subvenir soit à la continuation de la guerre sainte, soit à différentes nécessités de l'Église ou de la Papauté. Des redevances, à titres moins extraordinaires, furent encore établies sur les bénéfices ecclésiastiques.

---

(1) Des énumérations semblables, mais sans caractère ecclésiastique, ont été désignées aussi par le nom de pouillé : ainsi l'ouvrage de Didier Bugnon, *Polium géographique et chorographique du temporel des Duchés de Lorraine et de Bar*, et celui de M. de Maillet, *Mémoires alphabétiques pour servir à l'histoire, au pouillié et à la description génér. du Barrois.*

(2) On trouve dans le p. A. Wiltheim, *Luxemburgum romanum*, édité Luxembourg 1842, p. 83, ce renvoi « in catalogo veteri parœciarum episcopatus mediomatricensis », pour un renseignement placé entre les années 861 et 876. Le p. Wiltheim écrivait dans la seconde moitié du XVIIe siècle : avait-il réellement une sorte de pouillé messin du IXe siècle, et où retrouver ce document ?

Dès lors il fallut, pour une perception régulière, des listes complètes des bénéfices avec indication de leurs revenus. Telle est l'origine de nos pouillés.

Pour Metz toutefois, aucun des pouillés que nous connaissons ne remonte au XIII^e^ siècle (1); et, il y a peu d'années, on n'en connaissait aucun du XIV^e^ siècle. Les listes de 1327 et de 1360, que nous publions en premier lieu, étaient conservées aux archives du Vatican, parmi les pièces de la comptabilité des collecteurs envoyés dans nos régions par la Cour romaine (2). Sans former un tableau complet de l'organisation du diocèse, ces listes s'en rapprochent beaucoup et ne pourraient être suppléées par rien : par exemple aucun document ne nous donne avant 1327 l'énumération simultanée de tous nos archiprêtrés. Nous avons gardé complètement à ces listes leur caractère financier, tout en regrettant de n'y pas trouver la vraie taxe de nos bénéfices, mais seulement des chiffres de circonstance.

Outre les droits de la Cour romaine, il y en avait une foule d'autres qui s'exerçaient en matière de bénéfices, et qu'on trouva commode de fixer et de garantir par les listes des pouillés. Au XV^e^ siècle, sinon plus tôt, on fit de ces listes pour indiquer les patrons ou collateurs de chaque bénéfice ; on en fit aussi, peut-être seulement dans des cadres plus restreints (par archidiaconé, par archiprêtré), pour indiquer les droits des archidiacres ou des archiprêtres avec la tenue des synodes, les droits des décimateurs et les charges correspondantes, les revenus et les droits composant proprement les bénéfices. Il ne nous reste que des indices ou des fragments soit du pouillé général soit de ces pouillés restreints et plus fournis de détails qu'on dressa au XV^e^ siècle : nous avons recueilli dans

---

(1) Pourtant les impositions pontificales atteignaient certainement les bénéfices messins, par exemple, déjà lors des subsides accordés à S^t^ Louis, roi de France (bulles des 5 mai 1267.... 17 sept. 1274) ; et Grégoire X organisa immédiatement pour nos provinces (bulles des 20 et 23 oct. 1274) la perception des décimes imposés par le concile de Lyon. Il dut y avoir dès lors une estimation de tous nos bénéfices et des listes pour l'application de la taxe ; qu'il y ait eu aussi des exceptions par privilège ou par nécessité, ainsi que des arrangements particuliers avec la Chambre apostolique, cela va de soi ; et c'est ce qui explique les mentions ajoutées au XIV^e^ siècle, à propos de la collation de quelque prébende de la cathédrale ou d'une collégiale « non est taxata in decima.... non taxantur prebende metenses », même parfois d'une façon générale « beneficia non taxantur ».

(2) Les comptes des collecteurs apostoliques classés selon les différents pays qui leur étaient attribués, remplissent une série de registres : les registres 3-9 « Rationes collectoriæ Alamanniæ » ont attiré tout d'abord l'attention des savants envoyés à Rome par la grande société catholique dite de Görres (Görresgesellschaft) pour explorer les archives du Vatican ; d'où l'ouvrage de M. Kirsch, auquel nous renverrons sans cesse pour cette partie. On y trouve très souvent depuis 1317, en des mentions isolées, des noms de bénéfices messins : nous les avons rapprochés, autant que possible, des documents plus généraux que nous reproduisons.

notre publication ces indices et ces fragments afin de pousser à la recherche et à la mise en lumière de ces documents (1).

Le XVIe siècle nous a laissé de nombreuses transcriptions plus ou moins complètes du pouillé général du diocèse, indiquant simplement les bénéfices et leurs collateurs. Parfois on a pris le change sur les dates diverses inscrites sur les mss, comme si ces dates indiquaient des textes différents (2). Il n'en est rien : si l'on écarte les accidents de transcription, on se trouve toujours devant un même texte traditionnel, antérieur au XVIe siècle ; tout au plus (3) y eut-il, probablement en 1544 et par les soins d'un chanoine de la cathédrale, Hugues Nicolaï, une revision de ce texte pour y introduire les changements que le temps avait apportés dans la collation de certains bénéfices. De plus c'est peut-être alors seulement qu'on donna au pouillé une disposition nouvelle : il comprenait jusque-là, après une simple énumération des bénéfices majeurs, le tableau des cures, rangées par archidiaconés et archiprêtrés, ayant en regard l'indication du collateur de chacune d'elles. Mais comment retrouver en ce tableau tout ce qui était à la collation de tel patron ? La chose n'eût pas été facile ; et, pour être complètement pratique, le pouillé aurait dû présenter la contre-partie de ce tableau des bénéfices et de leurs patrons, c'est-à-dire un tableau des patrons et des bénéfices à la collation de chacun. La chose est si naturelle que nous croyons à l'existence de cette partie double du pouillé bien avant le XVIe siècle, mais il ne nous en reste pas de documents plus anciens, et même ceux que nous avons dépendent tous de la revision de 1544, ou inversement celle-ci se sera faite pour remettre d'accord les listes des cures avec les droits des collateurs plus ou moins modifiés par le temps. Bien qu'on ne trouve pas souvent dans un même msc ces tableaux opposés, nous n'avons pas hésité à reproduire les textes les plus complets, sans y voir autre chose qu'une diversité de parties dans un même tout.

---

(1) Aux deux fragments du pouillé de l'archiprêtré de Morhange publiés sous la date de 1418, il en faut joindre un troisième (p. 411, n. 3), dont nous n'avions pas d'abord reconnu l'allure toute semblable aux deux autres.

(2) Les Bénédictins, en différents articles de leur pouillé, renvoient au pouillé de 1544, à celui de 1546 ou de 1570... On pourrait citer ainsi une dizaine de pouillés du XVIe siècle !

(3) Il y a certainement des divergences constituant deux classes de mss ; si l'une n'est représentée que par un seul document (notre msc A, p. 34), il faut se rappeler que l'intérêt pratique d'un pouillé sous l'Ancien Régime consistait beaucoup moins dans son ancienneté que dans sa concordance avec la réalité des choses la plus nouvelle : c'est l'inverse pour nous, qui n'y voyons plus qu'un intérêt historique. Naturellement ceux qui voulaient posséder un pouillé devaient rechercher les textes revisés, qui seuls se multipliaient encore. Malgré cela, on trouve bien des archaïsmes jusque dans les textes revisés.

Enfin c'est du XVIe siècle aussi que nous tenons, et toujours par imitation de ce qui s'était fait bien auparavant (1), un état des bénéfices inférieurs, autels ou chapelles, que les copistes dédaignaient ordinairement : malheureusement il ne s'étend guère au-delà de la ville épiscopale, et s'il rachète ce défaut par une rédaction plus développée, mieux conservée dans sa forme ancienne, fournissant de curieux renseignements sur les fondateurs et les charges de ces bénéfices simples, il ne nous permet pas d'admirer, en dehors du centre diocésain, l'abondance et la générosité de la vie religieuse chez nos pères du Moyen-Age.

Nous venons de parler du XVIe siècle, sans même prononcer le mot de protestantisme : cette grande secousse ne se fit-elle donc pas sentir dans notre administration diocésaine ? On le croirait à ne consulter que nos pouillés : nouvelle preuve du caractère éminemment traditionnel de ces documents, et sans doute aussi des espérances qu'on gardait en 1544 et 1576 (date de notre meilleur msc) sur l'apaisement des troubles religieux. On ne tarda pas à être désabusé, en voyant le protestantisme s'organiser dans certains régions du diocèse par l'usurpation des biens d'église au mépris de tous les droits anciens consignés dans les pouillés. Ceux-ci allaient perdre une grande partie de leur utilité pratique, si on ne les adaptait au nouvel ordre de choses. C'est ce qu'on fit en 1607, et ce fut l'occasion d'un heureux développement, par l'indication des annexes ajoutée à la mention de chaque paroisse. La géographie et la statistique y trouvent bien mieux leur compte, et parce que nous connaissons la rédaction officielle de ce pouillé, c'est une base plus sûre en même temps que plus étendue pour l'histoire locale. Toutefois le protestantisme a produit ici des lacunes et bien des bénéfices ne sont plus mentionnés parce qu'ils ne relèvent plus de l'Eglise, et bien des collateurs ont disparu ou sont devenus indignes d'exercer leur droit. Même les cadres généraux de l'administration en doivent être modifiés : deux archiprêtrés n'existent pour ainsi dire plus, et deux autres ont besoin d'être divisés pour permettre une vigilance plus étroite, une action plus suivie. En tous une fermeté plus grande à resserrer les liens de la vie religieuse et ecclésiastique amena une reprise dans la rédaction des pouillés plus restreints ou registres d'archiprêtrés : nous en donnons un exemple en résumant le pouillé de l'archiprêtré de Vergaville de 1626.

---

(1) Nous faisons ressortir cette imitation en publiant, à la suite du pouillé du XVIe siècle, un état des chapellenies de la cathédrale, comprenant un inventaire des objets de sacristie à leur usage, « renovelez en 1398 ».

Puis dans une grande partie du pays, la guerre de Trente-Ans faillit tout emporter (1) et les calculs de la politique menacèrent d'y éteindre le catholicisme. Sans vouloir multiplier les documents particuliers, nous avons cru nécessaire d'indiquer jusqu'où allait la confusion tout au long de nos frontières du côté de l'Alsace et de l'Allemagne. La visite de l'archidiaconé de Sarrebourg en 1680 nous montre Mgr d'Aubusson de la Feuillade dépassant bravement les limites de son diocèse et s'aventurant assez loin sur le territoire de son collègue de Strasbourg, sans s'en douter. Et pourtant il porte avec lui un ancien pouillé de son diocèse ; mais des localités ont disparu, des noms anciens sont méconnaissables, et peut-être oublie-t-il la distinction entre le diocèse et l'évêché, c'est-à-dire le territoire de sa juridiction spirituelle et ce qui composait ou avait composé le temporel de son siège. La confusion est encore plus grande dans la liste présentée à la diète de Ratisbonne en 1699 pour l'application du 4e article du traité de Ryswick (liste de M. de Chamoy) : ses défauts mêmes nous ont paru bons à caractériser l'époque et nous l'avons reproduite avec les précautions voulues.

Quoi d'étonnant si, à la suite de ces bouleversements religieux et politiques, les traces du passé s'effacent sur certains points et que les frontières diocésaines ne se retrouvent plus les mêmes partout ! Dès le XVIe siècle, il avait fallu abandonner certains territoires à la sollicitude des évêques voisins plus à même d'y veiller à la conservation de la foi catholique : à la longue on oublie que ce n'est là qu'une situation de fait, une nécessité de moment, et les diocèses de Strasbourg et de Trèves retiennent ainsi un certain nombre de paroisses inscrites dans tous nos anciens pouillés (2). Y eut-il à cet égard les conventions et ratifications nécessaires ? Nous n'en avons rien retrouvé. La perte la plus sensible en ce genre fut celle de la petite ville de St-Wendel, qui entraîna une

(1) Les Bénédictins mentionnent un pouillé de 1659 : cette date ne nous paraît pas devoir s'appliquer à un travail nouveau de rédaction, mais bien à une copie de quelque pouillé antérieur, comme celles que nous citons pour le pouillé de 1607. L'établissement définitif de la France dans les Trois-Evêchés et l'érection d'un parlement à Metz, entraînait pour beaucoup de nouveaux-venus l'obligation de s'informer de la situation de nos bénéfices ecclésiastiques : on copia donc et même l'on traduisit en français les listes anciennes (voir p. 38) et l'on commença à y ajouter l'indication du pays ou de la souveraineté dont dépendait chaque bénéfice.

(2) On peut citer quelques autres dislocations plus ou moins anciennes, mais très restreintes et très rares : car nous ne ferions pas rentrer dans cet ordre d'idées le fait que, sous les Mérovingiens, une partie de l'Alsace ait été soumise aux évêques de Metz. Mais nos pouillés du XVIe siècle ont encore le nom d'Herbéviller, que nous ne retrouvons plus qu'au diocèse de Toul ; Bouxières-aux-Dames aurait été cédé au même diocèse au Xe siècle ; l'enclave si curieuse de Moyenvic s'explique sans doute aussi par quelque démembrement ancien. Le diocèse de Spire s'augmenta peut-être aussi à la fin du XIVe siècle de quelques paroisses messines des environs de Grevenstein, mais céda plus tard au diocèse de Metz Burgalben.

nouvelle disparition de l'archiprêtré de Neufmoutier qu'on avait essayé de rétablir vers 1690. Une autre singularité de la politique en matière religieuse fut l'érection d'un vicariat apostolique autour de Lixheim en 1711 : le duc de Lorraine espérait trouver là un point d'appui contre la pénétration de ses états par la France, maîtresse des évêchés voisins. Mais cette œuvre de pénétration était trop avancée déjà, et la chûte de l'indépendance du duché devait entraîner bientôt la réintégration du vicariat apostolique dans les cadres diocésains.

N'ayant point de documents explicites sur ces faits de Lixheim et de St-Wendel, nous avons groupé simplement les éléments d'une étude qui serait curieuse à faire. De même nous n'avons fait qu'indiquer la prépation en 1711 d'un pouillé général beaucoup plus détaillé que tous les précédents, par le p. Benoît Picart : il nous reste sans doute une partie des documents amassés alors, et leur publication nous tentait beaucoup ; nous avons reculé devant leur étendue, malgré un état incomplet, et devant le double emploi qui en serait résulté avec le pouillé des Bénédictins (1).

Par le projet de 1711, on voit où en était arrivée l'idée d'un pouillé : il devait renfermer, disait le p. Benoît, « tout ce que l'on cherche ordinairement pour être pleinement informé de l'état d'un bénéfice » ; et Mgr de Coislin y voyait « une grande utilité pour la conservation des droits et des revenus des églises ». Ce n'était donc plus une simple liste, et pour peu qu'on voulût justifier cet ensemble de droits et de charges qui composaient l'état de chaque bénéfice, il devait en résulter un ouvrage d'histoire dans le meilleur sens du mot, histoire des institutions ecclésiastiques si importantes au Moyen-Age. Mais, tout en faisant du pouillé qu'il projetait un appendice de l'histoire du diocèse (2), le p. Benoît ne semble pas avoir poursuivi ce côté historique ; les Bénédictins de St-Arnould reprirent l'idée (3) et l'appliquèrent au moins sur

---

(1) Les mêmes raisons nous ont fait négliger la grande enquête faite par ordre du duc de Lorraine sur tous les bénéfices de ses états de 1702 à 1712 et connue sous le nom de l'*Etat du temporel des paroisses* (11 registres aux Archives départ. à Nancy).

(2) Le p. Benoît Picart se proposait de faire pour Metz ce qu'il avait déjà fait pour Toul ; or l'on a de lui une histoire de la ville et du diocèse de Toul, publiée en 1707, et il achevait en 1711 la publication d'un pouillé ecclésiastique et civil de ce diocèse. Son histoire de Metz fut rédigée et s'est conservée en plusieurs mss : nous ne croyons pas qu'il ait mis la main à la rédaction d'un pouillé de Metz. La cour souveraine de Nancy lui avait appris que c'était chose délicate, capable d'alarmer une foule d'intérêts et de prétentions, qui redoutaient d'être tirés au grand jour.

(3) Pour eux aussi, le pouillé devait faire suite à l'*Histoire générale de Metz*, dont le 3me volume (la fin du texte) paraissait en 1775. Les auteurs y déclarent que leur nouveau pouillé « était prêt à être mis sous la presse, mais on s'y est opposé ». Si ces mots sont absolument

un point : ils cherchent généralement, dans leur pouillé, à justifier historiquement les droits des collateurs. On désirerait plus encore et cette extension donnée au cadre du pouillé est loin d'en avoir fait une histoire de nos paroisses et du diocèse. Si du moins les Bénédictins, ou plutôt Dom Tabouillot, qui est pour nous le véritable auteur du pouillé, avait toujours complètement rempli le cadre qu'il s'est tracé ! On verra combien de lacunes subsistent dans son travail et comment ses indications sont souvent arriérées et parfois fautives : c'est un travail de compilation et non de recherches directes, et il ne fut jamais achevé. Tel qu'il est cependant, il nous offre le meilleur tableau d'ensemble de ce qu'était l'église de Metz à la fin de l'Ancien Régime, gardant presque partout l'empreinte d'une tradition cinq ou six fois séculaire, mais laissant pressentir des transformations nécessaires.

Désormais il n'est plus question de pouillés et notre travail pouvait s'arrêter là : nous avons préféré le poursuivre afin de rattacher le présent au passé. Obligé de nous hâter, nous avons laissé de côté la période de la Révolution avec sa prétendue Eglise constitutionnelle et même les premières applications du Concordat, qui ne furent que des essais : dans l'étendue démesurée assignée alors au diocèse, son organisation offrait les plus grandes difficultés, vu l'absence des ressources suffisantes et l'obligation de s'adapter à une organisation civile très imparfaite elle-même. Nous avons donc négligé les tableaux des cures et succursales dressés soit en 1802-1803 soit en 1804-1805 pour ne publier que l'état résultant du décret du 30 sept. 1807. Les observations que nous y avons jointes devaient aller surtout à ce qui fut le département de la Moselle et se restreindre quant aux départements des Ardennes et des Forêts, destinés à ne pas rester dans la dépendance du siège de Metz. Dès 1814 en effet s'ouvre une période d'incertitudes et de remaniements sur nos frontières qui durait encore en 1830 et au-delà. Nous indiquons les retranchements et les modifications que subit alors la carte du diocèse, ainsi que les érections nouvelles qui achevèrent son organisation. De même pour les conséquences semblables de la guerre de 1870, qui offrent cette singularité d'avoir ramené le diocèse à des limites bien plus voisines de celles qu'il avait eues dans le passé. Est-ce à dire qu'après un

---

exacts et dégagés de l'illusion qu'on se fait facilement sur le degré d'achèvement d'une œuvre de ce genre, ils ne peuvent s'appliquer à ce que nous appelons le pouillé des Bénédictins : celui-ci date plutôt de 1780 à 1783, et même il est resté inachevé, comme la publication des Preuves de l'Histoire de Metz, dont le 6me volume paraissait en 1790.

siècle d'agitation, l'état du diocèse retrouvera quelque chose de l'assiette tranquille qui se reflétait dans nos anciens pouillés ? Du moins nous aurons fixé toutes ces variations et fourni aux historiens de l'église de Metz le cadre géographique et statistique de leurs recherches.

Si les modifications apportées par la Révolution n'avaient porté que sur les circonscriptions, les documents parleraient suffisamment d'eux-mêmes (1) ; mais n'est-il pas à craindre que beaucoup parmi nos lecteurs, instruits uniquement de l'ordre de choses actuel, ne se fassent une idée insuffisante de ce qui l'a précédé et ne trouvent la lecture des anciens pouillés bien étrange ? Qu'on nous permette donc de résumer ici à leur usage les principaux points du droit ancien sur les matières que traitent nos pouillés.

II. — ANCIENNE ORGANISATION DU DIOCÈSE

Le diocèse était divisé en quatre **archidiaconés**, désignés dès le XIIIe siècle par les noms de Metz, Marsal, Vic et Sarrebourg. Il est évident que ces noms, à part celui de Metz, n'indiquent point les centres géographiques des grandes circonscriptions archidiaconales (2) ; la chose du reste n'importait guère, les archidiacres ne résidant pas habituellement dans leurs archidiaconés, mais à Metz, où ils ont rang parmi les dignitaires du chapitre cathédral et où ils ont au Moyen-Age leur curie distincte et parfois rivale de celle de l'évêque et pour cela surnommée « la petite cour » (3).

---

(1) Et mieux encore les cartes géographiques, où notre cher collaborateur, M. Bourgeat, curé de Ste-Ruffine, a traduit ces documents en les complétant. Nous ne pouvions en effet renvoyer à aucune carte existante ceux qui auraient voulu suivre sur le terrain toutes les indications des pouillés : les cartes anciennes qui prétendent donner l'organisation du diocèse (la carte de Sanson d'Abbeville, Paris 1650-1656..., et celle qui est jointe à l'*Hist. de Lorr.* de Dom Calmet) ne sont ni assez détaillées ni assez exactes. On pouvait faire mieux par une ou deux cartes jointes à la publication des pouillés ; nous avons préféré laisser libre carrière à l'habileté de M. Bourgeat dans un assemblage de 15 cartes, formant un *Atlas historique du diocèse de Metz*.

(2) Il suffit, pour s'en rendre compte, de jeter les yeux sur une énumération des archiprêtrés compris dans chaque archidiaconé : ce sont les mêmes groupements depuis 1327. Du reste la proximité des trois chefs-lieux d'archidiaconés, ainsi que leur position au sud-est du diocèse, le long de la voie romaine qui conduisait de Metz vers les Vosges, est chose assez singulière. Vic, qui n'est pas en même temps un titre d'archiprêtré, est à la frontière extrême de son archidiaconé, s'étendant vers l'ouest jusqu'à Gorze et aux portes de Briey. L'archidiaconé de Metz est ainsi englobé entre ceux de Vic et de Marsal. Celui-ci comprend tout le centre du pays depuis les rives de la Vezouze jusqu'aux frontières actuelles du Luxembourg et depuis Briey jusqu'à Saint-Avold et même presque jusqu'à Sarralbe. L'archidiaconé de Sarrebourg groupait toutes les parties montagneuses de l'est et du nord depuis les sources de la Sarre jusqu'au-dessous de Sarrebrück et jusqu'à Ottweiler, anciennement même jusqu'à Saint-Wendel.

(3) Parmi les reproches faits à l'évêque Renaud de Bar en 1308, il y a celui d'avoir voulu transférer de Metz à Vic « curiam suam et curias archidiaconorum ecclesiæ metensis, eis invitis » (*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 292) ; et en 1364, Jean de Vienne, luttant contre les magistrats de la ville épiscopale, doit, pour détacher de leur parti ses archidiacres et les curés de la ville, jeter

Les archidiaconés sont plus anciens que les désignations qu'on leur donne au XIIIe siècle : celles-ci sont dues probablement à l'établissement de collégiales dans les villes de Marsal, Vic, Sarrebourg. Dès le IXe siècle (1) nous voyons à Metz, non plus un seul archidiacre, mais plusieurs, et la nature de leurs fonctions ne se comprend guère sans une affectation à un territoire déterminé ; la chose est certaine au XIIe siècle, où tout acte concernant une paroisse ne se fait que « consentiente archidiacono loci », quand on ne mentionne pas plus explicitement encore le nom de l'archidiacre « in cujus archidiaconatu haec eadem ecclesia consistit ». Mais chaque archidiacre peut toujours être dit « archidiaconus in ecclesia metensi » ou « ecclesiæ metensis », tandis que le titre « archidiaconus metensis » est réservé au grand-archidiacre.

Les sous-divisions des archidiaconés portent chez nous de toute ancienneté le nom d'**archiprêtrés**. Bien que plus exposées naturellement au changement, ces circonscriptions restreintes se maintiennent jusqu'à la fin du XVIe siècle, telles que nous les voyons au XIVe siècle et telles probablement qu'elles avaient été constituées au XIIe siècle, sinon plus tôt. Leur nombre s'accroît dans la réorganisation qui précède ou suit de près le commencement du XVIIe siècle, par une simple division des archiprêtrés de Morhange et de Warize : la partie occidentale du premier constitue le nouvel archiprêtré d'Haboudange, et la partie septentrionale de Warize formera celui de Saint-Avold. Nous avons dit le désordre mis par le protestantisme dans l'archidiaconé de Sarrebourg et amenant la suppression momentanée des deux archiprêtrés de Bouquenom et de Neufmoutier, ainsi qu'une nouvelle délimitation lors de leur rétablissement. A part cela, le nombre des archiprêtrés a toujours été de trois dans l'archidiaconé de Metz, cinq en celui de Vic, six en celui de Sarrebourg, six encore et puis huit en celui de Marsal.

Les noms donnés à nos archiprêtrés ne se sont pas fixés dès le début, mais cette variété de noms ne justifie pas toutes les conséquences qu'on a voulu en tirer, quant au nombre ou à la délimitation de

---

l'interdit sur la cour des archidiacres et l'anathème sur les curés (Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 516), « et cessait la grant court et la court des archidiacres » (*Chron. du doyen de Saint-Thiébault*, dans les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, t. II, c. 175). Une affaire semblable fut portée en 1434 au concile de Bâle (*ibid.*, c. 216).

(1) On voit deux noms d'archidiacres au bas d'une pièce de 787 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*), mais cette pièce n'est pas sûre. L'*Hist. de Metz*, t. I, p. 572, après avoir assimilé les chorévêques aux archidiacres, rappelle que cette dignité était attachée parfois à celle d'abbé d'un monastère ; mais que représente cette union de titres ? s'agit-il simplement d'honneurs et de revenus, ou bien faut-il l'entendre d'une juridiction réelle, limitée au monastère ou s'étendant au dehors ?

ces circonscriptions. Par une illusion trop habituelle, transportant dans le passé nos idées d'aujourd'hui, on confond le titre de l'archiprêtré ou le siège du chapitre rural avec la résidence de l'archiprêtre : en réalité il était assez rare que l'archiprêtre fut le curé de la paroisse même, dont le nom servait à désigner l'archiprêtré. Dès lors il faut craindre, en traduisant trop littéralement des expressions comme celles-ci « archipresbyter de Ventos, archipresbyter de Camputre » (liste de 1327), de transformer Vantoux ou Kemplich en sièges d'archiprêtrés, quand il ne s'agit probablement que du curé de Vantoux, archiprêtre de Noisseville, et du curé de Kemplich, archiprêtre de Kédange : et en effet, quand en 1361 il est question, non plus de la personne de l'archiprêtre, mais bien de l'archiprêtré, ce sont ces dénominations-là qui paraissent uniquement. Pourtant nous admettons qu'il ait pu y avoir au début une certaine hésitation dans la détermination du siège même d'un archiprêtré,et par suite dans sa dénomination : ainsi de nos vingt archiprêtrés primitifs, dix-sept ont en 1327 leurs noms définitifs, ceux qu'ils garderont jusqu'à la Révolution française ; des autres trois, les deux que nous venons de citer, Noisseville et Kédange, sont peut-être dans le même cas, mais il en reste un, qui ne verra son nom consacré définitivement qu'au début du siècle suivant (1) : on disait en 1327 « archipresbyter de Joye » (Jouy), en 1361 on lit « archipresbyteratus de Suligney » (Sillegny), et l'on ne songera que plus tard à l'appeler le Val-de-Metz « de Valle Metensi » (1).

L'archiprêtré sert à grouper ensemble un certain nombre de **paroisses** avec leurs annexes et dépendances. La paroisse est directement le bénéfice à charge d'âmes, suppose par conséquent la détermination de celles-ci, qui se fait ordinairement par l'assignation d'un territoire nettement circonscrit. Mais il y a plus d'une combinaison en dehors de ce moyen ordinaire ou qui en diversifie singulièrement l'application : signalons seulement les annexes ou dépendances communes à plusieurs paroisses, dont elles dépendaient alternativement, avec des périodes souvent inégales dans l'alternance. Évidemment les groupes paroissiaux ont varié beaucoup plus que les degrés supérieurs de notre organisation diocésaine, et cependant jusqu'à la Révolution, il y règne une assez grande fixité ;

---

(1) Aussi ce nom est-il une anomalie dans l'ensemble des désignations de nos chapitres ruraux, toutes empruntées à une localité distincte, à une paroisse, et non à une région. Le changement ne dut se faire que lentement : en 1413, on joint encore à l'expression régionale le nom d'une localité, « J. archipresbyter capituli ruralis de Valle Metensi et de Juxeyo » (*Hist. de Metz*, t. IV, p. 624) ; même en 1486 (plus loin, p. 22, n. 1) on revient encore à l'ancienne façon, en disant « archipresbiteratus de Castris ».

mais ici l'intérêt local l'emporte tellement que, sans nous arrêter à des considérations générales forcément vagues, nous nous contentons d'indiquer les chiffres fournis par nos différents pouillés (1). Celui de 1361 compte 461 « ecclesiæ parochiales competentes », c'est-à-dire capables de payer l'imposition, et il n'indique point combien il en omet soit pour leur peu de compétence ou de revenus, soit pour d'autres motifs ; au XVI^e siècle, nous trouvons, à quelques variantes près, le chiffre de 540 paroisses; il apparaît, au début du XVII^e siècle, réduit par le protestantisme à 469 ; mais les anciens chiffres reparaissent au XVIII^e siècle et sont même dépassés, les Bénédictins comptant 603 paroisses.

On pourrait y ajouter les *vicariats résidents* qui se multiplient au XVIII^e siècle et préludent généralement à un démembrement de l'église-mère, une désunion de l'église filiale, qui donne lieu à une érection de paroisse nouvelle (2). Les vicaires non-résidents se multiplient aussi, mais il est quelquefois difficile de juger s'il s'agit d'un *vicariat fondé* ou de l'assistance plus ou moins transitoire qu'un curé demande à quelque prêtre jeune ou étranger.

Enfin les simples *chapelles* ou oratoires sont encore plus difficiles à déterminer en vue d'une statistique complète, à moins qu'il ne s'y fasse un service régulier plus ou moins complet (chapelle desservie) ou qu'il ne s'y rattache quelque fondation capable de constituer un petit bénéfice, primisserie, chapelle bénéficiale ou autel, et encore, dans une dépendance spéciale, chapelle castrale, prestimonie.

Seul le pouillé des Bénédictins essaie de nous donner le tableau complet de cette organisation territoriale du diocèse, qui servait de cadre aux différents degrés de l'administration religieuse ; mais, pas plus que les autres, ce pouillé ne prétend nous faire remonter aux origines de cette

---

1) Il ne faut pas attacher grande importance à la distinction, que seuls lesf ragments que nous publions pour le XV^e siècle semblent appliquer d'une façon un peu étendue, entre « ecclesiæ parochiales » et « ecclesiæ matrices » : dès qu'elle devenait vraiment paroissiale, formant une cure nouvelle, une église ne devait plus de soumission à son église-mère, bien qu'on stipulât parfois au bénéfice de celle-ci certaines marques d'honneur ou un léger tribut de reconnaissance. Mais il n'est pas toujours facile de reconnaître si une église est devenue ou est restée vraiment paroissiale, certaines annexes ayant toute la réalité du service paroissial sans le titre.

(2) Le droit d'ériger et de circonscrire les paroisses appartenait à l'évêque, mais il ne pouvait l'exercer qu'avec prudence, devant ménager une foule d'intérêts (collateur, décimateurs, curé, communautés) : rarement on rencontrait, pour une érection ou une translation de cure, le concours de toutes les bonnes volontés nécessaires, et il en résultait trop souvent un procès par devant le tribunal métropolitain à Trèves, d'où l'on appelait encore à Rome, ou bien même devant la juridiction séculière. L'érection d'un vicariat était plus facile, n'exigeant ordinairement que le concours du curé ou des habitants qui en profitaient.

organisation (1) ni décrire les rouages de notre administration diocésaine. Pourtant il eût été bon d'avoir sur ce dernier point quelques indications sommaires.

Ainsi les Bénédictins composent leur notice sur l'Évêché de quelques lignes touchant les richesses de l'église de Metz, l'élection ou la nomination de l'évêque et sa dépendance vis-à-vis du métropolitain de Trèves, mais pas un mot des institutions qui faisaient de l'évêché le centre administratif du diocèse. On ne soupçonnerait pas, à les lire, que nos évêques ont eu presque toujours à leurs côtés un évêque auxiliaire ou suffragant, des vicaires généraux en plus ou moins grand nombre et à titre plus ou mois honorifique ; rien non plus sur le tribunal de l'officialité, qui exerce toute la juridiction contentieuse (2), et siège depuis le XVIe siècle, en partie double, à Metz et à Vic (3). On voit citer souvent les registres de la Chambre épiscopale ou les layettes de ses archives : nulle part on ne trouve une explication sur le secrétariat de l'évêché, qui enregistrait et expédiait toutes les pièces (4).

Dans les archidiacres, dont l'autorité, bien que réduite, resta toujours grande, nos pouillés ne voient que des bénéficiers, appartenant au chapitre cathédral. Ils s'occupent moins encore des archiprêtres, à qui ce titre ne constitue pas un véritable bénéfice, bien qu'il leur donne

---

(1) On a essayé de rattacher nos différentes circonscriptions ecclésiastiques aux divisions administratives du pays sous les Romains ou les Francs (Desnoyers, *Topographie ecclés. de la France*, dans l'Annuaire de la Soc. de l'Hist. de France 1859, p. 54 ; Lepage, *l'Ancien diocèse de Metz*, p. 27). Sans nier une corrélation très naturelle entre la *civitas Mediomatricorum* et ses divers *pagi* d'une part, et le diocèse avec ses archidiaconés ou ses archiprêtrés d'autre part, nous trouvons dans ces comparaisons trop de conjectures bien prématurées : comment établir les limites des pagi de notre antique civitas, entremêlés ensuite dans les *comitatus* et *ducatus* des Francs ? et pouvons-nous, sans plus d'hésitation, faire remonter aussi haut les indications de nos pouillés ? A voir les limites soit du diocèse soit des archidiaconés et archiprêtrés si peu marquées sur le sol, si peu conformes à des frontières naturelles, et de plus si peu d'accord, en général, avec les conséquences que les grandes invasions barbares ont eues dans la langue et les mœurs de nos diverses régions, nous hésitons devant toute conclusion un peu précise.

(2) Les vicaires généraux et les officiaux ont été institués vers le douzième siècle pour enlever aux archidiacres une part de la juridiction qu'ils s'arrogeaient au détriment de l'évêque ; nous ne connaissons aucune liste de ces dignitaires à Metz, et pourtant c'est à l'official qu'on recourait très souvent au Moyen-Âge pour qu'il authentiquât, par l'apposition de son sceau, toute espèce d'actes. Parfois il est question aussi de l'official d'un archidiacre : on a vu plus haut que les archidiacres avaient leur curie distincte de la curie épiscopale.

(3) On attribue parfois cette division de l'officialité au cardinal de Givry, mais il n'a fait (ordonnance du 26 avril 1611) que préciser et rendre plus rigoureuse la séparation, dont il dit : « cùm jurisdictio... in duos districtus dudum divisa fuerit » ; le p. Benoît Picart attribue, nous ne savons sur quel fondement, l'érection de l'officialité de Vic au cardinal de Lorraine en 1552.

(4) Citons, comme une particularité du XVIIe siècle, cette analyse d'une pièce : « Provisions de l'office de secrétaire de la Chambre épiscopale expédiées en faveur de Lancellot Fr., notaire apostolique et bourgeois de Metz (1669) ». Il y eut ainsi successivement plusieurs bons pères de famille à la tête du secrétariat épiscopal.

quelques droits financiers (1) : il n'en est pas question en dehors des pouillés spéciaux ou cahiers d'archiprêtrés. De même pour les synodes, synode diocésain et synodes ruraux, qui servaient pourtant comme aujourd'hui à transmettre, sous forme de statuts (2), la direction que l'évêché voulait imprimer au clergé et au diocèse. De même encore, ce n'est point aux pouillés et,d'une façon plus générale, ce n'est point à nos anciens historiens qu'il faut demander ce qui mettait le mouvement et la vie dans nos paroisses, leurs différentes œuvres de piété, de charité, d'instruction, auxquelles l'esprit des siècles chrétiens rattachait l'organisation du travail et du commerce. Nous sommes un peu mieux renseignés sur ces points intéressants comme sur tout ce qui concerne les objets du culte, l'état des monuments religieux, l'influence morale de l'église, dans les visites faites par les archidiacres ou archiprêtres dans les paroisses de leurs ressorts : malheureusement la série de ces procès-verbaux est bien incomplète, et même manque absolument pour des régions entières. Nous y avons puisé bien des notes pour compléter ou rectifier le texte du pouillé des Bénédictins, mais nous ne pouvions sortir de l'objet propre à ce travail.

III. — BÉNÉFICES RÉGULIERS ET SÉCULIERS

Les pouillés nous renseignent surtout sur ce qu'on appelait les matières bénéficiales, c'est-à-dire les biens ou revenus attachés à l'accomplissement des fonctions ecclésiastiques. Du moins en principe et à l'origine, le bénéfice ne se distinguait point de la fonction ou de l'office ; mais, à la longue et dans plus d'un cas, on se préoccupa beaucoup du bénéfice et très peu de l'office, qui se réduisit parfois à rien. On connaît les distinctions de bénéfices simples et bénéfices à charge d'âmes, de prébendes plus ou moins grasses et d'offices ; jusque chez les religieux, il y eut des religieux rentés et des mendiants. Il est, par conséquent, assez difficile de classer toutes les formes que prennent et l'action de l'Église et les rétributions attachées à ses diverses fonctions.

Nos pouillés ne distinguent pas nettement le clergé régulier du clergé séculier : pourtant la distinction, assez peu réelle au début, s'était

---

(1) En 1349, le collecteur apostolique voulut exiger quelque chose du curé de Saint-Simplice à l'occasion de sa nomination comme archiprêtre de Metz ; mais il dut reconnaître son erreur « nichil debetur de eo quia non habet fructus, sed solum modicas visitationes non valentes 40 sol. » Kirsch, *Die päpstlichen Kollectorien*, p. 199).

(2) Nos statuts diocésains furent livrés à l'impression, pensons-nous, depuis 1588 ; les plus anciens que nous connaissons, ne remontent cependant qu'à 1610, 1616, 1633.

faite bien avant le XIVe siècle. Mais nos pouillés ne cherchent qu'une manière de classer ces institutions selon l'ordre des préséances reconnues, sans s'inquiéter de la nature des bénéfices, et ils placent, après les collégiales, les abbayes d'hommes et de femmes, les prieurés, puis les couvents, même ceux des mendiants, en divisant ces deux derniers groupes selon leur situation dans la ville de Metz ou hors de la ville ; viennent ensuite les cures et les chapelles. Même le pouillé des Bénédictins n'a pas mis un ordre bien rigoureux dans ce qu'il dit de nos institutions religieuses : d'autre part c'est le seul de nos documents qui permette de suivre le développement historique de ces institutions dans le diocèse. Sans parler de l'ordre bénédictin, dont les maisons sont presque toutes très anciennes, la promptitude avec laquelle les ordres nouveaux s'implantent chez nous aux XIIe et XIIIe siècles fait que nous trouvons déjà dans les listes de 1327 tous les établissements bénédictins, cisterciens, prémontrés (1) ; on y trouverait aussi les Dominicains et les Franciscains, si ces listes n'avaient pas un but exclusivement financier. Le pouillé du XVIe siècle porte, dans la plupart des manuscrits, la trace des événements (siège de Metz en 1552, apostasie des princes devenus protestants) qui causent la disparition ou la transformation d'un certain nombre de ces établissements ; les manuscrits du XVIIe siècle signalent les congrégations nouvelles qui surgissent alors, nombreuses, dans le diocèse. Mais, sans la notice que le pouillé des Bénédictins consacre à chaque établissement, tout cela resterait très vague : encore ces notices sont-elles bien inégales, incomplètes, parfois seulement ébauchées ou indiquées.

Le clergé séculier a ses bénéfices majeurs dans les chapitres et collégiales, avec la commende de plusieurs abbayes et prieurés ; il a surtout le grand nombre des bénéfices-cures et des chapelles (2). Au lieu des simples mentions qu'on trouve dans les anciens pouillés, les Bénédictins nous donnent de courtes notices sur nos divers chapitres et collégiales : le diocèse de St Chrodegand devait naturellement voir une belle floraison de vie canoniale, et les fondations, plus abondantes au XIIIe siècle, continuèrent jusqu'au XVIe. Chacun de ces corps souvent nombreux, puissants et fortement organisés en dehors de l'action directe de l'évêque, méri-

(1) Les ordres militaires ne sont mentionnés que d'une façon assez furtive au XVIe siècle et n'ont trouvé aucune place au pouillé des Bénédictins.

(2) Il y a des chapelles et un certain nombre de cures qui appartenaient, à titres divers, au clergé régulier (prieurés-cures, cures unies à un monastère, cures régulières quant à l'administration).

terait une étude spéciale, où dans un ensemble de traits semblables brillerait une foule de particularités comme le Moyen-Age les aimait, à l'encontre de notre uniformité moderne. Arrêtons-nous ici seulement sur le chapitre de la cathédrale, dont la connaissance est plus nécessaire à l'intelligence de beaucoup des détails de nos pouillés.

Le chapitre de la cathédrale représente à ses débuts toute l'Église messine, et plus tard, lorsqu'il apparaît distingué du clergé de la campagne et même du clergé paroissial de la ville, il n'en garde pas moins, à côté de l'évêque, la meilleure part du prestige, de la richesse et de l'influence qui reviennent à toute l'Église. Dès le x^e^ ou xi^e^ siècle, il s'est soustrait à la vie commune que saint Chrodegand avait trop étroitement réglée, et il a divisé ses biens en prébendes séparées, annexées à autant de titres canoniques (1), dont le nombre, fixé d'abord à soixante, se réduisait à quarante à la fin du xiv^e^ siècle. Malgré cela, l'empreinte imprimée par saint Chrodegand persista toujours dans la composition et l'administration du chapitre. Ses cinq *dignités* rappellent l'exercice d'une part de juridiction au sein de la communauté primitive ; et les archidiacres, malgré leur grande juridiction dans le diocèse, n'ont au chapitre que des *personnats*. Les *offices*, nombreux dans le cloître jadis, ont été forcément réduits lors de la dispersion et resteront exposés à de nouvelles réductions encore : les pouillés du xvi^e^ siècle mentionnent toujours les ministères inférieurs, par exemple de la boulangerie, de la cuisine ; mais après la suppression de la cercherie en 1681, il ne reste plus que les offices honorables de l'écolâtre, du coutre, et du grand aumônier (2). Ces charges ou offices, et bien plus encore les dignités, donnent droit à des honneurs spéciaux et à une augmentation de prébende ; des revenus distincts leur constituent une mense spéciale.

Du reste, tout chanoine tire ses revenus d'une double source. Les possessions du chapitre, qui constituent une seigneurie très étendue en diverses parties du pays, sont soumises pour la plus grande part à une administration commune, confiée à des officiers nommés par le chapitre, et les revenus en sont simplement partagés entre les différentes pré-

---

(1) Les deux mots que nos pouillés anciens associent bien souvent « canonicatus et præbenda » ne forment pas un pléonasme inutile : le premier désigne le titre spirituel qui donne un droit de suffrage dans le chapitre et autres droits honorifiques, tandis que la prébende signifie le droit d'avoir part aux revenus du chapitre.

(2) Voir Aug. Prost, *La Cathédrale de Metz* (t. XV^e^ des Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle), §§ 14 et 47.

bendes, sous le nom de gros fruits (1). Il y a cependant ce qu'on appelle la prébende naturelle ou petite prébende, qui consiste en une part des biens du chapitre, annexée à chaque canonicat et laissée à la libre administration de tout chanoine qui a fait son stage (2). Les maisons canoniales sont peut-être aussi un souvenir des temps primitifs : chaque chanoine est obligé de loger dans une maison appartenant au chapitre, soit qu'il en achète l'usage pour toute sa vie, soit qu'il se contente d'y louer un appartement ; le chapitre possède, d'ailleurs, un grand nombre de maisons, et elles sont l'objet d'une administration assez originale, la maisonnerie du chapitre, comme on l'appelait (3).

Pour ne pas y revenir plus loin, disons un mot de la manière dont le chapitre avait réglé la collation des bénéfices qui étaient à sa nomination. Au lieu d'y procéder en commun, on reconnaissait à chaque chanoine le droit de nommer à tour de rôle aux bénéfices qui venaient à vaquer pendant une semaine ; mais pour ménager davantage les chances de chacun, on distinguait les bénéfices d'après leur importance, et il y avait un double tour, l'un pour la collation des canonicats, l'autre pour celle des cures ou chapelles ; chaque chanoine y nommait, selon le rang d'inscription de son nom sur un double tableau, la grande et la petite table : et ne pouvaient être inscrits comme chanoines tournaires, que ceux qui avaient voix au chapitre et fait leur stage.

Nous ne dirons rien de la part que le chapitre prenait à l'administration du diocèse, surtout en cas de vacance du siège : son droit à faire l'élection de l'évêque sera l'un des objets principaux dans les règles de collation, dont nous allons parler. Ce droit en particulier, non moins que son ancienneté, ses richesses et le nombre de ses membres (4) éle-

---

(1) Un mémoire de l'an 1775 (Biblioth. de la ville de Metz, msc 72, p. 301) expose sous quelles conditions et de quelle manière se faisait la répartition des gros fruits : l'année canoniale commençant le 23 juin, ces fruits ne pouvaient se gagner que pour l'année suivante, après un double stage ; le premier, dit stage rigoureux, auquel un chanoine n'était admis qu'à l'un des deux termes fixes du 23 juin ou du 24 décembre, comprenait l'assistance aux offices pendant six mois suivis et continus ; le second, dit stage gracieux, consistait dans l'assistance à l'un des trois grands offices de chaque jour pendant six autres mois.

(2) Ceux dont les goûts n'auraient pas été satisfaits par là, pouvaient augmenter leur part d'administration temporelle, en se faisant adjuger un ou plusieurs des *trescens* du chapitre : on appelait ainsi de petits domaines groupés autour d'une habitation, dans l'un des villages voisins de la ville, et que le chapitre cédait au plus offrant parmi ses membres. — Les petites prébendes étaient au nombre de 39, la prébende unie au doyenné n'ayant pas ce complément, et se trouvaient situées : 9 1/2 à Longeville-lès-Metz, 3 à Scy, 1 à Châtel-St-Germain et Lessy, 2 en Dalle, 4 à Fèy, autant à Ars-sur-Moselle, 4 1/2 à Millery et 11 à Thicourt.

(3) Le msc 72 que nous venons de citer, renferme aussi p. 313 un mémoire sur cette organisation des maisons canoniales, avec un projet pour la rendre moins onéreuse aux chanoines et plus profitable au chapitre.

(4) Sans parler de ses prétentions à devenir chapitre noble, qui excitèrent tant de mécontentement dans la ville de Metz, de 1777 à 1784.

vaient le chapitre cathédral au-dessus de toutes les corporations semblables : du reste la plupart de nos collégiales étaient dans une certaine relation de dépendance ou d'union avec le grand chapitre. Il est regrettable que même le pouillé des Bénédictins ne soit pas plus explicite sur toute cette classe de benéfices et les traite avec une telle disproportion que, donnant les listes de tous les chanoines de la cathédrale depuis le xv[e] siècle, il ne donne pas même celles des dignitaires ou chefs des autres chapitres.

Ils insistent plus heureusement sur les bénéfices-cures ; mais après ce que nous avons déjà dit de l'organisation générale du diocèse, il ne nous reste, pour préparer à la lecture de nos pouillés, qu'à rappeler les idées générales sur les dîmes, constituant le principal revenu de nos bénéfices, et sur la dispensation ou collation de ces bénéfices.

IV. — DIMES ET PORTION CONGRUE

Si nous distinguons les revenus casuels de ce qu'on appelait le fixe d'une cure, celui-ci comprend souvent des biens-fonds, formant un bouverot ou beuvrot plus ou moins considérable ; mais le revenu principal n'en est pas moins la dîme ou une part dans les dîmes, et c'est au défaut de celle-ci que doit suppléer la portion congrue.

L'institution de la dîme avait directement pour but de fournir à l'entretien du clergé chargé du ministère des âmes ; mais peu à peu elle tourna, du moins en partie, au profit du haut clergé et des grandes institutions monastiques qui, du reste, contribuèrent beaucoup à la fondation et parfois à l'administration des paroisses ; même des laïcs y eurent part, soit par usurpation, soit par reconnaissance de la protection qu'ils accordèrent aux églises en certains siècles. De là, la distinction des dîmes ecclésiastiques, c'est-à-dire restées entre des mains ecclésiastiques sans aucune charge féodale, et des dîmes inféodées ou passées aux mains des laïcs, devenues bien purement temporel, et rattachées ordinairement à quelque fief, dont elles partagent les obligations féodales. Il ne faut donc point s'étonner de voir les dîmes d'une paroisse morcelées en parts souvent assez nombreuses, par suite assez insignifiantes, ayant des destinations bien diverses : le plus ordinairement, le curé ne tire qu'un tiers des dîmes. Mais, en cette matière, la plus grande variété règne sans conteste, et on ne peut s'en rapporter qu'à l'usage local, doublé de toute espèce de conventions particulières (1).

(1) On parle bien de dîmes solites, c'est-à-dire d'un usage général, ou insolites, c'est-à-dire particulières à quelques endroits. Mais cette distinction sert de peu dans la pratique.

D'abord, la quotité même de la dime ne répond pas toujours à l'étymologie de ce nom : parfois c'est une portion supérieure au dixième des fruits, plus souvent elle n'atteint pas cette proportion. De même, la nature des produits soumis à la dîme varie sans cesse. On distingue des dîmes personnelles, atteignant les produits de l'industrie et du commerce, des dîmes réelles ou prédiales, qui se lèvent sur les fruits que la terre produit ; et enfin, les dîmes mixtes, comme par exemple celle des animaux domestiques. Mais les dîmes personnelles étant peu en usage, et les dîmes réelles de beaucoup les plus importantes, c'est la division de celles-ci qui revient le plus souvent. Qui ne connaît les *grosses dîmes* par opposition aux *menues dîmes* et encore aux dîmes vertes ? Grosses dîmes, celles qui atteignent les espèces de fruits qu'on recueille le plus abondamment ou qui font l'objet de la principale culture d'une localité, très généralement chez nous les blés, seigles, orges et avoines, qu'on appelait par suite les gros fruits, et, dans les villages du vignoble, le vin, qui, ailleurs, n'est soumis qu'à la menue dîme : celle-ci comprend, par opposition, tous les fruits qui ne sont pas le principal objet de la culture d'un pays (lin, chanvre, navette, pois...). Les dîmes vertes se perçoivent sur les légumes, herbes et racines. Mais ces déterminations, valables pour les terres cultivées depuis longtemps, ne s'appliquent pas également aux terres nouvellement défrichées ou aux cultures nouvelles, et l'on distingue soigneusement les *dîmes novales* des dîmes anciennes. Les dîmes novales, comprenant les fruits des terres qui, auparavant, étaient en friche ou ne rapportaient pas des fruits sujets à la dîme, appartiennent de droit commun au curé, alors même qu'il a renoncé à sa part dans les dîmes pour opter la portion congrue (1). De même, assez souvent, les menues dîmes lui sont abandonnées, et c'est la grosse dîme, on le comprend, qui supporte les partages et suscite les difficultés avec les gros décimateurs ou entre eux.

En effet, les décimateurs ont, à ce titre et proportionnellement à leur part dans les dîmes, certaines obligations et charges : les biens ecclésiastiques ne doivent-ils pas, en principe, servir à l'entretien du clergé, mais aussi des églises et des objets du culte ? A défaut d'une législation plus précise, la coutume a chargé les gros décimateurs de la part principale

(1) Malgré toutes ces distinctions soigneusement faites, l'introduction d'une culture nouvelle mettait en conflit tous les intérêts attachés à la dîme : c'est ce qui eut lieu dans la première moitié du siècle dernier, quand la culture de la pomme de terre (topinambour) se généralisa, selon l'intérêt de chacun, on voulut la classer parmi les dîmes novales, vertes, grosses ou menues.

dans l'entretien des églises, les fabriques n'ayant ordinairement qu'un revenu très faible, et les paroissiens se contentant d'aider en cela leurs décimateurs par des corvées ou services peu coûteux. C'est ainsi que le curé a le plus souvent, pour le tiers des dîmes qu'il perçoit, l'obligation de réparer et d'entretenir le chœur de l'église, pendant que le soin de la nef incombe aux autres décimateurs, et celui de la tour, de la sacristie, des bancs, est laissée au gré des paroissiens. Mais que de lenteurs, de difficultés, de procès cette organisation suscite !

Et encore n'avons-nous rien dit de tous les détails réglant la levée des dîmes, ni de certaines obligations imposées aux décimateurs par la malice ou l'inertie de leurs sujets, heureux de compenser les vexations que la dîme leur valait. Sans doute, le clergé se trouvait, par là, plus rapproché du peuple, les intérêts du curé étant mêlés intimement à ceux de ses paroissiens; mais aussi quel danger pour sa dignité (1) ! et parfois quelle détresse dans son existence ! La dîme peut, en certaines années, ne rien rapporter, et là, où la plus grande partie en a été détournée au profit de dignitaires ecclésiastiques ou de seigneurs laïcs, il ne reste plus au clergé paroissial de quoi vivre convenablement.

De là, la nécessité, ressentie au troisième concile de Latran, de lui réserver au moins une *portion congrue* sur les dîmes de la paroisse. Mais comment fixer cette portion, que les décimateurs sont toujours portés à restreindre, sans tenir compte des changements que le temps amène forcément ? Souvent, lorsque le curé n'a aucune part dans les dîmes, on détermine une quotité de grains et de fruits, qui lui seront fournis annuellement par les décimateurs, et s'appellent le *Gros* du curé; ailleurs, où il a gardé une part dans les dîmes, on augmente cette part d'une portion déterminée et toujours garantie à prendre sur les autres décimateurs, ce qu'on appelle un préciput; ou encore, c'est par une somme d'argent, une pension annuelle, qu'on augmente sa part de dîme ou même qu'on remplace entièrement cette part, substituant ainsi un revenu certain à une situation toujours aléatoire et plus ou moins précaire. Encore fallut-il, pour assurer les droits des curés et mettre un peu d'uniformité en cette matière, que Louis XIV fixât, en 1686, le chiffre de la portion congrue à 300 livres pour les curés, à 150 pour les vicaires; le duc de Lorraine fit mieux: en 1698, il fixa la portion congrue à 700 livres pour les paroisses sans vicaire, et à 1,050 livres pour les paroisses avec

(1) Par exemple dans la fourniture et l'entretien des bêtes mâles, là où le curé avait une part dans la dîme de charnage, qui se levait sur le croît des animaux.

vicaires (1). Les curés purent alors choisir entre cette portion congrue et ce qu'ils avaient jusque là dans les dîmes ; s'ils optaient la portion, les gros décimateurs étaient obligés de la leur payer, à moins de leur abandonner toutes les grosses dîmes. En cas d'érection d'une nouvelle paroisse, ou de l'établissement d'un vicaire jugé nécessaire par l'évêque, le curé ou vicaire nouveau a droit également à la portion congrue, et c'est ce qui explique la résistance que mettent ordinairement les décimateurs à toute nouveauté de ce genre.

Une particularité distingue un certain nombre des cures du pays de la Sarre, où le rétablissement du catholicisme fut une suite des conquêtes de la France à la fin du XVII^e^ siècle. Le roi, ne voulant point exiger la restitution des dîmes qui avaient été affectées au culte protestant, fournit lui-même une portion congrue aux nouveaux curés. Cette dispensation des pensions royales, confiée à l'évêché de Metz, se pratiquait sous la rubrique « administration des cures de la Sarre », et s'étendait à plusieurs groupes de paroisses comprises dans les diocèses de Trèves, Mayence, Worms et Metz.

On ne s'étonnera donc point de trouver une grande variété de chiffres au pouillé des Bénédictins, sous la rubrique « revenu du curé », et si l'on songe à toutes les complications qu'entraînait la perception de ce revenu, on comprendra les plaintes d'une bonne partie du clergé paroissial avant la Révolution. Il en est de même pour tous ces droits de patronage ou de nomination aux bénéfices, branche non moins étendue ni moins compliquée des matières bénéficiales, et qui tient une si grande place dans nos pouillés.

V. — PATRONS OU COLLATEURS

Une des choses qui étonnent le plus, à la lecture des pouillés du XVI^e^ siècle, c'est de ne voir que deux cures inscrites à la nomination de l'évêque (2), et si plus tard il y en a davantage, c'est une conséquence du protestantisme, l'hérésie enlevant à un patron ou collateur l'exercice de

---

(1) En France aussi, les chiffres de 1686 durent être augmentés à plusieurs reprises. Voir les articles de l'abbé Sicard : *Les curés avant 1789*, dans le *Correspondant*, 10 et 25 février 1890.

(2) Est-il nécessaire de rappeler la distinction entre la présentation, nomination ou encore collation d'un bénéfice et l'institution canonique ? l'une constitue le droit du patron quel qu'il soit, l'autre ne peut appartenir évidemment qu'au supérieur ecclésiastique, à l'évêque, qui seul peut conférer la juridiction spirituelle et même la vraie propriété du bénéfice, au nom de l'Église ; sur ce dernier point, les Parlements prétendaient cependant intervenir et juger ce qu'ils appelaient le possessoire des bénéfices. Nos évêques s'étaient donc si libéralement dessaisis en

son droit : de là ces mentions fréquentes en certains archiprêtrés, de la collation faite par l'évêque *jure devoluto propter hæresim patroni ;* de là aussi tant de cures confiées à de simples administrateurs. Il est vrai que l'évêque dispose en plus grand nombre des bénéfices plus importants, des prébendes de nos diverses collégiales (1) ; mais là encore, il se trouve dès la première ligne une restriction : l'évêque doit compter avec les prétentions du pape ; ailleurs c'est l'État qui veut intervenir, et comme la souveraineté politique varie selon le temps et les diverses parties du diocèse, les règles ne sont plus les mêmes selon qu'un bénéfice est en terre d'Evêché, ou en Lorraine, en France ou en Empire (2). Indiquons au moins les règles ou conventions principales concernant cette matière des collations pour la période qu'embrassent nos pouillés.

Lorsque, au début du Moyen-Age, un mouvement de centralisation fit ressortir plus vivement la juridiction immédiate du pape sur toute l'église, celle-ci se manifeste dans la dispensation des bénéfices par les diverses sortes de réserves apostoliques, qui dérogeaient aux modes anciens de collation, en y substituant au moins temporairement l'autorité du pape. A côté d'applications très heureuses, cette innovation eut pour conséquence naturelle de grands mécontentements chez les collateurs ainsi privés de leur droit et, d'une façon générale, chez tous ceux qui ne pensaient point que les richesses des diverses églises dussent servir principalement aux membres de la curie romaine. Ces troubles s'accrurent à mesure que le séjour d'Avignon et le grand Schisme obligèrent les papes à user plus largement des réserves.

Aussi le concile de Constance voulut-il joindre au bienfait de l'unité rétablie dans l'Église, quelques garanties contre cette intervention du pape dans les collations des bénéfices ; Martin V préféra traiter lui-même avec les différentes nations qui se plaignaient davantage, en particulier

---

faveur des chapitres ou monastères de leur diocèse ou des diocèses voisins, ils avaient si largement reconnu des droits de patronage aux laïcs eux-mêmes, qu'il ne leur en restait plus ; mais pour que le bien des âmes ne fût pas à la merci des négligences ou des caprices d'un collateur, l'évêque avait conservé le droit de *dévolution*, c'est-à-dire la collation pleine et entière au défaut du patron qui n'a pas nommé dans les conditions voulues. Cela devint l'occasion d'un autre abus, quand l'usage eut reconnu un certain droit à la possession d'un bénéfice en faveur de celui qui dénonçait l'irrégularité de sa collation : celui-ci, disait-on, *jetait son dévolu* sur le bénéfice, c'est-à-dire cherchait à en évincer le possesseur pour s'y mettre à sa place.

(1) Nous avons dit que le titre d'archiprêtre ne constituait pas un bénéfice ; quant à sa collation, elle se faisait anciennement par une élection des curés de l'archiprêtré, mais une ordonnance de Mgr de Coislin (19 oct. 1700) supprima ce droit d'élection, réservant à l'évêque la désignation des archiprêtres.

(2) Outre cette variété de règles propres à chaque pays, il résultait de là bien des difficultés pour la collation d'un bénéfice situé en tel ou tel pays à un sujet d'une autre souveraineté : celui-ci devait généralement obtenir sa naturalisation (lettres de naturalité).

l'Allemagne. Ces conventions, temporaires d'abord, furent reprises plus tard, lorsque les tendances schismatiques du concile de Bâle en firent sentir la nécessité aux papes Eugène IV et Nicolas V, et aboutirent enfin à divers règlements, que sanctionna le concordat de Vienne, signé le 17 février 1448. Les États de l'Empire s'y rallièrent successivement; dès 1450, le concordat était étendu à tout le diocèse de Metz (1). Par cet accord, le pape promettait de respecter désormais la liberté des élections canoniques dans les églises cathédrales ou abbatiales, mais il se réservait toujours d'y nommer en certains cas, comme aussi aux bénéfices qui viendraient à vaquer par le décès du titulaire survenu en cour de Rome, et surtout à ceux dont la vacance aurait lieu dans les mois de nombre impair, ce qu'on nomma les *mois du pape* ou les mois de rigueur. Ce dernier nom nous indique le peu d'enthousiasme qu'excita le concordat en beaucoup d'églises, d'autant plus que la cour romaine essaya de restreindre ses concessions par les fameuses règles de la chancellerie apostolique, publiées par Innocent VIII, aussitôt après son avènement (1484).

Il y eut donc encore plus d'une difficulté, et la situation des collateurs messins fut loin de s'améliorer, lorsque la domination française amena sur ce terrain déjà si disputé un facteur très puissant et très envahissant. La France avait eu son concordat particulier en 1516, mais celui-ci ne fut point étendu aux Trois-Evêchés ni à la Lorraine. Pour y suppléer, Louis XIV obtint d'abord d'Alexandre VII un indult personnel, dont il dédaigna de se servir jusqu'a ce que Clément IX l'eût transformé en une concession perpétuelle qui abandonnait au roi de France la disposition de tous les bénéfices réservés au Saint-Siège. L'action immédiate du pape disparaissait ainsi de la collation de nos bénéfices principaux: restaient les cures, exceptées des concessions faites au roi de France.

On sait que le concile de Trente soumit à un concours par examen la collation de toutes les cures de patronage ecclésiastique, et le cardinal de Givry, si zélé pour toutes les réformes du concile, établit le concours dans son diocèse; la guerre de Trente-Ans empêcha de le tenir, mais Mgr d'Aubusson de la Feuillade le rétablit en 1674. Celui qui emportait

(1) Les Bénédictins, *Histoire de Metz*, II, p. 652, citent, avec un petit ton gallican, des bulles de 1448, 1449, 1450, 1453 et 1456. Dom Calmet a publié les deux dernières *Hist. de Lorraine*, III, pr. CCXIV. La date de 1450 rattache pour nous l'établissement du concordat germanique au pèlerinage pompeux que fit alors notre évêque pour gagner le jubilé à Rome. Il accompagnait son neveu l'archevêque de Trèves, et celui-ci aussi obtint l'extension du concordat à sa métropole ; mais les deux évêchés suffragants de Toul et de Verdun ne s'y rangèrent que bien plus tard, et en partie seulement. (D. Calmet, *ibid.*, années 1518, 1519 et 1546).

au concours une cure vacante dans un des mois du pape, devait encore demander à Rome une bulle de nomination, à moins que le pape n'eût passé à l'évêque par un indult spécial son droit de collation ; dans les autres mois, les collateurs ordinaires étaient obligés de nommer ceux que le concours leur désignait. Il y avait pourtant à cela quelques exceptions, concernant les cures qui étaient unies à un chapitre ou à un monastère; cette relation, qui datait soit de la fondation même de l'institution à laquelle la cure était ainsi donnée, soit d'une union proprement dite, faite pour subvenir à une nécessité ultérieure, assimilait en quelque sorte le bénéfice avec la personne morale du patron, qui prenait alors le titre de *curé primitif*, ne laissant à celui qui remplissait toutes les fonctions du ministère dans la paroisse, qu'un titre de *vicaire perpétuel* (1). Une union plus étroite encore constituait ce qu'on appelait une cure régulière, c'est-à-dire celle que le patron a droit de faire administrer en tout temps par un religieux révocable à son gré. On le comprend, cette immixtion des chapitres ou des monastères dans la collation des cures avait pour objet les droits honorifiques et réels que conférait le patronage, soit que celui-ci fût la suite assez naturelle de la première érection et dotation de la paroisse, soit qu'il résultât d'une concession accordée plus tard par l'évêque. Nous devons croire que celui-ci trouvait des avantages à se dépouiller ainsi du droit qui lui appartenait primitivement de choisir ses collaborateurs (2) ; car si étrange que cela nous paraisse aujourd'hui, il faut bien s'incliner devant le grand nombre de semblables concessions dont nous avons les actes.

Il est plus difficile encore de s'expliquer les patronages laïcs établis sur un bon nombre de nos cures, quoique moins nombreux que les patronages ecclésiastiques. En certains cas du moins, on croit y reconnaître un reste de ces idées qui amenèrent l'établissement de la féodalité et tentèrent de lui soumettre l'Église elle-même. Le patronage laïc peut être en effet personnel ou réel, et dans ce dernier cas, il était attaché à la possession d'une terre et se transmettait avec elle ; la plupart de nos patrons laïcs sont désignés simplement comme les seigneurs du lieu, la seigneurie temporelle entraînant avec elle le droit de collation à la cure. C'est donc, dans un ordre plus spirituel, le même principe qui

(1) Ce titre n'enlevait rien à l'autorité du prêtre qui administrait une de ces cures, et son vicariat lui constituait un vrai bénéfice irrévocable. Souvent les curés primitifs avaient gardé, pour rappeler leur droit, le pouvoir d'officier dans ces paroisses à certaines fêtes, au jour du Patron.

(2) Ce droit reparaît lors d'une érection nouvelle de paroisse : la paroisse nouvelle reste à la nomination du patron de l'église-mère, mais l'évêque nomme une première fois *collatione liberâ ratione novæ erectionis.*

avait produit les dîmes inféodées (1) : les princes protestants n'auront qu'à le pousser à ses dernières conséquences pour asservir l'Église.

Après les patrons de toutes sortes, les bénéficiers eux-mêmes essaient de s'arroger un droit sur la transmission de leurs bénéfices, et ils y réussissent par la permutation ou la résignation en faveur (2) : le patron ne peut même point s'y opposer, à moins que ce ne soit un patron laïc, et l'évêque ou le pape sont finalement obligés de s'y prêter également. La *permutation* se comprend facilement, si ce n'est lorsqu'elle se complique pour faire entrer dans un même mouvement 3 ou 4 copermutants, ce qu'on appelait un concordat triangulaire, quadrangulaire. La *résignation en faveur* était une démission faite entre les mains du pape, par l'entremise d'un notaire apostolique, sous la condition que le pape confierait le bénéfice à celui qu'on désignait (3). Une autre condition, ajoutée à beaucoup de permutations et de résignations, et qui suffit à expliquer la vogue de ce genre de transmissions, c'est la réserve d'une pension sur le bénéfice abandonné. On avait bien mis, pour prévenir les abus, certaines conditions à ces réserves de pensions ; mais qui ne voit les inconvénients nombreux que devaient susciter par ce moyen l'avarice et l'ambition, toujours ingénieuses à tourner les obstacles (4) ?

Arrêtons-nous : en voilà bien assez pour prévenir les lecteurs du danger qu'il y aurait à appliquer nos idées modernes à ce passé que représentent nos pouillés. C'est dire l'intérêt historique de ces documents au point de vue des mœurs et des institutions, après que nous l'avons signalé déjà au point de vue de la géographie et de la statistique. Puisse donc leur publication aider à l'intelligence et stimuler à la recherche plus complète de notre histoire religieuse !

---

(1) Pourtant les Trois-Évêchés ne furent pas soumis à l'indult du Parlement, espèce d'expectative royale, non plus papale, par laquelle un collateur était obligé de conférer à un membre du Parlement désigné par le roi le premier bénéfice de sa collation qui viendrait à vaquer. Mais chez nous comme partout, les dispositions du droit étaient toujours plus favorables aux patrons laïcs qu'aux patrons ecclésiastiques.

(2) On appelle parfois résignation la démission pure et simple, mais alors le droit du patron s'exerçait à l'ordinaire. Parfois aussi une permutation était imposée par l'évêque pour mettre fin, sans plus d'éclat, à une situation que l'inamovibilité d'un bénéficier rendait dangereuse.

(3) Aux permutations et résignations se joignait assez souvent la réserve du regrès, c'est-à-dire un droit de retour, de rentrée en possession du bénéfice permuté ou résigné. On distinguait alors accès, ingrès et regrès : l'accès était le droit qu'avait un bénéficier trop jeune, p. ex. tel de nos évêques, d'entrer plus tard dans son bénéfice ; l'ingrès était le droit que se réservait un clerc, résignant un bénéfice sans en avoir pris possession, d'y entrer dans les cas stipulés.

(4) L'expression *courir un bénéfice* était consacrée pour résumer les soucis, les démarches et parfois les intrigues que suscitait chez beaucoup de clercs la vacance d'une position plus ou moins riche ou tranquille.

I

LE POUILLÉ AU XIV^{e} SIÈCLE

LISTES DE 1327 & 1360

CE sont les Archives du Vatican qui nous ont gardé les plus anciens documents se rattachant à la série de nos pouillés messins ; et c'est à M. Kirsch, professeur à l'Université de Fribourg, en Suisse, que nous en devons la découverte et la première publication. Nous sommes obligés de renvoyer à son livre (1) ceux qui voudraient connaître l'état des registres du Vatican et toute l'organisation financière à laquelle se rapportent ces documents : voici simplement les renseignements nécessaires à l'intelligence des deux listes que nous publions à nouveau.

La première fait partie du compte que rendent de leur mission les deux collecteurs (2) envoyés par Jean XXII, en 1327, dans les provinces de Besançon et de Trèves, pour la levée d'un secours gratuit promis libéralement à l'église romaine « pro repressione hereticorum et rebellium parcium Italie contra Deum et ecclesiam ». Mais, d'une part, ce compte ne donne pas l'énumération des paroisses : on n'y a inscrit que le total des sommes versées dans chaque archiprêtré par les curés et chapelains (3). D'autre part, s'il est plus détaillé quant aux bénéfices principaux

(1) Kirsch, *Die päpstlichen Kollectorien in Deutschland während des XIV. Jahrhunderts*, Paderborn, 1894. — Disons à la louange de M. Kirsch qu'une nouvelle collation des registres du Vatican ne nous permet d'apporter à son texte que de légères améliorations.

(2) Ce sont deux chanoines, l'un de Langres, l'autre de Viviers ; le premier, Petrus Guigonis (alias Moreti) de Castronovo, est celui qui rend compte de la recette faite à Metz. Au cours de sa mission, un *motu proprio* du pape lui conféra l'archidiaconé de Vic ; mais plus tard la Chambre apostolique, ne trouvant pas ses comptes en règle, fit informer contre lui : il fut arrêté, et l'official de Metz fit saisir tous les revenus de sa prébende et de son archidiaconé, qui furent versés directement à la Chambre, de 1340 à 1346. (Kirsch, p. 142-144, 147-150, 167.)

(3) On ne peut expliquer autrement les sommes élevées que paient les archiprêtres : par exemple ceux de Marsal et de Sarrebourg donnent plus que les archidiacres de ces villes. Du reste, c'est de la même façon sommaire que le compte cite les parts versées par les chanoines de la cathédrale ou des collégiales : seuls les archidiacres obtiennent des mentions personnelles. Enfin, nous avons plus loin (Kirsch, p. 148-150) des listes complémentaires pour la levée de ce subside « pro restis subsidii », et nous y trouvons, mêlées à des mentions d'abbayes ou d'archiprêtrés, celles de 32 curés désignés par les noms de leurs paroisses, ainsi que 2 chapelains.

du diocèse, il y manque néanmoins un certain nombre d'abbayes, collégiales ou prieurés : peut-être n'y avait-il eu aucune promesse de leur part, car le collecteur spécifie pourquoi d'autres, malgré leurs promesses, n'ont rien donné. Ceci se rattache, au milieu de l'agitation générale de cette époque, à une cause plus particulière, les suites que la guerre de 1324 avait pour le pays messin. Un collecteur devait y être mal venu, et celui de 1327 ne chercha pas à dominer la situation (1). Enfin son compte n'énumère point nos bénéfices dans l'ordre habituel : il ne maintient qu'en partie les groupes traditionnels et les intervertit parfois (2) ; ceci toutefois peut être le fait d'un copiste qui aura transcrit le compte du collecteur ; car, et c'est une remarque très importante pour beaucoup de détails, ces manuscrits du Vatican ne représentent point les papiers eux-mêmes des collecteurs, mais une mise au net de ces papiers par les scribes de la Chambre apostolique.

La liste de 1360 est plus complète que celle de 1327, et elle aurait constitué un vrai pouillé du diocèse, si les intentions du pape Innocent VI avaient été exécutées. Afin de reconquérir ses états romains et de quitter Avignon, il avait prescrit de lever pendant trois ans une dîme sur les biens de l'Église en certains pays, entre autres en Allemagne ; mais ici il rencontra tant de résistances qu'après de longues négociations avec les évêques, soutenus par l'empereur et la Diète, il dut réduire sa demande et se contenter d'un secours calculé au double de ce qu'on appelait la *procuratio*, c'est-à-dire la somme fixée par le droit pour couvrir de ses dépenses celui qui faisait annuellement la visite canonique d'un bénéfice. Encore laissa-t-il à la conscience du collecteur de modérer cette exigence selon les facultés des églises trop pauvres pour s'acquitter entièrement ; on verra que notre collecteur messin usa très largement de cette permission, au grand détriment de notre curiosité, qui ne trouve point dans son compte les noms des paroisses n'ayant rien payé ; parmi les autres, il n'en est qu'une sur quinze environ qui ait acquitté « integre » la double *procuratio*. Mais enfin, tant bien que mal, la levée se fit dans le diocèse en 1360 et 1361, tandis qu'ailleurs on y mit des retards qui durèrent jusqu'en 1372.

Le collecteur général pour l'Allemagne était Philippe de Cabassole, évêque de Cavaillon, plus tard patriarche de Jérusalem et cardinal. Selon la coutume, il institua des sous-collecteurs pour agir en son nom dans chaque diocèse. A Metz, le princier de la Cathédrale, Jean de Heu, accepta cette mission : à plusieurs reprises, pendant le XIV^e siècle, nous voyons ainsi le premier dignitaire de notre grand chapitre chargé des affaires financières de la cour romaine. Jean de Heu ne s'oubliait d'ailleurs pas lui-même : prévôt de Saint-Thiébauld et chanoine, puis princier de la Cathédrale de Metz, il est en même temps chanoine et écolâtre de Toul, prévôt de Liège et encore chanoine de Rheims ; Urbain VI le nomma évêque de Toul en 1363, mais son sacre ne put avoir lieu qu'en 1367, et c'est à Metz qu'il vint mourir, le 9 août 1372 (3).

---

(1) Il fut accusé surtout d'avoir composé trop facilement avec les mauvais payeurs, et son remplaçant dut revenir sur plusieurs de ces arrangements qui lésaient la Chambre apostolique ; car toute promesse souscrite constituait à celle-ci un droit rigoureux.

(2) Nos pouillés placent d'abord les chapitres et les collégiales, puis les abbayes (intra muros, juxta muros, extra muros), et naturellement les abbayes d'hommes avant celles des femmes, ensuite les prieurés, et enfin les cures dans le cadre des archidiaconés et archiprêtrés. Nous essayons de marquer ces groupes en ne répétant pas le mot *Item* à chaque ligne, et nous renvoyons à la fin la liste des archiprêtrés que le manuscrit place entre les abbayes de Sainte-Croix et de Saint-Clément.

(3) Voir sur la famille de Jean de Heu, à ce moment l'une des plus puissantes parmi les paraiges messins, d'Hannoncelles, *Metz ancien*, t. II, p. 129. Quant à la carrière ecclésiastique de Jean, ce que nous en disons est attesté par l'ouvrage si souvent cité de M. Kirsch, à l'exception pourtant du canonicat de Rheims ; mais celui-ci est affirmé par le *Gallia christiana*, t. XIII, c. 102, et par le *Metz ancien*, qui fait même de Jean un grand-archidiacre de Rheims. La date de sa mort, inscrite sur sa tombe dans le bras droit du transept de la Cathédrale (Bégin, *Histoire de la Cathédrale de Metz*, t. II, p. 90) prouve l'erreur de M. Kirsch, qui rapporte à son épiscopat des actes de 1374 : ils sont de son successeur, Jean de Neufchâtel.

Son compte de la collecte de 1360-1361 est très bien rédigé : commençant par rappeler la commission qu'il a reçue de l'évêque de Cavaillon, puis la Décrétale de Benoît XII, qui a fixé le droit quant à la *procuratio* à payer (1), il résume toutes ses recettes selon les diverses catégories de bénéfices, puis énumère ceux-ci en détail pour indiquer la somme versée par chacun. Il suit, beaucoup plus exactement que son prédécesseur de 1327, l'ordre consacré entre les groupes des bénéfices majeurs, mais ensuite il ne tient aucun compte du groupement si naturel des archiprêtrés par archidiaconés, si ce n'est pour l'archidiaconé de Metz ; et quant aux paroisses de chaque archiprêtré, il a une tendance générale à placer d'abord celles qui ont versé davantage ; pourtant ce principe a été souvent contrarié et n'a produit qu'un ordre assez vague : en tout cas il n'aide point à fixer l'identification de certains noms difficiles.

Nous reproduisons les chiffres de ces cotisations du XIV^e siècle, quoiqu'ils ne soient pas en proportion avec la valeur des bénéfices, mais plutôt avec un état transitoire de prospérité ou de pauvreté ; seulement nous supprimons les additions et autres opérations qui ne concernaient que l'état de la caisse du collecteur. Le système monétaire, auquel ces chiffres et opérations se rattachent, est facile à comprendre. En 1327, presque tout se ramène à la livre de compte qui vaut 20 sols et le sol 12 deniers ; deux fois il est question de florins, mais rien n'indique la valeur de ces florins (2). En 1360, la constitution de Benoît XII fixait la valeur du denier d'argent tournois (3) à l'équivalence de 12 deniers pour un florin, et le collecteur ne sort pas de là, sinon qu'il appelle le denier un gros : c'est ainsi qu'il marque la *procuratio integra* d'une cure à 3 florins et 4 gros, ce qui fait les 40 deniers de la constitution de Benoît XII.

En dehors de ces deux listes (1327, 1360), les collecteurs apostoliques du XIV^e siècle mentionnent assez souvent quelque bénéfice messin, par exemple à propos de la perception des revenus d'un bénéfice vacant ou des revenus de la première année qui suit la collation d'un bénéfice, lorsque le pape se les réservait (*fructus medii* ou *fructus primi anni*).

Ces mentions comblent parfois les lacunes si regrettables des listes plus générales : c'est pourquoi nous reproduisons en note (4) toutes celles qui concernent une paroisse ou une chapelle, mais non les différentes prébendes de nos chapitres ou de nos abbayes ou même les prieurés. Et pour faciliter les rapprochements, nous avons réparti ces notes par archiprêtrés, selon que nous avons pu donner à chaque nom une identification au moins probable. Les mentions plus obscures seront groupées dans une note générale à la fin de ce chapitre.

---

(1) Comme nous ne reproduisons pas cet en-tête du compte, voici les chiffres fixés par Benoît XII, qui servirent de règle à notre collecteur : un archevêque, visitant une église cathédrale, n'en peut exiger plus de 320 deniers tournois, 260 d'une collégiale, monastère ou prieuré comptant au moins 12 membres, et 220 d'une de ces maisons qui a moins de 12 membres ; pour la visite d'un évêque, les mêmes institutions ne doivent plus que 220, 180, 150 deniers ; pour celle d'un abbé, les monastères, selon qu'ils ont 12 ou moins de membres, ne sont tenus qu'à 100 ou 80 deniers ; un archidiacre n'a que 40 deniers, et un archiprêtre 10. La *procuratio* étant au bénéfice du pape, se calculera d'après les chiffres les plus élevés pour chaque nature de bénéfices : les paroisses paieront donc la *procuratio* due à l'archidiacre.

(2) En finissant, le collecteur mentionne des florins de deux valeurs : voulant substituer de l'or aux espèces qu'il avait reçues, il acheta d'une part 400 florins valant 17^s 6^d pièce, et, de l'autre, 37 florins *ad agnum* (agneaux ou moutons d'or) valant 20^s ; les premiers sont probablement des florins messins.

(3) Il s'agit donc d'une pièce réelle et non plus seulement du denier comme sous-division de la livre de compte. Le denier tournois vaut en réalité plus d'un sol.

(4) Dans ces notes, il est question de petits tournois : d'après une remarque de 1317, il en fallait 14 pour faire un gros tournois d'argent.

LISTE DE 1327

DIOCESIS METENSIS (1)

Sequitur recepta facta de eodem subsidio per me Petrum memoratum in diocesi metensi virtute consimilis commissionis michi et college meo facte.

Et primo a reverendo in Christo patre domino Ludovico de Pictavia tunc episcopo metensi nichil egi seu recepi ex eo, quia absens erat quando venimus in diocesi sua et erat in patria sua, ubi mense Augusti diem clausit extremum.

Item a capitulo maioris ecclesie Metensis	50 libr.	
Item a magistro Aubrico maiori archidiacono	20 libr.	
» a domino Guillermo de Monte Ferrandi archidiacono de Marssallo in eadem ecclesia	10 libr.	
» a procuratore domini cardinalis de Garno archidiaconi de Vico absentis	10 libr.	
» a procuratore archidiaconi de Salborc in eadem ecclesia	6 libr.	
Item ab abbate sancti Vincentii metensis	10 libr.	
» ab abbate sancti Symphoriani	10 libr.	
» ab abbatissa sancte Glodecindis		100 sol.
» ab abbatissa sancti Petri metensis		100 sol.
Item ab abbate sancte Crucis ante Metim	4 libr.	
» dominus abbas sancti Clementis promisit 60 libr., sed nichil solvit propter paupertatem.		
» dominus abbas sancti Arnulphi promisit 60 libr., sed morte preventus non solvit et successor ejus excusavit se propter paupertatem (2).		
Item ab abbate Salne Vallis	8 libr.	
» ab abbate sancti Martini Glanderiensis	10 libr.	

(1) Archiv. Vatic. Camer. Avinion. Collectoriæ n° 3, fol. 73 v°-75. — Kirsch, p. 115-117.

(2) Le doyen de Beaune, qui contrôla en 1338 la gestion du collecteur de 1327, obtint de l'abbé de St-Arnould l'exécution de cette promesse, mais en substituant le florin à la livre : *Item ab abbate Sti Arnulphi metensis, compositione secum facta per dominum decanum Belnensem pro subsidio, 60 flor. auri.* L'abbé de St-Vincent dut aussi verser un supplément : *Item a domino abbate Sti Vincentii metensis pro restis subsidii debiti per eundem dominum abbatem, 72 sol. tur.* (Kirsch, p. 148 et 150.)

Item	ab abbate Iustimontis	100 sol.
»	ab abbate Bosonisville	6 libr.
»	ab abbate sancti Petri Montis	10 fl.
»	ab abbate sancti Naboris	8 libr.
»	ab abbate sancti Martini ante Metim	100 sol.
»	ab abbate Gorsiensi	40 fl.
»	ab abbate Warno Villariensi (1)	100 sol.
Item	ab abbatissa de Crusallo	6 libr.
»	ab abbatissa de Novo Monasterio	10 libr.
»	ab abbatissa de Hesse (2)	10 libr.
»	ab abbatissa de Bargavilla	8 libr.
»	a magistra de Bassala	100 sol.
»	ab abbatissa de Herbossen	10 libr.
Item	abbas de Villari	excusaverunt se propter paupertatem, quia combusti fuerunt tempore guerre, et de excusatione eorum tradiderunt litteras suas apertas sigillis suis sigillatas.
»	abbas Pontis Tifredi	
»	abbas (*sic*) sancte Marie metensis	
»	prior de Alminga	
Item	ab ecclesia collegiata de Salaborc	100 sol.
»	ab ecclesia collegiata de Marcello	6 libr.
»	ab ecclesia collegiata de Humborc	100 sol.
»	ab ecclesia collegiata de Novo Monasterio	4 libr.
»	ab ecclesia collegiata de sancto Arnuali (3)	6 libr.
Item	a priore de Luxen	4 libr.
»	a priore Moysionis	20 sol.
»	prior de Tiancort	se excusaverunt propter guerras et propter paupertatem.
»	prior de Viveriis	
»	prior Sancti Germani	
»	de Cella	
Item	ab archipresbitero Metensi	10 libr.
»	ab archipresbitero de Tionisvilla	6 libr.
»	ab archipresbitero de Ventos	50 sol.

(1) Il suffit de comparer la liste des abbayes en 1360 pour constater qu'il manque ici l'abbaye bénédictine de Hornbach et les abbayes cisterciennes de St-Benoit-en-Woivre, Sturzelbronn et Freistroff, celle-ci abbaye de femmes.

(2) En 1338, *Item ab abbatissa de Esse pro restis subsidii 12 libr. tur., quia de 22 libris promissis per eam reperiuntur solute et computate per dominum P. Moreti 10 libr. tur.* (Kirsch, p. 149.)

(3) L'absence de plusieurs petites collégiales ne nous surprend point ici ; mais comment expliquer qu'on ait exempté Notre-Dame-la-Ronde, St-Sauveur, St-Thiébaut, Munster, dont il est question à d'autres titres dans le compte du même collecteur ? Après le *subsidium* de 1327, Petrus Guigonis, devenu archidiacre de Vic, fut chargé par Jean XXII de percevoir les *fructus primi anni* que le pape se réserva sur les bénéfices vacants depuis les derniers mois de 1329 jusqu'à 1334 ; or, il perçut à deux reprises *100 sol. pro quadam prebenda ecclesie de* MONASTERIO, — *100 sol. pro prebenda* CAPELLE BEATE MARIE ROTUNDE, — *7 libr. pro quadam prebenda in ecclesia* STI THEOBALDI METENSIS, et il marque qu'un canonicat *in ecclesia* COLLEGIATA STI SALVATORIS METENSIS était vacant au moment de son départ (Kirsch, p. 124, 126, 128, 132, 133). En remontant à 1317, on voit même des chiffres plus élevés : 10 libr. pour une prébende de St-Thiébaut, et 12 flor. pour la prévôté de N.-D.-la-Ronde (*Ibid.*, p. 37).

Item ab archipresbitero de Ioye		40 sol.
» ab archipresbitero de Ponte Montis		100 sol.
» ab archipresbitero de Gorcia	7 libr.	
» ab archipresbitero de Nomenyo	8 libr.	
» ab archipresbitero de Demes	8 libr.	
» ab archipresbitero de Werasia	10 libr.	
» ab archipresbitero de Marssallo	12 libr.	
» ab archipresbitero de Salaborc	10 libr.	
» ab archipresbitero de sancto Arnuali	10 libr.	
» ab archipresbitero de Novo Monasterio	8 libr.	
» ab archipresbitero de Virgavilla	10 libr.	
» ab archipresbitero de Rombar	6 libr.	
» ab archipresbitero de Horenbac	10 libr.	
» ab archipresbitero de Bokenem	8 libr.	
» ab archipresbitero de Morangiis	12 libr.	
» ab archipresbitero de Hastixe	6 libr.	
» archipresbiter de Camputre promisit 7 libr., sed nichil solvit propter paupertatem (1).		

(1) Quatre archiprêtres paient en 1338 un supplément « pro restis subsidii », mais deux fois ce supplément est si faible qu'il ne représente sans doute que l'arriéré d'un curé :

Item ab archipresbitero de Ventos, 20 sol. tur.

« *ab archipresbitero de Ste Arnuali, 7 libr. 2 sol. tur.*

« *ab archipresbitero de Wergavilla, 20 sol. tur.*

« *ab archipresbitero de Morangiis, 9 libr. tur.* (Kirsch, p. 149-150.)

Ce dernier chiffre, qui élève la contribution de Morhange au premier rang parmi les archiprêtrés, nous étonne en ce que trois paroisses de cet archiprêtré sont encore mentionnées isolément parmi celles qui paient « pro restis subsidii ». Celles-ci sont au nombre de 33 : nous en donnons ici la liste, afin de faire voir comment elles sont groupées par archiprêtrés, ce qui aide à leur identification ; M. Kirsch ne s'en est pas douté. Nous abrégeons la formule du collecteur, qui répète pour chacune : *item a curato de...* et nous prévenons qu'il s'agit toujours de *sol. tur.* (Kirsch, p. 148-149.)

Item a curato de Dendendorf	5 *sol. 4 den.*	*Item de Mondelanges*	12 *sol.*
» *de Wolheskirchem*	10 *sol.*	» *de Maycceres*	6 *sol.*
» *de Bistorf*	12 *sol.*	» *de Bosanges*	4 *sol.*
Item de Airees	14 *sol.*	*Item de Fay*	4 *sol.*
» *de Bioncort*	14 *sol.*	» *de Flocort*	10 *sol.*
Item de Gerney	18 *sol.*	» *de Altrupe*	8 *sol. 4 den.*
» *de Graver*	5 *sol.*	*Item de Ludelinguis*	20 *sol.*
» *de Mayr*	9 *sol.*	» *de Guerigiis*	20 *sol.*
» *de Saynt Steule*	9 *sol.*	» *de Wilre*	20 *sol.*
Item de Loveney	24 *sol.*	» *de Elborswilre*	12 *sol.*
» *de Chamenat*	16 *sol.*	» *de Burlixe*	16 *sol.*
» *de Buxeriis*	16 *sol.*	» *de Othoniville*	24 *sol.*
» *de Sarley*	20 *sol.*	» *de Murtina*	24 *sol.*
» *de Thimonville*	20 *sol.*	» *de Rimeringa*	26 *sol.*
» *de Liehon*	8 *sol.*	» *de Dehargarde*	14 *sol.*
Item a duobus capellanis de Nowelroit	10 *sol.*	» *de Bringa*	16 *sol.*
		» *de Gankirke*	30 *sol.*

Il peut y avoir des hésitations sur quelques noms, parce que rien dans le texte ne garantit les limites que nous assignons à chaque groupe, mais le principe de cette disposition nous paraît certain et toutes ces paroisses appartiennent au moins à sept archiprêtrés, se suivant par ordre d'archidiaconés : Bouquenom ; Delme, Hatrize, Nomeny ; Rombac, Morhange et Warize. Il est difficile de marquer la séparation entre ces deux derniers, à cause des formes trop incertaines de Ludelinguis-Wilre.

LISTE DE 1360

COMPOTUS SUBSIDII BIENNALIS CIVITATIS ET DIOCESIS METEN. (1).

1. — Sequitur *compotus summatim abbreviatus* et postea particularis et distinctus.

In primis sciendum est quod in civitate metensi sunt episcopus et capitulum ecclesie Metensis.

Item tam in civitate quam in diocesi capitula talia qualia 11.

Item abbates sive monasteria monachorum 19.

Item abbatisse 9, et una domus religiosa ubi est magistra et non abbatissa.

Item prioratus 11.

Item parrochiales ecclesie competentes 461.

Bene verum est quod sunt plures alie capellanie et parrochiales ecclesie que sunt notorie ita pauperes et exiles, quod nec de hiis nec de aliis quibuscumque subsidiis ordinariis vel extraordinariis solvunt piccam nec aliquid exigitur ab eisdem.

Primo dominus episcopus nichil solvit.

Capitulum ecclesie Metensis solvit integram procurationem.

Abbates { Gorziensis, sancti Arnulphi, sancti Symphoriani, sancti Vincentii } solverunt integram procurationem.

Item 31 parrochiales ecclesie (2) et non plures solverunt integram procurationem.

Cetera vero collegia, monasteria monachorum et monialium, prioratus et parrochiales ecclesie non solverunt integram procurationem propter suarum penuriam facultatum, sed solverunt partem quam potuerunt, prout infra in compoto particulari et distincto continetur.

---

(1) Archiv. Vatic. Camer. Avinion. Collectoriæ n° 9, fol. 72-84. — Kirsch, p. 300-318. Ce compte comprend deux années, soit 1360 et 1361 ; mais un detail de chiffres prouve, nous allons le dire, que c'est directement le compte de la première année qui est ici transcrit.

(2) Plus de la moitié de ce chiffre est fourni par les deux archiprêtrés de Metz et de Thionville ; parmi les autres, 5 ont une église assez riche pour payer « integre », 3 en ont deux, 1 en a trois et 9 n'en ont aucune.

Recollectis igitur summis singulis huiusmodi subsidii, tam pro integris quam pro aliis impositis, ascendit huiusmodi subsidium pro anno ad summam 911 flor. et 7 gross. (1).

II. — Sequitur *compotus particularis et distinctus.*

Ecclesia Metensis pro integra (2)	26 fl. 8 gr.	Canonici sancti Petri metensis (3)	4 fl.
Capitulum sancti Salvatoris metensis pro parte	10 fl.	Capitulum sancti Arnualis	10 fl.
Capitulum sancti Theobaldi extra muros metenses pro parte	10 fl.	Capitulum de Hombourg	4 fl.
		Capitulum de Monasterio	4 fl.
		Capitulum de Marsallo	4 fl.
		Capitulum de Sarburgo	4 fl.
Canonici beate Marie Rotunde metensis	8 fl.	Capitulum de Vico	3 fl.
		Capitulum de Hornbacho	3 fl.

Summa impositionum de cathedrali et collegiatis ecclesiis 90 fl. cum duabus partibus.

Abbas Gorziensis (4)	21 fl. 8 gr.	Abbas sancti Martini ante Metim	12 fl.
Abbas sancti Arnulphi	tantundem.	Abbas sancte Crucis	6 fl.
Abbas sancti Symphoriani	tantundem.	Abbas Iustimontis	4 fl.
Abbas sancti Vincentii	tantundem.	Abbas de Hornbacho	10 fl.
Abbas sancti Clementis	10 fl.		

(1) Tous les chiffres qui vont suivre rentrent dans cette somme, qui représente la *procuratio* d'une année; pour ses deux années d'exercice, le collecteur devait donc le double de cette somme; Jean de Heu s'acquitta complètement le 29 novembre 1361, à l'exception d'une somme de 16 fl. 2 gr. qu'il marque *restant solvendi pro primo anno*, et d'une autre somme de 77 fl. 8 gr. ½ *restant pro secundo anno*. Or nous retrouvons exactement la première de ces deux sommes en additionnant les « restant solvendi » détaillés au présent compte : celui-ci est donc pour 1360.

(2) La somme versée par le chapitre de la Cathédrale est bien conforme à la constitution de Benoît XII. Quant aux collégiales, qui ne paient que « pro parte », il est impossible de les rapporter aux classes réglées par ce pape : avaient-elles plus ou moins de 12 membres ?

(3) M. Kirsch rapporte ceci à l'abbaye de St-Pierre, où il y avait quelques chapelains prébendés : il nous paraît évident qu'il s'agit plutôt d'une collégiale, et ce doit être St-Pierre-aux-Images qui est ainsi désigné, plutôt que St-Pierre-le-Vieux. — On remarquera, dans le groupe qui suit, l'absence de la collégiale de Neumünster, citée en 1327; celle de Briey, assez nouvellement fondée, ne paraît pas encore. Mais pourquoi, parmi les collégiales de la ville, ne mentionne-t-on pas Ste-Reinette ? En 1345, un de ses prébendiers pouvait payer *pro fructibus prebende* Sti Nicholay pauperum clericorum metensium, *6 fl. et 10 gr.* De même St-Paul-sur-le-Cloître, dont on mentionnait en 1350 une chapellenie, *perpetua capellania* capelle Sti Pauli supra claustrum *ecclesie Metensis :* ce titre « capelle Sti Pauli » ne doit point faire illusion, car nous l'avons vu (p. 5, n. 3) appliqué à Notre-Dame-la-Ronde, alors qu'il s'agit certainement d'un canonicat. — La juxtaposition de chapellenies et de canonicats se retrouve ailleurs qu'à St-Paul : ainsi à St-Thiébault *perpetua* capellania Sti Nicholai *sita in ecclesia Sti Theobaldi — non valet 20 sol.*; et à la Cathédrale, pour n'en citer qu'un exemple, capellania Sti Iohannis Baptiste *in ecclesia Metensi.* — Enfin, bien que ce ne soit pas notre objet d'étudier ici la composition de ces chapitres, indiquons qu'il est aussi question des demi-chanoines ou stipendiés : *pro fructibus mediis perpetui beneficii* stipendiarie *in ecclesia Metensi nuncupati.* (Kirsch, p. 167, 200, 203, 207.)

(4) On a ajouté en marge « integre », car c'est le chiffre le plus élevé qu'indique la constitution de Benoît XII pour les monastères.

Abbas sancti Martini Glanderiensis	10 fl.	Abbas monasterii sancti Benedicti	2 fl.
Abbas sancti Naboris	10 fl.	Abbas Pontistyffridi	2 fl.
Abbas Bosonisville	6 fl.	Abbas sancti Petrimontis	8 fl.
Abbas de Villeryo	5 fl.	Abbas Salinevallis	8 fl.
Abbas de Wernuvillerio	6 fl.	Abbas de Stulceborne	6 fl.

Summa pro monasteriis monachorum 191 fl. et 8 gr.

Abbatissa sancte Glodesindis metensis	8 fl.	Abbatissa de Hesse	3 fl.
Abbatissa sancte Marie metensis	5 fl.	Abbatissa de Hertzbotzheim	4 fl.
Abbatissa sancti Petri metensis	3 fl.	Abbatissa de Crotaul	4 fl.
Abbatissa de Wergavilla	10 fl.	Abbatissa de Novomonasterio	3 fl.
		Abbatissa de Frystorph	4 fl.
		Magistra de Bassela (1)	3 fl.

Summa monasteriorum monialium 47 fl.

Prior beate Marie de Campis (2)	3 fl. 4 gr.	Prior de Ensminga	3 fl. 4 gr.
Prior sancti Petri de Campis	3 fl. 4 gr.	Prior de Vico	2 fl.
Prior de Cella	2 fl.	Prior de Montione	2 fl.
Prior de Teheicourt	2 fl.	Prior de Alba	2 fl.
Prior de Viviers	2 fl.	Prior sancti Quirini	6 fl.
		Prior de Lukesheim (3)	6 fl.

Summa pro prioratibus 34 fl.

ex quibus restant solvendi per priores de Ensminga et de Cella 5 fl. et tertia pars.

---

(1) « Magistra, Abbatissa ordinis Sti Augustini » (Dictionn. de Ducange) : Bassel appartenait de fait à cet ordre. Mais notre liste ne range les abbayes ni d'après la profession religieuse, ni d'après leur situation géographique. Les monastères qu'elle omet, la Madeleine, le Petit-Clairvaux et les Pucelles de la Vignotte, étaient sans doute bien pauvres. Du reste, aucune abbaye de femmes ne paie « integram procurationem ».

Une énumération complète des couvents de Metz et du pays messin en 1304 se trouve dans un atour des magistrats de la ville, privant du droit d'hériter « les Cordelieres de Mes de l'ordre Ste Claire, ne les Proicherasses de Mes, ne les Repanties, ne les Grixes-Dames, ke sont et doient estre de l'ordre de Clervalz, ne les Grant-Pucelles en la vigne St-Marcel, ne les Pucelles de Mances an coste St-Marcel, ne les Dames de la Belle-Stainche, ne les Dames de Fristorf, ne les Nonains de Ste-Marie, ne celles de St-Pierre à Nonains, ne les Nonains de Ste-Glossene, ne li Cordeliers de Mes, ne li Proichours, ne li Augustins, ne cil dou Quairme, ne li signors de Ste-Creux-davant-Mes, ne li signors de Justemont, ne cil de la Triniteit, ne cil de Villers-l'Abbaie de la grixe ordre, ne li signors de Gorze, ne li moines de St-Clemant, ne li moines de St-Arnolt, ne li moines de St-Syphorien, ne li moines de St-Vincent, ne li moines de St-Martin-davant-Mes, ne nulles autres ordres des grix moines, ne de noirs moines, ne de blans moines, ne de dames, keils k'il soient. » (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 266.)

(2) Une observation très curieuse sur ce prieuré en 1350 : *Multi obtinent decimas seu redditus istius prioratus ad vitam eorum, et illud quod obtinet [prior] non sufficit ad sustentationem vite sue; nichilominus solvit aliquam partem subcollectori ut dicit. Quid autem fieri debeat de istis obtinentibus redditus certos dicti prioratus ad vitam eorum, per Cameram [apostolicam] ordinetur. Tamen layci sunt multum potentes et vix reperiretur qui esset ausus exequi processus contra ipsos.* (Kirsch, p. 202.)

(3) Cette liste de prieurés est loin d'être complète : pourtant elle ajoute 5 noms à la liste de 1327, mais elle omet celui de St-Germain, cité alors.

In archipresbyteratu **Metensi** (1) *ecclesie parrochiales*.

Sancti Symplicii — integre	3 fl. 4 gr.	Sancti Medardi	1 fl. cum dim.
Sancti Martini »	tantundem.	Sancti Euzebii	1 fl. cum dim.
Sancti Gengulphi »	tantundem.	Sancti Ferrutii	1 fl. cum dim.
Sancti Iacobi »	tantundem.	Sancti Gorgonii	1 fl. cum dim.
Sancti Ilarii maioris »	tantundem.	Sancti Viti	2 fl.
Sancti Eukarii »	tantundem.	Sancti Iohannis ad Novum-monasterium	1 fl. cum dim.
Sancte Crucis »	tantundem.	Sancti Iuliani	1 fl. cum dim.
Sancti Amancii »	tantundem.	Sancti Benigni	8 gr.
Sancti Maximini »	3 fl. 4 gr.	Santi Stephani Laniati	8 gr.
Sancti Marcelli	2 fl.	Sancti Iohannis in sancto Clemente	8 gr.
Sancti Victoris	2 fl.	Sancti Ilarii minoris	8 gr.
Sancte Segolene	2 fl.	Ecclesia de Valleriis	6 gr.
Sancti Livarii	1 fl. cum dim.		
Sancti Georgii	1 fl. cum dim.		

Summa impositionum in archipresbyteratu metensi 53 fl. 2 gr. (2).

In archipresbyteratu de **Suligney** (3) *ecclesie parrochiales :*

De Cuvrey	1 fl. cum dim.	De Arcubus supra Mosellam	2 fl.
De Rozelluere	2 fl. cum dim.	De Wappey — integre	3 fl. 4 gr.
De Iuxey	2 fl.	De Ioicy	2 fl.

---

(1) Parmi les signataires d'une charte de 1190 (Bénéd., *Hist. de Metz*, III, pr., p. 150) nous trouvons déjà ce groupe de curés « presbiteri parrochiales : Symon archipresbiter, Hugo de sancto Symplicio, Gerardus de sancto Martino, Johannes de sancto Jacobo, Gerardus de sancto Victore, Amicus de sancto Gorgonio, Dodo de sancta Cruce, Walterus de sancto Ferrucio, Petrus de sancto Ylario, Martinus de sancto Maximino, Symon de sancto Livario, Balduinus de sancto Juliano ».

(2) Les autres comptes des collecteurs du XIVe siècle donnent les mentions suivantes aux dates de 1331, 1332 et 1339, à propos des *fructus primi anni* (Kirsch, p. 126, 129, 148) : *Pro ecclesia de Valeriis, 40 sol. — Vacavit ecclesia sancti Iuliani metensis, de qua nichil habui propter tenuitatem reddituum dicte ecclesie. — A curato sancti Ylarii minoris metensis, compositione facta, 20 sol. tur. parv. — A curato sancti Gengulphi metensis, pro eo quod fraudata fuerat camera domini pape in quadam compositione per dominum P. Moreti de fructibus ecclesie sue, 100 sol. tur. parv. — Item a domino Iohanne de Turre, curato sancti Eucarii metensis de fructibus in parte ecclesie sue, 10 libr. tur. — Item a quodam alio curato, qui receperat partem fructuum primi anni debitorum domino pape eiusdem ecclesie sancti Eucarii, 10 libr. tur.* — La même église *St*i *Eukarii*, vacante au commencement de 1351, fut impétrée *per Iohannem Laurentii*, mais un autre l'obtint qui en avait auparavant l'expectative, *Dominicus Olrici de Minorivilla*, et le collecteur n'en tire rien (Kirsch, p. 207).

Un autre genre de réserve fait l'objet de la mention suivante : *Pro mediis fructibus ipsius anni (1349) ecclesie sancti Supplicii metensis, de qua vacante per obitum Iohannis Filii Dei fuit provisum Nycholao de Thiacuria 5 id. Marcii, 10 libr.* (Kirsch, p. 199) ; ce curé de St-Simplice fut en même temps nommé archiprêtre de Metz.

A quel point de la ville rapporter l'indication suivante : *Perpetua* CAPELLANIA B. BARTHOLOMÆI *sita in domo domini Poncii de Atrio militis civis metensis* (Kirsch, p. 208)? Poince de Laître occupait-il déjà l'hôtel que son fils posséda sur la place Porsaillis ou Chappé (*Metz ancien*, II, p. 149) ?

(3) En 1327, on disait « archipresbiter de Ioye », sans doute parce que le curé de Jouy, cité déjà comme archiprêtre en 1307, « Petrus de Joey » (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 284), l'était encore à cette date. En 1413 (*ibid.*, IV, p. 694), on trouve « Johannes dictus Harans, archi-

De Sulligney	2 fl.	De Anceyo	8 gr.
De Awigney	6 gr.	De Marleyo	6 gr.
De sancto Martino ante Metim	6 gr.	De Sciey	8 gr.
De Molendino	8 gr.	De Saney (1)	8 gr.

Summa in archipresbyteratu de Sulligney 19 fl. cum dim. (2).

In archipresbyteratu de **Nowessevilla** (3) *ecclesie parrochiales :*

Nowessevilla	2 fl.	De Retonfay	1 fl. cum dim.
De Pontoy	1 fl. cum dim.	De Maclives	1 fl.
De Columbario	1 fl.	De Vantouz (4)	6 gr.
De Orcevalz	1 fl. cum dim.	De Arcancey	6 gr.
De Courcelles	2 fl.	De Chairley	6 gr.
De Flerey	2 fl.	De Powilley	6 gr.
De Megney	2 fl. cum dim.	De Sorbey	6 gr.
De Failley	1 fl. cum dim.		

Summa in archipresbyteratu de Nowessevilla 19 fl.

In archipresbyteratu de **Nomeneyo** *ecclesie parrochiales :*

De Buxeriis — integre	3 fl. 4 gr.	De Goyns	1 fl. cum dim
De Chamineto (5)	1 fl. cum dim.	De sancto Georgio	12 gr.

---

presbyter capituli ruralis de Valle Metensi et de Juxeio » : la traduction de ces mots est donnée un peu plus loin (*ibid.*, p. 698) : « Jehan Hairan, archiprestre du Val de Mets et curey de l'église parrochiale de Juxey. » N'est-il pas surprenant qu'on trouve encore en 1486 (v. plus loin au chap. II) la désignation « archipresbyteratus de Castris » ?

(1) M. Kirsch lisait ce dernier mot *Lancy*, et l'attribuait à Lessy ; comme il faut lire Saney, nous y voyons Saulny et nous regrettons l'absence de Lessy, ainsi que de Châtel St-Germain ; même le prieuré de St-Germain était omis plus haut.

(2) Des mentions isolées dans le livre de M. Kirsch (p. 126, 131) concernent St-Martin-les-Metz et Sillegny, dont les curés paient pour fruits de la première année, l'un 40 sols (1331) et l'autre 4 livres (1333). Woippy a encore (p. 203, 207) une double mention : en 1350, le curé *Iohannes de Valeran* voulut résigner sa cure afin de permuter avec Renauld *de Arcubus*, chapelain de St-Paul-sur-le-Cloître, mais il mourut avant la confection des bulles et la cure fut donnée à un autre ; ici il faut citer textuellement : *Item restant fructus parrochialis ecclesie de Vapey vacantis per obitum Iohannis de Valercut* (sic) *de qua fuit provisum Lamberto de Frames 11 kal. Novembr. anno 9°.— Alexander de Lorey recepit fructus, set pauper est et excommunicatus sicut canis ; subcollector posuit fructus ecclesie in minibus pape.*

(3) En 1327 l'archiprêtre était à Vantoux, en 1307 à Magny ; or, nous avons à cette date reculée une liste plus complète que celle de 1360 (Bénéd., *Hist. de Metz*, III, pr., p. 284) : « Johannes de Retonfays, Henricus de Nowesseville, Gerardus Sancti Aniani, Willelmus de Corselles, Symon de Sorbey, Teobaldus de Pontois, Richardus de Maclive, Petrus de Orsevalz, Theobaldus de Florey, Nicolaus de Powilley, Warinus de Arcubus juxta Columbiers, Willelmus de Columbiers, Johannes de Failley, Johannes de Charley, Matheus de Arcancey, Petrus de Vantous, Drogo de Maigney archipresbiter, ecclesiarum parochialum presbiteri rectores et curati de archipresbiteratu de Maigney. »

(4) En 1334, les fruits de la première année se montent à *50 sol. pro ecclesia de Columbeyo. — Item pro ecclesia de Ventos, 20 sol.* (Kirsch, p. 133.)

(5) (1349) *Acceptatio facta de prepositura de Cheminaco metensis diocesis per Iacobum de Ponte Montionis fuit sibi confirmata 4 non. Octobr. anno 8°.* Mais c'était là sans doute l'effet d'un zèle trop ardent à voir partout matière à imposition, car on dut ajouter ensuite : *Trifa est ; nunquam fuit ibi prepositura, sed est quedam villa campestris* (Kirsch, p. 207).

De Sarleyo	8 gr.	De Loveney	6 gr.
De Raucourt	1 fl.	De Taixey (1)	12 gr.
De Nomeney	2 fl. cum dim.	De Aboncourt	12 gr.
De Portu	8 gr.	De Menoncourt	8 gr.
De Lyehon	4 gr.	De Thiemonvilla	12 gr.
De Clemerey	6 gr.	De Serieres	12 gr.
De Morvilla	6 gr.	De Allemont	8 gr.
De Soignes	6 gr.		

Summa in archipresbyteratu de Nomeney 19 fl. 10 gr. (2).

Ex hiis restant solvendi 20 gr. quos debent ecclesie de Thimonville et de Allemont.

In archipresbyteratu de **Montone** (3) *ecclesie parrochiales :*

Ecclesia sancti Martini de Ponte Montonis	2 fl.	De Eston	8 gr.
De Condey — integre	3 fl. 4 gr.	De Xerpannes	6 gr.
De Sancti Petri atrio	2 fl.	De Montone	8 gr.
De Millerey	1 fl. cum dim.	De Champelz	8 gr.
De Croney	2 fl.	De Airey	6 gr.
De Loreyo — integre	3 fl. 4 gr.	De Sancta Genovefa	8 gr.
		De Morey	6 gr.

Summa in archipresbyteratu de Montone 18 fl. 4 gr. (4).

In archipresbyteratu de **Rombaco** *ecclesie parrochiales :*

De Richiemont	2 fl.	De Moieubre	1 fl.
De Hawenconcourt	2 fl.	De Malencourt	1 fl. cum dim.
De Vitrey	1 fl.	De Mairanges	2 fl.

---

(1) Une institution canonique donnée pour cette cure en 1194 la désignait « parochialem ecclesiam Sti Martini de Avio cum capellâ de Tasei et aliis capellis et appenditiis suis ».

(2) Cet archiprêtré est un de ceux qui, n'ayant pas contribué suffisamment au subside de 1327, durent y ajouter en 1338, ce qui nous vaut l'énumération de 6 paroisses (v. plus haut, p. 6) : *Loveney, Chamenat, Buxeriis, Sarley, Thimonville* et *Liehon*. En même temps, le curé de *Teyxei* versait *pro fructibus ecclesie sue 4 libr. tur.*

Cette réserve des fruits de la première année amène encore les mentions suivantes : (1317) *A domino Gotfrido pro fructibus ecclesie sue de Rogencort* (Raucourt ?), *10 libr. tur. parv.* — (1330) *Pro ecclesia de Soignel* (Solgne), *60 sol.* — (1334) *Pro ecclesia de Gymonville* (Thimonville), *100 sol.* — L'église de *Gunhs* (Goin) était vacante au moment du départ du collecteur. (Kirsch, p. 37, 124, 133, 149.)

(3) On trouve, à plusieurs reprises, mention d'un archiprêtre de Thirey, par exemple en 1185 « Dodo archipresbyter de Tyrei » (Metz, Archiv. départ. H, 43), et l'on sait que Thirey fut, avec son église de Saint-Martin, l'un des noyaux de la neuve-ville que les comtes de Bar élevaient, au milieu du XIIIe siècle, au Pont-devant-Mousson ; mais suit-il de là, comme on l'a dit, que Thirey fut le siège de l'archiprêtré et que celui-ci fut d'abord transféré à Pont-à-Mousson (il est bien dit plus haut en 1327, « ab archipresbytero de Ponte-Montis ») ? Qu'on explique alors comment, malgré l'importance de la ville, le siège de l'archiprêtré aurait passé ensuite au village de Mousson.

(4) A peine trois mentions isolées, concernant cet archiprêtré, mais d'autant plus caractéristiques. C'est d'abord un monastère, avec la remarque qu'il ne peut être imposé : *De* preceptoria Pontis Montionis *vacante per obitum Chaberti Berengarii fuit provisum Ginoto de Alibibus 2 kal. februarii anno 3° (1354). — Ordinis sancti Antonii est, et vivit de questa.* C'est ensuite une chapelle : Capellania sancti Proiecti de Millereyo qui, vacante par la résí-

De Noweroy	1 fl.	De Aiey — integre	3 fl. 4 gr.
De Semeicourt	2 fl.	De Trieulz	1 fl. cum dim.
De Briey	2 fl.	De Loignes	8 gr.
De Mondelanges	1 fl.	De Rouchelanges	6 gr.
De Rombairt	2 fl. cum dim.	De Mance	8 gr.
De Famacre — integre	3 fl. 4 gr.	De Nueschief	6 gr.
De Maixieres	6 gr.	De Amennvilla	4 gr.
De Talanges	8 gr.	De Lomeranges	6 gr.
De Enerey — integre	3 fl. 4 gr.		

Summa in archipresbyteratu de Rombaco 33 fl. 10 gr. (1).

In archipresbyteratu de **Gorzia** *ecclesie parrochiales :*

De sancto Iuliano	1 fl. cum dim.	De Berney	6 gr.
De Neulant	2 fl. cum dim.	De Wandelenvilla	4 gr.
De Onvilla	4 gr.	De Baionvilla	3 fl.
De Thiacuria	12 gr.	De Busseriis	4 gr.
De Wavilla	6 gr.	De Tantelenvilla	8 gr.
De Calcia	6 gr.	De Noviant	2 fl.
De Arnavilla	6 gr.	De Xammes	12 gr.
De Hagevilla — integre	3 fl. 4 gr.	De Pannes	12 gr.
De Rixonvilla	6 gr.	De Chairey	6 gr.
De Hadonvilla	12 gr.	De Monso	2 fl. cum dim.
De Chambley	3 fl.	De Xevrey — integre	3 fl. 4 gr.
De Bollonville	12 gr.		

Summa in archipresbyteratu de Gorzia 30 fl. 10 gr. (2).

Ex hiis restant solvendi 5 fl. 10 gr. quos debent ecclesie de Monso et de Xevrey.

In archipresbyteratu de **Demis** *ecclesie parrochiales :*

De Aree	1 fl. cum dim.	De Moiveron	2 fl.
De Criencourt	1 fl.	De Foussieulz	1 fl. cum dim.
De Faulz	2 fl.	De Baucourt	1 fl.
De Tinkerey	2 fl.	De Letreicourt	1 fl.

---

gnation de Pierre *de Venderiis*, fut donnée, avec le décanat du chapitre de St-Dié, à *Ferico de Sto Deodato* en octobre 1351. Enfin, c'est un archidiacre nommé de Vic, qui obtient dispense pour conserver encore la cure de *Cronay* (Corny) en juin 1349. (Kirsch, p. 198, 209, 220.)

(1) Voir plus haut, p. 6, une mention des chapelains de *Nowelroit* et des curés de *Mondelanges*, *Mayceres* et Bosanges. Boussange ne reparaît pas ici, pas plus que Ranconvalle, mentionné en 1334, et payant 6 livres pour ses fruits de la première année. *Lonhes*, *Hainereyum* sont vacants la même année. En 1332, *Rokelanges* et *Nuevesches* payaient chacun 50 sols pour fruits de la première année (Kirsch, p. 128, 133). Reste un souvenir glorieux pour Richemont : en 1320, par suite d'un legs fait par maître Laurent, curé de *Richemunt*, le collecteur encaisse 80 livres de petits tournois faisant, à 15 sols 6 deniers le florin, 103 florins 3 sols 6 deniers (Kirsch, p. 52).

(2) Plusieurs de ces églises descendront plus tard au rang de simples annexes ; en revanche, d'autres apparaîtront, qui manquent ici : Dommartin, Jonville, Nonsard. La paroisse de Gorze même, omise aussi, était mentionnée pourtant en 1330 : *Vacavit ecclesia parrochialis de* Gorsia, *et antequam venirent fructus ille curatus permutavit cum alio curato, et cum ab illo peterentur fructus dicte ecclesie, ille secundus curatus se excusavit, et post fuerunt super hoc*

De Gremecey	1 fl. cum dim.	De Villeirs	8 gr.
De Lemoncourt	2 fl.	De Byoncourt	2 fl. cum dim.
De Laiey	2 fl.	De Chambrey	4 gr.
De Fraines	2 fl.	De Beirs	6 gr.
De Sallonez	4 gr.	De Donieuf	6 gr.
De Ameleicourt	1 fl. cum dim.		

Summa in archipresbyteratu de Demis 25 fl. 10 gr. (1).

In archipresbyteratu de **Marsallo** *ecclesie parrochiales :*

De Mannovilleirs	1 fl. cum dim.	De Herbevilleirs	8 gr.
De Aultrepiere	1 fl.	De Reicourt	6 gr.
De Amenoncourt	1 fl.	De Chazelles	8 gr.
De Sornevilla	1 fl.	De Gouigney	4 gr.
De Embermeney	1 fl.	De Henameny	6 gr.
De Lentrey	1 fl.	De Rappex	6 gr.
De Perroya	2 fl.	De Xousse	6 gr.
De Ryovilla	1 fl.	De Rollon	8 gr.
De Novavilla	1 fl.	De Remeicourt	6 gr.
De Alba Ecclesia	1 fl.	De Leizey	1 gr.
De sancto Medardo	1 fl.	De Besengia parva	6 gr.
De Haraucourt	2 fl. cum dim.	De Besengia magna	6 gr.
De sancto Martino ante Marsallum	2 fl. cum dim.	De Moncourt	8 gr.
		De Donnerey	12 gr.
De Domeivre	1 fl. cum dim.	De Monte	8 gr.
De Milcey	2 fl.	De Matoncourt	8 gr.
De Gervilize	1 fl.	De Maixeires	1 fl.
De Marsallo — integre	3 fl. 4 gr.	De Attienville	4 gr.

Summa in archipresbyteratu de Marsallo 36 fl. (2).

Ex hiis restat solvendus florenus cum dimidio quem debet ecclesia de Domeivre (3).

---

vocati ambo et fuit diu litigatum pro hoc et facti processus, verum nichil receptum est pro dicta ecclesia. Au lieu de Dommartin, on voit que Dampvitoux, *ecclesia* DE DOMPNO VICTORE, payait à deux reprises, en 1330 et 1333, six livres pour fruits de la première année. Faut-il rapporter ici *Chaire* et *Xoms*, payant l'un 100 sols en 1331, et l'autre 35 sols en 1333 pour les mêmes fruits ? La cure d'Onville est en 1351 l'objet d'une permutation contre une chapelle à Toul entre Nicolas Marsal et Jean de Marsal. (Kirsch, p. 124, 126, 131, 208.)

(1) Voir p. 6 *Airees* et *Bioncort* déjà cités. — En 1334, *pro ecclesia de Fossues, 6 libr.* — En 1346, *pro fructibus ecclesie de Donieus, de qua vacante per resignationem Richardi Ancelini fuit provisum Symoni Michaelis 15 kal. januarii, 110 sol.* N'est-ce pas le même Donjeux (*Doniuer*) qui, vacant en 1330, payait 100 sol. ? — La cure de *Amolecuria* fut donnée (1346) *Richardo Bonneti, quia Iacobus dictus le Granatz eam tenuit per 8 annos non promotus;* mais celui-ci s'y maintint encore. (Kirsch, p. 124, 132, 197, 206.)

(2) La somme exacte serait 35 fl. 7 gr. : la différence vient probablement d'une erreur dans le chiffre si minime attribué à Lezey.

(3) Plus tard Domèvre et Herbévillers passeront au diocèse de Toul, et d'autres noms viendront se substituer à plusieurs de cette liste. En dehors d'elle, nous ne trouvons mentionné que Blemerey (DE BLUMEREYO) vacant en 1334. Hénaménil et Repaix, vacants dans la même année ou la précédente, payaient l'un 40 et l'autre 30 sols pour fruits de la première année, que le collecteur inscrivait sous les noms de *Herbemaygnis* et de *Rispet.* (Kirsch, p. 130, 133.)

In archipresbyteratu de **Theonisvilla** *ecclesie parrochiales :*

De Husinga — integre	3 fl. 4 gr	De Escovay	1 fl. cum dim.
De Rodemacre »	tantundem.	De Enchevilleir	2 fl.
De Ottrangez »	tantundem.	De Eukerangez	1 fl.
De Bertrangez »	tantundem.	De Haiengez	2 fl.
De Theonisvilla »	tantundem.	De Walkerangez	2 fl. cum dim.
De Iutz »	tantundem.	De Bergue	2 fl. cum dim.
De Routey »	tantundem.	De Florehanges	2 fl. cum dim.
De Canthevenne »	tantundem.	De Euxeranges	12 gr.
De Guinanges	2 fl. cum dim.	De Monneheim	14 gr.
De Ketthenheim	2 fl. cum dim.	De Fontoy	6 gr.

Summa in archipresbyteratu de Theonisvilla 48 fl. 4 gr. (1).

In archipresbyteratu de **Werrise** *ecclesie parrochiales :*

De Berwilre	1 fl.	De Grusselanges	6 gr.
De Werrise	1 fl.	De Drutanges	6 gr.
De Remilley	1 fl. cum dim.	De Henkanges	4 gr.
De Banbenderstorf	1 fl.	De Wilre	4 gr.
De Bainga	1 fl.	De Atteville	8 gr.
De sancto Martino Glanderiensi	1 fl. cum dim	De sancti Petri Monte	8 gr.
		De Flutteranges	8 gr.
De Guenkirchein	1 fl.	De Luppey	5 gr.
De sancto Nabore	1 fl. cum dim.	De Menrangez	8 gr.
De Fullinguen	1 fl.	De Baninguen	8 gr.
De Espengez	1 fl.	De Trithinguen	6 gr.
De Ottendorf	2 fl.	De Ultestorf	8 gr.
De Morthena — integre	3 fl. 4 gr.	De Willinguen	8 gr.
De Exwilre	1 fl. cum dim.	De Burlize	4 gr.
De Witoncourt	1 fl.	De Bazoncourt	8 gr.
De Guenguelanges	8 gr.	De Guertangez	4 gr.
De Haim	4 gr.	De Condey supra Nydam	2 fl.
De Bosperon	4 gr.	De Chaucey	6 gr.

Summa in archipresbyteratu de Werrise 31 fl. 9 gr. (2).

---

(1) Plus anciennement les collecteurs enregistraient : (1330) *Pro ecclesia de Ius, 100 sol. — Pro ecclesia de Tionisvilla, 8 libr.* — (1333) *Pro vicaria de Rentey, 30 sol.* De fait, Roussy ne devait pas avoir le titre d'église paroissiale, mais bien Usselskirch. — (1346) *De parrochiali ecclesia de Huesinga vacante quia Arnaldus Iohannis de Theovilla dictus Staillat ipsam diu tenuit non promotus, fuit provisum Henrico Frigidi de Stueber 4 kal. Marcii. — Nunquam comparuit impetrans nec obtinuit.* (Kirsch, p. 123, 131, 205.)

(2) Cette liste est évidemment incomplète ; rappelons les noms déjà cités (p. 6) en 1338 : Ludelinguis, Guerigiis, Wilre, Elborswilre, Burlixe, Othoniville, Murtina, Rimeringa, Hargarde, Bringa, Gankirke.

Un autre encore serait à prendre dans la citation suivante : (1332) *Vacaverunt ecclesie de Lupeyo et de* Hombor *a quibus nichil potuimus habere, quia curati concesserunt quod reciperemus totum et eas faceremus deserviri ; et quia vidimus quod redditus erant tenues, dimisimus eos in pace* (Kirsch, p. 129). Est-ce aussi par cette raison de pauvreté que s'explique l'absence

In archipresbyteratu de **Morhanges** *ecclesie parrochiales :*

Bublestorf	2 fl.	De Altterpen	1 fl. cum dim.
Ebresanges	1 fl. cum dim.	De Bepinguen	8 gr.
De Breheim	1 fl. cum dim.	De Raqueringuen	6 gr.
De Billinguen	2 fl.	De Mavilleirs	6 gr.
De Tenneyo	2 fl.	De Hobedinga	6 gr.
De Winteringuen	1 fl. cum dim.	De Contil	6 gr.
De Morhanges	1 fl.	De Destrey	6 gr.
De Mairney	1 fl.	De Hulsperch	4 gr.
De Bannestorf	2 fl. cum dim.	De Teheicourt	6 gr.
De Monasterio	1 fl.	De Sotru	8 gr.
De Amanges	1 fl.	De Halvinga	4 gr.
De Lesse	1 fl.	De Flocourt	8 gr.
De Heylemer	1 fl.	De Walen	8 gr.
De Lendinguen	2 fl.	De Nebinguen	8 gr.
De Breulinguen	1 fl. cum dim.	De Torvilleir	6 gr.
De Bystorf	2 fl. cum dim.	De Alacourt	3 gr.
De Wirminguen	1 fl.	De Tatinga	8 gr.
De Makestat	1 fl. cum dim.	De Barandorf	8 gr.
De Stenbenderstorf	1 fl.	De Bainguen	8 gr.
De Faukemont	1 fl. cum dim.	De Leywilre	4 gr.
De Guebeldinguen	1 fl.	De Brulloncourt	1 fl.
De Luderinguen	1 fl. cum dim.	De Hampont	3 gr.
De Rey	1 fl. cum dim.	De Vertigneicourt	1 fl. cum dim.

Summa in archipresbyteratu de Morhanges 48 fl. 5 gr. (1).

---

en cette liste des paroisses qui étaient le siège de quelque seigneurie plus importante, Ancerville, Boulay, Châteaurouge, Créange, Raville ?

Nous rapportons à cet archiprêtré le groupe suivant, mentionné en 1330 : *Pro ecclesia de Amps, 40 sol. — Pro ecclesia de Sulinga* [lisez : *Fulinga*], *40 sol. — Pro ecclesia de Wilre, 10 sol. — Vacavit ecclesia de Chassey pro qua debebamus habere 40 quartas vaymi et tamen nichil receptum reperio de hoc ;* et au moins quelques-unes des mentions suivantes : (1333) *Pro ecclesia de Wilre, 40 sol.* — (1334) *Vacaverunt ecclesie curate de Riminga* (Rimeringa ?)..., *de Condeyo supra Nidam, de quibus eciam nichil recepi.* — (1338) *A curato de Lupey pro fructibus ecclesie sue, 4 libr. tur.* (Kirsch, p. 123, 130, 133, 149.)

Ajoutons enfin cette mention d'une chapellenie : *De perpetua capellania beati Stephani prothomartiris de* Usinga *ante villam Su Naboris prope silvam de Warando meten. dioc., vacante per resignationem Francisci nati Iohannis dicti Lanne, fuit provisum Anthonio magistri Pauli de Viterbio 2 kal. sept. anno quinto (1346). — Capellania ista est in nemore et non valet 3 sol. et fuit permutata cum prebenda meten. per simplicem permutationem.* Malgré ces derniers mots, le collecteur prétend percevoir quelque chose au moins pour la transmission de ce canonicat. (Kirsch, p. 205 et 202.)

(1) Légère erreur, pour 48 fl. 4 gr. ; mais n'y a-t-il pas un chiffre mal transcrit dans la liste ? Il en sera de même aux archiprêtrés de Sarrebourg et de Bouquenom.

Nous rattachons à cet archiprêtré-ci au moins trois des noms cités en 1338 (v. p. 6) : Fay, Flocort, Altrupe ; de même, Oron, cité en 1377 : *A magistro Petro dicto Euleto pro fructibus ecclesie sue de* Oron, *20 libr. tur. parv.* En 1330, la série suivante peut se rapporter ici : *Pro ecclesia de Morangiis, 100 sol. — Pro ecclesia de* Tilh *alias eciam dicta de Breain, 4 libr. — Pro ecclesia de Leudinga et de* Sancto Apro, *7 libr. — Pro ecclesia de Bendostorf, 6 libr. — Pro ecclesia de Destroy, 40 sol.* — Maxtatt paraît en 1332 et 1338, probablement pour la

In archipresbyteratu de **Hatrize** *ecclesie parrochiales :*

Gerney — integre	3 fl. 4. gr.	De Monasterio	2 fl.
Eurecourt »	tantundem.	De Coinville	2 fl.
De Leubez	1 fl.	De Laibrie	1 fl. cum dim.
De Beata Maria ad Quercus	1 fl. cum dim.	De Hatrize	2 fl.
De sancto Stephano	1 fl. cum dim.	De Iuef	1 fl. cum dim.
De Villa super Yron	2 fl.	De Howavilla	2 fl. cum dim.
De Martisturre	2 fl.	De Abbatisvilla	1 fl. cum dim.
De Genavilla	2 fl.		

Summa in archipresbyteratu de Hatrize 29 fl. 8 gr. (1).

In archipresbyteratu de **Wergavilla** *ecclesie parrochiales :*

De Dompneheim (2)	1 fl. cum dim.	De Anseldinguen	6 gr.
De Bispinguen	1 fl.	De Lindes	8 gr.
De Wergavilla	1 fl.	De Malringuen	6 gr.
De Cutinguen (3)	1 fl.	De Bederstorf	8 gr.
De Doze	2 fl.	De Anwilre	4 gr.
De Esseloncourt	1 fl. cum dim.	De Falloncourt	5 gr.
De Guebedinguen	8 gr.	De Teckempach	5 gr.
De Rorebach	6 gr.		

Summa in archipresbyteratu de Wergavilla 12 fl. 8 gr. (4).

In archipresbyteratu de **Quedanges** *ecclesie parrochiales :*

Enguelinguen	1 fl.	De Herstorf	1 fl.
De Elzinguen	1 fl.	De Walmunstre (5)	2 fl.

---

même affaire : *Pro ecclesia de Makestat, 6 libr. — A domino Henrico procuratore curati de Makestat 8 libr. tur., in quibus Camera domini pape fuerat fraudata pro quadam compositione facta per dominum Petrum Moreti.* (Kirsch, p. 37, 123, 128, 150.)

Faut-il rapporter à Guéblange la mention suivante : (1333) *Vacavit ecclesia de Gueybeldinga cuius fructus recepit dominus Ioannes de Asperomonte dominus temporalis dicti castri qui tum habebat guerram* (sans doute Jean d'Apremont, époux de Marguerite de Forbach). (Kirsch, p. 133.)

(1) Malgré certaines difficultés d'identification, nous avons attribué (p. 6) à cet archiprêtré les noms de *Gerney*, Graver, Mayr, *Saynt Steule*, cités en 1338. Jarny est vacant de nouveau en 1346 : *De Iorneyo vacante per obitum Iohannis Bellegree, fuit provisum Hermanno Iohannis de Gorzia*, mais celui-ci le dédaigna : *Nonquam comparuit impetrans nec aliquis pro eo, et habuit eam quidam de Pontemontionis impetrans in forma pauperum.* Au contraire, les collecteurs recevaient en 1334 *pro ecclesia de Genanvilla, 60 sol.* : en 1346 *pro fructibus ecclesie de Hoanvilla, de quâ vacante quia Nycholaus dictus Neminum infra tempus debitum non fuit ad sacros ordines promotus, fuit provisum magistro Petro Alberti, 12 flor.* (Kirsch, p. 133, 197, 206.)

(2) (1333) *Pro ecclesia de Domenehem, nichil, quia redditus erant tenues.* (Kirsch, p. 131.)

(3) (1330) *Vacavit ecclesia de Cutingen pro qua debebamus habere 40 quartas bladi, et Wilicus de Alberstorf recepit violenter bladum totum dicte ecclesie ; fuit excommunicatus et agravatus et ita nichil receptum est.* (Kirsch, p. 124.)

(4) Ne faut-il pas rapporter ici les mentions : (1330) *Pro ecclesia de Bizinga, 60 sol.* — (1333) *Pro ecclesia de* Rodis, *35 sol.* — *Pro ecclesia de* Bissinga, *40 sol.* (Kirsch, p. 124, 130) ?

(5) (1330) *Vacavit perpetua vicaria ecclesie de Walminstre collata domino Iohanni Fleuter, capellano baylivi Alamanie, qui pluries vocatus fuit super hoc nec curavit respondere propter*

De Wadrich	1 fl.	De Quedinguen	6 gr.
De Bettinguen	1 fl. cum dim.	De Gamelanges	6 gr.
De Macre	1 fl. cum dim.	De Druwney (1)	6 gr.
De Feilestorf	2 fl.	De Bettelenvilla	8 gr.
De Mensekirche	1 fl.	De Frystorf	8 gr.
De Esch	6 gr.	De Aboncourt	8 gr.
De Avrevilla	6 gr.	De Vigey	6 gr.
De Kemputre	8 gr.		

Summa in archipresbyteratu de Quedanges 17 fl. 8 gr.

In archipresbyteratu de **Sarbourg** *ecclesie parrochiales :*

De Sarbourg	1 fl.	De Ebeeswilre	6 gr.
De Welteringuen	1 fl.	De Bibera	6 gr.
De sancto Quirino	1 fl.	De Lauffenburne	6 gr.
De Hobertinguen	1 fl.	De Lorchinga	4 gr.
De Wintesperch	1 fl.	De Frichelinga	4 gr.
De Budinguen	2 fl.	De Huttinguen	5 gr.
De Hove	2 fl.	De Sweckesinguen	4 gr.
De Bettelinguen	1 fl.	De Irgesingen	4 gr.
De Walscheit	2 fl.	De Folkeranges	8 gr.
De Ruckesinguen	8 gr.	De Yburguen	8 gr.
De Hilbecheim	6 gr.	De Rukesinguen	8 gr.
De sancto Remigio	6 gr.	De Bergue	6 gr.
De Hesse	6 gr.	De Berwilre	4 gr.

Summa in archipresbyteratu de Sarbourg 20 fl. 4 gr. (2).

Ex hiis deficiunt 1 fl. et 10 gr. quos debent ecclesie de Wintesperch, de sancto Remigio et de Friquelinga.

In archipresbyteratu de **Hornbach** *ecclesie parrochiales :*

De Walsburen	1 fl.	De Birmesensein	1 fl.
De Scorppach	1 fl.	De Buthenbach	2 fl.
De Erneswilre	1 fl. cum dim.	De Contwich	6 gr.
De Beden	2 fl.	De Mennembach	6 gr.

---

potentiam dicti baylivi ; facti fuerunt processus contra ipsum. — Item pro ecclesia de Fristor, 60 sol. (Kirsch, p. 123, 124.)

(1) (1331) *Vacavit ecclesia de Droseneyo que fuit vendita pro 18 quartis avene cuidam vicario eiusdem ecclesie ; nichil recepimus et dictus vicarius fuit monitus et excommunicatus.* (Kirsch, p. 127.)

(2) Le copiste a dû maltraiter quelques noms de cette liste et des suivantes : aussi bien les guerres ou d'autres fléaux ont fait disparaître plus d'une localité, dont les noms sont difficiles à reconnaître ; ainsi M. Kirsch voit ici Budinguen=Bebing, mais ne pourrait-on pas corriger avec plus de raison en Rudingen=Rieding ?

Il y aurait un nom à ajouter à cette liste, pris dans les mentions que voici : (1330) *Pro ecclesia de Bidelinga, 40 sol.* — (1332) *Pro ecclesia de Walteinga, 40 sol.* — (1333) *Pro ecclesia de Forkeringa, 20 sol.* — (1334) *Pro ecclesia de Waltringa, 40 sol.* — *Vacavit ecclesia de* LANDINGES, *cuius fructus recepit comes de Salverne.* (Kirsch, p. 124, 128, 131, 132, 133.)

De Modelheim	6 gr.	De Kircheim	6 gr.
De Neineswilre	8 gr.	De Lutzewilre	8 gr.
De Bedenburen	6 gr.	De Kirperch	6 gr.
De Rorebach	6 gr.	De Walmustre	6 gr.
De Russewilre	8 gr.	De Altheim	6 gr.
De Wackewilre	6 gr.	De Rotalben	6 gr.
De Uckesheim	8 gr.		

Summa in archipresbyteratu de Hornbach 16 fl. 8 gr. (1).

In archipresbyteratu de **Bouckenheim** *ecclesie parrochiales :*

De Bouckenheim	2 fl. cum dim.	De Odewilre	6 gr.
De Wiger	1 fl. cum dim.	De Kirperch	4 gr.
De Stensel	1 fl.	De Helgueringuen	6 gr.
De Altorf	2 fl.	De sancto Laurentio	8 gr.
De Wolkeskircheim	1 fl.	De Steinsel	8 gr.
De Herbotzheim	2 fl.	De Polestorf	5 gr.
De Donevassele	1 fl.	De Pruzil	8 gr.
De Gosselinguen	1 fl.	De Druldinguen	6 gr.
De Syderstorf	1 fl. cum dim.	De Bergue	6 gr.
De Betbur	1 fl. cum dim.	De Dumeringa	8 gr.
De Harskircheim	2 fl.	De Budena	6 gr.
De Hambach	1 fl. cum dim.	De Delviguen	6 gr.
De Birkenspach	6 gr.	De Xalkembach	4 gr.
De Wolfeskircheim	4 gr.	De Diepach	8 gr.
De Sturdelden	4 gr.	De Willderdinguen	6 gr.
De Delinguen	6 gr.	De Codemburen	3 gr.
De Rechesinguen	6 gr.		

Summa in archipresbyteratu de Bouckenheim 28 fl. 9 gr. (2).

---

(1) Ajouter deux ou trois noms, à relever dans les mentions suivantes :

(1330) *Vacavit ecclesia de Menenbac collata filio cuiusdam nobilis de Alamania, qui nunquam curavit comparere nec aliquis venit pro ipso ad componendum de fructibus dicte ecclesie ; fuit factus processus contra ipsum. — Pro ecclesia de* GUELEMBAC SUPERIORI, *50 sol.* (Kirsch, p. 124.)

(1331) *Pro ecclesia de* SWIGNEYO, *50 sol. — Pro ecclesia de Lutevisire, 100 sol.* (Kirsch, p. 126.)

(1333) *Pro ecclesia de* GUELEMBAC INFERIORI *recepi tantum 30 sol., quia dominus temporalis loci recepit illo anno bladum dicte ecclesie.* (Kirsch, p. 131.)

D'après M. Kirsch, il faudrait ajouter encore Riminga=Rimling ; mais nous croyons devoir lire Rimeringa, en supposant l'omission par le copiste d'un sigle d'abréviation.

(2) Liste bien incomplète sans doute ; nous avons vu plus haut (p. 6) deux noms, dont l'un n'est point ici : *Wolheskirchem*, BISTORF. Ailleurs on retrouve :

(1330) *Pro ecclesia de* BETVILRE, *40 sol. — Pro ecclesia de Stencella inferiori, 50 sol.*

(1334) *Pro ecclesia de* ALDINGA, *40 sol. — Pro ecclesia de Diepac, 45 sol.* (Kirsch, p. 124, 133.)

En revanche, n'y aurait-il pas à retrancher de cette liste l'un des deux noms de Wolkeskircheim et de Wolfeskircheim ? Non, car ce serait l'unique exemple d'un double emploi dans ce compte de 1360. Du reste, une difficulté d'identification tient souvent à peu de chose, comme c'est le cas ici pour Pruzil, qu'il faut lire très probablement Putzil=Butzel (V. Schlosser, *Mémoires de la Société des monuments historiques d'Alsace*, 1897). — Codemburen (ou Gutenbrunnen) ne se retrouve pas plus tard dans cet archiprêtré.

In archipresbyteratu de **Sancto Arnuali** *ecclesie parrochiales.*

De sancto Walfrido	1 fl. cum dim.	De Omersheim	6 gr.
De Albe	1 fl. cum dim.	De Blicwilre	5 gr.
De Mengue	2 fl.	De Rubenheim	8 gr.
De Warswilre	2 fl. cum dim.	De Buspach	4 gr.
De Winteringuen	1 fl.	De Dudewilre	6 gr.
De Noswilre	1 fl.	De Onesheim	5 gr.
De Puttelanges	1 fl.	De sancto Ignelberto	1 fl.
De Rymeringuen	2 fl.	De Fromespach	6 gr.
De Bliterstorph	8 gr.	De Winterheim	6 gr.
De Folkelinguen	8 gr.	De Ranspach (2)	4 gr.
De Ruldinguen	8 gr.	De Ranspach iuxta Menge	4 gr.
De Russele	6 gr.	De Brucken	4 gr.
De Seilbach	8 gr.	De Rorebach	4 gr.
De Tentelinguen (1)	10 gr.	De Emmexwilre	4 gr.
De Hapkirchein	4 gr.	De Fourpach	1 fl.
De Weckelinguen	8 gr.		

Summa in archipresbyteratu de Sancto Arnuali 25 fl.

In archipresbyteratu de **Novomonasterio** *ecclesie parrochiales:*

De Lenxwilre	1 fl.	De Mora	8 gr.
De sancto Wandelino-integre	3 fl. 4 gr.	De Haltwilre (4)	4 gr.
De Wilkeschircheim	2 fl.	De Furtha	4 gr.
De Limbach	1 fl. cum dim.	De Betkensbach	6 gr.
De Novomonasterio	1 fl.	De Fourbach	6 gr.
De Ildinguen	8 gr.	De Sphisheim	4 gr.
De Cyffwilre (3)	8 gr.		

Summa in archipresbyteratu de Novomonasterio 12 fl. 10 gr.

Voici les autres noms d'églises rapportés dans l'ouvrage de M. Kirsch, et sur lesquels nous n'avons pu faire une supposition assez fondée pour les rapprocher des listes précédentes.

Mais qui pourrait reconnaître une église ainsi désignée : *Pro fructibus ecclesie prope muros civitatis metensis?* — La même page (Kirsch, p. 37) nous offrait le

---

(1) (1331) *Vacaverunt ecclesie de Warswilre et de Tentelenges que fuerunt vendite curatis dictarum ecclesiarum pro certa quantitate bladi; dicti vero curati fuerunt super hoc moniti et post excommunicati et dicte ecclesie interdicte, set ipsi ostenderunt quod domini temporales ipsorum illo anno ceperunt blada sua et per aliquos nobiles fuerunt etiam combuste ville in quibus dicte ecclesie site sunt.* (Kirsch, p. 127.)

(2) (1334) *Pro ecclesia de Ramspac, 30 sol.* (Kirsch, p. 132.) — Malheureusement, cette citation ne nous aide pas à lire avec certitude la désignation ajoutée ici au nom de l'un des deux Ransbach : M. Kirsch a lu *iuxta Quiege*, nous préférons mettre la paléographie d'accord avec l'expression usuelle qu'ont conservée les pouillés du XVIe siècle, *juxta Menge*.

(3) (1334) *Pro ecclesia de Xulfewlre, 60 sol.* (Kirsch, p. 133.)

(4) (1331) *Pro ecclesia de Hatwilre, 3 flor.* (Kirsch, p. 126). Toutefois, cette somme est bien considérable en regard des 4 gr. donnés ici !

nom de Rogencort, que nous avons rapporté à Raucourt (p. 12, n. 2), peut-être s'agissait-il de Roncourt. — Nous croyons qu'il faudrait sortir du diocèse pour trouver les institutions dont il est dit au même endroit : *Recepimus a domino Iohanne de Rogencourt, custode ecclesie Metensis, pro fructibus duarum prebendarum, unius in ecclesia de* Marcleves *et alterius in ecclesia de* Orges, *67 lib. tur. parv.* Le personnage désigné est bien connu : Jean de Raigecourt, coûtre de la Cathédrale, prévot de N.-D.-la-Ronde et de S^t^-Sauveur, vicaire général de l'évêque Henri Dauphin (v. *Metz ancien*, II, p. 217). Comment M. Kirsch cherchait-il à Mécleuves et Ogy des prébendes aussi riches ?

En effet, la forme d'un nom est un indice bien souvent trompeur ou insuffisant : nous avons tâché d'y joindre la considération des taxes payées et, dans certains cas, celle des groupes que forment dans une liste les paroisses d'un même archidiaconé ou archiprêtré, par exemple les paroisses citées en 1330 (v. p. 15, 16, 17). Ces différents arguments se gênent parfois l'un l'autre : par exemple est-il bien certain que la même paroisse soit désignée sous le nom de Wilre (p. 16), quand il s'agit de deux vacances, en 1330 et 1333, amenant le paiement de sommes bien différentes, 10 sol. et 40 sol. ? et cela quand il y a tant de noms composés de cette forme, -willer ou -weiler ! — Il en est de même du mot *villa* : plus d'une paroisse, autre que Ville-sur-Iron (p. 17), pourrait s'attribuer ceci : *Pro ecclesia de Villa, 40 sol.* (Kirsch, p. 130) (1).

Cette convergence des arguments nous encourage à proposer encore quelques corrections aux noms que les copistes nous ont transmis. Ainsi, d'après l'ordre suivi dans la liste de 1330 (Kirsch, p. 124), nous croyons devoir rapporter à l'archidiaconé de Sarrebourg ce mot : *Pro ecclesia de Virnospec, 60 sol. ;* dès lors, nous y chercherions de préférence le nom de *Wronspac*=Fronsbach. — *Pro ecclesia de Limiers, 4 libr.* (Kirsch, p. 126), ne doit pas désigner Viviers, mais plus simplement et malgré l'élévation de la somme payée, *Linciers*=Lixières. — *Pro ecclesia de Bilsterf, 60 sol.* (Kirsch, p. 128), ne peut guère convenir au hameau de Bilster, mais bien à une paroisse, Bistroff ou Pisdorf. — Nous avons préféré (p. 19) la lecture *Riminga*=Rimeringa ; mais faut-il rapporter celui-ci à l'archiprêtré de Warize ou à celui de S^t^-Arnual ?

Une dernière citation prouve que, dès le XIV^e^ siècle, la Chambre apostolique aurait dû se défier des copistes ; elle fit inscrire parmi des *Inutilia metensia* se rapportant à 1352-1353 (Kirsch, p. 209) : *De perpetua capellania seu altari B. Marie in ecclesia S^ti^ Iuvenalis metensis diocesis vacante per resignationem Iohannis de Serraponte fuit provisum Radulpho Silvani 2 nonas Octobr. anno XI. Non est talis ecclesia in diocesi metensi.* Nous aurions trouvé, croyons-nous, cette chapellenie dans l'église de S^t^-Arnual, très à la portée d'un Jean, de Sarrebruck.

---

(1) Cet ensemble de précautions aurait empêché M. Kirsch de rapporter à Sillegny ce qui est dit de Sulinga (1330), de Swigneyo (1331), de Suligneyo (1333) : trois vacances en 3 ou 4 années, ce serait déjà étonnant ; mais qu'en si peu de temps les fruits d'une même paroisse aient varié dans la proportion de 40 sol., 50 sol. et 4 libr., c'est ce qui nous paraît inadmissible plus encore que les variations de noms.

II

FRAGMENTS DU XV^e SIÈCLE

Nous avons plus d'un indice de l'existence au xv^e siècle d'un pouillé général, si même il n'y en avait plusieurs. Ainsi nous lisons en marge d'un article sur Coume dans un manuscrit des Archives de l'Évêché (1) : « Le POLIUM DE 1496 dit (fol. 3 v°) que le droit de patronage de cette cure appartient à des laïcs. *Coumes, (patroni) laïci.* » Voilà qui ressemble beaucoup aux pouillés du xvi^e siècle, donnant seulement l'indication des bénéfices et celle des collateurs correspondants Mais un document plus complet semble visé dans une requête des habitants de Ste-Ruffine, qui, voulant vers 1730 se séparer de la paroisse de Moulins, essaient de prouver qu'ils formaient jadis une paroisse indépendante : ils apportent pour cela, en copie authentique, un « Extraict du POLIUM DE L'EVESCHÉ DE METZ DE L'ANNÉE 1486, attesté par Nicolas Pierard, clerc du diocèze, publicque des aucthorités apostolique et impérial notaire et des courts de Metz juré, ainsi qu'il appert à la fin (fol. 9 v°) par la collation faite des présentes lettres de vidimus aux lettres principales par ledit N. Pierard signé avec paraffe ». Or ce polium, à en juger par les deux lignes de l'extrait (2), était disposé sur 4 colonnes, indiquant les noms des cures, des collateurs, des curés et des

(1) *Relevé des institutions aux bénéfices.* C'est le relevé de tout ce que renfermaient les registres de la Chambre épiscopale en fait d'institutions données successivement (depuis la fin du xvi^e siècle) pour chaque bénéfice : il est fait surtout en vue des droits de patronage ou de collation et constitue l'un des travaux les plus importants par lesquels, au commencement du siècle dernier, l'évêché préparait la rédaction d'un pouillé.

(2) Dossier aux Archives de l'Évêché, carton du Val de Metz. — Cet extrait est délivré par un secrétaire même de l'évêché, J. Marx. En voici tout le contenu :

In archidiaconatu metensi. Archipresbiteratus de CASTRIS, *fol. 1 r°.*

		Fundatores	*Pastores*	*Vicarii*
in linea 7^a	MOLENDINIS	*Capitulum Metense*	*Marcus*	*Basilius*
in linea 14^a	Sta RUFFINA	*Abbas S^ti Simphoriani*	*Thomas*	*Richardus*

Ainsi tout le polium de 1486 tenait en 9 folios, ce qui est bien peu ; il débutait, non par l'archiprêtré de Metz, mais par celui du Val : en quoi certains manuscrits du xvi^e siècle n'ont fait que l'imiter ; nous ne pouvons contrôler aucun des noms propres qu'il renferme (celui du curé de Moulins semblerait devoir se lire *Thiarcus*) ; le français du notaire Pierard est bien incorrect : on y sent d'autant mieux le document primitif mal traduit ; enfin il est surprenant de voir à Ste-Ruffine comme à Moulins un curé et un vicaire. Quoi qu'il en soit de ces observations, nous n'osons pas mettre en doute la valeur de ce document, à cause de la signature de J. Marx, et parce que nous verrons plusieurs manuscrits du xvi^e siècle maintenir à Ste-Ruffine le rang de paroisse distincte sous le patronage de St-Symphorien.

vicaires. Nous aurions donc là, avec l'état des bénéfices, l'état du personnel ecclésiastique ; mais ce document, qui existait encore vers 1730, qu'est-il devenu ?

Nous connaissons aussi l'existence de pouillés plus particuliers et, par suite, plus riches en détails. Voici le titre de l'un d'entre eux (1) : LIBER SEU CODEX ARCHIDIACONATUS DE MARSALLO *in ecclesia Metensi, continens valorem jurium et emolumentorum eiusdem archidiaconatus, ordinatus et compositus per venerabilem et circumspectum virum Johannem de Homburgo bacalarium in decretis, archidiaconum prædicti archidiaconatus et canonicum memoratæ ecclesiæ Metensis.* Jean de Hombourg est mort en 1497 et son travail pourrait être contemporain des pouillés que nous venons de rappeler : il devait pourtant en différer par les détails que promettait son titre et qui remplissaient, nous est-il dit, 101 feuillets d'une copie authentique existant au siècle dernier chez l'archidiacre de Marsal.

Les autres archidiaconés avaient été sans doute l'objet de travaux semblables : nous publions une liste des églises et chapelles de l'archidiaconé de Sarrebourg, qui nous paraît extraite d'un document plus complet : si celui-ci ne remontait pas au XV^e siècle, il était en tout cas antérieur au protestantisme.

Nous faisons précéder cette liste de deux fragments d'un intérêt direct plus restreint, mais qui prouvent que ce genre de documents peut revendiquer chez nous une antiquité plus haute encore et s'appuyait sur une base plus large même que l'archidiaconé : le titre de l'un de ces fragments et leur étendue semblent en effet indiquer une source différente d'un *liber archidiaconatus*. Or, si l'archiprêtré de Morhange a son pouillé spécial dès 1418, il est probable qu'il existait un registre semblable dans chaque archiprêtré ; car, de même que l'archidiacre tenait à ne pas laisser tomber dans l'oubli *valorem jurium et emolumentorum archidiaconatus*, l'archiprêtre tenait à ses droits synodaux et il avait besoin, d'autre part, pour la surveillance de son canton, de connaître en détail la situation, assez compliquée généralement, de chaque bénéfice.

A. — COPIA POLII CAPITULI MORANIENSIS DE ANNO 1418.

Cette copie semble reproduire l'article consacré dans ce pouillé à la paroisse de Vintrange (2) : la reproduction cependant est-elle complète, et le pouillé n'ajoutait-il pas d'autres renseignements ?

Nous trouvons ici d'abord le détail des droits synodaux, en entendant ce mot du synode rural, c'est-à-dire cette sorte de procuration que l'archiprêtre se faisait payer, et non plus seulement des curés ses subordonnés, mais encore de leurs

---

(1) Cité dans le manuscrit n° 72 (catalogue Clercx) de la Bibliothèque de la ville de Metz, fol. 118 ; l'original de ce codex se conservait, est-il dit, *in camerâ episcopali metensi*, et il s'en trouvait une copie authentique, comprenant 101 feuillets, chez M. de Bousmard, archidiacre de Marsal. Celui-ci n'est mort qu'en 1771.

(2) C'est au plus ancien registre des actes religieux de Vintrange (1661-1701) que se trouve cet extrait, écrit de la main de M. Verdet, dernier curé de Vintrange avant la Révolution ; mais celui-ci n'a fait que transcrire, nous dit-il, un registre plus ancien, où la pièce que nous citons était écrite de la main de M. Léonard Kurr, curé de Vintrange (1677-1683). « M. Kurr avait ce pouillé sous les yeux lorsqu'il en a extrait la copie, qu'il a tâché de rendre bien exacte et bien fidelle et bien conforme à l'original, puisqu'il s'est efforcé d'imiter la tournure des lettres qui tiennent un peu du caractère gothique, de même que les abréviations, qui sont très intelligibles. » C'est donc M. Verdet lui-même qui a transcrit d'une manière inintelligible quelques mots : les anciens droits synodaux étaient si oubliés déjà ! Nous ne pouvons nous arrêter ici à tous les détails de ces lignes, auxquelles nous ne changeons rien que la ponctuation : mais il nous faut faire remarquer un nom de lieu, Basen, qui ne reparaît plus ensuite.

paroissiens, d'où naturellement certaines résistances, qui paraissent aussi ici (1). Ce sont ensuite les parts différentes qui incombent à la communauté, aux décimateurs et au curé dans l'entretien des bâtiments et la fourniture des objets du culte.

In WINTRINGA est synodus in tertio anno et non cessat per unum annum ; et tenentur conjugati, quotquot sunt in unâ domo et quos reperit synodus, duos denarios : item tabernarii, molendenarii et oleum facientes, pistores et haurigæ, eorum quilibet tenetur unum sextarium vini : et sutores, sartores, textores, alii officiati quilibet tenentur quatuor denarios ; quæ jura synodalia tenentur servare et cumulare scabini, et tenentur in Vintringa et BERGA et in BASEN et in WELLERINGA, quia sunt liberi et quitti synodalibus ; et de rapensis (*lisez* : expensis) quas faciunt in servando juxta (*lisez* : jura) synodalia, archipresbiter debet solvere duas partes et curatus tertiam ; et debent non solventes per scabinos radiari et satisfacere archipresbitero. Item de Welleringa contradicunt juribus synodalibus, ideo per archipresbiterum cogantur ad superiores, quia sunt de parochia de Wintringa et tenentur synodalia.

Item communitas parochiæ tenetur retinere cimeterium, turrim, domum curati, reliquiarium, calices, libros, ornamenta sacerdotalia, fenestram sacramenti, fontem baptismatis, manuterga, lampadem, vas laudabile ad portandum sacramentum pro infirmis, luminaria et omnia alia ornamenta ecclesiæ et altarium. — Item patroni qui recipiunt decimas, tenentur facere et retinere in bono statu muros navis ecclesiæ cum fenestris et tectura et circumquaque decet. Item patroni et recipientes decimas, unum bonum missale cum uno bono ornamento missæ. — Item chorum cum fenestris, muris et tectura tenetur curatus.

Et est domicellus de Finstinga collator illius.

Le titre du fragment suivant et son contenu, fond et forme, le rattachent évidemment à une même source que le fragment précédent.

Le texte toutefois a été bien plus maltraité par les copistes, et malgré deux traductions anciennes qui y sont jointes, le sens en restait plus que douteux : seul le rapprochement avec l'extrait précédent nous a permis d'éditer ces lignes, en y faisant les corrections nécessaires.

Extrait du livre de l'archiprêtré de Morhange, par Jean de Pagny, assisté de

---

(1) Thibault, *Histoire des loix et usages de la Lorraine et du Barrois dans les matières bénéficiales*, Nancy, 1763, explique l'origine de ce droit (p. 8) en ce que d'abord « les curés étaient seulement obligés de donner aux archidiacres un repas très frugal, appelé le Paste. Ce ne fut que par succession de temps que les archidiacres, les archiprêtres et les doyens établirent, tant sur les curés que sur les paroissiens, des redevances en grains, vin, denrées et argent, qui dégénérèrent en vraies exactions... (p. 121, 122) M. de Lafeuillade, archevêque d'Embrun, évêque de Metz, convaincu que le droit de procuration sur les paroissiens était réprouvé par les saints canons, avait donné un règlement pour son diocèse en 1686, où il avait rejeté les droits de visite sur les curés seuls. Quoique ce règlement fût confirmé au mois d'octobre de la même année par un arrêt du Conseil d'État de Louis XIV, il n'eut point l'effet qu'il devait produire. M. de Coislin, informé que dans la Lorraine allemande les archiprêtres continuaient de tirer des droits de visite des chefs de famille des paroisses, de trois années à autres, leur fit défense sous les peines les plus graves, par ses statuts synodaux de 1700, de faire à l'avenir aucune perception de cette espèce. Il y déclara même qu'il en faisait remise aux peuples..., mais une disposition si sage n'extirpa point encore le mal entièrement. Les peuples de la Lorraine allemande n'en furent réellement affranchis qu'en 1705 par un arrêt de la Cour Souveraine, rendu sur une contestation qui fut amplement discutée entre l'archiprêtre de Morhange et les habitants de son doyenné. »

messire Claude, curé de Wisse, audict Morhange. — *Pour la paroisse de Chasteau-Wel* (1).

[In] Castris [est synodus] in tertio anno : conjugati filii tenentur in tota parochia unum sextarium avenæ, unum pullum et unum denarium, exceptis illis qui sunt sub domino Comite, de quibus conjugati III d[enarios tenentur], nescio quare, fuit [*liseʒ* : sunt enim] unius parochiæ.

Item navis [*liseʒ* : navim] ecclesiæ cum muris, fenestras et tecturam [*plutôt* : fenestris et tectura] ordinare et facere tenetur abbatissa [de] Viderstorf dimidium, et de alio dimidio tenetur conventus de Viderstroff dimidium ex parte domicelli fratris N. [*plutôt* : domicelli N. fratris] Bertrani de Castris pro [*liseʒ* : qui] ipsis monialibus et dat [*liseʒ* : dedit] suam partem decimæ, et aliam partem navis cum muris et [fenestris] tenetur facere et detinere [*plutôt* : retinere] domicellus Bertranus de Castris. Item chorus [*liseʒ* : chorum] ecclesiæ cum omnibus tenetur curatus; et communitas ecclesiæ [*plutôt* : parochiæ] tenetur libros, calices, luminaria et omnia [*sans doute* : ornamenta] cum semeterio et turri.

Malgré l'obscurité de quelques termes, ces fragments suffisent à montrer l'intérêt qu'offriraient les pouillés du xv^e siècle dressés pour chaque archiprêtré.

B. — ECCLESIÆ DEPENDENTES EX ARCHIDIACONATU DE SARBURGO.

Nous empruntons ce titre à un manuscrit qui faisait partie des collections du comte Emmery, mais que nous n'avons pu retrouver (2). Il caractérise très bien l'ensemble des listes qui vont suivre, et que nous avons péniblement relevées dans des notes marginales ajoutées, vers 1660, au manuscrit n° 59 F de la Bibliothèque municipale de Metz : nous parlerons de ce manuscrit et de son autorité à propos du pouillé de 1607. De peur que celui-ci ne fît point suffisamment ressortir les ravages du protestantisme, l'archidiacre Nic. Martigny voulut rappeler en marge l'état ancien de l'église en ces régions.

Malheureusement, l'auteur de ces notes s'inquiéta plus du nombre des églises que de l'orthographe des noms : peut-être ne connaissait-il point ceux-ci par ailleurs et n'avait-il sous les yeux qu'un document ancien ou mal écrit (3). Nous croyons, en

---

(1) Nancy, Archiv. départ., fonds de l'abbaye de Vergaville, H 2468. — Que signifie ici le nom de Jean de Pagny ? Est-ce l'archiprêtre de Morhange en 1418 ?

Une traduction porte : Extrait du *pouillé*... Et ce qui prouve bien l'utilité qu'on attachait à cette sorte de documents, une main différente a ajouté au dos de ce feuillet, sans doute au nom de l'abbaye de Vergaville : *Droit et charge à Châteauvoué*. — Voir pour la concordance de ce texte avec l'histoire de Châteauvoué vers 1418, l'abbé Jean, *Les Seigneurs de Châteauvoué*, p. 175 : remarquons seulement que dans notre texte les charges résultant de la dime indiquent le partage de celle-ci en une moitié (à l'abbaye de Vergaville), plus un quart dónné au couvent de Vergaville, et un quart restant aux mains de Bertrand de Châteauvoué. Une note de M. l'abbé Jean tendrait à mettre en doute la date de 1418 pour ce fragment du pouillé, qui serait plutôt antérieur à 1404 : nous devons maintenir provisoirement les chiffres du registre de Vintrange, tout en rappelant le caractère très traditionnel de nos pouillés.

(2) Voir catalogue de la vente du 22 octobre 1849, n° 429. Ce manuscrit et plusieurs autres, achetés par M. de Jobal, furent déposés pendant quelque temps à la bibliothèque du château de Lue ; mais ils en ont disparu sans laisser aucune trace qui ait pu guider nos recherches.

(3) Le catalogue Emmery autorise cette supposition, car le titre que nous lui empruntons est ainsi travesti : « Ecclesiæ despondentis ex archidiaconatis de Sarburgo. » — Il faut tenir

effet, que ces listes représentent un état bien antérieur au protestantisme, c'est pourquoi nous les rattachons vaguement au xv^e siècle. Pour être plus précis, il faudrait discuter longuement chaque nom mentionné là, en recherchant l'histoire détaillée de toutes ces localités (1); cela nous eût mené trop loin, et notre devoir d'éditeur était déjà assez pénible en face de cette écriture souvent indécise et fautive, ne fournissant aucune référence (2) pour appuyer quelque conjecture sérieuse. On reconnaît bien parfois un certain ordre topographique dans ces énumérations, mais c'est une aide trompeuse et bien insuffisante quand il s'agit de localités disparues ou de noms mal conservés.

On remarquera la distinction que l'auteur voudrait faire (3) entre « ecclesiæ parochiales » et « matrices », dont nos pouillés ne s'inquiètent pas généralement, tandis qu'il ne parle pas d'annexes; mais pour une fois qu'il indique le chiffre de ces « matrices », celui-ci est bien réduit, si on le compare aux listes de cet archiprêtré (Bouquenon) dans les différents pouillés. L'auteur parle aussi de distinguer entre églises paroissiales et simples chapelles ou chapellenies : il semble même ranger celles-ci sous le nom de la paroisse dont elles dépendaient; mais le fait-il toujours et peut-on se baser là-dessus pour certaines identifications? Ce qui met davantage encore en défiance, c'est le désaccord, quatre fois sur six, entre les énumérations qui suivent et les chiffres par lesquels on semble les résumer quant au nombre des paroisses et des chapelles; toutefois ces chiffres semblent copiés d'ailleurs et nous verrons, à propos du pouillé de 1607, combien on mettait peu de soin à calculer de semblables chiffres. Du reste, ce désaccord des chiffres avec les listes qui suivent vient peut-être de ce que l'on a voulu tenir celles-ci à jour comme il paraît assez à l'archiprêtré de Vergaville, en ajoutant à la suite d'une liste ancienne des noms de paroisses plus nouvellement érigées; notre copiste le remarque quelquefois, mais il ne paraît pas avoir modifié ses chiffres pour cela, et nous pensons qu'il ne s'est pas toujours aperçu des noms qui font ainsi, malgré des apparences différentes, double emploi.

Archipresbyteratus de **Sarburgo.**

In quo erant 40 ecclesiæ parochiales et 11 capellaniæ (4) inter quas ecclesias sunt .. matrices.

Sarburch.
Capella de Wigera.
Capella de Serleviga (5).
Capella de Briga [*ou* Buga ?].
Hove.
Cappella de Gondersweilre (6).

---

compte de cela pour comprendre les rectifications que nous proposons pour certains noms de ces listes.

(1) Cela permettrait de fixer, mieux encore que par les pouillés du xvi^e siècle, certaines restrictions mises plus tard aux limites du diocèse.

(2) A peine y voit-on trois ou quatre fois l'indication du collateur d'une église : c'est visiblement dans le but de distinguer entre des paroisses portant un nom à peu près semblable. Ne peut-on pas cependant en conclure que ces listes sont extraites de quelque pouillé ou document plus complet, ajoutant aux noms l'indication au moins des collateurs ?

(3) Il ne l'indique que pour trois archiprêtrés. — On verra, à la suite du pouillé de 1607, que cette distinction avait au moins un caractère financier.

(4) Aucun de ces chiffres ne répond à l'énumération qui va suivre, et où l'on trouve quatorze fois le mot *capella* (ou *cappella*) et quarante-deux autres noms. Ces chiffres, inscrits d'abord à la suite du pouillé de 1607, sont plutôt un emprunt fait à quelque document que le résultat du calcul des listes qui suivent ici.

(5) L'usure du papier dans le haut de la page nuit à la lecture des premiers noms. Nous croyons reconnaître ici Sarrelfing, alors que d'autres liraient peut-être *Seclenaga*.

(6) Premier exemple de la confusion que fait ce manuscrit entre ll et w : on lirait à première vue *Gondersillerlre*.

Rudingen.
Capella de Eychia [*écrit :* Gychia].
Luckeshem.
Vintersberg.
Cappella Berssingo.
Rychiecourt [*écrit :* Eychiecourt].
Ibingen.
Capella Utingan [*ou* Vlingan ?].
Hesse.
Capella Bubingen.
Ruckesingen super Saram.
Wille.
Cappella de Helde et dur (1).
Dulkeltein.
Sanctus Quirinus.
Cappella Ronestor.
Humbrectingen.
Elbesvilre.
Bybera [*écrit :* Lybera].
Nitingen.
Berwilre.
Hombrech.
Reintingen.
Imelingen.
Swekesingen.
Capella Herburringa [Heiburringa ?].
Heringen.
Kirperg.
Landeldingen.
Gunderchingen.
Walbescheit.
Helmiringen.
Hrgosingen.
Hiebingen (2).
Frachelingen.
Lorckingen [*écrit :* Loukingen].
Leffenbournen.
Folkeringen.
Cappella Genesviller et Prowilre.
Sanctus Remigius.
Bergue.
Elveringen.
Rues (3).
Bettelingen.

---

(1) Il y aurait à rectifier ce dernier mot (*Lar*=Lohr), déterminé par le précédent : il est vrai qu'on pourrait lire celui-ci *Cappella Ochelde* ou *Echelde*.

(2) Plutôt *Hittingen*=Hattigny, la mère-église de Fraquelfing qui suit.

(3) La dernière lettre est bien douteuse. Hasardons une hypothèse qui paraîtra peut-être fantaisiste, mais qui comblerait une lacune un peu surprenante en cette liste : le copiste a souvent mal rendu certaines lettres, en particulier certaines lettres initiales des noms qu'il transcrivait ; s'il avait eu devant lui le mot *inei*, il ne serait pas étonnant qu'il eût lu *ruei* et transcrit avec une majuscule Ruei, qui désignerait donc Igney.

L'identification de plusieurs des noms de cette liste nous est fournie par deux billets retrouvés parmi les pièces qu'au commencement du XVIII^{e} siècle on réunissait à l'évêché de Metz pour préparer la rédaction d'un pouillé. Ces billets portent l'un et l'autre la date de 1563, en tant qu'extraits sans doute d'un document de cette époque (pouillé ? visite pastorale ?...) : on aura voulu comparer l'état de cette époque avec ses noms archaïques à la situation des débuts du XVIII^{e} siècle ; c'est pourquoi on a ajouté aux noms anciens une série de noms nouveaux et des renseignements tout modernes sur l'administration religieuse de ces régions. Nous ne soulignons que ce que nous croyons ancien.

1563. *S^{t}-Quirin prioratus. — Willer prope dictum prioratum : antiqua parochia, nunc vero illius titulus fere oblivione deletus existit, et administratur per priorem pastorem de S^{te} Quirino, ubi binat in casu necessitatis.*

1563. *Hittingen* vel Hattigny, a pour annexe Fraquelfing.
Lerchingen vel Lorquin.
Schwexingen vel Xouaguesange.
Ginderchingen ou Gondrexange.
Volckringen ou Foucrey.
Rixingen ou Réchicourt-le-Château.
Elvringen ou Avricourt.
Ignei vel Igney.
Landling ou Landange, a pour annexe Aspach.
Landt ou Langatte [archiprêtré de Bouquenom].
Ibingen ou Ibigny, a pour annexe S^{t}-George.

Folkakrumistre [??].
Hilbesthem.
Capella Erlingen vieux (1).
Fulaledorf.
Weltringen.
Capella Weneswilre [*écrit:* Wenefeulre].

Archipresbyteratus Sancti Arnualis *sive de* Alba.

In quo sunt 41 ecclesiæ parochiales, inter quas sunt .. matrices.

Ecclesiæ antiquæ sancti Arnualis (2).
Witeringuen.
Rameringuen [*écrit :* Fameringuen].
Putelinguen.
Roidena.
Rauldingen [*écrit :* Bauldingen].
Bokach (3).
Weckelinguen.
Bixorbeschem.
Emmerswilre.
Rozela.
Kirperch.
Fourpache.
Blidestorf.
Guemunde : Nuchirchen id est.
Sanctus Valfridus.
Sanctus Engelbertus.
Volkarskutra [Folkerskirke] alias Birbach.
Wroncspach.
Zeilebach [*écrit :* Zeibebach].
Honeshem : patron. D. abbas de Valgotia.
Habikirka.
Rubehem.
Menguen [*écrit :* Menginen].
Vlitwilre.
Ranspach.
Gersheim.
Bruchen.
Rinehen.
Hormershem (4).
Erswilre.
Rinspache juxta Miguen.
Dodewilre.
Condenbure.
Tentelinga.
Noswilre.
Wolkelinga.
Witreshem..
Warswilre et Capella.
Omersheim : D. abbas de Valgotia patronus.
Buspacch.

Leffenborn ou La Frimbole, paroisse desservie en titre par le Père Lombart ou du Brock.
Bertrambois, paroisse desservie par le même.
Lixheim-la-Ville, annexe de *Lixheim*-le-Vieil ou le Village, principauté de Phalsebourg, desservi par les religieux Piquepusse.
Brouville, encore paroisse, desservie par les religieux susdits : ils y tirent la moitié des dimes.
Wintersburg, terre qui appartient à M. Elvert.
Hering, ancienne paroisse totalement luthérienne.
Fleissing, desservi par les Piquepusse : les religieux y tirent la moitié des dimes.
Haumartin ou *Hommerting*, a pour dépendance Echwiller [c'est-à-dire Arscheviller] sans église, desservi par le curé de Homerting.

(1) Cet adjectif paraît surprenant : la lecture en est pourtant certaine.

(2) Ceci nous semble le vrai titre de cette liste, mis comme elle à la marge, tandis que les mots « Archipresbyteratus Sti Arnualis » avec l'addition « sive de Alba... » appartiennent plutôt au pouillé de 1607. Toutefois il faut tenir compte des deux noms indiqués là, St-Arnual et Sarralbe, pour arriver au total de 41 paroisses. D'ailleurs, le pluriel « ecclesiæ antiquæ » ne doit point convenir à la seule localité de St-Arnual.

(3) Ce nom, comme plusieurs autres dans ces listes, a souffert de la fausse lecture de R initial ; de plus, une autre correction est nécessaire, si l'on veut y retrouver Rorbach.

(4) On avait ajouté entre les lignes, comme plus haut et plus loin encore : *pat. D. abbas de Valgotia*, puis on a barré ces mots, qui ne reposaient que sur la confusion des noms de ces trois paroisses.

Archipresbyteratus de **Wargavilla.**

Erant 28 parochiæ et plures capellæ (1).

Douza.
Mitinga (2).
Kirperg.
Guebeldinga.
Durredalhen.
Buderstorf.
Malringuen.
Enzewilre.
Midersen.
Rorbach.
Luderfinga.
Linda.
Anvilre.
Bispinguen inferior.
Binpinguen superior (3).
Bispinguen : collatores Capitulum beatæ Magdalenæ virdunense.
Disselinguen.
Meitterchingen.
Nova Ecclesia : vacat.
Falloncourt.
Nullinga (4).
Takenpal.
Esserstorf.
Rode prope Friburgum (5).
Bessinguen.
Dromnehem.
Geringen (6).
Anseldingen : est Faloncourt.
Guiselfingen.
Langerbech : annexa est cum Bissingen (7).
Cutingen.

Archipresbyteratus **Hornebacensis.**

Erant 42 ecclesiæ parochiales.

Hornbach.
Sanctus Johannes extra muros.
Vetus Hornbach.
Brenstelbach [*écrit* : Brenstewach].
Altheim.
Walsheim.
Medelsheim.
Kirkem.
Minnenbach.
Watwilre.
Erneswilre.
Uckensheim.
Bedena.
Wisebach.
Bontenbach.
Winersbach.
Batwilre.
Contwich.

---

(1) Ici aussi la paroisse même de Vergaville n'est point comprise dans l'énumération. Y a-t-il, parmi les 31 noms qui suivent, de simples chapelles ? C'est peut-être le cas de Dordal, rapporté à côté de Guebling, et de l'un ou l'autre des Binsing. D'ailleurs, outre le double emploi remarqué dans le texte, Anseldingen=Falloncourt, il y en a probablement quelque autre, ce qui nous rapprocherait beaucoup du chiffre de 28 paroisses.

(2) Le voisinage de Dieuze ferait penser à une forme ancienne du nom de Mulcey ; pourtant cette paroisse est en 1361, comme en 1544, de l'archiprêtré de Marsal. On trouve aussi parmi les dépendances de la seigneurie de Sarreck un Mutting, mais que nous ne connaissons pas davantage.

(3) La double forme de ce nom autorise à le croire mal déterminé dans notre manuscrit : il faut lire *Binsing inferior, Binsing superior.*

(4) Ce nom se trouve plus tard au pouillé spécial de l'archiprêtré de Vergaville, mais là même on n'en trouve pas l'identification.

(5) On a répété encore *prope Fribourg*, mais l'un et l'autre est mal écrit.

(6) On pourrait hésiter sur la lecture des 3^{e} et 4^{e} lettres : en supposant l'omission d'un signe, nous lisons *Germingen.*

(7) Le pouillé de Vergaville dira : « Languenberg, alias Bensing superior. »

Ruswilre.
Neneswilre Ninsviller (1).
Roitalben.
Birmesessen.
Walspuren.
Egelhart.
Siegstal.
Leimberg.
Mamburnen.
Einchenberg [*écrit* : Omuthenberg].
Neukirken [*écrit* : Amkirken].
Rorbach [*écrit* : Borbach].
Bedelburn.
Rimelinga [*écrit* : Bimelinga].
Gudelkirken.
Gelebach superior.
Gelebach inferior.
Wisewilre.
Ruderkingen.
Achen.
Viedirgeshem (2).
Lutzwilre.
Wolmunster.
Xorpaca (3).

Archipresbyteratus de **Novo Monasterio.**

Habet 16 ecclesias parochiales.

Sanctus Vandelinus.
Dirbinga.
Wibelkirga.
Linbach.
Ildinga.
Novum monasterium.
Xuwilre.
Lenchwilre (4).
Mora.
Hatwilre.
Furche.
Necka (5).
Risbeirga.
Bechensbach.
Furpach (6).
Spishem.

Nomina ecclesiarum archipresbyteratus de **Bokenhem.**

In quo erant 62 ecclesiæ (7), inter quas sunt 17 matrices.

Guerelinga [*écrit* : Guerczinga].
Helgueringuen.
Zutterestorf [*écrit* : **Zaldestors**].
Fenestingen.
Dondendorf.
Ruwilre.
Rimelinguen.
Ramelinga.
Dalingen.
Dobuguen (8).
Harchirchen.
Bistorf.

---

(1) Sic ! De fait la répétition du nom était utile, car il aurait fallu lire la première fois *Aeneswilre*.

(2) Lecture incertaine pour la première partie du mot.

(3) Plusieurs caractères à la suite de ce nom semblent en faire encore partie : nous y voyons plutôt un chiffre comme *163* (total un peu inexact des quatre listes précédentes ?).

(4) Il faudrait lire Lench*wike*, mais c'est une faute assez fréquente dans ces listes d'écrire, au lieu de -wilre, wilke, wike.

(5) Mot très difficile à lire ; mais tel est l'accord des différents pouillés pour cet archiprêtré que nous voyons ici le nom de Höchen.

(6) En tenant compte d'une lettre ꝓ mise en surcharge entre r et p, on aurait *Furoꝓach*, qui se rapproche de la forme Frupach du pouillé de 1544.

(7) Chiffre inexact, si l'on prend matériellement l'énumération qui suit ; du reste, l'auteur se corrige lui-même, quoique insuffisamment, par le chiffre 63 inscrit au bas de la page. Y aurait-il aussi quelques noms faisant double emploi ?

(8) Lire sans doute *Dolviguen* : la lecture du mot précédent n'est pas certaine non plus.

Zollinguen.
Wrbach (1).
Balustorf.
Bredenbach (2).
Aswilre.
Druldinguen.
Berendorf.
Aldinguen.
Hambach [*écrit :* Hansb. *ou* Hausbach].
Gunzwilre.
Bindenen [B *est douteux*].
Methinguen.
Wilre.
Hischen.
Stenzele superior.
Rudinguen.
Doldinguen.
Herbochem.
Gosselminguen.
Dixach [*sans doute :* Dipach].
Orminguen.
Sanctus Laurentius.
Waqueswilre.
Wiere inferior.
Duckelstein (3).
Burkerspach.
Wolckerkirchen.
Bedebur.
Postewe (4).
Stenzele inferior.
Kirperg.
Vilderdingen.
Andern (4).
Delinguen.
Bukenhem.
Donnevasle.
Raihesinguen.
Stenbach.
Maquewilre.
Altorf.
Verguen [*ne serait-ce pas :* Berguen ?].
Landade.
Demeringuen.
Exwilre.
Wiere superior.
Grispach.
Ixe [*lecture incertaine*].
Odeswilre.
Lare.
Wikespach [*peut-être :* Bitrespach].
Dorsteulle.
Bettewilre.
Vosselepach [??].
63. Quæ defecerunt a fide.

Erant parochiales ecclesiæ ij^c XXIX, dico ducentas vinginti novem (5).

---

(1) Telle est l'orthographe de notre manuscrit : mais, à cause de l'étrange similitude qu'il met entre W et B majuscule, on pourrait songer à Burbach.

(2) Ici aussi on lirait à première vue *Wiedenbach*, mais cela nous paraît moins probable.

(3) Nous ne garantissons pas la lecture des premières lettres : n'est-ce pas Lutzelstein ?

(4) Lecture assez assurée, mais quel nom a-t-on voulu nous transmettre ?

(5) Au lieu de *dico*, il y avait d'abord *erant simul*, mais l'on a barré ce dernier mot. — Ce total est celui des cures de l'archidiaconé de Sarrebourg d'après cet état ancien, qu'on veut opposer aux listes de 1607 ; mais on n'a fait qu'additionner les chiffres peu exacts mis en tête de chaque archiprêtré.

III

POUILLÉ DU XVI[e] SIÈCLE

Il nous reste du XVI[e] s. des documents très nombreux, comparativement à la pénurie pour les siècles précédents : ils constituent deux groupes très distincts, qu'il nous faut étudier séparément, le pouillé des cures et bénéfices supérieurs, le seul dont les historiens aient daigné s'occuper, puis celui des chapelles ou bénéfices inférieurs.

I

CURES ET BÉNÉFICES SUPÉRIEURS.

Dom Calmet écrivait dans la préface de sa *Notice de la Lorraine*, Nancy 1756 : « J'ai fait copier le pouillé de l'église de Metz, renouvelé en 1544, par Hugues Nicolas, chanoine de Metz et curé de Rosonville, archiprêtre de Gorze ; mais il ne m'apprend que le nom des églises, des monastères et des patrons ou collateurs en général, sans entrer dans aucun détail de ce qui pourrait contenter la curiosité des lecteurs. M. de Lançon, conseiller à Metz, m'a fait la grâce de me communiquer un pouillé, qui est à son usage et qui ne m'en apprend guère davantage. »

Les Bénédictins, auteurs de l'*Histoire de Metz*, sont moins dédaigneux pour ces vieux pouillés ; ils disent (t. III, p. 14-16) : « Vers le même temps, florissait à Metz un savant chanoine de la cathédrale, nommé Hugues Nicolaï de Tavars. Il travailla à une édition correcte des Missels, Bréviaires, Diurnaux et Rituels du Diocèse... Hugues Nicolaï fut aussi employé à corriger et former une matricule ou pouillé de tous les bénéfices du diocèse, monument précieux qu'il finit en 1544. » Et ils ajoutent en note : « Nous en avons en main deux copies : l'une transcrite et attestée par Lamy, notaire apostolique et secrétaire de la chambre épiscopale de Metz, en 1570 ; l'autre tirée d'un manuscrit de Senones, qui comprend le poléon de Nicolaï dans le pouillé général des Trois-Évêchés. » Ce manuscrit de Senones (1) renfermait probablement la copie qu'avait fait faire Dom Calmet qui, malheureusement, ne nous dit point où cette copie fut prise ; l'autre copie, possédée par les Bénédictins, aurait une plus grande valeur s'il fallait y voir un autographe du secrétaire de 1570; nous

(1) Il est aussi mentionné sur un feuillet mis en tête du msc 109 de la Bibl. de la ville de Metz, « Manuscrits de la Bibl. de l'abbaye de Senones... Polion beneficiorum omnium episcopatum *(sic)* ». Peut-être ce msc se retrouverait-il à Epinal.

n'avons retrouvé, dans les papiers des Bénédictins, que des copies bien postérieures (1).

Inutile d'insister sur la personne de Hugues Nicolaï : il devint, vers 1544, official du diocèse, et, en 1550, coutre de la cathédrale (2) ; il serait plus utile, pour apprécier son autorité comme rédacteur ou recenseur du pouillé, de savoir en quoi consista son travail sur ce sujet, mais nous n'avons d'autres éléments d'appréciation que les notes trop laconiques des manuscrits. Indiquons en détail l'état de ceux-ci et la façon dont nous avons essayé de reconstituer le texte primitif.

Dans les mss les plus complets, ce pouillé est formé de deux ou même de trois parties : une simple énumération des collégiales, monastères et prieurés, (*Nomina ecclesiarum, canonicatuum...*), une liste des églises paroissiales et de leurs patrons, et enfin une liste des collateurs et de ce qui est à leur collation (*Liber collationum...*). L'ordre des deux dernières parties est interverti dans plusieurs de nos principaux mss ; mais cet arrangement ne saurait être primitif : on le verra par certains détails du texte, et le plus grand nombre des mss reproduisent isolément soit les deux premières parties, soit la troisième : ces deux groupes répondent en effet nettement aux deux idées corrélatives de *beneficia* et de *patroni* ou *collationes*. Une remarque conservée dans nos deux principaux mss (n. 12) atteste l'antériorité de la série *beneficia*, et attribue la rédaction ou du moins l'insertion de la seconde série au milieu de la première à l'espoir de faciliter les recherches (3). Cette raison ne saurait nous toucher, tandis qu'il en est une autre qui nous force en quelque sorte à revenir, malgré nos principaux mss, à l'ordre plus naturel que nous indiquions.

---

(1) A la vente du comte Emmery (n° 424 du catalog.) figurait un msc in-4° de 94 p., ayant appartenu à Dom Jean François, l'un des auteurs de l'*Histoire de Metz*, et portant ce titre : « Antiquum Diœcesis Metensis poleon. Nomina Eccliarum, canonicatuum... Anno 1570. » Ce msc, adjugé à M. l'abbé Clouët, doit se trouver aujourd'hui à Verdun.

(2) A défaut d'un article biographique ou bibliographique auquel nous puissions renvoyer, disons que Hugues Nicolaï nous est surtout connu par ses travaux de révision de nos livres liturgiques, qu'il fit réimprimer, le Rituel (Manuale Curatorum) en 1543, le Missel en 1545 et le Bréviaire en 1546. Les Bénédictins, que nous avons cités, ont connu le Rituel ; Teissier, *Essai philologique sur les commencements de la typographie à Metz* (Metz, 1828), p. 41-43, donne les titres du Rituel et du Bréviaire ; le Missel est encore presque inconnu. Bréviaire et Missel portent qu'ils sont imprimés « curâ venerabilis domini Hugonis Nicolaï, canonici et officialis Metensis ». Le Rituel seul ajoute : « H. Nicolaï, alias des Tavars. » Est-ce là un nom de famille ? D. Calmet place sous ce nom, dans sa *Bibliothèque lorraine* (Nancy, 1751) c. 917, le titre du *Manuale Curatorum*, mais il n'a évidemment pas reconnu le nom de l'auteur du pouillé, dont il parle en tête de sa *Notice de la Lorraine*. A la fin du Rituel et dans les deux volumes du Bréviaire, on voit un écusson surmonté de la devise *Adjutor in tribulationibus* et portant le chiffre de H. Nicolaï (les lettres HN entrelacées) entre deux licornes affrontées ; on ne trouve dans le Missel que le chiffre sans les licornes : faut-il voir là une prétention à des armoiries ? — Les documents ne nous renseignent presque pas plus sur la personne de Hug. Nicolaï que ses propres écrits. Nous ne savons où D. Calmet a pris qu'il fut curé de Rezonville et archiprêtre de Gorze ; il obtint un canonicat de la cathédrale par l'usage que l'empereur Ferdinand fit en sa faveur de son droit de joyeux avènement (*jus primarum precum*) et fut reçu au chapitre le 12 janvier 1536 ; élu coutre le 21 mai 1550, il mourut en juin 1552, ayant sans doute mérité par quelque fondation que le *Cérémonial de l'Eglise cathédrale de Metz* (Metz, 1697), p. 134, fit mention de lui au 8 décembre : après les vêpres chantées à Notre-Dame-la-Ronde, « en entrant au chœur, on dit le *De Profundis* pour défunt Monsieur Nicolaï, coutre ».

(3) Pour qui se préoccupait surtout de connaître les droits d'un collateur, il était préférable évidemment de trouver sous le nom de ce collateur tout le groupe des bénéfices dont il disposait, plutôt que d'avoir à en chercher les mentions isolées à travers les listes des divers archiprêtrés. De plus, comme la première partie du pouillé n'indiquait pas les collateurs de nos bénéfices supérieurs, on y suppléait en grande partie dans ce *liber collationum*, qui nous offre sur ce point une source plus originale et plus complète qu'en ce qui concerne les cures. C'est pourquoi nous ne savons s'il faut rapporter au XVI[e] siècle la première rédaction ou seulement une révision de ce *liber collationum*.

Il nous reste deux recensions de la seconde partie du pouillé (1), dont l'une est attribuée généralement par les mss à Hugues Nicolaï sous la date de 1544 : or c'est de cette recension, relativement plus moderne, que dépend certainement, en ce qui concerne la collation des paroisses, notre *liber collationum.* Comme celui-ci est attribué parfois à l'année 1546, Hugues Nicolaï en pourrait être l'auteur et l'on s'expliquerait facilement qu'il lui eut assigné une place de choix, en reléguant un peu plus dans l'ombre la partie correspondante de l'ancien pouillé.

Trois mss seulement sont complets, c'est-à-dire nous offrent à la fois les trois parties du pouillé ; parmi les autres, un renferme les deux premières parties, cinq la troisième partie seule, et le reste ne compte guère quant à l'ordonnance générale du pouillé ; en désignant chaque msc par une lettre de l'alphabet, la série suivante les présente selon un ordre d'importance décroissante. Nous avons borné nos recherches aux archives de Metz et de Paris, mais cela suffit, pensons-nous, pour écarter la crainte de toute omission importante, tant il y a d'uniformité entre ces documents.

A. — Metz, *Archives de l'évêché* (2). — Ce msc réunit le pouillé de Metz (f[os] 2-47) et celui de Toul, qui, toutefois, n'est pas complet (f[os] 49-53). Le pouillé de Metz porte ce titre : *Poliones sive usitata repertoria ac Nomina canonicatuum et prebendarum monasteriorumque ac prioratuum, necnon collatorum et collatricum parrochialium ecclesiarum civitatis et diocesis metensis, dudum per R. D. Archidiaconum de Vico una cum Episcopatus metensis excessuum promotore et duobus curie metensis notariis juratis ibidem ut apparet subscriptis, solemniter auctenticati de novo recogniti approbati et pro maiori fide et omnium personarum utilitate ex thesauro monasterii S[ti] Petri ad moniales meten. diligenter deprumpti et ut sequitur per ordinem in scriptis redacti feliciter incipiunt, Deo omnipotenti et deipara auspicibus, A° 1576* (3), *1[a] maii.* L'archidiacre de Vic, indiqué comme l'auteur de ce travail, se désigne modestement à la fin (fol. 46 v°) *Ego Jo. Humbertus archidiaconus de Vico et canonicus in ecclesia cathedrali metensi, transcripsi ex alio antiquo polione* (4).

Ce mot « transcripsi ex alio » ne permet pas d'attribuer au travail de J. Humbert un caractère d'originalité quelconque, mais il prouve bien que le texte de notre pouillé remonte fort au delà du milieu du XVI[e] siècle (ex alio antiquo polione) et c'est dans cette copie de J. Humbert que ce texte ancien se trouve le mieux conservé, si toutefois on sépare la troisième partie des deux premières. En effet, il est très curieux de constater le désaccord qui règne dans ce msc entre la deuxième et la troisième partie ; or, pour la deuxième partie, il se sépare généralement des autres mss, tandis qu'il s'accorde avec eux pour la troisième. Dès lors il est évident que celle-ci dépend,

---

(1) La première partie compte moins dans ces observations : le besoin d'une révision y était tout aussi évident, et son texte n'est pas non plus entièrement d'accord avec la troisième partie; mais l'administration diocésaine devait peu s'occuper de ces monastères ou autres institutions généralement exemptes de la juridiction de l'ordinaire.

(2) Cahier papier de 0[m],29 sur 0[m],20, couvert du parchemin d'une bulle de Clément VII, comprenant 53 feuillets numérotés, plus 9 feuillets restés blancs et non paginés ; les f[os] 1 et 48 sont blancs aussi.

(3) Cette date est incertaine dans le texte, le dernier chiffre en ayant été corrigé de façon à ressembler à un 4, ce qui placerait la transcription du document (1 mai 1574) avant les souscriptions des notaires que relate le titre et qui sont du 25 sept. 1574. Au lieu de cela, on voit sur le parchemin de la couverture, après un titre moins long, la date de 1576 plusieurs fois répétée et qui semble jointe au nom de *Joannis Egidii notarii apostolici.* Nous croyons à cette date de 1576, l'écriture du msc étant certainement de la fin du XVI[e] siècle. Les mots qu'on lit vers le bas de la couverture : *Per me Carolum Sartorium notarium diligenter transcript.*, désignent ce msc comme l'original, dont Sartorius fit une copie en 1664, ainsi qu'il sera dit plus loin.

(4) Et il avait signé *Sic signatum : Jo. Humberti.* C'est en effet sous la forme du génitif que l'on trouve plus habituellement le nom de J. Humbert, reçu au chapitre le 8 février 1553, nommé archidiacre de Vic le 24 octobre 1554, mort le 20 ou 21 avril 1574.

non pas « ex antiquo polione », mais d'une recension plus moderne ; et pour nous désigner cette recension, voici que la devise de Hugues Nicolaï « adjutor in tribulationibus » se retrouve dans ce msc à la fin de la troisième partie. Cela est moins explicite que le nom que nous lisons dans d'autres mss, mais assez démonstratif. Et peut-être cela aide-t-il à comprendre l'interversion faite en ce msc comme dans le suivant entre la deuxième et la troisième partie, puisque cette interversion nous paraît se rattacher aussi au travail de H. Nicolaï.

C'est le texte de ce msc que nous publions en première ligne, non seulement pour la première et la deuxième partie où il a une valeur toute particulière, mais aussi pour la troisième, où il l'emporte encore sur les autres par l'ancienneté relative et la parfaite régularité de sa transcription. Son autorité nous est d'ailleurs garantie historiquement (1) : en 1572, dans un procès pendant devant le tribunal de l'officialité archidiaconale, ce travail de J. Humbert fut produit et reconnu comme le pouillé officiel du diocèse ; un siècle plus tard, la fameuse *Chambre de réunion*, recherchant les documents utiles à la politique de Louis XIV, se fit présenter notre msc et en fit prendre copie. Nous apprenons par là que ce msc appartenait alors à m^re^ Ant. Foës, archidiacre de Sarrebourg (2), par conséquent, l'un des chefs de notre administration diocésaine, et cette considération est à nos yeux d'une importance considérable, toute concrète et pratique. Ce msc continua d'appartenir aux bureaux de l'évêché, comme on le voit par diverses notes marginales qu'on y ajouta au siècle dernier pour l'identification de noms anciens devenus quelque peu inintelligibles.

B. — PARIS, *Bibl. Nation., mss latins n° 12864* (3). — On y trouve réunis le

---

(1) Il se termine fol. 46 v° par les attestations suivantes : *Ego Anthonius Petelot notarius publicus ac curie meten. causarum et totius episcopatus excessuum promotor... fidem facio indubiam qualiter anno domini 1572 presens collationum et patronorum beneficiorum in diocesi meten. existentium nomina continens liber, in causa parrochialis ecclesie de Falcomonte tunc coram venerabili domino officiali curie dominorum archidiaconorum... productus et judicialiter per eiusdem curie procuratores et notarios recognitus fuit, quique collatores in eo denominati tenentur et reputantur veri et indubitati beneficiorum denominatorum collatores et patroni. In cuius rei fidem presentes subscripsi anno domini 1574 die vero 25a mensis septembris. — Sic signatum A. Petelot not.*

Similiter nos Christoforus Lambleti et Joannes Egidii notarii publici Metis residentes attestamur fidem indubiam dicto libro Pollioni appellato... — Sic signatum : Sic attestor C. Lambleti not. Idem attestor Joes Egidii not. — Une sorte de paraphe accompagne ce dernier nom et désigne sans doute J. Egidii comme l'auteur de la transcription de notre msc en 1576. (V. p. 34, n. 3.)

Viennent alors, d'une écriture différente, les mots : *Pro Copia, Sartorius not.*, puis, de la main de M. Oudart, greffier de la Chambre royale, les lignes suivantes : Coppie du présent a esté collationné par nous Rolland Ravaux, cons^er^ du roy, commissaire députté par Sa Majesté pour la recherche des tiltres concernant les droits acquis au roy par le traitté de Munster, suivant ses lettres patentes du dix^e^ septembre 1663 en la présence du procureur du roy en ladite commission. Ce fait, rendu sain et entier à M^re^ Foes qui nous l'a representé, auquel avons fait deffenses de s'en desaisir sans ordres expres de Sa Majesté. Fait ce vingt-cinq^e^ octobre 1664. — Ravaulx, commissaire de Sa Maiesté. Oudart, proc. du roy, commissaire.

(2) On est étonné de voir l'omission du prénom et du titre de M. Foës dans l'attestation qui termine notre msc et où les commissaires de 1664 ont apposé leurs signatures autographes. Cette omission n'existait pas sur la copie qu'on prit alors de ce msc ; car nous avons vu des extraits de ce pouillé, délivrés en forme authentique par le secrétariat de l'évêché en 1755, et qui rapportaient ainsi l'attestation de 1664. « Le présent polium a été collationné... sur celui qui nous a été représenté par M. Antoine Foise, chanoine et archidiacre de Sarrebourg en l'église de Metz, et s'est trouvé conforme : ce fait, rendu audit s^r^ Foise sain et entier, auquel avons fait deffenses de s'en dessaisir que par la permission de Sa Majesté.... Signé Ravaulx... et A. Foise avec paraphes. »

(3) Registre papier, relié en parchemin, environ o^m^,32 sur o^m^,21 ; 123 feuillets d'une même écriture, mais le foliotage est moderne : anciennement, une pagination double distinguait les

pouillé de Metz (fol. 1-57) et celui de Verdun (fol. 72-123), grâce à une transcription et une provenance communes. *Ex bibliotheca L. Machon* (1). *Poulié de l'Évesché de Metz, recherché et ainsi rédigé par maistre Louis Machon, licentiez es droits, archidiacre de Port, chanoine de la cathédrale de Toul, chapelain épiscopale et greffier des insinuations de l'euesché et diocèse de Toul* (2) *1642.*

Pour comprendre ces mots « recherché et ainsi rédigé (3) », il n'y a qu'à lire la note suivante f° 56 v° (p. 109) : *Finis collationum civitatis et diocesis metensis, quas ego... manu propria transcripsi et signavi anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo. Sic signatum Lamy.* Donc L. Machon n'a fait que transcrire, en 1642, une copie dressée déjà en 1570 sur un ou plusieurs documents antérieurs. En effet, cette note « finis collationum » ne désigne que la troisième partie du pouillé, placée comme dans le msc précédent immédiatement à la suite de la première ; mais on lit en outre à la page 23 (fol. 13) : *Sequuntur nomina ecclesiarum parochialium... renovata per me Hugonem Nicolaï... anno Domini 1544,* ce qui est le titre de la seconde partie, et la fin en est marquée à la page 54 par une signature spéciale *Signatum Lamy, cameræ episcopalis metensis secretarius.* Il semble bien, d'après cela, que le secrétaire de 1570 avait sous les yeux deux documents distincts, encore séparés ; quoi qu'il en soit, l'un seulement de ces morceaux, la seconde partie du pouillé, était rapportée à H. Nicolaï et à l'année 1544, tandis que le reste ne porte ni date ni nom d'auteur ou de réviseur.

Un accident regrettable a bouleversé étrangement dans ce msc la suite du texte de la troisième partie et y a introduit quelques lacunes : à condition de combler celles-ci et de rétablir l'ordre, ce msc peut être comparé à celui de l'évêché de Metz. Il l'emporterait même sur lui, si l'on considérait la plus grande diffusion de son texte, reproduit ou imité dans les mss suivants *C*, *D* et autres ; mais nous devons préférer *A*, malgré son isolement relatif, à cause de l'ancienneté plus grande de son texte et de sa transcription.

C. — METZ, *Archives départementales, G 16.* — Ce msc nous donne encore un texte complet du pouillé, mais il est moins ancien, moins fidèle à la tradition que les deux précédents. Ce doit être la copie « tirée d'un manuscrit de Senones », dont parlent les Bénédictins (4) (v. p. 32). L'écriture de ce cahier (54 f. in-fol.) est bien

---

deux documents aujourd'hui réunis en ce volume. Les feuillets 58-71 et 115-118 sont restés blancs ; l'ancienne pagination ne marquait point le premier feuillet et comprenait alors en 110 pages, avec une page 32 *bis*, le pouillé de Metz, et en 85 pages le pouillé de Verdun, la suite non paginée comprenant une table alphabétique de tous les noms de ce dernier pouillé.

(1) On a collé plus tard au-dessous du titre, sur ce même feuillet, l'étiquette imprimée qui nous renseigne sur le sort ultérieur de ce msc : « Ex bibliotheca M. SS. Coisliniana, olim Segueriana, quam Illustr. Henricus de Cambout, dux de Coislin, par Franciæ, Episcopus Metensis, etc. Monasterio S. Germani a Pratis legavit An. MDCCXXXII. » Mgr de Coislin ayant ajouté encore aux collections qui lui étaient venues de son aïeul, le chancelier de Seguier, légua le tout aux Bénédictins de l'abbaye de St-Germain-des-Prés, d'où ce qui échappa à l'incendie de 1794 a passé à la Bibliothèque Nationale.

(2) Au titre du Poulié de l'Evesché de Verdun (f. 72), il se dira : greffier des insinuations des Eveschés et diocèses de Metz et de Toul, 1642.

(3) Le désordre qui règne dans ce msc ne donne pas une haute idée du soin qu'aurait mis L. Machon à « rechercher et rédiger » notre pouillé : nous pensons qu'il a eu en mains, lui ou un copiste à ses gages, un cahier dont plusieurs feuillets étaient détachés et mêlés sans ordre, et il les a copiés tels qu'il les trouvait. C'est ainsi que, des trois parties du pouillé, la seconde se trouve placée au beau milieu de la troisième (p. 23-54), dont la suite n'est plus qu'un mélange informe de 11 fragments disloqués, se suivant dans cet ordre 8, 10, 3, 7, 1, 9, 2, 6, 5, 4, 11 : on le voit, on a pourtant réservé pour la fin (p. 109) le morceau qui portait la conclusion.

(4) C'est bien à ce msc que l'*Hist. de Metz* (II, p. 158) emprunte l'orthographe des noms formant la liste des collations de Herbetzem ; et l'on ne trouve pas ailleurs les termes de « matricule, poléon », cités p. 32.

du siècle dernier et le filigrane du papier porte la date 1712 ; le titre est du reste : ΠΟΛΥΘΟΝ *sive matricula omnium ecclesiarum parochialium, necnon dignitatum, praebendarum, monasteriorum, prioratuum et aliorum beneficiorum in diœcesibus Metarum, Tulli et Verduni contentorum, Collecta ex variis et antiquis exemplaribus ac codicibus, praesertim Hugonis Nicolai ecclesiae Metensis canonici an. 1544, Gerardi Gerbillon vicarii generalis ecclesiae virdunensis an. 1536, et Henrici Watuerii clerici et notarii apostolici ac imperialis tullensis an. 1402, aliorumque plurimorum authorum, et in meliorem ordinem redacta.* » Comme ce titre le laisse entendre, on a un peu remanié les vieux textes : le culte des anciennes formules a reçu des atteintes, certaines choses même ont disparu, tandis qu'on enregistre certaines nouveautés et qu'on ajoute certaines explications concernant des noms anciens ou étrangers au diocèse (1) ; les divisions sont plus tranchées, surtout on maintient ou l'on rétablit l'ordre ancien des trois parties du pouillé messin (fol. 1-25) plaçant au second rang la liste des paroisses, *Nomina ecclesiarum parochialium... renovata per Hugonem Nicolai anno 1544*, et seulement ensuite la liste des collateurs, annoncée d'une façon nouvelle, *Sequuntur nomina patronorum principalium omnium beneficiorum, dignitatum etc... ecclesiarum diœcesis metensis.* A part cela, nous retrouvons ici le texte de *B*, mais avec une orthographe bien souvent défectueuse.

D, E. — On obtiendrait un autre msc complet du pouillé, assez semblable au précédent, en réunissant les deux cahiers placés sous les lettres H et I dans le portefeuille coté parmi les mss de la *Bibliothèque de la ville de Metz*, *n°* 59 (2). Ce sont deux copies de la main des Bénédictins vers le dernier quart du siècle précédent.

Le premier (msc 59 H) renferme la première et la seconde partie du pouillé ; au titre de la première, on a ajouté après coup la date 1544, mais celle-ci est de première main en tête de la seconde partie, *Poleum anni 1544 renovatum per dominum Hugonem Nicolai, ecclesiæ met. canonicum.* Le second cahier (msc 59 I) renferme la troisième partie du pouillé, *Liber omnium beneficiorum...* et l'on y a ajouté après coup un titre plus général avec une date, *Poleum diœcesis met. redact. ann. 1546* (3) ; il se termine par ces mots : *Finis collationum civitatis et diœcesis metens., in quâ olim reperiebantur 572 parochiæ.*

Rien n'indique sur quels documents ont été prises ces copies ; mais nous avons reconnu entre *E* et le msc que nous allons décrire *F*, sinon une dépendance immédiate, du moins une parenté très étroite qui est une bonne recommandation. *D* reproduit le texte le plus reçu pour les deux premières parties du pouillé, mais en le rajeunissant un peu, sans grand respect pour certaines tournures et certaines répétitions peu utiles.

F. — METZ, *Arch. départ., G 17.* — 31 feuillets numérotés, format d'un cahier d'écolier, chargés d'une écriture de la fin du XVII^e siècle, avec quelques notes des

---

(1) C'est sans doute parce qu'il n'était pas bien au clair sur certains patrons étrangers au diocèse que le copiste de ce msc a omis un certain nombre de collations, d'ailleurs peu considérables ; de même, ce qui est plus regrettable, il a omis la liste des patrons laïcs, où de fait bien des noms sont difficiles à comprendre (fin de la 3^e partie).

(2) C'est l'un des deux portefeuilles qui nous ont gardé les éléments du pouillé préparé par les Bénédictins à la fin du siècle dernier. Nous n'y relevons pour le moment que les documents ou copies des pouillés anciens rassemblés par les savants religieux. L'analyse de ce portefeuille, telle qu'elle se lit au catalogue de M. Clercx et que M. Prost l'a reproduite (*Catalogue général des Manuscrits des Bibliothèques publiques des Départements*, t. V, p. 273), ne répond pas du tout au groupement actuel des documents ; plusieurs ont été retirés de ce portefeuille et d'autres sont très mal désignés dans l'analyse. Nous expliquerons ce que sont les pièces marquées H, I et puis F, enfin M et N.

(3) Que vaut cette date, qui établirait au moins un certain rapport chronologique entre la 3^e partie du pouillé et le travail de H. Nicolaï ? Impossible d'en juger : elle ne paraît sur aucun autre msc, et même ici les mots « redact. an. 1546 » sont une addition postérieure.

premières années du XVIII^e (1). C'est d'abord (f. 1-18) sur deux colonnes par page la troisième partie de notre pouillé, *Liber omnium beneficiorum...*; vient ensuite, en 21 pages à longues lignes, le pouillé spécial des chapelles et autels dont nous parlerons plus loin. Rien n'indique à quelle source le texte du *Liber beneficiorum* est emprunté, mais la transcription de ce texte a, dans ce petit msc, quelque chose de plus ferme et de plus fidèle qui le recommande particulièrement à l'attention. Un texte presque absolument semblable se retrouve dans le msc voisin.

G. — METZ, *Arch. départ., G 18.* — Même petit format; 24 pages numérotées (il y en a en réalité 26), chargées, vers le milieu du siècle dernier, d'une traduction fort littérale de la troisième partie du pouillé : *Le livre de tous les bénéfices de la cité de Metz et diocèse d'icelle...*; traduction prise *sur une ancienne copie faite le 7 sept. 1668* (2), *appartenant à M. Rusice, banquier en cour de Rome.* Malgré l'annonce du titre, ce msc ne donne que les bénéfices relevant des institutions de la ville même de Metz (n^os^ 13-44 de notre texte).

Ces trois manuscrits messins *E*, *F*, *G* forment donc un groupe assez serré; il faut en distinguer, quoique reproduisant la même partie du pouillé, les deux ou trois suivants.

H. — PARIS, *Bibl. Nat., mss latins n° 12865* (3). — Recueil de plusieurs documents de statistique transcrit en 1673 : le pouillé messin du XVI^e^ siècle occupe les f^os^ 96-119. Dès les premiers mots, on voit que le copiste s'inquiétait de la valeur du document qu'il allait reproduire : *Copia extracta per me clericum episcopalem metensem a quodam polione tamen authentico nec a quoquam subscripto sed sic intitulato : Sequuntur nomina ecclesiarum parochialium civitatis et episcopatus metensis et patronorum earumdem denotata per me Hugonem Nicolaï, ecclesiæ metensis canonicum et officialem, anno Domini 1544.* C'est, à part quelques mots, le titre que les autres mss donnent à la seconde partie du pouillé : ici toutefois il est appliqué à la troisième à laquelle il convient moins bien; aussi, ne voyons-nous en ces lignes qu'un texte remanié, emprunté sans doute à un msc complet dans le genre de *A* et de *B*, où la seconde partie du pouillé n'a point son titre particulier; du reste, la note qui authentiquait le document aux yeux du copiste de 1673, est la conclusion déjà rapportée plus haut, mais avec une date différente : *Finis collationum... quos ego... episcopatus cameræ secretarius* (*manu propria* manque) *transcripsi et signavi anno Domini 1587, die decima sexta mensis junii. Lamy.*

Cette partie du pouillé avait donc été transcrite en 1587, à part des deux autres; mais ici, rien n'est venu en troubler l'ordre comme dans *B*, et M. Lepage qui eut ces deux mss en mains, aurait dû se servir de l'un au moins pour rectifier l'autre.

---

(1) Il y a 3 feuillets liminaires non numérotés et restés blancs, à l'exception de ce titre mis au v^o^ du troisième : *Polium Diocesis Metensis.* Le v^o^ du f^o^ 18 est aussi resté blanc, ainsi que les 2 derniers f^os^. Les notes ajoutées en ce msc sont de la main de Dom Ambroise Mengin, religieux de St-Arnould, qui a signé de nombreuses pièces conservées aux Arch. dép., H 205 : notre msc vient donc de l'abbaye de St-Arnould.

(2) Cette date se trouvait aussi sur un pouillé appartenant au comte Emmery (n° 426 du catalogue déjà cité) et qui, à en juger par la juxtaposition de ses parties, devait ressembler beaucoup à *F.* « Pouillé de l'évesché de Metz, copié sur un manuscrit de 1668, in-fol. de 31 pag. — Pouillé des chapelles et autels des églises de Metz... In-fol. de 17 pag. (copiées de la main de Nic. Labry en 1668, ainsi que le précédent). »

(3) Registre papier, de même format que le n° 12864 (*B* ci-dessus) et de 165 feuillets; le tout étant d'une même écriture, n'est pas antérieur à la date de 1673, qui se trouve à la dernière page. On y trouve : f° 1, Divisio romani imperii juxta Notitiam ipsius imperii; f° 77, Syllabus provinciarum imperii romani; f° 90, Syllabus provinciarum Ecclesiæ usque ad sæc. 6^um^; f° 96, Copia (polii metensis); f° 120, Diœcesis Tullensis : f° 148, Totius diœcesis metensis... nomina, c'est-à-dire le pouillé de 1607, pour lequel nous reviendrons à ce msc.

I, K. — PARIS, *Bibl. de l'Institut, mss Godefroy, n° 331.* — Recueil très curieux en ce qui touche le pouillé de Metz : on y trouve d'abord, deux fois de suite, la troisième partie de notre pouillé du XVI^e siècle, incomplète ou privée de sa fin dans les feuillets 357-388, qui sont les restes d'un cahier petit in-4°; complète aux f^os 389-404, in-fol. à deux colonnes et suivie, f^os 405-410, d'une table alphabétique de 510 noms. Puis vient le pouillé de 1607, précédé d'une nouvelle répétition incomplète du pouillé du XVI^e siècle, avec les modifications dont nous parlerons bientôt (msc *M*). Or, cette copie du pouillé de 1607 est ainsi datée (fol. 420): *Transcrit sur l'original communiqué par M. Savary, chan. de Metz, en mars 1667*, et cette date, à cause de l'uniformité de l'écriture, s'applique à tout ce qui est transcrit depuis fol. 389; il n'y a donc que le premier fragment auquel elle ne convienne pas. De fait, ce premier fragment est plus ancien, à en juger par l'écriture (commencement du XVII^e siècle), les abréviations... On pourrait croire même que le second fragment n'est qu'une copie de ce premier, si l'on n'y trouvait quelques lignes omises en celui-ci. La même main qui a écrit à la fin cette mention « transcrit... en 1667 », a ajouté en tête de chacun de ces fragments : « *Pouillé de l'évesché de Metz fait en 1539.* » Comme aucun autre msc ne porte cette date, nous croyons que son insertion tardive ici ne la recommande pas beaucoup. Que signifie d'ailleurs la mention « transcrit sur l'original...? » Nous allons indiquer l'original de ce qui tient ici au pouillé de 1607 (f^os 411-420), mais nous ne connaissons pas l'original des deux premiers fragments : il n'y a pas, du reste, à s'en inquiéter, tant le texte ressemble à celui des autres mss, si toutefois l'on excepte deux indications : celles-ci ne se trouvent dans aucun autre msc du pouillé général, mais bien dans les pouillés particuliers au chapitre de la cathédrale (mss *O*, *P*); dès lors, il est probable qu'un chanoine comme M. Savary les aura prises là et transportées dans un exemplaire du pouillé général, sans que nous ayons à nous préoccuper de l'originalité de celui-ci.

Enfin il nous faut mentionner un groupe de trois mss qui appartiennent plutôt au pouillé du XVII^e siècle, mais qui doivent nous servir de transition; en 1607, il y eut une révision officielle de la deuxième partie du pouillé, et nous en publierons le texte à part. Or, pour compléter cette œuvre, on eut l'idée de transcrire à nouveau les deux autres parties des pouillés du XVI^e siècle avec les modifications que le temps avait amenées dans les institutions. Malheureusement cette transcription est restée incomplète, et les modifications apportées au texte sont trop peu de chose pour que nous redonnions les textes entièrement : il suffira d'indiquer les changements à propos du pouillé de 1607.

Mais nous devions signaler ici ces fragments pour la confirmation qu'ils apportent au texte du XVI^e siècle. Ils sont d'ailleurs très intéressants en ce que nous y saisissons sur le vif les procédés de nos copistes.

L. M, N. — Le premier de ces mss est renfermé sous la lettre F dans le portefeuille coté 59 parmi les mss de la Bibl. de la ville de Metz : il a malheureusement perdu ses quatre premiers feuillets (1). Puis vient le troisième fragment (f^os 411-412) du msc Godefroy à la Bibl. de l'Institut, et enfin le n° 724 de la coll. de Lorraine à la Bibl. Nat. Nous décrirons plus loin ces trois mss; il suffit de constater, pour la partie qui nous intéresse ici, que tous les trois s'arrêtent exactement à la même ligne, au milieu de la troisième partie du pouillé (n° 43), rattachée ici, comme dans *A* et *B*, immédiatement à la première partie. Or, nous dirons plus loin comment le msc

(1) Nous avons à considérer ici les f^os 5 à 7, puis, à la suite du pouillé de 1607, des additions non paginées (en réalité f^os 30-36), qui essaient de compléter ce que l'interruption de la transcription au f° 7 avait fait perdre; là aussi on tient compte des modifications apportées par le temps aux listes des anciens pouillés, et de plus l'on ne s'intéresse qu'aux collations de cures appartenant au chapitre cathédral (n^os 43-47 du pouillé) ou aux principales collégiales et abbayes (n^os 50-52, 55-60 et 65).

messin est certainement le modèle des deux autres : contentons-nous, pour le moment, de ceci. Ce msc, écrit en 1612, a reçu, vers 1650, de la main d'un archidiacre messin, des additions ou rectifications dont une partie a passé servilement dans le msc de la collection de Lorraine ; le fragment Godefroy n'accuse pas une dépendance si directe, mais il n'en représente pas moins le même texte.

Tous les documents précédents se rapportent d'une façon ou d'une autre au pouillé général du diocèse. Il resterait à mentionner, comme moyen de contrôler et de compléter ces documents, les listes plus restreintes indiquant les droits d'un seul collateur : quand celui-ci est un chapitre ou une grande abbaye, ces listes ont leur valeur. Nous n'assignerons toutefois un rang parmi nos sources qu'à deux documents de ce genre, déjà distingués par les Bénédictins du siècle dernier (1).

O, P. — Le premier est intitulé *Pouillé du Chapitre de la Cathédrale*, et il est signé *Godefroy, secrétaire :* malheureusement, parmi les secrétaires du chapitre, le plus ancien des Godefroy n'est que de 1638 ; de plus, le texte se rapproche du pouillé de 1607, quoiqu'il soit pris, dit une note marginale, *sur une copie en papier tirée des Archives de la Cathédrale*. Le second se rapporte moins explicitement au pouillé, en tant qu'il mêle les indications de ce genre à un état du personnel et des prébendes du chapitre ; mais cet état répond à 1544, et à cause de cette date nous devons en tenir compte.

On retrouve aussi dans les fonds d'archives concernant nos collégiales ou nos abbayes, bien des listes qui sont comme autant de pages du pouillé ; mais il suffira de les mentionner à l'occasion.

En résumé, que nous apprennent tous ces mss sur l'état de notre pouillé au XVI^e siècle, et comment devons-nous reproduire celui-ci ?

La première partie, simple liste sans indication d'aucun droit de patronage, a été négligée par les réviseurs : elle paraît donc sous une forme plus ancienne et se trouve toujours unie à l'une des deux autres parties, alors même que son texte ne cadre pas parfaitement avec celui de la troisième. La deuxième a été revisée en 1544 par Hug. Nicolaï, mais le msc *A* nous en garde un texte plus ancien. La troisième partie, souvent reproduite isolément avec un titre et une conclusion distincts, dépend partout du texte de la seconde partie revisé en 1544 et se trouve elle-même rapportée explicitement une fois à l'année 1546. Nous avons cité des transcriptions isolées de cette troisième partie en 1570 et 1587 ; néanmoins elle est unie aux deux autres dans notre msc *A* de 1576 et semble l'avoir été dès avant 1572, d'après ces mots du notaire Petelot « presens *collationum* et *patronorum* nomina continens liber », et là elle occupe le second rang : ceci est peut-être le fait du réviseur de 1544, mais nous croyons bien faire en maintenant ou rétablissant ce qui nous paraît l'ordre ancien et plus naturel du texte.

A part cette interversion et ce que nous avons déjà rapporté (p. 34, 35) du titre et des attestations finales du msc *A*, c'est son texte que nous reproduirons directement, mettant entre parenthèses les leçons différentes des autres mss, lorsque ces leçons nous paraîtront pouvoir se rapporter à l'état du XVI^e siècle (2), et renvoyant aux notes ou au pouillé de 1607 ce qui serait une modification du texte primitif. C'est pour cela que nous avons cherché à fixer l'âge et la valeur de chacun de nos mss.

---

(1) V. le portefeuille déjà cité (Metz, Bibl. munic., msc 59, pièces marquées M et N). Ce que les Bénédictins (*Hist. de Metz*, II, p. 585-591) disent de l'état du chapitre n'est guère plus qu'une traduction de la première de ces pièces. Quelques renseignements utiles à l'étude du pouillé se trouvent encore Metz, Bibl. munic., mss 61 et 72 (celui-ci est une copie du premier) : *Series dignitatum et canonicorum.*

(2) Pour la seconde partie, dont nous avons une double recension, nous indiquerons la seconde par (*).

Le style se trouvant réduit pour ainsi dire à rien dans ces pouillés, les variantes ne concernent véritablement que l'orthographe des noms de lieux ou de personnes : pour ne point les multiplier inutilement, nous prévenons que nous avons négligé celles qui résultaient visiblement d'une faute de lecture (ainsi dans *A*, la lettre k est presque toujours remplacée par tr, les lettres r et i sont souvent confondues...), ou de la préférence d'un copiste pour ces terminaisons si fréquentes en dorff=droff= troff=torff, willer=weiler, bronn=bornn..., ou encore de l'équivalence dans la prononciation de certaines lettres i-y, v-w, x=ch. Si, malgré cela, on nous trouve trop méticuleux encore, c'est que nous avons voulu montrer comment s'engendrent et se développent certaines erreurs, ou bien faire voir le peu d'importance qu'on peut attacher à ces variantes, lorsque l'on a comparé un certain nombre de mss.

Nous ne maintiendrons que les abréviations les plus simples et qui ne peuvent donner lieu à une hésitation. D'autre part, nous ajouterons au texte des numéros d'ordre, afin de faciliter les comparaisons et les renvois.

POLIUM DIOCESIS METENSIS (1)

I

Nomina ecclesiarum, canonicatuum et prebendarum, necnon monasteriorum et prioratuum civitatis et diocesis metensis (2).

1. Et primo *prebendarum et canonicatuum* intra muros metenses.

Ecclesia cathedralis metensis (3).
Sancti Salvatoris.
Sancti Theobaldi.
Beate Marie Rotunde.
Sancti Petri veteris.
Sancti Pauli supra claustrum.
Sancti Petri ad ymagines (imagines).
Sancte Reginete.
Sancte Glodesindis.
Sancti Petri ad moniales.
Sancte Marie ad moniales.

---

(1) Les mss n'offrent aucun titre uniforme pour l'ensemble du pouillé : nous avons choisi celui qui nous a paru, par sa simplicité, le plus ancien et primitif.

(2) Le texte de la première partie nous est fourni par *A*, *B*, *C*, *D*, et le groupe *L*, *M*, *N*. Le titre en est partout le même, excepté quelques modifications insignifiantes dans *C* ; mais dans *A*, ce titre a été absorbé par le titre général que nous avons rapporté p. 34. Une seule fois, en *D*. ce titre est accompagné d'une date (1544), mais ce n'est qu'une addition postérieure et une transposition de la date qui convient à la seconde partie du pouillé. Pourtant, si cette première partie a gardé des indications trop évidemment arriérées, par exemple les Templiers, d'autres mentions prouvent que sa rédaction actuelle est postérieure à la fin du xv[e] siècle (Trinitaires, Clarisses Damianistes).

(3) Un exemple des tendances que nous avons signalées dans *C* : il ne trouve pas cette simple mention suffisante pour le chapitre cathédral, et il dit : *Ecclesiæ cathedralis S[ti] Stephani protomartiris in quâ sunt plures prebendæ et capellaniæ ut infra.* C'est la 3[e] partie du pouillé qui nous fournira, à propos de la collation de leurs dignités et prébendes, plus de renseignements sur nos différents chapitres.

2. Extra muros metenses (1).

Sancti Arnualis.
In Homburgo (Humburgo).
In Marsallo.
In Vico.
De Salburgo (Sarburgo).
De Novo Monasterio.
De Horembaco (Hornebaco).
De Bryeio (Brieyo) (2).
De Martisturre.
De Fenetrange (Fenestrange).

Nomina *Monasteriorum Virorum et Mulierum* Diocesis metensis.

3. Et primo intra muros metenses.

Sancti Vincentii.
Sancti Simphoriani (Symphoriani).
Beate Marie Pontisfrigidi.
Sancte Glodesindis.
Sancti Petri ad moniales.
Sancte Marie ad moniales.

4. Extra muros metenses (3).

Sancti Arnulphi.
Sancti Clementis.
Sancti Martini ante Metim.
Sancte Crucis alias S[ti] Eligii (4).
Sancti Gorgonii de Gorzia.
Sancti Petrimontis.
Justimontis.
Saline Vallis.
Vilariensis (Villariensis in Betnach).
Sancti Benedicti in Vepria (in Wepria).

---

(1) Sous-entendu : *Prebendarum et canonicatuum* extra..., ce que plusieurs mss suppléent en répétant, en tête de l'énumération qui suit : *Canonicatus* (ou *Ecclesia*) *S[ti] Arnualis.*

(2) *C* a *De Bryeio seu Bruch*, confusion produite par une certaine similitude de mots, lorsqu'on ne comprenait plus la mention « Canonici de Bruch » (*infra*, n° 101) et qu'on ne remarquait pas le désaccord entre les différentes parties du pouillé.

Deux des noms de cette liste ne reparaîtront plus dans nos pouillés, Neumünster et Hornbach, qui sont aussi des noms d'abbayes. C'est pourquoi, lorsque le pouillé des Bénédictins, par exemple, se tait sur l'abbaye d'Hornbach, on ne peut s'étonner de son silence sur la petite collégiale de ce lieu, dédiée à S[t]-Fabien et S[t]-Sébastien (S[t]-Fabianstift) et qui fut entraînée dans la ruine de l'abbaye (1556). Pour Neumünster, l'oubli en était tel que M. Lepage voulait supprimer ici l'adjectif *novo* et rapporter cette mention à S[t]-Nicolas de Munster (cfr. n° 95) ; mais tous les mss sont parfaitement d'accord contre M. Lepage, et ils ne font que suivre la liste de 1327 (v. p. 5) ; du reste, l'abbaye de Neumünster fut précédée par une institution de chanoines (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 35) et les religieuses furent sans doute toujours assistées par quelques chanoines.

(3) Sous-entendre seulement *monasteria virorum*. — La position « extra muros » indiquée pour les premières de ces abbayes nous reporte avant le siège de 1552 ; aussi les mss moins fidèles à la tradition du texte ont-ils fait passer S[t]-Arnould et S[t]-Clément dans le groupe précédent. Pour la même raison, plusieurs suppriment simplement les noms de S[t]-Martin et de S[te]-Croix ; *C* se contente d'ajouter au nom de S[t]-Martin : *hoc monasterium est unitum ecclesiæ primatiali Nanceianæ*. Le même msc ajoute pour chaque monastère l'indication de l'ordre religieux auquel il appartenait. *N* spécifie, à côté de chaque nom, l'archidiaconé où se trouvait cette abbaye ; il l'omet toutefois pour Wernerswiller et Hornbach (ignorait-il déjà leur ancienne situation ?) : pour les abbayes de femmes, c'est bien pis, et 2 seulement ont cette référence. De plus, il ajoute à la fin de ce groupe *monasterium de Alta Sylva*, qui n'était pas même du diocèse.

(4) Au lieu de « alias », *D* met *atque*, ce qui pourrait avoir un sens, on le verra au pouillé des Bénédictins ; toutefois, il n'y eut jamais là au même moment deux abbayes d'hommes ; et, du reste, ce msc se trompe certainement sur le même mot à propos de S[ti] Martini Glanderiensis.

Warnevillari (Wernevillari).
In Sturzelbonnen (Stutzelbron, Sturtzelborn (1).
Sancti Martini Glanderiensis (alias de Longavilla).
Sancti Naboris.
In Hornbacho (Hornebaco).
In Bosonvilla (Bouzonvilla, Buzonisvilla).
In Friestroff (Freistorff) (2).

5. Monasteria Mulierum extra muros metenses.

In Wargavilla (Vergavilla).
De Harbotzem (Herbetzheim).
De Novo Monasterio.
De Crauffstal (Craftel).
De Hesse (3).

6. *Prebendarii* (4). *Camerarii* (6).

Quatuor in Horbetzem (Herbetzhem).
Quatuor in Geminga (5).
In sancto Martino Glanderiensi.
In sancto Nabore.
In Novovillari.

7. Monasteria seu *domus Virorum* in Civitate metensi ultra premissa (7).

Domus sancte Trinitatis.
Domus sancti Spiritus (8).
Domus sancte Elizabeth extra muros.
Prioratus sancti Nicolai de Prato.
Domus sancti Joannis de Thalamis.
Hospitalis sancti Nicolai in Novoburgo.
Domus sancte Elizabeth (9).
Templarii (10).

---

(1) Nous corrigeons ici le msc de l'Evêché, qui a *Heurzelbonnen*.

(2) Redevenue abbaye d'hommes vers 1460 (cfr p. 9).

(3) Omis parfois, parce que ce n'était plus une abbaye ; *D* l'explique : *Nunc prioratus dependens ab Alta Sylva.* — Le couvent de Montigny, ajouté ici dans *C*, ne fut fondé qu'en 1635.

(4) Tout ce n° 6 est omis dans les mss *M*, *N* à tendances plus modernes ; *A* est seul à donner le mot « quatuor », et même ce n'est qu'une addition marginale, quoique de première main. — Ces bénéfices sont mis ici évidemment en rapport avec le groupe des monastères qui précède : plus haut (n° 1), on appelait canonicats les prébendes semblables existant dans nos abbayes de femmes intra muros. — V. dans Lévy, *Geschichte des Klosters Herbitzheim*, p. 72, les noms de quelques-uns de ces prébendiers.

(5) La lecture de ce nom n'est possible qu'en comparant les mss : *A* écrit *Beminga* ; *D* n'a peut-être pas gardé la forme ancienne, mais en y substituant *Guemund*, il nous indique mieux cette institution (chapelle de la Vierge avec 4 chapelains, fondée vers 1390 à Sarreguemines). V. Thomire, *Notes sur Sarreguemines*, p. 10 et 37.

(6) Ce mot doit désigner un office claustral ayant gardé la qualité de bénéfice : mais pourquoi précisément dans ces trois abbayes ? La dernière n'appartenait même pas au diocèse de Metz, bien qu'elle eût avec nos évêques des rapports tout particuliers (cfr n° 13).

(7) On voit que la distinction entre abbayes et couvents n'est pas très accentuée, au moins dans les mots. — *C* ne juge pas à propos de reproduire les 3 n°s suivants et les remplace par cette observation : *Plures sunt aliæ ecclesiæ et monasteria virorum, mendicantium, et mulierum in civitate metensi et extra.*

(8) L'ordre hospitalier du St-Esprit avait, place Falcotte (ou Coquotte), une maison avec chapelle, qui fut donnée en 1573 aux Antonistes. Ceux-ci ne paraissent point ici sous leur nom propre, même leur plus ancien établissement de Pont-à-Mousson n'est pas nommé (cfr *supra*, p. 12, n. 4), mais le prieuré B. Mariæ in Campis (n° 10) leur appartenait depuis 1444.

(9) Plus haut, Ste-Elizabeth extra muros désigne certainement le grand hôpital des Chevaliers Teutoniques hors la porte des Allemands. Le même ordre possédait une maison à l'intérieur de la ville, près de St-Eucaire : néanmoins Lempfrid, *Die Comtureien der Deutschordensballei Lothringen*, p. 14, ne veut point y rapporter cette mention du pouillé, où il verrait plutôt l'indication d'un monastère de femmes ; en quoi il oublie que la double mention de Ste-Elizabeth est ici sous la rubrique « domus virorum ».

(10) Pourtant, au n° 63, la chapelle du Temple sera marquée comme dépendante des Chevaliers de St-Jean.

8. Monasteria Mendicantium.

Augustinenses.
Predicatores.
Carmelite.
Cordigeri.
Minores de Observantia (1).

9. *Alia Monasteria Mulierum* in Civitate metensi (2).

Puellarum sancte Agnetis (3).
Clarevallis.
Marie Magdalene.
Sororum predicatricum.
Sororum S[te] Clare super murum.
Sororum S[te] Clare en Meiz (4).

10. *Prioratus* extra muros metenses (5).

Beate Marie in campis.
Sancti Petri ad arenas.
Sancti Andree.
Sancti Germani.
Beate Marie de Alba.
Prioratus in Celle (Zelle).
De Roserueulle (Rozerieulle).
Divi Benigni prope Gorziam.
De Ensminge (6).
De Thecuria (Thiecourt).
De Salona (prope Vicum).
De Vivariis.
Divi Christophori de Vico.
De Xure.
In Lukeshem (7).
Sancti Quirini.
In Gravendal (Graventhal).
De Sepulchro Changeio (Sangero) (8).
De Awigni (Auugny).
De Amange (9).

---

(1) Evidemment les Frères Baudes de l'Observance, chassés en 1555 ; *M, N* ajoutent *sive Minimitæ*, mais les Minimes ne datent à Metz que de 1602. V. cette addition et d'autres en tête du pouillé de 1607. — On voit, dans *A*, plusieurs traits formant une ligne de plus à la suite de cette énumération ; n'est-ce pas l'équivalent d'un *etc.* ?

(2) Le mot « alia » doit s'entendre comme « ultra præmissa » du n° 7, par opposition aux grandes abbayes mentionnées déjà n° 3. Qu'on remarque les mots « in civitate » : le pouillé n'indique point les couvents d'hommes ou de femmes répandus dans le diocèse.

(3) *A* répète ici le mot *monasterium* (même par distraction monasterio*rum*) *puellarum...* ; les Pucelles de la Vignotte, supprimées en 1565, par leur réunion à l'abbaye de St-Pierre, manquent dans *M, N*.

(4) Ce mot est déformé dans tous les mss et devient *Metz* ou *Meye* ; *M, N* appellent cette maison des Clarisses Damianistes, établies au Grand-Meiss en 1485, *Sororum* DE AVE MARIA ALIAS LES SŒURS COLLETTES.

(5) On a mis plus haut, n° 7, parce qu'il était « in civitate », le prieuré de St-Nicolas du Pré, ainsi nommé de l'abbaye verdunoise dont il dépendait (Huguenin, *Chroniques messines*, année 1249).

(6) Curieux exemple de fausse lecture : M. Lepage, n'ayant consulté que le msc *B*, imprime *Cufuunge*, et ne trouve naturellement aucune identification possible.

(7) Autre exemple des déformations qu'un nom peut subir : même *A*, par une faute qui revient plusieurs fois, écrit *Lutreshem*, mais ailleurs c'est *Tikesthem*, *Treitesheim*, et M. Lepage y voyait le couvent des Cordelières de Téterchen !

(8) Nous avons cherché en vain une interprétation satisfaisante de ce nom.

(9) Ce nom est-il une répétition maladroite, sous une forme plus ancienne, du nom d'Insming ? ou n'est-ce pas plutôt le prieuré d'Amance, qu'enregistrera encore le pouillé des Bénédictins, bien qu'il fût situé hors du diocèse ?

Il est évident que cette liste des prieurés est incomplète, même en ne prenant pas ce mot dans toute son étendue un peu vague : les Bénédictins mentionneront plusieurs autres prieurés bien antérieurs au XVI[e] siècle.

11. In ecclesia Metensi sunt quatuor Archidiaconi, videlicet (1):

Archidiaconus Metensis, Archid. de Marsallo, Archid. de Vico, Archid. de Salburgo (Sarburgo).

In Archidiaconatu Metensi sunt tres archipresbiteri, videlicet :
Archipresbiter Metensis, Archipr. de Valle, Archipr. de Noesvilla.

In Archidiaconatu de Marsallo sunt sex archipresbiteri :
Archipresbiter de Marsallo, Archipr. de Morhangia, Archipr. de Theonisvilla, Archipr. de Rombacho (Rombaco), Archipr. de Kedinga, Archipr. de Warisia (Varizia).

In Archidiaconatu de Vico sunt quinque archipresbiteri :
Archipresbiter de Demis, Archipr. de Nomneyo (Nomeneyo, Nommeneio), Archipr. de Montione, Archipr. de Gorzia (Gorsia), Archipr. de Hatrisia (Hattrisia, Atrisia).

In Archidiaconatu de Salburgo sunt sex archipresbiteri :
Archipresbiter de Salburgo, Archipr. de S^te Arnuali, Archipr. de Bouckenhem (Boukenheim), Archipr. de Novo Monasterio, Archipr. de Wargavilla, Archipr. de Hornbaco (Hornebacho).

12. (Sequuntur archipresbiteratuum species cum veris eorum patronis) (2).

Et quia satis superque difficile (est) nonnunquam extemplo reperire in precedenti polione ad quam collationem quelibet parrochialis ecclesia spectat, ideo hic primo patronos describo et consequenter (eorum) collationes.

---

(1) Tous les autres mss abrègent ici les formules et omettent de répéter inutilement les mêmes mots : on nous permettra du moins de réduire un peu ceux-ci. — La forme concrète des mots « archidiaconus » et « archipresbiter » ne doit pas empêcher de voir ici, à côté des bénéfices personnels, les cadres de l'organisation diocésaine ; *C* veut-il l'indiquer par cette formule : ***In cathedrali ecclesia metensi sunt quatuor archidiaconatus?***

(2) Cette ligne ne se trouve plus que dans *B*, et cependant elle est bien amenée par ce qui précède et annonce naturellement la seconde partie: aussi le déplacement de celle-ci suffit à expliquer la suppression de cette ligne dans *A*. La déclaration « Et quia satis... », en renfermant l'aveu d'une dérogation à l'ordre suivi jusque-là dans les pouillés, essaie de justifier cette nouveauté. Nous avons dit que, pour un avantage aussi relatif que cette facilité de recherches « extemplo reperire ad quam collationem... », nous ne sacrifierions pas l'ordre ancien, et nous sommes d'accord en cela avec *C* et *D*, contre *A* et *B* suivis du groupe *L-N*. Il y a plus: la 2^e^ partie doit garder son rang, puisque la 3^e^ partie en dépend, on le verra plus tard, pour l'ordre suivi comme pour le fond des choses. Enfin cette dépendance tient au texte de la 2^e^ partie, tel qu'il nous est conservé dans tous les mss, *A* seul excepté, à la suite d'une révision par Hug. Nicolaï en 1544 : cela ne suffit-il pas pour attribuer à cet auteur la déclaration présente ? Le sens de celle-ci n'est-il pas que la 3^e^ partie manquait complètement « in precedenti polione », et que par conséquent c'est à Hug. Nicolaï que nous en devons rapporter la composition première ? En tout cas elle ne reviendrait pas à l'archidiacre, auteur de notre msc *A*, puisque son texte diffère des autres pour la seconde partie et s'accorde avec eux pour la 3^e^ : peut-on ajouter que dans l'attestation de 1572 (v. p. 35) les parties du pouillé sont énumérées dans l'ordre inverse de la déclaration présente « collationum et patronorum nomina » ? La remarque serait bien subtile et supposerait une application bien minutieuse dans ces arrangements du XVI^e^ siècle.

II

Sequuntur nomina ecclesiarum parrochialium (civitatis et) episcopatus metensis, ac patronorum earumdem (* *renovata per me Hugonem Nicolai ecclesiæ metensis canonicum anno domini 1544*) (1).

Et primo in archidiaconatu metensi.

13. ***In archipresbiteratu* Metensi.**

(*In civitate*) (2).

Eccl. S[ti] Victoris metensis, p. Capitulum metense (* metensis *omis*).

Eccl. S[ti] Marcelli ultra Mosam (*sic*), p. abbas S[ti] Vincentii (* ultra M. *omis ici et dans les lignes suivantes*).

Eccl. S[ti] Livarii ultra Mosellam, p. abbas S[ti] (* Martini ante Metim) (3).

Eccl. S[ti] Medardi ultra Mosellam, p. canonici in Homburgo (4).

Eccl. S[ti] Georgii ultra Mosellam, p[ri] canonici S[ti] Theobaldi (* metensis).

Eccl. S[ti] Gorgonii, p[ri] canonici S[ti] Petri ad imagines.

Eccl. S[te] Crucis, p[ri] canonici S[ti] Theobaldi (* metensis).

Eccl. S[te] Segolene, p. Capitulum metensis ecclesie (* *ligne omise*).

Eccl. S[ti] Ferucii, p. capitulum S[ti] Theobaldi (* *ligne omise*) (5).

---

(1) Comme pour la 1[re] partie, le texte nous est fourni par *A*, *B*, *C*, *D*, mais la parenté entre ces mss s'accentue bien plus, quoiqu'il n'y paraisse pas d'abord. *A* et *B* font de cette partie la 3[e] du pouillé. Le titre que nous donnons d'après *A* et *B* est un peu différent dans *C* : *civitatis et diœcesis... renovata per Hugonem Nicolai anno 1544*, et plus abrégé encore dans *D* : *Poleum anni 1544 renovatum per dom. Hugonem Nicolai ecclesiæ meten. canonicum*. Cfr le titre de *H* (p. 38). Comme on le voit ici, *A* ne fait aucune allusion au réviseur de 1544 et cela est très significatif, quand on compare en détail son texte à celui des 3 autres mss : pour ne pas y revenir à chaque fois, nous indiquerons la seconde recension par une parenthèse et l'astérisque.

(2) Bien que *A* mette généralement au nominatif les titres *Archidiaconatus .. Archipresbiteratus...*, nous croyons préférable, d'après les autres mss et d'après certains cas exceptionnels dans *A*, de mettre partout l'ablatif avec *in* : *A* écrit même cette fois *In archidiaconatu met.* — *Archipresbiter* (sic) *metensis*; *C* omet d'indiquer l'archidiaconé et *B* l'archiprêtré ; puis *A* omet « in civitate », *C* préfère dire *in urbe*, *D* renvoie tout ce numéro à la fin du pouillé et commence brusquement par « in Juxeio et Valle » (n° 14). On voit par ces derniers mots que nos mss ne sont pas d'accord sur la formule de l'énumération des paroisses : *A* répète à chaque ligne le mot « ecclesia », *B* et *D* sous-entendent ce mot et se contentent du nom de la paroisse mis au génitif ou précédé de *in* ou *de*, *C* commence parfois une liste par *Parochialis ecclesia*, puis il se hâte de le sous-entendre comme *B* et *D*. Le mot « patronus » est mieux traité : *D* est seul à ne pas le répéter, au moins en abrégé, à chaque ligne.

(3) *A* porte par erreur *abbas S[ti] Simphoriani* : St-Livier fut en litige entre plusieurs patrons après la suppression de l'abbaye de St-Martin (n° 61), mais St-Symphorien n'y prétendit jamais.

(4) Notons une fois pour toutes l'alliance, due à une simple distraction peut-être, du singulier patron*us* avec un pluriel *canonici* ; de même l'emploi assez variable de *canonici* ou de *capitulum in...* (*D* préfère ordinairement cette seconde expression).

(5) L'omission (*) de ces deux lignes n'autorisait pas, si elle l'explique, la suppression que M. Lepage faisait de ces deux paroisses dans la liste du XVI[e] siècle, ni l'épithète de « nouvelle paroisse » qu'il donne à St[e]-Ségolène pour le XVIII[e] siècle ; car il les trouvait mentionnées plus loin, n[os] 43 et 51 : c'est un des cas très rares, 3 ou 4, de divergence réelle entre cette 2[e] partie (*) et la 3[e].

Eccl. S^{ti} Hilarii maioris, p. abbas Senonensis.

Eccl. S^{ti} Hilarii minoris, p. abbas S^{ti} Martini ante Metim : hec ecclesia nunc annectitur S^{te} Vito (* *ligne omise*).

Eccl. S^{ti} Viti, p^{ma} abbatissa S^{ti} Petri ad moniales : vicaria est, cui perpetuo preficitur vicarius ex electione et arbitrio predicte abbatisse (* *l'explication* vicaria est... *omise*) (1).

Eccl. S^{ti} Joannis ad novum monasterium, p^{ma} domina abbatissa Beate Marie ad moniales (2).

Eccl. S^{ti} Gengulphi, p^{ma} abbatissa S^{te} Glodesindis.

Eccl. S^{ti} Jacobi, p^{mi} canonici S^{ti} Salvatoris (* metensis).

Eccl. S^{ti} Simplicii, p^{ma} abbatissa Beate Marie ad moniales.

Eccl. S^{ti} Martini in curtis, p. Hospitale metense.

Eccl. S^{ti} Eukarii (Eucharii), p. Capitulum metense.

Eccl. S^{ti} Maximini, p. Capitulum metense.

Eccl. S^{ti} Stephani laniati, p. Capitulum Cathedralis metensis (3) (* Capitulum metense).

In suburbiis (* *civitatis metensis*) (4).

Eccl. S^{ti} Juliani, p. abbas S^{ti} Vincentii.

Eccl. de Valeriis, p. Capitulum metense.

Eccl. S^{ti} Benigni, p. abbas S^{ti} Arnulphi.

Eccl. S^{te} Marie ad martires, p. capitulum S^{ti} Salvatoris metensis (* *omis* metensis).

Eccl. S^{ti} Amantii, p. abbas S^{ti} Clementis (5) (* abbas S^{ti} Vincentii).

Eccl. S^{ti} Johannis retro (* ad) S^{tum} Clementem, p. abbas S^{ti} Clementis.

Eccl. S^{ti} Eusebii, p. abbas S^{ti} Simphoriani (6).

---

(1) Si cette explication n'a point pour origine quelque contestation spéciale, on peut l'attribuer au désir de préciser, dès le premier cas qui s'en présente, l'exercice de ces patronages des abbayes de femmes ; et la relation spéciale du msc *A* avec l'abbaye de S^{t}-Pierre (V. le titre du msc, p. 34) donne plus de poids à cette hypothèse. Ne devons-nous pas à la même raison la mention, unique en ce pouillé, de S^{t}-Hilaire-le-Petit ? Car cette note sur l'union de S^{t}-Hilaire et de S^{t}-Vit est chronologiquement bien curieuse, puisque la suppression de S^{t}-Vit dut suivre d'assez près celle de S^{t}-Hilaire.

(2) Le nom de cette collatrice est toujours cité (*) plus sommairement : *p^{ma} abbatissa S^{te} Mariæ*.

(3) Cette expression insolite n'est pas de première main dans *A*, où l'on avait laissé en blanc le nom du patron.

(4) *A* ne met point ceci en titre, mais joint la mention *in suburbiis* au premier et au dernier nom de cette série.

(5) On ne dit nulle part ailleurs que S^{t}-Amant, situé près de S^{t}-Clément, en ait dépendu.

(6) Comme nous ne reverrons plus aucune mention de plusieurs de ces églises, il faut remarquer que toutes les copies qui nous restent du pouillé de 1544 n'en parlent déjà que par tradition : une note comme celle qui est jointe dans *A* au nom de S^{t}-Hilaire-le-Petit, eût convenu à S^{t}-Médard, S^{t}-Ferroy, S^{t}-Hilaire-le-Grand, S^{t}-Vit, S^{t}-Jacques, S^{t}-Bénigne et les quatre églises qui suivent. Leur suppression, au moins matérielle, date du siège de 1552 ou de la construction de la citadelle (1560-1562). Les Bénédictins résument ainsi (*Hist. de Metz*, III, p. 38-39) les démolitions de 1552 : « On ruina les abbayes de S^{t}-Arnoul, de S^{t}-Clément, de S^{t}-Martin, de S^{t}-Eloy ; S^{t}-Pierre-aux-Arènes et les églises de S^{t}-Louis et de S^{t}-Jean-aux-Champs, de S^{t}-Julien, de S^{t}-Amand, de S^{t}-André, de S^{t}-Laurent, de Notre-Dame-aux-Martyrs, de S^{t}-Urbice, de S^{t}-Ettrope, de S^{te}-Elisabeth, de S^{t}-Goéric, de S^{t}-Génois, de S^{t}-Privé, de S^{t}-Ladre, de S^{t}-Fiacre ; le petit S^{t}-Jean, S^{t}-Côme-et-S^{t}-Damien, le S^{t}-Esprit, S^{te}-Catherine... On n'épargna pas même les édifices de dedans la ville, qui se trouvèrent dans le terrain destiné aux fortifications

14. *In Archipresbiteratu de* Valle.

Eccl. de Juxeyo et de Valle (Juxeio et Valle), p. abbas S^ti Arnulphi.

Eccl. de Wappeyo, p. ecclesia metensis (* de Wappy et Lorry, est unita ecclesiæ metensi) (1).

Eccl. de Aulneyo et Vigneulles, p. abbas S^ti Martini ante Metim (* de Saulny, *omis* Vigneulles).

Eccl. de Arcubus supra Mosellam, p^ma domina abbatissa S^te Glodesindis (* *omis* domina).

Eccl. de Anceyo, p. abbas S^ti Vincentii.

Eccl. de Scieyo (Scyeo), p. Capitulum metense (* est unita ecclesiæ metensi) (2).

Eccl. de Gaudiaco (* Joyeyo, Joiyo), p. abbas Gorziensis.

Eccl. de Aweneyo (* Aulugneyo, Auneyo), p. abbas S^ti Simphoriani.

Eccl. de Marleyo, p. idem abbas (* *renvoyé plus loin après* de Castris).

Eccl. de Cuvreyo, p. abbas Gorziensis.

Eccl. de Syligneyo (* Silligneyo, Sillyneyo), p^ma abbatissa Beate Marie ad moniales.

Eccl. de Moullins (* Molinis, Molino), p. Capitulum metense.

Eccl. de Rozeleur alias Rozerieulle (3), p^ma domina abbatissa Beate Marie ad moniales.

Eccl. de Lessey, p. Capitulum metense.

Eccl. de Castris, p. abbas S^ti Vincentii.

Eccl. S^ti Martini ante Metim, abbas dicti loci et est unita dicto monasterio (* *ligne omise*) (4).

---

commencées, comme l'abbaye du Pontiffroy, le prieuré des Pucelles, les couvents de l'Observance et de l'Ave Maria, les paroisses de S^t-Hilaire-le-Grand et de S^t-Médard. » Le plan du maréchal de Vieilleville pour la construction de la citadelle devait entraîner la disparition « sans les églises des religieux et de nonnains, ensemble de deux parrochiales, et d'environ 250 maisons », c'est-à-dire des abbayes de S^t-Pierre et de S^te-Marie, de S^t-Symphorien, de la Commanderie du Temple, des monastères de S^te-Claire et de la Trinité, des églises paroissiales de S^t-Hilaire-le-Petit et de S^t-Vit. Or, on prit l'église de S^t-Ferroy pour reloger les religieuses de S^te-Claire (1563) : et l'année suivante, l'on abattit l'église de S^t-Jacques et celle de S^t-Sauveur, ainsi que les clochers de S^te-Glossinde et de S^t-Martin, qui offraient quelque danger pour la sûreté de la citadelle nouvellement construite. — Cfr *Journal de Jean Bauchet*, p. 15-17.

(1) *D* se sépare de *B* et *C*, pour indiquer le patron comme *A* ; pourtant celui-ci commet une faute, qui est peut-être un indice d'un texte primitif semblable à *B*, *C* : « p. ecclesiæ meten. »

(2) *D* se met encore une fois à part : *p. ecclesia metensis.*

(3) Il arrive ordinairement, lorsque la paroisse est désignée par deux noms anciens ou un nom ancien sous une double forme : « ...alias... », que les mss (*) se contentent d'un nom ou d'une forme : ici ils n'ont que la forme plus moderne, *Roserieulle* ou *Rozerieulle.*

(4) Au lieu de cette ligne, les mss (*) ont ici la mention de Marly, puis ils ajoutent :

S^ti Privati, p. abbas S^ti Clementis.

De S^ta Ruffina, p. abbas S^ti Simphoriani.

Pourtant *C* n'a point ces additions, et *D* omet en apparence S^t-Privat, nommant l'abbé de S^t-Clément comme collateur de Marly. D'ailleurs que valent ces additions ? S^t-Privat ne formait anciennement qu'une paroisse avec Magny, que tous les mss citent à l'archiprêtré de Noisseville ; S^te-Ruffine devait dépendre déjà de Moulins avant la fin du XVI^e siècle (cfr p. 22).

15. *In archipresbiteratu de* **Noesvilla.**

Eccl. de Arcanceyo, p. Capitulum metense.
Eccl. de Charleyo, p. Capitulum metense.
Eccl. de Nowesevilla (Noesvilla), p. idem Capitulum.
Eccl. de Banboul et de May (* de Vantou et Mey), p. idem Capitulum.
Eccl. de Arcubus prope Columbeyum (* Columbey, Colombey), p. idem Capitulum.
Eccl. de Sorbeyo (Sorbey), p. abbas S^ti Vincentii.
Eccl. de Mescleuve, p. Capitulum metense.
Eccl. de Pontoy, p. idem Capitulum (1).
Eccl. de Failleyo (Failly), p. capitulum de Homburgo.
Eccl. de Retonfay, p. capitulum Beate Marie rotunde.
Eccl. S^ti Angniani (* S^ti Aniani), p^na abbatissa Novi Monasterii.
Eccl. de Columbeyo (* Columbey), abbas Senonensis tullensis diocesis.
Eccl. de Courcellis (Courselle), p. abbas S^ti Vincentii.
Eccl. de Meigney (* Magny), p. abbas S^ti Clementis.
Eccl. de Pawilleyo (* Paulley), p. abbas S^ti Simphoriani.
Eccl de Floreyo (* Fleury), p^na domina abbatissa S^te Glodesindis.
Eccl. de Orsevalle aliter Orsevaulx et de Vergney ac Ponnoy, p^na domina abbatissa Beate Marie ad moniales (* *un seul nom* Orsevaulx, Orsevaux).

16. *In archidiaconatu de* **Marsallo** *et archipresbiteratu eiusdem.*

Eccl. de Dompnomartino (2), p. abbas Salinevallis.
Eccl. de Ambermenille (Aubermeny, Emberminy), p. abbas Senonensis (3).
Eccl. de Amenoncourt, p. miles Jherosolimitanus commendatarius S^ti Georgii ante Lunarisvillam (4).
Eccl. de Kousz (Kousse), p. abbas Senonensis.
Eccl. de Gony (Gonny), p. abbas S^ti Salvatoris (in Vosago).
Eccl. de Repaix, p. idem abbas.
Eccl. de Wardena (* Verdenoy), p. capitulum S^ti Deodati (5) (* abbas S^ti Salvatoris).
Eccl. de Herbeviller, p. abbas Senonensis.
Eccl. de Manonvillers, p. abbas Calmosiacensis Vosag(iensis).
Eccl. de Lentrey, p. abbas S^ti Salvatoris.
Eccl. de Novavilla in Bosco, p. abbas de Bello Campo.
Eccl. de Bures (Buris) et Moyacourt, p. abbas de Senon. (*sic*) (* abbas Senonensis ; *omis* et Moyacourt).

---

(1) Plus spécialement l'écolâtre du chapitre (n° 40).

(2) *C* ajoute cette identification : *La Garde, De Domno Martino.*

(3) D'une façon plus précise (n^os 84, 120), ce patronage sera attribué au prieuré de Xures, dépendant de Senones.

(4) *B* et *C* ont le pluriel : *p^ni milites S^ti Johannis Hierosolimitani sive commendatarii S^ti Georgii Lunarisvillæ ; D* a de son côté : *p. præceptor S^ti Georgii de Lunevilla seu S^ti Joannis Nanceiensis.* Mais n° 121 indiquera un autre patron.

(5) Ces mots sont une addition postérieure dans *A*, qui d'abord laissait en blanc le nom du patron.

Eccl. de Hennamenille (Henam.), p. abbas de Murial (Moural).
Eccl. de Dommereyo (Domeleyo), p. abbas de Nuwilre (1).
Eccl. de Mazeriis, p. abbas S^ti Vitoni virdunensis (* *ligne omise*).
Eccl. de Altapetra, p. abbas S^ti Salvatoris.
Eccl. de Chaselle, p. idem abbas.
Eccl. de Rullon (Roullon, Reillon), p. idem abbas.
Eccl. de Moncourt et Leisey, p. abbas Salinevallis (2).
Eccl. de Parroye, p. abbas Mediani Monasterii.
Eccl. de Bourdeneyo (Bordenay, Bourdonney), p^mi canonici de Vico (* p. decanus ecclesiæ collegiatæ de Vico, *ou* decanus vicensis).
Eccl. de Mulceyo, p. (capitulum S^ti Georgii nanceiani) (3).
Eccl. de Haraucourt, p. abbas S^ti Clementis.
Eccl. S^ti Martini ante Marsallum, p. abbas S^ti Vincentii.
Eccl. S^ti Medardi, p^mi illi (* domini) de Bannestroff (Bonnestorff, Benestrof), Chastelle (Chastellis, Castellis) et les Harenges.
Eccl. de Geverlise (Geverlize, Juvelize), p... (*sic*) (* p^mi les Gonthiers de Vic).
(* De Remoncourt, p. abbas Senonensis).
Eccl. de Rionville (* Arracuria), p^mi canonici de Vico.
Eccl. de Athienvilla, p. abbas Gorziensis (* *ligne omise*).
Eccl. de Sornevilla (Sonnevilla), p. abbas S^ti Salvatoris.
Eccl. de Magna Besangia, prior de Gerbeviller patronus et prior de Frovilla (4).
Eccl. de Semibesangia, p. abbas S^ti Maximini treverensis.
Eccl. de Alba ecclesia, idem abbas patronus.
Eccl. de Mantoncourt (Manoncourt), p. abbas Alte Silve.
Eccl. de Marsal, (p^mi) canonici (eiusdem loci) (5).
Eccl. de Riecourt ante Marsallum (Ricourt), p. abbas Alte Silve.
Eccl. de Richiecourt (Richecuria) parva, p. abbas S^ti Salvatoris in Vosago.

17. *In archipresbiteratu de* **Morhangia.**

Eccl. de Halfinga (Alfringa, Holbing), p. conventus de Wenswiller (Warsveiller, Warseville).
Eccl. de Gebeldinga (Guebeld.), p^mi domini metenses (* p. dominus metensis).

---

(1) Les mss (*) attribuent à Donneley le patron de Maizières et omettent ici la mention de cette paroisse, dont le nom ne paraît chez eux qu'à la fin de cet archiprêtré, et sans indication de son patron dans *B* et *C* ; *D* sera plus explicite : *De Mazeriis, p. prior de Neufvillers.* Comme le prieuré de Neuviller-sur-Moselle dépendait lui-même de St-Vannes, la confusion entre cette abbaye et celle de Neuviller en Alsace, patron de Donneley, était plus facile.

(2) *B* et *C* font de cela deux articles distincts, que *B* attribue au même patron : *De Moncourt... De Lizey, p. eiusdem abbas* ; *C* hésite pour Lezey, *p. abbas* (sic) ; *D* ne parle en aucune façon de Lezey.

(3) *D* est seul à indiquer ce patron ; les trois autres mss laissent le nom en blanc.

(4) *B* a : *p^mi domini prior de Herbeviller et prior de Flevilla* ; plus simplement en *C* et *D* : *p^mi priores de Gerbeviller et Frovilla.*

(5) Une note marginale complètait dans *A* ce mot si vague de *canonici* : « Cure unie au chapitre » (cfr n° 92).

Eccl. de Ensminga, p. abbas de S^{te} Michaele (* prior dicti loci) (1).

Eccl. de Torswiller (Torbilliss), p^{ni} domini temporales de Cruchingen (2).

Eccl. de Minster (Munster), p. capitulum collegiate ecclesie S^{ti} Nicolai de Minsterio (* capitulum de Novo Monasterio) (3).

Eccl. de Nebinga (Nevinga, Nebing), heredes Stebel de Morsberg patroni (4).

Eccl. de Walen, p. abbas de Mediolacu (* *ligne omise*).

Eccl. de Luderseinga (Ludersinga, Lidresing), p^{na} abbatissa de Croufftal (Crauftal Crafftel).

Eccl. de Contil, p^{ni} canonici S^{ti} Salvatoris metensis.

Eccl. de Wis et in Breden (Wis in Br.), p. abbas S^{ti} Arnulphi.

Eccl. de Elringa (Etringa, Etinga), p. abbas S^{ti} Naboris.

Eccl. de Hudinga (Hutinga, Huttinga), p. Capitulum metense (* p^{ni} canonici majoris ecclesiæ).

Eccl. de Biterincourt (Witerincuria), p... (*sic*) (5).

Eccl. de Weysseyo (Waxeyo, Waxey), p. abbas Gorziensis.

Eccl. de Fonteneyo et in Faix, p. abbas Senonensis (* prior S^{ti} Christophori de Vico ; *omis* et in Faix).

Eccl. de Oron, p. abbas S^{ti} Martini Glanderiensis.

Eccl. de Luceyo, p. abbas S^{ti} Martini ante Metim.

Eccl. de Baudricuria, p. abbas S^{ti} Arnulphi (metensis).

Eccl. S^{ti} Apri, p. Capitulum metense (* S^{ti} Apri et Flocourt, p^{ni} canonici ecclesiæ meten. et S^{ti} Theobaldi alternative).

Eccl. de Lesse, p^{na} domina abbatissa S^{ti} Petri ad moniales.

Eccl. de Olacourt, est annexa ecclesie de Theecuria (6), p^{ni} canonici S^{ti} Salvatoris.

Eccl. de Walteromonte, p^{ni} domini temporales eiusdem loci.

Eccl. de Breulinga (Breulangia, Beulinga), p^{ni} domini temporales.

Eccl. de Bubelstroff (Buebelstroff, Boustroff), p. abbas S^{ti} Naboris.

Eccl. de Herneyo (Herny), p^{ni} canonici (ecclesiæ) metensis.

(* De Tetinga, p. abbas S^{ti} Naboris).

(* De Ebersing sive Walen (Walla), p. idem abbas).

Eccl. de Makstat (Mackstat, Magstat), p^{na} abbatissa S^{te} Glodesindis.

Eccl. de Altrouppen (Alterippen, Altouppen), p^{ni} canonici S^{ti} Salvatoris metensis.

Eccl. in Lewiller (Leuweiler), p. .. (*sic*) (7).

---

(1) Mais ce prieuré dépendait de l'abbaye de St-Mihiel (n° 127).

(2) *D* ne précise pas : *p. dominus temporalis loci* ; plus loin (n° 138) ce seront encore les seigneurs de Mörsberg.

(3) Encore la confusion entre ces noms trop semblables, mais voir n° 95.

(4) Les mss (*) attribuent le patronage de Nébing à Mettloch, en taisant Vahl : n° 105 rectifiera ceci, mais l'hésitation se comprend pour deux cures parfois réunies en une. (V. les pouillés suivants.)

(5) Au lieu de cela, *D* met avec raison : *De Putigny, p. prior de Salona.*

(6) *A* seul fait la remarque « est annexa... », mais il écrivait *Thetrur.* pour Theecuria.

(7) Ce vide, qui existe dans les deux recensions, a joué un mauvais tour au copiste de *D*, qui inscrivit à Leyviller le patron de Hellimer et continua dans les lignes suivantes à placer les noms des patrons en avance d'une ligne sur les noms des paroisses qu'ils conféraient réellement ; plus tard on essaya, par une série de traits obliques, de rétablir la concordance vraie.

Eccl. de Heilimer (Heiligmer), p. abbas S^{ti} Martini Glanderiensis.
Eccl. de Hulsberg (Hulsperg, Husberg), p. prior de Cella (Sellis) (1).
Eccl. de Tanneyo (Sanneyo, Tenchen), p. abbas S^{ti} Naboris.
Eccl. de Bistroff (Bistorff), p^{ni} canonici de Dei Custodia.
Eccl. de Lendinga (Leiningen Altorff), p^{ni} domini temporales de Bruck (Bruch) et Kerppen (domini temp. loci).
Eccl. de Albestroff (Alberstorff), p^{ns} abbatissa in Heiss (Hesse).
Eccl. de Wurminga (Wirminga), p. .. (*sic*) (2).
Eccl. de Barendroff, p. prior de Theecuria (* *ligne mise après la suivante*).
Eccl. de Racheringa, p. abbas S^{ti} Martini Glanderiensis.
Eccl. de Destrich (d'Extrich), p. abbas S^{ti} Salvatoris in Vosago tullensis diocesis.
Eccl. de Winteringa (Winstringa), p^{ni} domini temporales de Heringor et Castellet (3).
Eccl. in Landroff, p^{ni} canonici de Homburgo vel abbatissa de Novomonasterio (4).
(* De Beninga, p^{ni} domini temporales loci) (5).
Eccl. de Bruchen (alias Brehain), p. abbas S^{ti} Arnulphi.
Eccl. de Eschen (Heschen), p^{ni} Johanniste (Rodienses) metenses (præceptor S^{ti} Joannis meten.).
Eccl. de Belinga, p^{ns} abbatissa de Novomonasterio.
Eccl. de Bruloncourt (Bourloncourt), p. abbas S^{ti} Martini Glanderiensis.
Eccl. de Hobeldinga (Haboudangia), p. capitulum S^{ti} Salvatoris metensis.
Eccl. de Riche (Rich), p^{ns} abbatissa in Croufftal (Crauftal).
Eccl. de Pebinga (Pepinga), p^{ns} abbatissa de Novomonasterio.
Eccl. de Morhangia, p^{ns} abbatissa de Coufftal (Crauftal).
Eccl. de Marneyo (Margney, Many), p. abbas (S^{ti} Martini) Glanderiensis.
Eccl. de Falcomonte, p^{ni} domini temporales de Finstinga (domini temp. loci).
Eccl. de Buderstroff (Budelstorff, Bederstroff), p^{ni} domini temporales de Crichinga.
Eccl. de Mewiller (Manviller), p. abbas S^{ti} Martini Glanderiensis.
Eccl. de Castris, p^{ns} abbatissa in Wergavilla.
Eccl. in Benestroff (Binnestorff), p^{ns} eadem abbatissa.

18. *In archipresbiteratu de* **Theonisvilla.**

Eccl. de Theonisvilla, p. abbas S^{ti} Maximini extra muros treverenses (6).
Eccl. de Monchem (Moyehem, Moursem), p. idem abbas.
Eccl. parrochialis in Usseltzkichen (Usselskirch), p. idem abbas.

---

(1) *C* a déjà inscrit *Hulsebeirge* avant Herny, ce qui ne l'empêche pas de revenir ici à *Hulsberg*.

(2) Seul *D* ajoute : *p. præceptor S^{ti} Joannis in Bassel*, ce qui réveille le souvenir des Templiers à Virming ; mais une note marginale dans *A* dit : *Nota que M. l'abbé de Longeville a droit au patronage*.

(3) *D* plus simplement : *domini temporales loci* (mais, au lieu de Vinstringa, il écrit Finsting !), et *C* : *domini temporales de Vinstrange*.

(4) *C* supprime « vel abbatissa... ».

(5) Pourtant *B* n'a point cette ligne plus que *A* ; *C* a mieux gardé sans doute le texte ancien : *De Binuga, p^{ni} domini temporales de Hermer et Chastelet*.

(6) *B, C* : *Eccl. de Th. unita monasterio S^{ti} Maximini treveren.*

Eccl. de Husinga, p^ri canonici S^ti Salvatoris metensis.
Eccl. de Kethenhem (Kethenhov., Kettenhofen), p. abbas Lucemburgensis.
Eccl. de Berge (Berg), p. abbas Epternacensis.
Eccl. in Rodemacha (Rodemacher), p. idem abbas.
Eccl. in Suffghen (Suffgen, Suftgen), p. Capitulum metense et dominus de Rodemach(ra).
Eccl. de Cantphen (Campfen), p. abbas S^ti Dionisii parisiensis.
Eccl. de Ottringa (Utringa), p. abbas S^ti Martini ante Metim.
Eccl. de Eynschringen (Eschringa, Uschringa), p. abbas Lucemburgensis.
Eccl. in Ancerviller, p. Capitulum metense.
Eccl. de Venschen (Wenschen, Fensch), p. abbas Justimontis.
Eccl. de Heinga (Heynga, Heyonghen), p^ra abbatissa S^te Glodesindis.
Eccl. de Wolkringia (Volkring), p. dominus de Rodemachra.
Eccl. de Florhangia (Forhengia), p. Capitulum metense.
Eccl. de Huckingen, p. idem Capitulum.
Eccl. de Bertringa, p. domicellus de Layo (Lay) (1).
Eccl. de Guenînga (Geyninga, Gœminga), p. abbas S^ti Martini ante Metim.
Eccl. de Reninga (Reininga), p. abbas de Metlach.
Eccl. de lutz (Jiutz), p. dominus de Milberg (Milleberg) (2) una cum domino abbate de Willerbetnach (Willebernach).

19. *In archipresbiteratu de* **Rombacho.**

Eccl. de Bryeyo (Brieio), p. abbas S^ti Petrimontis.
Eccl. de Mance, p. idem abbas.
Eccl. de Trieul (Truel, Tornel), p. idem abbas.
Eccl. de Moebrio, p. idem abbas.
Eccl. de Lomerengia, p. Capitulum ecclesie virdunensis.
Eccl. de Nunhusen (Murlinsen), p. abbas S^ti Huberti (Humberti).
Eccl. de Falmachra (alias Famesch), p. abbas S^ti Martini ante Metim.
Eccl. de Ruberingia (Rukeringia), p. abbas S^ti Huberti (Humberti).
Eccl. de Vitreyo (Vitreio), p. Capitulum metense.
Eccl. de Bolsinga, p. Capitulum metense.
Eccl. de Richiemonte (Richemonte), p. dominus de Rodemachra (3).
Eccl. de Modelinga (Mondelange), p. Johannes de Vico cum suis heredibus (et coheredes).
Eccl. de Thalangia (Talengia), p^ra abbatissa S^ti Petri ad moniales metensis.
Eccl. de Hauconcourt (Haconcourt), p. prior de Asperomonte.
Eccl. de Rurangia, p. dominus noster metensis jure devoluto.
Eccl. in Longnes et Bletange (Longneio), p^ra domina abbatissa S^te Marie ad moniales.

---

(1) N'est-ce pas plutôt « de Lahr », nom ancien de la seigneurie ?
(2) Nous corrigeons *A*, qui écrit *Nulvertz*.
(3) *C* a une expression singulière : *dominus de domo vel Rodemachra.*

Eccl. de Aieyo (Ayeyo), p. Collignonus de Heu.

Eccl. de Anereyo (Annereyo, Ennereyo), p. primicerius metensis (* abbas S[ti] Vincentii).

Eccl. de Semecuria, p[ma] abbatissa S[te] Glodesindis.

Eccl. de Maiseriis (Masseriis, Mazeriis), p[ma] ecclesia metensis (Capitulum meten.).

Eccl. de Nauriaco, p. abbas S[ti] Vincentii.

Eccl. de Maringa (Marange), p[mi] heredes Philippini Marcoul (* dominus Claudius Baudoche).

Eccl. de Petravillario (de Villari), p. dominus commendator metensis (præceptor S[ti] Joannis metensis).

Eccl. de Rombaco (Rombayo), p. abbas S[ti] Pauli virdunensis.

Eccl. de Malancourt, p. abbas Gorziensis.

Eccl. de Enmnevilla (Amnevilla), p. dominus Nicolaus Steppin (* p[mi] hæredes Nicolai Stepin *ou* Stuppin) (1).

20. *In archipresbiteratu de* Guedinga (Kedinga).

Eccl. in Regismachra, p. abbas S[ti] Mathie extra muros treverenses.

Eccl. de Elsinga, p[mi] Carthusienses de Rutella (Rattel, Rethel).

Eccl. de Engelinga, p. domicellus Gerardus dictus Kerne (2).

Eccl. de Wisz (Wis, Wiss), p. capitulum S[ti] Salvatoris metensis.

Eccl. de Walestroff, p[mi] domini S[ti] Johannis (* commendator *ou* præceptor S[ti] Joannis meten.).

Eccl. de Luttinga, p. abbas S[ti] Vincentii metensis (3).

Eccl. de Bethelainvilla (Bethelev., Bethelinv.), p. Waltrinus Clementis civis metensis.

Eccl. de Esch (Ech), p[mi] canonici de Bruch (Brugh).

Eccl. de Guedinga (Kedinga), p. abbas S[ti] Arnulphi metensis.

Eccl. de Altdroff (Altorff) libera capella (4), p. abbas Willariensis (Villarien. Betnach).

Eccl. de Kempulchet (Kemplich), p. abbas de Bello Prato.

Eccl. de Menskirchen, p. domicellus de Putelinga (Willelmus de Putelinga).

(* De Ebersviller, p[mi] canonici de Bruch.)

Eccl. de Ewendroff (Ebendorff), p. abbas de Villario (Villariensis).

Eccl. de Herstroff (Hestorff, Estrof), p[ma] domina abbatissa S[ti] Petri ad moniales metensis.

Eccl. de Droweneyo (Drouven.), p. abbas de Bosonvilla (Bouzonvilla, Bosonisvilla).

Eccl. de Filezdroff (Felstroff), p. idem abbas (* *ligne placée après la suivante*).

Eccl. de Walderca (Valdercha), p. idem abbas.

---

(1) Comme on dira au n° 139 « p[mi] domini de Rigecourt », ne faudrait-il pas lire ici plutôt Sceppei=Xappey, le surnom des anciens Raigecourt ?

(2) *B* et *D* ont : *Gerardus de Burre (Beurre)*; *C* : *p. dominus dominus de Bruh?* (=Bruk ?).

(3) Les mss (*) font suivre ici *De Dragna (Dragnach, Dracnach)*, avec ou sans le nom du patron, ce qui ne les empêche pas de revenir à Drogny=Droweneyo un peu plus loin.

(4) Ces deux mots n'étaient probablement d'abord qu'une note marginale, que les copistes de *C* et *D* ont omise, et qui dans *B* ne vient qu'après le nom du patron. De plus, *B* place *Aldorff* deux lignes plus haut avant Esch, en quoi il n'est point suivi par *C*, *D*.

Eccl. de Freistroff (Freystr., Friestorff), p. idem abbas.
Eccl. de Gelmengen (Guelminga), p^na abbatissa de Freistroff (1).
Eccl. de Walminster (Walmunster), p. abbas de Mediolacu treverensis diocesis.
Eccl. de Betinga (Bettinga), p. abbas de Bosonvilla (Bousonv., Busonisv.).
Eccl. de Biversa (Biberchen), p. abbas de Willer (Villario).
Eccl. de Kirse (Kirs), ... (*sic*) (2) (* vacat).
Eccl. de Vigeyo (Vigeio), p. abbas S^ti Arnulphi.
Eccl. de Vireyo, collatrix Civitas metensis (* p^ni septem de guerra civitatis metensis).

21. *In archipresbiteratu de* **Warisia.**

Eccl. in Crichingen (* de Crichinga), p. abbas S^ti Martini Glanderiensis.
Eccl. de Flicteringa (Flecteringa), p^ni domini in Folssberg.
Eccl. in Ravilla, p. abbas S^ti Martini Glanderiensis.
Eccl. in Gengolingen (de Gengelinga), p. abbas S^ti Michaelis tullensis diocesis (3).
Eccl. in Fulinga (Fullinga), p. abbas S^ti Martini Glanderiensis.
Eccl. in Binga (Beninga, Beniga), p. abbas S^ti Naboris.
Eccl. de Warisia, p. abbas S^ti Vincentii.
Eccl. in Condeto, abbas S^ti Martini ante Metim.
Eccl. de Meneringa (4), p. abbas S^ti Martini Glanderiensis.
Eccl. in Wilre, p. domicellus Joannes de Warsperg.
Eccl. in Villa (Billa), p. domicellus Henricus Hase (5).
Eccl. in Buderstroff (Banbidestorff), p. abbas S^ti Martini Glanderiensis.
Eccl. Drutelinga (Truttel., Tritel.) } idem abbas p^nus, cui annexe sunt (6).
Eccl. S^ti Martini (Glanderiensis) }
Eccl. in S^to Nabore, p. est abbas dicti loci.
Eccl. in Ermetzwiller, p. abbas Wadegacensis.
Eccl. in Beninga, p^ni canonici in Homburgo.
Eccl. in Homburgo, p^ni canonici dicti loci.
Eccl. in Busperna, p^ni canonici predicti (7).
Eccl. in Guesselinga (Guissel., Gussel.) (8), p. abbas (S^ti Martini) Glanderiensis.
Eccl. in Ham (Han), p^na abbatissa in Freistroff.
Eccl. in Gertinga (Guertinga), p. abbas de Bosonvilla.

---

(1) *B* omet cette ligne, *C* écrit très mal le nom de la paroisse *Cuelinga*, et indique, comme *D* : *p. abbas in Freistorff.*

(2) *C* omet cette ligne et la précédente; *D* portait le mot *vacat* à la ligne précédente déjà, sans doute par erreur.

(3) *D* indique : *p. prior in Amangia* (cfr n° 127).

(4) On lit dans *A* : *Merringen*, mais par suite d'une correction qui ne permet pas de reconnaître le mot primitivement écrit.

(5) Différents sujets de confusion ont réduit les 3 lignes précédentes à 2 dans *C* et *D* (qui attribuent le patronage de Marange, devenu *Beringa* dans *D*, à Jean de Warsberg) et à 1 dans *B* (qui attribue ce même patronage à Henri Hase) ; or c'est la première erreur qui a passé aux n^os 66 et 140.

(6) *A* est seul à avoir l'observation « cui annexe sunt ».

(7) *D* porte : *p. abbas S^ti Naboris*, ce qui fut vrai après 1609.

(8) *A* donne en marge cette identification : *Warsberg.*

Eccl. in Hargarden (Hargarten), p. domicellus Roynerus de Heysz (Reinerus in Heis).

Eccl. de Mortena (Mertena, Moytena), p[ns] abbatissa de Herbetzhem.

Eccl. de Exwiller, p. abbas Wadegacensis (Wagocensis).

Eccl. de Utzelstroff, p. abbas Glanderiensis (* *ligne omise*).

Eccl. in Villinga, p. abbas Wadgacensis (* *ligne omise*).

Eccl. in Lidinga, p[ni] domicelli nuncupati Fisch (Fysch, Risch).

Eccl. in Gerselinga (Guersling), p. domicellus Adam (1).

Eccl. in Rimeringa, p. abbas S[ti] Martini Glanderiensis.

Eccl. in Berviller, p[ns] abbatissa in Freistroff.

Eccl. in Rudendroff (Rudendorff), p[ni] domicella Agnes, domicellus Androwinus et domicellus Johannes Rapwiller (domini temporales loci).

Eccl. in Odenhoffen, p. abbas in Röttel (Rattel) prope Sierck (2).

Eccl. (in) Tieterchen (Titterchein, Teterchen), p[ns] abbatissa in Freistroff.

Eccl. in Coma, p. abbas Wadgacensis.

Eccl. in Ottendroff (Ottendorf), p. Capitulum metense.

Eccl. in Wisa, p. domicellus Hermannus Boyse (Veisz, Viess) (3).

Eccl. (in) Wellinga (Willinga, Willminga), p[ns] abbatissa in Lutrea (Lutica).

Eccl. in Mommelstroff (Momerstroff), p. capitulum S[ti] Salvatoris metensis.

Eccl. in Genckirchen (Genchierchem), p. abbas S[ti] Martini Glanderiensis.

Eccl. in Boulayo (Bolayo, Bolaio), p. Capitulum ecclesie metensis.

Eccl. in Henckinga, p. abbas S[ti] Naboris.

Eccl. in Heyss (Heis), p. domicellus dicti loci.

Eccl. in Chaulcy, p. Capitulum metense (4).

Eccl. de Pangiis (Pangis), p. capitulum S[ti] Salvatoris metensis.

(* De Burlise (Burlize), p. dominus Joffridus Desch.)

Eccl. de Basoncourt, p[ns] domina abbatissa S[ti] Petri ad moniales metensis.

Eccl. S[ti] Petrimontis de Stoncourt, p[ns] eadem abbatissa S[ti] Petri (5).

Eccl. de Remeleyo (Rimilleyo), p. abbas S[ti] Arnulphi.

Eccl. in Witoncourt (Wittoncourt), p. idem abbas.

Eccl. in Ancervilla, p. idem abbas.

Eccl. in Han (Huns), p. Capitulum metense (6).

Eccl. de Luppeyo, p. idem Capitulum metense.

Eccl. de Beu (Bu), p. prior de Alba (7).

---

(1) Comme au n° 140, *B* et *C* ont : *p[ni] iidem*, *D* : *p. idem domicellus* (à la ligne précédente il avait le singulier).

(2) *B*, *C* renversant un peu la formule ordinaire, ont : *abbas... patronus curatus* ; *D* : *p[ni] cartusiani in Rethel* ; or, ce patronage manque au n° 89.

(3) Que vaut cette indication d'un patronage différent ajoutée en note dans *A* : *vel Nidervise, M. le commandeur de Becking* ? — Il est vrai qu'à la ligne suivante une note semblable disait Wellingen « aujourd'hui du diocèse de Trèves », ce qu'une main moderne a corrigé en écrivant : « c'est Denting ».

(4) Plus précisément le doyen du chapitre (n° 36). *C* omet les 3 lignes précédentes.

(5) Les mss (*) omettent « S[ti] Petrimontis » et intervertissent l'ordre entre Stoncourt et Basoncourt, puis entre Ancerville et Wittoncourt.

(6) On mettra plus loin (n° 40), en les réunissant en une paroisse, Han et Herny à la collation de l'écolâtre alternativement avec le chapitre.

(7) Le prieuré d'Aube ayant été reuni à la mense du chapitre, *D* ajoute ici : *nunc Capitulum metense.*

22. *In archidiaconatu de Vico et archipresbiteratu de* **Demis.**

Eccl. de Vico, p. abbas Gorziensis.

Eccl. de Amelecourt, p. abbas de Mediolacu treverensis diocesis.

Eccl. de Chambreyo, p[ni] canonici S[ti] Stephani de Vico (1).

Eccl. de Gremessy (Gremeceyo, Gremcyo), p. Capitulum ecclesie metensis (* p. habens officium cappæ).

Eccl. de Bioncuria, p. abbas Gorziensis.

Eccl. de Foussieux (Fussieu), p. dominus abbas S[ti] Martini Glanderiensis.

Eccl. de Manwey (Mawy), p[ni] Capitulum ecclesie metensis et prior de Salona alternatis vicibus.

Eccl. de Malacourt (Malacuria), (* p. prior de Silmonte).

(* De Jallacuria), p[ni] domini temporales loci (p. dominus temp. dicti loci).

Eccl. de Lenoncuria (Lemonc.), p[na] abbatissa S[te] Glodesindis metensis.

Eccl. de Fraisne, p. Capitulum ecclesie metensis.

Eccl. de Salona, p. prior eiusdem loci.

Eccl. de Dongieux (Donjeux, Dongeux), p. Capitulum ecclesie metensis.

Eccl. de Tinquery (Tincry), p. abbas S[ti] Maximini extra muros treverenses.

Eccl. de Baucuria, p[ni] domini temporales (dicti loci).

Eccl. in Hannacuria (Channac., Hamac.), p. abbas S[ti] Martini Glanderiensis.

Eccl. de Demis (Delmis), p. abbas S[ti] Nicolai de Prato virdunensis.

Eccl. de Crancuria (Craincuria), p[ni] Capitulum metense et abbas S[ti] Martini Glanderiensis alternis vicibus.

Eccl. de Litricuria (Letricuria), p[ni] domini temporales illius loci.

Eccl. de Moyveron (Moyeuveron, Moivron), p. abbas Gorziensis.

Eccl. de Villari (Willari), p[na] abbatissa S[te] Glodesindis.

Eccl. de Layeo (Layeyo), p[na] eadem domina abbatissa.

Eccl. de Faulx (Faux), p. capitulum de Dei Custodia.

Eccl. de Aree (Arrayo), p. abbas S[ti] Simphoriani.

(* De Brin, p. abbas Salinevallis) (2).

23. *In archipresbiteratu de* **Nomineyo.**

Eccl. de Serrières, p. Johannes de Tolon cum suis consortibus (* p[ni] hæredes domini (Joannis) de Toullon).

Eccl. de Nommineyo (Nomeneyo, Nomeny), p. Capitulum ecclesie metensis.

Eccl. de Racuria (Raucuria), p. abbas S[ti] Simphoriani et abbatissa S[te] Marie ad moniales metensis alternatis vicibus (3).

---

(1) *D* a : *f. Capitulum Virodun.* : confusion entre des mots commençant à peu près de la même façon.

(2) L'omission de Jallaucourt dans *A* s'expliquait par une erreur de copiste, qui, au moment d'inscrire le patron de Malaucourt, avait passé à la ligne suivante : Brin est peut-être une addition faite à la fin de la liste.

(3) *A* est seul à parler ici de S[te]-Marie : les droits de cette abbaye ne venaient-ils pas de ce que S[te]-Jure fut uni à Raucourt, et ne serait-ce pas cette mention qui aurait causé l'omission dans *A* des 3 lignes suivantes ? Pourtant la même omission se retrouvera dans la 3[e] partie, n[os] 60 et 141.

(* De Sogne (Soigne), p. dominus de Moulin (Molins).
(* De Buxy, p. .. (*sic*).
(* De S^te-Jure, p^ns abbatissa S^te Marie.)
Eccl. de Loweneyo, p. idem abbas S^ti Simphoriani.
Eccl. de Clemereyo, p. idem dominus abbas.
Eccl. de Chameneto (Chamineto), p. abbas S^ti Arnulphi.
Eccl. de Burseriis, p. idem dominus abbas.
Eccl. de Sarleyo (Saileyo, Saylleyo), p. abbas S^ti Martini ante Metim.
Eccl. de Tayseyo (Taiseyo), p. capitulum S^ti Theobaldi (1) (* Capit. metense).
Eccl. de Goin (Going, Goien), p. abbas S^ti Martini ante Metim.
Eccl. de Juvilla, p. abbas S^ti Vincentii.
Eccl. de Morvilla, p. abbas S^ti Arnulphi.
Eccl. de Portu supra Salliam, p^ns abbatissa de .. (*sic*) (* *aucune désignation du patron, pas même le mot* abbatissa).
Eccl. de Abocuria, p. abbas de Novavillari (* capitulum de Fenestrange).
Eccl. in Lehon (Liehon), p. abbas S^ti Simphoriani.
Eccl. in Alenmont (Alemonte, Alamont), p. abbas S^ti Clementis.
Eccl. de Thimovilla (Thimonv., Thiemonv.), p. dominus de Fenestranges (2).

24. *In archipresbiteratu de* **Montione.**

Eccl. de Condeto (Condeyo, Condez), p. abbas S^ti Arnulphi.
Eccl. de Millereyo, p. Capitulum metense.
Eccl. de Moreyo (Morreyo), p. Capitulum virdunense (3).
Eccl. S^ti Petri atrii (* S^ti Petri de Villa), p^ns abbatissa S^ti Mauri virdunensis.
Eccl. de Serpennes, p. abbas S^ti Pauli virdunensis.
Eccl. de S^te Genovefa, p. Capitulum metense.
Eccl. de Haston (d'Eston), p. Henricus Haze.
Eccl. de Montione, p. dominus marquisius Pontismontionis (marquisius de Ponte, marchio mussipontanus).
Eccl. S^ti Martini Pontismontionis (Mussipontani), p. capitulum S^te Crucis vel hospitale eiusdem loci (* *omis* vel hospitale).
Eccl. de Campello (Champello), p. abbas S^ti Nicolai de Prato virdunensis.
Eccl. de Lorreyo (Lorry), p^ns domina Katherina Le Gornas (* p. dominus Nicolaus Baudoche).
Eccl. de Arreyo, p. abbas S^ti Arnulphi (* *ligne omise*).
Eccl. de Corneyo (Corney, Corny), p^ns abbatissa S^te Marie ad moniales metensis.
Eccl. de Clevant, vacat (* *au lieu de* vacat, p^ns abbatissa et conventus de Spinallo).

---

(1) Ceci est une erreur : au XII^e comme au XVII^e siècle, le patronage de Thezey est à la Cathédrale, selon que l'indiquent ici les mss (*).

(2) Manque aussi dans la 3^e partie n^o 141, mais on trouve là le patronage de Port-sur-Seille, qui n'est pas indiqué ici.

(3) *B* et *C* ont au lieu de cela : *Capella S^te Mariæ in Moreyo (Moirey), p. dominus Joannes le Poivre.*

25. *In archipresbiteratu de* **Gorzia.**

Eccl. de Pennis, p. abbas Gorziensis.
Eccl. de Thiaucourt (Thiacuria), p. prior Beate Marie de Campis (* p. idem abbas).
Eccl. de Xemmes (Xames), p. abbas Gorziensis.
Eccl. de Dompnomartino (Domno M.), p. idem abbas.
Eccl. de S[te] Juliano, p. idem abbas de Gorzia.
Eccl. de Dompnostephano (Domno St.), p. idem abbas.
Eccl. de Chambleyo, p. idem abbas.
Eccl. de Hagèvilla, p. idem abbas.
Eccl. de Gorzia, p. idem abbas de Gorzia.
Eccl. de Nouviento (Nouviant, Noviant), p. idem abbas.
Eccl. de Arnavilla (Annavilla), p. idem abbas.
Eccl. de Unvilla (Onvilla), p. idem abbas.
Eccl. de Wavilla, p. idem abbas (* *ligne omise*).
Eccl. de Montesicco, p. idem abbas (1).
Eccl. de Bayonvilla, p[ma] domina abbatissa S[ti] Petri ad moniales metensis.
Eccl. de Wandelainvilla (Vandelinv.), p[ma] eadem domina abbatissa S[ti] Petri.
Eccl. de Rexonvilla (Resonvilla), p. abbas S[ti] Arnulphi metensis.
Eccl. de Sponvilla, p. Capitulum metense.
Eccl. de Boullonvilla (Boillonv.), p. dominus Theodericus de Xemmesse (Xenesse, Senesse) miles.
Eccl. de Verneyo (* Bene), p. prior Beate Marie de Campis.
Eccl. de Calcia, p. abbas S[ti] Benedicti (in Vepria).
Eccl. de Nunssa (Nunsart, Nonsart), p. abbas S[ti] Vincentii metensis.
Eccl. de Sivereyo (Xivreyo), p. abbas Gorziensis.

26. *In archipresbiteratu de* **Hatrisia.**

Eccl. de Gerneyo, p. abbas Gorziensis.
Eccl. de Martisturre, p. capitulum S[ti] Theobaldi metensis.
Eccl. de Villa super Yronem (Ironam), p. abbas Gorziensis.
Eccl. de Eurecourt (* de S[te] Marcello), p. idem abbas.
Eccl. de Howavilla (Huavilla), p. Capitulum metense.
Eccl. de S[ta] Maria (* S[te] Mariæ ad quercus), p[mi] Colardus de Mercy cum aliis, videlicet domino Johanne Baudoche dicto Le Brouillart (2).
Eccl. S[ti] Stephani in monte, p. abbas S[ti] Simphoriani.
Eccl. S[ti] Privati in monte, p. dominus Joffridus Dex et Johannes de Vico (3).

---

(1) Les mss (*) placent seulement ici, après Montsec, les deux lignes sur S[t]-Julien et Jonville ; ils mettent aussi Onville avant Arnaville.

(2) *B a : p. dux Lotharingiæ, Colardus de Marcey et dominus Claudius Baudoche ; C* s'arrête après *dux Lotharingiæ ; D* ajoute à ces deux mots *cum quibusdam aliis de Marcex et Baudoche.*

(3) *B : p. dominus Claudius Baudoche ; D : p. dominus de Baudoche. C* omet cette ligne et la précédente.

Eccl. de Juef (Jeux), p. Capitulum metense.

Eccl. de Monasterio, p. dominus Guillermus Chievresson (* dom. Joannes Chaverson metensis).

Eccl. de Convilla (Coinvilla), p^{a} abbatissa S^{ta} Glodesindis.

Eccl. de Hatrisia (Hattrisia), p. abbas S^{ti} Martini ante Metim.

Eccl. de Abbatisvilla (Abbevilla), p. idem abbas.

Eccl. de Labris (Labrey, Labrix), p. abbas Gorziensis.

Eccl. de Lubeyo, p. Capitulum metense.

Eccl. de Varneville et eccl. de Gravelotte. } vacant (1).

27. *In archidiaconatu de Sarburgo et archipresbiteratu de* **Sarburgo.**

Eccl. de Sarburgo, p. decanus eiusdem loci (* p^{ri} canonici de Sarburgo, *ou* capitulum dicti loci).

Eccl. de Walteringa (Waltringa, Vatringa), p. abbas de Novovillari.

Eccl. de Wintersperg, p. idem abbas.

Eccl. de Prouwilre (Pruwilio, Breuviller), p. prior in Luxehm (* prior in Haphen, Halphem).

Eccl. in Luxehm (Luxhem, Luxem), p. prior eiusdem loci (* idem prior).

Eccl. in Hesse, p^{a} abbatissa eiusdem loci.

Eccl. in Walschist (Valsheit, Waschutte), p^{a} abbatissa in Hesse (2).

Eccl. S^{ti} Quirini, p. prepositus (prior) eiusdem loci.

Eccl. in Folkeringa, p. prior in Valle Lebertal (3).

Eccl. in Rukesinga, p. abbas Medii (Mediani) Monasterii.

Eccl. in Berge, p. idem abbas Medii Monasterii.

Eccl. in Huttinga, p. abbas Altesylve.

Eccl. in Howe (Hobe, Hove), p. domicellus de Ganne (* domicellus Wallerdarius, Valle d'arie).

Eccl. de Rudinga, p. dominus commendator domus S^{te} Elizabeth in Sarburgo (præceptor S^{te} Elisabet Sarburgensis).

Eccl. in Humerthinga (Humertinga), p. domicellus Bartholdus de Widelsperg (4).

---

(1) Les mss (*) suivent un ordre différent dans ces dernières lignes et remplacent ce *vacant* par des attributions positives : *De Labrey... De Genavilla... De Warnevilla, p^{ri} hæredes quondam Joannis Roucel civis metensis* (*D* a simplement : *p. dominus de Roussel*). *De Abbevilla... De Lubeyo... De Gravellotte, p. abbas S^{ti} Arnulphi, sed nunc hæredes domini (Joannis) de Heu, quibus dominicum est oppignoratum.*

(2) *B* a une singulière formule : *p^{a} abbatia dicti loci.* Dans *A*, une main postérieure a ajouté : *de qua parochia castellum Dabo*, ce qui se trouve encore d'une autre main en marge : « paroisse de Dabo anciennement ».

(3) *In Valle Libertatis*, dit *C* ; puis il omet la ligne suivante. *D* en fait autant d'une autre façon, attribuant le patronage de Foulcrey à Moyenmoutier.

(4) *B* s'arrête après Bartholdus ; *C* écrit : *Bertholdus de Vilexperg* ; *D* : *dominus de Vittsperg* (=Viltsperg ?).

Eccl. in Hilbrerzhen (Hilkersheim, Hilketzhem, Hiwetzhem), p. dominus Johannes in Vinstinga (1).

Eccl. in Averoncourt (Avroncourt, Avricourt), p. domicellus Collardus des Hermoyses dominus de Flevilla (2).

(* De Igneyo (Igneio), p. abbas S^ti Salvatoris (a. de Domapro) (3).

28. *In archipresbiteratu de* S^to **Arnuali.**

Eccl. de Witringa (Wittringa), p. illustrissimus dux Lotharingie.

Eccl. de Alba, p. capitulum in Homburgo.

Eccl. de S^to Walfrido, p. abbas de Tolleya treverensis diocesis.

Eccl. de Nunckirchen (Munckirchen), p. abbas Wadegacensis.

Eccl. de Puttelinga (Putlinga), (* p^ni canonici de Homburgo).

(* De Remeringa), p^na abbatissa in Herbetzen.

Eccl. de Farswiller, p. abbas S^ti Naboris.

Eccl. de Tentelinga, p^na domicella Meckel (Mecker, Merkel) cum ceteris.

Eccl. de Ranspach, p. abbas Wadegacensis.

Eccl. in Rorbach, p^ni canonici in Monasterio (4).

Eccl. de Norswiller (Noyswiller), p. (dominus) comes de Sarraponte.

Eccl. de Kodembron (Kedemborne), p. domicellus Gerardus Kem.

Eccl. de Buspach (Busbach), p. dominus de Sierck.

Eccl. in Furpaco (Fourpach, Fourbach), p^ni canonici in Humburgo.

Eccl. de Folkelinga, p. Mathias de Vintinga et eiusdem heredes dicti Art (5).

Eccl. de Biderstroff, p. abbas Wadegacensis.

Eccl. in Rodda (Roda), p. prepositus in Luxem.

Eccl. de Rullinga, p. dominus Johannes miles de Bintembach (Britembach, Brintembach) cum ceteris.

(* In Russella, p. dominus comes de Saraponte).

Eccl. de Emmerswiller .. (*sic*) (* Emerswiller, vacat).

Eccl. de Menga, p. dominus prior Walliscomitis (Valis comitis).

Eccl. de Ranspach iuxta Mangen (6), p. abbas Hornbacensis.

Eccl. de Hapkirchen (Hapturchen), p^ni domini ordinis Theutonicorum iuxta Sarrapontem (præceptor S^ti Joannis prope Sarrapontem).

Eccl. de Bruchen, p. dominus Johannes miles de Lapide (Joannes miles dominus de L.).

---

(1) *B* ajoute *J. de Wistinga miles* ; *D* traduit *Joannes de Fenestrange.*

(2) *B, C* distinguent là deux personnages : *C. des Ermoises (Armoises) cum domino de Fl.*; *D* est énigmatique : *dominus des Armoises et Fleville.*

(3) Manque au n° 121 comme ici dans *A*. — D'ailleurs, il est évident ou que cette liste de l'archiprêtré de Sarrebourg est incomplète dans les pouillés, ou que cette région avait été dévastée au point de vue religieux d'une façon extraordinaire. Voir la liste publiée p. 26-28.

(4) Les mss (*) placent Rorbach avant Ranspach, ce qui, grâce à l'omission d'une ligne dans *B*, y fait attribuer le patronage de Rorbach à Wadgassen.

(5) Faut-il entendre, comme on dira au n° 142, *cuiusdam heredes ? C* s'arrête ici, après *M. de Vittinga* ; *D* ajoute simplement *et coheredes.*

(6) *A* est seul à distinguer ainsi Bliesransbach de Heckenransbach : les autres mss répètent simplement *Raspach.*

Eccl. de Rynhen (Rinehem, Rinechem), p. domicellus Henricus Manchemmen cum suis heredibus (1).

Eccl. de Gersheim (Gerhem, Geschen), p^us abbatissa in Herbetzen.

Eccl. de Rubenhen (Rubenchem, Rubenheim), p^ni domini de Lewesteyn (Levestain, Levenstein).

Eccl. de Blitwiller (Bruviller), p. prior Walliscomitis (2).

Eccl. de Folkerskirch (Folkerstorch, Folckersting), p. abbas de Wernevillari.

Eccl. de Weckelinga (Werk., Werchelinga), p. idem abbas.

(* De Erfviller, p. dominus de Werlebach) (3).

Eccl. de Dudewiller, p. comes de Sarraponte.

Eccl. de Fronsbach .. (*sic*) (* vacat).

Eccl. de S^te Ingelberto, p^ni domini de Bruchen.

Eccl. de Seilbach (Salbach), p^ni domicelli Machemmet de Geminiponte (* *simplement* domicelli *ou* domini de Geminiponte).

Eccl. de Honeschen (Homshem) (4), p. abbas Wadegocensis.

Eccl. de Omersheim (Umeschen, Omerschen), p. abbas Wadegocensis.

Eccl. de Ormeshem (Ormeschem), p. domicellus Hubenriser (de Hubenrisser, Hubenrisii) (5).

Eccl. de Bismeshem (Bismuschen), p. domicellus Johannes de Ritenhoven (Rittenhoffen, Rithenhowen).

Eccl. de Bebelschen (Hebeshem), p. capitulum de Homburgo.

29. *In archipresbiteratu de* **Bouckenhem**.

Eccl. de Langeta (Languetta), p. dominus comes de Sarwerden.

Eccl. de Rumelvingen (Remel., Rimelinga), p^ni dominus Broucardus et eius germanus domicellus Symon (6).

Eccl. de Sitterstorff (Sintersdorff), p^ni iidem domini.

Eccl. de Gosselminga, p^ni iidem domini.

Eccl. de Berendorff, p^ni iidem domini.

Eccl. de Bedeburnen (Bedeborn), p^ni predicti domini.

Eccl. de Stensel (Steinsel) superiori, p. domicellus Rodolphus de Lininga.

---

(1) *C* omet cette ligne, *D* se contente de dire *H. Manthenus*, *B* écrit *H. Matheus cum...*

(2) En marge : « Blickwiller, mère-église d'où dépend Blieszkastel. » Et d'une écriture plus ancienne : « Binsingen, Selbach, Lutzkirchen, ces trois paroisses sont desservies par le s^r curé de Bliescastel. » Dans cette note, qui nous paraît du milieu du XVII^e siècle, Binsingen doit remplacer Wecklingen, et Lutzkirchen le Folkerskirch des anciens pouillés : celui-ci (Volkerskirchen), toutefois, est reporté généralement un peu plus au nord, à l'emplacement de Neuhäusel, près de Kirkel.

(3) En l'absence de *A*, nous suivons ici *D*, qui correspond au n° 142 ; *B* et *C* ont, au contraire : *p. comes de Saraponte*, ce qui, dans *C*, pourrait être l'effet d'une omission de la ligne suivante, mais *B* porte bien : *Dudowiller, p. idem.*

(4) En marge : « Ensem, du comté de Sarbrich, où il y a un ministre. »

(5) Les mss (*) placent Ormesheim avant Ommersheim, ce qui, par l'omission d'une ligne en *C* et *D*, amène le patronage d'Entzheim (Honeshem) au sire de Hubenris.

(6) *C* se contente de *p. dom. Brouchardus* ; *D* est plus complet : *dom. de Brouchard et ejus fratres.*

Eccl. de Altdorff, p. idem dominus.

Eccl. de Dolfinga, p^as magistra de Bassel.

Eccl. de Mettinga, p. domicellus Joannes de Bangen (Wangen) (1).

Eccl. de Weckerswiller (Veck., Werkessw., Ferkesw.), p^as domina abbatissa de Croufftal.

Eccl. de Wiler (Willer, Weiler), p^as eadem domina abbatissa.

Eccl. de Birkerspach (Bierk., Birck.), p^as eadem domina abbatissa (2).

Eccl. de Butten, p^as eadem domina abbatissa.

Eccl. de Lare, p. camerarius de Novovillari.

Eccl. de Diepach, p. comes de Lutzelsten.

Eccl. de Winstinga (Vinst., Binstinga), p^ni domini temporales dicti loci (* p. dominus...)

Eccl. de Zollingen (Zollinga, Zell., Zettinga), p^ni domini predicti (* p. idem dominus).

Eccl. de Diemeringa (Diermeringa), p. idem dominus (*sic*).

Eccl. de Stensel (Steinsel) inferiori, p^ni iidem domini (* p. idem dominus) (3).

Eccl. de Raldinga (Baldinga), p^as abbatissa de Herbetzheim.

Eccl. de Herbetzheim (Herbzen, Herbsem), p^as eadem domina abbatissa.

Eccl. de Orminga, p^as eadem domina abbatissa.

Eccl. de Delinga, p. domicellus Scholm (Scholime, Scholme).

Eccl. de Hambach (Hembach), p. abbas de Albo Castro.

Eccl. de Magwiller, p. prepositus de Albo Castro *(* ligne omise)*.

Eccl. de Wilderdinga, p. domicellus Fussel de Lutzelnburg (Foissel de Lutzelenburg) (4).

Eccl. de Bouckenhem (Bouk., Bouckenheim), p. comes de Sarwerden.

Eccl. de Harskirchen (Harstricken), p. idem comes.

Eccl. de Bustroff (Bustorff), p. predictus comes.

Eccl. de Diedendroff (Diendorff), p. idem comes.

Eccl. S^ti Laurentii, p. idem comes.

Eccl. de Duenfassel (Donenfassel, Durf., Neuffassel), p. idem comes.

Eccl. de Drulinga (Dulinga), p. predictus comes.

Eccl. de Vygera maiori (Vigera, Digera majore), p. comes predictus.

Eccl. de Ottenwiller (Ondeviller, Oneviller), p^as domina abbatissa de Croufftal.

Eccl. de Gundewiller (Gondew., Gondrev., Grondev.), p^as eadem domina abbatissa de Croufftal.

Eccl. de Durstalden (Dinstaldem), p^ni Herigenses et quidam de Lutzelnbourg (Lutzemburg) nuncupati die Bupparppen (nuncupati Puppapen) (5).

---

(1) *B* omet ces 2 dernières lignes; *D* omettait plus haut Gosselming; *C* omet, avec Gosselming, Bedeborn, Altdorff, Metting, et n'assigne aucun patron à Dolving.

(2) En marge : « Bederspach (corrigé plus tard en Peterspach) de la Petite-Pierre. » — Cela n'est pas entièrement exact : Birkerspach ou Birsbach était plus au nord du comté de la Petite-Pierre ou Lutzelstein, un peu à l'est de Ratzweiler.

(3) En marge : « Auprès de Fenestrange que les Luthériens tiennent, et que l'on veut leur céder pour l'église de Fenestranges. »

(4) *D* simplifie ce nom : *p. dominus de Lutzelbourg.*

(5) Dans *A*, les mots *et quidam* sont entièrement défigurés ; *C* écrit : *p^ni Deringes, etc.* ; *D* : *F^ni quidam de Lutzelbourg.*

Eccl. de Buttewiller (Bettev., Betweiler), p[ni] supradicti domini.

Eccl. de Yschen (Ischem, Ischen), p[ni] canonici de monasterio S[ti] Nicolai (S[ti] Nic. de Monasterio, capitulum de Munster).

Eccl. de Wolkirichen (Wolkirchen), p[ni] canonici de Humburgo (1).

Eccl. de Bergen (Berge), p[ni] iidem canonici de Humburgo.

Eccl. de Yewiller (Ieviller, Ywiller), p. prepositus de Luxhin (Luxheim) (2).

Eccl. de Polstor, p[ni] domini de Ochsenstem (Othsenssem).

Eccl. de Rechynga (Resinga, Raclinga), p[ni] domicellus Hutringer de Aacerwiller et sui coheredes (3).

Eccl. de Achsswiller (Arhsweiller), p[ni] iidem domini (4).

30. *In archipresbiteratu de* **Novomonasterio.**

Eccl. de Novomonasterio, p[ma] abbatissa eiusdem loci (5).

Eccl. de Linxewiller (Luxewiller, Lucweiller), p[ma] predicta domina abbatissa.

Eccl. de Wibelskirchen (Wibelstriechem), p[ma] eadem domina abbatissa.

Eccl. de Sciffwiller (Sciffweiler), p[ma] eadem domina abbatissa.

Eccl. Yelinga (Ylinga, Illinga), p[ma] eadem domina abbatissa.

Eccl. de Fürt, p. quidam nobilis dictus Manchemberg (6).

Eccl. de Dirminga (Derminga), p. abbas de S[to] Nabore.

Eccl. de Hechen (Bechem), p. abbas de Warnevillari.

Eccl. de Ristrirchen (Ristrichem) (7), p. idem abbas.

Eccl. de More, p. domicellus de Homburgo.

Eccl. de Frupach (Frubach, Finbach) (8), p. comes de Sarwerden.

Eccl. de Spissen (Spissem), p. dominus abbas Wadegacensis et abbatissa Novimonasterii.

Eccl. in Bixbach (Rixbach, Ripbach), p[ni] domini temporales sive domicellus Mochenemmer (9).

---

(1) Manque dans *B* ; *C* omet les 5 lignes suivantes.

(2) Comment *B* en vient-il à écrire ici *prepositus de Luxemburg* ? (cfr n° 85).

(3) *D* réduit cela à *dominus de Huntingen* ; *B* écrit : *domicellus de Huttingen, de Awiller et sui coheredes*, puis il omet la ligne suivante.

(4) Bien que cette ligne n'existe que dans *A* et *D*, où le nom du patron est resté en blanc, et qu'il y ait beaucoup d'hésitation aussi au n° 143, nous croyons à l'autorité de *A* : mais cette mention répond plutôt à l'état du xv[e] siècle, alors que la seigneurie d'Assweiler, arrivée aux Huntingen à la fin du xiv[e] siècle, leur appartenait encore.

(5) En marge : « En allemand Neumunster, église-mère d'Otwiller et un quart de lieue de là. »

(6) L'abréviation qui termine ce nom dans *A* ne paraît pas indiquer la lecture Manchemburg, qui se trouve au n° 144.

(7) On a mis en surcharge dans *A* le mot *Weiskirchen* : c'est plutôt Reiskirchen, au nord de Hombourg. De même à la ligne précédente, on marquait : *hodie Eichen*, ce qui est moins voisin de la vraie forme Höchen que le mot du texte.

(8) Une note marginale dans *A* : « *Foulbach ou Faulenbach*, église ruinée du duché des Deux-Ponts, à une demye lieue de Mulbach, qui est un hameau qui en dépend scitué sur un petit ruisseau qui sépare le diocèse de Metz d'avec celuy de Mayence, à deux lieues et demy de Landstoul. » Ce renseignement est emprunté à la visite épiscopale de 1680 ; mais, au lieu de Mayence, on avait écrit d'abord Worms.

(9) *B* écrit *Mochoven* ; *C* laisse le nom du patron en blanc ; *D* se contente de *domini temp. dicti loci.*

Eccl. S^ti Wandelini (Wendelini), p. dominus treverensis.
Eccl. de Limpach (Limpax), p. domicellus de Homburgo (1).

31. *In archipresbiteratu de* **Wargavilla**

Eccl. de Wargavilla, p^ae abbatissa eiusdem loci.
Eccl. in Gembelinga (Gueblinga), p. Capitulum metense.
Eccl. in Bederstorff (Bidestroff), p. dux Lotharingie.
Eccl. de Bessinga, p^ri canonici S^ti Nicolai de Monasterio (capitulum de Munster).
Eccl. in Dumpnen (Dompnem, alias Domnon), p^ri claustrales in Luxhem (*cfr n° 85*).
Eccl. de Kuttinga, p. abbas Senonensis (2).
Eccl. in Luderfinga, p^ri domini de Finstinga.
Eccl. de Ensswiller (3), p^ri canonici S^ti Nicolai de Monasterio.
Eccl. de Miderschen (Mieders, Nuderschey), p^ri claustrales de Luxhem.
Eccl. de Bispingia (Bispinga), p^ri canonici Beate Marie Magdalene virdunensis.
Eccl. de Desselinga (Disselinga), p^ri canonici de Homburgo.
Eccl. de Longomonte, p^ri claustrales de Hesse (4).
(* De Lostroff, p. comes de Salm ratione dominii de Fenestranges).
Eccl. de Endelsinga (Anselinga), p. Walterius (Waltherus, Walterinus) de Chan (5).
Eccl. de Mitterchinga (Miterkinga), p^ri canonici de Sarburgo.
Eccl. de Essestorff (Esselstorff, Esserstroff), p^ri canonici de Dei Custodia.
Eccl. de Tetenpol (Tetempol, Techenpfuel), p. abbas Salinevallis.
Eccl. de Gesselinga (Giselfing). p^ri canonici de Dei Custodia.
Eccl. de Kirperg (Kirberk, Kirprich), p. abbas in S^te Nabore.
Eccl. de Dusa, p. abbas de Dei Custodia (* p^ri canonici de Dei Custodia) (6).
Eccl. de Linda, p^ae abbatissa in Craufftal (7).

32. *In archipresbiteratu* **Hornbacensi.**

Eccl. de Rodelben (Rodalben), p^ae abbatissa in Herbetzem.
Eccl. de Birmases (Birmas), p. abbas Hornbacensis.
Eccl. de Valsporn (Walsporn, Vaspron), p. abbas de Sturtzelborn.
Eccl. de Stirpach (Schorpach) (8), p. idem abbas.

---

(1) Cette ligne, omise dans *C*, se trouve placée dans *B* et *D* après More ; de même au n° 144.

(2) Ce nom, mal écrit *abbas Zenonis* dans *A* et *C*, devient *Exononis* dans *B*.

(3) La première lettre de ce nom mal lue a donné *Gussviller*, *Ansviller*, et M. Lepage y voyait à tort Angwiller.

(4) *D* a corrigé en *p. abbas de Hesse* (cfr n° 90).

(5) Ce dernier mot est surmonté d'un signe d'abréviation difficile à interpréter (cfr n° 144).

(6) Le mot *abbas* a été barré, mais non remplacé dans *A* ; *B*, moins explicite que *C* et *D*, porte : *p^ri canonici predicti*, cette ligne venant probablement jadis après celle de Gesselinga.

(7) *B* ajoute : *modo dux Lotharingiæ* ; trompé par là, *C* remplace toute cette ligne par : *In Crauftal, dux Lotharingiæ*. — A la suite de ceci, on trouve dans *A*, d'une main plus moderne : *Eccl. de Azoudange, coll. dominus Hardy du Toupet cum domino Le Clerc alternative* ; l'auteur de cette ligne ne comprenait plus ce qu'il lisait un peu plus haut : *Eccl. de Endelsinga...* (en marge : *Azoudange*).

(8) Nous ne citons pas les déformations de ce nom, dues surtout à la confusion de c avec t. L'annotateur de *A* remarquait mélancoliquement à côté de Stirpach : « Nota. Il faut que ce soit Schorbach. »

Eccl. de Walmunster, p^ns domina abbatissa in Herbzen.
Eccl. de Rorebach (Rornbach), p^ns eadem domina abbatissa.
Eccl. de Bedeborne (Bedelborn), p. abbas Hornbacensis.
Eccl. de Wissewiller (Wisviller), p^ni domini temporales de Bontembach (Butenbach).
Eccl. de Medelshem (Meidelsheim), p. abbas Hornbacensis.
Eccl. de Althem (Altem, Altheim), p. idem dominus abbas Hornbacensis.
Eccl. de Walshem (Valshem, Walstzeim), p. abbas de Warnevillari.
Eccl. de Kirchem (Kirken), p^ns domina abbatissa in Herbzen.
Eccl. de Munembach (1), p^ni quamplures nobiles.
Eccl. in Bedden (2), p. abbas de Warnevillari.
Eccl. de Emerswiller (Emesweiler), p. idem abbas.
Eccl. de Bontembach, p. idem abbas.
Eccl. de Kierperg (Kiesberch), p^ni canonici de Hornbach.
Eccl. de Kunelvigen (Kunelberg), p^ni canonici predicti Hornbacenses (3).
Eccl. de Nussewiller (Misweiller, Misserviller), p^ni armigeri de Willenstein (Willesten, Vellinstein).
Eccl. de Ninsviller (Muswiller), p. abbas Hornbacensis.
Eccl. de Veteri Hornbaco, p. idem abbas Hornbacensis.
Eccl. de S^te Johanne, p^ni canonici Hornbacenses.
Eccl. de Lutzeviller, p. abbas de Bosonisvilla.
Eccl. de Sigestal (Sitelstat), p. dominus Bittensis.
Eccl. de Guderkirchen, p^ni armigeri (4).
Eccl. de Geilbach inferiori (Geilebach, Guelbach), p. dominus de Sierck.
Eccl. de Geilbach superiori, p^ni armigeri de Bontembach (Botembach).
Eccl. de Winstelbach, p^ni canonici Hornbacenses.
Eccl. de Bettewiller (Betviller), p^ni armigeri.
Eccl. de Hornbach, p. abbas Hornbacensis.
Eccl. de Uxem (Uxheim), p. idem abbas (5).

---

(1) A la marge : « Minnembach proche de Blieszcastel est une paroisse du duché des Deux-Ponts, où réside un ministre. »

(2) En surcharge : « mère-église de Hombourg ».

(3) A la marge : *N. B.* (nota bene) : *Kuntwig.*

(4) Aucun msc ne donne ici un nom propre : au lieu de « armigeri », *D* met *p^ni domini* ; de même un peu plus bas pour Bettewiller.

(5) Note marginale : « Yxen, mère-église des Deux-Ponts qui est entièrement ruynée et n'en est environ un quart de lieue. » — On a pu voir par plusieurs notes semblables qu'au courant du XVII^e siècle on se servit du msc *A* pour reconnaître, malgré les formes anciennes des noms, les pertes faites par le catholicisme dans l'archidiaconé de Sarrebourg : on a même marqué d'un chiffre, à la fin de chaque archiprêtré, le nombre total des paroisses et le résultat final s'indique ici : *166 ecclesiæ en tout in archidiaconatu de Sarburgo.* Comme il y a des omissions certaines dans ce msc (nous n'y comprendrions pas toutefois l'indication trop moderne ajoutée ici de « Henrydorff, archipr. de Sarbourg »), on voit ce qu'il faut penser des chiffres de ce genre que l'on rencontre assez souvent. La même préoccupation des ravages du protestantisme nous a valu l'énumération plus complète que nous avons rapportée p. 25-31.

Aucun msc ne présente une conclusion spéciale à cette partie du pouillé. Nous avons dit que la rédaction primitive du pouillé s'arrêtait probablement ici, et dès lors on s'explique l'apposition en cet endroit des signatures de l'archidiacre Humbert dans *A* (v. p. 34) et du secrétaire Lamy dans *B* (v. p. 36).

III (1)

Liber omnium beneficiorum civitatis et diocesis metensis ad collationem quorumlibet patronorum tam civitatis, diocesis, quam aliarum dioceseon spectantium (2).

Et primo :

33. Beneficia ad collationem rev^mi patris illustrissimique principis **Episcopi meten.** spectantia (3).

Idem Rev^mus Pater confert, salvis dispositionibus apostolicis, in suis sex alternativis mensibus (4) quatuor archidiaconatus in ecclesia metensi, videlicet Archidiaconatum Metensem (majorem), A. de Marsallo, A. de Vico, A. de Salburgo (Sarburgo).

Item confert quatuor capellanias episcopales, videlicet :

Capellaniam S^ti Joannis Baptiste ad altare S^ti Joannis ante fontes metenses (fontes in ecclesia Meten.), quam dominus Jo. Vannel (Wannel) obtinet.

---

(1) Le texte de cette 3^e partie se trouve, plus ou moins complet, dans tous les mss que nous avons décrits, à l'exception de *D* : les uns nous l'offrent joint au texte des deux autres parties ; ce sont, d'une part, *A*, *B*, suivis par *I*, *M*, *N*, et d'autre part *C* : les autres, en plus grand nombre, reproduisent cette partie isolément, *E*, *F*, *G*, *H*, *I*, *K*. Cette différence est toutefois sans intérêt pour l'état du texte : nous n'avons même plus ici les indices de recension différente que nous constations dans les autres parties entre *A* et les autres mss. S'il y a lieu encore de faire des groupes parmi ces documents, ce n'est guère que pour des détails d'orthographe ou des accidents de transcription : nous ne relèverons donc que les variantes plus importantes ou plus caractéristiques. — Nous avons dit que cette 3^e partie n'est qu'une mise en œuvre dans un but spécial des renseignements fournis par la 2^e partie sur nos églises paroissiales : on le verra à l'ordre suivi en cette partie, à certaines omissions ou erreurs et confusions communes aux deux parties. Et c'est le texte revisé de la 2^e partie, celui que nous marquions du signe (*), qui a servi à la rédaction ou à la révision de celle-ci : les trois ou quatre cas de divergences réelles qui subsistent ne suffisent pas à infirmer cette concordance générale. Pourtant cette partie nous fournit des renseignements que ne donnait point la 2^e, puisqu'elle parle de bénéfices autres que les cures ; mais il est facile de remarquer que ces renseignements ne concernent guère que les établissements de la ville elle-même de Metz, et leur rédaction ne demandait pas des recherches bien étendues. En revanche, on omettra d'inscrire 2 ou 3 collateurs étrangers peu importants, voire même quelque collateur diocésain plus obscur. (V. notes précédant les n^os 65 et 102).

(2) Les mss du genre *A*, *B* ne donnent aucun titre à cette partie : la déclaration rapportée n° 12 en tient lieu. *C* a un titre qui nous plairait beaucoup : *Sequuntur nomina patronorum principalium omnium beneficiorum, dignitatum etc. ecclesiarum diœcesis meten.* En effet, l'objet ou mieux le point de départ des listes qui suivent est aussi bien désigné par « nomina patronorum » que par « liber beneficiorum », mais nous conservons le titre que donnent les mss spéciaux à cette 3^e partie (v. la confusion que fait *H*, p. 38). En ajoutant « patronorum principalium », *C* nous avertit des omissions qu'il commet quant aux patrons moins importants, par exemple tous les patrons laïcs ; du reste, aucun msc n'est absolument complet, et il est probable que certains collateurs, par exemple étrangers au diocèse, n'ont jamais figuré en cette partie. Le titre indique en effet, du moins en partie, l'ordre qu'on va suivre : les collateurs ecclésiastiques de la ville, du diocèse, des diocèses voisins, puis les collateurs laïcs. Toutefois, cet ordre sera plus ou moins observé : ainsi l'ancienne abbesse de Bassel sera placée parmi les patrons laïcs.

(3) Cette ligne manque dans *I* et se trouve dans *K* : c'est presque la seule différence appréciable entre ces deux mss.

(4) Le caractère plus moderne de *C*, *M* et *N* se marque ici par la suppression des mots « salvis dispositionibus ap. » et la substitution en *M*, *N* de *in omnibus mensibus* à la formule ancienne.

Capellaniam S^ti Galli in capella eiusdem S^ti Galli, quam dominus Ægidius Foes possidet.

Capellaniam S^ti Johannis (Evangeliste) in (dicta) capella S^ti Galli, quam magister Jo. Foes possidet (1).

Capellaniam S^ti Remigii prope Ladomchamps (Ladonchamp, Landonchamps), quam dominus Joseph Gornais (de Gornais, de Gournay) tenet.

Confert similiter officium Cappe.

Item confert idem R. P. canonicatus et prebendas ecclesie collegiate S^ti Arnualis (2).

Similiter canonicatus et prebendas ecclesie collegiate S^ti Leodegarii de Marsallo.

Item canonicatus et preb^as ecclesie coll^e (S^ti Stephani) de Vico.

Canonicatus et preb^as de Humburgo (Homburgo).

Canonicatus et preb^as de Sarburgo.

Similiter canonicatus et preb^as de Novomonasterio.

Beneficia curata ad collationem eiusdem R. Patris.

In archipresbiteratu de Morhangia, ecclesia de Gebeldinga.

In archipr. de Rombacho, eccl. de Rugangia (Rurangia).

Extra diocesim confert ratione sui episcopatus canonicatus et prebendas ecclesie coll^e S^ti Stephani de Novovillari Argentinensis diocesis.

34. Beneficia ad collationem ven^lium dominorum Primicerii, Decani et Capituli metensis, salvis dispositionibus apostolicis (3).

Et primo dignitates, personatus, officia, canonicatus et prebende dicti Capituli metensis.

Primo sedes episcopalis metensis cadit sub electione dominorum primicerii, decani et capituli eiusdem ecclesie (4).

Primiceriatus est prima dignitas post pontificalem, que per regulas cancellarie est reservata Summo Pontifici.

---

(1) Les mss divergent beaucoup en cet endroit, qui a dû être troublé anciennement par l'insertion de ces noms de chapelains mis d'abord en surcharge ou à la marge et qu'ont conservés *A, G, I.* La chose est visible dans *A* : trompé par le double nom de Foës, le copiste attribuait la chapelle de S^t-Gal à Jo. Foës, omettait par suite la chapelle de S^t-Jean-Evangéliste, et ne l'inscrivait que plus tard maladroitement après les canonicats de S^t-Arnual ; *B, M* et *N* font de même ; *E* omet cette chapelle complètement ; *C* et *H* la placent après celle de S^t-Remy. Ces noms de chapelains doivent provenir du pouillé des chapelles, comme on le verra plus loin, et ils cadrent très suffisamment avec la date qu'on assigne à cette révision du pouillé : J. Vannel doit être l'archidiacre de Marsal, † 1543 ; Gilles Foës et Jean Foës, plus difficiles à reconnaître entre les personnages ecclésiastiques de cette famille, doivent être les chanoines † 1541 et 1544 ; enfin Joseph de Gournay, chanoine aussi, est † 1547.

(2) Le trouble mentionné à la note précédente peut expliquer aussi l'omission de cette ligne en *E, F, G,* et de la ligne suivante en *C.*

(3) Ces 3 derniers mots omis de nouveau dans *N.*

(4) Ce droit d'élire l'évêque n'est plus mentionné dans *C* : la raison peut se déduire de cette note que nous trouvons (*Series dignitatum*... cité p. 40, n° 1) en regard de la ligne suivante : « Primiceriatus... nunc ad nominationem Regis virtute indultorum PP. Alexandri VII et Clementis IX. »

Decan(at)us cadit sub electione dominorum primicerii et capituli : cui est annexa una prebenda.

Cantoria est sub electione dominorum primicerii, (decani) et capituli (1).

Cancellaria similiter est sub electione (dominorum predictorum).

Thesauraria est annexa perpetuo mense capituli (2) : que etiam est sub electione dominorum primicerii, decani et capituli.

Quatuor archidiaconatus sunt quatuor personatus in ecclesia Metensi (3) : qui, ut premissum est, sunt ad collationem R. P. domini Episcopi metensis pleno jure.

Quatuor officia : Circatoria cadit sub electione septenarii (4).

Scholastria (Scholastica) est sub electione septenarii.

Eleemosinaria est sub electione septenarii (5).

Custodia est sub electione dominorum primicerii, decani et capituli.

Sunt etiam in eadem ecclesia Metensi XLj (6) prebende, quarum sunt XXXViij quas singuli domini canonici in suo turno existentes et in tabula descripti (7) secundum suum ordinem conferunt in eorum sex alternativis mensibus secundum concordata germanice nationis.

35. Sequuntur beneficia et officia ad collationem domini *Primicerii*.

Succentoria dextre partis chori.

Quatuor officia claustri, videlicet : officium Hennexerie, off. Carpentarie, off. Bolungarie (bolangarie), off. Coci (cocus, coqui) (8).

---

(1) La répétition des mêmes mots est cause encore une fois d'omission, de la chantrerie en *B* et *C*, de la chancellerie en *H*. *A* répète pour la chantrerie les mots : *cui est annexa una prebenda* ; nous croyons que c'est à tort, car « habet mensam a capitulari distinctam, sed modicam et 250 libr. turon. non excedentem ». *(Series dignitatum.)*

(2) Cette union est de 1511. Donnons un exemple de la traduction contenue en *G* : *la thrésorerie est annexée au mois perpétuel du chapitre, qui est aussi sous l'élection...* (perpetuo mensi !).

(3) *L* a ici une correction curieuse, qui dénote la main de quelque archidiacre (V. au pouillé de 1607) : ayant barré le mot « personatus », il écrit *dignitates* et ajoute : *et deberent esse primæ, non post cantoriam et alias dignitates, prout ex abusu mero sunt in ecclesia metensi.* Or, *N* reproduit simplement le texte ainsi corrigé et augmenté.

(4) Malgré l'annonce de 4 offices, *L* et *N* omettent ce qui concerne la cercherie, supprimée de fait en 1601.

(5) « Electione », corrigé en *collatione* dans *I*, *K*.

(6) Ce chiffre est réduit à XL dans *B*, *C*, *H*, *L*, *M*, *N* et l'on rencontre aussi les variantes : *singulariter... alternatis... concordatum.* La divergence sur le chiffre des prébendes s'explique en ce que l'une des 40 prébendes, auxquelles l'on réduisit le chapitre en 1384, se partageait pour l'entretien de 2 semi-prébendés ou *stipendiarii*.

(7) Peut-être n'y eut-il anciennement qu'un seul tableau pour fixer le tour, d'après lequel chaque chanoine nommait aux bénéfices relevant du chapitre, et qui venaient à vaquer pendant telle semaine : d'où les noms de « Canonicus septenarius » ou « turnarius ». Plus tard on distingua la collation des canonicats et celle des offices, cures ou chapelles ; de là un double tour et un double tableau ou, comme on disait, la grande et la petite table. C'est là ce qui explique ce titre de *O* : « Sequuntur nomina ecclesiarum parrochialium, capellaniarum et officiorum... quæ affixa esse debent *parvæ tabulæ* in perpetuum ut domini ad quos pertinent, quocumque occurrente vacationis genere..., ad eas nominent... pleno jure. » *P* avait encore : « Sequuntur beneficia ad collationem... canonicorum... in *tabulâ quindenariorum* descriptorum. »

(8) *G* traduit : *Offices d'hennexerie ou de l'hennexerie, de la charpenterie, de la cuisinerie, de la bolengerie.* Que signifie le premier mot ? Il est écrit *B*, *H*, *L-N* : *henneperie* ou

Una cappellaniarum S^ti Pauli supra claustrum (1).

36. Officia et beneficia ad collationem domini *Decani*.

Una semiprebenda sinistre partis chori (ecclesie Metensis).

Stipendia sinistre partis chori eiusdem ecclesie (2).

Ecclesia parrochialis de Chaussey (Chaussy) (3).

Cappellania ad altare S^ti Pauli.

Capp. ad altare S^te Barbare.

Capp. ad altare S^ti Bartholomei in capella S^te Marie tertiane.

Capp. ad altare S^ti Vincentii.

Capp. ad altare S^ti Laurentii.

Capp. ad altare S^te Margarete in criptis (cryptis).

Capp. ad altare Innocentium in criptis (cryptis).

Capp. ad altare S^ti Gregorii in criptis.

Capp. ad altare dictum de Bernars (Bernards, Bernais) in ecclesia monasterii Clarevallis (metensis).

Capp. ad altare S^te Catherine in ecclesia (parrochiali) S^te Crucis (metensis).

Capp. ad altare beate Marie in ecclesia parrochiali S^ti Martini fundatum per quondam Ferricum Chielaron (4).

Capp. ad altare S^ti Johannis Evangeliste in ecclesia S^ti Petri ad imagines.

Capp. ad altare Crucifixi situm in eadem ecclesia.

Hospitale in Morhangia metensis diocesis (sub invocatione S^ti Blasii) (5).

---

heneperie, ce qui, rapproché du mot hanap, pourrait d'abord désigner l'un des offices que le cérémonial du XII^e siècle (Metz, Bibl. munic., msc 82) appelle « pincerna, prepositus refectorii, cellerarius », de même qu'il mentionne le « carpentarius » et des « famuli de furno ». Mais une pièce très curieuse (Metz, Arch. dép., G, 1501) donne une tout autre indication : les 4 officiers du cloître sont nommés là « *carbonarius*, cocus, carpentarius et boulengarius ». D'après cela, il faudrait corriger légèrement le mot tel que l'écrivent nos pouillés et le rapporter, selon le sens des vieux mots « henel, henyaus, hennuyer », à la fourniture du bois aux chanoines. La pièce que nous indiquons est de 1658 et prouve que ces offices existaient encore, mais réduits à quelques services dans les cérémonies religieuses, par exemple pour le lavement des pieds au jeudi saint : la pièce est rédigée en français, mais se contente d'enchâsser précieusement les vieilles formules : « Les officiers du cloistre, au nombre de quatre, sçavoir Carbonarius,... » Les Bénédictins ont de même esquivé les difficultés de ce passage (*Hist. de Metz*, II, p. 586) : « Il (le princier) présente le premier des sous-chantres, il désigne les *ouvriers* attachés à la Cathédrale. »

(1) On trouve ici dans *A*, mais d'une écriture bien postérieure : *Eccl. parrochialis de Ennery, archipr^atus de Rombaco*, ce qui est visiblement inspiré par le texte de ce msc n° 19, mais en opposition avec le texte du même msc n° 54. Nous avons averti qu'une certaine opposition entre la 2^e et la 3^e partie est un fait général dans *A*.

(2) Cette mention doit se confondre avec la précédente : « Stipendium seu semiprebenda sinistre partis chori », dit *Series dignitatum*... déjà cité. Le pluriel stipendia, resté dans tous les mss, rappelle l'état antérieur à 1442, où, des quatre demi-prébendes alors existantes, le doyen en conférait deux.

(3) Premier exemple de la précision plus grande que cette 3^e partie emploie pour les cures relevant de l'un des dignitaires du chapitre, la 2^e partie les attribuant indistinctement à celui-ci (cfr n° 21).

(4) Ferry Bouquin, dit Chielairon, maître-échevin en 1303. Ce nom est diversement défiguré dans plusieurs de nos mss.

(5) *O*, *P* ajoutent encore : *Cappellania S^te Catharinæ in capella S^ti Nicolai ad altare S^te Glodesindis disruptum propter ædificium*, et le pouillé des chapelles permettrait d'en ajouter

37. Officia ad collationem domini *Cantoris* (1).

Succentoria sinistre partis chori ecclesie Metensis.

38. Beneficia ad collationem domini *Archidiaconi Metensis*.

Cappellania ad altare S^ti Sepulchri vulgariter aux trois Maries situm in ecclesia S^ti Petri ad imagines.

39. Beneficia ad collationem domini *Circatoris* (2).

Una semiprebenda dextre partis chori.
Stipendia dextre partis chori (3).
Ecclesia parrochialis de Howavilla (Houavilla, Joavilla).

40. Beneficia ad collationem domini *Scolastici* (4).

Ecclesia parrochialis de Pontoy.
Ecclesia parrochialis de Han et Herny alternative cum Capitulo metensi (5).

41. Officia ad collationem domini *Custodis* (6).

Parva matricularia ecclesie.
Quatuor officia virge feretri (feretis) S^ti Stephani.
Officia pulsatorum.

---

ici plusieurs autres. — *C*, de son côté, ajoute : *Item confert plures ecclesias in diocesi tullensi* ; mais, au pouillé de Toul que renferme ce msc, on ne trouve jamais qu'une attribution générale au chapitre de Metz. Il reste une allusion pourtant à ceci dans *L*. (V. dernière note du n° 47.)

(1) *C* omet ce numéro. — *O* attribue une collation, celle de *Berlize, ad dominum cancellarium* : c'est une confusion, sans doute, car il est dit du chancelier *(Series dignitatum)* : « habet suos redditus distinctos a mensa capituli, utpote decimas de Burlize » ; nous verrons au contraire cette cure mentionnée n° 140.

(2) Les mss *C*, *L-N*, postérieurs à la suppression de l'office du cerchier, omettent naturellement ce numéro ; mais ils y suppléent en partie n° 45.

(3) Même explication de ces deux lignes qu'au n° 36. Cette collation revint au chapitre après la suppression de la cercherie ; mais, à partir de 1675, il dut à plusieurs reprises défendre son droit contre les prétentions du roi : d'où un *Mémoire* très intéressant (Paris, 1746,14 p. in-folio) signé par M^e Soyer, avocat.

(4) « L'écolâtre a une inspection générale sur toutes les écoles de la ville, mais subordonnée à la jurisdiction épiscopale. » (*Hist. de Metz*, II, 590.) Sous cette forme, on ne devinerait pas un droit de collation, dont nos pouillés aient pu s'inquiéter ; pourtant *P* et *Series dignitatum* disent : *habet beneficia conferre, videlicet ecclesiam...., omnes sedes scholarum civitatis metensis* ; *I* et *K* ont même OMNES SEDES SCHOLARUM CIVITATIS ET DIŒCESIS METENSIS.

(5) Han et Herny sont indiqués n^os 17 et 21 comme deux paroisses, en deux archiprêtrés distincts : elles devaient être à la collation, l'une de l'écolâtre, l'autre du chanoine tournaire, d'où la collation alternative après leur réunion ; celle-ci remontait plus haut que le XVI^e siècle, puisqu'il est dit dans une nomination de curé, en 1517, « quæ unitæ fuerunt per Theodoricum episcopum metensen ».

(6) Il y eut en 1731 un tel changement pour cet office du coutre qu'il parut être supprimé, « Olim fuerunt quatuor officia... Circatoria suppressa 1601, et a 1731 eligitur duobus annis custos... Restant tantum duo : scolasticus et eleemosinarius » *(Series dignitatum)*. Aussi ce numéro est supprimé dans *C* et réduit à la première ligne dans *E*, *F*, *G*.

Item unum officium clavis jocalium annexum officio sue custodie (1).

42. Beneficia et officia ad collationem domini *Eleemosinarii.*

Parva eleemosinaria ecclesie.

Tredecim stipendia hospitalis S^te Reginete.

Ecclesia parrochialis de Heis (Heys, Hey) (2).

Officium librarie ecclesie Metensis.

Officium cœcus (coccus, cocus) (3).

43. Beneficia ad collationem ven^lium dominorum *Canonicorum ecclesie Metensis.*

Quinque canonicatus et prebende S^ti Petri senioris in eorum sex alternativis mensibus.

Quinque canonicatus et prebende S^ti Pauli supra Claustrum (4).

Sequuntur *ecclesie parrochiales* ad eorumdem dominorum collationem spectantes (5).

---

(1) « Le coutre jouissait du droit d'avoir une des trois clefs du trésor et nommait, avec l'agrément du chapitre, aux sous-offices du petit matriculaire et de Porte-Saint-Etienne » (*Hist. de Metz*, II, 590). Cela laisse au lecteur le plaisir de décider s'il s'agit des porte-châsse *(feretrum)* ou simplement de vergers, bedeaux *(virgiferes)*. Le *Cérémonial de l'Eglise cathédrale de Metz... en 1694* énumère, parmi les fonctions du coutre (p. 100) celles « de garder la petite clef du Trésor ; de présenter à Messieurs, les marguilliers et *bedeaux*, lorsqu'il y en a quelqu'un de décédé » ; on trouvera là aussi (p. 111) ce qu'était le petit-marguillier de la sacristie d'en haut, et (p. 115) ce que comportait l'office du sonneur. Quelques mss (*I, K, P* et *Series dignitatum*) placent encore ici, dans la dépendance du coutre, OFFICIUM VIGILIÆ ou VIGILIS.

(2) Plus haut (n° 21), cette cure était attribuée à un patron laïc : et ce n'est pas là seulement une opposition entre les parties du pouillé, car nous la retrouverons plus loin (n° 140).

(3) Plusieurs mss omettent l'un ou l'autre de ces droits : ainsi la petite aumônerie *E, F, G, I, K*; la librairie *C*; la cuisine *C, G*. Telle est du moins la traduction de ces lignes dans l'*Hist. de Metz*, II, 590 : « les sous-offices de libraire et de cuisinier ». Que la cuisine fût en partie (cfr n° 35) du domaine de l'aumônier, la chose est assez naturelle ; mais il doit s'agir, à la ligne précédente, d'un vestiaire ou d'une hôtellerie (librata) plutôt que d'une librairie, dont le soin aurait convenu mieux à l'écolâtre. C'est en effet celui-ci, sinon un dignitaire plus élevé, le chancelier ou le trésorier, qui est désigné dans une charte de l'empereur Henri III (Meurisse, *Hist. des Evêques de Metz*, p. 360) réglant l'élection « decani, cantoris, *librarii*, atque custodis ».

(4) *P* rectifie pour ces deux collations en disant : *nunc in omni mense*. On remarquera l'expression « S^ti Petri senioris » au lieu de « veteris » (n° 1). — Primitivement, *L, M, N* s'arrêtaient ici ; *L* offre cependant la suite de ce numéro et les suivants dans des additions postérieures, « Beneficia curata pertinentia ad cathedralem ecclesiam metensem », qui furent copiées en partie par *M*.

(5) *O* distingue entre ces églises, selon leurs relations différentes avec le chapitre :

A) *Nomina parrochialium ecclesiarum quæ sunt fundatæ vel dotatæ ab ecclesia Cathedrali meten. et eidem perpetuo unitæ, aut quarum dicti domini sunt curati easque olim administrabant et deserviebant per canonicos dictæ ecclesiæ vel alios ad tempus deputatos et amovibiles : nunc vero deputant* VICARIOS *quos vocant* PERPETUOS, *qui non tollunt decimas, sed iis dicti domini certam annuam pensionem præstant ; quæ proinde ecclesiæ supradictæ vel alio quovis titulo ad dictos dominos quovis mense pertinent.*

B) *Nomina ecclesiarum par^lium, quarum præsentatio... ad dictos venerabiles in sex mensibus alternativis, in aliis vero sex mensibus occurrente vacatione per obitum ad sedem apostolicam spectat.*

Les pouillés laissent entrevoir cette distinction par la désignation de « vicaria » ou l'addi-

Et primo *in archidiaconatu Metensi* et eiusdem archipresbiteratu.

Vicaria S^{ti} Victoris.

Vicaria S^{ti} Maximini.

Vicaria S^{ti} Eukarii (Eucharii, Eucherii).

Vicaria S^{te} Segolene (Segolenes).

Vicaria S^{ti} Stephani laniati (1).

Ecclesia de Valeriis (Valleriis) : trescensarius (trecensarius) confert illam (2).

In archipresbiteratu de Valle.

Eccl. de Wappey (Wappy, Wapi, Yappi) : est unita.

Eccl. de Scieyo (Scyeio, Cyeyo, Scey) : similiter est unita.

Eccl. de Molinis.

Eccl. de Lessey (Lessy) : trescensarius loci eam confert.

Heremitorium S^{ti} Quintini (3).

In archipresbiteratu de Noesvilla.

Eccl. de Arcancey (Argancey).

Eccl. de Charley (Charly).

Eccl. de Vantou et May (Meii, Vantoux et Mey).

Eccl. de Arcubus prope Columbe (Columbey, Colombei).

Eccl. de Mescluve (Mecleuve, Mescleuves).

Eccl. de Noesvilla (Noiseville) : trescensarius loci confert illam.

44. *In archidiaconatu de Marsallo* et archipresbiteratu de Morhangia.

Eccl. de Hutinga (Huttinga, Hattinga).

Eccl. S^{ti} Apri et Flocourt alternative cum capitulo S^{ti} Theobaldi (4).

In archipresbiteratu de Theonisvilla.

Eccl. de Suffgen, hoc (est) de Ecowa, et dominus de Rodemachra (5).

Eccl. de Ancerviller (Ancervilla, Ansviller).

Eccl. de Hukinga (Hucange) (6).

---

tion « est unita » ou encore la mention « trescensarius eam confert » ; mais le premier groupe de *O* s'étend plus loin que ces indications et comprend également les 6 paroisses mentionnées ici à l'archiprêtré de Noisseville, de plus Hampont et Herny, Florange, Maizières, Luppy et Beux, Manvoué,, Nomeny et Thezey, Sponville, Genaville, Millery, et Guebling.

(1) *G* traduit : « St-Etienne depuis né. »

(2) Au lieu de cet archaïque « trescensarius », *C* et *H* disent « thesaurarius », même « thesaurarius loci » ! — D'autres modernisations, en *L* et *O*, consistent dans l'addition de noms d'annexes ou de traductions en langue vulgaire, par exemple « E. de Valleriis et Borny prope muros, E. de Woippi et Lorri,... E. de Arcubus vulgo Ars-lez-Quenexi... ». Tout cela relève trop directement du pouillé de 1607 pour que nous nous y arrêtions ici.

(3) La mention de cet ermitage est naturellement omise dans les mss plus modernes, *C. L, O.*

(4) *G* n'a rien ici pour l'archiprêtré de Morhange. La forme Hutinga pour désigner Hampont a donné lieu à une méprise sur laquelle nous reviendrons n° 45. *L* et *O* ajoutent ici la collation alternative de Han et Herny (cfr n° 40), dont l'omission dans les autres mss prouve bien que son insertion au n° 40 n'appartient pas au texte primitif du pouillé.

(5) Ce patronage partagé (cfr n° 139) est mieux indiqué dans *B, C, H : Suffgen, cum domino de Rodemachra* ; mais ces mss ont tort de supprimer l'identification avec le nom plus ancien de la paroisse (V. *supra*, p. 15). *P* emploie encore uniquement ce nom *Eccl. de Scowa*. *O* écrit *Huffgen seu Escouves*.

(6) Ce nom devient, par une fausse lecture trop habituelle pour la lettre k, « Hutringa, Huclinga, Hubinga, Huxinga ». — La ligne suivante manque dans *A*, mais se trouve dans tous

[Eccl. de Florhangia (Florengia)].

In archipresbiteratu de Rombaco.

Eccl. de Vitreyo (Vitreio, Vitry).

Eccl. de Bolsinga (Bolsange).

Eccl. de Maseriis (Mazeriis vulgo Maizieres).

In archipresbiteratu de Warisia.

Eccl. de Ottendroff (Ottendorf).

Eccl. de Boulayo (Boulay).

Eccl. de Lupeyo (Luppeyo).

Eccl. de Beu (1).

45. *In archidiaconatu de Vico* et archipresbiteratu de Demis.

Eccl. de Manwey (Manway, Manvouë) alternatis vicibus cum priore de Salona.

Eccl. de Fraisne (Frasne, Fresnes) (2).

Eccl. de Dongeux (Donjeux).

Eccl. de Craincuria (Crancuria, Craincourt) (3).

In archipresbiteratu de Nomineyo (Nomeneio, Nomineio).

Eccl. de Nomineyo (4).

Eccl. de Taseyo (Tasey, Thaisei).

In archipresbiteratu de Gorzia, eccl. de Sponvilla.

In archipresbiteratu de Hattrisia.

Eccl. de Jeuf (Juef, Jeux).

Eccl. de Genavilla.

Eccl. de Lubey (Lubei) (5).

In archipresbiteratu de Montione.

Eccl. de Millereyo (Millireyo).

Eccl. de S[ta] Genovefa.

In archidiaconatu de Sarburgo et archipresbiteratu de Wargavilla.

Eccl. de Genbelinga (Geblinga, Gebling) (6).

---

les autres mss ; *L* et *O* se montrent là plus modernes que le pouillé même de 1607 : *Eccl. parr. de Floringia sive S[ta] Agathæ in Harling alternative cum Christianissimo rege (loco regis Hispaniarum).*

(1) V. au n° 21 le droit plus ancien du prieur d'Aube.

(2) Au lieu de Fresne, *C* met ici Gremecy, que nous verrons seulement au n° 49.

(3) On verra plus loin (n° 66) que ce patronage n'était qu'alternatif, ce que *C*, *L*, *O* indiquent déjà ici (cfr le pouillé de 1607).

(4) Patronage alternatif seulement d'après *L* et *O* : *alternative cum duce Lotharingiæ, scilicet capitulum metense semel, et dux Lotharingiæ bis alternis vicibus* : cela encore ressemble beaucoup au pouillé de 1607, qui a pu fournir aussi à ces deux mss l'addition qu'ils font ici : *Eccl. de Fovilla.*

(5) *L*, *O* mettent ici : *Houaville tanquam beneficium annexum officio circatoris quod est unitum capitulo* (cfr n° 39).

(6) Presque tous les mss ajoutent ici : *E. de Hampont*, *E. de Altroff*, deux noms qui n'appartiennent pas à l'archiprêtré de Vergaville : ils auront été ajoutés à la fin de cette liste des cures relevant du chapitre, par quelqu'un qui ne comprit pas que Hampont était déjà dans cette liste sous la forme Hutinga et qui se sera mépris sur le nom ou la valeur d'Altroff. *L* n'a point cette addition ; *O* n'a rien d'Altroff, mais place d'une part Hampont parmi les cures unies

46. Item beneficia ad eorumdem dominorum collationem extra diocesim meten. spectantia et primo *in diocesi Treverensi* (1).

Basaille en Matoy.

Serouville.

Landre et Mont.

Charancey (Charency).

47. *In diocesi Tullensi* et capitulo de Portu.

Eccl. de Roseriis ad Salinas (Rosières-aux-Salines).

Eccl. de Ferriers et Tonnoy (Ferrières, Tonnois).

Eccl. de Herbevillari.

In decanatu de Prigneyo.

Eccl. S^ti Laurentii Pontismontionis : est unita (2).

Eccl. S^te Crucis de Ruel Pontismontionis (3).

Eccl. de Janeyo (Janneio).

Eccl. de Gesoncuria (Jesoncuria) (4).

Eccl. de Mamey.

Eccl. de Remenovilla (Remenonvilla, Remenauv.).

Eccl. S^ti Martini prope Pierefort (5).

In decanatu de Dei Custodia, ecclesia de Belleville.

48. Sequuntur *capellanie* ad eorumdem ven^lium dominorum collationem spectantes (6).

Due capellanie capelle Beate Marie in Campo Salie metensi (7).

Altera capellaniarum ad altare S^te Catherine in ecclesia Metensi.

Adhuc capellania domini Willermi (Wilhelmi) de Curia ad dictum altare.

Capellania ad altare S^ti Georgii.

Alia capellania ad dictum altare (8).

---

au chapitre, et, d'autre part (!) Huttinga parmi celles qui sont soumises aux mois apostoliques. Du reste il met à la suite de Hampont, sans autre distinction, les cures relevant de quelque dignitaire du chapitre, Chaussy, Berlize, Pontoy, Hey (cfr n^os 36, 37, 40, 42).

(1) On pourrait ajouter « et in decanatu Bazaliensi », excepté pour Serrouville, qui était du décanat de Luxembourg.

(2) *L* n'a pas ces derniers mots, mais l'équivalent : *de S^to Laurentio Mussipontano, qui est vicariatus;* il ajoutait déjà ce titre de *vicariatus* au nom de Rosières.

(3) *H* répète : *est unita*, mais il est seul à le faire.

(4) Omis dans *B*.

(5) *L* ajoute : *E. de Jusainville, vide si sit idem quam S. Martinus ; E. de Pargneio subtus Preneium*, en quoi il a doublement raison. A la ligne suivante, il ajoute aussi : *decanus confert, forsan alias nunc turnarius* (cfr n^o 36, note 5).

(6) *L* et *N* spécifient : *canonicorum in turno existentium ; O* affirme que cette collation s'entend : *quovis mense... pleno jure quocumque occurrente vacationis genere. — C* résume la plus grande partie de ce numéro dans ce mot : *Capellaniæ tredecim in ecclesia cathedrali metensi*, et il renferme dans ce chiffre les chapelles du Champ-à-Seille.

(7) *B* et surtout *H* suppriment à tort une de ces chapellenies : *duæ capellaniæ, una b. Mariæ..., altera ad altare S^te Catharinæ*. La formule « altera capellaniarum » signifie en réalité que, de deux chapelles fondées à un même autel, l'une est à la collation du chapitre ; le pouillé des chapelles sera plus explicite pour tout ce numéro.

(8) *O* ajoute d'une manière peu claire : *Capellania fundata et de Vanderiis quæ dicitur tertia capella et est S^ti Joannis evangelistæ ;* le pouillé des chapelles mentionnera bien « l'autel S^t-Jean-l'Evangéliste dessous le jubé », mais sans dire par qui il fut fondé.

Capellania ad altare domini Reginaldi episcopi (1).

Altera capellaniarum ad altare beate Marie tertiane : altera est suppressa pro pueris chori (2).

Altera capellaniarum beate Margarete in criptis.

Capellania ad altare S[ti] Salvatoris : altera illarum est suppressa pro pueris chori (3).

Capellania ad altare S[ti] Bartholomei prope gradus beate Marie rotunde.

Capellania ad altare beate Marie Magdalene.

Capellania ad altare beate Barbare in ecclesia de Molinis.

Capellania ad altare beate Marie in ecclesia parrochiali S[ti] Simplicii fundata per Andream Gontier (Gonthier).

Capellania ad altare S[ti] Thome in ecclesia parrochiali S[ti] Stephani laniati.

Capellania in ecclesia beate Marie rotunde fundata per quondam Joannem de Walstroff (Walstorff) sub censu annuo septem librarum.

Item in loco de Norroy ante Metim est una capellania ad collationem supradictorum dominorum.

Capellania S[ti] Mauri prope gradus introitus ecclesie.

49. (Ad collationem *habentis officium Cappe*) (4).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis, ecclesia de Gremecey.

50. Beneficia ad collationem ven[lium] dominorum prepositi, decani et canonicorum ecclesie collegiate S[ti] Salvatoris meten.

In eadem ecclesia collegiata sunt due dignitates elective, scilicet prepositura et decanatus. — Sunt etiam decem et octo prebende in eadem (5), quas singuli canonici eiusdem ecclesie in suo turno existentes et in tabula descripti in eorum sex alternati(vi)s mensibus conferunt.

Beneficia curata ad eorumdem dominorum collationem :

---

(1) Nous pensons qu'il s'agit de l'évêque Renaud de Bar et de l'autel élevé sur son tombeau. Au lieu de cela, *H* porte *ad altare divi Reginaldi ; E, F, I : Reginaldi exp. epi*, où nous ne voyons qu'une répétition du mot « epi », d'abord mal écrit, mais *G* y a vu une abréviation de « ex parte » et il traduit : *l'autel M[r] Reginaldi de par l'évêque*. Ce numéro, ajouté dans *I.* à la suite des premières lignes du n° 43, est d'une écriture si fantaisiste que le copiste de *N*, après avoir laissé déjà quelques mots en blanc dans les lignes précédentes, s'est arrêté définitivement devant la forme impossible du mot Reginaldi.

(2) Le même motif, l'entretien du maitre et des enfants de chœur, avait fait supprimer en 1442 deux stipendiés : cfr n° 36, où l'on voit aussi qu'une des chapelles « S[te]-Margarete in criptis » était à la collation du doyen.

(3) Rien ici n'indique d'abord, comme aux lignes précédentes, qu'il y eut deux chapellenies à l'autel S[t]-Sauveur, mais l'accord de tous les mss ne permet pas d'en douter.

(4) Ce titre ne se trouve que dans *E. F, G, I ;* mais il est évident que cette mention d'une cure ne se comprendrait pas, ainsi isolée des autres ; et ce titre, qui est certainement ancien (cfr n[os] 22 et 33), est bien à sa place ici à la suite du chapitre, ce collateur n'ayant qu'un office du chapitre, et point un canonicat. Les revenus de cet office furent unis en 1597 par le cardinal de Lorraine au séminaire qu'il fondait alors à côté de la nouvelle université de Pont-à-Mousson : ils comprenaient les deux tiers des grosses dîmes de Gremecey et de Petoncourt.

(5) Le nombre des prébendes, ainsi fixé à 20 en 1154 (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 152), fut réduit à 12 en 1565.

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. S^ti Jacobi.

Eccl. S^te Marie ad martires (martyres) (1).

In archidiaconatu de Marsallo et archipresbiteratu de Morhangia.

Eccl. de Contil.

Eccl. de Olacourt.

Eccl. de Altrippen (Alterippen, Altorippen).

Eccl. de Hobeldinga (Haboudangia).

In archipresbiteratu de Theonisvilla, eccl. de Husinga (2).

In archipresbiteratu de Kedinga (Gedinga), eccl. de Wiss (Viss, Metzervis).

In archipresbiteratu de Warisia.

Eccl. de Mommelstorff (Mommerstorff).

Eccl. de Pangis (Pangia, Panges).

51. Beneficia ad collationem ven^lium dominorum prepositi, decani et canonicorum ecclesie collegiate S^ti Theobaldi meten.

Sunt in eadem ecclesia collegiata due dignitates principales elective, scilicet prepositura et decanatus. — Sunt etiam quatuordecim prebende (3) quas singuli canonici eiusdem ecclesie in turno suo existentes et in tabula descripti in suis sex alternatis mensibus conferunt.

Beneficia curata ad eorumdem dominorum collationem :

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. S^te Crucis.

Eccl. S^ti Ferrucii (4).

Eccl. S^ti Georgii.

In archidiaconatu de Marsallo et archipresbiteratu de Morhangia.

Eccl. S^ti Apri et Flocourt alternative cum Capitulo metensi (*cfr n^o 44*).

In archidiaconatu de Vico et archipresbiteratu de Hattrisia, eccl. de Martisturre.

52. Beneficia ad collationem dominorum canonicorum Beate Marie Rotunde.

Prepositura in eadem ecclesia est principalis dignitas elective. — Conferunt similiter singuli canonici prebendas dicte ecclesie in suis mensibus ordinariis vacantes.

Beneficia curata ad collationem eiusdem ecclesie.

In archipresbiteratu de Noesvilla, eccl. de Retonfay (Retonfei).

---

(1) En 1137, l'évêque Etienne de Bar avait donné à S^t-Sauveur les églises de S^t-Jacques « que est sita in præfatæ ecclesiæ atrio » et de S^te-Marie « extra muros urbis », et il lui confirmait la possession de l'église de Espainges (Pange) : les deux premières ayant disparu avant la fin du XVI^e siècle, manquent ici dans *L.*

(2) Ici commence dans *B* le déplacement des feuillets qui a bouleversé toute la fin de cette partie du pouillé ; à ne voir que ce msc ou l'imprimé de M. Lepage, les trois paroisses qui achèvent ici la liste des collations de S^t-Sauveur auraient dépendu de S^t-Vannes (n^o 133).

(3) Le nombre des prébendes ainsi fixé à 16 en 1204 (*Hist. de Met*, III, pr., p. 168).

(4) S^t-Ferroy, ayant changé de destination en 1563 ou 1564, est omis ici dans *L.*

53. Beneficia ad collationem dominorum prepositi et canonicorum S^ti Petri ad Imagines.

Prepositura in eadem ecclesia est principalis dignitas electiva. — Estque dictus dominus prepositus in consuetudine conferendi prebendas dicte ecclesie in suis ordinariis mensibus vacantes.

Beneficia curata ad collationem eorumdem dominorum.

In archipresbiteratu Metensi, eccl. S^ti Gorgonii (1).

Sequuntur beneficia ad collationem *monasteriorum archidiaconatus metensis* (2), et primo

54. S^ti Vincentii metensis.

Et primo (3) beneficia ad collationem R. P. domini Abbatis S^ti Vincentii metensis, ordinis S^ti Benedicti.

Et primo prioratus ad eius collationem.

Prioratus S^ti Germani supra Castrum.

Prioratus de Offenbach (Offembach).

Prioratus de Novis Domibus, alias Challigney (Challegney) (4).

Beneficia curata ad eiusdem R. Patris collationem.

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. S^ti Marcelli.

Eccl. S^ti Juliani in burgo.

Eccl. S^ti Amantii (5).

In archipresbiteratu de Valle.

Eccl. de Anceyo (Anci).

---

(1) Cette cure appartenait d'abord à l'abbaye de S^t-Vincent (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 140), qui l'échangea en 1184 : elle fut unie l'année suivante à S^t-Pierre par l'évêque Bertram ; d'où le mot de *L : ecclesia seu vicariatus.*

(2) Avant de passer aux monastères, *C* continue ici la série des collégiales (n^os 91-99), puis traite de même en un seul groupe *Collationes monasteriorum quæ in diœcesi meten. existunt, et primo in urbe.* Mais tous les autres mss accordent un tour de faveur aux monastères de la ville et des faubourgs.

(3) On pourrait croire, d'après ce mot, qu'il existait une distinction, par exemple entre l'abbé et les religieux, pour la collation des bénéfices relevant de l'abbaye : cette distinction ne paraît pas encore dans les pouillés, et ce « et primo » manque dans *C, E, F, I.*

(4) Cette ligne manque dans la plupart des mss ; on en fait la remarque en marge de *C* : « Il omet le prieuré de Neuves-Maisons, autrement et mieux de S^te-Lucie de Chaligney. »

De ces trois prieurés, un seul appartenait au diocèse de Metz : Chatel-S^t-Germain (*A* écrit par erreur *supra Claustrum*) ; celui de S^te-Lucie de Chaligny, près de Pont-S^t-Vincent sur la Moselle, était du diocèse de Toul et fut uni au noviciat des Jésuites de Nancy en 1599 (D. Calmet, *Not. de Lorr.*) ; Offenbach, sur le Glan, dans la principauté de Lichtemberg (corriger en ce sens *Hist. de Metz*, II, p. 81), faisait partie du diocèse de Mayence. Le culte protestant fut établi à Offenbach en 1538 par le ministre du village voisin, Hundheim, grâce à la connivence du prieur J. de Berne : le successeur de celui-ci, P^re de Nivelle, ne put y remédier, et à sa mort, en 1556, le duc de Deux-Ponts saisit tous les biens du prieuré. Celui-ci fut ainsi perdu pour S^t-Vincent, malgré les efforts du nouveau prieur, J. Humbert, qui devint plus tard abbé de S^t-Vincent.

(5) S^t-Amand, détruit en 1552, est omis dans *L.*

Eccl. de Castris (S^ti Germani de Chastel).

In archipresbiteratu de Noesvilla.

Eccl. de Sorbey.

Eccl. de Courselles (Courcelles, Courcelis supra Nidam).

In archidiaconatu de Marsallo et archipresbiteratu eiusdem, eccl. S^ti Martini ante Marsallum (1).

In archipresbiteratu de Rombaco.

Eccl. de Ennereyo (Annereyo).

Eccl. de Nauriaco (Nauroi ante Metas).

In archipresbiteratu de Kedinga, eccl. de Luttinga (Lutinga).

In archipresbiteratu de Warisia, eccl. de Warisia (Varisia, Warize).

In archidiaconatu de Vico et archipresbiteratu de Nomineyo, eccl. de Juvilla.

In archipresbiteratu de Gorzia, eccl. de Nonsart.

In diocesi Tullensi et capitulo de Dei Custodia.

Eccl. S^ti Johannis de Petraforti (2).

Eccl. de Martinicuria (Martincuria, Martuncuria).

In decanatu Tullensi, eccl. de Chaligneio (Challigneyo).

In diocesi Virdunensi, eccl. de Dugny (Deugny) (3).

55. Sancti Arnulphi.

Beneficia ad collationem R. Patris domini Abbatis S^ti Arnulphi (metensis, ordinis S^ti Benedicti).

Et primo prioratus. Prioratus de Lay (Layo) tullensis diocesis.

Prioratus de Chiny treverensis diocesis (4).

Beneficia curata ad collationem dicti rev^di patris.

Et primo *in archidiaconatu Metensi* et eiusdem archipresbiteratu, eccl. S^ti Benigni (5).

In archipresbiteratu de Valle, eccl. de Valle et Juxeyo.

In archidiaconatu de Marsallo et archipresbiteratu de Morhangia.

Eccl. de Wisse in Breden (6).

---

(1) Omis par *L*, qui omettait aussi Sorbey avec moins de raison : S^t-Martin fut détruit en 1553. Dans ces omissions, comme dans l'addition de Mondelange à la suite de Norroy, *L* ne fait que suivre le pouillé de 1607.

(2) *C* : *S^ti Joannis et de Petra f.* ; *L*, qui ne donne que la fin de ce numéro, fait aussi de ceci deux articles différents : *de S^to Joanne, de Petra forti.*

(3) *C, E, F, G* ajoutent : *E. de Senoncourt (Senoncuria).* — Une liste des cures à la nomination de S^t-Vincent (Metz, Bibl. munic., msc 59, B) remarque : « Outre les cures susdites... on voit par les bulles des papes Alexandre III et Célestin III et par la charte de Bertram, évêque de Metz, que les abbé et religieux de S^t-Vincent jouissaient du droit de patronage dans les églises de Dugny, Senoncourt, Chaligny, Villers-sur-l'Orme et Valières. On ignore comment, par la suite des temps, ils ont été dépouillés de ces droits. »

(4) *Hist. de Metz*, II, p. 45 et 209. — D. Calmet avait écrit une histoire du prieuré de Lay-S^t-Christophe, qui fut publiée seulement dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1863, p. 161.

(5) Cette église (*A, G* l'appellent *S^ti Remigii*), la paroisse des serviteurs de l'abbaye, disparut en 1552 et n'est plus mentionnée dans *E, F, L.*

(6) Omis dans *L* ; ailleurs très défiguré : *Wiss eyn bredem, Wisen Bredein, Wiess en Breden.*

Eccl. de Baudricuria (Baudrecourt).

Eccl. de Bruchem (Bruchen, Braihain, Brehain).

In archipresbiteratu de Kedinga.

Eccl. de Kedinga (Gedinga, Guedinga).

Eccl. de Vigeyo (Vigey, Vigi).

In archipresbiteratu de Warisia.

Eccl. de Remilleyo (Remilli).

Eccl. de Ancervilla.

Eccl. de Wittoncourt (Vitoncourt).

In archidiaconatu de Vico et archipresbiteratu de Nomineyo.

Eccl. de Morvilla.

Eccl. de Chamineto (Camineto, Cheminot).

Eccl. de Buxeriis (Busseriis, Bussieres).

In archipresbiteratu de Montione.

Eccl. de Condey (Condé) (1).

Eccl. de Arry.

In archipresbiteratu de Gorzia, eccl. de Rexonvilla (Ressonv., Resonv., Rezonv., Rosonv.).

In archipresbiteratu de Hatrisia, eccl. de Gravelotte (Gravellette).

In diocesi Tullensi et decanatu de Spinallo.

Eccl. de Padone (Pandonne).

Eccl. de Devillari.

In decanatu de Portu.

Eccl. de Champignolliis.

Eccl. de Laxey (Lascey, seu Layo).

Eccl. de Villanis (Villariis).

In decanatu de Mandris, eccl. de Mandris (2).

56. Sancti Simphoriani metensis.

Beneficia curata ad collationem R. P. domini Abbatis S[ti] Simphoriani (ord. S[ti] Benedicti).

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu, eccl. S[ti] Eusebii (3).

In archipresbiteratu de Valle, eccl. de Ovigny (Augneyo, Augny) (4).

---

(1) *E, F* ajoutent : *hanc modo confert primatialis nanceiana propter S[tum] Livarium* (cfr n° 61); le pouillé des Bénédictins exposera, à propos de S[t]-Livier, l'imbroglio résultant de plusieurs échanges entre différents établissements. *G* place maladroitement cette observation à la ligne suivante.

(2) *C, E* ajoutent : *In diœcesi virdunensi, in decanatu de Amella. Ecclesia de Norroy (Nouroy) le Sec.* — *F* est encore plus complet : *Desunt hic ecclesiæ bonorum alias pignoratorum, nunc unitorum mensæ conventuali ab anno 1700, videlicet ecclesia de Nogaredo sicco, de Imonvilla* (cfr n° 97), *de Tillo et Martillo, de Brehain, quæ sunt ad collationem conventûs.* La même préoccupation de la séparation des menses abbatiale et conventuelle explique la mention ajoutée dans ce msc aux noms de Morville, Pandone, Devillari, *ad collationem conventûs.*

(3) Omis dans *L*, parce que le déplacement de l'abbaye elle-même en 1552 fit disparaître cette paroisse.

(4) *E* ajoute : *ad collationem prioris et conventus S[ti] Simphoriani ex bullâ separationis mensarum;* mais une note de *F* fait remarquer que c'est seulement le consentement des reli-

In archipresbiteratu de Noesvilla, eccl. de Pauly (Pouilly).

In archidiaconatu de Vico et archipresbiteratu de Demis, eccl. de Areey (Arrey, Arraie).

In archipresbiteratu de Nomineyo.

Eccl. de Racuria (*cfr n° 23*).

Eccl. de Louvineyo (Louveneyo, Louvigni).

Eccl. de Clemereyo.

Eccl. de Liehon (1).

In archipresbiteratu de Hatrisia, eccl. S^ti Stephani de Monte, id est S^t-Ail (S^t-Aille).

In diocesi Tullensi et decanatu de Donubrio, eccl. de Novovillari (2).

57 Sancti Clementis.

Beneficia ad collationem R. P. domini Abbatis S^ti Clementis.

Et primo prioratus. Prioratus S^ti Petri ad Arenas (3).

Prioratus S^ti Andree (4).

Beneficia curata.

In archidiaconatu Metensi et archipresbiteratu eiusdem, eccl. S^ti Joannis retro S^tum Clementem (5).

In archipresbiteratu de Noesvilla, eccl. de Masgney (Magney, Magny).

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Haracourt ante Marsallum (6).

In archidiaconatu de Vico et archipresbiteratu de Nomineyo, eccl. de Alemont.

---

gieux qui est requis pour la nomination à faire par l'abbé. La séparation des menses, approuvée par le pape Urbain VIII, est de 1632.

(1) *B. C. H* omettaient Pouilly, *L* omet Clémery ; mais *E, F* ajoutent, après Liéhon : *E. de Marly, E. de Nomineyo ; G* place ces deux noms avant Louvigny et ajoute à la fin : *Cherisy, annexe de Liéhon, érigé en cure en l'an 1750 ; L* indique Marly à sa vraie place, dans l'archiprêtré du Val-de-Metz, et omet Nomeny, qui est ici une erreur, bien qu'on le trouve dans une ancienne charte de 1130 (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 108).

(2) *L* ajoute : *au diocèse de Trèves, doyenné de Juvigny, l'église de Avioth avec la chapelle S^t-Nicolas.*

(3) *Hist. de Metz*, I, p. 348-350. « C'était la plus ancienne église de Metz... L'abbé de S^t-Clément mettait, pour la desservir, un prêtre amovible, moine ou séculier... Le prêtre séculier qui la desservait n'était qualifié que clerc, comme on le voit par le nécrologe de l'abbaye de S^t-Clément. » Ceci n'est pas une négation du titre de prieuré donné par les pouillés à S^t-Pierre, comme l'a cru M. Lepage ; car le même nécrologe (Metz, Bibl. munic., msc 307), rien que dans le mois de janvier, a trois fois cette mention : « ... monachus et sacerdos hujus loci et prior S^ti Petri ad arenas » ; et l'un de ces prieurs est mort en 1590, ce qui prouve la persistance du titre après la ruine du prieuré en 1552.

(4) *Hist. de Metz*, II, p. 56. « Il y eut durant plusieurs siècles un prieuré conventuel, dans lequel la régularité s'observait aussi exactement que dans l'abbaye même de S^t-Clément. » Le nécrologe de cette abbaye mentionne également les prieurs de S^t-André, mais peut-être en s'arrêtant davantage à 1552.

(5) Omis dans *L*, parce que l'église avait disparu en 1552 ; « c'était la seconde église bâtie à Metz par S^t-Clément et destinée à servir de baptistaire » (*Hist. de Metz*, I, p. 350). — *L* a, au lieu de cela : *Eccl. S^ti Livarii ratione unionis S^ti Martini* (cfr n° 61).

(6) *L*, qui avait à la ligne précédente : *Eccl. S^ti Privati nunc Magni*, omet fidèlement Haracourt, qui avait disparu pour dégager les abords de la place de Marsal.

58. Sancte Glodesindis.

Beneficia ad collationem R^de domine Abbatisse S^te Glodesindis (metensis, ord. S^ti Benedicti).

Primo quatuor canonicatus et prebende eiusdem ecclesie (1).

Beneficia curata ad collationem dicte domine Abbatisse.

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu, eccl. S^ti Gengulphi (Gengulfi, S^t-Gengoult).

In archipresbiteratu de Valle, eccl. de Arcubus (supra Mosellam, Arce).

In capitulo de Noesvilla, eccl. de Fleury (Flery) (2).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo (3) de Morhangia, eccl. de Mackstat (Maxstat, Magstat).

In capitulo de Theonisvilla, eccl. de Heynga (Heinga, Haiange).

In capitulo de Rombaco, eccl. de Semicuria (Hemicuria, Semelcourt).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis.

Eccl. de Lemoncourt.

Eccl. de Villari (Viller).

Eccl. de Layero (Layeio, Laiyero).

In capitulo de Hatrisia, eccl. de Convilla (Coinvilla).

In diocesi Tullensi et decanatu de Vitello, eccl. de Novovillari (sive Hagevilla).

In decanatu de Portu.

Eccl. de Amantia.

Eccl. de Eugnicuria (Augincuria).

In decanatu de Prigneio, eccl. de Villesel-sur-Mars (Villeseil-sur-Mar, Mais, May).

59. Sancti Petri ad Moniales.

Beneficia ad collationem R^de domine Abbatisse S^ti Petri ad Moniales, ordinis S^ti Benedicti.

Primo quinque canonicatus et prebende dicte ecclesie (4).

Beneficia curata (ad collationem eiusdem R^de domine Abbatisse).

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu, eccl. S^ti Viti (5).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Lesse.

In capitulo de Rombaco, eccl. de Talange (Talengia, Thalange).

---

(1) Ces groupes de prébendiers dans les abbayes de femmes avaient un chef, qu'on voit assez souvent mentionné sous le nom de prévôt : le prévôt de S^te-Glossinde, le prévôt de S^t-Pierre...

(2) Ces 3 églises de l'archidiaconé de Metz omises dans *B*, *C*, *H*.

(3) Pourquoi, dans tous les mss, ce mot substitué (n^os 58-66) à celui d'archiprêtré ? On n'y verra certainement pas une preuve d'antiquité pour cette partie du pouillé. Quelques mss sont revenus par une correction postérieure au mot traditionnel, mais ils se croient obligés de l'expliquer « in archipresbiteratu seu capitulo » ou encore « seu decanatu » : pourtant le changement a toujours respecté la formule « in archidiaconatu... et ejusdem archipresbiteratu ».

(4) Il existe encore, dans les anciens bâtiments de l'abbaye, à la citadelle de Metz, une inscription funéraire de « Thierri Drowin... chanone et prévost de céans que... morut l'an... M.CCCC.IIIIxx et... ».

(5) S^t-Vit, détruit lors de la construction de la citadelle, est omis par *L*.

In capitulo de Kedinga, eccl. de Herstroff (Herstorff, Heistrof).

In capitulo de Warisia.

Eccl. de Basoncourt (Bazoncourt).

Eccl. de Stonecourt.

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Gorzia.

Eccl. de Bayonvilla (Bayonisvilla, Baionville).

Eccl. de Wandelevilla (Wandelainv., Vandelanv.).

In diocesi Tullensi et decanatu de Portu.

Eccl. de Novavilla ante Nanceyum (Nanceium, Nancy).

Eccl. de Buxeriis (Bouxières) Magnis.

In decanatu de Prineyo.

Eccl. de Noureto.

Eccl. de Prineyo (Prigneyo, Pryneio).

Eccl. de Vanderiis (Venderiis, Vandière) (1).

60. Sancte Marie ad Moniales.

Beneficia ad collationem (R[de] domine) abbatisse S[te] Marie ad Moniales ordinis S[ti] Benedicti.

(Et primo) quatuor canonicatus et prebende eiusdem ecclesie S[te] Marie.

(*Beneficia curata* ad collationem eiusdem R[de] domine.)

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. S[ti] Joannis ad novum monasterium (2).

Eccl. S[ti] Simplicii.

In capitulo de Valle.

Eccl. de Siligny (Silligny, Sillegni, Sillegney).

Eccl. de Roseruelle (Rozerieulle, Rouzereulle, Roserieule).

In capitulo de Noesvilla, eccl. de Orseval.

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Rombaco, eccl. de Longnes (Loignes, Loigne).

In archidiaconatu de Vico (3) et capitulo de Monticne, eccl. de Corny (Corney).

---

(1) Le fonds de l'abbaye S[t]-Pierre aux Arch. départ. renferme, outre une copie de ce qui précède, « extrait d'une coppie de polium signé Lamy, secrétaire de l'Evêché de Metz en l'an 1570 », un *Etat des cures et églises qui sont à la collation de M[me] l'abbesse de S[t]-Pierre : la cure et église d'*ARRANCY ET LES CHAPELLES *(M[me] nomme en tous mois), celle de* S[t]-PIERREVILLERS *(idem), celles de* PIERREPONT, *Talange, Hestroff.* SERVIGNY-LÈS-RAVILLE *pour moitié, celles du Bgn-S[t]-Pierre, de Bazoncourt (en tous mois), de Lesse, de Bouxières-au-Chêne, de la Neuveville près Nancy, de* MAIDIERE, *de Nauroy, de Vandière, de Bayonville.* Cela s'arrête ainsi au bas de la page sans aucune signature, ni référence, ni date (on pourrait en fixer une approximative, d'après l'omission de S[t]-Vit); on voit que le pouillé omettait les cures du diocèse de Trèves : Arrancy, S[t]-Pierrevillers (décanat de Longuyon) et Pierrepont (décanat de Bazaille); Servigny était le reste de l'ancienne paroisse de Moriville, réduit à un vicariat dépendant de Raville ; Maidières semble remplacer Preny.

(2) *C* porte : *S[ti] Joannis ante Metim;* de nos jours encore, on a fait cette confusion avec S[t]-Jean retro S[tum] Clementem (n° 57). Les mots « ad novum monasterium » indiquent l'érection plus récente de S[te]-Marie par rapport à S[t]-Pierre, dont la paroisse était S[t]-Vit ; après la construction de la citadelle, S[t]-Jean sera dit *in arce metensi* ou S[t]-Jean de la Citadelle, et la paroisse comprendra le territoire de la paroisse supprimée de S[t]-Vit, d'où encore le nom de S[t]-Jean-S[t]-Vit.

(3) V. n° 23 pour l'omission de Raucourt et S[t]-Jure.

61. **Sancti Martini ante Metim** (Metas).

Beneficia ad collationem R^di patris abbatis S^ti Martini ante Metim (1).
In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu, eccl. S^ti Livarii.
In capitulo de Valle, eccl. de Saulny.
In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Luceyo (2).
In capitulo de Theonisvilla.
Eccl. de Ottringa (Utringa).
Eccl. de Gueninga (Geninga).
In capitulo de Rombaco, eccl. de Falmacra (Falmachra).
In capitulo de Warisia, eccl. de Condeto.
In archidiaconatu de Vico et capitulo de Nomineyo.
Eccl. de Sailleyo (Sailley).
Eccl. de Goin (Goien).
In capitulo de Hatrisia.
Eccl. de Hatrisia (3).
Eccl. de Abbatisvilla (4).

62. **Sancti Joannis Rodiensis metensis.**

Beneficia ad collationem commendatoris S^ti Joannis Rodiensis metensis.
In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu, capella du Temple (5).
In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Eschein (Eschen, Eschem).
In capitulo de Rombaco, eccl. de Petrovillari (Pierreviller).
In capitulo de Kedinga, eccl. de Walestroff (Valestorff, Walstroff) (6).

63. Prioris **Beate Marie in Campis** prope muros metenses.

Beneficia ad collationem domini Prioris in Campis prope et extra muros metenses.

---

(1) Cette abbaye ayant été détruite en 1552 et ses biens unis à la Primatiale de Nancy, les mss plus modernes l'indiquent ici ; *C* ajoute au titre : *S^ti Martini a. M. uniti ecclesiæ primatiali nanceianæ ; E, F* mettent à la fin du numéro : *Omnia supradicta S^ti Martini beneficia modo conferuntur a capitulo Primatialis nanceianæ propter unionem factam, excepta ecclesia S^ti Livarii quæ modo spectat ad abbatem S^ti Georgii meten. (F : seu Pontisfrigidi) ; G* se contente d'ajouter au nom de S^t-Livier : *C'est maintenant le r^me abbé de Pontifroy dit de S^t-Georges, 1636.*

Pour S^t-Livier, cfr n^os 55 et 57. — Plus anciennement, on aurait ajouté ici S^t-Hilaire-le-Petit (n° 13) et la paroisse contiguë à l'abbaye elle-même (n° 14).

(2) *B*, trompé sans doute par les indications d'archidiaconé et d'archiprêtré, a omis Lucy et ce qui suit pour passer au numéro suivant : Ecclesia de Eschen.

(3) Omis *E, F, G.*

(4) *C* ajoute : *Item confert plures ecclesias in diocesi virdunensi ;* mais dans le pouillé de Verdun il ne mentionne cette collation que pour *Eccl. de Buseio cum annexis.*

(5) Cette forme française, conservée presque partout, est curieuse : seuls, *E, F* ont : *C. de Templo* (cfr n° 7).

(6) *H* ajoute : *Eccl. S^ti Anniani, quondam ad collationem abbatissæ de Novomonasterio,* ce qui est certainement postérieur au pouillé de 1607.

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Gorzia.

Eccl. de Thiacuria (1).

Eccl. de Bene.

64. (Collatio) **Hospitalis S^ti Nicolai metensis** (2).

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu, eccl. S^ti Martini (in Curtis).

Sequuntur beneficia ad collationem collegiatarum ecclesiarum, monasteriorum tam virorum quam mulierum, necnon prioratuum diocesis metensis *extra civitatem metensem et illius suburbia* (3).

Et primo beneficia ad collationem R. P. domini Abbatis Gorziensis ord. S^ti Benedicti.

65. **S^ti Gorgonii Gorziensis** [collatio] (4).

Primo prioratus. (Prioratus) S^ti Gorgonii de Warengevilla (Varang.) tullensis diocesis.

Prioratus S^ti Nicolai de Portu eiusdem diocesis.

Prioratus de Amella virdunensis diocesis.

Prioratus de Asperomonte eiusdem diocesis.

Prioratus de Sathanaco treverensis diocesis.

Prioratus de Wanoy (Vannoy, catalaunensis diocesis).

Prioratus S^ti Georgii in Peterssheyn (Petresheim) wormacensis diocesis (5).

Beneficia curata ad collationem eiusdem r^di patris *in diocesi metensi.*

In archidiaconatu Metensi et capitulo de Valle.

Eccl. de Joeyo (Joieyo, Joyeyo, Joui).

---

(1) Omis *B, C, H.*

(2) *C* intervertit l'ordre, plaçant le n° 64 avant les deux précédents. — *G* s'arrête après ce numéro; *I.* s'est déjà arrêté après le n° 60 et ne donnera pour la suite que les collations de l'abbaye de Gorze.

(3) Malgré ce titre, il sera question d'abord des abbayes et prieurés d'hommes, puis des abbayes de femmes, et seulement ensuite des collégiales. Parmi celles-ci (cfr n° 2), on ne trouve rien à la collation de S^t-Arnual ni de Briey : pourtant le pouillé des Bénédictins rappelle les droits anciens de l'une sur Hessling, et de l'autre sur Avril et Briey.

(4) Tous les mss placent ainsi ce titre après la ligne précédente et en omettant le mot « collatio » : peut-être ce titre était-il d'abord en marge, ne faisant pas aussi évidemment double emploi avec la ligne du texte (cfr les titres des n^os 54-63 et de ceux qui vont suivre).

(5) Pourquoi n'est-il plus question du prieuré *Divi Benigni prope Gorziam* (n° 10)? Pourtant il devait être à la collation de l'abbaye, si l'on a raison de le confondre avec la léproserie de S^t-Blin (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 123). — Peut-on considérer comme deux prieurés distincts Varangéville et S^t-Nicolas de Port? Lors de la sécularisation de l'abbaye, Varangéville fut rattaché à la Primatiale de Nancy, Amel et Apremont échurent aux Jésuites de Pont-à-Mousson, S^t-Dagobert de Stenay resta en fait à la disposition de l'abbé commendataire de Gorze.

Rien qu'à lire (Meurisse, *Hist. des Evêques de Metz*, p. 167-169) les donations primitives de Vanou (Vanault-le-Châtel, Marne, arrond. de Vitry) et de Pfeddersheim (à quelques kilomètres à l'ouest de Worms), on voit que nos pouillés ne sont pas complets quant aux cures de diocèses étrangers dont la nomination appartenait à nos abbayes messines : il est vrai que ces collations appartenaient ici plutôt aux prieurés indiqués qu'à l'abbaye même de Gorze. Mais cette excuse ne vaudrait pas pour beaucoup des abbayes qui suivront.

Eccl. de Cuvery (Cuvreyo, Cuvry, Cuvri) (1).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Waxeyo (Waxeio)

In capitulo de Rombaco, eccl. de Malancourt (Malencourt).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis.

Eccl. de Vico (2).

Eccl. de Bioncuria (Biuncuria).

Eccl. de Moyveron (Moivron).

In capitulo de Gorzia.

Eccl. de Pennis.

Eccl. de Xames (Xame).

Eccl. de Dompnomartino (Domno M.).

Eccl. de S[te] Juliano.

Eccl. de Domno Stephano (Jonville).

Eccl. de Chambleyo.

Eccl. de Hagevilla.

Eccl. de Gorzia.

Eccl. de Noviant (Novian, Novéant).

Eccl. de Annavilla (Annuavilla, Arnaville)

Eccl. de Onvilla.

Eccl. de Montesicco.

Eccl. de Xivreyo (3).

In capitulo de Hatrisia.

Eccl. de Gerneyo (Jarni).

Eccl. de Villa supra Yronam (Ironam, Yronnam).

Eccl. de Eurecourt (Euricourt) (4).

Eccl. de Labrye (Labrie).

In diocesi Tullensi.

In decanatu (de) Ripa Mosæ (Riparia M.), eccl. de Mauvagiis (Mavagiis)

In decanatu de Castineto, eccl. de Landevilla.

In decanatu de Danubrio, eccl. de Magneriis.

In decanatu de Portu.

Eccl. de Portu (5).

Eccl. de Domnomartinomonte (Dompnom.).

In decanatu de Prineyo, eccl. de Lehevilla.

---

(1) Exemple de fausse lecture : *C* porte : *Eccl. de Amereyo seu Cuvreyo.* — *L* ajoute ici: *Moulin una cum capitulo metensi* (cfr 1607).

(2) *L*, se rapprochant beaucoup du pouillé de 1607, omettait Waxy et donnait à la place : *in archipr. de Marsallo, eccl. de Atheinville*; puis il ajoutait après Malancourt : *Hautconcourt, nunc Patres Soc. Jesu Mussipont.*; enfin, au lieu de Vic, il mettait *Morville.*

(3) *L* omet (comme le pouillé de 1607) Pannes, Gorze, Montsec, Xivray; mais il ajoute *Waville* (cfr n° 25).

(4) Au lieu de cela, *L* a les deux noms : *Doncourt, de S[te] Marcello.*

(5) *C* dit : *de Portu et Varangevilla*, à quoi il ajoute dans le pouillé de Toul : *E. de Hellecuria*, puis, à la fin de ce numéro : *Item confert plures alias in diocesi Virdunensi*; et dans le pouillé de Verdun on trouve cette énumération : *Prioratus B. Mariæ de Aspero Monte.* — *Prioratus et parochialis ecclesia de Amella cum annexis.* — *In decanatu de Amella : E. de*

66. **S^ti Martini Glanderiensis** collatio.

Cameraria dicti monasterii (*cfr n° 6*).

Beneficia curata ad collationem domini abbatis dicti monasterii.

In archidiaconatu de Marsallo et archipresbiteratu (1) de Morhangia.

Eccl. de Oron (2).

Eccl. de Heilimer (Heylimer).

Eccl. de Racheringa.

Eccl. de Bourloncourt (Bourlioncourt).

Eccl. de Marneyo.

Eccl. de Mewillon (Mesvillon, Mebbillon).

In archipresbiteratu de Warisia.

Eccl. de Crychinga (Crixinga, Crikinga).

Eccl. de Ravilla.

Eccl. de Fullinga (Fulinga) (3).

Eccl. de Buderstroff (alias Bambiderstorff, Banbidestorff, Biderstorn).

Eccl. de Drutelinga.

Eccl. S^ti Martini Glanderiensis.

Eccl. de Guisselinga (Ginsselinga, Gensselinga).

Eccl. de Utzelstroff (Etzelstorff).

Eccl. de Rimeringa (Reimeringa, Rumeringa).

Eccl. de Genkierchen (Genkierken, Genchierchen, Guenxirken, Gengurchem).

In archidiaconatu de Vico et archipresbiteratu de Demis.

Eccl. de Craincuria alternative cum Capitulo metensi (*cfr n° 45*).

Eccl. de Foussieu (Foussieux).

Eccl. de Hannacuria.

67. **Sancti Naboris abbatis** collatio.

In archidiaconatu de Marsallo et archipresbiteratu de Morhangia.

Eccl. de Elringa (4).

Eccl. de Bubelstorff (Budelstroff).

Eccl. de Tetinga (Zetinga, Zelinga).

Senon. E. de Dommery, E. de Oley cum annexis, E. de Bouvigny et Baroncourt. — In decanatu de Paredo : E. de Maiseryo, E. de Fraxinis In Vepriâ, E. de Brainville cum annexis, et E. de la Beufville. — In decanatu de Attonis Castro : E. de Wey cum annexis. — Mais là, comme dans notre pouillé messin, il y a des variantes entre la partie des « collationes » et la liste des benefices qui suit : celle-ci n'attribue point à Gorze toutes les paroisses ci-dessus (Fresnes,...) ; en revanche, elle y ajoute : *E. de Eston, E. de Dusseyo cum abbate de Castillonne, Hodelaucourt patroni iidem.*

(1) La formule « in archipresbiteratu » (cfr n° 58) reprend ; mais, à partir du numéro suivant, elle cèdera de nouveau, du moins le plus habituellement, devant « in capitulo ».

(2) *H* omet les 6 mentions suivantes : Heilimer-Crychinga, et M. Lepage s'étonnait à bon compte de voir rangées dans l'archiprêtré de Morhange Raville et les paroisses suivantes.

(3) Pour l'omission de Marange en cet endroit, voir page 55, note 5.

(4) Ce nom est mal écrit dans tous les mss, où l'on voit *Etringa, Ettringa, Etinga, Eboniga* : nous n'hésitons pas néanmoins à y reconnaître Arlange.

Eccl. de Ebersinga (Eberfinga, Ebertinga, Hersinga).

Eccl. de Tanneyo (Tanmeyo).

In archipresbiteratu de Warisia.

Eccl. de Beninga (1).

Eccl. de S^te Nabore.

Eccl. de Henkinga.

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de S^te Arnuali, eccl. de Farswiller (Farzw., Farschwiller).

In capitulo de Novo Monasterio, eccl. de Dirminga.

In capitulo de Wargavilla, eccl. de Kirperg.

68. **Bosonisvilla** (2).

Beneficia ad collationem domini abbatis de Bosonisvilla (Bozonisv.).

In archidiaconatu de Marsallo et archipresbiteratu de Kedinga.

Eccl. de Drouveneyo (Droweneyo, Drouw., Droubeneyo alias Drachenach).

Eccl. de Filendroff (Filendorff).

Eccl. de Walderca (Valdera, Valdierca).

Eccl. de Betinga (Bettinga) (3).

In archipresbiteratu de Warisia, eccl. de Gertinga (alias Falt).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Hornbaco, eccl. de Lutzwiller (Lutzeviller, Lautzewiller).

69. **Abbatis Justimontis** premonstratensis ordinis collatio.

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Theonisvilla, eccl. de Venschen.

70. **Abbatis Salinevallis** ordinis premonstratensis collatio.

In archidiaconatu de Marsallo et archipresbiteratu eiusdem.

Eccl. de Dompno Martino alias de Gardia (Guardia, La Garde).

Eccl. de Moncourt.

Eccl. de Lesey (Lessey, Lezey) (4).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis, eccl. de Brin.

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Wargavilla, eccl. de Tetempol (Tetenpol, Texempul, Tackinpol, Tarxinpol).

---

(1) Ce patronage était partagé (cfr n° 93); S^t-Avold l'abandonna en 1609 pour celui de Boucheporn, ce qui explique que *C* ait déjà ici ces deux noms à la fois.

(2) *B* met ce nom au génitif, comme le titre du n° 65; plusieurs mss omettent complètement ce titre, qui fait double emploi avec la ligne suivante. *C* complète celle-ci : *Benef. ad coll. Abbatis et monasterii S^tæ Crucis de Bozonvilla ordinis S^ti Benedicti. H* remplace habituellement dans les titres (depuis n° 67) le mot « abbatis » par « abbatiæ ».

(3) *C. E. F. I. K* placent avant Bettange *Eccl. de Freistroff (Freystorff)* : *C* ajoute encore le nom de Bouzonville, allusion sans doute aux tentatives de démembrement de la paroisse de Vaudrechin, qui se répétaient à chaque vacance de la cure au siècle dernier.

(4) *C* ajoute à la fin de ce numéro ce qu'il devrait mettre ici : *Ecclesia de Gevelise alternative cum abbate Senonensi*; l'omission de cette mention dans les autres mss est caractéristique pour la date de 1544 assignée au pouillé, car c'est en cette année même que les patrons laïcs de Juvelize cédèrent cette collation aux deux abbayes.

71. **Abbatis S^ti Petrimontis**
ordinis canonicorum regularium S^ti Augustini collatio.

In archidiaconatu de Marsallo et archipresbiteratu de Rombaco.
Eccl. de Brieyo (Bryeyo).
Eccl. de Mance.
Eccl. de Trieul (Truel).
Eccl. de Moebrio (Moebryo) (1).

72. **Abbatis de Villari** cisterciensis ordinis collatio.

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Kedinga.
Eccl. de Altdorff (Altdroff, Altorf).
Eccl. de Ewendroff alias Aboncourt (Ebendorff).
Eccl. de Biversa (2) (alias Biberschem).

73. **Abbatis S^ti Benedicti in Vepria** (Wepria)
cisterciensis ordinis collatio.

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Gorzia, eccl. de Calcia.

74. **Abbatis de Freistroff** cisterciensis ordinis collatio.

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Kedinga, eccl. de Gelminga.
In capitulo de Warisia.
Eccl. de Ham (Hem).
Eccl. de Berviller.
Eccl. de Tieterchin (Thieterchin, Titercheim).

75. **Abbatis de Warnevillari** ordinis (cisterciensis collatio) (3).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de S^te Arnuali.
Eccl. de Folkerskirch (4).

---

(1) *C* ajoute : *In diœcesi virdunensi in decanatu de Amella, ecclesiæ de Tumerevilla, de Nouillonpont et plures aliæ* ; l'énumération complète, d'après le pouillé de Verdun du même msc, comprendrait « Tumerevilla, Nouillonpont, Niceriis (nunc Cremus) cum annexis, Dompremy (Domremy) cum abbate de Castillone, Gondrecourt », et « in decanatu de Paredo, Peuxe ». Niceriis doit être une faute et désigner Lixières.

(2) L'abréviation de *er* par un signe lié à la seconde lettre a fait lire *Biunsa, Budsa* ; M. Lepage a imprimé *Evesa*. — V. n° 18 le patronage de Yutz, ce qui doit s'entendre peut-être de la collation d'une chapelle située en cette paroisse.

(3) L'hésitation de la plupart des mss en cet endroit tient sans doute à la situation très incertaine de cette abbaye, où le protestantisme des ducs de Deux-Ponts avait jeté le trouble en 1553, et qui devait disparaître 20 ans plus tard. — A partir d'ici, presque tous les mss suppriment de ces titres le mot *collatio* : *E* seul est vraiment fidèle à le conserver ; *C* emploie tantôt les formules plus complètes *Beneficia ad collationem*, et tantôt un simple mot *Collationes* ou *Beneficia*.

I, K placent en tête de ce numéro : *In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morkangia, ecclesia de Alfringa* ; de fait, v. n° 17.

(4) Aucun msc ne donne ce nom sous cette forme complète, mais on trouve Folkerstrich, Folkerskich, Follerstich, Folbrekstrich, Folsxersxirch.

Eccl. de Werkelinga (Varkelinga, Verxelinga).

In capitulo de Novomonasterio.

Eccl. de Hechen (Hethen).

Eccl. de Riskirchen (Riskirken, Ristrirchen, Risxirxen).

In capitulo Hornbacensi.

Eccl. de Walshem (Walshein, Valshen, Walthem).

Eccl. de Bedden (Bidden, Rodden).

Eccl. de Emesviller (Emeswiller, Emersviller).

Eccl. in Bontembach (Botembach, Bontenbach).

76. Abbatis de Hornbaco (1).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de S[te] Arnuali, eccl. de Ranspach.

In capitulo Hornbacensi.

Eccl. de Birmenses (Bormeses, Barmenses).

Eccl. de Bedeborne.

Eccl. de Medelshem (Midelshem).

Eccl. de Althem.

Eccl. de Ninsviller.

Eccl. de Veteri Hornbaco.

Eccl. de Hornbach.

Eccl. de Uxem (2).

77. Abbatis de Stutzelbonnen.

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo Hornbacensi.

Eccl. de Walsporn (Valsporn).

Eccl. de Scirpach (Stupach, Stirpach).

78. Prioris de Ensminga (3).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Ensminga (Einsminga, Insminga).

79. Prioris de Çella (4).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Hulsberge (Hulseberge).

---

(1) En unissant à ceci le n° 96, on retrouve toutes les parties du domaine composant la dotation primitive de l'abbaye, « das sogenannte Pirminsland ». — V. *Hist. de Metz*, III, pr., p. 19-24, certaines donations anciennes à cette abbaye.

(2) *C* mêle ensemble ces 2 n[os] 76 et 77 d'une façon singulière, et il prouve qu'il ne connaît rien dans ces régions, en écrivant, par exemple, au lieu de Bedeborne, *Rôdesborne vel Rodelben*. *Cunem* pour Uxem. Pour la suite, il place les collations des abbayes de femmes (n[os] 86-90) avant celles des prieurés : il faut avouer que l'ordre des autres mss est un peu compliqué, si bien que dans *A*, une marque postérieure a rappelé ici qu'il est déjà question d'un prieuré plus haut (n° 63).

(3) *C*, devançant le n° 127, a : *Beneficia ad collationem Prioris de Insminga dependentis a monasterio S[ti] Michaelis ord. S[ti] Benedicti.*

(4) *C* ajoute encore : *Pr. de Cella dependente a S[to] Dionysio parisiensi* (cfr n° 137).

80. **Prioris de Tehecuria** (Thecuria, Thehecuria).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Barendroff (Barendorff, Berendorf).

81. **Prioris de Salona** (1).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis.

Eccl. de Salona.

Eccl. de Manweyo (Manveyo, Mauweyo), alternatis vicibus cum Capitulo metensi (*cfr n° 45*).

82. **Prioris S^ti Quirini** (2).

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. S^ti Quirini.

83. **Prioris S^ti Christophori de Vico.**

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Fonteny (Fonteney, Fonteneyo).

84. **Prioris de Xure.**

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Embermeny (3).

85. **Prepositi in Luxem** (Luxhem, Lutzhem) (4).

[*In archidiaconatu de Sarburgo* et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. in Luxhem (Luxem).

Eccl. de Pruwillier (Prudwiller, Pratwiller).]

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de S^te Arnuali, eccl. in Roda.

In capitulo de Bouckenhem, eccl. de Yewiller.

In capitulo de Wargavilla.

Eccl. in Dompnen (Dumpnem).

Eccl. in Miderschen (Nuderschen, Nuderschey).

---

(1) Ajouter (v. n° 17) la collation de Vitrincourt-Puttigny.

(2) Il est étrange que ce nom ait pu être déformé : *H, S^ti Quirici; E, S^ti Quintini.* — *C* ajoute : *ordinis S^ti Benedicti*, ce qu'il répétera au numéro suivant (cfr n° 120).

(3) L'union du prieuré de Xures au monastère de S^te-Barbe en 1628 explique l'omission de ce numéro dans *C.* — *A* écrit : *Eccl. in Luxo Embermeny.* Nous voyons là un commencement de confusion avec le numéro suivant, mais aussi l'indice de l'état plus complet de ce numéro.

(4) Le commencement de ce numéro a été transporté plus loin après n° 113, parmi les collateurs étrangers au diocèse, et placé sous un titre en apparence bien différent, *Prioris in Haphem* : comme nous avons cherché inutilement un prieuré de ce nom et que la confusion s'explique facilement par la mauvaise lecture de 2 lignes au n° 27 (*), il n'y a pas à hésiter et nous rapprochons ici ces deux articles. Les fondateurs de Lixheim lui avaient donné tout d'abord, comme il était naturel, « quidquid in villis *Luckesheim* et Alba habuerunt in ecclesiis, in decimis... ».

Nous avons dit n° 76 comment *C* place les abbayes de femmes avant les prieurés ; de plus, il les range en cet ordre n^os 87, 90, 86, 88, 89, sans doute à cause de la décadence produite par le protestantisme dans les dernières. *H* reste fidèle (v. n° 68) à désigner les institutions plutôt que les personnes : *Collationes abbatiarum... Coll. abbatiæ de...*

Sequuntur collationes *Abbatissarum* diocesis Metensis. (Et primo)

86. Collationes **Abbatisse de Novomonasterio.**

In archidiaconatu Metensi et capitulo de Noesvilla, eccl. S[ti] Aniani (1).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia.

Eccl. de Lendroff (Lændorff), vel capitulum de Homburgo (*cfr n° 93*).

Eccl. de Belinga.

Eccl. de Pebinga.

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Novomonasterio.

Eccl. de Novomonasterio.

Eccl. de Linxewiller (Luxewiller, Luzelviller).

Eccl. de Wybelskirchen (Vibelskirken, Wibelstrichen, Wisselstrickhem).

Eccl. de Schiffwiller (Schifewiller).

Eccl. de Illinga (Yllinga, Ilbinga).

Eccl. de Spissen, et abbas Wadgacensis (*cfr n° 106*).

87. **Abbatisse de Wargavilla.**

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhengia.

Eccl. de Castris.

Eccl. de Benestroff (Benestorf).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Wargavilla, eccl. de Wargavilla (Vergavilla).

88. **Abbatisse in Herbetzem.**

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Warisia, eccl. de Mortena.

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de S[te] Arnuali.

Eccl. de Remeringa.

Eccl. de Gershem.

In capitulo de Bouckenhem.

Eccl. de Raldinga (2).

Eccl. de Herbetzem (Herbesem, Herbitzhem).

Eccl. de Orminga (Horminga, Orninga).

In capitulo Hornbacensi.

Eccl. de Rodelben.

Eccl. de Walmunster (Wolmunster, Walmmister).

---

(1) *H*, conséquent avec lui-même (n° 62), ajoute ici : *Commendator S[ti] Joannis Rodi metensis confert illam.*

(2) Ce nom, souvent défiguré (Kaldinga, Bardinga...) ainsi que plusieurs autres de cette liste, nous permet de constater que les Bénédictins (*Hist. de Metz*, II, p. 158) se servaient du msc *C*, qui seul donne ici la leçon *Baldinga seu Raldinga*.

L'historien moderne d'Herbitzheim (Lévy, *Geschichte des Klosters H.*, p. 37-38) tire de cette ligne un triple patronage en l'honneur de son abbaye (Olferdingen, Rahlingen, Oldingen) : il y ajoute de plus le patronage de Bouquenom et de Hornbach, alors que ces deux noms marquent simplement les archiprêtrés où se trouvaient les bénéfices à la collation de l'abbesse !

Eccl. de Rorebach (Rorbach, Rombach).

Eccl. de Kirchen (Kirken, Xirxen, Hirchen).

89. Abbatisse de Croufftal (1).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhengia.

Eccl. de Ludersinga (Luderfinga).

Eccl. de Rich (Ress, Wich).

Eccl. de Morhengia.

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Bouckenhem.

Eccl. de Weckerwiller (Weckersw., Wecxersw., Wetzerw.).

(Eccl. de Willer) (2).

Eccl. de Birkersbach (Birkespach, Bikerspach, Birkenspach).

Eccl. de Butten.

Eccl. de Ottewiller (Ottvillers, Ottowiller).

Eccl. de Gondewiller (Gondelwiller, Gondreviller).

In capitulo de Wergavilla, eccl. de Linda.

90. Abbatisse de Hesse.

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Alberstroff (Alberstorff).

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. de Hesse.

Eccl. in Walschut (Valischut, Walischen, Walschut).

In capitulo de Wargavilla, eccl. de Longomonte (3).

Collationes *ecclesiarum collegiatarum* diocesis metensis (4). — Et primo

91. Sancti Stephani de Vico.

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. de Arracourt (Aracourt) et Juvrecourt (Givrecourt).

Eccl. de Bourdeney (Bourdonney, Bourdenis) : decanus (illam) confert.

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis, eccl. de Chambrey.

92. Sancti Leodegarii de Marsallo.

Ecclesia parrochialis de Marsallo est unita mense capitulari ecclesie collegiate de dicto Marsallo.

---

(1) L'orthographe du nom de cette abbaye était tellement flottante (Cronstal, Craustat...) que *H* en donne d'un coup 3 formes différentes : *Croufftal. Grastel vel Glastel !*

(2) *A* omet cette ligne, trompé sans doute par la fin du nom précédent ; *C* a hésité aussi à distinguer les deux, il écrit : *Villers seu Wersker, Ferkeswillers, Birkespach...*

(3) Vers l'an 1050, d'après une bulle de Léon IX (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, preuves), la liste des collations de Hesse comprenait une douzaine de noms.

(4) Nous avons prévenu (n° 54) de la place différente donnée à ce groupe dans *C* ; de plus il modifie l'ordre dans le groupe lui-même, de cette façon : n[os] 94, 100, 95, 97, 96, 101, 98, 99. On comprend le rapprochement géographique des n[os] 94 et 100, mais pour le reste il y a bien quelque confusion d'idées.

93. Sancti Stephani de Homburgo.

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu, eccl. S[ti] Medardi.

In capitulo de Noesvilla, eccl. de Failly.

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Lendroff, vel abbatissa de Novomonasterio (*cfr n° 86*).

In capitulo de Warisia.

Eccl. de Beninga (*cfr n° 67*).

Eccl. de Homburgo (Humburgo).

Eccl. de Busperna.

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de S[te] Arnuali.

Eccl. de Alba.

Eccl. de Putelinga (Puttinga).

Eccl. de Forpach (Forbach, alias Kerbach).

Eccl. de Hebelshem (Hebelsen) (1).

In capitulo de Bouckenhem.

Eccl. de Wolkirken (Volsxirsen, Wolkierchen, Woltrierchen).

Eccl. de Berge (Berga).

In capitulo de Wargavilla, eccl. de Desselinga (Disselinga).

94. Sancti Stephani de Sarburgo.

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Sarburgo.

In capitulo de Wargavilla, eccl. in Mitterchinga (Mutterch., Mittechinga, Nuterkinga, Nuterxinga).

95. Sancti Nicolai de Monasterio (2).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Munster (Minister).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de S[te] Arnuali, eccl. de Rorebach (Borebach).

In capitulo de Bouckenhem, eccl. de Yschen (Yschem).

In capitulo de Wargavilla.

Eccl. de Bessinga (Besseniga).

Eccl. de Ensswiller (Inswiller, Gusswiller, Husseviller).

96. Canonicorum de Hornbaco (3).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Hornbach.

Eccl. de Kierprich (Kierperg).

Eccl. de Kunelbigen (Kunelbinga, Cunelbiga, Kundling).

Eccl. de S[te] Johanne.

Eccl. de Brinstelbach (Brenstelbach, Brousterbach, Broustelnach).

---

(1) Pas un msc ne donne exactement ici le nom de Bebelsheim.

(2) Par une erreur contraire à celle que nous signalions p. 42, n. 2, mais en conformité avec le texte (*) de n° 17, *B, C, H* ont ici *S[ti] Nicolai de Novo Monasterio.*

(3) *B, H* renvoient ce numéro après le n° 100, le regardant comme un souvenir de ce que le protestantisme avait détruit. (V. n° 2.)

97. **Beate Marie (de) Martisturre.**

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Hatrisia, eccl. de Monasterio, que est unita perpetuo mense capituli (1).

In diocesi Virdunensi, eccl. de Ymonvilla que similiter (pariter) est unita (2).

98. **Canonicorum de Fenestrange** (3).

In archidiaconatu de Vico et archipresbiteratu de Nomineyo, eccl. de Abocuria (Abecuria, Albocuria).

99. **Dominorum ordinis Teutonicorum iuxta Sarrapontem.**

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de S[te] Arnuali, eccl. de Hapkirchen (Hapkirken, Haptrirchen, Xapxirxen).

100. **Preceptoris S[te] Elizabeth in Sarburgo.**

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Rudinga (Ruttinga, Kudinga).

101. **Canonicorum de Bruch** (4).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Kedinga.

Eccl. de Esche.

Eccl. de Eberswiller (Ebersviller, Ebersweiller, Emersviller).

Sequuntur collatores et *patroni aliarum diocesium* habentes collationes in diocesi metensi. Et primo

Patroni civitatis et diocesis *Treverensis* (5).

---

(1) Il faut entendre : *capituli de Martisturre* ; le n° 26 indiquait un état antérieur, mais qui ne disparut pas sans contestations. (V. le pouillé des Bénédictins.)

(2) Le pouillé de Verdun (Roussel, II, p. 297) dit d'Immonville : « La présentation appartient au chapitre de Malatour, et elle appartenait anciennement, selon Machon, à l'abbé de S[t]-Arnoul » (cfr p. 80, n. 2). — De plus, il attribue (p. 302) encore à Malatour la collation de Savonnières ou Warvinet, doyenné d'Hattonchâteau.

(3) *A* semble ne pas faire de ceci un numéro distinct du précédent : de fait, comparé avec le n° 111, ceci paraît n'avoir été d'abord qu'une note marginale, indiquant le transport à faire ici parmi les collégiales du diocèse de ce qui était inscrit là-bas parmi les collateurs étrangers. Car c'est tout le n° 111 qu'il faudrait inscrire ici, les fondateurs de la collégiale de Fénétrange, en 1475, lui ayant donné tous les biens et droits qu'ils avaient achetés de l'abbaye de Neuviller en Alsace. (D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, I, p. 450.)

(4) « Bruch, alias Mariensfloss ». Thierry Alix, *Dénombr. du duché de Lorraine en 1594*, où l'on trouve encore, parmi les églises collégiattes : « Marienfloss, Nostre-Dame ». Mais c'est une erreur (cfr n° 2, note 2) d'inscrire Bruch à cette place, alors qu'il appartenait au diocèse de Trèves : on eut mieux fait de le rapprocher du n° 109.

(5) *C* modifie un peu ce titre : Sequuntur beneficia ad collationem patronorum extra diœcesim meten. commorantium ; et *primo in diœcesi treviren.* Il était naturel de songer d'abord aux diocèses composant avec Metz une province ecclésiastique, Trèves, Toul et Verdun, et de fait c'est le cadre indiqué dans le texte (n[os] 102, 117, 131) ; mais les divisions de ce cadre sont

102. **Rev^mi Domini Archiepiscopi treverensis.**

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Novomonasterio, eccl. S^ti Wandelini (Vandelini).

103. **Sancti Maximini** prope et extra muros treverenses (ordinis S^ti Benedicti).

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu.
Eccl. de Semibesangia.
Eccl. de Alba Ecclesia (1).
In capitulo de Theonisvilla.
Eccl. de Theonisvilla.
Eccl. de Monchen (Monchem, Monehem).
Eccl. de Usseltzkierchen (Usseltzkierken, Esseltzxierxen).
In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis, eccl. de Tinquery.

104. **Sancti Matthie** extra muros treverenses.

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Kedinga, eccl. de Regismacra (Regismachra).

105. **Abbatis de Mediolacu** (Metloc, Metlocq, ordinis S^ti Benedicti).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Walen (Valen, Walle) (2).
In capitulo de Theonisvilla, eccl. de Reineringa (Remeringa, Reininga).
In capitulo de Kedinga, eccl. de Walmunster (Valminster, Vamnister, Waumunster).
In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis, eccl. de Amelecourt.

106. **Abbatis Wadgacensis** (Wadegacensis, Vadegacensis).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Warisia.
Eccl. de Ermetzwiller (Herm., Ametzw., Emelsv., Emertw., Erntzw).
Eccl. de Coma.
Eccl. de Exviller (Erwiller).
Eccl. de Willinga.

---

mal observées et l'on y fait rentrer maladroitement les collateurs appartenant à d'autres diocèses, Strasbourg (n^os 110, 111, 114), Liège (n^o 116), Paris (n^o 137); et même l'on y retrouve des collateurs messins, dont les noms sans doute paraissaient au rédacteur étrangers au diocèse (n^os 107 *bis*, 113 *bis*, 115). En revanche, il manque à cette partie quelques noms qu'on trouvait en la seconde : l'abbaye d'Epinal (pour Clevant, n^o 24), la collégiale de S^t-Georges de Nancy (pour Mulcey, n^o 16), sans parler de quelques cas douteux (ainsi Amenoncourt, n^o 16).

(1) *C* ajoute pour ces deux églises : « nunc vero Cartusiani de Bauserville illas possident », ce qui suppose l'achat fait en 1678.

(2) Au lieu de Vahl, *C* a *Neminga*, qui s'explique par l'omission d'une ligne au n^o 17 (*).

In archidiaconatu de Sarburgo et) capitulo de S^te^ Arnuali.

Eccl. de Neunkirchen (Nunkirken, Numkirken, Nunxirxen, Nunbirchen).

Eccl. de Ranspach.

Eccl. de Bliderstroff (Bliderstorff, Blidestorf).

Eccl. de Honeshen (Honeschen, Honeshem).

Eccl. de Homershem (Omershem, Omershen, Omerschem, Homerschem).

In capitulo de Novomonasterio, eccl. in Spissen, et (cum) Abbatissa Novimonasterii (*cfr n° 86*).

107. **Abbatis Lucemburgensis** (Luxemb., Lutcemb.) (1).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Theonisvilla.

Eccl. in Kettenhem (Kethenhem, Ketenhem, Xetenhem).

Eccl. de Enschringa (Enscringen, Enseringen).

107 *bis*. Preceptoris S^te^ Elizabeth in Lucemburgo (2).

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Rudinga.

108. **Abbatis de Tolleya** (Tolleyo, ordinis S^ti^ Benedicti).

In archidiaconatu de Sarburgo et archipresbiteratu de S^te^ Arnuali, eccl. de S^te^ Walfrido (de Valfrido).

109. **Cartusiensium de Rattel**
(Cartusianorum de Ratel, Retel, Retell) (3).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Kedinga, eccl. de Elsinga (Essinga, Eslinga).

110. **Abbatis de Albo Castro** (4).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Bouckenhem, eccl. de Hambach (Hembach).

111. **Canonicorum de Novovillari**
(Novav., Novo Villari), argentinensis diocesis (*cfr n° 33*)
[Canonicorum de Fenestrange] (5).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Nomineyo, eccl. de Abocuria.

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu.

---

(1) C'est-à-dire : « abbatis B. Mariæ Munsteriensis seu Luxemburgensis ».

(2) Malgré l'unanimité des mss, nous ne pouvons voir ici qu'une répétition maladroite du n° 100.

(3) Plus tard, Rettel aura l'héritage complet de Bruch ou Marienfloss (n° 101) : le pouillé représente bien l'état du XVI^e^ siècle ou la coexistence des deux institutions.

(4) Wissembourg mériterait déjà la mention ajoutée au numéro suivant : « argentinensis diocesis ». *C* appelle cette abbaye *de Novo Castro*, commencement de confusion avec le titre suivant ; du reste, ce msc supprime n^os^ 111, 114 et 115, et il confond en un seul les n^os^ 112 et 116. — Il y aurait à ajouter ici la collation de Magwiller (n° 29).

(5) Ce titre en partie double a été expliqué n° 98 ; généralement, les copistes ne l'ont pas bien compris : *A*, *E*, *F* se contentent de mentionner les chanoines de Fénétrange à côté du nom

Eccl. de Waltringa (Waldringa, Watringa).

Eccl. de Wintersperg (Wintssperg).

In capitulo de Bouckenhem, eccl. de Lare (Larre).

112. **Abbatis Epernacensis** (Epternacensis).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Theonisvilla.

Eccl. de Berge.

Eccl. de Rodemachra (Rodemacria).

113. **Abbatisse in Lutica** (Lutera) (1).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Warisia, eccl. de Wellinga.

113 *bis*. Prioris in Haphem (Haphen, Halphem) (*cfr n° 85*).

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. in Luxhem (Luxem).

Eccl. de Pruwillier (Prudwiller, Pratwiller).

114. **Prioris in valle Lebertal** (Leberthal, Lib., Lub.) (2).

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Folkeringa.

115. **Prioris Vallis Comitis** (3).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de S^te^ Arnuali.

Eccl. de Menga (Minga).

Eccl. de Blitwiller (Bletw., Blatw., Britw., Brittw.).

116. **Abbatis S^ti^ Humberti in Ardenna** (S^ti^ Huberti) (4).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Rombaco.

Eccl. de Murlinsen (Murhins., Murbins., Mullins., Marluisen).

Eccl. de Rukeringa (Rukelinga, Ruxer., Rurer., alias Rosselanges).

---

d'Aboncourt, ce qui pourrait s'entendre d'un patronage partagé ou tout au plus d'une succession dans le patronage de cette seule paroisse ; d'autres, au contraire, laissant à Neuviller la collation d'Aboncourt, font du reste un numéro spécial pour Fénétrange. D. Calmet, que nous avons cité (n° 98), est plus exact et plus complet, puisqu'il mentionne d'abord le patronage de Donneley (cfr n° 16), mais il traduit ensuite : Abaucourt, Vintrange avec Vallerange, Vintrimont et Lohr proche d'Insviller. — Lohr était attribué plus spécialement (n° 29) au « camerarius de Novovillari » (cfr n° 6).

(1) Comment *C* est-il arrivé à substituer au nom de Loutre (Fraulautern) un non-sens comme *Abbatissa in Rombaco confert ecclesiam de Vellinga* ?

(2) Le Val de Liepvre était aussi du diocèse de Strasbourg, comme n^os^ 110 et 111.

(3) Le rédacteur du pouillé a été victime ici d'une de ces traductions de noms, toujours si perfides : car plus haut (n° 10), Graventhal est bien parmi les prieurés du diocèse.

(4) *C* met ceci sous le titre *Abbas Epternacensis in Ardenna ord. S^ti^ Benedicti*, et il ne dit rien des collations appartenant réellement (n° 112) à Echternach. S^t^-Hubert était du diocèse de Liège.

Patronorum diocesis *Tullensis* — (et primo).

117. **Canonicorum de Dei Custodia.**

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Morhangia, eccl. de Bistroff (Bistorff, Ristorf).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis, eccl. de Faulx (Faux).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Wargavilla.

Eccl. de Essestorff (Esselst., Elsestrof).

Eccl. de Gesselinga.

Eccl. de Duza.

118. **Canonicorum S^te Crucis Pontismontionis** (Mussiponti).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Montione, eccl. S^ti Martini Pontismontionis (Pontis, Pontionis, Mussiponti).

119. **Abbatis Medianimonasterii** ordinis S^ti Benedicti (1).

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Paroye (Paroya).

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. de Rukesinga (Rukefinga, Rukelinga, Rufekinga).

Eccl. in Berge (Berga).

120. **Abbatis S^ti Petri Senonensis** ordinis S^ti Benedicti.

Prioratus de Xure.

Prioratus S^ti Christofori (Christophori) de Vico.

In archidiaconatu Metensi et eiusdem archipresbiteratu, eccl. S^ti Hilarii (Hillarii) maioris.

In capitulo de Noesvilla, eccl. de Columbey (Columbeyo, Colombey, Colombé).

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. de Remoncourt et Fricourt (2).

Eccl. de Embermeny ; prior de Xure illam confert.

Eccl. de Xousse (Pouss).

Eccl. de Herbeviller.

Eccl. de Bures (Bure, Buro, Bues).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Wargavilla, eccl. de Kutinga (Kuttinga, Huttinga, Xuttinga).

121. **Abbatis S^ti Salvatoris in Vosago**
ordinis canonicorum regularium S^ti Augustini (3).

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu.

---

(1) *C* omet tout ce numéro.

(2) Aucun msc ancien ne parle du prieuré de ce nom : seul, *C* a ici : *Prioratus curatus de Fricourt et Remoncourt.* — *E*, *F*, ainsi que *C*, omettent la ligne suivante, comme une répétition inutile du n° 84. (V. la mention de Juvelize dans *C*, n° 70.)

(3) Belchamp et Chaumousey (n^os 122, 124) appartenaient aussi aux Chanoines réguliers. — *C* omet ces deux n^os 122 et 124, puis 125, 126 et 128-130.

Eccl. de Amenoncourt.
Eccl. de Gonney (Gonny, Gouny, Goney).
Eccl. de Repaix (Repair).
Eccl. de Verdenoy.
Eccl. de Lentry (Lontrey).
Eccl. de Altapetra.
Eccl. de Chazel (Chasel, Charel, Charsel).
Eccl. de Roullon (Rouillon).
Eccl. de Sonnevilla (Sornev., Honnev.).
Eccl. de Richiecuria parva (Richec., Rechec.).

In capitulo de Morhangia, eccl. de Dextrich (Destrich, Bestrich).

122. **Abbatis de Bello Campo.**

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Novavilla (Novavillari) in Bosco.

123. **Abbatis de Prato Bello** (Bello Prato) cisterciensis ordinis.

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Kedinga, eccl. de Kempulchel (Kempuchet).

124. **Abbatis Calmosiensis.**

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Manonviller.

125. **Abbatis de Alta Sylva** cisterciensis ordinis.

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu.
Eccl. de Matoncourt.
Eccl. de Ricourt (Recourt).

In archidiaconatu de Sarburgo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Hutinga (Huttinga).

126. **Abbatis de Murial** Premonstratensis (ordinis).

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Henameny (Hannameny).

127. **Abbatis S[ti] Michaelis** (ordinis S[ti] Benedicti) (1).

Prioratus de Amenge (de Amange, d'Amance) (2).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de [Warisia], eccl. de Gengelinga.

---

(1) *C* ajoute avec raison *in diœcesi virdunensi*, mais il n'en met pas moins seulement deux lignes plus bas le titre « Patronorum diœc. Virdun. ».

(2) Le prieuré de Salone (n° 81) dépendait aussi de S[t]-Mihiel ; mais nous ne pensons pas que le pouillé ait eu en vue ici la dépendance du prieuré d'Insming vis-à-vis de l'abbaye : les principaux mss inscrivent ce nom à côté de celui de Guinglange, comme s'ils voulaient n'indiquer qu'un collateur secondaire de cette cure ; l'intention est mal traduite de cette façon, d'autant que Guinglange ne se trouve pas au n° 78 : pourtant le fait est réel. Il est curieux que tous les mss rapportent ici Guinglange à l'archiprêtré de Kédange, ce que nous corrigeons dans le texte même.

128. **Prioris de Silmonte** (Salomonte).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis, eccl. de Malacuria.

129. **Prioris de Asperomonte.**

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Rombaco, eccl. de Hauconcourt (Haconcourt).

130. **Prioris de (Frovilla et Gerbeviller)** (1).

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Magna Besangia.

Patronorum *Virdunensis* diocesis — (et primo).

131. **Cathedralis Beate Marie virdunensis.**

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Rombaco, eccl. de Lomerangia (Lomerengia, Lomeringia).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Montione, eccl. de Morreyo.

132. **Canonicorum Beate Marie Magdalene** (Magdalenes virdunensis) (2).

In archidiaconatu de Sarburgo et capitulo de Wargavilla, eccl. de Bispinga (Bespinga).

133. **Abbatis S^ti^ Vitoni** (ordinis S^ti^ Benedicti) (3).

In archidiaconatu de Marsallo et eiusdem archipresbiteratu, eccl. de Donnereyo (Donnreyo, Domneyo).

134. **Abbatis S^ti^ Pauli** (ordinis præmonstratensis).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Rombaco, eccl. de Rombaco.

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Montione, eccl. de Serpennes.

135. **Abbatis S^ti^ Nicolai de Prato** (ordinis canonicorum S^ti^ Augustini) (4).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Demis, eccl. de Demis (Delmis).

---

(1) Ce titre est pris dans *B*; *A* et les autres mss ont *Pr. de Flevilla et (de) Herbeviller (Gerbeviller, Horbeviller)*. *A* présente même l'abréviation du pluriel *Priorum* et ne fait point de ceci un titre ; on le prendrait au premier aspect pour une collation d'Apremont. *I* s'interrompt avant ce numéro.

(2) *C* omet ce numéro.

(3) Nous avons expliqué au n° 16 l'origine de l'erreur de ce numéro-ci, où le nom de Maizières-les-Vic devrait remplacer celui de Donneley, et, pour être absolument précis, on substituerait le nom du prieur de Neuviller-sur-Moselle à celui de l'abbé de S^t^-Vannes. Il serait difficile de trouver une preuve plus péremptoire de la dépendance de cette 3^e^ partie du pouillé vis-à-vis du texte (*) de la 2^e^ partie.

(4) Il n'est plus question du prieuré ou de la chapelle du Pré à Metz (n° 7). Encore en 1502, l'abbé Phil. Myal résignait à son neveu l'abbaye de S^t^-Nicolas-des-Prés de Verdun, « se réservant le prieuré de S^t^-Nicolas de Metz ». (Roussel, *Hist. de Verdun*, II, p. 193.)

In capitulo de Montione, eccl. de Campello.

136. **Abbatisse S^{ti} Mauri** (ordinis S^{ti} Benedicti).

In archidiaconatu de Vico et capitulo de Montione, eccl. S^{ti} Petri de Villa (Valle et Landremont).

137. **Abbatis S^{ti} Dionisii Parisiensis** (Dionysii) (ordinis S^{ti} Benedicti).

Prioratus in Cella (*cfr n^{os} 10, 79*).

In archidiaconatu de Marsallo et capitulo de Theonisvilla, eccl. de Cantphen (Canthphen, Camphen, Campfen).

Beneficia curata diocesis metensis (de) jure patronatus *laicorum* (secundum) singulos archipresbiteratus (1).

138. *In archidiaconatu de Marsallo* et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. de Juverlisia, p^{ni} Les Gontier de Vy (Gonthier, Gonfiers de Vic) (2).

Eccl. S^{ti} Medardi, p^{ni} domini de Bonnestroff, Castellis et Les Harenges.

In archipresbiteratu de Morhangia.

Eccl. de Torbilliss (Turbiliss), p^{ni} domini temporales de Mossberge (domini temporales de Cruchinga, domini temporales ejusdem loci).

(Eccl. de Nebinga, p^{ni} hæredes Stambel de Morsberge (Mossberge) (3).

Eccl. de Walteromonte (Valt.), p^{ni} domini temporales eiusdem loci.

Eccl. de Beulinga (Belinga, Benl., Bent.), p^{ni} domini temporales (ejusdem loci).

Eccl. de Lendringa (Landr.), p^{ni} domini temporales de Bruck (Bruch) et Kerppen (Kerpen).

Eccl. de Byunga (Binuga, Bimiga, Byenga), p^{ni} domini temporales de Herunger et Chastellet (Hermiger, Hermiga, Casteller, Chastelet).

Eccl. de Falcomonte, p^{ni} domini temporales de Fistinga.

---

(1) Ce titre, assez maltraité dans *A* « Beneficia... *et* Jurepatronatus laicorum singu*las* archipr. », indique que l'on ne suivra point dans cette section le principe caractéristique de la 3^{e} partie du pouillé, consistant à grouper sous le nom de chaque collateur tous les bénéfices qui dépendaient de lui ; telle qu'elle est, cette section fait donc double emploi avec la 2^{e} partie du pouillé, le groupement n'y dépassant pas l'idée générale de patron laïc. Il est vrai que le droit de collation peut tenir ici à des titres bien plus variés que pour les collateurs ecclésiastiques ; de fait, il se rattache le plus souvent à la seigneurie du lieu, mais c'est là une base bien instable, et l'on comprend qu'un rédacteur ou réviseur du pouillé ait hésité à coordonner une matière si féconde en contestations. Même les copistes ont souvent reculé devant ces noms de familles ou de fiefs et nous n'avons pour cette fin du pouillé que 6 mss à consulter (*A, B, E, F, H, K*). Ces patronages sont rangés par archidiaconés et archiprêtrés : on remarquera que l'archidiaconé de Metz n'en compte pas un seul.

(2) Cfr page 88, note 4 : pourtant les donateurs de 1544 (v. le pouillé des Bénédictins) ne sont pas les patrons ici nommés. Est-ce le changement de 1544 qui explique l'insertion dans *E, F, K* de cette ligne à la suite seulement de l'archiprêtré de Morhange, comme si on l'avait oubliée d'abord et ajoutée après coup ?

(3) Ligne omise (cfr n° 17), excepté par *E, K ; B* omet la ligne suivante (Vatimont), et *H* la suivante (Brulange). Aucun msc ne mentionne ici Vintrange (n° 17), ce qui semble autoriser l'erreur de D. Calmet rapportée en note, n° 111.

Eccl. de Buderstroff, p^ni domini temporales de Cruchinga (Conchinga).

In capitulo de Theonisvilla.

Eccl. de Souffgen (Seuffgen, Suffigen), (p^nus) dominus de Rodemachra una cum Capitulo metensi (*cfr n° 44*).

Eccl. de Wolkeringa, p. dominus de Rodemachra (Rodemacra, R. macria) (1).

Eccl. de Bertringa, p. dominus de Laye (*sans doute* Lare).

Eccl. de Jutz, p. dominus de Villebernach (p^ni domini de Willib., Wilb.), una cum domino de Milberg (*cfr n° 72, note*).

139. In capitulo de Rombaco.

Eccl. de Richemonte, p. dominus de Rodemachra.

Eccl. de Modelinga, p. dominus Claudius Baudoche (2) cum suis coheredibus.

Eccl. de Aieyo, p. dominus Nicolaus de Heu.

Eccl. de Marange, p. dominus Claudius Baudoche.

Eccl. de Amnevilla, p^ni domini de Rigecourt.

In capitulo de Kedinga.

Eccl. de Engelinga, p. dominus Gerardus dictus Le Bouck (de Bouch, de Bruch).

Eccl. de Bethelenvilla, p. dominus Livarius Roucel (3), Valterinus Clementis (Clemens) civis metensis.

Eccl. de Vireyo, p^ni Septem de Guerra civitatis metensis (les Sept de la Guerre).

Eccl. de Muskirchen, p. dominus Wilhelmus de Putelinga.

140. In capitulo de Warisia.

Eccl. in Flecteringa, p^ni domini in Folszberg.

Eccl. de Meneringa (4), p. dominus Johannes de Warsperg.

Eccl. in Villa, p. domicellus Henricus Hase.

Eccl. in Hargarden (Hargoden), p. dominus Raynerus (Roynerus) de Heyss.

Eccl. in Lidinga, p^ni domicelli nuncupati Fisch (Fysch).

Eccl. de Gerselinga, p^ni iidem domicelli.

Eccl. in Rudendorff, p^ni domicella Agnes, domicelli Andreynus (Andronicus) et Johannes de Rapviller (Raviller, Ravilla).

Eccl. in Wisa, p. domicellus Hermanus Boiss.

Eccl. in Heyss, p. domicellus dicti loci (5).

Eccl. in Burlise (Burlize), p. dominus Joffridus Desch (Dosch).

141. *In archidiaconatu de Vico* et capitulo de Demis.

Eccl. de Jallacuria, p^ni domini temporales (6) dicti loci.

---

(1) Ligne omise dans *E, F.* — Voir page 73, note 6, une mention plus récente de Florange qui conviendrait ici.

(2) Au n° 19, c'est Jean de Vy.

(3) Ce premier nom ne se lisait pas au n° 20 et il manque ici dans *E, F*; comme, dans les autres mss, on a maintenu le mot *patronus* au singulier, il est probable que les deux noms qu'ils indiquent désignent deux collateurs successifs.

(4) Au lieu de Marange, il faudrait lire ici Dorvillers (v. n° 21).

(5) V. n° 42 une rectification de ceci ; mais nous ne savons comment expliquer l'erreur du texte.

(6) *B* a le singulier p^nus *dominus temporalis*, et aux deux lignes suivantes p^nus *idem*; *E, H* ont le pluriel encore à la seconde ligne. Mais cela fait-il une différence quant au sens ?

Eccl. de Baucuria, p. dominus temporalis dicti loci.

Eccl. de Letricuria, p^ni domini temporales dicti loci.

In capitulo de Nomineyo.

Eccl. de Serrieres, p^ni heredes Johannis de Toullon (1).

Eccl. de Portu supra Saliam, p. dominus (dicti) loci.

In capitulo de Montione.

Eccl. d'Eston (de Destoy), p. dominus Henricus Hase (Haze).

Eccl. de Montione, p. dominus Marquisius Pontis.

Eccl. de Lorry, p. dominus Claudius Baudoche (2).

In capitulo de Gorzia, eccl. de Billonvilla, p. dominus Theodoricus de Xenesse (Xenes) miles (3).

In capitulo de Hattrisia.

Eccl. S^te Marie ad Quercus, p^ni dux Lotharingie, Colardus de Marcey (Mercey) et dominus Claudius Baudoche.

Eccl. S^ti Privati in Monte, p. dominus Claudius Baudoche.

Eccl. de Gravelotte (4), p^ni heredes domini Nicolai de Heu.

142. *In archidiaconatu de Sarburgo* et eiusdem archipresbiteratu.

Eccl. de Howe (Howo), p. domicellus (Walther Darie).

(Eccl. de Humertinga, p. dominus Bartoldus) de Waldersperg (5).

Eccl. de Hilketzhem (Hilhem), p. dominus Johannes de Winstinga miles.

Eccl. in Averoncourt (Overonc.), p. dominus Collardus des Ermoyses cum domino de Flevilla (6).

In capitulo de S^te Arnuali.

Eccl. de Witringa, p. dux Lotharingie.

Eccl. de Tentelinga, p. dominus Merker cum ceteris.

Eccl. de Norswiller, p. dominus comes de Saroponte (Saraponte).

Eccl. de Kedemborne, p. domicellus Gerardus Kem (Xem, Hem, Irom).

---

(1) *B* a gardé ici par exception le texte de la seconde partie d'après *A : p^ni Joannes de Toullon*. — Voir au n° 23 comment s'est produite l'omission de Solgne et de Buchy ; il manque aussi Thimonville, alors que Port-sur-Seille n'était pas nettement indiqué là-bas comme de patronage laïc. — V. au n° 45 une observation sur Nomeny.

(2) Le prénom de ce personnage est différent au n° 24.

(3) Bouillonville relevait, même pour la collation de la cure, des seigneurs d'Apremont : on trouve, parmi leurs vassaux du XV^e siècle, Thierry, sieur de Senesse, chevalier.

(4) V. au n° 55 le patronage appartenant à S^t-Arnould, mais la note 1, page 60, nous apprend que ce droit avait passé par engagère, avec la seigneurie, à la famille de Heu. Cette famille étant très favorable au protestantisme, on ne sera pas étonné des raisons qui portaient l'évêché de Metz à confier le soin de la paroisse de Gravelotte au curé de Vernéville, 25 août 1587 (Bibl. munic., msc n° 60). — Le nom même de Vernéville devrait figurer ici, comme celui de Moutiers (n° 26), quoique ce dernier ait passé depuis au n° 97. Pour S^t-Privat, mentionné là-bas avec un double collateur et ici avec un autre, il y aurait à reconnaître trois collateurs successifs (cfr note 3, page 103).

(5) *A* omet une ligne, en attribuant à Hoff le patron de Hommarting : le nom de celui-ci se ressemble dans *A, B, H (Waldrespergi)*, mais dans *E, F, K* on n'en trouve que la première syllabe : *de Wid*. Comparer, pour l'orthographe de ces noms, le n° 27.

(6) *E, F* ne voient là qu'un nom, *C. des Hermoises de Flevilla*.

Eccl. de Busbach, p. dominus de Sierck (Cierck, Sierch) (1).

Eccl. de Folkelinga, p. dominus Mathias de Wintinga et heredes cuiusdam dicti Art.

Eccl. de Rullinga, p. dominus Johannes miles de Buntembach (Bontemb.).

Eccl. in Russella (Russela), p. dominus comes de Saraponte.

Eccl. de Bruchen, p. dominus Johannes miles de Lapide.

Eccl. in Rinchen, p. domicellus Henricus Manthennen cum suis heredibus.

Eccl. de Rubenhem, p. dominus de Lewestein.

Eccl. de Erfwiller, p. domicellus de Werlebach (*cfr n° 28*).

Eccl. de Dudewiller (Dudewilla), p. dominus comes de Saraponte.

Eccl. de S^te Ingelberto, p^ni domini de Bruchen.

Eccl. de Salbach, p^ni domicelli de Geminiponte (domini de Geminoponte).

Eccl. de Ormeshem, p. domicellus de Hubenrisio.

Eccl. de Bismeshem, p. domicellus de Ritenhoven (Witenhenen).

143. In capitulo de Bouckenhem.

Eccl. de Langeta, p. comes de Sarwerden.

Eccl. de Rimelinga, p^ni dominus Brochardus et eius germanus Symon (2).

Eccl. de Sinderstroff, p^ni iidem domini.

Eccl. de Gosselinga (Gessel.), p^ni domini predicti.

Eccl. de Berendroff, p^ni prescripti domini.

Eccl. de Bedeborn, p^ni domini predicti.

Eccl. de Stensel superiori, p. domicellus Rodolphus de Lininga (Leininga) (3).

Eccl. de Altdroff (Altdorff), p. idem domicellus.

Eccl. de Dolfinga (Delfinga), p^na Magistra de Basel (4).

Eccl. de Mettinga, p. domicellus Johannes de Wangen.

Eccl. de Diepach, p. comes de Lutzelstein.

Eccl. de Winstinga (Vistinga), p. dominus temporalis dicti loci.

Eccl. de Zellinga (Zoll.), p. dominus idem.

Eccl. de Diermeringa, p. idem dominus.

Eccl. de Stensel inferiori, p. prenominatus dominus.

Eccl. de Delinga, p. domicellus Scholme (Scoline, dominus Cholme).

Eccl. de Wilderdinga, p. domicellus Fussel de Lutzelnburg (Fusser a Lutzbourg).

Eccl. de Bouckenhem, p. comes de Sarwerden.

---

(1) La maison de Sierck possédait au xv^e siècle la seigneurie de Forbach ; et les seigneurs de Forbach, après avoir cédé à la collégiale de Hombourg (n° 93) le patronage de Kerbach ou Forbach en 1257, gardaient encore la collation de Bouschbach. Ce n'est pas d'après le pouillé qu'on pourrait leur attribuer aussi celle de Kadenbronn et de Hessling (Besler, *Gesch. des Schlosses... Forbach*, p. 77) : Kadenbronn vient d'être mentionné, Hessling ne paraîtra qu'au pouillé des Bénédictins avec une attribution pour les temps anciens au chapitre de S^t-Arnual.

(2) Malgré le silence des mss, on peut ajouter « de Finstinga » : les 5 cures mentionnées ici dépendaient bien de la seigneurie de Fénétrange, et Brocard de Fénétrange est un nom bien connu.

(3) En tant que maître de la seigneurie de Sareck.

(4) Comment a-t-on placé parmi les patrons laïcs cette vénérable abbesse (cfr p. 9) ? Il est vrai que, Bassel appartenant aux Chevaliers de S^t-Jean depuis 1446, on pouvait ne plus bien comprendre ce nom de « magistra ».

Eccl. de Harskirchen (Hastrierchien), p. idem comes.

Eccl. de Bustroff, p. idem comes.

Eccl. de Diedendroff, p. idem comes.

Eccl. S[ti] Laurentii, p. idem comes.

Eccl. de Duenfassel, p. idem comes.

Eccl. de Drulinga, p. idem comes.

Eccl. de Wigera maiore, p. idem comes.

Eccl. de Dinstalden, p[ni] Heringens. et quidam de Lutzelnburg nuncupatus de Puppapen.

Eccl. de Betewiller (Bettew.), p[ni] iidem domini.

Eccl. de Polstor, p[ni] domini de Othsensten.

Eccl. de Rechinga, p. domicellus Huntingen de Archsswiller.

Eccl. de Archsswiller, (p. idem dominus) (1).

144. In capitulo de Novomonasterio.

Eccl. de Furt, p. quidam nobilis dictus de Manchembourg.

Eccl. de More, p. domicellus de Homburgo.

Eccl. de Limpach, p. idem domicellus.

Eccl. de Frupach, p. comes de Sarwerden.

Eccl. de Bixbach (Rixfach), p[ni] domini temporales sive domicellus de Mauchenemmer (Monchenimmer).

In capitulo de Wargavilla.

Eccl. de Bederstroff, p. dux Lotharingie.

Eccl. de Luderfinga, p[ni] domini de Finstinga.

Eccl. de Endelsinga, p. Walterus de Chan (2).

In capitulo Hornbacensi.

Eccl. de Wisewiller, p[ni] domini temporales de Bontembach.

Eccl. de Munembach, p[ni] quamplures nobiles.

Eccl. de Nussewiller, p[ni] armigeri de Willensten.

Eccl. de Sigelstal, p. dominus Bittensis.

Eccl. de Gudelkirchen, p[ni] armigeri.

Eccl. de Geilbach inferiori, p. dominus de Sierck.

Eccl. de Geilbach superiori, p[ni] armigeri de Bontembach.

Eccl. de Betwiller, p[ni] armigeri.

Finis collationum civitatis et diocesis metensis (3).

---

(1) Cette mention du patron ne se trouve que dans *E*, *F*; mais les autres mss mentionnent tous au moins la paroisse (cfr n° 29).

(2) Comment lire le signe d'abréviation qui accompagne, très nettement dans *A*, la dernière lettre de ce nom? *Chanen? C* écrivait (n° 31) *Champ.* — D'après n° 31, ajouter ici Lostroff.

(3) *E*, *F* ajoutent : *in qua olim reperiebantur 572 (571) parochiæ*; *B*, *H* mettent ici la signature du no aire apostolique et secrétaire épiscopal Lamy (v. p. 36 et 38) : *quas ego publicus apostolica auctoritate notarius curiarumque metensium juratus necnon ejusdem episcopatus cameræ secretarius manu propria transcripsi et signavi anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo. Sic signatum Lamy* (*H* omet les mots « manu propria » et donne la date *anno Domini 1587 die decima sexta mensis junii. L'Amy*); *K* n'ajoute rien, non plus que *A*, mais celui-ci, pour remplir davantage la page (f° 30, v°), y inscrit la devise *Adiutor in tribulatio-*

II

AUTELS OU CHAPELLES

Comme le pouillé des cures, celui des chapelles (1) fut rédigé ou plutôt revisé, « renouvelé » aussi vers le milieu du XVI[e] siècle : toutefois cette partie du pouillé diocésain présente une physionomie bien distincte. D'abord, malgré le caractère officiel que semble invoquer cette détermination d'une date précise de rédaction ou de renouvellement, rien dans les documents ne confirme cette impression : du moins, et cela vaut mieux pour nous, l'auteur (2) remonte généralement à l'acte même de la fondation de chaque autel ou chapelle. Puis il est douteux qu'on ait jamais compris dans une rédaction de ce genre tous les autels du diocèse : il ne nous reste que ce qui concerne les églises de la ville et de quelques localités environnantes ; il eût été sans doute trop difficile de concentrer tous les renseignements touchant cette classe très nombreuse de petits bénéfices, qui relevaient de patronages beaucoup plus variés que pour les cures, et sujets par suite à beaucoup plus de changements ; et ces changements n'atteignaient pas seulement la personne des collateurs, mais aussi les biens mêmes qui constituaient le bénéfice. Tout comme de nos jours les fondations sont sujettes à des réductions ou à des suppressions, ainsi beaucoup de ces autels ou chapelles durent disparaître au cours des siècles ; assez souvent, depuis la fin du XVII[e] siècle, on s'en aida pour doter les vicariats qu'on fondait et qui devaient rendre plus de services que ces chapellenies anciennes. C'est ce qui explique que, au lieu d'un grand nombre de mss, nous n'ayions pour cette partie que trois documents d'ensemble remontant à cette rédaction du XVI[e] siècle : il faudra ensuite attendre le pouillé des Bénédictins, qui seul s'occupera de nouveau de ces petits bénéfices.

En revanche, ce pouillé des chapelles fournit des renseignements plus complets, plus vivants que les listes du pouillé des cures : souvent c'est l'acte même de la fondation de l'autel qui est analysé, indiquant ses revenus, ses charges, le collateur désigné, et l'on ajoute chez quel notaire ou aman la minute de l'acte est déposée ; puis c'est la transmission du droit de patronage jusqu'au milieu du XVI[e] siècle, par où nous apprenons une foule de relations curieuses entre les vieilles familles messines (3) ; enfin les noms de beaucoup de chapelains de cette époque nous sont

---

nibus : nous avons dit (p. 33, n. 2) que celle-ci appartient à H. Nicolaï, réviseur de la seconde partie du pouillé ; la présence de sa devise en *A* n'indique rien quant au texte de la seconde partie, conservé par ce msc dans une recension différente de celle de H. Nicolaï, mais elle confirme le fait de la dépendance du texte de la 3[e] partie vis-à-vis de cette recension de H. Nicolaï, et sert à expliquer les divergences existant dans ce msc entre la 2[e] et la 3[e] partie.

(1) M. Lepage semble n'avoir point soupçonné cette partie de nos pouillés du XVI[e] siècle ; le pouillé des Bénédictins l'a amené toutefois à parler (*L'ancien diocèse de Metz et Pouillés de ce diocèse*, p. 133) des chapelles, oratoires, pèlerinages. La juxtaposition de ces mots suffit à indiquer que l'auteur n'entendait point précisément les chapelles bénéficiales, dont parlent nos pouillés : comme on le voit au premier coup d'œil jeté dans ceux-ci, une chapelle bénéficiale peut sans doute être attachée à un oratoire plus ou moins distinct d'une église, mais le plus souvent elle ne se rapporte qu'à un autel déterminé dans une église, et un même autel peut servir à plusieurs chapellenies à la fois.

(2) Est-ce l'auteur de 1546 ou seulement le copiste de 1591 qui parle au n° 37 des divergences entre plusieurs livres ? Cette multiplicité des sources pourrait expliquer la répétition du n° 25 au n° 34.

(3) Pour bien comprendre cet avantage, il faudrait comparer presque chaque article de ce pouillé avec l'ouvrage si intéressant de M. le baron d'Hannoncelles, *Metz ancien*, 2 vol. in-fol.

fournis par l'un de nos mss. L'étude de tous ces détails nous eût mené trop loin : c'est pourquoi, comme pour le pouillé des cures, notre rôle pour le moment ne peut être que d'éditer les textes, y ajoutant tout au plus quelques observations et références. Décrivons d'abord nos trois mss.

A. — METZ, *Bibl. de la ville, msc n° 67* (1). — C'est le plus ancien et le plus complet des trois. Tout, écriture et orthographe, y est bien d'accord avec la date indiquée à la fin, en ce sens du moins que la transcription, achevée en 1591, a peut-être duré un certain temps ; ainsi l'écriture, tout en restant assez uniforme, est bien plus ferme et plus soignée au début ; et dans un passage qui se trouve répété, le nom d'un chapelain est accompagné de la date 1589 d'abord, puis 1590. Ce chapelain (n^os 25, 34) est, sinon l'auteur de cette transcription, du moins le premier propriétaire de notre msc, qui appartint plus tard à l'abbaye de S^t-Arnould (2). On remarquera l'orthographe hésitante de ce msc (3), que nous reproduisons fidèlement, en l'éclairant parfois par des rapprochements avec les mss plus modernes ; nous y ajoutons aussi une ponctuation, qui fait complètement défaut dans ce document. Du reste, tout s'y trouve habituellement dans cet ordre : situation et nom de l'autel, sa fondation et le collateur actuel, sa valeur, et puis le nom du chapelain ; parfois, comme pour les collateurs ou patrons, il y a les noms de plusieurs chapelains qui ont successivement possédé le même autel (un tel *tenoit*, un tel *tient*).

B. — METZ, *Arch. départ.*, °*G 17*. — C'est la seconde partie (f^os 19-29) du msc que nous avons déjà décrit p. 37, le seul qui réunisse ainsi le pouillé des chapelles à celui des cures. Malheureusement il est incomplet, s'interrompant brusquement au début du n° 28 et laissant blanches les 5 pages suivantes. Cela est regrettable (4), parce que ce petit msc, dont nous louions la fidélité pour le pouillé des cures, offre dans celui des chapelles un texte souvent plus clair que le précédent : il en rajeunit le style et ajoute parfois quelques détails, notamment sur les collateurs plus modernes ; ce msc est en effet de la fin du XVII^e siècle.

C. — METZ, *Bibl. de la ville, msc n° 72, p. 19-26*. — Ce document serait mieux à sa place parmi les pièces justificatives du pouillé des Bénédictins, puisqu'il est de la main même de Dom Jean François. Il représente, est-il dit à la fin, un document

---

(Metz, Rousseau-Pallez, 1856) : ne pouvant faire cette comparaison ici, nous indiquerons du moins entre [ ] l'orthographe des noms de familles telle qu'elle est indiquée dans cet ouvrage, très différente souvent de celle de nos mss.

(1) Ce msc, « livre-registre très étroit, 28^cm de haut. sur 10^cm de larg., couvert en peau blanche gaufrée », comprend 1 feuillet blanc, 186 pages numérotées de deux en deux (pagination toute moderne) et 4 feuillets blancs. La liste des « chappelles et auteles » occupe les pages 1-62 ; la page 63 porte le commencement d'un compte de la « recepte des grains de l'abbaie de S^te-Marie » ; pages 64-66, blanches ; pages 67-100, ancienne traduction française du petit Cartulaire de S^t-Arnould ; pages 101-171, traduction un peu différente du même Cartulaire, plus complète par endroits, mais inachevée ; pages 173-186, Extraictz du pied de terre appartenant au monastère royal de S^t-Arnoul.

Les 100 premières pages n'ont été insérées dans cette reliure que plus tard ; elles sont de la même écriture, par conséquent de 1591 environ. Les 70 pages suivantes nous paraissent datées par ce passage (p. 107) « jusque auiourd'huy 1552 » et les Extraictz de la fin sont d'une écriture moins ancienne. Comment le catalogue peut-il dire du tout « mauvaise petite écriture de 1546 » ?

(2) Le premier feuillet porte : *Ce présent livre appartient à Claude Salzair, à present serviteur à Monsieur le coadiuteur de S...* (deux mots effacés) *1593* — puis encore : *Ce present livre appartient à moy G. du faing* [?] — et plus bas : *De Archivio Sancti Arnulphi metensis.* — Le rapprochement de ces derniers mots nous fait croire que les mots effacés plus haut étaient aussi M. le coadjuteur de *Sainct Arnoult*, 1593.

(3) On y trouve : il a = il at = il ait, un = ung, fait = faict, eschevin = echevin, vicare = vicaire, hoirs = hoairs = houairs, fondé = fondes = fondez, etc.

(4) Peut-être pourrait-on le compléter, à l'aide du msc ayant appartenu au comte Emmery et que nous avons signalé page 38, note 2.

du même âge que le précédent (1), mais on n'y trouve pas la même fidélité : les formules sont abrégées, la transcription des noms de famille est moins soignée, et le style est encore plus modernisé.

Du reste, ces trois mss nous offrent bien un même texte primitif, datant sous cette forme de 1546 (2), augmenté ou remanié un peu jusqu'à la fin du XVII[e] siècle.

A côté de ces documents généraux, il existe bien des listes partielles, énumérant les autels qui relèvent d'un même collateur ou qui sont fondés dans une abbaye, une paroisse : comme pour les cures, nous ne pourrons qu'indiquer, en passant, ces documents particuliers, souvent assez différents du texte que nous publions, parce qu'ils sont d'époques très diverses. — Nous ferons exception pour quelques pages relatives aux chapelles de la cathédrale, que nous donnerons en appendice à ce pouillé : ce qui nous y détermine, c'est l'antiquité relative de ce document (1398) et, plus encore, l'exposé détaillé qu'on y trouve de l'organisation matérielle de ces chapelles, plus complète que nous ne l'imaginerions, et destinée à leur assurer une certaine indépendance au milieu de tous les services qu'abritait une grande église du moyen-âge.

Icy sont les chappelles et autels des eglises de la ville et citez de Metz avec les collations d'icelles, redigées par escript en l'an 1546 (3).

1. Et premier Ung **Seigneur Evesque de Metz** at (a) les quatres chappelles dittes et appellées les quatres chappelles episcopales, desquelles il en est collateur en tous moys, assçavoir :

La chappelle sainct Jan Baptiste devant les fons (fonts) en l'eglise de Metz : maistre Jean Vuarnel, archidiacre de Marsal, la tient.

La chappelle S[t] Gault (S[t] Galle) en la chappelle dudit S[t] Gault : de Florenville tient (4).

La chappelle S[t] Jehan Evangeliste en laditte chappelle S[t] Gault : seigneur Jehan Foes la tenoit.

La chappelle S[t] Remy pres de Ladonchampt : seigneur Joseph de Gornay, chanoine de Metz, la tenoit ; le nepveu maistre Denis Baillet tient.

2. Les chappelles et aultels fondés en l'eglise de Metz, desquelles **Messieurs de Chappitre** (5) en sont collateurs.

Et premier Messieurs seigneurs de Chappitre sont collateurs des six prebandes (pré-

---

(1) Il est dit page 26 : « Pour copie extraite et collationnée sur un Polion des chapelles et autels ci-dessus mentionnés, tiré des archives de M[re] Jean Phil. de Roucelz, chevalier, seigneur d'Aubigny, Champel, Flèville... : ledit polion apparu, puis rendu par le soussigné, notaire apostolique immatriculé en cour de Rome. A Metz, le 12[e] février 1662. » *(Signé)* Guichard, not. apost. (avec paraphe).

(2) *C* a pour titre : *Les chapelles et autels des églises de Metz et collateurs d'icelles, rédigées et renouvelées en 1548* ; cette date pourrait n'être qu'une faute de copiste, ou bien indiquer une transcription répondant à l'état des choses en 1548.

(3) On vient de voir le titre, un peu différent, de *C* ; *B* ajoute : *des églises de Metz et lieux circonvoisins*, ce qui ne nous paraît pas convenir au texte primitif.

(4) Le nom de ce chapelain manque au pouillé des cures n° 33 ; mais le trouble qui règne là dans les principaux mss pour la mention de la chapelle suivante, est signe qu'un copiste aura omis une ligne, trompé sans doute par la répétition du nom de S[t]-Galle : le nom de Gilles Foës, que d'autres mss mettaient à cette place, est probablement postérieur.

(5) *C* dit plus clairement : *à la collation des Vénérables de la Cathédrale.* — On remarquera combien S[t]-Pierre le Vieux et S[t]-Paul sont étroitement rattachés à la Cathédrale.

bendes) de S[t] Pierre le Vieulx (1), occurrant la vacation d'icelles, et sont de present reservées pour les vicares (vicaires) du cueur (chœur) de l'eglise ;

(de) mesme les six prebandes de S[t] Paule, et sont seulement [*plutôt* semblablement] reserves pour les vicaire de l'eglise (2).

Item à l'autel S[t] George sont deux chappelles fondées par seigneur Nemery Bauldouche (Baudoche), chanoine de Metz, dont messire Vueriat, curé de Maxière, en tient l'une, et l'autre est annexée avec la tresorerie ou au cours (coutre) de chappitre.

Item l'autel S[t] Jehan Evangeliste desoubz le jubé : maistre Robert Huet le tient (3) ; m[re] Nicolas organiste ma[r]guillier de la grande eglise tient.

Item l'autel Nostre Dame la Tierce, fondes par maistre Jan Aubry, archidiacre de Metz : seigneur Jan ... chanoine de S[t] Saulveur le tient, l'autre fondation est annexée pour les enfans de cueur (chœur) (4).

Item l'autel S[t] Clement audit autel Nostre Dame la Tierce : seigneur Didie Peratte de Verdun tient.

Item l'autel des Innocens es Crottes (5) : messire Nicolas Houuarde le tient, et vaut environ à presant iiii l.

Item ung autel fondes par seigneur Vuillaume de la Court sur 100 sols : faict l'an mil iij[c] xxi, Jehan de Ragecourt at la devise ; et est à l'autel S[te] Catherine en la chappelle Nostre Dame la Tierce : seigneur Contant le tient à presant.

Item l'autel S[t] Gregoire es Crottes : seigneur Hugo Bacarety tient.

Item l'une des chappelles S[te] Margueritte es Crottes.

Item l'une des chappelles à l'autel S[t] Saulveur, fondé par seigneur Nicol Beurtrand (Bertrand), chanoine de Metz et prevost de S[t] Saulveur, sur xxx l. de terre (6) : l'autre est supprimée et annexée pour les enfans de cueurs (chœur).

Item l'autel de la Magdeleine près du pourtal vers Chambre (7), que maistre Thiebauld Minety souloit tenir : le serviteur maistre Jan Foes le tient.

---

(1) *B* dit seulement : *de 5 prébendes de S[t] Pierre le Vieil*, ce qui est d'accord avec le n° 43 du pouillé des cures.

(2) Si le pouillé des cures n° 43 ne porte encore que « quinque canonicatus... », *B* dit ici comme les autres mss : *les 6 prébendes de S[t] Paul, qui sont pareillement réservées pour lesd. vicaires.*

(3) Les mots qui suivent ont été ajoutés après coup, mais de la même main ; de même à la page suivante, deux fois les mots « a presant ».

(4) *B* dit plus clairement qu'à cet autel *sont fondées 2 chapelles par m[re] J. Aubry*, mais il ajoute sans distinction : *lesquelles sont unies pour les enfans du chœur.* La fondation est de 1345, et le dossier assez complet de cette chapelle (Arch. dép., G, 473) nous apprend le nom omis ici dans le pouillé : Jean Herment, chanoine de S[t]-Sauveur, était altariste de Notre-Dame-la-Tierce en 1542-1544.

(5) Le pouillé des cures n° 36 disait « in criptis (cryptis) » ; ici, *A* traduit toujours par *es crottes ; B : es cloistres ; C : en croistre.* Du reste, il n'y a pas de doute qu'il s'agisse de la crypte de la Cathédrale : il est dit par exemple (Arch. dép., G, 477) « l'autel des Innocents, scituez ez grottes soubz le cœur de la grande église ». Ces autels seront cités n° 5 comme étant à la collation spéciale du Grand Doyen, ce qui s'accorde mieux avec le pouillé des cures. — Nous mentionnerons plus loin (p. 111, n. 7) un chapelain différent pour cet autel des Innocents ; Nicolas Howard ici nommé peut être le chanoine et coutre de ce nom, qui desservait cet autel vers 1612 et mourut en 1632 (Bégin, *Hist. de la Cath. de Metz*, II, p. 157).

(6) *C* dit aussi : *30 livrées de terre ; B : 30 libvres en argent.* L'épitaphe du fondateur (Bégin, *Hist. de la Cath.*, I, p. 162) justifie le texte de *A* et *C*.

(7) *B* ajoute : *dont est collateur celui qui est en tour*, c'est-à-dire le chanoine tournaire.

Item l'autel de (S^t Maur) (1) près des degrez de Nostre Damme la Ronde.

(L'autel) (2) S^t Burthemin (S^t Barthélemy) à l'autre partie (côté) de Nostre Damme la Ronde.

L'autel des Trois Roys fondes par les Noerons (Noirrons) (3) : maistre Claude This le tient.

(L'autel de la Trinité fondé par s^r Didier Piersoni doyen et chanoine de Metz) (4).

3. Aultres autelz hors de l'eglise de Metz, dont messieurs de chappitres en sont collateurs (5).

Item (à) S^t Simplice, y a l'autel Nostre Damme fondes par Andreu Gautier (André, Adrian Gonthier) le marchan sur six l. (de cens) : ly ebdomadaire (le semainier) de la grande eglise patron, et an default [de lui] après les xl jours passes le curé de S^t Simplice patron et jamais plus ledy (ledit) ebdomadaire ; faict l'an (mil) iii^c et l, Jacquemin Fessal ait la devise (6) : maistre Guillaume jadi maistre à S^t Vincent le souloit tenir, et vault environ iiij l. x s.

A Mollin. En l'eglise de Mollin, à l'autel S^te Barbe, y at ung autel fondes par Thiriat Robert de Mollin filz Robert de Batilly sur censes (divers cens) et héritages : ly ebdomadaire (le tournaire, semainier) de la grande eglise collateurs, et après xl jours passes ly dévolus est (à) l'abbé de S^t Simphorien pour une foys et pour touttes (les) aultres que ledit ebdomadare ne l'auroit donné dedans xl jours, et doit (être conféré) à ung prebtre qui n'a aultres benefice de saincte eglise ; faict le jeudy apres Noel l'an (mil) iii^c xlij ans, Bertrand le Moyelan ait la devise ; et vault (8 quartes) bledz, (24 hottes de) vin et (4 livr. mess. en) argent : seigneur Nicollas procureur fiscal tenoit, Platelot tient (7).

---

(1) *A* porte : *l'autel de Saincte Marie.*

(2) Le copiste de *A* a écrit : *Aultres autelz de S^t Burthemin.* Faut-il y voir quelque allusion obscure (cfr n. 5) ou une simple erreur (anticipation sur le titre du numéro suivant) ? En tout cas, l'existence de ces autels près des degrés de Notre-Dame-la-Ronde n'est pas douteuse (cfr Prost. *La Cathédrale de Metz*, p. 629).

(3) *B* ajoute : *qui est à la collation des représentans s^r François de Gournay.*

(4) *B* est seul à donner cette ligne, et cependant la fondation de cet autel était attestée par l'epitaphe même du doyen Pieressoni, † 1549 (Bégin, *Hist. de la Cathédr.*, II, p. 14 et 141).

(5) *C* se contente des mots : *Autres hors la grande église ;* de fait, plusieurs de ces autels n'etaient à la collation ni du chapitre cathédral, ni d'un autre. Nous distinguerons au moins par un numéro spécial les autels situés à S^t-Sauveur, à S^t-Thiébaut et à S^t-Pierre aux Images.

(6) Ceci désigne le notaire ou aman, chez qui se trouve déposé le titre juridique (devise = testament) de la fondation. *B* dit : *comme il est porté ez lettres qui sont en l'arche de Jacq. Fessal.* Quant à la désignation du collateur, nous voyons ici une de ces précautions souvent prises par les fondateurs contre la négligence de ceux qu'ils chargeaient de ce soin : si le collateur désigné en premier lieu ne remplissait pas son devoir dans les 40 jours, un autre lui était substitué de droit pour nommer en sa place au bénéfice vacant, soit pour une fois, soit même pour toujours, comme ici.

(7) Ce dernier mot nous fournit une date qui confirme bien celle de 1546 mise en tête de ce pouillé des chapelles : on trouve aux Arch. dép., G, 477, un compte des cens dûs à l'autel des S. Innocents sous les grottes en la grande église de Metz, que rend « à seigneur Nicolay Plettelet le pbre, à présent chappellain de l'esglise de Mollin », son receveur Jean Wesselin le jeune « pour les termes de l'an mil v^c et quarante cinqz ans » ; le même compte se reproduit pour les années 1546 et 1550.

A S[t] Estienne le despuis nez (dépenné), (à) l'autel S[t] Thomas, y a une chappelle fondée par feu maistre Thomas Richardi (1), et celuy qui est in turno (le tournaire) en la grande eglise collateur : seigneur Franceo Bernardy tient *(cfr n° 24)*.

An la chappelle au Champpassaille (Champ à Seille) sont deux chappelles fondée par ceux de la Court, dont celuy qui est in turno de la grande eglise patron : seigneur Noel, curé de Charly, tient l'une, et l'autre le serviteur de Monsieur le Chantre tient. A presant mesire Burthemin chanoine de S[t] Thiebault en tient une, et mesire Nicolas Philippe marlier de la grande eglise tient l'autre.

(En la paroisse S[t] Victor, y a une fondation en l'autel N. Dame faite par Abilette femme de Philippe Faixin amant, et vaut ladite chapelle six libvres par chacun an, qui se payent par l'abbaye de S[t] Martin de present unie à la primatiale de Nancy. Les représentants Philippe de Roucel, de Wernéville, d'Aubigny en sont collateurs) (2).

A Nostre Dame la Ronde. Item un autel fondes par le sire Jehan de Vualstrofz (Walstroff) sur vij l. (de cens) : le ebdomadaire de la grande eglise patron, en défault de lui ly ebdomadaire de S[t] Thiebault ; faict l'an mil iij[c] xxxvij, la devise ès vieuz arche de Saint Croix ; (et est) annexez à la prebande.

Item (en la chapelle) au Champpassaille (3) que doit estre ung (hospital, y) a l'autel S[t] Jehan fondé sur vii l. ou en vin (environ) de cens par Anicatte (Amiatte) fille de Nicolle de la Court et femme de Jan le Hongre : (les) annez hoirs damme Ysabel sa fille, femme à s[r] Nicol Pieddeschault, collateur ; après les xl jours passes, ly ebdomadaire de la grande eglise pour une fois, et après lesdittes annez houars masle, comme il appert par la devise de laditte Anicatte, datée du second mecredy de Janvier mil iii[c] xlviij que gist en l'arche Gillet (Ruesse).

Item en lad. Chappellatte, y a l'autel S[te] Margueritte fondes par laditte Amyatte (Amiatte) : l'annes de ses hoirs patron, comme il appert par laditte devise, en deffault led. ebdomadaire, et puis à son dit annes houairs. — La ditte Amyatte eut iij filz et une fille, asscavoir Bertran le Hungre, Yzabelle femme s[r] Nicol Piedechault, Jehan le Hungre et Woillaume (Guillaume) le Hungre.

A Noroy. Item une chappelle de la Magdalaine : ly ebdomadaire de la grande eglise patron, et vault du bledz et du vin, et prend portion et (ès) oblations ; seigneur Nicol con disoit le Mauvais Riche la tient [*cfr infra n° 39*].

---

(1) Il y eut de ce nom un chanoine de la Cathédrale, prévot de S[t]-Pierre aux Images, † 1514.

(2) *B* est seul à mentionner cette chapelle, et elle se trouve mal à propos parmi les collations du chapitre.

(3) Pourquoi n'a-t-on pas rapproché cet article et le suivant de ce qui est dit quelques lignes plus haut ? Nous croyons que ces deux articles ne sont qu'une explication ou une rectification de ce qui plus haut était attribué trop uniquement au tournaire de la Cathédrale. *B* rapporte le chiffre qui suit aux *deux fondations, l'une en l'autel S[t] Jean, l'autre en l'autel S[te] Marguerite, faites sur sept libvres de cens ; C* ne l'attribue qu'à *l'autel S[t] Jean, fondé sur 6 à 7 l. de cens ;* on ne voit nulle part un chiffre spécial pour l'autel S[te] Marguerite. La Chapelotte elle-même (hôpital avec chapelle) avait été fondée en 1334 par Jean de la Court (Arch. dép., G, 490) : Amiatte (Anicatte est une faute, corrigée plus loin par *A* lui-même), sa sœur probablement, aura complété sa bonne œuvre en 1348 par la dotation de deux chapelains. D'Hannoncelles, *Metz ancien*, II, p. 145 et 157, ne connait pas cette alliance le Hongre-de la Court, et il attribue à Bertrand le Hungre trois des enfants nommés ici.

4. A S^t Saulveur. Item l'autel S^te Agatte : ly ebdomadaire dudit lieux patron, et vault environ xxxiij s. (1) : seigneur Jehan de Crencourt tient.

Item ancor l'autel S^t Nicollas en la chappelle du cloestre (cloistre) : l'annes des Lavvre [? Laitre] patron, et vault environ lxxv s. ; s^r Demange Bouzennet [tient] (2).

A S^t Thibault (Thiébaut). Yzabel de Moyelan, femme s^r Jofroy le Gronais (de Gournay), fonda iij autel sur xviij l. de cens, c'est asscavoir un à (S^t Martin, un à l'Hôpital et un à) S^t Thiebault : le plus annes de ses hoars patron ; la devise en ung arche de S^t Martin. Messire Jehan le Coque tient celuy de l'hospital, et messire Jehan de Crencourt tient celuy de S^t Thiebault (3).

A S^t Pierre aux Ymages. L'autel S^t Jehan l'evangeliste : le grand doien patron ; neveux Johannes de l'hostel seigneur Philippe de Raigecourt (4).

Encor l'autel S^t Andreu (André) : le grand doyen patron ; s^r Pierre curé de Gremesieulx.

5. Les aultelz à la collation d'ung **grand doyen de Metz** (5).

Et premier l'autel S^te Barbe en la grande eglise : le nepveux dudit Johannes.

L'autel S^t Burthemin (Barthelemin) en la chappelle Nostre Damme la Tierce.

L'autel S^t Vincent : maistre Jehan Foes.

L'autel S^t Clement à Nostre Damme la Tierce.

L'autel S^t Lorent (Laurent).

L'autel S^te Margueritte es crottes (vaut quatre libvres) (6).

L'autel des Innocens es crottes.

L'autel S^t George es crottes : Hugo Bacareti tient.

L'autel des Bernard à Clervalt (aux Clervaux) (7), que seigneur Didie Formety souloit tenir *(cfr n° 12)*.

---

(1) *C* élève ce chiffre : *vaut environ 36 sols.*

(2) *B* a omis cet article ; le nom du patron, incertain dans *A*, est omis par *C*, qui porte : *l'aîné des hoirs* ; plus loin, n° 31, il sera question d'une chapelle de S^t-Sauveur ayant un autel de S^t Nicolas, mais la différence du collateur indique qu'il ne s'agit plus là-bas de la collégiale.

(3) Ceci sera répété (n° 18) parmi les autels de la paroisse S^t-Martin : on renverra alors, comme *B* le fait ici, à *la minutte qui est es vieilles arches de S^t Martin.*

(4) A cause du patronage (cfr le pouillé des cures n° 36), *C* met déjà avant cette ligne-ci le titre du n° suivant. *B*, au contraire, dit de cet autel et du suivant : *L'autel S^t Jean l'év. qui est à la collation des s^rs dudit lieu et est tenu par les mesmes. L'autel S^t André, est de la collation des s^rs prévost et chanoines dudit lieu.* Malgré cela, *B* et *C* citeront de nouveau cet autel un peu plus loin.

(5) V. la note précédente. — *B* omet complètement ce titre et n'assigne aucun patron aux 11 autels suivants. — Les divergences qu'offre cette liste avec celle de la page 70 (omission de S^t-Paul, addition de S^t-Clément et de S^t-André) s'expliquent sans doute par une confusion entre ce qui était à la collation personnelle du doyen et ce qui dépendait du chapitre en général (n^os 2 et 4).

(6) Les 3 autels de la crypte sont déjà mentionnés plus haut n° 2, comme étant à la collation générale du chapitre ; *B* garde ici la traduction *es cloistres*, mais *C* porte *in curtis*. Ce qui est plus grave, le 3^e de ces autels est appelé ici S^t-Georges, au lieu de S^t-Grégoire.

(7) *C* donne exactement ce nom, d'accord avec le pouillé des cures n° 36 ; *B* porte : *des Bernardins* ; *A* porte en surcharge une correction maladroite : *de S^t Bernard.*

En l'eglise parochiale de S^te Croix, l'autel S^te Catherine : le maistre des enfans de la grand eglise tient à presant *(cfr n° 33)*.

En l'eglise parochialle de S^t Martin en Curtis, l'autel Nostre Damme fondes par Ferry (Chielaron) (1) : seigneur Gerard Francisci *(cfr n° 18)*.

A S^t Pierre aux Images, l'autel S^t Jehan l'evangeliste : le nepveux de Johannes de l'hostel damme Annon tient, et vault environ xlv s. (2).

L'autel S^t Andreu : s^r Pierre curé de Gremessieulx que le tient.

Enco(r) en lad. eglise, l'autel du Crucifix.

(Morhange). L'hospital de Morhange, le princier (3) collateur.

6. A S^t Clement (4).

Item ung autel à Sainct Clement fondes par seigneur Vuillaume le Hongre : l'ainnes houars masle des Hungres patron dens le(s) premier(s) xl jours, lesd. xl jors passes l'ebdomadaire de la grande eglise ; faict l'an mil iij^c xlix, Jehan de Champel ait la devise. Les Badouche que sont et Raigecourt (5). Et vault x l. sans rachet. Maistre Dedie jadi procureur fiscal tient.

En laditte eglise sont deux chappelles de S^t Estienne fondes par Jehan de Rozerieulle : le couvant dudict lieu patron ; maistre Nicol Tristebarbe en tient l'une et le curé de S^t Vi l'autre (6).

7. A S^t Vincent.

(A) l'autel S^te Catherinne sont deux chappelles fondes par les Gornais (Gournays) : les iiij cardinaulx moines (7) patron : maistre Claude curé de S^t Victor en tient l'une.

---

(1) *A* porte Ferry *Chauuacon*, mais v. le pouillé des cures n° 36.

(2) Cfr la fin du n° 4 ; pourtant *B* et *C* ne répètent pas ici la mention de l'autel S^t-André, mais *B* maintient ses divergences dans la collation : *L'autel S^t Jean, dont la collation appartient aux s^rs dud. lieu... L'autel du Crucifix, duquel les prevost et chanoines de S^t Pierre aux Images sont collateurs.*

(3) *A* (il écrit plutôt *le premier*) et *B* (qui porte très explicitement *à la collation du princier de Metz*) sont en contradiction avec *C* et le pouillé des cures n° 36.

(4) Après les chapelles épiscopales et celles qui dépendaient de messieurs de chapitre, on va suivre, dans l'énumération des autres, un ordre topographique plus strict : il nous semble qu'il faudrait ici d'abord un titre plus général, que le pouillé des Bénédictins n'omettra point et qui s'opposerait à celui qui précède le n° 18 ; ce serait : LES CHAPELLES ET AUTELS DES ABBAYES ET COUVENTS DE METZ.

(5) *B* est plus complet et plus clair : *l'autel S^t George fondé à S^t Clément par s^r Willaume le Hongre, dont la collation appartient aux Baudoches et Ragecourts comme esneltz dudit Hongre... selon qu'il est porté en la minutte qui est en l'arche de Jean des Champs en datte de 1359.* Qu'on discute la date ; il faut lire toutefois Jean de Champel, qui était aman de S^t-Eucaire. *C* a mal lu un mot et dit : *fondé par René Guillaume le H.*

(6) *B* rapporte ces chapelles à l'abbaye de S^t-Arnould avec une autre : *En l'église S^t Arnould y a fondation à l'autel S^t Julien, qui vault 43 solz 4 deniers. Item en lad. église sont deux chapelles de S^t Estienne...* Mais il se trompe certainement sur celles-ci : nous avons encore le testament de Jean de Rozérieulle et une série de pièces qui ne laissent aucun doute à cet égard. (Arch. dép., H, 496 et 507.)

(7) *A* semble avoir lu : *cardinaulx nommes.*

Encor ung autel à S^t Vincent : seigneur Pierre le Lorain chanoine de S^t Saulveur tenoit ; le coustre de S^t Vincent patron (1).

8. A S^te Glossinne (Glossinde).

Item ung autel que s^r Pierre Lorain (Le Lorrain) tenoit : l'abbasse patronne, et vault environ c sols.

Item encor ung autel que seigneur Philip Bacarety tenoit : l'abbasse patronne.

Item ung autel que Dudené (Dieudonné) thient, que Auburtin solloit tenir : l'abbasse patronne.

Item encor ung aultel que le curé de Nouueroy solloit tenir.

Item ung autel que le seigneur Nicollas le prebstre soulloit tenir : l'abbasse patronne, et vault lv s. ; Dieudené gouverneur dudit lieux tient (2).

9. A S^t Pierre aux Dammes.

La chappelle S^t Pancras (Pancrace) située en ladict eglise, fondée sur bonnes rantes : l'abbasse patronne ; seigneur Jehan Berlan curé de S^t Vy tenoit (3).

Aux Pucelles.

En ladictte eglise y a un autel à l'autel S^te Agnès : la prieuse avec le couvent (4) patronne, et vault environ xl s. d'argent avec un demy journaul de vigne : seigneur Demange Bourg tient.

10. A S^te Marie aux Dammes.

En laditte eglise y a ung autel fondes par seigneur Jehan bon Ville (Bonviller) le prebstre : l'abbasse et couvant dud. lieu patronne (5) ; maistre Didie residant audy lieu tenoit.

Item ung autel audi lieux : l'abbasse patronne ; maistre Claude This tient, et vault environ lxxij (septante trois) s.

---

(1) *C* omet cet autel, trompé sans doute par l'identité du nom du chapelain à la ligne suivante.

(2) *C* ne détermine pas autrement que par les noms des chapelains ces 5 autels de S^te-Glossinde, excepté pour le 4^e : *un autre soulu tenir par le curé de Rouuroy, qui est l'autel S^t Etienne* ; mais il a pour le 5^e un nom nouveau : *un autre soulu tenir par le s^r Nicole Aubriot.* — *B* met, au contraire, des titres à ces autels : malheureusement il n'en donne que quatre et, à part le dernier, il est impossible d'y reconnaître les indications de *A* et *C* : *l'autel S^t Jean... et vault onze libvres ; item un autel soub l'autel N. Dame... ; item un autel de S^te Catherine... ; item un autre autel, qui vaut 55 solz...*

(3) *B* omet cet autel. *C* précise l'emplacement de cette chapelle, *qui était ci-devant où est l'escalier, à présent à l'autel à gauche du grand.*

(4) *C* spécifie : *la prieure avec le couvent de S^t Pierre.* Nous avons dit p. 44, n. 3, l'union des *Puellarum S^tæ Agnetis* avec l'abbaye de S^t-Pierre.

(5) Une fausse lecture a produit dans *B* une erreur sur ce patronage : *autel fondé par s^r Jean Villet, dont le prestre, l'abbesse et le couvent dud. lieu sont collateurs.*

11. A la Trinité (et S^t Jacques).

Il y a deux autels, l'ung à la Trinité et l'autre à S^t Jacque, condit l'autel des Baldons (Lardons) : le curé de S^t Jacque patrons, et souloit vallire (valoir) xvij l. x s. aux deux chappelles (1) ; seigneur Francoy Mathis curé de S^t Jegoult en tient l'ung, et seigneur Gerard Vuassart chappelain de S^t Saulveur tient l'autre, maistre Jehan Willz tient.

12. Au Clervaulx.

Au Clervaulx, y a ung autel fondé par Colette la mère Jehan [Solatte] (2), et vault bien vij l. de cens, et n'y a point de fondation que on puisse trouver : Gertrud femme Hanry de Gorge (Gorze) l'amant, Contesse sa seur et Collignon Chailloz (Chaillon) leur frère en sont collateurs, comme il appert par ung jugement qui en fut dit l'an mil v^c xxvij de mesire Demange Abron, qui avoit le don dudit autel, d'une part, et de Collignon Chailloz d'autre part, Nicolas de Heu eschevin et seigneur Androuuin Roucel les démonoient ; ledy s^r Demange Aubron tient, s^r Claude Rogerii du Sainct Esprit tient.

Encor audi lieu ung autel (de S^t Jean l'évangeliste) que vault cv s. fondes par Ancillon de Venise, fait l'an mil iij^c et six, la devise en l'arche Jehan le Menciez [Mercier] : les plus prochains de ses houairs patrons, (que sont) les premiers enfans de s^r Claude Baudoche, et fut juges par jugement en part en [emparti] à eulx encontre s^r Humbert de Serrierre et d'aultres qui se disoient collateurs ; messire Nicol Barrat tient.

Encor ung autel : les enfans Collignon Challoz (Chaillon) et les enfans Jehan de la Haye, accause des Hurez (3), patron ; s^r Demange Bouzemant tient.

Encor ung autel : le grand doyen de la grande eglise patron, et vault environ vj l. ; s^r Demange Rous[se]leti chanoine de la grande eglise tient en garde.

Encore ung autel de Bernais (4).

13. Aux Seur Precheresses.

Audy lieu y ait un autel : Collignon Chailly (Chaillon) est patron, et apres luy Ma-

---

(1) Le nom donné à ces deux autels, et qui est sans doute celui des fondateurs, est difficile à déterminer, bien qu'il soit répété encore parmi les autels de la paroisse S^t-Jacques n° 31 : *A* et *C* ont chacun *Baldons* et *Lardons* ; *B* : *qu'on dit des Ardens*. De même pour la valeur de ces deux bénéfices ; *C* dit : *valant chacun 17 l. 10 s.* ; *B* (par le changement d'une lettre) : *et souloient valoir quarante deux* (XLII) *libvres dix sols aux chapellains* ; ce qu'il ajoute, *présentement l'une d'icelles est unie à l'église de S^t Sauveur*, doit se rapporter à la suppression de la paroisse S^t-Jacques. Le nom du dernier chapelain pourrait être, à cause d'un signe d'abréviation, Jehan Willerz.

(2) Ce nom est difficile à reconnaitre : dans *B* c'est *Jean Colette* ; *Holleste* dans *C*, et *Sallander* dans *A* ; de même *Hanry de Gorge* dans *A*, devient *H. de Grosse* dans *B*. Le jugement échevinal (au lieu de « les demonoient », *A* écrit « les dennoment »), auquel on recourt en l'absence d'un acte de fondation, serait, d'après *B*, de *1537*, et *C* en fait bénéficier *Gertrude..., ses frères et sœurs*, sans nommer ceux-ci.

(3) Probablement Hurel (*C* écrit : *à cause des Sardz*). De même Collignon Chailloz est Coll. Berbis dit Chaillo.

(4) *C* omet cette ligne et *B* rapporte ce nom à l'autel précédent : *un autel des Bernards, duquel le doyen... est patron, et vaut environ six libvres* (cfr n° 5).

thieu de Mondelange ad cause de Contesse sa mère seur audy Collignon Chaillo, et vault environ xiiij l. x s.; messir Nicolas Jacob chanoine de S[t] Thiebault tenoit.

Item ung autel audy lieu : l'annes hoairs masle des Drouuir. patron, dont les Raigecourt en sont avec les Gronais, celluy de la ligne plus ainnes hoairs masle est collateur; messire Claude This tenoit.

Item ung autel : l'ainnes hoairs maistre Serriere (1) patron, fondes par Perrin de Laitre; et sont deux autel et (en) une fondation, l'ung est à S[t] Simplise et l'autre aux Precheresses; et vault xv l. es deux chappelles : messire Françoy Vuirion curé de S[t] Privé la Montagne tient les deux.

Item un autel que messire Jehan Hullon l'ainnes soulloit tenir : (la) prieuse dudy lieu patronne (2), et vault 6 l. messain; Hugo Hullo le jeune tenoit.

(Item un autre autel (3) fondé au maitre-autel en l'honneur de la Vierge Marie par Jacquemotte femme du s[r] Thiebaut Vieil amant, fille de Pierre Paillat, et vaut environ quatorze libvres : le s[r] Mathieu de Mondelange le conféra à Corneille d'Aussonville curé de S[t] Martin en l'an 1582.)

14. . . Aux Seur de la Magdelaine.

Ung autel es dicttes seurs que sieur Nicol Damps Jacques soulloit tenir : seigneur Nicol de Heu patron; messir Jehan Baicheilet le tient; les cens sont en procès, et souloit valoir cent s.

Item ung autel audy lieu fondé par damme Katherinne Baudoche : les enfans monsieur de Mollin (Moulin) avec damme Claude de Gornais, femme de seigneur Christophe Dorjal (Dorjaus), patrons; messir Bonneadventure tenoit, et vault ix l. en deux pieces (parts).

15. Aux Seurs de S[te] Claire sur le Mur.

Audy lieu y ait ung autel que sire George Guerard gouverneur de l'hospital tenoit : l'abasse patronne, et ne vault que xxvij s. vj d. iij angevinne (4).

Item ung (autre) autel audy lieu : l'abasse (de S[te] Claire) patronne; que messire Demange Bouzement tenoit, et vault environ ix l. x s.

Item ung (autre) autel audy lieu que s[r] Hugo Baccarethy tenoit : l'abasse patronne, et est de petit valeur.

L'autel Nostre Damme en ladit eglise, l'abasse patronne, que s[r] Jehan Hugo solloit tenir, fondé par Lorette Wittier femme Perrin Anchier (5) sur bonne rentes avec

---

(1) *B* et *C* donnent ce patronage aux *hoirs mâles des Baudoche*; *C* dit cet autel *fondé par Nicolle de Laitre.*

(2) *B* et *C* : *la prieuse et le couvent patrones*; *C* a un autre nom pour désigner l'autel *soulu tenir par... J. Hanruon.*

(3) Mentionné seulement dans *B*; il doit s'agir de Thiebalt Wiel, amant de S[t]-Victor, † 1323.

(4) Autant de chiffres différents que de mss; *B* : *ne vaut que treize sols six den...*; *C* : *valant 28 s...* — L'angevinne valait le quart du denier.

(5) Ce nom, très net dans *B*, est moins certain dans *A*, et *C* écrit : Perrin *Lingret*; de même il écrit mal le nom du notaire, qui nous paraît devoir être plutôt Rollenat, Roillenat. *B* date cette fondation *de l'an 1344* et ajoute que l'autel *vaut six libvres.*

plusieurs aultres conditions contenus en ladit fondation, que gist en l'arche Collignon Sollenat : fait l'an mil iij[c] xliij ; le nepveu de messire Hugo tenoit.

S[t] Nicolas (Talange ; A la Folie près de Talange).

La chappelle (de S[t] Nicolas) pres de Talange con dit (à la Folie) (1), fondee par ladite Lorette avec plusieurs conditions et bonnes rentes, comme (il) appert plus amplement par ladit fondation, faict en l'an mil iij[c] xlviij, escrit en l'arche s[r] Joffroy Grognat aman de S[te] Sigollainne plus plainement le dit : messire Pierre Lorrain chanoine de S[t] Thiebault le tenoit ; l'abbasse (de S[te] Claire) patronne. A present messire Martin Paris curé de Hautconcourt tient.

S[te] Agathe (Ladonchamps).

Item la chappelle S[te] Agatte pres de Ladomchamps, laditte abbesse patronne ; messire Jehan Charpentarii de l'hostel mons[r] le grand doyen que fut. Messire Nicolas grand marlie(r) de l'eglise de Metz tient.

Item la chapelle Nostre Damme à Olexi (2), fondes par laditte Lorette (Witier) : laditte abbesse patronne ; messire Jehan de Montegnin.

16. A S[t] Jehan en Chambre.

A S[t] Jehan en Chambre y ait ung autel : les enfans seigneur Matheu le Gornais patron : messire Demange Buyement.

17. A S[t] Fiacre.

La chappelle S[t] Fiacre pres de S[t] Arnoul : le(s) Sept de la Guerre patron : messire Michel Noël organiste de l'hospital tenoit, seigneur George Guerard gouverneur de l'hospital tenoit (3).

(Les Chapelles et Autels des eglises parrochiales de Metz (4). Et premièrement)

18. Les chappelles et aultels de l'eglise parrochialle de S[t] Martin en Curtis (5).

Item en la ditte eglise y a ung autel fondes par Jehan Burthemet (Jean Barthelemy) le drappier sur xv l. (de cens) : le plus prochains de ses houars patron dedans xl jours, et après lesdictes xl jours le curé et les echevins, (et) après les dictes

---

(1) *A* porte : *con dit la Fille ;* de même un peu plus loin, il a quelques mots inintelligibles : *escrit en l'arche... plus plainement le dit et de la claire : messire Pierre...*

(2) Cfr n° 39. *C* dit ici Olgy ; *B*, au contraire, Lessy. Le chapelain sera appelé plus loin J. de Montegney.

(3) *B* ajoute : *fut annexée à l'hôpital de S[t] Nicolas en l'an 1558. C* indique cette chapelle comme étant *à S[t] Arnould.* V. les circonstances de sa fondation dans Meurisse, *Hist. des Evêques de Metz*, p. 399.

(4) Il est étonnant qu'on ne trouve ci-après aucune chapelle pour les églises de S[t]-Hilaire-le-Petit et de S[t]-Victor : celle-ci est pourtant mentionnée au n° 3.

(5) Comme moyen de contrôler la liste qui va suivre, et plus encore de l'augmenter considérablement en ce qui regarde le XIII[e] et le XIV[e] siècle, on peut consulter le Cartulaire de S[t]-Martin en Curtis, Paris, Biblioth. nation., mss fr. n° 11848.

jours (après autres xl jours) le sepmenier (semainier) de S^t Saulveur : Grand Jehan ait la devise ; seigneur Nicollas Renault (Nicole Remiat, Remiot) estoit collateur : seigneur Robert Huet le tenoit, et peut à present valoir xxij l. (1).

Audi S^t Martin y ait ung autel fondes par s^r Rogier de Heu à l'autel Nostre Damme : l'ainnes hoairs maistre (2) (masle de) Forquignon le Riche patron dedans xl jours, après les dites xl jours les ebdomadaire de la grande eglise patron, comme il appert par ung escript d'arche en manière d'ordonnance, que Poincette femme Forquignon le Riche, fille le s^r Thiebault de Heu, fist pour le faict dud. autel, faict l'an mil iij^c lj : Jean Axier (Aixierre) l'escrit ; seigneur Nicol de Heu est l'ainnes hoirs masle de seigneur Willaume de Heu, et après luy il en y a plusieurs, desquels s^r Nicol Roucel est le plus viez, ou s^r Thiebault de Gournais (3) ; messire Cunin chanoine de S^t Sauveur tient.

Item ung (autre) autel à l'autel Nostre Dame fondé par le s^r Willaume de Heu chevalier sur x l. (15 l.) de cens : ly anné houairs (l'esnel hoir masle dedans) xl jours, (après) le hebdomadaire de la grande eglise patron, faict l'an mil iij^c iiij^xx : George L'escrivain ait la devise. (Du depuis) dame Collette, femme dud. s^r Willaume de Heu donna par sa devise c l. pour achetter c s. (de rente) pour led. autel, l'an mil (iij^c) iiij^xx v (ledit George ait la devise). S^r Nicol de Heu chevalier est l'aines houairs s^r Willaume, et après luy s^r Nicol Roucel ou s^r Thiebault de Gournais s'il est plus vielz (4) ; s^r Jehan Basselet tient.

Item ung autel à l'autel Nostre Damme fondes par Jehan Reguillon aman et echevin sur xij l. de cens : l'aines houairs maisle de ces (ses) houairs patron, faict l'an mil iiij^c lxij, Bertran de Moyelan ait la devise, et ne doit avoir le prestre autre benefice de saincte eglise ; seigneur Nicol Roucel estoit le plus aynes (5) et l'ait donné à son prebtre s^r Girard Thiery, et vault xviij l. x s. xj d.

Item ung autel en laditte eglise fondé par mesire Guillame curé de Morvil(le) à l'autel Nostre Damme : le plus aynes houairs masle des Gournais patron, à presant s^r Androuin Roucel patron, et vault environ iiij l. ; messire Pierre Coglygny [Colini] tenoit.

En la rue de Bons Enfans, en l'hostel Ancillon de Venize, y ait une chappelle fondée sur c s. (6) et maison que fut à s^r Jehan de Boullay, comme (appert par la devise)

---

(1) *B* a tort sans doute de renvoyer à l'arche de Grand Jambe ; il donne aussi une valeur de 23 l. 8 s. 6 d.

(2) *A* fait plusieurs fois dans la suite cette faute de maistre pour maisle = masle ; nous ne l'avons pas toujours reproduite.

(3) *B* et *C* donnent pour fondateur *Thiebault de Heu*, mais *B* dit ensuite *Poinçotte, fille du s^r Roger de Heu*, avec la date *1300*, ce qui n'est pas exact (V. *Metz ancien*, II, p. 129). Il indique, pour le moment de sa rédaction, un patron différent : *s^r Nicol de Heu chev^r estoit cy-devant l'esnel hoir masle de s^r W..., Philippe Roucel s^r de Warneville représentant led. Nicol de Heu confère présentement lad. chapelle.*

(4) Comme à l'article précédent, *B* attribue le patronage au *s^r Philippe Roucel comme esnel hoir masle dud. Willaume*, mais il assigne à la devise de Colette [Lohier] la date de *1405*, et ajoute que l'autel *vaut présentement dix libvres*, ce qui est le taux de la fondation d'après *A*.

(5) *B* assigne à cette fondation une date plus vraie, *1372* ; et *Philippe Roucel en est présentement patron, et vaut ... vj d. C* a un nom impossible : *s^r Arourdez collateur.*

(6) *C* dit cette chapelle *fondée par led. Ancillon*, et il s'accorde avec *B* pour dire : *lad. chapelle est en l'hotel et maison qui fust à s^r Jean de Boulay* ; *B* ajoute encore que la fondation fut *faite en l'an 1306, duquel les deux filles... sont collatrices, et par cy-devant s^r Jean de Gournay.*

que gist en l'arche Jehan de Mercier : les deulx filles monsieur de Moullin de sa premier femme collatres ; messire Martin de S^t Thiebault tient.

Encor ung autel en lad. eglise de S^t Martin fondé par Jehan Griffonel l'échevin sur c s. de cens : l'aynes houairs de ce nom patron comme il appert par la devise dud. Jehan, datée de l'an mil iij^c et xxv, que gist en l'arche Thiebault le Viel, cestuy Griffonel estoit fils s^r Phelippe le Gornais : en sont les Reguillons collateurs.

Encor ung autel audi lieu fondé par Nemmerey Badoulche (Baudoche) : sa devise que gist en l'arche Lorent de Toul faict mention qu'il avoit fondé ledict autel sans dire aultre chose, faict l'an mil iiij^c et ung (1) ; messire Jehan l'Escossoit le tenoit ; messir Pierre Humbert tient.

Encor ung autre autel fondé par s^r Philipe le Gornais, sur lx s. de cens : l'ainnes de ses houairs patron comme il appert par sa devise datée de l'an (1314) (2), que gist en l'arche Jacomin Bolleaue (Boileau) ; Jehan Griffonel estoit filz dud. Philippe, et Avillatte sa fille eust Thiebault Migomay, et sont les Reguillons patrons ; s^r George Guerrad tient.

Item (à) l'autel Nostre Damme, y ait ung autel fondé par Ysabel la femme Thiebault Xemel (Pernel, Pernet) sur x l. de cens pour chanter (dire) chascun jours messe : les (plus) prochains des houairs de lad. Ysabel (3) collateurs, comme il apert par la devise de lad. Ysabel, faict l'an mil iij^c iiij^xx vij, que gist en l'arche Lorent de Toul ; maistre Girard Francoy le tenoit, le nepveux du curé de S^t Martin tient.

Ysabel de Moyelan femme s^r Joffroy le Gornais fonda troys autels sur xviij l. de cens, asscavoir ung à S^t Martin, l'autre à l'hospital, l'autre à S^t Thiebaul ; les plus prochain de ses (hoirs) collateur, la devise ès vieulx arche de S^t Martin ; messire Jehan le Cocque tient celuy de l'hospital, seigneur Jacque curé de S^t Jacque tenoit celuy de S^t Martin, et s^r Jehan de Crancourt tient celuy de S^t Thiebaul : s^r Françoy curé d'Argancey tient celuy de S^t Thiebaul (4).

(Item en ladite église y a un autel de S^t Nicolas fondé par Jehan Girnoult le tailleur, dont est patron le curé de S^t Martin.

Item led. Jean Girnoult a encore fondé un autel de S^te Anne en l'église de S^t Gengolphe : le curé dud. lieu et l'amant en sont patrons, qui est une mesme fondation avec la précédente, d'où dépend une maison par indivis en la rue des Parmentiers ditte au Chaudron ou au Plat d'estain, de laquelle les altaristes ont faict un bail à Marin le tailleur de pierre par le consentement des collateurs, passé par Jean Travault le jeune, amand.)

---

(1) Il y a ici divergence complète entre les mss. *B* donne pour *collateur le curé de S^t Martin, comme appert par la minute qui est en l'arche Perrin Georges amand de S^t Memin datée de l'an 1395*. *C* n'indique aucun collateur, mais remarque que *l'ordinaire en pourvut en 1590* ; puis il ajoute une ligne bien incompréhensible : *Un autre* [autel] *fondé par le même fils Irene Nicole Baudoche l'ainé collateur* [le même s^r Nemery ; Nicole ... ?].

(2) *A* se trompe en disant *l'an mil iiij^c xiiij* : les noms du fondateur et de l'aman le prouvent.

(3) *B* et *C* ajoutent : *avec le curé de S^t Martin.*

(4) Cette triple fondation, déjà mentionnée n° 4 et qui le sera encore n° 19, est omise ici dans *B*, qui est seul à donner les deux autels qui suivent.

Item un autel fondé par s[r] Jehan Corbe, et vault vj l. : l'ainnes houairs maisle des Corbe, qui est de present seigneur Jehan le Gournais; après, s[r] Humbert de Serriere, monsieur de Rolletez [Rorthé] et monsieur de Dulley [Deuilly], qui ont les deux filles s[r] Claude Bauldouche de sa premiere femme fille s[r] Conrard de s[r] Pierre [Serrieres], en pourroit une fois estre le plus ainelz : le curé de S[t] Medard tenoit.

Encor ung autel fondes par s[r] Collignon de Toul le drappier : le curé collateur ; s[r] Girard Francisci le tenoit.

Item ung autel fondé par s[r] Gille le Bel : l'ainnes houairs maisle des Belz patrons, qui est s[r] Jehan le Gournais, et après, se pourroit estre l'ainnes houairs masle des Chaverson ad cause qu'ils sont des Belz, ou le Roucelz (1) ; messire Jehan archeprebtre de Nouesville tient.

Item ung autel, auquel sont deux cappellains : le(s) curé et amans (de S[t] Martin) patron ; s[r] Claude This en tient l'une et l'autre.

Item ung autel en la maison des Bauldoches devant la fontaine de l'hospital ; celluy qui tient ladit maison patron (2) ; messire Michel Noël le tient, messire Claude Laitre curé de S[te] Aignel tient.

Item ung autel à S[t] Martin : s[r] Claude Baudoche avec son frère patron (3) ; s[r] Conrard le prebstre demeurant à S[t] Simphorien tient.

Item ung autel en laditte eglise fondes par s[r] Wiriat Bouchatte : l'ainnes hoairs maisle des Bouchatte patron ; s[r] Nicol Roucel en est collateur (4) : après, le plus ainnes des Roucel descendus de s[r] Nicol Roucel l'ainnes ; messire Berthellemi chanoine de S[t] Thiebault tient à present.

Encor ung autel de(s) Warise : l'ainnes des Woirises patron, et (vaut) cviij s. (116 s.) ; s[r] Francoy Bernardin tient.

Encor ung autel : l'ainnes houairs maisle des Baudoche patron (et vaut xv l.) ; s[r] Thirion de Walle tient.

Item ung autel : dame Barbe femme s[r] Regnault de Gournay du Mesbourg [Nuefbourg] patron(ne) avec dame Claude de Gournay son avelette femme à s[r] de Coussy [Coucy] patronne ; s[r] Nicol Olexy le prebstre le soulloit tenir ; les cens perdus (5).

Item la chappelle S[t] Sebastien en laditte eglise que vault xvij l. en deux piesse

---

(1) *B* dit de la même façon : *J. de Gournay, après lequel les Chavressons et les Roucels auront le mesme droit* ; mais *C* porte seulement : *l'ainé des Roucels patron.* Cet autel des Belz est identifié plus tard (Arch. dép., G, 2305, pièce 23) avec une chapelle bien connue sous le titre de l'Assomption ; mais il y a eu tant de fondations en l'honneur de Notre-Dame qu'il est bien difficile de les suivre d'une façon distincte.

(2) *B* dit cet autel *de la collation desd. Baudoches, jaçois que lad. maison ayt esté vendue pour remplacer les abbez et religieux de S[t] Symphorien après la ruine de leur monastere hors la ville, à la réserve dud. droit de patronage, qui est demeuré comme d'ancienneté aux héritiers desd. Baudoches.* Cela se rapporte à l'année 1563 ou 1564, et explique comment *C* peut dire : *Mad[e] de Vernéville en a pourvu en 1587.*

(3) *B* ajoute : *et peut valoir vj l. xv s.*

(4) *B* précise : *s[r] Nicolle Roucel le conféra en l'an 1558. C* ajoute : *vaut 60 l.* — *B* place, avant les deux autels qui précèdent, celui des Warises.

(5) Cette perte des cens a sans doute amené la disparition de ce bénéfice, que *C* ne mentionne plus.

(parts) : les enfans s^r Nicol Renaul (Remiat) patron (1) : s^r Jehan Maliehan tient.

Encor ung autel fondes par Ferry Chiellaron : le doïen de la grande église de Metz patron ; messire Dominicque Rousselei tient en garde (2).

L'autel Nostre Damme fondé par Bietrix Baudouche, (qui peut valoir 11 l. 12 s.) ; messir Conrard de S^t Simphorien tenoit.

L'autel fondé par s^r Roger de Heu (3) ; messire Cugin channoine de S^t Sauveur tient.

Encor ung autel fondé par s^r Pierre de Heu : les Baudouches patron ad cause des mainbours (4), et vault vj l. ; s^r Conrard ou Françoy Wirrion tient.

(Un autel fondé par Mathieu Grandcol : le s^r d'Aubigny patron.)

19. Les autels qui sont fondés à l'hospital S^t Nicollas aux Neufbourg.

Premier ung autel fondé par Jean Quartier le bouchier à l'autel S^t Nicolla : les maistres dudict hospital patrons, faict l'an mil iij^c lix ans, Jacquemin Fessal ait la devise en son arche (5) ; messire George Guerard gouverneur dud. hospital tient.

Item Ysabel de Moyelan, femme s^r Joffroy le Gornays, fonda trois autel sur xviij l. de cens, ung audi hospital à l'autel S^t Nicollas, que vault environ vj ou vij l. ; messire Jehan le Cocque tient.

Encor ung autel audit hospitale fondé par Marette la béguine (6) : le prieur de Precheresse patron ; messire Jehan le Cocque [tient], et vault environ xliij s.

L'autel Nostre Damme aud. hospital : les maitre patron, et est annexée pour le curé ; et vault environ lxxij s.

20. Les autels fondes à S^t Louys.

Ung autel à Sainct Louys fondes par messir Nicol Drouin (sur dix libvrès) : l'ainnes houairs (masle des Drouyns patron, les Gournaix) et le(s) Raigecourt en sont ; seigneur Michel Noel le prebtre tenoit, messire Claude This tient.

---

(1) *B* précise qu'il s'agit d'*un autel en la chapelle S^t Sébastien en lad. église... ; le 9 déc. 1582 le s^r de Warnéville le conféra au s^r Corneille d'Assonville curé de S^t-Martin.* — *C* dit : *Philippe Roucel collateur.*

(2) Omis dans *C*, mais déjà porté au n° 5.

(3) N'est-ce pas une répétition de l'autel mentionné presque au début de ce numéro ? *C* ajoute ici : *les ainés des Heus collateurs.*

(4) Cette circonstance semble désigner la fondation de 1351-1354 (*Cartulaire*, f^os 24 et 27), la fille de Pierre de Heu ayant épousé Jehan Baudoche. *B* nomme *les Roucels collateurs*, et *C* aussi : *l'ainé des Roucels patron.* Puis *C* ajoute seul l'autel suivant.

(5) *B* rapporte cette fondation à *1306*, ce qui paraît s'accorder mieux avec le nom de l'aman ; puis il ajoute : *et vaut vj l.* — Ce msc omet l'autel suivant, déjà mentionné au n° précédent.

(6) *B* et *C* mentionnent dès ici que la fondation de Mariette (Marcette) s'étendait *aud. hopital et à S^t Julien, ce qui ne fait qu'une fondation ;* mais *B* en réduit la valeur à *xviij s.* et nomme *la prieure des Précheresses patronne ; C : le prieur des Précheurs patron*, comme plus bas n° 38.

Item encor ung autel aud. lieu : Magdalaine femme (jadis de) Hanry de Jonville (Xonville) ou ses enfans comme hoairs et héritiers (de Pappemiatte) patrons (1) ; s^r Girard curé de Parni tient.

Encor ung autel fondé par les Hessons : s^r Jehan le Gornais, s^r Nicol de Heu et plusieurs aultres patrons ; s^r Michel Nicol [Noël] tient, et vault environ c s. : à présant messire Demange Bosnant tient.

Encor ung autel ou il fault chascun dimanche dire messe, a presant annexé pour le curé de l'hospital (2) ; et vault environ iiij l.

Encor ung autel, dont Jehan Chardin est collateur, et l'ait donné à un sien parent estant en court de Romme, et est de petit valleur (3).

A Nostre Dame au Champs.

Audict lieux y ait ung autel fondes par Burthemin de Bene (Bonnet) (4), et vaut environ lxv s. : les enfans s^r Nicol Remiat en sont collateurs ; s^r Girard de l'hospital tient.

21. Les autels fondes en l'eglise parochialle de S^t Simplice (5).

Item (Premièrement l'autel) S^t Thomas de Conterbie (Cantorberie) fondes par Henequin de Tornay (Tournay) le changeur sur x l. pour deux chappelains, et est son plus aynes houairs maisle patron dedans xl jours, et après les dicts xl passe, les eschavins de S^t Supplice en pouront estre patrons : faict l'an mil iij^c iiij^xx

---

(1) Dans *B*, le patron est *le s^r de Werneville comme représentant Magdelaine... ; et vaut iiij l.*

(2) *B* ne dit rien de cette messe, mais il indique pour *patrons les 4 maistres de l'hospital.*

(3) Omis dans *C* ; *B* dit *Chardin le Clivour.*

(4) *B*, au contraire : *fondé par dame Damielette.*

(5) Bien des pièces de nos Archiv. dép. concernent les autels de S^t-Simplice : citons d'abord deux pièces d'une portée générale, G, 2360. L'une, copie de 1584 avec une addition de 1588, n'est que le premier feuillet d'un cahier perdu, qui reproduisait simplement ce numéro de notre pouillé des chapelles, en continuant toutefois les séries des chapelains. L'autre est plus originale, et, quoique contemporaine, sous sa forme actuelle, du pouillé, n'y correspond presque en rien, mais nous redonne en général la situation qui existait un siècle auparavant, vers 1460. Bien qu'une note marginale parle de 28 autels fondés « à S^t Simplice et ez maisons de lad. paroisse par divers particuliers pour accroistre le service divin et faire leurs anniversaires », la liste n'en indique que 23 en deux groupes dont la distinction n'est pas nettement marquée ; on a aussi laissé le plus souvent en blanc le nom de l'autel assigné à chaque chapelain, en sorte que cela nous parait un essai fait au xvi^e siècle pour se rendre compte des anciennes fondations de la paroisse, les unes annexées à la cure, les autres constituant encore des chapellenies distinctes. Voici en abrégé cette liste :

I. — Mémoire concernant certains autels fondez et establis en l'esglise S^t Simplice par les cy après nommez, scavoir : L'autel de Henry de Marsal fondé à l'autel S^t Pierre et S^t Paul, qu'est icy le premier deservy par Jean Motel. — L'autel de Cath. Domangin, fondé à l'autel ..., deservy par s^r Nicolas de Commercy. — L'autel de Perise femme de Mathieu Benoiteau, deservy par s^r Jean Aidenat di[t] Fauquenel. — L'autel Simonin Pardint, deservy par led. s^r Fauquenel. — L'autel de Perrin le prevost, deservy par s^r Guillemin. — L'autel de Thiebault Saire et Jean Saire son frère, deservy par s^r Werrey George et J. Motel. — L'autel d'Alexandre Bourchon, deservy par les susnommés. — L'autel de Biétrix Marcoult, femme en premiere nopces dud. Thiebault Saire, deservy par les deux susnommés. — L'autel de Jeoffroy Mine, nommé de S^te Margueritte, deservy jadis par les s^rs Claude Margeret m^e ez artz et official de la

et iiij. George L'Escrivain ait la devise ; le plus ainnes à presant est s^r Michel de Gournays ad cause de(s) Battailles (1) ; s^r Girard Guerard et seigneur Roubert de Huet tient.

A l'autre [?] autel Nostre Dame y at ung autel fondé par s^r Grand Jehan l'amant sur bonnes rentes pour chanter chascune sepmaine v messes : le(s) curé et echevin dud. S^t Supplice patron (dedans xv jours) et n'en peult on donner à un curé durans [ces xv jours], (et) après xv jours passe le curé et les amans dud. S^t Supplice, et après aultres xv jours les iij hebdomadaires (les 2 semainiers) de la grande eglise collateurs ; faict l'an mil iij^c iiij^xx et xix, George L'Escrivain ait la devise. (A présent) annexez à la messe Nostre Dame de lad. eglise de S^t Supplice (2).

Item l'autel S^t Berthemin fondé par Collignon Beroy [Barroy] : les hoairs patrons, s^r Nicol de Heu en doibt estre et les Chaverson (3) ; seigneur George Guerard gouverneur de l'hospital tient, et vault environ xl s.

Item ung autel à l'autel Nostre Dame, fondé par Berthemin Poillat (Burtignon Paillat) les deux [?] fils Nicol Poillat sur x l. de cens : l'ainnes hoairs maisle de Perrin et Roubert Poillat les deux filz dud. Berthemin patrons ; faict l'an mil iij^c et vij, le s^r Jehan Piedchault a la devise.

Item ung autel fondé par Perrin de Laitre (fils Henriot de Laitre) sus bonnes rentes : ses plus prochains hoairs maisle de part père et de part mère patrons,

---

cour de Metz, et s^r Robert licentiez ez droicts. — Plus la fondation de la messe de l'Annonciation de N. D. à dire chacun samedy aux gros coupx de la messe N. D., fondée par Katho l'hollier du Quartault en l'an 1514. — [A part les deux derniers articles, les noms des chapelains cités ici se trouvent dans des pièces de 1461 à 1470. Arch. dép., G, 2365 et 2373.]

II. — Autres autels fondez et dont les eschevins sont aussy patrons et collateurs et qui ne sont annexez à lad. esglise. — La fondation faite par Hennequin Langlois de Salnerie l'an 1343 ; — celle de deux autels [sans indication] ; — celle de Wyriat l'orfevre ; — celle des cinq messes de Collignon Noiron l'an 1391 ; — celle de dame Margueritte femme de s^r Pierre de Pargney ; — celle de Collignon l'Escripvain demeurant devant la grande maison l'an 1399 ; — celle de Jennette de Sorcey l'an 1400 ; — celle de l'autel S^t Pierre et S^t Paul par la mère de Jean et Martin les George ; — celle que s^r Jean de Freystroff deservoit l'an 1421 ; — celle de Jeannette Thirion de Vesigneux l'an 1440 ; — celle de Grand Jean l'aman ; — celle de Jean Neuarelz [?] l'an 1383. — [Nos archives conservent les actes constitutifs de plusieurs de ces fondations : il n'y a donc pas à en douter, malgré le silence ou les indications trop peu explicites du pouillé.]

(1) Au lieu de cette transmission du patronage, *B* porte que *cet autel est annexé à la cure de S^t Simplice* ; au contraire, *C* porte *s^r A. Roucel collateur*. La liste déjà indiquée (Arch. dép., G, 2360) complète l'indication donnée par *B* : « et présentement les eschevins de S^t Supplice comme patrons l'ont annexé au curé dud. S^t Supplice, qui [que] curé soit. Et le tient leur curé m^re Francoys Lartilleur. La donnation au prothocolle m^re Abraham, curé de S^t Estienne le depuis né, 1584. »

(2) Il est singulier que le pouillé ne parle pas autrement de cette messe Notre-Dame, la principale fondation de cette paroisse. En 1366, « li sires Jehans cureis de Bistorf, chanones de Mes et cureis de lad. esglise S^t Simplice », avait commencé cette fondation d'une messe quotidienne chantée « à l'autel N. D. séant à la dextre partie dou cuer de lad. esglise » : on comprend qu'il eut besoin du concours de ses paroissiens pour compléter cette fondation, l'évêque Thierry les y exhorta (Arch. dép., G, 2364), et plus tard encore il fallut de nouvelles libéralités pour soutenir cette œuvre, qui concentra beaucoup de fondations faites « en accroissant les cens de la messe N. D. ». Ces cens faisaient vivre tout un corps de chapelains : en 1461 (G, 2365), ils sont cinq, outre le curé qui prend part aussi à l'acquit de cette fondation.

(3) *B* complète cela : *descendans de l'esnel desd. Verroys, et vaut environ neuf livres Mons^r d'Aubigny en est présentement collateur.*

il le fault donner à ung prebstre qui n'aye aultre benefice de saincte eglise, selon la devise dud. Perrin, datée de l'an mil iij[c] lj, que gist en l'arche Jacquemin Fessault (amant de S[t] Vy). Ledit Collignon Remiatte (Remiat, Remiot) et Mangin Lay [Laiey] pour Jehan Lay son filz (donnerent) led. autel en l'an mil iiij[c] lxxvij à s[r] Jehan Hennequin le prebstre, Jehan Houdebarant amans de S[t] Victor l'escript. S[r] Francoy Virrion tient.

Item ung autel fondé par s[r] Poince le Gournay que vault x l. : le plus aynnes (hoir) dud. s[r] Poince patron, combien que le Bauldouches en ont eu fay le don à messire Demange Abry (Abron) par la résignation de maistre Nicol Grand Jehan curé d'Ennerey (de Merey) (1); s[r] Mathis Barret tient.

Item ung autel (à) l'autel Nostre Dame fondé par Andreu Gourne (Gonthier, Gont) le marchant sur vj l. de cens, les hebdomadaires de la grand eglise patrons et, en default, après le xl jours le curé de S[t] Supplice et jamais plus les dicts hebdomadaires : faict l'an mil iij[c] l (2), Jacquemin Fessault ait la devise ; s[r] Thirion Maillat la tenoit.

Item ung autel que soulloit estre en la maison Henri de Gorge (Gorze) l'amant : s[r] Nicol de Heu chevalier comme collateur dud. autel ; par le gré et consantement des ordonpences (ordinaires), ait esté transferé en laditte eglise de S[t] Supplice ; jady fondé par le sire Pierre Pargney chevalier, et se desert à presant en la chappelle des Trespassés en la semetiere de lad. eglise (3) ; sire Nicol de Heu patron et souloit valoir environ vij l. ; messire Pierron Nigri chanoine de S[t] Saulveur tient.

Encor ung autel fondé en lad. eglise : les eschevins patrons, et ne vault que xiiij s. ; s[r] Mathis Baret tient.

L'autel S[t] Michel en la ditte eglise : les hoairs des Roucel patrons, et est asscavoir s[r] Nicol Roucel, s[r] Androuin Roucel et s[r] Claude de Gournay (4) patrons ; et (vault) xxvij quarte de froment et environ lx s. ; messir Jehan Baptist chanoine de S[t] Thiebaut tenoit 1558.

Item un autel en lad. église à l'autel S[t] Barthelemin, fondé par Thiebault Saire, duquel sont patrons le curé et l'amand dud. S[t] Simplice, et ne vaut après les redimus et salaire du clerc que 21 s., de quoy la minutte est en l'arche de Jacquemin Fessault) (5).

---

(1) *C* écrit : *fondé par s[r] Pierre de Gournay*, puis : *s[r] A. de Roucels et l'ainé l'ont donné à Anselme Duprey en 1390.*

(2) Cfr n° 3. — Dans *B*, un déplacement de feuillets oblige à passer ici de f° 25 à f° 28.

(3) *B* se trompe sans doute sur la première situation de cet autel, *qui souloit estre en la maison de George l'amand*, mais ensuite il complète l'histoire de son transfert *en la cimetiere... ou elle a esté constructe de nouveau avec les pierres et despouilles de la premiere chapelle, et peut valoir vij l., de quoy Collin Corbé amand de S[t] Gegoult a la minutte en datte du 24 maye 1375.* — *C* dit absolument : *la chap. des Trépassés, édifiée des dépouilles de la première chapelle.* — Le nom du fondateur nous oblige à réparer une omission singulière du pouillé ; le 11 septembre 1398, « dame Margueritte, la fille Henry de Val que fuit, et femme le s[r] Pierre de Pargney chevalier que fuit », fonde par sa devise trois autels : un en la grande église, un à l'hôpital, et l'autre à S[t] Simplice. (Arch. dép., G, 2365.)

(4) Au lieu de ce dernier nom, *B* a : *s[r] de Talange* ; il augmente aussi les chiffres : *xxix quartes et lxxj sols.* Ce msc est seul à indiquer l'autel suivant.

(5) Comment *A* omet-il cet autel ? N'est-ce pas le copiste même de ce msc, Claude Salzar, qui possédait cet autel (appelé autel Notre-Dame) en 1581-1585 ? (Arch. dép., G, 2374.)

Item ung autel fondé par les Soullat [Solatte] : Collignon Chaillos patron, et vault vij l. (ix l.) ; messire Demange Abron tient.

Item ung autel audy lieu : seigneur Claude Bauldouche patron ; messir Burlan curé de S^t Vy tient.

Le grand autel fondes par Arnoul Noiron : s^r Thiebault de Gournais, ses frères et seurs [enfants] de s^r Francoy le Gournais et dame Parette Louve patron ; messire Mathis Baret tient.

Item ung autel en la chappelle darier S^t Supplice en l'environ (en la maison) le s^r Jehan le Gournay et depuis Parin Besainge, à present appertient à monsieur de Craincourt ad cause de sa femme : l'aines hoairs maisle des Gournais patron (1) (et vault 4 l.) ; s^r Jehan Jacquelet le notaire tient.

Item ung autel : les houairs Harelle le boulangier et les houairs de Churllat (des Churlats) de S^t Clement, Jehan Chenttre, Willaume Charlat le messonnier et Jehan Blaise le messonnier l'ont donnes à messire Jehan prouvost de S^te Marie (2).

Item ung autel, en la ditte eglise que vault iiij l. viij s. (8 l. 8 s.) : les houairs Michel le Hungre de la Pierre hardie et Perin le tailleur, Panthecouste femme Phelippe Grovelle (Growellet) la bouschierre de Porte Meuzelle, et Margueritte leur aultre seur femme Dedie (le) cordiez de la Porte Chappenoise ; s^r Hugo Bacarety tient.

L'autel S^t Burthemin que vault viij l. : les enfans Collignon Chaillo, que sont Collignon Chaillo, Gertrud femme Hanry de Gorze, (et) Contesse vefve de feu Hanry de Mondelange l'ament : seigneur Demange Abron tient.

Item ung autel fondé (en l'autel N. Dame) par Jehan Howin (Houyn) (3) : le(s) curé et amans de lad. eglise patron : s^r Jehan Charety tient, et vault environ lxvj (76) s.

(Item un autel fondé par Jennette femme de Gérard Formé (4), et vaut quatre libvres dix solz.)

Item ung autel en la maison s^r Nemery (Renguillon) au Champassaille : le plus prouchains houairs masle de Renguillons patron, et fust fondé sur x l. de cens pour dire deux messe la sepmaine, et [si] celuy qui tiendroit lad. maison ne vouloit souffrire que l'on chante lesd. messe en lad. maison, que on chante à l'autel Nostre Dame à S^t Supplice (5), comme appert par sa devise, faict en l'an mil iiij^c iiij^xx et ix, en l'arche Jennot de Hennonville ; le clerc de cheu dame Alixette tient.

---

(1) D'après *C*, *s^r Philippe de Roucel patron.* — Cfr Arch. dép., G, 2405.

(2) C'est sans doute à cet autel que se rapporte la pièce (Arch. dép., G, 2363) par laquelle Clément Xullat abandonna aux échevins le droit de nommer le desservant de l'autel Notre-Dame.

(3) La devise de J. Howin le marchant du mardy devant feste S^t Martin en yver, 1380, se trouve aux Arch. dép., G, 2365.

(4) N'est-ce pas une confusion de noms qui amène la double mention successive d'un « autel Notre-Dame fondé par Jennette Formelz et adjoints » et d'un « autel Notre-Dame qu'on dit l'autel des 3 messes fondées par Jennette de Sorcy » ? (Arch. dép., G, 2376.)

(5) *B*, qui seul indique l'autel précédent, transforme cette phrase ; au lieu d'une supposition, il affirme un fait : *celui qui tenoit lad. maison ne voulant souffrir qu'on chantast lesd. messes en sa maison. on transféra lad. obligation à l'autel N. Dame de S^t Symplice, où elles se chantent maintenant... en datte de l'an 1499.* — *C* n'a rien de tout cela, mais : *s^r A. de Roucels collateur.*

Item encor ung autel à l'autel Nostre Dame fondé par Jacque (Jacquemin) Mortel : les Heu et les Chaverson patrons (1), et vault environ ix l. x s.; seigneur Jehan Vincentii curé de Sierque tient.

Encor ung autel fondé par s^r Francoy Toppet (Toppat), que vault (environ) xij l., que messire Gillet Fois souloit tenir ; les Gournais patrons.

Item un autel que s^r Jehan le Cocque tient à presant : dame Agnès fille de seigneur Jehan Daubrienne di(t) Xavin patron(ne), à presant Jacque Dex son fils patron, et vault viij l. (10 l.) ou environ, fondé par s^r Poince le Gournais.

Encor un autel (en lad. église) : le curé et les echevins collateurs, que vault environ viij l., que maistre Claude Margerety soulloit tenir, s^r Demange Abron tient, depuis messire Mathis Barette tient ; fondé par Collignon l'Escrivain (2).

Item un autel de Megemay (des Migomay), fondé (par Abriette Griffonne femme de Mathieu Miemax) sur x l. de cens, comme il appert par sa devise datée de l'an mil iij^c lxix que gist en l'arche Perin Corbe : le plus ainéz hoairs maisle de lad. Cebillette patron, qui est de present s^r Nicol de Gournay, filz de s^r Regnault de Gornay et de dame Alixette Regnault (Remiot) sa femme ; maistre Girard Collard soulloit tenir.

Encor un autel : les enfans s^r Pierre Baudoche (patrons) ; le curé de S^t Livier tient, et vault environ l s.

Encor un autel : s^r Claude Baudoche et s^r Michel de Gournay du mesme bourg (du Neufbourg) a cause de dame Barbe sa mère patron (3); s^r Jehan de Cracourt tient, et vault ix l. x s.

Item un autel de S^t Pierre et S^t Pol : s^r Jehan de Gournay patron (4), et vault c s. ; messire Jehan Baptiste de S^t Thiebaut tient 1558 (5).

La chapelle au Champpasseille et ses deux chappelains : regardés au commencement ès collations de m^rs de chapitre de Metz [n° 3].

Encor un autel en lad. eglise de S^t Supplice, de S^t Pierre et de S^t Pol : la fille s^r Jacque Dex collatresse : le nepveu de Johannes de chey dame Annon tient.

Encor un autel en lad. eglise de S^t Supplice fondé par le s^r Poince le Gournay : l'aines hoairs masle dud. s^r Poince patron, et (vaut) iiij l. toute en une pièce de cens : Blaize Gasquar tient (6).

---

(1) *B* écrit : *les Huets et les Chavressons avec le s^r Androuin Roucel.* — *C* ajoute : *Mad^e de Verneville en a pourvu en 1587.*

(2) La collation de cet autel à Claude Margeret, avec quelques détails nouveaux, se trouve aux Arch. dép., G, 2365.

(3) *B* dit *patrons... Michel de Gournay de Mesbourg a cause de sa femme ; C* est d'accord avec *A*, et l'on trouve déjà page 121 l'indication de cette parenté.

(4) Il semble qu'il y ait eu quelque confusion entre les différents autels de S^t Pierre et de S^t Paul ; *C* ne connait que celui-ci ; *B* donne à celui-ci pour patron *Jean Jacques de Gournay*, puis il répète : *Item un autre autel de S^t Pierre et S^t Paul, duquel est patron s^r Jean de Gournay ; le s^r d'Aubigny l'a néantmoins conféré en l'an 1614 à M^r André curé d'Arry ; A* n'a rien de ceci, mais, après le rappel des fondations à la Chapelotte, qu'il est seul à faire ici, il citera, avec *B*, un autre autel de S^t Pierre et S^t Paul, auquel *B* donne pour *collatrices les filles de s^r Jacques Dech.*

(5) Ne faudrait-il pas « tenoit », comme à la page 125, où le même nom se trouvait avec la même date ?

(6) C, qui indique très rarement le nom d'un bénéficier, a ici : *le curé de S^t Martin tenant.*

22. Les aultels fondes en l'eglise S^{t} Mamin (S^{t} Maximin de Metz).

A S^{t} Mamin, y a ung autel (de S^{t} Nicolas) fondé par Arnoul de Donjeu le marchan sur c s. de cens : son plus prochain houairs maisle collateur, faict l'an mil iiij^{c} xxviij, Jehan Travault amant de S^{t} Estienne ait la devise, et vault à presant viij l. : Renal Dadenieu [de Donjeu ?] patron ; s^{r} George Guerard de l'hospital tient, seigneur Endrouin l'escript.

Item un autel fondé par Uguignon (Pierrot, Pierre) sur c s. de cens : l'aines hoairs masle de Alixon sa femme patron, fait l'an mil iiij^{c} xlj, Baudouin Ruesse a l'escrit, et y a une despendence pour monstrer que lad. Alixon estoit des Reguillon patron (1).

Item un autel fondé par Burthemin le merchan sur xiij l. de cens pour chacun jours messe ou selon la valleur des cens : l'aines hoairs masle de Collette, femme Renauldin le bouchier, ou de Ancillon de Tallange patron, faict l'an mil iiij^{c} iiij^{xx} vij, Jehan Houdebran a la fondation en son arche ; Burthemin Fleurey patron (2) ; s^{r} Guillame de S^{t} Eucare tient.

Item l'autel S^{t} Jehan (l'évangéliste) en la ditte eglise fondé par Parette Raiesaiche (Raiesoche), Jehan Martin le marchan et les hoairs Jehan de S^{te} Raffine (Ruffine) et les representans (Mangeotte) l'orfevvre patrons, et vault environ c s. et v s. (74 s.) ; s^{r} Jehan le Coque tient.

Item l'autel S^{t} George fondé par Poincignon de nencey (Deuamy) (3) : le plus prochains des hoairs des Dieuemy patrons, et se desert par deux chappelains ; messire Demange Abron tient l'ung et messire Christofle Camelain tient l'autre. S^{r} Thiebaut de Gournay estoit le plus prochains, les Raigecourt et les Dex et la femme monsieur de Coussy en sont tous, et vault environ xiiij ou xv l. en deux piesse.

Et encor ung autel aud. autel (de S^{t} George, fondé par Alixette femme de Poincignon Deuamy), que messire Claude This tient, que maistre Léonard Camelin solloit tenir, que vault xiiij l. ; seigneur Michel de Gornay (patron) (4).

Encor un autel en lad. eglise : Gillet Aubertin con dit Gellée et Annel sa seur patron (5), que vault environ xxx s. ; messire Francoy curé de S^{t} Gegoult tient.

Item l'autel des Pillat (Paillats) que vault c et xiiij sols (6) : l'aynes hoairs de Pillat

---

(1) En conséquence, *B* dit simplement que *l'esnel des hoirs masle des Reguillons est collateur* ; et *C* précise : *le s^{r} A. de Roucels patron, comme plus ainé des Renguillons.*

(2) *C* dit ici : *Burthemin de Flavigny patron* ; *B* et *C* appellent le fondateur de cet autel : *Burthemin Dach (Days) le marchant* ; et *B*, au lieu de *ou*, porte *et d'Ancillon...*, ce qui se rapporte (pensons-nous) au mot « hoir » et non au mot « femme ».

(3) V. un extrait de sa devise, datée de 1369, Arch. dép., G, 2345.

(4) *B*, qui nous apprend le nom de la fondatrice, est d'accord avec *C* sur le nom du patron : c'est donc une erreur dans *A* qui dit : *seigneur Michel de Gornay tient.*

(5) *B* voit là deux femmes : *patronnes Gilette A. qu'on dit Gelée...* ; *C*, au contraire, mais avec une orthographe un peu différente de *A* : *Gillet Auburtin qu'on dit Gellies.* Un membre de cette famille orthographie son nom « Jehan Albertin qu'on dit Gelée lescripvain ». (Arch. dép., G, 2375.)

(6) *B*, qui nous apprend le vrai nom des fondateurs, porte la valeur de cet autel à *vij l.*, pendant que *C*, oubliant un chiffre, dit seulement *14 s.* ; mais *C* ajoute : *s^{r} André Roucels collateur ; donné au fils le Marlier de S^{te} Croix.*

patron, seigneur Jehan de Gornay s'en disoit patron, touttefoys l'on trouve les Baudouches plus aynes : s^r Michel Noël tient.

Encor ung autel des Hazart (1), qui vault lxij s. (52 s.) : s^r Francoy de Gornays patron.

Encor ung autel sur (à l'autel) S^t Michel fondé par les Bollengnez (Bollegniez, Bolligny) : les Gornays patrons ; seigneur Bastien tient.

Encore un autel : le curé dud. S^t Mamin patron que m^re Pierson curé de S^t Bening solloit tenir, et vault lx s. ; Johannes scelleriez de S^t Arnoul tient.

(Item un autre autel fondé par Pierson de Signey l'escrivain, duquel est patron Michel de Gournay) (2).

23. Les autels fondes en l'eglise S^t Eukaire.

A S^t Eukaire y a l'autel S^t Blaise fondé par Collignon Dex (Dech) l'amant sus bonnes rentes et (à charge de dire) vj messes chacunes sepmaines : les eschevins de lad. eglise en sont collateurs, et le doient donner dedans les dit xl jours à un prebstre qui ne soit leurs parant et qui n'ait aultre benefice aud. lieu, (et) doient recepvoir les rentes pour les delivrer aud. prebtre ; et se il ne le donnoient dedans les xl jours, tous les plus aynes hoairs masle dud. Collignon Dex collateurs; (et encor) les dit xl jours passe, le(s) deux amans dudy S^t Eukaire; fait l'an mil iiij^c, Jehan Raigecourt a la devise. (Il est présentement) annexes pour la dernier messe que le chappelain de la messe de Nostre Dame chante chacun jour en la chappelle des Dex.

Item ung autel sans dire lequel est fondé par Jehan Necline (Meline) de Retonfay sur x l. de cens : Simonin filz Pierson de Retonfay et Collignon filz de Jacquemin Wallebis de Retonfay le tonnelier patron ; Jehan Aubertin çondyt Gellec l'escrivain qui se dit representer les hoairs dud. Richart Walibis s'an dit estre collateur (3), et l'ont donnes plusieurs fois ; s^r Jehan Lecocque tenoit.

Encor ung autel sans scavoir lequelle, est fondé par Hugin Veriel (Hougnon Viuret, Mailnel) le parmentier : les amans dud. S^t Eukaire patron ; s^r Jehan Dieuamy [et] Rucel amans dud. lieu (4) en [ont] faict le don à s^r Jehan Pierson le prebstre l'an mil iiij^c et xxiiij, Collignon Renaul [?Remiat] l'escript.

Encor en la ditte eglise (y) a l'autel S^t Michel fondes par Margueritte meire de feroy (meure de froid) la beguine : ses plus prochains amys ou aynes charnelles de ladite Margueritte collateurs ; il vault iiij l. xj s., Watrin Haiche a la devise : Thomas Mondregot et sa seur en sont collateurs, et les Griffains de Noweley (5) ; messire Claude This tient.

---

(1) Cet autel, fondé par les Hazards, rappelle sans doute les deux personnages de ce nom, oncle et neveu, qui furent successivement doyens du chapitre de la Cathédrale ; l'oncle mourut évêque de Toul, en 1517.

(2) Mentionné par *B* seul.

(3) Cet article est omis dans *B*. *C* se contente de marquer comme *patron Jean Aubertin qu'on dit Gellers l'écrivain.*

(4) Il nous faut corriger ici le texte de *A*, qui porte en réalité : *les annes dud. sainct Eukaire patron ; s^r Jehan Dieu aynes dud. S^t Eukaire Rucel amans dudy lieu en faict le don...*

(5) Outre le nom de la fondatrice, *B* désigne mieux aussi les collateurs : *ses plus prochains esnels et esnées charnels,* mais il réduit un peu la valeur : *vaut iiij l. x s. C* exagère cette

Item ung autel fondé par les Battailles (Batails) : les houairs des Battailles patrons (1) ; le nepveu de Johannes de chey damme Annon tient.

Le grand autel de S^t Eukaire fondé sur c s. (de cens) par un don que Alix fille Richard le Roucel femme Thidry (Thiery) Hurel l'aman fist desdits c s. aud. autel pour un prebstre qui chantera chacun jours messe aud. autel : le don fut fait l'an mil iij^c xliiij (2), en l'arche Jehan Reguillon aman de S^t Martin : l'aines hoairs masle de lad. Alix collateurs, le dévolus dedans un moys le curé dud. lieu. — Il y a des cens qu'on paie aud. chappelain, qui disent que led. Perin a fondé led. autel. S^r Guillaume tient.

Encor ung autel à S^t Eukaire fondé par Annel Aubrion, (femme) de Jehan de Champel l'aman que fut, sur c s. de cens pour dire chascun (jours) messes, comme il appert par la devise de lad. Annel, faict l'an mil iij^c iiij^xx et iiij, que gist en l'arche Lorent de Toult ; les eschevins de la ditte eglise collateurs. Annexez à la messe Nostre Dame dud. lieu.

24. Les autels fondes en l'eglise S^t Estienne le depuis nez (le dépenné).

En la ditte eglise y a ung autel fondé par Jaquemin le Roucel le taneur sur vij l. de cens : les plus prochains hoairs masle de ses houairs collateurs, faict l'an mil iij^c et iiij^xx (3), Jaquemin Lorette a la devise de l'arche S^t Estienne ; s^r Nicol Remiot comme descendus des Dudenes en est collateur ; s^r Jehan Maljehan le tient.

Aud. S^t Estienne y a l'autel des Troys Roy, que vault environ lx s. : les echevin collateurs ; s^r Jehan Maljehan tient.

Encor un autel de S^t Nicolas fondé par Collignon Coince (Cianas) le merchans sur bonne rentes : il donne la collation à qui qu'il plairat la donner par Jacquemet sa femme fille de Matheu Gordat, en deffault de ce les eschevins dud. S^t Estienne collateurs et y a plusieurs conditions : faict l'an mil iij^c et iiij^xx et xv, Grand Jehan a la devise, la femme dud. Collignon n'en ordonne rien. S^r Thiebault de Gournay ad cause de l'ainnes (4) patron ; s^r George Guelrard tient.

Encor (un autel) en laditte eglise (et) aud. autel S^t Nicola, fondé sur xx l. de cens (par) Alixon femme de Matheu Gordat le marchant que fut : leur (le plus) pro-

---

valeur et modifie la suite : *vaut 14 l. 11 s. ; Thomas Monderotte et sa femme et les Greffains de Noesli patrons.*

(1) *B* continue : *ce qui appartient aux hoirs de Michel de Gournay.*

(2) *B* a tort de modifier la date : *1364 ;* mais sa rédaction est plus claire quant au collateur : *l'esnel hoirs masle de lad. Alix, et un mois écoulé, le curé dud. lieu en pourvoit. C* a confondu le collateur et l'aman : *Jean Renguillon collateur.* L'observation qui termine dans *A* (.. led. Perin ?), est sans doute mal placée à cet autel. — Pour compléter l'article de *Metz ancien* sur la famille de la fondatrice, voir Arch. dép., G, 2378.

(3) La date donnée par *B, 1354,* s'accorderait mieux avec un fragment d'inscription retrouvé en 1872 (V. *Bulletin de la Soc. d'Arch. de la Moselle,* 1872, p. 43) : on retrouvera là les relations de famille des Coince, Gourdat, fondateurs des autels suivants (cfr Arch., dép., G, 2393). — *B* et *C* ne placent l'autel des Trois-Rois qu'après les deux suivants

(4) *C : à cause des Loiens ; B* est plus clair : *Thibault de G. eschevin et comme esnel dud. Coince.*

chain houairs de son corps patron, faict l'an mil iij^c iiij^xx et xiij (1394), George l'Escrivain a la devise; s^r Nicol Remiat en estoit collateur, s^r Jehan Maljehan tient.

Aud. S^t Estienne y a deux messes fondées par Ydron femme Estienne Chanel le tenneurs que fut sur c s. de cens, il fault dire l'une le lundy à l'autel S^t Michel, et l'autre fault dire (le samedi) à l'autel Nostre Dame : l'aynes houairs masle patron, faict le viij^e du moys de maye l'an mil iiij^c xxxviij, Collignon Renaul (Remiot) a la devise; Jehan Ancillon le vignieur en fist ung don à s^r Jehan de Nouwilly en l'an mil iiij^c lxviij. Annexé à la messe Nostre Dame (1).

Encore ung autel en la ditte eglise fondé par Matheu Racowin le tanneur : le curé et les amans patrons; s^r Robert Huet vergier de la grand eglise tient.

Encor l'autel S^t Thomas fondé par maistre Thomas Richart, (et vaut cent solz) : celluy qui est en ses jours (le sepmainier) en la grande eglise collateur; s^r Françoy Barnardin chanoine de S^t Thiebault tient, à presant le serviteur de monsieur Lescuyé tient.

25. Les autels fondes en l'eglise S^te Segolaine (Ségolène).

Item ung autel de S^te Margueritte fondé par Wichar Lorenguel (Laurengne, Lorenge) : les Chaverson patrons, appresan (à présent) madame de Vernéville patronne (2); Claude Saldzar tient 1589.

Item encor un autel en laditte eglise : les eschevins patrons; annexez à laditte eglise pour le cure (chœur) (3).

Item l'autel S^t Remy fondé par Tiebault Laurant l'ament (l'aman) : s^r Jehan de Gornay et s^r Michel Noël 1524 (4) l'aynes des Gournais patron; s^r Dimange Busennot tient.

Item ung autel où il fault faire chanter sertaines (certaines) octaves de Nostre Dame : les Chaversons et les Heuz (5) patrons; s^r Jehan Bacheller tient, messire Jehan Baptiste chanoine de S^t Thiebault tient.

Item ancor ung autel de S^te Margueritte fondé par Thiebault Batailles : l'aynes houars masle des Battailles patron; s^r Claude This tient.

Encor ung autel fondé par la femme le grand Houuin le Vuastelle (6) : le curé dud. lieu patrons; vacat.

---

(1) *B* et *C* disent la fondatrice *femme de Stevenin Clavel (Chemel)*, et *B* précise que *la minutte faite le 8 mai 1439 est en l'arche de Collignon Remiat l'esnel; lesd. deux messes sont maintenant annexées à l'autel N. Dame.*

(2) *B* et *C* ont, au lieu de cela : *patrons les Chavressons, c'est à scavoir les representans de dame Colin, de dame Bonne et de m^re Jean Chavresson leur frere* (*C* ajoute : *en ont fait don au s^r François Dada*), *et vaut vij l.* — Le n° 34 confirmera cela et n'attribuera à M^me de Vernéville que le patronage du second autel de S^te-Marguerite.

(3) *B : annexé pour le curé, et vaut xxij s.* — Au n° 34, il n'y a plus de doute : *A* porte plusieurs fois *cure* pour *cuer* = cœur ou chœur.

(4) Le nom du bénéficier de 1524 (ou peut-être 1574) remplace le nom d'un second collateur (v. n° 34). *B* a simplement : *patron l'esnel des Gournays; C : les Gournay et les Hus* [*?Heu*] *patrons*, au lieu de « les Gournay et Chevressons patrons » (n° 34).

(5) Dans *B. le plus prochain hoirs masle des Chavressons et des Huets.*

(6) D'après *B, Howin Wastelleren*; dans *C, Thonyn le Vassez*. Au n° 36, on revoit probablement le même mot « le westillier ».

Encor ung autel fondez par le sire Jehan Chaussemal et vault environ lxxij s. : les chanoine de Nostre Dame la Ronde patrons ; s^r Jehan curé de S^t Medart tient.

Encor un autel fondé des Batailles en lad. eglise : l'aynes des Baittailles patrons (et vaut environ xl s.) ; s^r Mathis Baret tient.

26. Les chappelles fondes en l'eglise de S^t Ferois (Ferroy).

Premier ung autel fondé par s^r Jehan Walstrof sur vij l. de cens : les hebdomadaires de S^t Saulveur patrons, faict l'an mil iij^c xxxvij (1), la devise est es vieux arche S^te Croix ; le serviteur monsieur le grand doyen tient.

L'autel S^t Blaise à S^t Feroy (2) : Jehan Lay l'amant en estoit collateur, et vault iiij l. iiij s. vj d. ; Francoy Carquienne l'ament et Guillaume le Bœuf de Toult avelet dud. Jehan Lay en sont collateur, (au préjudice) de Andreu le Porrel (Poirel) de darrier S^t Hillaire qui en est le vray collateur et apres luy son filz ad cause qu'ilz sont plus aynez que ne sont lesd. Françoy et Guillaume ; s^r Didie chappellains de S^t Hillaire le tient desd. Françoys et Guillaume : l'apointement faict par les parties parmy une pantion (pension) qu'il paiet chascune ans à messire George Guerard, qui avoit le don et la collation dud. Andreu le Porrel comme le plus aynez ou prochains houairs masle etc.

27. Les autel fondes en l'eglise S^t George.

Item ung autel fondé en lad. eglise à l'autel S^te Anne : les eschevins patrons.

Les autelz fondes en l'eglise S^t Medair (Medard) (3).

En la ditte eglise y ait ung autel : les eschevins patrons, que mossire Nicol nepve de maistre Girard Camey soulloit tenir, et vault environ xl s. ; messire Simon Dardaine le tenoit, messire Christophe Lambeti tient.

---

(1) V. une autre fondation du même à Notre-Dame la Ronde (n° 3), malgré l'orthographe variable du nom : *J. Vaulstroff, J. de Waltroffe. C* doit se tromper, en donnant pour date *1332* ; il dit aussi : *viij l. de cens.*

(2) *B* dit à tort : *S^t Blaise et S^t Ferroys ;* plus tard on semble dire que cette chapelle avait été fondée dans l'église paroissiale de S^t-Hilaire et transférée en celle de S^te-Ferroy (ou aux Sœurs Collettes) : de fait, nous retrouverons les mêmes collateurs à S^t-Hilaire, mais pour un autel de S^t-Michel, et nous ne savons ce qu'il advint de celui-ci à la suppression de l'église. Quant à la contestation sur le patronage de l'autel S^t-Blaise, il faut remarquer qu'on n'indique point son fondateur (*C* dit bien : *Fr. Carguienne et G. le Bœuf patrons, représentant Jean L'Allemand ;* mais ce nom n'est qu'une forme malheureuse de J. Lay l'aman) : or, c'est par rapport au fondateur que André le Porrel l'aura emporté sur les petits-fils ou avelets de Jean Laiey. Le copiste de *A* n'a point compris cette opposition et nous devons corriger son texte d'après *B*, car il porte : .. *avelet dud. Jehan Lay en sont collateur et après son filz ad cause de Andreu le Porrel.* — La famille Porrel [Porle] est moins connue que celle des Laiey et Kairchien : on trouvera n° 32 un aman de ce nom, qui désigne ailleurs un orfèvre, un vigneron... (Arch. dép., G, 2053 et 2208.)

(3) *B* ne fait qu'un paragraphe pour ces *autelz fondés es eglises de S^t George et de S^t Medard ;* il semble même qu'on avait écrit d'abord *en l'église de S^t George et de S^t Medard*, sans doute à cause de la disparition de celle-ci. Il dit de l'autel à S^t-Médard : *vaut environ 60 s.*

28. Les autelz fondez en l'eglise S[t] Gegoulf (Gegoult, Gengoulf).

A S[t] Gegoulf y a ung autel sans dire quel autel fondé par Guerson maitre eschevin de Cheminot sur x l. de cens pour dire trois messe chascune sepmaine : le plus prochains hoirs de Thiebault Migomay en sont collateurs, faict l'an mil iiij[e] et ij, Huguenon Bugleuf ait la devise ; dame Alixette Reguillon en estoit collatres, les deux filles s[r] Nicol Renaul (Remiot) en sont collatresses (1).

Item l'autel S[te] Anne en lad. eglise, que vault lxxij s. : le curé et les eschevins dud. S[t] Gegoulf et l'aines houairs maisle de Jenette vefve de feu Jehan de Flavigny patrons ; messire Denyn tient.

Item encor ung autel S[t] Oswalde : le curé patron ; s[r] Conrard Fusoris chanoine de S[t] Thibault tenoit, messir Pierre le Lorain tient.

Item ung autel (2) : le curé et les amans dud. lieu patrons, que vault environ lx s. ; s[r] Claude This tient.

Encor ung autel que vault environ xxiiij s., fondé par Margueritte Burlixe (Berlize) : le curé et les amans patrons ; led. messire Claude This tient.

Item ung autel à S[t] Gegoulf que vault x l. : les houairs des Chanelz (Charvelz) et les Travaultz patrons ; messire Robert Huet tenoit avec (3) plusieurs heritiers et representans Jacomin de Wexier [Bouxière] l'amant.

29. Les autelz fondes en l'eglise S[t] Jehan au Neuf Mostier.

En lad. eglise y ait ung autel fondé par Hanriotte (Henriot) Chevallat à l'autel Nostre Dame sur vij l. de cens : le ministre de la Trinité et les echevins patrons ; faict l'an mil iiij[e] et xv, Uguegnon Bugest (Bugley) ait la devise (4) ; s[r] Jehan de Craincourt tient.

Encor ung autel des Fillixere (5) que vault c s. : s[r] Nicol de Heu patron ; s[r] Jehan baschelier tient, s[r] George chanoine de S[t] Thiebault tient : la fondation en l'arche Simon Chevallat amant de S[t] Jehan, faict l'an mil iiij[e] et xxxviij ans.

Encor ung autel de vij l. que s[r] Gerard Heran solloit tenir : le curé et les amans patrons ; seigneur Jehan de Craincourt le soulloit tenir.

Encor ung autel en lad. eglise : les plus prochains houairs de Jehan Marieulle, s[r] Francoy de Gournay comme ainelz houairs ou prochains dud. Jehan de Ma-

---

(1) *B* s'arrête malheureusement ici : nous n'aurons donc plus pour la suite le contrôle qu'il nous fournissait, *C* étant ordinairement trop résumé. Précisément pour l'autel qui suit ici, on peut se demander si ce n'est pas le même que l'autel de S[te]-Anne en l'église de S[t]-Gengolphe, mentionné par *B* page 120.

(2) *C* ajoute : *à l'autel S[t] Nicolas* ; mais plus tard nous ne trouvons aucun autel de ce nom parmi les 4 autels de cette église ; il est vrai qu'en semblable matière, il faut toujours redouter la confusion ou le changement.

(3) Cet *avec*... se rapporte évidemment aux patrons. En 1573, un autel de la S[te] Vierge situé à l'autel de Notre-Dame, vacant depuis longtemps par la mort de M. Robert Huot, est donné à Claude Huot, prêtre du diocèse de Toul.

(4) Cette devise nous a été conservée, Arch. dép., G, 2182, et fournit sur la famille des Chevallat quelques renseignements intéressants.

(5) *C* a lu d'une façon singulière : un autel des *Fuerlliront*. — On trouve parmi les amans de S[t]-Jean (*Metz ancien*, I, p. 237), le nom de Jehan Fellixaite, et il existe encore au XVII[e] siècle un « autel des Felixattes à S[te]-Marie-aux-Dames », Arch. dép., G, 2376.

rieulle, patron ; et vault environ c s. ; maistre Leonard tient, messir Francoy Barnardin tient.

Encor ung autel fondé par les Sollatte, la où il y a iiij service fondes des (ez) octave Nostre Dame : l'aynes houairs maisle de Sollates patrons, Collignon Chailloz patron ; le curé de Sarley tient.

Encor ung autel que le vieux prevost de S^te^ Marie solloit tenir : les echevins patrons ; messire Jehan prevost de S^te^ Marie tient.

Encor ung autel que messire Nicol de Chamenot solloit tenir : le curé et les amans patrons ; messir Jehan Paro tient (1).

30. Les autel fondez en l'eglise S^t^ Vy.

En laditte eglise y a l'autel Nostre Dame fondé sur x l. par Margueritte femme Jehan Drouwin (2) pour dire chascune sepmaine iiij messes : le curé et les amans dud. S^t^ Vy (patrons) dedans xl jours, en deffault de ce, les echevins dud. S^t^ Vy pour une fois ; laditte fondation que n'est point une devise que fut faict l'an mil iiij^c^ xx et ix, est en l'arche Jehan Cure [Cœur de Fer] amant de S^t^ Marcel ; et ne vault que c s., le nepve du curé tient.

Item ung autel où on chante pour l'ame de s^r^ Benoy Collon qui fut de Scey et pour l'ame du s^r^ Jehan de (la) Court : l'ainez houairs de Amiatte fille s^r^ Nicol de la Court et femme Jehan le Hu(n)gre que fut, patron, comme apart par la devise de laditte Amiatte datée du second mecredy de janvier mil iij^c^ xlviij, que gist en l'arche Gillet Ruesse ; l'on trouve s^r^ Nicol de Raigecourt patron, comme il apart par un change.

Encor ung autel : Pacotte fut (3) Collignon le tourneux fille Waitignon le tonnellie collateur ; Hugo Bacareti tient.

Encor ung autel de(s) Fessault : le curé et les amans patrons ; messire George Guerard tient.

Encor ung autel fondé par Feriat Fessault : l'aynez houairs des Fessault collateurs, le devolus dedans xl jours le curé dudy lieux patrons ; s^r^ Nicol de Raigecourt l'aynez des Fessault.

L'autel S^t^ Michel fondé par Jehan Didier et vault lvj s. ; les echevins dud. lieux patrons, le devolus apres xl jours ; s^r^ Jacomin Pierselle tient, et est annexé à la messe Nostre Dame dud. lieu (4).

(La chapelle en la maison où demeure à présent s^r^ Didier Ruffine de Loscey : led. s^r^ ou autre tenant lad. maison, patron) (5).

---

(1) Ce dernier autel n'est plus indiqué dans *C*.

(2) *C* estropie le nom de Drouin, mais il y ajoute : J. ... de Gorze.

(3) Pour ce mot, le texte de *C* est évidemment préférable : *l'autel Pierotte femme Colligon le tournoix.*

(4) Bien que tout soit d'une même main, cette mention de la fusion avec une autre chapelle doit être postérieure à celle d'un chapelain. *C* ne mentionne pas celui-ci, mais on trouve uue variante intéressante : *fondé par J. Didier le notaire, et vaut 5o s.*

(5) A quoi tient l'omission de cet autel dans *A* ? Il s'agit évidemment d'une maison canoniale, située en la paroisse S^t^-Vit : le chanoine qui l'occupait était collateur de la chapelle. Didier Reffine n'est mentionné qu'à ce titre ; chanoine de la Cathédrale depuis 153o, il mourut doyen en 1552. (Bégin, *Hist. de la Cathéd.*, II, p. 121)

31. Les autelz fondes en l'eglise S^t Jacques.

A sainct Jacque y a l'autel S^t George fondé par le sire Jaque Simon [Symon] chevalier pour chascune sepmaine dire deux messes : le(s) plus prochains des houairs dud. s^r Jaque Simon patrons ; la devise dud. s^r Jaque Simon datée de l'an mil iiij^c que gist en l'arche [*sic*] (présentement les Hachez [? Haiche] collateurs).

Item l'autel de(s) Wadrevange (Waudrevange) : seigneur Andreu de Rincelle [André de Rineck] en estoit collateur, à presant s^r Anthoine de Raigecourt comme le plus aynes des Wadrevange patron ; s^r Jehan jady chappellains du Bourcie chappelain de l'hospital (1) tient.

Item l'autel S^t Nicolas en la chappelle S^t Saulveur : les eschevins de S^t Jacque patron ; s^r Demange Bouzement chappelain de S^t Thiebault tient (2).

Item ung autel fondé par Uguignon Belgrée [Bellegrée] : s^r Claude Bauldouche (Baudoche) patron, et vault xl s. en une piesse (pièce).

Item ung autel donct s^r Francoy le Gournay en estoit patron, que s^r Anthoine de chey le vieux Johannes This solloit tenir.

Encor ung autel (à Donjeu) que se (dit) à S^t Jaque : Jehan Peltrement l'escrivain (Bernard clerc de Moulins, Regnaudotte Le Boucher, Jacquotte femme Jean Le Camus de Port Saillis, et Jennette femme Simon du Cellier, patrons) (3) ; seigneur Jehan le Cocque tient.

Item la premier messe le dimanche à S^t Jaque fondé par Jaquemin Thiedrey (Thierry) : les echevins patrons, vault lix s. ; a presant annexé à la messe Nostre Dame.

Item deux autel, l'ung à la Trinité, l'autre à S^t Jaque qu'on dy l'autel des Lardons (Lerdons), que vault xvij l. x s. aux deux chappelains : le curé de S^t Jaque patron ; seigneur Francoy curé de S^t Gegoult en tenoit l'ung, et l'autre messir Girard Wassart teneoit l'autre.

32. Les autelz fondes en l'eglise de S^t Gorgone (Gergonne).

En la ditte eglise y a ung autel fondé par Jehan de Wadrevange le changeur sur x l. de cens : son plus aynes houairs masle patron ; faict l'an mil iij^c iiij^xx et xv, Collignon de Marie [Macre] a la devise en son arche ; seigneur Anthoine de Raigecourt patron ; messire Jehan Baptist chanoine de S^t Thiebault tient.

Encor ung autel en laditte eglise fondé par Jehan Porrel [Porle] l'amant : ces (ses) plus prochains houairs masle patron ; faict l'an mil iij^c xlix, que gist en l'arche Jehan Abron [Aubrion] et vault iiij l. ; les plus prochains et plus aynes houairs masle des Chaverson patrons ; messir Jehan Baptiste chanoine de S^t Thiebault tient.

---

(1) Ne serait-ce pas Jehan le Coque, mentionné n° 19 ? Mais de quel boursier avait-il été chapelain ?

(2) Malgré les apparences, il doit s'agir ici d'une chapelle en l'église S^t-Jacques, et non de la collégiale de S^t-Sauveur (n° 4).

(3) Comme on le voit, ce paragraphe serait incompréhensible sans le secours de *C*.

Item ung autel : le curé patron, que vault vij l. ; messire Gerard Wasart chappelain de S^t Saulveur tient.

Encor ung autel en laditte eglise : les echevins patrons, et est annexé à ung prebtre (prêtre) pour tenir le cueur (chœur) les bons jours.

Item *en la chappelle qu'on dit la chappelle des Lorains* devant l'eglise de Metz, y a ung autel fondé pour dire chasque vendreddy une messe de la passions Nostre Seigneur fondé par messire Renault de Gournais chevalier : monsieur de Coussi (Coussy) à cause de sa femme et les representans messire Renaul Dex (Desch) patron, et vault lx s. ; seigneur Francoy Dada tient.

33. Les aultelz fondes en l'eglise S^te Croix (1).

En la ditte eglise y a ung autel fondé par Collignon filz Uguignon Burcguin [Burnequin] sur c s. de cens, [sans] specifié lequelle autel : le curé de laditte eglise en est collateur et non [ne le] peut donne(r) à ung presbtre qui soit son lowez et qui demeure en sa maison; faict l'an mil iij^c xxvij, Joffroy le Mercier ait la devise ; messire Jehan Anchellin (Michelin) curé de S^t Medart tient (2).

Encor en laditte eglise y at trois aultelz fondes par le sire Vuillaume Willambault à l'autel Nostre Dame avec une lampe et plusieurs aultres services et conditions : en premier [du premier] il en fait collateurs les amans et les eschevins dud. lieu, et de deux autelz il en faict collateur les plus aynes houairs de Isabellatte et de Amyatte ses niepces : celle n'en avoit (3) aultrement les echevins et amans dud. S^te Croix ; faict l'an mil iij^c lix, Remion de la Sale [Saule] ait la devise ; s^r Jehan nepve à messire Didié Tristebarbe tient l'ung, et messire Hugo Baccareti tient l'autre, le iij^e Jehan Jaquellet tient; Notaire tient tous trois

En l'hostel s^r Willamme de (la) Court qui est à present la maison des prisonniers de la cité de Metz (4), y a ung autel fondé par dame Poince femme s^r Nicol de la Court sur c s. de cens : Alixette fille dud. s^r Nicol de la Court et de la ditte damme Poince collatresse, et apres le decept de la ditte Allixette le plus aynez des houairs de la ditte Allixette patron; faict l'an mil iij^c xxj, Jehan de Raigecourt di'Xapes a la devise. Led. autel se desert a present à S^te Croix, s^r Nicol Renault (Remiat) estoit collateur dud. autel (5) ; messire George Guerard tient.

Encor ung autel en laditte eglise fondé par Briatte la fille Collignon Bouffot (Bruffat) sur c s. de cens pour dire chascun jour messe : le plus prochains houairs de la

---

(1) Très souvent *A* écrira *Sainct Croix*, parfois aussi *Sainct Segolaine* : nous n'avons pas toujours reproduit cette faute.

(2) *C* donne, par exception, cette mention d'un chapelain : *m^re Jean Michelin l'a tenu* ; c'est probablement que l'autel n'était pas assez désigné autrement, aussi croyons-nous devoir suppléer le mot [*sans*] *spécifier*. Mais *C* a lu : *et l'on peut donner à un prêtre* ; la négation est plus dans le genre de cette sorte de conditions. *C* ne modernise pas le mot : *lowez*.

(3) La négation dans *celle n'en avoit* est une surcharge : *C* a lu .. *le plus ainé hoir de ... ses nièces, si elles en avoient, autrement les échevins* ..

(4) Ancien hôtel de la Bullette, d'où le nom, toujours conservé à cette chapelle, de S^te-Catherine de la Bullette.

(5) Nous retranchons ici les mots *dame Allixette et apres elle le plus prochains de la lignée*, qui nous paraissent une répétition inutile, probablement une note marginale maladroitement reproduite dans le texte.

mère de la ditte Briatte collateurs, le dévolus dedans xl jours (1) le curé et les amans patrons, comme il appart par la devise de la ditte Briatte, que fut faict l'an mil iij^c l ans, que gist en l'arche le sire Vuillaume Willanbault.

En la ditte eglise sont quattre (autels) fondés (par) Arnoult Aixies sur xxx l. de cens, dont le curé de S^te Croix en donne l'ung, que s^r Robert Heu tient; les houairs dud. Arnoult donnent les trois (autres) aultelz, c'est à scavoir les Gournais et les Seriers (Serrieres) en sont collateurs comme il apart par la devise que fut faict l'an mil ij^c iiij^xx et xix, que gist en l'arche Vuiel (Wiel); les enfans s^r Michel de Gournay chevalier et les representans s^r Jehan de Gournay (2) et les enfans s^r Conrard de Serierre pour l'autre mittié; messire Francoy Barnardin tient l'ung, s^r Demange Bouyement [Bouzement] en tient ung, et s^r Toussain curé de S^t Martin tient l'autre.

Encor ung autel en laditte eglise fondé par Phelippin Bourchon [Burchon] : les houairs Wiriat Bouchatte qui estoit son mainbour collateur, comme il apert par la devise dud. Phelippin, que fut faict l'an mil iij^c iiij^xx viij, que gist en l'arche Jehan Cure [Cuer, Cœur] de Fer; s^r Nicol Roucel, s^r Androuuin et s^r Claude de Gournay sont les houairs dud. Wiriat venant de Toult (3).

Encor l'autel S^te Catherine en la ditte eglise, dont monsieur le grand doyen de la grand eglise en est patron (4), et vault bien xl quartes de grains et environ iiij l. d'argent avec iij journault de vignes aupres de S^t Martin devant Metz : messire Jehan prevost de S^te Marie aux Dames tenoit, s^r George Regnati tient.

Encor ung autel fondé par les Battailles : les houairs des Battailles patrons; le curé de S^t Jacque tient.

Encor ung autel fondé par Jehan Paillat : les eschevins patrons, et est annexé à la messe Nostre Dame.

Encor l'autel Nostre Dame fondé par Thiebault Ferriat, que maistre Leonard Camelin solloit tenir : Claude de Gournay collateur; le chappelain de Cloincy [Coincy ?] tient.

Encor ung autel à S^te Croix : les enfans Magdalaine femme Hanry de Xonville de Preney patron ad cause des Pappemiatte; s^r Nicol de Preney chanoine de S^t Thiebault tient, et vault environ xxx s.

Item l'autel S^t Nicollas en la ditte eglise fondé par les Piedz dechault [Piedeschault]: s^r Claude Baudoche patron, et vault environ viij l.; seigneur Conrard de Mollin tient.

Item encor ung autel en ladite eglise, que messire Martin de S^t Livier solloit tenir :

---

(1) *C* traduit le mot « dévolus » : *faute d'icelui dedans 40 jours* .. Le nom de la fondatrice doit probablement se lire Boussat = Bouchatte, un nom du paraige du Commun (cfr quelques lignes plus loin).

(2) Ne faudrait-il pas là les mots « pour une moitié » ?

(3) Il faut entendre ceci en ce sens que l'unique héritière de Philippin Burchon, mariée à Wiriat Bouchatte, ne laissa qu'une fille, épouse de Werry de Toult, de qui descendaient N. Roucel et les Gournay.

(4) Cette désignation du patron ne convient qu'à l'autel S^te-Catherine, fondé en 1351 par « Hanris li prestes chanones de S^te Marie aus Nonnains et chaipelains de S^te Creux en Jeurue » (Arch. dép., G, 2082). Mais nous ne pensons pas que ce Henry soit de la famille des Baudoche, à qui l'on attribue aussi la fondation d'un autel S^te-Catherine.

le curé et amans patrons : messire Jehan Anchellin curé de S[t] Medard tient (1).

Item *en la chappelle S[t] Jude et S[t] Simon* condy (qu'on dit) la maison des Beguinnes (2) : monsieur l'abbé de Viller (Villers) patron ; s[r] Claude de Laitre curé de S[te] Agnel tient.

Item encor *en la chappelle S[t] Genoy en Jurue*, y a ung autel fondé par Mangin Dinaire le marchant : son plus prochains houairs patron ; s[r] Aubertin jady chappelain de S[t] Martin tient, et vault c[h]ascune an ung charaux de vin.

34. Les autelz fondés en l'eglise de S[t] Segolaine (S[te] Segolene) (3).

Item en laditte eglise y a l'autel S[te] Marguerítte fondé par Thiebault Battaille (l'aman) : madame de Verneville patronne ; s[r] Claude Salzar tient 1590.

Encor ung autel en laditte eglise fondé par Jehan Battaille : l'aynes de ses houairs patron ; s[r] Mathis Baret tient, et vault environ xl s.

Item encor ung autel en laditte eglise : les echevins patrons, et ne [vaut] que xxij s. ; annexé pour le cueur [chœur].

Item ung autel fondé par Thiebault Laurant [Lorant] l'amans : s[r] Jehan de Gournay et s[r] Michel Chaversson patron ; et [est] l'autel S[t] Remey : s[r] Michel Xioel [Noël] tient ; messire Diemange Bousenat tient.

Item un autel à l'autel S[te] Marguerite fondé par Wichart Lorenguel : les houairs et representans [de] s[r] Jehan Chaverson, de dame Collin sa seur, et de dame Bonne son aultre seur ; s[r] Francoy Daday tient.

Les autel en laditte eglise ilz sont desiay escript cy devant tout du long etc. (4).

35. Les aultelz fondes en l'eglise S[t] Hillare (Hilaire) (5).

En laditte eglise y a ung autel au grand autel fondé par Thirion filz Guierceriat Wessellin [Guerciriat Wesselin] l'amant sur xij l. de cens : le curé et les amans patrons, faict l'an mil iij[c] lxix, Collignon de Marie [Macre] ait la devise ; messire Claude This tient.

L'autel de la Magdalaine et de S[t] Pierre que sont sure S[t] Michel (6) fondé par Colli-

---

(1) Comme au début de ce n° 33, *C* porte ici *Jean Michelin*, mais il dit : *les amans et échevins patrons*.

(2) A l'angle des rues actuelles des Récollets et de la Glacière. (De Bouteiller, *Monastica Metensia*, p. xviii.)

(3) Nous donnons de nouveau cette série, bien qu'elle fasse double emploi avec le n° 25, mais parce qu'elle offre des variantes curieuses, sur lesquelles il est difficile de se prononcer : et en cela nous n'entendons même point parler de l'orthographe des noms, bien que les deux passages soient écrits d'une seule main.

(4) Oui, ces autels sont décrits un peu plus au long au n° 25, où l'on en trouve trois de plus qu'ici. Comment expliquer cette répétition ? Le copiste de *C* n'a point transcrit cette note, et pourtant il a suivi un texte semblable à celui-ci, n'omettant que le troisième des autels mentionnés ici.

(5) Tout ce numéro se réduit dans *C* à ces mots : *Un autel au grand autel. Le tout supprimé*. Nous n'avons donc ici que le témoignage de *A*. Il s'agit de S[t]-Hilaire le Grand, nous le constatons pour plusieurs de ces autels.

(6) Curieux mélange du singulier et du pluriel ! On retrouve dans d'autres pièces cette hésitation, due sans doute au double nom de cette chapelle ; mais il n'y a pas lieu de croire à 2 autels, vu que, dans un procès de 1583, il est dit nettement : « La chappelle S[t] Pierre et de la Magdelaine fondée à l'autel S[t] Michel et présentement transférée à l'église S[t] Eucaire. »

gnon de Magney filz Collin Faulcombert de Vigney sur bonnes rentes, et le doit on donner à ung prebtre qui demeur en la paroche S^t Hillaire, il y ait livre calice etc. (1) : le curé et les echevins patrons, faict l'an mil iij^c iiij^xx et vj ans, Collignon de Macre ait la devise et ait le dy cappellain part en la seigneurie de Badonviller (2) ; messire Pierre de S^t Thiebault tient.

Encor ung autel en laditte eglise : le curé et les amans patrons, que vault environ xxxiij s. ; messir mess^re de S^t Saulveur t(iennent).

Encor ung autel : le curé et amans patrons, que vault environ iiij l., que messire Didie chappellain dud. lieu tient.

Item ung autel : s^r Nicol de Heu chevalier, s^r Thiebault de Gournay chevalier, et dame Paratte Lowe sa femme, — les enfans s^r Michel de Gournay [dit Volgenel] chevalier qui sont : les enffans dud. s^r Francoy de son second maryage, les enffans s^r Jehan Chaverson, et dame Angnes Pavin [Xavin], — et s^r Jehan le Gournay, dame Contesse et dame Margueritte [Desch] les deux niepsces dud. s^r Jehan de Gournay, patrons ; s^r Girard jady chappellain de maistre Leonard Camelin tient.

Encor l'autel S^t Michel en laditte eglise fondé par Jan Teste : Jehan Lay [Laiey] l'amant en estoit collateur, Francoy Girard et Guillaume le Bœuf avellet dud. Jehan Lay en vollent estre collateur (3) : s^r George Guerard gouverneur de l'hospital tient, et vault x l.

Encor ung petit autel que s^r Toussain curé de S^t Martin solloit tenir, depuis maistre Gerard Francisci : le curé et les eschevins dud. S^t Hillaire patrons ; s^r Jehan Jaqueleti tient. — Nota (4).

36. Les autelz fondes à S^t Livier (5).

L'autel Nostre Dame en laditte eglise fondé par Mariette Walfrand femme Jaquemin Walfrand le Westillier sur c s. de cens : le plus prochains houairs de la ditte Mariette patron, faict l'an mil iiij^c, s^r Jehan Cure [Cœur] de Fer ait la devise ; les filz le maire de Noeroy tient.

Encor ung autel en laditte eglise fondé par les Pappemiatte : les enffans Magdalaine femme Hanry de Xonville patrons ; s^r Guirard curé de Preney tient.

---

(1) Ces deux derniers mots sont mal écrits, comme si le copiste n'eût pas bien compris la valeur de cette remarque, constatant que cet autel pouvait se suffire pour l'acquit des messes.

(2) Il doit s'agir de Landonvillers, d'après une déclaration des dépendances de cette chapelle dressée vers 1583 à propos d'un échange avec Claude Jallon, treize en la justice de Metz.

(3) Les petits-fils de Jean Laiey sont mieux indiqués au n° 26. Cet autel de S^t-Michel fut transféré, comme celui de la Madeleine, à l'église S^t-Eucaire. On trouve plus tard une chapelle de S^t-Hilaire transférée à S^t-Ferroy ou aux Sœurs Collettes (elle est souvent dite aussi de S^t-Blaise, bien que ce nom désigne déjà un autre autel de cette église, v. n° 26) : nous pensons qu'on entend par là le premier des autels mentionnés ici, vu qu'il est à la collation des amans de S^t-Hilaire ou de S^t-Ferroy.

(4) Ce mot annonçait sans doute une observation sur la suppression de l'église S^t-Hilaire et le sort ultérieur de ses autels.

(5) Il suffit de parcourir quelques liasses de nos Arch. dép., G, 2183-2190, pour voir que cette liste est incomplète. — On trouve (G, 2261) parmi les échevins de S^t-Livier Jacomin Wallefran, mentionné ici.

37. (Autels) A **Sainct Marcel.**

En laditte eglise y a ung autel de S[t] Leonard fondé par Thomas le Vogien (Vosgien) d'oultre Mezelle sur vij l. de cens pour dire (une messe) à tousiours mais : les deux plus prochains houairs maisle dud. Thomas patrons, faict [l'an] mil iij[c] liij ans, Waterin Haiche ait la devise; s[r] Francoy Cure [Cœur] de Fer en estoit collateur : je trove es aultre livre le curé patron; maistre Claude de S[t] Vincent tient, a presant maistre Guerlat tient (1).

Encor en la (d.) eglise de S[t] Marcel y a l'autel S[te] Genevierre (Genevieve) : les enfans Magdalaine femme Henry de Xonville adcause des Papiniatte (Papemiattes) patrons; s[r] Nicol chanoine de S[t] Thiebalt tient, et vault environ xxx s.

Encor ung autel de S[t] Nicollas : le curé de Maxierre tient; le curé dud. lieu patron.

Encor ung autel en laditte eglise, et sont plusieurs collateur; messire Pierre Alba tient (2).

38. A **Sainct Jullien.**

En la ditte eglise y a ung autel fondé par Maiatte (Mariette) la béguine que se deser (dessert) aud. lieu et à l'hospital à l'autel S[te] Barbe : le prieur des Precheurs patron, et vault environ xliij s. (3).

39. **Les autelz fors (hors) de la cité de Metz.**
A Saincte Barbe.

En laditte eglise y a ung autel fondé sur c s. par dame Poince femme s[r] Nicol de la Court; Amyatte fille dud. s[r] Nicol et de la ditte dame Poince patronne, faict l'an mil iij[c] xxj ans, Jehan Papprel a la devise de l'arche S[t] Jaque; s[r] Nicol Remiatte estoit patron dud. autel, dame Alixatte sa fille est la plus aynée (4).

Encor en la ditte eglise y a ung autel que vault environ xl s. : les Baudoches patrons; messire Hanry de chey le protonotaire tient.

A Servigney (Servigny lez S[te] Barbe).

L'autel S[te] Katherinne à Servegny de costé S[te] Barbe : les Heu patrons (5); le service se fait à S[t] Martin en Curtis; le curé dud. lieu le tient, et vault environ iiij l.

A Sainct Germain proche de Chastel.

A Chastel S[t] Germain y a ung autel de S[t] Saulveur ou de S[t] Nicollas : Arnoult

---

(1) *C* ne dit rien du patron, mais : *y a une maison à la rue S[t] Marcel qui en dépend : appartient à Notre-Dame la Ronde.*

(2) Ce dernier autel n'est pas mentionné dans *C*.

(3) V. *supra* n° 19, où l'indication du patronage est incertaine; *C* dit ici : *et à l'hopital et à l'autel S[te] Barbe*, ce qui ne doit pas s'entendre d'une 3[e] localité. — S[t]-Julien est considéré ici comme un faubourg de Metz; c'est pourquoi il n'est pas rangé sous le titre suivant.

(4) *C* se contente de dire : *de la Cour patrons.*

(5) *C* ajoute : *les Heux, s[r] Philippe de Roucelz collateur comme seigneur de Servigny.*

d'Espinal avec plusieurs aultres de ses consors patrons (1) ; s[r] Gerard Thiery le tient, et vault environ vij ou viij l.

A Scey (Scy).

En la ditte eglise y a ung autel dont les eschevins en sont collateur, et vault iiij l. ; ung des serviteurs de monsieur de Mollin tient.

Encor ung autel de S[t] George, que maistre Gerard Camay solloit tenir : Phelippe de Livre (du Lievre) et s[r] Didie Loxel (Loxy) patrons.

A Chazelle.

En la ditte eglise y a ung autel : les houairs des Cagnairt (Cagnards) patrons, et sont plusieurs ; s[r] Francoy de Mollin tient.

A Montigny.

Aud. lieu y a la chappelle S[te] Margueritte : s[r] Nicol de Heu patron ; monsieur Jehan Baischelliers tient.

A Corney (Corny) (2).

Aud. lieux y a ung autel, dont les eschevins en sont patrons ; messire Claude This tient.

A Donnot (Dornot).

Aud. lieu y a ung autel que messire Hugo Harant solloit tenir.

A Noeroy devant Metz (Nouroy) [*cfr n° 3*].

En l'eglise de Noeroy y a l'autel de la Magdalaine : le chapitre de la Grand Eglise patron, et vault chascune ans deux cue (queues) de vin que on prent sur le disme avec aultres bonnes rentes ; messire Nicol con disoit le Mauvaise Riche tient, Jehan Clement religieux de .. tient.

A Ollizey (Allexy) [*cfr n° 15*].

Aud. lieu y ait une chappelle de Nostre Dame : l'abbasse de S[te] Claire patronne, messire Jehan de Montegney tient.

A Claude Salzar
L'an 1591 (3), le xvj[e] jour du moy de mars en la citéz de Metz.

---

(1) *C : Nicolas Arnoulf d'Epinal et consors patrons.*

(2) *A* écrit : *Crney*.

(3) On avait d'abord écrit, puis on a effacé : L'an mil cinq cent soixante et j.

La pièce suivante (1) prouve que notre pouillé des chapelles, aussi bien que celui des cures, remonte bien avant le XVI^e siècle, au moins sous la forme de pouillés particuliers, restreints aux chapelles d'une seule église ; ils sont d'autant plus riches en menus détails et nous font pénétrer plus sûrement dans les réalités de la vie en ces siècles lointains. L'antiquité du document que nous publions, « renovelez » en 1398, nous paraît en effet au-dessus de toute contestation : on en jugera par certains détails du texte que nous relèverons en note. On en jugerait aussi par l'état de la langue ; mais, à cet égard, nous nous contenterons d'indiquer entre [ ] la traduction moderne des mots les plus difficiles à comprendre : ils sont peu nombreux, grâce à la détermination du sujet et à l'uniformité de la marche et des formules (2). Nous tairons également toutes les réflexions que suggère cette pièce quant aux richesses de notre cathédrale en vases et ornements sacrés : si le service de quelques chapelles bénéficiales était si bien doté, que devons-nous penser de la sacristie du grand chœur ? Une dernière raison qui nous a porté à la publication de cette pièce, est le mauvais état dans lequel elle se trouve. L'humidité et l'usure du papier ont détruit en partie le bord du premier feuillet et causé de multiples lacunes dans le texte : nous indiquons les restitutions qu'il nous a fallu faire, et, comme nous donnons un texte à peu près complet, nous espérons que l'assentiment des travailleurs nous dédommagera de nos peines.

Quant aux relations de cette liste avec celles du pouillé des cures ou du pouillé des chapelles, il y a concordance parfaite sinon pour trois ou quatre cas (sur 17 !), et même dans ces cas il ne s'agit que d'omissions faites par les pouillés, qui sont plus récents que cette liste : dès lors on peut supposer une disparition ou un changement de désignation de ces quelques chapelles. Le fait est certain pour deux d'entre elles : attachées à l'autel S^t-Nicolas dans la branche orientale du transept, elles durent subir quelques modifications lors de la reconstruction totale de cette partie de la cathédrale, au commencement du XVI^e siècle.

Des chapelleries fondees en l'esglixe de Metz et de la collation (3), ensemble des ornemens d'icelles.

Inventare de bien de chaipelerie sy desouz escrip., cest assavoir de vestement, de libre [livre], de calice et dez aultre chose cy dit chapelerie guernie. Sont fait par

---

(1) Metz, Arch. dép., G, 491, cahier de 8 pages in-4° papier, paraissant inachevé, puisque partie de la page 6 et les 2 suivantes sont restées blanches. L'*Inventaire-Sommaire des Archives* en donnerait une assez fausse idée. — Nous ajoutons au document les numéros d'ordre qui marqueront chaque article.

(2) Ainsi l'on trouve, presque à chaque article, mention du calice avec sa patène et la petite cuillère (queleire, quelerette), qui n'est plus en usage chez nous ; du corporal avec la bourse ; du purificatoire ou du lavabo ? (xeuerre, xoueirre, xeueron, de *suare* = essuyer ?) ; des nappes et des chandeliers ; du bassin et des burettes (chenette, de *caneta*) ; de l'amict et de l'aube. Quant aux ornements du prêtre et de l'autel, outre le mot général (pairment, parament, parement, n^os 1, 4, 9), on mentionne isolément l'étole (stoille, n^os 4, 5), le manipule (fenons, n° 5), la chasuble (chasucle, chaisucle). A quoi faut-il rapporter le mot le plus fréquemment répété dans cet inventaire : « ung vestement » ? D'après la place qu'il occupe, il peut se rapporter au calice, au missel ; mais est-il bien sûr que ce mot ait toujours le même sens unique ? Les autres objets mentionnés sont : le missel noté ou sans notes, le bréviaire noté aussi (n° 2), l'instrument de paix, la clochette (n° 11), des reliquaires (n° 5) ou bourses à reliques, de quoi couvrir des statues ou tableaux (chemisxe, coverte de ymaige, n^os 8, 9), une pierre de marbre (n° 8), des coussins (n^os 5, 9), une petite couronne (n° 13), une bannière ? (draipeil, n° 9), une chapanne ? (n° 6), des draperies, tentures ou rideaux (courtines, quertenne, kertene, n^os 6, 7, 10) mentionnés avec leurs tringles ou verges de fer.

(3) Ce titre, mis au dos de la pièce, ne comprenait d'abord que ces premiers mots : on l'aura jugé avec raison beaucoup trop vague, c'est pourquoi on y a ajouté plus tard « ensemble

venerables home et persone s^r Herpelius custode, s^r Pierre Collette aulmonney, et s^r Jo. Abrions chainone de la g(r)ant esglixe de Mes (1), ai soul [à ce] depeuteit et ordonneiz. Et fur(ent) renovelez ses chose lou xviij^e jour dou moy de may quant il oit a milliaire m. (iij^c) iiij^xx et xviij ans.

1. — Premierement en l'auteit Nostre Dame la tiaxe (2) est une chapelle de S^t Clement, (la)quelle souloit tenir maistre Jo. de Gaurxe, maintenant la tient s^r Nicolle ..., et vault cheschans [chacun an] xlvj s. iiij d. de cens. Et sont troweil lez chose s(y apres) nommey : premeir [premier] ung calise avec la patene blanche et une quelerete ; item ... naippe ; item xj corporalz ; item viij xeuere ; item ung vestement de soie bla(nche) ; item ung vestement de soie pai[r]xe garny ; item ung vestement de rouge soie garny ; item ung aultre vestement de noire naipe garny ; item ij albe et ij amit sens pairment ; item ij chandeleiz, ij chenette et ung bassin.

2. — Suz l'auteit sens [Saint] Nycolay ait une chaipellerie fondee par s^r Nicolle Badoche chanseleir de la grant esglixe de Mez, dou quel aulteit mons^r l'abbes de S^t Arnoul est patrons sa vie tant seulement (3) et apres son deses lez ebdomodare de la grant esglixe de Mez, et valt de li dit aulteit xiij l. x s. vj d., ung prey et unne ma(xon)s essit daieir la maxon de bourceir que peut valoir chescans xiij s. Et (doit) li chaipelains xx d. de cens. Et ait on territore de bourceir ij journalz de vigne ; item ung breviare en ij pertie noteit ; it. ung aultre breviare de novelle hystor(e) ; it. ung misse [missel] notte ; it. ung calise et sa patene et quelerette dorrey ; it. ij vestement de rouge soie ouvre l'ung garny l'autre non ; it. ung vestement blan. de naipe garny ; it. ij corporal ; it. viij naipe : it. ij chenette et ung bessin ; it. j xeueron.

3. — Item en ladit chaipelle de S^t Nycolay ait ung aulteit, louquel aulteit tient s^r Jo. de Vreys g[r]ant marley [marguillier]. Et sont trouveiz dedans lou dit aulteit lez bien que sy apres sont nommeiz : premey ung calice evec sa patene et sa queleire de ... ; it. ung vestement de varde soie garny ; it. ung vestement de

---

des ornemens d'icelles ». Il ne s'agit pas, en effet, de toutes les chapellenies de la Cathédrale, mais seulement de celles qui étaient *garnies*, c'est-à-dire possédant en propre ce qu'il fallait pour l'acquit de leurs charges. C'est donc surtout un inventaire de sacristie.

(1) Ces 3 noms concordent bien avec la date indiquée, mais il y aurait lieu de discuter leur orthographe. Le custode ou coutre, qui devait paraître au premier rang dans un inventaire de ce genre, est appelé par M. d'Hannoncelles (*Metz ancien*, I, p. 269), « Herper, Herperus de Rode, 1385-1400 », et il a pour successeur le chanoine désigné ici, « Jean Aulbrion, élu le 14 novembre 1403, mort en 1412 » ; le nom du grand-aumônier serait : « Pierre Poulet, Poleti, 1382, mort (je crois) en 1403 ».

(2) Faut-il lire Notre-Dame la *tiaxe*, ou, comme il est écrit au n° 10, la *tiarxe* ? Il nous semble que l'omission de *r* est une faute, plusieurs fois répétée dans ce document. Quant à l'origine encore inconnue de cette dénomination (Prost, *La Cathédr. de Metz*, p. 315), nous la chercherions volontiers dans la direction indiquée par un parchemin, malheureusement presque illisible, de nos Arch. dép., G, 482 : c'est l'acte de fondation par l'écolâtre Jean de Meirs, en mémoire de l'évêque de Toul Jean de Heu (v. p. 2), d'une chapellenie « in capella sancte Marie virginis dicte Theotonice » à l'autel érigé « subtus imaginem ipsius virginis gloriose ». Cet acte est du 8 juillet 1384.

(3) La date de la fondation de cette chapellenie (Arch. dép., G, 502), rapprochée de cette mention que l'abbé de S^t-Arnould, désigné par le fondateur, vit encore, confirme d'une façon très précise la date de notre document : l'abbé Renault Ruece mourut en effet peu après, le 15 novembre 1398.

blanche neppe garny ; it. ... naippe ; it. une xeueure ; it. ij chenette avec lou bessin : it. ij chandeley ; it. ung corporal et la bourse.

4. — Item en l'auteit sent [S[te]] Katherine que mons[r] Jaique esvesque de Mes fundait (1), ont aisteit [été] (tro)wel le bien que sy apres sont nommeis : premierement ung calice et sa patene et sa quelerette ; (it. ung) misse viez ; it. ung corporal et sa bource ; it. ij chenette avec lou bessin d'estains ; it. unne albe et la stoille avec iij parament de vairde soie ; it. ij chandeley de couvre ; (it.) unne paix. Louquel aulteit tient lou s[r] Nycolle Guig...

5. — (Item en) l'auteit S[t] Lorans sont troweiz le bien que sy apres sont nommeiz : premier ung calice (avec) sa patene doreiz ; it. ung misse boin notte ; it. ung vestement de soie viez garny ; it. ung vestement de toille peinte garny ; it. ung vestement de blanche neppe ; it. ung vestement (de n)oire naippe ; it. v naipe ; it. ij corpora et une borxe ; it. ij stoille ; it. ij fenons ; it. ij amicte ; it. ung cussin de soie ; it. ung reliquiare d'ergant ouquel sont lez relique S[t] Lorans ; it. ij bourxe ouz sont dez aultres relique ; it. ij chenette evec lou bassin. Et est la fundacion de c et ij s., et tient s[r] Gerrad chainone de Commercey, et est nostre doieins patrons.

6. — Item en la capellerie Nostre Dame laquelle s[r] Guillame de Curia jaidi chanoine de Mes fundait, et vault chescuns ans c s. esiz en la citeit de Mes, il sont lez bien que sy apres sont nommeiz : premierement un vestement de naippe blan garny ; it. ung calice ; it. une patene ; it. ij naippe viez ; it. ung corpora ; it. ij chenette et ung bessin ; it. ung chandeley de couvre ; it. ij ke(r)tene [courtine], unne chapanne. Et sont patron lez epdomodaire de la grant esglixe, et la tient s[r] Piere dou Pont.

7. — Item en l'ateit S[t] Salvour, louquel s[r] Ny. [Nicolle] Bertrans fundait, sont ij chaipelerie de quelle s[r] Johans ... en tient unne et vault xv l., ly aultre tient s[r] Lowy Pis... et vault xv l. et la donne lez epdomodaire. Et ont trouvel lez bien que sy apres sont nommeiz : premierement ung calice, une patene, unne quelerette dor ; it. ij corpora ; it. ung misse boin ; item ung vestement de blanche soie garny ; item ung vestement de blanche naipe garny ; it. iiij naipe, ij quertine avec lez verge de fer ; it. ij chandeley de couvre ; it. ij chenette avec lou pessin ; it. unne paix ; it. lez ij chaipelains sont tenuz de xeure lou ceurre a messe a a vespres [suivre le chœur à la messe et aux vêpres].

8. — Item en l'auteit Marie Madelene, louquel ait asteit [été] fundeit par s[r] Piere de Vegne jaidi chanone de Mez et valt lxx s. x d. de cens en dernier leu, et sont trouveiz lez bien que sy apres sont nommeis : premierement ung calice, unne patene et quelerette dorreiz ; it. ung boin misse ; it. ung vestement de soie garny de creux ; item ung vestement de noire soie garny ; item ung vestement de blanche naipe garny ; it. vj naippe ; it. vj xoueirre ; it. iiij corpora avec ij borse ; it. ij chemisxe de ymaige ; it. ij chenette et ung bessin ; it. ij chandeley de couvre ; it. unne piere de marbre ronde. Et lez tient s[r] Jo. Parix et doit chesceune semene chante(r)

(1) Jacques de Lorraine, † 24 octobre 1260. Cette chapellenie était, comme les deux précédentes, attachée à l'autel S[t]-Nicolas (Bégin, *Hist. de la Cathédr.*, I, p. 116), et, comme elles, fut supprimée ou transférée ailleurs.

iij foy messe. Et sont patrons lez epdomodaire de l'aglixe. Item unne bourxe en laquelle il li ait de relique.

9. — Item en l'auteit l'avesque Regnal jady de Bar est unne chaipelerie, laquelle fundait s^r Adam Coleti (1) jaidy chainone de Mes, et soloit valoire xiiij l. et valt a present viij l., item iiij jornal de vigne et plusieurs terre decerte [? désertes] en Coicey. Et sont trouvel lez bien que sy apres sont nommey : premierement iiij naipe et en faut unne [il en manque une]; it. iij xoueirre et en fault unne ; it. iiij corporal ; it. ij burse de soie ; it. ung calice avec sa patene dorei ; it. ung misse notte ; it. ung vestement de perixe soie garny ; it. ung vestement de blanche neppe garny ; it. ij curtine et ij verge de fer ; it. ij chenette evec lou bessin de plonc ; it. ij chandeley de cowre ; it. unne pax ; it. ij chasucle, unne noire de soie, l'autre de blanche nappe ; it. ung draipeil de toille peint ; it. ung vestement de blan bouquessin garny ; it. iij parement avec lez arme de Bar ; it. iij rouge cussins ; it. unne coverte de ymaige croixie. Et faulle sez chose sy apres nommeiz : premierement unne chaisucle de taffetains rouge ; it. unne aultre de rouge soie ouz il li ait dez lionz dorr ; it. unne albe ; it. unne amit. Et sont patrons lez apdomodare de l'aiglixe de Mes.

10. — Item en l'auteit S^t Burthemens ait unne chaipelle con dit Nostre Dame la tiarxe (2). Et sont trovee lez chose que sy apres sont nommee : premierement ung vestement blan garny ; it. unne chasucle de soie de diverse collour fauree de toille verde ; it. ung misse boin notte couwert de rouge ceur [cuir] et les fermalz d'ergent ; it. ung calice et la patene et la quelerete d'ergant ; it. unne pax ; it. iij naipe ; it. ij corporal et lez bourxe et lez relique ; it. unne xouere ; it. ij courtine et lez verge de fer ; it. ij chenette et lou bessin de plonque ; it. ung chandeley de couvre. Et valt la chappelerie la some de iiij l., laquelle chaipelerie s^r Gerad lou Lombay fundait ; li doiens est patron.

11. — Item en la chaipelerie Sent Gregore en Crotte sont troweiz lez bien que sy apres senxeuve : premierement ung calice doreiz et la patene ; it. ung boin misse notte ; it. unne chasucle fouree de jaine garnie ; it. une naippe ; it. ung corporalz et la bourxe ; it. unne pax ; it. ung chandeley ; it. ij chenete et lou bessin ; it. unne clauchete. Et tient cest chapelle s^r Waulteiz de Vodie (3) prouvot de Comercey, et est patrons nostre doieins.

12. — Item suz l'auteit S^t Vincens ait unne chaipelerie fundée de lxx s. de

---

(1) Nous avons ici la même difficulté que pour la lecture du nom du grand-aumônier dans les premières lignes de ce document. Voir l'épitaphe d'Adam Polet et l'érection de cet autel dans Bégin, *Hist. de la Cathédr.*, I, pages 125 et 136-137. Ceci dissipe toute hésitation sur la mention faite au pouillé des cures, page 76, note 1. L'acte même de la fondation, daté de 1326, se trouve (parchemin original et double traduction française ancienne) aux Arch. dép., G, 483 ; au dos du parchemin, on a écrit : *S^t Jean l'evangeliste*, ce qui dut être plus tard la désignation habituelle de cet autel.

(2) Cette formule est curieuse, venant après l'en-tête du n° 1 ; il nous semble toutefois que le nom de Notre-Dame-la-Tierce doit désigner moins la chapellenie que l'emplacement de l'autel assigné à son chapelain (cfr p. 70 et 113).

(3) Plutôt *de Vodio*, de Void ou de Voy : c'est ainsi que son nom est écrit à la date de 1606, Vauthier de Voy, dans Dumont, *Hist. de Commercy*, II, 403. Une pièce de nos Arch. dép., G, 476, l'appelle « Waulthier de Woy li prestre, chanone et prior des chanones de Comercey ».

met. de cens et ij journalz de vigne en Briel. Et ait az dit aulteit ung calice et unne patene blanche ; it. v naippe ; it. ung vestement complet de pairxe ; it. ung vestement de noire garny ; it. unne chasucle blanche ; it. ij chandeley ; it. ij corporal et la bourxe ; it. ij chenette ; it. ij chandeley ; it. unne clauchette ; it. ung escrins ouz quel sont lez relique. Nostre doieins est patrons.

13. — Item chaipelerie de S[t] Michie et de S[te] Barbe (1) fondee par s[r] Gerad et s[r] Philippe de Lucembourch chainone de Mes suz ij maxon en la rue de Mawai, dont li unne est lowee lvj s., et suz encor lxvj s. de cens ; et doit chesceune semene chanteir iij messe. Et sont trowelz lez bien sy apres nomme : it. ung misse notte ; it. ung calice dorre dedans, unne patene et unne quelerette ; it. ung vestement blan garny ; it. unne albe ; it. unne amit ; it. ij chandeley ; it. unne chenette, it. il en faut unne ; it. iiij corporal et le bourxe ; it. ij courtine et ij verge de feir ; it. unne paix ; it. ij xowere, il en fault unne ; it. ung reliquiare de cowre ; it. unne petite corone dorre. Et est nostre doieins patrons. Et tient loudit aulteit s[r] Nicolle Daipremont.

14. — Item en l'auteit que soul Daix [ceux *ou* les Daix] ont fondeiz (2) sont trowe lez bien que sy apres sont nommeiz : premiey ung misse que n'est mie notte ; it. ung calice et la patene, et n'y ait point de quelerette ; it. ij vestement, ung de soie et li aultre est blan ; it. ung vestement noire garny ; it. ij cortine et lez verge de feir ; it. vj naipe ; it. ung corporalz ; it. ij chandeley ; it. ij chenette et ung bessin ; it. iij albe et iij amits. Et tient cest chappelerie lez chaipelains dou cuer. Et valt li dit chaipelerie xij l.

15. — Ly fondacions de la chapelerie S[t] Jorge (3) fondee par s[r] Naimery Badoche jaidi chanone de Mes, vaul(t) chescun ans x l. dedans la ville et de fuer. Et sont lez bien que sy apres sensewe : premey ung vestement de pai[r]xe garny ; it. ung vestement garny ; it. ung vestement de blan garny ; it. ij naippe ; it. ung corporal ; it. ung misse boin ; it. ung calice et la patene peissans ung marque et demey [pesant un marc et demi] ; it. unne quertene ; it. ij chenette et ung bessin, unne paix ; it. une naippe owree. Et sont sez chose tout commune (4), laquelle chaipelerie tient lez chaipelains dou cuer. Et doient chascuns jour chante(r) et xeure lou cuer.

---

(1) Sans doute l'autel appelé du nom unique de S[te]-Barbe, pages 70 et 113.

(2) C'est sans doute l'autel dont nous avons (Arch. dép., G, 481) l'acte de fondation, daté de 1373 : car il était érigé, comme il est dit ici, en faveur des « seix chapellains dou cuer de nostre dite esglixe », et la fondation, faite par Nicolas Daix, chantre et chanoine, est attachée à l'autel nouvellement édifié « à l'arvol de la sepulture seigneur Jehan Daix, cercheur de lad. esglixe ». Il y a pourtant une branche de la famille de Gournay mêlée à cette fondation : « sire Jacques le Gronais, jadis nostre conchanones, fils s[r] Arnoul le Gronais que fut » et son frère « Symon lou Gronay » ; ces noms manquent en partie dans d'Hannoncelles, *Metz ancien*, II, page 92.

(3) La position de l'autel S[t]-Georges, auquel se rattachaient les 3 chapellenies qui suivent, est nettement déterminée par la chronique de Phil. de Vigneulles, racontant les transformations de la cathédrale au commencement du xvi[e] siècle (Huguenin, *Chroniques messines*, p. 760). Nous pensons que le vocable de S[t]-Georges fut conservé à l'un des nouveaux autels sous le jubé, quoique dise Bégin, *Hist. de la Cathédr.*, I, page 255.

(4) Cette phrase nous paraît inachevée et doit s'entendre comme la phrase semblable du numéro suivant. — Cette chapelle, dont jouissaient les chapelains du chœur, n'est pas men-

16. — Item en ladit chappelerie de S^t Jorge sont trowe lez bien sy apres nommeiz : premeir ung vestement de varde soie garny ; it. ung aultre vestement de soie vorrel ; it. une chasucle blanche de naippe ; it. xj amis ; it. iij naippe ; it. unne cortine. Et sont touz cez chose commune avec lez devant dit chose. Et la tient s^r Waultiez de Viselixe. Et l'ait li s^r Naimeris Baudoche fondee jaidi almoneiz (1). Et valt le dit aulteit xv l.

17. — Item la fondacion de la chaipelerie de S^t Jorge fondee par s^r Piere de Vendeire (2) a leu [aux lieux] de Millerey, de Vandeir et d'Aultreville, laquelle fondacion ait Symon de Macre, et valt la dit chaipelerie viij l. de cens. Et sont lez bien de la dit chaipelerie en unne hugete, et il [y] sont contenuz lez bien qui s'en xeut : premeir ung calice et say patene dorrey ; it. ung vestement guerni de soie. Et est patron s^r Symon a sa vie. Et tient la dit chapelerie maistre Jo. de Xeule. Et il ait ij naippe, ij c(h)enette et ung bessin et unne paix, etc.

---

tionnée au pouillé des cures ; quant à celui des chapelles n° 2, il la dit annexée à « la trésorerie ou au cours de chappitre » : il est probable qu'il faudrait lire « ou au cueurs », au chœur.

(1) Le pouillé des chapelles n° 2 assigne un même fondateur à cette chapelle et à la précédente ; en quoi il est d'accord avec l'épitaphe de Nemmery Baudoche, mort simple chanoine en 1359, après avoir fondé ces deux chapellenies « por lui et por son oncle SS. Nemmery qui fuit almonier de ceans » ; ce dernier était mort avant 1328, dit *Metz ancien*, et il avait laissé une fondation plus importante, celle de S^te-Reinette.

(2) Voilà l'explication du passage cité page 75, note 8 : on y voit que cette chapelle fut rattachée plus tard à l'autel connu sous le nom de S^t-Jean l'évangéliste sous le jubé.

IV

POUILLÉ DE 1607

Comme son titre l'indique, la rédaction de ce pouillé fut la conséquence d'une visite générale du diocèse, faite en 1606 et 1607 par l'archidiacre Jean de Belchamps, sur une commission spéciale reçue du cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz. On n'indique point le motif de cette commission (1) : il nous paraît facile à deviner, en constatant pour la première fois dans ce pouillé les ravages accomplis par le protestantisme dans une partie du diocèse. De plus, il devait s'agir d'une certaine réorganisation administrative nécessitée par les temps nouveaux. Nous voyons en effet, et pour la première fois aussi, figurer ici l'archiprêtré d'Haboudange, en même temps qu'on constate le besoin d'une division en celui de Warize; celle-ci s'effectuera peu après, et l'on y procédera sur la base du pouillé de 1607. Du reste, avec les cadres administratifs, les droits de patronage avaient besoin d'une détermination nouvelle : ce pouillé n'a rien qui corresponde à la 1re et à la 3e partie de ceux du XVIe siècle, mais on y tient compte des changements profonds apportés dans le personnel des collateurs ecclésiastiques ou religieux, comme du fait des princes devenus protestants (2).

On ne voit plus traîner dans ces pages, comme cela se faisait au XVIe siècle, la mention de choses disparues depuis longtemps, mais on y saisit la réalité de plus près et plus complètement. Dans ce but, les circonscriptions de paroisses se précisent et s'animent par de nombreuses mentions d'annexes rattachées à leur chef-lieu paroissial : c'est là un élément tout nouveau dans la rédaction de nos pouillés. Aussi que faut-il entendre sous ce nom d'annexes ? Il nous semble que c'est le sens canonique du mot « ecclesia annexa » que notre document a en vue, d'où il résulterait, vu surtout le caractère officiel de ce pouillé, qu'il existait une église ou chapelle en cette année 1607 dans toutes les localités mentionnées : on comprend assez l'impor-

(1) Les auteurs de l'*Histoire de Metz*, III, page 184, nous disent que l'évêque s'était « fait donner par Clément VIII un bref en date du 16 septembre 1604, pour visiter et réformer les églises de son diocèse » et ils s'en étonnent, vu qu'un évêque « n'a pas besoin pour cela de permission ». Mais quelques lignes plus loin, ils nous montrent que la permission du pape n'était pas encore suffisante aux yeux du chapitre de la Cathédrale. — Meurisse, *Hist. des Evèq. de Metz*, p. 647, omet cette circonstance, mais il nomme les personnes entendues que le cardinal employa pour cette visite « comme les sieurs Viardin vice-légat, Belchamp chantre de la cathédrale et autres ».

(2) Ainsi l'on voit en ce pouillé un nombre relativement bien plus grand de collations attribuées à l'évêque de Metz : jadis (v. p. 68) on ne comptait que 2 cures de sa collation.

tance de ces renseignements et pourquoi nous publions intégralement ce pouillé, malgré ses nombreuses ressemblances avec ceux du XVI[e] siècle. En conséquence, nous devons faire connaître un peu plus son rédacteur et les mss qui nous en restent.

Jean de Belchamps (1), né à Verdun, obtenait en 1597 un canonicat de la cathédrale de Metz : dès lors il prit une grande part à l'administration du diocèse. En 1601 nous le trouvons visitant, en qualité de vice-official, certaines régions, où la discipline du clergé appelait plus d'une réforme (2) ; en 1603, devenu archidiacre de Sarrebourg, il se trouvait en face du protestantisme sur le terrain de sa plus grande puissance parmi nous, et il dut naturellement se préparer à ce qu'aurait de plus difficile la visite générale du diocèse. Grand chantre de la cathédrale en 1614, il fut député pour assister à Paris au mariage du duc de la Valette (1623), et il fit encore le compliment à l'entrée de la duchesse à Metz, l'année suivante (3). Après avoir aidé à l'établissement de sa famille (4), dont trois membres paraissent plus tard sur les listes des chanoines de la cathédrale, il mourut le 26 novembre 1651, âgé de 85 ans.

C'est le 29 septembre 1607 que J. de Belchamps acheva de consigner les résultats de sa visite du diocèse ; l'état dressé par lui dut être transcrit et attesté officiellement par deux notaires apostoliques, le 29 octobre suivant. Nous n'avons plus ce msc original ; mais il est facile à reconstituer par la comparaison des deux groupes de mss qui nous restent, ou plutôt il nous est facile de remonter à une première copie dont dépendent tous nos mss, et cette copie est l'équivalent pour nous de l'original, puisqu'elle datait de 1612 et portait la signature de l'un des notaires mêmes de 1607.

Nos deux groupes de mss ne diffèrent en réalité que par des accidents de transcription et par quelques additions ou rectifications qui ont passé dans le texte plus tard : c'est le cas notamment de notre premier msc, comparé aux deux suivants. Il a en effet servi pendant le second quart du XVII[e] siècle à un archidiacre de Metz (5), qui y inséra des observations sur la répartition des paroisses et une foule de notes marginales sur leur administration (noms des curés, régularité de leur présentation ou l'absence d'une institution canonique, acquittement par eux des droits dus à l'archidiacre, parfois une appréciation de leur caractère ou de leur con-

---

(1) Son épitaphe (Bégin, *Hist. de la Cathéd. de Metz*, II, p. 92) résume bien sa vie et loue sans exagération la manière dont il remplit les ministères les plus importants. Pourtant il ne fut pas toujours d'accord avec la politique française et le Parlement établi à Metz en 1633 (v. Michel, *Biogr. du Parlement*) ; mais cela n'avait pu lui nuire auprès du dernier évêque que la maison de Lorraine fournit à Metz. Il fut d'ailleurs aumônier du Roi aussi bien que protonotaire apostolique.

(2) Il nous reste un assez triste témoignage de cela dans les procès-verbaux d'une visite faite en 1603 dans l'archiprêtré de Hornbach, sans doute par un autre membre de l'officialité diocésaine : on y rappelle les décisions données deux ans plus tôt par J. de Belchamps.

(3) Voir là-dessus le *Journal de Dom Sébast. Floret*, qui relate d'autres voyages de M. de Belchamps à Paris pour les affaires de l'abbaye de S[te]-Arnould. Il favorisa aussi l'établissement des Bénédictins au monastère de S[te]-Barbe, en renonçant en leur faveur au prieuré de Zell, dont il était prieur commendataire.

(4) Un de ses neveux, François de Belchamps, épousa Nicolle Martigny, sœur d'un autre chanoine et archidiacre de Metz, dont nous allons parler.

(5) Il se désigne lui-même dans une note, et on l'aurait suffisamment reconnu sans cela. Nicolas Martigny, chanoine de la Cathédrale en 1613, archidiacre de Sarrebourg en 1627, puis de Marsal en 1646, fut en même temps official et vicaire général du diocèse. Il mourut le 16 juillet 1662 et fut inhumé près des degrés de Notre-Dame-la-Ronde, dont il possédait également un canonicat (Bégin, *Hist. de la Cathéd.*, II, 154) : son épitaphe rappelle qu'il fut conseiller au bailliage et devint protonotaire apostolique. Il dut avoir une bibliothèque très importante, puisque Séb. Le Clerc grava pour lui jusqu'à quatre ex-libris différents (A. Benoit, *Les bibliophiles, les collectionneurs et les bibliothèques des Trois-Evêchés*, p. 166).

duite). Ce travail, qui donne à ce msc une autorité toute particulière et bien vivante, se reconnaît plus ou moins dans les 2 mss suivants, mais non point dans les autres. Ceux-ci, sans traces d'une dépendance réciproque, se ressemblent beaucoup, et leur accord général avec le 1er groupe ne laisse guère de doutes sur le texte de 1607.

A. — METZ, *Bibl. de la ville, msc n° 59, f°s 8-29.* — Cahier in-f° dérelié ; manquent f°s 1-4 ; paginés f°s 5-29 ; non paginés f°s 30-63 ; enfin 23 f°s restés en blanc. Nous avons dit (p. 39, n. 1) l'objet des f°s 5-7 et 30-33, destinés à suppléer dans ce pouillé l'absence des parties que ceux du XVIe siècle joignaient au catalogue des cures. Suivent alors des chiffres fixant par archidiaconés et archiprêtrés le nombre des paroisses du diocèse, puis quelques indications sur les droits financiers de l'archidiacre de Sarrebourg. Tout cela sans titre et sans ordre, avec un mélange de renseignements semblables sur le diocèse de Toul, qu'on ne s'attendrait pas à trouver là. Cela s'explique un peu quand, après un feuillet resté blanc, on trouve f°s 37-56 le pouillé de Toul (1) en une copie non datée ni authentiquée ; mais l'écriture, qui reste la même de f° 30 à f° 39 v° 1re colonne, doit être celle de l'archidiacre Martigny, et la main qui achève la transcription du pouillé de Toul, nous est aussi connue par cette note mise à la fin du dernier ouvrage contenu dans notre msc (f° 57 Incipit Provinciale Romanæ Ecclesiæ) : *Pro copia ex antiquo libro seu registro Cancellariæ romanæ extracta per infrascriptum notarium apostolicum Metis residentem die septima mensis martii anno millesimo sexcentesimo trigesimo primo A. Marsal* (avec paraphe). André Marsal est un beau-frère de l'archidiacre N. Martigny, et l'on comprend qu'il lui ait prêté son concours dans la transcription de ces documents. D'autre part, celle-ci étant antérieure à 1631, nous devons reporter plus haut non-seulement la transcription du pouillé de 1607, mais encore la rédaction de plusieurs des notes qu'y ajouta N. Martigny (2).

B. — PARIS, *Bibl. nation., Collection de Lorraine, 724, f° 199 v°-221.* — On trouve dans ce recueil une série d'inventaires des titres de différentes abbayes ou prieurés, même des actes trouvés dans la chancellerie des Deux-Ponts, plus les

---

(1) *Registrum ecclesiarum episcopatus tullensis factum anno domini millesimo sexcentesimo quadragesimo secundo* ; nous ne garantissons pas absolument la lecture : « sexcentesimo ». Ce pouillé consiste en deux parties : d'abord de simples listes des bénéfices séculiers (collégiales, cures et chapelles) par archidiaconés et décanats, et des bénéfices réguliers (abbayes, prieurés) par ordres, puis (f° 43) les collations ou les bénéfices rangés sous les noms des différents collateurs, soit diocésains, soit étrangers au diocèse ; un appendice donne la liste des « *beneficia tam in civitate tullensi quam eius diocesi pro eorum valoribus non taxata* ».

(2) N. Martigny est alors archidiacre de Sarrebourg, et un certain nombre des notes marginales mises par lui au pouillé de 1607 remontent sans doute à cette époque ; mais l'écriture nous force à distinguer dans ces notes au moins deux groupes différents et le groupe de beaucoup le plus nombreux ne date que des années 1648 à 1662, alors que Nic. Martigny est archidiacre de Marsal : cela ressort du nombre et du caractère très personnel de ces notes ; si nous les relevons séparément par archidiaconés, elles seront nulles pour celui de Metz, mais presque continues pour celui de Marsal, indiquant en 170 paroisses sur 219 ce qui concerne la présence d'un curé, son nom, son assiduité à la résidence, parfois sa valeur morale, et, détail absolument probant, son exactitude à payer les droits dus à l'archidiacre (jura mea) ; l'archidiaconé de Vic a encore beaucoup de notes semblables (57 sur 102 paroisses), mais cela pourrait tenir à un effacement particulier de l'archidiacre de Vic, ou encore aux fonctions d'official que remplissait Nic. Martigny pour une partie de cet archidiaconé ; en tout cas, ses notes redeviennent presque nulles pour l'archidiaconé de Sarrebourg, malgré les relations qu'il avait eues jadis avec cette circonscription, Nous n'avons reproduit qu'un petit nombre de ces notes marginales, dont l'intérêt ne s'adresse qu'à une histoire paroissiale détaillée : il nous importait cependant d'en déterminer l'auteur et la date. Ce que nous en publions est marqué d'un * ou de deux **, selon que l'écriture, toujours la même au fond, indique les notes qui datent de 1630 environ ou celles qui sont de 20 à 30 ans plus récentes.

pouillés des évêchés de Toul, Verdun et Metz. Pour celui-ci, nous avons d'abord (f^os 190-198, les f^os 193-195 sont restés blancs) une transcription remaniée et incomplète de la 3^e partie du pouillé du XVI^e siècle, puis le pouillé de 1607 : c'est en tout, autant du moins que le copiste n'a pas été arrêté par des difficultés de lecture, la reproduction servile du msc précédent, alors que celui-ci était déjà enrichi des continuations et notes marginales de N. Martigny (1).

C. — PARIS, *Bibl. de l'Institut, mss Godefroy, n° 331, f^os 413-420.* — A la suite des pièces mentionnées déjà page 39 *(I, K, M)*, nous trouvons dans ce recueil une copie du pouillé de 1607 nettement datée de 1667 et se rattachant au texte primitif ou à celui de 1612 par l'intermédiaire d'une transcription dûment authentiquée en 1660 par l'archidiacre N. Martigny, le propriétaire et annotateur de notre msc *A* (2). Il n'est donc pas étonnant que nous ayons encore ici très directement le même texte que dans les deux mss précédents : il est toutefois resté plus conforme que dans *B* à l'original primitif, cette transcription sortant de l'officine et peut-être de la plume même du notaire de 1607 et 1612.

D. — PARIS, *Bibl. nation., mss latins, n° 12865, f^os 148-165.* — Nous avons décrit ce recueil page 38, à propos d'une partie du pouillé du XVI^e siècle. Celui de 1607 se termine par ces lignes : *J'ay tiré la présente copie sur la copie collationnée, qui m'a esté communiquée le mercredy 9 octobre 1673 par le sieur François, secrétaire de la Chambre épiscopale de Mets, lorsque j'étais audit Mets chez monseigneur l'archevesque d'Ambrun, évesque de Mets.* La signature manque ; mais le souci d'exactitude que révèle cette note nous autorise à croire que le copiste de 1673 a transcrit intégralement le document qu'on lui présentait et que par conséquent celui-ci datait de 1612, portant la signature « avec paraphe », est-il dit, du notaire Demarion. Nous revenons donc au même point de départ que pour *A*, et le texte n'est pas moins bien conservé dans l'un que dans l'autre.

E. — METZ, *Bibl. du Grand Séminaire.* — Cahier papier in-f^o, 15 feuillets sans pagination, dont 4 feuillets blancs. Rien n'indique expressément la date ni la provenance de cette copie : l'écriture pourtant est du XVII^e siècle et l'on trouve au revers du dernier feuillet une vingtaine de mentions (permissions de biner, approbations de prêtres étrangers au diocèse ..), qui doivent provenir de quelque archidiacre ou vicaire général de Metz (3) ; ces mentions sont difficiles à vérifier, mais

---

(1) Voir entre autres page 76, note 1. Nous marquons cette dépendance plus complète en rapprochant ici *A* et *B*, alors que pour le XVI^e siècle nous appelions ces mss *L* et *N*, donnant sur celui-ci une préférence au suivant, désigné alors par *M*.

(2) On lit en effet f^o 420 r^o, à la suite de la signature J. de Marion qui clôt la transcription de 1612 : « Nos Nicolaus Martigni prothonotarius apostolicus, consiliarius et eleemosynarius regius, cathedralis ecclesiæ metensis canonicus et in eadem archidiaconus de Marsallo, episcopatus metensis vicarius et officialis generalis, fidem facimus et attestamur retroscriptum Joannem de Marion fuisse et esse notarium apostolicum nobis bene notum fidelem, legalem et authenticum, cujus scriptis, actis et instrumentis fides semper adhibita fuit in judicio et extra. In cujus rei fidem præsentes manu nostra subscripsimus et per notarium apostolicum et curiæ episcopalis metensis actuarium juratum infra scriptum subscribi mandavimus, Metis die vigesima secunda mensis maii anni millesimi sexcentesimi sexagesimi. — Martigny, officialis metensis. — J. Aubertin, not. apost. et curiæ episcopalis metensis actuarius juratus. » Et cette double signature avait été légalisée au bailliage, car on lit au revers du même feuillet : « Ego infra scriptus Regi christianissimo a consiliis et sigilli ejus regii in bailliviatu seu præfectura metensi custos, fidem facio supra ex altera parte signatum Dominum Martigny esse officialem metensem et Joannem Aubertin notarium apostolicum et curiæ episcopalis metensis actuarium juratum. In cujus rei fidem huic præsenti testificationi sigillum præfatum regium apposui Metis die 22^a mensis maii 1660. — D. Harquel. »

(3) Il en est de même de quelques notes marginales, assez obscures à cause des abrévia-

l'une ou l'autre se rapporte certainement à l'époque de la rédaction du msc *A*, c'est-à-dire vers 1630. De plus, ces mentions sont de la même main qui a écrit tout le msc. Nous avons donc là aussi un bon témoin du pouillé de 1607, quoique le copiste ait négligé davantage les formes extérieures et les formules, ne songeant qu'à se constituer un instrument de travail indispensable à un administrateur diocésain.

F. — Metz, *Bibl. de la ville, msc 59, G.* — Cahier papier in-f° de 33 pages, comprenant à la suite du pouillé de 1607 une table alphabétique (p. 28-33), *Index omnium ecclesiarum hoc libro continentium.* C'est une copie faite au siècle dernier par les Bénédictins, qui préparaient la rédaction de leur pouillé. On y trouve parfois en marge, lorsqu'il s'agit de quelque forme de nom inusitée dans les pouillés antérieurs ou de quelque patronage nouveau, un renvoi à un msc du pouillé du xvi^e^ siècle cité comme msc de S^t^-Arnould « in msc S^ti^ Arnulphi... ». Rien n'indique l'original de cette copie, qui a été exécutée d'une façon trop leste : l'orthographe des noms y est peu respectée. Pourtant c'est au texte de *D* que celui-ci ressemble davantage.

Dans tous ces mss, la rédaction de 1607 est expressément restreinte à la liste des cures et de leurs patrons, qui constituait la seconde partie des pouillés du xvi^e^ siècle. On pouvait regretter que M. de Belchamps n'eût pas revisé également les autres parties, et le copiste de notre msc *A* essaya de combler cette lacune, en transcrivant avec quelques modifications rendues nécessaires (1) les textes anciens ; mais sa transcription est restée incomplète, s'interrompant brusquement, comme nous l'avons dit p. 72, après les premières lignes du n° 43. M. Martigny chercha ensuite à continuer ce travail, qui n'en resta pas moins fragmentaire et peu suivi, et c'est dans cet état que nous le retrouvons en *B* et *C*, qui n'ont guère d'autre mérite que celui de nous fournir les premières pages arrachées depuis à *A*. Nous avons signalé déjà bon nombre de variantes que ces mss apportent aux textes du xvi^e^ siècle : voici d'une façon plus complète ces divergences, en ce qui concerne surtout les fondations religieuses des débuts du xvii^e^ siècle. Qu'on se reporte aux numéros dont nous avons marqué les différents paragraphes du pouillé du xvi^e^ siècle.

3 et 4. — Naturellement, S^t^-Arnould et S^t^-Clément sont comptés parmi les abbayes « intra muros », ce qui, avec la disparition de S^t^-Martin-devant-Metz et de S^te^-Croix, réduit à 13 le nombre des abbayes « extra muros » dans *C* : *B* ajoute, à tort, l'abbaye de H^te^-Seille.

5. — Aux 4 noms conservés par *C*, *B* ajoute ceux de Hesse et de Montigny ; or, la fondation de ce dernier monastère n'est que de 1635. Il est plus étonnant de voir qu'en supprimant le n° 6, on ait maintenu ici les noms de Herbitzheim, Neumünster et Craufftal, ainsi que plusieurs de ceux du n° 7.

8. — Ce paragraphe, ainsi que le suivant, prend une physionomie toute nouvelle, où l'on reconnaît bien le renouvellement opéré à cette époque dans les institutions monastiques ; malgré la disparition des Frères Prêcheurs, ainsi que des Cordeliers et des Frères Baudes, nous comptons ici 6 ou 7 noms, dont le premier se lit avec étonnement sous la rubrique : *Monasteria mendicantium.*

---

tions employées ; elles mentionnent sans doute la présence ou la conduite des curés en regard du nom de leur paroisse : « noluit recipere mandatum, cité, interdit... ». Ce msc est seul avec *A* à marquer par un chiffre le nombre des paroisses de chaque archiprêtré, et plus d'une fois ce chiffre a été corrigé et précisé davantage. C'est peut-être à la même époque qu'on fit un relevé semblable pour les paroisses de l'archidiaconé de Sarrebourg dans le pouillé de 1576 (cfr p. 66, n. 5).

(1) Ces modifications n'atteignent guère que les établissements de la ville de Metz ou des environs ; pour l'ensemble du diocèse, elles auraient dû être plus nombreuses : il est vrai que, vers 1630, les ruines déjà faites par le protestantisme pouvaient ne pas paraître définitives.

Domus Societatis Jesu.	Recollecti.
Augustinenses.	Minores de Observantia sive Minimitæ.
Carmelitæ.	Carmelitani.
Capucini.	

Ce dernier nom, qui manque dans *C*, désigne évidemment les Petits-Carmes ou Carmes déchaussés, établis à Metz en 1638.

9. — Dans *C*, il n'y aurait à noter que la disparition des Pucelles de la Vignotte; mais *B* ajoute à ce paragraphe les 5 noms suivants :

Sororum Congregationis Beatæ Virginis.	Sororum Præsentationis.
Sororum Carmelitarum.	Sororum Ursulanarum.
Sororum Visitationis.	

On voit là, dans l'ordre chronologique de leur fondation, les institutions qui apparaissent chez nous de 1622 à 1649 : rapprochées des mentions du numéro précédent, elles nous font admirer la fécondité de l'Eglise chez nous à une époque aussi tourmentée.

Les n^os^ 10-12 manquent dans ces mss, qui font suivre immédiatement la 3^e^ partie des pouillés du XVI^e^ siècle (n^os^ 33-43). Après ce que nous avons déjà remarqué alors, il suffira de rappeler, comme signes du temps, la mention : *nunc destructa*, ajoutée à celle de la chapelle de S^t^-Gal (n^o^ 33), et l'omission de ce qui concerne l'office du circateur ou cerchier (n^os^ 34, 39).

Dans les notes de M. Martigny, on peut signaler l'omission de l'ermitage de S^t^-Quentin (n^o^ 43), des églises S^t^-Jacques et S^te^-Marie-aux-Martyrs (n^o^ 50), S^t^-Ferroy (n^o^ 51), S^t^-Amand et S^t^-Martin-devant-Marsal (n^o^ 54), S^t^-Bénigne (n^o^ 55), S^t^-Eusèbe (n^o^ 56)... Mais ces observations se déduiront tout aussi bien du texte même du pouillé de 1607.

En éditant celui-ci d'après notre msc *A* (1), nous y joindrons bon nombre des observations de N. Martigny, en tant du moins qu'elles concernent l'objet principal du pouillé (les signes * et ** marquant l'âge plus ou moins ancien de ces observations) ; nous donnerons, à la suite du pouillé, quelques pages remplies par le même archidiacre et qui nous font bien voir, au milieu des préoccupations d'un administrateur du XVII^e^ siècle, la difficulté d'établir une statistique complète et précise.

Totius diœcesis metensis omnium parochialium ecclesiarum et annexarum, earumque patronorum et patronarum nomina fideliter recognita in ultima visitatione de annis Domini 1606 et 1607

a R. D. Joanne de Belchamps j. u. d., prothonotario apostolico nec non in ecclesia metensi archidiacono de Sarburgo et canonico, de mandato et ex commissione speciali ill^mi^ et r^mi^ principis et domini D. Caroli a Lotharingia S. R. E. cardinalis legati a latere, eiusdem episcopalis metensis (2) necnon argentinensis episcopi meritissimi facta.

In dicto episcopatu sunt quatuor archidiaconi, videlicet Metensis, de Marsallo, de Vico et de Sarburgo.

In **archidiaconatu Metensi** (3) sunt tres archipresbyteri seu decani rurales, videlicet Metensis, de Valle et de Noesvilla.

---

(1) Nous mettrons entre parenthèses les variantes des autres mss qui ne concernent que l'orthographe des noms et sont généralement peu importantes.

(2) Cette tournure un peu singulière est évitée dans *E*, *F*, qui portent : *episcopatus*. Comment *B* écrit-il : *necnon Augustinensis* ?

(3) Seul *D* porte exactement ces mots ; les autres ont : *In archipresbyteratu metensi*. *A* répétait ensuite, comme à la ligne précédente : *videlicet Metensis, de Marsallo* ; on a corrigé ce

1. *In decanatu* **Metensi.**

Ecclesia (1) S^ti Marcelli ultra Mosellam, patronus rev. abbas S^ti Vincentii metensis.

Eccl. S^ti Livarii ultra Mosellam, collator seu patronus rev. abbas S^ti Clementis metensis, idque ratione unionis abbatiæ S^ti Martini olim extra muros dictæ civitatis metensis. * Nunc (2) ad collationem domini abbatis Pontisfrigidi sive S^ti Georgii.

Eccl. S^ti Georgii ultra Mosellam, coll. seu p. ven^le capitulum S^ti Theobaldi metensis.

Eccl. S^ti Victoris, coll. ven^le capitulum Cathedralis metensis.

Eccl. S^ti Gorgonii, collatores sunt canonici seu portionistæ S^ti Petri ad Imagines in ingressu claustri Cathedralis * sive prepositus S^ti Petri ad Imagines.

Eccl. S^te Crucis, collatores ven^le capitulum S^ti Theobaldi (3).

Eccl. S^te Segolenes, p^ri ven^le capitulum ecclesiæ Cathedralis.

Eccl. S^ti Eucharii, p^ri ven^le capitulum Cathedralis.

Eccl. S^ti Maximini, collatores ven^le capitulum Cathedralis.

Eccl. S^ti Simplicii, collatrix rev^da abbatissa S^te Mariæ ad moniales metensis.

Eccl. S^ti Martini, coll. Hospitale civitatis metensis.

Eccl. S^ti Stephani laniati, collatores ven^le capitulum Cathedralis.

Eccl. S^ti Gengulphi, collatrix rev^da abbatissa S^te Glodesindis.

Eccl. S^ti Joannis in arce metensi, collatrix quondam rev^da abbatissa S^te Mariæ metensis, nunc vero rex christianissimus. * 14 (4).

Eccl. de Borny extra muros civitatis, collatores ven^le Capitulum metense.
Eccl. de Valieres item extra muros : in quibus duabus est unus tantum parochus (* et male) ; collatores ven^le Capitulum metense. * xv (5).

2. *Archipresbiteratus de* **Valle.**

Eccl. de Ogni, coll. rev. abbas S^ti Symphoriani. — Annexæ Fay et Chasteau S^t Blaise.

Eccl. de Marly, coll. rev. abbas S^ti Symphoriani.

---

dernier mot. Enfin nos deux groupes de mss se marquent bien sur le mot *Noesvilla*, que *D*, *E*, *F* écrivent *Noisevilla*.

(1) Seul *E* met ce mot au génitif *Ecclesiæ*, mais il ne le répète que pour les trois premiers archiprêtrés, après quoi il dit au nominatif : Sornevilla...

(2) Ces additions *, introduites dans *A*, sont reproduites par *B*, autant du moins que le copiste a pu lire l'écriture de *A* : ainsi il laisse en blanc ici le mot « Georgii » et quelques lignes plus bas, le mot « prepositus ».

(3) *D*, *E*, *F* ajoutent *metensis*, et ce mot est répété par *E* aux lignes suivantes. Une autre variante, de la même minutie, concerne le mot « collator » devant un nom collectif, comme « Capitulum » ; il est indifféremment au singulier ou au pluriel, quand il n'est pas abrévié de façon à nous laisser indécis.

(4) Ces chiffres, marquant le total des paroisses de chaque archiprêtré, ont été ajoutés en *A*, mais sont presque aussi anciens que le texte, en tout cas antérieurs à 1631, comme nous le verrons à la suite du pouillé. C'est plus tard qu'on a ajouté les chiffres des annexes, et ces chiffres sont dissimulés tout au bas de la page, dans le coin de droite. Parmi les autres mss, *E* seul donne des chiffres de ce genre.

(5) Une grosse accolade réunissant les deux derniers articles, et la réflexion si explicite « in quibus duabus » expliquent ce chiffre ; pourtant *E*, qui a aussi l'accolade et la réflexion porte le chiffre 16.

Eccl. de Cuvri, coll. rev. abbas Gorziensis. — Annexas (1) Coin (Coing), Prenoi (Prenoy, Ponnoy) la Chetive, Con sur Saille (Seille) alternative.

Eccl. de Silligny, collatrix rev^da abbatissa S^ta Mariæ metensis. — Annexa Pomerieu (Pomerieux).

Eccl. de Jouy, coll. rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de Ancey (Ancy), coll. rev. abbas S^ti Vincentii. — Annexa Dornot.

Eccl. de Ars (supra Mosellam), collatrix rev^da abbatissa S^ta Glodesindis metensis.

Eccl. de Jussy, coll. rev. abbas S^ti Arnulphi metensis. — Annexa Vaulx (Vaux).

Eccl. de Rozerieulle, collatrix rev^da abbatissa S^ta Mariæ metensis.

Eccl. S^ti Germani, alias Chastel S^t Germain, coll. rev. abbas S^ti Vincentii metensis. — Annexa Amanviller.

Eccl. de Lessey (Lescey), coll. ven^le capitulum ecclesiæ Cathedralis metensis. — Annexa Plateville (Plattev., Plappev.).

Eccl. de Moulin (Moulins), coll. ven^le capitulum Cathedralis metensis et rev. abbas Gorziensis. — Annexa S^ta Ruffina.

Eccl. de Scei (Scey, Scy), coll. ven^le capitulum Cathedralis metensis. — Annexas habet Longeville et Chazelle (Chaselle).

Eccl. de Wappy (Wapi), coll. ven^le capitulum Cathedralis metensis. — Annexa Lorry (Lori).

Eccl. de Saulny, collatores ven^le capitulum Primatialis nanceianæ. — Annexa Vigneulle. * 14 (2) — 15 annexæ.

Ex isto decanatu dependent tres capellaniæ sitæ in mediis campis, videlicet :

Capellania S^ti Remigii, quæ est capella episcopalis, collator Rev^mus Episcopus metensis.

Capella S^ta Agathæ, collator (*sic*) (3).

Capella de Longeaue (Longeau), quæ est leprosaria.

3. *Archipresbiteratus de* **Noisevilla.**

Eccl. de Mey, coll. ven^le capitulum Cathedralis metensis. — Annexa Vantou.

Eccl. de Charly, coll. idem (ven^le) capitulum. — Annexa Malroy.

Eccl. de Arcancy, coll. idem (ven^le) capitulum. — Annexa Olxey (Olzei, Olgy).

Eccl. de Failly, coll. ven^le capitulum Homburgense. — Annexas habet Vremy, Servigny, Viller l'Orme.

Eccl. de Retonfay (Artonfay), collatores ven^le capitulum S^ta Mariæ Rotundæ metensis. — Annexas habet S^te Barbe, Les Estangs.

Eccl. S^ti Aniani, collatrix fuit abbatissa Novi Monasterii, nunc domina de Villarnoult, nunc vero vigore indulti Summi Pontificis rev^di religiosi S^ti Joannis Hierosolimitani (4). — Annexas habet (* Montoy), Silly, Flanville, Oxi.

---

(1) Le rapport des annexes aux paroisses est indiqué tantôt par le verbe être sous-entendu, tantôt par le verbe avoir exprimé ou sous-entendu : « annexæ (sunt) » ou « annexas habet ».

(2) Chiffre fautif; *E* porte plus exactement 15.

(3) Tous les mss laissent en blanc le nom du collateur : pourtant il était connu au XVI^e siècle (v. p. 118).

(4) Nous devrions marquer d'un * ce passage : « nunc vero... », intercalé dans un espace

Eccl. de Noiseville, collatores ven^les capitulum ecclesiæ Cathedralis metensis. — Habet annexam Nouilly.

Eccl. de Columbei * sive Coinsi, coll. rev. abbas Senoniensis. — * Columbei annexa. Vide tamen (1).

Eccl. d'Ars lez Quenexei, collatores ven^les capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Geri.

Eccl. de Courselles supra Nidam, coll. rev. abbas S^ti Vincentii metensis. — Annexas habet Orni, Chesni, * nunc ad parochiam de Mescleve (2).

Eccl. S^ti Privati nunc Magni, coll. rev. abbas S^ti Clementis metensis. — Annexas habet Peltre, S^t Privé.

Eccl. de Pontoy, coll. Scholasticus ecclesiæ Cathedralis metensis.

Eccl. de Orseval seu Verni, collatrix rev^das abbatissa S^tæ Mariæ metensis. — Annexam habet Pournoi la Grasse.

Eccl. de Fleury, collatrix rev^das abbatissa S^tæ Glodesindis metensis.

Eccl. de Pouilli, coll. rev. abbas S^ti Symphoriani metensis.

* Q. Q. (3).

Eccl. de Mesclevia, coll. ven^les Capitulum metense. — Habet annexam Chesni.

Eccl. de Sorbé, coll. rev. abbas S^ti Vincentii.

** Vide (4) si parochiales de Mescleve et de Sorbei fuerint suppositæ archidiaconatui metensi sive non, quia creditur fuisse alias dependentes ab archidiaconatu de Marsallo in archipresbiteratu de Warisia. * 21 annexæ (5).

---

blanc du msc ; mais cette addition est d'une écriture et d'une encre à peine différentes de celles du texte. Les mots précédents donnent lieu à une des rares variantes de quelque importance qu'on trouve en ce pouillé ; au lieu de Villarnoult, *D* porte : ***nunc domina de Clairvaux*** ; *E* et *F* : ***nunc domina de Clervant***. Ce sont les noms de la mère (Catherine de Heu, mariée à Claude-Ant. de Vienne, seigneur de Clervant, et morte en décembre 1608) et de la fille (Nicolle de Vienne, veuve de Jacques de Jaucourt, seigneur de Ville-Arnoult, morte en 1623) : leurs prétentions au patronage de S^t-Agnan tenaient sans doute à la possession de la seigneurie de Montoy, que Nicolle vendit en 1618. — Le nom de Montoy, ajouté parmi les annexes, ne se trouve point dans *D* et *F*.

(1) Ce « vide tamen... » semble avoir été barré ensuite : et, bien qu'il soit aussi ancien que les deux mots précédents, il est omis même dans *B*. Les autres mss ne parlent point de Coincy ni d'une annexe quelconque.

(2) *B* n'a pu lire ce dernier mot et le laisse en blanc. Voir à la fin de cet archiprêtré ce qui concerne Mécleuves. *F* met, avant Courcelles, la mention de Sorbé : il est vrai que c'est au bas d'une page, quoique de première main ; voir aussi plus loin.

(3) Sans doute l'abréviation de ***quoque***, annonçant l'addition des deux paroisses suivantes. Pourtant Mécleuves n'est mentionné ainsi que dans *A* et *B* ; Sorbé était déjà indiqué plus haut dans *F*, et on trouve dans *E*, sous forme aussi d'addition postérieure : ***Eccl. de Sorbey ad collationem S^ti Vincentii***. — *E* est seul à donner ici un chiffre du nombre des paroisses, et ce chiffre, inscrit en regard du nom de Pouilly, était 15, qu'on a modifié ensuite par suite de l'addition de Sorbey, en 16.

(4) Cette addition, comme le « vide tamen » ci-dessus (note 2), ne se trouve que dans *A*. Elle révèle bien, non seulement la main de l'archidiacre de Marsal, qui utilisa ce msc, mais encore sa préoccupation de ne point laisser amoindrir son archidiaconé. Il fait sans doute allusion à la répartition nouvelle (fuerint suppositæ archidiaconatui...) des paroisses de l'ancien archiprêtré de Varize, dont il va être question ; mais cela laisse deviner un certain esprit de nouveauté qui ne reculait pas devant des modifications encore plus étendues atteignant les limites mêmes des archidiaconés.

(5) Ce chiffre n'est exact que si l'on additionne tous les noms ajoutés successivement, Columbé et Chesny, celui-ci même compté deux fois : ce qui prouve la modernité relative de ces chiffres et le peu d'attention mis à les calculer.

Archidiaconatus de Marsallo.

In isto archidiaconatu sunt septem (** octo) archipresbyteri seu decani rurales, videlicet de Marsallo, Morhangia, Haboudangia, Theonisvilla, Rombaco, Kedinga et Warisia (** et de S^te^ Nabore), qui etiam est dividendus. * prout fuit divisus (** a nobis archidiacono de Marsallo) et dicitur archipresbiteratus S^ti^ Naboris (1).

4. 1° *Archipresbiteratus de* **Marsallo** (2).

Eccl. de Sorneville, coll. rev. abbas S^ti^ Salvatoris in Vosago. — Annexam habet Moncé.

Eccl. de la Grande Besange, collatores DD. priores de Froville et Gerbeviller.

Eccl. de Athienville, coll. rev. abbas Gorziensis. — Annexam habuit Hincour (Hincor) : est diruta.

Eccl. de Erracourt, unita ecclesiæ collegiatæ S^ti^ Stephani de Vico. — Annexam habet Givrecourt.

Eccl. de Parva Richecuria, coll. rev. abbas S^ti^ Salvatoris in Vosago.

Eccl. S^ti^ Pancratii, quæ est in mediis campis, et est parochialis de Bures (3), coll. rev. abbas Senoniensis.

Eccl. de Henausmenil, coll. rev. abbas de Mureau.

Eccl. de Paroye, coll. rev. abbas Mediani Monasterii. — Annexam habet Coincourt.

Eccl. de Moncourt, coll. rev. abbas Salinæ Vallis.

Eccl. de Semibesangia (seu la Petite Besange), coll. rev. abbas S^ti^ Maximini trevirensis.

Eccl. de Donneley, coll. ill^mus^ dominus de Havrech. — Habet annexam Ley (Loy).

Eccl. de Ommerei, coll. rev. abbas de Alta Silva.

Eccl. de Alba Ecclesia, coll. rev. abbas S^ti^ Maximini trevirensis. — Annexam habet Gueblange. * Gueblange erecta fuit in parochialem a domino Tiraquello abbate S^ti^ Georgii vicario generali ** anno circiter 1626 (4).

Eccl. de Mulsei, coll. ven^lis^ capitulum S^ti^ Georgii nanceiani.

Eccl. S^ti^ Medardi, coll. generosus dominus de Valhé. — Annexam habet Bathlemont.

---

(1) Nous espérons qu'on démêlera facilement la double addition faite en cet endroit de *A* ; *B* reproduit le tout sans vergogne : *sunt octo... de Warisia et de S^te^ Nabore, qui etiam est dividendus, prout fuit divisus a nobis... et dicitur...* Les trois autres mss n'ont rien de ces additions et s'arrêtent après *dividendus*. — Donc la séparation de Morhange et Haboudange était faite avant 1607 ; celle de Varize et de S^t^-Avold se faisait vers 1627, on le dira plus loin.

(2) Au moins trois de nos mss donnent ce 1°, auquel rien ne répond ensuite ; seul *E* annoncera les deux archiprêtrés suivants par la formule : *Sequitur archipresbyteratus de...* Nous avons déjà dit que *E* supprime désormais la formule *Ecclesia de...* ; de plus, et dans tous les mss, on est moins fidèle aux formes latines des noms de lieux, et les variantes de ceux-ci sont presque insignifiantes.

(3) *E* dit plus directement : *S^ti^ Pancratii alias de Bures in mediis campis.*

(4) *A* seul donne ces additions ; *B* a toutefois réservé la place nécessaire pour les transcrire. L'érection de Guéblange en cure distincte est du 12 novembre 1627, mais cette cure fit partie de l'archiprêtré de Vergaville. L'insertion ici de cette date n'eut lieu que plus tard, comme l'indiquent l'écriture et la formule « circiter ».

Eccl. de Haracourt (Haraucourt), coll. ven^le^ capitulum ecclesiæ Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Marsallo, quæ est collegiata et in qua sunt 7 tantum canonici, coll. eorumdem canonicatuum est rev^mus^ Episcopus metensis.

Eccl. de Lezei, coll. rev. abbas Salinæ Vallis.

Eccl. de Jevelize (1), collatores rev^di^ abbates Senonensis et Salinæ Vallis.

Eccl. de Maizieres, coll. dominus prior de Neufviller.

Eccl. in Bourdenei, coll. dominus decanus ecclesiæ collegiatæ Vicensis (2).

Eccl. de Guardia, coll. rev. abbas Salinæ Vallis. — Annexam habet Xures.

Eccl. de Embermesnil, coll. dominus prior in Xures. — Annexam habet Wacourt.

Eccl. de Xousse, collatores ven^le^ capitulum S^ti^ Deodati de S^te^ Deodato.

Eccl. de Remoncourt, ex qua dependet prioratus seu heremitorium de Fricourt, coll. rev. abbas Senoniensis.

Eccl. de Ammenoncourt, coll. rev. abbas S^ti^ Salvatoris (in Vosago).

Eccl. de Repay, collatores rev^di^ abbates Mediani Monasterii et S^ti^ Salvatoris.

Eccl. de Altrepierre, coll. rev. abbas Mediani Monasterii.

Eccl. de Verdenal, collatores ven^le^ capitulum S^ti^ Deodati de S^te^ Deodato.

Eccl. S^ti^ Martini, coll. dominus de Barba (3).

Eccl. de Blemmeri, coll. rev. abbas S^ti^ Salvatoris. — Habet annexam Chazelle, quæ est capella diruta et fuit olim matrix.

Eccl. de Rillon (4), coll. idem rev. abbas S^ti^ Salvatoris. — Annexam habet Gondrexon. Olim duæ parochiæ, nunc vero una tantum et male.

Eccl. de Lentrei, coll. idem rev. abbas S^ti^ Salvatoris. — Annexam habet Vcho.

Eccl. de Manonviller, coll. rev. abbas de Chaumousé. — Annexam habet Donjevin.

Eccl. de Novavilla in bosco (ou Neuveville), coll. rev. abbas de Bello-Campo.

* Numero xxxiiij — 13 annexæ (5).

---

(1) Omis dans *D*; du reste, *A* avait aussi inscrit déjà à cette place le nom de Maizières, qu'on a barré ensuite.

(2) On avait d'abord écrit : *collator capitulum Vicense*, et c'est la leçon de *D* et *F* : *capit. de Vico.*

(3) Une note marginale dans *F (in msc : collator abbas S^ti^ Vincentii)* repose sur la confusion entre S^t^-Martin-en-Voge, dont il est ici question, et S^t^-Martin-devant-Marsal, qui ne paraît plus (cfr p. 79, n. 1).

(4) *A*, *B*, *F* écrivent *Killon* ; *F* ajoute, au lieu de Gondrexon, *Gondrecourt.*

(5) Il compte donc tout ce qui est inscrit comme annexe, alors même qu'il y a la mention « diruta ». — Si *E* a corrigé le chiffre des paroisses en 35, c'est évidemment à cause de Blemerey et Reillon.

Nous donnons dans le texte les additions concernant l'état des paroisses ; on en voit beaucoup d'autres dans les marges de *A*, qui concernent l'état du personnel. Ainsi la mention *il ni a curé*, ou bien *pastor nullus*, ou *non est pastor* accompagne les noms de Moncourt, Ommerey, Blanche-Eglise ou peut-être Guéblange, Juvelize, Bourdonney, Xousse, Remoncourt et les six noms suivants. On ne s'étonnera donc pas qu'on dise à propos de Leintrey : *Il desert v cures.* Toutefois nous ne garantissons pas la lecture de ce chiffre. Les cures desservies par un religieux sont désignées : Jevelise, *religiosus in Salina* ; Manonviller, *prior deservit* ; Novavilla, *deservit religiosus* ; et pour Remoncourt, il reste une question à résoudre : *Nota pro prioratu de Fricourt a quo dependeat.* M. l'archidiacre ne s'oublie pas lui-même, et il s'en prend surtout à l'archiprêtre ; Semibesangia : *est archipresbiter nomine Guillermin, qui non solvit jura* ; Lezei : *D. frater Laurentius electus archipresbiter XX Aprilis nondum confirmatus — fuit confirmatus 15 Junii 1649, non solvit jura sufficienter — obiit* ; Maizières : *dixit D. Franciscus secretarius*

5. *Archipresbiteratus de* **Morhangia.**

Eccl. de Tettinga, coll. rev. abbas de S^te^ Nabore. — Annexas habet Folschveiler (Folschw.) et Lalling.

Eccl. de Holbing, coll. dux Bipontinus ratione monasterii in Wersweiler.

Eccl. de Rische (Riche), coll. comes Palatinus Rheni, ratione monasterii Graftheil (Grafthel).

Eccl. de Destrich, collatores religiosi et conventus S^ti^ Salvatoris in Vosago.

Eccl. de Landroff, collatores ven^les^ capitulum Homburgense.— Annexas habet Einschweiler et Viller.

Eccl. de Boustroff, coll. rev. abbas S^ti^ Naboris. — Habet annexam Gosling.

Eccl. de Steinbiderstorff (** gallice Pont de Pierre), coll. dominus baro de Crehangia.

Eccl. de Falquemont, coll. serenissimus princeps Vademontanus. — Annexam habet Chemmeri (Chemery).

Eccl. de Walen, coll. rev. abbas S^ti^ Naboris. — Annexas habet Ebersing, Budingen, Freybouss.

Eccl. de Magstat (Maxtat), collatrix rev^da^ abbatissa S^te^ Glodesindis metensis. — Annexas habet Baxst (Barst), Houst. ** Vide si habeat la Valette (1).

Eccl. de Lawiller (Lauviller), coll. dominus a (de) Warsberg.

Eccl. de Altripen (Altrippen), coll. ven^les^ capitulum S^ti^ Salvatoris metensis.

Eccl. de Helsprich, coll. dominus prior in Zelle.

Eccl. de Guebling (2), coll. rev^mus^ Episcopus metensis. — Habet annexas Hasembourg, Kirwil.

Eccl. de Einsmingen, coll. dominus prior dicti loci (3). — Annexas habet Kappelkingen, Weittersbourg (Wittersb.), Honkirg (Honkirch).

Eccl. de Munster, collatores domini de Havrech et comites Rheingravii : olim collegiata.

Eccl. de Albestroff, coll. rev^mus^ Episcopus metensis.

Eccl. de Torsweiler, coll. dominus de Crehangia.

Eccl. de Nebing, coll. dominus de Braumbach. — Annexam habet Walen.

Eccl. de Benestroff, collatrix rev^da^ abbatissa in Wargavilla.

Eccl. de Wirming, coll. præceptor S^ti^ Joannis in Bassel.

Eccl. de Bermering, coll. ven^les^ capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Bistroff, coll. idem capitulum. — Olim duæ matrices, nunc una et male.

Eccl. de Lidresin, coll. dominus comes Palatinus Rheni ratione monasterii Graftel. — Annexam habet Rodalbe.

(sans doute le secrétaire de la Chambre épiscopale) *se habere jura mea occasione præsentationis ad Maisieres sive jure devoluto ;* Guardia : *archipresbiter pastor debet jura — non solvit provisus (?) D. Franciscus Laurentius — de 4 Julii 1661 vacat ecclesia de Benestrof.* On le voit, ces notes ne se rapportent pas assez au pouillé pour que nous les discutions ici.

(1) Cette addition ne se trouve que dans *A :* La Valette n'existait pas encore en 1607.

(2) Le Val de Guéblange.

(3) *D* omet la fin de la ligne précédente et le commencement de celle-ci, par conséquent attribue à Guébling les annexes d'Insming.

Eccl. de Recrange, coll. rev. abbas de Longavilla.

Eccl. de Pebange, collatrix rev^{da} abbatissa in Neumunster (1).

Eccl. de Morhange, coll. dominus comes Palatinus Rheni ratione monasterii de Graftel. — Annexam habet Rhode.

Eccl. de Eschen, coll. dominus præceptor S^{ti} Joannis Hierosolimitani metensis.

Eccl. de Beningen, coll. dominus de Cresnich. — Annexam habet Harprich.

Eccl. de Vintringa (Wintr.), coll. ser^{mus} princeps de Havrech. — Annexam habet Vallering (Wall.) ** et Veldrage (2), Beri.

Eccl. de Tenchen, coll. rev. abbas de S^{to} Nabore. — Annexas habet Bertring, Eigelstorff (3).

Eccl. de Leiningen Alldorff, coll. dominus de Helmestat. — Annexam habet Freialtdorff.

Eccl. de Heiligmer, coll. rev. abbas de Longavilla.

* Numero xxxiij. — 26 annexæ (4).

6. *Archipresbiteratus de* **Haboudangia.**

Eccl. de Wiss, coll. rev. abbas S^{ti} Arnulphi metensis.

Eccl. de Chastau-Voué, collatrix rev^{da} abbatissa de Wargavilla.

Eccl. de Hampont, coll. ven^{le} capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Obrech.

Eccl. de Brulioncourt, coll. rev. abbas de Longavilla.

---

(1) Comment cette mention de l'abbesse de Neumunster est-elle restée ici (cfr n° 20) ?

(2) Lecture incertaine.

(3) Cette forme singulière ne provient-elle pas d'une mauvaise lecture ? *D* a même *Engelstroff*. — *E* porte, en regard des lignes suivantes, une note marginale qui doit se rapporter ici, mais dont nous ne garantissons pas l'exactitude : *Nota, alternative ad RR. Abbatem et Religiosos S^{ti} Naboris ; prima vice ad illos spectat.*

(4) 33 cures en comptant séparément Bermering et Bistroff ; 26 annexes en comptant toutes les additions faites en ce msc. Relevons, parmi celles-ci, ce qui caractérise la situation au milieu du XVII^{e} siècle. C'est d'abord la mention *deficit* ou *nullus* à côté des noms de Holving, Riche, Destry, Boustrof, Altrippe, Hellimer ; elle existait aussi pour Tetting et Pontpierre, mais on y a ajouté : *deservit quidam sine institutione id estque Consgsel ; — deservit Joannes Congsel pastor in Tettinga et deservit sine præsentatione et institutione — et deservit archipresbyter in Falcomonte et Redelac.* La note suivante éclaircit un peu cela ; il s'agit de Faulquemont : *D. Bernardus Sinn pastor deservit tribus parochiis. Nota quod pagus de Redelac dependet a Falcomonte, in quo præfatus Conde ou Conser deservit.* Vall-Ebersing semble confié à *pastor in Maxtat in commendâ.* La cure de Wirming *danda est domino Torlotin quia vicina est illi de Leiningen cujus est pastor*, et, en pendant à cela, on lit dans la marge de droite : *Unus est qui inservit sex parochiis ;* or, à Leiningen, on retrouve bien le nom de *D. Torlotin*, suivi d'un autre : *Guillelmus Mosel debet jura — secretarius recepit die 2^{a} maii 1661.* Et cette union de plusieurs paroisses sous un même curé se retrouve avec le nom de *Joannes Pacius* inscrit à côté de Lidresin, de Racrange et de Bermering-Bistroff, avec la mention pour celle-ci *dividenda parochia* et l'indication d'un autre curé, peut-être antérieur à Pacius : *Philibertus Bise deservit sine institutione, saltem non scio si sit præsentatus seu institutus ;* de même à Beningen *deservit D. Pompeius*, et à Vintrange *præsentatus D. Pompeius die XI^{a} februarii 1661 a domina de Croy sive a domino Fendler ejus œconomo qui manet in Tenchen.* L'archiprêtre lui-même n'est pas moins chargé : nous l'avons vu à propos de Faulquemont, et lorsque ce titre appartenait au curé de Morhange, on disait à Pevange : *deservit D. archipresbiter de Morange*, puis à Morhange : *Nota de Baronville quæ est parochia deservita per archipresbiterum*, et encore à Achain : *deservit archipresbiter.* Pourtant quelques noms semblent ne se rapporter qu'à une

Eccl. de Fonteny (Fontenei), coll. dominus prior S^ti^ Christophori de Vico. — Annexam habet La Neufville.

Eccl. de Flocourt, collatores ven^les^ capitulum Cathedralis metensis.

** Annexa est ecclesiæ S^ti^ Apri : alias duæ parochiæ, nunc [una] et male.

Eccl. S^ti^ Apri, collatores ven^les^ capitulum Cathedralis metensis et capitulum S^ti^ Theobaldi (metensis) * alternative.

Eccl. de Herny, collatores ven^les^ capitulum metense (metensis Cathedralis). — * Annexas habet Han, Ariance, Oppecourt, Adaincourt.

Eccl. de Many (1), coll. rev. abbas de Longavilla. — Annexam habet Marcourt.

Eccl. de Manviller, coll. rev. abbas de Longavilla.

Eccl. de Thiecourt, coll. ven^les^ capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Wathiemont, collatores domini de Chambley et alii domini temporales (2) dicti loci.

Eccl. de Baudrecourt, coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis. — Annexam habet Morville.

Eccl. de Lucy, coll. ven^les^ capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Lesse, collatrix rev^da^ abbatissa S^ti^ Petri metensis. — Annexam habet Araincourt.

Eccl. de Olacourt, coll. ven^les^ capitulum S^ti^ Salvatoris metensis.

Eccl. de Brulange, coll. dominus temporalis de Bruchcastel (3). — Annexam habet Sultzen.

Eccl. de Baronville, coll. ven^les^ capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Contil, coll. ven^les^ capitulum S^ti^ Salvatoris metensis.

Eccl. de Haboudangia (Hauboud.), coll. idem ven^les^ capitulum S^ti^ Salvatoris metensis.

Eccl. de Belange, coll. rev^mus^ Episcopus metensis. — Annexam habet Dalheim.

Eccl. de Puttigny, coll. ven^les^ capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Domp Evre, coll. rev. abbas Gorziensis : ecclesia est in mediis campis sita et est matrix ecclesia de Waxei (4). — Annexas habet Goussoncourt, Gerbeco, Vauurecourt (Wannoncourt, Vannecourt).

Eccl. de Brehain, coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi. — Annexas habet (* Tille), Martil, Viller, Chasteaubrehain.

---

seule paroisse : à Albestroff *D. Petrus Colin*, à Tenquin *deservit Nicolaus Lefebvre*, à Landroff *Claudius Thirion deservit ;* mais ce dernier reviendra à l'archiprêtré suivant, à propos de Many : *Nota quod deservit ecclesiam velut annexam de Lendrof, et Many est alterius archipresbiteratus.* Faut-il s'étonner que ce personnel trop rare et peu régulièrement recruté renfermât des éléments douteux ? Ainsi à Insming, *est senior ignarus qui non est institutus.* Et naturellement aussi M. l'archidiacre a parfois de la peine à se faire payer : *Benestroff, dicitur quod domina de Vargavilla præsentavit D. Bartolomei Hocquart ejus eleemosinarium — qui est parochus de Guardia — non solvit jura, dicitur quod D. Franciscus habeat — habui.*

(1) Ce mot est le résultat d'une correction même dans *A*, il y avait d'abord *Marcourt*, comme il est resté dans *D* et *F ;* mais alors le nom de l'annexe reste en blanc.

(2) Ce mot est une surcharge ; *D* nous révèle ce qu'on lisait sans doute au document original de 1607 : *domini honorales.*

(3) Tous les mss portent *Bruchrastel :* la confusion était facile entre les lettres *c* et *r.*

(4) Cette rédaction n'est qu'une correction ; le texte primitif, très reconnaissable dans *A* et conservé uniquement dans *D* et *F*, portait : *Ecclesia est in mediis campis, et parochus a pago in quo est capella et vocatur Waxei.*

Eccl. d'Oron, coll. rev. abbas de Longavilla. — Annexas habet Neuchier, Ethiecourt (Ehicourt) (1), Fremmery.

* Numero xxv. — 16 (?) annexæ (2).

7. *Archipresbiteratus de* **Theonisvilla.**

Eccl. de Geningen, coll. ven^{lis} capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Reiningen, coll. dominus de Warsberg. — Annexam habet Gelange. (* Dicitur quod collator sit abbas de Mediolacu).

Eccl. de Bertrange, coll. dominus Adam de Elter Engelbart. — Annexam habet Immelding, Capellam S^{ti} Laurentii.

Eccl. de Yeutz (3), collatores hæredes quondam domini de Mailberg (Malberg). — Annexas habet Illigen, Makenhoffen, Kuntzich, Oberieutz.

Eccl. de Munhoffen (Mounhoffen), coll. rev. abbas S^{ti} Maximini trevirensis.

Eccl. de Husingen, coll. ven^{lis} capitulum S^{ti} Salvatoris metensis. — Annexas habet Garst, Hettange, Setrich, Ham.

Eccl. de Kettenhoffen, coll. rev. abbas Munsteriensis Luxemburgensis. — Annexam habet Zenrich (4).

Eccl. de Berg, coll. rev. abbas Epternacensis (5). — Annexas habet Veis (Weis), Fuxem.

Eccl. de Rodemacher, coll. rev. abbas Epternacensis. — Annexam habet Dudenhoffen.

Eccl. de Usselkirch (Usselskirch), coll. rev. abbas S^{ti} Maximini trevirensis. — Annexas habet Ruttich, Bourgruttich (6), Breystorff, Boler, Boust.

Eccl. de Suffgen, coll. dominus marchio Badensis, et capitulum Cathedralis metensis.

Eccl. de Kamphen (Campfen), coll. dominus d'Eltz. — Annexam habet Walmering.

Eccl. de Ottringen, collatores ven^{lis} capitulum Primatialis nanceianensis. — Annexam habet Entringen.

---

(1) Nulle part nous ne trouvons ici la vraie leçon de ce nom : Chicourt.

(2) *E* indique 26 paroisses : ce doit être Waxy qu'il compte séparément de Domepvre. Le chiffre des annexes a presque entièrement disparu dans *A* par l'usure du papier en ce coin de la page : le premier des deux signes semble être 1, le second est bien plus incertain. De fait on arrive à 16, en négligeant les additions des annexes de Herny et celle de Tille : précédemment les chiffres de ce genre comprenaient au contraire toutes les additions.

Quant aux notes sur l'administration de ces paroisses, à part celles qui concernent Baronville et Many déjà citées, elles ont toutes un caractère exclusivement personnel ou financier, intéressantes pour la succession des curés d'une paroisse, mais ne pouvant trouver place ici. Citons seulement la mention du curé de Vatimont (Nic. Pognon) comme *dominus archipresbyter*, et celle-ci, qui nous fournit une variante du *jura mea* déjà cité : *Oron. D. Gaucher per resignationem D. Le Page 7^{a} augusti 1648, debet commendam sive introitum. — Nunc D. Thirion per resignationem D. Gaucher qui post permutationem obiit Metis in mense Aprili.*

(3) Les mss ont plutôt *Geutz*, et parmi les annexes, au lieu de Kuntzich, on trouve *Huntzich, Runtzich, Runchig*.

(4) Encore une mauvaise lecture qui a pénétré partout, au lieu de Zenzich.

(5) *E* ajoute ici : *collator in omni mense*, et de même à la ligne suivante : *in omni mense uti docuit ex privilegiis.*

(6) Une confusion de lettres amène ici partout les formes *Kultich*, même *Kultrich* et *Bourgkultich*.

Eccl. de Einschringen, coll. rev. abbas Munsteriensis prope Luxemburgum. — Annexam habet Molwingen.

Eccl. de Answiler, collatores ven^les capitulum Cathedralis metensis.

Eccl. de Fensch sive Fontoy, coll. rev. abbas Justimontis. — Annexam habet Halgrange.

Eccl. de Hayange, collatrix rev^da abbatissa S^ta Glodesindis metensis. — Annexas habet Nilving, Marspach.

Eccl. de Wolcrange, coll. dominus marchio Badensis, * nunc rev. dominus Meternic quondam præpositus treverensis una cum patre rectore domus probationis Jesuiticæ, collatores alternative per oppignorationem domini marchionis. — Annexas habet Bovange, Weimmering (Weinm., Wimm.), Terven.

Eccl. S^ta Agathæ in Harling vulgo Fleurange, coll. rex Hispaniarum et capitulum Cathedralis metensis.

Eccl. de Eucange (Ucange), collatores domini marchio Badensis, de Milbourg, capitulum Cathedralis metensis, Hospitale Eimfflon (1).

Eccl. de Theonisvilla, coll. rev. abbas S^ti Maximini treverensis.

Eccl. seu domus Hospitalis loci de Theonisvilla quæ est parochia militum, coll. rex Hispaniæ (** rex Galliæ).

* Numero xxij. — 3o annexæ (2).

8. *Archipresbiteratus de* **Rombaoo.**

Eccl. de Briei (Briey), coll. rev. abbas S^ti Petrimontis.

Eccl. de Nouroi (Nourroy, Nauroy), coll. rev. abbas S^ti Vincentii metensis.

Eccl. de Fremicourt nunc Semécourt (Semelcourt), collatrix rev^da abbatissa S^ta Glodesindis metensis.

Eccl. de Maizieres, coll. ven^les capitulum Cathedralis metensis.

Eccl. de Haultconcourt (Hautc., Hauc.), coll. rev. abbas Gorziensis, ** nunc Collegium Mussipontanum ratione prioratus d'Apremont.

Eccl. de Marange, coll. clericus juratus Theonisvillæ uti dominus temporalis ex parte dicti loci (3). — Annexam habet Bronval.

Eccl. de Malancourt, coll. rev. abbas Gorziensis. — Annexam habet Montoi (Montoy).

Eccl. de Pierviller, coll. præceptor S^ti Joannis metensis.

---

(1) Que signifie ce mot, qui est écrit aussi *Eimsflon, Himfflon* ? N'est-ce pas une mauvaise lecture de « eiusd. loci » (scil. metense) ? Mais le pouillé des Bénédictins cite l'hôpital de Thionville parmi les décimateurs d'Uckange.

(2) *E* marque, à côté de l'église de Thionville, le chiffre de 21 cures : il ne compte donc pas l'hôpital. — Dans *A*, le chiffre total des annexes semble être 5o, alors qu'il y en a seulement 29.

Nous ne relèverons que peu de chose parmi les notes nombreuses qui attestent l'état et la valeur du clergé de cet archiprêtré vers 1650-1660. *Nullus pastor* à Soufftgen, Fontoy, Angevillers, et à l'hôpital de Thionville ; des religieux en plusieurs paroisses : à Cattenom *monacus in Munster, nunc Adamus qui non habuit repræsentationem* ; à Berg *monacus Epternacensis non repræsentatus, debet citari* ; à Thionville *p. Philippus Elfedius religiosus S^ti Maximini*. L'archiprêtre est à Kanfen : *D. Dominicus Canonier decanus, debet jura electionis.*

(3) Ces mots *ex parte...* sont une addition dans *A*, mais à peine distincte du texte, et, comme ils se trouvent dans les autres mss, nous ne les distinguons pas ici.

Eccl. de Romba, coll. rev. abbas S^ti^ Pauli virdunensis. — Annexas habet Viler, Silvange.

Eccl. de Ammeville (Amnév.), coll. dominus de Ragecourt dominus temporalis dicti loci.

Eccl. de Vitri (Vitry), collatores ven^le^ capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Gandrange.

Eccl. de Rosselange, coll. rev. abbas S^ti^ Humberti in Ardena (Ardenna).

Eccl. de Moyeuvre, coll. rev. abbas S^ti^ Petrimontis. — Annexam habet La petite Moyeuvre.

Eccl. d'Avril, coll. idem rev. abbas S^ti^ Petrimontis.

Eccl. de Mance, coll. idem rev. abbas S^ti^ Petrimontis. — Annexam habet Bettainviller (Betainville).

Eccl. de Trieux, coll. idem rev. abbas S^ti^ Petrimontis.

Eccl. de Lomerange, collatores ven^le^ capitulum Cathedralis virdunensis.

Eccl. de Neuchif, coll. rev. abbas S^ti^ Humberti in Ardena (Ardenna).

Eccl. de Phamech (Famech) (1), collatores ven^le^ capitulum Primatialis nanceianensis. — Annexas habet Rangueval, Morlange.

Eccl. de Bolsange (2), coll. ven^le^ capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Agondange (Hagond.).

Eccl. de Richemont, collatores dominus marchio Badensis et rev. abbas Justimontis.

Eccl. de Mondelange, coll. rev. abbas S^ti^ Vincentii metensis et dominus de Talange.

Eccl. de Talange, collatrix rev^da^ abbatissa S^ti^ Petri metensis.

Eccl. de Aei (Aey, Ay), collatrix domina Margareta de Heu, ** nunc D. Dort.

Eccl. de Kettenchen Chailly (3), coll. rev. abbas S^ti^ Vincentii metensis. — Annexam habet Ennery.

Eccl. de Rurange, coll. dominus d'Eltz. * Dicitur superius quod pertineat ad ill^mum^ Episcopum (4).

Eccl. de Logne (Longne), collatrix rev^da^ abbatissa S^te^ Mariæ metensis.

* Numero xxvij (5).

9. *Archipresbiteratus de* **Kedinga.**

Eccl. de Regismacher (Königsm.), collator rev. abbas S^ti^ Mathiæ extra muros treverenses (6). — Annexam habet Metrich (Meltrich).

---

(1) La forme *Famech* est une correction en surcharge dans *A*, et ne se trouve que dans *F*.

(2) Sans barrer ce nom, on a écrit au-dessus dans *A* celui de *Hagondangia*, mais la paroisse est bien restée à Boussange.

(3) Ici l'on a barré dans *A*, puis interverti les noms de la cure et de l'annexe * *Ennery* .. *Chali* ; mais les autres mss, même *F*, ont gardé le texte primitif.

(4) Ce *dicitur superius* se rapporte aux premières pages malheureusement enlevées à *A*, et qui renfermaient le début de la 3^e^ partie du pouillé du xvi^e^ siècle (v. p. 68).

(5) Le total des annexes n'a pas été inscrit pour cet archiprêtré.

On trouverait sur les marges de notre msc une liste presque complète des curés de cet archiprêtré aux environs de 1660 : pourtant la mention *nullus* accompagne encore les noms d'Amnéville, Neufchef et Logne. A Chailly on trouve *D. archipresbyter Hanne.*

(6) Ce dernier mot est le résultat d'une correction dans *A* ; *D* a gardé le mot primitif *extra muros metenses* : *E* corrige cette faute évidente en disant *S. Mathiæ prope Trevirem.*

Eccl. de Helzing, collatores RR. PP. Cartusiani de Retel. — Annexam habet Walmestroff.

Eccl. de Metzer Weis, collatores ven^le^ capitulum S^ti^ Salvatoris metensis. — Annexas habet Stulking, Distroff (Diestroff).

Eccl. de Engling, collatores domini de Lelich et cohæredes.

Eccl. de Wolstroff, collatores equites S^ti^ Joannis Hierosolimitani (1).

Eccl. de Esch, collatores ven^le^ capitulum de Marieflus (Mariæflus).

Eccl. de Lutange (Lutt.), coll. rev. abbas S^ti^ Vincentii metensis.— Annexam habet Kirsz.

Eccl. de Aboncuria sive Ebendorff, collator rev. abbas Villariensis. — Annexas habet Altdorff (Altroff), S. Humbertus.

Eccl. de Belzdorff (Bechdorff, Bestroff) (2), coll. dominus baro a Crehangia. — Annexam habet Hessingen.

Eccl. de Keding, collatores RR. PP. Cartusiani de Retel. — Annexam habet Humburg (Homb., Humbourg).

Eccl. de Kemplich, coll. rev. abbas de Belloprato.

Eccl. de Menskirchen, collatrix domina (3) de Morbach.

Eccl. de Biverschem, coll. rev. abbas Villariensis.

Eccl. de Chemery, coll. rev. abbas de Freystorff.

Eccl. de Fulstroff, coll. rev. abbas de Bosonisvilla (4).

Eccl. de Walderchen, coll. (idem) rev. abbas de Bosonisvilla. — Annexas habet Helchling, Brethnach.

Eccl. de Walmunster, coll. rev. abbas in Metlach (trevirensis diœcesis, Methloc). — Annexas habet Ebling, Holling, Rumelfang.

Eccl. de Betting, coll. rev. abbas de Bosonisvilla.

Eccl. de Gelming (Gelmingen), coll. rev. abbas in Freistroff.

Eccl. de Freistroff, coll. rev. abbas de Bosonisvilla.

Eccl. de Ebersweiler, coll. ven^le^ capitulum de Mariæflus.

Eccl. de Herstroff, collatrix rev^da^ abbatissa S^ti^ Petri metensis.

Eccl. de Drachnac (Dracnach), coll. rev. abbas de Bosonisvilla. — Annexam habet Bretoncourt.

Eccl. de Veri (Vry), coll. Hospitale metense.

Eccl. de Vigi (Vigey), coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis. — Annexas habet Sanri, Mexi (Mechy).

* Numero xxv. — 22 annexæ (5).

---

(1) *E* a le singulier : *eques s^ti^ Joannis metensis* — On a ajouté dans *A* : * *Pastoria est de Rinange*, et en marge à gauche : *Non est pastor sed pastor Richerus deservit*, à droite : *Vocatur D. Ludovicus Martini præsentatus a r^do^ abbate Medii lacûs die 21^a^ febr. 1661 ad parochiam de Reiningen* ; ce qui n'empêchait pas notre annotateur de dire de L. Martini, quittant la paroisse d'Uckange : *Die 3^a^ junii 1661 D. Martigny pastor in Vostroff resignavit in manibus meis.*

(2) En marge : *Bettelenv(ille)*, en dessous de *Dominus archipresbiter.*

(3) *D* a nettement *dominus*, *F* a sûrement *domina*, *A* paraît se rapporter plutôt à ce dernier.

(4) *F* ajoute ici : *Annexas habet Hepching, etc.* ; mais comme il omet à la ligne suivante les annexes de Vaudrechin, ce n'est ici qu'une transposition incomplète et maladroite.

(5) Ce chiffre des annexes a été remanié, et n'en reste pas moins faux, s'il se rapporte aux annexes énumérées ici. — Parmi les notes de l'archidiacre de 1650-1660, nous pourrions relever

10. *Archipresbiteratus de* **Warisia.**

Eccl. de Condé, collatores ven^les^ capitulum Primatialis nanceianensis. — Annexas habet Nidbruch, Wolmeringen.

Eccl. de Hoël (1) (* sive de Charleville), coll. eleemosinarius ecclesiæ metensis.

Eccl. de Warisia, coll. rev. abbas S^ti^ Vincentii metensis. — Annexas habet Machern, Holling, Hilstroff (Histroff), Bising * sive Benaie, Morlang.

Eccl. de Bionville (2), coll. dominus comes de Nassau.

Eccl. de Raville, coll. dominus comes de Nassau.

Eccl. S^ti^ Petri vulgo Stoncourt, collatrix rev^da^ abbatissa S^ti^ Petri metensis. — Annexam habet Servigny.

Eccl. de Vitoncourt, coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis. — Annexam habet Chanville.

Eccl. de Remilly, coll. (idem) rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis. — Annexam habet Baxi.

Eccl. de Beu, collatores ven^les^ capitulum Cathedralis metensis. — Annexas habet Din (Dain), Aulbe (Aube).

Eccl. de Luppi (Lupi, Luppy), collatores ven^les^ capitulum Cathedralis metensis.

Eccl. de Ancerville, coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis.

Eccl. de Basoncourt, collatrix rev^da^ abbatissa S^ti^ Petri metensis. — Annexam habet Sanry.

Eccl. de Berlize, coll. cancellarius ecclesiæ (Cathedralis) metensis (3). — Annexas habet Maiseroi (Maseroy), Frecourt.

Eccl. de Chaussy, coll. decanus Cathedralis ecclesiæ metensis.

Eccl. de Pange, collatores ven^les^ capitulum S^ti^ Salvatoris metensis. — Annexas habet Demangeville, Meseri (Maisery).

Eccl. de Henkingen (4), coll. rev. abbas S^ti^ Naboris.

Eccl. de Genkirchen, coll. rev. abbas de Longavilla. — Annexas habet Bingen, Ruplingen.

Eccl. de Boulai (Boulay), coll. ser^mus^ dux Lotharingiæ. — Annexam habet Brechling.

Eccl. de Momerdorff (Mommesdorff), collatores ven^les^ capitulum S^ti^ Salvatoris metensis.

Eccl. de Inferiore Vesa, coll. dominus de Kerpen (5).

---

la mention *non est pastor* ou *nullus* une douzaine de fois, mais dans plus de la moitié de ces cas il y a ensuite un nom de curé, ce qui prouve que les cadres se remplissaient de nouveau vers cette époque.

(1) *F*, qui appelait la paroisse précédente *Condé Nortain*, dit aussi *Hoël ceu Hay*, mais il rappelle en marge la forme des anciens mss : *in mss, de Heis.*

(2) Une accolade réunit cette paroisse à la suivante avec le mot ** *unitæ*. Il y avait déjà cette note pour Raville : *D. Archipresbiter detinet — qui obiit in Germania, nunc alius.* — *E* a, en regard de Bionville, ces mots qui sans doute concernent Warize : *Nota. Spectat ad abbatem et religiosos.*

(3) Dans *E* on a barré les mots « cancellarius Cathed. meten. » pour y substituer *D. temporalis de Berlize.*

(4) *F* écrit *Henquingen, Henquange.*

(5) Une addition se rapportant à ce nom du collateur est malheureusement difficile à lire ; * *Dicuntur dominus Zeteren et domina de Crequinguen.*

Eccl. de Welling (* sive Teintinguen ** sive Tetinga) (1), collatrix rev^da abbatissa de Frauen-Lautern. — Annexam habet Denting.

Eccl. de Beringen, coll. rev. abbas Wadegacensis. — Annexam habet Coma.

Eccl. de Ottonville, collatores ven^les capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Richkringen.

Eccl. de Teterchen, coll. rev. abbas in Freistroff. — Annexam habet Dalem.

Eccl. de Hargarten (* sive Dalen) (2), coll. dominus de Haraucourt. — * Habet Dalem annexam.

Eccl. de Mertena, coll. dominus comes a Nassau ratione monasterii de Hertzem (3).

Eccl. de Eschwiler, coll. rev. abbas Wadegacensis. — Annexas habet Biesten, Beris.

Eccl. de Berviller, coll. dominus Alexander ab Hausen.

Eccl. de Remering, coll. rev. abbas de Longavilla.

Eccl. de Willinga, collatores rev. abbas in Wadegas duabus vicibus, et rev. abbas de Bosonisvilla unâ vice (4).

Eccl. de Uetersdorff (5), collatores hæredes Emerich a Bengkastel.

Eccl. de Leyding, collatores domini temporales de Freistorff.

Eccl. de Gersling, coll. dominus Joannes de Zant.

Eccl. de Rudendorff (Rodendorff, * alias Chasteaurouge), collatores domini d'Eltz et Metternich.

Eccl. de Odenhoffen, collatores RR. PP. Cartusiani de Rettel. — Annexas habet Dremborn, ** Elich, Oberdorf.

Eccl. de Falt, coll. dominus prior de Bosonisvilla. — Annexam habet Gerting (6).

Eccl. de Ham, coll. dominus a Warsberg (Warsperg, Wasberg).

Eccl. de Warsberg, coll. rev. abbas de Longavilla.

Eccl. de Bouchporn (Bouschp.), coll. rev. abbas S^ti Naboris. — Annexam habet Mommesborn (Memmesb.).

Eccl. de Mering, coll. rev. abbas de Longavilla (7).

Eccl. de Alta Villa vulgo Haulte Vigneulle, collatores domini temporales de Freistorff et dominus de Rosne alternative. — Annexas habet Basse Vigneulle, Dorviller.

---

(1) Ces additions, qui sont en contradiction avec la mention de Denting (on devrait lire plutôt *Denling* ou *Deuling*) comme annexe, sont postérieures à la destruction de Wellingen.

(2) Ici encore cette addition, qui est de la même main que la mention de l'annexe, indique des changements survenus dans cette première partie du 17^e s. : Dalem a été administré successivement par les curés des deux ou trois paroisses voisines, tout en se défendant contre toute annexion définitive à l'une ou l'autre. — *D* ne mentionne aucunement Dalem.

(3) Une correction tardive dans *F* donne *Herbetzem*. — *E* ajoute ici, au bas de la page et en dehors de l'ordre suivi en 1607 : *Charleville, rev. abbas Villariensis et conventus. Nidange, Bellefontaine, Epange ;* dans *A*, Charleville est rattaché à Hayes ; le pouillé des Bénédictins précisera la fondation de cette paroisse.

(4) *E : rev. abbas de Vadgas bis, et rev. abbas de B... tertia vice.*

(5) Les premières lettres de ce nom ont été récrites dans *A*, cependant il est impossible de voir comment *E, F* l'ont transformé en *Hesdorff, Herdorf : D* est très net, *Itersdorff*. Par suite de cette mauvaise lecture, le copiste de *E* a écrit de nouveau au bas de la page *Ittersdorff*, sans rien ajouter.

(6) Il faudrait lire plutôt *Gerling*.

(7) On avait ajouté, puis on a barré * *Habet annexam Fulingen*. Fouligny vient 2 lignes plus bas.

Eccl. de Fullingen, coll. rev. abbas de Longavilla.

Eccl. de Ginglange, coll. dominus de Pallan ** nomine prioris in Heisming (1).

Eccl. de Crehangia, coll. rev. abbas de Longavilla. — Annexam habet Elvingen.

Eccl. de Fletring, coll. dominus de Flerchem (Flerschem), * nunc Madame la duchesse d'Ascot doueriere. — ** Annexam habet Hemely qui appartient à Mad. la duchesse (2).

Eccl. de Bambidestroff (Bambiderstroff), coll. rev. abbas de Longavilla.

Eccl. de Tritlinga, coll. idem rev. abbas de Longavilla.

Eccl. de Longavilla, coll. idem rev. abbas dicti loci.

Eccl. de Eberswiler, coll. rev. abbas de Wadegas. — Annexas habet Walmon, Altzwiler (Altwiler), Macheren, Gengwiler.

Eccl. de Camera (3), coll. ser^{mus} dux Lotharingiæ.

Eccl. S^{ti} Naboris, coll. et pastor primarius rev. abbas dicti loci.

Eccl. de Beningen, collatores ven^{les} capitulum Homburgense. — Annexas habet Bettingen, Zengbouss, Fareberswiler, Cocheren (4).

Eccl. de Hombourg quæ est etiam ecclesia collegiata et parochialis, coll. ill^{mus} Episcopus metensis.

Eccl. de Han, coll. scholasticus Cathedralis metensis. * Est annexa parochiali de Herni archipresbiteratus de Haboudangia.

* Numero liij. — 40 annexæ (5).

* Omnes parochiales numero ij^{c} xix parochiæ (6).

---

(1) *E* dit d'une façon plus correcte et plus explicite : *per oppignorationem domini prioris in Einsmingen collatoris.*

(2) On lisait cependant un peu plus haut, écrit de la même main, à côté du nom de Ginglange : *deservit etiam in Hemely sicut prædecessor eius.* On rectifiera sans peine le nom de la duchesse d'Arschot.

(3) *F* ajoute en surcharge : *ou La Chambre.*

(4) Ces deux derniers noms sont assez défigurés dans les mss, le premier sans doute à cause d'une mauvaise interprétation du signe abréviatif pour *bersw.*, d'où *Farebsw.*, *Farestw.*; on s'explique mieux *Cocherin, Cocherm.*

(5) Le chiffre total des paroisses est 55 dans *E*, parce qu'on a ajouté Charleville et compté d'une façon distincte Bionville et Raville. — Le chiffre des annexes ne comprend point les additions faites plus tard dans *A*. — *E* ajoute une observation d'un caractère politique, mais qui joua un rôle aussi dans les projets de division de cet archiprêtré : *sunt 12 Galli in prædicto archipresbiteratu.*

(6) Ceci est évidemment le chiffre total des paroisses de l'archidiaconé de Marsal : on avait écrit d'abord *ij^{c} xvj*.

On l'a vu plus haut, la division de cet archiprêtré en ceux de Warize et de S^{t}-Avold s'est faite par les soins de l'archidiacre qui annotait notre msc *A* : et les marges de ce msc ont gardé la trace des combinaisons par lesquelles il préparait cette division. C'est ainsi que chaque nom de paroisse est accompagné, souvent même plusieurs fois, d'une mension *Ex Warisia*, ou *S^{ti} Naboris* ou encore *Idem*. Naturellement il a eu des hésitations : ainsi Welling et Beringen rattachés d'abord à Warize, le sont ensuite à S^{t}-Avold ; Créange et Tritling portent les deux indications tout ensemble ; Han était marqué *S^{ti} Naboris*, puis l'on a barré ces mots sans rien mettre à la place.

Il y a plus : on dirait, à lire la note suivante, que la division des deux archiprêtrés fut faite avant une exacte répartition des paroisses; on lit, à côté du nom de Gersling : *Ex Warisia — nimis remota a Warisia : satius esset remittere ad S^{tum} Naborem et loco ipsius ponere ecclesiam de Creange sive de la haulte Vigneule sive de Alta Villa — quod non potest fieri de presenti quia pastor de Alta Villa est archipresbiter S^{ti} Naboris.* De fait, on lit à côté du nom de Alta Villa : * *D. Mathias residet,* ** *Archipresbiter residet.* Une autre mention d'archiprêtre

Archidiaconatus de Vico.

In isto archidiaconatu sunt quinque archipresbiteri seu decani rurales, videlicet de Delmis, Nomineyo (Nomeneyo), Montione, Gorzia et Hattrisia.

II. *Archipresbiteratus de* Delmis.

Eccl. de Faulx (Faux) S^t^ Pierre, collatores ven^les^ capitulum Primatialis nanceianensis. — Annexas habet Faulx S^t^ Estienne, Bratte * cum parochiis de Moiveron et Viller alternative per annum.

Eccl. de Layr, collatrix rev^da^ abbatissa S^te^ Glodesindis metensis.

Eccl. de Viller, collatrix prædicta (eadem) rev^da^ abbatissa S^te^ Glodesindis.

Eccl. de Moivron (Moyvron), coll. rev. abbas Gorziensis. — Annexam habet Jandelaincourt.

Eccl. de Arraye (1), coll. rev. abbas S^ti^ Symphoriani metensis. — Annexas habet Armacourt, Han, Aioncourt (Ajoncourt), Chenicourt.

Eccl. de Letricourt, coll. ser^mus^ dux Mercuriensis (2) et dominus de Lenoncourt.

Eccl. de Craincourt, collatores ven^les^ capitulum Cathedralis metensis et rev. abbas de Longavilla.

Eccl. de Foussieu (Foussieux, Fossieu), coll. rev. abbas de Longavilla.

Eccl. de Lemoncourt, collatrix rev^da^ abbatissa S^te^ Glodesindis metensis.

Eccl. de Delme, coll. rev. abbas S^ti^ Nicolai de Prato extra muros virdunenses. — Annexas habet Puxieu (Pusieux), Xouacourt (Xaucourt).

Eccl. de Tincri (Tincry), coll. ser^mus^ comes Vaudemontanus. — Annexas habet Vivier, Prevocourt.

Eccl. de Baucourt (3), coll. dominus dicti loci.

Eccl. de Hanaucour(t), coll. ser^mus^ comes Vademontanus (4).

---

se trouve à Raville-Bionville et une autre à Pange : *D. Jaquart residet — nunc archipresbiter.* — Pourtant, après bien des hésitations, l'ordre se fit, et notre msc semble avoir, au bas d'une page, la liste de l'archiprêtré de Warize réduit par le partage ; mais cette liste a plutôt un but financier, comme l'indique la mention *non solvit* plusieurs fois répétée, et de plus on n'y trouve que 27 noms. Il y a mieux dans *E*, où un feuillet intercalé porte cette liste telle que nous la reproduisons ici, en regrettant de n'avoir point trouvé sa contre-partie ou la liste du nouvel archiprêtré de Saint-Avold.

Capitulum Warisiæ permanens.

Crehangia	* Charleville	Tentinga	Bassoncourt
* Fletringa	Henckinga	Vesa	Berlize
Genglinga	Genckirgen	Momersdorff	Ancerville
Fullinga	Ottonisvilla	Bollaium	Vitoncour
* Rollinga	Tetergen	— Metenses :	Remely
Binga	Oudenhoffen	Chaussy	* Bechy
Warisia	Hargarten	Mons S^ti^ Petri	Lupy
Condetum	Coma	Pange	Beux

Nous désignons par un * les noms qui n'existent pas dans *A* ; l'accolade groupe les paroisses administrées alors par un même curé, *A* le dit explicitement pour Denting, Momerstrof et Nidervise : *Lignarius habet tres pastorias.*

(1) *F* porte, grâce à une correction, *Erraye ou Araye*, et il écrit *Armancourt.*

(2) *E* dit au contraire : *dux Lotharingiæ.* Tous les mss ont le singulier *collator.*

(3) Une addition plus moderne dans *F* : *Beaucourt vel Bácourt.*

(4) Les deux autres mss gardent la forme *Vaudemontanus.*

Eccl. de Donjeux, coll. idem ser^mus^ comes Vademontanus. — Annexam habet Oriocourt (1).

Eccl. de Fraisnes (Fresnes), coll. ven^le^ capitulum Cathedralis metensis.

Eccl. de Jallacourt (Jallaucourt), collatores comes de Tornielle, baro de Haussonville, dominus (2) du Chastellet (Chatelet), et Liegeois.

Eccl. de Mallacourt (Malacourt), coll. dominus prior in Silmon.

Eccl. de Manwei (Manwey), collatores ven^le^ Capitulum metense et capitulum Primatialis nanceianensis. — Annexam habet Aboncourt (3).

Eccl. de Bei (Bey), coll. rev. abbas S^te^ Mariæ ad nemus. — Annexam habet Lanfraucourt.

Eccl. de Brin, coll. rev. abbas Salinævallis.

Eccl. de Bioncourt, coll. rev. abbas Gorziensis. — Annexam habet Atloncourt.

Eccl. de Gremecey, collatores seminarium Mussipontanum.

Eccl. de Chambrei, coll. ven^le^ capitulum Vicense (4).

Eccl. de Salone, collatores ven^le^ capitulum Primatialis nanceianensis. — Annexas habet Burtecourt, Chasteau Salin ex parte.

Eccl. d'Amelecourt (Ammel.), coll. ser^mus^ dux Lotharingiæ (5).

Eccl. de Morville, coll. rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de Vico (Vic), coll. rev. abbas Gorziensis.

Ecclesia collegiata S^ti^ Stephani in eodem oppido, decanatus et canonicatus (6), coll. rev^mus^ Episcopus metensis.

* 27 (7). — ** 17 annexæ.

12. *Archipresbiteratus de* Nomineyo.

Eccl. de Bouxieres soubz Froidmont, coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis.

Eccl. de Tymonville (Thimonv.), coll. ser^mus^ marchio de Havrech. — Annexam habet Tragni.

Eccl. de Foville, collatores ven^le^ capitulum Cathedralis metensis. — Annexas habet Alaincourt, Wulmont.

Eccl. de Juville, coll. rev. abbas S^ti^ Vincentii (metensis). — Annexas habet Moncheu (Moncheux), Liocourt.

Eccl. de Taizei (Taxei), * sive S^t^ Martin quæ est matrix, collatores ven^le^ capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Flin (8) * sive Phelin.

---

(1) *E* omet cette mention d'une annexe.

(2) *D* a : *domini ; E* et *F* n'ont qu'une abréviation indistincte : *D. de Chastelet.*

(3) En marge dans *F : in ms, Manwoy. E* a aussi cette forme et ne mentionne pas l'annexe, mais il spécifie : *capitulum Cathedralis metensis.*

(4) Le copiste de *E*, en tournant sa page, a oublié cette ligne.

(5) *D* et *F* ajoutent avec raison : *Annexas habet Couture, Chateau Salin ex parte.*

(6) *E* met ici le génitif : *decanatus et canonicatuum.*

(7) Chiffre réduit à 26 dans *E*, à cause de l'omission de Chambrey.
A part un seul nom de curé, les marges de *A* sont ici entièrement vides.

(8) On lirait plutôt *Hin*, mais c'est évidemment une faute de copiste. — *F* écrit le nom de la paroisse *Thesé* avec ce renvoi en marge : *in ms, Taseyo.* — *D* trouble un peu l'ordre et donne Timonville, Juville, Foville, Tazei.

Eccl. de Sailli, collatores ven^le^ capitulum Primatialis nanceianensis. — Annexas habet Chastel, Wulmont (Vulmont).

Eccl. de Secourt, collatores ven^le^ capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Sogne (Solgne), coll. comes de Tornielle.

Eccl. de Bussi, collatores domina baronissa de Noillan et dominus de Lenti, * nunc dominus de Serrieres (1).

Eccl. de Liehon, coll. rev. abbas S^ti^ Symphoriani metensis. — Annexas habet Cherisi, Silli.

Eccl. de Alemont, coll. rev. abbas S^ti^ Clementis metensis. — Annexas habet Vigni, Pagni.

Eccl. de Going, collatores ven^le^ capitulum Primatialis ecclesiæ nanceianensis.

Eccl. de Raucourt, coll. rev. abbas S^ti^ Symphoriani metensis. — Annexam habet S^ti^ Jure.

Eccl. de Louvigny, coll. idem rev. abbas S^ti^ Symphoriani.

Eccl. de Cheminot, coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis. — Annexam habet Epli (Espli, Eply),* Longeville.

Eccl. de Port sur Saille (Seille), coll. dominus temporalis dicti loci.

Eccl. de Morville, coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis.

Eccl. de Clemery, coll. rev. abbas S^ti^ Symphoriani metensis. — Annexam habet Manoncourt.

Eccl. de Serrieres, domini de Clevant et domini temporales de Severi * sive Civri. — Annexas habet Severi, Lixiere.

Eccl. de Abocourt, coll. ser^mus^ marchio de Nomineyo (2).

Eccl. de Nominy (Nommeny), collatores ser^mus^ marchio de Nomminy bis confert, et ven^le^ capitulum Cathedralis metensis tertia vice.

* 21. — 17 annexæ.

*Eccl. de Mailli, [coll.] capitulum Cathedralis ecclesiæ metensis, fuit erecta in parochiam a domino Madaurensi episcopo suffraganeo : debebant dominus temporalis et incolæ loci dare aliquid pastori ne ecclesia nostra pateretur damnum in illa erectione.

13. *Archipresbiteratus de* **Montione.**

Eccl. de Corny, collatrix rev^da^ abbatissa S^tæ^ Mariæ metensis.

Eccl. de Arry, coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis. — Annexam habet Marieulle, Vezon (Veson) (3).

Eccl. de Lorry, coll. dominus de Marteau alias de S^ti^ Prin (4). — Annexam habet Mardigny.

---

(1) *F* écrit : *collatores D. baronissa de Noilant*, sans autre nom ; *E* a simplement : *collator D. Anthonius Goţ*.

(2) Cette ligne d'abord omise dans *E*, a été ajoutée plus tard à la suite des lignes suivantes; en conséquence on avait inscrit le chiffre 20 à côté de Nommeny, puis on l'a corrigé en 21. *E* porte encore à la suite le nom de Mailly, sans rien de plus.

Les notes marginales de *A* renferment les noms de 8 curés et une seule observation ; il s'agit de Mailly : *qui habet parochiam debet representationem, est mussipontanus.*

(3) Un mot ajouté ici dans *A (Monehem* ou *Mouchem ?)* est probablement le nom d'un curé.

(4) *E* dit : *D. de Marteau S^ti^ Prin ; F : D. de Marteau etc.* (V. *Metţ ancien*, II, p. 69).

Eccl. de Vittonville, coll. rev. abbas S^ti^ Nicolai de Prato extra muros virdunenses (1).

Eccl. S^ti^ Martini in urbe Mussipontana, collatores ven^les^ capitulum S^te^ Crucis eiusdem loci (oppidi). — Annexam habet Mesnil.

Eccl. de Mousson, coll. ser^mus^ dux Lotharingiæ.

Eccl. de S^ta^ Genovefa (S^te^ Genevive), coll. ven^les^ capitulum Cathedralis metensis. — Annexas habet Loisei (Loysy), Landremont.

Eccl. de Ville, collatrix rev^da^ abbatissa S^ti^ Mauri virdunensis. — Annexam habet Landremont alternative.

Eccl. de Serpennes (Xerpennes), coll. rev. abbas S^ti^ Pauli virdunensis. — Annexam habet Loisei alternative.

Eccl. de Morei (Morey), coll. dominus temporalis dicti loci. — Annexas habet Villé (Villey), Belleeau (Belleau).

Eccl. de Millery, coll. ven^les^ capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Aultreville (Autrev.).

Eccl. de Clevant, collatrix rev^da^ abbatissa de Spinallo.

Eccl. de Condé (2), coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis. — Annexam habet Malleloy (Malloy).

* 13. (3)

14. *Archipresbiteratus de* Gorzia.

Eccl. de Chambley, coll. rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de Neulan seu Sponville, coll. ven^les^ capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Chonville (Xonville) (4).

Eccl. de Jonvilla, coll. rev. abbas Gorziensis. — Annexam habet Hanonville aux passages (au passage).

Eccl. de la Chaussée, coll. rev. abbas S^ti^ Benedicti (in nemore). — Annexam habet Hadonville.

Eccl. de Dommartin (Dompm., Donm.), coll. rev. abbas Gorziensis. — Annexas habet Haumont, Charei (Charey), Danvitou (Damvitoux).

Eccl. de S^ti^ Julien, coll. idem rev. abbas Gorziensis. — Annexam habet Bouxieres.

Eccl. de Hageville, coll. idem rev. abbas Gorziensis. — Annexam habet Champt.

Eccl. de Xemme, coll. idem rev. abbas Gorziensis (5).

(Eccl. de Panne, collator idem abbas Gorziensis.) — Annexam habet Has.

Eccl. de Bené, coll. ven^lis^ commendator S^ti^ Antonii Mussipont.

---

(1) *E* ajoute le nom d'une annexe : *Champé.*

(2) *F* ajoute, pour préciser : *Condé Custine.*

(3) L'annotateur de *A* n'a point fait le total des annexes. Il a cependant fait un peu plus d'observations sur les curés que pour les deux archiprêtrés précédents ; notons seulement celle-ci, faite à propos de Mousson : *D. Merdier est pastor et archipresbiter.*

(4) *E* n'avait inscrit que le nom de Sponville : la même main a ajouté en marge : *Nullan seu Sp.*

(5) *A* met ici l'annexe de Has, parce qu'il omet la ligne suivante, trompé sans doute par la répétition du nom du collateur. Aussi a-t-on ajouté au bas de la page : * *Vide quod non sit specificata parochia de Panne quæ est tamen matrix ecclesia et pastor vocatur D. Maurice qui alternative deservit ecclesiam de Euvessin una cum pastore de Bollonville alternative.*

Eccl. de Nonsart (Nonsard), coll. rev. abbas S^ti^ Vincentii metensis.

Eccl. de Montsec (Montsecq), collatores rev^di^ patres societatis Jesu mussipontani ratione prioratus de Asperomonte.

Eccl. de Xivrei (Xivrey), coll. rev. abbas S^ti^ Benedicti in Vepria. — Annexam habet Bouconville.

Eccl. de Bouillonville, collatores domini temporales dicti loci. — Annexam habet Euvesin.

Eccl. de Theaucourt (Thiauc.), coll. nullus certus : alii rev. abbatem Gorziensem, alii dominum commendatorem Mussipontanum asserunt ; olim prior beatæ Mariæ de Campis.

Eccl. de Waville, coll. rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de Wandelainville (Wandlev.), collatrix rev^da^ abbatissa S^ti^ Petri metensis.

Eccl. de Onville, coll. rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de Baionville (Bayonv.), collatrix rev^da^ abbatissa S^ti^ Petri metensis.

Eccl. de Arnavilla (Arnaville), coll. rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de Noviant (Noveant), coll. rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de Rezonville (Resonv.), coll. rev. abbas S^ti^ Arnulphi metensis.

* 21 — 24 [annexæ] (1). — iiij^xx^ j in quatuor archipresbiteratibus (2).

15. *Archipresbiteratus de* **Hattrisia.**

Eccl. de Warneville, coll. dominus de Werneville (3).

Eccl. de Houaville (Hoav.), collatores ven^le^ capitulum metensis Cathedralis. — Annexam habet Batilly.

Eccl. de Sainctaille alias domus Stephanus (4), coll. rev. abbas S^ti^ Symphoriani metensis.

Eccl. S^te^ Mariæ ad Quercus (S^te^ Marie au Chesne), collatores ser^mus^ dux Lotharingiæ, dominus baro de Male, domini a Turt et dominus de Ham (5).

---

(1) *E* a, pour chiffre total des paroisses, *22* à cause de Panne omis dans *A* ; de plus on lit sur la couverture de *E*, cette observation : *Pouillé de Metz dans lequel il est à remarquer que la paroisse de Gorze ni les églises de Vionville, Tronville et Tantelinville, annexe secours et dépendance de lad. paroisse de Gorze ne se trouvent point dans l'archiprêtré de Gorze où l'on ne comptoit pour lors que 22 paroisses.* Tronville pourtant se trouvera plus loin comme annexe de Mars-la-tour.

Quant au chiffre des annexes, comment a-t-on écrit 24 au lieu de 11 ? Même en y ajoutant celles de l'archiprêtré précédent, on n'arriverait pas à ce chiffre.

(2) Cette addition est évidemment prématurée, vu qu'il reste encore un archiprêtré faisant partie de l'archidiaconé de Vic. Elle est du reste fautive, sans même tenir compte de l'omission de Panne.

Les notes marginales de *A* nous fournissent à peu près tous les noms des curés de cet archiprêtré vers 1650-1660, mais sans observations, sinon un mot sévère pour un prêtre verdunois établi à Montsec, et ce renseignement curieux : Nonsart, *D. Richer ; dicitur quod conficiat des almanac sive diaria et pronostica.* L'archiprêtre est à Dommartin *D. Georgius archipresbiter ;* le curé de Novéant *est elemosinarius D. abbatis Gorziensis.*

(3) *E, F* écrivent *Vernéville*, et désignent le collateur par *dominus temporalis dicti loci.*

(4) *E* se contente du nom *Saintaille ; F* lit encore plus mal que *A : S^t^ Aille alias domus Stephani ; D* est plus correct : *Saint aille alias domnus Stephanus.*

(5) Pendant que *F* remplace le dernier de ces noms par *etc.*, *E* ajoute au contraire d'abord en marge, puis dans le texte : *D. a Turr et D. de Ham et D. François du Mont d. de la Bar ; D* lit de son côté : *dominus a Vira et dominus de Ham.*

Eccl. S^ti Privati, coll. dominus de Lenoncourt (1). — Annexam habet Roncourt.

Eccl. de Coinville, collatrix rev^da abbatissa S^ta Glodesindis. — Annexam habet Moineville.

Eccl. de Moustié, collatores ven^les capitulum de Martisturre (capit. Martisturrense).

Eccl. de Jœuf, collatores ven^les capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Hamecourt.

Eccl. de Hattrise (Hattrize), collatores ven^les capitulum Primatialis nanceianensis. — Annexam habet Vallerot (Valerot).

Eccl. de Genaville, collatores ven^les capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Landefontaine (Landfont., Lendefont.), ** Penil et Meromont.

Eccl. de Lubei (Lubey), collatores ven^les capitulum Cathedralis metensis. — Annexam habet Oseraille (User.).

Eccl. d'Abbeville (Abbév.), collatores ven^les capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Labrie (Labrye), coll. rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de Jarny, coll. rev. abbas Gorziensis. — Annexas habet Friaville, Giramont.

Eccl. de Doncourt (2), coll. idem rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de S^ta Marcello (S^t Marcel), coll. idem rev. abbas Gorziensis. — Annexam habet Bruville.

Eccl. de Ville sur Yron, coll. idem rev. abbas Gorziensis.

Eccl. de Malatour, coll. ven^les capitulum S^ti Theobaldi metensis. — Annexas habet Tronville, Puxieux.

Eccl. de Gravelotte, coll. rev. abbas S^ti Arnulphi metensis.

*19 — 12 [annexæ]. — Sunt parochiæ centum (3) in 5 archipresbiteratibus.

Archidiaconatus de Sarburgo.

In isto archidiaconatu olim fuere sex archipresbiteratus seu decanatus (rurales), videlicet de Sarburgo, S^ta Arnuali, Bouchenhem (Boukeinheim), Novo Monasterio, Wargavilla (Varg.), et Hornebach : jam vero supersunt tantum quatuor, et adhuc valde truncati (4), cœteri occupantur ab hæreticis.

16. *Archipresbiteratus de* Sarburgo (5).

Eccl. de Fenestrange, coll. ser^mus marchio de Havrech.

Eccl. de Moussei (Moussey), collatores prior et conventus Mediani Monasterii. — Annexam habet Mon.

Eccl. de Rechicourt, collatores (idem) prior et conventus Mediani Monasterii.

---

(1) *E* omet l'annexe et assigne un autre collateur : *S^t Privé, rev. abbas S^ti Petrimontis.*

(2) *F* rappelle en marge le nom ancien : *in ms S^ti Arnulphi, legitur Eurecourt.*

(3) V. la note mise à la fin de l'archiprêtré de Gorze. — On relèverait sur les marges de *A* une douzaine de noms de curés : à part la mention de l'archiprêtre à Doncourt, il n'y aurait à retenir qu'une observation sur le curé de Coinville et une note financière à propos de Lubey.

(4) Nous empruntons ce mot à *D*, il faudrait lire dans *A* : *trimentri*, *F* a substitué : *diminuti*, *E* recourt à une périphrase : *et adhuc non ex omni parte sani.*

(5) Nous devrions ajouter ici : ** *in quo erant 40 ecclesiæ parochiales...*, si nous n'avions déjà reproduit plus haut (p. 26) les listes qui remplissent ici les marges de *A*.

Eccl. de Avricourt, collatores domini temporales d'Ogiviller (Ogivillier, Orgiviller).

Eccl. de Ignei (Igney), coll. rev. abbas S^ti^ Salvatoris (in Vosago).

Eccl. de Foulcré, coll. ven^lis^ prior in Zelle, * nunc patres Benedictini vici S^te^ Barbaræ prope Metas per unionem prioratus monasterio.

Eccl. de Ibignei (Ibigney), coll. rev. abbas S^ti^ Salvatoris (in Vosago). — Annexam habet S^t^ George (1).

Eccl. de Bertranbois (Bertrandbois), collatores domini temporales dicti loci. — Annexam habet Lafrainbolle (Lafraimbolle).

Eccl. S^ti^ Quirini, coll. rev. abbas Mauri monasterii argentinensis diocesis. — Annexas habet Lor, Heille.

Eccl. de Walcheit (Waldscheidt), coll. dominus comes in Dasbourg. — Annexas habet Ebersweiler, Weyer.

Eccl. de Lorquin, coll. dominus de Marcossey. — Annexam habet La Neufveville.

Eccl. de Hattigni (Hattigny), coll. rev. abbas de Alta Sylva. — Annexam habet Fraquelfing.

Eccl. de Landange, coll. idem rev. abbas de Alta Sylva. — Annexam habet Aspach.

Eccl. de Heming, collatores domini de Lutzelbourg.

Eccl. de Gondrexange, coll. dominus comes Richecuriensis.

Eccl. de Kirprich, coll. dominus de Lutzelbourg.

Eccl. de Haultclocher (Hautcl.), collatores domini de Lutzelbourg, Lansperg, et præceptor in Bassel.

Eccl. de Dolving, coll. dominus præceptor in Bassel (2).

Eccl. de Gosselming, coll. ser^mus^ marchio de Havrech.

Eccl. de Rumelfing, collatores domini de Havrech, Rheingrave (Reingr., Rhingr.) et Landperg (Lansp., Landsp.). — Annexam habet Berendorf.

Eccl. de Steinsel, collatores ven^les^ capitulum Sarburgense.

Eccl. de Helchem (Helchen, Helschem), collatores domini temporales de Fenestrange.

Eccl. de Altdorff, coll. dominus Valterus (Walt.) a Lutzelbourg.

Eccl. de Ruding, coll. dominus Ernestus a Lutzelbourg. — Annexam habet Eisch (Eich).

Eccl. de Humerting, coll. dominus a Lutzebourg (Lutzelb.) (3). — Annexam habet Niderville.

Eccl. de Veltring, coll. præceptor domus Teutonicorum de Sarburgo. — Annexam habet Bille.

Eccl. de Hove, collatores domini de Lutzelbourg.

Eccl. de Sarburgo, quæ etiam est collegiata, coll. rev^mus^ Episcopus metensis.

** Capitulum huius loci sustinet se habere presentationem ad canonicatus.

Eccl. de Emmeling, coll. dominus temporalis dicti loci (4).

---

(1) *E* ne fait pas mention de cette annexe.

(2) *E* omet cette ligne, trompé sans doute par le dernier nom de la ligne précédente.

(3) *A, D, F* écrivent *Humerling*. Quant au nom du patron, il revient sous ces trois formes dans *D* et *F* : *Lutzelbourg, Lutzebourg, Luxebourg*.

(4) *E* met le pluriel : *domini temporales*.

Eccl. de Xouaquesange (Xouagesange), coll. dominus comes Rechicuriæ (Richecuriensis).

Eccl. de Neuting (1), coll. dominus de Lutzelbourg.

Eccl. de Hesse, quæ etiam est prioratus unitus abbatiæ de Alta Sylva.

* 32 (2). — 14 [annexæ]. — ** Alias erant xl parochiæ (3).

17. *Archipresbiteratus* S^ti^ Arnualis (4).

Eccl. de Folcking (Folckling), collatores domini Samson a Warsberg et dominus Joannes Wolfangus ab Eltz. — Annexam habet Rosbruch.

Eccl. de Kerpach (Kirp.), collatores ven^le^ capitulum de Homburgo. — Annexam habet Forpach.

Eccl. de Tentling, collatores domini de Warsberg et Joannes Steuber. — Annexam habet Dublingen.

Eccl. de Rodeborn (5), coll. dominus de Kerpen.

Eccl. de Rolling, coll. idem dominus de Kerpen.

Eccl. in Lixheim (Lichsheim), coll. rev. abbas de Toleio (Tolleio, Toleyo).

Eccl. de Nusweiler (Nuzw.), coll. dominus de Kerpen. — Annexam habet Hinneling.

Eccl. de Walderfing (Valferding) (6), coll. rev. abbas de Toleio. — Annexam habet Westweiler.

Eccl. de Kanspach (7), coll. rev. abbas de Wadegas.

Eccl. de Puthlange (Putlange, Putel.), collatores ven^le^ capitulum de Homburgo.

Eccl. de Rorbach, collatores ven^le^ capitulum Vicense tanquam ius habens capituli de Munster.

Eccl. de Farsweiler, coll. rev. abbas S^ti^ Naboris. — Annexas habet Caplen, Elviller (Elwiller) (8).

Eccl. de Tedingen, coll. capitulum S^ti^ Arnualis.

Eccl. de Neukirchen (Neunk.), coll. rev. abbas de Wadegas. — Annexam habet Sarquemund (Sarguemund, Sarguemine).

Eccl. de Bliderstroff (Blidersdorff), coll. idem rev. abbas in Wadegas. — Annexam habet Rochling.

Eccl. de Mengen, coll. dominus prior in Graffental (9).

---

(1) Un jambage de trop dans *A* donne *Neutring*.

(2) Par suite de l'omission de Dolving, *E* n'avait inscrit que 31, puis on a corrigé ces chiffres, en même temps qu'on ajoutait le nom de *Bassel*, sans aucun collateur.

(3) Cette première addition nous paraît avoir été répétée plus haut (p. 26), sans qu'on se soit inquiété de vérifier le chiffre.

(4) ** *sive de Alba, in quo sunt* ... (V. plus haut, p. 28). — De fait le siège même de l'archiprêtré et bien des paroisses ne sont plus comptés comme domaines catholiques.

(5) Nos trois mss font ici la confusion des lettres K et R ; quelques lignes plus bas, ils la feront en sens inverse. *E* écrit même *Roderborn*.

(6) Un commencement de correction dans *E* prévient contre la forme insolite de ce nom ; *F* porte en marge : *in ms, de S^to^ Valfrido*.

(7) Une correction dans *E* donne le vrai nom : *Ranspach*.

(8) *E* nous fournit, dans une note marginale un peu confuse, le nom d'une autre annexe : *3^a^ pars decime Johannisviller. D. Comes de Putlingia dominus*.

(9) *A* et *F* écrivent *Braffental*.

Eccl. de Hagkirch, coll. dominus Commendator provincialis. — Annexas habet Mandelbach, Ebersing.

Eccl. de Briken, coll. dux Bipontinus ratione monasterii de Wersveiler (1).

Eccl. de Einsmingen, coll. rev. abbas de Toleio.

Eccl. de Neuscheur, coll. dominus comes ab Eberstein.

Eccl. de Wiking (2), coll. idem comes ab Eberstein.

Eccl. de Remering, coll. dominus comes a Nassau ratione monasterii Herbesseim. — Annexam habet Grindtwiler (3).

Eccl. de Alben, collatores ven^les capitulum Homburgense.

Eccl. de Bebelsseim (Bebelsheim), collatores idem capitulum Homburgense.

Eccl. de Blickwiler, coll. dominus prior in Graffental (Graffenthal).

Eccl. de Witersseim (Wittersheim), coll. capitulum de Homburgo.

Eccl. de Ersweiler (Erfweiler), collatores domini nobiles a Petra.

Eccl. de Ormesheim (Horm.)
Eccl. de Bliscastel
Eccl. de Selbach
Eccl. de Lutzkirchen (Lutzkirken)
Eccl. de Rubenheim
Eccl. de Reinem

} oppignorate hereticis (4) et dependent ab ill^mo et rev^mo Archiepiscopo trevirensi. * nunc reductæ in potestatem domini Archiepiscopi treverensis.

* 27 (5). — 12 [annexæ]. — ** Alias erant xlj parochiæ.

18. *Archipresbiteratus de* **Wargavilla**

Eccl. de Mieders, coll. dominus marchio de Havrech.

---

(1) Il faudrait lire plutôt *Weisveiler*; *E* porte *Westweiller*, et il intervertit l'ordre entre Einsmingen et Briken.

(2) La même confusion dans les 3 mss : lire Witring.

(3) *E* ne mentionne pas cette annexe.

(4) *D* et *F* omettent cette observation, bien qu'ils aient cette liste de noms sans collateurs. Outre celles-ci, plus d'une douzaine d'autres paroisses, que mentionnait le pouillé de 1544 (p. 61), ne se retrouvent plus ici : en revanche, cette liste présente pour la première fois quelques noms, qui cependant ne subsisteront pas tous comme paroisses distinctes. Du reste les annotations marginales de *A* nous préviennent des difficultés de l'administration dans ces régions; ainsi pour Bebelsheim : *deserviunt religiosi de Grevendal, deserviunt et male*, et le mot *iidem* étend cette observation à Blickwiler et Witersheim; à Bliescastel, on répète le mot *Grevendal* et l'on ajoute : *eadem parochia cum Blicviller*. La mention *nullus* accompagne les noms de Selbach et de Lautzkirchen; est-ce le propre curé de Sarralbe qui est ainsi désigné : *D. Rose deservit?* Ailleurs, malgré quelque confusion, on voit un groupe de 3, 4 et même 5 paroisses, qui n'ont qu'un seul desservant, et celui-ci ne reconnait peut-être que l'archevêque de Trèves; on dit à Habkirchen : *pastor in Reinem deservit*, à Bliesbrücken *idem*, à Ormesheim *idem pastor quam Reinem*, à Rubenheim *idem de Reinem*, enfin à Reinheim même : *habitat D. Nicolaus Oliverius qui habet quatuor parochias — non vult recognoscere episcopum, deservit in tribus parochiis, vocatur Nicolaus . non habet institutionem . vocatur N. Oliverius . habet Ormersen, Reidelhen, Bricken, Aguirquen, Herveller* (la lecture de ces noms n'est pas certaine). Enfin une note plus précieuse, parce qu'elle nous montre comment les limites du diocèse pouvaient changer par suite de cette administration confiée à un évêché voisin : *In mense Augusto 1661 ill^mus archiepiscopus petiit institutionem pro duobus patribus franciscanis pro tribus illis pagis, et sic recognoscit nostrum episcopum superiorem.* — Du reste, Reinheim au moins était encore desservi en 1603 par le curé de Niedergusilbach (v. p. 180).

(5) On avait écrit 33, puis on a barré ce chiffre, dans l'intention évidente de ne pas compter les 6 paroisses confiées accidentellement à l'archevêque de Trèves. *E* s'en tient à ce total *in summa 33*, mais il avait inscrit plus haut à côté d'Ormesheim un chiffre inférieur (28 ou 29 cathol.), que nous comprenons comme l'indication des paroisses restées vraiment catholiques.

Eccl. de Lor, coll. idem dominus marchio de Havrech.

Eccl. de Luderfing (1), coll. ser^mus dux Lotharingiæ.

Eccl. de Lostroff, coll. ill^is dominus (marchio) de Havrech.

Eccl. de Kutting, collator ser^mus dux Lotharingiæ.

Eccl. de Domnon, coll. idem ser^mus dux Lotharingiæ.

Eccl. de Bessing, coll. idem ser^mus dux Lotharingiæ. — Annexam habet Mersprich (Mesprich) (2).

Eccl. de Bederstroff, coll. rev. abbas S^ti Naboris. — Annexam habet Bourgaltorff.

Eccl. de Guebling (3), collatores ven^les capitulum Cathedralis metensis. — Annexas habet Raclin, Durdal (Durtal).

Eccl. de Wargaville, collatrix rev^da abbatissa dicti loci. — Annexam habet Steinbach.

Eccl. de Biderstroff, coll. dominus de La Ruelle.

Eccl. de la Haulte Lindre, coll. ser^mus dux Lotharingiæ. — Annexas habet La basse Lindre, Semange.

Eccl. de Guermange, coll. ven^les capitulum S^ti Georgii nanceianensis.

Eccl. de Angweiler, collatrix rev^da abbatissa de Wargavilla.

Eccl. de Busping, collatores ven^les capitulum B. Mariæ Magdalenes (virdunensis).

Eccl. de Desling, collatores ven^les capitulum de Homburgo.

Eccl. de Rhode, coll. dominus de Guermange.

Eccl. de Languemberg (Langenb.), coll. rev. abbas de Alta Sylva.

Eccl. de Freibourg, collatores rev. abbas de Alta Sylva et capitulum Homburgense (4).

Eccl. de Asudange, coll. dominus de Lutzelbourg.

Eccl. de Asnoncourt, coll. ven^les capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Geloncourt (Gelouc.), collatores idem ven^les capitulum Primatialis nanceianensis.

Eccl. de Techenphul (Teschenp.), coll. rev. abbas Salinæ Vallis.

Eccl. de Kirprich, coll. rev. abbas S^ti Naboris. — Annexam habet Guenendorff (5).

Eccl. de Dieuze (Dieuse), coll. ven^les capitulum ecclesiæ Primatialis nanceianensis.

* Numero 25 (6) — 8 annexæ — ** Erant alias xxviij.

19. *Archipresbiteratus Hornebacensis* (7).

Eccl. in Wetersheim (Wetesheim), coll. dominus temporalis dicti loci.

Eccl. de Achen, coll. ser^mus dux Lotharingiæ.

---

(1) *A* écrit plutôt Ludersing.

(2) *E* omet de mentionner cette annexe et la suivante.

(3) *F* écrit *Gueblange*, mais à tort; en réalité, Guéblange ne se trouve mentionné que dans *E*, où l'on a ajouté au bas de la page, après Geloncourt : *Gueblange, coll. capitulum Primatialis nanc. et S. Maximinus.*

(4) *F* ne donne cette ligne qu'à la fin de l'archiprêtré après Dieuze ; *E*, grâce à une correction, dit avec plus de raison : *capitulum de Sarburg.*

(5) *E* et *F* omettent cette annexe.

(6) *E* donne le même chiffre, il ne compte donc point l'addition de Guéblange.

(7) On trouve en marge : * *Hornbach, S^tus Joannes extra muros, Vetus Hornbach,* puis l'énumération que nous avons reproduite p. 29 et où ces noms sont immédiatement répétés. ** *Erant 42 ecclesiae parochiales. Hornbach, S^tus Joannes* ...

Eccl. de Rorbach, coll. idem ser^mus^ dux.

Eccl. de Rederching, coll. idem ser^mus^ dux. — (Annexas habet Alberding, Gueterkirch) (1).

Eccl. de Betteviller, coll. D. dux Bipontinus ratione monasterii de Hornebach. — Annexam habet Rumeling.

Eccl. de Oberquelbach, (coll.) dominus a Steinkaltenfelz (St-feltz).

Eccl. de Niderquebach (Niderquelbach), coll. dominus comes ab Eberstein.

Eccl. de Meitelsheim (Medelsheim, Mitelsh.), coll. dominus dux Bibuntinus (Bipont.) ratione monasterii de Hornebach.

(Eccl. de Altheim, coll. idem dux Bipontinus eadem ratione) (2).

Eccl. de Walmunster, coll. ser^mus^ dux Lotharingiæ. — Annexas habet Ormesweiler, Veiskirchen (Weisk.).

Eccl. de Lutzweiler, coll. rev. abbas de Bousonisvilla (Bosonv., Bozonv.).

Eccl. de Walchbron (Walschbron), coll. rev. abbas de Stulzelborn (Stultzelb., Stulzerbron). — Annexas habet Buesweiler (Busw.), Hansweiler (Hanveiller), Haspelscheid (Haspolschid).

Eccl. de Bischt (Bicht), alias Scorbach (Schorbach), coll. ser^mus^ dux Lotharingiæ.

Eccl. de Seierstal (Scierstal, Suerstal), coll. (idem) ser^mus^ dux Lotharingiæ. — Annexas habet Neukirch, Leimberg, Enchenberg (3).

Eccl. de Rallingen (4), coll. ser^mus^ dux Lotharingiæ.

Cœteræ parochiæ eiusdem archipresbiteratus, quæ sunt numero sexdecim, defecerunt a fide.

* 15 (5) — 9 [annexæ] — ** Erant alias 42 parochiæ.

* Sunt iiij^xx^ xvij parochiæ in toto archidiaconatu (6).

---

(1) *D, E* sont d'accord contre *A* pour mentionner ces annexes. Du reste le début de cette ligne a aussi souffert dans *A*, qui écrit : *Rederching eccl., collator... F* omet complètement Rederching et rapporte ces annexes à Rorbach.

(2) Ligne omise dans *A*, mais qui se trouve dans les 3 autres mss.

(3) *E* omet ces annexes.

(4) *F* a subi une correction qui donnerait *Rullingen*; *E* écrit *Lallingen*.

(5) *A* n'a point le total des paroisses ni celui des annexes ; pourtant un chiffre *13*. écrit au bas de la page après Siersthal, et barré ensuite, voulait indiquer le nombre des paroisses en laissant de côté Altheim. — Mais comment ce chiffre 15, augmenté de celui des paroisses devenues hérétiques, peut-il donner 42 ?

(6) Cette addition des chiffres donnés pour les quatre derniers archiprêtrés nous paraît difficile à justifier : bien plus encore le chiffre *67*, corrigé de 68, que porte là *E*. Ce msc, qui s'arrête brusquement ici, ajoute encore en marge : *en tout 473 — iiij^c^ lxxiij* ; c'est évidemment un chiffre total pour tout l'ensemble du diocèse, mais ce chiffre a été calculé avant certaines corrections apportées dans ce msc aux chiffres de plusieurs archiprêtrés.

Nous avons dit qu'il nous reste pour cet archiprêtré un document contemporain, mais plus complet et plus vivant : c'est la visite de l'archiprêtré en octobre 1603, où l'on indique l'état des bâtiments et des choses du culte, des revenus et des personnes, état peu satisfaisant généralement par la pauvreté, la négligence ou même l'indignité qui ont pénétré bien loin. Relevons seulement ce qui correspond aux renseignements du pouillé. L'archiprêtré y est couramment désigné sous le nom d'*archipresbiteratus Bitensis*, ce qui ne tient pas toutefois à la personne de l'archiprêtre, puisque celui-ci est *D. Ambrosius Schöffer parochus in Riderching et archipresbiter Bitensis* : du reste dans les additions au pouillé, nous verrons plus loin aussi « Archipresbiteratus de Biche ». L'ordre suivi par le visiteur est à peu près l'ordre d'énumération du pouillé ; nous séparons par des = les annexes ou dépendances mentionnées.

20. *Archipresbiteratus de* **Novo Monasterio** *et de* **Bouckenhem** (Boukenhem) : omnes sunt hæretici.

** In Boukenheim erant lxij (1). — In Novo Monasterio erant xvj.

Nos quæ supra invenimus in visitatione generali a nobis facta de mandato ill^mi et rev^mi Cardinalis a Lotharingia episcopi metensis : in fidem quorum omnium subsignavimus die penultima septembris 1607. Signatum J. de Belchamps visitator generalis episcopatus metensis.

Nos infrascripti notarii apostolici fidem facimus supradictum rev^dum dominum visitatorem generalem omnes ecclesias episcopatus metensis visitasse de mandato præfati ill^mi et rev^mi D. Cardinalis episcopi metensis (2) et omnes ecclesias supranominatas esse dicti episcopatus metensis. In fidem quorum nos subscripsimus die penul-

---

Rollingen.
Achen = Ötingen, Kalhusen.
Riderching = Gieterkirch annexa.
Obergelbach.
Undergelbach — et le curé dessert en même temps Reinheim.
Meitelsheim = Peppecum, Seuwiler.
Altheim.
Wollmünster = Weiskirch ✠, Urpach, Eppingen, Ormeswiler ✠, Eschwiler, Lengelheim ex parte.
Lutzweiler = Schweyen annexa.
Walschbron = Walthusen, Reidelberck, Finigen, Simpten, Druben ✠, Eppenborn, Hilst, Ropweiler, Liederscheit, Schweix, Buesswiler ✠.
Schorbach = Bitsch annexa, Ror (?), Capella castri Bitensis, Hanwiler annexa, Linglesheim, Haspelscheid.
Rorbach = Beningen.
Seuerstal = Neunkirch annexa, Lampach, Hodtwiler, Encheberg ✠, Leimberg ✠, Holbach, Monichsthal.
Betwiler = Gisingen, Retterkingen, Hellingen, Rumeling annexa.

Des noms cités par le pouillé, il ne manque ici que Weidesheim et Olberdingen, mais certaines annexes sont réparties différemment.

On peut encore comparer ici un document un peu plus ancien, mais qui rappelle bien l'heureuse influence qu'eut pour le catholicisme l'occupation de Bitche par la Lorraine : Thierry Alix, *Dénombrement du duché de Lorraine en 1594*, p. 163. « Audict comté (de Biche) sont douze paroisses : Schorbach avec ses annexes de Halspelchitt, Hanweiler et la chapelle de S^te-Catherine à Biche ; Waldsborn avec ses annexes de Drulben et Bussweiler ; Wolmunster avec la chapelle d'Ormessweiller ; Bodweiller avec son annexe de Rumlingen ; Obergailbach ; Nidergailbach ; Riderchingen avec son annexe d'Albertingen ; Achem ; Rollingen ; Rorbach ; Sigerstall avec ses chapelles et annexes de Newkirchen, Einchenberg et Leymberg ; Stainbach et la chapelle de Giderkirch. » Il est facile de voir qu'on omet là les paroisses qui n'étaient pas à la collation du duc de Lorraine ; mais que vient faire là Stainbach avec Guiderkirch ? — Th. Alix cite ailleurs plusieurs chapelles que l'on peut rappeler ici : Motherhausen, S^t Jean près de Hornbach...

(1) Quelques lettres ajoutées là semblent donner le mot *duae* (répétition d'une partie du chiffre précédent ?) — L'énumération très longue de cet état ancien de l'archiprêtré de Bouquenom remplit le verso, laissé primitivement blanc, de ce folio 29 du msc ; la liste plus courte concernant l'archiprêtré de Neufmoutier, a trouvé place au contraire dans la marge du recto : c'est pourquoi elle précède l'autre plus haut (p. 30). — Le mot « omnes sunt hæretici » doit s'entendre : après qu'on a transporté à l'archiprêtré de Sarrebourg 7 paroisses de celui de Bouquenom.

(2) La fin de cette phrase représente une correction mise en surcharge dans *A*, mais qui est cependant de la même main que le texte primitif ; celui-ci était .. ***metensis, omnes ecclesias dicti episcopatus esse ut supra.*** Ce texte primitif est conservé dans *D* et *F*, pendant que *B* et *C* ne reproduisent que le texte corrigé de *A*. Quel était le but de cette correction ? Trouvait-on la première formule trop peu claire ? ou plutôt ne paraissait-elle pas à la prudence des notaires, trop étendue, p. ex. en ce qu'elle aurait inclu l'attestation des droits de patronage tels qu'ils sont indiqués dans ce pouillé ? Si la correction n'avait visé que l'organisation du diocèse, la répartition des églises entre les archiprêtrés et archidiaconés, elle n'avait pas de raison d'être et il devait être bien inutile, en dehors du cas mentionné p. 177, d'attester que toutes ces paroisses appartenaient au diocèse.

tima octobris anni millesimi sexcentesimi septimi. Signatum Joannes Demarion (De Marion) notarius apostolicus, C. Brelot notarius apostolicus.

Præsens copia extracta fuit a suo originali sano et integro, cum quo concordat de verbo ad verbum per me notarium apostolicum Metis residentem infradictum die vigesima octava septembris anni millesimi sexcentesimi duodecimi. — J. De Marion notarius apostolicus.

Ce qui suit ne fait plus partie du pouillé de 1607, mais des notes ajoutées à ce document dans notre principal msc *A*. Comme nous avons reproduit dans le pouillé les chiffres qui fixaient, pour chaque archiprêtré, le total des paroisses et annexes, nous donnons d'abord l'espèce de résumé général pour tout le diocèse, qui se trouve en deux parties, séparées par un résumé semblable pour le diocèse de Toul, f° 33 v° et f° 34 : on verra que ces chiffres ne restent pas constamment les mêmes et ne cadrent pas toujours avec ceux que la même main inscrivait dans le pouillé et pourtant c'est ici que l'archidiacre N. Martigny a jugé à propos d'inscrire son nom. De plus, comme nous avons remarqué que cet archidiacre faisait souvent, dans ses notes marginales du pouillé, allusion aux droits financiers de sa fonction, nous ajouterons les observations qu'il fait f° 35 sur ces droits en tant qu'archidiacre de Sarrebourg : il est probable que ce tarif devait être le même dans les autres archidiaconés.

Archidiaconatus maior metensis habet parochias xlv, scilicet in tribus archipresbiteratibus, scilicet in illo Metensi, de Valle et de Noesevilla.

Archidiaconatus de Marsallo ij° xxvj in 8 archipresbiteratibus, scil. de Marsallo, Morhangia, Haboudangia, Rombaco, Theonisvilla, Kedinga, Varisia et S^te^ Nabore.

Archidiaconatus de Vico j° ij in 5 archipresbiteratibus de Vico, Nomeneio, Mousonio, Gorsia, Hatrisia.

Archidiaconatus de Sarburgo 98 parochias in 6 archipresbiteratibus de Sarburgo, Vergavilla, S^ti^ Arnualis, de Biche, de Bouquenem et Novo Monasterio.

Sunt quinquaginta et amplius quæ possidentur ab hereticis in archid. de Sarburgo. — Numero v° si omnes essent reductæ (1).

In archipresbiteratu Metensi sunt parochiæ xv. — In archipresb. de Valle parochiæ xv ; capellaniæ tres : S^ti^ Remigii, S^te^ Agathæ, de Longeau. — In archipresb. de Noesevilla parochiæ xv. — — In totum numero xlv.

In archidiaconatu de Marsallo sunt 8 archipresbiteratus : in illo de Marsallo sunt 33 parochiæ vel 34 ; — de Morhangia sunt 32 parochiæ ; — de Haboudangia sunt 25 ; — de Theonisvilla sunt 21 ; — de Rombaco sunt xxvij ; — de Kedinga xxv ; — de Warise et S^te^ Nabore, 55 : isti duo archipresbiteratus sunt divisi, medietas archipresbiteratui de Warise, et alia medietas S^te^ Nabori applicata * per me Nicolaum Martigni archid. et officialem anno circiter 1627 ** vel alio veriori tempore (2). — — Sunt ij° xix parochiæ.

---

(1) Cette première série de chiffres est surtout fautive pour Marsal : on aura voulu écrire, comme dans le pouillé d'abord, ij° xvj ; pourtant le total aussi reste assez loin de la vérité, si l'on compte 50 cures enlevées par les hérétiques.

(2) Rien de plus étrange que cette hésitation sur la date d'un événement aussi important dans la vie d'un archidiacre. Evidemment cette note n'a été ajoutée que bien plus tard, et en deux fois, la fin étant d'une encre toute différente. Que représente donc cette date de 1627 (voir

In archidiaconatu de Vico sunt 5 archipresbiteratus sive decanatus : de Vico sive de Delmis, sunt 27 parochiæ; — de Nomeneio, sunt 21 parochiæ ; — de Montione, sunt 13 parochiæ ; — de Gorsia, sunt 21 ; — de Hatrisia, xix. — — Sunt j^{c} j parochiæ.

In archidiaconatu de Sarburgo sunt 6 archipresbiteratus : de Sarburgo, sunt xxxij parochiæ ; — S^{ti} Arnualis, sunt xxxij, sed quatuor hereticæ (1) ; — de Vargavilla, sunt xxv; — Hornebaco, sunt xiiij parochiæ, sed numero 16 hereticæ; — Bochenhem, sunt xxij, omnes hereticæ ; — Novum Monasterium, sunt x omnes hereticæ (2). — — Numero catholicæ j^{c} lij *(sic)* ; hereticæ lj, et catholicæ j^{c} parochiæ.

Aultrefois en l'archiprêtrise de Sarburg estoient quarante paroisses et onze chapelles.

In archipr. de Wargavilla erant 28 et plures capellaniæ.

In archipr. de Hornebaco erant 42 par.

In archipr. de Bochenhem erant lxij par.

In archipr. S^{ti} Arnualis erant 41 parochiæ.

In archipr. Novi Monasterii erant xvj. — Numero ij^{c} xxviij parochiæ.

Erant parochiæ sexcentæ ante heresim in diocesi metensi (3).

Nota (4) quod unus Archipresbiter tenetur domino Archidiacono dare pro sua confirmatione ab archidiacono facienda pro sua electione decem libras. Decem libræ faciebant sexdecim florenos renenses, scilicet pro duodecim solidis et sex denariis florenus. Florenus rhenensis valebat solummodo duodecim solidos et sex denarios. Solidus valebat octo grossos metenses et tres denarios.

---

une hésitation semblable sur la date de 1626 pour l'érection de Guéblange, p. 157)? D'abord ce n'est qu'au mois de février de cette année que N. Martigny devint archidiacre, mais archidiacre de Sarrebourg, n'ayant par conséquent aucune autorité à ce titre sur l'archiprêtré de Warize. La dislocation de celui-ci fut donc plutôt le fait de l'official ou du vicaire général, N. Martigny remplissant aussi ces fonctions. De plus cette dislocation fut sans doute au début une mesure provisoire, sans contours bien déterminés, contrariée peut-être par certaines oppositions, et dont la guerre de Trente-Ans dut empêcher le règlement définitif : nous avons dit p. 168 combien, d'après les notes de N. Martigny écrites vers 1650-1660, la répartition des paroisses entre les archiprêtrés de S^{t}-Avold et de Warize est encore à cette date peu définitive. Cela ne suffit-il pas pour expliquer un souvenir si peu précis et cette hésitation de langage « anno circiter 1627, vel alio veriori tempore » ?

(1) D'après le pouillé il faudrait retrancher ces quatre paroisses du total indiqué ; mais, à la ligne suivante, la même tournure devra être prise dans un sens différent.

(2) Pour Bouquenom, on comprend une confusion entre lxij et xxij ; mais pour Neufmoutier, une confusion semblable ne s'expliquerait qu'entre les chiffres arabes 16 et 10. Du reste on voit bien ici que toute cette arithmétique est assez fantaisiste : on avait écrit d'abord au total j^{c}xlij, ce qui ne convient pas pour les cures restées catholiques, et la correction j^{c} lij fait un peu sourire comme résultat des deux chiffres voisins 100 + 51.

(3) A quelques unités près, en acceptant pour les quatre archidiaconés les chiffres indiqués 45 + 219 + 101 + 228 (et même 229).

(4) Les notes qui suivent remplissent en partie la page du fol. 35 r°, et en partie la marge de cette page ; mais l'écriture et même l'encre sont les mêmes. Seulement il est difficile d'assigner sûrement l'ordre que l'auteur a voulu suivre ; de plus nous supprimons une ou deux répétitions absolument inutiles.

Nota quod septem solidi sufficiebant pro pastu, id est uno prandio domini Archidiaconi cum quatuor sibi assistentibus et quatuor equis (1).

Una libra amigdalarum valebat unicum solidum. Saccarum valebat octo solidos. Duæ libræ cum 4^ta^ parte olei oleorum valebant duos solidos.

Jura archidiaconalia debebant solvi in forti moneta antiqua metensi, quæ iura debebant solvi ab archipresbiteris sub pœna centum solidorum die Jovis sancta, et sub pœna 5o solidorum a curatis casu quo non solvissent census debitos archipresbiteris, et in die S^ti^ Andreæ pro sinodo hiemali. Census debebant solvi in quadruplum singulis annis bissextilibus.

Archidiaconus pro representatione presentati ad aliquam ecclesiam parochialem habebat pro iuribus xl solidos, aliquando l et postea lx solidos, qui conficiebant quatuor florenos rhenenses et decem solidos valentes sex francos cum undecim grossis et tribus denariis metensibus, et ita lx solidi valent quadraginta et unum francum cum tribus denariis metensibus.

Omnes archipresbiteri tenentur pro iucundo adventu solvere archidiacono 10 solidos fortis monetæ. — Quilibet abbas et abbatissa pro sua installatione debet archidiacono decem libras conficientes septem florenos aureos.

Erant duæ sinodi æstivalis et hiemalis, scilicet post octavam S^mi^ Sacramenti pro sinodo æstivali et die mercurii post festum S^ti^ Martini pro sinodo hiemali.

Pro proclamationibus post mortem pastoris fiendis ad ecclesiam vacantem solvebatur domino archidiacono summa triginta solidorum — et pro representatione domini achidiaconi lx solidi dabantur, qui erant duo floreni cum dimidio.

Tenebatur dominus archipresbiter in archidiaconatu de Sarburgo solvere pro qualibet ecclesia sexdecim denarios fortis monetæ antiquæ metensis et pro qualibet ecclesia matrice duplum et in annis bissextilibus quadruplum.

Alias pro visitatione solvebantur domino archidiacono pro visitatione a scabinis ecclesiarum et scabinis villarum septem floreni, sex pro archidiacono et alterum archipresbitero.

Jura R. D. Archidiaconi (2) (** Hodierno die dantur pro iuribus archidiaconi). Pro representatione est aureus solaris, ** et pro mandato de immittendo in possessionem triginta grossi ; pro notario medietas sive ad libitum. — Pro institutione : pro R^do^ Vicario aureus solaris, ** sive potius decem franci metenses ; pro secretario totidem ; — pro sigillo institutionum viginti franci metenses, ** ratione iuris episcopalis et [?] ; — pro sigillifero unus quadrans aureus.

---

(1) Les lignes suivantes se rapportent-elles à cette idée de repas ou à quelque droit du même genre ?

(2) Ce qui suit est un peu séparé des notes précédentes, et l'écriture en est moins ferme : on y retrouve en outre des additions de la dernière période, où Nic. Martigny était archidiacre de Marsal et non plus de Sarrebourg.

POUILLÉ DE L'ARCHIPRÊTRÉ DE VERGAVILLE

Malgré notre intention de nous en tenir aux documents d'un intérêt plus général pour l'ensemble du diocèse, nous ferons une nouvelle excursion dans le domaine des pouillés particuliers, restreints à un seul archiprêtré. Nous avons déjà dit p. 23 l'antiquité de cette sorte de documents, l'intérêt supérieur qu'ils offrent pour la connaissance de la vie réelle d'autrefois, mais aussi leur regrettable rareté. Les circonstances en effet ne favorisèrent pas leur conservation : confiés à la garde d'un archiprêtre ou d'un secrétaire de chapitre rural, ces registres, parfois de simples cahiers, n'entrèrent point dans nos dépôts d'archives, et furent trop facilement sacrifiés lorsque la Révolution brisa le cadre des anciennes institutions, ne laissant plus qu'un intérêt historique à ce qui les concernait. C'est pourquoi nous n'avons retrouvé encore que deux documents de ce genre, et cela dans les archives paroissiales de Thionville et de Dieuze.

Le registre de l'ancien archiprêtré de Thionville nous renseigne sur les synodes annuels et les repas qui les accompagnaient, les élections d'archiprêtres et de procureurs du chapitre, l'état des biens et revenus communs, les comptes de leur administration : le tout avec une régularité intermittente, en commençant aux dernières années du 16^e siècle. L'analyse de ce registre fournirait bien des indications sur ce qui se faisait évidemment aussi dans les autres parties du diocèse, mais n'aurait qu'un rapport éloigné avec l'objet propre de nos pouillés. Celui-ci se retrouve bien plus directement dans le cahier de l'ancien archiprêtré de Vergaville, conservé aujourd'hui à la cure de Dieuze (1).

En 1626, l'archiprêtre Gaspard Nomesseius (2), reprenant un travail plus ancien, avec des vues supérieures à la simple succession des faits et sans s'inquiéter de la reddition des comptes qui regardait le procureur de son chapitre, fixait d'après un ordre logique la situation juridique de tous les membres de son archiprêtré : c'est donc là un véritable pouillé. En regard de la liste des paroisses, celle de leurs collateurs ; les obligations de chacun vis-à-vis de l'archidiacre, puis de l'archiprêtre ; celles qui tiennent à la réunion des différents synodes ; enfin les renseignements personnels qui, au milieu de la succession des archiprêtres et des curés, permettent de savoir toujours à qui incombent successivement ces différentes obligations. Cette dernière série de renseignements appelait naturellement des continuations incessantes qui, parfois, ont fait défaut : elle est néanmoins la partie la plus intéressante et la plus longue de ce msc, mettant un peu de vie dans la sécheresse du plan primitif. Il en est de même de quelques ordonnances synodales ou procès-verbaux des synodes inscrits de loin en loin dans ce msc. Nous donnerons des spécimens de ces renseignements personnels et quelques extraits de ces résolutions synodales, moins pour l'intérêt trop particulier de ces choses que pour montrer aux amateurs d'histoire paroissiale l'utilité de ces pouillés et l'importance de les rechercher partout (3).

---

(1) Cahier in-8° (0m23 de haut. sur 0m15 de larg.) ; pagination ancienne de p. 17 à p. 65, continuée ensuite jusqu'à p. 100 : la numérotation manque pour la fin ; en réalité 136 pages, dont les 16 premières ont disparu, les 8 suivantes sont restées blanches, ainsi que plusieurs autres, ménagées pour pouvoir continuer chacune des séries de renseignements distinguées par le rédacteur primitif. De fait plusieurs mains ont travaillé ensuite à cette continuation, quoique d'une façon trop peu suivie. Bien que nous ayons reproduit peu de chose de ces continuations, on reconnaîtra ce qui n'est point de la première main à l'astérisque * qui précédera ces passages.

(2) Il est ainsi désigné dans cette phrase, qui tient lieu de titre général en tête de ce msc (p. 23) : *Registrum istud describi curavit et in meliorem ordinem redegit D. Gaspar Nomeseius archipresbyter de Wargavilla, pastor in Bisping et Angviller, anno Domini 1627.* (signé) *Gaspar Nomeseius, s. Theologiæ baccalaureus.*

(3) Les statuts diocésains, p. ex. ceux de 1610, parlent à plusieurs reprises du livre que doit avoir chaque archiprêtre pour y inscrire soit l'état de tous les bénéfices et du clergé de son archi-

I. — *Catalogus parochiarum capituli* **Vargavillani**, sub quorum sanctorum patrocinio sint dedicatae, et — qui sint earum collatores (1).

Vargavilla, sub invocatione principis apostolorum . Vicariatus. — Coll. monasterium eiusdem loci, quod et curatus primitivus dicitur.

Duza, cum annexa de Gueberstorff post biennium, sub invoc. B. Mariæ Magdalenæ. — Collatores olim canonici de Dei Custodia, nunc vero canonici ecclesiæ Primatialis nanceianæ.

Kiersberg, alias Kirprich, cum annexis de Guenerstorff et Gueberstorff post biennium, sub invoc. * S^ti^ Martini. — Coll. abbas seu monasterium Benedictinorum de S^to^ Nabore et habetur vicariatus perpetuus.

Linda superior, cum annexa inferioris Lindæ, sub invoc. S^ti^ Remigii archiepiscopi et confessoris ; et pagus de Sumange, sub invoc. S^ti^ Laurentii. — Coll. seren^mus^ princeps Lotharingiæ, de jure patronatus laïcorum nobilium.

Assenoncuria sive Essersdorff, sub invoc. principis apostolorum. — Collatores domini canonici ecclesiæ Primatialis nanceianæ, de jure patronatus ecclesiasticorum alternis mensibus cum Papa.

Gelucuria sive Ginselfing, cum annexa Gueblange alternative (2), sub invoc. S^ti^ Bricii episcopi et confessoris. — Collatores domini canonici ecclesiæ Primatialis nanceianæ, de jure patronatus ecclesiasticorum alternis mensibus cum Papa.

Tarquinopolis sive Tarkempful, sub invoc. S^ti^ Stephani protomartyris. — Coll. abbas Salinæ Vallis omni tempore.

Bisping, sub invoc. B. Mariæ Magdalenes (3) et S^ti^ Remigii archiepiscopi et confessoris. — Collatores canonici B. Mariæ Magdalenes de Virduno, de jure patronatus ecclesiasticorum alternis mensibus.

Angviller, sub invoc. B. Mariæ Virginis natæ, sive sub titulo Nativitatis eiusdem B. M. V. — Coll. monasterium de Wargavilla, de jure patronatus ecclesiasticorum alternis mensibus.

Desling, sub invoc. sive sub titulo Exaltationis S^tæ^ Crucis. — Collatores domini canonici de Homburg omni tempore.

Guermange sive Guerming, sub invoc. sanctorum apostolorum Petri et Pauli. — Collatores canonici S^ti^ Georgii nanceiani, de jure patronatus ecclesiasticorum alternis mensibus.

Fribourg cum annexis Mûterchien et Bensing inferiori, quæ iam dudum

---

prêtré soit les résolutions prises ou les avis donnés dans les synodes. Il est difficile de supposer que ces prescriptions n'aient pas été observées ailleurs qu'à Thionville et Vergaville.

(1) Ce catalogue est disposé sur deux colonnes, intitulées l'une *Parochiæ*, l'autre *Collatores* ; de plus des lignes horizontales séparent tous les articles, ce qui fait un ordre parfait et un aspect agréable. Nous nous contentons de reproduire sur chaque article les renseignements de la 2^de^ colonne à la suite de ceux de la première.

(2) Ces mots « cum annexa... » ont été barrés : on trouvera en effet plus loin l'addition de Guéblange parmi les cures, et l'érection de cette paroisse est de l'année même de la rédaction de cette liste, ce qui précise une addition faite au pouillé de 1607, p. 157.

(3) On a corrigé en Magdalenae comme plus haut, mais la forme primitive se voit encore très bien et du reste n'a pas été corrigée dans la 2^de^ colonne. — Ailleurs nous ne trouvons qu'un seul saint patron de cette paroisse : S^t^ Remy.

fuerunt dirutæ solis ecclesiis remanentibus, quæ et ecclesiæ dirutæ sunt anno domini 1623 ut templum novum ædificaretur in pago de Friburgo sub invoc. sanctorum Martini et Adolphi episcoporum et confessorum. — Collatores dominus abbas de Alta Sylva ratione prioratus de Hesse pro Bensing, et pro Mûterchien domini canonici de Sarburgo : tamen ex conventione mutuâ alternative illam conferunt ; tamen est de jure patronatus ecclesiasticorum alternis mensibus cum Papa.

Rhoda, sub invoc. B. Mariæ Virginis Assumptæ. — Coll. illustris dominus temporalis de Guermange, de jure patronatus laïcorum nobilium omni tempore.

Languenberg sive Longomons, alias Bensing superior, sub invoc. S[ti] Adolphi episcopi meten. et confessoris. — Coll. dominus abbas de Alta Sylva, de jure patronatus ecclesiasticorum alternis mensibus cum Papa.

Asudangia sive Ansling, sub invoc. S[tæ] Columbæ virginis et martyris. — Collatores illustres domini de Luszerbourg saxones qui hoc tempore erant hæretici : est de jure patronatus laïcorum nobilium omni tempore.

Domnom sive Domenheim, sub invoc. S[ti] Matthei apostoli et evangelistæ. — Coll. princeps Lotharingiæ vel dominus temporalis eiusdem loci, de jure patronatus laïcorum nobilium omni tempore.

Kutting, sub invoc. S[ti] Martini episcopi. — Coll. seren[mus] princeps Lotharingiæ omni tempore, de jure patronatus laïcorum nobilium.

Luderfing, sub invoc. S[ti] Leodegarii episcopi et martyris. — Coll. seren[mus] princeps Lotharingiæ omni tempore, de jure patronatus nobilium.

Biderstorff, sub invoc. S[ti] Michaëlis archangeli et sanctorum Nicolai, Humberti et Valentini confessorum et episcoporum : eiusque annexa Dening a multo tempore diruta. — Coll. dominus temporalis illius loci omni tempore, de jure patronatus nobilium.

Bessing cum annexa Mersburg, sub invoc. S[ti] Mauritii et sociorum eius martyrum. — Coll. seren[mus] princeps Lotharingiæ omni tempore, de jure patronatus nobilium.

Bederstorff cum annexa de Burgaltorff, sub invoc. S[ti] Wendelini confessoris. — Coll. dominus abbas seu monasterium de S[to] Nabore, de jure patronatus ecclesiasticorum alternis mensibus cum Papa.

Guebling cum annexa Rickling, sub invoc. S[ti] Leodegarii episcopi et martyris. — Collatores venerabiles domini canonici ecclesiæ Cathedralis metensis, de jure patronatus ecclesiasticorum alternis mensibus cum Papa.

Lostorff, sub invoc. S[ti] Nicolai episcopi et confessoris : iam vero facta est annexa de Midersheim. — Collatores ill[mi] marchiones de Havrey sive eorum successores.

Midersheim, sub invoc. S[ti] Humberti episcopi et confessoris : parochia tota anno 1565 lutheranismum susceperat studio et fraude comitum de Fenestrange vel officiariorum eorumdem, sed iam facta est catholica pro medietate. — Collatores iidem qui de Lostorff, quorum studio et labore, et præcipue vigilantia ill[æ] Dianæ de Dommartin marchionissæ de Havrech, ad fidem catholicam revocata est pro dimidietate.

* Gueblangia, olim annexa de Geloucourt, sed anno 1627 erecta est in parochiam, sub invoc. S[ti] Georgii martyris. — Collatores venerabiles domini canonici Primatialis nanceianæ.

Mollering destructa est a tempore immemoriabili : cuius annexa Guinseling sub invoc. S^ti^ Stephani protomartyris. — Collatores olim fuerunt canonici S^ti^ Nicolai de Münster, iam vero canonici S^ti^ Stephani de Vico, qui officium divinum curant celebrari in dicto pago de Guinseling, ad quos decimæ banni de Mollering et de Guinseling pertinent.

Ensweiller lutheranismum suscepit anno 1563 sollicitatione et perfidia Joannis Straiff comiti de Nassaw ab officiis. Eius annexa Lor eâdem ratione facta fuerat hæretica, sed nostro tempore studio et labore ill^mæ^ marchionissæ prædictæ de Havrech pro maiori parte facta est catholica, ibidem extructo novo templo et assignatis honestis redditibus tam ex Doneley quam ex Wallerange. — * Nota quod dicta parochia de Einsweiller susceperit catholicismum anno domini 1630 circiter idque opera seren^mi^ ducis de Waudemon.

Nota (1) quod aliæ quædam parochiæ et pagi destructi sunt sive hæreticorum violentia sive bellorum tumultibus sive aliis infortuniis, nempe Rorbach, Bensing inferior, Mutterking, Nullinga, Willer (quæ, ut fertur, fuit urbs inter Fribourg et Assenoncuriam), Molleringen, Dordalheim, Dening, Edelhaus, et nonnulla alia loca quæ ignoramus.

II. — *Ad quæ archipresbyter de Wargavilla tenetur singulis annis domino Archidiacono de Sarburgo* in ecclesia metensi canonico.

Tenetur bis in anno comparere Metis in synodo episcopali, videlicet die mercurii post octavas S^mi^ Sacramenti sub pœna quadraginta solidorum, et die mercurii post festum S^ti^ Martini hyemalis sub eadem pœna.

Prædictus archipresbyter tenetur dare nomina curatorum ecclesiarum sui archipresbyteratus, item nomina non solventium, reddituum ecclesiasticorum alienatorum vel alibi quam secundum fundationem applicatorum, in scriptis suo sigillo et juramento munitis; — item nomina ecclesiarum vacantium, destructarum, curatorum non residentium, et hæreticorum, ut ipse provideat, etc. Et eo casu redditus, census et proventus ecclesiarum destructarum seu etiam vacantium pertinebunt et erunt ad dominum archidiaconum hâc lege ut ipse illis deserviri provideat suis expensis.

Item quotiescumque beneficium aliquod sub lite pendet, archidiaconus debet facere deservire expensis fructuum huiusmodi ecclesiæ et recipere quod reliquum est ex huiusmodi fructibus ut supra.

Census S^ti^ Andreæ per curatos solvi solitos tenetur domino archidiacono solvere die Jovis sanctâ sub pœna centum solidorum metensium per archipresbyterum solvendorum, et per curatum non solventem quinquaginta solidorum.

In anno non bissextili dictâ die Jovis sanctâ tenetur dictus archipresbyter pro dictis censibus solvere dicto archidiacono triginta sex solidos octo denarios : in anno autem bissextili, ultra censum prædictum, 146 sol. 8 den.

---

(1) Cette observation occupe la 2^de^ colonne en face de la mention d'Ensweiller, dont le collateur n'est pas nommé.

Pro redemptione synodi aestivalis tenetur idem archipresbyter dicto archidiacono 47 solidos. (Vide cartam seu tabulam infra IV, num. 5, 6, 7, 8).

Pro prandio quod archidiaconus debet archipresbytero die synodi tenetur idem archipresbyter dare 7 sol.

Pro redemptione synodi hyemalis omnia debentur ut in prædicta synodo æstivali. — Quæ omnia correcta sunt et melius explicantur in prædicta tabula ordinis capituli ruralis (Vide ibidem IV).

Pro secretario et sigillifero pro sigillo 20 sol., id est 18 grossos monetæ lotharingicæ.

Confirmatio archipresbiteri. — Archipresbyter pro suâ confirmatione ad archipresbyteratum debet domino archidiacono 10 libras metenses, vel ut alias duos coronatos solares.

Mortuo archipresbytero, eius equus vel melior ex eius supellectile debetur archidiacono nisi redimatur : olim redimebatur pro 10 coronatis sive 40 francis lotharingicis ; itaque conveniendum est pacifice cum dicto archidiacono.

Installatio abbatissae de Wargavilla. — Abbatissa de Wargavilla debet archidiacono pro suâ installatione 10 libras metenses.

Jucundus adventus archidiaconi. — Pro jucundo adventu novi archidiaconi tenetur quilibet parochus persolvere archipresbytero 30 grossos lotharingicos archidiacono tradendos. (Vide cartam synodalem infra IV, num. 15 : ibi etiam fit mentio de jucundo adventu episcopi.)

Quilibet novus curatus pro sua repræsentatione debet archidiacono unum coronatum solarem.

III. — *Jura archipresbyteralia generalia.*

Quoties contingit archipresbytero levare aliquam emendam nomine archidiaconi, præfatus archipresbyter debet habere tertiam partem : hactenus id observabatur, sed nunc omnes emendæ levantur authoritate curiæ vicensis nomine episcopi.

Quilibet curatus debet archipresbytero in qualibet synodo pro statutis synodalibus, quæ singulis annis bis Metis recipit et suis concapitularibus publicat, de jure antiquo duos batzios.

Quilibet novus parochus pro suo jucundo adventu sive pro inscriptione nominis sui in catalogo aliorum curatorum (1) debet achipresbytero 9 grossos lotharingicos.

Quando moritur aliquis curatus prædicti capituli, de jure antiquo debetur archipresbytero melior toga, pileus quadratus cum breviario et diurnali : vel, pro ejus arbitrio, melior supellex ad curatum pertinens ; et sic semper huc usque observatum est.

Nota quod nullus executor testamenti vel notarius debeat tradere testamentum

---

(1) Cette inscription est ainsi prescrite dans les statuts diocésains de 1610 : « Neque liceat cuiquam quocunque prætextu beneficiis ullis inservire quoquo modo, priusquam nomen suum archipresbytero dederit, inscriptusque fuerit in eius catalogo. »

hæredibus vel illud exequi priusquam marca argenti solvatur episcopo in manus sigilliferi vicensis : marca autem valet 20 francos lotharingicos.

Pro unctionibus. — Qualibet die veneris sancta debet archipresbyter episcopo in sacristia majoris ecclesiæ metensis 14 grossos : jam autem petitur libra metensis sive un quart d'escus ; et pro prædicto censu recipit archipresbyter ex singulis parochiis 11 denarios, sive gallice un gros et six deniers de Lorraine.

Quâ die autem distribuuntur sacræ unctiones Wargavillæ aut alibi, quælibet parochia debet 11 denarios ut supra sumptibus fabricæ ; item et 100 ova recentia sumptibus parochianorum.

Item et quælibet parochia sumptibus fabricæ debet expensas ab archipresbytero in itinere factas in deferendis unctionibus ab urbe metensi : hactenus soluti sunt a singulis 6 grossi aliquando plus aliquando minus pro temporis opportunitate vel viæ difficultate.

Jura quædam archipresbyteralia particularia.

Nota etiam quod quatuor parochiæ, Duzana, Wargavillana, Lindria et de Kirprich, de triennio in triennium, nempe quando fit piscatio majoris stagni de Lindres, debent quemdam censum archipresbytero vulgo dictum *la saincte Guelte*, in distributione unctionum persolvendum per manus parochorum. * Solutus prædictus census anno domini 1625, item 1628 et deinceps usque ad annum 1668 exclusive.

Lindriæ, superior et inferior, sicut et Zumange, debent per singulos pagos 17 grossos lotharingicos persolvendos a parochianis in manibus sui curati et ab eodem tradendos archipresbytero, qui tertiam partem eidem curato donat, sibi duas alias partes reservans, nempe 34 grossos.

Duza debet similiter pro saincte guelte archipresbytero 34 grossos, quos eidem a scabinis ecclesiæ receptos parochus tradit, habens pro mercede 17 grossos.

Wargavilla, eodem anno et die quibus supra, debet similem censum archipresbytero per manus curati et singulæ familiæ (* in quibus est vir et mulier) debent unum grossum, ex quibus archipresbyter habet duas partes, parochus autem tertiam, ut censum illum curet colligi a syndicis vel scabinis prædicti loci.

Kirprich sicut prædicta parochia de Wargavilla, quando fit piscatio stagni maioris de Lindriis, debet censum prædictum, et ex singulis familiis unus grossus colligitur, ex quibus archipresbyter habet duas partes, pastor vero tertiam ut prædictum censum curet colligi et prædicto archipresbytero tradat.

Zumange : pastor de Lindriis ratione suarum decimarum de Zumange singulis annis in festo S^ti^ Martini hyemalis debet archipresbytero 5 francos lotharingicos. * Le présent cens dheu depuis la petite paix.

Nota quod olim novi curati debebant in capitulo prandium concapitularibus, sed id restrictum fuit in prima visitatione ad 20 francos, et postea per statuta synodalia ad 10 francos et non amplius (1).

---

(1) De quelle visite est-il ici question ? En tout cas les statuts diocésains de 1610 fixaient déjà à 10 francs ce droit d'entrée, exigible des nouveaux curés là seulement où la coutume en existait auparavant.

IV. — *Ordo capituli ruralis de Wargavilla* et declaratio omnium jurium et rerum ad quæ domini parochi dicti capituli quotannis tenentur.

1. Synodus episcopalis singulis annis celebratur Metis feria quinta post octavas festi Corporis Domini salvatoris nostri Jesu Christi.

2. Synodus archipresbyteralis de dicta Wargavilla habetur semper feria quinta synodum episcopalem immediate sequenti, ad quam omnes parochi circa horam septimam ante meridianam in habitu decenti comparere debent, et ibidem in ecclesia parochiali missam celebrare pro dominorum parochorum prædecessorum suorum animarum salute, sub pœna quinque solidorum arbitrio capituli applicandorum aliaque pœna per rev^mum episcopum aut suos ordinarios (ob rebellionem et absentiam) suo arbitrio infligenda.

3. Peracto sacro, debet archipresbyter suis concapitularibus clara et intelligibili voce statuta synodalia anni currentis prælegere, publicare aut ad minus summarie declarare.

4. Deinde, ut jus spiritualis politiæ conservetur, vera cognoscatur doctrina, falsa vero et prophana improbetur, debet archipresbyter suo munere abutentes vel indignum quid committentes aut publice vel occulte enormiter delinquentes leniter admonere et reprehendere, immo etiam ad rev^mum episcopum seu suos ordinarios deferre.

5. His et aliis capituli negotiis pro temporis ratione actis, debet parochus aut vicarius unusquisque pro juribus episcopalibus, archidiaconalibus, statutis synodi æstivalis (quæ S^ti Joannis dicitur), et expensis archipresbyteri eundo Metas et redeundo, solvere 5 grossos.

6. Et cum propter temporis incommoditatem et nimias expensas synodus hyemalis (quæ S^ti Martini dicitur) non amplius celebretur, debet nihilominus quilibet parochus pro iisdem juribus episcopalibus et archidiaconalibus etc. 3 grossos cum dimidio solvendos archipresbytero postero Paschatis proxime futuri dum sacræ unctiones distribuuntur.

7. Anno quolibet, videlicet non bissextili sive communi, in festo S^ti Andreæ debent singuli parochi censum S^ti Andreæ, videlicet 3 solidos archipresbytero solvendos postridie Paschæ proxime sequentis.

8. Anno vero intercalari sive bissextili, in festo S^ti Andreæ, debet quilibet parochus censum S^ti Andreæ quadrupliciter, videlicet 12 solidos archipresbytero, archidiaconi nomine, numerandos feria secunda Pascha futurum proxime sequenti.

9. Die lunæ proxime post festum gloriosissimæ Resurrectionis domini nostri Jesu Christi, quilibet parochus in habitu decenti annuatim Wargavillam venire tenetur ad sacras unctiones a suo archipresbytero recipiendas et ad suam parochiam reverenter et honeste deferendas.

10. Eodem die quælibet parœcia debet archipresbytero de jure antiquo centum ova recentia cum undecim denariis, duabus parœciis solummodo exceptis, Wargavillana videlicet et Dusana, quæ singulæ debent tres grossos (* pro ovis nunc debentur duodecim grossi).

11. Tenetur quilibet novus parochus statim post suam ad parochialem præsen-

tationem aut institutionem, pro suo læto adventu domino archipresbytero novem grossos.

12. De triennio in triennium, in festo S^ti^ Martini hyemalis, debet quilibet parochus rev^mo^ episcopo subsidium quod vocant triennale, secundum cuiuslibet taxationem sive æstimationem infra scriptam.

13. Omnis parochus non institutus sive etiam personaliter non residens debet rev^mo^ domino episcopo annis singulis quatuor francos et octo grossos.

14. Item omnis vicarius aut capellanus deserviens ecclesiæ parochiali debet annis singulis rev^mo^ episcopo triginta grossos et clerico cameræ episcopalis decem grossos pro suis litteris.

15. Pro jucundo adventu novi archidiaconi debet quilibet parochus triginta grossos. Taxam vero jucundi adventus domini episcopi ignorat archipresbyter eo quod in diebus suis talis adventus nondum petitus fuerit.

16. Quo die synodus Wargavillæ habetur, debet quilibet novus parochus suis concapitularibus aliisque capitulo interesse debentibus prandium suis expensis unicum; in quo si quis ebriosus, clamosus, quærulus, in Deum blasphemus aut in alio scandalo fuerit deprehensus, secundum scandali qualitatem debet puniri.

Taxa cuiuslibet parochiæ pro subsidio triennali Rev^mo^ domino Episcopo de triennio in triennium in festo S^ti^ Martini hyemalis solvi consueto.

Wargavilla, Widderszdorff		19 gr.	5 rappen	1 den.
Duza, Dusz		30 »	5 »	
Kirchperg	3 fr.	7 »	1 »	
Linda, Lind		27 »	4 »	
Asnoncuria, Esserszdorff	3 »	7 »	1 »	
Geloucuria, Giselfingenn	3 »	2 »	5 »	
Techempful		27 »	3 »	
Bispinga, Bispingenn		27 »	4 »	
Angweiler		12 »	2 »	1 den.
Deslinga, Deszlingenn		31 »	1 »	
Guerminga, Guermingenn	3 fr.	5 »	2 »	
Friburgum, Freiburg	4 »	2 »	4 »	1 den.
Rhoda		19 »	5 »	1 »
Longomons, Langenberg		19 »	5 »	1 »
Anslinga, Anszlingenn		19 »	5 »	1 »
Kuttinga, Küttingenn		17 »	6 »	1 »
Domenheim		32 »	6 »	1 »
Luderfingen		32 »	6 »	1 »
Bedersdorff		32 »	6 »	1 »
Bidersdorff		28 »	1 »	
Gueblingen		32 »	5 »	
Bessingen		32 »	6 »	1 den.
Louszdorff		32 »	6 »	1 »
Molleringen		17 »	6 »	1 »
Mudersheim		12 »	2 »	1 »
Einszweiler	3 fr.	3 »	3 »	
* Gueblangia	1 »			

Anno domini 1626 solutum est subsidium illud triennale in festo S^ti Martini hyemalis eodem modo quo supra.

* Anno domini 1632 persolutum est subsidium eodem modo quo supra. — Solutum est anno 1635 subsidium triennale ut supra. — Solutum anno 1661. — Item anno 1664 Metis domino Jeanmaire. — Solutum est domino officiali de Vico anno 1666. — Item anno 1668.

Tabula parochiarum indicans quid solvendum sit in distributione unctionum in anno non bissextili.

Wargavilla debet jura synodalia, census S^ti Andreæ : 6 grossos ; unctiones : 11 denarios ; ova : pro ovis 3 grossos.

Duza : jura, census, unctiones, ova, ut Wargavilla.

Kirprich : jura synodalia, census S^ti Andreæ : 6 grossos ; unctiones : 11 denarios ; ova 100.

Cette dernière énumération se répète identiquement pour les paroisses de : Lindria, Assenoncuria, Geloucuria, * Gueblange, Tarquinopolis, Bisping, Angviller, Desling, Guermange, Fribourg, Rhodes, Languenberg, Asudange, Domnom, Guinseling, Kutting, Lostroff, Luderfing, Midersheim, Bessing, Biderstorff, Bederstorff, Guebling, Lor.

In anno autem bissextili jura solvuntur simplicia, nempe tres grossi cum dimidio : census autem S^ti Andreæ quadrupliciter, nempe novem grossi ; summa uniuscuiusque, duodecim grossi cum dimidio.

Annus domini 1624 fuit bissextilis, omnia duplicia soluta ut supra. — * Item anno domini 1628. — Item anno domini 1632 soluta sunt jura synodalia duplicia ut in anno bissextili. — Item anno 1656 soluta sunt a paucis et archidiacono tradita. — Item satisfactum est dicto rev^do archidiacono pro anno 1660 utpote dupliciter ut anno bissextili. — Item pro annis 1661 et 62, 1663 simpliciter. — Item pro anno bissextili 1664 dupliciter satisfactum est domino et rev^do domino Foes archidiacono de Sarburgo. — Item pro anno bissextili 1668 solutum ut supra.

V. — *Nomina et cognomina Parochorum archipresbyteratus de Wargavilla*, quando et a quibus fuerunt præsentati et instituti, hoc tempore existentes in vivis anno domini 1627.

Pour chaque paroisse en suivant l'ordre du catalogue ci-dessus n. I, une petite notice comme celle que nous reproduisons en l'honneur de l'auteur de notre msc. On remarquera qu'il administrait deux paroisses : on trouve groupées ensemble de la même manière Kutting et Luderfing, Lostorff et Midersheim ; le curé de Guebling dessert la paroisse de Dordalheim, celui de Domnom l'église de Guinseling, et celui de Munster l'église de Lor, qui prend la place d'Ensweiler ; il n'est pas encore question d'un curé de Guéblange.

Bisping et Angviller. Dominus Gaspar Nomesseius castromosellanus, S. Theologiæ baccalaureus, post obitum domini Claudii Mortaulx provisus super Bisping a canonicis B. Mariæ Magdalenes virdunensis, et super Angviller ab abbatissa de Wargavilla, dispensatus et institutus ab ill^mo et rev^mo cardinale de Gyvri episcopo metensi anno domini 1611, factus archipresbyter anno 1624.

VI. — *Visitationes factæ.*

Visitatio generalis facta est anno domini 1621 per rev^dum^ dominum Desiderium Perinum officialem vicensem, ex decreto rev^mi^ D. D. Nicolai Coeffeteau episcopi Dardaniensis (postea episcopi Massiliensis), administratoris, suffraganei et vicarii generalis episcopatus metensis in temporalibus et spiritualibus : ipsum dominum visitatorem comitantibus reverendis patribus e societate Jesu patre Sebastiano... (*sic*).

Visitatio particularis. Anno domini 1624 visitatio capituli facta est per rev^dum^ dominum Gasparem Chauureti archipresbyterum, ipsum comitantibus dominis dominis curatis domino Jacobo Jeninet procuratore capituli et pastore in Desling, et domino Gaspare Nomesseio capituli secretario et ceremoniarum magistro, pastore in Bisping et Angviller.

Anno domini 1626 visitavit parochias sui achipresbyteratus D. Gaspar Nomesseius archipresbyter et pastor in Bisping, adscitis sibi sociis D. Jacobo Jeninet pastore in Desling capituli procuratore, et D. Joanne Stephani notario apostolico pastore in Guermange secretario et ceremoniarum magistro in prædicto capitulo Wargavillano.

* Visitatio generalis facta per rev^mum^ episcopum Madaurensem anno domini 1629. — Visitatio generalis facta est per rev^mum^ episcopum de Augusto anno domini 1656. — Eadem visitatio generalis de mandato rev^mi^ D. abbatis de Coursan vicarii generalis epicopatus metensis etc., facta est anno 1655 a rev^do^ D. Foes archidiacono de Sarburgo cum sibi assistentibus ad hoc deputatis, .. (*sic*).

VII. — *Electiones et obitus archipresbyterorum.*

Anno domini 1624 die 4^a^ novembris migravit e vita rev^dus^ D. Gaspar Chauureti castromosellanus archipresbyter de Wargavilla pastor in Büderstorff. Viginti quatuor annis summa cum laude archipresbyteratum rexit, parochiam vero suam fere per quadraginta quinque annos. Cuius anima requiescat in pace.

In cuius locum electus est archipresbyter D. Gaspar Nomesseius castromosellanus eius nepos, sacræ theologiæ baccalaureus, pastor in Bisping et Angviller, pluralitate suffragiorum, die decima decembris ; die autem vigesima eiusdem mensis confirmatus a rev^do^ admodum domino Joanne Praillon archidiacono Sarburgensi, juris utriusque doctore et canonico ecclesiæ cathedralis metensis, anno domini 1624.

* Anno domini 1630 die decima octobris, migravit e vita rev^dus^ D. Gaspar Nommesseius castromosellanus, sacræ theologiæ baccalaureus, pastor in Bisping et Angviller, archipresbyter de Wargavilla, qui sex annis summa cum laude archipresbyteratum rexit.

In cuius locum authentice electus est archipresbyter D. Franciscus Bise die duodecima novembris eiusdem anni, confirmatus vero die 28^a^ eiusdem mensis et anni a rev^do^ admodum D. Nicolao Martigni archidiacono Sarburgensi.

VIII. — *Obitus et successiones curatorum* in archipresbyteratu de Wargavilla ab anno domini 1624.

C'est l'indication, suivant en général l'ordre des prises de possession, des changements survenus dans les cures de l'archiprêtré de 1624 à 1638, puis de 1661

à 1673 : c'est l'œuvre de plusieurs mains différentes, et une œuvre incomplète à tous égards. Nous en extrayons les deux mentions suivantes :

Die duodecima mensis maii [1633 ?] institutus et provisus est de capella heremitica loci de Halberschoux sub invocatione B. M. semper virginis frater Anthonius Touron post discessum ex hac vita fratris quondam Jacobi, idque in virtute præsentationis rev^da^ dominæ abbatissæ de Wargavilla loci eiusdem veræ collatoris.

D. Nicolaus Gastin tullensis diœcesis presbiter, apud Vargavillenses ludimagister, licentiam audiendi confessiones et concionandi .. accepit .. anno domini 1623 die 16^a^ mensis septembris.

Un nouvel archiprêtre, nommé en 1686, J. Théodore La Grive, se remit à inscrire, au fur et à mesure qu'elles lui étaient notifiées, les nominations de nouveaux curés de son archiprêtré, tout en revenant sur ceux qui étaient déjà en fonctions : ce catalogue s'arrête en 1702. Les deux archiprêtres suivants n'eurent pas le même soin, mais leur successeur reprit les bonnes traditions et nous conserva ainsi l'état des curés qui composaient l'archiprêtré en 1724 ; on y a ajouté plus tard quelques changements survenus jusqu'en 1738. Citons ce que l'archiprêtre nous dit de lui-même, mais en modernisant son orthographe.

Messieurs Kicler et Esselin mes devanciers en l'archiprêtré n'ayant pas enregistré M^rs^ les curés comme avait fait mondit sieur de La Grive, pour me conformer aux volontés de Mgr l'Évêque et suivre les règles ordinaires, j'ai cru donc devoir faire le catalogue qui suit.

Kirprich. Je Jacques François Huguenin, natif d'Aspremont en Lorraine, diocèse de Verdun, lorsque j'étais curé à Lindre comme il a été marqué par M. de La Grive, j'ai été nommé à la cure de Kirprich par dom Mathieu Galliot digne abbé de S^t^ Avold le 15^e^ jour du mois de février de l'année 1703, la cure étant vacante per obitum de défunt messire François Chateau, lorsqu'il vivait prêtre et digne curé de Kirprich, lequel est mort ledit jour 15^e^ févr. de l'année 1703 en soulageant et administrant les sacrements à ses paroissiens qui étaient en grand nombre attaqués d'une fièvre pourpreuse ... Le grand nombre des malades dont j'étais chargé tant de cette paroisse que de la mienne de Lindre ne me permirent point d'aller aussitôt à Metz. Je me rendis à cette ville le 7^e^ jour du mois de mars de ladite année 1703 : je reçus mes institutions le même jour de M^rs^ les vicaires généraux P. Brayer et J. Seron, à l'absence de Mgr l'Évêque lequel était pour lors à Paris, et je pris possession le 10^e^ jour du même mois de mars en la même année.

IX. — *Ordonnances synodales.*

A deux reprises, on inscrivit dans notre manuscrit les décisions de quelques synodes de l'archiprêtré. Nous allons citer ce qui est dit de 1664 et 1671. — En 1666, il n'est question que de l'amende à infliger à deux curés pour leur absence injustifiée du synode, et puis de la signature du formulaire d'Alexandre VII contre les fameuses propositions de Jansénius, signature qui semble avoir été donnée par tous sans difficultés. — Après 1671, on passe brusquement à 1768 et 1769.

Au chapitre rural de Vergaville, tenu le 22 apvril 1664, il a esté dit et descreté par les confrères y présents ce que cy après.

1^e^ Que tous les confrères après suffisamment advertis du iour de la distribution des onctions à faire à Vergaville ou autre part selon l'occurence, auront à se représenter audit lieu munis de tout ce qui est nécessaire à ladite distribution person-

nellement, ou d'envoyer cause légitime et suffisante qui les en exempte approuvée par l'archiprestre, en quel cas ils ne laisseront d'envoyer par homme expré avec les droicts ordinaires selon les années.

Le mesme iour a esté fait eslection de la pluralité des voix des confrères d'un maistre des cérémonies, à laquelle charge a esté nommé m^re^ Jean Virion curé de Gueblange.

Item en mesme temps et forme a esté choisy pour secretaire Nicolas Lombart curé de Bisping et Angviller.

A esté arresté que l'oraison synodalle se fera par celuy à qui le procureur aura donné le boucquet aliter honorarium.

De plus à la mort de chacun confrère tous les autres confrères diront une messe pour le repos de leur ame.

(*Signé*) N. Lombart curé de Bisping et Angviller et secrétaire de chapitre.

— Le quatorzième apvril 167:, les confrères du chapitre de Vergaville estants capitulairement assemblés en synode de la distribution des sainctes Onctions, ont conclud et arresté (après toutes les propositions et difficultés proposées) ce que s'ensuit.

Que premièrement, pour l'entrée d'une nouvelle cure dans le chapitre, chacun curé payera dix frans applicquables au chapitre.

Que chacun curé changeant de cure dans ledit chapitre, il payera cinq frans.

Pour les absences dans le jour dudit synode sans cause légitime et notifiée à monsieur l'archiprêtre, cinq frans.

Pour les deffaults du bonnet carré et du surplis, ne l'ayant décemment à l'assemblée du chapitre et procession et cérémonies, deux francs.

Les autres deffaults qui se commettront seront modérés et réglés selon les statuts synodaux. Ce que tous unanimement ont accordé et signé les an et jour que dessus.

Suivent 12 signatures, dont la première doit être celle de l'archiprêtre BYse, et la dernière est de Jean Wirion curé des Lindres et secrétere commis.

Pour 1768 et 1769, nous trouvons chaque fois un véritable procès-verbal de la tenue du synode, relatant d'abord la cérémonie religieuse, puis des délibérations plus longues, et enfin les élections. Nous extrayons du premier procès-verbal ce qui suit : le synode se tient dans l'église paroissiale de Guermange.

... Puis aiant fait sortir de l'église les séculiers, M. l'archiprêtre a intimé à M^rs^ les curés les ordonnances de Mgr nostre Evêque et leur a desclaré les intentions de son Excellence qu'ils ont reçue avec une respectueuse soumission. Après quoy, on a délibéré sur ce qui peut intéresser l'archiprêtré, et après mure réflexion on a d'un commun accord arresté

1° Qu'à l'advenir le synode se tiendrait à Dieuze tous les ans le lundy suivant immédiatement le 3^e^ dimanche d'après Pasque, à moins qu'il n'y ait empêchement comme il est arrivé cette année par l'occurrenee de la feste de S. Marc : qu'en ce cas il se tiendrait le lundy suivant.

2° Que sur le registre de l'archiprêtré on écrira à chaque tenue du synode les ordonnances épiscopales et les délibérations qui y auront été faites.

3° Que par devant M. l'archiprêtre, inventaire sera fait des titres et papiers de

l'archiprêtré par Mrs les discrets du chapitre, lequel inventaire sera signé d'eux et de M. l'archiprêtre, et sera écrit sur le présent registre qui restera ainsi que lesdits titres, si aucun il y a, entre les mains de M. l'archiprêtre.

4° Que chaque année le procureur du chapitre comptera à M. l'archiprêtre et à Mrs les discrets de sa recette et dépense, laquelle il justifiera par mémoire.

5° Que lorsqu'un curé de l'archiprêtré tombera malade, pour peu que sa maladie paraîtra dangereuse, le curé le plus voisin du malade en avertira incessamment M. l'archiprêtre.

6° Que, dans le cas que deux curés voisins soient en difficulté soit pour compétition au sujet des mariages soit pour dîmes ou autres causes, tous les deux en référeront à M. l'archiprêtre, qui se fera assister (s'il est besoin) de Mrs les discrets pour terminer à l'amiable leur différent, afin d'éviter le refroidissement de la charité et de la bonne union, ainsi que le scandale que causent toujours les contestations qu'ont entre eux les ecclésiastiques.

7° Que pour entretenir l'uniformité de discipline de l'archiprêtré et répondre aux fins pour lesquelles les synodes ont été ordonnés, chaque année à l'assemblée synodale on proposera les cas embarrassants dans lesquels on se sera trouvé pendant le cours de l'année, lesquels seront examinés en chapitre et portés à l'évêché pour sur iceux avoir une décision, s'il en est besoin.

8° Que par M. l'archiprêtre de très humbles remontrances seront faites à Mgr l'Evêque sur sa dernière ordonnance qui veut qu'on lui envoie des extraits de baptême des servantes des curés, aussi une déclaration de leur part du temps que ces servantes sont à leur service : la première partie de cette ordonnance étant d'une difficile exécution au sujet de la plupart de ces servantes qui sont très éloignées du lieu de leur naissance; la seconde partie de cette ordonnance ne pouvant servir qu'à charger de blâme et de confusion ceux des curés qui auraient eu jusqu'ici des servantes au-dessous de l'âge de 40 ans : étant tous dans la sincère disposition de ne point tenir des servantes au-dessous de l'âge voulu par les S. Canons, autant que faire se pourra.

Son Excellence sera en outre suppliée de donner quelque sorte d'authenticité aux ordonnances et règlements qui nous seront intimés de sa part à la tenue de chaque synode, soit en les signant ou les faisant signer, par un de Mrs ses vicaires généraux, soit au moins en ordonnant que ces règlements et statuts soient rédigés par écrit par un de ses secrétaires et par lui signés, afin qu'il y ait dans chaque archiprêtré une uniformité d'ordonnances et de règlements, étant plusieurs fois arrivé que dans un chapitre on publie un règlement dont on ne parle pas dans un autre chapitre voisin, ce qui cause du trouble et de l'incertitude dans les esprits.

Après tout quoi, tous se sont rendus à la maison de cure dudit Guermange pour y dîner : le repas a été frugal et on s'y est comporté avec toute décence et retenue. Incontinent après le dîner, on a procédé à l'élection d'un discret pour remplacer M. le curé de Dieuze dans cet office : M. Bertrandy, curé de Fribourg, a été élu à la pluralité des voix. — Les curés de l'archiprêtré pénétrés de regrets de ce que M. Bertrandy ne soit plus leur archiprêtre, quoiqu'ils se croient en droit fondés sur les statuts du corps d'en choisir un, ont applaudi d'une voix unanime au choix que Mgr notre Évêque a fait de M. Maïence, curé de Dieuze, pour être leur archi-

prêtre, et en font à S. E. de très humbles remerciements, pénétrés de reconnaissance d'avoir fait un choix aussi conforme à leurs désirs et à leurs vœux. — M. l'archiprêtre a nommé M. Chateau, curé de Gueblange, pour être son secrétaire.

Fait et achevé sous la dictée de M. l'archiprêtre audit lieu ... et sera copie du présent procès-verbal de synode faite par le secrétaire et envoiée à l'évêché. Et a été ledit acte signé... (mention de trois absents ; suivent 16 signatures).

Inventaire des titres et papiers de l'archiprêtré de Vergaville fait par nous discrets soussignés.

1. Un acte capitulaire fait par les curés de l'archiprêtré en 1706, qui porte que lorsqu'un curé de l'archiprêtré mourra, tous ses confrères diront pour le repos de son âme 3 messes basses.

2. Une feuille de grand papier, sur laquelle sont écrits les statuts de l'archiprêtré, lesquels ont été confirmés par M. de la Richardie en 1737.

3. Une autre feuille de grand papier où sont écrits différents règlements faits par M^rs^ l'archiprêtre et (les) curés de l'archiprêtré.

4. Un cahier de papier contenant 4 feuillets, où sont écrits les noms et surnoms des curés de l'archiprêtré, ainsi que de leurs cures et des patrons d'icelles. Cet acte est de 1602.

(*Signé*) Maïence, curé de Dieuze, archiprêtre de Vergaville.

F. Bertrandy, curé de Fribourg — C. Cugnot, curé d'Assenoncourt.

L'ARCHIDIACONÉ DE SARREBOURG, 1680-1699

Le pouillé de 1607 ne nous permet de connaître les ravages du protestantisme que d'une façon indirecte, par la réduction des listes de plusieurs archiprêtrés. Aussi bien une statistique précise à cet égard était chose difficile, et elle le devint davantage encore durant les guerres du XVII^e siècle. La politique prétendant régler les choses religieuses, c'est au détriment du catholicisme qu'elles avaient tourné d'abord : l'intervention de la France allait leur donner un cours plus heureux ; mais l'œuvre devait être longue et mêlée de bien des vicissitudes. Pour permettre d'apprécier celles-ci sans nous écarter trop de l'objet de nos pouillés, nous publions deux documents de dates bien rapprochées, de caractères en apparence bien différents, mais ayant au fond le même objet et se complétant pour nous donner la statistique religieuse d'une partie de notre diocèse (1). Leur importance restreinte au point de vue géographique nous paraît largement compensée, sans parler de l'intérêt historique qui s'y rattache, par l'explication que nous y trouvons des modifications apportées alors soit aux frontières du diocèse, soit à la répartition de plusieurs archiprêtrés de cette région.

A. — VISITE DE 1680.

Le premier de ces documents est le procès-verbal d'une visite pastorale de l'archidiaconé de Sarrebourg en 1680, conservé aux Archives de l'évêché de Metz en un cahier in-folio de 39 feuillets non numérotés, portant la signature autographe de l'évêque et contresigné Ch. Dolze. Les circonstances qui amenèrent cette visite sont suffisamment expliquées dans le mandement inséré en tête du procès-verbal. Celui-ci étant dressé avec une ampleur de forme bien inutile à notre but, nous supprimerons tout ce qui ne concerne que les détails du voyage, les cérémonies de la visite ou l'état des objets du culte.

Procès Verbal de la Visite faicte par Mgr l'ill^me^ et rév^me^ George d'Aubusson de la Feuillade, par la grâce de Dieu et du S^t^ Siège apostolique Archevesque d'Embrun, Evesque de Metz, conseiller du Roy en ses conseils et commandeur de ses ordres, **en l'Archidiaconé de Sarbourg**, ez mois de may et de juin de l'année mil six cens quatre vingtz, conformément au mandement qu'il avoit faict publier au mois d'avril de la mesme année pour advertir de ladite visite les archiprebstres et curés de l'archidiaconé dudict Sarbourg, duquel mandement la teneur s'ensuit.

George d'Aubusson... aux archiprebstres et curés de l'archidiaconé de Sarbourg, salut et bénédiction.

Vous pouvez vous souvenir, mes très chers frères, qu'aussytost que Dieu nous eut appellé par sa miséricorde au gouvernement de l'église de Metz en l'année 1669, nous pensasmes que vostre archidiaconé estoit la partie de nostre diocœse qui avoit

---

(1) En inscrivant ce titre « Archidiaconé de Sarrebourg », nous imitons l'un de nos documents ; mais on remarquera que ni la visite de 1680 ni la liste de 1699 ne s'étendent à tout l'archidiaconé : d'autre part nous relèverons la mention faite en 1699 (n^os^ 56 et 107) de localités qui n'appartenaient pas à cet archidiaconé, et même en 1680 il s'agira de quelques points qui n'appartenaient pas au diocèse ; mais cela est peu de chose, comparé à l'ensemble de ces deux documents. Nous compléterons l'un et l'autre en intercalant un État de l'archiprêtré de Neufmoutier, très caractéristique de cette période. — On voudra bien ne pas nous rendre responsable de l'orthographe de ces documents, singulier mélange de formes anciennes et nouvelles : nous n'avons amélioré que la ponctuation et l'accentuation.

des besoins plus pressans de nostre visite pastorale, soit pour sa situation du costé de l'Alemagne éloignée près de vingt lieues de la ville de Metz, soit parce que l'hérésie de Luther dès sa naissance avoit perverty et quasi effacé de la mémoire des hommes un grand nombre de parroisses de ce canton. Nous nous transportâmes en la ville de Sarbourg au mois de may de ladite année 1669 pour nostre visite, et nous fismes nos fonctions en plusieurs parroisses avec la bénédiction visible de Dieu, qui fut connue de tout le monde (1). Nous trouvasmes toutefois de grandes oppositions en divers lieux sur la rivière de la Sarre et au delà, par la force de l'hérésie qui y prédominoit, et encore par l'interrest politique de quelques seigneurs particuliers : on nous fit fermer les portes par des gens armés à Lixheim, à Fenestranges, à Sarwerden, à Bouckenom, à Sarbrück, à Hornbach, aux Deuxponts, au chasteau de Hombourg ; et nous fusmes contraincts d'abandonner notre visite, estant bien avertis que nous recevrions à Bitsche et à la Petitepierre le mesme traictement si injurieux à l'Eglise. Nous nous contentâmes de dresser des procez verbaux de la violence qui avoit esté faite à nostre caracthère, et nous en portâmes nos plainctes au Roy comme au protecteur de l'Eglise surtout dans l'étendue de sa souveraineté. Sa Majesté nous auroit aussy donné alors sa protection toute puissante, sans les guerres d'Alemagne qui survinrent et qui n'ont pas permis que nous ayons pû entreprendre d'une seconde visite. Mais comme aujourd'huy la liberté de nos fonctions nous est entièrement rendue en tout cet archidiaconé par la paix que le Roy a donnée si glorieusement à toute l'Europe, nous avons repris nostre première pensée d'y aller faire une visite, qui sera accompagnée d'une mission (2). Ce qui faict que nous vous mandons d'advertir de nostre visite les peuples que Jesus Christ a commis à vôtre conduicte sous nostre authorité, affin que nous les trouvions disposés pour recevoir l'instruction de la parole de Dieu et l'administration des Sacremens, leur faisant sçavoir que nous arriverons à Sarbourg le dixième du mois de may prochain, pour continuer nostre visite dans tous les lieux de l'archidiaconé. Faict à Metz en nostre palais épiscopal le 14e avril 1680. Signé G. Archevesque d'Embrun, Evesque de Metz, et plus bas : Par mandement, L. François, secretaire de la Chambre Episcopale.

L'an mil six cens quatre vingts, le dixième jour de may, Nous George d'Aubusson... sommes partis de nostre chasteau de Vic en exécution de nostre dit mandement, accompagnés du sr Monsenot, chanoine semiprébendé de nostre église cathédrale, conser du Roy au bailliage dudict Metz, et nostre vicaire général, et du sr Parth aussy prebstre et chanoine de l'église collégiate de Sarbourg, de nos aumosniers et de nos domestiques, pour aller à **Sarbourg**, où nous sommes arrivés l'unzième dudict mois, environ sur les quatre heures après midy. Nous y avons esté

(1) Ceci est sans doute une allusion au miracle des cloches de Sarwerden, dont le procès-verbal est aux Archives de la Préfecture, G, 477. L'évêque annonça lui-même la chose au P. Amelotte dans une lettre datée de Bliscastel le 3 juin 1669 (*Semaine relig. de Nancy*, 1872, p. 293).

(2) Les missionnaires qui précéderont l'évêque sont ainsi désignés dans le récit de la visite à Sarrebourg : « Nous avions envoyé les prebstres de la Mission de Metz audict Sarrebourg plusieurs jours avant nostre arrivée ; et quatre pères Jésuites, entre lesquels il y en avoit quelques-uns alemands, faisoient leurs instructions d'un autre costé vers Sarbrück le long de la Sarre. » Ailleurs il est fait mention aussi de Pères Capucins.

receus .. à la porte de la ville par la procession de l'église collegiate de S[t] Estienne dudict Sarbourg ... le s[r] Jean Henry Claidel, chanoine et doyen de lad. église (1).

Du 13[e] may 1680 à **Lixheim**... Estant arrivés sur les unze heures, nous avons esté receus processionnellement à la porte de la ville par le père Gabriel de Nancy, religieux du tiers ordre de S[t] François, lequel faict les fonctions de curé dudict lieu, à cause d'une résidence establie en faveur dudict ordre en qualité de missionnaires, sur ce que les habitans estoient autresfois presque tous hérétiques; et il y a encore un temple qui subsiste avec un ministre tant pour ceux du lieu de cette secte que pour quelques autres qui s'y assemblent de quelques lieux voisins, comme de Phalsebourg, qui est toutefois du diocœse de Strasbourg. Les habitans de Lixheim estoient autresfois luthériens, mais ils sont devenus calvinistes, suivant les changemens de mess[rs] les Electeurs Palatins, qui estoient autresfois leurs maistres, s'estant emparés de cette ville où il y avoit un prieuré conventuel de l'ordre de S[t] Benoist dans le commencement de l'hérésie de Luther ; et puis m[rs] les Electeurs Palatins l'avoient vendus à feu m[r] le Duc de Lorraine qui l'avoit donné en mariage à mad[e] la Princesse de Phalsebourg, depuis mad[e] la Princesse de Lixheim, sa sœur. Ledit père Gabriel a quelqueffois deux compagnons de son ordre avec luy et un frère lais ; et comme curé du lieu, il nous receut suivant toutes les cérémonies du rituel du diocœse... Et d'autant que lesdits religieux, par l'éloignement de la ville de Metz, ont souvent négligé de satisfaire aux règlemens de nostre diocœse, nous leur avons expressément deffendu de reconnoître d'autres supérieurs que nous ou nos vicaires généraux en ce qui regarde l'administration de ladite cure de Lixheim, de prendre les sainctes huiles autre part que dans l'archidiaconé de Sarbourg par les mains de l'archiprebstre, duquel ils recevroient nos ordres et nos mandemens, leur enjoignans de se trouver aux synodes de nostre diocœse, d'en observer et faire observer le calendrier pour l'observation des festes, et de faire prier Dieu dans leurs prosnes pour le Roy et pour la maison royale (2)...

Mais parce que lesditz religieux desservent deux autres églises parochiales presque abandonnées proche ledit Lixheim, l'une appellée le **Vieu Lixheim**, et l'autre **Brouville**, nous avons commis et député nostre Grand Vicaire pour en faire la visite .. (Du 14[e] may) .. Il nous a rapporté qu'elles sont éloignées d'environ un quart de lieue de la ville de Lixheim, que celle de Brouville est petite et assez bien bastie, mais très mal entretenue ... quoiqu'audit lieu il y aye 8 ou 9 mesnages de pauvres catholiques.. Que celle du Vieux Lixheim est beaucoup plus ruinée.. et que lesdits religieux de Lixheim, qui reçoivent les menues dismes de très peu de conséquence, leur administrent les sacremens.

Du 15[e] may 1680, en continuant à la Petite Pierre, .. nous avons passé au

---

(1) La collégiale est « composée de six prébendes de nostre patronage, à laquelle la parroisse avoit esté unie, et le tout ensemble par les ruynes de la guerre ne faisoit pas un revenu suffisant pour entretenir deux ou trois chanoines ». Le lendemain, dimanche 12 mai, l'évêque prêche sur le sujet de l'évangile du jour, célèbre la sainte messe et communie de sa main un grand nombre de personnes ; à 3 heures de relevée, il confère le sacrement de confirmation à une très grande quantité de peuple.

(2) L'évêque fait une exhortation au peuple, tout en annonçant que les prêtres de la Mission de Metz continueront encore leurs instructions, et il passe la journée du lendemain à remplir ses fonctions pastorales, sans parler cette fois de l'affluence du peuple.

village de **Fleissingen**, où nous nous serions arrestés pour nous informer de l'estat de l'église. Ce village dépend de la terre et seigneurie de Lixheim, et la cure est servie par les religieux .. de Lixheim, où ils vont quelquesfois dire la messe, et où il y a très peu d'habitans... Nous avons trouvé sur cette route les villages de **Mattingen, Lohr** et **Diedersweiller**, dépendans de la terre de Fenestranges ou de la principauté de la Petite Pierre, où il y a peu d'habitans, mais tous luthériens, où les églises estant devenues temples pour les luthériens, sont presque toutes ruinées. Nous sommes enfin arrivés sur les cinq heures du soir à *la Petite Pierre*, où le s[r] de Fonvieille, capitaine commandant trois compagnies d'infanterie dans le chasteau, est venu au devant de nous environ une demye lieue pour nous saluer; et nous avons trouvé à la porte les soldats de la garde sous les armes. Nous avons esté descendre d'abord au chasteau, sçachant bien qu'il n'y avoit qu'un temple de luthériens dans la ville qui en sont les seuls habitans, n'y ayant qu'une famille catholique. Nous avons appris que les officiers de la garnison faisoient célébrer la messe dans le temple pour eux, où ils avaient faict dresser un autel dans le chœur sans aucune séparation d'avec le reste du temple, dont les luthériens se servoient confusément, quoyqu'en différentes heures, avec les catholiques (1)...

Du 17 mai à *Bouszweiller* .. En passant par *Widersweiller*, appartenant au comté de Fleckenstein, nous avons appris qu'il y avoit quelques familles catholiques; et estant arrivés en ladicte ville de Bouszweiler qui n'en est éloignée que d'une lieue, nous aurions esté descendre au logis du s[r] baron de Hame luthérien .. où nous aurions trouvé le s[r] Kircheim grand bailly dudict lieu, qui nous y attendoit avec quelques honnestes gens de la ville .. Nous leur aurions faict entendre le sujet de notre arrivée .. que nous venions comme l'evesque du lieu pour y faire nostre visite pastorale (2)...

Du 18[e] à *Ingweiller* ... Nous avons esté disner à Ingweiller, qui appartient encore à m[rs] les comtes de Hanaw et qui est gouverné par le Conseil de Bouszweiller : c'est un petit bourg d'environ 40 ou 50 familles, entre lesquelles il y en a 2 catholiques. Nous avons esté nous promener dans le cimetière de l'église du lieu, possédée par les luthériens... Nous en sommes partys sur les deux heures pour aller coucher au chasteau de Liechtenberg, où nous avons esté reçeus hors les barrières du chasteau par m[r] Bertrandi gouverneur de la place...

---

(1) L'évêque fait faire une séparation par des bancs en forme de stalles de chanoines, entre le chœur assez petit qu'il adjuge aux catholiques et le reste de l'église laissé aux luthériens, « beaucoup plus grand quatre fois qu'ils n'ont de gens pour le remplir ». Le lendemain, il réconcilie ou purifie le chœur suivant le rituel du diocèse, fait une instruction au peuple, célèbre la sainte messe et donne la confirmation à diverses personnes. Le s[r] Fournier, prêtre du diocèse de Rheims et aumônier de la garnison, laissera l'église à la disposition des luthériens le matin jusqu'à 9 heures, mais il aura seul la clef de la porte du chœur, afin d'entrer sans troubler le service des luthériens, la porte de la nef leur demeurant libre.

(2) L'évêque s'appuie sur ce que « Bouszweiller et Ingweiller estoient des fiefz de l'evesché de Metz, dont la souveraineté appartenoit au Roy par le traité de Munster », pour demander qu'on abandonne aux catholiques l'une des deux églises, celle qui est « hors la porte, presque inutile »; mais le grand bailli, après que le Conseil de la Régence en eût délibéré pendant plus d'une heure, ne veut donner aucune réponse, ne connaissant pas la volonté de m[rs] les comtes de Hanaw leurs princes, et voulant attendre que le procès qui est en la Chambre Royale de Metz pour la souveraineté du Roy sur ces fiefs soit décidé. L'évêque accepte ces délais, d'autant que sur 100 familles environ qui composent la ville, dont 18 de juifs, il n'y en a que 4 fort pauvres de catholiques.

Du 19 may à *Liechtenberg*. Nous avons faict nostre visite dans la chapelle du chasteau .. et commè nous avons appris que la cure possédée avant le siège par les luthériens estoit entièrement abandonnée, nous en avons pourveu l'aumosnier de la garnison, appellé Frederich l'Orphelin, prebstre du diocœse de Liège, pour en conserver les droicts et les dismes, en attendant qu'il puisse s'y establir des catholiques (1)... Nous sommes arrivés dudit Liechtenberg à **Bitsch**, n'ayans trouvé dans nostre chemin que des forêts continuelles sans aucun village. Nous avons esté receus hors la porte de la ville par m^r de la Guerle gouverneur, le s^r curé du lieu accompagné de quelques curés du pays et des prebstres de la Mission de Metz que nous y avions envoyés plusieurs jours auparavant, cette ville et tous les villages dépendans dudit comté estant catholiques.

Du 21^e may à Bitsch (2). Nous sommes demeurés audict lieu de Bitsch pour y assembler les curés du voisinage .. Nous avons envoyé le s^r Monsenot, notre grand vicaire, visiter l'église de Schorbach : il y a receu une plainte des habitans dudit Schorbach et de ceux de deux villages voisins qui sont de ladicte parroisse, de ce que le s^r curé de Bitsch, qui est proprement le leur, y venoit très rarement dire la messe ny faire le service divin, disant une messe dans la chapelle de la ville de Bitsch et binant dans celle du chasteau. Sur quoy nous avons permis audict s^r curé de biner dans la chapelle du chasteau jusqu'à ce que la garnison aye un aumosnier, qui sera payé par le Roy, et nous avons ordonné qu'il iroit dire la messe et faire le service au moins les festes et dimanches dans l'ancienne église parochiale de Schorbach et qu'il bineroit seulement dans la chapelle de lad. ville. Et luy avons encore enjoinct, conformément au rytuel du diocèse, qu'il feroit prier Dieu au peuple dans ses prosnes pour la santé et prospérité du Roy. Et comme led. s^r curé est religieux du prieuré de Grevendal de l'ordre de S^t Guillaume, et que nous n'avons pas accoustumé d'admettre des religieux dans les cures du diocèse, nous luy avons demandé de nous représenter les provisions de lad. cure données par nous ou nos grands vicaires, à quoy il n'a pu satisfaire, disant qu'elles estoient à Nancy ; sur quoy nous lui avons ordonné que dans 40 jours il représentera à Metz, par devant nous ou nostre grand vicaire, les institutions en vertu desquelles il faict les fonctions de curé de Bitsche...

Du 22^e may à **Hornbach**. Hornbach estoit autresfois un gros bourg, entouré de murailles, où il y avoit une abbaye ancienne de l'ordre de S^t Benoist, dont les

---

(1) Comment Mgr d'Aubusson pouvait-il se dire l'évêque du lieu et faire tous ces actes de juridiction dans des localités qui avaient incontestablement appartenu au diocèse de Strasbourg? L'*Etat ecclésiastique du diocèse de Strasbourg en 1454* (publié dans les Mémoires de la Société pour la conservation des Monuments historiques d'Alsace, 1896) porte nettement, parmi les paroisses de l'archiprêtré du Haut-Haguenau, Buchsweiler, Ingweiler, Lucelstein. Il est vrai que le vicaire général de Strasbourg, dans son relevé de 1663, ne comptait plus ces paroisses. (De Bussière, *Hist. du protestantisme en Alsace*, t. I, p. 358.)

(2) A cause de l'éloignement de la mère-église, qui est Schorbach, l'évêque célèbre le 20 mai dans une chapelle hors des portes de la ville, où il donne la communion à un grand nombre de personnes, et la confirmation au moins à 400 ou 500 personnes ; il visite ensuite une chapelle domestique d'une maison bourgeoise, où le S^t Sacrement est gardé comme en dépôt à cause des attaques continuelles de la guerre, puis la chapelle du château, où le S^t Sacrement est gardé aussi. Ayant trouvé la chapelle de la ville trop petite, il ordonne aux habitants d'en construire une plus grande à leurs dépens, puisque ce n'est qu'une annexe permise pour leur commodité.

ducs des Deuxponts s'emparèrent dans la naissance de l'hérésie de Luther, bien que depuis ils ayent changé de secte et qu'ils professent celle de Calvin. Cette ancienne église, quoyque ruinée en beaucoup d'endroits et mesme ouverte dans la voûte, est si grande qu'il y a encore assez de place pour y assembler les calvinistes. Il y a une table d'autel au milieu et une chaise de pierre pour un ministre qui est résidant sur le lieu. Nous avons trouvé l'église toute ouverte et le mandement que nous avons faict publier pour nostre visite estoit affiché tout entier à la porte. Nous y avons entré, accompagné de tous nos ecclésiastiques et de deux pères Capucins, et aussytost le s[r] Debell, bailly de m[r] le duc des Deuxponts, a paru avec quelques habitans qui nous est venu saluer ; nous luy avons déclaré le sujet de nostre visite, qui regardoit les catholiques, sans y apporter aucun trouble à l'exercice de la prétendue religion réformée... Il nous a répondu que m[r] le duc des Deuxponts ne faisoit point de violences aux catholiques qui y estoient, et qu'ils avoient la liberté d'aller entendre la messe dans les villages voisins, ou du comté de Bitsch ou de la terre de Blieszcastel catholique, mais qu'il ne souffroit point l'exercice de la religion catholique dans tout son duché, et que si l'on en usoit autrement, il protestoit de violence. Et dans le mesme temps 4 ou 5 catholiques, dont il y avoit une femme vefve et un homme de condition ayant charge dans la guerre, sont venus nous joindre et nous demander nostre bénédiction ; sur quoy nous avons dit aud. s[r] bailly qu'au moins il trouveroit bon que nous priassions Dieu en cette église qui estoit autresfois un tiltre d'archiprebstré en l'archidiaconé de Sarbourg et dont ils avoient autresfois chassé les catholiques... Nous nous sommes mis à genoux avec ceux qui nous accompagnoient et encore avec le petit nombre de catholiques du lieu, et nous avons chanté les litanies des saints avec les collectes ; nous avons faict aussy la prière ordinaire pour le Roy, et nous avons faict une instruction aux catholiques pour demeurer fermes dans la foy... Nous nous sommes retirés et avons continué nostre chemin aux Deuxponts. Nous avons veu à un quart de lieue de la ville des Deuxponts une église toute ruinée, où il y avoit autresfois un village appellé **Uxing**, qui est la mère-église de lad. ville, et nostre polium porte que l'abbé de Hornbach est le présentateur de cette église.

Dudict jour 22[e] may aux **Deuxponts**. Estans descendus à l'hostelerie, le mesme s[r] Debell bailly est venu nous trouver, accompagné du ministre et de quelques habitans pour nous faire des complimens ; nous leur avons tenu le mesme discours que nous avions faict à Hornbach sur le sujet de nostre visite, y adjoutant seulement que nous sçavions qu'il y avoit 2 ou 3 familles de catholiques dans la ville qui faisoient environ 20 personnes, avec quelques valets et servantes ; que nous désirions les assembler le lendemain, leur faire un sermon et leur administrer les sacremens, s'ils ne s'y opposoient point de leur part par des voyes de faict ; que nous marchions apostoliquement, n'estans pas en estat de faire aucune violence, qui n'estoit pas une voye évangélique. Le ministre a respondu que, quant à luy, il ne s'opposoit à rien et que, selon leur doctrine, il estoit entièrement soubmis aux puissances temporelles. Mais m[r] le bailly a dit qu'il avoit ordre exprès de son maistre d'empescher toutes sortes d'exercices de la religion catholique, autant qu'il le pourroit suivant le traicté de Munster. A quoy nous avons respondu qu'il n'estoit plus question du traicté de Munster pour la religion et pour la discipline ecclésias-

tique dans le diocèse de Metz, qui estoit séparé du corps de l'Empire et réuny à la couronne par le mesme traicté ; mais que puisqu'il falloit venir à des voyes de faict pour obtenir nostre demande, nous ne pouvions point prendre d'autre résolution pour l'heure que de dresser nostre procès-verbal de son refus pour en porter nos plaintes au Roy, qui estoit protecteur de la religion et de l'église, surtout dans son royaume.

Du 23e may à **Hombourg**. Nous sommes partys des Deuxponts après avoir faict de nouvelles protestations au bailly .. et puis nous nous sommes acheminés au chasteau de Hombourg .. Nous y avons esté receus par le premier capitaine de la garnison, en l'absence de mr de la Gardette gouverneur du chasteau ; et nous sommes allés directement à la chapelle, qui n'est autre chose qu'une assez grande chambre du chasteau que l'on a destinée pour y dire la messe : le chappelain de la garnison nous a receu à la porte .. Nous avons esté voir ensuite mad^e de la Gardette, qui nous a donné à disner ; et peu de temps après, nous avons descendu au bas de la montagne du chasteau pour voir l'ancienne église parochiale du lieu. Nous avons veu qu'elle estoit en son entier pour les murailles, le clocher et le toist, mais sans aucunes vitres, et qu'elle avoit servy à plusieurs usages profanes des garnisons lorraines et alemandes qui avoient tenu le chasteau, et qu'encore aujourd'huy on s'en servoit pour l'hospital des malades des bataillons qui travailloient aux fortifications. Ce qui nous a obligé de faire nostre ordonnance, sçavoir que l'église parochiale seroit rendue au curé et aux catholiques du lieu, à moins d'une dernière nécessité, ou bien qu'en attendant qu'on en bastit une autre suivant le projet de la ville où celle-là doit estre ruinée, qu'il plaise au Roy de faire construire quelque sorte d'édifice de planches qui demeurera fixe pour y dire la messe décemment ; ce que nous estimons estre d'autant plus nécessaire qu'il y a desia 5 ou 6 familles catholiques qui se sont retirées en des maisons qu'elles ont raccommodées au pied de la montagne du chasteau, et que ce seroit un refuge pour les catholiques tant du duché des Deuxponts que de la comté de Sarbrück, où l'on ne permet point la liberté de l'exercice de la religion catholique...

Et comme nous avions appris par des personnes dignes de foy que le village ou hameau de **Milbach** du bailliage des Deuxponts, éloigné de trois lieues de lad. ville, estoit la dernière limite de nostre diocèse, qui confinoit en cet endroit avec celuy de Mayence, led. village estant scitué sur un ruisseau qui sépare les deux diocœses, et où nous ne pouvions pas aller nous mesme pour certaines considérations, ayant tousiours esté observés des officiers de mr le duc des Deuxponts, nous aurions faict partir dèz les quatre heures du matin le sr Parth, chanoine de Sarbourg, qui parle bien alemand, pour aller vérifier cet advis sur les lieux. Il nous a raporté que led. village ou hameau de Mihlbach est véritablement scitué sur un ruisseau, qu'il y a 5 ou 6 maisons de l'un et de l'autre costé du ruisseau, qu'il y en a mesme 1 ou 2 de catholiques, et que tous les habitans luy ont attesté que le ruisseau séparoit les diocœses de Metz et de Mayence ; que les maisons de deça estoient du diocèse de Metz et de la paroisse de **Foulbach** toute ruinée, éloignée quasi d'une lieue, et que les autres de delà estoient du diocèse de Mayence, les catholiques alans entendre quelquesfois la messe à Landstoul, ainsi que les catholiques de deça la viennent entendre quelquesfois à Hombourg ... Nous avons aussy donné au chapelain de la

garnison du chasteau des provisions de la cure dud. lieu, abandonnée depuis plusieurs années, et dont le comte de Hanaw d'Ottwiller ne laisse pas de percevoir les dismes qu'il donnoit autresfois à un ministre luthérien...

Du 24 de may à **Blieszcastel**. Nous avons esté à une assez grande chapelle, qui a esté bastie nouvellement au dessous du chasteau par m^rs^ de Layen, parents des derniers archevesques de Trèves et de Mayence, qui sont les seigneurs de la terre, où le curé de la mère-église appellée **Blickwiller** (cette chapelle n'en estant qu'une annexe) nous a receu ... et nous avons fait les prières ordinaires pour le Roy (1) ... Nous avons ensuite célébré la s^te^ messe, donné la communion et administré le sacrement de la confirmation à un grand nombre de personnes tant de la paroisse que d'une voisine, les autres du pays estant possédées par les hérétiques.

Du 25^e^ may à **Neunkirchen** et **Ottweiller** .. Nous sommes partys de Blieszcastel pour continuer nostre visite à Ottwiller et à S^t^ Wendel. Et comme m^r^ le comte de Nassau Ottweiller, qui est luthérien, est souvent dans le chasteau de Neunkirchen, qui est sur le grand chemin, nous envoyasmes en passant devant sa porte, pour lui faire un compliment. Mais il se trouva que, luy estant absent pour un voyage en Alemagne, mad^e^ sa femme nous avoit devancés par un autre compliment, que nous vint faire un de ses enfans aagé d'environ 17 ans ; et comme nous apprismes qu'elle descendoit pour venir sur son pont-levis pour nous voir passer, nous fusmes obligés de lui faire une visite fort courte, n'estans pas satisfaicts de la manière dont elle en avoit usé pour la publication de notre mandement à Ottweiller, et encore des discours qu'elle avoit tenus à un ecclésiastique que nous y avions envoyé, ayant empesché par authorité que le mandement n'ait point paru dans ses terres, et s'estant aussy déclarée audit ecclésiastique que m^r^ le comte de Nassau Ottweiller estoit le seul evesque d'Ottwiller suivant le traicté de Munster, qui donnoit aux princes luthériens la jurisdiction spirituelle ou au moins un pouvoir absolu pour la discipline ecclésiastique. Nous lui fismes, le plus honnestement qu'il nous fust possible, quelque plainte de son procédé causé par beaucoup d'erreurs, et nous luy fismes entendre que, ses terres estans dans nostre diocèse cédé au Roy par le traicté de Munster, il n'estoit plus question des maximes d'Alemagne ny pour le temporel ny pour le spirituel. Elle ne voulut point entrer en matière, disant qu'elle n'estoit point assez habile et que son marit n'estoit pas sur les lieux ; nous continuasmes nostre chemin pour aller disner à Ottwiller, où m^r^ le comte de Nassaw a un assez beau chasteau. Nous ne fusmes pas plustost arrivés que nous vismes venir le fils de lad. dame avec un gentilhomme, qui venoient pour nous observer, sous prétexte de nous faire des civilitéz. Nous voulusmes toutefois disner à l'hostelerie et nous allasmes après le disner voir la maison et le jardin, suivant ce qu'ils nous avoient priés ; nous estions aussy résolus de prendre ce temps-là pour envoyer le s^r^ Monsenot, accompagné du s^r^ Parth qui parle fort bien alemand, affin qu'il allast

(1) La chapelle n'ayant point été consacrée ni bénite, le vicaire général en fit le lendemain matin la bénédiction ; l'évêque règle aussi l'installation des fonts baptismaux transférés de la mère-église pour éviter les périls de la guerre, le binage aux fêtes et dimanches, la rentrée des revenus de la fabrique, l'observation du repos dominical et des jours de fêtes, à laquelle plusieurs manquaient « par le commandement de ceux qui ont l'authorité dans la terre ».

voir une église fort bien bastie, où il y avoit autresfois un couvent de religieuses, appellé Novum Monasterium ou **Neuf Moustier** dans les poliums du diocèse de Metz ou Neufmunster en alemand, qui estoit autresfois un tiltre d'archiprebstré. M^rs les comtes de Nassaw quelque temps après la naissance de l'hérésie de Luther du temps de Charles-Quint, chassèrent les religieuses, les firent marier et s'emparèrent des biens de cette abbaye, dont ils jouissent aujourd'huy, ayant rendu luthériennes toutes les parroisses où ce monastere prenoit les dismes, et ayant mis des ministres luthériens dans les cures dont l'abbaye avoit la nomination. Ledit s^r grand-vicaire vint nous rapporter dans le jardin du chasteau qu'ayant esté pour visiter cette église, où il y a encore trois clochers qui subsistent, il n'avoit pu y entrer, qu'il avoit trouvé 4 paysans qui gardoient les avenues du cloistre, où ils avoient mis des monceaux de pierres, qu'il n'avoit pas laissé de passer, mais que s'estant avancé à la porte de l'église, il l'avoit trouvée fermée par des planches et qu'il avoit seulement veu le dedans par les fenestres, où il avoit remarqué que les murailles et le toict estoient en bon estat et qu'il y avoit un autel de pierre dans le chœur ; qu'il avoit encore appris par des paysans que l'on avoit donné ordre de fermer la porte de l'église et de garder le passage, sur la nouvelle de nostre arrivée .. Il nous rapporta aussy que quasi joignant l'église de ce monastère, il y avoit eu autresfois une autre église qui est presque toute ruinée, et dont le clocher subsiste encore, qui estoit la parroisse dud. monastère de religieuses et du bourg d'Ottwiller soubz l'invocation de S^t Jean, ainsi que les paysans déposèrent, bien que l'on leur eust fort recommandé de n'en point parler. Cette relation nous obligea de tesmoigner sur l'heure au filz de mad^e la comtesse d'Ottwiller, que le faux zèle de lad. dame estoit trop violent, qu'il falloit qu'elle se souvinst que son bien estoit dans le diocèse de Metz et par conséquent dans la souveraineté du Roy, que je ferois mes plaintes de ce procédé ... car il est véritable que, quoyque son mary et elle souffrent l'habitation aux catholiques dans leurs terres, ils ne leur permettent pas la moindre consolation spirituelle pour leurs âmes. Ces m^rs parurent fort estonnés de ce discours.

Du 26^e may à **S^t Wendel.** Ayant auparavant adverty le s^r curé dud. lieu par le mandement général de nostre visite et encore par une lettre particulière du 19 de ce mois, nous avons trouvé à la porte de la ville le clergé avec une partie du peuple (1) .. Le p. Michel, religieux de l'ordre des Carmes mitigés, qui faict les fonctions de curé, nous a présenté la croix à baiser .. Voyant le nombre des habitans de la ville, et sçachant qu'il y avoit encore 4 ou 5 villages ou hameaux qui dépendoient de la parroisse, nous avons demandé au religieux qui sert la cure, combien il y avoit de religieux avec luy pour satisfaire à tous les devoirs envers les

(1) L'évêque est accompagné, outre sa suite habituelle, du prieur de Grevendal et de deux P. Capucins, qui avaient fait la mission en cette ville ; il va, après son arrivée à l'église, faire les prières pour les morts dans le cimetière, puis l'on chante le *Domine salvum fac Regem*, et l'évêque monte en chaire, accompagné du s^r Parth, qui explique en allemand ce que l'évêque dit en français. Le lendemain l'évêque célèbre, donne la communion et la confirmation à 300 ou 400 personnes de la ville ou des hameaux : avant de partir, il fait signifier le présent procès-verbal au P. Michel, tant pour lui que pour le P. Gerard, qui fait les fonctions de curé, comme aussi au prévôt du lieu.

âmes des paroissiens. Il nous a répondu qu'il n'y avoit que luy et son compagnon qui estoit malade, qu'il estoit vray qu'il y avoit deux autres prebstres séculiers dans l'église, qui ne servoient qu'à dire les messes, n'ayans pas encore le pouvoir d'administrer les sacremens. Et d'autant que nous n'avons point accoustumé d'admettre qu'en une très grande nécessité les religieux aux cures de nostre diocèse, nous avons enjoinct au p. Gerard qui fait les fonctions de curé, de rapporter par devant nous ou nos grands vicaires à Metz dans 40 jours les provisions, en vertu desquelles luy ou ses confrères prétendent estre curés de S[t] Wendel. Nous luy avons aussy ordonné de se servir doresnavant du rituel de nostre diocèse, puisque cette parroisse en dépend de toute ancienneté suivant les polions anciens du diocèse où elle est escrite, nommément dans l'archiprebstré de Neufmoustier, et en conséquence de reconnoistre l'archiprebstre de Neufmoustier, l'archidiacre de Sarbourg, d'assister aux assemblées synodales, de garder les festes du diocèse et de se conformer en tout à nos statuts et ordonnances (1)...

Du 26[e] may à *Toley*. Nous sommes partys .. pour aller coucher à l'abbaye de Toley, de l'ordre de S[t] Benoist, dans le dessein de sçavoir par nous-mesmes si elle estoit de nostre diocèse. Nous avons trouvé que c'est une abbaye régulière qui est notoirement dans le diocèse de Trèves .. L'abbé ne laisse pas d'avoir la présentation de quelques cures dans nostre diocèse.

Le 27[e] may à *Wadgasse*. Nous sommes venus disner à *Lebach*, qui est encore une parroisse du diocèse de Trèves .. et à 4 lieues de là, proche d'une abbaye de religieuses de l'ordre de S[t] Augustin, appellée *Fraulouter*, encore du diocèse de Trèves, nous avons passé au guet la rivière de la Sarre, et nous sommes allés coucher à l'abbaye de Wadegasse de l'ordre de Prémontré. Nous avons sçeu qu'elle estoit du diocèse de Trèves ..

Du 28[e] may à **Sarbruck**. — Nous avons esté coucher à Sarbruck, ayant commencé d'entrer dans nostre diocèse en la parroisse de **Entsweiller** [?], une lieue au deça de Wadgasse en remontant la Sarre. Aussytost nous avons jugé à propos d'aller rendre visite à mad[e] la comtesse de Nassau Sarbruck en son chasteau, qui fait profession de la secte de Luther et qui empesche, par son authorité et par toutes sortes de voyes violentes, l'exercice de la religion catholique dans cette ville et dans toutes les parroisses de ce comté qui sont toutes luthériennes, y ayant 4 ou 5 ministres establis dans tout ce circuit qui séduisent le peuple. Nous avions desia appris

---

(1) Tout ceci indique une situation comme celle qui est marquée plus haut page 177 : l'évêché de Metz avait dû abandonner pour un temps l'administration de toute cette région aux bons soins de l'archevêque de Trèves, mais comme celui-ci était seigneur temporel de S[t]-Wendel, il ne voulut plus se désister de l'administration spirituelle, lorsque la juridiction de Metz put être rétablie dans ces pays de la Sarre et de la Bliese. Lorenzi (*Beiträge zur Geschichte sämtlicher Pfarreien der Diœcese Trier*, t. I, p. 652) essaie de faire remonter au-delà de la Réforme l'autorité spirituelle de l'archevêque de Trèves à S[t]-Wendel, mais cela ne nous paraît reposer que sur une confusion ; et quand il ajoute que le suffragant de Trèves protesta le 6 juin 1680 contre la visite faite par l'évêque de Metz, il ignore sans doute que Rome désapprouva ce suffragant ; et de fait c'est l'évêque de Metz qui nomma les curés de S[t]-Wendel en 1680, 1695 et 1697. Lorenzi ajoute au nom de l'un de ces curés les mots « doyen de Neumunster » : cette expression appartient-elle à la nomenclature du diocèse de Trèves ? Il est remarquable que Mgr d'Aubusson, si mal renseigné sur les limites de son diocèse du côté de l'Alsace, ne s'égare en rien du côté de Trèves, où réside son métropolitain.

par des Jésuites que nous y avons envoyés comme missionnaires, qu'elle contrainct les habitans catholiques de ses terres d'assister au presche des ministres, qu'elle veut qu'ils baptisent leurs enfans et qu'ils fassent leurs mariages, ne souffrant point que les prebstres fassent aucune fonction dans ses terres. Nous fusmes accompagnés en cette visite par quelques officiers de trois compagnies qui sont en garnison dans le chasteau et qui nous avoient faict à nostre entrée tous les honneurs possibles. Nous proposasmes à la dame comtesse ... que, faisant la visite de nostre diocèse et sçachant qu'il y avoit 12 familles catholiques dans la ville de Sarbruck, et encore 15 ou 20 dans les villages du comté, qui pouvoient faire 200 âmes, nous estions obligés de procurer l'exercice de la religion catholique pour pourvoir du moins au salut de ces âmes qui nous reconnaissoient pour leur pasteur ; que nous avions veu qu'il y avoit une église fort belle dans sa ville, appelée la paroisse de **S[t] Jean**, et l'autre à un quart de lieue de là, sous le tiltre de **S[t] Arnual**, qui estoit autresfois une église collégiate composée de plusieurs chanoines, dont les biens avoient été dissipés ; que nous la priions de trouver bon que nous prissions la dernière, qui estoit inutile aux luthériens, pour y assembler les catholiques ..., l'assurant au surplus que nous ne prétendions apporter aucun trouble à l'exercice de la religion des protestans. Elle refusa absolument cette demande, alléguant pour toute raison le traicté de Munster, dont elle avoit juré de garder l'exécution, et qui estoit contraire à toutes nouveautés dans la religion depuis l'année 1624. Nous répondismes que le traicté de Munster nous favorisoit pour le libre exercice de la religion catholique dans tout nostre diocèse, puisqu'il avoit esté détaché du corps de l'Empire et réuny à la couronne de France. Nous lui fismes ensuite une seconde proposition qui estoit que nous luy laissions ses temples .., mais que nous croyions qu'elle ne trouveroit pas mauvais que nous prissions en payant quelque maison séculière dans la ville ou quelque lieu vacquant pour le réduire en forme de chapelle affin d'y faire nos fonctions et d'y establir à l'advenir l'exercice de la religion catholique. Elle persista encore fortement dans le refus de ce party .. et comme nous avions pris nostre résolution, nous prismes congé d'elle pour aller chercher un lieu propre. Nous trouvasmes enfin ... un grand bastiment en forme quasi de grange, dont les murailles sont de pierres de taille, d'environ 8 toises de largeur et 20 toises de longueur, qui servoit de magasin pour les munitions durant la guerre ; nous nous fixasmes en ce lieu là comme le plus convenable et nous envoyasmes incontinent quérir toutes sortes d'ouvriers, massons, charpentiers et menuisiers pour la mettre en une figure d'église où nous pussions célébrer décemment la messe.

Nous avons demeuré le 28[e] et le 29[e] aud. lieu de Sarbruck pour presser le travail desd. ouvriers ..., nous y avons fait dresser un autel, apporter un autel portatif, mettre des ornemens, et donné une chapelle toute entière avec un calice d'argent. Et puis le 30[e] du mois, jour de l'Ascension, nous avons faict la bénédiction de la chapelle en présence d'un grand nombre de catholiques tant de la ville que des lieux circonvoisins. Nous avons presché ensuite .., célébré la messe, donné la communion et administré le sacrement de confirmation à 200 personnes ou environ. Et affin que cet établissement demeurast établi à l'advenir, nous avons faict faire une sommation à lad. dame comtesse que nous estions prests de payer en argent comptant le prix de ladite grange, que nous avons sçeu luy appartenir, ce qu'elle a

refusé .. et nous y avons establi un des p. Jésuites de Bouckenom, ayant pourveu à sa subsistance pour trois mois, affin qu'il y réside et y fasse toutes les fonctions de curé.

Dudit jour 30e may à **Sarguemínde**... Un religieux de l'abbaye de Wadgasse, ordre de Prémontré, curé du lieu .. Quelques particuliers se sont plaincts de ce que mr le curé ne faisoit qu'une fois l'année l'office dans la mère-église, appellée **Neunkirchen**, qui est distante d'une demye lieue, où il n'y a toutefois que 2 ou 3 maisons dans le village : nous avons ordonné qu'il y feroit son office au moins une fois le mois. On nous a fait aussy des plaintes de ce que une chapelle du lieu, appellée Ste Croix, qui est de la présentation de mr l'abbé de Wadgasse, estoit entièrement abandonnée, mr l'abbé n'ayant point nommé de chapelain, mais qu'il ne laissoit pas d'en tirer les revenus, et que le chapelain avoit accoustumé de servir autresfois de vicaire dans la paroisse, duquel les habitans tiroient beaucoup de secours pour le service de leurs âmes. Nous avons déclaré aud. sr curé religieux de Vadgasse qu'il pouvoit faire sçavoir à mr l'abbé que, si dans trois mois il ne nous présentoit personne pour lad. chapelle, nous y pourvoirions de plein droit (1).

Du premier juin à **Bouckenom**. Trois pères de la Compagnie de Jésus alemands de la province du Haut-Rhin qui y a une résidence establie depuis l'année 1629, nous attendoient à la porte avec la procession d'une partie du peuple de la ville, l'autre estant luthérienne ; et lesd. p. Jésuites n'y ont pas seulement une maison particulière pour eux, qui estoit destinée selon la fondation pour estre un collège ou un séminaire contre les hérétiques, mais ilz tiennent de plus la cure du lieu et ilz font toutes les fonctions curiales (2).. Nous avons jugé à propos de faire deux choses pour la sainteté de nostre religion : la première, d'ordonner une division ou séparation de l'église, que nous avons marquée et où nous avons fait faire une cloison, attribuant aux catholiques le chœur, la chaire du prédicateur, les fonts baptismaux et une porte de lad. église pour l'entrée ; et cet espace fait les deux tiers de la longueur et de la largeur de l'église, quatre fois plus grand qu'il n'y a de paroissiens catholiques pour le remplir (3).. La seconde chose a esté de réconcilier suivant les

---

(1) Grâce au zèle des missionnaires, l'évêque peut donner la communion à beaucoup de personnes, et la confirmation à plus de 600 du lieu ou des paroisses voisines ; tout en louant le curé, on lui interdit de se faire le receveur de la fabrique.

(2) Les Jésuites présentent à l'évêque les deux actes de leur fondation : une bulle d'Urbain VIII (1629) leur attribuant tous les biens de l'abbaye d'Herbitzheim, « ce qui toutefois n'a esté accompli et ainsy lad. fondation est demeurée imparfaite dans son exécution », et un contrat de mr le duc de Lorraine de la même année fait avec le P. Général des Jésuites : d'où il paraît que les luthériens sont établis depuis plus de 100 ans à Bouquenom, et qu'ils y possédaient l'église parochiale (sous le titre de St-Georges) plus de 80 ans avant que le duc de Lorraine en fut le seigneur ; aussi tout ce qu'il a pu faire a été de rendre l'église commune aux catholiques et aux luthériens.

(3) Le cimetière autour de l'église est réservé tout entier aux catholiques, les luthériens en ayant un autre hors de la ville ; le clocher, où il y a plusieurs grosses cloches, reste commun aux uns et aux autres ; les luthériens auront le matin jusqu'à 9 heures pour leurs assemblées. Convoqués, le ministre et quelques-uns des principaux de sa secte sont satisfaits de ces arrangements.

L'évêque donne la confirmation à près de 200 personnes du lieu et des villages voisins, où il y a encore quelques catholiques. Les marguilliers s'excusent du mauvais état de l'église sur ce que ses revenus considérables sont situés la plupart dans les terres de mr le comte de Nassau, qui s'en est emparé.

cérémonies prescrites par l'église la partie de lad. église, profanée si souvent, que nous avons réservée aux catholiques.

Du 2e juin à **Dimering**. Terre appartenante au Rhingraff de Morhange, qui fait profession de la secte des Luthériens. Nous avons trouvé 2 ou 3 familles catholiques de pauvres gens parmy 40 familles ou environ qui composent ce petit bourg fort ruiné, ainsy que le chasteau, où on a abattu les tours par des mines durant la guerre. Nous envoyasmes chercher le ministre .. il est alemand et aagé d'environ 60 ans. Nous désirions qu'il nous ouvrist l'église qui appartenoit autresfois aux catholiques, et où sont encore toutes les marques du clocher et de la croix .. Il nous répondit qu'il ne reconnoissoit point d'autre évesque *nisi generosum dominum suum*, qui luy avoit consigné l'église, et que quand il luy commanderoit, il l'ouvriroit et la remettroit très volontiers à qui il luy plairoit ..

Du 3e et du 4e juin à **Fenestrange** (1) .. Le greffier de Fenestrange luthérien, accompagné de 4 ou 5 des principaux de sa secte, nous a présenté une requeste sur le sujet de ce que lesd. luthériens prétendent qu'il y a environ 5 ou 6 mois les habitans catholiques du lieu avoient repris sur eux l'église parochiale, que les seigneurs luthériens dans les premiers temps de l'hérésie de Luther avoient usurpée (2) ... de mesme la maison où résidoient ordinairement leurs ministres .. Nous, ayant veu la requeste cy dessus, déclarons que nous avons trouvé les catholiques en pleine possession de lad. église, sans que nous ayons aucune connoissance particulière des faits que l'on prétend estre arrivés entre eux depuis 5 ou 6 mois sur ce sujet, ne pouvant pas douter toutefois que lad. église n'aye esté usurpée par les luthériens sur les catholiques dans le temps .. Au surplus nous ne prétendons apporter aucun trouble par violence à l'exercice de la religion prétendue réformée .. et il est si peu véritable qu'ils soient troublés dans leur exercice qu'ils ont une église à **Miedersch** .. et qu'ils tiennent encore l'église parochiale de **Stensel** avec une belle maison curiale .. Et d'ailleurs lad. église n'est pas assez grande pour contenir les habitans catholiques dud. Fenestranges, les soldats qui y sont ordinairement en garnison, les ouvriers qui travaillent aux fortiffications, et encore les catholiques des parroisses voisines, sçavoir **Diedendorff, Postdorff, Kirperich, Hirschlandt, Bertelmingen,** qui s'y assemblent pour entendre la messe les festes et les dimanches, parce que leurs églises sont abandonnées par les ruynes de la guerre ou par le deffaut d'entretien pour les curez.

---

(1) La population se partage en nombre presque égal entre les catholiques et les luthériens ; l'église, fort belle par sa structure, est dans un état assez déplorable, à cause du logement des armées et des usages profanes auxquels on l'avait fait servir il y avait environ 6 ans ; mais il y a 300 livres provenant de la vente d'une maison appartenant à l'église, qui peuvent servir aux réparations les plus urgentes : mr Du Plessis, bailli de Fénétrange, fait verser sur l'heure cette somme. Ordre est donné au curé de faire ses prônes tous les dimanches suivant le rituel du diocèse et d'y faire prier pour le Roi. L'évêque confirme un très grand nombre de personnes, que les missionnaires ont préparées.

(2) Le texte de la requête, inséré dans le récit, rappelle que les protestants jouissaient de l'église depuis 1565, et que, par un contrat de 1584, les marquis de Croy et Havré avaient renoncé aux droits qu'ils pouvaient avoir sur l'église et biens en dépendants en faveur de leurs co-seigneurs les comtes Rhingraffs, qui leur cédaient en retour leur part au château « et à la chapelle en iceluy et à plusieurs autres églises de la dépendance », ce que le prince de Vaudémont avait maintenu, après avoir acheté trois quarts « au droict de lad. église ».

Du 5e juin à **Hesse** (1) et à **Walsch**... Walsch est la dernière parroisse de nostre diocèse de ce costé-là, où il confine par Saverne avec celuy de Strasbourg (2) .. Mr le curé s'est plaint à nous de ce que le village de Dabo, qui est au dessoubs du chasteau ruyné à deux lieues dud. Walsch, estant annexe de son église suivant une possession ancienne, un des grands-vicaires de M. l'évesque de Strasbourg y avoit establi depuis deux ans un prebstre qui estoit autresfois aumosnier de la garnison du chasteau, et qui faisoit les fonctions de curé au préjudice de ses droits. Et comme le polium de nostre diocèse marque seulement les églises-mères sans faire mention des annexes ou églises succursales (3), nous avons estimé que nous debvions nous informer par enqueste des annexes du lieu pour connoistre la vérité. Et à l'instant nous avons apellé Odile Friderich, aagé de 55 ans ou environ, habitant du village de Berwiller de lad. paroisse, qui nous a déclaré que feu le sr Didon, son oncle, curé de Walsch, desservoit ensemble Walsch et Dabo comme son annexe, et qu'avant les guerres il n'avoit jamais veu aucun curé à Dabo. Nicolas Falto, aagé de 50 ans ou environ, habitant du même village d'**Aberswiller** de lad. parroisse, nous a déclaré qu'il n'avoit jamais veu de curé à Dabo et qu'il avoit veu un chanoine de Sarbourg qui y alloit dire la messe et y administrer les sacremens. Et tous les anciens de la communauté dud. Walsch nous ont confirmé que Dabo est une annexe de Walsch, soutenans que les habitans de Dabo contribuoient autresfois à rebastir et à entretenir la maison curiale de Walsch avant qu'elle fut ruinée par les guerres ; qu'il estoit vray que, comme durant les dernières guerres la cure de Walsch a vaqué plus de 20 ans, il est arrivé que les habitans du village de Dabo, qui sont à l'extrémité de notre diocèse et à 2 lieues de Saverne, ont cherché et appellé des prebstres d'où ils ont pu les tirer, ainsi qu'ont faict les autres villages de la frontière, ce qui peut avoir donné lieu à l'intrusion des grandz-vicaires de Strasbourg. Sur quoy nous nous avons résolu avant que de rien conclure en cette affaire d'aller le lendemain à Dabo.

Du 6e juin à *Dabo*. Nous sommes partis à cheval sur les cinq heures du matin pour aller à Dabo, où nous sommes arrivés sur les sept heures, après avoir passé des bois et des montagnes fort difficiles. Nous y avons trouvé le sr Jean George Roze, prebstre de nostre diocèse, à qui nous avons demandé par quelle authorité il administroit les sacremens en ce lieu-là : il nous a montré un billet en latin du 17e août 1678, signé Lambertus Lahem, qui prend qualité de grand-vicaire de M. l'évesque de Strasbourg, qui le commet ad interim pour desservir les églises de Dagspourg ou Dabo et de Wangenbourg. Nous avons représenté aud. prebstre que

---

(1) A cause de l'absence du curé, qui est un religieux de l'abbaye de Haute-Seille, de l'ordre de St Bernard, l'évêque ne s'arrête point au prieuré de Hesse : il constate que l'église est en assez mauvais état et se réserve de parler au curé « en un autre temps, où nous l'obligerons de venir vers nous ».

(2) L'église de Walscheidt manque d'ornements et de vases sacrés ; on y suit encore « le calendrier du vieux style pour l'observation des festes, qui les recule d'unze jours contre l'usage de toute l'église. Nous avons ordonné que le calendrier grégorien y sera doresnavant observé, ainsi qu'il l'est dans tout le diocèse ». Le curé Jean Nicolas (plus loin : Niclosz) n'est pourvu que depuis 6 semaines ; ce sont les Capucins qui font la mission.

(3) Ce n'est donc pas le pouillé de 1607 que l'évêque avait emporté pour cette visite, mais un pouillé donnant l'état du diocèse avant la Réforme : c'était très probablement le msc *A*, dont il est question plus haut (p. 34).

l'église de Dabo estoit annexe de l'église parochiale de Walsch de nostre diocèse, et qu'ainsy sa commission estoit nulle et abusive .. et nous lui avons faict deffences de s'en servir. Et puis nous nous sommes adressés aux anciens de la communauté, qui est fort petite, pour sçavoir d'eux s'il n'estoit pas véritable que leur église estoit annexe de Walsch, et pourquoi ils avoient un prebstre envoyé par les grands vicaires de M. l'évesque de Strasbourg, qui n'estoit point approuvé de nous. Ils nous ont répondu que, comme il n'y avoit point eu de curé à Walsch, ny mesme dans les paroisses voisines durant les dernières guerres, ils avoient souvent manqué de prebstres et qu'ils avoient pris ceux qui leur avoient esté donnés sans s'informer des diocèses et qu'ils en avoient reçu quelques fois de l'évesque de Saverne. Enfin le plus ancien de la communauté, nommé Quirin Krebs, aagé de 70 ans, nous a déclaré que dans les bons temps, c'est-à-dire avant la première guerre du temps de Gallas, le curé de Walsch leur administroit les sacremens et qu'il avoit tousiours ouy dire que Walsch estoit leur mère-église. Et nous présumons que ce qui peut avoir aydé à ce renversement d'ordre pour la séparation prétendue de l'annexe, c'est que les comtes de Linange, qui sont seigneurs de Walsch et de Dabo, ont suivy la secte de Luther dèz la naissance de son hérésie, et ont méprisé la dépendance des diocèses (1).

Ce procès-verbal de la visite de 1680 ne suffit pas pour apprécier l'étendue et la fécondité de l'action de Mgr d'Aubusson de la Feuillade. Pour en donner un exemple, prenons l'archiprêtré de Neufmoutier, qui semble réduit en 1680 à l'unique paroisse de St-Wendel (2). Dans une visite de 1689, on y compte déjà 4 paroisses réorganisées : St-Wendel, Illingen, Ottweiler et Mittelbitschbach ; une cinquième vint s'y joindre l'année suivante. Qu'en était-il du reste ? C'est ce que nous apprend le document suivant, emprunté aux archives de l'évêché : pièce sans date, mais qui, d'après les noms de curés qu'elle renferme, ne peut être que de la fin de 1692 ou du commencement de 1693. Elle doit se rapporter à la répartition du don gratuit et a pour but de fixer la valeur des bénéfices (3) : elle a pour garantie la signature de N. Molitor, curé indigne de St-Wendel, archiprêtre de Neufmoustier.

---

(1) Tout cela prouve une ignorance singulière des limites anciennes : l'*Etat du diocèse de Strasbourg en 1454* (cité p. 202) porte nettement, à l'archiprêtré de Bettbur ou Saverne, « Dagsbourg. Rectorat à la collation des comtes de Linange », et nous n'avons trouvé à Metz aucune autre mention de l'église de Dabo que dans la nomination faite ce jour-là même par Mgr d'Aubusson. En effet, les habitants de Walscheidt se plaignirent de ce que leur curé, le sr Niclosz, ne parlât qu'avec peine la langue allemande, et demandèrent qu'on leur donnât à sa place le prétendu curé de Dabo, qui savait les deux langues. Le prélat y consentit, et M. Niclosz accepta d'être transféré « à la cure vacante par désertion dans le voisinage appellée Nutting, qui lui seroit plus advantageuse, avec quelques annexes, où le peuple commençoit à se restablir ». Le sr Jean George Rose obtint donc « la cure de Walsch avec son annexe de Dabo ».

(2) Pourquoi l'évêque n'a-t-il pas visité aussi Illingen ? Cette paroisse, grâce aux seigneurs de la maison de Kerpen, avait régulièrement un curé catholique depuis 1660.

(3) Nous abrégeons un peu ces détails financiers ; car, sur cette base que « le maldre de seigle se vend en temps de paix 4 livres, et à présent en temps de guerre 15 l. ; le maldre d'avoine en temps de paix 3 l., et à la guerre 7 l. 10 sols », l'archiprêtre Molitor, alias Muller, calcule à chaque fois quelle somme représente la valeur d'une cure ou d'un autel pour le temps de paix et pour le temps de guerre. — De plus, avant de signer, il prend la liberté de faire « une seule remarque : que le curé de St-Wendel, en qualité d'archiprestre, est obligé à des grandes despences au sujet des visites fréquentes qu'on luy rend, et que les autres curés et chapelains ne font point du tout de faux frais, ayants cependant leurs escuyries remplyes des bestes à corne et des brebis, dont le pasteur de St-Wendel est destitué à raison de la guerre. »

Estat des bénéfices et monastères du doyenné ou archiprestrise de Neufmoustier, et de leurs rentes et revenus annuels.

Dans toute l'estendue du doyenné, il ne s'y trouve qu'une abbaye ruinée, nommée Neumoustier, jadis habitée par des dames religieuses de l'ordre de S[t] Bernard, aujourd'huy occupée par M. le comte d'Ottweyler, luthérien ..

Cures de notre chapitre, où il s'en content 18 : dix dans la comté d'Ottweyler, et huict hors icelle.

La première de la comté d'Ottweyler est S[t] Jean de **Neumoustier**, maintenant la Nativité de la S[te] Vierge, parroisse de tous les catholiques de la comté, scituée au fauxbourg de la ville, et deservye par m[e] Philippe Chaumon, qui tire du thrésor de Hombourg 350 l. par an.

Dans la ville d'Ottweyler il y a encore une esglise, qui estoit autrefoys une chapelle dépendante de l'esglise parroissiale de S[t] Jean, dans laq. esglise les luthériens font leur service, et ont pour ce sujet deux ministres dans la ville, qui deservent aussy la seconde cure, nommée **Niederlinxweyler**, comme de mesme la troisiesme, dite **Exweyler**, et la quatriesme, appellée **Schiffweyler**.

La cinquiesme est **Neunkirchen**, occupée par un ministre inspecteur, qui desert en mesme temps la sixiesme, **Weibelskirchen**, et la septiesme, **Spissen**.

La huictiesme est **Derenbach**, remplye d'un ministre, qui desert la neufiesme, **Fourt**.

La dixiesme est **Dirmingen**, deservye par un ministre.

M. l'Intendant (1) est instruit des rentes considérables de ces cinq ministres, dans le dessein de les faire contribuer.

Suivent les 8 autres cures, hors de la comté d'Ottweyler.

La première est **S[t]-Wendel**, occupée par m[e] Nicolas Muller, qui ne perçoit point de disme, ains une portion congrue, consistante en 25 maldres de seigle, 25 maldres d'avoine et 120 l. en argent. Dans l'enceinte de l'esglise parroissiale de S[t]-Wendel se trouvent deux autels : l'autel de la S[te] Croix et l'autel de Notre-Dame. Le premier autel est occupé par m[e] Jacques Reyser : a pour rentes 12 maldres de seigle et 12 maldres d'avoine, accompagnés de 72 l. en argent. Le titulaire du second autel est m[e] Jean Wecker : reçoit la mesme rente.

La seconde cure est **Ilingen**, possédée par m[e] Pierre Heyart, qui perçoit la moitié de la disme de tous les villages dépendants de sa parroisse, et se monte icelle à 40 maldres moitié seigle et moitié avoine .. Dans le territoite de cette parroisse il y a la chapelle de Notre-Dame, dont le titulaire est m[e] Nicolas Muller, curé de S[t]-Wendel : elle a de rente annuelle 5 maldres de seigle et 10 maldres d'avoine, qui se partagent en trois ; le chapelain perçoit 2 maldres et demy de seigle, 2 maldres et demy d'avoine ; le curé d'Ilingen qui la desert, autant ; et la chapelle pour son entretien 5 maldres d'avoine.

La troisiesme est **Limpach**, deservye par un ministre calviniste.

---

(1) Ant. Bergeron de la Goupillière, intendant de la province de la Sarre, formée des différents territoires réunis à la France après la paix de Nimègue. Il résidait à Hombourg : d'où l'expression employée plus haut pour désigner la pension payée au curé d'Ottweiler par le roi de France.

La quatriesme se dict **Waldtmohr** ou de Morâ, remplye d'un ministre calviniste.

La cinquiesme est **Bredenbach**, occupée par m^e François Corneil Habrisch, qui retire 12 maldres de seigle, 8 maldres d'avoine et 30 l. en argent.

La sixiesme cure est **Heichen**, dont l'esglise estante en ruine et le lieu peu habité, le s^r curé de Bredenbach la desert.

La septiesme est **Mittelbitschbach**, et la huictiesme **Niederbitschbach**, sur lesquelles, quoyque m^e Adam Sybert aye prist ses ordres sacrés, et bien qu'il y aye honnestement à vivre, le curé percevant la disme totale se montante à 40 maldres, néantmoins m^e Adam Sybert ne s'y rend point.

B. — LISTE DE M DE CHAMOY, 1699.

M^gr d'Aubusson avait parcouru à grandes journées les frontières de l'archidiaconé de Sarrebourg, reconnaissant le terrain et s'apprêtant à y ranimer vigoureusement la foi catholique, sous la protection du roi de France. Cependant la guerre et la politique allaient de nouveau contrecarrer ses plans, si bien que cette fois c'est dans un document diplomatique que nous devons chercher l'équivalent d'un pouillé ; équivalent bien imparfait, mais auquel on s'est référé bien souvent au siècle dernier et même de nos jours. C'est pourquoi nous rééditons ici, en ce qui concerne notre ancien diocèse, ce document, souvent cité et néanmoins assez difficile à se procurer (1). Pour le comprendre, il faut rappeler les circonstances de sa composition.

Au traité de Ryswick, Louis XIV abandonna une partie des conquêtes faites sur la Sarre et du côté du Rhin. Or l'occupation française, là surtout où elle avait été complétée par un décret d'une Chambre de réunion, avait marqué pour ces régions une reprise de la vie catholique ; celle-ci se trouvait naturellement compromise dans tous les territoires qui allaient faire retour à des princes protestants. C'est pourquoi Louis XIV stipula que la religion catholique y serait conservée dans l'état où elle se trouvait au moment de la conclusion du traité (2). L'absolutisme des princes se trouvait mal de cette réserve et, dans l'ardeur des partis religieux à cette époque, l'application de cette clause souleva bientôt les plus grosses difficultés. Chacun expliquant la clause à sa façon, le roi de France voulut fixer en détail l'état religieux de chaque territoire rétrocédé en 1697, et l'archevêque de Reims adressa au clergé catholique de ces pays une circulaire pour demander la communication des renseignements nécessaires sur l'état des églises, l'exercice du culte, les revenus du clergé, et les innovations commises déjà par les princes protestants depuis la conclusion de la paix. Ces renseignements, groupés dans un certain ordre topographique, furent présentés à la diète de Ratisbonne le 25 juin 1699, par l'ambassadeur français, M. de Chamoy. Après quelques modifications de forme, ce document est devenu la liste dont nous allons reproduire une partie. Dressé par colonnes, il comprenait les six séries suivantes : Table I. *Noms des lieux* (3). Table II. *Lieux où les églises doivent appar-*

---

(1) On le cite toujours d'après l'ouvrage suivant : *Vollständiger Bericht von der so berühmt als fatalen clausula articuli IV. pacis Ryswicensis... von Iohann Jacob Moser von Filseck .. Franckfurt. 1732*, vol. in-4° de 456 p., plus un supplément de 131 p., parmi lesquelles cette liste occupe les p. 1-69. Comme cette publication n'a point conservé au document sa disposition primitive, nous regrettons de n'avoir point d'autre source à notre disposition.

(2) Clause ajoutée à l'art. IV : *religione tamen catholica romana in locis sic restitutis in statu quo nunc est remanente.*

(3) Les numéros d'ordre qui marquent chaque ligne de cette table, ne viennent point du document primitif, mais du fait de Moser, qui, ne voulant point publier les six colonnes en regard, mais à la suite les unes des autres, maintint la concordance des articles par la répétition de ces

tenir aux catholiques. Table III. *Lieux où les églises sont partagées entre les habitans catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg.* Table IV. *Lieux où les églises sont possédées par les habitans de la confession d'Augsbourg.* Table V. *Lieux où le Roy a fait bâtir ou réparer les églises.* Table VI. *Lieux où il y a des revenus pour faire subsister les curez ou prestres.* L'utilité pratique de cette liste y fit introduire le groupement des localités par seigneuries ou territoires politiquement distincts : c'est tout au plus si ceux-ci sont rangés, au point de vue religieux, sous la rubrique des anciens diocèses qui se partageaient ces territoires, et l'on a peine à comprendre que cette simple étiquette ait éveillé tant de susceptibilités chez les princes protestants. La conciliation de ce double point de vue n'est pas toujours heureuse : on le devine rien qu'à voir les titres des différentes sections, dont les premières portent un titre simple (Diocèse de Metz nos 1-121, D. de Trèves nos 122-200, D. de Mayence nos 201-330, D. de Worms nos 331-392, D. de Spire nos 393-443), mais dont les dernières accusent bien des hésitations (Diocèses de Spire et de Metz nos 444-483, D. de Spire *secundo* nos 484-536, Diocèses de Spire et de Strasbourg nos 537-546, D. de Strasbourg nos 547-555, D. de Spire *tertio* no 556). Ces hésitations se retrouvent dans chaque section, malgré les rubriques en apparence les plus exclusives : ainsi toût ce que l'on attribue au diocèse de Metz ne lui appartient point réellement, et l'on attribue à d'autres diocèses ce qui avait toujours fait partie du nôtre. Mais il nous est facile de juger de ce désaccord entre les limites politiques et les limites diocésaines d'après nos anciens pouillés et nous donnerons en notes les rectifications dont la liste aura besoin à cet égard.

Nous avons cru possible de grouper tous les renseignements de cette liste sans conserver la disposition en colonnes multiples ; même pour éviter la répétition monotone des mêmes formules, nous nous sommes contentés souvent d'une lettre b, b', c, c' indiquant la mention d'une localité dans la 2de ou la 3e colonne avec ces variantes : b = *l'église possédée par les catholiques* ; b' ajoute à cela les mots *jusqu'à la paix* ; c = *ladite église a été rendue commune entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg depuis la paix* ; c' ajoute à cela les mots *par les seigneurs.* Enfin, comme la liste primitive employait souvent dans chaque colonne le mot « idem », très clair pour qui n'avait qu'à lever les yeux sur l'article précédent, nous avons maintenu cette relation en marquant du signe de la colonne (*b*) (*c*) (*f*) la mention à laquelle la répétition du même signe rapporte le mot « idem » dans les articles suivants.

Liste des lieux compris par la dernière clause du 4e article du traité de Riswick.

DIOCÈSE DE METZ

Comté de Saverden, appartenant à Mr les comtes de Nassau, de la confession d'Augsbourg (1).

1. Lorentz. — L'église possédée par les Catholiques depuis la réunion jusqu'à la paix. — *Innovations.* Depuis la paix, les seigneurs y ont établi un ministre et

---

numéros d'ordre introduits dans la première table. Ce procédé ouvrait la porte aux confusions, rien n'étant plus facile qu'une erreur de chiffre. Bien que nous n'ayons pas besoin de ce procédé de concordance pour la partie de la liste que nous publions à nouveau, nous avons maintenu les chiffres de Moser, qui permettent des renvois très précis et guideront au besoin ceux qui voudraient consulter la liste complète dans Moser.

(1) Voir pour l'histoire religieuse de ce pays, mais traitée au point de vue protestant, Matthis, *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden 1557-1700.* Strasbourg 1888. — Pourquoi notre liste ne mentionne-t-elle point Eschweiler, Görlingen, Silzheim ? Ce n'est que plus loin, nos 33 et 34, qu'on mentionnera l'ancien chef-lieu de cette seigneurie.

ordonné que lad. église serait commune entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg, et que leur service y serait simultain et alternatif. — (*f*) Le curé a joui de la petite dixme, d'une partie de la grosse, et de quelques biens curiaux. *Innov.* Depuis la paix, les seigneurs ont dépossédé ce curé de lad. dixme et biens curiaux pour en donner la jouissance au ministre.

2. Butheim [Bütten], annexe de Lorentz. — b. — *Innovations.* c'. — (*f*) Idem.

3. Machviller, autre annexe dudit Lorentz. — b. — c'. — (*f*) Idem.

4. Domfassel. — b. — *Innovations.* c'. — Le curé a joui de la moitié de la grosse dixme, de la menue entière, et de quelques biens curiaux. *Innovations.* Dépossédé par les seigneurs depuis la paix, et l'église, des rentes de la fabrique.

5. Fellerding, annexe de Domfassel. — b. — c'. — Ladite église a été réparée depuis deux ans des deniers de la fabrique.

6. Druling. — b'. — *Innovations.* c'. —(*f*) Le curé a joui de la totalité des grosses et menues dixmes et biens curiaux. Depuis la paix, ce curé a été dépossédé par les seigneurs desd. dixmes, et l'église, des rentes de la fabrique.

7. Seviller et Ottviller, annexe de Druling. — b. — c'. — (*f*) Idem, le curé dépossédé par les seigneurs d'une partie de la dixme et biens curiaux. Depuis la paix, ce curé a été dépossédé par les seigneurs desdites dixmes, et l'église des rentes de la fabrique (1).

8. Bergthal [Berg,‡Thal]. — b'. — *Innovations.* c'. — Le Roy a fait faire quelques réparations à cette église. — Le curé a joui de la totalité des dixmes jusqu'à la paix. *Innov.* Dépossédé depuis la paix par les seigneurs, et l'église de ses rentes.

9. Bourback. — b. — Cette église a servi de prêche à ceux de la confession d'Augsbourg. En suite de la conversion de tous les habitans, elle a été rebâtie aux frais du Roy. — Le curé a joui d'une partie des dixmes et biens curiaux et de la maison curiale. *Innovations.* Depuis la paix, les seigneurs ont dépossédé ledit curé des dixmes et biens curiaux et l'église de ses rentes.

10. Regesing, annexe de Bergthal. — Cette église est ruinée. — Le curé a joui d'une partie des dixmes et de quelques biens curiaux. *Innovations.* Depuis la paix ledit curé a été dépossédé par les seigneurs de ladite dixme et biens curiaux, et l'église de ses rentes.

11. Veyer. — b'. — *Innov.* c'.

12. Hirscheland. — b'. — *Innov.* c'... et ils y ont établi un ministre de ladite confession. — Ladite église a été rebâtie de ses propres revenus en 1697 par les soins du curé. — Le curé a joui des deux tiers des dixmes et des biens curiaux. *Innov.* Depuis la paix il en a été dépossédé par les seigneurs.

13. Wolfkirk. — b'. — *Innov.* c'. — Le curé a joui de partie des dixmes des terres situées dans la seigneurie de Fenestranges. *Innov.* Depuis la paix il a été dépossédé des biens curiaux et des rentes de l'église situées dans les dépendances du comté de Saverden, par les seigneurs à qui il appartient.

14. Didendorf, annexe de la paroisse de Wolfkirk. — b. — *Innovations.* c.., Mes-

---

(1) On pourrait voir déjà une répétition inutile dans cette dernière phrase, et néanmoins l'ouvrage de Moser met encore dans la table VI^e^ un second n° 7 avec ces mots : « Idem, le curé dépossédé par les seigneurs d'une partie de la dixme desdits lieux depuis la paix. » Il y a là sans doute quelque confusion : peut-être tient-elle à l'omission du n. 5 dans cette table VI^e^.

sieurs les comtes de Nassau, seigneurs dudit comté, y ayant établi un ministre de ladite confession. — (*f*) Le curé de Didendorf n'a pas joui des dixmes dudit ban.

15. Eyviller, annexe de lad. paroisse de Wolfkirk. — L'église ruinée. — (*f*) Idem.

16. Kerbrick [Kirberg]. — b. — (*f*) Idem.

17. Einswiller. — b. — Le curé a joui d'une partie des dixmes et biens curiaux jusqu'à la paix. *Innov.* Ledit curé a été dépossédé de la jouissance desdites dixmes et biens curiaux depuis la paix par les seigneurs dudit comté.

18. Rouviller. — L'église ruinée a été jointe à la cure de Sarrebrick.

19. Haskirk [Harskirchen]. — b'. — *Innov.* c'. — (*f*) Le curé a joui de la moitié de la dixme. *Innov.* Depuis la paix ce curé a été dépossédé de cette dixme par les seigneurs, et l'église de ses rentes, comme aussi des trois lieux suivants.

20. Portorf [Pisdorf], annexe dudit Haskirk. — b. — (*c*) *Innov.* Depuis la paix, les seigneurs ont rendu cette église commune entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg et y ont établi un ministre de ladite confession. — (*f*) Idem.

21. Zolling, annexe dudit Haskirk. — b. — (*c*) Idem.

22. Pisser Atwiller et Hessingen [Bissert, Altwiller, Hinsingen], annexe. — Les églises ruinées, les fidèles desdits lieux vont au service à Haskirk.

23. Reimstroff et Choper [Rimsdorf, Schopperten], annexe de Bouquenon. — b'. — *Innov.* c'. — Le curé de Reimstroff a joui jusqu'à la paix d'une partie de la dixme. *Innov.* Depuis la paix ce curé a été dépossédé de ladite dixme, et l'église de ses revenus, par les seigneurs dudit comté.

24. Herbisheim. — b. — Les dixmes curiales de ladite paroisse ont été converties en 300 l. de pension que messieurs les comtes de Nassau ont payé jusqu'à la paix au curé pour sa compétence. *Innov.* Depuis la paix, Messieurs de Nassau ont refusé de payer les 300 l. audit curé.

25. Hermingen. — b'. — *Innov.* c'. — (*f*) Les dixmes dudit lieu sont communes avec celles d'Herbisheim.

26. Castel, annexe. — b'. — *Innov.* Ladite église a été interdite depuis la paix aux catholiques par les seigneurs, qui y ont établi un ministre. — Ladite église a été réparée aux dépens du Roy. — (*f*) Idem.

Seigneurie de Lixheim, appartenant à Monsieur Grimaldy (1).

27. Lixheim. — b. — (*f*) Il y a dans ledit lieu un couvent de religieux Picpus qui desservent cette église, ils sont payez par le seigneur et jouissent de quelques portions de dixmes.

28. Vieux Lixheim. — b. — (*f*) Idem, desservie par les mêmes religieux.

29. Hamback, Mommert [Montbronn]. — b. — Le curé desdits lieux jouit de la dixme.

Seigneurie de Dimering, appartenant à Madame la douairière de Morange, de la confession d'Augsbourg.

30. Dimering. — L'église située hors de la ville possédée par les catholiques. L'église de la ville possédée par ceux de la confession d'Augsbourg. — Le Roy a fait réparer l'église des catholiques qui est hors de ladite ville.

---

(1) Il n'est pas question de la « Principauté de Lixheim » ni de ses prétentions à être nullius diœcesis, qui devaient aboutir à l'érection d'un vicariat apostolique.

31. Debling. — L'église possédée par ceux de la confession d'Augsbourg.

32. Ratzviller. — L'église possédée par ceux de la confession d'Augsbourg.

Seigneurie de Bouquenon dudit diocèse de Metz, contestée entre Monsieur le Duc de Lorraine et Monsieur le Prince de Vaudémont.

33. Ville de Bouquenon. — b. — (*f*) Le curé jouit de la moitié des dixmes.

34. Saverden. — b. — (*f*) Idem.

Comté de Sarrebrick dudit diocèse de Metz, appartenant à Monsieur le Comte de Nassau-Sarrebrick, de la confession d'Augsbourg (1).

35. Ville de Sarrebrick. — L'église possédée par ceux de la confession d'Augsbourg.

36. Ville de S. Jean Sarrebrick (2). — b. — Le Roy a fait faire un autel et quelques réparations à cette église.

37. Gidigen. — L'église partagée entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg, qui y font le service alternativement.

38. Entzheim. — b. — Les habitans y ont fait quelques réparations et bâti la maison curiale. — Le curé a joui jusqu'à la paix du tiers de la dixme. *Innov.* Depuis la paix le curé a été dépossédé par le seigneur de cette portion de dixme.

39. Eschering. — La chapelle dudit lieu, qui est un filiale de l'église d'Entzheim, est possédée par les catholiques et desservie par le curé d'Entzheim.

* 40-44. Ferckling [Vœlklingen], Kellerdal, Eyswiller annexe de Kellerdal, Berscheviller, Schwalback.

45. S. Arnual. — L'église, qui était autrefois une collégiale, est possédée par ceux de la confession d'Augsbourg.

* 46. Bous.

47. Bibingen. — L'église commune entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg, desservie par le curé de Sarrebrick et par le ministre de S. Arnual.

48. Bischoffen. — L'église possédée par ceux de la confession d'Augsbourg.

49. Dattviller [Duttweiler]. — L'église commune entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg, desservie par le curé de S. Jean Sarrebrick et le ministre dudit lieu.

50. Fischingen. — L'église possédée par ceux de la confession d'Augsbourg.

51. Guerschewiller. — Il y a dans ledit lieu une chapelle où les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg ne font aucun service : elle sert de grange pour placer les dixmes du seigneur.

* 52-54. Hossembach, Schaffenhousen, Verbel. — Horscheidt. — Ludwiller.

55. Molstatt. — L'église possédée par ceux de la confession d'Augsbourg.

---

(1) Malgré la répétition des mots « dudit diocèse de Metz », plusieurs localités mentionnées ci n'appartenaient pas à ce diocèse : nous n'en reproduirons que les noms, en les marquant d'un *. Peut-être reste-t-il quelque doute sur l'un ou l'autre de ces noms, comme Ludwiller : dans le doute, nous avons préféré ne pas étendre injustement nos limites.

(2) Benoit Picart, *Hist. de Metz* (msc 126 de la Bibl. de la ville de Metz), p. 92 : « On voit au-dessous du château de Sarbruck une ville divisée en deux, sçavoir Sarbruck et S^t^-Jean de Sarbruck : le curé et les catholiques sont dans S^t^-Jean. »

56. Uberher. — L'église ruinée, possédée par ceux de la confession d'Augsbourg. Les catholiques dudit lieu vont à l'église de Berus.

Seigneurie de Sarrick dudit diocèse de Metz, appartenant à Madame de Guermange.

57. Le chasteau de Sarrick, Seintzel [Oberstinzel], Dolfing, Gosselving [Gosselming], Altorff, Mutting [Nitting], Kerprig. — Les habitans de tous les villages de cette seigneurie sont catholiques, et ils en possèdent toutes les églises. — Les curez jouissent des dixmes dans toutes les paroisses de lad. seigneurie de Sarrick.

Seigneurie de Fenestrange du diocèse de Metz, appartenant partie au Prince de Vaudémont et partie au prince de Salm, catholiques.

58. Fenestrange. — b. — Le curé jouit d'une partie des dixmes, et l'église de ses revenus.

59. Betborn. — Ladite église a été rebâtie depuis la réunion aux dépens des habitans, qui se sont tous convertis à la religion catholique, et des rentes de la fabrique. — Le curé jouit de partie des dixmes et biens curiaux.

60. Bertelingen [Berthelming], annexe de Betborn. — b. — Ladite église a été réparée des deniers de la fabrique. — Le curé jouit de la dixme, et l'église de ses revenus (1).

61. Mitters[heim].
62. Niners Cheviller [Viversviller *ou* Vibersviller].
63. Schalpack.
64. Mettingen, annexe de Schalpack.
65. Langatt.

66. Steinfels [Niederstinzel]. — Ladite église réparée des deniers de la fabrique depuis la réunion.

67. Pistorf [Postroff], annexe de Steinfels. Messieurs les comtes de Nassau seigneurs en partie dudit Pistorf.

68. Berendorf.
69. Liederfing [Loudrefing].
70. Hautclocher.
71. Gosselming.
72. Khor [Lhor].
73. Hildersheim [Hilbesheim].
74. Lortroff [Lostroff].
75. Munster.
76. Romelfing.

Bailliage des Deux-Ponts dudit diocèse de Metz, rendu au Roy de Suède.

77. La ville des Deux-Ponts. — b'. — *Innovations.* Depuis la paix, cette église a été rendue commune entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg par les officiers de la régence du Roy de Suède (2). La religion de ceux de la confession d'Augsbourg est la dominante dans tout le duché des Deux-Ponts. — (*f*) Le curé a

---

(1) Le mot « idem » dans la 2e et la 6e colonne à côté de tous les noms suivants (nos 61-76) indique la possession des églises et des revenus ecclésiastiques par les catholiques dans toute la seigneurie.

(2) C'est ce que confirme, en 1716, le P. Benoît Picart, *Hist. de Metz* (déjà citée), p. 82 : « En vertu du 4e article du traité de Riswick, le curé y exerce dans l'ancienne église paroissiale toutes les fonctions pastorales, et Monseigneur de Metz a toujours fait dans cette ville et dans sa dépendance la visite, donné la confirmation, institué les curés, etc. Il y a environ 30 familles catholiques ; le reste est composé de calvinistes et luthériens : ceux-ci y ont un temple particulier, les calvinistes font leur prêche dans la nef de l'église paroissiale. »

joui des petites dixmes des catholiques. *Innov.* Le curé a été dépossédé de cette portion de dixme depuis la paix.

78. Ixheim, Mittelback, Rudviller. — (*c*) Les églises desdits lieux communes entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg, et ont été desservies par le curé des Deux-Ponts lorsqu'il y a eu nécessité. *Innov.* Depuis la paix ces églises ont été interdites audit curé et aux catholiques.

79. Hernsveille. — (*c*) Idem, l'église commune..., aussi desservie par le curé des Deux-Ponts. — (*f*) Idem, le curé a joui des petites dixmes des catholiques. *Innov.* Dépossédé depuis la paix.

80. Kirkel et Hassel. — (*c*) Idem, commune..., desservie par le curé de Hombourg lorsqu'il y a eu nécessité.

81. Limback et Mitterbron. — (*c*) Idem.

82. Contwig. — L'église partagée entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg. — Le curé a joui d'une partie de la petite dixme des terres des catholiques. *Innov.* Depuis la paix ledit curé a été dépossédé de cette portion de dixme et de la maison curiale, qui a été donnée au ministre de la confession d'Augsbourg, qui a été établi depuis la paix.

83. Aurback. — L'église commune..., desservie par le curé de Contwig. — (*f*) Ledit curé a joui d'une partie des dixmes des terres des catholiques. *Innov.* Dépossédé de cette portion de dixme depuis la paix.

84. Ninchwiller. — b. — (*f*) Idem, le curé a joui des petites dixmes des terres des catholiques. Dépossédé depuis la paix.

85. — Masviller, annexe de Ninchwiller. — b. — (*f*) Idem, cette église est desservie par le curé de Ninchwiller.

86. Meisenback, aussi annexe de Ninchviller, situé dans le bailliage de Permesens, appartenant au comte d'Hanau. — La chapelle dudit lieu possédée par les catholiques.

87. Horneback. — (*b*) L'église possédée par les catholiques seuls. — (*c*) *Innov.* Cette église a été rendue commune depuis la paix par les officiers de la régence des Deux-Ponts entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg, quoique ces derniers en eussent une autre, qui est celle de l'abbaye où ils ont fait leur service jusqu'à la paix. — (*f*) Le curé a joui des petites dixmes des terres des catholiques jusqu'à la paix. *Innov.* Depuis la paix il a été dépossédé de cette portion de dixmes.

88. Steinhausen, annexe de Horneback. — (*b*) Idem. — (*c*) Idem. — (*f*) Idem.

89. Eynette et la Bonne-Fontaine. — L'église de la Bonne-Fontaine possédée par les catholiques. — (*c*) L'église d'Eynette commune... *Innov.* Depuis la paix cette église a été interdite au curé et aux catholiques. — Le curé de la Bonne-Fontaine a joui des petites dixmes des catholiques. *Innov.* Depuis la paix ce curé a été dépossédé de cette portion de dixme.

90. Birback, annexe de la Bonne-Fontaine. — (*c*) Idem.

91. Wisback. — b. — *Innov.* c. — (*f*) Le curé a joui des grosses et menues dixmes des catholiques jusqu'à la paix. *Innov.* Depuis la paix ce curé a été dépossédé de cette portion de dixmes.

92. Winterback, annexe de Wisback. — b'. — c. — (*f*) Idem.

93. Ranspack. — b. — Le curé, qui est un religieux de l'abbaye de Greventhal, a joui des petites dixmes des catholiques. *Innov.* Dépossédé depuis la paix.

94. Altheim. — b. — Le curé a joui de partie des grosses dixmes et des menues entièrement. *Innov.* Il a été dépossédé depuis la paix des dixmes appartenant au roy de Suède.

95. Niderbisback. — L'église commune..., desservie par le curé de Mettelsbisback, dépendant de la seigneurie d'Hombourg. *Innov.* Depuis la paix les officiers de la régence des Deux-Ponts ne veulent plus permettre au curé et aux catholiques d'entrer dans cette église.

96. Wolforsheim. — L'église possédée par les catholiques, desservie par le curé de Bibelsheim.

97. Mainback. — (*c*) L'église commune..., desservie par le curé de la Bonne-Fontaine. *Innov.* Ladite église interdite aux catholiques et audit curé depuis la paix.

98. Welbenheim, annexe de Mainback. — (*c*) Idem.

99. Defeldt. — (*d*) L'église possédée par ceux de la confession d'Augsbourg.

100. Reichviller. — (*d*) Idem.

101. Vogelbach, du diocèse de Worms (1). — L'église possédée par les catholiques, desservie par le curé de Kibelberg, du bailliage de Keysersloutre.

102. Valtmor, Hesse et Bredemback, du diocèse de Vorms. — Les églises communes..., desservies par ledit curé de Kibelberg.

Comté de Bitsche dudit diocèse de Metz, contesté entre Monsieur le duc de Lorraine et Monsieur le prince de Vaudémont.

103. Ledit comté de Bitsche consiste en la ville de Bitsche et en 42 villages. — *b* Les habitans en sont tous catholiques et en possession des églises d'ancienne institution, et la religion catholique y était seule exercée lors de la signature du traité de paix de Riswick. — (*f*) Les curez jouissent des dixmes et ont des revenus pour leur entretien (2).

Office de Sarralbe.

104. Cet office consiste en la ville de Sarralbe et en 5 villages. — (*b*) Idem, les habitans sont tous catholiques d'ancienne institution. — (*f*) Idem.

Office de Zarguemenes.

105. Cet office consiste en la ville de Zarguemenes et 16 villages. — (*b*) Idem, les habitans sont tous catholiques et en possession des églises.

Office de Forback, rendu à Monsieur le duc de Lorraine.

106. Cet office consiste en la ville de Forback et en 10 villages. — (*b*) Idem.

Office de Vaudrevanges et Berus dudit diocèse de Metz, rendu à Monsieur le duc de Lorraine.

107. Cet office consiste en la ville de Berus et en 32 villages. — Les habitans sont tous catholiques et en possession des églises d'ancienne institution.

---

(1) Ces localités (nos 101 et 102) ne sont dites « du diocèse de Worms » qu'en tant qu'elles étaient administrées provisoirement par le curé de Kübelberg, appartenant à ce diocèse. Et ce provisoire n'était pas ancien, ou du moins avait été interrompu par la présence d'un curé nommé par l'evêché de Metz à Breidenbach (cfr p. 214).

(2) Cette dernière phrase est répétée avec le mot « Idem » aux nos suivants 104-108.

Office de Pettelange, appartenant au Rhingraff de Morange.

108. Cet office consiste en la ville de Pettelange et en 8 villages. — Les habitans sont tous catholiques et en possession des églises.

Seigneurie d'Hombourg, appartenant aux comtes de Nassau, de la confession d'Augsbourg.

109. La ville d'Hombourg. — (*b*) L'église paroissiale possédée par les catholiques. — Depuis la paix, ceux de la confession d'Augsbourg, qui est à présent la religion dominante dans ladite seigneurie, ont commencé à y bâtir un prêche. — Le Roy a fait réparer et aggrandir ladite église paroissiale des catholiques. Les Récollets ont commencé pendant la guerre à y bâtir une église et un couvent.

110. Mittelbischback. [V. déjà n° 95]. — (*b*) Idem, l'église possédée par les catholiques.

Seigneurie de Bliscastel, appartenant à Monsieur le baron de la Leyen, catholique.

111. Cette seigneurie consiste en la ville de Bliscastel et en 31 villages. — Les habitans sont tous catholiques et en possession des églises. — (*f*) Les curez jouissent des dixmes et ont des revenus pour leur entretien.

Seigneurie de Frambourg [Frauenburg] dudit diocèse de Metz, appartenant au sieur Merlin de Dalheim, catholique.

112. Cette seigneurie ne consiste qu'en 2 villages. — Les habitans sont tous catholiques et en possèdent les églises d'ancienne institution. — (*f*) Idem.

Seigneurie de Pontepack, appartenant à Monsieur de Steincalenfels, de la confession d'Augsbourg.

113. Ponteback. — L'église commune..., desservie par le curé de Visback du bailliage des Deux-Ponts [n° 91], qui y va dire la messe et administrer les sacrements lorsqu'il y a nécessité.

Seigneurie d'Ottwiller, appartenant à Monsieur le comte de Nassau d'Ottwiller, de la confession d'Augsbourg.

114. La petite ville d'Ottwiller. — L'église possédée par les catholiques. Il y a aussi une église pour ceux de la confession d'Augsbourg. — Le Roy a fait bâtir l'église des catholiques.

115. Dermingen, annexe d'Ottwiller. — (*c*) L'église commune..., desservie par le curé d'Ottwiller, qui y a dit la messe avant et pendant la guerre, et administré les sacrements lorsqu'il y a eu nécessité. *Innov.* Depuis la paix cette église a été interdite audit curé et aux habitans catholiques.

116. Bibilskirck, aussi annexe d'Ottwiller. — (*c*) Idem.

117. Dirneback. — (*c*) Idem. 118. Niderlinsviller. — (*c*) Idem.

119. Neukirken, Rumersviller, Vieberskirken, Thirther et Hirzviller. — Les églises possédées par ceux de la confession d'Augsbourg.

Du bailliage de Lemberg, appartenant au comte d'Hanau, de la confession d'Augsbourg (1).

---

(1) Pourquoi ne joint-on pas ici les n[os] 444-452, désignés comme « prévôté de Lemberg » et appartenant tous au diocèse de Metz ?

120. Permessens, du diocèse de Metz. — L'église commune... — Le curé a joui des petites dixmes des catholiques. *Innov.* Dépossédé depuis la paix.

Seigneurie de [*S*^{t}] *Vendel* du diocèse de Metz (1), rendue à Monsieur l'Électeur de Trèves.

121. Cette seigneurie consiste en la ville de S. Vendel et 10 villages. — Les habitans sont tous catholiques et en possession des églises d'ancienne institution. — Les curez jouissent des dixmes et ont des revenus pour leur entretien.

DIOCÈSES DE SPIRE ET DE METZ

Prévôté de Lemberg, rendue à Monsieur le comte d'Hanau.

444. Lemberg. — Il n'y a point d'église et les habitans sont de la confession d'Augsbourg.

445. Birmasens. — L'église est partagée entre les catholiques et ceux de la confession d'Augsbourg : mais depuis la paix le ministre de la confession d'Augsbourg a pris possession entière de ladite église. — Il y a très peu de revenus, dont le ministre jouit de temps immémorial.

446. Winslen, Fresheim, Donsiders, trois hameaux. — Il n'y a point d'église, et les habitans sont partie catholiques et partie de la confession d'Augsbourg.

447. Ferbach. — Il n'y a point d'église et les habitans sont tous catholiques.

448. Gersbach, Meisenbach, Einode, trois hameaux. — Il n'y a point d'église et les habitans sont tous de la confession d'Augsbourg.

449. Eichweiller, hameau. — L'église est possédée entièrement par ceux de la confession d'Augsbourg.

450. Bourgleben, hameau. — Il y a une chapelle qui est possédée entièrement par les habitans catholiques depuis les réunions faites par le Roy, et le curé de Rotalben dessert cette chapelle.

451. Munchweiller, hameau. — Il y a une chapelle où le service se fait de temps immémorial. Les habitans sont catholiques.

452. Rupersweiller, hameau ; Erlenbronn, cense. — Il n'y a point d'église et les habitans sont de la confession d'Augsbourg.

Prévôté de Fining, rendue à Monsieur le comte d'Hanau (2).

453. Fining, Troublen, Eigelsbach, cense ; Eppenbronn, Imsbach, Hilst, trois hameaux. — Il y a deux églises qui ont toujours appartenu aux catholiques.

454. Symbden, Kreppen, Rudelberg, Schwigs, quatre hameaux. — Il n'y a point d'église et les habitans sont partie catholiques, partie de la confession d'Augsbourg.

455. Stausseins, Rambsbronn, deux censes. — Il n'y a ni église ni chapelle, et les habitans y sont de la confession d'Augsbourg.

---

(1) Ainsi le monde diplomatique reconnaissait encore que S^{t}-Wendel est « du diocèse de Metz (cfr p. 207, n. 1).

(2) Nous distinguons par un " ce qui était du diocèse de Spire, et dont une partie a passé au diocèse de Strasbourg.

* Prévôté de Steinback, rendue à M. le comte d'Hanau. — 456-457. Steinback, Nidersteinbach.

* Seigneurie de S. Jean, rendue à M. le comte Maximilian Charles de Lowenstein. — 458-460. Albersweiller, Derrenback, Ramberg.

Prévôté de Greffenstein, rendue à M. le prince Louis de Baden.

461. Rohtalben, Clausheim, Munchswiller, Kaltenbach. — L'église a toujours été aux catholiques.

* 462. Leimen, Mertzalben.

DIOCÈSE DE STRASBOURG (1).

Bailliage de la Petite-Pierre, rendu aux prétendans à la succession de Veldens, qui sont le Roy de Suède, M. l'Électeur palatin, et M. le prince de Soultzbach et de Birckenfeld.

* 547. La Petite-Pierre. * 548. Vingheim, Rosteig, Wobsperg.

549. Hambach. — L'église est possédée par ceux de la confession d'Augsbourg. — Il y a des revenus, dont le ministre jouit (2).

550. Tiffemback, Pitersback, Lohr.

551. Durstehl.

552. Adamweiler, Betweiler, Krauffethal, * Berlinghen, Clinghen.

553. Wentesbourg.

554. Steinbakerhof, Kungweiler, Bist (3), — * Weischeim, Haugweiller, Esperg, Suhomberg, Pfatzweiler, Bousweiler [= Weislingen], Shout [= Struth], Hausmanoff, Pupperg, Hinsperg. — Il n'y a point d'églises dans tous lesdits lieux, dont les habitans sont de la confession d'Augsbourg, lesdites églises ayant été ruinées par la guerre.

* 555. Wedinberg [= Weinburg] pour la moitié seulement.

---

(1) Cette attribution au diocèse de Strasbourg de tout le bailliage de la Petite-Pierre (Lutzelstein) marque un changement considérable des frontières du diocèse de Metz : en effet, bien qu'il reste des doutes sur certains points moins importants, nos anciens pouillés sont très clairs sur beaucoup des noms cités ici ; de plus l'*État du diocèse de Strasbourg en 1454* (cité p. 202) n'indiquait comme paroisses appartenant au diocèse de Strasbourg que Behrlingen, Lucelstein, Weinburg, Wingen.

(2) La possession, et même l'entière possession, des églises par les protestants est répétée aux 4 n^os^ suivants ; celle des revenus ne l'est qu'aux n^os^ 551 et 553.

(3) Nous mettons ainsi en avant les localités qui avaient appartenu au diocèse de Metz, tandis que la liste les place après celles qui suivent ici. — D. Calmet dira bien (*Notice de la Lorraine*, I, 443) : « Le bailliage de Fénétrange est du diocèse de Metz, excepté le seul village de Bust, qui est de celui de Strasbourg, et dont presque tous les habitants sont luthériens. » Nous trouvons néanmoins, vers 1690, dans un état des familles catholiques dans l'archiprêtré de Bouquenom : « Schalbach, Butz et Metin : deservie par le s^r^ Tiebeau ; Schalbach 17, Butz et Metting 15 : fait 32. » Du reste, le pouillé très complet du diocèse de Strasbourg, dressé par Grandidier en 1778, ne parle aucunement de Bust.

V

LE POUILLÉ AU XVIII[e] SIÈCLE

On connaît le grand mouvement de rénovation des études historiques opéré au XVII[e] siècle par certains ordres religieux, et qui est devenu comme l'idée propre attachée au nom des Bénédictins. Ce mouvement devait naturellement s'étendre à l'histoire provinciale et diocésaine, et ce seront bien les Bénédictins qui nous laisseront, avec la grande *Histoire de Metz*, le monument principal de notre statistique diocésaine. Pourtant ils eurent des précurseurs dans cette voie, et avant d'aborder le pouillé des Bénédictins, il nous faut rendre hommage à un autre religieux, qui leur facilita singulièrement les choses.

En même temps nous traiterons deux épisodes curieux du travail qui se faisait sur nos frontières, par la politique d'une part, et de l'autre par le zèle qui essayait de relever les ruines causées par le protestantisme.

I. **Le P. Benoît Picart et le pouillé de 1711.** — Au début du XVII[e] siècle, après les premières invasions du protestantisme, nous avons vu M. de Belchamps essayer de préciser la situation religieuse du diocèse par un nouveau pouillé. En moins d'un siècle, grâce à la guerre et aux jeux de la politique, ce travail devenait inexact et incomplet : il était nécessaire de le reprendre et l'état des esprits demandait qu'on fît mieux. L'exemple venait d'en être donné, dans un diocèse voisin, par un religieux capucin, le P. Benoît Picart, auteur successivement d'une Histoire de Toul et d'un Pouillé de ce diocèse (1). Deux volumes pour un pouillé constituaient une œuvre bien différente des anciennes listes des bénéfices, doublées tout au plus d'une liste des collateurs.

Mgr de Coislin, évêque de Metz, désirant un ouvrage semblable pour son diocèse, s'adressa à l'auteur du pouillé de Toul ; le P. Benoît accepta (2) et rédigea

(1) *Histoire ecclésiastique et politique de la ville et du diocèse de Toul*, 1 vol. in-4°. A Toul, chez Alexis Laurent, MDCCVII. — *Pouillé ecclésiastique et civil du diocèse de Toul, imprimé par ordre de Monseigneur*, 2 vol. in-12. A Toul, chez Louis et Etienne Rolin, MDCCXI.

(2) Digot, *Éloge historique du R. P. Benoît Picart* (dans les Mém. de la Soc. royale des sciences, lettres et arts de Nancy, 1844) ne dit rien de ce projet, mais pense que le P. Benoît travaillait dès 1709 à son *Histoire de Metz* : il eût donc réalisé pour Metz ce qu'il venait de faire pour Toul, dont il présentait le pouillé comme « une suite de l'histoire ecclésiastique de ce diocèse ».

sans doute lui-même (1) le questionnaire suivant, qu'une circulaire épiscopale recommanda à l'attention de tous les curés (2) : il s'agissait, comme à Toul, de grouper « tout ce que l'on cherche ordinairement pour être pleinement informé de l'état d'un bénéfice ».

Mémoire de ce que messieurs les Archiprêtres et Curez du Diocèse doivent envoyer pour la confection d'un Pouillé.

1. Le sieur Curé marquera le nom de sa Paroisse bien ortographié ; il mettra ensuite le nom Latin comme il le trouvera énoncé dans ses Institutions.

2. Il n'oubliera point de mettre dans son Mémoire le Saint Patron ou Titulaire de son Eglise.

3. Il désignera le Collateur ou le Patron du Bénéfice ; si le Patronage est Laïc ou Ecclésiastique ; s'il est contesté, et par qui ; et il marquera celuy qui y a présenté la dernière fois.

4. Si le Patron a le droit de nommer en tout temps, ou si le Pape a ses mois.

5. Il marquera exactement les noms des Décimateurs ; quelle quotité de la grosse et menue Dîme ils perçoivent ; si le Curé a part dans la Dîme ; enfin si les Dîmes sont chargées de quelques préciputs, et envers qui.

6. Il marquera aussi si la Dîme ou quelque partie d'icelle est inféodée ; si elle est chargée de la réparation de l'Eglise.

7. Si le Curé, outre la portion de Dîme, a quelque autre Fixe ; en quoy il consiste ; il donnera le dénombrement des Terres, Prez, Vignes, Chenevieres, Bois, et généralement tout ce qui compose son fixe ou bouvrot, ou bien il en déclarera la valeur annuelle.

8. Le Curé accusera tous les Droits particuliers et Franchises dont il est en possession.

9. Il marquera le nom du Seigneur de la paroisse, la Prévôté, le Bailliage et le Parlement dont elle ressortit.

---

(1) Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer ce questionnaire avec le plan indiqué par le P. Benoît à la fin de sa préface du pouillé de Toul. Il indique là aussi comme sa principale source pour la composition de cet ouvrage les Mémoires dressés par les curés : c'est précisément ce que Mgr de Coislin demandait à son clergé en 1711.

(2) Voici cette circulaire : M. — Le Poüillié du Diocese de Toul, composé par le Pere Benoist, Gardien des Capucins de Toul, et imprimé nouvellement, m'a paru d'une si grande utilité pour la conservation des Droits et des Revenus des Eglises qui composent ce grand Diocese, que j'ay d'abord songé à procurer un pareil avantage aux Eglises dont la charge m'est confiée ; et j'ay engagé à cette fin cet habile et zelé Religieux à travailler à un Poüillié general des Eglises de mon Diocese, avec la même exactitude qu'il a employée pour celuy de Toul : Et comme son âge et ses emplois ne luy permettent pas de se transporter sur tous les Lieux d'où il a besoin de recevoir les éclaircissemens necessaires pour former les Materiaux dont il composera son ouvrage ; J'ay crû ne pouvoir mieux supléer à ce défaut, qu'en me reposant de ce soin sur le zele et la fidelité des Archiprêtres et Curez : Et pour vous faciliter la recherche de ces éclaircissemens, j'ay fait dresser un Memoire des Chefs sur lesquels vous devez dresser l'Etat des Instructions que je souhaite recevoir de vôtre part. Je vous prie d'avoir beaucoup d'exactitude et de diligence, vous assurant que vous ne pouvez m'obliger plus sensiblement, qu'en contribuant de vôtre mieux à la perfection d'un Ouvrage dont vous et vos Successeurs tirerez la principale utilité. Vous envoyerez à Mr. vôtre Archiprêtre le Memoire remply, et il aura soin de me l'adresser. Je suis, Monsieur, entierement à vous. L'Evesque de Metz. — A Metz, ce 25. septembre 1711.

10. S'il y a des Abbayes dans l'étendue de la paroisse, il le marquera, de même que les Prieurez, en déclarant de quelle abbaye ils dépendent; s'ils sont en Règle ou en Commende ; s'il y a des Religieux ; quel en peut être le Revenu.

11. Il en fera de même pour les Maisons Religieuses, les Hôpitaux, Commanderies et Oratoires Champêtres.

12. Il accusera toutes les Chapelles, en désignant le Patron, le Revenu et les Charges.

13. Il marquera l'Annexe ou Eglise succursale, le Saint Patron, les Décimateurs, de même que l'on a marqué pour la paroisse.

14. Il déclarera aussi les Dépendances, Fermes et Fiefs qui se trouveront dans l'étendue de la paroisse.

15. Même il sera expédient que le Curé marque s'il a droit de Raportage sur les paroisses voisines lorsque ses paroissiens y vont labourer.

En attendant les résultats de cette enquête et pour se préparer à les contrôler et à les compléter, de même que cela s'était fait pour le pouillé de Toul, on fit un dépouillement des registres de la Chambre épiscopale pour y retrouver, dans les institutions aux bénéfices, les droits des collateurs, l'étendue des bénéfices et toutes autres indications utiles. Ce travail, consigné dans des registres spéciaux (1), compense un peu pour nous la perte de la plupart des registres primitifs. Il n'en est pas de même des réponses au questionnaire de 1711.

Ces réponses furent rédigées, comme il fallait s'y attendre, avec un empressement inégal et une exactitude également variable. Nous en avons retrouvé environ un tiers (2). Beaucoup sont datées des derniers mois de 1711 ; nous n'en avons point vu portant une date postérieure au mois de mars 1712. Le P. Benoît eut-il jamais ces documents en sa possession et mit-il réellement la main à la rédaction d'un pouillé de Metz ? Nous ne le pensons pas. A ce printemps de 1712, on poursuivait devant la Cour souveraine de Nancy la condamnation de son pouillé de Toul, et on l'obtenait dans un arrêt du 30 mai (3). C'était d'ailleurs le moment des plus vives polémiques entre le P. Benoît et le P. Hugo, le complaisant historiographe du duc de Lorraine. De plus, tant que l'*Histoire de Metz* ne fut point achevée, l'auteur ne devait pas songer à lui donner une suite par la rédaction du pouillé, et cette histoire s'acheva si tard que l'auteur ne put point l'amener à l'impression (4). Le P. Benoît

---

(1) V. aux archives de l'évêché, le *Registre des institutions aux bénéfices*, commencé en 1711 et continué jusqu'aux approches de la Révolution. Un autre registre des mêmes archives, malheureusement privé de ses premières feuilles, donne d'une façon plus sommaire d'abord les institutions aux cures, puis les institutions aux chapelles bénéficiales : dans sa première partie, il n'est que la mise au net d'un registre conservé à la bibliothèque du Grand Séminaire et qu'il faut rapporter également à 1711 ; mais, seul, le Reg. des inst. aux bénéfices a des renvois aux registres primitifs de la Chambre épiscopale.

(2) Exactement 195, alors qu'il dut y en avoir environ 520. Cette perte regrettable est due surtout à un classement défectueux, qui avait disloqué les liasses formées en 1711. Pour 9 archiprêtrés, il ne reste rien de cette enquête, et 2 seulement ont leurs mémoires au complet.

(3) V. cet arrêt publié au *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1857, p. 106. En apparence, la Cour souveraine faisait droit aux plaintes de plusieurs particuliers, qui reprochaient au P. Benoit d'avoir « supprimé différents droits de patronage, attribué aux uns les droits de collation qui appartiennent aux autres, fixé sans connaissance de cause les revenus de chaque bénéfice, décidé de son autorité sur tous les droits des dîmes et les droits des seigneuries » ; en réalité (Digot, *Éloge* déjà cité) la Cour voulait tourmenter le P. Benoît et, dans sa personne, l'évêque de Toul. Pourtant le Parlement de Paris condamna aussi ce pouillé en 1747.

(4) Baltus, *Mémoire pour servir à l'Hist. de Metz* (Bibl. de la ville de Metz, msc 165), page 10, dit que cette *Histoire* fut « achevée en 1718, dédiée et présentée à M. de Coislin, qui en a empêché l'impression, après l'avoir fait examiner par défunt M. Seron, son grand vicaire ».

ne fut donc, pour le pouillé comme pour l'histoire de Metz, qu'un précurseur des Bénédictins, qui réalisèrent plus tard son double projet : on verra que leur pouillé ajoute à peine quelque chose au plan dressé en 1711, et ils profitèrent sûrement des matériaux rassemblés dès ce moment. De même nous utiliserons ce qui nous reste de ceux-ci pour annoter au besoin le pouillé des Bénédictins.

Entre temps, on continua à transcrire les pouillés anciens, et l'on pourrait citer un assez grand nombre de documents (1) n'ayant guère qu'un ou deux éléments nouveaux : l'indication du pays politique à côté de la paroisse, et le nom du bénéficier faisant suite à celui du collateur ; parfois la date de la nomination est indiquée aussi, et même lorsqu'un msc de ce genre a été tenu au courant des changements survenus pendant quelque temps, on a ainsi une série des possesseurs successifs des bénéfices pendant une période plus ou moins longue du XVIII^e siècle. Tout cela peut être d'un intérêt local très réel ; mais cette statistique personnelle n'entre point dans notre plan et nous mènerait trop loin (2). Arrêtons-nous pourtant à deux particularités, d'un intérêt plus historique et moins restreint.

Digot (*Éloge* cité) ne parle point d'empêchements, mais seulement de retards apportés à l'examen qui ne fut pas terminé avant la mort du P. Benoit (janvier 1720). De plus, la date indiquée par Baltus est-elle exacte ? Il l'a empruntée évidemment à un exemplaire de l'ouvrage du P. Benoit, et elle se trouve ainsi en tête du msc 127 de la Ville de Metz (et dans le texte p. 138, 222) ; mais un autre exemplaire, msc 126 de la Ville de Metz, porte en tête cette note presque illisible : « Cette histoire est du P. Picart capucin, qui l'a achevée ... 15 oct. 1716. » Nous ne garantissons pas la lecture du mot « achevée », mais d'autres l'auront lu ici ou ailleurs, car ils donnent cette date pour l'achèvement de l'ouvrage. Pourtant en différents endroits de cet exemplaire (p. 83, 250, 361) on trouve ces mots « la présente année 1719 », et de fait le texte est ici plus développé en général qu'au msc précédent : le P. Benoit n'aura-t-il pas continué à perfectionner cette œuvre, après l'avoir présentée à l'examen de M. Seron ? ou bien quelque autre main y aura-t-elle mêlé ses productions (le msc 126 n'est en effet qu'une copie datée de 1754 environ, comme on peut le voir p. 477) ? Cette seconde hypothèse s'impose au moins pour certaines parties, et c'est encore Baltus qui nous suggère le nom de ce continuateur du P. Benoit, en même temps qu'il rectifie ou précise une assertion de Dom Calmet, répétée encore par Digot : « On connait deux mss de cette histoire : l'un qui était dans la bibliothèque de M. Seron, avec laquelle il est passé à sa mort à l'abbaye de S^te^-Marie de Pont-à-Mousson ; l'autre, dont j'ai eu communication et qui est chargé de différentes observations écrites de la main de M. Seron, était dans la bibliothèque de M. Deslandes, chanoine .. et grand vicaire de M. de S^t^-Simon. Elle a été léguée au Petit Séminaire de cette ville. » Le msc 126 est probablement une copie de cet exemplaire annoté par M. Seron, et celui-ci déclare (p. 275) qu'il y a employé de nombreuses indications reçues du chanoine Gissé l'ainé : de fait les travaux de celui-ci (D. Calmet, *Biblioth. lorr.*, col. 417) offraient un rapport constant à la seconde partie de l'ouvrage du P. Benoit.

(1) On trouve à la Bibliothèque du Grand Séminaire : *État des curés du diocèse de Metz, leurs noms et ceux des collateurs, les paroisses qui sont de France, de Lorraine ou d'Empire — tiré d'un pouillé de l'Évêché de 1715, renouvelé en 1726* (in-12, 49 pages, plus 13 feuillets non numérotés pour une *Table de toutes les cures .. et de quel archiprêtré elles sont*) ; — un autre *Polium ou État* ... semblable (37 p. in-12), *décrit par m^re^ George Bischoff pretre du diocèze de Metz et curé d'Arnaville en l'année de grâce 1741 :* celui-ci aussi est *tiré sur celuy de l'evêché de Metz*. On nous a dit qu'il existait un livret semblable, daté de 1744, à la cure de Longuyon, et il est naturel qu'on les ait multipliés beaucoup, comme on ferait de nos jours, si nous n'avions point dans l'Ordo annuel un état du clergé. Voir encore aux Archives de la Préfecture, G 19, un état tout semblable, copié en 1767 par Philippe Colson, chantre et régent d'école de S^t^-Privat-Montigny « avec les noms des curés depuis environ l'an 1725 » ; à la Bibl. de la Ville de Metz, msc 59, les pièces marquées K et L ; aux Archives de l'Évêché, des fragments d'un état de ce genre vers 1744, un pouillé de 1767, un autre de 1772, renouvelé en 1778, enfin un *État du diocèse* en 1781, renouvelé le 10 février 1787, et encore renouvelé le 15 mars 1791.

Dans ces derniers, on trouve souvent, ce qui convenait à des administrateurs diocésains, ndication des moyens de correspondre avec chaque paroisse, ainsi qu'un chiffre pour la valeur du bénéfice.

(2) Outre les lacunes que la juxtaposition même de ces listes laisserait subsister dans les séries des curés, il faut se défier des erreurs qui se glissent dans tous les documents de ce genre : on ne trouvera nulle part ces séries avec plus de sûreté et de précision que dans les

II. **Le vicariat apostolique de Lixheim.** — Nous n'avons pas à rappeler les raisons politiques qui présidèrent à l'érection (1629), demandée par le duc de Lorraine, d'une principauté de Lixheim relevant directement de l'Empire et devant être formellement un État catholique : au point de vue diocésain, cette érection n'eut d'abord aucune conséquence, la nouvelle principauté restant entièrement soumise à la juridiction de l'évêque de Metz. Lorsque les Tiercelins furent fondés à Lixheim (1658), on leur confia bien l'administration de la cure de cette ville et des paroisses voisines, mais c'est de l'évêque qu'ils reçurent les pouvoirs nécessaires (1). En 1693, l'évêché ayant voulu nommer un prêtre séculier à la cure, les religieux s'y opposèrent et réussirent à l'empêcher, nous ne savons par quels moyens, mais il paraît peu probable qu'ils aient songé dès lors à se rendre indépendants. Il fallut le retour de la principauté à la Lorraine (1702) et l'appui, sinon l'instigation, du duc Léopold pour qu'on songeât à faire revivre les privilèges d'exemption de l'ancienne abbaye de Lixheim, disparue depuis le milieu du XVI[e] siècle (2). La prétention était singulière ; néanmoins elle triompha à Rome (3), qui, ne pouvant ressusciter l'abbaye, érigea le territoire qui lui avait appartenu en un vicariat apostolique, dont on confia l'administration à M. Jean-François de Mahuet. Celui-ci, tenant déjà du duc l'abbaye de Sturtzelbron, allait recevoir en 1714 la coadjutorerie de la grande prévôté de S[t]-Dié et pourrait ainsi servir très utilement les visées de la cour de Lunéville.

Le bref de nomination du nouveau vicaire apostolique nous est inconnu ; on le cite sous la date du 21 mai 1711, mais on attendit plus d'un an avant d'en faire usage. Nous avons en effet la protestation que l'évêque de Metz ne manqua pas d'élever, dès qu'il eut connaissance de cette atteinte portée à sa juridiction (4). Or, cette protestation est du 30 août 1712, et fut signifiée à l'abbé de Sturtzelbron le 7 septembre suivant (5). L'évêque, « fort surpris en apprenant que ledit s[r] abbé a obtenu des lettres de vicaire apostolique pour la cure et autres lieux de la principauté de Lixheim, et que même ledit s[r] abbé s'est transporté audit lieu, y a fait visite et exercé plusieurs autres actes de juridiction, ... proteste de nullité tant de

---

registres des actes paroissiaux, existant très généralement à l'État civil de nos communes pour tout le XVIII[e] siècle et la fin du XVII[e].

(1) Ces religieux, inquiets de la situation anormale du nouveau Lixheim « ubi nulla spiritualis administratio debite demandata, nusquam locus ille novus parochiæ titulo aut limitibus decoratus », avaient demandé eux-mêmes à l'évêché de Metz l'érection de la paroisse et son union à leur couvent : ce que le vicaire général, Claude de Bruillart de Coursan, avait accordé (4 août 1666), sous la réserve expresse que la nouvelle cure serait toujours soumise à l'autorité de l'évêque, et celui qui en serait chargé obligé d'assister aux synodes et d'en observer les statuts.

(2) Depuis longtemps les ducs cherchaient le moyen de soustraire leurs États à la juridiction des évêchés voisins, tombés au pouvoir de la France ; ne pouvant y parvenir par un démembrement des diocèses, auquel la France s'opposait naturellement, ils essayèrent d'approcher du but en étendant le plus possible les privilèges d'exemption accordés jadis aux grandes abbayes de leurs États : en groupant tous les territoires qui dépendaient de celles-ci, on eût pu constituer un évêché lorrain. Or Lixheim est explicitement désigné à cette intention, à côté de S[t]-Dié et des abbayes des Vosges, dans une lettre du duc Léopold. (V. *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1886, p. 380.)

(3) On sait les difficultés plus graves que notre administration diocésaine d'alors rencontra à Rome, à cause de ses tendances jansénistes et gallicanes.

(4) D'après un mot de la lettre du P. Alexis citée plus loin, M. de Mahuet aurait pris possession de son vicariat apostolique 10 ou 12 jours avant le 5 septembre 1712. Nous avons du reste la réponse que le curé de Montbronn fit au questionnaire pour la confection d'un pouillé, à la fin de 1711 ou même au début de 1712 : il n'y est pas question encore d'un vicariat apostolique.

(5) Le curé de Deux-Ponts, accompagné des curés de Hornbach et de Siersthal, après avoir appris que M. de Mahuet n'était point dans son abbaye, s'en vint « à la maison abbatiale de Sturtzelbronne, scituée dans la ville de Bitsche », où il s'adressa au s[r] Jean-Georges Lang, admodiateur dudit abbé.

l'obtention desdites lettres de vicaire apostolique que de tout ce qui s'est suivi ; deffendons tant aux Religieux administrateurs de la cure qu'aux peuples qui en sont paroissiens, de reconnaître en rien ledit s^r abbé de Mahuet ni tel autre qui ne serait pas envoyé par ledit sgr Evêque ». L'évêque ne fait aucune allusion aux causes de cette étrange nouveauté : il n'ignorait pas cependant d'où était parti le coup ; en effet sa protestation, portée à Lixheim même dès le 5 septembre, ne put y être signifiée sur le refus que firent d'abord les deux huissiers de la localité d'y prêter leur concours, le bailli, M. d'Affincourt, les soutenant en cela et prétendant « qu'il fallait s'adresser à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois » ; sur quoi le P. gardien des Tiercelins refusa aussi de recevoir copie de l'acte épiscopal, alléguant « l'ordre que Sa Sainteté a donné de reconnaître le vicaire apostolique en vertu de saincte obédience, accompagné de la permission de S. A. R. avec ordre aux officiers d'enregistrer ledit bref ». Pourtant on était assez inquiet au couvent : soit réelle divergence d'idées, soit habileté pour ne se compromettre d'aucun côté, un religieux, le P. Alexis de Mirecourt, écrivit aussitôt à Mgr de Coislin, en son nom particulier, pour exposer sa peine et demander, « en attendant que cette affaire soit vuidée, qui ne me regarde qu'indirectement, de vouloir bien m'accorder une approbation dans les termes de votre juridiction... ». Le P. Alexis offre en même temps à l'évêque de lui envoyer une copie du bref de M. de Mahuet ; et redoutant la puissance de cet abbé, il demande qu'on lui adresse les pouvoirs qu'il désire par quelqu'un de messieurs les curés du voisinage, comme Schalpach ou Reding, avec ordre de les lui remettre en mains propres. De fait, Mgr de Coislin répondit à cette lettre par l'envoi d'une commission d'administrateur pour la cure de Lixheim et ses annexes. Nous ignorons la suite de l'affaire : les faits prouvent que l'opposition de l'évêque fut vaine et que M. de Mahuet conserva l'administration de son vicariat apostolique (1). Il en vit toutefois la fin, quoique celle-ci soit presque aussi obscure que le commencement.

Dès que le sort de la Lorraine eût été réglé en vue de son annexion à la France, il n'y avait plus aucune raison de maintenir cette anomalie d'un vicariat apostolique de Lixheim, et le roi Stanislas y renonça, croyons-nous, sans peine. Les historiens sont d'accord avec les registres paroissiaux pour désigner à cet effet l'année 1738 (2). Durival, *Description de la Lorraine*, t. II, p. 261, est très précis : « Lixheim est tout du diocèse de Metz depuis le 30 mars 1738 ; auparavant il y avait un commissaire apostolique. » La date ainsi donnée nous paraît retarder un peu, car, dès le 13 janvier 1738, nous voyons Stanislas présenter à l'évêque de Metz un sujet pour remplir une cure vacante de la principauté, Weckerswiller : on y reconnaissait donc de nouveau la juridiction épiscopale.

Quelle avait été l'étendue et l'organisation paroissiale du vicariat apostolique ? Il semble que celui-ci dut comprendre toute la principauté de Lixheim ; mais on avait rattaché à celle-ci, au moins en partie, deux fiefs relevant de la Lorraine (Lenning-Altroff et Hambach, annexe de Rodt), et ceux-ci ne furent certainement point soustraits à l'autorité de l'évêque pendant ce temps de 1711 à 1738. Restent les biens que la Lorraine avait achetés à l'Électeur palatin en 1623, et constituant

---

(1) Nous ne savons s'il existe quelque part des archives de cette administration. Elle fut confiée, au moins pour un temps, au curé d'Arscheviller, qui prend dans les actes de sa paroisse (1716, 1720) le titre de « officialis et vicarius generalis vicariatus apostolici Lixhemiensis ».

(2) Dom Calmet, *Notice de Lorr.*, I, 674 : « Lixheim avait été soumis pour le spirituel à un vicaire apostolique, comme bâtie sur le fond d'une ancienne abbaye où nul évêque n'avait eu de juridiction Mais depuis l'avènement de Stanislas, on reconnaît à Lixheim l'évêque de Metz et on y suit les statuts de son diocèse. » — A. Benoît, *Les protestants lorrains sous le roi Stanislas*, p. 36, après avoir attribué l'érection du vicariat apostolique au désir de « stimuler le zèle des missionnaires (Tiercelins) », ajoute : « Dès 1738, Stanislas, sans aucune permission de Rome, autorisa verbalement M. de St-Simon, évêque de Metz, à reprendre les fonctions épiscopales dans la principauté. »

plusieurs groupes géographiquement distincts : au sud, Arscheviller formait avec S^t-Louis, Pharbach et Dannelbourg, une paroisse ; de même Montbronn au nord ; au centre, groupées autour de Lixheim, sept localités confiées au zèle des Tiercelins et formant peut-être autant de paroisses (1), plus Weckerswiller qui avait un curé proprement dit. Nous ne parlons pas de quelques possessions détachées plus à l'est, comprenant les restes du domaine de l'abbaye de Craufthal : le diocèse de Strasbourg les avait englobées auparavant.

III. **Archiprêtré de Neufmoutier.** — Le pouillé de 1607 (p. 180) constatait la disparition de deux archiprêtrés, Bouquenom et Neufmoutier : il avait toutefois inséré parmi les paroisses de l'archiprêtré de Sarrebourg 7 noms appartenant en réalité à celui de Bouquenom, et moins d'un quart de siècle plus tard nous retrouvons un archiprêtre en titre à Bouquenom. Il en va tout autrement à Neufmoutier : la visite de 1680 (v. p. 205) nous a fait constater l'ardeur réformatrice des comtes d'Ottweiler et la disparition du catholicisme dans presque tout cet archiprêtré. A la fin du siècle, grâce à l'occupation française, le mouvement de restauration catholique est suffisant pour qu'on relève le titre de l'archiprêtré (cfr p. 213) ; mais bientôt la politique entrave de nouveau ce mouvement, et, chose plus curieuse, l'archevêque de Trèves enlève à son suffragant de Metz la paroisse principale de cet archiprêtré, d'où une nouvelle disparition de ce titre vers 1711 et, quand on le ressuscitera, 60 ans plus tard, il faudra démembrer les archiprêtrés voisins pour lui fournir une circonscription suffisante. Les Bénédictins composeront leur pouillé quelques années plus tard, et cependant ils ne diront rien de ce remaniement considérable : c'est pourquoi nous nous y arrêtons ici.

Le 28 juillet 1699, Mgr du Cambout de Coislin, commençant la visite de l'archiprêtré de Neufmoutier selon l'ordre fixé par son mandement du 1^er^ de ce mois, arrivait à S^t^-Wendel et s'étonnait de n'entendre point sonner les cloches et de ne recevoir aucun des honneurs ordinaires en pareil cas. On lui apprit aussitôt que « le sgr archevesque et électeur de Trèves avoit donné des ordres au s^r^ d'Hame, bailly de S^t^ Vandel, pour nous empescher l'entrée de lad. église, s'opposer à l'exercice de nos fonctions épiscopales, et avoit de plus fait deffendre aux paroissiens dud. S^t^ Vandel de recevoir de nous le sacrement de confirmation sous peine d'amande ». Le curé de S^t^-Wendel témoigne beaucoup de chagrin, mais ne peut introduire l'évêque dans son église, où, sur l'ordre du bailli, plusieurs habitants se sont enfermés et ont barricadé les portes. L'évêque le constate par lui-même le lendemain, 29 juillet, ce qui l'oblige, après avoir fait sa prière à la porte principale de l'église, d'administrer dans le cimetière le sacrement de confirmation à un grand nombre d'habitants des paroisses de l'archiprêtré. Puis, rentré dans son logis, il rédige un acte de protestation (2) qu'il fait signifier aussitôt au s^r^ d'Hame ; et réunissant autour de lui les

(1) Avant 1712, on associe plusieurs fois comme simples annexes de Lixheim, Vieux-Lixheim, Brouviller et même Hérange ; Fleisheim et Bickenholtz étaient bien insignifiants à cette époque ; Hellering eut un administrateur ou un curé à partir de 1715. Nous avons cité (p. 27, n. 3) quelques indications sur l'administration de cette région en les attribuant au début du XVIII^e^ siècle : il s'agit plutôt d'une époque antérieure, alors que la principauté de Lixheim était unie à la principauté de Phalsbourg, dont le nom paraît uniquement dans ces indications ; or la France s'était annexé Phalsbourg dès 1661.

(2) Cette protestation établit que les droits incontestables des évêques de Metz sur la paroisse de S^t^-Wendel sont de notoriété publique, s'appuyant et sur les monuments les plus anciens, les poliums de l'évêché, et sur les institutions données aux curés, « nommément les s^rs^ Nic. Molitor, Adam Boppelreuter, et Nic. Keller titulaire moderne », ainsi qu'aux chapelains de lad. paroisse, « et spécialement aux s^rs^ Pierre Maringer et Jacq. Reiser, à présent titulaires desd. places ». Et ces droits ont été reconnus par un bref de Sa Sainteté Innocent XI du 26 mars 1681 en réponse à une lettre de Mgr d'Aubusson de la Feuillade : celle-ci se rapportait sans doute à quelque tentative de l'archevêché de Trèves à la suite de la visite de 1680 (v. p. 207, n. 1).

curés de l'archiprêtré, règle avec eux ce qui concerne l'état de leurs paroisses, et leur enjoint de continuer à reconnaître pour leur archiprêtre le s^r Keller, curé de S^t-Wendel.

Quelles furent les suites immédiates de cette scène étrange ? Les officiers de l'archevêque de Trèves durent constater cette fois encore l'inutilité de leurs efforts : l'évêché de Metz continue pendant les premières années du XVIII^e siècle à donner des pouvoirs au curé et aux chapelains de S^t-Wendel. Mais les choses changent peu après, et nous ne trouvons plus aucun acte de juridiction exercé au nom de nos évêques dans cette paroisse : en 1711, le curé Keller est déplacé et avec lui le titre d'archiprêtre de Neufmoutier disparaît (1). On en fait la remarque explicite au synode de 1714 : « in isto capitulo non est archipresbiter » ; et comme la cure de Breidenbach a dû être abandonnée de nouveau, l'archiprêtré, réduit à 3 paroisses, ne subsiste plus que comme un souvenir ; c'est l'archiprêtre de Hornbach qui remplira les fonctions nécessaires sur tout ce domaine.

Cependant, malgré tous les obstacles, l'action catholique se faisait sentir de plus en plus dans ces régions et l'on dut leur rendre une organisation plus régulière. A la fin de 1769, 12 curés de l'archiprêtré de Hornbach, ayant à leur tête l'archiprêtre et le procureur du chapitre, adressent une requête à l'évêque pour exposer les inconvénients qu'il y aurait à maintenir l'union des deux archiprêtrés de Neufmoutier et de Hornbach, faite « il y a peut-être plus de cent ans ». Ces inconvénients sont ceux de toute circonscription trop étendue, « cet archiprêtré ayant 18 à 19 lieues d'étendue », alors surtout que l'éloignement de Metz exigerait une surveillance et une action plus efficaces de la part de l'archiprêtre. Ils demandent donc qu'on rétablisse un archiprêtré distinct à Neufmoutier, auquel on annexera quelques paroisses de l'archiprêtré de S^t-Arnual aussi trop étendu, et qu'on détermine un lieu d'assemblée pour le synode rural de Hornbach, qui en a changé inutilement plusieurs fois. Cette idée de modifier les archiprêtrés voisins pour reconstituer celui de Neufmoutier donna lieu à différents projets et à plusieurs enquêtes ; avec l'archiprêtré de S^t-Arnual, celui de Hornbach devait naturellement subir quelques démembrements, mais ceux-ci pouvaient être compensés aux dépens des archiprêtrés de Morhange et de Bouquenom. Pourtant on recula devant la confusion que produiraient des changements trop multipliés, et une ordonnance du 18 septembre 1770 rétablit l'archiprêtré de Neufmoutier, en lui assignant 22 paroisses, dont 5 détachées de l'archiprêtré de Hornbach, 10 de celui de S^t-Arnual, et 7 sont indiquées comme ayant appartenu à l'ancien archiprêtré de Neufmoutier (2). Mais on trouva dès l'année suivante que le nouveau chapitre, comprenant seulement 13 curés régulièrement institués, les autres capitulaires n'ayant que des pouvoirs d'administrateur, était encore trop inférieur aux chapitres voisins : c'est pourquoi une nouvelle ordonnance du 8 décembre 1771 augmenta le chapitre de Neufmoutier de 7 paroisses, dont 5 détachées encore de S^t-Arnual et les 2 autres de Hornbach. C'est alors qu'on vit cette chose curieuse, la localité de S^t-Arnual, devenue simple annexe de la cure de Sarbrück, passer avec celle-ci dans le nouvel archiprêtré de Neufmoutier, alors

---

(1) Faut-il rappeler qu'à la même époque, l'érection du vicariat apostolique de Lixheim diminuait sur d'autres points la juridiction de Mgr de Coislin ? L'autorité de Rome, contrairement au bref de 1681, sanctionna-t-elle aussi le démembrement de S^t-Wendel ? ou bien y eut-il accord entre Trèves et Metz ?

(2) Celles-ci sont : Breidenbach, Hombourg-la-Forteresse, Illingen, Mittelbitschbach, Neunkirchen, Ottweiler et Wisbach avec Vogelbach. Comment met-on là Hombourg, alors que son ancienne mère-église, Bedden, avait certainement fait partie de l'archiprêtré de Hornbach (v. p. 66) ? Aussi n'en est-il pas question dans l'État de l'archiprêtré de Neufmoutier en 1692 (v. p. 213). Celui-ci ne mentionne pas davantage Wiesbach, mais l'annexe de Vogelbach représente sans doute le Foulbach ou Faulenbach de la visite de 1680 (v. p. 204) et celui-ci était rapporté à l'archiprêtré de Neufmoutier (p. 64, n. 8).

que son nom continuait à désigner l'archiprêtré voisin. Et c'est là ce qui explique (1) les grandes différences qu'offriront les énumérations des paroisses de ces trois archiprêtrés dans le pouillé des Bénédictins, comparé aux pouillés anciens : comment les Bénédictins n'ont-ils pas songé à en prévenir leurs lecteurs ?

IV. **Pouillé des Bénédictins.** — On appelle de ce nom l'ouvrage conservé au msc 58 de la Bibliothèque de la ville de Metz, que le catalogue Clercx décrit ainsi : « Pouillé général et raisonné du diocèse de Metz. — In-folio de 34 c. sur 22 c., relié en veau, 663 pages (2), papier, écritures de différentes mains ; 1760. » Et le catalogue ajoute immédiatement sous les nos 59-60 : « Pouillé général et raisonné du diocèse de Metz. — Deux portefeuilles in-folio, recueil de copies de pièces de différentes mains. » L'identité du titre indique l'unité de l'œuvre conservée dans ces trois groupes : le msc 58 est la rédaction définitive, en partie calligraphiée par quelque scribe de profession ; les nos 59 et 60 renferment, avec des essais de rédaction, les documents qui ont servi de matériaux et auraient peut-être été ajoutés comme pièces justificatives. Malheureusement ces portefeuilles ne sont plus complets (3) et ne nous permettent pas de contrôler entièrement la rédaction qui nous reste. Mais ils correspondent bien à ce que disaient les Bénédictins dans leur *Hist. génér. de Metz*, t. III, p. 16, à propos du pouillé de 1544 : « Nous nous proposions, d'après ces sources et autres anciens monuments que nous avons recueillis, de donner au public un nouveau pouillé, mais on s'y est opposé. Il était prêt à être mis sous la presse. » Ceci était imprimé en 1775 : essayons de nous rendre compte des choses.

A lire cette note, il semblerait que le pouillé, comme l'*Histoire de Metz*, dut être une œuvre collective des religieux bien connus, Dom Jean François (v. p. 33, n. 1) et Dom Nic. Tabouillot, auxquels vint se joindre encore Dom François-Antoine Robert. Pourtant, à ce qu'on nous assure, Dom Jean François ne parle pas du pouillé dans le journal qu'il a laissé et que possède aujourd'hui la Bibliothèque d'Épinal (4).

---

(1) En y joignant quelques érections nouvelles ou le maintien du titre de cure à une paroisse qui n'avait plus qu'un simple administrateur ou même se trouvait réunie à quelque cure voisine. Ainsi ce chiffre de 29 paroisses, fixé par l'ordonnance du 8 décembre 1771, monte à 32 dans le pouillé des Bénédictins, à cause du rétablissement d'Erfweiler et de Wecklingen en 1776 et du maintien de Selbach au rang des cures, malgré son abandon encore réel.

(2) En réalité 664 pages, plus un feuillet pour le titre et deux pages *bis* (284 et 285) ; mais cette pagination, à l'encre rouge, est toute moderne : anciennement on avait marqué d'une lettre *a*...-*o* une série de cahiers composés généralement de 16 pages et comprenant la première partie du pouillé. Ces cahiers, sauf le dernier, sont d'une calligraphie assez prétentieuse et à moitié vides, chaque feuillet ne portant qu'un article du pouillé.

(3) Le n° 59 ne renferme plus certaines pièces que le catalogue indiquait encore en 1856, et l'on a groupé tout autrement ce qu'il contient. On n'y trouve plus les pièces marquées 4°, 5°, 6° et 7° ; mais on y a marqué des lettres A-N les liasses suivantes : *A*, sans titre, première rédaction autographe d'une partie du pouillé ; — *B*, *Inventaires des cures à la nomination des abbayes de...* ; — *C*, *Droits de patronage établis sur les institutions* ; — *D* et *E*, *Notes sur quelques localités suivant l'ordre alphabétique* (cet ordre n'est guère observé, et la seconde liasse renferme surtout des extraits de la *Notice de la Lorraine* par Dom Calmet) ; — *F*, *Anciens pouillés et listes...* (ce titre convient mal à ce registre dérelié et mutilé que nous avons décrit p. 39 et 150) ; — *G*, *Polium Diœcesis metensis 1606* (nous en avons parlé p. 152) ; — *H* et *I*, *Nomina ecclesiarum, canonicatuum...* (les diverses parties du pouillé du XVIe siècle ; voir p. 37) ; — *K*, *Poleum metense continens 551 parochias* (copie de quelque pouillé plus ancien, imparfaitement tenu à jour pour les changements opérés jusqu'en 1772) ; — *L*, *Pouillé du diocèse de Metz* (l'écriture et le plan de ce travail montrent qu'il s'agit d'un essai de Dom Tabouillot : nous y reviendrons dans le texte) ; enfin *M* et *N*, *Pouillé du chapitre de la Cathédrale...* (il en a été question p. 40).

(4) M. Victor Jacob, ancien bibliothécaire de la ville de Metz, avait fait prendre une copie du msc d'Épinal, et il en avait tiré un historique de la composition et de la publication de l'*Hist. génér. de Metz* : une partie de ce travail fut communiquée à l'Académie de Metz en 1898.

D'autre part, l'écriture, dans certaines parties du pouillé et plus encore dans les papiers qui l'accompagnent (portefeuilles 59 et 60), révèle bien un auteur unique : nous n'avons plus sans doute une rédaction complètement écrite de sa main (1), mais, grâce à certaines additions ou corrections, on le voit intervenir même dans les parties recopiées par quelque autre. Or cette écriture révélatrice est celle de Dom Nic. Tabouillot, dans les papiers duquel se sont trouvés tous les documents de ce groupe de mss (2). Nous pourrions donc mettre sous son nom cette œuvre du pouillé (3), si nous ne préférions respecter la modestie du religieux et laisser le pouillé associé à l'*Histoire de Metz* dans cette attribution plus vague, qui ne lui enlèvera rien de son autorité.

Quelle est la date de ce travail de Dom Tabouillot ? Il doit être antérieur à 1775, d'après la note citée plus haut, et le catalogue Clercx l'attribue à 1760. Mais ceci est une étourderie, qu'un simple coup d'œil suffit à condamner : qu'on voie jusqu'où vont les listes de chanoines ou d'abbés rapportées dans l'ouvrage. La question est beaucoup plus délicate quant à la date de 1775. On lit à la p. 175 « l'année dernière, en 1782 » et la même date se retrouve à la p. 284 *bis*, ainsi qu'à la p. 557 « échange fait le 5 décembre 1782 ». Or ce ne sont pas là des additions faites postérieurement à la rédaction du texte, car celui-ci mentionne dans ses différentes parties, et souvent de l'écriture même de Dom Tabouillot, quatre fois l'année 1776 et l'année 1777, sept fois l'année 1778, une fois 1779, trois fois 1780, cinq fois 1781. Il est donc certain que la rédaction, conservée dans le msc 58, n'était pas « prête à être mise sous la presse » en 1775. Que faire alors du témoignage de l'*Hist. de Metz* ? Il faut, pensons-nous, le rapporter à quelque autre travail que Dom Tabouillot aura repris et complété après 1775, pour en faire, vers 1783, le texte du msc 58. Bien plus, nous pensons que ce premier travail existe encore et se trouve au msc 59 sous la lettre L (4) : nous voyons là les mêmes écritures que dans le msc 58, un plan identique, quoique moins étendu, une concordance très grande dans les indications fournies. Pourtant le msc 59 L ne sort pas encore du genre de nos anciens pouillés et se présente sous la forme de listes, sans aucune phrase ; de plus il n'y est pas question des chapelles bénéficiales et il ne place qu'en second lieu le tableau des bénéfices supérieurs, collégiales, abbayes, prieurés, et des couvents. Mais pour les paroisses il indique le saint titulaire, la nationalité, le

---

(1) Nous avons déjà indiqué dans le msc 59 A cette rédaction autographe des 200 premières pages du pouillé : un classement défectueux des feuilles volantes qui composaient ce travail y a introduit plus d'une lacune ; grâce à l'écriture, les parties manquantes se reconnaissent dans d'autres mss de notre bibliothèque municipale ; nous les indiquerons à l'occasion. — Le catalogue Clercx indiquait comme se trouvant aussi dans le portefeuille 59 : « 4° Dénombrement des chapelles bénéficiales avec les noms des patrons, le tout appuyé de preuves justificatives. » Or ces mots font partie du titre qu'on va lire en tête du pouillé : preuve que cette pièce n'était également qu'un essai de la rédaction de celui-ci ou une copie.

(2) Dom Tabouillot a mis au bas du titre du pouillé sa marque bien connue : « Ex Manuscriptis D. Nicolai Tabouillot » ; plus tard, quand, l'impression immédiate du pouillé ne pouvant avoir lieu, il eut fait relier ensemble les différents cahiers de ce travail, il fit coller sur le plat l'étiquette que portent tous ses livres : Ex Manuscriptis || D. Nicolai Tabouillot, || Monachi Benedictini Congregationis || SS. Vitoni et Hydulphi.

(3) Il est étrange que, dans une notice consacrée à Dom Tabouillot par M. Dommanget (*Mém. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle*, 1868, p. 120) à l'occasion de la publication du pouillé commencée par M. Lepage, la question de l'origine du pouillé ne soit pas même posée, bien loin d'être tranchée en faveur de Dom Tabouillot. M. Lepage lui-même est resté hésitant entre l'affirmation de l'*Hist. de Metz* et la marque de D. Tabouillot sur le msc 58, sans pousser ses investigations plus loin que le fait, constaté déjà par M. Clercx, de plusieurs écritures dans ce msc : il semble qu'on n'ait jamais accordé quelque attention aux mss 59 et 60 dans leur rapport avec le pouillé, bien qu'on ait parfois cité les documents renfermés dans le portefeuille 60.

(4) In-folio sans pagination, en réalité 3 cahiers de 8 feuillets chacun.

collateur, le revenu du curé, et les annexes, c'est-à-dire la meilleure partie de ce qu'offre le texte du msc 58, et ces énumérations suivent le même ordre et ces données concordent très généralement. Il y a pourtant des divergences, surtout quant aux indications du revenu des cures ; il y a aussi des lacunes, qui n'existent plus au msc 58, ou inversement celui-ci ne reproduit point certaines mentions consignées là ; mais tout cela est bien loin d'égaler les ressemblances et il est facile, sinon d'expliquer les divergences, du moins de ne pas s'étonner de leur existence. Or, dans le rapprochement des deux œuvres, la priorité chronologique appartient sans conteste au msc 59 L : il représente probablement un état dressé en 1766, car on y trouve très peu de mentions d'une date postérieure qui ne soient pas une addition visible, et la transcription elle-même doit correspondre à peu près à l'année 1775 : une seule fois il y est question de l'année 1776 ; du reste, comment assigner une date définitive à un travail de ce genre, restant sur le métier, se précisant, se développant sans cesse selon les modifications des choses et l'arrivée de nouveaux renseignements. Mais si notre hypothèse est juste, il ne faut pas regretter qu'on se soit opposé vers 1775 (1) à la publication de ce premier travail de Dom Tabouillot sur le pouillé : celui qu'il nous a laissé dans le msc 58, et qu'il faut rapporter à 1783, est certainement bien supérieur.

Ici encore, le plan de Dom Tabouillot reste conforme, dans ses grandes lignes, à la tradition de nos anciens pouillés : comme au XVI^e^ siècle, il traite d'abord des bénéfices supérieurs, auxquels il joint ce qui concerne les couvents et les communautés ; puis il parcourt, selon l'ordre des archidiaconés et des archiprêtrés, la liste des paroisses ; et enfin il indique les simples chapelles bénéficiales (2). Le cadre reste donc le même, et l'objet formel aussi, c'est-à-dire que Dom Tabouillot ne voit encore principalement, dans les institutions dont il parle, que les matières bénéficiales : ainsi sa première notice, sur l'évêché, ne s'occupe que des richesses de l'église de Metz, de la nomination de l'évêque et de sa dépendance vis-à-vis du métropolitain de Trèves ; pas un mot de tous les organes administratifs, dont ce mot d'évêché évoque tout d'abord la pensée en nous. Toutefois l'évolution, déjà constatée dans la série des pouillés antérieurs, fait ici un grand pas : au lieu d'une liste composée des plus simples mentions nous avons une petite description de chaque institution, indiquant au moins sa valeur relative et sa place dans l'histoire du diocèse (3). Cette dernière préoccupation, bien digne d'un Bénédictin, est chose toute nouvelle dans nos pouillés et constitue le principal intérêt du travail de Dom Tabouillot. Mais il semble qu'il n'ait fait qu'entrevoir ce plan d'un pouillé vraiment historique, ou bien il aura reculé devant les difficultés de son exécution. En effet ce plan, agrandi à notre gré, et constituant une œuvre bien originale à cette époque, eût exigé de nombreuses recherches, et Dom Tabouillot voyait plutôt, dans le pouillé à faire, une simple compilation. Cela convenait mieux à la tournure de son esprit telle que nous la connaissons par sa part de collaboration à l'*Hist. de Metz*. De plus, il ne semble pas qu'il ait trouvé autour de lui, surtout dans le monde le plus compétent, un

---

(1) Nous n'avons trouvé aucune indication sur la nature de cette opposition ; on sait que des raisons financières faillirent entraver la publication de l'*Hist. de Metz*, la prudence des supérieurs n'admettant pas certaines combinaisons de Dom J. François. N'y eut-il pas autre chose contre la publication du pouillé ? Nous croirions volontiers que l'on dut trouver insuffisant, au moins trop maigre de formes, le premier travail de Dom Tabouillot.

(2) Ce plan, très net et bien conforme à la tradition des anciens pouillés, se trouve réellement suivi dans l'ouvrage : pourtant on n'y voit aucune indication de parties, de chapitres... Seule, la 3^e^ partie a ce titre : ÉTAT DES CHAPELLES DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE METZ ; mais il disparaîtra dans notre publication, parce que nous préférons fondre cette partie avec les deux autres.

(3) Dans cet esprit, D. Tabouillot ne néglige pas bien des institutions déjà supprimées de son temps, mais consacre des articles aux collégiales, abbayes ou prieurés « qui ne subsistent plus ».

bien vif intérêt pour cette rédaction d'un nouveau pouillé : si nous ne retrouvons pas les traces d'une opposition formelle, nous ne trouvons pas davantage celles d'un concours ou d'un encouragement quelconque, rien par exemple de ce que Mgr de Coislin offrait au P. Benoît Picart en 1711, aucune enquête faite auprès des possesseurs de nos bénéfices, aucun nouveau dépouillement des registres de l'évêché. Dom Tabouillot, nous le voyons bien par ce qui nous reste des matériaux amassés par lui, fait des extraits dans les livres imprimés, copie ou résume les travaux manuscrits qu'il trouve chez ses confrères ou ses amis, profite de certains registres de l'évêché dressés en 1711 : des éléments ainsi amassés (1) il emplit son cadre, d'une façon plutôt servile et sans discussion, se contentant d'avoir donné une idée de chaque institution, sans chercher à l'approfondir ni à l'envisager dans tous ses rapports avec l'histoire plus générale du diocèse. De là des lacunes, des inégalités, qui nous déconcertent. Hâtons-nous d'ajouter que ce travail de Dom Tabouillot n'était sans doute pas arrêté d'une façon absolument définitive : témoin les espaces blancs très nombreux restés sur les feuilles de son msc, témoins aussi les additions qu'il y avait déjà faites ; et c'est en 1786 qu'une attaque de paralysie vint, sinon l'enlever à ses travaux, du moins lui en rendre la poursuite bien difficile.

Nous dirons plus en détail, en publiant le texte du pouillé, l'état d'avancement de ce travail dans chacune de ses parties. Il eut été facile de suppléer à ce qui leur manque, sur beaucoup de points : nous avons cru cependant qu'il valait mieux lui laisser sa physionomie propre (2), et nous nous sommes contentés, par des notes déjà bien nombreuses, de le mettre d'accord avec lui-même et avec les pouillés plus anciens qui le précèdent ici, puis d'indiquer, dans l'esprit de compilation propre à Dom Tabouillot, les sources qui permettraient de le compléter. Le respect que nous accordons à son texte ne s'étend pas, outre certains détails de disposition typographique, à l'ordre qu'il a suivi pour la constitution de sa 3[e] partie ni à l'orthographe. Disons de celle-ci, en réservant toutefois les noms de lieux, qu'elle n'a rien de caractéristique et qu'il nous a paru inutile de reproduire exactement les quelques formes anciennes qu'on trouve dans tous les livres de la fin du siècle dernier. Quant à faire dans une 3[e] partie un pouillé distinct des chapelles bénéficiales, étendu cette fois (cfr p. 107) à tout le diocèse, Dom Tabouillot y était amené et par la tradition et par la classification logique des bénéfices ; mais nous y voyons pour nous un gros inconvénient, celui de dissiper l'intérêt historique qu'offrent ces indications de chapelles, vu que cet intérêt consiste surtout dans leur rapport avec les institutions plus importantes dont elles dépendaient : nous avons donc disloqué ce pouillé des chapelles pour en répartir les indications à la suite des différentes collégiales, abbayes ou paroisses, où l'on ira plus naturellement les chercher.

Enfin Dom Tabouillot avait ajouté à son travail (p. 617-664) une *Table alphabétique des cures, vicairies et annexes du diocèse de Metz*, que nous n'avions évidemment pas à reproduire à l'état de table ; mais au fond c'est plus qu'une table, et le vrai titre de ces pages est celui-ci (p. 619) : *État des paroisses, annexes, succursales et autres dépendances du diocèse de Metz*, et de fait on y trouve, à côté de bien des noms, autre chose qu'un simple renvoi à l'article correspondant du pouillé : nécessairement ces indications font le plus souvent double emploi avec celles des pages précédentes et il était inutile de les répéter ; au cas contraire nous en avons tenu compte en les signalant au fur et à mesure dans le pouillé lui-même.

---

(1) Les parties autographes du travail de Dom Tabouillot portent, à la marge, beaucoup de renvois aux sources utilisées par lui ; on voit, par le portefeuille 59, qu'il avait commencé par dépouiller certains ouvrages, par exemple la *Notice de la Lorraine*, ou les inventaires des archives de chapitres, d'abbayes.

(2) Nous ajouterons seulement entre [ ] les noms qui manquent aux listes de D. Tabouillot pour atteindre la fin de l'ancien régime.

POUILLÉ GÉNÉRAL ET RAISONNÉ

DU DIOCÈSE DE METZ

Dans lequel on trouvera : 1° Une notice de l'**évêché**, des **chapitres, abbayes, prieurés** et **couvents** du diocèse ; — 2° Celle des **cures** et **annexes**, avec la preuve des droits de leurs collateurs ; — 3° Un dénombrement des **chapelles bénéficiales**, avec le nom des patrons. Le tout appuyé sur des preuves justificatives.

ÉVÊCHÉ

Jésus-Christ prêchant l'évangile au monde, vécut des offrandes des fidèles : les apôtres et ses disciples en tiraient aussi leur subsistance, lorsque le produit du travail de leurs mains n'était point suffisant, et le superflu, s'il y en avait, était le partage des pauvres. Dans les assemblées de chrétiens, les plus riches d'entre eux faisaient des présents à l'église, et l'évêque, qui en était le père commun, les distribuait par les mains des économes au reste du clergé et aux pauvres. Les offrandes des fidèles étaient donc alors et le fond et toutes les richesses de l'église : elles étaient à la vérité considérables, parce que la foi des premiers chrétiens était vive et leur charité très ardente, ce qui donna lieu aux églises d'acheter, avec le superflu, des biens immeubles qui s'accrurent considérablement dans la suite par les largesses des princes et par l'avidité des ecclésiastiques. Jusqu'alors les évêques ne s'étaient occupés que de l'instruction et de la prière, mais voyant que les biens de leurs églises étaient considérables, ils voulurent en prendre soin et l'on en vit même plusieurs qui firent leur principale occupation de ce qui n'aurait jamais dû en être que l'accessoire.

Les églises étant devenues riches, le luxe et le relâchement s'introduisirent dans le clergé. Bientôt on vit les premiers pasteurs se distinguer, non comme autrefois par une vie pauvre et laborieuse, par une application continuelle à l'étude et à l'oraison, mais par le faste et la dissipation. Ces places honorables données autrefois à la sainteté et au mérite devinrent la proie des Grands et des personnes en faveur ; le peuple fut privé du droit de choisir son pasteur, et le prince qui s'en empara se vit bientôt assailli par la brigue et les manœuvres, et on vit même quelquefois l'épiscopat et les premiers emplois de l'Église devenir le partage des plus offrants et derniers enchérisseurs. Ce fut en vain que l'Église fit éclater ses foudres et qu'elle tonna contre ces abus : on fut longtemps sourd à sa voix et l'ivraye parut pendant plusieurs siècles comme enracinée dans le champ du Seigneur et prête à étouffer le bon grain.

L'Église de Metz sut pendant longtemps se garantir de la corruption ; les prélats qui la gouvernèrent jusqu'au XII[e] siècle se distinguèrent autant par leurs vertus que par l'éclat de leur naissance : méprisant les richesses et les vanités du siècle, ils s'appliquaient au gouvernement du peuple qui leur était confié, faisaient fleurir les sciences dans leur église et dans les monastères, et menaient une vie

frugale au milieu d'un clergé qui leur était soumis, et qui était le modèle de tous ceux des Gaules par le zèle qu'il apportait à faire l'office divin et par l'observance d'une règle aussi sévère que l'était celle des religieux les plus stricts. L'Église de Metz possédait cependant des richesses immenses, et quoiqu'elle eût fait de grandes pertes, elle comptait encore au xv[e] siècle plusieurs princes, comtes et seigneurs parmi ses vassaux.

L'évêché de Metz a presque toujours été rempli par des prélats d'une grande naissance (1), qui ont beaucoup contribué à sa puissance par leur crédit, leur autorité et par les biens qu'ils ont donnés à leur église ; mais il faut aussi l'avouer, ces grandes richesses ont souvent occasionné des guerres sanglantes, et l'on vit plus d'une fois ces évêques abandonner le ministère évangélique pour aller commander les armées et porter le feu et la flamme chez les princes leurs voisins.

L'évêque de Metz était élu autrefois par le chapitre de la Cathédrale et confirmé par le pape (2). Alexandre VII accorda au Roi de France un indult le 11 décembre 1664 pour nommer à cet évêché pendant la vie de Sa Majesté. Clément IX, par son bref du 23 mars 1668, permit à tous les Rois de France de nommer à l'évêché de Metz, aux abbayes, aux canonicats, prébendes, premières dignités des églises cathédrales et les premières après les pontificales, aux personnats, administrations et offices des églises collégiales, aux bénéfices réguliers, monastères consistoriaux et prieurés conventuels, aux commanderies (excepté celle de Malte), aux prévôtés et offices non claustraux.

Les évêques de Metz ont toujours été suffragants de l'archevêque de Trèves, et les droits de celui-ci furent conservés dans toute leur étendue, lorsque l'Empereur et l'Empire cédèrent à la France tous les droits qu'ils avaient sur les villes et évêchés de Metz, Toul et Verdun : de là vient que l'appel ressortit toujours de l'évêché de Metz à l'archevêché de Trèves, et quoique ce soit l'usage dans le royaume que les évêques étrangers qui y ont juridiction sont obligés d'établir [une juridiction] dans le ressort pour y juger les sujets sans aller ailleurs, le Parlement de Metz ne l'a pas encore exigé, ne donnant aucune atteinte à l'ancien usage conservé par le Traité et laisse les particuliers aller plaider à Trèves sur les appels des officiaux.

---

(1) On ne trouvera ici aucune liste de nos évêques ni des évêques auxiliaires ou suffragants qu'ils avaient presque toujours à leur service : l'auteur du pouillé n'aurait sans doute fait que reproduire ce qu'on trouve dans l'*Hist. de Metz* des Bénédictins. Faut-il renvoyer encore à l'ouvrage plus ancien de Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz* (1634), ou à la liste mise par Dom Calmet en tête de son *Hist. de Lorraine* (1728) ? On trouvera une double liste des évêques et des suffragants dans le *Gallia Christiana*, t. XIII (édit. Palmé, 1874), col. 678-803 et col. 815-817 ; ou dans d'Hannoncelles, *Metz ancien* (1856), t. I, p. 247-251. De nos jours, le travail le plus complet à cet égard est l'article, dû à M. Fritsch, dans le *Kirchenlexikon*, t. VIII (1893).

(2) A propos de Jean d'Apremont, élu en 1224, on lit (*Hist. de Metz*, II, 426) : « C'est le premier de nos évêques qui ait été choisi par le chapitre, à l'exclusion du peuple, des nobles et des évêques comprovinciaux : droit que les chapitres s'étaient arrogé depuis le troisième concile général de Latran en 1215, et dont l'église de Metz a joui, en vertu du concordat germanique, jusqu'en 1669. » Ce concordat, signé à Vienne en 1448 et qui fut étendu peu après au diocèse de Metz, avait pour premier objet de garantir du côté de Rome la liberté des élections dans les églises cathédrales ou abbatiales : le Pape se réservait cependant d'y nommer en certains cas, par exemple lorsque la vacance avait lieu dans les mois de nombre impair, ce qu'on appela les mois du pape (*ibid.*, II, 652). Le concordat français de 1516 n'ayant pas été étendu aux Trois-Évêchés, Louis XIV obtint, pour y suppléer, les indults de 1664 et 1668.

CHAPITRES DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE METZ (1)

Chapitre de la Cathédrale.
Chapitre de S[t]-Sauveur.
Chapitre de S[t]-Thiébault.
Chapitre de S[t]-Pierre-aux-Images.
Chapitre de S[t]-Louis.
Chapitre de Gorze.
Chapitre de Mars-la-Tour.
Chapitre de Marsal.
Chapitre de Vic.
Chapitre de Sarrebourg.
Chapitre de Fénétrange.

Chapitre de la Cathédrale (2)

Avec une liste de tous les dignitaires et chanoines de la Cathédrale de Metz depuis 1430 (3) jusqu'à présent.

Les clercs de l'église de Metz vécurent longtemps en cénobites : retirés dans un cloître exactement fermé, ils gardaient le silence, pratiquaient le jeûne et l'abstinence, s'adonnaient à l'étude et à l'oraison, obéissaient à l'évêque et, en son absence, ils étaient soumis à l'archidiacre et au princier. La piété et la science qui régnaient dans cette église lui attirèrent la vénération des Empereurs et des Souverains Pontifes. Charlemagne, Louis le Débonnaire, les Ottons et les Henry lui donnèrent des biens immenses et les privilèges les plus amples. Étienne II, Honoré II, Innocent II et plusieurs autres papes ne se montrèrent pas moins généreux à son égard et, entre autres bienfaits, ils honorèrent de la pourpre plusieurs de ses évêques et donnèrent à cinq d'entre eux le titre d'archevêque avec le droit de porter le pallium (4). L'ordre et la règle de Chrodegand disparurent en même temps de l'église de Metz : le schisme qu'y causa sur la fin de l'onzième siècle le faux évêque Valon ayant dispersé les chanoines à qui l'on ne fournissait plus les choses nécessaires à la vie, fut une source de mille abus : la résidence ne fut plus observée, les jeunes

---

(1) Ce titre indique les deux groupes que comprend l'énumération suivante ; le groupe, non indiqué ici, des « collégiales... qui ne subsistent plus », augmenterait cette liste de 7 noms : Notre-Dame-la-Ronde, S[t]-Pierre le Vieux, S[t]-Paul sur le Cloître, Briey, Hombourg, S[t]-Arnual et Munster.

(2) On s'est beaucoup occupé de la Cathédrale elle-même (description ou histoire) et il y aurait bien des travaux à citer (en voir des énumérations dans Kraus, *Kunst und Alterthum in Elsass-Lothringen*, III, p. 451 et seq.). Le chapitre, au contraire, n'a pas encore trouvé d'historien, et pour compléter ou contrôler la notice suivante, il nous faut renvoyer à des ouvrages plus généraux (Meurisse ; Dom Calmet, entre autres *Notice de la Lorr.*, t. I, col. 828-835 ; les Bénédictins, *Hist. de Metz*). Ce dernier ouvrage fournit, dans les marges de son texte ou dans ses Preuves, les documents ou les références aux sources pour tous les faits qui sont allégués ici.

(3) Pourquoi cette date ? On prenait habituellement comme point de départ des listes du chapitre l'année 1467, qui avait vu le retour des chanoines dans la ville après un exil de 5 ans, ainsi qu'il va être raconté : car, dans l'absence du chapitre, ses archives furent dispersées et il devint impossible de dresser des listes précises pour la période antérieure.

(4) Ces honneurs rendus aux évêques et rapportés ici à propos du chapitre cathédral rappellent dans quel sentiment d'unité primitive celui-ci se disait simplement *Ecclesia metensis*. Les 5 archevêques messins sont Chrodegang, Angelram, Drogon, Wala et Robert : on peut voir, sur ce sujet, Abel, *Étude sur le pallium et le titre d'archevêque jadis portés par les évêques de Metz* (Mém. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle, 1867, p. 53-129), en y joignant toutefois les rectifications de l'abbé Ledain (Bulletin de la même Soc., 1867, p. 104-109).

chanoines ne firent plus aucun stage, et de 60 chanoines qui composaient le chapitre de Metz au XII[e] siècle, à peine s'en trouvait-il 6 qui assistassent à l'office. Le cardinal Otton, pour réformer ces abus, ordonna en 1228 que tout chanoine de Metz qui sans causes légitimes ne résiderait pas six mois consécutifs serait privé de plein droit de tous les fruits de sa prébende. Le cardinal d'Aigrefeuille fit de nouveaux statuts pour ce chapitre en 1380, à la sollicitation même des chanoines. L'année suivante, Clément VII réduisit à 40 les 60 prébendes dont il était composé, à cause de la médiocrité de ses revenus. Vers le même temps, Thierry de Boppart, évêque de Metz, renonça au droit de visiter la cathédrale et à la juridiction qu'il avait sur les chanoines. Raoul de Coucy en fit autant en 1402 et Conrad de Boppart en 1423. Ce fut en 1462 que commença la fameuse brouillerie du chapitre avec les Magistrats de Metz : ceux-ci ayant fait défense aux ecclésiastiques d'avoir aucun égard à une bulle de Pie II dont l'injustice était notoire, les chanoines refusèrent d'obéir et méritèrent l'indignation des magistrats et de toute la ville. On défendit toute relation avec eux et même de leur fournir les choses nécessaires à la vie : dans cette extrémité 20 (1) d'entre eux partirent pour Pont-à-Mousson, d'où ils sortirent l'année suivante par ordre du Duc de Lorraine pour aller à Vic. Ils ne rentrèrent à Metz qu'en 1467, après bien des menées et bien des conférences tenues à ce sujet, auxquelles avaient pris part les Papes, les Rois et les Empereurs. Depuis ce temps, ce chapitre a montré dans toutes les occasions beaucoup d'attachement pour la ville, pour l'État et la religion. Et c'est en considération de cet attachement et parce que l'église de Metz est « une des plus anciennes du monde et une des plus illustrées... » que le Roi vient de « lui assurer le rang dont elle est susceptible parmi les premières églises de son royaume en l'érigeant en chapitre noble et en accordant aux membres qui le composent la décoration d'une croix honorifique » (2).

Depuis 1381 le chapitre de la Cathédrale est composé de 5 dignitaires, de 4 personnats, de 3 officiers (3) et de 38 chanoines. La 39[e] prébende est unie au décanat, et la 40[e] destinée à l'entretien de 2 semi-prébendés.

---

(1) Ce chiffre est inexact : Meurisse, p. 573, et les Bénédictins, *Hist. de Metz*, II, p. 658, disent « vingt-quatre » et ils parlent de 7 opposants ; on trouve même (Huguenin, *Chroniques*, p. 314) les noms de 26 chanoines, plus 1 demi-chanoine, et (p. 313) les noms de 6 opposants. Était-ce là tout le chapitre ?

(2) V. un article de la *Revue de Metz et de Lorraine*, 1872, p. 139-146 : Anoblissement du chapitre de l'Église Cathédrale de Metz. La décoration consistait en « une croix d'or émaillée, à huit pointes égales, ornée de quatre fleurs de lys, une dans chaque angle ; sur le centre de laquelle croix et de face sera l'image et représentation de S[t] Étienne, patron de ladite ville, avec cette légende : *Religionis decus et virtutis præmium*, et sur le revers Notre chiffre avec cette légende : *Ex munificentia Regis, Anno 1777* ». 28 canonicats devaient être réservés à ceux qui pourraient justifier de trois degrés de noblesse paternelle au moins : c'était autant de grasses prébendes enlevées à la bourgeoisie ; on comprend qu'elle réclamât énergiquement. Malgré cela, le chapitre eut assez de crédit à la cour pour maintenir son anoblissement : il voulut même y ajouter, en exigeant la preuve de trois degrés de noblesse sans y comprendre la personne de celui qui faisait la preuve.

(3) Il faudrait dire : 4 officiers, le cerchier n'ayant été supprimé qu'en 1601 ; de plus, par 38 chanoines, il faut entendre ceux qui jouissaient d'une prébende : car les dignitaires ou les officiers du chapitre n'avaient pas toujours une prébende canoniale ; on trouve souvent cette expression : « canonicus creatur ad effectum possidendi dignitatem... ». — L'état du chapitre, après la réforme du cardinal d'Aigrefeuille, est décrit avec bien plus de détails par les Bénédictins, *Hist. de Metz*, t. II, p. 583-591. Voir ici plus haut, p. 67-76, ce que le pouillé du XVI[e] siècle nous atteste à cet égard.

Les dignitaires sont le Princier, le Doyen, le Grand Chantre, le Chancelier et le Trésorier. Les personnats sont les 4 Archidiacres, et les Officiers sont l'Écolâtre, le Coutre et l'Aumônier.

Le *Princier*, qui est le premier dignitaire, est à la nomination du Roi. Il siège au chœur à la première place à droite de l'évêque, il officie aux six grandes fêtes de l'année, il préside au chapitre toutes les fois qu'il ne s'agit pas de la mense capitulaire, il convoque le clergé en l'absence de l'évêque, et jouit d'une mense séparée de celle du chapitre.

Le *Doyen* est à proprement parler le curé du chapitre et de tous ceux qui y sont attachés, il le convoque dans les affaires qui concernent la mense capitulaire et y préside de droit, il occupe la première place au chœur du côté gauche, donne les cendres, officie le Jeudi-Saint en l'absence de l'évêque, bénit les fonts, administre les sacrements à l'évêque, l'enterre et chante la messe le jour du service. Il est tenu à résidence et doit commencer tous les jours Prime et Complies. Le doyen est à la nomination du chapitre dans tous les mois.

Le *Grand Chantre*, comme 3e dignitaire, a place au chœur à la droite du princier. Son office est de veiller sur les sous-chantres et sur les musiciens et de diriger le chœur. Il est au choix du chapitre dans ses mois et à la nomination du Roi dans les siens.

Le *Chancelier* siège au chœur à côté du doyen. Il garde le sceau du chapitre, met les scellés chez les chanoines défunts et a soin des livres de la bibliothèque. Il est au choix du chapitre dans ses mois et à la nomination du Roi dans les siens.

Le *Trésorier* est à la nomination des mêmes. Il a soin des ornements de l'église, des vases sacrés et du trésor.

Le diocèse de Metz est divisé en 4 *archidiaconés* (1), qui sont l'archidiaconé de Metz, celui de Marsal, celui de Vic et celui de Sarrebourg. On appelle Grand Archidiacre celui qui possède l'archidiaconé de la ville et a sous sa juridiction les Archiprêtres de Metz, du Val de Metz et de Noisseville. L'archidiacre de Marsal a sous lui les archiprêtres de Marsal, de Morhange, d'Haboudange, de Thionville, de Rombas, de Kédange, de Warise et de St-Avold. L'archidiacre de Vic commande aux archiprêtres de Delme, de Nomeny, de Mousson, de Gorze et de Hatrize; et l'archidiacre de Sarrebourg, aux archiprêtres [de Sarrebourg], de St-Arnoald, de Bouquenom, de Neuf-Moutier, de Vergaville et d'Hornbac.

L'*Écolâtre* est le premier des officiers de la Cathédrale de Metz. Il a place au chœur à la droite après l'archidiacre de Vic. Son office est d'avoir l'œil sur toutes les écoles de la ville.

Le *Coutre* n'est aujourd'hui qu'un officier amovible, choisi tous les deux ans par le chapitre. Cette place n'a ni prérogatives ni revenus.

L'*Aumônier* siège au chœur avant l'ancien chanoine et jouit d'une mense séparée (2).

---

(1) On voit ici l'inverse de ce que nous avons signalé au pouillé du xvie siècle (p. 45, n. 1) : on s'attend à ce qui concernait les archidiacres, et l'on nous parle des archidiaconés. La nomination des archidiacres appartenait à l'évêque (p. 67).

(2) Les listes qui suivent ont disparu du portefeuille (msc 59 A), mais on les trouve, reconnaissables à l'écriture, dans le msc 72, fos 141-155 ; elles font suite là à des listes toutes

Liste chronologique des **Princiers** (1).

Élection de Guillaume Huin d'Étain en 1440, mort en 1456.
Depuis l'année 1456 jusqu'en 1476 on n'en trouve aucun.
1476. Jean Lambal. — 1491.
1491. Philippe prince Palati, nabdiqua en 1496.
1496. Jean Brielli. — 1505.
1505. Raimond de Guerc cardinal, abdiqua la même année (2).
1505. Nicolas Toussani. — 1520.
1520. Pierre de Acolitis. — 1528.
1528. Benoit de Baldoinetis, abdiqua en 1530.
1530. Nicolas Richardi. — 1553 (3).
1553. Richard Dognon. — 1573.
1574. Antoine Fournier (4). — 1610.
1610. Antoine Roussel. — 1613.
1613. Nicolas Lombart. — 1630.
1630. Charles d'Anglure. — 1646.

---

semblables (f^os 117-133), mais rédigées en latin. C'est Dupré de Geneste qui a transcrit celles-ci, et il en rapporte la composition à M. Mamiel, tout comme il sera dit plus loin ; or nous avons encore le travail du chanoine Mamiel lui-même (msc 61). C'est donc à celui-ci qu'il faudrait se reporter d'abord, si l'on voulait discuter noms et dates des pages qui vont suivre ; mais pour une semblable discussion il y aurait bien d'autres sources à indiquer et nous devons nous borner ici à reproduire le msc du pouillé, en corrigeant seulement ses fautes les plus grosses et en tâchant de mettre d'accord les différentes parties de ces listes. Indiquons toutefois que des listes des princiers et des doyens se trouvent imprimées au *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 806-817 ; le *Metz ancien*, t. I, p. 253-273, donne des listes de tous les dignitaires du chapitre, en y comprenant le Grand-Archidiacre, puis celles des officiers, sans omettre les cerchiers, et en ajoutant même les secrétaires du chapitre ; Bégin, *Hist. de la Cathédrale*, reproduit un grand nombre d'épitaphes des membres du chapitre : nous n'y renverrons qu'en cas de besoin.

(1) On verra dans toutes ces listes qu'on a tenu peu de compte de la date indiquée plus haut : le plus souvent elles ne remontent pas jusqu'à 1430 (cfr p. 239, n. 3). Les plus anciennes mentions sont à recueillir isolément à travers des documents de toute sorte : dans la liste des princiers du *Gallia Christiana*, Guill. Huin ne porte que le n^o 30, et parmi les doyens, O. Savini n'est que le 25^e. Et certainement les listes du *Gallia* ne sont pas complètes ; ainsi, pour ne pas sortir d'un document que nous avons cité (Kirsch, *Die Päpstlichen Kollektorien*), on y trouve de quoi compléter la notice sur Fulco Bertrandi, princier de Metz, sous-collecteur apostolique 1339-1346, puis cette mention singulière (p. 204) : « De canonicatu et prebenda ac primiceriatu ecclesie metensis vacante per resignationem domini Joannis pape XXII fuit provisum Karolo de Pictavia 4^o Kalendas martii anno 46^o. — Nondum obtinuit impetrans, set litigatur adhuc in curia » ; quel fut en effet le prédécesseur immédiat de Jean de Heu (ici p. 2) ? — De même pour la série des doyens, on y trouve (p. 43) Gobert vers 1317, puis dans une seule mention (p. 199) un nom oublié et un autre complètement déformé par le *Gallia* : « Pro fructibus mediis decanatus ecclesie metensis, de quo vacante per obitum Ludovici de Grangia, fuit provisum Nicholao de Ultricuria 6^to id. Augusti (1350). »

(2) Raimond de Barville, cardinal de Gork ou Gurk, légat dans la province de Trèves, mort à Viterbe le 5 septembre 1505. Il était abbé de S^t-Mansuy de Toul, comme l'avait été Jean de Lambal (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1879, p. 43). Un autre cardinal, le célèbre Jean la Balue, avait essayé de disputer la princerie de Metz au prince Philippe (1491) ; plus tard, cette liste, qui a débuté par le cardinal Huin « que on appelloit le cardinal de Mets » (Huguenin, *Chroniques*, p. 284), nous offre encore un cardinal en Pierre de Acolitis. On voit l'importance de cette dignité de notre chapitre, mais on comprend aussi l'irritation contre les réserves apostoliques qui lui imposaient tant de prélats étrangers.

(3) La date de 1553 est fausse : Nic. Richard mourut au mois de juin (croyons-nous) 1573, et son neveu, qui lui succéda aussitôt, mourut au mois de septembre de la même année ; c'est ce que dit d'une façon un peu mystérieuse l'épitaphe de N. Richard, sans nommer le neveu Richard Dougnon (Bégin, t. II, p. 112). On trouve les armes et la devise de N. Richard dans les vitraux de la Cathédrale (Bégin, t. I, p. 316-317), indiquant la part qu'il prit, à côté de beaucoup de ses confrères, dans les grands travaux d'achèvement de notre basilique.

(4) A. Fournier devint chanoine en 1574, mais il semble qu'il n'obtint la princerie que l'année suivante ; Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 641, fait plus d'une confusion à ce sujet. La

1646. Claude de Coursan (1). — 1671.
1672. Jean du Moulin. — 1710.
1711. Pierre Tevenin. — 1720.
1720. Antoine de la Vergne. — 1748.
[1749]. Louis de Majainville. — [1803].

Liste chronologique des **Doyens.**

1461. Otton Savini. — 1469.
1470. Hugues Mathie. — 1494.
1494. Hugues de Hazard, fait évêque de Toul en 1506, résigna en 1509.
1514. Olric de Hazard (2). — 1527.
1527. François Beaudoche, résigna en 1538.
1538. Jean Beaudoche, soudiacre, resta dans la basse stalle jusqu'au diaconat. — 1543.
1543. Didier Personni, abdiqua 1543.
1543. Christophe Henrici. — 1544.
1544. Didier Personni (3). — 1549.
1549. Didier Refine. — 1552.
1552. Jean Brunneval. — 1587.
1587. Jean Anest [Anetz]. — 1598.
1598. Jacques Foes. — 1627.
1628. Henri d'Haraucourt de Chambley. — 1662.
1662. Jean Royer. — 1664.
1664. Jacques-Bénigne Bossuet (4), résigna 1669.
1669. Charles Colombet, résigna 1679.
1679. Pierre Langlois, résigna 1701.
1701. Louis de Rochereau. — 1715.
1715. Henry de la Batie. — 1737.
1737. Charles de Chamisot. — 1759.
1759. Dieudonné Chaumont de Mareil, résigna 1767.
1767. François de Montholon. — [1794].

Liste chronologique des **Grands-Chantres** *de la Cathédrale.*

1400 (5). Jean de Tournay. — 1410.
1411. Hugues de Buffignecourt. — 1448.
1449. Gilles Hugo. — 1474.
1474. Jean Cordeli. — 1501.
1501. Hugues Mathié. — 1535.
[1536. Jean Mathié. — 1555.]
1556. Nicolas l'Escuyer, résigna 1565.
1565. Jean Anetz. — 1587.
1587. Claude Rousseleti. — 1597.
1597. Raimond de Bray, abdiqua 1599.

---

difficulté vient de ce qu'on n'indique point la date du bref qui lui conféra la princerie : du moins il n'en prit possession qu'au retour du voyage où il avait été sacré évêque de Basilée pour servir de suffragant au grand cardinal de Lorraine.

(1) Ces listes abrègent très souvent les noms qu'elles rapportent, et nous ne voulons pas les rétablir toujours. Ici il faudrait écrire Cl. de Bruillart de Coursant, un nom bien connu dans notre histoire diocésaine, qu'il domine pendant un quart de siècle à titre de vicaire général d'évêques vrais ou prétendus comme Henri de Bourbon, Mazarin, les Egon de Furstemberg.

(2) Neveu du précédent, qui lui résigna son canonicat en 1509 ou 1510, et le doyenné seulement en 1514. Hugues avait obtenu le canonicat par la résignation d'Olry de Blâmont (O. de Albo Monte, dans la liste des chanoines ci-dessous), qui fut son prédécesseur sur le siège de Toul, ainsi que sur le siège abbatial de S[t]-Mansuy : nous avons déjà vu, à propos de la princerie, cette alliance des dignités touloises et messines à cette époque.

(3) V. un autel fondé par lui, p. 111.

(4) Sur Bossuet à Metz, voir quelques pages de M. Poncelet et de M. Abel au *Bulletin de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle*, 1867, p. 167-172 et 175-176. Pour grouper et préciser les dates auxquelles on trouvera successivement le nom de Bossuet dans les listes qui suivent, disons qu'il fit partie du chapitre à partir du 27 juin 1641 (arrêt du Parlement, qui le délivre de la compétition de M. de Saint-Ignon), fut reçu archidiacre de Sarrebourg le 25 février 1652, grand-archidiacre le 5 septembre 1654, doyen du chapitre le 22 août 1665; malgré sa nomination à l'évêché de Condom, Bossuet ne résigna son canonicat et son doyenné de Metz qu'en 1669.

(5) V. p. 146, n. 2, une date plus ancienne et le nom de Nic. Daix ou Dex ou Desch.

1600. Jean Cugnin. — 1614.
1614. Jean de Belchamps. — 1652.
1652. Jean Royer. — 1662.
1663. Jacques Foes. — 1679.
1679. Gabriel Bailly. — 1709.
1709. Claude de la Jaillerie, abdiqua.
1710. Nicolas Beaudouin. — 1728.
1728. Louis Jobal de Pagny. — 1745.
1747. Gaspard de Besse [de la Richardie].
[1786. Charles-Étienne-Nic. de Ficquelmont. — 1792.]

Liste chronologique des **Chanceliers.**

1381. Gerard Deutehamo (1) était chancelier en 1381.
1482. Henry de Mortuo Fonte. — 1497.
1497. Arnould de Salm, résigna 1500.
1500. Rodulphe de Baden. — 1511.
1512. Jean Murial. — 1535.
1535. Nic. Humberti [Gomberti], résigna 1538.
1538. Elipe de Beauvais (2). — 1549.
1549. Guillaume de Sarte, abdiqua 1550.
1550. Richard Dougnon [Dognon]. — 1573.
1573. Jacques Tigeon. — 1593.
1593. Jean Cugnin. — 1600.
1600. Antoine Rousseleti. — 1623.
1623. Henry d'Haraucourt. — 1628.
1628. Charles Hersent (3). — 1662.
1662. Charles Colombet. — 1669.
1670. François Grossier. — 1676.
1676. Pierre Doublet. — 1705.
1705. Henry de la Batie, abdiqua.
1720. Joseph Seron. — 1749.
1749. Jean-Marie Duchatel, résigna 1755.
1755. Paul de Saint-Ignon. — [1786].
[1787. Louis de Chambre.]

Liste chronologique des **Trésoriers.**

1466. Nicolas Dex. — 1477.
[1485]. Jean Mercurii.
1509. Louis de Dommartin.
1509. Pierre de Accolas nommé par le pape (4) et élu ; devenu évêque et cardinal, il obtint une bulle par laquelle la trésorerie devint amovible.

---

(1) Ailleurs on appelle Gerard de Mosomo le chancelier de l'année 1381, qui vit la réduction des prébendes, comme il a été dit plus haut p. 240.

(2) *Metz ancien*, II, 259, écrit : Elophe de Beauvau, ce qui s'accorde bien avec ce qui est dit de la naissance de ce chancelier « nobilis lotharingus ». Il devait être auparavant grand-aumônier (v. plus loin), mais nos listes ne sont pas d'accord sur les dates auxquelles il aurait rempli cet office.

(3) Prêtre de l'Oratoire pendant quelque temps et prédicateur du Roi, il obtint la chancellerie en récompense de son éloge funèbre de la duchesse de la Valette ; il publia en 1632 un *Traité de la souveraineté du Roy à Metz*, et fit beaucoup de bruit par différents écrits. Il fut enfin condamné par le Saint-Office et privé de ses bénéfices, ce qui amena en 1661 l'élection d'un nouveau chancelier. (Comp. D. Calmet, *Biblioth. lorr.*, col. 497.)

(4) Il y a, croyons-nous, quelque confusion en ceci : au lieu d'une nomination par le pape, il doit s'agir d'un emploi à la cour papale. Petrus de Acolytis, comme il est nommé dans la liste des princiers, était « papæ referendarius et rotæ primus auditor » quand il fut élu trésorier par le chapitre ; il devint évêque d'Ancône et cardinal du titre de S[te]-Eusèbe. — Le nom de son successeur, le premier trésorier amovible, élu le 24 novembre 1511, est parfois mal indiqué (*Hist. de Metz*, II, p. 698) : il s'appelait « Joannes Philippi, de Preny » ; on le trouvera plus loin (liste des chanoines, année 1474) sous le nom de Philippus de Perny. — Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 601, donne cette raison du changement : « Et cela fut fait pour obvier à un plus grand inconvénient, qui eust esté de n'avoir iamais de Thresorier resident, a cause que cette dignité estant fort belle et fort riche, elle eust été tousiours possédée par quelque Evesque ou

1511. Jean de Perny. — 1513.
1513. Nicolas de Capella.
1515. Jean This. — 1535.
1535. Thiebault Mineti. — 1538.
1538. Didier Piersoni (1). — 1549.
1550. Jean Gerardini. — 1587.
1587. François Antonii ou Sachot. — 1599.
1599. Jean Prœtor. — 1628.
1628. Jean Bontems. — 1636.
1636. Jean Martignon. — 1658.
1658. Louis Foes. — 1685.
1685. Charles Brejet nommé par le Roi. — 1709.
1709. Gilles Bonneau nommé par le Roi. — 1745.
1745. Elie Josset. — 1763.
1763. François-Henry de Vareilles. — [1784].
[1784. Louis de Chambre. — 1787.]
[1787. Hugues-Josué de Thémines. — 1801.]

Liste des **Archidiacres de Metz** (2).

1453. Henry Bayer, neveu [de l'évêque Conrad] de Bayer de Boppard, résigna 1480.
1480. Jean d'Esming. — 1502.
1502. Jean Pariseti. — 1509.
1509. (3). — 1544.
1544. Jean de Vignato. — 1553.
1553. Nicolas Vanceius, résigna 1554.
1554. Claude Varnier. — 1567.
1567. Dominique Noel. — 1574.
1574. Claude Rogelin. — 1584.
1584. Jean l'Escuyer. — 1591.
1591. Hilaire Huguenin. — 1592.
1593. Godefroy Lescamousier. — 1618.
1618. Henry d'Haraucourt. — 1623.
1623. Jean Grosjean. — 1632.
1632. Jean Royer. — 1654.
1654. Jacques-Bénigne Bossuet, résigna 1664 (4).
1667. Gabriel Bailly, résigna 1679.
1679. Mathieu Jeoffroy. — 1712.
1712. Pierre Brayer. — 1731.
1731. Jean-Baptiste Canon. — 1739.
1740. François Deslandes. — 1752.
1753. Charles-Siméon de S^t-Simon, abdiqua 1759.
1760. Louis Le Grand. — [1779].
[1779. Louis de Chambre. — 1784.]
[1784. Henri de Chambre d'Urgons.]

Cardinal, comme en effet alors le cardinal d'Anconne en avoit esté revestu et s'en desmit moyennant autre chose dont le Chapitre l'accommoda. » — Cette autre chose comprenait sans doute une faculté de regrès, sur laquelle le cardinal se fonda pour demander la princerie en 1520 : le chapitre refusa d'abord, c'est pourquoi le cardinal ne put prendre possession qu'en 1522, comme le dit Meurisse p. 603.

(1) Il fut élu doyen en 1544 et mourut en 1549 (corriger la date de son épitaphe, Bégin, *Hist. de la Cathédr.*, II, 142). Son successeur en la trésorerie fut Didier Gerard, 1545-1556, qu'une double confusion de prénom et de nom aura fait omettre ici. Bégin, II, p. 16 et 104, semble aussi confondre Gerard et Gerardin.

(2) Le grand-archidiacre de 1327 (p. 4), fondateur d'un autel à Notre-Dame-la-Tierce (p. 110), est aussi appelé Albéric (*Metz ancien*, t. I, p. 152).

(3) On avait inscrit une première fois le nom du suivant, puis on l'a barré sans le remplacer ; en réalité il manque ici plus d'un nom, et l'ordre des dates est le suivant : Jean Canne 15..-1512, Jean de Vignot 1513-1517, Léonard Valtrini 1518-1544, Nic. Vanceius 1544-1546, Dominique Nacquet ou Narguet 1546-1552, puis de nouveau Nic. Vanceius 1553-1554.

(4) Élu doyen le 17 septembre 1664, Bossuet se démit du grand-archidiaconé, que M. de Coursan, vicaire général, conféra le 27 mai 1665 au père de Bossuet, dont le nom manque ici. Après autorisation du Parlement (Michel, *Biogr. du Parl. de Metz*, p. 46), il prit possession le 21 août 1665, et se démit à son tour en juin 1667, peu avant sa mort.

Liste des **Archidiacres de Marsal** (1).

Année de l'élection.			Année de leur mort ou résignation.	
1442.		Jean de Hombourg.	24 oct.	1497.
1497,	28 oct.	Arnould Viviani, résigna		1526.
1527,	3 janv.	Jean Venel (2), mourut		1543.
1543.		Jean Hallot, mort	1[er] déc.	1581.
1581,	5 déc.	Jacques Foes, résigna		1585.
1586,	30 avril.	Gilles Urbain, mort	8 avril	1641.
1641,	10 avril.	Christophe Martelli, mort	25 juin	1646.
1646,	9 août.	Nicolas Martigny, mort	16 juin	1662.
1662,	2 sept.	Mathieu Jeoffroy, abdiqua		1679.
1679,	5 août.	Louis Fremin de Pontpierre, abdiqua		1700.
1700,	22 déc.	Joseph Seron, abdiqua		1720.
1721.		Marc-Sigisbert Antoine, abdiqua		1738.
1738,	16 déc.	Dieudonné Chaumont de Mareil, abdiqua	20 mai	1757.
1757.		Ignace de Brezols, nommé par l'évêque, n'a jamais été recu par le chapitre.		
1760,	5 juin.	Henry de Bousmard, nommé par le Roi, le siège étant vacant.		
[1771,	7 déc.	Paul-François de Laubrussel.]		

Liste chronologique des **Archidiacres de Sarrebourg** (3).

1499. Nicolas Mobleti. — 1500.
1500. Thomas Richardi. — 1514.
1514. Mathieu Tenner. — 1528.
1528. Jean Hallot (4). — 1558.
1558. Jean Desiderii. — 1586.
1587. Jean Prœtor. — 1599.
1599. René Brossard. — 1603.
1603. Jean Belchamp. — 1614.
1615. Jean Praillon. — 1627.
1627. Nicolas Martigny, résigna 1645.
1646. Charles Scaron, résigna 1652.
1652. Jacques-Bénigne Bossuet, résigna 1654.
1654. Jacques Foes, résigna 1663.
1663. Antoine Foes. — 1670.
1670. Louis Fremin, abdiqua 1679.

---

(1) Cette liste a une physionomie à part, parce qu'elle a été dressée d'après un document plus complet, un pouillé spécial à cet archidiaconé signalé p. 23. C'est ce qu'atteste Dupré de Geneste, qui a copié cette liste une première fois d'après ce pouillé (msc 72, f° 118) et une seconde fois d'après le travail de M. Mamiel (*ibid.*, f° 123 v°, comparé à msc 61). Dom Tabouillot a naturellement choisi le texte le plus complet.

(2) Son nom est écrit Vannel ou Warnel p. 67 et 109. Nous avons aussi mentionné déjà, outre un archidiacre du XIV[e] siècle (p. 4), Nic. Martigny (p. 150), Jos. Seron (p. 194).

(3) Faut-il rappeler que tout ce que le pouillé de Vergaville (p. 187 et suiv.) nous apprenait des relations de l'archidiacre avec sa circonscription s'appliquait directement à l'archidiacre de Sarrebourg ? C'est là aussi que nous rencontrons plusieurs des noms de cette liste, à côté de quelques autres mentionnés déjà ailleurs : J. de Belchamps (p. 149), J. Praillon (p. 193), Nic. Martigny (p. 150, 193), Bossuet (p. 243, n. 4), Ant. Foës (p. 35, 192, 193).

(4) Plus loin on marquera la mort de J. Hallot en 1543 ; de fait il y eut deux chanoines de ce nom, tous deux archidiacres de Sarrebourg, et le second semble avoir été en même temps archidiacre de Marsal. Mais leurs noms devraient être ici séparés par deux autres de cette façon : J. Hallot 1514-1543, Gerard Lescuyer 1543-1549, Nicolas Lescuyer 1549-1554, J. Hallot 1554-1558.

1679. Alexandre Crepin. — 1691.
1691. Claude de Maridat. — 1711.
1711. Jean-Baptiste Canon. — 1731.
1734. Claude de la Richardie, abdiqua 1757.
1760. Louis Darcy. — 1765.
1766. François de Montholon, abdiqua 1767.
1768. Jacques de la Roche. — [1786].
[1786. François-Joseph Salignac de Lamotte-Fénelon.]

Liste chronologique des **Archidiacres de Vic.**

1470. Bertram Malazerius. — 1486.
1486. Dominique Varini. — 1488.
1489. Jean Brielli. — 1498.
1498. Nicolas Bonmarien, non reçu.
1501. Jean de Dun, abdiqua.
1501. Thiebauld Philippi. — 1511.
1511. Martin Pinguet. — 1541.
1541. Pierre du Chatelet. — 1552.
1552. Claude Baille. — 1554.
1554. Jean Humberti (1). — 1574.
1574. René Thiboulet. — 1597.
1597. Annibal Guillelmi, abdiqua 1597.
1598. Annibal Rousseleti. — 1600.
1600. Valentin Paucelier. — 1612.
1612. Dominique Mauclerc. — 1636.
1636. François de la Goille. — 1657.
1657. Pierre de Rozieres. — 1661.
1661. Jean de Foigny. — 1664.
1664. François Grossier. — 1670.
1670. Pierre de Ligniere. — 1707.
1708. Antoine Jeoffroy. — 1717.
1722. François de Navarre. — 1754.
1754. Louis Le Grand, abdiqua.
1760. Charles-François Fromentin.

Liste chronologique des **Écolâtres.**

1438. Etienne Jouin. — 1451.
1472. Etienne Jovit (2). — 1473.
1473. Pierre Loisey. — 1491.
1492. Nic. Bonmarien. — 1510.
1510. Claude Gerleti. — 1512.
1512. André Renette. — 1532.
Henry Clément. — 1551.
Martin Ledart. — 1555.
1555. Sébastien Urbain.
[1555]. Gilles Foes. — 1586.
Jacques Foes, résigne [1598].
Annibal Guillelmi. — 1612.
1612. Jean Dubois. — 1646.
1646. Sébastien Cressonier. — 1695.
1696. Etienne Monsenot. — 1705.
1705. Jacques Besser. — 1741.
1744. Louis Amelot. — [1778].
[1779. Jean-Paul Dulau de Candale. — 1791.]

---

(1) Voir ce que nous lui devons pour la conservation du pouillé (p. 34). D'autres archidiacres de Vic, un collecteur apostolique et un cardinal, sont mentionnés p. 1 et 4.

(2) Faut-il distinguer ce nom du précédent? Les documents que cette liste reproduit (mss 61 et 72) portent : « Stephanus Jouin, clericus et secretarius capituli, fuit administrator scolastriæ 1431-1451. — Stephanus Jovini scholasticus et canonicus 1472, obiit 1473. » Cela ne désigne-t-il pas un même personnage, quoique dans une double relation différente avec cet office de la Cathédrale? *Metz ancien*, I, p. 267, donne deux noms qu'on ne saurait confondre : 1440-1460 Etienne Jovin, — 1463-1468 Jean Genin ; mais qu'en est-il de ce dernier? Huguenin, *Chroniques*, p. 314 et 360, nomme pour les années 1462 et 1468 « Estienne Janin, escollaitre ». Bégin, *Hist. de la Cath.*, I, p. 180, l'appelle Etienne Jouin. — Plus loin, nous rétablissons aussi d'après les mêmes sources, un nom que notre liste écrivait Beaumarien.

Nous avons cité p. 143, n. 2, le nom de Jean de Meirs, écolâtre en 1384.

Liste chronologique des **Grands-Aumôniers.**

1381. Pierre Pouleti (1).
1448. Henry de Roucelz.
1490. Hugues de Renni [Perrini]. — 1500.
1501. Nicolas Toussain. — 1520.
1520. Elippe de Beauvais [Beauvau], abdiqua.
1520. Nicolas Beaudoche. — 1547.
1548. Albéric de Muta, abdiqua.
1549. Jacques Groleti. — 1589.
1589 (2). François de Ronsier. — 1607.
1607. Jean Dubois. — 1637.
Charles de Monterbi, non reçu.
1638. Gilles Quintin, résigna 1644.
1644. Claude de Grateloup, permuta 1659.
1659. Pierre d'Aloneau. — 1678.
1678. Pierre Goesse, résigna 1681.
1681. Nicolas Goesse, résigna 1742.
1742. Louis Thomas. — 1765.
1765. Jean du Chilleau.
[1782. Jean-Baptiste-Honoré Fumé.]

Liste chronologique des **Chanoines** *de la Cathédrale de Metz* (3).

Avant 1440. Jean de Hombourg, mort en 1491.
1460. Otton Saviny. — 1469.
1462 (4). Hugues Mathié. — 1470.

---

(1) Voir ce que nous avons dit de ce nom p. 143 et 145. Le même document, p. 147, nous donnait le nom d'un aumônier plus ancien.

(2) La date 1589 doit être fausse : voir le procès politique qu'on lui intenta en 1583 (*Hist. de Metz*, III, p. 122). L'opposition entre parti lorrain et parti français explique aussi ce qui est dit ici de Ch. de Monterby, qui dut céder à Pierre de Goulard, neveu du gouverneur de la ville M. de Roquepine. La mort de P. de Goulard (11 septembre 1638) ne mit pas fin à la difficulté, qui se compliquait de la question des coadjutoreries dans ces offices du chapitre : un arrêt du Grand Conseil du 25 février 1642 ayant condamné ces coadjutoreries, Jacques de Montlezun, qui avait succédé à P. de Goulard, dut céder l'aumônerie à Gilles Quentin.

(3) Sans même se reporter au msc 61, dans lequel on a ajouté plus d'un nom au travail primitif de M. Mamiel, on peut constater l'état incomplet de cette liste par une simple comparaison avec celles qui précèdent : bien que celles-ci enregistrent plus d'un « canonicus ad effectum possidendi dignitatem » (p. 240, n. 3), plusieurs dignitaires très réellement prébendés ne se retrouvent point ici. Une des causes de ces oublis comme des erreurs de dates et du défaut de chronologie rigoureuse qu'on va voir, vient de ce que cette liste a été relevée sur un *genuit* de la Cathédrale donnant la succession des chanoines dans chaque canonicat, c'est-à-dire 38 séries chronologiques au lieu d'une. De plus, la copie de Dupré de Geneste, que Dom Tabouillot a pris pour guide (cfr p. 241, n. 2), figure certains chiffres d'une façon un peu équivoque, et Dom Tabouillot est tombé plus d'une fois dans le piège. Nous avons corrigé plus d'un détail de ce genre, sans en prévenir à chaque fois : qu'on nous contrôle donc surtout d'après le msc 61.

Voici les noms plus anciens que nous offre ce msc, insérés entre les premières lignes de sa liste ou au bas de la page précédente ou encore à la fin de sa liste ; les premiers sont empruntés aux épitaphes de la Cathédrale et on les retrouve dans Bégin ; les autres sont cités dans l'une ou l'autre de nos chroniques.

Jean de Raigecourt, coûtre, † 1343.
Nemery Baudoche, † 1359.
Henry de Frontigney, † 1504.
Poince Thiébalz, † 1422.
Maistre Colin diacre, † 1448.
Hugo Lowe, † sept. 1434.
1436. Jacq. de Sierck.
1444. Jean Millet.
1467. Philippe de S[t]-Aubin.
Alexandre de Verton, † 1452.
1462. Hennequin Arnulphi, chantre.
» Mathieu Roucel, cerchier.
» Wiricus de Budingâ.
» Ponsard Clerici.
» Domange Colini.
» Henri Roucel.
» Pierre le Gronaix.
» Pierre Malidel.
» Arnoulph Thiriet.
1467. Arnoulph de Clerey [le même que le précédent].

(4) Plusieurs de ces dates dans le début de la liste sont à entendre dans le sens de la

1467. Jean Lambal. — 1491.
» Pierre Loisez. — 1491.
» Laurent Coulon. — 1495.
» Didier Piersoni. — 1482.
1468. Gilles Hugo. — 1476.
» Henry Bayer. — 1480.
1469. Mathias Thiecourt. — 1502.
» Didier Noël, circateur et suffragan (1).
1471. Côme Pirouel, céda.
1472. Bertrand Malazerius. — 1486.
» Lambert Petri. — 1510.
» Jean Vautrin, résigna 1477.
1473. Jean Ronanville, céda 1474.
1474. Charles d'Anglure. — 1477.
» Thiery Perignony. — 1474.
» Hugues Brenety. — 1482.
» Jean Herbilogny. — 1517.
» Philippe de Perny. — 1515.
1475. Richard Princard, céda 1477.
1476. Hugues Benefacti. — 1492.
» Varneric Varnerii. — 1519.
» Henry Gerardini. — 1487.
» Arnould Thiereti. — 1500.
» Hugues Perini. — 1500.
» Jean Germani. — 1507.
1477. Didier Alberti. — 1517.
» Thomas Simonis. — 1509.
1477. Jean Ernest. — 1517.
» Michel Garini. — 1512.
» Jean de Esminga (2). — 1502.
1478. Jean Chardelli. — 1501.
» Olric de Albo-Monte. — 1498.
1479. Hugues Mathié. — 1536.
» Thomas Richardi. — 1514.
1482. Evrard Marka. — 1494.
1480. Arnould de Salm. — 1494.
1482. Jean Petri. — 1497.
» Jean Noël. — 1512.
1484. Remi (de) Meliorivalle. — 1505.
» Jacques Mercurii. — 1510.
1486. Jean Gerardini. — 1490.
1488. Pierre Viollé. — 1508.
» Jean Brielli. — 1505.
1491. Gerard Desiderii. — 1531.
1492. Pierre de Morancuria. — 1534.
» Ponce Bonmarien (3). — 1510.
1493. Jean Bertrandi. — 1534.
» Jean Murial. — 1535.
1494. Jean Chansonneti. — 1513.
» Jean Realle. — 1502.
» Thomas Nicolai. — 1507.
» Nicolas de Capella. — 1515.
1495. Jean Pariseti. — 1509.
1496. Nicolas Goberti. — 1508.
1497. Arnould Vivien. — 1524.

---

première « avant... » et désignent simplement la présence, non la nomination d'un chanoine ; ainsi on trouve déjà en 1462 (Huguenin, *Chroniques*, p. 313 et 314) les noms, inscrits ici à une date postérieure, de Hugo Mathie, Pierre Loxey, Burtrant Mallaixiès (Malazerius), Hugo Benefacti, Arnoult de Clarey (A. Thiereti). Ce n'est qu'à partir de 1467 qu'on a des listes exactes de nominations (p. 239, n. 3), ce qui ne veut pas dire qu'elles le soient toujours : ainsi l'on inscrit à cette date Didier Pierson, le nom d'un trésorier et doyen du chapitre, mais qui ne fut reçu qu'en 1512, alors qu'il s'agit en 1467 de Didier Poincignon.

(1) Le msc 61 ajoute cette note : « Didier Noël, chanoine et cherchier de la Cathédrale, docteur en théologie, évêque de Panade et suffragant de l'évêché de Metz, vivait encore en 1495 et 1498 ; il était aussi pensionnaire et conseiller de la cité. » Mais l'épitaphe de D. Noël (Meurisse, *Hist. des Évêq.*, p. 593) dit qu'il est mort en 1483 et qu'il s'était démis l'année précédente de toutes ses charges, offices, bénéfices et dignités ; de fait sa prébende et son office de cerchier passent bien en 1482 à son neveu Jean Noël.

(2) Plus haut (liste des archidiacres de Metz), on francisait ce nom : mais la forme française usitée était Domange ou Demange, et le vrai prénom est Jacques. Bégin, *Hist. de la Cath.*, I, p. 185 et suiv., traduit encore J. d'Insming, et il semble bien que ce soient les premières lettres du mot Esminga qu'il ait lu sous le blason qu'il rapporte p. 197 : pourquoi hésite-t-il p. 260, note, et p. 278 ? Bien qu'il se soit démis de son canonicat en 1502, Jacq. Damange ne mourut qu'en 1510 (Huguenin, *Chroniques*, p. 663).

(3) Son vrai prénom (liste des écolâtres) est Nicolas ; en 1508, se trouvant en tour de nommer à un canonicat, il le donnera à Ponce Bonmarien, son parent probablement.

1498. Hugues de Hazard, résigna 1508.
» Jean Hermani, céda.
1499. Noël Valsoni. — 1516.
1500. Jacques de Baden, céda 1500.
» Rodolphe de Baden. — 1512.

Seizième siècle.

1501. Jean Clerici. — 1509.
» Martin Pinguet. — 1541.
» Noël Toussani (1). — 1520.
1502. Mathias Tenner. — 1528.
» Jean This (2). — 1542.
1505. Nicolas Beaudoche. — 1520.
» Jean de Monte. — 1505.
» Didier Langardi. — 1525.
» Guillaume Philippi. — 1538.
1506. Louis Dommartin. — 1513 (3).
1507. Renauld Pugiolo. — 1509.
» Jean le Clochier. — 1509.
1508. Ponce Bonmarien. — 1515.
1509. Jacques Copini. — 1560.
» Vincent Herbeleti. — 1511.
» Arnould Drouet. — 1515.
» Jean Figuli. — 1522.
» Nicolas Goberti. — 1530.
1510. Olric de Hazard. — 1527.
» Claude Gerleti, résigna 1512.
1511. Jean Canne. — 1513.
» Thibauld Mineti. — 1513 (4).
1512. Jean Colardi. — 1552.
» Michel le Roux. — 1517.
» Baltazar Nicolas et Laurent Vigi (5). — 1514.
1514. Simon Le Moine. — 1537.
» Jean Hallot. — 1543.
1515. Jean Norroy. — 1517.
» Pierre Toussani. — 1526.
1514. Andreas Toulongeon. — 1532.
1515. Claude Margareti. — 1537.
1516. Jacques Masson (6). — 1524.
1517. François Burtini. — 1537.
» Simeon de Mione. — 1537.
» Gerard des Armoises, résigna 1517.
1518. Pierre de Beaumont, résigna 1538.
1520. Jean Bidardi. — 1546.
1522. Jean de Fresneau, résigna 1530.

---

(1) La liste des princiers lui donne son vrai prénom, celui qui se lit sur sa tombe dans l'église de S[t]-Onufre à Rome : « Nicolao Tossano primicerio meten., Sedis ap. prothon... » Il est fait allusion à son voyage à Rome dans Huguenin, *Chroniques*, p. 714 et 719.

(2) La mort de J. This est mieux indiquée dans la liste des trésoriers. C'est certainement l'épitaphe de ce chanoine que Bégin, *Hist. de la Cath.*, I, p. 262, rapporte d'après quelque copie défectueuse ; comme il était enterré « dive Marie theutonice sacello » (cfr p. 143, n. 2), on y allait réciter pour lui un *De profundis* le jeudi après la Pentecôte (*Cérémonial de l'égl. cath. de Metz*, 1697, p. 207 et aussi p. 128).

(3) Comme dans la liste des trésoriers, il faut placer en 1509 la mort de L. de Dommartin ; le msc 61 nous explique que la date 1513 n'est qu'une erreur de copiste : on avait en effet inscrit à la ligne suivante « Thomas Nicolai 1507-1513 », ce qui n'était pas tout à fait exact (il aurait fallu : 1501-1507), aussi a-t-on barré cette ligne, mais le trait n'avait pas atteint les derniers signes, et le copiste les a joints à la ligne précédente.

(4) La liste des trésoriers donne la date exacte de sa mort (Bégin, *Hist. de la Cath.*, I, p. 264). Son neveu, portant le même nom, et curé de S[te]-Ségolène, lui succéda dans son canonicat en 1538.

(5) Ces deux noms indiquent une compétition au canonicat vacant par le décès de Michel Garini (1477-1512) : c'est L. Vigi qui l'emporta et à qui se rapporte la date 1514. Il eut pour successeurs Jean de Norroy (1515), puis (1517) Simon de Mione, qui se trouve faussement inscrit ici une première fois sous le nom de Simon Le Moine (1514).

(6) Singulière déformation du nom de « Jacobus de Mussonno » qui se trouve sur la tombe du princier Nic. Toussain à Rome (plus haut note 1) : « Jac. de Mussonno cognato et Petr. Tossanus patruo benem. mœstiss. pos. » Ce Pierre Toussain est probablement le chanoine indiqué ici 1515-1526, celui qui travailla à introduire le protestantisme dans Metz (Meurisse, *Hist. de l'hérésie à Metz*, p. 16-18).

1522. Nicolas Toussani. — 1535.
1523. Didier Hugueneti. — 1540.
1524. Jean Forgeti. — 1534.
1523. Jean Mathié. — 1555.
1525. Jean Sarro. — 1548.
» Jean de Salle. — 1548.
1526. François Beaudoche (1). — 1548.
1527. Didier Hun. — 1530.
» Nicolas Lescuyer. — 1565.
1528. Joseph Gournau (2). — 1547.
1529. Nicolas Gomberti (3). — 1540.
1530. Hugues Nicolai (4). — 1552.
» Sébastien Foes. — 1534.
» Gerard Colardi. — 1534.
» Nicolas Vion. — 1532.
» Nicolas Richardi. — 1537.
» Didier Rufine. — 1558.
1531. Henry Clementis. — 1549.
» Martin de Heu, résigna.
» Nicolas Hallot, résigna 1542.
1532. Didier Gerardi. — 1546.
» Nicolas Gomberti.
1533. Pierre Careti. — 1552.
1534. Pierre Bertrandi. — 1553.
» Louis Dubois.
1535. Jean Gerardini. — 1587.
» Pierre Thiessande. — 1552.
» Nicolas Vanceius. — 1544.
1537. Nicolas Adalborn. — 1586.
1537. Didier Mordi.
» Nicolas Beaudoche. — 1547.
» Rodolphe Pancrace.
» Roch Claudii ou Roxin. — 1573.
1538. Didier Colsoni. — 1552.
» Thibauld Mineti.
» Gilles Foes. — 1590.
1540. Jean Brossardi. — 1569.
» Leonard Valterini. — 1547.
1541. Mathieu Richardi. — 1546.
» Renauld La Serre (5). — 1552.
1542. Clément de Labriex. — 1558.
» Jean Hallot. — 1581.
1541. Pierre de Castello (6), résigna.
1543. Pierre Coligny. — 1559.
1544. Dominique Noel. — 1574.
» Jacques Huem ou Huin (7). — 1556.
1545. Francois de Clemery. — 1551.
» Dominique Naquesus. — 1552.
1546. Nicolas Simonis. — 1580.
» Nicolas Rougelin. — 1563.
1547. Dominique Marjetti. — 1565.
» Thirion de Valle. — 1550.
» Philippe Baccareti. — 1577.
1548. Richard Dougnon. — 1573.
» Jean Baudoche. — 1558.
1549. Antoine Rousseleti (8).
» Didier Piersoni. — 1567.

---

(1) La liste des doyens donne la date exacte de la succession entre les deux frères François Baudoche et Jean Baudoche : le premier résigna son canonicat en même temps que le doyenné en 1538 ; d'autre part Jean Baudoche mourait en 1543, et son canonicat passait à Jean Viriet, dont le nom est omis ici : celui-ci étant mort en 1558, on voit comment notre liste assigne à Jean Baudoche les dates 1548-1558.

(2) C'est Joseph de Gournay, déjà cité p. 68, fils naturel de Michel de Gournay (*Metz ancien*, II, p. 101).

(3) N'est-ce pas le même que celui qui est déjà porté plus haut 1509-1530 et qui est marqué une troisième fois en 1532 ? A l'une et l'autre époque nous trouvons joint à ce nom la mention « episcopus Panadensis » : or le suffragant de Verdun porta ce titre depuis 1509 jusqu'à sa mort, en 1543. Il fut aussi chancelier de Metz, car c'est en toute certitude que nous avons rétabli l'orthographe de son nom dans cette liste (p. 244).

(4) On peut voir p. 33, n. 2, que la première date de cette ligne est à corriger.

(5) Au lieu de ce nom, d'autres listes portent « 1541 Reginaldus Le Clerc, alias Pieretis », que suit, sans indication de date, « Desiderius Le Clerc, alias Pieretis junior ; resignavit 1565 ».

(6) Plutôt « de Castelleto », puisqu'on a traduit [plus haut (liste des archidiacres de Vic) : P. du Châtelet.

(7) Plutôt Huern comme plus bas (1551).

(8) Nous ne savons à qui appliquer ce nom à cette date : s'agirait-il d'un membre de la famille messine de Roucel ? Il est étonnant que notre liste ne mentionne pas Mathieu Roucel, cerchier (1462), Henriot R., grand-aumônier (1488 ; la date indiquée p. 248 est probablement une faute), Pierre R., chanoine (1462), Toussaint R., chanoine (1561), puis jésuite, etc.

1549. François Brossardi. — 1564.
» Jean Didier (1). — 1586.
1550. Jean Lescuyer. — 1590.
» Thomas Guillermi. — 1552.
1551. Charles Huern. — 1573.
1552. Jean Bruneval. — 1587.
» Nicolas Guichaux. — 1553.
» Nicolas de Vanceio. — 1554.
» Richard Richardi. — 1560.
» Villaume Lagenarii. — 1595.
» Martin le Dart. — 1553.
1553. Gerard Brunet. — 1556.
1554. Abraham de Toul (2), résigna.
1555. Pierre Sachot. — 1576.
» Sébastien Urbain. — 1577.
» Theodore Gerard. — 1559.
» Jean Binsmin ou Deuamin (3). — 1576.
1556. Henry Alba.
» Jacques Gerardi. — 1577.
» Juvenal Guere. — 1581.
1558. Christophe Martelli. — 1607.
» Jean Brossard, résigna.
» Louis Rouge (4). — 1570.
1559. Jean Morleti. — 1570.
» Clement Beltems. — 1568.
1560. Jacques Groleti, résigna 1589.
1564. Jacques Copini, résigna.
» Jean Brossard, résigna.
1564. Claude Godinet, résigna.
» François Philippi, résigna 1569.
1569. Claude Jacob. — 1611.
1565. Jean Annet [Anetz]. — 1598.
» René Thiboulez. — 1597.
1567. Didier Caba. — 1594.
» Claude Rousseleti. — 1597.
» Jacques Tigeon (5). — 1593.
» Humbert Stephani. — 1587.
1568. Nicolas Mathié. — 1614.
1569. Cosme Piroet (6). — 1589.
1573. Jacques Foes. — 1627.
» François Trulet. — 1574.
» Dominique Huberti. — 1577.
» Dominique Jehos. — 1587.
1574. Antoine Fournier. — 1610.
» Claude Le Moine. — 1599.
» Dominique Haton, résigna.
1575. François Viard. — 1578.
1576. Gilles Urbain. — 1641.
» Pierre Miraumont, céda.
» Jean Haton.
» Sulpice Jacob. — 1599.
» Joseph Le Moine. — 1576.
1577. René Brossard. — 1618.
» Jeoffroy Lescamonier. — 1618.
» Nicolas Boucher, résigna.
» Nicolas Barsault. — 1599
1578. Thomas Garritier.

---

(1) En latin, Joannes Desiderii, tout comme le nom porté plus haut (1491) et un autre omis dans cette liste : Valtrinus Desiderii, 1502-1542.

(2) En latin « Abr. de Tulleio », ou mieux « Blasius Abrahamus, de Tilleyo » : il ne résigna pas lui-même son canonicat, mais comme celui-ci lui avait été cédé, avec réserve de regrès, par Nic. de Vanceio (voir 1552), ce fut celui-ci qui le reprit et le céda de nouveau à Pierre Sachot en 1556. Nicolas de Vanceio ou, comme il est écrit en 1535 et dans la liste des archidiacres de Metz, Nic. Vanceius était un Lorrain attaché à la cour romaine « datarius PP. Pauli III et Julii II, episcopus Balneoregiensis ».

(3) Cette synonymie, qui ne se trouve pas au msc 61, est-elle heureuse ? Nous ne le pensons pas : car, au lieu d'appartenir à la famille messine des Deuamin, ce chanoine venait du diocèse de Verdun. Nous pensons qu'il avait été auparavant secrétaire du chapitre, et M. d'Hannoncelles (*Metz ancien*, I, p. 273) écrit son nom J. Beufvin.

(4) Une épitaphe rapportée par Bégin, *Hist. de la Cath.*, t. II, p. 132, indique les liens de famille qui unissaient les trois chanoines du nom de Brossard entre eux et avec L. Rouge ; mais qu'ajoutait-elle à ce dernier nom, en l'écrivant « Ludovico Rougemortieo » ?

(5) Un des bons prédicateurs qu'on attira alors à Metz pour combattre le protestantisme (Meurisse, *Hist. des Évéq.*, p. 640) ; il fit une traduction des œuvres de S[t] Cyprien et d'autres ouvrages.

(6) Sans doute le même nom porté faussement à l'année 1471.

1578. Sébastien Candidalana. — 1587.
» Jean Mangeot. — 1639.
1581. Hubert Galotius. — 1590.
» Nicolas Orry. — 1588.
» René Brossart. — 1603.
1584. Jean Cugnin. — 1594 (1).
» Claude Roberti. — 1594.
1586. Philippe Guerard (2). — 1620.
1587. Nicolas Martigny (3). — 1622.
» Hilaire Hugueny. — 1593.
» Valentin Paucelier.
» Philippe Gerard. — 1610.
» Jean Boulet. — 1613.
» Jean Urbain. — 1590.
» Jacques de Vaux. — 1598.
» Claude Hallot. — 1606.
» Mathieu Maillard. — 1604.
1591. Charles du Halt. — 1593.
» Antoine Rousseleti. — 1623.
1590. Nicolas Simon. — 1632.
» François Rousseleti (4). — 1613.
1592. Nicolas Vincent. — 1600.
» Jean-Baptiste Foes (5). — 1633.
1593. Dominique Bardot, résigna 1594.
» Jean-Baptiste Praillon. — 1594.
1594. Henri d'Haraucourt (6).
» Jean Foës. — 1633.
1595. Jean Dubois. — 1637.
1597. Philippe Praillon. — 1605.
» Jean Belchamps (7).
» Jean Peltre. — 1611.
» Raimond Bray, expulsé (8) 1598.
1598. Dominique Mussey. — 1654.
» Dominique Breteaux, résigna 1609.
1599. Evrard Henrici. — 1622.
» Pierre Couvonge de Stainville. — 1608.
» Antoine Roussel. — 1632 (9).
» Nicolas Houard. — 1632.
1600. Dominique Chaigrin. — 1625.

---

(1) Successivement chancelier et chantre, J. Cugnin ne mourut qu'en 1614.

(2) Ce nom, accompagné de dates assez incertaines au msc 61, doit faire double emploi avec celui de Phil. Gerard, inscrit un peu plus loin.

(3) Curieuse transformation d'un nom : celui-ci se lit ailleurs « Nic. George, alias Martini, 1587-1589 » et ce doit être le nom que Bégin, *Hist. de la Cath.*, t. II, p. 16 et 158, rapporte sous la forme de Georges Mari ! Au même endroit (p. 16), il parle d'un chanoine Chausquin, dont le nom nous intrigua longtemps : mais ce n'est encore qu'un *alias* doublé d'une mauvaise lecture, en réalité « Nicolas Ory, alias Clasquin » inscrit ci-dessus 1581-1588.

(4) Nous vons déjà signalé (p. 251, n. 8) les difficultés qu'offre ce nom dans nos listes : ici cependant ce n'est qu'une faute de copiste, les mss originaux de cette liste portant Fr. Rossette ou Rozette, 1590-1604.

(5) Ce nom aussi donne lieu à plus d'une difficulté : on pourrait compter une vingtaine de membres du chapitre ayant appartenu à cette famille (cfr Bégin, *Hist. de la Cath.*, II, p. 385). Ici toutefois nous n'avons en vue qu'un détail concernant la personne de J.-B. Foës et cette date de 1633 : celle-ci n'indique ni la mort ni la résignation de ce chanoine, mais son jubilé, et la chose est digne d'attention. Anciennement un chanoine n'était déclaré jubilaire qu'après 50 ans : on restreignit alors cette période à 40 années.

(6) Une confusion, bien visible dans le msc 61, qui ajoute à ce nom le titre de « doyen », a fait disparaître ici le nom de Charles d'Haraucourt de Chambley, 1594-1597 : le doyen Henri d'H. ne devint chanoine qu'en 1611.

(7) Voir ce que nous avons dit de lui p. 149 à propos de la rédaction du pouillé de 1607.

(8) Voir l'histoire de cet ex-jésuite, *Hist. de Metz*, III, 164. — Ce n'est qu'en 1600 qu'il fut expulsé (v. la liste des grands-chantres).

(9) Ant. de Roucelz, princier de la Cathédrale, mourut en 1613, et on lui éleva une tombe magnifique (Bégin, t. II, p. 113-116). La date de 1632 est vraie à la ligne suivante, mort de Nic. Howard (p. 110, n. 5).

Dix-septième siècle.

1604. Dominique Mauclerc. — 1636.
» Bertram de la Roche. — 1616.
1606. Antoine de Custine. — 1664.
» Jean Praillon. — 1627.
1607. François de la Grange.
1609. Etienne Chavaix.
1608. Christophe Martelli. — 1646.
1611. Henry d'Haraucourt. — 1662.
» Odoard Geoffroy. — 1631.
1612. Jean Bontems. — 1636.
» Jean Grosjean. — 1632.
1613. Nicolas Martini (1). — 1662.
» Jean Berson. — 1640.
1612. Claude Turlene. — 1614.
1611. André Valadier (2), résigna 1614.
1614. François de la Rochefoucault, résigna 1616.
» Nicolas Boulanger. — 1642.
» Antoine Montagu, céda.
» Nicolas Petitjean. — 1642.
1615. Jean Royer. — 1664.
1614. Elie Pitart, résigna 1617.
1616. Antoine (de) Garges, céda 1623.
» François de la Goelle, résigna 1652.
1617. Nicolas Lombart, résigna 1627.
» Jacques Martignon, résigna (3) 1627.
» Jacques Foes (4). — 1679.
1618. Alain de Fage. — 1627.
1622. Gabriel Pelot, résigna 1629.
» Louis Lambert, résigna 1630.
1623. Jacques Labriet. — 1664.
1624. Dominique Grossier (5). — 1676.
1627. Gilles Benoit. — 1658.
1623. Claude Favier. — 1635.
» Jacques Rulland. — 1631.
1627. Pierre Andivot. — 1631.
1628. Jean Salmon. — 1656.
1627. Josué Compan. — 1647.
1628. Nicolas Lombart. — 1647.
1629. Claude de la Croix. — 1646.
1630. Nicolas de Mauroy (6).
1631. Charles du Toch. — 1651.
» Jean de Gournay. — 1658.
1632. Etienne Pelot. — 1658.
» Louis Foes (7). — 1689.
» Bernard Balbo. — 1637.
1633. Antoine Fournier. — 1688.
1632. Claude Grateloup. — 1644.
1633. Gabriel Juliot. — 1645.
1635. Charles Scaron. — 1654.
1634. Charles de St-Jure. — 1656.
1633. Nicolas Perin. — 1669.
1636. Etienne de Lorme. — 1651.
1639. Antoine Mauroy. — 1659.
» Charles Janvier. — 1667.
1640. Erric de Saintignon, abdiqua 1642.
» Jean Scaron.
» Hugues de la Fontaine. — 1645.

---

(1) Son nom est mieux écrit dans les listes des archidiacres de Marsal et de Sarrebourg ; voir aussi p. 150, n. 2.

(2) Le célèbre abbé de St-Arnould. Sa prébende passa rapidement à Fr. de la Rochefoucault, puis à Fr. de la Goelle : v. un bel éloge de celui-ci (*Hist. de Metz*, III, 202), qui fonda les Carmélites à Metz et devint archidiacre de Vic.

(3) Il résigna son canonicat en 1657 et garda la trésorerie jusqu'à sa mort, en 1658 (Bégin, *Hist. de la Cath.*, II, p. 93).

(4) Comme il naquit seulement en 1619, il faut changer la date de 1617 en celle de 1637 ; neveu de Jacques Foës le doyen, il fut archidiacre de Sarrebourg, puis chantre ; deux jours avant sa mort, il résignait sa prébende à Jean-François (et non Louis-François) Foës, son neveu.

(5) Il faudrait, comme dans la liste des chanceliers, François Grossier, et c'est en 1634 seulement qu'il devint chanoine, succédant à Claude de la Croix, pour qui il faudrait corriger aussi une date 1629-1634.

(6) Dom Tabouillot écrit : Maucroix ; ailleurs on trouve : Maulrois ; mais nous croyons que c'est le même nom qu'on lira plus loin (1639), où il désigne comme ici un clerc du diocèse de Paris, mort celui-là « in abbatia sua S[ti] Vincentii de Burgo ad mare diœcesis Burdegalensis ».

(7) La liste des trésoriers indique plus exactement sa mort ; mais il avait résigné son canonicat dès 1677 à son neveu François Foës.

1641. Antoine Foes. — 1670.
1642. Mathias de Belchamps. — 1665.
» Jacques-Bénigne Bossuet, résigna 1660 (1).
1644. Gilles Quintin. — 1660.
1645. Gabriel Bailly. — 1709.
» Nicolas Petitjean. — 1655.
1646. Jérôme Lefebvre, céda 1659.
» Pierre Doublet. — 1705.
1647. Michel Ravaut. — 1657.
1649. Antoine Lefebvre. — 1659.
1648. Pierre Pantaléon, permuta 1664.
» Jean Susonne. — 1664.
1650. Dominique Capdeville. — 1687.
1651. Nicolas Maridat. — 1711.
» Mathieu Jeoffroy. — 1703.
1652. Pierre de Ligniere. — 1707.
» Jean de Foigny. — 1664.
1653. Jacques Lefebvre, céda.
» François Lefebvre. — 1661.
1652. Jean Ravaut, céda.
1653. Josué de Compans. — 1657.
1655. Alexandre Crespin. — 1691.
1653. Nicolas Routier, résigna 1662.
1654. Pierre Scaron.
» Guillaume Larcher, résigna 1655.
1655. Claude de Coursant. — 1671.
1652. Michel Cosson. — 1663.
1656. François de Mion, résigna 1694.
1657. Jean Scaron, résigna 1665.
» Clément Chaillaux, résigna 1683.
1658. Nicolas le Roux. — 1688.
1656. Charles Colombet. — 1682.
1657. Jean Brejet (2). — 1688.
» Nicolas de la Villeneuve. — 1666.
1657. Nicolas Simon. — 1679.
1658. René Ménager, résigna 1665.
1660. Thomas Denis. — 1664.
» Ferdinand Fleuron, résigna 1664.
1661. François de Savary. — 1718.
1662. Louis Fremin de Pontpierre. — 1705.
1664. Sébastien Cressonier (3). — 1695.
1663. Jacques Morel. — 1666.
» Jean Chouard, résigna 1664.
1664. Vincent Mamiel. — 1678.
» Charles Pantaléon. — 1705.
1662. François Belchamps. — 1712.
1665. Louis Foes. — 1729.
1664. Joseph Crespin. — 1673.
» Denis de Fleuron. — 1695.
1663. André Belchamps, résigna.
1665. Pierre Langlois. — 1701.
1666. Zacharie Morel, résigna 1682.
1664. Pierre de Morges, résigna.
1665. Alexandre Cadeaux, résigna 1667.
» Pierre de Rochereau. — 1715.
1664. Jean-François Foes, céda.
1665. Claude Foes. — 1678.
» Nic. Bailly de St-Denis. — 1723.
1667. Affricain Fabert, céda.
1668. Claude Fabert. — 1671.
1669. Jean Jeny. — 1705.
1672. Louis de Fabert. — 1702.
1671. Jean Morel. — 1676.
1672. Charles du Barail. — 1703.
1673. Jérome Doublet. — 1681.
1674. Jean-Baptiste Gissey (4). — 1723.
1676. Pierre Chalons. — 1705.
1678. Antoine Jeoffroy. — 1717.

---

(1) Bossuet résigna en 1669 (v. la liste des doyens) à M. de Maridat qui, né en 1651, ne devrait pas être inscrit ici à cette date, mais seulement sous la date de 1669. Le père de Bossuet, qui eut l'archidiaconé de Metz, n'eut jamais de prébende canoniale.

(2) Les deux dates inscrites ici sont fausses et, ce qui est plus grave, il y manque un nom porté plus haut dans la liste des trésoriers : Jean Breget, 1667, résigna dès l'année suivante à son frère Charles Breget, qui mourut en 1709 (Bégin, *Hist. de la Cath.*, II, p. 111).

(3) Écolâtre dès 1646, il devint chanoine en 1659 par la résignation d'Ant. de Custine ; comme celui-ci ne mourut qu'en 1664, on a faussement attribué cette date à l'entrée de Séb. Cressonnier dans le chapitre (v. Bégin, II, p. 103).

(4) Nous avons mentionné p. 227, n. 4, son zèle pour les études d'histoire locale (cfr *Hist. de Metz*, III, p. 326).

1676. Jean Raponel. — 1700.
1679. Louis-François Foes (1). — 1729.
» François Foes de Brieux. — 1723.
» Dominique Harquel. — 1703.
1678. Georges Mamiel. — 1713.
1681. Nicolas Doublet. — 1683.
» Pierre Goesse (2). — 1714.
1683. Louis Chaillot, résigna 1756.
» François Richer, résigna 1702.
» Louis Jobal de Pagny. — 1745.
» Claude Lefebvre (3). — 1742.
1682. François Morel. — 1683.
1683. Sébastien Virion. — 1706.
1685. Jacques Richer. — 1701.
1687. Joseph de Ville. — 1694.
1688. Charles Brejet. — 1709.
» Pierre de Boncourt. — 1701.
» Etienne Gosset. — 1748.
1691. Jean-Baptiste Crespin. — 1731.
1694. André Dozanne, résigna 1698.
1696. Nicolas Dez. — 1713.
1695. Antoine Gissey. — 1738.
1698. Jacques Bertet, permuta 1709.
1700. Joseph Seron (4). — 1749.
» Claude Leseur. — 1705.

Dix-huitième siècle.

1701. Claude Dauxins. — 1703.
1702. Jacques Morin. — 1728.
» Louis Pierre. — 1733.
1703. Pierre Jeoffroy. — 1734.
» Jean-Baptiste Canon. — 1736.
» Alexandre Crepin. — 1713.
» Etienne de Luc. — 1720.
» Dominique Harquel. — 1734.
1705. Christophe Lasaulx. — 1742.
» Jean-Louis Leseur. — 1741.
» Germain Besançon. — 1717.
» Henry de la Batie. — 1737.
» Henry de Saintignon. — 1737.
1708. François Rollin. — 1744.
1705. Pierre [de Bernay] de Farancourt. — 1743.
» Jean Leseur. — 1749.
1706. Pierre Brayer (5). — 1731.
1709. Gilles Bonneau. — 1745.
» Claude de la Jaillerie, céda 1710.
» Joseph George. — 1767.
1710. Nicolas Beaudoin. — 1728.
1711. Antoine la Gorze. — 1734.
1712. Jean Canon. — 1737.
1713. Nicolas Mamiel. — 1768.
1714. François Tenniere. — 1732.
» Antoine de la Vergne. — 1748.
» Nicolas Goesse. — 1742.
1715. Michel George. — 1769.
1717. Gabriel Besançon. — 1757.
1718. Claude Fumé. — 1758.
» Pierre Tevenin. — 1720.
1720. Gabriel Rollin. — 1743.
» Laurent Husson. — 1736.
1723. Jacques Faure. — 1764.
» Jean-Pantaléon Durand. — 1743.

---

(1) C'est Jean-François Foës qu'il faut lire, et à la ligne suivante 1677-1723 (v. p. 254, n. 4).

(2) Une note du msc 61 corrige l'orthographe de ce nom et répare un oubli de notre liste : Pierre de Goise obtint sa prébende par la résignation de son oncle Jean-Baptiste de Goise, chanoine et coutre : celui-ci serait à porter à la date de 1648. Pierre de Goise avait été d'abord grand-aumônier, il résigna cet office à son frère en 1681 ; il fonda, à Metz, l'école de la Doctrine chrétienne.

(3) Cl. Lefebvre obtint le canonicat par résignation de François Richer en 1695 : comment cette date est-elle altérée ici en deux sens si différents ?

(4) Archidiacre de Marsal, puis chancelier, il fut encore grand-vicaire et official, tant que vécut Mgr de Coislin : n'est-ce pas lui qui doit porter une bonne part de responsabilité dans les difficultés que cet évêque eut avec la cour de Rome ? Voir l'article que lui consacre Dom Calmet, *Biblioth. lorr.*, col. 885.

(5) Nommé vicaire général en même temps que M. Seron dès 1699, il travailla dans le même sens, notamment par la rédaction d'un nouveau rituel, publié en 1713 : il fut aussi archidiacre de Metz (*Hist. de Metz*, III, 1.364).

1728. François de Navarre. — 1754.
» Nicolas Dorigny. — 1767.
1723. Claude Humbert. — 1736.
1730. Jean Bibault. — 1763.
» Gilles Gouault. — 1741.
1731. Charles de Chamisot. — 1759.
» Henry de Gaumont. — 1731.
1732. François Deslandes. — 1752.
1734. Claude de la Richardie. — 1767.
» Antoine de Véronne. — [1786].
» Louis Seguier. — 1735.
1735. Louis Thomas. — 1764.
» Joachim de Bongard, céda 1735.
1736. Elie Josset. — 1763.
» César de Cogolin, permuta 1745.
» Jacques Husson. — 1762.
1737. Claude d'Aubigny.
1738. Fabien de Candalle. — [1774].
» Henry d'Hirkeim. — [1778].
1740. Dieudonné de Mareil, céda 1767.
1741. Protais du Perrier. — [1787].
» Marie Duchatel, céda 1756
1742. François le Picart. — [1784].
1745. François Jobal de Pagny. — [1793].
» Paul de Saintignon. — 1786.
» Gaspard de Bardonnet, résigna 1757.
» Jean-Baptiste d'Estrand. — 1775.
» Sébastien Michel. — 1746.
1747. Louis d'Arcy. — 1765.
1748. Henry de Bousmard. — [1771].
1749. Joseph Lartigue de Luyo. — [1779].
» Louis de Majainville.
1754. Jean-Baptiste Nioche (1). — [1800].
» Louis le Grand. — [1778].
1756. Antoine Lalliat. — [1788].
» Jean-Baptiste le Picart. — [1779].
» Louis de Clery, céda 1758.
1757. Jacques du Pujet.
1758. Louis de Montigny. — [1780].
» Charles Fromentin.
1759. Charles de Thumery. — 1769.
1762. Jacques de la Roche. — 1786.
» Nicolas Nancy. — [1790].
» Henry de Vareilles (2).
1764. Louis de Chambre.
1765. Jacques-Théodose Faure. — [1782].
» Jean du Chilleau (3). — [1782].
1766. François de Montholon. — [1790].
1767. Charles du Bouzet.
» Charles-Borromée Boulanger. — [1787].
» Nicolas Bertin. — [1794].
1768. François Jobal.
1769. Charles-Etienne-Nicolas de Fiquelmont (4).
1770. Paul-François de Laubrussel.

Tiré d'un manuscrit rédigé par M. Mamiel, appartenant à M. de Bousmard (5).

---

(1) De tous les membres du chapitre, celui qui partagea le plus ouvertement les erreurs de la constitution civile du clergé.

(2) Trésorier du chapitre et vicaire général du diocèse, François-Henri de la Broue de Vareilles fut nommé à l'évêché de Gap et sacré dans la cathédrale de Metz par Mgr de Montmorency le 25 juillet 1784.

(3) Devenu évêque de Châlon-sur-Saône, il résigna sa prébende et l'office de l'aumônerie à M. de Fumé.

(4) Massacré le 15 mai 1792.

(5) Les derniers noms sont déjà une addition faite au travail de M. Mamiel, qui ne dépassait pas 1767 (M. Mamiel mourut en 1768, Bégin, *Hist. de la Cath.*, II, p. 72); une troisième main a continué d'inscrire dans le msc 61 les noms des chanoines jusqu'en 1789. Voici cette série :

1770. Charles-Gabriel-Simon de Marien de Fremery. — [1794].
1771. Pierre-Charles Amelin de Beaurepaire.
1775. Alphonse-Toussaint-Marie de Sinéty. — [1789].
» Jacques-Claude Rulland. — [1783].
» Nic.-Hyacinthe Vernier. — [1793].
1778. Jean-Louis Ravaut. — [1796].
» Hugues-Josué de Thémines.
1779. Jean-Baptiste de Cuny. — [1794].
1780. Joseph de Lavergne de Tressan. — 1781.
» Henri de Chambre d'Urgons.
1781. René-François-Henri Bertrand de Boucheporn.

[*Chapelles épiscopales*] (1).

Chap. de S[t]-Jean-Baptiste, située dans l'église cathédrale à l'autel de S[t]-Jean près des fonts.

Chap. de S[t]-Jean-l'Évangéliste, située dans la chapelle de S[t]-Gal au palais épiscopal.

Chap. de S[t]-Gal, située au palais épiscopal.

Chap. de S[t]-Remy, située près de Ladomchamp à une lieue et demie de la ville de Metz.

Ces quatre chapelles, appelées épiscopales, sont dans tous les temps à la nomination de Mgr l'évêque de Metz. Elles ont été unies au couvent des Minimes de cette ville en 1602 pour la moitié des revenus ; Henri de Bourbon, évêque de Metz, confirma cette union en 1635. Les titulaires jouissent de l'autre moitié des revenus (2).

Chapelles de la Cathédrale (3).

Chap. de Notre-Dame de Tierce. Depuis très longtemps M. le doyen de la cathédrale a négligé de nommer à cette chapelle, et aucun titulaire ne s'est présenté pour y être institué.

1782. Jean-Baptiste-Honoré de Fumé.
» Charles-Philbert Lastéric du Saillant.
1783. Claude-Joseph-François-Nic. de Fériet.
1784. Achille-Camille-Marie de La Broue de Vareilles.
» François-Joseph Salignac de Lamotte-Fénelon.
» Jean-Baptiste Ouvray. — 1785.
1785. Lamoral-Joseph de Villavicencio.
» Jean-François de Lambertye.
1786. Claude-Joseph-Anne de Longueil. — [1794].
» Henri-Joseph de Beausire.
1787. Jean-Joseph de Gauvain.
» Joseph Mérignac de Malet.
» Laurent-François le Bourgeois du Cherray.
» Charles-François Baudot.
1788. Nic.-Louis de Beausire.
1789. Antoine-Guy-François Bertin de Trois-Fontaines.

(1) Nous suppléons ce titre, qui manque au début de la 3[e] partie du pouillé. Ces chapelles sont énumérées comme au XVI[e] siècle (p. 67 et 109), et pourtant la chapelle de S[t]-Gal ayant été détruite en 1607 (Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz*, p. 651), il y aurait eu lieu de nous dire où l'on avait transféré deux de ces chapelles.

(2) D'après la bulle de Paul V (1[er] juillet 1611), ratifiant l'accord conclu entre le cardinal de Givry et le chapitre d'une part et les Minimes de l'autre, l'évêque s'était réservé de pouvoir ériger 4 chapelles sous les mêmes titres que celles qu'on unissait aux Minimes, ceux-ci devant payer 100 l. t. annuellement à chacun des 4 chapelains. Sur cette base, Henri de Bourbon érigea ou rétablit (8 août 1635) les 4 chapelles, en leur assignant pour revenus uniquement la moitié des revenus de l'ancienne chapelle de S[t]-Remi ; il transféra la chapelle de S[t]-Jean l'Évangéliste à l'autel de S[t]-Jean près des fonts, et celle de S[t]-Gal probablement à la chapelle de S[t]-Remi. Voir aux Arch. de la Préfecture, G, 245, pièce 4.

(3) Titre peu exact, puisque l'on joint aux autels de la Cathédrale ceux de S[t]-Paul sur le Cloître, du S[t]-Sépulcre (situé aussi au Cloître, ou à S[t]-Pierre-aux-Images, cfr p. 71), les chapelles des maisons canoniales et un autel de S[t]-Sauveur, que nous séparerons ici. Du reste, tout ce relevé, comme son contenu l'indique évidemment, est emprunté à une liste d'institutions canoniques : nous avons indiqué p. 227, n. 1, le registre des archives de l'évêché où se trouve cette liste. Mais ce registre n'avait pas été continué en ce qui concerne les chapelles, de là vient que ce passage de D. Tabouillot n'a aucune vérité pour la fin du siècle dernier. Les archives du chapitre auraient fourni tout autre chose : qu'on consulte une pièce (Arch. de la Préfecture, G, 484-2) dressée vers 1760, « *Chapelles à la nomination de M. le Doyen* » ; on y trouve, sous 14 numéros, tout ce que le

Chap. de S^t-Paul (1). Depuis 1671, aucun titulaire ne s'est présenté pour demander des institutions pour cette chapelle.

Chap. de S^te-Marie-Magdeleine, patron le tournaire de la cathédrale. Les institutions de 1642 sont les dernières que l'on ait données pour cette chapelle.

Chap. de S^t-Laurent, patron le doyen de la cathédrale. Depuis 1698, on n'a institué personne dans la chapelle de S^t-Laurent (2).

Chap. de S^t-Barthélemy, patron le doyen. Les dernières institutions données pour cette chapelle sont de 1622.

Chap. du S^t-Sépulcre, dite des Trois-Maries, patron le grand archidiacre. Les dernières institutions pour cette chapelle sont de 1706.

Chap. de S^t-Vincent, patron le doyen. M. de Coislin, évêque de Metz, supprima cette chapelle et en réunit les fruits et revenus à l'hôpital S^t-Georges par acte du 29 juillet 1730, à condition que les religieux feraient célébrer à ladite chapelle deux messes par an.

Chap. de S^te-Catherine (3), patron le tournaire de la cathédrale. Dernières institutions 1661.

Chap. de S^te-Marguerite, patron le doyen. Dernières institutions 1623.

Chap. de M. le cardinal de Givry, évêque de Metz, sous le titre de l'Assomption (4).

Chap. de S^t-Grégoire, patron le doyen. Dernières institutions 1648.

Chap. des 11000 Vierges, située dans la maison canoniale de Louis Fremin de Pontpierre : le possesseur de cette maison en est collateur. Dernières institutions 1662.

Chap. de S^t-Martin, située dans la maison canoniale de M. Cogolin : dans les institutions du 4 juillet 1661, il est dit que M. l'évêque n'a pas coutume de

---

pouillé du xvi^e siècle (p. 113) attribuait à ce dignitaire, moins les autels de S^t-Burthemin, de S^t-Clément, de Notre-Dame à S^t-Martin, et de S^t-André : mais ces noms sont remplacés par une chapelle dite de Notre-Dame la Tierce, une de S^t-Paul dans l'église cathédrale, une de Notre-Dame sous les voûtes du chœur. Or, cette pièce ajoute : « De toutes ces chapelles, il n'y en a que quatre et l'hôpital de Morhange auxquels M. de Chamissot doyen n'a pas nommé », et l'on indique les titulaires nommés ainsi en dernier lieu. — Bien que nous n'ayons pas une preuve semblable pour les autres allégations de la liste du pouillé, nous les croyons tout aussi arriérées.

(1) La liste des institutions que Dom Tabouillot résume ici précise pour cette chapelle « S^t-Paul au-dessus du cloître de la Cathédrale », et la nomination de 1671 se fit par M. de Coursan, princier (cfr p. 70) ; mais l'état de 1760 distingue : « La chapelle de S^t-Paul dans la cathédrale est à la nomination du doyen ; M. de Chamissot y a nommé le 14 juillet 1745 le s^r Claude Tabary... Il y en avait une sous la même dénomination dans l'église de S^t-Paul, à laquelle il parait que M. de Coursan a nommé... »

(2) Cette chapelle est dite (1760) « située derrière le chœur de l'église cathédrale », et celle de S^t-Vincent, dont il est question ici plus loin, était « au même autel de S^t-Laurent » ; mais on avait nommé à la première encore le 17 septembre 1756.

(3) Cette chapelle était située « en celle de Notre-Dame la Tierce », dit une déclaration de 1672 (Arch. de la Préfecture, G, 491-2), et cette déclaration, comme du reste l'état de 1760, mentionne aussi la chapelle des S^ts-Innocents : faut-il rappeler que celle-ci, ainsi que celles de S^te-Marguerite et de S^t-Grégoire (cfr p. 70 et 113) et une chapelle de Notre-Dame étaient sous les voûtes du chœur ? Nous avons précisé la position de ces chapelles, afin de mettre en garde contre ce que Bégin (*Hist. de la Cath.*, II, p. 49 et 50) en dit ; il ne s'agit ici que de chapelles bénéficiales, et plusieurs pouvaient être desservies à un même autel.

(4) La collation de cette chapelle appartenait, de par sa fondation, à l'évêque ; mais Henri de Bourbon, après y avoir nommé en 1635, en abandonna la collation au chapitre et dispensa les futurs chapelains de prendre des institutions de l'évêque.

nommer à cette chapelle, mais que ce droit appartient à celui des chanoines qui possède cette maison (1).

Inscription latine gravée sur un marbre attaché à côté de l'autel dans la chapelle de S[t]-Nicolas qui est dans la Cathédrale (2) :

Duobus indultis apostolicis de annis 1622 et 1623, S. D. N. Gregorius XV cathedralem hanc ecclesiam privilegio hoc particulari perpetuis temporibus duraturo decoravit, ut quandocumque sacerdos dictæ ecclesiæ aut ecclesiæ collegiatæ B[æ] Mariæ Rotundæ missam defunctorum in hoc altari diebus non impeditis pro anima cujuscumque fidelis in charitate Dei conjuncti et mortui celebrabit, anima ipsa de thesauro Ecclesiæ indulgentiam consequatur per modum suffragii, et suffragantibus meritis D. N. Jesu Christi, B[æ] Mariæ Virginis et omnium Sanctorum, a purgatorii pœnis liberetur.

Collégiale de S[t]-Sauveur de Metz. — Adalbéron III, évêque de Metz, fonda cette collégiale vers l'an 1070 (3). Il y mit des chanoines auxquels il enjoignit de mener la vie commune et qu'il unit de la confraternité la plus étroite avec ceux de la Cathédrale, en leur donnant la même règle et les mêmes privilèges. Il ordonna qu'aux stations ordinaires il y eût deux chanoines de S[t]-Sauveur avec ceux de la Cathédrale et qu'ils se trouvassent tous aux stations générales ; il ordonna même qu'en cas de besoin, l'un et l'autre chapitre serait commun, surtout à Prime et à Complies. On ignore combien de chanoines Adalbéron mit d'abord à S[t]-Sauveur, mais on sait qu'en 1154 Gérard, cardinal-diacre légat du S[t]-Siège, les réduisit à 20 à cause de la modicité des revenus [*Hist. de Metz*, III, pr. p. 119]. Ce chapitre fit en 1265 un statut portant que l'on punirait par la cessation de l'office divin les archevêques, évêques, rois, ducs, comtes et vicomtes qui entreprendraient de lui nuire [*ibid.*, p. 217]. François de Beauquaire, évêque de Metz, fixa par une charte du 19 janvier 1565 les prébendes de ce chapitre au nombre de 12, y compris les 2 affectées aux dignités de prévôt et de doyen. Le 17 février de la même année, les gouverneurs des ville et citadelle de Metz jugèrent que l'église de S[t]-Sauveur était si élevée et si solide qu'on pourrait y placer de l'artillerie pour battre la citadelle et en consé-

---

(1) La chapelle des 11000 Vierges, érigée d'abord sous un autre vocable par l'archidiacre Jean de Hombourg († 1497) en sa maison canoniale située à la Pierre-Hardie (aujourd'hui hôtel du Nord), avait été rebâtie et érigée en bénéfice, l'an 1541, par le chanoine Nic. Clementis de Labrie (Arch. de la Préfecture, G, 245-1[e]). — La chapelle de S[t]-Martin se trouvait rue des Hauts-Prêcheurs, dans la maison habitée en 1661 par Nic. Martigny (aujourd'hui école supérieure de filles, rue Poncelet).

(2) Nous plaçons ici, à cause du voisinage des chapelles de la Cathédrale, cette pièce que Dom Tabouillot a transcrite tout à la fin du pouillé. Quelle importance y attachait-il, alors qu'il en a négligé tant d'autres ? — Bégin, *Hist. de la Cath.*, t. II, p. 24, a probablement mieux conservé le caractère lapidaire de cette pièce, mais, chose singulière, il omet d'en reproduire le dernier mot.

(3) Meurisse (*Hist. des Évêques de Metz*, p. 277) semble attribuer cette fondation d'abord à l'évêque Wala, dont le corps (en 882) « fut apporté en l'eglise de S[t]-Sauveur, laquelle il avoit commencé de faire bastir, où il repose encor aujourd'huy » ; mais plus loin (p. 361) il hésite et dit qu'Adalbéron III est considéré à S[t]-Sauveur « sinon pour le premier, au moins pour le principal fondateur ». — Les Bénédictins (*Hist. de Metz*, II, p. 169-173) ont une notice plus développée, que Dom Tabouillot suit ici pas à pas. On trouvera dans le *Gallia Christiana*, t. XIII, p. 818-826, des listes des prévôts et des doyens de S[t]-Sauveur.

quence en ordonnèrent la destruction. Neuf ans après (1), on démolit pareillement l'église de S[t]-Jacques qui était contiguë et dans laquelle les chanoines faisaient l'office, et depuis ils sont réduits à l'une des chapelles bâties par Adalbéron, ayant pour toute nef un des côtés de leur ancien cloître (2).

Chapelle de S[te]-Agathe, située dans l'église collégiale de S[t]-Sauveur.

Collégiale de S[t]-Thiébault de Metz. — Cette collégiale doit sa fondation à quelques clercs de Metz, qui, animés d'un saint zèle et voulant se réunir pour mener la vie commune, demandèrent à l'abbesse de S[te]-Glossinde l'église de S[t]-Thiébault, qui était située hors des murs de la ville : l'abbesse et ses religieuses, charmées de concourir à cet établissement, la leur accordèrent, à condition que le prévôt ne pourrait être choisi que de l'agrément de l'abbesse, qu'il recevrait d'elle l'investiture si elle le jugeait digne de cette place, qu'autrement elle pourrait casser l'élection et en nommer un de sa propre autorité, si les chanoines négligeaient de le faire dans les quatre premiers jours de la vacance. On apprend toutes ces particularités d'une charte d'Étienne de Bar, évêque de Metz, en date du 10 [des calendes d'] avril 1163 (3).

L'église de S[t]-Thiébault fut embellie par le chapitre et consacrée de nouveau, en 1190, par Bertram, évêque de Metz. Elle fut entièrement détruite en 1444 et les chanoines, du consentement des magistrats de Metz et du pape Nicolas V, occupèrent l'église des religieuses de la Magdeleine (4), laquelle, étant près des fossés, fut rasée à l'approche de l'armée de Charles-Quint, en 1552. Ils obtinrent ensuite l'église de S[t]-Martin pour y faire leur office [16 décembre 1554], moyennant une prébende qu'ils cédèrent au curé (5).

Ce chapitre est composé d'un prévôt nommé par le Roi, d'un doyen, de 8 chanoines et de 2 prêtres stipendiés. Il est immédiatement soumis au S[t]-Siège, et a droit d'avoir ses députés aux assemblées ecclésiastiques et civiles.

---

(1) Qu'on corrige d'après ceci ce qu'il y a de trop sommaire et d'inexact à la fin de la n. 6, p. 47.

(2) « Adalbéron bâtit dans le cloître de S[t]-Sauveur trois chapelles, l'une dédiée à la S[te] Vierge, la seconde à S[t] Nicolas (cfr p. 113) et la troisième à S[te] Catherine » (*Hist. de Metz, loco cit.*). — Benoit Picart (Biblioth. de la ville de Metz, msc 126, p. 266) ajoute : « Les magistrats firent une place du terrain qu'occupaient les susdites églises et donnèrent à cette place le nom de S[t]-Jacques », et sur la nomination aux prébendes de S[t]-Sauveur (cfr p. 76) : « Le prévôt, comme première dignité, est à la nomination du Roi en vertu des indults ; le doyen est électif, et les autres prébendes se donnent conformément aux Concordats germaniques et aux indults. »

C'est par allusion à quelques restes du cloître de S[t]-Sauveur qu'un établissement de la rue du Petit-Paris a pris de nos jours le nom de Klosterhof.

(3) Dom Tabouillot écrit par erreur « en date du 10 avril 1173 » ; voir la pièce dans Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 400. Cette erreur existe en partie dans l'*Hist. de Metz*, II, p. 281-286, d'où cette notice est extraite ; on y verra, et mieux encore dans les preuves publiées par les Bénédictins, que dès 1161, Étienne de Bar confirmait l'érection de cette nouvelle collégiale sous le nom de Notre-Dame et de S[t]-Thiébault. Aussi le martyrologe de cette maison disait de cet évêque : « obiit D. Stephanus bonæ memoriæ metensis episcopus qui nos concanonicavit ».

(4) On dira plus loin comment ces religieuses furent transférées en 1452 au vieux cimetière proche les Célestins, où il y avait une chapelle de S[te]-Élizabeth.

(5) Comment Dom Tabouillot n'ajoute-t-il pas que les chanoines de S[t]-Thiébaut ne firent leur office à S[t]-Martin qu'environ 70 ans, après quoi ils bâtirent sur leur propre terrain (aujourd'hui rue S[t]-Thiébaut) une église, qui fut consacrée par Meurisse le 16 juin 1624.

Chapitre de S[t]-Pierre-aux-Images (1). — L'église de S[t]-Pierre-aux-Images fut bâtie par S[t] Goëric vers le milieu du VII[e] siècle. Chrodegand y fit faire un presbytère et y mit un pupitre enrichi d'or et d'argent. Cette église, qui était belle et spacieuse, fut desservie par les chanoines de la Cathédrale tant qu'ils vécurent en commun : ils députèrent ensuite un prévôt avec quelques chanoines pour y faire l'office. Nous apprenons d'une charte d'Étienne de Bar, évêque de Metz, que cette église avait titre de collégiale en 1130 et qu'elle était desservie par quatre chanoines et un prévôt. Willelme, qui possédait cette dignité l'an 1185, fonda deux nouvelles prébendes et augmenta le revenu des anciennes (2). Le chapitre de S[t]-Pierre se soutint longtemps dans la régularité et dans la jouissance de ses privilèges. Pierre Huet, qui en était chanoine, ayant été cité en 1553 par devant l'official de Metz, en appela au Pape, alléguant l'incompétence du tribunal de l'officialité, moyen qui fut admis à Rome, et le chanoine renvoyé comme exempt de la juridiction ordinaire. L'église de S[t]-Pierre fut détruite en 1712 (3) et les chanoines de la Cathédrale firent construire dans son emplacement des maisons pour leurs chantres.

Le chapitre de S[t]-Pierre subsiste encore quant aux revenus : il est composé d'un prévôt et de 5 chanoines. Le prévôt est à la nomination du Roi, il jouit d'une prébende et de quelques préciputs attachés à sa dignité et nomme aux prébendes de son chapitre dans tous les mois de l'année.

Chapitre de Saint-Louis (4).

COLLÉGIALES DU DIOCÈSE DE METZ (5)

Chapitre de Gorze. — Ce chapitre n'est guère connu que pour avoir été élevé sur les ruines d'une fameuse abbaye de l'ordre de S[t] Benoît, détruite en 1572 par le cardinal de Lorraine, qui fonda la mense de la Primatie de Nancy avec les

---

(1) *Hist. de Metz*, I, p. 387-392. Prost *(La Cathédrale de Metz)*, s'occupe beaucoup de S[t]-Pierre. — Cet article du pouillé, ainsi que les deux précédents, n'est plus au portefeuille 59 A, mais bien au msc 72, à la suite des listes du chapitre, comme il a été dit p. 241, n. 2.

(2) Ces documents de 1130 et 1185 existent aux Arch. de la Préfecture, G, 1501 : le premier toutefois est sans date exprimée, mais il exalte singulièrement l'église de S[t]-Pierre « locum sacrum, divinâ revelatione fundatum, beati Petri apostoli et multis aliorum sanctorum reliquiis insignitum, evidentibus miraculorum argumentis auctorizatum ».

(3) Dom Tabouillot écrit « 1775 », ce qui ne répond ni à la destruction de la nef de S[t]-Pierre, à laquelle il est fait allusion ici, ni à la destruction totale de l'église, arrivée en 1755. Après cette date, les chanoines demandèrent inutilement qu'on leur assignât une autre église pour y faire leurs offices ; c'est pourquoi on dit seulement que ce chapitre subsistait encore quant aux revenus.

(4) Cet article, ainsi indiqué, n'a pas été rédigé par Dom Tabouillot. On verra plus loin que l'institution de ce chapitre fut le résultat de l'union et de la sécularisation des deux abbayes de S[t]-Pierre aux Nonnains et de S[te]-Marie, depuis longtemps infidèles à la règle bénédictine, et dont on voulut faire un refuge pour les filles de la noblesse. Le pape Clément XIII y consentit par sa bulle du 17 octobre 1761, qui fixait à 14 le nombre des chanoinesses, dont une abbesse et une doyenne. M[me] de Choiseul, la dernière abbesse de S[t]-Pierre, fut l'unique abbesse du nouveau chapitre, qu'elle organisa facilement, grâce à la protection toute puissante de son frère, le fameux ministre de Louis XV. (V. dans les *Mém. de l'Académie de Metz*, 1862-1863, une *Notice sur les anciennes abbayes de S[t]-Pierre et de S[te]-Marie et sur la collégiale royale de S[t]-Louis*, par M. E. de Bouteiller.)

(5) Nous mettons ici ce titre, parce que c'est sa place naturelle : le msc 58 le place plus loin, après la collégiale de Marsal ; mais le copiste a modifié l'ordre des articles suivants : d'après le msc 59 A, Dom Tabouillot s'était proposé un ordre un peu différent.

revenus de l'abbaye de Gorze ; et celle des pères Jésuites, qui devaient conduire l'Université qu'il voulait fonder à Pont-à-Mousson, fut assise sur les prieurés d'Amelle et d'Apremont, et sur les offices claustraux. Il établit en même temps 12 chanoines à Gorze qui devaient faire l'office divin dans l'église paroissiale et subsister du reste des revenus de l'abbaye (1).

Collégiale de Malatour. — Cette collégiale reconnaît pour fondateur Gerard d'Avillers, écuyer, seigneur de Malatour et de Commercy. Dès que ce seigneur eut obtenu permission de Henry de Lorraine, évêque de Metz, et du pape Alexandre VI de travailler à cet établissement, il fit construire l'église, qui fut achevée en 1502 telle qu'on la voit aujourd'hui, pour qu'on y célébrât l'office divin chaque jour dans la suite des siècles, comme cela se pratique dans les autres collégiales du diocèse. A cet effet il y fonda sept prébendes, dont deux pour un prévôt, les cinq autres pour autant de chanoines (*en marge :* la charte est du 12 juin 1502). Il donna pour dot à la collégiale 70 francs monnaie coursable au duché de Lorraine et de Bar, douze gros de cette monnaie comptés pour un franc, et sept-vingt-douze quartes de blé froment de rente, quatre bichets mesure de Metz comptés pour chacune quarte. Le prévôt devait toucher en argent 20 francs, en froment 40 quartes : les chanoines, moitié d'autant. Outre la dotation des chanoines, Gerard donna 10 quartes de blé pour un clerc marlier, 2 autres quartes pour l'entretien de la couverture de l'église ; et, pour que les chanoines pussent se fournir dans la suite des chapelains et autres ministres convenables, il leur donna encore son gagnage de Puisieux, avec 25 septiers pour acquitter les anniversaires des anciens seigneurs de Malatour. Enfin il unit à la nouvelle collégiale les cures et chapelles dont il avait le patronage (2).

Collégiale de Marsal. — On ignore quel fut le fondateur de ce chapitre, et en quel temps il prit naissance ; mais on peut conjecturer (3) que ce fut sur la fin du XII[e] siècle, et que, si l'abbaye de Neufmoutier ne le fonda pas entièrement, elle contribua du moins à l'augmentation de ses revenus, puisque Clémence, qui en était abbesse, lui donna en 1222 (au mois de septembre) la cure de Marsal qui lui appartenait à cause de son abbaye, à condition que les chanoines, après avoir élu leur doyen, le présenteraient à l'abbesse de Neufmoutier pour en recevoir l'investiture, ce qui fut confirmé le 3 des calendes d'octobre de la même année par Conrad, 1[er] du nom, qui était alors évêque de Metz.

Ce chapitre est composé d'un prévôt et de 7 chanoines qui sont à la nomina-

---

(1) Plus loin, cette sécularisation de l'abbaye de Gorze est racontée avec plus de détails. On en trouvera plus encore dans les derniers chapitres de *L'Abbaye de Gorze*, par M. l'abbé F. Chaussier, Metz 1894.

(2) Cet article est extrait de l'*Hist. de Metz*, II, 693. Voir une notice plus complète, par M. Paul de Mardigny, dans l'*Austrasie*, 1853, p. 134-166 : il y est dit, sans indication de date, qu'un des canonicats fut supprimé par l'autorité du S[t]-Siège ; de plus, les revenus étant à peine suffisants en 1710 pour la subsistance de trois chanoines, M. Louis-René de Ficquelmont laissa par testament 10000 l. pour l'établissement d'un quatrième chanoine.

(3) Ceci est plus juste que ce qui est dit dans l'*Hist. de Metz*, II, 419. En effet la donation de 1222, publiée par Dom Calmet dans les preuves de son *Hist. de Lorr.*, est faite « ad instantiam fratrum in Marsallo habitantium... pro instauratione et augmento divini servitii in eadem ecclesia ».

tion des évêques de Metz (1), droit que Charles II, cardinal de Lorraine, évêque de cette ville, se réserva et à ses successeurs dans cet évêché, lorsqu'il donna par échange la ville de Marsal au duc son père (2).

Collégiale de Vic. — Jacques de Lorraine, évêque de Metz, fonda ce chapitre (3), comme il paraît par deux titres : le premier, qui est de l'an 1328, porte que ce prélat donna au chapitre de Vic quelques portions de terre qu'il avait acquises à Riche, Brulange, etc. ; le deuxième, qui est bien plus formel, est de l'an 1431. Il porte que ce même prélat donna pour fondation au chapitre de Vic un tiers des dîmes de Chambrey et un autre tiers des mêmes dîmes en augmentation de fondation (4).

Il y a dans ce chapitre 11 prébendes et un doyen qui est le seul dignitaire, l'écolâtre n'étant qu'un simple officier au choix du chapitre. L'évêque de Metz nomme au doyenné ainsi qu'aux prébendes.

Collégiale de Sarrebourg. — Jacques de Lorraine, évêque de Metz, fonda ce chapitre dans l'église paroissiale de Sarrebourg en 1256 (5). Il le composa d'un prévôt, d'un chantre, d'un écolâtre et de plusieurs chanoines, qui depuis 1605 n'ont

---

(1) Dom Calmet, *Notice de la Lorr.* : « La dignité du prévôt est élective en vertu du titre de la fondation. Les places des chanoines devraient aussi être à la nomination du chapitre, mais les évêques de Metz sont en possession depuis longtemps d'y nommer. »

(2) On sait (Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 651) que le chapitre de la Cathédrale refusa son consentement à cet échange du 14 décembre 1593, comme étant « évidemment préjudiciable à l'Église ».

Il est étonnant que Dom Tabouillot ne mentionne pas ici la suppression du chapitre de Marsal en 1773, alors qu'on trouve au portefeuille msc 60 la série des pièces concernant cette suppression et l'union au chapitre de Vic.

(3) Le P. Benoit Picart, *Hist. de Metz* (msc 126, p. 271), auquel cet article est emprunté, est moins affirmatif et ne désigne le fondateur qu'avec cette réserve : « On croit que... ; la tradition est appuyée sur... » De fait, la collégiale de Vic est antérieure à l'épiscopat de Jacques de Lorraine, puisque l'évêque Bertram, en confirmant ses biens, lui accordait déjà le droit d'élire un prévôt, que Jean d'Apremont lui donnait en 1229 la cure de Riouville, et que Jacques de Lorraine, en pressant les fidèles de contribuer à l'achèvement de l'église, disait en 1239 : « ... qualiter ecclesia sancti prothomartyris Stephani de Vico *jam dudum* ceperit edificari... » (Nancy, Arch. départ., G, 868.)

(4) Ces petites collégiales avaient toujours besoin de nouvelles augmentations de fondation, et l'on comprend que les évêques de Metz aient tenu à préserver surtout la collégiale de leur ville de Vic : aussi verrons-nous plus loin l'union à ce chapitre en 1594 de celui de Munster ; en 1606 (Dom Calmet, *Notice de la Lorr.*, II, 135), le cardinal de Lorraine lui donne une part dans ce qui restait de l'abbaye de Neumunster : on le verra à propos de la paroisse de Bellange ; le 10 avril 1773, le cardinal de Montmorency supprime, nous l'avons déjà dit, le chapitre de Marsal au bénéfice de celui de Vic : et, malgré cette union des droits et revenus des deux chapitres, du même coup l'évêque réduit les prébendes du nouveau chapitre à 8, pour 1 doyen, 1 sous-doyen et 6 chanoines (msc 60).

(5) La charte est dans Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 460 ; le fondateur donne pour modèle au nouveau chapitre celui de S^t^-Thiébaut de Metz, et il institue « præpositum, *decanum*, cantorem, custodem et scholasticum », sans déterminer le nombre des canonicats, mais aussi sans assigner au nouveau chapitre aucuns biens ni revenus. Cette circonstance a fait dire à l'abbé Vagner, *Sarrebourg, Notices historiques* (Sarrebourg, 1890), p. 17, que la charte de 1256 « semble n'avoir donné qu'une existence légale et canonique à un chapitre qui paraît avoir existé de fait antérieurement », et l'on cite une pièce des Arch. départ. du Bas-Rhin, G, 5432, qui aurait été donnée en 1232 en présence d'André, archiprêtre, et de tout le chapitre de Sarburc ;

pas été plus de 6 (1). Ce même prélat unit la cure de Sarrebourg avec ses revenus à la mense collégiale, et le doyen en fut institué curé. Il établit 4 vicaires, qui depuis longtemps sont réduits à 2. La prévôté est supprimée (2), le reste des prébendes est à la collation de l'évêque de Metz.

Collégiale de Fenétranges. — La collégiale de Fenétranges fut fondée dans l'église paroissiale en 1475 par Béatrix d'Ogéviller, douairière de Fenétranges, et par Nicolas, comte de Moers, [et] Ferdinand de Neuvembourg, seigneur de Mornay, gendres de ladite Béatrix. Ces fondateurs lui donnèrent assez de biens (3) pour entretenir un chapitre composé d'un doyen, d'un coutre, d'un chantre, de 6 chanoines et 4 vicaires ; mais ayant beaucoup souffert en 1565 de la part des seigneurs qui étaient hérétiques (4), et les revenus étant considérablement pour ne pas dire entièrement dissipés, ce chapitre n'est plus composé que d'un doyen qui est curé de Fenétranges et de 2 chanoines qui, pour subsister, sont obligés de desservir des cures du voisinage et d'y faire leur résidence.

COLLÉGIALES DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE QUI NE SUBSISTENT PLUS (5)

Collégiale de Notre-Dame de la Ronde. — Notre-Dame de la Ronde n'était anciennement qu'une chapelle. Étienne, évêque de Metz, l'érigea en collégiale en 1131, y établit et dota 6 prébendes, avec défense au prévôt de donner le titre de

---

celui-ci nous paraît bien n'être que le chapitre rural ou l'ensemble des curés de l'archiprêtré. Néanmoins, la charte de 1256 nous étonne aussi, d'autant qu'il faut y joindre le silence complet à l'égard de Sarrebourg du testament de Jacques de Lorraine, qui s'y souvient bien au contraire de sa fondation de Hombourg.

(1) Ce dernier détail, comme plus loin la mention des vicaires, prouve que cette notice est empruntée à Benoit Picart (msc 126, p 270) et non à l'*Hist. de Metz*, II, 435. Pourtant Benoit Picart est moins bref et, partant, plus exact, n'attribuant pas l'institution des vicaires au fondateur : « Le nombre des chanoines depuis 1605 [*ou* 1625 ?] n'a pas passé le nombre de 6 et de 2 vicaires. Les bourgeois avaient aussi fondé deux vicariats pour deux prêtres, qui sont à leur nomination. »

(2) C'est encore la diminution des revenus qui est donnée comme cause de cette suppression par le cardinal de St-Ange, légat apostolique pour l'Allemagne, quand il ratifie, le 8 juin 1437, le décret de l'évêque Conrad Bayer de Boppart, qui avait opéré cette suppression (Vagner, ouvrage cité, p. 47). Cet évêque avait déjà, en 1527, donné à la collégiale de Sarrebourg tous les biens venant de la suppression du prieuré des Dominicaines du Vivier devant Sarrebourg (Weyerstein).

(3) La charte de fondation est parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* de Dom Calmet ; le texte aurait besoin d'être fixé avec plus de précision, en particulier pour les patronages d'églises que les fondateurs donnent à la collégiale. Nous avons signalé p. 97, n. 5, les confusions que certaines ressemblances de noms, jointes à l'ignorance d'un état bien modifié par le protestantisme, ont fait commettre à Dom Calmet, dans sa *Notice de la Lorr.*, quant aux collations ayant appartenu à l'abbaye de Neuviller en Alsace et données à la collégiale de Fénétrange.

(4) Ceci est un peu trop résumé, suivant encore Benoit Picart (msc 126, p. 273) plutôt que l'*Hist. de Metz*, II, 673. Chassés de Fénétrange, les chanoines se retirèrent à Donneley, où le cardinal de Guise établit officiellement la collégiale en 1571 ; mais la situation restait si difficile que le recrutement des chanoines devint impossible et il n'y en avait plus aucun de 1631 à 1667, lorsque le prince de Vaudémont entreprit de rétablir le chapitre à Fénétrange même ; toutefois, la chose ne s'exécuta que « environ l'an 1682, où il y a eu des doyen et chanoines nommés et institués, desquels il y en réside deux, et quatre autres actuellement absens, faute de quoy à y pouvoir subsister » (pouillé de 1711). Comp. Durival, *Description de la Lorr.*, II, 267.

(5) Il est regrettable que Dom Tabouillot n'ait pas consacré ici un article à chacune des collégiales que mentionnaient nos pouillés précédents : qu'on ait négligé les prébendes attachées

chanoine ou d'en destituer aucun sans le consentement de l'évêque de Metz et des chanoines de la Cathédrale (*Hist. de Lorr.*, t. V, preuves, col. CLXX) (1). Le même prélat leur fit faire une église qu'Eugène III, à la prière d'Adalbéron, archevêque de Trèves, consacra, assisté de dix-huit cardinaux, de l'archevêque de Trèves, d'Adalbéron de Verdun, d'Amédée de Lausanne et d'Harduin de Genève : cette cérémonie se fit en 1148 (*Hist. de Metz*, t. II, p. 273) (2). Cette église jouit pendant longtemps d'une certaine célébrité par rapport à la dévotion du peuple envers l'image de Notre-Dame. Dans la suite on détruisit la nef de cette église pour prolonger la Cathédrale (3) et il ne reste plus que la chapelle que nous voyons encore aujourd'hui. Les chanoines ont continué d'y faire l'office jusqu'en 1741 que M. de S[t]-Simon, évêque de Metz, fit supprimer leur chapitre et en réunit la mense au Séminaire de charité

---

aux abbayes de femmes soit de la ville soit du diocèse, on le comprend ; mais pourquoi dédaigner S[te]-Reinette, Neumunster, Hornbach ? Sans doute ces dernières sont bien peu connues (v. p. 42, n. 2 ; Dom Calmet, *Notice de la Lorr.*, I, 579-582, a quelques mots sur la collégiale de S[t]-Fabien d'Hornbach), et même S[te]-Reinette a une histoire assez obscure (v. une notice par M. Abel, (*Mém. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle*, 1860, p. 69-75) ; on rapporte généralement sa fondation à Nemmery Baudoche, grand-aumônier de la Cathédrale (p. 147, n. 1) au commencement du XIV[e] siècle, parce que celui-ci acheta l'ancien hôtel du Voué pour y établir l'aumônerie, dont S[te]-Reinette n'était qu'une dépendance. Pourtant il ne faudrait pas exagérer la part personnelle de ce fondateur, vu que les documents ne lui donnent pas formellement ce titre ; aussi le P. Benoît Picart (msc 126, p. 269) dit-il : « S[te]-Reynette dépend de l'hôpital de S[t]-Nicolas des pauvres Clercs (v. p. 8, n. 3) ; le chapitre de la Cathédrale est fondateur tant de cette chapelle que de l'hôpital... Il y a 13 bourses pour autant de pauvres clercs. La collation en appartenait en tous mois à l'aumônier (v. p. 72), parce que ce ne sont pas de vrais bénéfices, mais des espèces de bourses pour de pauvres étudiants ; mais le Roi y nomme à présent dans ses mois. »

La chapelle canoniale de Guemund (p. 43, n. 5), dite de S[te]-Catherine, ou encore de Guerspach, du nom de sa fondatrice, subsista jusqu'en 1765, où elle fit place à l'église paroissiale actuelle ; mais les prébendes en étaient depuis longtemps affectées aux curé et vicaires de Sarreguemines, qui étaient des Prémontrés de Wadgassen. — Il sera dit plus loin, à propos de la paroisse de Sarwerden : « Il y avait autrefois une collégiale dans ce lieu. » Pourquoi aucun de nos anciens pouillés n'en parle-t-il ? Tout ce que l'on en sait (Lévy, *L'ancienne Collégiale de Saarwerden*, Rixheim, 1897) se tire d'une déclaration de biens de l'an 1630, plus quelques mentions isolées de chanoines : cette collégiale, dédiée à S[t] Blaise, comprenait cinq chanoines et un prévôt. — Le pouillé de 1711 et certains procès-verbaux de visite donnent aussi à l'église de Domfessel le titre d'église collégiale et paroissiale ; mais nous ne trouvons aucune explication de ce titre. (V. Matthis, *Bilder aus der Kirchen- und Dörfergeschichte der Grafschaft Saarwerden*, p. 201.)

(1) Dans l'édition de 1728 en trois volumes, cette pièce se trouve t. II, col. cclxxxviij ; l'évêque dit « custos » au lieu de prévôt. Comme cette chapelle de Notre-Dame était « in monasterio sancti protomartyris Stephani sita », son histoire est intimement mêlée à celle de la Cathédrale et du grand chapitre : il y eut une association explicite entre les deux chapitres en 1329 (*Hist. de Metz*, II, 534) ; on peut donc consulter les ouvrages qui traitent de la Cathédrale, en particulier celui de M. Prost ; voir aussi, mais avec précaution, quelques pages de M. Abel (*Bulletin de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle*, 1860, p. 40-47.)

(2) M. Prost, *La Cathédrale de Metz*, p. 441, conteste ce fait de la consécration en 1148 et croit à une reconstruction de l'église vers le commencement du XIII[e] siècle, sous la forme qui lui valut son nom de Notre-Dame la Ronde.

(3) Erreur très répandue jusqu'à nos jours : le P. Benoît Picart (msc 126, p. 269) s'embarrassait déjà dans la question des « quatre piliers d'une structure toute différente des autres » que contient le fond de la Cathédrale, mais les Bénédictins (*Hist. de Metz*, II, 119) affirmèrent que ces piliers étaient un reste de la nef de Notre-Dame la Ronde, détruite lorsqu'on voulut prolonger la nef de la Cathédrale. M. Prost a établi, au contraire, que les deux chapitres travaillèrent d'un commun accord à la construction de ces parties de notre basilique messine, tout en gardant chacun leur droit de propriété sur les différentes parties du terrain ; les précautions singulières dont le chapitre de Notre-Dame la Ronde s'avisa pour protéger ainsi son domaine, donnèrent lieu plus tard à l'opinion fausse qu'enregistrèrent les Bénédictins.

Collégiales de S[t]-Pierre-le-Vieux au Cloître et de S[t]-Pierre sur le Cloître. — Ces deux collégiales étaient d'un revenu si médiocre que les chanoines de la Cathédrale n'eurent aucune peine d'obtenir en Cour de Rome la suppression des prébendes et la réunion de leurs revenus à la mense du chapitre de la Cathédrale pour l'instruction de quelques chantres et de quelques musiciens. Le chapitre va processionnellement à l'église de S[t]-Pierre-le-Vieux tous les lundis, mercredis et vendredis de l'Avent et du Carême (1).

Collégiale de Briey (2). — Édouard I[er], comte de Bar, aidé de plusieurs chevaliers ses sujets, fonda dans la chapelle castrale de Briey une collégiale pour 6 chanoines, non compris le chapelain qui devait aussi y avoir un canonicat. Le titre de cette fondation est du samedi après la S[t]-Georges de l'an 1331 : on voit par ce titre que les s[rs] Abraham de Renel, Jean de Boulangis, Jean des Armoises, Henri d'Orgny, Jean de Naives, Thomas de Bouvigny et Olry de Landres, chevaliers, contribuèrent, en donnant des cens et des terres, à la fondation de ce chapitre. Cette fondation fut confirmée par Adémare de Montil le 18 juillet 1331. [Deux ans après], il établit pour supérieur immédiat des chanoines un prévôt qui avait double prébende et était à la nomination du chapitre : il était chargé de la recette et tenu à la résidence pendant toute l'année. Antoine, duc de Lorraine, fit unir à cette collégiale la cure d'Avril et l'église de Briey, son annexe, par le pape Clément VII [9 avril 1529], du consentement de l'abbé et du couvent de S[t]-Pierremont, à qui le patronage d'Avril appartenait ; le même prince permit en 1539 [15 mars] que les chanoines fissent l'office canonial dans l'église de Briey, qui d'annexe devint mère-église et paroisse. — Quoique cette collégiale ne subsiste plus, le curé de Briey s'en dit toujours prévôt ou doyen et porte l'aumuce.

Collégiale de Hombourg. — Jacques de Lorraine, évêque de Metz, fonda 16 prébendes à Hombourg pour 13 chanoines, compris les 4 dignitaires, savoir le prévôt, le doyen, le chantre et le trésorier. Les chanoines devaient y vivre dans la dévotion et sous le joug de l'obéissance ; ils étaient tous obligés à la résidence et pendant toute l'année, excepté le prévôt, qui devait toujours être choisi parmi les chanoines de la cathédrale de Metz. L'évêque nommait les dignitaires, et le prévôt

---

(1) Ces quelques lignes sont littéralement extraites du P. Benoît Picart, car c'est à peine si l'on trouve le nom de ces églises dans l'*Hist. de Metz*. Benoît Picart ajoute, d'après le cérémonial de la Cathédrale, l'indication des offices que le chapitre célébrait dans ces églises à certains jours, par exemple le 30 août, dédicace de l'église S[t]-Paul, et il termine ainsi : « Il y avait une troisième église de S[t]-Pierre, appelée « S[ti] Petri Minoris » : elle était au dessous de celle de S[t]-Paul, et dont on a fait celle de Notre-Dame de Lorette par la dévotion d'un chanoine qui y fit représenter la maison de Lorette... » M. Prost, *La Cathédrale de Metz*, applique à S[t]-Pierre le Vieux ce titre de « S. Petrus minor » et dit que c'est l'ancienne salle du chapitre qui devint Notre-Dame de Lorette. On sait que, l'apôtre S[t] Paul étant le patron du chapitre, l'église de ce nom faisait partie des bâtiments du cloître et servait d'église intérieure aux membres de la communauté : le sceau du chapitre a toujours eu l'image ou le nom de S[t] Paul. — On a vu (p. 109-110) que ces petites prébendes ne servaient depuis longtemps qu'à l'entretien des vicaires du chœur de la Cathédrale.

(2) Notice extraite de l'*Hist. de Metz*, II, 536 ; l'acte de fondation est dans les preuves de l'*Hist. de Lorr.* de Dom Calmet. La fin de la collégiale de S[t]-Georges de Briey nous paraît marquée par une provision du 28 février 1699, conférant « une des quatre prébendes de la collégiale, vacantes depuis plus de 30 ans à cause de la modicité de leurs revenus ».

donnait l'investiture des prébendes. La charte de fondation fut donnée à Metz l'an 1254 (1). — Eugène IV, par bulle du 9 de mai 1436, supprima la dignité de prévôt, à la requête des chanoines, et en réunit les droits et revenus à la mense capitulaire, qui était alors très chétive. Enfin M. de S^t^-Simon, évêque de Metz, supprima totalement ce chapitre, dont les chanoines, réduits au nombre de 3, ne pouvaient faire le service, et en réunit les biens et revenus au Séminaire de charité de Metz, par décret du 5 décembre 1743 et du consentement des membres dudit chapitre.

Collégiale de S^t^-Arnoald. — Cette collégiale fut érigée, ainsi que beaucoup d'autres, sur les ruines d'une ancienne abbaye (2) : on ignore à quelle époque se fit ce changement, on voit seulement que les chanoines avaient déjà pris la place des moines en 1564, par deux lettres de l'empereur Maximilien II, qui écrivit au cardinal de Lorraine pour qu'il obligeât ses sujets à rendre aux doyen, chanoines et chapitre de S^t^-Arnoald ce qu'ils leur avaient enlevé. Il paraît qu'à cette époque il y avait encore un abbé commendataire, puisqu'on trouve dans les archives de la ville de Metz une lettre écrite à l'occasion des contributions demandées à l'abbaye de S^t^-Arnoald. L'église de cette collégiale est abandonnée depuis longtemps et les biens du chapitre possédés par les luthériens.

Collégiale de Minster (3) **ou Munster.** — Le baron de Torcheville fonda cette collégiale au XIII^e^ siècle. Elle était desservie par 10 chanoines qui avaient à leur tête un doyen, et qui abandonnèrent leur église à cause des troubles excités dans ces contrées par les hérétiques du XVI^e^ siècle (4). Charles, cardinal de Lorraine, évêque de Metz et légat du S^t^-Siège, unit en conséquence cette collégiale avec tous ses revenus à celle de Vic. Les lettres de suppression et d'union furent expédiées à Nancy le 10 des calendes d'août 1594 et furent adressées à l'évêque de Bâle [son vice-légat] pour qu'il les mît à exécution. Ces lettres portent que le chapitre de

---

(1) Voir *Hist. de Metz*, II, 443 ; la charte de fondation est dans Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz*, p. 459, et dans les preuves de l'*Hist. de Lorr.* Elle nomme les dignitaires « præpositum, decanum, cantorem, ac custodem » et leur assigne à chacun une prébende et demie. Du temps de Meurisse, les 16 prébendes étaient déjà réduites à 11. — Consulter Raymond Dupriez, *Étude sur l'histoire de la ville et de la collégiale de Hombourg-l'Évêque*, Metz, 1876 (lithographié).

(2) Pourquoi Dom Tabouillot ne parle-t-il pas, comme l'*Hist. de Metz*, I, 332, de l'origine de S^t^-Arnual ? Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 96, fait remonter cette institution au début du VII^e^ siècle, alléguant la présence du tombeau de son fondateur ; le P. Benoît Picart, que Dom Calmet et l'*Hist. de Metz* n'ont fait que reproduire, ajoute à cela une pièce de 857, qui donnerait le nom plus ancien de la localité, Merkingen sur la Sarre. Mais partout il n'est question que d'une communauté de clercs, et non point d'une abbaye : il en est de même dans tous nos pouillés.

(3) Dom Tabouillot écrivait « Nünster », où nous ne pouvons voir qu'une faute à corriger. Dom Calmet, *Notice de la Lorr.*, I, 942, dit : Munster, en allemand Wald-Munster, et connu dans le pays sous le nom de Petit S^t^-Nicolas. La légende de sa fondation par Guillaume de Torcheville a pu être définitivement réfutée, depuis la découverte de la bulle d'Innocent IV, qui confirme cette fondation, faite par Merbode de Malberg avant 1224. (V. *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1893-1894, p. 84.)

(4) Benoît Picart (msc 126, p. 274) dit que « de six chanoines et un doyen qu'il y avait, il ne restait plus que celui-ci, qui avait peine à subsister ». Les autres, selon Dom Calmet, se retirèrent « les uns en Hollande et embrassèrent les nouvelles erreurs, et les autres à Vic ; les évêques de Metz se sont emparés d'une partie des biens, qui étaient situés au voisinage d'Alberstrof, qui était de leur domaine temporel ».

Vic jouira des biens, droits, privilèges, etc., nommément du droit de nommer aux cures qui dépendaient de la collégiale de Munster, sous la réserve d'une pension pour un vicaire perpétuel qui ferait à Munster les fonctions de curé.

ABBAYES DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE METZ (1)

Gorze. — St-Arnould. — St-Vincent. — St-Clément. — St-Symphorien. — Longeville. — St-Nabor ou St-Avold. — Bouzonville.

Villers-Betnach. — St-Benoît-en-Voivre. — Freistroff. — Stutzelbronn.

St-Pierremont.

Salival. — Justemont.

St-Pierre-aux-Nonnains. — Ste-Marie. — Ste-Glossinde. — Vergaville.

St-Martin-lès-Metz. — St-Eloy. — Buris ou Ste-Croix. — Pontifroy. — Varneville. — Neuf-Munster. — Le Petit-Clervaux. — Hesse. — Monastère des Pucelles. — Groffthal.

Abbaye de Gorze. — Vers l'an 742, Chrodegand, évêque de Metz, fonda l'abbaye de Gorze, qui, dans moins d'un siècle, devint fameuse et par la grande régularité qui s'y observait et par les grands biens dont elle fut enrichie par différents princes ses bienfaiteurs. Mais cette aurore brillante passa comme un éclair : le malheur des guerres et les irruptions des Hongrois, en détruisant les biens de cette abbaye, en réduisirent les religieux à un très petit nombre, et par une suite nécessaire y introduisirent le relâchement et le désordre. Elle changea de face encore une fois sous le bienheureux Jean de Gorze, qui la remit en honneur et en régularité vers l'an 933 (2), et bientôt on en vit sortir plusieurs excellents sujets d'un

---

(1) L'ordre suivi dans cette énumération est facile à deviner : les deux groupes (abbayes encore existantes, — celles qui ne subsistent plus) se sous-divisent en abbayes d'hommes et abbayes de femmes, et les abbayes d'hommes sont énumérées selon l'ordre auquel elles appartiennent : Bénédictins, Cisterciens, Chanoines réguliers et Prémontrés; cette suite est un peu différente dans le second groupe, qui, même, procède sans aucun ordre pour l'énumération des abbayes de filles. — Si l'on compare cette liste à celle du *Gallia Christiana*, t. XIII, col. 826-838, on voit que celui-ci compte parmi ses 13 « Vetera Monasteria » Merkingen, Hornbach, Marienfloss, St-Pierre et Ste-Marie, mais n'a rien sur Hesse et ne distingue pas St-Éloy de Ste-Croix; parmi les « Abbatiæ Superstites », il compte les chanoinesses de St-Louis (au lieu des abbayes de St-Pierre et de Ste-Marie ; v. p. 262, n. 4), le collège de St-Louis, qu'il semble placer à côté de St-Pierremont, bien qu'il dise la suppression de ce dernier titre, enfin la Madeleine, qui sera placée ici parmi les simples communautés. Comme nous avons dit déjà l'identité de Merkingen et de St-Arnual (p. 268, n. 2), et que Marienfloss n'appartenait pas au diocèse de Metz, on voit que le pouillé n'omet ici que l'abbaye de Hornbach. — Cette indication générale des notices que le *Gallia Christiana* consacre à nos abbayes nous dispensera d'y renvoyer plus en détail ; de même il nous paraît inutile de renvoyer à nos historiens locaux (Meurisse, Dom Calmet, l'*Hist. de Metz*), qui tous se sont occupés plus ou moins de ces grandes institutions. Dom Calmet a donné, en tête du 3e volume de son *Hist. de Lorr.* (édition de 1728), les listes chronologiques de 15 de ces abbayes ; leur comparaison avec celles du *Gallia Christiana* et celles du pouillé nous aurait entraînés dans un détail infini. Nous nous en abstiendrons le plus souvent, de même que de l'indication des documents ou travaux concernant ces abbayes, et qui constituent les fonds principaux de nos archives : ce qui en a été publié se trouve au moins indiqué dans les preuves de l'*Hist. de Metz*.

(2) Le nom du Bienheureux Jean de Gorze ne doit point faire oublier celui de l'évêque Adalbéron Ier, qui présida à cette réforme de Gorze et de plusieurs autres monastères. — Voir une étude de son pontificat par le Dr Wichmann (*Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Arch. lorr.*, Metz, 1891, p. 104).

mérite extraordinaire ; et dès lors elle fut regardée comme une pépinière d'hommes savants et réguliers qu'on en tirait pour gouverner les autres abbayes. Au XII[e] siècle elle était dans la plus grande considération, ses abbés étaient puissants, ils jouissaient des droits régaliens, faisaient la guerre et la paix en leur nom et faisaient battre monnaie à leur coin. Ils avaient, à l'exemple des princes, des seigneurs et barons dans leur dépendance et donnaient à leurs officiers les titres fastueux de chancelier, d'apocrisiaire, de garde des chartes et de chambellan. Malgré cette haute puissance, elle faillit être unie à l'évêché de Metz en 1297 par Boniface VIII, qui ne révoqua la bulle d'union qu'en forçant l'abbé à payer à la Chambre apostolique 2000 drachmes d'argent, à la décharge de l'église de Metz, qui était alors accablée de dettes. En 1386, le comte de S[t]-Pol s'empara de cette abbaye et en fit sa place d'armes. Montgomeri, à la tête de 3000 aventuriers français de l'armée de Charles VII, roi de France, vint camper à Gorze (1441) et n'en sortit qu'après l'avoir réduit en cendres ; et Guillaume de Furstenberg, luthérien zélé, cherchant à s'introduire dans Metz, vint camper à Gorze (1542), qui servit dès lors de forteresse aux luthériens.

Le cardinal Charles de Lorraine, archevêque de Reims et abbé commendataire de Gorze, obtint en 1572 une bulle de Rome pour séculariser cette abbaye, ce qui fut exécuté en 1581, et les lieux réguliers, ainsi que l'église, furent démolis en 1609. L'union des biens de cette abbaye à la primatiale de Nancy fut consommée l'an 1621 et dura jusqu'au traité de Vincennes, fait en 1661 entre Louis XIV et Charles III [IV], duc de Lorraine, qui céda à Sa Majesté tout le territoire de Gorze, avec le droit de disposer de l'abbaye, qui fut distraite de la primatie de Nancy pour être mise en commende. Au lieu de 50 à 60 moines qui étaient autrefois à Gorze, on n'y trouve aujourd'hui qu'un chapitre de 12 chanoines, obligés d'emprunter l'église paroissiale pour y célébrer l'office (1).

Abbés de Gorze.

759. Gundelandus.
761. Theumarus. — 777 (2).
786. Obtarius. — 796.
802. Magulfus episcopus idemque abbas. — 815.
822. Haldinus. — 835.
848. Drogo archiepiscopus et abbas. — 849.
856. Bivinus comes atque abbas. — 857.
864. Betto.
878. Bovo.
884. Lodovinus.

---

(1) Il a déjà été question de ce chapitre plus haut, p. 262. — La liste des abbés de Gorze ne se trouve pas au msc 58, mais dans le portefeuille 59 A : preuve que Dom Tabouillot se proposait bien de l'ajouter au pouillé ; son état inachevé en aura empêché la transcription au msc 58. Dans celui-ci, un bibliothécaire ingénieux a jugé à propos d'intercaler ici deux commissions de « garde-chasses, bois, eaux et forêts » données successivement en 1768 et 1783 à Louis Thirion par un administrateur et un abbé de Gorze, M. de Jarente et le prince Doria-Pamphili.

(2) Notre liste fait le plus souvent suivre un nom de plusieurs dates, indiquant évidemment les documents différents où ce nom se rencontre et qui servent de preuves à l'établissement de la liste ; nous n'indiquerons ordinairement que la dernière des dates citées : ce sont les mêmes que l'on trouve partout à propos de cette liste. Voir l'abbé Chaussier, *L'Abbaye de Gorze*, Metz, 1894. — Nous ne discuterons pas les détails de cette liste, qui se rapproche beaucoup de celle qui est généralement admise (*Gallia Christiana*, Chabert, D[r] Lager, l'abbé Chaussier), mais diffère considérablement de celle de Dom Calmet.

885. Erigaudus.
886. Fulcherus.
888. Herigaudus.
890. Lodovinus. — 895.
910. Robertus episcopus metensis.
912. Vuidricus.
914. Vigeric.
922. Adelbertus.
935. Agenaldus [Einoldus]. — 967.
973. Johannes. — 974.
977. Odolbertus.
984. Emenfridus.
986. Immo. — 1007.
1051 (1). Sigefridus. — 1055.
1055. Henricus. — 1056.
1055 (2). Warnerus. — 1096, 1108.
1126. Teodeuvinus.
1133. Vuidericus.
1154. Isembaldus.
1171. Petrus.
. . . . . .
. . . . . .

Abbaye royale de S[t]-Arnould. — L'église de cette abbaye étant sous l'invocation de S[t] Arnould (3), tige des rois de France de la seconde race, plusieurs princes et presque tous les grands du royaume d'Austrasie voulurent y être enterrés. On y voit encore le tombeau de la reine Hildegarde, épouse de Charlemagne, et celui de Louis le Débonnaire, son fils. Ils embellirent en conséquence cette église au point qu'elle devint une des plus belles du pays : elle était peinte en son entier, deux rangs de colonnes de marbre régnaient de chaque côté, chaque colonne était ornée d'une table de marbre enrichie de pierres précieuses et couverte d'or et d'argent, richesses qui furent emportées par les barbares qui détruisirent cette église au IX[e] siècle. La munificence des princes ne se borna point à l'embellissement de l'église : ils enrichirent aussi l'abbaye. Dès l'an 691, Pépin d'Héristal lui donna la terre de Nauroy-le-Sec ; Drogon, fils de Pépin, celle de Marieulle ; les enfants de Drogon, celles de Flavigny, Fleury, Vigy, etc. ; Chilpéric II, celle de Martil ; Hildegarde, celle de Bouxières ; Charlemagne, celle de Cheminot ; et Louis le Débonnaire, la châtellenie de Remilly. Vers le milieu du X[e] siècle, Adalbéron I[er], évêque de Metz, voyant que ceux qui occupaient l'abbaye de S[t]-Arnould et qui devaient y pratiquer la règle de Chrodegand, scandalisaient tout le monde par leur conduite,

(1) C'est la date du titre 122 du cartulaire de Gorze, alors que le titre 124 en fournit une plus ancienne, 1032 (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 87 et 88).

(2) Ce chiffre, en contradiction avec le précédent, est évidemment une erreur : il faudrait, pensons-nous, 1095, la date du titre 138 du cartulaire (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 100). — Notre liste ajoute : « 1096, 1106 année à laquelle Richard, cardinal-évêque d'Albane, consacra la chapelle de S[t]-Michel dans la tour à Gorze, 1108. »

(3) Comment Dom Tabouillot, religieux de S[t]-Arnould, ne dit-il rien de la première période d'existence de cette église et des noms qui la désignèrent d'abord ? A-t-il voulu éviter la controverse sur la profession de ceux qui la desservaient alors, chanoines et clercs séculiers ou bien moines ? (V. *Hist. de Metz*, I, 213-216). Le P. Benoît Picart (msc 126, p. 276) résume ainsi cette période : « La tradition est que S[t] Patient, quatrième évêque de Metz, fit bâtir une église en l'honneur de S[t] Jean l'Évangéliste... On l'appela ensuite l'église des Douze Apôtres, enfin S[t]-Arnou, lorsque S[t] Goëry y eut transféré le corps de ce saint évêque. Le P. Le Cointe, dans ses *Annales eccles.*, prétend qu'avant l'abbé Romulfe cette église a été desservie par une communauté de clercs et il le prouve par un titre de 717... ; le P. Mabillon soutient le contraire... Il est certain qu'il y avait alors des chanoines dans S[t]-Arnou, lorsqu'Adalbéron I[er] y introduisit des religieux de S[t] Benoît. » — Voir une étude critique des documents mérovingiens et carlovingiens de l'abbaye S[t]-Arnould par le D[r] Wolfram (*Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Arch. lorr.*, Metz, 1888, p. 40) et celle du diplôme d'Adalbéron I[er] par le D[r] Wichmann (*ibid.*, 1890, p. 306).

les en chassa et mit en leur place, du consentement d'Otton I^er^, des religieux bénédictins qu'il tira de l'abbaye de Gorze, qui apportèrent à S^t^-Arnould le goût des sciences avec celui de la régularité : leur école devint en peu de temps si florissante qu'on y accourait non seulement des pays étrangers, mais encore de la Saxe et de la Bavière, et il en sortit grand nombre d'élèves d'un mérite distingué, dont plusieurs furent élevés à l'épiscopat et d'autres choisis pour abbés dans divers monastères. En 1049, Léon IX fit la dédicace de l'église, que l'abbé Varin venait de rebâtir, sous l'invocation de S^t^-Jean l'Évangéliste, des douze Apôtres et de S^t^-Arnould, et défendit par une bulle qu'aucun prêtre célébrât la messe sur le grand autel, à moins qu'il ne fût évêque ou abbé, privilège qu'il accorda à sept religieux de la maison, qui furent appelés cardinaux, et aux princier, doyen et grand-archidiacre de la cathédrale de Metz. L'empereur Charles IV confirma tous les biens et privilèges de cette abbaye en 1356 et à l'abbé le titre de chapelain de l'Empereur, dont ses prédécesseurs jouissaient depuis plusieurs siècles. En 1538, Pierre Michel, natif de Metz, personnage d'un grand mérite et abbé de S^t^-Arnould, obtint de Paul III une exemption pleine et parfaite de toute juridiction épiscopale pour son abbaye, selon qu'elle en jouissait déjà par concession du pape Nicolas V. Charles V, qui faisait grand cas de cet abbé, lui donna une sauvegarde dans le premier voyage qu'il fit à Metz et prit son abbaye sous sa protection et sous celle de l'Empire ; mais à l'arrivée de ce même empereur à Metz, dont il venait faire le siège, le duc de Guise, qui en était gouverneur, fit raser l'église et l'abbaye de S^t^-Arnould, qui étaient situées hors de la ville, après en avoir fait transporter solennellement les reliques des saints et les corps des empereurs, rois, princes et prélats qui y étaient enterrés. On déposa ces précieuses dépouilles dans l'église des Jacobins et, du consentement du clergé, des magistrats et des notables de Metz, le duc de Guise ordonna que ces Pères se retireraient dans une autre maison de leur ordre et qu'on logerait les religieux de S^t^-Arnould dans celle que les Jacobins avaient à Metz ; ce qui fut exécuté et confirmé depuis par lettres patentes de Charles IX, de Henri III, de Henri IV, de Louis XIV, et par arrêté du Conseil d'État rendus en 1679 et 1727, nonobstant toutes les oppositions faites par les anciens possesseurs de cette maison (1).

Liste des Abbés de S^t^-Arnould (2).

Élection.	Mort.	Élection.	Mort.
941. Arbert.	944.	960. Jean I.	975.
944. Anstée.	960.	975. Jean II.	998.

(1) Benoît Picart ajoute à sa notice l'introduction de la réforme de S^t^-Vannes et de S^t^-Hidulphe, qui se fit à S^t^-Arnould par l'abbé Valladier en 1619 (cfr *Hist. de Metz*, III, p. 197-201), et la mention de la confraternité qui unissait les religieux « avec messieurs de la Cathédrale, lesquels vont porter tous les ans en procession la bague de S^t^ Arnou » (*Hist. de Metz*, I, 362). — Sur le sort que la Révolution a fait à l'abbaye de S^t^-Arnould, voir Le Puillon de Boblaye, *Notice historique sur l'ancienne abbaye royale de S^t^-Arnould*, Metz, 1857.

(2) Cette liste est empruntée à une histoire abrégée de ces abbés renfermée au portefeuille 60, p. 509 et suiv. ; à cause des rapports qu'offre ce travail avec la liste du *Gallia Christiana*, il faut y reconnaître pour la plus grande part l'œuvre de Dom Pierre Descrochets, prieur de S^t^-Arnould, revisée et continuée par quelque autre religieux de cette abbaye. Celui-ci a eu en vue de rectifier en même temps la liste donnée par Dom Calmet. *Metz ancien*, t. I, p. 275, a une liste

Election.	Mort.
998. Willaume ou Guillaume donna sa démission en faveur de Benoît, mort en	1024.
Après sa mort, Willaume reprit le gouvernement de l'abbaye de St-Arnould. Il était abbé de 40 monastères en même temps, il les visita tous quelque temps avant sa mort	1031.
Odon.	
Varin.	1050.
1050. Willaume II [ou Walon].	1097 (1).
1097. Odon.	
1113. Berengoze.	
1121. Antoine.	
1125. Bertram.	
1144. Gérard.	
1152. Rembalde (2).	
1154. Hugues.	
1158. Simon.	
1179. Burcard.	1204.
1204. Pierre I.	
1208. Richer [de Bar].	1231 (3).
1231. Thiébauld.	
1252. Jacques.	1286.
1287. Willaume III.	
1304. Nonus Albertus.	1310.
1310. Pierre II.	1324.
1324. Albert Gonthiers.	1326.
1326. Bertrand.	1328.
1328. Alexandre.	
1345. Bérard ou Béralde.	
1354. Renauld [Ruèce] (4).	1398.
1398. Jean Noron [Noiron].	
1410. Jean Roillenat.	1416.
1416. Nicolas Cassan (5).	1419.
1419. Simon de Cherizy.	1448.

---

un peu plus longue, mais cela vient presque uniquement de ce qu'il enregistre les deux ou trois compétiteurs qui se disputaient à certains moments l'abbaye.

Dom Descrochets avertit qu'il ne donne cette liste que « depuis l'introduction de l'ordre de St-Benoît en l'église de St-Arnould par Adalbéron Ier, évêque de Metz » ; pour la période antérieure, on ne cite que quelques noms, sept (Baillet, *Antiquitates Arnulfinæ*, msc 62, p. 668) ou neuf, si l'on fond ensemble les trois listes que nous avons indiquées.

640. Arnesigile.	840. Drogon.	Advence.
692. Romulfe.	865. Reimarus.	888. Étienne.
706-720. Leutbert.	869. Carloman.	927. Conrad.

(1) Cette date signifie au msc 60 : « il vivait encore en 1097 ». C'est cet abbé qui, sous Grégoire VII, eut la faiblesse de se laisser ordonner évêque de Metz par le parti schismatique de l'empereur Henri IV. — *Metz ancien* fait suivre, sans date ni référence, le nom de Luipon, et n'assigne à Eudes (Odon) II que la date de 1110 ; celui-ci aurait encore gouverné l'abbaye en 1115, d'après le *Gallia Christiana*, qui ne mentionne point Berengose comme abbé et explique autrement son rôle dans le diplôme de 1115. D. Calmet inscrit Berengose et le fait suivre d'un premier Bertram en 1121 : mais le renvoi qu'il indique à son propre ouvrage prouve que c'est là une erreur.

(2) *Metz ancien*, qui donne à Gérard la date 1138, inscrit en 1144 Rainald (Rembalde) : tout en insérant ce nom, le msc 60 remarque qu'il n'est appuyé que sur une citation fausse de D. Calmet.

(3) Cette date, établie « par d'anciens monuments » (msc 60), prouve l'erreur de D. Calmet, qui inscrit en 1225 Aubert ou Gautier : ce n'est qu'un nom transposé d'un siècle, voir à 1324.

(4) Au lieu de ce nom unique, D. Calmet en a trois : 1358 Renaud, 1360 Pierre Belzel, 1378 Renaud de Rueste. Or, c'est Renaud « ex nobili genere Ruessorum » qui fait confirmer en 1357 les biens de l'abbaye par l'empereur Charles IV, et il ne meurt que vers 1390 (*Metz ancien*, t. II, p. 241) ou même « en 1398 au plus tôt » (msc 60).

(5) Assista au Concile de Constance avec l'évêque Conrad Bayer de Boppart ; celui-ci, voulant entreprendre en 1418 la réforme des abbayes bénédictines, « fit venir à cet effet Jean de Rhodes, qui de chanoine de Metz s'était fait chartreux, puis était devenu abbé de St-Mathias de Trèves. Le dessein de l'évêque était de faire recevoir aux abbayes les statuts de la congrégation de Bursfeld : elles s'y opposèrent et obtinrent du pape Martin V une bulle leur permettant de se réformer elles-mêmes, ce qu'elles ne firent cependant pas ». Le désordre fut tel à St-Arnould quelques années plus tard (cfr Huguenin, *Chroniques*, p. 178 : au lieu de Simon Follin, il faut

Election.	Mort.
1448. Erard Duval.	1471 (1).
1471. Philippe, cardinal du titre des S^te^ Pierre et Marcellin (2).	
1474. Didier Fouillet.	1480.
1480. Barthélemy de Lucey.	1513 (3).
1514. Dominique Maniaire.	1528.
1528. Pierre Michel.	1545.
1545. Benoît Juville.	1566.
1566. Didier Toussaint.	1595.
1595. Charles de Senneton.	1611.
1611. André Valadier (4).	
1618. Nicolas-François de Lorraine.	
1634. Armand Duplessis, cardinal de Richelieu.	1642.
1642. Henri de Bourbon, évêque de Metz.	

---

lire Simon de Felin ou de Cherizy), que le Concile de Bâle intervint : « Jean de Rhodes fut chargé d'une commission spéciale à cet effet : il se rendit à Metz le 8 décembre 1433 et, de concert avec l'évêque Conrad, ils firent la visite des monastères de l'un et de l'autre sexe. Par les règlements qui furent faits le 10 décembre pour S^t^-Arnould, on peut juger des abus qui y régnaient. La vie des religieuses bénédictines n'était pas plus régulière » (msc 60).

(1) Le msc 60 dit seulement « vers 1471 » ; mais nous connaissons par ailleurs la date exacte (Huguenin, *Chroniques*, p. 360) : « le quatriesme jour de febvrier (1468), molrut le sire Eraird de Walle, abbé de S^t^-Arnoult, et fut fait abbé le sire Willamme moine de S^t^-Arnoult ». Ce dernier nom, qui ne se trouve pas dans notre liste, alors que *Metz ancien* en a deux autres à cette place, rappelle une situation très troublée pour l'abbaye : Erard du Val, s'appuyant sur les privilèges de son monastère, se crut dispensé de l'interdit jeté par Pie II sur la ville de Metz (v. p. 240), ce qui lui attira une sentence de déposition, et l'abbaye fut donnée à Liébault de Ville, puis, à la mort de celui-ci (1465), à l'évêque de Préneste, Alain de Coëtivy, dit le cardinal d'Avignon ; mais, quand la question de l'interdit fut réglée, Erard du Val réussit à s'entendre avec ce cardinal moyennant une pension, et il resta en possession de l'abbaye jusqu'à sa mort. Le moine Willamme, élu pour lui succéder, fut moins heureux : « portant que on le plaidoit, il s'en allait à Rome et molrut en chemin et fuit abbey le cardinal d'Avignon (*Chronique de Jacomin Husson*, p. 102). Ce cardinal mourut en 1474, et l'abbaye dut être donnée alors seulement à Phil. de Lévis, archevêque d'Arles, cardinal du titre des S^te^ Pierre et Marcellin depuis le mois de mai 1473.

(2) Notre liste ajoute : « fut fait abbé commendataire et se démit de son abbaye en faveur de Didier Fouillet, qui était profès de S^t^-Symphorien et abbé de S^t^-Clément, moyennant une pension ». Le msc 60 insiste pour dire que ce n'était là qu'un cas particulier d'une situation regrettable : « les abbayes de Metz et des environs étant toutes occupées par des commendataires en vertu des réserves apostoliques, les religieux trouvèrent un expédient pour rentrer dans leur droit : ils firent des pensions aux commendataires ». Le remède en ce cas ne fut pas complet, car D. Fouillet obtint de garder l'abbaye de S^t^-Clément en commende avec celle de S^t^-Arnould ; et son successeur résista énergiquement aux tentatives de réforme que tentèrent successivement deux ou trois évêques sous forme d'introduction de la congrégation de Bursfeld.

(3) Date un peu inexacte : Huguenin, *Chroniques*, p. 682, met la mort de cet abbé au 16 octobre 1512, et *Jacomin Husson*, p. 274, « au mois de décembre » de cette année ; mais nous renvoyons surtout à ces chroniques (Huguenin, p. 690 et 696) pour les difficultés qu'offrit encore l'élection de D. Maniaire, qui ne fut « sacré et essis » que le 1^er^ mai 1515. Et ces difficultés-là ne devaient pour ainsi dire plus finir, chaque vacance les vit renaître.

(4) A. Valladier n'est mort que le 13 août 1638, ayant toujours gardé la jouissance des revenus et le titre d'abbé de S^t^-Arnould, bien qu'il eût en 1617 fait demander à Rome l'accès de son abbaye pour le prince Nicolas-François de Lorraine ; mais celui-ci s'étant marié en 1634, le Pape transféra son droit au duc d'Atri, qui ne s'empressa pas de le faire valoir ; c'est pourquoi les religieux postulèrent comme abbé le cardinal de Richelieu, qui toutefois n'entra en jouissance qu'après la mort de Valladier. Voir sur celui-ci D. Calmet, *Biblioth. lorr.*, col. 961-971, avec l'énumération de 21 ouvrages imprimés ou manuscrits, entre autres *L'auguste basilique de l'abbaye royale de S^t^-Arnould de Metz*, in-4°, Paris, 1615. Quant aux démêlés de Valladier avec ses moines et l'introduction de la réforme de S^t^-Vannes, voir le *Journal de Dom Sébastien Floret* (Arch. de la Préfecture, H, 177), édité en partie par Chabert (Metz, 1862).

Élection.	Mort.
1644. Scipion d'Aïace d'Aquavive, duc d'Atrie (1).	1648.
1648. Jules Mazarin, cardinal.	
1659. Guillaume Egon de Furstemberg.	
1670. Jean Morel, premier abbé commendataire nommé par le Roi.	1720.
1720. Bénigne Chasot, premier président du Parlement de Metz.	1728.
1728. Henri de Rosset de Ceilles de Rocozel (2).	
1729. François Sanguin de Livry, mort peu de temps après sa nomination.	
1729. Henri-Xavier de Belzunce de Castelmoron, [évêque de Marseille].	
1756. François-Jean de Pierre de Bernis, [cardinal et archevêque d'Alby].	
1759. Charles-Léopold de Choiseuil-Stainville, archevêque d'Alby, mort évêque de Cambray.	
1775. Louis-Joseph de Montmorency-Laval, [évêque de Metz].	

Abbaye de S^t^-Vincent. — Thierry, premier du nom, évêque de Metz, fonda l'abbaye de S^t^-Vincent en 968 et la peupla de religieux que lui fournirent les abbayes de Gorze et de S^t^-Arnould. Pour donner à ce nouvel établissement la consistance dont il était susceptible, Thierry ne se borna point à lui faire une bonne dot, il le fit autoriser des deux puissances. L'empereur Otton II confirma ses biens par un diplôme donné à Mantoue le 20 juin 983, et en prenant cette abbaye sous sa protection spéciale, il l'exempta de toute autre juridiction temporelle. Le pape Jean XIII ne se montra pas moins favorable à l'abbaye de S^t^-Vincent : en même temps qu'il défendait à toute personne d'attenter à ses biens et privilèges, il permit à son abbé, dans l'absence de l'évêque, d'officier à la cathédrale de Metz les jours de fête et d'y célébrer la messe avec la dalmatique et les sandales. Cette prérogative a été confirmée aux abbés de S^t^-Vincent par les papes Léon IX, Urbain II et Pie II, et ils en ont joui jusqu'au temps des commendes. Tandis que les Empereurs et les Souverains Pontifes donnaient des marques de leur bienveillance pour cette abbaye, les évêques de Metz et beaucoup d'autres personnes pieuses prouvaient par leurs largesses qu'ils ne lui étaient pas moins attachés. Dès l'an 1051 elle possédait un bien considérable à Chaligny avec un prieuré conventuel ; celui d'Offenbach en Franconie lui fut donné quelques années après ; enfin nous voyons, par une bulle du pape Alexandre III datée de l'an 1177, que l'abbaye de S^t^-Vincent possédait alors, avec les revenus qui y étaient attachés, les églises de S^t^-Gorgon et de S^t^-Marcel de Metz, celles de S^t^-Julien, Valières, Courcelles, Sorbé, Warise, Juville, Arnaville, Nonsart, Chaligny, Châtel-S^t^-Germain, Ancy, Dugny (3), etc., avec la 9^e^ partie de tous les

(1) Scipion, fils de Louis Diacette, comte de Chateauvillain, descendait par sa mère de la famille d'Aquaviva d'Aragon, qui possédait le duché d'Atri au royaume de Naples ; il avait été marié avant d'entrer dans l'état ecclésiastique, et nommé par le pape à l'abbaye de S^t^-Arnould dès 1634. Plus tard, le pape refusant de reconnaître l'élection de Henri de Bourbon, celui-ci résigna alors aux mains des religieux, qui élurent leur prieur, D. Gabriel Bigot, mais le duc d'Atri reparut et l'emporta sur D. Bigot, grâce à un arrêt du Conseil privé du Roi du 3 avril 1645.

(2) Neveu du cardinal de Fleury, il renonça à l'abbaye de S^t^-Arnould, « le Roi lui en ayant donné une meilleure dans la même année » (msc 60).

(3) Dom Tabouillot a écrit ces derniers noms : Nancy, Dragny ; voir le texte de cette bulle, qui ne laisse aucun doute, *Hist. de Metz*, III, pr., p. 133.

revenus de l'évêché de Metz, *nonas omnium reddituum episcopii mettensis*. Et ce fut avec ces grands biens que Warin, qui en était abbé en 1248, jeta les fondements de la magnifique église de cette abbaye, à laquelle on a ajouté depuis un portail superbe avec un des beaux jubés qu'il y ait en France. Mais il faut avouer que, si le public se montrait bienfaisant à l'égard des religieux de S[t]-Vincent, ceux-ci n'étaient point ingrats envers le public. Sortis des abbayes de Gorze et de S[t]-Arnould où l'on cultivait les lettres avec succès, ils établirent une nouvelle école à S[t]-Vincent, dont le premier maître fut un moine nommé Adalbert, versé, à ce que nous apprend Tritheme, dans toutes sortes de sciences, et qui a laissé plusieurs ouvrages. Sigebert de Gemblours, si connu par ses talents, présida ensuite à la même école et il y fut, dit le continuateur de la Chronique de sa maison, une fontaine de sagesse non seulement pour les moines, mais aussi pour les clercs qui accouraient à Metz de tous côtés pour prendre ses leçons. Quoique cette abbaye eût toujours cultivé les lettres avec succès et que ses membres se soient rendus utiles au public et par leurs travaux et par l'édification qu'ils lui ont donnée dans tous les temps, M[me] Choiseul, abbesse de S[t]-Louis, osa cependant en demander la suppression en [1764] (1).

Liste chronologique des Abbés de S[t]-Vincent (2).

Adelmode.
Valramne.
Vimicius.
Vadolphe (3).
Bertalde.
Vital (4).
S[t] Richard.
S[t] Poppon.

---

(1) Une abbesse de S[t]-Louis ne pouvait se contenter de 20000 livres de rente ; et Mgr de Montmorency appuyait à Rome le projet de suppression de S[t]-Vincent, afin d'augmenter le lot de cette dame des 24050 livres de la mense abbatiale de S[t]-Vincent : ne restait-il pas à Metz trois abbayes bénédictines bien suffisantes pour 75 religieux de cet ordre ? Malgré l'intervention énergique de la cour de France, le pape refusa nettement et maintint les droits des Bénédictins, assez atteints déjà par la sécularisation de S[t]-Pierre et de S[te]-Marie.

(2) Cette liste reproduit les indications du travail renfermé au portefeuille 60, p. 547 et suiv. Ce travail ne ressemble pas, dans son allure générale, à celui qui précède, concernant S[t]-Arnould : l'auteur fait allusion à la liste du *Gallia Christiana*, ce qui ne l'empêche pas de s'en écarter sur plus d'un point. Il y a aussi quelques divergences avec les listes de D. Calmet et de *Metz ancien*.

Il débute par cette observation, qui explique l'absence de toute date aux débuts de la liste : « On ne sait rien de sûr touchant le nom, le rang, le temps de l'élection et de la mort des premiers abbés de S[t]-Vincent. Le premier, suivant le Nécrologe, est S[t] Poppon. Il doit y en avoir eu avant lui, puisque S[t] Poppon vivait en 1026 et que l'abbaye fut fondée en 968 : il n'est pas à présumer qu'elle eût été si longtemps sans abbés. Aussi D. Mabillon ne le met-il que le 8[e] dans la liste, et l'on trouve dans le Nécrologe actuel les noms de ceux que D. Mabillon lui donne pour prédécesseurs. Le premier, suivant D. Mabillon, fut Adelmode, l'un des cinq qui assistèrent en 974 à la mort du Bienheureux Jean de Gorze. » — Le *Gallia Christiana* met en second lieu un Odelardus, connu par un échange avec l'abbé de S[t]-Avold, fait du vivant de l'évêque Thierry († 984).

(3) D'après le nécrologe, c'est lui que désignerait un ancien martyrologe de Mouzon au 21 septembre : Metis in monasterio S[ti] Vincentii, dormitio Sancti Gadulphi abbatis ejusdem loci et admirandæ probitatis viri.

(4) « De son temps, Adalbéron, évêque de Verdun, devenu évêque de Metz, fonda un hôpital, qu'on croit celui de S[t]-Nicolas » (msc 60). — Le nom de S[t] Richard manque dans D. Calmet et le *Metz ancien* : il était abbé de S[t]-Vannes et gouvernait en même temps plusieurs autres monastères ; après avoir rétabli S[t]-Vincent, il en donna le gouvernement à Poppon, l'un de ses

	Mort.
Heribert.	
Folcuin.	
Lanzon (1).	
Eppon.	
Arnould.	1116.
Landulphe.	1135.
Ysambert.	1146.
Robert (2).	1165.
Rainfride.	1176.
Villelme.	1183.
Francon.	1194 (3).
Drogon.	1210.
Varin (4).	1251.
Nicolas I.	1256.
Gerard.	1269.
Pierre I.	1276.
Renier.	1298.
Baudouin.	1316.
Hugues.	1344.
Pierre Baudoche (5).	1370.
Henry de Vienne.	1376.
Renald de Bémont (6).	1387.
Geoffroy François.	1400.
Nicole Chaigne.	1415.
Nicole le Gronaix (7).	1452.
Guillaume Huin, cardinal de Ste-Sabine.	1455.
Jacques Coppel.	1458.

---

disciples. Celui-ci aurait également gouverné plusieurs monastères, auxquels il donna ensuite des abbés particuliers. Poppon était abbé de St-Vincent dès l'an 1026, comme le prouve un ascensement de la terre de St-Germain, et Héribert le fut dès l'an 1030, où fut dédiée l'église de St-Vincent; c'est Héribert qui céda en 1042 un bras de Ste Lucie, qu'on transféra à l'abbaye de Limbourg.

(1) Folcuin avait obtenu du pape Léon IX, en 1051, une bulle de confirmation de son monastère; Lanzon en obtint une semblable d'Urbain II en 1096, après qu'il eût assisté au Concile de Clermont; mais il avait été auparavant et il fut encore dans la suite poursuivi par l'Empereur à propos des Investitures. Il a dû mourir vers 1103 et son successeur est mentionné en 1111.

(2) D. Calmet met un Robert Ier avant Isembert, en renvoyant au titre qui confirme la donation d'Offenbach : or lui-même date ce titre de l'an 1150. Après Robert, les autres listes placent Guillaume, témoin en 1170 d'une donation à l'abbaye de Longeville ; mais le *Metz ancien* confond ce Guillaume avec celui qui est porté ici après Rainfride, et partant omet celui-ci.

(3) Cette date est ici une méprise, car le msc 60 combat formellement ceux qui avancent à cette année la mort de Francon. Ils le font pour placer à sa suite un Charles, abbé en 1197. Meurisse, p. 432, donne ce nom parmi les témoins de la charte de l'évêque Bertram, réglant l'institution des amans ; mais les Bénédictins (*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 166) ont lu au lieu de ce nom : « Frankes de St-Vincent », et Francon est encore nommé en 1199 dans un titre concernant la vouerie d'Ancy.

(4) *Metz ancien* n'assigne à Varin que la date 1223 et le fait précéder d'un Simon, abbé en 1222; mais il est seul à le faire, et le *Gallia Christiana*, comme notre msc 60, disent formellement : « Varin fut fait abbé en 1210. En 1212 il fit défendre par l'évêque Bertrand aux femmes de posséder des prébendes à St-Vincent », et l'on cite d'autres actes de 1218, 1221, 1222, 1223. « En 1226, St-Vincent, qui avait été hors des murs, fut enfermé dans l'enceinte de la ville » (msc 60).

(5) En 1356, pendant son séjour à Metz, l'empereur Charles IV se rendit à St-Vincent et reçut de l'abbé quelques reliques de Ste Lucie.

(6) Selon D. Calmet, René de Belmont ou Beaumont, abbé de Faverney, aurait permuté avec le précédent en 1374. Il vit au commencement de 1377 la consécration de l'église de St-Vincent par l'évêque Thierry Bayer de Boppart.

(7) La similitude des prénoms a sans doute fait omettre Nicole Chaigne dans la liste de D. Calmet. Nicole de Gournay, dit le bon abbé, fut l'un des principaux bienfaiteurs de l'abbaye, qu'il fit rebâtir et orner : « son frère Jean le Gronaix fonda en 1435 la chapelle de Ste-Catherine dans l'église de St-Vincent » (v. p. 114). La mort du bon abbé fut une cause de trouble pour toute la ville; car les moines ayant élu pour lui succéder le prieur d'Offenbach, Jacq. Coppel ou Chaippelle (Xappel), le cardinal Huin, nommé à l'abbaye par le pape, ne put triompher de leur opposition qu'en faisant jeter l'interdit sur la ville (Huguenin, *Chroniques*, p. 380). A la mort

	Mort.
Nicole François.	1470.
Pierre de Roario, de l'ordre des Frères-Prêcheurs (1).	1474.
Louis des Agneaux, protonotaire apostolique.	1483.
Jacques de Neufchateau.	1490.
Dom Balthazar du Chatelet.	1529.
Dom Valentin du Chatelet.	1549.
Dom Claude Jacob de Lioncourt.	1582.
François Philippe.	1587.
Jean de Montcassin, âgé de 13 ans (2).	
Charles, cardinal de Lorraine.	1596.
Jean Humbert.	1600.
Jean Saulnier, dernier abbé régulier (3).	1618.
Le cardinal de La Valette.	1639.
Henri de Bourbon, évêque de Metz (4).	
Jules Mazarin, cardinal.	1661.
[César] Beaudeau de Parabert.	1678.
M[r] Le Pelletier.	
M[r] de Bellièvre.	[1683]
Henri-Charles Ancelin, chanoine de Paris.	
Henri d'Anglure de Bourlemont.	
M. le baron d'Eltz d'Ottange, chanoine de Spire et de Vorms.	1761.
L'abbaye mise en économat jusqu'au 2 septembre 1774 (5).	
Louis-Amé de Bourbon.	

---

de ce cardinal, les moines élirent de nouveau Jacq. Coppel, qui rencontra encore l'opposition d'un autre cardinal, Raimond cardinal de Gurtz : celui-ci toutefois se contenta d'une pension (*ibid.*, p. 284). Jacq. Coppel mourut à Rome, où il avait emmené avec lui le prieur de l'abbaye, Nicole François, auquel le pape conféra l'abbaye, pendant que les moines élisaient à Metz Jean de Vivier : nouveau débat, où l'autorité du pape l'emporta sans doute (*ibid.*, p. 289), mais il en resta des germes de division, et celle-ci éclata en 1470, où les religieux accusèrent leur abbé d'être lépreux : il dut s'exiler (*ibid.*, p. 375-376) et mourut à Rome l'année suivante. Le pape Sixte IV donna alors l'abbaye « à ung sien nepveu, cordellier et cardinal, de la main duquel seigneur Jehan de Vivier, religieulx dudit S[t]-Vincent, eult ladicte abbaye en payant grosse painsion » (*ibid.*, p. 379).

(1) Ce dernier mot est inexact, comme on l'a vu à la fin de la note précédente : Pietro Riario, neveu de Sixte IV, était frère-mineur et devint cardinal du titre de S[t]-Sixte à la fin de 1471 ; il mourut le 5 janvier 1474 (Pastor, *Geschichte der Päpste*, II, 426-440 ; on y trouve aussi le nom du suivant, L. de Agnellis). D. Calmet a omis le nom du cardinal de S[t]-Sixte et *Metz ancien* omet celui de L. de Agnellis, qui se démit de son abbaye en 1483 entre les mains du pape, mais non sans esprit de retour ; car, après la mort de J. de Neufchâteau, que les Messins avaient reçu avec tant d'honneur (Huguenin, *Chroniques*, p. 467-524), il prétendit faire revivre ses droits sur l'abbaye, mais il n'y réussit point.

(2) Les religieux avaient postulé cet enfant pour abbé, sous la pression de son père, commandant pour le Roi à Metz, et le cardinal de Lorraine, qui avait obtenu l'abbaye du pape, offrait de se retirer devant lui ; mais comme le pape refusa toute dispense d'âge, François de Loppiac de Montcassin résigna en faveur du prieur de l'abbaye, Jean Humbert, ce que le cardinal de Lorraine finit par faire également.

(3) Il dut d'abord écarter deux compétiteurs, le fameux sieur de Soboles, commandant de la citadelle de Metz, qui présentait un brevet du Roi, et l'archevêque d'Aix, qui avait une bulle du pape. Puis ses moines demandèrent à être sécularisés, transformés en chanoines : ce que l'abbé acceptait à condition de rester lui-même à la tête du nouveau chapitre. Enfin il dut demander en 1607 pour coadjuteur le cardinal de La Valette, auquel il fit attendre assez longtemps la jouissance de son titre.

(4) Les religieux avaient déjà élu le cardinal de Richelieu, lorsqu'une lettre du Roi leur fit postuler l'évêque de Metz ; peu après ils acceptèrent la réforme et s'adjoignirent à la congrégation de S[t]-Vannes (1642). Mais c'en était fait de toute liberté dans les élections d'abbé : à la mort de Mazarin, on tenta d'élire le comte de S[t]-Paul, déjà abbé de S[t]-Remi de Reims ; le Roi nomma le sieur Baudeau et mit l'abbaye en économat jusqu'à ce que le candidat eût obtenu ses bulles. En 1678 il nomma d'abord un fils de son contrôleur général Lepelletier, puis, comme celui-ci préférait une abbaye plus près de Paris, S[t]-Vincent fut donné la même année à Pierre de Bellièvre, à qui succéda le fils de la nourrice du Roi.

(5) Pendant ce temps, l'abbesse de S[t]-Louis jouissait d'une partie des revenus. L'abbaye

Mort.

Joseph-Amédée de Broglie, évêque d'Angoulême. [1784]

[Louis-Joseph de Suffren de St-Tropès, évêque de Sisteron. — 1789.]

[Jean-Auguste de Chastenet de Puységur, archevêque de Bourges.]

Chapelle de St-Amant, transférée dans l'église de St-Vincent, située à l'autel de Ste-Croix. — Depuis 1587, les institutions pour cette chapelle ont été données sur la nomination de l'abbé (1).

Abbaye de St-Clément. — L'église de St-Clément fut d'abord érigée en collégiale (2), mais nous apprenons par une charte d'Hériman, évêque de Metz, que dès le temps d'Abbon, qui monta sur le siège de cette ville en 690, elle était occupée et desservie par des moines (3).

St Cadroé, fils du comte Fochertach, descendant des rois d'Écosse, fut fait abbé de St-Clément vers le milieu du xe siècle et y mit la réforme dont elle avait grand besoin. Sept ans après, Adalbéron, évêque de Metz, charmé du bon ordre qu'il voyait régner dans cette abbaye, lui unit l'église de St-André avec permission d'y établir un prieuré conventuel, et l'empereur Otton III la confirma dans la jouissance de ses biens et privilèges, la mit sous la protection immédiate de l'Empire et l'exempta de toute juridiction séculière. Adalbéron II, qui gouvernait l'église de Metz sur la fin du xe siècle, se montra bien moins favorable à cette abbaye : il fit tout ce qu'il put pour l'unir à celle de St-Arnould, dont il reçut pour prix de son injustice la châtellenie de Remilly. Léon IX, trompé par les émissaires de l'évêque, confirma cette union et fit défense par une bulle à toute autre personne que l'abbé de St-Arnould de porter le bâton pastoral dans l'abbaye de St-Clément, parce que (dit ce Souverain Pontife) l'abbé seul de St-Arnould a droit de la gouverner. Mais Haimon,

---

fut remise en économat en 1777, quand le prince Louis-Amé, un fils légitimé du roi Louis XV, préféra l'abbaye de Signy-le-Grand au diocèse de Reims.

(1) Nous avons déjà dit, à propos des chapelles de la Cathédrale, combien la 3e partie de notre pouillé est incomplète : on ne peut juger autrement ce qu'il dit des « chapelles dans les abbayes et couvents de Metz ». Ainsi pour St-Vincent, l'inventaire des titres de cette abbaye fait en 1784 (Arch. de la Préfecture, H, 1919) parle des chapelles de Ste-Catherine, de St-Pierre, de St-Laurent, de St-Amand et de St-Nicolas : celle de St-Amand était-elle seule à constituer un bénéfice distinct des revenus claustraux ? C'est là tout ce qui restait de la paroisse de St-Amand, dont l'église ayant été détruite lors du siège de 1552 (p. 47, n. 6), le titre fut éteint par l'évêque François de Beauquerre en 1557 (*ibid.*, H, 1930).

(2) Ici, comme pour St-Arnould, D. Tabouillot passe sous silence l'origine et une première période d'existence de St-Clément : il est vrai qu'il est très difficile de remonter avec sûreté jusque-là (*Hist. de Metz*, I, 239, 347, 421). Benoît Picart (msc 126, p. 277) n'est pas de l'avis de nos Bénédictins sur plusieurs points : « La tradition prétend que St Clément fit bâtir la première église de cette abbaye, qui porte son nom, sous le titre et l'invocation de St Pierre. Comme elle était proche de l'amphithéâtre, le peuple l'appela St-Pierre-aux-Arènes ; on la nomma ensuite l'église de St-Félix ; mais après que l'évêque Hériman y eut fait la translation du corps de St Clément, on lui donna le nom de ce premier évêque. Les chanoines la desservirent d'abord ; mais, comme ils étaient dans le relâchement, Adalbéron Ier leur substitua des moines qu'il tira de Luxeuil sous la conduite de St Cadroë, qui fut le premier abbé de St-Clément... Quelques-uns prétendent au contraire que St Cadroë était dans l'abbaye de Vaussor lorsqu'Adalbéron l'appela et que les religieux qu'il prit avec lui étaient aussi de Vaussor. »

(3) La charte d'Hériman, de 1090, est dans Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz*, p. 377 ; mais il n'y est pas question d'Abbon ni de l'histoire ancienne du monastère. — Sur St Cadroë, voir l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 54.

que les religieux avaient choisi pour abbé, défendit vigoureusement les droits de son abbaye, fit connaître les manœuvres de l'évêque de Metz et de l'abbé de S^t-Arnould, et maintint son abbaye dans le droit d'avoir ses abbés particuliers. On ne voit en effet aucune interruption dans la suite de ses abbés, on voit au contraire que dès le commencement du XIII^e siècle ils étaient en si grande réputation qu'ils méritèrent que le pape Innocent III leur donna la qualité de protecteurs et de conservateurs de l'ordre de Citeaux, commission épineuse dont cependant plusieurs d'entre eux se sont acquittés avec succès, preuve qu'ils étaient très puissants ou que les enfants de S^t Bernard, quoiqu'alors sortis de l'enfance, étaient encore dans un état de grande faiblesse. On détruisit l'abbaye de S^t-Clément lorsque Charles-Quint vint mettre le siège devant Metz, et Dom Girardin, qui en était abbé, la fit reconstruire où nous la voyons encore aujourd'hui (1). Le cardinal de La Valette, qui en fut fait abbé l'an 1614, la gouverna avec tous les ménagements possibles et fit échouer les odieuses tentatives des Jésuites et des Oratoriens, qui, pour s'emparer des biens de ce monastère, offraient en 1626 des pensions considérables aux religieux, et au cardinal la disposition de tous les revenus tant abbatiaux que conventuels ; mais les religieux de S^t-Clément, loin de se prêter à ces vues iniques, acceptèrent à l'instigation de leur abbé la réforme de S^t-Vanne et s'aggrégèrent à cette Congrégation en 1630. Louis XIII mit cette abbaye sous sa protection spéciale le 20 janvier 1633 et Louis XIV le 6 juillet 1643.

Liste chronologique des Abbés de S^t-Clément (2).

Élection.		Mort.
946.	S^t Cadroé, écossais d'origine.	978.
978.	Le bienheureux Fingenius.	1002.
1002.	Haimo.	1036.
1036.	Vidilo.	1057.
1057.	Hagano (3).	1098.
1098.	Ancelin.	1121.
1121.	Adelo.	1128.
1128.	Humbert ou Herbert.	1138.
1138.	Simon surnommé le Père des Pauvres.	1145.
1145.	Jean.	1184.
1185.	Sigisbert.	1190.
1190.	Gerard.	1194.
1194.	Guerin ou Guarin.	1218.
1218.	Heribert.	1235.
1235.	Anselme.	1247.

(1) D. Tabouillot ajoutait ici dans sa première rédaction : « Elle était auparavant dans les vignes qui cotoyent la rivière de Seille à un quart de lieue de la citadelle, dans l'endroit où l'on trouve une croix de pierre sur laquelle sont écrits les deux vers suivants : « Clemens per Petrum sortitur pontificatum, Mittitur et Metim laturus verba salutis. » — Sur le relogement de S^t-Clément après 1552 (cfr *Hist. de Metz*, III, p. 90), Benoit Picart disait : « Les religieux se retirèrent dans l'hôpital de S^t-Clément de Metz ; depuis ils transigèrent avec les religieuses appelées Pucelles pour leur monastère qui était entre la porte du Pont-des-Morts et le Moyen-Pont, laquelle maison leur fut donnée par le cardinal de Lenoncourt. Ils quittèrent encore cette maison [1565], parce qu'elle se trouvait dans le terrain destiné pour bâtir la citadelle *(sic)*. »

(2) Cette liste, empruntée au portefeuille conservé au msc 60, p. 559 et suiv., ressemble à celle des abbés de S^t-Arnould et doit provenir de D. Descrochets, ce qui explique qu'elle s'arrête à 1652 ; nous la continuerons, en nous aidant des listes du *Gallia Christiana*, de D. Calmet et du *Metz ancien*.

(3) Il assista en 1090 à la translation des reliques de S^t-Clément que fit l'évêque Hériman ; mais cette translation n'était point la première, comme on l'a cru trop longtemps : une autre est signalée dans un msc antérieur à la fin du IX^e siècle.

Élection.	Mort.
1247. Volfran ou Volckran.	1262.
1262. Constantin.	1270.
1270 (1). Benoît.	1281.
1281. Rodulphe.	1295.
1295. Guido (2).	1319.
1319. Guillaume.	1359.
1359. André.	1376.
1376. Jean Ancel.	1390.
1390. Thiébault Louve (3).	1421.
1421. Jacques Travaux (4).	1443.
1443. Jean Noixe.	1461.
1461. Paul Hennequin.	1464.
1464. Paul de Foligny (5).	1468.
1468. Didier Fallois.	
1475. Didier Foullet.	1480.
1480. Claude d'Ogévillers.	1506.
1506. Gabriel, cardinal du titre de S^te^-Agathe (6).	
1509. Michel Le Boux, résignataire du cardinal.	1517.
1517. Jannotius de Pandolphe, florentin.	1520.
1521. Georges de Haussonville.	1534.
1534. Robert de Lenoncourt, évêque de Châlons (7).	
1540. Remy Bousset.	

(1) D. Calmet, qui avait déjà inscrit en 1152 un abbé Gérard inconnu ici, place en 1278 un abbé Simon, que D. Descrochets n'admet pas plus que le premier; *Metz ancien* suit cependant D. Calmet, et plus loin il aura encore cette addition, malheureusement sans référence aucune : « On trouve un nommé Beur, qualifié d'abbé de S^t^-Clément, en 1300. »

(2) C'est à lui que semble se rapporter plus explicitement ce qui a été dit plus haut d'une commission de « protecteur, conservateur et juge-né de l'ordre de Cîteaux » ; pourtant notre msc 60, qui en donne une preuve pour l'année 1317, présume que ce titre datait déjà d'un siècle, venant du pape Honorius III vers 1216. L'abbé de S^t^-Clément eut à recevoir en 1320 les cisterciens de Villers, qui venaient fonder l'abbaye de Pontiffroy.

(3) Notre msc 60 attribue cette élection à l'influence de sa famille, et le croit frère de Nicole Louve, maître-échevin en 1408, auquel il laissa en fief la seigneurie de Moncheux, dépendant de l'abbaye; d'après Huguenin, *Chroniques*, p. 142, il était frère de Poince Louve, maître-échevin en 1376 : on peut voir là (et déjà p. 120) comment son amour de la discipline faillit lui coûter la vie.

(4) Travault, l'une des grandes familles de la cité à cette époque. *Metz ancien* ajoute ensuite sans date Henri Bayer, neveu de l'évêque Conrad : cette addition est contredite par Huguenin, *Chroniques*, p. 250, où l'évêque Conrad n'intervient que pour empêcher la nomination de Pierre Travault, pourvu par le Concile de Bâle sur la résignation de son cousin, Jacques Travault.

(5) *Metz ancien* n'a pas ce nom, qu'il confond avec le précédent ; en revanche il ajoute ici le nom de Simon du Buisson, suffragant de Metz, qui fut élu abbé en 1468 (Huguenin, *Chroniques*, p. 360) ; mais comme le cardinal d'Alby, Jean Jouffroy, avait impétré en cour de Rome les abbayes de S^t^-Clément et de S^t^-Symphorien, il y eut un arrangement qui, en écartant Simon du Buisson, amena à S^t^-Clément Didier Fouillet (*ibid.*, p. 373). Celui-ci eut encore à se défendre presque aussitôt contre un autre cardinal, Philippe de Lévis, qui avait obtenu du pape les deux abbayes de S^t^-Arnould et de S^t^-Clément : il les résigna vers 1475 à Didier Fouillet, moyennant 6000 ducats et une pension annuelle de 4000 livres pour l'une, de 1000 écus d'or et une pension de 300 écus pour l'autre. C'est ce qui explique la double inscription dans notre liste du nom de Didier Fouillet (Fallois ou Foullet). Voir sa mort, Huguenin, *Chroniques*, p. 437.

(6) Au lieu de ce cardinal, le *Gallia Christiana* inscrit Pierre Nutz, le prieur de S^t^-Pierre-aux-Arènes, qui avait été élu canoniquement, mais dut céder devant le cardinal, qui chargea de ses affaires à Metz Michel Le Boux, auquel il résigna ensuite l'abbaye. A la mort de celui-ci, les religieux, pour maintenir leur droit, élurent l'abbé de S^t^-Antoine de Viennois, Théodore de S^t^-Chaumont ; mais le pape soutint son candidat Jannotius par une menace d'excommunication.

(7) Plus tard cardinal et évêque de Metz, Robert de Lenoncourt résigna l'abbaye en 1540, en se réservant une pension et le regrès, dont il usa à la mort de R. Bousset, en 1546; il résigna une seconde fois en faveur de son neveu, Th. du Châtelet. Celui-ci vit la ruine de l'abbaye en 1552 et la menace d'une suppression définitive, les magistrats de la ville projetant d'en réunir les biens à l'hôpital S^t^-Nicolas ou de les faire servir à la fondation d'un collège; d'autre part, comme il craignait de se voir contraint à rebâtir l'abbaye dans la ville, il résigna en faveur du prieur claustral, J. Gérardin.

Élection.	Mort.
1551. Thierry du Châtelet.	
1556. Jean Gérardin.	1593.
1593. François de Villers, à l'âge de 15 ans.	1613.
1613. Louis Gillet (1).	1616.
1614. Louis de La Valette.	1639.
1639. Henri de Bourbon.	
1652. Jules Mazarin, cardinal.	[1661]
[1662. François de Clermont d'Amboise, comte de Renel.]	
[1678. Jules de Boulogne.	1689]
[1690. Jacques-Nicolas de Beissier.	1716]
[1717. René de Sesmaisons.	1742]
[1742. Claude-François de Besse de la Richardie.	1767]
[1767. Jean du Chilleau.]	
[1788. Honoré de Fumé.]	

Chapelle de S[t]-Jean-Baptiste dans l'église de S[t]-Clément (2). — Patron, le chapitre : toutes les institutions depuis 1591 jusqu'en 1725 ont été données à des religieux sur la nomination du chapitre de S[t]-Clément, à l'exception des deux dernières, qui l'ont été sur celle de l'abbé par usurpation du droit des religieux, clairement énoncé dans les titres de fondation ; M. du Chilleau y a nommé Dom Jean François, titulaire actuel, en 1768. — Cette chapelle a été fondée en 1358 par Jean de Rozérieulles, seigneur de Gravelotte, qui lui donna des biens suffisants pour l'entretien de deux chapelains, qui étaient tenus de dire la messe tous les jours ; mais ces biens ayant été considérablement diminués, il n'y eut plus qu'un chapelain. Elle est unie au monastère par Clément XIV, et cette union a été revêtue de lettres patentes et confirmée par M. de Montmorency-Laval, évêque de Metz.

Chapelle de S[t]-Georges dans l'église de S[t]-Clément. — Patrons, Messieurs Fabert en qualité de seigneurs de Moulins : les institutions de 1635 ont été données sur la nomination d'Abraham Fabert ; cette famille en a joui depuis ce temps-là. Anne Flageollet, veuve de M. François Fabert, y a nommé en 1720 au nom de ses fils, et l'Ordinaire en 1748 *jure devoluto propter negligentiam patroni.*

Abbaye de S[t]-Symphorien (3). — Pappole, évêque de Metz, fonda, vers l'an 609, l'abbaye des S[te]-Innocents, connue aujourd'hui sous le nom de S[t]-Symphorien (4), et lui donna pour dot les églises d'Arey, Nomeny et Louvigny, avec la

---

(1) Neveu de Jean Gérardin et son coadjuteur, il avait cédé en 1591 sa coadjutorerie à F. de Villers, petit-fils, fils et frère de maîtres-échevins ; puis, à la mort de celui-ci, il fut élu de nouveau ; mais, sur un désir du Roi, il résigna en faveur du cardinal de La Valette et mourut en 1616. Ce cardinal était en même temps abbé de S[t]-Vincent, ainsi que les deux suivants.

(2) Tout cet article a été profondément modifié : D. Tabouillot ne connaissait d'abord que les institutions de 1591 et attribuait en conséquence le patronage à l'abbé. Les autres indications lui auront été fournies sans doute par son confrère D. Jean François ; et comme il n'avait point réservé un espace blanc suffisant pour les inscrire, elles ont débordé de la page 586 à la page 615. — Le testament du fondateur est aux Archives de la Préfecture, H, 507 (parchemin original et trois copies).

(3) Pour résumer et apprécier les travaux plus anciens, voir Lager, *Die Benedictiner Abtei S. Symphorian in Metz* (articles parus dans *Studien und Mittheilungen aus dem Benedictiner und Cistercienser Orden*, 1892 ; tirage à part, 49 p. in-8°).

(4) On dit communément (*Hist. de Metz*, I, p. 346) que ce nom date de la restauration de l'abbaye par l'évêque Adalbéron II ; la chose est incertaine, comme aussi l'organisation de cette maison avant la fin du x[e] siècle. Adalbéron I[er] aurait, dit-on, déjà commencé la restauration de l'abbaye, en la confiant à S[t] Cadroë : c'est pourquoi le nom de celui-ci paraît en tête de certaines listes d'abbés. Pourtant le diplôme de l'empereur Otton en 992 n'en parle pas.

majeure partie de ses biens patrimoniaux. Dès l'année 984, cette abbaye éprouva le sort funeste auquel elle fut si sujette dans la suite : elle fut détruite de fond en comble et ses biens dissipés pour la plupart ; mais Adalbéron II, qui monta cette année sur le siège épiscopal de la ville de Metz, fit reconstruire ses bâtiments, lui fit restituer les biens qu'elle avoit perdus et lui en donna de nouveaux. L'empereur Otton III, à la sollicitation d'Adélaïde son épouse, confirma par un diplôme ses biens et privilèges, à condition qu'on y entretiendrait des religieux écossais, s'il était possible, et qu'on y prierait pour la famille impériale et pour les évêques de Metz, dont plusieurs s'étaient montrés les bienfaiteurs de ce monastère, et dont un plus grand nombre encore mérita dans la suite toute la reconnaissance de cette abbaye, et par le bien qu'ils lui firent, et par la protection dont ils voulurent bien l'honorer. La guerre que les troupes françaises vinrent faire à la ville de Metz, en 1444, fut cause que les Messins détruisirent encore une fois cette abbaye, qui, étant située hors des murs de la ville, près de la porte Serpenoise, aurait pu servir de logement à l'ennemi. Les religieux se retirèrent dans la ville et se logèrent dans la cour de Morimond, située où sont de nos jours l'Esplanade et les fossés de la Citadelle, près du Gouvernement (1). Jean Notarii, qui était abbé de S[t]-Symphorien en 1484, fit construire en cet endroit des lieux claustraux et une église qui ne le cédait point à la Cathédrale et pour la grandeur et pour la magnificence. Mais le malheur qui poursuivait cette maison fit qu'on la rasa encore une fois en 1565 à cause du voisinage de la Citadelle qu'on bâtit alors. Les religieux auxquels on offrit la maison des Cordeliers, occupée depuis par les Récollets, préférèrent l'hôtel des Baudoche, où ils firent construire une église et des lieux réguliers, qu'ils ont abandonnés en 1768 pour passer dans la maison du Collège, où ils enseignent gratuitement et avec l'applaudissement du public (2).

Liste chronologique des Abbés de S[t]-Symphorien (3).

Élection.	Mort.	Élection.	Mort.
992. Fingénius, hibernois de nation.	1002.	1048. Richer.	
1002. Siriandus.	1004.	Durand.	
1004. Constantin.	1048.	Garcire I.	
		Herbert (4).	

(1) L'église de S[t]-Hilaire-le-Petit, voisine de la cour de Morimond, devint l'église de l'abbaye, et la paroisse de ce nom fut supprimée en 1453 : son territoire comme ses revenus furent partagés entre les paroisses de S[t]-Vit et de S[t]-Victor (Huguenin, *Chroniques*, p. 281-283; *Hist. de Metz*, II, p. 649); toutefois l'église de S[t]-Hilaire ne disparut qu'en 1481 (Huguenin, p. 441). Il faut corriger d'après cela ce que nous avons dit de S[t]-Hilaire-le-Petit, p. 47, à la fin des notes 1 et 6.

(2) Le renvoi des Jésuites avait gravement compromis la marche du collège et la ville fut heureuse de l'offre que lui firent les Bénédictins d'en prendre gratuitement la direction : ils gardèrent toutefois la propriété des bâtiments de leur abbaye et la liberté d'y retourner quand bon leur semblerait. L'abbaye avait reçu la réforme de S[t]-Vannes en 1634.

(3) Le travail auquel cette liste est empruntée (portefeuille 60, p. 583 et suiv.) ressemble aux listes de S[t]-Arnould et de S[t]-Clément et doit provenir aussi de D. Descrochets, qui y aura mis toutefois moins de soins et d'application. Le nom de S[t] Cadroë, s'il faut l'inscrire ici, et celui du Bienheureux Fingenius sont communs à cette liste et à celle de S[t]-Clément.

(4) *Metz ancien* offre une suite de noms bien différente : 1104 Garcire I, 1135 Richer II, 1145 Henri I, 1158 Herbert *alias* Albert, 1170 Daniel I; D. Calmet transpose les noms de

Élection.	Mort.
Richer II.	
Daniel.	
Richard.	
Garcire ou Gerard.	
Daniel II (1).	
Willaume ou Guillaume.	
1256 (2). Gérard.	
Poince.	
Nicole.	
Garcire II (3).	
Jacques I.	
Alexandre.	
Simon I.	
Garcire III.	
1351 (4). Simon II.	1368.
1368. Arnoul Pontoise.	
1371. Simon III dit Culcol.	1410.
1410. Jean Fessault.	
Henri Haiche.	
1426. Ferry d'Abaucourt.	1439.
1439. Poince de Champel, de la famille des Gournais (5).	1468.
1468. Jean Joffroy, cardinal d'Alby.	[1473]
1473. Thirion Barrait.	
1475. Julien, cardinal de S^t-Pierre-aux-liens.	
1479. Jacques de Froville.	
1484. Jean Notarii.	1522.
1523. François Baudoche (6).	1539.
1539. Jean Baudoche, doyen de la Cathédrale.	1543.
1544. Didier Le Roy.	1559.

Richer et de Henri après celui de Herbert ; et le *Gallia Christiana*, qui omet le nom de Richer, met également Henri après Herbert. Tous ces noms se trouvent parmi les signatures de différents documents publiés à la suite de l'*Hist. de Metz* ou de l'*Hist. de Lorr.* ; mais si l'on attribue à un même Herbert les signatures de 1130 et de 1161, il est impossible de placer ensuite ces autres noms.

(1) Il prit part à la quatrième croisade, ce qui valut certains privilèges à son abbaye (*Hist. de Metz*, II, p. 415-416).

(2) Cette date marque plutôt la fin de l'abbatiat de Gérard, qui devint alors abbé de S^t-Vincent.

(3) Garcire III dans le *Gallia Christiana*, qui plus haut n'indiquait pas même la synonymie de Garcire ou Gérard. *Metz ancien* place à la suite de cet abbé un Simon I, avec la date de 1313, Jacques I obtenant la date 1316-1326 ; mais on cite pour celui-ci des actes de 1306 et 1309 (*Hist. de Metz*, II, p. 500 et 523).

(4) *Hist. de Metz*, IV, p. 111, cite déjà en 1345 « signor Symont, abbés de S^t-Syphoriem ». Quant à la date de sa mort, importante pour le règlement d'une très riche succession (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, II, 544), l'*Hist. de Metz*, II, 563, indique le 12 juillet 1366 ; mais on interprète alors d'une singulière façon (*ibid.*, p. 560) le mot de nos chroniqueurs (Huguenin, p. 105) « les mainbours de l'abbé de S^t-Simphorien » : nous y voyons la mention de ses exécuteurs testamentaires, ce qui ferait remonter la date de sa mort à 1365. — Le nom de son successeur doit être A. Poujoise, le nom d'une famille messine dont un membre suscita la guerre contre la cité en 1366. De même l'abbé Simon III doit être dit Eullecol, autre vieux nom messin, qui s'éclipsait alors (Huguenin, *Chroniques*, p. 119).

(5) C'est lui qui acheta la cour de Morimont et y installa l'abbaye après le siège de 1444. En 1467 il se démit en faveur de Didier Fouillet ; mais celui-ci dut céder au cardinal d'Alby et obtint l'abbaye de S^t-Clément (Huguenin, *Chroniques*, p. 359 et 373). Le cardinal vint à Metz en 1469 (*ibid.*, p. 375) et mourut en 1473. Les religieux élurent Thirion Barret, que le pape ne voulut pas reconnaître et auquel il substitua son neveu Julien de la Rovère, le futur pape Jules II ; mais celui-ci céda presque aussitôt son droit à Jacques de Froville, qui, mal reçu à Metz (*Journal de J. Aubrion*, p. 77), s'accorda d'abord avec Th. Barret, lui laissant l'abbaye sous certaines conditions. Comme celles-ci ne furent point remplies, J. de Froville obtint contre Barret une sentence d'excommunication, qui le privait de l'abbaye, et il réussit cette fois à se mettre en possession (*ibid.*, p. 98-99 ; Huguenin, p. 430). La lutte n'était point finie et elle prit des proportions scandaleuses en 1481 ; Jacques de Froville dut enfin se démettre : il le fit en faveur du prieur de l'abbaye, Jean Henzelin dit Notarii, dont le gouvernement réparateur était bien nécessaire.

(6) Il est dit aussi abbé commendataire ; devenu doyen de la Cathédrale, il résigna à la fin de 1538 l'abbaye, ainsi que le canonicat et le doyenné, à son frère. A la mort de celui-ci, les

Élection.	Mort.
1559. Baptiste Praillon.	1590.
1590. Guillaume Hellot.	
1607. Charles Hellot.	1635.
1635. Louis de La Valette, cardinal.	1639.
1639. Claude Brouillart de Coursault.	1669.
1669 (1). Maximilien-Henri de Gravel.	[1742]
[1742. Thomas de Joyeuse de Grandpré.	1775]
[1775. Camille-Louis-Apollinaire de Polignac.	1789]

Chapelle de la S^te-Vierge dans l'église de S^t-Symphorien (2). — Patron, l'abbé. Les institutions de 1585 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Chapelle de S^t-Eusèbe et de S^t-Goeric dans l'église de S^t-Symphorien. — Il y avait autrefois dans la ville de Metz une église paroissiale sous l'invocation de S^t Eusèbe : elle a été supprimée et érigée en chapelle sous l'invocation de S^t Eusèbe et de S^t Goeric (3) par M. Jean Royer, grand vicaire, qui l'unit à perpétuité à celle de S^t-Symphorien par acte du 8 novembre 1645, à charge aux religieux de dire une messe basse audit autel tous les dimanches et fêtes de l'année.

Chapelle de S^t-Pierre-ès-liens située dans l'église de S^t-Symphorien. — Toutes les institutions ont été données *liberâ collatione*.

Abbaye de Longeville. — Cette abbaye est connue dans les anciens monuments sous le nom de Glandières. Bodagisle, père de S^t Arnould, évêque de Metz, en est regardé comme le fondateur, ainsi que les Bienheureux Digne et Undon, qui en élevèrent les bâtiments et la dotèrent de plusieurs biens vers l'an 587. On voit dans une charte de Louis le Débonnaire, datée de Worms du 15 de mai [836], que les religieux de Glandières ou de S^t-Martin-aux-Chênes se plaignirent à ce prince qu'on leur avait enlevé les biens qu'ils avaient reçus de Bodagisle, Digne et Undon, et

---

religieux se hâtèrent de faire une élection ; elle réussit, grâce à la modération du prélat qui avait déjà obtenu l'abbaye du pape, mais préféra se retirer (Nicolas de Vencey, p. 252, n. 2). La destruction de l'abbaye, en 1559, assura l'élection de B. Praillon, frère du maitre-échevin de Metz : celui-ci fit inutilement les plus grands efforts pour retenir l'abbaye dans sa famille ; Guill. Hellot, qui avait été coadjuteur de B. Praillon, se servit du même moyen pour donner sa succession à son neveu Ch. Hellot, et celui-ci eut le mérite d'introduire à S^t-Symphorien la réforme de S^t-Vannes ; mais il dut ensuite demander pour coadjuteur le cardinal de La Valette, déjà en possession de S^t-Vincent et de S^t-Clément.

(1) Date à corriger : M. de Coursant (p. 243) n'est mort qu'en 1671 ; quand il obtint ses bulles pour l'abbaye, en 1645, après les avoir inutilement demandées pendant six années, le pape avait stipulé que son successeur devrait être pris « ex regularium gremio » ; aussi les religieux firent-ils, en septembre 1671, une élection en faveur de leur prieur, Vincent Lavergne : Louis XIV trouva la chose mauvaise et nomma un commendataire âgé de 12 ans.

(2) Comme au XVI^e siècle on n'indiquait aucune chapelle fondée à S^t-Symphorien, nous pensons que celle-ci doit être la chapelle de Notre-Dame de Pitié, bâtie par l'abbé Jean Notarii et dotée par son testament de 1000 livres messines à prendre sur tous ses biens meubles pour acquêter un cens de 50 livres pour y avoir deux prêtres qui tous les jours diront la messe à cet endroit (Arch. de la Préfect., H, 1402).

(3) Ce double vocable ne vient-il pas d'une double suppression, ou peut-être a-t-il donné lieu à la mention de cette double suppression (v. p. 47, n. 6) ? Nous supposons en effet une mauvaise lecture dans le nom de S^t-Eutrope, mis là-bas pour S^t-Eusèbe, et nous ne connaissons pas autrement l'église de S^t-Goéric.

qu'il leur fit restituer Grindstat et les églises de Mertensheim et de Vertenberg avec tout ce qui en dépend (1). Adalbéron II, évêque de Metz, fit rendre à Thiemar, abbé de Longeville, l'église d'Helimer par une charte de l'an 1000. Cette abbaye fut entièrement saccagée et brûlée le jour de S^t^-Remy 1552 par les troupes d'Albert de Brandebourg (2). Elle embrassa la réforme de la Congrégation de S^t^-Vannes en 1606 par le ministère de Dom François Tierry, qui en était abbé régulier. Urbain VIII, à la sollicitation du même abbé, fit expédier des bulles, le 7 août 1625, pour transférer cette abbaye avec ses deux menses dans la ville de Nancy; mais les réformés ne jugèrent pas à propos de faire usage de ces bulles, désirant qu'on y transférât seulement la mense abbatiale pour être unie à la communauté de S^te^-Croix de Nancy (3), à condition que le supérieur général y ferait sa résidence et qu'il en serait *ipso facto* abbé-né, sans toutefois en porter le titre. Ces projets n'ont point eu lieu : Longeville a conservé ses deux menses et ses abbés réguliers jusqu'en 1752 (4).

Abbaye de S^t^-Nabor ou **S^t^-Avold.** — S^t^ Fridolin, hibernois de naissance, abbé de Poitiers, fonda le monastère de S^t^-Avold vers l'an 509 (5). S^t^ Sigebauld y rétablit la discipline, en augmenta les biens et répara les bâtiments, vers l'an 734; et ce fut à cette époque qu'il quitta le nom d'Hileriacum pour prendre celui de Celle-Neuve, qu'il changea en 765 pour prendre celui de S^t^-Nabor ou S^t^-Avold, dont Chrodegand venait d'y transporter les reliques. Angelramne, qui de religieux profès de cette abbaye était devenu évêque de Metz, cita l'an 787 Volmer, comte de la même ville et voué de S^t^-Avold, et le força à ne plus molester cette abbaye, qu'il avait réduite à une telle disette qu'on trouvait à peine des religieux qui voulussent l'habiter. Angelramne ne se contenta point d'avoir fait rendre ce qui appartenait à l'abbaye de S^t^-Avold et que Volmer avait enlevé : il augmenta ses biens, confirma ses privilèges et fit orner le tombeau de S^t^ Nabor (6). Etienne de Bar, évêque de Metz, confirma aussi les biens et privilèges de cette abbaye, et lui incorpora la cure avec les dîmes de la ville qui porte son nom [1140]. Les abbés de S^t^-Avold prenaient autrefois la qualité de premiers barons de l'Évêché de Metz et prenaient rang au-dessus de tous les autres abbés dans les assises générales. Cette abbaye a pris la réforme de S^t^-Vannes en 1607 (7).

---

(1) Cette charte de Louis le Débonnaire et la date de fondation de l'abbaye, empruntée à Meurisse (*Hist. des Évêques de Metz*, p. 95), sont gravement suspectées (*Hist. de Metz*, I, 324) ; c'est à Louis le Germanique [875] que l'on attribue la restitution de Grinstat, situé au diocèse de Worms (*ibid.*, 627). Ces documents, et d'autres de 991 et 1131, sont dans les preuves de l'*Hist. de Lorraine*.

(2) Elle fut encore saccagée en 1635 par les Suédois (*Hist. de Metz*, III, 252) et en 1673 par les Impériaux.

(3) Plus tard abbaye de S^t^-Léopold.

(4) La liste des abbés de Longeville, qui se trouve dans D. Calmet et le *Gallia Christiana*, a été reproduite avec quelques développements par Raymond Dupriez, *Les abbés réguliers du monastère de Longeville-lez-S^t^-Avold*, Metz, 1877, 16 p. in-8.

(5) Voir l'établissement de ce fait dans l'*Hist. de Metz*, I, 440 et 544, et sa négation par Leo, *Der heilige Fridolin* (Fribourg, Herder, 1886).

(6) Angelramne, qui avait été religieux de S^t^-Avold et y fut enseveli, y était honoré comme saint (*Hist. de Metz*, I, 535 et 543). Son diplôme en faveur de l'abbaye est imprimé parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, ainsi que celui de 1140.

(7) La liste des abbés, donnée par D. Calmet, est simplement reproduite par le *Gallia Christiana*. — Il sera question plus loin des religieuses bénédictines de S^t^-Avold.

Abbaye de Bouzonville (1). — L'abbaye de Bouzonville est située dans un gros bourg du même nom dans la Lorraine Allemande : elle fut fondée par le comte Adalbert, tige de la maison de Lorraine, et par Judith son épouse. Ce prince obtint du patriarche de Jérusalem une parcelle de la vraie Croix pour la mettre dans l'église de son nouveau monastère, dont Thierry, évêque de Metz, fit la dédicace le dernier de janvier 1034. Les princes de la maison de Lorraine, se regardant comme fondateurs de cette abbaye, lui firent de grands biens ; et Léon IX, qui était leur parent, lui accorda de grands privilèges. Cette abbaye reçut la réforme [de S^t^-Vannes] en 1612 et fut totalement détruite par un incendie arrivé le 19 mai 1683 ; mais elle a été rebâtie dans l'état que nous la voyons aujourd'hui, après avoir porté pendant quelque temps les marques de cet accident. Les ducs de Lorraine ont toujours conservé une autorité particulière sur cette abbaye, et lorsqu'elle avait des abbés réguliers, ils en confirmaient les élections et donnaient aux abbés l'investiture : depuis ils l'ont mise en commende, où elle est restée jusqu'aujourd'hui.

Abbaye de Villers-Betnac. — Cette abbaye est située dans une gorge environnée de bois et de montagnes, à deux lieues de Bouzonville et de Metz : elle reconnaît pour fondateur [vers 1130] et pour premier abbé Henri c^te^ de Carinthie, religieux de Morimond, qui fut dans la suite évêque de Troyes et qui contribua beaucoup par ses soins et par sa libéralité à la construction de l'église et des lieux claustraux. Cette abbaye acquit dans la suite de grands biens par la libéralité des empereurs et des rois et devint fort puissante : l'empereur Frédéric II fit expédier à S^t^-Avold, le 14 mars 1215, un diplôme en faveur de Villers-Betnac, par lequel il l'exempte de tout péage, soit par terre, soit par eau, dans toute l'étendue de l'Empire. Henri VII, se trouvant à Colmar au mois de novembre 1309, y fit expédier un diplôme dans lequel il déclare qu'il met l'abbaye de Villers-Betnac sous la protection spéciale de l'Empire, en considération de l'abbé Henry, son chancelier, qui lui était très cher, et dont il avait reçu des services importants avant et après son avènement au trône impérial (2).

Quoique les guerres, surtout du XVI^e^ siècle, aient fait perdre à cette abbaye beaucoup de son ancien lustre et de ses richesses, elle tient cependant encore aujourd'hui un rang considérable parmi les abbayes de son ordre.

Chapelle de S^te^-Catherine, située dans l'intérieur du monastère. — 1581, 1585. L'abbé, [patron].

---

(1) Cet article est extrait littéralement de l'*Hist. de Metz*, II, 130, à part la mention de S^t^ Léon IX, qui se trouve *ibid.*, 140. — A la liste des abbés dressée par D. Calmet, le *Gallia Christiana* se contente d'ajouter les noms du siècle dernier ; la liste des abbés commendataires se trouve, avec quelques explications, dans un article de G. Boulangé (*Austrasie*, 1855, p. 331-354). — D. Calmet a publié parmi les preuves de son *Hist. de Lorr.*, années 1157 et vers 1184, deux documents sur Bouzonville, dont les originaux sont à Nancy, au Trésor des Chartes : le premier concerne la donation de Rustroff (Rukesdorph) ; le second supprime une concession accordée par Léon IX.

(2) *Hist. de Metz*, II, p. 253, 415 et 500 ; parmi les *preuves*, les pièces de 1137 et 1215. — D. Calmet n'a donné la liste des abbés de Villers-Betnach que dans la dernière édition de son *Hist. de Lorr.*, t. VII. La liste du *Gallia Christiana* a été étudiée et dressée à nouveau, d'après les documents, par R. Dupriez dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1877-1878, p. 263-292. Au point de vue archéologique, voir un article de G. Boulangé dans la *Revue de l'Austrasie*, 1857, p. 212-227.

Chapelle de S[t]-Martin, située dans l'intérieur du monastère. — 1582. L'abbé, [patron].

Abbaye de S[t]-Benoît en Voivre. — Aderard, fils du comte Hugues de Rinel, fonda cette abbaye vers l'an 1129. Etienne de Bar, évêque de Metz, lui donna de grands biens et confirma la donation que la comtesse de Rinel, fille d'Aderard ou d'Airard, lui avait faite. Albéron, évêque de Verdun, fit aussi quelques biens à cette abbaye. Il y avait environ 24 ans que les Bénédictins étaient en possession de cette abbaye, lorsque S[t] Bernard vint à Metz pour apaiser une guerre qui était allumée entre les Messins et Renaud, comte de Bar; et comme ce Saint faisait très peu de voyages sans que son ordre en recueillit quelque fruit, celui de Metz lui valut la maison de S[t]-Benoît, dont il prit possession l'an 1153 (1).

Comme cette abbaye était dans un endroit malsain à cause des bois et des étangs qui l'environnaient, dom Colné, avant-dernier abbé, la fit rebâtir avec beaucoup de goût dans l'endroit où elle est aujourd'hui.

Abbaye de Freistroff (2). — Cette abbaye est située dans une belle plaine à une lieue de Bouzonville, cinq de Metz. Viric, seigneur de Walcourt, et Adélaïde, son épouse, la fondèrent l'an 1130, ce qui fut confirmé par Etienne de Bar, évêque de Metz, qui fit expédier la même année une charte en faveur de cette abbaye, pour l'exempter de toute juridiction spirituelle que lui ou ses successeurs pourraient y avoir (3). Drogon, son premier abbé, se fit admirer par sa régularité. Simon, son successeur, après en avoir dissipé les biens, l'abandonna avec sa communauté. Les Prémontrés s'y logèrent, mais n'y tinrent pas longtemps. Bertram, évêque de Metz, y mit des religieuses de Citeaux en 1208; mais à peine eurent-elles rétabli la maison que l'abbé Simon prétendit y rentrer, et les religieuses n'en jouirent qu'en vertu d'une sentence de Conrad, évêque de Metz, et de la confirmation de Thierry, archevêque de Trèves. En 1461, ces religieuses abandonnèrent à leurs confrères cette abbaye qui, depuis cette époque, a toujours eu des abbés réguliers. Louis XIV la donna en commende en 1676; mais le pourvu n'en jouit point, n'ayant pu obtenir des bulles. Les tentatives que Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine et de Bar, fit en 1738 pour y mettre un abbé commendataire, n'ont pas mieux réussi.

---

(1) On a fait le même rapprochement de la présence de S[t] Bernard pour expliquer la fondation de Villers-Betnach et de Sturtzelbronn : sans rien exagérer, il faut admirer l'influence du saint abbé qui valut à son ordre cette série de grandes fondations presque simultanées dans le seul diocèse de Metz, comprenant encore Wernerswiller, Freistroff, le Pontiffroy et le Petit-Clairvaux ; l'*Hist. de Metz*, II, 251, joint à cela l'action de l'évêque Étienne de Bar, qui s'était fait associer personnellement à la communauté de Clairvaux. Les deux chartes de cet évêque pour S[t]-Benoît sont à la suite de l'*Hist. de Lorr.*, années 1134 et 1138.

La liste des abbés de S[t]-Benoit se trouve dans D. Calmet, le *Gallia Christiana*, et avec plus de précision dans Dumont, *Les Ruines de la Meuse*, t. II, p. 267-311.

(2) Cette notice manque au portefeuille 59; elle est empruntée à l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 252.

(3) D. Calmet a publié une traduction française de ce document dans les preuves de son *Hist. de Lorr.*; le texte primitif doit se trouver aux Archives de Nancy, Trésor des Chartes, layette Abbayes d'Orval..., n° 58.

Liste des Abbés et Abbesses de Freistroff (1).

ABBESSES

1236. Ainelz. — 1262.
1265. Poince. — 1277.
1279. Marie. — 1296.
1302. Isabelle de Fourpach. — 1304 (2).
1306. Sezelie.
» Isabelle de Maingues.
1316. Elize de Cirkes. — 1328.
1329. Guelle de Sallebruche. — 1345.
1346. Helé.
1379. Ermenson de Bergh (3).
1402. Avels Aubrione.
1410. Agnès (4).
1430. Schmit de Dermenstein.
1446. Irmengarde de Dahlem, dernière abbesse.

ABBÉS

1461. Mathias de Betting.
1480. Jacques.
1504. Claude de Dampbelin.
1512. Jean.
1524. Etienne de Senones.
1556. Didier Colligny.
1594. Nicolas Sellier.
1600. François Genneval.
1626. Claude Genneval.
1652. Claude Aubry.
1681. François-Nicolas Perrin, commendataire.
1705. Pierre Aubertot.
1740. Nicolas-Jude-Thadée de Klely.
1749. Nicolas-Joseph-Protais Sevin.
[1779. N. de Turrique.]

Abbaye de Stutzelbron. — Cette abbaye est dans une gorge entre quatre montagnes, à 3 lieues de Bitche. Simon I^er^, duc de Lorraine, la fonda l'an 1135. Ferry, son petit-fils, augmenta considérablement les biens de cette abbaye et l'on peut dire généralement que tous les ducs de Lorraine l'ont honorée d'une façon particulière. Plusieurs même d'entre eux y ont choisi leur sépulture. Etienne de Bar confirma ses possessions l'an 1155 et le pape Innocent, en 1200, par une bulle signée de 24 cardinaux. — Philippe, comte de Hanau, voulut y introduire les opinions de Luther et y changer la religion catholique ; mais sur les plaintes que les religieux en

---

(1) D. Calmet a donné une liste dans sa *Notice de la Lorr.* ; celle du *Gallia Christiana* est moins complète, bien qu'elle ajoute aux deux noms cités déjà dans le texte (Drogon et Simon) ceux de deux abbés prémontrés : Rodolphe, abbé de S^t^-Pierremont, chargé aussi du gouvernement de Freistroff en 1130, et Baudouin ou Baldon, abbé en 1179 et 1184. D. Tabouillot suit la liste de D. Calmet, excepté pour les premières abbesses, dont il emprunte les noms à une liste conservée au portefeuille 59 et qui est dite « tirée du cartulaire de cette abbaye rédigé en 1316 » : chaque nom est de fait appuyé de renvois aux pages de ce cartulaire ; mais les pièces n'étaient pas rangées là par ordre chronologique, et le dépouillement qu'on en a fait n'est pas toujours assez complet quant à l'indication des dates, ce qui semble avoir fait hésiter D. Tabouillot : il s'est contenté d'une date pour chaque nom, et même il a préféré l'autorité de D. Calmet à celle du cartulaire, quand il y avait désaccord. Nous suivrons au contraire le cartulaire, mais indiquerons les divergences en note.

(2) Au lieu de ces dates et de cet ordre dans les noms qui suivent, D. Tabouillot a écrit : 1306 Sezelie, 1310 Isabelle de Fourpach, 1314 Guille de Sallebruche, 1346 Helé ; en quoi il se rapproche de D. Calmet, qui omet Sezelie et place en 1310 Isabelle de Maingues, 1314 Guille de Sallebruche, 1346 Helé.

(3) D. Calmet place à la ligne suivante une date sans nom : 1399 .... ; sur quoi repose ce commencement d'indication ?

(4) En 1414 les religieuses de Marienflos près de Sierck, ayant cédé leur monastère au duc de Lorraine pour un établissement des Chartreux, furent autorisées par l'abbé de Citeaux à se retirer à Freistroff, à condition que leur abbesse Valkerange n'y garderait que son titre sans aucune juridiction.

portèrent à Charles III, ce duc écrivit au comte qu'il eût à se désister de son entreprise, déclarant qu'il voulait conserver la religion de ses pères dans les pays qui lui appartenaient. — Cette abbaye est en commende (1).

Abbaye de S-Pierremont, ordre des chanoines réguliers de S^t^-Augustin, de la Congrégation de S^t^-Sauveur. — *Histoire manuscrite de S^t^-Pierremont,* par le P. Gilles Drouin, abbé de S^t^-Pierremont (2).

Cette abbaye doit son origine à Lubricus, chanoine et chancelier de la Cathédrale de Metz : ses confrères ayant abandonné la vie régulière à cause des troubles qui agitaient le diocèse, il se retira avec Guacelin, prévôt de S^t^-Sauveur, dans un bois près de Briey, pour continuer à vivre en régularité, et comme plusieurs personnes animées du même zèle les y suivirent, ils demandèrent à la comtesse Mathilde, à qui appartenait cette forêt, un emplacement pour y fixer leur retraite. Cette princesse leur accorda le lieu de Standalmont, qu'ils lui avaient demandé, y ajouta quelques autres biens et permit à tous ses sujets de leur faire telle donation qu'ils voudraient, à condition cependant que ces nouveaux solitaires y construiraient une église en l'honneur de S^t^ Pierre. Le pape Urbain II prit sous sa protection cette nouvelle église, confirma la donation de la comtesse Mathilde, ainsi que toutes celles qu'on devait leur faire. Pascal II, dans une bulle datée du 20 avril 1103, voulut que l'on changeât le nom de Standalmont en celui de S^t^-Pierremont, parce que l'église et l'abbaye étaient dédiées à S^t^ Pierre (3).

Cette abbaye reçut la réforme du P. Fourier en 1625, et en 1755 la mense abbatiale fut unie au Collège royal de S^t^-Louis de Metz, que possèdent les chanoines réguliers.

Liste des Abbés de S^t^-Pierremont (4).

Élection.	Mort.	Élection.	Mort.
1099. Guacelin.	28 mai 1113.	1141. Constantin.	1154 (5).
1113. Rodolphe.	7 juillet 1140.	Philippe.	

(1) Cet article, qui manque au portefeuille 59, est emprunté à l'article assez long de D. Calmet dans sa *Notice de la Lorr.* Les sépultures princières dont parle D. Tabouillot ont été étudiées par le D^r^ Wolfram (*Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Arch. lorr.*, t. VIII, p. 44), après G. Boulangé (*Austrasie*, 1854, p. 181, et 1855, p. 247) et M. Thilloy : celui-ci a donné la liste la plus complète des abbés de Sturtzelbronn (*Bull. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle*, 1860, p. 108); y ajouter les abbés commendataires mentionnés (même *Bulletin*, 1858, p. 93, et 1861, p. 143).

(2) Il existe une copie partielle de cette histoire dans le msc 74 de la Biblioth. de la ville de Metz. — Malgré la citation qu'il en fait, D. Tabouillot n'a pas puisé directement dans cet ouvrage, mais bien dans l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 205 et suiv.

(3) D. Calmet a fait imprimer, à la suite de son *Hist. de Lorr.*, sous l'année 1096, la charte de la comtesse Mathilde et la bulle d'Urbain II, puis « vers 1150 » un privilège du pape Adrien IV qui ramène l'abbaye à son institution primitive, après qu'un de ses abbés y avait fait prendre l'habit de Prémontré.

(4) Cette liste ne se trouve qu'au portefeuille 59, liasse B, en marge de la feuille où sont énumérées les cures à la nomination de S^t^-Pierremont; nous la complétons à l'aide de celle qu'a publiée D. Calmet et que reproduit le *Gallia Christiana.*

(5) D. Calmet le dit « mort le 4 novembre vers l'an 1152 », et il lui donne pour successeur Albert de Loupy, d'après le titre de l'évêque Étienne de Bar pour l'abbaye de Freistroff; mais il

Élection.	Mort.
Henry.	
Gauthier.	
Becelin.	
Jean I.	
Albert (1).	
Pierre.	
Nicolas I.	
Jacques.	
Remy.	
Jean de Briey.	[1364]
Habelet de Sorbey.	
Jean III.	
Nicolas de Sancy.	
Watrin de Briey (2).	
Alexandre de Marcey le wey.	
Gerard de Bettainvillers.	[1483]
Collignon de Briey.	
Dominique de Ville au Montois.	
Louis-Robert d'Arancey.	
Nic.-François de Trieux.	[1574]
Jean-Dieudonné de Sancy.	
Jean Marius.	
Jean Doman.	[1621]
Didier Gerard (3).	
M. de Maillane, évêque de Toul, 1er abbé commend.	
Henry de Lorraine.	[1626]
Nic.-François de Lorraine, évêque de Toul.	
1634. Le père Guy l'Emulier (4).	
1642. Le père Gilles Drouyn.	[1675]
[1674. Achille-François Massu.	1707]
[1707. Etienne-Joseph de Rosières.	1727]
[1727. Hyacinthe Pillerel.	1753]

---

y a une sérieuse difficulté de date, si ce titre est de 1130 ou environ. C'est évidemment l'incertitude des dates qui a empêché D. Tabouillot d'émailler sa liste de plus de chiffres ; il omet aussi un nom que D. Calmet place entre Gauthier et Becelin, mais avec cette précision : Richard, mort le 22 avril, année incertaine.

(1) D. Calmet a une suite bien différente de notre liste : Jean I mort vers 1183, Vatier ou Vautier, Pierre, Albert vivait en 1214, Nicolas I en 1218 et 1270, Varnier mort en 1283, Jacques, Philippe II mort en 1305, Remy... Le *Gallia Christiana* allonge encore cette suite : Nicolas I en 1218, Pierre II en 1228, Nicolas II en 1270, Varnier...

(2) D. Calmet a dédoublé, mais non sans hésitation, ce personnage en Vautrin de Pontoise et Vautrin de Briey.

(3) Peut-on compter D. Gérard comme abbé, puisque son élection ne fut point reconnue à Rome et Mgr de Maillane nommé aussitôt abbé de St-Pierremont et visiteur apostolique pour la réforme de toutes les maisons des Chanoines réguliers dans les Trois-Évêchés ? Il s'entendit pour cette réforme avec St Pierre Fourier, à qui il offrit ainsi l'occasion d'accomplir l'une de ses plus grandes œuvres (v. Rogie, *Hist. du B. Pierre Fourier*, t. I, p. 452). Outre D. Gérard, Mgr de Maillane avait pour compétiteur le prince Henri de Lorraine, fils naturel du duc Henri II et déjà abbé de St-Mihiel et de Bouzonville : l'évêque dut assurer au prince sa succession à titre de coadjuteur ; mais l'abbaye n'en souffrit point, puisque c'est lui qui pressa P. Fourier d'y venir établir la réforme en 1695. Néanmoins, à la mort du prince Henri, il fallut condescendre au désir du duc Charles IV et postuler pour abbé son frère Nicolas-François.

(4) Le mariage de Nicolas-François de Lorraine, en déjouant les calculs de Richelieu sur le duché, compliqua singulièrement la situation de St-Pierremont : les religieux élurent le P. Lemulier, pendant que le pape donnait l'abbaye en commende à Charles d'Anglure de Bourlemont, princier de la cathédrale de Metz et déjà abbé de Belchamps, et peu après le roi de France y nommait de son côté un aumônier du cardinal de Richelieu. Les Suédois dévastèrent l'abbaye en 1635, et le P. Lemulier, devenu général de la Congrégation du St-Sauveur, mourait en 1642, victime de ces terribles agitations. Le P. Drouin finit par obtenir en 1672 le désistement de M. d'Anglure, devenu évêque d'Aire, et se démit lui-même en 1674. Ses deux successeurs furent mis l'un et l'autre à la tête de la Congrégation du St-Sauveur ; l'abbé Pillerel, répondant aux désirs du maréchal de Belle-Isle, fit un établissement de son ordre à Metz, auprès de la nouvelle paroisse de St-Simon, d'où sortit bientôt le collège royal de St-Louis : c'est en faveur de cet établissement qu'il consentit à la suppression de son abbaye.

Abbaye de Salival, ordre des Prémontrés (*Annales Præmonstrat.*, t. II, col. 717-730; *Hist. de Metz*, t. II, p. 280) (1). — Cette abbaye, nommée en latin Salina Vallis, à cause des sources d'eau salée qui se trouvent aux environs, est située entre Vic et Marsal, à un quart de lieue de Moyenvic. Elle doit son origine (1157) à Mathilde, comtesse de Hombourg, issue de la maison de Salm, qui confirma, par son testament (2), toutes les donations qu'elle lui avait faites. Dès l'an 1160, l'empereur Frédéric, à la prière de Hugues, premier abbé de Salival, mit cette maison sous la protection de l'Empire, et les papes Alexandre III et Urbain III en confirmèrent l'établissement, l'un en 1180 et l'autre en 1186. Ce fut l'abbé de Justemont qui donna la première forme à cette abbaye et y envoya une colonie de ses religieux.

La réforme (3) fut introduite à Salival en 1614. Cette maison s'est heureusement conservée jusqu'aujourd'hui dans la possession d'élire ses abbés, ou du moins le Roi n'y nomme qu'un régulier de l'ordre.

Liste chronologique des Abbés de Salival.

	Mort.		Mort.
Hugues, qui obtint de l'empereur Frédéric I^er^, l'an 1160, la confirmation des biens de son abbaye.		Henry.	1206.
Tescelin, à qui Siffrode, abbé de Luxeu, donna la cure de La Garde moyennant un cens annuel.	1175.	André.	
Henzelin.		Thomas, 1220.	
Conon.		Gosselon.	
Jacques.	1196.	Isambart (5).	
Adam.	1197 (4).	Drogon, 1255.	
		Valter, 1263.	
		Ferric, g. 1279.	
		Forion, g. 1286.	
		Othon, g. 1293.	
		Gerard.	1301.
		[Jean I.]	

(1) Aux références indiquées par D. Tabouillot lui-même, ajoutons l'article publié par M. Pierson dans le t. X des *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* (tirage à part, 23 p. in-8°) : ce n'est pas un travail d'archives, mais le groupement de ce que l'on trouve dans les *Annales* du P. Hugo, les ouvrages de D. Calmet et de Lepage, et l'*Hist. de Metz*.

(2) Rapporté, dans les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, à l'année 1195. Les pièces que cite encore D. Tabouillot sont reproduites *in extenso* à la fin des *Annales* du P. Hugo.

(3) La réforme, commencée dans l'abbaye de S^te^-Marie-aux-Bois, bientôt transférée à Pont-à-Mousson, avait pour auteur le P. Servais de Lairuels, condisciple et ami de S^t^ Pierre Fourier et de Dom Didier de la Cour. Nous avons rappelé, à propos de S^t^-Pierremont, la réforme des Chanoines réguliers par P. Fourier; Didier de la Cour réforma les Bénédictins par la fondation de la congrégation de S^t^-Vannes et de S^t^-Hydulphe.

(4) Cette année n'est pas celle de la mort de l'abbé Adam, mais celle où il réussit à réprimer les empiétements d'un prince lorrain sur certains biens de l'abbaye, en prouvant que celle-ci les possédait depuis 40 ans : c'est ce qui fait qu'on place la fondation de l'abbaye au plus tard en 1157. — D. Tabouillot, dans sa première rédaction (portefeuille 59) désignait les dates de mort par la lettre *m.*, d'autres par une lettre *g.* (initiale sans doute du mot gouvernait), et d'autres n'ont aucune caractéristique.

(5) D. Calmet, qui a déjà ajouté, avant Thomas, le nom de Guerin ou Drouin, mort l'an 1219, ajoute encore ici ceux de Marsile et de Pierre, mais avec la remarque qui s'applique aussi aux deux précédents : « On ne sait pas l'année de la mort de ces quatre abbés; on les a mis ici par conjecture ; le jour de leur mort est marqué dans le nécrologe. » Le *Gallia Christiana* n'a point ces additions.

	Mort.
Simon Poince.	1317.
Gerard II.	
Simon de Morspech.	1325.
Balduin.	
Jean II.	1355.
André II.	
Gerard III.	
Drouvin.	
Jean de Lunéville.	1391.
Gerard de Chambrey.	
Nicolas de Hainau.	
Jean de Vic, abdiqua 1397, mourut 1409.	
Nicolas Gerardin.	
Hermanus.	
Etienne.	
Gerard.	
Salmon.	
Villaume Minel, † 1434, abdiqua longtemps auparavant.	
Nicolas Burlay.	
Dominique Dremant.	
Jean Salmon.	
Simon de Morville.	
Nicolas Henry.	[1496]
Jean Damel.	
Gerard du Fraine.	
Marianus Hanneman.	1539.
Nicolas Aubertin.	1553.
Anstianus Marien (1).	1573.
Mathieu Pierson.	1599.
Mathieu Bonherbe.	1610.
Jean de Gombervaux.	1666.
François de Villequoy (2).	1668.
Hyacinthe Vaillant.	1670.
Antoine Colard.	1681.
Remy Josnet.	1720.
François le Lorrain.	[1738]
[Pierre Gillet.	1753]
[Jean Jacquot.	1777]
[Etienne Quentin.]	

Abbaye de Justemont, ordre de Prémontré (*Annales Præmonstrat.*, t. I, p. 945. — *Histoire manuscrite de Justemont*). — Ce monastère, bâti sur le penchant d'une montagne, dans une situation très agréable, à quatre lieues de Metz et à deux de Thionville, doit son origine à la piété d'Euphémie de Watronville, sœur d'Ursion, évêque de Verdun, laquelle ayant ouï parler de l'établissement que S[t] Norbert avait formé depuis quatre ans à Prémontré, engagea son frère à lui demander des religieux de son ordre pour les mettre à Justemont ; ce que Norbert accorda en 1124 (3). Dès l'an 1153, l'abbaye de Justemont jouissait de la seigneurie d'Haméviller (4), qui lui

(1) Il eut à se défendre contre le cardinal de Lenoncourt, qui avait obtenu des bulles d'abbé commendataire : est-ce à quelque autre tentative de ce genre que se rapporte la mention, faite par D. Calmet seul, de Michel le Grand, qui « prend le titre d'abbé de Salival en 1565 » ?

(2) Fils du gouverneur de Moyenvic, il était simple clerc séculier lorsqu'il obtint l'abbaye par la résignation de son prédécesseur en 1659, mais il ne put en prendre possession qu'en se faisant religieux et en acceptant les ordres sacrés.

(3) Ceci ne laisse pas deviner la difficulté qu'offrent les documents quant à la fondation de Justemont : on verra plus loin que celle-ci dépend en quelque façon de l'abbaye de S[t]-Éloy ou de Buris, à laquelle fut donné le territoire de Justemont en 1124 : cette abbaye n'était pas encore rattachée à l'ordre de Prémontré, mais ne tarda pas à accepter la règle de S[t] Norbert, qu'elle reçut probablement de l'abbaye de Belval peu après 1130. Il faut voir aussi plus loin les complications qu'entraînèrent pour Justemont ces relations avec Buris (*Hist. de Metz*, II, p. 238-244).

(4) Haméviller devint, selon le P. Hugo (*Annales Præmonstr.*, I, 797), le couvent des religieuses établies d'abord à S[t]-Éloy et à Buris, et qui furent comprises dans le projet de diviser les communautés soit des religieux soit des religieuses entre Justemont et Buris : les religieuses assignées à Justemont furent établies par l'abbé Rainald en 1184 dans le lieu d'Haméviller, où leur présence n'est plus attestée après 1224.

avait été donnée par Jean, abbé de S[t]-Hubert, à charge de payer tous les ans au prieuré de Sancy, dépendant de S[t]-Hubert, 8 sols monnaie de Metz le jour de la S[t]-Jean. Les seigneurs de Fontois lui firent aussi de riches présents : le nécrologe de cette maison fait mention de Jean, de Werri, d'Agnès, de Jeanne et de Gerberge de Fontois, comme de bienfaiteurs dont on fait les anniversaires.

Elle reçut, en 1620, la réforme que le P. Servais de Layruelz avait introduite chez les Prémontrés de Lorraine, et depuis 1639 elle eut des abbés réguliers jusqu'en 1750, temps auquel Stanislas, roi de Pologne et duc de Lorraine, y nomma en commende le prince Louis de Salm, en vertu d'un indult du pape Clément XII.

Liste chronologique des Abbés de Justemont.

Zacharie, † 1136.
Lehere.
Etienne.
Clément.
George.
Etienne.
Vivien.
Rainald.
Vivien II.
Louis.
Godefroy.
Henri.
Gerard.
Jacques.
Hugues.
Mathieu.
Simon de Aharis.
Hugues de Lubey, [† 1354].
Adam.
Villaume de Bruyez.
Jean de Moyeuvre.
Hugues III.
Mathieu Millart.
Vivien III.
Gerard d'Alnou.
Théodore de Semécourt.
Gerard d'Alnou, † 1429 (1).
Jacques d'Alnou.
Nicolas de Ham.
Jean de Fontoys.
Jean Leocart.
Jean de la Serre.
Jean de Richemont, [† 1460].
Jacques d'Alnoul.
Jean de Guenange.
Jacques de Rombas.
Jean de Hayange, [† 1521].
Jean de Hamecourt.
Jean de Hamecourt le cadet (2).
Louis Cocquerel, † 1589.
Nicolas Hermant.
Claude Gilbin (3), [† 1636].
Claude Morizet.
Hilarion Rampant.
Servais Renaud, [† 1695].
Jérôme Bertinot.
François Gaillard.
Jacques-Pierre Jussy, [† 1750].
[Louis prince de Salm.]
[Charles-Roger de Beaufremont de Listenois.]
[de Lezay-Marnesia.]
[Louis le Bègue de Majainville.]

(1) Le *Gallia Christiana* fixe la mort de cet abbé à 1442, parce qu'il omet le nom du suivant. Plus loin, le *Gallia* écrit Jacq. d'Arnoul. Notre liste suit exactement celle du P. Hugo.

(2) Omis aussi dans le *Gallia*, qui ne connaît qu'un seul Jean de Hamecourt.

(3) Un des premiers auxiliaires de Servais de Lairuels ; il se retourna bientôt contre le réformateur et détacha son abbaye de la congrégation de l'Antique-Rigueur, qu'il avait contribué à fonder ; mais ses religieux se hâtèrent de refaire ce que l'ambition et la jalousie avaient défait. A la mort de Gilbrin, ils élurent un abbé qui appartenait de tout cœur à la réforme et la rétablit à Justemont. (L'abbé E. Martin, *Servais de Lairuels et la Réforme des Prémontrés*, Nancy, 1893, 81 p. in-8°.)

Abbaye de S^t^-Pierre-aux-Nonnains. — Cette abbaye fu fondée vers l'an 620 par Eleuthère, duc des Français, qui lui donna des biens suffisants pour l'entretien de 300 religieuses (1). S^te^ Valdrade, fille d'une naissance illustre et dont la mémoire est en grande vénération dans la ville de Metz, fut la première abbesse de ce monastère, qu'elle gouverna pendant plus de 50 ans, après l'avoir doté de tous ses biens. Quoique cette abbaye fut la moins irrégulière de celles de Metz au x^e^ siècle, on s'y était cependant relâché beaucoup de l'observance de la règle de S^t^ Benoît, ce qui détermina Adalbéron, évêque de Metz, à s'adresser au roi Otton pour le supplier d'ordonner aux religieuses de S^t^-Pierre d'observer la règle et d'obéir à une abbesse ; à quoi ce prince acquiesça volontiers, et, pour encourager ces religieuses à mener une vie plus conforme à leur état, il confirma les biens dont elles jouissaient et leur accorda le droit de choisir leurs voués et leurs abbesses. Elles donnèrent ce premier titre aux ducs de Lorraine, et les religieuses qui dans la suite furent nommées abbesses prêtèrent foi et hommage à ces princes et reçurent d'eux l'investiture de leur abbaye par la crosse, le livre des évangiles et le calice. Conformément à cet usage, M^me^ de Felin, élue abbesse de cette abbaye en 1417, alla avec plusieurs de ses dames à Nancy, où elle reçut du duc Charles le temporel de son abbaye par l'hommage qu'elle lui rendit, et le spirituel, en recevant de lui la crosse d'une main et le calice de l'autre. Mais à son retour à Metz, Conrad, qui en était évêque, piqué de ce qu'elle n'avait pas demandé sa confirmation, la fit citer par devant l'official et l'excommunia après l'avoir déclarée contumace. Elle en fut absoute à la poursuite du duc et ne fut point confirmée par l'évêque.

Marguerite Duhamel, qui fut élue abbesse de ce monastère en 1701, fit son possible, conjointement avec dame Charlotte Mechatin, élue abbesse de S^te^-Marie, pour se faire donner, dans leurs bulles, le titre de chanoinesses séculières, au lieu de celui de Moniales ou de religieuses de S^t^-Benoît, porté dans toutes les bulles précédentes. Mais dom Mengin, qui prétendait être le supérieur-né de ces deux abbayes en sa qualité de prieur de S^t^-Symphorien, s'y opposa avec vigueur et par des écrits solides envoyés en cour de Rome, où ils eurent leur effet (2).

Chapelle de S^te^-Agnès, située au monastère de S^t^-Pierre-aux-Nonnains. — Patron, l'abbesse. Les institutions de 1586 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

---

(1) L'antiquité et l'importance de ce monastère sont cause qu'on a beaucoup discuté les circonstances de sa fondation : voir Meurisse, p. 103 et 113 ; *Hist. de Metz*, I, p. 367-371, et les diplômes des empereurs parmi les *preuves*. Benoît Picart (msc 126, p. 284) pense que cette abbaye fut soumise d'abord à la règle de S^t^ Colomban, et que la réforme d'Adalbéron I consista dans l'introduction de la règle de S^t^ Benoît. — On a vu p. 47, n. 6, que la construction de la citadelle amena le déplacement de cette abbaye, bâtie d'abord dans le voisinage et avec une certaine dépendance de S^t^-Symphorien ; son second établissement est indiqué par le nom du quai S^t^-Pierre.

(2) Ces résistances à la sécularisation de S^t^-Pierre et de S^te^-Marie n'eurent qu'un temps : nous avons vu p. 262 que, malgré les efforts des Bénédictins, on transforma ces deux institutions pour en faire le chapitre royal de S^t^-Louis.

La liste des abbesses de S^t^-Pierre est tout à fait insuffisante dans le *Gallia Christiana*, qui indique 11 noms ; la liste de *Metz ancien* comprend 29 noms. Mais pour cette liste, comme pour l'histoire soit de S^t^-Pierre, soit de S^te^-Marie, voir le travail de M. de Bouteiller, déjà indiqué p. 262, n. 4.

Chapelle de S^t^-Pancrace, située dans l'église de S^t^-Pierre-aux-Nonnains. — Patron, l'abbesse. Les institutions de 1692 (1) sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Abbaye de S^te^-Marie, ordre de S^t^-Benoît. — Adalbéron II, évêque de Metz, fonda ce monastère vers l'an 995 (2) : il le fit bâtir à côté de celui de S^t^-Pierre, en place d'un petit hôpital ruiné. Il lui donna de grands biens et y mit des filles pour y chanter à perpétuité les louanges de Dieu et pour y vivre selon la règle de S^t^-Benoît. L'abbesse, qui était choisie par les religieuses, recevait l'investiture et la confirmation des ducs de Lorraine, qui la mettaient en possession du spirituel et du temporel en lui donnant les instruments de sa dignité : cet usage fut aboli sous le duc Léopold, à qui on en fit reconnaître l'abus. Ces dames assistaient autrefois aux processions publiques, ainsi que celles de S^t^-Pierre et de S^te^-Glossinde. Il y avait confraternité entre elles et les chapitres de la Cathédrale, de S^t^-Sauveur, de S^t^-Thiébault, et les quatre abbayes de Bénédictins, des religieuses de S^t^-Pierre et de S^te^-Glossinde : cette confraternité, qui était établie depuis les temps les plus reculés, consistait en ce que tous ces chapitres devaient se trouver au service solennel qui se faisait dans l'église du confrère ou de la consœur défunts, et auquel tous les corps étaient invités par des billets mortuaires. Cette confraternité fut dissoute par un arrêt du Conseil du Roi du 10 juin 1769, elle ne subsiste plus qu'entre les chapitres ci-dessus nommés et les quatre abbayes de Bénédictins. Cette abbaye et celle de S^t^-Pierre n'en composent plus qu'une aujourd'hui, étant réunies sous la dénomination d'insigne église collégiale du chapitre royal noble et séculier de S^t^-Louis (3).

Chapelle de la S^te^-Trinité, située dans l'église de S^te^-Marie. — M^me^ Christine de Florainville, abbesse de S^te^-Marie, fonda cette chapelle en 1697 pour un prêtre qui doit y célébrer une messe basse tous les dimanches à 8 heures du matin, sous la rétribution de 50 livres tournois assignées sur une constitution de 1000 livres à elle due par M^rs^ du Bailliage et siège présidial de Metz. Le patronage est réservé à l'abbesse. Les institutions de 1697 sont les seules qu'on ait données pour cette chapelle.

Abbaye de S^te^-Glossinde, ordre de S^t^-Benoît (4).

[S^te^ Glossinde, ayant été élevée dans la piété par sa tante Rothilde à Trèves,

---

(1) D. Tabouillot ajoutait à la marge : « instit. de 1667 etc., 1619 » : comme nous n'avons pas retrouvé d'institutions de 1692, mais bien de 1652, 1667 .... 1719, nous croyons à quelque erreur dans le texte, qui n'a pas été suffisamment mis à jour pour toutes les chapelles.

(2) Voir cette date de fondation défendue par les Bénédictins (*Hist. de Metz*, II, p. 96) contre les hypothèses de Meurisse et de Philippe de Vigneulles (Huguenin, *Chroniques*, p. 4) ; on trouve au même endroit ce qui concerne le culte de S^te^ Serène, qu'on invoquait contre la pluie, en opposition à S^te^ Valdrée, dont les reliques étaient naturellement à S^t^-Pierre.

(3) Le chapitre de S^t^-Louis fut établi dans les bâtiments qu'occupait l'abbaye de S^te^-Marie depuis la construction de la citadelle, c'est ce que rappellent les noms du quai S^t^-Louis et de la rue S^te^-Marie.

Cette fois, la liste des abbesses est plus longue dans le *Gallia Christiana* que dans *Metz ancien* ; mais c'est encore à M. de Bouteiller, *Notice sur les anciennes abbayes de S^t^-Pierre et de S^te^-Marie de Metz* (dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1863) qu'il faut de préférence s'en rapporter.

(4) Comment expliquer ce titre en tête d'une page restée blanche ? D. Tabouillot avait-il

fonda à Metz un monastère sous le nom de S[t]-Sulpice, évêque de Bourges, sur la fin du VI[e] siècle ou au commencement du VII[e]. Sa vie a été écrite par Jean, abbé de S[t]-Arnou, au X[e] siècle. Ce monastère, qui devint une abbaye fameuse, fut donné en commende à la reine Thieburge, l'épouse malheureuse du roi Lothaire II : elle y fut même enterrée, et ce prince accorda à ce monastère plusieurs franchises et immunités. Adalbéron I[er], évêque de Metz, en fut le restaurateur et lui donna pour abbesse sa nièce Himiltrude, qui fit bâtir une nouvelle église et fit faire la translation du corps de S[te] Glossinde. Mais le relâchement qui s'y était glissé excita le zèle de l'évêque Georges de Bade de remettre en règle ladite abbaye avec tous les adoucissements auxquels les papes avaient été en quelque façon obligés de consentir. Ensuite Mgr d'Aubusson de la Feuillade fit revivre dans ce monastère la règle de S[t]-Benoît mitigée par des constitutions qu'il y ordonna, leur faisant reprendre, avec la clôture, l'habit et le nom de Bénédictines.]

Liste chronologique des Abbesses de S[te]-Glossinde, monastère de filles (1).

604. S[te] Glossinde, fondatrice. — 610.

869. La reine Theutberge, femme du roi Lothaire. — 945.

C'est la seule, dans ce long intervalle, dont le nom soit parvenu jusqu'à nous. Répudiée par son mari, cette princesse se retira à S[te]-Glossinde sur la fin de l'an 869, gouverna cette maison pendant quelque temps, y finit ses jours et y fut inhumée (2). — La suite des abbesses de S[te]-Glossinde ne commence donc proprement qu'à Himmiltrude, mise à cette place par Adalbéron I[er], son oncle.

945. Himmiltrude.
962. Vode I.
1012. Hirmintrude (3).
1085. Odierne.
1111. Vote.
1120. Agnès.
1170. Marguerite I.
1180. Havide ou Hawy.

---

plus de raisons d'hésiter devant cette notice que devant les autres ? Comme nous n'avons rien trouvé dans ses papiers pour remplir ce vide, nous publions les quelques lignes que B. Picart (msc 126, p. 294) consacrait à S[te]-Glossinde. — On trouvera quelques lignes semblables dans D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, t. I, col. 854 ; les Bénédictins (*Hist. de Metz*, I, 334) discutent longuement l'époque à laquelle vécut S[te] Glossinde et ce que nous apprend de son monastère l'histoire des translations de son corps.

(1) Comme les autres listes des abbayes de la ville, celle-ci est empruntée à un travail plus développé conservé au portefeuille 60, mais s'arrêtant à 1719. On peut comparer les listes que donnent D. Calmet, le *Gallia Christiana*, et *Metz ancien*.

(2) *Hist. de Metz*, I, p. 614 : « On ne sait pas l'année de sa mort. On ignore également si elle y prit le voile et si elle mena la vie religieuse. » Le msc 60 dit de cette abbesse : « Encore ne paraît-elle avoir été que commendatrice. »

(3) D. Calmet et *Metz ancien* placent Hermentrude un siècle plus tard, en 1112 ; de plus, ils admettent deux Agnès, l'une en 1120-1138 et l'autre en 1151-1163, séparées par Marguerite en 1150 ; enfin ils ajoutent Lore ou Lorette en 1170. De fait notre msc 60 avoue que Marguerite est « placée dans la liste manuscrite sous l'an 1150 », mais comme il attribue à Agnès les dates 1120-1163, il conclut que cette date 1150 pour Marguerite ne peut s'accorder avec cela et il la corrige en 1170, ce qui élimine Lorette. Le procédé est un peu leste. Le *Gallia* reproduit notre liste, mais y introduit une Agnès I avant Odierne.

1200 (1). Ude ou Vode II.
1240. Nicole.
1262. Alix I.
1273. Mathiate.
1290. Alexie I de Condé.
1310. Cécile Marchand.
1328. Marguerite II, surnommée Jacques.
1331. Gertrude Doxey.
1348. Lorette de Laitre.
1367. Marguerite III, surnommée Boileau.
1390. Marguerite IV, surnommée de Fayt.
1406. Alix II, dite Dex.
1414. Marguerite V, surnommée Bourgnière.
1427. Isabelle de Randeck (2).
1466. Catherine de Roullon.
1472. [Isabelle Dex.]
[1478.] Perette Paperelle.
1505. Alix de Dompmartin.
1520. Sulmone du Chatelet.
1549. Madeleine du Chatelet.
1550. Catherine du Chatelet, coadjutrice; mourut avant d'être abbesse.
1584. Françoise du Chatelet.
1595. Guillemette de Chauvirey.
1600. Françoise de Candal (3).
1605. Louise de la Valette.
1647. Françoise de Lenoncourt.
1654. Louise de Foix de Candal.
1680. Marie Texier de Hautefeuille (4).
1719. Marguerite Hotman.
[1726. Marguerite-Eléonore Hotman.]
[1762. Claire-Elisabeth de Choiseul-Beaupré.]

Chapelle de S[te]-Etienne, premier martyr, située dans l'église de S[te]-Glossinde. — Patronne, l'abbesse, sur la nomination de laquelle se sont données les institutions depuis 1619, etc.

Abbaye de Vergaville. — Cette abbaye fut bâtie pour des filles, au commencement de l'épiscopat de Thierry I[er], évêque de Metz, en 966. Le comte Sigeric et sa femme Betta, qui la fondèrent, lui donnèrent de grands biens situés dans le comté de Sarrebourg, de Dextris et de Mortisna (5). L'empereur Frédéric I[er] donna à Étienne de Bar, évêque de Metz, la garde de Vergaville et y établit des foires et des marchés, qui furent confirmés par Frédéric III en 1473. Le pape Clément IV permit aux religieuses de faire quêter pour les pauvres qu'on recevait à l'hôpital de

(1) Notre msc 60 semble dire qu'il ne faudrait assigner à Vode que la date 1212, mais étendre son abbatiat jusqu'en 1237; D. Calmet et *Metz ancien* mettent là un nom nouveau : Vode ou Ode en 1200, Image en 1215.

(2) D. Calmet décompose ce nom en deux : Isabelle de Larde 1427, Isabelle de Randac 1453; en quoi il a tort, mais il doit avoir raison d'ajouter au nom suivant : Catherine de Toullon soi-disant abbesse en 1466. En effet, cette Catherine n'est connue, dit le msc 60, que par un acte de l'an 1466, et nos *Chroniques* (Huguenin, p. 381) font succéder immédiatement à Isabelle de Randeck Isabelle Dex.

(3) Françoise de Foix de Candale, coadjutrice en 1600, préféra renoncer à la vie religieuse et céda sa coadjutorerie à Louise de Nogaret de la Valette, fille naturelle du duc d'Épernon.

(4) Marie Texier n'eut que le titre de coadjutrice, mais gouverna l'abbaye pendant que Louise de Foix était frappée d'interdit par l'évêque et exilée par le roi; la mort ayant empêché Marie Texier d'opérer la réforme, le roi donna sa succession à sa sœur Catherine Texier, comme elle, religieuse de Chelles. Elle obtint le titre d'abbesse à la mort de Louise de Foix (1701) et finit par remettre l'ordre dans son monastère, en le soumettant à la juridiction de l'évêque (*Hist. de Metz*, III, 341).

(5) *Hist. de Metz*, II, p. 71. — Voir la discussion de la *Charte de fondation de l'abbaye de Vergaville* par l'abbé L. Jean, Nancy, 1897. — Une même liste des abbesses de Vergaville se trouve dans D. Calmet et dans le *Gallia Christiana*, qui ajoute les deux derniers noms de la série.

Vergaville. Dieudonnée de Ligneville, qui en était abbesse, y mit la réforme en 1636 et y introduisit une si grande régularité que M. de S^t^-Simon, évêque de Metz, ayant voulu, en 1745, y abolir l'abstinence et les jeûnes de règle, toutes les religieuses s'y opposèrent et obtinrent permission de conserver leurs anciens usages.

Abbaye de S^t^-Martin-lès-Metz, ordre de S^t^-Benoît. — *Cette abbaye ne subsiste plus* (1). — S^t^ Sigebert, roi d'Austrasie, fonda cette abbaye vers l'an 648 : elle fut d'abord construite sur le penchant de la montagne S^t^-Quentin, ce qui la fit appeler S^t^-Martin-aux-Champs. Vers le milieu de l'onzième siècle, on la rebâtit dans un faubourg assis au pied de la montagne, d'où lui vint le nom de S^t^-Martin-au-Faubourg, qu'elle a conservé depuis. Vala, évêque de Metz, donna, l'an 880, à cette abbaye plusieurs belles terres situées dans la Woivre et dans le Pays Messin. Bertram, évêque de la même ville, confirma ses biens et privilèges en 1186, et le pape Clément III l'an 1189. On voit par ces bulles que l'abbaye de S^t^-Martin jouissait de très grands biens et qu'elle possédait les églises de S^t^-Martin, de Hatrize, de S^t^-Julien, d'Abbéville, de Saulny, de Vigneulles, d'Ottange, de Guelange, de Lucy, de Baronville, de Colanges et de Rombac. Richer, qui en était abbé au milieu du XII^e^ siècle, parle de son abbaye et de son église comme d'une des plus belles qu'on connût alors : il n'y avait rien, dit-il, à Rome, à Jérusalem et dans les Gaules qui l'égalât. Cette abbaye, quoique aux portes de Metz, était du domaine des ducs de Lorraine : à leur avènement à ce duché, ils nommaient à une prébende de S^t^-Martin, dont les moines pour cette raison ne faisaient point partie du clergé de Metz, et l'abbé n'avait aucune part à l'élection du maître-échevin de cette ville.

La guerre, ce fléau cruel qui détruit en un instant les monuments de la plus haute antiquité et qui n'épargna dans aucun cas les chefs d'œuvre des artistes, anéantit la célèbre maison de S^t^-Martin-lès-Metz en 1427. Une bagatelle donna lieu à cette révolution. Chaillot, qui en était abbé, s'était retiré à Metz et vivait en son particulier. Ayant reçu une hottée de pommes cueillies en son jardin, ses religieux, qui ne l'aimaient pas, avertirent les officiers du duc de Lorraine que ces pommes avaient été transportées des terres du duc sans que l'on eût payé les droits de sortie ; ces officiers revendiquèrent les droits de leur maître ; mais les magistrats de Metz défendirent de rien payer, persuadés que ces droits blessaient leurs franchises ; on s'opiniâtra de part et d'autre et l'on en vint à une guerre qui causa la ruine de l'abbaye et du faubourg S^t^-Martin, dont il ne reste pas même de vestige (2).

Abbaye de S^t^-Eloi (Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz*, p. 408). — *Cette abbaye ne subsiste plus.* — Cette abbaye était bâtie sur le bord de la Moselle, une demie lieue au dessous de Metz. On trouve le dénombrement des terres qu'on lui avait données dans une bulle de Lucius III de l'an 1181. Ses religieux, qui se

(1) Voir le travail considérable fait sur ce monastère d'après ses titres anciens, aujourd'hui aux Archives départementales à Nancy, par M. H. Lepage, *L'Abbaye de S^t^-Martin-devant-Metz* (dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, Nancy, 1878, p. 109-238).

(2) Cette ruine définitive ne fut pas le résultat de la guerre de 1427, mais bien du siège de 1552. Les religieux se retirèrent au prieuré de Notre-Dame de Nancy, auquel le pape Pie IV unit l'abbaye en 1564, puis prieuré et abbaye furent unis en 1602 à la Primatiale qu'on établit alors à Nancy.

disaient de l'ordre de S[t] Eloi, évêque de Noyon, frappés des vertus des disciples de S[t] Norbert, demandèrent la règle et l'habit de Prémontré.

Albert, avoué de Metz, voyant que l'emplacement de cette maison était extrêmement incommode, à cause des inondations, donna à ces nouveaux Prémontrés, du consentement d'Ide, son épouse, et de ses enfants, la terre de Buris, à condition qu'ils s'y transporteraient et y fixeraient leur demeure. La translation s'exécuta et l'on mit à leur place des religieuses du même ordre qui, peu de temps après, furent forcées par un débordement considérable de l'abandonner. L'introduction de ces religieuses à S[t]-Eloy fit qu'on l'appela depuis la Grange-aux-Dames.

Abbaye de Buris ou **de S[te]-Croix.** — *Cette abbaye ne subsiste plus.* — Cette abbaye fut fondée, vers le milieu du XII[e] siècle, par Albert, avoué de Metz, qui, du consentement de son épouse, donna sa terre de Buris, aujourd'hui Turis, aux religieux de S[t]-Eloy, à condition qu'ils s'y transporteraient et y feraient leur demeure ; des religieuses de leur ordre ayant pris leur place à S[t]-Eloy, se virent, peu de temps après, forcées de le quitter à cause d'un grand débordement de la Moselle, et d'aller demander une retraite à Zacharie, premier abbé de Buris, qui, touché de leur triste situation, leur céda son nouveau monastère de Buris, dont les bâtiments n'étaient point encore achevés, et se retira à l'abbaye de Justemont avec ses religieux (Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz*, p. 409) (1). Mais ceux qui avaient fait des donations à l'ancienne abbaye de S[t]-Eloy et à celle de Buris, de concert avec les religieux qui y avaient fait profession, se plaignirent de cette transmigration et forcèrent l'abbé Leherus, successeur de Zacharie, de renvoyer des religieux à Buris ; et, comme il ne voulait pas renvoyer les religieuses qui y étaient établies, il y fit un monastère double, l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes (2).

Dans ce même temps, Etienne de Bar, évêque de Metz, donna une charte, datée du 29 avril 1161, dans laquelle il adjuge à cette abbaye la terre de Buris et ses dépendances, une contiguë donnée par Richard de Rimport, celles du Caulre, de S[t]-Pierrefond, du Val-S[te]-Marie, léguées par Vautier de Vantous surnommé le Payen, le tout à condition de payer tous les ans à la Cathédrale un écu d'or et que l'abbé recevrait l'investiture par le bâton pastoral de la main du princier. Dans cet acte, l'abbaye de Buris est désignée sous le nom de S[te]-Croix, qu'elle porte depuis à cause d'une portion considérable de la vraie croix qu'un seigneur flamand avait apportée de Jérusalem, et qu'il avait donnée à cette abbaye (*ibid.*, p. 412).

Le duc de Guise la fit raser en 1552, lors du siège de Metz par Charles-Quint, de crainte que l'ennemi ne s'y logeât, et les religieux furent transportés dans l'hospice de S[t]-Éloy, situé dans l'endroit où sont aujourd'hui les Carmes déchaussés. Hugues de la Chaise, qui en était alors abbé, avait mérité l'indignation de la cour de France

---

(1) D. Tabouillot évite d'attribuer la fondation de Justemont à l'abbé Zacharie, et cependant le document que cite Meurisse le dit assez explicitement (cfr Huguenin, *Chroniques*, p. 9) : aussi les trois premiers abbés de Justemont gouvernèrent à la fois cette abbaye et celle de Buris.

(2) L'*Hist. de Metz*, t. II, p. 240-241, ne parle de ce monastère double que comme d'un projet de l'abbé Lehérus, que la mort prévint dans son exécution. On ajoute qu'il n'est plus ensuite question de religieuses à Buris ; comme une partie de celles-ci devait être transférée à Justemont, on les établit à Hamévillers, ainsi que nous l'avons dit d'après le P. Hugo.

par son attachement aux Impériaux, et Pierre Jodin, son successeur, ayant été arrêté pour crime, fut revendiqué par son ordre et condamné à une prison perpétuelle. Les moines devinrent les victimes de l'inconduite de leurs supérieurs (1) : ils furent supprimés et leurs biens destinés par Henri IV à fonder un collège à Metz, qui fut confié à des régents séculiers en 1595, aux Jésuites en 1622, et aux religieux Bénédictins en 1768 (*Hist. de Metz*, II, p. 245).

Abbaye du Pontifroy, ordre de Citeaux. — *Cette abbaye ne subsiste plus.* — L'abbaye de Pontifroy fut bâtie au commencement du XIV^e^ siècle sur un fond appartenant à Jean Lobbias, citoyen de Metz (2), et dotée en grande partie par une dame nommée Poince, et par Jean de la Cour, son fils. L'intention des fondateurs fut qu'on y mettrait d'abord 12 religieux avec un abbé. Poince qui, depuis deux ans, fournissait à l'entretien de 8 religieux à Villers-Betnac, en tira 6 pour peupler le nouveau monastère ; d'où vient que cette maison fut toujours soumise à celle de Villers, comme on le voit par la bulle de Jean XXII donnée à Avignon le 1^er^ avril 1320. Cette abbaye ayant été détruite en 1565 pour former le rempart, elle fut transférée dans une maison joignant la paroisse S^t^-Georges, où les paroissiens permirent à l'abbé et aux religieux de faire l'office (3) ; mais, comme les revenus de cette abbaye étaient fort modiques, elle ne put subsister. Il n'y resta qu'un abbé crossé et mitré, nommé par le Roi, et qui avait le pas sur les chanoines dans les cérémonies publiques. A la mort de ce dernier, qui arriva en 1740, le Roi réunit les biens de cette abbaye à celle du Petit-Clairvaux (*Hist. de Metz*, t. II, p. 513).

Liste chronologique des Abbés du Pontifroy (4).

Dom Aubert, natif de Metz, gouverna pendant 34 ans (5).
Dom Philippe, dit de Chalix, gouverna pendant 6 ans.
Dom Gilbert, fait abbé en 1350.
Dom Olry, fait abbé en 1395 (6).
Dom Jean de la Marche.
Dom Pierre de Saulx.

(1) L'ordre de Prémontré essaya de s'opposer à la suppression de l'abbaye et chargea un nouvel abbé de cette tâche difficile : Jean Chesneau, même aidé du P. Servais de Lairuelz, ne put rien sauver et n'obtint pas même un accommodement quelconque.

Le *Gallia Christiana* reproduit la liste des abbés (13 noms seulement) donnée par le P. Hugo, en y insérant le nom de Michel Raudel en 1564.

(2) Jehan Lowiat aurait eu en vue l'élévation de son fils, religieux de Villers-Betnach, à la dignité d'abbé (Huguenin, *Chroniques*, p. 38). Jean de la Cour est le fondateur aussi de la Chapelotte ou chapelle du Champ-à-Seille (p. 112). — C'est à la date de 1321 que l'on trouve, parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, la bulle de Jean XXII et la permission donnée en conséquence par les grands-vicaires de Metz.

(3) Cette maison appartenait à l'abbaye de Justemont et fut achetée par le Roi pour 7000 livres tournois ; de plus on donna à l'abbé du Pontiffroy 100 livres pour les réparations à y faire (28 juin 1567).

(4) Liste empruntée à un travail plus développé conservé au portefeuille 60, qui doit être de quelque religieux de l'abbaye même, mais s'arrête vers 1640. C'est la même liste qui se trouve dans D. Calmet et le *Gallia Christiana* ; nous n'avons pas retrouvé la première rédaction de cette liste au portefeuille 59.

(5) Dom Aubert serait, d'après Philippe de Vigneulles, le fils de Jean Lowiat. Pendant que notre msc 60 lui donne 34 ans de gouvernement (38 même dans le texte recopié du pouillé), D. Calmet ne lui en attribue que « environ 24 ans, depuis 1323 jusqu'en 1347 ».

(6) Le texte recopié écrit 1375, mais partout ailleurs on lit 1395 : il y a donc une lacune

Dom Simon Baret, [† 1468].
Dom Simon de Vaucouleurs.
Dom Pierre de S^t-Michel.
Dom Conrad de Damblain (1).
Dom Jean de Blenaincourt.
Dom Bernard Viart.
Dom Jean Lepicquart.
Dom Étienne [de Villemore] (2).
Dom Jean Gérardin, déposé au bout de 5 ans à cause de sa négligence.
Dom Nicolas Rouyer (3), mort en 1510.
Dom Michel Bertrand, mort en 1523.
Dom Nicolas Didier, de Bourbonne, fait abbé en 1520.
Dom Marcoul Forcens (4), mort en 1562.
Dom Mangin Rambaut.
Dom Nicolas Watier, de Ruppigny.
Dom André de Hem, fait abbé en 1601.
Dom Edme Tiraqueau (5).
[Dom Jean de Bretagne, † 1669.]
[Dom Antoine Paget, † 1687.]
[Dom François Petit, † 1740.]

Abbaye de Varneviller (6), de l'ordre de Citeaux. — *Elle ne subsiste plus.* — Cette abbaye était située sur la Blise, entre Hombourg et Deux-Ponts : le comte Warnier la fonda vers l'an 1170 (7) et fit venir des religieux de l'abbaye de Villers-Betnac pour l'occuper ; ce qui fut cause que les abbés de Villers-Betnac s'arrogèrent le droit de visiter celle de Varneviller et d'en confirmer les abbés. Les ducs de Deux-Ponts s'emparèrent des biens de cette abbaye pendant les troubles occasionnés par les prédications du fougueux Luther, et furent maintenus dans cette possession par le traité de Westphalie. L'église et l'abbaye sont depuis tombées en ruines (8).

---

en cet endroit, car il est dit de Dom Gilbert : « fut abbé en l'an 1350, et y fut bien 21 ans ». D. Olry « le fut environ 38 ans », dit le msc 60, pendant que D. Calmet rabaisse encore ce chiffre d'une dizaine.

(1) Cet abbé « ne fut que postulé et ne fut point béni, ... était grangier à Morimond toute sa vie » : au bout de trois ou quatre mois, il avait dû céder l'abbaye au suivant, son compétiteur.

(2) Prieur de Citeaux, il avait composé une prose de S^t Éloy et une de S^t Médard ; « il était tenu à Metz pour l'un des grands clercs qui fut. Il fut été suffragan de l'évêchié de Metz, mais n'y voulut consentir ».

(3) « Depuis la fondation du monastère, n'y a point eu de plus grand bienfaiteur que lui » : sous son prédécesseur, les choses en étaient venues au point que le chapitre général avait supprimé le titre d'abbaye au monastère du Pontiffroy, annexant celui-ci à Morimond ; mais Dom Rouyer empêcha l'exécution de ce décret et rétablit les affaires de son abbaye.

(4) D. Calmet l'appelle M. Sorcey, et plus loin il dira André ou Androuïn de Hensy.

(5) Il fut vicaire général du diocèse (p. 157) et gouverna l'abbaye de Villers-Betnach en même temps que S^t-Georges.

(6) Wernetsweiler ou plus vulgairement Werschweiler. — Cet article est emprunté à Dom Calmet (*Notice de la Lorr.*, t. II, col. 711), qui s'étend longuement sur quelques contestations concernant la propriété des biens de l'abbaye situés en Lorraine et dont les ducs de Deux-Ponts prétendaient jouir.

(7) Cette date est en opposition avec le document publié par les Bénédictins (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 134) : on y voit que le fondateur était Frédéric, comte de Sarwerden, aidé de son épouse Gertrude, et que l'église du monastère avait été consacrée dès 1131 par un cardinal-légat, du consentement de l'évêque Étienne de Bar ; plus tard même, on qualifie l'action du comte Frédéric comme une reconstruction (de novo ædificaverunt), ce qui reporterait encore plus haut l'origine du monastère : en tout cas, ses premiers habitants furent des Bénédictins dépendant de l'abbaye d'Hornbach, et en 1172 il n'est question que du transfert de cette maison à l'ordre de Citeaux, représenté par Roger, abbé de Villers-Betnach. Le nom de Wernerswiller désigne peut-être un fondateur primitif, mais en 1131 il signifie simplement l'emplacement du monastère « in monte qui dicitur Werneswilre ».

(8) Détruits par un incendie en 1614, les bâtiments disparurent dans les guerres du XVII^e siècle.

Abbaye de Neuf-Munster (1). — *Elle ne subsiste plus.* — Advence, évêque de Metz, fonda cette abbaye, en l'honneur de la Trinité, dans le canton de son diocèse nommé Blise ou Blisac, dans le duché de Deux-Ponts (2). Cette abbaye, peu considérable dans son origine, fut augmentée par Adalbéron, qui monta sur le siège de Metz en 984. Ce prélat, ayant trouvé la situation de ce monastère propre à des personnes consacrées à la solitude et à la pénitence, et le voyant honoré des reliques de S[t] Térence, l'un des premiers évêques de Metz, prit plaisir à l'augmenter et à l'enrichir, et y mit une communauté de religieuses. Vers le milieu du XVI[e] siècle, Neufmoutier fut brûlé par les Allemands, et l'abbesse, qui était Elisabeth de Lichtemberg, séduite par les nouvelles opinions de Luther, se servit de ce prétexte pour vendre les principaux biens de cette abbaye, et se retira avec la plupart de ses religieuses, à qui les nouvelles erreurs avaient ôté le goût de la vie monastique. On assure que les religieuses catholiques, réduites au nombre de 3, vécurent jusqu'à la mort dans une maison particulière, où les comtes de Nassau, qui avaient ruiné l'église et s'étaient emparés des biens de l'abbaye, les entretinrent jusqu'à leur mort.

Abbaye du Petit-Clairvaux, fondée l'an 1153. — *Elle ne subsiste plus.* — S[t] Bernard, dans le séjour qu'il fit à Metz, demanda aux seigneurs de la ville une maison qu'occupaient alors des religieux nommés Sectes, ce qu'ils accordèrent volontiers, et ce Saint, en y mettant des religieuses de son ordre, voulut que leur monastère fût appelé le Petit-Clairvaux (*Chronique* de Philippe de Vigneulles, t. I, f[o] 191 (3); *Hist. de Metz*, t. II, p. 278).

Ces religieuses n'observèrent pas longtemps la règle de S[t] Benoît et, quoiqu'elles fissent encore les trois vœux, elles ne gardaient plus de clôture, recevaient compagnie chez elles ; elles portaient un habit blanc semblable à celui des dames séculières, et logeaient chacune en particulier. Les abbesses (4), qui seules disposaient de tout le revenu, en abusèrent au point qu'elles se trouvèrent surchargées de dettes. Citeaux les secourut en réunissant à leur maison les biens de celle de Pontifroy, que l'on venait de supprimer, mais inutilement : la mauvaise administration continuant toujours, le Roi donna des lettres patentes au mois de novembre 1759 pour supprimer cette abbaye et pour unir à perpétuité tous ses biens meubles et immeubles à l'hôpital S[t]-Nicolas.

---

(1) Notice extraite de l'*Hist. de Metz*, I, p. 623, qui l'avait empruntée littéralement à D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, II, col. 134. Il faudrait écrire en allemand Neumünster et en français Neufmoutier, mais les documents offrent un singulier mélange de ces formes.

(2) Nous avons dit (p. 42, n. 2), d'après un diplôme de Louis le Germanique, de l'an 871, que Neumünster fut fondé pour des chanoines : c'est Adalbéron II qui y mit des religieuses.

(3) Reproduit par Huguenin, *Chroniques*, p. 7. C'est un témoignage bien tardif, et qui aurait besoin d'être appuyé par quelque passage d'une vie ancienne de S[t] Bernard. Nous avons déjà (p. 288, n. 1) fait des réserves sur une prétention semblable dans plusieurs de nos abbayes de Cisterciens : une défiance plus grande s'impose ici, puisque l'on met en doute l'union de tout monastère de filles à l'ordre cistercien au temps de S[t] Bernard, sans compter que cet ordre fuyait alors soigneusement le séjour des grandes villes (Vacandard, *Vie de S[t] Bernard*, t. II (1895), p. 505).

(4) Le *Gallia Christiana* dit que le titre d'abbesse ne fut substitué à celui de prieure qu'à partir de 1631, et il donne les noms des quatre abbesses qui ont gouverné de 1631 à 1757, qui serait l'année de la suppression de ce monastère.

Chapelle de Notre-Dame, dite *des Bernards*, fondée en l'église du Petit-Clairvaux. — On l'a transférée, le 12 septembre 1764, dans l'église cathédrale à l'autel de Notre-Dame-de-Tierce.

Abbaye de Hesse (1). — *Elle ne subsiste plus.* — Cette abbaye fut fondée, vers le milieu de l'onzième siècle, pour des Bénédictines, par les parents de Léon IX, en faveur de Serberge, sa nièce, qui en fut première abbesse. Ce pontife visita ce monastère, en confirma les biens et augmenta ses privilèges. Dès l'an 1277, les comtes de Linange donnèrent aux religieuses un terrain de six arpents de terre à Busange pour y bâtir un monastère, le leur ayant été détruit par les guerres; mais le relâchement s'y étant introduit et les bâtiments tombant en ruines, l'abbesse et les religieuses, réduites au nombre de 7, donnèrent leur maison au seigneur de Linange, en qualité d'héritier des fondateurs. En 1447, elle fut unie au chapitre de S^t^-Etienne de Sarrebourg, qui l'abandonna en 1465, parce que cette union lui était à charge. Georges de Bade, évêque de Metz, la remit aux chanoines réguliers de la Congrégation de Vindelsheim en 1482 ; mais, y ayant également renoncé, cette abbaye fut unie en 1576, avec tous ses revenus, à celle de Haute-Seille, ordre de Citeaux. Il ne reste aujourd'hui de l'abbaye de Hesse que l'église, qui est paroissiale et desservie par un religieux de Haute-Seille.

Monastère des Pucelles. — *Il ne subsiste plus.* — Ce monastère fut fondé dans l'île de Moselle, l'an 1020, sous le règne de Théodoric, évêque de Metz ; ses commencements furent d'abord peu considérables, mais en 1630, ayant complètement changé de face, Libère, évêque de Patras et suffragant de l'évêque de Metz, en consacra l'église, que les personnes de qualité (de cette ville), telles que les Raigecourt et les Gournaix, avaient choisie pour leur sépulture (2). Quoique ce monastère fût dans la ville, il était cependant si près des murs que l'on fut obligé de le détruire lorsque Charles-Quint vint en faire le siège, en 1552. Les religieuses de ce monastère auraient pu, à l'exemple des autres abbayes détruites pour le même sujet, se loger dans la ville ; mais elles préférèrent de s'identifier, ainsi que leurs biens, aux religieuses de l'abbaye de S^t^-Pierre.

Abbaye de Croffthal (3). — *Elle ne subsiste plus.* — Cette abbaye était située entre la Petite-Pierre et Phaltzbourg. Sigebaud, évêque de Metz, la fonda vers les commencements du VIII^e^ siècle : et Folmar, comte de Metz, qui vivait au XII^e^ siècle,

---

(1) *Hist. de Metz*, II, p. 156, et mieux encore D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, I, p. 564. — Le travail le plus complet, quoi qu'il ne le soit guère, est celui de l'abbé H. Kuhn, *Hesse, son ancienne abbaye, son prieuré, son église et ses annales*, Nancy, 1872, 83 p. in-8.

(2) L'*Hist. de Metz*, II, p. 126, a tiré ces détails de Philippe de Vigneulles (Huguenin, *Chroniques*, p. 4). Le monastère, détruit en partie en 1552, servit pourtant de refuge aux religieux de S^t^-Clément, mais pour peu de temps, car on acheva de le démolir en 1560.

(3) Ou plutôt Craufthal. — D. Tabouillot, en attribuant à S^t^ Sigebaud la fondation de cette abbaye (Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz*, p. 151), ne s'explique pas sur le rôle du comte Folmar (*ibid.*, p. 390) : D. Calmet (*Hist. de Lorr.*, I, p. 473) et les Bénédictins (*Hist. de Metz*, I, p. 441) mettent en doute l'existence du monastère avant le XII^e^ siècle. Comment D. Calmet (*Notice de la Lorr.*, p. 293) et Lepage (*Statistique de la Meurthe*, art. Kraftel) ont-ils pu hésiter sur l'emplacement de l'abbaye et voulu voir celle-ci dans des fermes auxquelles elle avait donné son nom, mais qui en étaient bien éloignées ?

la mit sous la conduite de son frère Théotgère, abbé de St-Georges dans la Forêt-Noire, ce qui fut cause que les abbesses de Crofffthal, qui étaient de l'ordre de Citeaux, furent toujours depuis soumises aux abbés de St-Georges. Les Luthériens ont détruit l'abbaye et se sont emparés de ses revenus pour fonder le collège de St-Marc de la ville d'Heidelberg.

PRIEURÉS DE LA VILLE ET DU DIOCÈSE DE METZ (1)

St-Quirin.
Salone.
Laître.
Insming.
Schures ou Xures.
Celles.
St-Christophe de Vic.
Viviers.
Fricourt.
Monastère de Graffenthal.
St-Léonard de Fénétrange.
Notre-Dame-des-Champs.
Les Célestins.
Les Antonistes.
St-André.
Mervaville.
St-Christophe-sous-Deneuvre.
Lorkin.
Lixin.

Prieuré de S-Quirin (2). — Ce prieuré fut fondé l'an 966 par le comte Louis, ayeul maternel du pape Léon IX, et réuni à l'abbaye de Marmoutier par ce Souverain Pontife, lorsqu'il fit son dernier voyage en Allemagne. (Ancienne Chronique de Metz.)

Les comtes de Dagsbourg ont été les fondateurs et les protecteurs du prieuré de St-Quirin. Les comtes de Linange ont pris aussi la défense de ce prieuré ; mais,

(1) Nous avons déjà dit le caractère peu précis de ce mot « prieurés » et la difficulté de délimiter ce groupe : ici il ne sera point question des prieurés-cures, ni généralement de ceux qui n'appartenaient pas à l'ordre bénédictin ; mais même avec cette restriction, le tableau qui suit est incomplet, au moins quant aux prieurés disparus, qu'il ne distingue pas nettement des prieurés encore existants à la fin du siècle dernier ; car que l'on compare simplement les listes semblables du XIVe et du XVIe siècle (p. 5, 9, 44). Du reste, D. Tabouillot nous signalera lui-même, en parlant des paroisses, plus d'un nom omis ici. En revanche, on est étonné de trouver ici plusieurs noms qui reviendront plus loin parmi les monastères, et d'autres qui n'appartenaient aucunement au diocèse de Metz. D. Tabouillot ne pouvait l'ignorer ; il semble qu'il ait traité de ces prieurés surtout d'après les abbayes dont ils relevaient : de là les deux groupes principaux relevant de St-Mihiel ou de Senones, mais sans assez d'égards pour les frontières diocésaines. Dans sa première rédaction, D. Tabouillot était moins complet, mais plus précis : il énumérait seulement St-Quirin, Vic, Fricourt, Hesse, Insming et Zelle.

Meurisse (*Hist. des Évêques de Metz*, p. 620) cite en 1552 « les prieurs de St-Christophe de Vic, de Salonne, de Xure, de Theheror et de Gessé » : ces deux derniers ne sont autre chose sans doute que Thicourt et Celle ou Zelle.

(2) Cette notice est empruntée à l'*Hist. de Metz*, t. I, p. 433, où il est beaucoup question des abbayes de Maurmoutier et de Sindelsberg, qui relevaient de l'évêché de Metz quant au temporel. D. Calmet (*Notice de la Lorr.*, t. II, p. 254) a un article plus complet, notamment sur la guérison de ce qu'on appelle le « mal de St Quirin ». Voir aussi Lepage, *Les communes de la Meurthe*, t. II, p. 500. — Dans sa première rédaction du pouillé, D. Tabouillot décrivait d'abord la position géographique de St-Quirin, « situé dans les Vosges dans un vallon presque triangulaire, terminé par trois grandes débouchures, à l'orient vers les verreries de Lettembach sur la rivière dite Rougeau, qui reçoit le nom de Saare ; vers le midi, qui conduit à Hasensprung ; vers l'occident, par des montagnes qui se terminent sur les confins de l'abbaye de Haute-Seille » ; puis il indiquait le nombre d'arpents que comprenaient soit le ban, soit les forêts de St-Quirin.

lorsque cette maison devint protestante, au lieu de le protéger, elle usurpa une partie de ses biens. Il fallut même que l'abbaye de Marmoutier le retirât par argent des seigneurs de Linange et on peut dire que le prieuré de S^t-Quirin n'a pas moins souffert de la part des hérétiques que l'abbaye même. Laurent, évêque de Metz, avec le consentement de Jean, abbé de Marmoutier, et de son chapitre, a incorporé au prieuré de S^t-Quirin la paroisse du lieu de plein droit en 1278, la 3^e férie après l'octave de S^t Martin : l'archidiacre et le chapitre de l'église de Metz y ont consenti. Conrad, évêque de Metz, à la prière de Gaspard, abbé de Marmoutier, a confirmé tous les droits du prieuré de S^t-Quirin, avec les dîmes de Helde et de Rondsdorffs, etc. — Ce prieuré est aujourd'hui en commende (1).

Prieuré de Salone, uni à la Primatiale de Nancy. — Salonne est à une lieue au-dessous de Vic. Fulrade, abbé de S^t-Denis, y fonda un prieuré, sous le règne et les auspices de l'empereur Charlemagne, qui l'enrichit de plusieurs terres en considération du fondateur : ce qui fit dire à Louis le Débonnaire, en donnant ce prieuré à Smaragde, abbé de S^t-Mihiel, que Charlemagne en était le fondateur (*Hist. de l'abbaye de S^t-Denis*, p. 28, preuves ; *Hist. de l'abbaye de S^t-Mihiel*, p. 428) (2).

Le pape Pascal II confirma le prieuré de Salonne à l'abbaye de S^t-Mihiel et le maintint dans l'indépendance de la juridiction des évêques de Metz : la bulle qui renferme ces privilèges est de l'an 1106 (3). Le dénombrement fait par ce Pontife des biens du prieuré de Notre-Dame de Salonne nous montre quelle était alors la puissance de ce prieuré. Plusieurs sentences rendues par les papes ou leurs légats dans les XII^e et XIII^e siècles prouvent que l'abbaye de S^t-Mihiel payait tous les ans à celle de S^t-Denis cinq marcs d'argent de reconnaissance pour ce prieuré. Les religieux de S^t-Mihiel l'ont possédé jusqu'en 1602, époque de l'union de ce prieuré à la Primatiale de Nancy. Le cardinal Charles de Lorraine, abbé de S^t-Mihiel et légat du S^t-Siège en Lorraine, fit cette union, après la mort du dernier titulaire, nommé Dom Pierre de S^t-Vincent, docteur en théologie, décédé en 1598.

Prieuré de Laitre-sous-Amance (4). — Ce prieuré fut commencé par Thierry, duc de Lorraine, et achevé par la comtesse Sophie, sa nièce. Comme Pibon, évêque de Toul, était sur le point d'en consacrer l'église, Hodierne, abbesse de S^te-Glossinde, s'y opposa, attendu que ce prieuré était bâti sur le ban de Dommartin,

---

(1) Pourquoi D. Tabouillot ne dit-il pas que le prieuré fut uni en 1769 au chapitre de S^t-Louis de Metz ? Peut-être les Bénédictins n'avaient-ils pas encore fait leur deuil de toutes les mesures prises contre leur ordre en faveur de ce noble chapitre.

(2) L'*Hist. de Metz*, t. I, p. 533, nous donne ces références d'une façon plus complète : Dom Félibien est l'auteur de l'histoire de S^t-Denis, et Dom de l'Isle a publié celle de S^t-Mihiel. — Comment, malgré la donation à S^t-Mihiel en 815, est-ce à S^t-Denis que le prieuré est restitué par Zuentibold en 896 ? L'acte en est imprimé parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, dont la 2^e édition a aussi l'acte de 815. Les documents concernant ce prieuré sont aux Arch. départ. à Nancy, fonds de la Primatiale : ils ne paraissent pas avoir été utilisés par M. Pierson pour la notice qu'il a donnée sur ce prieuré dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1870 (tirage à part, 23 p. in-8).

(3) Elle est imprimée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorraine*.

(4) Comment D. Tabouillot n'aurait-il pas su que ce prieuré appartenait au diocèse de Toul (*Hist. de Metz*, t. II, p. 268) ? — Voir une notice par M. A. Digot dans le t. III des *Bull. de la Soc. d'Arch. lorr.*

dont la cure appartenait à son abbaye. Hodierne leva son opposition, en conséquence de plusieurs cens que lui céda la comtesse Sophie, et qui sont dénommés dans la charte dressée à cette occasion, en 1085. Pibon exempta ce prieuré de toutes redevances à l'égard de l'église de Toul, et de toute dépendance au sujet de celle de Dommartin. Sophie donna le prieuré de Laitre avec la chapelle du château et les dîmes de plusieurs endroits à l'abbaye de St-Mihiel. Depuis, il a été uni à la mense conventuelle par le cardinal Charles de Lorraine, abbé de St-Mihiel, en qualité de légat du St-Siège, après avoir demandé et obtenu le consentement des religieux : l'acte en fut dressé en forme de bulle, avec toutes les formalités requises en pareil cas ; il est daté du 9 septembre 1592.

Prieuré d'Insming. — Ce prieuré, possédé autrefois par une communauté de clercs, fut donné à l'abbaye de St-Mihiel par Thierry, comte de Bar, l'an 1099 ; mais, peu d'années après, Henri, comte de Salm, prétendant que cette abbaye possédait injustement le prieuré d'Insming, s'en empara et ne le rendit qu'après beaucoup de contestations, et sur les remontrances du pape Eugène III et d'Etienne, évêque de Metz (1). Le pape Pascal II, confirmant les biens de l'abbaye de St-Mihiel par une bulle de l'an 1106, y comprend nommément le prieuré d'Insming et ses dépendances. Ce bénéfice a été possédé par un religieux jusqu'au 25 août 1754, qu'il a été supprimé par bulles apostoliques, et ses revenus unis aux menses abbatiale et conventuelle de l'abbaye de St-Mihiel, à la poursuite de M. de Chaumont de la Galaizière, qui en était abbé (2).

Prieuré de Schures ou **Xures** (3). — Etienne de Bar, évêque de Metz, érigea ce prieuré le 8 décembre 1129 : il lui fit plusieurs donations, accorda aux religieux de l'abbaye de Senones, à qui il appartenait et qui devaient l'occuper, le privilège d'enterrer dans leur église tous ceux qui en auraient la dévotion, et exempta de toutes dîmes les terres de ce nouveau prieuré. Cunégonde, fille de Gérard, seigneur de Réchicourt et de Tincry, avait donné, 26 ans auparavant, plusieurs terres à l'abbaye de Senones, qui devinrent dans la suite le domaine du prieuré de Schures. Gérard et Thierry, petits-fils de Cunégonde, lui donnèrent tout ce qu'ils possédaient à Schures, à Moacourt, à Poolvil, et les églises de Mons et de Fontenieres.

L'abbaye de Senones a joui de ce prieuré jusqu'en 1682 (4) : à cette époque

---

(1) Dans une première rédaction qu'il n'a pas voulu maintenir, D. Tabouillot ajoutait ici : « Ce prélat fit rédiger par écrit l'accord fait entre le comte de Salm et Manegaude, abbé de St-Mihiel, et confirma aux religieux de cette abbaye le prieuré ou celle d'Insming, afin qu'ils le possédassent à perpétuité avec toutes ses dépendances : la charte de cette confirmation est datée du 7 des ides d'octobre 1152. » Cette pièce de 1152, ainsi que l'acte de fondation de 1102 et la bulle de 1106, est imprimée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*

(2) La première rédaction ajoutait que cet abbé, « quelque temps après se chargea totalement du prieuré, en cédant aux religieux des héritages de sa mense à proportion de leurs prétentions sur ledit prieuré ». Pour la date des bulles de suppression, on indiquera plus loin, comme dans la *Notice de la Lorr.* et l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 212, le 25 août 1749 : c'est le fameux chancelier de Lorraine, père de l'abbé de la Galaizière, qui menait cette affaire et fit raser le prieuré pour mieux assurer l'union des biens avec l'abbaye.

(3) *Notice de la Lorr.*, t. II, p. 962 ; *Hist. de Metz*, t. II, p. 237. Le texte, en assez mauvais état, de l'acte de 1129 est imprimé parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*

(4) D. Tabouillot a écrit : 1628 ; mais nous avons encore l'acte de nomination d'un prieur en 1667, et la mention d'un premier acte d'union du prieuré à la cure de Ste-Barbe, daté du 20 juillet 1683 : pourquoi un second acte sur le même objet en 1695 ?

Joachim Vivin, son abbé, touché de dévotion envers S^te Barbe, patronne du Pays Messin, céda et transporta tous les droits qu'il avait sur le prieuré de Schures au monastère de S^te-Barbe, à condition qu'il y serait uni à perpétuité et que les religieux de S^te-Barbe paieraient tous les ans à l'abbaye de Senones une reconnaissance de 18 livres tournois. M. de la Feuillade, évêque de Metz, fit cette union le 18 mars 1695 à la charge qu'un des religieux de S^te-Barbe desservirait la cure du lieu.

Prieuré de Celles (*Hist. de Metz*, II, p. 245). — Ce prieuré est situé au village de Metnuze. Adalbert, comte de Metz, en jeta les premiers fondements, et Mainard, comte de Morspech, son gendre, le donna à Suger, abbé de S^t-Denis, avec tout ce qu'il possédait, aux droits de sa femme, à Emmeling, l'église de Fulcray, les poëles de Marsal et les vignes de Sierck : il rendit en outre à l'abbaye de S^t-Denis Bliterstorff avec ses appendices, que ses prédécesseurs avaient usurpés et pour lesquels ils avaient été excommuniés. La charte de fondation du prieuré de Celles fut expédiée à Mayence [1125], en présence de Gerard, légat du S^t-Siège, d'Adalbert, archevêque de Mayence, et d'Etienne, évêque de Metz (Félibien, *Hist. de S^t-Denis*, pr., p. 94; *Hist. de Lorr.*, t. V, pr., p. CLI (1). — Ce prieuré, qui fut longtemps habité par des religieux de S^t-Denis, fut dans la suite donné en commende. Jean Béchamps, chantre de la Cathédrale, qui le possédait à ce titre, le résigna à un religieux de la congrégation de S^t-Vannes en 1634 (Journal de Dom Sébastien Floret) (2). Depuis cette époque, il est passé de titulaire en titulaire à Dom Athanase Maupoix, qui, après l'avoir possédé 35 ans, s'en vit dépouiller par Louis XV, qui le mit en régale en 1757.

Prieuré de S^t-Christophe de Vic. — Ce prieuré fut fondé, vers le milieu de l'onzième siècle, par Vidric, qui lui donna autant de terres que huit bœufs en pouvaient labourer en un jour, et une place à Vic pour faire du sel et pour le cuire. L'abbaye de Senones en est en possession dès l'an 1123, comme on le voit par la bulle de Callixte II, confirmative des biens de cette abbaye. Ce prieuré a été possédé quelque temps par un prieur titulaire nommé par le Roi. L'abbé de Senones est rentré l'année dernière, en 1782, dans le droit qu'il a de nommer à ce bénéfice (3).

Prieuré de Viviers. — Le prieuré de Viviers est situé dans un village du même nom, à distance à peu près égale de Morhange et de Nomeny, à deux lieues de Château-Salins. Il appartient aux chanoines réguliers, qui y sont ordinairement au nombre de quatre (4). Il y a, en outre, dans cet endroit, une chapelle sous

---

(1) Ou bien t. II, cclxxv; mais ce n'est qu'une ancienne traduction de ce document, remarque Dom Calmet.

(2) Séb. Floret rapporte cela à propos de l'abandon de l'église de S^te-Barbe par le chapitre de la Cathédrale à la congrégation de S^t-Vannes : ce que D. Tabouillot rappelait en marge dans sa première rédaction du pouillé : « L'abbaye de S^te-Barbe en touchait les revenus. »

(3) L'abbé Pierson a donné un article sur ce prieuré dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1869 : il ne croit pas à sa fondation dès le XI^e siècle et détermine l'emplacement occupé par le prieuré d'abord en dehors de la ville vers le nord, puis dans une partie du couvent des Béguines, dont le reste fut assigné aux Cordeliers. Comp. *Hist. de Metz*, t. II, p. 232-234.

(4) C'est pourquoi cet article reparaîtra plus loin sous le nom des Chanoines réguliers. — D. Tabouillot évite pourtant ici la confusion faite (*Hist. de Metz*, t. II, p. 129) entre ce prieuré et le couvent de Vivier près de Sarrebourg ou Weyerstein, qui avait appartenu aux Prêcheresses. Lepage (*Les communes de la Meurthe*) reproduisait encore cette confusion.

l'invocation de la S^te^ Vierge et dans la dépendance des religieux du prieuré. Adelon, qui fonda ce prieuré, vers le milieu de l'onzième siècle, y mit d'abord des Bénédictins. Il fut, depuis le xv^e^ siècle, possédé par des prieurs titulaires jusqu'à ce que François II, duc de Lorraine, le donna en 1630 aux chanoines réguliers de la congrégation de S^t^-Sauveur.

Prieuré de Fricourt. — L'abbaye de Senones est en possession du prieuré de Fricourt. Il est fait mention de l'église de Fricourt dans une bulle du pape Innocent III, de l'an 1152 (1). Il paraît, par les anciens titres de Senones, que l'église ou chapelle de Fricourt était consacrée en l'honneur de la S^te^ Vierge de Bon Succès, et que le prieur prenait le titre de gouverneur de la confrérie de Fricourt.

Ce prieuré, après avoir été 200 ans en commende, est rentré en règle par la résignation que M. Beausire en fit à Dom Blondelot, religieux de l'abbaye de Senones, en 1704.

Monastère de Graffenthal. — Le monastère de Graffenthal (en français Val de la Comtesse) est situé à une lieue et demie de Sarguemines, vers l'orient, dans la vallée de Mengen, près de la rivière de Blise. Elisabeth, comtesse de Bliscastel, le fonda en 1243 pour des religieux Guillelmites (2), qui le possèdent encore aujourd'hui.

Prieuré de S^t^-Léonard de Fénétrange (*Hist. de S^t^-Mihiel*, p. 142 et suiv.). — Ce fut en 1252 que les frères Cuno et Barnecho, seigneurs de Fénétrange, fondèrent le prieuré ou la chapelle de S^t^-Léonard, situé sur une montagne près de cette ville : ils le donnèrent à l'abbaye de S^t^-Mihiel, à condition que l'abbé y mettrait deux religieux prêtres, de bonnes mœurs, pour le desservir, et qu'ils ne reconnaîtraient d'autres voués que les seigneurs de Fénétrange. Les fonds de ce prieuré consistaient dans les deux tiers de la dîme des vignes de Fénétrange, avec permission aux titulaires de faire défricher dans les bois de ces seigneurs autant de terres que deux charrues en peuvent labourer, et des prés à proportion. Cette fondation, acceptée et confirmée par un légat du S^t^-Siège, fut augmentée, en 1359, d'un revenu suffisant pour la nourriture et l'entretien d'un troisième religieux, par un nommé Henri, seigneur de Fénétrange (3). Le duc Léopold donna, en 1710, les fonds de ce prieuré aux Jésuites de Boucquenom (4).

---

(1) Cette date est fausse, s'il s'agit d'une bulle d'Innocent III; d'ailleurs, l'église de Fricourt aurait-elle eu déjà, en 1152, le titre de prieuré ? L'*Hist. de Metz*, t. II, p. 308, n'attribue la fondation de celui-ci qu'à l'année 1198. — La chapelle de Notre-Dame de Bon-Succès est encore aujourd'hui un but de pèlerinage (Lepage, *Les communes de la Meurthe*).

(2) Aussi en sera-t-il question de nouveau plus loin.

(3) La charte de fondation est imprimée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* ; la confirmation par le légat Hugues est du 4 mai 1253. La date 1359 ne nous paraît pas exacte : on cite des libéralités de Henri le Vieux, époux de Valburge de Horbourg, en faveur du prieuré, en 1322 et 1329 ; de plus, Henri le Jeune renouvela les bâtiments et augmenta encore le nombre des religieux en 1379. Ceux-ci y restèrent jusqu'en 1565, où ils furent chassés par les seigneurs protestants. Le prieuré, brûlé par les Suédois en 1636, fut racheté le 17 mai 1707 par Léopold, duc de Lorraine.

(4) Le pouillé de 1711 mentionne « dans l'enclos du ban et finage de Fenestrange, un prieuré dont la maison et église est ruinée, et dont les revenus sont donnés aux Jésuittes de Bouquenom, et dont le curé moderne n'a pas connaissance ». A la suppression des Jésuites, ces

Prieuré de Notre-Dame-des-Champs. — Ce prieuré était situé hors des murs de la ville proche la porte S[t]-Thiébaut : il fut fondé, vers l'an 1122, pour deux Bénédictins de l'abbaye de Chezi-sur-Marne, qui, ayant apporté de leur monastère une image de la Vierge, la posèrent sur l'autel de la chapelle qu'ils y trouvèrent ; ce qui fut très agréable à Etienne de Bar, pour lors évêque de Metz, qui leur donna de grands biens et fit la dédicace de leur église.

Le prieur de ce monastère obtint, en 1250, du pape Adrien IV (1) des reliques de S[t] Pierre, de S[t] Paul, de S[t] Etienne et de S[t] Laurent, avec le privilège de pouvoir faire l'office dans leur église, nonobstant tout interdit, à moins que les personnes coupables et comprises dans l'interdit ne fussent présentes ; ce qui augmenta beaucoup la dévotion et le respect des peuples pour cette église.

Ce prieuré, avec son église, fut détruit en 1444 lors du siège de la ville de Metz par le roi Charles VII, et les religieux qui l'occupaient se retirèrent dans leur monastère de Chezi : ses biens furent en partie vendus aux Antonistes et le reste fut dissipé et envahi par divers particuliers.

Chapelle de Notre-Dame des Champs, fondée originairement au Sablon proche l'endroit qu'on appelle la Fosse-aux-Serpents. — Les Antonistes de Metz jouissaient des revenus de cette chapelle, qui sont très considérables (2).

Prieuré des Célestins (3). — Bertram Le Hongre, citoyen et aman de Metz, aussi recommandable pour ses vertus que distingué par ses richesses, fonda les Célestins de Metz : il leur donna la chapelle qu'il avait fait bâtir, avec une maison, des meubles et les fonds nécessaires à leur entretien. L'acte de cette donation fut passé à Metz en 1370. Bertram ne se contenta pas d'avoir fondé les Célestins, mais voyant dans la suite que le nombre des religieux était augmenté, il leur donna de nouvelles preuves de sa générosité en agrandissant leur maison et leur église, qui fut consacrée par l'évêque Thierry Bayer de Boppart. Cette maison fut unie aux Célestins de France au XIV[e] siècle, et au XVI[e] on y comptait plus de 20 religieux ; mais, ayant été réduits à un très petit nombre par les dettes immenses qu'ils avaient été forcés de contracter pour rebâtir leur maison et construire celles des nouvelles rues du Cambout et d'Asfeld, le Roi les a fait supprimer en 1774.

Prieuré des Antonistes. — Le prieuré de Notre-Dame-des-Champs ayant été abandonné par les religieux qui l'occupaient, les Antonistes de Pont-à-Mousson

---

revenus firent retour au duc Stanislas et passèrent ensuite au roi de France ; par la faveur de Marie-Antoinette (1782), la famille de Polignac en jouit, comme du reste de la baronnie de Fénétrange, jusqu'à la Révolution.

(1) Singulière distraction des auteurs de l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 235, qui entraînent D. Tabouillot à mettre Adrien IV au XIII[e] siècle ; n'avaient-ils pas lu dans Philippe de Vigneulles (Huguenin, *Chroniques*, p. 8), sous la date de 1164, les vers composés par « ung maistre rhetoricien » à l'occasion des concessions de ce pape ?

(2) Ce passage de la 3[e] partie du pouillé fait sans doute double emploi avec ce qui précède ici : la chapelle doit être, non une chose distincte, mais la continuation telle quelle du prieuré ; on ne parlerait pas de revenus très considérables, s'il ne s'agissait que de l'autel mentionné p. 123.

(3) Voir E. de Bouteiller, *Notice sur le couvent des Célestins de Metz* (dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1862) ; *Hist. de Metz*, t. III, p. 565 et suiv.

en firent l'acquisition, ainsi que d'une partie des fonds qui en dépendaient, rebâtirent l'église et y formèrent une maison, dont le supérieur prenait le titre de prieur de Notre-Dame-des-Champs : ce fut en 1444 qu'ils firent ce nouvel établissement. Ce prieuré ayant été détruit lors du siège de Metz par Charles-Quint, les Antonistes se retirèrent à Metz dans l'hospice du commandeur de Pont-à-Mousson, d'où ils furent encore délogés, peu de temps après, pour faire place aux Dames religieuses de S[t]-Pierre, dont on avait détruit la maison à la construction de la citadelle. Le Roi donna en indemnité aux pères de S[t]-Antoine une maison avec la chapelle du S[t]-Esprit, situées sur la place Cocotte, où ils demeurèrent environ 100 ans, sans pouvoir donner à cette maison une forme propre à des personnes qui vivent en commun : ce qui fit qu'ils achetèrent des Ursulines une maison qu'elles avaient à la rue Mazelle, où ils ont demeuré jusqu'à leur suppression, arrivée l'an [1777] (1).

Prieuré de S[t]-André. — Adalbéron I[er], en incorporant l'église de S[t]-André à l'église de S[t]-Clément, permit à l'abbé d'y mettre des religieux, qui pendant plusieurs siècles y observèrent la règle de S[t] Benoît. La charte de l'union de cette église est de l'an 953 ; elle fut confirmée par Innocent II l'an 1139, par Innocent III en 1207, et par Grégoire IX en 1233. Ce prieuré était situé au delà de S[t]-Pierre-aux-Arènes, tirant vers la porte Mazelle (2). Il fut détruit en 1552, à l'approche de l'armée de Charles-Quint.

Prieuré de Mervaville. — Cunégonde, dame de Viviers, fonda ce prieuré en 1125, et le donna à l'abbaye de Senones : il était situé à une lieue de Moyen (3). Le titre en fut éteint en 1751 et le revenu réuni au prieuré de Breuil, près de Commercy.

Prieuré de S[t]-Christophe-sous-Deneuvre. — 1226. Etienne de Bar, évêque de Metz, fonda le prieuré de Moniet, situé au dessous de Deneuvre, en faveur de l'abbaye de Senones : il le dédia à S[t] Etienne, premier martyr, lui céda de grands biens qu'il détacha de la châtellenie de Deneuvre et lui donna tout ce qui était nécessaire pour l'entretien de la régularité. Le titre de ce prieuré, connu aujourd'hui sous le nom de S[t]-Christophe, fut éteint en 1480 par Sixte IV, et ses biens furent partagés entre l'abbé et les religieux.

---

(1) A part la dernière ligne, tout cet article est extrait de l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 649. — D. Tabouillot a laissé en blanc la date de la suppression des Antonistes : cet ordre fut uni à celui de Malte en 1777.

(2) On a vu p. 81 que S[t]-Pierre-aux-Arènes avait aussi le titre de prieuré, bien qu'il n'en soit point question ici à ce titre ; mais comment placer S[t]-André vers la porte Mazelle (*Hist. de Metz*, t. II, p. 56) ? La carte jointe au récit du siège de 1552 par de Salignac met au contraire S[t]-Andrieu vers la Horgne-au-Sablon. Voir une trouvaille qui s'y rapportait, *Bull. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle*, t. II, p. 153.

(3) D. Tabouillot écrit, comme l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 246, Moyenvic ; mais il suffit de se reporter à la *Notice de la Lorr.*, t. I, p. 511 et 788, pour s'orienter exactement à ce sujet : on y voit aussi comment Mervaville était « dépendant de l'évêché de Metz », et non du diocèse de Metz. Moyenvic, du reste, avec son prieuré de S[t]-Pient (*Hist. de Metz*, t. II, p. 234), n'était pas davantage du diocèse de Metz. Et il en était encore de même du prieuré qui suit ici : nos évêques ne restreignaient pas leur action et leurs fondations pieuses aux limites de leur diocèse (*ibid.*, p. 247).

Prieuré de Lorkin. — Ce prieuré, situé vers la source de la Sarre, et dépendant autrefois de l'abbaye de Senones, fut fondé en 1128 par Bencelin de Turkestein et par quelques seigneurs voisins, qui lui donnèrent des biens considérables et les offrirent à Dieu par les mains d'Étienne de Bar, évêque de Metz, qui confirma cette fondation et y ajouta la cure du lieu, à condition qu'on y entretiendrait une communauté de 20 religieux. Ce prieuré ne subsiste plus aujourd'hui et, depuis longtemps, l'abbaye de Senones ne possède plus rien à Lorkin (1).

Prieuré de Lixin (2). — Ce prieuré, à qui la ville de Lixin doit son nom, était situé entre Sarrebourg et Phalsbourg et dépendait de l'abbaye de S^t^-Georges dans la Forêt-Noire. On lit dans l'*Hist. de Lorr.* [t. II, col. 82] que, vers le milieu du XII^e^ siècle, le prieur de Lixin avait sous sa direction grand nombre de moines et de femmes dévotes, et qu'il s'adressa aux religieux de S^t^-Clément de Metz pour en obtenir des reliques, dont il voulait enrichir son église. Ce prieuré fut rasé et ruiné par les guerres du XVI^e^ siècle, et abandonné par les Bénédictins. Jules III, qui occupait le Saint-Siège, s'empara des revenus de ce prieuré, après avoir permis aux religieux qui l'occupaient de se retirer dans différentes maisons de leur ordre.

COMMUNAUTÉS D'HOMMES DE LA VILLE DE METZ

Séminaire de S^te^-Anne. — On est redevable à Anne d'Autriche, reine de France, de l'établissement du séminaire qui porte son nom. Louis XIV écrivit à ce sujet, en 1660, aux magistrats et échevins de la ville de Metz, en ces termes : « Nous vous mandons et ordonnons que vous ayez à contribuer de votre part et en tout ce qui dépendra de vous à l'établissement des prêtres de la Congrégation de la Mission en la ville de Metz... Ne faites donc faute, car tel est notre plaisir. » La reine-mère écrivit, l'année suivante, à ces mêmes magistrats, qu'ils ne devaient point refuser de faire ce que leur avait ordonné le roi son fils, d'autant plus (dit-elle) que ces prêtres travailleront gratuitement à Metz selon leur institut et sans être à charge à personne. En effet, cette princesse leur acheta l'hôtel de Montgommery et donna des biens suffisants pour l'entretien de 8 prêtres et de quelques frères (3). Ces messieurs

---

(1) A part l'acte de fondation, imprimé parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, nous ne connaissons rien de ce prieuré.

(2) Dans le langage courant, on donna, à partir du XV^e^ siècle, le nom d'abbaye à la maison de Lixheim (D. Calmet, *Notice de la Lorr.* ; H. Kuhn, *L'ancienne abbaye Notre-Dame de Lixheim*, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1868). La fondation du prieuré doit remonter à 1087. D. Calmet a publié, à la suite de son *Hist. de Lorr.*, le récit concernant la translation des reliques de 1142.

(3) Ce qui précède est emprunté à l'*Hist. de Metz*, t. III, p. 299. C'est le père de Bossuet qui négocia l'achat de l'hôtel Montgommery (Dommanget, *Un autographe du conseiller Bénigne Bossuet*, dans les *Mém. de la Soc. d'Hist. et d'Arch. de la Moselle*, 1868). Mgr d'Aubusson de la Feuillade procura au Séminaire la présence d'un neuvième religieux, fonda 10 demi-bourses pour les élèves et y rattacha l'administration des pensions qu'il établit pour des prêtres retirés du ministère. Mgr de Coislin augmenta le nombre des bourses par ses propres libéralités et par l'union du prieuré de Rozérieulles, décidée en 1705 ; il y établit aussi les exercices de la retraite spirituelle pour les ecclésiastiques, et les rendit obligatoires dans certaines circonstances, par exemple lors d'une nomination nouvelle à une cure.

enseignent la philosophie au séminaire (1) et font de fréquentes missions à la campagne.

Séminaire de St-Simon. — M. de St-Simon, évêque de Metz, fit construire en 1743 le séminaire de St-Simon, et Louis XV confirma cet établissement par lettres-patentes du 7 mars 1746 (2). Les biens de la collégiale de Hombourg, qui venait d'être supprimée (3), firent le principal revenu de ce séminaire, auquel on réunit encore celui que M. de Coislin, évêque de Metz, avait fondé et doté dans la paroisse de St-Simplice (4). La direction de ce nouvel établissement fut confiée d'abord à des prêtres séculiers, et, en 1762, l'évêque en chargea ceux de la Congrégation de la Mission. Le nombre des séminaristes y est très considérable, et plusieurs y sont logés et nourris gratuitement. On y enseigne la théologie (5).

Collège de la ville de Metz. — Le collège de la ville de Metz fut fondé, en 1595, aux dépens des revenus de l'abbaye de Ste-Croix, que le pape Grégoire XIV avait supprimée quatre ans auparavant, à l'instance de Charles II de Lorraine, évêque de Metz, et du consentement de Henri IV, roi de France et de Navarre. Ce collège ne fut point d'abord confié aux Jésuites, comme l'aurait désiré l'évêque de Metz, mais à un principal et à des régents séculiers, qui y commencèrent leurs leçons en 1595. Dès 1605, les Jésuites obtinrent de Henri IV des lettres-patentes qui les établissaient au collège de Metz ; mais, sur les oppositions que l'on fit à l'introduction de la Société dans cette ville frontière, comme préjudiciable au service du Roi et à la tranquillité publique, Sa Majesté fit surseoir à l'exécution de ses ordres, et ce ne fut que le 8 avril 1622 que les Jésuites obtinrent ce collège. La Société ayant été supprimée par édit du mois de novembre 1764, la ville confia la direction du collège à des séculiers et ensuite aux Bénédictins de la Congrégation de St-Vannes, qui en ont pris possession le 22 juin 1768 (6).

---

(1) Ceci fut établi après que les Lazaristes eurent pris la direction du séminaire de St-Simon, comme il va être dit ; auparavant Ste-Anne avait aussi l'enseignement de la théologie.

(2) Dès 1735, le roi avait autorisé l'évêque à se procurer, par des suppressions d'anciens bénéfices et des impositions sur le clergé, les fonds nécessaires pour une institution destinée à nourrir et instruire gratuitement 100 jeunes étudiants pauvres. Nous avons vu que cela amena la suppression du chapitre de Notre-Dame la Ronde : celui de St-Thiébault évita le même sort, grâce à l'appui que lui prêtèrent les Trois-Ordres de la ville de Metz. Le roi donna en 1743 le terrain nécessaire à la construction du séminaire et qui faisait partie des agrandissements de la ville opérés par le recul d'une partie de l'enceinte fortifiée.

(3) La collégiale de Hombourg représentait la part contributive du duché de Lorraine, encore distinct du royaume de France, et constituant une grande partie du diocèse de Metz.

(4) L'*Hist. de Metz*, t. III p. 365, rapporte l'établissement de ce séminaire à 1725, mais il faut abaisser cette date de plusieurs années ; cette maison ne devait recevoir que 20 pauvres clercs, et son emplacement sur le cimetière de St-Simplice empêcha tout développement ultérieur. Il y avait eu, tout au début du XVIIIe siècle, un autre essai de séminaire sur la paroisse St-Marcel ; mais l'établissement le plus ancien de ce genre était le séminaire de Metz, annexé à l'université de Pont-à-Mousson dès 1595.

(5) D'après le partage des études fait entre Ste-Anne et St-Simon après 1762.

(6) L. Viansson, *Hist. du premier collège de Metz* (dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1872-1873), rééditée dans *Les Jésuites à Metz*, volume in-8, Strasbourg, 1897. Ce sont les Bénédictins de St-Symphorien (p. 283) qui prirent la direction du collège, en 1768.

Collège de S[t]-Louis. — Les chanoines réguliers de la Congrégation de S[t]-Sauveur s'établirent à Metz en 1735. Dès l'année suivante, Mgr l'évêque de Metz les chargea de desservir la paroisse de S[t]-Simon (1), et, en 1755, Sa Majesté leur confia le collège de S[t]-Louis, qu'il venait de fonder dans la même ville, et qui a été aggrégé à l'Université de Nancy en 1779. Le roi ayant fait supprimer le titre de l'abbaye de S[t]-Pierremont, ordonna, par lettres-patentes du mois de mai 1755, que les biens et privilèges dont jouissaient les abbés seraient unis au collège royal de S[t]-Louis, à la charge d'y enseigner, loger et nourrir 12 jeunes gentilshommes qui auraient fait preuve de quatre degrés de noblesse.

Chanoines réguliers de la Trinité. — Les Trinitaires vinrent s'établir à Metz en 1258 (2) : ils se logèrent d'abord au faubourg de Mazelle ; mais, dès l'année 1266, les fréquents débordements de la Seille les obligèrent de quitter cet établissement. Ils ne furent guère plus heureux dans celui qu'ils formèrent où est aujourd'hui la citadelle (3), puisqu'en 1552, les magistrats les forcèrent de l'abandonner aux religieuses de l'*Ave Maria*, dont on avait détruit le monastère. Les Trinitaires restèrent sans maison jusqu'au 23 février 1561, que Charles de Guise, cardinal de Lorraine et abbé de Gorze, leur donna celle qu'ils occupent aujourd'hui (4) et qui appartenait à son abbaye.

Couvent des Augustins. — Philippe de Vigneules rapporte à l'année 1260 l'établissement des Augustins dans la ville de Metz (5) : leur maison est située sur un terrain qui appartenait à l'abbaye de S[te]-Glossinde, et dans lequel il y avait autrefois un petit oratoire possédé par les Templiers ou Hospitaliers de S[t]-Jean-de-Jérusalem.

Couvent des Jacobins (6). — Conrad, évêque de Metz, fit expédier, le 22 d'avril 1221, une charte en confirmation de l'établissement des Jacobins dans

---

(1) Le maréchal de Belleisle avait voulu l'érection d'une nouvelle paroisse pour le quartier du Fort-Moselle, récemment construit, et il insista pour que la cure en fut unie à la maison des Chanoines réguliers qu'il sut y attirer de S[t]-Pierremont.

(2) On ne trouve point cette date précise dans l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 448 ; Meurisse (*Hist. des Évêques de Metz*, p. 438) et d'autres font remonter cette fondation à la fin du XII[e] siècle. Philippe de Vigneulles (Huguenin, *Chroniques*, p. 23) l'indique un peu vaguement.

(3) Mieux : au débouché de la rue des Clercs (alors rue du Voué), à l'entrée de l'Esplanade actuelle (Prost, *L'Hôtel du Voué à Metz*, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1879-1880).

(4) Dite la Cour d'Orme, au haut de S[te]-Croix : le nom de la rue des Trinitaires garde leur souvenir, et leur église sert de temple protestant.

(5) La chose n'est point aussi claire que cela (*Hist. de Metz*, t. II, p. 449), puisque le chroniqueur parle de nouveau de cette fondation en l'an 1300 (Huguenin, *Chroniques*, p. 32 et 36) ; mais Meurisse (*Hist. des Évêques de Metz*, p. 466), dit avoir trouvé sur ce couvent des pièces de l'an 1266. Benoît Picart (msc 126, p. 328) ferait croire à deux établissements existant d'une façon distincte, lorsqu'il traite en un double article : Les Augustins de Metz... Les Augustins Ermites de Metz ; toutefois il ajoute quelques détails intéressants : « Ce monastère fut fondé... comme un collège destiné pour toutes les provinces de l'ordre, ce qui fut statué dans le chapitre général de l'an 1338... L'église est sous le nom de S[te]-Marguerite ; on y conserve quatre épines de la couronne de N. S. J.-C. »

(6) Voir deux articles du R. P. Thiriot, *Recherches sur l'ordre des Frères-Prêcheurs à Metz*, dans l'*Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Arch. lorr.*, Metz, 1892 et 1893.

cette ville. Regnier Tigniane, qui en était alors maître-échevin, est considéré comme leur principal fondateur (1). Ils furent logés d'abord où sont aujourd'hui les religieux de S[t]-Arnould ; mais le duc de Guise ayant fait raser cette abbaye, en 1552, à cause de l'approche de l'armée de Charles-Quint, enjoignit aux Jacobins de céder leur maison aux Bénédictins et d'aller résider dans un autre couvent de leur ordre. Ces Pères furent contraints d'obéir, et plusieurs d'entre eux acceptèrent l'habit avec des prébendes de S[t]-Arnould, que leur offrit l'abbé, et les autres se procurèrent l'établissement qu'ils possèdent aujourd'hui (2), et dans lequel ils tiennent une école publique de théologie.

Couvent des Carmes Anciens, dits **Grands-Carmes** (3). — Le couvent des Carmes de Metz fut bâti vers l'an 1255. Laurent, évêque de cette ville, leur permit en 1275 de faire une quête générale dans tout son diocèse pour bâtir leur église ; mais il s'en fallut de beaucoup que cette quête, quoique abondante, pût suffire aux frais d'une aussi grande entreprise. Robert, duc de Bar, qui fut fait prisonnier et conduit à Metz en 1368, fit travailler pendant deux ans à l'église des Carmes, au portail de laquelle on voit sa statue. Cette belle église ne fut finie et consacrée qu'en 1414.

Couvent des Carmes déchaussés. — On permit, au mois d'août 1644 (4), aux Carmes déchaussés ou Petits-Carmes de s'établir à Metz, mais à la charge qu'ils n'y mendieraient pas. Le Père Fulgence, prieur du couvent de Nancy, acheta des Jésuites, pour la somme de 1160 pistoles, la maison de S[t]-Eloy, dans laquelle il logea sa nouvelle colonie, et jeta les fondements de l'église en 1670.

Couvent des Pères Récollets (5). — La réforme introduite parmi les Franciscains, en 1484, fut reçue en France en 1597 sous le nom de Récollection. La maison de Verdun, qui l'accepta des premières, fut tellement remplie de sujets qu'elle demanda en 1599 au général de l'ordre le couvent des Cordeliers de Metz,

---

(1) Huguenin, *Chroniques*, p. 27 et 28, où la fondation est rapportée à l'an 1215, d'après la tradition que « le benoict S[t] Dominique fut en propre personne en cestuit couvent des Prescheurs de Mets ». Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 445, a publié la charte de 1221.

(2) Tout en protestant jusqu'en 1727 contre l'envahissement de leur ancien couvent, les Dominicains s'étaient relogés d'abord au Champ-à-Seille, puis en face de l'entrée de S[t]-Arnould, à l'angle de la rue du Heaume et de la rue aux Ours.

(3) Voir E. de Bouteiller, *Notice sur les Grands-Carmes de Metz et sur leur célèbre autel* (*Mém. de l'Acad. de Metz*, 1859-1860). On les appelait aussi Carmes de la commune observance, Carmes mitigés ou Carmes chaussés par opposition aux suivants.

(4) C'est la date de la reconnaissance officielle de cet établissement, dû à la piété de M[me] de Maillane et à la protection du maréchal de Schomberg ; mais les Petits-Carmes étaient à Metz depuis quelque temps, logés provisoirement dans la famille Beaudouin, qui fournit plus tard le grand-chantre de la Cathédrale (p. 244).

(5) Pour cet article et le suivant, voir E. de Bouteiller, *Notice sur les monastères de l'ordre de S[t]-François à Metz* (*Mém. de l'Acad. de Metz*, 1868 et 1869) : on y trouvera l'histoire du couvent des Cordeliers, fondé dès 1216 (Huguenin, *Chroniques*, p. 27 ; cfr. l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 438) et cédé aux Récollets en 1602 ; puis celle du couvent des Observantins, dits à Metz Frères Baudes, fondé peu après 1419 (Huguenin, p. 143), ruiné en 1552 et supprimé quelques années plus tard ; enfin celle des Capucins.

pour en loger une partie. Henri IV confirma ce nouvel établissement par lettres du 13 juillet 1603.

Couvent des Pères Capucins. — Les Capucins sont redevables de leur établissement dans la ville de Metz à M. Fournier, princier de la Cathédrale, suffragant et vicaire général du diocèse. Ce prélat ayant acheté la maison de Joyeuse-Garde pour y fonder un collège, et ne pouvant exécuter ce projet, y introduisit des Capucins en 1602 (1). Il y a dans ce couvent une confrérie de Notre-Dame des Agonisants, à laquelle la famille royale s'est fait inscrire, en 1744, lors de la maladie du Roi.

Couvent des Minimes. — Le cardinal de Guise, évêque de Metz, établit les Minimes dans cette ville en 1602 (2), et, pour aider à leur entretien, il unit au couvent qu'ils devaient bâtir les quatre chapelles dites épiscopales avec leurs droits et revenus. Clément VIII et Paul V confirmèrent cet établissement, et Henri IV le revêtit de lettres-patentes en 1605. Ses successeurs ont accordé plusieurs droits et privilèges à la maison des Minimes, et c'est sans doute en conséquence de ces privilèges qu'elle a été déclarée de fondation royale, par arrêt de la Cour de Metz, le 6 mai 1662.

Les Frères de l'hôpital S^t-Georges. — Ces religieux (3) furent appelés à Metz, en 1682, par M. d'Aubusson, évêque de cette ville, qui leur confia la direction de l'hôpital qu'il venait d'y établir. L'un d'eux y fait les fonctions d'aumônier, et les autres, en s'appliquant à la médecine, chirurgie et pharmacie, se consacrent au service des malades.

Chapelle du S^t Nom de Jésus, fondée dans l'hôpital de S^t-Georges sous le titre de bénéfice simple séculier par M. Georges d'Aubusson de la Feuillade, évêque

---

(1) Les Capucins furent reçus à Metz le 11 août 1601 et prirent possession de la Joyeuse-Garde le 11 novembre suivant; leur église fut consacrée sous le titre de l'Annonciation de Notre-Dame le 19 juillet 1604 par M. Fournier, qui y choisit sa sépulture († 1610).

(2) Ainsi, dans l'espace d'une année à peu près, les trois branches réformées de l'ordre franciscain eurent une fondation dans la ville de Metz (*Hist. de Metz*, t. III, p. 177-180) : toutefois, si la donation en faveur des Minimes est de 1602, leur prise de possession n'est que de 1604, et la maison que le cardinal leur avait donnée près de la citadelle étant peu convenable, ils n'eurent leur établissement définitif dans la rue qui a gardé leur nom qu'une dizaine d'années plus tard. Le cardinal leur avait donné aussi l'emplacement et les ruines de l'ancienne abbaye de S^t-Martin-devant-Metz, dont il était abbé commendataire.

(3) Religieux de la Charité, institués par S^t Jean de Dieu (*Hist. de Metz*, t. III, p. 343). Mgr d'Aubusson porta successivement le nombre des lits fondés par lui en cet hôpital à 36 et le nombre des religieux à 10 ; il voulut qu'outre la messe conventuelle il y eut tous les jours une seconde messe dans cette maison : c'est pourquoi il fonda la chapelle du S^t-Nom de Jésus, dite aussi de Jésus au désert. Mgr de Coislin unit aux revenus de l'hôpital non seulement ceux de cette chapelle, mais encore ceux d'une ancienne chapelle de la Cathédrale, la chapelle de S^t-Vincent (p. 259).

Quelques années plus tard, afin de procurer aux personnes du sexe les soins que les hommes trouvaient à S^t-Georges, de pieux ecclésiastiques entreprirent l'établissement de l'hôpital Notre-Dame de Bonsecours (*Hist. de Metz*, t. III, p. 353) : mais les choses traînèrent en longueur à cause de quelques jaloux assez influents pour arrêter la concession des lettres-patentes du Roi : Mgr de Coislin put obtenir celles-ci en 1698 et dès lors l'œuvre prospéra rapidement sous la direction des sœurs de la Charité.

de Metz, par acte du 30 avril 1695. Patron, le prieur dudit hôpital. — M. de Coislin, évêque de Metz, supprima cette chapelle en 1704 et en réunit les revenus à l'hôpital St-Georges, à condition que les religieux entretiendraient un prêtre régulier ou séculier, qui sera approuvé pour les fonctions de chapelain ou administration des sacrements.

[Hôpital St-Nicolas] (1).

Chapelle de St-Fiacre, située dans l'église de l'hôpital St-Nicolas. — Les institutions de 1700 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Les Frères des Écoles chrétiennes. — M. de Saint-Simon, évêque de Metz, introduisit en cette ville les Frères des Écoles chrétiennes, en 1747 (2); ils sont chargés d'y enseigner gratuitement les enfants à lire et à écrire.

COMMUNAUTÉS D'HOMMES QUI SONT HORS DE LA VILLE DE METZ

Bénédictins de Ste-Barbe. — Claude Baudoche, dernier mâle de cette illustre famille, bâtit, en 1516, l'église de Ste-Barbe, patronne du Pays-Messin (3), résolu d'y fonder un monastère pour sa fille; mais la mort l'arrêta dans ses projets; il n'était déjà plus, que l'église n'était point encore finie, et sa fille ne tarda pas à le suivre au tombeau. Les chanoines de la Cathédrale ayant acheté l'église de Ste-Barbe (4), l'offrirent en vain aux Pères Cordeliers et aux Cisterciens; la Congrégation seule de St-Vannes s'en chargea, sous les offres faites par Valadier, abbé de St-Arnould, d'y fonder une communauté de 10 religieux bénédictins. Cet accord fut passé en 1633, et l'abbé de Senones ayant donné le prieuré de Schures à la maison de Ste-Barbe, M. de la Feuillade, évêque de Metz, l'unit en 1695, sous la condition qu'un religieux de Ste-Barbe desservirait la paroisse du lieu, avec l'approbation de Mgr l'évêque de Metz et de ses successeurs.

---

(1) D. Tabouillot ne s'occupe nulle part explicitement des hôpitaux; même il n'inscrira pas les Filles de la Charité parmi les communautés de la ville. Nous nous permettons de placer ici la mention de St-Nicolas à côté de celle de St-Georges, puisqu'aussi bien durant le Moyen-Age St-Nicolas avait eu sa communauté de frères convers et de sœurs converses. (V. pour cette période la *Notice sur l'hôpital St-Nicolas de Metz*, par M. Lorédan Larchey, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1853; cfr *Hist. de Metz*, t. II, p. 420-424.) — Pour la chapelle St-Fiacre, voir p. 118, n. 3.

(2) Ils occupèrent le bâtiment du Séminaire établi par Mgr de Coislin à côté de l'église St-Simplice, quand on réunit cette institution au Séminaire de St-Simon.

(3) Ce n'était qu'une reconstruction grandiose de cette église, but de pèlerinage célèbre pendant le Moyen-Age (*Hist. de Metz*, t. II, p. 698). Claude Baudoche était seigneur de Ste-Barbe, mais il ne fut pas précisément le dernier de sa maison : outre ses deux fils, qui furent successivement doyens de la Cathédrale (p. 243), il laissa un fils qui fut maître-échevin en 1544; mais celui-ci n'eut que des filles.

(4) De peur que les protestants ne s'en rendissent acquéreurs. La crainte des dépenses qu'entrainerait l'achèvement ou seulement l'entretien des belles constructions de Ste-Barbe empêcha Cordeliers et Cisterciens de s'en charger; même les Bénédictins eurent de la peine à s'y établir (*Hist. de Metz*, t. III, p. 235) et ils s'en étaient déjà retirés, cédant la place aux Tiercelins de Nancy (1664), quand le refus des lettres patentes du Roi empêcha cet accord de s'exécuter (D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, I, supplém., p. 52).

Chanoines réguliers de Viviers. — Adelon, qui fonda ce prieuré vers le milieu de l'onzième siècle, le donna aux religieux bénédictins, qui en jouirent jusqu'au XV^e. A cette époque parut un de ces affamés coureurs de bénéfices, muni d'une bulle qui lui permettait d'envahir celui de Viviers, qui fut possédé par les prieurs titulaires jusqu'en 1630 (1). François II, duc de Lorraine, le leur enleva pour le donner aux Chanoines réguliers de la congrégation de S^t-Sauveur, qui jouissent en même temps d'une chapelle située au même lieu et dépendante du prieuré.

Guillelmites de Graffenthal (2). — Elisabeth, comtesse de Bliscastel, fonda pour des religieux guillelmites le monastère de Graffenthal dans la vallée de Mengen, à une lieue et demie de Sarguemines. Ce monastère, le seul de cet ordre qui existe dans l'évêché de Metz, est uni à la province des Pays-Bas.

Grands-Carmes de Pont-à-Mousson. — Les Grands-Carmes s'établirent à Pont-à-Mousson l'an 1611, avec l'agrément de Henri II, duc de Lorraine. Le premier but de ces Pères fut d'avoir un hospice dans cette ville pour loger ceux de leurs religieux qui voudraient étudier dans l'Université, qui jouissait alors d'une grande réputation. Ils y bâtirent dans la suite une maison régulière, qui fut confirmée par Louis XIV en 1685 (3).

Carmes déchaussés de Vic. — Anne d'Autriche, reine de France, si connue par ses pieuses libéralités et par la protection dont elle honora les instituts religieux, dota le couvent des Carmes déchaussés, établis à Vic en 1646. Louis XIV revêtit cette maison de lettres-patentes en 1675.

Cordeliers de Vic. — Ce fut sous l'épiscopat de Villaume Filatre, que le seigneur de Serres bâtit sur sa terre un couvent pour les Frères-Mineurs, d'où ils se transportèrent à Vic (4), où Conrad de Bayer, évêque de Metz, les logea dans la

---

(1) Comme ancien prieuré, cet article pouvait être placé à la p. 308; la situation de Viviers au siècle dernier répond mieux à la place qui lui est donnée ici. Dès 1625, M. Midot, grand-archidiacre de Toul, avait consenti à l'union de son prieuré de Viviers avec la congrégation de S^t-Sauveur, à condition que cette union ne sortirait son effet qu'après sa mort; il y eut donc des délais et Viviers ne vit l'établissement d'une communauté qu'en 1630 : ce fut la dernière fondation faite par S^t Pierre Fourier.

(2) Comme le précédent, cet article se trouve déjà par anticipation à la p. 309. On indique là, comme date de la fondation, l'année 1243 (*Hist. de Metz*, t. II, p. 438). D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, t. II, p. 426, raconte le miracle qui fut l'occasion de cette fondation.

(3) Ce sont les Carmes de Metz qui fondèrent cette espèce de séminaire, dont on fit en 1652 un couvent indépendant; mais l'office conventuel n'y fut établi qu'en 1681. Dame Antoinette de la Tour-en-Voivre fut la grande bienfaitrice de cette maison, placée sous le titre de S^t-Joseph.

(4) Benoît Picart fait aussi venir à Vic les Cordeliers de Serre, mais sans indiquer une date : où D. Tabouillot a-t-il pris l'indication, bien trop tardive, de l'épiscopat de Guillaume Fillâtre, évêque de Toul, 1449-1473 ? D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, t. II, p. 833, cite une bulle de Martin V de 1419 autorisant l'introduction des Cordeliers dans le couvent abandonné par les Béguines. Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 546, parle cependant de constructions faites par l'évêque Conrad : « Il fist bastir aussi la belle maison de l'Observance de S^t-François qui est en la mesme ville de Vic et y fit venir des religieux, auxquels il avoit soin d'envoyer de son chasteau tout ce qui leur estoit nécessaire. »

maison qu'avaient abandonné les religieuses du Tiers-Ordre de St-François, qui s'étaient rendues à Metz (1).

Cordeliers de Briey. — On ignore en quel temps cette maison prit naissance : on sait seulement qu'elle avait déjà beaucoup de réputation en 1481, puisque Jean de Gournay, qui possédait une charge à la cour d'Austrasie, prit, cette année, l'habit de St-François dans ce couvent, et qu'il y fut suivi par Didier Noël, évêque de Panade et suffragant de l'évêque de Metz (2). Ces religieux, établis d'abord à la Chapelle-aux-Bois, se sont transportés en 1712 à l'ancien château de Briey, qui leur fut donné par le duc Léopold (3).

Cordeliers de Sarrebourg. — Guillaume de Castres fit bâtir, en 1256, le couvent qu'occupent les Cordeliers de Sarbourg, et les magistrats leur firent don d'une église qui était voisine, du consentement des administrateurs de l'église de Metz, députés par le St-Siège pour l'examen de cette nouvelle fondation (4). St Bonaventure visita cette maison en 1270 et y tint, l'année suivante, un chapitre provincial de son ordre. Ce couvent fut dès lors très fameux ; mais, depuis 1569, il a été réduit à un si petit nombre de religieux, que ce n'est plus aujourd'hui qu'un hospice.

Couvent des Augustins de Thionville. — Henri II, comte de Luxembourg, commandant à Thionville pour le roi d'Espagne, procura aux Pères Augustins un établissement dans cette ville en 1308 (5). Leur couvent ayant été ruiné par le siège de 1558, ils se réfugièrent à Cologne, d'où ils ne revinrent à Thionville qu'en 1615. L'archiduc Albert leur donna alors l'emplacement qu'ils occupent aujourd'hui, et la nouvelle maison qu'ils y bâtirent fut réduite en cendres par le feu du ciel en 1651, et rebâtie, en 1659, par les bienfaits du maréchal de Medavi.

---

(1) N'y a-t-il pas encore une confusion en ceci ? Les évêques ont bien essayé de soumettre, pour les réformer, les Pucelles ou Béguines de Vic à la règle du Tiers-Ordre : on dit cependant que cette réforme échoua et que les Béguines s'étant dispersées, leur couvent fut donné d'abord à l'abbaye de Senones en compensation du prieuré de St-Christophe, puis aux Cordeliers (*Hist. de Metz*, t. II, p. 233). — Benoît Picart fait, au contraire, succéder les Cordeliers à des « sœurs de Ste-Élizabeth, qui s'étaient retirées à Metz pour y suivre la réforme de Ste Colette ». D. Tabouillot répétera cela plus loin et y ajoutera la date de 1482 ; ce serait un sérieux anachronisme, s'il fallait faire dépendre de là le premier établissement des Cordeliers à Vic, l'évêque Conrad étant d'ailleurs mort en 1459.

(2) Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 593, rapporte bien à la Chapelle-aux-Bois la mort de J. de Gournay et de Didier Noël, mais non pas leur profession religieuse ; et celle de J. de Gournay est rapportée par nos chroniqueurs à l'année 1479, non 1481.

(3) Léopold, par ses lettres du 12 mars 1709, ne faisait qu'exécuter les intentions du duc Charles IV, qui en 1661 avait déjà autorisé la translation des Cordeliers de la Chapelle-aux-Bois.

(4) L'année 1256 est indiquée ordinairement comme celle de l'érection de la collégiale de Sarrebourg ; c'est en 1265 que St Bonaventure annonçait aux magistrats de Sarrebourg l'envoi de ses frères. Godefroy de Castres se fit lui-même religieux. C'est l'ancienne église paroissiale, remplacée par la nouvelle collégiale, qu'on céda aux Cordeliers (Vagner, *Sarrebourg*, p. 19-21).

(5) D'après Teissier, *Hist. de Thionville* (Metz, 1828), p. 213, les Augustins auraient eu avant 1308 un établissement près de Thionville *extra muros*. Cette maison appartenait à la province allemande de Cologne, mais en 1655 on la remplit de religieux français et on la rattacha à la province de France. En 1705, les Augustins commencèrent un petit collège, qui fut fort utile à Thionville.

Couvent des Augustins de Bitche. — Les Augustins s'établirent à Bitche sous l'épiscopat de M. de Verneuil, vers le milieu du XVII^e siècle.

Couvent des Minimes de Bassing (1). — Hercule de La Forest, gouverneur de Marsal, chérissait les enfants de François de Paule, au point qu'il les fit ses héritiers universels. Son intention fut, en leur donnant tous ses biens, qu'ils fondassent un couvent de leur ordre dans une terre qu'il avait près de Bassing, ce qui fut exécuté en 1615.

Couvent des Minimes de Nomeny. — Les Minimes sont redevables de l'établissement qu'ils ont à Nomeny à la générosité de Jeanne et Mathilde d'Urre de Thessières : ces deux pieuses dames leur cédèrent, en 1616, la maison qu'elles avaient à Nomeny (2), pour y construire un hospice, mais sans leur assigner des fonds suffisants, de manière qu'ils sont obligés d'invoquer la charité du public.

Couvent des Minimes de Dieuze. — Henri, duc de Lorraine, voulant procurer aux Minimes un établissement dans la ville de Dieuze, y acheta à cet effet, en 1620, un fonds de terres considérable, qu'il leur donna, en y ajoutant quelques revenus ; mais comme ils n'étaient point suffisants pour l'entretien d'une communauté, M^me^ Antoinette de Latour, veuve du fondateur de Bassing, leur donna de quoi vivre honnêtement (3).

Couvent des Tiercelins de Lixeim. — Il y avait au XII^e^ siècle un prieuré célèbre à Lixeim, qui ressortissait immédiatement au Souverain Pontife ; comme le couvent des Tiercelins est bâti sur un terrain dépendant de ce prieuré, il est resté soumis, pour la juridiction spirituelle, à un vicaire apostolique, jusqu'au temps de l'épiscopat de M. de S^t^-Simon. Ces religieux font à Lixeim les fonctions de curé (4).

Couvent des Récollets de Boulay. — Les Récollets de Boulay sont Irlandais d'origine (5) : la ville leur ayant abandonné le château, ils y ont bâti leur couvent.

---

(1) L'*Hist. de Metz*, t. III, p. 217, groupe ensemble les trois fondations suivantes, faites à la même époque en faveur des Minimes. Hercule de la Forest, gentilhomme gascon et colonel de dragons au service de la France, baron de Dommartin, voulait 12 religieux à Bassing : mais les guerres et d'autres pertes réduisirent ce nombre ordinairement à 2.

(2) La fondation de Nomeny est attribuée tantôt à Charles d'Urre, seigneur de Commercy, tantôt à ses sœurs, comme ici : il est probable que toute cette famille, d'une piété extraordinaire, y contribua. D'autres encore y aidèrent, comme M. du Buchet, seigneur de Mailly, par l'union à ce couvent de la chapelle de Ressaincourt.

(3) Pourtant Lepage (*Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 103) rapporte déjà à l'année 1617 la mort d'Antoinette de la Tour, épouse en secondes noces d'Hercule de la Forest.

(4) Il a été question du prieuré de Lixheim p. 312, et nous avons dit p. 229 ce qu'avait été le vicariat apostolique de ce nom.

(5) Chassés d'Angleterre par la proscription qui atteignit les catholiques après la défaite et le départ du roi Jacques II, bien des religieux se tournèrent vers la Lorraine, soumise à des princes si connus pour leur attachement à la foi catholique et régie à ce moment par lord Taafe, comte de Carlingford, membre d'une ancienne famille irlandaise, devenu le gouverneur du jeune duc Léopold. Les Récollets irlandais obtenaient le 26 septembre 1698 l'autorisation d'établir une

Couvent des Récollets de Hombourg-l'Évêque. — Cet établissement est des plus récents : la permission du roi Stanislas, que les Récollets obtinrent pour bâtir un couvent à Hombourg, est du 31 décembre 1749 (1).

Couvent des Récollets de Hombourg-la-Forteresse (2).

Couvent des Capucins de Thionville. — Les Pères Capucins furent reçus dans cette ville en 1624 : Philippe IV, à qui elle appartenait alors, leur permit de s'y bâtir un couvent, par lettres-patentes du 22 octobre de la même année (3).

Couvent des Capucins de Vic. — Ce fut en 1613 que les Capucins s'établirent à Vic : le s[r] Charles Bouvette, chambellan de Henri, duc de Lorraine et de Bar, fournit tout ce qui fut nécessaire pour la construction de cette maison (4).

Couvent des Capucins de Marsal. — Une colonie de [six] Capucins fut reçue à Marsal en 1650 : quoiqu'elle eût été postulée des habitants, ce fut M. Batel, prévôt d'Einoldville (5), qui leur donna sa maison pour retraite, et ce ne fut qu'en 1680 qu'ils s'y construisirent une maison régulière (6).

Couvent des Capucins de Sarbourg. — Les Capucins s'établirent à Sarbourg en 1629 : leur maison fut construite avec les charités des fidèles, et Jacques Zooler, procureur du duc Charles IV dans la ville de Strasbourg, leur fit faire une église à ses dépens.

Couvent des Capucins de Thiaucourt (7) : la maison des Capucins de

---

maison et de quêter dans les États de S. A. ; et comme la ville de Boulay demandait l'érection d'un couvent de Récollets de la province de Cologne, le duc permit (16 février 1700) cette érection en faveur des religieux irlandais, pourvu qu'il y eût toujours parmi eux au moins deux religieux entendant la langue allemande ; à quoi il ajouta (22 mai) le don de l'emplacement nécessaire dans le château dudit Boulay et une aumône annuelle de 700 francs barrois.

(1) L'évêque de Metz céda en même temps aux Récollets, qui étaient de la province de Cologne, l'église de l'ancienne collégiale et la maison décanale, et ils s'engagèrent à administrer la paroisse moyennant 300 livres que le séminaire de S[t]-Simon devait leur payer.

(2) Cet article n'a pas été rédigé par D. Tabouillot. On a vu p. 222 une première mention de cet établissement des Récollets, qui contribua beaucoup au relèvement du catholicisme dans ces régions.

(3) Teissier, *Hist. de Thionville*, p. 215. — Jean, baron de Wiltz, gouverneur de Thionville, et sa femme Madeleine de Rye furent les fondateurs de ce couvent, dont l'emplacement fut pris sur les anciens remparts et fossés de la ville. Après la capitulation de 1643, les religieux qui étaient de la province wallonne, se retirèrent avec les troupes espagnoles à Luxembourg, et on leur substitua depuis des Capucins de la province de Champagne.

(4) *Hist. de Metz*, t. III, p. 204. — Cette maison était de la province de Lorraine.

(5) Einville au Jard ; mais le nom du prévôt est écrit Datel par M. Lepage et Retel par Benoit Picart. Celui-ci ajoute que les Capucins sont aumôniers de l'hôpital destiné pour les troupes du Roi.

(6) En 1749, ce couvent menaçant de tomber totalement en ruines, on fut obligé d'en fermer l'église et de faire sortir les religieux ; les ressources manquant pour construire une nouvelle maison, et les habitants de Dieuze demandant pour leur ville un établissement de Capucins, Stanislas, par lettres patentes du 6 janvier de cette année, autorisa la translation du couvent de Marsal à Dieuze, sous la condition qu'il resterait dans la première de ces villes un hospice de deux ou trois religieux. » (Lepage, *Les Communes*, t. II, p. 21.)

(7) Pour les trois articles suivants, D. Tabouillot s'est contenté des dates qu'il trouvait

Thiaucourt fut bâtie en 1708; — **de Sarguemines** : 1721 (1); — **de Dieuze** : 1749 (2).

COMMUNAUTÉS DE FILLES QUI SONT DANS LA VILLE DE METZ

Chanoinesses régulières de S[te]-Marie-Madeleine. — Ces religieuses existaient déjà dans cette ville au commencement de l'onzième siècle; mais on ignore le temps précis de cet établissement. Le pape Nicolas V les qualifie de Sœurs pénitentes, dans un bref du 15 mars 1452, en vertu duquel il transfère ces religieuses dans une chapelle située au Viel Cimetière (3), et donne leur église aux chanoines de S[t]-Thiébaut. La prieure, qui était anciennement à la nomination du pape, et qui depuis 1668 est à celle du Roi, prend aujourd'hui le titre d'abbesse, et ses religieuses se qualifient de chanoinesses régulières de S[t]-Augustin, dont elles observent la règle.

Religieuses Prêcheresses de l'ordre de S[t] Dominique (4). — Plusieurs saintes filles du Pontifroy s'étant réunies entre elles, formèrent une communauté régulière et obtinrent en 1270 de Laurent, évêque de Metz, la permission d'embrasser l'institut de S[t] Dominique. Neuf ans après, le chapitre général de cet ordre leur donna des lettres d'aggrégation, et les papes accordèrent à cette maison le privilège de ne reconnaître d'autres supérieurs que ceux de son ordre. Ces religieuses furent d'abord très régulières, mais le relâchement s'y introduisit dans la suite, au point qu'on fut obligé de les réformer en 1502. Cinq religieuses de Vuestroi (5), envoyées dans cette maison, y firent tellement revivre le premier esprit de la règle, que François I[er] et le duc de Savoie en demandèrent des religieuses pour porter la réforme [à Poissy et dans quelques autres monastères de leurs États] (6).

---

dans l'*Hist. de Metz*, t. III, p. 283; en dehors des monographies locales, on n'en trouve généralement pas plus sur ces maisons.

(1) Cette date est celle des lettres patentes du duc Léopold (13 janvier 1721) : l'établissement du couvent était déjà autorisé par l'évêque de Metz et s'organisa rapidement (Thomire, *Notes sur Sarreguemines*, p. 40).

(2) Ce n'était qu'une translation du couvent de Marsal (v. ci-dessus). — Le P. Benoît Picart ajoute en marge, à la fin de son chapitre sur les Capucins : « L'hospice des Capucins de Bitch n'est établi que depuis 12 ans ou environ. » Il faudrait, croyons-nous, faire remonter cet établissement tout au début du XVIII[e] siècle.

(3) La chapelle de S[te]-Élizabeth au vieux cimetière proche les Célestins (aujourd'hui l'hospice S[te]-Blandine). — *Hist. de Metz*, t. II, p. 496.

(4) Voir cette notice plus développée dans l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 464-466. La communauté s'établit d'abord au Pontiffroy, où l'évêque Laurent lui permit d'avoir un oratoire et un cimetière à elle. Huguenin, *Chroniques*, p. 34, ne rapporte sa fondation qu'à l'année 1281, mais il n'y a qu'à lire la pièce imprimée sous cette date parmi les preuves de l'*Hist. de Metz* ou dans la *Notice de la Lorr.*, t. I, p. 861, pour voir qu'il s'agit alors de la ratification définitive de l'agrégation à l'ordre de S[t] Dominique déjà prononcée par un chapitre général précédent.

(5) Proche de Thiel ou Thel, en Gueldre. Le monastère de Metz était alors de la province de la Basse-Allemagne; il fut rattaché à celle de S[t]-Louis de France le 1[er] avril 1648.

(6) Le monastère de Nancy fut réformé à l'aide des religieuses de Metz, et celui de Vic leur dut tout son développement et ses cinq premières supérieures. On gardait au couvent de Metz un doigt de S[t] Pierre, martyr, et les chefs de l'empereur S[t] Henry et de son épouse S[te] Cunégonde (*Hist. de Metz*, t. II, p. 128).

Chapelle de la S^te^-Vierge, située dans l'église des religieuses Prêcheresses de Metz : cette chapelle dépend de celle de S^te^-Cécile. — Les institutions de 1590 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Chapelle de S^te^-Cécile, située dans l'église des Prêcheresses de Metz. — Georges du Buchet y nomma en 1619. Les institutions de 1685 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Religieuses de l'ordre de S^te^ Claire. — Les Urbanistes ou Claristes de Metz reconnaissent pour leur fondateur Agnès de Vallis, qui les gouverna pendant 8 ans. On lit dans une bulle d'Alexandre IV, donnée à Anagni en 1258, que ces religieuses se logèrent d'abord au Pontifroy, et qu'elles se retirèrent ensuite dans la rue du Tombois (1), où elles sont encore aujourd'hui. Jacques de Lorraine, évêque de Metz, consacra leur église et leur fit de grandes aumônes. Elles embrassèrent la mitigation accordée à leur ordre, en 1264, par Urbain IV, et jouissent du droit de nommer leur abbesse (2).

Chapelle de S^te^-Croix, située dans l'église des religieuses de S^te^-Claire. — Patron, l'abbesse. Les institutions de 1630 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Religieuses de l'Ave-Maria, autrement dites **Sœurs Collettes.** — Ces religieuses étaient anciennement du tiers-ordre de S^t^ François et demeuraient à Vic ; mais ayant embrassé la réforme de la bienheureuse Collette, elles se transportèrent à Metz en 1482. Ces filles se logèrent d'abord près du couvent des Frères Baudes (3), ensuite dans la maison des Trinitaires, qui leur fut cédée en 1552, et qui était située où est aujourd'hui la citadelle (4). Elles se bâtirent enfin, en 1563, une demeure près de l'église de S^t^-Ferroy, où elles sont encore aujourd'hui. L'abbesse est perpétuelle et au choix des religieuses.

---

(1) D'où le nom de S^te^-Claire-sur-le-Mur (p. 44). Leur première maison au Pontiffroy leur avait été donnée par un bourgeois de Metz, que par suite l'on désigna souvent comme leur fondateur (Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz*, p. 465). Comme elles étaient sous la conduite des Cordeliers, on les appelait aussi les dames Cordelières (Huguenin, *Chroniques*, p. 38) : Meurisse raconte comment, à titre de père confesseur, son propre frère fut enterré dans leur église.

(2) Le Roi ayant prétendu en 1677 nommer l'abbesse en vertu de ses indults (p. 238), les religieuses surent l'éconduire très malicieusement et sauvegardèrent leur droit (*Hist. de Metz*, t. II, p. 447).

(3) Au Grand-Meiss (p. 44, n. 4), devenu en 1552 le Retranchement de Guise et depuis l'arsenal d'artillerie. Au lieu de cette prétendue translation des religieuses de Vic (p. 319, n. 1), Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 593, et presque tous les auteurs à sa suite, nomment comme fondatrice du couvent de l'Ave-Maria Nicole Geoffroy, nièce du cardinal d'Alby (p. 284) et veuve de Wiriat Louve, ancien maître-échevin de Metz, mort à Rhodes en 1478 pendant le « sainct voyage de Jherusalem » (Huguenin, *Chroniques*, p. 427) ; mais nos chroniqueurs attribuent la fondation à l'année 1480 et ajoutent que la fondatrice, devenue elle-même religieuse, fut envoyée pour réformer le couvent de l'Ave-Maria à Paris, près de l'arsenal, où elle mourut (*ibid.*, p. 434).

(4) Voir p. 314, n. 3. — Le nouveau transfert du couvent en 1563 amena la suppression du titre paroissial de S^t^-Ferroy (*Hist. de Metz*, t. II, p. 679), et pourtant cette paroisse venait à peine de recueillir les restes de celle de S^t^-Hilaire-le-Grand, détruite en 1552 avec tout le quartier du Grand-Meiss.

Chapelle de S[t]-Hilaire, transférée dans l'église de S[t]-Ferroy, à présent aux Sœurs Collettes de Metz. — Depuis 1656 exclusivement, cette chapelle a été connue sous le nom et titre de chapelle S[t]-Blaise, comme le prouvent les institutions données pour cette chapelle. Patrons, les amans de S[t]-Hilaire et S[t]-Ferroy conjointement ou alternativement.

Chapelle de S[t]-Blaise, située dans l'église des Sœurs Collettes. — Patron, M. Charles d'Auburtin. En 1671, M. Christophe d'Auburtin, syndic de la ville, y nomma *jure patronatûs laïci ;* ses héritiers y ont toujours nommé depuis.

Religieuses Carmélites. — Le sieur de la Goële, chanoine de la Cathédrale de Metz (1), fonda les Carmélites de cette ville en 1623 : elles étaient au nombre de cinq, et professes des deux couvents de Paris. Henri de Bourbon, évêque de Metz, consentit à cet établissement, à la prière du duc et de la duchesse de La Valette ; et M. de Belchamp, son vicaire général, installa ces religieuses en une maison située au haut de S[te]-Croix, d'où elles sortirent, trois ans après, pour se bâtir sur la paroisse de S[t]-Gengoulf (2) le monastère qu'elles habitent encore aujourd'hui.

Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame (3). — Ces religieuses vinrent de Nancy à Metz, le 23 d'avril 1623 : comme elles n'avaient point encore de demeure prête, l'abbesse de S[t]-Pierre les reçut dans son monastère et les y logea jusqu'au 1[er] décembre suivant, qu'elles prirent possession de la maison qu'elles occupent aujourd'hui. On y observe la règle de S[t] Augustin, suivant les constitutions du bienheureux Pierre Fourier.

Religieuses de la Visitation. — Des religieuses de cet ordre, établies à Riom et à Pont-à-Mousson, vinrent se fixer à Metz en 1633 (4) : la reine Anne appuya de sa faveur ce nouvel établissement, et il fut confirmé par lettres-patentes du mois d'avril 1633. Ces religieuses suivent la règle de S[t] François de Sales, leur instituteur.

Religieuses Ursulines. — Les Ursulines s'établirent à Metz en 1649 : ces filles, au nombre de huit, venues de Mâcon, se logèrent d'abord au Poncé dans une maison située en un lieu infect et sans aucune aisance, qu'elles avaient achetée des Jésuites, sur la parole et sur les plans du recteur (5); mais s'étant pourvues contre

---

(1) Prêtre du diocèse de Reims, il devint chanoine par permutation d'un prieuré qu'il possédait au diocèse de Sens contre la prébende de M. de la Rochefoucault (p. 254, n. 2).

(2) D. Tabouillot écrit par distraction : S[te]-Ségolène. — Cfr *Hist. de Metz*, t. III, p. 224.

(3) Voir dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1880-1881, p. 499 et suiv., sous le titre : *Hist. de la Congrég. de Notre-Dame*, la publication par M. Gandelet de longs extraits du msc 153 de la Bibliothèque de la ville de Metz.

(4) Donc du vivant de S[te] Chantal. Les sept premières religieuses venaient de Riom en Auvergne, mais elles se disposaient à quitter Metz à cause de la détresse du monastère, quand elles furent secourues par les sœurs de Pont-à-Mousson, sous la conduite de mère Jeanne-Françoise de S[t]-Vincent, d'une illustre maison de Lorraine.

(5) Le P. Forget avait dépassé les limites de l'habileté permise, mais ce n'est que lorsque son successeur fit saisir en 1660 les revenus des Ursulines pour assurer le paiement intégral du prix convenu, que les religieuses réclamèrent. Plus tard elles vendirent aux Antonistes cette

le contrat de vente, dont elles firent voir le dol et la fraude, il fut cassé par arrêt du Parlement, le 10 mai 1661. Deux ans après, elles bâtirent la maison qu'elles occupent aujourd'hui, qui est vaste et très commode.

Religieuses du Refuge. — M. de Coislin, évêque de Metz (1), qui a laissé dans cette ville des monuments sans fin de sa pieuse libéralité, fonda la maison du Refuge de S^te^-Charles pour servir d'azile à l'innocence exposée ou séduite : cet établissement est de l'an 1703, et les religieuses en prirent possession le 24 juillet 1705. Les filles qui sont tombées dans le désordre occupent un quartier séparé des autres pensionnaires que l'on prend dans cette maison.

Propagation de la Foi. — On est redevable de cet établissement aux soins de la d^elle^ Alexis Clerginet : cette fille, née à Metz, et peu douée des biens de la fortune, consacrait son temps à l'instruction des filles juives et calvinistes et leur donnait une retraite dans sa maison. M. Pinette, trésorier général de M. le duc d'Orléans, lui donna de quoi acheter une maison plus vaste et plus commode. Louis XIV revêtit de lettres-patentes cette espèce de séminaire de filles, en 1657, et en fit supérieure M^elle^ Rencé des Bordes (2), qui contribua à plusieurs semblables établissements en France.

Doctrine chrétienne. — Cette école de filles fut établie à Metz, en 1712, par Pierre Goize (3), chanoine et coutre de la Cathédrale de Metz, qui consacra tout son bien à cet établissement. L'occupation des dames à qui cette école est confiée, est d'y instruire gratuitement les personnes du sexe, et surtout les pauvres, des vérités de la foi, des dispositions nécessaires à la réception des sacrements, et d'apprendre aux jeunes filles à lire et écrire, coudre et broder, etc.

---

malencontreuse maison de la rue Mazelle (*Hist. de Metz*, t. III, p. 282). Un grand bienfaiteur des Ursulines fut le président à mortier Philippe de Loynes, et la première professe du couvent de Metz fut une calviniste convertie, Élisabeth de Montigny.

(1) Déjà Meurisse en 1635 et Mgr d'Aubusson en 1692 avaient essayé de fonder une maison du Refuge ; Mgr de Coislin réalisa ce projet, d'abord avec l'aide de quelques filles dévotes, dans une maison de la rue Chèvremont, puis avec plus d'ampleur dans une maison de la rue S^te^-Marcel, où il appela les religieuses de Notre-Dame du Refuge de Nancy.

(2) Grâce à la protection de M^me^ de Hautefort, épouse du maréchal de Schomberg, gouverneur de Metz, Alix Clerginet trouva à Paris non seulement l'appui financier de M. Pinette, mais encore l'union aux œuvres semblables que dirigeait M^me^ de Polaillon et qu'on appelait les Séminaires de l'Union chrétienne : tout ce mouvement d'œuvres devait aboutir à la constitution d'une congrégation spéciale, qu'approuva le pape Clément IX. M^me^ de Polaillon envoya à Metz en 1656 M^lle^ des Bordes, de l'illustre maison de Grammont. Bossuet, après avoir aidé au succès de cette œuvre, se mit à la tête d'une fondation semblable destinée aux hommes (1665) : d'où la distinction entre la Propagation de la foi des filles (rue Taison) et la Propagation de la foi des hommes, établie en 1681 rue des Trois-Boulangers (*Hist. de Metz*, t. III, p. 289 et 362).

(3) Il mourut le 19 octobre 1714, ayant complété par son testament la fondation de 1712. Toutefois les bâtiments de la Doctrine chrétienne durent s'adapter plus tard aux transformations que subit la rue S^te^-Gengoulf, et ce n'est qu'en 1737 que les sœurs eurent une chapelle définitive. Est-ce à ce moment que Mgr de S^te^-Simon aura eu sur cette maison des vues plus étendues, que nous révèle le Vénérable J.-M. Moye en 1785 ? « Mgr de S^te^-Simon avait formé avant nous ce projet d'écoles (pour les villages) ; il avait même établi la maison de la Doctrine chrétienne pour former des maîtresses, mais l'exécution n'a pas répondu à ses vues. » (*Hist. des pauvres Sœurs de la Providence.*)

COMMUNAUTÉS DE FILLES SITUÉES HORS DE LA VILLE DE METZ

Monastère des Dames Bénédictines de Montigny (1). — Meurisse, évêque de Madaure et suffragant de Metz, fonda le monastère de Montigny en 1635. En le mettant sous l'invocation de S[t] Antoine de Padoue, il voulut qu'on y suivit la règle de S[t] Benoît, pour rendre à ce saint (dit-il dans l'acte de fondation) ce qu'il avait tiré de l'abbaye de S[t]-Remy de Sens, dont il était pourvu, et qui est actuellement réunie à la Mission. Dans le même acte, ce pieux fondateur, qui avait légué jusqu'à son argenterie à ce nouvel établissement, le recommande aux Évêques de Metz, dont plusieurs ont fait beaucoup de bien à ce monastère. M. de Verneuil lui donna une métairie à Montigny, avec la seigneurie du lieu, et M. de Coislin fit construire à ses frais l'église actuelle, en actions de grâces de la naissance du défunt Mgr le Dauphin, né à Versailles le 4 septembre 1729.

Monastère des Religieuses Bénédictines de S[t]-Avold. — Ce monastère doit son origine à quelques filles dévotes, qu'un même esprit de piété avait réunies, et qui, après avoir vécu quelque temps ensemble dans le monde, formèrent le dessein d'y renoncer entièrement, en embrassant la vie religieuse (2). Elles demandèrent à cet effet des religieuses à la supérieure des Bénédictines de S[t]-Nicolas, qui leur en envoya quatre, avec une sœur converse, en 1627, pour les instruire des devoirs et des obligations de l'état religieux. Ces filles se bâtirent un monastère avec une église, en 1631, et, l'année suivante, elles y firent profession de la règle de S[t] Benoît, qui s'y pratique encore aujourd'hui.

Monastère des Religieuses de la Congrégation de Nomeny : 1650 (3) ; — **de Vic** : cette maison est une filiation de celle de Dieuze, qui fournit, en 1634, des sujets pour la fonder (4) ; — **de Boucquenom** : les religieuses de la Congrégation s'établirent à Boucquenom en 1631 (5); — **de Dieuze** : on rapporte cet établissement à l'année 1650 (6) : cette maison eut la gloire de fournir des religieuses pour remplir celle de Vic ; — **de Marsal** (7).

---

(1) Cet article et le suivant sont empruntés à l'*Hist. de Metz*, t. III, p. 249-250. Une notice un peu plus détaillée sur le monastère de Montigny, rédigée par Dom Brocq, a été publiée par Chabert à la suite de sa notice sur C.-L.-A. Foucquet, duc de Belleisle (*L'Austrasie*, 1863, p. 354).

(2) Bronder, *Hist. de S[t]-Avold*, p. 50, attribue directement aux bourgeois de S[t]-Avold le désir et la demande d'un couvent de Bénédictines. Benoît Picart, avec la *Notice de la Lorr.*, t. I, col. 49, rapporte à 1625 la première organisation et à 1627 l'achat aux Pères Bénédictins de la maison appelée Neumünster ; il ajoute : « La mère Martel, qui fit profession en 1633 et qui a gouverné cette maison pendant 40 ans, est celle à qui on peut donner le titre de fondatrice par sa sage économie. »

(3) Que signifie cette date ? L'établissement des sœurs, demandé à leur saint instituteur par la duchesse douairière de Lorraine, qui résidait alors à Nomeny, se fit le 22 juillet 1628 (Rogie, *Vie du B. Pierre Fourier*, t. II, p. 278). Il est vrai qu'elles n'obtinrent que plus tard un logement convenable : l'église ne fut bâtie qu'en 1707.

(4) D'après Benoît Picart, c'est Meurisse qui envoya le 11 mai 1634 six religieuses tirées de Dieuze. Voir une lettre du saint fondateur, peiné de l'attitude du couvent de Dieuze (Rogie, *ibid.*, t. III, p. 39).

(5) Voir toute l'histoire de ce couvent, Lévy, *Geschichte der Stadt Saarunion*, p. 245-275.

(6) La même date fausse que plus haut pour Nomeny. En réalité c'est le 22 mai 1621 que fut passé l'acte de fondation au nom des dames de La Ruelle mère et fille ; celle-ci, chanoinesse d'Épinal, entra aussitôt à la Congrégation (Rogie, *ibid.*, t. I, p. 429).

(7) Pour suppléer au silence de D. Tabouillot, disons que ce couvent était aussi une filiation

Couvent des Religieuses de Ste-Claire de Thionville (1). — Claire-Eugénie, infante d'Espagne et gouvernante des Pays-Bas, fonda cette maison, en 1629, pour des religieuses qu'elle tira du couvent du St-Esprit de Luxembourg. Louis XIV peut en être regardé comme le second fondateur, parce qu'il en augmenta considérablement les revenus.

Couvent des Prêcheresses de Vic (2). — Ces religieuses, qui suivent la règle de St Dominique, ont été fondées, en 1618, par trois pieuses filles qui, voulant se consacrer à Dieu, ascensèrent une maison et une chapelle appartenant à l'abbaye de Salival, et s'y établirent. L'abbé et la communauté de Salival leur donnèrent dans la suite le fonds de la maison et de la chapelle qu'elles occupent encore aujourd'hui.

Couvent des Prêcheresses de Reinting (3).

Couvent des Religieuses Cordelières de Tetercken ou Tetrichem. — Cette maison doit son existence à trois filles dévotes et riches des environs de Tetercken, qui se réunirent pour se consacrer, elles et leurs biens, au soulagement des malades. Ce monastère, dont on rapporte la fondation à la fin du XIIIe siècle, fut une espèce d'hôpital jusqu'au XVIe, que les Cordeliers de Trèves persuadèrent aux filles qui l'occupaient d'embrasser la règle du Tiers-Ordre de St François. Cette maison a été détruite au XVe, au XVIIe et au XVIIIe siècles. On posa la première pierre, en 1721, de celle qui subsiste aujourd'hui (4).

Couvent du Tiers-Ordre de St François de la ville de Dieuze : les Tiercelines s'établirent à Dieuze vers l'an 1706 (5); — **de Château-Salins** : les religieuses du Tiers-Ordre de St-François s'établirent à Château-Salins vers l'an 1480 (6).

---

de celui de Dieuze : la guerre obligeant les religieuses de Dieuze à se disperser (1635), deux d'entre elles se retirèrent à Marsal et s'y livrèrent selon leur vocation à l'enseignement. En 1653 le duc Charles IV leur donna une maison près des remparts qu'on leur reprit en 1681 ; mais le duc Léopold les protégeant aussi, elles purent s'établir d'une façon régulière.

(1) Teissier, *Hist. de Thionville*, p. 216. — D'après Benoît Picart, l'occasion de cette fondation fut, encore ici, le désir de quelques jeunes personnes du pays qui, ne pouvant être reçues au couvent de Luxembourg, sollicitèrent l'érection d'un couvent à Thionville ; ce qui fut accordé, à condition que les religieuses enseigneraient la jeunesse. C'étaient des Claristes Urbanistes ou mitigées.

(2) Voir Pierson, *Le monastère de Notre-Dame de Bethléem à Vic* (dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1871 ; tirage à part, 23 p. in-8e).

(3) Fondé en 1478 par les comtes Hannemann et Wecker de Linange-Réchicourt pour un groupe de filles dévotes qui instruisaient les enfants du voisinage, ce couvent fut agrégé au Tiers-Ordre de St Dominique et incorporé à la province d'Allemagne (1512). Ruiné ou incendié à plusieurs reprises, il se maintint très péniblement.

(4) D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, t. II, p. 557.

(5) Benoît Picart, msc 126, p. 315, donne à ces religieuses leur nom populaire de Sœurs Grises, en ajoutant que, par leur vocation, ce sont des sœurs hospitalières, ayant pour patronne Ste Élizabeth : « celles de Dieuze furent destinées pour desservir l'hôpital de Dieuze fondé par Poirson Baudouin, secrétaire du duc René II. Elles tirent leur origine de Trèves... » Leur établissement serait de 1488 ; Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 296, reporte cette date un peu plus haut, à 1472.

(6) *Hist. de Metz*, t. II, p. 677 ; Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. I, p. 232, donne les noms des fondateurs et principaux bienfaiteurs de cette maison.

Pas plus qu'à sa première partie du pouillé, Dom Tabouillot ne donne un titre général à la seconde ; il faudrait inscrire ici (v. p. 237) : **Notice des Cures et Annexes, avec la preuve des droits de leurs collateurs.** De même il oublie de marquer les premières divisions du cadre dans lequel il place ces notices, c'est-à-dire les archidiaconés et les archiprêtrés : il suit du reste en cela l'ordre qu'il indiquait p. 241 (1).

Dom Tabouillot avait-il songé à consacrer une notice à ces groupes eux-mêmes des archidiaconés et des archiprêtrés ? On peut le supposer, à voir l'espace blanc qu'il a laissé parfois en tête du cahier consacré à chaque archiprêtré, et il est bien regrettable qu'il n'ait pas exécuté ce projet : l'histoire du diocèse eût gagné davantage à ces lignes plus générales que dans tout le détail des notices paroissiales (2).

Le plan de ces dernières devait comprendre uniformément cet ensemble de renseignements : noms de la paroisse et du saint titulaire ; souveraineté politique ; situation topographique et dépendance administrative ou judiciaire ; annexes avec la distance au chef-lieu paroissial et ce qui peut les caractériser au point de vue ecclésiastique ; vient alors l'article principal : le collateur ou patron, « avec la preuve de son droit », et l'article connexe à celui-là, la mention des décimateurs ; enfin le chiffre des communiants, ceux du revenu du curé et du revenu de la fabrique, et l'indication de la langue en usage dans la paroisse. Ce n'est point tout ce que demanderait une histoire paroissiale (3), ni même tout ce que le P. Benoît Picart avait projeté pour le pouillé en 1711 (p. 226) ; néanmoins cela promettait une statistique assez fournie en son genre et un ensemble de renseignements difficiles à trouver ainsi réunis. Pourquoi n'a-t-on point sollicité, comme en 1711, tous les curés à fournir ces renseignements ? Nous ne savons point ; mais il est évident qu'abandonné à ses propres recherches, même pourvu de livres et de travaux déjà préparés sur ces matières, D. Tabouillot ne pouvait pas facilement remplir tout son cadre. Il y avait des lacunes inévitables : on verra qu'il y en a beaucoup plus que cela, et il est impossible de ne pas reconnaître le caractère inachevé de cette seconde partie du pouillé, aussi bien que de la première. Dom Tabouillot y est du reste revenu à plusieurs reprises, comme on le reconnaît par l'écriture (4) ; et, ce qui enlève tout doute, c'est la comparaison soit avec les autres papiers de Dom Tabouillot conservés dans les portefeuilles 59 et 60 soit simplement avec la table du pouillé. Celle-ci contient par exemple un certain nombre d'annexes qui ne sont pas mentionnées dans le corps de l'ouvrage ; les autres

---

(1) Une seule exception : dans l'archidiaconé de Marsal, l'archiprêtré de Morhange ne vient qu'en dernier lieu ; mais ce n'est là probablement qu'une erreur toute matérielle dans le placement du cahier consacré à cet archiprêtré, et dont le relieur seul peut être responsable. Aussi n'en tiendrons-nous pas compte plus loin. Dans chaque archiprêtré, excepté celui de Metz, les notices se suivent selon l'ordre alphabétique des noms des cures : il y a peu de dérogations à ce principe d'ordre et nous n'en tiendrons pas compte, à moins qu'il n'y ait en cause une divergence sérieuse d'orthographe de noms.

(2) En comparant les pouillés plus anciens que nous avons publiés, on se rend compte de l'histoire, assez peu mouvementée en général, qu'offrent les cadres de notre administration diocésaine depuis le XIV[e] siècle ; mais on n'y trouve rien sur les origines de cette organisation, ses rapports avec les circonscriptions civiles, son efficacité pour la vie religieuse du peuple ou la bonne tenue du clergé. D. Tabouillot pensait-il seulement à toutes ces choses, qui de fait n'étaient pas l'objet propre d'un pouillé ?

(3) Il n'est pas question des écoles ni des œuvres de charité et de piété, comme les confréries si nombreuses au siècle dernier, et qui étendaient si heureusement l'influence de l'église dans les différents domaines de la vie sociale ; pas question des monuments religieux, des objets du culte : et pourtant la fourniture de ces objets, la construction ou l'entretien des églises constituaient ordinairement des charges corrélatives à la perception des dîmes.

(4) Chaque archiprêtré occupant un cahier distinct, il en est six qui sont tout entiers de la main de D. Tabouillot, et deux le sont en partie : neuf autres, sans doute recopiés déjà par quelque confrère de l'auteur, ont reçu de la main de celui-ci certains compléments. Dans les autres cahiers, on voit des additions semblables, mais de la main qui avait transcrit déjà le texte.

papiers offrent des renseignements de différente nature, rentrant bien dans le plan du pouillé et qui n'y sont pas utilisés, alors même qu'ils auraient comblé une lacune (1). Sans doute Dom Tabouillot pouvait se défier de l'exactitude de tel ou tel renseignement, attendre peut-être une donnée plus actuelle, comme c'est le cas pour les chiffres sujets à des variations ; il restera toujours que le travail était inachevé, même dans la limite des ressources dont disposait l'auteur.

Quelle confiance du moins peut-on accorder aux données qu'il a enregistrées dans son pouillé ? Après avoir minutieusement contrôlé toutes ses indications, nous croyons qu'il ne pèche guère que par trop de concision : presque sur chaque point qu'il touche, il y aurait eu des distinctions, des réserves à faire, tant était grande la complexité des droits et des relations créées à travers les siècles, tant aussi la routine maintenait des formes arriérées. Nous avons relevé en note beaucoup de ces défauts, non dans la prétention de refaire l'ouvrage de Dom Tabouillot, mais afin de rendre un peu plus sensible l'aspect des choses telles qu'elles étaient chez nous encore au siècle dernier, aspect si différent de ce qu'elles sont aujourd'hui.

ARCHIPRÊTRÉ DE METZ (2)

St-Marcel (rue de la Haye).

Patron, l'abbé de St-Vincent. — Cette église prit naissance vers le milieu du xe siècle, et on croit qu'elle ne fut bâtie que pour l'usage des domestiques de l'abbaye de St-Vincent [*Hist. de Metz*, t. II, p. 77]. La ville s'étant dans la suite beaucoup accrue du côté du nord, cette église fut érigée en paroisse dont on donna le patronage aux abbé et religieux de St-Vincent, qui en étaient les fondateurs. Le pape Alexandre III leur confirma ce privilège, le 4 février 1178, et Bertram, évêque de Metz, le 29 novembre de l'année 1181 [*ibid.*, t. III, preuves].

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de St-Léonard, fondée par Thomas Le Vosgin d'outre Moselle sur 7 l. pour une messe à toujours : il y a une maison à la rue St-Marcel qui en dépend.

---

(1) Pour certains archiprêtrés les lacunes sont plus nombreuses, ou les renseignements retardent davantage : nous n'avons pu cependant reconnaître nettement des différences de dates dans la rédaction des différents cahiers.

(2) Nous avons déjà dit que cet archiprêtré fait exception au principe de l'ordre alphabétique suivi pour le classement des notices paroissiales : il offre encore quelques autres particularités. La plupart des paroisses étant désignées par les noms des saints titulaires de leurs églises, ces deux indications se confondent en une seule ; de plus, la situation topographique ni les limites des paroisses ne sont indiquées, pas plus que les établissements religieux, si nombreux dans tous les quartiers de la ville ; enfin il n'est question des décimateurs que pour les paroisses extra muros. — Nous suppléons en partie à ces desiderata : renvoyant pour tout ce qui concerne la topographie aux plans de Metz contenus dans notre *Atlas histor. du diocèse de Metz*, nous rappellerons seulement les établissements ecclésiastiques ou religieux faisant partie du territoire de chaque paroisse et dont il a été question dans la première partie du pouillé ou dans les pouillés plus anciens. Nous ajouterons aussi pour chaque église paroissiale une indication, parfois singulière, empruntée à une liste jointe à ce qui reste de la première rédaction du pouillé (msc 59 A) : ces indications se rapportent à un état qui est plutôt celui des débuts du xvie siècle, quoique la liste en ait été dressée plus tard : elle comprend toutes les paroisses énumérées p. 46, moins St-Hilaire-le-Petit, mais elle signale la démolition de St-Hilaire-le-Grand et de St-Vit. De là des archaïsmes et des inexactitudes que nous préférons relever plutôt que de supprimer le tout. Ainsi St-Marcel pouvait être dit rue de la Haye, alors surtout que la rue du Pont-St-Marcel n'était pas ouverte ; mais comment placer « St-Médard rue de Chambrière, St-Ferroy en la rue et boucherie de Porte-Mozelle, St-Jacques en Fournirue », etc. ? Ce n'est pas un indigène messin qui aurait écrit cela, même au siècle dernier.

En 1588 il y a été pourvu *jure devoluto* à cause de la négligence du patron : ce sont les dernières institutions qu'on ait données pour cette chapelle (1).

Chapelle de la S^te-Vierge, fondée en l'église paroissiale de S^t-Jacques et transférée depuis à S^t-Marcel. — Patrons, les administrateurs de l'hôpital S^t-Jacques et S^t-Nicolas et le tournaire de S^t-Sauveur alternativement.

[Les religieuses du Refuge. — Les Ursulines. — Les Bénédictins de S^t-Vincent. — Les Frères de S^t-Jean de Dieu et l'hôpital S^t-Georges. — *Olim* les Pucelles.]

S^t-Livier (outre Moselle) (2).

Annexes : La Petite-Tape, — La Grange-aux-Dames, censes (3).

Patron : en litige entre l'abbé de S^t-Clément et l'hôpital S^t-Nicolas. Elle est sujette au concours. — L'abbé de S^t-Clément et l'hôpital de S^t-Nicolas se disputent le patronage de cette cure : le premier prétend l'avoir acquis par un échange fait entre son abbaye et la primatiale de Nancy, à qui ce patronage avait été donné avec les biens et privilèges de l'abbaye de S^t-Martin-lès-Metz ; par cet échange, la primatiale cède et transporte à l'abbaye de S^t-Clément tout tel droit, nom, raison et action qu'elle doit avoir au ban et finage de S^t-Martin-lès-Metz en deniers, grains, vins, terres, prés, vignes, jardins, dîmes en grains, vin, haute-justice, moyenne et basse, et généralement tout ce qu'elle possède ou peut lui compéter au ban de S^t-Martin, S^te-Ruffine, Moulins, Vigneulles, Saulny, Mey, Vantoult, Conscourt, Jussy et Lessy *sans aucune chose en retenir ni réserver*. Les abbé et religieux de S^t-Clément, pour avoir les biens ci-dessus énoncés, se dessaisirent en faveur de la primatiale de ce qu'ils possédaient au ban et finage d'Haraucourt-lès-Marsal et dans quelques autres villages cités dans l'acte d'échange qui fut dressé le 18 juin 1604 et approuvé par Paul V et par le maître-échevin et les Treize de Metz. Il est vrai que, dans cet acte, il n'est fait aucune mention du patronage de la cure de S^t-Livier ; mais l'abbé de S^t-Clément prétend que ce droit est suffisamment renfermé dans ces paroles : « tout tel droit... action qu'avait la primatiale et dont elle déclare qu'elle ne se réserve rien ». (Archives de S^t-Clément).

L'hôpital S^t-Nicolas prétend nommer à cette cure, en vertu de l'union des biens et privilèges du Petit-Clairvaux, à qui les biens et privilèges de l'abbaye de S^t-Georges ou du Pontifroy avaient été réunis, et c'est en vertu des droits de cette dernière abbaye que l'hôpital prétend au patronage de S^t-Livier. Voici quels étaient ces droits : André Valadier, abbé de S^t-Arnould, échangea, du consentement de ses

---

(1) Cette chapelle apparait plus tard unie au chapitre de Notre-Dame-la-Ronde : en 1722, on se plaint de la négligence que mettent ces chanoines à s'acquitter des charges de cette chapelle.

(2) Ce mot désigne sans doute la place de la Croix-outre-Moselle. L'église de S^t-Livier s'appelait d'abord S^t-Polyeucte et ne put prendre le nom du martyr messin avant la fin du x^e siècle ; le patronage en appartenait d'abord à l'abbé de S^t-Symphorien, qui l'échangea en 1449 contre celui de S^t-Hilaire-le-Petit, à l'abbé de S^t-Martin-devant-Metz (*Hist. de Metz*, t. II, p. 78 et 649). C'est ce qu'indiquait encore le msc *A* du pouillé du xvi^e siècle, par un archaïsme que nous avons eu tort d'appeler une erreur (p. 46, n. 3).

(3) Ces annexes éloignées et dont le nombre avait été plus grand (en 1712, on y joint Ladonchamps et S^t-Remy) rappellent sans doute quelque période de ruine des paroisses suburbaines, qui n'étaient que trop exposées à semblable malheur, ou bien l'attachement plus particulier de riches propriétaires pour une paroisse de la ville.

religieux, le 10 mars 1629, le droit qu'il avait de nommer à la cure de Condé-sur-Moselle contre celui de nommer à la cure de S^{t}-Livier, qu'il croyait appartenir à la primatiale de Nancy. Le 19 mai de la même année, il se dessaisit de son nouveau droit en faveur de l'abbé du monastère du Pontifroy, à la charge d'un service solennel qu'il lui ferait tous les ans, le jour de sa mort; ce qui fut confirmé, le 17 juin 1634, par M. Martin Meurisse, évêque de Madaure, suffragant et vicaire général du diocèse de Metz. (Archives de l'hôpital de S^{t}-Nicolas).

On voit par cet exposé que l'abbé de S^{t}-Clément et l'abbé du Pontifroy n'ont d'autre droit que celui qu'avait la primatiale avant les échanges ci-dessus mentionnés : si elle les a cédés à l'abbaye de S^{t}-Clément en 1604, elle n'a pu les donner à celle de S^{t}-Arnould en 1613 (*sic*), ni celle de S^{t}-Arnould à l'abbé du Pontifroy.

Voici ce qui s'est passé depuis : en 1635, la cure de S^{t}-Livier étant vacante, l'abbé du Pontifroy y nomma, le 12 août 1635, le s^{r} Claude Sébastien, et, de son côté, l'abbé de S^{t}-Clément y nomma, le 13 septembre de la même année, M. Clément Chaillaut, dont la nomination fut reconnue valide par une ordonnance de M. Meurisse, qui déclare qu'il a été légitimement nommé par l'abbé de S^{t}-Clément selon le droit qu'il en avait et dont avaient joui ses prédécesseurs. Clément Chaillaut fut encore maintenu dans cette cure par arrêt du Grand Conseil du Roi du 1er décembre 1635, nonobstant toute opposition et nomination faite par l'abbé de S^{t}-Georges ou du Pontifroy. (Arch. de l'Évêché ; Arch. de S^{t}-Clément).

Après 10 ans d'une jouissance paisible, M. Chaillaut se démit de cette cure entre les mains de D. Bonaventure Chevelier, prieur de S^{t}-Clément et vicaire général au spirituel pour Mgr de Bourbon, évêque de Metz et abbé de S^{t}-Clément, et, le 7 août 1647, D. Bonaventure nomma, au nom de M. l'abbé de S^{t}-Clément, M. Claude Abraham à la cure de S^{t}-Livier. Le 14 du même mois, Jean de Bretagne, abbé de S^{t}-Georges, nomma de son côté le même Claude Abraham, pour maintenir le droit qu'il prétendait avoir (1).

Le 6 juillet 1666, Henri Lefebvre fut nommé à cette cure par l'abbé de S^{t}-Clément, et, le 7, par l'abbé de S^{t}-Georges. Le concours y pourvut en 1708. Elle fut résignée en 1752. Enfin, le 13 janvier 1777, le s^{r} François L'huilier a été institué dans cette cure sur la nomination des administrateurs de l'hôpital, et, quelques jours après, sur celle de l'abbé de S^{t}-Clément. (Arch. de l'Évêché).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

[Les Bénédictins de S^{t}-Clément. — Les religieuses de la Congrégation de Notre-Dame. — *Olim* la paroisse de S^{t}-Médard.]

S^{t}-Martin (en Curtis) (2).

Annexes : Tivoli, maison de plaisance. — La Maison-Brulée, maison de plaisance, située au Sablon. — Plantière en partie, hameau.

---

(1) La plupart des pièces que D. Tabouillot analyse ici sont conservées in extenso dans le portefeuille msc 60, p. 299-329. Clém. Chaillaux, malgré l'arrêt du Grand Conseil, avait jugé prudent, à la mort de son compétiteur Claude Sébastien, de demander une nomination à l'abbé du Pontifroy et de prendre de nouveau possession de sa cure, tout en protestant ne vouloir préjudicier en rien au droit de l'abbé de S^{t}-Clément.

(2) Ce mot, qui distinguait l'église paroissiale de S^{t}-Martin de l'abbaye située devant Metz

Patron, l'hôpital de S^t-Nicolas. — Cette cure est à la nomination des administrateurs de l'hôpital S^t-Nicolas. Ferry (1), duc de Lorraine, donna, du consentement de Thiébault, son fils, le patronage et la cure de S^t-Martin à l'hôpital S^t-Nicolas : cette donation se fit au commencement du XIII^e siècle, et Thiébault la confirma l'an 1212 ; elle fut aussi ratifiée par Conrad, évêque de Metz, le 26 août de la même année ; par Jean, grand-archidiacre, le 2 juillet 1216, et par une bulle du pape Honoré III, du 15 mai 1218 (Arch. de l'hôpital S^t-Nicolas). On voit, par une bulle d'excommunication que Clément IV lança, le 26 août 1265, contre Albert, vicaire perpétuel de cette paroisse, qu'il ne percevait que le tiers des offrandes, émoluments et revenus de cette église. Mais, sur les représentations que firent les échevins de S^t-Martin, que cette cure ne suffisait pas à l'honnête entretien d'un pasteur, Paul V lui incorpora un canonicat et une prébende de la collégiale de S^t-Thiébault, avec tous les fruits, revenus, droits, distributions journalières et émoluments qui en dépendent, avec cette seule restriction que le curé ne pourrait avoir ni posséder de maison canoniale : la bulle qu'il fit expédier à cet effet est du 4 février 1612. Antoine Rousselot, official de Metz, chargé de la faire mettre à exécution, donna des lettres d'union le 28 novembre 1612 à Théodore Thomas, pour lors curé de S^t-Martin, qui fut présenté aux chanoines de S^t-Thiébault assemblés capitulairement, en présence d'un notaire apostolique, le 17 décembre 1612 : lequel ayant juré qu'il observerait les coutumes et statuts du chapitre, fut admis par les chanoines, obtint place au chœur et voix au chapitre. Mais, malgré cette réception, les chanoines de S^t-Thiébault présentèrent, le 19 février 1668, à M. de Coursan, princier et vicaire général du diocèse, une requête tendant à faire casser cette union : cette requête ayant été décrétée, les échevins de S^t-Martin en appelèrent au Conseil, qui déclara, par arrêt du 17 novembre 1671, que le curé de S^t-Martin jouirait de la grosse et menue dîme de la prébende de S^t-Thiébault, sans prendre aucune part au surplus ; qu'il le maintenait dans la paisible possession de ladite cure et prébende, sans être obligé à aucun service dans l'église de S^t-Thiébault, ni aux autres obligations des chanoines (2).

---

au pied du S^t-Quentin, est considéré généralement comme désignant les courtils ou enclos de jardinage qui auraient déjà caractérisé la plaine du Sablon. Pourtant la circonscription de S^t-Martin ne devait guère s'étendre, à l'origine, de ce côté, où les églises abondaient avant les sièges de 1444 et de 1552 ; cette extension serait même restée assez longtemps irrégulière, si nous en croyons le propre curé de S^t-Martin, priant l'archiprêtre, lors de sa visite en 1707, d'obtenir enfin un règlement à ce sujet. D'après lui, la paroisse ne s'étend pas hors des portes, mais le clergé de S^t-Martin a dû administrer parfois des particuliers établis dans les jardins dans des lieux dépendant autrefois des paroisses de S^t-Amant ou de S^t-Laury *(sic)* ruinées en 1552, sans que depuis il y ait eu aucun règlement de Mgrs les évêques qui rendit ce territoire dépendant d'aucune paroisse ; à l'arrivée du curé, en 1669, ce n'était que 2 ou 3 maisons, en 1707 il y en avait déjà près de 40. De même à l'intérieur de la ville, la paroisse s'agrandit considérablement au XVI^e siècle, lorsque la paroisse S^t-Jacques disparut entièrement et que celle de S^t-Jean-S^t-Vit fut restreinte au territoire de la citadelle nouvellement bâtie.

(1) D. Tabouillot avait écrit : Thierry. Comparez Huguenin, *Chroniques*, p. 28.

(2) Toutes les pièces concernant cette union d'un canonicat de S^t-Thiébault à la cure de S^t-Martin, depuis la bulle de 1612 jusqu'à l'arrêt de 1671, se trouvent au msc 60, p. 367-429. Il se mêlait à la question du canonicat une discussion sur la validité de la nomination du curé faite en 1668 par les administrateurs de l'hôpital, en ce que plusieurs de ceux-ci étaient protestants : d'où la nécessité pour ces administrateurs de citer les preuves historiques de leur droit de patro-

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 2000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t^-Nicolas. — Les messieurs du Buchet, seigneurs d'Ajoncourt, ont eu le patronage de cette chapelle depuis 1619 jusqu'en 1668 inclusivement. Depuis ce temps le curé de S^t^-Martin en jouit : le curé y a nommé en 1707 et ce sont les dernières institutions qui aient été données pour cette chapelle (1).

Autre chapelle de S^t^-Nicolas. — Patrons, les Fabert, seigneurs de Moulins, et le curé de S^t^-Martin. Les institutions de 1688, 1700, 1734 et 1745 ont été données sur la nomination des premiers, et celles de 1715 et 1770 sur la nomination du curé.

Chapelle de la S^te^-Vierge. — Le curé de S^t^-Martin y a nommé en 1620 et 1630 ; Gabriel de Roussel en 1676, 1704, 1713 et 1719 *ratione fundationis* (2) ; le comte de Gournaix en 1746 et 1749. Les institutions de 1659 ont aussi été données sur la nomination d'un Gournaix. — Cette chapelle a été supprimée et unie le 5 août 1778 à la chapelle castrale de Coin-sur-Seille.

Chapelle de l'Assomption de Notre-Dame. — Les institutions de 1633 ont été données sur la nomination du s^r^ Jean de Roussel.

Fondation d'un chapelain qui est obligé de dire tous les jours la messe, par George Pierrard en 1671. — Semblable fondation faite en 1738 par George Sprecher.

Chapelle de S^t^-Jean l'Évangéliste. — En 1680 *jure devoluto*, parce que depuis longtemps on n'en connaissait point le patron ; ce sont les dernières institutions qu'on ait données pour cette chapelle.

[La collégiale de S^t^-Thiébault. — L'ancienne abbaye de S^t^-Symphorien, devenue la renfermerie ou hôpital de S^te^-Madeleine. — Les Augustins. — Les religieuses de la Madeleine. — Les Prêcheresses. — Le séminaire de S^te^-Anne. — Le séminaire de S^t^-Simon. — L'hôpital de S^t^-Nicolas et les sœurs de la Charité. — La Propagation de la Foi des hommes. — *Olim* l'abbaye du Petit-Clairvaux ; les Célestins ; la chapelle du Pré ; la maison du S^t^-Esprit.]

S^t^-Simplice (en la rue de Vezigneuf ou du Change) (3).

Patron, l'abbesse de S^t^-Louis. — Cette église est de la collation de Mad. l'abbesse de S^t^-Louis. Elle fut unie à l'abbaye de S^te^-Marie au plus tard au XIV^e^ siècle,

---

nage. A la p. 173 du msc 60, on trouve le texte de la donation d'une maison pour l'habitation du curé, faite le 11 décembre 1363 : origine du nom de la « rue du curé de S^t^-Martin ». Une autre pièce, p. 235 du même msc, nous montre quel profit l'hôpital S^t^-Nicolas tirait de son patronage de la cure, puisque le curé lui en offre (5 juillet 1406) 42 livres de messain par an.

(1) Ceci est une erreur imputable à la rédaction superficielle du registre, que D. Tabouillot copie servilement pour tout ce qui regarde les chapelles (v. p. 258, n. 3) ; l'erreur vient de l'article suivant, où il faudrait distinguer entre la chapelle de S^t^-Nicolas, qui était à la nomination du curé de S^t^-Martin, et celle dont disposaient les Fabert : peut-être celle-ci se confondrait-elle avec celle des du Buchet, et encore ne le croyons-nous pas, mais la nomination de 1707 appartient à une série très différente de l'une et de l'autre.

(2) Il est matériellement faux que toutes ces nominations soient de Gabriel de Roussel ; en outre, plus encore qu'à la note précédente, nous reprocherons à D. Tabouillot de ne point assez distinguer : il subsistait au moins 3, sinon 4, chapelles de la S^te^-Vierge, dont 2 à la nomination des Roussel et une aux Gournay, qui la firent transférer à Coin-sur-Seille. (Comp. p. 121, n. 1.)

(3) Voir une notice sur cette paroisse par M. l'abbé Poirier (*Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Arch. lorr.*, Metz, 1892). Comprise d'abord entre le canal intérieur de la Seille et les anciens

puisqu'on trouve dans les archives de cette abbaye une sentence de l'official de Metz (année 1363) (1), qui enjoint à l'archidiacre de la faire jouir des deux tiers des fruits, émoluments et oblations de la cure de S^t-Simplice, comme elle avait coutume d'en jouir depuis longtemps, et de réprimer la témérité du vicaire qui la troublait dans cette possession et, s'il était réfractaire, de le punir selon la forme prescrite par les canons du dernier concile de Trèves. Le procès ne fut pas terminé par cette sentence, ou plutôt n'empêcha pas les vicaires de S^t-Simplice d'attaquer dans la suite la jouissance de l'abbaye de S^te-Marie, puisqu'on trouve dans ses archives une sentence provisionnelle de la Rote, en date du 21 juin 1471, qui ordonne que les deux tiers de la cure de S^t-Simplice seront mis en séquestre dans les mains des doyen et official de Metz, jusqu'à l'entière décision du procès entre la dame abbesse de S^te-Marie-lès-Metz et le sieur curé de S^t-Simplice. Dans le mémorial fourni à l'auditeur par l'abbesse de S^te-Marie, il est dit que la cure de S^t-Simplice est unie et incorporée à cette abbaye avec les deux tiers des revenus, émoluments, etc. ; ce qui semble avoir été adopté et nullement contredit par le curé de S^t-Simplice. (Arch. de S^te-Marie).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t-Pierre et de S^t-Paul. — Patron, les Gournaix. Jean-Jacques de Gournaix y a nommé en 1695, les Roucels en 1624. Les institutions de 1695 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Chapelle de S^t-Michel. — L'aîné des Roucels y a nommé en 1667. Les institutions de 1685 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Chapelle de S^t-Jean l'Évangéliste, autrement dite de Gournaix, située à l'autel S^t-Michel. L'aîné de la famille des Roucels y a nommé en 1667 et en 1685, et c'est la dernière fois qu'un titulaire a demandé des institutions (2).

Chapelle de la S^te-Vierge. — Le curé et les échevins de S^t-Simplice y ont nommé depuis 1636 jusqu'en 1764; depuis ce temps, M. Michel de S^t-Blaise, conseiller au Parlement de Metz, y a nommé trois fois, savoir : en 1764, 177., 1778 (3).

On trouve dans les registres de la Chambre épiscopale des institutions données le 6 juillet 1706 pour trois chapelles ou autels fondés à S^t-Simplice, deux à l'autel de la Vierge par les s^rs Nemery Ranguillon et François de Gournaix l'aîné, et la troisième par M. Collignon à l'autel de S^t-Barthélemy, sur la nomination de

---

murs de la ville. la paroisse de S^t-Simplice s'étendit vers l'intérieur de la ville par le démembrement de la paroisse S^t-Jacques.

(1) Une copie de cette pièce au msc 60, p. 169. Il est étonnant que D. Tabouillot n'ait pas trouvé avant nous, aux archives de S^te-Marie, une charte de l'évêque Adalbéron (1111), rapportant que l'union de la cure de S^t-Simplice à cette abbaye datait de la translation du corps de S^te-Serène par l'évêque Thierry dans la première moitié du XI^e siècle.

(2) D. Tabouillot répète un peu plus loin : « Chap. de S^t-Jean l'Évangéliste, située dans l'église paroissiale de S^t-Simplice. Les institutions du 17 avril 1667 ont été données sur la nomination de M. de Roussel, sgr d'Aubigny. » Cette fois D. Tabouillot distinguerait trop, s'il n'était évident que c'est là une simple répétition.

(3) Même confusion que pour les paroisses précédentes : l'année 1764 ne marque aucun changement de patronage, mais il y a avant et après cette date deux et trois séries de chapelains bien distincts à l'autel de la Vierge, sans compter les deux autels dont il va encore être question.

M. Claude de Landre de Briey, seigneur de Ruette, d'Aubigny. En 1717 Mad. Gabriel de Roussel, baronne de Landre, a nommé aux trois mêmes chapelles, et le comte de Briey, baron de Landre, en 1764, 1771 et 1780.

[Le Collège et les Bénédictins de S^t^-Symphorien. — Les Frères des Écoles chrétiennes et la chapelle de S^t^-Auteur. — La chapelle des Trépassés. — La Chapelotte.]

S^te^-Croix (en Jurue).

Patron, le chapitre de S^t^-Thiébault. — Albert de Dasbourg, comte de Metz, (qui les tenait en fief de l'évêque), donna cette église, avec la chapelle de S^t^-Ferroy, aux doyen et chapitre de S^t^-Thiébault, à la charge qu'ils feraient à perpétuité l'anniversaire de son décès : l'acte de cette donation est de l'an 1197 (1). Deux ans après, Bertram, évêque de Metz, et Gérard, archidiacre de la même ville, confirmèrent cette donation et permirent aux doyen et chanoines de choisir un de leurs confrères ou telle autre personne qu'ils jugeraient à propos, pour desservir la paroisse de S^te^-Croix et la chapelle de S^t^-Ferroy. Cette confirmation est, à proprement parler, une incorporation de ces églises à la collégiale de S^t^-Thiébault, puisqu'on lit dans l'acte qui fut donné à cette occasion, que les vicaires qui seraient choisis par le chapitre ne se comporteraient point en propres pasteurs, et qu'ils seraient tenus de rendre compte aux chanoines, toutes les fois qu'ils l'exigeraient. Ce même acte leur assigne pour portion le tiers de tout ce qui provenait de l'église, soit en dîmes, soit en oblations ou aumônes, et, en outre, tous les deniers de visites, baptêmes et confessions. Cette union fut confirmée, le 13 avril 1207, par Philippe II, roi des Romains, et en 1229, par les princier, doyen et chanoines de la cathédrale de Metz. (Arch. de S^t^-Thiébault.)

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, (1200 l.) ; fabrique, ... — Langue française.

Quatre chapelles dites des Axiés, fondées dans l'église de S^te^-Croix par Arnoul Axiés l'an 1299. — Le curé a le patronage d'une ; les Gournaix et les Serrières, comme plus prochains héritiers, ont le patronage des trois autres (2).

Chapelle de Notre-Dame, fondée par Thiébault Ferriat. — Les héritiers de feu M. Philippe de Roucel y ont nommé en 1587 et en sont collateurs.

Chapelle de la S^te^-Vierge, fondée dans la même église. Cette chapelle a été supprimée et unie à celle de Coin-sur-Seille le 5 août 1778.

Chapelle de S^te^-Catherine, fondée par le sieur Baudoche. — Les messieurs Faberts comme seigneurs de Moulins y ont nommé en 1688 et 1700 : ce sont les dernières institutions qui aient été données pour cette chapelle.

Chapelle de S^te^-Catherine. — Patron, le doyen de la Cathédrale. On lit dans un

---

(1) *Hist. de Metz*, t. II, p. 283 : la pièce elle-même est parmi les preuves non imprimées de cette *Hist.*, msc 145 ; celle de 1199 est aux Arch. départ., G, 1806. Que signifie le titre de chapelle donné là à S^t^-Ferroy ? Nous avons vu en effet (p. 10, n. 1) ce nom figurer dès le XII^e^ siècle parmi les églises paroissiales ; elle ne perdit ce rang qu'au XVI^e^ siècle, où elle devint l'église des Sœurs de l'Ave Maria (p. 323).

(2) L'une de ces trois est celle dont il va être question un peu plus loin et qui fut transférée à Coin-sur-Seille. Peut-être D. Tabouillot a-t-il tort aussi de rapporter à la chapelle des Ferriat les institutions de 1587, les Roucel ayant été collateurs d'une chapelle des Aixiés.

pouillé de 1548 que cette chapelle vaut bien 40 quartes de grain, 4 l. d'argent et 3 journaux de vigne. Institutions de 1688, ..., 1748. Les institutions précédentes, à commencer par celles de 1587, avaient été données sur la nomination du doyen de la Cathédrale. Suivant le titre de la fondation, il faut que le titulaire de cette chapelle soit prêtre, comme il est prouvé par les institutions de 1664 qui furent données sur la nomination du doyen de S^t^-Thiébault au défaut de la nomination du doyen de la Cathédrale, qui était tombée sur un simple clerc (1).

Chapelle de S^te^-Catherine de la Bullette. — Depuis 1668 les Gournaix sont en possession du patronage de cette chapelle et en ont joui sans discontinuité *jure patronatûs laïci* à raison de la fondation. (*En marge* :) supprimée et unie à la chapelle castrale de Coin-sur-Seille le 5 août 1778.

CHAPELLE DE S^t^-GENEST située en Juifrue, paroisse de S^te^-Croix (2). — Patron, le plus proche de la famille des Dinaires. Les dernières institutions sont de 1582.

Chapelle de S^t^-Barthélemy située dans l'église de S^t^-Genest. — En 1631 *liberâ collatione vigore indulti* : ce sont les dernières institutions.

[Les Récollets. — Les Trinitaires. — Les religieuses de la Propagation. — La Charité des Bouillons. — Les Chevaliers de Malte. — *Olim* S^te^-Élisabeth ou les religieuses de la Présentation ; les Béguines ; la chapelle de la Bullette.]

S^t^-Victor (rue aux Bleds) (3).

Patron, le chapitre de la Cathédrale de Metz. — Bennon, évêque de Metz, donna l'an 927 le patronage de cette cure à l'abbaye de S^t^-Arnould. Alexandre III le lui confirma par une bulle de l'an 1179, et Célestin III par une autre de l'an 1192. Bertram, évêque de Metz, l'unit à perpétuité, avec ses revenus et dépendances, en 1201, et cette union fut confirmée par Gérard, archidiacre de Metz, et par le pape Innocent III : la bulle d'union porte que le vicaire choisi par les religieux pour desservir cette église aura pour salaire le tiers des oblations [*Hist. de Metz*, II, 315]. Les revenus de la Cathédrale étant fort modiques (relativement au nombre des chanoines) au XIII^e^ siècle, les abbés bénédictins de la ville de Metz les augmentèrent, en cédant au chapitre plusieurs églises qui leur appartenaient. On voit, par une lettre de Conrad, évêque de Metz, datée de l'an 1220, que la paroisse de S^t^-Victor fit partie de cette donation [*ibid.*, 417]. Elle fut mise au concours en 1718 (4).

---

(1) Nous rapportons ici ces dernières phrases, que D. Tabouillot joignait à l'article suivant, où elles n'étaient visiblement pas à leur place, sans compter que les institutions de 1688 furent données précisément au décès du chapelain pourvu en 1664.

(2) Voir un article de M. Boulangé sur cette chapelle dans l'*Austrasie*, 1856, p. 205. Elle dépendait au siècle dernier des chevaliers de Malte, depuis qu'en 1565 ils avaient dû céder leur maison du Petit-S^t^-Jean pour y reloger l'abbaye de S^te^-Marie : de fait, elle n'était séparée que par la ruelle d'Enfer de l'hôtel assigné alors aux chevaliers ; mais ceux-ci en confièrent la desserte aux Récollets. Dans l'acte de 1565, la chapelle est dite de S^t^-Genest et S^t^-Barthélemy, et ses trois échevins aussi bien que sa collatresse (Marguerite Collette, belle-fille d'Estienne Louyer) consentent à la cession qu'on veut en faire aux chevaliers.

(3) Mieux : entre la rue au Blé et la place de Chambre. La paroisse de S^t^-Victor s'accrut successivement d'une partie de celle de S^t^-Jacques et de toute celle de S^t^-Gorgon, comme il va être dit ; mais son voisinage du palais épiscopal avait failli amener sa propre disparition, lorsque Mgr de Montmorency préparait la reconstruction de ce palais sur un plan qui débordait le terrain de l'évêché.

(4) Dans sa première rédaction, qui était un peu différente de ce qui précède, D. Ta-

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, (1200 l.); fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de la S^te^-Vierge. — Les institutions de 1689 sur la nomination du tournaire de la Cathédrale ; ce sont les dernières institutions qu'on ait données pour cette chapelle.

Chapelle de S^t^-Jean, fondée par M. Jacques Besser, bourgeois de Metz, et Anne Lecoq, sa femme. — Les institutions du 18 avril 1688 ont été données sur la nomination du fondateur : ce sont les dernières institutions qu'il y ait eu pour cette chapelle (1).

Chapelle de la Messe quotidienne pour les Morts. — Institutions du 4 avril 1679 de cette chapelle nouvellement fondée par M. Jacques Besser et érigée en titre à l'autel de S^t^-Jean. Ce sont les seules institutions qu'il y ait eu pour cette chapelle (2).

[L'Évêché. — La Cathédrale. — Le chapitre de S^t^-Sauveur. — S^te^-Reinette. — Les Chanoinesses de S^t^-Louis. — Les Bénédictins de S^t^-Arnould. — Les Frères-Prêcheurs. — Les Petits-Carmes. — La chapelle du Palais. — La chapelle du Gouvernement. — La chapelle S^t^-Martin, rue du Heaume. — La chapelle S^te^-Ursule, rue Pierre-Hardie. — *Olim* le cloître de la Cathédrale avec ses églises et chapelles ; les églises paroissiales de S^t^-Jacques, de S^t^-Hilaire-le-Petit et de S^t^-Gorgon.]

S^t^-Gorgon (devant la Grande-Église), cure réunie à celle de S^t^-Victor par décret du 5 août 1769 (3).

Le patronage de la cure de S^t^-Gorgon appartenait au XII^e^ siècle à l'abbaye de S^t^-Vincent. L'abbé Villelme le céda, avec les cens qui y étaient attachés, à la collégiale de S^t^-Pierre, pour une vigne située auprès de S^t^-Julien : cet échange, qui est de l'an 1184, fut confirmé par le pape Luce et par Bertram, évêque de Metz. Ce

---

bouillot ajoutait ce que l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 533, rapporte : « Les chanoines de la Cathédrale et les curés de S^t^-Victor ayant des difficultés touchant la perception des fruits de cette cure, firent en 1528 un compromis en vertu duquel fut rendue une sentence arbitrale le 7 avril suivant. » Au msc 60, p. 187, il nous a conservé un arrangement de ce genre, daté du 28 sept. 1440 et intitulé : « Bail passé par le chapitre de la Cathédrale de Metz au vicaire perpétuel de la cure de S^t^-Victor, des deux tiers des rentes et revenus de ladite cure. » — La donation de 927 est imprimée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* ; les pièces de 1179 et 1201 existent en original aux Arch. départ., H, 5 et 6. Une bulle d'Innocent IV, du 21 juin 1244 (Berger, *Les registres d'Innocent IV*, n° 739), fait allusion à un projet d'ériger à S^t^-Victor une collégiale : le pape renvoie la décision à l'évêque, qui était très zélé pour ces sortes de fondations, et néanmoins n'aura pas encouragé celle-là.

(1) La chapelle de S^t^-Jean n'est probablement pas distincte de celle des Trépassés qui va suivre, et d'après une explication de l'acte de fondation, agréé par Mgr d'Aubusson en 1692, le chapelain devait faire les fonctions de vicaire dans la paroisse : c'est ce qui arriva alors pour beaucoup de chapelles, dont on ne trouve naturellement plus d'institutions à partir de cette transformation. Ainsi les deux vicaires de S^t^-Victor sont, au XVIII^e^ siècle, l'un chapelain de Notre-Dame, et l'autre chapelain des Trépassés.

(2) Le pouillé fait suivre immédiatement les chapelles de S^te^-Agathe près de Metz, et de Notre-Dame-des-Champs : il est évident qu'elles ne se rapportent pas à la paroisse de S^t^-Victor.

(3) Cette union était sans doute trop récente encore pour que D. Tabouillot passât sous silence la paroisse de S^t^-Gorgon : celle-ci avait bénéficié, au XVI^e^ siècle, du démembrement de la paroisse de S^t^-Jacques, et disparut à son tour dans les grands bouleversements commencés par le maréchal de Belleisle et aboutissant aux plans de Blondel pour la décoration de la place d'Armes et de la place de la Cathédrale.

prélat l'incorpora, l'année suivante, à la collégiale de S[t]-Pierre, du consentement de Gérard, archidiacre de Metz, et de l'agrément du pape Célestin III (1). Suivant un titre de cette collégiale, de l'an 1189, les deux tiers des revenus de la cure de S[t]-Gorgon ne montaient qu'à 16 l. monnaie de Metz [*Hist. de Metz*, t. I, p. 389-390].

S[t]-Euchaire (S[t]-Eucaire, au Bas-Champelz) (2).

Annexes : Plantière en partie, hameau. — Grigy, village (3).

Patron, la Cathédrale de Metz. — Les institutions de 1589 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la Cathédrale de Metz.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1450 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S[t]-Blaise, fondée par Collignon Desch l'aman sur bonnes rentes. — Les échevins de la paroisse en ont le patronage et doivent la donner dans 40 jours à un prêtre qui ne soit point leur parent et qui n'ait aucun autre bénéfice à Metz. Les échevins sont chargés par la fondation de recevoir les rentes pour les délivrer au titulaire, qui sera tenu de dire six messes par chaque semaine. Si les échevins laissent passer 40 jours sans nommer, le droit est dévolu aux hoirs mâles du fondateur, et, après 40 autres jours, aux amans de S[t]-Eucaire (4). Les institutions de 1672 sont les dernières qui aient été données pour cette chapelle.

Chapelle de S[t]-Michel, fondée par Marguerite Meurt-de-Froid la béguine. — Le curé de S[t]-Eucaire y a nommé en 1626; en 1713, etc., les héritiers de M. d'Auburtin *jure patronatûs laïci* (5).

Chapelle de S[t]-Jean-Baptiste. — M. Nicolas de Rouzier, conseiller et maître-échevin de la ville de Metz, nomma à cette chapelle en 1626; ses héritiers y ont toujours nommé depuis : M. Charles-Isidore de Rouzier y a nommé en 1740.

Chapelle de la S[te]-Vierge. — En 1633, M. d'Aubertin et la veuve de Jean Oudet nommèrent à cette chapelle. Les institutions de 1712 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle (6).

---

(1) Ces différentes pièces sont aux Arch. départ., G, 1500; celle de l'archidiacre Gérard (1192) est imprimée parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*.

(2) Nom assez vague et qui n'a jamais désigné, que nous sachions, les abords immédiats de l'église, située entre la rue des Allemands et la rue derrière S[t]-Eucaire.

(3) Au commencement du XVIII[e] siècle, on compte encore, parmi les dépendances de S[t]-Eucaire, avec Plantières et Grigy, le ban de Vercly et le château de la Haute-Bévoy (on trouvera celui-ci plus loin à Magny). Il est bon d'observer que le chapitre de la Cathédrale est principal décimateur dans ces parages, et que la portion du curé était alors spécialement assignée sur les dîmes de Vercly.

(4) C'est ce que disaient déjà les pouillés du XVI[e] siècle (p. 129), qui nous fournissent la date de cette fondation. La dévotion à S[t] Blaise était représentée à S[t]-Eucaire par une confrérie très ancienne; et, malgré la date de 1672 inscrite ici, on retrouve le chapelain de S[t]-Blaise encore un siècle plus tard.

(5) Ce droit de patronage avait été cédé en 1670 à M. d'Auburtin par un habitant de Vallières, François André : celui-ci se rattachait sans doute aux héritiers de la fondatrice (p. 129).

(6) L'indication est un peu inexacte pour les collateurs de 1633, et il y eut des institutions à cette chapelle après 1712. Cette chapelle se confond avec celle de S[t]-Eucaire et celle dite des Oudets un peu plus loin; car elle représente, est-il dit dans certaines institutions, la fondation de l'aman Thierry Hurel (p. 130), qui s'acquittait au grand autel de S[t]-Eucaire, d'où l'un de ces noms.

Chapelle de Ste-Marie-Madeleine et de St-Pierre, transférée de l'église paroissiale de St-Hilaire (1) à celle de St-Eucaire. — Depuis 1635 M. l'évêque de Metz jouit du patronage de cette chapelle. Les institutions de 1712 sont les dernières qui aient été données pour cette chapelle.

Chapelle de St-Eucaire. — Les institutions de 1627 furent données sur la nomination du curé : ce sont les dernières institutions qui aient été données pour cette chapelle.

Chapelle dite des Oudets. — Les institutions de 1679 ont été données sur la nomination de Jean Oudet, bourgeois de Metz, et ce sont les dernières qui aient été données pour cette chapelle.

[Les Minimes. — *Olim* l'hôpital St-Jacques.]

St-Étienne (le puis-né) (2).

Patron, la Cathédrale de Metz. — Les institutions du 16 mars 1587, ainsi que les suivantes (3), ont été données sur la nomination du tournaire de la Cathédrale de Metz.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de la Ste-Vierge (4).

Chapelle de St-Thomas, fondée par maître Thomas Richard. — Patron, le tournaire de la Cathédrale. Les dernières institutions pour cette chapelle sont de 1623 (5).

Chapelle de St-Nicolas, fondée par Collignon Comte le marchand sur bonnes rentes. — Les Gournaix patrons à cause des Loiens (6).

Ste-Ségolène (rue de Chandellerue) (7).

Patron, la Cathédrale de Metz. — Toutes les institutions que l'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale, concernant cette cure ou vicairie perpétuelle,

---

(1) D. Tabouillot mentionnait cette chapelle une seconde fois sous le titre de la paroisse St-Hilaire, et il ajoutait d'une façon assez inexacte : « Elle a été supprimée, ainsi que la paroisse dans laquelle elle était située. »

(2) Les anciens pouillés disaient en latin : « ecclesia Sti Stephani laniati » ; sa position topographique est désignée par le nom de la rue St-Étienne, d'où un passage aboutissant à la rue Gaudré donnait accès dans l'église. Avant l'agrandissement de la ville au siècle dernier, la paroisse de St-Étienne comprenait quelques maisons bâties hors de la ville et le curé percevait quelques dîmes aux alentours.

(3) D. Tabouillot se contente de ce qu'il trouve dans les registres conservés à l'évêché ; pourtant le *Journal de Metz*, année 1761, p. 66, disait : « On a conservé une liste des curés qui ont administré cette église depuis l'an 1200. » Il est dit dans la *Vie du B. Pierre Fourier* par le P. Rogie, t. I, p. 56, que l'évêque de Metz fit offrir cette cure au Saint, qui fut empêché de l'accepter par son abbé de Chaumousey.

(4) Cette chapelle avait été fondée en l'église de St-Vit (p. 134) et transférée en celle de St-Étienne. Tant qu'il y eut des amans de St-Jean-St-Vit, ils prirent part à la nomination du chapelain.

(5) Ce qui n'empêche qu'on voit un chapelain de St-Thomas tout au long du XVIIIe siècle.

(6) A part le nom du fondateur qui est mal écrit, ceci n'est qu'un extrait du pouillé des chapelles au XVIe siècle (p. 130, n. 4).

(7) Pour n'être pas tout à fait précise, cette indication n'est pas cependant la grosse erreur qu'on croirait à première vue, songeant à la rue moderne de Chandellerue ; car il y avait une autre rue de ce nom dans les environs de Ste-Ségolène, mais plutôt au bas de la montagne, sur

comme elle y est quelquefois désignée, ont été données sur la nomination du tournaire de la Cathédrale de Metz (1).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te-Marguerite, fondée par Thiébault Bataille. — Patron, en 1663 l'aîné des Roussels. Les institutions de 1712 ont aussi été données sur la nomination des Roussels, et ce sont les dernières qu'il y ait eu pour cette chapelle (2).

[Les Capucins. — Les Grands-Carmes. — Les sœurs Colettes. — Les Clarisses Urbanistes. — *Olim* les Frères Baudes ; l'église paroissiale de S^t-Hilaire-le-Grand.]

S^t-Maximin (rue du Wad-Bouton) (3).

Patron, la Cathédrale de Metz. — Les institutions du 5 février 1647 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la Cathédrale de Metz (4).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1100 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t-Éloy et de S^t-Georges, fondée par Poinsignon d'Avancy en 1365 pour trois chapelains qui étaient tenus de chanter chacun quatre messes par semaine dans ladite chapelle (Épitaphe de S^t-Maximin) (5). — Patron, M. le comte de Gournaix. Toutes les institutions depuis 1629 ont été données sur la nomination des messieurs Gournaix. On trouve au registre 17, folio 134, de la Chambre épiscopale, une attestation de M. Monsenot, vicaire général, par laquelle il certifie que les revenus de cette chapelle se montent à plus de 200 l. Cette chapelle a été supprimée et unie à la chapelle castrale de Coin-sur-Seille par décret du 5 août 1778.

Chapelle de S^t-Jean-l'Évangéliste (6). — Les Maguins ont joui du patronage depuis 1674 jusqu'en 1724 que M. Maguin, comte de Roussy, y nomma. M. le comte de Custine et de Roussy y a nommé en 1768.

---

le terrain que le Retranchement de Guise a bouleversé en 1552. (V. les *Mémoires de Philippe de Vigneulles*, Stuttgard, 1852, p. 346). Naturellement la paroisse de S^te-Ségolène s'accrut alors par la suppression des paroisses de S^t-Hilaire-le-Grand et de S^t-Ferroy.

(1) Voir une *Notice histor. sur l'église S^te-Ségolène*, par M. Al. Huguenin, Metz, 1859.

(2) Il y avait deux chapelles de S^te-Marguerite, dont l'une était dite des Chaversons (cfr p. 138) ; mais au siècle dernier elles étaient toutes deux sous le même patronage, ce qui facilitait la confusion qu'en fait D. Tabouillot.

(3) C'est-à-dire rue Mazelle et tout au plus rue de la Baue, qui est parallèle et voisine à celle du Wad-Bouton.

(4) Comme pour les deux paroisses précédentes, qui relevaient aussi de la Cathédrale, D. Tabouillot n'indique pas l'origine du patronage : de fait, tout ce quartier d'Outre-Seille faisait partie du domaine primitif de l'église de Metz, et c'est généralement à l'évêque Bertram et à la fin du XII^e siècle qu'on attribue la concession du patronage de ces églises au chapitre cathédral (V. l'*Austrasie*, 1856, p. 564). On a parfois attribué le patronage de S^t-Maximin à l'abbaye de S^t-Martin-devant-Metz, et l'on allègue des pièces de 1220 portant union de la cure à cette abbaye ; mais ces pièces bien lues révèlent la confusion que l'on commet en les alléguant : il s'agit de la petite paroisse existant au ban S^t-Martin jusqu'à la destruction de l'abbaye, « ecclesia S^ti Maximini ante portam vestram sita », et qui est encore désignée ainsi en 1445 (msc 60, p. 103). Notre pouillé du XVI^e siècle (p. 48) donnait à la paroisse le nom même de l'abbaye. (Comp. Lepage, cité p. 299, n. 1.)

(5) Cette épitaphe réunit en une seule les deux fondations du mari et de la femme, distinguées p. 128, où l'on trouvera le nom véritable du fondateur (Dieuamy).

(6) C'est la chapelle fondée par le testament de Perrette Raiesouche du 2 juil. 1390 (p. 128).

Chapelle de la S^te^-Vierge. — Les héritiers de Philippe de Roussel y ont nommé en 1587 : ce sont les dernières institutions qu'on ait données pour cette chapelle.

[Les sœurs de la Visitation. — *Olim* les Antonistes.]

S^t^-George (rue du Raimport) (1).

Annexes : les habitants de CHAMBIÈRE hors la porte de Chambière ; le receveur établi près du PONT-ROUGE (le concierge du Pont-Rouge).

Patron, le chapitre de S^t^-Thiébault. — Louis, comte de Sarverden, donna le patronage de cette cure aux chanoines de S^t^-Thiébault, l'an 1199, du consentement de Bertram, évêque de Metz, de qui il le tenait en fief : nous apprenons, par la charte de cette donation, qu'il fut statué par le chapitre de S^t^-Thiébault que, chaque année, à l'anniversaire du comte, les chanoines seraient payés de leur service avec les revenus de cette cure. Bertram, évêque de Metz, et Gérard, qui en était archidiacre, en confirmant cette donation, permirent [1201] aux chanoines de nommer un d'entre eux ou telle autre personne qu'ils désireraient, pour desservir cette église, et assignèrent à ce vicaire pour portion la moitié de toutes les aumônes et oblations, à l'exception de celles qui se font la veille et le jour de S^t^-George, toutes les aumônes en pain et vin, avec les deniers des visites, baptêmes, confessions et mariages. Nicolas Remi, chevalier de Metz, donna, du consentement de Béatrix, son épouse, aux chanoines de S^t^-Thiébault, les deux tiers des décimes qu'il percevait sur l'église de S^t^-George : l'acte de cette donation est du 7 décembre 1237. Philippe II confirma cette donation du comte de Sarverden, en 1207. (Arch. de S^t^-Thiébault) (2).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

[L'hôpital de Bon-Secours. — *Olim* l'hôpital de la Cour-aux-Gelines ; l'abbaye transférée du Pontiffroy.]

S^t^-Gengoulph (dans la rue de ce nom).

Patron, l'abbesse de S^te^-Glossinde. — Cette cure est unie à l'abbaye de S^te^-Glossinde. L'on ne trouve dans les archives de cette abbaye aucun titre primordial relatif à la cure de S^t^-Gengoulph ; ce qui paraît vraisemblable, c'est que l'église de S^t^-Gengoulph fut, dans les commencements, destinée à l'usage des domestiques et peut-être même des dames de S^te^-Glossinde, puisqu'il y a encore dans cette abbaye une tribune qui donne dans l'église de S^t^-Gengoulph. La ville s'étant accrue du côté de cette abbaye, on choisit l'église de S^t^-Gengoulph pour en faire une paroisse et l'on donna à l'abbesse le droit d'y nommer un curé ou plutôt un vicaire, comme il est appelé par Othin, clerc de Bioncourt, dans une copie qu'il fit sur parchemin, en

---

(1) Le Rhinport désigne bien la partie des rives de la Moselle en aval du pont S^t^-Georges ; mais l'église n'était pas sur les bords de la rivière ni à côté du pont, mais dans la rue Chambière.

(2) Les pièces de 1199 et 1201 sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz*, au msc 145 de la Biblioth. de la Ville. Pendant quelque temps la cure de S^t^-Georges fut comme unie à l'abbaye du Pontiffroy, transférée en 1565 dans une maison voisine de l'église paroissiale, qui servait aux religieux pour l'office divin.

1293, d'une charte de Thierry, évêque de Metz (1). On voit, au verso de cette copie, la forme de toutes les églises à la nomination de l'abbaye de S^te^-Glossinde : au milieu est représentée l'effigie de cette sainte, tenant son monastère en sa main, avec cette inscription : « S^te^ Glossinde tient son monastère, avec droit de pourvoir de vicaires l'église de S^t^-Gengoulph de Metz. »

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, (700 l.); fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t^-Sébastien (2).

Chapelle de S^t^-Usuald ou *Oswald*. — Patron, le curé de S^t^-Gengoulph (3).

Chapelle de S^te^-Anne. — Patrons, le curé, les échevins et Jeannette, veuve de Jean de Flavigny. Les dernières institutions qui aient été données pour cette chapelle sont de 1702.

Chapelle de la S^te^-Vierge.

[L'abbaye de S^te^-Glossinde. — Les Carmélites. — Les sœurs de la Doctrine chrétienne.]

S^t^-Jean de la Citadelle (S^t^-Jean du Neuf-Moutier (4), actuellement dans la Citadelle).

Patron, l'abbesse de S^t^-Louis (et le concours). — M^me^ l'abbesse de S^t^-Louis jouit du patronage de cette cure aux droits de l'abbaye de S^te^-Marie-aux-Nonnains. Les institutions du 26 novembre 1657 (5) et du 18 juin 1749 ont été données sur la nomination du concours.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, (600 l.); fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de la S^te^-Vierge, située dans la paroisse de S^t^-Jean-Baptiste à la Citadelle. — Les institutions de 1625 sont les dernières qui aient été données pour cette chapelle.

Chapelle de S^t^-Michel fondée dans l'église paroissiale de S^t^-Vit et transférée dans celle de S^t^-Jean de la Citadelle. — Les dernières institutions pour cette chapelle sont de 1625 (6).

[*Olim* les abbayes de S^t^-Pierre et de S^te^-Marie-aux-Nonnains ; la chapelle du Temple.]

---

(1) Cette pièce existe encore aux Archives de la Préfecture et a été publiée plusieurs fois. La charte de l'évêque Thierry, de 968, ne parle pas de S^t^-Gengoulph ; le clerc de 1293 a écrit : « S^te^ Glodesindis tenet monasterium suum cum conductu ecclesiæ beati Gengulphi metensis. »

(2) Fondée en 1718, elle était à la collation alternative de MM. Paul Couët de Lorry et Michel de S^t^-Blaise et de leurs descendants.

(3) Cette chapelle fut réunie à la cure en 1695 ; la suivante fut aussi accordée au curé en 1702.

(4) Le Neuf-Moutier désignait l'abbaye de S^te^-Marie par opposition à celle de S^t^-Pierre ; de celle-ci dépendait l'église paroissiale de S^t^-Vit, qui disparut lors de la construction de la citadelle : l'église de S^t^-Jean ayant recueilli une partie de sa succession, fut dite alors de S^t^-Jean-S^t^-Vit ou bien de S^t^-Jean à la Citadelle.

(5) Il faudrait dire : du 3 mai 1698 ; car en 1657 c'est encore l'abbesse de S^te^-Marie qui nomme. Et même en 1698 le concours ne vint qu'après une nomination que prétendit faire le Roi, sans doute parce que la paroisse ne comprenait plus que le personnel militaire de la citadelle et que la portion congrue du curé était payée par Sa Majesté.

(6) Les deux chapelles furent conférées en 1625 au même chapelain, qui était le curé de la

St-Simon (1).

Annexes : les habitants DEVANT-LES-PONTS, etc. (2), à la sortie des portes de France et du Pontifroy. — LA FOLIE-LÈS-METZ, (maison de plaisance). — LE COUPILLON, (maison de plaisance). — LA RONDE, (maison de plaisance). — PASSE-FONTAINE, (maison). — LADONCHAMPS, (cense et château). — LA GRANDE-TAPE, [cense]. — LA MAISON DE PLANCHE. — LA GARDE-DE-DIEU, (cabaret). — LE SANSONNET, (hameau).

Cure en administration. — Cette église a été érigée en cure le 25 octobre 1736 ; elle est desservie par une commission que l'évêque donne à celui des chanoines réguliers que le Général de la Congrégation de St-Sauveur lui présente.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu de l'administrateur, ... ; fabrique, ... — Langue française.

LADONCHAMPS. — *Chapelle de Notre-Dame.* — Les institutions de 1729 sont les premières qu'on ait données pour cette chapelle nouvellement fondée par les d^elles^ Reine et Princesse Lefebure, dames de Ladonchamps, à charge de 20 messes basses et de faire un catéchisme ou exhortation après l'évangile (3).

Chapelle de St-Remy, fondée et située près de Ladonchamps. — C'est une des quatre chapelles épiscopales. Patron : Monseigneur.

St-Baudier ; France ; village à droite de la route de Metz à Thionville, à 3/4 de lieue de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : TURIE (GRANDE et PETITE). — St-REMY, hameau. — FRANCLONCHAMPS (Franc-Long-Champs). — GRANGE-D'ENVIE, cense. — (MAXE (GRANDE et PETITE), hameau.)

Patron, les prieur et religieux de St-Vincent. — Bertram, évêque de Metz, donna cette église, avec les dîmes qui en dépendent, aux abbé et religieux de Ste-Croix, à charge d'en entretenir le toit et les murs et d'y célébrer la messe ez principales fêtes de l'année et tous les dimanches, si l'intempérie de l'air ou la difficulté des chemins ne les empêchaient pas de s'y rendre : la charte de cette donation est du 6 août 1194. Baudoin, abbé de St-Vincent, donna, en 1316, les dîmes de St-Baudier à la pitancerie de son monastère, et, en 1565, les religieux de cette abbaye, voyant qu'on leur refusait la dîme à St-Baudier parce qu'on n'y disait pas la messe, présentèrent une requête à M. de Bauquère, évêque de Metz, pour qu'il obligeât les religieux de Ste-Croix à dire exactement la messe ou à renoncer au

---

paroisse ; il est dit formellement au début du XVIIIe siècle qu'il n'y a point de chapelles fondées dans cette paroisse.

(1) Érigée pour desservir le quartier nouveau du Fort de la double couronne de Moselle, la paroisse était souvent désignée sous ce nom du Fort (v. p. 314).

(2) Cet *etc.* est plus ou moins détaillé ensuite : il y manque cependant le BAN St-MARTIN avec les noms anciens de BELLEVUE et de TOURNEBROCHE. Il y eut aussi un certain nombre de chapelles domestiques ou castrales dans plusieurs de ces riches propriétés des environs de la ville : à cause du caractère provisoire qu'elles présentent, il eut été difficile de les indiquer.

(3) Avant cette fondation, il y en eut quelque autre, car nous avons des institutions pour cette chapelle données en 1684 : Ladonchamps et St-Remy dépendaient alors de la paroisse St-Livier. Le pouillé, dans sa 3e partie, met ces deux chapelles sous le nom de Ladonchamps sans indiquer aucune paroisse : nous les laissons réunies ici, bien que le hameau de St-Remy ne soit indiqué qu'à l'article suivant.

tiers des dîmes qu'on leur avait donné pour cette charge : sur quoi sentence intervint du seigneur évêque, qui les obligea de faire à l'avenir exactement le service divin dans l'église de S^t-Baudier ou à renoncer au droit de percevoir les dimes. Le droit de l'abbaye de S^te-Croix sur la cure de S^t-Baudier est passé dans la suite entre les mains des prieur et religieux de S^t-Vincent : on trouve dans les archives de l'Évêché des institutions du 4 juillet 1670, données pour la cure de S^t-Baudier sur la nomination du prieur et couvent de S^t-Vincent. Le 30 novembre 1776, les prieur et religieux de la même abbaye nommèrent à cette cure, et il fut décidé par Monseigneur avec son Conseil, qu'elle n'était point sujette au concours : la pièce qui a servi de fondement à cette décision se trouve dans les archives de l'Évêché, n° 661, layette 76 (1).

Décimateurs, les religieux de S^t-Vincent (2). — Communiants, ... — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

S^t-Bedel (3). — *Chapelle de S^t-Bedel.* — Les institutions de 1638 et celles de 1644, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination du recteur du Collège de Metz.

S^t-Julien-lès-Metz ; France ; village à droite de la Moselle, à 1/2 lieue de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Le Pré-Gelé, hameau. — Grimont.

[Patron, l'abbé de S^t-Vincent.] — Poppon, évêque de Metz, donna le patronage de cette église aux abbé et religieux de S^t-Vincent, le 10 octobre 1094. Le pape Alexandre III les confirma dans ce droit par une bulle du 4 février 1178, et Célestin III par une autre du 15 mai 1192 (4). Conrad, évêque de Metz, réunit cette église

---

(1) Nous n'avons point retrouvé cette pièce. Celle de 1194 se retrouve aux Arch. départ., H. (D) 78 ; cfr *Hist. de Metz*, t. II, p. 308 ; Meurisse (*Hist. des Évêques*, p. 436) en reproduit quelques lignes. Ce qui est dit ici de S^t-Vincent provient sans doute d'un inventaire des titres de cette abbaye (msc 59 B). Les institutions de 1670 prouvent bien le droit de patronage, mais aussi la pauvreté de cette cure, puisque celui qui en fut pourvu alors ne put y résider, et qu'en 1672 Mgr d'Aubusson dut ériger en quelque sorte à nouveau cette cure, après entente avec les décimateurs du lieu. On ne mentionne pas alors, parmi les lieux composant la paroisse, le hameau de S^t-Remy, mais celui de Maison-Neuve ou de La Neuve-Maison, qu'on range parfois parmi « les 3 hameaux de Thury ». Il y eut à Thury une chapelle bâtie vers 1678 par le seigneur, Le Labriet, alors que le curé logeait dans ce hameau (Nérée Quépat, *Recherches historiques sur la Grande-Thury*, Metz, 1880).

(2) L'organisation des dîmes n'était pas aussi simple que cela, comme en général dans toutes les paroisses des environs de Metz : il aurait fallu distinguer entre les différentes seigneuries qui se partageaient le territoire de la paroisse. Les Jésuites du collège de Metz, héritiers de l'abbaye de S^te-Croix, avaient abandonné au profit du curé, en 1672, le tiers des dîmes qu'ils possédaient par là ; mais, à côté des seigneurs laïques, les religieux de S^t-Symphorien et le curé de S^t-Georges de Metz levaient encore des parts de dîmes.

(3) Ce nom semble avoir déconcerté D. Tabouillot ; car, non content de la mention que nous rapportons ici, il a encore dans sa 3^e partie : « Montigny. *Chapelle de S^t-Bedel.* C'est tout ce que disent les registres de la Chambre épiscopale. » Pourtant le droit de collation, appartenant au collège de Metz, ne laisse aucun doute ; et en 1672, les Jésuites stipulent que, par la renonciation au tiers des dîmes, ils seront exempts du service qu'ils devaient faire faire à la chapelle dudit S^t-Baudier. Le nom, du reste, s'explique facilement par la forme latine employée en 1194 « S^ti Baldelii », ou celle du martyrologe romain au 20 mai « S^ti Baudelii martyris ».

(4) Ces pièces sont imprimées parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, t. III, p. 98, 132 et 156. L'union de cette cure à l'abbaye de S^t-Vincent fut aussi confirmée par le pape Grégoire IX en 1229. Nous avons cité p. 47, n. 6, S^t-Julien parmi les faubourgs ruinés par le siège de 1552 :

avec tous ses droits à l'abbaye et au monastère de S^t^-Vincent, parce qu'il aimait particulièrement Warin qui en était abbé, et parce que, en qualité de grand chapelain des évêques, il faisait leurs fonctions dans la grande église les jours de solennités. L'évêque, par sa charte d'union, oblige l'abbé et les religieux de choisir un vicaire pour desservir en leur place, et de le présenter à l'évêque et à l'archidiacre, qui le recevront et prendront soin de sa conduite : il réserve au vicaire la portion des dîmes accoutumées, la moitié des oblations, des aumônes et de tout ce qu'on porte à l'autel, de plus tous les deniers de visites, baptêmes et noces. La charte est du 22 août 1221.

Décimateurs, [les religieux de S^t^-Vincent]. — Communiants, ... (1). — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Vallières, *S^te^-Lucie ;* France ; village à gauche de la route de Metz à Sarrelouis, à 3/4 de lieue de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Les Bordes, censes. — (La Grange-aux-Bordes, cense.) — Les habitants de La Wade. — Chatillon, cense.

[Patron, la Cathédrale de Metz.] — L'abbaye de S^t^-Vincent possédait, au XII^e^ siècle, le patronage de cette cure, comme on le voit par une charte de Bertram, évêque de Metz, donnée en confirmation de cette abbaye le 21 novembre 1181. (Arch. de l'abbaye de S^t^-Vincent, cote 5 ; *Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 139.) Elle a cédé depuis au chapitre de la Cathédrale de Metz le droit de nommer à cette cure, à laquelle Monseigneur unit S^t^-Julien, le 18 janvier 1660 (2).

Décimateurs, [les religieux de S^t^-Vincent]. — Communiants, ... (3). — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Borny, *S^t^-Pierre ;* France ; village à 3/4 de lieue de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe : Belle-Tange (Belletange) ou Belle-Tanche, cense (4).

---

cette paroisse perdit alors son existence propre et fut unie à celle de Vallières pendant plus d'un siècle ; c'est en 1676 que Mgr d'Aubusson rétablit un curé à S^t^-Julien. Cette restauration avait été préparée par la fondation d'une chapelle, à laquelle le chanoine N. Martigny (p. 149, n. 5) légua des fonds pour une messe à dire les dimanches et fêtes. Mais la construction du fort de Belle-Croix amena en 1737 un nouveau déplacement du village de S^t^-Julien, et la chapelle du chanoine Martigny servit de nouveau d'église provisoire ; après quoi elle disparut avec la maison de M^me^ de Belchamps qui l'abritait.

(1) En 1769, on dut songer à un agrandissement de l'église bâtie en 1737, parce qu'il y avait alors 229 communiants et 119 enfants capables d'instruction.

(2) Cette date est fausse en ce sens que S^t^-Julien avait été uni à Vallières peu après 1552, mais sans que cela tirât à conséquence pendant longtemps à cause du petit nombre d'habitants ; quand leur nombre s'augmenta, ils songèrent à se détacher de Vallières et, ne pouvant encore espérer le rétablissement de leur paroisse, comme on venait de l'accorder à ceux de Borny, ils eussent préféré se rattacher à une paroisse de la ville, S^t^-Eucaire : d'où cette ordonnance de 1660 ou 1661.

(3) En 1758, on comptait 367 communiants et 7 ménages de juifs, tant à Vallières qu'à la Wade. — La table du pouillé rapporte faussement Vantoux à la paroisse de Vallières : le texte l'indiquera parmi les annexes de Méy.

(4) Un état nominatif des paroissiens, dressé en 1782 pour faire constater l'insuffisance de l'église, indique, outre la Beltange, Plantierres (3 maisons) et Les Bottes (2 maisons) : au total 189 communiants et 19 enfants.

Belle-Tanche est qualifié plus loin (art. Lezey) du titre d'abbaye pour l'an 1193, mais le document auquel on semble emprunter ce titre (*Annales Præmonstrat.*, II, cccclxvj) ne parle que

Patron, la Cathédrale de Metz et le concours. — Le concours a nommé à cette cure en 1706, 1727 et 1748 : il est dit, dans les institutions du 2 octobre 1661, que l'église de Borny était ci-devant unie à la cure de Vallières.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française (1).

ARCHIPRÊTRÉ DU VAL DE METZ

Amanvillers, *St-Clément*, premier évêque de Metz; France (2); village situé dans une plaine, à 2 lieues de Briey et 3 de Metz. — Il y a une chapelle dépendante de la commanderie du Petit-St-Jean (3).

---

de religieuses soumises à la règle de St Augustin sous la dépendance de l'abbaye de Salival « sorores quæ ad ecclesiam Salinæ Vallis spectantes, in loco qui dicitur Bellum Stagnum prope Metam sub regula B. Augustini Domino militatis ». Et de fait il n'est plus question que du prieuré de Belle-Tanche dans l'échange qu'en fait (1603) l'abbaye de Salival contre une métairie que possédaient les Célestins de Metz à Chicourt.

(1) Un double feuillet intercalé en face de ce qui précède et portant cette marque : « N° 94 — 2 mars 1790 » donne les indications suivantes :

Borny. — 1. Titres de la cure. — Il y a deux arrêts du Parlement de Metz, l'un arrêt contradictoire contre tous les seigneurs décimateurs, qui déclare Borny véritablement cure et non vicairie, et lesdits seigneurs condamnés à faire une portion congrue au sr curé, jusqu'à ce que l'on ait pris une plus ample connaissance des dîmes pour faire un fixe à la cure. — Arrêt du fixe de la cure, qui ordonne que toutes les dîmes des prébendiers de Ste-Reinette à Borny seront abandonnées pour former ce fixe. Or, ces dîmes, continue l'arrêt, leur avaient été abandonnées par le chapitre de la Cathédrale pour être déchargé de la prestation annuelle de 15 quartes de blé froment qu'il devait à chacun d'eux au nombre de 13, et en cas de l'option de la portion congrue, ces dîmes seraient partagées par portions égales par les codécimateurs, madame l'abbesse de St-Pierre et mrs de St-Vincent, et pour supplément de la part dudit chapitre parfournir du bled du cloître. Il est bien probable que messieurs de la Cathédrale possédaient également leurs dîmes sans partage.

2. Terres de la cure. — 7 jours à la saison de la Grandefin ; — 7 jours 1/2 à la saison de Rové ; — 6 jours 3/4 à la saison de dessous la ville. — Il y a un bail passé entre feu M. Carré, vivant prêtre curé de Borny, et feu M. Brissac, admodiateur, qui sert de titre déposé au secrétariat de l'évêché dans les premières années du curé actuel, portant 400 l. tant pour les terres que pour les dîmes avec quelques réserves : le total pourrait se monter à 500 l. Ce dépôt fait pour régler le don gratuit du curé. — On trouvera ci-joint la déclaration détaillée des terres, dîmes, etc., dressée par les maire et gens de justice du temps de feu M. Carré.

3. Église de Borny. — L'église de Borny n'était ci-devant qu'une chapelle sous l'invocation de St Pierre dépendante de l'église de Vallières. La nouvelle église actuellement montée aux deux tiers pour une église paroissiale, a été ordonnée par Mgr notre évêque sur deux procès-verbaux de visite et l'ordonnance publiée au prône de la paroisse, visite en conséquence ordonnée par Mgr l'intendant comme représentant la puissance temporelle réglée à 60 l. et payée des deniers du sr curé faute d'autres : l'inexécution desdites ordonnances a produit un interdit qui subsiste encore. Indépendamment des 60 l. ci-dessus, le curé actuel doit à l'hôpital St-Nicolas 1700 l. empruntées auprès de feu M. l'abbé du Perrier pour son église et dont il ne lui a rien quitté, et 800 l. qu'il a données du sien. Total 2560 l. — Il n'y a point de presbytère, mais l'on peut en faire un de la vieille église.

Ledit sr curé a une maison en fond avec un jardin et une maison attenants d'environ un demi jour, sur laquelle il doit 200 l. d'une sorte et 1700 l. d'une autre.

4. Terres de l'église. — Saison de dessous la ville : 2 journaux en une pièce, 1 journal 1/2 lieudit à la petite Woivre. Saison de la Grandefin : 1 journal 1/2 en deux sillons sur Croissail, 1 journal ci-devant appartenant à la communauté pour fournir le vin des messes. Le tout du rapport de 55 l. 10 s.

Je soussigné prêtre curé de Borny certifie et affirme que l'exposé ci-dessus et d'autre part est dans l'exacte vérité. Borny, 22 janvier 1790. D. Nicolas, prêtre curé de Borny.

(2) La table du pouillé porte par erreur : Am., Lorraine, archiprêtré de Rombac.

(3) Cette chapelle est celle de la cense de Champenois, les annexes n'étant mentionnées

(Annexes : MONTIGNY-LA-GRANGE, cense avec château seigneurial. — CHAMPENOY, cense.)

Cure en administration. — Les prieur et religieux de St-Vincent ont joui du droit de nommer un vicaire, ou plutôt de présenter à Monseigneur une personne pour desservir cette église, jusqu'à la dernière nomination, qui s'est faite sans leur participation. Je crois qu'on aurait pu leur laisser cette même prérogative, puisqu'en reconnaissance ils abandonnaient au vicaire une dîme du rapport au moins de 300 l. (1).

Décimateurs, les religieux de St-Vincent. — Communiants, 180. — Revenu de l'administrateur, (500 l.) ; fabrique, ... — Langue française.

Ancy-sur-Moselle, *Assomption de Notre-Dame ;* France ; village à gauche de la Moselle, à 1 lieue de Corny, 2 1/4 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic.

Annexes : RONGVILLE (Rongueville), village. — LA FOLIE, maison (de vigneron). — LE CHESNE, village (2). — DORNOT, 1/4 de lieue ; chapelle dans laquelle on dit la messe dimanches et fêtes (3).

Patron, l'abbé de St-Vincent. — Les abbé et religieux de St-Vincent jouissent du patronage de cette église depuis bien des siècles. Étienne, évêque de Metz, réunit, dès l'année 1140, cette église, avec les dîmes et tous les autres revenus, à l'abbaye et au monastère de St-Vincent, pour en jouir après la mort d'un appelé Jeoffroy, qui en était alors curé : cet évêque, du consentement de l'abbé et des religieux, assigne pour revenu au vicaire qu'ils nommeront pour desservir en leur place, toutes les oblations, aumônes, anniversaires, et tous les deniers de visites, baptêmes et confessions, ce qui en tout doit monter à la somme de 30 l. de petits tournois ; sinon, charge à l'abbé (et aux religieux) de la compléter. Albéron, archevêque de Trèves, donna l'année suivante une bulle, signée des évêques de Metz, Toul et Verdun, et des principaux dignitaires et seigneurs de Trèves et des Trois-Évêchés, pour confirmer cette donation : il excommunie par cette bulle tous ceux qui troubleront les abbé et religieux dans la possession des églises d'Ancy et de

---

que dans la table du pouillé ; cette chapelle, chargée d'une messe tous les dimanches, devait être habituellement possédée par le curé d'Amanvillers. Le pouillé de 1711 appelle encore Champenois « une commanderie dépendante de celle de Metz, où il y a une église, qui était anciennement appelée l'Hospital de Champenoy ».

(1) Cette notice est bien plus intéressante au msc 59 B : « Ce n'était autrefois qu'une chapelle, annexe de l'église de Châtel, dont les religieux de St-Vincent jouissaient dès le XIIe siècle... Georges d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz, détacha cette église de celle de Châtel ; et, malgré les oppositions des prieur et religieux de St-Vincent, le Grand Conseil rendit un arrêt (15 février 1695) qui ordonnait qu'Amanvillers serait desservi par un vicaire capable, sauf à l'évêque à procéder à l'érection de ladite annexe en cure selon les formes... » Ces derniers mots font allusion (voir le texte complet de cet arrêt au msc 60, p. 343) à ce que l'érection du 30 juin 1673, faite sans information complète et en l'absence des patrons, pouvait avoir d'irrégulier ; pourtant on ne revint pas sur cette érection, et Amanvillers se contenta d'un administrateur, au lieu d'un curé en titre.

(2) Deux de ces annexes sont en réalité des quartiers d'Ancy, divisé en trois hameaux : Narien, où est l'église ; Rongueville, du côté d'Ars ; et le Chêne, du côté de Dornot.

(3) Dornot, faisant partie de la terre de Gorze, relevait du bailliage de Metz, pendant que Ancy, avec le groupe des Mairies du Val de Metz, ayant appartenu à l'Évêché, ressortissait au bailliage de Vic. Ce rapport avec Gorze explique le titre de la chapelle de Dornot : *St Clément*, évêque de Metz.

S[t]-Germain. Confirmation des mêmes droits par le grand-archidiacre de Metz, l'an 1170; par le pape Alexandre III, l'an 1178 [*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 132]; par Thierry, évêque de Metz, l'an 1180; par Bertram, évêque de Metz, l'an 1181 [*ibid.*, p. 139]; par le pape Célestin III, le 15 mai 1192 [*ibid.*, p. 156]; et par Bouchard, évêque de Metz, en 1291.

Décimateurs, les religieux de S[t]-Vincent. — Communiants, 900. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Ars-sur-Moselle, *S[t]-Martin*; France; village à 2 lieues de Metz et 1 de Corny; il ressortit au bailliage de Vic, et à Metz pour les autres juridictions.

Annexe : Mance, 3/4 de lieue, cense (1).

Patron, l'abbesse de S[te]-Glossinde. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de S[te]-Glossinde. Il paraît qu'elle n'en jouissait pas encore au IX[e] siècle, puisque Louis le Débonnaire n'en fait aucune mention dans le diplôme qu'il donna, l'an 821, en faveur de cette abbaye, et dans lequel on trouve un dénombrement des biens qui lui appartenaient. Thierry I, évêque de Metz, confirma cette abbaye dans la jouissance de l'église d'Ars et dans le droit d'y nommer, distinction qui prouve que la cure d'Ars était alors unie à cette abbaye. Cet évêque dit, dans la charte qu'il fit expédier à cet effet le 1[er] février 962, que toutes les dîmes d'Ars font partie de la prébende des religieuses, que le prêtre de ladite église doit être prébendé de l'abbaye de S[te]-Glossinde et qu'il doit se contenter de la dot de son église et des oblations. Le pape Innocent II prescrit la même chose au curé, dans la bulle qu'il donna le 28 avril 1139 pour confirmer les biens et privilèges de l'abbaye de S[te]-Glossinde. [*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 77 et 115.]

Décimateurs : (l'abbesse de S[te]-Glossinde; le curé a un préciput de 30 hottes de vin sur la grosse dîme, et toute la menue).

Communiants, 650. — Revenu du curé, 1800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de la S[te]-Vierge, fondée dans l'église paroissiale. — Les institutions de 1589 ont été données sur la nomination de Nicolas Biart, habitant d'Ars; et celles de 1622 et de 1647, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination des Labriets.

Chapelle du Rosaire, fondée le 23 août 1691 par Jean Michel, habitant d'Ars, et Catherine Froment, sa femme (2); confirmée le 30 août 1692. Depuis, les descendants du fondateur ont joui du patronage; M. Étienne François, conseiller au bailliage de Metz, y a nommé en 1743, comme le plus proche parent du fondateur.

Chapelle de la Passion de Notre-Seigneur, située dans la même paroisse. —

---

(1) Plus généralement on indique Mance comme un moulin, d'où dépendait aussi une métairie de terres; de plus, il y avait auprès un oratoire sous l'invocation de S[te] Anne avec un gardien : le tout appartenait aux P. Jésuites (1711). Le ruisseau de Mance faisait tourner près d'Ars 6 autres moulins et 2 papeteries (Stemer, *Traité du Département de Metz*, p. 211).

(2) Le pouillé de 1711 dit que cette chapelle peut rapporter 50 écus par an; sa charge est de 18 messes basses par an; la mère de M. Michel, doyen de S[t]-Thiébaut, en est la fondatrice et la présentatrice. Vers 1755, les héritiers de Catherine Froment plaidèrent contre le chapelain, qu'ils disaient irrégulièrement nommé, et même demandèrent l'annulation de la fondation en vertu de l'édit du mois d'août 1749.

Les institutions de 1590 et celles de 1634, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination de Didier Froment, seigneur de Burel.

Augny, *S^t Jean-Baptiste ;* France ; village situé dans une plaine, à 3/4 de lieue de Metz, 1 lieue de Corny.

Annexes : Les Tuileries près Féy. — Féy, 1/2 lieue ; *S^t Pierre ès liens :* il y a un vicaire résident. — Olry [Orly], cense. — Chateau (Châtel) S^t-Blaise, 1/4 de lieue ; chapelle. — Les censes de : Grosyeux, demi 1/4 de lieue, chapelle ; — Noirville, 1/4 de lieue ; — Prayel, 1/4 de lieue, chapelle (*S. Henri*). — Hagneau, cense. — Henaut, cense (1).

Patron, l'abbé de S^t-Symphorien. — Adalbéron, évêque de Metz, incorpora cette cure au prieuré qu'il avait fondé au même lieu et qu'il avait donné à Richer, abbé de S^t-Symphorien : la charte de cette union est de l'an 1056 (2). Étienne de Bar, évêque de Metz, confirma cette donation avec l'union de la cure, l'an 1130 (3). Le prieuré d'Augny a été supprimé et réuni, avec tous ses droits et revenus, au vestiaire de l'abbaye de S^t-Symphorien, par une bulle obtenue en Cour de Rome le 3 des nones de décembre 1611 : le Roi l'a revêtu de ses lettres patentes.

Décimateurs : à Augny, les religieux de S^t-Symphorien de Metz ; à Féy, l'abbesse de S^t-Louis pour 1/3 dans la totalité, les religieux de S^t-Symphorien pour 2/3 en grain, et le curé pour 2/3 en vin.

Communiants, 350 ; il y a aussi 12 familles juives à Augny, ayant une synagogue, avec permission. — Revenu du curé, 1100 l. ; fabrique, 130 l. — Langue française.

Chatel-S^t-Germain, *S^t Germain d'Auxerre ;* France ; village à 2 lieues de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions (4).

Annexes (5) : La Folie, cense. — S^t-Germain, ermitage. — Longeau, 1/4 de lieue ; (chapelle desservie).

Patron, l'abbé de S^t-Vincent (et le concours). — Étienne, évêque de Metz, qui vivait avant le milieu du XII^e siècle, mit au nombre des églises réunies à l'abbaye de S^t-Vincent et dont l'abbé et les religieux avaient le patronage, celle de Chatel-S^t-Germain. Albéron, archevêque de Trèves, les confirma dans cette possession par une bulle qu'il donna l'an 1141, et qui est signée des évêques de Metz, Toul et

---

(1) Au lieu d'une répétition du nom de Hanau, il y aurait eu à indiquer celui de Brabant, porté sur des cartes anciennes et néanmoins assez difficile à identifier, ainsi que Noirville.

(2) D. Tabouillot a écrit : 1066 ; mais voir le texte imprimé dans Meurisse, *Hist. des Évêq.*, p. 362, et parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, ou encore *Hist. de Metz*, t. II, p. 160.

(3) Ce n'est pas la pièce imprimée *Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 108 ; voir aux Arch. de la Préfecture, H, 1340.

(4) Excepté ce qui était du ban de l'évêché et ressortissait au bailliage de Vic. — Rappelons le titre de prieuré qu'on a vu donner à Châtel p. 5 et 44.

(5) Le pouillé de 1711 est plus complet sur ce point : il mentionne la ferme de Longeau, la cense de Chehury, la cense de la Folie, la cense d'Envie, les deux ou trois maisons du lieu nommé Cléry, quatre moulins qui sont situés sur le petit ruisseau, savoir le Moulin-Haut, le Moulin-aux-Oyes, le Petit-Moulin et le Neuf-Moulin. A propos de la Folie, citons une homonymie singulière, rencontrée dans une pièce de 1732 : « notre cense de Saussure dite la Folie » ; et c'est pourquoi on trouve parfois, parmi les membres de la famille Lamy, quelqu'un qui s'intitule Lamy de Saussure, ou aussi Lamy de la Folie. Plus anciennement, Amanvillers avait dépendu de Châtel-S^t-Germain (p. 347, n. 1).

Verdun, et des principaux seigneurs ecclésiastiques et laïcs de Trèves et des Trois-Évêchés. Alexandre III les confirma dans la jouissance de l'église et des dîmes de Chatel-S[t]-Germain, par une bulle datée du 4 février 1178. Bertram, évêque de Metz, les y confirma pareillement ; mais, par une charte du 21 novembre 1181, il oblige l'abbé et les religieux de donner au vicaire qu'ils y mettront à leur place, la troisième partie des oblations, des aumônes et des deniers provenant des confessions, baptêmes et visites, et la moitié des pains et chandelles qu'on offre les dimanches pour les âmes des fidèles : il l'admet également à partager également avec les religieux le rapport des mariages. Quant aux grosses et menues dîmes, aux donations de fonds, soit en prés, soit en champs, soit en vignes et forêts, il déclare qu'elles appartiennent aux seuls religieux. Le pape Célestin III confirma l'abbé et les religieux de S[t]-Vincent dans ces privilèges : la bulle est du 15 mai 1192 (1).

Décimateurs, ... — Communiants, 260. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle S[te]-Anne, fondée dans l'église paroissiale en 1632 par Jean Gauthier et Barbe, son épouse. — Les Gauthiers descendants du fondateur ont joui constamment du patronage (2) : Philippe Gauthier, bourgeois de Metz, comme aîné de la famille, y a nommé en 1757. [Revenu], 91 l. 14 s. ; la charge : 150 messes.

Longeau. *Chapelle S[t]-Maurice* (3). — Collateurs, les directeurs de la Propagation de la Foi. Revenu, 26 quartes de petit-bled-méteil. (On y dit une messe basse les fêtes et dimanches, pour laquelle le desservant tire 26 quartes de méteil du fermier de la Propagation de la foi des hommes.)

Cuvry, *S[t]-Martin ;* France ; village situé près la Seille, à 1 lieue 1/2 de Corny, 2 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Pournoy-la-Chétive, 1/2 lieue ; église, (*S[t] Remy :* vicaire résident). — Sabrée, 3/4 de lieue, cense (4). — Coin-sur-Seille, 1/2 lieue ; chapelle. — Coin-Prayel [Coin-lès-Cuvry], 1/4 de lieue ; chapelle. — Hauterive, 1/4 de lieue.

Patron, l'abbé de Gorze. — Chrodegang, évêque de Metz, fondateur de l'abbaye de Gorze, fit don à l'abbé et aux religieux de la cure de Cuvry (Cuberacum) et de tout ce qui en dépendait [*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 8]. L'empereur Otton I les confirma dans la possession de cette église et dans la jouissance des dîmes de Cuvry

---

(1) Voir la même série de documents, et plus complète, à l'article Ancy, p. 348 : le msc 59 B rappelle ici aussi la confirmation par le grand-archidiacre Odon l'an 1170 et celle de l'évêque Thierri vers 1180 ; il ajoute même une confirmation par l'archidiacre Odon vers 1178. Une seconde pièce de l'évêque Bertram (1181), à l'occasion de la nomination d'un vicaire perpétuel à Châtel, est parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145, p. 3). Une notice sur Châtel a été insérée par M. de Bouteiller dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle*, IX, p. 7-52 : on n'y trouve pas cependant toutes ces pièces.

(2) Aussi disait-on vulgairement « la chapelle des Gauthiers, parce qu'elle a été fondée par MM. les Gauthiers de Metz et que c'est toujours un enfant de cette famille qui en est titulaire » (1711) : la liste des titulaires n'offre en effet que ce nom de famille depuis 1632 jusqu'en 1757.

(3) Ici le mot chapelle ne désigne pas seulement un bénéfice, mais le bâtiment de l'ancienne léproserie de Longeau, existant au moins depuis le début du XIII[e] siècle : voir son histoire par M. Abel dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1886, p. 323-349. Le moulin de Longeau était de la paroisse de Rozérieulles.

(4) On permit à M. Louis de Balthazard d'établir une chapelle castrale à Sabré, et cette faveur fut continuée à M. Louis de Bouteiller, conseiller au Parlement.

par une charte de l'an 936 [*ibid.*, p. 59]. Adalbéron, évêque de Metz, avait donné, trois ans auparavant, un semblable privilège aux abbé et religieux de Gorze, qui, depuis cette époque, ont joui paisiblement du droit de nommer en tout temps à cette cure. [*Hist. de Lorr.*, t. I, pr., col. 338.]

Décimateurs : le chapitre de Gorze pour les 2/3 à Cuvry, Coin-Prayel et Pournoy ; le chapitre de Hombourg et le curé pour l'autre 1/3. M^me^ l'abbesse de S^t^-Louis et le curé de Sillegny tirent 1/3 de la dîme de Coin-sur-Seille ; le chapitre de Gorze et [celui] de Hombourg (aujourd'hui le séminaire de S^t^-Simon), et le curé de Cuvry se partagent les 2 autres tiers (1).

Communiants, 100 (2). — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 260 l. — Langue française.

Coin-sur-Seille. — *Chapelle de S^t^-Laurent,* érigée, le 5 août 1778, par M. de Montmorency-Laval, évêque de Metz (3), en chapelle bénéficiale, dont les titulaires sont tenus de résider au village de Coin, pour en acquitter en personne les charges. Pour assurer la subsistance des titulaires de cette chapelle, on a supprimé et éteint pour toujours celles de la S^te^-Vierge et de S^te^-Catherine de la Bullette, fondées à l'église paroissiale de S^te^-Croix de Metz, celle de la S^te^-Vierge fondée en l'église paroissiale de S^t^-Martin de Metz, et celle de S^t^-George et de S^t^-Éloy, fondée en l'église de S^t^-Maximin de Metz, dont on a réuni les biens, droits et revenus, avec toutes leurs charges, à ladite chapelle de Coin-sur-Seille. Les charges des 4 chapelles réunies ont été réduites à 4 messes basses par semaine pour les fondateurs de celle de S^t^-George et de S^t^-Éloy, et à 36 messes basses par année pour les fondateurs des 3 autres chapelles. Le titulaire de la chapelle castrale de Coin est tenu, en outre, d'acquitter toutes les charges de la chapelle simple de Coin, aussi supprimée, et notamment de dire la messe basse des dimanches et fêtes chômées, fondée l'an 1688, et qui ne doit être commencée qu'une demie heure après la fin de celle de Pournoy-la-Chétive, ou qui doit être finie une demie heure avant que celle de Pournoy soit commencée, et ce au choix du seigneur de Coin. Le patronage de cette chapelle est donné au comte de Gournay-Duc et, après lui, à ses ayant-cause pour toujours, par forme de remplacement du patronage des chapelles simples, dont il a consenti à la suppression.

Jouy (Jouy-aux-Arches) (4), *S^t^ André,* apôtre ; France ; village à droite de la Moselle, à 1 lieue 3/4 de Metz et 1/2 lieue de Corny ; il ressortit à Metz pour toutes les juridictions.

---

(1) Les dimes de Coin-sur-Seille n'allaient au curé, comme aux chanoines de Hombourg, que pour 1/9 dans les 2/3 appartenant au chapitre de Gorze ; les droits de Hombourg sont attestés par une confirmation de l'évêque Gérard en 1301.

(2) Ce chiffre est beaucoup trop faible, s'il s'agit de l'ensemble de la paroisse. En 1776, les habitants de Pournoy et de Coin-sur-Seille ayant inutilement cherché à se séparer de Cuvry, voulurent au moins n'être pas obligés à suivre les offices dans la mère-église aux jours des fêtes principales ; ils alléguèrent l'insuffisance de l'église de Cuvry à contenir tous les paroissiens, dont ils donnent ce détail : Cuvry, 41 feux ; Coin, 44 feux ; Sabré, 3 ; Hauterive, 1 ; Pournoy, 36 ; Coin-sur-Seille, 46 ; le moulin, 1.

(3) La première érection de cette chapelle était d'un siècle plus ancienne : Jean-Christophe, comte de Gournay, l'avait fondée en septembre 1688.

(4) Ce nom est ainsi expliqué au msc 59 B : « On y voit encore 17 arches d'un aqueduc

Annexe : LEZERAILLES (Luzeraille), cense près de Châtel-S[t]-Blaise ; il y a une chapelle domestique, [*S[t]-François de Paule*].

Patron, l'abbé de Gorze (et le concours). — Cette cure et tout ce que possède l'abbaye de Gorze à Jouy, lui fut donné, à titre de fondation, par Chrodegang, évêque de Metz, pour aider à l'entretien des abbé et religieux [*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 8]. Trente ans après, ces derniers donnèrent cette cure, à titre de précaire, à un nommé Sigeramme, pour en jouir comme d'un bénéfice pendant toute sa vie, à charge de payer à l'abbaye un cens de 6 deniers d'argent. Adalbéron, évêque de Metz, confirma l'abbaye de Gorze dans la jouissance de cette cure, par une charte de l'an 933, et l'empereur Otton I par un diplôme de l'an 936 [*ibid.*, p. 59 ; *Hist. de Lorr.*, t. I, pr., col. 338].

Décimateur, le chapitre de Gorze pour les 3/4 de la grosse dîme et la 1/2 de la menue (1).

Communiants, 388. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 100 l. — Langue française.

Jussy, *S[t] Hilaire et S[te] Catherine ;* France ; village situé sur une hauteur, à 1 lieue 1/2 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe : VAUX, 1/4 de lieue ; (*S[t] Remy et S[te] Barbe* : vicaire résident).

Patron, l'abbé de S[t]-Arnould (et le concours). — Hugues, fils de Drogon, et le duc Arnould, son parent, donnèrent à l'abbaye de S[t]-Arnould, en 715, la ville de Jussy avec ses dépendances en terres, maisons, églises, édifices, habitants, serfs, vignes, bois, champs, prés, pâturages, moulins, cours d'eau, etc. Charles le Chauve confirma cette donation (2) par une charte du 9 septembre 869 : cet empereur exige que l'abbaye de S[t]-Arnould, jouissant de la cure de Jussy, fournisse la cire et le vin nécessaires au saint sacrifice. Léon IX confirma l'abbaye de S[t]-Arnould dans la jouissance de l'église et des dîmes de Jussy par une bulle de l'an 1049, l'empereur Henry par un diplôme de l'an 1115. Calixte II, Innocent II, Alexandre III, Célestin III, Innocent III, Clément V et l'empereur Charles IV font aussi mention de l'église et des dîmes de Jussy dans les diplômes et bulles qu'ils ont donnés en faveur de l'abbaye de S[t]-Arnould.

Décimateurs : les religieux de S[t]-Arnould pour les 2/3 des grosses dîmes et pour la 1/2 des menues à Jussy, et le curé pour le reste. — Les religieux de S[t]-Arnould, ceux de S[t]-Symphorien et le curé se partagent les grosses dîmes à Vaux, et les menues sont perçues par les religieux de S[t]-Arnould et le curé (3).

---

construit par les Romains pour mener à Metz les belles eaux de Gorze : à juger de ce superbe monument par ce qu'on en voit encore à Jouy et à Ars, c'était un des chefs-d'œuvre des Romains. » — Le nom le plus ancien de Jouy (charte de 745) est Gaudiacum, comme à la p. 48.

(1) Le reste au curé, c'est-à-dire 1/4 dans la grosse dîme, qui consiste en vin, et une moitié dans la menue dîme, qui consiste en grain et chanvre ; et le vin ne se dîme qu'au 25[e].

(2) Au lieu d'une simple confirmation, l'*Hist. de Metz*, t. I, p. 620, attribue à Charles le Chauve la donation elle-même de Jussy, et c'est bien là le sens obvie de la charte de cet empereur, imprimée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* ; la donation de Hugues en 715 a pour objet Vigy (Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 111) ; on trouve dans cet auteur (p. 354) la bulle de Léon IX en faveur de S[t]-Arnould.

(3) Ici aussi la grosse dîme est celle du vin, mais elle se lève au 19[e]. Outre cette part de décimateur dans l'ensemble du territoire, le curé levait seul la dîme des vignes du ban de

Communiants, 160 (1). — Revenu du curé, 1300 l.; fabrique, 150 l. pour les deux églises. — Langue française.

Lessy, *S[t] Gorgon ;* France ; village situé sur le revers de la côte de S[t]-Quentin, à 5/4 de lieue de Metz ; il ressortit aux bailliages de Metz et de Vic (2), et à Metz pour les autres juridictions.

Annexes : Plappeville, 1/2 lieue ; église, *S[te] Brigitte :* il y a un vicaire résident (3). — Tignomont, 1/2 lieue. — Giroménil, maison seigneuriale.

Patron, la cathédrale de Metz et le concours. — Les institutions du 6 août 1636 et les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale. Monseigneur y nomma, de plein droit, le 21 mars 1671, à cause de la difficulté qu'il y avait de recourir à Rome. Le concours y a eu lieu le 13 février 1737 et le 4 février 1752.

Décimateurs : le chapitre de Gorze et le curé (4).

Communiants, 200 ; un tiers de la paroisse est calviniste. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Lorry-devant-Metz, *S[t]-Clément,* évêque de Metz ; France ; village situé entre les montagnes, à 1 lieue de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Patron, la cathédrale de Metz et le concours. — Cette cure est à la nomination du tournaire de la cathédrale de Metz : on trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, le procès-verbal de visite des églises de Lorry et de Woippy, faite en 1673 par Mgr l'archevêque d'Embrun, évêque de Metz, portant désunion de l'église de Lorry de celle de Woippy, et l'érection de ladite église en cure (5). Le droit de nommer à cette cure y est attribué au patron ecclésiastique de celle de Woippy. Le concours y a nommé le 4 mars 1688 et le 18 février 1728 (6).

Laitre, dont il était seigneur sans part d'autrui : « dans l'étendue de ce ban est située l'église, aussi bien que la maison curiale avec ses dépendances et deux autres maisons contiguës » (1711).

(1) Probablement à Jussy seul, sans compter Vaux, où il y avait, en 1698, 240 communiants, alors que Jussy n'en possédait que 116 avec 6 familles hérétiques.

(2) Ceci ne vaut que pour Lessy, dont une partie était Pays-Messin et l'autre Évêché : Plappeville et Tignomont ne relevaient que du bailliage de Metz.

(3) Voir une notice sur Plappeville par M. Viansson, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle,* t. IX (tirage à part, 32 p.) : on y verra combien peu sûr était le lien entre Lessy et son annexe, l'abbé de S[t]-Symphorien prétendant que « l'église de S[te]-Brigide n'est cure, annexe, ni fille, mais seulement a le titre de chapelle, bâtie et entretenue par les habitants ». En fait pourtant, et depuis 1607 au moins (v. p. 155), les relations étaient réglées sur le pied de la dépendance de Plappeville : lorsque l'abbé de Gravel essaya de nommer un curé de Plappeville en 1674 (msc 59 C), il ne put le faire admettre.

(4) Ceci n'est vrai que pour la grosse dîme de Lessy, dont la menue dîme appartenait au curé seul. A Plappeville et Tignomont, l'abbé de S[t]-Symphorien « est seul décimateur, ainsi que seigneur haut, bas et moyen justicier sans part d'autrui » (1711) ; ces dîmes avaient fait difficulté au XII[e] siècle entre l'abbé de S[t]-Symphorien et celui de Gorze, quand l'église de Plappeville dépendait de la cure du S[t]-Quentin (v. *Bull. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle,* t. IV, p. 101).

(5) Le décret d'érection du 25 juin 1673 joint à Lorry la partie de Vigneulles qui ne relevait point de la cure de Saulny, et la cense du Chesne : cette partie de Vigneulles comprenait en 1711 sept maisons, plus un moulin situé au Rosne et un autre sur le même ruisseau. A S[t] Clément, patron titulaire, se trouve associée « S[te] Barbe, la patronne ».

(6) Voir une *Notice sur Lorry-lès-Metz* par M. E. de Bouteiller (*Mém. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle,* 1865, p. 219) ; mais cet article du pouillé y est bien mal cité.

Décimateur, le chapitre de la cathédrale de Metz.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 30 l. — Langue française.

Marly, *S^t-Brice ;* France ; village près la Seille, à 1 lieue 1/2 de Corny et de Metz, dont il relève pour les juridictions.

Annexes, les censes de : BRADIN, 1/2 lieue ; — LA GRANGE-AUX-ORMES, chapelle domestique ; — S^t-LADRE-L'HÔPITAL (1).

Patron, l'abbé de S^t-Symphorien (et le concours). — L'abbé de S^t-Symphorien nomme à la cure de Marly, même dans les mois réservés au S^t-Siège (2). Conrad, évêque de Metz, incorpora cette cure, avec ses dépendances et les revenus qui y étaient attachés, à l'abbaye de S^t-Symphorien, par une charte du 26 avril 1221 : ce prélat, du consentement de l'abbé et des religieux, assigna pour revenu au vicaire qui devait desservir cette église la moitié des offrandes, aumônes, anniversaires et trentièmes, un muid de vin et tous les deniers de visites, baptêmes et confessions. Cette union fut confirmée par Pierre, grand-archidiacre de l'église de Metz ; par Thierry, archevêque de Trèves, en 1223 ; et par le pape Honoré III, en 1224.

Décimateur, l'abbé de S^t-Symphorien.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 160 l. — Langue française.

Moulins, *S^t-Pierre ;* France ; village à gauche de la Moselle, sur la route de Metz à Verdun, à 1 lieue de Metz, où il ressortit pour les juridictions.

Annexes : S^te-RUFFINE, 1/4 de lieue ; il y a un vicaire résident. — GOGLAY, château (3). — LA VIEILLE-MOSELLE, hameau. — (GRIGNANT, château.)

Il y a une chapelle dans le château de M. de Grignant ; il y en a aussi une dans la maison de M. de Linsviller (4) ; mais elles ne sont point fondées. Il y a un autel dédié à S^te-Barbe, qui a titre de bénéfice, dont le doyen de la Cathédrale est collateur (5).

Patron, la Cathédrale et le concours ; l'abbé de Gorze prétend y nommer à l'alternative. — Quoique M. l'abbé de Gorze prétende l'alternative à cette cure, on ne trouve aucune institution donnée sur sa nomination : une opposition faite de sa

---

(1) Le pouillé de 1711 mentionne en outre LA PAPETERIE et ajoute Fristot « Frichto », qu'on rattacha plus tard à S^t-Privat-lès-Montigny.

(2) Ceci est en opposition et avec la mention du concours, que le msc 59 L joint à celle du patron, et avec cette réponse du questionnaire de 1711 : « le Pape a ses mois ». Le msc 60 nous a conservé les chartes de l'évêque Conrad et de l'archevêque Thierry, avec le consentement du chapitre de la Cathédrale ; mais nous ne connaissons point de bulle d'Honorius III pour la cure de Marly.

(3) Le Goglot a-t-il jamais été un château ? Le pouillé de 1711 rattache à S^te-Ruffine « le moulin du Gauguelo et (celui) de LA QUILLEROTTE » et à Moulins « LA MAISON-ROUGE au delà de la Moselle ; le château Fabert est un fief ; le château de Grignant-Montbas est un fief ». Il semble que Frescaty fut aussi rattaché à Moulins, avant qu'on érigeât de nouveau la cure de S^t-Privat-lès-Montigny. Préville doit représenter aujourd'hui le hameau de la Vieille-Moselle.

(4) Lisez : M. Georges de Lesseville, auquel avait succédé son gendre René-François, comte de Foucquet.

(5) On verra plus loin que cette mention retarde presque d'un siècle, s'il s'agit de l'existence distincte de ce bénéfice : pourtant l'autel de S^te-Barbe existait encore au bas de l'église.

part aux affiches du concours, du 25 mai 1694, est le seul [acte] de réclamation que l'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale. Les institutions du 10 février 1598 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale de Metz. Monseigneur a nommé à cette cure, en vertu d'un indult, en 1626 et en 1638 : le concours y a eu lieu en 1694 et en 1736.

Décimateurs : les Bénédictins de S^t^-Symphorien, le chapitre de Gorze et le curé (1).

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te^-Barbe. — Patron, le tournaire de la cathédrale de Metz. Cette chapelle a été unie à la sous-chantrerie de la cathédrale, par MM. les vicaires généraux, le siège étant [comme] vacant par décret de l'an 1697.

Roserieulles, *S^t^-Remy ;* France ; village situé entre deux côtes, à droite de la route de Metz à Verdun, à 1 lieue 1/2 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions (2).

Patron, l'abbesse de S^t^-Louis. — M^me^ l'abbesse de S^t^-Louis jouit du patronage de cette cure, aux droits de l'abbaye de S^te^-Marie-aux-Nonnains. Le s^r^ Furdin ayant reçu des institutions, le 1^er^ mars 1730, sur la nomination du concours, fut obligé d'en demander de nouvelles sur la nomination de l'abbaye de S^te^-Marie (3) : trois nominations libres faites par Monseigneur, en vertu d'un indult, le 29 septembre 1632, le 19 mai 1636, le 19 septembre 1639, semblaient cependant favoriser le droit que prétendait avoir le concours de nommer à cette cure dans les mois réservés au S^t^-Siège (Registres de la Chambre épiscopale).

Il y a dans Roserieulles une chapelle sous l'invocation de S^t^ Jean, érigée en titre prieural : elle appartient à l'abbaye de Notre-Dame de Mouzon ; on y dit une messe toutes les semaines (4).

Décimateurs : l'abbesse de S^t^-Louis pour les 2/3 dans les grosses dîmes ; le curé jouit de l'autre 1/3, ainsi que de la totalité des menues.

Communiants, 260. — Revenu du curé, 1100 l. ; fabrique, 30 l. — Langue française.

Saulny, *S^t^-Brice ;* Lorraine ; village à 1 lieue 1/2 de Metz (5).

---

(1) Le curé n'avait qu'un préciput sur les grosses dîmes de Moulins, à l'exception des terres de communauté, dont la dîme lui appartenait, avec toute la menue dime du ban. A S^te^-Ruffine, la grosse dîme se partageait par tiers entre les religieux de S^t^-Symphorien, ceux de S^t^-Arnould et le curé, qui tirait seul toute la menue dime.

(2) Comme dépendances de la paroisse, on mentionne dès 1698 le moulin de Basin et celui de Longeau, la cense de ce nom étant de la paroisse de Châtel.

(3) Celle-ci avait obtenu un arrêt du Parlement.

(4) Le prieuré (p. 44) avait été une maison régulière et la résidence du prieur nommé par l'abbé de Mouson avec quelques religieux ; à la fin du XVII^e^ siècle, ce n'était plus qu'un bénéfice possédé par Dom René Le Doulx, de l'ordre de Cluny, qui en affermait les revenus pour 1200 l., toutes charges acquittées. En 1705, Mgr de Coislin décida et obtint d'unir à son séminaire ce revenu (Arch. de la Préfect., G, 1015) ; mais l'on conserva la chapelle jointe à l'ancien corps de logis du prieur et l'on y célébra une messe haute le jour de S^t^ Jean-Baptiste, de plus « on doit y dire un jour de chaque semaine une messe basse à l'intention des fondateurs » (1711).

(5) Malgré cette proximité de Metz, Saulny fut toujours une dépendance de la Lorraine

Annexe : VIGNEULLE (1) ; église, *S[t]-Martin :* le curé y bine fêtes et dimanches.

Patron, l'abbé de S[t]-Clément et le concours. — Les abbés de S[t]-Clément jouissent du patronage de la cure de Saulny : cette abbaye acquit ce droit par l'échange qu'elle fit de la terre d'Haraucourt-lès-Marsal contre tous les biens et droits que possédait la primatiale de Nancy au ban et finage de S[t]-Martin-lès-Metz, S[te]-Ruffine, Saulny et autres lieux, rappelés dans l'acte d'échange qui fut fait le 18 juin 1604 : Paul V, le maître-échevin et les Treize jurés de Metz confirmèrent cet échange, en vertu duquel les abbés de S[t]-Clément ont constamment joui, sans opposition, du droit de nommer à la cure de Saulny dans les mois non réservés au Souverain Pontife (Arch. de S[t]-Clément). La primatiale de Nancy possédait le patronage de la cure de Saulny aux droits de S[t]-Martin-lès-Metz, qui en jouissait, ainsi que de celle de Vigneulle, l'an 1157, comme il paraît par une charte d'Hillin, archevêque de Trèves, imprimée au t. III de l'*Hist. de Metz*, pr., p. 120.

Décimateurs : les religieux de S[t]-Clément pour les 2/3 de la dîme en vin ; la fabrique de S[t]-Livier de Metz a les dîmes en grain ; le curé a le 1/3 partout (2).

Communiants, 260. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Scy, *S[t]-Remy ;* France ; village sur le revers de la côte de S[t]-Quentin, à 3/4 de lieue de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions (3).

Annexes : LONGEVILLE, 1/2 lieue ; église, *S[t]-Quentin :* (vicaire résident). — CHAZELLE, 1/4 de lieue ; église, *S[t] Quentin* (4).

Patron, la Cathédrale. — Les institutions du 4 novembre 1643 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale de Metz.

(bailliage de Briey), comme l'avait été l'abbaye de S[t]-Martin-lès-Metz. Voir *Les Seigneurs de Saulny*, par F. des Robert, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1897, p. 61-166.

(1) Une partie de Vigneulles dépendait de Woippy, puis de Lorry ; mais l'église ne devait servir qu'à ceux qui étaient paroissiens de Saulny, ce qui donna lieu naturellement à plus d'une difficulté. L'église de Vigneulles est citée expressément dans toutes les confirmations des biens de l'abbaye S[t]-Martin, en 1157, 1186, 1188 (preuves de l'*Hist. de Metz*) : de plus, elle fut l'objet d'une décision particulière de l'évêque Bertram, reconnaissant le droit de cette abbaye, 29 mai 1182 (msc 59 B ; Arch. de la Préfect., H, 672).

Bien que le village de Saulny fût divisé en cinq bans différents, ayant chacun leur nom et leur seigneur « sans part d'autrui », on ne cite comme dépendances du village, au ban de Paperel, qu'un moulin et une tuilerie, que l'on prétend être fief (1711).

(2) Plus exactement : 1/3 de la dîme en vin et 1/2 de la dîme en grains, avec les novales entièrement ; mais on exceptait la dîme de la marlerie ou de la marguillerie, qui comprenait à Saulny la dîme d'une famille et à Vigneulles celle d'environ 40 mouées de vignes, et qui servait aux gages du maître d'école de Saulny et à l'entretien de l'église de Vigneulles.

(3) Pour ce qui était du Pays Messin ; ce qui était du ban de l'Évêché (mairies du Val-de-Metz) ressortissait au bailliage de Vic : ainsi la maison curiale était Évêché.

(4) Ce vocable de S[t] Quentin à Longeville et à Chazelles rappelle l'ancienne mère-église qui groupa sous sa juridiction les quatre villages de la côte S[t]-Quentin jusqu'à la fin du XIV[e] siècle, mais qui n'était plus au siècle dernier qu'un ermitage en ruines. (Voir une notice sur *Les ermites du Mont S[t]-Quentin* dans le *Bull. de la Soc. d'Arch. et d'Hist. de la Moselle*, IV, p. 96-118.)

Avant que Mgr d'Aubusson n'eût établi un vicaire résident à Longeville (1673), le curé binait régulièrement en cette église : il faisait l'office à Chazelles de trois dimanches l'un et les gens de Scy devaient y assister. Cet arrangement fut maintenu au siècle dernier, malgré des efforts réitérés pour faire valoir plus pleinement les droits de mère-église reconnus à l'église de Scy en 1391 par l'évêque Raoul de Coucy (msc 60, p. 183).

Décimateurs : le chapitre de Gorze pour 2/3 et le curé pour l'autre 1/3 (1).

Communiants, 270 (2). — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 30 l. — Langue française.

Sillegny, *S^t Martin ;* France ; village sur la Seille, à 3 lieues de Metz, où il ressortit pour les juridictions.

Annexes (3) : POMERIEUX, 1/4 de lieue ; église, *S^t Luc :* il y a un vicaire. — LOIVILLE, 1/4 de lieue ; chapelle, (*S^te Vierge*).

Patron, l'abbesse de S^t-Louis. — M^me l'abbesse de S^t-Louis nomme à cette cure, aux droits de l'abbaye de S^te-Marie-aux-Nonnains. Le concours ayant nommé à cette cure le 1^er septembre 1762, enjoignit à celui qu'il en pourvut de s'adresser en cour de Rome pour obtenir des bulles ; mais cette cour, prétendant que le mois de septembre n'était pas du nombre de ceux qui sont réservés au Souverain Pontife, les lui refusa : le pourvu eut recours au Parlement, qui donna un arrêt en vertu duquel il reçut ses institutions, le 14 mars 1763.

Décimateurs : l'abbesse de S^t-Louis pour les 3/4 de la dîme et le curé pour l'autre 1/4 (4).

Communiants, 287. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 54 l. — Langue française.

Woippy, *S^t Étienne ;* France ; village à gauche de la route de Metz à Thionville, à 3/4 de lieue de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : S^t-PIERRE, cense. — LA MAISON-NEUVE, cabaret. — LA MAISON-ROUGE, cabaret (sur la route de Metz à Thionville). — Les censes de : S^t-ÉLOY, 1/2 lieue, chapelle ; — S^te-AGATHE, 1/4 de lieue, chapelle ; — LA CENSE-AUX-CHÊNES (5).

Patron, la cathédrale de Metz (6). — On trouve dans les archives du chapitre

---

(1) Ceci s'entend de la grosse dîme ou dîme du vin ; la menue dîme se partageait par moitié. Comme la dîme du vin ne se payait pas en nature, mais à raison de 30 gros par journal de vigne, le chapitre de Gorze préféra, à la fin du XVII^e siècle, abandonner la totalité de la dîme au curé, de peur qu'il ne demandât la portion congrue.

(2) Chiffre inexact : en 1758 Longeville comptait 250 communiants ; et quand les habitants de Scy refusent d'aller chaque dimanche à l'église de Chazelles (1738), ils produisent un état nominatif de 300 communiants à Scy et 90 à Chazelles.

(3) Certains pouillés, et encore le msc 59 L, ajoutent aux annexes de Sillegny, Coin-sur-Seille alternativement avec Cuvry : on a vu (p. 351) que le curé de Sillegny avait toujours 1/3 de la dîme de Coin.

L'église de Pommérieux fut érigée en 1371 par la permission de l'évêque Thierry Bayer de Boppart, qui autorisa la célébration d'une messe basse les fêtes et dimanches. C'est en 1698 qu'on retira au curé de Sillegny l'autorisation de biner, afin de l'obliger à tenir un vicaire.

(4) Il est question de dîmes offertes par les habitants de Pommérieux à l'abbaye de S^t-Tron en reconnaissance d'un envoi de reliques, vers l'an 1000 (*Hist. de Metz*, t. II, p. 105). Ce village paraît aussi parmi les donations faites à S^t-Arnould qu'enregistra la bulle de Léon IX et que répètent ensuite les diplômes des empereurs et les bulles des papes suivants ; mais comment a-t-on pu voir (msc 59 B) un patronage de cure dans ces mots de Léon IX : « Pomeriolum etiam cum quo et per quod ecclesiastico more ipsum sæpedictum dotavimus monasterium » ?

(5) La cense du Chesne fut séparée de Woippy en même temps que Lorry et une partie de Vigneulles (p. 353, n. 5). Nous ne trouvons pas ailleurs mention de la cense S^t-Pierre ; mais aux abords de la ville les noms se multiplient et changent si facilement. — Il est question aussi de moulins donnés au chapitre de la Cathédrale pour une fondation de services religieux.

(6) Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 414, rapporte une bulle de Callixte II, du 5 avril 1123, confirmant au trésorier de la Cathédrale l'église et les biens de Woippy et de Lorry (cfr *Hist. de Metz*, t. II, p. 236).

de la cathédrale de Metz (layette cotée 9, n° 26) une bulle donnée par le pape Jules II le 5 des ides de janvier 1511, à l'occasion d'une contestation survenue entre Nicolas Toussaint et Jean Mercier, soi-disant pourvus canoniquement de la cure de Woippy, et les lettres d'union de la même cure au chapitre de la cathédrale (1). Comme l'église de Woippy est éloignée du village, les habitants ont fait bâtir une chapelle pour avoir des hosties toujours prêtes pour les malades.

Décimateur, le chapitre de la cathédrale de Metz (2).

Communiants, 324. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te-Agathe, près de Metz (3). — Les institutions de 1630 ont été données sur la nomination de l'abbesse de S^te-Claire de Metz. Les institutions de 1632 sont les dernières qui aient été données pour cette chapelle.

ARCHIPRÊTRÉ DE NOISSEVILLE

Argancy, *S^t Laurent;* France ; village sur la rive droite de la Moselle, à 2 lieues de Metz, où il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : ANTILLY, 1/2 lieue ; église où le curé bine, *S^t Barthélemy ;* il y a une chapelle castrale (4). — BUYS, 1/4 de lieue. — OLGY, 1/4 de lieue.

Patron, la cathédrale de Metz et le concours. — Le tournaire de la cathédrale de Metz a nommé à cette cure en 1589, et toutes les fois qu'elle a vaqué depuis, dans les mois non réservés au S^t-Siège : cette cure, ainsi que la terre d'Argancy, appartenait à l'évêché de Metz ; ce fut l'évêque Conrad qui l'échangea, ainsi qu'Antilly et Olgy, contre les villages de S^t-Clément, Chenevière et la Bouche (5), situés

---

(1) A cause de ses relations avec le chapitre et en particulier avec la trésorerie de la Cathédrale, il n'est pas étonnant de retrouver parmi les curés de Woippy quelques grands noms de chanoines : Jean Mercier (Joannes Mercerii, et non Mercurii, comme il est écrit p. 244), Nic. Toussain (Toussani, p. 242), et même le cardinal Pierre de Acolytis (p. 244, n. 4). Il y a en effet une bulle de Léon X, du 19 avril 1513 (n° 1862 des Regestes publiés par le cardinal Hergenrœther, 1884), accordant « Petro tituli S^ti Eusebii presbytero cardinali liberum accessum ad præposituram ecclesiæ B. Mariæ Rotundæ et ad parochialem ecclesiam de Wappeyo prope Metas a Julio II in simul unitas, cedente vel recedente Nicolao Toussain, qui illas nunc obtinet ». Le même jour (n° 1863 des Regestes), le cardinal Pierre obtenait l'expectative de la princerie de Metz.

(2) Le curé n'avait qu'un préciput de 35 quartes de blé et 15 d'avoine sur les grosses dîmes avec quelques novales et son beuvrot. Aussi après la déclaration du Roi de 1687, aima-t-il mieux se réduire à la pension de 300 l. (1711).

(3) Cet article n'est point inscrit sous un nom de paroisse, mais à la suite des chapelles des paroisses de Metz : il concerne cependant très certainement la paroisse de Woippy, car le curé distingue en 1711 la cense de S^te-Agathe appartenant à M^lle Jallon de la ville de Metz, et la « chapelle ou oratoire champêtre de S^te-Agathe, de laquelle dépendent une petite maison avec ses usuaires et environ 4 jours 1/2 de terres labourables, appartenant aux dames religieuses de S^te-Claire de Metz, qui ont soin d'y faire célébrer une messe basse chaque année le 5^e de février ».

(4) Au lieu d'une chapelle castrale, le curé mentionnait, en 1711, un oratoire champêtre avec « 5 écus de revenu hypothéqués sur une maison sise audit Antilly. Les héritiers de feue M^me d'Haraucourt, dame vouée d'Antilly, sont chargés par son testament d'entretenir cet oratoire. »

(5) Lisez : La Ronche ou la Ronxe ; ces 3 villages, composant la mairie de S^t-Clément, entrèrent complètement dans le domaine temporel de l'Évêché (châtellenie de Moyen), par suite de l'échange fait avec le duc de Lorraine pour la ville de Marsal en 1593 (p. 264, n. 2).

au pays des Vosges, et qui appartenaient au chapitre de la cathédrale de Metz. On trouve dans les archives de ce chapitre (layette cotée Z, n° 152) une copie du rachat qu'il fit, en 1354, de la terre d'Argancy sur le s^r^ Baudoche.

Décimateurs : le chapitre de la cathédrale perçoit toutes les grosses dîmes et la moitié des menues à Argancy, Antilly et Olgy (1) ; le curé a l'autre moitié et partage, en outre, toutes les dîmes de Buys avec M. Sol.

Communiants, 250 et une famille calviniste (2). — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Ars-lès-Cuneхy ou **la-Quennexy**, *S^t^-Lambert*, évêque et martyr ; France ; village à 1 lieue 3/4 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : Chany ou La Horgne (La Horgne-à-Ars ou à-Grève, hameau), tout près d'Ars. — La Grange-aux-Bois, 1/4 de lieue, cense (3). — Jury, 1/2 lieue ; chapelle (4). — Mercy-le-Haut, 1/4 de lieue ; chapelle castrale et bénéficiale, dont M. de Mercy est collateur. — Marsilly, 1/2 lieue. — Aubigny (5).

Patron, la cathédrale de Metz. — Le chapitre de la cathédrale de Metz jouit du patronage de cette cure dès le commencement du XIII^e^ siècle : on trouve dans les archives de ce chapitre (layette F) une lettre en parchemin de l'évêque Conrad, écrite en 1220, portant confirmation de cette cure et de plusieurs autres, cédées à la cathédrale de Metz par les abbés bénédictins de la même ville.

Décimateurs : la cathédrale pour les 2/3 de la grosse dîme à Ars, le curé pour 1/3 ; à Jury, le chapitre de S^te^-Reinette pour 1/2, la cathédrale pour 1/6 et le curé pour 1/3 ; à Mercy-le-Haut, le curé de S^t^-Étienne de Metz, avec sa fabrique, pour 2/3, et le curé d'Ars pour l'autre ; à Chany, les Célestins pour la 1/2, la cathédrale pour 1/3 et le curé pour 1/6 ; à la Grange-aux-Bois, M. [Le] Duchat, conseiller au Parlement, seul : le curé a les novales ; à Marcilly, le chapitre de S^t^-Sauveur pour la 1/2, le curé 1/6 et 1/9, les seigneurs le reste. Le curé a toute la menue dîme à Ars, à Jury, à Mercy-le-Haut, à la Horgne, dans laquelle est comprise la dîme de foin et de vin (6).

Communiants, 500. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 3 l. 15 s. — Langue française.

Mercy-le-Haut. *Chapelle de S^t^-Jean-Baptiste* (7). — En 1628, Jean Bertrand de

---

(1) Sur ce domaine du chapitre, les seigneurs voués n'avaient aucune part à la dîme ; mais le curé d'Argancy, outre la moitié des menues dîmes, avait sur la grosse dîme un préciput de 20 quartes de blé et 10 d'avoine. Le curé d'Ars-Laquenexy avait, sur la même dîme, un préciput variable, comprenant pour trois années successives le tiers de 7, 9 ou 11 quartes de blé.

(2) En 1766, on indique 280 communiants pour Argancy et Olgy, plus 100 pour Antilly et Buy ; aussi l'église, qui n'offrait que 220 places, dut-elle être reconstruite : elle fut bénite le 28 octobre 1779.

(3) On autorisa en 1787 une chapelle castrale à la Grange-aux-Bois en faveur de M. de Belchamps.

(4) A Jury, une chapelle en ruines, sous l'invocation de *S^t^ Thomas*, appartenant à M^rs^ de la Cathédrale ; elle n'a point de revenus, sinon 7 jours de bois (1711).

(5) Aubigny revient plus loin parmi les annexes de Colombé, et avec raison : la table du pouillé ne l'attribue qu'à cette dernière paroisse.

(6) Nous avons dit le préciput du curé d'Ars sur la dîme d'Argancy ; il avait encore, outre quelques terres au ban d'Ars, 3 mouées de vigne situées au ban de Lessy.

(7) Elle a environ 25 écus de revenu, est obligée à 23 messes (1711).

S[t]-Jure, seigneur de Mercy, nomma à cette chapelle pour cause de fondation et de dotation. M. Jean-Pierre Dattel y a nommé en 1774, comme héritier de M. de S[t]-Jure.

Charly, *Nativité de Notre-Dame ;* France ; village à 1 lieue 3/4 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : Malroy (Malleroy), 1/2 lieue ; église, *S[t] Maurice :* (vicaire résident). — Xieulle ou Chieulles, 1/2 lieue, village ; chapelle, *S[t] Jean-Baptiste.* — Rupigny, 1/4 de lieue. — Poulize (1), cense, 1/4 de lieue. — La Pavilly [Paouilly], cense, 1/4 de lieue.

Patron, la cathédrale de Metz (et le concours). — Les institutions du 15 juillet 1714 ont été données sur la nomination du concours. Le tournaire de la cathédrale nomme à cette cure dans les mois non réservés au S[t]-Siège.

Décimateurs : à Charly, la cathédrale et M. Besseur, conseiller au Parlement ; la cathédrale seule à Xieulles, Rupigny et Poulize (2).

Communiants, 120 (3). — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 50 l. — Langue française.

Chesny ou **Cheny**, *S[t] Nicolas ;* France ; village situé près les bois de Fleury, à 2 lieues de Metz, où il relève pour toutes les juridictions.

Annexe : Le Cheval-Rouge, poste aux chevaux.

Patron, le seigneur du lieu (4). — Les seigneurs temporels de Chesny jouissent du patronage de cette cure ; les institutions de 1704 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination, à cause de cette seigneurie.

Décimateur, le curé seul (5).

Communiants, 80. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Colombé (Colombey), *S[t] Nabor ;* France ; village à 3/4 de lieue de Pange et 2 lieues 1/4 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

---

(1) Ce nom n'est qu'une fausse orthographe du suivant, qui devrait aussi s'écrire mieux, Paouilly.

(2) On omet les dîmes de Malroy, ou plutôt il y a une confusion : car à Charly les décimateurs sont les seigneurs du lieu ; dans les annexes et dépendances, c'est le chapitre de la Cathédrale. Le curé n'a aucune portion dans les dîmes : il tire seulement sur les dîmes du chapitre 60 quartes de blé et 20 d'avoine ; de plus il a 24 arpents de terres labourables et un char de foin.

(3) Ce chiffre convient à l'un ou l'autre village, non à l'ensemble de la paroisse, où l'on comptait 400 communiants en 1753. En 1771, les habitants de Chieulles, désireux d'obtenir un vicaire résident à côté de leur chapelle, présentaient un état nominatif de 108 communiants de cette seule localité.

(4) C'est en 1693 que Mgr d'Aubusson reconnut ou confirma au s[r] d'Auburtin et à ses successeurs dans la seigneurie de Chesny le droit de patronage de cette cure, « à cause des soins que le s[r] d'Auburtin a pris et des frais qu'il a faits pour la rétablir et la redoter ». Lorsque le seigneur fit usage de ce droit, en 1704, les Célestins de Metz protestèrent à titre de décimateurs, mais en vain. On a vu p. 156 que Chesny était auparavant annexe de Mécleuves : un arrêt du Parlement du 7 décembre 1663 obligea le curé de Mécleuves, qui binait à Orny, de fournir un vicaire pour le service de Chesny ; c'est peu après que cette église fut érigée en cure.

(5) Un accord avec les P. Célestins avait ainsi réglé la pension du curé, qui tirait toutes les dîmes et rendait à ces religieux 15 quartes par tiers.

Annexes : Aubigny, 1/4 de lieue. — Coincy, 1/2 lieue; le curé y réside.

Patron, l'abbé de Senones et le concours. — L'abbé de Senones est décimateur et patron de Colombé : ce lieu est un très ancien fonds de l'abbaye de Senones, puisqu'il est rappelé dans des titres des années 1111, 1112 et 1152 (1). Jean, évêque de Metz, en donna la dîme ou l'église à l'abbaye de Senones, l'an 1124, du consentement des princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz. Isabelle de Craincourt et Thierry, son fils, voués de Colombé, vendirent à l'abbaye de Senones tout ce qu'ils possédaient à Colombé : l'acte de cette vente est de 1246. (*Notice de la Lorr.*, t. I, col. 246.)

Décimateurs : l'abbé de Senones pour la 1/2 à Coincy et Aubigny, les Bénédictins de S^t^-Symphorien de Metz pour l'autre 1/2 à Aubigny, les seigneurs de Coincy et de Colombé se partagent les autres moitiés (2).

Communiants, 100 (3). — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 15 l. — Langue française.

Courcelles-sur-Nied, *S^te^ Magdelaine ;* France; village à droite de la Nied, à 5 lieues de S^t^-Avold, à 3 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : Villers, 1/4 de lieue; église, *S^t^ Maximin :* (vicaire résident) (4). — Chailly, 1/4 de lieue, cense. — (La terre de) Champel, 1/4 de lieue, cense. — Cuneky ou La Quennexi (Laquennexy), village.

Patron, l'abbé de S^t^-Vincent. — Longtemps avant Bouchard, évêque de Metz, qui vivait au XIII^e^ siècle, les abbé et religieux de S^t^-Vincent jouissaient du droit de patronage dans cette église, puisqu'il en est fait mention dans les bulles des papes Alexandre III et Célestin III, qui sont toutes les deux du XII^e^ siècle (5). Mais ce prélat, voulant faire du bien aux abbé et religieux de S^t^-Vincent, réunit à leur abbaye l'église de Courcelles avec tous ses revenus, pour en jouir aussitôt après le décès de celui qui en était alors curé, « bien entendu, dit la bulle d'union, que l'abbé et les religieux donneront un revenu suffisant au vicaire qu'ils commettront pour la desservir en leur place; et de crainte qu'il ne survienne, dans la suite, quelque brouillerie à l'occasion de ce revenu, qu'on pourrait étendre ou diminuer à fantaisie, nous statuons dès aujourd'hui, dit le prélat, du consentement de notre archidiacre et des abbé et religieux de S^t^-Vincent, que le vicaire qui sera commis recevra toutes les oblations, aumônes, anniversaires, trentièmes et tous les deniers de visites, baptêmes et confessions ». Il lui assigne, de plus, un logement qui appartenait à

---

(1) D. Calmet dit : 1123 et 1152. Dans la pièce de 1111, imprimée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, l'empereur confirme les possessions de l'abbaye « apud Columbare ».

(2) Ceci n'est pas très clair : en 1711, « l'abbé de Senones est seul décimateur pour la grosse dime de Collombé et Coincy, et partage celle d'Aubigny avec les R. P. de S^t^-Symphorien; sur laquelle dîme il doit au curé 50 quartes de blé moitange, et les P. de S^t^-Symphorien 2; et le curé a la menue dime de Coincy ».

(3) 140 communiants, plus 26 enfants susceptibles d'instruction (visite de 1784).

(4) La présence de ce vicaire fut ordinairement une cause de difficultés : dès le début, en 1749, les gens de Villers se plaignirent de ne pouvoir le loger; plus tard, le curé de Courcelles demanda, à plusieurs reprises, de n'avoir point de vicaire, préférant biner lui-même à Villers.

(5) Les bulles de 1178 et 1192 sont parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*; la charte de l'évêque Bouchard, du 3 février 1292, est parmi les preuves inédites de cette *Hist.* (msc 145, p. 218); elle mentionne, comme déjà la bulle de 1192, la chapelle de Villers.

l'abbé, une mesure de blé de froment, un pré situé dans le finage de Courcelles entre la corvée de l'abbé et le bois qu'on appelle Chency : il veut qu'il touche, en outre, sur les grosses dîmes, autant de gerbes de vayin que trois ouvriers peuvent en battre et en vanner dans un jour, et, sur les mêmes, 20 sols messins, moitié à la Nativité de S^t Jean-Baptiste et l'autre à la S^t Martin d'hiver : ce qui doit monter en tout à la somme de 30 l. de petits tournois, avec charge à l'abbé et aux religieux de la compléter, s'il est démontré que les revenus ne la produisent pas.

Décimateurs : l'abbé de S^t-Vincent a les 2/3 à Courcelles, à Cunexy, Chailly et dans une partie du ban de Villers ; le curé l'autre 1/3 dans le même endroit ; M. Goussaut, seigneur de Villers, est décimateur pour le reste du ban. Les religieux de S^t-Symphorien ont les 2/3 à Champel, l'abbé de S^t-Vincent les 2/3 dans l'autre tiers, et le curé a le reste (1).

Communiants, 160. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Failly, *S^t Trudon ;* France ; village situé dans un fond, à 2 lieues 1/2 de Norroy-le-Veneur, 1 lieue 1/2 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : SERVIGNY (lès-S^te-Barbe), 1/4 de lieue ; église, *S^te Catherine :* il y a un vicaire résident. — VRÉMY, 1/4 de lieue ; (chapelle, *S^t Maur*). — VILLERS-L'ORME, 1/4 de lieue ; (chapelle, *le S^t Esprit*). — AUGNY-SOUS-GRIMONT, (cense). — POIXE, VANY, hameaux, 1/4 de lieue.

Patron, Monseigneur (et le concours). — Le patronage de cette cure appartient à Monseigneur, aux droits du chapitre de Hombourg, supprimé par décret du 5 décembre 1743. Le chapitre de la cathédrale de Metz voulant concourir, avec l'évêque Jacques, à la dotation de la collégiale de Hombourg, lui céda l'église paroissiale de Failly, dont il avait le patronage, pour en jouir à perpétuité en qualité de propre pasteur : l'acte de cette donation est daté de la 3^e férie avant la Purification de l'an 1256 ; en conséquence de cette donation, Jacques, évêque de Metz, incorpora cette cure avec tous ses revenus au chapitre de Hombourg, de manière qu'aussitôt qu'elle viendrait à vaquer, soit par la mort ou par la résignation de celui qui en était alors curé, le chapitre de Hombourg en serait mis en possession, pour en jouir et convertir les revenus [au profit] de leur église et de la manière qu'il voudrait. La charte de cette union est de l'an 1257, 4^e férie avant Pâques ; cette union fut renouvelée par Bouchard, évêque de Metz, en 1288 (2).

Décimateurs : le séminaire de S^t-Simon a les 2/3 de la grosse dîme dans l'étendue de la paroisse, aux droits du chapitre de Hombourg (3), et le curé a l'autre 1/3. L'abbé de S^t-Vincent a la meilleure partie des dîmes de Villers-l'Orme, une partie de celles de Servigny. Les religieux de S^t-Symphorien sont aussi décimateurs

(1) Le chapitre de la Cathédrale avait la moitié de la dîme d'un ban appelé le ban de Chailly outre les bois ; l'autre moitié se partageait entre l'abbé de S^t-Vincent (2/3) et le curé (1/3).

(2) Voir les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145, p. 168-169).

(3) La part de Hombourg nous paraît exagérée, car en 1711 et en 1741 l'on indique le chapitre de la Cathédrale comme décimateur pour 2/3, et celui de Hombourg pour 1/3, dans lequel le curé a 1/3. — L'hôpital S^t-Nicolas dîmait aussi quelques terres au ban de Failly.

à Servigny. Le seigneur de Vrémy a la 1/2 et la 1/2 de l'autre moitié des dîmes de ce lieu.

Communiants, 900. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 60 l. — Langue française.

Fleury, *Nativité de Notre-Dame ;* France; village à droite de la Seille, à 2 lieues de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions (1).

Patron, l'abbesse de Ste-Glossinde et le concours. — Le patronage de cette cure dépend de l'abbaye de Ste-Glossinde : elle jouissait de ce droit au commencement du IXe siècle, puisqu'il est rappelé dans le dénombrement des biens et privilèges de cette abbaye, qui se trouve dans les lettres patentes que Louis le Débonnaire fit expédier en sa faveur l'an 821. Louis de Germanie la confirma dans la possession de Fleury et du don de la cure en 875 ; Thierry, évêque de Metz, en 962, et le pape Innocent II, l'an 1139 [*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 37, 75, 113]. Mme de Randeck, abbesse de Ste-Glossinde, et les dames de cette abbaye se transportèrent à Fleury, le 16 avril 1434, pour y tenir les plaids et faire reconnaître le droit qu'elles avaient à Fleury, ce qui fut exécuté (Arch. de l'abbaye de Ste-Glossinde).

Décimateurs : l'abbesse de Ste-Glossinde a les 2/3 (2) et le curé l'autre 1/3.

Communiants, 160. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 12 l. — Langue française.

Les Étangs, *la Ste Vierge ;* France (3) ; village situé à 1 lieue de Courcelles-Chaussy, 2 de Boulay et 3 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : La Beuverie, 1/4 de lieue; (église paroissiale). — Bonféy, moulin (4).

Patron, Monseigneur. — Monseigneur nomme à cette cure, aux droits du chapitre de Notre-Dame-la-Ronde. La cure de Retonféy, dont La Beuverie était succursale, fut donnée, avec toutes ses dépendances, au chapitre de Notre-Dame-la-Ronde par les comtes de Salm, qui la tenaient en fief des évêques de Metz. Bertram qui occupait alors, c'est-à-dire en 1189, le siège de cette ville, confirma cette donation, ou plutôt en fut lui-même l'auteur, puisque Henri, comte de Salm, lui avait remis cette église en le priant d'en disposer en faveur du chapitre de Notre-Dame-la-Ronde (5).

---

(1) Comme dépendances, on indiquait en 1711 un moulin sur la Seille et deux tuileries dans les deux forêts, l'une appartenant à l'abbesse de Ste-Glossinde et l'autre à l'hôpital St-Nicolas. Il y aurait eu, selon le *Dictionn. topogr. de la Moselle*, un village ruiné entre Pouilly et Fleury, du nom d'Amandillier : au XVIIe siècle, ce nom parfois modifié ne désigne qu'un ban, « le ban de Mandelier sos boy », dont la seigneurie et les dîmes appartenaient aux religieux de l'abbaye de St-Clément.

(2) L'hôpital St-Nicolas avait 1/3, tout comme l'abbesse de Ste-Glossinde et le curé. Celui-ci était en partie seigneur du lieu, ayant « son ban particulier, appelé le ban Le Prestre, vers la tuilerie de l'hôpital », avec une bergerie et diverses terres « les courvées de la cure » franches de dîme.

(3) La table du pouillé met avec plus de raison Les Étangs en Lorraine, tandis que La Beuverie était France : or la cure, à cause de la situation de l'église, était désignée souvent sous le nom de La Beuverie. La précision est ici nécessaire, car la question de nationalité a joué un grand rôle dans l'érection de cette cure.

(4) Il faut ajouter ici La Bruyère, que le pouillé maintient encore à Retonféy.

(5) Au lieu de cette notice, qui concerne plutôt Retonféy, pourquoi D. Tabouillot n'a-t-il pas raconté l'érection encore récente de la cure des Étangs ? Grâce à la chapelle bénéficiale

Décimateurs, ... (1). — Communiants, 145. — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue française.

Les Étangs, paroisse de Retonféy. *Chapelle de la S^te-Vierge.* — Depuis 1626, les institutions pour cette chapelle ont été données sur la nomination des seigneurs du lieu, marquis de Custine (2).

Magny, *S^t Martin;* France ; village sur la Seille, à 5/4 de lieue de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : Peltre (Petre), 1/2 lieue; (vicaire résident) (3). — Crépy, 1/2 lieue, (dépendant de Peltre). — Censes : La Basse-Bévoy, 1/2 lieue ; — La Haute-Bévoy ; — (La Horgne-a-Peltre) (4).

Patron, l'abbé de S^t-Clément et le concours. — On trouve dans les archives de S^t-Clément deux lettres, une d'Étienne, évêque de Metz, l'autre d'Adalbéron, archevêque de Trèves, qui ne qualifient l'église de Magny que du titre de chapelle (5), dont la couverture était alors en fort mauvais état, ce qui donna lieu à un procès entre l'abbé et les religieux de S^t-Clément d'une part, et les habitants de Magny d'autre part : ces derniers ont été condamnés à réparer et entretenir la chapelle, par sentence de Théodoric, princier et archidiacre de l'église de Metz ; ce qui fut confirmé par Étienne, évêque de Metz, et par Adalbéron, archevêque de Trèves [1144].

---

dont il sera question à la fin de cet article, le service divin se célébrait aux Étangs depuis longtemps et depuis 1727 il y avait un vicaire résident ; mais en 1742 les agents du marquis de Custine, seigneur des Étangs, virent là un bon moyen de vexer M. de Blair, seigneur de La Beuverie et de La Bruyère, et refusèrent au public l'usage de l'ancienne chapelle, qui appartenait à leur seigneur. Immédiatement M. de Blair y suppléa, provisoirement d'abord, par une salle de son château, puis par la construction d'une nouvelle chapelle sur son terrain de La Beuverie, n'y ayant entre les deux chapelles qu'une distance de 26 toises. Du côté lorrain on eut de l'inquiétude, peut-être du regret, et M. de Custine essaya de revenir à l'ancien ordre de choses, en faisant abandon de sa chapelle à ses sujets des Étangs, qui demandèrent le rétablissement du vicaire comme du passé ; il était trop tard. M. de Blair céda aussi, à la communauté de La Beuverie, la chapelle qu'il avait fait bâtir et meubler, et l'évêché soutint ses prétentions. En 1748, on demanda l'érection en mère-église de cette nouvelle chapelle ; les sujets de M. de Custine, désireux également de se séparer de la paroisse de Retonféy, réclamèrent pour que la nouvelle paroisse fût érigée dans leur chapelle : ils eurent encore le dessous, lorsqu'on régla définitivement cette érection par décret du 1^er mars 1750. Le chapitre de Notre-Dame-la-Ronde ayant été supprimé sur les entrefaites, son droit de collation revint à l'évêque, pendant que le séminaire de S^t-Simon héritait de ses biens. Mais les divisions du début pesèrent encore longtemps sur la situation de cette cure.

(1) Les principaux décimateurs étaient les chanoines de S^t-Thiébault ; le curé de Hayes partageait avec eux la dime d'un canton au ban des Étangs. On comptait, en 1766, 202 communiants, et le revenu du curé se montait à 300 l.

(2) Les revenus de la chapelle étaient de 50 l., et ses charges, 4 messes par an aux fêtes de la S^te Vierge. Pour maintenir la prépondérance de sa chapelle en 1743, M. de Custine aurait volontiers uni ce petit bénéfice au titre de vicaire des Étangs, mais cela ne suffit point ; et comme le chapelain en titre était alors un prêtre du diocèse de Trèves résidant à Virton, les Récollets de Boulay acquittèrent pendant quelque temps les charges de cette chapelle.

(3) En 1782, M. Jean-Nicolas Ferrand obtint l'autorisation d'une chapelle castrale dans son château de Peltre, sous l'invocation de S^t Jean-Baptiste.

(4) Le curé mentionne encore, en 1711, « une ferme nommée S^t-Pierre, mais la maison est à présent déserte » : ce nom est resté au ruisseau qui coule de Chesny à Magny.

(5) Magny n'était alors qu'une annexe de S^t-Privat-lès-Montigny : il semble (p. 156) que cette relation ne fut intervertie que vers le début du XVII^e siècle.

Georges d'Aubusson de la Feuillade, évêque de Metz, essaya [7 juillet 1671] de démembrer les villages de Petre et de Crépy de la paroisse de Magny ; mais, à la requête de l'abbé et des religieux de S[t]-Clément et sur leurs plaintes touchant cette innovation, le Grand Conseil rendit en leur faveur un arrêt [30 septembre 1673] portant qu'il y a abus en l'érection en cure, faite par M. l'évêque de Metz, des hameaux de Petre et de Crépy, ordonnant néanmoins qu'il y aura un vicaire résidant actuellement au village de Petre, pour administrer les sacrements aux habitants dudit lieu et à ceux de Crépy et faire le service ordinaire ; lequel vicaire jouira des revenus provenant des obits, offrandes, fondations et généralement de tout ce qui appartient au crû de l'église, et auquel vicaire le curé de Magny sera tenu chaque année de payer la somme de 100 l., sauf son recours contre les religieux, prieur et couvent de S[t]-Clément de Metz comme gros décimateurs (1).

Décimateurs, les religieux de S[t]-Clément (2).

Communiants, 300 ; 9 familles calvinistes, 1 juive. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Mescleuves ou **Mécleuves**, *Nativité de Notre-Dame ;* France ; village situé dans un fond, à 2 lieues de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : Orny, 1/2 lieue ; (*S[t] Denis :* vicaire résident). — Censes : Cama, 1/2 lieue ; — Pierrejeux, 1/4 de lieue ; — Frontigny, 1/4 de lieue (3).

Patron, la cathédrale de Metz et le concours. — Le patronage de cette cure appartient au chapitre de la cathédrale de Metz. Les institutions du 6 mars 1587 ont été données sur la nomination du tournaire de ce chapitre : Monseigneur y a nommé le 3 novembre 1637 et le 12 mars 1646, en vertu d'un indult. Le concours y a eu lieu le 4 février 1738.

Décimateurs : la cathédrale seule pour la grosse dîme à Mescleuve et Orny, pour les 2/3 à Frontigny ; le curé a le 1/3 de la grosse et menue dîme à Frontigny, toute la dîme de Cama et toutes les menues dîmes de Mescleuve (4).

Communiants, 80. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 160 l. — Langue française.

Méy, *S[t] Pierre ;* France ; village situé dans la plaine de S[te]-Barbe, à 3 lieues de Pange et 5/4 de lieue de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

---

(1) Ces pièces de 1671 et 1673 se trouvent au portefeuille msc 60, p. 291-297. Du côté de S[t]-Privat, la situation de la cure de Magny resta assez troublée jusqu'en 1756.

(2) Il y eut, à plusieurs reprises, des arrangements entre l'abbé de S[t]-Clément et ses religieux pour la séparation de leurs menses ; on y réglait aussi le partage des charges, comme était l'entretien des églises et la pension des curés. En 1711, le curé de Magny déclare que le fixe de sa cure comprend les menues dîmes de Magny et Peltre, 6 hommées de vignes à Peltre et quelques terres labourables à Magny : « cependant il fait son option (de la portion congrue) pour ne pas avoir la charge des vicaires ».

(3) Frontigny avait été anciennement uni à la paroisse d'Ars-Laquenexy, et Chesny dépendait de Mécleuves jusque vers 1670.

(4) A Orny, la Cathédrale levait aussi la menue dîme, ne laissant au curé que la dîme novale ; à Pierrejeux, domaine de l'abbaye de S[t]-Clément, le curé partageait les dîmes avec cette abbaye.

Annexes (1) : VANTOUX, 1/4 de lieue; chapelle, *S[t] Barthélemy*. — GRIMONT, (château), 1/4 de lieue; chapelle castrale.

Patron, la cathédrale de Metz (2) et le concours. — Les institutions du 1[er] août 1619 ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale de Metz; Monseigneur y a nommé le 26 novembre 1643, en vertu d'un indult. Cette église est appelée vicairie perpétuelle dans les institutions du 1[er] août 1619.

Décimateurs : la cathédrale de Metz pour 1/3, les religieux de S[t]-Clément pour 2/3.

Communiants, 200 (3). — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 23 l. — Langue française.

Vantoux. *Chapelle de S[t]-Barthélemy*. — 1630, *jure devoluto*; on n'y a pas institué depuis.

Noisseville ou **Noizeville**, *Translation de S[t] Étienne*; France; village à gauche de la route de Metz à Sarrelouis, à 2 lieues de Pange et de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : NOUILLY, 1/2 quart de lieue; chapelle, *S[te] Agnès*. — LE MOULIN-REGNIER (4).

Patron, la cathédrale de Metz et le concours. — Quoique cette cure soit désignée sous le nom de vicairie perpétuelle dans plusieurs institutions, le concours ne se l'est pas moins assujettie : les institutions du 15 novembre 1700 ont été données sur sa nomination, avec charge au pourvu de demander des bulles à Rome.

Décimateurs : la cathédrale pour 2/5, les seigneurs pour autant et le curé pour l'autre 1/5.

Communiants, 130 (5). — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 60 l. — Langue française.

Pontoy, *S[t] Genest*, martyr; France; village situé sur une hauteur, à un 1/2 quart de lieue de la route de Metz à Strasbourg, à 3 lieues de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions (6).

---

(1) Ajouter : la cense de LA TOUR et deux moulins sur le ruisseau de Vallières (1711). Grimont est déjà porté comme annexe de S[t]-Julien, mais à tort.

(2) Ce patronage appartenait primitivement à l'abbaye de S[t]-Martin-devant-Metz et se trouve mentionné dès 1186; ce fut la part de cette abbaye dans le secours que les monastères bénédictins accordèrent au chapitre de la Cathédrale vers 1220 (*Hist. de Metz*, t. II, p. 417). On trouve parmi les preuves inédites de cette *Hist.* (msc 145, p. 69) une bulle d'Honorius III, du 20 mars 1225, confirmant cette donation de Mayey ainsi que des églises S[t]-Laurent et S[t]-Victor de Metz.

(3) Ce chiffre, qui n'est qu'approximatif, se décompose ainsi en 1783, alors que les habitants de Vantoux cherchaient à obtenir un vicaire résident : 85 communiants à Méy, 141 à Vantoux, où l'on compte aussi une famille protestante et une communauté de juifs (35 feux) avec une synagogue.

(4) Sans parler du moulin Regnier, on mentionne, en 1769, les moulins de LA TRINITÉ et de COUPILLON; mais l'on ajoute, comme dépendance de Noisseville, Leauvallière dite la Basse, que le pouillé rattache à S[t]-Agnan.

(5) Cette indication ne convient pas à l'ensemble de la paroisse : Nouilly seul compte 192 communiants, et obtient de ce chef un vicaire résident en 1769.

(6) Dépendance : le moulin de GRÈVE, ferme appartenant à M[rs] de la cathédrale de Metz (1711).

Patron, l'écolâtre de la cathédrale de Metz et le concours. — Les institutions du 5 juillet 1575 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de l'écolâtre de la cathédrale de Metz ; Monseigneur y a nommé le 13 novembre 1636 et le 20 mai 1645, en vertu d'un indult.

Décimateurs : l'écolâtre pour 2/3 et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 280. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 100 l. — Langue française.

Pouilly, *S^t Remy ;* France ; village situé sur une hauteur, sur le chemin de Metz à Nomeny, à 2 lieues de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe : S^t-Thiébault, cense.

Patron, l'abbé de S^t-Symphorien et le concours. — Pouilly avait déjà le titre de mère-église en 1296 ; mais il paraît qu'à cette époque la paroisse était peu considérable, puisqu'en cette année Bertram, évêque de Metz, unit cette cure à celle de Marly, dont le patronage appartenait à l'abbaye de S^t-Symphorien (1). Monseigneur y a nommé le 13 novembre 1638, en vertu d'un indult, le concours n'ayant pu avoir lieu à cause de la guerre. Les institutions du 2 septembre 1724 ont été données sur la nomination du concours.

Décimateurs : les religieux de S^t-Symphorien pour la 1/2 et le curé pour l'autre.

Communiants, 80. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Pournoy-la-Grasse, *S^te Barbe ;* France ; village à droite sur la Seille, à 3 lieues de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Verny, 1/4 de lieue ; église, *S^t Michel :* il y a un vicaire. — Avigy (Afigy), cense, 1/4 de lieue. — Écoute s'il pleut, moulin dont il ne reste que des vestiges.

Patron, l'abbesse de S^t-Louis et le concours. — M^me l'abbesse de S^t-Louis jouit du patronage de la cure de Pournoy-la-Grasse, dite autrefois Orseval (2), aux droits de l'abbaye de S^t-Pierre-aux-Nonnains (3) de la ville de Metz. Les institutions du 7 mai 1587 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de l'abbesse de S^te-Marie, excepté celles du 3 avril [1743], qui l'ont été sur la nomination du concours.

---

(1) La date de 1296 est incompatible avec le nom de l'évêque Bertram, mais nous n'osons corriger cette date, ne connaissant point la pièce qu'on veut citer ici. Il est du reste question de Pouilly et de Marly, en tant que simples chapelles « capellam de Pauliaco » dès 1032 ou 1033, quand l'évêque Thierry II confirme et augmente les possessions de S^t-Symphorien (Arch. départ., H, 1672 ; comp. aussi H, 1602).

(2) Déjà en 1607 (p. 156), Orceval avait disparu : il y eut contestation si la mère-église devait être à Verny ou à Pournoy ; en 1684, Mgr d'Aubusson décida en faveur de Pournoy, bien que le curé résidât alors à Verny, mais ce dernier village était « pauvre et composé pour la plupart d'hérétiques ». La position d'Orceval est indiquée de cette façon : sur le bord de la rivière de Seille, à un demi-quart d'Avigy, 1/2 lieue de Verny et 3/4 de Pournoy.

(3) Ceci est une distraction suggérée à D. Tabouillot par une analyse fausse des institutions de 1587, que pourtant il corrige aussitôt en les mettant au nom de l'abbesse de S^te-Marie (p. 49, 156).

Décimateurs : l'abbesse de S^t-Louis pour les 2/3 de la grosse dîme à Pournoy, Verny et Afigy, et pour les 2/3 de la menue dîme à Pournoy et Afigy ; le curé a tout le reste.

Communiants, 160. — Revenu du curé, 1100 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Retonfey, *S^t Martin ;* France ; village à droite de la route de Metz à Sarrelouis, à 1 lieue de Pange, 2 1/2 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Beuville (Béville), cense, 1/2 lieue. — Glattigny, 1/2 lieue. — Gras, 1/4 de lieue. — La Bruyère, 3/4 de lieue (1). — Vaudreville, cense, 1/2 lieue.

Patron, Monseigneur. — Mgr nomme à cette cure aux droits du chapitre de Notre-Dame-la-Ronde, supprimé en 1743 par M. de S^t-Simon (Arch. du séminaire de S^t-Simon). Henri, comte de Salm, et son fils, remirent la cure de Retonfey entre les mains de Bertram, évêque de Metz, de qui ils la tenaient en fief, et le prièrent d'en disposer en faveur du chapitre de Notre-Dame-la-Ronde ; ce qu'exécuta ce prélat, par une charte du 5 juin 1189. Robert, seigneur voué de Conflans, qui prétendait au droit de nommer à la cure de Retonfey, y renonça par un acte de la même année, en faveur des chanoines de Notre-Dame-la-Ronde. Bertram, qui leur avait donné le patronage de la cure, l'unit, avec toutes ses dépendances et revenus, à leur église, pour en jouir comme d'un bien de fondation et en qualité de curé primitif : cette union est de l'an 1201. Elle fut confirmée par les papes Célestin III, Clément III et Grégoire III, et par l'empereur Philippe II. Le chapitre de Notre-Dame-la-Ronde perçoit, en conséquence, les dîmes, offrandes et autres droits attachés à la cure de Retonfey, qui dès lors fut desservie par un vicaire à la nomination du même chapitre (Reg. du chapitre de Notre-Dame-la-Ronde) (2).

Décimateurs : le chapitre de S^t-Thiébault pour la 1/2 et 1/4 dans un autre 1/4, le chapitre de Notre-Dame-la-Ronde pour 1/4, les seigneurs pour le reste (3).

Communiants, 360. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française (4).

---

(1) La Bruyère fut entraîné dans le démembrement qui amena la création de la paroisse des Étangs. Déjà la paroisse de S^te-Barbe devait son existence à un semblable démembrement.

(2) Les pièces originales sont aux Arch. départ., G, 1250, excepté l'une qu'une confusion a fait égarer parmi les pièces de l'abbaye de S^te-Marie (fonds non classé).

(3) Ceci n'est pas complet ; mais pour une paroisse si étendue à l'origine, et groupant bien des seigneuries différentes, il eût fallu un grand détail. Les dîmes de S^t-Thiébault à Retonfey et dans les environs (Montoy, Flanville, Rupigny, Avancy, Glatigny, La Bruyère, Les Étangs, Pontigny) étaient soumises à un prélèvement en faveur de certains seigneurs : cette dîme inféodée s'appelait les quarts d'Alnoy ou d'Aunoy ; il est assez réjouissant de voir ce mot devenir tantôt un nom de famille, tantôt un lieudit, dans l'inventaire de nos Arch. départ. (G, 1065, 1095, 1108, 1894). Sans entrer dans ces détails compliqués, voici la part que revendiquait le curé de Retonfey en 1711 sur les dîmes : un fixe de 48 quartes par tiers, savoir 32 de blé et 16 d'avoine, dues par M^rs de S^t-Thiébault et de Notre-Dame-la-Ronde ; 20 quartes sur la dîme de Gras, dues par les P. Célestins de Metz ; 3 quartes dues par M. de Marion à cause de la dîme de S^t-Vincent qu'il perçoit à Glatigny ; 1 quarte sur la dîme de S^t-Paul possédée par les chanoines de la Cathédrale ; la 1/2 de la menue dîme à Retonfey, Gras, S^te-Barbe et Cheuby, et le 1/4 à Montoy et Flanville.

(4) « Il y a joignant le chœur de l'église de Retonfey une chapelle dédiée à S^t Jean, qui tombe en ruines par la négligence des titulaires pour avoir transféré le service à la paroisse de S^t-Eucaire de Metz : cependant tous les revenus sont situés à Retonfey... Le collateur, à ce

S^t^-Agnan ou **S^t^-Aignan**, *S^t^-Agnan ;* France ; village situé dans une plaine, près de la route de Metz à S^t^-Avold, à 1 lieue de Pange, 2 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions. L'église est seule au milieu de la campagne.

Annexes : Silly (Silly-sur-Nied), 1 lieue ; église, *S^t^ Arnould :* il y a un vicaire résident. — Flanville, 1/4 de lieue ; (chapelle, *S^te^ Catherine :* une messe tous les Quatre-Temps). — Montoy, 1/2 lieue ; (chapelle castrale). — Ogy, 1/4 de lieue (1). — Puche, cense, 1/4 de lieue. — Lauvallière Haute et Basse, hameaux (2).

Patron, le commandeur du Petit-S^t^-Jean. — Le patronage de cette cure appartient à la commanderie du Petit-S^t^-Jean de la ville de Metz : les institutions du 12 février 1621 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du titulaire de cette commanderie ou sur celle de ses fondés de pouvoir. La cure est desservie par un frère de l'ordre de Malte (3).

Décimateurs : le commandeur est décimateur à Ogy, (Puche) et Silly ; à Flanville le même pour 1/3, le chapitre de S^t^-Thiébault pour 1/3, et les habitants de Flanville pour l'autre 1/3 ; à Montoy, le commandeur partage également avec le chapitre de S^t^-Thiébault (4).

Communiants, ... — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, ... — Langue française.

S^te^-Barbe, *S^te^ Barbe ;* France ; village situé dans une plaine, à gauche et près de la route de Metz à Sarrelouis, à 2 lieues de Pange et de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions. Il y a un prieuré de Bénédictins qui sont chargés de desservir la cure.

Annexes : Avancy, 1/2 lieue. — Cheuby, 1/4 de lieue. — Erpigny, tout près de S^te^-Barbe.

Patron, la congrégation de S^t^-Vannes. — M. de la Feuillade, évêque de Metz, démembra le village de S^te^-Barbe de la paroisse de Retonféy et érigea en cure l'église des Bénédictins en 1681 (5).

---

qu'on assure, est un de la famille de M^rs^ de Rozier demeurant à Metz. » C'est incontestablement la chapelle mentionnée p. 338, et probablement elle était déjà transférée à S^t^-Eucaire au XVI^e^ siècle (p. 129).

(1) En 1699, il est question d'une ancienne chapelle située au village d'Ogy, sous le titre de la Décollation de S^t^ Jean-Baptiste, appartenant aux chevaliers de Malte : on prétendait, d'après la tradition du village, que la paroisse de S^t^-Aignan était desservie au XVI^e^ siècle par un curé et deux vicaires, dont l'un allait dire la messe à Silly et l'autre alternativement à Ogy ou à Maizery. Lorsque S^t^-Aignan eut passé des dames de Neufmoutier aux chevaliers de Malte, ceux-ci transférèrent à un autel de l'église paroissiale tout le service de la chapelle d'Ogy.

(2) Nous avons dit qu'au moins la Basse-Lauvallière est revendiquée en 1769 par la paroisse de Noisseville.

(3) Cette dernière assertion, empruntée à Stemer, *Traité du département de Metz*, p. 422, nous paraît sujette à caution ou à restrictions nombreuses.

(4) On a vu que le curé de Retonféy avait une part dans les menues dîmes de Montoy et de Flanville. Le curé de S^t^-Aignan avait un fixe sur la dîme de Flanville.

(5) En 1634, les Bénédictins prirent possession de l'église de S^te^-Barbe et y entretinrent quelques-uns des leurs pendant 25 ou 30 ans ; après quoi ils se retirèrent à cause de l'insuffisance des ressources et des prétentions du curé de Retonféy. Les choses furent mieux réglées en 1681, soit avec le curé et les décimateurs, soit avec la communauté du lieu : pourtant la nouvelle érection ne fut pas considérée comme un bénéfice proprement dit, et l'évêché se contenta ordinairement de donner au prieur de S^te^-Barbe ou à l'un des religieux désigné par

Décimateurs : le chapitre de S[t]-Thiébault à S[te]-Barbe, Erpigny ; les Célestins de Metz à Cheuby ; le chapitre de S[t]-Thiébault a la moitié des dîmes d'Avancy et le seigneur du lieu l'autre moitié.

Communiants, 300. — Revenu du curé, le casuel ; fabrique, ... — Langue française.

S[t]-Privat (S[t]-Privat-lès-Montigny), *S[t] Privat ;* France ; église isolée dans la plaine du Sablon : la maison curiale et celle du maître d'école sont à côté, à 2 lieues de Corny, 1 lieue de Metz, où cette paroisse ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes (1) : S[t]-Ladre-Montigny, cense. — Montigny [Montigny-lès-Metz], 1/4 de lieue (2). — La Grange-le-Mercier, cense, 1/4 de lieue. — Tourne-Bride, cabaret à l'entrée de Frescaty. — Le Sablon, (hameau), 1/4 de lieue. — (La Horgne-au-Sablon.) — Fristot, cense. — Frescaty, 1/2 lieue. — Blory, cense, 1/4 de lieue. — Frescatelly, (maison de plaisance).

Patron, l'abbé de S[t]-Clément de Metz. — Bertram, évêque de Metz, unit cette cure (3), avec toutes ses chapelles et dépendances, à l'abbaye de S[t]-Clément, l'an 1194 : on voit par les bulles des papes Célestin III et Innocent III, données pour confirmer cette abbaye, que l'abbaye de S[t]-Clément jouissait du patronage de cette cure longtemps avant qu'elle lui fût unie (Arch. de l'abbaye de S[t]-Clément de Metz). Cette église vaquait par désertion au milieu du XVII[e] siècle (4) : le 19 octobre 1685, le s[r] Perceval fut nommé pour la desservir en qualité de vicaire, suivant un arrêt

---

celui-ci des pouvoirs d'administrateur. Comme la dotation de S[te]-Barbe ne permettait d'y entretenir que 3 ou 4 religieux, ceux-ci se trouvèrent surchargés de travail à cause du pèlerinage ; pour augmenter leur nombre, Dom Ildefonse Bardin, prieur de S[t]-Clément de Metz et titulaire du prieuré de Xures, offrit en 1681, puis en 1695, d'unir celui-ci à S[te]-Barbe (p. 307).

(1) Le décret de 1756 (msc 60) nomme uniquement : Montigny, La Haute-S[t]-Ladre, La Horgne, La Grange-le-Mercier et Blory, qui demandaient à être détachés de Magny. Fristot faisait partie auparavant de la paroisse de Marly. Le château épiscopal de Frescaty et ses dépendances n'avaient sans doute qu'un lien assez lâche avec la paroisse : pourtant on trouve aux registres de S[t]-Privat les actes faits à la chapelle de Frescaty. Le Sablon ne dépendait pas de S[t]-Privat dans toute son étendue.

(2) Montigny, avec son monastère de religieuses (p. 326), faisait depuis longtemps une rude concurrence à l'église isolée de S[t]-Privat : dès 1650, la messe du dimanche se disait uniquement, en dehors de quelques jours de fête, à l'église du monastère ; le rétablissement de la cure, en 1756, n'arrêta guère ce mouvement de translation, qui s'acheva dans les premières années de la Révolution française. — Nous avons dit (p. 344, n. 3) que le pouillé attribue à Montigny une chapelle de S[t] Bedel, ce qui nous paraît une confusion, à moins qu'il ne s'agisse de quelque chapelle domestique.

(3) Une main toute moderne a substitué au mot « cette cure » ceux de « la cure S[t]-Preject d'Allémont », pour donner à entendre qu'il y a confusion entre S[t]-Privat et Alémont : pourtant il nous semble que les deux textes (Arch. départ., H, 528 et 648), quoique rédigés en termes presque identiques, offrent les preuves d'une authenticité bien distincte, sans parler des lettres de confirmation données pour cette double union, et que le msc 59 B énumère ainsi : 1194. Lettres dou don et dou patronaige de S[t]-Privey et de ses chapelles par l'évêque Bertram. — Confirmation dou don .. de S[t]-Privey et de Alémont par Jean, archevêque de Trèves. — 8 décembre 1194. Confirmation des églises de S[t]-Privat et d'Allemont par le pape Célestin III ; 1201, Innocent III.

(4) Le msc 59 B dit : « Cette église, qui était paroissiale et curiale, cessa de l'être en 1591 et devint elle-même annexe de Magny. » En 1676, Mgr d'Aubusson nomma de nouveau un curé en titre à S[t]-Privat ; mais les religieux de S[t]-Clément obtinrent un arrêt du Grand Conseil (27 septembre 1677) qui cassa cette nomination d'un curé et prescrivit qu'il y aurait à S[t]-Privat un simple vicaire.

du Grand Conseil du Roi. On l'unit enfin à la cure de Magny, dont on l'a démembrée, le 9 février 1756, pour l'ériger de nouveau en église paroissiale, dont le pasteur, selon l'ordonnance de M. de S[t]-Simon, doit jouir de tous les droits, privilèges, prérogatives, fruits, revenus et émoluments qui doivent lui appartenir en sa qualité de curé, suivant la disposition des saints canons et conformément aux édits et déclarations (Reg. de la Chambre épiscopale).

Décimateurs, les religieux de S[t]-Clément.

Communiants, 350. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Sorbey, *S[t] Alban*, martyr; France; village situé sur la rivière de Nied, à 2 lieues 1/2 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexe : Poncillon, terre, 1/2 lieue (1).

Patron, l'abbé de S[t]-Vincent (et le concours). — Le patronage de cette cure appartient depuis très longtemps à l'abbaye de S[t]-Vincent de Metz : le pape Alexandre III le lui confirma par une bulle du 4 février 1178. On voit par une charte de Bertram, évêque de Metz, du 21 novembre 1181, qu'outre le patronage de l'église de Sorbey, l'abbaye de S[t]-Vincent percevait encore les dîmes du même lieu : le pape Célestin III fait mention expresse de l'un et de l'autre droit dans la bulle qu'il donna, le 15 mai 1192, en confirmation des biens et privilèges de la même abbaye (Arch. de l'abbaye de S[t]-Vincent) (2).

Décimateurs : la cathédrale de Metz pour la 1/2 de la grosse dîme, et le curé pour l'autre 1/2 et toute la menue.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 15 l. — Langue française.

ARCHIPRÊTRÉ DE MARSAL

Amenoncourt, *S[t] Clément*, évêque de Metz; Lorraine; village à 1 lieue 1/2 de Blâmont et de l'étang de la Garde, à 15 lieues de Metz; bailliage de Blâmont, cour souveraine de Nancy.

Patron, le commandeur de S[t]-Jean-le-vieil-aitre, proche Nancy. — Antoine-Saladin d'Anglure nomma à la cure d'Amenoncourt en 1636, en qualité de commandeur de S[t]-Jean-le-vieil-aitre. Tous ceux qui lui ont succédé dans cette dignité ont joui du même privilège (3).

Décimateurs, ... — Communiants, 140. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) Poncillon, qui sera aussi rapporté à la paroisse de Beux, est ainsi mentionné en 1711 par le curé de Sorbey : « La ferme de Poncillon à M. l'abbé de S[t]-Clément; la dixme ne se tire point ny à Sorbé ny d'ailleurs. » Du château de Sorbey dépendaient alors deux métairies de blé et deux moulins.

(2) Toutes les pièces indiquées ici sont imprimées parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*.

(3) Ceci est conforme à ce que disait le pouillé du XVI[e] siècle (p. 49), et ce droit de patronage avait été donné en 1206 par Hugues, comte de Lunéville, à la Commanderie de S[t]-Georges de cette ville; mais il aurait fallu nous expliquer comment ce patronage fut exercé, au moins temporairement, par l'abbé de S[t]-Sauveur (p. 100) : Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, cite une collation de 1537 faite par cet abbé.

Arracourt (par corruption Racourt), *S^t Maurice ;* Lorraine ; village à 2 lieues 1/2 de Château-Salins, 4 de Lunéville et 11 de Metz.

Annexes : JUVRECOURT, 200 [communiants] ; (vicaire résident). — RIAUVILLE (Riouville), cense (1).

Patron, le chapitre de la collégiale de Vic et le concours. — Le droit qu'a ce chapitre de nommer à la cure d'Arracourt fut reconnu en 1684, dans les institutions qui furent données le 13 avril de cette année, sur la nomination du concours.

Décimateurs, ... — Communiants, 500. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de Notre-Dame de Pitié et de S^te-Croix, située dans l'église paroissiale d'Arracourt (2). — Les institutions de 1636 ont été données sur la nomination de Claude Claudon, etc. ; celles de 1773, sur la nomination des plus proches parents du fondateur, qui y sont dénommés.

Chapelle du Très-S^t-Sacrement, fondée dans l'église paroissiale d'Arracourt. — Les institutions de 1729 ont été données sur la nomination des sieurs Barbier, de Marsal, et celles de 1749 sur la nomination des Hugonet, de la famille du fondateur.

VAUDRECOURT, paroisse d'Arracourt. *Chapelle de Notre-Dame de Pitié.* — 1767, M. le baron de Charvet et la veuve de M. d'Aristay, seigneurs de Vaudrecourt (3).

Atthienville (Athienville), *S^t Pierre et S^t Paul;* Lorraine; village à 2 lieues 1/2 de Lunéville, 5 de Château-Salins et 11 de Metz ; bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy (4).

Patron, l'abbé de Gorze et le concours. — Le concours a nommé à cette cure le 27 septembre 1758.

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Autrepierre, *S^t Remy;* Lorraine; village à 1 lieue de Blâmont, au nord de Domèvre, et 17 de Metz.

Patron, le chapitre de la cathédrale de S^t-Dié, l'abbé de Moyenmoutier et le concours. — On trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, plusieurs institutions données sur la nomination du concours : celles de 1575 et de 1759 ont été données sur la nomination des prieur et religieux de Moyenmoutier (5), et celles de

---

(1) Riouville avait été autrefois (p. 14 et 50) le siège de la paroisse qui comprenait Arracourt et Juvrecourt : certaines trouvailles faites en 1753 « ont peut-être appartenu à l'église de ce village ou à celle d'un couvent qu'on dit avoir existé très anciennement dans ce canton » (*Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, t. II, p. 47). L'église de Riouville dépendait déjà du chapitre de Vic, et même avait été unie à cette collégiale en 1217.

(2) Il doit y avoir ici quelque confusion soit avec la chapelle de Vaudrecourt, soit peut-être avec une chapelle d'Haraucourt, dont le nom écrit souvent Haracourt cause beaucoup de trouble dans les listes de ces deux paroisses.

(3) D. Tabouillot aurait pu citer des institutions de 1699 et autres, constituant une série bien distincte de celles de la chapelle portée un peu plus haut.

(4) Durival, dans sa liste des communautés du bailliage de Lunéville, rappelle encore « HINCOURT, cense », citée plus haut p. 157, et le fief de S^te-Odile, uni à Athienville.

(5) Cette abbaye aurait possédé Autrepierre depuis la fin du VIII^e siècle, sous l'abbé Maldavinus. (*Hist. Mediani Monasterii*, p. 152.)

1686 sur la nomination du chapitre de l'Assomption de Notre-Dame de Blâmont; les dernières enfin ont été données à la nomination du prévôt de St-Dié, aux droits de la collégiale de Blâmont.

Décimateurs, ... — Communiants, 90. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Bezange-la-Grande, *St Marien;* France; village à 1 lieue 1/2 de Moyenvic, 3 de Marsal et 11 1/2 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Annexes : Les Fermiers-des-Carmes ; — Ste-Marie-lès-Bezange, censes. — (St-Jean-Fontaine, ermitage.)

Patron, la cathédrale de Nancy. — Cette cure dépendait autrefois du prieuré de Gerbéviller (1), dont les biens, droits et privilèges ont été réunis à la collégiale de St-Georges de Nancy; et c'est aux droits de cette collégiale que la cathédrale de Nancy possède aujourd'hui cette cure.

Décimateurs : la cathédrale de Nancy pour 2/3, et le curé pour 1/3.

Communiants, 250. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, 17 l. — Langue française.

Chapelle de Notre-Dame de Pitié, du cimetière, fondée par Claudine Guillelmin, veuve de Claude Calais, et confirmée l'avant-dernier avril 1585. — Collateurs, les Guillermin; charge, 60 messes; revenu, 100 l.

Chapelle de la Ste-Trinité et de la Ste-Vierge, située dans l'église paroissiale. — Patron, le seigneur de Corny. Les institutions de 1624 et celles de 1684, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination des seigneurs de Corny (2).

Chapelle de Ste-Marie, située dans l'étendue de la paroisse, à 1/4 de lieue de Bezange-la-Grande, proche le bois. — Le revenu de cette chapelle, appelée Ste-Marie-aux-Bois (3), est de 2000 l. argent de Lorraine; elle est unie au prieuré de Froville, diocèse de Toul. L'abbé Mahuet, grand-prévôt de St-Dié, en était titulaire en 1740.

Bezange-la-Petite, *St Barthélemy;* France; village à 5/4 de lieue de Moyenvic, 3/4 de Marsal et 11 lieues 1/4 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Patron, la Chartreuse de Bosserville et le concours. — On voit, par une bulle d'Innocent II, que l'abbaye de St-Maximin de Trèves jouissait, en 1140, du droit de nommer à la cure de Bezange-la-Petite. Les Chartreux de Bosserville l'ont acquis, ainsi que la seigneurie du lieu, le 20 avril 1678, et, depuis cette époque, ils en ont joui paisiblement. *(Deffensio abbatiæ Sti Maximini Trev.)*

---

(1) Il ne faudrait pas oublier le droit du prieur de Froville (p. 101), qui, d'après un jugement de l'évêque Bertram en 1189, partageait avec celui de Gerbéviller le patronage et la dîme de Bezange.

(2) Ces seigneurs sont de la famille de Guillermin, ce qui, joint à l'identité au moins partielle du titre de la chapelle précédente, nous fait croire à une seule et même fondation. De plus, il nous paraît évident que D. Tabouillot dédouble encore cette chapelle pour l'attribuer aussi à Bezange-la-Petite.

(3) Plus haut on l'appelle Ste-Marie-lès-Bezange. Stemer, *Traité du département de Metz*, p. 430, en résume ainsi l'histoire : prieuré existant dès l'onzième siècle, réparé par le duc de Lorraine en 1245, uni en 1302 au prieuré de Froville par Bertrand abbé de Cluny, ruiné par les Jathériens avant 1532.

Décimateurs, les Chartreux de Bosserville conjointement avec le curé.

Communiants, 160. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 10 l. — Langue française.

Chapelle de Notre-Dame de Pitié (1). — Depuis 1695, les Guillermin, seigneurs de Corny, ont nommé à cette chapelle sans interruption jusqu'en 1755.

Chapelle de la S^te-Vierge, située dans l'église paroissiale. — Les institutions de 1749 ont été données sur la nomination de Claude-François Poirsin et de d^elle Poirsin, sa sœur.

Chapelle de l'Assomption de Notre-Dame (2). — Patrons, les Poirsin comme descendants du fondateur. Le curé de Bezange y a nommé en 1713, parce que le patron n'a pas nommé dans les 40 jours.

Blanche-Église, *S^t Maximin ;* France ; village à 1 lieue de Dieuze, 3 de Vic et 3 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Patron, la Chartreuse de Bosserville avec le concours. — L'abbaye de S^t-Maximin, qui possédait autrefois les dîmes de Blanche-Église, avec le droit de nommer à la cure, les a vendues à la Chartreuse de Bosserville : le contrat de vente est sur parchemin et scellé du grand sceau de l'abbaye (3) ; cet acte porte que l'abbé et les religieux de S^t-Maximin ont vendu à la Chartreuse de Bosserville, du consentement du S^t-Siège, tout ce qui leur appartenait aux villages de Bezange-la-Petite, Guéblange, Hublange et Blanche-Église.

Décimateurs, les Chartreux de Bosserville.

Communiants, 100. — Revenu du curé, ... ; fabrique, 18 l. — Langue française.

Blémerey, (*S^t Hilaire*) ; Lorraine ; village à 2 lieues de Blâmont, 4 de Lunéville et 16 de Metz.

Patron, l'abbé de Domèvre. — Les institutions du 12 juin 1629 portent que cette cure est unie à la mense abbatiale de Domèvre et desservie par des chanoines réguliers nommés par leur abbé. L'église de Blémerey a été déserte longtemps à cause du grand nombre d'hérétiques qui infestaient le pays (4). Monseigneur voulut y nommer un curé en 1689, mais il ne put y subsister ; ce qui fut cause qu'on l'attacha à la cure de Reillon, dont elle a été désunie et rétablie dans son état primitif le 18 octobre 1751. A cette époque, le s^r Derosières y fut nommé par Mgr

---

(1) Voir à Bezange-la-Grande.

(2) Cette chapelle se distingue assez difficilement de la précédente, et souvent elles furent possédées toutes deux par un même chapelain : pourtant il y eut en 1749 deux collations à des chapelains différents.

(3) La date de ce contrat, indiquée à l'article précédent, marque la conclusion définitive, après que la cour de Rome eût ratifié (4 mars 1678) les arrangements pris dès le 20 octobre 1676. Retrouverait-on, aux archives de Nancy, le document qu'indique le msc 59 B : « On trouve dans les archives de Bosserville une liste des curés qui ont desservi cette paroisse depuis 1507 jusqu'à nos jours » ?

(4) La première rédaction du pouillé ajoutait : « C'est pourquoi les institutions se donnaient pour les annexes et non pour Blémerey : ainsi le dernier juillet 1576. Monseigneur voulut y nommer un curé en 1689, mais elle n'a pu se soutenir dans sa qualité d'église-mère... » De fait plusieurs institutions se donnèrent sous le nom de Gondrexon, puis de Reillon (cfr p. 158).

à titre de nouvelle érection : l'abbé de Domèvre y nomma aussi (1) un de ses religieux, mais on lui a refusé ses institutions.

Décimateurs, ... — Communiants, 80. — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue française.

Bourdonney (Bourdonnay), *S^t Remy ;* France ; village à 1 lieue de La Garde, 2 de Dieuze et 13 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Annexes : MARIMONT-LA-BASSE. — HUREAU, cense.

Patron, la collégiale de Vic et le concours. — Monseigneur a nommé à cette cure en vertu d'un indult, le 10 juillet 1622, et le concours le 27 avril 1741 (2).

Décimateurs, la collégiale de Vic.

Communiants, 450. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 18 l. — Langue française.

Bures, *S^t Pancrace ;* Lorraine ; village à 3 lieues de Lunéville et de Marsal, 12 1/2 de Metz (3).

Patron, l'abbé de Senones. — L'abbé de Senones a joui du droit de nommer à cette cure le 23 décembre 1635, et toutes les fois qu'elle a vaqué depuis (4).

Décimateurs : l'abbé de Senones partage les grosses et menues dîmes avec le curé.

Communiants, 114. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Il y a deux chapelles : l'une sous l'invocation de *S^t Nicolas*, et l'autre sous celle de *S^t Christophe*.

Domjuvin, *S^t Juvin ;* Lorraine ; village à droite de la Vezouze, à 3 lieues de Lunéville, 16 de Metz ; bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy.

Patron, le prieur de Chenois, aujourd'hui les prieur et chanoines réguliers de l'abbaye de Chaumouzey. — Le prieur du Chenois desservait autrefois cette cure (5) : il y nomma, en vertu de ses droits de curé primitif, un chanoine régulier, en 1692, à qui il abandonna tout ce dont il jouissait auparavant à raison de cette desserte.

---

(1) Ceci se rapporte, non à 1751, mais à 1757 et à la mort de Claude-Mathieu de Rosières : D. Tabouillot semble croire que l'abbé de Domèvre ne put faire prévaloir son droit ; c'est une erreur, car le candidat de l'abbé obtint des institutions à Trèves et gouverna la paroisse jusqu'à la Révolution.

(2) En 1622, l'indult de l'évêque ne servit qu'à une démonstration platonique, car il nomma celui que le chapitre de Vic avait présenté ; et lorsqu'en 1782 le concours prétendit disputer au chapitre la collation de cette cure, vacante dans un mois réservé au S^t-Siège, c'est néanmoins le candidat du chapitre qui l'emporta.

(3) Durival joint au nom de Bures (bailliage de Lunéville) la cense-fief de S^t-PANCRACE, qui rappelle le siège primitif (p. 157) de la paroisse. Mouacourt dépendit de celle-ci jusqu'en 1714, comme il sera dit plus loin ; en revanche, quelques maisons de Bures dépendaient de la paroisse de Parroye et ne furent rattachées à l'église de Bures qu'en 1716.

(4) La date de 1635, malgré la nomination dont il est ici question, marque la ruine de cette paroisse, qui resta « destituée de curé par l'espace quasi de 40 ans, et de presque tous les habitants ». Il semble que l'abbé de Senones ait fait entrer son droit de collation sur Bures dans les arrangements qui aboutirent à l'érection d'un prieuré bénédictin à Lunéville vers 1735 (*Notice de la Lorr.*, t. I, col. 782), car le patron de Bures est ainsi désigné dans plusieurs de nos listes : « l'abbé de Senones ou les Bénédictins de Mesnil proche Lunéville ».

(5) N'est-ce pas plutôt que Domjevin n'était qu'une annexe de Manonvillers (p. 158) ?

Les institutions de 1759 ont été données à la nomination des prieur et religieux de l'abbaye de Chaumouzey.

Décimateurs, ... — Communiants, 260. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, ... — Langue française.

Donneley, *Assomption de Notre-Dame;* France (1); village à 3 lieues de Vic, 1 1/2 de Dieuze et de Marsal, 13 de Metz; bailliage de Sarrelouis, subdélégation de Vic.

Annexes : LEY, 110 [communiants]; église, vicaire résident; décimateur, le chapitre de Vic. — BRU, ferme. — RAUMUR (Romur), moulin.

Patron, Sa Majesté. — L'abbaye de Neuviller possédait, en 1461 (2), les dîmes et le patronage de la cure de Donneley : elle vendit l'un et l'autre à Jean, seigneur de Fénétrange, et à Béatrix, son épouse, qui s'en dessaisit en faveur de la collégiale de Fénétrange, qu'elle fonda en 1471. Ces chanoines ayant été chassés de Fénétrange par les hérétiques, le cardinal de Guise leur assigna pour résidence, en 1571, le village de Donneley, dont il érigea l'église en collégiale, après avoir supprimé le titre de paroisse qu'elle possédait auparavant, et après en avoir réuni les revenus à la mense dudit chapitre, qui toutefois devait y nommer un prêtre pour administrer les sacrements et faire les fonctions de curé. En 1584, ces chanoines ayant été de nouveau dispersés, les seigneurs de Fénétrange s'emparèrent de leurs biens. Le prince de Vaudémont rétablit le chapitre de Fénétrange en 1667, et le curé de Donneley fut condamné à lui abandonner la seigneurie de Donneley, par arrêt du Parlement de Metz, du 29 juillet 1694 (*Notice de la Lorr.*, t. I, p. 450).

Décimateurs, ... — Communiants, 280. — Revenu du curé, 1800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Emberménil, *Invention de S^t Étienne;* Lorraine; village à 3 lieues de Lunéville, 3 1/2 de Blâmont, 14 1/2 de Metz.

Annexe : VAUCOURT, *S^t Remy;* 140 communiants; (France; vicaire résident).

Patron, les religieux de S^te-Barbe et le concours. — Les religieux de S^te-Barbe nomment à cette cure à cause du prieuré de Chures, uni à leur mense avec ses biens et privilèges, par concession de l'abbé et des religieux de Senones. Le concours y a nommé en 1626 (3).

Décimateurs, ... — Communiants, 340. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, 100 l. pour les deux églises. — Langue ...

Gogney, *S^t Barthélemy;* Lorraine; village à 17 lieues de Metz.

Annexe : S^t-THIÉBAULT, ermitage.

Patron, l'abbé de Moyenmoutier. — L'empereur Henri V confirma l'abbaye de Moyenmoutier dans la jouissance du patronage de cette cure, par un diplôme de

---

(1) Donnelay fut cédé à la France en 1661 parmi ce qu'on a appelé « les villages de la route », ce qui explique que Donnelay fut du bailliage de Sarrelouis et Ley de celui de Vic, châtellenie de La Garde.

(2) Et peut-être dès sa fondation en 736 (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*).

(3) C'est simplement par voie de résignation en sa faveur que le fameux Grégoire, le futur évêque constitutionnel de Blois, devint curé d'Emberménil au printemps de 1782.

l'an 1114; Innocent II le fit par une bulle qu'il donna en faveur de cette abbaye, l'an 1140. L'abbé de S^t^-Epvre (1) disputa à celui de Moyenmoutier le droit de nommer à la cure de Gogney; mais cette contestation, qui s'éleva en 1574, fut terminée en faveur de Moyenmoutier (2), par Dom Perrin, abbé de Haute-Seille, et par Jean de Maisières, abbé d'Étival, choisis pour arbitres dans cette affaire (*Hist. Mediani Monasterii*, p. 262, 284, 392).

Décimateurs : le curé pour 1/2; ... — Communiants, 135. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t^-Thiébault (3).

Haraucourt, *Invention de S^te^ Croix*; Lorraine; village à 2 lieues de Dieuze, 11 de Metz (4).

Patron, la Primatiale de Nancy avec le concours. — L'abbaye de S^t^-Clément jouissait autrefois du patronage de cette cure; elle l'échangea, ainsi que tout ce qu'elle possédait au ban et finage d'Haraucourt-lès-Marsal et dans plusieurs villages dénommés dans l'acte d'échange fait avec la Primatiale de Nancy, qui, de son côté, céda à l'abbaye et au monastère de S^t^-Clément tout tel droit, nom, raison et action qu'elle avait ou pouvait avoir au ban et finage de S^t^-Martin-lès-Metz en deniers, grains, vins, terres, prés, vignes, jardins, dîmes de grain et de vin, haute justice, moyenne et basse, et généralement tout ce qu'elle possédait ou pouvait lui compéter au ban de S^t^-Martin, S^te^-Ruffine, Moulins, Vigneulle, Saulny, May, Vanthoult, Concourt, Jussy et Lessy, sans aucune chose en retenir ni réserver. Cet échange, qui est de l'an 1604, fut ratifié par Paul V et par le maître-échevin et les Treize de Metz. (Arch. de la Primatiale de Nancy, liasse S^t^-Martin. — Arch. de l'abbaye de S^t^-Clément.)

Décimateurs, ... — Communiants, 128. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, 30 l. — Langue française.

Chapelle du S^t^-Sacrement. — L'Ordinaire y nomma, *jure devoluto*, en 1665, à cause de la négligence du patron; on ne voit pas qu'on y ait nommé depuis (5).

Hennaménil, *Assomption de Notre-Dame*; Lorraine; village sur le Sanon, à 2 lieues au nord-est de Lunéville, 14 de Metz; bailliage de Lunéville, cour souveraine de Nancy.

Patron, l'abbé de Mureau. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye

---

(1) L'abbé de S^t^-Sauveur ou de Domèvre est bien le patron indiqué par notre pouillé du XVI^e^ siècle (p. 49, 100). Dom Calmet a publié, parmi les preuves de son *Hist. de Lorr.*, le diplôme de 1114.

(2) Le profit n'en fut pas grand tout d'abord, car Gogney n'est pas même cité au pouillé de 1607, et dans les institutions de 1710 la cure est dite vacante depuis plus d'un siècle. On mentionne alors ses dépendances de S^t^-Thiébault et de MALGRÉS.

(3) Cette mention parmi les chapelles bénéficiales est une erreur complète, pensons-nous.

(4) Le texte ajoute ici mention d'une annexe, Montoy, qui n'est point citée à la table et que nous supprimons. Ailleurs nous trouvons mention d'une cense, Le Chesne-le-Malade, et c'est encore le résultat d'une confusion entre Haraucourt-sur-Seille et Haraucourt près de Sedan.

(5) Pour cette chapelle, comme pour une autre (p. 372, n. 2), on peut redouter une confusion trop facile entre Arracourt et Haraucourt.

de Mureau, ordre de Prémontré (1). (Cette abbaye avait acquis le patronage d'Hennaménil depuis longtemps, lorsque la cure devint régulière, vers le milieu du XIII[e] siècle.) Rembauld, archidiacre de Metz, permit à l'abbé de Mureau de faire desservir la cure d'Hennaménil par un de ses religieux, suivant la permission que les papes avaient accordée à l'ordre de Prémontré. L'archidiacre eut soin de réserver les droits de l'évêque dans l'acte qu'il fit dresser à cette occasion, en 1625 : il est imprimé au t. II des Annales des Prémontrés (prob. p. CLXXIV).

Décimateurs, ... — Communiants, 300. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Juvelize, *S[t] Germain d'Auxerre ;* France et Lorraine ; village situé sur une hauteur, à 1 lieue de Dieuze, 5/4 de Moyenvic, 11 1/4 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrelouis (2).

Patron, les abbés de Senones et de Salival alternativement, et le concours. — Cette cure est régulière et a été reconnue telle par les évêques de Metz (3). Morin Thomas et Clémence, sa femme, donnèrent à l'abbaye de Salival tous les droits qu'ils avaient à la nomination et collation de la cure de Juvelize : l'acte de cette donation est du 21 février 1544. Lorenz, tuteur des enfants de Grandgermain, renonça aussi la même année, en faveur de cette abbaye et au nom des susdits enfants, au droit qu'ils avaient de nommer à la cure de Juvelize (4). Le droit des abbés de Senones est à peu près aussi ancien que celui des abbés de Salival, puisqu'on trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, des institutions données pour cette cure en 1585 sur la nomination de l'abbé de Senones ; mais ce droit est différent, en ce que l'abbé de Senones ne peut y nommer qu'un séculier.

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de Notre-Dame, transférée, le 19 juillet 1723, de l'église paroissiale en la chapelle située au charnier du même lieu. — Le patronage appartient à Jean-François Tartel et à d[elle] Barbe Tartel.

Chapelle de la S[te]-Trinité, fondée en l'église paroissiale (5). — Les institutions de 1729 ont été données sur la nomination de M. Bertrand Taftel, habitant de Marsal, et d'Antoine Lombard, dits Urguets, comme représentant les fondateurs.

---

(1) L'abbaye de Mureau possédait anciennement, près d'Hénaménil, le prieuré de BONNEVAL, qui n'était plus au siècle dernier qu'une cense appartenant aux Prémontrés de Nancy. (Hugo, *Annal. Præmonstrat.*, t. II, col. 312.)

(2) Village cédé par la Lorraine à la France en 1661 pour l'établissement de la route de Metz en Alsace. Juvelize était rattaché au bailliage de Sarrelouis, subdélégation de Vic : D. Tabouillot renverse l'ordre de ces termes.

(3) Ceci est atténué plus loin, en ce sens que la cure était régulière seulement lorsque c'était à l'abbé de Salival d'y nommer, et cela en vertu d'un privilège général accordé aux Prémontrés. (Hugo, *Annal. Præmonstrat.*, t. II, col. 727.)

(4) M. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, cite plus longuement ces actes de 1544, avec des noms passablement différents : Marien Thomas,... Loranze, tutrice des enfants de feu le grand Germain Xeferhenzel, son gendre...

(5) Au lieu de cela, cette chapelle était désignée en 1699 comme la chapelle de l'ossuaire, et il est probable que ce qui est dit du transfert de la précédente en 1723 ne fut qu'une réunion de ces deux petits bénéfices : malgré l'orthographe des noms, les collateurs des deux semblent

La Garde, *S^t Jean-Baptiste ;* France ; village situé à droite de la route de Vic à Strasbourg, à 3 lieues de Vic, 5 de Dieuze et 13 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic. C'est le chef-lieu d'une châtellenie de l'évêché de Metz.

Annexes (1) : MARTINCOURT, cense. — MALGRÉ-XOUSSE, cense. — LE MONT-LAVAL, cense. — XURES, prieuré ; 130 (communiants ; vicaire résident : l'office se fait dans l'église du prieuré). — LE GUÉ-DE-LÉXAD, ferme. — LOMBARD, cense-fief. — JAMBROT, hameau.

Patron, l'abbé de Salival. — L'abbaye de Luxeuil possédait cette cure au XII^e siècle : elle s'en dessaisit en faveur de l'abbaye de Salival, moyennant un cens de 20 sols monnaie de Toul ; l'acte de cette cession est de l'an 1170. On trouve dans les Annales des Prémontrés (t. II, prob. col. CCCCLIX) une lettre de Siffroy, abbé de Luxeuil, à Frédéric, évêque de Trèves, nommé évêque de Metz, par laquelle il lui fait part de la donation qu'il avait faite à Salival. Frédéric la confirma par une charte de l'an 1172, dans laquelle il explique les nouveaux droits de cette abbaye. « Vous jouirez, dit-il à l'abbé et aux religieux, des dîmes, oblations et de tout ce qui regarde l'autel : vous choisirez un gardien ou sonneur qui vous rendra compte de vos fonds, des vases et des habits sacrés, car toutes ces choses seront dorénavant et pour toujours sous votre garde. Vous fournirez tout ce qui regarde le propre pasteur et vous nommerez à votre choix un vicaire pour le desservir. » (Les abbé et religieux de Luxeuil ratifièrent la cession l'année suivante.) Bertram, évêque de Metz, ratifia aussi cette cession l'an 1180 ; les papes Alexandre III et Urbain III l'ont aussi confirmée (2). (Arch. de l'abbaye de Salival.)

Décimateurs, ... — Communiants, 270. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

La Neuville-aux-Bois, *S^t Nicolas ;* Lorraine ; village à 15 lieues 1/2 de Metz.

Patron, l'abbaye de Belchamps. — Les institutions du 28 décembre 1700 ont été données à un chanoine régulier, sur la nomination de l'abbé de Belchamps. On lit dans ces institutions que cette cure était précédemment desservie par un prêtre séculier : elle est qualifiée de vicairie perpétuelle dans celles du 14 février 1719, et, quoiqu'elle eût vaqué au mois de janvier précédent, elles ont été données sur la nomination de l'abbé (3).

---

bien être de la même famille. Les biens de la chapelle de Notre-Dame comprenaient 38 journaux de terre, 5 quarts de fauchée de pré et 1 quart de vigne ; ses charges étaient 12 messes par an.

(1) Le pouillé semble oublier l'importance politique de plusieurs de ces annexes, que Stemer, *Traité du Département de Metz*, rappelle d'un mot : La Garde, et les fiefs Lombart, Jambrot, Martincourt. Il a été question p. 307 du prieuré de Xures, qui avec Lexad ne faisait pas partie du domaine de l'Évêché ni de la châtellenie de La Garde. Le Mont-Laval, désigné sur les cartes anciennes par le nom de La Prise, rappelle « le nom d'un évêque de Metz qui y a fait construire une ferme sur une colline très élevée » (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, art. Emberménil).

(2) Dans ces documents, publiés tous par le P. Hugo, la cure de La Garde est désignée par son nom ancien (ici p. 49), auquel on donne même quelquefois un synonyme assez curieux « Ecclesia Domni-Martini, quæ alio nomine appellatur Alta Ecclesia ». Naturellement cette cure était régulière (p. 378, n. 3).

(3) D. Tabouillot n'aurait pas eu besoin d'argumenter ainsi, s'il avait connu la bulle de

Décimateurs, ... — Communiants, 240. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 20 l. — Langue française.

Lezey, *S[t] Remy ;* France ; village à l'orient de Moyenvic et de Marsal, à 1 lieue 1/2 de Vic, 11 de Metz ; il ressortit au bailliage de Sarrelouis et à la subdélégation de Vic.

Annexes : Les Récourts, trois censes.

Patron, l'abbé de Salival. — L'abbaye de Salival acquit la terre de Lezey et le patronage de la cure par un échange qu'elle fit, au XII[e] siècle, avec l'abbaye de Remiremont, comme nous l'apprend une bulle du pape Alexandre III, donnée l'an 1180, en confirmation des biens et privilèges de l'abbaye de Salival (*Annal. Præmonstr.*, II, pr., col. CCCCLV). Urbain III lui confirma ce patronage l'an 1186. Bertram, évêque de Metz, unit, du consentement de l'abbé et des religieux de Salival, la cure de Lezey, avec ses dépendances et revenus, à l'abbaye de Belletanche par une charte de l'an 1193 (1). Berthold, archidiacre de Metz, y consentit par un acte de la même année [*ibid.*, CCCCLXVI] ; mais cette abbaye ayant été détruite peu de temps après, ses biens et privilèges passèrent à celle de Salival, dont elle n'avait été qu'une dépendance (2). (Arch. de l'abbaye de Salival.)

Décimateurs (3), ... — Communiants, 100. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 60 l. — Langue française.

Lintrey (Leintrey), *S[t] Michel ;* Lorraine ; village à 15 lieues de Metz (4).

Annexe : Vého, *S[t] André ;* (France) ; vicaire résident ; 135 communiants ; 50 l.

Patron, l'abbé de Domèvre (5).

Décimateurs, ... — Communiants, 360. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 50 l. — Langue française.

Maisières-Vicois (Maizières-lès-Marsal), *S[t] Michel ;* France ; village traversé par la route de Metz à Strasbourg, à 5/4 de lieue de La Garde, 2 lieues 1/2 de Dieuze, 19 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Léon X du 20 janvier 1518, unissant à l'abbaye de Belchamps la cure de Laneuveville-aux-Bois, union que reconnaissent en 1532 les comtes de Réchicourt, renonçant à tous droits qu'ils pouvaient avoir à la collation de cette église (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*).

(1) Ne connaissant pas cette prétendue charte de Bertram, nous doutons que D. Tabouillot analyse bien celle de l'archidiacre Berthold ; il a tort en tout cas d'y voir le titre d'abbaye attribué à Belletanche (p. 345, n. 4).

(2) Dans sa première rédaction, D. Tabouillot indiquait encore une charte de Théodoric, évêque de Metz, du 23 juin 1367 : c'est la pièce par laquelle cet évêque, répondant au désir de l'abbé de Salival, unissait ensemble les deux cures de Lezey et de Moncourt, qui toutes deux relevaient de cet abbé (cfr p. 50).

(3) On lit au msc 59 E : La dîme et la collation de la cure appartiennent à l'abbaye de Salival. Les seigneurs haut-justiciers sont : la même abbaye pour 2/3, et M. de Drouart, de Vic, pour l'autre 1/3, qui est en même temps seigneur voué pour le tout.

(4) Leintrey, à la communauté duquel se rattachait la cense de Serol, était du bailliage de Blâmont ; Vého appartenait à la châtellenie de La Garde, bailliage de Vic.

(5) Les papiers de D. Tabouillot ne nous ont rien offert sur cette paroisse : pourtant M. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, cite un curé de Leintrey « de Lenterio » à la date de 1175.

Annexes : Rancourt, fief. — Le Toupet, cense. — St-Clément. — Boule (1). — Haute et Basse-Xirchange. — Le Petit-Paris, (maison). — Braydeboudg (Bragdebourg, moulin). — Bagnesol ou Bagnesholtz. — Hellocourt, dit Le Brock, hameau.

Patron, le prieur de Neuviller et le concours. — Les institutions de 1575 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du prieur commendataire de St-Pierre de Neuviller et du concours.

Décimateurs, ... — Communiants, 750. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 200 l. — Langue française.

Chapelle du Rosaire (2). — Mres Anne de Barret et Élizabeth de Landremont y ont nommé en 1733. Cette chapelle paraît n'être qu'une simple fondation, puisqu'au lieu de nomination Monseigneur donna, le 10 décembre 1758, commission d'acquitter 12 messes solennelles fondées à l'autel du Rosaire par Henri Menguin, ancien curé du lieu.

Manonviller, *Assomption de Notre-Dame;* Lorraine; village à 16 lieues de Metz.

Patron, le prieur du Chesnoy (3), aujourd'hui l'abbé de Chaumouzey. — L'abbé de Chaumouzey jouit du patronage de cette cure, à cause du prieuré du Chesnoy : il est en possession d'y nommer un de ses religieux.

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, 50 l. — Langue française.

Marsal, *St Léger* d'Autun; Lorraine; ville sur la Seille, à 2 lieues de Dieuze, 6 de Nancy, 1 de Vic, 11 de Metz (4).

Patron, la collégiale de Vic. — La collégiale de Vic nomme à cette cure aux droits du chapitre de Marsal (supprimé le 10 avril 1773 et réuni à celui de Vic). Clémence, abbesse de Neufmoutier, donna, au mois de septembre 1222, le patronage de cette cure à la collégiale de Marsal, à condition que les chanoines, ayant élu leur doyen, le présenteraient aux abbesses de Neufmoutier pour en recevoir

---

(1) Il semble qu'il y ait eu un peu de confusion dans l'esprit de D. Tabouillot sur plusieurs de ces annexes : Boule sera inscrit encore à Azoudange, et d'autre part fallait-il distinguer Boule et le Toupet, alors que c'est le moulin de Boule qui fut érigé en fief en faveur d'Étienne Toupet (1575)? Enfin la table du pouillé, sans rien dire du surnom d'Hellocourt, portera : Lebroc, voyez le Petit-Toupet; et pourtant ce dernier nom ne reparaît pas ensuite dans la table.

(2) Une surcharge mentionnait ainsi cette chapelle dans la seconde partie du pouillé : Chapelle Notre-Dame, collateur M. Barrette. Outre le nom du collateur, l'identité de la chapelle ressort bien du contrat de fondation d'une messe haute du St-Sacrement à célébrer le premier jeudi de chaque mois, en exécution du testament du sr Mangin, curé de Maizières et archiprêtre de Marsal, mort en 1692.

(3) Le prieuré du Chénois (St-Bartholomœus de Querceto) se trouvait dans l'étendue de la paroisse et dépendait de l'abbaye de Chaumousey près d'Épinal. On a vu (p. 375, n. 5) que Domjevin, dépendant également de ce prieuré, avait été pendant le xviie siècle une annexe de Manonviller.

(4) D. Tabouillot va rappeler l'existence d'une collégiale à Marsal (cfr p. 263) : il aurait dû rappeler aussi celle d'un couvent de Capucins (p. 321) et d'un monastère de la Congrégation (p. 326). Nous avons dit (p. 79, n. 1) la disparition d'une paroisse trop voisine des remparts de Marsal (cfr *Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 133); mais nous n'avons trouvé nulle part l'indication des dépendances de la paroisse même de Marsal.

l'investiture : cet accord fut confirmé, le 3 des calendes d'octobre 1222, par Conrad, évêque de Metz. Benoît XIII, antipape, donna à Avignon, la première année de son pontificat, commission à Jean, évêque d'Ostie, de Toul et de Neufchâtel, d'unir la cure de Marsal, avec tout ce qui en dépendait, à la collégiale de la même ville (avec permission aux chanoines de la faire desservir par l'un d'entre eux) : ce qui fut exécuté le 10 mars 1396 ; (mais depuis plus de 200 ans la charge de curé est annexée à la dignité de prévôt du chapitre) (*Notice de la Lorr.*, t. I, col. 745). La collégiale de Marsal ayant été réunie, avec ses droits et revenus, à celle de Vic, celle-ci est devenue collatrice de la cure de Marsal.

Décimateur : le chapitre de Vic.

Communiants, 1200. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de Notre-Dame (1), érigée par les confrères de Notre-Dame dans l'église collégiale de Marsal. — Les confrères y ont nommé en 1688 et le chapitre de Marsal en 1730 et 1750. Cette chapelle est estimée 600 l. de Lorraine.

Moacourt (Mouacourt), *S^t Laurent*, martyr ; Lorraine ; village à 3 lieues de Lunéville du côté de Vic, 13 1/2 de Metz.

Patron, l'abbé de Senones. — Cette église, dont le patronage appartient à l'abbé de Senones, ne porte le titre de mère-église que depuis 1714, ayant été érigée en cure par décret du 11 juin de la même année (2).

Décimateurs, ... — Communiants, 131. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue francaise.

Moncourt, *S^t Remy ;* France ; village sur une hauteur, à 2 lieues de Vic et de Marsal, 11 3/4 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Patron, l'abbé de Salival. — Anselme d'Haraucourt, chevalier, et Thierry, son frère, vicaire perpétuel de Maizières, donnèrent à l'abbaye de Salival, du consentement de Thierry d'Alhein (3), leur père, tous les biens, revenus et droits qu'ils possédaient dans la ville, ban, finage et paroisse de Moncourt, et nommément le patronage de la cure. Bouchard, évêque de Metz, et Nicolas de Quercot, archidiacre de Marsal, approuvèrent cette donation et mandèrent à l'archiprêtre de Marsal de la faire publier dans l'église de Moncourt et d'avertir ceux qui pourraient prétendre au droit de patronage de s'adresser à l'évêque ou à l'officialité de Metz pour y faire preuve de leur droit. Ces formalités ayant été observées, l'abbé de Salival fut reconnu comme vrai et unique patron de la cure de Moncourt, ayant droit de la faire

---

(1) Cette chapelle est désignée aussi sous les noms de : la Visitation de Notre-Dame, ou bien Notre-Dame de Bon-Renom, dite des Bouchers, ou encore Notre-Dame de la Bonne-Renommée.

(2) Elle dépendait auparavant de Bures. M. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, semble ajouter foi au dire des habitants, qui, pour obtenir l'érection de leur église en cure distincte, alléguaient des titres anciens donnant à leur église ce titre : mais c'est là un argument qui revient dans presque toutes les demandes de ce genre, et l'argument est certainement fautif plus d'une fois.

(3) La pièce porte : Th. de Dalhein ; de même le nom de l'archidiacre est Nicolaus de Querceto. Les pièces originales sont aux Arch. départ. de la Meurthe, H, 1227.

desservir par un de ses religieux ou par tel prêtre qu'il jugerait à propos, avec l'obligation néanmoins de le présenter à l'archidiacre, ainsi qu'à l'évêque, comme il était d'usage. Maiserois de Linde et Aguenel, sa femme, fille de Thierry d'Alhein, renoncèrent, en faveur de l'abbaye de Salival, à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur la cure de Moncourt : l'acte de cette renonciation est de l'an 1291. (*Annal. Præmonstr.*, t. II, prob. col. CCCCLXV). (En 1672, l'évêque de Metz ayant voulu nommer un prêtre séculier à la cure de Moncourt, fut débouté par arrêt du Grand Conseil.)

Décimateurs, ... — Communiants, 140. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Mulcey, *Nativité de Notre-Dame ;* Lorraine ; village à 1 lieue 1/2 de Dieuze, 11 de Metz.

Patron, le chapitre de S^t^-Georges de Nancy en tout temps (1). — Les institutions de 1582 et les suivantes ont été données sur la nomination du chapitre de S^t^-Georges de Nancy : la cathédrale de cette ville jouit aujourd'hui de ce patronage, aux droits de ce chapitre, qui lui a été incorporé avec tous ses droits et revenus.

Décimateurs, ... — Communiants, 250. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Omeray ou **Ommerey,** *Invention de S^t^ Étienne ;* France ; village situé à droite de la route de Metz à Strasbourg, à 1 lieue de La Garde, 2 de Marsal et 12 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Patron, l'abbaye de Haute-Seille. — L'abbé de Haute-Seille a le patronage de cette cure (2), mais il n'a point le droit d'y nommer un religieux de sa maison. Les institutions du 13 juillet 1624 et toutes les suivantes ont été données sur sa nomination.

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Parroye, *S^t^ Pierre-aux-liens ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Lunéville, 13 de Metz (3).

Annexe : COINCOURT, 300 communiants ; (vicaire résident).

Patron, l'abbé de Moyenmoutier et le concours. — Cette cure est à la nomination de l'abbaye de Moyenmoutier : elle en jouissait dès avant le milieu du

---

(1) Par suite de la donation du duc Raoul en 1339. Le chapitre de S^t^-Georges fut uni à la primatiale de Nancy en 1742.

(2) D'après les documents des archives de Nancy, M. Lepage rapporte ce patronage à une donation du duc Thiébaut I en 1219 ; mais le siège de la paroisse aurait été Matoncourt ou Mantoncourt (p. 14 et 50), et Ommerey n'aurait eu encore qu'une chapelle en 1295.

(3) Parroye et Coincourt étaient du bailliage de Lunéville. D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, t. II, col. 189, parle d'un ermitage nommé Giricourt (plutôt GIVICOURT) « autrefois mère-église, aujourd'hui réduite en hermitage » ; il ajoute, à propos du château de Parroye, possédé par les héritiers de M. de Fiquémont-Parroye : « la chapelle est dédiée à S^t^-Pierre-ez-liens ». Ceci est une erreur, provenant de la confusion avec le titulaire de la paroisse elle-même : la chapelle du château, bénite solennellement le 9 novembre 1726 par l'abbé de Salival, était dédiée à S^t^ Charles. Mais Givicourt (Giviecuria trans torrentem Sagnon) était bien le centre ancien de la paroisse, ruiné par les guerres du XV^e^ siècle : c'est en 1458 que l'évêque Conrad transféra la cure au village de Parroye (Arch. de Nancy, G, 1112).

XII^e siècle, puisqu'elle est rapportée dans un dénombrement des biens de cette abbaye, fait par Innocent II dans la bulle qu'il donna, l'an 1140, en faveur de cette abbaye. (*Hist. Medii Monasterii*, p. 284.)

Décimateurs, ... — Communiants, 310. — Revenu du curé, 2000 l.; fabrique, 150 l. — Langue française.

Réchicourt-la-Petite, *S^t Laurent*; France; village situé à droite de la route de Metz à Strasbourg, à 7/4 de lieue de Vic, 2 lieues de Marsal et 12 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Patron, le chapitre de Domèvre, par transaction avec M. de Coislin. — Le patronage de cette cure appartient en tout temps à l'abbaye de Domèvre : M. de Coislin, évêque de Metz, y nomma *jure libero* en 1728, prétendant que la nomination faite par l'abbé de Domèvre était nulle, pour avoir nommé un régulier à une cure dont l'état était séculier; mais il reconnut, par acte du 25 septembre 1730, que cette cure était régulièrement unie à l'abbaye de Domèvre, qui se dessaisit, en faveur de l'évêque, du droit qu'elle avait de nommer à la cure de Repaix alternativement avec l'abbé de Moyenmoutier.

Décimateurs, ... — Communiants, 110. — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, ... — Langue française.

Reillon, *Nativité de Notre-Dame*; Lorraine; village à 1 lieue 1/2 de Blâmont, 15 1/2 de Metz.

Annexes (1) : GONDREXON, vicaire résident. — CHAZEL, chapelle (desservie).

Patron, l'abbé de Domèvre. — L'abbé de Domèvre, ordre des chanoines réguliers, jouit du patronage de cette cure, et il en a disposé en faveur d'un religieux de sa maison, le 4 mars 1732 et le 9 juillet 1774. Le concours y avait nommé un séculier le 13 octobre 1681, et l'on ne trouve aucunes institutions précédentes qui aient été données à des religieux.

Décimateurs, ... — Communiants, 260. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Remoncourt, *S^t Marien*; Lorraine (2); village à 2 lieues au nord de Blâmont, 4 de Dieuze, 14 de Metz.

Annexe : FRICOURT, chapelle prieurale.

Patron, l'abbé de Senones. — Le pape Innocent III confirma le patronage de cette cure à l'abbaye de Senones dans une bulle qu'il donna, l'an 1152, en faveur de cette abbaye. Le cardinal Louis de Vendôme, légat *a latere* du pape Clément V, désunit, en 1668, la vicairie amovible de Remoncourt du prieuré de Fricourt, et l'érigea en vicairie perpétuelle. Le prieuré de Fricourt, dont dépend cette cure, après avoir été 200 ans en commende, est rentré en règle, et dans la dépendance de l'abbaye de Senones, en 1704.

---

(1) On a déjà vu p. 374 que Blémerey avait été réuni à Reillon jusqu'en 1751.

(2) Pendant que Remoncourt, avec le fief de BELLECOUR (ancienne cense Les Rappes, érigée en fief en 1736), dépendait du bailliage lorrain de Blâmont, le prieuré de Fricourt relevait du bailliage de Vic, châtellenie de La Garde. Il a été question de ce prieuré p. 309.

Décimateurs : les religieux de Senones.

Communiants, 80. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Repaix, *S^t Paul,* apôtre ; Lorraine ; village à 17 lieues de Metz (1).

Patron, Monseigneur et l'abbé de Moyenmoutier alternativement. — Mgr nomme à cette cure au droit de l'abbé de Domèvre, qui le lui a cédé par transaction passée entre cette abbaye et M. de Coislin, évêque, en 1730 (2). L'abbaye de Moyenmoutier, qui jouit à l'alternative de ce patronage, fit l'acquisition de la terre de Repaix sur la fin du VIII^e siècle (sous l'abbé Baldouin), et de la moitié de l'église du même lieu vers le milieu du XI^e siècle (sous l'abbé Lambert). Innocent II lui confirma le droit de nommer à cette cure par une bulle de l'an 1140. (*Hist. Medii Monasterii*, p. 152 et 284.)

Décimateurs, ... — Communiants, 100. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

S^t-Martin-en-Vosge, *S^t Martin ;* Lorraine ; village à 16 lieues de Metz (3).

Patron, le seigneur d'Herbéviller. — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs d'Herbéviller-la-Tour. Les institutions de 1582 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de ceux qui possédaient le château d'Herbéviller.

Décimateurs, ... — Communiants, 100. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t-Michel. — En 1628, le prince de Salm, Jean-Georges Rhingrave, et le duc de Havré nommèrent à cette chapelle ; on n'y a point nommé depuis 1645.

S^t-Médard, *S^t Médard ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Dieuze et 11 de Metz.

Annexe : Batlémont (Bathelémont-lès-Marsal) ; chapelle, *S^t Michel* (4).

Patron, le seignenr du lieu. — M. de Lescure nomme à la cure de S^t-Médard en qualité de seigneur du lieu : le s^r Augustin de Martigny, seigneur de Batlémont, prétendant au droit de nommer à cette cure alternativement avec le seigneur de S^t-Médard, présenta un sujet pour la remplir, en 1753 ; mais il fut débouté de ses prétentions et le nommé de M. de Lescure fut reconnu et déclaré curé légitime de S^t-Médard.

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) Bailliage de Blâmont : Repas ou Repaix et le fief de Belmont (érigé en 1736 au village même).

(2) L'occasion de cette transaction est indiquée plus haut, à l'article Réchicourt-la-Petite.

(3) On disait aussi : S^t-Martin-sur-Vezouze (bailliage de Blâmont). Pourquoi D. Tabouillot ne signale-t-il pas la chapelle de Notre-Dame-de-Lorette, située sur la côte au nord de ce village ? Lepage, *Statistique*, t. II, p. 512, dit que la chapelle remonterait d'après la tradition au XIV^e ou au XV^e siècle, et qu'on y ajouta vers 1770 un ermitage.

(4) Le curé de S^t-Médard célébrait la messe à Bathelémont le jour de S^t Michel et le dimanche de la Sexagésime : les gens de Bathelémont prétendaient faire remonter cet usage au temps où « ledit lieu de B., dans lequel était anciennement une église paroissiale, ayant été détruit et incendié par le malheur des guerres, la paroisse a été transférée à S^t-Médard ».

Salival, abbaye, a droit de curé dans la basse cour (1).

Annexes : S[t]-Livier, chapelle. — (Corup, moulin.)

L'abbaye de Salival a dans sa propre église la desserte des fermiers et vignerons de sa basse-cour et du moulin de Corup, éloigné de 1/4 de lieue de la maison. C'est un religieux nommé par l'abbé qui fait les fonctions de curé, après avoir pris les approbations et un *regimen animarum* de l'évêque. L'abbé de Salival, à cause de cette desserte, est compté parmi les curés de l'archiprêtré de Marsal, est nommé et appelé au synode de cet archiprêtré, dit les messes convenues pour les curés qui composent cet archiprêtré lorsqu'ils meurent, ainsi qu'ils le font pour lui.

Sornéville, *S[t] Martin*; Lorraine; village à 3 lieues 1/2 au nord-est de Nancy, 2 1/2 de Château-Salins et 11 de Metz; bailliage et cour souveraine de Nancy (2).

Annexes : Moncel (Moncelle), 300 communiants; église, *S[t] Pierre-ès-liens* : (vicaire résident).

Patron, Sa Majesté. — Le Roi jouit du patronage de cette cure par échange fait, en 1782, avec les chanoines réguliers de la congrégation de S[t]-Sauveur, auxquels il a cédé le patronage de la cure de S[t]-Martin de Pont-à-Mousson, que le pape vient d'unir à la maison des chanoines réguliers de la même ville pour les dédommager; celle de Sornéville était pareillement unie à l'abbaye de Domèvre. On trouve, dans les Archives de la Lorraine, un traité fait en 1586 entre Charles III, duc de Lorraine, et le chapitre de la cathédrale de Metz, portant que Charles jouirait des droits de souveraineté dans Sornéville, et que la haute et basse justice demeurerait audit chapitre, comme étant de l'ancien patronage de leur église.

Décimateurs, ... — Communiants, 230. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, ... — Langue française.

Verdenal, *S[t] Étienne*; Lorraine; village à 17 lieues 1/2 de Metz (3).

Patron, le chapitre de la cathédrale de S[t]-Dié. — Les institutions de 1583 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du chapitre de S[t]-Dié.

Décimateurs, ... — Communiants, 130. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Xousse, *S[t] Pierre et S[t] Paul* (4); France et Lorraine; village à 3 lieues de La Garde, 4 de Vic et 14 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic (5).

---

(1) L'article sur Salival n'existe que dans la première rédaction du pouillé : pourtant la table du msc 58 a gardé cette ligne, avec la mention de S[t]-Livier.

(2) Si l'on se reportait, d'après cela, à Durival, *Description de la Lorr.*, t. II, p. 69, on serait bien étonné de trouver Sornéville, ainsi que deux autres paroisses messines, inscrites comme étant du diocèse de Nancy.

(3) Bien qu'on lise à la table du pouillé « Granseille, de la paroisse de Blâmont », nous ne voyons là qu'une surcharge malheureuse, et nous en croyons plus volontiers Durival, *Description de la Lorr.*, t. III, qui dit : Grandseille, village de la paroisse de Verdenal, chef-lieu du marquisat de Grandseille, érigé le 12 mars 1723. Verdenal et Grandseille étaient du bailliage de Blâmont.

(4) Souvent S[t] Pierre est indiqué comme seul patron.

(5) La partie lorraine étant la plus considérable, il eût mieux valu indiquer qu'elle dépendait du bailliage de Blâmont; Stemer restreint la partie française à la moitié du ban et sept maisons : il est vrai qu'on comptait la maison curiale parmi celles-ci.

Patron, le chapitre de la cathédrale de S[t]-Dié et le concours. — Le chapitre de S[t]-Dié a nommé à cette cure en 1579 et toutes les fois qu'elle a vaqué depuis, dans les mois non réservés au S[t]-Siège.

Décimateurs, ... — Communiants, 180. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

ARCHIPRÊTRÉ DE MORHANGE

Achain, *S[t] Michel ;* Lorraine, (du comté de Morhange).

Patron, le comte de Morhange. — Les institutions de 1621 et toutes les suivantes ont été données sur la présentation des comtes de Morhange (1). Les comtes de Salm, en donnant à l'abbaye de Domèvre les dîmes de Destricht, en réservèrent une portion de 12 jours de terre et de 18 fauchées de pré, qu'ils attribuèrent à la cure d'Achain, afin qu'il y fut prié Dieu pour eux [*Notice de la Lorr.*, t. I, col. 914].

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue ... (2).

Alberstroff, *S[t] Adolphe*, évêque de Metz ; France ; bourg ayant titre de châtellenie appartenant à l'évêché de Metz (3), à 4 lieues 1/2 de Dieuze, 7 de Vic et 13 de Metz ; bailliage de Vic.

Annexe (4) : S[te]-Anne, ermitage.

Patron, Monseigneur l'évêque de Metz (en tout temps). — L'abbaye de Hesse possédait au XIII[e] siècle le château d'Alberstroff et le patronage de la cure (5) ; mais cette abbaye ayant été dans la suite supprimée et réunie à celle de Haute-Seille, le droit de nommer à la cure d'Alberstroff est passé à Monseigneur l'évêque (*Notice de la Lorr.*, t. I, col. 5).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue (allemande et française).

Chapelle S[te]-Anne, à 1/4 de lieue d'Alberstroff, fondée par la famille des Brullands et des Torlotins. — Il y a deux gardes-chapelle (6).

---

(1) Les commandeurs du Petit-S[t]-Jean de Metz prétendaient toujours à ce patronage (p. 84) et essayèrent d'y nommer pendant le XVII[e] siècle et encore au début du siècle suivant. Ils avaient, du reste, un tiers de la dime aussi bien que les comtes de Morhange : l'autre tiers appartenait au curé.

(2) Les blancs restés en grand nombre dans ces premiers articles de l'archiprêtré de Morhange semblent accuser une négligence plus grande du rédacteur ; ici il a peut-être hésité devant la formule de l'État du diocèse en 1781 : Langue allemande est plus en usage que langue française.

(3) Voir le travail de M. Prost, *Albestroff, siège d'une châtellenie de l'évêché de Metz* (Austrasie, 1861-1862 ; tirage à part, 104 p.). Quelques articles de la *Revue ecclés. de Metz*, 4[e] année, 1893, s'occupent plus directement de la paroisse.

(4) En 1699, on indiquait comme dépendances deux moulins et un hameau : plus tard il n'est question que d'un moulin, une tuilerie, et la cense de La Vallerade.

(5) Il est question déjà du patronage de la cure dans une bulle de Léon IX en 1050 ; le château, mentionné pour la première fois en 1226, avait été bâti par les évêques de Metz, mais comprenait une partie du territoire appartenant à l'abbaye de Hesse : d'où les réclamations de celle-ci, auxquelles fait allusion le msc 59 E, disant que « Godman de Torschviller ayant usurpé le château sur l'abbaye, l'évêque Gérard le lui rendit en 1313 ».

(6) Rien n'indique ici une chapelle bénéficiale, et de fait S[te]-Anne n'avait pas ce titre ; de

Bénestroff, *S^t Come et S^t Damien;* France; village à 2 lieues 1/2 de Morhange, 6 de Vic et 12 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Annexe : Berville (Bezéville), cense (1).

Patron, l'abbaye de Vergaville et le concours. — Les droits qu'a M^me l'abbesse de Vergaville de nommer à la cure de Bénestroff sont établis sur une possession de plus de 200 ans (2), puisque les institutions de 1577 et toutes les suivantes ont été données sur sa nomination. Le concours a disposé de cette cure en 1685 et en 1753 (3).

Béning ou **Harprich,** *S^t Denis* (de Paris); France; village à 1 lieue 1/2 de Morhange, 10 1/2 de Metz. (La mère-église est à Béning) (4).

Annexes : Harprich (Lorraine). — Musch (Mousche), cense (5).

Patron, le seigneur du lieu, M. de Julvécourt (6).

Bermering (7), *S^t Martin;* France : il y trois maisons qui sont sur terre de Lorraine; à 4 lieues de Dieuze.

Patron, la primatiale de Nancy et le concours.

Revenu du curé, 900 l.

Bistroff, *S^t Maurice;* France : village à 1 lieue 1/2 de Morhange, 5 1/2 de Vic et 10 1/2 de Metz; bailliage et subdélégation de Vic.

---

plus la chapelle est probablement plus ancienne que les familles, auxquelles D. Calmet en attribue la fondation. On aurait pu inscrire ici avec plus de raison un autel fondé par un s^r Gaillard sous l'invocation de la Très S^te Vierge et que l'on appelait Fremesse (Frûh-messe) : mais, bien qu'il y eut une messe à dire par semaine, cette fondation ne semble pas avoir été constituée sous forme de bénéfice.

(1) Cette cense, avec l'étang et le moulin qui s'y rattachaient, semblent n'avoir pas toujours dépendu de Bénestroff, puisqu'il est dit : « huic ecclesiæ mense decembri 1699 pagus de Boesviller jam dudum dirutus ob maiorem pastoris illius sustentationem fuit unitus ».

(2) Le droit de l'abbaye remontait à une donation du 7 décembre 1294, confirmée par l'évêque Renaud en 1308 (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*).

(3) En 1749, le curé est dit seul décimateur et possédant en outre un petit beuvrot de 6 jours en tout (le msc 59 L estime son revenu à 2000 l.); la fabrique a 60 l. de revenu; la paroisse compte 200 communiants; langue française et allemande.

(4) Cette observation de la table du pouillé est amenée par la translation du titre paroissial à l'annexe de Harprich en 1765; le patron de celle-ci était *S^t Nicolas.* Harprich, du comté de Morhange, appartenait au bailliage de Dieuze et Béning à celui de Vic.

(5) Par une confusion évidente avec Béning-lès-S^t-Avold, le pouillé met ici Dietzwiller : confusion que la table empêche de reconnaître à première vue, en disant cette cense de la paroisse de Harprich.

(6) Ce droit avait passé, par une alliance, des Causse de Laforest aux Martin de Julvécourt : on reprochait à ceux-ci d'avoir introduit à Béning des anabaptistes comme admodiateurs. Le seigneur disposait à Béning des 2/3 de la dîme; à Harprich, la même part revenait aux religieuses de S^t-Avold, conjointement avec le curé de Landroff au nom du chapitre de Hombourg; le curé de Béning levait l'autre 1/3 de la dîme par toute la paroisse, même il tirait seul celle d'un grand canton au ban de Harprich, dit la sainte fin. Bien qu'il eût encore un petit bouvrot de quelques jours de terre, le msc 59 L ne lui assigne qu'un revenu de 600 l. On n'indique en 1749 que 150 communiants; langue allemande.

(7) Le pouillé ne mentionne cette cure que dans sa table : pourtant on trouve dans les papiers de D. Tabouillot, msc 59 K et L, les renseignements que nous donnons ici. Ajoutons que cette paroisse fut érigée, par un démembrement de celle de Bistroff, le 25 juillet 1717; la primatiale de Nancy levait la moitié des dîmes et le curé l'autre moitié; 220 communiants; langue allemande.

Annexe (1) : Bischeval (Bischwald), moulin et marcarerie.

Patron, la cathédrale de Nancy avec le concours. — Le chapitre de la cathédrale de Nancy nomme à la cure de Bistroff au droit du chapitre de S^t^-Laurent de Dieulouard, supprimé et réuni à la primatiale. Dom Calmet a fait imprimer dans sa *Notice* (t. II, col. 62) un mémoire fait en 1619 par un chanoine de la primatiale, dans lequel il est dit que la plupart des cures et chapelles qui étaient à la collation du chapitre de Dieulouard « étaient de la fondation des bénéfices de ladite église, joint les unions des cures de Dieuze, Assenoncourt et Geloucourt, Faux, etc., avec celle de Dieulouard, et pendant il subsistait il y avait jà 600 ans et plus ».

Décimateurs : la cathédrale de Nancy pour 2/3 et le curé de Bistroff pour 1/3.

Communiants, 250. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 15 paires de quartes et 24 fauchées de prés. — Langue allemande.

Chapelle de la S^te^-Trinité, située au bois de Bischwald. — Les institutions de 1633, qui sont les dernières, ont été données *liberâ collatione* à cause de la désertion (2).

Boustroff, *S^t^ Hubert ;* France ; village à 10 lieues de Metz, 2 de Morhange et 6 de Vic ; bailliage de Vic et subdélégation de Sarrelouis.

Annexe (3) : Adlange (Adelange, *S^t^ Roch ;* Lorraine ; 220 communiants).

Patron, l'abbé de S^t^-Avold. — Adémar, évêque de Metz, donna l'église de Boustroff et plusieurs autres, avec tout ce qui en dépendait, à l'abbaye de S^t^-Avold, ruinée par les guerres : l'acte de cette donation est de l'an 1332. Il porte que l'abbé se mettra en possession de ces églises aussitôt qu'elles viendront à vaquer ; qu'il y établira des vicaires perpétuels dont le revenu devait consister en 24 quartes de froment, autant d'avoine, et dans le tiers des dîmes (4). La cour métropolitaine de Trèves a confirmé, par sentence du 14 décembre 1737, le droit qu'a l'abbé de S^t^-Avold de nommer en tout temps à la cure de Boustroff. Le 25 mai 1741, la cour de Parlement de Metz prononça un arrêt aux mêmes fins, déclarant que les églises unies par Adémar en 1332 à l'abbaye de S^t^-Avold n'étaient point sujettes au concours (5). (Arch. de S^t^-Avold.)

---

(1) Nous venons de rappeler la dépendance de Bermering vis-à-vis de Bistroff. Il est difficile de dater exactement les défrichements qui ont donné naissance à toutes les fermes du Bischwald : Stemer ne mentionne encore que le moulin de Bischeval et la Marcarerie, puis la marcarerie de Bellegarde ; mais la Vieille-Cappel doit rappeler la chapelle dont il va être question.

(2) Mentionnée comme « simplex capella » et non plus bénéficiale en 1688, on dit en 1749 que cette chapelle a été changée en marcarerie du temps des anabaptistes qui sont sortis de la seigneurie de Hinguesange.

(3) La table du pouillé marque encore Hemmering comme dépendance de Boustroff : cet archaïsme est expliqué plus loin à l'article Guesling.

(4) Ceci n'est pas tout à fait exact : c'est un règlement de l'official qui régla en 1344 la portion du vicaire perpétuel de Bubelstroff, et elle devait consister en 20 paires de quartes, prélevées sur les dîmes, plus le tiers de la menue dime. (Voir les deux pièces de 1332 et 1334 au msc 60, p. 12, 113 et 127.) Les 20 paires de quartes formaient encore au siècle dernier le bouvrot du curé, alors qu'il avait néanmoins 1/3 dans les grosses et menues dîmes.

(5) A Jacques Dornel, nommé au concours et institué le 12 juin 1736, l'abbé de S^t^-Avold avait donné un compétiteur dans la personne de Nic. Longuich, qu'il présenta le 5 février 1737 : l'évêché de Metz lui ayant refusé des institutions, il en demanda à Trèves et en obtint ; le Parlement lui permit aussi de se mettre en possession (7 novembre 1740). Mais alors Dornel en

Décimateurs : l'abbé de S^t-Avold a 2/3 des dîmes de Boustroff et 1/3 de celles d'Adlange, et le marquis de Bissy a le reste (1).

Communiants, 380. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Destrich, *Nativité de Notre-Dame ;* Lorraine ; village à 8 lieues 1/2 de Metz, 5/4 de Morhange. Ce village avait en 966 le titre de comté (2) : l'on croit même que Louis le Débonnaire y avait deux maisons de campagne.

Patron, le chapitre des chanoines réguliers de Domèvre. — On n'a jamais contesté aux chanoines réguliers de Domèvre le droit de nommer à la cure de Destrich ; mais l'évêque de Metz leur a souvent contesté le droit d'en pourvoir un régulier : il déclara nulles en conséquence les nominations que firent ces messieurs en 1728 et en 1766, et y nomma des prêtres séculiers. Mais à la poursuite des chanoines de Domèvre, la cour souveraine de Lorraine a rendu arrêt qui confirme la régularité de cette cure (3). On lit dans la *Notice* de Dom Calmet, que l'abbaye de Domèvre jouit, depuis plus de 400 ans, et par les bienfaits du comte de Salm, des dîmes et du patronage de la cure de Destrich.

Décimateurs, les chanoines réguliers de Domèvre (4).

Communiants, 166. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Faulquemont, *S^t Vincent ;* Lorraine ; bourg sur la Nied allemande, à 7 lieues de Metz, 3 de S^t-Avold, 4 de Boulay, ayant titre de marquisat ; cour souveraine de Nancy. — L'église paroissiale est à 1/4 de lieue du bourg, mais on fait le service dans celle qui est à Faulquemont, excepté les principales fêtes de l'année (5).

---

appela comme d'abus contre le titre même qui avait servi à le condamner, c'est-à-dire l'union faite en 1332 de sa cure à l'abbaye ; il perdit sa cause, en ce que le Parlement confirma de nouveau le droit de l'abbé, mais il put rester en possession à cause de la prescription triennale et du titre coloré qui étaient en sa faveur. (Voir deux longs mémoires d'avocats et les sentences de Trèves et du Parlement au portefeuille 60.)

(1) La part du curé est omise en ceci : de fait et par accommodement avec l'abbé de S^t-Avold, il avait la moitié des dîmes ; en principe, l'abbé avait les 2/3 à Adelange comme à Boustroff et le curé 1/3 également partout, à la réserve de la ferme du s^r abbé à Boustroff et de quelques cantons sur le ban d'Adelange, dont les seigneurs de Faulquemont prenaient la grosse dîme appelée Nebenzehnt.

(2) Acte de fondation de l'abbaye de Vergaville, parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* L'ensemble de cet article, avec la mention d'une part dans les dîmes réservée au curé d'Achain, est emprunté à la *Notice de la Lorr.*, t. I, col. 913.

(3) Nous ne connaissons pas l'arrêt définitif de la Cour, qui ne fut pas rendu avant la fin de 1768, puisque nous avons deux mémoires imprimés de cette époque pour soutenir l'une et l'autre partie ; mais nous doutons beaucoup qu'il fût aussi favorable aux religieux, puisque de fait c'est le prêtre séculier nommé par l'évêque qui resta en possession. Même l'arrêt du 9 avril 1729 ne prononçait pas en principe la régularité de la cure, bien qu'il adjuge celle-ci au chanoine régulier nommé par l'abbaye de Domèvre.

(4) Les chanoines ont 2/3 et le curé 1/3 des dîmes, avec la dîme novale et un bouvrot de 130 paires de quartes.

(5) D. Tabouillot est en retard sur ce point : l'église bâtie dans le bourg de Faulquemont, et qui, depuis 1631 au moins (visite de Mgr Meurisse), était dédiée à l'Immaculée Conception de Notre-Dame, remplaça complètement l'église paroissiale à partir de sa reconstruction, en 1765 : pour ne point participer aux frais de cette reconstruction, les habitants de Chémery, et surtout ceux de Wahl, essayèrent vainement pendant 10 ans de se constituer en une paroisse indépen-

Annexes : Gollenholtz, 3/4 de lieue ; 20 communiants. — Chémery, 100 communiants ; église, (*S*t *Nicolas*) : il y a service fêtes et dimanches. — Bonnhaus, 3/4 de lieue. — Val, chapelle desservie, *S*t *Léopold* : il y a des fonts baptismaux et un cimetière. — Tuilerie, 1/4 de lieue (1).

Patron, le marquis de Faulquemont (2). — Le comte de Bissy, marquis de Faulquemont, a hérité cette terre du marquis d'Haraucourt, son oncle maternel, mort en 1743. Elle appartint d'abord à l'église de Metz, ensuite aux ducs de Lorraine et, après, aux seigneurs de Bayer de Boppart ; elle entra dans la maison d'Haraucourt en 1462 et fut érigée en marquisat le 4 décembre 1629, en faveur d'Élisée d'Haraucourt.

Décimateurs : le marquis de Faulquemont (1/3) avec le curé (2/3).

Communiants, 600. — Revenu du curé, 2000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

*Chapelle de S*te*-Croix.* — Toutes les institutions depuis 1623 ont été données sur la nomination des messieurs d'Haraucourt, marquis de Faulquemont, *jure patronatus laici.*

*Chapelle de la S*te*-Vierge.* — Depuis 1628 on a donné les institutions pour cette chapelle sur la nomination des seigneurs d'Haraucourt, marquis de Faulquemont (3).

Grostenchen ou **Grosse-Tenquen**, *S*t *Jean-Baptiste ;* France ; village à 10 lieues de Metz, 2 1/2 de Morhange et 6 de Vic, dont il relève pour la juridiction.

Annexes : Bertring (Berting), village. — Erstroff, 3/4 de lieue ; (*S*t *Éloy*) : vicaire résident. — Teinchemille (Teinchenville), moulin. — Hinguezange (Hingsange), hameau (4). — Linstroff, 1/4 de lieue. — La Bride ou La Breide, marcarerie.

Patron, l'abbé de St-Avold. — Pierre, cardinal-diacre du titre au voile d'or, et légat du St-Siège en Allemagne, incorpora, du consentement de l'évêque Jacques de

---

dante de Faulquemont. — Il y avait encore au château de Faulquemont « une très belle chapelle sous l'invocation de Ste Anne, d'ancienne érection, mais récemment rebâtie comme tout le château » par M. le marquis de Bissy d'Haraucourt, et qui fut bénite en 1731.

(1) La *Notice de la Lorr.*, t. I, col. 438, d'où cet article est extrait, parle aussi de la fontaine et du moulin de Blaubronen. Au xviiie siècle, on fait dépendre parfois Redlach de Faulquemont (p. 160, n. 4), mais le curé dit en 1699 de ce « hameau érigé sur les terres de Faulquemont en 1607 : comme ils n'ont jamais reconnu le curé de Faulquemont et qu'il n'y tire aucune dîme, il n'est pas porté parmi les dépendances de la paroisse ». Quant à Wahl, dont la chapelle ne date que de 1714, on ajoute en 1749 : « un particulier a fait construire une chapelle dans la campagne en l'honneur de la Très Ste Trinité et a laissé environ 100 écus pour l'entretien et décoration de cette chapelle ».

(2) Parfois on spécifie davantage : ainsi en 1711, la collation est attribuée au marquis d'Haraucourt et aux dames religieuses de St-Avold (qui avaient acquis la part de seigneurie du baron de Warsberg), selon leur part dans la haute-justice du lieu, en sorte que le marquis nomme sept fois consécutivement, et les religieuses la huitième fois. La même proportion se retrouvait dans la collation des chapelles dont il sera question plus loin, avec cette complication nouvelle que les religieuses prétendaient avoir droit de nommer seules à la chapelle de Notre-Dame.

(3) La chapelle de Ste-Croix avait été fondée en l'église du bourg, et celle de la Ste-Vierge dans l'église de St-Vincent ; mais ces deux chapelles se conféraient à un même altariste, pour qui elles constituaient un bénéfice assez considérable.

(4) Stémer dit : Hinguezange, le moulin, et les deux censes. Le château, chef-lieu d'une seigneurie considérable, avait sa chapelle dédiée à Ste Barbe.

Metz, la cure de Grostenchen, avec tout ce qui en dépendait, à l'abbaye de S^t-Avold (qui en possédait le patronage dès auparavant) : la bulle d'union est du 3 des nones d'avril 1255. Le pape Alexandre IV la confirma par une bulle qu'il donna le 10 des calendes de février 1257. Ces titres sont conservés dans les archives de l'abbaye de S^t-Avold, où l'on trouve aussi les actes du consentement donné par l'évêque (avril 1255) et par l'archidiacre (jour de la Nativité de la Vierge, 1260), sous la juridiction duquel était cette cure (1).

Décimateurs : les Bénédictins de S^t-Avold perçoivent les 2/3, et le curé l'autre 1/3 (2).

Communiants, 600 ; 4 familles juives, 4 anabaptistes et 1 calviniste. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Berting, paroisse de Tenchen. *Chapelle de S^t-Blaise*, située sur le territoire de Berting (au Clausenbergh). — Les institutions de 1633, qui sont les dernières (3), ont été données *jure devoluto* à cause de la négligence du patron.

Erstroff. *Chapelle de S^t-Éloy*. — Les institutions de 1633 sont les seules que l'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale, et le patron n'y est point nommé (4).

Hingsange. *Chapelle de S^t-Blaise*, érigée dans l'étendue du ban d'Hingsange. — Le patronage appartient au comte d'Helmstatt, comme seigneur d'Hingsange.

Guessling, *S^t Gengoulph ;* France ; village à 9 lieues de Metz, 2 1/2 de S^t-Avold ; bailliage de Vic et subdélégation de Sarrelouis.

Annexe : HEMMERING, (105 communiants).

Patron, l'abbé de S^t-Avold. — Cette église a été désunie de la paroisse de Boustroff et érigée en cure par décret du 12 octobre 1755 (5).

---

(1) Toutes ces pièces sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145, p. 132-137). Le msc 59 B cite une autre pièce, de la veille de la fête de S^t Georges l'an 1297 : l'archiprêtre de Teneschen, chargé par l'official de Metz, le siège vacant, de l'informer de l'état de la cure de Teneschen, répondit que l'abbé de S^t-Avold en était le collateur et le premier curé, et qu'elle valait 10 livres messines.

(2) Cette proportion était un peu différente pour Erstroff, où les Bénédictins tiraient la 1/2, le curé 1/4, Hinguesange avec Puttelange 1/4 ; ou, si l'on veut une précision absolue, sur 27 gerbes les Bénédictins en levaient 14, le curé 7, le comte d'Helmstatt 3 et le seigneur de Puttelange 3.

(3) Singulière distraction : parce que cette chapelle est inscrite tantôt sous le nom de la paroisse Grostenquin tantôt sous celui de Bertring, D. Tabouillot n'a pas su y rapporter une série d'institutions allant jusqu'en 1774. Bien plus, nous nous défions de la seconde chapelle de S^t-Blaise qu'il rapporte à Hinguesange ; nous n'aurions cherché là que le nom du collateur, un comte d'Helmstatt s'étant emparé des biens de la chapelle de Bertring, sous prétexte de l'ériger en bénéfice : auparavant ces biens servaient uniquement aux deux ermites qui gardaient la chapelle, et même les institutions de 1633 sont données pour un frère ermite.

(4) Cette chapelle était-elle bénéficiale ? Ces institutions de 1633, données en faveur d'un ermite de Bertring, visaient peut-être uniquement la desserte de la chapelle d'Erstroff ; plus tard cette desserte se fait par binaison du curé de Grostenquin, puis par le service d'un vicaire ; en 1677, les habitants avaient voulu constituer une cure distincte, mais on ne leur concéda qu'un vicaire résident, et cette concession semble n'avoir pas eu de suite réelle.

(5) Une première fois, en 1730, les habitants n'avaient obtenu qu'un vicaire résident ; ils revinrent à la charge 20 ans plus tard, et avec des arguments qui n'étaient pas tous de bon aloi et qu'on est surpris de voir accueillir dans le décret d'érection. Ils prétendirent que leur église avait été jadis une église paroissiale, témoins le pouillé de 1576 et des institutions de 1578 et 1686 : or la citation du pouillé (p. 55) concernait Gusselingen ou Warsberg, les institutions de

Décimateurs : les religieux de S[t]-Avold ; le curé perçoit la dîme sur quelques cantons d'Hemmering.

Communiants, 420. — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Hazembourg, *S[t] Étienne ;* France ; village situé sur la rivière d'Albe, à 1 lieue d'Insming, 9 de Vic et 16 de Metz ; bailliage et subdélégation de Vic.

Cure en administration. — Cette cure dépendait autrefois de la cure du Val de Guéblange : elle est aujourd'hui indépendante (1) et desservie par un administrateur.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Heilimer, *S[t] Martin*, évêque ; France et Lorraine ; village à 4 lieues de Sarreguemines, 3 de Sarralbe et de S[t]-Avold, 14 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic (2).

Annexes : ZELLE, 1/4 de lieue ; chapelle prieurale. — AKERBACH (Ackerbach), 3/4 de lieue.

Patron, l'abbé de Longeville. — Conrad, évêque de Metz, incorpora cette cure, avec ses dépendances et revenus, à l'abbaye de Longeville en 1220 : les princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz, en confirmant cette union, reconnurent le droit qu'avait cette abbaye depuis longtemps de nommer à la cure d'Heilimer. Théodoric I, évêque de Metz, l'en avait dépouillé, ainsi que des biens qu'elle possédait à Heilimer, pour les donner en bénéfice à Folmar, l'un de ses comtes ; mais Adalbéron II, évêque de la même ville, les lui rendit en l'année 1000 (3).

1578 se rapportaient à Gelucourt (Gesselinga, p. 65) et celles de 1686 probablement à Guerstling ; nous disons probablement, car nous n'avons pas en ce dernier cas les indications d'archiprêtré et de collateur, qui ne laissent aucun doute sur l'interprétation des deux premiers.

(1) Sans qu'on puisse citer un décret d'érection. En 1713, les habitants de Hazembourg et de Kirviller demandèrent à être desservis par un vicaire résidant à Hazembourg, mais la situation offrait trop peu de ressources ; pourtant à cause des inconvénients que présentait leur dépendance du Val de Guéblange, dont le curé reconnait que ces villages ne sont point de l'ancien patrimoine de sa paroisse, on les rattacha, Hazembourg à Vittersbourg, et Kirviller à Hunkirch. Mais comme il n'y a point de vicaire à Vittersbourg, c'est celui de Kappelkinger qui parait chargé de desservir Hazembourg, et cela jusqu'en 1725, où l'on donna à Hazembourg un vicaire résident ; quelques années plus tard, c'est le titre d'administrateur qui est donné au desservant de cette église et les choses continuèrent ainsi : elles le pouvaient, parce que ce village étant de la châtellenie d'Albestroff, domaine de l'évêché, qui y levait les dimes, il n'était pas nécessaire d'y mettre plus de formalités.

(2) Comme la France n'avait qu'un quart de Hellimer « qui fait tout au plus un 8[e] de la paroisse », il convenait d'indiquer aussi le bailliage lorrain de Sarreguemines : Durival cite là en effet Heylimer, la cense-fief d'Ackerbach, la cense de la ROUGE-MOITRESSE et la cense-prieuré de Zell, puis, comme une communauté distincte, LA PETITE-TENNEQUIN ou Klein-Tennequin ; enfin c'est au bailliage de Dieuze qu'il rapporte DIEFFEMBACH, vulgo Tiffembach. Pourquoi D. Tabouillot néglige-t-il ces dépendances ? Il aurait pu ajouter encore, à côté d'Ackerbach, ancienne commanderie de Malte (*Notice de la Lorr.*, t. I, col. 562), une chapelle dédiée à S[t] Antoine de Padoue, et au château même de Hellimer, une chapelle domestique dédiée au S[t] Nom de Jésus. Il a été question plus haut (p. 308) du prieuré de Zelle.

(3) Toutes ces pièces, avec une bulle du pape Honorius III (26 mai 1223) et une lettre de Mgr de Coislin transcrite aussi au msc 59 B, existent aux Arch. de la Préfect., H, 1123. Faut-il voir un groupe paroissial dans ce passage de la charte de l'évêque Étienne confirmant à l'abbaye de Longeville en 1121 « conductum ecclesiæ de Heylimer, et decimam de Hunxeit [Host] et de Cella cum mansis ibidem positis » ?

Décimateurs : les religieux de Longeville ont les 3/4 des grosses dîmes et la 1/2 des menues ; le reste appartient au curé.

Communiants, 500. — Revenu du curé, 2000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Chapelle de S^te-Marguerite, située dans l'étendue de la paroisse d'Heilimer. — Le patronage appartient au baron d'Heilimer (1).

Hilsberg (Hilsprich), *Invention de S^te Croix* (2) ; Lorraine ; village à 12 lieues de Metz ; (bailliage de Sarguemines).

Annexes : KASWILLER, 1/4 de lieue. — MORSBORN (Morsbronn), 1/4 de lieue.

Patron, le prieur de Zelle et le concours. — Le concours a nommé à cette cure le 29 avril 1723 et le 26 juin 1767.

Décimateur, le curé (3).

Communiants, 460. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 100 l. — Langue allemande.

Holbing (Holwing), *S^t Maximin ;* Lorraine ; village à 13 lieues de Metz, 2 de Sarralbe ; (bailliage de Sarguemines).

Annexes : BETRING (Bertring), demi 1/4 de lieue. — BALTRING (Ballering), 1/4 de lieue. — DIDERVING (Diderfing), demi 1/4 de lieue. — HINSING (Hintzing), demi 1/4 de lieue. — HIRBACH, demi 1/4 de lieue. — RICHLING, 1/2 lieue ; (le curé de Rémering y administre les sacrements). — SCHMALHOST (Schmalhoff, cense).

Patron, la comtesse de Salm et de Puttelange. — L'abbaye de Warneviller a possédé jusqu'au moment de sa destruction les dîmes d'Holbing avec le patronage de la cure. Le duc de Deux-Ponts s'en empara et les vendit en 1721 à la maison du Rhingrave, de la confession d'Augsbourg : un arrêt du 10 juin 1750, rendu par la cour de Parlement de Nancy, maintint le seigneur évêque de Metz dans le droit de nommer à la cure d'Holbing contre les prétentions du Rhingrave Jean-Frédéric [*Notice de la Lorr.*, t. II, col. 712]. La comtesse de Salm et de Puttelange, à qui les dîmes d'Holbing appartiennent, a joui du droit de patronage le 3 mai 1763 (4).

Décimateur, le seigneur de Puttelange.

---

(1) Jusqu'à quel point cette chapelle avait-elle nature de bénéfice ? On en dit simplement en 1699 : Chapelle de dévotion érigée par M. Julien-François de Gaillard baron et seigneur pour 3/4 d'Heilimer, laquelle est possédée par deux ermites convertis depuis quelque temps à la foi catholique. En 1749 on remarque que la chapelle avait autrefois des biens qui sont mentionnés dans le pied-terrier, mais le s^r baron s'en est emparé et les tient et fait dire des messes dans cette chapelle sans la permission du s^r curé et sans lui exhiber une permission de Son Excellence.

(2) Plus anciennement *S^t Mathieu ;* le changement du patron a dû être amené par l'érection d'une confrérie de la Croix (1727), précédant de peu la reconstruction de l'église.

(3) Ceci était vrai plus anciennement : il est dit en 1711 que le collateur est seul décimateur, mais abandonne toutes les dimes au curé à cause de leur petite valeur ; au contraire en 1749 le prieur de Zelle, représenté par celui de S^te-Barbe, tire les 2/3 des dîmes sur le ban de Hilsprich, le curé n'y ayant qu'un tiers avec un bouvrot de 54 jours en tout, mais celui-ci a toute la dîme comme novale à Kaswiller et Morsborn. Sur ce revenu, il fournit les bêtes mâles dans toute la paroisse et est chargé de son chœur et du tiers des réfections de son église.

(4) Cette nomination fut très contestée, et il vaudrait mieux citer celle de 1778 pour prouver la reconnaissance du droit de la comtesse. C'est précisément un mémoire d'avocat, imprimé en 1765, qui nous renseigne le plus complètement sur les vicissitudes de ce patronage,

Communiants, 510. — Revenu du curé, 2000 l. ; fabrique, 500 l. — Langue allemande.

Chapelle de S^t^-Sébastien. — Patron, le capitaine de Holmingen. On n'y a pas nommé depuis 1624 (1).

Honkirch (Hunkirch), *S^t^ Jean-Baptiste ;* Lorraine; village à 15 lieues de Metz ; (bailliage de Sarguemines).

Patron, le prieur d'Insming. — Ce fut en qualité de prieur d'Insming que le cardinal de Lorraine nomma à la cure d'Honkirch en 1630 : elle fut unie, l'année suivante (2), à celle d'Insming, parce qu'elle n'avait point assez de revenus pour nourrir un curé ; elle a été rétablie dans son primitif état de mère-église par décret du 24 juillet 1747 (3).

Décimateurs, ... — Communiants, 250. — Revenu du curé, .. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Host, *S^t^ Maurice ;* Lorraine ; village à 13 lieues de Metz.

Annexe : Host (Host-Bas).

Patron, l'abbesse de S^te^-Glossinde. — Cette église a été démembrée de la paroisse de Maxstat et érigée en cure en 1727. Voyez l'article Maxstat (4).

Décimateurs : l'abbesse de S^te^-Glossinde partage la dîme avec le curé.

Communiants, 230. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 13 fauchées 1/2 de prés. — Langue allemande.

Insming (Einsming), *S^t^ Clément,* évêque de Metz ; Lorraine ; village à 13 lieues 1/2 de Metz, 3 de Sarralbe et 5 de Dieuze (5).

---

donné en 1223 à l'abbaye de Werschweiler par Mechtilde de Castres, confirmé par l'évêque Jean d'Apremont en 1235, usurpé par les ducs de Deux-Ponts au XVI^e^ siècle et réellement exercé par eux au XVII^e^, puis passant par ventes successives à la maison des Rhingraff (1721) et à la comtesse de Linange (7 avril 1763).

(1) Elle n'a aucun revenu à la fin du XVII^e^ siècle, puis on lui voit 50 l., 45 l. ... ; mais ce revenu est affecté à l'entretien de la chapelle, située hors du village et que garde un ermite.

(2) Cette date, sinon le fait lui-même, nous inspire plus que des doutes : on vise sans doute l'acte du 5 des nones de juillet de l'an 1621, par lequel le suffragant de Metz supprime une confrérie dans chacune des églises d'Insming, Hunkirch et Vittersbourg pour constituer, à l'aide de leurs biens réunis, une confrérie du S^t^-Sacrement a Insming. Or dans cet acte on lit : « in ecclesia parochiali S^ti^ Clementis de Ensminga, et ejus olim annexa S^ti^ Joannis de Honkirich et capella S^ti^ Georgii de Witersbourg ». La guerre vint bientôt après ruiner l'église du prieuré d'Insming et faire oublier la confrérie du S^t^-Sacrement : les prieurs n'entendirent point toutefois se dessaisir des biens que son institution leur avait valus.

(3) Le même jour on détachait aussi Vittersbourg d'Insming. On avait tenté le rétablissement de Hunkirch déjà en 1692, mais sans pouvoir aboutir, parce que le prieur d'Insming prétendait garder les biens de la confrérie de S^t^-Jean : encore en 1749 le curé plaidait contre le prieur, afin de récupérer ces biens et d'obtenir un tiers de la dîme. Plus tard, c'est l'abbé de S^t^-Mihiel qui reprit tous les droits de collation et de dîme du prieuré (p. 307). En attendant le rétablissement de la cure, Hunkirch eut un vicaire résident, qui administrait aussi Vittersbourg et plus tard Kirviller.

(4) Le décret d'érection fut révoqué le 11 février 1729, mais porté à nouveau et confirmé le 15 novembre de cette année.

(5) Pourquoi D. Tabouillot n'a-t-il pas utilisé davantage les renseignements suivants ? On trouve au msc 59 A : « C'était autrefois une petite ville entourée de murailles, aujourd'hui ce n'est plus qu'un village dont la paroisse est sous l'invocation de S^t^ Clément, de S^t^ Nicolas et de

Annexes (1) : Gruning, 1/2 lieue. — Nelbing (Neling), 1/2 lieue. — Rening, 1/2 lieue. — La petite Rorbach, 1/2 lieue ; (chapelle, *S[t] Luc*) (2).

Patron, l'abbé de S[t]-Mihiel. — Le prieur d'Insming nommait à cette cure dans tous les mois, en vertu d'une bulle d'union (3) ; mais comme ce prieuré se trouve supprimé et que ses biens ont été réunis à la mense abbatiale de S[t]-Mihiel, par bulle du 25 août 1749, l'abbé jouit aujourd'hui de ce patronage.

Décimateurs : le curé perçoit 1/3 des grosses et menues dîmes d'Insming, et l'abbé de S[t]-Mihiel touche le reste à cause du prieuré d'Insming.

Communiants, 1500. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, .:. — Langue allemande.

Kingers (Cappel-Kingers), *S[t] Jacques ;* France ; village à 15 lieues de Metz (4).

Annexe : Uberkingers (Uberkigner), village.

Patron, l'abbé de S[t]-Mihiel. — Cette église a été désunie de la paroisse d'Insming et érigée en cure le 11 juin 1727. L'abbé de S[t]-Mihiel y nomma le 2 septembre 1752, à cause du prieuré d'Insming, dont le droit fut reconnu dans le décret de cette nouvelle érection (5).

Décimateurs : l'abbé de S[t]-Mihiel a le 1/3 des grosses et menues dîmes ; le reste se partage entre l'abbé de Wadgasse, le curé de Kingers (6), les comtes d'Helmstat (1/12), de la Leyen (1/12) et l'hôpital de Dieuze (1/12).

Communiants, 250. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Kirville (Kirviller, *S[t] Michel*) ; France ; village à 3 lieues d'Alberstroff, 9 de Moyenvic et 15 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

S[te] Barbe » ; et au msc 59 D : « Il y a à Insming une primisserie ou première messe fondée par la paroisse, afin d'y avoir, les fêtes et dimanches, une messe matutinale pour les villages dépendant de la paroisse. »

(1) Après la séparation de Hunkirch, Kappelkinger et Vittersbourg ; et comme, avant ces séparations, les vicaires établis en ces lieux desservaient plusieurs autres villages, ceux-ci sont parfois rapportés aussi à la paroisse d'Insming, quoiqu'ils n'en fissent pas partie. — Réning et la Petite-Rorbach n'étaient point, comme Insming, du bailliage de Dieuze, mais de celui de Sarreguemines.

(2) On trouve à la 3[e] partie du pouillé le nom de Rorbach sans rien de plus : y voir l'indice d'une chapelle bénéficiale serait trop, mais cela aurait dû rappeler à D. Tabouillot l'existence dans ce village d'une chapelle approuvée en 1716 ; Réning eut la sienne en 1750 et Nelling en 1739, dédiée à S[t] Antoine de Padoue. Grening eut même un vicaire résident en 1785.

(3) Les documents plus anciens, qui concernent le prieuré d'Insming (p. 307, n. 1), laissent à peine entrevoir l'existence de la paroisse : celle-ci est directement l'objet d'un acte de 1197, par lequel l'évêque Bertram unit l'église avec ses revenus à l'abbaye de S[t]-Mihiel ; cette union est confirmée par l'archevêque de Trèves en 1201. Dans un procès entre le curé et le prieur, la cour souveraine de Lorraine décida (1728) d'après ces documents contre le curé, qui dut se reconnaître simplement vicaire perpétuel. (Archives de la paroisse).

(4) Bailliage de Vic, quoique à deux titres différents : 1/8 de Kappelkinger et d'Uberkinger étant ancien domaine de l'Évêché (châtellenie d'Albestroff), le surplus de Kappelkinger était France, mais le surplus d'Uberkinger était Empire (Stemer, *Traité du Départ. de Metz*, p. 132 et 138). Avant 1727, Uberkinger était encore du Val de Guéblange.

(5) La formule du décret est moins précise : le droit de patronage est réservé « au patron de la cure d'Insming » ; est-ce à dire, comme on lit au msc 59 D, qu'il y avait là une hésitation, parce que le patronage d'Insming aurait été en litige à ce moment ?

(6) Le curé levait 3/12 plus 1/3 dans les 2/12 qui revenaient à l'abbaye de Wadgassen.

Cure en administration. — Kirville était autrefois une dépendance de la cure du Val-de-Guéblange : il y a aujourd'hui un administrateur (1).

Décimateurs, ... — Communiants, 80. — Revenu de l'administrateur, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Landorff, *S^t Barthélemy ;* Lorraine ; village à 9 lieues de Metz, 1 de Morhange ; (bailliage de Dieuze).

Annexes : Einchville (Einchwiller), 260 communiants ; église, *S^t Gengoulph :* vicaire résident. — Viller (Willer-Landorff), 1/2 lieue ; 220 communiants ; église, *S^t Jacques :* vicaire résident (2). — La Haute-Suisse (Xuisse-la-Haute).

Patron, Monseigneur. — Cette cure est à la nomination de Mgr l'évêque de Metz aux droits du chapitre de Hombourg, supprimé le 5 décembre 1743 par décret de M. de S^t-Simon, évêque de Metz. Jacques de Lorraine, fondateur de cette collégiale, lui donna l'église de Landorff avec ses revenus et dépendances, en 1524 ; le chapitre de la cathédrale de Metz confirma cette union l'année suivante (3). Plusieurs évêques de Metz exemptèrent l'église de Landorff et toutes celles qui étaient unies au chapitre de Hombourg, des droits qui leur étaient dûs ainsi qu'à leurs archidiacres.

Décimateurs : les religieux de S^t-Avold ont 2/3 des grosses et menues dîmes de Landorff et d'Einschwiller, le curé a l'autre 1/3 avec les novales. Les 2/3 des grosses et menues dîmes de Viller et de la Haute-Suisse appartiennent aux religieuses bénédictines de S^t-Avold, et l'autre 1/3 ainsi que les novales appartiennent au curé (4).

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 4 jours de terre et 14 fauchées de prés. — Langue allemande.

---

(1) Comme à Hazembourg (p. 393, n. 1), la formation de cette cure est difficile à préciser. En 1713, il n'y a presque plus que les fondements de l'ancienne église, et l'on confie les 30 familles de ce village au vicaire de Hunkirch, puis en 1725 (et un peu malgré elles) à celui de Hazembourg, qui pourra biner dans leur église quand elle sera mise en état ; elle le fut à la fin de 1727 (bénite le 22 oct.), et nous y voyons en 1728 un vicaire résident, qu'on appela plus tard un administrateur, avec pension de 50 écus de Monseigneur l'évêque comme dépendant de la châtellenie d'Albestroff.

(2) On signale encore à Viller en 1749 une chapelle « bâtie dans la campagne par la dévotion du peuple il y a environ douze ans au temps d'une grande maladie qui a enlevé plus de 50 gros corps en moins d'un an » : la chapelle était-elle dédiée dès lors à Notre-Dame des Sept-Douleurs ? — En 1700, il y avait aussi « auprès du village de Landroffe un petit oratoire ou chapelle avec une petite chambre à feu et un enclos de terre d'environ 1/4 de journal en façon d'hermitage, bastie par la dévotion d'un particulier dudit Landroffe sous l'invocation de S^t Anthoine de Pade : très mal en ordre... ».

(3) Voir les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* au msc 145, p. 166 ; cfr Arch. départ., G, 1175. Le patronage de Landroff avait été cédé au chapitre de Hombourg par l'abbaye de Neumunster. — Comme les biens du chapitre de Hombourg furent unis en 1743 au séminaire de S^t-Simon, on trouve souvent celui-ci désigné comme patron des cures qui avaient relevé de Hombourg : pourtant le pouillé a raison d'inscrire plutôt sous cette rubrique Monseigneur l'évêque, car c'est *liberâ collatione* que l'evêché accorda des institutions pour la cure de Landroff, par exemple en 1764 et 1781.

(4) Ce tiers du curé, auquel se joignait une portion de dîmes à Harprich, lui était abandonné pour sa portion congrue, moyennant un accommodement par le chapitre de Hombourg, qui les tenait de l'abbaye de S^t-Avold. Les dîmes que possédaient les religieuses de S^t-Avold venaient par achat des comtes de Warsberg.

La Vallette (Valette), *S[t] Louis*, roi de France ; Lorraine ; village à 12 lieues 1/2 de Metz, 3 de Sarreguemines et de S[t]-Avold.

Cure en administration : le vicaire de Farcheviller a la desserte de cette église (1).

Patron, l'abbesse de S[te]-Glossinde. — Ce village doit son existence (1610) à M[me] de La Valette, abbesse de S[te]-Glossinde, qui obtint (7 décembre 1609) de Henry, duc de Lorraine, la permission de faire essarter un bois de haute futaie appartenant à son abbaye, pour y construire un village, auquel elle donna son nom ; le même duc lui donna la seigneurie de La Valette en 1614, à condition que les religieuses de S[te]-Glossinde chanteraient à perpétuité, tous les samedis après la grand'messe, un *Salve Regina* pour la prospérité du duc pendant sa vie, et pour le salut de son âme après qu'il serait mort. (Arch. de la Lorr., layette Hombourg.)

Décimateur, l'abbaye de S[te]-Glossinde.

Communiants, 60. — Revenu de l'administrateur, ... ; fabrique, 24 jours de terre par saison. — Langue allemande.

Lenning (Léning), *S[t] Barthélemy ;* Lorraine ; village à 12 lieues de Metz ; (bailliage de Dieuze).

Annexes : ALTROFF (Freyaltorff), distant d'une portée de fusil ; chapelle, (*S[t] Hubert* : vicaire résident). — MONDIDIER (Montdidier).

Patron, le comte d'Helmstatt. — Les institutions de 1661 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des comtes d'Helmstatt, en qualité de seigneurs temporels de ce lieu.

Décimateurs : le comte d'Helmstatt a 3/4 des grosses et menues dîmes de Mondidier et 1/4 de celles de Léning et d'Altroff ; les religieux de S[t]-Avold, le Rhingrave et le curé sont décimateurs pour le reste (2).

Communiants, 616. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 300 l. — Langue française et allemande.

Leywiller (Lauviller), *Assomption de Notre-Dame ;* Lorraine ; village à 12 lieues de Metz (3).

Annexe : ALTRIPPE (Altruppe), 140 communiants ; église, (*S[t] Pierre*).

Patron, le baron de Warsberg. — Les barons de Warsberg jouissent du patro-

---

(1) Y eut-il jamais un curé en titre à La Valette ? En 1769 on doutait de l'érection canonique de cette cure, et en 1711, dans un mémoire tendant aux fins de rétablir la cure de La Valette, on la disait « abandonnée de pasteur depuis plus d'un siècle » ! Ce mémoire avait pour but de chercher un remède à l'abandon religieux d'une série de villages, Barst, Cappel, Marienthal, La Valette : ce fut par l'établissement de vicaires résidents à Barst et Cappel qu'on y remédia plus tard, car c'est le vicaire de Cappel, dépendant du curé de Farschwiller, qui est ici désigné comme desservant La Valette. Jusqu'en 1769, il recevait pour cette desserte 150 l. de Lorraine, valant 116 l. de France.

(2) Les dimes de Lenning et Altroff avaient appartenu pour moitié à l'abbaye de Werschweiler, ainsi que celles de Holving (p. 394) et arrivèrent, en passant par les mains des ducs de Deux-Ponts, à la maison des Rhingraff ; le comte d'Helmstat avait acheté sa part du prince de Lixheim et cette part était franche de toutes charges. La portion du curé consistait en 1/4 de la dime, qui se levait sur les parts de Werschweiler (3/4) et de S[t]-Avold (1/4).

(3) Leyviller était du bailliage de Boulay, Altrippe de celui de Sarreguemines.

nage de cette cure depuis 1672, en qualité de seigneurs de Leywiller (1). Altrippe était autrefois mère-église, et le patronage en appartenait au chapitre de S[t]-Sauveur de Metz : elle a été unie à celle de Leywiller en 1616 (2).

Décimateurs : le curé partage avec le baron de Warsberg les dîmes de Leywiller; celles d'Altrippe appartiennent aux chanoines de S[t]-Sauveur de Metz.

Communiants, 233. — Revenu du curé, 1300 l.; fabrique, 37 jours de terre et 20 fauchées de prés. — Langue allemande.

Lidersing, *S[t] Gengoulph;* Lorraine ; village à 11 lieues de Metz.

Chapelle bénéficiale sous l'invocation de S[te]-Odile (3).

Patron, Sa Majesté très-chrétienne. — Le prince de Lixheim a nommé à cette cure en 1700, en qualité d'abbé de Craftal, ou plutôt à cause de la seigneurie de cet endroit. Les ducs de Lorraine ont joui longtemps de ce patronage, qui est passé avec leur duché entre les mains du Roi.

Décimateurs : Sa Majesté a la 1/2 des grosses et menues dîmes, et le curé du lieu a l'autre 1/2.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 16 paires de quartes. — Langue allemande et française.

Maxstat, *S[t] Jacques le Majeur ;* Lorraine ; village à 11 lieues de Metz; (bailliage de Boulay).

Annexe : Barst, 88 communiants ; (France) ; église, *S[t] Vendel* (4) : (vicaire résident). — [Host, avant 1727.]

Patron, l'abbesse de S[te]-Glossinde et le concours. — On voit, par les lettres-patentes que Louis le Débonnaire donna en faveur de l'abbaye de S[te]-Glossinde, l'an 821, qu'elle était déjà en possession de Maxstat et du patronage de l'église. Louis de Germanie les lui confirma en 875. Thierry I[er] du nom, évêque de Metz, et le pape Innocent II ont aussi donné des bulles aux mêmes fins, le premier en 962

---

(1) On a vu (p. 159) qu'il en était déjà ainsi en 1607, et D. Tabouillot pouvait connaitre des institutions données en 1580 sur la même présentation.

(2) La date et même le fait de cette union sont diversement allégués, et elle donna lieu en 1721-1725 à un procès que les habitants d'Altrippe soutinrent devant toutes les juridictions, à Trèves et à Rome ; déboutés partout, ils furent sur le point de recommencer en 1744, lorsqu'on leur donna un vicaire résident. Le chapitre de S[t]-Sauveur produisait contre eux un acte d'union fait par les administrateurs de l'évêché de Metz le 18 juillet 1615, confirmé par une bulle du pape et sanctionné par un jugement du Conseil de Lorraine le 6 novembre 1623 ; mais cet acte de 1615 s'appuyait sur une décision déjà donnée le 3 décembre 1611 par le vicaire général André Valladier, ratifiant une transaction conclue entre le chapitre de S[t]-Sauveur et le curé de Leyviller. Il y était dit que les revenus de la cure d'Altrippe, où l'on ne comptait que 20 familles, étaient si modiques que les curés n'y avaient plus résidé depuis 100 ans et au delà ; d'autre part, il y avait contestation à propos de l'autel ou chapelle de S[t]-Érasme, fondé dans l'église de Leyviller, mais dont les revenus se tiraient des dimes d'Altrippe. Pour tout terminer, on unit cette chapelle et la cure d'Altrippe à la cure de Leyviller, moyennant 10 paires de quartes pour la desserte d'Altrippe, et le curé renonçait à tout autre droit.

(3) Au lieu de cette chapelle, qui ne nous paraît pas inscrite ici à sa place, il convient de signaler, comme dépendances de Lidrezing, Zarbeling et Cutzelin, après que Rodalbe eût été séparé en 1731.

(4) Au xvii[e] siècle, c'est Notre-Dame qui est patronne de la chapelle de Barst ; cependant, même avant la reconstruction de l'église, on indique déjà S[t] Vendelin en 1722. Le vicaire de Barst, établi en 1733, a desservi depuis 1767 Marienthal.

et le second l'an 1139 : ces bulles disent que l'abbaye de S^te-Glossinde possédait Maxstat, la conduite de l'église avec les dîmes de Maxstat et de ses annexes. (*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 37, 75 et 115.)

Décimateurs : le curé partage les dîmes avec l'abbaye de S^te-Glossinde (1).

Communiants, 200; deux familles anabaptistes et une juive. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 3 fauchées 1/2 de pré et 18 jours de terre. — Langue allemande.

Chapelle de S^te-Luce et de S^te-Odile, située près Maxstat. — Le baron de Braubach y a nommé en 1625 et 1632; Monseigneur y a nommé en 1734 *jure devoluto* à cause de la négligence du patron (2).

Morhange, *S^t Pierre;* Lorraine; ville située à 10 lieues de Metz, 3 de Dieuze et de Faulquemont.

Quatre chapelles possédées par deux titulaires obligés à résidence (3).

Annexe : Roth, chapelle (*S^te Barbe*).

Patron, Sa Majesté. — Le roi jouit du patronage de cette cure, aux droits des ducs de Lorraine, qui l'ont possédé très longtemps. Cette terre a titre de comté, relevant du duché de Lorraine. Bouchard, évêque de Metz, déclara en 1286 que Morhange et ses dépendances n'étaient point fiefs de son évêché. (*Notice de la Lorr.*, t. I, col. 907.)

Décimateurs : les seigneurs de Morhange. Le curé a la dîme sur environ 200 jours du ban de Morhange et les novales sur le même ban avec les dîmes de Roth.

Communiants, 950; 8 familles juives (4). — Revenu du curé, 2500 l. (de Lorraine); fabrique, 200 l. — Langue allemande et française.

Chapelle de S^t-Antoine. — Jean, comte Rhingrave, nomma à cette chapelle en 1619; le prince de Salm en 1693 : dans ces institutions, M. d'Embrun chargea le titulaire d'aider le curé de Morhange, en qualité de vicaire; et, en 1698, il fut chargé de dire la seconde messe tous les dimanches et fêtes. Patron, le Rhingrave de Salm; 1774, le comte d'Helmstat, comme comte de Morhange.

---

(1) A Maxstadt seulement, car l'abbesse avait la totalité des dîmes à Barst. Le msc 59 B, après avoir cité les documents anciens de 821-1139, en remarquant qu'ils sont pleins de « noms allemands dont on ne connait point les villages », ajoute ce renseignement : M^me de Randeck, abbesse de S^te-Glossinde, fit venir à Metz en 1432 les maire et gens de justice de Maxtatt pour faire leur déclaration et reconnaître les droits qu'elle avait audit lieu : ce qu'ils ont fait par devant notaire le 3 avril 1432. Pour les dimes de Host, voir p. 393, n. 3.

(2) La chapelle avait été ruinée par les guerres du XVII^e siècle : on la releva vers 1718, en y consacrant la moitié des revenus du bénéfice. Les curés de Maxstadt jouissaient de celui-ci en acquittant les charges de la chapelle, une messe par semaine : le titulaire nommé en 1734 ne se prétendit obligé qu'à une messe par mois, d'après un accord de 1607; ce qui indisposa beaucoup les curé et paroissiens de Maxstadt.

(3) Ceci s'entend uniquement des chapelles fondées par les seigneurs, et encore celles-ci étaient au nombre de 5; à cause de la modicité de leurs revenus, on les avait toutes conférées à un seul chapelain, en 1698 : en 1724 on en fit deux groupes en y ajoutant les revenus de la primisserie, puis elles furent tantôt unies, tantôt séparées; mais il y eut bien des difficultés pour concilier pratiquement les obligations de la primisserie, qui renforçaient d'anciennes relations de dépendance entre les chapelains et le curé, avec les prétentions soit des chapelains soit des seigneurs ou de leurs officiers.

(4) En 1699, on comptait 11 familles juives et environ 8 luthériennes, y compris le ministr dans l'enclos du château.

Chapelle de S^t^-Nicolas. — Le comte d'Helmstat y a nommé en 1774 comme comte de Morhange : on a exigé du titulaire qu'il ferait le service de vicaire dans l'église de Morhange et dirait la messe dans la chapelle du château, toutes et quantes fois il en serait requis par le comte de Morhange (1). Cette chapelle vaut 700 l.

Chapelle de Notre-Dame. — Le prince de Salm y a nommé en 1623; en 1724, le Rhingrave de Salm. [*En marge* :] Les chapelles de S^te^-Croix, de Notre-Dame et de S^t^-Antoine sont possédées par un seul titulaire (2).

Chapelle de S^te^-Catherine. — Les institutions de 1586, etc., ont été données sur la nomination des seigneurs temporels de Morhange ; en 1774, le comte d'Helmstat, comme comte de Morhange.

Chapelle de S^t^-Blaise, située à l'hôpital de Morhange. — Le doyen de la cathédrale de Metz y a nommé en 1622, 1672 et 1686 ; on n'y a pas nommé depuis (3).

Primisserie. — Approbation d'une fondation de messes et établissement d'un vicaire primissier à Morhange (4), du 28 octobre 1727. Réduction des charges de ladite fondation, du 10 mars 1718.

Münster, *S^t^ Nicolas*; Lorraine; village à 14 lieues de Metz, 4 de Morhange (5).

Annexes : GIVRICOURT, dit HAMPATTE, 1/4 de lieue. — GUIDVILLE, moulin, à 700 pas.

Patron, Sa Majesté ; le chapitre de Vic prétend à ce patronage. — Le Roi nomme à cette cure aux droits des ducs de Lorraine (6). Les doyen et chapitre de

---

(1) Ces clauses remontaient à 1724 et avaient donné lieu plus d'une fois à bien des contestations.

(2) D. Tabouillot oublie ici la chapelle de S^te^-Catherine qui complétait ce groupe : car il serait faux d'attribuer à cette chapelle seule les institutions de 1774, celles-ci comprennent les quatre chapelles toujours réunies depuis 1724. C'est la chapelle de S^te^-Croix qui paraît la plus effacée de toutes, et D. Tabouillot n'aurait pu citer des institutions propres à cette seule chapelle : un titre de 1408 l'associe déjà à celle de S^te^-Catherine, leur chapelain commun devant particulièrement rendre service au curé.

(3) De fait on a vu (p. 258, n. 3) que cette chapelle fait exception dans l'exercice soigneusement continué de tous les droits de M. le Doyen.

(4) En réalité ce ne fut là qu'une espérance et il fallut joindre cette fondation aux chapellenies anciennes : la fondatrice, Anne-Marie Choumert, femme de Nicolas Pagny, maire de Vergaville, en donnant ses biens de Landroff, avait en vue d'aider à l'établissement d'une messe matutinale quotidienne, et les biens qu'elle donnait permirent de fonder déjà trois messes par semaine ; mais presque aussitôt ses héritiers réussirent à faire réduire ce legs de moitié (arrêt du 10 déc. 1727).

(5) Rappelons que Munster avait eu anciennement une collégiale (p. 268), ce qui explique les prétentions du chapitre de Vic au patronage de la cure. — Les annexes étaient France, bailliage de Vic ; Munster était du bailliage lorrain de Fénétrange. On sait que Givricourt est une création (1609) du cardinal de Givry, évêque de Metz. Le moulin de Guidville dépendait plus anciennement d'Albestroff, au religieux comme au civil : une ordonnance épiscopale de 1729 le rattacha à la paroisse de Munster ; mais le curé de Munster se plaignit pendant longtemps qu'on ne lui eût pas assuré une rétribution pour la desserte de ce lieu.

(6) Ces droits faisaient partie de la seigneurie de Fénétrange, dont le comte de Vaudémont n'avait acheté qu'une partie en 1665 : aussi les princes de Salm prennent-ils part à la collation de la cure jusqu'en 1752. Les chanoines de Vic nommèrent en 1686 celui qui avait déjà été pourvu par le prince de Vaudémont : ils furent moins habiles en 1772, et l'échec de leur prétention est alors bien plus certain.

Vic y nommèrent en 1686; mais cette élection n'eut point son effet, et ces messieurs n'ont renouvelé leur prétention qu'en 1772 : le Roi venait de nommer un sujet à cette cure, lorsqu'un autre vint prendre des institutions sur la nomination du chapitre de Vic : elles lui ont été accordées, mais avec la réserve des droits du Roi.

Décimateur, le curé seul; les novales appartiennent au prince de Salm (1).

Communiants, 429. — Revenu du curé, 1700 l.; fabrique, 1000 l. — Langue allemande.

Nébing, *S[t] Clément,* évêque de Metz; Lorraine; village à 12 lieues de Metz et 2 de Morhange (2).

Patron, l'hôpital S[t]-Jacques de Dieuze. — Les seigneurs temporels de Nébing ont joui pendant longtemps du patronage de cette cure : l'hôpital S[t]-Jacques y a nommé pour la première fois en 1752, à cause de la même seigneurie.

Décimateurs, ... — Communiants, 190. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 100 l. — Langue allemande.

Peuvange (Pévange), *S[t] Martin;* Lorraine; village à 1/2 lieue de Morhange, 3 1/2 de Metz.

Patron, les seigneurs de Morhange. — M. le comte d'Helmstat a nommé à cette cure en 1772, en qualité de comte de Morhange : les institutions de 1623 et toutes les suivantes (3) ont été données sur la nomination des possesseurs de cette terre.

Décimateurs, ... — Communiants, 40. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 9 paires de rente. — Langue française et allemande.

Pontpierre (Pontdepierre) ou **Steinbidersdorff,** *S[t] Callixte,* pape et martyr; Empire; village à 8 lieues de Metz.

Patron, le comte de Créange. — Le patronage de cette cure appartient aux comtes de Créange : les institutions de 1588 et toutes les suivantes (4) ont été données sur leur nomination.

Décimateurs : le curé partage la dîme avec M. le comte de Créange.

Communiants, 300; il y a 15 familles juives. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Racrange, *S[t] Léger;* Lorraine, (du comté de Morhange); village à 1/2 lieue de Morhange, 10 1/2 de Metz.

---

(1) En 1711, le curé se plaint de cette usurpation des novales par les seigneurs « depuis quelques années; et par ainsi la contestation est à décider »; il ajoute qu'il est lui-même « seigneur et haut-justicier en partie », au droit de l'ancienne collégiale.

(2) Jusqu'en 1714, Nébing avait pour annexes Vahl et Neufvillage; bailliage de Dieuze. Les Minimes de Bassing avaient 2/3 et demi dans les grosses dîmes et 1/2 dans les menues; le reste appartenait au seigneur collateur de la cure.

(3) Pourtant on dit en 1722 : « les seigneurs évêques de Metz y ont nommé les curés depuis plus d'un siècle », et de fait quelques institutions de la fin du XVI[e] siècle portent *jure devoluto propter hæresim patroni* et même *liberâ collatione quia nullus reperitur patronus.*

(4) Excepté celles de 1680 et 1694, données *pleno jure propter hæresim patroni;* et en 1733 il y eut procès à cette occasion, quoique le comte de Créhange se fût dissimulé derrière un fondé de pouvoirs catholique : ce fut lui cependant qui l'emporta.

Patron, l'abbé de Longeville. — L'abbaye de Longeville possède depuis très longtemps le patronage de cette cure : Étienne, évêque de Metz, le lui confirma en 1121, et Bertram, évêque de la même ville, en 1210. Les papes Alexandre III, Innocent III et Clément IV font mention de ce droit, dont jouissait l'abbaye de Longeville, dans les bulles qu'ils ont données en sa faveur (1).

Décimateurs, ... (2). — Communiants, 200. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 20 l. — Langue allemande et française.

Riche, *S^t Étienne ;* Lorraine, (du comté de Morhange) ; village à 3/4 de lieue de Morhange, 10 lieues de Metz (3).

Chapelle bénéficiale sous l'invocation de la Vierge.

Patron, Sa Majesté. — Les institutions du 8 juin 1664 et les suivantes ont été données sur la nomination du prince de Lixheim ; les ducs de Lorraine y ont nommé en 1724 et 1758 à cause de cette principauté, et c'est au même titre que le patronage de cette cure appartient aujourd'hui à Sa Majesté.

Décimateurs, ... — Communiants, 150. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 40 s. — Langue allemande.

Chapelle de Notre-Dame. — Il paraît que cette chapelle ne fait qu'un avec la primisserie, parce que le s^r Hayer est titulaire de l'une et de l'autre, comme il conste par ses institutions et par un contrat d'ascensement perpétuel d'un jardin appartenant à ladite chapelle (4). Le comte de Salm a nommé à cette primisserie en 1625, le duc de Lorraine depuis. Revenu, 300 l.

Rodalbe, *S^t Nicolas ;* Lorraine ; village à 1 lieue 1/2 de Dieuze, 12 de Metz.

Annexe : Dordale, chapelle castrale (*S^t Pierre :* unie à Rodalbe le 8 mai 1768 (5).

---

(1) La charte de 1121 a été imprimée par D. Calmet dans les preuves de son *Hist. de Lorr.* ; celle de 1210 (vieux style) est au cartulaire de l'abbaye de Longeville (Arch. départ., H, 1028), et les bulles des papes au fonds de cette abbaye (H, 1032).

(2) Les dîmes se partageaient par tiers entre la primatiale de Nancy, les religieux de Longeville et le curé : en 1121, la part de Longeville était plus forte « conductum ecclesiæ de Rakeringa, et dimidiam partem decimæ, cum duodecim denariis oblationum et mansis ». Que signifie cette mention de la visite de 1749 : « les revenus de la fabrique avec l'autel de S^t-Hubert peuvent monter à 150 l. » ?

(3) Durival, dans sa liste du bailliage de Dieuze, nous indique une dépendance de cette paroisse : Richtz et Metzing. On écrit en 1699 : « Il y avait autrefois un hermitage qui avait plusieurs beaux usuaires : un seigneur comte de Morhange s'est emparé d'une partie qui lui compétoit, pour laquelle il se taxa à une pinte d'huile tous les ans. »

(4) Ces références prouvent combien sur ce point D. Tabouillot était en retard : il allègue un contrat de 1743 et des institutions de 1731, le sieur Hayer étant mort curé de Riche en 1758. Au gré des curés de la paroisse, cette chapelle n'était pas proprement un bénéfice, mais une simple fondation de messe matutinale annexée à la cure ; d'autres n'en jugeaient pas ainsi et citaient une pièce de 1539 et des institutions de 1624 pour prouver l'existence bien distincte de ce bénéfice attaché à un autel collatéral de l'église. Le collateur de la chapelle était le même que celui de la cure, et celui-ci était aussi décimateur pour 2/3, le curé ayant l'autre 1/3.

(5) La chapelle de Dordhall datait de 1593, mais ne paraît pas avoir été rattachée à aucune paroisse : tous les curés du voisinage (Guébling, Bourgaltroff, Lidrezing, Rodalbe) l'avaient desservie également, quand l'érection de la cense-fief de Fériendal (1748) et la reconstruction du château de Dordhall (1752) firent désirer un état mieux réglé. On lui donna un titre d'église succursale, ce que les seigneurs, M^rs de Fériet, exploitèrent parfois au grand ennui du curé de Rodalbe.

Patron, Sa Majesté. — Cette église fut désunie de la paroisse de Lidresing et érigée en cure le 18 août 1731 : le patronage en fut réservé aux ducs de Lorraine par le décret d'érection, et c'est au droit de ces princes qu'en jouit aujourd'hui Sa Majesté.

Décimateurs, ... (1). — Communiants, 150. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 22 quartes de blé, autant d'avoine, 3/4 de cire et 1 pot d'huile. — Langue allemande et française.

Rodalben. — *Chapelle de S^t-Nicolas :* 1686, le comte du Rhin, seigneur de Kirbourg et de Salm (2).

Tetting (Téting), *S^t Denis*, évêque de Paris; France, Lorraine et Empire; village situé sur la Nied, à 1 lieue 1/2 de S^t-Avold, 7 de Vic et 8 de Metz ; bailliage de Vic, subdélégation de Sarrelouis (3).

Annexes : LELLING (Léling), 1 lieue ; 135 communiants ; chapelle, *Invention de S^t Étienne :* vicaire résident. — FOLCHWILLER, 1/2 lieue; 250 communiants; chapelle, *Nativité de la Vierge :* vicaire résident. — (HALLING ou ALLING). — FÜRST (Fuste), chapelle castrale (4). — BERFAND (Berfang), cense.

Patron, l'abbé de S^t-Avold. — Conrad, évêque de Metz et de Spire, donna à Hugues, chanoine de S^t-Arnould, des provisions pour la cure de Tetting en 1222, sur la nomination de l'abbé de S^t-Avold; le prévôt de Trèves confirma, par sentence du 3 d'avril 1236, le droit qu'exerçait l'abbé de S^t-Avold sur le patronage de Tetting. Thielman et Frédéric frères, chevaliers *de Saraponte*, renoncèrent au droit qu'ils pouvaient y avoir, en faveur de l'abbaye de S^t-Avold, par acte du 14 décembre 1284, (ce qui fut confirmé par Simon, comte de Sarbric et seigneur de Commercy, de qui les deux frères tenaient en fief la ville de Tetting). Bouchard, évêque de Metz, unit à cette abbaye la cure de Tetting, avec toutes ses dépendances, par une charte du 14 janvier 1293 : ce prélat déclare qu'il donne cette église, avec ses revenus, à l'abbaye de S^t-Avold, dans l'intention que ces revenus soient employés à l'usage des pauvres et des hôtes, qui ne pouvaient y être reçus sans que les prébendes des religieux en souffrissent. Albéric, archidiacre de Marsal, confirma cette union le 21 mars 1293, et le chapitre de la cathédrale de Metz le 26 janvier 1308 (5).

---

(1) Les comtes de Morhange pour 1/2, le souverain de Lorraine pour 1/4, et le curé pour 1/4.

(2) Comme il y avait aussi dans l'archiprêtré de Neufmoutier une paroisse de Rodalben, pourquoi attribuer à celle-ci la chapelle de S^t-Nicolas ? C'est que les institutions de 1686, les seules que nous connaissions, désignent pour collateur le Rhingraff ou son officier de Morhange.

(3) Cette dernière indication ne concerne pas les parties soumises à la France; Durival marque, comme étant du bailliage de Boulay, Folschwiller et MERTRING mi-parti avec le comté de Créange ; c'est de Crèhange en effet que relevaient les parties qui étaient de l'Empire.

(4) Le pouillé de 1711 nous fournit une notion importante pour l'organisation féodale de ce coin de pays : « il y a un fief appelé le bien de Hesser avec un château appele de Fürste, où il y a une chapelle castrale sous l'invocation de la S^te Trinité ». Ce sont les possesseurs de ce fief de Hesser qui partageaient avec le comte de Crèhange le tiers des dîmes. Nous verrons plus loin que Furst est parfois rattaché à Valmont, paroisse de Petit-Eberswiller. — Le msc 60, p. 157 et 207, nous a conservé deux pièces intéressantes sur la chapelle de Folschwiller (Volchviller, Wolswilre), une donation de 1356 et un accord de 1400 sur le service de la chapelle et le partage des oblations entre le curé de Téting et le gardien de la chapelle.

(5) Les pièces de 1222, 1284 et 1293 sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz*

Décimateurs : l'abbé de S[t]-Avold a le 1/3, le curé 1/3 et le comte de Créange avec un particulier, chacun 1/6.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, 60 l. — Langue allemande (1).

Torcheville, *S[t] Pierre;* Lorraine; village à 13 lieues de Metz et 3 de Morhange.

Patron, le comte le Bègue. — Le comte le Bègue nomme à cette cure en qualité de seigneur temporel de Torcheville (2).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Val, *S[t] Michel;* Lorraine; village à 2 lieues de Dieuze et 9 de Metz.

Annexes : WALDHOUZE, (cense), 1/4 de lieue. — NEUVILLAGE, 3/4 de lieue; 60 communiants.

Patron, les religieux de Moyenmoutier. — Cette église a été désunie de la paroisse de Nébing et rétablie dans son état primitif de mère-église le 2 mai 1714. Les religieux de Moyenmoutier ont acquis, en 1753, les dîmes de Val, en vertu desquelles ils ont acquis aujourd'hui le patronage de la cure (3).

Décimateurs : les religieux de Moyenmoutier seuls décimateurs de toute la paroisse, à l'exception d'un 1/3 des dîmes de Val, que perçoit le curé.

Communiants, 280. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Val-de-Guéblange, *S[t] Pierre;* France; village sur la rivière d'Albe, à 15 lieues de Metz, 9 de Vic; bailliage et subdélégation de Vic.

Annexes (4) : STEINBACH (Steinback), demi 1/4 de lieue. — WEINSWILLER (Ventzwiller), demi 1/4 de lieue. — OTTWILLER (Audeville). — SCHWECKS (ou Schueix).

Patron, Monseigneur l'évêque de Metz. — Les institutions du 13 mai 1664 et

---

(msc 145); celle de 1308 est au msc 60, avec plusieurs autres concernant soit quelque accord entre l'abbé de S[t]-Avold et le curé ou vicaire perpétuel de Téting (1332, 1475), soit une nomination à cette cure (1571, 1590, 1593); le msc 59 B analyse les nominations de 1571 et 1593.

(1) La 3[e] partie du pouillé enregistre sous le nom assez mal écrit de Tetling les chapelles suivantes :

Chapelle de S[t]-Nicolas, située dans le territoire de Tetling. — 1590, le gouverneur du duché de Luxembourg en cette qualité.

Chapelle de S[t]-Étienne, située dans l'église paroissiale. — 1628; ces institutions, qui sont les seules mentionnées, ne parlent point du patron.

La première de ces chapelles est certainement la même que le pouillé attribue ailleurs avec plus de raison à Talange; la seconde ne doit pas convenir mieux à Téting, mais nous ne savons où il faudrait la rapporter.

(2) Dorsweiler (la table du pouillé écrit : Forschwiller) était un domaine très ancien de la maison de Créhange : l'adhésion de celle-ci au protestantisme laissa l'évêque maître du patronage de Torcheville pendant près d'un siècle; même plus tard il subsista de grosses difficultés entre le curé et les seigneurs catholiques tant pour la dîme que pour le bouvrot de la cure.

(3) Ce patronage appartenait au seigneur du lieu, et en 1716 c'est M. de Hausen qui l'exerça d'abord.

(4) Après les séparations de Hazembourg, de Kirviller et d'Uberkinger.

toutes les suivantes ont été données sur la nomination de Monseigneur, qui a droit d'y nommer dans tous les mois, disent celles du 17 septembre 1754, à cause de la dignité épiscopale.

Décimateurs : Monseigneur perçoit le 1/3 des grosses dîmes et 2/3 des menues; l'abbé de Wadgasse 1/3 des grosses, et le curé 1/3 des grosses et des menues.

Communiants, 550. — Revenu du curé, 1400 l.; fabrique, 100 l. — Langue allemande.

Val-Eversing (Wallen), *S^t Pierre et S^t Paul;* France et Lorraine (1); village à 10 lieues 1/2 de Metz. (L'église est éloignée d'Eversing d'une demi-lieue, située en France.)

Annexes : (EVERSING, chef-lieu de la paroisse par rapport à la maison curiale; église, *S^t Jean-Baptiste*). — BÜDING (Beding), 160 communiants; église, *S^te Barbe :* vicaire résident. — FREYBOUSSE, 200 communiants; église, *S^t Laurent :* vicaire résident. — FREMESTROFF. — LANING, village. — (LIXING; chapelle, *S^t Barthélemy*).

Patron, l'abbé de S^t-Avold. — Laurent, évêque de Metz, unit cette cure avec toutes ses dépendances et revenus à l'abbaye de S^t-Avold, par une charte du 28 octobre 1275 : ce prélat enjoint à l'abbé et aux religieux de faire desservir cette église par une personne capable et de lui donner un revenu suffisant. Berthold, archidiacre, confirma cette union le 9 septembre 1276, et, le 12 décembre de l'année suivante, il donna commission à l'archiprêtre (de Techkort) de mettre l'abbé et les religieux de S^t-Avold en possession de la cure de Val-Eversing (2).

Décimateurs : le curé perçoit le 1/3 des dîmes d'Eversing, avec la totalité des novales; toutes les autres dîmes grosses et menues de la cure et des annexes appartiennent à l'abbé de S^t-Avold (3).

Communiants, 1100. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, 17 paires de quartes de grain et 5 pièces de pré. — Langue allemande.

Vintrange, *S^t Hippolyte*, martyr; France et Lorraine; village à 3 lieues au nord de Dieuze, 11 de Metz; bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy (4).

Annexes : BERG (Bery), village; demi 1/4 de lieue; (100 communiants). —

---

(1) D. Tabouillot oublie que Biding était Empire et du comté de Créhange; Fremestroff et Laning avec Vahl étaient du bailliage de Vic; Ebersing avec Lixing et Freybouse étaient du bailliage lorrain de Boulay.

(2) Toutes ces pièces sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145) : on y trouve encore l'union de cette cure à la mense conventuelle de S^t-Avold en 1290. Le msc 60 renferme les pièces qui concernent l'établissement d'un vicaire résident à Biding en 1727, et celles de plusieurs tentatives semblables pour Ebersing de 1717 à 1742.

(3) Le msc 59 B rappelle que ce partage des dîmes fut réglé par un arrêt de la cour souveraine de Nancy du 7 juillet 1725 et le texte de cet arrêt est au msc 60 : il assigne au curé toutes les dîmes d'Ebersing avec son bouvrot et les novales dans les villages lorrains. La part du curé lui tenait lieu de portion congrue et devait être franche du paiement des vicaires : c'est pourquoi ceux de Biding et Freybouse étaient à la charge de l'abbé de S^t-Avold. Le revenu du curé est estimé 1800 l. de France en 1773, et le nombre des communiants porté à 1400 : les chiffres de D. Tabouillot étaient empruntés à une visite de 1749.

(4) Bérig, qui était France, seigneurie de Hinguesange, relevait du bailliage de Vic; D. Tabouillot écrit successivement Bery et Berg, comme s'il s'agissait de deux annexes différentes. Il aurait pu mentionner encore la petite chapelle ou oratoire qui existait déjà entre Vintrange et Vallerange.

Vallerange (Valrange), 1/4 de lieue; 158 communiants; chapelle, (*Ste Gertrude :* vicaire résident).

Patron, le duc de Havré. — Le duc de Havré nomme à cette cure en qualité de seigneur du lieu (1). Ce patronage, ainsi que les dîmes de Vintrange, appartenait autrefois à l'abbaye de Neuviller en Alsace, qui les vendit en 1461 à Jean, seigneur de Fénétrange. Béatrix, son épouse, ayant fondé la collégiale de Fénétrange en 1471, lui donna les dîmes de Vintrange avec le patronage, dont ce chapitre a joui jusqu'à sa suppression. (*Notice de la Lorr.*, t. I, col. 450.)

Décimateurs, ... (2). — Communiants, 300 (3). — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 75 l. — Langue allemande.

Virming (Wirming), *St Pierre;* Lorraine; village à 1 lieue d'Albestroff, 2 1/2 de Dieuze, 12 de Metz; bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy (4).

Annexe : Obrick (France).

Patron, le commandeur de St-Jean-de-Bassel. — Les institutions de 1588 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des titulaires de la commanderie de St-Jean-de-Bassel.

Décimateurs : le commandeur a 2/3 des grosses et menues dîmes, le curé a l'autre 1/3.

Communiants, 450. — Revenu du curé, 1100 l.; fabrique, 30 paires de quartes. — Langue allemande et française.

Wittersbourg, *St Georges ;* **Lorraine** ; village à 14 lieues 1/2 de Metz, 1 d'Albestroff; (bailliage de Sarreguemines).

Patron, l'abbé de St-Mihiel. — Cette église a été désunie de la paroisse d'Insming et érigée en cure par décret du 24 juillet 1747. M. l'abbé de St-Mihiel jouit du patronage de cette cure à cause du prieuré d'Insming, dont les droits et revenus sont unis à sa mense.

---

(1) Plusieurs institutions placent plus haut l'origine de ce droit; dans la seigneurie de Thicourt, dont Vintrange faisait partie : d'autres le dérivent de la seigneurie de Fénétrange, et il en dépendait certainement (p. 24) en 1418, par conséquent avant l'achat de 1461, dont il va être question. Nous avons du reste déjà indiqué (p. 97) l'erreur de D. Calmet à cet égard. Aussi quand le chapitre de Fénétrange prétendit nommer à la cure en 1753, il ne put faire triompher sa prétention.

(2) Le curé de Vintrange, qui nous a conservé le fragment de 1418 (p. 23, n. 2), nous explique ainsi la transmission des droits de dîme, qui a contribué à embrouiller la question du patronage. La maison d'Havré possédant à la fois le domaine de Fénétrange et celui de Thicourt, était en 1418 collateur de la cure et décimateur pour le tout avec le curé ; la moitié de la dîme de Vallerange fut donnée au chapitre de Fénétrange par sa fondatrice Béatrix d'Ogévillers; la moitié de la dîme de Bérig fut vendue en 1618 par Charles-Alexandre et Ernest de Croy à Claude de Vigneulles du Sar; l'autre moitié des dîmes de Bérig et une partie de celles de Vintrange étaient arrivées aux mains de certains particuliers, qui les avaient laissées à bail au maire de Lenning-Altroff, quand en 1598 les seigneurs de Hinguesange les leur achetèrent. Le curé partageait donc avec le chapitre de Fénétrange les dîmes de Vallerange, ne tirait à Bérig que les novales, levait seul à Vintrange les dîmes du fief de ce lieu et partageait le reste avec les seigneurs de Hinguesange et de Vintrange.

(3) Ce chiffre était indiqué en 1749; il est remplacé en 1768 par ceux-ci : à Vintrange 44, à Bérig 178, à Vallerange 215.

(4) L'annexe était du bailliage de Vic. On signale en 1749 une chapelle de Notre-Dame-de-Pitié hors du village de Virming : la carte de Cassini l'appelle de Ste-Anne.

Décimateurs, ... — Communiants, 260. — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

ARCHIPRÊTRÉ DE HABOUDANGE

Arriance, (*S^t François*) ; Lorraine ; village à 5 lieues de Boulay et de Metz.

Patron, la Cathédrale. — Cette église a été démembrée de la paroisse de Herny et érigée en cure en 1753 (1).

Décimateurs, ... — Communiants, 223. — Revenu du curé, 500 l. (2); fabrique, ... — Langue française.

Baronville, *Assomption de Notre-Dame* ; France ; village à 3/4 de lieue de Morhange, 8 de Metz ; bailliage et subdélégation de Vic.

Patron, la primatiale de Nancy et le concours. — Le patronage de cette cure appartient au chapitre de la cathédrale de Nancy, aux droits de l'abbaye de S^t-Martin-lès-Metz, qui en jouissait autrefois. L'oratoire de Baronville n'était qu'une chapelle au XII^e siècle, comme on peut le voir par la bulle qu'Innocent III donna l'an 1188, pour confirmer les biens et privilèges de cette abbaye, et par une charte de Bertram, évêque de Metz, expédiée aux mêmes fins deux ans auparavant, c'est-à-dire l'an 1186 (Arch. de la cathédrale de Nancy, liasse S^t-Martin) (3). L'abbaye de S^t-Martin ayant été supprimée et incorporée, avec tous ses biens et privilèges, à la primatiale de Nancy, cette dernière est devenue par cette union collatrice de la cure de Baronville.

Décimateurs, ... — Communiants, 160. — Revenu du curé, 1100 l.; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) La table du pouillé, souvent préférable au texte, indique Arriance comme une simple dépendance de la paroisse de Herny : elle aurait pu toutefois y ajouter le titre de vicariat résident. En effet, ce village, entièrement ruiné au XVII^e siècle, avait renoncé à son ancienne paroisse au delà de la forêt de Rémilly (?) pour s'adjoindre à Herny, plus rapproché ; en 1735 on lui donna un vicaire résident, que le curé de Herny sut bientôt fixer chez lui, d'où la demande d'une érection en cure complètement indépendante. L'évêché de Metz y consentit malgré l'opposition des décimateurs, le chapitre de la Cathédrale et l'abbaye de S^t-Pierre ; mais ceux-ci en appelèrent à Trèves et eurent gain de cause : les habitants d'Arriance durent se contenter des services d'un vicaire résident.

(2) Le seul curé qui porta le titre d'Arriance, nommé en 1754, écrivait trois ans plus tard qu'il n'avait encore « pu parvenir à s'assurer pour 1 sol de revenu dans les dixmes dudit lieu, à l'exception de 15 ou 18 l. que peuvent lui produire quelques pièces de terre novale » ; au contraire, il avait dépensé 60 l. et plus pour obtenir des habitants « une pension alimentaire qui lui a été refusée au bailliage de Boulay », et il était à la veille de se trouver sans logement. Il suppliait donc l'évêque d'intervenir pour lui assurer une honnête subsistance.

(3) Ces pièces sont publiées parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, et Lepage les a reproduites de nouveau d'après les originaux existant aux archives de Nancy (*L'abbaye de S^t-Martin-devant-Metz*, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1878) ; mais pendant que les Bénédictins voient le nom de Baronville dans les deux documents, Lepage ne le reconnaît point dans la bulle de 1188. Nous ne croyons pas à ce défaut de parallélisme dans ces deux documents, et nous supposons une faute de copiste ou une mauvaise lecture pour l'un des deux (Baronisvilla ou Braconisvallis ?), et nous mettrions plus volontiers en doute le nom de Baronville : car le patronage de cette église n'est pas arrivé à la Primatiale par la succession de l'abbaye de S^t-Martin-devant-Metz, mais bien par celle du prieuré de Thicourt, qui possédait ce patronage depuis longtemps (p. 52, 91). M. Boulangé, dans une petite notice plutôt archéologique (*Mém. de l'Acad. de Metz*, 1854, p. 308), cite un extrait du polium de l'archiprêtrise de Morhange, probablement celui de 1418 (p. 23), et il commence ainsi : « Dominus prior de Thicourt est verus patronus ecclesiæ de Baronisvilla... »

Baudrecourt, *S^t Pierre et S^t Paul* (1); France; village à droite de la Nied, à 3 lieues de Morhange et 6 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Morville (Morville-sur-Nied), 1/2 lieue ; chapelle, *S^t Georges :* (vicaire résident). — Notre-Dame de Lorette, chapelle auprès de Baudrecourt (2).

Patron, l'abbé de S^t-Arnould et le concours. — L'abbé de S^t-Arnould a le patronage de la cure de Baudrecourt. Innocent II donna une bulle, l'an 1139, pour confirmer les biens et privilèges de S^t-Arnould : il y est fait mention expresse de l'église de Baudrecourt. Les abbé et religieux furent, depuis, confirmés dans cette possession par une bulle consistoriale d'Alexandre III, l'an 1179, et par une autre de Célestin III, de l'an 1192 [*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 153].

Décimateurs : l'abbé de S^t-Arnould a les 2/3 des grosses et menues dîmes, le curé l'autre 1/3.

Communiants, 290 et 8 familles juives (3). — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, 20 l. — Langue française.

Bellange, *S^t Marcel*, pape et martyr; France (4); village à 8 petites lieues de Metz, 3/4 de Morhange.

Annexe : Dalhain, 1/4 de lieue petit; (église, *l'Exaltation de S^te Croix :* vicaire résident).

Patron, la collégiale de Vic. — Le patronage de cette cure appartenait autrefois à l'abbaye de Neumunster (Anciens pouillés du diocèse). Le chapitre de Vic en jouit aujourd'hui à cause des dîmes de ce lieu (5), qui furent réunies à sa mense, le 12 février 1606, par le cardinal de Lorraine.

Décimateurs, ... — Communiants, 80 (6). — Revenu du curé, 1600 l.; fabrique, ... — Langue française.

Brulange, *S^t Maurice ;* France ; à 7 lieues de Metz, 2 de Morhange (7).

---

(1) Il serait plus exact de ne pas ajouter le nom de S^t Paul, et D. Tabouillot commet plus d'une fois cette faute ou la faute inverse.

(2) En 1711, il est dit de cette chapelle, « située entre le moulin et le village de Baudrecourt : elle est construite *ad instar* de celle de Lorette... Elle a été fondée et dotée par un prêtre dud. Baudrecourt, alors maître de la confrérie des prêtres de Metz, lequel a donné aux P. Célestins de lad. ville la moitié d'une métairie qui lui appartenait aud. lieu de Baudrecourt... par devant Michel Travalt, aman de S. Ferroy à Metz, le 23^e du mois de juillet 1539 ». Les religieux n'étaient obligés qu'à deux messes à dire dans la chapelle, au jour et au lendemain de la fête de la Visitation.

(3) C'est au début de l'année 1708 que « la communauté de Baudrecourt a permis à 5 familles de juifs de s'établir aud. lieu moyennant 40 écus blancs que lesd. juifs sont convenus de donner annuellement à lad. communauté ».

(4) Anciennement Évêché, châtellenie d'Haboudange, mais pas exclusivement ; Stemer, *Traité du départ. de Metz*, indique au bailliage de Vic : Blanche et le Fief, Dalhain mi-partie Lorraine. Cette partie lorraine, qui était la plus considérable, relevait du comté de Morhange et du bailliage de Dieuze, où Durival l'inscrit sous la forme allemande Dalheim.

(5) D'après Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, il y aurait eu un règlement de l'évêque Bertram, attribuant à l'abbaye de Neumunster 1/3 des dimes de Dalhain et 2/3 de celles de Bellange ; c'est la part que possédait au siècle dernier la collégiale de Vic, le curé ayant aussi 1/3 des dimes avec un beuvrot assez considérable.

(6) Ce chiffre est certainement fautif : en 1750 on indique 130 communiants à Bellange, et près de 200 à Dalhain.

(7) La paroisse est parfois désignée, comme la seigneurie, sous le nom du Ban de la Rotte, bailliage de Metz. Malgré la proximité, Haute-Suisse ne relevait pas des mêmes administrations ni civile ni religieuse (p. 397).

Annexes : La Basse-Xuisse, 1/4 de lieue ; il y a une chapelle rentée d'environ 70 l., (*S[te] Marie-Madeleine*). — Thonville, 3/4 de lieue petits ; (chapelle, *la S[te] Trinité*). — S[te]-Croix, moulin.

Patron, le seigneur du lieu. — Cette cure est à la nomination des seigneurs temporels de Brulange. Guillaume de Créhange y nomma en cette qualité le 20 septembre 1587 ; ses successeurs y ont nommé sans interruption, et M. Fouquet, à qui appartient cette seigneurie (1), a joui du même droit le 5 janvier 1775.

Décimateurs, ... — Communiants, 370. — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue française.

Burlioncourt, *S[t] Léger ;* France et Lorraine ; village à 2 lieues de Vic, 1 1/2 de Château-Salins, 8 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic (2). L'église et le presbytère sont en Lorraine.

Patron, l'abbé de Longeville. — L'abbaye de Longeville jouit du patronage de Burlioncourt (3). Cette église lui fut donnée avec le fond sur lequel elle est bâtie, les 2/3 des dîmes et un finage considérable, par Albéron d'Haboudange, qui était sur le point de faire le voyage de la Terre-Sainte ; et cette donation, qui ne devait avoir un effet qu'en cas qu'Albéron ne revint pas de son voyage, fut confirmée quelque temps après, c'est-à-dire l'an 1170, par Théodoric, évêque de Metz ; par Alexandre III, l'an 1180 ; par Bertram, évêque de Metz, en 1210 ; par Innocent III, en 1211, et par Clément IV, en 1267. (Cartul., f[os] 5 v°, 32 r°, 65 r°.) Il paraît, par les termes dont s'est servi Alexandre III en confirmant les possessions de l'abbaye de Longeville, que toutes les cures dont il fait mention dans sa bulle étaient unies, avec leurs dépendances, à cette abbaye. Voici comment il s'exprime touchant la cure de Burlioncourt : « Ecclesiam de Brulencourt et duas partes decimarum cum suis pertinentiis et mansum unum cum mancipio Gœlino. »

Décimateurs : l'abbé de Longeville par moitié avec le curé (4).

Communiants, 180. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) Le comte de Foucquet succédait, par sa femme, aux Georges de Lesseville, héritiers des Vassart, qui ont souvent signé Vassart de la Rotte. Pourtant en 1716, les seigneurs de Château-Bréhain prétendirent nommer à la cure de Brulange, sans doute à cause de leur part dans les dîmes ; cette prétention fut vaine, et leur titre de décimateurs avait une origine assez irrégulière. Le curé tirant 1/3 des grosses et menues dîmes avec les novales, les autres 2/3 se partageaient en trois portions, dont chacune avait constitué la dotation d'une chapelle bénéficiale : c'était la chapelle castrale de Château-Bréhain, celle de S[t]-Jean-au-Pont près de S[t]-Epvre, et une chapelle de Vaudrevange. Les seigneurs de Château-Bréhain et de S[t]-Epvre avaient simplement réuni à leur domaine les fonds des deux premières, et M. de Vassart avait acheté les droits qui revenaient à la troisième : ce n'était pas toutefois à ce titre qu'il nommait à la cure.

(2) Pour la partie française ; la partie lorraine, plus considérable, était du bailliage de Dieuze. Le moulin de Burlioncourt ou moulin de Cany était moitié sur le ban de Hampont.

(3) Le msc 59 B mentionnait en marge les institutions données en 1523 et en 1610 sur la présentation de l'abbé. Le cartulaire, auquel D. Tabouillot emprunte la suite de cet article, se trouve aux Archives départ. H, 1028 ; comp. H, 1032 et 1038.

(4) Le curé avait bien 1/2 des dîmes partout, dans les deux bans ; mais les religieux de Longeville ne dîmaient que dans le ban de Lorraine, et l'abbaye de Salival avait la 1/2 correspondante dans le ban de Cany, qui était France.

Château-Brehain, *S^t Gengoulf;* Lorraine; à 1 lieue 1/2 de Morhange, 7 de Metz (1).

Annexes : MARTIL (Marthil, Martille), 1/2 lieue petite; (église, *la Décollation de S^t Jean-Baptiste :* vicaire résident). — BREHAIN, 1/4 de lieue. — VILLERS-AUX-OYES, 1/4 de lieue ; (chapelle, *S^t Osvald et S^te Barbe*).

Patron, l'abbé de S^t-Arnould. — Château-Brehain, ou plutôt Martil, qui en est aujourd'hui l'annexe, fut donné à l'abbaye de S^t-Arnould, l'an 952 (2), par Rodolphe, fils de Walfride (Cartulaire de S^t-Arnould, p. 37); ce seigneur, étant encore fort jeune, désira être enterré à S^t-Arnould, comme l'avaient été ses ancêtres ; et, pour témoigner à l'abbé et aux religieux combien ils lui étaient chers, leur donna du consentement de sa mère, de son époux et de son fils, c'est-à-dire de son beau-père et de son frère maternel, le village de Til, l'église de ce lieu, les manses, terres, prés, forêts, etc., qui en dépendaient, pour en jouir à perpétuité, avec défense à l'abbé et aux religieux de l'aliéner en façon quelconque. L'acte de cette donation fut dressé à l'abbaye de S^t-Arnould, en présence d'Adalbéron, évêque de Metz, et de plusieurs comtes qui y apposèrent leurs sceaux. Jean d'Apremont, évêque de Metz, incorpora cette église à la même abbaye en 1234; l'archidiacre Jean consentit à cette union par une charte de la même année ; elle fut ratifiée par le doyen et le chapitre de la Cathédrale en 1243 (*ibid.*, p. 118-121). Il est fait mention de Til dans toutes les bulles et diplômes qu'ont donnés les empereurs et les papes pour confirmer les privilèges de S^t-Arnould (3).

Décimateurs, ... — Communiants, 220 (4). — Revenu du curé, 2000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t-Jean, située au territoire de Château-Brehain (5). — Les institutions de 1710, qui sont les dernières, ont été données *jure ordinario et libero*.

---

(1) L'église paroissiale de S^t-Gengoulf étant isolée non loin de Bréhain, la paroisse était plus anciennement désignée sous ce nom, et Château ou Châtel désignée comme une annexe, avec chapelle au milieu du village dédiée à S^t Simon et S^t Jude, plus une chapelle au château, dédiée à la S^te-Trinité : ces deux chapelles étaient bénéficiales et seront mentionnées plus loin, ainsi que la chapelle de S^t-Jean sur la côte au nord de Marthil, gardée par deux ermites. Enfin l'ermitage de S^t-Wandelin, au sud-est de Bréhain, avait subsisté jusque vers 1730, quoique la chapelle fut ruinée depuis quelque temps, le seigneur s'en étant approprié les biens : on y tenait une foire le 3^e jour des fêtes de la Pentecôte.

(2) Le msc 59 B rappelle la donation de Marte ou Marthil par Chilpéric II le 8 juin 717 (cfr. *Hist de Metz*, I, p. 430) : l'acte de cette donation a été publié par Meurisse, *Hist. des Evéq. de Metz*, p. 145, et par D. Calmet à la suite de son *Hist. de Lorr.*

(3) On trouve au msc 60, p. 251, sous le titre « Testimonium de collatione ecclesiæ de Thille et Brehein ad abbatem S^ti Arnulphi pertinente », un extrait, copié en 1566, d'un pouillé de Morhange, qui doit être celui de 1418 (p. 25) :

Thille est capella et filia cujusdam ecclesiæ de Bruchem : visitatur per se et est sinodus sicut in Bruchem et tenetur eadem jura similia quia una est parochia et est abbas S^ti Arnulphi metensis verus patronus et collator ecclesiarum, et tenetur facere et retinere chorum, navem cum muris et fenestris et tecturas. — Ita certifico esse in registro jurium et emolumentorum archi-presbyteratus de Morhangia. (*signatum*) M. Thennequel fiscalis vicensis.

(4) Ce chiffre répond à peine à la population de Bréhain et de Château-Bréhain, qu'on portait, en 1750, à près de 300 communiants, alors que l'église de Marthil devait en abriter 420 de son côté. — La répartition des dîmes se faisait, en général, entre l'abbaye de S^t-Arnould (3/4) et le curé (1/4); mais à Château-Bréhain même, l'abbaye n'avait aussi que 1/4, la chapelle du village levant 1/2 des dîmes du lieu.

(5) La même chapelle revient un peu plus loin avec une indication géographique plus

Chapelle de la S^te-Trinité, située au château de Château-Brehain (1). — Cette chapelle, qui exige résidence personnelle, selon le titre de fondation, est à la nomination du seigneur : M. Protin de Lucy y a nommé en qualité de seigneur de Château-Brehain en 1775.

Chapelle de S^t-Simon et de S^t-Jude (2). — Les institutions de 1684 et de 1692 ont été données sur la nomination de Lothaire de Warsberg, seigneur de Faulquemont ; et celles de 1731, *jure devoluto* à cause de la négligence du patron.

Chapelle de S^t-Jacques et de S^t-Philippe. — Les institutions de 1625, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination de M. Pierre-Ernest de Warsberg, seigneur de Faulquemont.

Chapelle de S^t-Jean-Baptiste, près Marthil. — Les Rhingraves de Salm y ont nommé en 1723 et le comte de Helmstatt en 1771.

Château-Voué, *S^t Martin ;* Lorraine ; 9 lieues 1/2 de Metz, 2 de Morhange (3).

Annexes : DEDLING, 1/4 de lieue ; (France). — SOTZELIN, 1/2 lieue.

Patron, l'abbesse de Vergaville et le concours. — L'abbesse de Vergaville a nommé à cette cure en 1585, et toutes les fois qu'elle a été vacante dans les mois non réservés au S^t-Siège (4).

Décimateurs : l'abbesse de Vergaville pour la 1/2, le curé pour 1/3, les héritiers du maréchal d'Honestein [Hunolstein] pour 1/6.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 300 l. — Langue française.

Contille (Conthil), *S^t Alexis ;* Lorraine ; village à 9 lieues de Metz, 2 de Dienze, 1 de Morhange ; (bailliage de Dieuze) (5).

Patron, la collégiale de S^t-Sauveur et le concours. — Les institutions du

---

précise, car il n'y a pas à hésiter devant le nom du collateur : le seigneur de Morhange avait le patronage de la chapelle du haut de S^t-Jean de Martille, mais ne pouvait en user à cause de son hérésie, d'où la dévolution de son droit à l'évêque, marquée en 1710 par les mots « jure... libero pro hâc vice tantum ».

(1) Chapelle très exiguë, érigée au second étage de la tour du donjon ; elle disposait de revenus assez considérables, comprenant une partie des dimes du ban de la Rotte (p. 410, n. 1), mais les seigneurs géraient ces revenus à leur profit, tout en faisant acquitter les trois messes par semaine qui constituaient les charges de ce bénéfice. La nomination de 1775 fut précédée d'un arrêt de la Cour souveraine de Nancy, maintenant l'obligation de la résidence personnelle du chapelain.

(2) C'est la chapelle du milieu du village de Château-Bréhain, donnant droit à la 1/2 des dimes du lieu, contre l'obligation d'une messe par semaine. Elle nous vaut la connaissance de ce mot latin : Cœno Castri, vulgo Château-Brehain, capellania sub titulo sanctorum apostolorum Simonis et Judæ (liste de 1690). Les institutions de 1731 s'expliquent par l'achat que les religieuses bénédictines de S^t-Avold avaient fait des droits du baron de Warsberg et le mauvais état de la chapelle. A cause du nom du collateur, la chapelle suivante nous paraît devoir se confondre avec celle-ci : on aura inscrit faussement dans le titre d'une institution un groupe d'apôtres au lieu d'un autre.

(3) Durival joint à la communauté de Châteauvoël, bailliage de Dieuze, la cense haute-justice de BERANGE : celle-ci n'était toutefois qu'une annexe alternative de Châteauvoué et de Vuisse ; Dédeling était du bailliage français de Vic. Il y avait au château de Châteauvoué une chapelle dédiée à S^t Michel.

(4) Voir p. 25 une preuve du droit de l'abbaye en 1418, et ce droit remontait à la fondation même de l'abbaye (charte de 966 parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*).

(5) Il manque ici l'indication de l'annexe : LIDREQUIN.

18 avril 1586 ont été données sur la nomination du tournaire de la collégiale de S[t]-Sauveur. Ce chapitre a toujours, depuis, nommé à cette cure dans les six mois non réservés au S[t]-Siège.

Décimateurs, ... (1). — Communiants, 200. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Fonteny (Fontigny), *S[t] Lambert;* Lorraine ; à 6 lieues 1/2 de Metz, 2 de Château-Salins (2).

Annexes : La Neuville, 1 petite lieue; (France; chapelle desservie, *S[te] Marie-Madeleine*). — Faxe, 1/4 de lieue; (chapelle, *la S[te] Croix*). — Mégnival (Mesgnival), ferme, 1/4 de lieue grand. — La Magdelaine, maison de cabaret.

Patron, le prieur de S[t]-Christophe de Vic et le concours, par arrêt. — Le prieur de S[t]-Christophe a nommé à cette cure en 1639 et toutes les fois qu'elle a vaqué depuis dans les mois non réservés au S[t]-Siège. Le baron de Viviers lui a contesté ce patronage en 1687 et longtemps encore depuis (3).

Décimateurs : à Fonteny, Faxe, Mégnival, le prieur de S[t]-Christophe et le curé partagent par moitié; à la Neuville, les grosses dîmes appartiennent au baron de Viviers. Les grosses dîmes novales et toutes les menues se partagent entre le prieur de S[t]-Christophe et le curé.

Communiants, 410. — Revenu du curé, 1800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de la S[te]-Vierge. — Cette chapelle a été fondée et érigée en titre de bénéfice simple demandant résidence, le 11 juillet 1733, par demoiselle Henriette Noirel. Le titre de fondation accorde aux évêques de Metz à perpétuité le patronage de cette chapelle, de manière néanmoins qu'ils ne peuvent pourvoir de ladite chapelle que des prêtres ou ceux qui peuvent l'être dans l'année, et qu'ils doivent choisir dans la famille de la fondatrice, à leur défaut, des enfants de Fonteny ou de la Neuville.

Haboudange, *S[t] Laurent;* France ; chef-lieu d'une châtellenie de l'Évêché de Metz (4), à 3 lieues de Vic et Marsal, 10 de Metz et de Nancy; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Patron, la collégiale de S[t]-Sauveur. — Le chapitre de S[t]-Sauveur nomme en

---

(1) Le chapitre de S[t]-Sauveur avait, avec le patronage de la cure, 2/3 des dîmes, et le curé l'autre 1/3. Ces droits du chapitre remontaient au moins à 1280 (Archiv. départ. G, 1625). Le curé, outre sa part de dîmes et les novales, avait un beuvrot et la seigneurie d'un petit ban appelé de l'Atre : néanmoins il n'estimait son revenu, en 1750, qu'à 1100 l. argent de Lorraine.

(2) La Neuveville-en-Saulnois, comme village cédé pour la route d'Alsace en 1661, appartenait au bailliage de Metz, le reste de la paroisse étant du bailliage lorrain de Château-Salins : Durival joint à Fonteny et Ménival, les Gros et Petit Moulins.

(3) Particulièrement en 1733, où la princesse de Lillebonne, baronne de Viviers, en appela à la Cour souveraine de Lorraine contre le concours et contre le droit du prieur de Vic : mais l'arrêt qui intervint la débouta de ses prétentions. En 1780, le prieur de Vic, soutenu par l'abbaye de Senones, reprit la lutte contre le concours : il succomba de même, bien qu'il alléguât une donation de l'église de Fonteny à l'abbaye de Senones, en 1129, par deux seigneurs laïcs.

(4) Ce qui n'empêchait point l'existence d'un fief distinct, que Stemer indique ainsi : Haboudange, et le fief du Château-neuf.

tous mois à cette cure. Conrad, évêque de Metz, qui l'unit à cette collégiale, nous apprend, par la charte qu'il fit expédier à ce sujet, que les droits du chapitre de S[t]-Sauveur sur la cure d'Haboudange étaient incontestables, qu'elle lui appartenait depuis longtemps, comme il était prouvé par une foule de nominations à cette cure, faites par ce chapitre, à titre de fondateurs de cette même cure. Bertram, prédécesseur de Conrad, piqué contre le chapitre de S[t]-Sauveur, l'avait dépouillé de ce patronage ; mais Conrad répara l'injustice commise par son prédécesseur et ne se contenta pas de rétablir le chapitre dans ses droits, il unit encore à sa mense tous les revenus attachés à cette cure, à l'exception d'une portion pour le vicaire. La charte expédiée pour cette union est de l'an 1219, la 8[e] année du pontificat de Conrad (1) ; Bertold, archidiacre de Metz, consentit à cette union par une charte donnée la même année ; l'acte de consentement des princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz ne fut expédié que 23 ans après, c'est-à-dire en 1232. (Archives de S[t]-Sauveur.)

Décimateurs : Monseigneur l'évêque de Metz a les 2/3 dans les grosses et menues dîmes, le chapitre de S[t]-Sauveur 1/3 (dans les grosses) et le curé 1/3 dans les menues.

Communiants, 250. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Hampont, *S[t] Martin ;* France et Lorraine ; à 8 lieues de Metz, 1/2 de Château-Salins ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic (2).

Annexe : Obreck, hameau, 1/2 lieue ; chapelle, *S[t] Clément,* 1[er] évêque de Metz.

Patron, la cathédrale de Metz et le concours. — Les institutions du 10 octobre 1585 et les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale. Monseigneur y a nommé le 6 novembre 1635, en vertu d'un indult donné sur ce qu'il n'était pas possible de tenir le concours à cause de la guerre : il y a nommé au même droit, le 4 août 1636, et le concours le 17 mars 1773.

Décimateurs, ... (3). — Communiants, 400. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Herny, *S[t] Étienne ;* France ; à 5 lieues de Boulay et de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions (4).

---

(1) D. Tabouillot avait écrit : 1209, ce qui est une erreur évidente ; cfr Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 441, et les pièces originales aux Archives départ. G, 1637.

(2) La partie lorraine, comprenant l'église et le presbytère, était du bailliage de Dieuze : Obreck était tout entier France, châtellenie d'Haboudange. Il y avait sur le chemin de Vic, en haut de la côte, un ermitage avec chapelle de S[t]-Eloy, siège d'une sorte de confrérie.

(3) A Hampont, la cathédrale seule pour la grosse dîme et le curé seul pour la menue dîme ; à Obreck, la cathédrale pour 1/3 de la grosse dîme, l'évêque de Metz 1/3 aussi de la grosse et 2/3 de la menue dîme, et le curé 1/3, avec les novales partout.

(4) Adaincourt et Aubecourt (pour ce qui était de l'Evêché) relevaient du bailliage de Vic. Comment la table du pouillé rapporte-t-elle Adaincourt à la paroisse de Lesse, à côté de « Adincourt, de Herny et desservi d'année en année par les curés de Vittoncourt » ? C'est à tort, on l'a vu p. 408, n. 1, que Arriance ne figure plus ici parmi les annexes de Herny. Un autre nom, qu'il eut été bon de rappeler, se trouve cité ainsi en 1750 : « le village de Herny est divisé

Annexes : Han (Han-sur-Nied), 1/2 lieue (1). — Aubecourt, 1 lieue. — Adaincourt, 1/2 lieue, alternativement avec Vittoncourt par année. — Hernicourt, ferme et moulin.

(Patron, le chapitre de la cathédrale de Metz.) — Le chapitre de la cathédrale de Metz (2) jouit du patronage de cette cure dès l'an 1240 : ce fut l'évêque Jacques qui le lui donna, cette année, avec tout ce qu'il possédait au ban de Herny et de Hildestroff [*Hist. de Metz*, t. II, p. 436]. Cette donation fut confirmée par Laurent, évêque de Metz, par un titre en latin portant donation de la cure. (Archives de la cathédrale de Metz, layette cotée X, nos 125, 130.)

Décimateurs, ... — Communiants, 300 (3). — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Lesse, *St Georges ;* Lorraine (4) ; à 5 lieues 3/4 de Metz, 3 de Morhange.

Annexes : Arraincourt, 3/4 de lieue grands ; (*St Pierre*) : vicaire résident ; chapelle castrale. — Chénois, 1/4 de lieue. — Baissemille [Besemille]. — (Outremont, cense ;) chapelle, *St Éloy* (5).

Patron, l'abbesse de St-Louis et le concours. — Madame l'abbesse de St-Louis nomme à cette cure aux droits de l'abbaye de St-Pierre, qui jouissait du patronage

---

en trois parties : la plus considérable s'appelle Herny, un hameau tout près se nomme Hernicourt, et la 3me Zeutry, où est située l'église, la maison de cure et quelques maisons de particuliers, distante des deux autres d'un petit demi-quart d'heure ».

(1) On a vu p. 71, n. 5 que, pour avoir été annexée très anciennement à la cure de Herny, l'église de Han n'en était pas moins primitivement une mère-église, d'où dépendaient Adaincourt et Aubecourt : pourtant cette dépendance était incomplète, en ce que Adaincourt dépendait en même temps de Vittoncourt, et Aubecourt de Rémilly ; cet état d'Aubecourt, encore affirmé au début du xviiie siècle, semble avoir été modifié peu après, comme on modifia aussi la durée du service alternatif de ces annexes, changeant d'abord de six mois en six mois, puis prolongé pendant toute une année. On aurait voulu remédier plus complètement à cette situation assez singulière, mais on n'osa guère songer à rétablir l'ancienne cure de Han et même on ne put y établir un vicaire résident : c'est de Herny que le curé, et plus ordinairement un vicaire, desservait l'ancienne église dédiée à St Ruffe, et qui honorait aussi particulièrement St Firmin.

(2) Sous ce nom du chapitre il faut entendre la double collation alternative s'exerçant par l'écolâtre ou par le chanoine tournaire ; le droit de l'écolâtre venait de l'ancien état de l'église de Han, et s'accompagnait de la possession des 2/3 des dîmes de ce village, l'autre 1/3 appartenant au curé. A Aubecourt et Adaincourt, les religieux de St-Arnould prélevaient la 1/2 des dîmes, l'écolâtre 1/3 et le curé seulement 1/6 ; à Herny le chapitre de la cathédrale était seul décimateur pour la grosse dîme, mais le curé avait sur cette dîme un préciput de 40 quartes de blé et 10 quartes d'avoine, plus toute la menue dîme et son beuvrot. A Arriance, le curé ne tirait que les dîmes novales.

(3) Pour toute la paroisse, 800 à 900 communiants.

(4) Arraincourt était Evêché ou France, bailliage de Vic ; Chénois dépendait de trois juridictions différentes, étant pour un tiers Lorraine comme Lesse, un tiers Evêché (bailliage de Vic), le surplus Pays-Messin (bailliage de Metz). Outre le moulin de Besemille, les pouillés laissent entendre qu'il y en avait plusieurs autres, sans donner leurs noms.

(5) D. Tabouillot n'avait pas inscrit Outremont dans son texte, et il plaçait l'indication de la chapelle de St-Eloy en regard de Chénois. Nous croyons qu'il faut corriger aussi la mention d'une chapelle castrale à Arraincourt : il y avait dans l'église de Lesse, à côté du chœur, une chapelle seigneuriale, mais c'est tout ce que nous connaissons en ce genre.

Le prieuré de St-Eloy d'Outremont était passé des Prémontrés aux Jésuites ; malgré la dévotion des peuples pour cette chapelle, où « il y a concours de peuples et surtout de laboureurs avec leurs chevaux aux jours des fêtes de St-Eloy, et principalement à celle d'été » (1711), et malgré le revenu considérable de cette terre, les Jésuites « depuis près de 20 ans, est-il dit en 1750, ont laissé tomber la chapelle et n'ont plus pensé à la rétablir ».

dès le milieu du x^e siècle : ce droit lui fut confirmé par les empereurs Otton II en 977 et Otton III en 993. Cette église était vraisemblablement peu considérable dans ces premiers temps, puisqu'elle n'est appelée, dans les diplômes de ces empereurs, que sous le nom de chapelle. On voit par les mêmes diplômes que les fruits ou revenus de cette chapelle tournaient au profit de l'abbesse et de ses religieuses. [*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 82-86.]

Décimateurs : l'abbesse de S^t-Louis pour 2/3 et le curé pour 1/3 (1).

Communiants, 310. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Lucy, *Nativité de Notre-Dame*; Lorraine; village sur la Nied française, à 2 lieues 1/2 de Château-Salins.

Patron, la primatiale cathédrale de Nancy et le concours. — Le chapitre de la cathédrale de Nancy jouit du droit de nommer à cette cure. Il appartenait anciennement à l'abbaye de S^t-Martin-lès-Metz, ordre de S^t Benoît. Hillin, archevêque de Trèves, le lui confirma par une charte de l'an 1157; Bertram, évêque de Metz, l'an 1186; et le pape Innocent III, par une bulle de l'an 1188 (2). Cette abbaye ayant été supprimée, ses biens et privilèges sont passés aux mains du chapitre de la primatiale, aujourd'hui cathédrale de Nancy. (Archives de la cathédrale de Nancy, liasse S^t-Martin.)

Décimateurs : la cathédrale de Nancy pour les 2/3 des grosses et menues dîmes, et le curé pour 1/3.

Communiants, 150 (3). — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te-Croix, contiguë à la paroisse. — Le seigneur du lieu (4), patron. Les héritiers de M. Protin, maître des requêtes au conseil de Lorraine, en sont collateurs. Les seigneurs du lieu ont constamment joui du patronage depuis 1636.

Chapelle de Notre-Dame. — Le patronage appartient aux seigneurs temporels de Lucy (5).

---

(1) Outre ce tiers, le curé tirait 7 paires de quartes sur les dîmes de l'abbesse pour les novales anciennes, 9 quartes pour administrer Outremont, les novales modernes et le produit de son beuvrot. La terre d'Outremont n'était pas sujette à la dîme, moyennant 11 ou 12 quartes de blé que les Jésuites payaient et qui se partageaient comme la dîme entre l'abbesse et le curé.

(2) Voir ces mêmes documents p. 356, n. 1.

(3) Depuis la fin du XVII^e siècle, il est question de quelques familles juives établies à Lucy, surtout dans la basse-cour du château.

(4) Ceci ne s'entend point de la seigneurie haute-justice, qui appartenait à l'abbaye de S^t-Martin, puis à la primatiale : on dit la chapelle fondée par les seigneurs voués, et leurs successeurs ont gardé ce droit de patronage. Ils ont même empiété parfois sur les biens de la chapelle, en particulier quand Madame de Lucy (*alias* Françoise de Lallouette, veuve de François de la Pierre, dit de Courcelles de Lucy) y eut nommé son propre fils en 1696. De cette famille la seigneurie passa au baron d'Ogévillers (Georges-Robert Rouaux) et, en 1721, à Georges-François Protin, seigneur de Château-Bréhain.

(5) Cette chapelle est-elle bien ici à sa place ? Nous nous défions du registre d'institutions, où D. Tabouillot en a puisé la mention, parce que, dans aucune visite de la paroisse de Lucy, il n'en est question.

Mainviller (Mainvillers), *S^t Laurent* ; Lorraine ; (bailliage de Boulay) (1).

Patron, l'abbé de Longeville. — L'abbaye de S^t-Martin de Longeville jouit de cette cure : ce droit lui fut confirmé par Étienne et Bertram, évêques de Metz, et par les Souverains Pontifes Alexandre III, Innocent III et Clément IV (Cartulaire de l'abbaye de Longeville). On trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, des institutions données, le 22 d'avril 1610, à Michel Peltre, religieux de Longeville, pour la cure de Mainvillers, sur la nomination de son abbé (2).

Décimateurs : l'abbé de Longeville pour 2/3, le curé pour 1/3 avec la totalité des novales.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française et allemande.

Many, *S^t Jean-Baptiste* ; Lorraine ; à 6 lieues de Metz, 1 1/2 de Faulquemont (3).

Patron, l'abbé de Longeville. — Le patronage de cette cure fut reconnu et confirmé par Étienne, évêque de Metz, l'an 1121 ; par Alexandre III, l'an 1180 ; par Bertram, évêque de Metz, l'an 1210 ; par le pape Innocent III, en 1211, et par Clément IV, en 1267 (Cartulaire de l'abbaye de Longeville). Les résignations (4) qu'ont faites quelques curés de cette église entre les mains des abbés de Longeville prouvent aussi leur droit : ainsi Nicolas Fremy le 27 septembre 1678, Étienne Perolle le 16 octobre 1681. (Archives de l'abbaye.)

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) Comme dépendance de la paroisse, citons la chapelle de la Visitation de la S^te Vierge, bâtie « à l'extrémité du ban sur le sentier qui va à Many » en exécution d'un vœu formulé pendant une épidémie en 1735 et renouvelé en semblable circonstance en 1760 : agrandie et dotée en 1774, la chapelle devint le but d'une procession solennelle au jour de la Visitation, ainsi qu'au dimanche après l'octave de la Fête-Dieu.

(2) Pour les documents cités plus haut, voir les références p. 403, n. 1. De ce qu'en 1610 la cure fut donnée à un religieux, il ne s'en suit pas qu'elle fut régulière ni incorporée à l'abbaye : c'est le seul religieux qu'offre la liste des curés de Mainvillers, et le concours s'y exerça certainement en 1731.

(3) « Le lieu de la paroisse ancienne était MARCOURT, où était la mère-église, mais à présent entièrement ruinée, au lieu de laquelle a été érigée en mère-église celle de Many pour lors annexe dud. Marcourt, il y a environ cent ans. » Cette observation, écrite en 1699, répond bien à ce que nous avons vu p. 161 ; même le nom de *Marneio*, p. 52 et 87, se rapporte plutôt à Marcourt, celui de Many ne paraissant guère alors que sous la forme allemande : « Niderheim, alias Magny », dit encore Thierry Alix en 1594. Les bulles que va citer D. Tabouillot, et qui sont les mêmes qu'à l'article précédent, mentionnent d'autres localités comprises dans la paroisse (ainsi en 1121 : « conductum ecclesiæ de Mernica, cum omni decima ipsius villæ et aliarum villarum, scilicet de Bubinga, de Meccera, de Opehem, de Niderhem, de Argentha ») : il n'en est rien resté que les noms. Marcourt, au contraire, constituait de nouveau à la fin du siècle dernier un petit hameau, comptant trois fermiers et un pâtre, lorsque le curé eut l'idée de construire une chapelle sur les ruines toujours apparentes de l'ancienne mère-église : celle-ci avait été dédiée à S^t Remy, la nouvelle chapelle fut bénite en 1776 sous le vocable de la Sainte-Croix.

(4) Cette phrase ne se trouve qu'au msc 59 B. — L'abbé de Longeville levait 2/3 de la grosse dime et 1/2 de la menue dime, le curé avait le reste. Comment D. Tabouillot n'a-t-il pas mentionné l'origine de ces possessions de l'abbaye de Longeville à Many, dans la donation faite en 991 par le comte Odacer, publiée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* ? (cfr Archives départ. H, 1167).

Olacourt, *Nativité de Notre-Dame ;* France ; à 6 lieues de Metz, 2 1/2 de Morhange ; (bailliage de Metz).

Patron, la collégiale de S^t-Sauveur. — Les institutions du 13 juin 1587 et les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la collégiale de S^t-Sauveur de Metz. Le concours y a nommé le 1^er juillet 1701, avec charge au pourvu de demander des bulles en cour de Rome.

Décimateurs : le chapitre pour 1/3 et le curé pour 2/3 (1).

Communiants, 80. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 24 l. — Langue française.

Oron, *S^t Pierre-aux-liens ;* France et Lorraine ; village sur la Nied française, à gauche de la route de Metz à Strasbourg, à 2 lieues de Morhange et de Château-Salins, 7 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic (2).

Annexes : NEUFCHER, 1/2 lieue ; (chapelle, *l'Assomption de Notre-Dame*). — FRÉMERY, 1/4 de lieue ; (chapelle, *la Décollation de S^t Jean-Baptiste*). — CHICOURT, 1/4 de lieue ; (chapelle, *S^t Nicolas*).

Patron, l'abbé de Longeville et le concours. — Cette cure reconnaît pour patron l'abbé de Longeville : le droit de cette abbaye fut confirmé, l'an 1170, par Théodoric, évêque de Metz ; par Alexandre III, l'an 1180 ; par Bertram, évêque de Metz, en 1210 ; par Innocent III, en 1212, et par Clément IV, en 1267. Gérard, évêque de Metz, incorpora et unit à cette abbaye la cure d'Oron, avec ses biens et dépendances, à condition que l'abbé et les religieux assigneraient une portion suffisante au vicaire qu'ils nommeraient pour desservir cette église en leur place. Cette union, qui se fit en 1299, fut ratifiée et confirmée par Pierre, archidiacre de Marsal, en 1312 ; par Renauld, évêque de Metz, la même année ; par Adémar, évêque de Metz, et par le chapitre de la Cathédrale, le 11 juillet 1329 ; par un décret de l'officialité de l'an 1335, qui assigne au vicaire une portion congrue (3). (Archives de l'abbaye de Longeville.)

---

(1) Le partage des dîmes a varié beaucoup, à cause de la petitesse de cette cure : en droit, les chanoines de S^t-Sauveur, qui étaient en même temps seigneurs de Holacourt, levaient 2/3 des dîmes et le curé 1/3, et l'on joignait à ces dîmes la moitié de celles de deux cantons du ban de Herny, appelés Rivoy et Battilly, dont le chapitre prenait 1/3 et le curé de Holacourt 1/6 ; en fait les chanoines abandonnèrent pendant longtemps au curé la perception de toutes les dîmes, moyennant une reconnaissance de 4 paires de quartes.

(2) Ceci ne s'applique qu'à Oron, dont même une partie (5 maisons, dit Stemer) faisait partie de la baronnie de Viviers et relevait du bailliage de Château-Salins comme toutes les annexes d'Oron.

(3) Cette série de documents 1299-1329 se trouve parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145 ; cfr Archives départ. H, 1176-1177) ; pour les documents cités précédemment, voir p. 410, n. 3. D. Tabouillot n'indique pas cette fois la charte de l'évêque Étienne en 1121, et pourtant on y trouve : « conductum ecclesiæ de Orna, et tres partes decimæ de Franrica et de Molino, et capellam de Nuehusa et Diekesinga et Nede et Beseninga ».

Malgré l'acte de 1299, le concours a pu s'exercer à Oron par suite d'un arrêt du Parlement de Metz du 23 janvier 1725, déclarant abusive l'union de la cure à l'abbaye de Longeville : cet arrêt s'appuyait, entre autres arguments, sur l'organisation des dîmes, telle qu'elle avait été constituée en 1252 et 1260 et qui s'était maintenue malgré l'union de 1299. Cette organisation attribuait à l'abbé 2/3 des dîmes d'Oron, Chicourt et Neufchère, tandis que le curé était seul décimateur à Frémery, à condition de payer ce qui était dû à l'hôpital de Morhange ; ils avaient aussi chacun une part dans les dîmes du ban de Nied, paroisse d'Hannocourt. Une transaction de 1666 modifia ce partage des dîmes, qui se fit ensuite par moitié entre l'abbé et le curé.

Décimateurs, ... — Communiants, 450. — Revenu du curé, 2000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te-Anne. — 1766, Nic. Jacque, curé de Bellange, comme seul de la famille de défunt M^re Jean Heinzeling, vivant curé d'Oron, fondateur de ladite chapelle.

Chapelle de Notre-Dame de la Croix (1). — 1640, ... ; 1749, Jean-Antoine, Simon-Luc et François Rousselots, tous de la famille du fondateur. Fondation d'une messe au profit de ladite chapelle et réduction des messes de ladite chapelle à la moitié, par décret du 17 septembre 1733.

Chapelle de S^t-Sébastien (2). — Le 28 avril 1751, cette chapelle, ainsi que les deux précédentes, ont été transférées et unies aux deux autels collatéraux de l'église paroissiale, pour faciliter l'agrandissement de ladite église.

Chapelle de S^t-Jean. — 1674 ; les registres de la Chambre épiscopale ne portent que ces institutions ; encore n'y est-il point fait mention du patron.

Puttigny, *Nativité de Notre-Dame* ; Lorraine ; village à 1 lieue de Château-Salins, 8 de Metz. — L'église est éloignée de Puttigny de plus d'un quart de lieue.

Annexe : HÉDIVAL, fief, 1/4 de lieue ; chapelle (*la Visitation de Notre-Dame*), dans laquelle on conserve le S^t-Sacrement pour le porter aux malades. — Il y a une autre chapelle ou ermitage, sans revenu, sous l'invocation de *S^te Ursule*, etc., entre Puttigny et la paroisse.

Patron, la primatiale de Nancy. — Le patronage de cette cure appartient à la cathédrale de Nancy (3). Les institutions du 8 janvier 1631 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de ce chapitre, excepté celles du 31 mars 1689, données sur la nomination du concours.

Décimateurs, ... (4). — Communiants, 120. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) Fondée, le 1^er juillet 1631, par Didier Rousselot, curé d'Oron, et approuvée dès le lendemain par Mgr de Madaure : les charges de cette chapelle étaient une messe matutinale à tous les dimanches et fêtes de l'année, plus une messe chaque vendredi.

(2) D. Tabouillot s'est montré bien respectueux d'un chiffre fautif inséré dans l'ordonnance de 1751, où le double vocable d'une chapelle a été pris pour l'indication de deux chapelles : ailleurs il n'est jamais question d'une chapelle de S^t-Sébastien, mais très souvent de la chapelle de S^te-Anne et de S^t-Sébastien, et cela remonte au moins à 1583 (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, II, p. 261). Il n'y a pas plus de raison de distinguer une chapelle de S^t-Jean, car dans les institutions de 1674 elle est appelée encore chapelle de S^t-Jean et de S^te-Anne. Du reste, dans une visite de 1665, on ne fait allusion qu'à deux chapelles bénéficiales existant à Oron. Quant à la personne du fondateur, dont on fait ici un curé d'Oron, nous le trouvons ailleurs désigné comme un ancien maire de Marthil ; enfin la réduction des messes dont il est question pour la chapelle de N.-Dame de la Croix s'applique, croyons-nous, à cette chapelle de S^te-Anne et de S^t-Sébastien, dont le service était bien plus irrégulier depuis un siècle.

(3) Aux droits du prieuré de Salonne, à qui appartenait la collation de la cure de VERTIGNÉCOURT ou Vitrincourt, village détruit, qui était la mère-église de Puttigny (p. 16). Par une charte du 1^er mars 1228, Jean, évêque de Metz, avait uni au prieuré de Salonne le droit de patronage de l'église de Vitrigneicort, qui appartenait anciennement à l'abbaye de S^t-Mihiel (Archives de la Meurthe, fonds de la Primatiale). Voir Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 397).

(4) La primatiale prenait seule la grosse dîme, et le curé avait toute la menue dîme, avec un préciput sur la grosse dîme de 50 quartes, moins 2 bichets, de blé et 25 quartes, moins 2 bichets, d'avoine, outre 12 pots de vin, et une métairie d'environ 30 jours de terre à la saison

S^t-Epvre, *S^t Epvre;* France; village situé sur la Nied, à 5 lieues de Metz ; (bailliage de Metz).

Annexe : FLOCOURT, 1/2 lieue ; *S^t Laurent.* (Le curé y réside : il y a un vicaire résident à S^t-Epvre.)

Patron, la Cathédrale et le chapitre de S^t-Thiébaut alternativement et le concours. — Les tournaires de la cathédrale de Metz et du chapitre de S^t-Thiébaut de la même ville nomment alternativement à cette cure. Les institutions du 13 octobre 1585 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination, exceptées celles du 21 janvier 1763, qui ont été données sur la nomination du concours.

Décimateurs : le chapitre de la Cathédrale, celui de S^t-Thiébaut et le curé (chacun) pour 1/3 dans les grosses dîmes ; toutes les menues appartiennent au curé (1).

Communiants, 250. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t-Jean-au-pont, située sur le ban de S^t-Epvre. — Les institutions de 1681, qui sont les seules dont la Chambre épiscopale fasse mention, ne parlent point du patron (2).

Thicourt (Thiécourt) *S^t Denis*, de Paris (3) ; Lorraine ; village entre la Nied française et la Nied allemande, à 2 lieues de Créhange et de Faulquemont, 5 de Boulay.

Chapelle hors du village, sans revenus : *les 11000 Vierges* (4).

Patron, la primatiale de Nancy. — Gérard de la Barbe, seigneur de Thicourt, y fonda un prieuré l'an 1093 ; comme il a été supprimé dans la suite et incorporé, avec ses biens et privilèges, au chapitre de la primatiale de Nancy, celui-ci jouit du patronage de la cure, qui était elle-même unie au prieuré du même lieu (5). (*Notice de la Lorr.*, t. II, col. 564.)

---

et 16 fauchées de pré, plus un journal et demi de vigne ; mais il devait fournir et entretenir à ses frais les bêtes mâles des troupeaux, et le pain avec le vin nécessaires au saint sacrifice (1712).

(1) Ceci est-il exact ? Les menues dîmes se divisaient, croyons-nous, comme les grosses. Une partie du ban de Flocourt donnait la dîme à l'abbé de S^t-Arnould, et les curés de Thimonville et de Rémilly avaient aussi des droits sur quelques cantons.

(2) On a vu p. 410, n. 1 quels étaient les revenus de cette chapelle : le s^r de Brunel en vendit la moitié à M. de Vassart, seigneur de Brulange ; le reste rapportait encore, en 1698, 17 paires de quartes, et pourtant le curé ne recevait pour les deux messes par mois qu'il acquittait à cette intention dans son église que 3 quartes de blé et 6 francs d'argent monnaie de Metz. Anciennement les charges de cette chapelle étaient deux messes par semaine.

(3) S^t Denis n'étant pas le patron de l'ancien prieuré, c'est sans doute l'église paroissiale primitive qui était sous ce vocable. En 1707, on signalait aussi au château de M. le duc d'Havré, une chapelle castrale en ruine.

(4) On l'appelle aussi indifféremment la chapelle de S^te-Ursule, et on la dit en 1707 « construite il y a quelque 50 ans » ; mais elle avait été rétablie tout à neuf en 1776.

(5) La donation de 1093 à l'abbaye de Cluny (parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*) comprend « ecclesiam apud Tihecurth consecratam in titulo sanctissimæ Trinitatis et sanctæ Crucis..., etiam matrem ecclesiam apud Tihecurth secundum jus nostrum... » On trouve, parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145, p. 319), sous la date du 1^er mai 1576, l'acte d'union du prieuré de Thicourt à celui de Notre-Dame de Nancy, uni ensuite à la Primatiale.

M. G. Boulangé, *Notice sur l'église prieuriale de Thicourt* (dans les Mém. de l'Acad. de

Décimateurs, ... — Communiants, 170. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t^-Sébastien (1). — 1626, Amant Gille ; on n'y a pas institué depuis.

Vathimont (Vatimont), *S^t^ Martin;* Lorraine ; village enclavé dans le Pays-Messin, à droite de la Nied française, à 3 lieues au nord de Château-Salins, 5 1/2 de Metz; bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy.

Patron, les seigneurs du lieu conjointement (2). — Les seigneurs temporels du lieu jouissent du patronage de la cure : les institutions de 1575 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination.

Décimateurs : les seigneurs du lieu ont la 1/2 des dîmes et le curé l'autre 1/2 (3).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Vaxy ou **Vachie,** *S^t^ Epvre*, évêque de Toul ; Lorraine ; chef-lieu du Val de Vaxy, à 1 lieue au nord de Château-Salins, 7 1/2 de Metz ; bailliage de Château-Salins. — L'église est en rase campagne, à 1/4 de lieue du village (4).

Metz, 1852), a décrit ce qui reste de cette curieuse église. Voici ce qu'il en était en 1711 : L'église paroissiale a été démolie et il n'en reste plus que la place avec une partie de la tour. Le prieuré ayant été réuni à la primatiale de Nancy, les chanoines ont abandonné l'église dudit prieuré, qui est fort vaste, aux habitants pour servir de paroisse. Le chœur et les chapelles collatérales sont voûtées, le sanctuaire et la nef, qui n'a qu'un collatéral du côté de l'épître (l'autre n'ayant pas été achevé), sont lambrissées. La chapelle du côté de l'évangile, dont le patron est S^t^ Hilaire, sert de chapelle seigneuriale ; celle du côté de l'épître, dont l'ouverture sur le collatéral a été fermée d'une muraille, sert de sacristie ; on y a adossé l'autel de la Vierge, à côté d'un fort beau fenêtrage au-dessus du collatéral. Il n'y a, au contraire, aucune ouverture dans toute la muraille de la nef du côté de l'évangile à cause du bâtiment où habitait autrefois le prieur et que M^rs^ de la Primatiale ont ascensé à toujours à des particuliers. La confrérie de S^t^-Sébastien a son autel de ce côté, faisant pendant à l'autel de la Vierge et masquant l'ouverture entre la chapelle seigneuriale et la nef. Il y a deux portails à ladite église : un petit du côté de l'épître dans la nef, par lequel on descend à l'église comme dans une cave ; et le grand portail, qui est au bas de la nef, dans le milieu d'icelle. — La situation était encore à peu près la même en 1777, où la Primatiale fit faire des réparations, mais avec tant de parcimonie que la ruine de la nef en restait imminente. On expliquait alors cette caducité par une idée historiquement fausse, mais qu'appuyait l'architecture de l'église, qu'on disait « une remanence d'un prieuré des Templiers qui était jadis à Thicourt ».

(1) D. Tabouillot inscrivait d'abord sous le nom de Thiécourt, une chapelle de S^te^-Catherine, qui se rattache certainement à la paroisse de Thiaucourt : cela nous rend un peu perplexe au sujet de celle-ci, d'autant que le nom du collateur ne nous dit rien de rassurant.

(2) Cela devait rendre les nominations assez laborieuses, car la seigneurie se divisait au moins selon les trois bans énoncés en 1711 (le grand-ban, le ban de Giroüe, le ban de Rédigny), ce qui fournit alors 9 noms de seigneurs différents.

(3) Le curé avait de plus un fixe de 14 quartes de grains sur les dîmes de la cathédrale à Herny ; pour les menues dîmes, ce n'est que dans les chanvres, lins et navettes qu'il prend la moitié, car il ne prend que le tiers dans les autres, et la totalité dans un petit ban appelé le ban de Moulin (1711).

(4) Cette église marquait l'emplacement d'un village détruit, appelé du nom du saint patron, Donèvre (p. 161) ; on établit un ermite pour garder l'église vers 1710, mais personne n'ayant intérêt à entretenir celle-ci, elle était déjà écroulée en partie avant 1750.

De même Vannecourt avait eu anciennement pour mère-église celle de Gossoncourt, village si bien détruit qu'il n'y restait plus vestiges de maisons en 1699 : il semble même qu'on n'ait pas su bien exactement à quel saint l'église était dédiée, car on indique alors *S^t^ Blaise,*

Annexes : VANNECOURT, 1/2 lieue; chapelle, *S^te Anne :* (vicaire résident). — GERBÉCOURT, 1/4 de lieue; chapelle, *S^t Urbain.* — Il y a aussi une chapelle de *S^t-Nicolas*, située dans Vaxy, où on fait l'office paroissial les fêtes et les dimanches.

Patron, l'abbé de Gorze et le concours. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de Gorze. Monseigneur y a nommé en vertu d'un indult, le 31 janvier 1636, et le concours le 30 mars 1740.

Décimateurs : l'abbé de Gorze a la totalité des grosses et menues dîmes (à Vaxy et Gerbécourt); le chapitre de la cathédrale de Nancy jouit d'une moitié des dîmes de Vannecourt, et le curé jouit de l'autre moitié.

Communiants, 280 (1). — Revenu du curé, (1500 l.); fabrique, ... — Langue française.

Wisse, *S^t Pierre;* Lorraine; à 2 lieues de Château-Salins et de Dieuze, 10 de Metz (2).

Patron, l'abbé de S^t-Arnould et le concours. — L'abbaye de S^t-Arnould, comme mère du prieuré de Lay, jouit du patronage de la cure de Wisse. Cette église fut donnée, le 18 octobre 1092, au prieuré de Lay, le jour de la dédicace de l'église, par un seigneur nommé Matfride et par sa femme Cunégonde : ils témoignent, dans l'acte de donation [*Hist. de Lorr.*, t. I, pr., col. 494], que ce village était de leur fief et qu'ils en font donation à l'église de S^t-Clou pour le repos de l'âme de leurs ancêtres, Evonon et Marthe, et principalement pour Marthe, mère de Cunégonde, dont le corps est enterré au milieu du chœur du prieuré de Lay, de part de laquelle vient ledit prieuré. (Supplément du Cartulaire de S^t-Arnould, p. 19.)

Décimateurs, ... (3). — Communiants, 180. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

S^te Barbe et l'Assomption, plus tard c'est *S^t Denis;* celui-ci, et non S^te Anne, était aussi patron de la chapelle de Vannecourt. Il y avait, attenant à l'église de Gossoncourt, un ermitage habité ordinairement par deux gardiens, qui avaient transformé en jardin une partie de l'ancien cimetière : le surplus de celui-ci servit aux habitants de Vannecourt jusque vers 1740.

Enfin un dernier ermitage était établi autour d'une ancienne église à HALIBACH, grand enclos avec une belle fontaine au milieu; l'église était consacrée à Notre-Dame de Pitié, dont on faisait la fête au jour de la Nativité. Cet ermitage, ainsi que celui de Gossoncourt, appartenait à la primatiale de Nancy, héritière du prieuré de Salonne.

(1) Ce chiffre ne comprend évidemment point Vannecourt, ni peut-être même Gerbécourt.

(2) Nous avons indiqué p. 412, n. 3, une dépendance alternative de Vuisse et de Châteauvoué, la ferme de BÉRANGE appartenant aux Prémontrés de Salival : les conditions de son administration religieuse avaient été réglées le 1^er mai 1406, chacun des deux curés recevant, avec le seigneur de Châteauvoué, 1/3 des dîmes d'une saison déterminée. Nos pouillés parlent de deux autres dépendances, que Durival mentionne aussi parmi les communautés du bailliage de Dieuze : « Weis, la cense haute-justice d'ARLANGE, et la cense-tuilerie de HAUTE-KÉQUIN. » Arlange avait une chapelle dédiée à l'*Assomption de Notre-Dame*, qui était le but d'un pèlerinage très fréquenté; voir l'histoire de cette chapelle dans quelques articles de la Revue ecclésiastique de Metz, année 1895 : c'est le portefeuille de D. Tabouillot, msc 60, qui nous a fourni quelques-unes des pièces les plus importantes.

(3) Par un accord spécial avec l'abbaye de S^t-Arnould, le curé prenait seul toutes les dîmes à Vuisse, où il avait aussi 60 jours de terre, 18 fauchées de pré, 1 jour 1/2 de vigne, et 36 arpents de bois; mais cela l'exposait, entre autres inconvénients, à voir ses paroissiens demander à Mgr de Coislin un règlement pour la perception des droits usuels et surtout des menues dîmes et la fourniture du pain et du vin de la messe : le curé n'avait-il pas 2 jours de vigne en nature? et comment prétendait-il lever les menues dîmes à l'onzième partie, quand ses devanciers n'ont jamais dîmé qu'à la douzième?

ARCHIPRÊTRÉ DE WARIZE

Ancerville, *S^t Michel*; France; village situé sur la Nied, à 1 lieue 1/2 de Pange, 6 de Vic et 4 de Metz; il ressortit au bailliage de Vic.

Annexe : Le Mœud (Lemud ; Lorraine), 1/4 de lieue.

Patron, l'abbé de S^t-Arnould. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de S^t-Arnould, ainsi que la seigneurie et les dîmes du lieu. Quoique cette abbaye n'ait aucun ancien titre de donation ou d'acquisition de ce bien et des droits y attachés, ceux qui connaissent le mieux ses biens et privilèges présument que cette terre faisait autrefois partie de la châtellenie de Rémilly, qui lui fut donnée par l'empereur Lothaire en 840 [Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz*, p. 270], et que les évêques de Metz ont usurpée sur elle peu de temps après. Quoiqu'il en soit de cette conjecture, le plus ancien titre qu'ait cette abbaye pour prouver son droit, est une sentence de 1229, prononcée par le doyen de S^t-Thiébault, juge député par le S^t-Siège, entre les abbé et couvent de S^t-Arnould d'une part, et le sénéchal d'Ancerville d'autre part, au sujet des dîmes novales de ce lieu, lesquelles sont reconnues appartenir à l'église de S^t-Arnould (Arch. de l'abbaye de S^t-Arnould, liasse Ancerville) (1). Les religieux ont cédé au curé d'Ancerville le tiers dans la totalité des grosses et menues dîmes de la paroisse, au lieu de son ancien fixe (2), par transaction passée le 25 mars 1774.

Décimateurs, les religieux de S^t-Arnould.

Communiants, 330. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, 20 l. — Langue française.

Chapelle de la S^te-Vierge, fondée au château et nouvellement dotée par M. Antoine de Raigecourt, seigneur d'Ancerville. — Les institutions de 1628 ont été données sur la nomination de ce seigneur, et ce sont les dernières qu'on ait données (3).

Aube, (*l'Assomption de la S^te-Vierge*); France; village à 3 lieues de Metz, 1 1/2 de Pange; il ressortit à Metz pour toutes les juridictions.

---

(1) Archives départ., H, 18. Voir une étude sur le château d'Ancerville, par G. Boulangé, dans l'*Austrasie*, 1855, p. 59-71, et le même sujet repris par M. Durand dans les *Bull. de la Soc. d'Archéol. et d'Hist. de la Moselle*, 1863, p. 104-131 : mais aucun de ces auteurs n'éclaircit ce que dit ici D. Tabouillot d'une usurpation de la châtellenie de Rémilly. Ajoutons, puisqu'il est question du sénéchal, que c'est à cet office du palais épiscopal qu'était rattachée la possession du château et d'une partie de la seigneurie d'Ancerville : en 1382, Simon et Regnault d'Ancerville vendent au clerc d'Alixette Mortel, femme de Poinsignon Deuamy (p. 128), « tout de quant que nous avons, povons et devons avoir à cause de la senexauderie en ban et en la fin de lad. Ancerville ».

(2) Ce fixe comprenait 40 quartes de blé et 16 d'avoine à prendre sur la grosse dîme, plus toute la menue dîme, à la réserve de celle des agneaux : le chanvre femelle et les cochons de lait ne dîmaient point. Son beuvrot comprenait 7 arpents de terre à chaque saison et 10 arpents de pré (1711).

(3) Aussi en 1711, n'est-il point question d'une chapelle bénéficiale, mais seulement d'une « chapelle au château, de laquelle le patron est S^t Christophe : le curé y dit la messe le jour de la fête du patron par ordre annuel de Mgr l'évêque ou de M^rs les vicaires généraux ; il n'y a aucune rétribution ».

Annexe : Basse-Beux (1).

Patron, la cathédrale de Metz. — Cette église a été démembrée de la paroisse de Bœux et érigée en cure par décret du 24 septembre 1763. Il y avait anciennement à Aube un prieuré de l'ordre de Citeaux ; il a été réuni à la mense du chapitre de la cathédrale (2).

Décimateurs, le chapitre de la cathédrale.

Communiants, (160). — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue française.

Bazoncourt ou **Bazancourt**, *S[t] Christophe ;* France ; village à droite de la Nied, à 3 lieues 1/2 de Metz, 1 de Pange ; il ressortit à Metz pour toutes les juridictions.

Annexes : Sanry (Sanry-sur-Nied), 1/2 lieue, village ; (chapelle, *S[t] Urbain :* vicaire résident). — Vaucremont, 1/4 de lieue (3).

Patron, l'abbesse de S[t]-Louis. — M[me] l'abbesse de S[t]-Louis nomme à cette cure aux droits de l'abbaye de S[t]-Pierre-aux-Nonnains, qui en jouissait dès le milieu du x[e] siècle, comme on le voit par les diplômes des empereurs Otton II et Otton III [*Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 82 et 85]. Jean d'Apremont, évêque de Metz, incorpora la cure de Bazoncourt avec ses dépendances et revenus, et la chapelle de Sanry, à l'abbaye de S[t]-Pierre-aux-Nonnains, par une charte de l'an 1235 (4). (Cartulaire de l'abbaye de S[t]-Pierre ; Meurisse, *Hist. des Évêques de Metz*, p. 452.)

Décimatrice, l'abbesse de S[t]-Louis.

Communiants, 150 ; il y a une famille calviniste. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 30 l. — Langue française.

Béchy (anciennement Baxy), *S[t] Jean-Baptiste ;* France ; village situé dans une plaine, à 4 lieues de Metz, 2 de Tincry, 5 1/2 de Vic ; bailliage de Vic, subdélégation de Metz. — Cette terre dépend de la châtellenie de Rémilly : Monseigneur en est haut-justicier.

Patron, l'abbé de S[t]-Arnould et le concours. — Cette église dépendait autrefois de la cure de Rémilly (5) : j'ignore en quel temps elle en a été démembrée, pour

---

(1) D. Tabouillot avait écrit d'abord simplement Beux, et en cela il copiait à son ordinaire un état du diocèse, qui rapporte nettement Beux Haute et Basse à la paroisse d'Aube : avant 1763 on pouvait comprendre cela d'une certaine façon ; après la séparation, nous ne voyons pas qu'on assigne jamais une annexe à Aube. Ce village dépendait du bailliage de Metz pour ce qui était du Pays-Messin, et du bailliage de Vic pour ce qui était de l'Évêché.

(2) Ce prieuré dépendait de l'abbaye de Molesmes : voir aux Arch. départ. G, 507 un titre de « Galcherus Molismensis abbas » vers 1190, et l'opposition que fit cette abbaye à la suppression du prieuré sous le pape Jules II. Léon X décida pourtant cette suppression en faveur du chapitre occupé alors à la reconstruction du chœur de la cathédrale. Quelques pages ont été consacrées à la description de l'antique église d'Aube par G. Boulangé, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1854, p. 303, et par A. Durand, dans l'article déjà cité pour Ancerville.

(3) Vaucremont sera indiqué encore comme dépendance de Stoncourt, mais à tort : cette dernière paroisse était assez mal groupée sans cela. Il y avait au château de Bazoncourt une chapelle, sans fondations, qu'on avait permis de bénir en 1726.

(4) Et le pape Grégoire IX confirma cette union par une bulle du 7 juin 1236. Malgré cette union, l'évêché de Metz voulut soumettre la cure au concours en 1751 ; mais l'abbesse avait nommé un homme assez énergique pour faire triompher son droit à Trèves, puis à Rome.

(5) C'est encore la situation de Béchy en 1606 (p. 166) et les institutions de 1629 sont peut-être bien les premières qu'on ait données pour cette cure.

être érigée en mère-église. On trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, des institutions données le 23 novembre 1629 pour la cure ou vicairerie perpétuelle de Béchy, cy-devant annexe de Rémilly, sur la nomination de l'abbé de St-Arnould. Le concours a nommé à cette cure en 1752 ; mais on n'a qu'à jeter un coup d'œil sur l'article de Rémilly, et on verra que cette dernière cure a été réunie, avec ses dépendances, à l'abbaye de St-Arnould, et que celle de Béchy par conséquent ne peut être sujette au concours (1).

Décimateurs : l'abbé de St-Arnould pour les 2/3 des grosses et menues dîmes (2), le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 120 l. — Langue française.

Berlize, *St Mathieu ;* France ; village situé sur une hauteur, à 1/2 lieue de Pange, 3 lieues 1/4 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes (3) : les censes de Fourcheux, 1/4 de lieue ; — Fresnoy (Frénoy), 1/4 de lieue ; — Frécourt, 1/2 lieue.

Patron, le seigneur du lieu. — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs temporels du lieu. Les institutions de 1580 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination.

Décimateurs de Berlize, Fresnoy et Fourcheux : le chancelier de la cathédrale pour 2/3 et le curé pour l'autre ; à Frécourt, le chapitre de la cathédrale avec le doyen pour 1/2 (4), le chapitre de St-Sauveur pour 1/3 et le curé pour 1/6.

Communiants, 160. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... l. — Langue française.

Bœux, *St Gorgon ;* France ; village à 3 lieues 1/2 de Metz ; (bailliage de Metz).

---

(1) Le msc 59 B rappelle la charte de l'évêque Adalbéron, publiée dans les preuves de l'*Hist. de Metz*, par laquelle « on voit que l'abbaye de St-Arnould était seigneur de Béchy l'an 1063 : ce prélat obtint de l'abbé de St-Arnould la terre de Béchy en bénéfice pour un de ses serviteurs, aux conditions que les héritiers que celui-ci pourrait avoir épouseraient des femmes ou nobles ou appartenant à l'abbaye, faute de quoi l'abbé rentrerait dans son bien (Cartulaire, p. 50) ».

(2) En 1749, on n'attribue à l'abbé que les 2/3 des grosses dîmes : toute la menue dîme (agneaux, laine, chanvre et vin) est au curé avec 1/3 des grosses. Le chiffre des communiants n'est alors que de 220. — En 1711, le curé parle d'une chapelle sous l'invocation de Ste Catherine, dont les biens étaient perdus « engagés vers l'an 31 pour payer contribution aux Impériaux » ; mais c'est plutôt une simple fondation, « le curé était obligé de dire la messe tous les lundis à l'autel de Ste-Catherine ».

(3) Maizeroy dépendait de Berlize avant 1708 ou mieux 1714. Frécourt, avec une chapelle dédiée à St Laurent, dépendait de Servigny, administré par le curé de Courcelles, en 1628. Fresnois eut, au commencement de la Révolution, une chapelle qui abrita pour un moment la statue célèbre de la Vierge des Célestins de Metz, transférée depuis à Berlize. Cette modeste paroisse faillit prendre en 1733 un rang plus élevé dans notre hiérarchie diocésaine : les curés français de l'archiprêtré de Warize demandèrent à former un groupe à part et c'est sous le nom de Berlize qu'on aurait placé le nouvel archiprêtré : approuvée par les vicaires-généraux *sede vacante*, cette combinaison n'obtint pas l'agrément du nouvel évêque Mgr de St-Simon.

(4) A la réserve d'un 1/6 de la menue dîme qui appartenait au curé de Courcelles-Chaussy.

Annexes (1) : Din (Den, Dain-en-Saulnois), 1/2 lieue. — Poncillon, cense.

Patron, la cathédrale. — Le concours a nommé à cette cure le 15 janvier 1714. Le tournaire de la cathédrale jouit du patronage dans les mois non réservés au pape.

Décimateurs : à Bœux, le chapitre de la cathédrale seul (2) ; il partage les dîmes de Din avec l'abbé de S^t-Arnould.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 25 l. — Langue française.

Bionville, *S^t Jean-Baptiste ;* (France) ; village près de la Nied allemande, à 1 lieue de Courcelles-Chaussy, 2 de Créhange, 5 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe : Morlange, 1/2 lieue, alternativement (3) avec Warize ; (Lorraine).

Patron, le seigneur du lieu (4). — Les seigneurs temporels de Bionville jouissent du patronage de la cure : les institutions de 1653, ainsi que toutes les suivantes, ont été données sur leur nomination.

Décimateurs : le seigneur de Bionville partage les grosses et menues dîmes avec le curé ; à Morlange, l'abbé de S^t-Vincent pour 1/2 des grosses et menues dîmes, le seigneur avec le curé se partagent l'autre 1/2.

Communiants, 147 (5). — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 60 l. — Langue française.

Boulay, *Invention de S^t-Étienne ;* Lorraine ; petite ville de la Lorraine allemande, à 3 lieues de Bouzonville, Sarlouis, S^t-Avold, 6 de Metz ; il y a bailliage, recette des finances, hôtel de ville, un couvent de Récollets (6).

Il y a un primicier nommé et payé par le Roi.

---

(1) Le nom même de la paroisse doit renfermer Haute et Basse Beux (p. 424, n. 1), mais Poncillon était plutôt de la paroisse de Sorbey (p. 371, n. 1). Dain était Lorraine, bailliage de Château-Salins.

(2) En 1711, le curé dit qu'il a la menue dîme avec un préciput de 34 quartes de blé et 15 d'avoine sur la grosse dîme, plus un beuvrot de 5 jours de terre par saison et 3 chariots de foin ; mais en 1749 il est à la portion congrue.

(3) L'alternative n'était pour le curé de Bionville que d'une année sur trois : ce régime assez singulier se compliquait par la différence des langues, les habitants de Morlange ne parlant pas tous le français ; aussi cherchèrent-ils souvent à dépendre exclusivement de Warize, mais ne réussirent point, le curé de Bionville tenant à sa part des dîmes de Morlange. Celle-ci n'était toutefois pas aussi forte que le dit D. Tabouillot ; l'abbé de S^t-Vincent prenant 2/3, le curé ne partageait avec le seigneur qu'un 1/3.

(4) Plus haut (p. 55) c'est l'abbé de S^t-Avold, et ce droit de l'abbé remontait au moins à 1332 (Meurisse, *Hist. des Évêq.*, p. 507) ; nous croyons qu'il passa aux comtes de Nassau, avec la seigneurie du lieu, par un échange de 1563. Par un effet sans doute de cette nouvelle domination, Bionville fut uni à Raville (p. 166, n. 2) et se vit traiter en annexe de Raville jusqu'au milieu du XVII^e siècle. Voir deux articles sur les plaids-annaux de Bionville, dans la *Revue ecclés. de Metz*, année 1892.

(5) On mentionne, en 1749, 6 ou 7 ménages de juifs.

(6) On trouve p. 166 Brecklange indiqué comme annexe de Boulay : bien que désignant une relation de fait, ce mot n'est pas exact en principe. Durival indique sans spécifier « la ville de Boulay, la Papéterie et autres dépendances ». En 1711, le curé signale « hors de Boulay, 3 oratoires champêtres sans fond ni revenu particulier, dont l'un est en ruine et les deux autres sont entretenus par quelques particuliers à dévotion » : le nombre de ces oratoires s'augmenta d'un quatrième vers 1770.

Patron, Sa Majesté en tout temps. — Le Roi nomme à cette cure en qualité de seigneur de Boulay. René II, duc de Lorraine, fit l'acquisition de cette ville en 1491 (1), et depuis, ses successeurs ont nommé sans interruption à la cure (*Notice de la Lorr.;* Registres de la Chambre épiscopale). — L'abbaye de S^t^-Clément jouissait encore du patronage de cette cure au commencement du XIII^e^ siècle, comme on le voit par une lettre de Conrad, évêque de Metz, écrite en 1220, qui confirme le don que cette abbaye venait d'en faire à la cathédrale (2). (Arch. de la Cathédr., layette F.)

Décimateurs : le Roi pour la totalité de la grosse dîme (3) et pour les 2/3 de la menue, et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 1400; il y a beaucoup de juifs à Boulay (et une synagogue). — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Chapelle de S^te^-Croix, près de Boulay (4). — 25 écus [ou] 75 l. Collateur, le seigneur de Pétrange. Les seigneurs de Bock, seigneurs de Pétrange, nomment à cette chapelle depuis 1676, 1724, 1770.

Chapelle castrale de Boulay (5). — Les institutions de 1662 ont été données sur la nomination du duc de Lorraine.

Chapelle de S^te^-Barbe ou la *Primisserie*, située au château de Boulay. — Le duc de Lorraine y a nommé sans interruption depuis 1700. (Revenu), 160 l., une fauchée de pré et deux petits jardins.

Chapelle du S^t^-Sacrement, située à Boulay (6).

---

(1) Le msc 59 E est plus précis, en disant que le duc « acheta en 1492 la moitié du château et de la seigneurie de Boulay pour 10,000 florins, et en 1503 Élisabeth, comtesse de Mœrs, céda au même duc René l'autre moitié de la terre de Boulay sous pension viagère de 400 florins sur le domaine de Sierck ».

(2) Voir cette pièce au Cartulaire de l'Évêché, t. IX (msc 57), p. 65. Il resta de ces translations du patronage, que suivirent autant de modifications dans la perception des dîmes (Arch. départ. G, 553 et H, 544), cette trace que mentionne le pouillé de 1711 : « Un s^r^ abbé de S^t^-Clément de Metz et ses religieux ont un préciput de 32 paires de blé moitié froment et avoine sur la grosse dîme et quelque argent; M^rs^ de la cathédrale de Metz ont aussi un préciput de 16 paires comme ci-dessus ».

(3) Outre les préciputs des religieux de S^t^-Clément et des chanoines de la cathédrale, le primissaire de Boulay avait aussi (en 1711) sur la grosse dîme un préciput de 27 paires de blé comme ci-dessus, la paire ayant été estimée en 1700 un écu; plus tard on dit simplement que le duc paie par ses admodiateurs 160 l. au primissaire. Le duc payait aussi 50 écus pour la pension congrue d'un vicaire. Le curé de Boulay avait, avec 1/3 des menues dîmes, 1/3 dans les novales des prés et vignes, et le tout dans les jardins, plus 50 écus du duc par forme de supplément à la portion congrue, 1/6 dans les menues dîmes de Helstroff et de Macker, et son beuvrot de 62 jours avec quelques jardins et prés.

(4) Ce dernier mot est inexact : il y avait bien hors des jardins de la ville (cfr. Arch. départ. G, 1962) une chapelle ou oratoire dédié à l'*Invention de la S^te^-Croix*, mais la chapelle bénéficiale de S^te^-Croix avait son autel dans une chapelle de l'église elle-même bâtie sur l'ossuaire ou charnier : cet autel servait à plusieurs confréries, en particulier à celle de S^te^-Croix érigée en 1461. La distinction avait son prix ; c'est par elle que le chapelain se défendait en 1756 contre les prétentions des échevins qui voulaient mettre à sa charge l'entretien de la chapelle, comme si celle-ci ne faisait pas partie intégrante de l'église. Le patronage de cette chapelle avait appartenu d'abord aux de Bassy, contrôleurs pour le duc à Boulay.

(5) Il nous paraît impossible de distinguer cette chapelle de la suivante. Durival, après avoir, à la suite de D. Calmet, rappelé que l'église de Boulay « était jadis dans le château : en 1301 l'évêque Gérard de Relanges permit de la transférer dans un lieu plus commode », ajoute : « Le primissier était chapelain du château et chantre en l'église paroissiale : il est chargé d'une messe fondée par Henri Brandscheid le 4 juin 1511. »

(6) D. Tabouillot ne cite point d'institutions : celles de 1625 qui lui ont fourni ce titre,

Brecklange, *S^t Laurent*, martyr ; Lorraine ; village à 6 lieues de Metz.

Cure en administration. — Il y a trois chapelles à la campagne, qui sont sans collateurs et sans revenus (1).

Patron, l'abbé de S^t-Avold. — Il n'y a qu'un prêtre desservant dans cette église ; il est, ainsi que tous les autres, à la nomination de Monseigneur.

Décimateurs, les religieux de S^t-Avold (2).

Communiants, 56. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Charleville, *S^t Claude ;* Lorraine ; village à 4 lieues de Metz.

Annexes : Belle-Fontaine, cense, 1/4 de lieue. — Mussy (Mussy-l'Évêque), 1/2 lieue ; (France). — Nidange, 1/2 lieue. — Rinange, cense, 1/4 de lieue (3).

Patron, l'abbé de Villers-Betnach. — Ce village a été érigé sur un terrain appartenant à l'abbaye de Villers-Betnach, en 1618, et ce ne fut qu'en 1622 qu'on y bâtit une église. L'abbé de Villers-Betnach est en possession de nommer à cette cure un religieux de sa maison (4) ; elle est occupée aujourd'hui par un Bénédictin, avec dispense de Mgr l'évêque de Metz.

Décimateurs : l'abbé de Villers-Betnach est seul décimateur pour Charleville, Nidange, (Rinange) et Belle-Fontaine ; les décimateurs de Mussy sont M^rs de Ligneville, de Parvis, Chaisse et Collin.

---

unissent ensemble la chapelle du S^t-Sacrement et celle de S^te-Croix ci-dessus ; cette unique collation prouve l'unicité du bénéfice, et le double nom qu'on lui donne provient de ce que les charges principales de la chapelle de S^te-Croix consistaient en une messe du S^t-Sacrement à dire chaque premier jeudi du mois. Il y avait bien aussi une confrérie du S^t-Sacrement, mais son activité rentrait dans la vie générale de la paroisse sans l'intermédiaire d'aucun bénéfice particulier : il en était de même pour une demi-douzaine d'autres confréries.

(1) Cette phrase qui reproduit celle du pouillé de 1711 citée à l'article précédent (p. 426, n. 6), se rapporte évidemment à Boulay et non à Brecklange. Cette paroisse était administrée alternativement par les curés de Boulay et de Guenkirchen, quand en 1681 on en confia le soin uniquement au curé de Hinckange ; la chose ne se fit qu'imparfaitement et, malgré un nouveau décret de 1720, ce furent le vicaire de Volmerange, les Récollets ou le primissier de Boulay, qui desservirent Brecklange jusqu'en 1781, où l'on y mit un administrateur spécial.

(2) D. Tabouillot a-t-il raison d'attribuer le patronage de Brecklange à l'abbé de S^t-Avold ? En tout cas il a tort de marquer les religieux de cette abbaye comme principaux décimateurs : la grosse dîme se partageait également entre le seigneur du lieu et les religieux de Longeville, ceux de S^t-Avold n'ayant, en commun avec le curé de Hinckange, que la dîme d'un canton de 60 jours de terre appelé la Lanterne ; les menues dîmes appartenaient 2/3 au seigneur du lieu et 1/3 à l'abbaye de Longeville.

(3) D. Tabouillot a ajouté après coup à cette liste, les noms de : S^t-Jacques, ermitage ; Vathiménil, village. Ce dernier, qu'il n'a d'ailleurs pas ajouté à la table, est une méprise complète, résultat (pensons-nous) d'une confusion entre Charleville et Glonville, au sud-est de Lunéville. Au lieu de S^t-Jacques, il eût fallu écrire : S^t-Christophe, ermitage, ainsi qu'il sera dit plus loin. Mussy était du bailliage français de Vic, Charleville de celui de Boulay, Nidange et Bellefontaine de celui de Bouzonville. Il est étonnant que plusieurs des fermes qui faisaient une seule communauté avec Bellefontaine n'aient pas été rattachées aussi à la paroisse de Charleville (p. 167, n. 3) : elles restèrent, au moins de droit, dans la dépendance de l'église de la basse-cour de Villers-Betnach.

(4) Voir les documents concernant l'origine du village aux Arch. départem. H, 1782 ; un curé voisin desservit les premiers habitants, et en 1626 on nomma pour curé un religieux de Villers-Betnach ; la même année on rattacha à Charleville le village de Mussy, mais cette union eut besoin d'être renouvelée en 1642, et à plusieurs reprises encore le curé eut à se défendre contre le particularisme des habitants ou les prétentions des seigneurs de Mussy.

Communiants, 136. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Mussy (1). *Chapelle de S^t^-Christophe.* — En 1677, les religieuses de la Congrégation et les dames Suzanne et Judith de Neubrick ont nommé conjointement à cette chapelle.

Condé-Northen, *S^t^ Germain d'Auxerre ;* Lorraine ; village à 5 lieues de Metz ; (bailliage de Boulay).

Annexes (2) : PONTIGNY, 1/4 de lieue ; chapelle castrale, *S^t^ Sébastien*, dont M. de Custine est collateur. — NORTHEN, 1/4 de lieue ; chapelle, *S^t^ Jacques*, à la charge de M. de Bissy.

Patron, la primatiale de Nancy et le concours. — L'abbaye de S^t^-Martin-lès-Metz, ordre de S^t^ Benoît, nommait à cette cure au milieu du XII^e^ siècle, comme on le voit par une charte d'Hillin, archevêque de Trèves, expédiée en faveur de cette abbaye l'an 1157. Bertram, évêque de Metz, en fit expédier une autre l'an 1186, pour la maintenir dans la possession et jouissance de ses biens et privilèges, et nommément du patronage de Condé-Northen. Innocent III en fait aussi mention dans une bulle qu'il donna, le 29 novembre 1188, pour confirmer les biens de cette abbaye. La cathédrale de Nancy en est aujourd'hui en possession, parce que cette abbaye, avec ses biens et privilèges, lui a été incorporée par les ducs de Lorraine.

Décimateurs : le chapitre de la cathédrale de Nancy pour les 2/3 des grosses et menues dîmes dans toute l'étendue de la paroisse (3) ; le curé a l'autre 1/3 avec les novales.

Communiants, 290. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française et allemande.

Coume (Côme), *S^t^ Martin ;* Lorraine ; à 7 lieues 1/2 de Metz, 1 de Boulay ; (bailliage de Boulay).

Patron, l'abbé de Vadgasse. — Cette cure est régulière et à la nomination de l'abbé de Vadgasse, qui la fait desservir par un de ses religieux. Jean, seigneur du neuf château de Varsberg, donna le patronage de la cure de Coume (4) à l'abbaye de Vadgasse, en 1280 : cette donation fut confirmée par Bouchard, évêque de Metz, et par Berthold, qui en était archidiacre. (*Annal. Præmonstr.*, t. II, p. 1009.)

---

(1) Il serait plus vrai de dire : proche Mussy. La chapelle reconstruite vers 1620 avait alors pour collateur Philippe de Nidbruck, seigneur de Mussy.

(2) Volmerange en avait été jusqu'en 1750 ; il en était de même, paraît-il, avant 1635, pour la cense de Bégny ou Benguen, dont le ban avec la chapelle de S^te^-Marguerite fut rattaché plus tard à Guenkirchen. La chapelle castrale de Pontigny n'était pas une chapelle bénéficiale, bien qu'il y eut quelques messes fondées. La chapelle de S^t^-Jacques devrait être inscrite à Volmerange plutôt qu'à Northen.

(3) A l'exception de certaines portions du ban de Pontigny (p. 368, n. 3).

(4) Jean, seigneur de la Neuve-Warnesberg, donna l'église de Beringen, dont Coume n'était qu'une annexe (p. 167), ainsi que plusieurs autres hameaux : cette donation est de 1276, et l'évêque Laurent y ajouta l'union de la cure à l'abbaye en 1278, ce qui fut confirmé en 1283 par l'archidiacre Berthold, par l'évêque Bouchard en 1289. On voit que le P. Hugo a un peu trop condensé les faits : les documents originaux, existant aux archives de Coblence, ont été publiés par Gœrz, *Mittelrheinische Regesten*, t. IV, n. 487, 1038, 1639. Voir dans la *Revue ecclés. de Metz*, t. I, p. 359, des Notes sur la paroisse de Coume.

Décimateurs : l'abbé de Vadgasse pour 1/3 dans les grosses et menues dîmes (1) et le comte de Créhange pour 2/3.

Communiants, 420 ; il y a 2 ménages juifs. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 60 l. — Langue allemande et française.

Courcelles-Chaussy, *S^t Remy ;* France ; village à côté de la Nied, à 5 lieues de S^t-Avold et 3 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : PONT-A-CHAUSSY, 1/4 de lieue. — LANDONVILLER (Landonvillers, village), 1 lieue. — LÉOVILLÉ, cense, 1/2 lieue. — LE MENIL (Le Mesnil), 1/2 lieue. — PLAPECOUR (Plappecourt), cense, 1/2 lieue. — URVILLE (Urvil), château, 1 lieue ; chapelle. — CHEVILLON, 1/2 lieue ; chapelle sans revenu, (*la S^te Trinité*) (2).

Patron, le doyen de la cathédrale et le concours. — Le chapitre de la cathédrale de Metz jouit du patronage de cette cure dès le commencement du XIII^e siècle : ce fut Théodoric, doyen de Maizières, qui le lui donna, comme on le voit par une lettre de Conrad, évêque de Metz, écrite à Haguenau en 1220, la huitième année du pontificat de Conrad.

Décimateurs : le chapitre de la cathédrale de Metz a les 2/3 des grosses et 1/3 des menues dîmes dans toute l'étendue de la paroisse ; M. le grand-doyen a l'autre 1/3 des grosses et 1/3 des menues dîmes, et le curé le troisième 1/3 des menues. Il faut cependant excepter Plapecour, où les religieux de S^t-Vincent perçoivent la 1/2 de la grosse dîme (3).

Communiants, 221 ; il y a à Courcelles-Chaussy 50 familles calvinistes et 2 juives (4). — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 10 l. — Langue française.

Créhange (Créange), *S^t Michel ;* Empire ; village à 7 lieues de Metz, 1/2 de Faulquemont (5).

---

(1) L'abbé abandonnait cette part au curé, qui jouissait encore d'un beuvrot de 53 journaux de terre ; la part de dîmes du comte de Créhange devait aux religieux de Bouzonville 19 quartes tant froment qu'avoine (1711).

(2) Le pouillé de 1711 ajoute 3 moulins : l'un au seigneur de Chevillon, les deux autres aux seigneurs de Courcelles ; a-t-il compris en cela le moulin de Francalœuf près de Landonvillers ? Au lieu des chapelles érigées plus récemment aux châteaux de Chevillon et d'Urville (celle-ci accordée au comte de Lœvenhaupt en 1734), le document de 1711 rappelle qu'il y eut autrefois une chapelle à Landonvillers, de *S^te-Ursule*, et une à Lemmeny, de *S^t-Jacques et S^t-Christophe*, « que les seigneurs desdits lieux faisant profession de la R. P. R. ont laissé ruiner et dont ils ont usurpé les revenus sans qu'on ait pu retrouver aucuns titres touchant lesdites chapelles ». — En 1628, Nicolas Regnauld se dit « curé de Chaussy, Cervigny et de la chapelle de Frécourt annexe » : il semble donc que Servigny (p. 83, n. 1), avant d'être uni à Raville, l'ait été à Courcelles.

(3) Voir un règlement de ces dîmes de S^t-Vincent en 1629 aux Arch. départ. H, 2345. Le curé dîmait seul le petit ban de Léovillers et avait, avec le 1/3 des menues dîmes, la dîme novale de toute la paroisse, plus un fixe de 64 quartes sur les grosses dîmes.

(4) Ces chiffres ne comprennent point la population des annexes : un état nominatif de tous les habitants de la paroisse en 1746 indique 449 communiants et 238 enfants ; 113 calvinistes baptisés à l'église, mais relaps ; et 11 ménages juifs.

(5) D. Tabouillot ajoutait, par confusion avec Créange-Puttelange, « bailliage de Vic, subdélégation de Sarrelouis », au lieu de : cercle du Haut-Rhin, cour impériale de Wetzlar ; et s'il pensait à Elvange, il eût fallu indiquer le bailliage de Boulay. Mais il a tort de maintenir ici cette indication d'Elvange, dont la chapelle avait bien dépendu et même uniquement de Créhange, quoique déjà une division de la seigneurie eût rattaché une partie des habitants à la

Annexe : ELVANGE, 1/2 lieue, alternativement avec Flétrange ; (Lorraine ; chapelle, *Ste Catherine et St Georges* :) il y a un vicaire.

Patron, l'abbé de Longeville : le comte de Créhange le lui dispute. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de Longeville ; ce droit fut reconnu et confirmé par une charte d'Étienne, évêque de Metz, l'an 1121 ; par une bulle d'Alexandre III, l'an 1180 ; par Bertram, évêque de Metz, en 1210 ; par une bulle d'Innocent III, l'an 1211, et par une autre de Clément IV, en 1267. L'abbé de Longeville prétend que les termes dont s'est servi Alexandre III pour confirmer son abbaye dans la jouissance de cette cure et des autres dont il est fait mention dans la bulle, prouvent qu'elles étaient unies à l'abbaye ; voici ces paroles : « Liceat quoque vobis ad ecclesias vestras, cum vacaverint, presbyteros eligere et diœcesano episcopo præsentare, a quo, si idonei fuerint, curam recipiant animarum : ita quidem quod ei de spiritualibus, vobis autem de temporalibus debeant respondere. » (Cart. de l'abbaye de Longeville.) Depuis longtemps les abbés de Longeville sont attaqués, même sur le patronage de cette cure, par les seigneurs de Créhange : les comtes de Nassau ont nommé à cette cure en 1580, 1582, 1586, 1635 et 1642, comme barons de Créhange. L'abbé de Longeville y a nommé en 1664, 1680 et 1681. Les deux contendants y ont nommé en 1763 (1) ; enfin les institutions du 16 janvier 1766 ont été données sur la nomination du comte de Créhange (Registres de la Chambre épiscopale). J'ignore sur quoi ce dernier fonde son droit ; mais les bulles rapportées ci-dessus prouvent évidemment celui de l'abbé de Longeville, qui est d'ailleurs fondé sur les pouillés antérieurs à toutes ces institutions. (Pouillés de l'an 1546 tirés de la bibliothèque de St-Arnould.)

Décimateurs : (à Créhange), les religieux de Longeville et le curé percoivent chacun 5 gerbes de 12, les religieuses de St-Avold et le comte de Créhange chacun une ; à Elvange, le Roi et l'abbé de Longeville prennent chacun 1/3, les curés de Créhange et de Flettrange se partagent le reste (2).

Communiants, 400 (3). — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

---

paroisse de Flétrange ; mais une ordonnance du 24 juillet 1747 avait mis fin à ces relations et rattaché totalement Elvange à Flétrange. De plus, si l'établissement d'un vicaire avait paru en 1716 un moyen d'administration plus régulière pour Elvange, on dut y renoncer devant l'opposition des deux curés intéressés, et il n'y eut pas de vicaire à Elvange. D'autres annexes sont indiquées par la charte de 1121 : « conductum ecclesiæ de Crichinga et dimidiam partem decimæ de GUNDERINGA [Guindringen] et de Ilbinga et de Buchvilre ».

(1) D'où naturellement un procès, que le candidat du comte préféra abandonner au bout de trois ans ; mais un nouveau champion fit triompher son droit. Le pouillé de 1546 auquel renvoie D. Tabouillot est celui que nous citons p. 37 sous la lettre *E*. Pour les bulles et chartes mentionnées, voir p. 403, n. 1.

(2) Sans entrer dans tous les détails, ajoutons au moins un nom de lieu que ne mentionne pas D. Tabouillot ; dans le ban de MINTZING (ou Metzing, ban séparé, haute-justice : c'était autrefois un village, dit Durival), le curé de Créhange avait 1/3 des dîmes dans le 1/3 du ban qui appartenait à l'abbé de Longeville et dîmait à la septième gerbe, 1/2 des dîmes dans le reste du ban qui appartenait aux seigneurs de Créhange et de Helfedange et dîmait à la dixième gerbe.

(3) Avec quelques ménages protestants des officiers du comte et une vingtaine de ménages juifs : Elvange aussi avait eu quelques juifs, et ceux-ci étaient obligés à contribuer au paiement de la messe hebdomadaire qui se célébrait dans la chapelle, d'après un règlement du 22 mai 1510.

Dalem, *S^t Pierre;* Lorraine ; village à 9 lieues 1/2 de Metz, 3 de Boulay.

Chapelle castrale, *la S^te Vierge* (1).

Patron, le marquis de Bissy. — Cette église (unie à Hargarten) (2), fut (remise en son ancien état, 4 août 1713, et enfin) érigée en cure et paroisse par décret du 22 septembre 1713 : la duchesse d'Haraucourt et de Fauquemont, comtesse de Dalem, jouit du patronage de cette cure en 1730 *ratione fundationis*. Claude-Anne de Thiard, marquis de Bissy, y nomma au même titre, huit ans après, et c'est à lui qu'appartient aujourd'hui ce patronage. Le marquis d'Haraucourt, fondateur de cette cure, lui a donné, par contrat du 19 janv. 1694, le tiers des grosses et menues dîmes de Téterchen, et à Dalem le tiers de la dîme du canton nommé Lach et celle du canton nommé Schavan (Schwanen). Cette fondation a été ratifiée par les évêques de Metz en 1694 et en 1713.

Décimateur, le marquis de Bissy (3).

Communiants, 200. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, 120 l. — Langue allemande.

Chapelle presbytérale de S^t-Pierre, fondée en l'église de Dalem, annexe de Téterchen, le 19 juin 1694, par Charles-Elisée d'Haraucourt, marquis de Faulquemont et comte de Dalem. — Les institutions de 1709, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination du marquis de Faulquemont.

Denting (Dentingen), *Décollation de S^t-Jean-Baptiste;* (Empire) ; village à 7 lieues de Metz, 1/2 de Boulay ; (chancellerie de Créhange, cour souveraine de l'Empire).

Il y a aussi une chapelle à 1/4 de lieue sous l'invocation de S^t-Jean-Baptiste (4).

Patron, l'abbesse de Loutre ou Loutern, abbaye proche Sarrelouis. — L'abbesse de Loutre a nommé à cette cure en 1659 et toutes les fois qu'elle a vaqué dans les mois non réservés au S^t-Siège. Le titre de mère-église a été transféré dans la chapelle de Denting par décret du 12 oct. 1717; l'abbesse prétend pouvoir nommer en tout

---

(1) D. Tabouillot a ajouté plus tard ici et dans la table l'indication des annexes suivantes, qu'il faut chercher autour de Dalheim, canton de Remich (Luxembourg) : « Ellingen, village. — Filsdorff, village. — Vellring ou Velfring (Velckring, hameau). » Durival ne mentionne (bailliage de Boulay) que « Dalheim et la cense de SCHEFFERIG ».

(2) Cette union fut bien passagère : à la fin du XVII^e siècle, Dalem est dit annexe de Téterchen et dépend pratiquement tantôt de Téterchen, tantôt de Tromborn, tantôt de Coume, dont le curé est chapelain à Dalem ; puis la chapellenie passant au curé de Hargarten, c'est à cette paroisse qu'on prétend (3 septembre 1712) annexer régulièrement Dalem. Mais il faut revenir presque aussitôt sur cette mesure, quoique l'on attende la mort du curé de Hargarten avant de lui donner un successeur à Dalem. On voit que la fondation de la chapelle en 1694, dite du reste chapelle presbytérale et pastorale, ne fut qu'un moyen d'arriver à la restauration de la cure, et le marquis d'Haraucourt est vraiment le fondateur de celle-ci, quoique les habitants y aient contribué en s'engageant à donner annuellement au curé 2 l. 10 s. par ménage.

(3) Le marquis avait donné sa part au curé; mais l'abbé de Freistroff et le baron de Warsberg avaient gardé leurs parts, sur lesquelles les curés de Téterchen et de Guerting prélevaient plus ou moins.

(4) C'est l'ancienne église-mère, Wellingen (p. 167), réduite au rang d'un ermitage : avant la translation du titre paroissial, la chapelle de Denting était dédiée à S^t Nicolas. Bien avant D. Tabouillot, on ne savait plus bien ce que désignait ce nom de Wellingen ; sans quoi, on eût cité des institutions de 1580 et de 1634 pour attester le droit de l'abbesse de Fraulautern.

temps à cette cure. Le concours s'en étant emparé en 1714, l'affaire fut portée à la métropole, et le pourvu par le concours fut condamné, faute d'avoir comparu par lui-même ou par avocat.

Décimateurs : M^me^ l'abbesse de Loutre pour la 1/2, et les seigneurs de Créhange et de Dagsthoul pour l'autre 1/2 (1).

Communiants, 230; il y a à Denting 10 ménages juifs. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, 20 jours de terre par saison. — Langue allemande.

Flettrange, *S^t^-Martin*; (Lorraine); village à 7 lieues de Metz, 3 de Boulay, 1 de Faulquemont; (bailliage de Boulay, cour souveraine de Nancy).

Annexe : ELVANGE, alternativement avec Créhange (2).

Patron, Sa Majesté. — Le patronage de cette cure dépend des seigneurs temporels du lieu : c'est en cette qualité qu'en jouit Sa Majesté très chrétienne, et c'est au même titre qu'en ont joui pendant longtemps les ducs de Lorraine.

Décimateurs : le Roi pour les 2/3 de la grosse et menue dîme, et le curé pour l'autre 1/3 (3).

Communiants, 286; il y a un ménage juif. — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, 6 l., charges acquittées. — Langue allemande et française.

Guenkirchen, *S^t^ Maurice;* Lorraine; à 5 lieues 1/2 de Metz, 1 de Boulay.

Annexes (4) : MESGUANGE [Mégange], 3/4 de lieue. — RURANGE, 1/4 de lieue. — PÉTRANGE, château, 3/4 de lieue.

Patron, l'abbé de Longeville et le concours. — Cette cure a été déclarée sujette au concours par arrêt de la Cour souveraine de Nancy du 24 juil. 1775. Le chapitre de S^t^-Laurent, qui était situé à Dieulouard, au diocèse de Toul, fut en possession de ce patronage jusqu'au 8 avril 1331, qu'il l'échangea contre Faux et ses annexes, qui appartenaient à l'abbaye de Longeville. Adémar, pour lors évêque de Metz, ratifia cet échange par une charte de la même année; ce que fit aussi Thomas, alors évêque de Toul: par cet échange les parties abandonnèrent mutuellement tout ce qui leur appartenait dans leurs premières possessions (5). Depuis ce temps, l'abbaye de

---

(1) Cette moitié se partageait par tiers, dont deux au comte de Créhange. Le curé avait un fixe de 80 quartes de blé et 40 d'avoine sur les dîmes de l'abbesse, et le comte de Créhange y ajoutait 8 quartes de blé, celui de Dagstuhl 4; il avait en outre un beuvrot de 60 jours de terre en deux saisons et environ 8 chars de foin.

(2) Voir plus haut p. 430, n. 5 et p. 431, n. 3; en 1756, il est question d'une chapelle qu'un particulier a bâtie et dont la vogue fait tort à la chapelle du village d'Elvange. En 1711, le curé marque comme dépendance de sa paroisse « EDLING alternatinement avec la cure de Dorviller » : plus tard ce nom ne désigne plus qu'un ban distinct. Le nom de PLANTER, ancienne métairie à l'abbaye de Longeville, mentionnée dès 1246, disparaît plus tôt encore : pourtant on dit en 1730 (Arch. départ. H, 1053) qu'il en reste une chapelle avec maison de gardien.

(3) Tandis que le curé n'avait que 1/6 sur le ban d'Elvange et 1/6 sur le ban d'Edling, avec de toutes petites portions de dîmes à Créhange et à Guinglange.

(4) Malgré le démembrement de Roupeldange en 1751, il manque encore ici l'indication du moulin de FLASGARTEN, « où il y avait autrefois un village plus ancien que Guenkertien », puis de la chapelle S^te^-Marguerite sur le ban de Bengen, ainsi que de la chapelle de l'Enfant-Jésus érigée en 1693 près de Mégange. Le château de Pétrange eut aussi d'une façon toute temporaire une chapelle, approuvée à la demande d'un vieux prêtre, frère du seigneur.

(5) Voir une copie de cet acte important aux Arch. départ. H, 1106 (l'original est à Nancy) : le chapitre de Dieulouard céda ce qu'il avait à « Gankirche, Roppeldanges, Menges,

Longeville a nommé à la cure de Guenkirchen, comme il est démontré par différents actes que fournissent ses archives. Le 28 nov. 1560, Etienne de Hollingen reçut ses institutions pour cette cure du s^r Jean Bruneval, vicaire général du diocèse de Metz, sur la présentation de l'abbé de Longeville, qui en avait le patronage ainsi que ses prédécesseurs, comme le reconnaissent expressément lesdites institutions. M. de Coislin, évêque de Metz, institua pasteur de cette église m^re Jean Hammen, le 4 avril 1698, sur la présentation de Dom Hilarion de Bar, abbé de Longeville.

Décimateurs : l'abbé de Longeville avec le curé, qui tient quelques portions de dîmes sur différents bans de la paroisse (1).

Communiants, 390 (2). — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Guinglange, *S^t Pierre-ès-liens ;* France ; village à 7 lieues de Sarrelouis, 2 de Faulquemont, 6 de Metz ; bailliage de Vic, subdélégation de Sarrelouis.

Annexes : HÉMILLY ; (Lorraine) ; église, *S^t Hubert :* vicaire résident ; (les habitants d'Hémilly n'assistent à aucune messe paroissiale). — HELFEDANGE. — VITRANGE, cense, dont la moitié est dite appartenir à la paroisse de Marange-lès-Fouligny (3).

Patron, le prieur d'Insming (4) avec le concours. — Le prieur d'Insming jouit du patronage de cette cure : ce fut en cette qualité qu'y nomma le cardinal de Lorraine en 1629. On voit, par les registres de la Chambre épiscopale, que les titulaires de ce bénéfice ont nommé à la cure de Guinglange toutes les fois qu'elle a vaqué dans les mois non réservés au Pape.

Décimateurs : le curé pour la 1/2 à Guinglange et pour 1/4 à Helfedange et Vitrange, et le prieur d'Insming pour le reste (5). Sa Majesté perçoit seule les grosses et menues dîmes à Hémilly, sur quoi elle est chargée du vicaire.

Bertencourt, Nidanges, Beanges et Brekelanges ». Beanges est Bengen ou Bégny, où le chapitre de Dieulouard avait des dîmes dès 1199 (Arch. départ. H, 1076).

(1) Cette formule un peu vague est presque nécessaire, tant il est difficile d'énumérer toutes les portions des dîmes du curé ; mais il aurait fallu laisser entendre que l'abbé de Longeville et le curé n'étaient pas les seuls décimateurs : « il y en a tant d'autres pour petites portions qu'il est inutile de les rapporter », dit-on en 1749. De fait on trouve à Guenkirchen les abbayes de Tholey et de Villers-Betnach, le commandeur de Beckingen et le curé de Hinckange ; à Mégange les abbayes de Tholey et de Bouzonville ; à Rurange l'abbaye de Villers, le commandeur de Beckingen et le seigneur du lieu.

(2) Ce chiffre nous paraît trop faible : en 1776, au moment de prononcer l'interdit contre l'ancienne église pour son insuffisance, on allègue 480 communiants et 160 enfants. On citait 4 ménages de juifs à Rurange en 1742.

(3) Au lieu de cela, la table dit « Vitrange, de la paroisse de Guinglange et de Fouligny d'année à autre ». L'observation sur Hémilly fait allusion à une dispense particulière accordée en 1772, permettant la célébration des fêtes principales elles-mêmes dans l'église de l'annexe. Helfedange désigne la Petite-Helfedange et le château : celui-ci avait une chapelle, autorisée pour M. de Beaurepaire en 1776. On a vu parfois un nom de lieu dans ce passage d'un dénombrement de 1681 (Arch. départ. B, 80) : « Item m'est dû par chaque habitant de Marienkinder, paroisse de Guinglange.. » ; nous n'y voyons que la désignation des vassaux du prieuré d'Insming, dédié à Marie.

(4) Peut-être l'abbaye de S^t-Mihiel (p. 55 et 100) n'avait-elle pas cédé ce patronage au prieur d'Insming dès le début. Il y a aussi quelques institutions du XVI^e siècle qui prouvent que le droit de patronage avait été cédé par engagère avec la seigneurie à la famille de Pallant.

(5) Le prieur n'avait que 1/4 à Vitrange, aussi bien que l'abbé de Longeville et le curé de

Communiants, 450. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 30 l. — Langue française et allemande.

Hargarten, *S^t Michel* ; Lorraine ; village à 9 lieues de Metz, 3 de Boulay ; (bailliage de Boulay) (1).

Patron, le seigneur du lieu, le marquis de Bissy. — Les marquis de Faulquemont ont constamment joui du patronage de cette cure : M. Elisée d'Haraucourt, baron de Faulquemont, y nomma en cette dernière qualité, le 24 mai 1587 ; M. Claude de Thiard, marquis de Bissy, de Faulquemont et d'Haraucourt, en 1730 et 1738. Les dernières institutions ont été données sur la nomination de M. le comte de Choiseul, marquis de Faulquemont.

Décimateurs : le curé a 1/3 des grosses et menues dîmes ; le marquis de Bissy 1/3 des grosses, l'abbé de Viller 1/3 des menues ; les barons de Jacquemin et de Warsberg et m^r d'Ahr (de Merten) l'autre 1/3.

Communiants, 335. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 150 l. — Langue allemande.

Hey (Hays), *S^t Quentin* ; France ; village à 3 lieues 1/2 de Metz ; (bailliage de Metz).

Annexes : Libaville, 1/2 lieue ; chapelle. — Marivaux, 1/4 de lieue ; chapelle sans revenu. — Lue (Leu) (2), 1/4 de lieue ; chapelle, (*S^t Louis*).

Patron, l'aumônier de la cathédrale et le concours. — Cette cure est sujette au concours : c'est l'aumônier de la cathédrale qui jouit du patronage pendant les six autres mois.

Décimateurs : l'aumônier de la cathédrale partage (avec le curé) les dîmes de Hey et Libaville ; le seigneur de Leu partage la dîme avec le curé ; Marivaux, ancienne dépendance des Jésuites, est exempt de payer la dîme (3).

Communiants, 250. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Hinkange (Hinckange), *S^te Lucie* ; France ; village situé sur la Nied, à 5 lieues de Metz, 6 de Sarrelouis, 1/2 de Boulay ; bailliage de Vic, subdélégation de Sarrelouis (4).

Patron, l'abbé de S^t-Avold et le concours. — L'abbaye de S^t-Avold est en

---

Marange ; le curé de Guinglange réclamait en 1711 la dîme du ban de Metzing (p. 431, n. 2) pour le tiers qui appartenait au seigneur de Helfedange.

(1) Nous avons dit l'union très passagère de Dalem à Hargarten (p. 432, n. 2).

(2) D. Tabouillot écrit dans son texte Leer, ce qui ne peut être qu'une mauvaise lecture de Leu ou Leue : la chapelle castrale, que M^me de Campetz venait de rétablir, fut autorisée pour le président de Jobal en 1749. Les chapelles de Marivaux et de Libaville n'étaient que des oratoires à l'usage des seigneurs ecclésiastiques de ces lieux, les Jésuites et l'aumônier de la cathédrale. Charleville fut probablement, dans ses premiers jours, uni à Hayes (p. 166), et il fut question plus tard encore d'y rattacher Mussy. En revanche, Hayes avait été si pauvre au xv^e siècle qu'on l'avait uni à Vry (pièces de 1462 et 1463 au msc 60).

(3) Le curé recevait pour la desserte de Marivaux 16 quartes de blé.

(4) Brecklange dépendit, par une sorte d'union personnelle, du curé de Hinckange de 1681 à 1725 environ.

possession du patronage et de la cure d'Hinkange. Adémar, évêque de Metz, la lui donna en 1332, à cause du triste et pauvre état auquel les guerres l'avaient réduite: Adémar déclare, dans la charte qu'il fit expédier pour cette union, qu'il incorpore à l'abbaye de S^t-Avold l'église de Hinkange (1), avec tous ses revenus, droits et juridictions, pour qu'elle en jouisse aussitôt qu'elle viendra à vaquer par la mort de son pasteur, sauf toutefois le droit de l'archidiacre, à qui l'abbé doit présenter, ainsi qu'à l'évêque, le vicaire perpétuel qu'il choisira pour la desservir, afin qu'il en reçoive commission de gouverner les âmes et qu'il leur promette fidélité. (Arch. de S^t-Avold.)

Décimateurs : l'abbé de S^t-Avold sur 6 jours, M. l'abbé de Longeville sur 40, M. l'abbé de Viller sur 60, les héritiers de mad^e d'Ozanne (*ou* le seigneur de Brecklange) sur 13, le curé sur le restant, à l'exception que le maître d'école tire la dîme sur 8 jours.

Communiants, 140. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française et allemande.

Luppy, *S^t Jacques et S^t Christophe ;* France ; village situé dans une plaine, à 1 lieue 1/2 de Tincry et 4 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe (2) : THICOURT [Hicourt], cense, 1/4 de lieue et demi.

Patron, la cathédrale de Metz et le concours. — Cette cure est à la nomination du tournaire de la cathédrale : le concours y a nommé le 26 nov. 1729.

Décimateurs: le chapitre de la cathédrale ; le curé jouit de quelques menues dîmes (3).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 100 l. — Langue française.

Maizerois (Maizeroy), *S^t Nicolas ;* France; village à 3 lieues de Metz, 1 de Courcelles-Chaussy, 1/2 de Pange ; il ressortit à Metz pour toutes les juridictions.

Patron, la collégiale de S^t-Sauveur et le concours. — Cette église fut érigée en paroisse et mère-église le 24 mars 1708 : elle dépendait anciennement de la cure de Berlize (4).

Décimateurs : le chapitre de S^t-Sauveur.

Communiants, 140. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, un liard par voiture de sable que l'on tire de la sablonnière du lieu. — Langue francaise.

---

(1) La donation d'Adémar comprenait les 5 cures de Boustroff, Bionville, Hinckange, Bédestroff et Farschwiller (msc 60, p. 12). Mais le village de Hinckange était, dit le ms 59 E, de l'ancienne dotation de l'abbaye de S^t-Avold, « ce qui se prouve par un titre d'Angelram » (Voir les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, année 787).

(2) En 1711, le curé mentionne « une tuilerie et une ferme qui porte le nom de Dehicourt : l'une et l'autre dépendent de M^rs de la Cathédrale ».

(3) Nous ne connaissons pas ces dimes du curé : il avait un fixe de 30 quartes de froment et 15 d'avoine sur la grosse dîme, plus 45 l. tournois, avec un beuvrot de 26 jours, des prés et une portion de bois. D. Tabouillot a-t-il peut-être en vue les « 100 gerbes de blé et autant d'avoine, avec 16 pots de vin, que le curé perçoit pour le serment qu'il fait prêter aux pauliers des adjudicataires » ? Le paulier était l'homme à la fourche ou paulx pour lever la dime.

(4) Plus anciennement Maizeroy devait dépendre de Pange : en 1551 on trouve Jean-Michel Jullien, curé de Maizeroy et de Panche ; de plus, les relations entre Maiseroy et Berlize n'indiquaient pas une dépendance originaire.

Momerstroff, *Assomption de Notre-Dame;* Empire; village à 6 lieues de Metz, à 3/4 de lieue de Boulay; (bailliage de Créhange, chambre impériale de Wetzlar).

Patron, la collégiale de S^t^-Sauveur (1) et le concours. — Les institutions du 26 févr. 1621 et les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de S^t^-Sauveur: le concours y a eu lieu le 12 janv. 1759.

Décimateurs : le chapitre de S^t^-Sauveur partage également avec le curé les grosses et menues dîmes : les novales appartiennent au curé.

Communiants, 150 — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Niderviſse (Niderwiesen), *S^te^ Magdelaine;* Empire et France; village à 6 lieues 1/2 de Metz, 5/4 de Boulay; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrelouis (2).

Patron, le seigneur du lieu en tout temps. — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs temporels. Louis-Henri-Ernest de Kerpen en jouit, en cette qualité, dans les années 1621 et suivantes (3). M. François-Louis, comte d'Œttingen et de Sœtern, y nomma en 1751. Le comte de Créhange ayant voulu y nommer à la même époque, son pourvu a été refusé après l'examen juridique (4).

Décimateurs : le seigneur de Dagsthoul, le baron d'Eltz de Freistroff et M. Desguiotz pour la 1/2 des grosses et menues dîmes (5), et le curé pour le reste, sur les terres d'Empire; sur celles de France, les abbés de S^t^-Avold, de Longeville, et le curé de Bouschborn pour 1/2, et le curé du lieu pour l'autre. Les novales appartiennent au même sur les deux terrains.

Communiants, 300, et 4 ménages juifs. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 45 l. — Langue allemande.

Odenhofen ou **Tromborn**, *S^t^ Martin;* Lorraine; village à 9 lieues 1/2 de Metz, 3 de Boulay; (bailliage de Bouzonville. L'église paroissiale est à Ottenhoffen : ce village est éloigné d'un 1/4 de lieue de Tromborn, où le curé réside). Il y a une chapelle de *S^t^ Eloy* à Tromborn, dans laquelle on conserve le S^t^-Sacrement.

Annexes : Helig [Elig], 3/4 de lieue; (c'est une partie du village d'Algin). — Oberdorff, 1/4 de lieue.

Patron, les Chartreux de Rettel en tout temps. — L'église d'Odenhoven est bâtie dans un lieu isolé, ce qui a déterminé le curé à fixer sa demeure à Tromborn, dont elle a pris le nom. L'abbaye de Rettel, occupée anciennement par des Béné-

---

(1) Ce patronage fut donné à la collégiale en 1245 (Arch. départ. G, 1748).

(2) Pour ce qui était de l'Évêché; la partie Empire relevait du comté de Créhange, cercle du Haut-Rhin.

(3) D. Tabouillot attribue à un même collateur ce qui revient, croyons-nous, à plusieurs, frères ou parents, de la famille de Kerpen.

(4) Ce qui importe davantage dans la question du patronage, c'est un jugement de l'officialité du 30 juillet 1751, déniant au comte de Créhange le droit de patronage.

(5) En 1711, ce partage ne vaut que pour la grosse dîme : le curé a même la dîme des foins, et il a la petite dîme entière dans la juridiction de Créhange (consistant en chanvre, lin, navette, porcs, oies et agneaux) et dans la juridiction de l'Évêché, à la réserve de quelques cantons.

dictins, avait déjà le patronage de cette cure, et même depuis longtemps, lorsque Conrad, évêque de Metz, l'unit, avec ses revenus et dépendances, à ladite abbaye : la bulle d'union est de l'an 1218. Elle porte que l'abbé, ayant choisi un vicaire, le présentera à l'archidiacre, ensuite à l'évêque ; que ce vicaire, ayant promis fidélité, prendra soin de la cure et observera les statuts synodaux ; que l'abbé et les religieux paieront le cens et les droits dus à l'archidiacre et à l'évêque, et que, comme tout ouvrier est digne de son salaire, ils donneront au vicaire, en récompense de son travail, 20 quartes de blé de froment, dont il se contentera, en lui abandonnant en outre les oblations et les aumônes (1). La peste ayant causé de grands ravages à Rettel en 1430, les Bénédictins cédèrent leur maison, avec ses droits et privilèges, aux Chartreux qui en jouissent encore aujourd'hui. Cette peste fut si funeste que, selon les chroniques du temps, les vivants ne suffisaient pas pour enterrer les morts « ita ut non sufficerent viventes pro sepeliendis mortuis ». (Arch. de la Chartreuse de Rettel.)

Décimateurs : le curé a la 1/2 des grosses dîmes de Tromborn et a toutes les menues dîmes dans toute l'étendue de la paroisse (2) ; le Roi a la 1/2 des grosses dîmes de Tromborn, à l'exception d'un petit canton dont les dîmes appartiennent au baron de Varnsberg ; les religieux de Bouzonville tirent aussi la 1/2 des grosses dîmes sur un canton de Tromborn ; les Chartreux de Rettel tirent la dîme sur 5 jours et le curé de Vaudrechin sur 6 jours, par 1/2 avec le Roi. Les Chartreux sont seuls gros décimateurs à Oberdorff, Odenhoven et Helig.

Communiants, 210. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 1 fauchée 1/2 de pré et 3 jours de terre. — Langue allemande.

Ottonville, *Conversion de S[t] Paul ;* France ; village à 6 lieues de Metz et de Sarrelouis, 7 de Thionville ; (bailliage de Metz).

Annexes : RÉCRANGE (Ricrange), 1/4 de lieue (3). — EBLANGE, 3 ménages. — RUCHIN, 1 ménage (4).

Patron, la cathédrale de Metz et le concours. — Le princier de la cathédrale

---

(1) Cette charte est au msc 60 ainsi qu'au Cartulaire de l'Évêché, t. IX (msc 57), p. 37.

(2) D. Tabouillot termine ce paragraphe en ajoutant : les Chartreux de Rettel ont le reste. Mais à l'article suivant sur Ottonville, il ajoute à l'indication des vrais décimateurs de ce village tout ce que nous faisons suivre ici.

(3) Au XVII[e] siècle, il y a une chapelle à Ricrange, dédiée à S. Jean, dont on y fait la fête le 29 août ; en 1778, on la dit « ruinée il y a 29 ans » et les habitants demandent l'autorisation de la reconstruire : le curé d'Ottonville s'y opposa.

(4) La table du pouillé, bien qu'elle indique déjà Eblange comme une paroisse distincte, inscrit néanmoins encore « Ebling, de la paroisse de Valmunster ; chapelle desservie. Il y a 3 ménages à Ebling qui dépendent de la paroisse d'Ottonville ». Quant à Ruchin, c'est évidemment une cacographie de Buchingen ou Bechingen, village détruit par les Croates en 1635 ; le pouillé de 1711 l'indique nettement, quoique dans une phrase bien embarrassée : « Le s[r] curé d'Ottonville a une petite mettérie à Eblange, paroisse de Walmunster, provenant apparemment d'une maison qui a toujours appartenu à la paroisse d'Ottonville, située dans ledit village d'Eblange, et d'une autre maison dite Bichingen, qui sont obligés de venir entendre la messe les dimanches et faire leurs pâques à Ottonville. » De semblables enclaves tenaient peut-être au droit de raportage qui appartenait, selon le pouillé de 1711, au curé d'Ottonville sur ledit ban d'Eblange, sur certaines terres de Roupeldange (où il est dit aussi qu' « il y a encore une maison ou masure appartenant à la paroisse d'Ottonville »), enfin sur le ban de Téterchen sur 3 ou 4 jours de terres dites terres de S[te] Catherine.

de Metz jouit du patronage de cette cure en qualité de seigneur du lieu : en 1531, il porta ses plaintes au duc de Lorraine de ce que, au préjudice de ses droits de haut justicier d'Ottonville, on avait osé faire une saisie sur quelques habitants ; en 1555, il exigea du maire et des échevins du même lieu une déclaration exacte de tous les héritages d'Ottonville, pour la conservation de ses droits seigneuriaux.

Décimateurs : la cathédrale pour 2/3, le curé pour l'autre 1/3 avec les novales et un beuvrot.

Communiants, 365. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 30 l. — Langue allemande et française.

Pange, *S^t^ Martin ;* Lorraine ; village à 3 lieues de Metz.

Annexes (1) : DOMMANGEVILLE (Demangeville), 1/2 lieue; chapelle, (*S^t^ Laurent*). — MAIZERY (Mézery), 1/2 lieue. — COLLIGNY, 1/2 lieue. — MONT, 1/2 lieue. — PONT-DE-DEMANGEVILLE, cense.

Patron, la collégiale de S^t^-Sauveur. — Le chapitre de S^t^-Sauveur de Metz a le droit de nommer en tous mois à la cure de Pange : ce chapitre en avait déjà le patronage lorsque Bertram, évêque de Metz, l'unit, avec ses revenus, à la collégiale de S^t^-Sauveur, la 22^e^ année de son pontificat (2). Cette union ne souffrit pas la moindre difficulté, et l'archidiacre de Metz, ainsi que les princier, doyen et chapitre de la même église, y donnèrent leur consentement, d'autant plus volontiers que les chanoines de S^t^-Sauveur célébraient alors l'office avec beaucoup de zèle. L'acte du consentement du chapitre de Metz est de l'an 1229. (Arch. de S^t^-Sauveur.)

Décimateurs : le chapitre de S^t^-Sauveur seul.

Communiants, 350. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 60 l. — Langue française.

Raville, *St-Barthélemy ;* France (3) ; village à 5 lieues de Metz, 12 de Luxembourg.

Annexe (4) : SERVIGNY (Cervigny ; église, *S^t^ André* : vicaire résident).

---

(1) Nous avons dit p. 436, n. 4, que Maizeroy semble avoir dépendu de Pange plus anciennement que de Berlize. Pange avec le moulin de CROUÉ et les annexes de Colligny et Mont-sur-Nied était du bailliage de Boulay (Durival) ; Domangeville et Maizery, du bailliage de Metz. En 1749, il est encore question d'une vieille chapelle en ruines à Maizery, sous l'invocation de S^te^-Marguerite : « anciennement les habitans en ont vendu les biens au seigneur du lieu ; il y a encore une cloche ». Il a déja été question de Maizery p. 369, n. 1 : un autre écho de l'importance ancienne de cette chapelle se trouve dans une pièce, malheureusement sans date, où l'on rappelle que le curé de Pange avait autrefois deux vicaires qui administraient l'un Domangeville et l'autre Maizery, ce qui aurait été changé par l'adhésion des seigneurs de ces localités au protestantisme.

(2) C'est-à-dire l'an 1201 ; Meurisse, *Hist. des Évêques*, p. 435, en rappelant ce document, garde la forme ancienne du nom, Épange (comme ici p. 15, Espengez). Ce document et celui de 1229 sont transcrits au Cartulaire de l'Évêché, t. IX (msc 57), p. 135 et 305 : voir les originaux aux Arch. départ. G, 1757, où une pièce plus ancienne rappelle le don de l'église en 1093.

(3) La table du pouillé met Raville en Lorraine, et ailleurs D. Tabouillot le dit « réuni à la France » ; de fait « Raville, Benay, Vaudoncourt, Helsdorff, Brouck, Hallering, Bambiderstroff, qui étaient du duché de Luxembourg, ont été cédés par l'Impératrice-Reine le 16 mai 1769, et mis sous le bailliage de Boulay par lettres-patentes du 6 août 1773 ». (Durival, *Description de la Lorr.*, II, 271.) Servigny était, au contraire, du bailliage de Metz.

(4) Voir Bionville, p. 426, n. 4. Il est dit de Servigny en 1749 : « Anciennement cure, dont l'église paroissiale était éloignée d'un grand quart d'heure du village sur une partie du ban

Patron, l'abbé de Longeville et le concours. — L'abbé de Longeville nomme à la cure de Raville. Étienne, évêque de Metz, donna une charte, l'an 1121, pour confirmer à cette abbaye le droit qu'elle avait depuis longtemps de nommer à la cure de Raville (1). Alexandre III le lui confirma également par une bulle de 1180; Bertram, évêque de Metz, par une charte de 1210; Innocent III, par une bulle de 1211; et Clément IV, par une autre de 1267. Diverses résignations qu'ont faites les curés de Raville entre les mains des abbés de Longeville, prouvent invinciblement le droit qu'ils ont au patronage de cette église. On trouve, dans les archives de cette abbaye, l'acte de résignation que fit m^re Nicolas Chevalier entre les mains de Dom Claude de Bar, abbé, le 13 de mars 1715, et celle que fit m^re Ory entre les mains de M. de Vassimont le 9 août 1728. (Arch. de Longeville.)

Décimateurs : (à Raville, les religieux de Longeville et le curé par moitié; à Servigny), la paroisse se divise en trois bans, dont l'un appartient totalement à la cathédrale; le second se partage entre la cathédrale et l'abbesse de S^te-Pierre; le troisième, qui est le plus petit, et qui se nomme Bonnevise, appartient aux religieux de Longeville et au curé (2).

Communiants, 230 (3). — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 50 l., charges acquittées. — Langue française et allemande.

Rémilly, *S^t Martin*; France; village situé sur la Nied, à 4 lieues 1/2 de Metz, 6 de Vic; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Metz (4).

Patron, l'abbé de S^te-Arnould (5). — L'église de Rémilly est unie à l'abbaye de S^te-Arnould, et c'est l'abbé qui en est le patron. L'empereur Lothaire donna à cette abbaye le fief de Rémilly avec les maisons, églises, édifices, serfs de l'un et de

---

dite Moriville : on en voit encore les vestiges. Le service a été transféré dans la chapelle dudit lieu qui a été desservi par plusieurs curés de différentes paroisses voisines, et l'est aujourd'hui par un vicaire résident. » Cfr p. 430, n. 2.

(1) « Ecclesiam de Roldinga », selon la forme allemande du mot souvent employé dans ces anciens documents; D. Tabouillot en répète sans cesse l'énumération : la charte de 1121 est imprimée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorraine*.

(2) D. Tabouillot, en transcrivant ce paragraphe de la visite de 1749, oubliait d'abord les décimateurs du ban de Raville, puis il supprime certains détails de précision, qui ont leur importance, la division des bans étant une distinction de seigneuries. C'est le ban de Moriville que dîmait la Cathédrale, dont le doyen tirait à part 1/3 de la dîme; le grand ban se partageait entre le chapitre et l'abbesse de S^te-Pierre; Bonnevise suivait le sort du ban de Raville; le curé levait seul la dîme d'un petit canton appelé Le Poivre sur le chemin de Servigny à Plappecourt.

(3) Non compris les habitants de Servigny, dont l'église était interdite en 1744 à cause de son insuffisance à contenir les 200 personnes qui devaient s'y réunir.

(4) Comme dépendances de sa paroisse, le curé indique, en 1711, deux moulins et une tuilerie appartenant à Mgr l'évêque, et un petit village nommé Aubecourt, qui est de la paroisse une année et l'autre de celle de Herny : ce village est divisé en deux, l'un s'appelle Aubecourt la Grande, l'autre Aubecourt la Petite. En 1727, Aubecourt grand et petit fut rattaché uniquement à Herny. — Il y avait dans la maison franche dite la Haute-Cour, presque à l'extrémité du village, une chapelle dédiée à S^te-Jean, bénite en 1717 et qui fut autorisée de nouveau en 1769 en faveur du s^r Brissac, capitaine de la légion de Conflans. — En 1711, le curé parle d'une chapelle (bénéficiale) « provenant des évêques de Metz, unie à la cure; le patron, S^t Nicolas; il y a terres, prés et bois qui en retiennent encore le nom, possédés par M. d'Ourches de Cercueil : le curé est en contestation pour y rentrer, fondé sur des titres très anciens ».

(5) D. Tabouillot s'était élevé contre le droit du concours sur la cure de Béchy, ancienne dépendance de Rémilly : avait-il oublié que le concours s'exerça pour la cure même de Rémilly, par exemple en 1710 ? De là la mention, dans le pouillé de 1711, des mois réservés au Pape.

l'autre sexe, vignes, terres cultivées ou incultes, bois, prés, pâturages, rivières, cours d'eau, moulins, droits d'entrée et de sortie, et généralement tous les droits et propriétés quelconques qui en dépendaient et dont jouissait un certain Étienne, qui avait ce fief auparavant. La charte de cette donation est des ides du mois d'août 840. Deux ans après (24 février 842), Charles le Chauve confirma cette donation, en l'honneur, dit-il, de S[t] Arnould, confesseur, et pour le repos de l'âme de Louis le Débonnaire, son père. Louis le Germanique, de l'avis et conseil de Bertrand, archevêque de Trèves, rendit en 875 Rémilly et ses dépendances à l'abbaye de S[t]-Arnould, sur les représentations que lui firent les religieux, que leur abbaye était si pauvre qu'elle avait peine à fournir à leur nourriture et à leurs vêtements. (Cartul., p. 9 et 11.) Rémilly fut donné, à titre de bénéfice, à l'église cathédrale de Metz par l'abbé et les religieux de S[t]-Arnould, au commencement de l'épiscopat de Thierry, parce qu'alors elle avait perdu beaucoup de ses biens ; mais cet évêque le leur rendit quelque temps avant sa mort. Radbert, évêque de Metz, leur rendit l'église de Rémilly avec ses dépendances, par l'ordre du roi Louis ; ce qui arriva vers l'an 885. Léon IX confirma S[t]-Arnould dans la possession de l'église et des dîmes de Rémilly et de 30 manses qu'elle y possédait : cette bulle est de 1049. L'empereur Henri IV lui confirma les mêmes biens, l'an 1115 ; le pape Callixte II, l'an 1123 ; Innocent II, l'an 1139 ; Célestin III, l'an 1195 ; Innocent III, l'an 1200. Conrad, évêque de Metz, incorpora l'église de Rémilly à celle de S[t]-Arnould l'an 1215 : il assigna, du consentement des religieux, pour la portion du vicaire qui devait desservir en leur place, le tiers de toutes les oblations, aumônes, anniversaires et trentième jour, et tous les pains qu'on offre à l'autel, un muid de froment et un de seigle, avec tous les deniers de visites, baptêmes et confessions. Cette union fut confirmée la même année par Berthold, archidiacre de Metz ; par l'évêque Conrad et par le chapitre, en 1221 ; par deux bulles du pape Honoré III, l'une du mois de décembre 1221, l'autre du mois de mars 1222 ; par Clément V en 1311, et par l'empereur Charles IV en 1356. (Cartul., p. 98, 105, 107, 110.) (1).

Décimateur : l'abbé de S[t]-Arnould seul.

Communiants, 400. — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue française.

Roupeldange ou **Rupeldange**, (*S[te] Barbe*) ; France et Lorraine ; village situé sur la Nied, à 5 lieues 1/2 de Metz, 1 de Boulay ; il ressortit à Metz pour toutes les juridictions (2). — Il y a une maison qui dépend de la paroisse d'Ottonville.

Patron, l'abbé de Longeville. — Cette église a été démembrée de la paroisse de Guenkirchen et érigée en cure par décret du seigneur évêque en 1751.

---

(1) Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 269-272 et 354, a publié les actes de 840, 842 et 875, plus la bulle peu authentique de Léon IX ; la charte de l'évêque Radbert ou Robert est parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, à l'année 886, ainsi que le diplôme de l'empereur Henri IV, cité dans celui de Charles IV en 1356. Les bulles de 1123 et 1139 ont été publiées, à la suite d'une étude critique sur tous ces documents anciens de S[t]-Arnould par le D[r] Volfram, dans l'*Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. lorr.*, t. I (1888), p. 40-80.

(2) Pour les 2/3 qui étaient France, car le 1/3 lorrain était du bailliage de Boulay. Nous avons corrigé l'indication du titulaire de l'église, D. Tabouillot ayant écrit S[te] Catherine, alors que partout ailleurs on trouve S[te] Barbe.

Décimateurs, ... (1) — Communiants, ... — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Stoncourt ou **Ban-St-Pierre**, *St Pierre;* (France); à 1 lieue de Pange, 3 1/2 de Metz, où elle ressortit pour toutes les juridictions. L'église paroissiale est isolée et située sur une hauteur: il y a, (à Stoncourt, résidence du curé,) une chapelle de *St Barthélemy*, dans laquelle il y a des fonts baptismaux et un ciboire, à une 1/2 lieue de Ban-St-Pierre.

Annexes : Aoury ou Ory, 3/4 de lieue. — Viller (Villers), 1/4 de lieue. — Vaucremont, 1/2 lieue (2).

Patron, l'abbesse de St-Louis et le concours. — Mme l'abbesse de St-Louis jouit du patronage de cette cure aux droits de l'abbaye de St-Pierre : on voit par les chartes données en faveur de cette abbaye, par celles, entre autres, des empereurs Otton II et Otton III, qu'elle possédait en 974 (3) l'église située au Mont ou Ban-St-Pierre, que les revenus de cette église tournaient au profit de l'abbesse et des religieuses: « earumque usibus in integrum concedendo restituentes », disent ces empereurs; ce qui donne à entendre qu'elles n'avaient pas simplement le droit de nommer à cette cure, mais qu'elle était unie, avec tous ses revenus, à leur abbaye. Les paroles qu'on lit un peu plus bas dans les mêmes chartes sont encore plus formelles : « jussimus hoc restaurationis nostræ præceptum conscribi, per quod volumus firmiterque jubemus ut prælecta abbatissa ejusque monachæ, per omnia succedentes tempora, easdem ecclesias ab hodierna die et deinceps ad communem utilitatem in perpetuum habeant et possideant ». (Arch. de l'abbaye de St-Louis. — Cartul. de l'abbaye de St-Pierre.) — Monseigneur a nommé à cette cure le 9 sept. 1651, en vertu d'un indult.

Décimateurs : l'abbesse de St-Louis pour les 2/3 des grosses et menues dîmes, le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 250. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, 25 l. — Langue française.

Téterchen, *St Rufe*, évêque de Metz; Lorraine; village de la Lorraine allemande, à 7 lieues de Metz, 2 de Sarrelouis, de Bouzonville et de Boulay; bailliage de Bouzonville. Il y a des religieuses du Tiers-Ordre.

Annexe : Alstatt, 1/4 de lieue, cense (4).

---

(1) Les décimateurs principaux étaient : les religieux de Longeville pour les grosses dîmes et les 2/3 des menues, et le curé pour 1/3 des menues; mais le duc de Lorraine partageait avec lesdits religieux la dîme de 62 journaux, et la cathédrale dîmait seule 10 journaux et le marquis d'Haraucourt 4. Pour ne pas reconstruire l'église, les religieux de Longeville abandonnèrent en 1760 leurs dîmes, que la communauté refusa d'accepter; mais la fabrique de l'église s'en chargea et réussit à faire face à toutes les charges. — Le nombre des communiants était, en 1751, de 152.

(2) Vaucremont est répété ici à tort (p. 424, n. 3) : ce n'est qu'au point de vue civil qu'il faisait partie du Ban-St-Pierre; Stemer appelle encore Aoury « alias Ongerange ».

(3) Le diplôme d'Otton II est de 977 et celui d'Otton III de 993, tous deux imprimés parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*.

(4) Ce n'est qu'au commencement du XVIIIe siècle que Dalem cessa d'être compté comme annexe de Téterchen (p. 432, n. 2) : encore en 1711, le curé de Téterchen accumule les raisons

Patron, l'abbé de Freistroff. — On trouve, dans les archives de Freistroff, une charte de Frédéric, duc de Lorraine, en date du mois d'août de l'an 1277, qui atteste qu'en sa présence Nicolas, seigneur de Téterchen, et Jean, écuyer, seigneur de Warneberch, ont donné, du consentement de leurs héritiers et pour le salut de leurs âmes, aux dames religieuses et abbesses de l'abbaye de Freistroff, le droit de patronage qu'ils avaient dans l'église de Téterchen : ce prince ajoute qu'ayant été prié par ces dames de confirmer cette donation, il l'avait fait avec d'autant plus de plaisir qu'il désirait avoir part dans leurs prières. La même année, Laurent, évêque de Metz, voyant que les revenus des religieuses de Freistroff étaient très modiques, unit à leur abbaye, du consentement du doyen et du chapitre, l'église de Téterchen : l'archidiacre de Metz confirma cette donation la même année, mais aux conditions que le vicaire perpétuel et séculier qu'on y établirait lui serait présenté, ainsi qu'à ses successeurs, pour être mis en possession de son vicariat ; qu'il paierait les droits synodaux, les cens, procurations et subventions nécessaires, comme ont coutume de payer les autres prêtres de l'archidiaconé, et qu'on lui assignerait une portion convenable et suffisante pour s'acquitter des charges ci-dessus mentionnées (1).

Décimateurs : le Roi pour 1/6 dans les grosses et menues dîmes, le baron de Warsberg 1/6, l'abbé de Freistroff 1/6 dans la grosse dîme seulement ; le curé du lieu 1/6 dans la grosse et 1/3 dans la menue ; le curé de Dalem, 1/3 de la grosse et menue. On distingue en outre les dîmes de S^{t}-Pierre et de S^{te}-Croix qui se partagent entre plusieurs décimateurs (2).

Communiants, 261. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Vittoncourt, *S^{t} Grégoire*, pape ; France ; village situé dans une plaine, à droite de la Nied française, à 2 lieues 1/2 de Créhange, 6 de Vic et 5 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Annexes (3) : Chanville, 1/2 lieue, où il y a une église sous l'invocation de *S^{te} Croix*, avec un cimetière et des fonts baptismaux. — Voimhaut, 1/4 de lieue. — Faux-en-Forêt, cense, où il y a une chapelle. — Adincourt, desservie alternativement d'année en année, par les curés de Vittoncourt et de Han-sur-Nied (*ou* de Herny).

---

qui devraient empêcher la nouvelle fondation ; puis il parle de deux fiefs, Alstat appartenant au marquis d'Haraucourt et au baron de Warsberg, et Penning à M. de Paviot de Holling, où il n'y avait alors qu'une maison en ruines, mais en très bizarre situation : « subjecta parochiæ de Walmunster præter baptismum et extremam unctionem, in quibus respondet parochiæ de Teterchen ; in retributionem habet pastor quatuor jugera in territorio de Welving ».

(1) Toutes ces pièces se trouvent parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 115, p. 181, 183 et 451) ; le msc 59 E a aussi le consentement de l'archidiacre et la confirmation par l'évêque, 1er et 2 février 1277 : les donateurs sont Nicolas de Ennery et Jean de Varnesperch.

(2) Citons le curé de Walmunster pour le ban de S^{t}-Pierre, et celui de Guerting avec l'abbaye de Bouzonville pour la dîme S^{te}-Croix ; enfin le curé d'Ottonville levait la dîme de 3 journaux, dite la dîme S^{te}-Catherine.

(3) Chanville et Woimhaut étaient du bailliage de Metz. Pour l'origine du prieuré de Faux, voir dans Meurisse, *Hist. des Evêq.*, p. 402 et 437, les donations des évêques Étienne (1126) et Bertram (1210) ou les textes plus complets du msc 65 de la bibliothèque de la ville ; le prieuré fut détruit en 1635, et le service de la chapelle réduit à certains jours de fête (*Hist. de Metz*, t. II, p. 247), puis l'on se contenta de prier en l'église de l'abbaye de S^{t}-Arnould pour les bienfaiteurs et fondateurs du prieuré (Arch. départ. H, 198, pièce 7).

Patron, l'abbé de S[t]-Arnould et le concours. — L'on ne trouve, dans les archives de S[t]-Arnould, aucun ancien titre relatif au droit de patronage dont l'abbé jouit dans la paroisse de Vittoncourt. C'est en qualité de décimateur qu'il nomme à cette cure, et les baux des dîmes de Vittoncourt, Chanville et Voimhaut, ses annexes, ne remontent qu'à l'année 1433. (Arch. de l'abbaye de S[t]-Arnould, layette de Vittoncourt.) On croit cependant à S[t]-Arnould que Vittoncourt, Ancerville, etc., sont une des plus anciennes possessions de cette abbaye, et que ces villages dépendaient anciennement de la châtellenie de Rémilly, qui lui fut donnée par l'empereur Lothaire, et qui lui fut enlevée depuis par les évêques de Metz. Quoiqu'il en soit, on trouve, dans les archives de cette abbaye, une infinité de titres des XVI[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles, qui prouvent le droit qu'elle a de nommer à la cure, et qui fut reconnu par M. d'Embrun, évêque de Metz, dans la visite qu'il fit en 1681, dont l'acte porte que les dîmes appartiennent, ainsi que le patronage, à l'abbé de S[t]-Arnould.

Décimateurs : les religieux de S[t]-Arnould sont seuls décimateurs dans toute la paroisse, à l'exception de Chanville, dont la totalité des dîmes appartient au curé.

Communiants, 490. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Warize (Voirize), *S[t] Martin*, évêque ; Lorraine (1) ; village sur la Nied, à 5 lieues de Metz, 1 1/2 de Boulay ; (bailliage de Boulay).

Annexes (2) : Brouck (Brouchen), 3/4 de lieue. — Helstroff, 1/2 lieue ; il y a un vicaire résident. Il y a une chapelle dédiée à la *S[te] Trinité*, où il y a des fonts baptismaux et un cimetière. — Macher, 3/4 de lieue. Il y a une chapelle, dédiée *au Sauveur*, qui n'est pas bénéficiale : elle a 4 quartes de blé et autant d'avoine (3). — Haling, 1 lieue. — Itzing (Etzing), 1/4 de lieue, cense. — Loutremange, 1/2 lieue ; il y a une chapelle dédiée à *S[t] Nicolas*. — Morlange, 1/2 lieue, alternativement avec Bionville ; il y a une chapelle dédiée à *S[t] Pierre*, qui n'est point bénéficiale : 9 quartes de blé et d'avoine. — Vaudoncourt, 1/4 de lieue. — Bannaye (Benay), 1/4 de lieue ; il y a une chapelle de *S[t] Hubert*, dont les seigneurs de Warize et de Benay sont collateurs et à laquelle ils nomment alternativement (4) : elle a 80 l. de revenu. — Il y a aussi à Warize une chapelle castrale, fondée par le baron de Reiffenberg, dont le seigneur de Warize est collateur : elle a 80 l. de revenu.

---

(1) Une moitié seulement de la paroisse était anciennement Lorraine ; le reste, qui relevait du duché de Luxembourg avec Raville (p. 439, n. 3), ne fut réuni à la France qu'en 1769 : cette réunion comprit aussi la cense d'Itzing.

(2) Toutes ces annexes, une seule exceptée, avaient leur chapelle, qu'oublie parfois D. Tabouillot : Brouck érigea la sienne en l'honneur de *l'Immaculée Conception* en 1774 ; Halling avait relevé la sienne en 1769 : l'ancienne était sous le patronage de *S[t] Marc* l'évangéliste.

(3) Le vicaire résident de Helstroff faisait l'office chaque troisième dimanche et à certains jours de fête dans l'église de Macker, consacrée plus spécialement à *l'Ascension du Sauveur* et gardée par une espèce d'ermite établi dans un angle du cimetière : les habitants de Macker firent de grands efforts pour obtenir le service alternatif de quinzaine. Il est dit de Helstroff en 1711 : « tout le ban ou territoire est de Lorraine ; mais plusieurs maisons dans led. lieu sont du ressort de Luxembourg et de là à Malines, les autres du ressort du bailliage d'Allemagne... ».

(4) En 1711, il y avait des difficultés sur le patronage de cette chapelle et plus encore sur ses biens : le curé de Varize voulait dénier le caractère de bénéfice à cette chapelle ou du moins retirer au chapelain une partie des revenus provenant d'une confrérie de Notre-Dame qu'il y avait autrefois à Bannay.

Patron, l'abbé de S^t^-Vincent (1). — La cure de Warize, dont les abbé et religieux de S^t^-Vincent étaient patrons depuis plus d'un siècle, leur fut donnée, avec tout ce qui en dépendait, par Conrad, évêque de Metz, l'an 1223, pour en jouir à perpétuité, dès que Pierre, archidiacre de S^t^-Étienne, qui en était pasteur, viendrait à en être privé soit par mort, démission ou autre façon quelconque. L'année suivante, Jean d'Apremont, successeur de Conrad dans le siège de Metz, en confirmant cette union, assigna au vicaire que les abbé et religieux devaient nommer pour desservir en leur place, et qu'ils devaient présenter à l'archidiacre et à l'évêque, la moitié des oblations, aumônes et de tout ce qu'on porte à l'autel, avec deux parts dans les dîmes d'Haling ; il lui donne, en outre, tous les deniers de visites, baptêmes, confessions et mariages. « Vous établirez, dit l'évêque à l'abbé et aux religieux, un matriculier qui vous rendra compte de vos fonds et de la justice qu'on doit vous rendre, après avoir promis fidélité. Vous paierez le cens avec les autres choses qui sont dues au pasteur et dans les temps marqués ; chaque vicaire sera tenu de vous rendre un compte fidèle de tout ce qui concerne son office. Ce que nous voulons être stable et permanent. Que si quelqu'un, par méchanceté ou par fraude veut y déroger, qu'il sache qu'il encourra l'indignation des martirs S^t^ Étienne et S^t^ Vincent et l'excommunication dont il ne pourra être délié qu'après être venu à résipiscence. »

Décimateurs : l'abbé de S^t^-Vincent seul à Warize, Benay, Vaudoncourt, Loutremange, Brouck ; pour 1/2 sur le ban de Morlange : la dame de Bionville et le curé dudit lieu pour l'autre 1/2 des grosses et menues dîmes ; à Helstroff, l'abbé de S^t^-Vincent 1/4 dans la grosse dîme et toute la menue, à l'exception d'un 1/10, que tire le curé de Boulay (2).

Communiants, 1200. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 63 l. — Langue allemande et française.

Beney. *Chapelle de S^t^ Hubert*, située à Beney. — Les institutions de 1632 ont été données sur la nomination de Pierre-Ernest, seigneur de Créange et de la dame de Warize. Les seigneurs de Beney et de Warize y ont nommé en 1752.

Warize. *Chapelle de S^te^-Marie-Magdeleine*, située au château. — 1634, les seigneurs temporels de Warize; 1761, Claude-Étienne de Gallonyé et François Dumars d'Origny de Vaudoncourt, seigneurs de Warize, *ratione dominii*.

Chapelle de S^t^-Remy. — 1583, le curé du lieu : on n'y a pas institué depuis.

Wolmerange (Volmerange), *S^te^ Catherine ;* Lorraine; village à droite de la Nied, à 5 lieues de Metz, 1 de Boulay ; bailliage de cette ville, cour souveraine de

---

(1) Le concours prétendit à plusieurs reprises nommer à cette cure : en 1755, il y eut procès et sentence à l'officialité métropolitaine de Trèves, qui décida d'après l'acte d'union de 1223. Voir cet acte au Cartulaire de l'Évêche, t. IX (msc 57), p. 91, et la confirmation de 1224 p. 103 (cfr Arch. départ. H, 2481) : Halling y paraît sous la forme Haldenges.

(2) Il y a plus d'une erreur dans ce paragraphe : à Morlange, l'abbé de S^t^-Vincent tirait 2/3 des dîmes, et l'autre 1/3 se partageait entre le seigneur et le curé de Bionville : le curé de Guenkirchen avait une petite dîme sur quelques journaux; à Helstroff, l'abbé de S^t^-Vincent et le duc de Lorraine, chacun 1/3 des grosses et menues dîmes, l'autre 1/3 des grosses dîmes à M. de Blair et le 1/3 des menues dîmes aux curés de Condé et de Boulay par moitié; à Macker, l'abbé 2/3 et le duc 1/3, à l'exception d'un 1/6 des menues dîmes au curé de Boulay ; à Itzing et sur le ban de Laine, ledit abbé 1/2 et les religieux de S^t^-Clément 1/2 ; à Halling, le curé seul pour toute la dîme.

Nancy. Ce village est au pied d'une montagne, sur laquelle il y a une chapelle dédiée à S[t] Jacques (1).

Patron, la primatiale de Nancy. — Cette église a été démembrée de la paroisse de Condé-Northen et érigée en cure par décret du 28 févr. 1750.

Décimateurs : le chapitre de la cathédrale de Nancy, qui a les 2/3 des grosses et menues dîmes, et le curé, qui a l'autre 1/3 avec les novales.

Communiants, 140 (2). — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 100 l. — Langue allemande et française.

ARCHIPRÊTRÉ DE S[t]-AVOLD (3)

Baumbiderstroff (Bambidestroff), *S[t] Félix de Nole;* village (de Luxembourg) réuni à la France (4), à 1 lieue de S[t]-Avold et 7 de Metz.

Il y a une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame (5).

Patron, l'abbé de Longeville et le concours. — Étienne, évêque de Metz, confirma le patronage de cette cure à l'abbaye de Longeville en 1121 : ce prélat nous apprend, par la charte qu'il fit expédier à ce sujet [*Hist. de Lorr.*, t. II, pr., col. 265], qu'ayant trouvé les titres des possessions et privilèges de l'abbaye de Longeville presque effacés à cause de leur vétusté, il a cru digne de sa piété de rappeler nommément toutes ces possessions dans un nouveau titre, et de les appuyer de son autorité. On voit par cette charte que l'abbaye de Longeville possédait alors non seulement le patronage de la cure de Baumbiderstroff, mais la ville même avec la conduite de l'église et les dîmes [villam de Buderstorf cum conductu ecclesiæ et decimis et mansis]. Alexandre III la confirma dans cette possession, en 1180 ; Bertram, évêque de Metz, en 1210 ; Innocent III, en 1211, et Clément IV, en 1267. (Le concours y a nommé le 20 février 1772.) (6).

---

(1) C'est sans doute ce qui amena la confusion remarquée p. 429, n. 2 ; du reste, la chapelle du bois de Volmerange était en 1749 « interdite, sert de grange au vigneron du seigneur ».

(2) On donne ce chiffre en 1749, alors qu'il y a aussi 6 ménages de juifs ; mais en 1774, quand il s'agit d'amener la reconstruction de l'église, on inscrit 225 communiants, et ils sont dits simplement de langue allemande : la diversité des langues avait été un des grands arguments de la séparation de Volmerange et de Condé.

(3) Nous n'avons pu p. 181, n. 2, déterminer exactement la date d'érection de cet archiprêtré ; nous avons rencontré depuis lors, en tête d'une visite de l'an 1735, cette affirmation : « S[t]-Avold est le chef-lieu du chapitre de ce nom détaché du chapitre de Warize en l'an 1626 », et cette date nous paraît très plausible.

(4) La table du pouillé rattache ce village à la Lorraine : de fait, après qu'il eût été cédé à la France en 1769, on le mit sous le bailliage, anciennement lorrain, de Boulay.

(5) Le titre complet est : Notre-Dame de la Paix, et l'on y disait la messe au jour de l'Assomption, d'où le nom encore de Notre-Dame de l'Assomption : le peuple dit plus simplement Notre-Dame du Raversberg. Cet oratoire était ancien, puisqu'il fut agrandi en 1611 : une nouvelle réparation avec agrandissement eut lieu en 1787.

(6) Les droits du concours furent surtout discutés en 1750 : celui que l'abbaye avait nommé pour remplir la cure ne fut pas maintenu ; mais, à l'entendre lui-même plus tard, il aurait mis peu de zèle à défendre les prétentions de l'abbaye.

Le pouillé consacrait un second article à Bambiderstroff, inscrit parmi les cures de l'archiprêtré de Morhange, et beaucoup moins complet que celui-ci : lorsqu'on s'est aperçu de l'erreur, on a barré le tout.

Décimateurs : les religieux de l'abbaye de Longeville pour 2/3 et le curé pour 1/3.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 20 l. — Langue allemande.

Beningen (Béning), *Invention de S^t Étienne;* Lorraine; village à 2 lieues de S^t-Avold et 10 de Metz.

Annexes (1) : FARÉBERSWILLER, 3/4 de lieue; 280 communiants; *S^t Jean-Baptiste*: vicaire résident. — SENGBOUSSE (Seingbousse), 3/4 de lieue; 252 communiants; église, *S^t Jacques* : (vicaire résident). — BETTING-HAUT, 1/2 lieue; chapelle, (*S^t Barthélemy*). — COCHEREN, 1/2 lieue; chapelle. — DIETZWILLER.

Patron, Monseigneur. — Monseigneur nomme à cette cure aux droits du chapitre de Hombourg. Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui fonda cette collégiale en 1254, lui donna la cure de Béning, dont il avait le patronage (2), et l'unit, avec ses revenus et dépendances, à la mense du chapitre. Les doyen et chapitre de la cathédrale de Metz ratifièrent cette union en 1256. Guillaume, Laurent et Bouchard, évêques de Metz, l'incorporèrent de nouveau et l'exemptèrent des droits qui étaient dus à l'évêque et aux archidiacres.

Décimateurs, ... (3). — Communiants, 500. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 36 l. — Langue allemande.

---

(1) Nous expliquons p. 388, n. 5, comment nous corrigeons le pouillé, en inscrivant ici Ditschwiller : il y eut en 1716 une tentative pour rattacher cette localité, cense et moulin, à la paroisse de Freyming, ce qui paraissait plus conforme à l'unité de la seigneurie; mais un décret épiscopal du 21 novembre de cette année s'y opposa. — Peu avant la rédaction du pouillé, il y aurait eu à ajouter encore ici le nom de Hombourg-Bas ou Hombourg-le-Village : la plus grande partie de ce village appartenait à la paroisse de Béning jusqu'au décret du 28 mai 1775, qui l'unit a Hombourg-Haut ou Hombourg-l'Évêque; une chapelle, dédiée à *S^t Nicolas*, s'y trouvait au XVII^e siècle.

Béning et plusieurs de ses annexes étaient du bailliage de Sarreguemines, Farèberswiller du bailliage de Boulay; mais Betting n'était point Lorraine et relevait du bailliage de Vic. Le nom de Betting-Haut ne fait que désigner la partie du village où se trouvait l'église; ce village, cédant au désir d'émancipation qui agita successivement toutes les annexes de Béning, avait demandé vers 1776 son érection en cure distincte et n'avait rien obtenu, pas même un vicaire résident. Cocheren fut plus tenace et plus heureux : rebutés à l'évêché de Metz, les habitants en appelèrent comme d'abus au Parlement et, sur un avis favorable, obtinrent de l'archevêque de Trèves la consécration de leur désir en 1781.

(2) Ceci est en opposition avec le msc 59 E, qui attribue à l'abbaye de S^t-Avold la cession, en 1252, de la cure de Béning au chapitre de Hombourg. L'évêque Jacques a fait, le 22 février 1254, l'union à ce chapitre des différentes cures, qui lui avaient été cédées par leurs patrons, et le chapitre de la cathédrale confirma cette union, le 26 janvier 1256. Dans l'intervalle, 23 février 1255, le prévôt de Hombourg reconnut la nécessité du consentement de l'abbé de S^t-Avold pour la collation de la cure de Béning et le droit de cette abbaye à la moitié des dimes novales : il mentionne déjà, sous la même dépendance, « capellam de Kokere ». Tous ces actes sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145) : on y trouve même deux présentations à la cure de 1256 et 1281. Le msc 60, p. 177, porte une reconnaissance des droits de l'abbaye de S^t-Avold par le curé de Béning en 1369. Cette abbaye n'avait donc pas renoncé à tout son droit de collation à Béning pas plus qu'aux dimes, et ce n'est qu'en 1609 qu'une situation plus nette s'établira, comme il va être dit à propos de Boucheporn.

(3) En général, les Bénédictins de S^t-Avold tiraient 2/3 des dîmes, et le chapitre de Hombourg (plus tard le séminaire de S^t-Simon) 1/3 : ce dernier était chargé de la pension du curé et des vicaires, ce qui naturellement amenait l'opposition de ce chapitre à toute demande d'érection d'une annexe en vicariat ou en cure.

Bérus, *S^t Martin*, évêque ; Lorraine (1) ; village à 1 lieue de Bouzonville, 7 1/2 de Metz.

Annexes : Bisten (Biesten), 1/2 lieue ; 350 communiants ; église, *S^t Pierre*. — Forviller-Vieux, 1/4 de lieue, et Forviller-Nouveau (ou Bourdaufin), 1/2 lieue ; 100 communiants ; (chapelle desservie) (2). — Exweiller (Eschweiler) ou S^te-Oranne, chapelle. — Felsberg ou Four-a-Chaux, 3/4 de lieue, (chapelle castrale) (3). — Linsel [Linslerhof], chapelle bénéficiale, à la collation de l'abbesse de Loutern (4). — (Uberheren. — Neuhoff, cense.)

Patron, l'abbé de Wadgasse. — Marsille, seigneur de Liestroff, donna cette cure à l'abbaye de Wadgasse en 1220 (*Annal. Præmonstr.*, t. II, p. 1008.) Depuis ce temps (5), les abbés ont constamment joui du patronage, en disposant de cette cure en faveur de leurs religieux.

---

(1) Les annexes étaient de la même souveraineté (bailliage de Bouzonville); pourtant Linsel et Uberherrn n'avaient été cédés à la France qu'en 1766 par le prince de Nassau-Sarrebrück.

Le siège de la paroisse était anciennement Eschweiler ou Exweiler (D. Tabouillot semble écrire Erweiler) : la ruine de l'église au XVII^e siècle et sa position isolée avaient amené le transfert du service paroissial dans l'église de Bérus, primitivement dédiée à la S^te Vierge. Eschweiler avec son ermitage et son cimetière, toujours utilisé par les habitants du Vieux-Forwiller, resta néanmoins le but d'un grand pèlerinage à S^te-Oranne (D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, t. I, col. 111). Il y avait encore une autre chapelle de dévotion « devant la porte dudit Bérus », dit le pouillé de 1711, sans en marquer le vocable : en 1751, on dit cette chapelle placée au pied de la montagne de Bérus du côté de Sarrelouis, et l'on donne pour patron à l'église de la ville la S^te Croix. Il y a peut-être en cela un peu de confusion, mais nous remarquons qu'au siècle dernier il n'est jamais question d'une chapelle castrale (Lorenzi, *Beiträge zur Geschichte sämtlicher Pfarreien der Diöcese Trier*, t. II, p. 572).

(2) La chapelle du Nouveau-Forwiller, bénite le 20 septembre 1727, a pour patron tantôt S^t Léopold (1735), tantôt S^t Médard (1751) ; comme ce village avait été bâti en 1704 par des Français, la diversité des langues créa pendant longtemps des difficultés entre les habitants et les curés ou vicaires de Bérus qui les desservaient.

(3) Comme le Nouveau-Forwiller, Felsberg doit son existence ou au moins son développement aux grands travaux de construction de la place de Sarrelouis. La table du pouillé, tout en donnant l'indication qui est ici dans le texte, répète ensuite : Four à chaux, cense de la paroisse de Bérus ; cela fait peut-être allusion à la dispersion des habitations dans cette région. En 1755, les habitants se firent autoriser à bâtir une église dans l'espérance d'obtenir la résidence d'un prêtre chez eux : un décret du 15 février 1756 les séparait en effet de la paroisse de Bérus, mais l'église n'était point bâtie et nous ne voyons pas qu'on ait donné suite plus tard à cette érection en cure.

(4) Cette chapelle, dédiée à S^t Antoine ermite, remontait au XII^e siècle, où l'archevêque de Trèves Hillin en fit don au monastère de Fraulautern : un chapelain de cette abbaye y acquittait quelques services fondés et entretenait le pèlerinage. Les curés de Bérus se plaignirent souvent du mauvais état de cette chapelle et des abus de ce pèlerinage ; mais les offrandes y étaient, paraît-il, abondantes : « quantité de jambon, bajoux de cochon, du crin de cheval et plus de 100 l. en argent par année » (1751).

Uberherrn avait eu anciennement son église paroissiale, puis le protestantisme des seigneurs avait détruit la paroisse sans ruiner la foi des habitants, qui vers 1560 se rattachèrent à la paroisse d'Eschwiller (p. 219) et fréquentèrent l'église de Bisten. Après la réunion à la France, le nouveau seigneur, baron Richard, obtint d'abord une chapelle castrale, à laquelle il substitua bientôt une chapelle nouvelle élevée sur l'emplacement de l'ancienne église (1774).

(5) En 1221, et de nouveau en 1225, le pape Honorius III confirma à l'abbaye « jus patronatûs ecclesiæ de Esweiler et capellam de Bisten ». En 1223, Conrad, évêque de Metz, incorpora la cure à l'abbaye en permettant à l'abbé de la faire desservir par ses religieux (Görz, *Urkundenbuch des Mittelrheins*, t. III, p. 168). Le curé était obligé d'avoir un vicaire pour desservir Bisten et un autre pour le Nouveau-Forwiller ; il y eut d'ailleurs ordinairement 4 ou 5 religieux constituant une espèce de prieuré à Bérus.

Décimateurs : le curé a la 1/2 de toutes les dîmes ; l'autre 1/2 se partage entre le Roi, l'abbé de Wadgasse et les Bénédictins de Bouzonville.

Communiants, 700 (1). — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, 400 l. — Langue allemande.

Primisserie. — M^me^ Royale de Lorraine y a nommé en 1732, le duc de Lorraine en 1752 et 1764. Le titulaire doit dire une messe basse tous les dimanches et fêtes, et une autre messe basse chaque semaine de l'année : il a pour revenu 27 l., 12 paires de quartes de grains, moitié blé, moitié avoine, 2 milliers de foin, et un petit jardin. Approbation, du 21 mai 1753, d'une fondation de 15 messes basses en faveur de cette primisserie.

Berwiller, *S^t^ Fiacre ;* Lorraine ; village à 2 lieues 1/2 de Bouzonville, 1 lieue 1/2 de Sarrelouis ; (bailliage de Bouzonville).

Patron, le seigneur temporel du lieu. — Les barons de Hausen et d'Aar jouissent du patronage de cette cure en qualité de seigneurs temporels du lieu : ce droit est fondé sur les institutions de 1582 et sur toutes les suivantes.

Décimateurs : le seigneur du lieu partage les grosses et menues dîmes avec le curé.

Communiants, 250. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 5 quartes de blé. — Langue allemande.

Bouschporn, *S^t^ Remy ;* France ; village à 5 lieues de Sarrelouis, 6 1/2 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrelouis.

Annexes (2) : Nerbéfontaine, 1 lieue ; (*S^t^ Georges*) : vicaire résident. — Birsten (Bisten-im-Lock), 1/2 lieue. — Oberwisse (Obervise), 1/2 lieue.

Patron, l'abbé de S^t^-Avold. — L'abbé de S^t^-Avold jouit du patronage de cette cure en vertu d'un échange qu'il fit avec le chapitre de Hombourg, le 13 mars 1609 (3) : l'acte qui en fut dressé porte que l'abbaye de S^t^-Avold cède et abandonne

---

(1) Ce chiffre est trop faible, même si l'on tient compte de ceux qui sont marqués plus haut pour quelques annexes : il est probable que D. Tabouillot, comme cela lui arrive souvent pour cette indication, n'aura transcrit qu'un chiffre se rapportant au seul chef-lieu de la paroisse. De même ses indications sur le partage des dimes et le revenu du curé sont trop sommaires et point rigoureusement exactes.

(2) Avant 1755, il eût fallu mettre ici Zimming avec la chapelle de S^t^-Gengoulph, située au ban de Betting ; malgré l'érection de la cure de Zimming, le pouillé a gardé ici ces mots : « Chapelle de S^t^-Gengoulph, gardée par deux hermites », et dans sa 3^e^ partie il maintient à deux reprises ce rapprochement suranné.

Narbéfontaine était Lorraine, bailliage de Boulay : Durival, *Description de la Lorr.*, t. II, p. 277, dit : « Narbéfontaine et Memersborn » ! Le pouillé de 1711 ajoute à la mention de la chapelle de Narbéfontaine, « que l'on dit appartenir au commandeur de Becking, seigneur dud. lieu, où il a anciennement fait sa résidence, comme il appert par une maison, joignant la chapelle ».

Bisten n'eut une église, avec l'établissement d'un vicaire, qu'en 1775, alors qu'Oberwisse avait sa chapelle depuis 1761.

(3) Le msc 59 E mentionne d'abord la donation de la cure de Boucheporn au chapitre de Hombourg par l'abbaye de Longeville en 1257, et la confirmation de cette donation par l'évêque Jacques : en effet, les diplômes anciens de l'abbaye de Longeville portent une mention semblable à celle-ci de 1121 : « conductum ecclesiæ de Bospurno et medietatem decimæ ». Le texte de l'échange de 1609, qui est plutôt une ratification de ce qui était fait depuis 1600, se trouve au

à la collégiale de Hombourg la cure de Béning au diocèse de Toul (*sic*) et tout ce qu'elle possédait audit lieu, et que, réciproquement, le chapitre de Hombourg transporte à l'abbaye de S^t^-Avold la cure de Bouschporn avec tout ce qui pouvait lui compéter au même lieu.

Décimateurs : les Bénédictins de S^t^-Avold [et ceux de Longeville, avec le curé].

Communiants, 800. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 36 l. — Langue allemande.

Château-Rouge ou **Rodendorff**, *S^t^ Maurice et S^t^ Philippe ;* Lorraine ; village à 5 lieues de S^t^-Avold et 9 1/2 de Metz ; (bailliage de Bouzonville).

Patron, le seigneur du lieu. — Le baron d'Eltz jouit du droit de nommer à cette cure à cause de la seigneurie du lieu : toutes les institutions couchées sur les registres de la Chambre épiscopale ont été données sur la nomination de ceux qui l'ont possédée.

Décimateur, le curé seul (1).

Communiants, 150. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 26 l. — Langue allemande.

Cocheren (2), [démembré de la paroisse de Béning et érigé en cure par l'archevêque de Trèves, sur un arrêt du Parlement qui ordonnait cette érection, en 1781].

Creützwal (Creutzwald-la-Croix, Krüswald), *Exaltation de la S^te^ Croix ;* Lorraine et Nassau ; village à 2 lieues de Sarrelouis et de Boulay, 3 de S^t^-Avold et 9 de Metz ; (bailliage de Boulay).

Annexes (3) : Lauterbach. — La Hoube (Creutzwald-la-Houve). — Wendelhoff (Gluckenhoff), cense. — (Wilhemsbron.)

---

misc 60, p. 351 : l'abbaye de S^t^-Avold cède « suum jus secundariæ collationis in parochiali ecclesia de Beninga ... una cum tertia parte decimarum dicti pagi de Beninga ». D. Tabouillot n'a sans doute pas compris ce droit de patronage sur Béning, qu'il exposait mal plus haut : c'est pourquoi il semble croire qu'il s'agit d'un village différent « au diocèse de Toul ».

(1) Par suite d'une convention conclue vers 1560 entre le curé et les seigneurs, M^rs^ d'Eltz et de Metternich ; mais les terres des seigneurs ne donnaient la dîme qu'à la 11^e^ gerbe et leurs vignes à la 14^e^ hotte. Il y avait aussi une convention avec les Chartreux de Rettel, collateurs de la cure d'Odenhoven, par suite de laquelle le curé de Châteaurouge dîmait certains biens du ban d'Odenhoven et réciproquement. Le curé avait de plus un beuvrot d'environ 40 jours de terre et 10 fauchées de pré.

(2) On a vu plus haut, p. 447, tout ce que D. Tabouillot dit de Cocheren : nous ajoutons ici la simple mention de son érection, telle qu'elle se trouve dans l'État du diocèse de 1781, que la table du pouillé copie ordinairement ; mais cette ligne n'est là qu'en surcharge, postérieure sans doute à la transcription de D. Tabouillot. La chapelle de Cocheren est dite en 1698 « érigée cy-devant à l'honneur de S^te^ Héleine impératrice ; lad. église a esté bruslée il y a environ 60 ans... les murailles sont encore en état médiocre » ; de même en 1711 : « in Cocheren quidem est capella destructa et interdicta ». Les choses durent s'améliorer peu après, mais S^te^-Hélène dut se contenter du petit oratoire au flanc du Hiéraple ; on dit la chapelle du village dédiée à S^t^ Mathieu (1735), puis à la S^te^ Trinité (1750). En 1760, les habitants demandèrent un vicaire résident, qu'ils ne purent obtenir ; ils s'obstinèrent, usèrent de détours et finirent par obtenir davantage.

(3) D. Tabouillot indique toutes ces annexes comme autant de censes, ce qui est évidem-

Patron, Monseigneur; le Roi le lui conteste. — Cette église a été érigée en cure le 13 octobre 1747 : auparavant, elle n'était annexe d'aucune église, Mgr la faisait desservir par commission. Cette cure ayant vaqué en 1758, l'évêque de Metz y nomma le sr Dauphin, à titre de libre collation; le duc de Lorraine, prétendant à ce patronage, nomma le même sujet, qui reçut de nouvelles institutions le 27 janvier de l'année suivante, mais avec la clause qu'on les donnait en tant que de besoin, sans entendre déroger aux précédentes institutions libres. L'abbé de Bouzonville essaya pareillement de faire valoir ses prétentions; mais ses titres furent déclarés insuffisants par Mgr l'évêque de Metz (1).

Décimateurs : le Roi, le comte de Nassau et les Bénédictins de Bouzonville.

Communiants, 750. — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Dorviller, *St Pierre;* France; village à 2 lieues 1/2 de St-Avold, 6 de Metz et 8 de Vic; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrelouis. — Il y a, dans la campagne, une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame (2).

Annexe (3) : Basse-Vigneulle, 1/2 lieue; (chapelle, *Ste Croix*).

Patron, le seigneur du lieu. — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs temporels de Dorviller. On trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, un acte du 21 juillet 1628 pour l'union de cette cure à celle de Haute-Vigneulle (4).

---

ment faux; nous n'attribuons ce titre qu'à Wendelhoff, en remarquant que la table du pouillé n'a point ce nom, mais bien celui de Gluckenhoff, et nous identifions ces deux indications sur la foi d'un état ancien du diocèse. Wilhelmsbronn, cédé à la France en 1766, s'appelait aussi Creutzwald-Nassau, et l'on disait encore Creutzwald-Condé au lieu de Creutzwald-la-Croix, du nom de la famille qui fonda les premières verreries à l'emplacement du village et bâtit la première chapelle. Les dépendances du comté de Nassau, Lauterbach et Wilhelmsbronn, ne furent d'abord rattachées à Creutzwald que d'une façon provisoire, ce qui mit beaucoup de gêne dans l'administration de cette paroisse.

(1) Les prétentions de l'abbaye de Bouzonville venaient de ses droits anciens sur le sol de cette partie du Warendtwald, qu'elle avait cédés en 1594 (Arch. départ., H, 420) au sr de Hœningen, capitaine de Phalsbourg, et qui passèrent presque aussitôt à la famille de Condé : l'abbaye réussit à faire casser cette vente en 1620, mais dut transiger avec les nouveaux sgrs, qui restèrent en possession, moyennant certaines redevances à l'abbaye; celle-ci garda aussi les dimes et fit en conséquence desservir les habitants par quelque curé voisin, notamment par le curé de Falck ou de Guerting. En 1653, les seigneurs firent bâtir une chapelle avec un cimetière pour la communauté du lieu, et cette chapelle reçut en 1697 un administrateur, auquel les habitants firent un traitement par une cotisation convenue entre eux. L'abbaye de Bouzonville fut donc mal reçue lorsqu'elle prétendit au patronage de la nouvelle cure. Il n'en fut pas de même des seigneurs du lieu; si le duc de Lorraine avait contribué à l'érection de la cure par l'abandon d'une part de dîme sur le ban de la Houve, ils étaient, eux, les successeurs des premiers fondateurs de la chapelle de la Croix : ce titre fut reconnu et un arrêt du Conseil établit l'alternative du droit de patronage entre le Roi, succédant au duc de Lorraine, et le seigneur de Creutzwald; c'est sur la nomination de celui-ci, Pierre-Michel Pottier de Fresnoy, que le curé fut institué en 1785.

(2) Cette indication est-elle bien formulée ainsi ? Elle doit être empruntée à la visite de 1735, qui mentionne une chapelle sous le vocable de la Visitation de Notre-Dame; mais partout ailleurs on trouve, au lieu de cela, une chapelle de St-Léonard avec un ermitage, « rétabli depuis peu », est-il dit en 1698, et l'on y célébrait la messe le jour de la Visitation.

(3) Plus anciennement, il aurait été question ici d'Edling (p. 433, n. 2).

(4) Déjà en 1607 (p. 167), la situation était ainsi réglée au moins en fait : et le curé qu'on nomma en 1684 pour résider de nouveau à Dorviller, dit qu' « il ne paroit point d'y avoir eu de prestres depuis 200 ans ».

Décimateurs : l'abbé de Wadgasse, le seigneur et le curé de Dorviller.

Communiants, 164. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 15 l. — Langue allemande.

Chapelle de S^t-Nicolas. — Le patronage appartient au curé ; on n'a point donné d'institutions pour cette chapelle depuis 1582.

Eberswiller (Eb.-la-Petite, Petit-Ebersviller), *S^t Étienne ;* Lorraine (1) ; village à 1/2 lieue de S^t-Avold, 8 lieues 1/2 de Metz.

Annexes (2) : VALMONT, 400 communiants ; église, *S^t Gengoulph :* (vicaire résident). — MACHEREN, 130 communiants ; église, *S^t Thomas.* — ALTEWEILLER (Altviller), 170 communiants ; église, *S^t Remy :* (vicaire résident). — HELLERING. — LENTZWILLER, chapelle ; (ermitage et ferme).

Patron, l'abbé de Wadgasse. — Conrad, comte de Castre, donna à l'abbaye de Wadgasse, en 1220, le patronage de la cure d'Eberswiller, avec quatre chapelles qui en dépendaient. La même année, Conrad, évêque de Metz, confirma la donation de cette cure et l'unit à perpétuité, avec ses revenus et dépendances, à l'abbaye de Wadgasse : le pape Honoré III a confirmé cette union. (*Annal. Præmonstr.*, t. II, p. 1009.) (3).

Décimateurs : le Roi, l'abbé de Wadgasse, les Bénédictines de S^t-Avold (4), le s^r Mangué [Mangay], seigneur d'Hellering, le séminaire de S^t-Simon, et les seigneurs de Valmont se partagent les 2/3 des dîmes de cette paroisse ; le curé a l'autre 1/3.

Communiants, 110. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 80 l. — Langue allemande.

Lentzviller. *Chapelle de Notre-Dame de Lorette.* — Les seigneurs du lieu ont constamment joui du patronage depuis 1698 ; il a été permis, en 1771, au titulaire de dire ou faire dire les messes dont il est chargé en sa qualité, les veilles des fêtes principales de l'année, au lieu des jours mêmes de fêtes, comme il était dit dans le titre de fondation (5). Cette chapelle est unie à la chapelle [au chapitre] de Hombourg.

Falt et Guerting, *S^t Brice ;* Lorraine ; village à 3 lieues de S^t-Avold et 8 de Metz ; (bailliage de Boulay). — (Le curé réside à Guerting, il y a un vicaire à Falt.)

---

(1) Altwiller et Hellering étaient France, bailliage de Vic, pendant que les parties lorraines de la paroisse étaient du bailliage de Boulay.

(2) Avant 1755, Guenviller et une partie de Hombourg-Bas (p. 447, n. 1) ; de plus, avant 1753, Holbach et Leywillerhoff, réunis alors à La Chambre : D. Tabouillot a tort de mentionner ici ces deux noms. Enfin Fürst est aussi parfois (p. 404, n. 4) rapporté à Valmont, et nous trouvons (vers 1720) cette affirmation : « la moitié est de la paroisse de Tetting et l'autre d'Ebersviller ».

(3) Ce sont les mêmes pièces que pour Eschwiller ou Bérus (p. 448, n. 5) ; les quatre chapelles mentionnées là sont « Ginwilre, Alwilre, Macheren et Walmonen ».

(4) Et non les Bénédictins, comme écrit D. Tabouillot. Indiquer en détail la répartition des dîmes de cette grande paroisse serait une longue affaire ; ajoutons seulement que le curé d'Eberswiller dîmait encore au ban de La Chambre « les terres nommées Altgelend, avec plusieurs prairies : lequel village était autrefois du ban d'Eberschweiler », et qu'il avait encore un tiers de grosse dîme « dans un canton qui s'appelle Rosselerban, et le marquis de Dalem les autres deux tiers » (1711).

(5) Ceci ne dura guère : les seigneurs exigèrent que l'on en revînt aux clauses de la fondation, qui datait de 1605 ; et, malgré les plaintes du curé, les Récollets de Hombourg venaient, au nom du titulaire de la chapelle, célébrer à Lentzwiller aux 12 principales fêtes de l'année.

Annexe : GUERTING, 150 communiants ; église, *S^t Jacques*.

Patron, l'abbé de Bouzonville. — Jean I^er du nom, évêque de Metz, donna l'église de Falt, avec ses revenus et dépendances, à l'abbaye de Bouzonville, par une charte du 23 juillet de l'an 1238 : ce prélat voulut que l'abbé et les religieux de Bouzonville donnassent au vicaire qu'ils nommeraient pour desservir cette église, la moitié des grosses et menues dîmes avec les offrandes et aumônes, les deniers provenant des baptêmes, confessions et mariages, outre la dot de l'église. Cette union fut confirmée, au mois de juillet 1238, par les princier, doyen et chapitre de l'église cathédrale de Metz (1).

Décimateurs : le baron de Warsberg a la 1/2 des dîmes de Falt, le curé a l'autre 1/2 et toutes celles de Guerting (2).

Communiants, 180. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 50 l. — Langue allemande.

Freymengen (Freimingen) **et Merlebach,** *S^t Maurice ;* Lorraine (3) ; village à 4 lieues de Boulay et de Sarguemines, 2 de S^t-Avold.

Annexes : MERLEBACH, 1/4 de lieue ; église, *Nativité de la Vierge.* — NATZVILLER (Natzweiller). — NEUDORFF. — (CARLSBRON. — S^t-NICOLAS.)

Patron, le comte de La Leyen et le marquis de Bissy. — Freymengen et Merlebach composaient autrefois deux cures (4); mais, comme elles étaient peu considérables et très proches l'une de l'autre, on les a réunies en une seule, et le service se fait alternativement dans ces deux églises. Le comte de La Leyen, comme

---

(1) Ces pièces de 1238 sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Met*; (msc 145, p. 95 et 246). Une bulle d'Alexandre IV, du 6 des kalendes de mai 1260, confirma l'union à l'abbaye de Bouzonville des cures de Naumen (au diocèse de Trèves) et de Falck, dont le patronage lui avait été donné par le duc de Lorraine.

(2) Il paraît qu'au début du XVII^e siècle, cette jouissance complète des dîmes de Guerting entraînait pour le curé l'obligation de desservir les premiers habitants de Creutzwald (Arch. départ., H, 430 et 443).

(3) La table du pouillé dit encore : Freimingen, du comté de la Layen ; de fait, ce village restait contesté, bien que rattaché par la Lorraine au bailliage de Boulay, comme Merlebach ; mais le comte céda à la France toutes ses prétentions sur Freyming et Ditschwiller (p. 447, n. 1) en 1781, et Freyming fit partie de la baronnie de Welferding sous le bailliage de Sarreguemines. (Durival, *Description de la Lorr.*, t. III, p. 154, où il mentionne aussi la forge de S^te-FONTAINE, et t. IV, p. 155.)

Les autres annexes étaient sur territoire de Nassau, dont les princes protestants avaient réduit à rien l'ancien prieuré de S^t-Nicolas : les fondations relativement récentes de Nassweiler et de Carlsbronn, peu importantes au point de vue catholique, se rattachaient plutôt à Merlebach et ne voulaient pas contribuer aux frais du culte à Freyming. Le nom de Neudorff est sans doute un synonyme du plus récent de ces nouveaux villages, Carlsbronn. — Voir les privilèges accordés par Jean de Sarrebrück au prieuré de S^t-Nicolas, lors de sa fondation, 1^er décembre 1349, au msc 60, p. 135.

(4) Que vaut cette assertion ? Freyming, fondé en 1602, était plus jeune de 10 ou 12 ans que Merlebach : mais si l'on connaît la signature d'un curé de Freyming 20 ans plus tard, on n'en a pas autant pour Merlebach, où en 1698 il n'y a qu'une « chapelle libre et indépendante d'aucune autre paroisse » et sans maison curiale. Jusque-là, probablement depuis les guerres, un chanoine de Hombourg avait desservi les deux églises en y binant alternativement : cette année-là l'évêque nomma un curé à Freyming, et lui confia en même temps la chapelle de Merlebach avec le consentement de M. de Haraucourt, seigneur du lieu. — En 1702 et depuis, les seigneurs des deux localités concourent à la nomination du curé : « par un arrangement fait entre eux, dit le msc 59 L, ils nomment alternativement à ces deux cures le même sujet ».

seigneur de Freymengen, nomme à cette cure à l'alternative avec M. le marquis de Bissy, seigneur de Merlebach.

Décimateurs : le curé partage les dîmes de Freimengen avec le comte de La Leyen, et celles de Merlebach avec le marquis de Bissy.

Communiants, 600. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue allemand.

Gerstling (Guerstling), *S[t] Maurice ;* Lorraine (1).

Patron, le baron d'Eltz, seigneur du lieu. — Les seigneurs temporels ont joui constamment du patronage de cette cure : les institutions de 1576 et toutes les les suivantes ont été données sur leur nomination.

Décimateurs : le baron d'Eltz (2) a la 1/2 des dîmes de Gerstling, et le curé l'autre 1/2.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 5 bichets de blé. — Langue allemande.

Guenviller, *S[t] Lambert ;* Lorraine ; village à 2 lieues de S[t]-Avold et 10 de Metz ; (bailliage de Boulay).

Patron, l'abbé de Wadgasse. — Cette église a été démembrée de la paroisse d'Ebersviller (3) et érigée en cure par décret du 12 octobre 1755.

Décimateurs, ... — Communiants, 400. — Revenu du curé, ... ; fabrique, 90 l. — Langue allemande.

Ham (Hamm), *S[t] Lambert ;* Lorraine ; village à 1 lieue de Boulay, 3 de S[t]-Avold, 9 de Metz (4).

Patron, le baron de Warsberg. — Cette cure fut unie à celle de Warsberg par décret du 3 octobre 1630, mais elle en a été détachée depuis. Les barons de Warsberg jouissent depuis très longtemps de ce patronage, en qualité de seigneurs temporels du lieu.

---

(1) D. Tabouillot, s'il ne voulait parler d'une annexe, aurait dû ajouter comme certains états du diocèse : « Gerstlingen, autrement dit NIEDVELLINGEN ». Durival a-t-il raison d'ajouter encore, dans sa liste du bailliage de Bouzonville : Niedweiling, Niedweiller et Guersling ?

(2) Avec quelques autres : en 1751 on signale, à côté du seigneur de Freistroff, M[rs] de Warsberg et le marquis de Bissy.

(3) Depuis longtemps une scission menaçait la paroisse de Petit-Eberswiller : on cite une sentence de l'évêque Raoul en 1389 condamnant les prétentions des habitants de Guenviller à posséder une église-mère ; de même en 1420 l'évêque Conrad dut condamner ceux de Guenviller, Macheren, Hellering et d'une partie du viel village au dessous de Hombourg à contribuer aux frais du culte dans l'église d'Eberswiller. Enfin en 1754, Guenviller, Hellering et Hombourg demandèrent l'érection d'une cure distincte ; mais, devant la perspective de frais considérables, Hellering et Hombourg se retirèrent et il n'en est pas question dans le décret d'érection de 1755, pas plus que dans les pièces du procès que suscitèrent contre ce décret l'abbaye de Wadgasse et le curé d'Eberswiller. Condamnés par défaut à Trèves en 1759, les habitants de Guenviller en appelèrent à Rome, qui chargea de cette affaire l'évêque de Toul ; enfin l'érection fut confirmée le 3 octobre 1767. Quand l'entente fut-elle rétablie entre les signataires de la première demande d'érection ? Nous ne savons, mais ils étaient unis de nouveau pour la reconstruction de l'église de Guenviller en 1789.

(4) D. Tabouillot met ici comme annexe Aubecourt : confusion évidente, dont la table fait entrevoir la raison, en disant Aubecourt dépendance de Ham, de la paroisse de Herny (Han-sur-Nied).

Décimateurs : le baron de Warsberg conjointement avec le curé (1).

Communiants, 280. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 45 l. — Langue allemande.

Haute-Vigneulle (Oberfilen), *S^t Étienne ;* Lorraine ; village à 6 lieues 1/2 de Metz, 2 de S^t-Avold (2).

Patron, le seigneur du lieu. — On trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, plusieurs institutions données sur la nomination des seigneurs temporels du lieu.

Décimateurs : le s^r Joly de Dorviller et les héritiers du s^r Jacques Houillon (de Boulay) pour la 1/2, et le curé de Haute-Vigneulle pour l'autre 1/2.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 11 l. — Langue allemande.

Henriville (Henryville), *S^t Mathieu ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Sarguemines, 3 de S^t-Avold ; bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Nancy.

Patron, le seigneur du lieu. — Cette cure n'a point de curé en titre. Mgr l'évêque de Metz fit un décret, le 22 juillet 1740, portant que ladite paroisse serait desservie à l'avenir par le vicaire de Farébersviller (3), auquel serait payé l'honoraire attaché à cette desserte et qui consiste en 20 paires [de quartes], blé et avoine, à prendre sur les dîmes et terrages d'Henriville. Ce village est nouveau : il doit son existence à Henry, duc de Lorraine, qui céda, en 1608, à Lamotte et consors, du terrain pour le bâtir (4).

Décimateurs, ... — Communiants, 350. — Revenu de la cure, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Hombourg-l'Évêque, *S^t Étienne ;* Lorraine ; village à 4 lieues de Boulay et de Fénétrange, 9 de Metz ; (bailliage de Boulay) (5).

Patron, Mgr l'évêque de Metz. — Mgr nomme à cette cure aux droits du chapitre de Hombourg, supprimé le 5 décembre 1743. Jacques de Lorraine, évêque de Metz, fondateur de cette collégiale, avait incorporé à sa mense la cure de Hombourg, avec ses revenus et dépendances, en obligeant les chanoines d'y mettre un vicaire pour la desservir en leur place (6), mais les revenus des chanoines étant

---

(1) Ce partage ne concerne que la grosse dîme : le curé levait seul les menues dîmes.

(2) Avant 1684, Dorviller était uni à Haute-Vigneulle (p. 451) : d'où la cure était désignée parfois sous le nom de Haute et Basse-Vigneulle.

(3) Auparavant le vicaire de Cappel avait desservi Henriville ; plus tard ce fut le vicaire de Seingbousse autant que celui de Farébersviller.

(4) Les conditions de cette cession sont bien plus détaillées par D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, t. I, supplém., col. 166 ; cfr Arch. départ., H, 336.

(5) La paroisse était établie dans l'église même de la collégiale (p. 267) et faisait ses offices à l'autel de S^t Nicolas : ceci fut changé après la suppression du chapitre. Dès 1744, les habitants demandèrent l'établissement des P. Récollets, déjà fixés à Hombourg-la-Forteresse (p. 321), et qui administrèrent la paroisse. Nous avons dit (p. 447, n. 1) l'accroissement que reçut celle-ci par l'adjonction de la plus grande partie de Hombourg-Bas en 1775.

(6) Le msc 59 E dit que cette mesure d'incorporation fut appliquée par Jacques de Lorraine et ses successeurs à toutes les cures qui étaient à la nomination du chapitre de Hombourg, ce que le pape Alexandre IV confirma la première année de son pontificat, et Grégoire X l'an

considérablement diminués par la guerre et suffisant à peine à leur entretien, ces messieurs demandèrent l'union de la vicairerie de Hombourg à leur chapitre, ce qui leur fut accordé en 1507 (Arch. de S^t-Simon, reg. de la collégiale de Hombourg). Cette église est aujourd'hui desservie par les Récollets de Hombourg, moyennant 300 l. que leur paie le séminaire de S^t-Simon de Metz.

Décimateurs, ... — Communiants, 350. — Revenu du curé, 300 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Chapelle de Notre-Dame, située dans l'église collégiale. — Patrons, les héritiers de M. Jean Arnet, conseiller de Nassau. On n'y a point nommé depuis 1587.

Chapelle de la S^te-Trinité, située dans l'église de S^t-Germain (*sic*) de Hombourg. — Les institutions de 1634, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination de Pierre-Ernest, comte de Créange, seigneur de Hombourg.

Chapelle de S^te-Catherine, érigée près le château de Hombourg. — M^me de Grundtschütz, veuve du baron de Henning, y a nommé *jure fundationis* en 1708 : on n'y a point nommé depuis (1).

Rittersbourg. *Chapelle de S^te-Catherine*, près de Hombourg-l'Évêque. — 1618, 1740, M^r de Hennin, parce que la chapelle a été fondée par cette famille; 1777, M^me Élisabeth, comtesse de Hennin.

La Chambre, *S^t Martin;* Lorraine; village à 5 lieues de S^t-Avold, 8 de Metz.

Annexes (2) : Hollbach. — Villerhoff ou Leyveilleroff, cense.

Patron, Sa Majesté à cause de son duché de Lorraine. — Toutes les institutions que l'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale ont été données sur la nomination des ducs de Lorraine.

Décimateurs : le Roi a les 2/3 de la dîme, et le curé 1/3.

Communiants, 160. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 7 paires de quartes et 2 fauchées de pré. — Langue allemande.

Leyding (Leidingen), *S^t Remy;* Lorraine; village à (1 lieue de Bouzonville), 4 lieues de S^t-Avold, 10 de Metz; (bailliage de Bouzonville).

Annexes : Hining (Henning). — Schrekling (Schreckling; chapelle, *S^t Vincent*). — Serveling (Sermeling, cense). — Wolfling (Welffling).

Patron, la baronne d'Eltz, dame de Freistroff. — Les seigneurs temporels de

---

1271. Cette dernière bulle est aux Arch. départ., G, 1119, avec une bulle d'Alexandre IV, mais de la 3^e année de son pontificat, G, 1131. En 1290, l'évêque Bouchard exempta le chapitre et les cures qui en dépendaient de tous les droits dus aux évêques et aux archidiacres (*Hist. de Metz*, preuves inédites, msc 145).

(1) D. Tabouillot n'a pas remarqué que cette chapelle se confond avec la suivante; pourtant les institutions de 1708 appellent déjà celle-ci S^te-Catherine de Ritterbourg.

(2) Ces annexes étaient citées déjà parmi celles d'Eberswiller : en supprimant cette mention plus haut, nous indiquions la date de leur réunion à la paroisse de La Chambre. Celle-ci était donc primitivement englobée tout entière dans celle d'Eberswiller, ce qui s'explique par l'érection plus récente (1586) de ce village; cfr Arch. départ., H, 337. Les annexes étaient du bailliage français de Vic, La Chambre du bailliage de Boulay. Holbach possédait une chapelle dédiée à Notre-Dame de Consolation et gardée par un frère ermite : comme elle était le but d'un pèlerinage assez fréquenté, elle finit par être autorisée en 1758.

Leyding sont en possession de nommer à la cure : les institutions de 1628 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination.

Décimateurs : les barons d'Eltz et de Warsberg ont la 1/2 des dîmes, le curé l'autre 1/2.

Communiants, 1000 (1). — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 10 paires de quartes de grains et 7 l. en argent. — Langue allemande.

Longeville, *S^t Magne*, évêque (2) ; Lorraine ; village à 7 lieues de Metz, 1 de S^t-Avold ; (bailliage de Boulay).

Annexes (3) : DURCHDALEN, 3/4 de lieue, chapelle, (*S^t Thomas* : vicaire résident). — (LA PETITE-DALEN, hameau.)

Patron, l'abbé de Longeville. — Le patronage de cette cure fut confirmé à l'abbaye de Longeville par Étienne (1121) et Bertram (1210), évêques de Metz ; par les papes Alexandre III, Innocent III et Clément IV. Thierry ou Théodoric, archevêque de Trèves, passant par S^t-Avold, exempta l'église paroissiale de Longeville de la juridiction des évêques et archidiacres de Metz : la charte de ce privilège est du 20 août 1215. Conrad, évêque de Metz, confirma cette exemption en 1217. Gérard, évêque de la même ville, unit cette cure, avec ses revenus et dépendances, à l'abbaye de Longeville, donnant droit à l'abbé et aux religieux d'en jouir aussitôt après le décès ou l'abdication de celui qui en était alors le pasteur : la charte expédiée pour cette union est de l'an 1299. Les princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz la ratifièrent en 1308 (4).

Décimateurs : l'abbé de Longeville a les 2/3 des grosses et menues dîmes (5), le curé l'autre 1/3.

---

(1) Ce chiffre est bien élevé : en 1752 on n'indiquait que 250 communiants ; on mentionnait aussi les décimateurs d'une façon plus complète : M^rs de Warsberg et le baron de Schmitbourg, conjointement avec deux autres, gros décimateurs pour la moitié.

(2) L'abbaye de Longeville (p. 285) avait un nom et un patron différents, « S^tus Martinus de Glanderiis » ; pour le patron de la paroisse, dont on traduit aussi le nom par S^t Grand, le pouillé de 1711 dit qu'on en fait toujours la fête le premier dimanche après l'Assomption « par mandement de Gérard, évêque de Metz, 1299, quoique l'église fût consacrée par Bertram, évêque de Metz, 1204, 2° nonas maii, sous l'invocation des trois saints confesseurs Digni, Bodagisli et Undonis, ce qui paraît sur un pilier boutant du chœur au dehors ; on ne célèbre aucune fête particulière de ces saints dans la paroisse, mais dans l'abbaye leur fête se fait le 18 décembre avec solennité ».

(3) En 1711 : « de cette paroisse dépendent les villages de Longeville, Petite-Dal, et Dourdal, les censes de MITSCHE, FINSLING et NEUVE-MOITRESSE, l'ermitage de S^t-ÉTIENNE, les moulins de MARBERT et HOLTZMÜHL, et l'huilerie de RODENRISE ». S^t-Étienne, qui n'était plus qu'une « chapelle située dans les bois et ruinée par les guerres », remontait au moins au XIV^e siècle (p. 16, notes). En 1751 on mentionnait une autre chapelle, située dans Longeville même, dédiée à Notre-Dame du Refuge.

(4) Ces dernières pièces sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145, p. 249) ; cfr Arch. départ., H, 1037 : on trouve là aussi ce que le pouillé de 1711 rappelle, que « l'église paroissiale de Longeville (*capella S^ti Udonis*) était autrefois exempte de toute visite d'archidiacre et archiprêtre, et le curé d'icelle immédiatement soumis au seigneur abbé de Longeville : lequel avait même les droits de synode pour tous les curés de la seigneurie qui s'assemblaient à Longeville ; mais cela ne se pratique plus ».

(5) Ceci est exact pour Dourd'hal ; mais à Longeville et Kleind'hal l'abbé avait seulement 2.3 des grosses dîmes, et les religieux 2/3 des menues dîmes, le curé ayant partout 1/3, avec un beuvrot de 22 jours de terres et 6 à 7 chariots de foin.

Communiants, 1000. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 50 l. — Langue française.

Chapelle de S^t-Étienne, dite d'Issing, proche l'abbaye de S^t-Avold. — L'abbé et les religieux de S^t-Avold ont nommé en 1719, et c'est sur cette nomination que les dernières institutions pour cette chapelle ont été données.

Issingen près S^t-Avold. *Chapelle de S^t-Étienne* (1). — Patron, l'abbé de Longeville : les dernières institutions sont de 1633.

Marange, *S^t Martin ;* Lorraine ; village à 7 lieues de Metz, 2 1/2 de S^t-Avold (2).

Annexes : Fouligny, 3/4 de lieue ; église, *S^t Remy :* vicaire résident (3). — Halkring, 1/4 de lieue ; chapelle, *S^t Antoine de Padoue.* — Vitrange, 1/2 lieue ; (de la paroisse de Guinglange et de Fouligny d'année à autre). — Sondrange (Sonderange), 1/2 lieue ; chapelle, *S^t Sébastien.* — Chevalin, cense. — Hennin, (cense) ; chapelle castrale. — Iverling (Yvreline), cense.

Patron, l'abbé de Longeville. — Laurent, évêque de Metz, unit la cure de Marange, avec tous ses droits et dépendances, à l'abbaye de Longeville, qui en avait déjà le patronage depuis plusieurs siècles, comme on le voit par différentes chartes d'Étienne et de Bertram, évêques de Metz, et par les bulles des papes Alexandre III, Innocent III et Clément IV. La charte expédiée pour l'union de cette cure est de l'an 1273. Albert, archidiacre de Marsal, confirma cette union en 1301 ; elle fut aussi ratifiée, la même année, par les princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz (4). C'est donc à tort que le concours de 1752 s'est emparé de la cure de Marange.

Décimateurs : le curé a la 1/2 des dîmes de Marange, Fouligny, Chevalin et Hennin, et 1/6 de celles de Vitrange (5) ; tout le reste appartient aux religieux de Longeville, à l'exception de Vitrange, où ils ne tirent rien.

---

(1) A cause de l'affirmation si nette du pouillé de 1711, nous mettons ici cette chapelle et nous rapprochons la double mention qu'en fait D. Tabouillot, en remarquant que la seconde est rapportée par lui à la paroisse de S^t-Avold ; mais ceci ne nous paraît pas justifié. Il est vrai que nous ne comprenons point le changement de collateur que présentent les institutions de 1719 : celles-ci n'accusent pas du reste une assurance bien grande sur la position de la chapelle « sita in territorio parochiæ sive monasterii S^ti Naboris ».

(2) Les parties lorraines de la paroisse ressortissaient au bailliage de Boulay et l'on y réunit Hallering, cédé par l'Empire en 1769 ; mais Chevalin et Iverling étaient France, bailliage de Metz : Vitrange, bailliage de Vic. Henning. Chevalin et Vitrange avaient titre de fiefs.

(3) Au lieu d'un vicariat résident, Fouligny n'avait, d'après la table du pouillé, qu'une chapelle desservie : de fait, malgré le décret épiscopal de 1729, le vicaire résidait à Marange. Fouligny était incontestablement une ancienne paroisse, et de l'archiprêtré de Varize (p. 168, n. 6) : pourtant un arrêt du Parlement de Metz du 1^er juin 1671, confirmant deux arrêts de la Cour souveraine de Nancy de l'année précédente, ne lui reconnut que le titre d'annexe de Marange, et les habitants essayèrent en vain de faire modifier cette situation au cours du XVIII^e siècle.

(4) Ces pièces sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145, p. 176), mais la première est de 1275 ; voir aux Arch. départ., H, 1161. Sans revenir sur les pièces plus anciennes, si souvent citées par D. Tabouillot, disons seulement qu'elles établissent très nettement l'indépendance ancienne de Fouligny, dont le patronage appartenait également à Longeville : ainsi l'évêque Étienne confirme à cette abbaye en 1121 « conductum ecclesiæ de Menringa cum eâdem villâ et sex villulis adjacentibus et decimis... », puis après 12 ou 13 articles, « ecclesiam de Fullinga cum omni decimâ et mansis novem... ».

(5) A Vitrange, le curé tirait 1/4 comme son voisin de Guinglange ; à Hallering, le 1/3

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 24 l. — Langue allemande.

Fouligny (1). *Chapelle de S^t^-Gengoulph*, située proche Fouligny. — Le patronage appartient à l'abbé de Longeville, *jure fundationis*.

Mariendal, *S^t^ Michel;* Lorraine; village à 2 lieues 1/2 de S^t^-Avold et 10 de Metz.

Patron, le marquis de Bissy. — Cette église n'a point de curé en titre; elle est desservie par le vicaire de Sengbousse (2).

Décimateurs : le marquis de Bissy a les 2/3, et l'administrateur 1/3.

Communiants, ... — Revenu de l'administrateur, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Merthen (Merten, *la Visitation de*) *Notre-Dame;* Lorraine; village à 3 lieues de S^t^-Avold et 9 de Metz.

Annexes : HÉTRANGE (3). — (PIBLINGEN, Bibling).

Patron, l'abbé de Wadgasse. — L'abbé de Wadgasse jouit du patronage de cette cure en qualité de décimateur du lieu. Les institutions de 1695 et toutes les suivantes ont été données à des Prémontrés de Wadgasse, sur la nomination de leur abbé; celles de 1624 avaient été données sur la nomination de Louis, comte de Nassau, aux droits de l'abbaye d'Herbitzheim. (Reg. de la Chambre épiscopale.)

Décimateurs : l'abbé de Wadgasse (4) et le curé.

Communiants, 360. — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, 90 l. — Langue allemande.

Porcelette, *S^te^ Croix;* France; village à 1 lieue 1/2 de S^t^-Avold, 7 1/2 de Metz; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrelouis.

Annexes : DEZIN, moulin. — DIZEM (5) (Dizene, Diesen, cy-devant Nassau, échangé).

---

seulement de la menue dime, et à Zondrange la 1/2 de cette menue dime; mais est-il vrai que l'abbaye levait la 1/2 des dimes de Henning, comme D. Tabouillot le laisse entendre?

(1) On comprend que D. Tabouillot ait hésité sur l'attribution de cette chapelle à Boucheporn (p. 449, n. 2) ou à Zimming; mais comment la rapporter à Fouligny? Ne s'est-il pas laissé prendre à une fausse étiquette comme celle-ci : « Boucheborn infra Fuligni, Capellania S^ti^ Gengulphi »?

(2) La table dit : desservie par le vicaire de Barst; le changement datait de 1767, et c'est en 1731 qu'on avait enlevé cette administration au curé de La Chambre pour la confier au vicaire de Seingbousse.

(3) Hétrange, maison de campagne et cense-fief à M. le baron d'Ahr, bâtie vers 1735, au milieu d'un terrain défriché dans un canton de la Houve ascensé par le duc François III.

(4) L'abbaye de Bouzonville partageait avec celle de Wadgasse la moitié des dimes (Arch. départ., H, 403, 416, 464).

(5) Malgré les apparences, Dezin et Dizem sont un même nom, et pour plus de précision, ce dernier est souvent appelé le Bas-Diesen; mais Dezin ou le moulin de Porcelette appartenait anciennement à la France, et Diesen ne lui fut cédé qu'en 1766. Cette différence de souveraineté se fit sentir dans l'organisation de la paroisse : Diesen ne se considérait pas comme une annexe régulière de Porcelette et se croyait quitte envers la paroisse, dès qu'un nouveau curé avait accepté le subside qu'on lui offrait pour l'administration religieuse de cette localité. — Il est question en 1751 d'une chapelle hors du village de Porcelette, mais interdite et tombant en ruines.

Patron, l'abbé de S^t-Avold et le concours. — Jean de Porcelette, évêque de Toul et abbé commendataire de S^t-Avold [*Notice de la Lorr.*, t. II, col. 238], abandonna, le 21 juin 1621, aux habitants de Porcelette, le fond et la superficie d'un bois de 92 arpents, appartenant à son abbaye, à condition qu'ils bâtiraient une église et fourniraient tous les ornements et autres choses nécessaires pour y faire l'office ; qu'ils l'entretiendraient, ainsi que les autres bâtiments et cimetière, de toutes réparations quelconques. Il assigna pour revenu au prêtre qui desservirait cette église, la 7^e gerbe provenant du fond du bois que les habitants s'offraient d'essarter et de cultiver, et lui abandonna les menues dîmes de Porcelette et les moitresses du Dixain, qui lui appartenaient. Ces conditions furent acceptées de tous les habitants, qui s'obligèrent solidairement l'un pour l'autre à satisfaire à toutes ces conditions ; ce dont on dressa des lettres obligatoires et reversales, en date du 21 juin 1621 (1), qui furent signées de l'abbé et des religieux de S^t-Avold et scellées du sceau de Henry de Bourbon, évêque de Metz.

Décimateur, l'abbé de S^t-Avold.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 4 paires de quartes de grains. — Langue allemande.

Reimering, *S^t Gengoulph ;* Lorraine; village à 2 lieues de Bouzonville, 3 de S^t-Avold et 11 de Metz ; (bailliage de Bouzonville).

Patron, l'abbé de Longeville et le concours. — Tous les Souverains Pontifes et tous les évêques de Metz, qui ont donné des bulles en faveur de l'abbaye de Longeville, ont eu soin de confirmer le droit qu'elle avait de nommer à la cure de Reimering, et dont elle a joui constamment jusqu'à présent, comme on le voit par les anciens pouillés du diocèse et par les registres de la Chambre épiscopale.

Décimateurs : les barons d'Eltz et de Metternich pour 1/4, le curé pour 3/4 (2).

Communiants, 180. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 150 l. — Langue allemande.

S^t-Avold, *S^t Pierre et S^t Paul ;* (Lorraine); petite ville dans la Lorraine Allemande, à 8 lieues de Metz (3).

---

(1) La fondation du village lui-même ne remontait qu'à 1611 (Arch. départ., H, 339). Les lettres de 1621 sont au msc 60, p. 355 ; mais les conditions posées par Jean des Porcelets de Maillane durent être modifiées après les guerres du XVII^e siècle, et jusqu'en 1747 ce fut un religieux de S^t-Avold qui desservit Porcelette sans y résider (*ibid.*, H, 329) : l'abbaye prétendait qu'un curé résident serait entièrement à la charge de la communauté, d'après le titre de 1621. Le bailliage de Vic ne fut pas de cet avis en 1750 et sa sentence fut confirmée par arrêt du Parlement en 1751, qui adjugea au curé toutes les dimes avec leurs charges. Or il fallait à ce moment rebâtir et agrandir l'église : d'où bien des difficultés pour le curé (*ibid.*, H, 342) et l'église ne fut faite qu'en 1756.

(2) Cette portion considérable s'explique en ce que le curé devait à l'église 6 paires de quartes, moyennant quoi elle s'entretenait elle-même et se fournissait de tout.

(3) Le msc 59 E rappelle l'origine du nom de la ville, sans toutefois remonter à Hilariacum : « Cette ville s'appelait autrefois Celle-Neuve ; elle a pris le nom qu'elle porte aujourd'hui de S^t-Nabor, dont les reliques furent déposées dans l'abbaye par S^t Godegrand vers 760. Outre la paroisse, il y a une maison bénédictine. » Ce dernier mot se rapporte-t-il encore à l'abbaye des Bénédictins (p. 286) ou à la maison des Bénédictines (p. 326) ? Le pouillé de 1711 mentionne en outre « un hôpital pour les pauvres, et une chapelle à la porte de la ville, nommée la S^te-Croix ». En 1751, on mentionne encore « deux autres chapelles où on ne célèbre point la sainte messe, et

Annexes (1) : L'Hôpital, 1 lieue 1/2 ; 384 communiants ; *S^t Nicolas* : vicaire résident. — Carlin (dépend de L'Hôpital, de S^t-Avold).

Patron, l'abbé de S^t-Avold. — Étienne, évêque de Metz, unit en 1140 l'église paroissiale de S^t-Avold, avec les autels, revenus et dîmes qui en dépendaient, à l'abbaye du même lieu : la bulle porte que l'abbé et les religieux donneront au vicaire qui desservira cette cure, un revenu suffisant pour que, dégagé des embarras temporels, il pût veiller assidûment au troupeau qui lui serait confié, assister aux synodes et en payer les droits. Cette union fut faite du consentement de l'archidiacre, des princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz. Bertram, évêque de la même ville, la confirma en 1210 par une charte dans laquelle ce prélat dit « qu'à l'exemple d'Étienne, de Théodoric, son neveu, et d'un autre Théodoric de Nancy, ses prédécesseurs dans l'évêché de Metz, il donne à l'abbaye de S^t-Avold l'église paroissiale du même lieu, et qu'il confirme à l'abbé et à ses successeurs la donation qui lui en a été faite par les évêques ci-dessus nommés » (Arch. de l'abbaye de S^t-Avold) (2).

Décimateur, l'abbé de S^t-Avold.

Communiants, 1400. — Revenu du curé, 2000 l. ; fabrique, 200 l. — Langue allemande.

Chapelle de L'Hôpital, sous l'invocation de la S^te Trinité et de S^te Croix (3). — L'abbé de S^t-Avold y a nommé en 1707, et c'est sur cette nomination qu'ont été données les dernières institutions.

Tritling (Trittling), *S^t Martin ;* Lorraine ; village à 1 lieue de S^t-Avold et 7 de Metz ; (bailliage de Boulay).

---

une chapelle au château de M. le comte de Henny, dans laquelle on célèbre ». Enfin Durival nous apprend (liste du bailliage de Boulay) que la communauté de S^t-Avold comprenait S^t-Avold, la carrière de Nideck et les censes d'Oderfang, Veneck et Lieutenantsgefeld.

(1) Carling et une partie de L'Hôpital étaient terre de Nassau, et ne furent réunis à la France qu'en 1766 et 1770 ; l'établissement d'un vicaire à L'Hôpital, reconnu nécessaire en 1701, le fut bien plus après la fondation de Carling en 1716, mais là aussi la situation politique compliquait les affaires ; le vicaire fut établi en 1727, mais l'église, située d'abord hors du village et gardée par un ermite, était depuis longtemps insuffisante et menacée de ruine, avant qu'on ne put en bâtir une dans le village, sur terre de Nassau, en 1750.

(2) Les pièces de 1140 et de 1210 sont imprimées parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* (cfr Meurisse, *Hist. des Évêq.*, p. 435). Il y eut cependant encore quelque difficulté pour la collation de la cure, puisque la première rédaction du pouillé citait un arrêt de la cour souveraine de Lorraine du 27 juin 1743, qui confirma cette union : toutefois l'opposition que faisait alors l'évêché au candidat nommé par l'abbé se couvrait plutôt de raisons personnelles à ce candidat. Quant à la façon dont l'abbaye régla le traitement du curé, et qui dut varier plus d'une fois, le msc 60, p. 135, nous a gardé une pièce très curieuse de l'an 1348 : le curé n'est qu'un prébendier de l'abbaye, même sa servante a reçu jusque-là une prébende.

(3) Dès l'an 1313, il y eut un hôpital érigé par l'abbé Jean (msc 60, p. 75) ; pourtant la chapelle dont il s'agit se rattache à une fondation de 1426 (*ibid.*, p. 195), que l'évêque Conrad unit à l'abbaye en 1440 (*ibid.*, p. 203) ; peu après cette chapellenie servit à l'établissement d'un vicaire, et l'on revint à la même combinaison en 1727, ce qui dura jusqu'à la Révolution : comment D. Tabouillot parle-t-il de dernières institutions données en 1707 ? — Nous avons dit (p. 458, n. 1) comment il inscrit une fois la chapelle d'Issing sous le titre de la paroisse de S^t-Avold et pourquoi nous ne l'imitons pas. Enfin nous signalerons, pour ne pas l'avoir fait plus tôt, une chapelle de S^te-Marguerite fondée dans l'abbaye même de S^t-Avold en 1358, et sur laquelle le msc 60 nous a conservé deux pièces intéressantes de cette époque.

Annexes : Redlach, 1/4 de lieue ; église, *S^te Anne* (1). — Lauderfang (Lauterfang), 1/4 de lieue.

Patron, l'abbé de Longeville et le concours. — Le cartulaire de l'abbaye de Longeville renferme plusieurs chartes et différentes bulles qui rappellent et confirment le droit qu'a l'abbé de nommer à la cure de Tritling. Étienne et Bertram, évêques de Metz, les papes Alexandre III, Innocent III et Clément IV, en font mention expresse (2) dans les bulles qu'ils ont données en faveur de cette abbaye (Arch. de l'abbaye de Longeville.) Les anciens pouillés du diocèse et les registres de la Chambre épiscopale déposent également en faveur du droit de cette abbaye sur la cure de Tritling. (Le concours a nommé à cette cure le 6 avril 1775.)

Décimateurs : les religieux de l'abbaye de Longeville, et le curé de Tritling.

Communiants, 185. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 6 l. — Langue allemande.

Redlac. *Chapelle de* ... (3). — Le marquis d'Haraucourt-Faulquemont y a nommé en 1701 ; on n'a point donné d'institutions depuis.

Uttersdorff (Ittersdorff), *S^t Martin ;* Lorraine ; village à 4 lieues de S^t-Avold, 9 1/2 de Metz ; (bailliage de Bouzonville).

(Annexe : Dieren ou Duren).

Patron, le seigneur temporel du lieu (4). — Le patronage de cette cure appartient à M^me de Bely, M. de Rollet et M^me de Requin, seigneurs temporels d'Uttersdorff. Leur droit est confirmé par les institutions qui sont consignées dans les registres de la Chambre épiscopale.

Décimateurs : le curé pour 2/5, le reste se partage entre plusieurs seigneurs (5).

Communiants, 180. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 2 quartes de blé. — Langue allemande.

---

(1) Redlach, bâti en 1607, ne fut point d'abord soumis à aucune paroisse voisine (p. 391, n. 1), mais la situation désignait le curé de Trittling pour desservir l'église qu'on y avait construite en 1633 : Mgr de Coislin détermina les rapports des deux églises en 1699 ; on les précisa par divers arrangements pris avec le seigneur et les habitants, notamment en 1737 et 1740, où intervinrent des arrêts de la cour souveraine de Nancy. En 1775, l'évêché prononça l'annexion régulière de Redlach à la cure de Trittling, et les difficultés renaissaient encore de différents côtés.

(2) Charte de 1121 : « conductum ecclesiæ de Drutheringa cum decimâ... et mansis de Londefinga ». Plus tard l'abbaye conserva la moitié des grosses dîmes de Trittling et les 2/3 de celles de Laudrefang ; elle n'avait rien à Redlach.

(3) Il ne s'agit point là d'une chapelle bénéficiale, mais du service à faire dans l'église ou chapelle de Redlach, que le marquis de Faulquemont confia à plusieurs reprises au primissier de Faulquemont.

(4) Au xvi^e siècle (p. 56 et 87), le patronage d'Utzelstroff était à l'abbaye de Longeville, et l'on trouve en effet dès 1121 parmi les possessions de cette abbaye, à travers la mauvaise reproduction de D. Calmet, « apud Durna tres partes allodii et conductum ecclesiæ Vulstorf » ; mais en 1607 (p. 167) ce sont déjà des seigneurs laïcs. Du reste la cure devait être réduite à peu de chose, pour que le curé nommé en 1695 pût dire l'avoir eue par désertion, « faute qu'il n'y a eu plus de 200 ans point de curé résident ». Les vrais noms des collateurs que veut citer D. Tabouillot sont (institutions de 1748) : Anne-Marguerite de Kœller, veuve de François de Bely, dame temporelle de Düren, avec ses neveu et nièce Ferdinand de Kœller et Anne-Ursule d'Hame, veuve de François de Requin.

(5) Les seigneurs de Düren, de Châteaurouge et de Dalem. Le curé de Villing avait la dîme d'un petit canton.

Warsberg, *S^t Blaise ;* Lorraine (1) ; village à 8 lieues de Metz.

Il y a une chapelle au haut du village, (*l'Assomption de la S^te Vierge*).

Patron, l'abbé de Longeville (et le concours). — L'abbaye de Longeville fut confirmée dans le droit qu'elle avait de nommer à cette cure par Étienne, évêque de Metz, en 1121 (2) ; par Alexandre III, en 1180 ; par Bertram, évêque de Metz, en 1210 ; par Innocent III, en 1211, et par Clément IV, en 1267. L'abbé de Longeville fut obligé de partager son droit avec le seigneur de Ham en 1631, à cause de l'union que l'on fit en ce temps de la cure de Ham avec celle de Warsberg : (la bulle d'union porte qu'à la première vacance, il y sera pourvu par l'abbé de Longeville à cause de la dignité ecclésiastique et ensuite par le seigneur de Ham. L'union ne dura que jusqu'en 1718) : dès que les revenus de ces deux églises furent suffisants pour l'entretien de deux curés, on les rétablit sur l'ancien pied. — (Le concours y a nommé le 22 octobre 1771.)

Décimateur : le curé seul, moyennant 100 l. qu'il [paye] tous les ans aux religieux de Longeville.

Communiants, 180. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 60 l. — Langue allemande.

Willing, *S^t Clément*, pape et martyr ; Lorraine ; village à 3 lieues 1/2 de S^t-Avold et 9 de Metz ; (bailliage de Bouzonville).

Patron, l'abbé de Wadgasse deux fois et celui de Bouzonville une fois. — L'abbé de Bouzonville nomme une fois à la cure de Willing, tandis que celui de Wadgasse y nomme deux fois. Les archives de Bouzonville ne fournissent aucun ancien titre qui prouve le droit de son abbé, mais il a la possession pour lui (3) et un arrêt de la Cour du 1^er septembre 1768. Celui de Wadgasse possède, au contraire, des titres bien authentiques du droit qu'il a sur cette cure : les *Annales des Prémontrés*, t. II, col. 1009, renferment l'acte de la donation de cette cure, faite, en 1214, par Reinerus de Liestroff ou Verdorf, du consentement de Simon, comte de Sarbrück, en faveur de l'abbaye de Wadgasse (4). On voit, par ce titre, qu'il donna le droit de patronage dans l'église de Willing et la dîme avec ses appartenances. Tels sont les droits de l'abbé de Wadgasse, en vertu desquels il a constamment nommé un de ses religieux à cette cure.

---

(1) Voir sur cette seigneurie importante *Notice de la Lorr.*, t. II, col. 935, ou plutôt l'abbé Chatelain, *Notice sur le château et les sires de Warsberg*, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1881-1882. Durival signale, dans la liste du bailliage de Boulay, comme formant communauté avec Warsberg, le fief de GLASBRUCK.

(2) Là encore il faudrait corriger le texte de D. Calmet, « villam de Crutelinga cum ecclesia et decima et mansis », en Grucelinga ou Guicelinga (cfr p. 55 et 87).

(3) Possession bien ancienne, puisqu'on en cite une preuve de 1285 (Gœrz, *Urkundenbuch des Mittelrheins*, t. IV, p. 1221 et 1233).

(4) Le P. Hugo n'a, croyons-nous, qu'une mention de cet acte de 1214 : celui-ci se trouve parmi les pièces du procès de 1768 (cfr preuves inédites de l'*Hist. de Metz*, msc 145, p. 56) ; la donation comprend « jus patronatûs ecclesiæ in Villingâ et decimam cum attinentiis suis ». L'abbé de Wadgasse en appela au Conseil du Roi des arrêts rendus par la Cour souveraine de Nancy en 1762 et 1768, voulant non seulement évincer l'abbé de Bouzonville, mais encore empêcher que la cure ne fût donnée à un prêtre séculier ; la lutte recommença en 1782, et il y eut de nouveau arrêt au Parlement de Nancy contre les prétentions de Wadgasse. On voit qu'il ne faut pas trop urger ce que dit ici D. Tabouillot : il semble du reste qu'il n'avait pas achevé la rédaction de cet article, qui est suivi d'un blanc considérable.

Décimateurs : les Bénédictins de Bouzonville (1) avec le curé.

Communiants, 100. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 3 fauchées de pré, 8 jours de terre et 3 quartes de blé. — Langue allemande.

VEYSTROFF (2). *Chapelle de S^t-Hubert.* — 1622, Pierre de Itheren, juge à Boulay.

Zimming, *la S^te Trinité ;* Lorraine ; (bailliage de Boulay).

Patron, l'abbé de S^t-Avold. — Cette église a été désunie de celle de Bouschporn et érigée en cure par décret du 12 octobre 1755 (3). L'abbé de S^t-Avold nomme à cette nouvelle cure à cause de ses droits sur celle de Bouschporn, dont il acquit le patronage le 13 mars 1609.

Décimateurs, ... — Communiants, 180. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

BETTING ou Bettange. *Chapelle de S^t-Gengoulph,* située à Betting (4). — L'abbé de Longeville y a nommé en 1715 *ratione fundationis.* Les religieux de cette abbaye disent qu'elle est unie à la pitancerie de leur monastère.

ARCHIPRÊTRÉ DE KÉDANGE

Aboncourt, *S^t Luc;* France ; village situé dans un fond, à 4 lieues de Thionville, 5 de Sierck et 4 de Metz ; prévôté de Sierck, subdélégation de Thionville.

Annexes (5) : BUDANGE, 1/4 de lieue, (hameau). — S^t-BERNARD, 1 lieue, (village ; Lorraine).

Patron, l'abbé de Villers-Betnach. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbé de Villers-Betnach (6). Les seules institutions du 13 février 1622 ont été

---

(1) Une moitié de la dîme appartenait au curé, l'autre moitié se partageait entre l'abbé de Wadgasse (2/3) et celui de Bouzonville (1/3).

(2) Gaweistroff, ci-devant Weistroff (Durival). Au siècle dernier, il n'est plus question d'aucune chapelle en cette localité.

(3) Cette érection ne fut pas acceptée sans contestation par le curé de Boucheporn et les abbayes de Longeville et de S^t-Avold, décimateurs : il y eut sentence de la Cour souveraine de Nancy, 7 janvier 1757, maintenant le curé de Boucheporn dans la jouissance des dîmes de Zimming, moyennant 200 l. (un traitement de vicaire) à donner au curé de Zimming ; il fallut un bref du pape Clément XIII pour maintenir l'érection de la nouvelle cure. (Arch. départ., H, 1197.)

(4) Le pouillé ajoute ici : « annexe de Bouschporn », ce qui rappelle la situation antérieure à l'érection de Zimming en cure ; il est du reste question encore de cette chapelle sous le nom même de Bouschporn, et D. Tabouillot n'a pas vu qu'il s'agissait du même bénéfice : car il cite en un endroit « les institutions de 1620 et de 1622 qui sont les dernières », et en un autre la nomination de 1715. Enfin, ce qui est plus incompréhensible, il attribuait cette même chapelle à Fouligny (p. 459).

(5) Avant 1720, on cite ici Altroff et S^t-Hubert ; comment Stemer, *Traité du département de Metz,* p. 249, unit-il encore Budange à Altroff ? On trouve aussi anciennement Neudlange parmi les dépendances d'Aboncourt : c'est que la paroisse de Villers-Bettnach, à certains moments, ne comptait plus. S^t-Bernard, érigé en 1629 (Arch. départ., H, 1772), devait aussi faire partie de cette paroisse de l'abbaye, mais fut de fait rattaché d'abord à Drogny, puis réuni à Aboncourt en 1720 : ce village était du bailliage de Bouzonville.

(6) Ce droit remonte à une donation de Jean de Warnesberg en 1272 : voir un résumé de ce que les archives de Villers-Bettnach offrent sur Aboncourt, dans l'*Austrasie,* 1857, p. 244-251 ; une donation des dîmes en 1192 est parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145).

données à un religieux de cette abbaye : toutes les autres ont été données à des séculiers; celles du 2 juin 1745 ont été données sur la nomination du concours.

Décimateur, l'abbé de Villers-Betnach (1).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Altroff-le-Haut, *S^t Laurent;* France; village sur une hauteur, à 4 lieues de Thionville et de Metz; il ressortit au bailliage de Thionville.

Annexe : S^t-Hubert, 1/2 lieue.

Patron, l'abbé de Villers-Betnach. — Cette église, dont le patronage appartient à l'abbé de Villers-Betnach, a été désunie de la paroisse d'Aboncourt et érigée en cure par décret du 26 juillet 1720.

Décimateur, l'abbé de Villers-Betnach.

Communiants, 230. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, ... — Langue ...

Chapelle de la S^te-Vierge, située dans la paroisse (2). — Patron, l'abbé de Villers-Betnach. Les dernières institutions sont de 1684.

Chapelle de S^t-Laurent, située dans le village d'Altroff-le-Haut. — Patron, les religieux de Villers-Betnach. Les institutions de 1630 sont les dernières qui aient été données.

Bettange, *S^t Pierre et S^t Paul;* Lorraine allemande; village à 1 lieue de Bouzonville, 6 de Metz.

Annexes : Guirlange, 1/2 lieue, (hameau) (3). — Kolming (Colmingen : il y a 4 ou 5 ménages), 1/4 de lieue.

Patron, les prieur et religieux de Bouzonville. — Les prieur et religieux de Bouzonville nomment à cette cure, même dans les mois réservés au pape, en vertu de l'union faite par Bouchard, évêque de Metz : la charte expédiée à cette occasion est du 22 avril 1296; ce prélat donne aux religieux de Bouzonville la cure de Bet-

---

(1) Les curés avaient pendant longtemps opté la portion congrue. Vers 1750, le curé se ravisa, en vue surtout de la grande étendue des terres qu'il prétendait novales et dont la dîme devait lui appartenir, s'il renonçait à la portion congrue : l'abbaye résista à ces prétentions, fut condamnée au bailliage de Thionville, mais en appela au Parlement, alléguant un titre de 1180, qui concédait 1/3 de la dîme pour tout patrimoine de la cure : à cause des frais qu'entrainait le procès, on transigea en 1762; le curé obtint moitié des dîmes sur les bans d'Aboncourt et de Budange, mais l'on ne considérait point comme novales toutes les terres défrichées jusqu'alors et les propriétés de l'abbaye restaient exemptes de dîmes.

(2) On a vu (p. 54) Altroff traité comme un bénéfice distinct d'Aboncourt et qualifié de « libera capella » : ce titre, qui remonte plus haut que le XVI^e siècle, semble désigner cette chapelle bénéficiale de la S^te-Vierge; d'autre part, aux institutions de 1584 (et non 1684, comme dit D. Tabouillot), font suite celles de 1586, où il est pour la première fois question de la chapelle de S^t-Laurent, en sorte que nous doutons beaucoup de la distinction réelle de ces deux chapelles. Bien que les habitants d'Altroff eussent demandé dès 1713 un vicaire résident, ce fut principalement l'intérêt de l'abbaye de Villers-Bettnach qui inspira l'érection de 1720 : l'abbaye fut dispensée d'envoyer un religieux pour faire le service à Altroff et l'on crut faciliter la desserte de S^t-Bernard, village de langue française, qu'on détacha de Drogny pour l'unir à Aboncourt. Voir sur l'origine de S^t-Hubert en 1602, Arch. dép., H, 1717.

(3) En 1738, les habitants de Guirlange firent réparer une ancienne chapelle fondée sous l'invocation de la S^te Vierge et des S^ts Quirin, Fremin, Ferréol et Cyriaque : cette chapelle, dotée d'une fondation de 13 messes par an, fut autorisée en 1740. Est-ce bien à cette ancienne chapelle qu'il faut rapporter les documents des XII^e et XIII^e siècles sur Gerldinga, Gueroldingen (Arch. dép., H, 1713, 1732, 1742)?

tange, ses dépendances et revenus, à condition qu'ils donnent au vicaire nommé pour desservir à leur place, un revenu suffisant à son entretien. Les doyen et chapitre de la cathédrale de Metz approuvèrent cette union, le 1^er^ jour de février 1298, et Pierre, archidiacre de la même ville, le 3 avril 1312 (1). On voit, par une bulle qu'Innocent III donna, le 19 janvier 1216, en faveur de l'abbaye de Bouzonville, qu'elle jouissait du patronage de la cure de Bettange longtemps avant qu'elle lui fût unie.

Décimateurs : les religieux de Bouzonville pour la grosse et menue dîme de Guirlange et Kolming, le curé a les dîmes de Bettange.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Bettlainville (Bethléville), *Décollation de S^t^ Jean-Baptiste ;* France ; village situé sur une hauteur, à 4 lieues de Thionville et 3 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes (2) : MANCY, 1/4 de lieue, (hameau). — SCHLAINCOURT, 1/4 de lieue (3). — HESSANGE, 1/4 de lieue ; chapelle, *S^t^ Gal :* les curés de Bettlainville et de Vigy sont obligés d'y dire alternativement une messe par semaine (4) ; aussi sont-ils décimateurs de ce village.

Patron, les seigneurs de Hombourg-le-Château. — Les seigneurs de Hombourg-le-Château jouissent du patronage de Bettlainville à cause de la seigneurie du lieu : les institutions de 1634 et les suivantes ont été données sur leur nomination (5).

Décimateurs : les abbés de Villers-Betnach et de S^t^-Vincent de Metz.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française et allemande.

RABA, ermitage situé dans la paroisse de Bettlainville (6). — Provision de cet ermitage, en 1697, sur la présentation du prieur de S^t^-Arnould.

---

(1) Les documents de 1296-1312 sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz ;* en 1312 l'archidiacre de Marsal, Pierre de Treva, confirme l'union à l'abbaye des trois cures de Bettange, Drogny et Freistroff : une copie de cette pièce au msc 60, l'original aux Arch. dép., H, 369. Une preuve que le patronage de Bettange appartenait à l'abbaye de Bouzonville avant cette union, se trouve dans ces mots de la bulle de 1179 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*) : « ecclesiam quoque de Bectinchen ».

(2) Un ancien pouillé donne les noms allemands de Bettlainville et de ses annexes : Betstorff sive Betsdorff annexas habet Essingen, Esdorff, Mentchen. Que peut bien représenter Esdorff ? Ne serait-ce pas une métairie disparue, qu'on trouve encore désignée au siècle dernier sous le nom de « ban de Strop », et que le curé de Vigy comptait au XVII^e^ siècle parmi les dépendances de sa paroisse à côté de Hessange et de Champion ? Ce n'est là qu'une conjecture ; pourrait-on en former une sur le nom de S^t^-Hon, qu'allègue sans aucune référence le *Dict. topogr. de la Moselle* comme nom d'un village détruit ?

(3) En 1768, on autorisa la chapelle nouvellement établie au château de Chelaincourt.

(4) Les habitants de Hessange auraient voulu ne dépendre que de Bettlainville (cfr p. 165), mais le service alternatif fut réglé en 1692 et 1696, la chapelle rebâtie en 1770. Hessange et Chelaincourt étaient du bailliage de Metz.

(5) Il y eut cependant des contestations en 1634, et il semble bien qu'à la fin du XVI^e^ siècle la cure fut conférée à la nomination des décimateurs ; les anciens pouillés ne parlent toutefois que de patrons laïcs (cfr Arch. dép., H, 2322).

(6) L'ermitage de Rabas était-il distinct de la chapelle ? Or, celle-ci sera mentionnée à l'article Vigy.

Bibiche, *S[t] Laurent;* Lorraine ; village à 1 lieue 1/2 de Bouzonville.

Annexes (1) : NEUDORFF, 1/4 de lieue. — RODELACH, 1/4 de lieue.

Patron, l'abbé de Villers-Betnach. — Les institutions de 1591 ont été données à un religieux de Villers-Betnach, sur la nomination de son abbé : depuis longtemps il est forcé d'y nommer un séculier, et l'on a même ajouté, dans les institutions données sur sa nomination le 4 mars 1772, la clause de « sauf le droit du concours ». (Cette cure a été jugée exempte du concours par arrêt du 28 novembre 1777.)

Décimateurs : le Roi conjointement avec l'abbé de Villers.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Brettnach, *S[t] Pancrace;* Lorraine ; village à 1 lieue 1/2 de Bouzonville, 7 de Metz ; (bailliage de Bouzonville).

Patron, l'abbé de Bouzonville. — Cette église a été désunie de la paroisse de Vaudrechin et érigée en cure par décret du 14 septembre 1751. Bertram, évêque de Metz l'avait unie sous le titre de chapelle (2), en 1207, à l'abbaye de Bouzonville, et cette union a été confirmée par les princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz, le 27 juin 1310.

Décimateurs : l'abbé et les religieux de Bouzonville.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Burtoncourt, (*S[t] Blaise ;* France) ; village situé à 4 lieues 3/4 de Metz, 1 1/2 de Bouzonville ; (bailliage de Metz).

Patron, l'abbé de Bouzonville (3). — Cette église a été démembrée de la paroisse de Drogny et érigée en cure le 22 janvier 1772.

Décimateurs : les religieux de Longeville ont la 1/2 des grosses et menues dîmes et 1/4 dans la dîme du vin ; le seigneur du lieu, qui est haut-justicier, a 1/4

---

(1) Durival est plus complet dans sa liste du bailliage de Bouzonville : La Grande-Bibiche et les censes de LA PETITE-BIBICHE, Neudorff ou Neydorff, et la cense de HOFFGARTEN, Rodlach ou Redelach. Neudorf et Rodelach ne datent que de la fin du XVI[e] siècle (Arch. dép., H, 1714 et 1864.)

(2) Une bulle d'Alexandre III en 1179 mentionnait déjà de la même façon la chapelle de Britenacha (D. Calmet, preuves de l'*Hist. de Lorr.*). On avait essayé en 1714 de donner à Brettnach un vicaire résident, le curé de Vaudreching s'y opposa, craignant pour ses dîmes (Arch. dép., H, 365). Les religieux de Rettel avaient aussi une portion de dîmes à Brettnach, qu'ils abandonnaient au curé d'Odenhoven, à charge d'administrer les derniers sacrements dans ce village, quand il en serait requis.

(3) D. Tabouillot écrit « l'abbé de Longeville », associant la collation de la cure avec la possession des dîmes ; mais généralement une cure nouvellement érigée restait soumise au collateur de la cure dont on l'avait démembrée. Cette fois par exception, ce fut le curé de Drogny qui dès 1769 pressa l'érection de Burtoncourt, et à sa mort en 1771 légua 1200 l. à cette fin. Parmi les raisons qui accompagnaient la demande, on dit « que le venin de la religion prétendue réformée avait jadis infecté le lieu de Burtoncourt, et que, quoique cette contagion soit dissipée, il est salutaire d'affermir la foi des nouveaux catholiques et de leurs descendants ». Le décret d'érection est au msc 60, p. 507 (cfr Arch. dép., H, 366), avec des lettres d'exécution de la cour souveraine de Lorraine du 7 février 1772. — L'origine des droits de l'abbaye de Bouzonville ne nous est-elle pas indiquée par la charte de l'évêque Bertram en 1211 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*), portant confirmation, après un échange (Arch. dép., H, 439), « totius juris quod in villa de Britandorf ecclesia Hornbacensis habere solebat ».

dans la totalité des grosses et menues dîmes, et le curé a 1/4 dans la grosse et menue dîme et la 1/2 des dîmes en vin.

Communiants, 180. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chémery (Ch.-la-Vieille), *S[t] Martin* ; Lorraine ; village à 5 lieues de Boulay (1), 1 de Bouzonville, 6 de Metz ; (bailliage de Bouzonville).

Annexe : CHÉMERY-LA-NEUVE.

Patron, l'abbé de Freistroff. — L'abbé de Freistroff a le droit de nommer à cette cure dans tous les mois, en vertu de l'union qui en fut faite à son abbaye, le 26 octobre 1571, par Jean Bruneval, grand-doyen de l'église cathédrale de Metz et vicaire général du cardinal de Guise, évêque de la même ville (2). Cette union se fit à la requête de Didier Colin, abbé de Freistroff, et d'un grand nombre d'habitants qu'il avait attirés à Chémery en leur distribuant des prés et des terres arables ; par cette requête, l'abbé de Freistroff représentait à l'illustrissime et révérendissime prince le cardinal de Guise, évêque de Metz, qu'après avoir fourni aux nouveaux habitants de Chémery les choses nécessaires au corps, il désirait encore leur fournir celles qui étaient nécessaires à l'âme ; il le suppliait en conséquence d'ériger en cure, pour ces nouveaux habitants, une chapelle qui était voisine, et sur les terres de l'abbaye de Freistroff, demandant en outre que lui, abbé, soit établi curé primitif de cette église et qu'elle soit unie et incorporée pour toujours à son monastère, qui, ayant souffert de grandes pertes, pourrait dans la suite en retirer quelque avantage. Toutes ces choses furent accordées, mais aux conditions que, s'il faisait desservir cette nouvelle paroisse par un prêtre séculier ou par un de ses religieux, il le présenterait à l'évêque pour être examiné, comme il était de coutume, et encore que l'abbé et ses successeurs seraient tenus de demander des institutions à l'évêque en qualité de curé, toutes les fois que le monastère viendrait à vaquer. (A ces conditions, il donna à l'abbaye de Freistroff cette chapelle ou plutôt cette nouvelle paroisse avec les décimes, fruits et émoluments qui appartiennent de droit aux curés.)

Décimateur, l'abbé de Freistroff seul.

Communiants, 215. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Drogny, *S[t] Léger*, évêque d'Autun ; Lorraine ; village à 2 lieues de Bouzonville, 4 1/2 de Metz ; (bailliage de Bouzonville).

Annexes (3) : BOCKANGE (Boukange), 1/4 de lieue. — PIBLANGE, 1/4 de lieue.

---

(1) Nous supprimons ici l'indication « 2 lieues de Morhange », résultat d'une confusion évidente avec Chémery, de la paroisse de Faulquemont.

(2) Le msc 60, p. 255, a conservé cette pièce de 1571 : l'analyse qui en est faite ici néglige cette identification « in loco quem propterea Novam Simbourg alias Chemery nunc appellarunt » ; de fait, le *Dénombrement du duché de Lorraine en 1594* par le président Alix cite encore Schomberg et Clemey alias Schomberg (cfr Arch. dép., H, 685).

(3) Après la séparation de Burtoncourt et celle de St-Bernard. En 1745, les habitants de St-Bernard demandèrent à être rattachés de nouveau à Drogny, et le curé d'Aboncourt y consentait ; mais celui de Drogny ne se souciait pas d'avoir à desservir un village de plus et de langue française.

Patron, l'abbé de Bouzonville. — L'abbaye de Bouzonville jouissait déjà du patronage de cette cure, lorsque Renaud de Bar, évêque de Metz, l'unit avec toutes ses dépendances à cette abbaye, vers l'an 1308 : ce prélat enjoignit aux religieux de Bouzonville, qui allaient entrer en jouissance des droits et revenus de la cure de Drogny, d'assigner un revenu suffisant au vicaire qu'ils choisiraient pour desservir cette église en leur place. Les princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz consentirent à cette union et la ratifièrent par un acte du 26 janvier 1308 (nouveau style, 1309), et l'archidiacre de Metz y consentit aussi quatre ans après, c'est-à-dire le 3 d'avril 1312 (1).

Décimateurs : à Drogny et à Piblange, les religieux de Bouzonville ont la 1/2 des grosses et menues dîmes, le curé a l'autre 1/2 ; à Bockange ils sont seuls décimateurs.

Communiants, 300. — Revenu du curé, (1200 l.) ; fabrique, ... — Langue française et allemande.

Ebersweiller, *S^t Pierre-aux-liens ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Bouzonville, 6 de Metz ; (bailliage de Bouzonville).

Annexes : Ferrange (Férange), 1/2 lieue. — Hobling, 1 lieue. — Insing (Esing), 1/2 lieue. — Labricq (Laubruck), 1/2 lieue.

Patron, les Chartreux de Rettel. — La cure d'Ebersweiller ou d'Evrouville, comme on l'appelait autrefois, fut unie, avec ses dépendances, au monastère de Bruch, près de Sierck, par Renaud, évêque de Metz : ce prélat déclare dans la charte expédiée pour cette union, qu'ayant appris que les religieuses de Bruch vivaient dans une grande régularité et qu'elles avaient beaucoup de dévotion pour la S^te Vierge, il désirait les soulager dans leur pauvreté ; qu'à ces fins, il approuvait les donations faites à leur monastère, notamment des églises d'Esch et d'Ebersweiler, avec leurs dépendances, qui lui avaient été données par les nobles personnes Jean, chevalier d'Annerey, du consentement du chevalier Boëmond, son fils, et par Colin et Jean, fils de messire Colard, ancien chevalier d'Annerey ; et qu'en outre, par son autorité ordinaire, il unissait, incorporait et donnait à perpétuité en vertu des présentes, les susdites églises au monastère de Bruch. Cette union est de l'an 1309 (2). Charles II, duc de Lorraine, transféra ces religieuses à Freistroff en 1415, et les remplaça par des Chartreux, qui changèrent le nom de Bruch, que portait alors ce monastère. (Arch. de Rettel.)

Décimateurs : les Chartreux pour 1/2 sur les bans d'Ebersweiller et Férange,

---

(1) Ces pièces sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145), avec plusieurs autres de 1316, date où l'abbaye entra en jouissance à la mort du curé ; le msc 60, p. 19, a aussi les pièces de 1309 et 1312 (voir ci-dessus p. 466, n. 1). En 1316, on assigne pour la portion congrue du vicaire perpétuel « offertoria et oblationes totius ecclesiæ prædictæ et omnes casus ac dotem capellæ de Brettoncourt ad dictam ecclesiam pertinentis necnon minutam decimam dictæ capellæ ac mediam partem grossæ decimæ ejusdem capellæ ».

(2) Le msc 60, p. 51 et 53, renferme plusieurs copies de cette pièce : la paroisse y est appelée Ewerswiller, mais le nom d'Evrouville (ici p. 18 Avrevilla) est dans l'acte de la donation faite par Jehans, sire d'Ennery, le 2 octobre 1307, conservé à Paris, Biblioth. Nation., msc latin 9264 (communication de M. l'abbé Paulus). Quant au changement du nom de Bruch en Marienfloss (p. 95, n. 4), il faut remarquer qu'il est déjà dit en 1309 « Beatæ Virginis, cujus vestrum monasterium insignitum est vocabulo ».

pour 1/4 sur Hobling ; l'abbé de Bouzonville, 1/2 sur le même ban ; M[r] de Keller, seigneur de Bleauberg, 1/4 à Ebersweiller et Férange, et 1/8 sur le ban de Hobling.

Communiants, 500. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Éblange, *S[t] Vandelin ;* Lorraine ; village à 5 lieues de Metz et 1 de Boulay, où il ressortit pour toutes les juridictions (1).

Patron, l'abbé de Metloc. — Cette église a été démembrée de la paroisse de Valmunster et érigée en cure en 1751 : l'abbé de Metloc jouit du patronage de cette cure (2), comme d'une ancienne dépendance de Walmunster, qui dépend de son abbaye.

Décimateurs : l'abbé de Metloc pour 2/3, le curé pour 1/3.

Communiants, 100. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Elzange (Elsange), *S[t] Pierre-aux-liens ;* France ; village à 2 lieues 1/4 de Thionville et 7 de Metz, où (3) il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe : WALMESTROFF, 1/2 lieue, village ; chapelle avec un cimetière, *S[t] Nicolas.*

Patron, les Chartreux de Rettel. — Le patronage de cette cure appartient à la chartreuse de Rettel. Ce monastère ayant été réduit en cendres en 1552, ses titres et renseignements ont presque tous été la proie des flammes « in hoc incendio, porte un ancien titre de ses archives, plura registra et documenta flammis absumpta », de sorte qu'il ne reste à cette maison aucun ancien titre concernant le droit du patronage qu'elle a et dont elle jouit depuis très longtemps dans les églises d'Elsange, Kédange, etc. Ce droit est cependant suffisamment prouvé par les anciens pouillés du diocèse, qui attribuent unanimement à cette chartreuse le patronage de ces églises ; par les registres de la Chambre épiscopale, qui contiennent grand nombre d'institutions données pour ces cures sur la nomination des Chartreux de Rettel ; il est enfin prouvé par divers consentements demandés à ces Chartreux par les titulaires de ces cures pour pouvoir les permuter : tel est entre autres le consentement demandé par Godefroy, curé d'Elsange, et accordé par le prieur de Rettel le 1[er] juin 1496 (4).

---

(1) Nous rectifions le texte de D. Tabouillot, qui n'avait inscrit d'abord que la distance de Boulay, puis ajouta celle de Metz, de façon à rapporter à cette ville la dépendance administrative d'Éblange. — Le curé d'Ottonville (p. 438, n. 4) comptait quelques paroissiens dans Éblange.

(2) Pendant 10 ans, l'abbé fit des efforts extraordinaires pour empêcher ou faire casser l'érection : appel à Trèves, où il a gain de cause, mais dont le décret est cassé par l'évêque de Langres, commissaire apostolique ; nouvel appel *ad apostolos*, dans lequel l'évêque de Besançon confirme de nouveau l'érection ; appel à la cour souveraine de Lorraine, qui, par son arrêt du 27 mars 1760, met une fin définitive à l'affaire. L'abbaye de Mettlach avait des biens à Éblange (Oblagna, Obelinga), sinon depuis le XII[e], au moins certainement depuis le XIV[e] siècle (Lager, *Urkundliche Geschichte der Abtei Mettlach*, p. 140, 190).

(3) Distraction semblable à celle que nous corrigions dans l'article précédent : c'est de Thionville que dépendait Elzange. Voir quelques pages sur ce village dans l'*Austrasie*, 1857, p. 551.

(4) Le msc 59 B indiquait comme patron d'Elzange : le prieur de Rettel alternativement avec Mgr ; et il déduisait cela sans doute des faits qu'il mentionne : « le s[r] Mathias Vinterscheid

Décimateurs : les Chartreux de Rettel, 1/3 ; l'abbé de Villers-Betnach a 2 parts dans le second 1/3 ; le s[r] Lâmotte de Thionville, l'autre part dans ce 1/3 ; le curé 1/3. Il en est de même pour Valmestroff.

Communiants, 260. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Englange (Inglange), *S[t] Michel;* France (1).

Patron, les familles de M. de S[t]-Remi et de M. de Trier [Triaire] alternativement. — Les institutions du 17 janvier 1662 (2) et toutes celles qui sont mentionnées dans les registres de la Chambre épiscopale, ont été données sur la nomination des seigneurs temporels du lieu.

Décimateurs : les seigneurs d'Englange pour 1/2 et le curé pour autant dans deux saisons : la troisième saison se partage entre les décimateurs d'Englange et d'Elsange.

Communiants, 240. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Filstroff (Felstroff), *Nativité de Notre-Dame ;* Lorraine ; village à 1 lieue de Bouzonville, 7 1/2 de Metz.

Annexes : Belcherholtz (Beckerholtz), 3/4 de lieue ; chapelle de *la S[te] Trinité.* — Le Foulant, 1/2 lieue, (maison isolée) (3). — S[t]-Oswald, cense, 1/2 lieue ; chapelle, *S[t] Oswald.*

Patron, l'abbé de Bouzonville. — Il y a très longtemps que l'abbaye de Bouzonville jouit du patronage de cette cure. Alexandre III fait mention de ce droit dans la bulle qu'il donna, le 18 octobre 1178, pour confirmer les biens et privilèges de cette abbaye [Preuves de l'*Hist. de Lorr.*].

Décimateurs : l'abbé de Bouzonville a les 3/4 dans toute la paroisse, et le curé 1/4.

Communiants, 700. — Revenu du curé, 2000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

---

reçut ses provisions le dernier juin 1595 du cardinal de Lorraine ; Jean Millerthal en octobre 1616 des administrateurs de l'évêché pendant la minorité d'Henri de Bourbon ». On a toutefois barré cette dernière ligne : pourquoi ? L'abbé de Villers-Bettnach prétendait aussi avoir le droit de collation alternativement avec le couvent de Rettel, et il présenta à la cure en 1707, mais sans succès. Cette abbaye devait posséder les dîmes d'Elzange depuis le XIII[e] siècle (Arch. dép., H, 1727 et 1791).

(1) Pourquoi D. Tabouillot omet-il ici les renseignements habituels ? Inglange, anciennement dépendance de Luxembourg, relevait du bailliage de Thionville et avait pour annexe Hastroff. Il paraît que les gens de Breistroff fréquentaient beaucoup l'église d'Inglange, quoiqu'ils ne fussent pas du diocèse de Metz.

(2) D. Tabouillot écrit : 1626, ce qui ne peut cadrer avec le nom du collateur Charles de Heinsberg, dit Kirschbaum, seigneur du lieu. Quand le patronage d'Inglange a-t-il passé en des mains laïques ? Cette paroisse, en effet, doit être celle qu'une bulle de Léon IX confirmait vers 1050 à l'abbaye de Hesse : « ecclesia de Igolingen cum conductu et villa ex toto » (preuves de l'*Hist. de Lorr.*).

(3) Cette maison est ainsi déterminée : « le ruisseau de Bibiche se jette dans la Nied près d'un foulon qui appartient à un particulier de Bouzonville » (msc 254, p. 43). On aurait pu mentionner aussi l'oratoire champêtre (S[t] Vendelin) qui depuis la fin du siècle dernier existe à l'extrémité du ban de Filstroff, entre Guéling et Petite-Bibiche. Sur l'origine de Beckerholtz, dit d'abord Selliershausen, voir aux Arch. dép., H, 397.

Chapelle de S^t-Oswald, sur le territoire de la cure de Filstroff (1). — Patron, l'abbé de Freistroff. Les dernières institutions sont de 1587.

Freistroff, *S^t Étienne* ; Lorraine ; à 6 lieues de Metz, 1 de Bouzonville.

Annexes (2) : ANZELING, 3/4 de lieue ; chapelle, (*S^t Hubert* : vicaire résident). — DIDING, 1/2 lieue. — GUICHING, 1/2 lieue. — EDLING, 3/4 de lieue. — Le MOULIN D'ANZELING, 1 lieue. — VANNES, moulin, 3/4 de lieue. — Les censes de BRAUBICHE, 1/4 de lieue ; — EPPING, 1/2 lieue ; — GUÉLING (Guiling), 1 lieue ; — WINTRING (Vintring), 1 lieue.

Patron, l'abbé de Bouzonville en tout temps. — Innocent III fait mention du patronage de cette cure dans la bulle qu'il donna le 19 janvier 1216 pour confirmer les biens et privilèges de l'abbaye de Bouzonville. Bouchard, évêque de Metz, unit cette cure, avec ses dépendances et revenus, à l'abbaye de Bouzonville, par lettres du 22 avril 1296 ; ce prélat ordonne par ces lettres aux abbé et religieux de Bouzonville d'assigner une portion suffisante au vicaire qu'ils choisiraient pour desservir cette cure en leur place. Les doyen et chapitre de la cathédrale de Metz approuvèrent cette union le 1^er février 1298, et l'archidiacre de la même ville le 3 d'avril 1312 (3).

Décimateurs : l'abbé de Freistroff conjointement avec celui de Bouzonville.

Communiants, 800. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Gomelange (Guelming), *S^t Martin* ; Lorraine ; village à 2 lieues de Bouzonville, 1 1/2 de Boulay, 6 de Metz ; (bailliage de Bouzonville).

Annexe : le MOULIN DE RURANGE (4).

Patron, l'abbé de Freistroff. — Le patronage de la cure de Gomelange fut donné à l'abbaye et au couvent de Freistroff par la comtesse des Deux-Ponts ; Henri, son fils, confirma et ratifia cette donation par un acte, scellé de son sceau, et daté du mois de mars 1232 (Arch. de Freistroff). En vertu de cette donation, l'abbé de Freistroff a constamment nommé à cette cure, et son droit a toujours été reconnu, comme on le voit par différents pouillés du diocèse : dans celui de 1570, on trouve, dans l'archiprêtré de Kédange, « ecclesia de Gelmingen, patrona abbatissa de Freistroff » ; dans celui de 1587, au même article, on lit : « ecclesia de Gelminga, patronus abbas de Freistroff » ; les pouillés de 1606 et 1659, tous dressés par des

---

(1) Nous corrigeons ici le texte de D. Tabouillot, qui rapportait cette chapelle à la paroisse de Freistroff : de fait, les institutions de 1587 la disent située « près l'abbaye de Freistroff » ; mais voir aux Arch. dép., H, 370.

(2) Outre une chapelle castrale au château de Freistroff, il y avait à mentionner une chapelle de *S^t Vendelin* à Edling ; quant aux censes citées par D. Tabouillot, Epping a disparu depuis longtemps, Braubische n'était d'abord qu'un nom de forêt et l'on citait, au contraire, une cense de Brauch, Bruch ou Braving (Durival) ; le moulin des Vannes n'est autre que le moulin de Holling. On a pris parfois pour des noms de localités, les désignations des différentes voueries qui relevaient de la seigneurie de Freistroff : S^t-Pierre, S^t-Sixte, S^te-Croix.

(3) Nous avons indiqué p. 466, n. 1, où se trouvent ces documents de 1296-1312 ; la bulle de 1216 est aussi parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz*, msc 145, p. 241 : mais pourquoi ne pas mentionner la charte de l'évêque Bertram, confirmant dès 1211 le patronage de Freistroff, et publiée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* (cfr Arch. dép., H, 439) ?

(4) Ce nom, qui pourrait être amphibologique, désigne le moulin Gravad.

notaires apostoliques, reconnaissent le droit de l'abbé de Freistroff sur la cure de Gomelange. L'abbé avait coutume d'y nommer un des religieux de sa maison ; mais comme il ne s'y en trouvait aucun en 1703 qui sût le français et l'allemand, il fut obligé d'y nommer un séculier et on ne lui a pas permis d'en présenter d'autres depuis (Reg. de la Chambre épiscopale) (1).

Décimateurs : l'abbé de Freistroff a les 2/3 dans les grosses et menues dîmes, le curé a l'autre 1/3.

Communiants, 350. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Hestroff, *Décollation de S^t Jean-Baptiste ;* Lorraine ; village à 5/4 de lieue de Boulay (2), 5 de Metz.

Patron, l'abbesse de S^te-Louis. — Les institutions du 22 septembre 1679 ont été données sur la nomination du concours, avec charge au pourvu de recourir à Rome pour obtenir des bulles.

Décimateurs : l'abbesse de S^te-Louis conjointement avec le curé.

Communiants, 330. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Kédange, *S^t Remy ;* France ; village traversé par la route de Thionville à Sarrelouis, à 3 lieues de Thionville et 6 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexe : Hombourg ; il y a une église (*S^t Antoine*) et une chapelle castrale.

Patron, les Chartreux de Rettel et le concours. — Les Chartreux, qui jouissent du patronage de cette cure, avouent qu'il n'ont aucun ancien titre pour prouver leur droit (3), parce qu'ils ont été presque tous dévorés par les flammes en 1552. Le prieur de cette chartreuse, voulant se procurer un titre qui prouvât dans la suite le droit qu'avait sa maison de nommer à la cure de Kédange, fit dresser, le 9 janvier 1564, par le curé de Kédange, doyen du synode, et par les synodaux de l'église, en présençe de messieurs les curés de Manderen et de Metzervise (Jean

(1) La pièce de 1232 est au Cartulaire de l'Évêché, t. IX, p. 309 (msc 57) ; le msc 60, p. 347, garde une déclaration des droits de l'abbé de Freistroff en 1617, plus des institutions à la cure de Gommelange de 1627 et 1703.

(2) Ceci indique une confusion avec Helstroff ; Durival écrit Heistroff, bailliage de Bouzonville ; plus haut (p. 17, 54) c'était Herstroff, à la collation de S^te-Pierre-aux-Nonnains.

(3) Cette absence de documents anciens est particulièrement regrettable : elle a permis de prétendre que Kédange n'appartenait pas anciennement au diocèse de Metz, ce qui nous paraît bien peu vraisemblable. D'abord Kédange est-il le Chettingen cité parmi les biens échangés en 1084 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*) entre l'abbaye de S^te-Cunibert de Cologne et celle de S^te-Arnould de Metz ? et n'y eut-il que ces biens pour composer plus tard le prieuré de Kerling « præpositura sanctæ Regulæ in Kerlinga », auquel se rattachait Kédange ? D'ailleurs, rien n'indique que ces biens appartenaient uniquement au diocèse de Trèves. On allègue certaines bulles du XII^e siècle, qui semblent placer tout le groupe de ces possessions « infra trevirensem episcopatum » ; mais si l'on compare l'ensemble de ces bulles et les différentes indications géographiques qui s'en dégagent, il est évident qu'on ne peut pas s'y fier rigoureusement. Nos anciens pouillés, en maintenant à S^te-Arnould (p. 54 et 80) le patronage de Kédange, retardaient sur la réalité des faits : le prieuré de Kerling et ses dépendances passèrent au monastère de Rettel, non sans exciter de longues discussions, peu après 1450.

Sycren et Jean Manheim), un aveu ou déclaration portant aveu que le prieur de la chartreuse de Rettel a le patronage de Kédange et de ses dépendances aux droits de son monastère ; qu'il doit fournir au maître-autel le missel et les chasubles avec ce qui en dépend, et entretenir la nef de l'église, pour laquelle toutefois les paroissiens doivent faire les voitures, le reste étant à la charge du curé et des paroissiens. (Le dernier curé a été nommé par le concours le 9 juin 1780.)

Décimateurs : les Chartreux à Kédange et à Hombourg (pour 2/3, le curé pour 1/3).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Chapelle de S^t-Étienne (située dans l'église paroissiale de Kédange). — Les institutions de 1583 sont les dernières : elles ont été données sur la nomination du curé du lieu.

Hombourg-le-Château. *Chapelle de S^t-Antoine de Padoue*, érigée en titre de bénéfice simple, l'an 1709. — Le patronage appartient à monsieur le comte et à madame la comtesse de Hunolstein, aux titres de seigneurs de Hombourg et de fondateurs de la chapelle (1).

Kemplich (Kempliche), *S^t Urbain*, pape et martyr ; village à 1 lieue de Kédange, 3 1/2 de Thionville et 7 1/2 de Metz ; il ressortit à la prévôté de Sierck et à la subdélégation de Thionville.

Annexes (2) : (KLANG, hameau), 1/2 lieue ; chapelle, (*S^t Marc*). — KODENWALD (Kodewalt), cense.

Patron, l'abbé de Beaupré. — Agnès, duchesse et marquise de Lorraine, donna à l'abbaye de Beaupré les dîmes avec le droit de patronage qu'elle avait à Kemplich pour en jouir aussitôt après le décès de m^re Bovon, qui en était alors en possession, se réservant à elle-même la jouissance de cette dîme, si elle survivait au clerc susdit : cette donation, qui est du mois de mai 1226, fut ratifiée par Mathieu, duc de Lorraine et fils d'Agnès, par un acte qu'il fit dresser la même année. Quelques jours après, cette princesse fit dresser un second acte, par lequel on voit qu'elle ne donna à l'abbaye de Beaupré que deux parts dans les dîmes de Kemplich (3). Frédéric, duc de Lorraine, écrivit en 1275 aux maire et officiers de Kemplich qu'il approuvait la donation faite par la duchesse Agnès et qu'il permettait aux religieux de Beaupré de jouir ou de vendre les dîmes de Kemplich, s'ils le jugeaient à propos, faisant défense à qui que ce soit de les troubler dans ce droit.

Décimateurs : les abbé et religieux de Beaupré pour les 2/3 des grosses et menues dîmes de Kemplich, Sa Majesté pour 2/3 à Klang ; le curé a le reste.

---

(1) C'est-à-dire héritiers de la fondatrice Nicole-Françoise de Montby, épouse successivement de Nicolas de Brisacier et du marquis de Brye de Sarrau.

(2) Le texte du pouillé ne parle ici que de Codewalt, mais il encadre le mot « annexe » des indications qui conviennent à Klang, dont le nom se trouve à la table. Comment Stemer, *Traité du départ. de Metz*, p. 195, met-il Klang au diocèse de Trèves ? Il est mieux inspiré à la page 331.

(3) Ces pièces sont aux Arch. dép. à Nancy, avec les actes de confirmation de ces donations par le princier de Metz (1226) et Renaud de Lorraine, comte de Castres (1235).

Communiants, 300. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 16 l. — Langue allemande.

Kœnigsmacher ou **Konismaker** (Kœnismacher), *S^t Martin ;* France ; village traversé par la route de Thionville à Sierck, à 2 lieues de Thionville et 7 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes : METTRICH. — MEVINKEL, (moulin). — S^t-ROCH, ermitage. — (GRISBERG, cense) (1).

Patron, l'abbé de S^t-Mathias de Trèves. — L'empereur Henri IV donna la ville de Kœnismacher avec tout ce qui en dépendait en hommes, églises, maisons, bois, champs, prés, vignes, rivières, chasses, pêches, moulins, au chapitre de la Magdeleine de Verdun, avec pouvoir à Hermenfroy, qui en était prévôt, et en considération duquel il faisait cette donation, d'aliéner, vendre ou échanger ladite ville de Kœnismacher du consentement de ses frères les chanoines, s'il le jugeait à propos : cet empereur signa de sa propre main et munit de son sceau l'acte qui fut dressé à cette occasion au mois d'avril 1065. Bertram, évêque de Metz, incorpora la cure de Kœnismacher et tout ce qui en dépendait à la collégiale de Verdun, par une charte du mois d'août 1209. Le chapitre de la Magdeleine de Verdun échangea la ville de Kœnismacher, avec tout ce qu'il y possédait, contre la ville d'Étain, qui appartenait à l'abbaye de S^t-Mathias de Trèves : l'acte de cet échange est de l'an 1221. Conrad, évêque de Metz, unit de nouveau (1223) l'église de Kœnismacher, avec ses revenus et dépendances, à l'abbaye de S^t-Mathias, à cause, dit ce prélat, de la ferveur de ses religieux et de leur zèle à exercer l'hospitalité. Les princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz consentirent à cette union en 1224 ; le pape Honoré III la confirma par une bulle du 3 des nones d'avril 1225, et le pape Innocent IV en 1245. L'empereur Charles IV donna un diplôme en 1354, par lequel il approuva la donation de Henri IV et l'échange de Kœnismacher contre la ville d'Étain : cet échange fut aussi confirmé par Jean, évêque de Verdun (2).

Décimateur, le seul abbé de S^t-Mathias de Trèves.

Communiants, 750. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Luttange, *S^t Pierre ;* France ; village situé à 1 lieue 1/2 de Kédange, 3 de Thionville et 4 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

---

(1) D. Tabouillot ajoute encore : Veinsberg, moulin ; nous ne savons quelle est la valeur ici de ce nom, qui reparaîtra à l'article suivant. Métrich était en partie de la prévôté de Sierck, et avait une chapelle dédiée à Notre-Sauveur. Voir sur Grisbrick, Kœnigsmacker et particulièrement S^t-Roch, l'*Austrasie*, 1857, p. 553-561.

(2) Le msc 60, p. 153 et 179, a gardé des copies du diplôme de 1354, citant *in extenso* celui de 1065 (il en est de même dans les preuves de l'*Hist. du duché de Luxembourg* par Bertholet, t. VII), et de l'échange de 1221 confirmé à l'officialité de Trèves en 1370. L'acte de 1209 est au Cartulaire de l'Évêché, t. IX (msc 57), p. 177, ainsi que l'échange de 1221 avec plusieurs ratifications des années suivantes ; l'union de 1223 est reproduite, d'après l'original existant à Coblence, dans Bayer, *Mittelhrheinisches Urkundenbuch*, t. III, p. 721. Voir parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* une bulle d'Alexandre II en 1066, et parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145, p. 174), un accord de 1273 à propos de la vouerie de Kœnigsmacker.

Annexes : Kirche (Kirsch), hameau ; chapelle sous l'invocation de *S^t Grégoire le Grand :* elle a 300 l. de revenu, on y dit une messe tous les vendredis. Les seigneurs de Luttange et de Bettange en sont collateurs. — Schellen ou Schel, hameau. — Weinsberg (Vinsberg), hameau. — Des Chênes, moulin.

Patron, l'abbé de S^t-Vincent. — On voit par les bulles du pape Célestin III et de Bertram, évêque de Metz, l'une et l'autre en confirmation des biens et droits de l'abbaye et des religieux de S^t-Vincent, que ceux-ci jouissaient, dès le milieu du XII^e siècle, du droit de patronage de l'église de Luttange (1). En vertu de ce droit, l'abbé présenta en 1272 à Berthold, archidiacre de Metz, Albert d'Ancy, qui n'était que sous-diacre, et qui fut admis à gouverner cette église, qui était alors vacante. Jean, seigneur de Luttange, reconnut qu'il n'avait aucun droit à la nomination de cette cure, révoquant et déclarant de nulle valeur la nomination et présentation qu'il avait faite en vertu de ses prétendus droits. Mathilde, veuve de Stascequin de Luttange, renonça par un acte semblable, passé la même année, au droit de patronage et à toute espèce de nomination ou de présentation, reconnaissant que ces droits appartenaient aux seuls abbé et religieux de S^t-Vincent, et révoquant tout ce qu'elle avait fait jusqu'alors, qui tendit à préjudicier à ces mêmes droits. Même renonciation de la part de Thiébaut, (seigneur dudit lieu), en 1273 ; *idem* par Maheu, dit Joes, et par son épouse, en 1275 ; *idem* par Arnaud, fils de Henri de Port-Sailly, dans la même année ; *idem* par Regnier Devaux, Louis Devaux et Jean d'Haldevranges, en 1280 ; *idem* par Othes de Fontois pour lui et ses hoirs, en 1281 ; *idem* par Gérard Devaux, en 1284 ; même année, par Jean de Malthelay et Rikewins de Blade, par Dieudonnée, fille d'Ugon lou Gimel, et par ses trois enfants. Outre ces différents actes, on trouve, dans les archives de S^t-Vincent, deux lettres de Henri, comte de Luxembourg, et une de Ferry, duc de Lorraine, qui attestent (1280) les renonciations susdites à la présentation à la cure et aux dîmes de Luttange : on voit par ces lettres que ces deux princes ont été priés d'apposer leurs sceaux aux susdites renonciations, pour servir de témoignage à la postérité.

Malgré cette multitude de titres et la longue possession des abbé et religieux de S^t-Vincent, Heid de Richphad, Jean Monez et Jacques Drouin, seigneurs de Luttange aux droits de leurs femmes, osèrent les troubler dans cette possession vers le milieu du XVI^e siècle : la cause fut portée vers monseigneur le gouverneur président du Conseil de Sa Majesté à Luxembourg, qui nomma des commissaires pour entendre les parties ; mais les seigneurs de Luttange, ayant eu communication des titres et bons droits des abbé et religieux, les reconnurent et renoncèrent, tant pour eux que pour leurs successeurs et ayant cause, à tous les droits qu'ils prétendaient avoir à ladite présentation, reconnaissant, par un acte passé le 5 mai 1564, que ledit abbé de S^t-Vincent à cause de son église est vrai et seul légitime patron de la cure de Luttange. — Les dîmes furent données à cette abbaye, le 21 juin 1242, par

(1) La charte de Bertram (1181) et la bulle de Célestin III (1192) sont parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*. Les autres pièces, dont il va être question (1242-1284), sont parmi les preuves inédites de cette *Histoire*, et mieux encore, comme documents originaux, aux Arch. dép., H. 2416 et 2417.

Gérard de Luttange et par Marguerite, sa femme, (et la même année Ermenson, comtesse de Luxembourg, le ratifia).

Décimateurs : l'abbé de S[t]-Vincent a 3/5 dans les grosses dîmes, le seigneur de Luttange et le curé chacun 1/5 ; le curé a 4/5 et le seigneur 1/5 dans les menues dîmes.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Kirsch. *Chapelle de S[t] Grégoire.* — Patron, les seigneurs de Luttange et de Bettange. Monsieur Dattel de Luttange et dames de Cabanes-Marisy et Baltus-de Cabanes de Luttange, y ont nommé en 1781. Il y a une messe tous les vendredis ; 300 l.

Menskirchen ou **Menskirich**, *S[t] Martin ;* France ; village situé sur le revers d'une montagne, au sommet de laquelle se trouvent l'église et la maison curiale ; 3 lieues de Sierck, 4 de Thionville et 7 de Metz ; (prévôté de Sierck).

Annexes (1) : DALSTEIN. — INGLING, (cense).

Patron, le baron d'Eltz. — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs temporels du lieu : c'est sur leur nomination que les institutions de 1621 et les suivantes ont été données.

Décimateurs : l'abbesse de Bouxières [-aux-Dames, près de Nancy] pour 1/3 ; les enfants de feu Vendel pour le second, le curé pour le troisième.

Communiants, 260. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Metzeresch ou **Metzereche**, *S[t] Étienne ;* France ; village situé à droite de la route de Thionville à Sarrelouis, à 2 lieues 1/2 de Thionville et 6 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes : ESCHE, hameau. — S[t]-SÉBASTIEN est une chapelle à 200 pas du village.

Patron, les Chartreux de Rettel. — Cette cure est sujette au concours et ce sont les prieur et religieux de la Chartreuse de Rettel qui ont le droit d'y nommer pendant les 6 mois non réservés. On trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, des institutions données pour cette cure dans les années 1588, 1591 et 1630 sur la nomination des chanoines de la collégiale de Notre-Dame de Rettel (2), près de Sierck.

Décimateurs : les héritiers de monsieur de Martaineville pour 1/2 dans les grosses et menues dîmes, les Chartreux de Rettel pour 1/4 dans les grosses, le s[r] curé pour l'autre 1/4 et pour la 1/2 des menues.

---

(1) Ces annexes étaient Lorraine, bailliage de Bouzonville ; Durival écrit : Dalstein ou Alstein ; de même Ingling est parfois écrit Englange, ce qui pourrait donner lieu à confusion. Il parait qu'il y avait eu autrefois une chapelle à Ingling, que desservait un religieux de Freistroff, la cense appartenant à cette abbaye (msc 254, p. 137). On ajoutait aussi plus anciennement, parmi les annexes de Menskirchen, HANFGARTEN.

(2) Singulière traduction de « B. Maria de Rivulo » : en réalité, pourtant, S[t]-Sixte de Rettel avait hérité de Marienflosse ou Bruch (p. 95). Le patronage d'Esch fut donné et confirmé à ce couvent en même temps que celui d'Ebersviller, 1307 et 1309 (p. 469, n. 2).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 21 l. — Langue allemande.

Metzervise ou **Visse** (Metzerwiese), *S[t] Jean-Baptiste;* France; village situé sur le bord de la Bibuche, à 2 lieues de Thionville, 5 1/2 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes : Distroff; il y a une chapelle (*S[te] Catherine*) et un vicaire résident (1). — Stuckange, chapelle. — Il y a une autre chapelle au milieu de Metzervise (2).

Patron, la collégiale de S[t]-Sauveur. — Le chapitre de S[t]-Sauveur a droit de nommer en tout temps à cette cure. Arnold, archevêque de Trèves, unit cette cure à la chantrerie de S[t]-Sauveur en 1248, à la requête du prévôt, à qui le droit de patronage appartenait, et les chanoines, ses confrères, qui représentèrent à l'archevêque que la chantrerie de leur église était d'un si faible rapport, qu'à peine trouvait-on quelqu'un qui voulût accepter cet office. Le chapitre et le grand-doyen de la cathédrale de Trèves, qui en était en même temps archidiacre, consentirent à cette union. La cure de Metzervise, qui était alors du diocèse de Trèves, comme on le voit par les chartes expédiées pour cette union (3), ne tarda pas à être du diocèse de Metz, puisqu'on trouve, dans les archives de S[t]-Sauveur, une supplique du prévôt et du chapitre de cette collégiale, présentée à Laurent, évêque de Metz, en 1271, aux fins d'obtenir de lui une nouvelle union de la cure de Metzervise à la chantrerie de S[t]-Sauveur : la charte d'union que fit expédier ce prélat ne se trouve pas dans les archives de S[t]-Sauveur, on y trouve seulement le consentement du doyen et du chapitre de la cathédrale de Metz; les copies de ces différents actes ayant été fournies au secrétaire de l'évêché pour justifier l'union de cette cure, elle a été reconnue par messieurs les vicaires généraux, le 4 avril 1782.

Décimateurs : le chapitre de S[t]-Sauveur pour 1/2, monsieur Durand 1/4, monsieur de Juvigni un demi 1/4, le curé a le reste; dans Distroff et Stuckange, le chapitre de S[t]-Sauveur a 4/7 et les seigneurs 3/7.

Communiants, 300. — Revenu du curé, (1500 l.); fabrique, ... — Langue allemande.

---

(1) Établi en 1725, quand on refusa d'ériger l'église de Distroff en cure distincte (Arch. dép., G, 1630).

(2) Ceci restait-il vrai depuis la reconstruction de l'église, transférée au milieu du village en 1778? Les habitants avaient offert l'abandon de tous les biens de la chapelle pour aider à cette reconstruction.

(3) Nous ne voyons pas cela dans ces chartes, dont il existe une copie aux Arch. dép., G, 1745 : car il faudrait prouver qu'il s'agit de Metzerwisse dans cette « ecclesia de Vezus » des documents de 1241-1248, alors qu'en 1271 (original de la supplique, G, 1248) on écrit nettement « ecclesia de Wiez », comme on le faisait déjà au siècle précédent; d'ailleurs est-il probable qu'il y ait eu une modification des frontières diocésaines entre ces dates rapprochées 1248 et 1271, sans qu'on y fasse la moindre allusion dans les documents qui suivent? et pourquoi renouveler en 1271 la demande d'union d'une cure, dont l'union aurait été consommée en 1248? Cela suffit, pensons-nous, pour autoriser à croire qu'il ne s'agit pas de Metzerwisse, mais d'une cure vraiment tréviroise, en 1241. Il y a tant de noms de lieux qui ne sont que des formes modifiées ou composées de ce mot Wiese, et il n'est pas étonnant que D. Tabouillot, ou même l'évêché de Metz, s'y soit trompé au siècle dernier.

Valmunster, *Nativité de S^t Jean-Baptiste ;* Lorraine ; village à 1 lieue de Bouzonville, 1 1/2 de Boulay et 7 de Metz.

Annexes (1) : HOLLING ; chapelle, (*S^t Hubert :* vicaire résident). — RUMELFANG (Rimelfang, village) ; chapelle, (*S^t Nicolas et S^te Anne*). — VELVINGEN (Velbingen) ; chapelle, (*S^te Thècle*).

Patron, l'abbé de Metloch. — Cette cure est régulière et à la nomination de l'abbé de Metloch. M. Meurisse, évêque de Madaure, suffragant et vicaire général de l'évêque de Metz, unit cette cure, avec ses dépendances et revenus, à l'abbaye de Metloch (2), aux conditions que quiconque en serait élu abbé ou serait pourvu de ce monastère de quelque autre façon, paierait les droits épiscopaux ou d'institutions, ceux des archidiacres, des synodes et le marc d'argent qui est de 16 l. monnaie de Lorraine à la mort de chaque abbé, ainsi que tous les autres droits, comme les autres pasteurs des églises paroissiales ont coutume de le faire ; ce qui fut exécuté le 12 mars 1634, après que l'archiprêtre de Kédange eût vérifié le contenu de la requête des abbé et religieux et fait les informations nécessaires en pareil cas.

Décimateurs : l'abbé de Metloch a les 2/3 dans les grosses et menues dîmes, et le curé a l'autre 1/3.

Communiants, 550. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 15 l. — Langue allemande.

Vaudrechin ou **Valerchen,** *S^t Remy ;* (Lorraine) ; village à 1/2 lieue de Bouzonville et 7 de Metz.

Annexes : BOUZONVILLE (3). — ALSING (Alzing) (4). — BENTING, (hameau). — EDLING, (hameau). — HECKLING (Hecling, village) ; chapelle.

---

(1) On a vu plus haut (p. 470) que la paroisse d'Éblange avait été démembrée de celle de Valmunster. Celle-ci formait le centre d'une des possessions les plus anciennes de l'abbaye de Mettlach, comprenant en 1417, avec Éblange et ce qui est mentionné ici, Penningen (p. 442, n. 4), Béchingen (p. 438, n. 4) et TITTING (Lager, *Die Abtei Mettlach*, p. 170). En 1617, on mentionne, avec les chapelles des annexes, une chapelle castrale « die Hoffcapell S^ti Laudwini » : à côté du prieuré, il y avait en effet un fief avec château. Voir l'article de M. Boulangé dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1854, p. 309-315.

(2) Le msc 59 B analyse la requête par laquelle les religieux avaient demandé cette union à leur monastère, « situé dans un lieu stérile et malsain, continuellement vexé par les péages et contributions, exposé aux différentes injures et incommodités de la guerre ... leur clocher avec les cloches réduits en cendres ... en temps de peste, fréquente en ces cantons-là, ils n'avaient aucun endroit plus commode et plus avantageux pour se réfugier, que la ville ou village de Walmunster dont ils avaient la collation ou provision et la plus grande partie des dimes ». L'acte d'union de 1634 est parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz :* cette union n'entraînait pas nécessairement la régularité de la cure, qui fut plus d'une fois contestée ; cependant depuis 1728 le curé fut toujours un religieux, qui avait un de ses confrères pour vicaire : l'un et l'autre dépendaient d'un prévôt nommé par l'abbé pour gérer les revenus, d'où le titre de prieuré donné à Valmunster, quoiqu'il ne fût pas canonique.

(3) La table du pouillé indique Bouzonville comme une paroisse distincte, avec cette observation contradictoire : « de la paroisse de Vaudrechin » ; puis on ajoute : « Par un décret du 4 janvier 1768, le titre de l'église paroissiale de Vaudrechin a été transféré à celle qu'on a permis de bâtir à Bouzonville par le même décret ci-dessus. » Mais les paroissiens de Vaudrechin ayant interjeté appel de cette décision, le Parlement de Nancy leur donna raison (25 novembre 1780). De nouveaux efforts n'aboutirent encore qu'à l'érection d'un vicariat résident, avec obligation de bâtir une église (19 juin 1786) ; les officiers municipaux de Bouzonville en appelèrent alors au métropolitain de Trèves : la Révolution, en supprimant l'abbaye de Bouzonville, allait faciliter l'érection de la paroisse.

(4) La table du pouillé porte : Alzin de la paroisse de Tromborn, sans doute à cause

Patron, l'abbé de Bouzonville. — Bertram, évêque de Metz, unit cette cure à l'abbaye de Bouzonville par une charte du 5 avril 1207; il ajouta à cette donation les chapelles de Bretnach et d'Heckling, en obligeant les religieux de prier Dieu pour le repos de son âme et de celles de ses prédécesseurs ; il assigna pour revenu au vicaire qui devait desservir l'église de Vaudrechin le tiers des dîmes et le tiers du revenu des chapelles, le tiers des biens assignés pour l'entretien de l'église et la moitié des offrandes et aumônes, tous les deniers provenant des visites, baptêmes, confessions et mariages, les offrandes en pain et en vin, et la sixième partie du ban-vin. Cette union fut confirmée par les princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz, le 27 juin 1310 (1).

Décimateurs : les abbé et religieux de Bouzonville ont seuls la totalité des grosses et menues dîmes.

Communiants, 1300. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Bouzonville. *Chapelle de S^te-Anne*, située dans le monastère. — L'abbé y a ommé en 1587.

Hecling. *Chapelle de S^t-Michel*, située dans l'église d'Hecling. — Le patronage appartient à l'abbé de Bouzonville : on n'y a pas nommé depuis 1625 (2).

Vigy, *S^t Léger*, évêque d'Autun ; France ; village situé dans la plaine de S^te-Barbe, à 3 lieues de Boulay et de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Méchy (Melchy) ; chapelle : *Décollation de S^t Jean-Baptiste*. — Bépéy, (village). — Sanry (Senry-lès-Vigy), village ; chapelle, *S^t Nicolas* : (vicaire résident). — Les censes de Blanva (Blanru) ; Champion. — Bevatte (Bevotte), moulin. — Rabas (Rabais), hameau ; chapelle de *la S^te-Vierge*. — Hessange en partie ; chapelle : *S^t-Gal*. — Blanchard, moulin (3).

---

d'Elich, qui formait communauté avec Alzing (p. 437) ; mais le ruisseau qui sépare les deux localités divisait les paroisses, laissant à Vaudrechin Alzing, le moulin et la petite chapelle vis-à-vis le moulin.

(1) Ces pièces de 1207 et 1310 sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* ; la dernière est encore au msc 60, p. 57 (cfr Arch. dép., H, 483). La bulle de 1179 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*) portait déjà « Valdracha cum banno... ecclesiam quoque ipsius loci cum capellis ad eam pertinentibus, videlicet Britenacha et Hechelingen, et cum decima ».

(2) Les habitants de Heckling auraient voulu que leur chapelle fût considérée comme une église succursale et leur valût le service divin aux dimanches et fêtes ; les religieux de Bouzonville assuraient ne devoir aucun service qu'une messe le vendredi de chaque semaine : ils acceptaient toutefois que, pour la commodité des habitants, cette messe fût transférée au dimanche (accord de 1699) ; les brouilleries n'en continuèrent pas moins pendant quelque temps (Arch. dép., H, 372).

(3) La table du pouillé apporte des modifications au texte, qui cette fois ne sont pas heureuses ; ainsi elle indique une chapelle à Blanva et qualifie Rabais comme Bévatte simplement cense ; pour Hessange, elle renforce l'opposition qu'il y a dans le texte entre cet article et celui de Bettlainville, en disant : « il y a une centaine de communiants qui dépendent de la paroisse de Bettlainville et le reste de celle de Vigy ». Pourtant le service alternatif pour Hessange ne peut faire difficulté, pas plus que la dépendance de la chapelle de Rabas (p. 466, n. 6) : voir la notice historique sur *La chapelle et le pèlerinage de Notre-Dame de Rabas*, par l'abbé Cazin, Metz, 1884. Dans sa 3^e partie, D. Tabouillot écrit : Sanry. Chapelle de ... *(sic)* ; mais jamais la chapelle de Sanry ne fut bénéficiale.

Patron, l'abbé de St-Arnould. — L'abbaye de St-Arnould posséda la cure de Vigy dès le commencement du VIIIe siècle : Hugues, fils de Drogon, donna [Meurisse, *Hist. des Évêques,* p. 112] la ville de Vigy avec tout ce qui en dépendait en terres, maisons, églises, édifices, habitants, serfs, etc., à l'abbaye de St-Arnould, pour en jouir et disposer à la volonté de l'abbé et des religieux, en reconnaissance de ce que Leutbert, abbé de St-Arnould, lui avait permis de faire enterrer son père dans l'église de cette abbaye, où reposait déjà le corps du confesseur Arnould, son ayeul. La charte de cette donation est de l'an 715. (Deoderic, évêque de Metz, rendit à l'abbaye de St-Arnould Vigy, qui depuis longtemps était possédé par des séculiers à titre de bénéfice, ce qui arriva l'an 1005.) (1) L'empereur Henri IV confirma l'abbaye de St-Arnould dans la jouissance de Vigy et de ses dépendances l'an 1115. Les papes Callixte II (1123), Innocent II (1139), Alexandre III (1179), Célestin III (1195), Clément V (1311), et l'empereur Charles IV (1356) ont aussi confirmé l'abbaye dans cette possession. (Le dernier curé a reçu ses institutions le 4 décembre 1772 « salvo jure concursus ».)

Décimateur, le seul abbé de St-Arnould dans toute la paroisse.

Communiants, 600. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

[**Villers-Betnach** (2) ; abbaye fondée en 1137 sous le titre de Notre-Dame...

Il y a dans l'enclos d'une de ses basses-cours, du côté de l'occident, une église qui a titre de paroisse (3) et desservie par un religieux de la maison, où répondent les fermiers du ban de ladite abbaye pour le spirituel.

Dépendances : Épange, trois fermiers et un tuilier. — Gotchure. — La Forge. — Le Fresne. — Lalieue, à 1 lieue de l'abbaye, d'où son nom. — Neudlange, deux fermiers et deux manœuvres.]

Vry, *St Remy;* France ; village situé dans une plaine, à 2 lieues de Boulay et 3 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

---

(1) Comment D. Tabouillot, qui renvoie au Cartulaire de St-Arnould pour ces pièces, ne cite-t-il point la bulle de Léon IX (1049), où Vigiacum est mentionné comme dans les bulles suivantes ? Faut-il y voir un indice du peu de confiance que mérite ce document ? (Dr Wolfram, *Kritische Bemerkungen zu den Urkunden des Arnulfsklosters,* dans l'*Annuaire de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. lorr.*, t. I, p. 70.

(2) Cet article manque complètement dans le pouillé ; nous y suppléons par quelques lignes empruntées au msc 254 de la bibliothèque de la ville de Metz, qui décrit tout ce qui relevait de la *Prévôté, Gruerie et Office de Boulonville... 1742.* Durival, *Descript. de la Lorr.*, t. II, p. 282, énumère un peu différemment les six censes ou fermes du ban de l'abbaye : Bellefontaine (ici p. 428, n. 3), Godtscheuren, l'Allieuxe, Nadelange, Épange, Viller.

(3) Dédiée à *Ste Catherine* (cfr p. 287) ; une bulle du 19 janvier 1260 accordait cent jours d'indulgence à qui visiterait au jour ou pendant l'octave de l'anniversaire de sa dédicace « capellam beatæ Catharinæ infra septa monasterii Villariensis » (Arch. dép., H, 1714). Il semble, d'après la charte de 1137 (preuves de l'*Hist. de Metz*), que le terrain où fut établie l'abbaye de Villers dépendait auparavant des paroisses d'Aboncourt et de Drogny (Ependor et Drachenen), dont les curés renoncèrent en faveur de la nouvelle abbaye aux dîmes qu'ils percevaient sur ce territoire. Mais le groupe paroissial de Villers n'eut pas toujours une grande consistance, et ses dépendances paraissent souvent ralliées pratiquement aux paroisses du voisinage.

Annexes (1) : Gondreville. — La Vieuville, (hameau). — La Neuville, hameau. — S[t]-Jean, chapelle appartenant à l'hôpital de S[t]-Nicolas. — S[t]-Jean-aux-Bois, ermitage.

Patron, l'hôpital de S[t]-Nicolas. — Cette cure est à la nomination des administrateurs de S[t]-Nicolas, comme on le voit par différentes présentations que les Sept de la Guerre, ainsi appelés autrefois, ont faites en différents temps : j'en ai tiré deux des archives de l'hôpital que je vais rapporter. La première est du 23 novembre 1451 : les Sept de la Guerre, savoir Jean Boulard, Willaume Chaverson, Jean Baudoche le vieux, Perrein Besainge, Pierre Renguillon, Nicolas Roucel le vieux et Nicolas Roucel le jeune, chevaliers de Metz et administrateurs de S[t]-Nicolas, présentèrent à l'archidiacre de Marsal Jacques Challeney, du diocèse de Toul, pour succéder à Mathieu Bouche dans l'église de Vry, et dont il reçut les provisions le 25 novembre 1451. Ce dernier étant mort, ils présentèrent au même archidiacre, le 10 décembre 1484, Mathieu Durand, du diocèse de Toul, qui fut pourvu de cette cure en vertu de cette nomination. La cure de Haye, proche de Vry, n'ayant pas de revenu suffisant pour l'entretien d'un pasteur, fut réunie, le 3 janvier 1462, à celle de Vry par les grands-vicaires de Metz, et Jacques Challeney, alors curé de Vry, prit possession de la cure de Haye le 17 juillet 1463 (2).

Décimateur, l'hôpital de S[t]-Nicolas.

Communiants, 320. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, ... — Langue française.

Volstroff, *S[t] Michel ;* France ; village situé à 1 lieue 1/2 de Thionville et 5 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Patron, le commandeur de Metz. — Le commandeur du Petit-S[t]-Jean jouit du patronage de cette cure (3) : les institutions du 9 mai 1627 et toutes les suivantes ont été données sur sa nomination. Cette église se prétend exempte de visite.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, ... — Langue ...

---

(1) L'église de Vry recueillit parfois une bonne part de ces dépendances de Villers-Bettnach ; c'est ainsi qu'à la fin du XVII[e] siècle, un pouillé porte : Very sive Vry annexas habet Hey, Vairrey, Vieville, Neufville, heremitorium S[ti] Joannis, Nidange, Gondreville, Parva Lalieu, Magna Lalieu, Le Fraisne. Le cas de Hayes va être expliqué dans l'article lui-même ; Vairrey est sans doute une forme du nom de Vry ; Nidange (alias Petite-Villers) est indiqué, dans le même document, parmi les annexes de Drogny : ce qui indique bien un état de confusion, comme il est facile de se le représenter après les grandes guerres de ce siècle.

(2) Tous ces documents sont conservés au msc 60, p. 227.

(3) « En 1230, la seigneurie de Wolstroff avait été laissée aux chevaliers de S[t]-Jean par Vaultrin Malwart, avec la confirmation du duc de Lorraine ; et le comte Louis de Luxembourg, en 1263, avait ajouté à cette donation celle de l'église et des dîmes. » *Notice sur la Commanderie de S[t]-Jean à Metz*, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1866, p. 274 ; on verra là aussi dans quel sens on a pu parler d'un commandeur de Walstroff, un de nos anciens pouillés disant : « ibi est commandatoria ».

ARCHIPRÊTRÉ DE ROMBAC (1)

Amnéville, *S^t Remy;* (Lorraine) (2); village à 4 lieues de Metz.

Annexe : GANDRANGE (Gondrange), 1/4 de lieue ; *S^t Hubert :* il y a un vicaire résident ; c'est une annexe alternative d'Amnéville et de Vitry de 6 mois en 6 mois (3).

Patron, le seigneur du lieu, M. de Mansberg, seigneur de Bittinviller (4). — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs temporels d'Amnéville : M. de Raigecourt y nomma en cette qualité en 1628, et ceux qui lui ont succédé dans cette seigneurie ont constamment joui de ce droit.

Décimateurs, ... — Communiants, 110. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) Nous n'avions pu signaler plus haut aucune liste de cet archiprêtré au xv^e siècle : on nous en a fait voir une, depuis lors, parmi les pièces justificatives d'un mémoire d'avocat que nous indiquerons à l'article Marange. Ce mémoire mentionne même plusieurs pouillés de cette époque ou plus anciens : « Du 15 mai 1445. Henriat le Notare, clerc de la Chambre Monsignour l'Evesques de Mets, ait en ung ancien registre des fondations et collations des cures de l'Eveschié de Metz... — Item est encore en escript en ung aultre registre que fuit renouvellé l'an mil cccc xxx viij du tempz messire Auburtin de Hombourch seelleur de la court de Mets, sur le fait des collateurs desdictes cures... » Puis, à la date du 13 juillet 1498, vient un extrait étendu, authentiqué par l'official, d' « ung certain ancien registre auctentique et vérifié en nostre dicte court de Mets, onquel sont intitulées et escriptes toutes les églises parrochiales de la cité et de toute la diocèse de Mets et les fondateurs, collateurs et collateresses d'icelles » : cet ancien registre n'est-il pas l'un des deux mentionnés précédemment ? Notre extrait comprend, en une traduction « du latin en romant, toutes les églises parrochiales estans et situées au chapitre rural de Rombay... et sont telles :

En l'archidiaconé de Marsal, l'archipresbiterie de Roucherange. — Les fondateurs :

Noweroy, l'abbé de S^t-Vincent ; Briey, l'abbé de S^t-Pierremont ; Mance, ledit abbé ; Trieul, led. abbé ; Lomerange, le chapitre de Verdun ; Neufchief, l'abbé de S^t-Hubert ; Rombay, l'abbé de S^t-Paul de Verdun ; Viterey, le chapitre de Mets ; Ammenéville, ung certain chevalier ; Bolsange, le chapitre de Mets et l'abbé de S^t-Symphorien ; Richiemont, Herman chevalier et autres ; Mondelange, gens layes ; Aiey, ung citain de Mets, des Heu ; Longne, l'abbausse de S^te-Marie ; Rurange,... ; Ennerey, l'abbé de S^t-Vincent ; Talenges, l'abbausse de S^t-Pierre ; Hauconcourt, l'abbé de Gorze ; Maixière, le chapitre de Mets : Semécourt, l'abbausse de S^te-Glossine ; Mairanges, l'abbausse de Hesses ; Pierviller, les Templaires alors, maintenant Hospitulaires ; Malancourt, le chapitre de Mets ; Felmacre, l'abbé de S^t-Martin-devant-Mets ; Agondange, le chapitre de Mets ; Morlange, le prieur. »

On remarquera facilement les omissions : Rosselange, qui n'est cité que dans le titre, et Moyeuvre, victime sans doute de la répétition des mots « ledit abbé » avant ou après Trieux. Les additions ne consistent qu'aux deux derniers noms de la liste, et cette place ne garantit pas précisément le caractère paroissial qu'on voudrait attribuer à ces deux églises. Enfin les divergences dans l'attribution du patronage n'offrent aucune difficulté ou seront traitées à propos de chaque paroisse.

(2) Dom Tabouillot a écrit : France ; ce qui est vrai de l'annexe Gandrange (bailliage de Thionville), mais c'est au bailliage de Briey (Durival, *Descript. de la Lorr. et du Barrois*, II, p. 326) qu'appartenait « Amenéville ou Menéville, et le moulin qui en dépend ».

(3) A cause du passage de l'Orne, les habitants de Gandrange fréquentaient davantage l'église de Vitry, et même on fut sur le point de les détacher complètement d'Amnéville. Le culte de St-Hubert, dont la chapelle possédait quelques reliques et qui était l'objet d'un pèlerinage, rappelle que Gandrange dépendait anciennement de l'abbaye de S^t-Hubert en Ardenne, qui en fit cession à l'abbaye de Justemont moyennant une rente perpétuelle. (Arch. départ. H, 1011).

(4) Mieux : M. de Bettainvillers, seigneur de Mensberg, Amnéville, Gandrange, Boussange et Moyeuvre. Le seigneur avait 2/3 dans les dîmes d'Amnéville et le curé 1/3 avec toute la menue dime ; à Gandrange, la dime se partageait par tiers entre le même seigneur, le chapitre de la cathédrale et les curés d'Amnéville et de Vitry.

Avril ou **Avroy**, *Assomption de Notre-Dame ;* Lorraine ; village à 1/2 lieue de Briey, du côté de S^t^-Pierremont, 4 lieues 1/2 de Metz ; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy.

[Annexes (1) : S^t^-Pierremont-en-Voivre. — Fillière-la-Grange, cense.]

Patron, l'abbé de S^t^-Pierremont. — Étienne de Bar, évêque de Metz, donna la cure d'Avril à l'abbaye de S^t^-Pierremont, l'an 1128 (2). Albert, qui en était abbé en 1214, obtint de Conrad, évêque de Metz et de Spire, une indulgence pour les églises d'Avril et de Mance, en date du 5^e^ des kalendes du mois d'août 1214. Clément VII unit cette cure et ses dépendances à la collégiale de Briey, sur les sollicitations d'Antoine, duc de Lorraine, et du consentement des abbé et religieux de S^t^-Pierremont, qui, (à la suppression de la collégiale), sont rentrés dans leur droit sur la cure d'Avril par décret du 13 septembre 1724, qui désunit l'église paroissiale ou vicairie perpétuelle d'Avril de la collégiale de Briey, et l'unit à perpétuité à l'abbaye de S^t^-Pierremont. L'abbé a nommé quelquefois des prêtres séculiers pour desservir cette cure, mais plus souvent des prêtres réguliers.

Décimateur, l'abbé de S^t^-Pierremont.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Ay (Aey), *S^t^ Barthélemy ;* France ; village à droite de la Moselle, à 1 lieue de Pierrevillers, 3 1/4 de Metz et de Thionville ; il ressortit à Metz pour toutes les juridictions.

Annexes : Flévy, 1/2 lieue ; (*S^te^ Gertrude*) : il y a un vicaire résident. — Trémery (Frémery), 1/4 de lieue. — Monkirchen ou Montrequienne (Montkirchen, Montrequenn) ; chapelle, (*S^t^ Laurent*) (3).

Patron, les seigneurs du lieu conjointement. — Les seigneurs temporels d'Ay

---

(1) Le voisinage de l'abbaye de S^t^-Pierremont crée une difficulté pour la circonscription de la paroisse d'Avril. Dom Calmet, *Notice de la Lorr.*, II, c. 203, parle d'une paroisse distincte érigée dans l'abbaye : « Il y a 4 ou 5 fermiers, tant dans la cour de l'abbaye que dans la ferme appelée Fillières, et 2 ou 3 habitants, qui forment la paroisse de S^t^-Pierremont. » Mais cela est contraire à ce que l'on voit dans plusieurs visites de la fin du XVII^e^ siècle et à la demande que firent en 1761, après le transfert de l'abbaye à Metz, les habitants de St-Pierremont pour qu'on érigeât en église paroissiale l'ancienne église de l'abbaye (Arch. départ. H, 1304). En fait pourtant, le visiteur de 1698 signale « quelques censes ou huttes ou barraques dans les bois et toute la basse-cour de l'abbaye de S^t^-Pierremont, lesquels cy-devant étaient administrés par un père de lad. abbaye qui y faisoit les fonctions curiales ; mais depuis la deffense de Mgr de pasques dernière, ils commencent à reconnoistre le s^r^ curé d'Avril pour leur propre pasteur ». — Le même visiteur parle d'une chapelle de « Notre-Dame de l'Assomption, autrement dite N.-Dame de Bonne-Espérance, pèlerinage fameux où l'on porte les enfants morts-nés de tous les endroits de 4 à 5 lieues, ornée par la charité et libéralité des paroissiens dud. Avril » et gardée par un ermite. Ce doit être la Chapelle-aux-Bois : comment ne fait-on pas au moins une allusion aux Cordeliers, qui l'avaient occupée (p. 319, n. 3) ?

(2) Cette donation d'Avril et de Mance est rapportée *Hist. de Metz*, t. II, p. 250 ; le pape Eugène III confirma la donation par une bulle du 23 déc. 1147, et Célestin III intervint, 21 mai 1197, contre un clerc, nommé Simon, qui s'était emparé de la cure d'Avril (Arch. départ. H, 3370).

(3) La chapelle de Montrequienne avait remplacé à la fin du XVII^e^ siècle l'église de Rurange : plus tard les habitants eussent préféré que le curé de Rurange continuât à desservir leur chapelle plutôt que de payer une rétribution spéciale au vicaire de Flévy. Montrequienne était du bailliage de Thionville.

nomment à la cure ; leur droit est confirmé par une possession de 200 ans, prouvée par les institutions qu'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale.

Décimateurs, ... — Communiants, 400. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 45 quartes par tiers. — Langue française.

Bolsange (Boussange), *S^t Pierre;* France ; village à gauche de la route de Metz à Thionville, à 3 lieues 1/2 de Metz.

Annexe : HAGONDANGE (Hogondange, Agondange), 1 lieue ; (*S^te Vierge :* il y a un vicaire à la charge des curés de Bolsange et de Mondelange (1).

Patrons, la cathédrale et le concours. — Les institutions de 1578 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de la cathédrale de Metz ou sur celle du concours.

Décimateurs, ... — Communiants, 80 (2). — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Briey, *S^t Gengoulph ;* petite ville de Lorraine, à 4 lieues de Metz, Thionville et Longwy (3).

Patron, Sa Majesté. — Le Roi nomme à cette cure en qualité de seigneur du lieu. L'église de Briey n'était, au commencement du XVI^e siècle, qu'une dépendance de la cure d'Avril ; elle devint mère-église et paroisse en 1539, et les chanoines établis dans la chapelle du château (4) commencèrent à cette époque à faire leur office dans cette église, que le pape Clément VII avait unie à leur collégiale, ainsi que la cure d'Avril, à la sollicitation d'Antoine, duc de Lorraine, et du consentement des abbé et religieux de S^t-Pierremont, à qui le patronage d'Avril appartenait.

---

(1) On indiquait plus anciennement S^t Paul comme le patron d'Hagondange. C'est à titre de décimateur que le curé de Mondelange intervient pour le paiement du vicaire, les dîmes d'Hagondange faisant corps avec celles de Mondelange ; à Boussange, les dîmes se partageaient par tiers entre le curé, le chapitre de la cathédrale et l'abbé de S^t-Symphorien (Arch. départ. H, 1484). N'est-ce pas ce partage des dîmes qui a fait croire à un partage dans le patronage de la cure (p. 483, n. 1) ?

(2) Ce chiffre ne comprend évidemment point Hagondange, où le visiteur de 1698 comptait déjà 140 communiants en 37 familles, plus 2 familles juives « établies depuis peu avec le gré du seigneur, M. Fabert, chanoine de la cathédrale, représentant le chapitre de Metz, qui tire la moitié du profit montant à environ 30 l. » : l'évêque se hâta d'ordonner le renvoi de ces juifs.

(3) Les dépendances de la ville ne sont énumérées nulle part : il va être question de l'hôpital situé sous Briey, puis de LA SOLLE à propos d'une chapelle ; la Madeleine dépendait de la paroisse de Mance, quoique pour sa proximité de la ville elle soit parfois rapportée à celle-ci ; il en est de même, pour d'autres raisons, de la chapelle de N.-Dame de Bonne-Espérance, citée déjà comme dépendance d'Avril : n'est-ce pas cette chapelle ou celle de La Solle, que l'on appelle l'ermitage S^te-Marie (Arch. départ. E, 207) ?

(4) Voir p. 267. La chapelle du château était dédiée à S^t-Georges ; les guerres du XVII^e siècle n'avaient fait que la profaner, « ayant servi de corps de garde, dont elle est toute noircie, dit le visiteur de 1707, quoiqu'elle soit dans son entier et très belle d'elle-même, .. bien voûtée et solide avec de beaux piliers et ouvertures de fenêtres de toutes parts ». Depuis 1636, les prébendes n'avaient plus été remplies et le curé-prévôt tirait seul ce qui restait des revenus « qui sont diminués depuis que les admodiateurs des domaines et autres seigneurs, qui y avaient donné du bien, ont retiré ce qu'ils ont pu » : au lieu d'une messe quotidienne pour les fondateurs, on n'en disait plus qu'une par mois. C'est à l'existence de la collégiale qu'il faut rapporter sans doute les nombreuses chapelles bénéficiales qui vont suivre.

Quoique la collégiale de Briey ne subsiste plus, le curé prend encore le titre de doyen et jouit, en cette qualité, de quelques revenus qui en dépendaient autrefois.

Il y a dans cette ville un couvent de Cordeliers, un bailliage, un bureau de recette, une maîtrise. Il y avait autrefois un hôpital, dit de S^t^-Antoine, qui dépendait de celui de Bar (1) : il n'y a aujourd'hui qu'un religieux Antoniste [de Metz], qui jouit des revenus de cet hôpital.

Décimateurs, ... (2). — Communiants, 1200. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, 100 l. — Langue française.

Chapelle de S^t^-Hubert, située dans l'église paroissiale de Briey. — Les institutions de 1748 ont été données sur la nomination de la veuve de Nicolas-Dominique Poulain de Cherfosse, comme aîné de la famille des fondateurs ; celles de 1766, sur la nomination de Nicolas Buffet, habitant de Ville-au-Montois.

Chapelle de S^te^-Croix. — Les institutions de 1580 et celles de 1589, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination de M. Du Mont, seigneur de Labarre (près S^te^-Marie-aux-Chênes).

Chapelle de la Passion de Notre-Seigneur. — Les institutions de 1622 ont été données sur la nomination de Louis de Bettainvillers ; celles de 1703, qui sont les dernières, l'ont été sur la nomination de François Pinguet, seigneur de Suzémont, et de Nicolas de Mageron, seigneur de Rombac, *ratione fundationis.*

Chapelle de la S^te^-Vierge (3). — Les institutions de 1628 ont été données sur la nomination de François de Hatrize, seigneur dudit lieu et d'Immonville, et celles de 1738 sur la nomination de d^lle^ Suzanne de Rascache, dame de Saulny en partie.

Chapelle de Notre-Dame, (dite de la Saulle). — Sur la requête du prieur de S^t^-Pierremont, les charges de cette chapelle ont été réduites à 12 messes par an le 13 janvier 1702.

Chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame. — Les institutions de 1678, ainsi que celles de 1699, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination des Rascaches, seigneurs de Saulny en partie.

Chapelle de S^t^-Jean l'Évangéliste (4). — Les institutions de 1678 et toutes les suivantes jusqu'aujourd'hui, ont été données sur la nomination des Mageron, comme étant de la famille du fondateur.

---

(1) Le msc 59 A a conservé l'analyse de la pièce du 26 juin 1385, par laquelle Robert, duc de Bar, donne « la maison-Dieu ou hôpital séant en viel bourg de la ville de Bar et la maison-Dieu ou hôpital séant en la ville de Briey » aux religieux de S^t^-Antoine : il soumet les dits hôpitaux à l'autorité du S^t^-Siège et des ordinaires pour le spirituel, et à lui-même ou ses successeurs pour le temporel.

(2) Les principaux étaient les chanoines réguliers de S^t^-Pierremont, mais le chapitre de Mars-la-Tour avait une partie des dîmes (Arch. départ. G, 1470 et H, 1245) : le curé, auquel on n'assigne en 1698 que le 9^me^ des grosses et menues dîmes avec toutes les novales et une petite métairie, préféra plus tard la portion congrue.

(3) Il est très difficile de démêler la vérité en ce qui concerne la ou les chapelles de la Vierge : il nous paraît impossible d'en admettre 3, peut-être même 2, à moins d'étendre ce terme à de simples fondations sans titre de bénéfice ; l'église de Briey comprenait à la fin du XVII^e^ siècle une douzaine d'autels, qui servaient chacun à quelque confrérie ou corps de métier et à des fondations de plus d'une sorte. On trouve encore « la chapelle de Notre-Dame-de-Pitié, autrefois dite de S^te^-Croix ».

(4) Fondée, le 12 mai 1617, par Jean Bageron, dit Mageron, et Jeanne de Strainchamps, sa femme.

Chapelle de S^te^-Barbe, située en l'église paroissiale de Briey. — Les institutions de 1588, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination du prévôt de la collégiale de Briey (1).

Ennery, *S^t^ Marcel;* France; village à gauche (*sic*) de la Moselle, à 1 lieue 1/2 de Pierrevillers et 3 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : CHAILLY (2), 3/4 de lieue ; (*S^t^ Jean-Baptiste*) : il y a un vicaire résident. — RUGY, 1 lieue. — ORIVAL, cense.

Patron, l'abbé de S^t^-Vincent. — Bertram, évêque de Metz, confirma, le 21 novembre 1181, le droit de patronage qu'avaient l'abbé et les religieux de S^t^-Vincent dans l'église d'Ennery. Le pape Célestin III les y confirma pareillement, le 15 mai 1192. Robert, sire de Florange et d'Annerey, et dame Demuez, son épouse, donnèrent à l'abbé et aux religieux de S^t^-Vincent le tréfond des trois parties de la moitié des grosses et menues dîmes d'Ennery, et renoncèrent en leur faveur au droit qu'ils prétendaient avoir aux nominations et présentations à la cure. Cette donation est du mois d'avril 1236. Jehan, évêque de Metz, la confirma le même mois ; mais, en 1315, tandis que l'abbé Balduin, en vertu de ses droits, nommait à cette cure, les seigneurs d'Ennery présentèrent à l'archidiacre un sujet de leur choix pour remplir ce bénéfice. L'affaire fut portée devant Renaud, évêque de Metz, qui la fit instruire et s'en fit rendre compte, et qui, après avoir ouï les parties, déclara fausses et abusives les prétentions des seigneurs d'Ennery. Mais ceux-ci appelèrent de cette sentence à l'archevêque de Trèves, comme d'un jugement contraire aux canons, en ce qu'il approuvait l'élection d'un homme inhabile et même incapable de posséder un bénéfice curial à cause d'une maladie : cette prétendue infraction des règles canoniques échauffa le zèle de l'archevêque, qui enjoignit au prévôt de S^t^-Siméon de Trèves de se transporter à Metz en personne, sous peine d'excommunication, pour y sommer l'évêque, l'abbé et celui qu'il avait nommé à la cure, de comparaître par devant lui à Trèves, pour être jugé selon les règles ; ce qu'il exécuta. Malgré cette sommation, ils ne comparurent point et se contentèrent d'envoyer un député, qui déclara de leur part que la commission donnée par l'archevêque et la sommation par le prévôt de S^t^-Siméon n'étaient pas canoniques, qu'ils n'étaient tenus de s'y rendre, parce que le seigneur archevêque n'avait ni par droit ni par coutume aucune juridiction dans le cas présent sur les sujets de l'évêque de Metz, et encore bien moins sur l'évêque et l'abbé de S^t^-Vincent : ce qu'il prouva par plusieurs raisonnements et par beaucoup d'autorités, et finit par en appeler au S^t^-Siège ou au Pape futur, ce dont il demanda acte, qui lui fut délivré par un notaire public, en présence du prévôt et de toute l'assemblée. Deux ans après, les seigneurs d'Ennery, voyant que cette dispute préjudiciait à leur église, et reconnaissant les droits de l'abbé,

---

(1) Le visiteur de 1698 dit cette chapelle « à la présentation de M. de Gournay de Friauville : l'on ne sçait qui en est le titulaire » : celui de 1718 ne parle plus que du bâtiment matériel : « la chapelle, qui appartient à M. le comte de Gournay, menace ruine par la toiture et par la voûte, elle n'a aucune charge et n'a aucun revenu ».

(2) « Chailly ou Ketenchen, mère-église suivant les poliums (cfr. p. 164), et déclaré aujourd'huy annexe d'Ennery par arrêt du Parlement » (visite de 1698). Il n'est plus question de Generey ni de Bourray, localités disparues, situées l'une au ban de Rugy, l'autre près de Chailly.

renoncèrent pour eux et leurs hoirs à toutes prétentions et poursuites, reconnaissant n'avoir aucun droit sur ladite cure, et qu'à l'abbé seul appartenait tout droit de nomination et de présentation : cet acte, qui est du mois de mai 1317, fut passé par devant le maître-échevin et les Treize jurés de Metz, qui le signèrent et y apposèrent leurs sceaux, ainsi que les seigneurs d'Ennery (1).

Décimateurs, ... — Communiants, 250. — Revenu du curé, 1100 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Fameck (Famec), *S^t Martin*, évêque ; France ; village situé au pied de la montagne de Justemont, à 2 lieues de Thionville et 4 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville (2).

Annexes : RANGUEVAUX, 1/2 lieue ; chapelle, (*S^t Barthélemy*) : il y a un vicaire résident. — BUDANGE-SOUS-JUSTEMONT, 1/2 lieue.

Patron, la primatiale de Nancy et le concours. — Le patronage de cette cure appartient au chapitre de la cathédrale de Nancy. Ce droit lui fut donné avec les biens et privilèges de l'abbaye de S^t-Martin-lès-Metz, qui en jouissait au XII^e siècle, comme on le voit par une charte que Hillin, archevêque de Trèves, donna en faveur de cette abbaye l'an 1157, (par une charte de Bertram, évêque de Metz, 1186, et par une bulle d'Innocent III, 1188). (Arch. de la cathédrale de Nancy, liasse S^t-Martin ; *Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 121, 142 et 145.) Les institutions du 26 mars 1744 ont été données sur la nomination du concours (3).

---

(1) Les pièces de 1181 et 1192 sont imprimées parmi les preuves de l'*Hist. de Metz* ; la donation de 1236 est aux Arch. départ. H, 2377. Le msc 60, p. 83 et 99, renferme les pièces de 1315 et 1317 : malgré la longue analyse qu'en donne ici D. Tabouillot, il y aurait eu avantage pour M. de Bouteiller (*Notice sur Ennery*, dans les Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle, 1863) à consulter ces documents ; il y aurait trouvé des noms de seigneurs d'Ennery qu'il ne mentionne pas et il n'aurait pas imputé tout ce procès à Thiébauld de Heu, lequel n'avait peut-être point de part encore en cette seigneurie. — La donation de 1236 comprenait une partie des dîmes : avec l'abbaye de S^t-Vincent, celle de Longeville, puis les seigneurs temporels et le curé se partageaient le tout, le curé pour 1/4 dans les trois villages : il avait eu aussi 1/8 dans les dîmes de Flévy, mais il dut y renoncer lors de l'établissement d'un vicaire en ce lieu. Le chapitre de la cathédrale avait différents biens à Chailly et aux environs ; mais nous ne voyons pas comment on aurait pu attribuer le patronage de la cure au princier (p. 54).

(2) Ceci n'est pas complètement exact ni pour le village de Fameck ni pour les annexes, dont plusieurs ne sont point indiquées ici. Fameck était mi-partie Lorraine, et le centre religieux de la mairie de Morlange, « composée de MORLANGE, RÉMELANGE-LA-HAUTE, RÉMELANGE-LA-BASSE, EDANGE ; et de Fameck, mi-partie avec les évêchés ». (Durival, *Descript. de la Lorr.*, II, 326.) Cette mairie, ainsi que Ranguevaux, était du bailliage de Briey. La paroisse comprenait encore quelques maisons de Schrémange.

Morlange avait une église dédiée à *S^t Nicolas*, dont il est dit en 1684 : « ancienne abbaye de filles, aujourd'hui prieuré de la dépendance de l'abbaye de Gorze. L'église est antique, toute de pierres de taille sciées, à cordons enrichis d'un grand nombre de figures dedans et dehors, avec chapelles et collatéraux, les fenêtres toutes ciselées à cordons figurés, la voûte répondant au reste de l'église ». Mais tout était profané, l'admodiateur ayant fait construire dans la nef une chambre à four et une écurie. Le visiteur de 1698 remarque au contraire que « l'on achève de réparer entièrement l'église, à quoi s'appliquent les frères Thomas et Simon Barbier, de Langres, lesquels pour se donner à Dieu totalement, ont choisi ce lieu pour y résider, après avoir pris l'habit du tiers-ordre de S^t François. Ils ont réparé le tout à leurs frais et dépens et par le travail de leurs mains sans être à charge à personne,... tenant école et ayant plusieurs pensionnaires enfants de personnes de qualité. »

(3) Le nom de la paroisse est dans ces pièces, comme dans nos plus anciens pouillés, Falmacres ou Faumacres ; la bulle de 1188 mentionne déjà la chapelle de Morlenges, et Ran-

Décimateurs, ... — Communiants, 550. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 100 l. — Langue française.

Hauconcourt (Hautconcourt), *S^t Étienne*, pape et martyr ; France ; village sur la rive gauche de la Moselle, à 1 lieue de Mézières-lès-Metz, 3 de Metz, 3 1/2 de Thionville ; il ressortit à Metz pour toutes les juridictions.

Annexes : MANCOURT, cense, 1/2 lieue. — AMELANGE, cense (1).

Patron, Monseigneur. — Les Jésuites du collège de Pont-à-Mousson jouissaient du patronage de cette cure (2) ; ce droit est passé à Monseigneur depuis la suppression de la Société. Cette cure était sujette au concours.

Décimateurs, ... — Communiants, 234. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 18 l. — Langue française.

Logne, *S^t Remy ;* France ; village à droite de la Moselle, à 3 lieues 1/2 de Metz.

Annexes : BOUSSE, 3/4 de lieue ; chapelle, *S^te Vierge ;* le curé de Logne y dit la messe pendant six mois, le curé de Guénange pendant les six autres : l'administration des sacrements est réservée au curé de Guénange. — BLETTANGE, annexe de Bousse (3).

Patron, l'abbesse de S^t-Louis aux droits de l'abbesse de S^te-Marie (4), avec le concours.

Décimateurs, ... — Communiants, 30. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Lommerange (Lomerange), *S^t Léger*, évêque d'Autun ; village à 1 lieue de Briey, 5 de Metz ; (bailliage de Briey).

---

guevaux ne paraît qu'un peu plus tard : en 1238 l'abbaye de S^t-Martin-devant-Metz céda au comte de Bar « medietatem decimæ spectantis ad novas terras novæ villæ de Ranconval, in qua decima predictus abbas et capitulum habebant duas partes : predicta vero decima dicitur esse de parochia de Famusche » (Lepage, *L'abbaye de St-Martin* dans les Mém. de la Soc. d'arch. lorr., Nancy 1878). Au siècle dernier, la primatiale de Nancy avait encore 2/3 des dimes et le curé 1/3.

(1) Mancourt est ordinairement qualifié village ou hameau ; en 1684, on ordonne de prendre en ce village un des échevins de l'église, « ce qui ne s'est pu faire de longtemps, d'autant que ce lieu n'était habité que par des gens de la religion prétendue réformée ». On signale alors « au lieu d'Amlange une chapelle où l'on a coutume de célébrer aux Rogations ».

(2) Par suite de l'union à leur maison du prieuré d'Apremont (p. 263) lors de la sécularisation de l'abbaye de Gorze. D. Calmet rapporte, parmi les preuves de son *Hist. de Lorr.*, à l'année 1060, la donation de Havenconcourt (Aucconcourt) au prieuré d'Apremont. Les Jésuites avaient aussi toutes les grosses dimes de Hauconcourt et d'Amelange ; celles de Mancourt étaient au curé avec les menues dimes de toute la paroisse.

(3) Bousse et Blettange, sans omettre Landrevange, reviendront naturellement plus loin parmi les annexes de Guénange ; cette dernière paroisse était la vraie mère-église de ces villages, le curé de Logne n'ayant anciennement qu'un certain droit sur Blettange. Pourtant le Parlement refusa de se prononcer, dans les premières années du XVIII^e siècle, sur l'appartenance paroissiale de ces villages, et l'officialité diocésaine n'était pas moins embarrassée : lui soustraire ces annexes eût été alors ruiner complètement la paroisse de Logne ; même plus tard, on décréta inutilement (7 février 1754) l'érection de Bousse en cure distincte : il fallut se contenter d'y mettre un vicaire, qu'indique la table du pouillé.

(4) Cette abbesse était aussi décimatrice pour 2/3 à Logne et 1/2 à Blettange, le curé ayant 1/3.

Patron, la cathédrale de Verdun. — Le patronage de cette cure appartient au chapitre de la cathédrale de Verdun : le droit d'y nommer dans les mois du Pape lui a été différentes fois contesté par messieurs les vicaires généraux de Metz, qui l'ont mise deux ou trois fois au concours dans le siècle dernier ; mais le chapitre prétend que ç'a été à son insu et que ces tentatives ne peuvent préjudicier à ses droits, fondés sur les titres mêmes de sa fondation et sur différentes bulles des Souverains Pontifes, qui à la vérité n'existent plus, ayant été brûlées dans l'incendie général de leur église cathédrale, mais qui ont, pour ainsi dire, été rétablies par une bulle de Léon IX, de l'an 1048 (1), et par une autre d'Honoré II, de l'an 1127 : il est dit dans ces bulles que le chapitre de la cathédrale de Verdun possède Lommerange avec l'église et ses appendices, « Lomeringie cum ecclesia et appendiciis ejus ». (Arch. de la cathédrale de Verdun.)

Décimateurs, ... (2). — Communiants, 180. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 6 l. — Langue française.

Maizières-lès-Metz, *S[t] Martin*, évêque ; France ; village sur la route de Metz à Thionville, à 2 lieues de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Brieux, cense, 1/4 de lieue. — Fercomoulin, 1/4 de lieue ; chapelle bénéficiale, *Notre-Dame* (3).

Patron, la cathédrale de Metz. — Le chapitre de la cathédrale jouissait, en 1220, du patronage de cette cure, comme on le voit par une lettre de Conrad, évêque de Metz, donnée à cette époque en confirmation de cette cure et de plusieurs autres cédées audit chapitre par les abbés bénédictins de la ville de Metz (4). (Arch. de la cathédrale de Metz, layette F.)

Décimateurs, ... — Communiants, 230. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Fercomoulin. *Chapelle sous l'invocation de Notre-Dame, de S[t] Jean-Baptiste et de S[t] Hubert.* — Baptiste Foës, chanoine de la cathédrale de Metz, fonda ou

---

(1) Imprimée, sous la date de 1049, dans les preuves de l'*Hist. ecclésiastique et civile de Verdun*, par Roussel (Bar-le-Duc, 1864).

(2) Les collateurs avaient une partie des dimes, ainsi que le curé : celui-ci préfère pourtant la portion congrue, comme le marque la table du pouillé ; mais l'abbaye de S[t]-Pierremont avait près de la moitié des dimes sur une partie de la paroisse, sans compter l'ermitage et la ferme de Landrevange (Arch. départ. H, 3460 et 1261) : de ce côté certains terrains, les bans des villages disparus de Hamerange et Thor, étaient plus ou moins contestés entre les curés de Lommerange et de Trieux (*ibid.* 3462). Voir les *Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle*, t. x, p. 168-170.

(3) D'après la table du pouillé, Fercomoulin ne serait point ici à sa place ; Stemer dit également : Fercomoulin, cense avec un moulin, de la paroisse de Semécourt. Nous en doutons pourtant beaucoup. Nous supprimons ici une autre mention, celle de « Boul, cense », qui concerne évidemment Maizières-lès-Vic et non Maizières-lès-Metz.

(4) La charte de Conrad est au Cartulaire de l'Évêché, t. IX (msc 57), p. 65 ; mais elle ne confirme qu'en partie cette mention des donations bénédictines que D. Tabouillot répète uniformément d'après l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 417. Vraie pour 7 sur 12 des cures que la charte énumère, cette mention ne s'applique ni à la cure de Chaussy, donnée par le doyen même du chapitre (p. 430, où il faudrait effacer dans le texte les mots « de Maizières »), ni pour les 4 cures qui suivent « de Maizières, de Ars in Sanois (p. 359), de Genaville, et S[tæ] Genovefæ, quas vobis retinuistis earum fundatores ». — La cathédrale avait aussi les dimes de Maizières, le curé tirant un fixe de 60 quartes de blé moitange et 20 d'avoine avec un petit bouvrot.

plutôt rétablit cette chapelle, le 13 décembre 1633, avec l'approbation de M. Meurisse, évêque de Madaure, et par le conseil du duc de Lorraine, qui lui donna à cet effet six jours de terre arable, avec le droit de patronage pour lui et ses héritiers, qui en ont joui jusqu'en 1750. Cette famille étant éteinte, ce droit a passé au seigneur du fief de Fercomoulin : M. Jacques d'Hillerin de la Grange en a joui, en cette qualité, en 1778 et 1780. M. Foës, dans le titre de rétablissement de cette chapelle, assigne au titulaire 300 l. messines à prendre sur le moulin de Fercomoulin et sur d'autres terres mentionnées dans la fondation, à condition qu'il acquittera ou fera acquitter à ses frais les messes portées par le titre de fondation (1), et qui ont été réduites à 26 par acte du 8 janvier 1731.

Malancourt, *S^t Martin*, évêque; Lorraine ; village à 2 lieues de Briey et 3 de Metz ; (bailliage de Briey).

Annexe : Montoy, 1/4 de lieue ; (*S^t Nicolas*) : le curé y bine chaque quinzaine (2).

Patron, l'abbé de Gorze. — L'abbaye de Gorze jouit depuis longtemps du patronage de cette cure. Adalbéron, évêque de Metz, fait mention de ce droit dans la charte qu'il donna en faveur de cette abbaye en 933. L'empereur Otton le lui confirma par un diplôme en 936 (Cartul. de l'abbaye de Gorze) (3).

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 22 l. — Langue française.

Mance, *S^t Martin*, évêque ; Lorraine ; village près de Norroy-le-Sec, à 2 lieues au septentrion de Briey, à 4 1/2 de Metz ; bailliage d'Étain (4).

Annexes : Bettainvillers, 5/4 de lieue ; *S^t Maurice* : vicaire résident. — Dolhain, moulin. — Cinsolmont [S^t-Saumont], 1/4 de lieue ; chapelle sous l'invocation de *S^t Pierre*, (gardée par un ermite). Elle reste seule d'un village qui était

---

(1) Ces messes s'acquittaient, au commencement du siècle dernier, dans la chapelle des Foës ou N.-Dame-de-Lorette au cloître de la cathédrale : en 1727, après une reconstruction de la chapelle de Fercaumoulin, le service y fut transféré de nouveau, mais le chapelain demanda bientôt après qu'il fut réduit.

(2) La table du pouillé ferait croire à la présence d'un vicaire à Montois : de fait, lorsqu'il s'agit de rebâtir la chapelle en 1756, le seigneur voulait organiser les choses de façon à y avoir un vicaire ; mais les habitants ne s'y prêtèrent point, et le marquis de Sailly se contenta d'obtenir pour lui-même l'usage d'une chapelle castrale. On trouve à la fin du msc 60 des notes concernant un projet d'érection de Montois en cure en 1789 : on y donne pour collateur de Malancourt le prieur de Silmont, et pour décimateurs les Chanoines réguliers, qui naturellement s'opposaient au projet ; les pièces de cette contestation sont aux archives départ. H, 3475.

(3) La charte d'Adalbéron est imprimée parmi les preuves de l'*Hist. de Lorraine*, et le diplôme d'Othon I^er, parmi celles de l'*Hist. de Metz*. L'abbaye de Gorze possédait les 2/3 des dimes, le curé 1/3.

(4) Erreur : Mance et ses annexes étaient du bailliage de Briey (Durival) : la Madeleine était même si rapprochée de Briey qu'on la rapportait parfois à cette paroisse (p. 485, n. 3) ; le nom de cette ferme lui venait d'une chapelle de S^te Marie-Madeleine, où la messe se célébrait jusque vers 1690 : les moines de S^t-Pierremont laissèrent alors ruiner la chapelle pour ne garder que la ferme (Arch. départ. H, 1258) et les dimes qui dépendaient de la chapelle. — Comment le *Dictionnaire topographique de la Moselle* a-t-il pu lire Einsolmont ? — Comme le curé de Mance jouissait à la fin du XVII^e siècle de quelques dimes à Mancieulles, on trouve parfois ce nom parmi les annexes de Mance ; mais il y avait entre deux la limite du diocèse.

autrefois de ce nom. — La Malmaison, 1/4 de lieue. — La Magdelaine, 3/4 de lieue, ferme.

Patron, l'abbé de S[t]-Pierremont. — Étienne de Bar, évêque de Metz, donna les cures de Mance et d'Avril à l'abbaye de S[t]-Pierremont, avec liberté de les faire desservir par des religieux ou par des prêtres séculiers : la charte est de l'an 1128 (1). On ne voit pas que cette cure ait été desservie par aucun prêtre séculier, sinon en 1646, qu'elle le fut par Georges de Bettainvillers, qui, après avoir été religieux de cette maison, s'était fait séculier et portait l'habit de prêtre séculier.

Décimateurs, ... — Communiants, 500. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Bettainvillers (2). *Chapelle de Notre-Dame de Laurette*, située dans l'église paroissiale. — Patron, le seigneur du lieu. Depuis 1663, on n'a point donné d'institutions pour cette chapelle.

Chapelle (de S[te]-Anne), située dans l'église paroissiale. — Les institutions de 1631, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination de François Demange.

Marange-lès-Metz, *S[t] Clément*, évêque de Metz ; (France) ; village sur le revers d'une montagne, à 4 lieues de Thionville et 3 de Metz ; bailliage et subdélégation de Thionville.

Annexe : Bronvaux (Bronveau), 1/2 lieue ; (Lorraine ; *S[t] Laurent*) : il y a un vicaire résident (3).

Patron, M. de Mercy (4). — Les seigneurs temporels de Marange jouissent du patronage de la cure : les institutions de 1587 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination.

Décimateurs, ... — Communiants, 600. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) Outre une confirmation de 1147, mentionnée à l'art. Avril, il y en eut une autre par l'archidiacre Berthold en 1213 (Arch. départ. H, 3476).

(2) Une faute d'orthographe a fait hésiter D. Tabouillot et finalement l'a induit en erreur sur la paroisse à laquelle appartenaient ces chapelles : il a écrit pour la première « Bettlainvillers paroisse de Mance », puis il a barré ces derniers mots, et pour la seconde il la rapporte un peu plus loin carrément à Bettlainville ; nous ne saurions hésiter, dès lors que le visiteur de 1684 constate dans l'église de « Bettainvillers, annexe de Mans... à gauche est une petite chapelle de Nostre Dame de Lorette... à la droite est l'autel S[te]-Anne... nous aux s[rs] curé et échevins de faire recherche d'un prez donné par François le Maire à la chapelle S[te]-Anne à charge d'une messe tous les mois aud. autel ».

(3) On dit de Bronvaux dans la visite de 1707 : « dépendait auparavant de la paroisse de S[t]-Privat et anciennement était une mère-église » ; pourtant on disait que la chapelle appartenait à M[rs] de la primatiale de Nancy, seigneurs et décimateurs du lieu, et on leur reprochait de ne pas l'entretenir.

(4) La collation de Marange appartint à l'abbaye de Hesse (p. 93, n. 3) jusqu'au XIV[e] siècle, passa alors à la famille des Marcoult, puis aux Baudoche (p. 54), à Nic. Maler (p. 163) et aux S[t]-Jure. En 1779, Jean Bourdelois, seigneur de Mercy-lès-Metz et de Marange en partie, nomma à la cure : comme il soutenait, depuis une douzaine d'années, un grand procès sur l'étendue des droits de sa seigneurie, il fut amené à produire dans un long mémoire d'avocat tous les titres anciens de cette seigneurie, et son principal adversaire, Pierre Lorette, qui tenait par engagère la haute-justice de Marange, en fit autant. Il y a bon nombre des pièces ainsi produites qui concernent la nomination des curés de Marange. — La seigneurie foncière du lieu emportait 1/3 des dîmes, dont le reste se partageait entre le curé et le prieur de Rozérieulles (plus tard le séminaire de S[te]-Anne).

Bronveau. *Chapelle de S^t^-Laurent.* — Institutions du 2 août 1736 pour cette chapelle, fondée le 14 décembre 1728, dans l'église de Bronveau, par d^lle^ Élisabeth Canonier, et érigée en titre de bénéfice, *libera collatione* vi erectionis et juris patronatus in perpetuum episcopo concessi.

Mondelange, *S^t^ Maximin,* évêque ; France ; village situé dans une plaine, à droite de la chaussée de Metz à Thionville, à 2 lieues 1/2 de Thionville et 3 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Patron, le seigneur du lieu. — Les seigneurs temporels de Mondelange jouissent du patronage de la cure : les institutions de 1590 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination (1).

Décimateurs, ... — Communiants, 100. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Moyeuvre (Moyeuvre-la-Grande), *S^t^ Gorgon ;* Lorraine ; village à 1 lieue 1/2 de Briey, 3 3/4 de Metz.

Annexe (2) : Moyeuvre-la-Petite, 3/4 de lieue.

Cure régulière. Patron, l'abbé de S^t^-Pierremont. — Toutes les institutions depuis 1575, qui ont été données pour cette cure, et dont il soit fait mention dans les archives de l'évêché, ont été données en faveur des chanoines réguliers de S^t^-Pierremont, sur la nomination de leur abbé. (En 1641, le couvent ne pouvant donner de religieux pour desservir cette cure, elle fut donnée à un séculier, natif de S^t^-Hubert.)

Décimateurs, ... (3) — Communiants, 670. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 100 l. — Langue française.

Neuchef (Neufchef), *S^t^ Denis,* évêque de Paris ; Lorraine ; village à 1 lieue de Briey, 4 1/2 de Metz.

Patron, l'abbé de S^t^-Hubert-en-Ardennes. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de S^t^-Hubert-en-Ardennes ; le concours y a nommé quelquefois, quoique l'abbé prétende avoir droit d'y nommer en tout temps, en vertu d'une bulle d'union. Cette cure ayant vaqué au mois de mars 1745, le concours la revendiqua et l'abbé de S^t^-Hubert eut soin d'y nommer de son côté ; mais son pourvu n'ayant

---

(1) La présentation de 1590 fut faite par Daniel de Gournay et François de Barisey, seigneurs de Talange ; en 1623, Aimée de Barisey vendit tous ses droits ès bans de Mondelange et Hagondange au s^r^ Maler, seigneur de Marange, dans la descendance duquel ces droits existaient au siècle dernier. Mais en 1590 et pendant presque tout le siècle suivant, l'abbaye de S^t^-Vincent prétendit nommer conjointement avec les seigneurs (p. 164) : cette abbaye partageait en effet avec les seigneurs les 2/3 des dîmes qui revenaient ordinairement au collateur, le curé ayant ici son 1/3. (Comp. aux Arch. départ. H, 2437).

(2) Durival est bien plus complet, en marquant au bailliage de Briey : Moyeuvre-la-Grande, les forges de Moyeuvre et la cense de Froid [évidemment Froicul] ; Moyeuvre-la-Petite et la cense de Roza [sans doute Chorbach ou Corbas]. Or il y avait une chapelle à la forge de Moyeuvre, plus une chapelle domestique chez le seigneur, enfin une chapelle à Moyeuvre-Petite, dédiée à *S^t^ Pierre-aux-liens.*

(3) Le curé partageait par moitié les dîmes avec l'abbé de S^t^-Pierremont : voir sur l'origine de ces dîmes, aux Archives départ. H, 1288 ; la donation du patronage lui-même, d'après un vidimus de 1256, *ibid.* H, 3489.

pu recevoir d'institutions à Metz ni du consistoire de Trèves, s'adressa en Cour de Rome et en obtint un bref appellatoire de la sentence du consistoire, qui était adressé au primat de Nancy. L'affaire fut finie en 1754, et le pourvu par la voie du concours fut obligé de céder cette cure, après l'avoir possédée 9 ans, à celui que l'abbé de S^t-Hubert y avait nommé, lequel fut institué dans cette cure avec la clause *salvo jure concursus*.

Décimateurs, ... — Communiants, 230. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 2 l. 10 s. — Langue française.

Norroy (Nouroy, Nauroy-le-Veneur), *S^t Pierre,* apôtre ; Lorraine ; village à 1 lieue 1/2 de Metz ; (bailliage de Briey).

Annexe (1) : Fêve, 1/2 lieue ; (*Notre-Dame :* vicaire résident).

Patron, l'abbé de S^t-Vincent. — Les chanoines de S^t-Pierre de Liège avaient autrefois le droit de patronage dans cette église, ainsi que les dîmes, avec beaucoup de bois, terres, cens, hommages, hommes, domaines, bans et justice : ils échangèrent toutes ces possessions, ainsi que ce qu'ils avaient à Fêve, en 1231, contre ce que les abbé et religieux de S^t-Vannes avaient à Geves, Sorcies, Coriules et Herve, terres situées dans le diocèse de Liège. Les abbé et religieux de S^t-Vannes de Verdun étant devenus, par cet échange, collateurs de la cure de Nauroy, se dessaisirent de ce droit et de tout ce qu'ils possédaient à Fêve en faveur des abbé et religieux de S^t-Vincent, qui leur donnèrent en échange (29 juillet 1236) les terres d'Arnaville, Broucé, Ralencourt et Varencourt, avec toutes leurs appartenances, tant en dîmes qu'en terres, prés, hommes, cens, domaine et justice, avec le droit de patronage aux églises d'Arnaville et de Broucé, l'une et l'autre situées au diocèse de Toul : cet échange fut ratifié l'année suivante, c'est-à-dire en 1237, par Jean, évêque de Metz (2).

Décimateurs, ... — Communiants, 700. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 20 l. — Langue française.

Chapelle de S^te Marie-Magdeleine. — 1631, l'abbé de S^t-Pierremont ; 1707,

---

(1) Outre l'annexe de Fèves, on assigne à Norroy dès 1698 les dépendances suivantes : Le Mont, Senorroy, La Rue, Plenoy, Viller, Voissenangue, et Le Charau ; plus tard on donne, sans énumération, un chiffre encore plus élevé pour ces dépendances. Fèves possédait un prieuré dépendant de l'abbaye de S^t-Pierremont, et l'église faisait partie des bâtiments du prieuré, ce qui empêcha les habitants de s'en emparer, lorsque le dernier religieux résidant au prieuré eut été chassé pour sa mauvaise conduite vers 1725. Ils eussent alors voulu fixer chez eux le vicaire de Norroy, puis ils demandèrent l'érection de leur église en paroisse distincte : ce qu'ils obtinrent de l'évêché de Metz le dernier jour de l'an 1753 ; mais les décimateurs, et surtout l'abbé de S^t-Pierremont, en appelèrent à Trèves, et il fallut en revenir à la combinaison d'un simple vicaire résident (Arch. départ. H, 3414).

(2) Le msc 59 B indique plus en détail les actes de ratification et de mise en possession, qui sont des 30 et 31 mai, 6 et 13 juin 1231 ; voir ces pièces et celles de 1236-1237 aux Arch. départ. H, 2254 et 2256. Mais il ne faut pas confondre Arnaville (aujourd'hui Naville) entre Broussey-en-Woëvre et Raulecourt, dont il est ici question, avec Arnaville du diocèse de Metz : l'un est près des sources du Rupt-de-Mad, l'autre à son confluent avec la Moselle. Un souvenir de sa première dépendance liégeoise est resté dans l'église de Norroy par le culte de S. Lambert, ainsi attesté en 1684 : « il y a soub l'autel *in cryptis* l'autel S^t Lambert ; on n'y célèbre pas ». L'histoire du village et de l'église de Norroy a été donnée par M. Abel dans le *Buil. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle*, t. V, p. 201-289. — Les dîmes se partageaient par quart entre l'abbé de S. Vincent, celui de S^t-Pierremont, les chanoines de la cathédrale et le curé.

1754, le tournaire de la cathédrale de Metz, pour la moitié de la chapelle (1); depuis 1692 jusqu'en 1725, les chanoines réguliers ont tenu la moitié de cette chapelle sans prendre d'institutions ; 1766, 1773, les prieur et chanoines réguliers de S[t]-Louis à cause de l'union de la mense abbatiale de S[t]-Pierremont.

Pierreville[2], *S[t] Jean-Baptiste et S[t] Martin* (2); Lorraine; village à 2 lieues 1/2 de Metz; (bailliage de Briey).

Patron, le commandeur du Petit-S[t]-Jean de Metz. — Le patronage de cette cure dépend de la commanderie du Petit-S[t]-Jean de Metz, ordre de S[t]-Jean de Jérusalem. Les institutions de 1705 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des titulaires de cette commanderie. Les archiprêtres ne font point la visite dans cette église, qui prétend en être exempte parce qu'elle est de l'ordre de Malte.

Décimateurs, ... — Communiants, 450. — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, ... — Langue française.

Richemont, *S[t] Gorgon et S[te] Catherine* (3) ; France ; village à gauche de la Moselle, sur la route de Metz à Thionville, à 1 lieue 1/2 de Thionville, 3 1/2 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes : Bévange (Beuvange), 1/4 de lieue. — Pépinville, château. — Fronholtz, tuilerie.

Patron, l'abbé de Justemont ; les prieur et religieux prétendent y nommer alternativement. — Cette cure est à la nomination de l'abbaye de Justemont. Mathieu, qui en était abbé au XIII[e] siècle, fit un traité avec [le seigneur de] Rodemach, par lequel ils convinrent qu'ils nommeraient à l'alternative à la cure de Richemont. Cet accord fut fait en 1297 (4). Malgré cette transaction, les abbés de Justemont et les seigneurs de Rodemach se disputèrent le droit de nommer à cette cure jusqu'en 1448, époque de la cession et donation de tous les droits que pouvaient avoir les seigneurs de Rodemach au patronage de cette cure : ce fut Gérard, seigneur de Rodemach, de Boulay, etc., qui fit cette renonciation en faveur de l'abbaye de Justemont, se réservant le droit de haute et basse justice, dont lui et ses prédé-

---

(1) Il y avait deux chapelains, nommés l'un par le chanoine tournaire de la cathédrale (p. 76) et l'autre par l'abbé de S[t]-Pierremont, obligés de dire alternativement une messe basse tous les dimanches à un autel de S[te] Madeleine ; celui-ci, qui se trouvait placé contre le pilier tout à l'entrée du chœur, fut démoli, avec l'autel de S[te] Barbe qui lui faisait pendant, en 1756, et le service transféré à l'autel collatéral de la S[te]-Vierge (Arch. départ. H, 3499).

(2) Ordinairement on indique seulement S[t] Martin, le patronage de S[t] Jean s'appliquant plutôt à l'ordre qui, depuis la suppression des Templiers, était seigneur temporel, collateur et décimateur du lieu.

(3) Sainte Catherine était surtout la protectrice d'une confrérie ancienne, qui fut enrichie de diverses indulgences par un bref d'Innocent XI du 5 oct. 1687.

(4) Le p. Hugo donne cette date ; ailleurs il est question d'un concordat fait pour le même objet en 1311 entre l'abbé de Justemont et la dame de Rodemack. La donation du 1[er] juin 1448 fut précédée par deux années de discussion, chacun des deux collateurs ayant nommé à la cure en 1446. Malgré cette donation, le seigneur de Richemont à la fin du XVIII[e] siècle, Jean-Théod. Mohr de Waldt, essaya de contester le droit exclusif de l'abbé au patronage de l'église : mais ce droit fut reconnu par arrêt du Parlement du 24 mai 1694. L'évêché de Metz prétendit plus tard que la cure au moins n'était pas régulière : de fait pourtant, depuis 1725, tous les curés furent des religieux.

cesseurs avaient joui et jouissaient à Richemont, ainsi que du droit de lever la dime. (Nicolas V confirma cette donation par une bulle du 6 des calendes de septembre 1448.) (Arch. de Justemont; *Annal. Præmonstr.*, t. I, col. 955, 956.)

Décimateurs, ... (1). — Communiants, 280. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue francaise.

Rombac, *S[t] Remy*; Lorraine; village à 2 lieues de Briey, 3 1/2 de Metz; (bailliage de Briey).

Annexes : VILLERS, 1/4 de lieue; il y a une chapelle bénéficiale sous l'invocation de *S[t] Jacques et S[t] Christophe* : on y fait l'office les dimanches et fêtes; il y a un vicaire résident. — SILVANGE, 1 lieue (2); chapelle, (*l'Assomption de la S[te] Vierge*).

Cure régulière. Patron, l'abbé de S[t]-Paul de Verdun. — La cure de Rombac fut donnée à l'abbaye de S[t]-Paul par Wigfrid, évêque de Verdun : l'acte de donation est de 971. Elle fut confirmée par Benoît VII et par l'empereur Otton II, en 978, et, dans les années suivantes, par plusieurs Souverains Pontifes. Bertram, évêque de Metz, reconnut le droit des religieux de S[t]-Paul sur cette cure, par une charte de l'an 1191; et depuis, ils en ont toujours joui paisiblement. C'est l'abbé qui en est collateur aux droits de son abbaye. On voit par le diplôme d'Otton II, qu'outre l'église, l'abbaye de S[t]-Paul possédait encore à Rombac 14 manses et le moulin. (Arch. de l'abbaye de S[t]-Paul. — *Annal. Præmonstr.*, t. II, pr., col. 322-333 (3).)

Décimateurs, ... — Communiants, 700. — Revenu du curé, 1100 l.; fabrique, 100 l. — Langue française.

Villers-lès-Rombac. *Chapelle de S[t]-Jacques et de S[t]-Christophe* (4). — 1641, ..., 1738, le marquis de Raigecourt *ratione dominii dicti loci*; 1767, M. et M[me] de Rennepont, seigneurs de Villers-lès-Rombac.

---

(1) Les 2/3 de la dime se partageaient entre 5 ou 6 décimateurs, et le curé avait l'autre 1/3 avec « toute la menue dime et tous les cens seigneuriaux et autres en quatre maisons de la seigneurie vouée de l'église » (visite de 1684) : il produisait un acte de reconnaissance de ce dernier droit de l'an 1428.

(2) La *Notice de la Lorr.*, t. II, col. 496, a l'air de faire de Silvange une paroisse, en lui attribuant une partie de ce qui avait été dit col. 349 pour Rombas et Villers.

(3) Le p. Hugo publie plusieurs chartes de Wilgfrid, le fondateur de S[t]-Paul : c'est la seconde, datée de 973, qui mentionne déjà « ecclesiam de Romesbach cum appendiciis suis, insuper et mansa quatuordecim, molendinum integrum et dimidium cum piscatura »; ce sont presque les mêmes mots dans les deux diplômes d'Otton II, dont le premier paraît être de 973 et le second est de 977. Les choses changent un peu dans le diplôme d'Otton III, de 984 : « ecclesiam in Ramesbach cum capella et mansis viginti cum vineis; in Semaricurte molendinum unum et dimidium ». Enfin, sans nous inquiéter des autres détails, relevons dans les bulles d'Innocent II (1136) et d'Alexandre III (1179), le nom de cette chapelle dépendante de Rombas « capella in Solvengia » ou « de Salvengis ». D. Calmet, en reproduisant (preuves de l'*Hist. de Lorr.*) la bulle d'Innocent II sous la date 1137, omet le détail des biens de l'abbaye. — La donation de 1191, mentionnée par le *Gallia Christiana*, t. XIII, c. 1331, comme faite à l'abbé Constantin II « ut hospitalitatem erga pauperes exerceret », doit être l'union ou l'incorporation de la cure à l'abbaye: M. Abel (*Rombas. Etymologies-Histoire* dans les Mém. de l'Acad. de Metz, 1887-1888) s'étonne de cette intervention du prélat messin dans une paroisse dépendante du diocèse de Verdun, comme si Wilgfrid n'avait pu donner qu'une église de son diocèse !

(4) Il reste un acte de permutation de cette chapelle, consenti le 1[er] juin 1321 par le maître-échevin de Metz, Bouquin fils de Ferry Chielairon, patron de la chapelle. Le chapelain avait une messe à dire chaque vendredi, et recevait 1/6 des dimes de Rosselange.

Rosselange, *S^t Georges* (1); Lorraine; village à gauche de l'Orne, à 1 lieue 1/2 de Briey; bailliage de cette ville.

Patron, l'abbé de S^t-Hubert et le concours. — L'abbé de S^t-Hubert-en-Ardennes a le patronage de cette cure : les institutions de 1636 ont été données sur sa nomination. Ce qui prouve qu'il n'a pas droit de nommer en tout temps, c'est que le concours a eu lieu plusieurs fois depuis.

Décimateurs: les religieux de S^t-Hubert pour 1/2, le marquis de Raigecourt (2) pour 1/6, et le curé pour 1/2.

Communiants, 166. — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, 50 l. — Langue française.

Rurange, *S^t Martin*, évêque; France; village à 2 lieues de Thionville et 3 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Patron, M^rs de Guerschin, seigneurs de Logne. — Les seigneurs temporels de Rurange jouissent du patronage de la cure : les institutions de 1701 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination (3).

Décimateurs, ... — Communiants, 100. — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Semécourt, *S^t Silvestre*, pape; France; village à 1/2 lieue de Mézières, 1 1/2 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions (4).

Annexes : Fremécourt; (Lorraine); il y a une chapelle, (*S^te Agathe*) : c'était anciennement la mère-église. — Jailly, (moulin); Lorraine.

Patron, l'abbesse de S^te-Glossinde. — Le patronage de cette cure appartient à M^me l'abbesse de S^te-Glossinde : on voit par une charte de Louis le Débonnaire, de l'an 821, que cette abbaye était dès lors en possession de Semécourt, dont elle percevait les dîmes et les offrandes. Louis de Germanie lui confirma ces biens et privilèges le 25 novembre 875, et Thierry, évêque de Metz, le 1^er février 962 (5). Il paraît par les titres de l'abbaye de S^te-Glossinde que dans ces premiers temps, l'église de Semécourt était une dépendance de celle de Fremécourt. (Arch. de S^te-Glossinde, liasse FF, n. 2.)

---

(1) Est-ce bien l'église de Rosselange qui est désignée dans le cartulaire de Gorze (msc 76) à l'année 775 par ces mots : « in pago Muslinse ad Rocheringas (Rotcheringas, Rocherincas) super fluvium Horne... ecclesia in honore S^ti Albini et S^ti Martini et S^te Marie » ?

(2) Nous venons de dire que cette part faisait la dotation de la chapelle de Villers-lès-Rombas.

(3) A la visite de 1698, on indique encore comme collateurs alternativement M^rs de la primatiale de Nancy (aux droits sans doute de l'abbaye de S^t-Martin-devant-Metz) et le seigneur de Logne. L'on comprend qu'il y ait eu de l'hésitation, le droit de patronage étant presque tombé en désuétude à Rurange : « la cure serait vacante dès avant le commencement de ce siècle », dit-on au visiteur de 1684 (cfr p. 164 et p. 484, n. 3), et ce n'est qu'en 1691 qu'on y mit de nouveau un curé. Celui-ci tirait 1/3 de la dime, le reste se partageant entre la primatiale, le seigneur de Logne, celui de Flévy et la paroisse S^t-Marcel de Metz.

(4) Fremécourt ou Trémécourt et le moulin de Jailly étaient du bailliage lorrain de Briey (Durival). D'après la table du pouillé, il faudrait rapporter ici la cense de Fercomoulin : la chapelle de ce lieu est inscrite plus haut à la paroisse de Maizières.

(5) Ces pièces de 875 et de 962 sont parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*. L'abbesse de S^te-Glossinde avait encore au XVIII^e siècle les 2/3 des dîmes, le curé ayant l'autre 1/3.

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 8 l. — Langue française.

Talange, *Nativité de Notre-Dame ;* France ; village situé dans une plaine, à 3 lieues de Metz, 2 3/4 de Thionville, dont il relève pour le bailliage et la subdélégation.

Patron, l'abbesse de S^t^-Louis. — M^me^ l'abbesse de S^t^-Louis jouit du patronage de cette cure aux droits de l'abbaye de S^t^-Pierre-aux-Nonnains : les empereurs Otton II et Otton III font mention de ce patronage dans les diplômes qu'ils donnèrent en faveur de cette abbaye ; le premier est du 11 mai 977, le second du 21 mai 993. (Arch. du chapitre de S^t^-Louis. — *Hist. de Metz*, t. III, pr., p. 82, 85.)

Décimateurs, ... — Communiants, 100. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t^-Nicolas, près Talange (1). — 1575, le gouverneur de Luxembourg ; 1629, etc., l'abbesse de S^te^-Claire de Metz. Le 6 août 1721, M. de Coislin a permis à ces religieuses de percevoir les revenus de cette chapelle, avec charge à elles de faire acquitter une messe par semaine à l'église de Talange ; depuis ce temps, on n'a pas institué à cette chapelle.

Chapelle de Notre-Dame, située près Talange (2). — 1658, etc., l'abbesse de S^te^-Claire de Metz. Jugement de 1721, qui réduit les charges de ladite chapelle à une messe par semaine et permet à l'abbesse de percevoir les revenus par elle-même, à charge de faire dire les messes susdites.

Trieux, *S^t^ Martin*, évêque ; Lorraine ; à 5 lieues 1/2 de Metz, 1 1/2 de Briey (3).

Patron, l'abbé de S^t^-Pierremont. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbé de S^t^-Pierremont : les institutions de 1675 et toutes les suivantes ont été données à des religieux de cette maison, sur la nomination de leur abbé.

Décimateurs : l'abbé de S^t^-Pierremont, à l'exception d'une petite portion que tire le curé.

Communiants, 250. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te^-Marie-Magdeleine, (située dans l'église paroissiale). — 1583, 1591, le curé du lieu. On n'y a pas institué depuis.

---

(1) Il a été question de la fondation de cette chapelle p. 118 ; son emplacement se trouve ainsi déterminé lors de la visite de 1698 : « il y a eu cy-devant une chappelle sous le titre de S^t^ Nicolas sur le grand chemin entre Talange et Hagondange, chargée d'une messe par semaine, et rapporte 18 quartes par tiers bled et avoine ».

(2) Comment D. Tabouillot n'a-t-il pas vu qu'il s'agissait de la même chapelle que dans le paragraphe précédent ? Les institutions de 1632 l'appellent nettement « autrefois sous l'invocation de la S^te^-Vierge, à présent sous celle de S^t^ Nicolas ».

(3) Durival ajoute, dans sa liste du bailliage de Briey, Trieux et la Grange-au-Sart. Nous avons dit p. 490, n. 2 les difficultés qu'il y eut de ce côté pour la délimitation des paroisses de Trieux et de Lommerange : n'est-ce pas à cet état d'incertitude qu'il faut rapporter l'indication donnée au visiteur de 1698 sur les dépendances de la paroisse de Trieux, « quelques censes appelées le Sart, le Moulin et Landrevange » ?

Vitry, *S^t Étienne,* pape et martyr ; Lorraine ; village à 2 lieues de Thionville, 3 1/2 de Metz (1).

Annexes : GANDRANGE, 1/2 lieue ; (France) ; annexe alternative de Vitry et d'Amnéville ; (vicaire). — BEUVANGE (Beuvange-sous-Justemont), 1/4 de lieue.

Patron, la cathédrale. — Le tournaire de la cathédrale de Metz jouit du droit de nommer à cette cure : les institutions du 9 septembre 1637, du 13 juillet 1644 et du 9 janvier 1645, ont été données sur la nomination de Monseigneur en vertu d'un indult (Reg. de la Chambre épiscopale).

Décimateurs, ... — Communiants, 500. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

ARCHIPRÊTRÉ DE THIONVILLE

Angevillers, *S^t Michel ;* France ; à 7 lieues de Metz, 2 1/2 de Thionville ; il ressortit au bailliage de Metz (2).

Patron, la cathédrale et le concours. — Cette cure est à la nomination du tournaire de la cathédrale ; le concours a eu lieu le 10 mai 1635, le 8 juin 1707 et le 19 mars 1760.

Décimateurs : le curé pour 1/3 (3) et la cathédrale pour 2/3.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 50 s. — Langue allemande.

Berg, *S^t Michel* (4) ; France ; à 2 lieues de Thionville, 1 de Sierck, 8 de Metz.

Annexes : GAVIESE (Gauvise), 1/4 de lieue ; chapelle, *S^t Antoine.* — FIXEM, 1/4 de lieue (5) ; chapelle, *S^t Sébastien.*

Cure régulière. Patron, l'abbé d'Epternach. — Le droit qu'a l'abbé d'Echternach de nommer en tout temps à cette cure a été reconnu à l'évêché de Metz : il est formellement énoncé dans les institutions de 1710.

Décimateur, l'abbé d'Echternach seul.

Communiants, 345. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

---

(1) Bailliage de Briey, excepté pour Gandrange. D. Tabouillot omet de mentionner CLOUANGE ; l'abbaye de Justemont faisait aussi, croyons-nous, partie du territoire de la paroisse : néanmoins il est dit à la visite de 1698 qu'il y a un religieux « qui baptise, marie, et exerce toutes les fonctions curiales dans l'étendue de leur basse-cour, ce que le s^r curé remontre très humblement à Mgr de vouloir examiner ».

(2) En 1770, le baron de Bergh, seigneur du lieu, obtint d'avoir dans son château une chapelle domestique ; le curé mentionnait en 1711 un second fief à M. le baron Du Prelle.

(3) Avec ce tiers des grosses et menues dimes, le curé avait un bouvrot de 24 journaux de terre et le droit d'avoir au troupeau commun 32 bêtes franches du droit de garde (8 bêtes à cornes, 16 brebis et 8 porcs) : cette franchise avait été concédée à tous les curés de l'archiprêtré par les souverains du Luxembourg le 11 août 1603.

(4) Plus anciennement, on indique pour patron tantôt S^t Willibrord, tantôt S^t Pierre ou encore S^t Pierre et S^t Sébastien. L'église fut rebâtie en 1737 sur les plans de dom Léopold Durand, bénédictin de S^t-Avold. Bien qu'il n'y eut pas de vicariat fondé, le curé était souvent assisté d'un de ses confrères.

(5) Une partie de Fixem, 4 ou 5 maisons au milieu du siècle dernier, appartenait à la paroisse tréviroise de Simming : d'où certaines difficultés dans l'usage par les deux curés de la chapelle, située cependant sur territoire messin.

Bertrange, *S^t Remy;* France; village sur la rive droite de la Moselle, à 1 lieue 1/2 de Thionville et 4 de Metz.

Annexes : IMELDANGE, 1/4 de lieue; 100 communiants; chapelle, *S^t Anastase* (1). — ILLANGE, 1/2 lieue (2); 200 communiants; église, *S^t Hubert :* il y a un vicaire résident. — S^t-LAURENT, chapelle au milieu de la campagne : on y dit une messe basse tous les vendredis (3).

Patron, le seigneur du lieu, M. de l'Espéroux (4). — Cette cure est presque totalement allemande : il n'y a que le château et 6 ou 7 ménages français. Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs temporels du lieu : les institutions de 1579 et les suivantes ont été données sur la nomination de ceux qui ont possédé cette seigneurie.

Décimateurs (5) : M. de l'Espéroux, seigneur du lieu, pour 2/3; le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 100. — Revenu du curé, 1/3 dans la dîme et 4 jours de terre par saison, 12 voitures de foin et 12 hottes de vin; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Illange. *Chapelle des S^ts-Innocents.* — Les patrons de cette chapelle, ainsi que Monseigneur l'évêque, ont consenti, par acte du 12 août 1730, que cette chapelle fût desservie par le curé de Bertrange.

Cattenom (Kattenhoffen), *S^t Martin*, évêque; France; à 2 lieues de Thionville et 7 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes : SENTZICH, 1/4 de lieue; chapelle, *S^t Jacques.* — S^te-CROIX, chapelle.

Patron, l'abbé de Munster de Luxembourg. — Le patronage de l'église de Cattenom fut donné en aumône perpétuelle à l'abbaye de Munster de Luxembourg, par Henri, duc de Luxembourg et marquis d'Arlon, l'an 1210. Cent (6) ans après, Conrad, évêque de Metz, unit à perpétuité la cure de Cattenom, avec tous ses revenus, au monastère de Munster, de sorte que, dit la bulle d'union, outre le droit de patronage qu'avait déjà le monastère, il jouira pleinement et absolument de tout ce qui avait coutume de revenir au pasteur, excepté la quatrième partie, qui, avec les oblations, formera le revenu du vicaire qui administrera les sacrements et fera les autres fonctions de pasteur : c'est l'abbé qui le choisira et le présentera à l'archi-

---

(1) Peut-être S^t Athanase. On dit que c'était anciennement la mère-église de Bertrange.

(2) Illange avait dépendu de Basse-Yutz jusqu'en 1629; comme l'antique château de MEILBOURG se trouvait sur son territoire, c'est à la seigneurie de ce nom qu'appartenaient le patronage de la chapelle et les 3/4 des dîmes, le curé n'ayant ici que 1/4.

(3) Cette chapelle est indiquée parfois comme le reste d'un village disparu; comme elle tombait en ruine, un décret du 12 juillet 1775 prescrivit de la démolir et d'acquitter désormais la messe hebdomadaire dans la chapelle d'Immeldange.

(4) Ce patronage appartenait primitivement à l'abbaye de Hesse (p. 93), d'après une bulle de Léon IX; en 1692, il est dit appartenir alternativement à M^rs de Faust [de Strombourg] et d'Autel, ce qui n'est sans doute qu'un archaïsme, car on cite presque aussitôt comme collateur et décimateur M. Gestas de l'Espéroux.

(5) Nous avons dit le partage différent des dîmes d'Illange. A la ligne suivante, le chiffre des communiants ne comprend pas évidemment les annexes.

(6) Cent au lieu de trois! De même plus loin D. Tabouillot écrivait 1216, comme si le pape Innocent III avait atteint la fin de cette année.

diacre, et le revenu appartiendra entièrement à l'abbé ; mais aussi il sera tenu de répondre à l'évêque et à l'archidiacre de leurs droits, cette concession ne leur portant aucun préjudice. Et en reconnaissance de cette donation, l'évêque exige qu'il fasse mémoire de lui tous les ans la veille de S[t] Nicolas, et qu'à l'anniversaire de son décès, il dise la messe pour le repos de son âme. L'acte de cette donation fut passé en 1213. La même année, Berthold, archidiacre de Metz, approuva et ratifia cette union. Le pape Innocent III la confirma par une bulle du 27 octobre 1215 ; la bulle d'union a été reconnue et approuvée par l'évêque de Metz (Archives de Munster de Luxembourg) (1).

Chapelle de S[t]-Étienne à Cattenom (2). — Le curé présente le titulaire.

Chapelle de S[te]-Croix, entre Sentzig et Cattenom (3). — Elle a 50 écus de revenu ; dans cette chapelle il y a l'autel de S[t]-Jean, à la nomination de M. de l'Espéroux.

Décimateurs (4) : l'abbé de Munster, qui tire 8 gerbes de 15, le curé, 3, l'abbesse du S[t]-Esprit de Luxembourg, et celle de Bonnevoye, chacune 2.

Communiants, 780. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 16 bichets d'avoine, 20 pots de vin et 3 d'huile. — Langue allemande.

Chapelle de la S[te]-Vierge. — Toutes les institutions, depuis 1584, ont été données sur la nomination du curé et des échevins de Cattenom.

Chapelle de S[t]-Jean l'Évangéliste (5). — Les institutions de 1722, 1746, ont été données sur la nomination du marquis de l'Espéroux, seigneur de Bertrange ; celles de 1776, sur la nomination des seigneurs du même lieu.

Chapelle de S[t]-Étienne ou *la Primisserie.* — Elle a été fondée en 1719, avec l'approbation de M. de Coislin, par M. Jean Wolter, seigneur de Cattenom ; M. Wolter de Neubourg y a nommé en 1767.

---

(1) La donation de 1210 et la bulle de 1215 sont imprimées parmi les preuves de l'*Hist. de Luxembourg* par Bertholet, t. IV (il écrit Bekenhem pour Kettenhem) ; les pièces de 1213 et 1215 sont au cartulaire de l'évêché t. IX (msc 57) p. 17, 253 et 259.

(2) D. Tabouillot mentionne rarement des chapelles bénéficiales dans la seconde partie du pouillé : il eût mieux fait de s'en abstenir ici, quitte à signaler la présence à Cattenom d'une chapelle ou église distincte de l'église paroissiale. Celle-ci étant a une extrémité du bourg du côté de Thionville, l'autre est dite l'église d'en bas ou du milieu du bourg et sa position plus commode lui valut d'être choisie pour le siège de la primisserie comme des deux autels ou chapelles bénéficiales de la S[te] Vierge et de S[t] Jean. D. Tabouillot dit exactement dans la troisième partie que le curé nommait, avec les échevins, à la chapelle de la Vierge, et non à celle de S[t] Étienne ; mais il ne corrigera pas l'erreur qu'il commet ici en plaçant l'autel de S[t]-Jean dans la chapelle de S[te]-Croix.

(3) Le *Dict. topogr. de la Moselle* ferait croire à l'existence de deux chapelles, qu'il mentionne à S[te]-Croix et à Homeldange. La note précédente corrige l'erreur de D. Tabouillot sur la position de l'autel de S[t]-Jean : S[te]-Croix n'eut, en fait de service régulier, qu'une part dans la fondation de la primisserie, le primissier devant acquitter une messe chaque vendredi à S[te]-Croix.

(4) La menue dime se partageait : 1/2 au curé, et dans l'autre moitié 4/6 à l'abbé et 1/6 aux religieuses de Bonnevoie comme à celles du S[t]-Esprit : ces deux dernières abbayes tenaient leur part des dîmes d'une donation de 1242. Les curés de Hussange et de Berg avaient un certain préciput sur les dîmes, à condition d'administrer les sacrements aux habitants de Cattenom en cas d'absence ou de maladie du curé.

(5) Les revenus, indiqués plus haut sous le nom de chapelle de S[te]-Croix, provenaient surtout d'un droit sur les dîmes de Yutz.

Escherange, *S^t Pierre* (1) ; France ; à 3 lieues de Thionville, 8 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexe : MOLVANGE, 1/4 de lieue ; chapelle, *S^t Wilbrod* : il y a un cimetière pour les gens de l'endroit, qui paient au curé une messe qu'il y dit par semaine.

Patron, l'abbé de Munster, de Luxembourg, et le concours. — Cette cure est sujette au concours. L'abbé de S^te-Marie de Munster, de Luxembourg, a constamment joui du droit d'y nommer dans les mois non réservés, comme on le voit par les registres de la Chambre épiscopale. Il paraît que la terre d'Escherange est un ancien fond de l'abbaye de S^te-Marie, puisqu'on trouve une charte de l'an 1214, par laquelle on lui en rend la vouerie (2).

Décimateurs : les abbés de Munster, de Gorze, de Justemont et l'abbesse de Bonnevoye se partagent les 2/3 des dîmes (3), l'autre 1/3 appartient au curé.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Fleurange, *S^te Agathe* (4) ; France ; village situé dans une plaine, à 1 lieue de Thionville, 4 1/2 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes : ÉBANGE, 1/4 de lieue ; chapelle, *S^te Marguerite* (5). — DASPICH, 1/4 de lieue. — SCHRÉMANGE, 1/2 lieue (6). — BETTANGE, fief, 1/2 lieue. — MAGDEBOURG (Medbourg), cense, 3/4 de lieue.

Patron, Sa Majesté alternativement avec la cathédrale et le concours (7). — Cette cure est sujette au concours. Sa Majesté Très Chrétienne y nomme pendant les six autres mois alternativement avec le chapitre de la cathédrale de Metz.

Il y a à Fleurange une chapelle bénéficiale sous l'invocation de *S^t Thomas* ; elle est chargée d'une messe par semaine et vaut 80 l. ; les héritiers de la comtesse de Sœtern en sont collateurs.

---

(1) L'église paroissiale étant en dehors du village sur une hauteur, les habitants obtinrent en 1766 de bâtir dans le village une chapelle en l'honneur de *S^t Remacle*.

(2) Bertholet, *Hist. de Luxembourg*, t. IV, preuves. — Comme on le voit, il n'est pas question ici d'une part que l'abbaye de Gorze aurait eue dans le patronage d'Escherange : aussi bien ne doit-il pas s'agir de cette paroisse dans l'acte de 878 (preuves de l'*Hist. de Metz*) que citaient les moines, « in pago Saroense in villâ quæ dicitur Hicchiringas (Ichilingas) ».

(3) L'abbé de Gorze avait 1/3 à lui seul, et dans le second 1/3 l'abbé de Justemont prenait 1/8, l'abbesse de Bonnevoie 1/4 et l'abbé de Munster le reste. Outre son tiers des dîmes grosses et menues d'Escherange et de Molvange, le curé avait encore quelques portions de dîmes à Entrange et à Rochonvillers, avec un bouvrot de 15 jours de terre.

(4) Jusqu'en 1777, l'église paroissiale, avec un garde-chapelle ou ermite, était loin du village de Florange et portait (p. 163) le nom de « S^te-Agathæ in Harling » ; c'est pourquoi il y avait au village même, où le curé résidait depuis le XVII^e siècle, la chapelle de S^t-Thomas.

(5) Il y avait de plus sur le chemin d'Ebange à S^te-Agathe, un oratoire construit par un particulier vers 1720 en l'honneur de *S^t François et S^t Bonaventure*.

(6) Une partie de Schrémange appartenait à la paroisse de Fameck (p. 488, n. 2). On trouve parfois (Stemer, *Traité du département de Metz*, p. 442) Suzange désigné comme annexe de Florange : c'est une erreur, à moins qu'il ne s'agisse d'une annexe de la seigneurie.

(7) Le droit du concours s'est-il jamais exercé utilement à Florange ? Voir, pour l'histoire politique de Florange, entre autres, un article de l'*Austrasie*, 1839. La seigneurie, unie au domaine, fut laissée par engagère au s^r de Cronberg, puis aux comtesses de Sœtern et au duc de Fleury, dont il sera question ici.

Décimateurs : la cathédrale pour les 2/3, le curé pour l'autre dans les grosses dîmes ; les héritiers de la comtesse de Sœtern, à Fleurange [et Schrémange], pour les 2/3 dans les menues dîmes, le curé pour l'autre : dans le reste de la paroisse, la cathédrale pour 2/3 et le curé pour l'autre 1/3, à l'exception de Bettange, où le curé tire la [menue] dîme seul.

Communiants, 200 (1). — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 40 l. — Langue française et allemande.

Chapelle de S^t^-Gaspard (2). — Le seigneur de Fleurange en a le patronage ; les institutions de 1633 et 1670 ont été données sur sa nomination ; il n'y en a pas eu depuis.

Chapelle de S^t^-Thomas. — Le patronage appartient aux seigneurs de Fleurange : André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, y a nommé en 1750 *ratione dominii*.

Fontoy (Fontois), *S^t^ Pierre* (3) ; France ; village à 3 lieues de Thionville, 6 1/2 de Metz, de Sierck et de Luxembourg ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes : ALGRANGE (Olgrange, Olrange), 1 lieue ; *S^t^ Jean-Baptiste* : (vicaire résident ; annexe alternative d'année à autre de Fontois et d'Hayange). — S^te^-GENEVIÈVE, chapelle au milieu des bois, dans laquelle est une espèce d'hôpital fondé pour loger une nuit gratis les pauvres mendiants et passants (4). — GUSTAL, moulin (5). BATZENDAL ou BATZELER, cense, (dépendance d'Algrange) (6). — S^t^-NICOLAS, chapelle castrale : l'abbé de Justemont collateur.

---

(1) Si l'on compte les annexes, il y avait 590 communiants.

(2) Cette chapelle n'est point distincte de la suivante : c'est sous un nom différent la chapelle castrale de Florange : les institutions de 1670 sont transcrites sous l'une et l'autre rubrique, quoique données en faveur du même chapelain et toutes deux *jure devoluto ob negligentiam patroni*. Le chapelain tirait sa rétribution des dîmes de Terville.

(3) Dom Tabouillot désigne S^t^ Jean-Baptiste comme patron de Fontoy, et S^t^ Pierre, patron d'Algrange : comme dans le premier cas c'est une erreur certaine, nous croyons qu'il a simplement interverti les rôles ; pourtant le pouillé de 1711 dit que la chapelle du château de Fontoy était sous l'invocation de S^t^ Jean l'évangéliste, et il donne S^t^ Michel pour patron d'Algrange.

(4) Le pouillé de 1711 distingue : « Au-dessous du village, il y a une chaumine avec un jardin dite communément l'hôpital pour y loger une nuit les pauvres mendiants, laquelle est de la dépendance de la ferme qui appartient dans le village à l'abbaye de Mariendal... A un quart d'heure du village sur la montagne et dans le bois, il y a un oratoire dédié à S^te^ Geneviève, entouré d'un jardin, et auprès duquel est la demeure d'un garde-chapelle. »

(5) Les notes de Dom Tabouillot (msc 59 E) rappellent, d'après les *Annales Praemonstr.* I, c. 953, que « Wirric de Valcourt donna en 1206 le moulin de Godestal à Vivin II, abbé de Justemont *ad praebendam sororum de Hameviller*, à condition qu'il fournirait un prêtre pour desservir sa chapelle castrale de Fontois. Wirric, son fils, confirma cette donation en 1224 et y ajouta en 1228 le patronage de la cure ». Les pièces de 1228 et 1229 sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145), p. 75. Le pape Grégoire IX confirma en 1236 les biens de Justemont (*Hist. de Metz*, t. III, pr. p. 191).

(6) Une indication, qui est restée dans la table du pouillé, bien qu'on l'ait barrée dans le texte, concerne une cense de Cama : ce doit être le résultat d'une confusion entre Pontoy et Fontoy. — En 1711, on ajoute : « Le curé de Fontoy administre les sacrements dans la ferme dite de Hamevillé, appartenante à l'abbaye de Justemont, où il y a une chapelle sous l'invocation de S^t^ Blaise et un garde-chapelle. — Il y a procès pour obliger le fermier de la ferme dite de la Petite-Moyeuvre, appartenante à l'abbaye de S^t^-Pierremont, et où il y a un moulin, d'être de la dépendance de la paroisse de Fontoy. »

Patron, l'abbé de Justemont. — Wirric de Valcourt, seigneur de Fontoy, donna, du consentement et avec l'approbation de ses héritiers, à l'abbaye de Justemont, le patronage de la cure de Fontoy : l'acte de cette donation est daté du jour de la fête de S^t Martin 1228. Jean d'Apremont, évêque de Metz, unit cette cure, avec toutes ses dépendances et revenus, à l'abbaye de Justemont, en mettant toutefois ses droits à couvert, ainsi que ceux des archidiacres et de ses successeurs : la charte de cette union est de l'an 1229. Elle fut approuvée du chapitre de la cathédrale de Metz et de Berthold, archidiacre de la même église.

Décimateurs : le chapelain du château de Fontoy, 1/3 ; le baron d'Eltz avec ses consorts ont le reste (1).

Communiants, 350. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 150 l. — Langue française.

Chapelle de S^t-Nicolas, située au château de Fontoy. — Les institutions de 1586, qui sont les seules que l'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale, ont été données sur la nomination d'Ernest de Brandebourg et de Conrad de Sœtern (2).

Guénange, *S^t Mathieu ;* France ; village sur la rive droite de la Moselle, à 1 lieue 1/2 de Thionville, 3 1/2 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes : (La Basse-Guénange). — Guélange, 1/4 de lieue ; (chapelle, *S^t Gengoulph*). S^t-Gengoulph est une chapelle, dont le curé de Reinange et les Bénédictins de Mettloc se partagent les revenus (3). — Bousse (4), 1/4 de lieue, où le curé dit la messe pendant 6 mois ; (*la S^te Vierge :* vicaire résident). — Blettange, annexe de Bousse, 1/4 de lieue. — Landrevange, 1/4 de lieue.

Patron, la primatiale de Nancy. — Le chapitre de la cathédrale de Nancy jouit du patronage de cette cure aux droits de l'abbaye de S^t-Martin-lès-Metz. Hillin,

---

(1) Le chapelain n'a ce tiers que dans la grosse dime des terres de roture du lieu, le curé ayant la dime des terres seigneuriales avec un tiers des menues dimes sur les terres de roture ; les seigneurs avaient donc les deux tiers de la grosse et menue dime sur ces dernières, à l'exception de la dime de chanvre et de lin, dont l'hôpital du lieu avait les deux tiers.

(2) Plus haut, il est dit que l'abbé de Justemont est collateur de cette chapelle, ce qui pourrait s'expliquer par un changement du collateur après 1586, ou encore par une contestation entre l'abbé et les seigneurs. Dom Tabouillot a tort en effet de croire qu'il n'y avait pas d'autres institutions que celles qu'il cite ; il n'a pas reconnu que la même chapelle est plus souvent désignée, comme au pouillé de 1711, sous le titre de S^t Jean l'évangéliste, et sous ce titre se range une série d'institutions allant de 1588 à 1773, toutes accordées sur la présentation de l'abbé de Justemont.

(3) La chapelle était réellement sur le territoire de la paroisse de Reinange, dont le curé prétendait aussi juridiction sur l'une ou l'autre maison de Guélange.

(4) Voir à Logne (p. 489, n. 3) une première mention de Bousse et de Blettange, dont on ne séparait pas Landrevange ; mais le droit du curé de Logne à célébrer la messe à Bousse de la S^t-Jean à Noël n'était pas antérieur à la ruine de la chapelle de Blettange, et n'entraînait aucune juridiction. On avait essayé d'ériger Bousse en paroisse distincte, le 7 févr. 1754 (Stemer, *Traité du départ. de Metz*, p. 236) ; mais sur appel du curé de Guénange cette érection fut cassée à Trèves, puis par l'official de Verdun, nommé commissaire apostolique (msc 59 L^t) ; les habitants en appelèrent encore au Parlement comme d'abus, ce qui fut rejeté, et alors ils durent se contenter de l'établissement d'un vicaire résident. La chapelle de Blettange avait été sous l'invocation de S^t Jean-Baptiste : M. de Verpy obtint de la rétablir en 1774 et la dédia à *S^t Henry*.

archevêque de Trèves, confirma ce patronage à l'abbaye de S^t^-Martin, par une charte qu'il fit expédier en sa faveur vers le milieu du XII^e^ siècle (1157 ; de même Bertram, évêque de Metz, 1186; et Innocent III, 1188) (1).

Décimateurs : la cathédrale de Nancy pour 2/3, le curé pour 1/3 ; à Blettange, l'abbesse de S^t^-Louis (2) et le curé de Logne, la 1/2 : de l'autre moitié, la primatiale a 4 gerbes de 9 et le curé de Guénange 5 ; à Bousse et Landrevange, l'abbesse de S^t^-Louis, 1/3 : les 2 autres se partagent en trois parts, dont deux sont à la primatiale, l'autre au curé ; à Guélange, l'abbé de Metloc avec le curé de Reinange, 1/3 : du reste, la primatiale a 2/3, et le curé de Guénange l'autre 1/3.

Communiants, 600. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Hayange, *S^t^ Martin ;* France ; village à 2 lieues de Thionville, 5 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes (3) : ALGRANGE (Olgrange), 1/4 de lieue, desservie d'année en année par le curé d'Hayange et de Fontois ; (vicaire résidant). — ERSANGE, 1/4 de lieue. — KNUTANGE, 1/4 de lieue ; (chapelle, *S^t^ Dominique*). — NILVANGE, 1/4 de lieue ; (chapelle, *S^t^ Jacques*). — SUZANGE, 1/4 de lieue. — HUNE (4), cense. — BELLEVUE, ferme.

Patron, l'abbesse de S^te^-Glossinde. — L'église d'Hayange et tout ce qui en dépendait, appartenait à l'abbaye de S^te^-Glossinde dès le commencement du IX^e^ siècle : elle en avait non seulement les dîmes, mais encore les offrandes et tout ce qui appartenait à la chrétienté. L'empereur Louis le Débonnaire confirma l'abbaye dans la jouissance de cette cure et de ses annexes, par une charte donnée en faveur de cette abbaye l'an 821. Louis de Germanie en fit expédier une aux mêmes fins, le 25 novembre 875. Thierry, évêque de Metz, donna aussi, le 1^er^ février 962, une charte en faveur de l'abbaye de S^te^-Glossinde : on y voit qu'elle jouissait alors de la vallée d'Hayange, du patronage de l'église, des 3/4 des dîmes d'Hayange, Maspich, Alkrange, Nilvange, Suzange, Ersange, Hemerville, et d'un demi-service, que le desservant d'Hayange devait à l'abbesse. Les mêmes droits sont énoncés et confirmés par une bulle du pape Innocent II, du 28 avril 1139 (5).

Décimateurs : l'abbesse de S^te^-Glossinde pour 3/4 et le curé d'Hayange pour l'autre 1/4; à Olgrange, ladite abbesse pour 3/4 dans la moitié et le curé d'Hayange

---

(1) Ces trois pièces sont imprimées parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, mais le nom de la paroisse y est assez maltraité ; faut-il remarquer que la bulle de 1188 ne peut être d'Innocent III, et qu'elle est de Clément III ?

(2) Aux droits de l'abbaye de S^te^-Marie de Metz ; l'abbesse prenait les 2/3 dans cette moitié et le curé de Logne 1/3.

(3) Avant 1753, Marspich était annexe alternative de Hayange et de Wolkrange. Pour Suzange, voir p. 502, n. 6. L'importance de Hayange même est ainsi exposée par Stemer en 1756 (*Traité du départ. de Metz*, p. 313) : « Il y a une forge, une fenderie, une platinerie, deux moulins et deux fourneaux. » Mgr de Coislin avait autorisé une chapelle domestique dans le château du s^r^ Vendel.

(4) Ce nom et le suivant ont été ajoutés après coup dans le texte. Est-ce bien le nom de Hamevillers qu'il faut deviner en Hune (*Dict. topogr. de la Moselle*), surtout après ce qui en est dit en 1711 (p. 503, n. 6) ?

(5) Les pièces de 875, 962 et 1139 sont parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, les deux dernières dans une traduction française seulement.

pour 1/4; dans l'autre moitié, l'abbé de Villers pour 3/4 et le curé de Fontois l'autre 1/4.

Communiants, 126 (1). — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française et allemande.

Hussange ou **Huzange**, *S^t Remy;* France; village à 1 lieue 1/2 de Thionville, 6 1/2 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville. — L'église paroissiale est seule au milieu de la campagne avec la maison du curé.

Annexes : HAUTE ET BASSE-HAM, 1/2 lieue; 280 communiants; église, *S^t Wilbrord :* le vicaire y est résident (2). — HETTANGE (Ettange), 1 lieue; 200 communiants; église, *S^t Étienne :* vicaire résident (3). — GARSCH, 1/4 de lieue; 200 communiants; (chapelle, *S^t Nicolas*). — KAICHIN ou KŒCKIN, 1/4 de lieue; 100 communiants; il y a une chapelle sous l'invocation de *S^te Lucie*. — SŒTERICH (Sœtrich, dépendance de Hettange, annexe de Hussange, et d'Oetrange; chapelle, *Notre-Dame*); 120 communiants; les habitants assistent au service divin à Hettange, dont ils sont éloignés d'une demi-lieue (4). — IMMEREN (Imerange) ou IMMEROFF, cense (5).

Patron, le chapitre de S^t-Sauveur, confirmé par arrêt. — Le chapitre de S^t-Sauveur nomme en tout temps à la cure d'Hussange. Jacques, évêque de Metz, lui donna le patronage de cette église, avec la moitié des grosses et menues dîmes d'Hussange et la moitié des revenus et appendices de l'église qui lui appartenaient, afin d'augmenter les prébendes de cette collégiale, qui étaient alors peu considérables. L'acte de cette donation fut passé à Metz au mois d'août 1249. Le comte de Salm en Ardenne tenait auparavant en foi et hommage des évêques de Metz, non seulement le patronage de l'église d'Hussange, mais encore la moitié des dîmes et redevances attachées à cette église, et l'évêque Jacques n'en disposa qu'après que ce comte les lui eût remis entre les mains par acte du mois de mai 1249 (6). (Archives de S^t-Sauveur.)

---

(1) Voilà un chiffre bien singulier : en 1751 on comptait « au moins 1000 communiants avec les annexes ».

(2) La table du pouillé marque la résidence du vicaire à Haute-Ham, ce qui nous paraît inexact. En outre une chapelle de *S^t Nicolas* fut construite en 1774 près de la Basse-Ham.

(3) Le seigneur, François Faure de Fayolle, obtint en 1764 l'érection d'une chapelle castrale.

(4) Sœtrich reparaît plus loin comme annexe d'Oetrange à cause de 8 ou 9 maisons qui dépendaient de cette paroisse; la chapelle elle-même, contestée entre les deux curés, fut attribuée par une décision du 3 janv. 1725 au curé de Hussange, celui d'Oetrange gardant cependant le droit d'y dire la messe à sa volonté. Pratiquement c'était le vicaire de Hettange qui administrait Sœtrich.

(5) Ceci est une addition postérieure, qui s'explique sans doute par le fait que cette cense dépendait de la communauté de Sœtrich; c'est à la paroisse de Kanfen qu'elle se rattachait en réalité.

(6) Voir dans Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 461, cette charte de l'évêque Jacques. Malgré cet acte, il y eut des contestations pour le patronage de Hussange entre un seigneur temporel et le chapitre de S^t-Sauveur : le pape Jean XXII y intervint par plusieurs bulles des mois de novembre et décembre 1318. Adhémar, évêque de Metz, d'accord avec le chapitre de la cathédrale, unit la cure au chapitre de S^t-Sauveur, et sur cette base, le parlement de Metz confirma, par son arrêt du 16 juillet 1694, le droit exclusif de ce chapitre, en maintenant la cure à celui qui avait été nommé par le tournaire de S^t-Sauveur, contre celui qui en avait été pourvu par le concours. (Archives départ. G, 1644). — Sur quoi peut reposer l'espèce de légende, qui ferait de Hussange et d'Usselskirch des annexes de Frisange ? (Heydinger, *Archidiaconatus tituli S. Agathes in Longuiono*, p. 36).

Décimateurs : le chapitre de St-Sauveur pour 1/3, les héritiers de M. Wolter et consorts pour 1/3, et le curé pour l'autre 1/3 (1).

Communiants, ... — Revenu du curé, 2000 l.; fabrique, 15 l. — Langue allemande.

Kanfen (Canfen) ou **Keiburg**, *St Maurice ;* France ; village situé sur le revers d'une montagne, à 3 lieues de Thionville et 8 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville. — L'église est à 100 pas du village (2).

Annexes : VOLMERANGE, 1/2 lieue ; église, *St Denis*, martyr (3) : vicaire résident ; 198 communiants ; fabrique, 42 l. — IMMEREN, cense, 1 lieue.

Patron, le seigneur de Volmerange. — M. de Croy et Mme de Raville nommèrent à cette cure en 1636, en qualité de seigneurs de Volmerange. M. d'Eltz y avait nommé en 1623, et M. le comte de Hunolstein a joui de ce patronage en 1767 en qualité de seigneur de Kanfen.

Décimateurs : à Kanfen, les seigneurs de Volmerange pour 1/2, le seigneur de Rodmackren avec le curé de Soufftgen pour 1/4 et le curé de Kanfen pour l'autre 1/4. Lesdits seigneurs pour 2/3 et le curé pour l'autre 1/3 à Volmerange.

Communiants, 110 (4). — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, 42 l. — Langue allemande.

Manom (Monhofen), *Assomption de Notre-Dame ;* France ; village à 1/4 de lieue de Thionville et 5 lieues de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes (5) : LA GRANGE, château, 1/4 de lieue ; chapelle castrale. — LA MAISON-ROUGE, 1/2 lieue ; chapelle, *Ste-Anne*. — CHAMBOURG, dite de Gand, cense.

Patron, l'abbé de St-Maximin de Trèves (6). — Les institutions de 1636 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de l'abbé de St-Maximin de Trèves.

---

(1) Le curé est seigneur féodal de Hussange, relevant du comte de Salm en Ardenne, qui en est suzerain (1711) ; aussi la dîme sur le petit ban de Hussange appartenait par moitié au curé. Sur les autres bans, la part du curé se calculait de diverses façons, qui dans l'ensemble revenaient à peu près à un tiers ; il avait encore une petite dîme sur les bans de Cattenom et de Sentzich, ainsi qu'à Usselskirch ; voir aussi à Manom.

(2) Ce qui avait amené l'érection d'une chapelle dans le village même, dédiée à la *Ste Vierge* (et à *St Jacques*, du moins après la reconstruction de 1761).

(3) Ce vocable rappelle l'ancienne possession de Volmerange par la grande abbaye de St-Denis près de Paris : celle-ci céda ses droits en 1531 à Bernard d'Eltz, seigneur d'Ottange. Une partie de Kanfen relevait de la seigneurie de Rodemack, et c'est ce qui compliquait le partage des dîmes.

(4) Nous ne savons où D. Tabouillot a pris les chiffres de communiants qu'il indique : en 1762, on porte ces chiffres à 231 pour Kanfen et 235 pour Volmerange.

(5) Le groupement de la paroisse et l'importance surtout de La Grange ressortent mieux dans cette énumération de 1750 : « La Grange, la tuilerie et censes en dépendantes, la cense du sr Gand, la Maison-Rouge et quelques autres petites maisons autour. » La Grange avait une chapelle castrale ; mais D. Tabouillot ne se trompe-t-il pas pour la chapelle de la Maison-Rouge ?

(6) D'après la bulle de Léon IX pour l'abbaye de Hesse (preuves de l'*Hist. de Lorr.*, vers 1050), c'est à cette abbaye qu'appartenait alors « ecclesia Monheim tota cum conductu... et quarta pars ejusdem villæ ». On peut voir dans Gœrz, *Mittelrheinische Regesten*, t. III, nos 2169, 2174, 2281, les pièces concernant la vente à St-Maximin des biens de Hesse à Munehem et la bulle de

Décimateurs : l'abbé de S^t-Maximin pour les 2/3 et le curé pour l'autre 1/3 (1).

Communiants, 200. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Maspich ou **Marspich,** *S^t Sixte*, pape ; France ; à 5 lieues de Metz, 5/4 de Thionville ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexe : CONNACKER (Kounacker), cense, 1/4 de lieue.

Patron, l'abbesse de S^te-Glossinde. — Cette église a été désunie de la paroisse de Volckrange (2) et érigée en cure (le 20 décembre 1753) : M^me l'abbesse de S^te-Glossinde en a le patronage, en vertu de ses droits sur Volckrange et ses annexes.

Décimateurs : anciennement les Jésuites du noviciat de Trèves pour 2/3 et le curé de Volckrange pour l'autre 1/3.

Communiants, 156 (3). — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Oettrange (Eutrange), *Assomption de Notre-Dame ;* France ; à 2 lieues de Thionville, 8 de Metz ; (bailliage de Thionville).

Annexes : ENTRANGE, 1/4 de lieue ; église, *S^t Simon et S^t Jude :* vicaire résident (4). — ZŒTERICH (Zœstric, Sœstrich), 3/4 de lieue.

Patron, la primatiale de Nancy. — Le patronage appartient au chapitre de la cathédrale de Nancy. Ce droit lui fut donné avec tous les biens et privilèges de l'abbaye de S^t-Martin-lès-Metz, ordre de S^t Benoît, qui fut incorporée à la primatiale par les ducs de Lorraine, à qui elle appartenait : on voit par les chartes et les bulles données en faveur de cette abbaye, que, dès le milieu du XII^e siècle, elle jouissait du patronage et des dîmes d'Oettrange. Hillin, archevêque de Trèves, la

---

Clément IV, du 27 juin 1267, ratifiant cette vente ; le même ouvrage (t. IV, n. 1803) nous montre un exemple des inconvénients de ces droits de collation : la cure de Manom avait été donnée à un enfant fils d'un bourgeois de Thionville.

(1) Le pouillé de 1711 ajoute une indication intéressante : « le curé et les coseigneurs dixmiers de la paroisse de Hussange perçoivent dixmes en grains et en vins sur partie du ban de Manom selon les anciennes limites ». Ce dernier mot désigne sans doute une situation modifiée par un déplacement du lit de la Moselle : il est singulier que le curé de Hussange ne parle pas, en 1711, de cette part de dîmes qu'il aurait eue à Manom, mais en revanche il dit que l'abbé de S^t-Maximin avec le curé de Manom prenaient la 5^me gerbe sur le ban de Garsch. — Le même pouillé nous apprend, sans en dire la cause, qu'un arrêt du Parlement a enlevé au curé de Manom « il y a 8 ans la franchise pour la garde de son bétail, à quoi la communauté était cy devant tenue » (cfr p. 499, n. 3).

(2) Mieux : des paroisses de Hayange et de Wolkrange, dont elle était annexe ; aussi les collateurs de ces deux paroisses essayèrent-ils d'empêcher l'érection de Marspich jusqu'à en appeler à Trèves. N'ayant point réussi, ils nommèrent alternativement à la nouvelle cure ; Dom Tabouillot a tort de ne parler ici que de S^te-Glossinde : les Jésuites de Trèves, collateurs de Wolkrange, nommèrent à Maspich en 1773 ; le duc de Fleury comme seigneur de Florange avait prétendu aussi y nommer.

(3) Il est dit de ces habitants en 1687 : « La plupart sont liégeois nouvellement habitués dans le lieu : il nous a été proposé de leur part de faire venir un prêtre du diocèse de Liège ou du pays... lequel tiendrait école et ferait le service dans leur église. »

(4) Ce dernier mot n'est pas exact : quand le curé d'Oetrange ne bina plus à Entrange, il eut un vicaire pour le faire ; même la chapelle de ce village fut longtemps dans l'interdit (1752-1769), parce que l'on exigeait son transfert au milieu du village. — Sœtrich dépendait aussi, pour la plus grande partie, de Hussange : la chapelle était toutefois dans la partie dépendant d'Oetrange.

confirma dans cette possession par une charte de l'an 1157; Bertram, évêque de Metz, par une autre de l'an 1186, et le pape Innocent III (1), par une bulle de l'an 1188 : il est dit dans cette bulle que chaque manse que possédait l'abbaye dans le village d'Oettrange, lui devait une corvée, qui pouvait se racheter moyennant 30 deniers ; il est également défendu par cette bulle au curé d'Oettrange, de prétendre aux novales et de demander les dîmes des terres que l'abbaye cultivait ou faisait cultiver à ses dépens. Berhard, abbé de S[t]-Martin-lès-Metz, acquit l'église d'Oettrange avec toute sa dot par un échange qu'il fit avec le seigneur Raimbaud et son épouse, le 24 février 947. (Arch. de la cathédrale de Nancy, liasse S[t]-Martin. — Preuves de l'*Hist. de Met*z, t. III, p. 65, 142 et 144.)

Décimateurs : la primatiale avec l'abbesse de Mariendal pour 2/3 et le curé pour 1/3 à Oettrange. — A Entrange, la primatiale avec l'abbé de Munster pour 2/3 et le curé pour 1/3.

Communiants, 130 (2). — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, 12 l. — Langue allemande.

Reinange, *S[t] Nicolas ;* Lorraine ; 4 lieues de Metz, 2 de Thionville (3).

Patron, l'abbé de Metloch et le concours. — Gérard, seigneur de Luttingen, donna pour le repos de son âme et de ses prédécesseurs, à l'abbé et aux religieux de Metloch, ordre de S[t] Benoît, tout ce qu'il possédait en dîmes et autres biens dans les villes de Gelling et de Reyning, avec le droit de nommer à la cure du même lieu : l'acte de cette donation est du mois d'octobre 1243 (4).

Décimateurs : l'abbé de Metloch pour 2/3 et le curé pour 1/3.

Communiants, 123. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Guélange, paroisse de Reinange. *Chapelle de S[t]-Gengoulph*, située dans l'église de Guélange. — Cette chapelle est de la paroisse de Reinange, quoique les habitants de Guélange dépendent de la paroisse de Guénange. Les seigneurs temporels de Guélange (5) jouissent du patronage. En 1685, plusieurs seigneurs ont nommé à cette chapelle : celui de Lavaux, de Luttange et de Weinsberg.

---

(1) La même faute que pour Guénange, où les mêmes documents sont cités ; on dirait que D. Tabouillot n'a eu connaissance que plus tard du document de 947, qu'il citera seulement à la fin de son article. M. Lepage, *L'abbaye de S[t]-Martin-devant-Met*z (Mém. de la Soc. d'arch. lorr. 1878), a réédité toutes ces pièces d'après les originaux existant aux Archives départ. de la Meurthe ; il donne aussi une pièce attribuant à S[t]-Martin vers 1170 les dîmes « villarum Bruchfelt et Rodenges et Antranges » et réglant « quod capella in Bruchfelt fabricata de toto ad baptismalem ecclesiam d'Otranges sicut filia ad matrem respiciat » : en quoi nous reconnaissons volontiers Entrange et peut-être Oetrange, mais jamais Bronvaux dans Bruchfelt.

(2) Pourtant en 1751, on comptait dans l'ensemble de la paroisse 500 communiants.

(3) Reinange était la seule cure de l'archiprêtré qui fut située en Lorraine (bailliage de Bouzonville). La dépendance de la chapelle de Guélange est bien indiquée plus loin (cfr p. 504, n. 3) ; un état de 1692 dit que Wolstroff aussi avait été anciennement annexe de Reinange : nous trouvons à plusieurs reprises le curé de Reinange chargé temporairement de l'administration de Wolstroff, mais quand y aurait-il eu une vraie dépendance ?

(4) Lager, *Urkundliche Geschichte der Abtei Mettlach*, p. 162 et 311, rapporte cette donation à 1343, mais dans l'intervalle p. 298 il donne, sans autre explication, la date de 1243 d'après le cartulaire du Moyen-Rhin, t. III, p. 195 et 354.

(5) Or Guélange était de la seigneurie de Luttange, ce qui explique la phrase suivante : nous joignons cette phrase ici, bien que D. Tabouillot l'ait rapportée sous une rubrique diffé-

Rodemack (Rodenmacher), *S^t Nicolas ;* France ; petite ville à 2 lieues de Sierck, 3 lieues de Thionville, 8 de Metz : elle ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville. — Chapelle devant la porte du bourg, *la S^te Vierge ;* chapelle devant la porte du château, *S^t Antoine de Padoue* (1).

Annexes : DODENHOVEN, 1/2 lieue ; 72 communiants ; chapelle, *S^t Fiacre* (2). — ESANGE ou EYSING, village, 1/4 de lieue ; 43 communiants ; chapelle, *S^t Wendelin et S^t Gengoulph.* — (HIMLING : il y a quelques maisons qui appartiennent à la paroisse de Rodemack.)

Patron, l'abbé d'Epternach en tout temps (3). — Les institutions du mois d'avril 1580 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de l'abbé d'Epternach.

Décimateurs : l'abbé d'Epternach pour 2/3, à l'exception des foins de Rodemack et Eysing, que le curé tire seul (4) ; l'autre 1/3 appartient au curé.

Communiants, 600. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Primisserie. — Depuis 1627, toutes les institutions ont été données sur la nomination du marquis de Baden, seigneur de Rodemack.

Soufftgen, *S^t Remi ;* France ; à 1 lieue 1/2 de Thionville, 7 1/2 de Metz.

Annexes : Les censes de LA SUISSERIE ; — BOCKENHOFFEN, 1/4 de lieue ; — VOGELSANG, 1 lieue (5).

Patron, le prince de Baden, comme seigneur de Rodemack. — Le prince de Baden jouit du patronage de cette cure. Les institutions de 1585 ont été données sur la nomination du marquis de Baden, seigneur de Rodemack. Les seigneurs de cette maison y ont toujours nommé depuis.

Décimateurs : le prince de Baden pour 1/3, divers particuliers (6) pour le second 1/3, le curé pour l'autre 1/3.

---

rente, celle de Reinange ; de plus nous corrigeons la date, qu'il écrivait 1625 ; et enfin nous remarquons qu'il cite d'une façon bien défectueuse les institutions de 1685, où l'on trouve énumérés comme seigneurs de Luttange et de Wingsberg, M^rs de Palland, Petit de la Vaulx, de Cabanes, d'Attel.

(1) Outre ces chapelles, qui dataient de la fin du XVII^e siècle, on en construisit une au château en 1774 pour le service de la garnison et elle fut dédiée à *S^t Louis :* l'aumônier de la garnison fut habituellement un capucin de Thionville.

(2) *S^t Antoine* ermite était anciennement associé à S^t Fiacre et même semblait avoir le pas sur celui-ci. — La chapelle d'Eysing, bénite en 1702, fut dédiée d'abord aussi à *S^t Antoine* et à *S^t Wendelin* et dotée de plusieurs fondations par deux frères prêtres, originaires de la paroisse de Rodemack, Martin et Marin Keyl, l'un curé d'Usselskirch, l'autre doyen de Kyllbourg au diocèse de Trèves.

(3) On prétendait faire remonter les droits de l'abbaye à une donation de l'an 915.

(4) En 1711, le curé ne parle des foins que « à Esange et dans quelques cantons à Rodenmacher » ; en revanche « l'abbé perçoit seul la dime de grains d'un certain canton proche Rodenmacher, nommé communément la dime des âmes ; le curé de Simmange et la paroisse d'Usselskirchen tirent pareillement la dîme dans certains lieux » ; enfin à Himling, dont 4 maisons dépendent alors de Rodemack et 2 seulement dépendent de Puttelange diocèse de Trèves, « le curé de Puttelange en tire seul toutes les dîmes. »

(5) En 1711, le curé ne cite pas la Suisserie, mais il ajoute aux deux censes « un moulin situé au delà dudit Sufftgen ».

(6) Sans doute par engagement du prince de Baden : ces particuliers sont, en 1711, les sieurs de Schengen, de Castell, et Wiltheim ; l'abbé de Munster, de Luxembourg, avait aussi un

Communiants, 328. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, 30 l. — Langue allemande.

Thionville, *S^t Maximin*, évêque; France; ville forte, à 5 lieues 1/4 de Metz, 6 de Luxembourg : c'est le chef-lieu d'un bailliage royal, d'une subdélégation. — Il y a des Augustins, des Capucins, des Clarisses et deux hôpitaux (1).

Annexes : GUENTRANGE, 1/2 lieue; *S^t Maximin* : vicaire résident. — BEAUREGARD, hameau. — BELLEVUE, maison proche Thionville. — CHAUDEBOURG, cense. — GASSION, château royal. — LE CAVALIER D'ORDONNANCE, moulin et cabaret. — MAIGRANGE (la Malgrange), faubourg de Thionville. — S^t-PIERRE, chapelle. — S^te-ANNE, chapelle.

Patron, l'abbé de S^t-Maximin de Trèves. — Les dîmes et l'église de Thionville doivent être regardées comme un des plus anciens fonds de l'abbaye de S^t-Maximin de Trèves (*Defensio abbatiæ S^ti Maximini*, pars 3^a, p. 16). L'empereur Otton, en les lui confirmant par un diplôme du 3 des nones de juin 940, nous apprend que ce fut son père qui les donna à cette abbaye; tous les empereurs et souverains pontifes qui ont donné des chartes ou des bulles en faveur de cette abbaye, ont eu soin d'y rappeler ce qu'elle possédait à Thionville et de la confirmer dans cette possession (*ibid.*, p. 55). Innocent II, dans une bulle de l'an 1140, fait mention de 5 manses et de l'église de Thionville, qui appartenaient à l'abbaye de S^t-Maximin. Henri, comte de Namur et de Luxembourg, lui fit rendre en 1184 les dîmes de Thionville, que Godefroi de Retheim et ses fils retenaient injustement (2).

Il y a quatre chapelles bénéficiales dans l'enceinte de l'église paroissiale (3). La première est dédiée à S^t Jean, et a 5 malders de grains de revenu; collateur,

---

petit dimage à Zoufftgen; mais les décimateurs de ce village se partageaient la dîme de ce qu'on appelait, sur le ban de Kanfen, les terres de Rodemack.

(1) Presque tout cet en-tête et l'énumération des annexes forment une addition : visiblement D. Tabouillot l'a écrite sans avoir relu son premier texte, où tout ceci se trouvait déjà plus loin; une seule divergence à remarquer : plus loin il ne parle que de l'hôpital des bourgeois, ici il y joint sans doute l'hôpital militaire.

Quant aux annexes, le premier texte ne portait que Guentrange, qui de fait méritait seul au sens complet ce titre; les autres dépendances sont très difficiles à énumérer aux alentours d'une ville, que ses remparts comprimaient déjà trop au siècle dernier. En 1711, le curé signalait seulement 4 fermes « Neurbourich, à présent Guassion, au s^r Wolter; WAUNERSHOF, aux religieuses de Mariendalle; Schadebour, à la d^lle Hildt; HAUSHOFF, aux héritiers du s^r Larminat »; mais il ajoute que « l'on a par succession de temps bâti plusieurs maisons de vignerons et autres à Guentrange... avec une petite église ou grande chapelle qui n'a été achevée que depuis environ 12 ans ». Cette annexe comprend, en 1740, dans Haute et Basse-Guentrange et LA BRIQUERIE 350 communiants, auxquels l'on accorde l'administration du baptême et la célébration des mariages dans leur chapelle. Un trésorier des guerres, M. Patiot, obtint en 1750 l'autorisation d'une chapelle domestique dans sa maison à la Basse-Guentrange, dédiée à *S^t Jean-Baptiste*. Il sera question plus loin, à Wolkrange, de la ferme LE COLOMBIER.

(2) La charte de 940 est parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* avec plusieurs autres documents des années 962, 1051..., mentionnant Didenhowen parmi les biens de S^t-Maximin; la bulle de 1140 et l'acte de 1184 sont dans les preuves de l'*Hist. de Luxembourg* par Bertholet, la première d'après l'ouvrage de Zyllesius, *Defensio...* cité ici par D. Tabouillot.

(3) D'après ce qui suivra, on croirait à un nombre double de ces chapelles bénéficiales, et encore n'est-ce pas tout ce qu'on trouve sous ce titre à différentes époques : ainsi en 1721 comme en 1711, on mentionne une 5^me chapelle, de la S^te-Trinité; mais on dit en 1711 que « le corps des boulangers en tire les revenus et y fait dire par un Augustin une messe à huit heures tous les dimanches ». Nous expliquerons les noms multiples des autres plus loin.

M. de Linasse. La seconde, S^te Croix : 6 malders de grains ; collateurs, l'abbesse des religieuses de Thionville et l'hôtel de ville. La troisième est dédiée à la S^te Vierge : 6 malders de grains ; collateur, le seigneur de Bertrange. La quatrième est dédiée à S^te Anne : 5 malders de grains et quelque peu d'argent ; collateur, le seigneur de Luttange. — Il y en a trois autres dans l'étendue de la paroisse sans titre de bénéfice (1).

Il y a dans cette ville un couvent d'Augustins, un de Capucins et un de religieuses de S^te Claire (2). Il y a aussi un hôpital pour l'entretien de 40 personnes : il y a une chapelle et un chapelain.

Décimateurs : l'abbé seul pour la grosse dîme et pour la 1/2 des menues, le curé pour le reste (3).

Communiants, 3400. — Revenu du curé, 3000 l. ; fabrique, 700 l. — Langue allemande et française.

Chapelle de S^t-Jean l'Évangéliste (4). — 1753, Jean-François Bony de la Vergne et Marie-Anne de Linas, son épouse ; 1766, dame Marie Lambert, veuve de M. Jean-Nicolas Soucelier, à laquelle le droit de patronage appartient alternativement avec le s^r Robert Latouche. Revenu, 5 malders de grains.

Chapelle de S^te-Croix. — 1633, les échevins de Thionville ; 1709, l'abbesse du S^t-Esprit de Thionville, à qui le droit de patronage appartient alternativement avec M^rs de l'hôtel de ville et échevins *ratione fundationis* ; 1763, la même abbesse avec les discrètes du monastère. Revenu, 6 malders de grains.

Chapelle de la S^te-Vierge, à laquelle M. le cardinal Charles de Lorraine, évêque de Metz, a uni les chapelles de S^t-Jean-Baptiste et S^t-Jean l'Évangéliste, celle de S^t-Sébastien et S^te-Catherine, le 7 septembre 1604, avec le consentement des patrons. — 1701, etc., 1740, les Gestas de l'Espéroux, seigneurs de Bertrange, *jure fundationis*. Revenu, 6 malders de grains.

Chapelle de Notre-Dame (5). — 1654, François-Louis et François-Ernest de Faust : on n'y a point institué depuis.

---

(1) On a nommé plus haut S^t-Pierre et S^te-Anne : il faut y joindre celle de S^t-François, bâtie en 1704 auprès du grand cimetière hors de la ville (anciennement la Maladrerie) par le s^r François Delhaye comme une chapelle domestique, à quoi la piété des gens de Thionville trouva si bien son compte, que le curé essaya en 1767 de nier les droits du fondateur en la personne de son fils F^ois-Georges Delhaye de Kaltweiller, ancien capitaine au régiment de La Marck. Plus loin il sera encore question de la chapelle de l'hôpital et de celle du Rosaire.

(2) Voir p. 319, 321 et 327. Ajoutons que l'on trouve au msc 60, p. 279, les lettres patentes de 1624 et autres de 1626 portant cession d'un emplacement pour le couvent des Capucins.

(3) Le curé avait sur la grosse dime un fixe de 25 maldres de méteil, 10 de froment et 6 d'avoine, prélevait sur la dîme de vins un foudre ou 25 hottes pour le vin des messes et le vin de Pâques, puis partageait avec l'abbé le reste de cette dîme de vins ainsi que les autres menues dîmes : pour les foins, il n'avait que la dîme des quelques prés du ban de Thionville situés entre la Moselle et le ban de Haute-Yutz.

(4) Elle est parfois dite de S^t Jean-Baptiste, et nous croyons qu'elle réunissait les deux vocables.

(5) La même que la précédente, si l'on fait abstraction de l'union qui y fut faite des autres chapelles pour un temps ; cette union, d'après le pouillé de 1711, avait son explication dans ce qui fut ordonné en même temps, « qu'elles ne pourraient plus être possédées que par un prêtre qui résiderait ».

Chapelle de S^t^-Sébastien (1). — 1579, etc., les échevins de la ville ; 1687, M^me^ Marguerite Caboche, dame de Mondelange et veuve du s^r^ Hedinger, échevin de Thionville, *ratione fundationis et hæreditatis ;* 1734, etc., François de Cabanes, seigneur de Mondelange, Luttange, etc.

Chapelle de S^te^-Anne (2). — Patron, le seigneur de Luttange. Revenu, 5 malders de grains et quelque peu d'argent.

La Primisserie. — 163[illegible], ..., 1767, les échevins et gens de justice, *jure fundationis* (3).

La seconde messe matutinale, fondée en l'église paroissiale. — 1703, etc., les échevins et officiers de la ville.

Chapelle de S^te^-Élizabeth, située à l'hôpital de Thionville (4). — 1584, etc., les échevins et administrateurs de l'hôpital ; 1740, les administrateurs, avec le consentement de Monseigneur, donné par écrit par un de ses vicaires généraux, en sa qualité de premier administrateur.

Ukange (Uckange), *S^t^ Jean-Baptiste* (5) ; France ; village sur la route de Metz à Thionville, à 4 lieues de Metz, 5/4 de Thionville.

Annexe : Brouch, 1/2 lieue, cense (et moulin).

---

(1) Elle vient d'être appelée de S^t^ Sébastien et S^te^ Catherine ; même son vocable était encore plus compliqué. Mais n'y a-t-il pas eu plusieurs chapelles successivement placées sous ce nom de S^t^-Sébastien : des institutions de 1636 disent la chapelle de ce nom « nouvellement fondée par M. Jean-Nicolas Maler, seigneur de Luttange, Mondelange,... » ; de fait ce sont les héritiers de celui-ci qui sont plus tard collateurs de la chapelle.

(2) L'identité des collateurs suffit à la rapprocher de la précédente : de plus, elle est ainsi désignée à la visite de 1735, « chapelle de S^te^-Anne, ci-devant de S^t^-Sébastien ». Comme il y avait une confrérie de S^t^-Sébastien, que supprima l'arrêt du Parlement du 27 août 1733, il y eut toujours dans l'ancienne église un autel de ce saint ; même après la reconstruction de 1759, la volonté du curé de conserver cet autel donna lieu à de graves difficultés, les gens de l'hôtel de ville prétendant ériger à cette place les fonts baptismaux.

(3) Nous ne connaissons pas cette fondation : il est dit en 1711 que le primissaire, « outre les rentes d'une ancienne chapelle qui a été démolie et comprise dedans les fortifications, tire sur la neuvième de Cattenom 3 maldres de froment et 6 de seigle avec quelques cens en vin et en argent, qui ont été ajoutés aux revenus de lad. chapelle par l'archiduc Albert et l'infante Isabelle » ; en réalité c'était un vicariat fondé plutôt qu'un bénéfice indépendant. Il en est sans doute de même de la seconde messe matutinale, pour laquelle nous ne connaissons que les institutions de 1703 : et comme elles sont données en faveur d'un chapelain de S^te^-Croix, ce n'était sans doute qu'une augmentation de bénéfice en vue d'une charge spéciale. On chercherait en vain dans Tessier, *Hist. de Thionville,* une indication sur la présence d'un clergé séculier aussi nombreux, à côté des deux couvents de religieux : pourtant en 1763, on comptait outre le curé et le vicaire résident de Guentrange, un primissaire, deux vicaires résidant chez le curé, deux prêtres-chantres et sacristains, deux prêtres habitués, et le chapelain de l'hôpital ; il s'y joignait encore, au moins habituellement, quelque aumônier de régiment.

(4) Outre l'administration religieuse de l'hôpital, le chapelain avait un vrai bénéfice avec revenus et charges. Lorsque l'hôpital eut été transféré dans la rue de ce nom, la chapelle de S^te^-Élisabeth continua à servir à la confrérie du rosaire qui y était établie depuis 1666 ; l'arrêt du Parlement contre les confréries (10 mai 1763) amena la cessation de tout culte dans la chapelle, dont la propriété était toujours restée à l'hôpital ou à la ville : celle-ci demanda en 1772 à la désaffecter complètement pour y établir un étal de boucherie, nécessité par une grève des bouchers de la ville.

(5) A côté de S^t^-Jean, on citait (1711) *S^te^-Barbe* : celle-ci apparaît ensuite au premier rang, surtout après une reconstruction de l'église vers 1750.

Patron, les seigneurs de Pépinville et de Meilbourg alternativement (1). — M[me] de Vignoles a nommé à la cure d'Ukange en 1772, en qualité de dame du lieu.

Décimateurs : la cathédrale de Metz (1/6), l'abbé de Villers (1/18), l'hôpital de Thionville (1/6) et les héritiers de M[me] Bonjean (1/6), chacun pour certaine portion (2) dans les 2/3, moins 1/18, qui appartient au curé, ainsi que l'autre 1/3.

Communiants, 207 (3). — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 4 pots d'huile. — Langue française et allemande.

Usselskirch (Usselskirchen), *S[t] Maximin;* France ; à 2 lieues de Thionville, 7 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville. — L'église est seule au milieu de la campagne.

Annexes : Boler (Bollert), 1/4 de lieue; chapelle de *S[te]-Barbe.* — Evange, 1/4 de lieue. — Parth ou Parette (Haute et Basse-Part), 1/2 lieue. — Breistroff, 1/2 lieue; il y a deux chapelles, l'une sous l'invocation de *la S[te] Vierge* et l'autre de *S[te] Catherine* (4). — Boust ; il y a une chapelle de *S[t] Antoine.* — Bournon (Bourmont), cense (5). — Roussy-le-Village, 1/2 lieue ; église (*la S[te] Vierge*) et demeure du curé. — Roussy-le-Bourg, (hameau), 1/2 lieue; il y a deux chapelles, l'une sous l'invocation de la *S[te] Croix*, et l'autre sous l'invocation de *la Vierge* (6).

Patron, l'abbé de S[t]-Maximin de Trèves (7) et le concours. — L'abbé de S[t]-Maximin a nommé à cette cure en 1657 et toutes les fois qu'elle a vaqué depuis, dans les mois non réservés au Souverain Pontife.

---

(1) Comment ce patronage est-il attribué anciennement au chapitre de la cathédrale (p. 53)? il semble bien (p. 163) qu'au XVII[e] siècle le chapitre y avait encore une part (cfr Arch. départ. G, 790). De plus comment les collateurs indiqués ici n'ont-ils aucune part dans les dîmes ? En 1711 ces seigneurs sont le comte de Juvigny (Meilberg) et le président de La Vallée de Pimodan (Richemont ou Pépinville); celui-ci succédait aux Mohr de Wald par l'intermédiaire des Morel de Richemont, dont descendait aussi M[me] Larreategny de Vignolle citée ici.

(2) Nous indiquons cette portion, d'où il appert que D. Tabouillot oublie le propriétaire d'un 1/18 : c'était en 1711 M. de La Roche, de Thionville, et plus tard un s[r] Braillon. Le curé, outre le 1/3 ordinaire, avait reçu de la communauté 1/18 des dîmes à charge d'une messe par semaine à l'autel collatéral de S[t]-Jean ; il avait aussi une petite dîme sur le ban de Florange. — Les Jésuites de Trèves avaient une maison à Uckange, où leur père procureur venait recevoir les redevances qui leur appartenaient dans les environs : ils avaient donc arrangé là une petite chapelle vers 1690, mais la maison fut brûlée vers 1710 et ils ne rétablirent leur chapelle qu'en 1741.

(3) Ce chiffre est emprunté, comme les noms des décimateurs, à la visite de 1751.

(4) L'oratoire de la Vierge est au milieu des champs et formait le but d'un petit pèlerinage; l'autre, tout près du village, avait pour patron en 1711 S[t] Roch : pourtant on y célébrait aussi la fête de S[te]-Catherine, et il est dit en 1787 : « la tradition est que cette chapelle, construite autrefois par les Templiers, est tournée de temps immémorial à l'usage des habitants de Breistroff... »

(5) Au lieu de Bournon, le pouillé de 1711 mentionne une ferme nommée Pigelshof. Toutes les annexes précédentes assistaient à l'office dans l'église paroissiale; pour les deux Roussy, le service se faisait dans l'église succursale ou annexe de Roussy-le-Village. Le curé avait ordinairement avec lui un vicaire, et un primissaire résidait plus à portée de l'église paroissiale, à Parth, où il était en même temps chargé de l'école : ce dont il s'acquittait par lui-même ou par un autre; en 1751, on remarque qu'on y enseignait même les principes du latin.

(6) S[te]-Croix était la chapelle du village; l'autre est la chapelle castrale bâtie en 1720 par M. Maguin, seigneur du comté de Roussy, qui avait son chapelain particulier.

(7) Parmi les biens de cette abbaye, Lucelenkircha est cité en 1026 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*), Lutzelkirche en 1140 (pr. de l'*Hist. de Luxembourg*) et il est dit situé « in episcopatu metensi », ce qui ne favorise pas la légende de Frisange (p. 506, n. 6).

Décimateurs : l'abbé de S^t^-Maximin pour les 2/3 et le curé pour l'autre, à l'exception toutefois de quelques cantons (1).

Communiants, 800. — Revenu du curé, 1800 l.; fabrique, 80 l. — Langue allemande.

Dorffruttich, paroisse d'Usselskirchen. *Chapelle de S^te^-Anne.* — Les institutions de 1598, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination du curé d'Usselskirchen.

Volokrange (Wolkrange), (*Décollation de*) *S^t^ Jean-Baptiste;* France; village situé sur le revers d'une montagne, à 6 lieues de Metz, 1 1/2 de Thionville; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Thionville.

Annexes (2) : WEIMERANGE, 1/2 lieue; il y a église (*S^t^ Pierre*), un vicaire résident et un cimetière dans lequel on enterre les habitants de Weimerange, d'Elange et de Terville; ils y assistent au service divin. — ELANGE, 1/2 lieue; il y a une chapelle dédiée à *S^t^ Éloy* (3). — TERVILLE (Terven), 3/4 de lieue; il y a une chapelle de *S^t^-Sébastien.* — BEUVANGE, 1/4 de lieue; chapelle de la *S^te^ Vierge.* — S^t^-MICHEL, (chapelle sur une montagne et) ermitage. — (METZANGE.)

Patron, Monseigneur. — Le patronage de cette cure appartient à la maison du noviciat des Jésuites de Trèves : Monseigneur en jouit depuis la suppression de la soi-disant Société de Jésus (4). Le Roi est seigneur de Volckrange à cause de son duché de Lorraine. Jean de Volckrange reprit la ville et le château de Volckrange des ducs de Lorraine en 1471; George de Lellich en 1613.

Décimateurs : anciennement les Jésuites du noviciat de Trèves pour les 2/3 et le curé pour 1/3 (5).

Communiants, 750. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 30 l. — Langue allemande.

---

(1) Ces dîmes réservées s'expliquent en partie par la diversité des seigneurs qui se partageaient le territoire de la paroisse : on distinguait la dîme de Wald (aux seigneurs de la seigneurie de Roussy), la dîme de Preisch, celle d'Odergasse (à la fabrique de l'église paroissiale), et celle de Roders, dont une partie (4/5) fut donnée par le prince de Bade pour l'établissement d'un primissaire à Rodemack et le reste se partageait entre la fabrique de Roussy et le s^r^ Staudt; enfin le curé de Hussange dîmait aussi un coin du ban.

(2) Après la séparation de Marspich et Kounacker en 1753. Ajoutons ce passage du pouillé de 1711 : « Une ferme entre Elange et Weymerange ayant été déserte à cause des guerres, a été rétablie depuis environ 36 ans : le propriétaire a dit qu'elle dépendait de Thionville à cause qu'à Thionville on ne paye pas la menue dîme, et le curé de ce temps a connivé; l'affaire est demeurée jusqu'ici. Cette ferme est appelée Le Colombier. » La carte de Cassini appelle cette ferme Keisenhof.

(3) D. Tabouillot, qui déjà se trompait en inscrivant S^t^ Wandel pour patron à Weymerange, contredira plus loin ce qu'il dit ici de S^t^ Éloy. Élange et Terville dépendaient immédiatement de Weymerange.

(4) On peut voir p. 163 comment ce droit de patronage est venu aux Jésuites par l'engagère d'un fief : est-ce pour ce motif que D. Tabouillot ajoute ici, contrairement à ses habitudes, quelques renseignements sur la seigneurie, empruntés à la *Notice de la Lorraine*? D. Calmet donne toutefois la date de 1602 au lieu de 1613. Voir un article beaucoup plus complet sur ce sujet dans l'*Austrasie*, 1853, p. 121.

(5) Dans la grosse dîme, sans compter des portions qui appartenaient à S^t^-Maximin de Trèves, à S^te^-Glossinde de Metz et au curé de Hayange, à la cathédrale de Metz et au curé de Florange comme aussi à la chapelle S^t^-Thomas de Florange. Les menues dîmes allaient 1/3 au curé, et dans le reste 2/3 à la primatiale de Nancy et 1/3 audit noviciat des Jésuites.

Elange, paroisse de Volckrange (1). *Chapelle de S^t Isidore.* — Le seigneur évêque de Metz permit de bâtir cette chapelle, le 10 août 1726, (et de la bénir, le 4 avril 1727).

Yeutz (Yutz) **Haute et Basse**, *S^t Vite*, martyr; France; à 1/4 de lieue de Thionville, 5 lieues de Metz; il relève du bailliage et de la subdélégation de Thionville. — La paroisse est auprès de la Basse-Yeutz (2).

Annexes : HAUTE-YEUTZ, 3/4 de lieue; (chapelle), *S^te Ursule.* — KUNTZICK (Kientzich), 1/2 lieue; église, *S^t-Quirin* : vicaire résident. — HELPERT, cense. — MACQUENOM (Maquenhoven), 1/4 de lieue (3). — HENNEQUIN, chapelle sous l'invocation de *la Vierge*, qui porte le nom de son fondateur.

Patron, les seigneurs de Meilbourg. — Les seigneurs temporels de Meilbourg jouissent du patronage d'Yeutz. M. Garnier du Pertuis y a nommé en cette qualité en 1771.

Décimateurs : les seigneurs de Meilbourg pour les 2/3 et le curé pour 1/3 (4).

Communiants, 550. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

ARCHIPRÊTRÉ DE DELME

Amlécourt (Amelécourt), *S^t Martin;* Lorraine; village à 1/2 lieue de Château-Salins, 10 lieues de Metz; bailliage de cette ville [de Château-Salins], cour souveraine de Nancy.

Annexes (5) : COUTURE; église, *S^t-Aubin* : (vicaire résident). — LUBÉCOURT.

Patron, Sa Majesté; le comte du Renel y prétend. — Le Roi nomme à la cure comme seigneur du lieu : le grand-duc Charles de Lorraine acheta ce patronage, avec (la moitié des) grosses et menues dîmes d'Amlécourt, Couture et Lubécourt, de Jean de Grunerot [Greimrodt], abbé de Metloch, par contrat du 1^er juin 1573, pour la somme de 5000 l. argent de Lorraine; et en 1582, il fit aussi l'acquisition (pour 1400 l.) de tout ce que Claude de la Ferté et (pour 12000 l. de ce que Guyon de) Lucy, sieur de Taizey, baron de Conflans, possédaient dans la même seigneurie

---

(1) D. Tabouillot a tort de placer cette mention parmi les chapelles bénéficiales.

(2) La proximité des remparts de Thionville menaça plus d'une fois l'existence de l'église et du village, et même des villages de Haute-Yutz et de Macquenom (Stemer, *Traité du départ. de Metz*) : on sait que cette menace fut suivie d'effet en 1815 pour la Haute-Yutz, dont on changea l'emplacement.

(3) Macquenom avait eu aussi sa chapelle distincte, mais elle était en ruines en 1721 et l'on n'en parle plus ensuite. Voir ce qui est dit d'Illange, p. 500, n. 2.

(4) Ceci est trop sommaire et par suite inexact : le curé n'avait que 1/4 aux bans de Yutz et de Küntzig, 1/3 au ban de Macquenom, puis 1/8 à Ham, dont il devait jadis desservir les habitants en temps de gelée ou de débordement de la Moselle : plus tard il payait la moitié de la pension du vicaire résidant à Ham.

(5) Avant 1715, Château-Salins était annexe alternative d'Amelécourt et de Salonne. Où M. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, a-t-il pris que Coutures, anciennement paroisse distincte, n'aurait été uni à Amelécourt qu'en 1647 ? Les pouillés plus anciens ne mentionnent pas cette paroisse de Coutures, et des institutions de 1645 en font nettement une annexe d'Amelécourt. L'abbaye de Longeville eut jusqu'en 1587 des biens dans cette annexe (Arch. départ. H, 1087 et 1094); l'abbé de Gorze était seul seigneur à Lubécourt (ibid. H, 757).

d'Amlécourt. Depuis ce temps, les ducs de Lorraine ont joui pareillement du droit de nommer à la cure, qui appartenait auparavant à l'abbaye de Metloch, et dont elle jouissait au commencement du XIV^e^ siècle, ce qui est expressément dénommé dans le contrat de vente (Supplém. à la *Notice de la Lorr.*, t. I, col. 19) (1).

Décimateur, le curé pour la 1/2 des grosses et menues dîmes.

Communiants, 150 (2). — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue française.

Arraye, *(Invention de) S^t^ Étienne*, martyr ; Lorraine ; village à 3 lieues de Nancy, 1 1/2 de Nomeny, 8 de Metz (3).

Annexes : ARMAUCOURT ; église, *Conversion de S^t^-Paul :* (vicaire résident). — CHENICOURT (Xenicourt) ; église, *Nativité de S^t^-Jean-Baptiste :* (vicaire résident) (4). — HAN-SUR-SEILLE ; (France) (5). — AJONCOURT (6). — LE MOULIN CHAMBILLE.

Patron, l'abbé de S^t^-Symphorien (7). — Les dîmes d'Arrey furent données vers l'an 609 par Papol, évêque de Metz, à l'abbaye qui le reconnaît pour fondateur, à qui il donna pour dot les églises d'Arrey, Nomeni, Louvigny, avec la terre de Plapeville. Conrad, évêque de Metz, unit à cette abbaye la cure d'Arrey, avec toutes ses appartenances et dépendances, par une charte de l'an 1214. Erfo, grand archidiacre, confirma cette union la même année ; les princier, doyen et chapitre de la cathédrale, le 21 sept. 1223 ; le pape Honoré III, le 9 févr. 1218. La charte d'union assigne pour revenus au vicaire la moitié des oblations, aumônes, anniversaires, trentièmes, avec les pains offerts, un boisseau de grain moitié blé et moitié seigle, 4 quartes de tramois et tous les deniers des visites, baptêmes et confessions (Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 99 et 441).

---

(1) Tout en rétablissant le texte de cet article d'après la première rédaction de D. Tabouillot, nous remarquons qu'il ne suit pas parfaitement le texte de D. Calmet. Sur l'histoire politique et industrielle de cette région, voir les articles de M^rs^ Schmit et Ancelon dans les *Mém. de la Soc. d'arch. lorr.*, 1875 et 1880.

(2) Chiffre bien inexact : en 1759, comme il s'agissait de reconstruire et d'agrandir les deux églises, on comptait à Amelécourt 225 habitants, 93 à Lubécourt, et 196 à Coutures. Les décimateurs étaient alors, avec le curé, le comte de Greische et la marquise de Trestondant. On peut voir dans M. Lepage, *Les Communes*, l'énumération des « droits de l'église d'Amelécourt », qui confirme ce que nous disions p. 24, n. 1.

(3) Durival assigne au bailliage de Nancy Arraye et la cense de Chambille, ainsi que Armaucourt ; au bailliage de Nomeny, Ajoncourt et Chenicourt ; Han était du bailliage français de Vic.

(4) D. Tabouillot n'indique ni le vicaire d'Armaucourt ni celui de Chenicourt ; mais à côté de ce dernier nom, qu'il écrit Ebenicourt, il marque « bien » : de fait ce vicariat n'était point fondé et le curé, qui payait le vicaire, préférait parfois l'avoir en résidence chez lui.

(5) Han avait une chapelle, qui était même bénéficiale, sous le titre de l'Assomption de Notre-Dame ; en 1750 la communauté du lieu prétendit y nommer, de concert avec la dame du château, Marthe d'Alamont, veuve de Paul Le Goullon. Nous ne connaissons pas les pièces, qui font dire à M. Lepage que Han avait été (anciennement sans doute : voir p. 169) annexe alternative d'Arraye et de Manhoué.

(6) L'abbaye de S^t^-Clément de Metz avait possédé, avec des bois et une métairie, une chapelle à Ajoncourt, dédiée à S^t^ Jacques et S^t^ Christophe (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*) : subsistait-elle encore depuis le XVI^e^ siècle ? (Arch. départ. H, 527).

(7) Nous empruntons la suite de cet article au msc 59 B : pourquoi D. Tabouillot ne l'avait-il pas fait transcrire ici ? d'autant que les pièces de 1214 (Meurisse dit : 1215), 1218 et 1223 sont *in extenso* au msc 60 (cfr Arch. départ. H, 1428 et 1429).

Décimateurs, ... — Communiants, 300. — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue française.

Bacourt, *S^t Martin;* Lorraine; village à côté de la Nied française, 2 lieues 1/2 de Château-Salins, 3 de Moyenvic et 7 de Metz; bailliage et subdélégation de Vic (1).

Patron, le seigneur du lieu. — Les seigneurs temporels de Bacourt ou Baucourt jouissent du patronage de la cure : les institutions du 18 mai 1630 ont été données sur la nomination de M^r Ernest, baron de Créange et seigneur de Bacourt. En 1689, M^r [Streiff] de Lavestein y nomma au même droit. Ceux qui ont possédé cette terre après lui (2) en ont joui sans aucune contestation.

Décimateur, le seigneur du lieu.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, ... — Langue française.

Bey, *S^t Étienne;* France; village à gauche sur la Seille, à 3 lieues de Vic et de Nancy, 8 de Metz; bailliage et juridiction de Vic.

Annexe : LANFROCOURT (Lanfroicourt; Lorraine) (3).

Patron, l'abbé de S^te-Marie de Pont-à-Mousson. — Cette cure est régulière et dépend de l'abbaye de S^te-Marie de Pont-à-Mousson : Conrad, évêque de Metz, unit en 1424 la cure de Lanfrocourt à celle de Bey, sur la requête de l'abbé et des religieux de Pont-à-Mousson et du consentement de Jean de Puligny, écuyer, et de Jacquette de Parroye, sa femme, collateurs de l'église de Lanfrocourt. Le droit des abbés de S^te-Marie au patronage de la cure de Bey fut reconnu par Conrad, dans l'acte qu'il fit expédier pour l'union ci-dessus mentionnée : il y est dit qu'ils en jouissaient *ab antiquo* (Arch. de l'abbaye de S^te-Marie de Pont-à-Mousson).

Décimateurs, ... — Communiants, 99. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Bioncourt, *S^t Remy;* Lorraine; village situé sur la Seille, à 2 lieues de Château-Salins, 3 de Nancy, 8 1/2 de Metz.

Annexe : ATTILLONCOURT; (France) (4).

Patron, l'abbé de Gorze : cette cure paraît sujette au concours, à moins que M. l'abbé de Gorze ne soit cardinal. — Adalbéron I^er, évêque de Metz, donna à l'abbaye et au monastère de Gorze la moitié de l'église de Bioncourt, avec tout ce qui en dépendait, par une charte de l'an 933 : il paraît que cette cure n'était point alors considérable, puisqu'elle n'est qualifiée que de chapelle dans les deux diplômes que

---

(1) Ce dernier mot serait une contradiction pure avec l'indication « Lorraine », si l'on n'avait distingué, en dehors du village, une ancienne maison-forte, qui ressortissait au bailliage de Vic.

(2) En 1764, c'est M. Pierre Fourier qui nomme à la cure.

(3) Lanfroicourt, qui était Lorraine, bailliage de Nancy, avait essayé en 1722 de revenir à son état ancien de cure distincte : on ne lui accorda (27 août 1723) que la résidence d'un vicaire; encore D. Tabouillot a-t-il raison de n'en pas parler, le poste étant au moins inoccupé à la fin du XVIII^e siècle.

(4) Attilloncourt était du bailliage de Vic, tandis que Bioncourt et ALAINCOURT ressortissaient au bailliage de Château-Salins; cette annexe avait habituellement un vicaire résident.

donna l'empereur Otton Ier en confirmation des biens et privilèges de l'abbaye de Gorze : le premier de ces diplômes est de l'an 936, et le second, qui fut donné à Aix-la-Chapelle, est du 13 juill. 943. L'abbaye de Gorze possédait longtemps auparavant la terre de Bioncourt : ce fut le roi Pépin qui la lui donna par une charte de l'an 763 (Cartulaire de l'abbaye de Gorze) (1).

Décimateurs, ... — Communiants, 300. — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de la Passion de Notre-Seigneur. — Les institutions de 1583 ont été données sur la nomination du sr Jean de Custine ; celles de 1717, qui sont les dernières (2), ont été données sur la nomination du seigneur de Bioncourt.

Chapelle de l'Annonciation de Notre-Dame, située au château de Bioncourt. — Les institutions de 1766 ont été données sur la nomination du seigneur : ces institutions portent que cette chapelle, ainsi que la suivante, est unie à la chapelle castrale de Bioncourt.

Chapelle de la Passion, située dans la chapelle castrale de Bioncourt. — Les institutions de 1766 ont été données, pour cette chapelle et pour celle de l'Annonciation, sur la nomination de dame de La Roche de Rambures, veuve et tutrice des enfants du comte de Ligny, seigneur de Bioncourt.

Brin, *St Martin ;* Lorraine ; village à 3 lieues de Nancy, 9 1/2 de Metz (3).

Patron, l'abbé de Salival. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de Salival : ce droit lui fut donné, l'an 1290, par Isambart d'Oriocourt, avec tout ce qui appartenait au don de ladite cure, comme dîmes, etc., pour en jouir et user paisiblement comme vrai pasteur et collateur, et pour y commettre et députer, quand elle vaquera, un prêtre religieux de l'abbaye de Salival, qui en sera le vrai curé. Bouchard, évêque de Metz, apposa son scel à la présente donation, à la requête et prière dudit sr Isambart, chevalier [Hugo, *Annal. Præmonstr.,* II, ccccLxij]. Boniface VIII confirma cette donation l'an 1295.

Le 9 déc. 1504, il y eut transaction entre M. l'abbé de Salival et Mme l'abbesse de Ste-Glossinde au sujet d'un procès pendant à Rome, touchant le droit de patronage de la cure de Brin : par cette transaction, ladite abbesse consent que la cure de Brin soit unie à l'abbaye de Salival. Jules II l'unit à la mense abbatiale l'an 1505 ; cette union fut ratifiée par Mrs les administrateurs de l'évêché de Metz le 1er juin

---

(1) Les pièces de 763 et 933 sont parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, celle de 936 parmi les preuves de l'*Hist. de Metz* ; mais en 763 (le cartulaire rapporte la pièce à 754 et comme une donation de St Chrodegang) Bonone-curtis, ou plutôt Bavone curtis, est dit « in pago Wanbrinsi », ce qui ne peut convenir à Bioncourt, appelé en 953 « Bionis curtis in pago Salninse » : de même les diplômes de 936 et 913 parlent de la chapelle de Boncourt-lès-Vic, et non de Bioncourt. L'abbaye de Gorze avait ici, à titre de collateur, les 2/3 des dîmes, et le curé 1/3 (Arch. départ. H, 761).

(2) Singulière distraction, qu'un paragraphe suivant va rectifier : du reste et les institutions de 1717 et même de plus anciennes auraient averti D. Tabouillot de son erreur, s'il en avait vu autre chose que de simples mentions, car c'est à Meurisse, l'évêque de Madaure, que l'on fait remonter l'union de ces deux chapelles au profit du chapelain du château.

(3) On distinguait plusieurs parties dans le village, ainsi que l'indique Durival, dans sa liste du bailliage de Nancy : Brin-le-haut, Brin-le-bas et le fief de la Rue. C'est en 1757 que l'église fut transférée à l'extrémité de la Haute-Brin et rapprochée de la Basse-Brin, afin de dégager les abords du château de M. de Ponze.

1513, et confirmée le 31 mars 1719 par une sentence de l'évêché de Metz, qui déclare la cure de Brin bénéfice régulier, affecté à l'ordre de Prémontré, dépendant de l'abbaye de Salival et uni à l'abbaye par des bulles du pape Jules II le 9 des kalendes de juin 1505 (1).

Décimateurs, ... — Communiants, 230. — Revenu du curé, ...; fabrique, .. — Langue française.

Burthécourt (Burtecourt), *Assomption de Notre-Dame;* France; village situé sur la Seille, à 1 lieue de Vic et de Château-Salins, 9 de Metz; il ressortit à Vic pour la juridiction, et l'évêque de Metz en est seigneur.

Patron, la primatiale de Nancy (2). — Le curé de Burthécourt ayant voulu permuter sa cure en 1685, demanda et obtint le consentement du doyen (et) des chanoines de la primatiale de Nancy. Les institutions de 1712 et les suivantes ont été données sur la nomination du doyen et des chanoines de l'église primatiale de Nancy.

Décimateur, le curé seul : on lui a abandonné toutes les dîmes pour sa pension.

Communiants, 50. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chambrey, *Invention de S^t Étienne;* France; village sur la Seille, à 1 lieue de Vic, 1 1/2 de Château-Salins, 10 de Metz; bailliage et subdélégation de Vic.

Patron, la collégiale de Vic. — Cette cure est à la nomination de la collégiale de S^t-Étienne de Vic. Jacques, évêque de Metz, réunit cette cure, avec tous ses revenus, à la mense de ce chapitre, en considération de la modicité de ses revenus, qui n'étaient point suffisants à l'entretien des chanoines même pour six mois. L'archidiacre et le chapitre de Metz consentirent à cette donation et apposèrent leurs sceaux à la charte que l'évêque fit expédier à ce sujet au mois de juin de l'an 1257. Ce prélat dit dans sa charte qu'en sa qualité de patron de la cure de Chambrey, il la donne et l'incorpore à la mense des chanoines de S^t-Étienne de Vic, afin qu'ils en jouissent comme en étant vrais curés, ainsi que de tous les revenus qui étaient attachés à cette église, sauf toutefois la portion des dîmes que les évêques de Metz percevaient à Chambrey, et qu'ils continueront à percevoir. A la requête des doyen et chanoines de Vic, Henri de Lorraine, évêque de Metz, fit expédier de nouvelles lettres d'union, parce que les premières étaient rongées et usées : elles sont du 10 juill. 1492 (3).

---

(1) M. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, résume un peu différemment quant aux dates ces pièces qui existent aux archives départ. de la Meurthe : pourtant il a tort de placer en 1291 la bulle de Boniface VIII; il y a en cette année 1291 une bulle de Nicolas IV accordant une dispense au curé « S^ti Martini de Brino ». En 1504, l'abbesse de S^te-Glossinde se réserva les dîmes, qu'elle partageait avec le curé.

(2) Encore annexe de Salonne au pouillé de 1607 (p. 170), Burthecourt avait cependant, depuis le 22 avril 1603, titre de vicariat perpétuel à la collation du prieur de Salonne (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*); cette érection avait probablement pour but l'administration de Salonne autant que de Burthecourt. Le droit du prieur fut exercé par la primatiale de Nancy, dès que celle-ci resta maîtresse du prieuré.

(3) Ces pièces doivent être aux archives départ. de la Meurthe, fonds de la collégiale de Vic : pourtant M. Lepage, *Les Communes*, ne cite que l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 436 et 506, où il est question seulement des dîmes.

Décimateur, la collégiale de Vic seule.

Communiants, 400; 2 familles juives. — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, ... — Langue française.

Château-Salins (Château-Salin), *S^t Jean-Baptiste*; Lorraine; ville située sur la Petite-Seille, à 1 lieue de Vic, 6 de Nancy, 4 de Dieuze et de Metz (1).

Patron, Sa Majesté. — Cette ville, qui est célèbre par ses salines, est le chef-lieu d'un bailliage royal : le Roi, en qualité de seigneur, nomme à la cure, aux droits des ducs de Lorraine, qui ont joui de cette seigneurie pendant plusieurs siècles.

Jean d'Amelécourt et ses frères, après plusieurs contestations avec le duc Raoul au sujet de Château-Salins, le lui abandonnèrent avec ses dépendances, se réservant la moitié de la fontaine salée et des poëles à sel, ce qui fut terminé par accord en 1346. Le cardinal de Bar céda pour 10000 florins qu'il devait à Charles II, duc de Lorraine, ce qu'il possédait dans les salines, et Thierry, évêque de Metz, déclara en 1381, qu'il n'y avait aucun droit (2). (Arch. de la Lorraine, layette Château-Salins.)

Outre l'église paroissiale, il y a deux chapelles bénéficiales, l'une sous l'invocation de S^te Catherine et l'autre de la Vierge (3). Il y a aussi un couvent de Sœurs Grises.

Décimateurs, le Roi.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te-Marie-Magdeleine, près Château-Salins. — Cette chapelle est possédée par les Minimes de Serres, diocèse de Toul, qui donnent 20 écus au prêtre desservant pour une messe par semaine : on assure que le titre de fondation porte deux messes par semaine. Il n'est pas bien sûr que cette chapelle, dont les biens sont situés à Lucy, diocèse de Metz, et qui rapporte 700 l. de Lorraine, soit unie au couvent de Serres. Les institutions de 1587 ont été données sur la nomination de M. de Lenoncourt (4).

---

(1) Cette ville, bâtie à la séparation des bans d'Amelécourt et de Salonne, marquée par le ruisseau qui descend de Coutures, était devenue annexe alternative de semaine en semaine, de ces deux paroisses; l'église, qui n'était que l'ancienne chapelle du château abandonnée aux habitants par les ducs de Lorraine au XIV^e siècle, se trouvait sur le territoire de Salonne : chacun des deux curés y avait sa sacristie séparée, ce qui suffit à indiquer les difficultés de toute sorte, auxquelles mit fin le décret d'érection du 8 mai 1715. Celui-ci attribua le droit de collation au duc de Lorraine; mais l'entretien de l'église continua à peser sur les seuls habitants, ce qui empêcha la reconstruction projetée en 1764; la saline profita de ce moment pour obtenir l'autorisation d'une chapelle intérieure destinée à ses ouvriers.

(2) Cette dernière phrase renverse l'ordre chronologique, la cession du cardinal Louis de Bar n'étant pas antérieure à 1381. Voir pour l'histoire politique assez embrouillée, les ouvrages indiqués p. 517, n. 1.

(3) On verra un peu plus loin qu'il est difficile de mettre D. Tabouillot d'accord avec lui-même pour ces chapelles bénéficiales. Les Sœurs Grises ou Sœurs de S^te-Élisabeth avaient été fondées en 1478 (p. 327); mais l'on chercha vainement en 1751-1753 à établir des Carmes ou des Chanoines réguliers dans la ville : on y suppléa par l'établissement de deux vicaires, dont l'un était chargé d'une école de latin. En effet il est probable qu'il faut doubler le chiffre de communiants indiqué ici.

(4) M. de Lenoncourt tenait ce droit de patronage de M. Christophe de Mitry, par qui l'en

Chapelle de S[te]-Catherine. — Les institutions de 1641 ont été données sur la nomination de Claude Saubourel, (seigneur de Saint-Livier) ; cette famille en a joui depuis ce temps-là ; Jean-Nicolas de Rambervillers, comme étant de cette famille, y a nommé en 1746.

Chapelle de S[te]-Croix, située au château de Château-Salins. — Les institutions de 1636, qui sont les seules que l'on trouve qui aient été données pour cette chapelle, ne font aucune mention du patron.

Chapelle castrale. — Les institutions de 1663 ont été données sur la nomination du duc de Lorraine.

Chapelle de S[t]-Crépin, située dans l'église paroissiale. — Les institutions de 1618 ont été données sur la nomination de Didier Guérard *jure patronatus laici* ; il n'y en a point eu depuis 1628.

Chapelle de S[t]-Gérard. — Les institutions de 1611, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination de M. de Haraucourt.

Chapelle de la S[te]-Vierge. — Elle est simplement indiquée et on ne trouve aucunes institutions données pour cette chapelle (1).

Crainoourt, *S[t] Martin* ; Lorraine ; village sur la Seille, à 1 lieue de Nomeny, 7 1/2 de Metz, 3 de Château-Salins ; bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

Annexe : Aulnoy, peu éloigné ; (*S[t] Jean-Baptiste*) ; chapelle bénéficiale, appartenant à la Commanderie de Metz : *Conception de la S[te]-Vierge* (2). — Il y a une chapelle castrale, (*S[t] Hubert*).

Patron, l'abbé de S[t]-Léopold de Nancy (3). — Le patronage de cette cure appartenait autrefois à l'abbaye de Longeville : Étienne de Bar et Bertram, évêques de Metz, en font mention dans les chartes qu'ils donnèrent en faveur de cette abbaye ; il est aussi rappelé dans les bulles des papes Alexandre III, Innocent III et Clément IV (4). L'abbaye de Longeville s'est dessaisie du droit de patronage, ainsi que des dîmes de Craincourt, en faveur de l'abbaye de S[t]-Léopold de Nancy.

Décimateur, l'abbé de S[t]-Léopold de Nancy.

---

se rapproche de la famille qui fonda cette chapelle ainsi que la suivante ; celle-ci est dite en 1538 « construite et érigée en la neuve chapelle de la forteresse de Château-Salins » (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*) : mais faut-il voir là autre chose que l'église paroissiale ? Il serait bien nécessaire de le savoir pour apprécier la distinction de toutes ces chapelles : et même cette église paroissiale, dont il est ici question pour le commencement du XVII[e] siècle, ne serait-elle pas l'une ou l'autre fois l'église de Salonne ?

(1) Cette indication si sèche n'était-elle pas une mention de la chapelle de S[te]-Marie-Madeleine, rendue méconnaissable par la suppression de ce dernier mot ?

(2) Voir une *Notice sur l'hôpital et la chapelle de Malte à Aulnoy-sur-Seille*, par M. l'abbé Sanson (Revue ecclés. de Metz, 1890 ; et tirage à part). La chapelle bénéficiale de la Conception remonte aux environs de 1580 ; mais qu'il y ait eu d'autres fondations de ce genre, et peut-être bien antérieures, c'est ce que semble indiquer une collation de cette chapelle « cum pluribus aliis capellaniis sive altaribus a longo tempore desertis ».

(3) Comment n'est-il plus question de la part qu'avait le chapitre de la cathédrale (p. 57 et 169) dans ce droit de patronage, que l'abbaye de Longeville lui avait cédé en 1220 (Cartulaire de l'évêché, t. IX, msc 57, p. 65) ? il essaya de l'exercer encore en 1763.

(4) Voir les références p. 403, n. 1. La charte de 1121 cite, outre Aulnoy, trois annexes qui ont disparu : « conductum ecclesiæ de Crincurt, et tertiam partem decimæ quatuor villarum de Alnet, Wacruncurt, et Longavilla, et Duncurt, et de alia parte tertia sextam-decimam partem. »

Communiants, 260. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 28 quartes de froment et 14 d'avoine. — Langue française.

Aulnoy. *Chapelle de la Conception de Notre-Dame,* située dans l'hôpital d'Aulnoy. — Les institutions de 1701 ont été données, ainsi que les suivantes, sur la nomination des comtes des Armoises, comme seigneurs d'Aulnoy ; le marquis d'Aulnoy y a nommé en 1760. (Revenu), 200 l.

Delmes, *S^t Germain d'Auxerre ;* France ; village situé au pied de la côte qui porte son nom, à 2 lieues 1/2 de Château-Salins, 3 1/2 de Vic et 6 de Metz; bailliage de Metz, subdélégation de Vic.

Annexes : Belle-fontaine, ferme. — Chocourt ou Xocourt ; (vicaire résident). — Pusieux (Puisieux), village ; (vicaire résident) (1).

Patron, l'abbé de S^t-Nicolas-des-Prés de Verdun. — L'abbé de S^t-Nicolas-des-Prés de Verdun nomme en tout temps à la cure de Delmes. Cette abbaye jouit, depuis le milieu du XII^e (*sic*) siècle, du patronage et des dîmes de ce lieu, qui lui furent donnés en 1243 par Renaut et Thierry, chevaliers de Craincourt. Philippe, évêque de Metz, confirma cette donation par un acte daté de 1262, et ce fut cette année que l'abbaye de S^t-Nicolas fut mise en possession de cette cure par Gérard, abbé de S^t-Vincent. Les religieux de S^t-Nicolas n'avaient pas attendu cette année pour demander au pape l'union de cette cure à leur église, comme on le voit par une bulle d'Alexandre III, adressée à l'abbé de S^t-Memie de Châlons, dans laquelle ce pape dit qu'ayant appris par une supplique de ces religieux que leurs revenus étaient fort médiocres, il avait écrit à l'évêque de Metz d'unir la cure de Delmes avec ses revenus à leur église, comme ils l'en avaient prié par leur requête ; qu'apprenant aujourd'hui que ces lettres n'avaient point eu leur effet, à cause de la mort de l'évêque de Metz, il le chargeait par la présente bulle, de vérifier le contenu de la requête des religieux de S^t-Nicolas et de les mettre en possession de la cure de Delmes et de ses revenus, si les choses étaient conformes à leur exposé. Le pape ordonne qu'il sera réservé au vicaire qui desservira cette cure une portion suffisante, non seulement à son entretien, mais qui le mette encore en état de supporter les charges épiscopales, archidiaconales et autres accoutumées. On trouve, dans les archives de S^t-Nicolas, outre les pièces mentionnées, un vidimus de l'official de Metz, du 5 févr. 1417, qui atteste avoir vu l'acte de donation des chevaliers de Craincourt, et un consentement à cette donation de Mathieu, duc de Lorraine.

Décimateur, l'abbaye de S^t-Nicolas de Verdun.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Donjeu, *S^t Georges ;* France ; village dépendant de la baronnie de Viviers, à 3 lieues de Vic et de Moyenvic, 6 de Metz ; bailliage de Metz, subdélégation de Vic.

Annexe : Oriaucourt (Oriocourt) ; il y a un vicaire résident (2).

---

(1) Ces annexes, ainsi que Delme lui-même, comptent parmi les villages cédés à la France en 1661 pour la route d'Alsace. Puzieux avait dès la fin du XVII^e siècle son administration religieuse, qui fut d'abord commune à Chocourt, et que fournirent assez souvent au début les chanoines réguliers de Viviers.

(2) Un décret du 19 juin 1728 détruit l'alternative qui unissait Oriocourt à la paroisse de

Patron, le baron de Viviers. — Le droit de nommer à cette cure appartient aux barons de Viviers : le prince François de Lorraine jouit de ce patronage en qualité de baron de Viviers, le 20 mai 1625 ; la princesse de Lilbonne et de Commercy, en 1685, à cause de la même baronnie ; et le prince de Soubise, en 1765.

Décimateurs, ... — Communiants, 100. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Oriocourt. *Chapelle de S[t]-Jean-Baptiste et de S[t]-Jacques.* — 1680 : ces institutions, qui sont les seules mentionnées, ont été données *jure devoluto*, à cause de la négligence du patron.

Faux, *S[t] Pierre-aux-liens* (1) ; Lorraine ; village à 2 lieues de Nancy, 10 de Metz.

Annexe : MONTENOY, 1/2 lieue ; église, *S[t]-Epvre :* (vicaire résident).

Patron, la primatiale de Nancy. — Le chapitre de la cathédrale de Nancy jouit du patronage de cette cure ; il appartenait autrefois au chapitre de S[t]-Laurent, de Dieulouard, qui fut uni, avec tous ses biens et privilèges, à la primatiale de Nancy : on lit, dans un mémoire fait en 1619 par un chanoine de la primatiale, et que Dom Calmet a fait imprimer au t. II [col. 62] de sa *Notice de la Lorraine*, que la cure de Faux était unie et incorporée au chapitre de S[t]-Laurent de Dieulouard (2).

Décimateurs, ... — Communiants, 450. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, 200 l. — Langue française.

Chapelle de S[t]-Antoine. — Cette chapelle n'est point ancienne : la permission que donna Monseigneur pour bénir cette chapelle, est du 22 mai 1728 ; elle est située dans l'étendue de la paroisse de Faux-S[t]-Pierre.

Fossieux, *S[te] Marguerite ;* Lorraine ; village à 7 lieues 1/2 de Metz, 2 1/2 de Château-Salins ; (bailliage de Nomeny).

Annexe (3) : CHAMBELLE, moulin.

Patron, l'abbé de S[t]-Léopold de Nancy et le concours. — L'abbaye de Longeville jouissait anciennement du patronage de cette cure : Étienne de Bar et Bertram, évêques de Metz, le lui confirmèrent par des chartes dans lesquelles ils font le dénombrement de cette abbaye. Les papes Alexandre III, Innocent III et Clément IV font aussi mention du patronage de Fossieux dans les bulles qu'ils ont données en

---

Lemoncourt, pour établir cette annexe en dépendance exclusive de Donjeux ; les deux villages avaient aussi passé à la France en 1661.

(1) Le village comprenait deux parties, Faulx-la-grande ou Basse-Faulx, et Faulx-la-petite ou Haute-Faulx ; comme chacune avait son église, on disait aussi (Durival, liste du bailliage de Nancy) Faux-S[t]-Pierre et Faux-S[t]-Étienne, avec le fief de Bellecroix. L'église de S[t]-Étienne avait disparu dès le commencement du XVIII[e] siècle, ainsi qu'un ermitage ancien ; nous ne savons ce qu'était la chapelle, dont il est question plus loin : la date de son érection la rapproche de celle qu'Antoine Grisot fit ériger dans son fief de Belle-Croix (Lepage, *Statistique de la Meurthe*).

(2) Ce patronage avait appartenu primitivement à l'abbaye de Longeville, ainsi qu'on le voit dans la charte de l'évêque Étienne en 1121 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*) : « conductum ecclesiæ de Fas cum omni decima » ; puis il fut engagé au chapitre de Hombourg en 1288 ; mais en 1331 le chapitre de Dieulouard échangeait Guenkirchen (p. 433), contre tout ce que Longeville possédait à Faulx. M. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, a publié une déclaration très détaillée sur la perception des dîmes en 1521.

(3) Ceci est une erreur, le moulin Chambille étant porté plus haut à Arraye.

faveur de l'abbaye de Longeville (1). Elle a depuis cédé ce patronage, ainsi que les dîmes de Fossieux, à l'abbaye de S[t]-Léopold de Nancy. (Arch. de l'abbaye de Longeville.)

Décimateurs, ... — Communiants, 145. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 150 l. — Langue française.

Fresne (Fraisnes au Saulnoy), *S[t] Denis ;* France ; village à 2 lieues 1/4 de Vic et de Moyenvic, 7 lieues de Metz ; bailliage et subdélégation de Vic (2). — Il y a une chapelle bénéficiale sous l'invocation de la Vierge, qui a 75 l. de revenu.

Patron, la cathédrale et le concours. — Les institutions du 2 oct. 1578, ainsi que les suivantes, ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale de Metz. Monseigneur y nomma le 12 janv. 1636 et le 17 févr. 1638, en vertu d'un indult.

Décimateurs : la cathédrale pour la 1/2, le prieur de S[t]-Christophe de Vic pour 1/6, et le curé 1/3.

Communiants, 300.—Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de la S[te]-Vierge (3). — Depuis 1575, toutes les institutions ont été données sur la nomination des Du Buchet, fondateurs de la chapelle. (Revenu), 75 l.

Grémecey, *S[t] Vite ;* France ; village situé sur le penchant d'une côte, à 2 lieues de Vic, 2 1/2 de Moyenvic et 8 de Metz ; bailliage et subdélégation de Vic.

Annexe : Petoncourt (Bethoncourt), 1/2 lieue ; *S[t]-Clément*, évêque de Metz : il y a un vicaire résident.

Patron, Monseigneur. — Monseigneur jouit du patronage de cette cure aux droits du Séminaire de Pont-à-Mousson supprimé [en 1779] : il appartenait autrefois au chapitre de la cathédrale de Metz ou plutôt au porte-chappe de cette église, qui s'en dessaisit en faveur du Séminaire, auquel elle fut unie et incorporée par les évêques de Metz (4).

Décimateurs : le Séminaire de Pont-à-Mousson pour les 2/3 de la grosse dîme, et le curé pour le reste, avec la totalité de la menue ; bouverot : 54 quartes de froment et 40 d'avoine, 40 arpents de bois et 150 l. tant de casuel que de fondation.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Hanaucourt, *S[t] Michel ;* Lorraine ; village à 9 lieues de Metz, 3 1/2 de Château-Salins (5).

---

(1) Voir les références p. 403, n. 1 ; il est dit en 1121 : « ecclesiam de Fusey et conductum cum omni decima ». Le patronage appartient encore à Longeville en 1607 (p. 169) et pendant tout le XVII[e] siècle.

(2) Fresnes était du bailliage de Metz, comme Delme, Donjeux et les autres villages cédés en 1661 pour la route d'Alsace.

(3) Située dans l'église paroissiale. Après les Du Buchet, on voit de leurs alliés (le comte de S[t]-Félix, le comte d'Hunolstein) conférer la chapelle ; pourtant en 1762 et 1788 l'évêque y nomme *jure libero*.

(4) Voir p. 76, n. 4. Le concours ayant nommé à la cure en 1744, l'évêque ne jouit de son droit recouvré qu'en 1781.

(5) Durival mentionne au bailliage de Château-Salins, Hannoncourt ou Hannocourt et la cense de Nied : celle-ci paraît au XII[e] siècle dépendre d'Oron (p. 418, n. 3).

Patron, la baronne de Viviers. — Le patronage de cette cure appartient à la baronne de Viviers comme décimatrice d'Hanaucourt. On trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, que cette cure fut unie à celle de Lesse par décret du 16 juillet 1659, pour la vie seulement de François Ruffin, curé de Lesse, qui devait, en vertu de cette union, jouir du tiers des dîmes d'Hanaucourt (1).

Décimatrice, la baronne de Viviers.

Communiants, 50. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Jallaucourt, *S[t] Denis ;* Lorraine ; village à 8 lieues de Metz, 2 de Château-Salins ; (bailliage de Château-Salins).

Patron, le seigneur du lieu, M. de Vichy (2). — Les seigneurs temporels du lieu jouissent du patronage de la cure : les institutions du 2 juin 1586 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination (Reg. de la Chambre épiscopale).

Décimateurs : le seigneur pour les 2/3, et le curé pour l'autre.

Communiants, 308. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 75 l. — Langue française.

Lemoncourt, *Nativité de Notre-Dame ;* France ; village situé à droite de la route de Metz à Strasbourg, à 3 lieues de Vic et de Moyenvic, 2 de Nomeny et 7 de Metz ; bailliage de Metz et subdélégation de Vic.

Patron, l'abbesse de S[te]-Glossinde. — L'abbaye de S[te]-Glossinde nomme à cette cure. Elle ne jouissait pas encore de ce patronage au commencement du XII[e] siècle, puisqu'il ne s'en trouve aucun vestige dans le dénombrement des biens de cette abbaye fait par les empereurs Louis-le-Débonnaire et Louis de Germanie, par Thierry, évêque de Metz, et par le pape Innocent, dont la bulle est du 28 avril 1139. Il paraît que l'abbaye de S[te]-Glossinde n'a acquis le patronage de Lemoncourt qu'en 1255, par l'achat d'une partie des dîmes que fit M[me] Nicole, qui était abbesse, au mois de septembre 1255 (3).

Décimateurs : les dîmes se partagent entre les abbayes de S[t]-Vincent (4), de S[te]-Glossinde et le curé.

---

(1) D. Tabouillot a lu d'une manière incomplète l'analyse du décret de 1659, sans quoi il n'eut pas inséré ici cette phrase : il est dit en effet que l'union se fait du consentement du chapitre de S[t]-Sauveur, patron dudit Hanocourt, et que le s[r] Ruffin se contentera du tiers des dîmes ; ce qui, joint à l'argument des distances, prouve qu'il s'agit là de Holacourt (p. 418), et non de Hannocourt. Le patronage de cette dernière paroisse avait appartenu à l'abbaye de Longeville (p. 57), à qui l'évêque Étienne confirme en 1121 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*) « conductum ecclesiæ de Hennacurt » ; c'est en 1494 que ce droit passa, d'abord partiellement peut-être, au comte de Salm et à ses successeurs dans la baronnie de Viviers (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*).

(2) Nous ne trouvons pas ce nom dans la liste des collations de Jallaucourt : mais le comte de Greische nommait à cette cure en 1763.

(3) Dès 1237, au jour de la Conversion de S[t] Paul, l'abbaye de S[te]-Glossinde recevait de Frédéric de Brisseio le patronage et ce qu'il avait dans les dîmes de Lemoncourt (pièce existant, ainsi que celle de 1255, aux Arch. dép., fonds de S[te]-Glossinde non encore classé).

(4) S[t]-Vincent avait des biens à Lymuncurt ou Lymucort dès la fin du XII[e] siècle (pièces de 1181 et 1192, parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*) ; il semble toutefois que cette abbaye n'acheta les dîmes de cette paroisse qu'en 1242 (Archives départ. H, 2214-2217).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Létricourt, *S^t Remy* ; Lorraine ; village à 7 lieues de Metz, 1 de Nomeny ; (bailliage de Nomeny). — Il y a (dans l'église paroissiale) une chapelle bénéficiale sous l'invocation de S^te Barbe ; elle a 100 l. de revenu.

Patron, Sa Majesté très-chrétienne. — Le patronage appartient au roi de France à cause de son duché de Lorraine : ce fut au même droit qu'en 1692, Louis XIV présenta un sujet pour desservir cette cure. Les ducs de Lorraine y ont toujours nommé depuis.

Décimateurs (1) : (les héritiers de M. Mahuet de Champey en sont seigneurs et décimateurs pour 1/3 dans la grosse dîme, les Antonistes de Pont-à-Mousson aussi pour 1/3, et le curé pour 1/3).

Communiants, 180. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 36 l. — Langue française.

Chapelle de S^te-Barbe. — Le marquis de Nomeny y a nommé en 1582 ; M. le comte de Honestein [Hunolstein] en 1687 à cause de son épouse Adélaïde, fille du comte Du Buchet, fondateur de ladite chapelle ; le curé de Létricourt y a nommé en 1781, à cause de la négligence du patron, selon le droit qui lui est accordé dans le titre de la fondation. Revenu, 100 l.

Leyr, (*S^t Hilaire*) (2) ; Lorraine ; village à 9 lieues 1/2 de Metz ; (bailliage de Nancy).

Patron, l'abbesse de S^te-Glossinde et le concours. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de S^te-Glossinde : Louis-le-Débonnaire lui confirma la possession de Leyr, de l'église et du don de la cure par lettres patentes de l'année 821. Louis de Germanie donna aussi [en 875] une charte en faveur de cette abbaye par laquelle on voit qu'elle jouissait de Leyr, de l'église et du patronage. Dans le dénombrement des biens de cette abbaye fait [en 962] par Thierry, évêque de Metz, on trouve qu'elle jouissait de Leyr, du patronage de l'église et de toutes les dîmes, excepté la part destinée au prêtre, sur laquelle il devait 8 sols à l'abbaye le jour de S^t-Remy. Elle jouit aujourd'hui des 3/4 des dîmes et le curé ne paie plus les 8 sols de redevance. Il est aussi fait mention de Leyr et du patronage de la cure dans la bulle qu'Innocent II donna, le 28 avril 1139, en confirmation des biens et privilèges de S^te-Glossinde (3) (Arch. de l'abbaye de S^te-Glossinde, liasse AA, n° 2). — Il y avait autrefois une chapelle sous l'invocation de S^t Hilaire, située hors du village et qui était mère-église : aujourd'hui le service n'y a plus lieu.

---

(1) Nous empruntons cette indication au msc 59 F. L'abbaye de S^t-Clément de Metz avait depuis 1210 certains biens à Létricourt, pour lesquels il y eut contestation avec M. de Mahuet (Arch. départ. H, 570) ; la part des Antonistes aux dîmes de Létricourt, Chenicourt et Aulnoy, leur venait d'une donation de leur commandeur Jacques Fières, en 1413 (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*).

(2) D. Tabouillot indique ici S^t Georges, et il est possible que ce saint fut le titulaire de l'église érigée dans le village, distincte de l'ancienne mère-église dont il est question plus loin ; mais la paroisse est toujours désignée sous le nom de S^t-Hilaire.

(3) On trouve parmi les preuves de l'*Hist. de Metz* une traduction française des documents cités ici pour 875, 962 et 1139.

Décimateurs : l'abbaye de S^te-Glossinde pour les 3/4 et le curé pour l'autre. Communiants, 360. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, 36 l. — Langue française.

Malacourt (Malaucourt), *Assomption de Notre-Dame;* France; village à 8 lieues de Metz, 1 de Delme; (châtellenie et bailliage de Vic).

Patron, le prieur de Silmont et le concours. — Les institutions de 1585 et toutes les suivantes prouvent que le prieur de Silmont a droit à ce patronage et qu'il en a constamment joui. Le concours a nommé à cette cure en 1740, et son pourvu a été institué, sans que qui que ce soit ait réclamé contre cette nomination.

Décimateurs, ... (1). — Communiants, 160. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Manhoué, *S^t Georges;* (Lorraine); village à 9 lieues de Metz et 2 de Château-Salins; (bailliage de Château-Salins).

Annexe : ABONCOURT, *S^t Pierre :* il y a un vicaire résident.

Patron, la cathédrale de Metz et celle de Nancy alternativement (2), et le concours. — Monseigneur a nommé à cette cure, en vertu d'un indult, le 3 déc. 1635 et le 19 janv. 1636. Le chapitre de la cathédrale de Metz et celui de Nancy jouissent alternativement du droit de nommer à cette cure, lorsqu'elle vient à vaquer dans les mois non réservés au S^t-Siège.

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, 147. — Langue française.

Moivron, *S^t Gorgon* (3); France; village à 3 lieues de Dieulouard, 2 de Nomeny, 5 de Vic et 8 de Metz; il ressortit au bailliage de Metz et à la subdélégation de Vic.

Annexes : JEANDELAINCOURT, 1/4 de lieue; église, *S^te-Lucie*: le curé y bine. — RUPT, hameau, à 200 pas; (Lorraine; de la paroisse de Moivron et à l'alternative de celle de Villers-lès-Moivron).

Patron, l'abbé de Gorze et le concours. — Louis de Germanie usurpa sur l'abbaye de Gorze la ville de Moivron; mais, sur les représentations que lui firent l'abbé et les religieux, que les biens qui leur restaient, n'étaient pas suffisants pour leur nourriture et entretien, il la leur rendit, ainsi que l'église du même lieu, terres et tout ce qui en dépendait, avec la liberté d'en disposer comme bon leur semblerait :

---

(1) Citons, plutôt pour l'intérêt d'une identification, un passage de la charte d'Étienne de Bar, confirmant en 1130 les biens de l'abbaye de S^t-Clément de Metz (preuves de l'*Hist. de Metz*) : « apud Anwiricurtem alodium cum ecclesiolâ quam Warnerus et Drogo beato Clementi dederunt; decimam etiam apud Malaudicurtem, quam Wido vestræ ecclesiæ contulit. » Qu'il s'agisse ici de Malaucourt, cela est certain (Arch. départ. H, 582) : mais le nom précédent, Auwereicort au XIV^e siècle, ne désigne-t-il pas Oriocourt ou l'une des annexes disparues de Craincourt (p. 522, n. 4)?

(2) Aux droits du prieuré de Salonne (p. 57), qui possédait Aboncourt depuis le XII^e siècle en moins (bulle de Pascal II en 1106, parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*).

(3) D. Tabouillot écrit par une confusion assez fréquente : S^t Georges; mais comment une possession, qu'on faisait remonter au fondateur même de Gorze (donation de 757, dans les preuves de l'*Hist. de Metz*), n'aurait-elle pas été consacrée au patron de l'abbaye? Pourquoi D. Tabouillot ne remonte-t-il pas jusqu'à cette date de 757

l'acte dressé à ce sujet est de l'an 876. L'empereur Charles-le-Gros confirma cette restitution et fit défense à tous rois et évêques de jamais troubler l'abbaye de Gorze dans cette possession, sous peine d'encourir la colère de Dieu et de payer une amende de 10 livres d'or : l'empereur signa de sa propre main et scella de son sceau la charte qu'il fit expédier à cette occasion, le 17 mai 882. Wigeric, abbé de Gorze, céda à ses religieux la terre et l'église de Moivron, avec leurs dépendances, par un acte passé à Verdun l'an 914 : cette donation fut confirmée par Robert, évêque de Metz (1).

Décimateurs, ... — Communiants, 280. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Morville (Morville-de-Gorze), *S^t Gorgon ;* France ; village situé à gauche de la route de Metz à Strasbourg, à 1 lieue 1/2 de Château-Salins, 3/4 de Vic et 9 1/2 de Metz ; bailliage de Metz et subdélégation de Vic.

Patron, l'abbé de Gorze et le concours (2). — Le concours a nommé à cette cure le 30 oct. 1709 et le 4 sept. 1748 : le prince de Furstenberg y a nommé, en qualité d'abbé de Gorze, le 15 mai 1682.

Décimateurs, ... — Communiants, 130. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Salonne, *S^t Privat ;* Lorraine ; village à 1 lieue de Château-Salins (3), 11 de Metz ; (bailliage de Château-Salins).

Patron, la primatiale de Nancy. — Le prieur de Salonne a nommé à cette cure en 1575 (4) et toutes les fois qu'elle a vaqué depuis. Le chapitre de la cathédrale de Nancy jouit aujourd'hui de ce patronage, aux droits du prieuré de Salone, qui a été réuni à sa mense, avec ses biens et privilèges.

Décimateurs, ... — Communiants, 145. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Tincry, *S^t Médard ;* Lorraine ; village à 1/2 lieue de Delme, 2 lieues de Château-Salins, 6 1/2 de Metz ; bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy.

---

(1) Toutes ces pièces sont parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, et désignent Moivron toujours par le nom « Mons Viro ». L'abbaye de Gorze y prenait 2/3 des dimes et le curé 1/3.

(2) Morville-lès-Vic ne paraît pas dans nos plus anciens pouillés, et ne marque pas dans les documents de l'abbaye de Gorze avant certaines difficultés suscitées par la fondation de l'abbaye de Salival. (Comp. Hugo, *Annal. Præmonstr.*, II, preuves de 1180 et 1197 ; Arch. départ. H, 883.)

(3) On a vu que Château-Salins n'était jusqu'en 1715 qu'une annexe alternative de Salonne et d'Amelécourt ; comme cette ville ne datait que du XIV^e siècle, il y avait auparavant sur son emplacement deux hameaux appelés la Haute et la Basse Courcelle, dépendant du prieuré de Salonne et ayant une église, « Curcellæ cum appenditiis et ecclesia » (bulle de 1106, dans les preuves de l'*Hist. de Lorr.*).

(4) Ces institutions tranchent une question sur laquelle hésitait encore M. Pierson (cité p. 306, n. 2) : la paroisse y est dite « située dans la partie gauche de l'église du prieuré » ; mais on y commet sans doute une erreur en la disant placée sous l'invocation de S^t Benoît, quand partout ailleurs S^t Privat en est dit le patron. — En 1745 l'évêché de Metz essaya de soumettre cette cure au concours, mais un appel à Trèves fit reconnaître le droit qu'avait la primatiale de nommer en tout temps.

Annexes : Prévocourt, 1/4 de lieue; chapelle (1). — Viviers, prieuré (2). — Ménil (Menils), ferme. — St-Claude, chapelle.

Cure régulière. Patron, les chanoines réguliers de Viviers. — Les barons de Viviers jouissaient autrefois du patronage de cette cure (3) : François de Lorraine, baron de Viviers, y nomma en 1670 à cause de cette baronnie. M. de Coislin, évêque de Metz, unit la cure de Tincry au prieuré de Viviers, le 10 oct. 1707, et c'est en vertu de cette union que le prieur de Viviers y nomme en tout temps.

Décimateurs : les chanoines réguliers de Viviers, les Bénédictins de St-Arnould et les seigneurs du lieu.

Communiants, 350. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 22 l. — Langue française.

Viviers. *Chapelle de Ste-Marie-Magdeleine*, fondée dans le château. — 1690, *jure devoluto ob negligentiam patroni ;* on n'y a pas institué depuis (4).

Vic, *St Marien ;* France ; petite ville traversée par la rivière de Seille et par la route de Metz en Alsace, à 1 lieue de Château-Salins et de Marsal, 4 1/2 de Lunéville, 5 1/2 de Nancy et de Metz. — Cette ville était autrefois le siège et la

(1) Les habitants de Prévocourt demandèrent en 1737 un vicaire résident, mais l'affaire traîna en longueur, et s'ils obtinrent une certaine indépendance vis-à-vis de l'église de Tincry, ils n'eurent qu'un administrateur en la personne d'un religieux de Viviers. La cense de Ménil faisait communauté avec Prévocourt, et nous pensons qu'il faut rapporter encore à ce village la mention d'une chapelle de St-Claude, mais en corrigeant ce nom en celui de Ste-Claire, chapelle érigée auprès d'une source qu'on croyait miraculeuse (Lepage, *Statistique de la Meurthe*, II, 476) ; pourtant il sera question plus loin d'une église à l'ancien village de Ménil : une chapelle de St-Claude serait-elle restée, avec la ferme, pour garder le souvenir de ce village ?

(2) Il a été question du prieuré p. 308 et 318 ; mais l'acte de fondation du duc François II (7 oct. 1626) faillit changer l'organisation de la paroisse. Non-seulement il incorporait au prieuré, dédié à Notre-Dame de Gloire, la cure de Tincry, mais encore la cure nouvelle à ériger en faveur des habitants de Viviers et qui serait sous le vocable de l'Assomption, desservie à un autel de l'église du prieuré par l'un de ses religieux. Malgré l'approbation de ce plan par l'évêque de Madaure en 1630, rien ne s'exécuta d'abord : ce n'est qu'en 1707 que la cure de Tincry fut unie au prieuré avec le consentement de la princesse de Lillebonne ; en 1722 on agita de nouveau l'érection d'une cure à Viviers, on y revint en 1766, mais sans autre résultat que la constitution d'un espèce de vicariat confié à l'un des religieux. Le village comptait alors 52 familles, qui évidemment ne sont pas comprises dans le chiffre des communiants indiqué par D. Tabouillot. La chapelle du château, reconstruite en 1762, fut dédiée à la Ste Vierge et à St Charles.

(3) Ce n'est pas ce qu'on trouve plus haut p. 57 et 96 ; mais l'histoire ancienne de ce patronage n'est pas très claire : d'après le pouillé du XVIe siècle, il n'aurait pas été compris dans l'échange fait en 1350 entre l'abbaye de St-Maximin de Trèves et celle de St-Arnould de Metz (*Hist. de Metz*, t. III, pr. p. 86 note) ; pourtant le msc 59 B dit le contraire, en renvoyant au cartulaire de St-Arnould, et les pièces en question existent encore aux archives départ. H, 119 (copies au msc 60, p. 149). On y voit qu'en 1301 l'évêque Gérard eut à trancher en appel contre une sentence de l'archidiacre une contestation pour la possession de la cure entre deux prétendants, nommés l'un par l'abbé de St-Arnould « tam ex sui ipsius jure et potestate quam ex abbatis Sti Maximini vicibus et potestate sibi commissis », l'autre « a Theobaldo dicto de Tinkerey armigero » : ce dernier fut évincé. Puis en 1350, dans l'échange indiqué plus haut, l'abbé de St-Maximin cédait les grosses et menues dîmes, domaine temporel... qu'il avait « in villis de Tinkerey et de Menis et de Prevoncourt... cum jure patronatus ecclesiarum de Tinkerey et de Menis », ce qui fut ratifié par l'archevêque de Trèves et par l'évêque de Metz. De plus l'abbaye de Mettlach avait une part aussi dans ce droit de patronage : « in Tinkaracha habemus quartam partem ecclesiæ » (Lager, *Urkundliche Geschichte der Abtei Mettlach*, p. 175), et prétendit encore en 1669 nommer à la cure.

(4) Les revenus de cette chapelle, érigée en 1494, devaient être unis au prieuré, d'après l'acte de fondation de celui-ci : les institutions de 1690 étaient-elles bien sérieuses ?

capitale du temporel de l'évêché de Metz ; elle est aujourd'hui le chef-lieu d'un bailliage seigneurial de cet évêché, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'une subdélégation et d'un bureau de recette des finances.

Annexe : La Grange-Fouquet, cense (1).

Patron, l'abbé de Gorze et le concours. — Le Roi Pépin donna aux religieux de Gorze [en 763] le parvis de l'église de Vic, le cimetière situé dans la partie la plus basse de la ville, avec une place pour y faire leur sel. L'empereur Otton I les confirma dans la possession de l'église de Vic, par une charte de l'an 936 et par une autre de l'an 943. Adalbéron, évêque de Metz, les avait déjà confirmés dans la jouissance de cette cure et de ses dépendances, par une charte de l'an 933. Adrien IV le fit par une bulle de 1156 (2). On voit par une bulle, que donna le pape Luce (vers) l'an 1182 (dans la ville de Vérone) en faveur de cette abbaye, qu'elle possédait non seulement l'église de Vic, mais qu'elle avait encore dans cette ville onze places à faire du sel, exemptes de cens et de redevances quelconques. Le pape Honorius confirma aussi l'abbaye de Gorze dans le droit de nommer à la cure de Vic, par une bulle du 30 oct. 1220.

Il y a deux vicaires, l'un fondé sur 113 paires de quartes, l'autre est à la charge de l'abbé de Gorze. — Outre l'église paroissiale, il y a dans cette ville une collégiale [p. 264], des Cordeliers [p. 318], des Carmes déchaussés [*ibid.*], des Capucins [p. 321], des Prêcheresses [p. 327], des religieuses de la Congrégation [p. 326], un prieuré dépendant de l'abbaye de Senones [p. 308], un hôpital et un collège (3).

Il y a aussi 6 chapelles bénéficiales, sous l'invocation de Notre-Dame de Bon-

---

(1) Bâtie sur la fin du XVI[e] siècle, et dont le nom rappelle le s[r] Fouquet de la Route, commandant de Marsal (*Hist. de Metz*, t. II, p. 127). Il y eut encore dans le voisinage de Vic quelques dépendances intéressantes pour la piété, oratoires et ermitages, dont les documents nous attestent l'existence successive, mais non la durée ni l'emplacement précis : ainsi Notre-Dame d'Ally, la chapelle de la Croix-au-Pré, l'ermitage S[t]-Urbain, dont la chapelle était interdite lors de la visite de 1736. (Lepage, *Les Communes de la Meurthe.*)

(2) D. Calmet a publié, parmi les preuves de son *Hist. de Lorr.*, les documents de 763 et 933 ; la bulle de 1156 n'est que dans la seconde édition de son ouvrage. La charte de 936 est parmi les preuves de l'*Hist. de Metz* ; les bulles de 1182 et 1220 (ou 1219) se trouvent au msc 77. Il serait mieux de rapporter la donation de 763 à l'évêque Chrodegang et à l'année 754, et de lire, non pas « atria, le cimetière », mais « arria (ailleurs officinam) cum sessu suo ». Dans ces documents Vic se trouve désigné par les noms de Subterior Vicus, Bodesius Vicus, ou simplement Vicus, qui toutefois ne laissent place à aucune hésitation, lorsque le nom de S[t] Marien s'y trouve joint ; de plus on y mentionne parfois, comme dépendance de Vic, l'ancienne localité de Boncourt, que cette dépendance même empêche de confondre avec Bioncourt : « ecclesiam S[ti] Mariani in Subteriori Vico sitam, cum cappella in Bioniscurte, et omnia quæ ad prædictam ecclesiam aspiciunt. » Le terrier général de l'abbaye de Gorze (Arch. dép. H, 759), en décrivant le ban de Boncourt-lez-Vic, ajoute : « lequel lieu de Boncourt a été anciennement détruit par les guerres, et il n'y a plus actuellement [1749] aucune habitation, mais seulement de vieilles mazures et anciens vestiges d'église, château et maisons totalement en ruine. » Deux titres (n[os] 172 et 211) du cartulaire de Gorze parlent aussi vers 1160 d'une chapelle, « capella S[ti] Stephani, que infra parrochiam burgi qui Vicus dicitur, sita est », et qui est peut-être le point de départ de la collégiale de Vic (p. 264, n. 3).

(3) L'hôpital et le collège étaient aussi à citer ici, puisque « l'hôpital bourgeois est desservi par des Sœurs de la Charité ; il y a encore un collège régi par trois prêtres séculiers » (Stemer, *Traité du département de Metz*, p. 125). Ce collège, qui reçut des lettres-patentes de Louis XV en date du 14 juil. 1747, n'avait consisté d'abord qu'en quelques classes tenues par les vicaires. Le premier vicariat avait été fondé par le testament du curé Poirot en 1680.

Secours, qui a 240 l. de revenu, de S[t] Jean, de S[t] Claude, de S[t] Nicolas, de S[t] Martin et de S[te] Marie-Magdeleine.

Décimateurs, ... — Communiants, 1800. — Revenu du curé, 2000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S[t]-Jean-Baptiste. — 1652, ..., les Auburtins, seigneurs de Juvrecourt, Bathelémont, etc., *ratione fundationis;* 1752, 1765, M[rs] Cueuillet, seigneurs de Ferrières et d'Arraye. Revenu, 24 paires de quartes.

Chapelle de S[t]-Claude. — 1587, ..., 1760, le curé *ratione sui rectoratus.* Le s[r] Doyen, chanoine de Vic, a déclaré qu'il n'y avait aucun titre de la fondation de cette chapelle, que ses charges sont 3 messes par an, et ses revenus 6 fauchées de pré (1760).

Chapelle de S[t]-Nicolas. — 1663, le curé. On n'y a pas institué depuis (1).

Chapelle de Notre-Dame (2). — 1580, le curé; 1678. Revenu, 240 l.

Chapelle de S[t]-Martin. — 1588, 1611, le curé.

Chapelle de S[te]-Marie-Magdeleine. — 1620.

Villers-lès-Moivron, *S[t] Gengoulph;* Lorraine; village à 1 lieue à gauche de la Seille, 2 lieues 1/2 de Nancy et 4 de Pont-à-Mousson; bailliage et cour souveraine de Nancy.

Annexes : Rupt, d'année en année avec Moivron. — Bratte, 3/4 de lieue; (chapelle desservie) (3), *S[t] Nabor.*

Patron, l'abbesse de S[te]-Glossinde. — L'abbaye de S[te]-Glossinde nomme à la cure de Villers-lès-Moivron. Elle est en possession de Villers dès le commencement du IX[e] siècle, puisqu'il se trouve dans le dénombrement que Louis-le-Débonnaire a fait des biens de cette abbaye, dans les lettres patentes qu'il fit expédier en sa faveur l'an 821. Louis de Germanie lui en confirma la jouissance le 25 nov. 875. Il est étonnant que Thierry, évêque de Metz, ait oublié de mettre Villers au nombre des biens possédés par l'abbaye de S[te]-Glossinde, dans la charte qu'il fit expédier le 1[er] févr. 962, pour les lui confirmer. Preuve qu'elle ne s'en était pas dessaisie pour lors, c'est qu'Innocent II en fait mention dans la bulle qu'il donna en faveur de cette abbaye le 28 avril 1139 (4). Ferry, duc de Lorraine, donna à l'abbaye de S[te]-Glossinde tout ce qu'il possédait à Villers-lès-Moivron, en pain, avoine, poules et deniers, par un acte de l'an 1260. (Arch. de l'abbaye de S[te]-Glossinde, n° 1, liasse D.)

Décimateurs, ... — Communiants, 62. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) Cette mention est écrite à la marge, de façon à s'appliquer aux trois chapelles suivantes comme à celle-ci.

(2) Dite aussi : la chapelle matutinale de Notre-Dame de Bon-Secours, située au chœur de l'église paroissiale (à gauche du maître-autel), et fondée par M[rs] d'Hoffelize (Arch. départ. H, 975).

(3) Bratte avait eu un vicaire résident; mais à la fin du XVIII[e] siècle, le curé y binait simplement.

(4) Le diplôme de 875 et la bulle de 1139 sont parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*; mais on désirerait, pour une identification certaine, plus que ce nom si commun de Villers. L'abbaye de Gorze avait une part prépondérante dans les dîmes de Rupt, et elle partageait celles de Bratte avec la primatiale de Nancy, qui succédait à l'abbaye de Longeville (échange de 1331; v. p. 524, n. 2).

ARCHIPRÊTRÉ DE NOMENY

Abocourt, *Nativité de Notre-Dame ;* Lorraine ; village situé à gauche de la Seille, à 3/4 de lieue de Nomeny et 5 lieues de Metz (1).

Patron, Sa Majesté. — Le pouillé de 1546 attribue le patronage de cette cure à la collégiale de Fénétrange, et l'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale des institutions données pour cette cure en 1588, sur la nomination du chapitre de Fénétrange. Ce fut la dernière fois que ces chanoines jouirent du patronage d'Abocourt, les Luthériens les ayant chassés vers ce même temps de la ville de Fénétrange, après s'être emparés de leurs biens et privilèges. Depuis cette époque, les ducs de Lorraine (en qualité de marquis de Nomeny) ont nommé à la cure d'Abocourt, et c'est aux droits de ces princes que Sa Majesté y nomme aujourd'hui (2).

Décimateurs : le Roi pour les 2/3 et le curé pour l'autre (3), excepté un canton (la Vanelle) dont toute la dîme appartient à la cathédrale de Metz.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 4 l. — Langue française.

Chapelle de S^te-Catherine, située dans l'église paroissiale (4). — Les institutions de 1619 ont été données sur la nomination du curé, à qui le patronage est dit appartenir.

Alémont, *S^t Brice* (5) ; France ; village situé sur une hauteur, à gauche de la Seille, à 1 lieue de Nomeny et 4 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

---

(1) Durival indique parmi les communautés du bailliage de Nomeny, « Abocourt, tant le grand ban que celui de Chatemagne » ; plus anciennement, on distinguait là deux communautés : celle du grand ban relevait du bailliage de Nomeny, mais les habitants du ban de Chatemagne dépendaient de la prévoté d'Amance, bailliage de Nancy (1711). Les pouillés ne font aucune mention de la métairie de Vitrimont ou Vintremont, dont le nom peut être facilement l'objet d'une confusion (p. 97, n. 5).

(2) Le droit de patronage avait appartenu d'abord à l'abbaye de Neuviller en Alsace (p. 58 et 97), et cela depuis le XII^e siècle au moins (bulles d'Alexandre III, 1178, et d'Honorius III, 1217 ; comp. Arch. départ. G, 284 et 286). D'après D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, t. I, p. 450, les chanoines de Fénétrange l'auraient vendu en 1560 au duc de Vaudémont : pourtant les institutions de 1588 sont encore données sur la présentation de ce chapitre, mais « transféré à Donneley », ce que D. Tabouillot semble oublier ici, et de plus ces institutions sont répétées en 1591 sur la présentation du marquis de Nomeny, d'où l'on peut croire que la présentation de 1588 n'avait pas eu un plein effet.

(3) Le curé avait bien 1/3 des grosses et menues dîmes, avec les novales, 1/6 de la dîme du ban de Lexieul à Létricourt, et un bouvrot assez considérable ; mais les 2/3 des dîmes se partageaient, en 1711, entre le duc, qui levait les grosses dîmes, et le seigneur du ban de Chatemagne qui levait les menues dîmes.

(4) Fondée le 11 avril 1543, par un curé d'Abaucourt, Didier Janjan, dont l'épitaphe rappelait les charges de la chapelle, deux messes par semaine. Il est probable que ce bénéfice avait été uni à la cure, car non-seulement le curé en acquittait les charges, mais encore il logeait dans une maison dépendant de la chapelle.

(5) D. Tabouillot méconnaît le nom réel du titulaire d'Alémont : S. Prict, Prix, Prey ou Project (ecclesiam S^ti Preiecti, Projecti) ; voir p. 370, n. 3 la confusion à laquelle ce nom peut donner lieu.

Annexes (1) : PAGNY (Pagny-lès-Goin), 1/2 lieue; 180 communiants; église, *S^t Clément*, évêque (de Metz). — VIGNY, 1/4 de lieue; 150 communiants; *S^t Germain*, évêque : vicaire résident.

(Patron, l'abbé de S^t-Clément). — Bertram, évêque de Metz, unit cette cure, avec toutes ses dépendances, à l'abbaye de S^t-Clément : cette union, faite du consentement du princier et de l'archidiacre de Metz, fut confirmée par le pape Célestin III, le 8 déc. 1194, par Innocent III, le 4 juin 1201, et par Jean, archevêque de Trèves, l'an 1194 : les bulles des Souverains Pontifes font défense de s'opposer à cette union, sous peine d'encourir l'indignation des Apôtres S^t Pierre et S^t Paul. L'archevêque Jean assure, dans la charte qu'il fit expédier à ce sujet, que l'abbaye de S^t-Clément possédait depuis longtemps le patronage de la cure d'Alémont, et qu'en vertu de l'union qui venait d'être faite, l'abbé devait être regardé comme son fondateur et son pasteur, et qu'il devait, ainsi que ses successeurs, jouir à perpétuité du droit pastoral et fournir à l'entretien des frères avec le revenu de ces églises (2) (Arch. de S^t-Clément).

Décimateurs : l'abbé de S^t-Clément pour la totalité des grosses dîmes, sur quoi il est obligé de donner au curé 46 quartes de blé et 23 d'avoine; le curé perçoit en outre la totalité des menues dîmes et les novales (3).

Communiants, 50. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 7 l. — Langue française.

Bouxières-sous-Froidmont (Boussières), *Nativité de Notre-Dame*; France; village à 1 lieue de Pont-à-Mousson, 4 3/4 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions. — La mère-église étant située sur le haut de la montagne de Froidmont, on a bâti une chapelle (*S^t Michel*) au milieu du village, dans laquelle on fait ordinairement le service (4).

Annexe : LA VANOUE, cense (aux Antonistes de Metz).

Patron, l'abbé de S^t-Arnould. — La reine Hildegarde donna, du consentement et par le conseil de Charlemagne, son époux, la terre de Bouxières avec toutes ses dépendances en terres, maisons, etc., ainsi que l'église du dit lieu, à l'abbaye de

---

(1) Le curé résidait à Pagny et binait alternativement dans l'une et l'autre annexe; afin d'assurer à celles-ci un service plus complet, on établit un vicaire dans la paroisse (19 févr. 1700) : il fallut une sentence du bailliage et un arrêt du Parlement (5 sept. 1702) pour contraindre le décimateur à lui payer une pension de 150 l., plus 33 l. pour la binaison. Pour un moment il y eut même un second vicaire, puis un projet de transférer la mère-église à Pagny, et plus d'une fois l'on vit se renouveler les difficultés financières.

(2) Voir le sens de ce pluriel p. 370, n. 3; dès 1139 (preuves de l'*Hist. de Metz*; Arch. dép. H, 496) on trouve mentionnées à la fois, comme appartenant à l'abbaye de S^t-Clément, « ecclesias sanctorum Privati atque Projecti ».

(3) Le curé tirait aussi 4 sols 1/2 par ménage tant dans Pagny que Vigny « pour droit ancien que l'on nomme chantuaire » et le décimateur lui devait 24 pots de vin par année au temps de Pâques (1711) : c'est qu'il n'avait pas seulement les 50 communiants d'Alémont qu'inscrit D. Taboüillot, mais au moins 250; le vicaire comptait à Vigny seul 160 communiants et une famille juive, en 1752 : il y avait eu, lors de l'établissement du vicariat en 1700, 8 familles de religionnaires.

(4) Cette phrase contient un anachronisme : l'église de la montagne fut interdite en 1747 et démolie peu après; on agrandit alors l'église du village, où l'on transféra le titre de mère-église. Voir une notice historique par M. l'abbé Juste, *Notre-Dame de Froidmont et Bouxières en l'ancien Pays messin*, Nancy, 1894.

S[t]-Arnould, avec défense à l'abbé et aux religieux de la donner à des séculiers à titre de bénéfice ou de précaire, ou de l'employer à des usages mondains : la charte de cette donation, dont l'original est à S[t]-Arnould (Cartul., p. 8), fut scellée et signée de la main de l'empereur le 3 des ides de mars 783. Cette donation fut confirmée par Léon IX, l'an 1049; par l'empereur Henri IV, en 1115; par Callixte II, en 1123; par Innocent II, en 1139; par Alexandre III, en 1179; par Célestin III, en 1196, et par Clément V, en 1311 (1).

Décimateurs : l'abbé de S[t]-Arnould pour les 3/4 et le curé pour le reste (2).

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Buchy, *S[t] Pierre*, apôtre; France; village situé près de Solgne, à 3 lieues 1/2 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe : Le Cheval-Blanc.

Patron, le seigneur du lieu. — Les institutions de 1622 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des seigneurs temporels de Buchy.

Décimateur : le seigneur du lieu.

Communiants, 50. — Revenu du curé, 600 l. (3); fabrique, 33 l., un jour de terre et 2 fauchées de pré. — Langue française.

Cheminot, *S[t] Maurice*; France; village situé près de la Seille, à 1 lieue de Pont-à-Mousson et 4 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Éply, 1 lieue; 180 communiants; *S[t] Christophe* : vicaire résident (4). — Longeville-lès-Cheminot, 1/4 de lieue; 100 communiants; chapelle, *S[t] Pierre*. — Pray (Praye), cense (aux Antonistes de Metz).

Patron, l'abbé de S[t]-Arnould. — L'empereur Charlemagne donna, le 1[er] mai de l'an 783, aux abbé et religieux de S[t]-Arnould, l'église et la ville de Cheminot, avec ses dépendances en prés, champs, vignes, bois, eaux, pâturages, à la charge de la part desdits religieux, de mettre une bougie (5) allumée nuit et jour sur le tombeau de la reine Hildegarde, son épouse. Cette donation fut confirmée par

---

(1) Les documents de 783, 1049 et 1192 (non pas 1195) se trouvent imprimés dans Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, ou parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* ou de l'*Hist. de Metz*; ces textes et les bulles de 1123 et 1139 ont été publiés à nouveau et étudiés spécialement par le D[r] Wolfram (voir p. 271, n. 3).

(2) Le curé avait, outre ce 1/4 des grosses et menues dîmes, toute la dîme du foin et les novales, 3 jours de terre à la saison, 4 journaux de vigne et 2 journaux 1/2 de pré.

(3) Le msc 59 L, d'accord avec une visite de 1752, porte seulement 400 l.; en 1711, le curé n'avait que la portion congrue. Mais en 1752, on indique 62 communiants.

(4) L'établissement de ce vicariat est du 23 sept. 1676; en 1752, on compte à Éply 225 communiants et 310 dans le reste de la paroisse. Longeville faillit avoir un service régulier dès 1632, grâce à la fondation par M. de Craste, mort lieutenant général des armées du Roi, d'une chapelle comportant la messe dimanches et fêtes (Arch. dép. H, 23); mais les revenus de cette chapelle étaient mal assurés.

(5) Singulière traduction de « luminaria » : l'*Hist. de Metz*, t. I, p. 520 entend ce mot de lampes et rappelle de quel luminaire grandiose certaines églises disposaient à cette époque. Le diplôme de Charlemagne est imprimé dans Meurisse et à la suite de l'*Hist. de Lorr.* : voir plus haut à l'article Bouxières les dates et références des documents cités ici en un premier groupe. Le msc 59 B mentionne un second acte du pape Célestin III : 13 juil. 1194. Confirmation du rachat des dîmes de Cheminot et du pré Monterieux.

Léon IX, par l'empereur Hénri IV, par Callixte II, Innocent II, Alexandre III et Célestin III. Conrad, évêque de Metz, unit l'église de Cheminot à celle de S^t-Arnould par une charte de l'an 1214 [*Hist. de Metz*, t. II, p. 414] : ce prélat, de l'avis de l'archidiacre et du consentement des religieux de S^t-Arnould, ordonna que le vicaire qui desservirait l'église de Cheminot, aurait pour revenu le tiers de toutes les oblations, aumônes, anniversaires et trentaines, avec tous les pains qu'on offrirait à l'autel, la moitié d'un muid de blé, autant de seigle, tous les deniers de visites, baptêmes et confessions. Erfo, archidiacre de Metz, confirma cette union la même année (1). Conrad, évêque de Metz, et son chapitre (1221), les papes Honoré III (1226 et 1227), Clément V (1311), et l'empereur Charles IV (1356) l'ont aussi confirmée depuis.

Décimateurs : l'abbé de S^t-Arnould a les grosses et menues dîmes de toute la paroisse, sur quoi il donne au curé 40 quartes de blé et 20 d'avoine, 22 hottes de vin, 2 voitures de foin et une de paille (2). Les novales appartiennent aussi au curé.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, 30 l. — Langue française.

Chapelle du Rosaire, à la collation de l'archiprêtre de Nomény ; revenu, 250 l. — Les institutions de 1652 ont été données sur la nomination de l'abbé de S^t-Arnould ; l'archiprêtre de Nomeny y a constamment nommé depuis 1664 *ratione fundationis*.

Chérisey (Cherizey), *S^t Barthélemy* ; France ; village à 1 lieue de Goin et 3 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions (3).

Annexe : Pluche, (cense ; chapelle) (4).

Patron, l'abbé de S^t-Symphorien. — Cette église a été érigée en cure le 28 févr. 1750 ; c'était auparavant une dépendance de celle de Liéhon, dont le patronage fut

---

(1) Avant cette union, l'évêque Bertram était à deux reprises (1185 et 1208) intervenu pour fixer les revenus de la cure de Cheminot (Arch. dép. H, 1 et 43). Malgré l'acte de 1214, confirmé déjà par le pape Honorius en 1217 et 1220, l'évêque Conrad réitéra l'union de Cheminot à l'abbaye dans un acte commun aux cures de Rémilly et de Marieulles (*ibid.* H, 231), ce que le même pape confirma en 1227 : il reste toutefois plus d'un rapprochement à faire pour juxtaposer exactement toutes ces dates. Voir, au point de vue archéologique, la *Notice sur Cheminot* par M. Maguin, dans les *Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle*, 1860, avec les dessins insérés aux *Bulletins* de la même Société, t. III ; mais on peut ne pas croire aux trois couvents qui auraient existé à Cheminot : il suffit que les Minimes et les Trinitaires de Metz y aient eu, à côté de S^t-Arnould, des terres ou une métairie (Arch. dép. H, 3757 et 3797). De même lorsqu'il est dit de la cure (1698) « cy-devant prioré de l'ordre de S. Benoit », il n'y a qu'à se rappeler la déception du collecteur du XIV^e siècle (p. 11, n. 5).

(2) Cet arrangement était-il encore en vigueur ? En 1711, il est dit que le curé avait cela « du passé... ; mais depuis qu'il a un vicaire à son annexe d'Eply, il a sa pension congrue, et le vicaire la sienne » ; on précise aussi alors que les grosses dîmes de Longeville sont aux religieux de S^t-Arnould et de S^te-Barbe (cfr Arch. dép. H, 265), l'abbé n'ayant que les menues dîmes de ce village.

(3) Le village était mi-partie France et Lorraine (bailliage de Pont-à-Mousson) : la partie française renfermait l'église et le presbytère, mais ressortissait elle-même aux deux bailliages de Metz et de Vic, selon l'ancienne division entre Pays Messin et Évêché.

(4) La seigneurie de Pluche appartenait au chapitre de la cathédrale, qui en confiait la jouissance sous forme de trescens à quelqu'un de ses membres (Arch. dép. G, 738) ; la chapelle avait pour patron *la S^te Famille*. Le moulin de Grève, qui faisait partie du même corps de biens, relevait de la paroisse de Pontoy (p. 366, n. 6).

donné à l'abbaye de St-Symphorien, en 1266, par Guillaume, évêque de Metz (1).

Décimateurs,... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Du Hautois ou **Clémery** (2), *St Loup*, évêque de Troyes; Lorraine; village près de Nomeny, à 5 lieues 1/2 de Metz; bailliage de Pont-à-Mousson, cour souveraine de Nancy.

Annexes (3) : MANONCOURT, 1/2 lieue; église, *St Étienne* : vicaire résident. — DUHAUTDAN (4).

Patron, l'abbé de St-Symphorien. — Conrad, évêque de Metz, incorpora, le 21 sept. 1223, la cure de Clémery, avec ses revenus et dépendances, en l'abbaye de St-Symphorien, qui en avait le patronage depuis bien des siècles. Erfo, archidiacre de Metz, et Thierry, archevêque de Trèves, consentirent à cette union par des chartes également datées du 21 sept. 1223; elle fut confirmée par une bulle d'Honoré III, en date du 21 mai 1224 (5). La portion qu'assigna l'évêque Conrad au vicaire qui desservirait cette église, consistait dans la moitié des offrandes, aumônes, anniversaires et trentièmes, avec un muid de vin et tous les deniers provenant des visites, baptêmes et confessions. (Arch. de l'abbaye de St-Symphorien. — Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 441.)

Décimateurs : les Mrs du Hautois sont seuls décimateurs et paient pension au curé. La cathédrale de Metz a les 2/3 de celles de Manoncourt, et le marquis du Hautois 1/3 (6).

---

(1) Au lieu de cela, D. Tabouillot aurait mieux fait de nous dire si Chérisey, avec son église consacrée en 1143 (*Bull. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle*, II, p. 44), formait primitivement une paroisse distincte, dont l'union avec Liéhon « ne daterait que du XIIIe ou XIVe siècle, faite par Louis, évêque de Metz, confirmée par Clément V en 1312 » : ce sont les paroles du curé de Liéhon dans l'enquête de 1749, où il y a erreur évidente sur le nom de l'évêque, mais qui énoncent sans doute un fait réel. On a dit que cette paroisse primitive à Chérisey aurait été de la collation de l'abbesse de Ste-Glossinde : de fait cette abbaye avait des biens et un ban spécial à Chérisey jusqu'en 1630, mais les documents très anciens attestant l'existence de ces biens (875, 1139 dans les preuves de l'*Hist. de Metz*) ne parlent pas de la cure, et les dimes appartenaient entièrement aux abbé et religieux de St-Symphorien.

(2) On érigea, le 26 mars 1728, en faveur de Gaston Jean-Baptiste comte du Hautoy, un marquisat, dont le siège fixé d'abord à Belleau fut transféré en 1760 au village de Clémery qui en prit le nom; par suite on détacha ce village du bailliage de Nomeny pour le réunir à celui de Pont-à-Mousson, auquel on enlevait en échange le village de Manoncourt.

(3) Si D. Tabouillot ne voulait pas mentionner les deux parties dont se composait le village de Clémery, dites le Hameau (où se trouvait l'église) et la Haute-Vue, il aurait dû citer BÉGNICOURT, qui est toujours cité comme une dépendance, puis, comme dépendance de Manoncourt, BRIONNE, chapelle (*Notre-Dame*) et ermitage, appartenant au chapitre de Notre-Dame-la-Ronde (Arch. dép. G, 557). Comme tant d'autres annexes, Manoncourt avait des prétentions d'indépendance et cherchait à les étayer d'un titre ancien (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*); on trouve même sous ce nom des institutions données en 1694 sur la présentation du chapitre de la cathédrale, mais on ne voit point de suite à ces prétentions.

(4) Ce mot nous paraît une cacographie de Duhautois, inscrit pour rappeler la présence du château : ajoutons qu'on autorisa en celui-ci une chapelle castrale, en 1785.

(5) Le msc 60, p. 47, a des copies de toutes ces pièces, dont plusieurs sont communes à Marly, Arraye et Clémery : les documents originaux sont aux Arch. dép. H, 1495. Le nom de l'archidiacre est Gérard, non pas Erfo.

(6) Erreur : le curé avait ce 1/3 des dimes de Manoncourt; c'est pourquoi dans l'accord fait pour le paiement du vicaire, la cathédrale donnait 50 l., les seigneurs de Clémery 66 l. 15 s., et le curé 33 l. 5 s. Le curé n'avait pas la pension complète des décimateurs de Clémery, mais

Communiants, 150. — Revenu du curé, 1600 l.; fabrique, ... — Langue française.

Clémery. *Chapelle de S^te-Barbe.* — Patron, le seigneur de Clémery; revenu, 150 l. Depuis 1626, toutes les institutions ont été données sur la nomination des M^rs du Hautoy, seigneurs de Clémery.

Manoncourt. *Chapelle de S^t-Claude* (1). — Patron, le seigneur du lieu. On n'a pas nommé à cette chapelle depuis 1688.

Foville, *S^t Jean-Baptiste;* France; village à 4 lieues de Vic et 5 de Metz; il ressortit à la subdélégation de Vic et à Metz pour toutes les autres juridictions.

Annexes : ALAINCOURT, 1/2 lieue; église, *S^t Côme et S^t Damien:* vicaire résident. — VULMONT, 1/4 de lieue; (Lorraine; *S^t Nicolas*); desservi alternativement par les curés de Foville et de Sailly.

Patron, le chapitre de la cathédrale de Metz (2). — Les institutions de 1625 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale de Metz.

Décimateurs : le chapitre de la cathédrale a toutes les dîmes de Foville, 2/3 de celles d'Alaincourt et la 1/2 de celles de Vulmont. L'abbaye de S^te-Glossinde et le curé de Delme ont chacun 1/6 de celles d'Alaincourt (3); la cathédrale de Nancy et le curé de Sailly, chacun 1/4 de celles de Vulmont.

Communiants, 60. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 50 l. — Langue française.

Goin, *S^t Martin*, évêque; Lorraine; village à 3 lieues de Metz, 4 de Pont-à-Mousson (4).

Patron, le chapitre de la cathédrale de Nancy et le concours. — Le chapitre de la cathédrale de Nancy jouit du patronage de cette cure, en vertu de l'union des biens et privilèges de l'abbaye de S^t-Martin-lès-Metz. On voit par une bulle d'Hillin, archevêque de Trèves, que cette abbaye possédait le patronage de cette cure au

---

seulement un fixe de 30 quartes de blé, plus les dîmes novales et un beuvrot sur les bans de Clémery et de Manoncourt.

(1) Le titre de cette chapelle était plutôt la S^te-Vierge ou Notre-Dame-de-Pitié : il est dit en 1698 que le seigneur, M. de Bressey, en détient les biens et se contente de donner 50 francs barrois pour l'acquit d'une messe par semaine; puis il n'en est plus question, mais bien d'une chapelle non-bénéficiale de S^t François de Paule « fondée d'une messe par semaine par les seigneurs du lieu ».

(2) Comment le nom de Foville, mentionné parmi les possessions du chapitre dès 1137, ne paraît-il pas dans nos plus anciens pouillés (p. 74, n. 4)?

(3) Le curé de Delme n'avait que 1/4 dans ce tiers appartenant à S^te-Glossinde, et il l'avait « pour célébrer la dédicace de l'église d'Alaincourt le 24 octobre »; de plus le curé de Craincourt avait la 1/2 de la dîme de 33 jours de terre, dont la cathédrale tirait 1/6, la primatiale de Nancy avec l'abbé de Longeville l'autre 1/3. A Vulmont, alors que le curé de Sailly partageait la moitié des dîmes avec la primatiale, le curé de Foville n'avait rien que sa moitié des novales : il était donc proprement congruiste. L'église de Foville était plus riche qu'il n'est dit ici : en 1752, on lui assigne 120 l. de revenu; il est vrai qu'on lui assigne aussi 80 communiants et 120 à Alaincourt : ce dernier chiffre réduit à « environ 100 » en 1764.

(4) Durival rapporte au bailliage de Pont-à-Mousson, Goin et le fief de LA HORGNE; en 1711, le curé indique deux fiefs « appelés l'un le fief de la Horne et l'autre Bacour », ainsi qu'une chapelle castrale, que nous ne connaissons pas autrement.

milieu du XII[e] siècle. Innocent III, en lui confirmant ce droit, défend au curé de Goin de percevoir aucune dîme ou novale sur les terres que défricherait ou ferait défricher l'abbaye de S[t]-Martin (1).

Décimateurs : le chapitre de la cathédrale de Nancy perçoit 2/3 dans la dîme, et le curé 1/3 (2).

Communiants, 180. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 7 l. — Langue française.

Juville, *S[t] Maurice ;* France (3) ; village situé sur le revers de la côte de Delme, à 1 lieue de Tincry, 3 de Château-Salins, 5 de Metz ; subdélégation de Vic, bailliage de Metz.

Annexes : LIOCOURT, 100 communiants ; église, *S[t] Christophe :* vicaire résident. — CHEVILLON, (cense-fief). — MONCHEUX, (hameau). — LA GARDE-DE-DIEU, maison de cabaret.

Patron, les prieur et religieux de S[t]-Vincent de Metz. — Conrad, évêque de Metz, unit en 1221 à l'abbaye de S[t]-Vincent, la cure de Juville, avec ses dépendances et revenus : on voit par différentes bulles (4) données en faveur de cette abbaye, qu'elle jouissait du patronage de cette cure longtemps avant qu'elle lui fut unie. Gérard, archidiacre de Metz, le princier et le doyen de la même église confirmèrent cette union (26 avril 1221) : la charte donnée à ce sujet porte que les abbé et religieux de S[t]-Vincent jouiront de la cure de Juville aussitôt après le décès ou la renonciation de Berthold, qui en était curé ; elle fait aussi le détail de ce que devait avoir le vicaire qu'on mettrait pour la desservir.

Décimateurs : les religieux de S[t]-Vincent (pour toutes les grosses dîmes et 2/3 des menues ; le curé a l'autre 1/3 des menues dîmes et un préciput de 43 quartes de blé et 22 d'avoine sur les grosses dîmes).

Communiants, 200 (5). — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 40 l. — Langue française.

---

(1) Voir parmi les preuves de l'*Hist. de Metz* la charte d'Hillin 1157, une autre de l'évêque Bertram 1186, et la bulle de Clément (non Innocent) III de 1168 : le nom de Goin prend successivement les formes Goonc, Guenç et Guen, qui se rapprochent de celles qu'il a ici, p. 11 et 12, Goyns, Gunhs.

(2) Le curé avait aussi 1/3 de la dîme d'un petit ban enclavé dans le ban de Pagny-lès-Goin, « abuté par Mgr de Madaure avec les administrateurs de l'abbaye de S[t]-Clément à 5 quartes par tiers », plus un beuvrot, une petite vigne et les novales. Il administrait, en 1767, 275 communiants.

(3) Liocourt avait été cédé par la Lorraine en 1661 pour la route d'Alsace ; Moncheux, comprenant les deux hameaux de ce nom (M.-la-grande, M.-la-petite), appartenait anciennement partie à la Terre de Gorze, partie à l'Évêché : celle-ci ressortit toujours au bailliage de Vic. Moncheux avait une chapelle dédiée à *S[te] Catherine*, appartenant à l'abbaye de S[t]-Clément et renfermant quelques tombeaux de la famille de Greiche.

(4) Bulles d'Alexandre III (1178) et de Célestin III (1192) parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, ainsi qu'une charte de l'évêque Bertram (1181) ; les pièces de 1221, ainsi qu'une confirmation du pape Grégoire IX du 25 mars 1229, sont aux Arch. dép. H, 2190 et 1921. Le msc 59 B indique une donation par un curé de Juville en 1262 de ses biens et acquêts aux religieux de S[t]-Vincent (*ibid.* H, 2183 et 2195).

(5) Avec Moncheux, Juville compte 302 communiants en 1752, et sa fabrique a 60 l. de revenu (celle de Liocourt en a 50), sans compter le revenu d'une confrérie du Rosaire établie le 23 mai 1660.

Liéhon, *S^t Maurice ;* France ; village situé sur la route de Metz à Strasbourg, à 3 lieues de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes (1) : CHERISY, 1/2 lieue ; église, *S^t Barthélemy*. — SILLY-SAUNOY (S.-en-Saulnoy). — LARRY, cense.

Patron, l'abbé de S^t-Symphorien. — Guillaume, évêque de Metz, donna la cure de Liéhon avec ses dépendances à l'abbaye de S^t-Symphorien, et l'unit à perpétuité à l'infirmerie de ce monastère, comme on le voit par une charte du chapitre de la cathédrale de Metz, datée de l'an 1266 (Arch. de l'abbaye de S^t-Symphorien). Depuis cette union (2), l'abbé de S^t-Symphorien a toujours nommé à la cure de Liéhon, même dans les mois réservés au S^t-Siège (Reg. de la Chambre épiscopale, depuis 1579).

Décimateur, l'abbé de S^t-Symphorien.

Communiants, 120. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 100 l. à Cherisy et 24 à Liéhon. — Langue française.

Louvigny, *S^t Côme et S^t Damien ;* France ; village situé à droite de la Seille, à 2 lieues de Pont-à-Mousson et 4 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes (3) : LA HAUTONNERIE, 80 communiants. — MOINCE, cense. — LE NEUFMOULIN.

Patron, l'abbé de S^t-Symphorien. — Renaud de Bar, évêque de Metz, donna à l'abbé et aux religieux de S^t-Symphorien tout ce qu'il possédait à Louvigny en dîmes, fruits, etc., avec l'église du lieu, dont ils avaient le patronage dès l'an 607, époque de la fondation de cette abbaye par Papole, qui occupait alors le siège épiscopal de la ville de Metz. La charte que Renaud de Bar fit expédier pour l'incorporation de cette cure, est de l'an 1306 : elle fut confirmée en 1309 par Jean, dit de S^t-Paul, archidiacre de Vic, et par Clément V (le 9 mai de la même année) (4) sur ce que lui représentèrent les religieux de S^t-Symphorien que les biens attachés à leur infirmerie étaient si médiocres qu'ils ne suffisaient point aux besoins des frères qui tombaient malades. (Arch. de S^t-Symphorien. — Meurisse, *Hist. des évêq. de Metz*, p. 488.)

Décimateur, l'abbé de S^t-Symphorien (pour les 2/3, le curé 1/3).

---

(1) Comment D. Tabouillot a-t-il oublié qu'il avait inscrit Chérisey plus haut comme une paroisse distincte ? Silly avait une chapelle dédiée à *S^t Hubert*. Il est dit de Larry en 1698 : « autrefois hameau, ruiné depuis plus de 150 ans » ; de fait en 1404, on y comptait 5 feux, et la cathédrale y eut quelques biens (Arch. départ. G, 648).

(2) L'*Hist. de Metz*, II, p. 416 et 462, qui montre Liéhon dépendant de S^t-Symphorien dès 1220, ne place l'union de la cure qu'en 1268, d'après Meurisse ; d'autre part, nos Arch. dép. H, 1533, gardent les lettres d'une union semblable par l'évêque Laurent en 1276, et celles-ci semblent directement visées lors de la désunion de Chérisey (p. 537, n. 1).

(3) On distinguait à Louvigny trois bans (*Notice sur Louvigny* par M. Maguin, dans les Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle, 1860), qui formaient autant de seigneuries foncières distinctes : le pouillé de 1711, sans faire à cela aucune allusion, nomme parmi les dépendances, mais avec un seigneur particulier, Monchant ou MONTCHAMP.

(4) La donation de Pappole est rappelée et confirmée par une charte de l'évêque Étienne en 1130 (preuves de l'*Hist. de Metz*). Le msc 60, p. 27 et 35, a une double copie de la bulle de 1309, dans laquelle sont reproduits et la charte de l'évêque Renaud et le consentement de l'archidiacre.

Communiants, 100 (1). — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 7 l. — Langue française.

La Hautonnerie. — Dame Marie d'Ozanne, dame de La Hautonnerie, fonda par son testament du 12 janv. 1738, une chapelle bénéficiale audit lieu; mais cette fondation n'a point eu son effet, le garde des sceaux en ayant déchargé le légataire universel.

Moince. *Chapelle de S^te^-Magdeleine.* — Patron, l'abbé de S^t^-Symphorien.

Mailly, *S^t^ Remy;* Lorraine; chef-lieu d'un comté de ce nom (2), situé près de Nomeny, à 3 lieues de Pont-à-Mousson et 5 de Metz.

(Annexe : FLIN, dépendance de Taizey et de Mailly). — Il y a une chapelle sous l'invocation de S^t^ Éloy, qui appartient aux Prémontrés de Pont-à-Mousson, dans laquelle ils sont obligés de dire une messe les premiers dimanches de chaque mois (3).

Patron, le chapitre de la cathédrale de Metz et l'abbé de S^t^-Symphorien (4). — Le chapitre de la cathédrale de Metz nomme à cette cure alternativement avec l'abbé de S^t^-Symphorien.

Décimateurs : le curé pour 1/3; le reste se partage en 3 parts, dont l'une appartient au chapitre de la cathédrale de Metz et les 2 autres à l'abbé de S^t^-Symphorien.

Communiants, 210. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 90 l. — Langue française.

Morville-sur-Seille, *S^t^ Pierre-aux-liens;* Lorraine (5); village près de Pont-à-Mousson, à 4 lieues 1/2 de Metz; (bailliage de Pont-à-Mousson).

Patron, les prieur et religieux de l'abbaye de S^t^-Arnould. — Regimbolde,

---

(1) Chiffre bien inexact : en 1752, on marque 550 communiants, 5 familles juives et une synagogue. De même le revenu de la cure est estimé alors 1356 l.

(2) Érigé en comté le 14 juillet 1728 (msc 59 E), le village était auparavant (pouillé de 1711) « un franc-aleuf, exempt autrefois de toutes tailles, impôts et quartiers d'hyver; les habitants ont droit de plaider où ils veulent, tantôt au bailliage de Vic, tantôt à celui de Metz : autrefois ils plaidaient au buffet du seigneur et de là au Parlement ». Durival inscrit Mailly et Flin au bailliage de Nomeny.

(3) Cette allusion aux Prémontrés ne peut concerner que la chapelle de Phlin, dont le nom est constamment omis dans cet article; mais la chapelle de Phlin était dédiée à la S^te^ Vierge, non à S^t^ Éloy. L'accord avec les Prémontrés pour le service de la chapelle, attenante au gagnage de ces religieux, est du 11 sept. 1628 : il ne restait plus alors que les vestiges de la chapelle, dans laquelle l'abbaye devait auparavant la messe chaque dimanche (fondation du 19 août 1514) et une autre messe par semaine. En 1711, le curé se plaint du s^r^ de la Girardière, huguenot, seigneur de Phlin, à cause de son épouse, qui est aussi de la religion prétendue réformée : pourtant Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, parle d'une abjuration en 1680. Pour le partage des dîmes entre la cathédrale et S^t^-Symphorien, la proportion se renversait à Phlin, où la cathédrale avait 2/3 et l'abbaye 1/3.

(4) On a vu p. 171 l'érection en cure de Mailly, détaché de Nomeny vers 1630, et la collation n'en est attribuée alors qu'au chapitre de la cathédrale; malgré la part prépondérante de S^t^-Symphorien dans les dîmes, nous ne croyons pas à ce patronage partagé, car il n'est point d'institutions données sur la présentation de l'abbé, et celui-ci prétendait même ne pas contribuer à l'entretien de l'église (Arch. dép. G, 675 et H, 1542).

(5) La seigneurie de FOURCHAUVIGNES avait toujours été Lorraine; mais ce qui appartenait à l'abbaye de S^t^-Arnould était Pays Messin et ne passa à la Lorraine qu'en 1604.

seigneur de très noble extraction, donna, du consentement de son épouse, la terre de Morville avec toutes ses appartenances en églises, etc., à l'abbaye de S[t]-Arnould, par acte du mois de juillet 958 : on lit dans cet ancien titre que le père de Regimbolde, son fils unique et plusieurs de ses ancêtres, avaient été enterrés dans l'église de S[t]-Arnould. Les droits de cette abbaye sur la terre et le patronage de Morville ont été confirmés par l'empereur Henri IV et par les Souverains Pontifes Léon IX, Callixte II, Innocent II, Alexandre III, Célestin III et Clément V. Thierry, chevalier de Morville, rendit en 1238 à l'abbé et aux religieux de S[t]-Arnould, le patronage avec la moitié des dîmes de Morville, qu'il tenait en fief de cette abbaye, et donna, de leur consentement, l'autre moitié des dîmes à l'abbaye d'Orval, située dans le pays de Luxembourg, au diocèse de Trèves, (ce qui fut ratifié par son épouse le 13 déc. 1240 (1). — Cartul. de l'abbaye de S[t]-Arnould, p. 38,132.)

Décimateurs : les religieux de S[t]-Arnould, l'abbaye d'Orval et le curé du lieu se partagent également les grosses et menues dîmes.

Communiants, 125. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 10 bichets de froment et 3 l. 14 s. — Langue française.

Nomeny, *S[t] Étienne* (premier martyr) ; Lorraine ; petite ville à 5 lieues de Metz et de Nancy, 3 de Pont-à-Mousson. La terre de Nomeny a été érigée en marquisat par l'empereur Maximilien II en 1567. Il y a un bailliage, des religieuses de la Congrégation, des Minimes, et un hôpital (2).

Annexes : Francs ou les Francs (Frans). — Rouve.

Patron, le Roi et le chapitre de la cathédrale de Metz. — On trouve, dans les archives de la cathédrale, une lettre de Conrad, évêque de Metz, écrite en 1220, par laquelle on voit que l'abbaye de S[t]-Symphorien avait possédé le patronage de la cure de Nomeny et qu'elle s'en était dessaisie en faveur du chapitre de la cathédrale de Metz, qui en jouit encore aujourd'hui, mais seulement en partie, le Roi ayant

---

(1) La donation de 958 et une charte d'affranchissement de 967 sont parmi les preuves de l'*Hist. de Metz* ; les documents plus généraux cités ici l'avaient déjà été plusieurs fois (voir entre autres, p. 535, n. 1). M. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, dans un article très long, cite la pièce de 1238 et plusieurs autres existant aux archives de la Meurthe.

(2) Nous n'avons pas à nous occuper ici de l'histoire politique de Nomeny, bien qu'elle soit importante au point de vue du temporel de l'Évêché ; les évêques, en fortifiant cette ville, s'y ménagèrent un refuge : « il y a un château et une chapelle au dedans, qui furent démolis aussi bien que toutes les tours de la ville vers l'an 1670, après la sortie de Charles IV de ses états » (1711). Parmi les fiefs assez nombreux existant dans la ville ou ses environs, il faudrait citer, comme dépendances de la paroisse, avec les Haute et Basse-Francs, le fief La Borde. Rouve avait une chapelle de *S[t] Quirin*, que desservaient les Minimes selon un traité particulier fait avec les habitants de ce hameau. Voir la fondation du couvent des Minimes p. 320, des religieuses de la Congrégation p. 326 ; l'hôpital, qui existait avant 1574, ne consistait, en 1714, qu'en deux petites salles, occupées par des pauvres de différent sexe, qui vont mendier de porte en porte : et pourtant il y avait un revenu de 3000 francs et 52 quartes de grains par tiers, qu'administraient le curé et les officiers de l'hôtel de ville, mais l'on assurait d'abord des secours réguliers à 25 ou 30 pauvres de la ville et l'on payait l'écolage d'autant d'enfants pauvres. Enfin il y avait à quelques cents pas de la ville la chapelle ou ermitage, appelé anciennement l'hôpital S[t]-Michel, fondé par Perrin de Serrières, seigneur voué de Nomeny, qui y mit un chapelain titulaire, remplacé plus tard par les P. Minimes : le fondateur avait accordé au curé de Nomeny la moitié des offrandes en cire et en argent qu'on déposerait dans la chapelle (9 août 1434).

droit de nommer deux fois à cette cure, pendant que ce chapitre y nomme une (1).

Décimateurs : le Roi pour 2/3 à Nomeny, la cathédrale pour l'autre 1/3. L'abbé de S^t^-Symphorien pour 2/3 à Rouve, et le seigneur pour l'autre. A Francs, les seigneurs sont seuls décimateurs (2).

Communiants, 1000. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 200 l. — Langue française.

Chapelle de S^t^-Claude. — Depuis 1577, on ne trouve aucunes institutions qui n'aient été données sur la nomination du curé.

Chapelle de S^t^-Hubert. — Jean du Buchet y a nommé en 1589, etc. ; M^me^ Françoise de Hallotte, dame de Foussieux, y a nommé en 1756 *ratione fundationis*, à condition que le pourvu acquittera les charges de ladite chapelle dans l'église paroissiale de Nomeny.

Chapelle de S^te^-Anne et de S^t^-Sébastien. — En 1579, le duc de Lorraine en qualité de marquis de Nomeny ; depuis 1692, on n'a pas nommé à cette chapelle. — On trouve des institutions, depuis 1685 jusqu'à 1731, d'une chapelle donnée à la nomination du seigneur de Vandière ; on lit à côté, qu'il paraît que ce n'est pas de la chapelle de S^te^-Anne et de S^t^-Sébastien (3).

Chapelle de Notre-Dame. — Les institutions de 1579 ont été données sur la nomination du duc de Lorraine, comme marquis de Nomeny ; il n'y en a pas eu depuis (4).

Chapelle de la Conception de Notre-Dame. — 1636, etc., les confrères de la confrérie de l'Immaculée Conception ; cette confrérie ayant été supprimée, le curé a nommé en 1779 et 1781. Les fonts baptismaux ont été transférés de la chapelle de S^t^-Hubert en celle de la Conception par décret du 29 janv. 1727.

Chapelle de Tous les Saints. — Le curé de Nomeny a nommé en 1618 à cette

---

(1) La cure de Nomeny fit partie des biens donnés à S^t^-Symphorien par son fondateur vers 607 (voir l'article Louvigny) ; elle fit partie aussi des treize cures cédées par les abbayes bénédictines à la cathédrale et confirmées à celle-ci en 1220 (Cartulaire de l'Évêché, t. IX, msc 57, p. 65). Les visées politiques de la Lorraine sur Nomeny amenèrent un accord avec le chapitre de la cathédrale pour le patronage de l'église, ainsi qu'un échange avec l'abbé de S^t^-Symphorien pour les dîmes (Arch. dép. G, 720 et H, 1578).

(2) La cathédrale, et non le seigneur, avait 1/3 des dîmes de Rouve, et de même aux Francs, dont la seigneurie appartenait d'ailleurs au domaine. Le curé n'avait anciennement qu'un préciput sur les dîmes de la cathédrale et son beuvrot : il y renonça pour opter la portion congrue, que les décimateurs furent condamnés à payer également à un vicaire (arrêt du Parlement 11 juil. 1644). En 1752, la cathédrale n'est plus mentionnée parmi les décimateurs, mais le curé a 1/3 des dîmes dans toute l'étendue de la paroisse, d'où son revenu est porté à 3500 l. de Lorraine.

(3) Toute cette notice est fausse ou insignifiante : les institutions de 1579 données sur la nomination du marquis de Nomeny et des confrères de la confrérie de Notre-Dame, concernent deux chapelles différentes, accidentellement unies, de Notre-Dame et de S^t^-Sébastien. La chapelle de S^t^-Sébastien, fondée en 1520 sur 25 ou 30 francs de rente, avait à peu près perdu tous ses revenus, et il s'en fit comme une nouvelle fondation en 1669, augmentée en 1677 par Anne Pierquin, épouse de Jean de Bonnecasse de Lasalle, qui en donna la collation à ses plus proches parents du côté de sa mère Susanne Notaire : à ce titre, les Estienne de Procheville ou de Vandières y nommèrent sans interruption de 1685 à 1767.

(4) La confrérie mentionnée dans les institutions de 1579 nous permet d'identifier cette chapelle avec la suivante, qui date du commencement du XV^e^ siècle, et dont les charges furent réduites en 1708 à une messe chaque samedi ; ses revenus consistaient surtout en un tiers dans le douzième des dîmes grosses et menues de Serrières et Lixières.

chapelle nouvellement érigée en titre de bénéfice, comme premier confrère de la confrérie du Rosaire (1), à qui, ainsi qu'à ses successeurs, le patronage appartient. Il paraît qu'on n'y a pas nommé depuis 1685.

Chapelle du Rosaire. — Le curé de Nomeny et les confrères du Rosaire ont nommé à cette chapelle en 1633 ; la messe haute fondée en cette chapelle pour les premiers dimanches de chaque mois, a été transférée au samedi précédent pour aussi longtemps qu'il n'y aura pas de vicaire. On n'a pas nommé à cette chapelle depuis 1685.

Chapelle de la S[te]-Trinité, érigée en titre de bénéfice simple le 13 mars 1720. — Il est dit que le titulaire doit être prêtre. Le patronage est dit appartenir aux sieurs Barthélemy (2) : Claudine Barthélemy y a nommé en 1764.

Chapelle de S[t]-Jean-Baptiste (3). — Toutes les institutions depuis 1633, ont été données sur la nomination des ducs de Lorraine.

Chapelle de S[t]-Lambert. — On lit dans les institutions qu'après 40 jours, le patronage est dévolu au curé (4) ; M[re] Demange ont nommé à cette chapelle en 1753.

Chapelle de S[te]-Barbe. — M[re] Demange ont nommé à cette chapelle en 1753.

Chapelle de S[t]-Nicolas. — 1637, les confrères de S[t]-Nicolas ; 1712, etc., le curé et les échevins (5).

Port-sur-Seille, *Assomption de Notre-Dame ;* France ; village à droite de la Seille, à 3/4 de lieue de Nomeny et 5 de Metz, où (6) il ressortit pour toutes les juridictions.

Patron, la dame du lieu. — Les seigneurs temporels de Port-sur-Seille sont en possession du patronage de la cure : une suite d'institutions données sur leur nomination, depuis 1580 jusqu'aujourd'hui, leur assure le droit d'y nommer toujours.

---

(1) Ce mot aurait dû porter D. Tabouillot à identifier cette chapelle avec la suivante : fondée par Claude Briseur et laissée à la disposition du curé, elle servit ordinairement de supplément à la pension du vicaire.

(2) Il existait un autel de la Trinité bien avant 1720, dont la collation appartenait aux héritiers de Guill. de Mory, mais ce petit bénéfice était tombé à rien au cours du XVII[e] siècle.

(3) Située d'abord « au bourg de Nomeny », cette chapelle ne fut transférée dans l'église paroissiale qu'en 1472 ; une chapelle sous le même vocable avait été fondée dès 1281 (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*).

(4) Fondée en 1514 ; la collation appartenait aux quatre plus proches parents du fondateur, et en cas de désaccord parmi ceux-ci, au curé de Nomeny : fertile matière à procès. D. Tabouillot aurait mieux fait de ne pas citer la nomination de 1753, qui ne put l'emporter sur une autre faite l'année précédente. Cette chapelle est ordinairement dite de S[t]-Lambert et de S[te]-Barbe, et il nous paraît douteux que la chapelle qui suit ici ait été primitivement distincte de celle-ci.

(5) Cette chapelle est dite aussi « située au bourg de Nomeny » et le pouillé de 1711 en attribue la collation au marquis de Nomeny ; mais il importait peu, puisque la perte de presque tous les revenus avait fait supprimer le service. C'était le danger qui menaçait sans cesse ces petits bénéfices, et l'on pourrait citer à Nomeny plusieurs chapelles ainsi disparues plus ou moins complètement ; quelques-unes avaient peut-être été fondées dans la chapelle du château ou à l'ermitage S[t]-Michel.

(6) Ce village était du bailliage de Vic. Son château avait une chapelle autorisée à la fin du XVII[e] siècle, rebâtie en 1776, et où l'on transféra alors la chapelle bénéficiale de S[t]-Michel, dont il sera question plus loin.

Décimateurs : le seigneur du lieu pour 2/3, et le curé pour l'autre (1).

Communiants, 120. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t^-Michel. — Toutes les institutions depuis 1646 ont été données sur la nomination des seigneurs temporels ; 1750, M. le comte de Gournay-Duc, seigneur temporel de Port-sur-Seille.

Chapelle de S^te^-Barbe. — Il a été ordonné, en 1739, de faire toutes les diligences nécessaires pour faire rentrer les biens appartenant à cette chapelle et la rétablir en son premier état de chapelle bénéficiale (2).

Raucourt, *S^t^ Martin ;* France ; village situé sur la route de Metz à Nomeny, à 4 lieues 1/4 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : S^t^-Jure, 1/2 lieue ; 80 communiants ; (*S^t^ Georges*) : vicaire résident. — Ressincourt (Resaincourt, seigneurie ; Lorraine), 1/4 de lieue ; 10 communiants.

Patron, l'abbé de S^t^-Symphorien alternativement avec l'abbesse de S^t^-Louis. — Étienne de Bar, évêque de Metz, fit don de cette église aux abbé et religieux de S^t^-Symphorien pour en jouir à perpétuité, avec liberté d'y mettre un vicaire pour la desservir en leur place : la charte dressée pour cette union est de l'an 1130 [preuves de l'*Hist. de Metz*]. L'abbesse de S^t^-Louis nomme à la cure de Raucourt, aux droits de l'abbesse de S^te^-Marie, alternativement avec l'abbé de S^t^-Symphorien, mais j'ignore à quel titre (3) : ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle en est en possession depuis longtemps, puisque l'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale des institutions données peu après le milieu du XVI^e^ siècle sur sa nomination. Elle est convenue avec l'abbé de S^t^-Symphorien, par acte passé entre eux en 1757, de nommer alternativement à la cure de Raucourt. Le concours voulut s'emparer de cette cure en 1748, et y nomma le s^r^ Charles Camus, qui fut évincé par le s^r^ Trumeaux, nommé à la même cure par l'abbé de S^t^-Symphorien et par l'abbesse de S^te^-Marie.

Décimateurs : l'abbé de S^t^-Symphorien conjointement avec le curé (4).

---

(1) En 1710, ce tiers des dîmes, un beuvrot de 39 journaux de terre et 10 fauchées de pré, furent estimés ne rapporter que 283 l. 10 s., et le seigneur dut ajouter désormais, pour parfaire la portion congrue du curé, un supplément de 16 l. 10 s.

(2) Ce premier état nous paraît bien douteux, vu qu'il n'y est fait allusion nulle part, à moins que l'un des obits fondés dans l'église ne dût se célébrer en cette chapelle de S^te^-Barbe : les deux chapelles collatérales avaient chacune en effet leurs sépultures remarquables.

(3) S^t^-Jure constituait une cure distincte, qui, ruinée et presque déserte par suite des guerres, fut unie à celle de Raucourt en 1390 par l'évêque Raoul de Coucy, tout en réservant le droit de collation de l'abbesse de S^te^-Marie, qui nommait conjointement avec l'abbé de S^t^-Symphorien. C'est cette dépendance en partie double qu'on affecta de croire incompatible avec une incorporation à l'abbaye de S^t^-Symphorien, d'où la prétention du concours en 1748. L'abbesse de S^te^-Marie levait la 1/2 des grosses dîmes à S^t^-Jure, le curé l'autre 1/2 avec la menue dîme ; la seigneurie de ce village appartenait à l'abbaye de S^t^-Vincent ; en 1782, on y comptait 120 communiants. Nous avons corrigé le nom du saint titulaire de cette église, D. Tabouillot ayant écrit S^t^ Brice.

(4) Conjointement, mais inégalement, l'abbé prenant les 3/4 des grosses et menues dîmes ; mais le curé avait encore un beuvrot de 27 arpents de terre et 1/2 fauchée de pré. Le msc 59 B rappelle une contestation de 1292, où l'on reconnut l'abbé de S^t^-Symphorien pour seigneur de Raucourt (*Hist. de Metz*, t. II, p. 483).

Communiants, 165. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Resaincourt. *Chapelle de Notre-Dame.* — 1632, le duc de Lorraine y a nommé; elle est possédée aujourd'hui par les Minimes de Nomeny, qui en acquittent les charges dans leur église de Nomeny.

Sailly, *Assomption de Notre-Dame;* France (1); village à droite de la route de Delme à Metz, à 2 lieues de Nomeny, 5 de Vic et 4 1/2 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : ACHATEL (Hauchatel), 1/4 de lieue; chapelle bénéficiale, *S^t Barthélemy.* — VULMONT, 1/2 lieue; (Lorraine); annexe alternativement de Foville et de Sailly; chapelle, *S^t Nicolas.*

Patron, le chapitre de la cathédrale de Nancy (et le concours). — L'abbaye de S^t-Martin-lès-Metz jouissait au XII^e siècle du patronage de cette cure : Hillin, archevêque de Trèves, le lui confirma par une charte de l'an 1157; Bertram, évêque de Metz, en 1186; et le pape Innocent II, par une bulle du 29 nov. 1188 (2). Le chapitre de la cathédrale de Nancy le possède aujourd'hui aux droits de l'abbaye de S^t-Martin, qui a été supprimée et dont les biens et privilèges ont été réunis à la mense du dit chapitre.

Décimateurs : (à Sailly et Achatel), le chapitre de la cathédrale de Nancy conjointement avec le curé; (à Vulmont, les mêmes chacun pour 1/4, et le chapitre de la cathédrale de Metz pour 1/2).

Communiants, 240. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, 19 quartes de blé et 9 d'avoine. — Langue française.

Chapelle de S^t-Barthélemy, située sur le ban d'Achatel, domaine de Sailly. — Le marquis de Sablonnière [Gaston de Ravenel], seigneur de Sailly, y a nommé en 1667; et M. de Ravenel, en qualité de seigneur de Sailly et d'Achatel, en 1672; depuis on n'y a pas nommé.

S^t-Martin et Taizey (S^t-Martin de Taisey), *S^t Martin* et *S^t Michel* (3); Lorraine; village situé sur la Seille, 1 lieue de Nomeny, 5 1/2 de Metz; (bailliage de Nomeny).

---

(1) Sailly et Achâtel avaient été cédés à la France en 1661 pour la route d'Alsace; Vulmont était resté à la Lorraine, bailliage de Château-Salins, avec ses dépendances, ainsi que la tuilerie COLLIAUX et le moulin de Sailly. L'église paroissiale, dédiée à S^t Èvre, se trouvait anciennement au milieu des champs, à 300 pas du village de Sailly, sur une hauteur environnée presque de tous côtés d'un étang : elle fut interdite en 1729, mais il fallut encore du temps pour qu'on s'entendit sur l'emplacement de la nouvelle église; le curé résidait à Achâtel. Voir sur le dernier curé de Sailly avant la Révolution, un article de M. Prost, *Un vieux portrait*, dans l'Austrasie, 1853, p. 222.

(2) Ces pièces sont imprimées parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, mais sans l'attribution fausse à Innocent II de la bulle de 1188. Cette bulle confirme à S^t-Martin « conductum ecclesiæ de Cerleio cum capellis ».

(3) S^t Michel était le patron de l'église succursale de Thézey, alors que l'église-mère était à S^t-Martin d'Avio (p. 12, n. 1); après le transfert du siège de la paroisse, on unit les deux noms : il ne resta à S^t-Martin que le chœur de l'ancienne église, dont le seigneur, Paul de Greiche, se fit une chapelle, autorisée le 24 janv. 1767. Pour la chapelle de Phlin et le partage des grosses dîmes de ce village, voir p. 541, n. 3; pour la seigneurie, voir l'abbé Sanson, *Notice sur Phlin* (*Villingen*) dans l'Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr., 1897.

Annexe : Flin, dépend de Taizey et de Mailly ; (chapelle, *Assomption*).

Patron, le chapitre de la cathédrale de Metz (1). — Les institutions du 29 nov. 1649 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale. Le concours ayant donné cette cure au s^r^ Guoguille en janvier 1735, ce pourvu fut obligé de recevoir de nouvelles institutions sur la nomination du tournaire de la cathédrale, parce que les premières avaient été déclarées insuffisantes. (Reg. de la Chambre épiscopale de Metz.)

Décimateurs : le chapitre de la cathédrale de Metz a toutes les grosses dîmes, et le curé les menues (2).

Communiants, 270. — Revenu du curé, 1300 l. ; fabrique, 12 quartes par tiers. — Langue française.

Secours, *S^t^ Mansuet* (Mansuy) ; France ; village situé au pied de la côte de Delme, à 4 lieues de Vic et 5 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions. Il y a une chapelle castrale et bénéficiale sous l'invocation de S^t^ Livier ; revenu, 90 l.

Annexe : Bérupt, cense ; (Lorraine) ; chapelle (3).

Patron, le chapitre de la cathédrale de Nancy (4). — Monseigneur a nommé à cette cure, en vertu d'un indult, le 10 sept. 1639 et le 28 nov. 1666.

Décimateurs : la cathédrale de Nancy partage les grosses et menues dîmes avec le curé (5).

---

(1) La pièce de 1194 (p. 12, n. 1) n'est pas une institution à la cure, mais bien l'union ou incorporation de la cure au chapitre de la cathédrale qui en possédait déjà auparavant le patronage ; mais la nomination du vicaire perpétuel est réservée à un dignitaire du chapitre, « cujus penes præpositum refectorii erit electio ».

(2) Outre les menues dîmes, le curé avait, en préciput sur les grosses dîmes, 18 quartes par tiers et 77 livres tournois, plus un beuvrot de 75 l. de rapport annuel environ. Cet arrangement fut-il modifié ou n'est-ce qu'une façon sommaire de l'exprimer ? en 1782, on dit que les décimateurs sont le chapitre pour 3/4 et le curé pour 1/4.

(3) Bérupt appartenait à l'abbaye de Salival et déjà la bulle d'Alexandre III, 1180 (*Annales Præmonstr.* II, cccclvj), mentionnait « possessionem quam dedit vobis Albertus metensis advocatus et filius ejus Petrus apud Vacherias » ; sa chapelle était à peine moins ancienne puisque l'évêque Bertram confirme une donation faite lors de sa consécration (Nancy, Arch. départ. H, 1249). On lui donne assez souvent le nom de prieuré, car il devait y avoir plus anciennement la résidence de quelque religieux, très utile avant l'érection de la cure de Secourt ; aussi, malgré plusieurs décisions épiscopales contraires (1683, 1712, 1720), les fermiers et les religieux se prétendent là indépendants de toute paroisse ou se disent, malgré la distance, rattachés à la paroisse de la basse-cour de Salival : est-ce pour cela que Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, croit encore Bérupt situé près de l'abbaye de Salival ?

(4) Secourt fut détaché de la paroisse de Sailly en 1582 et « l'empressement qu'ils avaient d'avoir un curé porta les habitants à se charger eux-mêmes [10 oct. 1593] de l'entretien de leur église, ce qui est cause de la pauvreté de la paroisse » (1711).

(5) Jusqu'aux dernières années du XVIII^e^ siècle, le curé n'avait que 1/3 des grosses dîmes et 1/2 des menues avec un beuvrot de 7 jours de terre à la saison : encore Bérupt était-il exempt, ainsi qu'un certain ban, dont la dîme appartenait à l'abbaye de S^t^-Arnould, la primatiale et le curé n'y ayant part que pour le produit d'une charrue. Quelle est l'origine de cette possession de S^t^-Arnould ? le nom du ban, Lahir, rappelle-t-il suffisamment le nom ancien que nous citions un peu plus haut, Vacherias ? et marque-t-il l'emplacement d'un village disparu, qui aurait eu jadis son église, dédiée à S^t^ Arnould ? Enfin Secourt se serait-il jamais appelé « subtus curtem » ? Il faudrait tout cela pour affirmer que nous avons ici l'objet de la donation de la reine Hildegarde en 783, « hoc est Vaccarias et subtus curtem... una cum appendiciis et æcclesia in honore preciosi Arnulfi in predicta villa Vaccarias constructa ». Mais les dîmes de Secourt « Solcors » ont été données à S^t^-Arnould en 1223 (Arch. dép. H, 135), et nous ne savons quelle réponse on pourrait

Communiants, 120. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 2 quartes de blé. — Langue française.

Chapelle de S^t-Livier, située au château, érigée en bénéfice par M. de Coursant. — Depuis 1667 jusqu'en 1741, les Gournaix (1) ont nommé à cette chapelle, en leur qualité de seigneurs de Secours; en 1741, dame Marie-Marguerite Lefebure, dame de Secours, *ratione dominii;* 1771, *libera collatione.* (Revenu), 90 l.

Serrières, *S^t Sulpice* (2); Lorraine; village à 3 lieues de Pont-à-Mousson, 1 de Nomeny, 6 1/2 de Metz; bailliage de Pont-à-Mousson.

Annexes : Sivry, 1/4 de lieue; (France); 37 communiants; église, *S^t Nicolas :* vicaire. — Lixières, demi 1/4 de lieue; 93 communiants; église, *Assomption :* vicaire (résident).

Patron, les seigneurs du lieu (3), le chevalier de S^t-Pez et M^me de Xivry. — Les seigneurs temporels de Serrières jouissent du patronage de la cure : les institutions de 1578 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination. On lit dans la *Notice de la Lorr.* (art. Serrières, t. II, col. 488) que M. Magnien est seigneur haut justicier de Serrières pour trois quarts et demi, et qu'en cette qualité il nomme à la cure pendant 7 années consécutives, après lesquelles M. de S^t-Pez, seigneur de Xivry, et M. Bourlon [Boulon], y nomment alternativement.

Décimateurs : les chapelains de la collégiale de S^te-Croix [de Pont-à-Mousson], les seigneur temporels et le curé ont chacun 1/3 dans les dîmes (4); les novales appartiennent au curé.

Communiants, 40. — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue française.

Solgne, *S^t Étienne,* pape et martyr; France; village traversé par la route de Metz à Vic, à 5 lieues 1/2 de Vic et 4 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

---

faire à nos autres questions. Il est vrai que des siècles de dévastation séparent ces dates 783 et 1223 ou même 1049, si l'on voulait s'en tenir à la bulle, d'ailleurs suspecte, de Léon IX, qui rapporte la donation de 783 à Bouxières et Cheminot (p. 535, n. 1).

(1) On sait par une oraison funèbre de Bossuet que la famille de Gournay avait des prétentions de parenté avec S^t Livier et soutenait puissamment le culte du saint martyr à Metz. La chapelle castrale de Secourt leur doit son origine, que l'on rapporte en 1698 à « Pierre de Gournay il y a 50 ou 60 ans » : ce seigneur, mort en 1638, avait fondé une vingtaine de messes, et ce nombre fut plus que doublé par son fils, chanoine de la cathédrale, mort en 1655 (abbé de Tinseau, *Vie de S. Livier,* 2^e édition, Metz 1886).

(2) On associe parfois S^t Antoine à S^t Sulpice, sans doute à cause du jour de la fête. Sivry au Val-S^te-Marie ressortissait au bailliage de Verdun, Parlement de Metz; et depuis 1751, Lixières-sur-Seille était du bailliage de Nomeny. Ce dernier village, qui s'était assuré l'office divin d'une façon régulière par une convention du 10 nov. 1689, devint plus tard la résidence d'un vicaire; Sivry n'eut pas cet avantage et se contenta ordinairement d'un service par binaison, quoique semble dire D. Tabouillot.

(3) C'est-à-dire les seigneurs de Sivry, sans quoi on ne pourrait citer les Damon de S^t-Pé et les Hiérosme de Sivry; quant à l'alternative entre les seigneurs de Serrières et ceux de Sivry, comme le dit D. Calmet, nous n'en voyons pas trace dans les institutions données pour cette cure.

(4) Ceci est vrai pour Serrières et Lixières, en remarquant qu'on compte parmi les seigneurs temporels le curé de Nomeny et le chapelain de la Conception audit Nomeny, qui tiraient ensemble 1/12 des dîmes; à Sivry les chapelains de S^te-Croix avaient 1/2, le curé 1/3 et les seigneurs 1/6, en exceptant un canton appelé la fin de Hademont, où l'abbé de Gorze, l'abbesse de S^te-Glossinde et les curés de Moivron et de Villers avaient certaines parts de dîmes.

Annexe : Ancy-lès-Solgne, 1/4 de lieue.

Patron, le seigneur temporel du lieu. — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs temporels du lieu : Claude du Chatelet y nomma en cette qualité en 1586; toutes les institutions suivantes ont été données sur leur nomination (1).

Décimateurs : le seigneur a les 2/3 de la dîme, et le curé 1/3 (2).

Communiants, 200 — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, ... — Langue française.

Thimonville, *S^t Alban*, martyr; Lorraine; village à gauche de la Nied française, à 3 lieues 1/2 de Château-Salins et de Nomeny; bailliage de Château-Salins, cour souveraine de Nancy.

Annexe : Tragny, 1/4 de lieue; (France; 200 communiants); église, *S^t Léger* : le curé y bine les dimanches et fêtes (3).

Patron, le seigneur du lieu. — Le duc de Havré, prince de Croy, a nommé à cette cure en 1775, en qualité de seigneur de Thimonville. Diane de Dommartin, marquise de Havré, baronne de Fontenoy, avait joui du même droit et au même titre en 1579.

Décimateurs : les seigneurs ont les 2/3 de la dîme, et le curé 1/3 (4).

Communiants, 150; il y a 4 familles juives et 1 calviniste. — Revenu du curé, 1600 l.; fabrique, ... — Langue française.

ARCHIPRÊTRÉ DE MOUSSON

Arry, *S^t Arnould*, évêque de Metz; Lorraine; village à gauche de la Moselle, à 2 lieues de Pont-à-Mousson, 3 3/4 de Metz; (bailliage de Pont-à-Mousson).

Patron, l'abbé de S^t-Arnould. — L'abbaye de S^t-Arnould est depuis longtemps en possession du patronage de cette cure : Callixte II le lui confirma au mois d'avril 1123; Innocent II, l'an 1139; Alexandre III, l'an 1179, et Célestin III, l'an 1192. L'abbé de S^t-Arnould nomme en tout temps à cette cure, qui est une ancienne dépendance de l'église de Marieulle, comme on le voit par une sentence synodale (de l'évêché de Metz) de l'an 1201, qui déclare que l'église d'Arry n'est qu'une chapelle dépendante de Marieulle, et que les religieux de S^t-Arnould, qui en avaient le

(1) Le msc 60 renferme, parmi les pièces d'un jugement de l'officialité contre un curé de Solgne, une nomination faite par le seigneur, Jean-Charles le Vayer, en 1745.

(2) C'est là le partage de la grosse dîme de Solgne, le curé avait seul toute la menue dîme; à Ancy, la primatiale de Nancy et le seigneur de Solgne prenaient chacun une moitié de toutes les dîmes, le curé n'ayant qu'un préciput de 16 quartes de froment et 8 d'avoine, plus un supplément de 30 l. payées par le seigneur et 40 l. reçues de la primatiale.

(3) Par suite de difficultés que nous ignorons, une sentence de l'officialité condamna (19 juil. 1664) le curé de Thimonville à reconnaître Tragny pour une annexe de sa cure comme d'ancienneté (cfr p. 170) et à y faire l'office fêtes et dimanches : en retour il devait recevoir les rentes et le fond entier de la chapelle S^te-Marie-Madeleine érigée audit Tragny. Ce village était du bailliage de Vic.

(4) Le curé avait aussi quelques portions de dîmes sur les bans voisins de Luppy, Flocourt et Morville; en revanche, les curé et seigneur de Bacourt enlevaient la moitié des dîmes du canton le grand Roulle à Thimonville, de même les chanoines de la cathédrale sur ce qu'on appelait le dîmot de Luppy à Tragny, et la situation se compliquait encore davantage pour l'ancien dîmot de S^t-Vincent, acquêté par les seigneurs de Tragny.

patronage, n'étaient point tenus à l'entretien des murs, toiture, nef, etc. Grégoire XIII confirma, par une bulle du 7 juill. 1578, la cession des dîmes d'Arry données par Didier, abbé de S^t-Arnould, en supplément au vestiaire des religieux (1).

Décimateurs: les religieux de S^t-Arnould.

Communiants, 250 (2). — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Athon (Atton, Eston), *S^t Germain*, évêque d'Auxerre; Lorraine; village à 1/2 lieue de Pont-à-Mousson, 5 1/2 de Metz; (bailliage de Pont-à-Mousson).

Patron, les religieuses de la Visitation de Pont-à-Mousson. — Les religieuses de la Visitation du Pont-à-Mousson ont commencé à nommer à cette cure en 1700, à titre de patronage laïc (3) et à raison de la seigneurie du lieu : elles y ont toujours nommé depuis. Ces dames ont acquis la terre d'Athon, par contrat du 27 août 1666, de M^lle Antoinette de la Tour-en-Voivre à qui elle appartenait. (Arch. de la Visitation du Pont-à-Mousson.)

Décimateurs : les religieuses de la Visitation du Pont-à-Mousson pour les 2/3, et le curé pour l'autre 1/3 dans les grosses et menues dîmes, jouissant en outre d'un pré et d'une vigne (4).

Communiants, 80. — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, ... — Langue ...

Clevant, *S^t Remy*, évêque; Lorraine; village à 1 lieue 1/2 de Nancy; (bailliage de Nancy).

Patron, le seigneur temporel, M. de Lucratiat (5). — Le patronage de cette cure appartenait autrefois aux dames chanoinesses d'Épinal, comme il est prouvé par les anciens pouillés du diocèse [p. 58, 172]; et c'est aux droits de ces dames que

---

(1) Cette bulle de 1578 est au msc 60, p. 243 (comp. Arch. dép. H, 217 et 93); la sentence de 1201 fut rendue à la suite d'un incendie qui avait détruit la chapelle d'Arry (ibid. H, 94) : c'est en 1221, on le verra plus loin, que Marieulles fut uni à l'abbaye de S^t-Arnould, et c'est l'effet de cette union que D. Tabouillot, à la suite du msc 59 B, veut reporter sur Arry; en quoi il n'est pas d'accord avec le pouillé de 1711 ni avec des institutions données en 1722 par la voie du concours. Pour les bulles citées de 1123-1192, voir p. 535, n. 1.

(2) En 1752, on inscrit 290 communiants, « y comprises la maison du seigneur et trois autres familles, au nombre d'une douzaine de personnes, qui y passent une grande partie de l'année »; c'est ainsi qu'on avait, en 1751, autorisé une chapelle domestique pour la veuve du président Barbarat de Mazirot. Le curé était seigneur foncier du ban de la cure, où il prenait aussi la menue dîme; mais le principal de son revenu était, à côté du bouvrot, un préciput sur la dîme du vin. Les curés de Novéant, Arnaville et Vittonville avaient quelques petites portions de dîmes à Arry.

(3) Ceci est bien conforme à ce qu'on voit p. 58 ou 104 : mais pourquoi cette paroisse manque-t-elle au pouillé de 1607? Le contrat de 1666 est aux archives départ. de la Meurthe; Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, cite des actes plus anciens qui feraient remonter l'église d'Atton à 948, ou même 836 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*).

(4) C'est-à-dire 4 jours de vigne et 3 ou 4 fauchées de pré, sans compter un bouvrot rapportant 7 paires de quartes; et le dimage s'étend, selon le pouillé de 1711, à « un endroit que l'on appelle Cacheau, qui est ban de Blénod et qui dixme à Atton : le curé y tire son tiers ».

(5) Lisez : M. de Lunati et (le concours). En 1709 les religieuses d'Épinal vendirent leur droit de patronage au marquis de Lunati-Visconty, seigneur de Clévant, en même temps qu'elles abandonnaient la totalité des dîmes au curé : elles se déchargeaient ainsi et de l'entretien de l'église et de la portion congrue du curé, les dîmes ne rapportant alors que 200 l. au plus; c'était, avec quelques petites portions « les dîmes de S^t-Gœury » sur les bans de Condé et de Malleloy, tout le revenu du curé, qui concluait tristement en 1711 : « Clevant ne devrait être

les seigneurs temporels de Clevant nomment à la cure. Ils sont en possession de ce droit dès le commencement du XVII[e] siècle, puisque toutes les institutions données pour cette cure, à commencer par celles de 1619, ont été données sur leur nomination.

Décimateur, le curé.

Communiants, 80. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Condé-sur-Moselle (Condé-Custine), *S[t] Léger;* (Lorraine); chef-lieu d'un marquisat (1), bourg situé à peu près au confluent de la Meurthe et de la Moselle, à 2 lieues de Nancy, 8 de Metz. — S[t] Nicolas, chapelle desservie par un prêtre qui est tenu à la résidence; le marquis de Custine en est collateur.

Annexe : MALLELOY (Maillelois), 1/4 de lieue; (chapelle desservie, *l'Assomption de la Vierge*) : il y a un vicaire.

Patron, la primatiale cathédrale de Nancy et l'abbé de S[t]-Arnould de Metz se disputent le patronage. — Thierry, sire de Morville, et son épouse, feudataires de Henri, comte de Bar, donnèrent en mai 1235 le patronage avec les dîmes de Condé-Custine à l'abbaye de S[t]-Arnould, du consentement de Henri, leur seigneur, et de Jean, évêque de Metz (Cartul. de S[t]-Arnould, p. 121) (2). Valadier, abbé de S[t]-Arnould, échangea, du consentement de ses religieux, le 10 mars 1629, ce patronage contre celui de S[t]-Livier de Metz, qui appartenait ou qu'il croyait appartenir à la primatiale de Nancy (par l'union de l'abbaye de S[t]-Martin), et qu'il donna, peu de temps après, à l'abbé du Pontiffroy. Celui-ci ayant voulu nommer à la cure de S[t]-Livier, lorsqu'elle vint à vaquer, fut débouté de ses prétentions par sentence de M. Meurisse, suffragant et vicaire général de l'évêché de Metz, et par arrêt du Grand Conseil du 1[er] déc. 1635, qui déclarèrent que l'abbé de S[t]-Clément avait seul le droit de nommer

---

qu'une annexe eu égard au petit nombre de paroissiens, qui sont seulement au nombre de cinq familles, tous domestiques du seigneur, puisque lui seul possède les terres du ban. » Ce qu'il ajoutait est plus difficile à contrôler : « Bouxières-aux-Dames a été autrefois du diocèse de Metz. Lorsque S[t] Gauzelin, évêque de Toul, fit bâtir son monastère de filles à Bouxières..., il donna à monseigneur Albergo [!] pour lors évêque de Metz *partem saxi quo lapidatus est S. Stephanus, baculum sancti Petri, et peram sancti Mammerti,* et par le don de ces reliques Bouxières fut séparé du diocèse de Metz et a toujours été depuis ce temps-là du diocèse de Toul. Les dames chanoinesses de Bouxières sont obligées par reconnaissance de venir en procession audit Clevant le lundi des Rogations..., le sieur curé de Bouxières y vient aussi avec ses paroissiens, et les dames et les paroissiens de Bouxières entendent la messe à Clevant qui se dit par le s[r] curé dudit lieu. » — Que signifie cette autre indication donnée en 1711, d'un autel érigé dans l'église de Clevant en l'honneur de S[te] Rolline vierge ? Le curé remarque que cet autel est sans revenu, bien qu'il y ait dans le ban un petit gagnage (9 jours de terre et 5 fauchées de pré) appelé le gagnage de S[te] Rolline.

(1) Le marquisat, érigé en 1719 en faveur de Christophe comte de Custines, fit changer le nom du village plus complètement qu'il ne paraît ici : « Custine, ci-devant Condé » dit Durival dans sa liste du bailliage de Nancy. La seigneurie avait été engagée déjà par le duc Charles IV à la famille de Nettancourt, qui y joignait les trois quarts de la seigneurie vouée venant de M. de Contrisson. Le même duc engageait aussi Malleloy et les deux Faulx à Georges Collignon, et cette engagère devint en 1724 l'objet d'une érection en comté sous le nom de Malleloy : un démembrement de la paroisse avait failli accompagner le démembrement du domaine, et le 5 février 1632 Malleloy était érigé en cure distincte (cfr Arch. dép. H, 125), mais l'époque n'était pas favorable à une institution nouvelle et nous croyons que celle-ci n'eut aucune réalité durable; Malleloy ne fut jamais desservi que par le curé ou le vicaire de Condé.

(2) Arch. dép. H, 124. Pour les pièces de 1629 et 1635, nous avons déjà indiqué (p. 331, n. 1) qu'elles existent au msc 60 de la bibliothèque de la ville.

à cette cure (par l'échange fait avec la primatiale le 18 juin 1604) (Arch. de S^t-Clément). Les prieur et religieux de S^t-Arnould revendiquèrent, en conséquence, le patronage de Condé, que Valadier n'avait cédé à la primatiale que pour avoir celui de S^t-Livier, et dont il se trouvait cependant dépouillé par les sentences susdites; et lorsqu'en 1662 Condé vint à vaquer, les prieur et religieux de S^t-Arnould y nommèrent le s^r Charles Vincent, qui y fut institué sur leur nomination, en l'absence de l'abbé, « à qui le patronage de Condé appartient *quocumque die vel mense* ». Six ans après, ledit Charles Vincent ayant donné sa démission, la primatiale nomma, pour le remplacer, le s^r François Desforges, qui reçut ses institutions « *libero jure pro hac vice*, au défaut de l'abbé de S^t-Arnould, patron de cette église ». En 1683, les contendants y nommèrent chacun de leur côté. Le concours y pourvut en 1748. Charles Begard reçut, le 18 juil. 1752, des institutions pour cette cure, sur la nomination de Mgr l'évêque de Metz, fondé de pouvoir par l'abbé de S^t-Arnould : le même reçut des institutions du consistoire de Trèves, sur la nomination de la primatiale (Reg. de la Chambre épiscopale).

On voit par cet exposé, qu'aucun des contendants n'est en droit de prescrire contre l'autre; chacun a soutenu constamment le droit qu'il croyait avoir de nommer à cette cure. L'unique difficulté est de savoir si la primatiale, à l'époque de l'échange fait avec l'abbé de S^t-Arnould, possédait encore le patronage de S^t-Livier, et si elle a vraiment mis en possession de ce patronage l'abbé de S^t-Arnould : car il est évident que si elle n'avait plus ce patronage, elle ne pouvait point l'échanger, et si elle n'a rien donné, elle n'a rien pu obtenir. Or l'abbé de S^t-Clément soutient qu'à l'époque mentionnée, le patronage de S^t-Livier appartenait à son abbaye, et de fait la sentence de M. Meurisse et l'arrêt du Grand Conseil le lui ont confirmé, et l'abbé de S^t-Arnould ou ses ayant cause n'en ont joui en aucun temps, et semble être autorisé à rentrer dans ses droits sur Condé-Custine (Voyez l'art. de S^t-Livier).

Décimateurs : l'abbé de S^t-Arnould pour 2/3 et le curé pour l'autre (1).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Condé-Custine. *Chapelle de S^t-Nicolas.* — Toutes les institutions depuis 1633 ont été données sur la nomination des seigneurs de Condé; 1733 et 1738, etc., le marquis de Custine. — Le titulaire est tenu à résidence (2).

Corny, *S^t Martin;* Lorraine; village sur la route de Metz à Nancy, à 2 lieues 1/4 de Metz, 2 3/4 de Pont-à-Mousson ; bailliage de Pont-à-Mousson.

---

(1) L'abbé n'avait rien dans la dime des prés, pour lesquels on distinguait selon leur situation en deçà ou au delà de la Moselle : la dime des premiers appartenait à un fief particulier, celle des seconds allait pour 2/3 aux seigneurs voués chacun à proportion de sa part, et 1/3 au curé ; celui-ci avait toutes les dimes novales. Le curé de Clévant dimait 14 jours de terre à Condé et 20 à Malleloy.

(2) Cette chapelle est dite souvent de S^t-Claude et de S^t-Nicolas; elle groupait de fait plusieurs fondations dues aux seigneurs voués et avait ceux-ci pour collateurs. Une autre chapelle sous l'invocation de S^t Joseph, appelée anciennement la chapelle des Vatiers ou des Mandeguerres, possédait certains revenus, mais ne constituait pas un bénéfice. Une fondation plus singulière assurait tous les ans à cinq filles du Val des Faulx « pour aider à les marier, à chacune 50 francs, lesquelles pour cet effet doivent se trouver à la S^t-Jean-Baptiste au lieu de Condé pour y épouser. »

Annexe : Sommy, cense ; (France) (1).

Patron, l'abbesse de S^te^-Louis (2) et le concours.

Décimateurs, ... — Communiants, 650. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 100 l. — Langue française.

Lorry-devant-le-Pont, *Exaltation de la S^te^ Croix ;* France ; village à 1 lieue 1/2 de Pont-à-Mousson, 3 1/4 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe : Mardigny ; chapelle, *S^t^ Laurent :* le curé y bine.

Patron, le seigneur du lieu, le président Chazel [de Chazelles]. — M. le président Chazel nomme à cette cure en qualité de seigneur du lieu : toutes les institutions données pour cette cure, depuis 1585 jusqu'aujourd'hui, l'ont été sur la nomination des seigneurs du lieu (3).

Décimateurs : le seigneur pour les 3/4, et le curé pour l'autre à Lorry, ainsi qu'à Mardigny.

Communiants : 200 ; 30 calvinistes (4). — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, ... — Langue française.

Marieulles (Marieulle), *S^t^ Martin ;* France ; village situé au pied d'une montagne, à 3/4 de lieue de Corny et 3 lieues de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes (5) : Vezon ; (chapelle desservie, *S^t^ Léonard*). — Bury (Burye), cense.

Patron, l'abbé de S^t^-Arnould. — Drogon, duc de Bourgogne, fils de Pépin, duc d'Aquitaine, donna (en 691) à l'abbaye de S^t^-Arnould tout ce qu'il possédait à Marieulles. Adalbéron, évêque de Metz, donna la cure de Marieulles à la même abbaye de S^t^-Arnould, pour lui faciliter les moyens de recevoir les hôtes que la

---

(1) En 1711, on mentionne encore un moulin Auchy (Auché) ; le nom de Béva n'apparait alors que pour désigner des cantons de terres. Sommy était du bailliage de Metz, et Corny, bien que fief dépendant du duché de Bar, prenait droit à Metz également.

(2) Aux droits de l'abbaye de S^te^-Marie (p. 58 et 171) ; celle-ci percevait seule les grosses dimes, sur lesquelles le curé recevait 30 quartes de blé et 15 d'avoine (règlement de 1579) ; mais il avait toutes les menues dimes et certaines portions de dimes en vin à Fey, Sommy et Chastel, plus un petit bouvrot.

(3) Ce pluriel, dans l'analyse des plus anciennes institutions données pour cette cure, comprend certainement les seigneurs de Mardigny et ceux de Lorry : en 1711, il est dit que « le patronage est contesté par le s^r^ Georgin, seigneur de Mardigny ». A Lorry, le seigneur du lieu ne désigne que le seigneur foncier et voué, la haute-justice appartenant au princier de la cathédrale. Le château de Mardigny renfermait une chapelle qui, pour avoir été profanée par un seigneur de la R. P. R., fut réconciliée en 1698.

(4) En 1750, on inscrit pour Mardigny 130 communiants, et pour Lorry 250, sans compter 12 familles calvinistes.

(5) On a vu plus haut que Arry dépendait anciennement de Marieulles : au XVII^e^ siècle, par suite sans doute d'un changement de résidence du curé, Arry prit le titre de mère-église et Marieulles ne fut plus qu'une annexe, desservie par un vicaire, qui binait à Vezon depuis 1693. En 1749, les habitants réclamèrent et n'eurent pas grand peine à obtenir que, sans toucher à la situation acquise pour Arry, l'on reconnut (décret du 4 mars 1750) l'indépendance de leur église. Le nouveau curé eut quelques efforts à faire pour régler avec les décimateurs le temporel de sa cure (Arch. dép. H, 270) : ces décimateurs étaient l'abbé et les religieux de S^t^-Arnould, le curé n'ayant qu'un tiers de la menue dime, y compris la dime des foins, avec les novales. On comptait alors environ 200 communiants à Marieulles et 150 à Vezon.

proximité de la ville rendait très fréquents dans cette abbaye : la charte de cette donation est de l'an 952. Léon IX la confirma dans l'année 1049, l'empereur Henri IV l'an 1115, Callixte II l'an 1123, Innocent II l'an 1139, Alexandre III l'an 1179, Célestin III l'an 1192, Innocent III l'an 1200. Conrad, évêque de Metz, incorpora l'église de Marieulles avec ses dépendances à l'abbaye de S^t-Arnould, par une charte de l'an 1221 : il assigna au vicaire le tiers de toutes les oblations, aumônes, anniversaires et trentièmes, tous les pains offerts à l'autel, un muid de froment et un de seigle, les deniers de visites, baptêmes et confessions. Gérard, archidiacre de Metz, confirma cette union, ainsi que le chapitre de la cathédrale, par deux chartes de la même année. Les papes Honoré III et Clément V l'approuvèrent par leurs bulles, et l'empereur Charles IV par un diplôme de l'an 1356 (1).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue française.

Millery, *S^t Martin*, évêque ; Lorraine ; village à 2 lieues 1/2 de Nancy et de Pont-à-Mousson, 7 1/2 de Metz ; (bailliage de Nancy). — Notre-Dame, chapelle bénéficiale située dans l'église de Millery.

Annexe : AUTREVILLE ; il y a une église, *S^t André*, et un vicaire résident.

Patron, la cathédrale. — Les Templiers avaient une maison à Millery et en étaient seigneurs. Henri, comte de Bar, donna, en 1338, au chapitre de la cathédrale de Metz, les villages et paroisse de Millery et Autreville en toute justice et souveraineté, avec cette clause que ni lui comte de Bar, ni ses hoirs et ses hommes qui ne seraient point chevaliers, ne pourraient rien acquérir ou avoir en ladite paroisse de Millery ; que, s'ils y font quelques acquêts, ils appartiendront à cette église, et s'ils y en avaient, ils seront tenus de les vendre (2). Le chapitre de la cathédrale jouit du patronage de la cure : on trouve, dans les archives de la cathédrale de Metz, une copie, collationnée par devant l'official de Metz, de cette donation : elle est écrite en français, sur parchemin, et datée du mercredi avant le jour de Pâques fleuries de l'an 1238. Conrad, évêque de Metz, incorpora cette cure au chapitre de la cathédrale de la même ville (3) : les lettres sont en parchemin et se trouvent dans les archives de la cathédrale (layette S, n° 120).

Décimateurs, la cathédrale de Metz.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de Notre-Dame, située dans l'église paroissiale d'Autreville ou de

---

(1) Les pièces de 691 et 1049 sont dans Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 110 (sous la date mal calculée de 681) et 354 ; celles de 952 et 1192, ainsi que le diplôme de 1356, reproduisant celui de 1115 (attribué à « Henricus quartus » !), dans les preuves de l'*Hist. de Metz* ; le msc 60 a la bulle de Clément V (1311). L'union de 1221 comprenait en même temps les cures de Cheminot et de Rémilly (cfr Arch. dép. H, 270).

(2) Ce passage est extrait de l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 264, où l'on ajoute : « L'église des Templiers de Millery, dédiée à S. Prayé ou Préjet, fut rasée en 1752 par ordre du chapitre de la Cathédrale. » N'est-ce pas d'une chapellenie en cette église qu'il s'agit en 1351 (p. 12, n. 4) ? Il y avait encore près de Millery une chapelle de S^te-BARBE, appartenant à la communauté, sans autre revenu qu'un enclos d'une petite vigne et un jardin.

(3) Aussi le concours, qui avait nommé à la cure en 1684, le tenta inutilement en 1747.

Millery (1). — Les institutions de 1579 ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale ; les institutions de 1586 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Morey, *S^t Pierre,* apôtre ; France ; village à droite de la Moselle, à 2 lieues de Dieulouard, 4 3/4 de Toul, 8 1/2 de Metz ; bailliage de Verdun, subdélégation de Toul.

Annexes : Bellkau (Beleau ; *S^te Madeleine*) : il y a un vicaire résident (2). — Villers-le-Prudhomme, annexe alternative de Morey et de Ville-au-Val ; (*l'Exaltation de la S^te Croix*).

Patron, le seigneur du lieu (3), (M. Joly).

Décimateur, le seigneur du lieu.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 60 l. — Langue française.

Beleau. *Chapelle de S^te-Marie-Magdeleine,* située au lieu de Beleau. — Toutes les institutions depuis 1634 inclusivement, ont été données sur la nomination du seigneur de Beleau.

Villers-le-Prudhomme. *Chapelle de S^te-Marie-Magdeleine* (4). — 1634, 1689, M. de Saintignon en qualité de seigneur de Villers.

Mousson, *Assomption de Notre-Dame* (5) ; Lorraine ; village à 5 lieues 1/2 de Metz, 1/2 de Pont-à-Mousson. Il y avait autrefois un prieuré [p. 5 et 9].

---

(1) La même hésitation reparaît en un autre endroit de la 3^e partie du pouillé, où l'on retrouve les mêmes indications sous le nom « Millery ou Autreville » ; il est vrai qu'il n'y avait proprement qu'une église paroissiale et D. Tabouillot n'a pas hésité plus haut en rapportant cette chapelle à l'église de Millery. Elle fut donnée au chapitre de la cathédrale en 1294 (Arch. dép. G, 712) et se confondit plus tard avec la confrérie du Rosaire.

(2) Belleau, qui fut d'abord le siège du marquisat du Hautoy (p. 537, n. 2), était Lorraine, bailliage de Pont-à-Mousson. Le culte de S^te Madeleine y rappelle les propriétés anciennes que le chapitre de la Madeleine de Verdun avait « apud Bellam aquam » dès 1047 (preuves de l'*Hist. de Lorraine*).

(3) L'évêque Conrad « donna en 1219 à l'église de Verdun la cure de Moirey » (*Hist. de Metz*, t. II, p. 418), et nos pouillés du XVI^e siècle, p. 58 et 101, attestent encore la même situation ; pourtant des institutions de 1586 sont déjà données sur la nomination de M. d'Arquilles, seigneur du lieu. Quant aux dîmes, le seigneur avait en général à Morey une moitié de la grosse dîme et le curé l'autre moitié et toutes les menues dîmes avec un bouvrot ; à Belleau, la seigneurie du lieu comprenait les dîmes, à part celles de quelques cantons qui appartenaient aux seigneurs de Morey ou de Ville-au-Val et aux curés de ces villages : même le curé de Serrières y prenait un huitième de la menue dîme ; à Villers-le-Prudhomme, les dîmes se partageaient 2/3 au seigneur et au curé de Morey, 1/3 au seigneur et au curé de Ville-au-Val.

(4) C'est la même que la précédente ; les seigneurs de Belleau et de Villers y nommaient alternativement et le chapelain avait à dire deux messes par semaine, l'une le mardi à Belleau, l'autre le jeudi à Villers. Mais pour citer deux fois des institutions de 1634, D. Tabouillot aura probablement confondu une fois ce Villers avec Villers-lez-Rombas.

(5) En 1711, le curé dit : « L'Assomption de Notre-Dame est la patronne, et le titulaire S^t Sire », ce qui s'explique en ce que la paroisse avait été transférée vers 1650 dans l'ancienne chapelle castrale, « in honore S^ti Cyrici constructa » est-il dit déjà en 1149. Avant 1650 la paroisse était unie au prieuré de S^t-Pient, « qui est hors du bourg vers Atton » et où le curé continuait encore en 1711 à « faire les services funéraux... avec tout le service divin pendant l'hyver, lorsque l'incommodité du temps rend sa paroisse inaccessible ». Ce prieuré, donné à l'abbaye de S^t-Mihiel en 1149, datait du siècle précédent et même il serait question dès 971 du monastère de Monçon (Boyé, *Recherches histor. sur Mousson,* Pont-à-Mousson, 1892). Il est

Patron, Sa Majesté. — Le Roi nomme à cette cure aux droits des ducs de Lorraine (1), sur la nomination desquels ont été données toutes les institutions dont il soit fait mention dans les registres de la Chambre épiscopale. On y voit encore quelques vestiges d'un prieuré qui était sous l'invocation de S^t Pient, et dépendait de l'abbaye de S^t-Mihiel.

Décimateurs : le Roi (2) pour 1/2 et le curé pour l'autre.

Communiants, 110. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Pont-à-Mousson, *S^t Martin ;* Lorraine ; ville à 5 lieues de Metz, de Nancy et de Toul.

Annexe : LES MÉNILS, 3/4 de lieue ; (*S^t Denis*) : il y a un vicaire résident (3).

Patron, les chanoines réguliers de Pont-à-Mousson. — Cette cure est régulière et dépendante de la maison des chanoines réguliers du Pont-à-Mousson : le Roi, qui en était patron (4), vient de la leur échanger contre celle de Sornéville [p. 386], qui appartenait à l'abbaye de Domèvre et qui lui était unie, comme on le voit par les institutions données pour cette cure en 1622.

La ville de Pont-à-Mousson est partagée par la Moselle en deux parties, dont

---

probable que c'est à cette institution qu'il faut rapporter et l'origine de la paroisse et celle d'un archiprêtré de Mousson ; mais de ce que l'église de S^t-Pient était primitivement au pied de la côte « apud Thyriacum », nous ne saurions en conclure ni l'absence d'une paroisse distincte de celle de Thirey, qui fut transférée à Pont-à-Mousson, ni l'union du titre de l'archiprêtré à Thirey (p. 12, n. 3). — Les Templiers avaient eu une maison avec chapelle au bourg de Mousson, que les Capucins occupèrent d'une façon temporaire au XVII^e siècle.

(1) Les pouillés du XVI^e siècle donnent déjà (p. 58) le patronage au marquis de Pont-à-Mousson : ce droit dut appartenir plus anciennement au prieuré ou à l'abbaye de S^t-Mihiel ? Il est vrai que le prieuré passa, au commencement du XVI^e siècle, dans le domaine des chanoines de S^te-Croix de Pont-à-Mousson : ceux-ci devaient entretenir l'église et y dire une messe chaque dimanche et aux cinq fêtes solennelles de Notre-Dame (1711).

(2) Erreur : les chanoines de S^te-Croix partageaient les dîmes avec le curé ; celui-ci dîmait seul 41 jours de terre dans les trois saisons, 15 jours 1/2 de vigne et un petit pré.

(3) Les nominations des vicaires portent généralement « pour les deux Ménils », et cependant on groupait sous ce nom trois hameaux, NORROY, où était l'église, XON et HÉMINVILLE ; il est question de « l'église parochiale des Ménils dépendant de S^t-Martin » dès 1495 dans un règlement des dîmes. S^t-Martin avait encore pour dépendances : PONCÉ, gagnage appartenant aux Antonistes, l'ermitage de VITREY, et S^t-MICHEL, maison de campagne des Jésuites. Vitrey marquait l'emplacement du village de Thirey, détruit pour peupler la ville neuve de Pont-à-Mousson au milieu du XIII^e siècle. S^t-Michel rappelait les anciennes propriétés de l'abbaye de S^t-Mihiel, dont une partie avait déjà formé le prieuré de S^t-Pient à Mousson : le reste, désigné sous le nom de prieuré de S^t-Michel, fut employé par le cardinal de Lorraine, abbé de S^t-Mihiel et évêque de Metz, à la fondation du Séminaire, qu'il établit pour son diocèse auprès de la nouvelle université de Pont-à-Mousson (Arch. dép. G, 247 et 250).

(4) L'église de S^t-Martin de Thirey appartenait à l'abbaye de S^t-Mihiel par une donation de la comtesse Sophie de Bar en 1087, comme il fut reconnu par une sentence de la cour de Rome, rendue en 1128 contre l'abbesse de Juvigny ; l'abbaye de S^t-Mihiel céda cette cure à l'hôpital de Pont-à-Mousson en 1257, ce dont nos pouillés du XVI^e siècle ont gardé une trace (p. 58). Une bulle de Jules II (1504) nous apprend que ce patronage avait passé à la collégiale de S^te-Croix, qui l'exerçait encore en 1698 : « les chanoines choisissent un de leur corps pour être titulaire de ladite cure ; celui qui est choisi ne tire rien du canonicat, mais se contente du revenu de ladite cure, qui fait mense du chapitre » (1711). Comment ce patronage passa-t-il au duc de Lorraine ? il nomma pour la première fois en 1742. Enfin la cure fut unie à la maison des Chanoines réguliers par bulles du mois de septembre 1780, confirmées par lettres-patentes du Roi en juin 1782, enregistrées au Parlement de Nancy le 6 février 1783.

l'une, qui est à l'orient, est du diocèse de Metz, et l'autre, qui est à l'occident, est du diocèse de Toul (1). Il y a dans cette ville un collège occupé par les Chanoines réguliers, une abbaye de Prémontrés, des Carmes mitigés [p. 318], des Minimes, des Augustins et cinq couvents de filles.

Décimateurs : le séminaire dans le ban de S^t^-Martin (2) ; l'abbé de S^t^-Arnould pour la 1/2 du ban des Ménils : l'autre 1/2 se partage entre les Jésuites, les Antonistes et le curé.

Communiants, 1400. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de Notre-Dame et de S^t^-Sébastien, dite de Tuebœuf, située dans l'église paroissiale de S^t^-Martin. — 1709, les doyen et chanoines de S^te^-Croix de Pont-à-Mousson (patrons), alternativement avec les échevins de la paroisse; 1760, les curé et échevins (patrons), alternativement...

S^te^-Geneviève, *S^te^ Geneviève ;* France ; village à 1 lieue de Pont-à-Mousson, 1 1/2 de Dieulouard, 5 de Toul et 6 de Metz ; il ressortit au bailliage de Verdun.

Annexes (3) : Loisy, annexe alternative de S^te^-Geneviève et de Serpaigne ; *S^t^ Pierre :* vicaire résident. — (Landremont, annexe alternative de S^te^-Geneviève et de Ville-au-Val). — Morvaux, cense. — Besaumont.

---

(1) Cette partie touloise, la plus considérable, comprenait trois paroisses et la plupart des institutions religieuses qu'indique D. Tabouillot : c'était S^t^-Laurent (p. 75) avec la collégiale de S^te^-Croix, l'hôpital où se retirèrent les Antonistes en 1594, et le couvent des Clarisses ; S^t^-Jean avec les couvents des Minimes, des Carmélites et de la Visitation ; S^te^-Croix-en-Rupt (p. 75) avec les couvents des Capucins (D. Tabouillot parle à tort des Augustins), des Carmes déchaussés, des Annonciades et de la Congrégation de Notre-Dame. La paroisse messine était la partie la plus ancienne de la ville, comprenant dès le XII^e^ siècle une commanderie de S^t^-Antoine (p. 12, n. 4), que l'on transféra sur la rive gauche de la Moselle lors de l'établissement de l'université ; celle-ci, confiée aux Jésuites, fit pendant deux siècles la gloire de la ville, et disparut avec ses maîtres, en 1768 : il en subsista un collège, administré d'abord par des prêtres séculiers, puis (1776) confié aux Chanoines réguliers, établis jusque-là de l'autre côté de la Moselle, paroisse S^t^-Jean. La disparition de l'université eut une conséquence plus grave pour la paroisse, que l'on transféra en 1786 de son ancienne église dans celle des Jésuites. L'abbaye des Prémontrés avait une situation singulière au point de vue diocésain : anciennement établie à S^te^-Marie-aux-Bois, à quelques kilomètres de Prény, elle fut transférée en 1611 tout à côté de l'université de Pont-à-Mousson, par conséquent sur le territoire du diocèse de Metz ; mais l'évêque de Toul n'avait consenti à ce transfert qu'à la condition de garder toujours sa juridiction sur l'abbaye, et il l'y exerça de fait, administrant dans son église la confirmation ou y conférant les ordres ; Mgr d'Aubusson prétendit n'être point tenu par le consentement d'un prédécesseur et choisit à dessein l'église de l'abbaye pour y confirmer près de 500 personnes lors de sa visite de 1683 ; le curé de S^t^-Martin remarque avec raison en 1711 que « l'enceinte de l'abbaye avait peu d'étendue lors de ladite translation, au lieu qu'à présent elle a trois fois plus de circonférence : une rue entière fut enfermée dans l'abbaye il y a environ 40 ans, lorsque M. Guinet était abbé, et actuellement ils sont sur le point de démolir une autre grande partie d'une rue qui est à côté de leur église et au devant ; cela ne se peut faire qu'au préjudice du terrain du diocèse de Metz. » Néanmoins l'abbaye de S^te^-Marie-Majeure n'a pas pris rang parmi les abbayes du diocèse de Metz (p. 269).

(2) Pour les grosses dîmes ; car les menues dîmes de ce ban appartenaient au chapitre de S^te^-Croix. Il en était de même aux Ménils, sur le ban d'en haut, pour le tiers dont les Jésuites tiraient la grosse dîme.

(3) D. Tabouillot est visiblement dérouté au milieu de toutes les annexes alternatives de cette région : il oubliait d'inscrire ici Landremont et le remplace par Bezaumont, qu'il omettra parmi les dépendances de Ville-au-Val, dont il dépendait uniquement en principe ; Marivaux se trouve au contraire inscrit aux deux paroisses sous les noms de Morvaux et de Brinvaux ; de

Patron, la cathédrale et le concours. — Le chapitre de la cathédrale de Metz jouit du patronage de cette cure dès le commencement du XIII[e] siècle : on trouve dans les archives de ce chapitre (layette cotée F), une lettre en parchemin (1) de l'évêque Conrad, écrite en 1220, portant confirmation de la paroisse de S[te]-Geneviève et de plusieurs autres, cédées peu de temps auparavant par les abbés bénédictins de Metz à la cathédrale du même lieu [*Hist. de Metz*, t. II, p. 417].

Décimateurs, la cathédrale avec le curé.

Communiants, 130. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Serpaigne (Xerpennes), *S[t] Georges ;* France ; village à 1/4 de lieue de Dieulouard, 5/4 de Pont-à-Mousson, 4 lieues de Toul et 5 1/4 de Metz ; il ressortit au bailliage de Verdun et à la subdélégation de Toul.

Annexes (2) : Loisy, annexe alternative avec S[te]-Geneviève ; (*S[t] Pierre et S[t] Paul :* vicaire résident). — S[t]-Firmin, chapelle.

Patron, l'abbé de S[t]-Paul de Verdun. — Vigfrid, évêque de Verdun, donna cette cure à l'abbaye de S[t]-Paul, l'an 971 ; l'empereur Otton II confirma cette donation, l'an 973 (*Annales Prœmonstr.*, t. II, col. cccxxiij) ; Benoît VII et plusieurs autres Souverains Pontifes l'ont aussi confirmée, comme on le voit par les archives de cette abbaye (3). Cette cure est régulière, en vertu des privilèges donnés à l'ordre de Prémontré.

Décimateur, l'abbé de S[t]-Paul de Verdun (4).

Communiants, 20. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 6 fauchées de pré, qui ont leurs charges. — Langue française.

---

même l'ermitage de S[t]-Firmin pourrait accompagner ici le nom de Loisy aussi bien qu'à l'article Serpaigne. On dit (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*) que Loisy n'aurait commencé à dépendre de S[te]-Geneviève que vers 1640, et qu'il fut érigé en cure distincte le 20 oct. 1755 : il faudrait ajouter que cette érection ne fut point maintenue et, après quelques années, Loisy revint au simple vicariat établi en 1731 et 1732 par Mgr de Coislin.

(1) Voir au Cartulaire de l'Évêché, t. IX (msc 57), p. 65. Au lieu de cette origine, le curé semble en indiquer une autre en 1711 : « il y avait un couvent de Templiers, qui ont été supprimés, et l'on y a établi un curé, à qui l'on donne cette pension si modique ». Le curé n'avait en effet aucune part dans la dîme des annexes ni dans la grosse dîme de la paroisse, si ce n'est en un petit canton ; et le tiers qu'il prenait dans la menue dîme, avec le préciput de 30 quartes de blé et 16 d'avoine, joint au revenu de son bouvrot, ne dispensait pas le chapitre de la cathédrale de lui payer encore, pour égaler la portion congrue, un supplément de 14 écus à 3 livres. Au contraire, le curé de Scarponne avait un tiers des dîmes de Loisy aussi bien que la cathédrale de Metz et l'abbaye de S[t]-Paul de Verdun. La seigneurie de S[te]-Geneviève, Loisy et Landremont appartenait à l'évêque de Verdun.

(2) Voir l'article précédent pour ce qui concerne Loisy ; l'ermitage de S[t]-Firmin appartenait aux Jésuites de l'université de Pont-à-Mousson.

(3) Ce n'est que dans une seconde pièce de Wilgfrid et à l'année 973 que le p. Hugo rapporte la donation qui comprenait « ecclesiam in Scarponne cum manso et dimidio in Villare et dimidio in Loscio » ; le même groupe revient dans les documents suivants, parmi lesquels nous ne voyons point toutefois de bulle de Benoît VII ; celle d'Alexandre III (1179) mentionne une chapelle à Loisy, « Scarpone dimidium mansum cum ecclesia et capella in Loseio ».

(4) Les dîmes furent données à l'abbaye en 1150 par Hugues, archidiacre de Metz ; le curé prenait le tiers des grosses et menues dîmes à Scarpone et à Loisy ; il avait un bouvrot de 17 jours de terre et 3 fauchées de pré. Son église avait un petit droit de dîme sur le ban de Landremont. Le chiffre des communiants était un peu moins exigu en 1750, où il est porté à 32 ; mais il devait baisser de plus en plus et l'antique cité romaine a presque complètement disparu aujourd'hui.

Ville-au-Val (V.-au-Val-Ste-Marie), *St Pierre-ès-liens ;* Lorraine ; village à 2 lieues au sud de Pont-à-Mousson, 6 1/2 de Metz ; il ressortit au bailliage de Pont-à-Mousson. — L'église est au milieu des champs, sur une colline.

Annexes (1) : LANDREMONT, annexe alternative de Ville-au-Val et de Ste-Geneviève ; (France) ; *St Clément*, évêque de Metz. — BRINVAUX (Brinvau), cense. — (VILLERS-LE-PRUDHOMME, annexe alternative de Ville-au-Val et de Morey.)

Patron, le seigneur du lieu. — Les Bénédictines de St-Maur de Verdun ont souvent disputé au seigneur de Ville-au-Val le droit de nommer à la cure, dont il paraît par les anciens pouillés [p. 102 et 172] qu'elles ont joui autrefois ; mais un arrêt (de la cour souveraine de Lorraine) du 18 août 1769 les a déboutées de leur prétention et confirmé le seigneur du lieu dans le droit dont il était en possession.

Décimateurs : le comte de Gallo pour les 2/3, et le curé pour le reste (2).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de St-Georges, aujourd'hui St-Louis, fondée dans le château (3). — 1690, etc., Mrs de Lopez Gallo, comtes de Male, seigneurs de Ville-au-Val, *jure fundationis* ; 1765, institutions de cette chapelle sur la nomination de M. de La Salle, seigneur de Ville-au-Val.

Vittonville, *Assomption de Notre-Dame ;* Lorraine ; village à droite de la Moselle, 2 lieues au-dessous de Pont-à-Mousson, 4 de Metz ; il ressortit au bailliage de Pont-à-Mousson et à la cour souveraine de Nancy.

Annexe : CHAMPEL (Champez) ; église, *St Pierre-ès-liens :* le curé y bine (4).

Patron, l'abbé de St-Nicolas-des-Prés de Verdun. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de St-Nicolas-des-Prés de Verdun. Ce fut Robert, chevalier de Vittonville, qui le lui donna, avec les grosses et menues dîmes du même lieu, l'an 1232. Innocent IV unit cette cure avec ses dépendances à la même abbaye, par une bulle adressée à Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui fit faire les informa-

---

(1) Nous avons dit que Bezaumont et Marivaux (la carte de Cassini porte Mérinveau) dépendaient proprement de Ville-au-Val : c'est ce que Durival et Stemer ont imprimé, et ce qui seul paraît raisonnable, tant que l'église de St-Pierre n'était pas au village de Ville-au-Val, mais à mi-chemin de Bezaumont ; pourtant une visite de 1754 rattache Bezaumont avec Landremont à Ste-Geneviève, puis un État du diocèse copié par D. Tabouillot le rapporte exclusivement à Ste-Geneviève : mais la situation de 1754 n'était pas normale, la ruine de l'église de Ville-au-Val interdite depuis une trentaine d'années avait dû amener alors une certaine dispersion des paroissiens ; cela serait-il devenu plus tard l'état régulier ? rien ne le prouve. En 1711, le curé signale à Bezaumont une chapelle sous l'invocation de *St Urbain*, une autre à « Merevaux, cense appartenant aux Bénédictins anglais de Dieulouard », enfin l'ermitage de St-BLAISE.

(2) Le curé partageait de même avec le seigneur de Ville-au-Val un tiers des dîmes de Villers-le-Prudhomme ; il avait aussi droit de dîmage dans un des finages de Belleau, Loisy et Ste-Geneviève. Les dîmes de Bezaumont allaient, 3/4 à Mrs de St-Paul de Verdun, le reste à la cathédrale de Metz, au seigneur et au curé de Ville-au-Val ; celles de Landremont se divisaient par cantons entre la cathédrale, les seigneurs de Morey et de Belleau, les seigneur et curé de Ville-au-Val.

(3) La chapelle castrale avait été autorisée le 22 mars 1559 en faveur de Catherine d'Haraucourt ; en 1597 la fondation d'une messe par semaine amena son érection en titre de bénéfice ; c'est en 1765 qu'elle est pour la première fois désignée sous le nom de St-Louis.

(4) Le curé ajoute en 1711 : « Il y a un moulin, qui est au-delà de la rivière sur le territoire du diocèse de Toul, qui dépend de la paroisse de Champé, par rapport à ce qu'il est situé dans le ban de Champé ».

tions nécessaires et qui confirma cette union par une charte de l'an 1245. Plusieurs Souverains Pontifes ont confirmé cette union, et l'on trouve encore, dans les archives de l'abbaye de S[t]-Nicolas, une bulle d'Alexandre IV, donnée à ce sujet en 1256. Le concours voulut nommer à cette cure en 1728, malgré les droits attachés à l'union, dont l'abbé de S[t]-Nicolas avait joui jusqu'à cette époque ; mais les religieux ayant fait signifier leur opposition, M. de Coislin, évêque de Metz, fit une ordonnance portant que ledit bénéfice ne serait pas mis au concours, mais conféré « *jure ordinario et libero* pour cette fois seulement, à raison de la vacance de l'abbaye de S[t]-Nicolas, à laquelle le droit de patronage appartient en tout temps ». Le concours y a nommé en 1750, et son pourvu a été institué dans la cure, nonobstant l'opposition de l'abbé, dont la nomination a été sans effet. Le droit d'y nommer un chanoine régulier a été confirmé par un arrêt de la cour souveraine de Nancy, rendu contre l'évêque de Metz, en 1731 (à l'occasion d'un séculier pourvu de cette cure par l'évêque).

Décimateurs : l'abbé de S[t]-Nicolas pour 2/3, et le curé pour l'autre à Vittonville (1) ; à Champel, le seigneur du lieu pour 2/3, et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 80. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

ARCHIPRÊTRÉ DE GORZE (2)

Arnaville, *S[t] Étienne ;* Lorraine ; village à 3 lieues de Metz, 2 1/2 de Pont-à-Mousson ; (bailliage de Pont-à-Mousson).

Annexe : PALLON, 1/4 de lieue ; chapelle sous l'invocation de *Notre-Dame du Mont-Carmel* (3).

Patron, l'abbé de Gorze. — Les abbé et religieux de Gorze étaient depuis

---

(1) Le curé avait à Arry la dîme d'un petit ban « vulgairement appelé Wrechol, laquelle dîme ne se prend qu'au 31[e], et une pinte de vin de cens par chaque hommée de vigne dans un canton appelé le Tombois » ; il n'avait qu'un petit bouvrot soit à Vittonville soit à Champey.

(2) D. Tabouillot omet presque régulièrement, en ce qui concerne les paroisses de cet archiprêtré certaines indications habituelles à son pouillé : cela tenait sans doute à l'insuffisance des sources où il puisait immédiatement, car nos archives de l'évêché sont particulièrement pauvres pour cette partie du diocèse. On pourrait y suppléer par les papiers de l'abbaye de Gorze, dont le domaine s'étendait sur toute la région : citons seulement, aux deux extrémités de la série chronologique, le terrier général de cette abbaye, exécuté en 1746-1750 en une série de grands in-folio (Arch. départ. H, 744-762), et le cartulaire formé au XII[e] siècle (msc 76, nouveau 826 de la biblioth. de la ville de Metz) : D. Tabouillot a lui-même recopié et complété ce cartulaire (msc 77). Il vient d'être publié dans son état ancien par A. d'Herbomez (t. II des *Mettensia* publiés par la Société des Antiquaires de France, selon une fondation de M. A. Prost). Comme nous ne voulons pas sortir du cadre qui nous est tracé ici, nous userons modestement de ces richesses faciles.

(3) M. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, cite le miracle arrivé le 9 juillet 1719 en ce hameau de Pallon, dont la chapelle servait à une confrérie du Scapulaire. La carte de Cassini indique encore, sous le nom de Cambray, un ermitage qui aurait dépendu d'Arnaville : n'y a-t-il pas là quelque confusion ? Nous avons déjà prévenu (p. 494, n. 2) de la confusion, commise par M. Lepage, entre Arnaville et Naville, dont l'église dédiée à S[t] Clément dépendait primitivement de l'abbaye de S[t]-Vincent (preuves de l'*Hist. de Metz*, bulle de 1177) et fut échangée en 12?1 contre celle de Norroy : ce qui n'empêche pas de reconnaître les possessions en vignes que l'abbaye de S[t]-Vanne avait à Arnaville même dès le X[e] siècle. Comp. *Les Origines du village et de l'église d'Arnaville*, dans le Journal de la Soc. d'Arch. lorr., Nancy 1900, p. 193.

longtemps patrons de cette cure, lorsque Conrad, évêque de Metz, l'unit avec toutes ses dépendances à leur abbaye : ce prélat déclara, dans la charte qu'il fit expédier le 6 avril 1221, qu'il donne à l'abbé et aux religieux de Gorze l'église d'Arnaville, avec ses droits et dépendances, pour en jouir aussitôt après le décès de Marceil, chanoine de S[t]-Sauveur, qui en était alors curé. (Le même jour), Gérard, archidiacre de Metz, (de qui dépendait cette cure à cause de son archidiaconé, et le 9 oct. 1229), les princier, doyen et chapitre de la cathédrale ratifièrent cette union (1). Grégoire IX adressa aux abbé et religieux de Gorze une bulle, en date du 26 mai 1229, pour confirmer la donation de l'église d'Arnaville, que l'évêque de Metz leur en avait faite.

Décimateur, l'abbé de Gorze.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 900 l.; fabrique, ... — Langue française.

Bayonville, *S[t] Julien ;* Lorraine ; village à 3 lieues de Pont-à-Mousson, 5 de Metz ; (bailliage de Pont-à-Mousson).

Patron, l'abbesse de S[t]-Louis. — L'abbesse de S[t]-Pierre-aux-Nonnains possédait cette église, avec toutes ses dépendances, au x[e] siècle, comme on le voit par un diplôme de l'empereur Otton I[er], donné en faveur de cette abbaye le 3 des nones de juin 960 (Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 314). Les empereurs Otton II et Otton III confirmèrent cette abbaye dans la possession de la seigneurie et église de Bayonville (2) ; mais dame Françoise d'Haraucourt, qui en était abbesse au commencement du XVII[e] siècle, quitta et transporta, du consentement de son chapitre, tout tel droit, nom, raisons et actions que l'abbaye de S[t]-Pierre avait ou pouvait avoir au droit du patronage, collation et présentation à la cure de Bayonville, aux révérends sieurs abbé, prieur, religieux et couvent du monastère d'Orval, tant à cause de la dévotion que ces dames avaient à l'église de Notre-Dame d'Orval, que parce qu'elles ne possédaient plus aucun bien ou revenu audit village de Bayonville : l'acte de cette donation est du 23 déc. 1628 ; Edme Lancelot Tiraqueau, docteur, abbé de S[t]-George et vicaire général de l'évêché de Metz, l'approuva le 21 du mois de déc. 1630 (Arch. de l'abbaye d'Orval). Cette donation n'a point eu son effet (3) ; l'abbesse de S[t]-Pierre a continué de nommer à cette cure, avec le concours.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) Arch. départ. H, 768 ; le *Gallia christiana*, t. XIII, c. 757, mentionne l'union de 1221 sous le nom de Ernandi villa. Malgré cette union, le concours nomma à la cure en 1735.

(2) Le diplôme de 960 est parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.* ; ceux des empereurs Otton II et Otton III parmi celles de l'*Hist. de Metz* aux années 977 et 993. On sait (p. 262, 1 . 4) comment le chapitre de S[t]-Louis succéda à l'abbaye de S[t]-Pierre-aux-Nonnains.

(3) Les pièces de 1628 et 1630 sont au msc 60, p. 435. En dehors du droit de patronage, l'abbaye d'Orval avait des biens à Bayonville et une part dans les dîmes (Arch. dép. H, 1211) : celles-ci appartenaient, en 1726, au curé pour un tiers, puis à l'abbaye d'Orval, au comte de Raigecourt et à la dame de Salse ; mais l'abbaye achetait, en 1732, la part de M. de Raigecourt.

Beney (Benney-en-Voivre), *S[t] Martin;* Lorraine; village à 1 lieue 1/2 de Thiaucourt, 6 de Metz; (bailliage de Thiaucourt).

Patron, le prieur de Notre-Dame-des-Champs et le concours. — Le patronage de cette cure est passé aux chevaliers de Malte, avec les biens et privilèges des Antonistes : ceux de Metz, qui n'étaient qu'une colonie de ceux de Pont-à-Mousson, ont constamment joui de ce patronage, que ceux-ci leur avaient cédé avec quelques biens dépendant anciennement, ainsi que cette cure, du prieuré de Notre-Dame-des-Champs de Metz (1). On lit dans les institutions du 9 mai 1585 qu'elles ont été données sur la nomination du commandeur de S[t]-Antoine de Pont-à-Mousson, à cause du prieuré de Notre-Dame-des-Champs uni à cette maison; mais je n'ai vu nulle part que cette union ait été faite : on voit seulement [p. 310] qu'à la destruction de ce prieuré, les Antonistes de Pont-à-Mousson achetèrent la plus grande partie des biens qui en dépendaient.

Décimateurs : le prieur de Notre-Dame-des-Champs (2) pour 2/3, et le curé pour l'autre.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Bouconville, *S[t] Maurice;* Lorraine; 3 lieues de S[t]-Mihiel, 5 de Pont-à-Mousson ; (bailliage de S[t]-Mihiel).

Patron, Sa Majesté. — Cette église a été désunie de la cure de Xivray, par décret du 19 juill. 1724, après que Léopold eut consenti, par lettres patentes du 21 juin 1719, que deux chapelles qui dépendaient du château de Bouconville fussent unies à la cure, dont il obtint le patronage en indemnité (*Notice de la Lorr.*, t. I, col. 149). Cette église avait déjà joui du titre de mère-église, puisqu'on trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, des institutions données en 1587 pour la cure de Bouconville, sur la nomination de l'abbesse de S[t]-Pierre-aux-Nonnains (3). Elle fut unie dans la suite à la cure de Xivray, sans doute parce que ses revenus ne s'étaient pas trouvés suffisants pour l'entretien du curé. — (Il y a dans ce lieu un petit hôpital de fondation ducale avec chapelle) (4).

---

(1) Le msc 60, p. 271 a toute une série de nominations à cette cure : en 1484, c'est l'abbé de S[t]-Martin-devant-Metz qui nomme en qualité de « perpetuus commendatarius prioratus B. Mariæ in Campis extra muros metenses »; en 1555, c'est un prélat romain qui tenait en commende la commanderie de S[t]-Antoine de Pont-à-Mousson, en même temps qu'un canonicat de la cathédrale (p. 252, n. 2; son nom est écrit cette fois Nic. Vinceius ou Bincey, Bencey), et il nomme « ratione et ad causam prioratus B. Mariæ de Campis... eidem præceptoriæ S[ti] Antonii perpetuo uniti ».

(2) Les dîmes avaient, comme le patronage, passé aux Antonistes (Arch. dép. H, 2614).

(3) Nous ne connaissons qu'une analyse de ces institutions de 1587 : comme il y est question d'une église sous l'invocation de S[t] Jean, nous hésitons à croire qu'il s'agisse de Bouconville. On comprend mieux que les abbés de Gorze et de S[t]-Benoit, l'un collateur et l'autre décimateur à Xivray, aient prétendu au patronage de la cure à ériger à Bouconville (Arch. dép. H, 784).

(4) Cette phrase est empruntée par le msc 59 E à Dom Calmet ou à Durival : le vrai fondateur de l'hôpital n'est pourtant qu'un prévôt de Bouconville, qui en dressa l'acte en 1483 (Dumont, *les Ruines de la Meuse*, t. II, p. 79). Il est plus difficile de déterminer l'origine du château et de sa chapelle bien distincte de l'église du village : le testament de Henri de Bar, 1368 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*), y établit deux prébendes pour « doubz chanoines comme

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé 900 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t^-Pierre, située au château de Bouconville. — Les ducs de Lorraine nomment à cette chapelle depuis 1699. Le curé de Bouconville, en vertu du décret d'érection de ladite cure, possède la moitié des revenus de cette chapelle, de celle de S^t^-Nicolas et de celle de la S^te^-Vierge, et supporte également la moitié des charges de ces chapelles : celles de la chapelle de S^t^-Pierre s'acquittent à la paroisse, parce qu'il n'y a pas de chapelle (au château).

Chapelle de S^t^-Nicolas, située à l'hôpital. — Les institutions de 1716, qui sont les dernières (1), ont été données sur la nomination du s^r^ Falcaire de Ferry *jure patronatus laici*.

Chapelle de la S^te^-Vierge et de S^t^-Nicolas. — Les institutions de 1717 et les suivantes ont été données sur la nomination des ducs de Lorraine, la famille du fondateur étant éteinte.

Bouillonville, *S^t^ Denis* de Paris; Lorraine; village à 1/2 lieue de Thiaucourt, 5 de Metz; (bailliage de Thiaucourt) (2).

Patron, le seigneur du lieu, (le comte de Rosières). — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs du lieu (3) : toutes les institutions depuis 1580 ont été données sur leur nomination.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chambley, *S^t^ Remy*; Lorraine; village à 2 lieues de Thiaucourt, 4 1/2 de Metz; souveraineté de Lorraine (4); (bailliage de Thiaucourt).

Patron, l'abbé de Gorze. — Jehan, seigneur d'Athienville, donna en aumône à l'abbaye de Gorze les dîmes avec le patronage de l'église de Chambley, par un acte du 17 mai 1245. On voit par cette charte, à laquelle Ferry, comte de Salm, apposa son scel, que l'épouse et les enfants du seigneur d'Athienville consentirent à cette donation. Ferry, sire de Chambley, de qui Jehan tenait en fief les dîmes et le patro-

---

celles qui y sont », et Dumont, *ibid.*, p. 16, cite en 1254 « Asselin, chanoine de Bouconville ». Le château disparut à la guerre de Trente-Ans, mais il subsista deux titres de chapelains : comme il sera dit plus loin, le duc consentit en 1719 à joindre à la cure l'un de ces titres ainsi que l'un des deux titres semblables à l'hôpital.

(1) Cette chapelle n'étant pas distincte de la suivante, il ne peut être question de dernières institutions en 1716 : l'un des deux chapelains de l'hôpital devint en 1725 le premier curé de Bouconville; l'autre devant être nommé en 1716, il y eut une présentation par M. de la Falloize de Serry (*sic*) comme héritier du fondateur, seigneur de Malavillers, mais on ne vit pas dans cette succession un titre suffisant aux termes de l'acte de fondation, et le duc fit une nouvelle présentation en 1717 (Arch. dép. G, 345).

(2) Plus loin on dira qu'Euvezin était, avant 1726, annexe alternative de Bouillonville et de Pannes (comp. p. 172, n. 5).

(3) Ce droit remonte au moins au XIV^e^ siècle (p. 104, n. 3); le seigneur avait aussi 2/3 des dîmes, et le curé 1/3.

(4) Cette répétition de la souveraineté tient sans doute à la situation particulière de Chambley, « enclavé dans la terre de Gorze » dit Durival : Buxières, qui faisait communauté avec Chambley, était annexe de S^t^-Julien, mais aurait préféré dépendre au spirituel aussi de Chambley.

nage de ce lieu, confirma cette donation. (Bertram le Flaman, de Metz, céda pareillement la part qu'il avait dans les dîmes de Chambley.) Le comte de Sarbrück, de qui le sire de Chambley les tenait en fief, et Mathieu, duc de Lorraine, qui en était le seigneur suzerain, déclarèrent que c'était de leur consentement que les dîmes et le patronage de Chambley avaient été donnés à l'abbaye de Gorze, et ratifièrent cette donation par une charte de la même année (1).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S[t]-George, située dans l'église paroissiale. — Cette chapelle, appelée castrale, a été fondée le 19 avril 1435 par M. Ferry, seigneur de Chambley; les institutions de 1643 ont été données sur la nomination de Henri de Haraucourt, marquis de Chambley; toutes les suivantes jusqu'à 1776 inclusivement, sur la nomination de M[rs] de Haraucourt, comme seigneurs temporels de Chambley (2).

Dommartin, *S[t] Martin;* Lorraine; à 2 lieues de S[t]-Mihiel, 4 de Thiaucourt, 6 de Metz (3).

Annexes : Charey, 1/4 de lieue ; (*S[t] Maurice :* vicaire résident). — Monplaisir (Mauplaisir), cense. — Dompvitoux (Damvitoux), 1/4 de lieue ; France ; (*S[t] Pierre :* chapelle desservie). — Maraimbois, 1/2 lieue ; (cense ; France). — Haumont (Hautmont), 1/2 lieue ; (*S[te] Anne*) : vicaire résident.

Patron, l'abbé de Gorze. — L'abbaye de Gorze est depuis longtemps en possession du patronage de l'église de Dommartin : on avait usurpé cette église sur l'abbaye de Gorze au commencement du x[e] siècle ; mais Adalbéron, évêque de Metz, la lui fit restituer et lui en confirma la possession par une charte de l'an 933 [preuves de l'*Hist. de Lorr.*]. Otton I[er] dans les différents diplômes qu'il a donnés en faveur

---

(1) L'*Hist. de Metz*, III, pr. p. 234 mentionne dans une note ces actes de 1245 d'après le cartulaire de Gorze (msc 77 de la biblioth. de la ville de Metz). Voir une *Notice histor. sur Chambley*, par M. de Faultrier, dans les Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle, t. VIII. Les dîmes passèrent de l'abbaye de Gorze aux Jésuites de Pont-à-Mousson : le partage s'en faisait comme à l'ordinaire, 2/3 au collateur, 1/3 au curé. — Signalons, dans tout le vague du texte original, ce que l'évêque appelle (visite de 1681) « un abus intolérable : depuis un an en ça les peuples du voisinage dud. lieu de Chamblay se seraient persuadés qu'en une espèce de puys scitué au milieu d'une campagne il y avait une eaue miraculeuse, que le bruit et la réputation y a attiré une infinité de monde » : l'évêque ordonne au curé de faire combler incessamment cette ouverture et défend d'exposer auprès de l'image de S[t] Isidore aucune marque de ces sortes de miracles, comme jambes, bras de cire...

(2) D. Tabouillot rapportait la fondation à 1453, mais voir aux Arch. dép. G, 1967. La liste des chapelains s'augmenta en 1782 du nom de M. Thibiat, l'un de nos confesseurs de la foi sur les pontons de Rochefort pendant la Révolution.

(3) Durival inscrit au bailliage de Thiaucourt : Dommartin-la-Chaussée, Charrey, Hautmont-lès-La Chaussée et la cense de Hautmont; Stemer rapporte à la Terre de Gorze, bailliage de Metz, Dampvitoux et Maraimbois. Les habitants de Charey demandaient l'érection de leur église en cure : on leur accorda un vicaire résident (1 juin 1726); le vicaire de Haumont fut établi l'année suivante; malgré cela, le curé avait encore un vicaire pour desservir Dampvitoux et la chapelle fondée à Marinbois; il y avait de même une chapelle castrale à Charey. En 1725, on remarque : « il y a dans la paroisse deux fermes appelées Champfontaine et Solry, dépendant de l'abbaye de S[t]-Benoist et qui en sont éloignées plus d'une lieue; l'abbaye prétend être en droit d'y avoir une juridiction spirituelle, en sorte qu'ils ne sont point paroissiens et ne reconnaissent les curés en rien : il faudrait voir les titres... »

de l'abbaye de Gorze, met l'église de Dommartin au nombre de celles dont elle était en possession [936, preuves de l'*Hist. de Metz*].

Décimateurs, ... (1). — Communiants, ... — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, ... — Langue française.

Euvesing (Euvesin), *S*t *Gorgon*; Lorraine; village à 7 lieues de Metz, 3/4 de lieue de Thiaucourt; (bailliage de Thiaucourt).

Patron, le seigneur du lieu, le comte de Rosières (2). — L'église d'Euvesing a été désunie des paroisses de Bouillonville et de Panne, et érigée en cure par décret du 13 août 1726 (3). Elle avait anciennement joui du même titre, puisqu'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale, des institutions données en 1649 pour la cure d'Euvesing, sur la nomination du seigneur du lieu. La médiocrité de ses revenus l'avait sans doute fait unir aux paroisses de Bouillonville et de Panne.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, ... — Langue française.

Gorze, *S*t *Gorgon*; France; bourg autrefois recommandable par une fameuse abbaye de l'ordre de St-Benoît, (chef-lieu d'une terre composée de 30 villages) : il est situé dans une gorge, à 1 lieue 1/2 de Corny, 3 1/2 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions. Le doyen de la collégiale de Gorze est curé (4).

Annexes (5) : St-Clément, ermitage. — St-Thiébault, ermitage. — Ste-Catherine, château-fief. — La Bauville (Labauville), cense. — (Hauconville, cense).

---

(1) A Dommartin, les dîmes se partageaient par moitié entre le curé et les Jésuites de Pont-à-Mousson; à Dampvitoux et Haumont, elles se partageaient par tiers entre les mêmes et l'abbé de St-Benoît; à Charey, l'abbé de Gorze prenait 2/3 et les Jésuites 1/3, le curé n'ayant que 3 gros par habitant et 3 franchards de blé par laboureur.

(2) Euvezin fut érigé en comté en 1736; mais ses seigneurs, de la famille de Rozières, avaient obtenu dès 1713 des lettres personnelles de comtes.

(3) Ceci est la date des institutions données au nouveau curé, le décret d'érection de la cure est du 3 mai 1725. Il y avait alors dans l'église « une chapelle fondée, qui appartient à M. de Rosières, avec un chapelain résidant sur les lieux », mais on ne pouvait dire « si cette chapelle est un bénéfice ou une simple prestimonie ». Quant à un titre ancien de mère-église, nous serions moins prompts que D. Tabouillot à y croire : les institutions de 1649 données pour Euvezin et Bouillonville son annexe n'indiquent probablement qu'un changement accidentel, dû à la guerre, dans les relations des deux parties de la paroisse. Voir pour le règlement des dîmes, Arch. dép. H, 809.

(4) Le msc 59 B résume mieux les grands souvenirs de Gorze, situé « dans une gorge environnée de vignes et de bois : les Romains firent un aqueduc d'un travail immense pour en amener les eaux dans la ville de Metz. Cet endroit n'est connu que par une abbaye autrefois célèbre et qui fut dans la suite changée en un chapitre que l'on ne connait presque point aujourd'hui » (comp. p. 262 et 269). L'union de la cure au doyenné est du 9 févr. 1589 (Arch. dép. H, 710) et comprend aussi ce qui avait été et devait redevenir la paroisse de Vionville (p. 173, n. 1) le doyen devait prendre un vicaire pour desservir cette annexe.

(5) D. Tabouillot mentionne ici la chapelle bénéficiale de Ste-Croix, dont il attribue le patronage à l'abbé de Gorze : elle reviendra plus loin. Il eût mieux fait de s'expliquer sur l'ancien prieuré « divi Benigni prope Gorziam » (p. 44) ou la léproserie qui s'y rattachait (p. 85, n. 5) et qui subsista, dit-on, jusqu'au XVIe siècle; outre les ermitages de St-Clément et de St-Thiébault, il y avait une chapelle dans le château abbatial de Gorze et une autre au château de Ste-Catherine qui remontait à 1338. L'église paroissiale avait eu d'abord pour patron St Étienne, auquel on associa St Gorgon, après la destruction de l'abbaye : celui-ci finit par l'emporter.

Patron, l'abbé de Gorze. — Les Bénédictins de Gorze, en appelant des cultivateurs autour de leur abbaye, formèrent le bourg qui porte son nom. La paroisse était fort peu considérable sur la fin du XII^e siècle, puisque l'église dans laquelle elle faisait l'office, n'est qualifiée que de chapelle (1), dans la bulle que le pape Luce fit expédier (vers) l'an 1183, en faveur des abbé et religieux de Gorze; mais elle devait être considérablement augmentée vers le milieu du XIV^e siècle, puisque celui qui la desservait en qualité de vicaire perpétuel, n'avait d'autre revenu que le tiers des oblations ordinaires et le rapport des premières messes, des nouvelles évangiles et des nouvelles épîtres; et ce, par sentence arbitrale du 7 juil. 1356, rendue en faveur du pitancier de l'abbaye de Gorze, qui jouissait des autres revenus de la cure : ce pitancier portait si loin la méfiance contre les vicaires, qu'il demanda qu'il leur fut défendu de relever les femmes de leurs couches avant le jour, ou de faire quelque mariage pendant la nuit, de crainte qu'ils ne le frustrassent de ce qui devait lui en revenir. Cette église, avec ses dépendances, avait été unie [1171] à l'abbaye de Gorze, par Théodoric, évêque de Metz, et le pape Honoré avait confirmé cette union par une bulle du 30 oct. 1220.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te-Croix, ci-devant située dans le monastère de S^t-Gorgon de Gorze, transférée depuis dans l'église paroissiale du lieu. — Les institutions de 1586, qui sont les seules mentionnées dans les registres de la Chambre épiscopale, ont été données sur la nomination des religieux (2) de S^t-Gorgon.

Hagéville, *S^t Hilaire ;* France ; village à 5 lieues de Metz, 2 de Gorze : il ressortit à Metz pour toutes les juridictions.

Annexe : CHAMPS, hameau, 1/4 de lieue.

Patron, les abbés de Gorze et de S^te-Marie du Pont-à-Mousson, et le concours. — L'abbé de Gorze nomme à cette cure alternativement avec l'abbé de S^te-Marie du Pont-à-Mousson. Nicole de Gournay, citoyen de Metz, donna à l'abbaye de Gorze la moitié de la ville d'Hagéville, du consentement du duc de Lorraine, qui en était suzerain. Ce duc confirma cette donation par trois chartes, dont la première est du mois d'octobre 1242, et les deux autres de l'an 1244. Bouchard, évêque de Metz, unit cette cure avec ses droits et revenus à l'abbaye de Gorze, par une charte du 3 sept. 1293. Louis de Jandelaincourt, archidiacre de Vic, consentit à cette union, qui fut confirmée six ans après (21 nov. 1299), par Gérard, successeur de Bouchard dans le siège de Metz (3).

---

(1) L'union de cette chapelle à l'abbaye remontait, comme il sera dit plus loin, à l'évêque Thierry (Arch. dép. H, 826) et fut confirmée par son successeur Bertram (1184), qui règla en même temps la situation du vicaire perpétuel : cette pièce et les bulles des papes Lucius III et Honorius III sont au msc 77 de la bibliothèque de la ville de Metz.

(2) Comment D. Tabouillot écrivait-il dans sa seconde partie : « l'abbé de Gorze en est le patron » ? On a gardé le souvenir de la consécration, en 1099, d'un autel en l'honneur de la S^te Croix et de S^t Gorgon : mais nous ne savons rien de son érection en bénéfice.

(3) Les chartes de 1242 et 1244 sont analysées dans les preuves de l'*Hist. de Metz*, t. III, p. 234, en note ; celles de 1293 et 1299 sont aux Arch. dép. H, 837. On trouve (preuves de l'*Hist. de Metz*, années 962, 1139), parmi les plus anciennes possessions de l'abbaye de S^te-Glossinde,

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Jonville, *S^t Étienne ;* France ; village à 1 lieue 1/2 de Mars-la-Tour et 6 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions (1).

Annexes : HANNONVILLE (Hanonville-au-Passage), 5/4 de lieue ; église, *S^t Grégoire-le-Grand :* il y a un vicaire résident. — LA TOUR-EN-VOIVRE, 3/4 de lieue.

Patron, l'abbé de Gorze et le concours. — Gobert, seigneur d'Apremont, donna à l'abbaye de Gorze la moitié de Jonville, avec tout ce qu'il y possédait en terres, prés, foin, etc., se réservant le droit de défendre cette ville contre ceux qui voudraient l'attaquer : l'acte de cette donation, qui est du mois d'avril 1227, est muni des sceaux dudit Gobert et de Jean, son frère, qui était évêque de Metz (2). Nicole de Petite-Pierre, abbé de Gorze, acquit à son abbaye l'autre moitié de Jonville qu'il retira des mains de Poincignon Dieuamy, citoyen de Metz, à qui Jeoffroy, sire d'Apremont, l'avait vendue pour la somme de 400 florins. Gobert d'Apremont, fils de Jeoffroy, consentit à ce retrait, pensant (dit-il) que cette ville serait mieux dans les mains de l'abbaye de Gorze, et parce qu'elle en était un fief. L'acte de ce consentement est du 6 juil. 1376. Cette abbaye jouit depuis cette époque du patronage de cette cure, en qualité de seigneur et de décimateur.

Décimateur, l'abbé de Gorze (3).

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te-Anne, (fondée par acte du 22 mai 1499). — Le patronage appartient à Nicolas Alexandre, habitant de La Tour-en-Voivre, à titre de fondation et de patronage laïc.

La Chaussée, *S^t Nicolas ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Thiaucourt, 3 de Gorze, 6 de Metz ; (bailliage de Thiaucourt).

Annexe : HADONVILLE, 1/2 lieue petite ; (*S^t Léger :* vicaire résident).

(Patron, l'abbé de S^t-Benoît). — L'abbé de S^t-Benoît-en-Voivre nomme à cette

---

une localité de nom semblable, mais il faudrait l'écrire Hagnéville (Vosges). L'alternative dans le droit de patronage sur Hagéville fut réglée par un accommodement sur procès le 15 nov. 1750 : les deux abbayes de Gorze et de Pont-à-Mousson se partageaient par tiers avec le curé les dimes de Hagéville.

(1) Les annexes formaient au contraire une communauté lorraine, du bailliage de Thiaucourt, qui comprenait encore le ban de SUZÉMONT et la cense de Tresle ; mais celle-ci relevait du diocèse de Verdun, paroisse de Labeuville.

(2) En 1268, Gobert, sire d'Apremont, et les abbé et couvent de Gorze affranchirent les habitants de Jonville, en les mettant à la loi de Beaumont : la charte (Bonvalot, *le Tiers-État d'après la charte de Beaumont*, app. p. 72) spécifie que « li trait de léglize de la ville et li dime gros et menus » demeureront à l'abbaye. L'année suivante, d'après le msc 59 B, Ferry, abbé de S^t-Benoît, céda également à l'abbaye de Gorze tout ce qu'il possédait au ban et finage de Jonville moyennant 7 sols forts qu'on devait lui payer tous les ans à la S^t Jean-Baptiste : l'acte de cette cession est du mois de mars 1269.

(3) Le curé avait un préciput sur les grosses dimes et la moitié des menues dimes. A Hannonville, la cathédrale de Metz tirait 1/3 des dimes et l'abbaye de Gorze 2/3.

cure, quoiqu'il ne soit ni seigneur, ni décimateur de ce lieu (1). Les institutions de 1582 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de ses prédécesseurs. — Il y a dans l'église de La Chaussée, une chapelle appelée la Rotonde, sous l'invocation de Notre-Dame de Pitié.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de Notre-Dame-de-Laurette, située dans l'église paroissiale. — Les institutions de 1620 ont été données sur la nomination de Nic. L'enfant, habitant de La Chaussée; celles de 1690 et les suivantes, sur la nomination des Boguts, bourgeois de Metz.

Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié et de la Ronde. — Les institutions de 1622 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des Failly, seigneurs de Vandières; 1780, M[me] Barbe Gabrielle de Gombervaux, dame de Vandières, Villers, etc.

Chapelle de S[te]-Christophe, située dans l'église paroissiale de La Chaussée. — Claude Pichon, habitant de Thiaucourt, a nommé à cette chapelle en 1636; les Pichon y ont toujours nommé depuis; 1749, Dominique Pichon, marchand de Bayonville (2).

Hadonville. *Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.* — M. Gallois de Monhairon a nommé à cette chapelle en 1722, 1731, etc., comme successeur de M. Pierret Millet, fondateur de ladite chapelle (3).

Montsec (Monsecq), *S[te] Lucie;* Lorraine, (bailliage de S[t]-Mihiel).

Patron, l'abbé de Gorze. — Erfo, chevalier, fils d'Adelard et d'Officie, donna à l'abbaye de Gorze la terre de Montsec, avec tout ce qui en dépendait, tant en églises, qu'en dîmes, serfs, bois, prés, terres, rivières, etc., à la charge que, s'il venait à mourir avant sa mère, comme il arriva effectivement, elle aurait l'usufruit de cette terre, et qu'en outre l'abbaye de Gorze lui fournirait chaque année 20 muids de vin, 20 muids de blé et autant d'avoine. Officie ratifia cette donation, même après la

---

(1) Il ne faudrait pas exagérer ceci : outre les plaintes des religieux (1273) lors de la création par Thiébault, comte de Bar, du grand étang de Lachaussée, l'énumération de leurs droits, présentée à la Chambre royale à Metz en 1680, comprend « les dîmes du Roi au ban et finage de La Chaussée, aussi ceux du fond de l'étang de La Chaussée, qui dîment à la 15[e] gerbe... » L'abbaye de Gorze avait également sur ce territoire des droits anciens que le comte s'engagea à conserver (1249), ce qui constitue la première mention historique sur « la ville neuve que j'ai faite de lès Rouverois, qui est appelée Franche ville » (Dumont, *les Ruines de la Meuse,* t. I. p. 329; Arch. dép. H, 861). Ce nom de Francheville est resté à une ferme dépendante de l'abbaye et de la paroisse de S[t]-Benoit-en-Voivre. Quant à Rouvroy, le terrier général de l'abbaye de Gorze (Arch. dép. H, 762) décrit son ban et marque « une pièce de terre appelée S[te]-Marguerite, où étaient anciennement l'église, le cimetière et les bâtiments du village de Rouvroy, qui était autrefois considérable et qui a été totalement détruit du temps des guerres ».

(2) En 1774, le patron est Dominique Pichon, bourgeois de Metz : il intervient pour sauvegarder les droits de sa chapelle, lorsque la reconstruction de l'église eut amené la suppression des 7 ou 8 chapelles existant auparavant; des 4 autels collatéraux qu'on rétablit, deux servaient aux chapelles précédentes, et la communauté n'entendait céder aucun droit sur les deux autres : force fut de faire acquitter au maître-autel les 12 messes que comportait la fondation de la chapelle.

(3) Sans doute Pierre Milet, prévôt de Lachaussée, dans la première moitié du XVII[e] siècle.

mort de son fils ; mais elle ajouta aux conditions ci-dessus énoncées, qu'on lui donnerait 2 livres chaque année pour fournir à son habillement. On trouve, dans le cartulaire de l'abbaye de Gorze, l'acte de cette donation (1) : il est de l'an 1051 (imprimé dans les pr. de l'*Hist. de Metz*, t. III, p. 89). Le 21 juil. 1723, on transféra le titre de mère-église de la chapelle de Ste-Lucie, située hors du village, dans l'église du village (2).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Nonsart, *St Epvre ;* Lorraine ; village situé sur le Madin, à 2 lieues de Thiaucourt, 8 de Metz ; bailliage de Thiaucourt et cour souveraine de Nancy.

Annexe (3) : La Marche (Has ou La Marche ; *St Étienne :* vicaire résident).

Patron, l'abbé de St-Vincent. — L'abbaye de St-Vincent est en possession du patronage de Nonsart dès le commencement du XIIe siècle. Alexandre III le lui confirma par une bulle du 4 févr. 1178 ; Bertram, évêque de Metz, par une charte du 21 nov. 1181 ; et le pape Célestin III, par une bulle du 15 mai 1192 (4).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Novéan (Novéant), *St Genest*, martyr ; France ; village à gauche de la Moselle, à 1 lieue de Gorze, 1/4 de Corny, 2 lieues de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexe (5) : Voisage (Voizage), 3/4 de lieue ; cense.

---

(1) Voir aussi Arch. dép. H, 886 : la forme du nom, Monzou ou Mouzon, fait partie d'une série de formes semblables (Mocio, Mouceau, Monseau), qui jusqu'au XVIIIe siècle désignent cette localité, auprès de laquelle, sur la côte de Montclin, on a prétendu parfois reconnaître le fameux *Castrum Vabrense* décrit par Grégoire de Tours.

(2) Cette église, dédiée aussi à Ste Lucie, était ainsi désignée par le visiteur de 1681 : « église en forme de fort qui sert de retraite aux habitants dudit lieu en temps de guerre » ; mais elle fut rebâtie peu après 1723. Les Jésuites de Pont-à-Mousson possédaient alors les biens qui avaient appartenu à l'abbaye de Gorze ou plutôt au prieuré d'Apremont.

(3) Avant 1719, le hameau de Has (Haz, Hatz) n'avait qu'une simple chapelle bâtie hors du lieu, et desservie alternativement par les curés de Nonsard et de Pannes : pourtant c'était le curé de Nonsard qui, ayant la moitié des dimes, payait à son confrère une rétribution de 8 paires de quartes. Un jugement du 24 mai 1719 annexa complètement ce hameau à la paroisse de Nonsard et décida l'établissement d'un vicaire pour le desservir ; la chose s'était faite à la demande du seigneur, M. de La Marche, qui obtint en 1725 l'érection de cette terre en baronie, à laquelle on donna son nom ; on en fit même un comté en 1755. On avait démoli l'ancienne chapelle pour en bâtir une dans le village ; mais le peu d'importance de celui-ci et les prétentions du curé de Pannes (Arch. départ. H, 891) y entravèrent l'administration religieuse pendant assez longtemps.

(4) On trouve ces trois pièces parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, ainsi qu'un document plus ancien, une donation par l'évêque Wala en 882 sous forme de précaire, comprenant « in Novosarto nuncupatâ villâ, mansum indominicatum et ecclesiam quæ est in honore Sti Apri dicata ». Cette église ne passa donc que plus tard à l'abbaye de St-Vincent, qui possédait aussi la moitié des dimes de la paroisse.

(5) Le village de Novéant était lui-même composé de deux ou trois hameaux distincts, celui de L'Aître attenant à l'église, celui du Cloître assez éloigné, sans compter les Moulins (haut et bas) appartenant à l'abbaye de Gorze : c'est ce qui rendit la présence d'un vicaire habituelle au siècle dernier.

Patron, l'abbé de Gorze (1). — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de Gorze dès le milieu du VIII^e siècle : ce fut le roi Pépin qui le lui donna, le jour qu'elle fit faire la dédicace de son église, à laquelle ce prince était présent. Il ne se contenta pas de lui donner ce droit honorifique, mais, à l'exemple des seigneurs qui assistaient à cette cérémonie et qui firent de grandes largesses à cette abbaye, il lui donna la ville de Novéan avec toutes ses dépendances. La charte de cette donation est du 15 juin 762. Adalbéron, évêque de Metz, confirma l'abbaye de Gorze dans la jouissance des deux églises de Novéan par une charte de l'an 933, (de même Adrien IV l'an 1156). Bouchard, évêque de Metz, unit à l'abbaye de Gorze l'église paroissiale de Novéan, avec tous ses droits et revenus, pour servir à la pitance des frères, et pour en jouir à perpétuité, à la charge de présenter à l'archidiacre et à l'évêque le vicaire qui serait choisi pour prendre soin des âmes. Cette union qui se fit du consentement de [l'archidiacre] Louis Jandelaincourt, fut confirmée par Gérard, évêque de Metz, qui fit expédier à cet effet le 21 nov. 1299 une charte par laquelle il enjoignit à l'abbé et aux religieux de donner de quoi vivre honnêtement au vicaire qu'ils nommeraient pour desservir cette église en leur place (Cartul. de l'abbaye de Gorze. — Chambre épiscopale : layette des abbayes et couvents d'hommes, liasse 16, pièces 43 et 52) (2).

Décimateur, le seul abbé de Gorze.

Communiants, 700. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Onville, *S^t Remy;* France ; village à 1 lieue de Gorze et de Pagny, 4 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

S^t-Claude, chapelle bénéficiale, dont les collateurs sont l'abbé de Gorze, l'abbé de S^te-Marie de Pont-à-Mousson et le curé d'Onville. — S^t-Christophe, chapelle (3).

Patron, l'abbé de Gorze. — Walter, seigneur d'Onville, donna par testament à l'abbaye de Gorze tout ce qu'il possédait à Onville en maisons, terres, bois, vignes, et autres biens qui lui appartenaient soit par droit d'héritage, soit par acquisition. L'épouse de Walter consentit à cette donation. Jean, évêque de Metz, et Gérard, archidiacre de la même ville, munirent de leurs sceaux l'acte qui en fut dressé au mois d'octobre 1227. L'abbaye de Gorze jouissait dès auparavant du patronage d'Onville, puisque ce droit lui fut confirmé par une bulle d'Adrien IV (4) de l'an 1156 (Cartul. de l'abbaye de Gorze. — *Hist. de la Lorr.*, t. V).

---

(1) Le concours y ayant nommé en 1741, l'abbé de Gorze nomma de son côté et son candidat finit par l'emporter à Trèves et devant le Parlement (1744).

(2) D. Calmet a publié parmi les preuves de son *Hist. de Lorr.* les pièces de 762 et 933, et dans sa seconde édition la bulle de 1156 ; les chartes des évêques Bouchard et Gérard sont aux Arch. dép. H, 892 et 837. Les deux églises mentionnées en 933 sont ainsi désignées « villam Noviantum cum ecclesiis duabus, unam in honore S^ti Martini, aliam in S^ti Genesii ».

(3) Cette mention d'une seconde chapelle nous paraît erronée, mais explicable en ce que les institutions de 1677 qu'allègue plus loin D. Tabouillot conféraient à la fois la chapelle de S^t-Claude d'Onville et la chapelle de S^t-Christophe de Vandelainville, celle-ci étant de plus, à ce moment, à la collation de certaines familles d'Onville.

(4) Cette bulle, nous venons de le dire, n'a paru que dans la seconde édition de l'*Hist. de Lorr.* ; les documents de 1227 sont aux Arch. dép. H, 908, avec quelques pièces plus anciennes :

Décimateurs, ... — Communiants, 340. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 12 l. 14 s. — Langue française.

Chapelle de S^t^-Claude. — 1629, le curé d'Onville alternativement avec l'abbé de S^te^-Marie de Pont-à-Mousson et l'abbé de Gorze (1) *ratione fundationis.* (Revenu), 100 l.

Chapelle de S^t^-Christophe. — Les institutions de 1677 sont les seules indiquées dans les registres de la Chambre épiscopale, encore ne parlent-elles pas du patron.

Panne (Pannes), *S^t^ Remy;* Lorraine; village à 1 lieue de Thiaucourt, 8 de Metz; (bailliage de Thiaucourt) (2).

Patron, l'abbé de Gorze. — Chrodegand, évêque de Metz et fondateur de l'abbaye de Gorze, lui donna la ville de Panne, avec tout ce qui en dépendait en fermes, maisons, édifices, terres, champs, prés, vignes, bois, avec les eaux et leurs cours, serfs de l'un et de l'autre sexe, et généralement tous les biens quelconques qu'il y possédait; l'acte de cette donation est du 20 mai 745 (preuves de l'*Hist. de Metz*). On voit par la charte qu'Adalbéron, évêque de Metz, donna l'an 933 en confirmation des biens et privilèges de l'abbaye de Gorze, qu'outre les biens énoncés par Chrodegand, elle possédait encore à Panne le patronage de l'église (preuves de l'*Hist. de Lorraine*).

Décimateurs, ... (3) — Communiants, ... — Revenu du curé, 1000 l. — Langue française.

Resonville (Rezonville), *S^t^ Author*, évêque de Metz; France; village traversé par la route de Metz à Verdun, à 1 lieue de Gorze, 2 de Conflans, 3 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexes : Flavigni (Flavigny), 1/2 lieue petite. — La Croix, cense.

Patron, l'abbé de S^t^-Arnould. — L'abbaye de S^t^-Arnould possède le patronage et les dîmes de Resonville depuis les temps les plus reculés : il paraît, par les archives de cette abbaye, que Flavigni, qui n'est aujourd'hui qu'une annexe de Resonville, était autrefois le chef-lieu de la paroisse. Geoffroi, fils de Drogon, qui donna Flavigni à l'abbaye de S^t^-Arnould (4), ne parle point de Resonville; ce qui donne à penser que ce dernier village n'existait point encore. Les chartes et les

---

même on trouve dès 936 (preuves de l'*Hist. de Metz*) Onville mentionné parmi les possessions de Gorze; mais nous ne rapporterons pas à cette localité ce qu'on trouve dans les diplômes des empereurs (*ibid.*, années 977 et 993) confirmant à l'abbaye de S^t^-Pierre « capellam de Dudonisvillare ».

(1) Ces mots sont une addition peu heureuse : dans la série des institutions concernant cette chapelle nous ne voyons jamais intervenir l'abbé de Gorze. Voir pour les charges de cette chapelle, Arch. dép. G, 1895 et 2449.

(2) On a vu plus haut que jadis le curé de Pannes desservait alternativement pendant six mois Euvezin et pendant les six autres mois Has, annexe de Nonsard. On mentionne aussi en 1709 une chapelle de S^t^-Christophe, peut-être inscrite ici à l'article précédent.

(3) Anciennement le chapitre de Gorze levait toutes les grosses dîmes et le curé n'avait à Pannes que la menue dîme avec la moitié des dîmes d'Euvezin et un préciput sur les dîmes de Nonsard pour la desserte de Has : après la séparation de ces annexes, il fallut lui accorder le tiers ordinaire des dîmes de Pannes (Arch. dép. H, 914).

(4) En 691, par un acte imprimé dans Meurisse, *Hist. des évêques de Metz*, p. 110.

bulles qui confirment la donation de Flavigny, ne font aucune mention de Resonville, mais disent au contraire, surtout la bulle de Calixte III (1), que l'abbaye de S^t-Arnould possède Flavigny et son église : il y en avait donc une alors à Flavigny. Cependant on n'en voit aucune trace aujourd'hui : je présume donc que cette église était située hors du village, que quelques-uns des habitants, trouvant sa position commode, y ont transporté leurs logements et ont formé dans la suite le village qu'on appelle aujourd'hui Resonville, dont l'abbaye de S^t-Arnould est aussi décimatrice.

Décimateurs : l'abbé de S^t-Arnould (pour 2/3, et le curé 1/3).

Communiants, ... — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

(**S^t-Benoît-en-Voivre**, abbaye : a droits de curé pour la basse-cour) (2).

S^t-Julien-lès-Gorze, *S^t Julien* (3); France ; village à 1 lieue 1/2 de Gorze et 5 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe (4) : Bussières (Buxières ; Lorraine) ; église, (*la Nativité de la S^te Vierge :* vicaire résident).

Patron, l'abbé de Gorze. — Thibaud, comte de Bar, échangea avec l'abbaye de Gorze tout ce qu'il possédait à Onville et à S^t-Julien, soit en hommes, femmes, ban et justice, bois, prés, vignes, terres, soit en autres choses quelconques, sans en rien retenir ni jamais réclamer, contre Thiaucourt, qui appartenait à l'abbaye de Gorze, qui, par cet échange (5), acquit le patronage de la cure de S^t-Julien, qu'elle a toujours conservé depuis.

---

(1) Ce nom est probablement une erreur : avant l'époque de Calixte III, le titre de la cure est déjà Rezonville (p. 13) ; pourtant il ne peut s'agir de Calixte II, dont la bulle nomme Flavigny sans ajouter aucune mention d'église ; celle-ci se trouve dans la bulle d'Innocent II « Flaviniacum et ecclesia in eo sita », et dans les bulles d'Alexandre III et de Célestin III « Flaveniacum cum ecclesia et decimatione » (preuves de l'*Hist. de Metz*, an 1192). Quant à Rezonville, on en trouve le nom, et même le nom d'un curé de Risonville, dès le début du XIII^e siècle (Arch. dép. H, 921).

(2) Ces mots ne se trouvent qu'à la table du pouillé, qui ne renferme rien de plus sur cette paroisse. Nous avons déjà vu p. 564, n. 3 que l'abbaye prétendait étendre sa juridiction paroissiale sur les fermes et moulins de son domaine jusqu'à des distances assez considérables ; c'est pourquoi nous rapportons à cette paroisse tout ce qui appartenait au diocèse de Metz dans l'énumération que fait Durival de la communauté de S^t-Benoît, bailliage de Thiaucourt : « l'abbaye, la basse-cour, et les censes d'Ansoncourt, Hazavant, Chantfontaine, Longeaux, Solry, et la Francheville » ; Ansoncourt était annexe de Remenauville, diocèse de Toul ; Longeaux, annexe d'Hannonville-sous-les-Côtes, diocèse de Verdun. Mais il est probable que cette paroisse d'abbaye, comme plusieurs autres de même espèce, n'eut pas toujours une grande consistance.

(3) Une discussion entre le curé et les paroissiens amena cette décision en 1681, que le patron était S^t Julien martyr, dont la fête se faisait traditionnellement le 28 août, et non point S^t Julien l'aumônier, malgré la présence de son image sur l'autel de l'église.

(4) Buxières, à cause de la distance et de son union politique et administrative avec Chambley, aurait désiré se séparer de la paroisse de S^t-Julien, mais n'obtint que l'établissement d'un vicaire résident (1^er oct. 1729) : encore ces fonctions furent-elles le plus souvent confiées au chapelain de Chambley ; et pourtant les habitants alléguaient qu'un ancien pouillé, en date du 8 déc. 1486 (comp. p. 22) reconnaissait dans Bussières une cure du patronage de l'abbaye de Gorze.

(5) Du 3 mai 1279 (Arch. dép. H, 930). L'abbé de Gorze avait les 2/3 des dimes, le curé 1/3.

Décimateurs, ... — Communiants, 149. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Sponville, *S^t Maximin;* France; village à 1 lieue de Mars-la-Tour et 5 de Metz, où il ressortit pour toutes les juridictions.

Annexe (1) : XONVILLE, 1/2 lieue petite; (Lorraine; *S^t Luc*) : il y a un vicaire résident.

Patron, la cathédrale. — Le chapitre de la cathédrale de Metz jouit du patronage de la cure de Sponville : ce fut en 1715, au mois d'août, qu'il fut ordonné que l'église paroissiale de Neulan, ruinée depuis longtemps (2), serait transportée à Sponville; ce qui fut exécuté la même année.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Thiaucourt, *S^t Remy;* Lorraine; petite ville sur le Rup de Mad (3), à 7 lieues de Metz, 3 de Pont-à-Mousson. Il y a un bailliage, un hôtel de ville et un couvent de Capucins (autorisé le 15 mars 1708).

Patron, le prieur de Notre-Dame-des-Champs (4) et le concours. — Cette cure

---

(1) L'ancienne église se trouvait à Neulan, à peu près également éloignée de ses deux annexes; mais Xonville, vulgo Chonville, était Lorraine, du bailliage de Thiaucourt (Durival), et la question politique joua son rôle lors du transfert de l'église, qu'on préféra placer à Sponville sur terre de France comme elle l'était à Neulan; les Lorrains de Xonville protestèrent contre le décret épiscopal et ils obtinrent, par une sentence de Trèves (2 mars 1718), l'établissement d'un vicaire.

(2) C'est vers 1690 que se place cette ruine de l'ancienne église, amenée par la chute du clocher qui posait dans le milieu de l'église; on transféra le service d'abord à Sponville, puis, à la suite de l'incendie de ce village en 1707, à Xonville : on comprend que ce village fut mécontent du décret de 1715. L'abbaye de Gorze partageait avec le chapitre de la cathédrale les dimes de Neulan et de Sponville; cette propriété de l'abbaye remonterait à sa fondation, si nous en croyons le diplôme de Pépin, qui mentionne Cipponivillam en 763 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*). Si nous en croyons le terrier général de l'abbaye de Gorze (Arch. dép. H, 754), non seulement Neulan aurait été anciennement un village, détruit pendant les guerres, mais encore il y aurait eu « un hameau composé de plusieurs maisons qui ont été détruites par les guerres et il y était seulement resté une grosse maison appelée la ferme d'Aucourt, qui a aussi été détruite par les dernières guerres » : le plan qu'on donne du ban d'Aucourt n'indique pas nettement la position de cette ferme et le ban appartient aujourd'hui en partie à la commune de Latour-en-Woëvre. Enfin le même terrier nous fournit un nom de lieudit « on four de Domptaine », qu'il est curieux de rapprocher des institutions de 1519 désignant la cure par ces mots « cure de Dontennes ou Sponville et Neullant ».

(3) D. Tabouillot écrit : le Rup de Maid. Durival ajoute, sans les détailler, des dépendances à la ville de Thiaucourt : selon les cartes anciennes, ces dépendances seraient les trois moulins (haut, bas, et neuf) ainsi que trois oratoires appelés de S^t-Fiacre, de S^t-Jean, de S^t-Urbain. Le décret épiscopal pour l'établissement des Capucins n'est que du 27 sept. 1708. Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, t. II, p. 550, rapporte la fondation d'une école de charité pour les filles pauvres par les demoiselles Dorothée et Marguerite Rouyer en 1759 : les mêmes noms se trouvent dans un acte inséré à la fin du msc 60, joints au nom de leur beau-frère Jean-Baptiste de Rouvroy, ancien major au régiment de Penthièvre, qui fonde une mission à donner dans la paroisse tous les douze ans par les prêtres du Séminaire S^te-Anne de Metz.

(4) On a vu p. 173 l'incertitude subsistant en 1607 au sujet de ce patronage : est-ce pour cela que D. Tabouillot garde ici cette indication archaïque? L'abbaye de Gorze inscrivait encore dans son terrier général en 1746 (Arch. dép. H, 744) ses prétentions à la collation de Thiaucourt; comment pouvait-elle les concilier avec la cession qu'elle avait faite de ce droit au comte

dépendait autrefois du prieuré de Notre-Dame-des-Champs : comme il a été détruit en 1444 lors du siège de Metz par le Roi Charles VII (*Hist. de Metz*, t. II, p. 642), les Antonistes ont fait l'acquisition du patronage de la cure de Thiaucourt, par l'achat de la majeure partie de ce prieuré. Cette cure ayant vaqué au mois de janvier 1774, fut mise au concours, quoique le prieur de S^t^-Antoine de Metz y eût nommé, et que celui dont il avait fait choix, eût été institué dans la cure, avec la réserve du droit du concours ; mais, sur une consultation d'avocats, qui établissait le droit du concours sur cette cure, celui qui en jouissait sur la nomination du prieur, fut obligé de se présenter au concours, où il fut reçu et prit en conséquence des bulles de Rome (Registres de la Chambre épiscopale).

Décimateurs : le Roi, le chapitre de la cathédrale de Metz, celui de Gorze, l'abbaye de S^te^-Marie de Pont-à-Mousson, et le curé de Thiaucourt (1).

Communiants, ... — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^te^-Catherine. — 1587, Théodore des Armoises (2) ; 1657, etc., M^rs^ des Armoises, seigneurs de Jaulny, *ratione dominii ;* 1766, le marquis de Raigecourt.

Vionville, *S^t^ Clément*, évêque de Metz ; France ; village situé à gauche de la route de Metz à Verdun, à 3/4 de lieue de Mars-la-Tour, 2 de Conflans et 3 1/2 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes : Tronville, 1/2 lieue bonne ; (*S^t^ Epvre :* vicaire résident). — Tantelainville (Tandelainville), 1/2 lieue bonne ; chapelle, *S^te^ Vierge*). — Saulcy (Saucy), 3/4 de lieue.

Patron, l'abbé de Gorze. — L'abbaye de Gorze jouissait du patronage de cette église l'an 1156, époque d'une bulle d'Adrien IV en faveur de cette abbaye, et dans laquelle est rapporté le droit qu'elle avait de nommer à la cure de Vionville. Bertram, évêque de Metz, et Thiébaud, comte de Bar et de Luxembourg, terminèrent, au commencement du XIII^e^ siècle, un différend qui était entre l'abbé de Gorze, seigneur de Vionville, et un chevalier qui en était le voué : celui-ci ruinait cette ville par des exactions et par des tailles, et en agissant envers elle, comme s'il en eut été seigneur : par l'accord qui fut fait, il reconnut son tort et renonça pour lui, son fils et ses héritiers, au prétendu droit de lever des tailles sur Vionville, mais à condition que chaque habitant ayant feu lui paierait chaque année, pour la garde de leur ville, 4 deniers, un septier d'avoine et une poule à la S^t^-Martin (3).

---

de Bar en 1279 (*ibid.*, 930) ? du reste nous ne connaissons aucunes institutions données pour cette cure à la présentation de l'abbaye. Quant aux relations entre les Antonistes de Pont-à-Mousson et ceux de Metz, il n'y a qu'à relire l'article Beney, p. 562.

(1) Thiaucourt avait eu, avant les guerres du XVII^e^ siècle, un vicaire, que l'on rétablit en 1681 : on constate alors que le curé levait 1/3 des grosses et menues dimes, et disposait de 3 ou 4 arpents par saison avec des prés à l'avenant et un journal de vigne (cfr. Arch. dép. H, 957) ; le vicaire devait recevoir sa nourriture du curé, les habitants offrant de le loger et de lui payer 100 liv. tournois.

(2) Ces institutions de 1587 sont citées par D. Tabouillot sous le nom de Thiécourt (p. 421, n. 1), et il ajoutait : « on n'y a pas institué depuis » ; nous n'hésitons pas cependant à unir dans une même série ces institutions de 1587 et celles de 1657 et suivantes.

(3) La bulle d'Adrien IV (preuves de l'*Hist. de Lorr.*, 2^e^ édition) nomme l'église de Wido-

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Wandelainville, *S^t^ Pierre ;* Lorraine ; à 4 lieues 1/2 de Metz, 1 1/2 de Gorze; (bailliage de Pont-à-Mousson).

Patron, l'abbesse de S^t^-Louis et le concours. — L'abbesse de S^t^-Louis nomme à cette cure aux droits de l'abbaye de S^t^-Pierre-aux-Nonnains. Les empereurs Otton I^er^, II et III, dans les diplômes qu'ils ont donnés (en 960, 977 et 993) en faveur de cette abbaye pour la confirmer dans ses biens et privilèges (1), nous apprennent qu'elle jouissait de l'église de Wandelainville et de tout ce qui en dépendait ; que les revenus de cette église devaient tourner au profit et usage de l'abbesse et de ses religieuses ; ce qui donne à conclure qu'elles n'avaient pas simplement le patronage de cette église, mais qu'elle était unie à leur abbaye, avec ses dépendances et revenus (Cartul. de l'abbaye de S^t^-Pierre).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S^t^-Christophe et de S^t^-Roch (2). — 1700, etc., les Ragots d'Onville, comme descendants du fondateur. Le droit de patronage est dévolu au curé après 40 jours. On a transféré, le 7 mars 1752, cette chapelle à un des collatéraux de l'église paroissiale, afin de pouvoir agrandir cette église.

Waville, *S^t^ Hubert ;* France ; village situé sur le ruisseau du Maid, à 1 lieue 1/2 de Gorze et 4 1/2 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexe (3) : Lamey (la May), moulin.

Patron, l'abbé de Gorze. — Le patronage de cette cure appartient à l'abbaye de

---

nisvilla : pourtant le siège de la paroisse n'est-il pas dès lors Tantelainville (p. 13) ? C'est en novembre 1210 (msc 77) que fut apaisé le différend entre l'abbaye de Gorze et le voué Henri. Mais, ce qui importe plus à l'histoire de cette paroisse, c'est sa disparition momentanée, alors qu'elle est réduite au rang d'une annexe de Gorze (p. 173, n. 1), unie par le cardinal de Lorraine au décanat de cette collégiale et confiée à un simple vicaire amovible : cette situation dura jusqu'à la visite de Mgr d'Aubusson (2 mai 1681), qui donna au vicaire de Vionville le titre et les droits de curé ou de vicaire perpétuel, car l'abbaye prétendait que la cure lui était incorporée.

(1) Ces diplômes sont, le premier parmi les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, les deux autres parmi celles de l'*Hist. de Metz* : dans le premier on trouve le nom de ce village sous la forme Wandelevilla, qui est encore souvent employée plus tard, mais qui donne lieu à confusion avec un prieuré-cure du diocèse de Toul. La dîme de Vandelainville appartenait, en 1726, à la baronne de Landres et à M. de Saintignon, conjointement avec le curé.

(2) Nous avons dit (p. 570, n. 3) comment des institutions de 1677, communes à cette chapelle et à celle de S^t^-Claude d'Onville, ont égaré D. Tabouillot ; nous ne savons comment expliquer ce que Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, dit de l'origine de cette chapelle « fondée au commencement du siècle dernier par Jean Errard, curé du lieu » : on fonda la confrérie de S. Roch en 1700, mais la chapelle de S^t^-Christophe existait au moins depuis la fin du XVI^e^ siècle et nous ne connaissons point ce curé Errard, ce qui toutefois ne tient peut-être qu'aux lacunes existant dans nos listes.

(3) Outre ce moulin de la Mad, il y aurait eu à citer ici ceux de Soiron ou le Petit-Moulin, de Fleur-Moulin et de Bauland, ainsi que la ferme de Buret. Le pouillé indiquera Fleur-Moulin, mais comme une cense de la paroisse de Mars-la-Tour ! Buret et Soiron avec la vallée de ce nom, le Ru de Soiron, paraissent dans les plus anciens documents de l'abbaye de Gorze, qui possédait là presque toutes les dîmes (Arch. dép. H, 751 et 990) : le curé tirait 1/4 des dîmes. — Voir une description de l'église de Waville avec ses anciennes peintures, dans l'*Austrasie*, 1853.

Gorze ; [Mgr y a nommé], en vertu d'un indult, le 12 sept. 1636, et, de droit ordinaire, le 28 mars 1672, à cause de la difficulté qu'il y avait de recourir à Rome. Le concours y a nommé le 30 mars 1740 (1).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Xemmes (Xammes), *S^t Clément*, évêque (2) ; Lorraine ; village situé à 1/2 lieue nord-ouest de Thiaucourt, 6 de Metz ; bailliage de Thiaucourt, cour souveraine de Nancy.

Patron, l'abbé de Gorze. — L'abbé de Gorze jouit du patronage de cette cure. Leutrand de Xemmes donna, par son testament du 20 juin 776, à l'abbé et aux religieux de Gorze, tout ce qu'il possédait dans la ville et finage de Xemmes (in fine Scaninse vel in villa Scannis), soit en fermes, champs, prés, bois, terres arables, vignes et autres biens, ainsi que tous les droits (3) qu'il avait hérités de ses pères (Cartulaire de Gorze).

Décimateurs : le chapitre de Gorze avec le curé.

Communiants, ... — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Xivray (Sivrey), *S^t Remy ;* Lorraine ; village sur le Rup-de-Maid, à 3 lieues de S^t-Mihiel, 3 1/2 de Commercy ; bailliage de S^t-Mihiel, cour souveraine de Nancy (4).

Patron, l'abbé de Gorze. — Le droit de nommer à cette cure appartient à l'abbaye de Gorze (5). Monseigneur y a nommé, en vertu d'un indult, le 20 janvier 1653.

Décimateurs : les religieux de S^t-Benoît-en-Voivre pour moitié et un demi-quart, le curé avec les Jésuites de Pont-à-Mousson pour le reste.

Communiants, ... — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

---

(1) La rédaction de D. Tabouillot pour cet article serait inintelligible : nous rapportons à l'évêque, d'après les documents eux-mêmes, les institutions de 1636 (D. Tabouillot écrit : 1336) et 1672 ; mais il n'y eut aucun concours pour cette cure en 1740. L'abbaye de Gorze avait des possessions à Waville (Inwaldi ou Enwaldivilla) depuis le IX^e siècle, et cette église est mentionnée dans la bulle de 1156 : mais faut-il rapporter à Buret les mentions d'une église « in villa Buriosco » qu'on trouve au cartulaire de Gorze dès 960 et 973 ?

(2) Nous trouvons tantôt S. Clément, premier évêque de Metz, et tantôt S. Clément, évêque et martyr. Durival indique la prononciation du nom de ce village, en écrivant Xammes ou Chammes. Le msc 59 B dit que « le Roi est seul seigneur de ce village : M. Hussen jouit des droits de haute, moyenne et basse justice ».

(3) Le patronage de l'église n'est point mentionné alors, et la cure de Xammes ne paraît point dans la bulle d'Adrien IV, en 1156.

(4) Bouconville était annexe de Xivray avant 1724 ; MARVOISIN n'a pas cessé de l'être, et l'on trouve sur certaines cartes une tuilerie, le Sare, déjà ruinée au milieu du siècle dernier.

(5) D'après le msc 59 B, on n'a rien trouvé sur les droits de l'abbaye de Gorze que les pouillés de 1544 (p. 59) et de 1607 : comment celui-ci (p. 173) peut-il être cité en faveur de Gorze ? il est probable d'ailleurs qu'on aura confondu, en 1607, entre le collateur et le décimateur principal. On rapporte à 1249 la donation des dimes à l'abbaye de S^t-Benoît ; en 1282, Geoffroy d'Apremont affranchit Syvery et Marveizin en les mettant à la loi de Beaumont (Bonvalot, *Le Tiers-État d'après la charte de Beaumont*, appendice p. 41).

ARCHIPRÊTRÉ DE HATRIZE

Abbéville, *Nativité de Notre-Dame;* Lorraine ; à 4 lieues 1/2 de Metz, 2 de Briey ; (bailliage d'Étain).

Patron, la primatiale de Nancy. — La primatiale cathédrale de Nancy jouit du patronage de cette cure aux droits de l'abbaye de S^t^-Martin-lès-Metz. Il est fait mention du droit de nommer à cette cure dans toutes les chartes et bulles qui ont été données en faveur de cette abbaye : Hillin, archevêque de Trèves, le lui confirma l'an 1157 ; Bertram, évêque de Metz, l'an 1186 ; et Innocent III [*sic*], l'an 1188 [preuves de l'*Hist. de Met*ᵗ]. On voit, par la bulle de ce pape, que l'abbaye de S^t^-Martin possédait non seulement le patronage de cette cure, mais encore la ville et le ban d'Abbéville. En 1766, cette cure ayant vaqué dans un des mois du pape, le pourvu par la primatiale reçut ses institutions sur le vû des bulles d'union (1).

Décimateurs : la primatiale pour 2/3 et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Coinville, *S^t^ Jean-Baptiste;* Lorraine ; à 3 lieues 1/2 de Metz, 1 1/2 de Briey (2).

Annexes : Moineville, 1 lieue ; l'église est sous l'invocation de *S^t^ Nicolas* (3). — Auboye (Auboué), 1/4 de lieue. — Serry, 1/4 de lieue.

Patron, l'abbesse de S^te^-Glossinde et le concours. — L'abbaye de S^te^-Glossinde était en possession de Coinville et du patronage de l'église dès le commencement du IX^e^ siècle, comme on le voit par les lettres patentes que Louis-le-Débonnaire fit expédier en faveur de cette abbaye l'an 821. Louis de Germanie lui confirma cette possession par un diplôme du 25 nov. 875, et le pape Innocent II par une bulle du 28 avril 1139 (4).

Décimateurs : l'abbaye de S^te^-Glossinde pour 2/3 à Coinville, Auboye et Serry, et le curé pour l'autre 1/3. Le curé de S^te^-Marie-aux-Chênes a 1/3 à Moineville, et les 2 autres tiers se partagent entre la primatiale de Nancy, l'abbaye de S^t^-Symphorien, celle de S^te^-Glossinde et les curés de Coinville et de S^t^-Ail.

---

(1) Nous ne connaissons point ces bulles, mais la mention qu'on en fait à propos des institutions de 1766 a ceci de surprenant que ce sont les mêmes bulles qui comprenaient aussi l'union de Condé-Northen : or pour Condé (p. 429) ces bulles n'étaient pas un obstacle au concours.

(2) L'importance du chef-lieu de la paroisse ressort mieux de cette indication de Durival, énumérant parmi les communautés du bailliage de Briey : Auboué, et la cense-fief et église paroissiale de Coinville. Le curé même ne résidait pas à Coinville, mais à Serry. Voir un article, quelque peu romantique, de M. de Sailly, *Anciennes paroisse et cure de Coinville*, dans les Mém. de la Soc. d'arch. lorr., Nancy 1882.

(3) Moineville, après beaucoup de discussions et un long procès, obtint un arrêt du Parlement de Nancy (28 juin 1782), qui décidait l'établissement en ce village d'un vicaire résident : il ne paraît pas qu'on y ait donné suite au moins quant à la résidence.

(4) Ces actes de 875 et 1139 sont parmi les preuves de l'*Hist. de Met*ᵗ ; le msc 59 B fait remarquer que l'évêque Thierry ne fait point mention de Coinville dans la charte qu'il donna pour confirmer les biens de l'abbaye de S^te^-Glossinde en 962 (*ibidem*) : pourtant il y nomme Moyenneville. Comment, en annotant ces pièces, les Bénédictins disent-ils de Moineville, « annexe de Coinville pour 6 mois de l'année » ?

Communiants, 230. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 72 l. pour les deux églises. — Langue française.

Genaville, *la S[te] Trinité;* Lorraine; à 5 lieues de Metz, 1 de Briey; (bailliage de Briey).

Annexes (1) : LANDEFONTAINE, 1/4 de lieue; chapelle, *S[t] Hubert;* le curé tire 52 l. pour une messe par semaine. — PENIL, 1/4 de lieue. — MÉRAUMONT (Miraumont), 1/4 de lieue; chapelle, *S[t] Jacques et S[t] Christophe.* — MENAUMONT, 1/4 de lieue, ferme.

Patron, la cathédrale et le concours. — Cette église est du nombre de celles qui furent données au chapitre de la cathédrale par les abbés bénédictins, à la sollicitation de l'évêque de Metz, comme on le voit par une lettre de l'évêque Conrad, écrite en 1220 en faveur du chapitre de Metz, et relative aux susdites cures (Arch. du chapitre de la cathédrale, layette F). Comme je n'ai ni l'original ni aucune espèce de copie de cette lettre, j'ignore quelles furent les clauses de cette donation (2). Cette cure ayant vaqué en [1781], dans un des mois du pape, le concours y nomma, et son pourvu a été maintenu dans cette cure par sentence du bailliage de Briey contre les prétentions du chapitre de la cathédrale, qui prétendait pouvoir y nommer en tout temps : cette sentence est du mois d'avril 17...

Décimateurs : la cathédrale de Metz et les chanoines réguliers de S[t]-Pierremont ont la 1/2 des dîmes dans toute la paroisse, et le curé l'autre 1/2, excepté le ban de Landefontaine, où il n'a que la 18[e].

Communiants, 350. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 8 l. — Langue française.

Gravelotte, *S[t] Léonard;* France; village sur la route de Metz à Verdun, à 2 lieues 1/2 de Conflans et 2 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions (3).

---

(1) Les différentes parties de cette paroisse formaient, au civil, trois communautés qu'on désignait par un nom d'ensemble Les Paroches ou Les Parroisses (Durival) : celle de Genaville comprenait, avec Menaumont, la cense et maison seigneuriale de Mussotte ou Mussot, que le pouillé indiquera comme une annexe de Hatrize; mais pratiquement et selon une approbation explicite de l'évêché, Mussot se rattachait aussi à l'église de Genaville. — D. Tabouillot a-t-il distingué bien sûrement les chapelles existant dans ces différentes annexes? L'écriture de son texte pourrait faire croire qu'il attribue à Lantefontaine plusieurs « chapelles, S[t] Lin (ou S[t] Luc), S[t] Hubert »; puis il inscrit à Menaumont la chapelle que la table du pouillé rapporte avec raison à Méraumont. Nous corrigeons donc son texte, tout en avouant ne pas comprendre le double nom de saint inscrit à Lantefontaine, et en ajoutant qu'on mentionne au commencement du XVIII[e] siècle une chapelle ayant existé à Menaumont sous le titre de la S[te]-Croix, mais « les P. Antonistes de Metz ont démoli cette chapelle et en ont transféré les matériaux à Briey pour y faire un nouveau bâtiment ».

(2) Cet aveu aurait pu venir plus tôt et à plusieurs reprises déjà (p. 490, n. 4) : il nous dispense de rechercher si D. Tabouillot a voulu dire « les clauses » (1[re] rédaction) ou « les causes » (texte recopié) de cette donation.

(3) Nous avons dit p. 104, n. 4, comment pour un moment on confia l'administration de Gravelotte au curé de Vernéville : n'est-ce pas une situation semblable qui aura fait considérer parfois, en sens inverse, la Malmaison comme annexe de Gravelotte ? Ce hameau est indiqué dans la table du pouillé, successivement comme dépendant de l'une et de l'autre de ces paroisses; mais sa mention dans le texte constitue, à l'article Gravelotte, une addition postérieure, que nous croyons ne devoir point reproduire.

Patron, les Bénédictins de S^te^-Barbe et le concours. — Monseigneur a nommé à cette cure, en vertu d'un indult, le 13 juil. 1633. Les institutions du 22 févr. 1679 et les suivantes ont été données sur la nomination de l'abbé de S^t^-Arnould (1), qui s'est dans la suite dessaisi du droit de nommer à cette cure, en faveur des Bénédictins de S^te^-Barbe, sur la nomination desquels les institutions du 15 mars 1717 et les suivantes ont été données.

Décimateurs : les religieux de S^te^-Barbe seuls, par concession de Valadier, abbé commendataire de S^t^-Arnould.

Communiants, 100. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 3 quarterons de terre. — Langue française.

Hatrize, *S^t^ Martin;* Lorraine ; village sur l'Orne, à 1 lieue 1/2 de Briey, 4 de Metz ; (bailliage de Briey).

Annexes (2) : Valleroy (Valroy), 1/2 lieue ; église, *S^t^ Urbain :* (vicaire résident. — La Neuville, hameau). — Bomon, 1/4 de lieue, hameau. — Les censes de : (Daumont) ; — Bellair (Bellaire), 1/4 de lieue ; — Vallière, 1/4 de lieue ; (chapelle, *Notre-Dame*). — Tichémont, 1/4 de lieue ; château et basse-cour dépendant en partie de Jarny ; chapelle castrale. — Mussot, 1/2 lieue ; château ; (chapelle castrale).

Patron, la primatiale de Nancy. — La primatiale cathédrale de Nancy jouit du patronage de cette cure aux droits de S^t^-Martin-lès-Metz. Hillin, archevêque de Trèves, confirma, par une charte de l'an 1157, le droit qu'avait cette abbaye de nommer à la cure d'Hatrize. Bertram, évêque de Metz, le lui confirma, par une charte de l'an 1186, et le pape Innocent III par une bulle donnée deux ans après [*sic*], et qui défend au curé d'Hatrize d'exiger les dîmes des nouvelles terres que les religieux de S^t^-Martin cultivaient eux-mêmes ou faisaient cultiver à leurs frais. Jacques, évêque de Metz, unit la cure d'Hatrize et ses dépendances à l'abbaye de S^t^-Martin, par une charte de l'an 1253 : cette union fut confirmée par Gérard, archidiacre de Metz, et par l'official de la même ville en 1267. Hugues, cardinal du titre de S^te^-Sabine, légat

---

(1) Le droit de S^t^-Arnould remonte au moins au XII^e^ siècle, puisque les bulles de Calixte II (1123), Innocent II (1139), Célestin III (1192, preuves de l'*Hist. de Metz*) confirment à cette abbaye « ecclesiam de Gravei » ou de Graveio, Grevei : c'est le mot que nous lisions (p. 6, n. 1) Graver. Voir quelques observations archéologiques sur l'ancienne église de Gravelotte, remontant au XI^e^ siècle, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1854, p. 324.

(2) Un grand changement s'opérait dans la circonscription de cette paroisse peu après la rédaction du pouillé ; nous ne le connaissons malheureusement que par une mention très laconique se rapportant probablement à la fin de 1783 : « Valroy a été érigé en cure par l'archevêque de Trèves ». Or Valleroy dut entraîner la Neuveville et Belair ; en effet les habitants de la Neuveville avaient obtenu en 1765 d'être desservis directement par le vicaire de Valleroy et ils s'étaient joints en 1781 à ceux de Valleroy pour demander la séparation d'avec la paroisse de Hatrize ; nous ignorons la procédure qui suivit cette demande, mais le résultat est certain : le vicaire résident de 1783 devint le premier curé de Valleroy. Le château de ce village avait aussi sa chapelle, bâtie en 1756 par M. de Faillonnet. Il est dit de Daumont (Domont, Domnon) en 1711, que « c'était autrefois un ermitage où il y avait une chapelle dédiée sous le titre de S^te^ Marie-Magdelaine : il y avait un ermite, mais à présent il n'y a plus qu'un fermier qui appartient à M^rs^ de la primatiale de Nancy ». Vallières, est-il dit dans la même visite, est une chapelle « au milieu de la campagne, érigée par les seigneurs de Tichémont et dotée de 30 écus et de 40 paires de quartes : au moyen de quoi le chapelain est chargé de 3 messes par semaine et d'aller célébrer la messe à la chapelle castrale de Tichémont les jours de fêtes et de dimanches ». Mussot avait alors aussi un chapelain, quoiqu'on ne parle point de fondation et que sa chapelle fut située au haut d'une tour.

du S[t]-Siège, la ratifia, la XI[e] année du pontificat d'Innocent IV, par acte passé dans la ville de Besançon (1).

Décimateurs : la primatiale de Nancy pour 2/3, et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, 170 l. — Langue française.

Jarny, *S[t] Maximin ;* Lorraine ; village à droite de l'Iron, à 2 lieues 1/2 de Briey, 4 de Metz ; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy (2).

Annexes : Friauville, 3/4 de lieue ; église, *S[t] Vanne :* il y a un vicaire à la charge du curé. — Droitaumont, 1/4 de lieue. — Giraumont, 1/2 lieue ; chapelle, *S[t] Nicolas,* où le curé dit la messe trois fois l'année et a 7 paires de rente. — Le Brouillot, 1/4 de lieue. — Monsel, 1/4 de lieue. — (Molinel).

Patron, l'abbé de Gorze. — Il y avait, au commencement du X[e] siècle, deux chapelles à Jarny, outre l'église paroissiale (3), comme on le voit par deux diplômes que l'empereur Otton I[er] fit expédier en 936 et 943, pour confirmer les biens et privilèges de l'abbaye de Gorze, et dans lesquels est rappelé et confirmé le droit qu'elle avait sur la cure et les chapelles de Jarny. Adrien IV fait aussi mention du patronage de cette cure dans la bulle qu'il donna l'an 1156, pour confirmer l'abbaye de Gorze dans ses biens et privilèges (Cartul. de l'abbaye de Gorze).

Décimateur, l'abbé de Gorze (4).

Communiants, 560 : il y en a aussi quelques-uns de la basse-cour du château de Tichémont.

Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Friauville. *Chapelle du S[t]-Rosaire.* — Les institutions de 1678 et suivantes ont

---

(1) Toutes ces pièces, dont les premières sont parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, ont été publiées par M. Lepage, *L'abbaye de S[t]-Martin-devant-Metz* (Mém. de la Soc. d'arch. lorr., Nancy 1878) : il n'a pas reproduit la donation à cette abbaye de la centenne de Hatrize en 1230 (Arch. départ. H, 559). Voir un article intéressant sur Hatrize et Tichémont, dans les *Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle,* 1864, p. 140 : il y est question à plusieurs reprises d'une chapelle bénéficiale fondée vers 1530 dans l'église de Hatrize sous le titre de la Conception de Notre-Dame ; ne faudrait-il pas voir là le point de départ de la chapellenie de Vallières ?

(2) Jarny a donné son nom au petit pays environnant, le Jarnisy ; cette relation de voisinage servait d'appellatif à la localité plus importante de Conflans, qu'on disait « en-Jarnisy » pour le distinguer des deux ou trois autres Conflans situés en Lorraine et Barrois. Les droits temporels de l'évêché de Metz expliquent sans doute la nomination faite en 1681 par l'évêque de Metz d'un chapelain à la chapelle castrale de Conflans, « capella sancti Nicolai in castro de Conflans ». Jarny, siège de trois fiefs, avait eu aussi son château-fort : voir comment la disposition de l'église s'en ressentait, *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1854, p. 318.

(3) « Ecclesiam quæ est in Garniaco cum duabus capellis », sans doute les chapelles des annexes. Le diplôme de 936 est parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, qui avertit que celui de 943 est conçu dans les mêmes termes : il est toutefois un peu moins complet quant aux biens énumérés, ce qui, entre autres raisons, semble lui assurer l'antériorité sur celui de 936 ; on sait que les dates du cartulaire de Gorze sont très souvent suspectes. Comment D. Tabouillot ne signale-t-il pas l'union de la cure « de Gerney » à l'abbaye de Gorze en 1299, due à Gérard, évêque de Metz, du consentement de l'archidiacre de Vic (Arch. départ. H, 846) ?

(4) Ceci est évidemment trop sommaire pour une paroisse étendue et relevant de multiples seigneuries : ainsi l'abbaye de S[t]-Symphorien avait, avec les droits seigneuriaux, une partie des dimes de Giraumont (Arch. dép. H, 1512-1516) ; le curé avait pour sa subsistance, les dimes de Friauville.

été données sur la nomination des Gournaix, seigneurs de Friauville, *ratione fundationis ;* les institutions de 1699 sont les dernières (1).

Joeuf, *Exaltation de la S^te Croix ;* Lorraine ; à 4 lieues de Metz, 5/4 de Briey ; (bailliage de Briey).

Annexe (2) : HOMÉCOURT (Haumecourt), 1/4 de lieue ; chapelle, *Nativité de la Vierge :* le curé est obligé d'y dire une messe basse chaque semaine et d'y chanter les premières et secondes vêpres et la messe solennelle le jour de la Nativité de la S^te Vierge.

Patron, la cathédrale. — Les institutions du 2 oct. 1578 et les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale de Metz : Monseigneur a nommé à cette cure, en vertu d'un indult, le 29 mai 1636.

Décimateur, le curé.

Communiants, ... — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 50 l. — Langue française.

Jouaville (Houaville), *S^t Christophe ;* Lorraine ; à 3 lieues 1/2 de Metz, 5/4 de Hatrize ; (bailliage de Briey).

Annexes : BATILLY, 1/4 de lieue ; église, *S^t Pierre.* — Les censes de : AUNOUX (Anoux-la-Grange), 1/4 de lieue ; — FLEURY (3).

Patron, la cathédrale et le concours. — Le patronage de cette cure appartient à la cathédrale de Metz (4) et c'est le tournaire de ce chapitre qui nomme à cette cure dans les mois non réservés au S^t-Siège ; Monseigneur y a nommé, en vertu d'un indult, le 21 sept. 1649, et le concours, le 4 août 1700 et le 5 févr. 1758. Le curé bine à Batilly.

Décimateurs : la cathédrale pour les 2/3 à Jouaville et les 2/9 à Batilly ; le reste se partage entre les chanoines de S^t-Sauveur et les religieux de S^t-Symphorien, les curés de S^t-Ail, S^te-Marie, Coinville et Jouaville.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 150 l. — Langue française.

Labry, *S^t Gorgon ;* Lorraine ; 4 lieues de Metz, 2 1/2 de Briey ; bailliage [de Briey, coutume] de S^t-Mihiel, cour souveraine de Nancy.

---

(1) M. de Sailly, dans les *Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle,* 1868, p. 198-200, rapporte à l'an 1665 la fondation de cette chapelle, attachée à l'autel S^t-Jean de l'église de Friauville, où l'on avait institué en 1659 une confrérie du Rosaire. Ce petit bénéfice était donc bien distinct de la chapelle castrale de Friauville, et il servit en 1681 à faciliter l'établissement d'un vicaire résident : en 1699, ce fut le curé même de Jarny qui en obtint la jouissance pour quelque temps.

(2) Nous passerions volontiers à D. Tabouillot l'omission de quelques moulins ; mais il aurait dû ne pas oublier l'ermitage de FRANCHEPRÉ, qui paraît dès le XIII^e siècle parmi les propriétés de l'abbaye de Justemont (Arch. dép. H, 1009).

(3) Meurisse, *Hist. des évêques,* p. 111, a publié une prétendue donation à l'abbaye de S^t-Arnould de l'an 706, comprenant « prædium meum Floriacum dictum, situm in pago Vabrinse in comitatu Scarponensi » ; cette terre passa plus tard par échange à l'abbaye de S^t-Pierremont (Arch. dép. H, 3432) et l'on y voyait, au moins jusqu'au XVII^e siècle, une chapelle (*ibid.,* 3428).

(4) Il appartenait plus spécialement à l'office du cerchier avant sa suppression en 1601 (p. 71).

Patron, l'abbé de Gorze (1). — On trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, des institutions données le 11 avril 1640 par dévolut, parce que cette cure était déserte. Le concours y a nommé le 5 févr. 1750.

Il y a aussi, dans l'église paroissiale (2), une chapelle de S[t]-Roch, chargée de 2 messes basses par semaine, qui a pour revenu 9 paires de quartes mesure de Bar, et 52 l. argent de Lorraine.

Décimateurs : l'abbé de Gorze pour les 2/3 des grosses dîmes, le chapitre de Gorze pour les 2/3 des menues dîmes, et le curé pour 1/3 dans l'une et l'autre dîme.

Communiants, 148. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 9 l. — Langue française.

Lubey, *S[t] Étienne ;* Lorraine ; à 1 lieue 1/2 de Briey, 5 de Metz ; (bailliage de Briey). .

Annexe : Ozerailles, 1/2 lieue ; église, *S[t] Christophe :* il y a un vicaire à la charge du curé.

Patron, la cathédrale. — Les institutions de 1620 et les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale.

Décimateurs : la cathédrale a les 2/3 de la dîme à Lubey (3) et le curé l'autre 1/3. Le chapitre de Mars-la-Tour, les religieuses de S[t]-Maur de Verdun, M[r] de Boncour et le curé perçoivent les dîmes d'Ozerailles.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 1100 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Mars-la-Tour, *S[t] Martin,* évêque ; France ; village traversé par la route de Metz à Verdun, à 4 lieues 1/2 de Metz, dont il relève pour toutes les juridictions.

Annexes (4) : Puisieux (Pussieux), 1/4 de lieue ; église, *S[te] Cécile :* le curé y bine. — Grehier (Greyère), 1/4 de lieue, ferme. — (Il y a une collégiale (5) fondée en 1502 par Gérard d'Avillers, commandant des troupes de Lorraine : elle est composée d'un prévôt et de quatre chanoines.) — Il y a, dans la paroisse, une chapelle sous l'invocation de S[t] Christophe avec titre de bénéfice ; il y en a une autre dans le château (6). — La Passion de Jésus-Christ, chapelle bénéficiale.

---

(1) La donation de « villa Labrigia » à l'abbaye de Gorze remonte à 788 d'après le cartulaire, mais il n'est pas encore question de l'église de ce lieu dans la bulle de 1156 : le msc 59 B ne trouve pour appuyer le droit de collation de l'abbaye de Gorze que les pouillés de 1544 et suiv. On voit par la mention du concours en 1750 ce que valaient les prétentions de l'abbaye à être curé primitif de Labry comme de Jarny.

(2) On avait d'abord écrit : dans la paroisse ; et cela nous paraît plus vrai, le curé René Voclin ayant bâti vers 1710 une chapelle de S[t]-Roch à l'entrée du village.

(3) L'abbaye de S[t]-Pierremont avait différents biens et la dîme d'une contrée (Arch. dép. H, 3463-3474).

(4) Ces annexes étaient Lorraine, bailliages de Thiaucourt et de Briey. Nous avons dit p. 575, n. 3 l'addition malheureuse faite à cet article du nom de Fleur-Moulin, cense. Il y avait en 1711 à « Grisière, ferme qui appartient au château de Malatour, une tour assez élevée qui menace ruine entière : dans le fond de cette tour, il y a une chapelle où l'on dit souvent la messe ; n'ayant point de rente et étant très malpropre, elle doit être interdite ».

(5) Voir p. 263 ; nous aurions dû ajouter que toutes les pièces concernant l'établissement de cette collégiale sont parmi les preuves de l'*Hist. de Metz*, t. VI.

(6) Il est déjà question d'une chapelle bâtie au château vers 1185 et qui amena des difficultés entre le seigneur de Mars-la-Tour et le chapitre de Gorze, collateur de la cure : c'est de

Patron, le chapitre de S^t^-Thiébaut. — Pierre, abbé de Gorze, donna, du consentement de sa communauté (1), le patronage de cette cure au chapitre de S^t^-Thiébaut, à des conditions qui paraîtraient aujourd'hui bien dures : chaque nouveau doyen devait, au nom de son église, recevoir des mains de l'abbé de Gorze le patronage de la cure de Mars-la-Tour, à titre de fief, après avoir fait hommage. Si le chapitre de S^t^-Thiébaut se trouvait sans doyen, les abbé et religieux de Gorze choisissaient pour cette cure celui des chanoines qu'ils jugeaient à propos, et qui était tenu de leur prêter foi et hommage, dont il n'était déchargé qu'après la nomination d'un doyen. Le trésorier de S^t^-Thiébaut devait encore, tous les ans, à la fête de S^t^ Gorgon, déposer sur l'autel de ce saint un écu d'or valant 12 deniers monnaie de Metz. Bertram, évêque de Metz, ratifia cette cession par une charte de l'an 1192, et fit en même temps défense aux parties de jamais troubler cet accord. Le 11 sept. 1423, Jean Harenne, doyen de S^t^-Thiébaut, prêta foi et hommage de la manière suivante : s'étant mis à genoux devant dom Warner de Oller [Olley], prévot de l'abbaye de Gorze, il mit ses mains entre les siennes et en reçut le baiser de paix.

Décimateurs : le chapitre de S^t^-Thiébaut a la 1/2 dans les grosses dîmes de Mars-la-Tour et la totalité à Puisieux, à l'exception d'un 8^e^, qui appartient aux chanoines de Gorze : les mêmes perçoivent un 8^e^ à Mars-la-Tour, le reste appartient au seigneur. L'abbé de Gorze est décimateur à Grehier.

Communiants, 410. — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, 4 l. 10 s. — Langue française.

Chapelle de la Passion de Notre-Sauveur, située dans l'église paroissiale. — Le chapitre de Mars-la-Tour a joui du patronage (2) en 1587 et 1695 *ratione fundationis ;* et Claude Huet, notaire de Mars-la-Tour, en 1718, aussi *jure fundationis.*

Chapelle de S^t^-Blaise. — Le chapitre de Mars-la-Tour y a nommé en 1619 et Claude Huet, notaire de Mars-la-Tour, en 1718 *jure fundationis.*

Chapelle de S^t^-Christophe. — Les institutions de 1701 et suivantes ont été données sur la nomination des Fiquelmont, seigneurs de Mars-la-Tour.

Moustier (Moutier), *S^t^ Martin ;* Lorraine ; à 1/2 lieue de Briey, 4 de Metz (3). — Chapelle du Rosaire, à la collation de la famille des Gournay.

---

là que vint à celui-ci l'idée d'abandonner ce patronage. Mais la chapelle du château était-elle bénéficiale et peut-on lui rapporter l'une des trois chapelles qui seront désignées plus loin ? D'autre part, il est singulier qu'on n'indique aucune chapelle dans l'église collégiale, alors que le fondateur de celle-ci parle explicitement de chapelles « tant en ladite église collégiale comme au châtel », et en particulier l'un des autels de l'église collégiale était consacré à S^t^ Christophe. Il nous semble donc que, si la paroisse possédait au XVIII^e^ siècle les trois chapelles indiquées, ce devait être par suite de quelque translation.

(1) Nous venons de rappeler les difficultés suscitées au chapitre par le seigneur de Mars-la-Tour et où intervinrent l'évêque de Verdun et l'archevêque de Trèves : voir le cartulaire de Gorze (msc 77) ou Arch. dép. H, 872 ; la charte de l'évêque de Metz est aux mêmes archives G, 1843, ainsi que la pièce de 1423, H, 730.

(2) Ce patronage, joint aux indications de certaines institutions, nous confirme dans la pensée que cette chapelle était placée anciennement dans l'église collégiale ; ce qui est dit ici des institutions de 1718 n'est que l'effet d'une confusion ou prouve tout au plus une union de cette chapelle à celle de S^t^-Blaise : l'une et l'autre avaient en effet si peu d'importance que, dans une visite de 1713, on ne mentionne point celle de S^t^-Blaise et l'on dit de l'autre : « il y avait à la chapelle de la Passion des rentes qui sont perdues ».

(3) Il est probable que la paroisse comprenait, comme la communauté (Durival, bailliage de Briey), Moutier et LA ROCHE. Voir deux articles traitant bien l'histoire religieuse non moins

Patron, les seigneurs de Mars-la-Tour. — Les seigneurs de Mars-la-Tour jouissent du droit de nommer à la cure de Moustier. Ce droit ne paraît pas être ancien (1), puisque les premières institutions qui ont été données sur leur nomination, sont du 18 oct. 1736 : c'était alors M[me] de Ficquelmont qui était dame de Mars-la-Tour. Le s[r] François Beausire, chanoine de Mars-la-Tour, fut institué dans la cure de Moustier le 28 mai 1686, sur la nomination de son chapitre (Reg. de la Chambre épiscopale). Le pouillé de 1586 (2) attribue le patronage de cette cure au chapitre de Mars-la-Tour, assurant qu'elle a été unie à sa mense.

Décimateurs, ... — Communiants, 80. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 4 livres de cire — Langue française.

Chapelle du Rosaire. — 1633, etc., les Gournay, comme seigneurs du lieu; 1739, le marquis de Raigecourt. On trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, la requête et le procès-verbal d'information concernant la translation des revenus et charges de cette chapelle à celle du château de Friauville, annexe de Jarny, de l'an 1738 (3).

S[t]-Ail, *S[t] Étienne;* Lorraine; à 3 lieues de Metz, 1 1/2 de Briey; (bailliage de Briey).

Annexe : HABONVILLE.

Patron, l'abbé de S[t]-Symphorien. — L'abbé de S[t]-Symphorien jouit du patronage de cette cure. Monseigneur y a nommé, en vertu d'un indult, le 3 mars 1637, le 12 avril 1649 et le 23 nov. 1667.

Décimateurs : les religieux de S[t]-Symphorien ont la 1/2 des dîmes à S[t]-Ail, et le curé l'autre 1/2 ; celles de Habonville se partagent entre les mêmes et le chapitre de S[t]-Sauveur.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 3 l. — Langue française.

S[t]-Marcel-lès-Doncourt, *S[t] Marcel,* pape et martyr; France (4); à 3 lieues 1/2 de Metz, 2 de Gorze, 1 de Mars-la-Tour; il ressortit à Metz pour toutes les juridictions. (Le curé réside à Doncourt : il y a un vicaire résident à S[t]-Marcel.)

---

que civile de Moutier dans les *Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle,* 1864, p. 119, et 1868, p. 186.

(1) Pourtant « lou don de l'église de la ville de Moustier » est mentionné dans la vente de la seigneurie en 1345, et D. Tabouillot semble oublier que le fondateur de la collégiale de Mars-la-Tour, tout en mettant au service exclusif des membres de cette collégiale les bénéfices dont il disposait, ajoutait : « desquelles cures et chapelles j'en retiens la présentation ou nomination et le patronage lays pour moy et pour mes plus prochains parens à toujourmais. » Lors donc qu'il est dit (p. 95) que l'église de Moutier est unie à la mense de la collégiale, cette union ne donnait pas au chapitre le droit de nomination, mais seulement le droit de voir toujours un de ses membres nommé à ce bénéfice : la chose est très nettement affirmée en 1736 et 1756, où le chapitre renonce à ce droit pour permettre au seigneur de nommer un prêtre pris en dehors du chapitre (Arch. dép. G, 1489).

(2) C'est 1546 qu'il faudrait écrire, et en renvoyant à ce texte, la note précédente rectifie l'erreur que nous avons commise (p. 95, n. 1) en nous fiant trop simplement à D. Tabouillot : en réalité le droit du seigneur ne disparut jamais, quoiqu'il en soit de la nomination de 1686.

(3) Cette information n'eut pas de suite, comme le prouve la nomination faite l'année suivante. La chapelle avait été bâtie en 1627 « dans l'enclos du cimetière contigu à l'église parochiale » et dotée par Robert de Ficquelmont et sa femme Élisabeth de Strainchamps.

(4) N'appartenaient à la France que S[t]-Marcel et Villers : le reste de la paroisse était Lorraine, bailliage de Briey.

Annexes : DONCOURT (D.-en-Jarnisy), 1/2 lieue; église, *S^t Jacques-le-Majeur* : il y a un vicaire qui bine à Bruville (1); 9 paires de revenu. — BRUVILLE, 1/2 lieue; église, *S^t Maurice*; 15 paires de rente. — Les censes de : BUTRICOURT (Burtricourt); — URCOURT (Urecourt) (2); — CAURE (la Corre, Accort); chapelle, (*S^te Agathe*) (3). — Le château de VILLER (Viller-aux-Bois, Villers-sur-Genivaux); chapelle castrale. — Moulin de VOINGVILLE.

Il y a une chapelle fondée à 500 pas de Doncourt; elle est chargée de deux messes par semaine, et le titre de fondation porte qu'il y aura de rétribution 15 à 1600 l. argent de Lorraine.

Patron, l'abbé de Gorze et le concours. — Le patronage de la cure de S^t-Marcel-lès-Doncourt appartenait à l'abbaye de Gorze dès le IX^e siècle : l'empereur Otton. I^er la confirma dans la jouissance de ce droit, ainsi que dans la possession de la chapelle du même lieu, par deux diplômes, dont l'un fut expédié en 936 et l'autre en 943 (4). On voit par le cartulaire de cette abbaye, que [vers 1300] le sire d'Apremont tenait d'elle en fief et hommage la vouerie de S^t-Marcel, de Panne, etc. Adrien IV confirma par une bulle de 1156, le droit qu'avait l'abbaye de Gorze de nommer à la cure de S^t-Marcel.

Décimateurs : l'abbé de Gorze est seul décimateur sur les bans de S^t-Marcel, Caure et Viller, à l'exception des menues dîmes de S^t-Marcel, qui appartiennent aux chanoines de Gorze; ledit abbé est encore seul décimateur à Bruville et à Urcourt pour la 1/2, et le curé pour l'autre 1/2 : les menues dîmes appartiennent aux chanoines de Gorze. La cathédrale et le curé de Jouaville ont 1/3 dans les dîmes de Doncourt, et les 2 autres tiers appartiennent au curé de S^t-Marcel.

Communiants, 280. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 10 paires de rente. — Langue française.

---

(1) C'est le contraire qui existait primitivement, puisque l'évêque de Metz ne permit en 886 (preuves de l'*Hist. de Metz*) de bâtir un oratoire à Doncourt qu'à cause de son éloignement de Bruville, où se trouvait alors la mère-église : quelques années plus tard, en 895, cet oratoire fut enrichi des dîmes de Doncourt, en échange desquelles l'abbaye de Gorze reçut des terres à Butricourt; mais l'église de Bruville avait alors, semble-t-il, un autre saint titulaire « ecclesia S^ti Gorgonii in Berulfivilla ». Malgré ce dernier détail, nous ne comprenons pas comment l'éditeur du cartulaire de Gorze veut identifier ces noms avec Brauville, Doncourt-aux-Templiers et La Bertancourt, groupe appartenant au diocèse de Verdun : « super rivulum Senode » peut s'appliquer au ruisseau de Bruville mieux qu'au Ru de Signeulles. — Doncourt avait encore, comme il sera dit plus loin, aux approches du village, une chapelle dédiée à *S^t Nicolas*. Voir une description du chœur ancien de l'église de Doncourt dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1854, p. 326.

(2) Ainsi que la *Notice de la Lorr.* qui unit ensemble Urcourt et Burticourt *(sic)*, Durival fait cette observation à propos d'Urcourt : « C'est le reste d'un village considérable : il y avait une église, dont on voit encore les vestiges. » Cette église donnait son nom à la paroisse au XVI^e siècle (p. 59); pourtant il est fait mention de difficultés entre le curé de Doncourt et la communauté de S^t-Marcel, auxquelles deux sentences de l'officialité mirent fin en 1574 et 1577, obligeant le curé à faire le service en l'église de S^t-Marcel comme mère-église : il devait aussi en entretenir le chœur et on le déchargeait en retour d'entretenir cette partie des églises de Bruville et de Doncourt (Arch. dép. H, 754).

(3) Caure est un prioré qui appartient aux R. P. Jésuites de Metz : on a dit qu'il y avait des fondations en ce prioré, que ces R. Pères disent qu'ils acquittent à Metz (Visite de 1713). Ce prieuré avait appartenu aux Prémontrés de S^te-Croix (Arch. dép. D, 24).

(4) Le nom de S^t-Marcel manque dans le diplôme daté de 943 (p. 580, n. 3), et celui de 936 ne précise pas de quelle chapelle il s'agit, « ecclesiam in villa S^ti Marcelli cum capella una ».

Doncourt. *Chapelle de Notre-Dame de Pitié, de S[t]-Nicolas et de S[te]-Barbe* (1). — Toutes les institutions depuis 1714 ont été données sur la nomination de l'archiprêtre de Hatrize et des échevins du lieu. Charges : 2 messes. Revenu, selon le titre de fondation, 1600 l. argent de Lorraine.

S[t]-Privat-la-Montagne (S[t]-Privé), *S[t] Privat ;* Lorraine ; à 3 lieues de Metz, 2 de Briey ; (bailliage de Briey).

Annexe (2) : Roncourt, 1/4 de lieue ; (chapelle desservie, *S[t] Georges*).

Patron, les chanoines réguliers de Pont-à-Mousson (3). — Cette cure est régulière, quoiqu'à la nomination de l'abbaye de S[te]-Marie de Pont-à-Mousson, qui la possède à titre de patronage laïc. Les droits de cette abbaye sur la cure de S[t]-Privat ne sont point anciens : ce fut en 1674 qu'Antoinette de Sauvigni [Savigny], veuve de M[re] François de Lenoncourt, marquis de Blainville, donna, par contrat du 30 mars, les deux tiers des grosses et menues dîmes de S[t]-Privat-la-Montagne, avec le patronage de la cure, à l'abbaye de S[te]-Marie de Pont-à-Mousson.

Décimateurs : les chanoines réguliers de Pont-à-Mousson pour 2/3 et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 260. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

S[te]-Marie-aux-Chênes, *Assomption de Notre-Dame ;* Lorraine ; à 3 lieues de Metz ; (bailliage de Briey).

Patron, le Roi et les seigneurs du lieu. — Les institutions de 1577 (4) ont été données sur la nomination du duc de Lorraine ; depuis, les seigneurs temporels du lieu ont joui du droit de nommer à la cure.

Décimateurs : les seigneurs seuls, à l'exception d'une petite portion que perçoit le curé.

Communiants, 225. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 70 l. — Langue française.

Vernéville, *S[t] Éloy ;* France ; à 2 lieues 1/2 de Metz, 3 de Gorze, 2 de Conflans ; il ressortit à Metz pour toutes les juridictions.

Annexes : Chanterenne, 1/4 de lieue, cense. — Les hameaux de : Baigneux (Bagneux), 1/2 lieue ; — La Malmaison, 1/2 lieue (5).

---

(1) Il est déjà question plus haut de cette chapelle. Elle fut fondée le 28 juin 1600 par le curé Nic. Clément, afin de permettre au curé de Doncourt d'avoir un prêtre qui l'aidât dans ses fonctions.

(2) Bronvaux aurait aussi dépendu parfois de S[t]-Privat (p. 492, n. 3). Voir pour cette paroisse et la suivante un article des *Mém. de la Soc. d'hist. et d'arch. de la Moselle*, 1869, p. 119.

(3) L'abbaye de S[t]-Pierremont avait des prétentions à ce patronage (p. 174, n. 1) et nomma à la cure en 1624, mais peut-être à raison de la seigneurie du lieu ; cette abbaye possédait aussi une partie des dîmes de la paroisse (Arch. départ. H, 1299 et 1308).

(4) Et non pas 1500, comme écrit D. Tabouillot ; le duc de Lorraine prétendit à plusieurs reprises intervenir dans la nomination à cette cure : la seigneurie étant très morcelée, il est difficile de suivre exactement l'exercice du droit de collation.

(5) Comme nous l'avons dit, la Malmaison n'appartenait point à Gravelotte. A Chantrenne le seigneur se bâtit une chapelle qui fut autorisée en 1778 sous le titre de *la Très Sainte Vierge*

Patron, le seigneur du lieu, M. Huin. — Les seigneurs de Vernéville ont droit de nommer à la cure : les institutions de 1587 ont été données sur la nomination de Christophe de Roussel, seigneur du lieu ; toutes les suivantes ont aussi été données *ratione dominii*.

Décimateurs : le seigneur pour les 2/3, et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 230. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Ville-sur-Yron, *S*t *Gorgon ;* Lorraine ; village à 4 lieues de Thiaucourt, de Briey, d'Étain et de Metz ; bailliage de Briey, cour souveraine de Nancy.

Annexes : Ville-aux-Prés, 1/4 de lieue (1). — Le château de La Grange (la Grange-le-Châtelet) : il y a une chapelle castrale.

Patron, l'abbé de Gorze et le concours (2).

Décimateurs : l'abbé de Gorze pour 2/3, et le curé pour l'autre.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

ARCHIPRÊTRÉ DE SARREBOURG

Albertswiller, *S*t *Pierre-aux-liens ;* Alsace.

Annexes (3) : Voyer (Weyer ; chapelle desservie). — Soldatendal. — La Valette.

Patron, Monseigneur. — Mgr a nommé de plein droit à cette cure en 1740, en vertu du droit de nouvelle érection (4).

Décimateurs, ... — Communiants, 530. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française et allemande.

Stemer y mentionne, outre la cense, « un moulin qui ne tourne que par les eaux de pluyes » ; cet auteur a tort de dire tantôt « Baigneux, de la paroisse de St-Marcel », et tantôt « Vernéville mère-église de Baigneux... »

(1) D. Tabouillot aurait pu ajouter La Cour-au-Pont, mentionnée dans le terrier de l'abbaye de Gorze (Arch. dép. H, 761). Il devait y avoir une chapelle à Ville-au-Pré en 1698, puisqu'on ordonne au curé de ne biner « à la chapelle de Ville que dans le cas de l'extrême nécessité et de grands débordements ».

(2) Le msc 59 B fait la même remarque qu'à Labry, ne trouvant à citer pour le droit de collation que les pouillés de 1544 et suiv. Peut-être la forme trop commune du nom empêche-t-elle de reconnaître cette paroisse dans les documents anciens : ainsi, dans les preuves de l'*Hist. de Metz*, il est étonnant que ces mots de la bulle de 1192 en faveur de l'abbaye de St-Vincent « in villâ super fluvium Oran » soient accompagnés de cette note : « ce village est détruit ; il était près de Ville-au-Pré. L'abbé dîme dans le canton où était jadis le village. » De fait l'abbaye de St-Vincent eut toujours une part des dîmes de cette région (Arch. dép. H, 2484).

(3) Dom Tabouillot semble avoir négligé certaines parties de son pouillé : en cet article, n'aurait-il pas pu allonger la liste des dépendances, puisque « dans le courant du XVIIe et du XVIIIe siècle, on vit s'élever sur le territoire d'Abreschwiller 15 scieries et 2 papeteries » (Lepage, *Les Communes de la Meurthe*) ? Tout en laissant ici le nom de Voyer, nous devons citer un décret du 11 mai 1785 qui érigeait ce village en cure distincte, ce que le curé d'Abreschwiller tenta inutilement d'empêcher par devant le bailliage royal de Haguenau.

(4) Cette érection était du 14 juillet 1738, et la nomination du premier curé avait eu lieu au début de 1739. On a vu p. 175 qu'Ebersweiler, d'ancienne paroisse (Elbesvilre à lire p. 18 comme p. 27), était devenu une annexe de Walscheid ; on l'avait dotée d'un vicariat en 1713. La collation de la nouvelle cure devait appartenir, comme celle de Walscheid, au comte de Linange-Dabo : ce n'est qu'en 1782 qu'on reconnut son droit, selon l'usage de la province d'Alsace,

Archeville, *St Michel* ; principauté de Lixheim (1).

Annexes : St-Louis : le curé y bine (2). — Forbach, qui est la partie du village de Sparsbrod qui répond à St-Louis.

Patron, Sa Majesté. — Monseigneur a nommé à cette cure en 1749 et en 1758, à titre de collation libre (3) ; mais le duc de Lorraine prétendant au patronage de cette cure, y nomma en 1759 le sr Jean Gaspard, qui a reçu ses institutions par sentence du consistoire de Trèves et par arrêt de la cour souveraine de Lorraine.

Décimateurs, ... — Communiants, 350. — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Avricourt, *St Ferréol et St Ferjeu* ; Lorraine et France ; village à 1 lieue de Blâmont, 6 de Vic et 15 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic. (L'église et la maison curiale sont sur la partie lorraine) (4).

Annexe : La Baronne, cense.

Patrons, les seigneurs d'Ogéviller. — La multiplicité des seigneurs d'Avricourt et d'Ogéviller fait qu'il n'est point aisé d'en assigner précisément le patron : Frédéric, comte de Salm et du Rhin, y nomma en 1588 et dans les années suivantes ; le prince de Salm y nomma, conjointement avec M. Louis de Mille, en 1725 ; le prince de Salm y nomma seul en 1744, le patronage lui appartenant pour cette fois ; Pierre Thirion, l'un des seigneurs d'Avricourt, y nomma en 1753, étant pour cette fois en tour d'y nommer ; M. Jean-Juste-Ferdinand-Joseph de Croy d'Havré, et M. Jean-Pierre, marquis de Roquefeuille, ont nommé la dernière fois, parce qu'ils étaient en tour d'y nommer (5).

Décimateurs, ... — Communiants, 400. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 30 l. — Langue française.

---

où un collateur hérétique pouvait nommer aux bénéfices ecclésiastiques par le moyen d'un procureur catholique.

(1) On a vu p. 229 la situation singulière, au point de vue ecclésiastique, qu'avait eue cette principauté ; au moment de la rédaction du pouillé, D. Tabouillot aurait pu écrire « Lorraine, bailliage de Lixheim » : c'est sous ce titre que Durival mentionne Archeville, St-Louis, et Farbach ou Sparbruck ; il signale aussi comme villages qui n'existent plus « Heigerst et Roherbach proche de St-Louis ». Ces noms sont un peu différents ailleurs, et l'on dit que Roterbach était au septentrion de St-Louis, qui ne fut fondé qu'en 1629, et Heyerst aurait été non loin de la cense de Langmatt (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*). La cense de Hénino aurait pu être citée aussi au pouillé, puisqu'elle figure en 1661 parmi les concessions de la Lorraine à la France. Quant à Sparsbrod, un Etat du diocèse remarque : « le surplus appartient à M. d'Andlau et est du diocèse de Strasbourg ».

(2) St-Louis avait, à la fin du XVIIIe siècle, un vicaire résident.

(3) L'histoire plus ancienne de cette paroisse nous paraît difficile à établir : Lepage dit l'église bâtie en 1570, mais la guerre de Trente-Ans ruina tout le village, et le premier curé qu'on y voit arriver en 1708, dit qu'il n'a point trouvé d'actes religieux antérieurs, ceux-ci ayant été faits en quelque paroisse voisine, à Henridorff, Hommartin (cfr p. 28, notes), ou autre.

(4) Cette partie lorraine était du bailliage de Blâmont. Il y avait près du village une chapelle bâtie en 1749 et dédiée à Notre-Dame-des-Ermites.

(5) Aux XVIe et XVIIe siècles, le patronage paraît alternatif entre le Rhingraff de Salm et les Croy-Havré ; le morcellement de la seigneurie rend ensuite plus incertain l'exercice de ce droit. D. Tabouillot se trompe pour 1753, car les deux dernières nominations qu'il indique se rapportent à cette année et à une même vacance de la cure, et ni l'une ni l'autre de ces nominations ne fut couronnée de succès : Marie-Thérèse de Serres, veuve de Gabriel-Sébastien Thirion, fit triompher son candidat.

Bertrambois, *S^t Florent*, évêque de Strasbourg ; France ; village situé aux pieds des montagnes à 2 lieues de Lorquin, 4 de Sarrebourg et 20 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Annexes : La Frimbole ; chapelle, *S^t Michel*. — La Forest (La Forêt), village. — La Bailly, cense. — Blanrupt, scierie. — La Breheux, ferme. — Du Four, cense. — Durand, cense. — Guindrimont, cense. — Neuve-Grange, cense. — Storendal, cense. — Turquestein (Turquestin), hameau (1).

Patron, le seigneur du lieu, le prince de Beauvau. — Le prince de Beauvau [baron de S^t-Georges], a nommé à cette cure en 1762, en qualité de seigneur du lieu ; le comte de Vaudémont y nomma, au même titre, en 1622.

Décimateurs : le Roi pour le 1/3 de la grosse dîme, et le curé pour les 2/3 (et) pour la totalité des menues dîmes.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

La Frimbole. *Chapelle de S^te-Ursule et ses compagnes*, située dans l'étendue du ban (2) de la Frimbole. — Patron, l'abbé de Haute-Seille.

Biberkirch, *S^t Nicolas* (3) ; Lorraine ; village à 2 lieues de Sarrebourg ; (bailliage de Lixheim).

Annexes : Trois-Fontaines. — Hartzwiller.

Patron, Monseigneur. — Les institutions de 1740 ont été données par collation libre de Monseigneur.

Décimateur, le curé seul.

Communiants, 380. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Bihl (Bille), *S^t Gal*, abbé ; France et Lorraine ; village à 1/2 lieue de Sarrebourg, 11 lieues de Vic et 21 de Metz ; il ressortit à la prévôté et subdélégation de Sarrebourg (4).

---

(1) Le château de Turquestein avait été jadis le siège d'une châtellenie de l'évêché de Metz, et il avait sa chapelle castrale desservie par les religieux de l'abbaye de H^te-Seille : voir un article de M. Lepage, dans les *Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* 1886. D. Calmet (*Notice de la Lorr.*, t. II, c. 498) s'appuyant sur un acte de 1184, dit que l'abbaye de H^te-Seille était considérée comme du diocèse de Metz, et l'*Hist. de Metz*, t. II, p. 302, répète : « en 1184, Henri comte de Salm attribua au diocèse de Metz le village de Cirey et l'abbaye de H^te-Seille » ; mais s'il ne s'agit, comme nous le croyons, que de la pièce publiée dans les preuves de l'*Hist. de Lorr.* sous cette date de 1184, il est étonnant qu'on en ait tiré une telle conclusion.

(2) On avait d'abord écrit « dans l'étendue de la paroisse de Frimbole » et l'on a vu déjà (p. 28, notes) ce titre donné à Leffenborn ou La Frimbole ; mais alors il n'indiquait pas pour ce village un rang plus élevé que celui d'annexe (p. 175). Du reste, quelle était cette chapelle si vaguement indiquée ?

(3) Mentionnée anciennement (Bibera, p. 18 et 27), cette paroisse avait disparu de nos pouillés : il fallut la restauration de l'industrie du verre pour repeupler cette région au commencement du XVIII^e siècle ; l'église de Bieberskirch fut relevée en 1719, mais pour être confiée jusqu'en 1740 au curé de Brouderdorff, ainsi que ses annexes, auxquelles on peut joindre le Petit-Hartzviller et Valérysthal.

(4) Pour Niderviller et la partie française de Buhl ; d'après Durival, Schneckenbesch était du bailliage de Lixheim, et la partie lorraine de Biel avec la cense de Rodthoff [ou Mouckenhoff] du bailliage de Dieuze.

Annexes : Niderviller (Niderville), 1/2 lieue ; *Exaltation de la S[te]-Croix :* vicaire résident ; fabrique, 100 l. — Schneckenbusch, 1/2 lieue ; chapelle, *la Nativité de la Vierge.* — Weltring (Valserin), ermitage ; chapelle, *S[t] Pierre ;* autrefois mère-église (1).

Patron, le grand commandeur de Becking et de Sarrebourg. — Le 25 août 1746, le concours nomma à cette cure le s[r] Nicolas Hesse : le commandeur prétendant avoir droit d'y nommer en tout temps, nomma le s[r] Weidenbach, qui s'adressa au consistoire de Trèves, qui prononça en sa faveur ; mais le promoteur appela de cette sentence en Cour de Rome, dont il obtint un bref appellatoire en faveur de Nicolas Hesse, qui fut en conséquence institué dans la cure, dont il jouit encore aujourd'hui.

Décimateurs : le commandeur pour 2/3 et le curé pour l'autre.

Communiants, 500. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 100 l. — Langue allemande.

Bourscheid (ou Bourscheid), *S[t] Michel ;* France ; village à 1 lieue de Phalsbourg, 13 de Vic et 23 de Metz ; il ressortit à la prévôté et subdélégation de Sarrebourg (2).

Annexes : S[t]-Jean. — Kurtzerode (Courtzerodes), hameau. — Valdenbourg (Valdembourg), hameau.

Patron, les seigneurs du lieu, M[rs] d'Elvert. — Cette église a été désunie de celle de Hommartin et érigée en cure, composée dudit lieu, des villages de Courserode, Valdenbourg et Zelling (3), par décret du 26 févr. 1725 : depuis cette époque, M[rs] d'Elvert ont nommé à cette cure en qualité de seigneurs du lieu.

Décimateurs, ... — Communiants, 130 ; 6 familles juives, 2 luthériennes, 12 calvinistes. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 8 arpents de terre labourable et 6 arpents de pré. — Langue allemande.

Brouville (Brouviller, *S[t] Remy*) ; principauté de Lixheim (4) ; [à 1/4 de lieue

---

(1) Weltringen (Walteringa, p. 60 et 98) était à la collation de l'abbaye de Neuviller en Alsace depuis le XII[e] siècle (bulle d'Alexandre III, 1178) : cette collation passa plus tard (p. 175) aux chevaliers teutoniques de Sarrebourg. Après la guerre de Trente-Ans, le titre de mère-église fut donné à la chapelle de Buhl, qui se trouva trop petite et dut être agrandie vers 1760 : pour ne pas contribuer à cette dépense, les habitants de Niderviller, fiers déjà de leur manufacture de porcelaine, demandèrent à former une paroisse distincte ; comme ils n'obtinrent de l'évêché que l'érection d'un vicariat résident (7 mai 1766), ils en appelèrent comme d'abus au Parlement de Metz, qui les débouta aussi (7 mai 1767). A côté de Weltringen, on citait p. 28 Fulaledorf ou Fulaltroff, localité disparue.

(2) Ce dernier mot devrait être remplacé par celui de Phalsbourg (Stemer, *Traité du départ. de Met*z, p. 188). C'est le nom de Bourscheid, sous une de ses formes anciennes, que l'on a vu p. 27 « cappella Berssingo », en dépendance (semble-t-il) de Wintersberg.

(3) Le nom de Zillingen inscrit ici serait-il une revendication de l'évêché de Metz contre les modifications que le protestantisme avait introduites en cette région ? Le diocèse avait compté là jadis la cure de Wintersberg (p. 60), que la bulle d'Alexandre III confirmait, en 1178, à l'abbaye de Neuviller en Alsace : en même temps que Bourscheid, on confiait encore en 1697 Wintersberg à l'administration du curé de Hommarting ; mais le pouillé du diocèse de Strasbourg, dressé par Grandidier en 1778, rattache à la paroisse de Weschheim les deux familles catholiques de Wintersberg et les trois de Zillingen.

(4) Une différence dans l'écriture décèle ici la confusion qui s'est produite dans l'esprit de

à droite de la route de Phalsbourg à Sarrebourg, à 2 lieues de Phalsbourg ; prévôté de Phalsbourg]. — Cure desservie par les Tiercelins de Lixheim.

Annexes : KREMSWILLER, cense. — HAUMARTIN (Hautmartin), hameau (1).

Patron, Sa Majesté. — Cette cure, dont le patronage appartient à Sa Majesté, est en administration et desservie par les Tiercelins de Lixheim.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Bruderdorff (Brouderdorff), *S^t Michel ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Phalsbourg et de Sarrebourg, et 22 de Metz ; (bailliage de Dieuze).

Annexes : RITTERWALD, (cense). — BETTLING, cense. — BLINDEWALSCH (Plaine-de-Valsch), verrerie (2).

Patron, le comte de Lutzelbourg. — Monseigneur prétendait à ce patronage ; mais le comte de Lutzelbourg ayant nommé à cette cure le 5 juin 1756, M. de S^t-Simon examina ses titres, les approuva et renonça à ses prétentions : on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale (Reg. 27, f. 85) une copie informe de l'érection de la cure de Bruderdorff, du 21 août 1606 (3), et il est démontré par cette pièce, que le comte de Lutzelbourg doit jouir du patronage en qualité de seigneur du lieu.

Décimateur, le curé seul.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1100 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Diane-Capelle (Diane-Cappel), *S^t Denis ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Sarrebourg, 16 de Metz ; (bailliage de Fénétrange).

Patron, Sa Majesté. — Cette église (4) fut érigée en cure par décret du 17 avril

---

D. Tabouillot : après avoir consigné ce que nous reproduisons ici, il a ajouté en surcharge les indications de la position et des annexes de Brouville, au doyenné de Salm, diocèse de Toul, « village à 1 lieue de Baccarat ... Annexes : Rehéré, Mervillé, ... ».

(1) Il consiste en la poste aux chevaux [La Poste-de-Hommarting] et en deux maisons de particuliers, dont l'une dépend de Brouviller (Stemer, *Traité du départ. de Metz*, p. 311). S^t-Jean, rapporté à l'article précédent, était également divisé, comprenant six maisons, dont deux dépendaient de Brouviller et le surplus de Courtzerode (*ibid.*, p. 424). Durival, en mentionnant Brouviller, où malgré la souveraineté passée à la France, les officiers du bailliage de Lixheim rendaient la justice, signale comme n'existant plus Holhoff auprès de Brouville ; mais il maintient, aussi bien que Stemer et nos pouillés, l'indication de Kremswiller, dont l'existence au XVIII^e siècle nous paraît pourtant bien douteuse. Nous croyons, au contraire, reconnaître ce nom uni à celui de Brouviller dans ces mots cités p. 27 : capella Genesviller et Prowilre.

(2) Plaine-de-Walsch était du bailliage de Lixheim. Nous avons dit comment Bieberskirch et ses annexes avaient été pour un temps rattachés aussi à la paroisse de Brouderdorff. Le texte du pouillé marque une chapelle à Ritterwald : nous préférons l'indication de la table.

(3) Le registre 27 n'existant plus à l'évêché, nous doutons de l'exactitude de ce renseignement, où il y a certainement au moins une erreur de chiffre, car nous avons une copie de l'érection du village, qui la rapporte au 2 août 1616 : l'original existe aux archives départementales de la Meurthe (papiers des émigrés, Lutzelbourg). On désigne, pour l'emplacement du village à créer, la forêt où avait existé anciennement le village de Wenschweiler (voir ici p. 28, Capella Weneswilre) ; mais la réserve d'un droit éventuel de collation ne prouve pas qu'il y ait eu en 1616 ni même pendant tout le XVII^e siècle un curé à Brouderdorff.

(4) Auparavant annexe de Kerprich-aux-Bois. L'acte d'érection du village (8 juin 1611) ne fait pas allusion à un établissement ancien et ne détermine rien quant à l'administration reli-

1729. Toutes les institutions ont été données depuis, à la nomination des ducs de Lorraine ; le Roi y a nommé en 1775, à cause de ce duché.

Décimateurs : le Roi et le prince de Salm pour la 1/2, et le curé pour autant.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Fleisingen (Fleisheim) ; principauté de Lixheim. Cette cure est desservie par les Tiercelins de Lixheim.

Patron, Sa Majesté très chrétienne, aux droits des ducs de Lorraine (1).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Foulcrey (Foucrey), *S[t] Remy ;* Lorraine ; village à 17 lieues de Metz et 7 de Vic ; (bailliage de Blâmont).

Patron, le prieur de Zelle. — Cette cure est à la nomination du prieur de Zelle (2). Les religieux de S[te]-Barbe y ont nommé en 1714 et depuis, à cause de ce prieuré, qui était uni à leur maison, et qu'un dévolutaire leur a enlevé ces années dernières (3).

Décimateur, le curé seul.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 50 l. — Langue française.

Gondrexange, *S[t] Luc ;* France ; village (considérable du comté de Réchicourt-le-Château) à 3 lieues de Sarrebourg, 17 de Metz et 13 de Nancy ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Annexes : La Canarderie (La Canardière, cense). — Ketzing ou Kœtzing, cense.

Patron, le comte de Réchicourt. — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs temporels du lieu : M[rs] d'Egmont et (de) Fronsac y ont nommé, comme comtes de Réchicourt, la dernière fois qu'elle a été vacante [1770]. Cette terre appartient aujourd'hui au prince de Beauvau et au duc de Richelieu.

Décimateurs : le collateur et le curé (4).

---

gieuse ; mais les seigneurs se réservaient les dîmes, et l'on aura plus tard réglé le droit de collation d'après celles-ci : car plusieurs états du diocèse indiquent comme patrons le duc de Lorraine et le prince de Salm ; pourtant, comme le pouillé l'indique ici, on ne voit intervenir effectivement pour la présentation à la cure que le duc de Lorraine.

(1) Ce droit avait-il plus de valeur avant l'invasion du protestantisme (p. 28, notes, et p. 201) ? Plus tard, grâce à l'administration par les Tiercelins, il ne se trouve aucune présentation à cette cure.

(2) Comp. p. 175, et même (*Hist. de Metz*, t. II, p. 246) l'église de Foulcrey fut donnée au prieuré de Zelle lors de sa fondation : si nos pouillés du XVI[e] siècle (p. 60 et 98) attribuent le patronage de Folkeringa au prieuré du Val de Liepvre, il faut se rappeler que ce prieuré appartenait jusqu'en 1502, tout comme celui de Zelle, à l'abbaye de S[t]-Denis. Au XIV[e] siècle (p. 18) on signale une église paroissiale de S[t]-Remy, distincte de Folkeranges, mais dont le territoire doit se trouver aujourd'hui au ban de Foulcrey.

(3) Pour le prieuré de Zelle, v. p. 308 ; à Foulcrey, d'après les bulles de provision de 1774, il y eut simplement résignation par le curé en faveur de son vicaire.

(4) Un état détaillé du comté de Réchicourt en 1757 (Archives communales de Réchicourt) distingue ainsi : « les 2/3 de la grosse et menue dîme du vieux ban de Gondrexange appartien-

Communiants, 400. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 200 l. — Langue française.

Gontzwiller (Guntzweiller), *Assomption de Notre-Dame ;* Lorraine.

Annexes (1) : HAUMERSGE, *S^t Vandelin.* — HARBERIG.

Patron, Monseigneur ; le comte de Lutzelbourg y prétend. — Cette église fut désunie de la paroisse de Hommartin et érigée en cure le 16 juil. 1721 ; comme elle avait besoin d'être rebâtie, on l'unit pour six mois (2) à la cure d'Henridorff ; le comte de Lutzelbourg a nommé depuis à cette cure.

Décimateurs, ... — Communiants, 300. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Hattigny, *S^t Pierre et S^t Paul ;* France ; village à 3 lieues de Sarrebourg, 10 de Vic et 20 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg (3).

Annexes : FRAQUELFING, 1/4 de lieue ; vicaire résident. — NIDERHOFF ; chapelle. — BONLIEU, cense. — LA NEUVE-GRANGE, cense. — RISHOLTZ, cense.

Patron, l'abbé de Haute-Seille. — L'abbé de Haute-Seille jouit du patronage de cette cure (4). Il en disposait autrefois en faveur d'un religieux de sa maison ; mais on eut soin d'insérer dans les institutions du 5 juil. 1704, qu'on ne recevait un bernardin que parce qu'il y avait disette de prêtres séculiers. Le concours voulut s'emparer de cette cure en 1730 ; mais l'abbé de Haute-Seille soutint ses droits, et ils ont été reconnus par arrêt du Parlement, de sorte qu'il nomme à cette cure en tout temps, mais des prêtres séculiers (Registres de la Chambre épiscopale).

Décimateurs : l'abbaye de Haute-Seille pour les 2/3 de la grosse dîme, et le curé pour l'autre 1/3 avec la totalité des menues dîmes.

Communiants, 500. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 30 l. — Langue française.

---

nent aux seigneurs, partageables avec les héritiers du s^r Barbé pour 1/4 et le curé 1/12 ; il appartient aux seigneurs seuls et sans partage la grosse et menue dîme dans l'étendue du nouveau ban dudit Gondrexange, à l'exception du côté de Herzing : de laquelle dîme les religieux de Moyenmoutier et le curé de Herzing se sont emparés et lèvent la dîme d'une partie dudit ban depuis l'année 1737 ».

(1) Cette mention est un point sur lequel la rédaction du pouillé retardait d'une douzaine d'années : on verra un peu plus loin que Hommert et Harreberg n'étaient plus annexes de Guntzwiller depuis 1771.

(2) Ces mois devinrent des années : Guntzwiller reçut un premier administrateur résident en 1727 et son premier curé en 1733. Voir les articles intitulés *Une ancienne verrerie lorraine* dans la Revue ecclés. de Metz, décembre 1893-février 1894.

(3) Voir sur l'église d'Hattigny, qui aurait succédé à une maison de Templiers, le *Bull. de la Soc. d'arch. lorr.*, Nancy 1853, p. 46, et pour l'antiquité de Fraquelfing, *ibid.*, p. 9 ; du reste Fraquelfing semble bien avoir constitué une cure distincte, sous ce nom de Frichelinga et Frachelingen, que nous avons vu p. 18 et 27 à côté des formes allemandes du nom d'Hattigny, Huttinguen et Hittingen. Le *Dict. topogr. de la Meurthe* a-t-il raison d'identifier la Neuve-Grange avec un village détruit du nom de Varcovilla ? D. Tabouillot a déjà indiqué cette cense parmi les annexes de Bertrambois.

(4) Depuis 1227 environ ; car en cette année, un sire de Turquestein atteste « quod patronatum ecclesie de Hetteneis, cum decimis et aliis ad eam pertinentibus, Lodowico cognomento Crapa reddidi, a quo ipsam ecclesiam condicionaliter habebam, quam idem per nostrum testimonium abbati Alte Silve et ejus conventui in legitimam tradidit elemosinam » (*Mém. de la Soc. d'Arch. lorr.* 1886, p. 187).

Hellering, *S^t Martin ;* Lixheim.

Annexe : KIRPRICH-NASSAU (1).

Patron, Sa Majesté. — Sa Majesté très chrétienne nomme à cette cure aux droits des ducs de Lorraine, qui ont joui de ce patronage depuis longtemps (2).

Décimateurs, ... — Communiants, 70. — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Hemming, *S^t Nicolas ;* France ; village à 10 lieues de Vic, 2 1/2 de Sarrebourg et 20 de Metz.

Annexe : BARCHING, 1/4 de lieue (3).

Patron, le seigneur du lieu, Walter de Lutzelbourg. — Cette cure est à la nomination de la comtesse de Lutzelbourg : les institutions de 1609 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des seigneurs de cette maison.

Décimateurs : le seigneur pour la 1/2 des grosses dîmes, et le curé pour l'autre 1/2 avec la totalité des menues dîmes.

Communiants, 100. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Henridorff, *Exaltation de la S^te Croix ;* France ; village situé sur le revers d'une montagne, à 1 lieue de Phalsbourg, 12 de Vic et 22 de Metz ; il ressortit à la prévôté et à la subdélégation de Phalsbourg.

Annexes : DANNELBOURG, village ; (Lorraine). — LUTZELBOURG, village (4).

Cure en administration. — Cette cure est desservie par un administrateur (5).

Décimateurs, ... — Communiants, 150. — Revenu de l'administrateur, 500 l. ; fabrique, 100 l. — Langue allemande.

---

(1) On verra, à l'archiprêtré de Bouquenom, que la cure de Kerprich ou Kirrberg n'était point une annexe de Hellering, quoique provisoirement desservie par le curé de Hellering. Du reste Helgueringen lui-même appartint aussi plus anciennement (p. 19 et 30) à l'archiprêtré de Bouquenom.

(2) Depuis longtemps, c'est beaucoup dire : car si le duc de Lorraine, entré en possession de Lixheim et de Hellering en 1623, fit effort pour y rétablir le catholicisme, la guerre de Trente-Ans ruina bientôt tous ses efforts ; au début du XVIII^e siècle, les Tiercelins de Lixheim font quelques actes de ministère à Hellering, puis dans l'organisation du vicariat apostolique de la principauté, on nomme un curé pour cette paroisse (1715), mais il faut en revenir dès 1729 à un simple administrateur et c'est en 1761 que le droit de patronage aura pour la seconde et dernière fois à s'exercer avant la Révolution (Comp. A. Benoît, *Les Protestants lorrains sous le roi Stanislas*, Strasbourg 1886, p. 50).

(3) Héming, cédé à la France en 1661 pour la route d'Alsace, se rattachait à la prévôté de Sarrebourg ; Barchain, ancien domaine de l'évêché, relevait du bailliage de Vic. La guerre de Trente-Ans faillit ruiner cette paroisse, qui fut administrée successivement par les différents curés du voisinage et ne rentra dans l'ordre qu'en 1720.

(4) Ceci n'est qu'une addition postérieure, qui ne peut pas désigner le village proprement dit de Lutzelbourg, siège d'une cure du diocèse de Strasbourg : tout au plus quelques maisons écartées de ce village ont-elles pu appartenir à Henridorf, dont les habitants étaient bannaux d'un moulin de Lutzelbourg. Dannelbourg était du bailliage de Lixheim.

(5) Ce village, fondé en 1614 par le duc de Lorraine Henri II pour des catholiques obligés de fuir les terres du prince Palatin, eut-il son administration particulière avant les guerres ? Vers 1680, nous y voyons un prêtre qui administre même Arscheviller et ses annexes ; mais jamais nous ne trouvons des institutions données en forme ordinaire pour cette cure.

Hérange, (*S^t Denis*) ; principauté de Lixheim. — Cure desservie par les Tiercelins de Lixheim.

Patron, Sa Majesté. — Cette cure est en administration (1).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu de l'administrateur, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Hersing, *S^t Antoine de Padoue ;* France ; village à 3/4 de lieue de Lorquin, 9 1/2 de Vic et 19 1/2 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Annexe : PONT-DE-SIX-FRANCS, ferme.

Patron, l'abbé de Moyenmoutier. — L'abbaye de Moyenmoutier jouissait du patronage de cette église dès le milieu du XII^e siècle (*Historia Medii Monasterii*, p. 284), puisqu'il est rapporté et confirmé par la bulle qu'Innocent II donna, l'an 1140, en faveur de cette abbaye (2). On lit dans les institutions données pour cette cure en 1420 (3) sur la nomination des abbé, prieur et religieux de Moyenmoutier, que ce patronage leur appartient dans tous les temps. Le comte de Lutzelbourg y nomma, comme seigneur du lieu, en 1722 ; mais son droit n'a pas été reconnu, et les abbé, prieur et religieux de Moyenmoutier ont continué de nommer à cette cure.

Décimateur, le curé seul.

Communiants, 130. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Hesse, *S^t Laurent ;* France ; village situé sur la Sarre, à 1 lieue de Sarrebourg, 10 de Vic et 20 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg. — Il y a un prieuré dépendant de l'abbaye de Haute-Seille ; (il était autrefois occupé par des religieuses).

Cure régulière. Patron, l'abbé de Haute-Seille. — Cette cure est régulière et l'abbé de Haute-Seille en a le patronage en qualité de prieur de Hesse. Le cardinal Raimond, du titre de S^te-Marie-la-Neuve, l'unit, avec toutes ses dépendances, à ce prieuré en 1503. On trouve dans les archives des ducs de Lorraine (*Invent. des arch. de Lorr.*, t. VII, p. 303), un accord fait entre Jean, prieur de Hesse, et Henri de Lorraine, évêque de Metz, touchant cette union (4). L'abbé de Haute-Seille a soin de

---

(1) L'ensemble de nos pouillés anciens ournit à peine le nom de ce village (p. 27) ou celui de la famille qui porte ce nom (p. 106) ; pourtant Lepage, *Les Communes de la Meurthe*, rapporte les indications qu'on prétendait fournir de l'existence d'une paroisse au XVI^e siècle, et même d'une paroisse beaucoup trop étendue. Au XVIII^e siècle, il n'y eut jamais de curé proprement dit, mais un religieux de Lixheim allait y faire le service.

(2) Hertzing s'y trouve désigné sous la forme Erkesingis ; ici on a vu des formes analogues, Irgesingen (p. 18), Hrgosingen (p. 27) : mais certaines listes portent aussi Hersin sive Hersange.

(3) Il faudrait dire plutôt 1720. Après avoir été rattaché à Gondrexange, Hertzing avait reçu en 1702 un administrateur dont la commission est ainsi libellée « pour la nouvelle cure de Hersin et Hémin ». Les droits de l'abbaye de Moyenmoutier furent surtout discutés à propos d'une nomination en 1747, mais reconnus par une sentence du consistoire de Trèves.

(4) La cure, nécessairement dépendante de l'ancienne abbaye (p. 60), partagea les vicissitudes de celle-ci, qui furent plus mouvementées qu'il ne paraît ici (voir p. 304). C'est au profit des chanoines réguliers, possédant alors le prieuré, que se fit l'union de la cure en 1503, et l'abbé de H^te-Seille n'y travailla alors que pour exécuter la commission du cardinal Raimond de Gurk

nommer un de ses religieux à cette cure, et, quoiqu'on ait inséré dans les institutions de 1720 (1), qu'on ne recevait un religieux que parce qu'il y avait pénurie de prêtres séculiers, l'on n'a jamais refusé d'institutions aux religieux que l'abbé a continué de nommer depuis (Registres de la Chambre épiscopale).

Décimateurs : l'abbaye de Haute-Seille pour les 2/3 de la grosse dîme et le curé pour l'autre 1/3 avec la totalité de la menue.

Communiants, 280. — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, 100 l. — Langue française.

Hilbesheim, *S[t] Brice ;* Lorraine ; village à 1 lieue de Sarrebourg, 11 de Vic et 20 1/2 de Metz (2).

Patron, Sa Majesté. — Le roi nomme à cette cure à cause de son duché de Lorraine. Le prince de Salm y nomma, conjointement avec le duc de Croy, en 1630, et avec le prince de Vaudémont en 1703 : ces institutions sont les dernières qui fassent mention du prince de Salm. Il paraît que ces princes ont joui de ce patronage comme seigneurs de Fenestrange, puisque c'est en cette qualité que la duchesse de Poméranie a nommé à cette cure en 1626.

Décimateurs : le Roi et le prince de Salm pour la 1/2, et le curé pour le reste (3).

Communiants, 250. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 300 l. — Langue allemande.

Hommartin (Homarting), *S[t] Martin ;* France et Lorraine (4) ; village à 2 lieues de Sarrebourg, 12 de Vic et 22 de Metz ; il ressortit à la prévôté et subdélégation de Sarrebourg.

Patron, le seigneur Walter de Lutzelbourg. — M. le comte de Lutzelbourg nomme à cette cure en qualité de seigneur temporel du lieu : les institutions de

---

(p. 242, n. 2) ; l'évêque de Metz s'opposa à cette union, d'où l'accord indiqué ici et qui est du 18 déc. 1504 : les religieux s'engagèrent à payer annuellement à l'évêque deux marcs d'argent. L'union du prieuré et, par suite, de la cure à l'abbaye de H[te]-Seille se fit par une bulle de Grégoire XIII en 1576.

(1) Cette date est fausse : il n'y eut pas de vacance de la cure en 1720 ; mais les institutions de 1686 portent la réserve dont il est question ici, et elle y est bien mieux à sa place : jusque-là l'abbé de H[te]-Seille, prieur de Hesse, se faisait remplacer dans cette cure par un vicaire amovible; on commença alors à y nommer un vicaire perpétuel avec des institutions régulières.

(2) Le nom d'Hilbesheim, à côté des formes changeantes que l'on a vues p. 18, 28, 61, est encore parfois contracté en Helchen ou Helscheim : il n'eut pas été difficile pourtant à Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*, de distinguer entre Hilbesheim et Herbitzheim. Durival, dans sa liste du bailliage de Fénétrange, rappelle un nom ancien mentionné par les pouillés (p. 28) : Hilbischeim et moulin d'Erling. La carte de Cassini porte déjà la chapelle située près du village et dédiée à la Passion de Notre-Seigneur et à S[te] Barbe.

(3) Ces proportions furent modifiées par un arrêt du parlement de Nancy en 1753, réduisant le curé au 1/3 de la dîme, dont le Roi percevait désormais 1/2, le comte de Custine 1/12 et le s[r] Voinier 1/12.

(4) Cette mention de la Lorraine avait-elle encore sa raison d'être depuis la cession de 1661 ? D. Tabouillot aurait pu répéter ici, croyons-nous, l'indication de la Poste-de-Hommarting (p. 591 n. 1) et ajouter celle de la chapelle S[t]-Sébastien. Comment Niderviller était-il rattaché en 1607 à Hommarting (p. 175) ? On comprend mieux que le ressort de la paroisse ait été, à la fin du XVII[e] siècle, étendu à Arscheviller, Guntzwiller, ...

1610 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des seigneurs de cette maison.

Décimateurs : le patron et le curé.

Communiants, 80. — Revenu du curé, 700 l. ; fabrique, 200 l. — Langue allemande.

Hommert (Homert), *S^t^ Vandelin ;* Alsace.

Annexe : HARBERG.

Patron, Monseigneur. — Cette église a été démembrée de la paroisse de Gontzwiller et érigée en cure par décret du 13 août 1771 : on trouve, dans les archives de l'évêché, une consultation qui établit que Mgr l'évêque a droit de nommer à cette cure, et non M^rs^ les comtes de Linange et de Dabo (1) ; elle est de 1774. Ces messieurs ayant en cette année nommé à cette cure, le pourvu, après avoir beaucoup consulté, renonça à son droit, comme n'étant point fondé.

Décimateurs, ... — Communiants, 70. — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Hove, *S^t^ Martin ;* France ; village à 1/2 lieue de Sarrebourg, 10 de Vic et 20 de Metz.

Annexes : MALADRERIE (La Maladrie); chapelle, (*S^t^ Roch*). — WEYERSTEIN (Wegerstin), chapelle (et maison) (2).

Patron, M. de Lutzelbourg. — Le patronage appartient à M^me^ de Lutzelbourg d'Imling et à M. Joseph-Louis de Lutzelbourg : cette maison est en possession de ce privilège depuis 1589 au plus tard.

Décimateurs : le patron et le curé.

Communiants, 130. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 500 l. — Langue allemande.

Ibigny, *S^t^ Jacques et S^t^ Christophe ;* France ; village sur la route de Sarrebourg à Nancy, à 3 lieues 1/2 de Sarrebourg, 8 de Vic et 18 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Annexes (3) : HABLUTZ, hameau. — LA HAYE-DES-ALLEMANDS. — RICHEVAL. — RAPTIN, moulin.

---

(1) La fondation de Hommert est de 1623, celle de Harreberg de 1723. Dans l'acte de 1623 (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*), les comtes de Linange-Dabo s'étaient réservé le droit de collation ; mais comme ils étaient protestants, l'évêché de Metz ne voulut point leur reconnaître ce droit.

(2) Le couvent de Weyerstein, dit aussi de Vivier (p. 308, n. 4), avait appartenu à des religieuses Dominicaines et son existence est bien attestée de 1276 à 1390 : la ruine du couvent en cette année amena la disparition de cette institution, dont les biens furent donnés en 1427 à la collégiale de Sarrebourg. La dévotion du peuple continua néanmoins à se porter vers ce lieu, s'attachant surtout à une source que décorait une statue de S^te^ Odile, transportée depuis à l'église de Hoff (Voir un article de A. Benoit dans le *Journal de la Soc. d'Arch. lorr.*, 1862, p. 70). C'est là sans doute la « capella de Vigera » mentionnée p. 26, à côté de celle de Sarrelfing : le pouillé ne cite point ce dernier nom, qu'on rattacherait naturellement à la paroisse de Hoff à cause de la situation géographique de cette cense ; pourtant le seigneur de Sarrelfing la dit, en 1772, de la paroisse de Sarrebourg (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*).

(3) S^t^-Georges était annexe d'Ibigny (p. 175) jusqu'en 1727. — Il faudrait lire p. 18, au lieu de Yburguen, Ybinguen, semblable à Ibingen p. 27.

Cure régulière. Patron, l'abbé de Domèvre et le concours. — Le concours a nommé à cette cure (1) le 14 juil. 1629; les institutions du 19 juin 1702 et toutes les suivantes ont été données en faveur des Chanoines réguliers de Domèvre, sur la nomination de leurs abbés.

Décimateurs : l'abbé de Domèvre pour les 2/3 de la grosse dîme, et le curé pour l'autre 1/3 avec la totalité des menues dîmes.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Igney, *S^t Martin;* Lorraine; village à droite de la Moselle (2), à 6 lieues 1/2 de Vic et 16 1/2 de Metz; (bailliage de Blâmont).

Cure régulière. Patron, l'abbé de Domèvre.

Décimateur, le curé seul.

Communiants, 80. — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, ... — Langue française.

Imling (Immling), *Exaltation de la S^te Croix;* France (3); village situé sur la rive droite de la Sarre, à 1/2 lieue de Sarrebourg, 11 de Vic et 21 de Metz; il ressortit à la prévôté et subdélégation de Sarrebourg.

Patron, le seigneur du lieu, M. de Lutzelbourg. — M. le comte de Lutzelbourg jouit du patronage de cette cure en qualité de seigneur temporel du lieu : les institutions de 1589 (4) et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des seigneurs de cette maison.

Décimateur, le curé seul.

Communiants, 211. — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, ... — Langue française.

Kirprich-aux-Bois (Kerprich), *S^t Pierre-ès-liens;* Lorraine; village à 3 lieues de Sarrebourg, 7 de Vic et 17 de Metz; (bailliage de Lixheim) (5).

Patron, M. de Lutzelbourg. — Le patronage de cette cure appartient au comte de Lutzelbourg, comme seigneur du lieu : M. Ernest de Lutzelbourg y nomma au même droit en 1644, et M^me la comtesse de Lutzelbourg en 1763.

---

(1) Le concours a-t-il nommé véritablement, puisque celui qui l'avait emporté dans le concours pour Ibigny reçut en réalité la cure de Goin?

(2) Cette indication peu pratique vient d'un commencement de confusion avec Igney placé au bord de la Moselle en dessous d'Épinal. Pourquoi D. Tabouillot n'a-t-il pas rédigé l'article concernant cette paroisse? Il pouvait facilement citer les institutions données en 1586 sur la présentation de l'abbé de Domèvre, qui disait cette cure unie à son abbaye et prétendait y nommer *omni tempore.*

(3) Imling fut cédé à la France pour la route d'Alsace en 1661; néanmoins Durival porte encore, au bailliage de Dieuze, une communauté de « Immeling ou Trois Fontaines, et la cense de Pettling ». Celle-ci doit être l'annexe de Bettling marquée plus haut à Brouderdorf; mais son nom rappelle l'existence d'un village, qui était plus rapproché de Sarrebourg et d'Imling, et qui se trouve mentionné dans nos pouillés antérieurement même à Imling, Bettelingen (p. 18 et 27): ce village formait une cure à la collation de l'abbaye de Hesse (bulle de S^t Léon IX, dans les preuves de l'*Hist. de Lorr.*, vers 1050).

(4) Ces institutions concernent une cure nommée Anselinga, qui n'est pas Imling, mais Azoudange, dont la collation appartenait également aux Lutzelbourg; les premières institutions que nous avons retrouvées pour Imling sont de 1632.

(5) Diane-Capelle fut jusqu'en 1729 annexe de Kerprich (Kirperg, p. 27).

Décimateurs : le seigneur avec le curé, qui jouit en outre des novales.

Communiants, 180. — Revenu du curé, 700 l.; fabrique, 40 l. — Langue française.

Landange, *Ste Marguerite ;* France ; village à 2 lieues de Sarrebourg, 9 1/2 de Vic et 19 1/2 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Annexes (1) : Aspach (Haspache), village. — Neufmoulin, hameau.

Patron, l'abbé de Haute-Seille et le baron de St-Georges alternativement (2). — Les institutions du 31 juil. 1635 ont été données sur la nomination de l'abbé de Haute-Seille, les suivantes sur celles du baron de St-Georges, et les autres toujours à l'alternative. Le duc de Lorraine y a nommé en 1732, en qualité de baron de St-Georges, et l'abbé de Haute-Seille en 1775 (3).

Décimateurs, ... — Communiants, 300. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Lixheim-la-Ville, (*St Antoine de Padoue*) ; à 2 lieues de Sarrebourg et de Phalsbourg, 12 de Vic et 22 de Metz. — Cette cure est desservie par les Tiercelins (4).

Patron, Sa Majesté. — Le Roi jouit du patronage de cette cure à cause de la principauté de Lixheim, qui fut réunie à la Lorraine, en 1703, par la mort d'Alexandre Grimaldi, à qui elle était passée sous condition qu'elle serait reversible à la Lorraine, au défaut d'enfants mâles. L'évêque donna commission en 1686 au gardien des Tiercelins, de gouverner la paroisse ; cette commission finit en 1692 ; mais comme l'année suivante, on voulut donner des institutions pour cette cure, qu'on regardait comme vacante depuis plus d'un siècle, les Tiercelins formèrent opposition : ce qui rendit ces institutions inutiles (5).

---

(1) L'étang de Hambourg garde le nom d'un ancien village qui était cité p. 27 ainsi que Landange (Hombrech, Landeldingen).

(2) La baronnie de St-Georges était un démembrement de la seigneurie de Turquestein l'abbaye de Hte-Seille tenait de celle-ci des biens à Landange depuis le XIIe siècle ; elle avait aussi le patronage de cette église, qui lui fut unie ou incorporée en 1285 par l'évêque Bouchard, en même temps que la cure de Matoncourt et la chapelle d'Ommerey (p. 383) : le tout confirmé par une bulle de Nicolas IV, du 18 août 1289. L'exercice alternatif du droit de patronage à Landange résulta d'un accord conclu en 1541 entre l'abbaye de Hte-Seille et les seigneurs de Turquestein et de Chatillon : comment le pouillé du XVIe siècle n'en parle-t-il pas (p. 100) ?

(3) D. Tabouillot avait réservé, à la suite de ceci, un espace blanc de plusieurs lignes, probablement pour expliquer que cette nomination de l'abbé n'avait pas été maintenue et que le prince de Beauvau, baron de St-Georges, l'avait emporté sur l'abbé : il y avait eu une résignation de la cure en 1761, que l'on aura sans doute fait entrer en ligne de compte.

(4) Nous supprimons une surcharge portant comme annexes Brouviller et Kremsviller, en opposition avec ce qui est dit p. 590. Voir sur le couvent des Tiercelins p. 320, et ses relations avec la paroisse de la ville, qu'ils font ériger en 1666, p. 229.

(5) D. Tabouillot va répéter les mêmes faits à l'article suivant, et il n'est réellement pas facile de mettre un ordre rigoureux dans des documents si peu précis, où l'on ne distingue pas entre les deux Lixheim ; la ville de Lixheim, qui ne date proprement que de 1608, ne devint le centre d'une paroisse en titre qu'en 1666, mais comprenait alors de fait Vieux-Lixheim et les villages voisins. De ceux-ci on ne trouve mentionnés dans les commissions données aux Tiercelins en 1686, 1690 et 1692 pour desservir ces villages en qualité de missionnaires, que Vieux-Lixheim et Brouviller (comme p. 200). Mgr d'Aubusson, qui n'aimait pas à confier des cures aux réguliers, entendait ne donner qu'un caractère très provisoire à ces commissions, nécessitées

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Lixheim-le-Village ou **Le-Vieux-Lixheim,** (*S^t Adelphe*) ; à 2 lieues de Sarrebourg, 12 de Vic et 20 de Metz. — Cure desservie par les Tiercelins de Lixheim.

Annexe : FLEISINGEN (1).

Patron, Sa Majesté (2). — Cette cure est desservie par commission : la première est du 23 nov. 1686 ; elle fut donnée au gardien des Tiercelins à cause de la disette des prêtres séculiers. Mgr y nomma en 1693, à titre de dévolution, parce qu'elle était vacante depuis plus d'un siècle ; mais cette nomination n'eut aucun effet, par l'opposition des Tiercelins.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Lorquin, *Exaltation de la S^te Croix ;* France ; bourg, chef-lieu de la baronnie de ce nom, à 2 lieues de Sarrebourg, 10 de Vic et 20 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Annexes : LA NEUVILLE. — LE HAZARD, hameau (3).

Patron, le baron de Lorquin, le prince de Beauvau. — Le prince de Beauvau jouit du patronage de cette cure en qualité de baron de Lorquin. Les institutions de 1634 et toutes les suivantes ont été données à la nomination de ceux qui ont possédé cette baronnie (4).

Décimateurs : le baron de Lorquin pour la 1/2 des grosses dîmes, et le curé pour le reste avec la totalité des menues.

Communiants, 600. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Moussey, *S^t Nicolas ;* France ; village à droite de la route de Metz à Strasbourg, à 2 lieues 1/2 de Blâmont, 5 de Moyenvic et 15 de Metz ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Annexe : S^t-BLAISE, ermitage (5).

---

propter penuriam presbyterorum secularium. En 1693, c'est la cure ancienne (p. 27 et 60) de Vieux-Lixheim *cum annexâ de Hering* qu'il essaya de relever en la confiant à un prêtre séculier ; les Tiercelins réussirent à l'empêcher. Survint l'institution du vicariat apostolique : le duc de Lorraine compléta son œuvre en réglant, par ses lettres patentes de 1715, la desserte de Lixheim, Vieux-Lixheim, Brouviller, Hérange et son annexe Fleisheim, auxquels s'ajouta, après la reconstruction de l'église, S^te-Marie-de-Bickenholtz. Cela forma comme 6 paroisses que les Tiercelins administrèrent jusqu'à la Révolution : non sans encourir quelques reproches pour les changements trop fréquents de leur personnel et son ignorance trop générale de la langue allemande.

(1) Ce village est porté plus haut au rang des paroisses ; voir la note précédente.

(2) N'y a-t-il qu'une distraction dans la mention que fait un état du diocèse au début du XVII^e siècle, « patronus ordinarius, abbas de Toleio » ?

(3) Pourquoi D. Tabouillot a-t-il substitué le mot hameau au mot cense ? Il aurait pu signaler à Laneuveville l'existence d'une église et la résidence d'un vicaire.

(4) Les fondateurs du prieuré de Lorquin (p. 312) avaient donné, pour cette fondation, à l'abbaye de Senones la cure du lieu, et l'évêque Étienne avait ratifié la donation (1128, preuves de l'*Hist. de Lorr.*) : à la disparition du prieuré, le droit de patronage aura fait retour au seigneur temporel.

(5) Cet ermitage sera cité encore, et avec plus de raison, comme dépendance de Réchicourt ; sa mention ici s'explique par l'état plus ancien, où Mont lui-même était rattaché à Moussey

Patron, l'abbé de Moyenmoutier et le concours. — Ce fut pendant le gouvernement de Baldavin, abbé de Moyenmoutier, c'est-à-dire, sur la fin du VIII[e] siècle, qu'on donna le village de Moussey à cette abbaye (*Historia Medii Monasterii*, par Jean de Bayon, p. 152); le pape Innocent II la confirma dans la jouissance du patronage de cette cure par une bulle de l'an 1140.

Décimateurs : l'abbé de Moyenmoutier avec le curé.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Nitting, *S[t] Luc*; Lorraine; village à 11 lieues de Vic, 2 de Sarrebourg et 20 de Metz.

Annexes : HERMELANGE (Herbelange); chapelle. — BARVILLE (1).

Patron, le seigneur du lieu, le comte de Saintignon. — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs temporels du lieu (2) : les institutions de 1680 et les suivantes ont été données sur leur nomination; M. le comte de Saintignon en a joui au même titre en 1760.

Décimateurs : le seigneur du lieu avec le curé.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, ... — Langue française et allemande.

Pickenholtz (3); principauté de Lixheim. — Cure en administration et desservie par les Tiercelins.

Patron, Sa Majesté. — Les Pères Tiercelins de Lixheim desservent cette église par commission. Le patronage en appartient au Roi à cause de la principauté de Lixheim, qui fut réunie à la Lorraine en 1703.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu de l'administrateur, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Réchicourt-le-Château, *S[t] Adelphe*, évêque; France; chef-lieu du comté de ce nom, à 2 lieues de Blâmont, 5 de Dieuze, 8 de Vic et 16 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Annexes (4) : LANSQUENET, cense. — LA THUILERIE. — S[t]-BLAISE, ermitage.

Patron, les religieux de Moyenmoutier et le concours. — Les religieux de

---

(p. 174), après en avoir été la mère-église. C'est ce qu'attestent les documents que D. Tabouillot va citer, où il s'agit directement de Mont et non de Moussey, de même que dans nos anciens pouillés on ne trouve que Bergue (p. 27) ou Berge (p. 60 et 99).

(1) La communauté de Barville, comprenant la cense de LA BOURDONNE, était du bailliage de Blâmont; le reste de la paroisse, du bailliage de Lixheim. Nous rapportons à cette paroisse les trois mentions (p. 27) de Nitingen, Berwilre, Helmiringen.

(2) On cite un acte d'ascensement du ban de Nitting en 1557 par Bernard de Lutzelbourg comme marquant l'origine de ce village : nous ne croyons pas qu'il y soit question d'une église, bien que le seigneur se réserve les grosses et menues dîmes de tous crus.

(3) Le nom même du village, tel qu'il avait été fixé dans l'acte de son érection en 1630, indiquait le patronage de la Vierge : Durival la désigne ainsi (liste du bailliage de Lixheim), « S[te]-Marie, dite Picholtz ou Bikenholtz ». On a vu, à l'article sur Lixheim, tout ce que nous savons de l'organisation religieuse concernant ce village.

(4) Ces indications d'annexes sont une addition postérieure au pouillé : S[t]-Blaise était inscrit de première main à Moussey. Nos plus anciens pouillés employaient la forme allemande du nom de Réchicourt, Rukesingen ou Rixingen (p. 18, 27, 60).

Moyenmoutier, à qui ce patronage appartient (1), ont essayé d'en jouir dans les mois réservés au pape ; mais le concours s'est toujours opposé à leurs tentatives, et, dès 1635, il nomma à cette cure, et son pourvu fut institué avec cette clause : « sauf le droit des religieux de Moyenmoutier, qui seront tenus d'en faire preuve, après les fêtes de Pâques » ; ce qu'apparemment ils n'ont point fait, puisque vingt ans après, le concours y eut encore lieu, et que l'ordinaire fit insérer dans les institutions du nouveau pourvu que l'on admettrait cependant la présentation des abbé et religieux, pourvu qu'ils prouvassent, dans quatre mois, leur droit de nommer à cette cure en tout temps. Ces preuves n'ayant point été faites, le concours y a nommé en 1767 (2) et en 1781, sans opposition de la part de l'abbé et des religieux.

Décimateurs, ... — Communiants, 370 ; 2 familles luthériennes. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Rieding (Reiding), *S^t Pierre et S^t Paul ;* France ; village à 1 lieue de Sarrebourg et 21 de Metz ; il ressortit à la prévôté et subdélégation de Sarrebourg (3).

Annexes : Eiche (Eich ; chapelle, *S^t Ulrich*) (4). — La Maladrie ou Eiche-la-Petite (La petite Eich, hameau).

Patron, les seigneurs du lieu, M^rs de Saintignon et Voinier. — Les seigneurs temporels de Rieding jouissent du patronage de la cure : les institutions de 1621 et les suivantes ont été données sur leur nomination.

Décimateurs, ... — Communiants, 500. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

S^t-George, *S^t George ;* France ; chef-lieu de la baronnie de ce nom, sur la route de Sarrebourg à Nancy, à 8 lieues de Vic et 18 de Metz ; bailliage de Vic et subdélégation de Sarrebourg (5).

---

(1) D. Tabouillot aurait pu citer de nouveau les sources indiquées à l'article de Moussey : il resta de l'ancienne église de Mont une chapelle entourée d'un cimetière, qui servit longtemps aux habitants de Réchicourt.

(2) Nous corrigeons cette date, qui était écrite 1763 : elle a quelque importance, parce qu'il s'agit de la nomination du curé Marquis, qui jeta un certain éclat sur le nom de Réchicourt par la composition de quelques ouvrages et surtout par l'institution d'une Rosière. Comme il mourut le 11 nov. 1781, nous doutons que le concours pour remplir sa cure ait eu lieu encore avant la fin de cette année, et peut-être faudrait-il corriger aussi la date 1781 en 1782.

(3) N'est-ce pas le nom de cette paroisse, mal orthographié pour la première lettre, que cache le mot Budingen p. 18 ? On lit bien Rudingen p. 27 et 175. Le comte de Saintignon obtint, en 1771, d'avoir une chapelle castrale en sa maison de Réding. Il y avait anciennement, sur le ban de ce village, une localité appelée Alcherming : une certaine tradition en ferait provenir la principale cloche de l'église de Réding, dont nous déchiffrions pour la première fois, en 1893, l'inscription si mal reproduite jusque-là (*Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol. lorr.*, 4^e année, t. II, p. 281).

(4) L'antiquité de cette chapelle est attestée par une double inscription retrouvée en 1852, gravée d'une part sur une lamelle de plomb déposée avec les reliques dans un autel consacré en 1035, et d'autre part sur une pierre fixée dans la muraille derrière cet autel. Une partie de cette dernière inscription, malheureusement mutilée, désignait le fondateur de la chapelle, dont nous avons cru pouvoir reconstituer le nom : Vodalricus archidiaconus ; et celui-ci aurait appartenu par sa naissance au pays même, si nous interprétons bien la suite de cette inscription : Christo sanctisque ejus de suis p. et in suo.

(5) Il y avait aussi un fief, érigé en 1665, sous le nom de la Tour de S^t-Georges : la dame propriétaire de ce fief demanda, en 1779, l'autorisation de modifier l'emplacement de sa chapelle castrale, ce qui lui fut accordé, mais la nouvelle chapelle ne fut bénite qu'en 1789.

Patron, l'abbé de Domèvre. — Cette église a été démembrée de la paroisse d'Ibigny et rétablie en son ancienne qualité de mère-église le 2 janv. 1727 : le décret d'érection en attribue le patronage à l'abbé de Domèvre et maintient les habitants d'Hablutz dans le droit d'assister au service divin qui se fait à Ibigny. L'abbé de Domèvre, en vertu de son droit, nomma, le 20 janv. 1747 et le 30 janv. 1775, des religieux de son abbaye pour desservir la cure de S[t]-George.

Décimateurs : l'abbé pour les 2/3 de la grosse dîme, et le curé pour le reste.

Communiants, 180. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française et allemande.

S[t]-Quirin, *S[t] Quirin*, martyr ; France ; village situé dans une chaîne de montagnes, à 1 lieue 1/2 de Lorquin, 10 de Vic et 20 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Annexes (1) : Lettenbach ; (vicaire résident). — Les métairies : Courtegain ; — (Cuboulot) ; — Jardinot. — Rondprez (le Rondprés), hameau. — L'Hor [chapelle, *Notre-Dame de Pitié*]. — Les censes : Jean-Limon ; — La Maison-Rouge ; — La Fontaine-aux-Chênes. — Valsperviller (Valpersviller). — Heille, cense [et tuilerie]. — Halmoze (Halmotz, cense). — La Basse-Frensel, ferme. — La Cense-aux-Chênes, métairie. — La Charmille, hameau. — La Marquarie, moulin. — La Rouge-Eau, cense. — Letebach (Lettebach), verrerie (2).

Patron, l'abbé de Marmoutier. — L'abbé de Marmoutier nomme à cette cure toutes les fois qu'elle est vacante, même dans les mois réservés au Souverain Pontife. La paroisse de S[t]-Quirin fut unie au prieuré de ce nom en 1278 (3) par Laurent, évêque de Metz, du consentement des abbé et religieux de Marmoutier, de l'archidiacre et du chapitre de la cathédrale de Metz. Les successeurs de Laurent confirmèrent cette union ; on trouve, dans les archives de Marmoutier, celle que donna Conrad, évêque de Metz, à la prière de Gaspard, qui possédait cette abbaye (*Hist. de Metz*, t. I, p. 434). Les pouillés anciens donnent le patronage de cette cure au prieur de S[t]-Quirin. Il y a, dans cette paroisse, quatre chapelles (4), mais qui n'ont point titre de bénéfice.

---

(1) Cette liste, empruntée à Stemer (*Traité du départ. de Metz*, p. 137 et 364), paraît longue, même si l'on en retranche les deux noms qui font plus ou moins certainement double emploi, Lettenbach et Letebach, la Fontaine-aux-Chênes et la Cense-aux-Chênes : elle devrait néanmoins être doublée, si l'on voulait énumérer toutes les scieries et autres dépendances de la paroisse (cfr Arch. dép. C, 29, ou le fonds non encore classé de l'abbaye de S[t]-Pierre). Mais il faut prendre garde que ces petits établissements de montagne disparaissent facilement ou changent encore plus facilement de nom : ainsi l'on trouve Jardinot dit Haute-Gueisse ; Viller ou Elleviller dit Courtegain ; la Fontaine-aux-Chênes avait été incendiée vers 1728 et les terres en dépendant réunies aux fermes de Rondpré et de la H[te]-Gueisse.

(2) Cette verrerie, très ancienne, obtint le privilège de manufacture royale : sa chapelle fut bénite en 1760 (D. Fischer, *S[t]-Quirin, ses verreries* dans les Mém. de la Soc. d'arch. lorr., 1876).

(3) D. Tabouillot écrit : 1274 ; mais cela est contraire à ce qu'il disait plus haut p. 305, d'après un document que cite la *Notice de la Lorr.*, t. II, p. 255 et que rappelle le msc 59 E : le patronage avait été donné à l'abbaye de Maurmoutier en 1266 par Frédéric comte de Linange.

(4) Parmi ces chapelles, il faut compter la chapelle-haute de S[t]-Quirin, siège primitif du prieuré et du pèlerinage. On constate l'antiquité de ces chapelles p. 27, où l'on voit déjà cités Willer, Heille et L'hor, S[t]-Quirin, et Rondpré ou Ronestor (Rondsdorf p. 306) ; le nom de Tur-

Décimateurs, ... — Communiants, 600. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, ... — Langue française et allemande.

Sarrebourg (Sarbourg), *S^t Barthélemy*, patron de la paroisse : *S^t Etienne*, patron de la collégiale ; France ; petite ville à 3 lieues de Fénétrange, et 3 de Phalsbourg, 10 de Vic et 20 de Metz. Il y a une prévôté royale et une subdélégation, Parlement de Metz.

Annexes : LE MOULIN-NEUF. — MACQUEMILLE (Mattmühl), moulin (1).

Patron, la collégiale de Sarrebourg. — Henri, comte de Sarverden, et Agnès, sa femme, donnèrent en 1257 (2) au chapitre de Sarrebourg, le patronage de la cure de cette ville, avec tout ce qu'ils possédaient aux environs de la même ville. Frédéric, frère du comte Henri, (qui occupait alors la cure), consentit à cette donation par un acte passé au mois de mars 1257. Jacques de Lorraine, évêque de Metz, confirma cette donation par lettres du 20 févr. 1257 ; elle fut aussi approuvée de l'archidiacre et du chapitre de la cathédrale de Metz, comme on le voit par les lettres qu'ils en écrivirent au chapitre de Sarrebourg, en (mai et oct.) 1258 [*Notice de la Lorr.*, t. II, c. 410]. Il y a une chapelle sous l'invocation de *S^t Urbain*, une collégiale [p. 264], des Cordeliers [p. 319], des Capucins [p. 321], une commanderie de l'ordre teutonique, et un hôpital de charité (3).

Décimateurs, ... — Communiants, 1000. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue allemande et française.

Chapelle fondée dans la collégiale par M. Hartung Murfogel (4), dite *le vicariat de la collégiale*. — 1741 et 1777, les magistrats de Sarrebourg *jure fundationis*.

Chapelle de S^t-Marc, près Sarrebourg (5). — 1611, ... 1753, le prieur de Zelle.

Chapelle de la Maison teutonique (6). — 1580, le commandeur de la comman-

---

questein (Dulkeltein) mêlé à ceux-là indique peut-être une circonscription différente pour la paroisse à cette époque.

(1) Ces moulins étaient-ils les seuls et n'y a-t-il que des variations de noms dans toutes les appellations que l'on rencontre successivement ? Une dépendance plus éloignée aurait été Sarrelfing (p. 597, n. 2).

(2) L'*Hist. de Metz*, II, p. 436, parle de cette union de la cure à la collégiale en 1241, alors que la page précédente racontait la fondation de la collégiale en 1256 ! Le titre d'église paroissiale passa à la nouvelle église érigée pour la collégiale, et les Cordeliers furent établis (1266) dans l'ancienne église paroissiale construite en 1117 et dédiée à la S^te Vierge.

(3) L'*Hist. de Metz*, II, p. 295, attribue à l'évêque Frédéric de Pluvoise en 1173 la construction d'un petit hôpital avec une chapelle à la porte de Sarrebourg pour y recevoir les passants pendant un jour. D'autre part on attribue au comte Albert de Dabo une fondation semblable, à laquelle on rapporte une bulle d'Innocent III (1208), et que les bourgeois de Sarrebourg confièrent en 1222 aux Chevaliers teutoniques. Quoiqu'il en soit des débuts, cela constitua dans la suite deux établissements bien distincts, auxquels il faudrait joindre une léproserie ou maladrerie réunie à l'hôpital au commencement du XVIII^e siècle. L'hôpital fut réorganisé vers 1750 et confié, ainsi que l'école des filles, aux Filles de la Charité ; on y voit plus tard des sœurs de la Doctrine chrétienne. La *Notice de la Lorr.* signalait « une communauté de Sœurs de Remingen ».

(4) En septembre 1479, et la fondation comprend l'institution de deux vicaires. On y mentionne une redevance à la chapelle S^t-Urbain, située au cimetière près de l'église S^t-Étienne : si D. Tabouillot a cité plus haut cette chapelle, ce n'aurait dû être que comme un souvenir, car la reconstruction de l'église en 1770 amena la suppression de cette chapelle, intéressante pour son antiquité (elle paraît dès 1338) et comme lieu d'assemblée du synode rural de Sarrebourg.

(5) La hauteur du Marxberg en a gardé le nom et l'on en a retrouvé les substructions en 1890 lors de la construction d'une nouvelle caserne.

(6) Il s'agit, croyons-nous, d'une fondation à l'autel S^te-Catherine de l'église collégiale, faite en 1411 par le commandeur de la maison teutonique.

derie de Sarrebourg ; on ne trouve aucunes autres institutions dans les registres de la Chambre épiscopale.

Chapelle de S^t^-Nicolas, fondée à l'hôpital (1). — 1627, ... 1754, le prévôt et les magistrats de la ville. Il y a charge de dire chaque dimanche une messe à 11 heures, à l'autel de la S^te^-Vierge dans l'église paroissiale.

Chapelle de S^t^-Sébastien, située dans la collégiale. — 1624, le chapitre de cette collégiale ; on n'y a pas nommé depuis.

Waldscheid (Valscheidt), *Assomption de Notre-Dame ;* Alsace.

Annexes (2) : EYENTHAL. — S^t^-LÉON, ermitage (et chapelle). — THOMASTHAL. — BEINBACH.

Patron, Monseigneur. — Philippe, comte de Linange et Dabo, jouissait du patronage de cette cure (3) en 1626 ; depuis, Monseigneur y a nommé à cause de l'hérésie du patron.

Décimateur, le curé seul.

Communiants, 700. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Xouaguesange, *S^t^ Remy ;* France ; village à 10 lieues 1/2 de Vic et 20 1/2 de Metz.

Annexes : BÉBING, village. — SARIXING (Zarixing), dit LA FORGE, cense (4).

Patron, le comte de Réchicourt-le-Château, le prince de Guise. — Le patronage de cette cure appartient aux comtes de Réchicourt-le-Château : c'est en cette qualité que M^me^ la princesse de Beauvau, M. de Richelieu, duc de Fronsac, M. Pignatelli, duc de Gueldres et de Juliers, ont nommé conjointement à cette cure, en 1765.

---

(1) L'église de l'hôpital portait ce nom de S^t^-Nicolas : la chapelle bénéficiale, dont il est ici question, ne datait que de 1506, mais elle fut transférée à l'église paroissiale, quand l'église de S^t^-Nicolas ne fut plus employée au culte.

(2) Abreschwiller comptait parmi ces annexes jusqu'en 1738, et l'on a vu p. 211 que dans les troubles du protestantisme et des grandes guerres le curé de Walscheid avait dû étendre sa sollicitude sur Dabo : en écartant tout cela, il reste encore une étendue considérable, que D. Tabouillot ne permet guère d'apprécier, parce qu'il omet ici toutes les dépendances de la vallée supérieure de la Zorn. L'ermitage de S^t^-Léon rappelle la tradition du pays sur la naissance de S^t^ Léon IX ; mais nos pouillés ne mentionnent ni l'ancien château ni le prieuré de Durrenstein, qui gardait ces souvenirs encore à la fin du XIII^e^ siècle : ce n'est pas le lieu d'insister sur la controverse qui divise Walscheid, Dabo, et Eguisheim (Glöckler, *Geburtsort des elsässer Papstes sankt Leo IX*, Strasbourg 1892).

(3) Plus anciennement (p. 60) c'était l'abbesse de Hesse, et c'est évidemment le nom de cette paroisse et celui d'Abreschwiller qu'il faut lire dans la bulle de Léon IX, mal reproduits par D. Calmet (preuves de l'*Hist. de Lorr.*, vers 1050) : « ecclesia Malscheidt tota, cum conductu et omnibus ad christianitatem pertinentibus ;... ecclesia Elbersmytre tota cum conductu et omni integritate. »

(4) Le texte du pouillé ne dit rien de cette cense et la table la rapporte, en lui donnant une initiale différente, tantôt à S^t^-Quirin, tantôt à Xouaxange ; cette cense était de la prévôté de Sarrebourg, tandis que le reste de la paroisse, en y comprenant REINTING (p. 327), était du bailliage de Vic. Bébing semble avoir joui au XVII^e^ siècle d'une certaine indépendance : ce n'était sans doute qu'un état passager dû aux troubles de l'époque, car son nom ne paraît dans nos pouillés plus anciens p. 27 qu'avec le titre de chapelle, Capella Bubingen. Sarrixing (Ruckesingen super Saram) semble avoir été plus important, et il faut lui attribuer une des deux mentions de Rukesingen dans le texte de 1360 (p. 18).

Décimateurs : le comte de Réchicourt conjointement avec le curé (1).

Communiants, 190. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 60 l. — Langue française.

ARCHIPRÊTRÉ DE VERGAVILLE

Angviller (Angwiller), *la Nativité de la S^te Vierge ;* Lorraine ; village à 2 lieues 1/2 de Dieuze, 12 1/2 de Metz ; (bailliage de Dieuze).

Cure en administration.

Patron, l'abbesse de Vergaville et le concours. — Les institutions de 1576 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de l'abbesse de Vergaville. Cette cure est desservie par un administrateur (2).

Décimatrice, l'abbesse de Vergaville.

Communiants, 120. — Revenu du curé, 300 l. ; fabrique, 75 l. — Langue française.

Assenoncourt, *S^t Pierre-ès-liens ;* Lorraine ; village près de l'étang de Lindres, à 2 lieues de Dieuze, 13 de Metz (3).

Patron, la primatiale de Nancy. — Le patronage de cette cure appartient au chapitre de la primatiale cathédrale de Nancy, aux droits du chapitre de S^t-Laurent de Dieulouard, qui lui fut uni avec tous ses biens et dépendances en 1602 : on lit dans un mémoire fait en 1619 par un chanoine de la primatiale de Nancy et qui est imprimé dans la *Notice* de Dom Calmet (t. II, p. 62), que la cure d'Assenoncourt, ainsi que toutes celles qui dépendaient du chapitre de S^t-Laurent, avaient été unies et incorporées à l'église dudit chapitre.

Décimateurs : le chapitre de la primatiale cathédrale de Nancy pour 2/3, et le curé pour 1/3.

Communiants, 180 ; une famille calviniste. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 120 l. — Langue française.

---

(1) Ceci est trop sommaire ; l'État détaillé du comté de Réchicourt déjà cité p. 592, n. 4, déclare pour le seul ban de Xouaxange : « la dime décimable au douzième, est partageable entre les comtes de Réchicourt pour 1/12 dans la totalité ; les autres parties appartiennent à M. de Lutzelbourg pour 3/12, à M. le doyen de Sarrebourg pour 1/12 et aux héritiers Multz de Landange aussi pour 1/12 ; le curé enfin possède la 1/2 dans la totalité, faisant les 6 autres douzièmes. »

(2) Cette ancienne paroisse (p. 17, 29 Anwilre) se trouvait depuis la fin du XVI^e siècle (p. 192) confiée au curé de Bisping ; l'abbesse de Vergaville rebâtit l'église à ses frais, mais à condition qu'on ne mettrait jamais un curé en titre, vu que toute la dîme suffirait à peine à sa portion congrue, et l'évêché souscrivit à cette condition (17 juin 1728). Pourtant la situation se modifiait au moment de la rédaction du pouillé et il y eut des institutions régulières données le 9 sept. 1784. Le patronage de cette cure avait été donné à l'abbaye de Vergaville en 1275 (Arch. dép. de la Meurthe H, 2484).

(3) Une même communauté (Durival, bailliage de Dieuze) comprenait Assenoncourt et la cense-fief de VILLER. Faut-il identifier (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*) Assenoncourt et Falloncourt, dont l'église est citée vers 1120 comme dépendant aussi de la collégiale de Dieulouard ? Nos pouillés s'y opposent, puisqu'on y trouve ces deux localités mentionnées comme existant au même moment (p. 17 et 29, Esseloncourt, Esserstorf) : Falloncourt y est même identifié une fois avec Azoudange ; d'autres (*Dict. topogr. de la Meurthe*) rapportent encore ce nom à Gelucourt.

Assoudange ou **Azoudange**, *Nativité de Notre-Dame* ; France ; 13 lieues de Metz, 3 de Dieuze et 5 de Vic ; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

Annexes : Boul, cense. — La maison neuve de la tranchée (1).

Patron, les seigneurs du lieu, M. de Nidembourg et la famille du s^r^ de Landremont (2) alternativement. — M. de Nidembourg et la famille du s^r^ de Landremont nomment alternativement à cette cure, en qualité de seigneurs du lieu. M^rs^ de Lutzelbourg y ont nommé en 1689 *ratione dominii :* toutes les institutions qu'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale, ont été données sur la nomination des seigneurs du lieu.

Décimateurs : les seigneurs du lieu pour les 2/3, et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 180. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Bassing, *S^t^ Maurice ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Dieuze, 1 de Vergaville, 11 de Metz ; (bailliage de Dieuze).

Annexe : Marimont (3), 3/4 de lieue ; (*S^t^ Denis*) : il y a un vicaire résident, qui a 200 l.

Patron, Sa Majesté : le comte de S^t^-Félix y prétend, comme seigneur du lieu. — Le roi nomme à cette cure aux droits des ducs de Lorraine, sur la nomination desquels ont été données toutes les institutions, depuis 1666 jusqu'à nos jours (Reg. de la Chambre épiscopale). Voici sur quoi sont fondées les prétentions du comte de S^t^-Félix : Vilerwat (Willerwald) qui lui appartenait, a été échangé contre Bassing sans aucune réserve (4).

---

(1) L'inscription de Boule ici doit être une erreur (p. 381, n. 1), et Stemer, *Traité du départ. de Metz* (1756), p. 384, dit de la Maison-Neuve que « M. l'Évêque de Metz l'a fait bâtir il y a six ans, au milieu de la tranchée d'Azoudange, sur le ban de Languimberg ». Nous venons de rappeler la difficulté qu'offre l'identification de Falloncourt, mentionné (p. 17) concurremment avec Anseldinguen, ce qui contredit l'identification proposée p. 29 : nous y ajouterions la différence des collateurs.

(2) On a vu p. 65, avec une forme peu ordinaire du nom d'Azoudange, la difficulté qu'offre le nom du collateur inscrit dans les pouillés du XVI^e^ siècle ; plus tard, p. 178, c'est à la maison de Lutzelbourg qu'appartient cette collation ; ici D. Tabouillot veut citer les familles Hardy du Touppet (il faudrait lire Hardy de Vidambourg) et Le Clerc de Landremont.

(3) Les formes anciennes des noms de Bassing et de Marimont donneraient lieu à plus d'une observation : D. Calmet, *Notice de la Lorr.*, n'apprit que tardivement l'identité de Marimont avec la seigneurie célèbre de Moresberg ou Morsperg (Mersprich, p. 178) ; d'autre part, il ne faut pas songer à Marimont-la-basse (p. 375), qui était une baronnie unie au comté de Réchicourt au siècle dernier. Quant à Bassing, il est souvent difficile de reconnaître sûrement ce village sous des noms de forme trop semblable, Bissinga (p. 17 n. 4) ?, Bessinguen et Bessinga (p. 29 et 65). Cette dernière forme paraît bien désigner Bassing, mais comment cette paroisse était-elle alors à la collation du chapitre de Munster ? On a rapporté aussi à Bassing le fait indiqué (p. 304) sous le nom de Busange, d'avoir été le refuge des religieuses de Hesse en 1277 ; mais c'est à Bensing (p. 186) que ces religieuses, et plus tard le prieuré de Hesse, avaient des biens et le patronage de l'égli^se^. Bassing eut pourtant son établissement religieux (p. 320), et il est singulier que D. Tabouillot ne le rappelle point ici ; voir dans la *Revue nouvelle d'Alsace-Lorraine*, janvier 1888, un article de A. Benoît, *Le couvent des Minimes de Bassing*.

(4) Cet échange étant de 1726 (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*), le comte ne donna pourtant aucune suite à ses prétentions sur le patronage de la cure. Le s^r^ Klein, qui prend une part des dîmes, est sans doute ce prévôt de Dieuze, en faveur de qui le duc de Lorraine érigeait en 1736 le fief de Cerisemont à Kerprich.

Décimateurs : le comte de S[t]-Félix pour 1/3, les héritiers du s[r] Klein pour un autre 1/3, et le curé pour le troisième.

Communiants, 208. — Revenu du curé, 1000 l. ; fabrique, 3 arpents de terre par saison et 25 fauchées de pré. — Langue française.

Bédestroff (Béderstroff), *S[t] Vendelin ;* France ; à 12 lieues de Metz, 2 de Dieuze et 4 de Moyenvic ; il ressortit au bailliage de Metz et à la subdélégation de Vic.

Annexes : BOURGALTROFF, 1/3 de lieue ; chapelle (desservie ; le curé y fait son domicile) (1).

Patron, l'abbé de S[t]-Avold. — Le patronage de cette cure appartient à M. l'abbé de S[t]-Avold. Adémar, évêque de Metz, voyant que les guerres avaient réduit l'abbaye de S[t]-Avold à une grande pauvreté, fit tous ses efforts pour la rétablir dans son état primitif et pour empêcher que le service divin n'y fût interrompu ; il lui donna en conséquence plusieurs églises (2) avec leurs revenus, pour en jouir aussitôt qu'elles viendraient à vaquer par la mort ou par le désistement de leurs pasteurs, avec charge d'y établir des vicaires perpétuels qui seraient présentés à l'évêque et à l'archidiacre pour être mis en possession de leur vicariat et après leur avoir promis obéissance. La cure de Bédestroff est du nombre de celles qu'Adémar unit à l'abbaye : la charte en fut expédiée la 5[e] férie après la S[t] Jean-Baptiste de l'an 1332 (Arch. de l'abbaye de S[t]-Avold). Cette cure a été déclarée non sujette au concours, par arrêt du Parlement de Metz.

Décimateurs : l'abbé de S[t]-Avold pour 2/3 et le curé pour 1/3.

Communiants : 50 ; il y a 10 familles juives à Bourgaltroff (3), qui est plus considérable que le chef-lieu ; c'est pourquoi le curé est autorisé à y faire son domicile et l'office paroissial, étant seulement obligé de le faire certains jours fixes dans la mère-église.

Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Chapelle de S[t]-Sébastien, située dans l'église paroissiale de Bédestroff. — Les institutions de 1583 et celles de 1591, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination du curé (4).

Bidestroff (Biderstroff), *S[t] Michel ;* Lorraine ; chef-lieu d'une baronnie, à 1 lieue de Dieuze, 11 de Metz ; (bailliage de Dieuze).

Patron, le seigneur du lieu. — Les seigneurs temporels de Bidestroff jouissent du patronage de cette cure : les institutions de 1587 ont été données sur la nomi-

---

(1) A cause de cela, on disait pratiquement : la cure de Bourgaltroff, et depuis 1723 le service se faisait principalement à Bourgaltroff ; pourtant Stemer n'indique encore, comme le pouillé, qu'une chapelle succursale en ce village : l'église actuelle date de 1770.

(2) Voir leurs noms p. 436, n. 1. Au lieu d'appartenir à l'abbaye de S[t]-Avold, l'annexe de Bourgaltroff était le chef-lieu d'une ancienne seigneurie très importante appartenant au chapitre de la cathédrale de Metz.

(3) Cet établissement de Juifs ne manqua pas d'exciter, comme ailleurs, des plaintes : en 1758, il ne devait rester à Bourgaltroff que 4 familles juives (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*).

(4) Comme nous ne connaissons pas par ailleurs ces institutions à cette chapelle, nous redoutons une confusion possible entre le nom de Bédestroff et quelqu'autre comme Bidestroff, Baumbiderstroff.

nation du baron de Créhange (1), à cause de la terre de Bidestroff dont il était seigneur; ceux qui lui ont succédé dans cette seigneurie ont joui constamment du droit de nommer à la cure.

Décimateurs: les seigneurs du lieu pour les 2/3 et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 180. — Revenu du curé, 1100 l.; fabrique, ... — Langue française.

Bisping, *S^t Remy*; Lorraine; à 13 lieues 1/2 de Metz, 2 1/2 de Dieuze; (bailliage de Dieuze).

Annexes: un moulin, une tuilerie, 1/2 lieue.

Patron, le chapitre de la Magdelaine de Verdun. — Le patronage de cette cure appartient au chapitre de S^te-Magdelaine de Verdun, en tout temps: Hermenfroid, archidiacre de Verdun, fondateur de cette collégiale, en établit les revenus sur la seigneurie et les salines de Dieuze et sur les dîmes et cure de Bisping. M^rs les grands vicaires ont tenté d'assujettir cette cure au concours, mais le Parlement de Nancy a déclaré qu'il y avait abus, et a confirmé le droit du chapitre d'y nommer en tout temps, en déboutant, par arrêt du 17 avril 1734, le pourvu par la voie du concours. L'union de cette cure au chapitre de la Magdelaine se prouve par une bulle d'Eugène III, de l'an 1147, confirmative d'une bulle d'Alexandre II, donnée en faveur de ce chapitre peu de temps après sa fondation (2). Cette bulle, en confirmant l'union de plusieurs cures audit chapitre qui en jouit encore (3), s'exprime ainsi sur celle de Bisping: « Ecclesiam de Bispinges cum decimatione suâ tam in silvis et sartis quam in agris confirmamus et decernimus ut nulli hominum liceat ecclesiam praefatam perturbare aut ejus possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere, aut aliquibus vexationibus fatigare: sed omnia integra conserventur, eorum pro quorum gubernatione et sustentatione concessa sunt, usibus profutura ». Frédéric, archidiacre de Metz, ayant eu communication de ce titre, déclara en 1165 que, la cure de Bisping appartenant au chapitre de la Magdelaine à titre de fondation, ledit chapitre était exempt de payer pour cette cure le droit que les archidiacres dans le cours de leurs visites exigeaient des curés pour leur honoraire et leurs frais de voyage, et prononça même sentence d'excommunication contre ceux qui prétendraient l'exiger. C'est en conséquence de ces titres, communiqués à M^rs les Grands vicaires de Metz et reconnus valides, que le chapitre de la Magdelaine a nommé deux fois à la cure de Bisping, sans contestation, depuis l'arrêt du Parlement de Nancy (4) (Arch. de la Magdelaine).

---

(1) Même crainte que dans la note précédente: en 1587 ou 1588, les barons de Créhange conféraient la cure de Steinbiderstroff (p. 402), et c'est le duc de Lorraine que nos pouillés d'alors nomment collateur de Bidestroff, qu'ils écrivent Bederstroff (p. 65 et 106): d'après cela, nous rapporterions à cette paroisse plutôt qu'à la précédente les mentions de ce nom p. 17 et 29. Le duc de Lorraine cédait en 1591 ce domaine à Claude de la Ruelle, et le 19 avril 1722 on en faisait une baronnie pour Pierre-Mélaine Philbert.

(2) Si cette bulle d'Alexandre II est celle que D. Calmet a reproduite parmi les preuves de son *Hist. de Lorraine*, à l'année 1066, il est inutile d'y chercher le nom de Bisping: on n'y trouve, pour toute cette région, que le nom de Dieuze, « Duosam curtem cum suis appendiciis ».

(3) Eugène III venait de passer à Verdun et se trouvait à Trèves quand il donna sa bulle en faveur du chapitre de la Madeleine le 28 janvier 1148 (Jaffé, *Regesta Pontificum Roman.*, n. 9180).

(4) A la fin de 1763 et en 1776. Le msc 59 L ajoute sur ce sujet: « Il a été reconnu en 1764 que cette cure, quoiqu'elle ait été donnée différentes fois au concours, n'y est point sujette. »

Décimateurs : le patron pour les 2/3 et le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 300 ; 2 familles protestantes. — Revenu du curé, 900 l. ; fabrique, 300 l. — Langue française.

Desseling, *S[te] Barbe* (1); France ; à 15 lieues de Metz, 2 1/2 de Dieuze ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Patron, Monseigneur. — Le patronage de cette cure appartient à Monseigneur aux droits et lieu de la collégiale de Hombourg, supprimée le 5 décembre 1743, à cause du petit nombre des chanoines, par décret de M. de S[t]-Simon. Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui fonda ce chapitre en 1254, le dota de plusieurs cures, dont il unit les revenus à sa mense : toutes ces cures ne sont point détaillées dans les chartes que cet évêque fit expédier et qu'on trouve dans les archives de ce chapitre ; il est vraisemblable que la cure de Desseling était de ce nombre, quoiqu'il n'en soit fait aucune mention, puisque le patronage en est attribué à ce chapitre dans tous les pouillés que nous avons, et que toutes les institutions portées dans les registres de la Chambre épiscopale ont été données sur la nomination de ces chanoines (2).

Décimateur, le séminaire de S[t]-Simon, aux droits du chapitre de Hombourg.

Communiants, 250. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 17 jours de terre à chaque saison et 50 l. en argent. — Langue française.

Dieuze, *S[te] Marie-Magdelaine ;* Lorraine ; petite ville sur la route de Metz à Strasbourg, à 2 lieues de Marsal, 3 de Château-Salins, 8 de Nancy, 11 de Metz (3).

Patron, le chapitre de la cathédrale de Nancy en tout temps. — Le chapitre de S[t]-Laurent de Dieulouard jouissait anciennement du patronage de cette cure : mais ayant été supprimé et incorporé avec tous ses biens et privilèges à la primatiale de Nancy en 1602, celle-ci nomme aujourd'hui à la cure de Dieuze. On lit dans un mémoire qu'a fait imprimer Dom Calmet dans sa *Notice* (t. II, p. 62), que la cure de Dieuze avec ses dépendances avait été incorporée au chapitre de S[t]-Laurent de Dieulouard en 1504, et qu'elle faisait partie de sa fondation (4).

---

(1) Plus haut p. 185, la paroisse est placée sous l'invocation de la S[te] Croix : le changement de ce vocable est dû peut-être à la destruction de l'église pendant la guerre de Trente-Ans, « funditus eversa » est-il dit en 1649.

(2) Pourtant n'a-t-on pas raison de voir Desseling dans cette phrase de la bulle de S[t] Léon IX en faveur de l'abbaye de Hesse (pr. de l'*Hist. de Lorr.*, vers 1050) : « Quarta pars ecclesiæ de Tesselingen cum conductu et omni integritate » ?

(3) En guise de dépendances, D. Tabouillot inscrivait ici par une surcharge les couvents que le texte mentionne plus loin, « et un hôpital » ; nous supprimons cette surcharge. Mais pourquoi n'a-t-il pas donné quelques indications de plus sur la ville de Dieuze : siège d'un bailliage, d'une maîtrise des eaux et forêts, d'une recette des finances, ayant un hôtel de ville et surtout les meilleures salines du pays ? Il avait pourtant extrait ces renseignements de Durival, *Descript. de la Lorr. et du Barrois*, t. II, p. 226, comme on le voit au msc 59 E : « Cette ville, déjà ancienne du temps d'Attila, est remarquable par ses salines... La paroisse s'étendait anciennement sur plusieurs villages des environs. La cure fut unie au chapitre de Dieulouard en 1504 : en 1754 le pourvu par la primatiale fut maintenu contre celui qui l'avait obtenue au concours. » Il ne faudrait pas exagérer cette étendue ancienne de la paroisse : en 1627 (p. 185) il n'est question que de Guéberstroff, dépendant de Dieuze et de Kerprich.

(4) Entendu à la rigueur, ceci reporterait la possession du droit de patronage par la collégiale de Dieulouard au commencement du XI[e] siècle et condamnerait l'hypothèse d'une transmission de ce droit en 1048 à la Madelaine de Verdun (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*) ; mais faut-il l'entendre de la première fondation de la collégiale ?

Il y a dans cette ville un couvent de Minimes [p. 320], des Sœurs grises [p. 327, n. 5], des Sœurs de la Congrégation [p. 326], des Capucins établis par permission du 6 janvier 1749 [p. 321, n. 6], et deux hôpitaux (1). — Le vicaire touche 300 l. de Lorraine et 14 paires de résaux. — Il y a une chapelle sous l'invocation de Ste Anne, dont le revenu est de 60 l.; une autre à l'hôpital St-Jacques.

Décimateurs : le patron perçoit la 1/2 de la grosse dîme, et le curé l'autre 1/2 avec la totalité des menues dîmes.

Communiants, 2000, et plusieurs familles juives. — Revenu du curé, 2000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Primisserie de Dieuze. — Jacques Hardoncourt, archiprêtre de Vergaville et curé de Dieuze, a nommé à cette primisserie *ratione fundationis et juris patronatus laici* en 1677 : les Hardoncourt n'ont pas cessé d'y nommer depuis cette époque ; en 1778 Joseph Saunier, de Dieuze, et Claude Pierron, de Desseling, comme les plus proches parents de Jacques de Hardoncourt, fondateur.

Chapelle de Ste-Marie-Magdelaine. — Les institutions de 1587, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination des chanoines de la collégiale (2).

Chapelle de la Ste-Vierge. — Les dernières institutions, qui ont été données pour cette chapelle, sont de 1636.

Chapelle de Ste-Anne. — Le primissier de Dieuze en est titulaire, et c'est le curé qui y nomme.

Chapelle de Ste-Croix (3). — Comme cette chapelle était vacante en 1773 et depuis plusieurs années, l'ordinaire y a pourvu *liberâ collatione.*

Chapelle de St-Nicolas. — Le duc de Lorraine y a nommé en 1612 ; depuis cette époque on ne trouve aucunes institutions données pour cette chapelle.

Chapelle de St-Michel et de St-Wolfgang, du Charnier (4). — Toutes les institutions depuis 1621 ont été données sur la nomination des échevins et officiers de

---

(1) L'établissement des Sœurs-Grises constituait déjà un hôpital ou un hospice ; il y avait en outre, d'après Durival, celui de St-Charles ou l'Hôtel-Dieu, rétabli en 1730, et celui de St-Jacques, fondé (ou peut-être aussi rétabli) en 1713 par Bernard du Fort, grand-prévôt de St-Dié : des sœurs de St-Charles desservaient ces deux maisons.

(2) Ceci désigne la collégiale de Dieulouard et les institutions spécifient que cette nomination a lieu, le doyenné étant vacant : le doyen avait-il un droit personnel à cette collation ? — Comme on le verra, nous n'avons sur toutes ces chapelles que des mentions très fugitives, qui rendent difficile d'en établir même le nombre et les titres : d'autres sont mentionnées ailleurs (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*), qui offriraient peut-être plus d'intérêt historique ; d'autres encore répondaient à un but plus pratique, sans être constituées en bénéfices : ainsi la chapelle ouverte dans les bâtiments de la saline et qui avait son chapelain particulier ; ainsi celle des religieuses de Notre-Dame, pour laquelle le curé Hardoncourt, déjà fondateur de la primisserie, laissa les fonds nécessaires à l'entretien d'un chapelain.

(3) Cette chapelle n'est pas différente de la précédente ; du moins il y avait une chapelle réunissant ces deux vocables, fondée le 10 oct. 1467. Mais la chapelle des Sœurs-Grises était aussi dédiée à la Ste Croix, et on y réunit un autel de Ste-Catherine, fondé en 1434 par le curé de Dieuze, Coneman (Lepage, *ibid.*).

(4) M. Lepage parle de deux chapelles situées au cimetière : la chapelle du Sépulcre fondée en 1698, et la chapelle du Charnier ; pourtant les institutions aux chapelles ne nous offrent point deux séries, malgré la diversité des titres donnés à cette chapelle, qui est dite du Charnier, ou bien de St-Michel et de St-Loup, ou encore de St-Michel et de St-Wolfgang. La date de 1698 ne marque point dans cette série, qui s'achève par le nom du vénérable Moye, nommé à ce petit bénéfice en 1754.

l'hôtel-de-ville de Dieuze. On voit, par la teneur des institutions, que, suivant la fondation, quiconque est fait curé, est privé de fait de ladite chapelle.

Chapelle de S[t]-Charles Borromée. — Elle a été fondée en l'hôtel-Dieu de Dieuze le 17 août 1735 par M. Charles-Henri Merguin, seigneur de Guéblange. Cette chapelle est desservie par un minime de Dieuze.

Domnom, *S[t] Mathieu ;* Lorraine ; village à 11 lieues 1/2 de Metz, 2 de Dieuze, 4 de Fénétrange ; (bailliage de Dieuze).

Patron, le comte de S[t]-Félix. — Le comte de S[t]-Félix jouit du patronage de cette cure en qualité de seigneur du lieu (1). Le duc de Lorraine y nomma le 6 mars 1752 : mais ses prétentions n'ont point été reconnues, et le comte de S[t]-Félix y a nommé seul et paisiblement dans les années 1757, 1769, 1774 [et 1780].

Décimateurs : M. de l'Escure pour les 2/3 et le curé pour l'autre.

Communiants, 160, et une famille juive. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, 185. — Langue française.

Entzweiler, *S[t] Michel ;* Nassau (2).

Patron, Monseigneur. Cure royale, en administration.

Fribourg, *S[t] Martin ;* France ; chef-lieu d'une chatellenie de l'évêché de Metz, à 4 lieues de Sarrebourg, 5 de Vic, 16 de Metz ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg (3).

Patron, le chapitre de Sarrebourg et l'abbaye de Haute-Seille alternativement, et le concours.

Décimateurs : on distingue deux finages dans cette paroisse (4) ; le chapitre de Sarrebourg a la 1/2 de la dîme tant grosse que menue dans un finage, à la réserve d'un 1/6 appartenant au chapitre de S[t]-Sauveur ; l'abbaye de Haute-Seille

---

(1) Anciennement aux religieux de Lixheim (p. 65), ce patronage avait dû revenir au duc de Lorraine (p. 178), mais dès la fin du XVII[e] siècle il était exercé par le seigneur du lieu.

(2) Le texte du pouillé n'a rien sur cette paroisse, dont le nom figure cependant à la table : celle-ci l'a emprunté à un état du diocèse, dont nous extrayons quelques mots en plus. Le silence de D. Tabouillot s'explique peut-être par le fait que, Insviller appartenant au comté de Sarwerden, les renseignements sur cette paroisse se trouvent souvent mêlés aux papiers de l'archiprêtré de Bouquenom. D'après Durival, Einsweiller et RODERBORN, cédés par le prince de Nassau à la France en 1766, furent mis au bailliage de Fénétrange par lettres patentes du mois d'août 1773. Les ravages du protestantisme (p. 187) avaient fait disparaître le droit de collation du chapitre de Munster (p. 65) : les curés qu'on y remit au XVII[e] siècle ne vécurent que des aumônes du Roi, le prince de Nassau conservant même après 1766 tous les biens de l'église, quoique l'exercice de la religion protestante dût y cesser complètement.

(3) Stemer marque comme dépendances de Fribourg, la cense d'ALBIN et le moulin : entre autres ruines du XVI[e] et du XVII[e] siècle, on cite la chapelle d'Albin et les églises de Meterquin et de Binsing ; ce dernier nom s'appliquait même à deux localités (p. 29), dont l'une répond plutôt à Languimberg. Fribourg n'avait en 1621 qu'une chapelle non consacrée qu'on transforma peu après en église paroissiale avec les matériaux provenant des églises de Meterquin et de Binsing (p. 186 ; cfr Arch. départ. G, 1747). Mais le transfert de la paroisse et le règlement du droit de collation, devenu un droit alternatif pour les collateurs des églises primitives, sont antérieurs au XVII[e] siècle (Arch. dép. de la Meurthe H, 603).

(4) Ces finages sont ceux des anciens villages de Meterquin et de Binsing ; l'abbaye de H[te]-Seille n'intervenait ici qu'aux droits du prieur de Hesse.

jouit seule de la 1/2 dans la totalité des dîmes de l'autre finage. Le curé perçoit l'autre 1/2 dans les deux finages, avec un bouverot de 12 jours de terre à la saison et plusieurs fauchées de prés.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1800 l.; fabrique, ... — Langue française.

Gelucourt, *S^t Brice;* France; village situé dans un fond, à 3 lieues de Vic, 12 1/2 de Metz, 1 de Dieuze; il ressortit au bailliage de Sarrelouis (1) et à la subdélégation de Vic.

Annexes : les censes de KRAFFTEL, 1/4 de lieue; — ORMANGE (Ornange), 1/2 lieue petite. — VIDLANGE, 1/2 lieue petite. — LA COMMANDERIE (2), cense.

Patron, la primatiale cathédrale de Nancy. — Le chapitre de la primatiale cathédrale de Nancy possède le patronage de cette cure aux droits du chapitre de S^t-Laurent de Dieulouard, qui lui a été uni et incorporé, avec tous ses biens, droits et privilèges, en 1602. Cette cure n'est point sujette au concours, parce qu'elle a été incorporée avec toutes ses appartenances au chapitre de Dieulouard, dont elle faisait partie de la fondation, comme on le voit par un mémoire qu'a fait imprimer Dom Calmet dans sa *Notice de Lorraine* (t. II, p. 62).

Décimateur, le patron.

Communiants, 270; 2 familles juives et 2 de calvinistes. — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, ... — Langue française.

Guéblange, *S^t George;* Lorraine; 15 lieues de Metz, 5/4 de lieue de Dieuze; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic (3).

Patron, la primatiale de Nancy et la Chartreuse de Bosserville alternativement. — Le chapitre de la primatiale cathédrale de Nancy nomme à cette cure aux droits de l'abbaye de S^t-Martin, à laquelle appartenait ce patronage (4). Les Char-

---

(1) Comme cédé à la France en 1661, pour la route d'Alsace; la cense de la Commanderie restant à la Lorraine, était du bailliage de Dieuze. Est-il possible que Gelucourt ait été anciennement de la paroisse de Dieuze (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*)? Il est certain d'abord que son nom allemand (Guiselfingen, Gesselinga) paraît dans nos pouillés du XVI^e siècle, p. 29 et 65 : bien mieux, il nous reste des institutions pour cette cure de l'an 1578. D'autre part il faut tenir compte de l'ancienne cure de Falloncourt, que nous identifierions volontiers avec Gelucourt, malgré la liste de la p. 29; car dans cette liste, dont nous n'avons qu'un texte très imparfait, ne peut-on supposer une légère transposition d'une ligne à l'autre, d'Anseldingen à Guiselfingen, pour cette observation : *est Faloncourt?*

(2) Le msc 59 E expliquait ainsi, d'après Stemer, ce nom : « Gelucourt appartient à un commandeur de l'ordre de Malte, qui en porte le nom; la commanderie est au bas du village à l'orient. » Ce dernier renseignement, vrai depuis qu'on avait fait de la cense la maison seigneuriale, ne l'était pas anciennement, les commandeurs ayant eu leur résidence près de la chapelle, qui garde encore le culte de leur patron S^t Jean avec celui de S^te Odile. Les chevaliers de Malte avaient été précédés à Gelucourt par les Templiers.

(3) Lisez : bailliage de Dieuze; D. Tabouillot se croit revenu au Val-de-Guéblange (p. 405), dont il inscrit les annexes de nouveau ici, mais la table ne reproduit pas cette erreur.

(4) Ceci nous paraît absolument faux : Guéblange était, avant 1627, annexe alternative de Blanche-Église (p. 157) et de Gelucourt (p. 185), et les collateurs de ces deux églises étaient l'abbaye de S^t-Maximin de Trèves et la primatiale de Nancy, celle-ci aux droits de la collégiale de Dieulouard; l'acte de désunion et d'érection en cure distincte, qui est du 12 nov. 1627, conserva les droits de ces deux collateurs, qu'ils devaient exercer alternativement.

treux de Bosserville jouissent de ce droit alternativement avec ce chapitre, à titre de décimateurs de Guéblange : ces dîmes appartenaient anciennement à l'abbaye de S[t]-Maximin de Trèves, qui les a vendues à la Chartreuse de Bosserville, par acte du 20 avril 1678. L'original, qui est en parchemin, se trouve dans les archives de Bosserville : il est signé de l'abbé et des religieux de S[t]-Maximin, et scellé du grand sceau de l'abbaye.

Décimateurs : la primatiale de Nancy et la Chartreuse de Bosserville.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 4 l. 6 gr. 6 d. avec 6 pots et 1 chopine 1/2 d'huile. — Langue française et allemande.

Guébling, *S[t] Léger ;* France ; village à 1 lieue 1/2 de Dieuze et 12 de Metz ; il ressortit au bailliage de Metz et à la subdélégation de Vic (1).

Patron, la cathédrale de Metz et le concours. — Les institutions du 1[er] février 1580 et les suivantes ont été données sur la nomination du tournaire de la cathédrale : le concours y a nommé en 1748 et en 1754.

Décimateurs : la cathédrale pour les 2/3 et le curé pour l'autre.

Communiants, 150. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 7 paires de quartes. — Langue française et allemande.

Guermange, *S[t] Pierre et S[t] Paul ;* Lorraine ; village au bord de l'étang de Lindres, à 1 lieue 1/2 de Dieuze, 12 1/2 de Metz ; (bailliage de Dieuze).

Le chapitre de la cathédrale de Nancy jouit du patronage de cette cure aux droits du chapitre de S[t]-George (2).

Décimateurs : [le chapitre] pour les 2/3, le curé pour l'autre 1/3.

Communiants, 230. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 78 l. — Langue française.

Chapelle de la Passion de Notre-Seigneur (3). — Le patronage appartient aux Custine, seigneurs de Guermange ; les institutions de 1634 sont les dernières.

Guinzeling (Gueinzeling), *S[t] Étienne ;* Lorraine ; à 12 lieues de Metz, 2 de Vergaville ; (bailliage de Dieuze).

Annexe : Mollering ou Morling, 3/4 de lieue ; anciennement mère-église.

Patron, la collégiale de Vic. — Le patronage de cette cure appartenait autrefois à l'abbaye de Neumünster, qui a été détruite par les hérétiques (Anciens pouillés

---

(1) Pourquoi ne pas indiquer l'annexe de Recling, mentionnée p. 178 et 186 ? Quant à celle du Dordal, elle n'appartenait plus à cette paroisse (p. 403, n. 5). Malgré la similitude du nom, ce n'est pas Guéblange, mais Guébling qu'il faut voir dans Guebedinguen, Guebeldinga (cité p. 29 avec Durredalhen), Gembelinga de nos plus anciens pouillés.

(2) D. Tabouillot a oublié ici sa formule, sans quoi il eût dit d'abord : Patron, la primatiale de Nancy et le concours. En effet, le concours nomma à la cure de Guermange en 1746. La primatiale tenait ce droit de patronage de l'union de la collégiale de S[t]-Georges faite en 1742, et cette collégiale l'avait reçu, à sa fondation, du duc Raoul en 1339 : donation ratifiée par l'évêque Adémar en 1340 (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*). Pourtant l'évêque et le duc étaient en guerre à ce moment-là même à propos de Guermange.

(3) Située près du chœur de l'église paroissiale.

du diocèse) (1). La collégiale de Vic jouit aujourd'hui du droit de nommer à cette cure, à cause des dîmes du même lieu qui ont été réunies à sa mense par le cardinal de Lorraine, en 1606, le 12 février.

Décimateur, le patron.

Communiants, 120, et une famille d'anabaptistes. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, ... — Langue française.

Kirprich-lès-Dieuze, *S^t^ Martin*, évêque de Tours ; (Lorraine) ; village à 1/2 lieue de Dieuze, 11 1/2 de Metz ; (bailliage de Dieuze).

Annexes : Guénestroff, chapelle ; — et Guébestroff (Guebertroff) (2), hameaux à 1/2 lieue.

Patron, l'abbé de S^t^-Avold. — L'abbé de S^t^-Avold jouit, dans tous les mois, du patronage de cette cure. Philippe, évêque de Metz, l'unit avec ses revenus et dépendances, à cette abbaye en 1262. Jean, archidiacre de Sarrebourg, confirma cette union en 1294. Philippe, évêque de Metz, permit aux religieux de S^t^-Avold de se mettre en possession de la cure de Kirprich aussitôt qu'elle viendrait à vaquer, et d'en tirer les fruits, après en avoir mis à part une portion suffisante pour l'entretien des vicaires (Cartulaire de l'abbaye de S^t^-Avold) (3).

Décimateurs : le chapitre de la cathédrale de Nancy, l'abbaye de Vergaville, celle de S^t^-Avold et le curé de Kirprich.

Communiants, 357. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, 300 l. — Langue française.

Kutting, *S^t^ Martin ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Dieuze, 4 de Fénétrange, 12 de Metz ; (bailliage de Dieuze).

Annexe : Rorbach, 1/2 lieue (4).

Patron, Sa Majesté. — Le roi nomme à cette cure à cause de son duché de

---

(1) A quoi pensait D. Tabouillot en écrivant cela ? Molring est bien cité p. 17 et 29, mais sans aucun nom de collateur, et la vérité (p. 187) est contraire à ce qui est dit ici. La collégiale de Munster, unie à celle de Vic en 1594 (p. 268), avait reçu dès 1262 et 1271 des biens à Guinzeling de Henri, archevêque de Trèves : n'avait-elle pas dès lors le patronage de Molring ? Jusqu'en 1717, nous n'avons aucunes institutions données pour cette cure, et son administration était confiée au curé de Domnom ; en 1697 il obtint de biner dans l'église qu'on venait de bénir à Guinzeling, Molring étant détruit et converti en forêt. Peu après, Molring commença à se repeupler, mais un décret de 1727 le subordonna à Guinzeling.

(2) Guébestroff dépendait aussi de Dieuze (p. 185) : même, selon l'État du diocèse en 1781, il ne dépendait de Kerprich que de trois ans l'un. Ce hameau fut compris avec Kerprich dans le fief cédé en 1714 au s^r^ Kiecler et transformé en baronnie en 1736 ; cette dernière année vit encore l'érection en fief, sous le nom de Cerisemont ou Kirschberg, d'une maison franche possédée à Kerprich par le capitaine-prévôt de Dieuze, Klein. A Guénestroff, la seigneurie était à l'abbaye de Vergaville depuis sa fondation, avec une moitresse franche et une chapelle dédiée à *S^t^ Gall.*

(3) Ces pièces sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz*, avec un premier règlement de la portion du vicaire perpétuel, du 10 octobre 1295 ; un autre règlement pour le même objet, de l'an 1332, est au msc 60, p. 109 ; enfin le msc 59 E renvoie, sans autre analyse, à deux bulles de 1463 et 1466.

(4) Ce village occupait un rang plus important p. 17 et 29 ; en 1777, les habitants demandaient à reconstruire une chapelle sur l'emplacement de celle qu'ils avaient eue autrefois, dédiée à S^t^ Luc.

Lorraine (1) : les institutions de 1632 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des princes de cette maison (Reg. de la Chambre épiscopale).

Décimateurs : les abbayes de Senones, de Moyen-Moutier, et le commandeur de Becking.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 230 l. — Langue française.

Languimberg, *S[t] Adelphe,* évêque de Metz ; France ; village situé sur la route de Metz à Strasbourg, à 17 lieues de Metz, 1 de Fribourg, 3 1/2 de Dieuze, 4 de Sarrebourg ; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Annexe : Les Hautes-Maisons, cense.

Patron, les abbés de Villers-Betnach et de H[te]-Seille alternativement (2). — Cette cure est toujours desservie par un bernardin : au mois de janvier 1699, on y institua un bernardin, sur la nomination de l'abbé de H[te]-Seille, à qui le droit de patronage appartient en tout temps, à cause de l'union de ladite cure à cette abbaye, *ut asseritur :* c'est la remarque que l'on trouve dans ces institutions ; dans celles de 1717, cette cure est appelée vicairie perpétuelle régulière.

Décimateurs : les abbayes de Villers-Betnach et de H[te]-Seille pour les 2/3, et le curé pour l'autre 1/3, estimé 53 paires, avec un bouverot de 70 l.

Communiants, 280. — Revenu du curé, 600 l. ; fabrique, 100 l. — Langue française.

L'hor, *S[t] Pierre-aux-liens ;* Lorraine ; 12 lieues de Metz, 2 1/2 de Vergaville ; (bailliage de Fénétrange).

Patron, Sa Majesté. — Le duc de Croy a nommé à la cure de L'hor en 1623 (3) et en 1662 (Reg. de la Chambre épiscopale) ; depuis, ce patronage est passé aux ducs de Lorraine, ensuite aux rois de France avec ce duché.

Décimateurs : le collège de Bouquenom pour 1/3, le prince de Salm et le chapitre de Fénétrange pour 1/3, et le curé pour l'autre 1/3.

---

(1) Au XVI[e] siècle, c'est l'abbé de Senones qui est dit collateur de Cutting (p. 65 et 99). On a prétendu aussi que les chevaliers teutoniques de Sarrebourg avaient reçu le patronage de Cutting en 1222 et celui de Rohrbach en 1278 (Lempfrid, *Die Comtureien der Deutschordensballei Lothringen,* p. 14) : n'y a-t-il pas en tout cela un peu de confusion entre la qualité de décimateur et celle de collateur ?

(2) Les pouillés précédents ne parlent pas du patronage de Villers-Bettnach, et nous n'en voyons rien dans les institutions à cette cure avant 1718. Mais il est bien difficile de préciser les origines de cette paroisse, qui se rattachent à la localité disparue de Binsing (p. 29, 186) et peut-être encore à celle dite Nova Ecclesia (p. 29). Certains états y rapportent la Maison-Neuve de la Tranchée (p. 607, n. 1).

(3) Il ne faut pas confondre cette cure avec celle de même nom (Lare = Lhor) que nos anciens pouillés placent dans l'archiprêtré de Bouquenom et sous le patronage de l'abbaye de Neuviller en Alsace. L'une cesse d'être cure lorsque l'autre arrive à une existence distincte sous ce titre ; en effet celle-ci n'était anciennement (p. 187) qu'une annexe d'Insviller, et son érection date de 1602, lorsque Diane de Dommartin et son époux, le duc de Croy-Havré, se mirent à relever quelques-unes des ruines que le protestantisme avait faites dans leur seigneurie de Fénétrange (Arch. dép. G, 275). Toutefois l'existence de la nouvelle paroisse demeura précaire pendant tout le XVII[e] siècle : elle fut le plus souvent confiée à l'administration des curés de Munster et d'Insviller et n'eut un curé résident qu'à partir de 1730.

Communiants, 200, et 5 ménages juifs. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 20 l. — Langue ...

Lindres (1), *S^t Remy ;* Lorraine ; à 1 lieue de Dieuze, 13 de Metz ; (bailliage de Dieuze).

Annexes : Basse-Lindres. — Zommange, (*S^t Laurent*) : il y a un vicaire résident.

Patron, Sa Majesté. — Le Roi nomme à la cure de Lindres aux droits des ducs de Lorraine, qui ont possédé cette seigneurie pendant plusieurs siècles (2). Henry, comte de Deux-Ponts, et Agnès, sa femme, firent une déclaration portant que Valeran, leur fils, avait repris en fief de Ferri III, duc de Lorraine, les seigneuries de Guemunde, de Morsperg et de Lindres ; cet acte est de l'an 1263. (Le même duc Ferri échangea en 1302 avec Eberard, comte de Deux-Ponts, Bitche et ses dépendances, avec obligation de reprise seulement, contre Morsperg, Lindres et Guemunde, qui étaient de la propriété du comte de Deux-Ponts, incorporés depuis au duché de Lorraine.)

Décimateurs : Sa Majesté pour les 2/3 et le curé pour l'autre.

Communiants, 280. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 100 l. — Langue française.

Lostroff, *S^t Nicolas ;* Lorraine ; 12 lieues de Metz, 5/4 de Vergaville ; (bailliage de Dieuze).

Patron, Sa Majesté. — Les ducs de Lorraine nommaient à la cure de Lostroff en qualité de seigneurs du lieu (3) ; le prince de Salm partage aujourd'hui ce droit avec Sa Majesté très chrétienne.

Décimateur, Sa Majesté.

Communiants, 160. — Revenu du curé, 12 fauchées de pré, 4 jours de terre par saison : 700 l. ; fabrique, 2 l. — Langue française et allemande.

Louderfing, *S^t Léger*, évêque et martyr ; Lorraine ; village à 3 lieues 1/2 de Dieuze, 2 1/2 de Fénétrange (4).

Patron, Sa Majesté. — Le prince de Vaudémont a nommé à cette cure en 1690 ; ce patronage est ensuite passé aux ducs de Lorraine, et c'est en cette dernière qualité que le roi de France en jouit aujourd'hui.

---

(1) On désignait souvent la paroisse par ce seul mot, la cure des Lindres ; pourtant c'est Lindre-Haute (p. 178, 185) qui avait l'église paroissiale et le cimetière, Lindre-Basse n'ayant qu'une chapelle de la S^te-Croix.

(2) Avant les ravages du protestantisme, le patronage appartenait à l'abbaye de Craufthal (p. 65) : pourquoi D. Tabouillot ne s'occupe-t-il que de la seigneurie ? Les deux actes qu'il cite sont aux Arch. dép. de la Meurthe B, 384 et 568 ; mais le second se rapporte à 1297, non à 1302.

(3) Plus haut, p. 65, ce patronage était encore rattaché à la baronnie de Fénétrange ; mais au XVI^e siècle la paroisse avait presque disparu et elle n'eut pendant longtemps d'autre administrateur qu'un curé du voisinage, celui de Mittersheim (p. 186) ou de Domnom ou de Cutting ; la suite régulière ne reprit qu'en 1726, mais nous ne voyons pas que le prince de Salm soit intervenu dans aucune présentation, comme le dit D. Tabouillot.

(4) Le partage de la seigneurie avait fait assigner Loudrefing par partie à chacun des bailliages de Dieuze et de Fénétrange ; ce même partage empêcha les seigneurs de Fénétrange d'y introduire le protestantisme ; mais les grandes guerres du XVII^e siècle eurent là aussi leurs suites désastreuses, et la cure était vacante depuis longtemps en 1690.

Décimateur, Sa Majesté.

Communiants, 200; 2 familles juives et 1 calviniste. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 90 l. — Langue allemande et française.

Mittersheim, *S^t Hubert;* Lorraine; 14 lieues de Metz, 2 1/2 de Boucquenom; (bailliage de Fénétrange).

Patron, Sa Majesté. — Le patronage de cette cure appartenait en 1626 au prince Ernest-Bogislas, duc de Croy, seigneur de Fénétrange (1); le duc de Lorraine y a nommé en 1717, en qualité de seigneur de Mittersheim; le Roi en est aujourd'hui en possession.

Décimateurs : le Roi et le prince de Salm pour la 1/2, et le curé pour le reste.

Communiants, 250; 25 ménages luthériens et 2 calvinistes. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 40 l. — Langue allemande et française.

Rhodes (Rodes), *Assomption de Notre-Dame;* France; village à 3 lieues de Sarrebourg, 17 de Metz, 3 de Dieuze; il ressortit au bailliage de Vic et à la subdélégation de Sarrebourg.

Annexes : S^te-Croix, cense. — Albechau (Albescheau), cense dans les bois. — Alberstroff, 1 lieue; chapelle, *S^te Croix*, avec deux ermites (2). — Adelhouse (Adelhouze), 1/2 lieue, cense. — Bassats ou Bachas (Bachats), 1/4 de lieue, cense et moulin.

Patron, le comte de Custine-Guermange. — Le comte de Custine-Guermange jouit du patronage de cette cure en qualité de seigneur du lieu : les institutions de 1587 (3) et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des seigneurs de cette maison (Reg. de la Chambre épiscopale).

Décimateurs : le patron pour la 1/2 et le curé pour l'autre 1/2.

Communiants, 140, et une famille calviniste. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, 80 l. — Langue française et allemande.

Romécourt, *S^t Luc;* France; chapelle castrale et paroissiale (4), à 4 lieues de Marsal, 5 de Vic et 15 de Metz; il ressortit au bailliage et à la subdélégation de Vic.

---

(1) Anciennement le couvent de Lixheim avait le patronage de cette cure (p. 65); en 1602, elle fut l'une des trois cures érigées à nouveau par Diane de Dommartin (p. 186) et assignées aux membres survivants du chapitre de Fénétrange, transféré à Donneley : naturellement le patronage fut réservé au duc de Croy-Havré. On bâtit une église en 1603, les protestants gardant leur temple (p. 210); mais la situation ne devint régulière et stable qu'à partir de 1688.

(2) Albecheau se disait en allemand Alberschoff, et D. Tabouillot s'y est trompé jusqu'à en faire deux localités distinctes : en revanche, il répète le nom de S^te-Croix comme si la cense voisine avait donné son nom à la chapelle d'Albecheau; celle-ci est dédiée à S^te Anne, bien qu'elle paraisse plus haut (p. 194) sous le vocable de la S^te Vierge. (A. Benoît, *Albecheau, La Chapelle S^te-Anne*, dans le Journal de la Soc. d'arch. lorr., 1867.)

(3) Et pourtant cette cure ne se trouve pas au pouillé du XVI^e siècle (p. 65). Voir pour les revenus de la cure et le règlement des dîmes, Arch. dép. G, 188 et 412.

(4) C'était donc une paroisse d'un genre particulier : le décret de 1701 (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*) érige « la chapelle située au château de Romécourt en titre de bénéfice et de chapelle castrale presbytérale », le prêtre qui en sera pourvu devant faire toutes les fonctions curiales pour Romécourt, Milberg et le lieu de « Niterquen, au cas qu'il vienne à être habité dans la

Annexe : MÛHLBERG (Milberg), cense.

Patron, les chevaliers de Martinprés, seigneurs du lieu. — Les chevaliers de Martinprés jouissent du patronage de Romécourt en qualité de seigneurs temporels du lieu.

Décimateurs, les mêmes chevaliers.

Communiants, 50, et une famille calviniste. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, ... — Langue française.

Erection de la *chapelle castrale* en chapelle castrale et presbytérale, à charge d'âmes des habitants de Romécourt, Milberg et Nitterquin du 15 juin 1701 : M^re^ Circourt de Romécourt y a nommé en 1727 à cause de sa seigneurie; 1763, le comte de Martinprez pour la même raison.

Tarquimpol, *l'Invention de S^t^ Étienne;* Lorraine; village à 13 lieues de Metz, dans une presqu'île de l'étang de Lindres, à 1 lieue de Dieuze, 2 de Marsal et 3 de Moyenvic; (bailliage de Dieuze).

Annexe : ALTEVILLE (Altviller); chapelle, (*S^t^ Charles*) (1).

Patron, l'abbé de Salival. — L'abbaye de Salival a le patronage de l'église de Tarquimpol, autrefois Tackenpach (2) : Conrad de Richicourt le lui donna en aumône perpétuelle, avec tout ce qui en dépendait, sans s'en réserver chose aucune, promettant de n'y jamais rien réclamer ni par soi ni par aucun autre; cette donation fut confirmée la même année, c'est-à-dire en 1295, par Bouchard, évêque de Metz, et par l'archidiacre, qui permirent à l'abbé et aux religieux de Salival de nommer un des leurs ou un prêtre séculier à la cure, aussitôt qu'elle viendrait à vaquer, sauf le droit de présentation selon l'usage. L'official de l'église de Metz signifia, le jour de S^t^ Benoît même année, à l'archiprêtre de Vergaville, qu'il eût à publier cette donation, à laquelle ne se trouva aucune opposition (*Annales Præm.*, t. II, pr., p. 467).

Décimateur, l'abbé de Salival.

Communiants, 80; 1 famille calviniste. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue française.

Vergaville, *S^t^ Pierre*, apôtre; Lorraine; village ou bourg, à 1 lieue de

---

suite ». Cette érection ne fut considérée d'abord que comme un vicariat, que l'on rattache tantôt à Azoudange, tantôt à Languimberg, sans doute à cause de l'ancienne appartenance des diverses parties de la nouvelle paroisse (le fief de Romécourt ou Kindhaus ne datait que de 1584, Arch. dép. G, 189); mais en 1722 une ordonnance épiscopale consolida l'œuvre de 1701 et l'on nomma un administrateur : en 1727 on donna des institutions semblables à celles des cures proprement dites.

(1) Le gagnage franc d'Alteville, dit aussi la Rouge-Moitresse, ne datait que de 1564, mais occupait un emplacement plein d'antiquités : son propriétaire, Charles Pelliot, maire de Dieuze, demandait en 1698 l'autorisation d'y construire une chapelle, et celle-ci fut bénite le 13 janv. 1700. D. Tabouillot aurait pu mentionner aussi la cense de LA FOLIE-EN-L'ILE et celle de LA BREITTE.

(2) Ce nom, et mieux encore la forme Teckempach (p. 17), ne doit être qu'un déguisement du latin Decempagi, et l'on a de fait retrouvé des restes importants d'une grande station romaine à Tarquimpol (Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr. Metz, 1892). Le document de 1295, qui va être cité d'après le p. Hugo, se trouve aussi parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* (msc 145, p. 209).

Dieuze, 12 de Metz ; bailliage de Dieuze, cour souveraine de Nancy. Il y a une belle abbaye de Bénédictines (1).

Annexe : STEINBACH, 1/4 de lieue ; chapelle, (*la Nativité de Notre-Dame*).

Patron, l'abbesse de Vergaville. — Les institutions du 24 février 1626 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination de l'abbesse de Vergaville. Quoique cette cure soit appelée quelquefois vicairie perpétuelle dans les institutions, le concours y a nommé le 24 janvier 1675 (2).

Décimateur, l'abbaye de Vergaville.

Communiants, 580. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 500 l. — Langue française.

Chapelle de Notre-Dame (3). — 1640, 1692, l'abbesse du lieu.

Chapelle de S[te]-Croix. — 1628, Claude Burton.

ARCHIPRÊTRÉ DE BOUCQUENOM (4)

Berendorf, *S[t] Remy ;* Nassau ; village à 1 lieue 1/2 de Fénétrange, 3 1/2 de Boucquenom, 17 1/2 de Metz. — Il y a une chapelle, hors du village, sous l'invocation de *Jésus, Marie et Joseph.*

---

(1) L'abbaye (p. 298), édifiée (966, preuves de l'*Hist. de Lorr.*) « in honore S[tæ] Mariæ necnon omnium sanctorum », prit plus tard le nom de S[t] Eustaise ; mais il est question déjà, dans l'acte de sa fondation, de l'église paroissiale « ecclesiam in honore S[ti] Petri constitutam » ; et cette mention se répète dans les titres suivants de l'abbaye. Le 5 févr. 1220, l'évêque Conrad unit la cure à l'abbaye, ce qui fut ratifié par l'archidiacre et le chapitre de la cathédrale (Arch. dép. de la Meurthe H, 2429). L'église paroissiale n'étant séparée de l'abbaye que par la largeur d'une rue, l'évêque permit aux religieuses (3 août 1683) de couvrir celle-ci d'une galerie, afin de profiter en certaines circonstances des offices de la paroisse.

(2) D. Tabouillot semble ignorer l'union de la cure à l'abbaye, qui fut cependant renouvelée encore par Léon X en 1516 : aussi ne paraît-il pas que la tentative du concours en 1675 ait réussi.

(3) En 1692, elle est appelée : de Notre-Dame-du-Rosaire.

(4) L'archiprêtré de Bouquenom aurait mérité, aussi bien que celui de Neufmoutier (p. 231), qu'une étude spéciale fixât sa réorganisation à la suite des destructions protestantes : comme nous n'avons trouvé aucun document un peu général sur ce sujet, nous nous contenterons de marquer ici les grandes lignes du cadre qui devrait comprendre la foule des détails empruntés à l'histoire de chaque village. Celle-ci est pourtant simplifiée en ce que l'archiprêtré ne comprenait guère que les territoires de quelques grandes seigneuries, surtout Sarwerden et Fénétrange, puisque le territoire de Lützelstein échappait alors au diocèse de Metz : or nous pouvons citer plusieurs études très utiles à consulter pour l'histoire religieuse de ces territoires, d'une part les deux volumes du pasteur Matthis (cités en note p. 215 et 266) et plusieurs volumes et brochures de l'abbé Lévy, d'autre part de nombreux articles de M. Benoît et les premiers travaux de l'abbé Cuny (*Revue ecclés. de Metz*, 1900 et 1901).

Le pouillé de 1607 unissait à l'archiprêtré de Sarrebourg les 7 paroisses seules subsistantes ou déjà rétablies de l'archiprêtré de Bouquenom (Fénétrange, Romelfing, Gosselming, Dolving, Hautclocher, Oberstinzel et Sarraltroff) ; en 1609 on rétablit celle de Schalbach ; en 1629 le duc de Lorraine s'empara de tout le comté de Sarwerden et y fit aussitôt une nouvelle répartition des titres et des biens ecclésiastiques : l'archiprêtré fut sans doute réorganisé à ce moment, mais cela ne dura qu'un moment. Toutefois, et malgré la guerre et la politique, le germe ainsi déposé ne devait plus être étouffé. Si tristes que fussent pour Mgr d'Aubusson les visites de 1669 et 1680 (p. 198), il pouvait néanmoins approuver le 10 juillet 1682 l'élection d'un archiprêtre faite l'année précédente et déjà confirmée par son vicaire général et official sur la Sarre, le prieur de Graffenthal. Le procès-verbal de cette élection (Nancy, Arch. dép. G, 977) n'est signé que de 7 curés (parmi lesquels 2 jésuites et le curé d'Insviller), qui rappellent les bouleversements des longues guerres et les usurpations violentes des hérétiques « ita ut longo annorum spatio sine archipresbytero, imo absque ulla simul conveniendi licentia, miserrime vixerint » ; mais ce chiffre est

Patron, le prince de Nassau-Sarbruck. — Le prince de Nassau-Sarbruck a le patronage de cette cure en vertu d'une convention faite entre le Roi et lui (1).

Décimateurs : le curé seul pour les grosses et menues dîmes ; les novales appartiennent aux barons de Fénétrange (2). Le bouvrot du curé est de 7 à 8 fauchées de pré.

Communiants, 225. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 270 l. — Langue allemande.

Bertelming, *Exaltation de la S^te^ Croix;* Lorraine ; village à 1 lieue de Fénétrange et 16 1/2 de Metz (3).

Patron, Sa Majesté. — Cette église a été érigée en cure le 17 mars 1772 ; le Roi s'en est réservé le patronage par ses lettres patentes qui furent expédiées au mois d'août de la même année, pour confirmer cette nouvelle érection. L'église de Bertelming était ci-devant desservie par le curé de Bettborn (4).

---

inférieur, croyons-nous, à la réalité, et nous avons pour 1689 une liste de 15 cures remplies, une autre de 20 pour 1692; l'état de 1715 ressemble déjà beaucoup à celui qu'exposera D. Tabouillot. Mais si les postes sont occupés, les fidèles n'y sont pas toujours nombreux et l'abondance ne règne pas dans bien des églises et des presbytères.

On a vu (p. 214) comment Louis XIV avait essayé de prévenir le contre-coup que devait ressentir la foi catholique de l'échec de sa politique dans cette région de la Sarre et du Palatinat. Grâce au traité de Ryswick, il continua de fournir un certain appui politique et surtout une assistance financière très efficace aux paroisses que leurs seigneurs protestants, restés maîtres des anciens biens de l'église, réduisaient à végéter dans la pauvreté et l'humiliation. Le pouillé aurait pu enregistrer bon nombre d'incidents dus à cette situation singulière : il n'a généralement conservé que le souvenir des libéralités du Roi fournissant des traitements aux curés et aux maîtres d'école ainsi que des subventions à l'entretien des églises. C'est là tout le sens de ce titre de « cure royale » qui va se présenter si souvent, en contradiction apparente avec la simple commission d'administrateur que recevait celui qui en était chargé. On peut voir tous les détails de cette « administration des cures de la Sarre » pour l'époque de la rédaction du pouillé aux Arch. dép. G, 31 : l'évêque en chargeait ordinairement deux commissaires, l'un pour le comté de Sarwerden et l'autre pour les comté de Sarrebrück, duché de Deux-Ponts et prévôté d'Hombourg-la-Forteresse, plus une trentaine de paroisses des diocèses de Trèves, Mayence et Worms. Nous retrouverons donc cette administration dans les archiprêtrés suivants et surtout en celui de Neufmoutier.

(1) C'est la convention du 15 février 1766, complétée en novembre 1770, par laquelle on voulut mettre plus d'ordre et d'unité dans ces territoires de souveraineté différente trop mélangés et enchevêtrés. La France était là aux droits du duché de Lorraine ou, plus précisément, de la seigneurie de Fénétrange (p. 219), à laquelle le droit de patronage était anciennement attribué (p. 105, n. 2). — Le rapprochement des noms Berendorf et Aldinguen (p. 31) nous fait penser que le second pourrait désigner une localité disparue, Olingen ou Ellingen, située près de Bærendorf, mais sur le territoire de Kirrberg : la chapelle survécut au village au moins pendant le XVI^e^ siècle. La chapelle de la S^te^-Famille à Bærendorf est dite nouvellement construite en 1711.

(2) Cette observation sur les dîmes novales revient à propos de toutes les cures de la seigneurie de Fénétrange, parce qu'on y voyait une usurpation ; le pouillé de 1711 en dit : « Les seigneurs de Fénétrange tirent depuis la paix de Risvick la dîme dite novale, mais je ne sais par quel droit, quoique les curés devant ladite paix y aient toujours tiré toute la dîme tant novale qu'ancienne à la réserve de [celle de] la troisième charrue laissée au marguillier ou maître d'école. »

(3) Durival mentionne à la fois, au bailliage de Fénétrange, « Berthelming et cense de THEILLING » ; on autorise en 1766 une chapelle castrale à Theilung pour Dominique Frimont, ancien officier, fermier des domaines du roi à Fénétrange.

(4) Pour cette desserte, le curé de Bettborn prit un vicaire en 1720 ; à l'automne de 1749, Berthelming eut un administrateur qui s'y établit. Le décret de 1772 est un décret d'érection, et non de relèvement d'une ancienne cure, quoique Berthelming reçoive assez souvent ce titre aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles : on ne trouve pas, en effet, son nom dans nos anciens pouillés.

Décimateurs : le curé pour la 1/2 des dîmes, l'autre 1/2 avec la totalité des novales appartient aux barons de Fénétrange.

Communiants, 400, et une famille calviniste. — Revenu du curé, ... ; fabrique, 300 l. — Langue allemande.

Bettborn, *S[t] Remy ;* Lorraine ; village sur la Sarre, à 1 lieue de Fénétrange et 16 de Metz ; (bailliage de Fénétrange).

Patron, Sa Majesté. — Les institutions de 1674 ont été données sur la nomination du baron de Fénétrange (1) ; les ducs de Lorraine, aux droits desquels a succédé Sa Majesté très chrétienne, ont nommé plusieurs fois à cette cure, conjointement avec les princes de Salm.

Décimateurs : le curé perçoit la totalité des grosses et menues dîmes (2) ; les novales appartiennent aux barons de Fénétrange.

Communiants, 190, et 5 familles luthériennes (3). — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 200 l. — Langue allemande.

Bouquenom, *S[t] George ;* Lorraine (4) ; ville à 2 lieues de Fénétrange, 4 de Sarguemines, 6 de Bitche, 15 1/2 de Metz. — Il y a dans cette ville un collège possédé par les Chanoines réguliers, et des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame (5).

---

(1) D'après nos pouillés du XVI[e] siècle, le patronage appartenait alors déjà aux seigneurs de Fénétrange ; comment concilier cela avec ce qui est dit (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*, t. II, p. 469) d'une donation de la cure de Bettborn « en 1290, au cloître et couvent de S[t]-Jean-de-Bassel par Burckard, évêque de Metz » ? De fait, les registres de l'évêché ont gardé trace d'une requête présentée à ce sujet au cardinal de Lorraine par la commanderie, et celle-ci s'opposa quelque temps à l'introduction complète de la Réforme en s'appuyant sur ce droit de patronage, qu'elle ne céda aux Rhingraves, seigneurs de Fénétrange, qu'en 1596 (Lepage, *ibid.*, p. 731, d'après les Arch. dép. de la Meurthe G, 961 et 968).

(2) A la réserve de la troisième charrue, qui entre au profit de l'église, et d'environ 130 ou 140 jours de terre appartenant à une cense des commandeurs de S[t]-Jean-de-Bassel, qui sont francs de grosses dîmes lorsque le censier les fait labourer par sa propre charrue (1711). Cette troisième charrue, dont la dîme revient à la fabrique ou au maître d'école dans presque toutes les paroisses de cette région, est appelée la charrue des Saints.

(3) A Berthelming et à Bettborn, il y avait eu, mentionné d'une façon presque identique (1724), un « second cimetière à la sortie du village, qui était destiné pour les catholiques durant le fort de l'hérésie luthérienne et pendant leur expulsion de l'église ».

(4) Le corps de l'article précisera ceci, en distinguant le vieux Bouquenom (à droite de la Sarre, prévôté lorraine relevant du bailliage de Sarreguemines) et Neu-Sarwerden (à gauche de la Sarre, chef-lieu d'une partie de l'ancien comté de Sarwerden restée aux comtes de Nassau), réunis en 1794 sous le nom de Saar-Union. L'article Sarwerden expliquera l'origine de ces distinctions politiques. Comp. J. Lévy, *Geschichte der Stadt Saarunion*, 1898.

(5) Ces religieuses (p. 326) avaient eu beaucoup à souffrir des guerres du XVII[e] siècle, et en 1711 elles n'étaient que deux, ni cloîtrées ni rentées. Dix ans plus tard, les choses commençaient à s'améliorer grandement : en 1727, il y avait un chapelain attaché à leur maison, qui dut toutefois se contenter pendant six ou sept ans d'une chapelle provisoire érigée dans une chambre de la maison.

Le collège de Bouquenom datait de 1630 (Arch. dép. G, 281) : son fondateur, le duc de Lorraine François II, en y appelant les Jésuites, avait en vue non seulement l'instruction de la jeunesse, mais d'une manière plus générale le rétablissement du catholicisme dans la ville et la région nouvellement ajoutée à ses états. C'est ainsi que cette maison est dite plutôt une résidence ou « un hospice des Jésuites », et ceux-ci rendirent les plus grands services à toutes les paroisses du voisinage. Après leur expulsion, la direction du collège passa au clergé séculier (1768), puis aux Chanoines réguliers (1780).

Annexes (1) : RIMSTROFF, 3/4 de lieue ; (chapelle desservie, *S^te Barbe*) : il y a 6 familles catholiques, le reste luthérien. — SCHOPPERT, 3/4 de lieue ; (chapelle desservie, *S^t Gal*) : il y a 8 familles catholiques, le reste luthérien.

Patron, Sa Majesté très chrétienne. — Le Roi nomme à la cure de Boucquenom aux droits des ducs de Lorraine (2). En 1629 la Chambre impériale déclara cette ville fief masculin de l'Évêché de Metz : Jacques comte de Mœrs et de Saverden l'avait reprise en fief de cet évêché l'an 1508, [et à sa mort, en 1527, l'évêque Jean de Lorraine en avait donné l'investiture à son propre frère, le duc Antoine].

Boucquenom est composé de deux villes : la vieille qui est en Lorraine, et la neuve qui est en Empire, du comté de Nassau, celle-ci composée uniquement de luthériens : ceux de la vieille ville y font faire l'office, il y a un temple et un ministre. Dans la vieille ville, il y a deux tiers de catholiques et un tiers de luthériens : les catholiques font le service. Les habitants de Rimstroff et de Schoppert vont à l'église paroissiale fêtes et dimanches : le curé de Boucquenom bine très rarement dans les chapelles desdits lieux. — Outre l'église paroissiale, il y a l'église du collège et celle des religieuses de la Congrégation.

Décimateurs : le curé a la 1/2 des grosses dîmes à la vieille ville, le roi l'autre moitié avec la totalité des menues. Le comte de Nassau tire la totalité des dîmes à la ville neuve et dans les annexes (3).

Communiants, 900. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique : 7 paires de résaux, 400 l., 300 fauchées de pré : sur quoi le maître d'école est payé en partie ; de plus elle fournit le luminaire, le pain et le vin, et entretient la maison curiale. — Langue allemande et française.

Bourbach, *Décollation de S^t Jean-Baptiste ;* Nassau (-Weilbourg) ; village à 1 lieue 1/2 de Boucquenom et de Sarralbe, et 15 de Metz. — (L'église paroissiale est à Berg).

Annexes : BERG, 1 lieue. — THAL (Dahl), 1 lieue. — RIXINGEN (Rixengen), 1 lieue (4).

Cure royale en administration. Patron, Monseigneur ; autrefois le chapitre de Hombourg. — Les évêques de Metz ont nommé à la cure de Bourbach *jure devoluto*

---

(1) Neusarwerden, bâti en 1706-1710, aurait été uni, dit-on, à la paroisse de Bouquenom en 1715 : cela est possible, car il y eut tant de ces unions provisoires en cette région protestante ; pourtant peu après nous trouvons ce nom, comme D. Tabouillot l'indiquera aussi, parmi les annexes de Harskirchen. Quelques fermes ou moulins isolés appartenaient à la paroisse de Bouquenom, mais situés toujours sur la rive droite de la Sarre.

(2) Le patronage passa, avec la seigneurie, du comte de Sarwerden (p. 63) au duc de Lorraine, qui rétablit la cure dès 1630 ; mais celle-ci ne retint guère ses premiers titulaires et se trouva, pendant de longs intervalles, abandonnée aux bons soins des Jésuites ; en 1684 un ecclésiastique normand y jeta son dévolu et l'obtint en cour de Rome, mais ne put y être maintenu à cause de son ignorance de la langue du pays.

(3) A cause de cela, la desserte de ces annexes était payée au curé de Bouquenom par une pension royale de 300 l.

(4) Rexingen était une ancienne paroisse, mentionnée p. 19 et 31 (Rechesinguen, Reihesinguen), à côté de Berg (Bergue) ou Burbach (? Wrbach) : elle était de patronage laïque (Rechynga, p. 64), et le curé y tirait la 1/2 des dîmes. On y voyait encore en 1746 « des anciennes murailles d'une église catholique avec un sacraire, une table d'autel, un cimetière bien fermé autour, qui a été commun entre les catholiques et les luthériens jusqu'au mois de mai dernier que le bailli a fait

propter hæresim patroni, depuis 1631 jusqu'en 1718 (1) : elle est, depuis cette époque, desservie par commission.

Les luthériens s'étant emparés de l'église de Bourbach, les catholiques sont obligés de faire le service divin dans l'église de Berg, éloigné d'une lieue de Bourbach. Il y a une chapelle, sous l'invocation de *S^t Nicolas*, dans la maison curiale de Bourbach, dans laquelle on dit la messe pendant la semaine ; on y conserve le S^t-Sacrement dans un tabernacle. — On ne compte guère que 15 familles catholiques dans la paroisse et les annexes, tandis qu'il y a plus de 100 familles luthériennes.

Décimateur, le comte de Nassau.

Communiants, 50. — Revenu du curé, 400 l. (2), fabrique, ... — Langue allemande.

Castel, *S^t Nicolas* ; Nassau (-Weilbourg).

Cure royale en administration. — Cette cure était vacante depuis un siècle, lorsqu'en 1699 M. de Coislin, évêque de Metz, faisant la visite de son diocèse, la pourvut d'un sujet à son choix (3), le patron de cette cure ne pouvant jouir de ce droit, parce qu'il était hérétique. Cette cure est aujourd'hui desservie par commission. L'église est commune aux catholiques et aux luthériens. Les catholiques sont obligés de chômer les premiers mercredis de chaque mois.

---

empêcher le s^r curé par un nombre de paysans postés sur la porte avec des bâtons d'y enterrer une femme de Rexingen ». Comp. Lévy, *Les persécutions des catholiques dans le comté de Saarwerden*, Rixheim, 1898.

Les relations entre Berg-Thal et Burbach ne sont pas indiquées dans nos anciens pouillés : il semble qu'on voie là deux paroisses distinctes en 1631 et même vers la fin du XVII^e siècle (p. 216) : le roi Louis XIV bâtit en 1686 l'église de Burbach sous le titre de *S^t Martin* pour l'usage exclusif des catholiques, mais ils durent la partager avec les luthériens en 1699 et ceux-ci les supplantèrent complètement en 1707, recourant plusieurs fois à la violence pour leur en interdire l'accès ; en 1716 l'évêque autorisa le curé, logé à côté de cette église, à ouvrir une chapelle dans une chambre de son presbytère.

(1) Ces dates sont assez mal choisies : en 1631, c'est sur la présentation du duc de Lorraine qu'on nomma, à quelques jours d'intervalle, aux cures de Berg et de Burbach, et c'est seulement en 1695 que l'évêque nomma de lui-même un curé de Berg avec mission de desservir Burbach et Rexingen, toutes ces localités étant administrées depuis longtemps par les Jésuites ; or, il y eut encore en 1721 des institutions régulières de curé, après quoi on ne délivra plus pour cette paroisse que des commissions d'administrateur. Les anciens collateurs, les chanoines de Hombourg, qui revendiquaient encore leur part de dîmes en 1694 (Arch. dép. G, 1153), durent se retirer complètement, après que les comtes de Nassau se furent emparés de tous les revenus : le droit de patronage était venu à ces chanoines d'un échange conclu en 1337 avec Ferry de Sarwerden, auquel ils cédèrent « la ville de Forbach que sied de lez Kirkel-Limpach », c'est-à-dire Forbacherhof au comté d'Ottweiller (*ibid.* G, 548).

(2) C'est le montant de la pension payée par le roi, et qui fut portée vers 1730 à 450 l. ; le roi payait aussi le maître d'école à raison de 100 l. d'abord, réduites plus tard à 75 l. ; et pour la fabrique destituée de toute ressource, c'est encore aux aumônes du roi, dispensées par l'évêque, qu'on avait recours. D. Tabouillot a pris aussi le chiffre de communiants qu'il indique, dans un état assez ancien, à moins que ce ne soit qu'un chiffre partiel : il faudrait le doubler, si l'on prend l'ensemble de la paroisse vers 1780.

(3) Cette nomination pourvoyait à l'administration d'Œrmingen en même temps que de Keskastel, car nous ne trouvons pas ce dernier nom dans nos anciens pouillés, mais bien celui d'Œrmingen, à la collation de l'abbesse d'Herbitzheim (p. 92), dont le droit passa au comte de Nassau en 1544. Faut-il prendre bien au sérieux cette nomination de 1699 ? Il est dit en 1711 : « Castel, dit aussi Kescastel ou Kescassel, de la vouerie d'Herbitzheim, patron S^t Nicolas *et S^t Denis* ; cette cure a été donnée par commission de Mgr l'évêque aux P. Jésuites de Bouquenom le 20 juin 1691. » Et les Jésuites la desservirent jusqu'en 1787, l'un de ces pères y étant resté après la dissolution de l'ordre.

Décimateurs : les comtes de Nassau, qui ont usurpé les dîmes ainsi que les revenus de la fabrique, qui consistaient en 139 arpents de terre.

Communiants, 260 ; 42 familles luthériennes et 2 calvinistes. — Revenu du curé, 400 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Dolving, *S^t Martin ;* Lorraine ; village à 2 lieues 1/2 de Lixheim, 1 1/2 de Sarrebourg, 18 de Metz ; (bailliage de Lixheim).

Annexe : S^t-Ulrich, (chapelle et) ermitage, où il y a deux ermites : il s'y fait un grand concours de peuples tous les vendredis.

Patron, le commandeur de S^t-Jean-Bassel (1). — Le patronage de cette cure est attaché à la commanderie de S^t-Jean-Bassel : les institutions du 26 mars 1611, ainsi que les suivantes, ont été données sur la nomination des commandeurs de S^t-Jean.

Décimateur, le commandeur de S^t-Jean-Bassel.

Communiants, 260 ; il y a 42 familles luthériennes et 2 calvinistes (2). — Revenu du curé, 400 l. ; fabrique, 680 l. argent de Lorraine. — Langue allemande.

Domfassel (Domfæssel), *S^t Gal ;* Nassau ; village à 1 lieue de Boucquenom, 1 1/2 de Sarwerden et 17 de Metz ; (bailliage de Harskirchen).

Annexe (3) : Fellerding, 1/2 lieue ; église, (*l'Exaltation de la S^te Croix*).

Cure royale en administration. — Il n'y a qu'un seul ménage catholique à Domfassel ; les autres, au nombre de 90 communiants, sont à Fellerding : l'église de Domfassel (4) et celle de Fellerding sont communes, et le curé n'y bine pas. Depuis le 3 mars 1692, cette église est desservie par commission. Monseigneur a nommé quelquefois à cette cure *jure devoluto propter hæresim patroni.*

Décimateurs, les comtes de Nassau-Sarbruck.

Communiants, 90. — Revenu du curé, 400 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Ermingen ou **Ohrming,** *S^t Remy*, évêque ; Nassau(-Sarbruck) ; village à 1 lieue de Sarralbe, 2 de Boucquenom et 15 de Metz.

Annexe : Lutterbach (Luterbach), cense, 1 lieue.

---

(1) Le commandeur se disait même curé primitif de Dolving, à cause de l'union de cette cure au monastère de Bassel, faite par une bulle du concile de Bâle en 1437 (Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*, t. II, p. 469) ; la chapelle de S^t-Ulrich lui avait été donnée en 1433 (*ibid.*, p. 499 ; comp. Arch. dép. G, 358). Ce monastère passa peu après, en 1446, aux chevaliers de S^t-Jean.

(2) Tous ces chiffres appartiennent à l'article précédent et sont faussement reproduits ici : Dolving ne comptait, vers 1730, que 30 familles, mais toutes catholiques.

(3) On cite deux villages disparus (Limbach et Hemmeldingen) dont les territoires ont agrandi les bans de Domfessel et de Vœllerdingen, ainsi que l'un ou l'autre des bans voisins : nos anciens pouillés n'en parlent pas, tandis qu'ils mentionnent Vœllerdingen (p. 19, 31, 63) comme une paroisse de patronage laïc, où le curé avait droit à la 1/2 des dîmes comme à Domfessel.

(4) Nous avons dit p. 266, en note, le titre d'église collégiale qui est parfois donné à cette église ; mais à quoi répond cette mention trop fugitive ? Au moins à la présence d'une église monumentale du XIV^e siècle, « la plus belle de toute la province » (1709) : ceci n'empêcha pas les seigneurs d'établir vers 1720 un grenier pour leurs dîmes au-dessus des voûtes du chœur, au grand détriment de l'édifice.

Cure royale en administration (1). — L'église est commune aux catholiques et aux protestants; les hérétiques se sont emparés des revenus de la cure et de la fabrique; ils donnent seulement à celle-ci 6 florins et 10 sous. Le Roi donne une pension au curé et au maître d'école. Les catholiques, comme dans tout le comté de Nassau, sont obligés sous peine d'amende de chômer les premiers mercredis de chaque mois.

Décimateurs, ... — Communiants, 220. — Revenu du curé, 400 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Eschweiler, (*l'Assomption de Notre-Dame*); terre de Nassau (-Sarbruck); village à 3 lieues de Bitsche et de Deux-Ponts, 20 de Metz.

Annexes (2) : WOLFSKIRCHEN. — EYWEILLER (Eweiller). — DIDENDORF.

Cure royale en administration. — Cette cure a été démembrée de la paroisse de Postroff et unie à celle de Wolfskirchen par décret du 19 août 1771; elle est desservie par commission.

Décimateurs, ... — Communiants, 60; le meunier est luthérien (3). — Fabrique, ... — Langue allemande.

Fénétrange, *S^t Remy*; Lorraine; village à 3 lieues de Boucquenom et de Sarrebourg, 5 de Dieuze et 16 de Metz.

(Annexe (4) : BRUDERWALD, chapelle, *Notre-Dame de Grâce* : ermitage).

Patron, Sa Majesté. — C'est aux droits des ducs de Lorraine que Sa Majesté nomme à cette cure, conjointement avec le prince de Salm. René II, duc de Lorraine, acquit en 1494 tout ce que Jean de Fénétrange possédait en cette ville, et le comte de Salm en était aussi seigneur en partie dès 1573, comme on le voit par une transaction passée entre ce prince et le duc de Lorraine (Inventaire des Arch. de Lorraine, layette Fénétrange). Les institutions de 1676 ont été, ainsi que les suivantes,

---

(1) Voir ce qui est dit de Castel, p. 624; mais la date 1691 assignée là à la commission donnée aux Jésuites est-elle bien exacte ? Le curé d'Herbitzheim administra Keskastel et Œrmingen de 1691 à 1699, puis ce fut à Œrmingen comme à Keskastel un jésuite jusqu'en 1792; pourtant en 1711, on rappelait ici aussi la commission de 1691, et l'on mentionnait « sur le pont de pierre une chapelle dédiée à S^t Sébastien, qui est à présent ruinée; l'abbesse d'Herbitzheim en était collatrice comme de Kastel; Mgr l'évêque y nomme présentement ». Joignons à cette mention du pont la traduction curieuse donnée là du nom de l'Eichel : Erming, village sur la Glande.

(2) Cet article sur Eschweiler fait double emploi avec celui qui sera consacré plus loin à Wolfskirchen, puisqu'il n'y eut jamais qu'une seule paroisse transférée d'un village à l'autre. Wolfskirchen descendit ainsi au rang d'annexe, ainsi qu'il était arrivé plus anciennement à Didendorf (p. 63); ce dernier village, rebâti sur son emplacement actuel vers 1588, occupait auparavant la rive droite de la Sarre, où l'on a retrouvé des traces de son ancienne église en 1874 (*Bull. de la Soc. pour la conservation des monuments histor. d'Alsace*, 1886).

(3) Ceci ne s'applique qu'à Eschweiler, car l'ancienne paroisse de Wolfskirchen comptait, en 1731, environ 130 communiants, dont les trois quarts habitaient Eywiller.

(4) Au lieu de ce nom de forêt, Durival place en tête de sa liste du bailliage de Fénétrange « la ville de Fénétrange, son faubourg, la cense de FONTENOY, l'ermitage de BROUDERGARTEN et autres dépendances ». L'église paroissiale était en même temps collégiale (p. 265), mais pendant un siècle et plus elle servit uniquement aux protestants (p. 210), les catholiques étant confinés dans la chapelle du château dédiée à *S^t Jacques*. Le chapitre avait pour patron particulier *S^t Pierre*. Il y avait eu près de la ville un prieuré (p. 309), dont « la chapelle de S^t Léonard avec la petite demeurance s'en allait en ruine, à cause que longtemps personne la possédait », lorsque les biens en furent vendus en 1565 par le prieur d'Insming aux seigneurs protestants de Fénétrange.

données sur la nomination des princes de Lorraine et de Salm. Le 20 mai 1771, un chanoine fut institué dans cette cure, sauf le droit du Roi, sur la nomination d'un chanoine de Fénétrange en vertu des droits de son chapitre, qui fut chassé de cette ville en 1580 par les seigneurs du lieu, qui étaient luthériens et qui s'emparèrent des église, cure et dîmes de Fénétrange, dont le chapitre avait joui pendant plusieurs siècles. Les hérétiques n'ont dans cette ville aucun exercice de leur religion : ils font le service dans le comté de Nassau.

Il y a deux chapelles bénéficiales, dont l'une est sous l'invocation de S[t] Pierre, et l'autre sous l'invocation de S[t] Léonard. Il y a aussi une chapelle castrale et une autre à 1/4 de lieue de la ville dans un bois, c'est en même temps un ermitage (1).

Décimateur, le seigneur de Fénétrange [pour 2/3, et le curé 1/3].

Communiants, 600; 45 familles luthériennes, 14 familles calvinistes, 6 familles juives. — Revenu du curé, les grosses et menues dîmes (2); fabrique, 750 l.; hôpital, 600 l. — Langue allemande et française.

Chapelle de S[t]-Pierre. — Patron, le curé du lieu. Les institutions de 1626 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Chapelle de S[t]-Léonard, située dans l'étendue de la paroisse. — Comme elle était vacante depuis longtemps, l'évêque y nomma *jure devoluto* en 1688 (3).

Gosselming, *S[t] Sévère;* Lorraine; village à 2 lieues de Sarrebourg, 4 de Boucquenom et 18 de Metz (4).

Patron, Sa Majesté. — Les seigneurs de Fénétrange ont longtemps nommé à cette cure (5), et c'est avec cette terre que le patronage de Gosselming est passé entre les mains des ducs de Lorraine; c'est aux droits de ces derniers que Sa Majesté le possède aujourd'hui.

Décimateurs : le curé pour 1/2 et le seigneur de Fénétrange pour l'autre 1/2.

---

(1) Plus loin on mentionnera le revenu de l'hôpital; fondée en 1559 par un curé de Bærendorf, Laurent Fabry, cette institution devait fournir d'abord aux études d'enfants pauvres, puis au soin des pauvres; elle fut augmentée en 1778 et confiée aux sœurs de S[t]-Charles.

(2) Ceci serait bien contradictoire avec ce que D. Tabouillot écrivait du décimateur, mais, comme nous l'avons corrigé plus haut, le curé avait seulement 1/3 des dîmes, avec un beuvrot d'une dizaine de fauchées de pré et 8 jours de terre à la saison. Le bien de S[t]-Léonard, formant un ban enclavé et donné aux Jésuites de Bouquenom, était franc de dîmes.

(3) L'existence de la collégiale dut amener la fondation d'autels ou chapelles en plus grand nombre : lors de l'introduction du protestantisme, on voyait dans l'église 8 autels, dont plusieurs furent revendiqués par les seigneurs restés catholiques, ce qui suppose des autels fondés. Au XVIII[e] siècle, il n'est plus question que d'une fondation de deux messes par semaine pour la maison de Salm, ou, ce qui est probablement la même chose, d' « un testament d'une personne de la maison de Salm qui fonde 200 francs barrois de rente à prendre sur le domaine pour entretenir un primissaire » (1727).

(4) Bailliage de Lixheim : la communauté comprenait une cense-fief à Gosselming et la cense d'ALTZING (Durival). Malgré les possessions que la seigneurie de Fénétrange avait à Gosselming, ce village appartenait à la terre de Sarreck. En 1711, le curé mentionne « dans le village de Gosselming une petite chapelle ou plutôt oratoire, mais sans aucun revenu ».

(5) Ces seigneurs sont dits collateurs p. 62, mais au XIV[e] siècle le patronage appartenait aux religieuses de Weyerstein (p. 597, n. 2) : la cure fut même unie à ce monastère par l'évêque Renaud en 1309, et cette union confirmée en 1320 (*Hist. de Metz*, t. II, p. 509); mais en 1370 ces religieuses vendaient la seigneurie de Gosselming à Bernard de Fénétrange.

Communiants, 300; 2 familles juives (1). — Revenu du curé, 1300 l.; fabrique, 350 l. — Langue allemande.

Harskirch (Harskirchen), *S^t Nicolas;* Nassau (2); village à 1 lieue de Sarverden et de Boucquenom, 15 de Metz.

Annexes (3) : Zolling, 1/2 lieue; 8 ménages catholiques; il y a une église commune avec les luthériens, *S^te Anne :* le curé y bine tous les 15 jours. — Pistroff, 1/2 lieue, 2 ménages catholiques; il y a une église commune, *S^te Vierge.* — Neusarverden (Neusaverden), 2 ménages : c'est la ville neuve de Boucquenom, appelée Neustadt. — Viller (Weiler), 9 ménages. — Biessert (Büssert), 24 ménages. — Altweiller (Alteviller), 6 ménages. — Hinsingen (Hinsing), 13 ménages.

Cure royale en administration, où il n'y a que 8 ménages catholiques. — Il y a dans cette paroisse 125 familles protestantes. Les annexes sont éloignées de la mère-église, les unes d'une lieue, les autres d'une 1/2 lieue. L'administrateur ne tire que les 400 l. du Roi, il n'a rien pour sa bination. Les luthériens se sont emparés de tous les revenus de l'église : ils donnent 18 l. 13 s. pour le pain, vin et luminaire de toutes les églises (4).

Décimateur, ... — Communiants, 350. — Revenu du curé, 400 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Hautclocher (ou Zittersdorff), *S^t Séverin,* évêque de Cologne; Lorraine (5); village à 2 lieues de Sarrebourg, 8 de Vic et 18 de Metz. — L'église est éloignée du village de 200 pas environ.

Patrons, le chapitre de Sarrebourg, le comte de Lutzelbourg d'Imling et le baron de Zievel, comme seigneurs du lieu (6).

---

(1) D. Tabouillot aurait dû signaler les quelques familles d'anabaptistes habitant Alzing, qui en 1762 suscitèrent des difficultés au zèle de l'administrateur par leur refus de laisser baptiser leurs enfants, en quoi le comte de Custine les soutint dans des vues par trop intéressées.

(2) En 1745 il se fit un partage de l'ancien comté de Sarwerden, tel qu'il était resté à la maison de Nassau : la branche de Nassau-Weilburg en obtint 1/3, dont le centre d'administration demeura à Neusaarwerden; la branche de Nassau-Sarbrück groupa les autres 2/3 en un bailliage érigé à Harskirchen. Cette paroisse comprenait donc des parties, et même les chefs-lieux des deux administrations.

(3) Parmi ces annexes, Zollingen et Pistorf (Bustroff, p. 63) étaient d'anciennes paroisses; Büssert avait eu une chapelle (*S^t Martin*) richement dotée : « M. le comte de Nassau ne la veut pas faire rebâtir, parce que les habitants de Büssert sont tous catholiques, excepté 2 calvinistes »; de même à Hinsingen, une chapelle dédiée à *S^t Michel* et brûlée en 1635 par l'imprudence d'un officier français : « le Roi a obligé l'officier à payer 300 l. tournois, lesquelles M. de Nassau a reçues, mais il n'a rien fait » (1711). Le ban d'Altwiller comprenait les domaines de Neuweyerhof et de Gutenbrunnen : ce dernier nom rappellerait-il celui de la liste de 1360 (p. 19, n. 2)? En 1723 les protestants bâtissent un temple à Altwiller sur les fondements de l'ancienne église, et les catholiques n'ont pas le droit d'y entrer. L'église de Harskirchen même était commune aux deux cultes jusqu'à la convention de février 1766, conclue entre le comte de Nassau et le roi Louis XV et prescrivant la construction à frais communs de 6 nouvelles églises dans le comté : les catholiques préférèrent garder l'ancienne église (Lévy, *Les droits des catholiques dans le ci-devant bailliage de Harskirchen,* Rixheim, 1896).

(4) Que signifie ce chiffre ? La convention de 1766 portait cette somme à 60 l. argent de France; auparavant le receveur général des églises du comté, dont la caisse s'alimentait de la plus grande partie des revenus confisqués aux catholiques, payait 25 l.

(5) Durival mentionne, au bailliage de Fénétrange, Hautclocher et la cense de Fudenhoff.

(6) On trouve aussi le patronage attribué comme anciennement (p. 62) aux seigneurs de Fénétrange; pourtant, parmi les institutions à cette cure remontant à 1589 (cfr p. 175), il n'en

Décimateurs : le chapitre de Sarrebourg, le commandeur de l'ordre teutonique et M. Lisbourg [Lutzelbourg] d'Imling se partagent la 1/2 des grosses et menues dîmes ; le curé a l'autre 1/2.

Communiants, 280 — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 400 l. — Langue allemande.

Herbitzheim, *Nativité de Notre-Dame* ; Nassau (-Weilbourg) ; village à 1/2 lieue de Sarralbe, 1 1/2 de Boucquenom, 14 1/2 de Metz.

Annexe : SULTZEN (Sulzen) ; il y a une église, *S^t Gal :* on y bine tous les 8 jours ; il y a 15 familles tant luthériennes que calvinistes (1).

Cure royale en administration. — L'église de Herbitzheim est desservie par commission depuis 1691 : elle est commune aux catholiques et aux protestants ; les hérétiques ont usurpé les biens appartenant à la cure et à la fabrique.

Décimateur, ... — Communiants, 300. — Revenu du curé, 400 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Kerprich, *S^t Simon et S^t Jude ;* Nassau ; village à 5/4 de lieue de Sarrebourg (2), 9 de Vic et 19 de Metz.

Annexes : GUERLING, 1 lieue. — RAUVILLER, 1 lieue : il y a un temple desservi par un ministre calviniste.

Cure royale en administration : le curé de Hellering dessert par bination la cure de Kerprich (3). — Les institutions de 1686 assurent au titulaire une pension de 300 l. à prendre sur les aumônes du Roi. Cette cure, qui était vacante depuis plus d'un siècle à cause du luthéranisme, a toujours été desservie par commission. Les hérétiques ont usurpé les dîmes, ils sont obligés de donner tous les ans 25 l. pour le pain, le vin et le luminaire.

Décimateur, ... — Communiants, 60 ; il y a 100 familles tant luthériennes que calvinistes. — Revenu du curé, 400 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

---

est aucune qui ait été donnée sur la présentation de ces seigneurs : ils n'avaient du reste point de part à la dîme, sinon par l'usurpation des dîmes novales. Le baron de Zievel était commandeur de l'ordre teutonique à Beckingen.

(1) Nous nous défions de ces chiffres ou de leur rapport à cette annexe : Silzheim est dit habituellement village tout catholique, « le seul village tout catholique du comté de Nassau » (1746), et en 1767 on compte dans la paroisse 520 communiants, dont 120 à l'annexe. Celle-ci avait été rattachée à Wittring au commencement du XVIII^e siècle, mais on en revint au lien politique qui l'unissait de vieille date à Herbitzheim, comme comprise dans la vouerie de l'ancienne abbaye. Celle-ci avait disparu équivalemment en 1544 et définitivement en 1566 (G. Lévy, *Geschichte des Klosters, der Vogtei und Pfarrei Herbitzheim*, Strasbourg 1892).

(2) Cette indication résulte probablement d'une confusion avec Kerprich-aux-bois : il eût mieux valu garder ici la forme que donnent nos anciennes listes. Kirperg (p. 19 et 31) ; on y trouve aussi, avec Hellering encore rattaché à l'archiprêtré de Bouquenom, les noms des annexes (Guerelinga, Ruwilre p. 30).

(3) Ce binage ne doit dater que de 1747 ; auparavant c'est à Oberstinzel ou Hilbesheim qu'une administration commune unit Kirrberg ; mais en 1686 et 1693 on avait donné des institutions régulières pour cette cure, à laquelle on avait assigné 1/3 des grosses dîmes de Gœrlingen, Rauwiller et Ottwiller, et 1/2 de celle de Sieweiler, avec les menues dîmes des mêmes villages (réduites aux 2/3 à Ottwiller) : la paix de Ryswick, telle que l'entendirent les princes protestants, troubla cet ordre (p. 217).

Langatte, *S^t Michel* ; (Lorraine) (1) ; village à 2 lieues de Sarrebourg, 8 de Vic et 18 de Metz.

Patron, Sa Majesté. — Le prince de Salm a nommé, conjointement avec le duc de Lorraine, en 1707 et en 1724 à la cure de Langatte. Les dernières institutions, ainsi que les plus anciennes (2) que l'on trouve dans les registres de la Chambre épiscopale, ont été données sur la seule nomination du duc de Lorraine.

Décimateurs : le Roi, comme baron de Fénétrange, a la 1/2 des grosses dîmes ; le curé a l'autre 1/2, avec la totalité des menues, avec un bouverot de 40 jours, 7 fauchées de pré, et 20 l. en argent (3).

Communiants, 330 ; il y a une famille luthérienne et 2 familles juives. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 180 l. — Langue allemande.

Lorentz, *S^t Laurent* ; (Nassau-Sarbruck) ; village à 1 lieue 1/2 de Boucquenom et 16 de Metz.

Annexes (4) : Bütten, 1 lieue ; église, *S^t Michel* (5) : il y a bination tous les 15 jours. — Mackweiller, 1 lieue ; église, *S^t Gal.* — Dæhling, 1 lieue ; église, *S^t Martin,* évêque. — Dümering, 1/2 lieue ; église, *S^t Pierre et S^t Paul.* — Le Marteau, 1 lieue. — Neuvise, 1 lieue. — Ratzweiller, 1 lieue.

---

(1) Le texte du pouillé met par erreur Langatte en Empire ; ce village était en Lorraine, bailliage de Fénétrange. En 1711, le curé mentionne comme dépendance « une grosse tour ou maison forte située sur la chaussée de l'étang de la Tour ou autrement de Stock appartenant aux propriétaires dudit étang ».

(2) Cette cure ancienne (p. 62), protestantisée par les seigneurs de Fénétrange, comptait parmi celles que Diane de Dommartin se proposait de relever à la fin du XVII^e siècle, mais on lui préféra Lhor (p. 616, n. 3), et il n'y eut de nouveau un curé catholique à Langatte qu'en 1671.

(3) Ces 20 l. nous paraissent avoir appartenu plutôt à la fabrique ; mais le curé avait, outre la 1/2 de la grosse dîme, celle encore de la seconde meilleure charrue dans l'autre 1/2, et le maître d'école prenait grosse et menue dîme de la troisième meilleure charrue.

(4) Nous groupons ces noms dans un ordre un peu différent de celui qu'a suivi D. Tabouillot, parce qu'il est utile de distinguer les deux seigneuries qui se partageaient le territoire de cette grande paroisse : ce n'est en effet que pour la seigneurie de Diemeringen que l'on mentionnera ici les comtes de Dhaun, représentant la maison des Rhingraves (cfr p. 217). Toutes les annexes qui ont ici une église sont d'anciennes paroisses déchues de leur rang : il faudrait même y ajouter à ce titre une localité complètement ruinée, Birkerspach ou Bierbach (p. 19 et 63) ; on trouve encore p. 31 le nom de Griesbach, que nous ne croyons pas devoir identifier avec Hammer ou le Marteau, tandis que Neuvise de D. Tabouillot nous paraît identique avec Neumatt, dont le nom nous force à remarquer l'oubli de Altmatt. Mais les procès-verbaux de visites ne donnant point une énumération détaillée des « censes et moulins » de cette paroisse, nous ne citerons plus que le Wachterhof, qui rappelle un ancien village de Wachten.

En réponse au questionnaire de 1711, le curé de Lorenzen, jetant un regard au delà des limites de sa paroisse qui groupe déjà tant de ruines, ajoute : « Item est adhuc parochia de Hambach prope Lorentz quæ est de jurisdictione Argentinensi : habitat prædicans lutheranus ibidem, qui fruitur omnibus juribus. Præterea est parochia de Aswiller : moratur ibidem prædicans. Præterea est parochia de Durstell : moratur prædicans. Et, uti audivi, hæ tres ultimæ notatæ parochiæ inveniuntur in nostro antiquo polio metensi, quanquam modo pertineant ad Alsatiam. » Pourquoi s'arrêter à ces noms-là ? Dans la même région, on pourrait citer Gungweiler, Bettweiler et surtout Tieffenbach (anciennement Dietbach), que l'on trouve dans nos pouillés avec les noms précédents (p. 19 et 63-64), et même celui de Steinbach (p. 31).

(5) Plus anciennement S^t Denis. Grâce à la convention de 1766 (p. 628, n. 3), les catholiques eurent une nouvelle église pour eux seuls à Lorenzen, pendant que les églises de Bütten et Mackwiller restèrent communes entre eux et les protestants. A Diemeringen, les catholiques occupaient jusqu'au milieu du XVIII^e siècle une vieille église délabrée en dehors de la ville (p. 217).

Cure royale. Patron, Sa Majesté (1). — L'hérésie s'étant glissée dans les environs de Lorentz, fit vaquer la cure en 1632, le curé, ainsi que les autres ministres des autels, ayant été forcé de prendre la fuite. Cette église est desservie par commission.

Décimateurs : les comtes de Dhaun protestants, qui sont seigneurs de ces villages.

Communiants, 250 dans toute la paroisse; 123 familles luthériennes, 14 de calvinistes dans les terres appartenant au comte de Nassau; 163 familles luthériennes, 12 calvinistes, 4 anabaptistes, 12 juives dans les terres appartenant au comte de Dhaun. Il n'y a qu'un maître d'école et 5 ministres luthériens. — Revenu du curé, 400 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Metting, *S^t Martin*; Nassau (2).

Cure en administration : le curé de Veckerswiller dessert par bination la cure de Metting. — L'hérésie a privé pendant très longtemps cette église de pasteur : il y avait plus d'un siècle qu'elle était vacante, lorsqu'en 1686 l'évêque y nomma un curé (3).

Décimateur : le baron de Fénétrange pour 1/2 de la grosse et menue dîme; il est aussi patron et collateur de la cure.

Communiants, 70; il y a 12 ménages luthériens et 5 ménages juifs. — Revenu du curé, ...; fabrique, 24 l. et 2 fauchées de pré. — Langue allemande.

Niedersteinsel (Nider-Steinselle), *S^t Martin*, évêque; Lorraine; village sur la Sarre, à 1/2 lieue de Fénétrange, 15 1/2 de Metz (4).

Patron, Sa Majesté. — Le Roi nomme à cette cure aux droits des ducs de Lorraine, qui possédaient ce patronage, conjointement avec le prince de Salm, à raison de leur baronnie de Fénétrange, comme on le voit par les registres de la Chambre épiscopale.

Décimateur : le curé a la totalité des grosses et menues dîmes; les novales appartiennent au Roi comme baron de Fénétrange.

---

(1) Ce n'est pas un véritable droit de patronage. Si le duc de Lorraine présenta à la cure en 1632 et 1664 en vertu de ses prétentions au comté de Sarwerden, depuis lors l'évêque fut seul à nommer les curés ou administrateurs de Lorenzen. D. Tabouillot analyse inexactement les institutions du 3 août 1632, où l'on conféra séparément à des prêtres distincts les cures de Lorenzen et de Bütten, sans dire celles-ci vacantes par suite de l'hérésie : grâce à l'occupation lorraine depuis 1629, ces cures avaient été réoccupées une première fois avant 1632, mais nous n'avons pas retrouvé ces premières institutions.

(2) Metting n'appartint jamais que pour une petite part au comté de Sarwerden, et cette part elle-même fut réunie en 1766 à ce que la France possédait déjà en ce village aux droits de la seigneurie de Fénétrange, à laquelle Metting se rattachait proprement, comme il sera dit à l'article du décimateur. L'ancien ban d'Illingen avait été partagé entre ceux de Metting, Wintersberg et Zillingen (p. 590, n. 3).

(3) Ce curé desservait en même temps Schalbach et cette union dura jusqu'en 1749, où le curé de Weckerswiller commença à biner à Metting. Le curé devait avoir la 1/2 des dîmes.

(4) Niederstinzel et le moulin de Hansulrichmühl étaient naturellement du bailliage de Fénétrange, puisque l'une des parties de cette grande seigneurie prenait son nom du château même de Niederstinzel, dit Geroldseck (Durival). Ce village subit le contre-coup immédiat des variations religieuses des seigneurs de Fénétrange, puis il fut administré par le curé de cette ville jusqu'en 1693, où il eut de nouveau son propre curé.

Communiants, 240. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 600 l. — Langue allemande.

Obersteinsel (Ober-Steinselle), *S[t] Denis l'aréopagite;* Lorraine; village à 2 lieues 1/2 de Lixheim et de Sarrebourg, 4 1/2 de Boucquenom, 18 de Metz; (bailliage de Lixheim).

Annexe : Sarreck; chapelle (castrale, *la Nativité de la S[te] Vierge*).

Patron, le chapitre de Sarrebourg. — Cette cure, dont le patronage appartient au chapitre de Sarrebourg (1), a été desservie par commission pendant près de 100 ans; elle n'a de curé en titre que depuis 1768. On trouve, dans les archives de la Chambre épiscopale, que l'ancien fixe de cette cure consistait dans la moitié des grosses et menues dîmes, dont les chanoines de Sarrebourg se sont approprié la totalité en payant 300 l. au desservant; la totalité des dîmes valait 800 l. il y a quelques années.

Décimateurs, ... — Communiants, 130; une famille calviniste. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 200 l. — Langue allemande.

Postroff, *Exaltation de la S[te] Croix;* Lorraine (2); village à 1 lieue de Fénétrange; (bailliage de Fénétrange).

Patron, Sa Majesté. — Il y a à Postroff un ministre luthérien établi depuis la paix de Riswick (3), mais il ne fait aucun exercice public de sa religion.

Décimateurs : le Roi, en qualité de baron de Fénétrange, perçoit les 2/3 des dîmes, et le curé l'autre 1/3.

Communiants, 120; il y a 35 familles luthériennes et calvinistes. — Revenu du curé, ...; fabrique, 140 l. — Langue allemande.

---

(1) Déjà en 1607 (p. 175); mais il n'en est pas de même anciennement, et c'est à l'abbaye de Hesse que ce patronage aurait appartenu vers 1050 (bulle de Léon IX dans les preuves de l'*Hist. de Lorr.*): « Ecclesia tota de Steinsilide cum conductu et omni integritate. » A cela répond ce que l'on dit au visiteur de 1724, que « la pierre d'autel a été consacrée par le pape Léon ». A la chute de l'abbaye, le patronage aura passé aux comtes de Linange (p. 62), qui l'auront perdu par leur accession au protestantisme; ainsi s'explique ce que prétendaient les chanoines de Sarrebourg, se disant curés primitifs d'Oberstinzel, parce que cette cure leur avait été donnée par l'évêque Robert pour une filiale de leur chapitre, que le dernier d'entre eux était obligé de desservir. Ils s'en acquittèrent personnellement jusqu'à la guerre de Trente-Ans, mais s'en déchargèrent plus tard sur l'un ou l'autre curé du voisinage, moyennant différentes conventions. Pour se libérer de l'entretien de l'église, ils avaient cédé à la fabrique la dîme d'une charrue, dont les habitants auraient bien voulu disposer librement, surtout après le grand incendie du 22 août 1727, qui ne laissa subsister de tout le village que l'église, trois maisons et quatre ou cinq baraques.

(2) Une petite partie du village appartenait au comté de Sarwerden et fournissait aux protestants une occasion d'y intervenir, bien que l'église, située sur terre de Fénétrange, appartînt aux seuls catholiques depuis la fin du XVII[e] siècle. On a vu que l'ancienne annexe de Postroff, Eschwiller, n'en fut détachée qu'en 1771 pour devenir le siège de la paroisse transférée de Wolfskirchen.

(3) Ceci n'est qu'une erreur, résultant de la confusion produite entre Pistroff et Postroff dans la liste de M. de Chamoy n[os] 20 et 67 (p. 217 et 219). Au lieu de cela, D. Tabouillot aurait mieux fait de dire comment Postroff (Polestorf p. 19, Balustorf p. 31, Polstor p. 64), confié anciennement aux curés de Bærendorf et de Niederstinzel, n'obtint un curé en titre qu'en 1761, à la nomination du duc de Lorraine comme baron de Fénétrange. Le curé avait, avec le 1/3 des dîmes, un beuvrot assez considérable.

Raaling, *S^t^ Christophe ;* Lorraine ; village à 4 lieues de Bitche et de Sarguemines : (bailliage de Bitche).

Annexe : SCHMITTWEILLER (Schmitwiller), 1 lieue (1).

Patron, Sa Majesté. — Sa Majesté très chrétienne nomme à cette cure aux droits des ducs de Lorraine, sur la nomination desquels les institutions de 1728 (2) et les suivantes ont été données.

Décimateurs : le Roi a les 2/3 des dîmes de Schmitwiller, et le curé l'autre 1/3 ; celles de Raaling se partagent également entre le Roi et le curé.

Communiants, 527. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 120 l. — Langue allemande.

Rumelfing (Romelfing), *S^t^ Laurent ;* Lorraine ; village à 1/2 lieue de Fénétrange, 3 de Sarverden et 16 de Metz ; (bailliage de Fénétrange) (3).

Patron, Sa Majesté. — Le Roi nomme à cette cure aux droits des ducs de Lorraine, conjointement avec le prince de Salm (4). Les institutions de 1752, qui avaient été données sur la seule nomination du duc de Lorraine, n'ont point eu leur effet, parce que le prince de Salm n'avait point concouru à la nomination.

Décimateurs : le Roi, comme baron de Fénétrange, perçoit les 2/3 des grosses dîmes, et le curé l'autre 1/3 avec la totalité des menues.

Communiants, 280. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 200 l. argent de Lorraine. — Langue allemande.

S^t^-Jean-Bassel, *S^t^ Jean-Baptiste,* patron de la commanderie : *S^t^ Gal,* patron de la paroisse ; (France) ; à 15 lieues 1/2 de Metz, 3 1/2 de Boucquenom ; (bailliage de Vic).

Cure en administration. Patron, les chevaliers de Malte du prieuré d'Allemagne. — Cette église était autrefois celle d'un couvent de religieuses de S^t^-Augustin [p. 9, n. 1] ; les guerres les ayant forcées d'abandonner le pays, elles remirent leur monastère à Conrad, évêque de Metz, qui le donna aux chevaliers de Malte en 1446, à condition qu'ils entretiendraient l'église en bon état et qu'on y chanterait à jamais

---

(1) Un fief, érigé en 1723 en faveur du s^r^ Dithmar, amena l'érection d'une chapelle castrale à Schmittwiller : elle ne fut toutefois terminée que bien plus tard et autorisée en faveur de M. de Méan, seigneur, en 1770. Il y avait eu aussi une chapelle dans le château même de Rahling (visite de 1715). De plus deux anciennes églises plus ou moins ruinées rappelaient le souvenir de villages disparus, OLDINGEN (Doldingen, p. 31) et WEYER ; la ruine de ce dernier ne remontait pas très haut, puisque son ban n'était pas encore rattaché bien effectivement à aucune paroisse voisine au milieu du XVIII^e^ siècle : le roi s'en était approprié les dîmes et le fief de JANAN, qu'on y érigea en 1736, ne fut annexé à Rahling qu'en 1772 ; ce fief avait d'ailleurs sa chapelle, dédiée à *Notre-Dame de Bon-Secours,* depuis 1758.

(2) Des institutions antérieures, datées de 1692, montrent que le patronage de l'église avait fait partie du fief de M. Van Oncle de Venette.

(3) La visite de 1715 signale « à un demi-quart de lieue du village, une chapelle dédiée à la *Très Sainte Trinité,* dont le bâtiment est en très bon état et l'autel tout neuf, mais au reste fort négligée, mal fermée et très exposée » ; ce doit être l'oratoire appelé vulgairement Wolfskapelle.

(4) Plus simplement : aux droits de la seigneurie de Fénétrange. Grâce à la répartition de la seigneurie entre différents seigneurs, le catholicisme se maintint plus longtemps à Rommelfing au début de la Réforme et y reparut plus vite que dans les autres villages de cette juridiction (p. 175).

les heures canoniales (1). Ce monastère et la nef ont été détruits; le chœur sert aujourd'hui d'église paroissiale. Les chevaliers de Malte tirent plus de 8000 l. de revenu de cette église, sur quoi ils payent pension à l'administrateur.

Décimateurs,... — Communiants, 300. — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Saraltroff, *S^t Michel;* Lorraine; village à 2 lieues de Lixheim, 1 de Sarrebourg; (bailliage de Lixheim).

Patron, le sieur Valter de Lutzelbourg, seigneur du lieu. — Le comte Valter de Lutzelbourg jouit du patronage de cette cure en qualité de seigneur et de décimateur. Bernard de Lutzelbourg y nomma en 1587; depuis, les seigneurs de cette maison ont possédé constamment le même droit.

Décimateurs : le seigneur pour les 2/3 dans les grosses et menues dîmes; le curé a l'autre 1/3 et la totalité des novales (2).

Communiants, 300. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, 400 l. — Langue allemande.

Sarverden (le Vieux-Saverden), *S^t Barthélemy*, apôtre; village de Lorraine, chef-lieu d'un comté très ancien, à 4 lieues de Sarguemines, 1/4 de Boucquenom, 16 de Metz; (bailliage de Sarreguemines). — Il y avait autrefois une collégiale dans ce lieu [p. 266, notes].

Cure en administration (3). Patron, Sa Majesté. — Il ne reste à la Lorraine, de ce comté autrefois considérable, que Saverden et Boucquenom (4), qui sont environnés des terres de Nassau (Invent. des Arch. de Lorraine, layette Saverden). Le duc Charles IV jouissait encore de ce comté en 1670 et y avait mis des curés; mais ce prince en étant sorti, le comte de Nassau s'en empara et y introduisit des ministres qui en furent chassés par Louis XIV en 1685. Le pape Urbain VIII avait

---

(1) Voir une analyse plus complète de cette transmission en 1446 dans Lepage, *Les Comm. de la Meurthe*. C'est en 1636 que la commanderie fut ruinée; la paroisse se rétablit très péniblement et n'eut point d'administrateur résidant avant 1732 : la nef de l'église était encore découverte et il n'y avait, pour toute sonnerie, qu'une clochette suspendue dans une ancienne fenêtre de la nef.

(2) Bien que le curé eût avec cela un beuvrot de 3 1/2 fauchées de pré et 14 jours de terre, il préféra jusque vers 1725 la portion congrue. Quelques années plus tard, les habitants durent obtenir un arrêt contre les décimateurs pour arriver à l'agrandissement de leur église. Celle-ci possédait la dîme de la troisième charrue ou charrue des saints, dont les habitants auraient voulu payer leur maître d'école comme on le faisait dans tant de communautés des environs; ils en furent empêchés par une sentence du bailliage de Lunéville le 8 juillet 1702.

(3) Depuis l'an 1639, cette paroisse a été desservie par les Jésuites de Bouquenom par ordre des souverains et approbation des évêques (1711) : le dernier de ces curés-jésuites mourut en 1780. On mentionnait encore en 1711, « hors du bourg sur la hauteur, la masure d'une chapelle qui était construite sur le cimetière, à l'honneur de la S^te Croix ».

(4) D. Tabouillot rappellera plus loin la dépendance ancienne du comté de Sarwerden vis-à-vis de l'évêché de Metz, mais il est difficile de préciser la nature et les limites de cette dépendance; aussi l'investiture de ce comté donnée par l'évêque au duc de Lorraine, son frère, en 1527, à la mort du dernier comte de Mœrs-Sarwerden, qui ne laissait point d'héritier mâle, devint-elle l'objet d'un procès séculaire : la Chambre impériale décida, le 7 juillet 1629, que l'ensemble du comté n'était pas véritablement fief de l'évêché, cette qualité ne convenant qu'aux villes de Bouquenom et Sarwerden, et par conséquent la donation de 1527 ne pouvait s'étendre au-delà de ces deux villes. Le duc de Lorraine ne se soumit point à cette décision et se hâta de saisir tout

accordé par une bulle de l'an 1629 (1) le patronage des cures de ce comté à François II, duc de Lorraine, (à qui ce comté avait été adjugé par sentence de la Chambre impériale en 1629). On voit, par les archives de la Lorraine, que ce comté dépendait anciennement des évêques de Metz, puisque Henri, comte de Saverden, le reprit en fief de l'évêque de Metz en 1261 ; Jean, comte de Mœrs et de Saverden, en 1420, et Jacques, comte de Mœrs et Saverden, en 1508.

Décimateurs : le Roi a la 1/2 des grosses et menues dîmes, le curé l'autre 1/2.

Communiants, 150; 12 familles luthériennes et 6 calvinistes. L'église appartient aux seuls catholiques; le cimetière, qui est séparé par un fossé, leur est commun avec les hérétiques. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 120 l. — Langue allemande.

Schalbach (2), *S^t Gal;* Lorraine, (bailliage de Fénétrange).

Patron, Sa Majesté. — Les ducs de Lorraine nommaient à cette cure conjointement avec le prince de Salm, à cause de leur seigneurie de Fénétrange. Les institutions de 1654 (3), ainsi que les suivantes, ont été données sur la nomination des ducs de Lorraine seuls : c'est en succédant à leur duché que Sa Majesté très chrétienne a acquis le patronage de Schalbach.

Décimateurs : le Roi, comme baron de Fénétrange, a la 1/2 des grosses et menues dîmes, le curé l'autre 1/2.

Communiants, 260; 2 ménages juifs, 16 ménages calvinistes, 16 ménages luthériens. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique 25 l. et 3 fauchées de pré. — Langue allemande.

Weckerswiller, (*S^t Gal*); principauté de Lixheim (4); à 2 lieues de Sarre-

---

le comté, où il unit sa cause à celle du catholicisme. La guerre arrêta bientôt ces premiers efforts : après plusieurs alternatives, la France s'étant substituée à la Lorraine en 1671, la Chambre de réunion décida l'annexion de tout le comté en 1680, mais il fallut y renoncer à la paix de Ryswick, qui remit en vigueur la décision de 1629. On voit par là tout ce qui manque à l'article de Dom Tabouillot.

(1) A cette bulle, qui chargeait l'official de Metz d'informer sur les biens ecclésiastiques du comté usurpés par les hérétiques, il faut joindre le bref du 15 avril 1630, qui permettait au duc de s'emparer de ces biens pour les employer à la construction des églises et lui donnait le patronage de celles-ci. On trouverait aux archives de Nancy la preuve plus complète de l'activité religieuse du duc : à côté de la fondation du collège de Bouquenom, nous avons cité plusieurs nominations de curés faites alors à la présentation du duc; nos listes sont loin d'être complètes, et les paroisses ainsi remplies en 1631 et 1632 s'élèvent au chiffre de douze : le pasteur Mathis, *Die Leiden der Evangelischen in der Grafschaft Saarwerden* p. 94, n'en soupçonnait que six !

(2) On écrivait encore parfois Schalkembach (p. 19) même au début du XVIII^e siècle ; une cense, déjà ruinée à ce moment, s'était appelée Niederschalbach. Le territoire de ce village comprenait l'ancienne paroisse de Bützel ou Pützel (p. 19, n. 2), complètement déchue dès 1422. De plus nous avons dit p. 224, n. 3, pourquoi nous rattacherions à cette paroisse le village de Bust : du reste le culte catholique, à peine introduit en ce village en 1757, y fut interdit par la convention de 1766.

(3) Schalbach est l'une des premières églises que Diane de Dommartin bâtit pour les catholiques (1609) et Louis XIV enleva leur église aux protestants en 1684 : Dom Tabouillot aura mal lu ou mal reproduit la date des institutions données en 1754 sur la présentation du duc de Lorraine seul, et ceci s'explique très naturellement par la vente que la maison de Salm avait faite de sa part de la seigneurie en 1751.

(4) C'est dire que cette cure (? Waqueswilre p. 31), anciennement dépendante de l'abbaye de Craufthal (p. 63), suivit le sort de cette principauté, échappant pour un temps à la juridiction

bourg, 3 de Fénétrange, 20 1/2 de Metz ; (bailliage de Lixheim). — Le curé bine à Metting tous les dimanches et fêtes.

Patron, Sa Majesté. — Le Roi possède cette cure aux droits des ducs de Lorraine.

Décimateurs, ... — Communiants, 175. — Revenu du curé, 600 l., tout compris ; fabrique, ... — Langue allemande.

Weyer (1), *S[t] Simon et S[t] Jude ;* Nassau (-Sarbruck) ; village à 3 lieues de Boucquenom, 4 de Sarrebourg et 19 de Metz.

Annexes (2) : DRULING (Drouling, Trulling) ; église, *S[t] Michel.* — SYWEILLER ; église, *S[te] Dorothée :* on y fait le service divin tous les 15 jours. — HIRSCHLAND, 1 lieue ; il y a un temple luthérien. — (OTTWEILLER, autrefois annexe de Trulling, aujourd'hui tout luthérien).

Cure en administration. — Cette cure, dont le patronage appartenait aux ducs de Lorraine, est desservie par commission : elle n'a point eu de curé en titre depuis 1680 (3). L'église paroissiale est commune aux catholiques et aux luthériens, sans en excepter le chœur. Les hérétiques se sont emparés des biens de ces églises. Les comtes de Nassau donnent 25 l. à Weyer, autant à Syweiller pour le pain, vin et luminaire. Les cimetières de Weyer et de Syweiller sont communs : on y enterre les catholiques pêle-mêle avec les protestants.

Décimateurs, ... — Communiants, 175. — Revenu du curé, 600 l, ; fabrique, ... — Langue allemande.

Wiebersweiller (Wibersweiller), *S[te] Barbe ;* Lorraine ; à 14 lieues de Metz, 2 1/2 de Boucquenom, 1 de Sarralbe ; (bailliage de Fénétrange).

---

de l'évêque de Metz (p. 229). Même pendant ce temps, les Tiercelins de Lixheim ne pouvant s'égarer aussi loin de leur résidence, cette cure resta longtemps confiée à un curé du voisinage, ce qui créait une situation assez fausse : ainsi l'archidiacre, qui fait la visite de 1715, se plaint du curé de Schalbach « de ce que desservant l'église de Weckersweiler par commission de Mgr, il l'avait laissé visiter il y a plus d'un an par M. Mahuet de Nancy, sans en avertir mond. seigneur ». Cette situation changea, croyons-nous, en 1723 ; mais c'est en 1738 que l'évêque de Metz nomma de nouveau pour la première fois un curé sur la présentation du duc de Lorraine.

(1) Le nom de Weyer, « en latin Vigera », nous paraît identique avec celui de Wiger mentionné p. 19 et celui de Vygera major qu'on lit p. 63 : sur quoi se fonderait l'identification de ce dernier nom avec celui du village disparu au nord-ouest de Rahling ? Peut-être les archives de l'ancienne abbaye de Craufthal, collatrice de beaucoup d'églises dans cette région, permettraient-elles de s'y reconnaître de plus près. En effet le qualificatif de Vigera *major* indique l'existence d'un autre village du même nom, et l'on trouve p. 31 Wiere inferior, Wiere superior ; mais comment les identifier ?

(2) Parmi ces annexes, il est facile de reconnaître les anciennes cures de Drulingen et d'Ottwiller (p. 19 et 63) ; une autre se reconnaîtrait aussi, si Dom Tabouillot avait mentionné les moulins de cette grande paroisse. ISCHERMÜHLE a gardé le nom d'une paroisse disparue (Yschen p. 64). La cure de Drulingen, avec Sieweiler pour annexe, fut occupée en 1630, 1664 et d'une façon continue pendant les dix dernières années du XVII[e] siècle ; l'annexe prit alors le rôle principal et il y eut encore des institutions pour Sieweiler en 1707, mais la réunion à Weyer dut se faire très peu après. A Hirschland, les protestants s'étaient emparés de l'église dédiée à S[t] Gal et en interdisaient l'entrée aux catholiques ; de même à Ottwiller (p. 216 ; comp. Lévy, *Les persécutions des catholiques dans le comté de Saarwerden*, p. 50). Ellenbach est le nom d'un village disparu entre Drulingen et Sieweiler.

(3) Pourtant il y eut des institutions très régulières jusqu'en 1723, après quoi on ne donna plus pour cette cure que des commissions d'administrateur.

Patron, Sa Majesté. — Le Roi nomme à cette cure aux droits des ducs de Lorraine, qui possédaient ce patronage, conjointement avec les princes de Salm, comme on le voit par les institutions de 1695 (1) et les suivantes. Le prince de Salm n'a point eu de part aux deux dernières nominations.

Décimateurs : le Roi a les 2/3 des grosses et menues dîmes en qualité de baron de Fénétrange ; le curé a l'autre 1/3.

Communiants, 32 ; il y a 2 familles luthériennes et 2 calvinistes. L'église appartient aux catholiques seuls. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 180 l. — Langue allemande.

Wolfskirchen, *Assomption de Notre-Dame ;* Nassau ; 16 lieues 1/2 de Metz, 2 de Boucquenom et 3 de Sarrebourg (2).

Cure royale en administration. — Monseigneur a nommé plusieurs fois à cette cure *jure devoluto* à cause de l'hérésie du patron ; depuis 1723 elle est desservie par commission. Elle a été abandonnée aux luthériens, et on en a construit une à Eschweiller pour les catholiques, par ordonnance du 19 août 1771.

Décimateurs : les seigneurs de Fénétrange ont les 2/3 des dîmes, et les comtes de Nassau l'autre 1/3 avec toutes les novales (3).

Communiants, ... — Revenu du curé, 400 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

ARCHIPRÊTRÉ DE SAINT-ARNUALD (4)

Gross-Bliderstroff (Gr.-Bliederstroff, Gr.-Bidersdorff), *S^t Innocent I^er^*, pape ; Lorraine ; village à 1 lieue 1/2 de Sarguemines, 2 de Sarbrick, 13 1/2 de Metz.

Annexes (5) : Petit-Blidersdorff (P.-Bidersdorff) ; église, *S^t Innocent*, pape : vicaire (résident) ; 200 communiants. — Cochling. — Auersmacher ; église, *Visitation de la S^te^ Vierge* : vicaire (résident) ; 200 communiants.

---

(1) Malgré cela, et à cause de l'absence d'une maison curiale, cette paroisse fut desservie par le curé de Munster jusqu'en 1719. Les dernières nominations dont parle D. Tabouillot étant de 1752 et 1773, il est naturel que le prince de Salm n'y eut plus de part (p. 635, n. 3).

(2) Voir plus haut p. 626 les annexes de Wolfskirchen avant le transfert de la paroisse à Eschwiller. Ce transfert suggéra au châtelain de Diedendorf le désir d'être rattaché plutôt à Niederstinzel : on le lui permit en 1778 pour tous les actes religieux, excepté le mariage et la sépulture.

(3) Ceci fut modifié par la convention du 15 février 1766, où la France céda aux comtes de Nassau tous les droits venant de la seigneurie de Fénétrange.

(4) Nous avons signalé p. 232 le fait étrange de ce nom désignant une circonscription d'après une localité qui n'en faisait plus partie, et nous avons prévenu de l'inutilité de leurs recherches ceux qui croiraient trouver ici toutes les paroisses de l'ancien archiprêtré de S^t^-Arnual. Comme celui-ci était trop étendu, on crut concilier ainsi en 1770 le désir d'une meilleure organisation avec le respect de la tradition ou de la routine administrative : en 1749 plusieurs projets différents avaient été mis en avant pour la création d'un nouvel archiprêtré sous le nom de Puttelange ; ils échouèrent probablement parce qu'ils entraînaient certains démembrements des archiprêtrés de Morhange et de S^t^-Avold.

(5) Durival, après avoir inscrit au bailliage de Sarreguemines toutes ces localités en y joignant la cense de Vintring, remarque dans son supplément que les annexes, situées au-delà de la Sarre, furent cédées au comte de la Leyen par la convention du 27 sept. 1781. Il y avait auprès de Grosbliederstroff du côté de Hessling, une chapelle, « sacellum communitatis ad sanctam crucem nuncupatum : ejusdem patronus est S. Vendalinus » (1711). Il y avait aussi une très belle église à Vintringen, dit une visite de 1717.

Patron, l'abbé de Wadgasse. — Conrad, comte de Commercy, et Frédéric, comte de Lening [Linange], donnèrent cette cure à l'abbaye de Wadgasse en 1220; Jacques, évêque de Metz, lui en confirma la possession en 1253 (1). Depuis ce temps, l'abbé a constamment joui du droit d'y nommer un de ses religieux. Claudine de la Ruelle, dame de Bidersdorff, tenta inutilement en 1635 de le lui enlever : les droits de l'abbaye de Wadgasse furent reconnus et confirmés (2). — Il y avait à Cochling une église très ancienne, sous l'invocation de S[te] Agathe; elle a été détruite, il y a 20 ans, par sentence de Monseigneur, à la requête des habitants de Petit-Bidersdorff et d'Auersmacher, qui obtinrent en même temps permission d'en bâtir une dans chacun de ces deux villages (3).

Décimateurs : le Roi comme duc de Lorraine perçoit la 1/2 de la dîme, et le curé l'autre 1/2 (4).

Communiants, 1000 pour toute la paroisse ; 2 ménages juifs à Gros-Bidersdorff. — Revenu du curé, 1600 l. : l'église paroissiale est à sa charge ou plutôt à celle de l'abbaye ; les annexes ont des revenus suffisants pour le paiement des vicaires et l'entretien des églises ; fabrique, 500 l. — Langue allemande.

Chapelle de S[t]-Sébastien, située dans l'église paroissiale de Bedestroff. — Les institutions de 1583 et celles de 1591, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination du curé.

Bonne-Fontaine ou **Cadenbronne**, autrefois *S[t] Patient*, aujourd'hui *S[t] Michel*; Lorraine ; village à 3 lieues de Sarguemines ; (bailliage de Sarguemines).

Patron, le baron de Kerpen. — Les institutions données pour cette cure le 14 juillet 1713 et les suivantes portent que ç'a été sur la nomination du baron de Kerpen à cause de la seigneurie du lieu.

Décimateurs : le baron de Kerpen, à qui les dîmes appartiennent, les aban-

---

(1) Nous corrigeons cette date (au lieu de 1250), car cette phrase est visiblement empruntée au p. Hugo, *Annales Præmonstr.*, t. II, col. 1008. Il y aurait une douzaine de pièces à citer sur cette donation du patronage de Grosbliederstroff, qui appartenait par parties à différents seigneurs; ne leur venait-il pas des anciennes possessions de l'abbaye de S[t]-Denis en cette région ?

(2) Nouvel exemple des mauvais tours que joue à D. Tabouillot son orthographe fautive de certains noms : les institutions de 1635 concernent Bidestroff (p. 608) et ne constituaient aucune usurpation sur personne. De même pour la chapelle que D. Tabouillot inscrivait à Bédestroff (p. 608, n. 4) : les institutions auxquelles il renvoie ont été données sur la présentation de curés de Grosbliederstroff ; nous inscrirons donc la chapelle ici.

(3) Le décret de suppression de Cochling est du 26 juil. 1758 : il ordonnait le partage des revenus assez considérables de cette église entre les chapelles de Petit-Bliederstroff et d'Auersmacher, qu'on ne fit qu'agrandir alors ; celle d'Auersmacher avait été autorisée en 1729 et bénite en 1732. L'abbaye de Wadgassen s'opposa en vain à cette transformation, mais elle réussit à ne fournir qu'un seul vicaire résident pour desservir les deux églises jusqu'en 1774, où les habitants de Bliederstroff eurent complètement gain de cause.

(4) Ceci est exact pour Grosbliederstroff, où toutefois il se faisait sur la part du Roi certains prélèvements en faveur de l'abbaye de Wadgassen, du prieuré de Græfinthal et du baron de la Leyen : les menues dîmes s'y partageaient entre le curé et la communauté du lieu. Mais dans les annexes le curé n'avait part qu'à la menue dîme, dont la 1/2 était encore relaissée à la communauté du lieu moyennant une certaine reconnaissance ; les grosses dîmes allaient 1/2 à l'abbaye de Wadgassen, 1/24 au prieuré de Græfinthal, 1/2 du reste au Roi, et l'autre 1/2 du reste à l'abbaye de Wadgassen avec M. de Coutteaux : le Roi levait seul la dîme d'un canton appelé Redlingen sur le ban de Petit-Bliederstroff (Arch. dép. G, 2451).

donne au curé du lieu, à la réserve de 3 quartes de blé, autant d'avoine. Ce seigneur a fait bâtir la nef en 1770, et le curé a fait reconstruire le chœur (1).

Communiants, 70. — (Revenu du curé, 1200 l.); fabrique, 36 l. — Langue allemande.

Buschbach (Bousbach), *Assomption de Notre-Dame;* Lorraine; village à 1 lieue 1/2 de Sarguemines; (bailliage de cette ville).

Annexes : DILLINGERHOFF (Dilling-hoff). — DILLINGERMÛHL (Dillingmûhl), moulin.

Patron, la dame du lieu. — Ce village était en grande partie luthérien en 1560; ce ne fut qu'en 1606, qu'ayant un seigneur catholique, il rentra totalement dans le sein de l'église (2). Les institutions pour cette cure ont toutes été données sur la nomination des seigneurs du lieu. La comtesse de Forbach, veuve du défunt duc de Deux-Ponts, ayant fait l'acquisition de cette seigneurie et des dîmes qui y sont attachées, jouit aujourd'hui du droit de nommer à la cure.

Décimateur, la comtesse de Forbach.

Communiants, 250. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Farschwiller, *S^t Denis l'aréopagite;* Lorraine; village à 2 lieues 1/2 de Sarguemines; (bailliage de cette ville). La mère-église est sur un grand chemin, à un demi-quart de lieue de Farschwiller (3).

Annexes : ELLWILLER, 1/2 lieue; (chapelle, *S^t Hubert*). — CAPPEL. (Capelle), 5/4 de lieue; (*S^t Gengoulph*) : vicaire résident; 260 communiants. — JOHANNSWEILLER, 1/4 de lieue.

Patron, l'abbé de S^t-Avold. — Adémar, évêque de Metz, voulant remédier à l'état pauvre de l'abbaye de S^t-Avold, qui avait été ruinée par les guerres, la confirma (1332) dans les biens et privilèges qui lui restaient et y ajouta plusieurs églises avec leurs dépendances [p. 436, n. 1], pour en jouir aussitôt qu'elles viendraient à vaquer par démission ou par la mort de leurs pasteurs. L'église de Farschwiller fit partie de cette donation, et l'abbé de S^t-Avold a été maintenu dans le droit d'y nommer en tout temps, par arrêt du Parlement de Metz, rendu en 1775.

Décimateurs : l'abbé et les religieux conjointement avec le curé (4).

---

(1) L'église fut bénite le 24 oct. 1773, après un interdit de six ans; en 1784 les cloches refondues furent bénites, l'une en l'honneur de S^t Michel, l'autre en l'honneur de S^t Patient, qui est dit encore patron de la paroisse. Pourtant, dès 1711, le curé donnait ce titre à S^t Michel.

(2) Pourtant cette paroisse, inscrite dans nos plus anciens pouillés, manque précisément dans celui de 1606; du reste D. Tabouillot a hésité sur les deux dates qu'il mentionne et il se peut qu'il ait encore commis là une confusion. Bousbach avait dépendu anciennement des seigneuries de Frauenberg et de Forbach; en 1686, il arrivait aux mains du chevalier Merlin de Dalheim p. 222).

(3) Il y avait dans le village même de Farschwiller une chapelle dédiée à *S^t Valentin*, que le pouillé de 1711 mentionne avec celles des annexes; l'établissement d'un vicaire à Cappel, ordonné en 1712, ne put avoir lieu que lorsque l'abbaye de S^t-Avold et le curé de Farschwiller eurent épuisé tous les moyens d'opposition : ils réussirent, au contraire, à empêcher un semblable établissement à Ellwiller, malgré les instances des habitants en 1741.

(4) Le msc 59 E rappelle un arrêt du 22 déc. 1734 qui partage également entre l'abbaye de S^t-Avold et le curé de Farschwiller toutes les dîmes de la paroisse, à l'exception de celles de

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1800 l.; fabrique, 120 l. — Langue allemande.

Chapelle de S[t]-Valentin. — Patron, le capitaine du lieu ; depuis 1623, on n'a point donné d'institutions pour cette chapelle.

Ellwiller. *Chapelle de S[t]-Hubert.* — Patron, le capitaine du lieu ; les institutions de 1623 sont les dernières qu'on ait données pour cette chapelle.

Folckling, *S[t] Eloy ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Sarbrück, 3 de Sarguemines et 12 de Metz.

Annexes (1) : Morsbach ; chapelle. — Biving (Bivingen, Gaubibingen). — Emerswiller (Emmersweiller) ; chapelle. — Gensbach (Guinschbach). — Rosbrück (Rosbrücken) ; chapelle, (*S[t] Hubert*). — Remesing (Rimsing). — (Guerling, cense).

Patron, les religieuses bénédictines de S[t]-Avold. — Les prieure et religieuses de S[t]-Avold jouissent du droit de nommer à cette cure depuis 1681. Dame Anne de Condé, veuve du sieur Florimond des Guyots, vivant écuyer, seigneur de Creutzwald et autres lieux, vendit en cette année aux religieuses bénédictines de S[t]-Avold tous les droits, noms et raisons, et toutes les prétentions qui pouvaient lui appartenir ès grosses et menues dîmes de la paroisse de Folckling et dépendances, avec la collation de la cure, pour la somme de 1363 florins. On voit par une déclaration des prieure et religieuses de S[t]-Avold, faite en 1681, qu'elles nommaient à la cure conjointement avec M. de la Croix ; qu'elles avaient la moitié des grosses et menues dîmes de Folckling et de tous les lieux qui en dépendaient. En 1721, la veuve du sieur Condé de la Croix voulut troubler les Bénédictines de S[t]-Avold dans la jouissance des dîmes et du patronage de Folckling ; mais elles furent maintenues dans leur droit par arrêt du 15 janvier de la même année.

Décimateurs : les Bénédictines de S[t]-Avold pour la 1/2 des grosses et menues dîmes ; monsieur le curé et le sieur de la Croix pour l'autre 1/2 (2).

Communiants, 700. — Revenu du curé, 2000 l.; fabrique, 100 l. — Langue allemande.

Cappel, dont l'abbaye a 2/3 et le curé 1/3. Cette exception n'existait pas anciennement (Arch. dép. G, 1966).

(1) La plupart de ces annexes, ainsi que le chef-lieu de la paroisse, étaient du bailliage de Sarreguemines : pourtant Rosbrück et Guirling ressortissaient à celui de Boulay, et Remsing à celui de Vic. Il est singulier qu'on dise de ce dernier en 1711, « est en contestation pour savoir de quelle paroisse il dépend ». Bien qu'on ne mentionne alors d'autre chapelle que celle de Rosbrück, les habitants de Gaubiving allégueront en 1766 qu'ils veulent avoir « comme tous les autres villages de la paroisse » une chapelle chez eux, et celle-ci sera bénite l'année suivante en l'honneur de *S[t] Jean-Baptiste*. La chapelle d'Emmerswiller datait de 1730 : on dit qu'on ne fit alors que la reconstruire et que le nom du titulaire *S[t] Nicolas* rappelait un prieuré disparu du voisinage p. 453, n. 3) ; mais nous ne pensons pas que cela suffise à affirmer une dépendance paroissiale vis-à-vis de ce prieuré (Lorenzi, *Beiträge zur Geschichte sämtlicher Pfarreien der Diöcese Trier*, I, p. 516).

(2) La situation était plus compliquée d'après le pouillé de 1711 : les religieuses étaient décimatrices dans toute la paroisse, « excepté que M. le baron de la Leyen a la 4[e] part des grosses dîmes de Biving, et M. le baron d'Eltz la 1/2 de Girling ; en outre les dîmes des dames religieuses sont chargées d'un préciput... pour le chapitre d'Hombourg. Le curé, qui doit avoir eu par autrefois la 1/2 des dîmes dans toute la paroisse, a présentement le 1/3 des grosses dîmes à Folckling, Morsbach, Rosbruck, Gensbach ; la 1/2 à Biving et Girling ; la totalité à Emmerswiller, et toutes les dîmes menues dans toute la paroisse ».

Frauenberg, *S^t Jacques (le majeur)*; Lorraine, (bailliage de Sarguemines).

Cure en administration. Patron, le seigneur du lieu. — Le droit de nommer à cette cure appartient à monsieur d'Aubri [Aulbery] en qualité de seigneur du lieu (1).

Décimateur : le seigneur du lieu (2).

Communiants, 150. — Revenu du curé, 400 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Heckenransbach, *la Visitation de Notre-Dame*; Lorraine; village à 2 lieues de Sarguemines et de Sarralbe, 13 de Metz; (bailliage de Sarguemines).

Annexes (3): ERNSTWILLER (Ernstweiller), 1/4 de lieue; chapelle, *S^t Michel*. — GRUNDWEILLER, 1/4 de lieue. — EDERSWEILLER, 1/4 de lieue, (cense).

Patron, l'abbé de Wadgasse. — Bertram, évêque de Metz, fonda cette église et l'érigea en cure l'an 1196. Dès la même année, il la donna à l'abbaye de Wadgasse et permit à l'abbé de la faire desservir par un de ses religieux (4); cette donation fut confirmée par l'évêque de Metz en 1320 (*Annal. Præm.*, t. II, p. 1009).

Décimateurs : l'abbé de Wadgasse conjointement avec le curé.

Communiants, 180. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Hessling, *S^t Pierre*; Lorraine; village à 5/4 de lieue de Sarbrück, 2 1/2 de Sarguemines et 13 de Metz; (bailliage de Sarguemines).

Annexes : SPEICHEREN en partie [avec Kerbach]. — ZINTZING (5). — ALSTING ou ALSTEIN.

---

(1) Le msc 59 E indique pour « patron, l'abbé de Tholey : M. d'Aubry, seigneur du lieu, y prétend ». De fait, les religieux de Tholey énumérant en 1735 les annexes de leur paroisse de Welferding, y comptent Frawenbourg et ils s'en servent pour ramener à sa juste valeur, d'après eux, le titre d'église paroissiale donné parfois dans un pouillé à une simple annexe : « c'est que les fonds baptismaux leur ont été accordés à cause de la distance pour les enfants; celle de Lenterling, aujourd'hui appelé Frawembourg, en fait l'exemple et la preuve du 18 juin 1534, qu'on produira en temps et lieu ». Nous ne connaissons pas cette preuve, mais ce passage nous explique l'absence de toutes institutions données pour Frauenberg : desservi par le curé de Habkirchen jusque vers 1730, ce village n'eut jamais ensuite qu'un administrateur, auquel on confia en 1735, pour l'aider à vivre, la desserte de Bliesschweyen, dont les religieux de Welferding ne lui laissèrent pas longtemps la jouissance.

(2) La grosse et menue dîme se partage par moitié entre le seigneur et le curé; il n'y a point de beuvrot; la chapelle possède environ 6 fauchées de pré (1711).

(3) Dom Tabouillot dira plus loin que Grundwiller dépendait aussi en partie de Rémering. Edesweiler, qui remplaçait un village disparu nommé Reinholdsborn, s'appelait plus couramment au siècle dernier le Welschhof. Ernstwiller, fondé en 1603 par les seigneurs de Puttelange, ne fit pas d'abord partie de la paroisse de Heckenransbach : celle-ci elle-même, à la suite des guerres du XVII^e siècle, fut confiée au curé de Puttelange jusqu'en 1717; un religieux de Wadgassen fut mis alors à sa tête et desservit Ernstwiller sans difficulté. Mais en 1780 il fallut interdire l'église de Heckenransbach comme trop petite et en mauvais état. C'était à l'abbaye de Wadgassen de reconstruire la nef : entre autres moyens dilatoires qu'elle employa pour s'y refuser pendant au moins six ans, elle rappela qu'Ernstwiller ne devait pas compter régulièrement pour une dépendance de Heckenransbach; le Parlement lui ayant donné raison, les habitants demandèrent à l'évêché de les séparer de Puttelange et de les réunir canoniquement à Heckenransbach.

(4) Voir la pièce de 1196 dans *Mittelrhein. Urkundenbuch* II, 197; quant à la fondation de la paroisse, nous la croyons plus ancienne, puisqu'il ne peut s'agir d'un autre Ranspach en 1141 (*ibid.* I, 580). Depuis 1717, ce fut toujours un religieux de Wadgassen qui desservit cette cure.

(5) D. Tabouillot ajoute « ou Rinsing » : cela ne mérite pas, croyons-nous, d'être conservé. Speicheren avait une chapelle dédiée à *S^t Laurent* et située dans la partie dépendant de Hessling,

Patron, Monseigneur. — Monseigneur l'évêque de Metz jouit du patronage de cette cure à cause de l'hérésie du patron. On trouve, dans les archives de la Chambre épiscopale (layette S^t-Arnuald, n. 112), une lettre de M. le prince de Nassau-Sarbrück, datée du 30 octobre 1775, par laquelle il reconnaît et déclare que Monseigneur l'évêque de Metz doit exercer le droit de patronage sur la cure de Hessling, avouant qu'il ne peut l'exercer lui-même, étant d'une communion différente. Ce patronage, ainsi que les dîmes du lieu, appartenaient autrefois au chapitre de S^t-Arnuald (1).

Décimateurs : le prince de Sarbrück a les 2/3 de la dîme et le curé l'autre 1/3.

Communiants, 260. — Revenu du curé, 1300 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Hesling. *Chapelle de S^t-Remy.* — Patron, l'abbé de Bouzonville (2); on n'y a pas nommé depuis 1584.

Kerbach, *S^t Remy;* Lorraine; village à 1 lieue de Forbach, 2 de Sarbrück, et 12 1/2 de Metz. Kerbach est la mère-église de cette paroisse; mais, depuis que Forbach et Eting se sont considérablement augmentés, le curé a fixé sa résidence à Forbach (3), en laissant un vicaire à Kerbach pour le desservir, ainsi que Beeren et Etzling.

Annexes (4) : FORBACH, 1 lieue. — ETTING (Eting). — SCHÖNECKEN. — BEREN (Beeren). — ROSSEL (la petite). — SPEICHEREN en partie (avec Hessling; *S^t Laurent*) : vicaire résident. — ETZLING (Etzeling).

---

dont le curé disait en 1711 : « ex quo fundamento pastor de Forbach sibi attribuat jus faciendi in eo officium, nescio »; l'établissement d'un vicaire résident à Speicheren en 1732 coupa court pour un temps à ces rivalités (Arch. dép. G, 1075).

(1) La cure fut occupée de 1691 à 1749 par des religieux de Wadgassen, que l'Évêque y nomma « à cause de la disette de prêtres séculiers », car le patronage de la cure ne passa jamais à l'abbaye de Wadgassen. Le prince de Sarrebrück essaya d'y nommer en 1749 et 1752, mais sans succès : c'est pourquoi le 3 (et non pas le 30) oct. 1775, il renonçait à se mêler de la nomination d'un nouveau curé.

(2) A première vue, ce patronage fait soupçonner une confusion entre Hesling et Hecling, situé près de Bouzonville; à défaut d'une preuve plus convaincante, nous respectons le texte du pouillé.

(3) Si l'on songe qu'au début du XVIII^e siècle, le curé desservait encore Grande-Rosselle, on comprendra que la position de Kerbach ne lui parut pas assez centrale. En 1723, les habitants de Forbach voulurent régulariser une situation qu'ils disaient dater de temps immémorial et ils obtinrent de bâtir chez eux la maison curiale; en 1741, ils demandèrent l'établissement d'un vicaire résidant chez le curé, indépendamment de ceux qui étaient déjà établis à Kerbach et à Speicheren, mais ne l'obtinrent pas immédiatement, et pourtant ils faisaient une énumération d'annexes plus longue que celle de D. Tabouillot (on retrouve du reste tous ces noms dans Durival, liste du bailliage de Sarreguemines), ajoutant la cense de STIRING, la VERRERIE SOPHIE, VIEILLE-VERRERIE, la scierie du SCHAFFBACH, la cense de STOLZENBORN. Avec cela ils pouvaient alléguer l'insuffisance de l'église de Forbach : l'office fut transféré d'abord dans l'église située hors de la ville et dédiée comme celle de Kerbach à S^t Remy, puis on le transféra dans la chapelle castrale, qu'on agrandit; mais celle-ci ne devint l'église paroissiale qu'en 1778, où l'on démolit l'ancienne, remplacée en 1785 par une chapelle. Malgré un nouvel agrandissement, l'église ne pouvant contenir les 1500 communiants qui devaient s'y réunir, les habitants demandèrent l'établissement d'un primissier (Arch. dép. G, 1166) : c'était rappeler une ancienne institution (ibidem G, 1125), ruinée par les guerres des siècles précédents.

(4) Plusieurs de ces annexes avaient des chapelles que n'indique pas D. Tabouillot : en 1733, on permet d'agrandir celle d'Œting; en 1748, on autorise celle d'Etzling due aux générosités d'un habitant et de la communauté; en 1769, on bénit celle de Behren, dédiée à *S^t Blaise* et qui avait fait l'objet d'un vœu des habitants vers 1740.

Patron, Monseigneur. — Monseigneur nomme à cette cure aux droits du chapitre de Hombourg, supprimé le 5 décembre 1743 (Arch. du Sémin. de St-Simon). Jacques de Lorraine, évêque de Metz, en fondant cette collégiale, lui donna plusieurs cures (1) dont il avait le patronage, et dont il unit les revenus à la mense capitulaire : cette union fut confirmée par les doyen et chapitre de la cathédrale de Metz, par les évêques successeurs de Jacques de Lorraine et par plusieurs souverains pontifes. On trouve, dans les archives de la collégiale de Hombourg, des lettres de Henri et de Louis, évêques de Metz, adressées aux vicaires de Kerbach, de Sarralbe et de Puttelange, pour leur faire savoir qu'ils n'étaient point tenus d'observer l'interdit jeté sur plusieurs églises du diocèse à l'occasion des droits d'heureux avènement et autres exactions qu'elles n'avaient point payées, et dont leurs églises étaient exemptes, parce qu'elles dépendaient du chapitre de Hombourg.

Décimateurs : le comte de Forbach a les 2/3 des dîmes, l'autre tiers appartient au curé et au Séminaire de St-Simon.

Communiants, 600 à Forbach et 800 à Kerbach. — Revenu du curé, 1400 l.; fabrique, 600 l. — Langue allemande.

Forbach. *Chapelle de Ste-Croix* près Forbach, autrement Oberkirch (2). — Dans les institutions de 1706, qui sont les seules couchées dans les registres de la Chambre épiscopale, le patronage est dit appartenir au seigneur de Forbach.

Chapelle de St-Remy, dite la chapelle des seigneurs de Forbach. — Depuis 1685, on n'a point donné d'institutions pour cette chapelle.

Primisserie fondée en l'église de Forbach, succursale de Kerbach. — Le patronage appartient aux bailli, maire et justiciers de Forbach.

Neufgrange, *St Michel ;* Lorraine, (bailliage de Sarguemines).

Patron, le seigneur du lieu. — Les héritiers du baron de Jacquemin jouissent du droit de nommer à cette cure, en qualité de seigneurs du lieu. L'église de Neufgrange fut longtemps desservie par un administrateur, aux dépens du baron de Jacquemin ; Monseigneur l'ayant érigée en cure par décret du 20 février 1766, le baron de Jacquemin s'y opposa ; ce qui fut cause d'un grand procès, terminé dans

---

(1) Mais le titre de fondation (p. 268, n. 1) n'en désigne nommément aucune ; et pour Kerbach, il y a en 1257 une donation explicite du patronage à la collégiale de Hombourg par Thierry de Réchicourt, seigneur de Forbach, à laquelle l'évêque Jacques ne fit qu'apposer son sceau (Arch. dép. G, 1175). Il y eut, sans doute peu après, un acte d'incorporation de la cure au chapitre, à quoi l'évêque Bouchard ajouta en 1290 certains privilèges d'exemption (p. 455, n. 6), que ses successeurs Henri Dauphin et Louis de Poitiers reconnurent et confirmèrent en 1320 et 1326 (preuves inédites de l'*Hist. de Metz*, msc 145, p. 171).

(2) Le pouillé de 1711 ne permet pas de confondre, comme on l'a fait, cette chapelle avec une autre, dite de Ste-Anne, puisqu'il mentionne à la fois, pour Forbach, l'église paroissiale, la chapelle castrale, la chapelle de Ste-Anne « entretenue par la confrérie de St-Éloy », et celle de la Ste-Croix « chargée de 4 services, lesquels le seigneur doit payer : la réparation se fait par quêtes, car les revenus sont perdus ». Il est déjà question d'un chapelain de Ste-Croix en 1338 (Arch. dép. G, 1133) : voir un article sur cette chapelle dans l'*Annuaire de la Soc. d'hist. et d'archéol.* Metz, 1891. Un dénombrement de la seigneurie de Forbach en 1684 parle aussi d'une chapelle de St-Sébastien : c'est sans doute la chapelle castrale, qui aura changé de patron en devenant église paroissiale, ou qui abritait un autel fondé en l'honneur de St Remy, comme il va être dit ici.

la suite par accommodement (1). Le curé n'a point perçu les dîmes jusqu'à présent, mais seulement à peu près l'équivalent.

Décimateurs : les héritiers du baron de Jacquemin.

Communiants, 220. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, 40 l. — Langue allemande.

Neunkirchen (Neukirch) et **Sarguemines**, *S^t Denis*, martir, et *Notre-Dame* ; village à 1/2 lieue de Sarguemines et 14 de Metz.

Quoique Neunkirchen fût la mère-église, le curé a cependant fixé sa demeure à Sarguemines, parce que ce dernier lieu est le plus considérable de la paroisse. Il y avait à Sarguemines une chapelle sous l'invocation de *S^te Catherine*, ayant anciennement le titre et droit de collégiale ; on l'a détruite depuis peu pour bâtir une église en sa place (2).

Annexes (3) : Guerschwiller (Gerschw., Gersw.), village ; (chapelle, *S^t Quirin*).

Patron, l'abbé de Wadgasse (4).

Décimateurs : le Roi perçoit les grosses dîmes de Neunkirchen et de Sarguemines conjointement avec le curé ; le Roi a la 1/2 des menues, et l'autre 1/2 appartient de temps immémorial au maître d'école et au marguillier de Neunkirchen. L'abbé de Wadgasse perçoit la grosse dîme de Gerschwiller, et le curé la menue.

Communiants, 1800 ; il y a une famille de juifs. — Revenu du curé, 1500 l. : si l'on y joint les revenus de l'ancienne chapelle, dont jouit l'abbé de Wadgasse, cela vaut 3000 l. ; fabrique, 350 l. — Langue allemande.

Gerswiller. *Chapelle de S^t-Quirin*, située dans la paroisse de Neukirch et Sarguemines. — Le patronage appartient à l'abbé de Wadgasse.

Sarguemines. *Chapelle de S^te-Catherine*, dite de Guersbach (5) : elle est béné-

---

(1) Malgré la mention de Neuscheur au pouillé de 1607 (p. 177), Mgr de Coislin ne voulut pas reconnaître le caractère paroissial à cette église tout en lui accordant une certaine indépendance sous la conduite d'un administrateur (1725) ; pourtant le seigneur ne put pas empêcher qu'en 1756 (et non 1766) on ne l'érigeât en cure complète : il en appela à Trèves, puis à Rome, puis à la cour souveraine de Lorraine, et ce n'est qu'en 1769 que les choses prirent un cours calme et régulier. En 1775, on accorda à la baronne de « Schackmin » d'avoir une chapelle domestique.

(2) Sans compter le couvent des Capucins (p. 322, n. 1), il y avait eu à Sarreguemines une ancienne chapelle castrale dédiée à *S^t Nicolas* et où le service paroissial se fit tout d'abord, une chapelle de *S^te-Croix* située au faubourg et entourée du cimetière, enfin la chapelle de S^te-Catherine, que l'on disait exempte de la juridiction de l'évêque et dépendante uniquement de l'abbé de Wadgassen. Malgré cela, celle-ci dut à sa situation d'être choisie pour l'emplacement de la nouvelle église, bénite en 1768 ; l'église S^t-Nicolas était tombée en ruines, et depuis 1752 le service paroissial se faisait à la chapelle S^te-Croix ; vers 1780 on essaya de transformer celle-ci en maison de charité avec écoles confiées aux sœurs Vatelottes de Toul.

(3) D. Tabouillot ajoutait ici trois noms (Herpeldange, Bousse, Ermering), qui sont ceux des dépendances d'une église de Neunkirchen près de Rémich, duché de Luxembourg. La chapelle de Bliesguerschwiller fut consacrée en 1426 par le suffragant de Metz en l'honneur de S^t Quirin et de S^t Martin.

(4) Pourquoi D. Tabouillot n'ajoute-t-il pas au moins ce que disait le p. Hugo, *Ann. Præmonstr.* t. II, col. 1008 : « Saræ-Gemundia (Zargumine) et Neunkirkem a dominis de Forbach ambo dati sunt circa annum 1436 » ? Se serait-il méfié de cette date ? Elle ne marque certainement pas l'origine du droit de collation de l'abbaye de Wadgassen ; on rapporte cette origine à Folmar, comte de Lutzelstein, en 1335 (Thomire, *Notes sur Sarreguemines*, p. 8). La chapelle même de Bliesguerschwiller doit avoir été consacrée en 1426.

(5) La chapelle avait été élevée en l'honneur de Marie, mais prit sans doute le nom de sa fondatrice Catherine, épouse de Nic. de Gerspach ; voir pour son titre de collégiale p. 43, n. 5

ficiale. — Les curé et vicaire de Sarguemines qui sont Prémontrés, la possèdent et la desservent; son revenu est de 750 l., et ses charges 8 (*ou* 6 ?) messes par semaine.

Nossweiller, *S^t Nabor;* Lorraine; village à 1 lieue de Forbach, 2 de Sarbrück et 12 de Metz; (bailliage de Sarguemines).

Annexes (1): Himling (Hunling), 1/4 de lieue. — Metzing (Mitzing), 1/4 de lieue.

Patron, le baron de Kerpen. — Le patronage de cette cure appartient aux barons de Kerpen (2): les institutions de 1623 et toutes les suivantes ont été données sur leur nomination, à cause de la seigneurie du lieu.

Décimateurs: le baron de Kerpen pour la 1/2, et le curé pour l'autre 1/2, dont il cède le tiers aux messieurs de Wadgasse (3).

Communiants, 350. — Revenu du curé, 1600 l.; fabrique, 200 l. — Langue allemande.

Puttelange, *S^t Pierre et S^t Paul;* Lorraine; petite ville à 2 lieues de Sarguemines et 12 de Metz; (bailliage de Sarguemines).

Annexes (4): Guebenhausen (Gebenhausen); chapelle fondée en 1726. — Luppershausen (Luperhausen). — Dieffenbach. — (Thirgartsmühl. — Rothausermühl).

Patron, Monseigneur. — Cette cure est à la nomination de Monseigneur aux droits du chapitre de Hombourg, supprimé le 5 décembre 1743. Jacques de Lorraine, évêque de Metz, qui fonda cette collégiale en 1254, unit à sa mense plusieurs églises paroissiales, avec leurs revenus, et entre autres celle de Puttelange (5); l'incorpora-

---

(1) La première de ces annexes, Hundling, était terre d'Empire, appartenant à l'Ordre teutonique, commanderie de Beckingen: ce bien avait été donné en 1257 à la maison que cet ordre possédait à Metz (p. 43, n. 9). Hundling avait une chapelle sous l'invocation de *S^t Christophe*, avec un revenu de 6 ou 7 écus: « on dit qu'elle était fort riche du passé, mais il n'existe aucun titre pour le présent » (1711). Les habitants de Metzing s'étaient aussi construit une chapelle et l'avaient dédiée à *S^t Hippolyte*. Le curé rappelle encore en 1711 que, d'après certaines inscriptions « sur le portail de la maison curiale, comme aussi sur le manteau de la cheminée d'une chambre à feu, Kadenborn était annexe de Nossweiler en 1621 », puis il réclame une certaine juridiction sur quelques habitants d'Ippling qui cultivent le ban de Hersing, village autrefois situé entre Hundling et Ippling, « et se disent expressément païsans de Hersing ».

(2) Par suite d'un échange fait en 1591 avec le comte de Nassau-Sarrebrück (comp. p. 61).

(3) Le baron ayant la 1/2 des dîmes dans toute la paroisse, le curé avait l'autre 1/2 sur le ban de Hundling, 1/3 seulement sur les bans de Noussewiller et de Metzing, 1/6 des grosses dîmes et 1/2 des menues sur le ban de Hersing; l'abbaye de Wadgassen, ou plutôt la chapelle de S^te-Catherine de Sarreguemines avait 1/6 des grosses dîmes de Noussewiller et de Metzing.

(4) D. Tabouillot avait ajouté en surcharge, puis il a barré ici, mais en les laissant subsister dans la table, les noms des annexes de Puttelange-lès-Rodemack (Preische, Rengtien, Halling, Ximengen) et de Pettelange-Créange (Louisendhal, Niderselbach). De même il écrivait le nom de S^t Nicolas au-dessous de celui des saints patrons: ne sachant ce qu'il peut signifier là, nous le supprimons. Nous avons dit (p. 641, n. 3) qu'Ernstwiller était encore considéré, au moins en droit, comme une annexe de Puttelange. Il y avait au cimetière de la paroisse une chapelle de la *S^te-Croix*, qui fut reconstruite en 1757; enfin on autorisa en 1765 une chapelle domestique pour la comtesse de Linange.

(5) Cette fois D. Tabouillot est plus prudent en n'attribuant pas à l'évêque la donation de la cure (p. 643, n. 1); celle-ci appartenait depuis 1232 à l'abbaye de Wadgassen, qui acquit aussi en 1299 les dîmes de la paroisse (*Notice de la Lorr.*, t. II. col. 252). Mais cette abbaye dut céder le patronage de Puttelange au chapitre de Hombourg dès sa fondation, puisque le 10 mai 1254 l'évêque Jacques le confirmait à celui-ci et procédait à son incorporation le 22 févr. suivant; le

tion de cette cure fut confirmée par les doyen et chapitre de l'église cathédrale de Metz en 1256, et par Guillaume, évêque de la même ville, en 1266. Les revenus et appartenances des cures furent unis de nouveau à la mense capitulaire par Laurent, évêque de Metz, en 1278, et par Bouchard, qui lui succéda dans ce siège, en 1284. Le même prélat, en 1290, écrivit aux archiprêtres de son diocèse pour leur apprendre qu'il avait exempté du droit de joyeux avènement ainsi que des droits dus à l'évêque et aux archidiacres, les églises dépendantes du chapitre de Hombourg : cette exemption fut confirmée par Henri, Louis, Gérard, Adémar, évêques de Metz ; plusieurs souverains pontifes, en approuvant la fondation et les privilèges du chapitre de Hombourg, ont aussi confirmé les unions des cures qui en dépendaient.

Les habitants de Puttelange donnent 300 l. argent de Lorraine à un prêtre pour dire tous les jours une première messe ; le curé donne au même prêtre 12 quartes de blé, afin qu'il l'aide dans les fonctions curiales. — Le seigneur de Puttelange est luthérien, et sa maison, qui est composée d'un ministre et d'environ 100 personnes, suit la même religion.

Décimateurs : le Séminaire de S[t]-Simon perçoit 1/3 de la dîme au droit du chapitre de Hombourg (1).

Communiants, 1100, et 5 familles juives. — Revenu du curé, 2000 l. ; fabrique, 40 fauchées de pré et 16 jours de terre. — Langue allemande.

Chapelle de S[t]-Jean-Baptiste. — 1628, le comte du Rhin ; ce sont les seules institutions dont il soit fait mention (2).

La Primisserie. — 1763, etc., commission donnée au vicaire de Puttelange de desservir cette primisserie.

Rémering, *S[t] Remy,* archevêque de Reims ; Lorraine ; village à 2 lieues de Sarguemines, 1/2 lieue de Puttelange, 12 lieues de Metz ; (bailliage de Sarguemines).

Annexes : GRUNDWEILLER (Grundwiller) en partie [avec Heckenransbach], 1/4 de lieue. — S[te]-ANNE, chapelle distante d'un 1/4 de lieue de Rémering, dont elle dépend totalement ; elle a 36 l. de revenu.

Patron, Sa Majesté. — Le Roi, qui est le seigneur de Rémering à cause de son duché de Lorraine, jouit du droit de nommer à la cure. Henri, duc de Lorraine, joignit ce village à son duché par un échange fait avec Louis, comte de Nassau (3), en 1621 (Invent. des Archives de Lorraine).

---

légat du pape ajoutait à cela la garantie de son autorité (Arch. dép. G, 1183). Ces pièces et celles que cite encore D. Tabouillot concernent à la fois Puttelange et d'autres cures, particulièrement Béning (p. 447 ; cfr p. 455, n. 6).

(1) L'abbaye de Wadgassen percevait 2/3 des dîmes, et le chapitre de Hombourg abandonnait son 1/3 au curé (Arch. dép. G, 2456).

(2) Il y a pourtant une présentation à cette chapelle, du 4 mai 1661, par Jean-Antoine Cratz, comte de Scharffenstein, dont la femme appartenait à la famille des Rhingraves (Arch. dép. G, 404) ; et ce qui surprend le plus dans cette pièce, c'est que cette chapelle de S[t]-Jean ne diffère pas de la primisserie : c'est au XVIII[e] siècle que la communauté de Puttelange s'étant emparée des biens de la primisserie, celle-ci cessa de constituer un bénéfice complet et ne servit plus qu'à faciliter l'établissement d'un vicaire.

(3) Le comte de Nassau devait ce patronage à la ruine de l'abbaye d'Herbitzheim (p. 61 et 177) : n'est-ce pas de celle-ci que venait le droit du curé à prendre seul la dîme de 24 journaux appelés Closterfelder ? ou bien que veut dire cette phrase du pouillé de 1711 : « il y a sur le ban une commanderie dont l'église est ruinée, et qui est possédée par le comte Sauvage du Rhin et de Dhaun ; son revenu est de 300 pièces journaux et prairies » ?

Décimateurs : Sa Majesté, le seigneur de Puttelange [Rhingrave] et le curé qui se partagent les grosses dîmes. Le curé perçoit aussi les 2/3 des menues dîmes de Rémering, 1/3 de celles de Grundweiller, et Sa Majesté le restant de ces menues dîmes. — Le curé administre les sacrements dans le village de Richling (paroisse de Holving), qui n'est éloigné de Rémering que d'un 1/4 d'heure, et il y perçoit pour ce sujet le 1/6 dans les grosses et menues dîmes.

Communiants, 400, et 2 juifs. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique, 350 l. — Langue allemande.

Rodt (Roth), *S^t^ Vite ;* (Lorraine) ; village situé entre Albe et Guemunde (1), à 2 lieues 1/2 de Dieuze.

Annexes : les deux Hambach. — Woustweiller en partie [avec Welferding].

Patron, Sa Majesté. — Le Roi nomme à la cure de Roth aux droits des ducs de Lorraine, qui jouissaient de ce patronage en qualité de seigneurs (2). Raoul de Coucy [évêque de Metz] abandonna la souveraineté de Roth et des deux Hambach à Charles II, duc de Lorraine, par une transaction faite entre eux en 1400. Pierre-Ernest de Créange reprit en fief du duc de Lorraine la seigneurie et vouerie de Roth en 1627 (Invent. des Archives de Lorraine).

Décimateur, ... — Communiants, 400. — Revenu du curé, 2000 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Rolingen, *S^t^ Etienne,* martyr ; Empire.

Patron, le baron de Kerpen. — Ernest, baron de Kerpen, jouit du patronage de cette cure en 1625, à titre de seigneur du lieu (3) : les seigneurs de cette maison en ont joui constamment depuis.

Décimateur, ... — Communiants, 180 ; deux familles juives. — Revenu du curé, la 1/2 des grosses dîmes : bouverot, 10 paires ; fabrique, 20 florins d'Allemagne. — Langue allemande.

---

(1) Nous pensons que ces archaïsmes ne troublent aucun lecteur ; de fait les Trois-Hambach, comme on appelait Grand et Petit-Hambach avec Rodt, avaient fait partie anciennement de la seigneurie épiscopale d'Albe ou Sarralbe : mais le duc de Lorraine, ayant acquis une engagère sur celle-ci, réussit à rester définitivement maître des Hambach, grâce à la transaction du 22 févr. 1400 dont il va être question. Il les unit alors à la châtellenie de Gemünd ou Sarreguemines, puis à la principauté de Lixheim (p. 230) ; plus tard ils dépendirent du bailliage de Sarreguemines, pendant que Woustwiller appartenait à celui de Schambourg. Le curé de Rodt réussit à empêcher l'érection de Woustwiller en cure, décrétée le 7 janv. 1754, et garda même l'administration directe d'une partie de ce village, malgré la présence dans l'autre partie d'un vicaire résident ; il fut moins heureux à Hambach, dont les habitants obtinrent un arrêt de la Cour souveraine (5 sept. 1763), prescrivant l'établissement d'un vicaire résident : la chapelle, dédiée à *S^t^ Nicolas,* est dite toute neuve en 1717.

(2) Plus anciennement (p. 61 et 91), le patronage dépendait du monastère de Lixheim. En 1711, les dîmes de Rodt et de Hambach se partageaient également entre le duc de Lorraine et le curé : celui-ci avait 1/4 dans celles de Woustwiller.

(3) La seigneurie de Rouhling appartenait à l'Ordre teutonique par suite d'un échange fait avec le comte de Sarrebruck en 1558 ; la famille de Kerpen elle-même n'était entrée en possession de ce fief qu'en 1552, ce qui explique la différence du nom du collateur indiqué p. 61. L'échange du 15 janv. 1558 parle du ban d'un ancien village Hettlingen, situé entre Rouhling et Cadenbron ; est-il bien distinct d'un village de nom presque semblable, Halingen, réduit au XVIII^e^ siècle à une censе ruinée (Durival) ?

Rossel (Grosrossel), *S^t Vendel ;* Nassau ; village à 3 lieues 1/2 de Sarguemines. L'église est bâtie sur terre de Lorraine à 1/4 de lieue du village (1).

Cure royale en administration. Patron, Monseigneur (2). — L'administrateur de cette paroisse est payé par Monseigneur l'évêque de Metz sur le pied de 300 l.

Décimateur, le prince d'Using-Nassau-Sarbrück, seigneur du lieu.

Communiants, 170. — Revenu du curé, 400 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

S^t-Jean-Rorbach, *S^t Jean l'évangéliste* (3) ; Lorraine ; (bailliage de Sarguemines). Cette seigneurie appartient au Rhingrave, qui est luthérien.

Patron, Monseigneur à cause de l'hérésie du patron. — Depuis 1678, Monseigneur a nommé trois fois consécutives à cette cure *pleno jure ob hæresim patroni* (4). Le pouillé de 1574 donne le patronage de cette cure au chapitre de la collégiale de Munster, et le pouillé de 1606 au chapitre de Vic, à cause de ladite collégiale de Munster.

Décimateur, ... — Communiants, 600. — Le revenu du curé consiste dans le 1/3 des grosses et menues dîmes, 100 l. de casuel, un bouverot de 28 fauchées de pré et 29 jours de terres labourables, compris les enclos ; fabrique, 200 l. — Langue allemande.

Saralbe (Sarralbe), *S^t Martin ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Sarguemines, 2 de Boucquenom et 14 de Metz. La mère-église est sur une montagne à 1/4 de lieue de Saralbe ; l'office divin se fait (à Saralbe) dans la chapelle de *S^t-Pancrace* tous

---

(1) Cette paroisse était tellement ruinée à la fin du XVII^e siècle qu'il n'en est pas même fait mention p. 218 ; c'est en 1726 qu'il fut question d'y rétablir une église, et le comte de Nassau ne voulant pas d'une église exclusivement catholique, on la construisit en dehors de ses terres, et l'administrateur continua de résider longtemps encore à Forbach. Il n'est pas trop étonnant dès lors que les limites de cette paroisse ne soient pas nettement fixées, mais il est regrettable que cela intéresse en même temps les limites du diocèse sur ce point. La paroisse de Grande-Rosselle comprend aujourd'hui le village de Ludweiler, créé en 1604 par un comte de Sarrebruck : cette origine en fit un village tout protestant, et ce n'est qu'en 1786 que les registres de la paroisse de Wadgassen signalent des catholiques à Ludweiler. Il faut donc corriger Fabricius, *Erläuterungen zum geschichtl. Atlas der Rheinprovinz* II, p. 417, qui l'attribue à Grande-Rosselle ; du reste cet ouvrage attribue également à Grande-Rosselle tous les villages dépendant de la mairie de Ludweiler, et qui pourtant se rattachaient en réalité aux paroisses de Folckling, Merlebach et Creutzwald. Notons sur le même sujet ce que les religieux de Wadgassen disaient dans un état des cures administrées par eux dans le comté de Nassau-Sarrebruck et pour lesquelles six religieux employés à ce ministère ne recevaient que 1050 l. de pension royale : « Völkling. D'ancienneté cette paroisse dépendait de l'évêché de Metz, maintenant de Trèves ; elle est composée de 5 villages... Kellerthal. Cette paroisse, anciennement de l'évêché de Metz, mais à présent de Trèves, est composée près de 18 tant villages que hameaux... » Ces anciennes relations avec Metz devaient sans doute flatter l'évêque qui avait la dispensation des pensions royales ; mais que l'on ne confonde pas évêché avec diocèse, ou l'on contredit les documents du XIII^e siècle qui rapportent au moins le Cöllnerthal au diocèse de Trèves.

(2) Le patronage avait appartenu (p. 61) au comte de Sarrebrück : pourtant on cite un acte du 26 mai 1290, par lequel deux seigneurs de la maison de Warsberg auraient donné ce patronage au prieuré de S^t-Nicolas dans le Warendtwald.

(3) En 1717, on indiquait S^t Jean-Baptiste comme patron.

(4) Pourtant en 1767, la comtesse de Puttelange nomma à la cure, et le msc 59 E lui reconnait le droit de collation comme dame du lieu. Mais comment le patronage a-t-il passé du chapitre de Vic (p. 176) aux seigneurs temporels ? Le comte de Puttelange avait aussi 2/3 des dîmes (Arch. dép. G, 2023).

les jours, excepté la seconde fête de Pâques, Ascension, etc. Il y a un primissaire à Saralbe qui a 300 l. de fixe (1).

Annexes : SALTZBRON, 1/4 de lieue ; chapelle, (*S^t Vendel*). — RECH, 1/2 lieue ; chapelle : (vicaire résident). — HARAS, 3/4 de lieue, (dépendance de Rech). — Eich, 1/2 lieue. — HÛLSCHMÛHL (Hûlsmûhl), moulin, à 3/4 de lieue de Saralbe. — TENTIERHOFF, cense, à 1 lieue. — SCHOTTENHOFF, (cense), à 1 lieue de Saralbe.

Patron, Monseigneur. — Cette cure est à la nomination de Monseigneur, aux droits du chapitre de Hombourg, supprimé le 5 décembre 1743 par décret de M. de S^t-Simon. Jacques, évêque de Metz, qui fonda ce chapitre en 1254, lui donna plusieurs églises paroissiales, dont il unit les revenus à sa mense : quoique l'église de Saralbe ne soit point expressément désignée dans les actes de fondation ou de donation que fit expédier ce prélat, nous apprenons par une bulle d'Alexandre IV qu'elle en faisait partie ; qu'elle était mentionnée dans les lettres que lui firent voir le doyen et le chapitre de Hombourg ; que ce pontife leur confirma la jouissance et la possession de cette église et qu'il défendit à qui que ce soit de les y troubler, sous peine d'encourir l'indignation du Dieu tout-puissant et des apôtres S^t Pierre et S^t Paul. On trouve, dans les archives de cette collégiale, une bulle de Pierre, cardinal du titre de S^t-George au voile d'or, légat du S^t-Siège, qui confirme la donation et l'union de la cure de Saralbe au chapitre de Hombourg : cette bulle fut expédiée à Liège le second jour de décembre 1254, six mois après la fondation de l'évêque Jacques, qui y est rappelée (2).

Décimateurs : le Roi et le prince de Salm, en qualité de seigneurs de Fénétrange, perçoivent la 1/2 des dîmes ; le Séminaire de S^t-Simon perçoit l'autre 1/2 au droit du chapitre de Hombourg.

Communiants, 860. — Revenu du curé, 1500 l. ; fabrique de la mère-église et de la chapelle S^t-Pancrace, 1800 l. — Langue allemande.

La Primisserie. — 1713, curé et échevins *ratione fundationis*. L'on trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, deux requêtes, l'une des échevins et de la chambre synodale, l'autre des officiers municipaux, qui supposent que ce patronage appartient à Monseigneur (3). Les institutions de 1770 ont été données *liberâ collatione*.

---

(1) La présence de ce primissier n'empêchait pas celle d'un vicaire à Sarralbe, sans compter ceux qu'on avait établis successivement à Willerwald (1717) et à Rech (1748) ; les habitants demandèrent même un second vicaire en 1785, mais le séminaire s'y opposa et l'emporta. La chapelle de S^t-Pancrace, ancienne chapelle castrale (*Notice de la Lorr.* II, 406) fit place à une nouvelle église bénite en 1778 : l'ancienne mère-église a subsisté cependant et son autel dédié en 1417 à la S^te Trinité est toujours un but de pèlerinage (*Bull. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle* II, 144). La chapelle de Rech fut construite vers 1720 en l'honneur de la *Visitation Notre-Dame* et de S^t François d'Assise ; on établit presque au même moment une chapelle au Haras, qui fut renouvelée en 1770 : on y célébrait particulièrement l'*Annonciation de Notre-Dame*.

(2) Il reste deux actes de ce cardinal-légat en faveur du chapitre de Hombourg (Arch. dép. G, 1175 et 1183), mais la mauvaise conservation de l'un ne permet pas d'y lire le nom d'Albe ou Sarralbe. La bulle d'Alexandre IV est du 23 janv. 1257, précédant de quelques jours une confirmation par le chapitre de la cathédrale (*ibid.* G, 1136, dans un vidimus de 1331). Cette dernière pièce existe aussi en copie parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz*, ainsi que l'acte d'incorporation du 12 févr. 1255 ; en 1258 l'évêque Jacques concédait encore aux chanoines de Hombourg 20 muids de sel à prendre chaque année « in salina nostra de Alba » (Arch. dép. G, 1184).

(3) Ces deux requêtes se rapportent à la vacance survenue en 1770, et tout en reconnais-

Chapelle de S^t Vendelin. — Commission pour bénir cette chapelle et permission d'y dire la messe, de l'an 1701.

Tentling, *S^t Pierre ;* Lorraine ; village à 2 lieues de Sarguemines et 12 de Metz ; (bailliage de Sarguemines).

Annexes : Dibling (Diebling), 1/2 lieue (1). — Evering (Ebring), 1/2 lieue.

Patrons, les religieuses de S^t-Avold et d'autres décimateurs laïcs conjointement (2). — Les religieuses de S^t-Avold nomment à la cure de Tentling avec le sieur Des Guyots. On trouve, dans une déclaration qu'elles ont faite en 1681, qu'elles possédaient alors le 1/6 des grosses et menues dîmes de Tentling, ainsi que le patronage de cette église conjointement avec le sieur Des Guyots.

Il y a une chapelle à Diebling, dont les revenus montent à 200 l. ; mais elle n'est point bénéficiale.

Décimateurs des trois villages qui composent cette paroisse (3) : le curé pour 1/3, le sieur Des Guyots pour 1/6, les religieuses de S^t-Avold pour 1/6, l'ordre teutonique pour 1/9, les comtes de Daun et de la Leyen pour 1/9 entre eux deux, et le baron de Jacquemin avec monsieur Humbert chacun pour 1/27.

Communiants, 120. — Revenu du curé, 1200 l. ; fabrique, 100 l. — Langue allemande.

Chapelle de S^t-Vendelin. — 1621, le centenier de Diebling ; depuis il n'y a pas eu d'institutions.

Théding, *S^te Marguerite ;* Lorraine ; village à 5 lieues de Boulay ; (bailliage de cette ville).

Patron, Monseigneur ; autrefois le chapitre de S^t-Arnuald (4). — Le patronage

---

sant le droit de l'évêque, prétendaient diriger son choix : celui-ci ne tomba sur aucun des sujets proposés. Cette primisserie est aussi appelée chapelle de S^te-Catherine, ce qui nous permet de faire remonter son origine à 1370 (Arch. dép. G, 417).

(1) Diebling avait une chapelle dédiée à *S^t Vendelin* et *S^t Antoine*, avec un vicaire résident ; a chapelle bénéficiale dont il sera question se rattache sans doute à cette chapelle, où l'on avait érigé en 1423 une confrérie en l'honneur de S^t Vendelin. Ebring était terre d'Empire, au baron de Kerpen, comme Rouhling.

(2) D. Tabouillot veut ménager certains décimateurs, qui essayèrent de nommer en 1779, mais ne furent point admis ; il aurait suffi de désigner, comme en 1711, « les bénédictines de S^t-Avold par acquet de M^rs de Warsberg, et M. Desguiot, seigneur de Betting, comme héritier de M^rs les Steuber » (p. 176).

(3) Pour être complet et plus méthodique, il faut dire que les dimes grosses et menues se partageaient d'abord en 3 parts : une au curé, une aux deux collateurs, la troisième se subdivisant encore en trois : une part aux chevaliers teutoniques de Beckingen, une aux seigneurs de la Leyen et aux Rhingraves de Puttelange, la troisième de nouveau subdivisée en trois, formant autant de 1/27, l'un au baron de Jacquemin seigneur de Wittring et Diebling, l'un à M. Richard seigneur de Haut-Betting, et le reste au s^r Humbert de Puttelange conjointement avec les M^rs de Warize. Pour l'ensemble des revenus du curé et ceux de la fabrique, voir aux Arch. dép. G, 2476.

(4) Voir p. 176. L'absence de cette paroisse dans nos pouillés plus anciens s'explique sans doute par ce que nous ont conservé deux pièces du 7 juin 1252 et 17 janv. 1253 : les habitants de Théding, pour échapper aux réparations à faire à leur église, prétendaient que celle-ci était vraiment paroissiale et que son entretien incombait aux décimateurs ; le doyen de S^t-Arnual soutenait le contraire, disant que ce n'était qu'une chapelle dépendant de sa collégiale, à laquelle, à cause de la distance, on avait accordé des fonts baptismaux et quelques autres privilèges. L'official de Metz condamna les habitants, mais la collégiale disparut au XVI^e siècle et l'église de Théding fut inscrite au pouillé.

de cette cure appartient à Monseigneur, aux droits de la collégiale de S[t]-Arnuald, qui a été détruite par les princes de Sarbrück.

Décimateurs: le curé perçoit la 1/2 des dîmes (et le comte de Nassau perçoit l'autre 1/2).

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1000 l.; fabrique, 46 l. — Langue allemande.

Vittring (Wittring), *S[t] Etienne*, diacre et martyr; Lorraine; village sur la Sarre, à 1 lieue de Saralbe et de Sarguemines, et 14 de Metz; (bailliage de Sarguemines) (1).

Patron, le seigneur temporel, le baron de Jacquemin. — Les institutions de 1634 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des seigneurs temporels de Vittring. Le curé de ce lieu dessert l'église de Guiding (Dieding), et Sa Majesté lui donne 100 l. par an pour cette desserte.

Décimateurs: le curé a le 1/3 des grosses et menues dîmes; le baron de Jacquemin perçoit les 2 autres tiers.

Communiants, 340. — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, 60 l. — Langue allemande.

Chapelle de S[te]-Catherine. — 1583, le comte de Frauenberg.

Welferding, *S[t] Valfride;* France; village à 1 lieue de Sarguemines, 13 1/2 de Metz. — Les villages de Welferding, Woustweiller et Blischweyen sont passés à la France par un échange fait avec la comtesse de la Leyen, le 5 décembre 1782 (2).

Annexes (3): Haanweiller (Hanviller), 1/4 de lieue; 180 communiants. — Rölching (Rilching), 1/4 de lieue; 180 communiants. — Blischweyen (Schweigen), 70 communiants; chapelle, *S[t] Eustache:* il y a une messe tous les 15 jours. — Ippling, 3/4 de lieue; 200 communiants; chapelle, *S[te] Vierge:* (vicaire résident). — Lixing, 180 communiants; chapelle, *S[t] Maurice:* (vicaire résident). — Woustweiller

---

(1) En 1711, le curé n'hésite pas à indiquer comme des annexes de sa paroisse Silzheim et Dieding; Silzheim ne tarda pas à en être détaché (p. 629, n. 1), et Dieding était (msc 59 L) une église indépendante successivement confiée aux curés de Wittring, de Wiswiller, de Zetting. Nous ne savons où était située la chapelle mentionnée ici: des cartes anciennes portent plusieurs oratoires ou chapelles autour de Wittring.

(2) La convention est du 27 sept. 1781; elle fut promulguée par des lettres patentes enregistrées le 18 déc. 1782 à la Chambre des comptes de Lorraine. Elle groupait les territoires cédés à la France en une baronnie sous le nom de Welferding, que le comte de Vergennes acheta peu après. Les annexes de Rilching et Hanviller continuèrent à faire partie de la seigneurie de Bliescastel; Lixing resta aussi terre d'Empire et siège d'une seigneurie, dont Ippling fit partie jusqu'au XVIII[e] siècle, quoique contestée par la Lorraine.

(3) Parmi ces annexes, on compterait, d'après le pouillé de 1607, deux anciennes paroisses, Lixing et Sarreinsming; mais nous avons vu, à propos de Frauenberg, comment les religieux de Tholey expliquaient ces inscriptions au pouillé, et les habitants de Lixing eurent beau réclamer en 1735 le retour au passé, ils durent se contenter du vicaire résident qu'on leur donna; Woustwiller et Sarreinsming en obtinrent également vers 1750, Ippling en 1769. Tout cela ne se fit pas sans grandes difficultés, et nous avons dit que Woustwiller, après avoir obtenu à Metz son érection en cure (1754), échoua ensuite (1759) au tribunal métropolitain; c'est aussi à Trèves que l'abbaye de Tholey fit casser (1742) la sentence de l'officialité de Metz qui confiait à l'administrateur de Frauenberg la desserte de Bliesschweyen: c'est pourquoi le msc 59 L dit qu'on fait le service dans cette église tous les 15 jours, et les jours où le service ne s'y fait point, les habitants vont entendre la messe au prieuré de Grœfinthal qui est à 1/4 de lieue.

en partie, 1 lieue; 150 communiants ; chapelle, *S[t] Jean-Baptiste:* (vicaire). — Saarinsming, 450 communiants ; église, *S[t] Ciriaque,* desservie par un religieux de Tholey. — Rémelfing, 50 communiants ; chapelle castrale, *Annonciation.*

Patron, l'abbé de Tholey. — Conrad, évêque de Metz, allant visiter l'église de S[t]-Wendel, s'arrêta à l'abbaye de Tholey, dont l'indigence excita sa commisération ; il unit en conséquence [20 janv. 1221] à cette abbaye la cure de Welferding avec ses dépendances et revenus. Virric, archidiacre de Metz, Jacques, princier de la même église, et le chapitre de la cathédrale confirmèrent cette union en 1223 ; elle fut aussi ratifiée par Grégoire IX, le 6[e] de mai de la 8[e] année de son pontificat. En vertu de cette union, l'abbé de Tholey jouit du droit de nommer, dans tous les mois, un de ses religieux à la cure de Welferding (1). Outre le curé, il y avait autrefois à Welferding un ou deux religieux, dont le chef s'appelait prévôt ; il était chargé d'administrer les biens que possède l'abbaye de Tholey dans la paroisse de Welferding, et rendait un compte exact à l'abbé de la recette et de la dépense ; les deux religieux qu'il avait sous lui s'acquittaient des fonctions du ministère.

Décimateurs : l'abbaye de Tholey (2).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Willerwald (Villerw.), *S[t] Nicolas ;* Lorraine ; village à 3/4 de lieue de Saralbe, 5/4 de Sarguemines et 14 de Metz ; (bailliage de Sarguemines).

Annexe : Schottenhof.

Cure en administration. Patron, Sa Majesté. — Le patronage de cette cure appartient au Roi à cause du duché de Lorraine. On trouve, dans les archives de la Chambre épiscopale, plusieurs institutions données sur la nomination de Monseigneur, à cause de l'hérésie du patron ; le Roi y nomme aujourd'hui à titre de décimateur (3).

Décimateurs : Sa Majesté ; le curé perçoit la 1/2 de la dîme, au lieu de portion congrue.

---

(1) Ce dernier point, qui faisait de Welferding une cure régulière, est l'objet d'une bulle de Sixte IV du 15 mai 1484. Le texte des pièces de 1221 et 1223 a été publié dans l'*Annuaire de la Soc. d'hist. et d'arch. lorr.* I, p. 83-84 : l'évêque Conrad reconnaît que le patronage de Welferding appartenait déjà auparavant à l'abbaye de Tholey.

(2) Excepté à Lixing, où le baron de Kerpen avait la 1/2 des dîmes ; et peut-être une autre exception existait-elle à Sarreinsming et Rémelfing (Arch. dép. G, 2459). Le pouillé de 1711, qui ne dit rien de cette dernière exception, assigne toutes les grosses dîmes à l'abbé de Tholey et toutes les menues, avec un préciput de 50 paires de quartes, au curé.

(3) Tout cet article est bien singulier et repose sur quelque confusion, due probablement au nom de ce village, fondé en 1601 sur les ruines de Weiler ou Albesweiler. Rappelons d'abord que Willerwald était annexe de Sarralbe jusqu'en 1754 comme Schottenhof, et qu'il n'aurait pas fallu répéter ici ce dernier nom. L'établissement d'un vicaire résident, décrété en 1714, réalisé en 1717, ayant dépouillé le curé de Sarralbe de la 1/2 des dîmes qu'il levait à Willerwald, il ne s'opposa point à la demande que firent les habitants en 1754 du rétablissement de leur église en cure : ils avaient en effet retrouvé un chiffon de papier, portant pouvoir accordé au curé de Sarralbe en 1683 de desservir leur village, dont il était dit « quod parochia de Vueillerval destituta sit proprio pastore ». Sans autre forme de procès, on institua *de plano* un curé dans cette paroisse vacante « a pluribus annis per desertionem » et l'on continua ainsi *liberâ collatione,* sans qu'il fût question ni d'administration ni de patronage de Sa Majesté ni d'hérésie du patron. Le msc 59 L dit simplement : Patron, Monseigneur.

Communiants, 298. — Revenu du curé, ...; fabrique, 7 jours 1/2 de terre, et 15 fauchées de pré. — Langue allemande.

Zeding (Zetting, *S^t Marcel*) ; Nassau.

Annexe (1) : DIETINGEN (Didingen ; *S^te Trinité*).

Cure en administration. Patron, le prince de Nassau (2). — Le prince de Nassau jouit du patronage de cette cure en qualité de seigneur temporel du lieu. Elle est aujourd'hui desservie par un administrateur.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

ARCHIPRÊTRÉ DE HORNBACH

Achen, *S^t Pierre;* Lorraine; village à 3 lieues de Sarguemines et de Boucquenom et de Sarralbe, 17 de Metz; bailliage de Sarguemines, cour souveraine de Nancy.

Annexes : KALHAUSEN, 1 lieue; 187 communiants (3); chapelle, (*S^t Florien* : vicaire résident). — ETTINGEN, 1/4 de lieue; 168 communiants. — HUTTINGEN (Hutting, cense-fief), 1 lieue 1/2; 30 communiants.

Patron, Sa Majesté. — Le Roi très chrétien nomme à la cure d'Achen aux droits des ducs de Lorraine, sur la nomination desquels on a donné les institutions de 1625 et les suivantes. Louis XIV y nomma en 1695 en vertu du duché de Lorraine, dont il s'était emparé (4).

---

(1) En 1680, Mgr d'Aubusson avait essayé de mettre un curé à Dieding ; cette nomination eut-elle une suite quelconque ? Peu après c'est le curé de Wittring et parfois celui de Wiswiller qui dessert cette église; rebâtie en 1762, elle fut confiée en 1764 à l'administrateur qu'on établit alors à Zetting et qui ne binait d'abord à Dieding que tous les 15 jours; le service se compléta en 1771, les habitants protestant contre le titre d'annexe donné à leur église, et plus encore contre la part de contributions qu'on leur demandait pour l'église de Zetting.

(2) L'histoire ancienne de cette paroisse doit être dans les papiers de l'abbaye de Tholey : « On nous a assuré que c'était autrefois un prieuré dépendant de l'abbaye de Tholey, mais à présent ce lieu relève du comte de Nassau-Sarbruck, qui en est aussi décimateur (comme à Dieding). C'est une belle et grande église, dont le vitrage peint est magnifique, mais cassé en plusieurs endroits... elle reconnaît pour patron S^t Marcel, pape, dont ils avaient autrefois une image d'argent massif... il y avait autrefois sept cloches dans la tour : à présent il n'y en a qu'une achetée des deniers des habitants » (1717). On y instituait encore en 1684 pour curé un religieux de Tholey sur la présentation de son abbé, mais il était en même temps curé de Wiswiller, puis celui de Neufgrange fut chargé de desservir Zetting, moyennant 150 l. de pension royale. En 1764, la régence de Sarrebruck y consentant, on put établir un administrateur en résidence à Zetting, avec pension royale de 300 l. Voir la description de l'église par Boulangé, *Notes pour servir à la statistique monument. de la Moselle,* dans les Mém. de l'Acad. de Metz, 1853, I, p. 287.

(3) Ce chiffre est sans doute trop faible : au moment de l'établissement du vicaire résident (ordonnance du 5 avril 1772), on comptait 242 communiants à Kalhausen et 40 à Hutting ; or en 1787 on prescrivait l'agrandissement de l'église de Kalhausen. Une part des dîmes de ces deux localités avait appartenu au comté de Sarwerden jusqu'à l'échange de 1766.

(4) La *Notice de la Lorr.*, t. II, col. 542, rapporte une donation des dîmes et du patronage d'*Acheme* par un comte de Lutzelstein à l'abbaye de Sturtzelbronn en 1272, et un peu plus loin la cession faite en 1621 par cette abbaye des dîmes d'Achen au duc de Lorraine. Nous ne savons trop ce qu'il en est des dîmes, d'autant plus qu'on allègue une semblable donation de dîmes en 1271 à l'abbaye d'Herbitzheim; mais le patronage de l'église est déjà au duc de Lorraine en 1607 (p. 178). Il n'y eut pas de nomination à cette cure en 1695.

Décimateurs : le Roi possède les 2/3 des dîmes et le curé l'autre 1/3.

Communiants, 700. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 300 l. — Langue allemande.

Altheim, *S^t André,* apôtre ; Lorraine (1) ; village à 4 lieues de Bitche, 1 1/2 de Dieuze (*sic*), autant de Deux-Ponts, 19 de Metz; il ressortit au bailliage de Bitche.

Annexes : Beckweiller, 1/2 lieue; 32 communiants; chapelle, *S^t Étienne* (2). — (Neualtheim.) — Pinning (3), 1/2 lieue ; 48 communiants.

Patron, le duc de Deux-Ponts. — Les anciens pouillés du diocèse attribuent le patronage de cette cure à l'abbaye d'Hornbach : le duc de Deux-Ponts (4) le lui disputa en 1762, en nommant à cette cure ainsi que l'abbé d'Hornbach. Le duc de Deux-Ponts en jouit aujourd'hui, en qualité de décimateur et de conservateur des biens de cette abbaye.

Décimateurs : le duc de Deux-Ponts a le 1/3 des grosses dîmes, et le curé les 2/3 avec la totalité des menues.

Communiants, 300 : comme Beckweiller est dans le duché des Deux-Ponts, il y a 14 ménages d'hérétiques, qui font l'exercice de leur religion dans la même chapelle que les catholiques, et enterrent leurs morts dans le même cimetière. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 120. — Langue allemande.

Bettweiller, *S^t Martin;* Lorraine ; village à 3 lieues de Bitche, 4 1/2 de Sarguemines, 18 1/2 de Metz. Ce village fut adjugé au duc de Lorraine, en 1617, par les commissaires nommés pour fixer les limites des états du comte Palatin et du duc de Lorraine.

Annexes (5) : Petit-Rederching, 3/4 de lieue; 312 communiants; chapelle, (*la S^te Croix*). — Helling, 1/4 de lieue; 80 communiants; chapelle, (*Notre-Dame de Bon-Secours*). — Guising, 1/4 de lieue; 200 communiants.

---

(1) D'après le msc 59 E, Altheim appartenait en toute souveraineté au duc de Lorraine par accord fait en 1617 avec le duc de Deux-Ponts, à qui le duc de Lorraine céda le village de Beckweiller. Mais les choses changèrent au moment de la rédaction du pouillé : Durival, après avoir inscrit au bailliage de Bitche Altheim-le-Vieux et le Neuf-Altheim ou Wintzrhode, auparavant appelé Vieux-Penin, ajoute dans son supplément que ces deux villages ont été cédés au comte de la Leyen, pour être unis à la seigneurie de Bliescastel, en 1781.

(2) Une visite de 1721 ajoute : « C'était autrefois un monastère, comme il paraît par les vestiges qui en restent. »

(3) Comme le texte du pouillé, la plupart des documents du XVIII^e siècle ne mentionnent pas encore le nom de Neualtheim, mais seulement celui de Penningen ou Pining, autrefois Vintzelrodt : la table du pouillé porte ces deux noms et sans aucun rapprochement entre eux, contrairement à ce que nous avons cité de Durival.

(4) D. Tabouillot écrit : le duc de Lorraine ; mais c'est à tort : la contestation était entre le duc de Deux-Ponts, appuyé sur les traités de Westphalie et de Riswick (p. 220), et les Bénédictins qui essayaient en vain de maintenir à l'un d'entre eux le titre et quelques droits d'abbé de Hornbach. C'est par un arrêt de la cour souveraine de Lorraine que le curé obtint vers 1695 la restitution des dîmes de la paroisse pour sa portion congrue.

(5) Durival porte toutes ces localités au bailliage de Bitche, en y joignant la cense de Mehling ; celle-ci resta assez longtemps dans une situation indécise au point de vue religieux : rattachée à Guiderkirch, elle aurait dû selon les religieux de Grœfinthal, qui en achetèrent les dîmes en 1749, dépendre de la paroisse de Wolmunster; mais le bon sens des fermiers obtint gain de cause et ils furent reconnus paroissiens de Bettwiller. L'importance de Petit-Réderching devait amener une certaine indépendance : on y établit en 1786 un vicaire résident. On trouve aussi une chapelle autorisée à Guising en 1776 sous le titre de *la S^te Famille.*

Patron, le duc de Deux-Ponts. — Le duc de Deux-Ponts jouit du patronage de cette cure aux droits de l'abbaye d'Hornbach (1), dont il possède les biens comme protecteur soi-disant et conservateur.

Décimateurs : le duc de deux-Ponts a 1/3 des dîmes de Bettweiller (et Helling), et le curé les 2/3 ; le Roi a toutes celles de Petit-Rederching, avec 1/6 dans celles de Guising : le reste se partage entre l'abbé de Stutzelbronn, le seigneur de Weiskirch et la fabrique de Bettweiller.

Communiants, 300. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, 400 l. — Langue allemande.

Bitche (Schorbach et Bitsche), *S^te Catherine;* Lorraine; petite ville de la Lorraine allemande (2), confinant au duché de Deux-Ponts et à la Basse-Alsace, à 5 lieues de Sarwerden et 23 de Metz. La mère-église de Bitche est à Schorbach éloigné de 3/4 de lieue de cette ville. Il y a des Augustins et deux chapelles (3). Il y a trois chapelles aux environs de Bitche (4), sous l'invocation de la Vierge, de S^te Catherine et de S^t Sébastien.

Annexes (5) : SCHORBACH, 3/4 de lieue; 180 communiants; (église, *S^t Remy*) : vicaire résident. — HASPELSCHIED (Haspelschitt), 1 lieue ; 140 communiants; (*S^t Ni-*

---

(1) Ces droits de l'abbaye d'Hornbach ne ressortiraient pas de nos anciens pouillés, si l'on n'identifiait point Bettwiller avec Bedeborn, cité p. 19, 30, 66 et 90; pourtant comme un Bettwiller est mentionné en même temps, p. 66 et 106, avec un patronage différent, il est à croire ou que cette dernière mention constitue une addition faite au pouillé par quelqu'un qui ne connaissait point l'identification indiquée ou qu'il s'agit là de Battweiler, plus tard simple annexe de Contwig.

(2) Le msc 69 E donne cet aperçu de l'histoire politique de Bitche : « Le Roi en est seigneur aux droits des ducs de Lorraine, qui le possédaient dès le XII^e siècle. Le duc Mathieu II assigna le douaire de sa femme sur Bitche en 1225, et Henri IV celui de la sienne en 1258. Le duc Ferry échangea cette seigneurie en 1304 contre celle de Morsperg, Guemunde et Linden, avec Evrard et Valeran frères, comtes de Deux-Ponts. En 1574, l'empereur Maximilien envoya l'évêque de Strasbourg et le marquis de Bade pour juger à l'amiable le différend qui était survenu à l'occasion de cette seigneurie entre le duc de Lorraine et le comte de Hanau, qui refusa pour lors d'entrer en accommodement : ce procès fut terminé en 1606 par accommodement entre Charles III, duc de Lorraine, et Jean, comte de Hanau. » — D. Tabouillot écrit Bitche, Bitsche, Bistche : nous nous en tenons au premier pour son texte.

(3) Ces deux chapelles sont celle du château ou du fort dédiée à *S^t Louis*, et celle que le pouillé de 1711 appelle « sacellum B. Mariæ virg. extra portam juxta stagnum : conservatur a fraternitate SS. Rosarii ». En outre les commandants de la ville ont assez souvent une chapelle domestique. — Quant au couvent des Augustins, malgré D. Tabouillot (p. 320 et *Hist. de Metz*, III, p. 284), nous ne croyons pas son établissement de beaucoup antérieur aux lettres patentes du duc Léopold (19 janv. 1725); voir l'inventaire fait en 1790 dans l'*Austrasie*, 1855, p. 535. C'est un couvent de Capucins qui a dû s'établir à Bitche sous l'épiscopat de M. de Verneuil, d'après Meurisse dans son *Hist. des évêq. de Metz* (imprimée en 1634), p. 673; et Benoît Picart (p. 322, n. 2) et le pouillé de 1711 ne connaissent pas d'autre couvent à Bitche que celui des Capucins; mais ces religieux quittèrent cette ville vers 1720.

(4) En 1711, il n'est question que de deux de ces chapelles : « sacellum B. Mariæ virg. mediâ horâ a Bitsch ; sacellum parvum *S^ti* Sebastiani mart. prope Bitsch, ubi etiam est cœmeterium. » On autorisait en 1776 une autre chapelle pour le nouveau cimetière de la ville.

(5) L'état de la population s'augmentant rapidement au XVIII^e siècle, l'abbaye de Sturtzelbronn eut de la peine à suivre le mouvement d'organisation que réclamait cette immense paroisse; en 1718 elle consentit à payer un vicaire, que les habitants de Schorbach auraient voulu avoir en résidence chez eux : malgré plusieurs ordonnances épiscopales, le vicaire n'y résida qu'en 1741. Les habitants de Haspelscheidt avaient obtenu une semblable ordonnance en 1723, et celle-ci s'exécuta sans tant de délais, la desserte de Roppwiller (annexe de Walschbronn) étant confiée

colas) : vicaire résident. — MODERHAUSEN, 2 lieues ; 140 communiants : vicaire résident. — LENGELSHEIM, 1 lieue 1/2 ; 140 communiants ; (chapelle, *S[t] Laurent*). — HANVILLER, 5/4 de lieue ; 70 communiants ; (chapelle, *S[te] Croix*). — REIGERSVILLER, (hameau), 1/2 lieue ; 70 communiants. — EGELSHARDT ; (chapelle, *Exaltation de la S[te] Croix*). — WALDECK. — GÜNTERSBERG (Gentersberg ; chapelle castrale). — HERTZOGSHAND. — FREUDENBERG, (cense), 1/2 lieue.

Patron, l'abbé de Stutzelborn. — Eberhard, comte de Deux-Ponts et seigneur d'Altheim, donna le 25 juin 1210 le patronage de cette cure à l'abbaye de Stutzelborn, ordre de Citeaux. Henry, comte de Deux-Ponts, et Agnès, son épouse, lui donnèrent en 1268 les dîmes de Schorbach, aux conditions que l'on ferait chaque année (le mardi après le dimanche *Lætare*) un service solennel pour le repos de leurs âmes et que les religieux auraient ce jour-là une réfection en pain blanc, vin et poisson, provenant desdites dîmes. Renaut, évêque de Metz, incorpora cette cure avec toutes ses dépendances et revenus, à l'abbaye de Stutzelborn, par une charte du 2 d'avril 1314 ; l'archidiacre confirma cette union le 21 octobre de la même année (1).

Décimateurs : l'abbé de Stutzelborn dans toute l'étendue de la paroisse (2), à l'exception de la dîme de lin, que perçoit le curé.

---

au même vicaire. En 1746, l'évêché prescrivit l'établissement d'un nouvel auxiliaire pour le curé de Bitche : malgré un appel au tribunal métropolitain, l'abbaye dut encore s'exécuter (sentence du 27 nov. 1750). Comme le personnel, les anciens locaux étaient devenus insuffisants : la mère-église de Schorbach, qui datait de 1143 (*Bull. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle*, t. II, p. 164), ne suffisait plus même à la moitié des villages composant la paroisse, et l'église de Bitche pas davantage ; mais on prescrivit en 1762, puis en 1768, l'agrandissement de ces églises ; les résistances de l'abbaye de Sturtzelbronn ne cédèrent que devant des arrêts de la cour souveraine de Nancy, dont le dernier est du 24 avril 1773. Dans l'intervalle, les maîtres de forge de Mouterhausen avaient obtenu (6 avril 1764) l'établissement d'un vicaire résident auprès de leur nouvelle chapelle ; les habitants d'Eguelshardt demandèrent en vain la même faveur (1770) ; ceux de Hanwiller devaient être plus heureux en 1786.

Dans toutes ces transformations, on mentionne un bien plus grand nombre d'annexes ou dépendances que celles qui se trouvent ici, et l'on donne des chiffres de communiants plus variés et généralement plus élevés qu'ici. Ainsi le pouillé de 1711, après avoir indiqué Bitsch la ville avec le Faubourg et rappelé que la ville s'appelait anciennement Kaltenhausen [et le faubourg Rohr], y rapporte LOHMÜHL, WOLFFSGARTEN, et RAMSTEINMÜHL. En 1764 on confie au vicaire de Mouterhausen 280 communiants, occupant l'ancienne localité de ce nom avec les vestiges de son vieux château et la chapelle castrale encore conservée, le GRAND MARTEAU, le PETIT MARTEAU, la NOUVELLE FONDERIE, ALTHORN, l'ANCIENNE FONDERIE. En 1770, c'est 150 communiants qui veulent se grouper dans la chapelle d'Eguelshardt, venant de BELLERSTEIN, NEUVE et VIEILLE ZINSEL : ils sont refusés, et les derniers resteront paroissiens de Sturtzelbronn. — La table du pouillé indique « Neudorff, de la paroisse de Bitsche » : nous croyons à une confusion avec Soucht.

(1) Ces pièces et d'autres se rapportant au patronage ou aux dîmes de Schorbach et allant de 1200 à 1345, sont parmi les preuves inédites de l'*Hist. de Metz* ; le msc 60 en renferme aussi plusieurs, parfois assez mal copiées, mais qui nous apprennent que le monastère de Græfinthal avait une part de ce patronage avant 1313 : une sentence de 1358 fixe le revenu du curé et lui défend d'empiéter sur les dîmes de l'abbaye. Le msc 59 B résumait ainsi les faits postérieurs à la donation de 1268 : « Henri, archevêque de Trèves, Eberhard et Vallram, comtes de Deux-Ponts et fils de Henri et d'Agnès, ajoutèrent à la donation de leur père les menues dîmes qu'ils possédaient au même lieu. Barthélemy, prieur de Valle-Comitis, céda du consentement de son provincial et du visiteur en 1313 à l'abbaye de Stutzelbronn les droits que sa communauté possédait au patronage de Schorbach. Simon, comte de Deux-Ponts, ratifia en 1345 tout ce qu'avaient fait ses aïeux au sujet de cette cure. »

(2) Le droit de l'abbaye fut restreint par une transaction conclue le 21 mars 1745 avec les fermiers du domaine de Bitche : un arrêt du conseil d'État (18 mars 1740) ayant assigné au domaine les dîmes novales des essarts faits dans les forêts du comté de Bitche depuis 1611, et un

Communiants, 3000. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 300 l. — Langue allemande.

Gros-Rederching (Grosrederchen), *S^t Didier* de Langres; Lorraine; village à 3 lieues 1/4 de Sarguemines, 17 1/2 de Metz.

Annexes (1) : Singling, 1/2 lieue; 108 communiants; (chapelle). — Olferding, 1/4 de lieue; 13 communiants. — Brandelfing, (cense), 1/4 de lieue; 26 communiants.

Patron, Sa Majesté. — Les institutions de 1703 et toutes les suivantes (2) ont été données sur la nomination des ducs de Lorraine : c'est aux droits de ces princes que le Roi possède aujourd'hui ce patronage.

Décimateurs, ... — Communiants, 406. — Revenu du curé, 1800 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Chapelle de S^te-Agathe, érigée en titre de bénéfice simple le 5 mai 1728. — Le testament du fondateur (3) attribue le patronage à François Bouvy, son frère, et prouve que cette chapelle est presbytérale et à résidence; en conséquence de quoi, Louis Maillet, qui en était titulaire, et qui a été fait curé de Bistrof en 1781, l'a laissée vacante de droit.

Gutterkirch, *S^t Maurice;* Lorraine, (bailliage de Bitche).

Annexes : Erching, 150 communiants. — Uttweiller (Outweiler), 1/2 lieue; 59 communiants (4).

Patron, Sa Majesté. — Cette église était restée vacante pendant plus d'un siècle (5), lorsqu'en 1713 il y eut un décret de Monseigneur, qui la rétablissait dans son ancienne qualité de mère-église. Les ducs de Lorraine s'en attribuèrent le patronage à cause du duché de Bitche (*sic*), et c'est en vertu du même titre que le Roi en jouit aujourd'hui.

Décimateurs, ... — Communiants, 270. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

---

autre arrêt (14 mars 1744) imposant aux religieux de faire la preuve de ce qui était terres anciennes ou essarts, ils préférèrent transiger en abandonnant au Roi 1/3 de toutes les dîmes anciennes ou nouvelles des paroisses de Schorbach-Bitche et de Walschbronn.

(1) Le reste de la paroisse étant du bailliage de Sarreguemines, Singling relevait du bailliage de Bitche; sa chapelle, en l'honneur de *S^t Antoine de Padoue*, datait des dernières années du XVII^e siècle. Celle d'Olferding, dédiée à *S^te Marguerite*, était le but d'un petit pèlerinage : « Elle ressemble à une église fort antique et servait autrefois, selon le dire des anciens, à une communauté de religieuses » (1766). Brandelfing, dépendance du collège des Jésuites de Boquenom, avait eu aussi sa chapelle en 1694.

(2) Nous avons cité p. 179, n. 6, la visite de 1603, qui indique bien le patronage du duc de Lorraine sur la cure de Gros-Réderching et son annexe d'alors Guiderkirch : les pouillés plus anciens omettaient Gros-Réderching, mais non Guiderkirch. Avant 1703, le curé de Rohrbach desservait Gros-Réderching. Le pouillé de 1711 remarque que la paroisse avait été abandonnée depuis les grandes guerres; auparavant les curés tiraient la totalité des grosses et menues dîmes, alors qu'ils n'eurent plus ensuite que 1/3.

(3) Henri Bouvy, nommé curé de Gros-Réderching en 1703.

(4) Utweiler fut cédé au comte de la Leyen en 1781.

(5) Nous venons de dire les relations anciennes de Guiderkirch avec Gros-Réderching; elles s'étaient relâchées à la fin du XVII^e siècle, où le curé de Bettwiller desservit Guiderkirch; puis on essaya d'une union avec Rimling lorsqu'on rétablit cette cure; mais on revint en 1703 à la dépendance de Gros-Réderching, dont le curé tirait là aussi 1/3 des grosses et menues dîmes, le duc de Lorraine tirant 2/3.

Hornbach, *Notre-Dame;* Deux-Ponts; bourg situé à 2 lieues de Deux-Ponts, 3 de Bliscastel et 17 de Metz.

Annexes (1): ALTHORNBACH (Hornbach-Vieux), 1/2 lieue; 1 communiant. — BRENCHELBACH OU BRENSCHBACH (Brinchebach), 1 lieue; 8 communiants. — MAUTSCHBACH, 1/4 de lieue; 14 communiants. — ASCHBACH. — LEIGELFINGEN (Leigellingen), 3/4 de lieue; 15 communiants. — DIDERCHING (Dederingen), 3/4 de lieue; 12 communiants. — RISWEILLER (Riesw.), 5/4 de lieue; 34 communiants. — RIMSCHWEILLER, 1 lieue; 42 communiants.

Cure royale en administration. — Deux célèbres monuments, que la piété des fidèles avait érigés dans cette ville au culte du vrai Dieu, une abbaye de l'ordre de S[t]-Benoît et une collégiale, ont été l'objet de la fureur et de l'impiété des luthériens et des calvinistes: il ne reste aucun vestige de la collégiale, et l'on n'a conservé que l'église de l'abbaye, dont moitié sert aux calvinistes pour faire l'office, et l'autre moitié leur sert de magasin. Jean II, duc de Deux-Ponts, bâtit en 1631 une autre église (à la place de la halle), qui est commune aux luthériens et aux catholiques: ceux-ci ont encore une autre église (dédiée à S[t] Jean) assez près du bourg, dans laquelle le curé dit ordinairement la messe (2).

Décimateur, le duc de Deux-Ponts.

Communiants, 160 (3). — Revenu du curé, pension royale; fabrique, ... — Langue allemande.

Liderschitt, *S[t] Vendel;* (Lorraine); village à 1 lieue 1/2 de Bitche, 24 de Metz; (bailliage de Bitche).

Patron, l'abbé de Stutzelborn. — Cette église était autrefois une dépendance de Walsbron. Monseigneur l'érigea en cure et mère-église le 11 août 1770: les droits

---

(1) Le pouillé de 1711 rappelait l'ancienne organisation religieuse, en disant: « Dans l'étendue de la paroisse, on compte 5 églises parochiales du vieux temps, à savoir: Brenchelbach, S[t]-Jean, Vieille-Hornebach, et Steinhausen. » A part ce dernier nom, les autres étaient cités p. 29 et 66, et naturellement ces paroisses étaient à la collation de l'abbaye ou de la collégiale de Hornbach. L'église même de la collégiale servait à la paroisse avant la Réforme protestante et le curé indiquait encore en 1711 comme patrons de la paroisse ceux de la collégiale, S[t] Fabien et S[t] Sébastien.

(2) Cet article, emprunté à la *Notice de la Lorr.*, t. I, c. 576-582, aurait dû être plus explicite. L'abbaye méritait d'avoir plus haut son article à part, et la collégiale aussi. Rappelons que l'abbaye fut fondée par S[t] Pirminius en 727 et que la collégiale paraît dès le XII[e] siècle: celle-ci comprenait 12 prébendes, à la nomination de l'abbé. Tombés aux mains du duc de Deux-Ponts en 1556, les biens de l'abbaye et de la collégiale servirent à l'entretien de quelques ministres protestants et d'une grande école établie dans les bâtiments de l'abbaye. Grâce à l'édit de restitution, les Bénédictins rentrèrent à Hornbach en 1631, mais la guerre les en chassa presque aussitôt et le duc de Deux-Ponts fit triompher ses prétentions dans les traités de Westphalie et de Riswick. On ne renonça pas néanmoins, du côté des catholiques et des religieux, à toute revendication, soit du titre d'abbé, soit des biens de l'abbaye situés en Lorraine, par exemple à la collation des cures (p. 654, n. 4). Mgr de la Feuillade, à la suite de sa visite (p. 202), avait nommé un curé à Hornbach en 1682 et plusieurs prêtres séculiers se succédèrent en ce poste jusqu'à l'année 1699, qu'on y nomma un prémontré de Wadgassen, et l'un des religieux de cette maison en fut chargé jusqu'en 1748 (Hugo, *Ann. Præm.*, II, 1010), où reprend la liste des administrateurs séculiers.

(3) La *Notice de la Lorr.* dit: 900 communiants, et le msc 59 E répète ce chiffre.

qu'a l'abbé de Stutzelborn de nommer à cette cure sont inconcussibles; voyez Walsbron (1).

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Lutzweiller (Loutzwiller), *la S^te^ Trinité;* Lorraine; village situé sur les confins de Deux-Ponts, à 1 lieue d'Hornbach, 3 1/2 de Bitche, et 19 de Metz.

Annexes : Schweyen, 1/4 de lieue (2). — Opperding, 1 lieue 1/2. — Ohrenthal (Ohrendhal), 1/2 lieue. — Olsberg (Olschberg), 1/2 lieue. — Rolbing, 5/4 de lieue. — (Breidenbach).

Patron, Sa Majesté. — Simon, duc de Lorraine, Gérard et Thierry, ses enfants, donnèrent l'an 1113 le patronage de cette cure à l'abbaye de Bouzonville, du consentement d'Étienne, évêque de Metz (3); mais en 1609, Jean Salier [Sellier], abbé de Bouzonville, échangea la seigneurie de Lutzweiller, avec tous les droits qu'y possédait son abbaye, contre Nied-Altroff et le bois appelé Bolcherholtz [Beckerholtz], qui appartenaient aux ducs de Lorraine. Depuis 1609, époque de cet échange, ces princes ont joui du droit de nommer à la cure de Lutzweiller.

Décimateurs, ... — Communiants, 700. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Mombron (Mommern), *S^t^ George;* Lorraine, (bailliage de Lixheim) (4).

Annexe : Gisberg, cense.

Patron, Sa Majesté. — Le droit qu'avaient les ducs de Lorraine de nommer à

---

(1) Et constatez l'inconséquence qu'il y a à maintenir là-bas encore, parmi les annexes, le nom de Liederscheidt. La table du pouillé indique aussi le moulin d'Eberbach comme dépendance de Walschbronn : c'est, croyons-nous, la même inconséquence. En effet, ce moulin faisait communauté avec Liederscheidt et contribua à la construction de la chapelle en 1756; celle-ci devant être desservie par un vicaire résident (ordonnance du 18 sept. 1766), les habitants d'Eberbach firent reconnaître expressément leur union avec Liederscheidt. L'abbaye de Sturtzelbronn ne voulant pas payer un vicaire résident, on procéda à l'érection en cure, et l'abbaye eut beau en appeler à Trèves, l'érection fut confirmée. L'abbaye levait 2/3 des dîmes, et le Roi 1/3.

(2) Dès 1732, les habitants de Schweyen désiraient avoir chez eux une chapelle; en 1764, ils exposaient à l'évêque « qu'il existait autrefois sur leur ban une chapelle érigée en l'honneur de S^te^ Marguerite..., ils voudraient transférer cette chapelle au milieu de leur village » : la chapelle ne se construisit qu'en 1777. Ceux de Breidenbach bâtirent de leur côté en l'honneur de *S^t^ Hubert* vers 1780; mais faute de s'être munis d'une permission préalable, leur chapelle ne fut autorisée qu'en 1786. La même faute, commise à Olsberg au même moment, eut les mêmes conséquences. Des institutions données en 1701 mentionnent, parmi les annexes de Loutzwiller, Trauschen : souvenir d'un village disparu dont le ban resta connu comme ban de Trousch.

(3) Cette donation et sa confirmation sont de l'année 1115, d'après les titres conservés aux archives départementales de Nancy. En 1204, le duc Ferry donna à l'abbaye de Bouzonville la vouerie et les autres droits qu'il avait à Loutzwiller, ce qui fut confirmé par le pape Innocent III en 1216 (D. Calmet, *Hist. de Lorr.*, t. I. c. 1122). Pour l'échange de 1609, voir aux Arch. dép. H, 397. Le msc 59 E mentionne que « le duc Charles de Lorraine y rétablit la religion catholique à l'exclusion de la luthérienne qui s'y était glissée » : de fait, en 1603, on constate qu'il n'y a plus qu'un individu de l'annexe Schweyen qui n'a pas encore abjuré le luthéranisme et ne se confesse point. Les dîmes se partageaient comme dans les paroisses voisines de la collation du duc de Lorraine : 1/3 au curé, 2/3 au duc.

(4) L'histoire politique de Montbronn explique son histoire religieuse : dépendant du Palatinat au XVI^e^ siècle, la cure (Mamburnen, p. 30) fut donnée aux calvinistes; l'acquisition qu'en fit la Lorraine en 1623 y ramena le catholicisme, mais son incorporation à la principauté de

cette cure a été expressément reconnu et énoncé dans les institutions de 1711 : c'est à cause de ce duché, que le Roi jouit aujourd'hui du patronage de Mombron.

Décimateurs, ... — Communiants, ... — Revenu du curé, 400 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Niderguelbach (N.-Gailbach), *S^t Hubert;* Lorraine, (bailliage de Sarguemines.

Patron, le seigneur du lieu (1). — Le patronage de cette cure appartient aux seigneurs du lieu : les institutions de 1628 et toutes les suivantes ont été données sur leurs nominations.

Décimateurs : le seigneur avec le curé (par 1/2).

Communiants, 150. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Oberguelbach (O.-Gailbach), *S^t Maurice;* Lorraine, (bailliage de Sarguemines).

Patron, le comte de la Leyen. — Le comte de la Leyen jouit du patronage de cette cure en qualité de baron de Bliscastel : les institutions de 1721 et les suivantes ont été données à raison de cette seigneurie.

Décimateurs : le comte de La Leyen conjointement avec le curé (2).

Communiants, 280. — Revenu du curé, 800 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Rimling, *S^t Pierre,* apôtre; Lorraine; village à 1 lieue d'Hornbach, 4 de Bitche et 17 de Metz; (bailliage de Bitche).

Annexes : les fiefs de MORANVILLE, — WIRSING (Wersching).

Patron, le duc de Deux-Ponts. — Cette église a été désunie de la paroisse de Bettweiller et érigée en cure (3) le 20 février 1702. Le duc de Deux-Ponts jouit du patronage en qualité de protecteur et conservateur des biens de l'abbaye d'Hornbach.

Décimateurs : le curé pour 2/3 et les administrateurs de l'abbaye d'Hornbach pour 1/3.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 1500 l.; fabrique, 150 l. — Langue allemande.

Rorbach, *S^t Remy;* Lorraine; village à 2 lieues 1/2 d'Hornbach, 22 de Metz; (bailliage de Bitche).

Lixheim l'enleva pour un temps au diocèse de Metz (p. 229). En 1711, le curé y partageait également avec le duc de Lorraine toutes les dîmes : il y renonça peu après pour opter la portion congrue.

(1) C'est-à-dire le seigneur de Frauenberg; mais au XVII^e siècle l'exiguité des revenus fait que cette cure est ordinairement unie à quelqu'autre du voisinage, Reinheim (1603), Obergailbach (jusqu'en 1721).

(2) En 1711, le curé a 1/2 des dîmes, M. de la Leyen et le s^r de Kirsbaum l'autre 1/2.

(3) Rimling était annexe de Bettwiller depuis longtemps (p. 179); cependant les habitants prétendaient avoir été jadis desservis directement par les chanoines de Hornbach, tant que ceux-ci furent catholiques : aussi l'acte de l'official en 1702 était-il une déclaration d'état et seulement « en tant que de besoin » une érection en mère-église de l'église de Rimling. On se plaignit de l'insuffisance de celle-ci pendant tout le XVIII^e siècle. On eut aussi beaucoup de peine à organiser un hôpital fondé par le testament d'un curé en 1774.

Annexes (1) : Biningen (Binengen; chapelle desservie). — Heiligenbron, cense. — Guischberg.

Patron, Sa Majesté. — Le Roi a nommé à cette cure en 1772, aux droits des ducs de Lorraine, qui ont joui de ce patronage pendant longtemps. Les pouillés de 1574 et de 1606 attribuent ce droit à la collégiale de Munster, et l'on trouve, dans les registres de la Chambre épiscopale, les institutions données pour cette cure sur la nomination de la collégiale de Vic, à laquelle celle de Munster est unie (2).

Décimateurs : le Roi pour 2/3 et le curé pour 1/3.

Communiants, 700. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Siersthal (Sirstal), *S^t Marc;* Lorraine, (bailliage de Bitche). — Il y a une chapelle à 1/2 lieue; revenu, 70 l. (3).

Annexes : Lemberg, 1 lieue 1/2; (*S^t Maurice*) : vicaire résident. — Hottwiller, 5/4 de lieue; (*S^t Pierre*) : vicaire résident (4). — Enchenberg; église, (*S^t Pierre*) : le vicaire dessert cette église dans laquelle se fait le service divin. — Lambach, 1/4 de lieue. — Glaserberg (5), (dépendance de Lambach. — Le moulin de Löchersbach. — Le Moulin-Neuf, dépendance de Hottwiller.) — Holbach, 1/2 lieue. — Frohmühl (la Frohmühl); chapelle.

Patron, Sa Majesté. — Le patronage de cette cure appartient au Roi aux droits des ducs de Lorraine qui en ont joui depuis 1700 [p. 66 et 179].

---

(1) En 1711, le curé dit : « Avant le ravage, la paroisse a été composée de Rohrbach, Beningen, Nüweiller ou Nieweiler, Kirschbach et Langweil ; mais les trois derniers villages sont entièrement ruinés et abandonnés. » Durival pourtant signalait encore une cense de Mihwiller, et les habitants de Bining revendiquaient l'ancien ban de Landweiller. La chapelle de Bining, autorisée pour le culte en 1731, ne fut desservie régulièrement que beaucoup plus tard, et les habitants étaient en instance en 1787 pour obtenir un vicaire résident. Guischberg est déjà indiqué plus haut comme dépendance de Montbronn, et la table du pouillé en dit : cense attachée à aucune paroisse ! Quant à Heiligenbronn, c'est la table du pouillé qui nous le fournit ainsi; le texte en fait : Heiligen, cense. Beon, tuilerie. Il n'en faut pas plus pour doter le pays d'une localité nouvelle (*Dict. topogr. de la Moselle*, art. Béon).

(2) Singulière confusion avec Rohrbach (S^t-Jean-Rohrbach) de l'archiprêtré de S^t-Arnual : comp. p. 61 et 176 avec p. 66 et 179. Rohrbach, au comté de Bitche, était anciennement à la collation de l'abbaye d'Herbitzheim : la dissolution de l'abbaye fut précédée (1541) d'un accord avec le comte de Deux-Ponts-Bitche au sujet des dîmes et du patronage de Rohrbach. La jouissance de ces droits passait parfois en d'autres mains : ainsi en 1711, le curé marque qu'il a été présenté par le s^r de Roncour, pour lors seigneur de Rohrbach, et que les dîmes de Bining sont pour 2/3 au sieur de Wanette.

(3) Cette mention, que D. Tabouillot ne rapporte précisément à aucune localité, nous paraît désigner la chapelle de S^te-Verène, située près d'Enchenberg et datant de 1635 : elle avait un revenu de 70 l., et ses épargnes durent servir en 1767-1771 aux frais de reconstruction de l'église d'Enchenberg.

(4) D. Tabouillot aurait dû rappeler au moins le nom de Neunkirch, ancienne mère-église (disait-on), qui ne fut remplacée par une église bâtie dans Hottwiller qu'après 1765; à cette date on constate « qu'aux environs de cette chapelle il y avait une petite cense, tout à côté du cimetière, où demeurait le fermier du curé de Syersthal, cultivant un certain nombre de mauvaises terres qu'on appelait l'ancien beuvrot de Neunkirch; un peu plus loin vers Kleinrederching, il y avait une bergerie, appartenant à M. Poncet, trésorier royal de Bitche ; vers Hottwiller, d'un côté il y avait un moulin et de l'autre une cense. » Est-ce là que s'appliquerait le nom assez drôle, qu'on trouve d'abord dans Durival : « Hottweiller et les censes de Neunkirck et de S^t-Lang » ? ce saint ne serait-il pas un curé de Siersthal que nous nommerons un peu plus bas, et sa petite ferme celle « du s^r Lang » ?

(5) Ce nom rappelle l'industrie du verre, qui eut au XVI^e siècle plusieurs établissements dans la vallée de la Schwolb (Marcus, *Les verreries du comté de Bitche*, Nancy, 1887, p. 42-47).

Décimateurs : le curé perçoit la totalité des grosses et menues dîmes à Siersthal, Enchenberg et Lambach : 1/3 à Lemberg, Holbach et Hottwiller (1) ; le Roi et l'abbé de Stutzelbron sont décimateurs pour le reste.

Communiants, 3000 (2). — Revenu du curé, 2000 l. ; fabrique, 150 l. — Langue allemande.

Soucht, *la S[te] Vierge ;* Lorraine; village à 3 lieues 1/2 de Bitche; (bailliage de cette ville).

Annexes : Gœtzenbruck (Gœtzenbruch). — Schiresthal. — Montroyal (ou Königsberg). — Meisenthal. — (Müntzthal ou) St-Louis, verrerie. — (Neudorff).

Cure royale en administration (3).

Décimateur, Sa Majesté.

Communiants, 900. — Revenu du curé, 800 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

[**Stultzbronn,** abbaye (4). Il en dépend les censes et métairies de Brehendahl, Mullembach, Hutzeldorff, Hartzhoffen, Kobert, Neuhoff, et Vieille-Zenzel.]

---

(1) Comme en 1734 on venait de reconstruire l'église de Siersthal, grâce à la générosité du duc de Lorraine et malgré le mauvais vouloir des annexes, qui devait retarder longtemps encore la construction du clocher et de la sacristie, le curé fit graver sur une pierre, récemment retrouvée près de Landau, cette énumération poétique des droits de sa cure :

Antistes Carolus du Cambout [dixerat] : Ædificate. — Dux Leopoldus adit, Franciscus tertius implet : — Commissum peragit de Zoller satrapa Bithis. — Filia, filia, me soboles cognoscite matrem. — Enchenberg, Lambach, Sirstal decimantur ab uno — et solo parocho quod ad arvi magna [et] minora — pignora : fit pariter, generat quod ovile, suile. — Ex Hottwill [er], Holbach, Lemberg, pars tertia fertur. — HæC sVCCessorI possessor teMporIs æVo hoC — porreXI paroChVs Lang NICoLaVs ego.

(2) Ce chiffre nous paraît bien élevé : à la visite de 1750, on ne comptait que 1400 communiants, et bien qu'on n'énumère point les 6 villages et 8 moulins ou censes composant la paroisse, on y comprend pourtant nommément Lemberg, le seul village pourvu alors d'un vicaire résident depuis 1736.

(3) Nos anciens pouillés ne fournissent rien pour l'histoire religieuse de cette paroisse, si ce n'est une mention de Müntzthal comme annexe de Siersthal en 1603 (p. 180, notes), et peut-être celle d'Eidenheim ou Anderheim, Andernheim (p. 31, n. 4), qui aurait alors changé d'archiprêtré. Pourtant, dès le XVII[e] siècle au moins, des verriers exploitaient les forêts de cette région, et c'est à un de leurs établissements, moins instable et plus considérable que les autres (Marcus, *Les Verreries du comté de Bitche*, p. 59), que la paroisse doit son origine et sa fixation à Soucht ; mais c'était une chose de fait plutôt qu'un droit bien constitué, et lorsqu'il s'agira de l'érection d'une chapelle à Meisenthal en 1766, on dira sans crainte que « ce village a autant de droit d'être desservi à part que la Soucht, n'y ayant jamais eu d'érection de cure dans tous ces villages nouvellement formés ». Du reste la chapelle de Soucht est abandonnée aux soins des Capucins ou Augustins de Bitche jusqu'en 1722 : Gœtzenbruck commence alors et c'est en 1738 que le vicaire ou administrateur de Soucht obtiendra une première permission d'y biner. En effet toute cette administration ne se fera que par des commissions renouvelées annuellement comme pour un vicaire jusqu'en 1751, et même après l'établissement d'un premier auxiliaire donné à l'administrateur en 1766, puis d'un second, résidant à St-Louis, en 1774, jamais on ne donnera des institutions de curé pour Soucht. — Un état de 1664, après avoir mentionné « Souchten, où l'on dict la messe depuis trois années dans une chapelle de bois », signale une autre verrerie « Kalenbourg, dont les subiects sont du prince de la Petite-Pierre », tout comme si le territoire actuel de Rosteig avait dépendu alors du diocèse de Metz. Le nom de Klosterberg, au nord-est de Meisenthal, garde quelque souvenir religieux, mais si effacé déjà au XVIII[e] siècle que le grand *Atlas du comté de Bitche* (aux Archives départ.) ne signale par là qu'une masure d'église avec des pierres et morceaux de fonts baptismaux.

(4) Nous empruntons à Durival cette indication, qui ne concerne directement que la communauté civile de Sturtzelbronn ; mais l'analogie avec les paroisses existant à côté d'autres abbayes

Walsbronn (Valschbronn), *S^t Benoît;* Lorraine (1); village situé au pied d'une montagne bitumineuse, à 3 lieues au nord de Bitche; bailliage de cette ville, cour souveraine de Nancy.

Annexes (2) : Roppweiler (Ropwiller), 2 lieues. — Liderschied, 1 lieue. — (Eberbach). — Dorst (Dhorst), 1/2 lieue. — Waldhausen, 1/4 de lieue. — Bousweiller, 1 lieue; chapelle. — Riedelberg (Ridelberg), 1 lieue. — Staustein, cense, 1/2 lieue.

Trulben (Troulben), 1 lieue; vicaire résident. — Hilst, cense, 1 lieue. — Schwegs, 1 lieue. — Inspach (Imbschbach), 1 lieue (3). — Eppenbronn, 2 lieues. — Kreppen, 1/2 lieue. — Finning, 1 lieue 1/2; (chapelle). — Simpten, 2 lieues. — Winzelen (Wintzelem), 2 lieues. — Erlenhoff. — Rauschbronn, 2 lieues, (nouvelle verrerie. — Neuglashütte ou Nouvelle-Verrerie).

Patron, l'abbé de Stutzelbronn. — Frédéric, duc de Bitche, donna l'an 1196, du consentement de son épouse et de ses enfants, la cure de Walsbronn avec tout ce qui en dépendait à l'abbaye de Stutzelbronn : cette donation fut confirmée par Hugues, évêque d'Ostie et légat du S^t-Siège, par Conrad, évêque de Metz et de Spire, et par les princier, doyen et chapitre de la cathédrale de Metz; ces différents actes sont du commencement du XIII^e siècle (4).

---

et la disposition des lieux rendent certaine l'assimilation de la communauté avec la paroisse (voir pour Alt-Zinzel, p. 656, notes). Du reste les registres de la paroisse « in capellâ parochiali B. Mariæ de Sturzelbronn », montrent qu'elle s'étendait en général plus loin que ne l'indique Durival, comprenant notamment au sud Graffenweyer, et allant vers le nord au delà des limites du comté de Bitche par Reissel, Fauen, Saurbronn. Durival écrit Hutzeldorff : Hutzel*hof* est le vrai nom qui, depuis 1730, tentait de supplanter le nom plus ancien de Fournierhof. Les noms de Mullenbach et Kobert seraient à dédoubler en Alt- ou Gross-Mullenbach et Neu- ou Klein-M. (dit aussi die Hohl), Ober- ou Gross- ou Deutsch-Kobert et Nieder- ou Klein- ou Welsch-Kobert. Les écarts dépendant de cette paroisse étaient si nombreux d'ailleurs, leur existence ou leurs dénominations si instables que nous renonçons à donner une simple énumération des 25 noms que nous pourrions ajouter encore ici.

(1) Cela n'est vrai que d'une partie de la paroisse; aussi dérogeons-nous un peu à l'ordre suivi par D. Tabouillot dans l'énumération des annexes, afin de grouper ensemble tout ce qui dépendait du comté de Hanau (p. 223) et ne devait point fréquenter l'église-mère, mais celle de Trulben : la table du pouillé marque généralement cette dépendance plus immédiate de Trulben. Le curé de Walschbronn bina d'abord à Trulben; on y mit ensuite un vicaire (ordonnance du 12 févr. 1717), qui n'y put guère résider avant 1734 et obtint quelques années plus tard de biner à Finningen. Pourtant le libre exercice de la religion catholique dans ces villages avait été garanti par la transaction du 8 févr. 1606, par laquelle la Lorraine abandonnait au comte de Hanau cette partie de l'ancien comté de Bitche.

(2) Pour Liederscheidt et Eberbach, voir plus haut, p. 659, n. 1; pour Roppwiller, p. 655, n. 5. Nous maintenons dans ce premier groupe d'annexes Riedelberg et Staustein, auxquels il y aurait à ajouter Einöderwiese, bien qu'ils appartinssent au comté de Hanau : à cause de la distance, ils étaient desservis par le curé de Walschbronn ou allaient à Grossteinhausen. Dorst vit s'élever en 1706 sa chapelle dédiée à *Notre-Dame de Pitié*, bâtie par Jean-Frédéric Zoller, admodiateur du comté de Bitche. L'ancienne chapelle de Boussewiller, dédiée à *S^te Odile et S^t Gengoulph*, fut rebâtie plus au milieu du village peu après 1780.

(3) Ici le texte du pouillé vaut sans doute mieux que la table, qui ferait croire à deux localités, Inspach dépendant de Walschbronn, Imbschbach de Trulben. De même nous nous défions de la table quand elle est seule à qualifier Ranschbronn de verrerie; mais elle a raison d'indiquer Neuglashütte, « la nouvelle vairrerie près de Leimberg, où il y a environ 12 familles catholiques » (1732) : pour la position de cette verrerie au Ludwigsthal, voir Arch. dép. C, 4. Le vicaire de Trulben desservait ainsi des localités très éloignées, et il n'est pas certain que cette organisation fut autre chose qu'un moyen de pourvoir au salut des âmes dans une région devenue protestante : il semble bien que l'ancienne paroisse de Pirmasens devait restreindre davantage les limites de celle de Walschbronn.

(4) Plus précisément, des années 1221 et 1223; ces pièces sont au Cartulaire de l'évêché,

Décimateur, l'abbé de Stutzelbronn (1).

Communiants, 1100. — Revenu du curé, 1200 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Weitzheim (Weidesheim, *S[t] Martin;* Lorraine).

Eglise en administration. Ce village est nouveau et indépendant de toute paroisse (2); il y a une église desservie par un administrateur.

Décimateurs, ... — Communiants, 70. — Revenu de l'administrateur, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Wieswiller, *S[t] Barthélemy;* Lorraine; village à 2 lieues de Sarguemines, 3 de Saralbe et 16 de Metz; (bailliage de Sarguemines).

Annexe : Wœlfling (Welfling), 1/4 de lieue; 114 communiants (3).

Patron, Sa Majesté. — Les ducs de Lorraine jouissaient du patronage de cette cure : ce droit est passé avec leur duché dans les mains du Roi très chrétien (4).

Décimateurs, ... — Communiants, 400. — Revenu du curé, 1800 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Wolmunster, *S[t] Pierre;* Lorraine; village à 4 lieues de Bitche, 5 de Sarguemines, 19 de Metz; (bailliage de Bitche).

Annexes (5): Eschwiller, 1/2 lieue; 96 communiants; chapelle. — Epping, 3/4 de lieue; 148 communiants, chapelle : (vicaire résident). — Dollenbach, 1/2 lieue; 40 communiants. — Weiskirch, 1/4 de lieue; 126 communiants; chapelle (domestique, *la Visitation*). — Urbach, 3/4 de lieue; 117 communiants. — Ormeswiller (Ormechswiller), 1/2 lieue; 178 communiants; chapelle. — Nusswiller, 54 communiants; chapelle, (*S[t] Michel*).

Patron, Sa Majesté. — Les institutions de 1623 et toutes les suivantes ont été

---

t. IX, msc 57, p. 267 et suiv., ainsi que la pièce de 1196 différente de celle que D. Calmet a publiée sous cette date dans les preuves de son *Hist. de Lorr.*

(1) Pour 2/3, et le Roi 1/3 dans les parties situées en France (p. 656, n. 2).

(2) Il est bien mentionné comme une paroisse distincte p. 178; mais les seigneurs du lieu, les barons de Bettendorf, puis ceux de Quadt, se contentèrent ou d'un aumônier résidant au château ou d'un curé voisin venant de Wittring ou d'Achen desservir leurs vassaux. M. d'Hausen voulut faire mieux et rétablir la cure : il offrit en 1744 de payer une portion congrue; on y mit, et seulement en 1753, un administrateur.

(3) Nous avons dit (p. 653, n. 2) l'union passagère de Zetting avec Wieswiller : de 1684 à 1731, des religieux de Tholey administrèrent la paroisse.

(4) Les Jésuites de Bouquenom prétendirent, comme seigneurs engagistes (Arch. dép. G, 281), à la collation de la cure (*ibid.*, 433), mais sans succès. Ils tiraient 1/8 de la dîme, le baron de la Leyen également 1/8, M[me] Merlin 2/8, et le curé 1/2, hormis un canton d'environ 100 journaux, où il ne tirait rien (1711).

(5) La paroisse avait au moins la même étendue en 1603 et comptait déjà plusieurs chapelles (notes de la p. 180); celle de Noussewiller fut fondée en 1705, celle d'Eschwiller en 1719, mais agrandie en 1781 par le baron de Döring, elle faillit changer son vocable de la *Présentation de la S[te] Vierge.* Les habitants d'Urbach ayant bâti sans autorisation en 1776, n'obtinrent qu'en 1781 la bénédiction de leur chapelle, dédiée à *S[t] Vincent de Paul.* Celle de Weiskirch fut rebâtie en 1789 par le s[r] de Germiny sans la participation des habitants. Pendant ce temps, on ne pouvait arriver à une reconstruction de l'église même de Wolmunster, interdite pour son insuffisance en 1782, mais à laquelle une partie des annexes ne voulait point contribuer.

données sur la nomination des ducs de Lorraine : c'est aux droits de ces princes que le Roi y nomme aujourd'hui.

Décimateurs : le seigneur du lieu a les 2/3 des dîmes, et le curé l'autre 1/3.

Revenu du curé, 1800 l. ; fabrique, 100 l. — Langue allemande.

ARCHIPRÊTRÉ DE NEUFMOUTIER (1)

Bebelsheim, *S^t Quentin ;* Empire, (seigneurie de Bliscastel).

Annexe : WITTERSHEIM, 1/2 lieue (2).

Patron, Monseigneur. — Monseigneur nomme à cette cure aux droits du chapitre de Hombourg, supprimé le 5 décembre 1743. Bouchard, évêque de Metz, unit en 1298 la cure de Bebelsheim avec tous ses droits et dépendances à la collégiale de Hombourg, qui en avait le patronage depuis trois ans, par une donation que lui en avaient faite Wautier et Arnold, chevaliers de Bebelsheim (3).

Décimateurs : le comte de La Leyen avec le prieur de Graffental (4) pour 1/2, et le séminaire de S^t-Simon pour l'autre 1/2.

Communiants, 250. — Revenus du curé, 90 paires, moitié froment, moitié avoine ; fabrique, 33 l. — Langue allemande.

Blickweiller et **Bliscastel** (Bliescastel), *S^t Romaric* (5) ; Empire. La mère-

(1) Nous avons dit p. 231 la transformation complète que subit cet archiprêtré par suite du protestantisme : sa réorganisation, bien que contemporaine de la rédaction du pouillé, n'a point laissé de traces ici. Pourtant il faut citer, dans la liste des chapelles, les mentions suivantes qui compléteront ce que nous disions p. 207 n. 1 : « S^t-Wendel. *Chapelle de Notre-Dame.* [Patron], 1694, le curé de l'hôpital S^t-Nicolas. — *Chapelle de S^t Dominique...* » (sic).

(2) Malgré le pouillé de 1607 (p. 177), nous ne croyons pas que Wittersheim et Bebelsheim aient jamais formé deux paroisses distinctes : p. 62 et 94 il n'est question que de Bebelsheim ; mais plus anciennement le siège de la paroisse était Wittersheim (p. 20, 28), avec son église dédiée à *S^t Martin.*

(3) Les choses ne se firent pas aussi simplement en réalité ; il paraît d'abord qu'en 1267 le patronage était partagé et alternatif « inter Godefridum militem dictum Scada de Castris, et dominam Mensnatam filiam quondam militis dicti Munt » ; puis dès 1288 l'évêque Bouchard donne ce patronage, qui lui est dévolu, au chapitre de Hombourg et celui-ci en est mis en possession par l'archidiacre et l'archiprêtre de S^t-Ingbert à la première vacance en 1290 ; en 1295, « Walterus miles dictus Xado castrensis in Castris » ratifie la donation faite par l'évêque en y ajoutant tout le droit qu'il peut avoir sur ce patronage en vertu du fief qu'il tient de l'évêque ; son frère Arnold consent à tout, de même plus tard (1330) un autre frère « Lampertus armiger dictus Xado de Habekirke » renonce à toute revendication à ce sujet (Arch. départ. G, 1119 et 1151). Nous ne savons s'il y eut un acte de l'évêque Bouchard en 1298, et nous regrettons qu'il n'ait pas dit comment le patronage lui était dévolu en 1288 : cela se rattache sans doute à la lutte pour la possession du comté de Castres (Bliescastel), qui durait depuis bien des années déjà. Le droit du chapitre de Hombourg ne paraît pas avoir été contesté ensuite (*ibid.* G, 1132).

(4) Celui-ci n'avait part qu'aux dîmes de Wittersheim ; à Bebelsheim, le comte tirait seul une moitié. Le chapitre de Hombourg ayant laissé ordinairement sa part de dîmes au curé moyennant certaines conventions, le séminaire de S^t-Simon, qui succédait aux droits de ce chapitre, eut de longs procès à soutenir contre les derniers curés, qui feignaient de croire que toute cette dîme faisait partie de leur bénéfice (Arch. dép. G, 1053).

(5) « Les patrons de la paroisse sont S^t Romaric et S^te Barbe, vierge et martyre ; mais le plus célèbre est la sainte » (1711). Bliescastel avait une église (p. 205) dédiée à *S^t Sébastien :* celle-ci fut élevée, peu après la rédaction du pouillé, au rang de collégiale (1786) pour abriter la transformation des religieux de Græfinthal en chanoines ; même l'ancienne église n'étant pas à la

église est à Blickweiller, à 1/2 lieue de Bliscastel ; mais le curé et le vicaire résident à Bliscastel (1), à 2 lieues de Deux-Ponts et 18 de Metz.

Patron, le prieur de Graffental. — Le prieur de Graffental jouit du droit de nommer un de ses religieux à cette cure, depuis plus de 150 ans (2). On lit dans un mémoire fourni à Monsieur de S[t]-Simon par le curé de Bliscastel en 1734, que le patronage de cette cure appartient aux prieur et couvent de Graffental *omni die et horâ*, en vertu d'une bulle d'union donnée par Martin V en faveur de ce monastère (Reg. de la Chambre épiscopale).

Décimateurs : les Guillelmites de Graffental.

Communiants, 900. — Revenu du curé, 500 l. ; fabrique, 400 l. — Langue allemande.

Bliscastel. *Chapelle de S[te]-Croix.* — Les institutions de 1691, qui sont les dernières, portent que cette chapelle est nouvellement fondée par Messieurs Damien-Adolphe et Charles-Gaspard, barons de La Leyen et seigneurs de Bliscastel (3).

Bliesbrücken, *S[te] Catherine ;* Lorraine (4) ; village sur la Bliese, à 2 lieues de Sarguemines et 18 de Metz.

Patron, le prince de Deux-Ponts. — L'abbaye de Wersweiller jouissait autrefois du droit de nommer à cette cure (5) : les ducs de Deux-Ponts s'en sont emparés,

---

hauteur de cette nouvelle situation, on entreprit la construction d'un monument plus important, que la Révolution empêcha toutefois d'achever.

Une autre fondation un peu plus ancienne, que D. Tabouillot aurait pu signaler, fut celle d'un couvent de Récollets due au comte François-Charles de la Leyen : tout en voulant faire de sa petite ville une résidence vraiment princière, il la dotait d'une grande maison de charité et de ce couvent (1775), qui ne fut achevé que par sa veuve, régente du comté pour son fils ; le 28 oct. 1778, on bénissait l'église des Récollets, dédiée à *S[te] Anne et S[t] Philippe*, le p. Magnéric Scotzniovsky étant gardien : ces religieux ouvrirent aussitôt une école de latin.

(1) Cette résidence avait beaucoup mécontenté les gens de Blickweiler, surtout tant que les paroisses voisines, Lautzkirchen, Selbach et Wecklingen, ruinées par le protestantisme (p. 177), furent confiées à l'administration du curé de Bliescastel : en 1726, grâce à un secours de 75 l. tiré des aumônes du Roi, on établit un vicaire et le service divin se fit régulièrement à Blickweiler. Mais la paroisse était désignée plutôt, comme dans la table du pouillé, sous le nom de « Bliescastel, anciennement Blickweiller ».

(2) Les religieux disaient tenir cette cure avec ses dimes de leur fondatrice la comtesse Elisabeth en 1243 (p. 318 n. 2), mais la guerre et l'incendie leur ayant fait perdre tous leurs titres, ils firent dresser en 1421 un état de leurs biens, que le pape Martin V sanctionna. Le curé n'avait d'abord que les menues dîmes de toute la paroisse avec un préciput sur les grosses dîmes ; plus tard, on lui abandonna même la grosse dîme à Bliescastel.

(3) Le chapelain nommé en 1691 s'appelait Rosinus : est-ce pour cela que la chapelle est dite en 1717 « fondée par le s[r] Rosinus, bailli de Bliescastel » ? Le chapelain devait acquitter une messe tous les dimanches et vendredis : pour quoi il touchait 100 écus et jouissait de quelques jardins et du petit bois entourant la montagne, où était située la chapelle : « on y va souvent en procession de Bliescastel par un chemin où sont de distance en distance des croix ou représentations de la passion de Notre-Seigneur ».

(4) La table du pouillé porte encore : Lorraine et Empire ; mais par la convention de 1781, le comte de la Leyen avait reconnu purement et simplement la souveraineté du Roi de France sur le village et ses dépendances. En 1711, on signale comme dépendance une chapelle sans revenus sous l'invocation de S[t] Hermes (HERMESCAPPEL).

(5) Ceci est conforme au pouillé de 1607 (p. 177), mais celui du XVI[e] siècle (p. 61 et 105) indique le patronage laïque du seigneur de la Leyen. L'abbaye de Werschweiler tenait de ses fondateurs mêmes des biens à Bliesbrücken (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 135). D. Tabouillot attache trop d'importance aux institutions de 1632 : il n'aurait pu en citer d'autres données à la collation du duc de Deux-Ponts avant 1724.

en qualité de protecteurs et de conservateurs des biens de cette abbaye, et ils en jouissent depuis 1632.

Décimateurs : le comte de La Leyen pour 7 portions, et l'administration de Deux-Ponts pour la 8e (1).

Communiants, 420. — Revenu du curé, 600 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Bliesmengen (Mengen), *St Pierre-ès-liens;* Lorraine; (bailliage de Sarguemines).

Annexe : Bolgen, ou Bliesbolgen (2).

Patron, le prieur de Graffental. — Le prieur de Graffental jouit du droit de nommer un de ses religieux à la cure de Mengen. En 1686, on institua un Guillelmite dans cette cure; mais en reconnaissant le droit qu'avait son prieur de nommer à cette cure, on lui contesta celui d'y nommer un de ses religieux, et l'on remarqua dans ses institutions qu'on ne lui accordait cette cure que parce qu'il y avait disette de prêtres séculiers. Malgré ces précautions, la cure de Mengen est restée régulière.

Décimateurs, ... — Communiants, 350. — Revenu du curé, 35 paires, 4 mesures de vin, un char et demi de foin, 2 journaux par saison et une partie de la dîme; fabrique, ... — Langue allemande.

Bliesransbach, *St Luc;* Deux-Ponts.

Cure en administration. — Les Guillelmites de Graffental desservent cette cure par commission depuis 1705 ; les deux dernières nominations avaient été faites par Monseigneur *jure devoluto* à cause de l'hérésie du patron (3).

Décimateurs, ... — Communiants, 500. — Revenu de la cure, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Breidenbach (Breydenbach), *St Jacques le Majeur*; Deux-Ponts; village à 1 lieue d'Hornbach, 3 de Deux-Ponts et 20 de Metz.

---

(1) En 1711 et 1717, on attribue 1/4 au duc de Deux-Ponts et 1/4 au seigneur de Bliescastel, le curé ayant 1/2 des grosses et menues dîmes avec un bouvrot de 10 journaux de terre e 6 fauchées de pré.

(2) La paroisse s'appelait de même Mengen ou Bliesmengen et nous préférons suivre ici la table du pouillé : en se contentant de la forme Mengen, le texte restait plus fidèle à l'usage de nos pouillés anciens. Il a été dit plus haut (p. 318) que le monastère de Græfinthal était dans la vallée de Mengen : il était du moins sur le territoire de la paroisse jusqu'à son transfert à Bliescastel (p. 665, n. 5); ce qui explique la possession par ce monastère d'une partie de la seigneurie avec le droit de collation, et même la prétendue union de la cure au monastère faite en 1421. La Lorraine ne possédait pas d'une façon incontestée la souveraineté de ces villages : aussi furent-ils compris dans l'accord de 1781 et cédés réellement au comte de la Leyen pour être rattachés à la seigneurie de Bliescastel. Celle-ci avait une part dans les dîmes, ainsi que le seigneur de Frauenberg, et le curé en avait 1/3.

(3) L'ancien patron était l'abbaye de Hornbach (p. 61 et 90), qui tenait Ramessbach d'une donation du comte Vidon en 796 (preuves de l'*Hist. de Metz*). Comment cette paroisse n'est-elle point au pouillé de 1607 ? Les religieux de Græfinthal prétendaient en effet l'avoir toujours entretenue dans la religion catholique depuis le luthéranisme jusqu'à présent (1744) : il n'y avait alors que deux protestants au village, un chasseur du prince et son maire; l'église, nouvellement rétablie vers 1715, ne servait qu'aux catholiques, mais elle était sans rentes ou fabrique, et le curé n'avait aucun revenu (comp. p. 220) en dehors de la pension royale de 300 l. Une insuffisance de personnel au couvent de Græfinthal fut cause que l'administration de cette paroisse revint à un prêtre séculier depuis 1752.

Annexes (1) : Waldmohr. — Dontzweiller. — Hegen. — Websweiller. — Breidenfeld, (cense).

Cette cure est desservie par un administrateur depuis près d'un siècle (2) : le dernier titulaire en fut pourvu par Monseigneur le 17 mars 1690, *jure devoluto* à cause de l'hérésie du patron.

Décimateurs, ... — Communiants, 200. — Revenu de la cure, ... ; fabrique, ... — Langue allemande.

Condwig (Condwich), *S[t] Laurent ;* Deux-Ponts ; village à 1 lieue de Deux-Ponts et 20 de Metz.

Annexes : Niderauerbach, 3/4 de lieue. — Oberauerbach, 1 lieue. — Stambach, 1/2 lieue. — Trupbach, 1/2 lieue. — Battweiller, 5/4 de lieue ; église commune aux catholiques et aux calvinistes (3). — Heydelbing. — Kirschbach. — Offweylerthal. — Kirschberg (4).

Cure en administration. — Cette église est desservie par commission : Monseigneur y nomma le dernier titulaire le 20 mai 1695, *jure devoluto* à cause de l'hérésie du patron. Les calvinistes se sont emparés des revenus de la cure et se sont réservé le droit de faire leur service, fêtes et dimanches, dans l'église paroissiale.

Décimateurs : le prince de Deux-Ponts pour 1/2, et les administrations luthérienne et calviniste pour l'autre 1/2.

Communiants, 450 ; 130 familles calvinistes, 10 luthériennes et 15 anabaptistes. — Revenu de l'administrateur, 300 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Deux-Ponts, *Exaltation de S[te] Croix ;* petite ville, capitale du duché de ce nom, à 2 lieues d'Hornbach, 5 de Sarguemines et 20 de Metz.

Annexes (5) : Ixheim, 1/2 lieue. — Entzweiller (Entzwiller), 1/2 lieue. —

---

(1) On reconnaîtra facilement ici deux anciennes paroisses (p. 20, 30, 64) ; Breitenbach au contraire ne paraît pas dans nos pouillés antérieurs au protestantisme : on cite cependant une donation du comte Walram de Deux-Ponts, qui en aurait donné le patronage à l'abbaye de Werschweiler en 1326. Le XVI[e] siècle n'a point changé les limites du diocèse sur ce point (p. 214 et 221, n. 1) ; dès 1701 c'est le curé de Mittelbexbach qui dessert Breitenbach : en 1711, il marque la S[te] Vierge comme patronne titulaire. — Dunzwilr paraît dans une donation à l'abbaye de Werschweiler en 1264.

(2) Ceci n'est pas d'une exactitude parfaite, quoiqu'il importe peu : on donna encore des institutions régulières pour cette cure en 1727 et 1728, et cela *pleno jure*, sans allusion à un patronage quelconque. L'administrateur n'avait en 1744 que 200 l. de pension du Roi et quelque petite chose de la régence de Deux-Ponts, ce qui ne suffisait pas à le faire vivre : aussi plus tard reçoit-il la pension royale ordinaire de 300 l.

(3) Battweiler, mentionné p. 29, l'est peut-être aussi p. 66 et représenterait une ancienne paroisse. On remarque en 1780 qu'il y a dans la paroisse trois cimetières, communs aux catholiques et aux protestants : à Contwig, à Battwiller et à Unteraugerbach. On signale aussi alors, malheureusement sans préciser sa position, un oratoire sous l'invocation de *la S[te] Vierge*.

(4) Sans doute le Gersbergerhof, rattaché ordinairement à Niederauerbach.

(5) Malgré les variations de l'orthographe, le groupe des quatre paroisses indiquées aux XIV[e] et XV[e] siècles (p. 18-19 et 29) se reconnaît ici : Ixheim, d'où dépendait primitivement le château de Deux-Ponts, la cure n'ayant été transférée qu'en 1448, et qui était à la collation de Hornbach (p. 66) ; Ernstweiler, dont le nom paraît inutilement répété ici (avec la déformation Entzweiller : Emerswiller p. 66, Hernsveille p. 220), et qui dépendait de Werschweiler depuis 1301 ; Wattweiler, qui ne paraît pas au pouillé du XVI[e] siècle, et qu'il faut deviner dans Rudviller à la p. 220 ; enfin Mimbach, de patronage laïque, appelé Myndenbach en 796 (preuves de l'*Hist. de*

BUBENHAUSEN, 1/2 lieue. — FREUDENBERG, 1 lieue. — HENGSBACH, 1 lieue 1/2. — MITTELBACH, 1 lieue. — ERNSTWEILLER, 1/2 lieue. — CREUTZBERG, 1/4 de lieue. — WATTWEILLER, 1 lieue. — (MÜNTZBACH).

Cure en administration. — Cette cure est en administration depuis près d'un siècle : le dernier titulaire fut nommé le 4 août 1687 par Monseigneur *pleno jure*, parce que cette cure était vacante depuis très longtemps à cause du grand nombre d'hérétiques qui infestaient le pays (1). Les calvinistes font les exercices de leur religion dans l'église des catholiques : les luthériens ont une église à part ; le cimetière est commun pour les trois religions. Il y a 3 ministres luthériens, 3 calvinistes, et 5 professeurs, tant luthériens que calvinistes : le revenu des églises leur est distribué.

Décimateurs, ... — Communiants, 1100. — Revenu de l'administrateur, 300 l. ; fabrique, ... — Langue allemande.

Entzheim, *S^t Pierre*, apôtre; Nassau-Sarbrück; village à 2 lieues de Sarbrück et 16 de Metz.

Annexe : ESCHRINGEN ; église, (*S^t Laurent.* — REICHENBORN. — SENGZ).

Cure régulière. Patron, l'abbé de Wadgasse. — Conrad d'Albe et Delize, qui était en possession du patronage de cette cure, le donna (2) à l'abbaye de Wadgasse en 1306 : cette donation fut confirmée par une charte de Renaud, évêque de Metz (*Ann. Præm.*, II, c. 1009). L'abbé de Wadgasse nomme à cette cure un de ses religieux, qui jouit d'une pension de 300 l., que le Roi lui fait.

Décimateurs : l'abbaye de Wadgasse jouit des 2/3, et les administrateurs des biens de l'abbaye de S^t-Arnuald de l'autre 1/3.

Communiants, 436, avec 7 à 8 ménages luthériens. — Revenu du curé, 400 l. ; fabrique, 50 l. — Langue allemande.

Erffweiller, *S^t Maurice;* Empire, (seigneurie de Bliscastel).

(Annexe : ELINGEN).

Patron, le comte de La Leyen. — Cette église était ci-devant en administra-

---

Metz), Munembach p. 66, ici Müntzbach : auquel, transformé en Mainback, la liste Chamoy joignait l'annexe de WELBENHEIM. D. Tabouillot ne dit rien des églises existant dans la plupart des annexes qu'il cite, ni de la chapelle castrale de Deux-Ponts, qu'on permit de bénir en 1720, mais qui subit le contre-coup des évolutions religieuses bien connues de ces princes. Creutzberg rappelle une chapelle dédiée à la Croix en 1377 et qui constituait une chapellenie de la paroisse d'Ernstweiler : elle acheva de disparaître en 1567. Une autre dépendance, MARIASTEIN, marquait le premier emplacement d'un couvent de Sœurs pénitentes ou de S^te Marie-Madeleine, qui fut transféré peu après 1415 dans la ville à côté de l'église primitive ; il disparut aussi à la réforme protestante.

(1) Les dernières institutions sont du 11 nov. 1716, données en faveur de Nic. Keller, qui « dans le temps de la résidence de S. M. le roi de Pologne Stanislas, a eu l'honneur d'instruire les jeunes princesses dans le christianisme ». En général, il y eut à la cour de Deux-Ponts au XVIII^e siècle un mouvement de vie intellectuelle et religieuse singulier, qui avait des exigences pour le curé, mais qui fut en général bienveillant : c'est ainsi que le prince ajoutait à la pension servie par le roi de France, 120 florins en argent, un foudre de vin et 20 maldres de seigle mesure du Palatinat (1744).

(2) Le p. Hugo dit au pluriel : Onescheim Conradus de Albâ et Eliza totaliter cesserunt. L'abbaye de Wadgassen avait des possessions à Entzheim depuis le XII^e siècle (bulle de 1152) : elle sut y maintenir la foi catholique contre tous les empiétements des comtes de Nassau-Sarrebrück et la présence momentanée d'un ministre (p. 62, n. 4, et p. 218) ; aussi la pension royale fut-elle supprimée en 1739, sur quoi D. Tabouillot retarde donc beaucoup. Mais l'abbaye n'avait point la seigneurie d'Eschringen et le protestantisme put s'y implanter davantage.

tion (1) : elle fut rétablie en cure en 1776, par la nomination d'un curé, faite par le comte de La Leyen.

Décimateur, le comte de La Leyen.

Communiants, 123. — Revenu du curé, 9 paires de quartes, 6 journaux de terre par saison et 4 chariots de foin; fabrique, 25 l. — Langue allemande.

Gersheim, *S[t] Alban*, martyr; Empire, (seigneurie de Bliscastel); village à 2 lieues de Sarguemines et de Bliscastel, 17 de Metz.

Patron, le comte de La Leyen (2). — Monsieur le comte de La Leyen jouit du droit de nommer à cette cure : les institutions de 1733 et les suivantes ont été données sur sa nomination.

Décimateur, le comte de La Leyen.

Communiants, 250. — Revenu du curé, ...; fabrique, 25 florins. — Langue allemande.

Habkirchen, *S[t] Martin*, évêque; Empire et Lorraine (3).

Annexes : Ebersingen, 1/4 de lieue; chapelle, *S[t] Hubert*. — Folpersweiller (Wolfersviller), 1/2 lieue; chapelle, *S[te] Catherine*. — (Visingen, cense) (4).

Patron, le commandeur de Becking. — C'était autrefois un religieux de Graffenthal qui desservait cette cure en qualité de vicaire amovible: le prieur de cette maison y nomma un curé en titre (5) en 1686 ; mais, depuis 1705, toutes les institutions ont été données sur la nomination du commandeur de Becking, de l'ordre teutonique.

Décimateurs : le comte de La Leyen, le commandeur de Becking, les religieux de Graffenthal et Monsieur Aubry ; le Roi a la 1/2 des dîmes à Folpersweiller (6).

Communiants, 450. — Revenu du curé, 50 paires; fabrique, 20 l. — Langue allemande.

---

(1) C'est-à-dire administrée par les curés voisins, habituellement celui de Bebelsheim, qui tirait le revenu qu'indique D. Tabouillot : celui-ci ne devait plus être le même après 1776, le curé ayant joui autrefois (disait-on) de la 1/2 des dîmes.

(2) Comment ce patronage, qui avait appartenu (p. 62) à l'abbaye d'Herbitzheim, est-il passé aux seigneurs temporels, alors que les autres biens de l'abbaye à Gersheim revinrent au collège de Bouquenom (Arch. départ. G, 281) ?

(3) Habkirchen et Mandelbach étaient terre d'Empire, seigneurie de Bliscastel ; Bliesebersing et Folperswiller faisaient partie du bailliage lorrain de Sarreguemines, auquel Wising se rattachait aussi comme dépendance de la seigneurie de Frauenberg.

(4) La table du pouillé ajoute ici une mention de chapelle, que nous ne croyons pas justifiée, pas plus qu'une distinction entre Folperswiller et Wolfersviller qu'on pourrait faire d'après la même table.

(5) Y eut-il là une vraie présentation ? Nous en doutons, et en 1692 c'est l'évêque qui nommait *jure devoluto*. Ce droit de collation aurait appartenu anciennement à l'abbaye de Hornbach (*Hist. de Metz*, preuves, an 819, « ecclesia quæ dicitur Apponis »), mais au XIV[e] siècle il est aux mains du commandeur de l'ordre teutonique à Metz, ainsi qu'une part des dîmes et plusieurs fonds de terre aux environs; en 1451, lors de l'inauguration de la chapelle de Bliesebersing, c'est déjà le commandeur de Sarrebruck (p. 61) qui est collateur.

(6) La menue dime se partageait par moitié entre le curé et les religieux de Græfinthal; le curé avait aussi 1/2 de la grosse dime à Habkirchen et à Wising, 1/4 seulement à Bliesebersing et Folperswiller. Le commandeur teutonique prenant 1/4 à Ebersing, les religieux de Græfinthal avaient 1/4 à Habkirchen et de plus partageaient le surplus dans toute la paroisse avec les seigneurs de Bliescastel et de Frauenberg, entre qui les parts étaient inégales et Frauenberg avait la moindre part.

MANDELBACH, paroisse de Habkirchen. *Chapelle de S^te^-Anne* (1). — Les institutions de 1725, qui sont les dernières, ont été données *liberâ collatione vigore indulti.*

Hombourg-la-Forteresse (2), *S^t^ Michel;* Deux-Ponts; à 1 lieue 1/2 de Deux-Ponts, 20 de Metz.

Annexes (3): CARLSBERG. — JÆGERSBOURG. — ERBACH; (REISKIRCHEN; LAPERDECH, cense: 3/4 de lieue; 112 communiants. — SANSWEILLER [Hansweiller], 5/4 de lieue; 57 communiants. — EICHENSCHEIDT, cense, 2 lieues; 6 communiants. — LIMBACH, 1 lieue; 56 communiants). — KIRKEL; NEUHÆUSEL: (2 lieues 1/2; 27 communiants. — ESCHWEILLER, cense, 2 lieues; 6 communiants. — BLIRBERG, cense.) — SCHWARTZENACKER, 1 lieue; 14 communiants. — LA BONNE-FONTAINE, 1 lieue 1/2; 30 communiants; chapelle (4). — LA VERRERIE DE BONNE-FONTAINE, 1 lieue 3/4; 36 communiants). — INGWEILER (Innweiler, 5/4 de lieue; 1 communiant). — EINÖDE (Einnath, 1 lieue 1/2; 16 communiants).

---

(1) Était-ce un bénéfice ? En 1625, c'est au curé même de Habkirchen que la chapelle est conférée, et en 1711 on ne lui connaît d'autre revenu qu'une fauchée de pré.

(2) On donne comme synonyme de ce nom en 1711 : « oppidum de Homburgo Rodenstein vulgo dicto Fortalitio », et l'on mentionne la présence d'un couvent de Récollets, établis vers 1680 (p. 222), chargés de l'hôpital royal militaire, et faisant office de missionnaires dans toute la région. D. Tabouillot aurait pu rappeler aussi l'ancienne abbaye de Werschweiler (Varnéviller p. 302), établie non loin de la Bliese au nord de Bonne-Fontaine et qui tenait une bonne place parmi les collateurs ou décimateurs de la région (Aug. Heintz, *Die Urkunden des ehem. Cisterzienserklosters Werschweiler*, autographié 1882).

(3) On verra à nos parenthèses que la table du pouillé est ici bien plus complète que le texte : encore ne reproduisons-nous pas un des noms de cette table, Mühlbach; nous croyons cette indication fausse pour la fin du XVIII^e^ siècle, empruntée à un état plus ancien (msc 59 L) qui attribuait aussi à Hombourg Vogelbach et même Neufmoutier ! Les indications de distances et de nombre des communiants sont fournies par un billet ajouté plus tard au pouillé, et qui marque 346 communiants à Hombourg même; le total de ces chiffres est assez voisin de celui qui est porté dans le texte, pour que nous leur reconnaissions une valeur au moins relative. Le même billet répartit toutes ces localités en deux groupes politiques distincts, qu'il appelle « terre de Nassau » et « prévoté d'Hombourg »; celle-ci était le reste de l'ancienne seigneurie de Hombourg, que le duc de Deux-Ponts avait acquis en 1755 par échanges avec les comtes de Nassau.

Il n'est pas étonnant que quelques-uns de ces noms soient mal écrits : Laperdech est la cense du marquis de la Bretèche, gouverneur de Hombourg en 1680; Blirberg doit être Bliesbergerhof; Hansweiller n'est qu'un des noms que reçut successivement Jægersburg, qui s'était appelé Hattweiler au XIV^e^ siècle (p. 20 et 30). Nous avons en effet ici plusieurs anciennes paroisses des archiprêtrés d'Hornbach (p. 18, 66 : Beeden, Kirrberg), de Neufmoutier (p. 20, 64 : Limbach, Reiskirchen) et de S^t^-Arnual (p. 28, 62 : Volkerskirchen, situé près de Neuhæusel); même il y avait eu un bien plus grand nombre d'églises sur ce territoire si étendu : d'après le pouillé de 1711, « à Limbach il y a une belle église, là où le curé ne fait plus de fonctions depuis la paix, mais bien les calvinistes des Deux-Ponts; à Erbach, à Reiskirch, à Hansweiler, à Inweiler, à Kirckel, il y a des vieilles églises où on ne peut pas faire de service, mais on y enterre; à Einöth il y a aussi une église possédée par les calvinistes; à Kerbrich il y a une vieille église, aussi à Beden, mère-église d'Hombourg, détruites; à Alstatt l'église est possédée par les luthériens et administrée par les ministres d'Hombourg ». La cure de Beeden, à la collation de Werschweiler depuis 1257, fut incorporée à cette abbaye en 1310 avec les cures d'Ernstweiler et de Holving; mais le curé, à la demande des comtes de Hombourg (1305), résidait déjà dans la ville.

(4) Durant l'occupation française, on avait essayé d'organiser une paroisse à Ingweiler ou à la Bonne-Fontaine « dite Gutenbron (Codenborn) » : car on trouve des institutions ou des commissions d'administrateur sous ces différents noms, parfois même celui d'Einöth (Eynette p. 220) est mis au premier rang, la paroisse comprenant ces trois localités, avec Werschweiller, le petit Vervin, le vieux Moulin, et Bierbach. Le centre de la paroisse devait être « la chapelle de la Bonne-Fontaine nouvellement bâtie de M. l'Intendant et dédiée à S^t^ Antoine de Padoue », plutôt que l'église d'Ingweiler « toute ruinée, hors la voute du chœur, où on y lit la messe : le prince des Deux-

Kerbrich (Kirberg; 149 communiants. — Alstatt, 1 lieue; 2 communiants. — Beden, 1/2 lieue; 58 communiants. — Schwartzbach, 1 lieue; 18 communiants).

Cure en administration. Patron, Monseigneur. — Cette cure est desservie par commission: Monseigneur y nomma un curé en titre en 1681; les institutions portent que le Roi lui faisait une pension de 350 l. tournois (1).

Décimateurs: les princes de Nassau-Using et Weilbourg dans toute l'étendue de la paroisse, excepté la 1/2 des grosses et menues dîmes de Hombourg, qui appartient au curé (2).

Communiants, 1030; il y a à Hombourg environ 200 familles luthériennes, calvinistes et anabaptistes, et 4 familles de juifs: comme l'église appartient aux seuls catholiques, les luthériens et calvinistes y ont bâti un temple en commun.

Revenu du curé, 450 l. de pension royale; fabrique, ... — Langue allemande.

Illingen (Illing), *S[t] Étienne;* Empire (3).

Annexes: Huttigweiller. — Wimetsweiller. — Guenweiller. — Merchweiller. — Rasweiller. — Mackweiller (4).

Patron, le baron de Kerpen. — Les institutions de 1624 (5) et toutes les suivantes ont été données sur la nomination du baron de Kerpen.

Décimateurs, ... — Communiants, 700. — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Ponts se dit collateur » (1689). Mais dix ans plus tard il n'est plus question de cette paroisse et la chapelle disparut en 1707. En 1726, « il y a près de la Bonne-Fontaine un château dans lequel Gustave, duc des Deux-Ponts, a fait construire une fort belle chapelle : on y dit la messe quelques fois la semaine » : la Bonne-Fontaine s'appela alors Louisenthal et sa nouvelle chapelle, consacrée à S[te] Walburge, était desservie par les Récollets de Hombourg. Ce n'est qu'en 1786 qu'on voit de nouveau un vicaire en résidence à la Bonne-Fontaine.

(1) Plus loin on trouvera le chiffre de 450 l.; pourtant dès 1744, le compte des pensions royales porte pour le curé et le vicaire de Hombourg, à chacun 300 l. et il en est de même au compte de 1789, où la même somme est allouée au vicaire de la Bonne-Fontaine, avec 100 l. pour le maître d'école de Hombourg et 45 l. pour celui de la Bonne-Fontaine.

(2) Köllner, *Gesch. des Nassau-Sarbrückschen Landes*, I, p. 284 dit que l'abbé de Werschweiler céda en 1551 au comte de Nassau le patronage de Beeden et les dîmes de Hombourg; il n'est pas question de cet article ici p. 222, mais en 1711 on dit que « le curé, en vertu des privilèges accordés à la ville quand la paix s'est faite, tire la moitié de la dime sur le seul ban d'Hombourg, le ministre luthérien toute la menue ».

(3) La seigneurie relevait immédiatement de l'Empire depuis la fin du XVI[e] siècle : elle appartenait depuis le XIV[e] siècle aux barons de Kerpen, qui y maintinrent toujours la religion catholique. Ces seigneurs y avaient une chapelle castrale. L'église paroissiale est dite parfois dédiée à S[t] Clément et à S[t] Etienne. Elle était à la collation de l'abbaye de Neumünster (p. 64) jusqu'à la ruine de celle-ci, ayant été donnée par l'évêque Robert en 893 aux chanoines qui précédèrent les religieuses à Neumünster (p. 303, n. 2).

(4) Ce dernier mot, qui manque à la table, nous paraît une maladroite répétition de celui de Merchweiller. On n'indique aucune chapelle dans ces différentes annexes : en 1779, les habitants de Huttigweiler et Rasweiler demandèrent à reconstruire leur chapelle dédiée à *S[t] Vendelin* et détruite dans les guerres du XVII[e] siècle; on le leur refusa pour le moment.

(5) Nous ne connaissons pas ces institutions et, malgré une petite différence de chiffre, nous soupçonnons une confusion avec Illange (p. 500, n. 2) : ce n'est qu'à 1662 que nous pourrions rapporter les preuves du patronage des barons de Kerpen. Ceux-ci ne possédaient pas les dîmes de la paroisse, dont s'était emparé le comte de Nassau, quand il fit main basse sur l'abbaye de Neumünster; mais une partie de ces dîmes servait de fondation à la chapelle de Notre-Dame de Pitié (p. 213), ce que toutefois les habitants d'Illingen ne voulaient point reconnaître, prétendant affecter ce revenu à l'entretien de leur église trop négligée par le comte de Nassau.

Illing. *Chapelle de Notre-Dame-de-Pitié.* — Les institutions de 1706, qui sont les dernières, ont été données sur la nomination du baron de Kerpen, seigneur d'Illing.

Lautzkirchen, *S[t] Maurice;* Empire, (seigneurie de Bliscastel).

Annexes : Bierbach (Birbach. — Alschbach). — Selbach, (ancienne cure desservie par le curé de Lautzkirchen). — Niderwirtzbach; Assweiller (de la paroisse de Selbach, actuellement de Lautzkirchen).

Patron, le comte de La Leyen (1). — Monsieur le comte de La Leyen, baron de Bliscastel, a le patronage de cette cure comme décimateur du lieu; les institutions de 1733 et les suivantes ont été données sur sa nomination.

Décimateur, le comte de La Leyen.

Communiants, 652. — Revenu du curé, 44 paires; fabrique, 60 l. — Langue allemande.

Medelsheim, *S[t] Jacques le Majeur;* Empire, (seigneurie de Bliscastel); village à 1 lieue 1/2 d'Hornbach, 3 1/4 de Deux-Ponts, 18 de Metz.

Annexes : Leywiller (2). — Pépecom. — Seyweiller.

Patron, le comte de Deux-Ponts; autrefois l'abbaye d'Hornbach. — Jean, palatin du Rhin de Bavière, nomma à la cure de Medelsheim en 1627, en qualité de protecteur et conservateur des biens de l'abbaye d'Hornbach, qui jouissait anciennement de ce patronage (Layette Hornbach n° 71); mais les prétentions des ducs de Deux-Ponts ont prévalu sur celles du palatin, après avoir fait preuve de leur droit et en avoir déposé les titres à la Chambre épiscopale de Metz (3). On trouve, au même lieu, des institutions données sur leur nomination en 1622.

Décimateurs, ... — Communiants, 400. — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Mittelbexbach, (*S[t] Martin*); Deux-Ponts, (bailliage de Hombourg-la-Forteresse).

Annexes : Oberbexbach. — Niderbexbach (4). — Hangart. — Münchviese.

---

(1) Lautzkirchen ne paraît pas dans nos pouillés antérieurs au protestantisme (p. 177), et c'est Bierbach qui semble d'abord avoir succédé à l'ancienne paroisse de Volkerskirchen (p. 671, n. 3); puis Bierbach est réduit à dépendre pendant quelque temps de la Bonne-Fontaine, et Lautzkirchen n'aura jusqu'en 1733 d'autre administrateur que le curé de Bliescastel. Volkerskirchen avait été à la collation de l'abbaye de Werschweiler (donation de 1206), et c'est au droit de cette abbaye que le duc de Deux-Ponts partageait avec le comte de la Leyen une 1/2 des dîmes, l'autre 1/2 étant au curé.

(2) Ce mot n'est autre chose sans doute que le nom de Seyweiler mal écrit : la table porte à la fois ces trois formes Leywiller, Scyweiller, et Seyweiller. Pendant une bonne partie du XVII[e] siècle, Altheim fut administré par le curé de Medelsheim et se trouve parfois parmi les annexes de cette paroisse. Pourquoi D. Tabouillot n'a-t-il pas signalé la chapelle de S[te]-Croix existant à 500 pas du village et où l'on fit le service divin pendant la reconstruction de l'église, terminée en 1776 ? A moins que cette reconstruction n'ait amené un changement peu probable, c'est S[t] Martin, et non S[t] Jacques, qui était le patron de l'église.

(3) Nous n'avons pas retrouvé ces titres, dont la production devait se rattacher à une nomination contestée en 1752 : de 1665 à 1752, en effet, l'évêque institue à cette cure à cause de l'hérésie du patron ordinaire. « Le receveur luthérien de l'abbaye d'Hornebach tire la 1/2 de la grosse dîme, et le curé l'autre 1/2, sauf un certain canton proche de Seyweiller, où le curé tire seul la grosse dîme. Il a aussi la 1/2 de la menue dîme, et M. le baron de la Leyen l'autre 1/2 » (1711).

(4) Regardait-on, malgré le silence de nos plus anciens pouillés, Niederbexbach comme

Cure royale en administration. — Cette cure est desservie par commission depuis 1741. Monseigneur y nomma par dévolut en 1686, à cause de l'hérésie du patron.

Décimateurs, ... — Communiants, 550. — Revenu du curé, 400 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Neunkirchen, *S[t]* ...; Nassau; village à 3 lieues de Sarbrück et 17 de Metz.

Patron, l'abbé de Wadgasse. — Cette cure était au XVI[e] siècle desservie par un religieux de Wadgasse, à la nomination de son abbé (1); aujourd'hui elle n'a plus de curé en titre et elle est desservie par celui d'Ottweiller (Reg. de la Chambre épiscopale).

Décimateurs, ... — Communiants, 1800. — Revenu de l'administrateur, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Nünschweiller (Neunschweiller), *S[t] Laurent;* Deux-Ponts (2).

Annexes (3): DELFELD. — ESCHWEILLER (E.-le-Haut). — HINSBERG (Hirschberg). — WÜNSCHBERG. — DUSENBRÜCKEN (Duzenbr.). — BOTTEMBACH (Botterbach). — WALDSHAUSEN (Waltzh.). — HOUB. — MÜHLBACH. — MASLEBACH (Maslobach).

MASSWEILER; (chapelle desservie, *S[t] Antoine de Padoue*). — RISCHWEILER (Richw.). — REIFFENBERG. — SCHMITTSHAUSEN. — LIESCHERHOFF (Lieschelhoff). — MEISENBACH. — (ESCHWEILLER-LE-BAS.) — FROSCHEN-LE-VIEIL. — FROSCHEN-LE-NOUVEAU. — GERTSCHBACH.

Cure royale en administration. — Cette cure est desservie par commission dès

---

une cure distincte (p. 214) ou bien le culte catholique y avait-il disparu pour un moment (p. 221), le curé de Mittelbexbach dit en 1711 que « Niderbischbach a été annexé par Mgr l'évêque depuis peu, a pour patron *S[t] Michel* »; le service s'y faisait à la fin du siècle tous les 15 jours par bination en disant une messe basse (msc 59 L).

(1) Ceci nous paraît le résultat d'une confusion avec Neunkirchen près de Sarreguemines, car il n'est pas question de cette prétendue cure dans nos anciens pouillés ni dans la visite de 1680 (p. 205); plus tard il ne s'agit que d'une cure protestante p. 213 et 222. Pourtant il y avait une chapelle catholique destinée surtout aux ouvriers des forges de Neunkirchen; elle fut détruite par un incendie le 31 mars 1742, et le prince de Nassau s'opposant à sa reconstruction, les habitants firent valoir que « le service catholique s'y faisait d'un temps immémorial, même avant le traité de paix de Riswick, et le Roi très Chrétien a toujours continué d'accorder la pension royale au vicaire qui la desservait ».

(2) La plus grande partie de la paroisse était bien du duché de Deux-Ponts; quelques annexes cependant dépendaient du comté de Hanau; et c'est, croyons-nous, ce qui a entraîné D. Tabouillot à hésiter sur leur appartenance paroissiale : ainsi il attribuera de nouveau à Rodalben plusieurs des localités citées ici, Gerstbach, Eischweiler (lequel ?), Alt- ou Höhefröschen, Neu- ou Thalfröschen; n'a-t-il pas de même emprunté à quelque liste politique les deux noms que nous ne retrouvons pas dans les environs immédiats de Nünschwiller ou sont-ils simplement mal écrits, Maslebach et Liescherhoff ? La table du pouillé ne nous éclaire en rien sur ces différents points, excepté pour Gersbach qu'elle attribue uniquement à Rodalben.

(3) Nous ne suivrons pas l'ordre du texte dans cette énumération, mais encore la table du pouillé qui fait ressortir un groupement de ces annexes autour des deux églises de Nünschweiler et de Massweiler, et dans le second groupe la distinction politique entre le duché de Deux-Ponts et le comté de Nassau. Un territoire aussi étendu n'a pu appartenir à une seule paroisse anciennement : aussi trouvons-nous au XIV[e] siècle Rieschweiler (Russewilre, p. 19 et 30) parmi les églises paroissiales; au XVI[e] siècle, c'est Nussewiller qu'on lit p. 66, mais nous croyons que c'est encore le même nom plutôt que celui de Massweiler; celui-ci paraît plus tard (p. 220) avec celui de Meisenbach. Comment résoudre la contradiction qu'offre la liste de M. de Chamoy (n[os] 86 et 448) sur ce dernier village ?

l'année 1700; les dernières institutions ont été données par dévolut, à cause de l'hérésie du patron (1).

Décimateurs, ... — Communiants, 550. — Revenu de la cure, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Ommersheim, *S^te Vierge Marie;* Empire, (seigneurie de Bliscastel); village à 2 lieues de Bliscastel, 2 1/2 de Sarbrück et 17 de Metz.

Annexes (2) : HECKENDALHEIM, 1/4 de lieue. — OBERWIRTZBACH, 1/2 lieue.

Patronage contesté entre l'abbé de Wadgasse et le comte de La Leyen. — L'abbé de Wadgasse prétend pouvoir nommer à cette cure, et il fonde son droit sur un titre qui n'est certainement pas équivoque : c'est une charte de Henry, comte de Deux-Ponts, par laquelle ce prince donne le patronage de l'église d'Ommersheim à l'abbaye de Wadgasse, dans laquelle il désire être enterré; l'acte de cette donation (3) est de l'an 1223 (*Annal. Præm.*, t. II, p. 1009). Les anciens pouillés du diocèse attribuent d'un commun accord le patronage d'Ommersheim à l'abbaye de Wadgasse. J'ignore quels titres monsieur le comte de La Leyen oppose à des prétentions si bien fondées.

Décimateurs : l'abbé de Wadgasse jouit des 2/3 des grosses dîmes (4), et le curé possède l'autre 1/3 avec la totalité des menues.

Communiants, 400. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 70 l. — Langue allemande.

Ormesheim, *S^t Maurice;* Empire, (seigneurie de Bliscastel).

Annexes : PONTZHEIM, 3/4 de lieue. — NEUMOULIN, 1/4 de lieue.

Patron, le comte de La Leyen. — Ce village dépend de la baronnie de Bliscastel, et c'est à cause de cette terre que monsieur le comte de La Leyen, baron de Bliscastel, en a le patronage.

Décimateurs : le curé pour 1/6, M. le baron de Bliscastel a tout le reste (5).

---

(1) Cette phrase, empruntée au msc 59 C, n'est exacte qu'autant qu'on ne tient pas compte de la forme des institutions données pour cette cure jusqu'en 1728 : données avec la clause de révocabilité *ad nutum*, elles n'étaient en réalité que des commissions d'administrateur. A cause du service très pénible qu'il faisait en binant à Massweiler, le curé touchait une pension de 450 l.; son maître d'école recevait aussi des aumônes du Roi 75 l.

(2) Le comte de la Leyen obtint en 1788 l'autorisation d'un oratoire domestique dans son château de PHILIPPSBOURG.

(3) Cette donation, qui comprit aussi les dîmes, est l'objet de plusieurs actes en 1220, 1223, 1225 et 1228 : elle fut confirmée par les évêques Conrad en 1223 et Jacques en 1252, avec le consentement de l'archidiacre en 1257; toutes ces pièces sont au t. III de *Mittelrheinisches Urkundenbuch*. Y eut-il aussi union et incorporation de la cure à l'abbaye de Wadgassen ? La chose paraît contestée en 1320; du moins plusieurs prêtres séculiers occupèrent la cure à la fin du XVII^e siècle, lorsque l'on eut refoulé le protestantisme que les comtes de Sarrebruck avaient essayé d'y implanter. Il y eut alors un accord entre l'abbaye de Wadgassen et le nouveau seigneur d'Ommersheim, auquel on reconnut un certain droit de collation, mais soumis à la ratification de l'abbé. Cela donna lieu à une double présentation en 1727 et à un procès, que l'officialité trancha en faveur de l'abbaye le 9 avril 1748; le comte prétendit néanmoins nommer encore à la cure en 1759.

(4) Excepté 1/12, que levait le comte de la Leyen.

(5) Après les ruines du XVII^e siècle, la paroisse fut confiée successivement à l'un des curés voisins, celui d'Entzheim ou d'Ommersheim : en 1711, on lui assigne 1/4 dans certaines grosses dîmes avec le 1/4 des menues dîmes; il est question aussi de la dîme de quelques cantons destinée à une messe pour les morts (Seelenzehnt), ayant constitué autrefois le revenu d'une chapelle ou autel de Notre-Dame, et levée par l'abbé de Tholey.

Communiants, 250. — Revenu du curé, 300 l.; fabrique, 5 chars de foin et 14 jours de terre. — Langue allemande.

Ottweiller, *Nativité de Notre-Dame;* Nassau; village à 4 lieues de Sarbrück et 17 de Metz.

Annexes (1) : Neunkirchen, (ancienne cure indépendante, desservie par le curé d'Ottweiller). — Oberlinckswеiller. — Niderlinckswеiller. — Wetschhauserhoff. — Verschweiller. — Dörrenbach. — Lautenbach. — Fürth. — Steinbach. — Lauterbachermühl. — Wiebelskirchen (2). — Landsweiller ou Neudorff. — Altmühl. — Friderichsthal, (verrerie). — Deux forges de Neunkirchen. — Neumühl (proche Ottweiller). — Baltersbacherhoff. — Neumünster ou Neufmoutier, (cense) (3). — Bilsteckerhoff. — Stennwiller (Steinweiller). — Remesweiller (Rammesw. — Maintzweiler. — Schiffweiler. — Wælschbach).

Exweiller : il y a un vicaire résident, établi le 17 avril 1775, avec permission du prince de Nassau ; il est aux frais de Monseigneur. — Dirmingen (Dœrm.). — Berschweiller (Bœrschw.). — Hirtzweiller (Hertzw.). — Exterhoff (Höchsterhoff). — Hochstermühl. — Weilerhof (Veillerhoff).

Cure en administration. Patron, Monseigneur. — Cette église est desservie par commission depuis 1728. Monseigneur y nomma un curé en titre en 1681, *jure devoluto*, parce qu'elle était vacante et déserte depuis longtemps à cause du luthéranisme (4). Les hérétiques ont 8 églises et 7 ministres dans cette paroisse ; les catho-

---

(1) Malgré son étendue, cette énumération n'est pas complète : comment n'y trouve-t-on pas Spiesen, l'une des plus anciennes paroisses de cette région ? En effet les ravages du protestantisme ont réduit ici au rang de simples annexes sept des cures de l'ancien archiprêtré de Neufmoutier (p. 30 et 64) et qui toutes, à part Dirmingen, étaient mentionnées dès 1360 (p. 20) : même Niederlinxweiler « cum capellâ in honore S[ti] Martini » est cité en 871 (pr. de l'*Hist. de Met.*) lors de la fondation de la collégiale de Neufmoutier ; Schiffweiler fut donné à la même collégiale en 893, avec sa chapelle dépendant alors de la cure d'Illingen, et c'est le rapprochement de Wiebelskirchen qui sert dans la même occasion à déterminer la position de la nouvelle collégiale. A cause de l'immense étendue de cette paroisse depuis le protestantisme et surtout avant l'établissement d'un vicaire à Urexweiler, il n'est pas étonnant que l'administration pratique de certaines annexes plus éloignées d'Ottweiler ait été confiée à d'autres curés même au delà des limites du diocèse : ce fait, plus général au siècle précédent (p. 177), subsistait encore au milieu du XVIII[e] siècle pour Dirmingen et Berschweiler, et nous explique qu'on ait parfois considéré ces villages comme étant du diocèse de Trèves.

Pour Dirmingen, le msc 60 a conservé une série de pièces concernant l'union de cette cure à l'abbaye de S[t]-Avold faite en 1332 par l'évêque Adémar et confirmée par le chapitre de la cathédrale, le règlement de la pension du vicaire perpétuel en 1334, et la fondation d'une primisserie en 1350 : c'est le curé de S[t]-Wendel qui appose son sceau à cette dernière pièce, à titre d'archiprêtre (comp. p. 231).

La table du pouillé offre ici encore quelques noms qui ne sont point dans le texte, mais à plusieurs reprises elle cite plusieurs formes du même nom sans avertir de cette identification : nous avons opéré celle-ci sans peine, excepté pour un mot, Schippersweiler, que nous croyons cependant identique à Schiffweiler.

(2) Il faut sans doute reconnaître un double emploi de ce nom p. 222 sous les formes Bibilskirch et Vieberskirken. N'est-ce pas Fürth que désigne le mot voisin de ce dernier, Thirther ?

(3) Voilà tout ce qui restait de l'ancienne collégiale, puis abbaye (p. 303), et de la paroisse qui s'y trouvait jointe (p. 206) : celle-ci avait été incorporée à l'abbaye, en même temps que la cure de S[t]-Aignan (p. 369), par l'évêque Conrad en 1223, union confirmée par le chapitre de la cathédrale et par le pape Honorius III en 1226 (*Mittelrheinisches Urkundenbuch*, t. III, p. 172 et 228).

(4) L'évêque assurait au curé une pension de 350 l. sur les aumônes du Roi, mais avec

liques ont uniquement la liberté d'enterrer leurs morts dans les cimetières de ces églises.

Décimateurs, ... — Communiants, 3600; cette paroisse a 6 lieues de long et 5 de large. — Revenu du curé, 400 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

Reinheim, *S^t Marc;* Empire, (seigneurie de Bliscastel).

Patron, le comte de La Leyen. — Le patronage de cette cure appartient au comte de La Leyen, baron de Bliscastel : les institutions de 1680 et toutes les suivantes ont été données sur la nomination des seigneurs de cette maison.

Décimateurs : M. le comte de La Leyen partage les grosses et menues dîmes avec le curé.

Communiants, 200. — Revenu du curé, 400 l.; fabrique, 34 l. — Langue allemande.

Rodalben, (*la Nativité de*) *Notre-Dame;* principauté de Baden (1).

Annexes : Münchweiler, 1 lieue 1/2; chapelle, *S^t George.* — Clausen, 1 lieue. — Petersberg, 1 lieue. — Staffelhof (Stafelshoff), 1 lieue. — Glashütte, 1/2 lieue; chapelle, *S^t Michel.* — Apostelsmühl. — Münchweiler Sægmühl. — Kaltenbach, 2 lieues 1/2. — Hesselsberg (2).

Pirmasens (Pirmassens), principauté de Hanau (3). — Ferbach. — Gerstbach (Guersb., Gertschb.). — Hochfrœschen. — Thalfrœschen. — Eischweiler, (hameau). — Hoheinœd. — Burgalben; (chapelle. — Rosenberg). — Donseiters, (hameau). — Lemberg. — Ruhbanck. — Glasthal. — Fensterthal. — Lambsbach. — Inspachermühl, (hameau). — Neuhoff. — Esselsmühl. — Blümelsmühl. — Salswog. — Storchweg [Storrwoog].

---

défense de rien exiger de ses paroissiens, pas même le logement; aussi les curés se succèdent-ils à Ottweiler plus rapidement que les années jusqu'en 1688. Plus tard la pension du curé fut élevée à 400 l. et le vicaire d'Urexweiler toucha 300 l., chacun ayant à ses côtés un maître d'école, qui recevait aussi du Roi un secours de 60 ou de 30 l.

(1) Ceci ne s'applique qu'à Rodalben et au premier groupe de ses annexes, faisant partie de l'ancienne seigneurie de Grevenstein : la position de celle-ci à la jonction des trois diocèses de Worms, Spire et Metz, laisse planer plus d'un doute sur les limites exactes de ces diocèses en ce point de jonction, et là encore les modifications se seraient faites au détriment du diocèse de Metz, auquel on attribue parfois Grevenstein, Merzalben et Leimen : c'est en 1381 qu'un cardinal-légat aurait détaché ces localités du diocèse de Metz pour les rattacher à Spire. Quoi qu'il en soit de l'histoire ancienne, il n'y a point de doute qu'à la fin du XVIII^e siècle ces localités n'appartenaient point à notre diocèse (comp. p. 223).

(2) Hesselsberg est une ferme disparue, située près de Clausen. Kaltenbach avait au XV^e siècle une chapelle bénéficiale, à la collation des seigneurs de Grevenstein; mais nous ne savons s'il n'y a pas quelque confusion dans l'attribution d'une chapelle à la vieille verrerie près de Petersberg, que D. Tabouillot semble désigner ici. Enfin il faut remarquer que Münchweiler n'appartenait qu'en partie à la seigneurie de Grevenstein et qu'on trouve parfois ce nom répété parmi les annexes du second groupe. Au contraire, un billet intercalé dans le pouillé, répète le nom de Hesselsberg et compte « 2 Gerstbach », ce qui lui permet de conclure : Cette paroisse est composée de 33 villages, hameaux, censes etc.

(3) Nous avons déjà dit la contradiction que commet D. Tabouillot en rapportant ici et à Nünschweiler, sous des formes à peine différentes, les noms des Frœschen, d'Eschweiler et de Gersbach : pour ce dernier il s'est corrigé dans la table en effaçant l'attribution à Nünschweiler. Fensterthal est sans doute Finsterbacherhof. L'ancienne paroisse de Pirmasens, incorporée en 1225 à l'abbaye d'Hornbach (p. 65) par l'évêque Jean, avait été réduite à rien par le protestantisme, les catholiques n'ayant plus même une église proprement dite. Une autre paroisse ancienne

Patron, le margrave de Baden. — Cette paroisse a été longtemps sans pasteur, à cause du luthéranisme : Monseigneur y nomma *jure devoluto* en 1682, et le prince de Baden y a nommé comme seigneur en 1770 (1).

Décimateurs : le curé dîme à Rodalben.

Communiants, 1800. — Revenu du curé, les dîmes de Rodalben et 200 l. que lui donne le prince; fabrique, 130 l. — Langue allemande.

Rubenheim, *S[t] Maurice*; Empire (2).

Annexe : HERBETZHEIM (3).

Patron, le comte de La Leyen. — Le patronage de cette cure appartient au comte de La Leyen, baron de Bliscastel : les institutions de 1715 et les suivantes ont été données sur la nomination des seigneurs de cette maison.

Décimateurs : le comte de La Leyen partage les grosses et menues dîmes avec le curé.

Communiants, 350, et 8 ménages calvinistes qui sont à Rubenheim. — Revenu du curé, 300 l.; fabrique, 40 s. — Langue allemande.

S[t]-Ingbert, *S[t] Ingebert*; Empire; village à 2 lieues de Sarbrück et 16 de Metz.

Annexes (4) : SLENGENTAL (Schlangendal, verrerie), 1 lieue 1/2. — HAZEL, 1 lieue. — RORBACH, 1 lieue. — GEISKIRCH, 2 lieues.

Patron, le comte de La Leyen. — M. le comte de La Leyen a le patronage de cette cure en qualité de baron de Bliscastel. Messieurs Jean-Philippe d'Eltz et Philippe d'Helmstat en ont joui, au même titre, en 1624 et dans les années suivantes jusqu'en 1700, époque de la première nomination qu'a faite le comte de La Leyen.

Décimateurs : le comte de La Leyen avec M. le curé (par moitié).

Communiants, 400. — Revenu du curé, 500 l.; fabrique, 40 l. — Langue allemande.

---

se trouve parmi ces annexes et nous force à constater un cas, le seul peut-être, où les frontières du diocèse de Metz se soient élargies sous l'ancien régime : Burgalben était une paroisse du diocèse de Spire, unie à l'abbaye de Wadgassen en 1202; mais l'abbaye vendit en 1615 toutes ses possessions en ce village, le patronage et les dîmes au comte de Hanau, et l'administration religieuse s'adapta sans doute plus tard à la situation politique. La chapelle, indiquée par D. Tabouillot à Burgalben (comp. p. 223, n° 450), n'est-elle pas plutôt la chapelle du Rosenberg, située en pleine campagne et entourée d'un cimetière, sous l'invocation de Marie *Rosa mystica* ? On signalait aussi en 1780, dans la banlieue de Rodalben même, une autre chapelle dédiée à *Notre-Dame de Bon-Secours*.

(1) Le patronage avait appartenu anciennement (p. 65) à l'abbaye d'Herbitzheim qui avait des biens en cette région dès le XII[e] siècle. Le margrave de Bade nomma déjà en 1699.

(2) Divisé d'abord entre les seigneuries de Bliescastel et de Deux-Ponts, Rubenheim passa tout entier aux barons de la Leyen, ainsi que Herbitzheim, par suite d'échanges en 1778.

(3) Nous supprimons ici les noms des quatre annexes que l'on trouvera plus loin à l'article Walsheim; qu'il nous suffise de dire qu'on ne trouve en cet endroit au pouillé de 1711 qu'une seule dépendance, Herbitzheim, et qu'en 1717 on remarque explicitement que le curé de Rubenheim « administrait ci-devant deux villages du duché de Deux-Ponts, Walzen et Dalem, et il avait 150 l. du Roi ». A ce moment, Wolfersheim dépendait pourtant encore de Rubenheim; mais cela aussi était changé lors de la rédaction du pouillé.

(4) S[t]-Ingbert relevait de Bliescastel, et ses annexes, de Deux-Ponts; Hassel, ancienne dépendance de la seigneurie de Kirkel, constituait un fief (au baron de Schorrenburg jusqu'en 1778), comprenant Geistkirch et Schlangenthal. Ce rapprochement suffit-il pour identifier ce dernier nom avec Glashütterhof, appelé aussi Christianthalerhof ? Quant à Geistkirch, c'est à peu près l'emplacement de l'ancienne paroisse de Fronspach (p. 20, 28, 62).

S^t^-Jean-Sarbrück, *S^t^ Jean-Baptiste* et *S^t^ Louis;* Nassau ; petite ville (1) située à 3 lieues 1/4 de Sarguemines et 14 lieues de Metz.

Annexes (2): Bübingen (Bib.), 1 lieue 1/2; 85 communiants ; le service s'y fait tous les 15 jours pendant l'été. — Guidingen (Ged.), 1 lieue; 23 communiants; même service. — Fechingen, 1 lieue 1/2; 65 communiants. — Halbergerwerk. — Brebach, 1/2 lieue; 18 communiants. — Bischmisheim (3), 1 ieue 1/2; 32 communiants. — Scheid, 1 lieue 1/2; 6 communiants. — Sceiderberg. — Renderisch, 2 lieues; 15 communiants. — Noveiller (Nauweiller), 2 lieues; 6 communiants. — Duttweiller, 1 lieue 1/2; 44 communiants. — Sulzbach (Sultzb.), 2 lieues; 14 communiants. — Mohlstatt, 1/2 lieue; 18 communiants. — Rushütte. — Burbach, 1 lieue; 13 communiants. — S^t^-Arnuald (Arnevald), 1/2 lieue; 4 communiants. — Gersweiler, 1 lieue; 58 communiants. — Ottenhausen, 1 lieue 1/2; 25 communiants. — Krughütte (Krihütte); 12 communiants. — Les 2 villes S^t^-Jean et Sarbrück; 65 communiants. — Ludvigsberg (4). — Halberg. — Carninchemberg. — Commanderie de l'ordre teutonique, 1/4 de lieue; (chapelle). — Les fermes, — forges, 16. — Altrodenhoff. — Neurodenhoff. — Stahlhammer. — Scheiderwerck. — Lottenwerck. — Plattinhammer. — Alaunhütten. — Scheiderhütten. — Kohlwage. — Raschpuhl. — Dix moulins, sans compter les baraques (qui se trouvent dans les bois et ailleurs).

Cure en administration. Patron, Monseigneur. — Cette cure est desservie depuis longtemps par un religieux de Wadgasse, à la nomination de Monseigneur. La religion luthérienne est dominante dans les deux villes de Sarbrück : les catholiques

---

(1) L'énumération des annexes va distinguer les deux villes de S^t^-Jean et de Sarrebruck, mais les catholiques se trouvaient surtout à S^t^-Jean (p. 218, n. 2) et il est probable que la chapelle ouverte en 1680 (p. 208) le fut dans cette partie de la ville. Bientôt il y eut mieux : « l'église de S^t^ Jean est en bon état, rendue aux catholiques depuis quelques années; l'église de S^t^ Louis servait autrefois aux catholiques d'église paroissiale : elles n'ont pas de revenus » (visite de 1689). Plus tard il n'est plus question que d'une seule église catholique dans la ville, et malgré son insuffisance, elle ne fut rebâtie qu'en 1751 et grâce aux subsides du roi de France. Nos anciens pouillés ne nous renseignent guère sur l'organisation religieuse de ce pays : la collégiale de S^t^-Arnual y assurait évidemment le service divin, mais en combien d'églises ou de chapelles ? Pour une dizaine qu'on énumère p. 218, une seule, Dudweiler, est mentionnée dans nos anciens pouillés (p. 20, 28, 62) : nous ne savons pourtant comment on prétend rattacher anciennement Mallstatt au diocèse de Trèves. En 1738, on signale en dehors de l'église de S^t^-Jean, deux chapelles où le curé bine à l'alternative, une autre dont le cimetière sert aux catholiques sans qu'ils aient entrée dans la chapelle, et l'église de la Commanderie (Deutschhaus) dont ils ont seuls la possession.

(2) Les chiffres ajoutés par D. Tabouillot à la plupart de ces noms doivent désigner, bien qu'il ne l'indique pas explicitement, le nombre des communiants, par analogie avec tant d'autres endroits de son pouillé; nous hésitons pourtant pour le chiffre qu'il ajoute au mot forges, sans spécifier celles-ci. Il faudrait ajouter à cette liste, d'après la table du pouillé, les noms de Bising et de Fischbach : nous ne le faisons pas, ne sachant ce que désignerait ici (voir à Weckling ?) le premier de ces noms et craignant que le second ne constitue un empiétement sur le territoire du diocèse de Trèves, à moins de rapporter cette indication, non au village de Fischbach, mais comme nous le voyons une fois dans un état du diocèse) à une simple verrerie : de fait, d'anciennes cartes placent, sur le ruisseau de Fischbach, à la place de Russhütte, une verrerie « Fischbacher Glashütte ».

(3) S'appelait aussi Bischoffsheim, Bischoffen p. 218, nom qui rappelle la donation faite par Clovis à l'évêque de Reims, S^t^ Remy.

(4) Ecrit : Cludvigsberg, en rapportant au nom un signe de parenthèse, très reconnaissable sur un billet joint à l'état du diocèse de 1781, et que D. Tabouillot copie ici; sur ce billet, on a ajouté après coup un certain nombre de noms et D. Tabouillot n'en a pas toujours bien reconnu l'ordre : ainsi, les mots « les fermes et forges, etc. » ne servaient qu'à annoncer la suite; venait alors un premier nom de Rodenhoff, qui n'a guère de raison d'être; le tout se terminait par l'indication : 16 cents communiants.

n'ont qu'une église, encore sert-elle aux villages voisins; on y admire une chaire à prêcher, très précieuse aux yeux des luthériens surtout, parce que Luther et ses principaux disciples y ont prêché plus d'une fois. Il y a deux temples pour les luthériens. Le patronage de la cure appartenait autrefois au comte de Nassau-Sarbrück (1).

Décimateur, le comte de Nassau-Sarbrück.

Communiants, ... — Revenu du curé, pension royale; fabrique, usurpée par les hérétiques. — Langue allemande.

Selbach, *S^te Vierge;* Empire, (seigneurie de Bliscastel).

Annexes : NIDERWIRTZBACH, 1 lieue; — ASSWEILLER, 1 lieue 1/2 de Lautzkirchen.

Patron, le comte de La Leyen. — Le curé de Lautzkirchen dessert la paroisse de Selbach par commission : comme l'église est entièrement délabrée, on n'y fait point de service (2).

Décimateur, le comte de La Leyen.

Revenu du curé, 4 quartes de grains; fabrique, ... — Langue allemande.

Steinhausen, (*S^t Cyriaque*); Deux-Ponts; village à 1 lieue d'Hornbach, 21 de Metz (3).

Annexe : LE PETIT-STEINHAUSEN, 1/2 lieue.

Patron, Monseigneur. — Cette cure est desservie par commission depuis 1690.

Décimateur, ... — Langue allemande.

Walsheim (Waldsheim), *S^t Michel;* Deux-Ponts; village à 6 lieues de Saralbe, 21 de Metz.

Annexes (4) : DALHEIM (Bliesdalheim). — VOLFERSHEIM (Wolf.), 1 lieue 1/2. — BREIDFURT (Breidenfort), 1 lieue. — KIRCHEIM (Hircheim, Hirckheim), 1 lieue.

---

(1) Ceci est-il bien vrai ? Les historiens qui parlent de l'érection en 1548 d'une cure à S^t-Jean, et peut-être d'une seconde à Sarrebruck, en rapportent le patronage à la collégiale de S^t-Arnual (Lorenzi, *Beitræge zur Gesch. sæmtlicher Pfarreien der Diôcese Trier*, p. 514). Les Prémontrés de Wadgassen eurent l'administration depuis 1698; ils tiraient en 1789 une pension royale de 550 l. pour le curé, une de 300 l. pour le vicaire, et un secours de 150 l. pour le maître d'école.

(2) Mais il y avait une église (*S^t Hubert*) à Niederwürzbach, où l'on fit le service divin pendant l'interdit et la reconstruction de l'église de Lautzkirchen : on demanda en 1787 la continuation de ce service, et le comte de la Leyen, qui résidait tout près de là en son château de Philippsburg, le désirait vivement; faute d'un arrangement possible avec le curé, la chose n'eut pas lieu. On rapporte à cette occasion le nombre des communiants, qui était de 202 à Niederwürzbach et de 38 à Seelbach.

(3) Cette cure ne paraît pas dans nos anciens pouillés, et n'est citée p. 220 que comme une annexe de Hornbach : c'est le curé de Hornbach qui se vantait d'avoir ramené les habitants de Steinhausen à la foi catholique en 1687 (Car. Desid. Royer, *Epigrammata*, edit. 2^a. Paris 1690, p. 98), et ses successeurs desservirent cette église jusqu'en 1729 « alternativement avec le ministre calviniste de Hornebach ». L'administrateur avait, en 1744, une pension royale de 150 l., avec 75 l. payables par l'administration des biens ecclésiastiques du duché de Deux-Ponts : en 1789, il touchait la pension ordinaire de 300 l.

(4) Nous avons déjà dit le double emploi fait de ces noms à propos de Rubenheim. La situation de Wolfersheim, desservie un moment par Bebelsheim (p. 221), devait retenir ce village plus longtemps sous la direction du curé de Rubenheim; pourtant il est certain que, dès qu'il y eut un administrateur à Walsheim, celui-ci desservit aussi Wolfersheim, car l'on remarque qu'il ne lui était permis de célébrer en cette église que le jour du patron et lorsqu'il y avait un mariage, baptême ou enterrement à faire. Kirchheim était une ancienne paroisse, à la collation de l'abbesse d'Herbitzheim (p. 19, 29, 66).

En administration. Patron, Monseigneur (1). — Cette église est commune aux catholiques et aux calvinistes. Le curé de Gersheim y bine tous les 15 jours.

Décimateurs, ... — Communiants, 250. — Langue allemande.

Weckling, *S*^{t} ...; Deux-Ponts (2); village à 1 lieue de Bliscastel, et 17 1/2 de Metz.

Patron, le duc de Deux-Ponts. — Le duc de Deux-Ponts jouit du patronage de cette cure en qualité de protecteur et conservateur des biens de Werswiller. Le titre de cette ancienne cure fut rétabli le 20 octobre 1776, et le service divin transféré dans l'église de Bising, nouvellement construite. Le 17 février 1777 il a été ordonné provisoirement que les villages de Bising, Buttweiller (Ballweiler) et Weckling continueront à être desservis comme ci-devant.

Décimateurs : l'administration de Deux-Ponts a les 2/3, et le comte de La Leyen 1/3.

Communiants, 125. — Revenu du curé, ...; fabrique, ... — Langue allemande.

Wiesbach, *S*^{t} ... (3); Deux-Ponts; village à 1 lieue de Hombourg, 5/4 de Deux-Ponts et 21 lieues de Metz.

Annexes : Vogelbach, 1 lieue 1/2 (4). — Bruchmühlbach, 2 lieues. — Lambsbronn. — Neupelshoff, 1 lieue 1/2. — Neupelshoff-le-bas, 1 lieue 1/2.

Gros-Pontebach, 1 lieue. — Oberhausen, 1 lieue 1/2. — Kæshoffen, 1/2 lieue.

---

(1) Anciennement le patron était l'abbé de Werschweiler (p. 66) par suite d'une donation de l'an 1243. A la fin du XVII^{e} siècle, le curé de Rubenheim desservait Walsheim; après 1715, ce fut celui de Gersheim. Mais en 1760, on en confia l'administration au vicaire de Medelsheim, et quelque temps après on y mit un administrateur en titre, avec la pension royale de 300 l.

(2) Ceci venait d'être changé, le baron de la Leyen ayant acquis ce territoire pour l'unir à sa seigneurie de Bliescastel. L'ancienneté de la cure est attestée par tous nos pouillés (p. 20, 28, 62), mais dès 1711 on disait « l'église ruinée et interdite : le patron en est inconnu ; le curé (de Blickweiler et Bliescastel) tire annuellement pour l'administration des sacrements 26 écus du receveur de l'abbaye de Wersweiler ». La table du pouillé, qui rapporte un Bising à la paroisse de S^{t}-Jean-Sarrebruck, dit plus exactement « Ballweiller, de la paroisse de Weckling desservie par les curés de Blickweiller ».

(3) Une visite de 1689 désignait S^{t} Mathias, mais nous n'y avons qu'une médiocre confiance; en 1711, le curé dit qu'il n'a pu rien trouver sur ce sujet, « nisi quod ante annos aliquot S^{ti} Andreas ap. a quodam tunc temporis pastore institutus et hucusque annuatim pro patrono veneratus fuerit ». D'ailleurs Wiesbach ne paraît presque pas dans nos anciens pouillés (p. 29), et c'est Bundenbach qui devait en occuper la place : le patronage de Bundenbach avait été donné en 1206 à l'abbaye de Werschweiler par un comte de Sarwerden. Wiesbach appartenait plus anciennement à la seigneurie de Landstuhl et fit en 1589 l'objet d'un échange entre le baron de Sickingen et le duc de Deux-Ponts, et le patronage de l'église aurait été compris dans cet échange « saltem quoad acatholicos », dit le pouillé de 1711 : pourtant le seigneur de Landstuhl avait encore les 2/3 des dîmes et le duc seulement 1/3, tandis qu'à Vogelbach le duc est seul décimateur.

(4) Vogelbach avait une église dédiée à *S*^{t} *Philippe et S*^{t} *Jacques*, anciennement paroissiale (sous les noms de Foulbach, Fourbach, Frupach, p. 20, 30, 64, 204) et relevant des comtes de Sarverden comme Bundenbach. Après avoir peut-être dépendu plus immédiatement de Hombourg (p. 671, n. 3), on la rattache à Wiesbach au début du XVIII^{e} siècle, en permettant au religieux qui desservait Wiesbach de biner à Vogelbach : ce n'était d'abord qu'un service de quinzaine, et il fallut les mauvais traitements infligés par les protestants aux catholiques à propos d'une messe dite en plus, pour que le duc accordât à ceux-ci vers 1780 le service tous les dimanches et fêtes. Nous groupons, d'après la table du pouillé, les annexes qui relevaient plus immédiatement de Vogelbach.

— Kræberg, 1/4 lieue (1). — Klosterberg, 1 lieue. — Mærsbach (Mürsbach), 5/4 de lieue. — Niderhausen. — Petzhoffen (Pesh.), 5/4 de lieue. — Petershausen, 3/4 de lieue. — Petit-Pontebach, 3/4 de lieue. — Rosenkœpfgen, 3/4 de lieue. — Winterbach, 1 lieue.

Cure en administration. — Cette cure est desservie par les Récollets de Hombourg-la-Forteresse (2).

Décimateurs, ... — Communiants, 500. — Revenu de la cure, 300 l.; fabrique, ... — Langue allemande.

QUELQUES PAROISSES DU DIOCÈSE DE TRÈVES

Avant de passer à l'ordre de choses inauguré par la Révolution française et le Concordat, nous aurions voulu esquisser l'organisation ancienne des territoires détachés alors des diocèses voisins pour être unis à celui de Metz. Mais les changements survenus dans les limites du diocèse à la suite des événements de 1815 et 1870 ont restreint l'intérêt pratique de cette question pour nous aujourd'hui à l'ancien diocèse de Trèves (3); considérablement réduit à plusieurs reprises, le nombre des paroisses de cette origine mérite cependant que nous leur consacrions ici quelques pages donnant à peu près l'équivalent du pouillé des Bénédictins. Nous avons composé ces pages à la manière de ceux-ci, empruntant nos renseignements aux registres mêmes de l'évêché de Trèves : ce sont les comptes rendus des visites faites dans les différents décanats ou doyennés vers le milieu du siècle dernier (4). Nous ne reproduisons ici que ce qui rentrait dans notre plan d'un pouillé, laissant de côté bien des renseignements de nature différente (5) ou trop détaillés (état des églises,

(1) La table du pouillé a encore Kuhberg et Landsbronn comme dépendances de Wiesbach; de plus un billet, intercalé au pouillé (v. p. 677, n. 2), et qui n'inscrit ici qu'une fois le nom de Neipel, ajoute celui de Roppeweiller : nous ne savons ce que désignerait ce nom; les autres ne sont sans doute qu'une cacographie de Kræhenberg et Lambsbronn.

(2) On dit en 1744 que la paroisse est annexée au couvent de ces religieux dès le rétablissement de la religion catholique par le Roi; il y eut en 1781 une tentative pour les en déposséder, mais sans succès. En 1789, la pension du curé se trouve portée à 450 l., et il y a 60 l. pour le maître d'école de Wiesbach, 30 l. pour celui de Vogelbach.

(3) Il y a bien quelques paroisses de l'ancien diocèse de Strasbourg, qui, passées au diocèse de Nancy en 1802, sont messines depuis 1874 : nous les citerons à cette occasion. En 1802, le diocèse de Strasbourg ne fournit à celui de Metz qu'une seule paroisse, Obersteinbach, et elle fit retour à Strasbourg en 1833; quelques annexes, venues de l'ancien diocèse de Spire, demeurèrent moins longtemps encore sous la juridiction de Metz. Le diocèse de Toul avait cédé également une paroisse de son ancien doyenné de Prény, Villecey-sur-Mad : 1874 l'enleva ainsi que les 16 paroisses de l'ancien diocèse de Verdun, doyennés d'Amel et de Pareid, qui avaient fait partie depuis 1802 des cures de Briey, Serrouville et Conflans. Les parties plus considérables héritées en 1802 des anciens diocèses de Liège, Namur, Reims et Trèves avaient disparu à la suite des traités de 1815 et du relèvement du siège de Reims.

(4) Ces registres de visites formant une longue série, ce sont surtout les volumes L (doyenné de Luxembourg 1755), XL et LIV (doy. de Perl 1743 et 1760), XXIV et L (doy. de Rémich 1738 et 1755) que nous avons consultés pour ceci. Les visites de 1738 et 1743 étaient faites par l'évêque suffragant de Trèves, Lothaire-Frédéric de Nalbach; celles de 1755 et 1760 par son successeur, le trop célèbre J.-Nic. de Hontheim.

(5) Indiquons un détail que nous avions relevé avec soin, mais que nous avons sacrifié ensuite; dans certaines de ces visites, on indique pour chaque paroisse plusieurs saints patrons, désignés ordinairement comme patron primaire et patron secondaire, quelquefois comme patron et comme titulaire. Nous ne savons pas bien ce que cela signifiait pratiquement alors, et nous croyons ce renseignement moins utile encore aujourd'hui.

des écoles, personnel ecclésiastique, biens-fonds ou beuvrot des cures, obligations des décimateurs...). Il aurait fallu chercher à d'autres sources l'origine des droits de patronage ou les faits historiques correspondant à ce que le pouillé des Bénédictins indique généralement sur ce sujet : on comprendra que nous n'ayons pas donné cette perfection à un supplément et l'on nous excusera de ne point pratiquer dans cette extension l'histoire du diocèse de Trèves, malgré le respect dû à notre ancienne métropole.

En 1790 (*Kurfürstlich-Trierischer Hof- und Stats-Kalender*), le diocèse de Trèves se divisait en 5 archidiaconés, dont 3 contribuèrent puissamment (1) à former le diocèse de Metz en 1802 ; alors même que celui-ci fut réduit plus tard au seul département de la Moselle, il gardait encore près de 90 paroisses d'origine tréviroise ; depuis 1874, ce chiffre est réduit au tiers, la comparaison devenant de plus en plus difficile à travers les remaniements des titres et des circonscriptions du début. Nous citerons en effet plusieurs paroisses, uniquement à cause de leurs annexes qui se retrouvent aujourd'hui au diocèse de Metz. Ces paroisses appartenaient aux deux archidiaconés de Longuyon et de Tholey, le premier représenté par un seul de ses sept décanats, le second par deux décanats sur quatre.

ARCHIDIACONÉ DE LONGUYON.

Doyenné de **Luxembourg** (2).

Aumetz, *S^t^ Gorgon*. — Patron, l'abbé de S^t^-Hubert (3). — Décimateurs : le curé pour 1/3 des grosses et menues dîmes, l'abbé de Gorze pour 1/2, l'abbé de S^t^-Hubert pour 1/6 : excepté sur deux bans, que dîment le chapitre de Verdun, l'abbé de Villers et le marquis de Gerbéviller. — Communiants, 250.

Boulange, *la Nativité de la B. V. M.* — P., le seigneur du lieu, le baron d'Eltz. — Déc. : M. d'Eltz et le curé. — C., 150. — Revenu du curé, 600 l. en tout.

Gondrange ou **Havange**, *S^t^ Jean-Baptiste ;* Gondrange consiste en deux fermes sur le territoire desquelles est située, au milieu des champs, l'église paroissiale : elle est gardée par un frère tertiaire, soumis aux Récollets de Longwy. — Annexe : HAVANGE, où le curé réside ; *la S^te^ Vierge*. — P., l'abbé de Villers en ses mois. — Déc. : le curé a 1/5 des grosses et 1/3 des menues dîmes ; l'abbé de S^t^-Vannes, seigneur du lieu, a les 4/5. — C., 192.

---

(1) Sur 826 paroisses que l'on y compte en 1790, le diocèse de Trèves en céda 385 au diocèse de Metz, provenant des archidiaconés de Carden (une seule), de Longuyon (250 ; le reste ou 32 paroisses passant au département de la Meuse, diocèse de Nancy), de Trèves (54) et de Tholey (80), et réparties très inégalement entre les départements de la Moselle (120), des Ardennes (21) et des Forêts (244).

(2) Ce doyenné étant, pour des raisons politiques, divisé en deux parties ou définitions, il ne s'agit ici que de la définition lorraine : même, en langage plus précis, c'est du Barrois que relevaient les paroisses indiquées, presque toutes appartenant au bailliage de Villers-la-Montagne ; Boulange et quelques annexes (Havange, Bassompierre) étaient du bailliage de Briey ; Rochonvillers était France, baronnie de Fontoy, bailliage de Thionville. Les 17 paroisses de la définition lorraine appartenaient jusqu'en 1874 au diocèse de Metz, cures de Serrouville (11), de Longwy (5), de Cattenom (1).

(3) L'abbaye de Gorze avait dès 933 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*) « in pago Matinse, in villa quæ vocatur Almas, ecclesiam », et il y eut à ce sujet un accord entre cette abbaye et celle de S^t^-Hubert en 1212 (Arch. départ. H, 775).

Ottange, *S^t Willibrord;* il y a un vicaire chez le curé. — Annexes : Rochonvillers, *S^t Luc :* il y a un chapelain qui fait les fonctions de vicaire ; Nundekaill, il y a un oratoire. — P., le seigneur du lieu, le baron d'Eltz, et depuis, son neveu, le comte d'Hunolstein. — Déc. : l'abbé de S^t-Hubert, M. d'Hunolstein (1) et le curé, chacun pour 1/3 des gr. et m. dîmes ; le curé a aussi 1/6 des dîmes à Bure, dépendance de Tressange. — C., 550. — *Chapelle domestique* de M. d'Hunolstein, érigée en bénéfice : collateur, le comte ; revenus, 100 écus ; charges, la messe 3 fois par semaine.

Rédange, *S^t Brice ;* c'est une ancienne annexe de Soleuvre (2). — Annexes : la Ferme des Dames et celle de la Forêt. — P., ... : le patronage est disputé entre le curé de Soleuvre et l'abbesse de Differdange. — Déc. : les altaristes de S^t-Nicolas de Luxembourg ont 1/3, les nobles s^rs Dalchez, de Rouvilie, et de Martiny 1/3, et le curé l'autre 1/3. — C., 175.

Russange, *S^t Luc.* — Annexes : Audun-le-Tiche ; S^t-Laurent, oratoire entre Audun et Russange ; Hirps, ferme. — P., M. Dalscheidt en tous mois, « non tamen jure gentilitio, sed ratione tertiæ partis decimarum, quam emit a dominis de Hondelange, quorum proavi ab annis fere 200 ad parochiam præsentabant » (Arrêt de la cour souveraine de Lorraine du 13 avril 1741). — Déc. : les s^rs Dalscheidt et marquis de Gerbéviller pour les 2/3 des gr. et m. dîmes ; le curé pour l'autre 1/3. — C., 473. — *Chapelle de S^t Jacques* à Audun-le-Tiche, fondée par Elisabeth Canonnier (3) sur le revenu d'une ferme située à Russange ; charges, 2 messes par semaine.

Tressange, *S^t Pierre ;* il y a un vicaire chez le curé. — Annexes : Bassompierre, chapelle : le curé de Boulange y administre les sacrements dans les cas urgents et tire le 1/4 des dîmes de 4 ou 5 jours de terre ; Bure, chapelle, *la S^te Vierge ;* Ludelange. — P., l'abbé de Villers-Bettnach, hors les mois du pape (4). — Déc. : à Tressange, les seigneurs ont 3/4 des gr. dîmes achetés des moines de Villers ; à Bassompierre, le seigneur a aussi 3/4 ; à Bure, le seigneur d'Ottange a 1/6, le curé d'Ottange 1/6, les moines de S^t-Hubert 1/6, ceux de S^t-Pierremont 1/3, et le curé 1/6 de toutes les dîmes : il a 1/4 des gr. dîmes et 1/3 des menues à Tressange, Ludelange et Bassompierre ; à Ludelange comme à Tressange, il a toutes les dîmes des biens appartenant aux seigneurs d'Ottange (5). — C., 285. — *Chapelle de S^t-Joseph et de S^t-Nicolas* à Bassompierre, fondée par M. Michelin, curé (1670-1711) : collateur, l'aîné de la famille de Cailloux à Boulange ou, à son défaut, les curé et échevins de Tressange ; charges, 3 messes par semaine, et le chapelain doit faire l'instruction, selon que l'a fondée ensuite le curé Huart.

---

(1) Le comte prétendait que sa part de dîmes était inféodée et refusait, par suite, de contribuer à la reconstruction de l'église.

(2) La séparation paraît assez récente en 1755, mais on oublie de marquer la date de la sentence qui l'opéra. Malgré la pauvreté de l'église, on signale une grande dévotion et un pèlerinage à S^t Mathieu.

(3) Le testament de la fondatrice est du 14 déc. 1728 (Arch. départ. G, 1944), et l'érection du bénéfice du 17 sept. 1734. — Le visiteur de 1755 signalait la présence, entre autres reliques, du chef de S^te Justine.

(4) Ce patronage, qui appartenait d'abord à la cathédrale de Trèves, fut donné par l'archevêque à l'abbaye de Villers en 1261 (Arch. départ. H, 1749), le revenu devant servir spécialement à l'infirmerie de l'abbaye : de là des prétentions à l'union ou incorporation de la cure, affirmées dans certaines visites plus anciennes, et par suite, une nomination à la cure par le prieur de l'abbaye en 1744 (*ibid.* H, 1901) ; mais dans le procès que soutint celui que l'abbé avait nommé de son côté, la cour souveraine de Lorraine donna raison à celui-ci.

(5) La seigneurie d'Ottange s'étendait sur les villages de la paroisse, d'où plus d'une difficulté avec les autres décimateurs (Arch. départ. H, 3401-3404). Le curé de Tressange optait, en 1670, pour la portion congrue (*ibid.* H, 3544).

ARCHIDIACONÉ DE THOLEY.

Doyenné de **Perl.**

Hackenberg, *S^t Simon et S^t Jude;* l'église est située sur une colline élevée; (France, bailliage de Thionville). — Annexes : BUDING, *S^t Nicolas*: vicaire résident; BUDLING, *S^t Quirin et S^t Urbain;* WECKRING, chapelle; HELLING; ELZING; cense de BREISTROFF (1) : il y a dans ces trois endroits de petits oratoires où l'on ne dit pas la messe; BUSBACH, château et ses appartenances : chapelle domestique. — P., les seigneurs du lieu (2). — Déc. : les seigneurs du lieu pour 2/3 (le comte d'Hunolstein 5/12 et M. d'Alscheid 3/12), le curé pour 1/3 des dîmes gr. et m. dans toute la paroisse : il a encore quelques novales de peu d'importance; l'abbaye de Mettlach et la chartreuse de Rettel ont aussi quelques dîmes séparées. — C., 700.

Halstroff, *S^t Pierre et S^t Paul;* Lorraine, (bailliage de Bouzonville); une chapelle, (*S^t Sébastien*). — Annexes : BISSINGEN, chapelle; GRINDORFF; FORGÉVILLE, cense. — P., l'abbé de Bouzonville en tous mois (3). — Déc. : l'abbaye de S^te-Croix de Bouzonville perçoit toutes les gr. dîmes à Halstroff et à Bisingen, le 1/3 seulement à Grindorff contre 2/3 au comte du Han; le curé a toutes les m. dîmes dans l'étendue de la paroisse. — C., 300.

Kerlingen, *S^t Jean-Baptiste;* France (4); il y avait autrefois près de l'église paroissiale une ancienne chapelle de S^te Régule (5), tombée en 1753. — Annexes : AUDENSIRCK, chapelle, vicaire résident; FRECHINGEN, avec un oratoire où l'on dit le chapelet. — P., le prieur de Rettel en ses mois. — Déc. : la Chartreuse de Rettel pour 2/3 à Kerling et à Frechingen, 1/3 à Audensirck; l'abbaye de Bouzonville pour 1/2 à Audensirck; le curé pour le reste partout. — C., 325.

Kirschnaumen, *S^t Alban;* Lorraine, (bailliage de Bouzonville). — Annexes : OBERNAUMEN, *S^t Nicolas;* EVENDORFF, *S^t Ulrich*; KALTWEILER; MONTENACH en partie : chapelle *S^t Cyriaque* près du village, il y a un primissier (6); BOUZENACKER, cense;

---

(1) La cense de Breistroff est sans doute une partie de Petite-Breistroff, celle qui relevait de la seigneurie de Busbach, le reste étant annexe d'Ouderen. — Y eut-il une érection de cure en faveur de Buding-Elzing vers 1780 (*Austrasie*, 1857, p. 536)? Nous ne le pensons pas, vu l'absence de ce nom dans les listes de 1790.

(2) La seigneurie étant partagée inégalement comme on le voit pour les dîmes; le patronage aussi appartenait 2 fois de suite à M. d'Eltz d'Ottange (plus tard le comte d'Hunolstein) et une 3^me fois aux héritiers de M^me de Guerschin, de Thionville, M^re Dalscheid et Arnould.

(3) Pourquoi dit-on en 1743 que le patronage est contesté? On trouve, en 1618, Holstroff indiqué comme une filiale de Naumen ou Kirschnaumen (Arch. départ. H, 460); mais en 1679 les habitants obtiennent une sentence obligeant l'abbaye de Bouzonville à leur donner un curé en titre, toutefois ils transigent l'année suivante et acceptent que le prieur de l'abbaye soit leur « verus et primarius pastor », qu'un vicaire amovible représentera parmi eux. Ce dernier point ne fut pas maintenu et le vicaire eut ses institutions de curé en 1691, (*ibid.* H, 371 et 447). Le comte du Han, bien que seigneur de toute la paroisse, n'avait qu'une part assez restreinte dans les dîmes et le curé était à portion congrue (*ibid.* H, 404).

(4) Tous les villages français qui vont suivre, dépendaient, à moins d'une indication contraire, de la prévôté de Sierck.

(5) Siège d'un ancien prieuré, dont nous avons déjà signalé (p. 473, n. 3) l'appartenance successive à l'abbaye de S^t-Arnould et à la Chartreuse de Rettel (Arch. départ. H, 261 et 3635-3641).

(6) Sur les relations de Montenach avec la paroisse, voir aux Arch. départ. H, 374. Montenach et Kaltweiler dépendaient de la France, prévôté de Sierck. L'antiquité de la chapelle de

Tockenfeld, cense. — P., l'abbé de Bouzonville en tous mois. — Déc., l'abbaye de Bouzonville seule (1).

Kirsch, *S^t Remy;* Lorraine, (bailliage de Bouzonville). — Annexes : Kitzing, chapelle; Naundorff, cense; les 2/3 des familles de Montenach; les deux moulins de Sülzen (2). — P., le prieur de Rettel en tous mois. — Déc. : le prieur de Rettel a les 3/8 des gr. dîmes; le commandeur de Beckingen le 1/4 des gr. et m. dîmes; l'abbé de Freistroff le 1/6 des gr. et m. dîmes; le curé a les 5/24 des gr. et les 7/12 des m. dîmes. — C., 220.

Laumersfeld, *S^te Barbe;* France. — Annexes : Creuz (Lacroix), chapelle; Calembourg (3), chapelle; Hargarten, chapelle. — P., le Roi en tous mois. — Déc., le Roi très chrétien pour les grosses dîmes et le curé pour les menues. — C., 250.

Launsdorff, *S^t Martin;* Lorraine, (bailliage de Bouzonville). — Annexes : Ritzingen, deux chapelles (4); Flatten, chapelle. — P., M. de Buseck. — Déc. : le baron de Buseck pour les 2/3 dans toute la paroisse, le curé pour l'autre 1/3. — C., 250.

Mallingen, *S^t Séverin,* évêque; France. — Annexes : Hintingen, à 1/2 heure, de trois ans l'un (les 2 autres années annexe d'Oudren). — P., le prieur de Rettel : le Pape a ses mois. — Déc. : à Malling, la chartreuse de Rettel pour les 2/3 des gr. et la 1/2 des m. dîmes, le curé l'autre 1/3 et l'autre 1/2; à Hintingen, l'abbaye de Mettlach pour les 4/9, le chapitre de la cathédrale de Trèves pour 1/9, la chartreuse de Rettel pour 2/9, le curé d'Oudren pour 1/9 et le curé de Malling pour 1/9 des dîmes tant grosses que menues (5). — C., 110.

Manderen, *S^t Etienne;* Luxembourg.— Annexe : Tinting, Lorraine (bailliage de Bouzonville). — P., le prieur de Rettel et le concours. — Déc. : à Manderen, l'abbaye de Villers-Bettnach, la chartreuse de Rettel et le curé, chacun pour 1/3; à Tinting, le chapitre de la cathédrale de Trèves et le curé, chacun pour 1/2; le curé dîme aussi quelques champs de Belmacher, Kitzing, et Ritzing. — C., 330.

Monderen, *S^t Barthélemy;* France. — Annexes : S^te-Marguerite, village fondé

Montenach (pèlerinage célèbre, est-il dit en 1657) ressort de l'inscription que nous y découvrions avec bonheur sur l'arc triomphal lors de sa destruction en 1884 : Capella S. M. Cyriaci Miraculis Clari exstructa 1208 - Et rogatu Reinardi et Mathæi Ducum Lotharingiæ - Consecrata 1235 Dnica Rogationis. — Bouzenacker fut donné aux religieuses de Bruch ou Marienfloss par le duc Ferry en 1297 (Arch. dép. H, 3568).

(1) La visite de 1760 attribue pourtant une portion de dîmes au curé, mais sans la déterminer; comp. Arch. départ. H, 3647 et 3691 : pour les dîmes de l'abbaye de Bouzonville H, 465 et 471. Le patronage de Naumen avait été donné à l'abbaye, avec celui de Falck (p. 453, n. 1), par le duc Mathieu en 1235 (*ibid.* H, 376).

(2) Les moulins de Sultzen étaient, comme Montenach, de la prévoté de Sierck. L'église de Kirsch fut incorporée à l'abbaye de Rettel en 1214 : voir pour le droit de collation et les dîmes, Arch. départ. H, 3643-3646.

(3) Le village de Kalembourg ne date que de 1573, mais il fut élevé sur l'emplacement d'un castrum romain; le hameau de Lacroix lui est postérieur d'une dizaine d'années.

(4) Mais celle de S^t-Sébastien est en si mauvais état en 1743 que le visiteur l'interdit immédiatement.

(5) La part du curé de Malling à Hunting lui venait de la Chartreuse de Rettel, ce qui explique qu'on attribue à celle-ci le 1/3 des dîmes (Arch. départ. H, 3662). Il y avait à Hunting, en 1743, mais non plus en 1760, un prêtre-chapelain, qui « debet etiam implere officium æditui et ludimagistri » moyennant un maigre salaire mal payé, « dependet ex beneplacito rusticorum ut opilio ».

en 1612, chapelle autorisée le 17 août 1760; S^t^-François (1). — P., le prieur de Rettel hors les mois du Pape. — Déc. : le prieur de Rettel, l'abbaye de Freistroff, le Roi, l'abbaye de S^t^-Hubert et le curé. — C., 550.

Mondorff, *S^t^ Jean-Baptiste;* [Sargau]; il y a un vicaire résident à Mondorff.— Annexes : WALDWIES, *S^te^ Catherine,* Lorraine, le curé y réside; GONGELFANGEN; BETTINGEN; BIRINGEN, chapelle; Silvingen (2); HENTINGEN, cense appartenant aux Chartreux, chapelle à côté. — P., l'abbé de S^t^-Mathias de Trèves. — Déc. : l'abbaye de S^t^-Mathias perçoit les dîmes de Mondorff, Bettingen, Gongelfangen et Silvingen; le curé a toutes celles de Waldwies et de Biringen. — C., 700.

Neunkirchen, *S^te^ Anne;* Lorraine, (bailliage de Bouzonville). — Annexes : COLMEN, oratoire, *S^te^ Marguerite;* FLASTROFF, chapelle, *S^t^ Eloi;* ZEURINGEN, chapelle, *S^t^ Gal;* WALDWEISTROFF, chapelle desservie (3); REIMELDORFF, annexe alternative de Neunkirchen (de trois ans l'un) et de Nidaltorff. — P., le duc de Lorraine en tous mois. — Déc. : le comte du Han, seigneur du lieu, pour les 2/3, le curé pour l'autre 1/3 dans toute la paroisse. — C., 500.

Nidaltorff, *S^t^ Ruf;* Lorraine, (bailliage de Bouzonville). — Annexe: REIMELDORFF alternativement (deux ans sur trois) avec Neunkirchen. — P., l'abbaye de Bouzonville : la cure y est incorporée. — Déc. : les religieux de Bouzonville pour les gr. dîmes, le curé pour les menues. — C., 250.

Obercontz, *S^t^ Médard :* titulaire *S^t^ Denis;* France. — Annexe : NIEDERCONTZ, église appartenant à l'ordre de S^t^-Jean; on y fait l'office les jours de fêtes. — P., le commandeur de S^t^-Jean de Trèves, en tous mois. — Déc. : le curé a la dîme du blé à Obercontz et les novales, les autres dîmes se partagent inégalement entre les quatre seigneurs du lieu et la chartreuse de Rettel; à Niedercontz le commandeur de S^t^-Jean de Trèves a la dîme des vignes avec l'abbaye d'Echternach pour une petite part; le curé pour sa portion congrue perçoit toutes les autres dîmes. — C., 470.

Ouderen (Uderen), *S^te^ Marguerite;* France; il y a un vicaire institué; chapelle domestique dans la maison de l'abbé de Mettlach. — Annexes : LEMMESTROFF, chapelle, il y a un primissier; HETTINGEN, chapelle; BREISTROFF; HINTINGEN, deux ans sur trois (4), chapelle : le curé y bine tous les 15 jours et les grandes fêtes. — P., le doyen de la cathédrale de Trèves. — Déc. : l'abbaye de Mettlach perçoit les 2/3 de toutes les dîmes (5), contre 1/6 des gr. dîmes au chapitre de la cathédrale de

---

(1) Ce village avait été fondé en 1624 (Arch. départ. H, 1724), à condition de bâtir une église en l'honneur de S^t^ François : les guerres y mirent obstacle pendant longtemps, pourtant en 1743 la chapelle étant bâtie et dotée, les habitants se plaignent qu'on néglige de l'autoriser.

(2) Mondorf et Silvingen faisaient partie du Sargau indivis entre la Lorraine et l'électorat de Trèves : une convention du 1^er^ juillet 1778 mit fin à l'indivision et adjugea la rive gauche de la Sarre à la France; par lettres-patentes du mois de juin 1780, ces villages furent rattachés au bailliage de Bouzonville, d'où dépendait déjà le reste de la paroisse. Les droits de l'abbaye de S^t^-Mathias, à laquelle la cure était incorporée, provenaient d'une donation du marquis Adalbert en 1037 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*), mentionnant déjà toutes les dépendances de la paroisse.

(3) La visite de 1760 indique un vicaire résident à Waldweistroff et un ermite gardien de l'église à Flastroff : en 1743, il est question vaguement de « deservitores filialium », ce qui ne prouve pas la présence de plusieurs vicaires résidents; même on dit de l'oratoire de Colmen, « in quo aliàs missa celebrabatur ».

(4) La 3^e^ année, annexe de Malling; aussi le curé d'Oudren se plaint que les habitants de Hunting ne viennent pas à l'église paroissiale même pour les Pâques et qu'ils fassent baptiser leurs enfants à Rettel.

(5) On rapporte la donation de ces dîmes à l'an 932, où l'église d'Oudren aurait été consacrée « in honorem beati Lutwini », le patron de l'abbaye de Mettlach (Lager, *Urkundliche*

Trèves et autant au curé, plus 1/3 des m. dîmes à Oudren, Lemmestroff, Hettingen et Breistroff; à Hintingen le curé a 1/9 des gr. dîmes et 1/6 des menues.

Perl, *SS. Gervais et Protais;* une chapelle, *S[t] Quirin.* — Annexes : Niderperl; Oberperl; Siendorff; Schengen, chapelle; Apach, chapelle; Belmacher; Merschweiller, chapelle; Borrig, église : vicaire résident; Efft, église : vicaire résident; Hellendorff; Pellingen, ferme. — P., le chapitre de la cathédrale de Trèves.

Reimlingen, *S[t] Jean-Baptiste;* Lorraine. — P., l'abbesse de S[te]-Irmine de Trèves, en tous mois. — Déc. : l'abbesse a les 2/3 des dîmes et le curé l'autre 1/3 (1).

Rettel (2), *S[t] Laurent;* France. — Annexes : les censes de Kœnigsberg et de Beschdorff [Bestroff]; un moulin à Marienfloss (3). — P., le prieur de la Chartreuse, en tous mois. — Déc., les Chartreux.

Rüstroff (Rôstorff), *S[t] Martin;* France; c'est la mère-église où l'on officie à chaque fête de la S[te] Vierge, aux fêtes des Apôtres, le lundi de Pâques et de Pentecôte, et le jour de S[t] Martin : ces jours-là il n'y a point d'office dans l'église ou chapelle de Sierck. — Annexes : la ville de Sierck, *S[t] Jean-Baptiste et S[t] Laurent* (4);

Geschichte der Abtei Mettlach, p. 158). Voir un dénombrement de ces dîmes (Arch. départ. B, 89) au 31 déc. 1735, qui entre dans plus de détails, et distingue encore le ban d'un village ruiné, Dondenhoven.

(1) Le curé se plaint en 1743 de n'avoir plus comme ses prédécesseurs toutes les dîmes. Durival inscrit au bailliage de Bouzonville, Remeling et la cense d'Utmen.

(2) Le nom de Rettel est surtout connu dans l'histoire par son ancien monastère, appartenant primitivement à l'ordre bénédictin et remontant certainement au IX[e] siècle, quoiqu'il en soit des traditions d'une origine carlovingienne (Officia, sœur de Charlemagne) et de la tombe d'une Flavia Domitilla découverte en 1605; qu'il nous suffise aussi de rappeler le passage de S[t] Bernard et les miracles qu'il aurait accomplis dans les environs de Rettel. Mais en 1431, pour éviter la ruine complète du monastère, on jugea bon d'y transférer les Chartreux établis depuis 1415 à Marienfloss : le célèbre Jean de Rhodes (p. 273, n. 5) unit la nouvelle maison à l'ordre (2 juin 1431), ce qui fut approuvé peu après par le pape Eugène IV et par le concile de Bâle (Arch. départ. H, 3567 et 3569). Malgré la défection de quelques religieux en 1789, la vie religieuse continua à S[t]-Sixte de Rettel jusqu'au 14 novembre 1792. La cure du village avait été naturellement unie au monastère en 1182 (*ibid.* H, 3567). Le vendredi qui suit la Pentecôte « in die Rutilæ », grand nombre de paroisses voisines venaient en procession à Rettel, où il y avait en même temps grande foire.

(3) Ceci ne doit point étonner, la paroisse de Rettel comprenant primitivement tout le territoire de Sierck jusqu'au ruisseau de Montenach, qui la séparait de la paroisse de Rustroff; mais dès la fin du XII[e] siècle, pendant les guerres du duc Simon, les bourgeois de Sierck trouvèrent l'église de Rettel trop éloignée et se rallièrent tous à la paroisse de Rustroff, ce que le curé et l'abbé Richard, de Rettel, finirent par reconnaître, mais en se réservant soigneusement les dîmes, qu'ils surent conserver jusqu'au bout.

(4) Nous venons de rappeler comment Sierck, primitivement divisé entre les paroisses de Rettel et de Rustroff, s'était concentré sous la houlette du curé de Rustroff : cela devait naturellement tendre à déplacer le centre de la paroisse, qui de fait est souvent désignée par le nom seul de Sierck ou par ceux de Rustroff et Sierck. Pourtant Rustroff garda la résidence du curé et tout le service paroissial jusqu'au milieu du XV[e] siècle : le changement se fit-il alors d'une façon officielle et bien précise ? Nous croyons plutôt à un effet des circonstances favorables à l'intérêt du curé et des principaux paroissiens. En 1414 on transféra à Freistroff (p. 289, n. 4) les religieuses cisterciennes ou bernardines établies depuis deux siècles (Arch. départ. H, 3568) à Bruch, dont on fit « Mariæ rivulus », Marienfloss. Les Chartreux leur succédèrent en 1415, mais préférèrent bientôt le séjour de Rettel. Bruch ou Marienfloss, offert aux chanoines réguliers de Windesheim, fut délaissé par eux au bout de quelques années : on y érigea alors une collégiale (p. 95, n. 4), dont les 6 prébendiers étaient ordinairement des curés du voisinage; approuvée par une bulle d'Eugène IV en 1443, cette collégiale devait disparaître dans les malheurs de la guerre de Trente Ans, et ses biens revinrent à la Chartreuse de Rettel (1639), qui s'engagea à faire desser-

quelques censes appelées RŒDLINGEN; le moulin de SCHLEIFFMÜHL. — P., l'abbé de Bouzonville, en ses mois (1). — Déc. : l'abbé de Bouzonville avec les chevaliers de l'Ordre teutonique (2) et les moines de Bouzonville.

Schwerdorff, *l'Assomption de N. D.*; Lorraine, (bailliage de Bouzonville). — Annexes : Fürweiler; Oberesch; les censes de Disdorff, COTTENDORFF et OUZWEILER; le château de BOURGESCH, où il y a une chapelle domestique : près du château se trouve une chapelle ancienne (3); le moulin de HELTEN; quelques moulins à Schwerdorff. — P., jadis le seigneur de Bourgesch seul : maintenant M. de Haen de Bourgesch 3 fois de suite, et le seigneur de Schwerdorff une fois. — Déc. : le seigneur de Dalem seul à Disdorff; dans les autres localités une 1/2 se partage entre les seigneurs de Bourgesch (1/4), de Schwerdorff (1/8) et de Dalem (1/8); le curé perçoit l'autre 1/2. — C., 340.

Tünsdorff, *S^t Martin*; (Lorraine, bailliage de Bouzonville) (4). — Annexes : Orscholtz, chapelle, vicaire résident; Wehingen, chapelle; Bethingen; Büschdorff, chapelle; Nohn, chapelle; SCHEURWALDT; deux moulins sur le ruisseau de Steinbach; le moulin de Blechmühl; un moulin en-dessous de Bethingen; la cense de Scheurhoff, et une autre cense au château de MENSBERG. — P., le baron de Mazirot, seigneur de Mensberg, en tout temps.

---

vir Marienfloss par un chapelain. Il est naturel que le curé de Rustroff ait obtenu, l'un des premiers, un canonicat à Bruch : il transféra par suite sa résidence plus près de la collégiale et il aurait cédé dès 1444, dit-on, son presbytère de Rustroff à trois religieuses du Tiers-Ordre franciscain ou Sœurs Grises venues du couvent de S^t-Nicolas de Trèves. Cette date est-elle exacte et cet enchaînement n'est-il pas un peu forcé ? le couvent de Trèves était à peine fondé depuis un an; les visites du XVIII^e siècle parlent encore du presbytère subsistant à Rustroff; la fondation des Franciscaines à Rustroff n'est que de 1485. Nous croyons néanmoins que les choses out dû se passer vers cette époque, qui est celle de la construction de l'église de Sierck (Ledain, *Court aperçu de Marienflosse*, et *L'eglise paroissiale de Sierck*, dans les 16^e et 17^e vol. des Mém. de la Soc. d'arch. et d'hist. de la Moselle, 1885 et 1887).

Si la première arrivée des religieuses franciscaines à Rustroff laisse place à quelque incertitude, il ne peut y en avoir sur la fondation d'un couvent proprement dit en 1485 ou 1486, fondation approuvée par l'archevêque de Trèves le 23 août 1487 et par le pape Léon X au mois de février 1514. L'œuvre prit une forme plus régulière encore, lorsqu'une nouvelle maison franciscaine fut fondée à Sierck en 1627 pour des P. Récollets de la province de Cologne : ceux-ci ouvrirent, en 1783, sous forme d'externat, un petit collège, et les Sœurs de Rustroff eurent aussi à la même époque un pensionnat pour les jeunes filles des environs.

(1) D. Calmet rapporte la donation de l'église de Ruckesdorph à l'année 1158 (preuves de l'*Hist. de Lorr.*). Pour les dîmes de l'abbaye de Bouzonville, voir Arch. départ. H, 476. L'abbaye accordait au curé, pour sa portion congrue, une quantité fixe de grains et de vin, avec quelques petites dîmes aux bans de Kirsch, Apach et Merschweiler.

(2) Le duc Mathieu avait donné, en février 1236, différents biens à l'Ordre teutonique pour fonder une maison de cet ordre à Sierck.

(3) Cette chapelle entourée d'un cimetière, aurait été « 100 ante annis », dit-on au visiteur de 1760, desservie par un vicaire bénéficier; puis on lui cite une relation de l'an 1667, d'après laquelle le curé était obligé de faire l'office dans cette chapelle aux lundis de Pâques et de Pentecôte, ainsi qu'aux fêtes de S^t Etienne, S^t Jacques, et S^t Gengoulph : l'usage ayant aboli tout cela, on n'y célébrait plus que le mercredi des Rogations. Le même visiteur remarque aussi que Mittelesch est désormais uni à Oberesch.

(4) Les villages de Bethingen, Büschdorff et Wehingen, compris dans l'ancien Sargau, ne furent réunis au bailliage de Bouzonville qu'en 1780.

Doyenné de **Rémich** (1).

Beuren, *S^t Barthélemy* (2). — P., l'abbé d'Echternach et les comtes de Kourzova [Kokorsova], qui sont aussi seigneurs temporels et décimateurs.— Déc. : le curé a le 1/3 des dîmes et la reine de Hongrie prend 1/8 sur la part des seigneurs (3). — C., 135.

Frisingen, *S^t Sébastien ;* il y a un primissier, « qui ludimagister est ». — Annexes : Hagen, *S^t Bernard ;* Evrange ; Aspelt, *S^t Eloy et S^t André* : vicaire résident; Hellingen, *S^t Willibrord.* — C., 680.

Ganderen, *S^t Etienne,* premier martyr (4). — Annexes : Bûrmeringen, chapelle ; 6 maisons à Elwingen; 2 maisons à Emmeringen, dépendant alternativement de Ganderen (de trois ans l'un) et de Puttelange. — P., l'abbé de S^t-Martin près de Trèves : la cure est incorporée à cette abbaye.— Déc. : à Bûrmeringen et à Elwingen l'abbé de S^t-Martin seul ; à Ganderen le curé ou vicaire perpétuel. — C., 485.

Mondorff, *S^t Michel* archange ; l'église est située à l'extrémité du village. — Annexes : Altwies, *S^t Benoît :* on y fait le service ; une chapelle sur le mont Castel, (interdite en 1750) ; Daundorff, censes ; 11 maisons à Elwingen, *S^t Jean-Baptiste :* vicaire. — C., 560.

Puttlingen, *S^t Remy;* l'église est située près du village (5) ; il y a un vicaire résident chez le curé. — Annexes : Preisch, *S^te Marie Madeleine,* où l'on dit la messe un dimanche sur trois : il y a une chapelle castrale (*S^t Sébastien et S^t Roch*) attenante à la chapelle commune ; Niederrintgen, *S^t Paul,* on y dit la messe deux dimanches sur trois ; Oberrintgen, chapelle (interdite de temps immémorial) ; Halingen, *S^t Willibrord ;* Himelingen, *S^t Quirin :* quatre maisons de Himelingen sont de la paroisse de Rodemack ; Emeringen, *S^te Catherine,* annexe alternative de Puttelange (deux ans sur trois) et de Ganderen, mais toutes les sépultures se font au cimetière de Puttelange ; les fermes de Kuckerey, Hasensprung et Fromillen. — P., l'abbé d'Echternach (6). — Déc. : à Puttelingen et Halingen, l'abbé d'Echternach a

---

(1) Pour tout ce groupe de paroisses, où les possessions de la France et celles des Pays Bas autrichiens se trouvaient fort emmêlées, c'est la convention du 16 mai 1769 qui fixa la frontière au ruisseau de Frisange, et des lettres-patentes du 6 août 1773 rattachèrent au bailliage de Thionville tout ce qui relevait de la France en cette région.

(2) Il y avait en 1738, à l'entrée du village, une chapelle tombant en ruines : il n'en est pas question en 1755.

(3) Cet article des dîmes est plus développé en 1738 : « Princeps patriæ, abbas Epternacensis, dominus de Schengen, domina de Reaville et hæredes domini Christophori Baur, de Remich, duas tertias partes decimarum varie inter se dividunt, ita ut Princeps patriæ ex quotâ domini abbatis unam octavam partem et similem partem ex quotâ domini de Schengen detrahat ; alteram tertiam partem percipit pastor. »

(4) En 1738, « primissariatus loci nuper fundatus a p. m. pastore Joanne Hunster : habet annuatim 50 imperiales monetæ hispanicæ ut singulis dominicis et festivis diebus habeat catechismum et dicat primum sacrum ». En 1755, on mentionne simplement la présence au presbytère de plusieurs religieux de S^t-Martin : « Semper adest sacellanus approbatus et fere semper duo ».

(5) Le visiteur de 1755 en trouve la construction presque achevée. Voir un record synodal (Kirchenseehner Weisthumb) de cette paroisse à la fin du XVII^e siècle, dans la *Revue ecclés. de Metz,* 1902, p. 28.

(6) En 1738, on restreint ce droit à la collation « in suo mense », les preuves (donation par l'archevêque de Trèves en 1232, confirmée par le Pape ou ses légats en 1234, 1245, 1248, renou-

les 2/3 des gr. dîmes et le curé 1/3, les menues dîmes de Puttelange se partagent entre le curé et le chapelain de l'autel S^t^-Antoine; à Preisch, Nieder- et Ober-Rintgen, l'abbaye d'Echternach partage avec plusieurs décimateurs laïcs, le curé n'ayant que les novales et une petite dîme dite Geissenzehnt; à Himelingen, le curé est seul décimateur (1). — C., 600. — *Chapelle de S^t^ Antoine ermite,* située dans l'église paroissiale (2). Collateur, l'abbé d'Echternach; revenus, la 1/2 des menues dîmes de Puttelange avec quelques champs et prés; charges, une messe par semaine. — *Chapelle bénéficiale de Niederrintgen.* Coll., le curé; revenus, une maison et un beuvrot, 15 écus « imperiales » et 7 maldres de froment fournis par les communautés de Nieder- et Ober-Rintgen; charges, une première messe le dimanche et deux messes par semaine.

Summingen, *S^t^ Pierre;* il y a un primissier « agens insimul vices ludimagistri et æditui », payé par la communauté. — Annexes : FIXEM en partie, chapelle (3); FAULBACH. — P., le grand-chantre de la cathédrale de Trèves. — Déc., le curé seul pour toutes les dîmes. — C., 103.

---

velée par l'archevêque en 1253...) n'en étant pas « instrumenta plenæ unionis »; mais en 1755, le visiteur ne manifeste aucune hésitation et dit la cure « incorporata infirmariæ conventûs Epternacensis, qui omni mense præsentat ».

(1) Le détail complet des dîmes est ici particulièrement difficile à indiquer, les droits s'enchevêtrant à travers tous ces villages et même ceux des paroisses voisines : ainsi le curé de Puttelange avait encore une petite dîme spéciale à Altwies, 1/3 des dîmes à Elwingen ; la chapelle de Halingen levait, probablement sur le ban de ce village, une dîme appelée Wilwerszehnt; la chapelle de Niederrentgen en levait une, Pauluszehnt, sur le ban de Breistroff. De plus une série de conventions réglait la rétribution des différents services à faire dans toutes les chapelles de la paroisse.

(2) En 1738, elle est appelée « altare SS. Matthiæ et Willibrordi »; fondée en 1348, elle équivalait à une primisserie ; il est dit du chapelain, « implet simul officium primissarii et æditui ». C'est du reste une chose singulière que l'emploi si fréquent, indiqué dans ces visites, d'un prêtre pour des fonctions inférieures : ainsi encore à Niederrentgen, le chapelain « fungitur insuper officio ludimagistri ».

(3) Voir p. 499, n. 5 ; il semblerait qu'en 1738, le curé de Simming ne revendiquât qu'une partie aussi de Faulbach, « quatuor domos in Fixem et quatuor in Faulbach »: en 1755, le nom de Faulbach n'est accompagné d'aucun déterminatif, mais on note « octo domos ex Fixem » et la chapelle de ce village paraît naturellement au curé de Simming ne devoir relever que de lui : le curé de Berg pensait différemment.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS I

Edition des pouillés du diocèse de Metz préparée en 1868, p. I. — Plan de l'édition actuelle, p. III.

INTRODUCTION V

Nos documents, p. V. — Ancienne organisation du diocèse, p. XII. — Bénéfices réguliers et séculiers, p. XVII, — Dîmes et Portion congrue, p. XXI. — Patrons ou Collateurs, p. XXIV.

I. — Le Pouillé au XIV^e^ siècle 1

Listes dressées par les collecteurs apostoliques : elles sont incomplètes, p 1. Liste de 1327, p. 4. — Liste de 1360, p. 7.

II. — Fragments du XV^e^ siècle 22

Copia polii capituli Moraniensis de anno 1418, p. 23. — Ecclesiæ dependentes ex archidiaconatu de Sarburgo, p. 25.

III. — Pouillé du XVI^e^ siècle 32

A. Cures et bénéfices supérieurs : une rédaction antérieure est remaniée en 1544 par le chanoine Hugues Nicolaï, p. 32. — Description et groupement des manuscrits, p. 34.

1^re^ partie. Nomina ecclesiarum, canonicatuum et prebendarum, necnon monasteriorum et prioratuum, p. 41. — *2^e^ partie*. Nomina ecclesiarum parochialium ac patronorum earumdem, p. 46. — *3^e^ partie*. Liber omnium beneficiorum ad collationem quorumlibet patronorum, p. 67.

B. Autels ou chapelles : caractère particulier de ce pouillé renouvelé en 1546, p. 107.

Icy sont les chappelles et autels des eglises de la ville et citez de Metz, p. 109. — *Appendice*. Des chapelleries fondees en l'esglixe de Metz... 1398, p. 142.

IV. — Pouillé de 1607 148

Dressé par l'archidiacre J. de Belchamps, à la suite de l'établissement du protestantisme, p. 148. — Etat des manuscrits, p. 149. — Additions concernant les nouvelles fondations religieuses, p. 152.

Totius diœcesis metensis omnium parochialium ecclesiarum et annexarum, earumque patronorum nomina fideliter recognita, p. 153.

Appendices. Pouillé de l'archiprêtré de Vergaville... 1627, p. 184. — Visite de l'archidiaconé de Sarrebourg... 1680, p. 198. — Estat du doyenné ou archiprestrise de Neufmoustier... 1693, p. 213. — Liste des lieux compris par la dernière clause du 4^e^ article du traité de Riswick... 1699, p. 214.

V. — Le Pouillé au XVIII[e] siècle. . . . . 225.
Le p. Benoît Picart et le pouillé de 1711, p. 225. — Le vicariat apostolique de Lixheim, p. 229. — L'archiprêtré de Neufmoutier, p. 231. — Le pouillé des Bénédictins : son auteur Dom Tabouillot, sa date, son plan, p. 233.
Pouillé général et raisonné du diocèse de Metz. — ..... *1[re] partie*.. . . 237
Evêché, p. 237. — Chapitre de la cathédrale, p. 239. — Collégiales de la ville, p. 260. — Collégiales du diocèse, p. 262. — Collégiales qui ne subsistent plus, p. 265.
Abbayes d'hommes : Bénédictins, p. 269 ; Cisterciens, p. 287 ; Chanoines réguliers, p. 290 ; Prémontrés, p. 292. — Abbayes de filles, p. 295. — Abbayes qui ne subsistent plus, p. 299.
Prieurés de la ville et du diocèse, p. 305.
Communautés d'hommes de la ville de Metz, p. 312. — Communautés d'hommes hors de la ville de Metz, p. 317. — Communautés de filles dans la ville de Metz, p. 322. — Communautés de filles hors de la ville de Metz, p. 326.
..... *2[e] partie*. Cures, annexes et chapelles. . . . . 328.
Archiprêtré de Metz, p. 329. — Archiprêtré du Val de Metz, p. 346. — Archiprêtré de Noisseville, p. 358.
Archiprêtré de Marsal, p. 371. — Archiprêtré de Morhange, p. 387. — Archiprêtré de Haboudange, p. 408. — Archiprêtré de Warize, p. 423. — Archiprêtré de Saint-Avold, p. 446. — Archiprêtré de Kédange, p. 464. — Archiprêtré de Rombac, p. 483. — Archiprêtré de Thionville, p. 499.
Archiprêtré de Delme, p. 516. — Archiprêtré de Nomeny, p. 533. — Archiprêtré de Mousson, p. 549. — Archiprêtré de Gorze, p. 560. — Archiprêtré de Hatrize, p. 577.
Archiprêtré de Sarrebourg, p. 587. — Archiprêtré de Vergaville, p. 606. — Archiprêtré de Boucquenom, p. 620. — Archiprêtré de Saint-Arnuald, p. 637. — Archiprêtré de Hornbach, p. 653. — Archiprêtré de Neufmoutier, p. 665.
Appendice. Quelques paroisses du diocèse de Trèves . . . . . 682.
Doyenné de Luxembourg, p. 683. — Doyenné de Perl, p. 685. — Doyenné de Rémich, p. 690.

Nancy. — Imprimerie A. Crépin-Leblond, 21, rue Saint-Dizier.

LES

ANCIENS POUILLÉS

DU

DIOCÈSE DE METZ

LES

ANCIENS POUILLÉS

DU

DIOCÈSE DE METZ

PUBLIÉS ET ANNOTÉS

PAR

N. DORVAUX

PROFESSEUR AU GRAND SÉMINAIRE DE METZ

APPENDICE ET TABLE

NANCY

IMPRIMERIE A. CRÉPIN-LEBLOND

21, Rue Saint-Dizier et Rue des Dominicains, 40

—

1907

APPENDICE

LE DIOCÈSE DE METZ AU XIX^{e} SIÈCLE

I. LE CONCORDAT. — ETAT DE 1808.

La Révolution avait bouleversé tout l'ancien ordre de choses, représenté par nos pouillés à travers quatre ou cinq siècles. Que mit-elle à la place ? La chose nous importe assez peu (1) ; pourtant il ne faut pas oublier que ce sont ses principes que Napoléon maintint et fit appliquer dans les Articles organiques ajoutés au Concordat de 1801 : ainsi, en particulier, l'Eglise ne devait plus s'organiser librement, mais entrer dans les cadres que l'autorité civile s'était tracés. Le Pape, suivant les principes du Concordat (2), avait déjà décrété (bulle du 29 nov. 1801) l'érection des nouveaux évêchés et archevêchés, qui se partageraient la France : et son légat assignait (9 avril 1802) à chaque siège l'étendue de sa juridiction, en nommant simplement les départements français où elle s'exercerait. Dans cette répartition, exposée dans les trois colonnes d'un tableau assez court, on trouve pour le diocèse de Metz : (Ecclesia) Metropolitana BISUNTINA. Suffraganeae : ... METENSIS, (sub invocatione) S^{ti} Stephani protomartyris ; 3 (provinciæ seu regiones), ARDUENNÆ SYLVÆ, SYLVARUM et MOSELLÆ (3).

---

(1) L'église constitutionnelle est exclue de notre travail par son caractère schismatique : son organisation nous est d'ailleurs peu connue, car nous n'avons rien retrouvé des archives de cette administration ; nous croyons qu'elle ne fut jamais établie pour l'ensemble du diocèse, et ses membres eux-mêmes se souciaient peu de la hiérarchie. Pour des raisons différentes, le clergé resté fidèle ne put conserver qu'une organisation très sommaire et soigneusement dissimulée : ce n'est pas ici le lieu d'exposer des règlements provisoires, que les circonstances firent modifier plus d'une fois.

(2) Signé le 15 juillet et ratifié par le Pape le 15 août 1801, le Concordat ne fut accepté par le Corps législatif que le 5 avril 1802 : quelques jours plus tard, le cardinal Caprara commençait l'exécution détaillée de cette œuvre immense, au milieu de courants d'idées parfois très opposés. Ainsi, pour ce qui nous occupe ici, on comprit très diversement au début la valeur relative de tous les degrés de la nouvelle organisation : succursales, annexes, chapelles, vicariats...

(3) Une carte géographique accompagnait l'expédition du décret du 9 avril, destinée au futur évêque de Metz. *Tabulam hanc topographicam in quâ circuitus et fines diœcesis Metensis per lineas rubri coloris describuntur, de apostolica auctoritate nobis delegata adprobamus, universumque territorium intra fines... designatas pro diœcesi Episcopalis Ecclesiæ Metensis assignamus. Datum Parisiis ex ædibus nostræ residentiæ die 10^{a} aprilis 1802.* Malgré le caractère officiel de cette pièce (signatures du cardinal et de son secrétaire, grand cachet de cire rouge), il n'y a aucune indication utile à en tirer : on a rapproché trois feuilles de quelque atlas national de la France, où les différentes parties sont très inégalement traitées (il s'y trouve à

C'était aux nouveaux évêques à faire, d'accord avec les préfets (Concordat art. 9, Art. organ. 61), la circonscription des paroisses de leurs diocèses : toutefois les Articles organiques (art. 60) avaient déterminé les bases de cette opération par la distinction de *cures* et de *succursales* et le rapport à établir entre les justices de paix ou cantons civils et les nouveaux établissements religieux : chaque justice de paix devant compter au moins une cure, avec autant de succursales que le besoin l'exigerait (1). Bientôt même, comme le gouvernement se refusa à reconnaître plus d'une cure par justice de paix, l'établissement de ces circonscriptions se trouva tout tracé d'avance : il n'y avait qu'à en déterminer le chef-lieu, et le plus souvent ce fut le chef-lieu même du canton; les états comprenant ces déterminations avec les noms des curés nouvellement nommés, étaient arrêtés dès le 25 brumaire an XI (16 nov. 1802) pour la Moselle, le 13 nivôse (3 janv. 1803) pour les Forêts : il nous manque celui des Ardennes. La circonscription des succursales offrait naturellement plus de difficultés : le gouvernement imposant de respecter les limites des cantons civils, on dut faire bien des groupements sans tenir compte des distances et de l'état des chemins, des habitudes anciennes, des rivalités et de l'intérêt bien entendu des populations; aussi ce travail ne pouvait-il être que provisoire. Les états officiels qui en furent dressés, indiquent simplement le nom du chef-lieu de la paroisse et celui du desservant, et ils portent les dates suivantes de leur rédaction à Metz et de leur approbation à Paris : Moselle, 4 et 13 ventôse an XI; Forêts, 4 pluviôse et 16 fructidor; Ardennes, ... (la première date manque) et 10 thermidor. Des états plus complets, avec indication des annexes et dépendances, existent aussi, mais tellement chargés de ratures et de changements qu'il est impossible d'y reconnaître une situation fixe pour un moment quelconque. Du reste quel compte tenir, dans cette répartition, de ce qu'on appela les *vicariats à résidence*? Ils étaient assez nombreux et attestent la présence d'un prêtre sur tel ou tel point : mais cette présence tenait souvent à des raisons tout autres qu'un plan d'organisation et celui-ci ne trouvait pas là un appui bien solide.

Ces cadres un peu flottants prirent plus de consistance par l'application des décrets du 11 prairial an XII (2) et 5 nivôse an XIII (31 mai et 26 déc. 1804), qui assignaient un traitement aux desservants de 24000 succursales en France; ce chiffre

---

peine quelques noms pour la Moselle et les Ardennes), et l'on y a tracé les limites du diocèse avec un à-peu-près tel que tout un canton des Ardennes est resté en dehors; un trait brutal remplace les sinuosités souvent si délicates des frontières et supprime toutes les exceptions (enclaves, exclaves) mises à la continuité du grand territoire assigné au siège de Metz.

(1) On se fait difficilement une idée de toutes les questions soulevées sur chaque point par ce travail de réorganisation : existence et bon état d'un presbytère, d'une église assez grande, de ressources pour les frais du culte, d'un traitement pour le clergé; car, si les curés, divisés en deux classes, pouvaient compter sur un traitement de l'Etat (1500 ou 1000 livres), les desservants et vicaires devaient vivre des pensions qu'ils tenaient de l'Assemblée constituante comme bénéficiers ou religieux dépossédés par la Révolution, et des oblations des fidèles (Art. organ. 66-68). Il est vrai qu'on permettait aux communes de s'imposer pour parfaire la pension du desservant ou même pour s'assurer la présence d'un desservant en lui offrant une rétribution suffisante. Et à côté de ces difficultés matérielles, combien d'autres d'un ordre plus délicat, tenant aux passions révolutionnaires encore actives, aux divisions soit entre les fidèles soit entre les prêtres, aux origines si diverses d'un clergé bouleversé à fond depuis plus de dix ans! Mgr Bienaymé, sacré dès le 9 mai 1802, arrivait à Metz le 21 juin et faisait aussitôt des nominations provisoires, aidé surtout par M. Nic. Oster, ancien supérieur du collège de Bouquenom lors de la suppression des Jésuites, puis préfet apostolique de la Suède. L'accord avec les préfets s'établit assez facilement, excepté dans les Forêts.

(2) Napoléon voulait plaire au Pape à l'occasion de son élévation à l'Empire et de son sacre : les desservants reconnus par l'Etat devaient toucher 500 fr. à partir du 1 messidor an XII (20 juin 1804). Les listes de cette nouvelle circonscription portent les dates suivantes de leur rédaction et de leur approbation : pour la Moselle 7 messidor et 6 thermidor an XIII, pour les Ardennes 12 therm. et 8 fructidor, pour les Forêts 12 fruct. (*sic*) et 30 therm.

obligeait malheureusement à en réduire le nombre : ainsi, pour 335 succursales dans le département de la Moselle portées à l'état de 1803, le trésor ne devait fournir (décret du 3 ventôse an XIII) que 300 traitements (1) ; mais les communes pouvaient toujours suppléer à cette insuffisance du trésor et l'évêque avait le droit d'autoriser une succursale sur l'engagement pris par la commune d'assurer un traitement au desservant. De là la distinction de *Succursales impériales* et de *Succursales communales* ou *épiscopales* : la Moselle eut ainsi 300 succursales impériales et près de 150 communales. Toutefois le second groupe est assez mal délimité : ainsi l'on compte dans un état du personnel en 1807, après les 92 cures établies dès 1802 (Mos. 30, Ard. 34, For. 28), 1259 succursales (2) des deux genres (Mos. 490, Ard. 343, For. 426) et 432 vicariats (Mos. 90, Ard. 113, For. 229), et le personnel commence à manquer pour l'administration de tous ces postes au moins dans les deux premiers départements (Mos. 77 vacances, Ard. 111, For. 9) ; ailleurs on ne rapporte à la Moselle que 60 succ. communales, autant aux Forêts, et 129 aux Ardennes.

On comprend que les communes obligées de pourvoir par elles-mêmes au traitement de leurs desservants ne fussent pas contentes de cette infériorité relative : aussi, par un décret du 30 sept. 1807, Napoléon mit-il tous ces traitements à la charge du trésor, mais en demandant qu'une circonscription plus rigoureuse déterminât, selon les vrais besoins de l'administration religieuse, le nombre des postes à conserver (3). Déjà en 1805, le gouvernement avait permis de tenir compte des convenances et des désirs des habitants en sacrifiant quelque peu les limites des cantons civils : on usa plus largement encore en 1808 de cette latitude et, grâce à l'expérience des années précédentes, on parvint cette fois à une organisation durable. Malgré des retouches de détail inévitables, c'est celle qui a subsisté depuis bientôt un siècle dans ce qui est resté au siège de Metz du diocèse d'alors, et c'est celle que nous allons reproduire ici. Comme on le voit par ce qui précède, il ne servirait pas à grand'chose d'insister sur les essais de circonscription antérieurs.

L'état de 1808 (4) fut dressé, comme les précédents, d'après un formulaire

---

(1) Le nombre des succursales était réduit, pour les Ardennes, de 458 à 343, pour les Forêts de 493 à 366. Mgr Bienaymé demanda une répartition différente entre les trois départements, proposant d'attribuer à la Mos. 343 succ., aux Ard. 334, aux For. 330 : les préfets s'y opposèrent. L'évêque faisait valoir qu'en n'attribuant au département de la Moselle, en 1803, que 335 succ. (ou même seulement 333), on avait désigné 183 églises comme devant être desservies par des vicaires à résidence, sans parler d'un grand nombre d'autres vicaires dans les villes et les campagnes sous la surveillance immédiate des curés : avec la réduction des succursales à 300, il y aurait 216 églises à la charge des habitants ! En 1808, Mgr Jauffret sera plus heureux dans ce règlement de proportions.

(2) Ce nombre de cures et de succursales, conservé en 1808, permettrait de dire que le diocèse de Metz était alors le plus grand diocèse de France. Aussi l'administration générale en était-elle divisée depuis le mois d'avril 1804, selon le cadre des départements et arrondissements civils, entre deux vicaires-généraux résidant à Metz, un provicaire-général dans chacun des départements des Ardennes et des Forêts, divisés encore entre plusieurs commissaires épiscopaux : dans la Moselle, l'arrondissement de Sarreguemines avait seul aussi deux commissaires épiscopaux.

(3) Le décret fixait à 30000 le nombre des succursales pour toute la France, et c'est à ce chiffre que l'approbation donnée (28 août 1808) aux nouvelles circonscriptions, arrêta toute l'organisation paroissiale : ce chiffre ne fut point modifié par de nouvelles érections avant l'ordonnance du 25 août 1819 ; aussi, pour ériger la succursale de Fagnolle (Ardennes) en 1813, fallut-il supprimer celle d'Etalle. Cette fois encore les projets du gouvernement avaient été moins favorables au département de la Moselle : il finit cependant par obtenir plus de justice avec 418 succursales, les Ardennes en ayant 404 (au lieu de 429 du projet) et les Forêts 439.

(4) Cette désignation est celle qui convient le mieux, non-seulement à cause de l'approbation du 28 août, mais encore pour fixer la date de la rédaction, bien que celle-ci fut arrêtée pour le département des Forêts dès le 28 déc. 1807 : elle ne le fut pour les Ardennes qu'au 1er mars 1808, et pour la Moselle au 21 mars. Le formulaire qui a servi pour les Ardennes est légèrement différent, en ce qu'il comprend une première colonne intitulée : *Désignation des arrondissements*, qui manque pour les deux autres départements.

envoyé de Paris et qui devait comprendre sur 6 colonnes les indications suivantes : *Désignation des cantons. Noms des chefs-lieux et titres des cures. Indication des communes où sont placées les églises succursales. Communes et Hameaux* (2 colonnes) *qui forment l'arrondissement des succursales. Observations.* Cela fait au moins trois colonnes généralement inutiles, les noms du canton et de la cure n'étant indiqués qu'une fois en tête de chacun de ces groupes, et les observations ne consistant qu'en remarques assez rares et ajoutées bien plus tard, p. ex. pour indiquer l'érection nouvelle d'une succursale. Nous ne reproduirons pas ce dispositif luxueux ; mais, sous le titre de chaque canton, après avoir fait ressortir le nom de la cure correspondante, nous répartirons le contenu des trois colonnes réellement remplies en trois groupes séparés par un point-et-virgule, avec un supplément de ..., lorsque la seconde colonne est vide. — Notre état suit généralement, dans l'énumération des succursales, les listes de 1805 (succursales impériales) disposées par ordre alphabétique (1), mais en y ajoutant sans ordre (2) les succursales nouvelles (la plupart anciennes succursales communales) : pour conserver cette indication, qui suppléera en partie à l'absence des listes de 1805, nous faisons deux groupes distincts soumis chacun à l'ordre alphabétique. — Les noms de toutes les communes ont été soigneusement inscrits dans cet état de 1808, à la seule exception de celles qui dépendaient des paroisses chefs-lieux des cures elles-mêmes ; mais nous comblerons cette lacune, et pour prévenir du défaut de coïncidence qui existerait entre les limites du canton civil et celles de la cure, nous marquons d'un astérisque * les communes inscrites ici dans une cure autre que celle de leur canton. Quant aux noms des hameaux ou dépendances quelconques d'une paroisse, il y a naturellement bien des omissions dans cet état : nous y suppléons en partie à l'aide de certaines copies plus complètes que l'état primitif ou encore grâce à d'autres documents contemporains (3) qui nous garantissent l'existence et l'appartenance paroissiale de ces localités oubliées. — Est-il besoin d'expliquer les abréviations des qualificatifs ajoutés ici à bien des noms, comme dans toutes les statistiques semblables ? Nous en avons réduit le nombre aux cas suivants et les mettons en italique pour plus de clarté : *c.* = cense ; *ch.* = château ; *f.* = ferme ; *h.* = hameau ; *m.* = moulin.

Parmi les annexes de chaque cure ou succursale, notre liste n'indique point la présence des chapelles ou oratoires, qui entraient cependant, à des titres divers, dans les cadres de l'administration religieuse de la paroisse ; mais ces degrés inférieurs, exclus encore des faveurs financières du gouvernement, ne devaient prendre que plus tard un sens précis dans les listes officielles. En effet, tant que le traitement des vicaires ou autres prêtres habitués est abandonné aux soins des communes (décret du 5 nivôse an XIII) ou des fabriques (décret du 30 déc. 1809), l'évêque a beau user de son droit de déterminer le nombre des vicaires qu'il juge nécessaires : leur établissement dépend pratiquement de bien autres facteurs encore. Aussi regardons-nous comme des chiffres de convention ceux qu'on trouve dans les états sommaires du personnel à cette époque : nous avons cité le chiffre de 432 vicariats inscrit en 1807 ; c'est le même chiffre en 1808, mais réparti tout autrement entre les trois départements (Mos. 162, Ard. 53, For. 217) ; il monte à 576 en 1809 (Mos.

---

(1) Ces listes remontent même à 1803, à part les retranchements que nous avons dits.

(2) Le plus souvent ces succursales nouvelles sont placées en tête de chaque groupe cantonal : nous préférons les mettre en un alinéa spécial et en seconde ligne. Du reste on retrouvera, si on le désire, l'ordre d'énumération de l'état de 1808 dans un *Almanach ecclés. du diocèse de Metz* paru à Metz chez Lemaire pour les deux années 1809 et 1810, format in-24.

(3) Cette double provenance des additions que nous ferons au texte se marque par leur mode d'insertion entre ( ) ou entre [ ] ; nous utilisons aussi ceux-ci pour rectifier l'orthographe trop défectueuse de certains noms : sous ce rapport, le caractère officiel des documents ne prouve rien et nous avons méprisé toutes les variantes qu'on y rencontre, ne nous souciant que d'offrir une prompte et sûre identification. On nous excusera d'avoir fait moins bonne mesure, dans ce travail, aux départements des Forêts et des Ardennes.

222, Ard. 90, For. 264) : or un formulaire plus détaillé va nous apprendre que ce chiffre comprenait les vicaires (265) et les desservants de chapelles ou d'annexes (311), et non pas leur nombre réel, mais celui qu'on jugeait convenable à l'étendue du diocèse. Il faut donc se défier de quelque confusion régnant jusque-là dans les termes et même dans les idées (1).

A la fin de 1812, pour répondre à une demande du ministre des cultes, l'évêché devait recourir aux curés de cantons pour dresser un état exact et numérique des *vicaires établis* (soit avant, soit depuis le décret du 30 déc. 1809) *ou à établir* dans la suite, lorsque le nombre des prêtres serait réellement proportionné aux besoins des fidèles ; cet état devait contenir aussi le traitement assigné à chaque vicaire soit par la fabrique, soit par la commune. Napoléon se proposait d'achever sur ce point l'organisation nouvelle de l'église de France : il n'en eut pas le temps. Ce n'est qu'en 1816 (ordonnance du 5 juin) que l'Etat commença par accorder aux vicaires, autres que ceux des villes de grande population, un secours de 200 francs, qui s'accrut successivement. Mais nous aurons à dire auparavant les conséquences bien autrement graves que la chute de l'Empire eut alors pour l'étendue et l'organisation du diocèse de Metz. Pour la période antérieure, nous ajouterons simplement au document de 1808 les indications d'un cahier de l'évêché (2), donnant d'après leurs résidences le nombre des vicaires établis au 1er avril 1809. Et pour clore cette introduction par une vue d'ensemble sur les premières applications du Concordat, voici un extrait de l'état du personnel ecclésiastique dans le diocèse tel qu'il existait en général depuis plusieurs années, bien que le détail n'en soit donné aussi complet (3) qu'au 1er janvier 1812 :

Vicaires gén. 2/2 ; provicaires gén. 2/2. — Chanoines 8/8 ; chanoines honor. 24/0. — Curés 92/92 ; desservants 1144/1261. — Vicaires 124/265 ; prêtres habitués de paroisses 8/0 ; desservants de chapelles et desservants d'annexes 85/311. — Séminaires : directeurs 4/4, professeurs 5/6. — Aumôniers de lycées 1/1, d'hospices civils 6/12, d'hôpitaux militaires 2/2, de maisons religieuses 5/5, de maisons de détention 1/1, de prisons 1/2. — Desservants de chapelles domestiques 3/0. — Au total, 1519 (*sic*) prêtres en activité, alors qu'il en aurait fallu 1974. — Prêtres non employés : susceptibles d'emploi 8, non susceptibles d'emploi 181.

---

(1) On remarque en 1807 qu'on comprend parmi les vicaires tous les chapelains d'hospices, de maisons de correction... L'*Almanach eccl. pour 1809* néglige tous ces postes accessoires, nomme un certain nombre de vicaires et quelques desservants d'annexes ; mais ses indications ne sont complètes ni pour les uns ni pour les autres : ainsi il ne mentionne aucune annexe desservie dans les départements des Ardennes et des Forêts, et ce dernier en avait le plus grand nombre.

(2) Ce cahier semble, à première vue, être en désaccord sur bien des points avec l'Almanach de 1809 : ce ne sont pourtant que divergences de détail, que nous ne pouvons expliquer ici.

(3) Cet état suit un nouveau formulaire dressé par le ministère des cultes : de ses 9 colonnes nous n'utilisons que les deux intitulées « nombre des prêtres actuellement en activité de service » et « nombre des prêtres nécessaires pour le service du diocèse » : nous juxtaposons ···/... les indications de ces deux colonnes.

Etat des succursales, dressé en exécution du Décret impérial du 30 septembre 1807.

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

1er Arrondissement : Briey

Canton de Briey.

Briey (1), [*1 vic.* ; ...; la Caulre *m.*, la Folie, la Solle, le moulin de Dolhain]. Anoux ; Immonville [*vic.*] ; St-Saumon *ermitage* (2). — Auboué ; Moutier, Moineville ; Coinville *c.*, le moulin d'Auboué, les deux maisons de la Roche, Sery *h.*, Beaumont *h.*, le moulin de Moineville (3). — Avril ; ... ; St-Pierremont *c.*, Filières *f.*, la Grange et la Chapelle-aux-Bois [*sans doute* Filières-la-Grange *f.*, et la Chapelle...], la tuilerie de St-Pierremont (4). — Génaville ; Penil et Méraumont (5), Lantefontaine ; Mussot *f.*, [Menaumont]. — Hatrize ; ... ; Daumont *c.*, [le moulin]. — Jouaville ; Battilly, Habonville (6) ; Fleury *h.*, Anoux-la-Grange, le moulin de Battilly. — Mance ; Mancieulle ; la Malmaison *h.*, la Madelaine. — Montoy ; Malancourt. — Pierrevillers ; ... ; la tuilerie. — Rombas ; ... ; Villers *h.*, Ramonville *h.*, la tuilerie, [le moulin]. — St-Privat-la-Montagne ; Roncourt ; [Jaumont] (7). — Ste-Marie-aux-Chênes ; St-Ail. — Valleroy ; ... ; Laneuville *h.*, Belair *maison isolée*.

Jœuf (8) ; Homécourt ; [Ravenne, Franchepré, le moulin d'Homécourt].

---

(1) Toutes les cures de canton étaient de seconde classe, à moins que nous ne spécifiions le contraire. — Celle de Briey comprenait toutes les communes du canton, moins trois (Bronvaux, Giraumont, Tichémont) ; tout ce territoire avait appartenu à l'ancien diocèse de Metz, moins Anoux avec Mancieulles (Trèves, doyenné de Bazailles) et Imonville (Verdun, doy. d'Amel). La répartition des succursales, à l'exception de Jœuf, était déjà la même en 1803. — La paroisse de Briey comprit plus tard la Madeleine, encore rattachée ici à Mance, et la Chenois.

(2) Cet ermitage est rapporté une fois à la paroisse de Jœuf, inscrite comme succursale nouvelle en tête du groupe cantonal : c'est une erreur et d'autres copies placent exactement St-Saumon à la ligne suivante avec Anoux ; Viville, *Dict. du départ. de la Moselle* (Metz, 1817), dit tantôt l'un, tantôt l'autre.

(3) L'église paroissiale étant encore à Coinville, on ne pouvait pratiquement y réunir toutes ces dépendances : les habitants de Beaumont obtinrent aussitôt d'être rattachés provisoirement à leur ancienne paroisse, Hatrize, et ce provisoire fut régularisé par une ordonnance du 7 mars 1820 ; Moutiers, bien qu'il fit partie pour un temps (1811-1833) de la commune même d'Auboué, semble n'avoir été administré que par le clergé de Briey depuis 1802, les maisons de la Roche se rattachant de leur côté à Homécourt.

(4) On trouve souvent mentionnée parmi les dépendances d'Avril une cense Navet : cette maison, située à 200 mètres du village sur la route de Trieux, devait son nom et son érection à un soldat du premier Empire, et disparut peu après 1870.

(5) Ecrit : Menaumont, et de fait ce nom doit paraître parmi les dépendances de Génaville ; mais c'est Méraumont qui formait avec Pénil une commune, supprimée en 1809.

(6) Habonville réclama contre son union à Jouaville à cause de la distance et de la difficulté des communications : on lui accorda provisoirement d'être réuni à Ste-Marie-aux-Chênes ou plutôt à St-Ail ; mais si l'année suivante (4 juin 1809) vit l'union de ces deux communes, la réunion paroissiale ne fut définitive qu'en 1824 (ord. du 29 mai).

(7) La maison de Jérusalem ne devait pas tarder à paraître (1810).

(8) Jœuf n'avait été en 1803 qu'un vicariat, rattaché à Briey ou à Montois-la-Montagne : on en fit, en 1805, une succursale communale, mais ce titre ne fut jamais donné à Homécourt, quoiqu'il paraisse quelquefois.

Canton d'Audun-le-Roman (1).

Serouville ; [Errouville *vic.* ; Passigny, S^t^-Laurent, S^t^-Pierre, le moulin d'Errouville, le Moulin-Haut, le Moulin-Bas, le Moulin-au-Bois].

ANDERNY ; Malavillers. — AUDUN-LE-ROMAN ; Beuvillers ; Malsange *f.*, Basonville *f.* (2). — AUDUN-LE-TICHE ; *Russange ; Hirps *c.* — AUMETZ ; Crûnes (3). — AVILLERS ; Bertrameix (4), Domprix. — BOULANGE ; Bassompierre ; les moulins de Boulange et de la Petite-Moyeuvre. — FONTOY ; *Allgrange [*vic.*] ; Gustal *m.* et la manufacture de Jaseau, Badenthal [Batzendhal] *f.*, le moulin d'Algrange. — LANDRES ; Murville, Bonvillers, Pienne ; Mont *h.*, [le moulin de Landres]. — LOMMERANGE ; Trieux [*vic.*] ; Landrevange *ermitage*, la Grange-aux-Sars, Malsage *m.* — MAIRY ; Mainville ; les moulins de Viau et de Grimeau, [de Montauban et de Mandresse]. — MERCY-LE-BAS ; S^t^-Supplet ; Papéterie, Mainbottelle *m.*, le Génie *m.*, la Cunette *m.*, le Petit-Moulin, le Marchand *m.* — MERCY-LE-HAUT ; Boudrecy ; S^t^-Genest *ermitage*. — TRESSANGE ; Havange ; Ludelange *h.*, [Bure], Gondrange *f.* — XIVRY ; Circourt, Preutin, Higny [*vic.*].

JOPPÉCOURT ; ... ; Martinfontaine *c.*, Bermaôé *m.* — SANCY haut et bas. — TUCQUEGNEUX ; Bettainvillers ; Brabant *f.*, Morveau *f.*, la Sole *m.*, et le Noyé *m.*

Canton de Conflans.

Conflans (5) ; [Boncourt ; Spailmail, le moulin de Conflans].

BRAINVILLE ; Porcher, Dompierre, Allamont ; [le moulin de Dompierre]. — DONCOURT ; ... ; Voigniville [Woingville]. — GONDRECOURT ; Aix ; le moulin. — HANONVILLE ; *Sponville ; Suzémont. — JARNY ; Droitaumont, *Giraumont ; Moncel *f.*, Breuillot *m.*, [Moulinel]. — LABRY ; *Tichémont ; le moulin de Labry, Vallière *ermitage*. — NORROY-LE-SEC ; ... ; S^t^-Quirin (*m.*), la Malgré *ermitage*. — OLLEY ; Jeandelize ; Neuvron. — THUMERÉVILLE ; ... ; Filquemont *h.*

---

(1) Cinq communes du canton sont à chercher dans les cures de Conflans (Joudreville) ou de Thionville (Erzange, Knutange, Neufchef, Nilvange) : en revanche on trouve ici Algrange du canton de Cattenom, et Russange du canton de Longwy. — A part Fontoy, Lommerange et Trieux, ce canton était formé de parties des anciens diocèses de Verdun (doy. d'Amel) et de Trèves (doy. de Bazailles et de Luxembourg). On aurait ici la liste des succursales de 1803, si l'on unissait Joppécourt à Mercy-le-Haut, Sancy à Audun-le-Roman, et Tucquegneux à Mairy ; de plus Circourt était le chef-lieu de la succursale, qu'on transféra presque aussitôt (7 juin 1803) à Xivry-le-Franc.

(2) Bazonville appartenant à la commune de Sancy, les habitants protestèrent aussitôt contre leur union à la paroisse d'Audun, et ils furent écoutés, bien que l'ordonnance définitive à cet égard ne soit que du 9 sept. 1828. Nous ne croyons pas, malgré notre liste et le *Dictionnaire* de Viville, à une ferme de Malsange distincte de Malsage, qu'on trouvera plus loin à sa vraie place.

(3) Crusnes avait été succursale communale en 1805 comme S^t^-Supplet et Higny, mais ne retrouva pas plus tard, comme ces deux églises, le titre perdu en 1808.

(4) On permit (ord. du 23 oct. 1830) aux habitants de Bertrameix de fréquenter l'église de Landres ; mais cette décision fut révoquée le 20 févr. 1839, ils durent aller à l'église de Domprix, où binait le curé d'Avillers.

(5) Les limites de la cure comprenaient cette fois tout le canton, plus quatre communes de cantons voisins : parmi celles-ci, celles de Giraumont et de Tichémont, réunies en une (1811), furent détachées du canton de Briey et incorporées à celui de Conflans (1832), en échange de

ABBÉVILLE. — AFFLÉVILLE ; *Joudreville ; Bernaumont *c.* — BÉCHAMPS ; Mouaville ; Eloy [Aloy] *f.*, Chenois *f.*, Amblemont *f.* — LIXIÈRES (1) ; Fléville, Ozerailles [*vic.*], Lubey ; Hagny *f.*, le moulin de Lixières, la Maison-Rouge *f.* — PUXE (2) ; Friauville ; Bouzonville *h.*, [St-Roch]. — St-MARCEL ; Bruville (3) ; Urcourt *h.*, Caulre, Butricourt *c.* — VILLE-SUR-IRON ; la Ville-aux-Prés ; Grihier *f.*, la Cour-au-Pont, la Grange, le Châtelet [*sans doute* la Grange-le-Châtelet, et le moulin].

Canton de Longuyon (4).

Longuyon, [1 *vic.* ; Noërs, Basse-Wal, Fossieux, la Fontaine-St-Martin, Froidcul, Moncel, Villancy, le Dorlon, le Moulin-à-Lard, la manufacture de canons de fusil, le moulin de la manufacture].

ALLONDRELLE ; ... ; [Ste-Reine et le moulin], Malmaison *h.*, Buré-la-Forge *c.*, Daumé (5). — BEUVEILLE ; Doncourt-lez-Longuyon ; Luxieux, Farnen [Xarné] *m.*, Létang *m.* — CHARENCY ; Epiez, Othe (6) ; Vezin, Prelle *c.*, la Fenderie *forge*, Manteville *h.*, Urbule *c.* — COLMEY (ou Martigny-sur-Chiers) ; Flabeuville, Villette ; Vachémont *c.*, Bouillon *c.* — GRAND-FAILLY ; Petit-Xivry ; le moulin de Grand-Failly, Gilboé *c.* — LAGRANDVILLE ; Villers-la-Chèvre ; Cossemont *c.*, Cumont *c.* — MONTIGNY ; Fermont ; la Roche *m.*, les Converts *h.*, la Core *c.* (7). — TELLANCOURT (8) ; Frénois-la-Montagne. — VIVIERS ; ... ; Bromont *h.*, Revémont *h.*, Puisieux *c.*, Ghapy *c.*

PETIT-FAILLY ; Ham [*vic.*], Villers-le-Rond ; St-Jean *h.*, le moulin [de l'Etang, Grandveau *m.*]. — PIERREPONT ; * Boismont ; la Folie *m.*, Rancé *m.*, le Gros-Moulin,

---

Lubey ; une érection en succursale rendit Sponville au canton de Gorze (1848). — On retrouve ici 12 paroisses de l'ancien diocèse de Verdun, doy. d'Amel et de Pareid. L'état de 1803 ne comprenait que 9 succursales, unissant Abbéville et Béchamps à Thumeréville, Lixières à Norroy, Puxe à Conflans, St-Marcel à Doncourt, Ville-sur-Iron à Hannonville ; Affléville formait une succursale avec Gondrecourt.

(1) Jusque-là la succursale est désignée par le nom de Fléville et Lixières : le vicaire dessert Lubey et Ozerailles.

(2) Puxe l'emporta sur Friauville, parce que « le desservant y est beaucoup mieux logé (par les soins de l'ancien seigneur, M. le général Gaudin, maire de la commune) et y jouit de portions communales assez considérables ». Une raison semblable, « des fonds suffisants pour la construction d'un presbytère », décida du siège de la succursale suivante en faveur de St-Marcel.

(3) Bien que bâtie sur le territoire de Jarny, la ferme de Ste-CATHERINE sera unie à Bruville pour le spirituel (ord. du 2 mai 1831). Villers-aux-Bois était revenu à la paroisse de St-Marcel en 1823.

(4) Les communes de Buré et de St-Pancré relevaient encore de la cure de Longwy : on trouvera ici celle de Boismont, qui était du canton de Longwy. Quelques écarts inscrits ici (Fontaine-St-Martin, Valendon) passèrent plus tard au départ. de la Meuse. — On a vu (p. 683) Longuyon siège d'un archidiaconé du diocèse de Trèves : aussi toutes les paroisses de ce canton sont-elles d'origine tréviroise (doy. de Longuyon, de Bazailles et de Juvigny). En 1803 on y compte 10 succursales, réduites en 1805 à 9 succ. impériales par la suppression de celle de Villers-la-Chèvre uni alors à Lexy.

(5) Dédoublé sans doute par Viville en Damné *m.* et Domey ou Domei *f.*

(6) Une observation relève l'omission ici de « LAIGNEZ [la Higny], VALANDON, et le moulin, dépendances de la commune d'Othe ». Du reste, l'évêque de Nancy avait offert (13 mai 1805) de faire desservir Othe par le curé de Bazeilles, et plus tard on rectifia la frontière départementale à l'égard de Valendon, et la Higny passa à la commune de Villers-le-Rond.

(7) La Caure passa plus tard à la commune et paroisse d'Ugny.

(8) « Comme Tellancourt est situé sur la grande route de Luxembourg à Verdun, on a jugé qu'il convenait d'y faire résider le desservant ».

Legay *m.*, Gondot [Gondai] *m.*, Arret *m.* — UGNY ; ... ; Procourt *h.*, Juminel *m.*, l'Hermitage [S^{t}-Quentin].

Canton de Longwy (1).

Longwy, [*1 vic.*: Longwy-haut, Longwy-bas, Pulventeux ; Mont-S^{t}-Martin *vic.* et la Folie, Piedmont et S^{t}-Remy ; Bellevue].

BASLIEUX ; Laix (2) ; S^{t}-Nicolas, [le moulin de Baslieux]. — COSNES ; Romain ; Vaux *h.*, Varnimont *h.*, Soxé *c.*, Colombe *c.*, Petit-Soxé *c.* — FILLIÈRES ; ... ; [le moulin]. — GORCY ; Cussigny. — HERSERANGE ; Sonne haute et basse, Longlaville ; la forge de Herserange, Béchegrain *ermitage* (et *m.*, la Petite-Longlaville). — HUSSIGNY ; Godebrange ; S^{t}-Nicolas *ermitage*. — LEXY ; ... ; la Roche *m.* — MORFONTAINE. — TIERCELET ; Brehain la ville ; Bourenne *c.*, Cussange [Curlange] *c.*, Brehain la Cour. — VILLE ; *S^{t}-Pancré [*vic.*], *Buré la ville ; Houdlemont *h.*, S^{t}-Denys *église et maison isolée*. — VILLE AU MONTOY ; Bazailles. — VILLERS LA MONTAGNE ; Haucourt ; Signy (3), Hussigny *m.*, S^{t}-Jacques *ermitage*, [Moulaine *m.*, la Platinerie, *m.*].

CUTRY ; Chenières ; le moulin de Chenières. — REHON ; Mexy ; Maragole *m.*, Heumont *c.*, Larrimont *c.* — VILLERUPT ; Thill ; Cantebonne *h.*, Micheville *h.*, le moulin de Villerupt, Thutange *c.*, [le moulin de Thill].

2^{e} ARRONDISSEMENT : THIONVILLE

Canton de Thionville.

Thionville [cure de 1re classe, *1 vic.*; Guentrange *vic.* (4)].

FAMECK ; Morlange, Budange (-sous-Justemont) ; Edange *h.*, Rémelange (haute

---

(1) On a vu dans les groupes précédents les noms de Boismont et de Russange ; la commune de Rédange, bien que formant une succursale communale en 1805, ne paraît nulle part dans cet état de 1808 : en réalité, à cause de la distance et surtout de la langue, on l'avait rattachée à la succursale de Belvaux, départ. des Forêts. Tout le territoire de ce canton avait appartenu au diocèse de Trèves, doyennés de Bazailles, Luxembourg, Arlon et Longuyon. En 1803, on y avait érigé 11 succursales, mais cette répartition fut fortement remaniée en 1805 et en 1808 : Russange perdit en 1805 son titre de succursale, alors que ses dépendances de Rédange et de Villerupt formaient deux succursales communales ; de même Cutry détaché de Villers-la-Montagne, et Rehon détaché de Longwy ; de plus on séparait Lexy de Cosne pour en faire une succursale impériale. Herserange remplaçait Saulnes comme chef-lieu de succursale, et Gorcy remplaçait Ville-Houdlémont, en attendant que 1808 y fixât deux titres différents ; Bazailles céda alors de même devant Ville-au-Montois.

(2) Laix avait habituellement un vicaire depuis le Concordat.

(3) Que signifie ce mot, qu'on trouve de même dans le *Dictionnaire* de Viville ? ne fait-il pas double emploi avec le suivant ?

(4) Guentrange avait formé une succursale communale en 1805. La paroisse de Thionville gardant ses anciennes limites, ses dépendances restaient les mêmes (p. 511), à part le Colombier et le Cavalier d'ordonnance ; citons seulement quelques noms omis par les Bénédictins : GRISBERG, FRISCATY, S^{t}-François, le MOULIN DE DASPICH, Mariendahl ou Vosenhof. — Quant à la cure, elle comprenait le canton tout entier, plus 4 communes du canton d'Audun-le-Roman et 2 du canton de Cattenom ; mais celles-ci (Beuvange, Elange) furent rattachées au canton de Thionville en 1811. On compte 10 succursales en 1803, qui sont réduites à 8 en 1805, Hayange n'étant plus qu'une succursale communale, et Uckange se trouvant inscrit par erreur au canton de Metzerwisse ; Gandrange dépendit de Vitry jusqu'en 1808, alors que dès 1805 Rosselange se détachait de Moyeuvre, et Veymerange de Wolkrange.

et basse) *h.* — FLORANGE ; Ebange, Suzange ; Bettange *c.*, Magdebourg *c.*, Daspich *h.*, Schrémange *h.* — MOYEUVRE-LA-GRANDE ; Moyeuvre-la-petite ; Froiseul *f.* (1), Tremon [Tréhémont] *f.*, Corba *f.*, la Frapouille *m.* — RANGUEVAUX ; *Neufchef ; Longecoste, la ferme Moreau (2), Villers [Hamévillers] *f.*, Pérotin *m.* — RICHEMONT ; Mondelange ; Bévange haute et basse *h.*, Frontholtz *f.* et *tuilerie*, Pépinville *c.* — UCKANGE ; ... ; Brouck *f.* et son moulin. — VITRY ; Beuvange (-sous-Justemont), Clouange ; Justemont *f.*, la tuilerie, le moulin de Clouange [ou de la Roche]. — WOLCKRANGE ; *Beuvange sous S^t^-Michel ; Metzange *h.* — YEUTZ-BASSE ; Yeutz-Haute (3), Macquenom ; Hilpert.

GANDRANGE ; Boussange ; Amnéville *h.*, le Moulin-Neuf. — HAYANGE ; * Nilvange, *Knutange, Marspich, *Erzange ; [Lerange], Konaquer *f.* — ROSSELANGE. — WEYMERANGE ; Terville, *Elange ; le Moulin-rouge.

Canton de Bouzonville (4).

Bouzonville, [*1 vic.* ; Aidling, Heckling ; Benting, le moulin de Heckling]. BERWEILER ; ... ; Nosslingermühl [Floselingermühle]. — BIBICHE (grande et petite) ; Rodelach, Neudorff (5). — CHEMMERY (LES DEUX) ; Hobling ; Ingling *f.*, Vintring. — EBERSVILLERS ; Férange ; Insing *h.*, Laubruck *f.*, [Kreschmühl, le moulin d'Ising]. — FILSTROFF ; Beckerholtz ; Bibicherbach, S^t^-Oswald *f.*, [la tuilerie]. — FREYSTROFF ; Anzeling ; [les moulins haut et bas d'Anzeling], Diding *h.*, Guiching *h.*, Brobiche *f.*, Guilazing [Guéling], S^te^-Croix, S^t^-Pierre, S^t^-Sixte, Bruck (6). — HARGARTEN (-aux-Mines) ; *Falt ; la Bergerie *c.*, la forge de Falt (7), [Sonnenmühl, Hellmühl,

---

(1) Sous cette forme, on désignait plus anciennement la ferme de Froicul près de Longuyon ; ici ce mot s'applique à deux autres fermes, Haute et Basse-Froidcul (carte de Cassini).

(2) Les cartes anciennes appellent cette ferme la Folie ; de même celle de Longecôte a reçu un nom plus moderne, Bellevue.

(3) Ce village devait changer d'emplacement en 1815 (p. 516, n. 2) : d'où le nom de Yutz-Nouvelle qui paraît parfois à cette époque.

(4) Les communes de Colmen, Lacroix, S^t^-Bernard et S^t^-François sont à chercher dans les cures de Relling, Sierck et Metzerwisse ; on en voit ici deux du canton de Relling et une (Falck) du canton de Sarrelouis ; celle de Guerting fit aussi pour un temps (1809-1815) partie de ce dernier canton. — Une seule paroisse était en partie étrangère à l'ancien diocèse de Metz : Lognon ou Ihn avec Ramelfang avait été du diocèse de Trèves, doy. de Perl. Des 13 succursales érigées en 1803, on en avait fait 17 en 1805, grâce à 4 succursales communales : Reimering détaché de Berwiller, Guerstling et Leyding détachés de Lognon, et Guerting de Hargarten. L'érection de Dalem était donc toute nouvelle en 1808, et le titre de Guerstling disparaissait au contraire.

(5) On trouve dans certaines listes le nom de Hoffgarten uni à celui de Neudorff : c'est évidemment, pour nous, le nom de Hanfgarten (p. 477, n. 1).

(6) Nous avons dit p. 472 n. 2 ce que nous pensions de plusieurs de ces noms : il eût mieux valu nous apprendre si le moulin des Vannes était déjà uni à la paroisse de Holling. Pourquoi n'indique-t-on pas la présence d'un vicaire à Anzeling ?

(7) Ces deux derniers noms auraient été inscrits ici par erreur, d'après cette remarque : « ces deux habitations, qui ne contiennent chacune qu'un seul ménage, font partie de la commune de Dalem et demandent d'être de même annexés à cette paroisse » ; ailleurs l'on précise davantage : « la Bergerie touche p. a. d. à Dalem, et la maison du maître de forge dépend aussi de la commune de Dalem ; mais la forge elle-même est sur le ban de Falt. » De fait la Bergerie (ferme du Soleil ou Sonnenhof) fut ensuite unie à Dalem et la forge de Falck fut maintenue (ord. du 9 déc. 1820) dans la dépendance de Falck.

Weyermühl]. — HESTROFF ; Edling; [Varckmühl, Gueismühl]. — ITTERSTROFF ; *Duren. — LOGNON ; *Ramelfang, Guerstling [*vic.*] ; Niedwelling *h.* — MENSKIRCH ; Dalstein. — TROMBORN ; Oberdorff, Chateaurouge (ou Rodendorff) ; Odenhoven *h.* [et *l'église paroissiale*]. — VAUDRECHING ; Alzing ; Elich *h.*, [le moulin d'Alzing].

DALEM. — GUERTING. — LEYDING ; Heining, Schreckling, Welffling ; Serveling *h.* (1). — REIMERING ; Villing [*vic.*] ; Gaweistroff *h.*

Canton de Cattenom (2).

Cattenom, [*1 vic.* ; Sentzich *vic.*].

BERG ; Gavise, Simming [*vic.*], Fixem ; Folbach *h.* (3). — BEYREN ; Gandren ; [Donnenmühl] (4). — ESCHERANGE ; Molvange, Angevillers [*vic.*] ; Bouch. — HETTANGE-LA-GRANDE ; Sœtrig ; Suzange *f.*, les moulins de la Grange et de Hettange, Immeren et le moulin (5). — KANFFEN ; ... ; (Keybourg). — KONTZ-HAUTE ; Kontz-Basse (6) ; [le moulin inférieur]. — MANOM ; ... ; la Grange, la tuilerie, la ferme de Chamborn (7), la Maison-rouge. — ŒUTRANGE ; Entrange ; le moulin et les deux tuileries d'Œutrange. — OTTANGE ; Nondkeil, Rochonvillers ; le château et la ferme d'Ottange. — PUTTELANGE ; Mondorff (8), Himling, Haling ; Haselsprunck *f.*, le moulin, la Kiqueray, Bourg (9). — RODEMACK ; ... ; les deux moulins (10).— ROUSSY-LE-VILLAGE ; Roussy-le-

---

(1) Une observation, en rectifiant l'orthographe de ce nom, prévient que la *cense* de Ser*m*eling est inscrite ici avec raison, et doit être effacée dans la liste du canton de Relling, succursale de Bedestroff.

(2) Trois communes de ce canton dépendaient des cures d'Audun-le-Roman ou de Thionville ; deux autres (Evrange, Hagen) étaient annexes de Frisange, départ. des Forêts. — L'ancien diocèse de Trèves avait fourni à ce canton une paroisse (Ottange) de son doyenné de Luxembourg, une (Kontz) du doy. de Perl, et quatre au moins du doy. de Rémich. Le canton compta 15 succursales en 1803, dont 2 furent supprimées en 1805 (Algrange uni à Fontoy, et Rentgen à Rodemack), pendant qu'on érigeait 6 succursales communales, en détachant Angevillers d'Œutrange, Bouste de Roussy, Garsch de Manom, Sentzich de Cattenom, Simming de Beyren, et Volmerange de Kanfen. Mais en 1808 on ne maintient que 3 de ces succursales et l'on rétablit celle de Rentgen.

(3) Les gens du moulin de Fixem obtinrent (22 mars 1819) de pouvoir remplir tous leurs devoirs de paroissiens, même pour la communion pascale, dans l'église de Simming : une ordonnance du 1 oct. 1834 transféra la résidence du vicaire de Simming à Fixem.

(4) Comment l'état de 1805 met-il ici Burmerange (du dép. des Forêts), qu'on trouve d'ailleurs aussi dans quelques annuaires de l'administration civile ?

(5) Une observation prévient contre la confusion des noms de ces moulins, née sans doute de ce que Immeren est appelé parfois Lagrange : « Le moulin de la Grange est uni à Ettange et à Usange ; le rayer d'Ettange. » Malgré cela, il restait trois moulins pour Hettange, dits le m. de Sœtrich, le m. d'Hettange, et Thalmühl ; les deux marqués à Garsch seraient le m. de la Grange et le m. de Garsch.

(6) En 1805, on inscrivait la succursale sous le nom de Basse-Kontz et on y rattachait Rudling.

(7) Schambourg ou Chambéry ou la cense de Gand, uni à la commune d'Hettange en 1850.

(8) Les deux parties de ce village, séparées simplement par le ruisseau qui faisait la limite entre les départements de la Moselle et des Forêts, ne faisaient pratiquement qu'une paroisse, dont le siège était sur le territoire du départ. des Forêts : une observation a consigné ici la protestation des habitants qu'on voulait rattacher à Puttelange, « distant de près d'une lieue ». La situation était la même pour quelques habitants d'ALTWIESE.

(9) Ce nom est écrit Benig ; nous avons également corrigé Haselsprunck *f.* et *m.*, car ce moulin ne peut être que celui de Puttelange.

(10) Un billet joint à l'état de 1808 porte que « par ordonnance du 10 août 1817, Eysing a

bourg, Dodenhoven ; le moulin de Roussy. — SOUFFTGEN ; ... ; Foretfaux *f.* (1), (Bockenhoff *f.*, le moulin de Soufftgen).

BOUSTE, (Usselskirch) ; Boller, Breistroff-Grande, Eysing, Evange ; Parthe [haute et basse, le moulin de Boler]. — GARSCHE ; Kaiching ; [Hussange], les deux moulins de Garsche. — RENTGEN-BASSE ; Rentgen-Haute, Preische ; le moulin de Preische. — VOLMERANGE (-les-Œutrange) ; ... ; le moulin (dit d'En haut).

Canton de Metzervisse.

Metzervisse (2) ; [... ; la Flaus, les Fours-à-chaux].

ALTROFF (-le-haut) ; *St-Hubert ; Godchure *f.* — BERTRANGE (3) ; Illange [*vic.*] ; Imeldange *h.* — BOUSSE ; ... ; Blettange *h.*, Landrevange *h.*, le moulin de Bousse. — BUDLING ; Helling, Veckring ; Hackenberg *église* et *presbytère*, Busbach *f.* [et *m.*], Teting. — FREYMACHER (4) ; Métrich ; Griesberg *f.* et *m.*, Mevinckel *m.* — GUÉNANGE [haute et basse] ; Guélange. — INGLANGE ; Elzange, Valmestroff [*vic.*], Halstroff *f.* et deux moulins, le moulin de Valmestroff. — KAIDANGE ; Hombourg ; le moulin de Kaidange, le moulin d'Elzing, le moulin, la tuilerie et la bergerie de Hombourg. — KEMPLICH ; Klang ; la maison Deschaux [Codewald], et le moulin [de Klang]. — KERLING (-lès-Sierck) ; *Hte-Sierck ; Freching *h.* — LUTTANGE ; Kirsch-lez-Luttange ; [le moulin des Chênes]. — MONNEREN ; Ste-Marguerite, *St-François ; [le moulin de Monneren]. — OUDRENNE ; Lemestroff, Breistroff-Petite. — WOLSTROFF ; Reinange [*vic.*], Schel ; Weinsberg *h.*

ABONCOURT ; * St-Bernard, * Villers-Bettnach ; Budange *h.*, Neudelange *f.* et *tuilerie*, la Forge *c.*, Epange *c.* (5). — BETTLAINVILLE ; Mancy, *Hessange ; le moulin de Blanchard, les deux fermes de Chelaincourt. — BUDING ; ... ; Elzing *h.*, le moulin de Buding. — DISTROFF ; Stuckange, Kuntzig [*vic.*] ; le moulin de Ham (6). — HAM

été distrait de Bouste et la maison Bach de Berg : le tout réuni à Rodemack ». La maison du sr Henri Bach, anciennement maison du Bourreau (carte de Cassini), dépendait de Faulbach ou de Simming, réunis avec Eysing à la commune de Rodemack depuis 1811.

(1) Plus souvent le nom de Vogelsang remplace celui-ci ; pourtant Viville, *Dict. du départ. de la Moselle*, et d'autres auteurs de statistiques qui dérivent de lui, citent à la fois les deux noms comme deux annexes de Soufftgen : qu'est-ce que cela prouve ? Pratiquement Vogelsang dépend de la paroisse de Rentgen.

(2) Cette cure ne comprenait pas les deux communes de Kalembourg et de Logne, mais bien sept communes étrangères au canton. — On y trouve cinq paroisses de l'ancien doyenné de Perl du diocèse de Trèves. Ses 22 succursales existaient depuis 1805, à l'exception de Malling uni alors à Hunting au canton de Sierck : en 1803 on n'en comptait que 15, Aboncourt et Bettlainville étant unis à Altroff, Buding à Budling, Distroff à Metzerwisse, Metzeresch à Luttange, et Rurange à Bousse.

(3) Illange avait eu en 1803 le siège de la succursale, mais l'avait perdu en 1805 : outre qu' « il y a un beau presbytère à Bertrange, et à Illange une maison vicariale en assez bon état », il aurait fallu rattacher Bertrange à quelque autre succursale « à raison du ruisseau qui souvent intercepte la communication avec Illange et Imeldange ».

(4) Ce déguisement révolutionnaire de Kœnigsmacker, encore conservé dans l'*Almanach eccl.* de 1810, disparait dans nos Annuaires de 1811.

(5) Cette ferme sera portée aussi à Vry, ce qui était tout aussi peu pratique : Epange devait dépendre et ne dépendit vraiment que de Charleville.

(6) Au lieu de ce moulin mal désigné, il y en avait deux à signaler, le Moulin-haut et le Moulin-bas.

haute et basse. — MALLING; *Hunting (1), Petite-Hettange; [le moulin de Malling, le moulin de Hettange]. — METZERESCHE; ...; le moulin de Kirsch. — RURANGE; Montrequienne; la tuilerie (2).

Canton de Sierck (3).

Sierck, [*2 vic.;* Rustroff; Rudling, Milchen, Altenschütz, Walkenhausen, Marienflos, Schleiffmühl, Kœnigsberg].

HILBRING; *Mecheren; Fitten *h.*, [Balleren *h.*], Rech *h.*, Rippling *h.*, Fohlmühl et Dirmühl. — KIRSCH (-lès-Sierck); Merschweiler, Tunting (4), Apach [*vic.*]; [Ober-Apach], Kitzing *h.*, Bellmacher *h.*, Naudorff *c.*, Minsberg. — KIRSCHNAUMEN; Evendorff; Obernaumen *h.*, Bousnacker *f.*, Tockfeld, Neumühl, [la tuilerie]. — LAUNSTROFF; Ritzing, Scherwald; Flatten *h.* — ORSCHOLTZ. — REMLING. — RETTEL; ...; Beistroff *c.* — TUNSTROFF; Vehing, Busdorff, Oberleucken, Nohn, Schwemling (5), Dreisbach, Efft [*vic.*]; Ordorff, [Nardorff, Blechmühl], Scheuerhoff *f.* et *m.*, Betting *h.*, Hellendorff *h.*, [Retschmühl]. — WALDWEISTROFF; ...; le moulin. — WALTWISSE; Betting, Birring, Mondorff [*vic.*], Silving; Henting, Lohmühl *m.*, Gonguelfang *h.*

BUDING (-lès-Launstroff); Velling, Weiler. — HALSTROFF; Grindorff, Bising; [Forgeville *f.*]. — LAUMESFELD; *Kalembourg, *Lacroix; Hargarten. — MONTENACH; ...; [Kaltweiler *h.*, Sulzem *m.*]. — VEITEN; Keuching.

---

(1) Les habitants de « Hünting ou Grande-Hennetange » (la carte de Cassini appelle aussi le village voisin Petit-Hentange) réclamèrent contre leur union à Malling, « où il n'y a ni presbytère ni jardin ni maison d'école ni ornemens d'église » : la succursale serait donc mieux établie à Hunting, « où il y a un presbytère et des jardins en suffisance ». Cette demande, renvoyée à une commission, n'aboutit pas.

(2) On observe que cette tuilerie fait partie de la commune de Trémery et doit par conséquent appartenir à la succursale d'Ay, le chemin étant bien meilleur de ce côté que vers Rurange.

(3) Le chef-lieu du canton avait été Launstroff jusqu'au 18 juillet 1806. Nous dérogeons ici à l'ordre alphabétique, afin de laisser ensemble à la suite les trois cantons de cet arrondissement qui furent enlevés à la France en 1815. Deux communes du canton (Hte-Sierck et Hunting) appartenaient à la cure de Metzerwisse, et deux (Flastroff, Zeurange) à la cure de Relling; la commune de Kirff et Beyren, ne comprenant qu'une partie de ces villages, dépendait naturellement de la succursale érigée à Kirff sur le territoire du diocèse de Trèves; de même il fallut pratiquement confier au desservant trévirois d'Oberleucken les quelques maisons de ce village qui dépendaient du départ. de la Moselle. — Tout le territoire de ce canton avait appartenu avant 1802 au doyenné de Perl, dioc. de Trèves. Le nombre des succursales, fixé à 10 en 1803, fut presque doublé en 1805, Waldweistroff étant substitué à Flastroff et 9 succursales communales érigées : en 1808 celles d'Apach, Hunting, Efft et Mondorff ne sont pas conservées.

(4) On permit (2 oct. 1809) aux habitants de Tunting et de Mensberg de continuer à remplir leurs devoirs de paroissiens à Mandern, alors succursale du départ. des Forêts, canton de Rémich; même, après la reconstruction de la chapelle de Tunting (*St Nicolas*), on permit au desservant de Mandern d'y dire une messe basse tous les dimanches (5 nov. 1817).

(5) La commune portait les noms de Schwemling et Bessering, et comprenait encore les hameaux de Schanck et de Stadt, selon la convention de partage faite avec l'Electeur de Trèves en 1778; mais les anciennes habitudes résistèrent aux changements politiques et dans la pratique il y eut un plan d'administration religieuse pour ces rives de la Sarre bien différent des listes officielles et rattachant par dessus la frontière des départements Schwemling et Dreisbach à St-Gangolf, Keuchingen à la même paroisse ou plutôt à son annexe Mettlach.

Canton de Relling.

Relling (1).

Beaumarais ; ... ; les Picards *h.*, la cense Souty. — Becking ; Fecking, Merching [*vic.*] ; Kommheim (2). — Dilling ; Pachten [*vic.*] ; la Papeterie, [le château et les forges]. — Fremerstroff ; Emerstroff, Guerlefang ; la cense du Soleil, Hetschermühl *m.* — Gros-Hemmerstroff ; Kerprich-Hemmerstroff ; Tinter *m.*, [Vackmühl]. — Itzbach ; Sierstroff, Haut-Limberg, Buren ; Siersberg *c.*, [Hesmühl]. — Niedaltroff ; Remeldorff. — Reimsbach (3) ; Hargarten [-lès-Becking], Erbring, Haustadt [*vic.*], Honsradt ; Guesweilerhoff *c.*. Geisknopp *c.*, [Wilscheidt]. — Vaudrevange ; Bas-Limberg, S^te^-Barbe ; le Calvaire *ancien couvent.*

Bedestroff ; Guising, Kerling (-lès-Sarrelibre) ; Sermeling (4). — Neunkirchen ; *Colmen, *Flastroff, *Zeurange. — Schwerdorff ; Oberesch, Furweiler ; Dirstroff *h.*, Cottendorff *m.*, Oltzweiler *f.*, Bourgesch *château*, (Œlten *m.*, Graventhal *m.* et *c.*).

Canton de Sarrelibre.

Sarrelibre (Sarrelouis) (5).

Bérus ; Vieux-Forviller (F.-sous-Bérus) ; la tuilerie de Bérus, la tuilerie de Forviller. — Bisten [-sous-Bérus] ; Uberhern ; Linsel *c.* — Creutzwald-la-Croix ; Creutzwald-la-Houve, Creutzwald-Wilhelmsbronn ; Varendt *c.*, Vendelhoff *c.* (6), la Fonderie. — Differten ; Friedrichsweiler ; [Unterbron]. — Ham [-sous-Varsberg ; ... ; le château de Varsberg, le moulin de Ham]. — Hultzweiler ; Grisborn (7) ;

---

(1) Pour trois communes étrangères au canton que comprenait cette cure, il faut chercher à Bouzonville les communes de Düren et de Ramelfang, à Sierck celle de Mécheren, et à Sarrelibre celle de Felsberg. — Tout ce canton avait été formé aux dépens des anciens doyennés de Perl et de Merzig du diocèse de Trèves. 10 succursales érigées en 1803 devinrent succursales impériales en 1805, et l'on y joignit 7 succursales communales, dont 4 ne furent pas conservées en 1808 : Haustadt, Merchingen, Pachten, et Kœrprich-Hemmerstroff (déjà en 1805 le titre de succursale impériale avait été donné, de préférence, à Itzbach son annexe jusque-là).

(2) Que signifie ce mot ? faut-il le mettre en rapport avec la commanderie (Komturei) bien connue que l'Ordre teutonique avait à Beckingen, ou plutôt avec le Konnlerhof à l'est de Beckingen, appelé aussi Gongelerhof, aujourd'hui Condelermühle ?

(3) Dès 1805, l'évêque de Trèves demandait que le desservant de Reimsbach se chargeât de la commune d'Oppen très rapprochée de sa succursale, tandis qu'elle était loin de Wahlen, son chef-lieu officiel au diocèse de Trèves.

(4) Voir l'observation mise à ce nom p. 703, n. 1.

(5) Telle était encore l'expression officielle, mais le nom de Sarrelouis avait repris cours depuis longtemps. La cure comprenait toutes les communes du canton, à l'exception de Falck. — Une partie du canton avait appartenu à l'ancien diocèse de Trèves, doy. de Perl et de Merzig. Des 15 succursales désignées en 1803, une (Forviller) avait disparu en 1805, trois (Listroff, Puttelange, Roden) n'étaient restées qu'à titre communal, auxquelles deux étaient venues s'ajouter (Bisten-im-Loch, Falck) : en 1808 Falck disparaît de la liste, où Forviller reparaît.

(6) Nous avons dit p. 450, n. 3 l'identification de Wendelhof avec Gluckenhof : on ne la trouve pas cependant dans nos annuaires anciens ou nos statistiques les plus connues, qui tantôt rapportent Glokenhof ou Kloukenhof à la commune de Merten et Vendelhof à celle de Creutzwald, et tantôt voient sous ces noms deux dépendances de Creutzwald. C'est de Creutzwald-la-Houve que dépendait cette ferme, celle de Warend relevait de Creutzwald-la-Croix dont le curé administrait aussi (et cela jusqu'en 1856) Lauterbach, qui dépendait officiellement de la succursale d'Emmersweiler, canton d'Arneval, départ. de la Sarre et diocèse de Trèves.

(7) A cause de la distance, on avait proposé la desserte de cette commune au desservant de Schwalbach, diocèse de Trèves.

Bomersbach *c.* et *m.* — LOUTRE [Fraulautern]; ...; Kirchoven, les moulins Villeroy et Sentzig. — MERTEN; ...; Bibling [et son *m.*, le château de Merten]. — PORCELETTE; Diesen haut et bas; la Bruyère *c.*, le moulin de Porcelette (Dezin). — SCHAFFHAUSEN; (Hostenbach); Verbel *h.*, Wadegasse *h.*, Spourck *c.* — WARSBERG; ...; Golsbrück [Glasbrück, le Moulin-haut, le Moulin-bas].

BISTEN-IM-LOCH. — LISTROFF; Enstroff; les Hussards, le moulin du Bois [Holzmühle], la cense Beaumont, la maison des Capucins, Sentzig, la cense du Sablon (1). — NOUVEAU-FORVILLER; *Felsberg; Neuhoff *c.*, [Taffin], Stadler. — PUTTELANGE-CRÉANGE; ...; Rockerhausen *h.*, Neudorff, Wackenmühl *m.* — RODEN; ...; Bintz.

Canton de Tholay (2).

Tholay; [Soltzweiller; Bergweiller, Eingscheidt, Eckerhoff, Schambourg].

BETTING; Aussem, Grésaubach; Golbach *h.*, le fourneau de Betting, la fonderie. — BLIESEN; ...; Elmeren *h.*, Niderhoffen *c.*, [Gombach *m.*]. — CASTEL (3); Costenbach, Boubviller; Rathen *h.* — EPPELBORN (4); ...; Habach *h.*, Boubach *h.*, Calmeswiller *h.*, Mackelbach *h.*, Schaffhausen *h.* — EXWEILER; Asbach, Steinbach, Derstroff; Schellenbach, Heisenhoffen. — LIMBACH, [*vic.*]; Scheuren [*vic.*]; Neypel *h.* (5), Linderscheid *h.*, Niderhoffen. — MARPING. — NAUMBORN; Guidesweiler; Albach.

ALSWEILER; Winterbach; [Wallesweiler]. — OBERTHAL; Gronig; (Osenbach, Imweiler, Linden, formant une mairie avec Guidesweiler).

3e ARRONDISSEMENT : METZ

Metz — Premier canton.

St-Vincent (6) [cure de 1re classe; *3 vic.*, plus 1 pour le Lycée, 1 pour Bon-Secours].

LONGEVILLE-LEZ-METZ. — LORRY (-lès-Metz); Vigneulles; le Chesne *maison*

---

(1) D'après une observation, Sentzig *m.* et la cense du Sablon seraient à tort rattachés à Listroff, distant de 3/4 d'heure, alors qu'ils font partie de la commune de Nouveau-Forviller, à la distance d'un demi-quart d'heure. Comment signalait-on déjà plus haut, à Loutre, un moulin Sentzig?

(2) Ce canton, réuni à la France en 1793 (décret de l'Assemblée nation. du 14 févr.), avait appartenu tout entier à l'ancien diocèse de Trèves, doyennés de Wadril et de Merzig. La liste qui suit représente les 8 succursales datant de 1803 avec les deux succursales communales de 1805.

(3) Tout le territoire de cette succursale, qui formait une enclave dans le département de la Sarre, fut uni à ce département par décret du 5 avril 1813 : l'union ne se fit pas alors au point de vue diocésain.

(4) L'évêque de Trèves demandait en 1805 au desservant d'Eppelbronn de continuer à desservir la commune de Hierscheid, bien plus éloignée de Wiesbach que d'Eppelbronn.

(5) Neipel n'est guère séparé que par un ruisseau de la commune de Dorf, annexe de Hasborn au diocèse de Trèves : aussi offrait-on au desservant de Limpach de se charger également de Dorf.

(6) Malgré l'établissement de la cure, l'église de St-Vincent ne fut rendue au culte qu'à la fin de 1804 (décision du ministre de la guerre du 27 fructidor an XIII) : elle servait de dépôt pour les approvisionnements de la fortification, et le service paroissial se faisait dans une des

isolée, le moulin de Vigneulles, [le Moulin-haut, le Moulin-en-mie]. — MAIZIÈRES ; ... ; Brieux *ch.* et *f.*, Fercau *m.* et *f.* — MARANGE ; Silvange, *Bronvaux ; Frémecourt, le moulin de Marange, Ternel *m.*, Lacroix *m.*, Jailly *m.* — NORROY-LE-VENEUR ; Plesnois; Bellevue (1), Kalembourg, Aumont, Larue, le Charot, Senauroy, le Moulin-aux-Prés, Vassemange [Wasnanque], Villé (-lès-Plesnois). — SCY ; Chazelles. — TALANGE ; Hagondange. — WOIPPY ; Ladonchamps (2) ; S^t^-Eloy *f.* et *ch.*, la Maison-rouge, la Maison-neuve, S^t^-Remy, S^te^-Agathe *f.*, [le Moulin-haut, le Moulin-bas].

S^t^-SIMON, [*1 vic.*, et 1 pour l'Hospice militaire] : la partie de la ville dite le Fort ; la commune de Devant-les-Ponts, le Ban S^t^-Martin ; [Bagatelle, Bellevue, la Ronde, le Coupillon, le Sansonnet, la Maison de Planches]. — HAUTCONCOURT ; ... ; Amelange *f.*, [la Ruine, le moulin]. — MOULINS ; *S^te^-Ruffine ; la Maison-Rouge *c.*, le Ceugnot *m.*, [le moulin du Poncet, Grignant, Préville, Cainonpré], le Goglot *m.*, [la Cueillerotte *m.*]. — PLAPPEVILLE ; ... ; Tignomont *h.* — SAULNY ; ... ; la tuilerie, Plantière, [le moulin]. — SEMÉCOURT ; Fèves (3). — THURY (ou S^t^-BAUDIER) ; ... ; [Thury grande et petite], la Grange-d'Envie, la Grange-aux-Dames, la Petite et la Grande Maxe *c.*, les Grandes et les Petites Tappes *c.*, Franclongchamps *c.*

Deuxième canton de Metz.

S^te^-Ségolène (4) [cure de 1^re^ classe ; *3 vic.*].

BORNY ; Grizy, *Colombey ; la Belletange *c.*, six maisons près Vallières et S^t^-Julien (5). — S^t^-JULIEN (-lès-Metz) ; ... ; Grimont *ch.* et *f.*, Chatillon *f.*, le moulin de S^t^-Julien.

---

chapelles de la cathédrale. On se plaignait aussi de la circonscription de cette paroisse : « Les places de l'Intendance et de l'Hôtel des Spectacles, faisant partie du 3^e^ canton de Metz, ont dû, lors de la première organisation, faire partie de la paroisse Notre-Dame. Les habitants de ces places demandent de faire partie de la paroisse S^t^-Vincent. » Après cette rectification (ordonnance épisc. du 15 juin 1811), celle-ci s'étendit donc à tout le territoire compris entre les deux grands bras de la Moselle, avec l'île du Saulcy et toute l'île Chambière. — La cure de S^t^-Vincent comprenait tout le premier canton de Metz, à l'exception de la seule commune d'Amanvillers. 10 succursales se partageaient le canton en 1803 ; on supprima celle de Fèves en 1805, et S^t^-Simon passa dans le groupe des succursales communales, qui comprit Hauconcourt, Plappeville, S^t^-Baudier, Saulny et Moulins ; cette dernière ne paraît pas inscrite bien régulièrement, mais son existence est certaine.

(1) En 1804, on avait proposé de réunir à S^t^-Baudier ou à Woippy « le hameau du Dernier Sou, autrement dit Bellevue, qui est éloigné de Norroy d'une grande heure ».

(2) Pour compléter ce qui est dit p. 343, notons qu'en 1804 on ne constate plus dans la paroisse de Woippy ni chapelle ni oratoire, mais l'on ajoute : « M. de Ladonchamp en fait construire une superbe dans la cour de son château. »

(3) Semécourt fut préféré à Fèves « comme ancienne cure ; d'ailleurs il y a plus de possibilité d'y loger convenablement le desservant ».

(4) La cure ne comprenait point les communes de Chieulles, Méy, Vany et Villers-l'Orme, rattachées à la cure de Vigy, ni celle de Mercy-le-haut rattachée à la cure de Pange. Le nombre des succursales était déjà le même en 1803, et il n'y eut en 1805 que la distinction reproduite ici entre les deux groupes des succursales impériales et des communales. — Les limites de la paroisse S^te^-Ségolène étaient formées par le cours de la Moselle en remontant du pont des Arêtes au pont de la Préfecture, puis par le milieu des rues du Pont de la Préfecture, du Vivier, du Four du Cloître, des Ecoles, de Jurue, du bas de Fournirue, de la Petite-Boucherie, de Saulnerie et de la Basse-Seille, enfin par l'Arsenal ; mais nous ne savons si les ouvrages du fort Belle-Croix ont jamais été attribués à aucune paroisse déterminée.

(5) C'est-à-dire le long de la route de Metz à Mayence, faisant partie de ce qu'on appelle les Bordes ou encore Plantières-Borny.

St-Eucaire, comprenant le moulin et la caserne de la Basse-Seille, un côté des rues de la Saulnerie, du Pont-Sailly, de Mazelle jusqu'à la rue de la Hache, (les rues de la Hache, des Allemands, avec une partie de la rue du Wad-Billy et du rempart des Allemands), [*1 vic.*]. — St-Maximin (1), [*1 vic.*]; Plantières (2); [Queuleu, Monplaisir]. — Vallières; Vantoux; la voie de l'Egrévisse [la Wade, l'Ecrevisse], les Bottes [Bordes], Baille-en-haut, le moulin de Vantoux.

Troisième canton de Metz.

Notre-Dame (3) [cure de 1re classe; *4 vic.*].

Augny; *Féy; Châtel-St-Blaise *h.*, (Brabant), Orly *c.*, Fristot *c.*, Prayel *ch.* et *f.*, Grosyeux *ch.* et *f.*, Hanau, [Noirville], Sommy, les tuileries haute et basse [la Valaine], Frescaty et Tournebride. — Montigny (-lès-Metz); St-Privat; [Basse-Montigny, Grange-d'Agneaux, Frescatelly, la Vacquinière, Haute-] St-Ladre, la Horgne (-au-Sablon), Blory, la Ferque *maison isolée*, la Blanchirie (4).

St-Martin, [*3 vic.*, 1 surnuméraire, 1 pour l'hospice St-Nicolas]; le Sablon; [Ravage, Halsidrac, Ste-Agathe, Tivoli].

Canton de Boulay (5).

Boulay, [2 *vic.*; ...; le Moulin-vieux, le Moulin-neuf, la Papeterie, le Foulon].

---

(1) La circonscription des paroisses de la ville ayant été faite en 1805, l'État de 1808 n'y revient que pour marquer les changements qu'on y apporta alors : c'est parce que St-Eucaire fut étendu sur la rive gauche du canal de la Seille et obtint aussi une partie de la rue Mazelle, qu'on donne ici les indications précédentes. Pour St-Maximin, on se contente de dire que « cette paroisse reste composée comme elle l'était, à l'exception des maisons de la rue Mazelle, qui sont données à St-Eucaire ». Le détail complet de la circonscription de ces deux paroisses intra muros se trouve dans une ordonnance épiscopale du 26 sept. 1853, en vertu de laquelle on attribuait (9 nov. 1869) exclusivement à St-Eucaire la maison de la rue de la Hache faisant retour du côté gauche sur la rue Mazelle, parce qu'elle a son entrée principale dans la rue de la Hâche.

(2) Le développement des habitations aux abords de la ville a fait disparaître bien des noms qui désignaient les maisons jadis isolées dans ce périmètre : Viville citait ici la Notre-Dame et la Croix-de-Lorraine.

(3) Cette paroisse confinant à celles de St-Vincent, de Ste-Ségolène, de St-Eucaire et de St-Maximin, il ne reste à indiquer que sa délimitation du côté de St-Martin. Partant de la Moselle au-dessus du Palais de Justice, la limite contourne ce Palais pour descendre la rue de l'Esplanade, prend le milieu de la rue des Clercs, et laissant à St-Martin les deux côtés de la rue Bonne-Ruelle, passe à la rue Serpenoise, dont elle suit le milieu ainsi que des rues Chaplerue, du Grand-Cerf, et par l'extrémité de la place St-Louis et le milieu de la rue de l'Abreuvoir, vient rejoindre le canal de la Seille. Vu l'insuffisance de l'église et sa position peu centrale, le curé demandait, à la fin de 1804, qu'on rendit au culte l'église des Dominicains ou celle de St-Arnould, « sinon avec titre de succursale, du moins en les confiant à un premier et un second vicaires pour fournir aux habitants plus de secours religieux ». — Aucun changement dans l'organisation du canton depuis 1803, sinon que St-Martin fut succursale communale en 1805.

(4) Une double observation indique la Grange-le-Mercier comme réunie à Montigny, à près de 3/4 de lieue, tandis qu'elle n'est qu'à 5 minutes de Magny : « le fermier demande, ainsi que Mme Dumoulin, propriétaire, d'y être rattachés ». Une observation semblable pour Bradin « annexé à Marly; convient mieux à Montigny; on a autorisé le desservant de cette succursale à regarder cette cense comme faisant partie de sa paroisse »; on en fit autant en 1828 (ord. du 28 juin) pour St-Ladre-l'Hôpital et la Luette « la maison dite Lallouette ».

(5) Une seule commune, Rurange, n'appartenait pas à la cure de Boulay, mais à celle de Vigy. En 1803, on inscrivait 17 succursales, que 1805 réduisit à 15 succ. impériales, Ottonville

Bionville ; Morlangé ; [le moulin]. — Boucheporn. — Condé ; Pontigny ; Northen, S[t]-Christophe, le moulin de Condé. — Coume ; ... ; [Moulin-vieux, Moulin-neuf]. — Drogny ; Bockange ; Piblange *h.* — Gommelange ; ... ; [le moulin de Gravat]. — Guenkirchen ; Mégange ; Flaxgarten *m.* — Hinckange ; Brecklange (1) ; Pétrange *ch.* et *f.*, [le moulin de Brecklange]. — Holling ; Rémelfang [*vic.*] ; Titting. — Mommerstroff ; Halling, Narbéfontaine [*vic.*] ; Memmersbronn [*f.*, le moulin de Narbéfontaine]. — Roupeldange ; Eblange [*vic.*]. — Tetterchen ; Brettnach [*vic.*] ; Dalch (Alsch) *f.*, [le moulin]. — Varize ; Brouck (2), Bannay, *Vaudoncourt, Loutremange ; [le château, la basse-cour, le moulin], Pontpierre *m.*, Itzing *f.*, le moulin de Bannay, Léovillers *h.*, Plapecourt *c.* (3). — Volmerange ; Macker, Helstroff ; [le moulin de Macker]. — Walmünster ; ... ; Velving *h.*, le moulin (et la ferme).

Bettange ; Guirlange ; Colming *h.*, [le moulin de Bettange]. — Denting ; ... ; S[t]-Jean *c.*, [Villing, le moulin, le foulon ou Follmühl]. — Nidervisse ; Obervisse [*vic.*]. — Ottonville ; ... ; [le moulin], Ricrange *h.* — Zimming ; ... ; Betting, [Moulin-haut, Moulin-bas].

Canton de Faulquemont.

Faulquemont (4), [*vic.* ; Wahl *vic.* ; Golenholtz, Bonhouse, Blomühl, la tuilerie].

Arraincourt ; Holacourt ; le Moulin-Neuf, Besmil *m.*, Bouligny *m.* — Baumbiderstroff ; ... ; une maison isolée, [le moulin]. — Créhange ; ... ; Guendringen *foulon* (5), [les moulins de la Nied et de l'Etang]. — Flétrange ; Elvange, Dorvillers ; Metzing *maison isolée.* — Guinglange ; ... ; Helfdange *ch.* et *f.*, Vitrange *f.*, [le Moulin-neuf, le Moulin-haut, le Moulin-bas]. — Herny ; ... ; Seutry et Hernicourt, le moulin. — Longeville-lez-S[t]-Avold (6) ; ... ; Kleindal *h.*, Roderisse *c.*, Neuve-Moitresse *c.*, Bormühl *m.*, Ampach *m.*, Holtzmühl *m.*, Hetschmühl *m.*, Premenhof

---

et Zimming étant réduits au rang de succ. communales à côté de Bettange, Brettnach, Denting, Eblange, Helstroff, et Narbéfontaine : on voit que 3 de celles-ci ne furent pas conservées en 1808, alors que Niederwisse reprend le titre cédé à Boucheporn en 1805.

(1) A cause de la Nied, qui est très souvent débordée, on observe que Brecklange devrait plutôt être annexée à Boulay, « dont elle n'est distante que d'un quart de lieue ».

(2) Le desservant de Warize fit observer que ce village « distant de Warize d'une lieue, et où l'on ne fait usage que de la langue allemande, conviendrait mieux à Narbéfontaine, annexe de Momerstroff » ; mais l'on ajouta : « ce changement ne peut être fait sans consulter les parties intéressées ». De fait, ce fut malgré eux que les habitants de Brouck furent unis à Narbéfontaine pour le temporel et pour le spirituel (12 janv. 1813).

(3) A cause de la distance et de la rivière qui les sépare de Warize, les fermiers de Plappecourt demandèrent à être réunis à Courcelles-Chaussy, éloigné seulement d'un quart de lieue et bon chemin : « la réclamation est juste et on doit y faire droit ». Léoviller avait les mêmes raisons : toutefois la question ne fut tranchée pour l'un et l'autre qu'en mars 1820.

(4) La cure était entourée de 17 succursales en 1803 ; des 4 succ. communales qui s'y ajoutèrent en 1805, une seule subsiste ici : Arriance, Laudrefang et Wahl-lès-Faulquemont ne gardèrent que de simples vicariats. Depuis 1805, la cure ne comprenait plus les deux communes de Fouligny et d'Adelange, mais celle d'Aubecourt du canton de Pange. Adelange fut rattaché à Boustroff, cure de Morhange, où le presbytère avait été conservé et dont l'église était beaucoup plus vaste.

(5) L'état de 1805, comme certains annuaires, semble distinguer : Guindringen et la Foulerie.

(6) En 1802, on avait proposé Longeville et Puttelange pour le titre de cures, mais on dut ajouter à côté de ces noms : « il n'y aura qu'une cure dans le canton ».

c., Finseling *c.*, [Merbette *m.*, Mihchen *f.*]. — MAINVILLERS ; ... ; [Bruchmühl]. — MANY ; Arriance [*vic.*] ; le moulin d'Arriance, Marcourt. — MARANGE ; Hallering ; Zondrange *h.*, Héming *c.* (1). — PONTPIERRE ; ... ; l'ancien moulin. — TETTING ; ... ; Métring *h.* (2), [Kapellenmühl, Stutzenmühl]. — THICOURT ; Thonville, Chémery ; Mensbach. — TRITTLING (3) ; Redelach, Laudrefang [*vic.*] ; Quatre-Vents. — VATIMONT ; Han-sur-Nied, *Aubecourt ; le moulin de Vatimont. — VIGNEULLES-HAUTE ; Vigneulles-Basse. — VITONCOURT ; Adaincourt, Voimhaut ; Faux-en-forêts, [le moulin de Vittoncourt].

HÉMILLY.

Canton de Gorze (4).

Gorze, [*vic.* ; ... ; Ste-Catherine, Habeau *m.*, la Folie, Auconville, Labauville, St-Thiébault, St-Clément].

ANCY-SUR-MOSELLE ; Dornot [*vic.*] ; Narien (5), Chesne, Rondeville. — ARRY ; ... ; Voisage, la Loupe [et deux moulins]. — CHAMBLEY ; Champs, Xonville ; Buxières *h.*, la Baraque, [le moulin et] la tuilerie de Chambley. — JOUY-AUX-ARCHES ; ... ; Luxerailles, Bellevue. — MARS-LA-TOUR ; Pusieux. — ONVILLE ; ... ; [le moulin, St-Louis-les-Angles]. — REZONVILLE ; Gravelotte ; Flavigny, Villé-aux-bois (6). — ROZÉRIEULLES ; ... ; le Bazin *m.*, Longeau *m.*, la Maison-neuve. — St-JULIEN-LEZ-GORZE ; Hagéville, Dampvitoux ; Marimbois, Sorly. — VERNÉVILLE ; *Amanvillers ; Chantrenne, Malmaison, Bagneux, Montigny-la-Grange, Champenois. — WAVILLE ; ... ; les moulins de Sacairon, Mad, [Fleurmoulin] et Boland, Buret *c.*, 7 maisons isolées.

ARS-SUR-MOSELLE ; ... ; 2 papéteries, Mance *m.*, Lanoue *m.* — CHATEL-St-GERMAIN ; Lessy ; la Garde-de-Dieu, Chahurie, Clairie, Longeau, la Grange d'Envie, la Folie, [le Moulin-neuf, le Petit-moulin, le moulin Dourois, le Moulin-haut]. — CORNY ; ... ; Auché *m.*, la maison Béva. — NOVÉANT ; ... ; Cloitre, Laitre (7). — VAUX ; Jussy.

---

(1) Quelques états et les dictionnaires de Viville et de Bouteiller placent ici une ferme de la Folie : confusion sans doute avec Marange-Silvange, aux environs duquel on trouve anciennement ce nom (p. 118).

(2) Ce hameau était uni anciennement à la seigneurie de Folschwiller (p. 404, n. 3), mais Viville a tort de croire à un double hameau de ce nom, qu'il écrit Metzing ou Metring.

(3) A cause de sa population (228 habitants), Laudrefang avait pensé l'emporter sur Trittling (143 h.) et Redlach (144 h.) ; mais la position plus centrale de Trittling fit décider en sa faveur, quoique « l'église et le presbytère y sont en assez mauvais état ».

(4) Les communes de Ste-Ruffine et de Sponville sont à chercher dans les cures de St-Vincent de Metz et de Conflans : on trouve ici Amanvillers, du 1er canton de Metz. — La succursale de Villecey est la seule paroisse qui ne fut pas de l'ancien diocèse de Metz : c'est aussi la seule érection certainement nouvelle ici, Villecey étant rattaché à Waville jusque-là. Car dès 1803, le canton comprend 15 succursales, dont on fit, en 1805, 11 succ. impériales et 8 ou 9 succ. communales : la liste de celles-ci offre des lacunes, puisqu'on n'y trouve pas Ars, Novéant et Vaux ; or tout au plus peut-on douter légèrement du rang de Vaux. Lessy, Sponville et Xonville perdent ici leurs titres de succursales.

(5) Ecrit : Arien ; mais comment traiter de dépendance la partie même du village d'Ancy qui renfermait l'église (p. 347, n. 2) ? On eût pu aussi bien signaler le moulin qui était à Chesne.

(6) La cense de Villers-aux-Bois fut rattachée à la succursale de St-Marcel (elle appartenait déjà à cette commune) et à l'archiprêtré de Conflans, le 18 juin 1823.

(7) Ce sont là des parties du village de Novéant, auxquelles on pouvait ajouter le Berceau, sans compter deux moulins (p. 569, n. 5).

— Villecey ; ... ; la Grange-en-Haye. — Vionville ; Tronville ; Tandelainville, le Saulcy de Tronville.

Canton de Pange.

Pange (1) ; [Domangeville, Colligny, Maizery, Mont ; Croué *m.*, Pont-à-Domangeville].

Ancerville ; Lemud ; le moulin d'Ancerville, Outry. — Ars-la-Quénexy ; Marsilly, Mercy-le-haut, *Jury ; (Chani-)la-Horgne *c.*, Aubigny *h.*, la Grange-aux-bois *c.*, [le moulin d'Aubigny]. — Bazoncourt ; Vaucremont, Berlize, Sanry-sur-Nied (2) ; le moulin de Bazoncourt, Fresnois, Fourcheux (3), (le moulin de Sanry). — Béchy ; Flocourt. — Chanville ; Villers-Stoncourt, Aoury ; l'église du Ban-St-Pierre, [la Houte]. — Courcelles-Chaussy ; Pont-à-Chaussy, Landonvillers ; Urville, Mesnil, Francalhoff, [Ravené *m.*] (4). — Courcelles-sur-Nied ; Chailly (-sur-Nied), Laquénexy, Villers-Laquénexy ; le Quaurial, [le moulin de Courcelles] (5). — Luppy ; ... ; Thicourt [Hicourt, la Corvée *f.*]. — Raville ; *Fouligny [*vic.*] ; Yverlin *f.* (et *m.*), Chevalin *f.* — Rémilly ; ... ; la tuilerie, les moulins de l'Etang et de Richary. — Retonfey ; *Glatigny ; Vaudreville *c.*, Petit-Marais, Béville *c.* — Silly-sur-Nied ; ... ; Bellevue, Landremont. — Timonville ; Tragny ; le moulin de Tragny.

Maizeroy ; Chevillon ; le moulin de Chevillon. — St-Agnan ; Flanville, Coincy ; Ogy *h.*, Puche *h.* (6). — Servigny-lez-Raville ; Frécourt. — Sorbey ; Aube, Dain (7) ; le moulin Ponsillon, le moulin d'Aube.

Canton de Verny.

Pournoy-la-Grasse (8) ; [Verny].

Cheminot ; Longeville-lez-Cheminot ; le moulin de Cheminot, Lavanoue. —

---

(1) Pour 3 communes étrangères au canton qu'on trouvera ici, il en manque 6 du canton : Aubecourt, Beux, Colombey, Frontigny, Montoy, Vaudoncourt. On retrouve ici toute la liste des succursales érigées en 1803, à l'exception d'Aube (titre déjà transféré à Bœux en 1805), plus les 4 succ. communales de 1805. — Une ordonnance du 27 août 1824 détacha de la paroisse de Pange pour l'unir à celle de Silly-sur-Nied la maison Poinsignon bâtie près de la route de Metz à St-Avold à l'extrémité du ban de Maizery.

(2) Sanry avait été porté par erreur à Courcelles-sur-Nied : on l'a ajouté plus tard ici, mais en laissant encore subsister l'erreur pour son moulin qui doit être aussi inscrit ici.

(3) Une observation relève la distance de ces deux fermes à Bazoncourt « une lieue » et à Maizeroy « dix minutes : les fermiers demandent d'y être rattachés » ; on n'accueillit cette demande que pour Fresnois.

(4) Malgré leur appartenance à la commune de Vaudoncourt annexée à Warize, les fermiers de Plappecourt et de Léoviller obtinrent d'être rattachés à la paroisse de Courcelles (p. 710, n. 3).

(5) La cense de Champel, étant de la commune de Frontigny, sera inscrite plus loin à Mécleuves ; le fermier objecta « une lieue de distance, point de chemin praticable », et il demanda d'être rattaché à Courcelles « dont il est beaucoup moins éloigné et où il peut facilement communiquer » : la décision favorable ne fut accordée définitivement que le 7 mars 1820.

(6) Ajouter ici, d'après une observation, « les Trois-Rois, et le Petit-Montoy, auberges annexées à Noiseville (3/4 d'heure) et situées sur la grande route, très près de St-Agnan où il est facile de se rendre ».

(7) Dain-en-Saulnois fut détaché en 1823 (ord. du 31 oct.) de l'annexe vicariale d'Aube et réuni, comme anciennement, à Bœux, paroisse de Pontoy.

(8) Les communes de Féy et de Jury se trouvaient dépendre des cures de Notre-Dame de

Fleury; Pouilly; le moulin de Fleury, St-Thiébault *f.* — Goin; Pagny-lez-Goin; la Horgne, [le moulin de Goin]. — Lorry-devant-le-Pont; Mardigny; le moulin de Lorry. — Louvigny; ...; la Hautonnerie *f.*, Moince, le Neufmoulin, le moulin de Mance. — Magny. — Marieulles; Vezon; Bury (1). — Marly; Cuvry, Coin-lez-Cuvry; (la Grange-aux-Ormes *ch.* et *f.*, St-Ladre-l'Hôpital *c.*, Bradin *c.*, la Papéterie, Hte-Rive *c.*, Zabrée *c.* (2), le moulin de Cuvry). — Orny; Chérisey; Pierrejeux *c.* (3), Pluche *c.*, [le moulin de Chérisey]. — Peltre; Crépy, Chesny; Hte et Bse-Bévoy *c.*, la Horgne (-à-Peltre), le Cheval-rouge (4), [le moulin]. — Pournoy-la-Chétive; Coin-sur-Seille. — Sailly; Achatel; le moulin et la tuilerie (Colliaux) de Sailly. — Sillegny; Pommérieux; Louaville *h.*, le moulin de Pommérieux, [les moulins de Sillegny, Avigy]. — Solgne; Ancy-lez-Solgne, Buchy; Bérupt (5), le Cheval-blanc. — Vigny; Liéhon, Silly-en-Saulnois, Alémont; Larry.

Foville; Vulmont, Moncheux (grande et petite) (6); le moulin de Vulmont, [la Grande-Faulx et les moulins de Moncheux]. — Mécleuves; *Frontigny; Champel (7), [le Pot-de-vin]. — Pontoy; *Beux (hte et basse); Hte et Bse-Grève, (ban de Cama). — Secourt; St-Jure, Ressaincourt; Bérupt *f.*, [le moulin de St-Jure].

Canton de Vigy.

Vigy (8); [Béfey; Rabas *chapelle* et *m.*, la tuilerie de Vigy].

Argancy; ...; Olgy *h.*; (le bas-moulin), [le passage d'Olgy]. — Burtoncourt; *Rurange; la tuilerie de Burtoncourt, (le moulin de Rurange). — Charleville; Mussy-l'évêque, Nidange; Rénange, le moulin de Zillange, [St-Jacques]. — Charly;

Metz et de Pange. En 1803, la cure de Pournoy groupait 17 succursales, desquelles Foville disparut en 1805, Cuvry fut remplacé par Pournoy-la-Chétive, et Pontoy devint succ. communale ainsi que Mécleuves, Pagny et Secourt : ici Foville reparaît et Pagny se trouve définitivement écarté.

(1) Bury fait toujours partie de la commune de Marieulles, mais se trouve rattaché, depuis 1840 environ, à la paroisse de Pournoy-la-Chétive.

(2) Toute cette énumération n'est pas au registre de 1808, mais dans ses copies; voir pour Bradin et autres écarts p. 709, n. 4. Y eut-il jamais une réalité correspondant à cette mention-ci, « Sablon, ferme située à 2 kil. n. de Marly » (Viville)?

(3) Qu'est-ce que « Auche, ferme située près d'Orny » (Viville et autres auteurs)? Sans doute une confusion avec Auché, dépendance de Corny.

(4) Dit aussi la Horgne-au-Cheval-rouge : c'est sous ce nom qu'une ordonnance du 28 avril 1840 détacha cette maison du vicariat de Chesny pour l'unir à la paroisse de Mécleuves.

(5) Ceci est une erreur commune à plusieurs annuaires anciens : Bérupt sera plus loin rattaché à Secourt et devrait l'être uniquement.

(6) Ici encore la frontière départementale contrariait les rapprochements les plus naturels : aussi l'évêque de Nancy avait-il offert en 1805 de charger le curé de Juville de l'administration de Moncheux et celui de Liocourt de l'administration de Foville; on a rétabli en 1892 l'union de Moncheux et de Juville.

(7) Nous avons dit qu'on releva aussitôt les inconvénients de la situation de Champel, et cette ferme fut unie à la paroisse de Courcelles-sur-Nied.

(8) Vigy, nouveau chef-lieu du canton, le fut aussi de la cure avec 12 succursales en 1803, et 11 succ. impériales en 1805, Ay devenant succ. communale comme Antilly, Sanry, Noisseville, Flévy, Malroy, et Villers-Betnach. En 1808 la cure ne comprend plus les trois communes d'Hessange, St-Hubert et Villers-Betnach, ni celle de Glatigny, qui faisaient partie des cures de Metzervisse ou de Pange; mais on voit ici sept communes étrangères au canton, dont quatre appartenaient au second canton de Metz et les autres aux cantons de Pange (Montoy), Boulay (Rurange), et Metzervisse (Logne). — La paroisse même de Vigy ne plaisait guère aux gens de

*Chieulles, Rupigny, Malroy [*vic.*]; Pouilly *c.* — Ennery; Rugy (1); [Mancourt, le Passage]. — Failly; Poische, *Vany, *Villers-l'Orme, Vrémy; Auny [Augny-sous-Grimont], H^te^-Vrémy. — Hayes; ...; Lue, Marivaux, [le Vieux-Moulin]. — Les Etangs; ...; la Bruyère (*f.* et *tuilerie*), Bonféy *m.* — Nouilly; *Méy; la H^te^-Lauvallière (2), les moulins de Nouilly, Coupillon et Regnier, le moulin de la Tour. — S^te^-Barbe; Cheuby, Avancy, Gras, Servigny-lez-S^te^-Barbe (3); (Libaville). — Vry; Gondreville; la Neuville *h.*, la Vieuville *h.*, Lallier *f.*, les fermes de Fresne, (Haute et) Belle-Fontaine, Epange, Nadelange, Godchure (4).

Antilly; Chailly-lez-Ennery; Buy *h.*, Champion *f.* — Ay; Tremmery, *Logne, Flévy; le moulin de Logne, [le moulin et le passage d'Ay, la tuilerie (5) et le moulin de Trémery]. — Noisseville; *Montoy (6); Leauvallière, le Petit-Moulin, la Planchotte. — Sanry-les-Vigy; Méchy; [Bévotte *m.*].

4^e^ Arrondissement : Sarreguemines

Canton de Sarreguemines (7).

Sarreguemines, [2 *vic.*; ...; Steinbach, Steinbacherhof, la tuilerie, Limbachermühl].

Frauenberg; Folperschwiller; le moulin [Mouhl]. — Hambach (les); ...; Rodt,

---

Béfév, qui alléguèrent « la distance de 5/4 de lieue, et mauvais chemins à travers les bois, des torrents même en été », tandis qu'ils n'étaient qu'à 1/2 lieue de Vry et beau chemin : et pourtant ils restèrent unis à Vigy. Le s^r^ Beaudoin, habitant la cense de Champion, fut plus heureux et, pour des raisons semblables, obtint d'être détaché d'Antilly et réuni à Vigy.

(1) « Les habitants de Rugy ont toujours témoigné une grande répugnance à être réunis à Ennery et toujours demandé de faire partie de la succursale d'Argancy. On pourrait leur accorder leur demande en réunissant Flévy à Ennery : Flévy aimerait mieux faire partie de cette succursale que de celle d'Ay, dont la population est assez considérable avec Trémery et Logne. » De fait, Rugy et son moulin furent réunis à Argancy (16 févr. 1829), mais sans que Flévy fut détaché d'Ay.

(2) Une observation proposait de réunir à Noisseville, avec l'autre partie de Lauvallière, aussi « la H^te^-Leauvallière ou maison de M^me^ Goussot et le moulin de Regnier, parce que les habitants, pour aller à l'église de Nouilly, sont obligés de passer devant celle de Noisseville » : pourtant on n'en fit rien.

(3) Servigny avait des prétentions à être le siège de la succursale, mais dut céder ce rang à S^te^-Barbe, dont la position était plus centrale et l'église « capable de contenir 2000 personnes ».

(4) Ces deux derniers noms se trouvent répétés ici mal à propos, leur vraie place étant déterminée plus haut p. 704 à Aboncourt et Altroff; Epange, au contraire, n'aurait pas dû paraître à Aboncourt, et pas davantage à Vry, « dont elle est presque aussi éloignée : elle est à un petit quart de lieue de Charleville et doit y être naturellement annexée ». Même observation pour Bellefontaine et Frêne, et l'on y donna suite. S^t^-Jean-aux-Bois ne devait plus être dès lors qu'un souvenir historique, « ancien hermitage » (Viville).

(5) Voir l'observation indiquée p. 705, n. 2.

(6) A cause de leur appartenance communale, on considérait comme annexées à Noisseville les deux auberges mentionnées p. 712, n. 6; car Montoy n'ayant qu'une petite chapelle castrale, on ne pouvait en faire le centre d'un groupe religieux.

(7) Deux communes du canton, Ellwiller et Loupershausen, étaient rattachées à la cure de Forbach : deux, Grundweiler et Guébenhausen, à la cure de Sarralbe; ici une seule commune étrangère au canton. Des 9 succursales établies en 1803, les plus importantes (Bliesbrücken, Grosbliderstroff, Welferding) restèrent à la charge des communes en 1805, et 5 autres surgirent encore de la générosité des habitants, dont 3 (Bliesschweyen, Bliesebersing, Ippling) perdirent leur titre en 1808.

[la tuilerie]. — NEUNKIRCHEN; Blieschweyen [*vic.*], Bliesguersviller (1). — WIESWILLER; Wölfling; [les moulins haut et bas]. — WITRING. — WUSTWEILER; *Heckenranspach.

BLIESBRÜCKEN; Bliesebersing [*vic.*] (2); Vising *c.*, [Hermescappel]. — GROSBLIDERSTROFF; ...; [Simbach *m.*, les moulins haut et bas, les tuileries]. — NEUFGRANGE; Rémelfing; [la ferme, le moulin, et la tuilerie de Neufgrange, le moulin de Rémelfing]. — SARINSMING. — WELFERDING; Ippling [*vic.*; l'huilerie, la tuilerie].

Canton de Bitsche (3).

Bitsche, [2 *vic.*; Reyersweiler; le Fort, Freudenbergerhof, Rosshof, Hazardhof, Wolfsgarten, les moulins du Ramstein et de Wirschwiller *ou* Ochsenmühl, Carmagnole (4)].

*ENCHENBERG; ...; Guischberg *c.*, [Heiligenbronn *f.*, Ste-Vérène]. — GŒTZENBRÜCK; Sarinsberg [*ou* Montroyal], Althorn; [Klapbach *m.*, Althornermühl]. — HANVILLER; *Boussviller [*vic.*; Guenterberg *f.*, Schwingmühl (5), Vackmühl]. — HASPELSCHEIDT; ...; [la Main du Prince, la tuilerie]. — LEMBERG (6); ...; Müntzthal *h.*

Le curé de Sarreguemines était en outre (nomination du 1er floréal an XII) commissaire épiscopal pour les cantons de Forbach, Grostenquin, Sarralbe et Sarreguemines, et même St-Avold et Tholay, selon certaines listes: pour le reste de l'arrondissement, ces fonctions furent confiées au curé de Bitche.

(1) Nos listes ajoutent souvent ici le moulin de Weching; mais ce nom, qui convient proprement à un moulin établi de l'autre côté de la Blise, doit s'entendre du Moulin-à-Cailloux ou Wackenmühle.

(2) Bliesebersing sera rattaché plus tard, et d'abord provisoirement (ord. du 11 avril 1832), à Frauenberg.

(3) Les relations entre le canton et la cure sont ici plus mal établies que partout ailleurs: non-seulement plusieurs communes du canton dépendent de cures différentes (4 de la cure de Wolmunster, 2 de celle de Rorbach) et l'on trouve ici une commune étrangère au canton, Bousewiller; mais on ne voit rien nulle part de la commune de Bærenthal, et deux succursales énumérées ici n'appartiennent pas au canton: Enchenberg était du canton de Rorbach, et Erching de celui de Wolmunster. Nous ne voyons aucune explication de cette irrégularité, qui persista longtemps dans nos listes (*Almanach ecclés.* pour 1824); mais elle dura moins longtemps dans la pratique, si toutefois elle y avait pénétré. Du reste l'erreur, déjà existante pour Enchenberg dans la liste de 1803 qui se retrouve tout entière ici, ne s'introduit qu'en 1805 pour Erching, succursale communale. Le même titre est donné alors à Mouterhausen, d'où dépendent expressément Althorn et Bærenthal.

(4) Impossible d'ajouter tous les noms des dépendances si nombreuses en plusieurs paroisses de cette région et dont beaucoup se trouvent déjà dans nos anciens pouillés. Pour la paroisse même de Bitche, sa première circonscription a besoin d'être remaniée en 1808, d'abord en ce qu'elle omettait « Reyerschviller, 100 ménages, à 1/2 lieue de Bitche, a toujours fait partie de cette paroisse; on ne peut la joindre à une autre », mais surtout en ce que les limites de la commune trop étendues ne se prêtaient pas à une bonne administration religieuse: ainsi pour Stockbronn, « à 1 lieue 1/2 de Bitche et 1/4 de lieue d'Egelshardt, où il convient de l'annexer », ce qui fut fait aussi pour quelques autres écarts; ainsi la Main du Prince « portée par double emploi à la cure de Bitche et à la succursale de Roppwiller, et ne doit rester ni à l'une ni à l'autre... elle est à une lieue de Haspelscheidt, où il convient de l'annexer ».

(5) D'après Viville, dont le *Dictionnaire* est de 1817, il faudrait mentionner ici une forge, Mosbach ou Mousbach; comme nous ne connaissons pas la date de la disparition de cette forge, nous craignons que Viville n'ait fait que copier le *Mémoire statistique* du préfet Colchen de l'an XI: celui-ci écrit Musebach, nom évidemment emprunté au ruisseau de Mausbach, qui se jette dans la Horn près du moulin de Schwingmuhl.

(6) Une observation constate l'inconséquence d'avoir rattaché Mouterhausen (682 habitants) à la Soucht, cne de Rohrbach, « distant de 3 lieues, et ne peut s'y rendre qu'en passant par

(vieux style, verrerie St-Louis) [*vic.;* Bildmühl, ferme et moulin de Müntzthal]. — Oberseinbach; Ludwigswinkel, Peterbächel; Risselbronn, Reisel et Fauen *c.*, Saarbach *forge*, [Kaiserhütte]. — Schorbach; ...; [la tuilerie].

Egelshardt; Philipsbourg; [Stockbronn, Neuzinsel, Waldeck, Bellerstein, Bannstein], Erbsenthal *maison isolée*, Leitzthal, Lisach [Lieschbach] et Manbach (*3 maisons isolées*). — *Erching; ...; Gutterkirch *h.* avec l'église et le presbytère, [le moulin Arnet, Schiffersmühl]. — Roppwiller (1); ...; la cense de Calisey, Stuttenbach *c.*, la Main du Prince *f.* (2). — Stürtzelbronn.

Canton de Forbach (3).

Forbach, [*1 vic.;* Œting, Petite-Rosselle et Stolzborn (Vieille-Verrerie), Schœnecken et Styring, Verrerie-Sophie; le Moulin-haut, Dickmühl, Lohmühl, Schlessermühl, la Bergerie, Schafbach *m.*, Mehlpoulle *tuilerie*].

Altzing; ...; Zinsing *h.*, l'église de Hessling avec le presbytère, [Siebertsmühl]. — Bousbach; ...; Delling *c.* [et *m.*, Obermühl, Nidermühl]. — Farschviller; *Elleviller, *Loupershausen; Grasweiler (Gansw.), Joannisweiler, la tuilerie de Loupershausen, [le moulin de Farschviller]. — Folckling; Gaubiving; [Remsing *ch.* et *m.*, la tuilerie]. — Kerbach; Behren, Etzling; [le Moulin-neuf, Ohligmühl]. — Merlebach (4); *Freymingen; [le moulin de Merlebach, le moulin de Freymingen]. — Nousseviller (-lès-Puttelange); Metzing, Cadeborn. — Speicheren.

Cocheren; Rosbruck, Morsbach; Ditschviller *c.* et *m.*, Guensbach *c.* — Diebling; ...; [le Petit-Moulin, le Bas-Moulin]. — Tentling; Ebring. — Theding; ...; [Kronenmühl].

Canton de Grostenquin.

Morhange (5), [*1 vic.;* Racrange, Rode; le Grand et le Petit Moulin, la tuilerie, le moulin de Rode, Brochen].

Baronville. — Bérig; Vallerange; Vintrange et l'église paroissiale, le moulin

---

Lemberg et Gœtzenbrück » : la proximité porterait à l'unir à Lemberg, mais celui-ci « a déjà une population de 1495 habitants »; grâce à la présence d'un vicaire résident, les choses en restèrent là jusqu'en 1821.

(1) Les habitants de Roppwiller avaient, « en 1791, pris le parti de construire une église... et, en l'an VI, une maison pour servir de logement à un prêtre ».

(2) Nous avons rapporté plus haut l'observation concernant la Main du Prince : pour les deux autres censes, on observe que, faisant partie de la commune d'Eppenbronn, dépendance de la succursale de Troulben, c^on^ de Wolmunster, elles devraient appartenir à cette même succursale : c'est le vœu des habitants, l'ordre ancien, et ce que la facilité des communications exige.

(3) A part la suppression de la succursale d'Œting en 1805, c'est la liste de 1803 qu'on retrouve ici en premier lieu; de même on y retrouve le petit groupe des succursales communales de 1805, augmenté de celle de Diebling.

(4) « Merlebach a été de tout temps le chef-lieu de la cure; Freymingen n'a jamais eu de pasteur particulier. » Freyming était une commune du canton de St-Avold.

(5) La cure comprend toutes les communes du canton, plus deux autres. La liste des succursales reste la même en 1803 et 1805, si ce n'est pour Brulange qui disparaît un moment pour reparaître ici; au contraire les succursales communales de Biding, Nelling, Racrange, Vallerange, ne conservent point leur rang ici.

de Vallerange (1). — Boustroff ; *Adelange (2). — Erstroff ; Obrick (3); [Schenel *m.* et *tuilerie*]. — Freybouse. — Grostenquin ; Linstroff, Bertring ; la Breithe *c.*, Hingzange *c.*, le moulin de Linstroff, Béning *c.*, Belgrade et la Cappelle *c.*, Bischwald *c.* [et *m.* (4), Tensch *f.* et *m.*, S^te^-Blaise]. — Guesling ; ... ; Hemering. — Hellimer ; Diffenbach, Petit-Tenquin, Grening, *Nelling [*vic.*] ; S^te^-Marguerite [*f.* et *m.*, Schenkelbach *m.*, le Petit-Moulin], Rouge-Moitresse, Ackerbach *c.* (et *m.*), Petit-Rorbach *h.* et son *m.* (5). — Landroff ; H^te^-Suisse, Eincheville ; le moulin d'Eincheville. — Leyviller ; Altrippe ; [le moulin de Leyviller]. — Maxstadt ; Biding [*vic.*] ; le moulin de Biding. — Val-Laning ; Val-Ebersing, Lixing, Fremerstroff [*vic.*] ; le moulin de Laning [Hinkelmühl], le moulin d'Ebersing.

Bistroff. — Brulange ; Basse-Suisse ; S^te^-Croix *m.*, le moulin de B^te^-Suisse. — Destrich ; ... ; Gansbach *m.*, [Talpet *m.*, le Moulin-rouge]. — Harprich ; ... ; la tuilerie, la cense de Béning, et le moulin de Mutsche. — Lelling. — Villers ; ... ; [la tuilerie].

Canton de Rorbach (6).

Rorbach ; [Bining *vic.* (7); Mihwiller *f.*, Mathismühl, Luxenmühl, Schmeltzenmühl, les 3 moulins de Bining].

Achen ; Etting ; [Walckmühl, Oligmühl, Gallenmühl]. — Bettvillers ; Guising, Holling ; Méling *c.*, [Guisingerhof, Altmühl, Neumühl, Kleinmühl]. — Grosréderching ; Singling ; Opperding *c.*, Brandelfing c., Frauverwalterhoff *c.*, [Frohnerhof, Erstmühl, Mittersmühl, Kleinmühl]. — Kalhausen ; Weidesheim, Schmittvillers (et Dithemar) ; Chanon *c.* (8), [Hutting *h.*, le moulin de Kalhausen]. — La Soucht ;

---

(1) Viville écrit : moulin de Vallerge ; est-ce bien un nom différent de celui de Vallerange ?

(2) « Boustroff a conservé son presbytère ; l'église y est aussi beaucoup plus vaste que n'est celle d'Adelange construite, il y a 4 ans, par les habitants sans aucune autorisation. » Adelange appartenait au canton de Faulquemont.

(3) Obrick n'ayant point d'église et se trouvant très rapproché de Wirming continua d'être administré par le desservant de Wirming comme avant la Révolution ; mais la frontière départementale obligeait de le rattacher ici à une succursale messine.

(4) Nous sommes étonnés de trouver ici ces 3 derniers noms, car Bischwald, Cappel et Belgrade devaient être annexes de Bistroff au spirituel comme au temporel.

(5) Il manque évidemment le nom de Zelle (p. 393) ; nous l'intercalerions volontiers ainsi : Petit-Rorbach, Zelle *h.* et son *m.* ; il y aurait à joindre encore à Petit-Rorbach, comme annexe de Nelling, Obermühl. Nelling était du canton de Sarralbe.

(6) Nous avons dit la singularité d'une succursale, Enchenberg, appartenant tout entière à ce canton et inscrite plus haut à la cure de Bitche. Le fait qu'on trouve ici Meisenthal et Mouterhausen, du canton de Bitche, est presque aussi singulier. Bining descendant au rang de succursale communale pendant que Petit-Réderching y monte, telles sont les seules différences des listes de 1803 et 1805.

(7) Bining avait été succursale depuis 1802 (succ. communale en 1805), mais le voisinage de Rohrbach « à un petit quart de lieue » ne lui fit assigner qu'un « vicaire, qui assistera au besoin M. le curé ».

(8) Exemple de la prononciation particulière à cette région ; ce mot doit désigner la ferme de Janan, d'après cette observation : « Schanan, cense annexée à Kahlhausen, ne peut y communiquer facilement ; elle est sur la grande route de Rohrbach à Rahling et peut toujours communiquer à ce dernier endroit, où il faut l'annexer ».

Schmittwiller aussi se plaignit de son union à Kalhausen : « ils demandent d'être reportés à Rahling, leur ancienne paroisse », ce dont le desservant de Rahling ne se souciait pas ; mais

*Meisenthal, *Mutterhausen (1); Schiresthal *h.*, [Speckbronn *f.*, le moulin de Soucht, Eidensheim *m.*, Olichmühl, Neumühl] (2). — MONTBRONN; ...; [le moulin de Montbronn, Melsbruck *m.*, la tuilerie, Altmatt, Neumatt, Hammer]. — RAHLING; ...; [Saumühl]. — SIERSTHAL; Holbach (-lès-Lemberg), Lambach; Glasenberg *h.*, [Fromühl, Rothmühl, Löchersbach *f.* et *m.*]. —

PETIT-RÉDERCHING; ...; [la tuilerie].

Canton de Saint-Avold (3).

S^t^-Avold, [*1 vic.*; Dourdhal, Petite-Ebersvillers; Nideck *h.*, Venheck *f.*, Lieutenantsgefeld *f.*, Oderfang *m.*, Reder *m.*, Vurtzmühl, la tuilerie, l'huilerie de Dourdhal, Kleinmühl, Neumühl (4), Ritzmühl].

BÉNING (-lès-S^t^-Avold) (5); Betting [*vic.*; Kribsmühl, le moulin de Béring, la ferme et le moulin de Betting]. — FOLSCHVILLERS; ...; Haling *2 maisons*, Berfang *c.*, Fürst *c.*, deux moulins (Hetschmühl, Brückenmühl). — GUENVILLERS; Macheren; Lentzviller *c.*, [Heiligenbronn *m.*]. — HOMBOURG-HAUT; Hombourg-Bas, Hellering; S^te^-Fontaine *h.* et *forges*, l'ancienne papéterie et moulins (Bachmühl, Kleinmühl, Pulvermühl), le château de Hellering et moulin, [le Rocher *h.*]. — HOST haut et bas; Cappel [*vic.*], Lavalette. — LA CHAMBRE; Holbach, Altviller [*vic.*]; Leyvillerhof *c.* (6), la tuilerie et moulin (Banbesch) d'Altviller et une maison isolée. — L'HÔPITAL; Carling; S^t^-Louis *forge*, un moulin. — SEINGBOUSE; ...; un moulin. — VALMONT.

BARST; Marienthal (7). — FARÉBERSVILLER; Henriville; les moulins haut et bas.

Canton de Saralbe.

Saralbe (8), [*1 vic.*; ...; Saltzbronn, Eich, Neumühl, la tuilerie, Rech *vic.*, le Haras, Lenderhoff (Tencherhof), Heinschenmühl (Hiltzmühl)].

---

là encore la question des chemins devait décider : « par décret du 14 août 1811, Schmittvillers est réuni à la commune de Rahling, et provisoirement à la même paroisse par lettre du 28 avril 1812 ».

(1) La liste des vicaires n'indique point celui de Mouterhausen, et cependant ce n'est qu'à sa présence qu'est dû le maintien de cette union avec Soucht (p. 715, n. 6). De nombreux écarts dépendaient de Mouterhausen ou de la commune protestante de Bærenthal, mais se trouvaient en partie rattachés à la succursale d'Egelshardt : on pourrait citer ici encore Daxhoff, Fischerhoff, Reinartshoff, Mühlthal *h.*, Hasselthal, Lindel, Neuhoff et Peterfiselsgarten.

(2) Lequel de ces moulins a pu porter le nom de Klein-Adel (Viville)?

(3) Seule la commune de Freyming manque ici et dépend de la cure de Forbach. Le groupe des 9 succursales érigées en 1803 (Host inscrit par erreur au canton de Sarralbe) fut maintenu en 1805 (Lachambre remplaçait Altviller) et se retrouve ici; mais des 5 succ. communales érigées alors, 3 (Altviller, Cappel, Betting) ne sont plus que des vicariats.

(4) Viville appelle l'un de ces moulins, sans bien préciser lequel, Millersmühl.

(5) « Le presbytère a été conservé à Béning, dont l'église est aussi beaucoup plus vaste que celle de Betting ».

(6) Cette ferme fut réunie, quant au spirituel, à la paroisse de Maxstat par ordonnance épiscopale du 10 avril 1827.

(7) Une observation proposait « de supprimer la succursale de Barst et d'en réunir le titre à Capelle, auquel cette commune serait jointe. Dans ce cas, on réunirait Marienthal à Guenviller ». Les raisons seraient ici comme ailleurs les distances, l'état des chemins, la grandeur des églises : Cappel est éloigné de Host d'une lieue et de Barst d'un petit quart de lieue; la route de Marienthal à Barst est mauvaise, coupée par une rivière, tandis que Marienthal n'est éloigné de Guenviller que d'une petite demi-lieue, bon chemin, et l'église de Guenviller est très grande.

(8) La cure ne comprenait pas les communes de Heckenranspach et de Nelling, que l'on a

Guéblange ; Schweix (-lès-Sarralbe), Steinbach, Ventzviller, Audwiller. — Holving (*ou* Val de Holbing) ; ... ; [Ballering, Bétring, Hirbach, Hinsing, Diderfing, Schmalhoff *f.*, Scheideck *f.*, le moulin de Bétring]. — Kappelkinger ; Uberkinger. — Villerwaldt ; ... ; [le Petit-Haras, Niederau *m.*, la tuilerie, Schottenhof] (1).

Hilsprich ; Morsbronn ; Casviller *h.*, [Bouschbach *m.*]. — Kirviller ; Hazembourg (2) ; [le moulin de Hazembourg]. — Puttelange, [*1 vic.*] ; Diffenbach, *Guébenhausen, Ernestviller ; Edersviller *c.* (3), les trois moulins de Puttelange. — Rémering ; *Grundwiller, Richling ; [la tuilerie]. — St-Jean-Rorbach ; ... ; le moulin, [Haymühl, Trosselerie-à-Viller].

Canton de Wolmünster (4).

Wolmünster ; [Dollenbach, Nousseweiler, Weiskirch ; le moulin de Weiskirch, Ohligmühl, le moulin de Wolmünster (5)].

Breidenbach ; Olsberg (6). — Epping ; Urbach ; [le moulin d'Epping, la tuilerie d'Urbach, Fogelsmühl]. — Hotteviller ; ... ; [Neunkirch *h.*, Cappel *f.*, la bergerie, Neumühl, la tuilerie de Hotteviller, Legeret *f.* et *tuilerie*]. — Liderscheid ; Schweix-lez-Breidenbach ; [Eberbach *m.*]. — Lutzweiler ; Ohrenthal, Oberdingen, Rolbing, Schweyen (7) ; [les moulins de Lutzweiler et de Schweyen]. — Rimling ; ... ; Moran-

---

vues plus haut sous les cures de Sarreguemines et de Morhange, mais deux autres communes appartenant au canton de Sarreguemines. Nelling était pourtant succursale communale en 1805 avec les autres que l'on trouvera ici au second rang : dans ce canton les succ. communales l'emportaient donc en nombre sur les succ. impériales. Le titre appartenait alors à Hazembourg, de préférence à Kirviller.

(1) Une ordonnance du 22 mai 1822 rattachait à la paroisse de Willerwald la ferme de Neuhoff, située sur le territoire de Hambach, mais dont le fermier depuis trois ans se croyait de bonne foi paroissien de Willerwald : en 1831 (ord. du 23 avril) on détachait de Willerwald, pour l'unir à Sarralbe, le moulin de Niederau.

(2) Les habitants de Hazembourg, où était jusque-là le siège de la succursale, réclamèrent contre cette union à Kirwiller « distant de 5/4 d'heure à travers les bois et mauvais chemins », et demandèrent d'être unis à Kappelkinger (15 à 20 minutes de chemin) ; mais l'église de ce village étant trop petite, on proposa au desservant de biner à Hazembourg, en attendant qu'on y plaçât un vicaire. Kirwiller resterait avec un chiffre de population (226 âmes) inférieur à la règle, mais on lui laisserait le rang de succursale « à cause de son éloignement de toute autre église, ce village étant à l'extrême frontière du département et du diocèse ».

(3) Ecrit : Didersviller, mais cette faute d'orthographe ne peut empêcher de reconnaître là le Welschhof (p. 641, n. 3). Dans les trois moulins de Puttelange, on comprend sans doute ceux de Thiergarten et de Rutzgenhausen (p. 645) : une tuilerie comptait aussi parmi les dépendances de cette paroisse, dont on aurait voulu en 1802 faire une cure de seconde classe.

(4) Rappelons l'erreur qui a fait inscrire comme dépendant de la cure de Bitche la succursale d'Erching (p. 715, n. 3) ; cette cure comprenait aussi la commune de Bousseweiler, mais l'on trouvera ici quatre communes qui dépendaient alors du canton de Bitche.

(5) Viville mentionne encore Voustemuhl, et de fait il y eut, nous ne savons jusqu'à quelle date précise, un moulin de ce nom, qui était le nom du propriétaire ; mais le moulin était dans la vallée du Nesselbach et non sur le Schwolb.

(6) La ferme de Breidsiedershof ou Sauerhof, construite en 1825 sur le territoire d'Olsberg, fut rattachée aussitôt à la paroisse de Lengelsheim, ce que confirma une ordonnance du 24 déc. 1845, renouvelée le 24 nov. 1896.

(7) On observe que l'église de Lutzweiler est très vaste, construite pour les 5 villages qui composent la paroisse, qu'il n'y a point d'église à Rolbing, « un habitant de Schweyen a, à la vérité, fait construire à ses frais une église dans cette commune, il y a à peu près 25 ans : mais elle ne suffirait pas même pour Schweyen, et jamais on n'y a fait l'office paroissial ».

ville *c.*, Wirging *c.*, [le moulin de Rimling]. — TROULBEN; *Eppenbronn (1), *Erlenbronn, Hiltsch, *Obersimpten, *Nidersimpten, Kreppen; Ranschbronn, Rodealbe, Krinschbach, Erlenkopf, Stauterhoff, Einettervise (2), Windhoff. — WALSBRONN; Waldhausen; [Dorst *h.*, Creutzer *f.*, le moulin et la tuilerie de Walschbronn].

LENGELSHEIM. — OBERGAILBACH; ...; [le moulin]. — ORMESWEILER; Eschwiller (3); [Selven et Hanwald *h.*, le moulin d'Eschviller].

DÉPARTEMENT DES FORÊTS (4)

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHÂTEAU

Canton de Bastogne (5).

Bastogne, [2 *vic.*]; ...; (la maison forte, le moulin de la ville, Isle-la-hesse, Isle-le-prés, moulin d'Outrecourt, Mont, Marvie et Neffe).

BERTOGNE; ...; Bethomont, Rachimon *m.* — BŒUR; ...; le moulin, l'habitation

---

(1) « Il n'y a point d'église à Eppenbronn »; malgré cela, nous avons vu (p. 716, n. 2) que certaines annexes de cette commune préféraient rester attachées à Troulben; Krinschbach doit désigner ici Grinbach, annexe d'Eppenbronn. D'autre part on confiait (23 janv. 1809) au curé de Pirmasens, du diocèse de Mayence, le soin d'Ober et Nider-Simpten ainsi que d'Erlenbronn.

(2) Les deux censes de Stauterhof ou Staustein et d'Einœderwiese étaient distantes de Troulben d'une lieue et même 1 l. 1/2 par des chemins impraticables : elles n'étaient, au contraire, qu'à 1/2 l. de Walschbronn « et on est obligé de passer par cette dernière commune pour se rendre à Troulben »; pourtant ces plaintes n'étaient pas encore exaucées à la fin de 1810. Notre liste omet les annexes les plus rapprochées de Troulben : FELSENBRONN, IMSBACH, MÜHLBERG.

(3) Eschweiler, mal rattaché à Ormesweiler « distant d'une lieue et demie, et dans la mauvaise saison on doit nécessairement passer par Volmunster », semblait hésiter entre Lutzweiler et Wolmunster, son ancienne paroisse : « l'église de Volmunster beaucoup trop petite est d'ailleurs en mauvais état, et les habitants d'Eschweiler paraissent craindre d'être obligés de concourir aux frais d'agrandissement ou de reconstruction ». Le curé de Wolmunster eut beau alléguer la difficulté du chemin d'Eschweiler à Lutzweiler, qui « n'est point praticable dans les temps de dégel et de débordements à raison d'un torrent » : l'union d'Eschweiler à Wolmunster ne se fit, du moins officiellement, que bien plus tard.

(4) Le décret du 9 vendémiaire an IV (1 oct. 1795) réunissait à la France les Pays-Bas autrichiens ou provinces Belgiques et fixait leur organisation en 9 départements, selon le projet arrêté au comité de salut public dès le 14 fructidor an III. Le département des Forêts, divisé en 37 cantons, comprenait l'ancien duché de Luxembourg, diminué de quelques cantons cédés aux dép[ts] de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse, mais augmenté (24 frimaire an IV) au sud-ouest de quelques parties du duché de Bouillon. Comme il confinait par sa frontière de l'est à des territoires non encore réunis à la France, on ne put modifier de ce côté les irrégularités des limites anciennes, et elles persistèrent même après la formation du nouveau département de la Sarre (4 pluviose an VI) : à part quelques petites rectifications (12 mars 1798), on les retrouve encore dans l'organisation du 15 ventose an X; celle-ci réduisit le nombre des cantons du départ. des Forêts à 28, sous 4 arrondissements, tels qu'on les verra ici. Remarquons que, pour ce département, nos listes sont moins correctes dans l'indication des communes : la colonne portant ce titre est restée le plus souvent vide, et les noms des communes se mêlent dans la colonne voisine avec ceux des hameaux; nous avons dû respecter cette disposition défectueuse de notre texte, mais nous avons multiplié les * pour indiquer au moins les divergences entre les limites des cantons et celles des cures. Pour le spirituel, tout ce territoire dépendait, avant le Concordat, des diocèses de Liège et de Trèves, pour ne pas parler d'une petite exclave ayant appartenu au diocèse de Cologne. — L'orthographe des noms et bien des observations de détail indiquent qu'on s'est servi, pour dresser ces listes, de la *Carte chorographique des Pays-Bas autrichiens*, gravée par L.-A. Dupuis en 1777 comme une suite à la carte de France.

(5) Bastogne avait été siège d'un doyenné du diocèse de Liège, dont relevait tout ce canton

Alchaire, Buret [*vic.*], Wandebourcy. — COMPOGNE ; ... ; Bonnerue (1), Ransadai *m.*, Ransivai *m.* — GIVROUL ; ... ; Frenet, Sale, Troismont et *m.*, Berhain, *Vigny, (Troule). — LONGCHAMPS ; ... ; Champs [*vic.*], Fay et Moinil, Monaville, Vitimont. la maison Rolé. — LONGVILLY ; ... ; le moulin, Onbourcy, Michamps, Arloncourt. — MABOMPRÉ. — MANDE-S[t]-ETIENNE ; ... ; *Senonchamps, les baraques Bastin et Ratinton. — NOVILLE ; ... ; Cobru et Vez, Foy, Recogne, Vaux. — RACHAMPS ; ... ; Hardigny, le Neuf-Moulin, la scierie, Vinour [Wicourt]. — WARDIN ; Harzy ; Benonchamps [*vic.*] et *m.* (2), Mageret, Marenvez (3) et *m.*

BASTOGNE : l'église du Petit-Séminaire (4) ; ... ; les hospices, la maison du Vitrier, Savy, Luxery, Bisory, la tannerie, Hemroul, le moulin à écorces, le Moulin-Neuf, le moulin de Charlier, le Petit-Moulin. — GIVRY ; ... ; Gives, Rouette. — MOINET ; ... ; Bourcy [*vic.*] et *m.* — VELLEREUX ; ... ; Engreux [*vic.*] et *m.*

Canton d'Etalle.

Etalle (5), [*vic.*] ; (Bouzenol [*vic.*] et deux *m.* ; Lenclos, Sivry, le moulin d'Etalle, Montauban *fourneau* [et *chapelle*], Marchant *fourneau*).

ANLIER ; ... ; le moulin, Behem et *m.*, Louftémont. — BELLEFONTAINE ; ... ; Lahage [*vic.*], le moulin, Ranwé *fourneau*. — CHATILLON ; ... ; le fourneau David, le fourneau Dahéré, deux baraques. — FOUCHES ; ... ; Sampont [*vic.*]. — HABAY-LA-NEUVE ; ... ; le Chatelet-bas, ses forges et fourneaux, le Pont d'Oye *forge*, la forge du Prince (6), Bologne *forges* et *m.*, l'habitation près l'étang, le Chatelet-Haut *f.* — HABAY-LA-VIEILLE ; ... ; la Trapperie *ch.*, *forges* et *fourneau*, le Blanc-Caillou *m.*, Nantimont. — HACHY, [*vic.*] ; ... ; Boisrond *f.*, la Folie *f.* — S[te]-MARIE ; ... ; Fratin. — ROSSIGNOL. — RULLE ; ... ; les deux moulins, Marbeuhan, le fourneau de Rulle. — TINTIGNY, [*vic.*] ; ... ; Ansart, Breuvanne, Han, Ménil, Poncelle et *m.*, Villémont *ch.* [et *chapelle castrale*]. — VANCE ; ... ; Villerstortru, (deux moulins). — VILLERS-SUR-SEMOIS ; ... ; Mortinsart, Harinsart, Orsainfaing.

---

ainsi que celui de Sibret et une partie de chacun des 5 cantons voisins. En 1803, on comptait dans ce canton 17 succursales, réduites à 12 succ. impériales en 1805 : Buret et Marvie ne devaient plus reparaître à ce rang, pendant qu'on retrouve ici Givry ; les 3 autres succursales nouvelles remplacent celles de Harzy (maintenue encore en 1805), Bourcy et Engreux.

(1) Par suite d'un décret royal du 13 mars 1820, le village de Bonnerue fut détaché de la succursale de Compogne et réuni à celle de Vellereux.

(2) L'église de Benonchamps fut érigée en chapelle par décret royal du 18 janv. 1821, fixant un traitement de 289 florins pour le chapelain.

(3) N'est-ce pas Marvée ou Marvie, déjà inscrit plus haut dans une copie de cet *Etat* parmi les dépendances de la cure du canton ?

(4) Dès le début de son pontificat, Mgr Jauffret désira établir un petit séminaire dans chacun des 3 départements qui composaient son diocèse ; ce projet, favorisé par le gouvernement, reçut une prompte réalisation dans les Forêts par l'acquisition de l'ancienne maison des Récollectines de Bastogne (mandement du 28 mars 1808). Cette succursale de Bastogne fut substituée à celle qu'on avait établie en 1803 à Harzy.

(5) En 1803, on avait formé les 20 succursales de cette cure de parties des anciens doyennés d'Arlon, de Longuyon et d'Ivoy (dioc. de Trèves) ; en 1805, on conserva 13 succursales impériales ; 5 des succursales supprimées (Buzenol, Fratin, la Hache, Orsainfaing, et Sampont) ne remontèrent plus à ce rang, mais on érigea à nouveau, en 1808, Chantemelle et Velessart.

(6) On signalait, dès 1803, un oratoire privé à la Forge du Prince, ainsi qu'à la Trapperie de la paroisse suivante.

CHANTEMELLE. — HOUDEMONT ; ... ; le moulin. — VALENSART (1), [*vic.*]. — S[t]-VINCENT ; ... ; le moulin de Fresnoy, le moulin de Renwé.

Canton de Fauvillers (2).

Fauvillers (Fauxvillers ; ... ; le moulin, Hotte, Menufontaine).

BIGONVILLE [Bondorf, *vic.*] ; ... ; le moulin, Martelinville [Rommeldingen]. — BOULAIDE [Bauschleiden, *vic.*] ; ... ; le moulin, Baschleiden. — EBLY ; ... ; Vaux, Lechêne, Maisoncelle. — MARTELANGE, [*vic.*] ; Wolflange (3) ; les deux moulins, Grumelange [Greimel], l'Ardoisière. — PERLÉ [Perel] ; ... ; le moulin, Neuperlé, Parrette [*chapelle desservie*]. — REMOIVILLE ; ... ; Chaumont, Godinval *m.*, Fourni *m.*, *Beulet *m.* — STRAINCHAMPS ; ... ; le moulin, la Malmaison, la Maison-neuve, Burnon. — SURRÉ [Sier, *vic.*]. — TINTANGE, [*vic.*] ; ... ; Oehl et *m.*, Romeldange (et *m.*), S[te]-Madeleine *habitation*. — WITRY ; ... ; Volaiville (et *m.*), Vinville, Traimont.

WARNACH. — WISSEMBACH ; ... ; (le moulin), Rattange (4), Bodange (et *m.*).

Canton de Florenville (5).

Florenville, [*vic.*] ; ... ; (Chamleux *scierie*, Martué).

S[te]-CÉCILE ; ... ; Conques, une scierie et trois platineries. — CHASSEPIERRE ; ... ; Azy, Laiche, le Menil, Daviha *c.* — CHINY ; ... ; les trois moulins, Thirifay *c.* — FONTENOILLE ; ... ; les Fonds de Saulx *forges*. — JAMOIGNE, [*vic.*] ; les Bulles et *m.* ; Lahailleule *fourneau, m., scierie* et *habitation*, deux baraques, Vallansart, Prouvy, Romponcelle. — IZEL, [*vic.*] ; Moyen ; Pin, Nanireux, la Mouline, la Terme *scierie*, le Charmois. — LA CUISINE ; ... ; Perensart, les forges des Epioux (6). — MUNO ; ... ; Watrinsart, Lambermont, le prieuré, la platinerie, la scierie. — SUXY. — TERMES ; ... ; Frenois — VILLERS-DEVANT-ORVAL ; ... ; les forges d'Orval.

---

(1) La forme de ce nom a égaré certains auteurs de statistiques, qui y ont vu Valansart, dépendance communale de Jamoigne : mais on trouvera ce rapprochement très exactement rappelé au canton de Florenville. Il s'agit donc ici de Vlessart ou Velessart, dépendance communale d'Anlier, que l'on a rattachée, depuis, au canton de Fauvillers.

(2) A part quelques paroisses détachées des doyennés d'Ivoy et de Mersch (dioc. de Trèves), ce canton avait appartenu au doyenné de Bastogne (dioc. de Liège). On y compte 15 succursales en 1803, et seulement 10 succ. impériales en 1805, et déjà Perlé remplaçait Wolflange : Radelange, Holange et Lecheret ne furent plus que de simples vicariats, les deux derniers relevant même de paroisses des cantons voisins. Bien des noms ont, dans cette région, une forme allemande assez différente de leur forme française : nous indiquons les plus remarquables.

(3) Le vicaire ne devrait-il pas être inscrit à Wolflange plutôt qu'à Martelange ? Il est vrai que, outre les églises de Wolflange et Gremelange, on mentionne, à Martelange même, et un oratoire et une chapelle « où un prêtre approuvé fait toutes les fonctions ».

(4) Ce mot doit désigner Radelange [Redel], qui après 1816 aura un vicariat, et celui-ci dépendra de Martelange comme celui de Wolflange.

(5) Ayant appartenu tout entier à l'ancien doyenné d'Ivoy (dioc. de Trèves), ce canton avait été organisé d'abord en 14 succursales ; mais dès 1805, ce chiffre était ramené à 11, par l'exclusion de Martué, Moyen, les Bulles.

(6) Ailleurs on distingue au moins deux groupes dans ces forges, les Epioux-hauts et les Epioux-bas ou Forge-Rousselle. Quant à Perensart, nous ne nous expliquons sa citation en cet endroit que par une erreur de la carte qui probablement servit à faire ce travail de délimitation, et qui substitue le nom de Perensart à celui de Daviha (v. à Chassepierre) : en réalité la ferme de Parensart, omise sur cette carte, est bien plus éloignée de La Cuisine et devait dépendre de Muno.

Canton de Houffalise (1).

Houffalise (Houffalize), [*vic.*].

Bihain ; ... ; les Petites Tailles, Regnez [*vic.*] et *m.* — Cherain, [*vic.*] ; ... ; Sterpigny, Vaux, la maison Deheine, le moulin, la maison Marquet. — Cowan ; ... ; Alhoumont, Vissoule. — Gouvy, [*vic.*] ; ... ; un moulin. — Les Tailles ; ... ; Pisserotte, les Censes, les Collars, les Fonds, Chauvreheids. — Limerlé ; ... ; le moulin du Trou. — Mont ; ... ; le moulin d'Achouf. — Ollomont ; ... ; Nadrin, le moulin, Filly. — Ottré ; ... ; Hebrouval, Langlier [*vic.*], Langlier la petite. — Rettigny la grande et la petite ; ... ; une scierie, une maison isolée. — Sommerain ; ... ; (le moulin), Brisy. — Steinbach ; ... ; le moulin Goffard, Liherain *c.*, deux baraques. — Tavigny ; ... ; Cetturu [*vic.*], Gonipré, Lambrival *m.*, Pouhon *m.*, Bernistap *c.*, Rouvroi *c.* — Wibrin ; ... ; Achouf, Mormont la petite, Mormont la grande.

Baclain (2) ; Montleban [*vic.*] ; Lomré. — L'église-St-Urbain ; ... ; Villogne, Dinet. — Fraiture. — Taverneux ; ... ; la chapelle des Forêts, Fontenaille.

Canton de Neufchâteau.

Neufchâteau (3) ; ... ; (Semel, Gerimont).

Hamipré ; ... ; Namousart [*vic.*], Offaing, Marbay, Cousteumont, le Sart. — L'Eglise ; Meillier [*vic.*], les Fossés ; Gennevaux, Narcimont, Vittimont, Lavaux, Nivelet, Rancimont, Naleumont, Raimond *m.*, les forges du haut [Meillier], les forges du bas, Thibesart. — Longlier ; Tronquoy ; Laherie, Massul [*vic.*], Moulinfaing, Respelt, Morival, Gueflenière, Verlaine. — Ste-Marie [-Chavigny] ; ... ; Ourte, Renaumont, Wideumont, Bernimont, Laneuville. — Montplainchamps ; Warmifontaine ; Grapfontaine, Hosseuse, Nolinfaing, Harfontaine. — Neuvillers ; Recogne ; la maison Olinfaing. — Orgéo ; St-Médard ; Biourge, Gribomont, Nevramont, Waillimont, Rossart [*vic.*], le Saupont. — St-Pierre ; ... ; Libramont, Presseux, Flohimont, Seberchamps, la Mouline haute, la Mouline basse. — Straimont ; ... ; Menugoutte, Martilly. — Tournay ; ... ; Petit-Voir, Grand-Voir, Fineuse, le moulin de la Roche.

Assenois ; ... ; Bernimont, Habaru.

---

(1) Anciennement du diocèse de Liège, doyennés de Bastogne et de Stavelot, ce territoire avait compris d'abord 17 succursales ; en 1805 on ne maintint pas comme succursales impériales Baclain, Dinez, Montleban, et Taverneux, mais l'on donna ce titre à Steinbach ; ici l'on voit reparaître Baclain, Taverneux, et l'Eglise-St-Urbain remplaçant Dinez : Fraiture est une nouvelle érection.

(2) Jusqu'au dernier moment (août 1808), les habitants de Montleban s'agitèrent pour empêcher l'érection de Baclain ou leur rattachement à cette succursale, préférant rester unis à Cherain ; mais ils avaient fait preuve de trop peu de générosité envers leurs prêtres jusque-là et l'on passa outre à leurs doléances.

(3) L'on n'indique la présence d'un vicaire à Neufchâteau qu'avec l'observation « desservant une succursale voisine ». — La cure, composée de parties du doyenné de Bastogne (dioc. de Liège) et du doyenné d'Ivoy (dioc. de Trèves), avait compris 19 succursales en 1803 ; on supprimait en 1805 Assenois, qui seul reparaît ici, Gribaumont, les Fossés, Mellier, Recogne, Rossart, St-Médard, Tibessart, Tronquoy, et l'on remplaçait Warmifontaine par Montplainchamp.

Canton de Paliseul (1).

Bertrix, [*vic.*]; ...; (le Neuf-Moulin, la Courbeuse, la Maljoyeuse).

Anloy; ...; un moulin. — Carlsbourg; ...; Mergny. — Cugnon; ...; Géripont, Linglai. — Fays-les-Veneurs. — Herbeumont; ...; un moulin. — Jehonville; ...; le Sart, Acremont. — Mortehan; ...; Thibeauroche *c.* — Nollevaux; ...; Plainevaux, Lannois. — Offagne; ...; le moulin. — Opont; ...; Fresne. — Paliseul; Framont; le moulin de Paliseul, les moulins de Bergimont, Philippe, et de Naomé.

Auby. — Assenois; ...; Glaumont, Blancheoreille. — Our; ...; Beth (2).

Canton de Sibret.

Nives (3); ...; (Cobreville, Sure, Remichampagne).

Amberloup (4); ...; Orreux, Sprimont, Wachirock *m.*, Fosset. — Bercheux; *Lescheret; Jusseret et *m.*, le château du Monceau. — Harlange. — Hompré; ... (5); Salvacour et *m.*, la maison Chiversoux, la maison de la Chayère, le moulin à la Vie à l'Once. — Houmont; Rechrival et *m.*; Magerit, Hubermont, Renuamont, Milliomont, Laval *ch*, Héropont *m.*, Brul et *m.*, Pinsamont. — Morhet; ...; Rémience, Magerotte. — Rosière-la-petite; Rosière-la-grande; le moulin de Rosière, la baraque Lacour. — Roumont; ...; Presle, Herbaimont, Aviscourt, *Orthenville (Sambre-et-Meuse). — Sainlez; *Hollange (et *m.*); Livarchamps, Houville (et *m.*). — Sibret; ...; Villeroux, Jodenville, Flohamont, Renaperé ou Drebar *habitation*. — Tarchamps; ...; Watrange. — Tillet; ...; Gérimont, Acul, Chisogne, Menil, Tompré *m.*, *Bonnerue (Sambre-et-Meuse). — Villers-la-bonne-Eau; ...; Lutrebois, Lutremange, le château de Lozange *maison*, *m.* et *tannerie*, la baraque de la Baterie.

Assenois; ...; Clochimont. — *Flamisoul; Flamierge (6); le moulin de

---

(1) Nous avons dit qu'on rattacha au département des Forêts certaines parties de l'ancien duché de Bouillon : c'est ce qui fit transférer le centre du canton de Bertrix à Paliseul. Ces parties dépendaient jusque-là du doyenné de Graide (dioc. de Liège), le reste du canton relevant du doyenné d'Ivoy (dioc. de Trèves). On retrouve ici les 12 succursales érigées en 1803, moins celle de Framont supprimée en 1805, plus trois érections nouvelles.

(2) Le hameau de Beth-les-Abbyes fut détaché de la succursale d'Our et rattaché à celle d'Opont par ordonnance épiscopale du 20 janv. 1820, rendue sur un décret royal du 30 nov. précédent.

(3) Le cahier des vicaires porte ici « le desservant de Vaux »; cependant ce cumul ne devait pas durer. — La cure comprit d'abord 19 succursales, réduites à 13 succursales impériales en 1805 : si Assenois et Mande-St-Marie reprennent rang ici, il n'en est pas de même de Flamierge, Loutremange, Rechrival et Remichampagne.

(4) L'Ourte faisant la limite entre le département des Forêts et celui de Sambre-et-Meuse, une partie d'Amberloup appartenait à ce dernier département et, par suite, au diocèse de Namur, ainsi que les localités voisines, Bonnerue, Tonny et, plus au nord, Ortenville. Pratiquement on avait conservé les anciens groupements et, à la demande de l'évêché de Namur, les curés de la rive messine administraient ces localités : pourtant cet évêché protesta en 1809 contre l'inscription de ces noms dans l'Etat du diocèse de Metz.

(5) C'est ici, d'après un projet plus ancien, qu'il faut inscrire Grandrue, que nous ne trouvons nulle part dans cet *Etat*.

(6) Le titre de la succursale était d'abord Flamierge, le village le plus important : c'est sans doute ce qui explique l'inscription de cette succursale ici, bien que Flamisoul fût du canton de Bastogne.

Flamisoul. — MANDE-Ste-MARIE; ...; Chenogne, Lavasselle, moulin Poisson (1). — VAUX-LES-ROSIÈRES.

Canton de Virton (2).

Virton; ...; (les forges et fourneaux de Rabais).

BLEID; ...; Gommery, Gevimont. — CHENOIS. — DAMPICOURT; ...; Aigremont, Mathon et *m.*, la maison Beauregard. — ETHE, [*vic.*]; ...; Belmont (et *m.*), la Claireau *forges* et *fourneau*, Hamawé *f.* et *m.* — GEROUVILLE, [*vic.*]; ...; les forges de Lasoie, la ferme de Brigat, la ferme de la Malasut, Malevaux. — LATOUR. — St-LÉGER; ...; la papeterie, le moulin, la scierie, le fourneau Lackmann et *m.*, l'hermitage de Wachet. — LIMES; ...; le moulin, *Fagny (département de la Meuse). — St-MARD; ...; Vieux-Virton. — MEIX-DEVANT-VIRTON; ...; la platinerie, la cense de Hayon. — MONTQUENTIN (3); ...; Couvreux, *Ecouviez (département de la Meuse). — MUSSON, [*vic.*]; Godincourt *c.*, Dezémont et *m.*, Baranzy et *m.*, Icourt, le Petit-Moulin, Genevaux et *m.* — MUSSY-LA-VILLE; ...; le moulin, la cense Rouvroy. — ROBELMONT; ...; Berchiwé *forges*, *fourneau*, *m.*, *fenderie*, *platinerie* et *habitation*, Harpigny *c.*, Werly *c.* — ROUVROY, [*vic.*]; Harnoncourt; Lamorteau, Radru *f.* et *m.* — RUETTE la petite et la grande, [*vic.*]; ...; Grandcour, le moulin des Grosses Fontaines, la ferme de Stockfontaine, le fourneau de Rutelle. — SIGNEULX; ...; St-Remy. — TORGNY; ...; le moulin, l'hermitage. — VILLERS-LA-LOUE; ...; le moulin, la cense de Grihière, Houdrigny.

SOMPTONNE [Sommethonne]. — WILLANCOURT.

ARRONDISSEMENT DE LUXEMBOURG

Canton d'Arlon (4).

Arlon, [2 *vic.*]; ...; (le Petit-Moulin, le Neuf-Moulin, Birel, Schoppach, la posterie, Hirzenberg, Weiler, Walzingen [*vic.*]).

ARLON (l'église des Capucins) (5) : la rue des Gamelles et celle des Capucins;

---

(1) Le 12 oct. 1810, on permit de bâtir une chapelle à Chenogne. En 1821, le meunier de Poisson-Moulin demandait à être uni de nouveau à Sibret, son ancienne paroisse, où jusque-là le desservant de Mande lui avait permis d'accomplir ses devoirs religieux.

(2) Le territoire de ce canton avait appartenu en très grande partie au doyenné de Longuyon : on y trouve cependant quelques anciennes paroisses des doyennés de Juvigny, d'Arlon, et d'Ivoy. Des 25 succursales formées en 1803, la liste de 1805 éliminait Grandcourt, Lamorteau, St-Remy, Vieux-Virton, ainsi que Sommethonne et Willancourt, qui seuls reparaissent ici; de plus Rouvroy remplaçait Harnoncourt.

(3) On trouve parfois un vicaire mentionné à Montquentin au lieu de l'être à Ruette : nous croyons que c'est une erreur. Comme sur d'autres points, le tracé des limites départementales gênait ici l'administration religieuse : en 1805, l'évêque de Nancy désirait que le curé de Montquentin se chargeât même de Grand-Verneuil.

(4) L'ancien doyenné d'Arlon fournit naturellement le plus grand nombre des paroisses de ce canton : quelques-unes cependant avaient appartenu au doyenné de Mersch. On y érigea 22 succursales en 1803, dont 14 seulement furent maintenues comme succursales impériales en 1805, mais on y ajouta Barnich et Tontelange : on supprimait ainsi, outre Bonnert qui reparaît ici, Autel-Bas, Autel-Haut, Guirsch, Post, Steinfort, Stockem et Tœrnich.

(5) Voir un mandement spécial publié par Mgr Jauffret (3 déc. 1807) « pour rétablir dans

...; Petersmühl, Geichel *habitation*, Seymerich, les moulins de S^t^-Pierre et de S^t^-Jean. — ATTERT; ...; Grendel, Schadeck, Schockweiler, Luxeroth. — BARNICH; Autel-bas [Nieder-Elter]; Autel-haut [*vic.*], Eltergrund *fourneau*, Stehnen, Clairefontaine avec la ferme, les deux moulins, la maison du garde. — EISCHEN, [*vic.*]; ...; (la scierie). — FREYLANGE; Heinsch [*vic.*]; Stockem [*vic.*], la papeterie, le moulin, la maison de Guillaume Lueltz. — HEINSTERT; Post [*vic.*]. — HOBSCHEID. — KŒRICH, [*vic.*]; ...; trois moulins, une baraque isolée, Gœtzingen [*vic.*], Gœvelingen.— NOBRESSART, [*vic.*]; ...; Almeroth, Lucheret. — NOTHUMB. — OBERPALLEN; Guirsch [*vic.*]; la platinerie de Bonnert, Grubermühl *m.* — SEPTFONTAINES, [*vic.*]; ...; les fourneaux, Michelsberg *habitation*, *Calmus et *m.*, *Ehner. — STERPENICH; Steinfort; Petit-Bettange, Grasserhof *c.*, Hagen [*vic.*], la Cense noire, *Pfeiffershof. — THIAUMONT; ...; Lischert [*vic.*] et *m.*, Lottert, Tattert. — TONTELANGE; ...; Metzert [*vic.*]. — UDANGE; Tœrnich.

BONNERT; ...; Viville [ou Altenhofen], Frassem [*vic.*].

Canton de Bettembourg (1).

Bettembourg, [*vic.*]; ...; (Abweiler, Krakelshof *c.*, Livange [*vic.*]).

ASPELT; ...; Krackelshof. — BETTANGE; Dippach [*vic.*]; le moulin, *Beaufort *f.* — DUDELANGE, [*vic.*]; ...; Burange. — ESCH-SUR-L'ALZETTE; ...; Berward *m.*, **Neu**mühl *m.* — FRISANGE; *Evrange, *Hagen (dépar^t^ de la Moselle). — KAYL; ...; **Tétange** [*vic.*], un moulin et trois maisons isolées. — LEUDLANGE; ...; **Schlewenhof**. — MONDERKANGE [Mondrich, *vic.*]; ...; Fœtz *c.* — NŒRZANGE; ...; **Huncherange**, Finange [*vic.*], Budersberg [*vic.*]. — PONTPIERRE; ...; Bergem, Lameschermühl, Mettenthal, (la maison Schwindt), Wickrange. — RECKANGE; ...; Rœdtgen, **Pissange**, Ehlange [*vic.*] et *m.* — RŒSER, [*vic.*]; (Bivange [*vic.*], Berchem); **Peppange**, Crauthem, Collashof, Jean Metgeshpf. — RUMELANGE. — SANEM; ...; le **château**, (Aresdorf *f.*), la maison de l'écorcheur. — SCHIFFLANGE; ...; (le moulin), **Lallange**, Udange *c.* — SOLEUVRE; ...; Ellerange [*vic.*], Osterborn, Ernshof *f.* — SPRINCKANGE; ...; Schouweiler. — WEILER-LA-TOUR, [*vic.*]; ...; Hassel.

BELVEAU [Beles] (2); ...; la **cense**. — HELLANGE, [*vic.*]. — LIMPACH; ...; la cense. — SYREN; ...; moulin Bricher, les deux censes de Moutfort.

Canton de Betzdorff.

Betzdorff (3), [*vic.*]; ...; Berg, Veckert, *Hagelsdorff.

---

la ville d'Arlon l'église succursale de S^t^-Donat et la maison dite ci-devant des Capucins », dont il voulait faire une maison de retraite pour des ecclésiastiques infirmes.

(1) L'ensemble de ce canton avait appartenu au doyenné de Luxembourg (p. 683, n. 2), si ce n'est quelques paroisses provenant du doyenné de Rémich. Organisé avec 26 succursales en 1803, il ne compta que 18 succursales impériales en 1805, malgré l'érection nouvelle de Nœrtzange et de Pontpierre : c'est qu'on refusa ce titre, non seulement aux 4 localités énumérées ici en second lieu, mais encore à Bergen, Dippach, Elange, Huncherange, Schouweiler et Tettange.

(2) Nous avons dit p. 701, n. 1 que Rédange avec ses dépendances (fermes de Rédange et de la Forêt) avait été rattaché à Belvaux, ce qui, après 1815, lui créa une situation assez singulière de vicariat indépendant, sorte de succursale sans titre jusqu'en 1840.

(3) Le siège de la cure avait été jusque-là à Junglinster, mais cette position était encore moins centrale que Betzdorf, dont plusieurs annexes appartenaient au canton de Grevenmacher.

Bëidweiler; ...; Eschweiler, *Weyderthof *c.*, *Bruch, *Kettenhoven (1). — Ehnen. — Flaxweiler; ...; Spittelhof, Potaschhof, *Buchholtz (canton de Grevenmacher). — Hostert, [*vic.*]; Nideranwen (2); Ernster, Oberanwen, Rameldingen, Senningen, Engelshof. — Junglinster; ...; Altlinster, Schwachtgenmühl, Godbringen (3), Behlenhof *c.*, Jean Heinrichshof *c.* — Niderdonwen, [*vic.*]; ...; Oberdonwen, *Ahn. — Roodt; ...; Haupeschoff, Mensdorff. — Rodenbourg; ...; Olingen. — Schuttrange, [*vic.*]; ...; Münsbach, Obersyren, Neuhäusgen, Baumühl [Bohm.], Frantzosengrund. — Wormeldange; ...; Oberwormeldange.

Bourglinster. — Gostingen; ...; Beyren, Kappenacker *c.*

Canton de Grevenmacher (4).

Grevenmacher, [2 *vic.*]; ...; (Fronheyhof *c.*, le moulin de Felz, Theisermühl, Munsecker).

Berbourg. — Biver, [*vic.*]; ...; Boudeler. — Cantzem. — Igel. — Langsur; ...; Lœwenermühl, Wolfsmühl. — Littdorf (5); ...; Fisch, *Karn (départ[t] de la Sarre). — Manternach; ...; Lellig [*vic.*], la forge des Rochers, les forges de Berbourg. — Messenich; ...; Fidelich, Grevenich (6). — Nittel; ...; Omsdorf, Kœlich. — Temmels;

Notre liste aurait pu relever plus d'une fois semblable discordance entre les limites du canton et celles de la cure. Cette cure, formée de parties des anciens doyennés de Mersch et de Rémich, comprit d'abord 18 succursales, dont 8 ne furent point conservées comme succursales impériales en 1805 : c'était, avec Bourglinster et Gostingen, celles de Beuren, Eisenborn, Ernster, Godbringen, Niederanwen et Ollingen. Nous pensons que c'est par erreur qu'on a inscrit plus loin Eisenborn parmi les succursales du canton de Mersch : l'*Almanach ecclés. pour 1810* la rétablit dans le groupe de Betzdorf.

(1) « Kettenhoven comprend cinq habitations dans la forêt dite Marcherwald, canton d'Echternach. Brouch et Weiderthof sont du canton de Grevenmacher, mairie de Biwer ».

(2) En 1809, il y a un vicaire à Niederdonwen, pour des raisons sans doute personnelles et transitoires : plus tard c'est à Niederanwen, localité bien plus considérable, qu'on le trouve mentionné.

(3) N'est-ce pas une ressemblance de mots qui a fait omettre ici Gonderange ? on y trouve un peu plus tard un vicariat dépendant de lunglinster.

(4) Nous avons dit p. 720, n. 4, la formation plus tardive du département de la Sarre, qui explique la frontière plus tourmentée et parfois incertaine, au milieu de villages mi-partie, que nous trouvons sur les rives de la Moselle. Ces listes de 1808 sont trompeuses à cet égard, par l'omission des noms les plus embarrassants : ainsi l'on n'y trouve plus ceux de Weiler ni des anciennes dépendances de la paroisse de Portz-Merzkirchen, qui, bien que comprises dans le canton de Rémich, avaient été rattachées nominalement à Winckerange ; de même plus au nord il aurait fallu signaler le village de Fellerich avec une petite partie de Tawern et le moulin, réunis de nouveau à la succursale tréviroise de Tawern. Enfin il faut remarquer que les deux paroisses de Wiltingen et Canzem sont « entièrement enclavées dans le département de la Sarre ». — Il n'est donc pas étonnant qu'on trouve peu d'unité dans l'organisation ancienne du territoire de ce canton, mais bien des parties de 6 doyennés différents : Rémich, Mersch et Bittbourg à gauche de la Moselle, Perl, Merzig et Trèves (Burdekanat) à droite de la rivière. Son organisation en 1803 comprit 20 succursales, si toutefois l'on compte Tawern comme une succursale messine ; en 1805 on conserva 14 succ. impériales et l'on supprima Lierschberg, Machthum, Mertert, Mœrsdorf, Omsdorf et Tawern.

(5) Littdorf s'appelait aussi Rehlingen, ce qui cause parfois de la confusion avec le hameau annexe de Winckerange, et dont une partie dépendait nominalement de la succursale tréviroise de Helfant.

(6) On trouve parfois le vicariat de Mœrsdorf rattaché à Mesenich, à cause sans doute de son appartenance au même canton : plus loin il est rattaché à Born, du canton d'Echternach. Ne pas confondre avec Metzdorf, ancienne dépendance de la paroisse de Mesenich, mais qui, bien qu'enclavée dans le territoire des Forêts, dépendait du diocèse de Trèves, succ. de Trierweiler.

... ; la maison Vogel, la maison Clauthenmühl, Vellen. — WASSERBILICH ; Mertert ; Oberbilich, Fauss *m.* — WASSERLIRSCH ; ... ; Reinig, deux moulins. — WILTINGEN ; ... ; Schartzhof *f.*, deux moulins. — WINKERANGE ; ... ; Rehlingen.

LIERSBERG ; ... ; Fusenich. — MACHTUM.

Canton de Luxembourg-Nord.

S^t^-Michel (1), cure de 1^re^ classe, [*1 vic.*].

LUXEMBOURG, LES BONS-MALADES ; ... ; *Neudorff, la Petersporte, le Tavion, Clausen, Mansfeld, *les censes dites Weymershof. — BERTRANGE ; ... ; Findels *c.*, Grevels *c.*, Lorenzscheur *c.*, Niedert. — KOPSTAL ; ... ; Bridel *f.*, Kaalscheur *f.*, Rodenhof *f.* — MAMER ; ... ; Capellen, Neumaxmühlen, Wilzer *m.*, Neumoulin, Gast *m.*, cinq maisons isolées. — STRASSEN. — STEINZEL, [*3 vic.*] ; * Hunsdorf et *m.* ; le moulin, Heisdorf, Helmsange, Walferdange. *deux maisons du Schwanenthal, Bereldange.

HOLZEM ; ... ; le moulin.

Canton de Luxembourg-Sud.

S^t^-Pierre (2), cure de 1^re^ classe, [*3 vic.*, plus 1 pour les hospices].

LUXEMBOURG, NOTRE-DAME extra muros ; ... ; Limpertsberg. — LUXEMBOURG, S^t^-JEAN [Münster, *vic.*] : la ville basse du Grund ; la Basse-Pétrusse, le Verlorenkost, le Fetschenhof, le fond dit Pulvermühl. — CONTERN ; ... ; Krœntgeshof *c.* — FENTANGE ; la partie d'Hespérange en deça du Pont [*vic.*] ; Kockelscheur, la cense du S^t^-Esprit. — HOLLERICH ; ... ; Gasperich, Bonnevoie, Zessingen, la Haute-Pétrusse, les habitations du Rollingergrund à la droite du chemin de la ville à la fayencerie jusqu'au sentier

---

(1) Il y avait eu, au début, de grandes difficultés pour déterminer le nombre et le siège des cures et succursales de la ville de Luxembourg : celle-ci étant divisée en deux cantons, les églises se trouvaient toutes dans le canton sud, d'où la nécessité d'un remaniement préliminaire des cantons ; l'on ignorait de plus quelles églises l'administration militaire voudrait rendre au culte et dans laquelle il conviendrait de fixer le culte de Notre-Dame de Luxembourg, depuis que le siège de 1794 l'avait expulsé de l'ancienne chapelle hors de la ville. Voici le projet de démarcation qui servit de point de départ : S^t^-Michel (ancienne paroisse incorporée au couvent des Dominicains) devait comprendre « le Marché aux poissons, le Breitenweg, le côté gauche des rues du Palais-de-Justice, de la ruelle qui conduit à celle de la Boucherie, de la rue de la Boucherie en descendant au Marché aux poissons jusqu'à celle de Rost, la gauche de celle-ci jusque dans la rue de l'Eau, LE PFAFFENDHAL » et tout ce qui forma plus tard la succursale des Bons-Malades ; S^t^-Pierre devait avoir « la droite des rues dont la gauche appartient à l'église S^t^-Michel jusqu'à la maison du coin de la rue de l'Eau appartenant au s^r^ Mousel inclusivement, ainsi que tout le reste de la Ville-haute » ; et déjà l'évêque réclamait, malgré le préfet, une succursale à S^t^-Jean. Pourtant la liste de 1803 ne mentionne aucune succursale dans la ville et moins encore Notre-Dame extra muros, et c'est en un seul groupe, sans distinction des deux cantons, qu'elle énumère les 24 succursales, dont on fit, en 1805, grâce à l'érection des trois succursales de la ville, 19 succ. impériales, supprimant celles de Bereldange, Heisdorf et Holzem au canton nord, Alzingen, Dommeldange, Ham, Hespérange et Keispelt au canton sud. Mais il paraît que les succursales de la ville, si l'on excepte S^t^-Jean, ne furent assez longtemps que des titres inscrits au budget plutôt que des institutions distinctes et vivantes.

(2) S^t^-Pierre, anciennement église des Jésuites, dite de S^t^-Nicolas, lorsqu'on y transféra (1775) la paroisse de ce nom, aujourd'hui église de Notre-Dame et église cathédrale. Le curé de S^t^-Pierre, Henri de Neunheuser, fut pendant tout le temps de l'administration messine, provicaire-général pour le département des Forêts, ensuite grand-duché de Luxembourg.

qui conduit au moulin dit Bannmühl aboutissant au petit bois. — Itzig; la partie d'Hespérange au-delà du pont; (l'Aiguiserie). — Kehlen (1); ...; Olm, Kespelt [*vic.*], Meispelt. — Merl; ...; les habitations du Rollingergrund situées dans le fond de la fayencerie à la gauche du chemin qui conduit de la ville à cette usine. — Moutfort, [*vic.*]; ...; Medingen, les deux censes de Mullenbach et le moulin, Pleutrange *c.*, Neumühl, Brucherhof et *m.* — Nospelt; ...; Dondelange, *Roodt [*vic.*]. — Œtrange; ...; Kackert *c.*, *Schrassig, Hackenhof. — Sandweiler; ...; Grevelscheur, Birel, Neumühl, *Hohenhof *c.*, Hamm. — Weymerskirch, [*vic.*]; Eich; Beggen et Dommeldange, la partie du Rollingergrund depuis le bas du Mullenbach jusqu'à la fayencerie, Sichengrund.

Alzingen; ...; Urbainhausen.

Canton de Mersch.

Mersch (2), [*1 vic.*]; ...; (le moulin, Udingen, Rollingen [*vic.*], Bersbach *f.*, Bentzerath *f.*, Reckingen [*vic.*] et deux moulins, Schœnfels [*vic.*], sa bergerie et le moulin, Pettingen [*vic.*], Hilbach *c.*, Beringen [*vic.*] et *m.*).

Berg; ...; Colmar, les forges de Colmar, Geismühlen, *Welsdorf, Lellingen *c.* — Bissen, [*vic.*]; ...; les forges et le moulin, Helmesbach *f.*, Oxenthal. — Cruchten; ...; Sehlerhof *c.*, Beistein *c.*, Schleiderhof *c.*, Mœsdorf [*vic.*], Essingen et *m.* — Fischbach, [*vic.*]; ...; les forges, fourneaux, la bergerie et la papeterie, Weikelscheid *f.*, Kœdingen, Schoos, Weyer, Stuppicht, Langenberg *f.*, Angelsberg. — Heffingen; ...; Steinbronn, le moulin, Reuland. — La Rochette [Fels, *vic.*]; ...; Leidenbach *c.*, le moulin de la Rochette, Ernzen (et *m.*), Weyderthof *f.*, Schirffenhof *f.*, l'hermitage de S^te^-Elisabeth, la foulerie. — Lintgen; ...; (deux moulins), Gosseldingen [*vic.*], Prettingen, une bergerie. — Lorentzweiler; ...; Raashof et la petite maison, Bofferdange, Helmdange, Blascheid. — Nomeren; ...; Eichelborn, Schrontweiler [*vic.*], Glabach haut et bas, Meisembourg. — Tintange [Tuntingen, *vic.*]; ...; Ansembourg [*vic.*], Holenfeltz [*vic.*], Kellembach, Neumühl, Marienthal et *c.*

*Eisenborn (3); ...; Klingelscheuer, Asselscheuer *c.*, *Imbringen, Neumühlen. — Greisch; ...; Bour (et *m.*).

Canton de Messancy (4).

Messancy [Metzig, *vic.*]; ...; (Differt, un moulin).

Aix-sur-Cloix; ...; Battincourt. — Aubange; ...; le château de Clémaray, la

---

(1) Les deux paroisses de Kehlen et de Nospelt formèrent une exclave séparée du reste du canton vers le nord-ouest du canton précédent.

(2) Mersch ayant été siège d'un doyenné du diocèse de Trèves, tout le territoire du canton avait appartenu à ce doyenné. En 1803, on y érigea 20 succursales, dont la moitié seulement devinrent succ. impériales en 1805 : encore Cruchten remplaçait-il Schrondweiler; les succursales supprimées alors (Beringen, Bœvange, Greisch, Hollenfels, Hunsdorf, Meysembourg, Michelbouch, Mœsdorf, Pettingen, Rettingen) devinrent généralement des vicariats, dont plusieurs se trouvent rattachés à des succursales de cantons voisins.

(3) Nous croyons à une erreur dans cette inscription d'Eisenborn ici : sa place est au canton de Betzdorf, où on le trouve soit avant soit après 1808 (p. 726, n. 3).

(4) En 1803, c'est Bascharage qui donnait son nom à la justice de paix du canton; on y

tannerie d'Oberweis. — Bascharage [Niederkerschen, *vic.*]; ...; le moulin, Bommelscheur *c.* — Clémency [Küntzig]; ...; Schockmuhlen, Fingig. — Garnich, [*vic.*]; ...; Hivange [*vic.*], Kahler [*vic.*], Kleinbeving *c.*, *Dalhem. — Habergy; ...; (le moulin), Bebange [*vic.*], Guelff ou Juvancour. — Halanzy; ...; (le moulin). — Hautcharage [Oberkerschen, *vic.*]; ...; Linger, Grosbeving *c.* — Hondelange. — Meixle-Tige. — Niderkorn; ...; (le moulin). — Oberkorn; ...; Differdange [*vic.*], Rœrbach, la Sauvage. — Rachecourt. — Rodange; ...; la Maragole, le moulin d'Athus, la cense d'Airsain, la Madelaine [Rollingen]. — Sélange; ...; Tirpange. — Wolkrange; ...; Buvange, Sesslich.

Athus. — Guerlange; ...; Longeau (Laser et *m.*), le château de Neudelange. — Petange.

Canton de Rémich.

Rémich (1), [*vic.*]; ...; (Bech [*vic.*], Kleinmacher).

Besch; ...; Heckenmühl. — Borrig; ...; le château, Pillingen *c.*, Vocheren. — Bous; ...; Erpeldange, Rolling et Assel, Emerange *c.*, Hesbergerhof *c.*, (Herdermuhl *m.*), Reckingen *c.* — Canach; ...; Scheuerhof *c.* — Dalheim, [*vic.*]; ...; Filsdorf, Heidscheur *c.*, Schleymühl *m.* — Elvange; Burmerange [*vic.*]; Weydenmühl, Emerange. — Lenningen, [*vic.*]; ...; le moulin dit Petermühlen, Greveldange. — Mandern (2). — Mondorff; ...; Altwies (3), Daundorff *c.*, Beckersmühl, Heinrichsmühl, Leymühl, Wolfsmühl, Kastelmühl, Frohmühl. — Remeschen, [*vic.*]; ...; Wintrange. — Stadtbredimus; ...; Hutter *m.*, Bucherhof. — Schvebsingen. — Waldbredimus; ...; Eylerey *c.*, Gondelange *ch.* et *m.* — Weiler-la-Croix; ...; le château de Torn, Rolling *c.* — Wellenstein.

---

comptait alors 20 succursales, dont 6 (Athus, Bebange, Differdange, Guerlange, Kahler, Petange) n'obtinrent pas le titre impérial en 1805, alors qu'on le donnait aux créations d'Aix-sur-Cloix et de Hautcharage.

(1) Bien que Rémich fut le siège d'un ancien doyenné, c'est au doyenné de Perl qu'avait appartenu la rive droite de la Moselle. Confinant au département de la Sarre, cette partie offrait les difficultés de frontière et d'organisation que nous avons déjà rencontrées au canton de Grevenmacher. Sans parler de Manderen, qui est à chercher en exclave dans le département de la Moselle, il y avait des parties des villages de Nennig, Berg, Wies, et le château de Bubange, qu'il fallut bien laisser à la succursale tréviroise de Nennig. De même, un peu plus en aval, le village de Weiler ou Wehr dut pratiquement rester uni, comme avant la Révolution, à Palzem, vicariat dépendant de la même succursale de Nennig. Un peu plus à l'est, un cas plus singulier se présentait : l'ancienne paroisse de Portz-Merzkirchen se trouvait divisée entre le département des Forêts et celui de la Sarre, le premier ayant « à Merzkirchen une maison sur 4, à Kœrrig 6 sur 19, et les 10 de Dittlingen », le second possédant Portz avec le presbytère, 4 autres villages et le reste de Kœrrig et de Merzkirchen; mais l'église paroissiale était dans la partie messine de Merzkirchen : qu'en faire, sinon la céder pratiquement à la majorité des anciens paroissiens? Là encore il n'y eut qu'une succursale tréviroise, qui desservit également la partie messine. — Cette situation explique le nombre si élevé de succursales qu'on trouve en 1803 dans ce canton, même si l'on néglige celle de Wies et Nennig, pour laquelle on n'indique que le desservant tréviroise de Nennig : la liste comprend 28 noms, dont 12 ne figurent plus en 1805 (Bech, Burmerange, Ellange, Ersange, Filsdorf, Greveldange, Kleinmacher, Rolling, Schengen, Wochern, Wies, Wintrange); un treizième (Altwisse) disparaît encore ici, alors que l'on rend le titre de succursale à trois de ces localités (Mont-St-Etienne remplace Ersange).

(2) Nous avons dit (p. 705, n. 4) comment la succursale de Manderen continua à desservir, malgré la singularité des frontières départementales, les habitants de Tunting et de Mensberg.

(3) Il faut comprendre ici les parties de Mondorf et Altwisse, que la rive gauche du ruisseau rattachait au département de la Moselle (p. 703, n. 8).

ELLANGE ; ... ; Welferange. — MONT-S^t^-ETIENNE (dit Stephensberg) ; ... ; Rœdt, Ersingen, Trintingen. — SCHENGEN.

ARRONDISSEMENT DE BITTBOURG

Canton de Bittbourg (1).

Bittbourg [S^t^-Pierre, 2 *vic.*] ; ... ; (Mœtsch).

BITTBOURG, NOTRE-DAME : le côté méridional de la rue qui conduit de la porte haute à la porte basse ; ... ; Matzen et Irsch, Stahl et deux moulins, le moulin d'Aulbach. — BETTINGEN ; ... ; Wettlingen, Altenhoff *habitation*, *Hoor *f.*, *Olsdorf (2), *Stockem. — BICKENDORFF ; ... ; le moulin, Nattenheim et *m.*, Liesem. — BIERSDORFF ; ... ; Beyfels *f.*, Rutsch *baraque*, Cinigsplatz *baraque*, Haam, Niderweiler, Oberweiler (3), Wiersdorff. — DOCKENDORFF ; ... ; Ingendorff. — FLIESSEM ; ... ; deux moulins. — MALBERG (4) ; ... ; le moulin, Bourscheidt *c.* — MECKEL ; ... ; Eslingen, Badenborn *f.* — MESSERICH ; ... ; Oberstedem, Niderstedem, Birtlingen. — NEIDENBACH (5) ; ... ; Weich, la baraque de Pirscheid. — RITTERSDORFF. — WOLSFELD.

ALSDORFF ; ... ; Kaschenbach, Niderweis, Oberkorn [Oberecken] *c.*

Canton d'Artzfeld (6).

Waxweiler, [2 *vic.*] ; ... ; (Pintesfeld, Heilhausen et *m.*, Manderscheid, Scheidgen, Lauperath, Pirscheiderhoff, Lampertsberg, Hargarthen, Lascheid,

---

(1) Deux cantons du département de la Sarre, ceux de Pfalzel et de Kyllburg, pénétraient profondément entre les cantons de Bittbourg et de Dudeldorf, rendant impossible aux évêchés de Metz et de Trèves une organisation indépendante de chaque territoire : de là aussi certaines omissions dans nos listes. Au nord, les difficultés concernaient surtout le canton de Dudeldorf. Au sud, la commune de TRIMPORT, séparée de son ancienne paroisse Dahlem, avait été d'abord rattachée à celle d'Auw au-delà de la Kyll (c^on^ de Dudeldorf), mais bientôt il avait fallu la confier au desservant trévirois d'Idenheim. Non loin de là, le village de SCHARFBILLIG avait formé d'abord une dépendance de Bittbourg même : à cause de la distance, on dut pratiquement le laisser un à son ancienne paroisse restée trévirose, Sulm ou Sellem. Une autre dépendance de Bittbourg, ainsi indiquée en 1803, était MASHOLDER : l'absence de ce nom dans les listes de 1808 ne peut être qu'une pure omission. — Tout le canton, à l'exception de Malberg, avait appartenu à l'ancien doyenné de Bittbourg. Le nombre des succursales ne varia presque point dans ce canton : 12 en 1803 et en 1805, où l'on se contenta de transporter à Bittbourg, Malberg, Neidenbach, Wolsfeld le titre qu'on enlevait à Alsdorf, Nattenheim, Peffingen, Scharfbillig ; Alsdorf reprend ici son titre.

(2) La ressemblance des noms a sans doute produit ici l'omission de *HALSDORF, que nous trouvons auparavant dans ce groupe et qui ne figure ici nulle part.

(3) « Oberweiler, 4 maisons, demande à être attaché à Ehlens, du départ. de la Sarre ».

(4) Malberg, qui n'ayait qu'une chapelle sans cimetière ni presbytère, serait restée unie à Kyllburg, son ancienne paroisse, sans la générosité de ses habitants et surtout de « M. Feydert, ancien seigneur de l'endroit, qui s'offre d'abandonner sa chapelle castrale, entièrement isolée du château, pour l'ériger en église succursale » (1805).

(5) L'évêque de Trèves avait demandé, dès 1805, que le desservant de Neidenbach se chargeât des maisons de ce village dépendantes du département de la Sarre, ainsi que deux maisons de Malbergweich.

(6) Situé aux confins des anciens diocèses de Trèves et de Liège, ce canton groupe des paroisses ayant appartenu au doyenné de Stavelot ou à ceux de Bittbourg et de Kyllburg. Des 11 succursales érigées en 1803, on fit 10 succ. impériales en 1805, laissant de côté Lichtenborn, et semblant remplacer Groskampen par Leidenborn.

Guntzhausen *m.*, Gerotz *habitation*, Dackscheid, Niderpirscheid, Altmühl, Maul, Urmaul, Eulscheid, Kintzenbourg (1).

Artzfeld ; ... ; Hickeshausen, Neurath, *Hœltzgen. — Daleyden, [*vic.*] ; ... ; Reipeldingen. — Eschfeld, [*vic.*] ; ... ; Roscheid, Reiff, Sengerich. — Groscampen, [*2 vic.*] ; Leydenborn [*vic.*] ; Hertzfeld et *m.*, Kœsfeld, Berg, Heckhoscheid, Kleinhoscheid (2), Neumühl *m.* — Habscheid ; ... ; Niderhabscheid, Hollnich, Masthorn, Alf *m.* — Harspelt, [*vic.*] ; ... ; le moulin, Sevenich [*vic.*]. — Lunebach ; ... ; Strickscheid, Euscheid, Merlscheid, Lihrfeld et *m.* — Olmscheid ; ... ; Juckem, Kickeshausen. — Pronsfeld ; ... ; Matzerath, Pittenbach, Watzerath, Orlenbach. — Ringhouscheid ; ... ; Krautscheid, Belscheid, Oberpirscheid, Altmühl *m.*, les baraques de Herrenheck, *Berkoth, *Uppershausen, *Hausmansdel.

Binscheid, [*vic.*] ; ... ; (le moulin), Hallenbach, Houff, Niderutfeld, Oberutfeld. — Irrhausen. — Lichtenborn ; ... ; Stalbach, Kobscheid. — Lutzkampen ; ... ; (le moulin), Welchenhausen, Stupach.

Canton de Dudeldorff (3).

Speicher ; ... ; (le moulin, Bermeshausen) (4).

Auw ; ... ; Preist, Hasten (5). — Badem. — Bettenfeld ; ... ; Rodenbusch, deux fermes. — Brouch ; ... ; Gladbach, Greverath, Niersbach, Wentzelhausen *f.* et *m.*, Dœrbach *habitation* (6). — Buchholtz (7) ; ... ; Eckfeld, Pantenburg, Niedermanderscheid, Neuhoff. — Densborn ; ... ; Nollenberg. — Dudeldorff ; ... ; Kammerforst,

---

(1) Malgré ce grand nombre de dépendances, la paroisse en avait eu davantage anciennement, et en 1805, le curé fit de grands efforts pour conserver au moins toutes celles qui restaient dans le département des Forêts : il réclamait ainsi Oberpirscheid, Belscheid, Hœltzgen, Kopscheid, Kinzenburg, Merlescheid et Eilscheid, alléguant que la cure « ne peut avoir un état de convenance si elle est démembrée » et même que la concurrence de tant de hameaux est nécessaire pour son soutien, « le chef-lieu étant un endroit sans ressources quelconques ».

(2) Notre liste omet ici un nom important pour marquer la limite précise de trois diocèses, Heckhallenfeld, que nous trouvons bien mentionné en 1803.

(3) Qu'on admire la situation et la conformation de ce canton, situé droit au nord de Trèves, étranglé en plusieurs endroits par les sinuosités de sa frontière, et projetant au dehors deux exclaves, dont l'une assez loin vers le nord valait au diocèse de Metz un petit morceau de l'ancien diocèse de Cologne (Eifeldekanat). Ce morceau comprenait les hameaux de Dohm et Lammersdorf, jadis desservis par un vicaire de Sarresdorf ou Gerolstein, mais bien plus rapprochés de Niederbettingen : on les y rattacha donc lors de l'érection de cette succursale en 1803. Le reste du canton provenait en très grande partie de l'ancien doyenné de Bittbourg, mais avec quelques fragments des doyennés de Piesport et de Zell, que nous ne mentionnerons pas ailleurs. On y érigea 22 succursales en 1803, si toutefois l'on prend au sérieux l'inscription de Dohm en cette liste ; celle de 1805 n'offre plus les noms de Dohm, Erdorf, Gindorf, Greverath, Meerfeld, et remplace celui de Gladbach par Brouch, en ajoutant Buchholtz.

(4) Notre liste omet la commune de Beilingen, qui avait été et dut continuer à être une annexe de Speicher.

(5) Une liste antérieure ajoute ici, avec le nom de Heinskyll *m.*, cette observation : « le moulin de Wellkill a été réuni à la succursale de Ittel, dioc. de Trèves. »

(6) Ce n'était qu'une maison de Dœrbach, et elle resta pratiquement unie, comme le reste du village, à Salmrohr ou plutôt à Dreis ; avant l'érection de Brouch, on projetait d'unir ainsi par dessus la frontière départementale, Niersbach et Wenzelhausen à Arrenrath, Brouch même et Gladbach à Dreis.

(7) Buchholtz est désigné en 1803 comme un simple ermitage, rattaché à Laufeld : on agrandit la chapelle pour en faire une succursale et détacher pratiquement Niedermanderscheid et Pantenburg de la cure tréviroise d'Obermanderscheid.

Fœringsmühl. — Eisenschmitt ; ... ; Eichelhütt, Neuhoff. — Gransdorff ; ... ; Schwarzenborn. — Heydweiler ; ... ; Dierscheid. — Hœrforst ; ... ; Kalbermühl *m.*, Leymühl *m.* — Laufeld, [*vic.*] ; ... ; Oberœfflingen, Schladt, Walscheid, Dierfeld, Holzmühl. — Metterich ; ... ; Huttingen. — Oberkayl ; ... ; Beir, Eulendorff. — Ordorf ; ... ; Pickliessem, Gundorff, Philippsheim. — Orenhoven. — Schleidweiler ; ... ; Rodt, Dauffenbach, Heldmühl *m.*, Michelsmühl *m.*, *Winterbach *f.* (1). — Seinsfeld ; ... ; le château et le moulin, *Schwickerath *f.*, Steinborn, Carlshütt, *Killburgweiler, *St-Thomas, *Zingscheid (2).

Erdorff. — Gindorff ; ... ; Gelsdorff *c.* — Meerfeld ; ... ; le moulin. — Munster ; ... ; Dodenbourg, Kalberg *c.* — Zemmern ; ... ; Miltgen, Schœnfeld *c.*

Canton d'Echternach.

Echternach (3), [2 *vic.*] ; ... ; (Litschen *habitation*, Melich *f.*, Fehl *f.*, Rodenhoff *c.*, Felsmühl *m.*, Nonnenmühl *m.*, Schlimmmühl *m.*, une huilerie, un foulon, Ste-Croix *hermitage*, Lauterborn, Wolfsmühl).

Beaufort [Béfort] ; ... ; Dillingen, une bergerie, Dominicksmühl, Grundhoff *forges*, Schmittenwehr. — Berdorff ; ... ; Halsbach, Birckols, Hungershoff, Dostert, Grundhoffsmühl, Grundhoff *c.*, Neumühl *m.*, Michelskirch, Hamm *f.* — Bollendorff ; ... ; Weilerbach, la vieille forge, Fleisbach *habitation*. — Born ; ... ; *Mœrsdorff [*vic.*] (4). — Consdorff ; Breidweiler ; le moulin, Kalkesbach, Mullerthal *maison*, Scheidgen, Geyershœff *censes*, Colbet, Paschetterhoff *c.*, Stoppelhoff *c.*, Gemenerhoff *c.* — Edingen (5) ; ... ; Minden, Menningen. — Erntzen, [*vic.*] ; ... ; Ferschweiler, Diesbourg *f.*, Prüm-sur-Lay (la partie sur la rive droite du ruisseau de Prüm). — Hemstal ; ... ; Rippingen, Zittingen et *m.*, Roth *bergerie*, deux maisons au Marcherwald, les censes de Hersberg et Alttrier. — Irrel ; ... ; le moulin, Prüm-sur-Lay (la partie sur la rive gauche du ruisseau de Prüm), quatre habitations isolées, *Prumerbourg. — Mompach ; ... ; Gywenich, Girst. — Osweiler ; ... ; Fromberg *habitation*.

---

(1) Cette ferme appartenait en réalité au diocèse de Trèves, succursale de Cordel.

(2) Ces trois derniers noms et celui de Schwickerath furent l'objet d'une vive réclamation de la part de l'évêché de Trèves, d'autant plus que le curé de Seinsfeld prétendait se maintenir par la violence en possession de ces annexes (Kyllburgweiler était une ancienne dépendance de sa paroisse), ce qui irritait beaucoup le sous-préfet de Prüm. Du reste, disait-on, le tableau d'organisation du diocèse de Trèves, approuvé en même temps que celui du diocèse de Metz, assigne Zingscheid à la succursale de Meisburg et les trois autres localités à la cure de Kyllburg. On aurait pu élever quelque chicane sur la réalité de cette preuve (Blattau, *Statuta synodalia*, t. VII, p. 78 et 116), mais non sur la vérité des faits : dès 1805 la question avait été posée, même d'une façon un peu plus étendue ; le maire de Kyllburg avait envoyé alors à Metz la preuve que la cense de Schwickerath et celle de St-Jean, avec la chapelle de ce nom, étaient du canton et de la mairie de Kyllburg (arrêté du 8 pluviose an XI), et il est certain que, pour le reste, on n'avait donné alors au curé de Seinsfeld qu'une pure administration, comme on avait proposé de donner celle du village d'Usch au curé de Densborn ou à celui de Neidenbach.

(3) Le rapport entre la cure et le canton est ici assez normal, et les plans successifs d'organisation ont peu varié : des 17 succursales primitives, on en garde 15 d'abord comme succursales impériales (Bech et Breidweiler supprimées), ici l'on rétablit Bech en y ajoutant deux érections nouvelles. Ce canton avait appartenu aux anciens doyennés de Bittbourg et de Mersch.

(4) Mœrsdorf était du canton de Grevenmacher, et bien qu'on l'ait rattaché ici à Born, son vicariat est souvent inscrit dans les listes de Grevenmacher en dépendance de Mettenich.

(5) N'est-ce pas ici que se rapporte la mention d'un vicariat, placé sous un nom (Redingen) qui ne se trouve pas en ce canton ?

— Rallingen ; ... ; Godendorff. — Rosport, [*vic.*] ; ... ; Dickweiler, *Hinckel (1), Steinheim. — Waldbillig ; ... ; Haller, Harthoff. — Wintersdorff.

Bech ; ... ; Kinsingen *c.*, Roswinckel *c.*, Rodershoff *c.*, Mont-St-Jacques *habitation*, Grossenberg *habitation*. — Christnach ; ... ; Mullerthal. — Herborn.

Canton de Neuerbourg.

Neuerbourg (2), [*vic.*] ; ... ; (Daudistel et *m.*, Scheuren, Friesborn, Muxerath, Altscheuren).

Ameldingen ; ... ; Alff et Plascheid, Grimbach, Heilbach, Kleinweis, *Windhausen *c.*, *Saxenhausen *c.*, *Werhausen *c.*, *Emmelbaum. — Baustert ; ... ; Hiessel, Feilsdorf, Bremingen, Mühlbach, Hütterscheid. — Koxhausen ; ... ; Berscheid, Hütten, Nasingen, Geymühl, Schiershof, Herbstmühl. — Lahr ; ... ; Obergeckler, Nidergeckler, Birndorf, *Huttingen. — Mettendorff, [*vic.*] ; ... ; Niel, Burg, Sinspelt et *m.* — Oberweidingen ; ... ; Niderweidingen, Neumühl, Burscheid, Itzfeld. — Outscheid ; ... ; Oberraden, Niderraden, Fischbach, Waldbourg, la verrerie. — Wismansdorf ; ... ; Brecht, Hermesdorf.

Alscheid ; ... ; *Echtershausen, *Merckeshausen, forges. — Carlshausen ; ... ; Sevenich, Scheitenkorf, Leimbach, Zweifelscheid. — Oberweis. — Rodershausen (3) ; ... ; Gemund, Dauvelshausen, *Falkenstein, *Bauler.

Arrondissement de Diekirch

Canton de Clervaux.

Clervaux [Clerf, *vic.*] ; ... ; (Reuler [*vic.*], Esselborn) (4).

Asselborn ; ... ; Boxhorn [*vic.*], Remlingen, Sassel [*vic.*]. — Basbellain [Nieder-Besslingen] ; ... ; Hautbellain [*vic.*], Gœdange, Huldange [*vic.*]. — Bœvange (ou Bœgen) ; ... ; Lullange, Wincherange [Wintger], Hamiville (ou Heisdorf). — Dahnen. — Dasbourg ; ... ; Rodershausen [*vic.*]. — Donnange ; ... ; Deiffeldt, Stockem [*vic.*]. — Hachiville [Helzingen, *vic.*] ; ... ; Lœresmühl, Hoffelt [*vic.*], le Neuf-Moulin, Weiler. — Heinerscheid, [*vic.*] ; ... ; Maulfsmühl, Kœsfurt *maison isolée*, Kalborn (et *m.*), Fischbach. — Holler ; ... ; Breidfeld, le moulin de Holler, Binsfeld [*vic.*]. —

---

(1) Hinkel était une enclave relevant du diocèse de Trèves, succursale de Trierweiler : son union à Rosport ne devait être que provisoire, disait le vicaire-général de Trèves, ce village ayant habituellement un vicaire résident.

(2) La cure comprit, en 1803, 10 succursales ; en 1805, on donna ce titre, enlevé à Carlshausen, Oberweis et Stockem, à Gemund et à Lahr. Stockem passait même à la cure de Bittbourg, pendant que l'on réunissait à celle de Neuerbourg Falkenstein et Bauler : à part cette dernière addition, tout le canton avait appartenu à l'ancien-doyenné de Bittbourg.

(3) « Roderhausen est substitué à Gemund, attendu qu'il est plus central et plus commodément situé pour les annexes. »

(4) C'est ici, pensons-nous, qu'il faudrait inscrire le nom d'Urspelt, cette commune ayant été rattachée à la paroisse de Clervaux avant 1808. Avant la Révolution, le canton appartenait presque tout entier au doyenné de Stavelot, une petite partie relevant du doyenné de Bastogne ; en 1803, on y avait érigé 13 succursales, auxquelles s'ajoutèrent en 1805 Dahnen et Donnange, alors qu'on supprimait Preischeid.

MÜNSHAUSEN, [*vic.*] (1); ...; Roder, Marnach, Marbourg *habitation*, Grundhausen. — TROÏNE; ...; Crendahl [*vic.*]. — UFFLANGE (ou Trois-Vierges); ...; Bivers (ou Bivisch), le moulin d'Ufflange, Drinckler (ou Drincklange), Massen et *m.* — WEICHERDANGE; ...; Mecher, Katzfelderhoff, Draufeld [*vic.*]. — WEISWAMPACH, [*vic.*]; ...; Wilwerding [*vic.*], Beiler [*vic.*], Leithum.

HIPPERDANGE. — LIELER. — PREITSCHEID; ...; Affler (2) et *c.*

Canton de Diekirch (3).

Diekirch, [*vic.*]; ... (Blœsmühl, Ingeldorf, Bastendorf, Tandel [*vic.*], Keppenhof).

BETTENDORFF, [*vic.*]. — BOURSCHEID, [*vic.*]; ...; le château, le moulin, la vieille tannerie, Kehmen et Schéidel, Felschetterhof (Fischeiderhof) *c.*, une baraque sur la Sure. — BRANDENBOURG; ...; le château, *Landscheid, la baraque de Flebourg. — EPPELDORFF; ...; Reisermühl, Neumühl, Biegelbach. — ETTELBRÜCK, [*vic.*]; ...; Warcken haut et bas, Grentzingen, Birtrange, la bergerie, les baraques de Lobert et du Pont de Colmar. — GILSDORFF. — MEDERNACH, [*vic.*]; ...; Savelborn *c.*, *Plettschetterhof *c.*, Ermsdorf. — MICHELAU; ...; Lipperscheid. — NIDERSCHYREN; ...; Oberschyren et le moulin. — OBERFEULEN; ...; Niderfeulen, Hubertshof. — OBERMERTZIG, [*vic.*]; ...; Nidermertzig, *Michelbuch [*vic.*]. — SCHLINDERMANDERSCHEID; ...; Haut et Bas Schlinder. — STEGEN; ...; *Sehlenerhof (4), Folckendingen, Moserhof (et baraques), Brucherhof. — WELSCHEID; ...; Burden, Windhof.

ERPELDANGE. — REISDORF. — MŒSDORFF.

Canton d'Osperen.

Osperen, [*vic.*]; ...; (Reichlingen, Niderpallen [*vic.*] et *m.*).

ARSDORFF, [*vic.*]; ...; le moulin, Bilsdorff et *m.* (5). — BECKERICH, [*vic.*]; .., Levelange, la maison Lucius et *m.*, *Huttange, *Hecbus. — BETBORN, [*vic.*]; ... (6);

---

(1) L'état des vicaires rattache à Münshausen le vicariat de Reuler et même celui de Bockholtz (c^on de Vianden); en revanche il rapporte à Hosingen le vicariat de Rodershausen : cela sera vrai plus tard pour les deux derniers, mais nous ne savons quand ces nouvelles relations ont été établies, et Reuler est nettement rattaché à Clervaux en 1808.

(2) Affler vient une seconde fois plus loin, comme dépendance d'Untereisenbach, c^on de Vianden : et l'on omet d'indiquer ici ŒLVER, plus rapproché de Preischeid.

(3) Ce canton, qui avait appartenu tout entier, ainsi que le suivant, au doyenné de Mersch, compta d'abord 17 succursales, puis 14 succ. impériales, ce titre ayant été refusé à Bastendorf, Ingeldorf, Burden, Mœsdorf et Reisdorf, tandis qu'on l'accordait à Gilsdorf et à Schlindermanderscheid.

(4) Ce nom, écrit aussi Schlimshoff, doit faire double emploi ici et désigner le Sehlerhof (p. 729) selon cette observation faite en 1805 : « la cense de Sehlenerhof est de la mairie de Cruchten, c^on de Mersch. »

(5) Des 16 succursales de ce premier groupe, celle d'Arsdorf ne date que de 1805; aux 15 autres, la liste de 1803 ajoutait Calmes, Merscheid, Nagem, Nœrdange, ainsi qu'Everlange, Rindschleiden et Rodt. — Selon un projet d'organisation, c'est à Arsdorf qu'il faudrait joindre *NEUNHAUSEN, omis complètement ici.

(6) L'omission du nom de PLATEN ne doit-elle pas se réparer selon cette observation de 1805, proposant de détacher d'Osperen et de réunir à Betborn « Ober et Nieder-Platen, Reimberg, Pratz et son moulin, en y ajoutant le moulin dit Haras et celui de Déverlange, dont Betborn est entouré à un quart de lieue de distance » ?

Reimberg Pratz, Haraas *m.* — Buschdorff; *Bœvange [*vic.*]; *Brouch, *Finsterthal, *Schleidmühl *scierie.* — Colpach haut et bas, [*vic.*]; Petit-Nobressart (Klein-Elcherodt). — Ell. — Elvange, [*vic.*]; ...; Hovelange, Schweich, Nœrdange [*vic.*]. — Folschette; ...; (le moulin), Eschette [*vic.*], Hostert [*vic.*]. — Grosbous, [*vic.*]; Dellen. — Holtz. — Rambruch, [*vic.*]; ...; Schwidelbruch. — Rédange; ...; Nagem [*vic.*]. — Saeul, [*vic.*], ...; Capweiler, Schwebach. — Useldange; ...; Rippweiler [*vic.*]. — Wahl; ...; Buschrod. — Wichten haut et bas.

Everlange; ...; Schandel [*vic.*]. — Rindschleiden, [*vic.*]; ...; (le moulin), Heispelt, Brattert, Kuborn. — Roodt; ...; Lannen [*vic.*].

Canton de Vianden (1).

Vianden, [*vic.*]; ...; (le château, Roth et *ch.*, Scheurhoff *c.*, Poschette).

Constum; ...; Holzthum [*vic.*], deux baraques, *Schuttbourg. — Cruchten; ...; Hommerdingen. — Fouhren, [*vic.*]; ...; Walsdorff, Longsdorff, Bettel, Marxberg, Bivels. — Geichlingen. — Hosingen, [*vic.*]; ...; Dorscheid [*vic.*], Bockholtz [*vic.*], Neidhausen, Walhausen [*vic.*], deux maisons isolées. — Kœrperich; ...; Gentingen, Nidersgegen, Obersgegen, Seymerich. — Merscheid; ...; Nachtmanderscheid, Weiler. — Nusbaum; ...; trois habitations, Freylingen, *Entzen, Kewenig *ch.* — Schanckweiler; ...; Clæusgen (2), les maisons In der Bæll, les maisons près du pont, le moulin sur la Rohrbach, *Peffingen, Holtzem (Holzthum) et la verrerie. — Stolzenbourg; ...; Kepperhausen, Pûtscheid, Waldhöffe *censes*, un moulin, une bergerie. — Unterreisenbach; ...; Affler (3), Obereisenbach, Ubereisenbach. — Wallendorff; ...; Hesdorff, Bisdorff, Fleischbach *maison isolée* (4), Gaymühl *m.*, Ammeldingen.

Hoscheid; ...; la maison Jean Clæs, Gralingen, Kehrmühle *m.*

Canton de Wiltz (5).

Wiltz, [*vic.*]; ...; (Niederwiltz, papéterie et tannerie, Oberwiltz, Erpeldingen, Rullingen, Weydingen).

Berlé; ...; Nothum. — Brachtenbach; ...; le moulin, Derenbach. — Esch-sur-la-Sure, [*vic.*]. — Eschdorf; ...; le moulin, Kalbergrund, Grundmühl. —

---

(1) Ce canton, dont un coin au nord-ouest avait relevé du diocèse de Liège (doyenné de Stavelot), le reste appartenant au doyenné de Bittbourg et surtout à celui de Mersch, fut divisé d'abord entre 18 succursales; puis le gouvernement n'en reconnut que 12, écartant Bauler, Falkenstein, Holzthum, Gentingen, Landscheid, Roth, et remplaçant Hoscheid par Merscheid.

(2) C'est-à-dire l'ermitage avec la chapelle de la Vierge, pèlerinage assez fréquenté.

(3) Ce mot fait double emploi ici, car nous ne croyons pas à une confusion plus haut, p. 735, n. 2.

(4) Bien que nous trouvions dans un de nos documents ce mot écrit Fleisdorf, nous n'y voyons encore qu'une répétition : Fleisbach, uni à la paroisse plus voisine de Bollendorf (p. 733), aura relevé en partie de la commune de Wallendorf; une copie de cet *Etat* lui attribue là 24 habitants et ici 5 : de plus la mention « maison isolée » y désigne une localité différente avec 2 habitants.

(5) Quelques paroisses au sud de la Sure, une autre à la frontière de l'est, marquaient ici l'extrémité du diocèse de Trèves; le reste du canton se partageait entre les doyennés de Stavelot et de Bastogne du diocèse de Liège. 14 succursales en 1803, le même chiffre en 1805, mais avec bien des changements : au lieu de Doncols, Kautenbach, Mécher, Neunhausen, Wilwerwiltz et Winseler, c'est Berlé, Grumelscheid, Kaundorf, Merckoltz, Pintsch et Sonlez.

Eschweiler, [*vic.*] ; ... ; Schartz *c.*, Hoschette. — Gœsdorf, [*vic.*] ; ... ; Bockholtz. — Heyderscheid, [*3 vic.*] ; ... ; Heyderscheidergrund, Tattler, Ringel *c.*, trois baraques dites Dierbach, *Merscheid. — Insenborn, [*vic.*] ; ... ; Bourgfried *c.*, le moulin de Liffrange, Bonnal, Lultzhausen. — Kaundorf ; ... ; Buderscheid, S[t]-Pirmin. — Merckoltz ; Alscheid ; Kahlerhof [Kahn] *c.* — Oberwampach ; ... ; Allerborn. — Pintsch, [*2 vic.*] ; Wilwerwiltz ; Lintsch (1), Enschringen, Lellingen, *Siebenaler. — Sonlez ; Doncols ; le moulin, Huton *m.*, Labohoye *habitation*, *Bras.

Bavigne (ou Bœwen). — Dahl ; ... ; Masseler, Nocher. — Dunckeroth, [*vic.*] ; ... ; Mecher, Liefrange. — Kautenbach. — Knaphouscheid, [*vic.*] ; ... ; Selscheid ou Selschette. — Niderwampach ; ... ; Schimpach. — Nœrtrange (2), [*vic.*] ; Winzeler ; Grumelscheid et le moulin, le moulin de Winzeler.

DÉPARTEMENT DES ARDENNES (3)

1[er] Arrondissement : Rocroy

Canton de Couvin.

Couvin, [*vic.*] (4).

Aublain ; ... ; Maison-rouge. — Bossus-en-Fagne ; ... ; les forges, la chapelle (5), Hublay. — Dourbes ; Fagnolles ; Dourbes-le-mont. — Frasnes ; ... ; Geronsart,

---

(1) Ce mot n'est sans doute qu'une répétition, doublée d'une fausse orthographe, du nom de Pintsch.

(2) « Nœrtrange est substitué à Grumelscheid comme ayant plus d'avantages pour la situation et les bâtiments. »

(3) Avant la Révolution, certaines parties de ce département relevaient des diocèses de Trèves, Namur, Liège, Laon, mais la plus grande partie obéissait à l'archevêque de Reims (comp. le pouillé de ce diocèse dressé en 1776 et 1777 par Bauni, publié dans la Collection des Documents inédits sur l'Hist. de France, *Archives admin. de la ville de Reims*, t. II, 2[e] partie, 1843). Napoléon ne voulut pas relever l'antique siège de S[t] Remy, et il ne fit pas grâce non plus à l'évêché constitutionnel de Sedan : le département des Ardennes fut donc rattaché par le Concordat au siège de Metz, comme il l'était déjà au tribunal d'appel de cette ville. 34 cures et 458 succursales constituèrent son organisation religieuse en l'an XI, et l'on y maintint, en alléguant la difficulté des communications et la pauvreté des habitants, 343 succursales impériales en l'an XIII ; ici ce chiffre ne remonte qu'à 404, l'évêque ayant fait dévier en partie les bonnes volontés du gouvernement civil (p. 695, n. 1).

(4) Cette cure, dont tout le territoire avait appartenu au doyenné de Chimay (dioc. de Liège), groupait, en 1803, 14 succursales ; en 1805, Dailly et Fagnolle ne furent plus que succursales communales ; mais Dailly reparaît ici et Fagnolle reprit aussi son rang de succursale indépendante par ordonnance épiscopale du 13 février 1813, rendue sur décret impérial du 28 décembre précédent. — La paroisse même de Couvin avait eu d'abord une étendue exagérée, comptant « 3000 habitants, dont 1800 dans la ville et faubourg, et 1200 dans 15 écarts très pénibles et éloignés : sa circonférence est de 10 lieues. Elle a quatre églises, dont deux à Couvin, la paroissiale et l'autre (en l'honneur de S[t] Germain) au milieu du cimetière hors de la ville ; la 3[me], vicariale, est au Cul-des-Sarts... et la 4[me], aussi vicariale, est à la Petite-Chapelle... ». Toutes ces localités étaient unies par des droits communs dans les grandes forêts de la région, ce qui leur faisait désirer d'appartenir, sinon à la même paroisse, du moins au même canton : désir inefficace sous le régime français (voir plus loin au canton de Rocroy), mais qui fut réalisé par le tracé des frontières de 1815.

(5) Ce nom désigne l'ermitage au sud de Boussu, alors qu'il existait aussi une chapelle aux forges.

Tromcourt, la forge (1). — Gonrieux, [*vic.*] ; ... ; Fregau. — Marienbourg ; ... ; Notre-Dame de Brouffe (2), la Folie. — Matagne-la-Grande. — Nismes (3). — Olloy, [*vic.*]. — Pesches, [*vic.*] ; ... ; les Trieux, le Fond-de-l'eau, les Brulis (de Pesches), les Riesses (4). — Petigny. — Vierves.

Dailly.

Canton de Fumay (5).

Fumay, [2 *vic.* : le 2^me^ n'est point approuvé] (6).

Feppin ; Montigny(-sur-Meuse). — Hargnies, [*vic.*] ; ... ; Dorchimont (7), le moulin du Boty, le moulin du Pont-Collin, le moulin Lumbourg. — Haybes ; ... ; Malavisé. — Oignies ; ... ; Regniersart *h.* — Revin, [*vic.*] ; Anchamps ; la Bouverie, le Boulon, Malgré tout, Devant-Laifour, les Forges de la commune (dépendances de Revin), la cense de Trésigny, la cense Nanquette.

Le Mesnil.

Canton de Givet (8).

Givet-Saint-Hilaire, [*vic.*] (9).

Givet-Notre-Dame. — Givet-Charlemont. — Aubrives. — Chooz. — Foisches ; Doisches. — Fromelennes ; ... ; Flochimont *h.* — Gimnée. — Landrichamps. — Mazée ; Niverlée. — Rancennes ; Charnois ; Aviette et les Trois-Fontaines. — Romerée. —

---

(1) Une permission, accordée le 5 juillet 1810, de « rebénir la chapelle de S^t^ Roch, située au territoire de la succursale de Frasnes », concerne sans doute la chapelle existant « au milieu de mon jardin (dit le curé en 1807), érigée en 1666 ». Les chapelles érigées sous ce vocable sont très nombreuses dans ces alentours : le curé de Couvin en mentionnait une près de cette ville, une autre à Boussu-en-Fagne...

(2) Ancien prieuré de l'abbaye de Floreffe et pèlerinage assez fréquenté : les habitants demandaient que la chapelle fut rendue au culte. L'église paroissiale était dédiée à S^te^ Marie-Madeleine.

(3) Aux deux extrémités du village chapelle de S^t^ Roch (au nord) et chapelle de S^t^ Joseph, sans compter une chapelle castrale. Le château de Vierves avait également sa chapelle.

(4) A côté des noms (Sarts, Brulis) désignant une exploitation spéciale des grandes forêts de ce pays, celui de rièze caractérise les plateaux stériles ou espaces laissés en friche. Comment ce nom n'est-il pas plus déterminé ici ? ne fait-il pas double emploi avec celui des Riesses de Pesche, qu'on trouvera plus loin (c^ne^ de Rocroy) parmi les dépendances du Cul-des-Sarts ? « A demi-quart de lieue de Pesche, sur le chemin de Couvin, chapelle dédiée à Notre-Dame de Bonne Pensée. »

(5) Les deux paroisses situées à droite de la Meuse avaient relevé du diocèse de Namur, doyenné de Pondrome, le reste du canton étant du diocèse de Liège, doyenné de Chimay. On y comptait, en 1803, 8 succursales, mais dès 1805, Anchamps, Montigny, aussi bien que le Mesnil, n'avaient plus été que des succursales communales.

(6) Le 26 novembre 1816, on permet de bâtir une nouvelle chapelle à Bellevue, paroisse de Fumay : on mentionnait plus anciennement une chapelle de S^t^ Roch et la chapelle de Divers-Monts. Quelles étaient, en 1803, « les onze maisons qui dépendent de cette cure ? »

(7) C'est-à-dire la cense d'Orchimont, dépendance de l'ancien comté de ce nom enclavé au milieu des terres de France jusqu'au traité de 1769.

(8) Comme le canton précédent, celui-ci appartenait pour une partie (Romerée) au diocèse de Namur, doyenné de Pondrome, et pour le reste au diocèse de Liège, doyennés de Chimay et de Graide. La liste des succursales était presque la même en 1803 : seulement Landrichamp dépendait alors de Fromelennes, et les rôles de chef-lieu et d'annexe se trouvaient intervertis entre Foisches et Doisches, Rancennes et Charnois ; 1805 vit ériger Landrichamp, mais ne laissa qu'un titre communal aux trois succursales de notre second groupe.

(9) Une chapelle érigée sous l'invocation de Notre-Dame de Walcourt rappelait auprès de Givet le pèlerinage si connu de tout le pays de Liège ; Félix-Pré avait été jadis au couvent.

TREIGNES ; ... ; Matignolles. — VIREUX-S^t-MARTIN ; ... ; Molhain *h.* — VIREUX-WALLERAND ; ... ; la Buxière (1).

HIERGES ; Vaucelles. — LE HAM ; ... ; Ham-les-Malades. — MATAGNE-LA-PETITE (2).

Canton de Philippeville.

Philippeville, [*vic.*] (3).

CERFONTAINE, [*vic.*]. — JAMAGNE (4) ; Jamiolle *h.* — NEUVILLE ; Samart [*vic.*]. — SENZEILLES, [*vic.*] ; ... ; *Soumoy et le Chaux-Buisson (5). — SART-EN-FAGNE. — SAUTOUR ; ... ; le Vieux-Sautour. — VILLERS-EN-FAGNE. — VILLERS-DEUX-EGLISES ; ... ; Beauregard, Vachefontaine, Trenneau.

MERLEMONT ; ... ; Gué-de-Chine (6). — ROLY ; ... ; la Grotte, Frety.

Canton de Rocroy (7).

Rocroy, [*vic.*] ; ... ; (la Taillette, et autres petits hameaux qui en dépendent).

BLOMBAY ; *Marby ; Ecle, Marainseau [dépendances de Marby]. — BOURGFIDÈLE. — CHILLY. — CUL-DES-SARTS ; ... ; Gué-des-Banneaux, (Laid-Trou), Riesses-de-Couvin, Bois de Gonrieux, Cul-des-Sarts de Pesches, Parsonnier, Bridelette, Riesses-de-Pesches. — GUÉ-D'HOSSUS ; ... ; la Petite Chapelle, Bruly de Couvin, Forge du Prince, la Prise, les censes Severin, la Tauminerie, la Verte-Place, moulin Manteau, Tripochaux, l'Hermitage. — LAVAL-MORENCY ; ... ; le Tremblois. — MAUBERTFONTAINE ; ... ; Dorville, le Haut-Taillis, la cense Gobron, les censes Gallois, la Main des Champs,

---

(1) N'y a-t-il pas ici une transposition, et la Buchère ne dépendait-elle pas plutôt de Vireux-Molhain ? Le cours de la Meuse sépare cet écart de Vireux-Wallerand, dont dépendait réellement « à l'écart d'une lieue une tannerie, à 1/2 lieue deux moulins, et plusieurs maisons éloignées plus ou moins de la paroisse », ainsi qu'une chapelle de S^t Roch.

(2) Le curé demandait le maintien du pèlerinage « à l'église de S^t Hilaire, ancienne paroisse de cette commune, qui en conserve encore le cimetière ».

(3) Cette cure, dont tout le territoire avait appartenu au doyenné de Florennes (dioc. de Liège), comprit d'abord 9 succursales, parmi lesquelles Roly, restée succ. communale en 1805 ; Merlemont dépendait alors de Sart-en-Fagne. Ce dernier nom rappelle la grande forêt qui couvrait tout le sud de ce canton, le séparant de ceux de Couvin et de Givet.

(4) Jamagne était la quatrième paroisse que le diocèse de Namur (doyenné de Walcourt) avait cédée au diocèse de Metz.

(5) Comment Soumoy est-il inscrit ici, alors qu'il formait une succursale de la cure de Walcourt au diocèse de Namur ? Il est vrai qu'il était presque enfermé en territoire messin par deux dépendances de Cerfontaine non mentionnées ici, WIELELOUP et FALEMPRISE.

(6) Gué-de-Chine était, paraît-il, une ancienne paroisse dévastée pendant les guerres du calvinisme, tandis que Merlemont n'était jusqu'en 1802 qu'une annexe de Villers-le-Gambon Sambre-et-Meuse) : le desservant de Villers eut bien de la peine à renoncer à l'administration de Merlemont, devenu le siège de la « dévotion particulière des habitants et des bergers du pays envers les saints Druon et Onuphre, établie auparavant dans une chapelle de Roly ».

(7) Si l'on excepte le Cul-des-Sarts (p. 737, n. 4), tout ce canton avait appartenu au diocèse de Reims, doyennés de Rumigny et de Charleville. En 1803, on y comptait 13 succursales, parmi lesquelles la Taillette avec ses dépendances de LA CHAUDIÈRE et LE ROUILLY ; en 1805, outre la Taillette, Etalles et le Châtelet ne figurent point sur la liste des succ. impériales, où Laval-Morency remplace déjà le Tremblois.

les censes Drouart. — Regnowez ; ... ; le Gros Caillou, la Loge Rosette, la cense Meunier, Lillebonne (1). — Rimogne. — Sévigny-la-Forêt.

Etalles (2) ; ... ; Rogichamps. — Le Chatelet.

Canton de Rumigny.

Rumigny (3).

Antheny ; Champlin ; Fontenelle. — Aouste ; ... ; la Vallée, Liardiaux, le Blocus, la Hérissonnerie, la Reupette, la Huchette. — Aubigny ; ... ; Belair, la Fontaine Olive. — Bay ; Blanchefosse ; le Grand Caillaux, les Hautes Bruyères, le moulin, la briqueterie (dépendances de Bay), Petit-Blanchefosse, la Boucherie, Grandvallée, la Pringotterie, Bonnefontaine, la Rue du Moulin, Bay en rue, la cense Quai, le Petit Caillaux, le Faux Baton, la Bonde, la Grevinerie. — Estrebay ; ... ; Laval d'Estrebay. — Flaignes-les-Oliviers ; ... ; les Oliviers. — Foulzy ; Girondelle ; la Demi-Verge (dépendance de Foulzy), Wagny (dépend. de Girondelle). — Le Fréty ; La Férée ; la Dauphinée, Thierry-Pré, le Fort-Mahon, le fief d'Arloy (dépendances de Le Frety), la Viotte, les Henneaux, les Corneaux, les Rochis, la Croix-d'Aouste, Pus-Renwez, le moulin du Mont de Pierre (dépendances de la Férée). — Hannappes ; ... ; la Fantaisie, l'hermitage, la terre des Moines, les Ammettes. — L'Échelle ; ... ; *Belzy, le Clos-Berteau. — Lépron ; Vaux-Vilaine ; les Vallées. — Liart ; ... ; les Robert, les Bonnomet, le Bois des Hayes, le Frémont, les Corneaux, les Hamon, les Dupin. — Marlemont ; ... ; la Guinguette. — Prez ; la Cerleau ; le Mainpa, les Andigny, l'Equipé, l'Hôpital.

Cernion ; Havis. — Logny-Bogny ; ... ; Martinsart. — Rouvroy ; Servion, le Breuil.

Canton de Signy-le-Petit (4).

Signy-le-Petit ; ... ; (la chapelle de Gland, la Gruerie, le Four-Girard, la Forge Philippe, le Four-Brion, le Sault-Piquet, le Vieux-Gaucher, et autres hameaux) (5).

---

(1) En 1805, on indiquait 5 hameaux comme dépendant de la paroisse, mais sans les nommer, et l'on ajoutait qu'« on pourrait bien y réunir des hameaux dépendant de la commune de Chimay (départ. de Jemmapes), dont ils sont éloignés de 4 lieues, tandis qu'ils touchent pour ainsi dire à la commune de Regnowez ». Comment le desservant se disait-il, en 1802, « ci-devant prieur curé de Regnowez » ? A l'en croire, on lui devrait en grande partie la construction de la route de Chimay à Rocroy.

(2) Nous avons dit p. 695, n. 3 la suppression de cette succursale par décret impérial du 28 déc. 1812 et ordonnance épiscopale du 19 févr. suivant : on unit Etalle et Rogichamps à la succursale de Chilly.

(3) Ancien chef-lieu de doyenné, d'où dépendait tout le territoire de ce canton, à l'exception du Fréty, qui dépendait du doyenné de Rethel. De 21 succursales érigées en 1803, on n'en maintint que 14 comme succ. impériales en 1805, refusant ce titre et aux trois localités qui forment ici le second groupe, et à Blanchefosse, à la Férée, de plus à Bossus et à Marby qui même furent rattachés à des succursales de cures voisines.

(4) Anciennement doyenné de Rumigny, à l'exception de la Neuville-aux-Joutes (diocèse de Laon). Aux 6 succursales érigées en 1803, on ajouta, en 1805, celle d'Auge détaché de Tarzy ; Fligny n'était qu'un vicariat dépendant de Signy.

(5) Nous marquons ici toutes ces dépendances d'après l'Etat de 1805, ne sachant pas si l'on tint compte plus tard de l'observation du curé de Signy : « ces hameaux sont beaucoup plus à la

AUGE ; *Bossus-les-Rumigny ; le Carbonnet, Villart [Wiard], le moulin Lacaille (dépendances de Bossus). — AUVILLERS-LES-FORGES ; ... ; les Dorées, Belair, Mon-Idée. — BROGNON. — ETEIGNÈRES ; Beaulieu ; la Courte-Souppe, le Fort, le Bas-Taillis, les censes Carbon, l'Ecaillère haut et bas, le Bas-Champ, la Fosse-aux-Chevaux. — LA NEUVILLE-AUX-JOUTES ; ... ; Grandriaux, la Place, Rouge-Ventre, Pavillon, le Longwez. — LA NEUVILLE-AUX-TOURNEURS ; ... ; le Pont d'Any, Bossenaux, Pierre-fontaine, Gonselin, la Roche, la Fermière, la Gruerie. — TARZY ; ... ; les Soquettes, Monhedin.

FLIGNY ; ... ; Sabouret.

2me ARRONDISSEMENT : MÉZIÈRES

Canton de Charleville (1).

Charleville (2), [*4 vic.*] ; ... ; (le Moulinet, les Hallées, Montjoly et autres dépendances).

AIGLEMONT. — DAMOUZY ; ... ; Soreau (*ou* Sorel). — GESPUNSART ; ... ; Rogissart. — JOIGNY ; ... ; la Croix-la-Mouche. — MONTCY-NOTRE-DAME ; Montcy-St-Pierre. — NEUFMANIL. — NOUZON ; ... ; la Forge.

BELAIR (3). — HOULDIZY ; ... ; la Grange-le-Comte, le Temple (4).

Canton de Flize (5).

Boulzicourt ; (St-Pierre-sur-Vence).

---

proximité de Brognon que de Signy ; même, avant la Révolution, ils étaient déjà soumis pour le spirituel à Brognon, quoiqu'ils étaient de la dépendance de Signy pour le temporel ». Il n'y avait, du reste, « point d'autre chapelle que la chapelle du château qui est close et où l'on n'exerce aucun ministère » (1807).

(1) Bien que Charleville fut le siège d'un ancien doyenné, c'est le doyenné de Braux qui fournit au nouveau canton la plupart de ses paroisses, une venant en outre du doyenné de Mézières et deux seulement du doyenné de Charleville. La liste de 1803 porte 10 succursales ; celle des succ. impériales, en 1805, laisse de côté Houldizy, Montcy-St-Pierre, et Etion qui se trouve rattaché, comme avant la Révolution, à Warcq, cne de Mézières. Malgré son titre, Aiglemont ne fut pratiquement qu'une annexe de Cons-la-Grandville pendant plusieurs années. Belair est ici une création toute nouvelle.

(2) Mentionnons, comme établissements religieux, celui de la Providence pour l'instruction des jeunes filles, rétabli dès 1802, berceau des Dames de Ste-Sophie, qui vinrent de Charleville à Metz en 1807 ; les Filles de la Charité à l'Hôtel-Dieu, divisées un moment par le schisme constitutionnel ; le Petit-Séminaire établi dans l'ancien couvent des Sépulcrines (décret du 29 mai 1808) à côté d'une Ecole secondaire, que dirigeait depuis 1803 un prêtre des plus méritants, M. Delvincourt. La chapelle de l'ancien collège était l'objet d'une pétition des habitants du quartier St-Ignace, en 1807 ; et l'on signalait aussi une chapelle particulière chez Mme de Séjan.

(3) En 1807, ce n'était encore qu' « un hameau de 40 feux, situé près d'une ancienne église de Prémontrés réformés sur une montagne dite le Calvaire », et dépendant de Charleville.

(4) Cette mention est-elle bien exacte, ou bien, en détachant Houldizy de Damouzy, n'a-t-on pas oublié que la maison du Temple (à l'Ordre de Malte ensuite) de Simonet devait rester à Damouzy ?

(5) Relevant anciennement du doyenné de Mézières, à la seule exception d'Omicourt (doyenné de Mouzon-Bar), les 15 succursales érigées en 1803 se retrouvent ici au même titre, sauf Boutancourt ; Villers-sur-le-Mont n'était restée succursale qu'à titre communal en 1805, et Chalandry avait pris alors la place de St-Marceau.

Grandes-Ayvelles ; Petites-Ayvelles. — Chalandry-Elaire ; S^t^-Marceau ; Elaire, le moulin de S^t^-Marceau. — Champigneul ; Mondigny ; Barbencros. — Dom-le-Mesnil ; Flize. — Elan (1) ; Boutancourt ; Soiru (dépend. de Boutancourt). — Etrépigny ; Balaives ; Eva (dépend. de Balaives). — Guignicourt ; Ivernaumont, *Hocmont, *Touligny ; Mérale, la Basse-Touligny. — Hanogne-S^t^-Martin. — Nouvion-sur-Meuse ; Vrigne-Meuse ; Manicourt. — Omicourt ; *Malmy. — Sapogne ; Feuchère ; Beauregard *h.* — Villers-le-Tilleux ; ... ; la Pourceaude. — Vivier-au-Court (2) ; ... ; Thumécourt, les fermes d'Aucourt et *du Faucamp (cette dernière dépendant de Donchery).

Villers-sur-le-Mont ; Butz ; Flamainville (dépend. de Butz).

Canton de Mézières.

Mézières (3), [4 *vic.*] ; ... ; (les faubourgs du Pont-de-Pierre, du Pont-d'Arches, de S^t^-Julien et Le Theux).

Belval ; *Haudrecy ; la Grange-aux-Bois (4). — Cons-la-Grandville. — Evigny ; Prix (5). — Fagnon ; Warnécourt ; Septfontaines (6), Ecogne (dépendances de Fagnon). — Issancourt ; Gernelle, Rumel. — Lumes. — Mohon ; la Francheville ; les Granges-Moulues, la Forge, le Moulin-Leblanc (dépendances de Mohon), les granges de Cléfay, la poudrerie S^t^-Ponce (dépend. de la Francheville). — Neuville-les-This ; This ; la forge Maillard. — Pussemange ; *Bagimont. — S^t^-Laurent ; ... ; Ville (-sur-Lumes *h.* et *m.*), Romery, le Vivier-Guyon (et 2 *m.*). — Sugny. — Warcq (7) ; *Etion ; Praëlle, les Cinq-Chênes, le moulin, les Granges-Bertholet.

Villers-devant-Mézières ; Semeuse.

---

(1) Elan avait offert plus de facilités que Boutancourt pour la résidence du desservant ; de plus « sa résidence dans cet endroit pourra y faire revivre un pèlerinage autrefois en grande vénération en l'honneur de S^t^ Roger ».

(2) Depuis que le département des Ardennes n'appartient plus au diocèse de Metz, Vivier-au-Court a changé de canton, passant au canton de Mézières.

(3) Déjà avant la Révolution, Mézières était le chef-lieu d'un doyenné, d'où dépendait tout ce canton, à l'exception de 3 paroisses provenant du doyenné de Charleville. Outre les 13 succursales mentionnées ici, la liste de 1803 portait Prix et Gernelle, ainsi que Warnécourt à la place d'Evigny ; la liste de 1805 ressemblait complètement à celle-ci, laissant seulement Villers-devant-Mézières parmi les succursales communales. — L'hospice civil de Mézières, confiée aux Sœurs de S^t^-Charles de Nancy, vit son oratoire approuvé le 29 brumaire an XII. Le 30 mai 1821, le roi autorisait la mise en vente de « la chapelle dite du Pont de pierre dépendant de l'église de Mézières ».

(4) On y avait autorisé (nov. 1802) une chapelle domestique en faveur de M. Coulon, ancien militaire retraité.

(5) L'église de Prix, « qui était autrefois un prieuré des Bénédictins et située dans la cour dudit prieuré », gênant l'acquéreur de ce bien, celui-ci avait obtenu de la démolir et il venait d'en bâtir une nouvelle à ses frais.

(6) Ancienne abbaye de Prémontrés, qui ne gardait plus qu'une chapelle servant à une école de filles ; après 1815, on tenta vainement d'y établir une école secondaire ecclésiastique. Il y avait aussi une chapelle castrale à Warnécourt. La ferme d'Ecogne était plutôt desservie par le curé de Gruyères.

(7) On signale, en 1807, « à un quart de lieue de la commune, une chapelle en l'honneur de S^t^ Hilaire : c'était autrefois l'ancienne paroisse ».

Canton de Monthermé.

Monthermé (1).

Braux ; Mellierfontaine ; (la ferme de Devant-Joigny). — Chateau-Regnault ; ... ; Bogny, Roma. — Deville ; Laifour ; Thiot, la Commune, les trois maisons devant Laifour. — Haulmé ; Tournavaux ; ferme de la Malavisée (dépend. de Tournavaux). — Les Hautes-Rivières ; ... ; Sorendal, Failloué, les Forges [de Linchamps], les Hubiets, les Echameaux, Neuville-aux-Hayes (2). — Laval-Dieu (3) ; ... ; la Rova (haute et basse, la Verrie), la Longue-Haye, les Voyeries, les Hauts-Buteaux (avec *chapelle*), Léchinat. — Levrezy. — Thilay ; ... ; Navaux, Hareng à Truie (Larantruy), les Chissenons (Six-Chenons), Naux, Vachelot, Cense-Margot, les moulins devant Naux, (Nabrué).

Nohan ; ... ; les Vieux-Moulins, la Neuville, Robessart, la Dauphiné.

Canton d'Omont.

Vendresse (4) ; ... ; (la Lobbe, Ambly).

Baalons (5) ; Bouvellemont ; Beauvois, la Verrerie, les Hauts-Chemins, le Puiselet, Géraumont, la Hargotterie, le moulin, la Folie (dépendances de Baalons). — Chagny. — Montigny (-sur-Vence) ; Touligny (et les deux fermes qui en ont toujours dépendu) (6). — Omont. — Poix ; Terron ; la Crête-Mouton (et les 3 maisons isolées) (7). — Singly ; la Horgne ; Thièwe (dépend. de Singly), les Tailles, les Trois-Maisons (dépendances de la Horgne).

La Cassine ; ... ; (les Harmerières, le Champ-Vally) (8).

---

(1) Avant 1808, le nombre des succursales n'avait pas varié dans cette cure : toutefois on donnait ce titre, en 1803, à Laifour et point à Haulmé uni encore à Levrezy, comme Nohan l'était à Thilay. Toutes ces paroisses, à part deux, avaient appartenu au doyenné de Braux, qui était en même temps le siège d'une collégiale : Thilay et Nohan relevaient du doyenné de Charleville. — Devant-Laifour est de la commune, mais était-il de la paroisse de Revin, p. 738 ?

(2) La Neuville reparaît plus loin, son territoire étant partagé entre Nohan et les H^tes-Rivières ; mais les habitants ne fréquentaient guère que la chapelle érigée depuis 1720 aux Forges, où binait le desservant de H^tes-Rivières.

(3) Laval-Dieu, simple section communale de Monthermé, mais séparée par la Meuse, dut son titre de succursale à la conservation de l'église de l'ancienne abbaye des Prémontrés et à la prospérité de son industrie : « la population varie à proportion que la verrerie (de M. Desrousseaux) va bien ou mal ; aujourd'hui elle est dans l'état le plus brillant » (1803).

(4) Malgré son petit nombre de paroisses, cette cure groupe des parties de quatre doyennés anciens, ceux de Mézières, de Mouzon-Bar, du Chesne et du Vallage. Dans les 8 succursales érigées en 1803, on comptait la Horgne et Malmy, qui ne furent pas maintenues en 1805 : Malmy fut unie à Omicourt, son ancienne annexe, au c^on de Flize ; La Cassine dépendit, jusqu'en 1808, de Vendresse. Cette paroisse comprenait aussi Terron-les-Vendresse, qui ne se trouve mentionnée ici nulle part ; les Sarts, dépendance communale de Terron, furent rattachés à Sauville, c^on du Chesne.

(5) Sans citer aucune chapelle, le curé signalait en 1807 la fontaine dite de S^te Anne et un pèlerinage en l'honneur de cette sainte.

(6) Touligny-Haut et Touligny-Bas, signalés en 1803 « sans église dans l'un ni l'autre de ces petits hameaux », appartenaient en réalité à la paroisse de Guignicourt (p. 742).

(7) La Crête-Mouton sera encore citée plus loin, et sans doute avec plus de raison, comme dépendance de Mazerny, alors du c^on de Tourteron. On oublie, au contraire, de citer les Commes, dépendance communale de Poix, mais rattachée à la succursale de Singly.

(8) Lisez : les Amerières et le Champ-Chevalier. C'est l'ancienne église des Cordeliers qui abrita la nouvelle succursale de La Cassine.

Canton de Renwez (1).

Renwez; ...; (Onchamps *h.* et plusieurs fermes écartées).

Harcy. — Lonny (2); Cliron; Charroué (dépend. de Cliron). — Les Mazures; ...; la Vieille-Forge, la Neuve-Forge. — Montcornet (3). — Murtin; Bogny; Wartigny. — Remilly-les-Pothées; ...; Hardoncelle, Bolmont. — S[t]-Marcel; *Sury; Geraumont, la Grève. — Séchéval; ...; Culviseau. — Sormonne; le Ham (-les-Moines). — Tourne; Arreux.

Canton de Signy-le Grand.

Signy-le-Grand (Signy-l'Abbaye) (4).

Clavy-Warby; Neufmaisons. — Dommery; ...; Culot de Loup, Courcelle, Fort-Mahon. — Gruyères. — Jandun. — Launois; Pierpont; le Haut-Chemin, la Péreuse, Cense-au-Corbeau (5). — Librecy; ...; le Faluel, la Vieille-Cense, Cense-Godel, les Gaisettes, la Fosse-à-Vaux, Noirval, la Sabotterie, la Randonnette, la Dominette, Beaufays, la Charbonnière, la Petite-Charbonnière, Mainby, Bois-Martin, la Petite-Forge. — Raillicourt. — Thin-le-Moutier; ...; Courcelle (6), la Bouzardière.

Barbaise. — Maranwez; ...; la Canogne.

3[e] Arrondissement : Sedan

Canton de Bouillon.

Bouillon, [*1 vic.*] (7).

---

(1) Tout ce canton appartenait anciennement au doyenné de Charleville. La liste des succursales était déjà la même en 1805, et, en 1803, on y trouvait encore Arreux, Cliron, le Ham, et Haudrecy uni ici à Belval du c[on] de Mézières.

(2) Il est question d'un petit pèlerinage à S[t] Firmin, et « d'une école pour la langue latine » que l'abbé Saingery venait d'ouvrir à Lonny (1807).

(3) « Au milieu du cimetière, une chapelle érigée en l'honneur de S[te] Marie-Magdelaine : elle était, avant la Révolution, le titre d'un bénéfice simple. »

(4) « L'église de la ci-devant abbaye a été détruite : il ne reste plus qu'une ancienne chapelle capable de contenir tout au plus le quart des habitants » (1803) : aussi songea-t-on, pour un moment, à transférer le siège de la cure à Launois. En 1807, l'église n'est pas encore agrandie, et le curé demande qu'on unisse aux paroisses voisines certains hameaux trop éloignés de Signy, ce qui fut fait; puis il ajoute : « Librecy, quoique faisant même commune avec Signy pour le civil, est une succursale particulière, dont le desservant est vicaire de Signy, où sa résidence lui a été assignée. » — Le territoire de la cure avait appartenu par parties à peu près égales aux anciens doyennés de Charleville, Mézières et Rethel; des 11 succursales érigées en 1803, il n'y a que Neufmaisons à n'avoir point gardé ou recouvré ce titre.

(5) Cette mention est-elle exacte ? Du moins aujourd'hui, la ferme des Corbeaux appartient à Jandun. En 1807, la paroisse de Launois comprenait « 3 hameaux séparés du village, deux assez près, le troisième à 3/4 de lieue, en outre 3 fermes distantes d'une 1/2 lieue ».

(6) Courcelles est cité plus haut comme appartenant aussi à Dommery.

(7) L'ancien duché de Bouillon relevait du diocèse de Liège (doyenné de Graide); mais Corbion et Frahan avaient appartenu au diocèse de Reims (doy. de Mouzon-Meuse). On avait érigé d'abord 11 succursales, dont il n'y eut que 5 succ. impériales, les Hayons prenant la place de Noirefontaine; mais les succursales, restées communales en 1805, reparaissent ici, à l'exception de Vivy. — La ville de Bouillon avait, outre des écoles et un hospice confiés à des sœurs, un

Bellevaux ; ... ; la ferme de Brienne, la partie de Plainevaux (1), les usines de la Cornette. — Corbion ; ... ; le moulin de Corbion. — Les Hayons (2). — Rochehaut ; Vivy ; moulin de Liresse. — Sansanrutz ; Curfoz [*vic.*], Botassart ; les trois moulins, Briahan.

Dohan. — Frahan ; Laviot. — Mogimont (3) ; ... ; le Nouveau-Moulin. — Noirefontaine. — Poupehan. — Ucimont.

Canton de Carignan.

Carignan (Ivoy-Carignan) (4), [*1 vic.*].

Bièvres ; ... ; six fermes isolées (5). — Blagny. — La Ferté (-sur-Chiers). — Les Deux-Villes (6) ; Tremblois. — Margny. — Margut. — Mathon ; Clémency. — Messincourt. — Mogues ; Williers. — Moiry ; Fromy ; Tassigny (*chapelle castrale*). — Osnes ; Wé. — Puilly (7). — Sailly ; ... ; la Vignette, Blanchampagne, moulin du Vieux-Pré. — Sapogne. — Signy-Montlibert ; ... ; Montlibert. — Villy ; Malandry ; le moulin de Presle.

Auflance. — Charbeaux. — Herbeuval. — Linay. — Pure.

Canton de Mouzon.

Mouzon (8), [*1 vic.*] ; ... ; (fermes et écarts).

---

collège, qui, abandonné par les Augustins en 1794, fut relevé, au début de 1806, par M. Lecomte, curé de Neuville.

(1) Plainevaux appartenait au canton de Paliseul (départ. des Forêts) ; il y avait eu un projet d'unir toute cette commune à Bellevaux, mais nous ne savons de quelle partie il s'agit ici.

(2) Pour former cette paroisse, on y réunissait en 1805 Dohan, la Platinerie de Dohan, la Cornette (moulins avec usine) et Hideu *m.* : au lieu de ce dernier nom, on trouve ailleurs celui de moulin de Noirefontaine.

(3) Bien que simple succursale de Rochehaut sous l'Ancien Régime, cette église avait été, disait-on (1805), « bâtie par Godefroy de Bouillon environ 20 ans avant son départ pour la Terre-Sainte ».

(4) Le nom d'Ivoy rappelle, avec une ancienne collégiale, le doyenné du diocèse de Trèves qui fournit naturellement la plus grande partie des paroisses de ce canton, pourtant le doyenné de Juvigny en fournit un tiers, et sur un point (Messincourt) on retrouve l'ancien diocèse de Reims, doy. de Mouzon-Meuse. Des 24 succursales érigées au début, les deux tiers seulement restèrent succ. impériales en 1805 : on supprima donc le Tremblois, Williers, Malandry, Sachy, qui fut même rattaché à Escombres (c^{on} de Sedan-Sud), et 4 des succursales énumérées ici au second groupe : Charbeaux seul est là une création toute nouvelle par un démembrement de Puilly.

(5) Comment omet-on le pèlerinage célèbre de S^{t}-Walfroy, dont la chapelle « située sur la montagne nommée du nom de ce saint et gardée jadis par deux hermites, était la mère-église de La Ferté » ? En 1803, le curé avait repris l'ancien usage d'y prêcher la passion le Vendredi-Saint et il demandait l'autorisation d'y faire l'office à certains jours ; mais la chapelle, « vendue à un séculier, qui y demeure avec sa famille et s'approprie toutes les offrandes des pèlerins », servit plutôt à un parti de désordre, qui troubla pendant plusieurs années la commune de Bièvres.

(6) Les deux villes s'appelaient proprement Giversy et Chamouilly : le premier de ces noms désignait anciennement la paroisse.

(7) Peu auparavant, le curé de Puilly se plaignait des fermiers de Mandrezy et de Chèvres, qui ne se considéraient pas comme ses paroissiens : les deux fermes de Chèvres avaient appartenu à l'abbaye d'Orval, peu éloignée de là, dont les religieux les administraient directement comme faisant partie de leur basse-cour.

(8) Mouzon avait été déjà siège d'un doyenné du diocèse de Reims, dédoublé plus tard en

AUTRECOURT ; Villers-devant-Mouzon, Pourron ; Rouffi (dépend. d'Autrecourt). — BEAUMONT (1). — BRÉVILLY. — CESSE (2). — DOUZY. — EUILLY ; Lombut (-Cernay, *chapelle castrale*). — MAIRY. — TÉTAIGNE. — VAUX. — VILLEMONTRY ; le faubourg de Mouzon (Ste-Geneviève). — YONCQ.

AMBLIMONT. — LÉTANNE.

Canton de Raucourt (3).

Raucourt ; (Flaba, Villers-devant-Raucourt ; les écarts qui dépendent de Raucourt).

ARTAISE ; ... ; le Vivier. — BULSON. — CHÉMERY ; Maisoncelles. — CONNAGE ; *Chéhéry ; (Rocan *ch.*). — HARAUCOURT ; Angecourt ; la forge d'Haraucourt, le lavoir. — LA BESACE ; ... ; Franclieu, Warniforêt. — LA NEUVILLE-A-MAIRE ; ... ; Maire, la Maison à Bar. — REMILLY (-sur-Meuse) ; ... ; Remilly-le-Petit, Aillicourt.

Canton de Sedan-Nord (4).

Sedan-St-Charles, *cure de 1re classe*, [*3 vic.*].

BOSSÉVAL ; ... ; le hameau de Briancourt, la Claire. — FLOING ; ... ; Flicheau. — GIVONNE ; ... ; (La Virée). — GLAIRE ; Iges, Villette ; la Tour-à-Glaire. — ILLY ; Fleigneux. — St-MENGES. — VRIGNE-AUX-BOIS ; Maraucourt ; Thandrécourt.

---

ceux de Mouzon-Bar et de Mouzon-Meuse : celui-ci fournit toutes les paroisses du nouveau canton, à l'exception de trois, qui avaient appartenu au diocèse de Trèves, doyenné d'Ivoy. On est étonné de voir, parmi les 13 succursales mentionnées en 1803, celle de Pouilly-sur-Meuse, qui appartenait au département de la Meuse et au diocèse de Nancy ; on y trouvait aussi celle de Villers-devant-Mouzon ; la liste de 1805 supprimait ces deux noms. C'est donc par érection nouvelle qu'on inscrit ici les succursales d'Amblimont (détaché de Mairy) et de Létanne (détaché de Beaumont). — Malgré les dégâts causés par un coup de foudre le 23 août 1807, le curé de Mouzon disait de son église « appartenant cy devant aux Religieux Bénédictins. C'est un vaisseau du plus beau genre gothique, et peut passer pour une des plus distinguées du diocèse » ; il mentionnait aussi un hospice (sœurs de la Charité) avec des fondations pour l'instruction gratuite des enfants, et un collège avec deux prêtres, en même temps chapelains de l'hospice.

(1) Village célèbre bien avant la terrible journée du 30 août 1870, puisque, dès la fin du XIIe siècle, il donnait son nom à une charte célèbre d'affranchissement, type d'émancipation pour une foule de communes. Les Bénédictins de Mouzon possédaient sur ce territoire une chapelle fondée en l'honneur de Ste Marguerite, « dénaturée et vendue à la Révolution ».

(2) Cesse, entièrement enclavé dans le diocèse de Nancy et séparé de Luzy, son ancienne annexe, ne devait pas rester au département des Ardennes ; on disait son église « bâtie par Charlemagne » (1807). Mais le nom du grand empereur revit plus encore à Douzy, qui eut même son concile en 871.

(3) Ce canton, qui avait appartenu jadis tout entier au doyenné de Mouzon-Bar, comprit d'abord 11 succursales. La suppression d'Angecourt, Maisoncelles, Stonne (rattaché même à la cure du Chesne), ne lui laissa, dès 1805, que 8 succ. impériales.

(4) Les deux cantons de Sedan furent composés de parties des anciens doyennés de Mouzon-Bar, de Mouzon-Meuse et, pour une petite part, de celui de Mézières. La cure de Sedan-Nord comprit d'abord 8 succursales, Fleigneux s'ajoutant à celles qui sont énumérées ici ; Glaire cédait le pas à Iges avant 1805. — La ville même de Sedan n'avait formé anciennement qu'une seule paroisse, et c'est malgré le conseil municipal que l'évêque et le préfet essayèrent de partager la ville en deux. Cette difficulté s'ajoutait aux divisions que le schisme constitutionnel, plus puissant autour d'un prétendu siège épiscopal, avait laissées dans la ville ; les Protestants s'agitèrent aussi beaucoup au sortir de la Révolution, malgré leur petit nombre. On avait autorisé une chapelle spéciale pour la célèbre manufacture des draps de Sedan, et l'on essayait, au courant de 1807, de rétablir la congrégation des Sœurs de l'Ouvroir pour l'éducation des jeunes filles ; les Filles de la Charité dirigeaient l'hôpital.

Canton de Sedan-Sud.

Sedan-Notre-Dame (1), *cure de 1re classe* ; ... ; (le Fond de Givonne).

Balan. — Bazeilles ; la Moncelle (*chapelle castrale*). — Cheveuge. — Donchery (2) ; ... ; le Dancourt, Montimont. — Escombres ; *Sachy ; Le Chesnois, Monty. — Francheval ; Rubécourt (3), Lamécourt. — Noyers ; Chaumont ; St-Quentin (dépend. de Chaumont), Thelonne (dépend. de Noyers). — Pouru-aux-Bois. — St-Agnan ; Villers-sur-Bar. — Torcy ; Fresnois. — Wadelincourt. — Villers-Cernay ; *La Chapelle.

Daigny. — Pouru-St-Remy ; ... ; Remehan (*chapelle castrale*).

4e Arrondissement : Rethel

Canton d'Asfeld.

Asfeld (4).

Avaux (-le-Château) (5). — Blanzy. — Brienne ; ... ; la Bonne-Volonté, (Radouay). — Gaumont. — L'Ecaille ; St-Remy-le-Petit ; (la Gentillerie). — Le Thour ; ... ; Bethancourt, l'Allemagne, Gerzicourt, la Croix. — Poilcourt ; Houdlicourt ; le Mesnil. — St-Germainmont (6) ; ... ; le Tenor *m.*, les Barres. — Sault-St-Remy ; Roizy.

---

(1) « L'église attribuée à la cure de Sedan (partie du sud) est sous l'invocation de la Ste Vierge : cette église, qui appartenait ci-devant aux Jésuites, tombe en ruines ; comme on ne pourrait la réédifier qu'à grands frais, les habitants disent qu'une église suffit pour les deux paroisses et ne veulent entrer dans aucune dépense pour s'en procurer une seconde. Les deux curés officient alternativement dans l'église de St Charles, où on réunit les revenus des deux fabriques » (1807). Depuis lors, la cure de ce canton a été transférée à Torcy, vrai faubourg de Sedan. — La cure groupa d'abord 17 succursales, réduites à 12 succ. impériales en 1805 : on refusa ce titre, non-seulement à Daigny et Pouru-St-Remy, mais encore à la Moncelle, Villers-sur-Bar, et Chéhéry, qui fut même rattaché à Connage, com de Raucourt.

(2) Donchery, où les gens de Sedan auraient voulu voir établir la cure de ce canton en 1802, n'obtint le titre de cure que par une ordonnance du 7 juin 1820. L'église était un ancien prieuré et l'on mentionnait encore, outre l'église de Le Dancourt, une chapelle au cimetière et une autre dans l'hospice ou renfermerie située au faubourg.

(3) Comment le desservant de Douzy indiquait-il, en 1807, comme dépendant de sa paroisse « deux maisons seules de Rubécourt » ? L'église de ce village était dévastée et l'on n'y célébrait plus aucun office.

(4) Parfois Asfeld-la-ville, par opposition à Asfeld-le-château, qui forma une partie d'Avaux. — Pour la seconde fois, nous trouvons une paroisse (Brienne) de l'ancien diocèse de Laon ; les autres provenaient des doyennés de Lavanne (Poilcourt, Saulx-St-Remy) ou du Chastelet (l'Ecaille), mais surtout de celui de St-Germainmont. 17 succursales en 1803, dont 11 seulement passèrent à la charge du trésor impérial en 1805 : le titre de succursale, rendu ici à Aire et Balham, fut perdu dès lors pour Houdilcourt, Juzancourt, Roizy, et Bergnicourt, qu'on rattacha même à une succursale du canton de Juniville.

(5) A la fin du XVIIe siècle, il y avait eu sur ce point un règlement de frontières entre les diocèses de Reims et de Laon : on en retrouvait la trace dans l'existence d'un double cimetière, « parce qu'autrefois il y avait deux églises ; un des deux suffirait » (1807). On mentionnait aussi « une confrérie dite de St Gorgon, avec un pèlerinage assez considérable ».

(6) « Autrefois pèlerinage très fréquenté en l'honneur de Ste Gemme (26 janvier)... Au sortir de l'église, les pèlerins allaient à une fontaine qu'on appelait la fontaine Ste-Gemme, y baignaient (dit-on) leurs petits enfants et en remportaient de l'eau. Heureusement la source est perdue » (1807). D'autres ne se résignaient pas si facilement à des pertes semblables : sans relever

— Vieux-les-Asfeld. — Villers-devant-Le Thour ; Juzancourt ; le Trembleau, le moulin, la Malaisé, le Bart.

Aire. — Balham.

Canton de Château-Porcien.

Château-Porcien (1), [*1 vic.*] ; (Taizy).

Avançon. — Banogne ; Recouvrance ; Rousselois (dépend. de Banogne). — Ecly ; ... ; Boulan, la Rayée, Torain. — Hanogne ; ... ; Bray. — Herpy. — Inaumont. — St-Fergeux ; ... ; Chaudion, Montaulinet. — St-Loup (-en-Champagne). — St-Quentin (-le-Petit) ; ... ; la Valleroy (2). — Seraincourt ; ... ; Forest, Lavary (3), Chaumontagne. — Sévigny ; ... ; Waleppe, le pont des Aulnes, la Grange-aux-Bois. — Son ; Hauteville.

Condé (-les-Herpy).

Canton de Chaumont.

Chaumont (-Porcien, et ses dépendances) (4).

Chappes ; ... ; Villaine, la Vigne. — Draize ; Bégny ; la Folle-Pensée, l'Hospin, la Charbonnerie (dépendances de Draize). — Fraillicourt ; ... ; le Radois, Bertincourt. — Givron ; ... ; les Fleuris, la Place-à-Lys, Courbraine, les Fondis. — La Hardoye. — Mainbressy ; Mainbresson ; Ribauville, Beauséjour (dépendances de Mainbressy). — Montmeillant ; la Romagne ; Derrière-le-Mont (dépend. de Montmeillant), les Houïs, le Bois-d'eau [Bois-Diot], la Cour-Avril, le mont de Vergogne (dépendances de la Romagne). — Remaucourt ; Logny (-les-Chaumont) ; Flay, Lucquy, la Piscine (dépendances de Remaucourt). — Renneville. — Rocquigny ; ... ; la Cour, les Duisettes, le Beauséjour, la Blanche-Gelée, la Rue Gibourdelle, les

---

toutes les mentions de pèlerinages, citons le rétablissement au Thour (18 mai 1806) de la confrérie de St Patrice avec demande « d'autoriser le pèlerinage tel qu'il existait avant la Révolution, eu égard à la présence et à la réalité des reliques du bienheureux St Patrice en cette église ».

(1) L'ancien doyenné de St-Germainmont fournit la plus grande partie des paroisses de ce canton : pourtant on en compte 4 provenant du doyenné de Rethel et 2 du doyenné du Chastelet. Une seule modification à la liste des succursales : elle porte avant 1805 le nom de Taizy aussi bien que celui de Condé. — Le curé de Château mentionnait, outre un pèlerinage à St Gorgon dans son église, une chapelle à l'hospice et la présence de trois anciennes sœurs de l'Enfant-Jésus pour l'instruction des filles.

(2) Ce nom d'une ancienne abbaye cistercienne représente un groupe de fermes (la Bouverie, la Maison-Neuve, moulin de la Valroy) qui en dépendaient jadis et dont les habitants eurent bien de la peine à quitter leur ancienne paroisse de Sévigny.

(3) Nous pensons qu'il faut lire le Sazy, mais ce point est-il bien distinct de Montaulinet indiqué un peu plus haut ?

(4) La cure comprit, en 1803, 18 succursales, réduites d'un tiers en 1805 par la suppression, non-seulement d'Adon et Doumely, mais encore de Bégny, la Romagne, Logny, et Vaux-les-Rubigny. — St Berthauld, patron secondaire de l'église de Chaumont « située sur une haute montagne et isolée », et « le pèlerinage de Ste Olive assez fréquenté pour la fièvre » (1807) rappellent les origines chrétiennes de Chaumont et son abbaye transférée au XVIIe siècle à la Piscine. Quant à ses dépendances, même en écartant Adon et Logny, ses anciennes annexes, il lui restait encore « 6 écarts, dont l'un est composé de 20 maisons... » ; mais il nous paraît impossible, malgré le silence de nos listes, qu'on n'ait pas réalisé ce que proposait le curé dès 1803, de rattacher Chevrière à Chappes, le Huteau et le Bois-Livier à Adon.

Haussarts, la Verrerie, Gerigny, le Moulin, Beauregard, le Champ-Gaillard, la Cense-Brûlée, la Blaisotterie, Sous les Faux, la Rosière, les Charmeaux, la Guinguette, la Marchotterie. — RUBIGNY ; Vaux-les-Rubigny, Wadimont ; la cense Boudsocque (dépend. de Rubigny), la Maison-Rouge, Vaugerard (dépendances de Wadimont). — S[t]-JEAN-AUX-BOIS ; ... ; le Mont-de-Hayes, le Suberteau, Montaisi, le moulin de la Cour, la Cour-Honoré, la Petite-Picardie, la Grande-Picardie, la Rosée-du-Matin, la Vallée, le Champ de la Reine, la cense le Frisson, Vaux-Petty, le Hazard, le Merbion.

ADON. — DOMELY.

Canton de Juniville.

Juniville (1).

ANNELLES ; le Mesnil-les-Annelles. — AUSSONCE ; ... ; Merland. — LE CHATELET ; *Bergnicourt. — NEUFLIZE. — LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUYE. — PERTHES. — TAGNON. — VILLE-SUR-RETOURNE ; Bignicourt.

ALINCOURT. — LE MESNIL-LÉPINOIS.

Canton de Novion (2).

Novion (-en-Porcien ; ... ; Provisy) (3).

AUBONCOURT ; Monclin ; Vauxelles. — CORNY-LA-VILLE ; Machéroménil. — FAUX ; Lucquy. — GRANDCHAMP ; ... ; la Guinguette, l'Hôpital. — JUSTINE ; Herbigny. — LALOBBE ; ... ; *le Faux-Rigaud, *le Grand-Courmont, *le Petit-Courmont, *la forge du Hurtaut (dépendances de la commune de Signy-le-Grand, réunies à la succursale de Lalobbe à cause de la proximité), Laid-Trou, l'Audace [Landa], la Sauge-aux-Bois, Gauditout, Rogiville, la Besace, la Crottière (dépendances de Lalobbe). — LE CHÊNOIS ; Auboncourt-Rivière ; Sevrincourt. — MESMONT ; ... ; le Mont-S[t]-Martin, la Briqueterie. — NEUVIZY (4) ; ... ; la Crête. — SAULCES-AUX-BOIS ; la Vieille-Ville ; Malvoisiné, S[t]-Benoît, Sauces-aux-Tournelles. — SERY ; ... ; Beaumont, Malmaison, Couverci, la Maladrie. — SORCY ; Bauthémont. — VAUX-MONTREUIL ; Puiseux, Wignicourt ; le Pas, Cocq [?Cohault]. — VIEL-S[t]-REMY (5) ; ... ; Bergopsom, Margy, la

---

(1) Si l'on retranchait le nom d'Alincourt, l'on aurait ici la liste de 1803 ; seulement Ménil-Lépinois n'avait pas été succursale impériale en 1805, et Ville-sur-Retourne avait remplacé alors Bignicourt. Plus anciennement ces paroisses avaient appartenu, une (Ville-sur-Retourne) au doyenné de Betheniville, deux (Aussonce et la Neuville-en-Tourne-à-Fuye) à celui de Lavanne, et le reste à celui du Chastelet.

(2) Les anciens doyennés de Rethel et du Vallage ont fourni en nombre presque égal les paroisses de ce canton, au nombre de 21 succursales en 1803 et de 17 succ. impériales en 1805 : en effet, ce titre fut refusé à Hagnicourt (uni à Mazerny, c[on] de Tourteron), Herbigny, Puiseux, comme à Faissault.

(3) A Novion, « le château ayant été vendu et démoli, la chapelle a été conservée » (1807).

(4) « A Neuvizy, il y a un pèlerinage à la S[te] Vierge, fréquenté autrefois, mais fort diminué présentement, surtout depuis l'érection de celui de Baalons à 2 lieues de distance, fondé sur l'imposture et la crédulité du peuple » (1807).

(5) Avant la séparation de Faissault, ancienne annexe de Viel-S[t]-Remy, on comptait ici 34 écarts : aussi fut-il assez longtemps question d'en détacher une partie pour les unir à Wagnon ; néanmoins tous les noms cités à ce propos se retrouvent ici, excepté celui d'ERVIOT, mais désignait-il autre chose que Lanzy-Bas ?

Cressonnière, la Bourinerie, les Hayes, Mayerut, le Ronseau, Lanzi-Bas, Lanzi-Haut, la Routerie, la Bolonnerie, les Anceaux, les Tavernes, les Blancs-Triots, la Fosse-Mouillée, Beaufays, les Finets, les Museaux, les Parliers, les Huberts, les (fonts dits les) Vallées, la Briqueterie, Hameuzy, Basse-Naugrin, Hte-Naugrin, la Cense, la Bourgotterie, Belair. — VILLERS-LE-TOURNEUR ; ... ; Buissonwé. — WAGNON ; ... ; St-Martin, Mortier, les Forges, le Moulinet, Beauséjour, le Touret. — WASIGNY (1) ; la Neuville-les-Wasigny ; la Ficelle.

FAISSAULT ; ... ; Belair, la Guinguette.

Canton de Rethel (2).

Rethel (3), [*1 vic.*].

ACY (-Romance) ; Nanteuil (-sur-Aisne). — AMAGNE. — AMBLY. — ARNICOURT ; ... ; Boyaux. — BARBY. — BERTONCOURT ; ... ; la Folie *ch.* (*chap. castrale*), le Haut-Chemin. — BIERMES. — COUCY ; Doux ; Pernant (dép. de Doux). — GIVRY (-sur-Aisne) ; Fleury ; Montmarin (4). — NOVY ; Chevrières ; St-Martin, Corny-la-Cour (dépendances de Novy). — PARGNY ; Resson (Arson). — SEUIL. — TUGNY ; Trugny.

RETHEL-AUX-MINIMES (5) (Rethel chef-lieu de la cure et de la succursale ; Sault-les-Rethel). — MONTLAURENT. — SORBON ; ... ; Dione.

---

(1) Outre la chapelle du château, dans l'intérieur de la cour, le curé rappelait une autre chapelle, « mais détruite depuis longtemps, et les biens y attachés aliénés depuis la Révolution ».

(2) Bien que Rethel fut le chef-lieu d'un ancien doyenné du diocèse de Reims, le plus grand nombre des paroisses de ce canton se rattachait aux doyennés du Chastelet, du Vallage, ou d'Attigny. L'établissement d'une succursale dans un faubourg de Rethel, bien que projeté depuis longtemps, représente ici une érection toute nouvelle, ainsi que celle de Montlaurent détaché d'Ambly ; mais Sorbon avait été succursale en 1803, ainsi que Doux et Nanteuil ; ces trois noms avaient été supprimés de la liste de 1805.

(3) Rethel, que nous trouvons encore parfois sous le nom de Rethel-Mazarin, aurait du être une cure de première classe, « sa population étant au moins de 5400 habitants : des intérêts particuliers ont porté la commune à donner un dénombrement inférieur... Le service de cette paroisse est des plus pénibles, en ce qu'elle est située sur une chaîne de montagnes, à l'extrémité de laquelle l'église est placée... Il y a deux hospices gouvernés par des sœurs de St-Vincent de Paul : l'un, pour les malades, s'appelle l'Hôtel-Dieu ; l'autre, pour les vieillards, les infirmes et les enfants, s'appelle l'Hôpital général ou la Renfermerie : de temps immémorial ces deux maisons ont eu l'une et l'autre un chapelain particulier. » Le curé indique, en 1807, la présence des Frères de la Doctrine chrétienne chargés des écoles de garçons, et des religieuses pour les écoles de filles ; il y avait aussi une école secondaire. Une dévotion assez rare à cette époque, « la confrérie du Sacré Cœur de Jésus existe dans la paroisse depuis plus de 50 ans... Il y a aussi une dévotion extraordinaire le lendemain de la Nativité de la Ste Vierge : elle consiste en une neuvaine à St Gorgon... »

(4) « Fleury, hameau ci-devant annexe de Givry, a une église qu'on appelle Montmarin, située sur une montagne isolée et assez éloignée de Fleury. Cette église doit être supprimée... et le hameau, qui est à la porte d'Ambly, réuni audit Ambly. » (1803). La suppression de l'église n'eut pas lieu : « l'église, qui est ancienne et que l'on prétend avoir été fondée par Charlemagne, est très belle, solidement bâtie. Les curés prenaient autrefois possession de cette église, et non de celle de Givry, et avaient le titre de curés de Montmarin » ; bien que l'église fut dédiée à la Ste Vierge, il y existait un pèlerinage en l'honneur de St Antoine (1807).

(5) Avant la Révolution, un couvent des Minimes assurait les secours religieux à un faubourg assez considérable de Rethel : l'église de ces religieux, enfin réparée par la ville de Rethel, servit à la nouvelle succursale, à laquelle on adjoignit la petite commune de Sault-les-Rethel, ancienne annexe de Biermes ; ce village avait aussi « une petite église, qui tombe absolument en ruine... : les habitants doivent en demander la démolition, cet édifice devenant absolument inutile par la réunion à la succursale de Rethel » (1803)

5e Arrondissement : Vouziers

Canton d'Attigny.

Attigny (1).

Alland'huy ; Sausseuil ; le moulin, la ferme du Chenois (dépendances d'Alland'huy) (2). — Charbogne ; ... ; le moulin. — Chufilly ; Roche-et-Méry (3), Marqueny ; Cœgny. — Rilly-aux-Oies. — St-Lambert ; le Mont-de-Jeux (*chapelle castrale*) ; le moulin. — Saulces-Champenoises ; ... ; moulin à eau, moulin à vent. — Vaux-Champagne ; ... ; Beaumont, moulin à vent. — Voncq ; ... ; Fontenille, Bossumay [? Beaufuy].

Coulommes. — Ste-Vaubourg (4). — Semuy (Semuid) ; ... ; la Cour-Regnault, les moulins.

Canton de Buzancy.

Buzancy (5).

Bar (-les-Buzancy) ; Harricourt. — Bayonville ; ... ; moulin à vent. — Briquenay ; *Germont ; le moulin, la Tourauderie (dépendances de Briquenay). — Fossé ;

---

(1) L'ancien doyenné d'Attigny comprenait toutes les paroisses de cette cure, à l'exception de deux, Voncq et Semuy, qui étaient du doyenné du Chesne. La liste des succursales n'a pas varié depuis 1803, sinon pour celles du second groupe, qui ne furent pas succ. impériales en 1805. — La commune d'Attigny comprenant « la ferme de Forêt consistant en deux maisons et éloignée de 3/4 de lieue », le curé demandait qu'on la rattachât plutôt à la paroisse de Rilly. Il se plaignait du mauvais état de son église, « où se sont passés des évènements si fameux et se sont tenus des conciles si célèbres, et particulièrement de la chapelle dite de Charlemagne, fondée par les rois de France lors de leur séjour à Attigny » ; cette église étant dédiée à la Ste Vierge certainement dès l'an 1102, le bon curé ne pouvait s'expliquer comment elle était sous le vocable particulier de « la Visitation, qui est sa fête patronale actuelle » ; enfin il mentionne aussi le pèlerinage à St Méen.

(2) Ailleurs ces dépendances sont « le hameau de Sausseuil sans église, 2 fermes et 2 moulins ».

(3) « L'église de l'annexe est à Mery, qui ne contient que 6 ménages ; et le village de Roche, distant d'un 1/4 de lieue et qui contient 27 ménages, se rend à cette église comme de tout temps il s'y est rendu ».

(4) L'église paroissiale, située hors du village, et dont on venait de rétablir les voûtes « presque entièrement tombées », est dite « très ancienne et de fondation royale sous la seconde race » ; mais il existait dans le village « une chapelle dédiée sous l'invocation de Ste Walburge, abbesse dans le diocèse d'Aichstet, et fondée par l'empereur Charles-le-Chauve dans son palais d'Attigny : d'où il suit que ce palais venait jusqu'au village appelé alors Jone et, depuis, Ste-Vaubourg ». A ces grands souvenirs se rattachait encore « un pèlerinage peu fréquenté en l'honneur de Ste Reine ».

(5) Aux 14 succursales impériales de 1805 formant notre premier groupe, on avait ajouté d'abord, en 1803, non-seulement Barricourt et Sivry, mais encore Harricourt, Oches, et Sommauthe. Si l'on écarte la Berlière, qui provenait du doyenné de Mouzon-Bar, le reste se rapportait jadis pour trois quarts au doyenné de Grandpré et pour un quart à celui de Dun. — Sur le territoire de Buzancy, au-delà de la Bergerie et réclamée plutôt, à cause de la proximité, par les habitants de Fossé, se trouvait « la chapelle de Notre-Dame de Mamme, absolument isolée : il n'y a qu'une seule maison attenante ; avant la Révolution, titre d'un bénéfice simple ; puis vendue avec les biens de ce bénéfice. Une tradition populaire dit que des enfants nés morts, ayant été portés à cette chapelle, y ont donné des signes non équivoques de vie et ont reçu le baptême... »

Belval ou Bois des Dames (1); le moulin à eau (dépend. de Fossé), les moulins, la forge, Bellevue, Pontervalle, Herbaumont (dépendances de Belval). — Imécourt (2); Chennery et Landreville ; Aillipont, le moulin (dépendances d'Imécourt). — La Berlière ; Oches ; le moulin. — Landres (3) ; St-Georges ; Lad'huy (dépend. de Landres), le moulin (dép. de St-Georges). — Nouart ; ... ; le Haut et le Bas-Champi, Fontaine-au-Cron, la ferme de Maucourt. — Rémonville ; Andevanne. — St-Pierremont ; ... ; Fontenoi, le moulin. — Tailly ; ... ; l'huilerie, forges. — Thénorgues. — Vaux-Dieulet (4) ; Sommauthe ; la tuilerie, le moulin à vent (dépend. de Sommauthe). — Verpel ; ... ; Résille.

Barricourt ; ... ; la tuilerie. — Sivry.

Canton du Chesne (5).

Le Chesne (6) ; ... ; (Bairon, Ambuy, le Petit-Moulin, Remonté, l'Orfane).

Authe ; Autruche ; Gignaux (dépend. d'Authe). — Boux-aux-Bois. — Brieulles-sur-Bar ; Verrières et le moulin ; le Fond-Barré, Grimansart (dépendances de Brieulles). — Chatillon (-sur-Bar) ; Noirval ; Basancourt. — Les Alleux ; ... ; (Marcelot), la Maison-Rouge *ch.*, Voignerie. — Les Grandes-Armoises ; *Stonne ; le Mont-Dieu (7), la Correrie, la forge, la Grange-au-Mont (dépendances des Grandes-Armoises), les Cendrières, les Huttes d'Oignies (dépendances de Stonne). — Louvergny ; ... ; le Court-Gilot, les Courtiseaux, Courte-Souppe. — Sauville ; ... ; la Loire, les Fourcières, la Baronnerie, le Terme, *les Sarts, les deux Gravelles, Armaja,

---

(1) Bien que Belval fut une ancienne abbaye de Prémontrés, le curé déclare cette annexe « sans église ni chapelle » ; la liste des dépendances de Belval et de Fossé n'est certainement point complète ici. Le souvenir des Dames ou religieuses, dont le monastère a dû se trouver à proximité de l'abbaye, selon l'usage de Prémontré, se rattache au lieudit de Crécy.

(2) La dernière abbesse de Juvigny, Louise de Vassinhac-Imécourt, retirée au château paternel avec un certain nombre de ses religieuses, avait obtenu l'autorisation d'un oratoire domestique.

(3) Landres n'avait point d'église : la reconstruction de cet édifice, interrompue par la Révolution, ne fut reprise qu'un peu plus tard.

(4) Pèlerinage en l'honneur de Ste Gertrude, patronne de la paroisse, « vierge martyrisée au IVe siècle. Il y a, le jour de l'Ascension, un grand concours de peuple : le lendemain il se fait une procession à la fontaine, où elle a été surprise par ses deux frères payens et ses assassins ; de là on se rend à son tombeau... L'on y porte la châsse où reposent les reliques et le chef de la Bienheureuse. »

(5) Les doyennés du Chesne et de Grandpré et, pour une part moindre, celui de Mouzon-Bar avaient contribué à la formation de ce canton, partagé d'abord entre 17 succursales, qu'on réduisit, en 1805, à 10 succ. impériales, écartant ainsi, outre Belleville et Montgon, Autruche, Noirval, les Petites-Armoises, Verrières, et Germont, qui fut même rattaché à une succursale du canton de Buzancy.

(6) Le Chesne-le-populeux, comme il est dit dans certains documents. On n'avait pas encore réparé la belle église, où « le toit et la voûte du chœur et de la nef transversale ou cancelle sont tombés : il n'en reste que les murs », et la paroisse était confiée à un vicaire, le curé résidant au village de Sy. Il existait une chapelle à Bairon qui assurait des secours religieux à un groupe de six fermes assez rapprochées, sous la dépendance des Chartreux du Mont-Dieu ; mais « il convient de la démolir au profit de la fabrique du Chesne » (1807).

(7) Cette ancienne Chartreuse était dès lors complètement sécularisée ; « il existe encore une chapelle, qui servait de paroisse aux fermiers de cette maison ; St Remy en était le patron mais aujourd'hui le propriétaire y a des magasins de planches ».

Mariambois, Bailly-bel [Baybel]. — Sv; ...; (Nocière). — Tannay (1); Petites-Armoises; la Baronie, le Moulin-neuf, (le Moulineau, la tuilerie).

Belleville. — Montgon; ...; château du Meliemé, Montarvé (Monthardré), Neuville, le moulin (2).

Canton de Grandpré.

Grandpré (3).

Apremont; ...; l'Espérance. — Champigneul; Beffu-et-le-Morthomme; moulin de St-Juvin, moulin de Mohin, Maison-haute (dépendances de Champigneul). — Chatel; Chéhéry (4); Chaudron, Sérieux, Ariétal (dépendances de Chéhéry), le moulin de Briquette, le Mesnil. — Cornay; ...; Martincourt, le moulin. — Fléville. — Marcq; Chevières; la Besogne (dépend. de Marcq), Barbançon, la Folie et le Château (dépendances de Chevières). — Olizy; Beaurepaire, Primat. — St-Juvin (5); Sommerance; l'huilerie du moulin. — Senuc (6); Grandham; la forge, le moulin, la briqueterie, Malassise, Avrogne, la Berlière (dépendances de Senuc), le Bois de Laure (dép. de Grandham). — Termes; Mouron; la briqueterie, Echaude, Chamy (dépendance de Mouron).

Exermont; ...; la Neuve-Grange, ferme de Tronson. — Lançon; ...; la briqueterie, les Haquets, forge de Bièvre.

Canton de Machault.

Machault (7).

Leffincourt; Dricourt; moulin à vent. — Pauvre; Mont-St-Remy; moulin

---

(1) « Il existe à Tannay, de temps immémorial, un petit pèlerinage connu sous le nom de St Concey martyr, dont l'église possède des reliques, qu'on porte solennellement en procession le lundi de la Pentecôte » (1807). La Baronnerie, qui est bien de la commune de Tannay, est déjà porté plus haut parmi les dépendances de la succursale de Sauville.

(2) Que signifie là le nom de Neuville ? et pourquoi ne point reproduire ici les noms qui composaient, en 1805, avec Montgon, la succursale des Alleux ? Beaufuy (peut-être cité plus haut à Voncq, p. 751), le Charme, Décharge-faux, et l'ancienne abbaye de Longwé. On ajoutait alors : « Montgon pourrait être uni à Neuville (cne de Tourteron), mais celle-ci est assez peuplée pour un desservant. »

(3) Grandpré était déjà anciennement siège d'un doyenné, dont relevait tout ce canton, à l'exception de Lançon et de Grandham, qui relevaient du doyenné de Cernay-en-Dormois. La cure comprit d'abord 16 succursales, mais en 1805 on refusa de maintenir ce titre à Beffu, Grandham, Mouron et Sommerance, comme à Exermont et Lançon. — Grandpré avait « l'une des plus belles églises du département » et l'on se proposait de rétablir la chapelle castrale; mais on ne rappelait plus que comme souvenirs la maison des Trinitaires et la chapelle ou hospice de Ste Marguerite.

(4) Bien que Chéhéry eut possédé une riche abbaye de Bernardins ou Cisterciens, « il n'y a point d'église, et cette commune ne donne rien à son desservant, quoiqu'elle soit très riche » (1807).

(5) Ce village a gardé le nom et les reliques du saint « qui s'est sanctifié dans le lieu même sur la fin du IXe siècle... esclave d'un comte de Doucont, qui l'employait à la garde de ses porcs dans sa forêt, qui occupait le territoire de St-Juvin » : d'où un pèlerinage « pour obtenir la guérison de la fièvre et de la maladie des porcs ».

(6) Ancien prieuré de Bénédictins. L'église paroissiale était dédiée à St Nicolas, mais il y avait un « pèlerinage à St Oricle, patron du ci-devant prieuré ».

(7) La liste des succursales était la même en 1803, mais Cauroy et Hauviné cessèrent un

— S[t]-Étienne (-a-Arnes) ; ... ; le moulin. — Semide ; ... ; Orfeuil *h.* (1), Selx. — Tourcelles-Chaumont ; Chardeny (2), Quilly ; le moulin de Chartogne.

Cauroy (-les-Machault) ; ... ; le moulin. — Hauviné ; ... ; le moulin.

Canton de Monthois.

Monthois (3).

Ardeuil ; Montfauxelles, Vieux ; le Vieux-Château. — Autry (4). — Bouconville ; Séchaut ; la Malmaison, les Froids-Fossés (dépendances de Bouconville), le moulin de Moya, les Rosiers, Bussi (dépendances de Séchaut). — Challerange ; Brécy ; Joyeuse. — Condé-les-Autry ; ... ; Ouchery, Ivoy (5). — Liry ; Marvaux ; le moulin à vent, Trière et le moulin d'Avègre (dépend. de Marvaux). — Manre ; Aure ; le moulin. — Montcheutin ; Vaux-les-Mouron ; Belleferme. — Mont-S[t]-Martin ; Sugny ; Equancourt, le moulin. — S[t]-Morel ; Brières et Crécy ; Corbon, moulin à eau et moulin à vent (dépendances de S[t]-Morel). — Savigny-sur-Aisne ; ... ; la Comme, moulin de Mayange, maison isolée.

Canton de Tourteron.

Tourteron ; (la Sabotterie) (6).

Ecordal ; ... ; le Pré-Boulay, le Petit-Ban, la Lulotterie, Hotz. — Guincourt ; ... ; Hurtebize, le ci-devant château, le moulin, Saintinerie, les Plains. — Lametz (7) ;

---

moment, en 1805, d'être succ. impériales. A l'exception de Tourcelles, qui provenait du doyenné d'Attigny, tout le reste du canton avait appartenu au doyenné de Bétheniville.

(1) Il paraît que ce village, « élevé depuis 25 ans à peu près sur les ruines antiques d'un village détruit par les guerres, n'était annexé à aucune paroisse avant la Révolution » ; mais la distance ne permettait pas de le rattacher à une autre paroisse que Semide. De même pour la ferme de Sçay.

(2) Jadis annexe de Grivy ; « il existait anciennement un pèlerinage en l'honneur de S[t] Vanne », patron de Chardeny.

(3) Monthois, jadis simple annexe de Corbon, avait montré d'abord si peu de zèle religieux qu'il fut question de transférer la cure au village plus populeux, quoique moins central, de Savigny. Tout le canton avait appartenu anciennement au doyenné de Cernay-en-Dormois, à l'exception de Liry et Mont-S[t]-Martin, dépendant du doyenné de Bétheniville. Notre liste est celle de 1803, dont on avait rayé, en 1805, les noms de Aure, Brières, Marvaux et Sugny.

(4) « A un quart de lieue, dans l'enceinte du cimetière, il existe une chapelle antique dédiée à S[t] Lambert » et but d'un pèlerinage.

(5) Pour bien marquer la frontière diocésaine, il faudrait ici, outre Ivoy-le-Petit, le nom de la Mare-aux-Bœufs : il est probable qu'une entente avec l'évêché de Châlons confia la desserte de ce point au desservant de Binarville, ce village lui-même ayant appartenu à jadis Condé.

(6) On inscrivait pour cette cure 10 succursales en 1803, puis l'on supprima la Sabotterie, Marquigny et Jonval, qui reparaît ici. Le plus grand nombre de ces succursales avait appartenu au doyenné du Chesne, trois au doyenné du Vallage, et une (Ecordal) à celui d'Attigny. — « La Sabotterie, devenue commune à part dans la Révolution, a toujours été annexe de Tourteron : c'est une chapelle, bâtie de boue et de planches, blanchie en dedans, avec un autel décent..., le village disséminé sur un local d'une demi-lieue... »

(7) « Il existe un pèlerinage de S[t] Fiacre depuis la suppression d'une petite abbaye de Prémontrés réformés qui était dans le voisinage de Lametz, qui était desservi par des religieux de cet ordre » : c'est l'abbaye transférée, en 1350, des Mares à Longwé (p. 753, n. 2).

Marquigny (-aux-Bois); le moulin, les Mares (dépendances de Lametz). — MAZERNY (1); *Hagnicourt ; la Crête-Mouton, la Haute-Maison, le moulin (dépendances de Mazerny). — NEUVILLE-ET-DAY ; ... ; Belair, la Commodité, le moulin. — S[t]-LOUP-AUX-BOIS ; Terrier ; Naux de d'huy, Cherpet, Cliquet (dépendances de S[t]-Loup), les Normands, la Cour-des-Rois, Préféré, Saintinerie, Bartillieux (dépendances de Terrier). — SUZANNE ; ... ; Villers-Mahu, le moulin.

JONVAL.

Canton de Vouziers.

Vouziers, [*1 vic.*] ; (Condé-les-Vouziers) (2).

BALLAY ; ... ; Claire-Fontaine *h.*, Noue-Adam *h.*, Landève (3), Caunois, Bellevue. — BOURQ ; Mars-sous-Bourq. — CONTREUVES et CHEPPES ; ... ; ferme de Champ-Bernard, le moulin d'Aigny. — FALAISE. — GRIVY ; Loisy ; Monchouët, moulin à vent. — LA CROIX-AUX-BOIS ; Longwé; les Hermiteaux, Livry, les Mamelots, le moulin (dépendances de Longwé). — S[te]-MARIE-SOUS-BOURQ ; Blaise ; le château Bailla, Richecourt, maison isolée. — TERRON (-sur-Aisne). — TOGES. — VANDY ; ... ; Laubrelle, la Vieille-Tuilerie, la tuilerie, le château de Malva. — VRIZY ; ... ; Echarson, maison isolée, moulin à vent.

CHESTRES ; ... ; Chamiot, le moulin Toupet, le moulin de Landève, Maison-Triquet, deux maisons isolées. — QUATRE-CHAMPS ; ... ; ferme de la Converserie, le moulin, la tuilerie.

II. APRÈS 1815. — RÉDUCTION DU DIOCÈSE AU DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE.

L'organisation donnée à la France par Napoléon devait lui survivre dans son ensemble, mais la chute de l'Empire entraîna la perte des territoires conquis récemment et même d'une partie du territoire tel que l'ancienne royauté l'avait constitué (4). D'autre part la Restauration, sans détruire l'œuvre du concordat

---

(1) Mazerny a passé, depuis, au canton d'Omont.

(2) La paroisse de Contreuve avait appartenu au doyenné de Bétheniville, 5 autres au doyenné d'Attigny et le reste à celui du Chesne. De 14 succursales érigées en 1803, on n'en avait maintenu que 11 à titre impérial en 1805, refusant ce titre à Longwé comme à Chestres et Quatre-Champs. — Le curé de Vouziers mentionnait, pour sa paroisse, un « pèlerinage à S[t] Maurille, patron de la paroisse », et la présence de « sœurs de la maison de Nancy pour instruire les filles ».

(3) Ancienne abbaye, complètement démolie à la Révolution.

(4) C'est là, on le sait, la principale différence entre les traités de 1814 et ceux de 1815 ; mais la distinction n'importe pas au point de vue de l'organisation religieuse du pays, qui ne ressentit pas aussitôt le contre-coup des événements politiques. Sans doute l'administration diocésaine eut bien à souffrir des tâtonnements de la diplomatie pendant une quinzaine d'années, et elle eut quelque peine, dans ses relations avec les chancelleries étrangères, à concilier les principes et la pratique du Concordat avec les idées et les formules d'Ancien Régime rapportées d'outre-Rhin. Résumons un peu cette situation troublée. Le 12 janvier 1814, les Alliés constituèrent à Bâle 4 gouvernements généraux pour l'administration des départements français qu'ils allaient occuper en-deça du Rhin, mais cette organisation disparut au mois de juin, le traité de Paris du 30 mai ayant ramené la France à ses limites de 1792 et affecté vaguement les territoires perdus par elle à un agrandissement de la Hollande et à des compensations pour la Prusse et les autres Etats

napoléonien, allait la modifier ou la compléter, en particulier par des érections ou rétablissements de sièges épiscopaux. Le diocèse de Metz fut profondément atteint par cette double action, l'une et l'autre contribuant à restreindre successivement ses frontières, à travers une longue suite d'agitations et d'incertitudes parfois singulières. Comme nous ne faisons point ici de l'histoire proprement dite, et moins encore de la politique, il nous semble préférable de suivre l'ordre géographique et d'exposer comment, des 3 départements que lui assignait le Concordat, le diocèse s'est trouvé réduit, vers 1830 environ, au seul département de la Moselle, lui-même passablement entamé par l'ennemi.

1. ARDENNES. — RÉTABLISSEMENT DU SIÈGE DE REIMS. — Assez considérablement agrandi en 1814 (1), le territoire de ce département se trouve, au contraire, fortement ébréché en 1815 : au nord deux cantons (Couvin, Philippeville) et parties de trois autres (Fumay, Rocroi, Givet), étaient rattachés au nouveau royaume des Pays-Bas, province de Namur ; à l'est le canton de Bouillon et une petite partie des cantons de Charleville et de Mézières servaient à accroître le Grand-Duché de Luxembourg. En cela, aucune atteinte d'abord à la juridiction diocésaine : le nouveau roi et duc demanda seulement qu'on retirât au provicaire-général des Ardennes le soin de ces cantons (2) ; et l'on maintint l'organisation de ceux-ci, en y rattachant simplement les succursales détachées isolément des cantons voisins (3). Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1823, ainsi que nous le dirons à l'article suivant ; et comme le département des Ardennes avait été détaché du diocèse de Metz en 1821, ces cantons de Couvin et de Philippeville se trouvèrent pendant deux ans former une exclave complètement isolée : il en fut de même, en des proportions moindres, pour l'extrémité ouest du canton de Bouillon.

---

allemands. Le 21 juillet 1814, la Hollande obtenait (articles de Londres) la réunion des provinces belges à son domaine ; en attendant que le congrès de Vienne réglât le partage du reste, la Prusse occupait le pays entre la Meuse et la Moselle (sous le nom de Gouvernement général du Bas et Moyen Rhin avec siège à Aix-la-Chapelle), l'Autriche et la Bavière les régions à gauche de la Moselle (sous une Administration commune austro-bavaroise siégeant à Creuznach, puis à Worms). On décida alors la création du Grand-Duché de Luxembourg, dont le prince Guillaume prit le titre (16 mars 1815) en même temps que celui de roi des Pays-Bas ; la Prusse s'incorporait (5 avril 1815) sous le nom de Grand-Duché du Bas-Rhin le pays compris entre le Rhin et la rive gauche de la Moselle jusqu'à la Sure, et peu après (28 mai) s'étendait sur la rive droite de la Moselle jusqu'à l'embouchure de la Sarre, laissant entre elle et la frontière française une ligne de cantons attribués à l'Autriche. Les Cent-Jours et Waterloo valurent à la France des conditions plus rigoureuses : le second traité de Paris (20 nov. 1815) lui enlevait tout le nord des Ardennes et le reste du duché de Bouillon, pour les donner aux Pays-Bas et au Luxembourg, puis les rives de la Sarre, d'où l'Autriche se retira pour les laisser à la Prusse. De même par un accord entre l'Autriche et la Bavière (14 avril 1816), celle-ci resta seule maîtresse de ce qui est aujourd'hui le Palatinat du Rhin. Enfin l'on remit aux princes inférieurs les petits territoires qui les faisaient membres de la Confédération germanique : citons seulement le duc de Saxe-Cobourg pour sa principauté de Lichtenberg (11 sept. 1816). Toute cette organisation, ratifiée par les grandes puissances (20 juil. 1819 et 26 juin 1820), ne s'acheva que par une foule de règlements de frontières, qui durèrent jusqu'en 1830 (pour la France) et au-delà.

(1) De ce qui restait alors à la France des départements de Jemmapes et de Sambre-et-Meuse (diocèses de Tournay et de Namur).

(2) Lettre du 20 juin 1816, demandant que les états trimestriels du clergé fussent présentés par un curé des cantons de Couvin ou de Philippeville ; lettre du 24 juil. 1819, joignant au reproche de prétendus excès de zèle contre les Protestants de la part du curé de Bouillon la demande que ce canton fut soumis au provicaire général de Luxembourg.

(3) Y eut-il un acte officiel de ces démembrements ? La cure de Couvin s'accrut ainsi de 3 succursales : le Cul-des-Sarts (avec la Petite-Chapelle et autres annexes du Gué-d'Hossus : p. 737, n. 4), le Mesnil et Oignies ; celle de Philippeville de 5 : Gimnée (avec Doische), Mazée, Matagne-la-Petite, Romerée et Treignes (il ne paraît pas qu'on ait rattaché Vaucelles, détaché de Hierges par la nouvelle frontière, à quelque autre succursale) ; celle de Bouillon de 2, situées cependant à quelque distance de sa frontière : Pussemange et Sugny.

Dès 1817, le gouvernement de la Restauration avait voulu rétablir le siège de Reims, et le territoire du nouveau diocèse devait comprendre principalement le département des Ardennes. On sait que le concordat de 1817 fut mal accueilli par les Chambres françaises, et ce n'est qu'en 1821 que les projets concernant le siège de Reims purent aboutir. Le pape en prévint l'évêque de Metz par un bref du 4 septembre de cette année, qui lui retirait toute juridiction sur les Ardennes dès la prise de possession du nouvel archevêque. L'évêque, qui s'était empressé de notifier prématurément la séparation en 1817 (lettres du 9 septembre et du 13 décembre), n'eut qu'à rééditer avec de légères modifications cette dernière lettre d'adieu à ses diocésains des Ardennes (25 sept. 1821), et le 16 novembre 1821 la séparation était faite.

2. FORÊTS. — Pour maintenir dans la Confédération germanique à reconstituer (8 juin 1815) le prince d'Orange, nouveau roi des Pays-Bas, on restaura à son profit l'ancien duché de Luxembourg (1), et il en prit possession dès le 12 mai 1815 : c'était la plus grande partie du département des Forêts, diminué cependant de tout ce qui se trouvait sur la rive gauche de l'Our, puis de la Sure jusqu'à son confluent avec la Moselle ; mais on l'augmenta, au second traité de Paris, de ce que la France avait conservé d'abord de l'ancien duché de Bouillon. Comme pour les parties détachées des Ardennes, l'évêché de Metz eut à s'entendre là avec le gouvernement du roi grand-duc, et l'organisation religieuse ne subit presque aucune modification (2). Néanmoins la politique royale tendait là, comme en Prusse, à un accord plus complet entre l'administration civile et l'administration religieuse : le roi obtenait de la cour de Rome (décret de la congrégation consistoriale du 30 juillet 1823, bref du 8 août, placet royal du 14 septembre suivant) que le Grand-Duché de Luxembourg et les cantons de Couvin et de Philippeville fussent détachés du diocèse de Metz et unis à celui de Namur : en conséquence l'évêque de Namur en prit possession le 16 novembre 1823.

La partie des Forêts, qui ne fut pas attribuée au Grand-Duché de Luxembourg (3), entra dans le lot de la Prusse, qui l'incorpora (5 avril 1815) à son nouveau Duché du Bas-Rhin ; cette puissance obtint plus tard, sur la rive droite de la Moselle, des parties assez importantes enlevées au département de la Moselle, comme nous le dirons plus loin. Elle eut dès lors la volonté de soustraire le plus possible ses nouveaux sujets à la direction de l'évêché de Metz, et commença par demander pour eux (ordonnance de Berlin du 28 janvier 1817) un provicaire-général spécial, en désignant presque pour cette fonction M. Cordel, déjà vicaire-général de Trèves : l'évêque de Metz y consentit aussitôt (4), et le Pape ratifiait cet arrangement en ne laissant plus à l'évêque qu'une juridiction provisoire sur ces territoires (lettres apost. du 6 des calendes d'août). La séparation s'accentua dès l'année suivante, en

---

(1) Il cédait bien, en échange, quelques principautés, anciennes possessions de sa famille, qui convenaient à la Prusse ; mais le Luxembourg comprit alors, outre les Forêts, deux arrondissements (St-Hubert et Marche-en-Famène) du département de Sambre-et-Meuse.

(2) M. de Neunheuser (p. 728, n. 2) continua ses fonctions de provicaire général, et, à la mort de Mgr Jauffret, il fut vicaire capitulaire pour cette région : il procéda, à ce titre, au démembrement de cette partie du diocèse. Le règlement définitif des limites entre la France et le Grand-Duché, d'ailleurs presque insignifiant, avait eu lieu auparavant (28 mars 1820).

(3) C'était tout l'arrondissement de Bittbourg (moins le canton d'Echternach en grande partie), avec parties des cantons de Clervaux, Vianden et Grevenmacher ; les parties de ce dernier canton et de celui de Rémich, qui étaient sur la rive droite de la Moselle, furent unies aux cantons voisins du département de la Sarre, attribués d'abord à l'Autriche, mais qui furent cédés à la Prusse un peu plus tard (3 nov. 1815 et 1 juil. 1816) en même temps que les derniers lambeaux enlevés au département de la Moselle. Le règlement définitif des frontières entre le Luxembourg et la Prusse est du 26 juin et 7 octobre 1816.

(4) Lettre du 4 mars pour les parties enlevées au département de la Moselle, et lettre du 21 mars pour les parties de l'ancien département des Forêts.

ce que M. Cordel fut nommé (bref du 25 août 1818) vicaire apostolique pour ce district. Enfin la bulle *De salute animarum* (16 juil. 1821, promulguée le 15 oct.), qui réorganisait tous les diocèses de la Prusse, incorpora au diocèse de Trèves les 132 paroisses, cures ou succursales avec leurs annexes, que le diocèse de Metz avait comptées sur les territoires devenus prussiens (1).

3. MOSELLE. — La France perdait, en 1814, une partie du canton de Sierck, tout le canton de Tholey, et parties des cantons de Wolmunster et de Bitche ; mais elle gardait, du département de la Sarre, les cantons de Sarrebruck et d'Arneval avec partie du canton de Lebach, et elle unit ces débris au département de la Moselle. En 1815 celui-ci perdit, non-seulement cet accroissement, mais encore presque tout le canton de Relling, une petite partie de celui de Bouzonville et la plus grande partie de celui de Sarrelouis (2). Le congrès de Vienne (acte final, art. 51) avait attribué à l'Autriche les territoires enlevés de ce côté à la France en 1814, mais l'Autriche y renonça, lorsque les conquêtes de 1815 sur la Sarre durent être attribuées à la Prusse ; celle-ci s'établit donc (30 nov. et 2 déc. 1815) dans une nouvelle partie du diocèse de Metz, et tint naturellement à son égard la même politique que pour les parties du département des Forêts qui lui étaient annexées. La bulle *De salute animarum* fixa, de ce côté aussi, les limites nouvelles du diocèse, mais en laissant bien plus de difficultés et créant même une situation canonique des plus singulières. Bien des difficultés ne tenaient qu'à l'indétermination de la frontière trop vaguement fixée par le traité de Paris, mais pas plus à Trèves qu'à Metz on n'hésita à s'en rapporter aux règlements de limites qui se firent entre la France et la Prusse : une première convention du 11 juin 1827 ayant rendu à la France (3) les villages de Merten, Biblingen, Flatten et Gongelfang, l'évêque de Trèves renonça aussitôt (15 sept. 1827) à sa juridiction sur la paroisse de Merten; de même (19 avril 1830) après la convention du 23 oct. 1829 qui rendait à la France Manderen, Scheuerwald, Bourgesch, Cottendorf, Otzweiler, Remeldorf, Schreckling et Willing ; et le Saint-Siège ratifia sans doute ces modifications. Un groupe de 5 paroisses de l'ancien canton de Tholey faisait partie du territoire cédé dans cette région au duc de Saxe-Cobourg-Salfeld (principauté de Lichtenberg) : la bulle *De salute animarum* ne statuait rien pour ces paroisses, qui continuèrent donc à faire partie du diocèse de Metz (4). On n'était plus au temps où les enclaves et les exclaves agrémentaient indistinctement toutes les cartes ; de plus, lorsque Mgr Besson eut pris la place de Mgr Jauffret sur le siège de Metz, comme sa mission ne s'étendait expressément qu'au département de la Moselle, il se trouva que personne (si ce n'est le

---

(1) La bulle ne fait aucune énumération de ces paroisses et ne parle point de celles qui n'étaient annexées qu'en partie à la Prusse : nous ne croyons pas cependant qu'il y eût des difficultés, l'appartenance politique étant le critérium reconnu pour la juridiction ecclésiastique ; nous verrons plus loin le cas de Manderen.

(2) Le diocèse ne devait conserver, du canton de Relling, que les succursales de Schwerdorf et Neunkirchen, dont certaines dépendances étaient encore contestées ; il perdait, au canton de Bouzonville, les succursales de Lognon ou Ihn (moins l'annexe de Guerstling), Leyding (d'abord contesté) et Itterstroff : Villing, annexe de Rémering, était aussi contesté ; du canton de Sarrelouis, il ne lui resterait que 5 paroisses sur 17 : Bisten-im-Loch, Porcelette, Varsberg, Ham, Guerting (détaché du canton de Bouzonville en 1811), et Creutzwald, Merten restant en litige. Le canton de Sierck avait perdu les succursales de Veiten, Orscholtz, Tunstroff, Büdingen, Hilbringen, et quelques annexes de Valdwisse, d'autres parmi celles-ci et celles de Launstroff restant aussi en litige. Au canton de Wolmunster, on enlevait Troulben avec toutes ses annexes et Schweix, annexe de Liederscheidt ; à celui de Bitche, Obersteinbach et ses annexes. On unit provisoirement au canton de Bouzonville ce qui restait des cantons de Relling et de Sarrelouis.

(3) En échange du district de La Leyen (entre la Sarre et la Bliese), qui, d'après la lettre du traité bien comprise, aurait dû rester à la France.

(4) Comme la bulle avait maintenu le diocèse de Trèves en possession de toutes les paroisses de sa juridiction qui depuis 1815 relevaient d'autres princes allemands que de la Prusse, il n'y avait d'exception que pour ce groupe de 5 paroisses messines.

chapitre de Metz) n'avait la juridiction épiscopale sur ces 5 paroisses du duc de Cobourg. L'évêque de Trèves, aussi nouvellement nommé, demanda à Rome une déclaration sur ce cas singulier : en réponse (1 déc. 1824), la congrégation consistoriale unit à nouveau, en tant que de besoin, et incorpora au diocèse de Trèves ces 5 paroisses ; et le Pape souscrivit (11 déc.) à cette déclaration.

Quant aux quelques communes situées à l'extrémité orientale des cantons de Wolmunster et de Bitche, enlevées à la France dès 1814, l'Autriche les abandonna (14 avril 1816) à la Bavière, qui les réunit à sa province rhénane ou du Palatinat Peu après, un concordat entre la Bavière et le Saint-Siège déterminait une nouvelle circonscription des diocèses de ce royaume, à quoi l'évêque de Metz avait donné par avance son adhésion (21 janvier 1818). Il fallut toutefois plusieurs années pour en venir à l'exécution, et celle-ci commença par la nomination (12 sept. 1821) d'un vicaire apostolique chargé de gouverner le nouveau diocèse de Spire jusqu'à l'arrivée d'un évêque : le chanoine Günther entra dans ces fonctions de vicaire apostolique le 23 septembre et mit ainsi fin à la juridiction de l'évêque de Metz sur ces 2 ou 3 paroisses. Pourtant là aussi il y eut encore une rectification de frontières, qui rendit à la France (5 juillet 1825) la commune d'Obersteinbach, mais sans les autres qui relevaient jadis de cette succursale : elle revint donc au département de la Moselle et au diocèse de Metz, mais pour peu de temps ; en 1833 on la rattachait au département du Bas-Rhin (loi du 29 avril) et presque aussitôt (10 sept.) au diocèse de Strasbourg.

En face de tous ces démembrements réduisant le diocèse au seul département de la Moselle, assez mutilé lui-même, il faut signaler une acquisition, bien peu importante, mais qui faisait disparaître une anomalie trop prolongée. Au moment de la formation des départements en 1790, celui de la Moselle n'avait point compris quelques petits territoires relevant de princes étrangers, quoique enclavés en France. Plusieurs furent absorbés en 1793, mais quelques-uns ne furent réunis à la France qu'après la conquête des pays voisins et compris alors dans l'organisation des nouveaux départements, érigés à la fin de 1795 et au commencement de 1798 (1). Le Concordat, assignant simplement aux diocèses les limites des départements, transportait dans l'organisation ecclésiastique toute cette bigarrure : le diocèse de Metz, qui possédait plus d'une exclave dans les diocèses voisins, eut aussi à respecter quelques enclaves relevant du diocèse de Trèves au milieu de son territoire. Dans le département de la Moselle, il n'y en eut proprement que deux, constituant deux succursales (Rouhling et Zetting) aux environs de Sarreguemines. On attendit jusqu'en 1813 (décret du 5 avril) pour réunir ces communes au département de la Moselle (2), elles ne furent rattachées au diocèse de Metz que par la bulle du 10 oct. 1822 (publiée dans l'ordonnance royale du 31 oct.), qui fixait à nouveau toutes les circonscriptions diocésaines de France.

III. ÉRECTIONS MODIFIANT L'ÉTAT DE 1808.

Cette bulle de 1822, tout en laissant le siège de Metz soumis à la métropole de Besançon (au moins pour la partie française du diocèse), modifiait assez complète-

(1) Ce fut le cas de Manderen, rattaché au département des Forêts (p. 730), de Hundling, Rouhling et Lixing d'une part, Zetting et Diding d'autre part, rattachés au département de la Sarre, arrondissement de Sarrebruck, canton d'Arneval. Au point de vue diocésain, la position de Manderen ne constituait point une enclave et elle ne devint délicate (1818-1830) qu'à cause des prétentions de la Prusse sur ce point de la frontière.

(2) On assignait, en échange, au département de la Sarre les communes de Castel, Costenbach et Boubweiler au nord de Tholey (p. 707, n. 3). Il est à remarquer que les traités de 1815 ne revinrent en aucune façon sur ces anciennes enclaves, qui restèrent assimilées au territoire français.

ment la circonscription de cette métropole, à laquelle on attribuait les sièges rétablis de Verdun, S[t]-Dié, et Belley. Le rétablissement du siège de Reims affectait plus gravement le diocèse de Metz, en lui enlevant le département des Ardennes ; en prévision de ce démembrement et des autres que nous avons indiqués à l'article précédent, Mgr Jauffret entreprit de fortifier et de compléter l'organisation de son diocèse tel qu'il allait se trouver réduit au seul département de la Moselle (1) : c'est l'objet d'une série d'ordonnances réalisant au début de 1820 certaines idées qu'il avait émises dès son arrivée à Metz 13 ans plus tôt. Sans toucher aux circonscriptions des cures, il rétablit (23 févr.) le titre d'*archiprêtres* pour désigner les curés de canton, et institue dans chaque archiprêtré un *définiteur* (2) pour suppléer au besoin l'archiprêtre ; les synodes annuels, diocésain et ruraux, sont rétablis également (28 févr.), puis c'est l'officialité diocésaine et l'établissement d'un *archidiacre* et d'un ou de plusieurs *visiteurs* par arrondissement civil (23 mars) : archidiacre et visiteurs sont immédiatement nommés, tandis que les définiteurs sont l'objet d'une nouvelle ordonnance (30 mars), publiée en même temps qu'un règlement pour les jeunes prêtres durant les huit premières années de leur sacerdoce. Plusieurs de ces ordonnances ne faisaient que ramener une terminologie traditionnelle dans le diocèse, sans créer peut-être une organisation bien effective : nous aurons du moins à nous servir désormais de ces termes. Ce qui fut plus réel, mais qu'il est plus difficile de résumer, c'est l'institution de nouveaux titres ecclésiastiques faite d'accord avec le gouvernement.

Nous avons dit (p. 695, n. 2) que l'Empire s'en tint jusqu'à la fin au chiffre de succursales approuvé pour chaque diocèse en 1808 : la Restauration se montra plus libérale, ainsi que les gouvernements suivants (3). Nous ne suivrons pas toutefois, dans ces indications, l'ordre chronologique, préférant rapporter aux cadres de 1808 (4)

---

(1) Cette restriction n'est pas indiquée explicitement, mais elle s'imposait par les plus simples prévisions et se trouve appliquée dans la nomination des archidiacres et visiteurs, qui se fait uniquement pour le département de la Moselle. D'ailleurs les expressions Archidiaconé, Archiprêtré, employées pour le département de la Moselle, ne le sont pas pour le Grand-Duché de Luxembourg (*Almanach ecclés. pour l'an 1823*).

(2) Pourtant il y eut parfois deux définiteurs dans un archiprêtré, p. ex. dans celui de Bouzonville (nomination du 3 mars 1826).

(3) Louis XVIII avait décidé en 1819 (25 août) l'érection de 500 succursales nouvelles en France, mais ce n'est qu'en 1821 que le diocèse de Metz profita de cette largesse par l'érection de Brettnach (ord. du 4 juillet), suivie aussitôt de cinq autres (8 août) et même d'une sixième (26 sept.). L'année suivante vit une création (20 févr.) de nombreuses chapelles vicariales, mais une seule érection de succursale (Sentzich, 28 août), puis l'on attendit quelques années : aussi l'évêque demanda-t-il (lettre du 30 juin 1825) qu'on érigeât 48 succursales nouvelles et 12 chapelles vicariales ; il obtint, par une seule ordonnance royale (3 août 1826) l'érection de 20 succursales nouvelles, alors qu'on venait déjà d'élever au rang de cures les quatre succursales de la ville de Metz (6 mars et 29 mai 1826). Depuis lors le mouvement s'est continué et, sans qu'il prit jamais une régularité automatique, on vit, en moyenne, plus d'une érection de succursale par année. — Les vicariats forment toujours un objet plus indéterminé, quoique, depuis la lettre du ministre de l'intérieur du 6 nov. 1816, fixant à 67 le nombre des vicariats rétribués par le trésor, on ait au moins un point de départ précis ; leur nombre s'accrut aussi naturellement : un *Etat*, approuvé par le ministre le 26 février 1862, porte 87 vicariats simples, 6 annexes vicariales et 27 chapelles vicariales ; de plus il y avait alors 22 vicariats non rétribués par le trésor. Une expression, capable de jeter quelque trouble dans cette matière, ne fut heureusement pas maintenue dans l'usage : celle de vicaire-desservant, qui désignait un prêtre nommé à la desserte d'une paroisse avant sa huitième année de prêtrise (ordonn. épisc. du 30 mars 1820).

(4) Nous maintenons donc l'ordre suivi en 1808 pour les arrondissements et les cantons devenus des archidiaconés et archiprêtrés, ceux-ci désignés par les noms des cures de canton ; pour chaque succursale nouvelle, nous indiquons d'abord (en italiques) le nom de la succursale dont elle fut détachée, la date du décret gouvernemental de son érection (l'ordonnance épiscopale qui y correspond est parfois postérieure de plusieurs mois), enfin la circonscription qui lui est

toutes les modifications que ces érections et les changements politiques leur ont fait subir jusqu'à la fin de la domination française à Metz ; nous reprendrons ensuite le même travail pour la période inaugurée par le nouveau démembrement du diocèse en 1874.

Archidiaconé de Briey.

Briey, 2 vic. approuvés 11 janv. et 20 nov. 1821 (1). — Anoux : Immonville, chap. de secours 13 déc. 1866 (2). — Moutiers (*Auboué*), 7 août 1847. — Moineville (*Auboué*), ch. vic. 6 mai 1827, succ. 14 mai 1864 ; ... ; Beaumont (3), Sery, le moulin de Moineville.

Serrouville. — Audun-le-Roman : Beuvillers, ch. vic. 21 juil. 1862. — Audun-le-Tiche : *Russange, ch. vic. 4 juin 1826. — Bettainvillers (*Tucquegnieux*), ch. vic. 22 nov. 1858, succ. 24 juil. 1872. — Bonvillers (*Landres*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 4 juin 1853 ; Murville ; Mont, le moulin de Landres. — Errouville (*Serrouville*), ch. vic. 4 avril 1821, succ. 31 déc. 1857 ; Crusnes (*Aumetz*). — Higny (*Xivry*), ch. vic. 19 avril 1821, succ. 20 oct. 1871 ; Preutin (4). — Knutange (**Hayange*), 11 janv. 1860 ; Nilvange (5). — **Mercy-le-Bas,** cure de seconde classe 13 mai 1829. — Mercy-le-Haut : Boudrezy, chap. de secours 4 août 1862. — Neufchef (**Rangue-vaux*), 3 août 1826. — S^t^-Supplet (*Mercy-le-Bas*), ch. vic. 19 sept. 1843, succ. 30 déc. 1865. — Trieux (*Lommerange*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 3 août 1826.

Conflans, vicariat approuvé 26 nov. 1861. — Allamont (*Brainville*), 15 juin 1846 ; ... ; Dompierre, qui devint ch. de secours 31 mai 1860. — Bruville (*S^t^-Marcel*), ch. vic. 18 janv. 1848, succ. 15 août 1865 (6). — Friauville (*Puxe*), 30 janv. 1839 ; ... ; le moulin. — Jeandelize (*Olley*), 24 déc. 1837 par translation du titre de Puxe, qui en devint l'annexe, puis ch. de secours 2 juil. 1864 ; ... ; Bouzonville. — Lixières : Fléville, ch. de secours 20 déc. 1863. — Ozerailles (*Lixières*), 3 août 1826 ; Lubey.

Longuyon, 1 vic. avant 1816. — Beuveille : Doncourt-lès-Longuyon, ch. de secours 24 févr. 1860. — **Cons-Lagrandville,** cure de seconde classe 8 févr. 1829. — Fresnois-la-Montagne (*Tellancourt*), 9 juil. 1845. — Ham (*Petit-Failly*), 21 févr.

---

assignée, lorsque le décret n'indique pas simplement le territoire de la commune. Nous usons de quelques abréviations faciles à comprendre, p. ex., ch. ou ann. vic. = chapelle ou annexe vicariale.

(1) Briey avait un titre de vicaire reconnu avant 1816 ; l'établissement d'un second avait pour but de favoriser le collège ou école secondaire, qui avait eu un prêtre à sa tête dès les premières années du siècle.

(2) Le vicariat, autorisé pour cette paroisse, lui fut enlevé et transféré à Guebenhausen 13 févr. 1856.

(3) L'ordonnance épiscopale du 8 juin 1827 détachait le hameau de Beaumont de la succursale de Hatrize et l'unissait à nouveau à la paroisse d'Auboué, dont il dépendait précédemment (p. 698, n. 3), pour faire partie du vicariat de Moineville.

(4) Preutin, quoique chef-lieu de la commune, était rattaché à Higny depuis le 7 avril 1852.

(5) L'érection de Knutange et celle de Neufchef font rentrer ces communes, ainsi que celle de Nilvange, dans l'archiprêtré de Serrouville, tandis que Algrange, d'abord annexe vicariale de Fontoy en 1826, fera retour au canton de Thionville (une loi du 9 avril 1841 l'ayant détaché du canton de Cattenom) comme succursale en 1854 ; la commune d'Erzange sera aussi rattachée définitivement au même canton en cette année 1854.

(6) Voir p. 700, n. 3 : Villers-aux-Bois est réuni à S^t^-Marcel le 18 juin 1823.

1872 ; St-Jean. — Montigny-sur-Chiers : Fermont, ch. de secours 8 mars 1858. — St-Pancré (1), ch. vic. 22 mai 1822, succ. 3 août 1826 ; ... ; Buré-la-Ville.

Longwy, 1 vic. avant 1816, un 2d autorisé 12 déc. 1825. — Cutry : Chenières, ch. de secours 19 oct. 1867. — Haucourt (*Villers-la-Montagne*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 13 déc. 1861 ; ... ; les deux moulins de Moulaine. — Laix (*Baslieux*), 26 sept. 1821. — Longwy-Bas (*Longwy*), ch. vic. 1 mai 1854, succ. 10 mai 1856 (2). — Mont-St-Martin (*Longwy*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 3 août 1826 ; ... ; Piémont, la Folie, St-Remy. — Rédange (3), 26 mars 1840. — Saulnes (*Herserange*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 25 févr. 1851.

Archidiaconé de Thionville (4).

Thionville, 2 vic. avant 1816 ; Guentrange, ann. vic. 22 mai 1822 (5). — Algrange (**Fontoy*), ann. vic. 22 mars 1826, succ. 22 sept. 1854. — **Hayange**, cure de seconde classe 23 mars 1829, 1 vic. autorisé 18 avril 1826, un 2d 1 mars 1858. — Manom, transféré de l'archiprêtré de Cattenom en 1822 (6). — Moyeuvre-Grande, vicariat autorisé 18 avril 1826. — Weymerange : Terville, ch. de secours 27 mai 1865. — Yutz-Basse : Yutz-Haute, vic. autorisé 17 juil. 1854 (7).

Bouzonville (8), 1 vic. avant 1816, un 2d autorisé 17 mai 1861. — Anzeling

---

(1) St-Pancré, succursale communale en 1805, n'était plus qu'une annexe de Ville-Houdlémont au canton de Longwy, ainsi que Buré-la-Ville.

(2) Elle devait comprendre « la section de Longwy-Bas, composée des deux hameaux des Carmes et des Religieuses, et toutes les habitations situées au bas du plateau sur lequel est bâtie la ville ».

(3) Voir p. 701, n. 1 ; entre 1815 et 1840, la situation de Rédange est mal définie : son vicaire résident est inscrit sous la rubrique « Rédange, départ. de la Moselle — n'est annexé à aucune paroisse » ; c'est pourquoi dans les listes imprimées (Almanachs, Ordo) on le trouve tantôt en tête ou à la fin de la liste de l'archiprêtré de Longwy (ce qui le ferait croire annexe de Longwy ou de Villers-la-Montagne !) et tantôt à son rang parmi les succursales. L'érection de Rédange, après celle de St-Pancré, ramenait l'accord entre le canton et l'archiprêtré, excepté pour Boismont et Russange.

(4) C'est sur cet arrondissement qu'ont porté principalement les retranchements imposés en 1814 et 1815 aux frontières de la France et, par suite, à celles du diocèse : s'il fallut réduire les cadres fixés en 1808, on put cependant les maintenir dans l'ensemble, comme on va le voir. Les événements de 1870 affectèrent cet arrondissement dans une direction opposée : mais, bien qu'il eût fallu y parer dès 1871 par l'érection de l'archiprêtré d'Aumetz, nous n'en parlerons qu'à l'article suivant.

(5) Le ministre de l'intérieur avait fait difficulté (lettre du 6 nov. 1816) de reconnaître deux vicaires pour Thionville : il accepta cependant (lettre du 5 déc. 1816), en remarquant que le chiffre total, fixé pour le diocèse, n'en serait pas modifié, vu qu'on avait maintenu, par erreur, sur la liste un vicaire pour Mondorf, détaché de la France. On assignait, en 1822, à l'annexe de Guentrange les hameaux de la Briquerie, Ste-Anne, Chaudebourg et Mariendhal. Beauregard recevait en 1854 un pensionnat ouvert par les Frères de la Doctrine Chrétienne et leur noviciat.

(6) La commune de Manom avait été unie au canton de Thionville dès 1816 (ord. du 2 oct.), mais nous ne voyons pas la conséquence de ce fait dans nos listes ecclésiastiques avant 1822.

(7) Ce n'était qu'un transfert du vicariat autorisé anciennement pour Inglange.

(8) Nous avons dit les mutilations subies par ce canton en 1815 et les contestations subsistèrent sur certains points jusqu'en 1827 et 1829 : dès qu'il y eut une solution à ces contestations, l'administration civile arrêta les cadres nouveaux pour ce canton et les voisins (20 févr. 1828, 26 mars 1829, 7 oct. 1830) ; l'administration diocésaine y mit plus de temps. Elle commença par inscrire simplement à la suite des succursales de l'archiprêtré de Bouzonville, tout ce qui restait au diocèse des trois cures de Relling, Sarrelouis et Tholey : les cinq paroisses de cette dernière, qui avaient été cédées au duc de Cobourg, disparurent à leur tour (déc. 1824) ; le reste, ou 8 pa-

(*Freistroff*), 9 mai 1849 (1). — Brettnach, transféré de l'archiprêtré de Boulay (2). — Chateaurouge (*Tromborn*), 3 août 1826; Wœlfling. — Creutzwald, détaché de la cure de Sarrelouis: vic. autorisé 29 oct. 1835 par suppression de celui de Beyren. — Falck (*Hargarten*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 3 août 1826; ...; les forges, la bergerie, la cense (3). — Freistroff, 1 vic. avant 1816. — Guerstling (*Lognon*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 3 août 1826; Heining; Niedwelling. — Merten, jadis cure de Sarrelouis et détenu par la Prusse jusqu'en 1827. — Neunkirchen, détaché de la cure de Relling: on y réunit Rémeldorf (4). — Rémelfang (**Holling*), 17 juin 1857. — Schwerdorf, séparé du canton de Relling et même de ses propres annexes Oberesch, Diersdorf et Furweiler, devenues prussiennes: l'administration en reste toutefois confiée au desservant de Schwerdorf. — Villing (*Reimering*), 28 févr. 1831; ...; Schreckling (5), Gaweistroff.

Cattenom, 1 vic. avant 1816, un 2d autorisé 8 sept. 1818. — Angevillers (*Escherange*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 15 sept. 1846. — Berg, 1 vic. avant 1816. — Beyren, vicariat transféré à Creutzwald 1835; Gandren, ann. vic. 28 août 1822, comprenant Donnenmuhl. — Escherange, 1 vic. avant 1816. — Evrange (6), ch. vic. 2 juil. 1847, succ. 2 juin 1866; Hagen. — Fixem (*Berg*), 19 mars 1838; ...; Simming, Faulbach. — Kontz-Basse (*Kontz-Haute*), 8 août 1821 (7). — Rochonvillers (*Ottange*), ann. vic. 22 mars 1826, succ. 31 déc. 1858. — Rodemack, vic. autorisé 1 oct. 1820. — Sentzig (*Cattenom*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 28 août 1822 (8).

Metzerwisse (9), 1 vic. avant 1816. — Distroff: Kuntzig, ch. vic. 6 mai 1827. — Elzange (*Inglange*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 23 janv. 1845; ...; Walmestroff. — Illange (*Bertrange*), 3 août 1826. — Kœnigsmacker, vic. autorisé 3 févr. 1826; Métrich, ch. de secours 31 mars 1854. — Rurange: Montrequienne, ch. de secours 12 juin 1822. — Wolstroff: Reinange, ch. vic. 20 févr. 1822.

---

roisses, continua à former un appendice disgracieux à la liste de l'archiprêtré de Bouzonville. Enfin, en 1838, on répartit ces paroisses entre les archiprêtrés de Bouzonville, Boulay et St-Avold: ce qui donna lieu à quelques échanges entre les deux premiers de ces archiprêtrés.

(1) Le territoire de la commune, donné pour circonscription à la succursale, comprenait depuis 1811 (29 juil.) Edling, uni à la paroisse de Hestroff.

(2) Vicariat dépendant de Téterchen, devenu succursale 4 juil. 1821, Brettnach avait été rattaché au canton de Bouzonville en 1834 (loi du 29 mai), ainsi que Rémelfang; mais Brettnach ne fut détaché de l'archiprêtré de Boulay qu'en 1838, et Rémelfang seulement en 1857.

(3) Ces deux derniers mots convenaient peut-être à la commune de Falck; mais (p. 702, n. 7) les vraies dépendances de la succursale sont Hellmuhl, Weyermuhl.

(4) Rémeldorf, séparé de Niedaltrof par la nouvelle frontière, avait été uni à la chapelle vicariale de Guerstling: sur la plainte des habitants, l'évêché les rattacha (à titre provisoire d'abord, 23 août 1822) à Neunkirchen, et l'administration civile en fit autant plus tard (3 juin 1837).

(5) L'administration de Schreckling et celle de Heining (rattaché à Guerstling) resta confiée au curé de Leiding, au-delà de la frontière.

(6) Evrange et Hagen, séparés de Frisange (convention de limites du 28 mars 1820) et administrés provisoirement par le desservant de Rentgen, avaient été rattachés à cette dernière succursale (4 oct. 1822): on avait autorisé un cimetière à Evrange (15 févr. 1832).

(7) Cette érection ne profita guère à l'archiprêtré de Cattenom, les deux Kontz en ayant été détachés (et réunis à l'archiprêtré de Sierck) vers 1830, comme Manom l'avait été vers 1822.

(8) Nous ne savons pourquoi Gawisse paraît quelquefois comme une dépendance de Sentzig.

(9) Une ordonnance royale du 28 déc. 1825 fit passer au canton de Sierck les communes de Kerling et de Malling; la conséquence ecclésiastique suivit de près (lettre épisc. du 21 mars 1826).

Sierck (1), 2 vic. avant 1816. — APACH (*Kirsch*), ann. vic. 4 mai 1826, succ. 30 janv. 1839 (2). — FLASTROFF (*Neunkirchen), ch. vic. 11 juin 1858, succ. 12 févr. 1870 (3). — Malling : Hunting, ch. vic. 18 avril 1868.

Archidiaconé de Metz.

St-Vincent (4). — **St-Simon**, cure de seconde classe 18 janv. 1826. — AMANVILLERS (**Vernéville*), 3 août 1826 ; ... ; Champenois, Montigny-la-Grange. — FÈVES (*Semécourt*), ann. vic. 6 mai 1827, succ. 15 févr. 1843. — Marange : Bronvaux, ch. de secours 12 févr. 1868. — Talange : Hagondange, ch. de secours 22 avril 1862. — Moulins : Ste Ruffine, ch. vic. 19 avril 1821.

Ste-Ségolène (5). — **St-Eucaire** et **St-Maximin** (6), cures de seconde classe 22 mars 1826.

Notre-Dame. — LE SABLON (*St-Martin*), 1 juin 1852 ; le territoire de la commune, moins la partie attenante à Montigny à droite du chemin de Metz à Chemi-

---

(1) Qu'on se rappelle la séparation totale, après 1815, de 5 succursales de ce canton et celle du vicariat de Mondorf (Waldwisse) et l'on comprendra que, même après la restitution de Manderen, on lui ait donné une compensation dans Kerling et Malling, transférés du canton de Metzerwisse, Kontz-Haute et Kontz-Basse, transférés de l'archiprêtré de Cattenom. Pour la ville de Sierck, il faut noter la création (22 mars 1826) d'un collège ecclésiastique dans l'ancien couvent des Récollets (p. 688, n. 4) ; à Rustroff, l'ancien couvent des Franciscaines servit en 1832 à l'établissement d'un pensionnat des sœurs de Ste-Chrétienne.

(2) D'après le décret d'érection, la circonscription de la succursale se bornait au territoire de la commune, et Bellemacher était alors de la commune de Merschweiler ; pourtant ce hameau, qui fut réuni à la commune d'Apach en 1864 (loi du 17 févr.), faisait déjà partie de cette paroisse. D'autre part, Kitzing, dépendance aussi de la commune de Merschweiler, obtint (26 déc. 1845) de rester attaché à la paroisse de Kirsch « jusqu'à érection d'un titre ecclésiastique à Merschweiler », érection que l'administration épiscopale avait cru pouvoir escompter trop facilement (8 août 1845).

(3) Le territoire de la commune, formant la circonscription de la succursale, comprenait Zeurange depuis l'ordonnance du 14 avril 1847.

(4) Aux établissements religieux déjà indiqués, vint se joindre l'orphelinat de Ste-Constance, dont la chapelle fut consacrée le 28 juil. 1852 ; en octobre 1857, les Jésuites s'installèrent à St-Clément. En 1808, on semble ranger parmi les vicaires les prêtres chargés des établissements d'instruction ou de charité : cette classification simpliste n'empêche pas qu'on retrouve sans cesse les titres d'aumôniers et de chapelains ; il y eut aussi, surtout aux débuts du siècle, bon nombre de prêtres employés comme professeurs ou directeurs dans l'enseignement même officiel.

(5) Les communautés religieuses se sont multipliées surtout dans cette paroisse ; citons seulement : la Visitation (1810) ; pour un temps (1821) les Dames de Ste-Sophie, incorporées (1824) aux Dames du Sacré-Cœur et dont la maison, vendue (1859) à l'œuvre des orphelines de St-Joseph, servit de premier abri aux Petites-Sœurs des Pauvres, établies (décembre 1861) aux Bordes ; les Sœurs de Ste-Félicité ou de la Charité maternelle, dans l'ancien couvent des Trinitaires (1811) ; les Frères de la Doctrine chrétienne, sur l'emplacement de l'ancienne église de Ste-Croix (1817) ; la Maison de Charité et des Orphelines, dans l'ancien couvent des Récollets (1821) abritant d'abord les Orphelines de St-Joseph (1829), puis (1864) celles de St-Vincent de Paul ; la Maison des Orphelins transférée de l'évêché à la rue Paixhans (1847) ; les Sœurs du Bon-Pasteur (1834) ; les Carmélites établies (1861) dans la maison qui abritait la résidence des Jésuites depuis 1839 ; les Frères de St-Vincent de Paul (1861) à la tête de l'Œuvre des Jeunes-Ouvriers, fondée en 1849 par M. l'abbé Risse. Ajoutons l'établissement, dans la rue Marchant, de l'œuvre des Militaires (1850) et de l'Ecole normale (1832-1881).

(6) Les bâtiments de l'ancienne Visitation servirent assez longtemps (1811-1852) aux œuvres inspirées par M. Morlanne (maison de santé, œuvre militaire...).

not. — Montigny-lès-Metz, vicariat autorisé 16 janv. 1860 (1). — **St-Martin,** cure de seconde classe 18 janv. 1826 (2).

Boulay (3), 1 vic. avant 1816, un 2d autorisé 13 mars 1822. — Coume, 1 vic. avant 1816. — Helstroff (*Volmerange*), ch. vic. 28 août 1822, succ. 31 mars 1844; ...; Macker. — Holling, 1 vic. avant 1816. — Narbéfontaine (*Mommerstroff*), 31 mars 1844 ; Brouck, ch. de secours 21 août 1841. — Roupeldange : Eblange, ch. vic. 1 sept. 1855 (4). — Téterchen, 1 vic. avant 1816 (5). — Walmunster : Velving, ch. de secours 17 mai 1756. — Volmerange, 1 vic. avant 1816. — Warize, vicariat autorisé 21 août 1828.

Faulquemont, 2 vic. avant 1816 (6).— Adelange (**Boustroff*), 22 mars 1827.— Arriance (*Many*), ch. vic. 28 août 1822, succ. 3 août 1826.— Flétrange : Elvange, ch. vic. 19 sept. 1850. — Hémilly : on y rattache (15 mai 1862) *Aoury, détaché du Ban-St-Pierre. — Laudrefang (*Trittling*), ann. vic. 20 févr. 1822, succ. 13 avril 1861. — Longeville, vic. autorisé 10 juin 1826. — Marange, vic. autorisé 27 janv. 1864, par transfert de celui de Béning-lès-St-Avold. — Many, 1 vic. avant 1816. — Vatimont : Han-sur-Nied, ch. vic. 28 août 1822, et l'on y joint le hameau d'Aubecourt. — Wahl-lès-Faulquemont (*Faulquemont*), 22 mars 1827.

Gorze, 1 vic. avant 1816, un 2d autorisé 17 janv. 1848 (7). — Ancy (8) : Dornot, ann. vic. 5 janv. 1832, par suppression du 2d vicariat de Morhange. — **Ars-sur-Moselle,** cure de seconde classe 8 févr. 1829, 1 vic. avant 1816, un 2d autorisé 25 nov. 1856. — **Chambley,** cure de seconde classe 28 mars 1874 (9). — Dampvitoux (*St-Julien-lès-Gorze*), ch. vic. 6 mai 1827, succ. 5 févr. 1862 ; Hagéville. — Gravelotte (*Rezonville*), 5 déc. 1848. — Hagéville (*St-Julien*, puis *Dampvitoux*), ch. de secours 28 mars 1839, ch. vic. 6 juil. 1863, succ. 12 nov. 1872. — Lessy (*Châtel-St-Germain*), 3 août 1826. — Sponville (**Hannonville-au-Passage*), ch. vic. 30 juil. 1826, succ. 5 déc. 1848 ; Xonville. — Vaux : Jussy, ch. vic. 11 nov. 1856.

---

(1) Montigny voit de magnifiques bâtiments s'ouvrir en 1854 aux élèves du Petit-Séminaire et en 1860 aux pensionnaires du Sacré-Cœur.

(2) Ici encore citons simplement les établissements qui se groupèrent sur la paroisse : dans les bâtiments attenant à l'évêché, ce furent d'abord le Grand et le Petit Séminaire, transférés l'un (1808) et l'autre (1827) rue d'Asfeld, puis l'œuvre des Orphelins (1834), le noviciat des Frères de la Doctrine chrétienne (1847), enfin la Maîtrise (1854); la maison-mère des Sœurs de Ste-Chrétienne (3 mai 1808); le couvent des Augustins, servant au collège de l'abbé Bureaux (1833), continué par M. Braun (1847) et les Jésuites (voir la Lettre pastorale du 5 mars 1852), auxquels succèdent les Frères des Ecoles chrétiennes (1857); les Sœurs de l'Espérance (1849).

(3) L'archiprêtré de Boulay s'augmenta, en 1838, des paroisses de Guerting, Bisten, Ham et Warsberg, dont les trois dernières, séparées du canton de Sarrelouis, n'avaient été que provisoirement rattachées à celui de Bouzonville; mais il céda à ce dernier Brettnach et Rémelfang, détachés successivement des succursales de Téterchen et Holling.

(4) Ce titre absorba le vicariat autorisé pour Roupeldange avant 1816.

(5) Les Liguoriens s'établirent, en 1847, dans l'ancien couvent des religieuses.

(6) Cette présence de deux vicaires était en relation avec l'existence d'un petit collège (circulaire épisc. du 3 avril 1818). Le château d'Helfedange (Guinglange) abrita pendant quelque temps (1822-1832) l'école normale.

(7) L'Asile départemental installé à Gorze fit rendre au culte (1845) l'ancienne chapelle de la maison abbatiale (p. 565, n. 5); on l'avait fait déjà pour la chapelle de St-Thiébault (1835) et l'on continua pour celles de St-Clément (1848) et de Ste-Catherine. La statue de la Vierge sur la côte St-Belin fut bénite le 18 juin 1868.

(8) Le calvaire monumental érigé à l'entrée du village fut béni le 25 août 1876.

(9) Une loi du 21 mars 1873 avait érigé Chambley en chef-lieu de canton pour les 12 com-

Pange, vicariat autorisé 31 déc. 1860. — BAN-S[t]-PIERRE (*Chanville*), 3 août 1826 ; Villers ; Stoncourt, La Houte, Aoury (rattaché à Hémilly 1862). — Béchy : Flocourt, ch. de secours 12 oct. 1857. — BEUX (**Pontoy*), ch. vic. 7 juin 1829, succ. 29 avril 1845 ; Dain-en-Saulnois. — Courcelles-Chaussy, vic. autorisé 15 août 1860.

Pournoy-la-Grasse. — ALÉMONT (*Vigny*), 3 août 1826 ; S[t]-Jure, binage autorisé 29 août 1826 ; Ressaincourt. — CUVRY (*Marly*), ch. vic. 22 mai 1822, succ. 3 août 1826 ; Coin-lès-Cuvry. — FÉY (**Augny*), 30 janv. 1839. — Fleury : Pouilly, ch. de secours 8 mars 1858. — Peltre (1) : Chesny, ch. vic. 28 août 1822.

Vigy. — Argancy (2) : on y réunit Rugy, chap. castrale ouverte au public 16 févr. 1829. — Charly : vicariat autorisé avant 1816, mais transféré à Henriville en 1856. — Failly (3) : on en détacha Poixe en 1854. — FLÉVY (*Ay*), 3 août 1826. — MALROY (*Charly*), ch. vic. 29 juin 1825, succ. 22 juil. 1844. — SERVIGNY-LÈS-S[te]-BARBE (*S[te]-Barbe*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 16 août 1854 (4). — TRÉMERY (*Ay*), 7 août 1847.

Archidiaconé de Sarreguemines.

Sarreguemines (5), cure de 1re classe 4 déc. 1847, 2 vic. avant 1816, un 3e autorisé 3 juil. 1822. — BLIESSCHWEYEN (*Neunkirchen*), 22 mars 1827 ; Bliesguerschwiller. — DIEDING (*Zetting*), ann. vic. 22 mars 1826, succ. 4 avril 1868 (6). — ELLWILLER (*Farschwiller*), ch. vic. 6 mai 1827, succ. 7 août 1847 ; Loupershausen. — Grosbliderstroff, vicariat autorisé 13 déc. 1821. — Hambach, vic. autorisé 31 juil. 1854. — HUNDLING (*Rouhling*), ann. vic. 22 mars 1826, succ. 2 mai 1855. — IPPLING (*Welferding*), 13 août 1864. — LIXING (*Rouhling*), ch. vic. 22 mars 1826, succ. 25 févr. 1851. — Neunkirchen, 1 vic. avant 1816. — RÉMELFING (*Neufgrange*), 12 févr. 1870. — Welferding, 1 vic. avant 1816. — Wiesswiller, 1 vic. avant 1816.

Bitche (7), 3 vic. avant 1816. — Gœtzenbruck, vic. autorisé 10 juin 1853. —

---

munes restées à la France qui dépendaient du canton de Gorze, et ce nouveau canton fut rattaché à l'arrondissement de Briey.

(1) Les sœurs de la Providence de S[t]-André y ont établi leur noviciat et maison-mère en 1839 (circulaire de Mgr Besson du 9 oct. 1838).

(2) Argancy est le berceau de la congrégation de S[te]-Chrétienne, qui y a toujours conservé une maison.

(3) A la chapelle de Villers-l'Orme, depuis 1856 pèlerinage en l'honneur de Notre-Dame de la Salette.

(4) La circonscription de la succursale fut fixée au territoire de la commune, qui comprenait, depuis le 21 août 1812, Poixe.

(5) Cet archiprêtré s'accrut (1822) des deux enclaves tréviroises de Rouhling et Zetting. La ville de Sarreguemines reçut un des premiers établissements des sœurs de S[te]-Chrétienne, qui, au soin des écoles, joignirent la direction d'un pensionnat et celle de l'hospice.

(6) Dieding ne formant qu'une section communale de Zetting, la circonscription de la succursale se fit par un plan annexé au décret : on n'y remarque, en dehors du village, que le moulin de Dieding.

(7) Nous avons dit p. 715, n. 3, ce que nous croyons n'avoir été qu'une erreur d'inscription concernant Enchenberg et Erching dans les listes de ce canton. L'administration civile ayant fait passer (18 févr. 1834) Liederscheidt du canton de Volmunster au canton de Bitche, cette succursale finit (1845) par changer aussi d'archiprêtré. Obersteinbach, enlevé (1821), puis rendu (1825) au diocèse (toutefois sans ses annexes de 1808), fit partie du canton jusqu'à son transfert au département du Bas-Rhin (1833). — L'ancien couvent des Augustins à Bitche sert, depuis 1827, à un collège ecclésiastique.

Hanwiller : *Boussewiller, ch. vic. 27 **mai** 1846. — **Lemberg**, 1 vic. avant 1816. — MEISENTHAL (**Soucht*), 3 août 1826; ...; Schiresthal (1), **Obermuhl, Neumuhl, Clausenberg**, Premenberg, Mailand, Judentha!. — MOUTERHAUSEN (**Soucht*), vicariat autorisé 30 juil. 1821, succ. 8 août 1821 (2). — REYERSWILLER (*Bitche*), 30 déc. 1863. — St-LOUIS (*Lemberg*), 15 juin 1846. — Schorbach, vicariat autorisé 12 déc. 1825.

Forbach, 1 vic. avant 1816, un 2d autorisé 3 févr. 1826, un 3e 31 déc. 1856 (3). — Host : Cappel, ch. vic. 20 févr. 1822 ; Vallette, ch. de secours 24 mai 1851. — Noussewiller : Metzing, ch. vic. 17 janv. 1855. — ROSBRUCK (*Cocheren*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 3 juil. 1843 ; Morsbach. — SCHŒNECK (*Stiring*), 11 août 1869. — STIRING-WENDEL (*Forbach*), 29 déc. 1860 (4) ; 1 vic. autorisé 26 nov. 1861, un 2d 31 déc. 1861.

Morhange, 2 vic. avant 1816, mais le 2d supprimé 5 janv. 1832. — ALTRIPPE (*Leywiller*), ann. vic. 17 déc. 1828, succ. 5 mai 1869. — BIDING (*Maxstadt*), ch. vic. 21 sept. 1838, succ. 18 mars 1865. — DIFFEMBACH-LÈS-HELLIMER (*Hellimer*), 19 mai 1845. — EINCHEVILLE (*Landroff*), ann. vic. 6 mai 1827, succ. 18 nov. 1850. — GRENING (*Hellimer*), ann. vic. 11 avril 1821, succ. 13 août 1865. — Hellimer, 2 vic. avant 1816, dont l'un transféré à Montbronn 17 juin 1834 ; Petit-Tenquin, ch. vic. 4 avril 1821, en y joignant Zelle. — Landroff, 1 vic. avant 1816. — Lelling : on y rattache la ferme de Pange-Cappel, commune de Bistroff, 6 mars 1839. — Maxstadt, 1 vic. avant 1816 (5). — RACRANGE (*Morhange*), 3 août 1826. — VALLERANGE (*Vintrange*), ch. vic. 10 févr. 1820, succ. 25 juil. 1858. — WAHL-EBERSING (*Wahl-Laning*), 8 août 1821 ; .; Lixing, un moulin. — Wahl-Laning, 1 vic. avant 1816.

Rorbach (6), vicariat autorisé 23 oct. 1820. — Achen, 1 vic. avant 1816. — Bettwiller, vicariat autorisé 12 déc. 1825 (7). — BINING-LÈS-RORBACH (*Rorbach*), 8 août 1821. — ETTING (*Achen*), ann. vic. 20 févr. 1822, succ. 18 oct. 1848 (8). — Kalhausen : service autorisé à la chapelle castrale de Weidesheim 20 juil. 1843. — Montbronn, vicariat autorisé 17 juin 1834 par transfert d'un titre de Hellimer. —

---

(1) Une chapelle castrale autorisée le 1er oct. 1855.

(2) L'ordonnance épiscopale rendue pour cette érection (28 août 1821) stipule bien la réunion de la nouvelle succursale à l'archiprêtré de Bitche « dans lequel elle se trouve enclavée » ; mais nous n'y trouvons aucune mention de Bærenthal, dont les habitants catholiques ne pouvaient guère se rattacher ailleurs : on leur a bâti une chapelle, bénite le 18 août 1886. En 1839, on rendit au culte la vieille chapelle castrale de Mouterhausen, datant de 1505.

(3) Avant son transfert à Peltre, le chef-lieu de la Congrégation des Sœurs de la Providence dites de St-André, était à Forbach depuis 1821.

(4) Ce décret, dont nous n'avons pas vu le texte, devait assigner à la nouvelle succursale, non seulement le territoire de la commune de Stiring (avec Verrerie-Sophie, chap. bénite 8 sept. 1858), mais encore Schœneck, resté à la commune de Forbach.

(5) L'ancienne chapelle de Ste Odile (p. 400), située au bout du village, fut rachetée au moyen d'une quête publique et rendue au culte en 1811.

(6) Les limites de l'archiprêtré furent modifiées par l'érection des succursales de Mouterhausen (1821) et de Meisenthal (1826), rattachées au canton de Bitche, pendant que celle d'Enchenberg finit par compter régulièrement dans l'archiprêtré de Rorbach (p. 715, n. 3).

(7) Et pourtant, d'après une lettre du ministère des Affaires ecclésiastiques répondant à une demande, faite par l'évêque, de 8 vicariats à établir, celui de Bettwiller se trouvait déjà légalement établi, les formalités prescrites par le décret du 30 déc. 1809 ayant été remplies (11 juil. 1825).

(8) L'ancienne chapelle de Singling, paroisse de Gros-Réderching (p. 657, n. 1), reconstruite et bénite 15 nov. 1846, fut autorisée pour la célébration de la sainte messe 9 janv. 1847, tandis que celle d'Olferding fut interdite 22 juil. 1857 à titre de propriété privée.

Schmittwiller (*Rahling*), 31 mars 1837. — Siersthal, vicariat autorisé 31 juil. 1847. — Soucht, 1 vic. avant 1816.

Saint-Avold (1), 2 vic. avant 1816, un 3e autorisé 6 avril 1817. — Barst : Marienthal, ch. de secours 27 sept. 1836. — Béning-lès-St-Avold, 1 vic. avant 1816, transféré à Marange-Zondrange 27 janv. 1864. — Betting (*Béning*), 15 févr. 1843. — Durchthal (*St-Avold*), 3 août 1826. — Faréberswiller : Henriville, ch. vic. 20 févr. 1856 par suppression du vicariat de Charly. — Freyming (**Merlebach*), 15 juin 1846. — Hombourg-Haut, vicariat autorisé 12 sept. 1846. — Host, 1 vic. avant 1816 ; Cappel, ch. vic. 20 févr. 1822. — La Chambre, 1 vic. avant 1816 ; Altviller, ch. vic. 28 août 1822. — Macheren (*Guenviller*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 26 déc. 1843 ; ... ; Petit-Eberswiller (ch. de secours 6 févr. 1864), ferme et chapelle de Lentzwiller (service réglé 18 oct. 1840), hameau de Moulin-Neuf.

Sarralbe, 2 vic. avant 1816 (2). — Hazembourg (*Kirwiller*), ch. vic. 20 févr. 1822, succ. 13 mai 1863. — Holving (3), vicariat autorisé 12 déc. 1825. — Nelling (**Hellimer*), 3 août 1826 ; ... ; Petit-Rohrbach, Obermuhl. — **Puttelange**, cure de seconde classe 8 févr. 1829, 1 vic. avant 1816, un 2d autorisé 25 avril 1857 ; Ernestwiller, ch. vic. 13 févr. 1856 (4) par translation du vicariat de Xivry ; Guébenhausen, ch. vic. 13 févr. 1856 par translation du vicariat d'Anoux ; Diffembach-lès-Puttelange, ch. de secours 30 nov. 1862. — Rech (*Sarralbe*), 8 août 1821 ; ... ; le Haras, Tencherhof, Hilsmuhl. — Rémering, vicariat autorisé 31 mai 1845.

Wolmunster (5), vicariat autorisé 3 févr. 1826. — Rolbing (*Loutzwiller*), 26 mars 1856. — Walschbronn, vicariat autorisé 12 déc. 1825.

IV. — NOUVEAU DÉMEMBREMENT ET RÉORGANISATION DU DIOCÈSE EN 1874.

La fin malheureuse du second Empire français devait avoir pour conséquence, comme après 1815, un bouleversement du diocèse de Metz. Le traité de Francfort (10 mai 1871) en posait le principe, en demandant que les circonscriptions diocésaines des territoires cédés à l'Empire allemand fussent mises en coïncidence avec la

(1) On rattacha à cet archiprêtré la succursale de Porcelette, qui du canton de Sarrelouis avait passé provisoirement à celui de Bouzonville ; il s'augmenta encore par l'érection d'une succursale à Freyming. La ville de St-Avold vit ajouter à ses anciennes chapelles de Notre-Dame de Bon-Secours et de la Ste-Croix, celle de la Ste-Trinité près du nouveau cimetière (1807) et celle du pensionnat des sœurs de Ste-Chrétienne.

(2) Aux débuts du XIXe siècle, et de nouveau après 1840, Sarralbe eut un petit collège tenu par des ecclésiastiques ; des sœurs de Ste-Chrétienne pour les écoles, et des sœurs de Niederbronn pour l'hospice. Avec les chapelles de ces établissements, il y eut toujours l'ancienne église de la Montagne et la chapelle de Saltzbronn.

(3) La reconstruction de l'église, consacrée 24 juin 1869, amena la substitution du vocable de l'Immaculée-Conception à celui de St Maximin, resté patron secondaire (ordce du 12 janv. 1869).

(4) La circonscription assignée comprenait « la commune d'Ernestwiller-Heckenransbach, jusqu'ici paroisse de Puttelange et de Woustwiller, avec la section d'Ernestwiller comprise dans la commune de Puttelange ».

(5) L'archiprêtré sembla s'augmenter par l'inscription, enfin régulière, d'Erching (p. 715, n. 3), mais il avait été diminué (bulle du 1er avril 1818) de Troulben avec ses annexes et de Schweix, annexe de Liederscheidt ; cette dernière succursale passa elle-même au canton de Bitche (1845.

nouvelle frontière (1). Pourtant la rupture avec Rome (lois de mai 1872) précéda, en Allemagne, le règlement de cette affaire, dont l'indécision devint une source de tracasseries et de violences contre le clergé qui, par dessus la frontière, obéissait encore aux évêques français. Averti officieusement de ce danger, le gouvernement français prit généreusement l'initiative de demander à Rome une solution. Elle vint en deux brefs, par lesquels Pie IX soustrayait (14 juillet 1874) les diocèses de Strasbourg et de Metz à la juridiction métropolitaine de l'archevêque de Besançon (2), après avoir (10 juillet) démembré de leurs anciens diocèses et incorporé aux autres diocèses limitrophes tout ce qui se trouvait en deçà ou au delà des nouvelles frontières (3). Il enlevait donc au diocèse de Metz presque tout l'archidiaconé de Briey et plus d'un tiers de l'archiprêtré de Gorze (4), en énumérant, par ordre de cantons, les cures, succursales et chapelles vicariales restant sur territoire français et qu'il incorporait au diocèse de Nancy ; en sens inverse il démembrait du diocèse de Nancy pour les incorporer à celui de Metz les deux archiprêtrés (c'est, dans la hiérarchie ecclésiastique de Nancy, le titre correspondant à un arrondissement) de Château-Salins et de Sarrebourg presque en entier (5), soit 10 doyennés.

Promulgué (6) dans la cathédrale de Metz le 4 novembre, ratifié par les autorités civiles à Versailles (10 oct.) et à Strasbourg (13 nov.), le nouvel ordre de choses s'établit sans grandes difficultés administratives. Un nouvel archiprêtré, créé à Aumetz dès 1871 et rattaché (1874) à l'archidiaconé de Thionville, servit à grouper les 9 paroisses qui restaient des archiprêtrés de Serrouville et de Longwy ; on rattacha à l'archiprêtré de S^t^-Vincent de Metz les 5 restant de l'archiprêtré de Briey, et

---

(1) Une application immédiate de ce principe fut, du côté de l'Allemagne, l'érection d'Aumetz en cure de seconde classe (décret du 29 juil. 1872) pour servir de chef-lieu à un nouvel archiprêtré, organisé dès le 10 août précédent et groupant ce qui restait au diocèse de Metz des archiprêtrés de Serrouville et de Longwy : Fontoy en était le chef-lieu de canton. Nous ne voyons pas qu'on ait pris dès lors aucune mesure de ce genre à l'égard des 5 paroisses que la nouvelle frontière séparait de l'archiprêtré de Briey.

(2) Laissant ces deux églises soumises immédiatement au S^t^-Siège apostolique.

(3) La délimitation de ces frontières était terminée depuis le mois d'août 1872, bien que les difficultés concernant la gare d'Avricourt aient duré jusqu'en janvier 1875, et d'autres concernant les chemins et les ponts jusqu'en mai 1877.

(4) Il restait, au diocèse de Metz, 5 paroisses du canton de Briey (Montois-la-Montagne, Pierrevillers, Rombas, S^t^-Privat-la-Montagne, S^te^-Marie aux-Chênes moins son annexe de S^t^-Ail), 8 du canton d'Audun-le-Roman (Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Fontoy, Knutange, Lommerange, Neufchef, Tressange), 1 du canton de Longwy (Rédange) ; le canton de Gorze perdait 9 paroisses (Chambley, Dampvitoux, Hagéville, Mars-la-Tour, Onville, S^t^-Julien-lès-Gorze, Sponville, Villecey, Waville) et une annexe (Tronville, détaché de Vionville).

(5) Il restait au diocèse de Nancy 3 succursales du doyenné de Château-Salins (qu'on unit à celui de Notre-Dame de Nancy) et des parties importantes des doyennés de Vic et de Lorquin, dont on fit les deux doyennés nouveaux d'Arracourt et de Cirey. Le décret pontifical mentionnait spécialement Ajoncourt, parce que cette commune du canton de Delme était une annexe d'Arraye au doyenné de Nomeny ; de même Xanrey qui, annexe de Juvrecourt, ne restait pas à la France comme cette succursale. Une exception de même genre aurait dû être faite pour la commune d'Igney qui, annexe de la paroisse d'Avricourt, ne passait pas à l'Allemagne et fut rattachée à la paroisse de Repaix, doyenné de Blâmont.

(6) Les évêques de Metz et de Strasbourg, désignés par le Pape pour procéder à l'exécution des deux décrets dans les diocèses l'un de l'autre, se firent remplacer par M. Beauvallet, vicaire-général de Metz, et M. Stumpf, supérieur du Grand-Séminaire de Strasbourg ; en France, le nonce avait confié une mission semblable à M. Perrin, vicaire-général de Besançon. La publication des décrets, autorisée par le gouvernement français le 10 août, et par le président supérieur d'Alsace-Lorraine le 30 octobre, eut lieu dans l'église de Briey le 25 octobre et dans celle de Sarrebourg le 3 novembre. De chaque côté il dut y avoir une rectification au décret consistorial, qui d'une part avait inscrit « Montoy » (Montois-la-Montagne) parmi les paroisses à détacher du diocèse de Metz, et d'autre part avait omis le nom de Fribourg parmi celles qu'on devait y incorporer : M. Perrin exceptait donc la première de sa commission et M. Stumpf comprenait expressément la seconde dans la sienne.

l'on maintint leur organisation ancienne aux parties détachées du diocèse de Nancy, constituant, selon la terminologie messine, un archidiaconé avec deux visiteurs et 10 archiprêtrés. Nous nous contentons de donner ici le tableau de ce nouvel archidiaconé selon le plan suivi dans les listes de 1808 et tel qu'il se trouve, à la suite de ces listes, dans le registre de l'évêché (1).

État des cures et des succursales précédemment du diocèse de Nancy et incorporées au diocèse de Metz par décret consistorial du 10 juillet 1874.

Albestroff ; ... ; hospice Ste-Anne, Valrath *f.*, Guittwiller *m.*, Milgreder *tuilerie*, Puny (Lampersmatt) *tuilerie*.

Altroff (Freialtdorf), *vic.* ; Neufvillage ; Brickheck, Geringen, Langheck, Burig, Klickmühle, Bellevue *f.*, Kœrperhof *f.*, Kreuzhof *f.* — Bénestroff (Bensdorf), succ. 25 avril 1827 ; ... ; Bensdorfmühle, Besweiler *f.* — Bermering. — Givrycourt, succ. 14 mai 1864. — Guinzeling (Geinslingen) ; Molring. — Hunskirch. — Insming, *1 vic.* ; ... ; Untermühle. — Insviller ; ... ; Grünhof, Rotherhof. — Léning (Leiningen). — Lhor. — Lostroff. — Loudrefing (Lauterfingen). — Marimont, succ. 30 janv. 1839 ; Montdidier, chap. vicar. 23 juil. 1845. — Munster. — Nébing. — Réning (Reiningen). — Rodalbe. — Torcheville (Dorsweiler). — Vahl ; ... ; Waldhaus *f.* — Vibersviller (Wiebersweiler) ; ... ; Ste-Elisabeth *f.* — Virming (Wirmingen) ; ... ; Ibrück *h.*, Besweilermühle, Lihnmühle, Speck *maison*. — Vittersbourg (Wittersburg).

Château-Salins, *2 vic.* (2).

Achain (Eschen) ; Pévange. — Amelécourt ; Coutures, *chap. de secours* 10 nov. 1862, Lubécourt, Bois-Blahay *f.*, la Horgne *f.*, Houdremont, Marchande. — Bellange (Bœllingen). — Bioncourt ; Attillioncourt ; Alincourt *h.*, Rhin-de-bois *f.* — Burlioncourt ; ... ; Haut-de-Hesse, moulin de l'Etang. — Chambrey ; ... ; Cabart *f.*, Merlinsole *f.* — Chateau-Voué (Dürkastel) ; Dédeling, Sotzeling ; Bérange *f.*, le moulin de Château-Voué, le moulin de Sotzeling. — Conthil ; Lidrequin (Linderchen). — Dalhain (Dalheim), succ. 31 mars 1837 ; ... ; le Château, les Deux-Maisons, les Quatre-Chemins. — Fresnes-en-Saulnois ; ... ; tuilerie, moulin. — Grémecey, succ. 2 juin 1866. — Haboudange. — Hanpont ; Obreck, *chap. de secours* 20 févr. 1823. — Haraucourt-sur-Seille ; ... ; la Voitrebolle *f.* — Manhoué ; Aboncourt-sur-Seille, *chap. de secours* 5 avril 1852. — Morville-lès-Vic ; Salival ; moulin, maison sur la route, St-Livier *maison*. — Pettoncourt. — Puttigny ; ... ; Edival *h.*, Olimpré, Gaieté. — Riche (Reich), succ. 12 févr. 1870 ; ... ; Metzingen. — Salonne ; ... ; Burthecourt *h.*, Seraincourt *m.* — Vannecourt. — Vaxy ; Gerbécourt. — Vuisse ; ... ; Kœking *h.*, Arlange *f.*, Buchelbourg *f.*

---

(1) Ce tableau ne porte pas, comme ceux de 1808, les signatures officielles du préfet et de l'évêque, mais il repose sur l'état concordataire du diocèse de Nancy, augmenté de toutes les érections postérieures à 1808 (nous ajoutons la date de chaque érection), et aussi de bien des noms de lieux d'origine plus moderne, ainsi que de la traduction allemande de beaucoup de noms.

(2) L'établissement des Sœurs de la Doctrine chrétienne, remontant à 1820, allait bientôt prendre un grand essor : on en fit, en 1882, la maison-mère des établissements de cette congrégation en Alsace-Lorraine.

Delme; Donjeux, *chap. de secours* 11 mai 1867.

Aulnois-sur-Seille, succ. 20 juin 1861. — Bacourt ; ... ; moulin. — Baudrecourt ; ... ; moulin. — Bréhain ; Château-Bréhain. — Craincourt ; ... ; Envie *f.*, la Fosse *maison.* — Fonteny ; Faxe ; Ménival *f.*, Gros-Moulin. — Fossieux, succ. 25 août 1827 ; Ajoncourt. — Jallaucourt. — Juville. — Laneuveville-en-Saulnois, succ. 25 avril 1827 ; Oriocourt (1). — Lemoncourt. — Lesse ; Chenois ; Bois-Blanc *f.*, Outremont. — Liocourt, succ. 25 avril 1827 ; Alaincourt, *chap. de secours* 12 janv. 1867 ; Garde-de-Dieu *maison.* — Lucy ; ... ; moulin. — Malaucourt. — Marthil ; Villers-aux-Oies ; la Netz *f.*, Moulin-bas, Moulin-haut. — Morville-sur-Nied. — Oron ; Chicourt, Frémery ; moulin de Nied. — Prévocourt ; Hannocourt ; Mesnil *f.*, S^t^-Jean *f.*, Niedhof. — Puzieux, succ. 20 févr. 1846 (2) ; ... ; Belle-Fontaine *f.* — S^t^-Epvre (3). — Tincry. — Viviers, chap. vic. 27 juil. 1821, succ. 13 avril 1861 ; ... ; la Prusse. — Xocourt.

Dieuze, *2 vic.*

Bassing (Bessingen). — Bidestroff ; ... ; moulin, Providence *f.*, Wolfert *f.*, S^te^-Catherine *tuilerie.* — Blanche-Eglise (Weiss-Kirchen). — Bourgaltroff (Burgaltdorf) ; ... ; Beidersdorf. — Cutting (Kuttingen) ; ... ; Espérance *f.* — Domnom (Dommenheim). — Gelucourt (Gisselfingen) ; ... ; la gare, tuilerie, Kraftel *f.*, Ormange *f.*, S^t^-Clément *f.*, Videlingen *f.* — Guéblange (Gûblingen). — Guébling (Gebling). — Kerprich-lès-Dieuze ; Guénestroff, *chap. de secours* 18 sept. 1838, Guébestroff ; Au Hange *f.*, Collerie *f.*, moulin, tuilerie. — Lidrezing (Liedersingen) ; Zarbeling ; Dordal, Feriendal, Kutzeling. — Lindre-Basse (Niederlinder) ; Lindre-Haute ; Bois-Brulé *f.*, Nothvigne *f.* — Mulcey ; ... ; deux moulins. — S^t^-Médard ; ... ; Barthélémont. — Tarquimpol ; ... ; Alteville, la Breite *f.* — Vergaville ; ... ; Plâtrerie, Steinbach *f.*, Blanc-Haut *tuilerie.* — Zommange, succ. 23 janv. 1845 ; Rohrbach ; Molmery *f.*

Vic, *2 vic.* (4) ; ... ; Grange-Fouquet, Mine *saline.*

Bezange-la-Petite (Klein-Bessingen). — Bourdonnay ; ... ; Marimont. — Donnelay ; ... ; Bru *f.*, Romur *m.*, S^t^-Hubert *maison forestière.* — Juvelize (Geistkirch). — Lagarde ; ... ; Gué de Laxat *f.*, Jambrot *f.*, Malgré-Xousse *f.*, Martincourt *f.* — Ley, succ. 13 août 1865 ; ... ; saline des Salées-Eaux. — Lezey ; Xanrey ; H^te^-Récourt *f.*, Basse-Récourt *f.* — Maizières-lès-Vic ; ... (5) ; la gare, moulin, Bagnesholz *f.* — Marsal, *1 vic.* ; ... ; Bourache *f.*, Maison-Blanche *f.*, Villers-Betnach *f.* — Moncourt. — Moyenvic ; ... ; Guinguette *f.*, S^t^-Jean *f.*, Moulin-neuf, Champagne *m.* — Ommeray, succ. 25 avril 1827.

Fénétrange (Finstingen), *1 vic.* ; la gare, Kleinmühle, tuilerie, Brudergarten *f.*, Fontenoy *f.*

Berthelming ; ... ; la gare, maison forestière. — Bettborn. — Bisping ;

---

(1) Oriocourt avait, depuis 1860, une maison de Bénédictines avec un petit pensionnat.

(2) Par transfert du titre de Xocourt ; mais on ne tarda pas à rétablir une succursale à Xocourt (24 avril 1847).

(3) En 1808, les paroisses de Bacourt, Baudrecourt, Juville, Lesse, Lucy, Morville-sur-Nied, Oron, Prévocourt et S^t^-Epvre faisaient partie du canton de Nomeny : et cela jusqu'en 1816.

(4) Depuis 1849, les Sœurs du S^t^-Cœur de Marie dirigent, avec un pensionnat, l'hospice de Vic ; un orphelinat, fondé en 1880, est confié aux Filles de la Charité.

(5) Comment expliquer l'omission de Hellocourt ou la Broc, qui forma une commune distincte jusqu'en 1885 et avait une chapelle castrale jusqu'en 1890 ?

Angviller ; Nolweiher *f.*, maisons d'éclusiers. — Dolving ; ... ; S^t^-Ulrich *chapelle*, Saarwald *f.* — Fleisheim ; S^te^-Marie-Bickenholtz. — Gosselming ; ... ; Alzing *f.*, Brumsenhof *f.* — Hellering, succ. 25 avril 1827. — Hilbesheim ; ... ; Altmühle, Bellevue *f.* — Mittersheim ; ... ; 3 maisons d'éclusiers, Neubrück *maison*, maison forestière. — Niederstinzel. — Oberstinzel, succ. 20 févr. 1846 ; ... ; Saareck.— Postroff. — Romelfing ; ... ; Freiwald *f.* — S^t^-Jean-de-Bassel, succ. 31 mars 1844 (1). — Sarraltroff ; ... ; Schneemühle. — Schalbach ; . . ; Schalbacherhof. — Veckersviller (Weckersweiler). — Vieux-Lixheim (Alt-Lixheim), succ. 2 juil. 1846 ; ... ; Bruchmühle.

Lorquin (Lœrchingen), *1 vic.* ; La Neuveville-lès-Lorquin ; la Guinguette *f.*, Zufall *f.*, maisons isolées.

Abreschviller (Alberschweiler), *1 vic.* ; ... ; Moulin de France, Soldatenthal, Thomasthal, La Valette, Kirithal, Colbeck *f.*, Quenouille *f.*, Wüstkann *f.*, Wolfsthal *f.*, quelques scieries. — Hattigny ; Fraquelfing ; Bonlieu *f.*, Maison de l'Etang *f.*, Ristholtz *f.*, Puits-de-Chênes *f.*, Rambach *f.* — Héming ; *Hertzing (c^ne^ de Réchicourt), *Barchain (c^ne^ de Sarrebourg). — Lafrimbolle (Lascemborn), succ. 21 févr. 1845 ; ... ; les Harcholins *h.*, La Hutte *f.*, Labreheux *f.*, S^t^-Michel *f.*, La Voinotte *f.* — Landange ; Aspach, Neufmoulins. — Niderhoff (2) ; ... ; Neuscheuer *f.* — Nitting ; Hermelange ; Barville-haut *h.*, Barville-bas *h.*, La Bourdonne *f.*, Malgré-Colle *f.* — S^t^-Quirin, *1 vic.* ; Métairies-S^t^-Quirin, Turquestein, Vasperviller ; Lettenbach, Niedercurlot, huit scieries (dépendances de S^t^-Quirin), Halle, Halmoze, Ober-Geisse, Rond-Pré, Cubolot, Créon *f.*, Jean-Simon *f.*, Lohr *f.* (dépendances de Métairies), fermes et scieries (dépendances de Turquestein), La Marcarerie, la Rouge-Eau (dépendances de Vasperviller). — Voyer (Weiher) ; ... ; H^te^-Bourdonne *f.*, tuilerie.

Phalsbourg (Pfalzburg)-l'Assomption, *2 vic.* (3) ; ... ; Buchelberg *h.*, Bois-de-Chêne *h.*, Rothhæuser *h.*

Phalsbourg-l'Immaculée Conception, succ. 25 juil. 1858 ; ... ; Trois-Maisons (Dreihæuser). — Arschviller (Arzweiler) ; ... ; Am Canal *maison*, Rebberg *f.* — Bourscheid, succ. 25 avril 1827. — Brouviller (Brauweiler) ; ... ; Post-Brauweiler, S^t^-Johann-Brauweiler. — **Dabo** (Dagsburg), cure de seconde classe 12 août 1850, *2 vic.* ; ... ; Hellert, Hub, Schæferhof, Ballerstein, Hobstein, Hohweck, Rothenbühl, Zimmerfeld, Ententhal, Galgenthal, Hardt, Heid. — Danne (et Quatre-Vents), succ. 28 août 1822 ; ... ; Eichbarraken, Bonne-Fontaine *chapelle*.— Dannelbourg, succ. 13 mai 1863. — Garrebourg ; ... ; Niklausenhof *h.*, six moulins, Hœbel *f.*, Sparsbrod *f.*, maisons isolées. — Guntzviller ; ... ; Neumühle, Am Canal, Wackenberg. — Hazelbourg ; ... ; Eichwald, Gingett, Kaisershof, Rothhof *f.*, Schackeneck *f.*, Sparsbrod *f.*, maison forestière. — Henridorf (Heinrichsdorf). — Hérange. — Hultenhausen, succ. 30 janv. 1839. — Lixheim. — Lutzelbourg. — Metting ; *Berlingen, *Hangweiler, *Wintersburg. — Mittelbronn ; *Zillingen, Schnokenhof. — S^t^-Jean-Kourtzerode,

---

(1) La maison des Sœurs de la Providence, établie en 1826, forme depuis 1852 le centre d'une congrégation complètement indépendante de Portieux.

(2) Niderhoff obtint le titre de succursale par le décret du 3 juil. 1811, qui en dépouillait Fraquelfing, annexé à Hattigny.

(3) On avait créé (1^er^ oct. 1814) un poste d'aumônier pour l'hôpital militaire de Phalsbourg ; l'hôpital supprimé, on eut à pourvoir au service religieux d'une école normale d'instituteurs (oct. 1876).

succ. 4 juin 1853; Waltembourg (Waldenburg). — St-Louis; ...; Heyersberg (1), Sparsbrod, Nudelhof, Hofmühle, Geisenbergerhof, Heningerhof, maisons isolées. — Veschein (Weschheim), succ. 15 août 1862. — Vilsberg (Wilsberg), succ. 22 oct. 1844; ...; Hochbrück *h.*, Gerbhof.

Réchicourt-le-Château (Rixingen).

Assenoncourt (Essesdorf); ...; un moulin, une ferme, maisons isolées. — Avricourt; ...; Deutsch-Avricourt, Baronne. — Azoudange; Romécourt (Rœmerhof), Toupet *fermes*, Milberg. — Desseling (Disselingen). — Foulcrey; ...; Ste-Catherine-Hablutz, moulin, Haussonville, St-Joseph. — Fribourg (2) (Freiburg); ...; Albing *f.*, Albershofen *f.*, Ste-Croix *f.* — Gondrexange; ...; Canardière *f.*, Ketzing *f.*, Col-des-Français *maison*, Haut-G'hor *maison*, Peterschneider *maison*. — Guermange (Germingen). — Ibigny, succ. 31 mars 1837 (3); Haye-des-Allemands (Hagen), Richeval; Hablutz *h.*, La Carpe. — Languimbert (Langenberg); ...; Maisons-Rouges *h.*, Hautes-Maisons *f.* — Moussey; ...; garde-barrière, maison d'éclusier, Xirxanges *f.* — St-Georges.

Sarrebourg, *2 vic.*; ...; Haselhof, Mattenmühle, Rothmühle.

Biberkirch; Trois-Fontaines (Dreibrunnen); Kleinharzwiller *h.*, Melkerhof. — Brouderdorff. — Buhl; Schneckenbusch; Iungforst *f.*, Mückenhof *f.*, Neuhof *f.*, Neumühle, Pettlingen (dépendances de Buhl), Ritterwald. — Diane-Capelle (Kappel), succ. 20 févr. 1846; ...; Ban de Fribourg *f.*, Arbre-Vert *f.*, Cheval-Blanc *f.*, Mon-Idée, l'Écluse, Ziegelhof. — Hartzwiller. — Haut-Clocher (Zittersdorf). — Hesse; ...; moulin, maison forestière. — Hoff; ...; Maladry *h.*, Weiherstein *h.*, Bellevue *fabrique*, Winkelhof, maison forestière. — Hommarting; ...; Hommartinger-Post, moulin, Zinswald *ch.* — Hommert; Harreberg (Haarberg); Sitifort. — Imling; ...; château, moulin de la Forge, ferme de la Forge, garde-barrière. — Kerprich-aux-Bois (Kirchberg am Wald). — Langatte (Langd); ...; les Friches *f.*, Stockthurm *f.*, tuilerie. — Niderviller; ...; Altmühle *h.*, Oberweiler *h.*, Glasermatten *f.*, Krayerbach *tuilerie*, Neubrück, château des Carrières.— Plaine-de-Walsch, succ. 15 avril 1854; Trois-Fontaines (section de Vallerysthal), auberge de la montagne, Hüttenhof. — Réding (Rieding); ...; Gross-Eich *h.*, Klein-Eich *h.*, Bubenbach *f.*, Kleinmühle, Kreutzenacker *tuilerie*. — Rhodes (Rodt) (4); ...; Bachats *f.* et *tuilerie*, la Fraiche-Poule *f.*, Ste-Croix *tuilerie*. — Walscheid, *1 vic.*; ...; Eigenthal, St-Léon (Leonsberg), Beimbach, Kohlplatz, Nonnenburg, Netzenbache, Rothstein, Grunerhof, Munchshof, Stutenhof, Sonnenberg, Kreuzmühle, Wackenmühle, Warteweil, neuf scieries. — Xouaxange (Schweixingen); Bébing; Rintingen *h.*, Misselhof.

---

(1) C'est sous le nom de Heyersberg que la succursale avait été d'abord inscrite.

(2) « La paroisse de Fribourg ne figurant pas dans le décret consistorial, mais devant être incorporée au diocèse de Metz d'après l'introduction même dudit décret, nous l'avons insérée et promulguée aux termes de l'art. 13 du décret. » (Procès-verbal du 3 nov. 1874.)

(3) Cette date ne se trouve point au registre de l'évêché de Nancy; on la trouve dans le supplément au *Dictionnaire de Jurisprudence civile-ecclésiastique* (Migne, *Encyclopédie théolog.*, t. 38, 1849), col. 1306: mais on jugera de la confiance très modérée que méritent les tableaux insérés là, en remarquant que la même succursale d'Ibigny se trouve déjà à la colonne précédente avec la date 31 mars 1845.

(4) Rhodes, rattaché d'abord au canton de Lorquin, a passé en 1820 à celui de Sarrebourg.

V. DERNIÈRES ÉRECTIONS ET MODIFICATIONS.

Le décret du 10 juillet 1874, en étendant les limites du diocèse au sud-ouest, l'avait rapproché davantage de son ancienne configuration ; il l'avait aussi notablement agrandi, si l'on compte le nombre des cures et succursales qui le composent désormais. Ce nombre devait pourtant s'accroître encore assez rapidement, grâce à un mouvement plutôt accéléré dans les érections nouvelles, en rapport surtout avec le grand développement de l'industrie dans une grande partie du diocèse. Il en est résulté déjà certaines modifications assez profondes dans les cadres fidèlement conservés jusque-là ; cette fois, sans aucun bouleversement extérieur, on procéda à la création de deux nouveaux archiprêtrés (1). Avant de relater cette création, qui marque pour nous la fin du siècle inauguré par le Concordat français, voici, dans leurs cadres anciens, les érections dues au nouveau régime allemand.

Archidiaconé de Thionville.

Thionville. — Beauregard (*Thionville*), mai 1899 (2). — Florange ou Flörchingen, vicariat autorisé 11 juin 1874. — Guentrange (*Thionville*), 4 mai et 3 juil. 1880 ; Ober-Gentringen, Nieder-Gentringen, la Briquerie, Griesberg, les Alzings, la Cour et Donnerscheuer, Schadenburg, Bellevue, Marienthal, Rosenberg, St-Anna, Friscaty. — **Hayange,** cure de 1re classe 9 juin 1891. — Marspich (*Hayange*), 31 mai 1889. — **Moyeuvre-Grande,** cure de 2de classe 18 mai 1884, de 1re cl. 20 février 1892 ; un 2d vicariat autorisé 29 mai 1879, un 3e 4 mai 1880. — Moyeuvre-Petite (*Moyeuvre-Grande*), 12 avril 1886. — Schrémange (*Florange*), 20 juin 1877; Suzange, Erzange (*Hayange*). — Terville ou Terwen (*Weymerange*), 1er août 1897. — Yutz-Haute ou Ober-Yeutz (*Yutz-Basse*), 6 avril 1881.

Aumetz, cure de 2de classe 29 juil. 1872, chef-lieu d'archiprêtré depuis le 10 août 1871 pour les succursales d'Audun-le-Tiche, Boulange, Fontoy, Knutange, Lommerange, Neufchef, Rédange, Tressange. — **Audun-le-Tiche** ou Deutsch-Oth, cure de 2de classe 26 janv. 1899; vicariat autorisé 19 sept. 1884. — Russange (*Audun-le-Tiche*), 16 avril 1879.

Cattenom. — Ottange, vicariat autorisé 28 févr. 1872.

Metzerwiese. — Kuntzig (*Distroff*), 4 mai et 3 juil. 1880. — Weckringen (*Budling*), 6 déc. 1893 ; Hellingen (3).

Sierck. — Hüntingen (*Malling*), 4 mai et 3 juil. 1880. — Merschweiler (*Kirsch*), chap. vic. 28 nov. 1877, succ. 6 avril 1883 (4).

---

(1) Un décret consistorial du 20 nov. 1891 avait accordé à nos archiprêtres le droit de porter une mosette distinctive « palliolum nigrum ex serico cum caputio fimbriis globulisque violaceis decorato ».

(2) La circonscription, indiquée par un plan annexé au décret, comprend toute la partie du ban de Thionville située sur la rive gauche de la Moselle et bornée par les glacis de la place, la route de Metz, celle qui va à St-Pierre, la Fentsch et le sentier de Terville.

(3) A Guénange, l'œuvre fondée (1891) pour les enfants moralement abandonnés, passa (1901) sous la direction des Frères des Ecoles chrétiennes.

(4) Rettel vit s'établir progressivement (depuis 1875) un couvent de Sœurs du Tiers-Ordre

Archidiaconé de Metz.

Sᵗ-Vincent : on rattacha (1874) à cette cure les 5 succursales détachées du canton de Briey (p. 769 n. 4), Montois-la-Montagne, Pierrevillers, Rombas, Sᵗ-Privat-la-Montagne, Sᵗᵉ-Marie-aux-Chênes ; elles ont passé (1901) au nouveau canton de Moyeuvre-Grande (1).

Sᵗᵉ-Ségolène (2). — QUEULEU-PLANTIÈRES (*Sᵗ-Maximin*), 6 déc. 1892 : la partie de la commune qui dépendait de Sᵗ-Maximin, l'autre partie restant à Sᵗ-Eucaire.

Notre-Dame (3). — **Montigny-lès-Metz,** cure de 2ᵈᵉ classe 13 sept. 1884.

Boulay. — EBLANGE (*Roupeldange*), 29 août 1872.

Faulquemont. — ELVANGE (*Flétrange*), 14 août 1878. — FOULIGNY ou Fûllingen (**Raville*), 1ᵉʳ mai 1885. — **Longeville**-lès-Sᵗ-Avold ou Lubeln, cure de 2ᵈᵉ classe 16 oct. 1894.

Gorze. — DORNOT (*Ancy*), 6 avril 1881. — JUSSY (*Vaux*), 4 mai et 3 juil. 1880. — Sᵗᵉ-RUFFINE (**Moulins*), 6 avril 1881.

Pournoy. — CHESNY (*Peltre*), 5 avril 1890. — Goin : Pagny-lès-Goin, ch. de secours 25 nov. 1889.

Archidiaconé de Sarreguemines.

Sarreguemines (4). — FOLPERSWEILER (*Frauenberg*), 5 avril 1890. — GEBENHAUSEN (**Puttelange*), 6 avril 1881. — **Grosbliedersdorf,** cure de 2ᵈᵉ classe 28 juil. 1884. — GRUNDWEILER (**Rémering*), 12 avril 1886.

---

de Sᵗ-Dominique, agrégé à l'ordre en 1886 ; des tertiaires franciscaines y furent fondées aussi en 1894.

(1) En 1897, Vigneulles vit s'établir un institut charitable confié aux Sœurs de Sᵗᵉ-Chrétienne, et Plappeville un orphelinat de jeunes filles tenu par les Sœurs du Pauvre Enfant Jésus. Chazelles reçut en 1892 des Servantes du Divin Cœur de Jésus : ces dernières tenaient déjà, depuis 1889, une maison de charité à Merlenbach, et elles y joignirent en 1894 l'orphelinat et maison de retraite de Pépinville.

(2) Les P. Franciscains se sont établis sur la paroisse (autorisation du 17 janv. 1890), à côté de la chapelle de l'œuvre militaire, qui sert depuis 1878 à un petit groupe de missionnaires diocésains. La maison des Orphelines de Sᵗ-Joseph abrita pour quelque temps (1888) le noviciat des Filles de la Charité, transféré ensuite (1897) à Belle-Tanche. Un indult du 23 févr. 1893 érigea au couvent de la Visitation la confrérie de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur, qu'un bref du 4 juil. 1894 éleva au rang d'archiconfrérie servant de centre à toutes les associations de ce nom dans l'empire d'Allemagne.

(3) Les Sœurs de la Miséricorde transportèrent (1885) en face de l'église Notre-Dame l'œuvre qu'elles avaient commencée rue Marchant le 1ᵉʳ avril 1883 ; de même les Sœurs franciscaines, qui avaient repris en 1871 l'œuvre dite de Sᵗᵉ-Blandine (pour les servantes) en y ajoutant provisoirement une école allemande, puis un hôpital, se sont transportées (1886) dans l'ancienne gendarmerie. Les Sœurs de l'Espérance, qui avaient dirigé l'œuvre de Sᵗᵉ-Blandine jusqu'en 1866, quittèrent en 1871 la rue du Heaume pour s'établir rue Châtillon. Outre le logement conservé aux Frères, la maison des Augustins fournit place, depuis 1891, à un convict sous le nom de Sᵗ-Augustin.

(4) L'asile départemental pour les aliénés est établi depuis 1880 à Steinbach et confié aux Sœurs de la Toussaint, de Strasbourg.

Bitche. — Althorn (*Gœtzenbruck*), 29 août 1872 (1). — **Gœtzenbruck,** cure de 2de classe 29 août 1887.

Forbach. — Etzlingen (*Kerbach*), 12 avril 1893 : la section communale de ce nom. — Metzingen (*Nussweiler*), 22 mars 1882.— Morsbach (*Rossbrücken*), 1er août 1897. — Œtingen (*Forbach*), 29 août 1872. — **Petite-Rosselle** ou Klein-Rosseln (*Forbach*), cure de 2de classe 11 avril 1885; cité de Gargan, Haut-St-Charles, Urselsbach. — **Stieringen-Wendel,** cure de 2de classe 2 mai 1884.

Morhange ou Mœrchingen, cure de 1re classe 18 avril 1901. — Fremersdorf (*Wahl-Laning*), 6 avril 1891. — Petit-Tenquin ou Kleintænchen (*Hellimer*), 11 janv. 1873.

Rorbach. — **Siersthal,** cure de 2de classe 25 juill. 1884.

Sarralbe. — Ernstweiler (**Puttelange*), 6 avril 1881.

St-Avold. — Altweiler (*La Chambre* ou Kammern), 6 avril 1881. — Cappel (*Host*), 4 mai et 3 juil. 1880; la Valette. — Henriville ou Herrchweiler (*Farébers-willer* ou Pfarrebersweiler), 16 avril 1879.

Wolmunster. — Schweyen (*Lutzweiler*), 25 mai 1899.

Archidiaconé de Sarrebourg et Château-Salins.

Albestroff. — Montdidier (*Marimont*), 22 mars 1882.

Delme. — Ajoncourt (2), 4 mai et 3 juil. 1880. — Juville : on y rattache Moncheux (**Foville*) comme chap. de secours 1er févr. 1895. — Villers-aux-Oies (*Marthil*), chap. de secours 28 mai 1883, succ. 25 mai 1899; Chicourt (*Oron*).

Dieuze, cure de 1re classe 26 mars 1891.

Lorquin ou Lœrchingen. — **Alberschweiler,** cure de 2de classe 17 nov. 1888.

Phalsbourg ou Pfalzburg (3). — La Hoube ou Hub (*Dabo* ou Dagsburg), 29 août 1887 (4); une maison forestière près de la Schleifmühle, Schneebergmühle, Schneematt, une maison entre Sand-Platz et Vingsbourg, une maison particulière et une maison forestière au Spitzberg ainsi qu'au Hengst. — Schæferhof (*Dabo*), 5 avril 1883; Hellert.

Réchicourt ou Rixingen. — Avricourt, vicariat autorisé 14 déc. 1882.

Sarrebourg ou Saarburg, cure de 1re classe 26 mars 1891 (5). — **Walscheid,** cure de 2de classe 17 nov. 1888.

---

(1) Althorn n'est plus (27 juin 1838) qu'une section de la commune de Sarreinsberg : le territoire de cette section forme la circonscription de la succursale.

(2) Ajoncourt, séparé d'Arraye par la Seille, qui formait là la nouvelle frontière, fut érigé en succursale sans qu'il y eut ni église ni presbytère.

(3) Une école normale d'instituteurs, avec classes préparatoires, s'ouvrit à Phalsbourg en octobre 1876.

(4) La circonscription, ne comprenant qu'une partie de la commune de Dabo, est déterminée par une carte spéciale jointe au décret : la limite suit, du nord au sud, d'abord un chemin forestier qui sépare Hub de Hellert, puis la vallée de Grosthal, un chemin d'exploitation qui traverse le Petit-Rosskopf, enfin la vallée de Schnockenlochthal.

(5) Le 21 déc. 1894, l'évêché ratifie, au point de vue religieux, le démembrement d'une partie de la commune de Hof et sa réunion à Sarrebourg, comme l'administration civile l'avait déjà effectué (18 févr. 1893).

Un décret impérial du 8 avril 1901 ayant partagé en deux l'arrondissement de Thionville, une ordonnance du Statthalter impérial du lendemain réorganisait les circonscriptions cantonales de la région et créait deux nouveaux cantons. En conséquence, une ordonnance épiscopale du 24 nov. 1901 adoptait, pour l'administration ecclésiastique, le nouvel ordre de choses : Hayange et Moyeuvre-Grande devinrent chefs-lieux de deux archiprêtrés, constitués aux dépens des archiprêtrés d'Aumetz, St-Vincent et surtout Thionville ; mais l'archiprêtré d'Aumetz reçut, en échange, trois succursales détachées de l'archiprêtré de Cattenom. Comme celui de St-Vincent ne perdit que les 5 paroisses restant au diocèse de l'ancien archiprêtré de Briey, qui passèrent à celui de Moyeuvre, nous n'indiquerons ici que la nouvelle constitution des archiprêtrés d'Aumetz, Hayange, Moyeuvre et Thionville.

Aumetz. — Angevillers ou Arsweiler (*Cattenom*), Audun-le-Tiche, Boulange, Fontoy, Lommerange, Ottange (*Cattenom*), Rédange, Russange, Rochonvillers ou Ruxweiler (*Cattenom*), Tressange.

Hayange. — **Algrange** (cure 9 avril 1902), Fameck, Florange, Knutange (*Aumetz*), Marspich, Neufchef (*Aumetz*), Ranguevaux, Richemont, Schrémange, Uckange, Volkrange.

Moyeuvre-Grande. — Gandrange (1), Montois-la-Montagne, Moyeuvre-Petite, Pierrevillers, Rombas, Rosselange, Ste-Marie-aux-Chênes, St-Privat-la-Montagne, Vitry ou Wallingen.

Thionville. — Beauregard, Guentrange, Manom, Terville, Weymerange, Yutz-Basse, Yutz-Haute.

---

(1) L'ordonnance prévoit l'érection d'une nouvelle paroisse sur « la partie du territoire de la paroisse actuelle de Gandringen, située au sud de la ligne passant par le milieu de l'Orne » et détermine que, le cas échéant, cette nouvelle paroisse (Stahlheim) « serait rattachée à l'archiprêtré de St-Vincent ».

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Pages

22 n. 2, *add.* Un document, qui peut-être ne différait pas beaucoup de celui-là, est allégué devant le Grand Conseil en 1677 (v. p. 370 n. 4) comme *Copie tirée d'un ancien rouleau de parchemin, écrit de vieilles lettres gothiques, contenant les noms des archiprêtres et curés de l'archidiaconé de Metz*. D'autres documents de ce genre, attribués au xv[e] siècle, sont mentionnés p. 483 n. 1.

23 l. 17 : aux deux fragments mentionnés là, il faut ajouter un troisième extrait du pouillé de l'archiprêtré de Morhange, reproduit p. 411 n. 3.

30 n. 2, *add.* : en lisant Wedingesheim, on a une forme ancienne du nom de Weidesheim.

31 n. 3, *compléter* : n'est-ce pas Lutzelstein, mis là comme une référence géographique ou politique pour les noms suivants ?

» n. 4, *corr.* Ce doit être Andernheim (Th. Alix, *Dénombr. du duché de Lorr. en 1594*, p. 152), écrit aussi Andreheim, Eidenheim (Bouteiller, *Dict. topogr. de la Moselle*).

Plusieurs autres noms de cette liste sont identifiés ainsi par M. Schlosser, *Das abgegangene Dorf Trimlingen*, Zabern 1903 : Wilre = Hangwiller, Wiere inferior = Weyer près Drulingen, Wiere superior = Weyer près Rahling, Vosselepach = ? Molsbach, village disparu entre Lohr et Lutzelstein.

34 n. 3 l. 6, *add.* Nous croyons à cette date de 1576, qu'on trouve d'ailleurs nettement reproduite en d'anciens extraits de ce msc, l'écriture...

36 n. 4, *add.* La pagination de ce msc est moderne ; primitivement on s'était contenté de numéroter les cahiers, dont la série va de 7 à 15 : que sont devenus les 6 premiers ? Le f. 53 porte une liste des évêques de Metz mentionnés au nécrologe de l'abbaye de S[t]-Symphorien : est-ce un indice de la provenance du msc ? de même les lettres J. M. J. insérées en dessous du titre ?

43 n. 10, *lire* : au n° 62.

46 n. 3, *corr.* Par archaïsme *A* porte encore *abbas S[ti] Symphoriani*, malgré un échange fait en 1449 avec l'abbaye de S[t]-Martin (comp. p. 330 n. 2).

47 n. 1, *remplacer les deux dernières lignes par* : L'union de S[t]-Hilaire et de S[t]-Vit dut se faire peu après 1453 et ne dura qu'un siècle (comp. p. 283 n. 1).

» n. 6 l. 11, *lire* : S[t]-Côme-et-S[t]-Damien [la chapelle du Pré], S[te]-Catherine [la Bullette].

48 notes l. 6, *effacer* le nom de S[t]-Hilaire-le-Petit, qui serait sans doute à *remplacer* par celui de St-Jean.

52 n. 6, *add.* On trouve dans les Publications de l'Institut grand-ducal de Luxembourg, 1899, p. 227, un *Compte des subsides du pays et duché de Luxembourg*

Pages

en 1575, qui énumère les paroisses de l'archiprêtré de Thionville en accord parfait avec notre pouillé, si ce n'est que les noms de Kuntzich et Mackenhoven semblent y désigner des paroisses ; mais les renseignements financiers dissipent cette fausse apparence : Mackenhoven ne paie rien et la somme inscrite à Kuntzich est celle qu'on attribuait un peu auparavant à la chapelle de Yutz. Une liste semblable pour 1531 (*ibid.*, p. 255) omettait les noms d'Escherange, Fontoy, Uckange.

54 *ajouter cette note générale* pour l'archiprêtré de Kédange : Les mêmes documents luxembourgeois sont à consulter, mais avec quelle prudence ! Ainsi l'on range là en 1575, sous le doyenné de Gedongne, 18 noms, dont l'un appartient au diocèse de Trèves (Hackenberg) et 9 à l'archiprêtré de Rombas. En 1531, ce groupement tout politique s'appelle Doyenné de Lorayne soubz et en la duché de Luxembourg : il ne comprend alors que 10 noms, dont Gandrange !

64 n. 8, *add.* On pensait donc identifier Frupach avec Vogelbach, en passant par la forme Foulbach : nous préférerions, à cause surtout du patronage indiqué, un rapprochement avec le Forbacherhof, à l'est de Spiesen.

68 n. 2, *add.* La collégiale de S[t]-Arnual avait du reste disparu vers 1570.

74 n. 6 l. 4, *lire* : Altroff (sans doute Bourgaltroff).

78 n. 4, *ajouter à la fin :* (Voir Bibl. munic. de Metz, msc 157, p. 669.)

81 n. 6 l. 2, *au lieu de* qui avait disparu... *lire* qui n'appartenait plus à S[t]-Clément, mais à la Primatiale de Nancy.

101 n. 4, *add.* C'est une des ruines de 1552, mentionnée sous son vocable de S[t]-Côme-et-S[t]-Damien p. 47 n. 6.

110 n. 5 l. 5, *add.* Deux bulles d'indulgences de 1290 (9 sept. et 7 oct.) pour les chapelles de S[t]-Paul et de S[te]-Marguerite ainsi que pour celle des S[te]-Innocents, les désignent simplement par « in ecclesia metensi ».

114 n. 2 l. 1, *add.* : l'autel S[t]-André, uni au chapitre de S[t]-Pierre en 1407.

118 n. 3, *add.* : son histoire ultérieure est dans le *Dictionnaire* de Viville, art. Sablon.

121 n. 2, *add.* (Comp. Arch. dép., G. 1820.)

126 n. 5, *add.* (Comp. Arch. dép., H. 664.)

133 n. 5, *add.* Du reste Séb. Dieudonné reproduit l'épitaphe d'un Felixatte à S[t]-Jean même.

136 n. 2, *add.* Le testament de Collignon Burnequin est analysé complètement par F. des Robert, *Les Seigneurs de Saulny*, dans les *Mém. de l'Acad. de Metz*, 1897, p. 82.

148 l. 4-6, *au lieu de :* On n'indique point le motif de cette commission..., *lire :* Selon le décret du Concile de Trente (sess. 29, c. 3), qui obligeait les évêques à visiter ou faire visiter leur diocèse au moins tous les deux ans, le cardinal avait donné successivement une semblable commission à différents personnages. Il ne reste malheureusement de leurs procès-verbaux que quelques fragments, et c'est par ce pouillé que nous constatons pour la première fois...

177 n. 4 l. 18, *intercaler :* évêché voisin, là surtout où celui-ci possédait déjà le domaine temporel.

207 l. 27, *en note* à propos d'Entsweiller : Aucun nom de paroisse ne répond exactement à celui-là, mais il est possible que la route traversât le nord du territoire de la paroisse d'Emmersweiler. On ne peut songer à Ludweiler, ni à Ernestdhal (nom ancien de Louisenthal), qui n'étaient point paroisses ni du diocèse de Metz.

232 n. 2 dernière ligne, *intercaler :* était rapporté, à tort ou à raison,...

238 n. 2, *add.* Voir Bach, *Hist. d'un interrègne à Metz 1652-1669*, dans les *Mém. de la Soc. d'Archéol. et d'Hist. de la Moselle*, 1867.

Pages

243 l. 3 des notes, *add.* : (*Hist. de Metz*, III, p. 117).

» n. 4, *add.* : (Voir *Austrasie*, 1855, p. 116.)

259 l. 17, *lire :* 1629.

266 n. 2, *add.* Ne faut-il pas rattacher à cela une concession d'indulgences du 23 mai 1291 ?

270 l. 8, *lire :* 1295 [bulle du 4 sept.].

» l. 9, *add. :* révoqua [bulle du 18 août 1297]...

273 col. 2 l. 10, à propos de Nonus Albertus : D'après une bulle du 23 déc. 1309, il faudrait retrancher ce nom ou lui en substituer un autre; il est dit en effet que l'évêque de Metz déposa l'abbé Guillaume et, sur le refus des moines de procéder à une élection, nomma directement Pierre dit Bokeil. Guillaume en appela à Rome, mais mourut sur les entrefaites; les moines de son parti élurent alors « Andream de Vireyo », qui pourtant finit par se désister, et le pape confirma Pierre. L'*Hist. de Metz*, II, 491, ne donne point le titre d'abbé à Nonus Albertus, malgré le nécrologe de S^t^-Arnould; et D. Calmet, qui l'inscrit dans sa liste, distingue ailleurs (t. II, c. 480) sous ce nom deux personnages. — Plusieurs documents de 1326 nous apprennent, avec la résignation d'Albert Gonthiers, le nom plus complet de son successeur « Bertrandus de Vaesco », moine de Longeville.

281 n. 2, *add.* Comp. une bulle du 1^er^ août 1321. — Deux bulles du 17 juin 1364 engagent à modifier les dates assignées aux deux abbés suivants : elles confirment l'échange que font de leurs abbayes Guillaume, abbé de S^t^-Clément, et André, abbé de S^t^-Martin-devant-Metz.

» n. 3, *add.* Voir une petite *Notice sur Thiébault Louve* par Chabert dans l'*Austrasie*, 1853, p. 640.

282 l. 10 col. 2, *lire* Pierre-François de Fumé, *non* Honoré de Fumé.

287 n. 2, *add.* Le premier abbé de Villers devint évêque de Trente (bulle du 23 mai 1310).

291 n. 1, *add.* Deux bulles attestent la succession de Jacques, Philippe II 1299 (bulle du 3 févr.), et Remy 1306 (bulle du 22 janv.); celui-ci résigne en faveur de Jean de Briey (bulle du 9 sept. 1332).

294 liste des abbés, *add.* Nic. Hermant [1589-1609], Cl. Gilbrin [1609-† 1636], Cl. Morizot [† 1656], ... J. Bertinet [† 1721].

297 l. 6 des notes, *add.* Comp. Huguenin, *S^te^-Glossinde, Hist. de la fondation..*, dans l'*Austrasie*, 1853, p. 18 et 70.

297 n. 3, *add.* Voir pour les dates 962 (Vode) et 1139 (Agnès) l'*Hist. de Metz*, III, pr., p. 75 et 115.

298 n. 1, *add.* Mathiatte est encore mentionnée en 1278 (bulle du 23 août). Il faudrait intercaler dans la liste ces deux noms : 1379. Perrette Papperel ... 1403. Catherine de Fay (*Ann. de la Soc. d'Hist. et d'Archéol. lorr.*, I, 183).

299 l. 8, *ajouter en note :* D'après Meurisse, *Hist. des Évêq. de Metz*, p. 346, cette translation serait due à une destruction de S^t^-Martin en l'an 1005.

303 n. 3, *add.* Il semble du reste que nos chroniques pèchent encore ici par simple confusion : une maison de religieux « fratrum de penitentia Jhesu Christi » touchait à sa ruine en 1289 et, sur la demande de ses membres, l'évêque Bouchard l'unit à l'ordre de Clairvaux, qui y mit d'abord quelques-uns de ses religieux; peu après, l'abbé de Clairvaux désira remplacer ceux-ci par des religieuses de l'ordre et l'évêque Renaud y consentit par ses lettres du 4 févr. 1304, qui nous apprennent que la maison était située « in vico vulgariter dicto Chapelierrue » : le pape Clément V ratifia la chose et sa bulle (1^er^ juin 1309) nous a conservé les actes des deux évêques cités.

304 l. 9, *lire*: Busange [Binsing].

305 n. 3, *add.* Une bulle du 11 janv. 1327 unit le prieuré spécialement à la mense abbatiale de S^t^-Mihiel.

Pages

308 n. 3, *add.* Les biens du prieuré servirent, en partie, à la fondation du Séminaire Saint-Simon à Metz.

319 n. 5 en tête, *add.* Cette fondation, contrariée par le curé de Thionville, fut ratifiée par le pape Jean XXII (bulle du 27 juil. 1328).

320 l. 2, *ajouter cette note :* Voir une date plus vraie *Austrasie*, 1855, p. 537. En réalité, c'est le 5 avril 1724 que les Augustins prirent possession du couvent, habité par les Capucins jusqu'en 1722 (Ant. Höhn, *Chronologia provinciæ rheno-suevicæ Ordinis FF. Eremitarum S. P. Augustini*, p. 346).

» n. 1, *add.* Voir un article d'A. Benoit dans la *Revue nouv. d'Alsace-Lorraine*, janvier 1888.

322 n. 2 l. 4, *lire* XVII[e] siècle.

333 l. 16, *lire* 1623.

340 n. 4, *add.* Une autre confusion fait que l'on donne parfois à S[t]-Maximin le qualificatif de *aux-vignes*, mais la chapelle *S[ti] Maximini in vineis* devait, d'après nos anciens processionnaux, se trouver hors de la ville sur le terrain qu'occupa depuis le fort Belle-Croix.

342 n. 4, *add.* Le titulaire de l'église était S[t] Jean-Baptiste, quoique la fête de S[t] Jean l'Évangéliste y fût l'objet des mêmes indulgences (bulle du 13 août 1290).

344 n. 1 l. 4, *intercaler :* Le msc 60, p. 95 et 239, a gardé les pièces de 1316 et 1565.

352 n. 2 l. 3, *intercaler :* imprimée dans Meurisse, *Hist. des Évêq.* p. 273, et parmi...

354 n. 3, *add.* La table du pouillé rapporte la Maison-Rouge à S[t]-Privat.

355 n. 4 l. 2, *lire* Mouzon, et *ajouter* l. 7 : Toutefois les Pères de la Mission n'en prirent possession définitive qu'en 1714, et même quelques années plus tard ils rétrocédèrent, moyennant une rente annuelle de 600 l., le prieuré aux religieux de Mouzon, qui y firent bâtir une belle et grande maison. (Comp. *Journal de la Soc. d'Archéol. lorr.*, 1900, p. 142.)

366 n. 2 l. 2, *lire :* dès 1157, et *ajouter* l. 6 : Mais S[t]-Martin avait conservé 2/3 des dîmes de Méy, qui passèrent à la primatiale de Nancy, puis, par échange, à l'abbaye de S[t]-Clément. (Voir Jacob, *L'église de Méy*, dans l'*Austrasie*, 1853, p. 193.)

369 l. 7, *add.* PUCHE (PUXE).

370 l. 13, *add.* (LA MAISON-ROUGE, ferme.)

371 *note générale* pour l'archiprêtré de Marsal : Nous avons connu trop tard les cahiers existant aux Arch. dép. de la Meurthe, G, 992, et contenant les procès-verbaux de visite de cet archiprêtré en 1716, 1718 et 1722. On y trouvera, entre autres renseignements rentrant dans le plan de ce Pouillé, l'indication des décimateurs de chaque paroisse omise par les Bénédictins.

372 l. 3, *add.* Juvrecourt [*l'Exaltation de la S[te] Croix*].

» n. 1, *add.* En 1716, on mentionne de plus « une maison nouvellement bâtie près de la vieille Riouville, appelée la Petite-Riouville ; et le moulin près de Vaudrecourt ».

» n. 2 *à remplacer par :* Cette chapelle était située à gauche en entrant ; celle du S[t]-Sacrement était à droite et on la dit fondée par un ancien curé d'Arracourt, Gorgon Gerardin.

» n. 4, *add.* On dit de Hincourt, en 1716, qu' « il y a 4 maisons et une petite chapelle ruinée, sous l'invocation de *l'Assomption de N.-Dame*, qui était anciennement la paroisse ».

375 n. 3, *add.* Cette église est alors « tout en désordre au dehors et au dedans ; mais il y a une autre petite église au village de Bures, sous le titre de *S[t] Nicolas* ». Ce dernier mot est tout ce que nous savons des deux chapelles dont parle dom Tabouillot. En 1722 l'ancienne église était démolie.

Pages

377 n. 5 *à remplacer par :* La mention de cette chapelle ne repose que sur une confusion entre Haraucourt, écrit souvent Haracourt, et Arracourt (p. 372).

379 n. 1 l. 3, *intercaler :* Le château de Martincourt avait une chapelle dédiée à *S^t Martin*. Avant d'avoir un vicaire résident, les gens de Xures avaient le service paroissial dans l'église même du prieuré : par une transaction du 26 août 1542, le prieur s'était chargé de ce service, le curé de La Garde n'intervenant qu'aux jours de fêtes.

381 n. 1, *add.* Rancourt n'était qu'une maison de Maizières « avec 100 journaux ou arpents à la raye et 100 fauchées de pré » érigée en fief noble, sans justice néanmoins, par l'évêque de Metz le 1^er août 1636, en faveur de Jean Derand, avocat au bailliage de l'évêché.

381 n. 3, *add.* Quelques maisons de ce dernier étaient du bailliage de Vic (France) ; le reste de la paroisse avec l'église, du bailliage de Lunéville.

» n. 4 l. 4 et 5 *à remplacer par :* On cite comme dépendances de la paroisse même de Marsal la ferme de Bourache et l'ermitage du Haut-de-S^t-Jean « où l'on va faire le service le jour de S^t Jean-Baptiste » (1716). — Un diplôme du 22 nov. 1005, quelque peu suspect, mentionne déjà l'église de Marsal parmi les biens de l'abbaye de Neufmoutier (*Mittelrhein. Urkundenbuch*, I, p. 336).

382 n. 2, *add.* Au début, le curé de Mouacourt desservait Coincourt, qui poursuivait alors aussi son érection en cure et ne réussit pas.

383 n. 1, *add.* En 1722 on mentionne, comme dépendances de Mulcey, les moulins de Mulcey et de Bek.

» n. 3, *add.* On a vu p. 375 n. 3 l'extension qu'avait anciennement la paroisse du côté de Bures, dont « 4 maisons s'appellent la Petite-Parroye » (1716).

385 l. 23, *ajouter cette note :* Les revenus en étaient perdus, et la chapelle située *in cornu evangelii* servait de sacristie en 1722.

386 n. 2, *add.* Moncel était France, du bailliage de Vic.

» n. 5, *remplacer la dernière ligne par :* En 1716 on dit que « l'église et la maison curiale sont des deux souverainetés ; toutes les autres maisons entremêlées de l'une et de l'autre », ceux qui bâtissent de nouveau ayant le droit de se choisir l'une des deux souverainetés ; on signale comme étant à la Lorraine, domaine de Blâmont, « 1300 jours de terre exempts de dîme, provenant de la destruction des Templiers, qui font un ban séparé entre Xousse et Emberménil ».

392 n. 3 l. 3, *add.* ... 1774 ; pourtant lui-même indique à « Tenchen. *Chapelle de S^t-Blaise.* — Depuis 1731, le comte d'Helmstatt, comme comte de Morhange, a nommé à cette chapelle. »

395 n. 1, *add.* Ce doit être la chapelle du cimetière actuel, que l'on dit construite en 1622.

401 l. 17, *lire* 1728.

404 l. 26, *intercaler :* 1293 [Meurisse, *Hist. des Évêq.*, p. 483].

411 dern. ligne, *add. :* de 1710 et de 1716.

428 n. 3 l. 2, *effacer les mots :* qu'il n'a d'ailleurs pas ajouté à la table.

432 n. 4, *add.* Ce droit datait d'une donation faite par Robert de Raville, et confirmée le 9 nov. 1230 par l'évêque de Metz.

441 n. 1 l. 4 *à modifier et compléter ainsi :* Henri (Henricus quartus !), cité ... 1356, plus la bulle de 1192 (non pas 1195). — *Ajouter* l. 6 : On trouvera *ibid.* p. 199 les vraies dates des bulles d'Honorius III, savoir 3 déc. 1220 et 15 févr. 1222.

495 l. 19, *add.* — (La tuilerie de Richemont.)

498 n. 1 l. 1, *intercaler :* ... p. 118 et des institutions de 1590, p. 405 n. 1.

501 n. 2, *add.* C'est la chapelle de S^t-Étienne, aujourd'hui église paroissiale, que l'on prétend rattacher à un établissement de Templiers (*Austrasie*, 1853, p. 393).

502 n. 1, *add.* On a voulu (*Das Reichsland Elsass-Lothringen*, III, p. 275) rattacher

Pages

à cette paroisse plusieurs localités disparues « Bûsel, Hohenhof, Krôkel » ; c'est là encore le résultat d'une confusion : ces localités, mentionnées très anciennement avec Escherange parmi les biens de l'abbaye de Munster, se trouvent dans le Luxembourg sous des noms à peine modifiés, Birel, Hohenhof (voir p. 729), Krackelshof (v. p. 726).

515 l. 6, *lire* 1590.

518 n. 3, *add.* Peut-on rapporter à Bey la mention faite en 1188 d'une « Capella S^te^ Mariæ de Buis » (*Hist. de Metz*, III, pr., p. 145) ?

530 n. 1 l. 4 et suiv. *à modifier ainsi :* La cense de Ménil faisait communauté avec Prévocourt, et une chapelle de S^t^-Claude y rappelait le souvenir d'une église dont il sera question dans une note suivante ; Prévocourt avait une chapelle de S^te^-Claire, érigée auprès d'une source qu'on croyait miraculeuse (Lepage, *Statistique...*).

535 l. 13, *add.* — Le Cheval-Blanc (cabaret).

548 n. 2 l. 4, *intercaler :* devint plus tard (ordonnance du 12 août 1725)...

555 n. 2, *add.* Comment la table du pouillé rapporte-t-elle Sabré à la paroisse de Morey, après l'avoir donné déjà à celle de Cuvry (cfr p. 350) ?

560 n. 3 l. 2, *add.* (Voir les documents sur ce miracle dans Guillaume, *Hist. du culte de la T. S. Vierge en Lorraine*, 2^e^ p., t. II, p. 52-68.)

572 n. 2 l. 2, *intercaler :* rien de plus sur cette paroisse que la mention d'« Assoncourt, ferme de l'abbaye de S^t^-Benoit ».

604 n. 2, *mettre en tête :* Les dates de mars, puis de février 1257 indiquées ici se rapportent au 10^e^ des calendes de mars de cette année, c'est-à-dire au 20 févr. 1258 (nouv. style).

605 n. 1 l. 1, *compléter :* L'église de l'hôpital portait ce nom de S^t^ Nicolas et l'on cite une concession d'indulgences en sa faveur de 1480... — l. 3, *add. :* La chapelle suivante est désignée comme autel de S^t^ Fabien et de S^t^ Sébastien dès 1468.

624 n. 1, *add.* Ce Forbach, aux mains du comte de Sarwerden, nous paraît être le Fourbach, Furpach, Frupach, des anciens pouillés (p. 20, 30, 64, 106).

636 n. 1 *à remplacer par :* Voir l'*addition* faite à la p. 31 n. 4.

642 l. 20, *add.* — (SCHAFFBACH, cense.) — *Supprimer* cette mention n. 3 l. 9.

» n. 4, *add.* Les habitants d'Etzling cultivaient le ban d'un village disparu, Bilstingen ou Bilster (le Bilsterf mentionné p. 21 ?).

647 n. 3 l. 5 *à remplacer ainsi :* Il se trouvait, au contraire, à l'est de Rouhling un village de nom presque semblable, Halingen...

656 l. 22 des notes, *lire :* c'est une confusion presque certaine avec Bibiche.

662 l. 9, *effacer :* (Neudorff).

676 n. 1 l. 2, *intercaler après* Spiesen..., et FORBACHERHOF, qui en représente probablement une autre ?

» n. 1 l. 3, *lire :* sept au moins des cures...

679 n. 1 l. 11, *lire :* Il est du reste certain que Mallstatt appartenait anciennement au diocèse de Trèves (Fabricius, *Taxa generalis subsidiorum cleri Trevirensis*, dans *Trierisches Archiv*, Heft VIII). Une bulle du 30 mars 1325 parle des chapelles de S^t^-Nicolas à Sarrebruck et de S^t^-Jean-Baptiste à S^t^-Jean, en prescrivant au curé de S^t^-Arnual d'y établir des fonts baptismaux et un prêtre résident.

681 n. 4 l. 2, *lire :* sous le nom de Foulbach (si nous en croyons la visite de 1680, p. 204 et aussi p. 64 n. 8).

682 n. 2 l. 3, *effacer les mots :* mais sans succès.

683 l. 4 du bas, *lire*: l'église paroissiale (*S^te^ Barbe*).

718 l. 11, *lire :* le moulin de Béning.

» l. 22, *lire :* Saralbe, [1 vic.] ; Rech ; Eich et Saltzbronn, Schotenhoff, Schmalhoff, Tencherhoff. — Tel est le contenu de l'ordonnance épiscopale adressée au

Pages

curé de Sarralbe en 1808: quand fut-elle modifiée en ce qui regarde Schmalhof et Schottenhof? Cet exemple prouve combien il est difficile, dans ces périodes de transition, de suivre pas à pas l'action qui organise tant de détails.

730 l. 3 des notes, *add.* Tout ce canton relevait anciennement du doyenné d'Arlon, à l'exception de Niderkorn et Oberkorn, qui appartenaient à celui de Luxembourg.

738 n. 9 dern. ligne, *lire* : avait été un couvent.

754 n. 5 l. 3, *lire :* appartenu jadis à Condé.

771 n. 4, *lire*:.. dirigent un pensionnat et ouvroir à Vic ; l'orphelinat... est confié aux Filles de la Charité, ainsi que l'hospice.

772 n. 3, *add.* Cet archiprêtré renferme presque toutes les localités qui avaient appartenu, sous l'Ancien Régime, au diocèse de Strasbourg (p. 682 n. 3). Le pouillé de ce diocèse en 1778 énumère, sous l'archiprêtré de Bettbur ou de Saverne, les paroisses de Dabo (avec La Hoube, Hellert, Schäferhof et sa chapelle de S^te^ Odile) ; Garrebourg (avec Hazelbourg, partie de Sparsbrod, et Schacheneck), Lutzelbourg (avec Hultenhausen), Mittelbronn, Phalsbourg (avec un couvent de Capucins et, pour dépendances, les Baraques du Bois de Chêne, Trois-Maisons, Bichelberg, Danne, Wilsberg et l'ermitage de Bonne-Fontaine) ; Weschheim (avec Hangweiler, Wintersbourg et Zillingen). Plus au nord, une seule paroisse de l'archiprêtré du Haut-Haguenau, Obersteinbach, passa pour un temps (1802-1833) au diocèse de Metz : il n'en reste plus aujourd'hui que l'annexe de Bærenthal avec Philippsbourg et autres écarts.

Passim. En plusieurs endroits des notes, comme p. 378 n. 1...., l'expression « siècle dernier » est à prendre pour « XVIII^e^ siècle ».

TABLE DES NOMS DE LIEUX

C'est sous le nom moderne de chaque localité, précisé par les indications administratives qui s'y rapportent, que nous avons groupé tous les renvois utiles à l'étude de nos anciens Pouillés; les formes anciennes d un nom ne paraissent à leur rang alphabétique que pour recevoir cette identification moderne, par exemple Abbatisvilla, *Abbéville*. Encore ne reproduisons-nous plus ici, parmi ces formes anciennes, toutes celles qui n'étaient que fautes de copistes ou variantes sans importances ou semblants de traduction, par exemple les variantes de terminaisons en ange, ingen, inga, ing; bach, bac, back, pac, pach; court, cort, co, curia; dorf, droff, torf, trof; ey, y, eium; heim, hem, hen; ville, villa; weiler, willer, wilre, viler, villers; wiese, wisse. — De plus, pour les départements des Ardennes et des Forêts (p. 720-755), nous avons cru suffisant de relever ici seulement les noms des chefs-lieux de canton. — Toutefois aux noms de lieux proprement dits, nous avons joint ceux des couvents ou institutions ecclésiastiques, en les distinguant par le caractère typographique, par exemple *Abbayes, Antonistes*.

L'emploi de caractères différents servira aussi à reconnaître immédiatement une simple dépendance communale, une commune, un chef-lieu de CANTON, d'ARRONDISSEMENT et de DÉPARTEMENT, l'indication du groupe administratif supérieur accompagnant chaque nom, par exemple Ackerbach/Hellimer; Hellimer, c. Grostenquin; GROSTENQUIN, a. Forbach; FORBACH [Lorraine allem.]. Nous avons gardé, autant que possible, le même ordre pour les pays voisins, en empruntant à leur terminologie administrative les abréviations suivantes: c. = cercle, Kreis; d. = district, Bezirksamt; m. = mairie, Bürgermeisterei; pr. = présidence, Regierungsbezirk. — Pour les chiffres, l'astérisque * joint au chiffre d'une page indique l'article du pouillé des Bénédictins correspondant à telle localité; la lettre *n* indique les notes d'une page, quand elles sont à consulter en même temps que le texte en dehors des renvois que porte celui-ci; le simple chiffre en *italique* indique que les notes seules sont à consulter.

Abaucourt, c. Nomeny, *98*, *533*; Aboc. 58, 95, 97, 171, 533*; Abonc. 12, *98*.

Abbatisvilla, *Abbéville*.

Abbayes du diocèse (Liste des), 4-5, 7-9, 42-43, 152, 269*.

Abbéville, c. Conflans, 60, 174, 299, 577*, 700 *n*; Abbatisvilla 17, 60, 84.

Abersviller, *Abreschwiller*.

Abocourt, Aboncourt, *Abaucourt*.

Aboncourt, c. Metzerwisse, 18, 89, 165, 464*, 465, *468*, *481*, 704 *n*, *714*; Ebendorff, Ewend. 54, 89, 165.

Aboncourt-sur-Seille, c. Château-Salins, 170, 528*, 770.

Abreschwiller, c. Lorquin, *587*, *605*, 772; Abersv. 211; Alberschweiler, 772, 776; — Albertsw. 587*, *605*; Ebeesw. 18, Ebersw. 175, Elbesv. 27.

Achain, c. Château-Salins, *160*, 387*, 770; Eschen 52, 160, 387, 770; Eschein 84.

Achâtel, c. Verny, 546*, 713; Chastel 171.

Achen, c. Rohrbach, 30, 178, *180*, 653*, *664*, 717, 767; Achem *180*.

Achsswiller, *Assweiler*.
Ackerbach/Hellimer, 393* *n*, 717.
Adaincourt, c. Faulquemont, 161, *414*, 415* *n*, 711 ; Adinc. 443.
Adamsweiler, c. Drulingen, 224.
Adelange, c. Faulquemont, 389*, *710*, 717, 765 ; Adlange 389.
Adelhouze/Rhodes, 618 ; Edelhaus 187.
Adincourt, *Adaincourt*.
Adlange, *Adelange*.
Aci, Aey, *Ay*.
Affigy, *Avigy*.
Affléville, c. Conflans, 700 *n*.
Agincourt, c. Nancy-Est : Eugnicuria 82.
Agondange, *Hagondange*.
Aguirquen, *Habkirchen?*
Aidling, c. Bouzonville, 702 ; Edling 479.
Aiey, *Ay*.
Aioncourt, *Ajoncourt*.
Airees, *Arraye*.
Airey, *Arry*.
Aix/Gondrecourt, 699.
Ajoncourt, c. Delme, 169, 333, 517* *n*, *769*, 771, 776 ; Aionc. 169.
Alacourt, *Holacourt*.
Alaincourt, c. Delme, 170, 538*, 771. — *Alincourt*.
Alaunhütten/ ? , 679.
Alba, *Aube*, *Sarralbe*.
Albach/Namborn, 707.
Alba Ecclesia, *Blanche-Église*.
Albecheau/Fribourg : Albechau, Alberschoff *618* ; Albershofen 773 ; Alberstroff 618* ; Halberschoux 194.
Alben, *Sarralbe*.
Alberding, *Olferding*.
Alberschoff, Albershofen, *Albecheau*.
Alberschweiler, *Abreschwiller*.
Alberstroff, *Albecheau*, *Albestroff*.
Albersweiler, d. Bergzabern, 224.
Albertswiller, *Abreschwiller*.
Albestroff, a. Château-Salins, 52, 159, *161*, *401*, 770 ; Alberst. 93, *268*, 387* ; — archiprêtré 770, 776 ; — châtellenie épiscopale *393*, *396*, *397*.
Albesweiler/Willerwald, *652*.
Albin/Fribourg, *612* ; Albing 773.
Album Castrum, *Wissembourg*.
Albus Mons, *Blâmont*.
Alcherming/Rieding, *602*.
Aldinga, *Olingen*.
Alémont, c. Verny, 58, 81, 171, *370*, 533*, 713, 766 ; Allemont 12, *370* ; Alenmont 58.
Alfringa, *Holving*.
Algin, *Alzing*.
Algrange, c. Hayange, 503**n*, 505*, 699 *n*, *703*, *761*, 762, 777 ; Alkrange 505 ; Allgrange 699 ; ? Eukerangez 15 ; Halgrange 163.
Alincourt/Bioncourt, 770 ; Alainc. *518*.
Allamont, c. Conflans, 699, 761.
Alldorf, *Altroff*.
Allemont, *Alémont*.
Allieuxe (L'), *Lallieu*.
Alling/Folschwiller, 404 ; Haling 718.
Allondrelle, c. Longuyon, 700.
Almas, *Aumetz*.
Alminga, *Insming*.
Alnet, Alnoy, *Aulnoy*.
Aloy, *Hallois*.
Alsch/Téterchen, 710 ; Alstatt 442, *443*.
Alschbach, m. Blieskastel, 673.
Alstatt, *Alch*, *Altstadt*.
Alstein, *Alsting*, *Dalstein*.
Alsting, c. Forbach, 641 ; Alstein 641 ; Altzing 716.
Alsweiler, c. St-Wendel, 707.
Alta Ecclesia, *La Garde*.
Alta Petra, *Autrepierre*.
Alta Sylva, *Haute-Seille*.
Alta Villa, *Haute-Vigneulle*.
Altdorff, Altdroff, *Altroff-le-Haut*, *Sarraltroff*.
Altenschutz/Sierck, 705.
Alteville/Tarquinpol, 619* *n*, 771.
Alteweiller, *Altwiller*.
Altfrœschen, *Hœhefrœschen*.
Altgelend, ban/Lachambre, *452*.
Altheim, c. Zweybrücken, 19, 29, 66, 90, 179, *180*, 221, 654*, *673*.
Althorn/Sarreinsberg, *656*, 715 *n*, 775.
Alt-Hornbach, d. Zweibrücken, 658 *n* ; Vetus Hornbach 29.
Althornermuhl/Sarreinsberg, 715.
Altmatt/Rahling, *630*, 718.
Altmuhl/Bettwiller, 717.
» /Hilbesheim, 772.
» / ? , 676.
Altmühle/Niederviller, 773.
Altmullenbach, *Muhlbach*.
Altrepierre, *Autrepierre*.
Altrippe, c. Grostenquin, *160*, 398* *n*, 399 *n*, 717, 767 ; Altripen, Altrippen 77, 159 ; Altrouppen 51 ; Altrupe *6*, *16* ; Altterpen 16.
Altrodenhof, *Rothenhof* (*Alter*).
Altroff, c. Albestroff, 398* *n*, 770 ; Alldorf, Freialtdorf 160 ; Freyaltorff 398. — *Bourgaltroff*, *Sarraltroff*.

Altroff-le-Haut/Bettlainville, 165, *464*, 465*, 704 *n*, *714*; Altdroff 54, 89, 165
Altrouppen, Altrupe, *Altrippe*.
Altschmeltz/Mouterhausen : Ancienne Fonderie *656*.
Altstadt, m. Limbach : Alstatt *671*, 672.
Altterppen, *Altrippe*.
Altwiller, c. Saarunion, 628; Atw. 217.
Altwiller, c. St-Avold, 168, 452* *n*, 718 *n*, 768, 776; Altew. 452; Altzw. 168; Alw. *452*.
Altwisse/Mondorff, 690, *691*, *703*, 730.
Altzing/Gosselming, *627*; Alzing 772. — *Alsting*.
Alt-Zinzel/Sturtzelbronn, *663*; Vieille-Zinzel *656*, 662.
Altzwiller, Alwilre, *Altwiller*.
Alzing, c. Bouzonville, 479, 703, 772; Algin 437. — *Altzing*.
Alzings (Les)/Thionville, 774.
Amance, c. Nancy-Est, prieuré *44*, 306; — paroisse, Amantia 82.
Amandillier/Pouilly, *363*.
Amanges, *Insming*, *Amance*?
Amantia, *Amance*.
Amanvillers, 1er c. Metz, 155, 346*, *349*, *708*, 711 *n*, 764.
Ambermenille, *Emberménil*.
Amblemont/Mouaville, 700.
Am Canal/Arscheviller, 772.
» /Guntzviller, 772.
Amel, c. Spincourt [Meuse], prieuré *85*; Amella 85, *86*, 263; — doyenné *80*, *698*, *699*, *700*.
Amelange/Hauconcourt, 489* *n*, 708.
Amelécourt, c. Château-Salins, 57, 96, 170, *516* *521*, *529*, 770; Ameleic. 14; Amléc. 516*; Ammelec. 170; Amolecuria *14*.
Amella, *Amel*.
Amenéville, Amennvilla, *Amnéville*.
Amenoncourt, c. Blâmont, 14, 49, *96*, 100, 371*; Ammenonc. 158.
Amlécourt, Ammeléc., *Amelécourt*.
Ammenéville, *Amnéville*.
Ammenoncourt, *Amenoncourt*.
Ammeville, *Amnéville*.
Amnéville/Gandrange, 54, 103, 164*n*, 483* *n*, 499, 702; Amenév., Ammenév. *483*; Amennvilla 13; Ammev. 164; Enmnev. 54; Menéville *483*.
Amolecuria, *Amelécourt*.
Ampach/Longeville-lès-St-Avold, 710.
Amps, *Ham*?
Ancerville, c. Pange, *16*, 56, 80, 166, *169*, 423*, 444, 712.
Ancerviller, *Angevillers*.
Anché, *Auché*.
Ancy-lès-Solgne/Solgne, 549 *n*, 713.
Ancy-sur-Moselle, c. Gorze, 155, 275, 277, 347*, 711, 765, 775; Anceyum 11, 48, 78.
Andernheim/Soucht, *662*, 778; Andern 31.
Anderny, c. Audun-le-Roman, 699.
Angevillers, c. Fontoy, *163*, 499*, 703 *n*, 763, 777; Ancerviller 53, 73; Answiller 73, 163; Enchevilleir 15.
Angviller, c. Fénétrange, 185, 192, 193, 195, 606*, 772; Angweiler 178, 191; Anwilre 17, 29; Ansviller *65*.
Annaville, *Arnaville*.
Annereyum, *Ennery*.
Anoux, c. Briey, 698 *n*, 761, 768.
Anoux-la-Grange/Jouaville, 581, 698; Aunoux 581.
Anseldingen, Anselinga, Ansling, *Azoudange*.
Ansoncourt/Réménauville, *572*; Assoncourt 783.
Answiller, *Angevillers*, *Angviller*.
Antilly, c. Vigy, 358*, *713*, 714 *n*.
Antonistes de Metz *43*, 310*, *324*, 341, 486, 534, 535, 562 *n*, 574 *n*, *578*; — de Pont-à-Mousson, *12*, *43*, 172, 310, 527 *n*, 557 *n*, 562 *n*, 574 *n*.
Antranges, *Entrange*.
Anwilre, *Angviller*.
Anwiricurtis, *Oriocourt*, *Wacroncourt*?
Anzeling, c. Bouzonville, 472*, 702 *n*, 762.
Aoury/Villers-Stoncourt, 442 *n*, 712, 765, 766; Ory 442.
Apach, c. Sierck, 688, *689*, 705 *n*, 764.
Apostelsmühle/Rodalben, 677.
Apponis Ecclesia, *Habkirchen*.
Apremont, c. St-Mihiel, prieuré *85*, 263, *489*, *569*; Asperus Mons 85, *86*, 101; — Aspremont 194.
Apremont, c. Grandpré, 753.
Araincourt, *Arraincourt*.
Arbre-Vert/Diane-Capelle, 773.
Arcancey, *Argancy*.
Archeville, *Arscheviller*.
Archidiaconés (Liste des), XII, 4, 45, 67, 153, 181, 241, 760, 769, 770.
Archiprêtrés (Liste des), XIII, 5-6, 45, 153, 157, 169, 174, 181, 241, 760, 769, 770.
Archsswiller, *Assweiler*.

Arcus, *Ars.*
Ardennes (Dép. des), 694-697 *n*, 737, 756; Arduenna Sylva 693.
Arce, Arey, *Arraye.*
Argancy, c. Vigy, 120, 538*, 713, *714*, 766; Arcancey 11 *n*, 49, 73, 155.
Argentha, *Arriance.*
Arlange/Vuisse, *422**, 770; Elringa 51, 87.
ARLON [Luxembourg Belge], doyenné du dioc. de Trèves *701*, *721*, 725, 784; — ch.-l. de c. [Forêts] 725.
Armaucourt, c. Nomeny, 517* *n*; Armac., Armanc. 169 *n.*
Arnaville, c. Thiaucourt, 13, 59, 86, 173, *228*, 275, *550*, 560*; Annav. 59, 86; Ernandi villa *561*. — *Naville.*
Arnet/Erching, 716.
Arneval, *S^t-Arnual.*
Arracourt, a. Lunéville, 50, 93, 372*, *377*, 781; Racourt 372; — doyenné *769*.
Arraincourt, c. Faulquemont, 415* *n*, 710; Arainc. 161.
Arrancy, c. Spincourt [Meuse], *83.*
Arraye, c Nomeny, 57, 169, 517*, *524*, 532, *537*, *769*, *776*; Airees *6*, *14*; Aree 13, 57; Areey 81; Arey 282; Erraye *169*.
Arret/Boismont, 701.
Arriance, c. Faulquemont, 161, 408*, *710*, 711, 765; Argentha *417*.
Arry, c. Gorze, 58, 80, *127*, 171, 549*, *560*, 711; Airey 12.
Arscheviller, c. Phalsbourg, *28*, *230*, 231, *594*, *596*, 772; Archeville 588*; Arzweiler 772; Echwiller *28*.
Ars-la-Quenexy, c. Pange, 359* *n*, *365*, 712; Arcus juxta Columbiers *11*; A. prope Columbeyum 49, 73; Ars in Sanois *490*; Ars les Cunexy 359; Ars-lez Quenexi *73*, 156.
Ars-sur-Moselle, c. Gorze, *xx*, 155, 348*, *352*, 711 *n*, 765; Arcus supra Mosellam 10, 48, 82.
Arsweiler, *Angevillers.*
Arzfeld, c. Prüm : Artzf. 731, 732.
Arzweiler, *Arscheviller.*
Aschbach, m. Eppelborn : Asbach 707. — *Bickenaschbacherhof.*
Asfeld, a. Réthel, 747.
Asnoncuria, *Assenoncourt.*
Aspach, c. Lorquin, 175, 599, 772.
Aspelt/Frisange, 690, 726.
Asperus Mons, Aspremont, *Apremont*
Assenoncourt, c. Réchicourt, 185, 192, 197, 389. 606*, 773; Asnoncuria 178, 191; Esselonc. 17; Esselstroff 65, 99; Essersdorf 29, 65, 185, 191; Essestorff 65, 99.
Assoncourt, *Ansoncourt.*
Assoudange, *Azoudange.*
Assweiler, c. Drulingen, *64*; Achssw. 64, Archssw. 106; Aswilre 31, *630*.
Assweiler, d. Zweibrücken, 673, 680.
Asudange, *Azoudange.*
Aswiller, Aswilre, *Assweiler.*
Athienville, c. Arracourt, 50, 157, 563; Atheinv. *86*, Atthienv. 372*, Attienv. 14.
Athon, *Atton.*
Atloncourt, *Attilloncourt.*
Atrisia, *Hatrize.*
Atteville, *Haute-Vigneulle.*
Atthienville, Attienv., *Athienville.*
Attigny, a. Vouziers, *750*, 751 *n*, *754*, 755.
Attilloncourt, c. Château-Salins, 518, 770; Atlonc. 170.
Atton, c. Pont-à-Mousson: Athon 550*; Eston 12, 58, 104; Haston 58.
Attonis Castrum, *Hattonchâtel.*
Aube, c. Pange, 166, 423*, 712 *n*; Aulbe 166; — prieuré 9, 44, 56 *n.*
Aubecourt/Rémilly, 415 *n*, *454*, *710*, 711, *712*, 765; A. grand et petit *440*; Oppec. 161.
Aubigny/Coincy, *109*, 112, 359, 361, 712.
Auboué, c. Briey, *577*, 698 *n*, 761 *n*; Auboye 577.
Auché/Corny, *553*, 711, *713*; Auchy *553*.
Auconcourt, *Hauconcourt.*
Auconville/Gorze, 711; Haucönv. 565.
Aucourt/Sponville, *573.*
Audensirck, *Sierck-Haute.*
Audun-le-Roman, a. Briey, 699 *n*, *701*, *703*, 761, *769*.
Audun-le-Tiche, c. Fontoy, 684, 699, 761, *769*, 774, 777; Deutsch-Oth 774.
Audwiller/Guéblange, 719; Ottw. 405.
Auerbach (Nieder-), d. Zweibrücken, 668 *n*; Aurback 220.
Auerbach (Ober-), m. Niederauerbach, 668.
Auersmacher, m. Kleinblittersdorf, 637*.
Augny, 3^e c. Metz, 80, 349*, 709, 766; Aweneyum 48, Awigney 11, Ogni 154, Ovigni 80; — prieuré 44.

Augny-sous-Grimont/Vany, 362, 714 ; Auny 714.
Augustins de Bitche 320*, 655, *662*, *766*, 781 ; — de Bouillon *745* ; — de Metz *9*, *44*, 153, 314*, 333, *765* ; — de Pont-à-Mousson 557 *n* ; — de Thionville 319*, 511 *n*, 512.
Au Hange/Kerprich-lès-Dieuze, 771.
Aulbe, *Aube*.
Aulneyum, *Saulny*.
Aulnoy, c. Delme, 522*, *527* ; Alnet *522* ; Aulnois-sur-Seille 771 ; ? Alnoy *368*.
Aultre..., *Autre...*
Aumetz, c. Fontoy, 683*, 699, 761, *769* ; Almas *683* ; — archiprêtré *762*, 769, 774, 777.
Aumont/Norroy-le-Veneur, 708.
Auneux, *Anoux*.
Auny, *Augny-sous-Grimont*.
Aurback, *Auerbach*.
Aussen, m. Bettingen : Aussem 707.
Autrepierre, c. Blâmont, 372* ; Alta petra 50, 100 ; Altrepierre 158, Aultrep. 14.
Autreville, c. Pont-à-Mousson, 172, 554*, *555*.
Auwereicort, *Oriocourt*, *Wacroncourt* ?
Avancy/S^te^-Barbe, 340, *368*, 369, 714.
Ave Maria (Sœurs de l'), *Clarisses Damianistes*.
Averoncourt, *Avricourt*.
Avigy/Pournoy-la-Grasse, 367, 713 ; Affigy 367.
Avillers, c. Audun-le-Roman, 699 *n*.
Avioth, c. Montmédy [Meuse], *81*.
Avium, *S^t^-Martin-de-Thezey*.
Avrevilla, *Eberswiller*.
Avrey, *Avril*.
Avricourt, c. Réchicourt, *27*, 61, 175, 588*, *769*, 773, 776 ; Averonc., Avronc. 61, 104 ; Elveringen 27, Elvringen *27*.
Avril, c. Briey, *85*, 164, 267, 484*, 485 *n*, 492, 698 *n* ; Avrey 484.
Avroncourt, *Avricourt*.
Aweneyum, Awigney, *Augny*.
Ay, c. Vigy, 164, 484*, *705*, *713*, 714 *n*, 766 ; Aei, Aey 164, 484 ; Aiey, Ayeyum 13, 54, 103, *483*.
Azavant/S^t^-Benoît-en-Woëvre : Hazavant *572*.
Azoudange, c. Réchicourt, *65*, *598*, *606*, 607*, 773 ; Anseldingen 17, 29, *613* ; Anselinga, Ansling 65, 186, 191, *598* ; Assoudange 607 ; Asudange 178, 186, 192 ; Endelsinga 65, 106.
Bac-d'Olgy (Le)/Argancy : le Passage d'Olgy 713.
Bach (La maison)/Rodemack, *704*.
Bachats (Les)/Rhodes, 773 ; Bassats 618.
Bachmuhl/Hombourg-Haut, 718.
Bacour, fief/Goin, 538.
Bacourt, c. Delme, *169*, 518*, *549*, 771 *n* ; Baucourt 13, 57, 104, 169.
Badenthal, *Batzeler*.
Bærenthal, c. Bitche, *715*, *718*, *767*, 784.
Bagatelle/Devant-les-Ponts, 708.
Bagnesholtz/Maizières-lès-Vic, 771 ; Bagnesol 381.
Bagneux/Vernéville, 711 ; Baigneux 586, *587*.
Baille-en-Haut/Vallières, 709.
Bailly (La)/Turquestein, 589.
Bainga, *Bionville*.
Bainguen, *Béning*.
Baionville, *Bayonville*.
Baissemille, *Besemille*.
Ballering/Holving, 719 ; Baltring 394.
Ballern, m. Hilbringen, 705.
Ballerstein/Dabo, 772.
Ballweiler, m. Blieskastel, 681.
Baltersbacherhof/Wiebelskirchen, 676.
Baltring, *Ballering*.
Balustorf, *Postroff*.
Bambesch/Altwiller : Banb. 718.
Bambiderstroff, c. Faulquemont, 87, 168, *439* ; Banbenderst. 15 ; Banbidest. 55, 87 ; Baumbiderst. 446*, 710 ; Biderst., Buderst. 55, 87, 446.
Banb..., *Bamb...*
Banboul, *Vantoux*.
Ban de Fribourg/Diane-Capelle, 773.
Ban de la Rotte/Brulange, *409*.
Baninguen, *Béning*.
Bannay, c. Boulay, 444*, 710 ; Benaie, Bising 166 ; Benay *439*.
Bannestorf, *Bénestroff*.
Ban-S^t^-Martin, 1^er^ c. Metz, 330, *340*, *343*, 356, 377, 708.
Ban-S^t^-Pierre/Villers-Stoncourt, 442 *, 712, 765, 766 ; Mons S^ti^ Petri 15, 56, *169* ; ecclesia S^ti^ Petri 166.
Bannstein/Eguelshardt, 716.
BAR-LE-DUC [Meuse], 486.
Barandorf, *Baronville*.
Baraque (La)/Chambley, 711.
Baraques-du-Bois-de-Chêne (Les)/Phalsbourg, 772, 784.
Baraques-du-Bois-de-Chêne-d'en-Haut (Les)/Danne-et-Quatre-Vents : Eichbarraken 772.

Barchain, c. Sarrebourg, 772 ; Barching 594.
Barendroff, *Baronville.*
Bargavilla, *Vergaville.*
Baroncourt/Bouvigny, *87.*
Baronne (La)/Avricourt, 588, 773.
Baronville, c. Grostenquin, *160*, 161, 299, 408*, 716; Barandorf 16; Barendroff 52, 91.
Barre (La)/Ste-Marie-aux-Chênes, 486.
Barst, c. St-Avold, 159, *398*, 399*, *459*, 718 *n*, 768.
Barthélémont, *Bathlémont.*
Barville/Nitting, 601, 772 ; Berwilre 18, 27.
Basen/Vintrange, 24.
Basin, *Bazin.*
Baslieux, c. Longwy, 701, 762.
Bason..., *Bazon...*
Bassala, *Bassel.*
Bassats, *Bachats.*
Basse-Frentzel/St-Quirin, 603.
Bassel, abbaye 5, 9, 63, *67*, 105, *622* ; — *St-Jean-de-Bassel.*
Basse-Wal/Longuyon, 700.
Bassing, c. Dieuze, 607*, 771 ; Bissinga (Bizinga ?) *17* ; Bessingen 29, 65, 94, 178, 186, 191, 192, 771 ; — *Minimes.*
Bassompierre/Boulange, 684, 699.
Bassoncourt, *Bazoncourt.*
Bastogne [Luxembourg Belge], doyenné du dioc. de Liège *720*, *722*, *723*, *734*, *736* ; — ch.-l. de c. [Forêts] 720, *724*.
Bathlémont/St-Médard, 157, 385* ; Barthélém. 771.
Batilly, c. Briey, 173, 581*; Battilly 698.
Batilly, ban/Herny, *418.*
Battweiler, m. Niederhausen, *655*, 668* ; Batwilre 29; Bettewiller 66, 106.
Batzeler, Batzendal/Algrange, 503 ; Badenthal 699.
Baucourt, *Bacourt.*
Baudes (Les Frères) à Metz *44*, *315*, 340.
Baudrecourt, c. Delme, 161, 409*, 771 *n*; Baudricuria 51, 80.
Bauland/Waville, 575 ; Boland 711.
Baumbiderstroff, *Bambiderstroff.*
Bavonecurtis, *Boncourt-en-Jarnisy.*
Baxi, *Béchy.*
Bayonville, c. Thiaucourt, 59, 83, 173, 561* ; Baionv. 13.
Bazailles, c. Longwy, 75, 701 *n*; — doyenné du dioc. de Trèves *698*, *699*, *700*, *701.*
Bazin (Le)/Rozérieulles, 711 ; Basin *355.*
Bazoncourt, c. Pange, 15, 424*, 712 *n*; Basonc. 56, 83, 166 ; Bassonc. *169.*
Bazonville/Sancy : Basonv. 699 *n.*
Beanges, *Bégny.*
Beaumarais, m. Wallerfangen, 706.
Beaumont/Moineville, 698 *n*, 761 ; Bomon 579.
Beaumont/ ? , 707.
Beaupré/Moncel-lès-Lunéville : Bellum pratum 100.
Beauregard, c. Thionville, 511, *762*, 774, 777.
Bebelsheim, d. Zweibrücken, *94*, 665*, *670*, *680* ; Bebelschen 62; Bebelsseim 177 *n.*
Bébing, c. Sarrebourg, *18*, 605 *n*, 773; Bubingen 27.
Béchamps, c. Conflans, 700 *n.*
Béchegray/Herserange : Béchegrain 701.
Bechem, *Hœchen.*
Bechensbach, *Bexbach.*
Bechhofen, d. Homburg : Petzh. 682.
Bechingen/Ottonville : Buch. *438*, *479.*
Béchy, c. Pange, *169*, 424*, *440*, 712, 766 ; Baxi 166.
Beck/Mulcey : Bek 782.
Beckerholtz/Filstroff, 702; Belcherh. 471.
Beckingen, m. Haustadt, 706 *n* ; — commanderie de l'O. teutonique 686.
Beckweiler, *Bœckweiler.*
Bectinchen, *Bettange.*
Bedden, *Beeden.*
Bedeborn, Bedeburnen, *Bettborn.*
Bedeborn/Bettwiller, 66, 90 ; Bedenburen 19 ; Bedelburn 30.
Beden, Bedena, *Beeden.*
Bedersdorf, m. Kerlingen : Bedestroff *703*, 706.
Bederstroff, *Bédestroff*, *Bidestroff.*
Bédestroff/Bourgaltroff, *436*, 608* ; Bederstroff 17 ?, 178, 186, 191, 192 ; Beidersdorf 771. — *Bedersdorf.*
Beeden, m. Homburg, *671* ; Bedden 66, 90 ; Beden 18, 672; Bedena 29.
Béfey/Villers-Bettnach, 480, 713, *714.*
Bégnicourt, *Bénicourt.*
Bégny/Guenkirchen, *429* ; Beanges, Bengen *433*, *434* ; Bingen 166.
Béguines à Metz 336 ; — à Vic *308*, *318.*
Behren/Kerbach, 716 ; Beren 642.
Bei, *Bey.*
Beidersdorf, *Bédestroff.*
Beinbach/Walscheid, 605 ; Beimb. 773.
Beirs, *Bey.*

Beistroff, *Bestroff.*
Belair/Valleroy, 698 ; Bellair 579.
Belange, *Bellange.*
Belchamp/Méhoncourt, c. Bayon, *291*, 379; Bellus Campus 100.
Belcherholtz, *Beckerholtz.*
Belgrade/Bistroff, 717*n*; Bellegarde *389.*
Belinga, *Bellange.*
Bella Aqua, *Belleau.*
Bellange, c. Château-Salins, *264*, 409*, 770 ; Belinga 52, 92, 161 ; Billinguen 16 ; Blanche *409* ; Bœllingen 770.
Belleau, c. Nomeny, 172, *537*, 555*, *559* ; Bella Aqua 555.
Bellecour/Remoncourt, *384.*
Bellecroix, fort/Metz, *345*, *708*, 781.
Bellecroix, fief/Faulx, *524.*
Bellefontaine/Puzieux, 523, 771.
Bellefontaine/Vry, *167*, 428, *481*, 714*n*.
Bellegarde, *Belgrade.*
Bellemacher/Apach, 705 ; Belm. 686, 688, *764.*
Bellerstein/Eguelshardt, *656*, 716.
Belletanche/Borny, 345, 380, *775* ; la Belle Stainche *9* ; la Belletange 708 ; Bellum Stagnum *346.*
Belleville, c. Pont-à-Mousson, 75.
Bellevue/Altroff, 770.
Bellevue/Ban-St-Martin, *343*, 708.
Bellevue/Hilbesheim, 772.
Bellevue/Hoff, 773.
Bellevue/Jouy-aux-Arches, 711.
Bellevue/Mont-St-Martin, 701.
Bellevue/Norroy-le-Veneur, 708.
Bellevue/Ranguevaux, 505, *702.*
Bellevue/Silly-sur-Nied, 712.
Bellevue/Thionville, 511, 774.
Belley [Ain], 760.
Bellum Pratum, *Beaupré.*
Bellum Stagnum, *Belletanche.*
Bellus Campus, *Belchamp.*
Belmacher, *Bellemacher.*
Belval, c. Buzancy, *293*, 752 *n*.
Belzdorf, *Bettlainville.*
Benaie, Benay, *Bannay.*
Bendostorf, *Bénestroff.*
Bénédictins (Abbayes et prieurés de) 5, 78-83, 85-88, *90*, *91*, 96-102, 114, 115, 269*n*, 295-298, 305 *n*.
Bénédictines (Monastères de) 304, 326, *771.*
Bénestroff, c. Albestroff, 52, 92, 159*n*, *161*, 388*, 770 ; Bannestorf 16; Bendost. *16* ; Bensdorf 770.
Beney, c. Vigneulles [Meuse], 562* ; Bené 85, 172; Berney 13; Verneyum 59.
Bengen, *Bégny.*
Bénicourt/Clémery, *537.*
Béning/Bertring, 717.
Béning/Harprich, 388*, 717 ; Bainguen 16 ; Beninga 52, 160 *n* ; Binuga *52* ; Byunga 102.
Béning-lez-St-Avold, c. St-Avold, 55, 88, 94, 168, *388*, 447*, 718, 765, 768, 783; Baninguen 15.
Beninga, *Béning*, *Bionville.*
Beningen, *Biningen.*
Bensdorf, *Bénestroff.*
Bensing, *Binsing.*
Benting/Bouzonville, 479, 702.
Bepingen, *Pévange.*
Bérange/Châteauvoué, *412*, *422*, 770.
Berceau (Le)/Novéant, *711.*
Beren, *Behren.*
Berendorf, c. Drulingen, 31, 62, 105, 175, 219, 620*, *632.*
Berfang/Folschwiller, 718 ; Berfand 404.
Berg, c. Cattenom, 162, *163*, 499*, *691*, 703, *704*, 763; Berge 53, 98; Bergue 15.
Berg, c. Drulingen, 623, 624* ; Bergen 64, 94; Bergue 19 ; Bergthal 216 ; ? Verguen 31.
Berg, Berga, *Bérig.*
Berge, Bergen, *Berg*, *Mont-Chapelle.*
Bergerie (La)/Dalem, 702 *n*.
Bergerie (La)/Forbach, 716.
Bergerie (La)/Hombourg-Budange, 704.
Bergue, *Berg.*
Bergweiler, m. Tholey, 707.
Bérig, c. Grostenquin, 716 ; Berg 406*n*, 407 ; Berga 24; Beri 160.
Beringen/Coume, 167, *168*, *429* ; ? Bringa *6*, *15.*
Beris, *Bérus.*
Berlingen, c. Phalsbourg, 224, 772.
Berlize/Bazoncourt, *71*, *169*, 425*, 436, *439*, 712 ; Burlixe *6* ; Burlize 15; Burlise 56, 103.
Bermaöé, *Bernavès.*
Bermering, c. Albestroff, 159, *160*, 388*, 770.
Bernaumont/Joudreville, 700.
Bernavès/Joppécourt : Bermaöé 699.
Berney, *Beney.*
Berschweiler, m. Dirmingen, 676.
Berschweiler, m. Heusweiler: Berscheviller 218.
Berssingo, *Bourscheid.*
Bertancourt (La)/Labeuville, *585.*
Bertelingen, Bertelming, *Berthelming.*
Bertoncourt, *Burtoncourt.*
Berthelming, c. Fénétrange, *622*,

771 ; Bertelingen 219 ; Bertelm. 210, 621*.
Bertrambois, c. Cirey, *28*, 589* ; Bertranb. 175.
Bertrameix/Domprix, 699.
Bertrange, c. Metzerwisse, 15, 53, 103, 162, 500*, 704, 763.
Bertring, c. Grostenquin, 160, 391, 717.
Berulfiwilla, *Bruville*.
Bérupt/Secourt, 547*, 713 *n*.
Bérus, c. Sarrelouis, 219, 221, 448*, 706 ; Beris 167.
Berville, *Besviller*.
Berweiller, c. Bouzonville, 702 *n* ; Berwilre 15 ; Berviller 56, 89, 167, 449*. — *Barville*.
BESANÇON [Doubs], métropole 1, 693, 759, 769 *n*.
Bes..., *Bez*...
Beschdorff, *Bestroff*.
Besemille/Arraincourt : Baissem. 415, Besmil 710.
Besengia, *Bezange*.
Beseninga, ? *418*.
Bessingen, *Bassing*, *Bezange-la-Petite*.
Bestroff/Rettel : Beschdorff 688, Beistroff 705.
Besviller/Bénestroff, 770 ; Bœsv., Berv. 388 *n*.
Besweilermühle/Virming, 770.
Betborn, Betbur, *Bettborn*.
Betewiller, *Bettwiller*.
Bethelainville, Bethelev., *Bettlainville*.
Béthéniville, c. Beine [Marne], anc. doyenné du dioc. de Reims, *749*, *754*, *755*.
Bethingen/Wehingen, 689 ; Betting 705.
Betinga, *Bettange*.
Betkenspach, *Bexbach*.
Bétring, *Bettring*.
Betsdorff, *Bettlainville*.
Bettainvillers, c. Audun-le-Roman, 164, 491*, 492, 699, 761.
Bettange, c. Boulay, 18, 165, 465*, 710 *n* ; Bectinchen *466* ; Betinga 55, 88.
Bettange/Florange, 502, 702.
Bettborn, c. Fénétrange, 621, 622*, 771 ; Bedebur 31, Bedeburnen 62, Bedeborn 105, Betborn 219, Betbur 19.
Bettbur, *Saverne*.
Bettelenvilla, *Bettlainville*.
Bettelingen, *Bettling*.
Bettembourg, c. Esch-sur-Alzette [Luxembourg], 726.
Betteviller, *Battweiler*, *Bettwiller*.
Bettling/Waldwisse, 687, 705. — *Bethingen*, *Bettingen*.
Betting/Zimming, 464* *n*, 710.
Bettingen, c. Sarrelouis : Betting 707.
Bettlng-lès-St-Avold, c. St-Avold, 168, 447*, 718 *n*. 768.
Bettlainville, c. Metzerwisse, 466*, *480*, *492*, 704 *n* ; Belzdorf 165 ; Bethelainv., Bethelenv. 54, 103 ; Bettelenv. 18 ; Betsdorff *466*.
Bettling/Buhl, 591 ; Bettelingen 18, 27, *598* ; Pettl. 773 ; ? Bidelinga *18*.
Bettnach, *Villers-Bettnach*.
Bettring/Holving, 394 ; Bétring 719.
Bettwiller, c. Drulingen : Betew. 106 ; Bettew. 31 ; Betv. *19*, 224 ; Buttew. 64.
Bettwiller, c. Rohrbach, 654*, 660, 717, 767 ; Betteviller 179 ; Betw., Bodweiller *180* ; jadis *Bedeborn*.
Betzdorff, c. Grevenmacher, 726, *727*, *729*.
Beu, *Beux*.
Beufville (La), *Labeuville*.
Beulinga, *Brulange*.
Beuren, m. Sinz-Nennig, c. Saarburg, *705*. — *Beyren*.
Beuvange-sous-Justemont/Vitry, 499, 702.
Beuvange-sous-St-Michel/Wolkrange, 515, *701*, 702 ; Bovange 163.
Beuveille, c. Longuyon, 700, 761.
Beuverie (La)/Les Etangs, 363* *n*, *364*.
Beuville, *Béville*.
Beuvillers, c. Audun-le-Roman, 699, 761.
Beux (Basse-), c. Pange, *73*, *169*, *371*, 424, *712*, 713, 766 ; Beu 56, 74, 166 ; Bœux 425*.
Beux (Haute-)/Basse-Beux, *424*, *426*, 713.
Béva/Corny, *553*, 711.
Bevange (Hte et Bse)/Richemont, 495, 702.
Béville/Glatigny, 712 ; Beuville 368.
Bevotte/Sanry-lès-Vigy, 480, 714.
Bévoy (Basse-)/Peltre, 364, 713.
Bévoy (Haute-)/Borny, *338*, 364, 713.
Bexbach : Bechensb. 30, Betkensb. 20 ; Bixbach 64, 106 ; puis on distingue :
Bexbach (Mittel-), d. Homburg, *668*, 673* ; M.-Bisb. 221, M.-Bischb. 222 ; M.-Bitschb. 212, 214 ;
Bexbach (Nieder-), m. Limbach, 673 ; N.-Bisb. 221, N.-Bitschb. 214 ;
Bexbach (Ober-), m. Mittel-Bexbach, 673.

Bey, c. Nomeny, 518* ; Bei 170, Beirs 14; ? Buis 783.
Beyren, c. Cattenom, 703 *n*, 763 ; Beuren 690.
Bezange-la-Grande, c. Arracourt, 373* ; Besangia magna 50, 101 ; Besengia m. 14 ; Grande-Besange 157.
Bezange-la-Petite, c. Vic, 373*, 771 ; Besengia parva 14 ; Semibesangia 50, 96, 157, *158* ; Klein-Bessingen 771.
Bezaumont, c. Pont-à-Mousson, 557 *n*, *559*.
Bibera, *Biberkirch*.
Biberkirch, c. Sarrebourg, 589*, 773 ; Bibera 18, Bybera 27.
Bibiche (Grande-), c. Bouzonville, 467*, 702 ; Biversa 55, 89 ; Biverschem 165.
Bibiche (Petite-)/Grande-Bibiche, *467*, 702.
Bibicherbach/Filstroff, 702.
Bibilskirch, *Wiebelskirchen*.
Bibingen, *Bübingen*.
Bibling/Merten, 707, 758; Piblingen 459.
Biche, *Bitche*.
Bickenaschbacherhof/Hornbach : Aschbach 658.
Bickenholtz, *Ste-Marie-de-Bickenholtz*.
Bidelinga, ? *Bettling*.
Biderstroff, *Bambiderstroff*, *Bidestroff*, *Bliederstroff*.
Bidestroff, c. Dieuze, 608*, *638*, 771 ; Bederstorf 17 ?, 65, 106 ; Biderstr. 178, 186, 191, 192 ; Buderstr. 29, 193.
Biding, c. Grostenquin, *716*, 717, 767; Buding 159, 406*.
Biedershausen, d. Zweibrücken: Petersh. 682.
Bierbach, d. Zweibrücken, *671*, *673 n*; Birb. 28, 220.
Biersbach/Bütten, *630* ; Birkenspach 19; Birkersp. 63 *n*, 93 ; Burkersp. 31.
Biesingen, d. Zweibrücken : Binsingen *62*, Bising 681.
Biessert, *Bissert*.
Biesten, *Bisten*.
Bihl, *Buhl*.
Bildmuhl/Lemberg, 716.
Bildstock/Friedrichsthal : Bilsteckerhof 676.
Bille, *Buhl*.
Billinguen, *Bellange*.
Billonvilla, *Bouillonville*.
Bilster/Kerbach, 783 ; ? Bilsterf 21.
Bilsterf, *Bilster*, *Bistroff*, *Pistroff*.
Binga, *Bionville*.
Bingen, *Bégny*.
Bining-lès-Rohrbach, c. Rohrbach, 661*, 717, 767 ; Beningen *180*.
Binshof/Roden : Bintz 707.
Binsing/Fribourg : B. inferior *29* ; Bensing inf. 185, 186, 187, *607*, *612* ; — B. superior 29, 186, *616* ; — Busange 304, *607*, 780.
Binsingen, *Biesingen*.
Bintz, *Binshof*.
Binuga, *Béning*.
Bioncourt, c. Château-Salins, *6*, 57, 86, 170, 341, 518*, 770 ; Bioniscurtis *519*, Byoncort 14.
Bioniscurtis, *Bioncourt*, *Boncourt*.
Bionville, c. Boulay, 166, *168*, 426*, *436*, 444, 445 *n*, 710; Bainga 15 ; Binga 55, *169* ; Beninga 94.
Birbach, *Bierbach*.
Birel/Sandweiler, 729, 783.
Biringen, m. Oberesch, 687 ; Birring 705.
Birkenspach, Birkersp., *Biersbach*.
Birmasens, Birmases, Birmesensein, Birmesessen, *Pirmasens*.
Bisbach, Bischbach, *Bexbach*.
Bischeval, *Bischwald*.
Bischmisheim, c. Saarbrücken, 679 ; Bischoffen 218 ; Bismeshem 62, 105 ; Bixorbeschen 28.
Bischt, *Bitche*.
Bischwald/Bistroff, 717 ; Bischeval 389*.
Bising/Grindorff, 705 ; Bissingen 685. — *Bannay*, *Biesingen*.
Bismeshem, *Bischmisheim*.
Bisping, c. Fénétrange, 17, 29, 185, 191, 192, 193, 195, 609*, 771 ; Bispingia 65, 101 ; Busping 178.
Bissert, c. Saarunion, 217 ; Biessert 628.
Bissinga, Bissingen, *Bassing*, *Bising*.
Bist, *Bust*.
Bisten, m. Bérus, 448*, 706 ; Biesten 167.
Bisten-im-Loch, c. Boulay, 449, 707, *758*, *765*.
Bistorf, *Pistroff*.
Bistroff, c. Grostenquin, 52, 99, 159, *160*, 388* *n*, 657, 717 *n*, 767 ; Bystorf 16 ; ? Bilsterf 21.
Bitburg, pr. Trèves : Bittbourg 731 *n*, *757* ; — anc. doyenné du dioc. de Trèves *727*, *731-734*, *736*.
Bitche, a. Sarreguemines, *229*, 617, 655*, 766, 767 ; Biche *180*, Bischt 179; Bitsch *180*, 202 ; Bitsche 199, 221, 715 ; chap. du Fort *180* ; — archi-

prêtré *179*, 181, 715, *717*, *719*, 758 *n*, 759, 766, 767, 768, 775; — *Augustins*, *Capucins*.
Biterincourt, *Vertignécourt*.
Bitschbach, *Bexbach*.
Bitten, *Butten*.
Biversa, Biverschem, *Bibiche*.
Bivingen, *Gaubiving*.
Bixbach, *Bexbach*.
Bixorbeschen, *Bischmisheim*.
Blamont, a. Lunéville, *243*, *386*; Albus mons 249; — doyenné *769*.
Blanchard/Vigy, 480, 704.
Blanc-Haut/Vergaville, 771.
Blanche, *Bellange*.
Blanche-Eglise, c. Dieuze, *158*, 374*, 771; Alba Ecclesia 14, 50, 96, 157, *613*; Weiss Kirchen 771.
Blanchirie (La)/Montigny-lès-Metz, 709.
Blancrupt/Circy, 589.
Blanru/Vigy: Blanva 480.
Blaubronen, *Blomuhl*.
Blechmuhl/Nohn, 689, 705.
Blémerey, c. Blâmont, 374*; Blumereyum *14*, Blemmeri 158 *n*.
Blénod, c. Pont-à-Mousson, *550*.
Blettange/Bousse, 489, 504, 704; Bletange 53.
Blickweiler, m. Blieskastel, 177 *n*, 205, 665*; Blicwilre 20; Blitw. 62, 98; Vlitw. 28.
Bliederstroff (Gros-), c. Sarreguemines, 637*, 715; Biderstr. 61; Blidersrtr. 97, 176; Blidest. 28; Bliterstorph 20, 308.
Bliederstroff (Petit-), *Kleinblittersdorf*.
Bliesbergerhof/Limbach, *671*; Blirberg 671.
Bliesbolchen, Bliesmengen: Bolgen 667.
Bliesbrücken, c. Sarreguemines, 666*, *714*, 715; Bruchen 28, 61, 105; Brucken 20, Briken 177 *n*.
Bliesdalheim, m. Walsheim, 680; Dalem *678*.
Bliesebersing, c. Sarreguemines, *714*, 715; Ebersing 177, 670 *n*.
Bliesen, m. Alsweiler, 707.
Bliesguerschwiller, c. Sarreguemines, 715, 766; Guerschw. 644.
Blieskastel, d. Zweibrücken: Bliesc. 62, 66, 205, 205, 665*, *670*; Blisc. 177 *n*, 199, 222, 678; Castra 665.
Bliesmengen, m. Bebelsheim, 667*; Menga 61, 98; Mengen 176, Mengue 20, Menguen 28.
Bliesransbach, m. Bischmisheim, 667*; Ranspach 90; R. juxta Menge 20, R. j. Mangen 61 *n*, Rinspache juxta Miguen 28.
Bliesschweyen/Bliesguerschwiller, *641*, *714*, 715, 766; Blischw. 651*.
Blindewalsch, *Plaine-de-Walsch*.
Blirberg, ? *Bliesbergerhof*.
Bliscastel, *Blieskastel*.
Bliterstorph, *Bliederstroff*.
Blitwiller, *Blickweiler*.
Blomuhl/Faulquemont, 710; Blaubronen *391*.
Blory/Montigny-lès-Metz, 370, 709.
Blumelsmühle (Alte-)/Gersbach, 677; — (Neue-)/Fehrbach, 677.
Blumereyum, *Blémerey*.
Bochenhem, *Bouquenom*.
Bockange/Piblange, 468, 710.
Bockenhof/Zoufftgen, 510, 704.
Bodweiller, *Bettwiller*.
Bœckweiler/Altheim, 654.
Bœllingen, *Bellange*.
Bœsviller, *Besviller*.
Bœux, *Beux*.
Bois-Blahay/Amelécourt, 770.
Bois-Blanc/Lesse, 771.
Bois-Brulé/Lindre-Haute, 771.
Bois-de-Chêne, *Baraques*.
Boismont, c. Longwy, 700 *n*, *701*, *762*.
Bokenem, *Bouquenom*.
Boland, *Bauland*.
Bolgen, *Bliesbolchen*.
Boler/Breistroff-Grande, 162; Boller 704, Bollert 514.
Bollaium, *Boulay*.
Bollonville, *Bouillonville*.
Bolsange, *Boussange*.
Bommersbach/Griesborn: Bomersb. 707.
Bomon, *Beaumont*.
Boncourt, c. Conflans, 699; Bavonecurtis, Bononec. *519*.
Boncourt-lès-Vic, Arracourt, *519*; Bioniscurtis *531*.
Bonfey, Les Etangs, 363, 714.
Bonlieu Hattigny, 593, 772.
Bonne-Fontaine (La), *Gutenbrunnen*.
Bonnehousse Faulquemont, 710; Bonnhaus 391.
Bonneval Hénaménil, *378*.
Bonnevise, ban Raville, 440.
Bonnevoie Hollerich, 501 *n*, 502, 728.
Bonnhaus, *Bonnehousse*.
Bononecurtis, *Boncourt-en-Jarnisy*.
Bon-Secours, chapelle/St-Avold, *768*.

Bon-Secours, hôpital/Metz, *316*, 341, 707.
Bontembach, Bontenb., *Bundenbach.*
Bonvillers, c. Audun-le-Roman, 699, 761.
Borde (La), fief/Nomeny, *542.*
Bordes (Les)/Vallières, 345, *764* ; les Bottes *345*, *708*, 709.
Bormuhl/Longeville-lès-St-Avold, 710.
Borny, 2e c. Metz, 154, 345*, 708.
Bosanges, *Boussange.*
Bosonvilla, Bosonisv., *Bouzonville.*
Bosperon, *Boucheporn.*
Bosserville/Art-sur-Meurthe, c. St-Nicolas, *96*, 373, 374, 613.
Bottenbach, m. Gross-Steinhausen : Bottemb. 674.
Bottes (Les), *Bordes.*
Bou..., *Bu...*
Boubviller, *Buweiler.*
Bouch/Molvange, 703.
Bouchenheim, *Bouquenom.*
Boucheporn, c. Boulay, *447*, 710 *n* ; Bosperon 15, Boucheborn *459*, Bouchp. 167, Bouschb. 437 ; Bouschp. 449*, 464 ; Busperna 55, 94.
Bouckenheim, Bouckenom, *Bouquenom.*
Bouconville, c. St-Mihiel, 173, 562*, *576.*
Boudrezy/Mercy-le-Haut, 699, 761.
Bouillon/Colmey, 700.
Bouillon, a. Neufchâteau [Luxembourg belge], *720*, 744, 756 *n*, 757.
Bouillonville, c. Thiaucourt, 173, 563*, 565 ; Billonv. 104 ; Bollonv. 13, *172* ; Boullonv. 59.
Boulange, c. Fontoy, 683, 684, 699, *769*, 774, 777.
Boulay [Lorraine all.], *16*, 166, 426*, 445, 709, *710*, 765 ; Bollaium *169* ; Boulayum 56, 74 ; — archiprêtré 709, 765 *n*, 765, 775 ; — *Récollets.*
Boule/Azoudange, 381, *490*, 607.
Bouligny/Arraincourt, 710 ; ? Bubinga *417.*
Boullonvilla, *Bouillonville.*
Bouquenom (*Saarunion*), a. Saverne : Bouckenheim 19, 63, 105 ; Bouckenom 199, 209 ; Boucq. 622* ; Bouquenon 217, 218 ; Bukenhem 31 ; — archiprêtré XIII, 231, 232, 241, 620 ; Bochenhem 182 *n*, Bokenem 6, Bokenhem 30, Bouchenh. 174 ; Bouckenh. 19, 45, 62, 180 ; Bouquenem 181 ; — *Collège*, *Congrégation.*
Bourache/Marsal, 771, 782.
Bourdauphin, *Nouveau-Forviller.*
Bourdonnay, c. Vic, 375*, 771 ; Bourdenei, Bourdeneyum 50, 93, 158 *n.*
Bourdonne (La Basse-)/Nitting, *601*, 772.
Bourdonne (La Haute-)/Voyer, 772.
Bourennes/Tiercelet, 701.
Bourg..., *Burg...*
Bourg/Puttelange-lès-Rodemack, 703.
Bourgaltroff, c. Dieuze, 178, *403*, 608* *n*, 771 ; Burgaltr. 185 ; ? Altorff *74*, 779.
Bourgleben, *Burgalben.*
Bourgruttich, *Roussy-le-Bourg.*
Bourguesch/Schwerdorff, 689, 706, 758.
Bournon/Boust, 514.
Bourray/Chailly-lès-Ennery, *487.*
Bourreau (Maison du)/Rodemack, *704.*
Bourscheid, c. Phalsbourg, 590*, 772 ; Berssingo 27, Boursching 590.
Bous, c. Rémich, 730 ; Bousse *644.*
Bous, m. Schwalbach, 218.
Bousbach, c. Forbach, 639*, 716 ; Busb. 61, 105.
Bouschbach/Hilsprich, 719.
Bouschborn, Bouschp., *Boucheporn.*
Boussange/Gandrange, 702 ; Bols. 53, 74, 164 *n*, *483*, 485* ; Bosanges *6*, *13.*
Bousse, c. Metzerwisse, 489, 504*, 704 *n.* — *Bous.*
Boussewiller, c. Volmunster, 663, 715 *n*, *719*, 767 ; Buesw. 179, *180.*
Boust, c. Cattenom, 162, 514*, *703*, 704 *n.*
Boustroff, c. Grostenquin, 159, *160*, 389*, *436*, *710*, 717 *n*, 765 ; Bubelstr. 51, 87 ; Bublest. 16.
Bousweiler, Bouszw., *Bouxwiller.*
Bouvigny, c. Spincourt [Meuse], *87.*
Bouxwiller, a. Saverne : Bousw. 224, Bouszw. 201 *n*, Buchsw. *202.*
Bouxières-aux-Chênes, c. Nancy-Est : Buxeriæ magnæ 83.
Bouxières-aux-Dames, c. Nancy-Est, *IX*, *551.*
Bouxières-sous-Froidmont, c. Pont-à-Mousson, 170, 271, 534*, *548* ; Buxeriæ *6*, 11, 80 ; Burseriæ 58. — *Buxières.*
Bouzenacker/Kirschnaumen, 685, 705.
Bouzonville, a. Boulay, 479*, 702, 762 ; — abbaye 287*, *291* ; Bosonisv. 5, 9, 88 ; Bosonv. 43 ; Bozonv. *88* ; — archiprêtré 702, *706*, 758 *n*, *760*, 762, *763*, *765*, *768.*
Bouzonville/Puxe, 700, 761.
Bovange, *Beuvange.*
Bozonvilla, *Bouzonville.*

Brabant/Augny, *349*, 709.
Brabant/Tucquegnieux, 699.
Braconisvallis, *Bronvaux*.
Bradin/Moulins-lès-Metz, 354, *709*, 713 *n*.
Braiedebourg/Maizières-lès-Vic : Brayd. 381.
Brainville, c. Conflans, *87*, 699, 761.
Brandelfing/Gros-Réderching, 657, 717.
Bratte, c. Nomeny, 169, 532*.
Braubiche, Brauch ?, *Brobische*.
Braumont/Viviers : Brom. 700.
Brauville/Woël, *585*.
Brauweiler, *Brouviller*.
Braux, c. Monthermé, 743 ; — anc. doyenné *741*, *743*.
Braydebourg, *Braiedebourg*.
Breain, *Château-Bréhain*.
Brebach, m. Bischmisheim, 679.
Brecklange/Hinckange, *426*, 428*, *434*, *435*, 710 ; Brechling 166.
Bredemback, *Breitenbach*.
Breden, *Bride*.
Bredenbach, ? 31. — *Breitenbach*.
Bréhain-la-Cour/Bréhain-la-Ville, 701.
Bréhain-la-Ville, c. Longwy, 701.
Breheim, *Château-Bréhain*.
Brehendahl, *Bremendhel*.
Breheux (La)/Lafrimbolle, 589 ; Labr. 772.
Breide (La)/Grostenquin, 391 ; la Breithe 717.
Breidenbach, c. Volmunster, 659, 719. — *Breitenbach*.
Breidenfeld, *Breitenfelderhof*.
Breidensiederhof/Breidenbach, *719*.
Breistroff (Grande-), c. Cattenom, 514*, *691*, 704 ; Breyst. 162.
Breistroff (Petite-)/Oudren, *471*, 685, 687, 704.
Breitenbach, d. Homburg : Bredemb. 221 *n* ; Bredenb. 214 ; Breidenb. 232, 667*.
Breitenfelderhof/Waldmohr : Breidenfeld 668.
Breitfurt, m. Walsheim, 680.
Breitte (La)/Tarquinpol, *619*, 771.
Bremendhel/Sturtzelbronn : Brehendahl 662.
Brenschelbach, d. Zweibrücken : Brench. 658, Brenstelb. 29, Brinst. 94, Winstelb. 66.
Bretoncourt, Brettonc., *Burtoncourt*.
Brettnach, c. Bouzonville, 165, 467*, 710 *n*, *760*, 763, *765* ; Britenacha *480*.
Breuil (Le)/Commercy, prieuré 311.
Breuillot (Le), *Bruillot*.
Breulingen, *Brulange*.
Breystorff, *Breistroff*.
Brickheck/Altroff, 770.
Bride/Wuisse : Breden 51, 79.
Brieux/Maizières-lès-Metz, 490, 708.
Briey [Meurthe-et-Moselle], *XII*, 13, 53, 89, 163, *483*, 485*, 698 *n*, 761 ; — collégiale *8*, 42, *85*, *239*, 267* ; — (arrondissement) archidiaconé 698, 760, 761, *766*, 769 ; — archiprêtré 698, *699*, 761, *769*, 775, 777 ; — *Cordeliers*.
Briga, ? *Buhl*.
Briken, *Bliesbrücken*.
Brin, c. Nomeny, 57, 88, 170, 519*.
Bringa, ? *Beringen*.
Brinstelbach, *Brenschelbach*.
Brinvaux, *Marivaux*.
Brionne/Manoncourt-sur-Seille, *537*.
Briquerie (La)/Thionville, *511*, *762*, 774.
Britandorf, *Burtoncourt*.
Britenacha, *Brettnach*.
Brobische/Freistroff, 702 ; Braubiche 472 ; ? Brauch *472*, ? Bruck 702.
Broc (La)/Maizières-lès-Vic, 381, *771*.
Brocken/Racrange, 716.
Bromont, *Braumont*.
Bromsenhof/Gosselming : Brums. 772.
Bronvaux, 1re c. Metz, 492*, *509*, *586*, *698*, 708, 764 ; Braconisvallis *408*, Bronval 163.
Broucé, *Broussey*.
Brouck, c. Boulay, *439*, 444, 710, 765.
Brouck/Uckange, 513, 702.
Brouderdorff, c. Sarrebourg, 591*, 773.
Brouillot (Le), *Bruillot*.
Broussey-en-Woëvre, c. St-Mihiel : Broucé 494.
Brouville, c. Baccarat, *591*. — *Brouviller*.
Brouviller, c Phalsbourg, 590*, 599, 772 ; Brouville *28*, 200, *231* ; Prouw. 60 ; Prow. 27, *591* ; Pruwillier 98.
Bru/Donnelay, 376, 771.
Bruch (*Marienflosse*)/Sierck, *42*, 95, 469, *477*, *688*, *689*.
Bruchcastel, Bruchen, *Château-Bréhain*.
Bruchen, *Bliesbrücken*.
Bruchfelt, ? *509*.
Bruchmühl/Mainvillers, 711.
Bruchmühlbach, d. Homburg, 681 ; Mühlbach *671*, Milbach 204.
Brucken, *Bliesbrücken*.
Bruckenmuhl/Folschwiller, 718.
Brudergarten/Fénétrange, *626*, 771 ; Bruderwald 626.

Bruillot (Le)/Jarny : le Brouillot 580, Breuillot 699.
Brulange, c. Grostenquin, 161, 264, 409*, *716*, 717 ; Breuling. 16, 51 ; Beulinga 102.
Brulioncourt, Brulonc, Brullonc., *Burlioncourt.*
Bruville, c. Conflans, 174, 585*, 700, 761 ; Berulfivilla *585.*
Bruyère (La)/Les Etangs, *363*, 368, 714.
Bruyère (La)/Porcelette, 707.
Bubach, m. Eppelborn : Boubach 707.
Bubelstroff, *Boustroff.*
Bubenbach/Réding, 773.
Bubenhausen, d. Zweibrücken, 669.
Bubinga, ? *Bouligny.*
Bubingen, *Bébing.*
Bübingen, m. Bischmisheim, 679 ; Bibingen 218.
Bublestorf, *Boustroff.*
Buchelberg/Phalsbourg, 772 ; Bich. 784.
Buchelbourg/Wuisse, 770.
Buchingen, *Bechingen.*
Buchsweiler, *Bouxwiller.*
Buchvilre, ? 431.
Buchy, c. Verny, *104*, 535*, 713 ; Bussi 171, Buxy 58.
Budange/Hombourg-Budange, 464, 704.
Budange-sous-Justemont/Fameck, 488, 701.
Budena, *Butten.*
Buderstroff, *Bambiderstroff*, *Bidestroff*, *Pontpierre.*
Buding, c. Metzerwisse, 685, 704 *n.* — *Biding.*
Büdingen, m. Hilbringen, *758* ; Buding-lès-Launstroff 705.
Budinguen, ? 18 *n.*
Budling, c. Metzerwisse, 685, 704 *n*, 774.
Buesweiler, *Boussewiller.*
Buhl, c. Sarrebourg, 773 ; Bihl 589* ; Bille 175 ; ? Briga 26.
Buis, ? *Bey.*
Bukenhem, *Bouquenom.*
Bullette (La)/Metz, *47*, *136*, 336, 351.
Bundenbach (Gross-), d. Homburg : Bontemb. 66, 90 ; Bontenb. 29, Buntenb. *681*, Buthenb. 18, Ponteback 222 ; Gros-Pontebach 681.
Bundenbach (Klein-), m. Gross-Bundenbach : Petit-Pontebach 682.
Burbach, c. Drulingen, 623* ; Bourback 216.
Burbach/Malstatt, 679.
Burc/Tressange, 684, 699.
Buré-la-Forge/Allondrelle, 700.
Buré-la-Ville/St-Pancré, *700*, 701, 762 *n.*
Büren, m. Rehlingen, 706.
Bures, c. Arracourt, 49, 99, 157, 375*, *382*, 781, 782.
Buret/Waville, *575*, 711 ; ? Buriosco *576.*
Burg..., *Bourg...*
Burgalben, m. Waldfischbach, d. Pirmasens, *IX*, 677, *678* ; Bourgleben 223.
Buriosco, ? *Buret.*
Buris, *St-Croix*, *St-Eloy.*
Burkerspach, *Biersbach.*
Burlioncourt, c. Château-Salins, 410*, 770 ; Bourl. 87, Brul. 160, Brullonc. 16, Brulonc. 52.
Burlise, Burlixe, *Berlize.*
Burmerange, c. Rémich, 690, *703*, 730.
Burseriæ, *Bouxières.*
Bursfeld (Congrégation de), *273*, *274.*
Burthecourt/Salonnes, 170, 520*, 770.
Burtoncourt, c. Vigy, 467*, 713 ; Bert. *434*, Bret. 165, Brett. *469*, Britandorf *467.*
Bury/Marieulles, 553, 713.
Busange, *Binsing.*
Busbach/Budling, 685, 704. — *Bousbach.*
Büschdorf, m. Orscholz, 689 ; Busdorff 705.
Buseium, *Buzy.*
Busperna, *Boucheporn.*
Busping, *Bisping.*
Busseriæ, *Buxières.*
Bussi, *Buchy.*
Bust, c. Drulingen, *635* ; Biet, Butz 224 *n.*
Bustroff, *Pistroff.*
Butheim, *Butten.*
Buthenbach, *Bundenbach.*
Butricourt/Bruville, 585, 700.
Butten, c. Saarunion, 63, 93, 630* ; Budena 19, Butheim 216.
Buttewiller, *Bettwiller.*
Butzel/Schalbach, *635* ; ? Pruzil 19 ; ? Postewe 31.
Buweiler, m. Otzenhausen, c. Trier-Land : Boubviller 707, *759.*
Buxeriæ, *Bouxières.*
Buxières/Chambley, *563*, 572*, 711 ; Boux. 172, Busseriæ 13.
Buxy, *Buchy.*

Buy/Antilly, 358, 714.
Buzancy, a. Vouziers, 751, *752*.
Buzy, c. Etain [Meuse] : Buseium *84*.
Bybera, *Biberkirch*.
Byoncort, *Bioncourt*.
Bystorf, *Bistroff*.
Byunga, *Béning*.

Cabart/Chambrey, 770.
Cacheau/Blénod-lès-Pont-à-Mousson, *550*.
Cadenborn/Noussewiller-lès-Puttelange, 638*, *645*, *647*, 716; Kadenbronn *105*; Kedemborne 61, 104.
Cainompré/Moulins-lès-Metz, 708.
Calcia, *Lachaussée*.
Calembourg/Norroy-le-Veneur: Kalemb. 708. — *Kalembourg*.
Calisey/Roppwiller, 716.
Calmesweiler, m. Eppelborn, 707.
Calmosiensis abbatia, *Chaumousey*.
Calvaire (Le)/Bas-Limberg, 706.
Cama/Pontoy, 365, *503*, 713.
Cambray/? Arnaville, *560*.
Camera, *Lachambre*.
Campellum, *Champey*.
Camputre, *Kemplich*.
Canardière (La)/Gondrexange, 592, 773.
Cantebonne/Villerupt, 701.
Canthevenne, Cantphen, *Kanfen*.
Cany/Burlioncourt, *410*.
Cappel, c. St-Avold, *398*, *455*, 639*, 718 *n*, 768, 776; Capella 28, Caplen 176.
Cappel (La Vieille-)/Bistroff, *389* ; la Capelle 717 *n*.
Cappelhoff/Hottwiller, 719.
Capucins de Metz 153, *199*, *315*, 316*, 340 ; — d'autres villes 321, 707.
Carden, c. Cochem [pr. Coblence], *683*.
Carignan, a. Sedan, 745.
Carling/L'Hôpital, 461, 718.
Carlsberg/Beeden, 671.
Carlsbrunn, m. Ludweiler: Carlsbronn 453; ? Neudorf 453 *n*.
Carmagnole/Reyerswiller, 715.
Carmélites de Metz 324, 342 ; sorores Carmelitæ 153.
Carmes Anciens ou *Grands-Carmes* de Metz 315, 340 ; Carmelitæ 44, 153 ; cil dou Quairme *9* ; — de Pont-à-Mousson 318.
Carmes déchaussés ou *Petits-Carmes* de Metz 300, 315, 337 ; Carmelitani 153 ; — de Vic 318.
Carmes (Les)/Longwy, *762*.
Carninchesberg/St-Johann, 679.
Carpe (La)/Richeval, 773.
Castel, m. Otzenhausen, c. Trier-Land, 707, *759*.
Castel/Mondorff, 690. — *Keskastel*.
Castra, *Blieskastel*, *Châteauvoué*, *Châtel-St-Germain*.
Castwiller/Hilsprich, 719; Kasw. 394.
Cathédrale (L'église) de Metz, 2, 40, 109, 239-260, 337 ; Ecclesia Metensis 4, 8, 21, 23, 37, 41, 67, 69, 70-72, *75*, 153; l'esglixe de Metz 142, la grant esglixe 143.
Cattenom, a. Thionville, *163*, 500*, *507*, *513*, *683*, 703 *n*, 763, 782; Kethenhem, Kettenh., Ketthenh. 15, 53, 97; Kettenhoffen 162; — archiprêtré *699*, *701*, 703, *761*, 762, 763 *n*, *764*, 774, 777.
Caulre (La)/Briey, 698.
Caulre (La)/Montigny-sur-Chiers: la Core 700.
Caulre/St-Marcel, 300, 700 ; Caure 585.
Cavalier d'ordonnance (Le)/Thionville, 511, *701*.
Célestins de Metz 310, 333, *360*, *368*, *425*.
Cella, Celles, *Zellen*.
Celle-Neuve, *St-Avold*.
Cense-aux-Chênes (La)/Lorry-lès-Metz, 357; le Chesne *353*, 707.
Cense-aux-Chênes (La)/St-Quirin, 603.
Cense-d'Envie (La)/Châtel-St-Germain, *349* ; la Grange d'Envie 711.
Cerisemont, fief/Kerprich-lès-Dieuze, *607*, *615*.
Cerleium, *Sailly*.
Cernay-en-Dormois, c. Ville-sur-Tourbe [Marne], anc. doyenné du dioc. de Reims, *753*, 754.
Cervigny, *Servigny*.
Ceugnot (Le), *Cugnot*.
Chahury/Châtel-St-Germain, *349*, 711.
Chailly-lès-Ennery, c. Vigy, 487*, 714; Chali, Kettenchen 164 *n*.
Chailly-sur-Nied/Courcelles-sur-Nied, 361, 712.
Chaire, Chairey, *Charey*.
Chairley, *Charly*.
Chaligny, c. Nancy-Nord, 79 *n*, 275; Challigney 78 *n*.
Chambéry/Hettange-Grande: Chambourg 507, Chamborn 703, Schambourg *703*.
Chambière/Metz, 341, *708*.
Chambille/Arraye, 517, 524.

Chambley, c. Gorze, 13, 59, 86, 172, *253*, 563*, 711, 765, *769*; — doyenné *765*.
Chamborn, Chambourg, *Chambéry*.
Chambrey, c. Château-Salins, 14, 57, 93, 170, 264, 520*, 770.
Chamenat, Chaminetum, *Cheminot*.
Chammes, *Xammes*.
Champagne/Moyenvic, 771.
Champ-à-Seille/Metz, 75, 112.
Champé, Champel, Champelz, *Champey*.
Champel/Mécleuves, 361, *712*, 713.
Champenois/Amanvillers, *346*, 347, 711, 764.
Champey, c. Pont-à-Mousson : Campellum 58, 102; Champé *172*, Champel 559*, Champelz 12.
Champ-Fontaine/St-Benoît-en-Woëvre, *564*, *572*.
Champigneules, c. Nancy-Est: Champignolliæ 80.
Champion/Chailly-lès-Ennery, 480, 714 *n*.
Champs/Hagéville, 172, 566, 711.
Changeium Sepulchrum, ? 44.
Chanoines réguliers de Bouquenom 622; — de St-Louis/Metz 314*; — de St-Pierremont 290*; — de Viviers 318*; — de Windesheim 304.
Chanoinesses de Metz 337; — de Fraulautern 207.
Chanon, *Janan*.
Chantrenne/Vernéville, 586, 711.
Chanville, c. Pange, 166, 443*, 712, 766.
Chany-la-Horgne/Ars-Laquenexy, 359, 712.
Chapelle-aux-Bois (La)/Avril, 319 *n*, *484*, *485*, 698.
Chapelotte (La)/Metz, 112, 335.
Chapleruc/Metz, *709*; Chapelierrue 780.
Chapy/Viviers, 700.
Charau (Le)/Norroy-le-Veneur, *494*; le Charot 708.
Charency, c. Longuyon, 75, 700.
Charey, c. Thiaucourt, 564*; ? Chaire *14*; Chairey 13, Charei 172.
Charité des Bouillons (La)/Metz, 336.
Charleville, c. Vigy, 166, *167*, *169*, 428*, *435*, *704*, 713, *714*.
Charleville, a. Mézières, *739*, 741, *742*, *743*, *744*, 756.
Charly, c. Vigy, 49, 73, 155, 360*, 713, 766, 768; Chairley 11.
Charmille (La)/St-Quirin, 603.
Charot (Le), *Charau*.
Chaselle, *Chazelles*.
Chassey, *Chaussy*.
Chasteau..., Chastel..., *Château...*, *Châtel...*, *Achâtel*.
Château-Bréhain, c. Delme, 161, 411*, 771; Breain, Breheim 16 *n*; Bruchen 52, 80; Bruchcastel 161 *n*; Cœnum Castri *412*.
Château-des-Carrières/Niderviller, 773.
Château-Fabert (Le)/Moulins-lès-Metz, *354*.
Château-Neuf, fief/Haboudange, *413*.
Chateau-Porcien, a. Réthel, 748.
Châteaurouge, c. Bouzonville, *16*, 450*, 703, 763; Rudendorff 56, 103, 167.
Chateau-Salins [Lorraine all.], 170, 521*, 769, 770; — archiprêtré 769 *n*, 770.
Châteauvoué, c. Château-Salins, 160, 412*, 770; Castra 25, 52, 92; Chasteau-Wel 25.
Chatelet-sur-Retourne, c. Juniville, 749; — anc. doyenné *747-750*.
Châtel-St-Blaise/Augny, 349, *553*, 709.
Châtel-St-Germain, c. Gorze, *XX*, 140, 155, *347*, 349*, 711; — prieuré, 5, 9, 44, 78; — ? archiprêtré : Castra *XIV*, *11*, *22*, 48, 79.
Chatemagne, ban/Abaucourt, *533*.
Châtillon/St-Julien-lès-Metz, 345, 708.
Châtillon/Val-de-Bon-Moutier, *599*.
Chaucey, *Chaussy*.
Chaudebourg/Thionville, 511, *762*; Schadebour *511*.
Chaulcy, *Chaussy*.
Chaumont, a. Réthel, 748.
Chaumousey, c. Epinal, 158, *339*, 375, 381 *n*; Calmosiacensis abbas 49, Calmosiensis a. 100.
Chaussy/Courcelles-Chaussy, 70, 166, *169*, *490*; Chassey *16*, Chaucey 15, Chaulcy 56; — *Courcelles-Chaussy*.
Chazelles, c. Blâmont, 14, 158; Chaselle 50; Chazel 100, 384*.
Chazelles/Scy, 141, 155, 356*, 708, *775*.
Chelaincourt/Flévy, 704; Schlainc. 466.
Chémery, c. Faulquement, *390*, 391*, 711; Chemmeri 159.
Chémery Vieille et Neuve, c. Bouzonville, 165, 468*, 702; Nova Simbourg, Schomberg *468*.
Cheminot, c. Verny, 171, 271, 535*, *548*, *554*, 712; Chaminetum 11, 58, 80; Chamenat *6*, Cheminacum, *11*.

Chêne (Le)/Ancy-sur-Moselle, 347, 711 *n.*
Chêne (Le)/Lorry-lès-Metz, *353*, 707.
Chêne-le-Malade (Le)/Haraucourt [Ardennes], *377*.
Chênes (Les)/Luttange, 476, 704.
Chenevières, c. Lunéville-Sud-Est, 358.
Chenicourt, c. Nomeny, 169, 517*, 527.
Chenières, c. Longwy, 701, 762.
Chénois, c. Delme, 415, 771.
Chenois/Béchamps, 700.
Chénois (Le)/Briey, *698*.
Chénois (Le)/Emberménil, 381.
Chérisey, c. Verny, *81*, 536*, 540, 713; Cherisi 171.
Chesne (Le), a. Vouziers, *743*, *746*, *751*, 752, *754*, *755*. — *Cense-aux-Chênes*.
Chesny, c. Verny, 156, 360*, *365*, 713*n*, 766, 775.
Chettingen, *Hettange-Petite*.
Cheuby/Ste-Barbe, 369, 714.
Cheval-Blanc (Le)/Buchy, 535, 713, 783.
Cheval-Blanc (Le)/Diane-Capelle, 773.
Chevalin/Fouligny, 458, 712.
Cheval-Rouge (Le)/Chesny, 360, 713, 783.
Chevillon/Juville, 539.
Chevillon/Maizeroy, 430, 712.
Chézy-sur-Marne, c. Charly [Aisne], 310.
Chicourt, c. Delme, *162*, *346*, 418, 771, 776.
Chieulles, 2e c. Metz, 360, *708*, 714.
Chimay, a. Thuin, prov. Hainaut [Belgique], *737*, *738*, *740*.
Chiny, c. Florenville, 79.
Cho..., *Xo...*
Choper, *Schopperten*.
Chorbach, *Corbas*.
Christianthalerhof, *Glashütterhof*.
Chures, *Xures*.
Cinsolmont, *St-Saumon*.
Cipponisvilla, *Sponville*.
Circourt/Xivry-le-Franc, 699 *n.*
Cirey, a. Lunéville, *589*, *769*.
Cisterciens (Couvents de), *269*, 317 *n.*
Citeaux (Ordre de), 280, *281*, 288, *289*, 302 *n*, 304, 305, 424.
Civri, *Sivry*.
Clairie, *Cléry*.
Clairvaux (*Le Petit-*)/Metz, 9, 269, *288*, 301, 303*, 330, 333, 780; Clarevallis 44, Clervalt 113, Clervaulx 116.
Clarisses : *Damianistes* ou *Collettes* de Metz *41*, *44*, *48*, 323*, *335*, 340, 358; Sorores Ste Claræ en Meiz 44 *n* ; — *Urbanistes* : de Metz, Sor. Ste Claræ super murum 44; Ste Claire sur le mur 117, 118, 141, 323*, 340 ; — de Thionville, 327*.
Clausen, d. Pirmasens, 677 ; Clausheim 224.
Clausenberg, *Klausenberg*.
Clémery, c. Nomeny, 12, 58, 81, 171, 537*.
Clervalt, Clervaulx, *Clairvaux*.
Clervaux, a. Diekirch, 734. *757*.
Cléry/Châtel-St-Germain, *349* ; Clairie 711.
Clévant/Custines, 58, *96*, 172, 550*.
Clinghen, ? 224.
Cloître (Le)/Novéant, *569*, 711.
Clouange/Vitry, *499*, 702.
Cluny, a. Mâcon [Saône-et-Loire], *420*.
Cocheren, c. Forbach, 168, 447, 450*, 716, 767.
Cochlingen/Auersmacher, 637, 638* ; Rochling 176.
Codemburen, ? *Gutenbrunnen*.
Codewalt/Kemplich, 704 ; Kodenw. 474.
Cœllnerthal, *Köln*.
Cœnum Castri, *Château-Bréhain*.
Coincourt, c. Arracourt, 157, 383*, 782.
Coincy, c. Pange, 156, 361 *n*, 712.
Coin-lès-Cuvry, c. Verny, 155, 713, 766; Coin-Prayel 350.
Coin-sur-Seille, c. Verny, *333*, 335*n*, 336, 350*, 713 ; Con sur Saille 155.
Coinville/Auboué, 174, 577*, 698 *n* ; Conv. 60, 82.
Colanges, ? 299.
Colbeck/Abreschwiller, 772.
Col-des-Français/Gondrexange, 773.
Collèges de Bitche 766 ; — de Bouquenom 622 *n*, *694* ; — de Metz 290, *291*, 313*, 314 ; — de Sarralbe 768 ; — de Thionville *319* ; — de Vic 531.
Collerie/Kerprich-lès-Dieuze, 771.
Collettes (*Sœurs*), *Clarisses Damianistes*.
Colliaux/Sailly, *546*, 713.
Colligny, c. Pange, 439, 712.
Colmen, c. Bouzonville, 687, *702*, 706.
Colmey, c. Longuyon, 700.
Colming/Gommelange, 710 ; Kolming 465, 466.
COLOGNE [Province rhénane], *720*, *732*.
Colombe (La)/Cosnes, 701.

Colombey/Coincy, 708, *712* ; Colombé 360*, Columbarium 11 ; Columbeyum 49, 73, 99, 156; Columbiers *11*.
Colombier (Le)/Weymerange, *511*, *701* ; Keysenhof *515*.
Columbarium, Columbeyum, Columbiers, *Colombey*.
Coma, *Coume*.
Commanderie (La)/Gelucourt, 613.
Commanderie de l'Ordre teutonique (La), *Deutschhaus*.
Con, *Coin*.
Concourt, ? 377; Conscourt 330.
Condé-Custines, c. Nancy-Est, 172, 551 ; Condey 12, 80 ; Condetum 58; Condé-sur-Moselle 551*.
Condé-Northen, c. Boulay, 166 *n*, 429*, *445*, *446*, 577, 710 ; Condey supra Nidam 15 ; Condetum 55, 84, *169*.
Condenbure, *Gutenbrunnen*.
Condetum, Condey, *Condé*.
Condlermühle/Beckingen, *706*.
Conflans, a. Briey, *580*, 699, *700*, 761; — archiprêtré *682*, 699 *n*, *711*, 761.
Congrégation de Notre-Dame à Metz 324*, 331 ; — en d'autres villes 326, *327*.
Connacker, *Konacker*.
Cons-Lagrandville, c. Longuyon, 700, *741*, 761.
Conthil, c. Château-Salins, 16, 51, 77, 161, 412*, 770.
Contwig, m. Niederauerbach, 220, 668* ; Contwich 18, 29; Kunelvigen 66, 94.
Contz, *Kontz*.
Converts (Les)/Montigny-sur-Chiers, 700.
Convilla, *Coinville*.
Corbas/Moyeuvre-Petite, *493*, 702.
Cordeliers de Briey 319* ; — de Metz *9*, 152, 315 *n*, 317 *n* ; Cordigeri 44 ; — de Sarrebourg 319* ; — de Vic *308*, 318*.
Cordelières de Metz *9*, *323* ; — de Tétercheu *44*, 327*, *765*.
Cordigeri, *Cordeliers*.
Core (La), *Caulre*.
Corny, c. Gorze, 58, 83, 141, 171, 552*, 711 ; Croney 12.
Corrupt/Salival : Corup 386.
Corvée (La)/Luppy, 712.
Cosnes, c. Longwy, 701 *n*.
Cossémont/Cons-Lagrandville, 700.
Costenbach, m. Otzenhausen, c. Trier-Land, 707, *759*.
Cottendorff/Schwerdorff, 689, 706, 758.
Coume, c. Boulay, 22, 429*, 710, 765; Coma 167, *169* ; — *Beringen*.
Coupillon (Le)/Devant-les-Ponts, 343, 708.
Coupillon/Nouilly, *366*, 714.
Cour (La)/Thionville, 774.
Cour-au-Pont (La)/Ville-sur-Yron, *587*, 700.
Cour-aux-Gelines (La)/Metz, 341.
Courcelles (H^te^ et B^se^)/Château-Salins, *529*.
Courcelles-Chaussy, c. Pange, *425*, 430*, *710*, 712 *n*, 766 ; — *Chaussy*.
Courcelles-sur-Nied, c. Pange, 11, 49, 275, 361*, 712 *n*, *713*; Courselles 79, 156.
Courtegain/Métairies-St-Quirin, 603 *n* ; — *Willer*.
Courtzerodes, *Kourtzerode*.
Coutures, c. Château-Salins, *170*, 516*, 770.
Couvin, a. Philippeville, 737, 756 *n*, 757.
Craftal, *Craufthal*.
Craincourt, c. Delme, 74, 87, 169, 522*, *538*, 771 ; Crancuria 57, Criencourt 13.
Craufthal/Eschburg, 231 ; Craftal 399, Crauffstal 43, Croffth. 304, Crouffal 93, Crotaul 9, Crusallum 5, Krauffethal 224.
Créange-Puttelange, *Püttlingen*.
Créhange, c. Faulquemont, *16*, 168 *n*, *169*, 430*, 710 ; Crichinga 55, 87.
Cremus, ? *Lixières*.
Créon/Métairies-St-Quirin, 772.
Crépy/Peltre 364, 713.
Creutz, *Lacroix*.
Creutzberg/Ernstweiler, 669.
Creutzberg/Forbach : chapelle de la Croix 643.
Creutzerhoff/Rolbing, 720.
Creutzwald-la-Croix, c. Bouzonville, 450*, *453*, *648*, 706 *n*, *758*, 763 ; Creutzwald-Condé *451*.
Creutzwald-la-Houve/Creutzwald-la-Croix, 450, 706 *n*.
Creutzwald-Wilhelmsbronn/Creutzwald-la-Croix, 450, 706 ; Cr.-Nassau *451*.
Crichinga, *Créhange*.
Criencourt, *Craincourt*.
Croffthal, *Craufthal*.
Croix-de-Lorraine (La)/Plantières, *709*.
Croney, *Corny*.
Crotaul, *Craufthal*.

Croué/Pange, *439*, 712.
Croufftal, Crusallum, *Craufthal.*
Crusnes, c. Audun-le-Roman, 699, 761.
Cuberacum, *Cuvry.*
Cubolot/Métairies-St-Quirin, 603, 772.
Cueillerotte (La)/Ste-Ruffine, 708 ; la Quillerotte *354.*
Cugnot (Le)/Moulins-lès-Metz : le Ceugnot 708.
Cumont/Cons-Lagrandville, 700.
Cunette (La)/Mercy-le-Bas, 699.
Cunexy, *Ars-Laquenexy.*
Curlange/Tiercelet : Cussange 701.
Cussigny/Gorcy, 701.
Custines, *Condé-Custines.*
Cutry, c. Longwy, 701 *n*, 762.
Cutting, c. Dieuze, 615*, 771 ; Cutinguen 17, 29 ; Kutt. 65, 99, 178, 186, 191, 192.
Cutzelin/Lidrezing, *399*, 771.
Cuvry, c. Verny, 10, 48, 86, 155, 350*, 713 *n*, 766.
Cyffwilre, *Schiffweiler.*

Dabo, c. Phalsbourg, 211, *605*, 772, 776 *n*, 784 ; Dagsburg *212.*
Dæhling, *Dehlingen.*
Dagsburg, *Dabo.*
Dain-en-Saulnois, c. Pange, 166, 712, 766 ; Din 426 *n.*
Dalem, c. Bouzonville, 167, 432*, *435*, *442*, 702, 703. — *Bliesdalheim.*
Dalen (La Petite-), *Kleind'hal.*
Dalhain, c. Château-Salins, 409*, 770 ; Dalheim 161.
Dalheim, c. Rémich, *432*, 730. — *Dalhain.*
Dalingen, ? 30.
Dalle, ban/Devant-les-Ponts, *XX.*
Dalstein, c. Bouzonville, 477, 703.
Damné, *Domey.*
Dampvitoux, c. Chambley, 711, 765, *769* ; Danvitou 172 ; Dompnus Victor *14* ; Dompvitoux 564*.
Danne-et-Quatre-Vents, c. Phalsbourg, 772, 784.
Dannelbourg, c. Phalsbourg, 231, 772.
Danvitou, *Dampvitoux.*
Daspich/Florange, 502, 702.
Daspich (Moulin de)/Thionville, *701.*
Dattviller, *Dudweiler.*
Daumé, *Domey.*
Daumont/Hatrize, 579, 698.
Daundorff/Mondorff, 690, 730.
Daxhof/Bærenthal, *718.*
Debling, *Dehlingen.*
Dédeling, c. Château-Salins, 412, 770.
Defeldt, *Delfeld.*
Dehargarde, *Hargarten.*
Dehicourt, *Hicourt.*
Dehling/Folckling : Delling 716 ; Dillingerhof, Dill.-muhl, 639.
Dehlingen, c. Saarunion : Dæhling 630 ; Debling 218 ; Delinguen 19, 31, 63, 105.
Dei Custodia, *Dieulouard.*
Deinviller, c. Rambervillers [Vosges] : Devillare 80 *n.*
Delfeld, *Dellfeld.*
Delinga, *Dehlingen.*
Dellfeld, d. Pirmasens : Delf. 674 ; Defeldt 221.
Delling, *Dehling.*
Delme, a. Château-Salins, 169, 538 *n*, 771 ; Delmes 523* ; Demæ 57, 101 ; — archiprêtré 13, 45, 57, 169, 241, 516, *769*, 771, 776 ; Demes 6.
Delviguen, *Dolving.*
Demæ, *Delme.*
Demangeville, *Domangeville.*
Demeringuen, *Diemeringen.*
Demes, *Delme.*
Dendendorf, *Diedendorf.*
Deneuvre, c. Baccarat [Meurthe-et-Mos.], 311.
Dening, ? 187.
Denting, c. Boulay, 167, *169*, 432*, 710 *n* ; ? Drutanges 15.
Derenbach, *Dœrrenbach.*
Dermingen, *Dirmingen.*
Dernbach, d. Bergzabern : Derrenback 224.
Dernier-Sol/Woippy, *708.*
Derrenback, *Dernbach.*
Dersdorff, m. Eppelborn, 707.
Deschaux (Maison), *Codewalt.*
Desseling, c. Réchicourt, 65, 94, 610*, 773 ; Desling 178, 185, 191-193 ; Dissel. 29.
Destry, c. Grostenquin, 16, *160* ; Destrich 52, 100, 159, 390*, 717 ; Destricht 387 ; Destroy *16* ; Dextris 298.
Deutsch-Avricourt/Avricourt, 773.
Deutschhaus/Saarbrücken, 679 ; Theutonici juxta Sarrapontem 61, 95.
Deutsch-Oth, *Audun-le-Tiche.*
Deux-Ponts, *Zweibrücken.*
Devant-les-Ponts, 1er c. Metz, 343, 708.
Devillare, *Deinviller.*
Dextris, *Destry.*

Dezin, *Diesen.*
Diane-Capelle, c. Sarrebourg, 591*, *598*, 773.
Di..., *Die...*
Dickmuhl/Forbach, 716.
Didenhowen, *Thionville.*
Diderching, *Dietrichingen.*
Diderving, *Diederfing.*
Diding/Freistroff, 472, 702.
Diebling, c. Forbach, 650*, 716*n* ; Dublingen 176.
Diedendorf, c. Drulingen, 63, 106, 210, *637* ; Didend. 216, 626 ; Dendend. *6* ; Dondend. 30.
Diederfing/Holving : Diderf. 719 ; Dierving 394.
Diedersweiler, ? 201.
Dieding/Zetting, 651 *n*, *759*, 766 ; Dietingen 653.
Dieffenbach, *Diffembach.*
Diekesinga, ? *418.*
Diekirch [Luxembourg], 734, 735.
Diemeringen, c. Drulingen : Demer. 31 ; Dimer. 210, 217 ; Dierm. 63, 105 ; Dumer. 19, 630.
Diepach, *Tieffenbach.*
Diermeringen, *Diemeringen.*
Diersdorf/Fürweiler, 763 ; Disd. 689 ; Dirstr. 706.
Diesen/Porcelette, 707 ; Dezin, Dizem 459.
Dietingen, *Dieding.*
Dietrichingen, m. Mauschbach : Diderching 658.
Dieulouard, c. Pont-à-Mousson, 389, 524, 606, 610, *611*, 613 ; Dei Custodia 99.
Dieuze, a. Château-Salins, 178, 184, 195-197, 389, 609, 610*, 771, 776 ; Douza 29, Doze 17, Duosa *609* ; Dusa 65, 99, 185, 189, 191, 192 ; — hôpital St-Jacques 402 ; — archiprêtré 771 ; — *Capucins*, *Congrégation*, *Minimes*, *Tiercelins.*
Diffembach-lès-Hellimer, c. Grostenquin, *393*, 717, 767.
Diffembach-lès-Puttelange/Puttelange, 719, 768 ; Dieffenbach 645.
Differten, c. Saarlouis, 706.
Dillingen, m. Fraulautern, 706.
Dillingerhof, D.-muhl, *Dehling.*
Din, *Dain.*
Dirmingen, c. Ottweiler, 64, 88, 213, 676 ; Derm. 222, Dirbinga 30.
Dirmühl, *Dürrmühle.*
Dirneback, *Dœrrenbach.*
Disselingen, *Desseling.*
Distroff, c. Metzerwisse, 165, 478*, 704 *n*, 763, 774.
Dithmar/Schmittwiller, 717.
Ditschwiller/Cocheren, *388*, 447, *453*, 716.
Dixach, *Tieffenbach.*
Dizem, *Diesen.*
Dobuguen, *Dolving.*
Doctrine Chrétienne (Sœurs de la) à Metz *256*, 325* ; — à Sarrebourg *604.*
Dodenhoven/Roussy, 162, 510, 704.
Dodewilre, *Dudweiler.*
Dœrrenbach, d. Bergzabern, 676 ; Derenb. 213 ; Dirneb. 222.
Doldinguen, *Oldingen.*
Dolfinga, *Dolving.*
Dolhain/Briey, 491, 698.
Dollenbach/Noussewiller-lès-Volmunster, 664, 719.
Dolving, c. Fénétrange, 175, *620*, 625*, 772 ; Delviguen 19 ; Dobuguen 30 ; Dolfinga 63, 105, 219.
Domangeville/Sanry-sur-Nied, 439, 712 ; Demang. 166.
Domeivre, *Domèvre.*
Domenehem, Domenheim, *Domnom.*
Domèvre-sur-Vezouze, c. Blâmont, 374, *377*, 385-387 ; abb. Sti Salvatoris in Vosago 99.
Domêvre/Vaxy, *421* ; Domeivre 14 ; Domp Evre 161.
Domey/Allondrelle : Daumé, Damné 700.
Domfessel, c. Saarunion, *266* ; Domfassel 216, 625* ; Donevassele 19 ; Donnevasle 31 ; Duenfassel 63, 106.
Dominicains xviii, *709* ; Frères Prêcheurs *122*, 140, 152, *260*, 337 ; Predicatores 44, Proichours *9* ; Jacobins 272, 314*.
Dominicaines de Metz : Prêcheresses 116, 117, *122*, 322*, 333 ; Predicatrices 44 ; Proicherasses 9 ; — de Reinting 327, 531 ; — de Rettel *774* ; — de Vic *322*, 327* ; — du Vivier : Weyerstein *265*, *308*, *597.*
Domjevin, c. Blâmont, 158 ; Domjuvin 375*.
Dommartemont, c. Nancy-Est : Domnomartinomons 86.
Dommartin-la-Chaussée, c. Thiaucourt, *13*, *14*, 172, *173*, 564* ; Domnus Martinus 59, 86.
Dommartin-sous-Amance, c. Nancy-Est, 307.
Dommary/Bouvigny, *87.*
Dommereyum, *Donnelay.*
Domnom, c. Dieuze, 178, 186, 192, 612*, *615*, *617*, 771 ; Domenehem

17; Domenh. 186, 191*; Dompneh. 17; Dromneh. 29; Dumpnen 65, 91.
Domnomartinomons, *Dommartemont.*
Domnus Martinus, *Dommartin*, *La Garde.*
Domnus Stephanus, *Jonville*, *St-Ail.*
Domp Evre, *Domèvre.*
Dompierre/Allamont, 699, 761.
Dompneheim, *Domnom.*
Dompnus Victor, *Dampvitoux.*
Domprix, c. Audun-le-Roman, 699 *n.*
Domptaine/Sponville, *573.*
Dompvitoux, *Dampvitoux.*
Domremy-la-Canne, c. Spincourt [Meuse], *89.*
Doncourt/Craincourt: Duncurt 522.
Doncourt-aux-Templiers, c. Fresnes-en-Woëvre, 585.
Doncourt-lès-Conflans, c. Conflans, 174 *n*, 585, 699, *700.*
Doncourt-lès-Longuyon/Beuveille, 700, 761.
Dondendorf, *Diedendorf.*
Dondexhaven/Oudren, *688.*
Donevassele, *Domfessel.*
Donjeux, c. Delme, 170, 771; Donjeu 523*; Dongieux 57, 74; Donieuf 14; Donieus, Doniver *14.*
Donnelay, c. Vic, 157, *265*, 376*, 771; Donnerey 14, 101; Dommereyum 50.
Donnenmuhl/Beyren, 703, 763.
Donnerscheuer/Thionville, 774.
Donnot, *Dornot.*
Donsieders, m. Rodalben, 223; Donseiters 677.
Dontennes, *Domptaine.*
Dontzweiller, *Dunzweiler.*
Dordal/Lidrezing, 403, *614*, 771; Dordalheim 187, 192; Durdal 178; Durredalhen 29.
Dorf, m. Bettingen, *707.*
Dorfruttich, *Roussy-le-Village.*
Dorlon/Longuyon, 700.
Dornot, c. Gorze, 155, 347*, 711, 765, 775; Donnot 141.
Dorst/Walschbronn, 663, 720.
Dorsteulle, *Durstel.*
Dorsweiler, *Torcheville.*
Dorvillers/Flétrange, *103*, 167, 451*, 710; Wilre *6*, 15 *n*, *16*, 21 (?), 55.
Dourd'hal, c. St-Avold, 718, 768; Durchdalen 457*.
Dourois/Châtel-St-Germain, 711.
Douza, Doze, *Dieuze.*
Drachnac, Dragna, *Drogny.*
Dreihæuser, *Trois-Maisons.*
Dreisbach, m. Mettlach, 705 *n.*
Dremborn, *Tromborn.*
Drogny Piblange, *464-466*, 467, 468*, *481*, 710; Drouweneyum 88; Drowen. 54 *n*; Druwney 18; Droseney. *18*; Drachnac 165; Dragna *54.*
Droitaumont/Jarny, 580, 699.
Dromnehem, *Domnom.*
Droseneyum, Drouwen., Drowen., *Drogny.*
Drulben, *Troulben.*
Drulingen, a. Saverne, 63, 106, 216, 636; Druldinguen 19, 31.
Drutanges, ? *Denting.*
Drutelinga, *Trittling.*
Druwney, *Drogny.*
Dublingen, *Diebling.*
Duckelstein, ? 31, 778.
Dudeldorf, c. Bitburg, *731*, 732.
Dudweiler, c. Saarbrücken: Dattviller 218; Dodewilre 28; Dudew. 20, 62, 105; Dudonisvillare *571*; Duttw. 679.
Duenfassel, *Domfessel.*
Dugny, c. Verdun, 79, 275.
Duhautoy, *Clémery.*
Dulkeltein, *Turquestein.*
Dumering, *Diemeringen.*
Dumpnen, *Domnom.*
Dun-sur-Meuse, a. Montmédy, *751.*
Duncurt, *Doncourt.*
Dunzweiler, d. Homburg: Dontzw. 668 *n.*
Duosa, *Dieuze.*
Durand/Turquestein, 589.
Durchdalen, *Dourd'hal.*
Durdal, *Dordal.*
Düren, m. Kerlingen, 462, 703, *706.*
Durredalhen, *Dordal.*
Durrenstein/Walscheid, *605.*
Dürrmühle/Mechern: Dirm. 705.
Durstel, c. Drulingen, *630*; Dorsteulle 31; Durstehl 224; Sturdelden 19.
Dusa, Duza, *Dieuze.*
Dusenbrücken/Nünschweiler, 674.
Duttweiller, *Dudweiler.*

Ebange/Florange, 502, 702.
Ebeeswilre, *Abreschwiller.*
Ebendorff, *Aboncourt.*
Eberbach/Liederscheit, *659*, 663, 719.
Ebersing, *Bliesebersing*, *Vahl-Ebersing.*
Ebersweiller, *Abreschwiller.*
Eberswiller, c. Bouzonville, 54, 95, 165, 469*, 702; Avrevilla 18.

Eberswiller (Petit-), c. St-Avold, 168, *404*, 452*, *454*, *456*, 718, 768 ; ? Elborsw. *6*, *15* ; Ermetzw. 55, 96.
Eblange, c. Boulay, 438, 470*, *479*, 710 *n*, 765, 775 ; Ebling 165.
Ebring/Tenteling, 716 ; Evering 650.
Echternach, a. Diekirch, 98, *727*, 733, *757*.
Echwiller, *Arscheviller*.
Eckerhof/ ? , 707.
Ecluse (L')/Diane-Capelle, 773.
Ecoute-s'il-pleut/Pournoy-la-Grasse, 367.
Ecowa, *Zoufftgen*.
Ecrevisse (L')/Vallières, 709.
Edange/Fameck, *488*, 701.
Edelhaus, *Adelhouze*.
Ederswiller/Puttelange, 641, 719.
Edival, *Hédival*.
Edling/Anzeling, 472, 703, *763*. — *Aidling*.
Edling/Flétrange, *433*, *451*.
Eft/Eft-Hellendorf, c. Saarburg, 688, 705 *n*.
Eguelshardt, c. Bitche, 30, 656, *715*, 716, *718*.
Ehlingen/Erfweiler : Elingen 669.
Eich/Réding, 175, 602 ; Eychia 27 ; Gross-Eich 773.
Eich (Le Petit-)/Réding, 602 ; Klein-Eich 773.
Eich/Sarralbe, 649, 718.
Eichbarraken, *Baraques-du-Bois-de-Chêne-d'en-Haut*.
Eichelsbachermühle/Gersbach : Eigelsbach 223.
Eichelscheid/Kübelberg : Eichenscheidt 671.
Eichwald/Hazelbourg, 772.
Eichweiller, *Thaleischweiler*.
Eidenheim/Soucht, *662* ; Eidensh. 718, 778.
Eigelsbach, *Eichelsbachermühle*.
Eigelstorff, *Erstroff*.
Eigenthal/Walscheidt, 773 ; Eyenthal 605.
Eimersdorf, m. Rehlingen : Emerstroff 706.
Einchenberg, *Enchenberg*.
Einchwiller, c. Grostenquin : Encheville 397*, 717, 767 ; Einschweiler 159.
Eingscheidt, *Engscheiderhof*.
Einöd, d. Zweibrücken ; Einöde 671 *n*, Eynette 220. — *Höhein öd*.
Einöderwiesenhof/Bottenbach : Einöderwiese *663*, Einettervise 720.
Einschringa, *Escherange*.
Einschweiler, *Einchwiller*.
Einsmingen, *Insming*, *Sarreinsming*.
Einswiller, Einszweiler, *Insviller*.
Einville-au-Jard, c. Lunéville-Nord : Einoldville 321 *n*.
Eischweiler, *Höheischw.*, *Thaleischweiler*.
Eiweiler, m. Heusweiler : Eysw. 218.
Elange/Weymerange, 515, *701*, 702.
Elbeswilre, Elborsw., *Abreschwiller*, *Eberswiller*.
Elich/Alzing, 167, *480*, 703 ; Helig 437.
Elingen, *Ehlingen*.
Ellange/Mondorf, *730*, 731 ; Ellingen *432*.
Ellenbach/Sieweiler, *636*.
Elleviller, *Elwiller*.
Ellingen, *Ellange*, *Olingen*.
Elmeren/Bliesen, 707.
Eloy, *Hallois*.
Elringa, *Arlange*.
Elsinga, *Elzange*.
Elvange, c. Faulquemont, 168, 431*, 433, 710, 765, 775 ; Ilbinga *431*.
Elvange/Burmerange, 730 ; Elwingen 690, *691*.
Elveringen, Elvringen, *Avricourt*.
Elwiller/Loupershausen, 176, 639, *714*, 766 ; Elleviller 716.
Elzange, c. Metzerwisse 17, 470*, 704, 763 ; Elsinga 54, 97.
Elzing/Buding, 685, 704.
Emberménil, c. Blâmont, 158, 376*, 782 ; Ambermenille 49, 91, 99 ; Embermeney 14.
Emerstroff, *Eimersdorf*.
Emerswiller, *Emmersweiler*, *Ernstweiler*.
Emmeling, *Imling*.
Emmerange/Burmerange, 690 ; Emer. 730.
Emmerange, ferme/Bous : Erm. *644*, Emer. 730.
Emmersweiler, m. Ludweiler, 61, *706*, 779 ; Emersw. 640 ; ? Entsw. 207, 779.
Enchenberg, c. Rohrbach, 179, *180*, 661*, 715 *n*, *717*, *766*, *767* ; Einch. 30.
Enchevilleir, *Angevillers*.
Endelsinga, *Azoudange*.
Enerey, *Ennery*.
Engelinga, Englange, *Inglange*.
Engscheiderhof/Sotzweiler : Eingscheidt 707.
Enguelinguen, *Inglange*.
Enmnevilla, *Amnéville*.

Ennery, c. Vigy, *483*, 487*, 714 *n*; Enerey 13, Hainereyum *13*.
Enschringa, *Escherange*.
Ensdorf, m. Lisdorf, 707.
Ensheim, d. Zweibrücken : Ensem *62* ; Entzheim 218, 669*, *675* ; Honeshem 28, 62, 97 ; Onesheim 20.
Ensminga, *Insming*.
Ensweiller, Enssw., *Insviller*.
Ententhal/Dabo, 772.
Entrange/Œutrange, 162, *502*, 508*, 703.
Entsweiller, ? 207, 779.
Entzheim, *Ensheim*.
Entzweiller, *Ernstweiler*, *Insviller*.
Envie/Craincourt, 771.
Enwaldivilla, *Waville*.
Enxeranges, *Escherange*.
Enzewilre, *Insviller*.
Epange/Charleville, 481, 704, 714 *n*.
Epiez, c. Longuyon, 700.
EPINAL [Vosges], *96* ; Spinallum 58, 172.
Eply, c. Nomeny, 171, 535*.
Eppelborn, c. Ottweiler, 707.
Eppenbrunn, d. Pirmasens, 223, 663, *716*, 720 ; Eppenborn *180*.
Epping, c. Volmunster, *180*, 664*, 719.
Epping/Freistroff, 472.
Erbach, d. Homburg, 671.
Erbéviller, c. St-Nicolas : Herbevillare 75.
Erbringen, m. Haustadt, 706.
Erbsenthal/Eguelshardt, 716.
Erching, c. Volmunster, 657, *715*, 716, *719*, *766*, *768*.
Erfweiler-Ehlingen, m. Assweiler, 62, 105, *233*, 669* ; Ersw. 28, 177 ; ? Herveller *177*.
Erkesingis, *Hertzing*.
Erlenbrunn, m. Simten, 223, 720 *n*.
Erlenkopf/Eppenbrunn, 720 ; Erlenhof 663.
Erlingen/Hilbesheim, 28, *596*.
Ermering, *Emmerange*.
Ermetzwiller, *Petit-Eberswiller*.
Ermingen, *Œrmingen*.
Ermites de St-Augustin, *314*.
Ernandivilla, *Arnaville*.
Ernestdhal, *Louisenthal*.
Ernestwiller, c. Sarralbe, 641, *645*, 719, 768, 776.
Ernstweiler/Bubenhausen, 669, *671* ; Emersw. 66, 90 ; Entzw. 668 ; Ernesw. 18, 29 ; Herrnsveille 220.
Erpeldange/Bous, 730 ; Herp. *644*.
Erpigny/Ste-Barbe, 369.
Erracourt, *Arracourt*.
Erraye, *Arraye*.
Errouville, c. Audun-le-Roman, 699, 761.
Erstmuhl/Gros-Réderching, 717.
Erstroff, c. Grostenquin, 391*, 392, 717 ; Eigelstorff 160.
Erswilre, *Erfweiler*.
Erzange, c. Thionville, 505, *699*, 702, *761*, 774.
Esch, *Metzeresch*.
Eschbourg, c. La Petite-Pierre : Esperg 224.
Eschein, Eschen, *Achain*.
Escherange, c. Cattenom, 502*, 703, 763, 779, 783 ; Einschr. 163 ; Eynsch. 53 ; Enschr. 97 ; Enxer. 15.
Eschringen, m. Ensheim, 669 ; Eschering 218.
Eschweiler/Berus, 167 ; Exw. 15, 56, 96, 448. — *Hoheischweiler*, *Thaleischw*.
Eschwiller, c. Drulingen, *215*, 626*, *632*, 637 ; Exw. 31.
Eschwiller, c. Volmunster, *180*, 664, 720.
Escouves, Escovay, *Zoufftgen*.
Esdorff/Antilly, *466*.
Eselsmühle/Donsieders, 677.
Esing, *Insing*.
Espainges, Espengez, *Pange*.
Espérance/Cutting, 771.
Esperg, *Eschbourg*.
Esse, *Hesse*.
Esseloncourt, Esselstroff, Essersdorf, Essest., *Assenoncourt*.
Essingen, *Hessange*.
Eston, *Atton*, *Eton*.
Estrof, *Hestroff*.
Etalle, a. Virton, 721.
Etalles, c. Rocroi, *695*, 740.
Etangs (Les), c. Vigy, 363*, *368*, 714 ; Les Est. 155.
Eting, *Œting*.
Eton, c. Spincourt [Meuse] : Eston *87*.
Ettange, *Hettange*.
Etting, c. Rohrbach, 653, 717, 767 ; Œtingen *180*. — *Œting*.
Etzling, c. Forbach, 642, 716, 776, 783.
Eucange, *Uckange*.
Eugnicuria, *Agincourt*.
Eukerangez, ? *Algrange*, *Uckange*.
Eurecourt, *Urcourt*.
Eutrange, *Œutrange*.
Euvezin, c. Thiaucourt, *563*, 565*, *571* ; Euvesin *172*, 173.

Evange/Breistroff-Grande, 514, 704.
Evendorff/Kirschnaumen, 685, 705.
Evering, *Ebring*.
Eversing, *Ebersing*.
Evrange, c. Cattenom, 690, *703*, 726, 763.
Evrouville, Ewerswiller, *Eberswiller*.
Ewendroff, *Aboncourt*.
Exterhof, *Höchsterhof*.
Exweiler, *Eschweiler*, *Eschwiller*, *Urexweiler*, *Thalexweiler*.
Eychia, *Eich*.
Eyenthal, *Eigenthal*.
Eynette, *Einöd*.
Eynschringen, *Escherange*.
Eynsmingen, *Insming*.
Eysing/Rodemack, 510, *703*, 704 *n*.
Eyswiller, *Eiweiler*.
Eywiller, c. Drulingen, 217, 626 ; Yewiller 64, 91.

Failly, c. Vigy, 11, 49, 94, 155, 362*, 714, 766.
Failly (Grand-), c. Longuyon, 700.
Failly (Petit-), c. Longuyon, 700, 761.
Faix, *Faxe*.
Falck, c. Bouzonville, *451* ; Falt 88, 167, 452*, 702 *n*, *706*, 763.
Falcomons, *Faulquemont*.
Falloncourt/Gelucourt, 17, 29, *606*, *607*.
Falmachra, *Famech*.
Falquemont, *Faulquemont*.
Falt, *Falck*.
Fameck, c. Thionville, 488*, 701, 777 ; Falmachra 53, 84; Famacre 13, Famusche *489*, Felmacre *483*, Phamech 164.
Farbach, *Sparsbrod*.
Faréberswiller, c. St-Avold, 168, 447*, 455, 718, 768, 776.
Farschwiller, c. Forbach, *436*, 639*, 716, 766 ; Farsw. 61, 88, 176; Warswilre 20, 28.
Fas, *Faulx*.
Fauen, *Faunerhof*.
Faukemont, *Faulquemont*.
Faulbach/Rodemack, 691, *704*, 763 ; Folb. 703.
Faulquemont, a. Boulay, 390*, 710, 765 ; Falcomons *35*, 52, 102, *160* ; Falq. 159; Faukem. 16; — archiprêtré 710, *717*, 765, 775.
Faulx, c. Nomeny, 57, 99, 169, *551* ; Faulz 13 ; Faux 389, 433, 524* ; Fay *6*.
Faulx (La Grande-)/Moncheux, 713.
Faunerhof/Ludwigswinkel : Fauen *663*, 716.
Fauvillers, a. Bastogne, 722 *n*.
Faux-en-Forêt/Vittoncourt, 443 *n*, 711.— *Faulx*.
Faxe/Fonteny, 413, 771 ; Faix 51.
Fay, *Faulx*, *Féy*.
Fechingen, m. Bischmisheim, 679 ; Fisch. 218.
Fecking, *Fickingen*.
Fehrbach, d. Pirmasens : Ferb. 223, 677.
Feilestorf, *Filstroff*.
Felin, *Phlin*.
Fellerding, *Vœllerdingen*.
Felmacre, *Fameck*.
Felsberg, m. Wallerfangen, 448, *706*, 707.
Felsenbrunnerhof/Trulben : Felsenbronn *720*.
Fenderie (La)/Charency, 700.
Fénétrange, a. Sarrebourg, *620*, 626*, 771 ; Fenestingen 30 ; Fenestr. 174, 199, 210, 219 ; Winstinga 63, 105 ; — collégiale 42, 95, 265*, 376 ; — prieuré 309* ; — archiprêtré 771.
Fensch, *Fontoy*.
Fensterthal, ? *Finsterbacherhof*.
Férange/Eberswiller, 702 ; Ferr. 469.
Ferbach, *Fehrbach*.
Fercau-Moulin/Maizières-lès-Metz, 708 ; Fercom. 490*, *497*.
Fériendal/Lidrezing, *403*, 771.
Ferme (La)/Rédange, *726* ; Ferme des Dames 684.
Fermiers-des-Carmes (Les)/Bezange-Grande, 373.
Fermont/Montigny-sur-Chiers, 700, 762.
Ferque (La)/Montigny-lès-Metz, 709.
Ferrières, c. St-Nicolas, 75.
Fèves, 1er c. Metz, 494*, 708 *n*, 764.
Féy, c. Verny, *XX*, 349*, *553*, 709, *712*, 766 ; Fay 154.
Fickingen, m. Haustadt : Fecking 706.
Filendroff, Filezd., *Filstroff*.
Filles de la Charité 316, *317*, *604*, *741*, *746*, *750*, *771*, *775*, 784.
Fillières, c. Longwy, 701.
Fillières-la-Grange/Avril, 484, 698.
Filquemont, *Fiquelmont*.
Filsdorf/Dalheim, *432*, 730.
Filstroff, c. Bouzonville, 471*, 702 ; Feilestorf 18 ; Filendroff 88 ; Filezdr. 54 ; Fulstr. 165.
Finning, *Vinningen*.

Finsling/Longeville-lès-St-Avold, *457*, 711.
Finsterbacherhof/?, *677*; ? Fensterthal 677.
Fiquelmont/Thumeréville: Filquem. 699.
Fischbach/Quierscheid, *679*.
Fischerhoff/Bærenthal, *718*.
Fischingen, *Fechingen*.
Fitten, m. Hilbringen, 705.
Fixem, c. Cattenom, 499, 691, 703 *n*, 763; Fuxem 162.
Flabeuville/Colmey, 700.
Flanville/Montoy, 155, *368*, 369, 712.
Flasgarten/Guenkirchen, *433*, 710.
Flastroff, c. Sierck, 687, *705*, 706, 764.
Flatten/Launstroff, 686, 705, 758.
Flaus (La)/Metzerwisse, 704.
Flavigny/Rezonville, 271, 571, 711; Flaveniacum *572*.
Flecteringa, *Flétrange*.
Fleisheim, c. Fénétrange, *231*, 772; Fleisingen 592*, 600; Fleissing *28*, 201.
Flerey, *Fleury*.
Flétrange, c. Faulquemont, 168, *169*, *431*, 710, 765, 775; Flecteringa 103; Flettr. 433*; Flicter. 55; Flutter. 15.
Fleurange, *Florange*.
Fleur-Moulin/Waville, *575*, *582*, 711.
Fleury, c. Verny, 82, 156, 271, 363*, 713, 766; Flerey 11; Flor. *11*, 49.
Fleury/Jouaville, 581, 698.
Fléville, c. Conflans, 700 *n*, 761.
Flévy, c. Vigy, 484*, *713*, 714 *n*, 766.
Flicteringa, *Flétrange*.
Flin, *Phlin*.
Flize, a. Mézières, 741, 742, *743*.
Flocourt, c. Pange, 16, 51, 73, 77, 161, 420*, *549*, 712, 766; Flocort *6*.
Florange, c. Thionville, *508*, *514*, *515*, 702, 774, 777; Fleurange 163, 502*; Florehanges 15; Florh. 53, 74.
Florennes, a. Philippeville, *739*.
Florenville, a. Virton, 722 *n*.
Floreyum, *Fleury*.
Floselingermuhl/Berwiller, 702.
Flutteranges, *Flétrange*.
Fogelsmuhl/Epping, 719.
Folbach, *Faulbach*.
Folckling, c. Forbach, 176, 640*, *648*, 716; Folkelinguen 20, 61, 105.
Folie (La)/Ancy-sur-Moselle, 347.
— /Briey, 698.
— /Châtel-St-Germain, 343, 711.
— /Gorze, 711.
Folie (La)/Marange, 118, *711*.
— /Mont-St-Martin, 701, 762.
— /Pierrepont, 700.
— /Ranguevaux, *702*.
— /Talange, 118, *711*.
Folie-en-l'île (La)/Tarquimpol, *619*.
Folie-lès-Metz (La)/Devant-les-Ponts, 343.
Folkakrumistre, ? 28.
Folkelinguen, *Folckling*.
Folkeranges, *Foulcrey*.
Folkerskirch, *Volkerskirchen*.
Follmühl/Denting, 710.
Follmühle/?, 705.
Folperswiller, c. Sarreguemines, 670, 714, 775.
Folschwiller, c. St-Avold, 159, 404*, *711*, 718.
Fonderie (L'Ancienne-)/Mouterhausen, *656*.
Fonderie (La Nouvelle-)/Mouterhausen, *656*.
Fontaine-aux-Chênes (La)/St-Quirin, 603.
Fontaine-St-Martin/Longuyon, 700 *n*.
Fontenières, ? 307.
Fontenoy/Fénétrange, *626*, 771.
Fonteny, c. Delme, 51, 91, 161, 413*, 771.
Fontoy, a. Thionville, 15, 163, 503*, 699 *n*, *703*, *761*, 762, *769*, 774, 777, 779; Fensch 163; Venschen 53, 88.
Forbach [Lorraine allem.], *105*, 221, 642*, *648*, 716, 767 *n*; Forpach 94, 176; Fourp. 20, 28; Furpacum 61; — archiprêtré *714*, 716, 767, 776. — *Forbacherhof*, *Sparsbrod*.
Forbacherhof/Kohlhof, m. Neunkirchen, 779, 783; Forbach *624*; Fourbach 20; Furp. 30; Frupach 64, 106.
Forêt (La)/Bertrambois, 589.
— /Rédange, 684.
Forêt-Faux/Zoufftgen, 704.
Forêts (Départ. des), 694-697, *701*, *703*, *705*, 720, *745*, 757, *759*; Sylvæ 693.
Forge (La)/Falck, 702.
— /Herserange, 701.
— /Imling, 605, 773.
— /Villers-Bettnach, 481, 704.
Forge de St-Louis (La)/L'hôpital, 718.
Forge de St-Fontaine (La)/Freyming, *453*, 718.
Forgeville/Grindorff, 685, 705.
Forkeringa, *Foulcrey*.
Forpach, *Forbach*.
Fort-Moselle/Metz, *314*, *343*, 708.
Forweiler (Alt-, Neu-): Vieux-, Nouveau-Forviller 448, 706 *n*, 707 *n*.

Fosse (La)/Craincourt, 771.
Fossieux, c. Delme, 524*, 771 ; Fossues *14;* Foussieulz 13 ; Foussieux 57, 87, 169; Fusey *525*.
Fossieux/Longuyon, 700.
Foulant (Le)/Filstroff, 471.
Foulbach, *Vogelbach.*
Foulcrey, c. Réchicourt, 592*, 773 ; Folkeranges 18, 27, 60, 98 ; Forkeringa *18* ; Foulcré 175 ; Fulcray 308.
Foulerie (La)/Créange : Guindringen *710.*
Fouligny, c. Faulquemont, *167, 434,* 458*, 459, *710,* 712, 775 ; Fullinguen 15, 55, 87, 168, *169.*
Foulon (Le)/Boulay, 709.
Four (Le)/Turquestein, 589.
Four-à-Chaux, *Felsberg.*
Fourbach, *Forbacherhof.*
Fourchauxvignes / Morville-sur-Seille, *541.*
Fourcheux/Bazoncourt, 425, 712.
Fournierhof, *Hutzelhof.*
Fourpach, *Forbach.*
Fours-à-Chaux/Metzerwisse, 704.
Fourt, *Furth.*
Foussieulz, Foussieux, *Fossieux.*
Foville, c. Verny, *74,* 170, 538*, 713 *n*, 776.
Frachelingen, *Fraquelfing.*
Fraiche-Poule/Rhodes, 773.
Fraines, Fraisne, *Fresnes.*
Frambourg, *Frauenberg.*
Francalof/Landonvillers, *430*, 712.
Franchepré/Jœuf, *581*, 698.
Francheville/Lachaussée, *568, 572.*
Franciscains, XVIII, *775* ; — *Baudes, Capucins, Cordeliers, Observantins, Récollets.*
Franciscaines à Rettel 775 ; — à Rustroff *689, 764* ; — *Clarisses, S^te-Blandine.*
Franclonchamps/La Maxe, 343, 708.
Francs (Les)/Nomeny, 542, *543.*
Franrica, ? *Frémery.*
Frapouille (La)/Moyeuvre-Grande, 702.
Fraquelfing, c. Lorquin, 175, 593*, 772 *n* ; Frachelingen 27 ; Frichel. 18.
Frauenberg, c. Sarreguemines, 641*, *651*, 714, *715* ; Frambourg 222.
Fraulautern, c. Saarlouis, *448* ; Fraulouter 207 ; Loutern 448 ; Loutre 707 *n* ; Lutera 56, 98.
Frauverwalterhof/Gros-Réderching, 717.
Fraxinæ, *Fresnes.*
Fréching/Kerling, 685, 704.
Frécourt/Servigny-lès-Raville, 166, 425, *430*, 712.
Freialtdorf, *Altroff.*
Freibourg, *Fribourg.*
Freidenberg/Bitche, 656, 715.
Freistroff, c. Bouzonville, 55, *88* 165, *466*, 472*, *688*, 702, 763 ; Frystorf 18 ; — abbaye 5, 9, 43, 89, 288*.
Freiwald/Romelfing, 772.
Fremécourt/Marange-Silvange, 163, 497 708.
Fremersdorf, m. Rehlingen, 706.
Frémery, c. Delme, 162, 418, 771 ; ? Franrica *418.*
Fremestroff, c. Grostenquin, 406, 717, 776.
Frères des Ecoles chrétiennes, 317*, 335, *750, 762, 764, 765, 774.*
Frères de S^t-Jean-de-Dieu, 316*, 330.
Frères de S^t-Vincent-de-Paul, 764.
Frères-Prêcheurs, *Dominicains.*
Frescatelli/Montigny-lès-Metz, 370, 709.
Frescaty/Moulins-lès-Metz, 370, 709.
Fresheim, *Fröschen.*
Fresne (Le)/Vry, 481, *482*, 714 *n.*
Fresnes-en-Saulnois, c. Château-Salins, 770 ; Fraines 14 ; Fraisne 57, 74, 170 ; Fresne 525*.
Fresnes-en-Woëvre, a. Verdun : Fraxinæ in Vepria *87.*
Fresnois/Bazoncourt, 425, 712 *n.*
Fresnoy-la-Montagne, c. Longuyon, 700, 761.
Freudenbergerhof/Zweibrücken : Freudenberg 669. — *Freidenberg.*
Freyaltorff, *Altroff.*
Freybouse, c. Grostenquin, 159, 406*, 717.
Freymacher, *Kœnigsmacker.*
Freyming, c. S^t-Avold, 453*, 716 *n*, *718*, 768 *n.*
Friauville, c. Conflans, 580*, 584, 700 *n*, 761.
Fribourg, c. Réchicourt, 29, 185, 187, 191, 192, 612*, *769*, 773 ; Freib. 178.
Frichelinga, *Fraquelfing.*
Friches (Les)/Langatte, 773.
Fricourt/Remoncourt, 99, 305, 309*, 384.
Fridrichsthal, c. Saarbrücken, 676.
Friedrichsweiler, m. Differten, 706.
Frisange, c. Esch-sur-Alzette, *506*, 690, 726, *763.*
Friscaty/Thionville, *701*, 774.
Fristot/Moulins-lès-Metz, *354*, 370, 709.
Frohmuhl/Rodemack : Fromillen 690.
» /Siersthal, 661, 718.

Frohnerhoff/Gros-Réderching, 717.
Frohnholtz/Richemont, 495, 702.
Froicul/Longuyon : Froidc. 700.
» /Moyeuvre-Grande : Froid *493*, Froiseul 702.
Froidmont/Bouxières, 534.
Fromillen, *Frohmuhl*.
Fronsbach/Hassel, 62, *678* ; Fromesp. 20 ; Wroncsp. 28 ; ? Virnospec 21.
Frontigny/Mécleuves, 365, *712*, 713.
Fröschen : Fresheim 223 ; — *Höhfr.*, *Thalfröschen*.
Froville, c. Bayon, a. Lunéville, prieuré 101, *373*.
Frupach, *Forbacherhof*.
Frystorf, *Freistroff*.
Fudenhof/Haut-Clocher, *628*.
Fulaltdorf/Buhl : Fulaled. 28.
Fulcray, *Foulcrey*.
Fullingen, *Fouligny*.
Fulstroff, *Filstroff*.
Fumay, a. Rocroi, 738, 756.
Furche, *Furth*.
Furpach, Furpacum, *Forbach*, *Forbacherhof*.
Furst/Folschwiller, 404, 718.
Furth, m. Ottweiler-Land, 676 ; Fourt 213, Furche 30 ; Furt 64, 106 ; Furtha 20.
Fürweiler, m. Oberesch, 689, 706, 763.
Fusey, *Fossieux*.
Fuxem, *Fixem*.

Gœnsbach/Morsbach : Gensb. 640, Guensb. 716.
Gaieté/Puttigny, 770.
Galgenthal/Dabo, 772.
Gallenmuhl/Achen, 717.
Gamelanges, *Gommelange*.
Gand (Cense de), *Chambéry*.
Gandrange, c. Moyeuvre-Grande, 164, 483*, 499, *701*, 702, 777, 779.
Gandren/Beyren, 690, 703, 763.
Gankirke, *Guenkirchen*.
Gansbach/Destry, 717.
Gansweiler/Farschwiller, 716.
Garde (La), c. Vic, *49*, 88, 379*, 771, 782 ; Dompnus Martinus 49, 88 ; Guardia 158, *159*, *161*.
Garde-de-Dieu (La)/Châtel-St-Germain, 711.
Garde-de-Dieu (La)/Devant-les-Ponts, 343.
Garde-de-Dieu (La)/Liocourt, 539, 771.
Garrebourg, c. Phalsbourg, 772, 784.
Garsch, c. Cattenom, 506, *508*, *703*, 704 ; Garst 162.
Gassion/Thionville, 511.
Gaubiving/Folckling, 716 ; Biving 640 *n.*
Gaudiacum, *Jouy*.
Gauguelo, *Goglot*.
Gaweistroff/Villing, *464*, 703, 763 ; Veystroff 464.
Gawisse, c. Cattenom, 499, 703, 763.
Ge..., *Gue...*
Gebeldinga, *Le Val de Guéblange*.
Geding, Gedongne, *Kédange*.
Geinslingen, *Guinzeling*.
Geisenbergerhof/St-Louis, 773.
Geisknopp/Reimsbach, 706.
Geistkirch, *Juvelize*.
Geistkircherhof/Hassel, 678.
Geisweilerhof/Reimsbach : Guesw. 706.
Gelange, Gelling, *Guélange*.
Gelminga, *Gommelange*.
Gelucourt, c. Dieuze, 185, *393*, *606*, 613*, 771 ; Gelonc. 178 ; Gelouc. 186, 191, 192, 389 ; Gesselinga 65, 99 ; Guiself. 29.
Gembelinga, *Guébling*.
Geminga, Gemund, *Sarreguemines*.
Geminus pons, *Zweibrücken*.
Génaville, c. Briey, 17 *n*, 60, *73*, 74, 174, *490*, 578*, 698 *n*.
Genbelinga, *Guébling*.
Generey/Rugy, *487*.
Genesviller, ? *Kremswiller*.
Genglinga, Gengolingen, *Guinglange*.
Gengwiler, *Guenviller*.
Genkirchen, *Guenkirchen*.
Génie (Le)/Mercy-le-Bas, 699.
Geningen, *Guénange*.
Gennweiler/Illingen-Gennweiler : Guenw. 672.
Gensbach, *Gœnsbach*.
Gerbécourt, c. Château-Salins, 161, 422, 770.
Gerbéviller, a. Lunéville, prieuré 101, *373*.
Gerbhof/Vilsberg, 773.
Geri, *Jury*.
Geringen/Altroff, 770. — *Guermange*.
Gerldinga, ? *Guirlange*.
Gerneyum, *Jarny*.
Géroldzeck/Niderstinzel, *631*.
Gersbach, d. Pirmasens, 223, 677 ; Gertschbach 674.
Gersbacherhof/Niederauerbach : Kirschberg 668 *n*.
Gerselinga, *Guerstling*.

Gersheim, d Zweibrücken, 28, 62, 92, 670*, 681.
Gertinga, *Guerting*.
Gertschbach, *Gersbach*.
Gersweiler, c. Saarbrücken, 679 ; Guerschew. 218.
Gervilize, *Juvelise*.
Gessé, ? *305*.
Gesselinga, *Gelucourt*.
Geverlize, *Juvelise*.
Gezoncourt, c. Domèvre : Gesonc. 75.
Gidigen, *Güdingen*.
Gieterkirch, *Guiderkirch*.
Gilboé/Grand-Failly, 700.
Gingett/Hazelbourg, 772.
Ginglange, *Guinglange*.
Ginwilre, *Guenviller*.
Giraumont, c. Conflans, 174, 580, *698*, 699 *n*.
Girlingen/Théding : Guerling 640.
Giroménil/Lessy, 353.
Gisberg, *Guischberg*.
Gisselfingen, *Gelucourt*.
Givet, a. Rocroi, 738, 756.
Givicourt, *Juvicourt*.
Givrecourt, *Juvrecourt*.
Givrycourt, c. Albestroff, 401, 770.
Glandières, *Longeville-lès-St-Avold*.
Glasbruck/Warsberg, *463*, 707.
Glasenberg/Lambach, 718 ; Glaserb. 661.
Glasermatten/Niderviller, 773.
Glashütte/Rodalben, 677.
Glashütterhof/Rohrbach, *678*.
Glasthal/Pirmasens, 677.
Glatigny, c. Vigy, 368, 712, *713*.
Glonville, c. Baccarat, *428*.
Gluckenhof/Creutzwald, 450, *451*, *706*.
Godbranche/Hussigny : Godebrange 701.
Godchure/Villers-Bettnach, 481, 704, 714.
Godestal, *Gustal*.
Gœrlingen, c. Drulingen, *215* ; Guerling 629.
Gœtzenbruck, c. Bitche, 662 *n*, 715, 766, 776.
Goglot (Le)/Ste-Ruffine, *354*, 708 ; Gauguelo *354*, Goglay 354.
Gogney, c. Blâmont, 376* ; Gony 49, Gonney 100, Gouigney 14.
Goin, c. Verny, 58, 84, 538*, *598*, 713, 775 ; Going 171, Goyns 11, Gunhs *12*.
Goldbach/Bettingen : Golb. 707.
Gollenholtz/Faulquemont, 391, 710.
Gombachsmühle/Bliesen, 707.
Gommelange, c. Boulay, 472*, 710 ; Gamel. 18 ; Gelminga 55, 89, 165.
Gondai/Boismont, 701.
Gondrange/Havange, 683, 699.
Gondrecourt, c. Conflans, 699, *700*.
Gondreville/Vry, 482, 714.
Gondrexange, c. Réchicourt, 175, 592*, 773 ; Gunderchingen 27.
Gondrexon, c. Blâmont, 158, 384*.
Gongelerhof, *Condelermühle*.
Gongelfang/Waldwisse, 687, 705, 758.
Gonney, Gony, *Gogney*.
Gorcia, *Gorze*.
Gorcy, c. Longwy, 701 *n*.
Gorze, a. Metz, *XII*, *13*, *173*, 565*, 711, 765 ; Gorsia *13* ; Gorzia 59, 86 ; — archiprêtré 13, 32, *33*, 45, 59, 169, 172, 181, 182, 241, 560, *700*, 711, 765, *766*, 769 *n*, 775 ; Gorcia 6 ; — abbaye 5, 7, 8, *9*, 42, 85, *173*, 269*, 272, 276, *347* ; — chapitre 262*.
Gosling, *Guessling*.
Gosselming, c. Fénétrange, 31, 62, 175, 219, *620*, 627*, 772 ; Gosselinguen 19, 105.
Gossoncourt/Vannecourt, 161, *421*.
Gouigney, *Gogney*.
Gouvernement (Chapelle du)/Metz, 337.
Goyns, *Goin*.
Gräfenstein/Merzalben : Grevenst. *IX*, *677*.
Graffenweyer/Sturtzelbronn, *663*.
Gräfinthal/Bliesmengen, *638*, *654*, *656*, *665* ; Graffenthal 309*, 318*, *620* ; Graventh. 44, Grevendal *177*, Vallis Comitis 98.
Graide, c. Gedinne [prov. Namur], *738*, *744*.
Grandmeiss/Metz, *323* ; Meiz 44.
Grandpré, a. Vouziers, *751*, *752*, 753.
Grandscille/Verdenal, *386*.
Grandvaux/St-Jean-devant-Marville, 700.
Grange (La)/Manom, 507, 703 *n*.
Grange-au-Sart (La)/Trieux, *498*, 699.
Grange-aux-Bois (La)/Borny, 359, 712.
Grange-aux-Bordes (La)/Vallières, 345.
Grange-aux-Dames (La)/La Maxe, 330, 708.
Grange-aux-Ormes (La)/Marly, 354, 713.
Grange-d'Agneaux (La)/Montigny, 709.
Grange-d'Envie (La)/Châtel-St-Germain, 711 ; la Cense d'Envie *349*.
Grange-d'Envie (La)/La Maxe, 343, 708.
Grange-en-Haye (La)/Villecey, 712.
Grange-Fouquet (La)/Vic, 531, 771.
Grange-le-Châtelet (La)/Ville-sur-Iron, 587, 700.
Grange-le-Mercier (La)/Montigny, 370, *709*.

Grant-Pucelles (*Les*)/Metz, *9*.
Gras/S[te]-Barbe, 368, 714.
Gravad/Gommelange, *472*, 710.
Gravelotte, c. Gorze, 60, 80, 104, 174, 282, 578*, 711, 765 ; Gravei *579* ; Graver *6*, *17*.
Graventhal/Schwerdorff, 706. — *Gräfinthal*.
Graver, *Gravelotte*.
Grehier, *Greyères*.
Grémecey, c. Château-Salins, 14, 57, *74*, 76, 170, 525*, 770.
Grening, c. Grostenquin, 717, 767 ; Gruning 396 *n*.
Gresaubach, m. Bettingen, 707.
Grève (H[te] et B[te])/Pontoy, *366*, *536*, 713.
Grevendal, *Gräfinthal*.
Grevenmacher, a. Luxembourg, *726*, 727, *733*, *757*.
Grevenstein, *Gräfenstein*.
Greyères/Ville-sur-Iron : Grehier 582, Grihier 700, Grisière *582*.
Griesbach/Rahling, *630* ; Grispach 31.
Griesberg/Kœnigsmacker, 704 ; Grisb. 475. — *Grisberg*.
Griesborn, m. Fraulautern, 706.
Grignan/Moulins-lès-Metz, 354, 708.
Grigy/Borny, 338 ; Grizy 708.
Grihier, *Greyères*.
Grimeau/Mairy, 699.
Grimont/S[t]-Julien-lès-Metz, 344, 366, 708.
Grinbach, *Grünbachhof*.
Grindorff, c. Sierck, 685, 705.
Grindstat, *Grünstadt*.
Grindtwiller, *Grundwiller*.
Grisberg/Thionville, *701* ; Griesb. 774. — *Griesberg*.
Grisière, *Greyères*.
Grispach, *Griesbach*.
Grixes-Dames (*Les*)/Metz, *9*.
Gronig, m. Alsweiler, 707.
Gros..., *Bliederstroff*, *Eich*, *Moulin*, *Réderching*, *Tenquin*.
Gross-Hemmersdorf, m. Oberesch, 706.
Grossrosseln, c. Saarbrücken : Rossel 648*, Rozela 28, Russele 20 ; Russella 61, 105.
Grosyeux/Augny, 349, 709.
Grucelinga, *Warsberg*.
Grünbachhof/Eppenbrunn : Grinbach *720*.
Grundwiller, c. Sarreguemines, 641, 646, *714*, 719, 775 ; Grindtw. 177.
Grünhof/Insviller, 770.
Grünerhof/Walscheid, 773.
Grüning, *Grening*.
Grünstadt, d. Frankenthal [Bavière rhén.] : Grindstat 286.
Guardia, *La Garde*.
Gudelkirken, *Guiderkirch*.
Güdingen, m. Bischmisheim : Gidigen 218, Guid. 679.
Guebedingen, Guebeld., *Guéblange*, *Guébling*.
Guébenhausen, c. Sarreguemines, 645, *714*, 719, *761*, 768, 775.
Guébestroff, c. Dieuze, 615, 771 ; Gueberst. 185, *610*.
Guéblange, c. Dieuze, 157, *158*, *178*, *182*, 185 *n*, 186, 191, 192, 374, 613*, 771.
Guéblange (Le Val de), c. Sarralbe, 393 *n*, *396*, 397, 405*, *613*, 719 ; Gebeldinga 50, 68 ; Guebeld. 16, Guebling 159 *n*.
Guébling, c. Dieuze, *73*, 178, 186, 191, 192, *403*, 614*, 771 ; Gembelinga 65, Genbel. 74, Guebedingen 17, Guebeld. 29. — *Guéblange*.
Gué-de-Laxat (Le)/Xures, 379, 771.
Guedinga, *Kédange*.
Gueismuhl/Hestroff, 703.
Guélange/Guénange, 299, 504, 509*, 704 ; Gelange 162, Gelling 509.
Guéling/Freistroff, 472, 702.
Guemunde, *Sarreguemines*.
Guénange (H[te] et B[te]), c. Metzerwisse, 53, 84, 489 *n*, 504*, 704, *774* ; Geningen 162, Guin. 15.
Guendersberg/Hanwiller, 715 ; Günt. 656.
Guénestroff, c. Dieuze, 615, 771 ; Guenerst. 185.
Guenguelanges, *Guinglange*.
Guenkirchen, c. Boulay, 15, *428*, *429*, 433*, *445*, 710 ; Gankirke *6*, *15* ; Genck. 56, *169* ; Genk. 87, 166.
Guensbach, *Gœnsbach*.
Guentrange (H[te] et B[te])/Thionville, 511*, 701, 762, 774, 777.
Guenviller, c. S[t]-Avold, *452*, 454*, 718 *n*, 768 ; Gengw. 168, Ginw. *452*. — *Gennweiler*.
Guerigiæ, ? *6*, *15*.
Guerlfangen, m. Oberesch : Guerlefang 706.
Guerling, *Girlingen*, *Gœrlingen*.
Guermange, c. Réchicourt, 178, 185, 191-193, 614*, 773 ; ? Geringen 29.
Gueroldingen, ? *Guirlange*.

Guerschwiller, *Bliesguerschwiller, Gersweiler.*
Guerstling, c. Bouzonville, *393*, 454*, *702*, 703, *758*, *763* ; Gerselinga 56, 103 ; Gersl. 167, *168*.
Guerting, c. Boulay, *451*, 452*, *702*, 703, *758*, *765* ; Gert. 55, 88, 167 ; Guertangez 15.
Guessling, c. Grostenquin, 392*, 717 ; Gosling 159.
Guesweilerhof, *Geisweilerhof.*
Gueterkirch, *Guiderkirch.*
Guhns, *Goin.*
Guiching/Freistroff, 472, 702.
Guiderkirch/Erching, *654*, 657*, 716 ; Gieterk. *180*, Gudelkirken 30, Gueterk. 179.
Guidesweiler, m. Alsweiler, 707.
Guidingen, *Güdingen.*
Guidviller/Albestroff, 401 ; Guittw. 770.
Guinanges, *Guénange.*
Guindrimont/Bertrambois, 589.
Guindringen/Créange, *431*, 710.
Guinglange, c. Faulquemont, *433*, 434*, 710, *765* ; Gengl. *169*, Gengel. 100, Gengol. 55, Gingl. 168, Guenguelanges 15.
Guinguette/Lorquin, 772.
» /Moyenvic, 771.
Guinzeling, c. Alberstroff, 614*, 770 ; Guinsel. 187, 192.
Guirlange, c. Boulay, 465, 710.
Guischberg/Enchenberg, 661, 715 ; Gisberg 659.
Guiselfingen, *Gelucourt.*
Guising/Bettwiller, 654, 717.
Guisingen, m. Kerlingen, 706.
Guisingerhof/Bettwiller, 717.
Guisselinga, *Warsberg.*
Guittwiller, *Guidviller.*
Gunderchingen, *Gondrexange.*
Gungwiller, c. Drulingen, *630* ; Gundew. 63, 93 ; Gunzw. 31, Kungw. 224.
Güntersberg, *Guendersberg.*
Guntzwiller, c. Phalsbourg, 593*, 772.
Gunzwilre, *Gungwiller.*
Gustal/Fontoy, 503, 699.
Gutenbrunnen/Altwiller, *628* ; ? Codemburen 19 *n*.
Gutenbrunnen/Worschweiler, *671* ; la Bonne-Fontaine 220, 671, *672* ; Condenbure 28.

Haanweiller, *Hanweiler.*
Habach, m. Eppelborn, 707.
Habeau/Gorze, 711.
Habkirchen, d. Zweibrücken, 670 ; Habikirka 28, Hagk. 177 *n* ; Hapk. 20, 61, 95.
Hablutz/Ibigny, 597, 773.
Habonville/St-Ail, 584, 698.
Haboudange, c. Château-Salins, 161, 413*, 770 ; Hobedinga 16 ; Hobeld. 52, 77 ; — archiprêtré XIII, 157, 160, 181, 241, 408.
Hackenberg/Budling, 685, 704, 779.
Hadonville-sous-Lachaussée, c. Vigneulles [Meuse], 13, 172, 567*.
Hagen, c. Cattenom, 690, *703*, 763 *n*. — *Haye-des-Allemands.*
Hagevilla/Suriauville, c. Bulgnéville [Vosges], 82.
Hagéville, c. Chambley, 13, 59, 86, 172, 566*, 711, 765, *769*.
Hagkirch, *Habkirchen.*
Hagneau, *Hanau.*
Hagny/Fléville, 700.
Hagondange, 1er c. Metz, 485*, *493*, 708, 764 ; Agond. 164, *483*.
Haguenau [Basse-Alsace] : le Haut-Haguenau, archiprêtré du dioc. de Strasbourg *202*, 784.
Haiengez, *Hayange.*
Haim, *Ham.*
Hainereyum, *Ennery.*
Halberg, m. Bischmisheim, 679.
Halbergerwerck/Brebach, 679.
Halberschoux, *Albecheau.*
Halfinga, *Holving.*
Halgrange, *Algrange.*
Halibach/Vannecourt, *422*.
Haling, *Alling*, *Halling.*
Halle, *Heille.*
Hallering, c. Faulquemont, *439*, 458, 711.
Halling, c. Boulay, 444, 710 ; Holling 166.
Halling/Puttelange-lès-Rodemack, *645*, 690, 703.
Hallingen/Rouhling, *647*, 783.
Hallois/Béchamps : Eloy 700.
Halmoze/Métairies-St-Quirin, 603, 772.
Halsidrac/Le Sablon, 709.
Halstroff/Grindorff, 685*, 705. — *Hastroff.*
Haltwiller, *Hattweiler*, *Ottweiler.*
Halvinga, *Holving.*
Ham (Hte et Bse), c. Metzerwisse, 162, 506*, *516*, 704.
Ham-devant-Marville/St-Jean, 700, 761.
Ham-sous-Warsberg, c. Boulay, 55,

89, 167, 454*, 706 *758*, *765*; Haim 15.
Hambach, c. Sarreguemines, 217, 230, 647 *n*, 714, *719*, 766.
Hambach (Wald-), c. Drulingen : Hambach 19, 31, 63, 97, 224, *630*.
Hambourg/Landange, *599* ; Hombrech 27.
Hamerange/Trieux, *490*.
Hamévillers/Neufchef, 293, *300*, *503*, *505* ; Villers 702.
Hammer/Rahling, 718 ; le Marteau 630 *n*.
Hampatte, *Givrycourt*.
Hampont, c. Château-Salins, 16, *73*, *74*, 160, 414*, 770 ; Hudinga 51 ; Hutinga 73, 100.
Han-sur-Nied, c. Faulquemont, 56, 71, *73*, 161, 168 *n*, 415, 711, 765.
Han-sur-Seille/Arraye, 169, 517.
Hanau/Augny, 709 ; Hagneau, Henaut 349.
Hanaucourt, *Hannocourt*.
Hanfgarten/Menskirchen, *477* ; Hoffg. *702*.
Hangard, m. Ottweiler, 673.
Hangviller, c. Phalsbourg, 772, 784; Haugw. 224, Wiler 63, Willer 93 ; Wilre 31, 778, ? 21.
Hannocourt, c. Delme, 169, 525*, 771 ; Hannacuria 57, 87.
Hannonville-au-Passage, c. Conflans, 172, 567*, 699, *700*, 765.
Hannsmannshof / Struth : Hausmanoff 224.
Hansulrichmuhl/Niderstinzel, *631*.
Hansweiler, *Jägersburg*.
Hanweiler/Rilchingen-Hanweiler:Haanw. 651.
Hanwiller, c. Bitche, 179, *180*, 656, 715, 767.
Hapkirchein, *Habkirchen*.
Haracourt, *Haraucourt*.
Haras (Le)/Sarralbe, 649, 718, 768.
Haras (Le Petit-)/Willerwald, 719.
Haraucourt-sur-Seille, c. Château-Salins, 14, 50, *372*, 377*, 770, 782 ; Harac. ante Marsallum 81, 158 ; H.-lès-Marsal 330, 356.
Harbotzem, *Herbitzheim*.
Harchirchen, *Harskirchen*.
Harcholins (Les)/Lafrimbolle, 772.
Hargarten, m. Haustadt, 706.
Hargarten/Laumesfeld, 686, 705.
Hargarten-aux-Mines, c. Bouzonville, 167, *169*, 432 *n*, 435*, 702 *n*, 763 ; Dehargarde *6*.
Harling/Florange, *74*, 163, *502*.
Harprich, c. Grostenquin, 388*, *397*, 717.
Harreberg, c. Sarrebourg, 593, 597, 773.
Harskirchen, c. Saarunion, 19, 63, 106, *623*, 628* ; Harchirchen 30, Haskirk 217.
Hart/Dabo, 772.
Hartzhoff/Sturtzelbronn, 662.
Hartzwiller, c. Sarrebourg, 589, 773.
Hartzwiller (Le Petit-)/Troisfontaines, *589* ; Kleinharzw. 773.
Has, *Lamarche*.
Hasborn, m. Tholey, *707*.
Haselhof/Sarrebourg, 773.
Haselsprunck/Puttelange-lès-Rodemack, 690, 703.
Haskirk, *Harskirchen*.
Haspelscheidt, c. Bitche, 179, *180*, 656*, 715.
Hassel, d. Zweibrücken, 220 ; Hazel 678.
Hasselthal/Mouterhausen, *718*.
Hastixe, *Hatrize*.
Haston, *Atton*.
Hastroff/Inglange, *471* ; Halstroff 704.
Hatrize, c. Briey, 17, 299, 579*, 698 *n*, *761* ; Hatrisia 60, 84 ; Hattrise 174 ; — archiprêtré 17, 45, 59, 169, 173, 181, 182, 241, 577 ; Hastixe 6 *n*.
Hattigny, c. Lorquin, 175, 593*, 772 *n* ; Hittingen 27, Huttinguen 18 ; ? Hiebingen 27.
Hattweiler (*Jägersburg*) : Haltw. 20 ; Hatw. *20*, 30, *671*.
Hauconcourt, 1er c. Metz, 53, 101, 489* ; Hautc. *86*, 118, 163, 708 *n* ; Hawenconcourt 12.
Hauconville, *Auconville*.
Haucourt, c. Longwy, 701, 762.
Haugweiller, *Hangviller*.
Haumartin, *Hommarting*.
Haumersse, *Hommert*.
Haumont-lès-Lachaussée, c. Vigneulles [Meuse], 172, 564*.
Haushof/Thionville, *511*.
Hausmanoff, *Hannsmannshof*.
Haussonville/Foulcrey, 773.
Haustadt, c. Merzig, 706 *n*.
Haut-Clocher, c. Sarrebourg, 175, 219, *620*, 628*, 773 ; Sinderstroff 105, Sitterstorff 62, Syderstorf 19, Zutterestorf 30.
Hautconcourt, *Hauconcourt*.
Haut-de-Hesse/Burlioncourt, 770.
Haut-de-St-Jean/Moyenvic, 782.

Haut-G'hor/Gondrexange, 773.
Haut-S'-Charles/Petite-Rosselle, 776.
Haute-Gueisse/Métairies-S'-Quirin, *603*; Ober-Geisse 772.
Haute-Rive/Cuvry, 350, 713.
Haute-S'-Ladre/Montigny-lès-Metz, 709.
Haute-Seille/Cirey, 593 *n*, 595, 599 *n*, 612; Alta Sylva 100, 175, 178, 186.
Haute-Vigneulles, c. Faulquemont, 167, *455**, 711; Alta Villa 167, *168*; Atteville 15; Villa 55, 103.
Hautes-Maisons (Les)/Languimberg, 616, 773.
Hautonnerie (La)/Louvigny, 540, 713.
Hautoy (Du), *Duhautoy*.
Havange, c. Fontoy, 683, 699.
Hawenconcourt, *Hauconcourt*.
Havange, a. Thionville, 163, 505*, *701*, 702, 761, 762, 774, 777; Haiengez 15; Heinga 53, 82.
Haye-des-Allemands (La)/Richeval, 597, 773.
Hayes, c. Vigy, *167*, 714; Haye 482; Heis 72, *166*; Hey 435*; Heyss 56, 103; Hoël 166.
Haymuhl/S'-Jean-Rohrbach, 719.
Hazard/Lorquin, 600; Zufall 772.
Hazardhof/Bitche, 715.
Hazavant, *Azavant*.
Hazel, *Hassel*.
Hazelbourg, c. Phalsbourg, 772, 784.
Hazembourg, c. Sarralbe, 393*, *405*, 719, 768.
Heaume (Rue du)/Metz, 337, *775*.
Hechelingen, *Heckling*.
Hechen, *Höchen*.
Heckendalheim, d. Zweibrücken, 675.
Heckenransbach/Ernestwiller, 641*, 715, *718*; Ranspach 20, 28, 61, 97.
Heckling/Bouzonville, 479, *642*, 702; Hechelingen *480*, Helchling 165, Hepching *165*.
Hédival/Puttigny, 419; Edival 770.
Hegen, Heichen, *Höchen*.
Heid/Dabo, 772.
Heigerst, Heyerst, *Heyersberg*.
Heiligenbronn/Enchenberg, 661, 715.
Heiligenbronnermuhl/Macheren, 718.
Heiligmer, Heilimer, *Hellimer*.
Heille/Métairies-S'-Quirin, 175, 603; Halle 772, ? Helde 27.
Heimeldingen/Vœllerdingen : Hemmeld. *625*.
Heinga, *Hayange*.
Heining, c. Bouzonville, 456, 703, 763 *n*.
Heinrichsdorf, *Henridorf*.
Heinschenmuhl, *Hultzenmuhl*.
Heis, *Hayes*.
Heisenhoffen, *Henselhofen*.
Helchem, *Hilbesheim*.
Helchling, *Heckling*.
Helde, ? *Heille*.
Helfedange/Guinglange, *431*, 434 *n*, 710, *765*.
Helgueringen, *Hellering*.
Helig, *Elich*.
Helimer, *Hellimer*.
Hellange/Frisange, 690, 726.
Hellendorf, m. Orscholz, 688, 705.
Hellering, c. Fénétrange, *231*, 594*, 772; Helgueringen 19, 30.
Hellering/Hombourg-Haut, 452, *454*, 718.
Hellert/Dabo, 772, 776, 784.
Hellimer, c. Grostenquin, 717, 767, 768; Heiligmer 160 *n*; Heilimer 52, 87, 393*; Helimer 286, Heylemer 16.
Helling/Budling, 685, 704, 774. — *Hœlling*.
Hellmuhl/Falck, 702, *763*.
Hellocourt/Maizières, 381, *771*.
Helmiringen, *Hermelange*.
Helpert/Basse-Yutz, 516; Hilpert 702.
Helsprich, *Hilsprich*.
Helstroff, c. Boulay, *439*, 444, 710 *n*, 765; Hilst. 166.
Helten/Schwerdorff, 689; Œlten 706.
Hemely, *Hémilly*.
Hémering/Guessling, *389*, 392, 717.
Hémilly, c. Faulquemont, 434*, 711, 765, 766; Hemely 168.
Héming, c. Lorquin, 175, 594*, *595*, 772. — *Héning*.
Héminville/Les Ménils, *556*.
Hemmeldingen, *Heimeldingen*.
Hénaménil, c. Lunéville-Sud-Est : Henameny 14, 100; Hennam. 50, 377*.
Henaut, *Hanau*.
Henckinga, *Hinckange*.
Hengsberg/Münschweiler : Hinsb. 674.
Hengstbach, d. Zweibrücken : Hengsb. 669.
Héning/Marange-Zondrange, 458; Héming 711.
Henkanges, *Hinckange*.
Hennamenille, *Hénaménil*.
Hennequin (La Chapelle-)/Basse-Yutz, 516.
Henning/S'-Louis, *588*; Heningerhof 773.
Henridorf, c. Phalsbourg, *588*, 594*, 772.

Henriville, c. St-Avold, 455*, 718, 766, 768, 776.
Henselhofen/Aschbach, 707.
Henting/Waldwisse, 687, 705.
Hepching, *Heckling*.
Hérange, c. Phalsbourg, 27, *28*, *231*, 595*, *600*, 772.
Herbetzem, *Herbitzheim*.
Herbevillare, *Erbéviller*.
Herbéviller, c. Blâmont, *IX*, 14, 49, 99.
Herbitzheim, c. Saarunion, *626*, 629*; Herbetzh. 63, 92 ; Herbish. 217, Herbochem 31 ; — abbaye *624*, *653* ; Harbotzem 43 ; Herbetzem *36*, 92 ; Herbossen 5, Hertzbotzh. 9.
Herbitzheim, d. Zweibrücken, 678.
Herbochem, Herbossen, *Herbitzheim*.
Herburringa, ? 27.
Hermelange, c. Lorquin, 601, 772 ; Helmir. 27.
Hermescappel/Bliesbrücken, *666*, 715.
Hermingen, *Œrmingen*.
Hernicourt/Herny, 415, 710.
Herny, c. Faulquemont, 51, *56*, 71, *73*, 161, *162*, 168, 408 *n*, 414*, *421*, *440*, 710.
Herpeldange, *Erpeldange*.
Herrchweiler, *Henriville*.
Herrnsveille, *Ernstweiler*.
Herserange, c. Longwy, 701 *n*, 762.
Hersing/Hurtdling, *645*. — *Hertzing*.
Herstorf, *Hestroff*.
Hertzbotzheim, *Herbitzheim*.
Hertzing, c. Réchicourt, *593*, 772 ; Hers. 595*, Irgesingen 18, Hrgos. 27.
Hertzogshand/Bitche, 656 ; la Main du Prince 715.
Herveller, ? *Erfweiler*.
Hessange/Vigy, 165, 466, 480, 704, *713*.
Hesse, c. Sarrebourg, 18, 27, 60, 93, 176, 595*, 773 ; — abbaye 5, 9, 43, 93 *n*, 269 *n*, 304*, 387, *598*, *605*, *607*, *610*; Esse 5 ; — prieuré *211*, *305*. — *Höchen*.
Hesseling/Alsting, 641*, 716.
Hesselsberg, ? 677.
Hessmühle/Itzbach, 706.
Hestroff, c. Bouzonville, 473*, 703, 763 ; Herst. 17, 54, 83, 165.
Hétrange/Merten, 459.
Hetschermühle/Eimersdorf, 706.
Hetschmuhl/Folschwiller, 718.
» /Longeville-lès-St-Avold, 710.
Hettange-Grande, c. Cattenom, 162, 506*, 703 *n*.
Hettange-Petite/Malling, 687, 705 ; Chettingen *473*.
Hettlingen/Rouhling, *647*.
Heumont/Réhon, 701.
Hey, Heyss, *Hayes*.
Heyersberg/St-Louis, 773 ; Heigerst, Heyerst *588*.
Heylemer, *Hellimer*.
Hicourt/Luppy : Thicourt 436, 712 ; Dehicourt *436*.
Hiebingen, ? *Hattigny*.
Hiéraple (Le)/Cocheren, *450*.
Hierscheid, m. Dirmingen, *707* ; ? Horscheidt 218.
Higny/Preutin, 699 *n*, 761.
Higny, *Lahignée*.
Hilariacum, *St-Avold*.
Hilbesheim, c. Fénétrange, 596*, 772; Helchem 175, Hilbecheim 18, Hilbesthem 28, Hilbrerzhen 61, Hildersheim 219, Hilketzhem 104.
Hilbringen, c. Merzig, 705, *758*.
Hilpert, *Helpert*.
Hilsprich, c. Sarralbe, 719; Helsprich 159, Hilsberg 394*, Hulsperch 16 ; Hulsberg 52, 90.
Hilst, d. Pirmasens, 223, 663 ; Hiltsch 720.
Hilstroff, *Helstroff*.
Himling/Puttelange-lès-Rodemack, 510, 690, 703. — *Hundling*.
Hinckange, c. Boulay, 435*, 710; Henckinga 56, *169* ; Henk. 15, 88, 166.
Hinckelsmuhl/Lening, 717.
Hincourt/Athienville, 157, *372*, 781.
Hinguesange/Grostenquin, 391, *406*, 717.
Hinneling, *Hundling*.
Hinsberg, *Hengsberg*.
Hinsburg, c. La Petite-Pierre : Hinsperg 224.
Hinsingen, c. Saarunion, 217, 628. — *Hinzing*.
Hinsperg, *Hinsburg*.
Hintingen, *Hunting*.
Hinzing/Holving : Hins. 394, 719.
Hirbach/Holving, 394, 719.
Hirps/Audun-le-Tiche, 684, 690.
Hirschland, c. Drulingen, 210, 216, 636.
Hirzweiler, m. Uchtelfangen, c. Ottweiler, 222 ; Hirtzw. 676.
Hischen, *Ischermühle*.
Hitscherhof/Maszweiler : ? Liescherhof 674.
Hittingen, *Hattigny*.

Hobedinga, Hobeld., *Haboudange*.
Hobertinguen, *Hommarting*.
Hobling/Les-Deux-Chémery, 469, 702.
Hochbruck/Vilsberg, 773.
Höchen, d. Homburg : Hechen 64, 90 ; Hegen 668, Heichen 214, Hesse 221, ? Necka 30.
Hochstermuhl, *Hostermühle*.
Hodelaucourt, *Houdelaucourt*.
Hœbel/Garrebourg, 772.
Hoël, *Hayes*.
Hœlling/Bettwiller : Hell. *180*, 654 ; Holl. 717.
Hoff, c. Sarrebourg, 773, *776* ; Hove 18, 26, 60, 104, 175, 597*.
Hofmühle/St-Louis, 773.
Höheinöd, d. Pirmasens, 677 ; Einode 223.
Höheischweiler, d. Pirmasens : Eschw. le-haut 674 ; ? Eischw. 677.
Hohenhof/Niederanwen, 729, 783.
Höhfröschen, d. Pirmasens : Hochfr. 677, Froschen-le-Vieil 674.
Hohweck/Dabo, 772.
Holacourt, c. Faulquemont, 710 ; Alacourt 16 ; Ol. 51, 77, 161, 418*.
Holbach-lès-Lemberg/Siersthal, *180*, 661, 718.
Holbach-lès-St-Avold/Lachambre, *452*, 456, 718.
Holbing, *Holving*.
Holhoff/Brouviller, *591*.
Holling, c. Boulay, 165, 479*, *702*, 710, 763, 765 *n*. — *Halling*, *Hœlling*.
Holtzmuhl/Longeville-lès-St-Avold, *457*, 710.
Holving, c. Sarralbe, *160*, *398*, *671*, 719, 768 ; Alfringa *89*, Halfinga 50, Halv. 16 ; Holbing 159, 394*.
Holzmühle/Lisdorf, 707.
Hombor, *Hombourg*.
Hombourg-Bas/Hombourg-Haut, *447*, *452*, *454*, *455*, 718.
Hombourg-Budange, c. Metzerwisse, 165, 473, 704.
Hombourg-Haut, c. St-Avold, 455*, 718, 768 ; Hombor *15* ; Homburgum 55, 94 ; — collégiale 8, 42, 94, *239*, *265*, 267*, 313 *n*, 351, *397*, 447 *n*, *524*, *624* ; Humborc 5, Humburgum 68 ; — *Récollets*.
Hombrech, *Hambourg*.
Homburg [Palatinat bavarois] : Hombourg 199, 204, *213*, 222, 302 ; H.-la-Forteresse *232*, *621*, 671* ; H.-Rodenstein *671* ; — *Récollets*.
Homécourt, c. Briey, 581, 698 *n* ; Ham. 174.
Homeldange/Cattenom, *501*.
Hommarting, c. Sarrebourg, 773 ; Hobertinguen 18 ; Hommartin *588*, 590 *n*, 596* ; Hommerting *28* ; Humert. 60, 104.
Hommarting (La Poste-de-)/Brouviller, *591*, *596* ; Haumartin 591, Hommartinger-Post 773.
Hommert, c. Sarrebourg, *593*, 597*, 773 ; Haumersse 593.
Honeshem, *Ensheim*.
Honkirch, *Hunskirich*.
Honzrath, m. Haustadt, 706.
Hôpital (L'), c. St-Avold, 461*, 718.
Hôpitaux de Dieuze *610* ; — de Fénétrange *627* ; — de Fontoy 503 *n*, *504* ; — de Metz : Bon-Secours *316*, 341, 707 ; H. militaire 708 ; St-Georges 316* ; St-Jacques 339 ; St-Nicolas 317*, 333, 709 ; Ste-Blandine *775* ; — de Morhange *418* ; — de Phalsbourg *772* ; — de Sarrebourg 604, 605, 783 ; — de Thionville 163 *n*, 512, 513, 514.
Hopstein/Dabo : Hobst. 772.
Horenbac, *Hornbach*.
Horgne (La)/Amelécourt, 770.
Horgne (La)/Goin, *538*, 713.
Horgne (La)/Peltre, 364, 713.
Horgne-à-Ars (La)/Chany, 359, 712.
Horgne-au-Sablon (La)/Montigny-lès-Metz, *311*, 370, 709.
Horgne-au-Cheval-rouge (La)/Chesny, 360, *713*.
Hornbach, d. Zweibrücken, 29, 66, 90, *178*, 199, 202, *229*, 232, 658* ; Horneback 220 ; — archiprêtré 18, 45, 65, 241, 653 ; Horenbac 6 ; Horneb. 29, 174, 178, 182 ; — abbaye 5, 8, 43, 90, 202, *302* ; — collégiale 8, 42 *n*, 94, *266*, *660*.
Hornbach Vetus, *Althornbach*.
Horscheidt, *Hierscheid*.
Host (Haut et Bas), c. St-Avold, 159, 395*, 399, 718 *n*, 768 (ne devrait pas être à 767) ; Hunxeit *393*.
Hostenbach, m. Differten, 707.
Hosterhof/Wustweiler, m. Uchtelfangen, c. Ottweiler : Exterhof 676.
Hostermühle/Wustweiler : Hochsterm. 676.
Hottwiller, c. Volmunster, *180*, 661* ; Hottev. 719.
Houaville, *Jouaville*.
Houb, *Huberhof*.

Hoube (La)/Dabo, 776, 784 ; Hub 772. — *La Houve.*
Houdelaucourt, c. Spincourt [Meuse]: Hod. *87.*
Houdlémont/Ville-Houdlémont, 701.
Houdremont/Coutures, 770.
Houffalize, a. Bastogne [Luxembourg belge], 723.
Houte (La)/Villers-Stoncourt, 712, 766.
Houve (La)/Creutzwald, *451*, *459* ; la Hoube 450.
Hove, *Hoff.*
Hrgosingen, *Hertzing.*
Hub, *La Hoube.*
Huberhof/Nünschweiler : Houb 674.
Hublange, ban/Guéblange, 374.
Hudinga, *Hampont.*
Hulsberg, Hulsperch, *Hilsprich.*
Hülschmühl, *Hultzenmuhl.*
Hultenhausen, c. Phalsbourg, 772, 784.
Hultzenmuhl/Sarralbe : Heinschenm. 718, Hilsm. 768, Hülschm. 649.
Hülzweiler, m. Fraulautern, 706.
Humborc, Humburgum, *Hombourg.*
Humerthinga, *Hommarting.*
Hundling, c. Sarreguemines, *759*, 766; Himling 645, Hinnel. 176.
Hune, ? 505.
Hunskirich, c. Albestroff, *393*, *397*, 770 ; Honkirch 159, 395*.
Hunting, c. Sierck, *704*, 705 *n*, 764, 774 ; Hint. 686, 687.
Hunxeit, *Host.*
Hureau/Marimont, 375.
Hussange/Garsch, *508*, 704 ; Husinga 15, 53, 77, 162, 506* ; Usange *703.*
Hussards (Les)/Lisdorf, 707.
Hussigny, c. Longwy, 701.
Hutinga, *Hampont.*
Hutte (La)/Lafrimbolle, 772.
Hüttenhof/Plaine-de-Walsch, 773.
Huttigweiler/Hüttig-Rassweiler, 672.
Hutting/Kalhausen, 653, 717.
Huttinguen, *Hattigny.*
Hutzelhoff/Sturtzelbronn, 662, *663.*

Ibigny, c. Réchicourt, 175, 597*, 773 ; Ibingen 27, Yburguen 18.
Ibrick/Virming : Ibrück 770, Obrick 407.
Igney, c. Blâmont, 61, 175, 598*, *769* ; ? Rues 27.
Igolingen, *Inglange.*
Ihn, *Lognon.*
Ilbinga, *Elvange.*
Ildinguen, *Illingen.*
Illange, c. Metzerwisse, 162, 500*, 704 *n*, 763.
Illingen, m. Uchtelfangen, c. Ottweiler, 92, 212 *n*, 213, *232*, 672*, *676* ; Ildinguen 20, 30 ; Yelinga 64.
Illingen/Wintersburg, *631.*
Imbsbacherhof/Trulben : Imsb. 223, Insp. 663, *720.*
Imbsbachermühle/Rodalben : Insp. 677.
Imling, c. Sarrebourg, 598*, 773 ; Emmel. 175, 308 ; Imel. 27.
Immeldange/Bertrange, 162, 500, 704 *n*.
Immerhof/Hettange-Grande : Immeren 506, 507, 703.
Immonville/Lantéfontaine, *95*, 698 *n*, 761.
Imsbach, *Imbsbacherhof.*
Imweiler/Oberthal, 707.
Inglange, c. Metzerwisse, 704, *762*, 763 ; Engel. 54, 103 ; Engl. 165, 471* ; Enguel. 17.
Ingling/Les Deux-Chémery, 477, 702.
Ingweiler/Einöd, 671.
Ingwiller, c. Bouxwiller, 201 *n*, *202.*
Insing, *Ising.*
Insming, c. Albestroff, *249*, 395*, 770 ; Amanges 16 ; Ensm. 51, 90 ; Einsm. 159, *161* ; — prieuré 305, 307*, 396, 434 *n*, *626* ; Alminga 5 ; ? Amange 44 *n*, 55, 100 *n* ; Ensminga 9, 44, 90.
Inspach..., *Imbsbach...*
Insviller, c. Albestroff, 770 ; Einsw. 191, 217 ; Ensw. 187, 192 ; Enssw. 65, 94 ; Entzw. 612, *620* ; Enzew. 29.
Inwaldivilla, *Waville.*
Ioye, *Jouy.*
Ippling, c. Sarreguemines, 651*, *714*, 715, 766.
Irgesingen, *Hertzing.*
Ischermühle/Hirschland, *636* ; Hischen 31 ; Yschen 64, 94.
Ising/Ebersviller : Insing 469, 702.
Issingen, *St-Etienne.*
Ittersdorf, m. Kerlingen, 462*, 703, *758* ; Uetersd. 167, Ultest. 15 ; Utzelstr. 56, 87.
Itzbach, m. Rehlingen, 706 *n*.
Itzing/Bannay, 444, 710.
Iverling/Fouligny, 458 ; Yverlin 712.
Ivoy *(Carignan)*, anc. doyenné *721-725*, *745*, *746.*
Ixheim, d. Zweibrücken, 220, 668 ; Uckensh. 29, Uckesh. 19 ; Uxem 66, 90 ; Uxing 203.

Jacobins, *Dominicains.*
Jägersburg, d. Homburg, 671.

Jailly/Marange-Silvange, 497, 708.
Jallaucourt, c. Delme, 771 ; Jallac. 57, 103, 170, 526*.
Jambrot/Lagarde, 379, 771.
Janan/Rahling, *633* ; Schanan *717*.
Janeyum, *Jaulny*.
Jardinot, *Hte-Gueisse*.
Jarny, c. Conflans, 174, 580*, 699 ; Gerney *6*, 17, 59, 86.
Jaseau/Fontoy, 699.
Jaulny, c. Thiaucourt : Janeyum 75.
Jaumont/Roncourt, 698.
Jeandelaincourt, c. Nomeny, 169, 528*.
Jeandelize, c. Conflans, 699, 761.
Jean-Limon/Métairies-St-Quirin, 603 ; Jean-Simon 772.
Jérusalem/St-Privat-la-Montagne, *698*.
Jésuites, *199* ; — de Bouquenom 209 *n*, 309, *622*, *623*, *627*, *634*, *657*, *664* ; — de Metz 153, 313*, *344*, *348*, 435, *764*, *765* ; — de Trèves *508*, 515.
Jeuf, *Jœuf*.
Jevelize, *Juvelise*.
Jezainville, c. Pont-à-Mousson : Jus. *75*.
Jœuf, c. Briey, 174, 581*, 698 *n* ; Jeuf 74 ; Juef 17, 60.
Joey, *Jouy*.
Johannswiller/Farschwiller, *176*, 639, 716.
Joiey, *Jouy*.
Jonville, c. Vigneulles [Meuse], *13*, *59*, 86, 172, 567* ; Domnus Stephanus 59, 86.
Joppécourt, c. Audun-le-Roman, 699 *n*.
Jouaville, c. Briey, 581*, 698 ; Houav. *74*, 173 ; Howav. 17, 59, 71.
Joudreville, c. Audun-le-Roman, *699*, 700.
Jouy-aux-Arches, c. Gorze, XIV, 155, 351*, 711 ; Gaudiacum 48, Joey 85, Joiey 10 *n*, Joye 6.
Joyeuse-Garde/Metz, 316.
Judenthal/Meisenthal, 767.
Juef, *Jœuf*.
Juifrue/Metz, 336.
Juminel/Montigny-sur-Chiers, 701.
Jungforst/Bühl, 773.
Juniville, a. Réthel, *747*, 749.
Jury, c. Verny, 359, 712 *n*.
Jusainville, *Jezainville*.
Jussy, c. Gorze, 155, 330, 352*, 377, 711, 765, 775 ; Juxey *XIV*, 10, *11*, 48, 79.
Justemont/Vitry, 702 ; — abbaye 5, 8, *9*, 42, 88, 293*, *300*, *301*.
Juvelise, c. Vic, 378*, 771 ; Gervilize 14, Geverl. 50, Jevelize 158 *n*, Juverl. 102.
Juvicourt/Parroy : Givic. *383*.
Juvigny-les-Dames, c. Montmédy, anc. doyenné *700*, *725*, *745*.
Juville, c. Delme, 58, 79, 170, 275, 539*, *713*, 771 *n*, 776.
Juvrecourt, c. Arracourt, 92, 372*, *769*, 781.
Juxey, *Jussy*.

Kadenbronn, *Cadenborn*.
Kaichin, *Kœking*.
Kaidange, *Kédange*.
Kaiserhof/Hazelbourg, 772.
Kaiserhütte/Ludwigswinkel, 716.
Kaiserslautern [Bavière rhénane], 221.
Kalembourg/Laumesfeld, 686, *704*, 705. — *Calembourg*.
Kalenberg/Wingen : Kalenbourg *662*.
Kalhausen, c. Rohrbach, *180*, 653*, 717, 767.
Kaltenbach, d. Pirmasens, 224, 677.
Kaltenhausen/Bitche, *656*.
Kaltweiller/Montenach, 685, 705.
Kammern, *Lachambre*.
Kanfen, c. Cattenom, *163*, *506*, 507*, *511*, 703 *n* ; Canthevenne 15 ; Cantphen 53, 102 ; Kamphen 162.
Kappel, *Diane-Capelle*.
Kappelkinger, c. Sarralbe, 159, *393*, 719 ; Kingers 396*.
Kappellenmuhl/Téting, 711.
Käshofen, d. Homburg, 681.
Kaswiller, *Castwiller*.
Kédange, c. Metzerwisse, 165, 470, 473* ; Guedinga 54, 80 ; Kaid. 704, Quedinguen 18 ; — archiprêtré XIV, 45, *100*, 157, 164, 181, 241, 464 ; Gedinga 77, Gedongne 779, Gued. 54, Quedanges 17.
Kedemborne, *Cadenborn*.
Keisenhof, *Le Colombier*.
Kellerdal, *Köln*.
Kemplich, c. Metzerwisse, XIV, 165, 474*, 704 ; Camputre 6 ; Kempulchet 54, 100 ; Kemputre 18.
Kéquin, *Kœking*.
Kerbach, c. Forbach, 94, 642*, 716, 776 ; Kerpach 176, Kirperch 28.
Kerbrick, *Kirrberg*.
Kerlingen, c. Saarlouis, 706.
Kerling-lès-Sierck, c. Sierck, 685, 704, *763*, *764* ; — prieuré *473*, *685*.
Kerpach, *Kerbach*.

Kerprich-aux-Bois, c. Sarrebourg, *591*, 598*; Kerprig 219, Kirchberg am Wald 773, Kirperg 27, Kirprich 175.
Kerprich-lès-Dieuze, c. Dieuze, *607*, *610*, 615*, 771 ; Kiersberg 185, Kirchberg 191 ; Kirperg 29, 65, 88 ; Kirprich 178, 185, 189, 192, 194. — *Kirrberg*, *Körperich.*
Keskastel, c. Saarunion : Castel 217, 624* ; Kastel *626*.
Kethenhem, *Cattenom.*
Kettenchen, *Chailly.*
Kettenhem, Ketthenheim, Kettenhoffen, *Cattenom.*
Ketzing/Gondrexange, 592, 773.
Keuchingen, m. Mettlach, 705 *n*.
Keybourg, *Kanfen.*
Kierperg, Kierprich, *Kirrberg.*
Kiersberg, *Kerprich-lès-Dieuze.*
Kingers, *Kappelkinger*, *Uberkinger.*
Kiquerey/Puttelange-lès-Rodemack, 690, 703.
Kirchberg, *Kerprich.*
Kirchheimerhof/Breitfurth : Kircheim 19, 66, 93, 680 *n* ; Kirkem 29.
Kirchhofen/Fraulautern : Kirchoven 707.
Kirf, m. Saarburg, *705*.
Kirithal, *Kysithal.*
Kirkel-Neuhäusel, d. Zweibrücken, 220, 671, *678*.
Kirkem, *Kirchheimerhof.*
Kirperch, Kirperg, Kirprich, *Kerbach*, *Kerprich*, *Kirrberg.*
Kirrberg, c. Drulingen, *629* ; Kerbrick 217, Kerprich 629*, Kirperch 19, Kirperg 31, Kirperich 210, Kirprich-Nassau 594.
Kirrberg, d. Homburg : Kerbrich 672, Kierperg 66, Kierprich 94, Kirperch 19.
Kirsch-lès-Luttange/Luttange, 476, 477, 704 ; Kirse 55, Kirsz 165.
Kirsch-lès-Sierck, c. Sierck, 686, *689*, 705, 764 *n*, 774.
Kirschbach/Dietrichingen, *661*, 668.
Kirschberg, *Cerisemont*, *Gersbacherhof.*
Kirschnaumen, c. Sierck, 685, 705 ; Naumen *453*, *685*.
Kirse, Kirsz, *Kirsch-lès-Luttange.*
Kirwiller, c. Sarralbe, *393*, *395*, *405*, 719 *n*, 768 ; Kirville 396*, Kirwil 159.
Kitzing/Merschweiller, 686, 705, *764*.
Klang/Kemplich, 474, 704.
Klapbach/Gœtzenbrück, 715.
Klausenberg/Meisenthal : Claus. 767.
Klein... *Eich*, *Bezange*, *Hartzwiller*, *Réderching*, *Rossel*, *Tenquin.*
Klein-Adel/Soucht, *718*.
Kleinblittersdorf, c. Saarbrücken : Petit-Blidersd. 637.
Kleind'hal/Longeville-lès-St-Avold, 710 ; Petite-Dalen 457.
Kleinmuhl/Bettwiller, 717.
» /Fénétrange, 771.
» /Gros-Réderching, 717.
» /Hombourg-Haut, 718.
» /Réding, 773.
» /St-Avold, 718.
Klickmühle/Freialtroff, 770.
Klosterberg/Meisenthal, *662*.
Klosterbergerhof/Winterbach, 682.
Knutange, c. Hayange, 505, *699*, 702, 761, *769*, 774, 779.
Kobrette/Sturtzelbronn : Kobert 662 ; Deutsch-K. et Welsch-K. *663*.
Kodenwald, *Codewalt.*
Kœking/Garsch : Kaiching 506, 704.
» /Vuisse, 770 ; Htte-Kéquin *422*.
Kœnigsberg/Sierck, 688, 705.
» /Sarreinsberg, 662 ; Montroyal 715.
Kœnigsmacker, c. Metzerwisse, 475*, 763 ; Freymacher 704, Macre 18 ; Regismachra 54, 96, 164.
Kœrperhof/Freialtroff, 770.
Kohlplatz/Walscheid, 773.
Kohlwage/St-Johann, 679.
Kokere, *Cocheren.*
Kolmingen, *Colming.*
Köln, m. Sellerbach, c. Saarbrücken : Kellerdal 218, Cöllnerthal *648*.
Kommheim, ? 706 *n*.
Konacker/Marspich : Connacker 508, Koun. *515*, Konaquer 702.
Konnlerhof, *Condelermühle.*
Kontz-Basse, c. Sierck, 703, 763, *764* ; Niedercontz 687.
Kontz-Haute, c. Sierck, 703 *n*, 763, *764* ; Obercontz 687.
Körperich-Hemmersdorf, m. Oberesch, 706 *n*.
Kounacker, *Konacker.*
Kourtzerode, *St-Jean-Courtzerode.*
Krackelshof/Bettembourg, 726, 783.
Krafftel/Gelucourt, 613, 771.
Krähenberg, d. Homburg, *682* ; Kræberg 682, ? Kuhberg *682*.
Krauffethal, *Craufthal.*
Krayerbach/Niderviller, 773.
Krebsmuhl/Betting-lès-St-Avold, 718.

Kremswiller/Brouviller, 591, *599*.
Kreppen, *Kröppen*.
Kreschmuhl/Eberswiller, 702.
Kreuzenacker/Réding, 773.
Kreuzhof/Freialtroff, 770.
Krihütte, *Krughütte*.
Krinschbach, *Grinbach*.
Kronenmuhl/Théding, 716.
Kröppen, d. Pirmasens : Kreppen 223, 663, 720.
Krughütte, m. Gersweiler, 679.
Kübelberg, d. Homburg, 221 *n*.
Kuhberg, ? *Krähenberg*.
Kunelvigen, *Contwig*.
Kungweiler, *Gungwiller*.
Kuntzig/Distroff, 516*, 704, 763, 774 ; Kuntzich 162, 779.
Kuttingen, *Cutting*.
Kutzeling, *Cutzelin*.
Kyllburg, c. Bitburg : anc. doyenné *731* ; — cure de la Sarre *731*, *733*.
Kysithal/Abreschwiller : Kirith. 772.

Labauville/Gorze, 711 ; la B. 565.
Labeuville, c. Fresnes-en-Woëvre, *567* ; la Beufv. *87*.
Labrüch/Eberswiller : Labricq 469, Laubruck 702.
Labry, c. Conflans, 581*, 699 ; Labrie 86, 174 ; Labrix 60, Laibrie 17.
Lach, confin/Dalem, 432.
Lachambre, c. St-Avold, *168*, *452*, 456*, *459*, 718, 768 ; Camera 168 ; Kammern 776.
Lachaussée, c. Vigneulles [Meuse] : la Ch. 172, 567* ; Calcia 13, 59, 89.
Lacroix/Marange, 708.
» /Rezonville, 571.
» /St-François, 686, *702*, 705.
Ladonchamps/Woippy, 118, *330*, 343, 708 ; Ladomchamps 68.
Lafrimbolle, c. Lorquin, *28*, 589, 772 ; Lafrainb. 175, Lascemborn 772, Lauffenburne 18, Leffenborn *28*, Leffenbournen 27.
Lagrandville, *Cons-Lagrandville*.
Lahayville, c. St-Mihiel : Lehevilla 86.
Lahignée/Othe : Laignez, la Higny *700*.
Lahr, *Tiercelet*.
Laibrie, *Labry*.
Laiey, *Leyr*.
Laine, ban/Vaudoncourt, *445*.
Laitre/Novéant, *569*.
Laitre-sous-Amance, c. Nancy-Est, prieuré *44*, 306*.
Laix, c. Longwy, 701, 762.
Lallieu/Vry : Lallier 714, l'Allieuxe *481*.
Lalling, *Lelling*.
Lamarche-en-Woëvre, c. Vigneulles [Meuse], 569*.
Lambach, c. Rorhbach, 661, 718 ; Lamp. *180*.
Lambsbacherhof/Pirmasens : Lambsbach 677.
Lambsborn, d. Homburg, 681 ; ? Landsbr. *682*.
Lampach, *Lambach*.
Landade, *Langatte*.
Landange, c. Lorquin, 175, 599*, 772 ; Landinges *18*, Landeldingen 27.
Landaville, c. Neufchâteau [Vosges] : Landevilla 86.
Landefontaine, *Lantéfontaine*.
Landeldingen, Landinges, *Landange*.
Landonvillers, c. Pange, 430, 712.
Landremont, c. Pont-à-Mousson, 102, 172, 557, 559.
Landremont/Silly-sur-Nied, 712.
Landres, c. Audun-le-Roman, 75, 699, 761.
Landrevange/Bousse, *489*, 504, 704.
» /Lommerange, *490*, *498*, 699.
Landroff, c. Grostenquin, 52, 159, *161*, *388*, 397*, *401*, 717, 767 ; Lend. 92, 94, *161*.
Landsbronn, ? *Lambsborn*.
Landsthuhl, d. Homburg, *64*, 204, *681*.
Landsweiler, m. Stennweiler, 676.
Landt, *Langatte*.
Landweiller, ban/Bining, *661*.
Laneuveville/Valleroy : Laneuville 698, la Neuville 579.
Laneuveville-aux-Bois, c. Lunéville-sud-est : la Neuville 379*, Novavilla 14 ; N. in Bosco 49, 100, 158 *n*.
Laneuveville-devant-Nancy, c. St-Nicolas : Novavilla ante Nanceyum 83.
Laneuveville-en-Saulnois, c. Delme, 771 ; la Neufville 161, la Neuville 413*.
Laneuveville-lès-Lorquin, c. Lorquin, 772 ; la Neufv. 175, la Neuville 600.
Laneuville/Vry : la N. 482, 714.
Lanfroicourt, c. Nomeny, 518 ; Lanfrauc. 170.
Langatte, c. Sarrebourg, 219, 630*, 773 ; ? Landade 31, Landt *27* ; Langeta 62, 105.

Langenberg, *Languimberg*.
Langheck/Altroff, 770.
Langmatt/St-Louis, *588*.
Languimberg, c Réchicourt, 178, *612*, 616*, *619*, 773 ; Longus mons, Longomons 65, 93, 186, 191 ; Langenberg 186, 191, 192, 773 ; ? Nova Ecclesia 29, *616*.
Langweil, ? *Landweiller*.
Laning, c. Grostenquin. 406 ; Val-Laning 717.
Lanoue/Ars-sur-Moselle, 711.
Lansquenet/Réchicourt-le-Château, 601.
Lantéfontaine, c. Briey, 698 ; Landef. 174, 578.
Lanterne (La), ban/Brecklange, *428*.
LAON [Aisne], anc. diocèse, *737*, *740*, *747*.
Lappentascherhof/Erbach : Laperdech 671.
Laquenexy, c. Pange, 361, 712.
Lare, *Lohr*.
Larimont/Réhon, 701.
Larry/Liéhon, 540 *n*, 713.
Larue/Norroy-le-Veneur, *494*, 708.
Lascemborn, *Lafrimbolle*.
Latour/Nouilly, *366*, 714.
Latour-en-Woëvre, c. Fresnes-en-W., 567, *573*.
Laubruck, *Labrüch*.
Laudrefang, c. Faulquemont, *710*, 711 *n*, 765 ; Lauderf. 462.
Lauffenburne, *Lafrimbolle*.
Laumesfeld, c. Sierck, 705 ; Laumersf. 686.
Launstroff, c. Sierck, 686, 705, *758*.
Lautenbach, m. Ottweiler. 676.
Lauterbach, m. Ludweiler, 450, *706*.
Lauterbachermühle/Lautenbach, 676.
Lauterfingen, *Loudrefing*.
Lautzkirchen, d. Zweibrücken, *177*, *666*, 673*, *680* ; Lutzk. *62*, 177.
Lauvallière (La Basse)/Noisseville, 369 ; Leauv. 714.
» (La H^te^-)/Nouilly, 369, 714.
Lavieuville/Vry : la V. 482, 714.
Lawiller, *Leywiller*.
Lay-St-Christophe, c. Nancy-est : Laxey 80 ; — prieuré 79, 422.
Laye, Layum, *Tiercelet*.
Layeum, Layerum, Layr, *Leyr*.
Leauvallière, *Lauvallière*.
Lebach, c. Saarlouis, 207, 758.
Lebertal, *Liepvre*.
Leffenborn, Leffenbournen, *Lafrimbolle*.
Legai/Boismont, 701.
Legeret/Hottwiller, 719.
Lehevilla, *Lahayville*.
Leichelbingen/Dietrichingen : Leigelf. 658.
Leidingen, m. Kerlingen, 456* ; Leyd. 167, 703, *758*, *763* ; Lidinga 56, 103.
Leimberg, *Lemberg*.
Leimen, d. Pirmasens, 224, *677*.
Leintrey, c. Blâmont, *158* ; Lentrey 14, 49, 100, 158 ; Lintrey 380*.
Leitzenthal/Bærenthal : Leitzth. 716.
Leizey, *Leẓey*.
Lelling, c. Grostenquin, 404*, 717, 767 ; Lalling 159.
Lemberg, c. Bitche, 661*, 715, 767 ; Leimb. 30, 179, *180*.
Lemberg, d. Pirmasens, 222, 223, 677.
Lemestroff/Oudren, 687, 704.
Lemoncourt, c. Delme, 14, 82, 169, *524*, 526*, 771 ; Lenonc. 57.
Lemud, c. Pange, 712 ; le Mœud 423.
Lenchwilre, *Linxweiler*.
Lenderhof/Sarralbe, 718.
Lendinguen, Lendringa, *Léning*.
Lendroff, *Landroff*.
Lengelsheim, c. Wolmunster, 656, *719*, 720 ; Lengelh., Linglesh. *180*.
Léning, c. Albestroff, 770 ; Leiningen 160 *n*, 770 ; Lendinguen 16, 52 ; Lendringa 102 ; Lenning 230, 398*, *407*.
Lentrey, *Leintrey*.
Lentzwillerhoff/Macheren, *452*, 718, 768.
Lenxwilre, *Linxweiler*.
Léoviller/Vaudoncourt, 430 *n*, 710 *n*, *712*.
Lerange/Marspich, 702.
Lesse, c. Delme, 16, 51, 82, *83*, 161, 415*, 526, 771 *n*.
Lessey, *Lessy*, *Leẓey*.
Lessy, c. Gorze, *XX*, *11*, 48, 73, *118*, 155, 330, 353*, *359*, 711, 765.
Létang/Petit-Failly, 700.
Létricourt, c. Nomeny, 104, 169, 527*, *533* ; Letreic. 13, Litric. 57.
Lettenbach/St-Quirin, *305*, 603*, 772.
Leubez, *Lubey*.
Leudinga, ? *16*.
Lewiller, *Leywiller*.
Lexieul, ban/Létricourt, *533*.
Lexy, c. Longwy, *700*, 701 *n*.
Ley, c. Vic, 157, 376*, 771.
Leydingen, *Leidingen*.
Leyen (La), comté, *453*, *758*.
Leyr, c. Nomeny, 527* ; Laiey 14, Layeum 57, Layerum 82, Layr 169.

Leywiller, c. Grostenquin, 16, 398*, 717, 767 ; Law. 159, Lew. 51.
Leywillerhoff/Lachambre, *452*, 456, 718.
Lezerailles, *Luzerailles.*
Lezey, c. Vic, *50*, 88, 158 *n*, *345*, 380*, 771 ; Leizey 14, Lessey 88, Lizey *50*.
Lhor, *Lohr.*
Libaville/Ste-Barbe, 435, 714.
Lichtenberg, principauté, *78*, 201, 202.
Liderschitt, *Liederscheidt.*
Lidersing, *Lidrezing.*
Lidinga, *Leidingen.*
Lidrequin, c. Château-Salins, *412* ; Linderchen 770.
Lidrezing, c. Dieuze, *403*, 771 ; Lidersing 399* ; Lidresin 159, *160* ; Luderinguen 16 ; Luders. 51, 93.
Liederscheidt, c. Bitche, *180*, 663, 719, *758*, *766*, *768* ; Liderschitt 658*.
LIÈGE [Belgique], diocèse, *96*, *98*, *508*, *682*, *720*, *722-724*, *731*, *736-739*, *744*.
Liéhon, c. Verny, *6*, 12, 171, 540*, 713 ; Lehon 58.
Liepvre, c. Ste-Marie-aux-Mines [Ht-Alsace], prieuré *592* ; Lebertal 60, 98.
Lieschbach/Bærenthal, 716.
Liescherhoff, ? *Hitscherhof.*
Lieutenantsgefeld/St-Avold, *461*, 718.
Liguoriens de Téterchen, *765*.
Lihnmühle/Wirming, 770.
Limbach, d. Homburg, 20, 671 ; Limpach 65, 106, 213 ; Linb. 30.
Limbach, m. Bettingen, 707 *n*.
Limbach/Vœllerdingen, *625*.
Limbachermühle/Sarreguemines, 714.
Limberg (Nieder-), m. Wallerfangen : Bas-Limberg 706.
Limberg (Ober-), m. Rehlingen : Haut-Limberg 706.
Limpach, *Limbach.*
Linciers, *Lixières.*
Linda, *Lindres.*
Lindel/Mouterhausen, *718*.
Linden/Oberthal, 707. — *Lindres.*
Linderchen, *Lidrequin.*
Lindres, c. Dieuze, 194, 195, 617*, 771 ; Linda 29, 65, 93, 185, 191 ; Linden *655* ; Lindes 17 ; Lindriæ 189, 192 ; la Basse-L., la Haute-L. 178.
Lindscheid, m. Tholey : Lindersch. 707.
Linglesheim, *Lengelsheim.*
Linslerhof/Ueberherrn : Linsel 448, 706.
Linstrof/Grostenquin, 391, 717.
Lintrey, *Leintrey.*
Linxweiler, m. St-Wendel, 64, 92, 676 ; Lenchw. 30, Lenxw. 20, Niederl. 213, Niderlinsv. 222.
Liocourt, c. Delme, 170, 539*, *713*, 771.
Lisdorf, c. Saarlouis, *706*, 707.
Litricuria, *Létricourt.*
Lixheim-la-Ville, c. Phalsbourg, *28*, 199, 200, 217, 599*, 772 ; — vicariat apost. X, 229, *232*, *660* ; — prieuré *612* ; Lixin 312* ; Lukesh. 9, 44 ; Luxem 61, 91 ; Luxen 5 ; Luxhin 64, 65 ; Haphem *91*, 98 ; — *Tiercelins.*
Lixheim-le-Village, c. Fénétrange, *28* ; Luckesh. 27 ; Luxh. 60, 91, 98 ; Vieux-L. 200, 217, *599*, 600*, 772. — *Lixing-lès-Rouhling.*
Lixières, c. Nomeny, 171, *543*, 548* ; ? Limiers, Linciers 21.
Lixières/Fléville, *89*, 700, 761.
Lixin, *Lixheim.*
Lixing-lès-Laning, c. Grostenquin, 406, 717, 767.
Lixing-lès-Rouhling, c. Sarreguemines, 651*, *759*, 766 ; Lixheim 176.
Lobe (La)/Arry, 711.
Locherbach/Lambach, 718.
Lœrchingen, *Lorquin.*
Logne/Rurange, 164 *n*, 489*, 497, *504*, *704*, 714 ; Loignes 13 ; Longnes 53, 83, *483*.
Lognon (*Ihn*), m. Kerlingen, *702*, 703, *758*, 763.
Lohmuhl/Bitche, *656*.
» /Forbach, 716.
» /Waldwisse, 705.
Lohr, c. Albestroff : Lhor 219, 616*, 770 ; Lor 178, 187, 192.
Lohr, c. la Petite-Pierre, 201, 224, 778 ; Lare 31, 63, 98 *n*, *616*.
Lohr/Métairies-St-Quirin, *29*, 772 ; Lhor 603, Lor 175.
Loignes, *Logne.*
Loisy, c. Pont-à-Mousson, 172, 557*, 558.
Lombard/Lagarde, 379.
Lommerange, c. Fontoy, *483*, 489*, *498*, 699, 761, *769*, 774, 777 ; Lomer. 13, 164 ; Lomerengia 53, 101.
Longavilla, *Longeville.*
Longeau/Châtel-St-Germain, 155, 181, 349, *350*, 711.
Longeau/Hannonville-sous-les-Côtes, *572*.
Longeau/Rozérieulles, *355*, 711.

Longecôte/Ranguevaux, *702*.
Longeville/Craincourt, *522*.
Longeville-lès-Cheminot/Cheminot, 171, 535, *536*, 712.
Longeville-lès-Metz, 1er c. Metz, *XX*, 155, 356*, *357*, 707.
Longeville-lès-St-Avold, c. Faulquemont, 457*, 710, 765 ; Longavilla 43, 168 ; Lubeln 775 ; Se Martinus Glanderiensis 15, 55, 87 ; — abbaye *277*, 285*, *428*, 436, 437, *449*, *464*, *488*, *516*, 522, *524*. *525*, *526*, *532*, 780 ; Se Martinus Glanderien. 4, 9, 43, 87.
Longlaville/Herserange, 701.
Longnes, *Logne*.
Longomons, Longus Mons, *Languimberg*.
Longuyon, a. Briey, 761 ; — anc. doyenné *83*, *700*, *701*, *721*, *725* ; — anc. archidiaconé *683*.
Longwy-Bas/Longwy-Haut, 701, 762.
Longwy-Haut, a. Briey, *683*, *699*, *700*, 701, 762, 769 *n*.
Lor, *Lohr*.
Lorchinga, Lorckingen, *Lorquin*.
Lorentzen, c. Saarunion : Lorentz 215, 216, 630* ; Se Laurentius 19, 31, 63, 106.
Lorey, *Lorry*.
Lorquin, a. Sarrebourg, 27, 175, 600*, *769*, 772 ; Lerchingen *27* ; Lœrchingen 772, 776 ; Lorchinga 18, Lorckingen 27 ; — prieuré : Lorkin 305, 312*.
Lorry-devant-le-Pont, c. Verny, 58, 104, 171, 553*, 713 ; Loreyum 12.
Lorry-lès-Metz, 1er c. Metz, 48, *73*, 155, 353*, *356*, *357*, 707 ; Lorey *11*.
Lostroff, c. Albestroff, 65, *106*, 178, 186, 191, 192, 219, 617*, 770.
Lottenwerck/ ?, 679.
Loudrefing, c. Albestroff, 617*, 770 ; Liederf. 219 ; Luderf. 29, 65, 93, 106, 178, 186, 191, 192.
Louisenthal/Püttlingen, *645*, 779.
Louisenthal, *Gutenbrunnen 672*.
Loupershausen, c. Sarreguemines, 645, *714*, 716, 766.
Loutern, Loutre, *Fraulautern*.
Loutremange, c. Boulay, 444, 710.
Loutzwiller, c. Wolmunster, 719, *720*, 768 ; Lutzew. 19, 66 ; Lutzw. 30, 88, 179, *180*, 659*, 776.
Louvigny, c. Verny, 171, 282, 517, 540*, 713 ; Louvineyum 81 ; Loveney *6*, 12 ; Loweney 58.
Loyville/Sillegny, 357, 713.
Lubécourt, c. Château-Salins, 516, *517*, 770.
Lubeln, *Longeville-lès-St-Avold*.
Lubey, c. Briey, 60, 74, 174 *n*, 582*, 700, 761 ; Leubez 17.
Lucelenkircha, *Usselskirch*.
Lucelstein, *La Petite-Pierre*.
Luckesheim, *Lixheim*.
Lucy, c. Delme, 51, 84, 161, 299, 416*, 521, 771 *n*.
Ludelange/Tressange, 684, 699.
Ludelinguis, ? *6*, *15*.
Luderfinga, *Loudrefing*.
Luderinguen, Luderseinga, *Lidrezing*.
Ludweiler, c. Saarbrücken, 218, *648*, 779.
Ludwigsberg/Malstatt-Burbach, 679.
Ludwigsthal, d. Pirmasens, *663*.
Ludwigswinkel, d. Pirmasens, 716.
Lue/Hayes, *25*, 435, 714.
Luette (La)/Montigny-lès-Metz, *709*.
Lukesheim, *Lixheim*.
Lunéville [Meurthe-et-Moselle], *371* ; Lunarisvilla 49.
Luppy, c. Pange, 15, *16*, 56, *73*, 74, 166, *169*, 436*, *549*, 712.
Lutica, Lutrea, *Fraulautern*.
Luttange, c. Merzerwisse, 54, 79, 475*, 509 *n*. *510*, 513 *n*, 704 *n*.
Lutterbacherhof/Vœllerdingen, 625.
Lutzelbourg, c. Phalsbourg, 63 *n*, 105, 106, 594, 772, 784.
Lutzelstein, *la Petite-Pierre*.
Lutzewilre, *Loutzwiller*.
Lutzkirchen, *Lautzkirchen*.
Luxem, *Lixheim*.
LUXEMBOURG [Gr. Duché de Lux.], *XII*, *439*, *444*, *471*, 686, *720*, *756*, 757, 779 ; — au dép. des Forêts 725, 728 ; — anc. doyenné du dioc. de Trèves *682*, 683, *699*, *701*, *703*, *726* ; — abbaye ou Munster 53, 97, 502, *510*, 728, 783 ; — *St-Esprit*.
Luxenmuhl/Rohrbach, 717.
Luxeuil, a. Lure [Hte-Saône], 379.
Luxhem, Luxhin, *Lixheim*.
Luxieux/Beuveille, 700.
Luzerailles/Jouy-aux-Arches, 711 ; Lez. 352.
Lymuncurt, *Lemoncourt*.

Machault, a. Vouziers, 753.
Macherbach, m. Eppelborn : Mackelb. 707.

Macheren, c. St-Avold, 168, 452, *454*, 718, 768. — *Macker.*
Machviller, *Mackwiller.*
Mackelbach, *Macherbach.*
Macker/Helstroff, *427*, 444, *445*, 710, 765 ; Machern 166.
Mackwiller, c. Drulingen, 630; Machv. 216 ; Magw. 63, *97* ; Maquew. 31.
Maclives, *Mécleuves.*
Macquemille, *Mattmuhl.*
Macquenom/Basse-Yutz, 516, 702 ; Makenhoffen 162, Mackenhoven 779.
Macre, *Kœnigsmacker.*
Mad (La)/Wawille, 711 ; la May 575.
Madeleine (La)/Briey, *485*, *491*, 492, 698 *n.*
Madeleine (La)/La Neuveville-en-Saulnois : la Magdelaine 413.
Madeleine (La), collégiale/Verdun, 101, 475, 609.
Madeleine (La), couvent/Metz, *269*, 322*, 333 ; la Magdelaine 117, les Repanties *9*.
Mærsbach, *Mörsbach.*
Magdebourg/Florange, 502, 702.
Magnières, c. Gerbéviller : Magneriæ 86.
Magny, c. Verny, *48*, *338*, 364*, *709*, 713 ; Maigney *11*, Masgn. 81, Megney 11, Meign. 49.
Magwiller, *Mackwiller.*
Maidières, c. Pont-à-Mousson, *83.*
Maigney, *Magny.*
Mailanderberg/Meisenthal, 767.
Mailly, c. Nomeny, 171 *n*, 541*.
Mainback, *Mimbach.*
Mainbottel/Mercy-le-Bas, 699.
Main-du-Prince (La)/Bitche, 715 *n*, *716.*
Mainville/Mairy, 699.
Mainvillers, c. Faulquemont, 417*, 711 ; Manv. 161, Mavilleirs 16, Mew. 52, Mewillon 87.
Mainzweiler, m. St-Wendel, 676.
Mairanges, *Marange.*
Mairies du Val de Metz (Les Quatre), *356.*
Mairney, *Many.*
Mairy, c. Audun-le-Roman, 699 *n.*
Maiseriæ, *Maizières.*
Maiseroi, *Maizeroy.*
Maiseryum, *Maizeray.*
Maison-Blanche (La)/Marsal, 771.
Maison-Brulée (La)/Le Sablon, 331.
Maison-de-l'Etang (La)/Hattigny, 772.
Maison-de-Planches (La)/Devant-les-Ponts, 343, 708.
Maison-des-Capucins/Lisdorf, 707.
Maison-neuve (La)/Rozérieulles, 711.
Maison-neuve (La)/Woippy, *344*, 357, 708.
Maison-neuve de la Tranchée/Languimberg, 607, *616.*
Maison-Poinsignon (La)/Maizery, *712.*
Maison-Rouge (La)/Lubey, 700.
» » » /Manom, 507, 703.
» » » /Moulins-lès-Metz, *354*, 708, 781.
» » » /St-Quirin, 603.
» » » /Woippy, 357, 708.
Maisons-Rouges/Languimberg, 773.
Maitrise de la Cathédrale, *765.*
Maixeires, Maixières, *Maizières.*
Maizeray, c. Fresnes-en-Woëvre : Maiseryum *87.*
Maizeroy, c. Pange, *425*, 436*, *439*, 712 *n* ; Maiseroi 166.
Maizery, c. Pange, *369*, 439 *n*, 712 *n* ; Meseri 166.
Maizières-lès-Metz, *73*, 163, 430, 490*, *497*, 708 ; Maiseriæ 54 ; Maixieres 13, *483* ; Maseriæ 74, Mayceres *6.*
Maizières-lès-Vic, c. Vic, *101*, 158 *n*, 380*, 382, *490*, 771, 782 ; Maixeires 14, Mazeriæ 50.
Makenhoffen, *Macquenom.*
Makestat, *Maxstadt.*
Malacourt, *Malaucourt.*
Maladric/Petit-Eich, 602, 773 ; Maladrerie 597.
Malancourt, c. Moyeuvre, 54, 86, 163, *483*, 491*, 698 ; Malenc. 12.
Malatour, *Mars-la-Tour.*
Malaucourt, c. Delme, 771 ; Malac. 57, 101, 170, 528*.
Malavillers, c. Audun-le-Roman, 699.
Malencourt, *Malancourt.*
Malgrange/Thionville : Maigr. 511.
Malgré-Colle/Nitting, 772.
Malgré-Xousse/La Garde, 379, 771.
Malgrée/Norroy-le-Sec, 699.
Malgrés/Gogney, *377.*
Malleloy, c. Nomeny, 172, 551*.
Malling, c. Sierck, 686, *704*, 705 *n*, *763*, 764 *n*, 774.
Malmaison (La)/Allondrelle, 700.
» » /Mance, 492, 698.
» » /Vernéville, *578*, 586, 711.
Malringuen, *Molring.*
Malroy, c. Vigy, 155, 360*, *713*, 714, 766.
Malsage/Lommerange, 699 *n* ; Malsange 699 *n.*

Malstatt-Burbach, c. Saarbrücken, 783 ; Mohlst. 679, Molst. 218.
Mambach/Bærenthal, 716.
Mamey, c. Domêvre, 75.
Mance, c. Briey, 13, 53, 89, 164, *483*, 484 *n*, *485*, 491*, 698.
Mance/Ars-sur-Moselle, 348, 711.
Mancieulles/Anoux, *491*, 698 *n*.
Mancourt/Ennery, 489, 714.
Mancy/Bettlainville, 466, 704.
Mandelbach/Habkirchen, 177, *670*, 671.
Manderen, c. Sierck, 473, 686, *705*, *730*, 758 *n*, *759*, *764*.
Manderscheid, c. Wittlich, *732*.
Mandres-aux-Quatre-Tours, c. Domêvre : Mandræ 80.
Mandresse/Mairy, 699.
Manhoué, c. Château-Salins, *517*, 528*, 770 ; Manvoué *73* ; Manwey 57, 74, 91, 170 ; Manwoy *170*.
Mannovilleirs, *Manonviller*.
Manom, c. Thionville, 507*, 703 *n*, 762, *763*, 777 ; Monchem 52, 96 ; Monneheim 15, Munhoffen 162.
Manoncourt-sur-Seille, c. Nomeny, 171, 537*, 538 ; Men. 12.
Manonviller, c. Lunéville-sud-est, 49, 100, 158 *n*, 381* ; Mannov. 14.
Manteville/Charency, 700.
Mantoncourt/Ommerey, 50 ; Matonc. 14, 100, *599*.
Manufacture de canons de fusils/Longuyon, 700.
Manviller, *Mainvillers*.
Manvoué, Manwey, *Manhoué*.
Many, c. Faulquemont, 161 *n*, 417*, 711, 765 ; Mairney 16 ; Marneyum 52, 87 ; ? Mernica *417*.
Maquewilre, *Mackwiller*.
Maragole/Réhon, 701.
Marainbois, *Marinbois*.
Marange-Silvange, 1er c. Metz, 54, 103, 163, *483*, 492*, *493*, 708, *711*, 764 ; Mairanges 12.
Marange-Zondrange, c. Faulquemont, 434, *435*, 458*, 711, 765, 768 ; Meneringa 55, 103 ; Menrangez 15, Mering 167, Merringen 55.
Marcarerie/Bistroff, *389*.
» /Vasperviller, 603, 772.
Marcellum, *Marsal*.
Marchand (Le)/St-Supplet, 699.
Marchande (La)/Coutures, 770.
Marche-en-Famène [Luxembourg belge], *757*.
Marcleves, ? *Mécleuves*.
Marcourt/Many, 161 *n*, *417*, 711 ; ? Mernica *417*.
Mardigny / Lorry-devant-le-Pont, 171, 553*, 713.
Maria Rosenberg/Burgalben, 677, *678*.
Mariendhal/Thionville, *701*, *762*, 774.
Marienflosse/Sierck, *95*, *269*, *289*, *688*, *689*, 705 ; — *Bruch*.
Marienkender/Guinglange, *434*.
Marienthal/Barst, *398*, *399*, 459*, 718, 768.
Marienthal/Luxembourg, abbaye, *503*, 509. *511*.
Marieulles, c. Verny, 171, 271, *536*, *550*, 553*, 713 *n*.
Marimont, c. Albestroff, 607*, 770, 776 ; Mersburg 186, Mersprich 178 ; Morsperg 617, *655*.
Marimont/Bourdonnaye, 375, *607*, 771.
Marinbois/Dampvitoux, 711 ; Marainb. 564.
Marivaux/Bezaumont : Brinvaux 559, Mérinveau *559*, Morvaux 557.
Marivaux/Hayes, 435 *n*, 714.
Marly, c. Verny, 11, 48, *81*, 154, 354*, *367*, *370*, *709*, 713 *n*, 766.
Marmoutier, a. Saverne, abbaye 305, 603 *n* ; Mauri monasterium 175.
Marneyum, *Many*.
Marpingen, m. Alsweiler, 707.
Marsal, c. Vic, 14, 50, 93, 158, 381*, 771, 782 ; — archidiaconé XII *n*, XIII, 23, 45, 49, 153, 156, 157, 181, 241, 246, *328*, 404, 458, 482 ; Marssallum 4 ; — archiprêtré *1*, 14, 45, 49, 157, 181, 241, 371, 781 ; — collégiale XIII, 8, 42, 68, 93, 263*, 381 ; Marcellum 5 ; — gouverneur 320 ; — salines 308 ; — *Capucins*.
Marsilly, c. Pange, 359, 712.
Mars-la-Tour, c. Chambley, *575*, 582*, 711, *769* ; Malatour 174 ; Martisturris 17, 59, 77 ; Mayr *6*, *17* ; — collégiale 42, 95, 239, 263*, *486*, 583, 584 *n*.
Marspich, c. Hayange, 508*, *515*, 702, 774. 777 ; Marspach 163, Maspich 505 *n*.
Marssallum, *Marsal*.
Marteau (Le)/Rahling, 630 *n* ; Hammer 718.
Marteau (Le Grand-)/Mouterhausen, *656*.
» (Le Petit-)/Mouterhausen, *656*.
Marthil, c. Delme, 771, 776 ; Martil 161, 271, 411* ; Thille *411* ; Tille 161, *162* ; Tillum et Martillum *80*.
Martigny-sur-Chiers/Colmey, 700.

Martincourt, c. Domêvre, 782 ; Martinicuria 79.
Martincourt/La Garde, 379, 771, 782.
Martinfontaine/Joppécourt, 699.
Martisturris, *Mars-la-Tour.*
Marvoisin/Xivray, *576.*
Marxberg/Sarrebourg, *604.*
Maslebach, ? *Hôh-Mühlbach.*
Maspich, *Marspich.*
Massweiler, m. Reifenberg, 674*, *675* ; Masviller 220.
Mathismuhl/Rohrbach, 717.
Matoncourt, *Mantoncourt.*
Mattingen, *Metting.*
Mattmuhl / Sarrebourg : Macquemille 604, Mattenmühle 773.
Mausbach/Hanviller : Mosbach *715.*
Mauschbach, d. Zweibrücken : Mautschbach 658.
Mauvages, c. Gondrecourt [Meuse] : Mauvagiæ 86.
Mavilleirs, *Mainvillers.*
Maxe (La), 1er c. Metz, 343, 708.
Maxstadt, c. Grostenquin, 82, 159, 395, 399*, 717, *718*, 767 ; Makestat 16, *17* ; Makstat 51.
May, *Mad*, *Méy.*
MAYENCE [Rheinhessen], diocèse XXIV, 215, *621*, *720.*
Mayr, *Mars-la-Tour.*
Mazelle, porte et rue/Metz, 311, 314, *325*, *340*, 709 *n.*
Mazeriæ, *Maizières.*
Meccera/Many, *417.*
Mechern, m. Hilbringen, 705, *706.*
Méchy/Sanry-lès-Vigy, 480, 714 ; Mexi 165.
Mécleuves, c. Verny, 365*, *712*, 713 *n* ; Maclives 11, ? Marcleves 21 ; Mescl. 49, 73, 156.
Medelsheim, d. Zweibrücken, 29, 66, 90, 673*, *681* ; Modelh. 19 ; Meitelsh. 179, *180.*
Medianum Monasterium, *Moyenmoutier.*
Mediuslacus, *Mettlach.*
Mégange, c. Boulay, 710 ; Menges *433*, Mesguange 433.
Megney, *Magny.*
Mégnival, *Ménival.*
Mehling/Bettwiller, *654*, 717.
Mehlpoulle/Œting, 716.
Meigney, *Magny.*
Meilbourg/Illange, *500*, 514.
Meisenbacherhof/Thalfröschen : Meisenbach 674.
Meisenthal, c. Bitche, 662, *717*, 718, 767.
Meiss (Le Grand-)/Metz, *323* ; Meisz 44.
Meitelsheim, *Medelsheim.*
Meitterchingen, *Méterquin.*
Melkerhof/Biberkirch, 773.
Melsbruck/Montbronn, 718.
Memersborn, *Narbéfontaine.*
Menaumont/Génaville, 578, 698.
Menenbach, *Mimbach.*
Meneringa, *Marange.*
Menéville, *Amnéville.*
Menga, Mengen, Mengue, *Bliesmengen*, *Mégange.*
Ménil/Prévocourt, 530, 771, 783.
Ménils (Les), c. Pont-à-Mousson, 556* ; Mesnil 172.
Ménils (Les) / Courcelles-Chaussy, 430, 712.
Ménival/Fonteny, 771 ; Mégnival 413.
Mennembach, *Mimbach.*
Menoncourt, *Manoncourt.*
Menrangez, *Marange-Zondrange.*
Mensbach/Thicourt, 711.
Mensberg/Manderen, *483*, 689 ; Minsb. 705 *n.*
Menskirch/Dalstein, 54, 477*, 703 ; Mensekirche 18, Musk. 103.
Mentchen, *Mancy.*
Meraumont/Génaville, 174, 578, 698.
Merbette/Longeville-lès-St-Avold, 711 ; Marbert *457.*
Merchingen, m. Haustadt, 706 *n.*
Merchweiler, m. Uchtelfangen, 672.
Mercy-le-Bas, c. Audun-le-Roman, 699, 761.
Mercy-le-Haut, c. Audun-le-Roman, 699 *n*, 761. — *Mercy-lès-Metz.*
Mercy-lès-Metz/Ars-Laquenexy, *492* ; Mercy-le-Haut 359, *708*, 712.
Mérinveau, *Marivaux.*
Merkingen, ? *268*, *269.*
Merlebach, c. Forbach, 453*, *648*, 716, 768, *775.*
Merlinsol/Chambrey, 770.
Mernica, *Many*, *Marcourt.*
Merringen, *Marange-Zondrange.*
Mersburg, *Marimont.*
Mersch, a. Luxembourg, *722*, *725*, *727*, 729, *733*, *735*, *736.*
Merschweiler, c. Sierck, 688, *689*, 705, *764*, 774.
Mersprich, *Marimont.*
Merten, c. Bouzonville, 167, 459*, *706*, 707, 758 *n*, 763 ; Mortena 56, 92 ; Morthena 15, Murtina *6.*

Mertesheim, d. Frankenthal [Bavière rhén.] : Mertensh. 286.
Mertring, *Métring*.
Mervaville/Flin, c. Gerbéviller, 311*.
Merviller, c. Baccarat, *591*.
Merzalben, d. Pirmasens, *677* ; Mertzalben 224.
Merzig, pr. Trèves, *706*, 707, 727.
Mescleuve, *Mécleuves*.
Meseri, *Maizery*.
Mesguange, *Mégange*.
Mesnil, *Ménil*.
Messancy, a. Arlon, 729.
Métairies-St-Quirin, c. Lorquin, 603, 772.
Méterquin/Fribourg, *612* ; Meitterchingen 29 ; Mitterchinga, 65, 94 ; Muterchien 185, 186 ; Mutterking 187.
Methinguen, *Metting*.
Metloc, *Mettlach*.
Metnuze/Zellen, 308.
Métrich/Kœnigsmacker, 164, 475, 704, 763.
Métring/Téting, 711 ; Mertring *404*.
Metting, c. Phalsbourg, 63, 105, 219, 631*, 636, 772 ; Mattingen 201, Methinguen 31.
Mettlach, c. Merzig, *705* ; — abbaye : Mediuslacus 96; Metloc 470, 504, 505, 509, 685, 687.
METZ [Lorraine all.] : abbayes 4, 7, 8, 9, 41, 42, 269* ; — archidiaconé XII, XIII, 3, 45, 153, 181, 245, 652, 707, 764, 775, 778 ; Major archidiaconus 4 ; — archiprêtré *XVII*, 5, 7, 10, 45, 46, 153, 154, 181, 241, 329 ; — cures ou archiprêtrés nouveaux 707-709, 760, 764 ; — couvents *9*, 43, 44, 312*, *764*, *775* ; — chapelles 109-140 ; — diocèse XII, 4, 7, 41, 237*, 241, 693, 755, 768, 774 ; — officialité XVI *n*, 760.
Metzange/Wolkrange, 515, 702.
Metzeresch, c. Metzerwisse, 477*, *704*, 705 ; Esch 18, 54, 95, 165.
Metzerwisse, a. Thionville-est, 473, 478*, *701*, *702*, 704, *705*, *713*, 763, *764*, 774 ; Metzerweis 165, Wiez *478*.
Metzing, c. Forbach, 645, 716, 767, 776.
Metzing/Créhange, *431*, *435*, 710.
Metzing/Riche, *403*, 770.
Mewiller, Mewillon, *Mainvillers*.
Mewinkel/Kœnigsmacker, 475, 704.
Mexi, *Méchy*.
Mexy/Réhon, 701.
Méy, 2e c. Metz, 155, 365*, *708*, 714, 781 ; May 49, 73, 377.
MÉZIÈRES [Ardennes], 741 *n*, 742, 756 ; — anc. doyenné *741-744*, *746*.
Michéville/Villerupt, 701.
Midersen, Midersheim, Mieders, *Mittersheim*.
Mihchen, *Mitschen*.
Mihweiller/Rohrbach, *661*, 717.
Milbach, *Bruchmühlbach*.
Milberg/Romécourt, *618*, 773 ; Mühlberg 619.
Milcey, *Mulcey*.
Milchen/Sierck, 705.
Milgreder/Albestroff, 770.
Millersmuhl/St-Avold, *718*.
Millery, c. Pont-à-Mousson, *XX*, 12 *n*, 58, *73*, 74, 172, 554*.
Mimbach/Ixheim, *668* ; Mainback 221, Menenbac *19*, Mennemb. 18, Minnenb. 29 ; Munemb. 66, 106 ; Muntzb. 669 ; Myndenb. *668*.
Mine/Vic, 771.
Minimes de Bassing 320*, *402*, 781 ; — de Dieuze 320*, 611 ; — de Metz *44*, 153, 258, 316*, 339, *536* ; — de Nomeny 320*, 542 ; — de Serres 521.
Minnenbach, *Mimbach*.
Minsberg, *Mensberg*.
Misselhof/Bébing, 773.
Mission (*Prêtres de la*), *199*, *200*, 312, 313, 781.
Mitinga, ? 29.
Mitschen/Longeville-lès-St-Avold, *457* ; Mihchen 711.
Mittelbach, d. Zweibrücken, 220, 669.
Mittelbexbach, *Bexbach*.
Mittelbronn, c. Phalsbourg, 772, 784.
Mittelesch/Oberesch, *689*.
Mitterbron, ? 220.
Mitterchinga, *Méterquin*.
Mittersheim, c. Fénétrange, *617*, 618*, 772 ; Miderschen 91, Midersen 29 ; Midersh. 186, 192 ; Mieders 65, 177 ; Mitters 219, Mudersh. 191.
Mittersmuhl/Gros-Réderching, 717.
Modelange, *Mondelange*.
Modelheim, *Medelsheim*.
Moderhausen, *Mouterhausen*.
Moebrium, *Moyeuvre*.
Mœrchingen, *Morhange*.
Mœud (Le), *Lemud*.
Moieubre, *Moyeuvre*.
Moince/Louvigny, 540, 541, 713.
Moines blancs, gris, noirs, *9*.

Moineville, c. Briey, 174, 577*, 698 *n*, 761 *n*.
Moivron, c. Nomeny, 13, 57, 86, 169, 528*.
Molendinum, Molina, *Moulins-lès-Metz*.
Molinel, *Moulinelle*.
Molinum, *Moulin*.
Molmery/Zommange, 771.
Molring, c. Albestroff, *615*, 770; Malringuen 17, 29 ; Mollering 187, 191, 614.
Molsbach, ? 778.
Molstatt, *Malstatt*.
Molvange/Escherange, 163, 502, 703.
Mombron, Mommert, *Montbronn*.
Momerstroff, c. Boulay, *169*, 437*, 710 *n*, 765 ; Momerdorf 166 ; Mommelstr. 56, 77.
Mommesborn, *Narbéfontaine*.
Monasterium, *Moutier*, *Munster*.
Moncel-sur-Seille, c. Nancy-Est, 386*, 782 ; Moncé 157.
Moncel/Jarny, 580, 699.
» /Longuyon, 700.
Monchem, *Manom*.
Moncheux, c. Verny, 170, *281*, 539 *n*, 713, 776.
Moncourt, c. Vic, 14, 50, 88, 157, *158*, 382*, 771.
Mondelange/Richemont, *6*, 13, *79*, 164, *483*, *485*, 493*, *513*, 702 ; Model. 53, 103.
Mondorf, m. Hilbringen, 687, 705 *n*, *762*, *764*.
Mondorff, c. Cattenom, 690, 703, *730*.
Monichsthal, *Münzthal*.
Mon-Idée/Diane-Capelle, 773.
Moniet/Deneuvre, 311.
Monneheim, *Manom*.
Monneren, c. Metzerwisse, 704 ; Monderen 686.
Monplaisir/Charey, 564.
» /Plantières, 709.
Mons, ? 14, 307.
Mons Sti Petri, *Ban-St-Pierre*.
Mons siccus, Monsum, *Montsec*.
Mont (Le), *Aumont*.
Mont/Bonvillers, 699, 761.
» /Pange, 439, 712.
Montagne (La)/Sarralbe, *768*.
Montauban/Mairy, 699.
Montbronn, c. Rohrbach, *229*, 231, *661*, 718, 767 ; Mombron 659*, Mommert 217.
Montchamp/Louvigny, *540*.
Mont-Chapelle/Réchicourt-le-Château, *600*, *602* ; Mon 174 ; Berge 60, 99 ; Bergue 18, 27.
Montdidier, c. Albestroff, 398, 770, 776.
Montenach, c. Sierck, 685, 686, *688*, 705.
Montenoy, c. Nomeny, 524.
Montherme, a. Mézières, 743.
Monthois, a. Vouziers, 754.
Montigny-Basse/Montigny-lès-Metz, 709.
Montigny-la-Grange/Amanvillers, 347, 711, 764.
Montigny-lès-Metz, 3e c. Metz, *344*, 370*, 709 *n*, 764, 765, 775 ; — Bénédictines 152, 326* ; — Petit-Séminaire *765* ; — Sacré-Cœur *765*.
Montigny-sur-Chiers, c. Longuyon, 700, 762.
Montio, *Mousson*.
Mont-Laval (Le)/Emberménil, 379.
Monto, *Mousson*.
Montois-la-Montagne, 1er c. Metz, 698 *n*, *769*, 775, 777 ; Montoi 163, Montoy 491*.
Montoy-Flanville, c. Pange, 155, *156*, *368*, 369, *712*, *713*, 714. — *Montois*.
Montoy (Le Petit-)/Montoy-Flanville, *712*.
Montrequienne/Rurange, 484, 705, 763.
Montroyal, *Kœnigsberg*, *Sarreinsberg*.
Mont-St-Martin, c. Longwy, 701, 762.
Montsec, c. St-Mihiel, 173 *n*, 568* ; Mons siccus 59, 86 *n* ; Monsum 13.
Morangiæ, Morania, *Morhange*.
Moranville/Rimling, 660, 719.
Moraux/Ranguevaux, 702.
Morbeaux/Tucquegnieux : Morveau 699.
Morey, c. Nomeny, 12, 58 *n*, 101, 172, 555*, 783.
Morfontaine, c. Longwy, 701.
Morhange, c. Grostenquin, 16, 52, 93, 160 *n*, 400*, 716, 765, 767 ; Morangiæ *16*, Morhengia 93, Mœrchingen 776 ; — archiprêtré *VII*, XIII, 6 *n*, 16, 23-25, 45, 50, 157 *n*, 159, 181, 241,*328*, 387, *411*, *446*, *637*, *710*, 716, *719*, 767, 776, 778 ; Morania 23 ; — hôpital 70, 114, *259*.
Morimond/Fresnoy [Hte-Marne], abbaye *283*, *284*, 287, *302*.
Moriville/Servigny-lès-Raville, *83*, *440*.
Morlange/Bionville, 166, 426, 444, 710.
» /Fameck, 164, *483*, *488*, 701.

Morsbach, c. Forbach, 640 *n*, 716, 767, 776.
Mörsbach, m. Grossbundenbach : Mærsb. 682.
Morsbronn/Hilsprich, 394 *n*, 719.
Morsperg, *Marimont*.
Mortena, Morthena, *Merten*.
Morvaux, *Marivaux*.
Morveau, *Morbeaux*.
Morville-lès-Vic, c. Château-Salins, *86*, 170, 529*, 770.
Morville-sur-Nied, c. Delme, 161, 409*, 771 *n*.
Morville-sur-Seille, c. Pont-à-Mousson, 12, 58, 80, 171, 541*.
Moselle (Dép. de la), 693-698, *703*, *705*, *730*, 756-760.
Motherhausen, *Mouterhausen*.
Mouacourt, c. Lunéville-sud-est : Moac. 307, *375*, 382*, 782 ; Moyac. 49.
Mouaville, c. Conflans, 700.
Mouhl/Frauenberg, 714.
Moulaine/Hautcourt, *701*, 762.
Moulin, ban/Herny, *421*.
Moulin/Oron : Molinum *418*.
Moulin (Le Grand-)/Morhange, 716.
Moulin (Le Gros-)/Boismont, 700.
» (Le Gros-)/Fonteny, *413*, 771.
Moulin (Le Petit-)/Châtel-St-Germain, *349*, 711.
» (Le Petit)/Diebling, 716.
» » /Fonteny, *413*.
» » /Hellimer, 717.
» » /Mercy-le-Bas, 699.
» » /Montoy-Flanville, 714.
» » /Morhange, 716.
Moulin (Le Vieux-)/Hayes, 714.
Moulin-à-Cailloux, *Wackenmühle*.
Moulin-à-Lard (Le)/Longuyon, 700.
Moulin-au-Bois (Le)/Serrouville, 699.
Moulin-aux-Oyes (Le)/Châtel-St-Germain, *349*.
Moulin-aux-Prés (Le)/Norroy-le-Veneur, 708.
Moulin-Bas (Le)/Anzeling, 702.
» » » /Argancy, 713.
» » » /Diebling, 716.
» » » /Distroff, *704*.
» » » /Faréberswiller, 718.
» » » /Grosbliederstroff, 715.
» » » /Guinglange, 710.
» » » /Marthil, 771.
» » » /Serrouville, 699.
» » » /Warsberg, 707.
Moulin-Bas (Le)/Wieswiller, 715.
» » » /Woippy, 708.
» » » /Zimming, 710.
Moulin-de-Bois (Le), *Holzmühle*.
Moulin-de-France/Abreschwiller, 772.
Moulin-de-la-Nied/Créhange, 710.
Moulin-de-l'Etang/Burlioncourt, 770.
» » » /Créhange, 710.
» » » /Grand-Failly : Létang 700.
» » » /Rémilly, 712.
Moulin-d'en-Haut (Le)/Volmerange-lès-Œutrange, 704.
Moulin-de-Nied/Hannocourt, 771.
Moulin-en-Mie (Le)/Lorry-lès-Metz, 708.
Moulin-Haut (Le)/Anzeling, 702.
» » » /Châtel-St-Germain, *349*, 711.
» » » /Distroff, *704*.
» » » /Faréberswiller, 718.
» » » /Forbach, 716.
» » » /Grosbliederstroff, 715.
» » » /Guinglange, 710.
» » » /Lorry-lès-Metz, 708.
» » » /Marthil, 771.
» » » /Serrouville, 699.
» » » /Warsberg, 707.
» » » /Wieswiller, 715.
» » » /Woippy, 708.
» » » /Zimming, 710.
Moulin-Neuf (Le)/Arraincourt, 710.
» » » /Boulay, 709.
» » » /Châtel-St-Germain, *349*, 711.
» » » /Coume, 710.
» » » /Gandrange, 702.
» » » /Guinglange, 710.
» » » /Hottwiller, 661.
» » » /Kerbach, 716.
» » » /Macheren, 768.
» » » /Moyenvic, 771.
» » » /Sarrebourg, 604.
Moulin-Rouge (Le)/Destry, 717.
» » » /Weymerange, 702.
Moulin-Vieux (Le)/Boulay, 709.
» » » /Coume, 710.
Moulinelle/Jarny, 699 ; Molinel 580.
Moulins-lès-Metz, 1er c. Metz, 48, *86*, 155, 282, 333, 335, 354*, 708 *n*, 764, 775 ; Molendinum 11, *22* ; Molina 73, 76.
Moussey, c. Réchicourt, 174, 600*, *601*, *602*, 773.
Mousson, c. Pont-à-Mousson, 172 *n*, 555* ; Monto 12 ; Montio 58, 104 ; — archiprêtré 12, 45, 58, 171, 182, 241,

549 ; Mousonium 181 ; — prieuré 9, 555 ; Moysio 5.
Moustié, *Moutier.*
Mouterhausen, c. Bitche, *715*, *717*, 718, 767 ; Moderh. 656*, Motherh. *180.*
Moutier, c. Briey, 583*, 698 *n*, 761 ; Monasterium 17, 60, 95 ; Moustié 174.
Mouzon, a. Sedan, 745 ; — abbaye 355, *746*, 781 ; — ancien doyenné du dioc. de Reims *741*, *743-746*, *751*, *752.*
Moyacourt, *Mouacourt.*
Moyen, c. Gerbéviller, 311, *358.*
Moyenmoutier, c. Senones, abbaye 383, 385, *593*, 601, 616 ; Medianum monasterium 99.
Moyenpont (Le)/Metz, *280.*
Moyenvic, c. Vic, *IX*, *311*, 771.
Moyeuvre-Grande, a. Thionville-ouest, 164, *483*, 493*, *701*, 702, 762, 774, 777 ; Moebrium 53, 89 ; Moieubre 12.
Moyeuvre-Petite, c. Moyeuvre-Grande, 164, 493, 702, 774, 777.
Moyeuvre (La Petite-)/Boulange, *503*, 699.
Moysio, *Mousson.*
Mückenhof/Bühl, 773 ; Mouck. *589.*
Mudersheim, *Mittersheim.*
Mühlbach (Höh-), d Pirmasens, 674.
Mühlbach/Sturtzelbronn : Mullemb. 662; Alt- ou Gros-M. *663* ; Neu- ou Klein-M. *663.* — *Bruchmühlbach.*
Mühlberg/Trulben, *720.* — *Milberg.*
Mühlthal/Bærenthal, *718.*
Mulcey, c. Dieuze, *29*, 50, *96*, 157, 383*, 771, 782 ; Milcey 14.
Mullembach, *Mühlbach.*
Münchweiler an der Rodalb, d. Pirmasens, 677 *n.*
Münchwies, m. Ottweiler, 673.
Munembach, *Mimbach.*
Münichhof/Walscheid : Munchsh. 773.
Munster, c. Albestroff, 51, 94, 159, 192, 219, 401*, *616*, *637*, 770 ; Monasterium 16 ; — collégiale 5, 8, *42*, 94, 187, *239*, *264*, 268*, *607*, *612*, *615*, 648. — *Luxembourg.*
Müntzbach, *Mimbach.*
Müntzthal-St-Louis, c. Bitche, 662, 715, 716 ; St-Louis 767 ; Monichsthal *180.*
Murlinsen, *Neufchef.*
Murtina, *Merten.*
Murville, c. Audun-le-Roman, 699, 761.
Musch, *Mütsch.*
Muskirchen, *Menskirch.*
Mussot/Génaville, 579, 698.
Mussy-l'Evêque/Charleville, 428, 429*, 713.
Muterchien, Mutterking, *Méterquin.*
Mütsch/Harprich, 717 ; Musch 388.
Mutting, ? *29*, 219 ; Mitinga 29.
Myndenbach, *Mimbach.*

Nadelange, *Neudlange.*
Namborn, m. Oberkirchen, 707.
NAMUR [Belgique], diocèse, *682*, *724*, *737-739*, *756*, 757.
NANCY [Meurthe-et-Moselle] : diocèse *682*, *683*, *725*, *746*, 769 *n*, *770* ; — primatiale *84*, 262, 270, *299*, 356, 388, 389, 408, 416, 419, 420 *n*, 429, 488, *492*, 494, *497*, 504, 508, 538, 546, 547, 577, 579, 615, *779*, 781 ; — N. D. du Refuge *325* ; — Ste-Croix 286 ; — St-Léopold *286*, 522, 524, 525 ; — Université 314.
Narbéfontaine, c. Boulay, 710 *n*, 765; Mommesborn 167, Nerbéf. 449*.
Nardorf/Tünsdorf, 705.
Narien/Ancy-sur-Moselle, *347*, *711.*
Nassweiler, m. Ludweiler : Natzviller 453.
Naudorff/Merschweiller, 705; Naund. 686.
Naumen, *Kirschnaumen.*
Navet, cense/Avril, *698.*
Naville/Raulecourt, *494*, *560.*
Nebing, c. Albestroff, 16, 51, 102, 159, 402*, 770 ; Neminga *96.*
Necka, ? *Höchen.*
Neineswilre, *Nünschweiler.*
Neipel, m. Tholey : Neypel 707.
Nelling, c. Sarralbe, 396, *716*, 717 *n*, *718*, *719*, 768.
Nerbéfontaine, *Narbéfontaine.*
Netz (La)/Marthil, 771.
Netzenbach/Walscheid, 773.
Neualtheim/Altheim, 654.
Neubruch/Niederviller : Neubrück 773.
Neubrück/Mittersheim, 772.
Neuchier, *Neufchère.*
Neudlange/Aboncourt, *464*, 481, 704 ; Nadelange 714.
Neudorf, *Carlsbrunn*, *Landsweiler.*
Neudorf/Bibiche, 467, 702.
Neudorf/Püttlingen, 707.
Neuerburg, c. Bitburg, 734.
Neufbourg (Le)/Metz, 121, 122 ; Novum burgum 43.
Neufchateau [Luxembourg belge], 720, 723.
Neufchef, c. Hayange, 164 *n*, *483*,

493*, *699*, 702, 761 *n*, *769*, 774, 777 ; Nueschief 13, Nunhusen 53, Murlinsen 98.
Neufchère/Chicourt, 418 ; Neuchier 162.
Neufgrange, c. Sarreguemines, 643*, *653*, 715, 766 ; Neuscheuer 177.
Neufmoulin (Le)/Louvigny, 540, 713.
Neufmoulins, c. Lorquin, 599, 772.
Neufmoutier, *Neumünster*, *S^te-Marie-aux-Nonnains*.
Neufvillage, c. Albestroff, *402*, 405, 770.
Neufville (La), *Laneuveville*.
Neufviller, *Neuviller*.
Neuglashütte/ ?, 663.
Neuhäusel/Kirkel-Neuhäusel, *62*, 671.
Neuhof/Bærenthal, *718*.
Neuhof/Bühl, 773.
Neuhof/Felsberg, 448, 707.
Neuhof/Hambach, *719*.
Neuhof/Rodalben, 677.
Neuhof/Sturtzelbronn, 662.
Neukirken, *Neunkirch*.
Neulan/Sponville, 172, 573.
Neumatt/Rahling, 718 ; Neuvise 630 *n*.
Neumoulin, *Neumühle*.
Neumoustier, *Neumünster*.
Neumühle/Bettwiller, 717.
Neumühle/Bühl, 773.
Neumühle/Hottwiller, 719.
Neumühle/Guntzwiller, 772.
Neumühle/Kirschnaumen, 705.
Neumühle/Meisenthal, 718, 767.
Neumühle/Ormesheim : Neumoulin 675.
Neumühle/Ottweiler, 676.
Neumühle/S^t-Avold, 718.
Neumühle/Sarralbe, 718.
Neumünster/Ottweiler : Neufmoutier *671*, 676 ; Neumoustier 213 ; Novum Monasterium 20, 30, 64, 92 ; — archiprêtré x, xiii, 6, 20, 30, 45, 64, 174, 180-182, *198*, 206, 207, 212, 213, 231, *620*, *621*, 665, *671* ; — abbaye 5, 9, 43, *84*, 92, 94, 152, 155, 160, 206, 263, *264*, 381, *397*, 409, 614, *672*, 782 ; Neufmunster 303* ; — collégiale 5, *8*, 42 *n*, 68, *94*, *266*, *672*.
Neumünster/S^t-Avold, *326*.
Neunkirch, c. Sarreguemines, 97, 176, 209, 644*, 715, 766 ; Nuchirchen 28, Nunckirchen 61.
Neunkirch/Hottwiller, 179, *180*, *661*, 719 ; Neukirken 30.
Neunkirchen, c. Bouzonville, 687, 706, *758*, 763 *n*, 764.
Neunkirchen, c. Ottweiler, 205, 213, *232*, 674, 676 ; Neukirken 222.
Neupelshof/Bechhofen, 681, *682*.
Neurodenhof, *Rothenhof*.
Neu-Sarwerden/Saarunion, *622*, 628 *n*.
Neuscheuer, *Neufgrange*, *Neuve-Grange*.
Neuting, *Nitting*.
Neuve-Grange/Niderhoff, 589, 593 ; Neuscheuer 772.
Neuve-Moitresse/Longeville-lès-S^t-Avold, *457*, 710.
Neuves-Maisons/Chaligny, 78 *n*.
Neuveville (La), *Laneuveville*.
Neuve-Warnesberg/Warsberg, *429*.
Neuville (La), *Laneuveville*, *Laneuville*.
Neuviller-lès-Badonviller, c. Baccarat : Novumvillare 81.
Neuviller-sur-Moselle, c. Haroué, *50*, *101*, 381 ; Neufviller *50*, 158.
Neuvise, *Neumatt*.
Neuvron/Olley, 699.
Neuweiler/Sulzbach : Noveiller 679.
Neuweyerhof/Altwiller, *628*.
Neuwiller, c. La Petite-Pierre, *50*, *95*, *265*, 376, 407, *533*, *590*, *616* ; Novumvillare 43, 68, 97.
Neuzinzel/Egelshardt, 716 ; Neuve Zinzel *656*.
Neypel, *Neipel*.
Nicolaushof/Garrebourg : Niklausenhof 772.
Nidaltroff, *Niedaltdorf*.
Nidange/Charleville, *167*, 428, *434*, *482*, 713 ; Petite-Villers *482*.
Nidrequin/Languimberg, *618*, 619.
Nied/Hannocourt, *418* ; Niedhof 771.
Niedaltdorf, m. Oberesch, 659, 706, *763* ; Nidaltroff 687.
Niedbrucken, *Pontigny*.
Niedeck/S^t-Avold, *461*, 718.
Nieder..., *Auerbach*, *Bexbach*, *Gailbach*, *Kontz*, *Lindre*, *Linxweiler*, *Perl*, *Rentgen*, *Simten*, *Steinbach*, *Stinzel*, *Würzbach*.
Niederau/Willerwald, 719 *n*.
Niederbronn (Sœurs de), *768*.
Niedercurlot/S^t-Quirin, 772.
Niederhausen, d. Zweibrücken, 682.
Niederhof, c. Lorquin, 593, 772.
Niederhofen, m. Tholey, 707.
Niederhofen/Bliesen, 707.
Niedermühl/Bousbach, 716.
Niedersalbach, m. Sellerbach, *645*.
Niederschalbach/Schalbach, *635*.
Niederviller, c. Sarrebourg, 175, *589*, 590*, *596*, 773.

Niederwisse, c. Boulay, 437*, 710 *n*; Vesa inferior 166, *169*; Wisa 56, 103.
Niedhof, *Nied*.
Niedwelling/Guerstling, 703, 763.
Nilvange, c. Hayange, 163, 505, *699*, 702, 761 *n*.
Ninchwiller, Ninsviller, *Nünchweiler*.
Nitting, c. Lorquin, *212*, 219, 601*, 772; Neuting 176, Nitingen 27.
Noers/Longuyon, 700.
Noesville, *Noisseville*.
Nogaredum, *Norroy*.
Nohn, m. Orscholz, 689, 705.
Noirville/Augny, 349, 709.
Noisseville, c. Vigy, 366*, *369*, *712*, *713*, 714 *n*; Noesv. 73, Noisev. 156, Nowessev. 11 *n*, 49; — archiprêtré XIV, 11, 45, *48*, 49, 121, 153, 155, 181, 241, 358.
Nolweiher/Bisping, 772.
Nomeny, a. Nancy, 12, *73*, *81*, *104*, 282, 517, 542*; Nomin. 57, 74, 171; — archiprêtré 6, 11, 45, 57, 169, 170, 181, 182, 241, 533, 536, *769*, *771*; — marquisat 527; — *Congrégation*.
Nondkeille/Ottange, 684, 703.
Nonnenbruch/Walscheid, 773.
Nonsard, c. Vigneulles [Meuse], *13*, 79, 173 *n*, 275, 569*, *571*; Nunssa 59.
Norroy, c. Pont-à-Mousson : Nouretum 83 *n*.
Norroy/les Ménils, *556*.
Norroy-le-Sec, c. Conflans, 271, 699, *700*; Nogaredum siccum *80*.
Norroy-le-Veneur, 1er c. Metz, 494*, 708; N. ante Metim 76, Nouroy 163, Nowelroit *6*; Noweroy 13, 115.
Norswiller, *Noussewiller*.
Northen/Condé, *166*, 429, 710.
Nosslingermühle, *Floselingermühle*.
Nossweiller, Noswilre, *Noussewiller*.
Nothvigne/Lindre-Haute, 771.
Notre-Dame, doyenné/Nancy, *769*.
Notre-Dame, paroisse/Metz, *708*, 709, *712*, 764, 775.
Notre-Dame (La)/Plantières, *709*.
Notre-Dame-aux-Champs/Metz, prieuré 123, 310*, *337*; B. Maria de Campis 9, in Campis *43*, 44, 84, 173.
Notre-Dame-aux-Martyrs/Metz, paroisse 47 *n*, 77, 153; S. Maria extra muros urbis 77.
Notre-Dame-d'Ally/Vic, *531*.
Notre-Dame de Bonne-Espérance/Avril, *484*, *485*.
Notre-Dame de Bon-Secours/Metz, hôpital *316*, 341, 707.
Notre-Dame de Bon-Secours/St-Avold, *768*.
Notre-Dame de Bon-Succès/Fricourt, *309*.
Notre-Dame de Brionne/Manoncourt-sur-Seille, *537*.
Notre-Dame de Gloire/Viviers, *530*.
Notre-Dame de l'Assomption/Avril, *484*.
Notre-Dame de la Paix/Baumbiderstroff, *446*.
Notre-Dame de Lorette/Baudrecourt, 409.
Notre-Dame de Lorette/Metz, *267*.
Notre-Dame de Lorette/St-Martin-sur-Vezouze, *385*.
Notre-Dame de Pitié, *Halibach*.
Notre-Dame de Pitié/Wirming, *407*.
Notre-Dame des Ermites/Avricourt, *588*.
Notre-Dame des Sept-Douleurs/Viller-Landroff, *397*.
Notre-Dame-la-Ronde/Metz, collégiale 5, 21, *33*, 111, 112, 132, *140*, *149*, *239*, 265*, *313*, *330*, 363, *364*, 368 *n*, *537*; B. Maria rotunda 5, 8, 41, 76, 77, *358*.
Notre-Dame-la-Tierce/Metz, chapelle 110, 113, 143 *n*, 145, *245*, 258, *259*, 304; S. Maria tertiana 70, 76; S. Maria theotonica *143*, *250*.
Nouilly, c. Vigy, 156, 366, 714.
Nouretum, Nouroy, *Norroy*.
Noussewiller-lès-Puttelange, c. Forbach, 716, 767; Norsw. 61, 104; Nossw. 645*; Nosw. 20, 28; Nusw. 176, Nussw. 776.
Noussewiller-lès-Wolmunster, c. Wolmunster, 719; Nussw. 664.
Nova Ecclesia, ? *Languimberg*.
Nova Simbourg, *Chémery*.
Novavilla, *Laneuveville*.
Novéant, c. Gorze, *173*, *550*, 569*, 711 *n*; Nouvientum 59; Noviant 13, 86, 173.
Noveiller, *Neuweiler*.
Novion, a. Rethel, 749.
Novum Burgum, *Neufbourg*.
Novum monasterium, *Neumünster*, *Ste-Marie-aux-Nonnains*.
Novum villare, *Hagéville*, *Neuviller*, *Neuwiller*.
Nowelroit, Noweroy, *Norroy*.
Nowesseville, *Noisseville*.
Noyé (Le)/Mance, 699.
Nuchirchen, *Neunkirch*.
Nudelhof/St-Louis, 773.
Nueschief, *Neufchef*.

Nullinga, ? 29, 187.
Nunckirchen, *Neunkirch.*
Nunhusen, *Neufchef.*
Nünschweiler, d. Pirmasens, 674*, *677* ; Neinesw. 19, Nenesw. 30, Ninchw. 220; Ninsv. 30, 66, 90.
Nunssa, *Nonsard.*
Nussewiller, *Rieschweiler.*
Nusweiler, Nusswiller, *Noussewiller.*
Nüweiler, ban/Petit-Réderching, *661.*

Ober..., *Auerbach, Bexbach, Gailbach, Kontz, Linxweiler, Perl, Rentgen, Simten, Steinbach, Stinzel, Würzbach, Yutz.*
Oberapach/Apach, 705.
Oberdingen, *Opperding.*
Oberdorf, c. Bouzonville, 167, 437, 703.
Oberesch, c. Saarlouis, 689, 706, 763.
Obergeisse, *Haute-Gueisse.*
Oberhausen/Schmittshausen, 681.
Oberleuken, m. Perl, 705 *n.*
Obermühle/Bousbach, 716.
» /Nelling, *717*, 768.
» /Soucht, 767.
Obernaumen/Kirschnaumen, 685, 705.
Oberthal, m. Alsweiler, 707.
Oberweiler/Niderviller, 773.
Oberwisse/Niederwisse, 449, 710.
Obreck, c. Château-Salins, 160, 414, 770.
Obrick/Grostenquin, 407, 717. — *Ibrick.*
Observantins (Franciscains), *48*, *315.*
Ochsenmuhl/Bitche, 715.
Odenhoven/Oberdorf, 437*, *450*, *467*, 703 ; Odenhoffen 56, 167 ; Oudenh. *169.*
Oderfang/St-Avold, *461*, 718.
Odergasse, dime/Usselskirch, *515.*
Odewilre, *Ottweiler.*
Œlten, *Helten.*
Œrmingen, c. Saarunion, *624* ; Ermingen 625*, Herm. 217 ; Orminguen 31, 63, 92.
Œting, c. Forbach, 716 *n*, 776 ; Etting 642. — *Etting.*
Œutrange, c. Cattenom, *506*, 508*, 703 ; Ottr. 15, 53, 84, 162.
Offenbach, m. Grumbach, 78.
Offweilerhof/Contwig : Offweilerthal 668.
Ogni, *Augny.*
Ogy, c. Pange, 369, 712 ; Oxi 155.
Ohligmühl/Achen, 717.
» /Kerbach, 716.
Ohligmühl/Soucht, 718.
» /Welferding : huilerie 715.
» /Wolmunster, 719.
Ohrenthal/Rolbing, 659, 719.
Olacourt, *Holacourt.*
Oldingen/Rahling, *92*, *633* ; Doldingen 31.
Olexi, *Olgy.*
Olferdingen/Gros-Réderching, *92*, 657, *767* ; Alberd. 179, Olberd. *180*, Opperd. 717.
Olgy/Argancy, 358, 713 ; ? Olexi 118, Ollizey 141.
Olimpré/Puttigny, 770.
Olingen/Kirrberg, *621* ; Aldinga *19*, 31.
Olley, c. Conflans, *87*, 699, 761.
Ollizey, *Olgy.*
Olry, *Orly.*
Olsberg/Breidenbach, 659, 719.
Oltzweiller/Schwerdorf, 706, 758 ; Ouzw. 689.
Ommerey, c. Vic, 157, 383*, *599*, 771.
Ommersheim, d. Zweibrücken, 20, 28, 62, 97, 675*.
Omont, a. Mézières, 743.
Onesheim, *Ensheim.*
Ongerange, *Aoury.*
Onville, c. Chambley, 13, *14*, 59, 86, 173, 570*, 711, *769.*
Openheim/Many, *417.*
Oppecourt, *Aubecourt.*
Oppen, m. Losheim, *706.*
Opperding/Rolbing, 659 ; Oberd. 719. — *Olferding.*
Orannahof/Berus : Ste-Oranne 448 *n.*
Oratoriens, 280.
Orceval/Verny, 11 ; Orsevalz 83, 156, 367 ; Orsevaulx 49.
Ordorf/Tünsdorf, 705.
Orgeo, ? 21.
Oriocourt, c. Delme, 170, 523*, 771 ; ? Anwiricurtis, Auwereicort *528.*
Orival/Ennery, 487.
Orly/Augny, 709 ; Olry 349.
Ormange/Gelucourt, 613, 771.
Ormerswiller, c. Wolmunster : Ormesw. 179, *180*, 664, 720 *n.*
Ormesheim, m. Assweiler, 62, 105, 177 *n*, 675* ; Hormershem 28, Ormersen *177.*
Orminguen, *Œrmingen.*
Orny, c. Verny, 156, *360*, 365*, 713.
Oron, c. Delme, *16*, 51, 87, 162, 418*, 771 *n*, 776.
Orphelins (Maison des)/Metz, *764.*

Orphelines (Maisons d')/Metz : St-Joseph *764*, St-Vincent de Paul *764*.
Orscholz, c. Saarburg, 689, 705, *758*.
Orsevalz, Orsevaulx, *Orceval*.
Ory, *Aoury*.
Osenbach/Oberthal, 707.
Oseraille, *Oȝerailles*.
Ospern/Redange [Luxembourg] : Osperen 735.
Othe, c. Longuyon, 700.
Othoniville, *Ottonville*.
Ottange, c. Fontoy, 299, *507*, 684*, *685*, 703 *n*, 763, 774, 777.
Ottenhausen/Gersweiler, 679.
Ottenwiller, Ottew., *Ottweiler*.
Ottonville, c. Boulay, 167, 438*, 441, *443*, *470*, *709*, 710 ; Othoniville *6*, Ottonisv. *169*, Ottendorf 15.
Ottrangez, *Œutrange*.
Ottweiler, c. Drulingen, 216, *629*, 636; Odewilre 19, 31 ; Ottenw. 63, 93.
Ottweiler, pr. Trèves, *XII*, *64*, 205, 206, 213, 222, 231, *232*, 674, 676* ; Hatwilre 30.
Ottwiller, *Audwiller*.
Oudenhoffen, *Odenhoven*.
Oudren, c. Metzerwisse, 687, 704.
Outremont/Lesse, 415, 771.
Outre-Seille/Metz, *340*.
Outry/Ancerville, 712.
Outweiler, *Uttweiler*.
Ouzweiler, *Oltȝweiller*.
Ovigny, *Augny*.
Ozerailles, c. Conflans, 582*, 700 *n*, 761 ; Oser. 174.

Pachten, m. Fraulautern, 706 *n*.
Padoux, c. Bruyères [Vosges] : Pado 80.
Pagny-lès-Goin, c. Verny, 534, *539*, 713 *n*, 775 ; Pagni 171.
Pagny-sous-Prény, c. Pont-à-Mousson : Pargneium *75* ; Pargney *124*, 125 ; Parni 123.
Paixhans, rue/Metz, *764*.
Palais de Justice/Metz, *709*.
Palisbul, a. Neufchâteau, 724, *745*.
Pallon/Arnaville, 560.
Pange, a. Metz, 166, *169*, 439*, 712, 766; Espengez 15, Pangæ 77 *n*, Pangiæ 56 ; — archiprêtré *708*, *710*, 712, *713*, 766.
Pange-Cappel/Bistroff, 767.
Pannes, c. Thiaucourt, 13, 172, *173*, *563*, *569*, 571*, 585 ; Pennæ 59, 86 *n*.
Paouilly/Charly : La Pavilly, Poulize 360 ; Pouilly 714.
Paperel, ban/Saulny, *356*.
Papeterie (La)/Boulay, *426*, 709. — *Papiermühle*.
Papeterie (La)/Hombourg-Haut, 718.
» » /Marly, *354*, 713.
» » /Mercy-le-Bas, 699.
Papeteries (Les)/Ars-sur-Moselle, 711.
Papiermühle/Dillingen : la Papeterie 706.
Pareid, c. Fresnes-en-Woëvre, doyenné du dioc. de Verdun : Paredum *87*, *89*, *682*, *700*.
Parette, *Parthe*.
Pargney, Parni, *Pagny-sous-Prény*.
Paroches (Les)/Génaville, *578*.
Parroy, c. Lunéville-sud-est, 50, 99, 157, *375*, 383*, 782 ; Perroya 14.
Parthe (Basse et Haute)/Boust, 704 ; Parette 514.
Passage (Le)/Ennery, 714.
Passage d'Olgy (Le)/Argancy, 713.
Passe-Fontaine/Devant-les-Ponts, 343.
Passigny/Serrouville, 699.
Pauly, Pawilleyum, *Pouilly*.
Pays-Messin (Le), 299, 308, 317, *353*, *356*, *536*.
Pebange, *Pévange*.
Pellingen, *Pillingen*.
Peltre, c. Verny, 156, 364*, 365, 713, 766, *767*, 775.
Pénil/Génaville, 578, 698 *n*.
Pennæ, *Pannes*.
Penningen/Altheim : Pinn., Vieux-Penin 654 *n*.
Pépecom, *Peppenkum*.
Pépinville/Richemont, 495, 514, 702, *775*.
Peppenkum, m. Medelsheim : Pépecom 673, Peppecum *180*.
Perl, c. Saarburg, doy. du dioc. de Trèves, *682*, 688, *702-706* ; — Niederperl, Oberperl 688.
Permesens, *Pirmasens*.
Pérotin/Neufchef, 702.
Perroya, *Parroy*.
Peterfiselgarten/Mouterhausen, *718*.
Petersbach, c. La Petite-Pierre, 224.
Petersbächel/Fischbach, 716.
Petersberg/Rodalben, 677.
Peterschneider/Gondrexange, 773.
Petershausen, *Biedershausen*.
Peterssheyn, *Pfeddersheim*.
Petit..., *Bliederstroff*, *Bundenbach*, *Clairvaux*, *Dalen*, *Eberswiller*, *Failly*, *Haras*, *Hartȝwiller*, *Marteau*, *Montoy*,

Moulin, Rèderching, Steinhausen, Tenquin.
Petite..., *Hettange, Longlaville, Rossel, Tape.*
Petite-Pierre (La), a. Saverne, 199-201, 224, 304, *662* ; Lucelstein *202* ; Lutzelst. *63*, 105, *620*, 779.
Petites Sœurs des Pauvres, 764.
Petite-Woivre, lieu-dit/Borny, *346.*
Petit-Marais/Retonfey, 712.
Petit-Paris/Maizières-lès-Vic, 381.
» » , rue/Metz, *261.*
Petit-Rohrbach/Nelling, 396, 717, 768.
Petit-St-Jean/Metz, 482, 495.
Petit-Soxé/Cosnes, 701.
Petit-Xivry/Grand-Failly, 700.
Petra fortis, *Pierrefort.*
Pétrange/Hinckange, 433, 710.
Petravillarium, *Pierrevillers.*
Pettelange, *Püttlingen, Puttelange.*
Pettlingen, *Bettling.*
Pettoncourt, c. Château-Salins, *76*, 525*, 770.
Petzhoffen, *Bechhofen.*
Peuxe, *Puxe.*
Pévange, c. Château-Salins, 770 ; Bepinguen 16 ; Pebinga 52, 92, 160 ; Peuv. 402*.
Pfalzel, c. Trier-Land, *731.*
Pfalzweyer, c. La Petite-Pierre, 224.
Pfarrebersweiler, *Farébersviller.*
Pfeddersheim, d. Worms [Rheinhessen] : Peterssheyn 85 *n.*
Phalsbourg, a. Sarrebourg, *28*, 200, *231*, 304, 312, *451*, 591, 594, 772, 776, 784 ; — archiprêtré 772, 776.
Phamech, *Fameck.*
Pharbach, *Sparsbrod.*
Philippeville [Province de Namur], 739, 756 *n*, 757.
Philippsbourg Bærenthal, 716.
Philippsburg/Niederwürzbach, *675.*
Phlin, c. Nomeny : Flin 170, 541, 547 ; Felin *274*, Phelin 170.
Piblange, c. Boulay, 468, 710.
Piblingen, *Bibling.*
Picards, m. Wallerfangen, 706.
Pickenholtz, *Ste-Marie-de-Bickenholtz.*
Picpus (Religieux de), *28*, 200, 217.
Piémont/Mont-St-Martin, 701, 762.
Piennes/Landres, 699.
Pierrefort/Martincourt : Petrafortis 79, Pierefort 75.
Pierre-Hardie, rue/Metz, 126, *260*, 337.
Pierrejeux/Orny, 365, 713
Pierrepont, c. Longuyon, *83*, 700.
Pierrevillers, 1er c. Metz, *483*, 495*, 698, *769*, 775, 777 ; Petravillarium 54, 84 ; Pierviller 163, *483.*
Piesport, c. Wittlich, anc. doyenné *732.*
Pigelshof, ? *Bournon 514.*
Pillingen/Borg : Pell. 688.
Pinning, *Pennin. en.*
Pirmasens [Bavière rhénane], 677, *720* ; Birmasens 223 ; Birmases 65, 90 ; Birmesensein 18, Birmesessen 30, Permesens 220, Permess. 223.
Pirminsland, *90.*
Pistroff, c. Drulingen, 628, *632* ; ? Bilsterf 21 ; Bistorf *6*, *19*, 30 ; Bustroff 63, 106 ; Portorf 217.
Plaine-de-Walsch, c. Sarrebourg, 773 ; Blindewalsch 591.
Planchette (La)/Montoy-Flanville, 714.
Planter/Elvange, *433.*
Plantières, 2e c. Metz, 331, 338, *345*, *708*, 709, 775.
Plantières/Saulny, 708.
Plappecourt/Vaudoncourt, 430, *440*, 710, *712.*
Plappeville, 1er c. Metz, 353*, 517, 708 *n*, *775* ; Plateville 155.
Platinerie (La)/Haucourt, *701.*
Platrerie (La)/Vergaville, 771.
Plattinhammer/ ?, 679.
Plesnois, 1er c. Metz, *494*, 708.
Pluche/Chérisey, 536, 713.
Poixe/Servigny-lès-Ste-Barbe, 362, 766 *n* ; Poische 714.
Polestorf, Polstor, *Postroff.*
Pommérieux, c. Verny, 155, 357*, 713.
Poncé/Pont-à-Mousson, *556.*
Poncet/Moulins-lès-Metz, 708.
Poncillon/Sorbey, 371, 426 *n*, 712.
Pondrôme, c. Beauraing [Namur], anc. doyenné *738.*
Ponnoy, *Pournoy.*
Pons frigidus, *Pontiffroy.*
Ponsheimerhof/Ormesheim : Pontzh. 675.
Pons Montionis, Pons Montis, *Pont-à-Mousson.*
Pons Tifredi, P. Tyffridi, *Pontiffroy.*
Pont-à-Chaussy/Courcelles-Chaussy, 430, 712.
Pont-à-Domangeville/Sanry-sur-Nied, 439, 712.
Pont-a-mousson, a. Nancy, 240, 556* ; Pons Montionis *11*, 58, 75 ; P. Montis 6, *12* ; P. Montonis 12 ; — Université *76*, 263, *313* ; — *Antonistes, Grands*

Carmes, Jésuites, S^te-Croix, S^t-Laurent, Séminaire.
Pont de la Préfecture/Metz, *708*.
Pont-de-Pierre (Le)/Varize : Pontp. 710.
Pont-de-six-francs/Hertzing, 595.
Pont-des-Arêtes/Metz, *708*.
Pont-des-Morts/Metz, *280*.
Pontebach, *Bundenbach*.
Pontiffroy/Metz, abbaye, *281*, *288*, 301*, 303, 330, 331, 341 ; Pons Tifredi 5, P. Tyffridi 9 ; P. frigidus 42, *48*, *84*, 154 ; S^t-Georges *84*, 154, 157, *302*, *341*.
Pontigny/Condé, *368*, 429, 710.
Pontoy, c. Verny, 49, 71, *75*, 156, 366*, *503*, *712*, 713 *n*, 766 ; Pontois 11 *n*.
Pontpierre, c. Faulquemont, *160*, 402*, 711 ; Buderstroff 52, 103 ; Steinbiderst. 159, Stenbend. 16. — *Pont-de-Pierre*.
Pont-rouge (Le)/Metz, 341.
Pont-Sailly/Metz, 709 ; Porsaillis *10*, 135.
Pont-S^t-Vincent, c. Nancy-ouest, *78*.
Pontzheim, *Pousheimerhof*.
Porcelette, c. S^t-Avold, 459*, 707, *758*, *768*.
Porcher/Brainville, 699.
Porsaillis, *Pont-Sailly*.
Port, Portus, *Port-sur-Seille*, *S^t-Nicolas-de-Port*.
Porte-Moselle/Metz, *329*.
Portieux, c. Charmes [Vosges], *772*.
Portorf, *Pistroff*.
Port-sur-Seille, c. Pont-à-Mousson, 171, 544* ; Portus 12 ; P. supra Saliam 58, 104.
Post-Brauweiler, *La Poste de Hommarting* en partie.
Postewe, ? *Butzel*.
Postroff, c. Fénétrange, 210, 219, 626, 632*, 772 ; Balustorf 31, Polest. 19 ; Polstor 64, 106.
Pot-de-vin (Le)/Mécleuves, 713.
Pouilly, c. Verny, 81, 156, *363*, 367*, 713, 766 ; Pauly 81, Pawilleyum 49, Powilley 11 *n*.
Pouilly, Poulize, *Paouilly*.
Pournoy-la-Chétive, c. Verny, 350*, 713 *n* ; Prenoi la Ch. 155.
Pournoy-la-Grasse, c. Verny, 156, 367*, 775 ; Ponnoy 49 ; — archiprêtré 712, *713*, 766.
Powilley, *Pouilly*.
Praucourt/Ugny : Proc. 701.
Praye/Cheminot, 535.
Prayel/Augny, 349, 709.
Pré (Chapelle du)/Metz, *101*, 333 ; S^t-Nicolas du Pré *44*, S^te Nicolaus de Prato 43 ; — *S^t-Côme et S^t-Damien*.
Prêcheresses, Predicatrices, *Dominicaines*.
Prêcheurs (Frères), Predicatores, *Dominicains*.
Prégelé (Le)/S^t-Julien-lès-Metz, 344.
Preische/Rentgen-Basse, *515*, *645*, 690, 704.
Prelle, *Presle*.
Premenberg/Meisenthal, 767.
Premenhof/Longeville-lès-S^t-Avold, 710.
Prémontrés, *269* ; — à Justemont 88, 293* ; — à Mureau 378 ; — à Outremont *415* ; — à Pont-à-Mousson 557 *n* ; — à S^t-Eloy 300, *301* ; — à S^t-Pierremont *290* ; — à Salival 88, 292*, 520 ; — à Wadgassen 96, 207, 209, 459.
Pruzil, *Butzel*.
Prenoi, *Pournoy*.
Prény, c. Pont-à-Mousson, *75*, 83, 137, 139, *244*, *557* ; Perny *244* ; — anc. doyenné *682*, Prigneium 82, Prineyum 83, 86.
Présentation (Sœurs de la), 153, 336.
Presle/Charency : Prelle 700.
Preutin, c. Audun-le-Roman, 699, 761.
Préville/Moulins-lès-Metz, *354*, 708.
Prévocourt, c. Delme, 169, 530, 771 *n*, 783.
Prieurés (Liste des), 5, 9, 44, 305.
Prigneium, Prineyum, *Prény*.
Primisserie à Boulay 426, *428* ; Cattenom 501, Dieuze 611, Forbach 643, Lemmestroff 687, Montenach 685, Puttelange-lès-Rodemack *691*, Puttelange-lès-Sarralbe 646 ; Rodemack 510, *515* ; Sarralbe 649, Thionville 513.
Prise (La)/Emberménil, *379*.
Procourt, *Praucourt*.
Proichours, Proicherasses, *Dominicains, Dominicaines*.
Propagation de la Foi à Metz, 325*, 333, 336, 350.
Providence (La)/Bidestroff, 771.
Providence (Sœurs de la) à Bassel 772 ; — à Peltre *766*, *767*.
Prouwilre, Prowilre, *Brouviller*.
Prusse (La)/Viviers, 771.
Pruwillier, *Brouviller*.
Puberg, c. La Petite-Pierre, 224.
Pucelles à Metz : P. de la Vignotte *44*, *48*, 115 *n*, 153, *280*, 304*, 330 ; Grant-P. *9*, Puellæ S^te Agnetis 44 ;

— P. de Mances *9* ; — à Vic *319*.
Puche/Ogy, 369, 712, 781.
Puisieux, *Puxieux*, *Puzieux*.
Puits du Chêne (Le)/Hattigny, 772.
Pulventeux/Longwy, 701.
Pulvermuhl/Macheren, 718.
Puny/Albestroff, 770.
Puttelange-lès-Rodemack, c. Cattenom, *510*, *645*, 690, 703 *n*. — *Püttlingen*.
Puttelange-lès-Sarralbe, c. Sarralbe, 20, 28, 61, 94, 103, *392*, 394, *637*, *641*, 643, 645*, 647, *650*, *710*, 719 *n*, 768 *n*, 775, 776 ; Pettel. 222, Puthl. 176.
Puttigny, c. Château-Salins, *51*, 161, 419*, 770.
Püttlingen, c. Saarbrücken : Puttelange-Créange *645* ; Puttel. *430*, *706*, 707.
Puxe, c. Conflans, 700 *n*, 761 ; Peuxe *89*.
Puxieux, c. Chambley, 174, 711 ; Puisieux 263, 582*. — *Puzieux*.
Puzieux, c. Delme, 523*, 771 ; Puxieu 169.
Puzieux/Viviers : Puis. 700.

Quairme (Cil dou), *Carmes*.
Quartault (Le)/Metz, *124*.
Quatre-Chemins/Dalhain, 770.
Quatre-Vents, *Danne*.
» » /Laudrefang, 711.
Quaurial (Le)/Laquenexy, 712.
Quedanges, Quedinguen, *Kédange*.
Quenexi, *Ars-Laquenexy*.
Quenouille (La)/Abreschwiller, 772.
Queuleu/Plantières, 709, 775.
Quillerote (La), *Cueillerotte*.

Raaling, *Rahling*.
Rabas/Villers-Bettnach, 466, 480, 713.
Racheringa, *Racrange*.
Raclin, *Récling*.
Racrange, c. Grostenquin, 402*, 716 *n*, 767 ; Racheringa 52, 87 ; Raquer. 16, Recrange 160.
Racuria, *Raucourt*.
Rahling, c. Rohrbach, *717*, 718 *n*, 768 ; Raaling 633* ; Raldinga 63, 92 ; Rall. 179, Ramel. 30, Roll. *180*.
Raihesingen, *Rexingen*.
Ramberg, d. Bergzabern, 224.
Rambsbronn, *Ransbrunnerhof*.
Ramelinga, *Rahling*.
Rameringuen, *Rémering*.
Rammbach/Fraquelfing, 772.
Rammelfangen, m. Kerlingen : Ramelfang *702*, 703, *706*.
Ramonville/Rombas, 698.
Ramstein/Bitche, *656*, 715.
Rancé/Pierrepont, 700.
Ranconvallis, *Ranguevaux*.
Rancourt/Maizières-lès-Vic, 381, 782.
Ranguevaux, c. Hayange, 488*, 702, 761, 777 ; Ranconvallis *13*, Rangueval 164.
Ransbrunnerhof/Eppenbrunn : Rambsbronn 223 ; Ranschbr. 663 *n*, 720.
Ranspach, *Bliesransbach*, *Heckenransbach*.
Rappes (Les)/Remoncourt, *384*.
Rappex, *Repaix*.
Raptin/Richeval, 597.
Rapviller, *Raville*.
Raqueringuen, *Racrange*.
Rassweiler/Hüttig-Rassweiler, 672.
Rastphul/Malstatt-Burbach : Raschpuhl 679.
Rathen/Buweiler, 707.
Rattel, *Rettel*.
Ratzenhausen/Puttelange-lès-Sarralbe : Rothausermuhl 645, Rutzgenh. *719*.
Ratzweiler, c. Saarunion, *63*, 218, 630.
Raucourt, a. Sedan, 746, *747*.
Raucourt, c. Nomeny, 12, 171, 545* ; Racuria 57, 81 ; ? Rogencort *12*, 21.
Rauldingen, *Rouhling*.
Raulecourt, c. St-Mihiel, *494*.
Raumur, *Romur*.
Rauwiller, c. Drulingen, 629 ; Rouv. 217, Ruw. 30.
Ravage, *Rivage*.
Ravenez/Courcelles-Chaussy, 712.
Ravenne/Jœuf, 698.
Raville, c. Pange, *16*, 55, 87, 166, *168*, *426*, *430*, 439*, *444*, 712, 775 ; Rollinga *169* ; ? Rapviller 103.
Rebberg/Arschviller, 772.
Rech/Hilbringen, 705.
Rech/Sarralbe, 649*, 718, 768.
Rechesinguen, *Rexingen*.
Réchicourt-la-Petite, c. Arracourt, 384*, *385* ; Parva Richecuria 157 ; Richiec. 50, 100.
Réchicourt-le-Château, a. Sarrebourg, 174, 592, *600*, 601*, 773 ; Ruckesingen 18 ; Rukes. 60, 99 ; Rychiecourt 27 *n* ; — archiprêtré 773, 776.
Rechynga, *Rexingen*.
Récling/Guébling, *614* ; Raclin 178, Rickling 186.

Récollets de Boulay 320*, *364*, 426, *428* ; — de Hombourg-la-Forteresse 222, 321, *671*, 682 ; — de Hombourg-l'Evêque 321*, *452*, 456 ; — de Longwy 683 ; — de Metz *138*, 153, 283, 315*, 336, *764*.
Récourts (Les)/Lezey, 380, 771 ; Reic. 14, Ric. 100, Riec. 50.
Recrange, *Racrange*.
Rédange, c. Fontoy, 684, *701*, *726*, 762, *769*, 774, 777.
Réderching (Gros-), c. Rohrbach, 179 *n*, 657*, 717, *767* ; Riderch. *180*, Ruderkingen 30.
Réderching (Petit-), c. Rohrbach, 654, *717*, 718.
Redermuhl/St-Avold, 718.
Redigny, ban/Vatimont, *421*.
Réding, c. Sarrebourg, 230, 602*, 773 ; Rud. *18*, 27, 60, 95, 97, 175.
Redlach/Tritteling, *160*, *391*, 462*, 711 *n*.
Redlingen, ban/Petit-Bliederstroff, *638*.
Refuge (Religieuses du) à Metz 325*, 330.
Regesingen, *Rexingen*.
Regismachra, *Kœnigsmacker*.
Regnier, *Reigner*.
Réhéray, c. Baccarat, *591*.
Rehlingen, c. Saarlouis : Relling *702*, *703*, *705*, 706, 758 *n*, *762*, 763.
Rehon, c. Longwy, 701 *n*.
Reichenbrunn/St-Ingbert, 669.
Reichviller, *Rieschweiler*.
Reicourt, *Récourts*.
Reidelberck, *Riedelberg*.
Reifenberg, d. Zweibrücken, 674.
Reigner/Nouilly : Regnier 366, 714 *n*.
Reillon, c. Blâmont, 374, 384* ; Rillon 158 *n*, Rollon 14 ; Roullon 50, 100.
Reimering, *Rémering*.
Reims [Marne], diocèse *682*, *737*, *739*, *744*, *745*, *747*, *750*, 757.
Reimsbach, m. Haustadt, 706.
Reimsdorf, *Rimsdorf*.
Reinange/Wolstroff, 162, 504, 505, 509*, 704, 763 ; Reineringa 96, Reninga 53, Rinange *165*.
Reinartshof/Bærenthal, *718*.
Reinheim, m. Gersheim, 177, *180*, *660*, 677* ; Rinchen 105, Rinehen 28, Rynhen 62.
Reinholdsborn, *Ederswiller*.
Reinting, *Rinting*.
Reisel, *Reisslerhof*.
Reiskirchen, m. Homburg, 671 *n* ; Ristrirchen 64, 90 ; ? Risbeirga 30.
Reiszlerhof/Ludwigswinkel : Reisel 716, Reissel *663*.
Relling, *Rehlingen*.
Rémelange/Fameck, *488*, 701.
Rémeldorff/Neunkirchen, 687, 706, 758, 763.
Rémelfang, c. Bouzonville, 710, 763 *n*, *765* ; Rumelf. 165, 479.
Rémelfing, c. Sarreguemines, 652 *n*, 715, 766.
Rémeling, c. Sierck, 688, 705.
Rémenauville, c. Thiaucourt, 75.
Rémering, c. Bouzonville, 167, *702*, 703, *758*, 763 ; Reim. 460* ; Rim. *6*, *15*, 56, 87 ; Riminga *16*, 21.
Rémering, c. Sarralbe, 61, 92, 177, 394, *641*, 646*, 719, 768, 775 ; Ramer. 28, Rymer. 20.
Remesweiller, *Remmesweiler*.
Rémich, a. Grevenmacher, 705, *727*, 730, *757* ; — anc. doyenné *682*, 690, *703*, *726*, *727*, *730*.
Rémilly, c. Pange, 15, 80, 166, 271, 279, *415*, *420*, 423-425, 440*, 444, *536*, 712 ; Remeleyum 56, *169*.
Remingen (Sœurs de), *604*.
Remmesweiler, m. St-Wendel : Remes. 676, Rumersv. 222.
Remoncourt, c. Blâmont, 50, 99, 158, 384* ; Remeic. 14.
Remsing/Folckling, 716 ; Remes. 640.
Rénange/Charleville, 713 ; Rin. 428. — *Reinange*.
Renderisch, *Rentrisch*.
Rengtien, *Rentgen*.
Réning, c. Albestroff, 396, 770.
Rentey, *Roussy*.
Rentgen-Basse, c. Cattenom, *703*, 704 *n*, *763* ; Niederrintgen 690, 691 *n* ; Rengtien *645*.
Rentgen-Haute/Rentgen-Basse, 704 ; Oberrintgen 690, 691.
Rentrisch/Scheidt : Renderisch 679.
Renwez, a. Mézières, 744.
Repaix, c. Blâmont, 49, 100, 158, 384, 385*, *769* ; Rappex 14, Rispet *14*.
Repenties (*Les*) à Metz, *9* ; — *la Madeleine*.
Ressaincourt/St-Jure, 545, 713, 766.
Rethel [Ardennes], 747, 750 ; — anc. doyenné *740*, *744*, *748-750*.
Retonfey, c. Pange, 11 *n*, 49, 77, 129, 155, 363 *n*, 364 *n*, 368*, *369*, 712.
Rettel, c. Sierck, 688, 705, *774* ; —

Chartreuse 165, 167, 437, *467*, 469, 470, 471, 473, 477, 685-688 ; Rattel 97, Röttel 56, Rutella 54.
Revémont/Viviers, 700.
Rexingen, c. Drulingen : Raihes. 31, Reches. 19 ; Rechynga 64, 106 ; Reges. 216, Rix. 623.
Rey, *Riche*.
Reyerswiller, c. Bitche, 656, 715 *n*, 767.
Rezonville, c. Gorze, 59, 80, 173, 571*, 711, 765 ; Rix. 13 ; Ros. 32, *33*.
Rhindebois/Bioncourt, 770.
Rhinport, quartier/Metz, *341*.
Rhodes, c. Sarrebourg, 178, 186, 191, 192, 618*, 773 ; Rode 29, Rodis *17*.
Riauville, *Riouville*.
Richary/Rémilly, 712.
Riche, c. Château-Salins, 52, 93, 159, *160*, 264, 403*, 770 ; Rey 16.
Richecuria, *Réchicourt*.
Richeling, c. Sarralbe, 394, 647, 719.
Richemont, c. Hayange, *13*, 53, 103, 164, 495*, 702, 777, 782 ; Richiem. 12, *483*.
Richeval, c. Réchicourt, 597, 773.
Richiecourt, *Réchicourt*.
Richkringen, *Ricrange*.
Rickling, *Récling*.
Ricrange/Ottonville, 438, 710 ; Richkringen 167.
Riderching, *Réderching*.
Riecourt, *Récourts*.
Riedelberg, m. Grossteinhausen, 663 ; Reidelberck *180*, Rudelberg 223.
Rieschweiler/Höhmühlbach, 674 ; Reichv. 221.
Riesholz/Hattigny, 593, 772.
Riesweiler/Brenschelbach, 658 ; Russev. 19, Rusw. 30.
Rilchingen, m. Klein-Blittersdorf : Rülching 651.
Rillon, *Reillon*.
Rimelinga, *Rimling*, *Romelfing*.
Rimeringa, Riminga, *Rémering*.
Rimling, c. Wolmunster, *19*, *657*, 660*, 719 ; Rimel. 30 ; Rum. 179, *180*.
Rimschweiler, d. Zweibrücken, 658.
Rimsdorf, c. Saarunion : Reimsd. 217, Rimstroff 623*.
Rinange, *Reinange*, *Rénange*.
Rinehen, *Reinheim*.
Rinspache, *Bliesransbach*.
Rinting/Bébing, 773 ; Reint. 27, 327, *605*.
Riouville/Arracourt, *264*, 781 ; Riauv. 372 *n*, Rionv. 30, Ryov. 14.
Ripplingen/Ballern, 705.
Risbeirga, Ristrirchen, *Reiskirchen*.
Rispet, *Repaix*.
Risselbronn, *Rösselsbrunn*.
Ritterbourg/Hombourg-Haut, 456.
Ritterwald/Schneckenbusch, 591, 773.
Ritzing/Launstroff, 686, 705.
Ritzmuhl/Macheren, 718.
Rivage/Le Sablon : Rav. 709.
Rivoy, ban/Herny, *418*.
Rixingen, *Réchicourt*, *Rexingen*.
Rixonvilla, *Rezonville*.
Roche (La)/Homécourt, 698 *n*.
» » /Vitry, 702.
Roche-le-Moulin/Lexy, 701.
» » » /Montigny-s.-Chiers, 700.
Rocher (Le)/Hombourg-Haut, 718.
Rochling, *Cochling*.
Rochonvillers, c. Fontoy, *502*, *683*, 684, 703. 763, 777.
Rockershausen/Püttlingen, 707.
Rocroy [Ardennes], 737, 739, *740*.
Roda, *Roth*.
Rodalb/Trulben : Rodealbe 720.
Rodalbe, c. Albestroff, 159, *399*, 403*, 770.
Rodalben, d. Pirmasens, *674*, 677* ; Rodelben 65, 92 ; Rohtalben 224 ; Roit. 30, Rot. 19.
Rode/Morhange, 716 ; Rhode 160, Roth 400. — *Rhodes*.
Rodemack, c. Cattenom, 53, 162, 507 *n*, 510*, *511*, *515*, 690, 703 *n*, *704*, 763 ; Rodemachra, 73, 98, 103 ; Rodemacre 15.
Roden, m. Fraulautern, *706*, 707.
Rodendorf, *Château-rouge*.
Roderborn, *Rotherhof*.
Roderisse/ Longeville-lès-St-Avold, 710 ; Rodenrise *457*.
Roders, dîme/Usselskirch, *515*.
Rodlach/Bibiche, 467, 702.
Rodt, *Roth*.
Rogencort, *Raucourt*, *Roncourt*.
Roherbach, *Rotherbach*.
Rohr/Bitche, *180*, *656*.
Rohrbach, a. Sarreguemines, *657* ; Rorbach 30, 66, 93, 179 *n*, *180*, 660*, 717, 767 ; Roreb. 19 ; — archiprêtré *715*, 717, 767, 776.
Rohrbach, c. Dieuze, 771 ; Rorb. 29, 187, 615, *616* ; Roreb. 17.
Rohrbach, d. Zweibrücken : Rorb. 678.
Rohrbach (Petit-)/Nelling : P -Rorb. 717, 768 ; La Petite R. 396.
Roidena, *Roth*.

Roitalben, *Rodalben*.
Rokelanges, *Rosselange*.
Rolbing, c. Wolmunster, 659, 719 *n*, 768.
Rolingen, Rolling, *Rouhling*.
Rollinga, *Rahling*, *Raville*.
Rollon, *Reillon*.
Romain/Cosnes, 701.
Rombas, c. Moyeuvre-Grande, 164, 698, *769*, 775, 777; Rombac 54, *98*, 101, 299, 496*; Rombairt 13, Rombay *483*; — archiprêtré 12, *70*, 163, 181, 241, 483, 779; Rombachum 45, 53; Rombar 6 *n*.
Romécourt, c. Réchicourt, 618*, 773.
Romelfing, c. Fénétrange, *620*, 772; Rimelingen 30, 62, 105; Rumelf. 175, 633*.
Romur/Donnelay, 771; Raum. 376.
Roncourt, c. Moyeuvre-Grande, 174, 586, 698; ? Rogencort *12*, 21.
Ronde (La)/Devant-les-Ponts, 343, 708.
Rondpré (Le)/Métairies-St-Quirin, 603, 772; Rondsdorf 306, Ronestor 27.
Rongueville/Ancy-sur-Moselle, 347; Rondev. 711.
Ronxe (La), c. Lunéville-sud-est, *358*.
Roppeweiller, ? *682*.
Roppwiller, c. Bitche, *180*, *655*, 663, *715*, 716.
Rorbach, Rorebach, *Rohrbach*, *St-Jean-Rohrbach*.
Rosbruck, c. Forbach, 176, 640, 716, 767, 776.
Rosenberg/Thionville, 774. — *Maria Rosenberg*.
Rosenkopf, m. Käshofen : Rosenkœpfgen 682.
Roserieulles, Roseruelle, *Rozérieulles*.
Rosières-aux-Salines, c. St-Nicolas: Roseriæ 75.
Rossel (Grande-), *Grossrosseln*.
Rossel (Petite-), c. Forbach, 642, 716, 776.
Rosselange, c. Moyeuvre-Grande, 164, *496*, 497*, *701*, 702, 777; Rokel. *13*, Rouchel. 13, Roucher. *483*; Rukeringia 53, 98.
Rosselerban, ban/Petit-Eberswiller, *452*.
Rösselsbrunn/Ludwigswinkel : Risselbr. 716.
Rosteig, c. La Petite-Pierre, 224, *662*.
Rotalben, *Rodalben*.
Roth/Hambach, 230, 647*; Roda 91, Rodda 61, Rodt 714, Roidena 28. — *Rode*.
Rothausermuhl, *Ratzenhausen*.
Rothenbuhl/Dabo, 772.
Rothenhof (Alter-)/Saarbrücken : Altrodenh. 679
Rothenhof (Neuer-)/Malstatt-Burbach : Neurodenh. 679.
Rotherbach/St-Louis : Roherb. *588*.
Rotherhof/Insviller, 770; Roderborn *612*.
Rothhæuser/Phalsbourg, 772.
Rothhof/Buhl, *589*.
» /Hazelbourg, 772.
» /Hellimer : Rouge Moitresse *393*, 717.
Rothmuhl/Sarrebourg, 773.
» /Siersthal, 718.
Rothstein/Walscheid, 774.
Röttel, *Rettel*.
Rouchelanges, Roucherange, *Rosselange*.
Rouge-Eau (La)/Vasperviller, 603, 772.
Rouge-Moitresse, *Alteville*, *Rothhof*.
Rouhling, c. Sarreguemines, *650*, 759 *n*, 766 *n*, 783; Rauldingen 28, Rolingen 647*, Roll. 176, Ruldinguen 20; Rullinga 61, 105.
Roullon, *Reillon*.
Roupeldange, c. Boulay, *433*, *438*, 441*, 710, 765 *n*, 775; Ruplingen 166.
Roussy-le-Bourg/Roussy-le-Village, 514, 703; Bourgruttich 162.
Roussy-le-Village, c. Cattenom, 514, 703 *n*; Rentey *15*, Routey 15, Ruttich 162.
Route (Villages de la), *523*, *525*, *594*, *598*, *613*.
Routey, *Roussy*.
Rouves, c. Nomeny, 542 *n*.
Rouviller, *Rauviller*.
Rouvroy/Lachausséc, ? *115*, *568*.
Roza, *Corbas*.
Rozela, *Grossrosseln*.
Rozérieulles, c. Gorze, 48, 114, 155, *350*, 711; Roser. 355*, Roseruelle 83, Rozellucre 10; — prieuré 44, *312*, 355, *492*, 781.
Rubenheim, m. Gersheim, 20, 62, 103, 177, 678*, *680*, *681*.
Ruckesingen, *Réchicourt-le-Château*, *Sarrixin*.
Rudelberg, *Riedelberg*.
Rudendorf, *Châteaurouge*.
Ruderkingen, *Réderching*.
Rudingen, *Réding*; — ? 31.
Rudling/Sierck, 689, *703*, 705.
Rudviller, ? *Wattweiler*.
Rue (La)/Brin, *519*.
Rues, ? *Igney*.
Rugy/Argancy, 487, 714, 766.

Ruhebank/Ludwigsthal, 677.
Ruine (La)/Hautconcourt, 708.
Rukeringia, *Rosselange.*
Rukesinga, *Réchicourt-le-Château, Sarrixin.*
Rulching, *Rilchingen.*
Ruldinguen, Rullinga, *Rouhling.*
Rumelfang, *Rémelfang.*
Rumelfing, *Romelfing.*
Rumeling, *Rimling.*
Rumersviller, *Remmesweiler.*
Rumigny, a. Rocroy, 740; — anc. doyenné *739, 740.*
Rupigny/Charly, 302, 360, *368*, 714.
» /Ste-Barbe, *Erpigny.*
Ruplingen, *Roupeldange.*
Ruppertsweiler, m. Münchweiler a. d. Rodalb, 223.
Rupt-lès-Moivron/Villers-lès-Moivron, 528, 532 *n.*
Rurange, c. Metzerwisse, 53, 68, 164, *483, 484*, 497*, *704*, 705 *n*, 763.
Rurange-lès-Mégange/Mégange, 433, *434, 709*, 713 *n.*
Rurange (Le Moulin de)/Gomelange, 472, 713.
Russange, c. Fontoy, 684, 699 *n*, *701*, 761, *762*, 774, 777.
Russele, Russella, *Grossrosseln.*
Russeviller, *Riesweiler.*
Russhütte/Malstatt-Burbach, 679.
Rustroff, c. Sierck, *287*, 688, 705, *764*
Ruswilre, *Riesweiler.*
Rutella, *Rettel.*
Ruttich, *Roussy.*
Rutzgenhausen, *Ratzenhausen.*
Ruwilre, *Rauviller.*
Ruxweiler, *Rochonvillers.*
Rychiecourt, *Réchicourt.*
Rymeringa, *Rémering.*
Rynhen, *Reinheim.*
Ryovilla, *Riouville.*

Saarbacher-Hammer/Ludwigswinkel : Saarbach 716.
Saarbrücken, pr. Trèves : Sarapons 62 *n*, 104; Sarbrich *62* ; Sarbruck *199*, 204, 207, 232, 679* ; Sarrebruck *XII*, 21, *621*, 758, *759*, 783 ; Sarrebrick 217, 218.
Saareck/Oberstinzel, *29*, *105*, *627*, 772 ; Sareck 632, Sarrick 219.
Saarlouis, pr. Trèves : Sarrelouis *702*, 706, 758 *n*, *762*, 763, *765*, *768* ; Sarrelibre 706 *n.*
Saarunion, a. Saverne, *622* ; — *Bouquenom.*
Saarwald/Dolving, 772.
Saarwerden (Neu-)/Saarunion, *622, 623.*
Saarwerden (Vieux-), c. Saarunion : Sarw. 62, 63, 105, 106, *199*, 215, 218, *266, 302*, 341, *620-623, 632*, 634*, 783.
Sablon (Le), 3e c. Metz, 310, 331, *332*, 370 *n*, 709, 764.
Sablon (Le)/Marly, *713.*
Sablonhof/Neuforweiler : cense du Sablon 707.
Sabré/Coin-lès-Cuvry, 350, *351*, 783 ; Zabrée 713.
Sacairon/Waville, 711.
Sacré-Cœur (Dames du), *764*, *765.*
Sailly, c. Verny, 84, 171, 538, 546*, 713 ; Sarley *6*, 12 *n*, 58, 134.
St-Aignan/Ogy, *156*, 369*, *676*, 712 ; Sus Anianus *11*, 49, *84*, 92, 155, *366* ; ? Ste Agnel 138, Ste Aignel 121.
St-Ail, c. Briey, 581, 584*, 698 *n*, *769* ; Domnus Stephanus 173 *n* ; Sus Stephanus 17 *n*, 59, 81 ; Sainct Aille 173 *n*, Saynt Steule *6.*
St-Amand/Metz, *47*, *78*, 153, *279*, *332* ; Sus Amantius 10, 47, 78.
St-André/Le Sablon, prieuré 44, *47*, 81, 279, 311*.
Sus Anianus, *St-Aignan.*
St-Antoine de Padoue/Hellimer, *393.*
» » » /Landroff, *397.*
Sus Aper, *St-Epvre.*
St-Arnould/Metz, abbaye *38*, *47*, *108*, *114*, 152, 271*, 276 *n*, 336, 337, 411, *415*, *420*, 422-426, *473*, 481, 530 *n*, 534-536, 541, *547*, 551-554, 571, 572, 579, *581*, *709* ; St-Arnolt *9* ; Sus Arnulphus 4, 7, 8, 42 *n*, 79.
St-Arnual, c. Saarbrücken, 232, 679, 783 ; — collégiale 5, 8, 21, 42 *n*, 68, *85*, *105*, 208, 218, *239*, 268*, *269*, 642, 650, 669, *671*, *680*, 779 ; — archiprêtré 6 *n*, 20, 21, 28, 45, 61, 174, 176, 181, 182, 232, 241, 637 ; — ch.-l. de c. du dép. de la Sarre : Arneval *706*, 758, *759.*
Sus Arnulphus, *St-Arnould.*
St-Augustin, convict/Metz, *775.*
St-Auteur/Metz, 335.
St-Avold, a. Forbach, *XII*, 460*, 718, 768 ; Sus Nabor 15, *16*, 55, 88, 108 ; — abbaye 5, 9, 43, 55 *n*, 87, 159, 160 *n*, 166-168, 176, 178, 185, 186, 194, *276*, 286*, 389-393, 397, 398, 404-406, 428, *447*, 449, 460 *n*, 461, 464, 608, 615,

639 *n*, *676* ; — couvent de Bénédictines 326*, *388*, *391*, 397 *n*, 452, *460*, 640, 650 ; — archiprêtré XIII, 157, *168*, *169*, 181, *182*, 241, 466, *637*, *715*, 718, *763*, 768, 776.
S^t^-Baudier/La Maxe, 343*, 708 *n* ; S^ne^ Baldelius, Baudelius, *344* ; S^t^-Bedel 344, *370*.
S^t^-Belin/Gorze, *85*, *765* ; divus Benignus 44.
S^ne^ Benedictus, *S^t^-Benoît-en-Woëvre*.
S^t^-Bénigne/Metz, 10, 47, 79, 153 ; S^t^-Bening 129.
S^t^-Benoît-en-Woëvre, c. Vigneulles [Meuse], 572* ; — abbaye 5, 288*, *564*, *565*, 567, *568*, 572, 576 *n* ; S^ne^ Benedictus 9 ; S. B. in nemore 172 ; S. B. in Vepria 42, 59, 89, 173.
S^t^-Bernard, c. Bouzonville, 464, *465*, *468*, *702*, 704.
S^t^-Blaise/Bertring, 392, 717.
S^t^-Blaise / Réchicourt-le-Château, 600, 601.
S^t^-Charles (Sœurs de) à Dieuze *611*.
S^t^-Christophe/Condé-Northen, *428*, 710.
S^t^-Christophe/Vic, prieuré 9, 44, 51, 91, 99, 161, 305 *n*, 308*, *319*, 413.
S^t^-Christophe-sous-Deneuvre (*Le Moniet*), 305, 311*.
S^t^-Claude/Prévocourt, 530, 783.
S^t^-Clément, c. Lunéville-sud-est, 358 *n*.
S^t^-Clément/Gelucourt, 381, 771.
S^t^-Clément/Gorze, 565, 711, *765*.
S^t^-Clément/Metz, abbaye 4, 8, *9*, 42 *n*, 47, 81, 114, *274*, 279*, *283*, 285, *304*, 311, 312, 330, 331, 427 *n*, *517*, *527*, *528*, 534, *539*, 779, 780, 781 ; — collège *764*.
S^t^-Cœur de Marie (Sœurs du), *771*.
S^t^-Côme et S^t^-Damien/Metz, *47*, 778, 779 ; — chapelle du *Pré*.
S^t^-Denis [Seine], abbaye 306 *n*, 308, *507* ; S^ne^ Dionysius parisiensis 53, *90*, 102.
S^t^-Denis/Ville-Houdlémont, 701.
S^t^-Dié [Vosges], abbaye 229, 386, 387 ; S^ne^ Deodatus 49, 158 ; — diocèse 760.
S^t^-Éloy/Woippy, 357, 708 ; — abbaye *47*, *293*, 299*, 315 ; S^ne^ Eligius 42 ; — *S^te^-Croix*.
S^ne^ Engelbertus, *S^t^-Ingbert*.
S^t^-Epvre, c. Delme, *410*, 420*, 771 ; S^ne^ Aper *16*, 51, 73, 77, 161.
S^t^-Esprit (couvent du) à Luxembourg 327 *n*, 501 ; — à Metz *47*, 116, 311, 333 ; S^ne^ Spiritus 43 *n* ; — à Thionville 512.
S^t^-Etienne, *Cathédrale* de Metz ; — collégiales de *Hombourg*, *Neuviller*, *Sarrebourg*, *Vic*.
S^t^-Etienne/Longeville-lès-S^t^-Avold, *457*, 458 ; B. Stephanus de Usinga *16*.
S^t^-Etienne, rue, Metz, *339*.
S^t^-Etienne-le-dépenné/Metz, 339*, 359 ; S. E. le depuisné *73*, 112, *124*, 128, 130 ; S^ne^ Stephanus laniatus 10, 47, 73, 76, 154.
S^t^-Eucaire/Metz, *43*, *114*, *138*, *139*, 338*, *345*, *368*, 709 *n*, 764, 775 ; S^ne^ Eucharius 154 ; S^ne^ Eukarius 10 *n*, 47, 73, 129.
S^t^-Eusèbe/Metz, 10, 47, 80, 153, 285.
S^t^-Eutrope/Metz, *47*, *285*.
S^t^-Fabien/Hornbach, collégiale *42*, *266*.
S^t^-Félix/Metz, abbaye *270* ; — *S^t^-Clément*.
S^t^-Ferroy/Metz, *47*, *48*, *139*, 153, 323, 324, *329*, 335 *n*, *340* ; S^t^-Ferois 132 *n* ; S^ne^ Ferrutius 10 *n*, 77 ; S^ne^ Ferucius 46.
S^t^-Fiacre/Le Sablon, *47*, 118.
S^t^-Firmin/Loisy, 558 *n*.
S^t^-François, c. Bouzonville, 687, *702*, 704.
S^t^-François/Thionville, *512*, *701*.
S^t^-Gal/Guénestroff, *615*.
S^t^-Gal/Metz, chapelle 68 *n*, 109, 153, 258 *n*.
S^t^-Gangolph/Besseringen, *705*.
S^t^-Genest/Mercy-le-Haut, 699.
S^t^-Genest/Metz, 336 ; S^t^ Genoy 138.
S^t^-Génois/Metz, *47*.
S^t^-Gengoulph/Bréhain, *411*.
S^t^-Gengoulph/Metz, paroisse 10 *n*, 47, 82, 116, 120, *125*, 128, 133, 154, 324, 341* ; S^t^ Jegoult 116 ; — rue *325*, 341.
S^t^-Gengoulph/Zimming, *449*, *459*, 464.
S^t^-Georges, c. Réchicourt, *27*, 175, *597*, 602*, 773.
S^t^-Georges/Lunéville, commanderie 49.
S^t^-Georges/Metz, abbaye, *Pontiffroy* ; — hôpital 316, 330 ; — paroisse 10, 46, 77, 110, 132 *n*, 154, 301, 341*, *344* ; — pont *341*.
S^t^-Georges/Nancy, collégiale 50, *96*, 157, 178, 185, 383, 614.
S^t^-Georges/Pfeddersheim, prieuré 85.
S^ne^ Georgius, *S^t^-Georges*, *S^t^-Jure*.
S^t^-Germain, *Châtel-S^t^-Germain*.
S^t^-Goëric/Metz, *47*, 285 *n*.
S^t^-Gorgon/Metz, 10 *n*, 46, 78, 135, 154, 275, *336*, 337*.
S^t^-Gorgon, *Gorze*, *Varangéville*.

S^t-Hilaire/Leyr, 527.
S^t-Hilaire-le-Grand/Metz, 10 *n*, 47 *n*, *48*, 99, 138, *323*, 324, *329*, 339, 340 *n*.
S^t-Hilaire-le-Petit/Metz, 10 *n*, *47*, *48*, *84*, *118*, *132*, *283*, *329*, *330*, 337, 778.
S^t-Hon ?/Bettlainville, *466*.
S^t-Hubert, a. Neufchâteau [Luxembourg belge], abbaye 53, 294, *483*, 493, 497, 683, 684, 687 ; S^us Humbertus in Ardenna 98 ; — ch.-l. d'a. du dép. de Sambre-et-Meuse *757*.
S^t-Hubert/Donnelay, 771.
S^t-Hubert/Villers-Bettnach, 165, *464*, 465, 704, *713*.
S^t-Ingbert, d. Zweibrücken, *665*, 678* ; S^us Engelbertus 28 ; S^us Ingelbertus 20, 62, 105.
S^te-Innocents/Metz, *S^t-Symphorien*.
S^t-Jacques/Charleville, *428*, 429 *n*, 446, 713.
S^t-Jacques/Dieuze, hôpital, 611 *n*.
S^t-Jacques/Haucourt, 701.
S^t-Jacques/Metz, hôpital 330, 339 ; — paroisse 10 *n*, 47 *n*, 77, 116 *n*, 120, 135, 137, 140, 153, 261, *329*, 330, *332*, *334*, *336*, 337 *n*.
S^t-Jean/Denting, 710.
S^t-Jean/Hornbach, *178*, *180*, *658* ; S^us Johannes 66, 94 ; S. J. extra muros 29.
S^t-Jean/Marthil, 411.
S^t-Jean/Moyenvic, 771.
S^t-Jean/Pont-à-Mousson, paroisse *557*.
S^t-Jean/Rozérieulles, prieuré 355.
S^t-Jean-au-Pont/S^t-Epvre, *410*, 420.
S^t-Jean-aux-Bois/Vry, 482, *714*.
S^t-Jean-aux-Champs/Metz, *47* ; S^us Joannes ante Metim *83*, S. J. in S^to Clemente 10, retro S^um Clementem 47.
S^t-Jean-Brouviller/Brouviller, *591*, 772.
S^t-Jean-Courtzerode, c. Phalsbourg, 590, 772.
S^t-Jean-de-Bassel, c. Fénétrange, *176*, 633*, 772 ; — commanderie *52*, *105*, 159, 175, 407, 625 ; — *Bassel*.
S^t-Jean-de-Dieu (Frères de) à Metz *316*, 330.
S^t-Jean-de-la-Citadelle/Metz, paroisse 342*, 778, 779, 781 ; S^us Joannes ad novum monasterium 10, 47, 83 ; S. J. in arce 154, S^t Jehan au Neuf-Mostier 133 ; S^t-Jean-S^t-Vit *332*, *339*.
S^t-Jean-devant-les-Fonts/Metz, chapelle 109 ; S^us Joannes ante fontes 67, in ecclesia metensi *8* ; S^t J. près des fonts 258.
S^t-Jean-devant-Marville, c. Longuyon, 700, 762.
S^t-Jean-en-Chambre/Metz, commanderie 52, 54, 84, 118 ; S^us Joannes de Thalamis 43 *n* ; le Petit-S^t-Jean *47*, *336*, 346, 369, *387*, 482, 495.
S^t-Jean-Fontaine/Bezange-la-Grande, 373.
S^t-Jean-Forêt/Prévocourt, 771.
S^t-Jean-Pierrefort/Martincourt : S^us Joannes de Petraforti 79.
S^t-Jean-Rohrbach, c. Sarralbe, 648*, *661*, 719 ; Bokach 28 *n*, Rorebach 20 ; Rorbach 61, 94, 176.
S^t-Jehan, S^us Joannes, *S^t-Jean*.
S^t-Johann, d. Bergzabern : S^t Jean 224.
S^t-Johann a. d. Saar, c. Saarbrücken : S^t-Jean 208, 783 ; S^t-Jean-Sarrebruck 218, 679*, *680*, *681* ; — commanderie, *Deutschhaus*.
S^us Johannes, *S^t-Jean*.
S^t-Joseph/Foulcrey, 773.
S^t-Joseph (Orphelinats de) à Metz, *764*.
S^t-Jude-et-S^t-Simon/Metz, chapelle 138.
S^t-Julien-lès-Gorze, c. Chambley, 172, *563*, 572*, 711, 765, *769* : S^us Julianus 13, 59 *n*, 86.
S^t-Julien-lès-Metz, 2^e c. Metz, *122*, 140, 275, 299, 337, 344*, 345 *n*, *366*, 708 ; S^us Julianus 10 *n*, 47 *n* ; S. J. in burgo 78.
S^t-Jure, c. Verny, *57*, 58, *83*, 171, 545*, 713, 766 ; S^us Georgius 11.
S^us Juvenalis, ? 21.
S^t-Ladre-l'Hôpital/Marly, 354, *709*, 713.
S^t-Ladre-Montigny/Montigny-lès-Metz, 370, 709.
S^t-Lang ?/Hottwiller, *661*.
S^t-Laurent, collégiale, *Dieulouard*.
S^t-Laurent/Audun-le-Tiche, 684.
S^t-Laurent/Illange, 162, 500.
S^t-Laurent/Metz, *47*, *366* ; ? S^t Laury *332*.
S^t-Laurent/Pont-à-Mousson, paroisse *557* ; S^us Laurentius 75 *n*.
S^t-Laurent/Serrouville, 699.
S^us Laurentius, *Lorentzen*, *S^t-Laurent*.
S^t-Léger, collégiale, *Marsal*.
S^t-Léon/Walscheid, 605, 773.
S^t-Léonard/Fénetrange, 309*, 627 *n*.
S^t-Léonard/Flétrange, *451*.
S^t-Léopold, abbaye, *Nancy*.
S^t-Livier/Metz, paroisse 127, 137, 139, 330*, *343*, 356 ; S^us Livarius 10 *n*, *80*, 84 ; S. L. ultra Mosellam 46, 154.
S^t-Livier/Salival, 386, 770.
S^t-Louis, c. Phalsbourg, 231, 588*, 773.

S[t]-Louis, *Müntzthal.*
S[t]-Louis/L'Hôpital, 718.
S[t]-Louis, chapelle/Metz, *47*, 122.
S[t]-Louis, chapitre/Metz, 262, *269*, 276 *n*, *278*, *295*, 296, *306*, 333, 337, 342, 349, 351, 355, 357, 367, 368, 415, 416, 424, 442, 473, 489, 498, 505, 553, 561.
S[t]-Louis, collège/Metz, *269*, 290, 314*, 495.
S[t]-Louis, place/Metz, *709* ; — quai *296*.
S[t]-Louis-les-Angles/Onville, 711.
S[t]-Mansuy, abbaye, *Toul.*
S[t]-Marc/Sarrebourg, 604.
S[t]-Marcel, c. Conflans, 584*, *587*, 700 *n*, *711*, 761 *n* ; S[ae] Marcellus 59, *86*, 174.
S[t]-Marcel/Metz, 134, 140, 275, *313*, 329*, *497* ; S[ae] Marcellus 10, 78 ; S. M. ultra Mosellam 46, 154.
S[t]-Martin, chapelle/Metz, 259, *260*, 337.
S[t]-Martin, paroisse/Metz, *48*, 113, 117, 120 *n*, *127*, 137-139, 261 *n*, 331*, 351, 709 *n*, 764, 765 ; S[t]-Martin-en-Curtis 114, 118, 140 ; S[ae] Martinus 10 *n*, 70, 85, 154 ; S. M. in Curtis 47.
S[t]-Martin, paroisse/Pont-à-Mousson, 12, 58, 99, 172, 386, 556*.
S[t]-Martin/Thézey-S[t]-Martin, 546 ; S[ae] Martinus de Avio *12*.
S[t]-Martin, abbaye/Trèves, 690.
S[t]-Martin de Glandières, *Longeville-lès-S[t]-Avold.*
S[t]-Martin-devant-Metz, abbaye *9*, *47*, 137, 152, *316*, 330 *n*, *331*, *340*, 356 *n*, *366*, 408, 416, 429, 488, 504, 508, 509, 538, 577, 579, 778, 780, 781 ; S[t]-Martin-lès-Metz 299* ; S[ae] Martinus ante Metim 5, 8, 42, 46, 47, 84 ; S. M. extra muros 154 ; — paroisse 11 *n*, 48, *340*.
S[t]-Martin-devant-Marsal, 153, *158*, *381* ; S[ae] Martinus ante Marsallum 14, 50, 79.
S[t]-Martin-sur-Vezouze, c. Blâmont : S[t]-Martin-en-Vosge 158 *n*, 385*.
S[ae] Martinus prope Pierefort, *Jezainville.*
S[t]-Matthias, abbaye/Trèves, *273*, 475, 687 *n* ; S. M. extra muros treverenses 54, 96.
S[t]-Maur, abbaye/Verdun, 58, 102, 172, 559, 582.
S[t]-Maximin/Ban-S[t]-Martin, *340*.
S[t]-Maximin/Metz, paroisse 10 *n*, 47, 73, 128, 129, 154, 340*, 351, 709 *n*, 764, 775, 781 ; S[t]-Memin *120*.
S[t]-Maximin/Trèves, abbaye 50 52, 57, 96, *163*, *178*, 373, 374, 507, 508, 511, 514, 515 *n*, *530*, *613*, 614.
S[t]-Médard, c. Dieuze, 14, 50, 102, 157, 385*, 771.
S[t]-Médard/Metz, paroisse 10, 46, *47*, *48*, 94, 121, 132, 136, 138, *329*, 331.
S[t]-Memin, *S[t]-Maximin.*
S[ae] Michael, *S[t]-Mihiel.*
S[t]-Michel/Lafrimbolle, 772.
» » /Nomeny, *542*, *544*.
» » /Pont-à-Mousson, *556*.
» » /Wolkrange, 515.
S[t]-Mihiel, a. Commercy [Meuse], abbaye *291*, *305*, *306*, 307, 309, 396, 407, *419*, *555*, 556 *n*, 780 ; S[ae] Michael 51 *n*, 55, *90*, 100 *n*.
S[ae] Nabor, *S[t]-Avold.*
S[ae] Nicholaus pauperum clericorum, *S[te]-Reinette.*
S[t]-Nicolas/Baslieux, 701.
» » /Fontoy, 503, 504.
» » /Hussigny, 701.
» » /Talange, 118, *405*, 498 *n*.
» » , chapelle à la Cathédrale/Metz, 142, 143, *144*.
S[t]-Nicolas, hôpital/Metz, 85, *118*, *276*, *281*, 303, 317, 330-333, *346*, *362*, *363*, 482, 709 ; S. N. au Neufbourg 122, S[ae] Nicolaus in Novoburgo 43 ; Hospitale metense 47, 154, 165 ; L'hopital 117, 118, 120, 121.
S[t]-Nicolas-des-Prés/Verdun, abbaye 523, 559, 560 ; S[ae] Nicolaus de Prato 57, 58, 101, 169, 172.
S[t]-Nicolas-du-Port, a. Nancy : Portus 86 ; — doyenné 75, 80, 82, 83, 86 ; — prieuré 85 *n* ; — Bénédictines 326.
S[t]-Nikolaus, m. Ludweiler : S[t]-Nicolas 453 *n*.
S[t]-Oswald/Filstroff, 471, 472, 702.
S[t]-Pancrace/Bures, 157, *375*.
S[t]-Pancré, c. Longuyon, *700*, 701, 762.
S[t]-Paul/Verdun, abbaye 54, 58, 164, 172, 496, 558.
S[t]-Paul-sur-le-Cloître/Metz, *11*, *109*, 110, *239*, *258*, 259, *267* ; S[ae] Paulus supra Claustrum *8*, 41, 70, 72.
S[t]-Pient/Mousson, *555*, 556 *n*.
S[t]-Pient/Moyenvic, *311*.
S[t]-Pierre, collégiale, *Fénétrange.*
S[t]-Pierre/Bühl, 590.
» » /Freistroff, *443*, *472*, 702.
» » /Magny, *364*.
» » /Serrouville, 699.
» » /Thionville, 511.
» » /Ville-au-Val, *559* ; S[ae] Petrus de Villa 102 ; S[t] Petri atrium 12, 58,

S[t]-Pierre/Woippy, 357 *n*.
S[t]-Pierre-aux-Arênes/Metz, prieuré *47*, *279*, *281*, *311* ; S[ae] Petrus ad arenas 44, 81 *n* ; S. P. de Campis 9.
S[t]-Pierre-aux-Images/Metz, collégiale *8*, *111*, *112*, 113, 114 *n*, 154, *258*, 262*, 337, 338 ; S[ae] Petrus ad imagines 41, 70, 71, 78 ; S. P. metensis 8.
S[t]-Pierre-aux-Nonnains/Metz, abbaye *8*, *48*, *83*, *262*, *269*, *276*, 295*, *296*, 311, 324, 342 *n*, *346*, *408*, 415, 424, 440 *n*, 442, 473, 498, 561, *571*, 575 ; S. P. aux Dammes 115 ; S[ae] Petrus ad moniales 34, 41, 42, 47 *n*, 82 ; S. P. metensis 4, 8, 9 *n*.
S[t]-Pierre-le-Vieux/Metz, collégiale *8*, *109*, 110, *239*, 267* ; S[ae] Petrus vetus 41, S. P. senior 72.
S[t]-Pierre-sur-le-Cloître/Metz, 267.
S[t]-Pierrefond, ? 300.
S[t]-Pierremont/Avril, 484 *n*, 698 ; — abbaye 267, 269 *n*, *289*, 290*, 314, 484 *n*, 485, 486 *n*, *490*, *491*, 492-494 *n*, 503, *582*, *586*, 684 ; S[i] Petri mons 5, 42, 89, 164, *174*.
S[t]-Pierrevillers, c. Spincourt [Meuse], *83*.
S[t]-Polyeucte, *S[t]-Livier*.
S[t]-Privat/Montigny-lès-Metz, *47*, *48*, *81*, 156, *228*, *354*, *364*, *365*, 370*, 709, 781.
S[t]-Privat-la-Montagne, c. Moyeuvre, 59, 104, 117, 174, *492*, 586*, 698, *769*, 775, 777.
S[t]-Quentin/Scy, 153, 299, *353*, *356* ; S[ae] Quintinus 73.
S[t]-Quentin/Ugny, 701.
S[t]-Quirin, c. Lorquin, 18, 27, 60, 91, 175, 603*, *605*, 772 ; — prieuré 9, 27, 44, 60, 91, 305*, 603.
S[t]-Quirin/Norroy-le-Sec, 699.
S[t]-Remy/Foulcrey, *592* ; S[ae] Remigius 18, 27.
S[t]-Remy/Piedmont, 701, 762.
S[t]-Remy/Woippy, 109, 258, *330*, 343 *n*, *344*, 708 ; S[ae] Remigius 68, 155, 181.
S[t]-Roch/Kœnigsmacker, 475.
S[t]-Roch/Puxe, 700.
S[ae] Salvator, *Domèvre*, *S[t]-Sauveur*.
S[t]-Saumon/Jœuf, 698 ; Cinsolmont 491.
S[t]-Sauveur (Congrégation du), chan. rég., *291*, 343, 386.
S[t]-Sauveur/Metz, collégiale 5, 21, 110, 113 *n*, *135*, *258*, 260*, 296, 399, 412-414, 418, 437, 439, 478, 506, 507, 612 ; S[ae] Salvator 41, 47, 76.
S[t]-Sébastien/Bitche, 655 *n*.
» » /Holving, 395.
» » /Metzeresch, 477.
S[t]Sépulcre, au cloître de la Cathédrale, *258*.
S[t]-Simon/Metz, paroisse *291*, 314, 343*, 708 *n*, 764. — *Séminaire*.
S[t]-Simplice/Metz, paroisse *XVII*, 111, 117, 123-127, 313, *317*, 333* ; S[ae] Simplicius 47, 76, 83, 154 ; S[ae] Supplicius, S[ae] Symplicius 10 *n*.
S[t]-Sixte, chartreuse, *Rettel* ; — ? Freistroff *472*, 702.
S[ae] Stephanus, *S[t]-Ail*, *S[t]-Etienne*.
S[t]-Steule, *S[t]-Ail*.
S[t]-Supplet, c. Audun-le-Roman, 699 *n*, 761.
S[t]-Symphorien/Metz, abbaye 4, 7, 8, *9*, *22*, 42, *46*, 47, 80, *274*, 282*, *313*, 335, *344*, 349, 355 *n*, 361 *n*, 362, 367, *485*, 517, 536, 537, 540, 541, 543, 545, 577, *580*, 581, 584, 778.
S[t]-Thiébault/Gogney, 376, 377 *n*.
S[t]-Thiébault/Gorze, 565, 711, *765*.
S[t]-Thiébault/Metz, collégiale 2, 5, 112, 113, 117, 118, 120, 121, 125, 127, 131, 133, 135, 137, 139, 140, 261*, 296, *313*, 322, 332, 333, 335, 336, 341, *348*, *364*, 368 *n*, 369, 370, 420 ; S[ae] Theobaldus 8, 41, 46, 58 *n*, 77, 154.
S[t]-Thiébault/Pouilly, 367, 713.
S[t]-Trond [Limbourg, Belg.], abbaye *357*.
S[t]-Ulrich/Dolving, 625, 772.
S[t]-Urbain/Sarrebourg, *604*.
S[t]-Urbain/Vic, *531*.
S[t]-Urbice/Metz, *47*.
S[t]-Vanne/Verdun, abbaye *50*, *77*, *274*, *278*, 280, *285*, 286, 313, 317, 369, 494, *560*, 683 ; S[ae] Vito 101.
S[t]-Victor/Metz, paroisse 10 *n*, 46, 73, 112, 114, *117*, *118*, 125, 154, *283*, 336*, *366*.
S[t]-Vincent/Faulquemont, 390.
S[t]-Vincent/Metz, abbaye 4 *n*, 7, 8, *9*, 42, 46, 47, 78, 111, 114, 275*, 330, 343-345, *346*, 347-350, 361, 362, 371, 476, 487, *488*, *493*, 494, 526, 539, *560*, 569, *587* ; — cure 707, *709*, *711*, 764, 769, 775, 777.
S[t]-Vit/Metz, paroisse 10, 47 *n*, *48*, 82, *83*, 114, 115, 126, 134, *283*, *329*, *339*, 342 *n*, 778.
S[ae] Vito, *S[t]-Vanne*.
S[ae] Walfridus, *Welferding*.
S[t]-Wandelin/Bréhain, *411*.
S[t]-Wendel, pr. Trèves, IX, X, *XII*, 205-

207, 212 *n*, 213, 223 *n*, 231 *n*, 232 *n*, 652, *665*, *676* ; Sᵐᵉ Wandelinus 20, 30, 65, 96.
Sᵗ-Wendelin/Filstroff, *471*.
Sᵗᵉ-Agathe, *Harling*.
» » /Le Sablon, 709.
» » /Woippy, 118, 155, *337*, 357, 358, 708.
Sᵗᵉ-Agnès, *Pucelles*.
Sᵗᵉ-Aignel, *Sᵗ-Aignan*.
Sᵗᵉ-Anne/Albestroff, 387, 770.
» » /Ars-sur-Moselle, *348*.
» » /Manom, 511, *762*, 774.
» » /Metz, *Séminaire*.
» » /Rémering, 646.
Sᵗ-Barbara, m. Wallerfangen : Sᵗᵉ-Barbe 706.
Sᵗᵉ-Barbe, c. Vigy, 140, 155, *307*, *368*, 369*, *714 n*, 766 ; — monastère *91*, 308 *n*, 317*, *394*, 592; Sᵃ Barbara 175.
Sᵗᵉ-Barbe/Havange, 783.
» » /Millery, *554*.
Sᵗᵉ-Blandine/Metz, *322*, *775*.
Sᵗᵉ-Catherine/Bidestroff, 771.
» » /Bitche, *180*, 655.
» » /Gorze, 565, 711, *765*.
» » /Hombourg-l'Evêque, *Ritterbourg*.
» » /Jarny, *700*.
Sᵗᵉ-Catherine/Metz, 778 ; — *La Bullette*.
» » /Sarreguemines, *266*, 644 *n*, *645*.
Sᵗᵉ-Catherine-Hablutz/Foulcrey, 773.
Sᵗᵉ-Chrétienne (Sœurs de), *764*, *765*, *766*, *768*, *775*.
Sᵗᵉ-Claire (Sœurs de), *Clarisses*.
Sᵗᵉ-Claire/Prévocourt, *530*, 783.
Sᵗᵉ-Constance/Metz, *764*.
Sᵗᵉ-Croix, abbaye, *Bouzonville* ; — ? Freistroff, *443*, *472*, 702.
Sᵗᵉ-Croix/Boulay, 427.
» » /Brulange, 410, 717.
» » /Cattenom, 500, 501 *n*.
» » /Forbach, 643.
» » /Fribourg et Rhodes, 618, 773.
Sᵗᵉ-Croix/Metz, paroisse 114, *128*, 136, 335*, 351, *764* ; Sᵃ Crux 10 *n*, 46, 70, 77, 154.
Sᵗᵉ-Croix/Pont-à-Mousson, collégiale *556*, 557 *n* ; Sᵃ Crux 58, 99, 172.
Sᵗᵉ-Croix/Sᵗ-Avold, *768*.
Sᵗᵉ-Croix/Sarreguemines, 209, *644*.
Sᵗᵉ-Croix/Woippy, abbaye 152, 300*, 343, 344 *n* ; Sᵗᵉ-Creux-davant-Mes *9* ; Sᵃ Crux 8, 42 ; S. C. ante Metim 4 ; Buris *293*, 300 ; — *Sᵗ-Eloy*.
Sᵗᵉ-Croix-en-Rupt/Pont-à-Mousson, paroisse *557* ; Sᵃ Crux de Ruel 75.
Sᵗᵉ-Elisabeth (Sœurs de) à Château-Salins *521* ; — à Metz *319*, 336 ; — à Vic *319*.
Sᵗᵉ-Elisabeth/Metz, 43 *n* ; — au viel cimetière *261*, *322* ; — extra muros 43 *n*, *47*.
Sᵗᵉ-Elisabeth/Sarrebourg, commanderie 60, 95, 97, 604 *n*.
Sᵗᵉ-Elisabeth/Vibersviller, 770.
Sᵗᵉ-Félicité (Sœurs de), *764*.
Sᵗᵉ-Fontaine/Freyming, *453*, 718.
Sᵗᵉ-Geneviève, c. Pont-à-Mousson, *490*, 557* ; Sᵃ Genovefa 12, 58, 74, 172.
Sᵗᵉ-Geneviève/Fontoy, 503.
Sᵗᵉ-Glossinde/Metz, abbaye 296*, 306, 314, 341, 348, 363 *n*, 395, 398-400, 497, 505, 508, *515*, 519, *520*, 526, 527, 532, *566*, 577 ; Sᵃ Glodesindis 4, 9, 41, 42, 47, *70*, 82, 159 ; Sᵗᵉ-Glossene *9* ; Sᵗᵉ-Glossinne 115 *n*.
Sᵗᵉ-Hélène/Cocheren, *450*.
Sᵗᵉ-Irmine/Trèves, abbaye 688.
Sᵗᵉ-Lucie/Chaligny, *78*.
Sᵗᵉ-Madeleine/Metz, renfermerie 333 ; — *la Madeleine*.
Sᵗᵉ-Marguerite/Hellimer, 394, 717.
» » /Hinckange, *429*, *433*.
» » /Monneren, 686, 704.
Sᵗᵉ-Marie/Briey, *485*.
» » /Metz, rue *296*. — *Notre-Dame*.
» » /Morey, *58*.
Sᵗᵉ-Marie-au-Bois/Vilcey-sur-Trey, abbaye *228*, *292*, 518, *557*, 566, 570, 574, 586 ; Sᵃ Maria ad nemus 170.
Sᵗᵉ-Marie-aux-Bois/Bezange-la-Grande, 373 *n*.
Sᵗᵉ-Marie-aux-Chênes, c. Moyeuvre, 577, 581, 586*, 698 *n*, *769*, 775, 777 ; Sᵃ Maria ad Quercus 17, 59, 104, 173.
Sᵗᵉ-Marie-aux-Nonnains/Metz, abbaye *48*, *108*, 126, 134, *137*, *262*, 269 *n*, *276*, *295*, 296*, 333, *336*, 342 *n*, 355, 357, 367, 489, *505*, *553* ; S. M. aux Dames 115, *133*, 137 ; Sᵃ Maria ad moniales 41, 42, 48, 83 *n*, 154 ; Sᵃ Maria Metensis 5, 9 *n*, 154-156, 164, 171 ; Novum Monasterium *83*.
Sᵗᵉ-Marie-de-Bickenholtz, c. Fénétrange, *600*, 772 ; Pickenholtz 601*.
Sᵗᵉ-Marie-Madeleine/Château-Salins, 521.
Sᵗᵉ-Marie-Madeleine/Metz, *la Madeleine*.
Sᵗᵉ-Odile/Athienville, *372*.
» » /Maxstadt, 400, *767*.
Sᵗᵉ-Oranne, *Orannahof*.

S[te] Regineta, *S[te]-Reinette.*
S[te]-Régule/Kerling, prieuré *473*, 685.
S[te]-Reine/Allondrelle, 700.
S[te]-Reinette/Metz, *8*, *147*, *266*, 337, *346*, 359 ; S[te] Regineta 41, 72.
S[te]-Ruffine, c. Gorze, 22 *n*, *48*, 128, 155, 330, 354*, *355*, 356, 377, 708, *711*, 764, 775.
S[te]-Ségolène/Metz, paroisse 10, 46 *n*, 73, 118, 131, *136*, 138, 154, *250*, 339*, 708, *709*, 764, 775.
S[te]-Sophie (Dames de), *741*, *764*.
S[te]-Trinité/S[t]-Avold, *768*.
S[te]-Ursule/Lafrimbolle, 589.
» » /Metz, chapelle 337.
» » /Puttigny, 419.
S[te]-Vérène/Enchenberg, *661*, 715.
Salaborc, Salborc, *Sarrebourg.*
Salées-Eaux/Ley, 771.
Salival/Morville-lès-Vic, 386*, 770 ; — abbaye 292*, 327, *346*, 379, 380 *n*, 382, *383*, *410*, *422*, 519, 520, *529*, *547*, 619 ; Salina Vallis 9, 42, 88, 157, 158, 170, 178 ; Salna Vallis 4.
Salonne, c. Château-Salins, 14, 57, 91, 170, *516*, *520-522*, 529*, 770 ; — prieuré 44, *51*, 74, 91, *100*, 306*, *419*, *422*, *520*, *528*, 529 *n*.
Saltzbronn/Sarralbe, 649, 718, *768*.
Salvengis, *Silvange.*
Salzwoog/Ludwigsthal : Salswog 677.
Sancy, c. Audun-le-Roman, 294, 699 *n*.
Sand-Platz/Dabo, 776.
Saney, *Saulny.*
Sanry-lès-Vigy, c. Vigy, 165, 480*, *713*, 714.
Sanry-sur-Nied, c. Pange, 166, 424*, 712.
Sansonnet (Le)/Devant-les-Ponts, 343, 708.
Sansweiler, *Hansweiler.*
Sar..., *Saar...*, *Sarre...*
Sarapons, *Saarbrücken.*
Sarralbe, a. Sarreguemines, *XII*, 221, *647*, 648*, *652*, 718, *719*, 768, 776, 783 ; Albe 20, 28 *n*, 61, 94, *176* ; Alben 177 ; — archiprêtré *714*, *715*, 718, 768.
Sarraltroff, c. Fénétrange, *620*, 634*, 772 ; Altorf 19, 31, 219 ; Altdroff 63, 105, 175.
Sarre..., *Saar...*
Sarre (Dép. de la) *706*, *727*, *730*, *731*, *757*, 758, *759*.
Sarrebourg [Lorraine allem.], *199*, 604*, *769*, 773, 776, 783 ; Sarbourg 18, 199 ; Sarburch 26 ; Sarburgum 60, 94, 175 ; — archidiaconé IX, XII *n*, XIII, 21, 23, 25, *31*, *35*, 60, *66*, 67, 149, *150*, *152*, 153, 174, 181-183, 187, 192, 193, 198, 241, *243*, 246, *254*, 615, 767, 776 ; Salborc 4, Salburgum 45 ; — archiprêtré *1*, 6, *16*, 18, 26, 45, 60, *66*, 174, 181, 182, 231, 241, 587, 773 ; — collégiale XIII, 5, 8, 42, 68, 94, 175, *178*, 186, 199, 200, 211, 264*, 304, *319*, *597*, 604, *606*, 612, 632 *n* ; — *Capucins, Cordeliers, S[te]-Elisabeth.*
Sarreguemines [Lorraine allem.], *43*, *695*, 714, 766 ; Geminga 43, Sargueminde 209, Sarguemines 644*, Sarquemund 176, Zarguemenes 221 ; — archiprêtré 714, *715*, *719*, 766, 775.
Sarreinsberg, c. Bitche, *776* ; Sarinsb. 715.
Sarreinsming, c. Sarreguemines, *651*, *652* ; Einsmingen 177, Saarinsming 652*, Sarinsm. 715.
Sarrelfing/Haut-Clocher, *597*, *604* ; Serleviga 26.
Sarrick, *Saareck.*
Sarrixin/Imling : Ruckesingen super Saram 27, Rukesinguen 18, Sarixing 605.
Sathanacum, *Stenay.*
Sauerhof/Breidenbach, *719*.
Saulcy (Le)/Tronville, 574, 712.
Saule (La)/Tucquegnieux : la Sole 699.
Saulne (Haute et Basse), c. Longwy : Sonne 701 *n*, 762.
Saulnerie, rue/Metz, *124*, *708*, 709.
Saulny, 1[er] c. Metz, 84, 155, 299, 355*, 377, 708 *n* ; Aulneyum 48, Saney 11 *n*.
Saumuhl/Rahling, 718.
Saurbronn/Ludwigswinkel, *663*.
Saverne [Basse-Alsace], *18*, 211, 212 ; Bettbur 784.
Savonnières/Foug, *95*.
Scarponne/Dieulouard : Serpaigne 558* ; Serpennes 58, 101, 172 ; Xerpannes 12.
Scei, Scey, *Scy.*
Schacheneck/Hazelbourg, 772, 784.
Schadebour, *Chaudebourg.*
Schæferei/Dalem, *432*.
Schæferhof/Dabo, 772, 776, 784.
Schaffbach/Petite-Rosselle, *642*, 716, 783.
Schaffhausen, m. Differten, 707 ; Schaffenhousen 218.
Schaffhausen/Eppelborn, 707.
Schalbach, c. Fénétrange, *224*, 230, *631*, 635*, 772 ; Schalpack 219, Xalkembach 19.
Schalbacherhof/Schalbach, 772.

Schambourg, *Chambéry, Schaumberg.*
Schank/Schwemmlingen, *705.*
Schaumberg/Tholey : Schambourg 707.
Schavan, ban/Dalem, 432.
Scheideck/Holving, 719.
Scheidt, m. Bischmisheim, 679.
Scheidterberg, Scheidterhütten, Scheidterwerck/Scheidt, 679.
Schel/Wolstroff, 476, 704.
Schellenbach/Thalexweiler, 707.
Schenckelbach/Hellimer, 717.
Schendel/Erstroff : Schenel 717.
Schengen/Remerschen [Luxembourg], 688.
Scheuerhof, m. Orscholz, 705 ; Scheurhoff 689.
Scheuerwald/Launstroff, 758 ; Scherw. 705, Scheurw. 689.
Scheuren, m. Tholey, 707.
Schiffersmuhl/Erching, 716.
Schiffweiler, m. Stennweiler, *213*, *676 n* ; Cyffwilre 20 ; Sciffw. 64, 92 ; ? Schippersw. *676* ; Xulfewlre *20*, Xuw. 30.
Schiresthal/Meisenthal, 662, 718, 767.
Schlaincourt, *Chelaincourt.*
Schlangenthal/? Hassel, 678 *n.*
Schleiffmuhl/Sierck, 689, 705.
Schleifmühle/Engenthal, 776.
Schlessermuhl/Forbach, 716.
Schmalhof/Holving, 394, 719, 784.
Schmeltzenmuhl/Rohrbach, 717.
Schmittshausen, d. Zweibrücken, 674.
Schmittwiller, c. Rohrbach, 633, *717 n*, 768.
Schneckenbusch, c. Sarrebourg, *589*, 590, 773.
Schneebergmühle/Dabo, 776.
Schneematt/Dabo, 776.
Schneemuhl/Sarraltroff, 772.
Schnockenhof/Mittelbronn, 772.
Schœnbourg, c. La Petite-Pierre : Suhomberg 224.
Schœneck/Forbach, 642, 716, 767 *n.*
Schomberg, *Chémery, Schœnbourg.*
Schopperten, c. Saarunion, 623* ; Choper 217.
Schorbach, c. Bitche, *180*, 202 *n*, 655*, 716, 767 ; Scirpach 90, Scorb. 179, Scorppach 18, Stirp. 65 *n*, Xorpaca 30.
Schottenhof/Sarralbe, 649, 652 *n*, 719, 784.
Schreckling/Heining, 456, 703, 758, 763.
Schrémange, c. Hayange, *488*, 502, 702, 774, 777.
Schures, *Xures.*
Schwalbach, c. Saarlouis, *706.*
Schwarzenacker/Einöd, 671.
Schwarzenbach, m. Homburg : Schwartzb. 672.
Schweix, d. Pirmasens, *180*, *758*, *768* ; Schwegs 663, Schwigs 223, Schweix-lez-Breidenbach 719.
Schweix-lès-Sarralbe/Guéblange, 405, 719.
Schweixingen, *Xouaxange.*
Schwemmlingen, m. Hilbringen, 705.
Schwerdorf, c. Bouzonville, 689, 706, *758*, 763.
Schweyen/Loutzwiller, *180*, 659, 719, 776 ; ? Swigneyum *19*, *21.* — *Bliesschweyen.*
Schwigs, *Schweix.*
Schwingmuhl/Hanwiller, 715.
Sciffwiller, *Schiffweiler.*
Scirpach, Scorbach, Scorppach, *Schorbach.*
Scowa, *Zoufftgen.*
Scy, 1er c. Metz, *XX*, 356*, *357*, 708 Scei 155 ; Scey 134, 141 ; Sciey 11, 48, 73.
Secourt, c. Verny, 171, 547*, 713 *n.*
Sedan [Ardennes], *737*, 744, 746, 747.
Seelbach, m. Niederwürzbach : Salb. 105 ; Seilb. 20, 62 ; Selb. 177 *n*, *233*, *666*, 673, 680* ; Zeileb. 28.
Sehndorf, m. Perl : Siend. 688.
Seierstal, *Siersthal.*
Seingbousse, c. St-Avold, *455*, 718 ; Sengb. 447*, 459 ; Zengbouss 168.
Selliershausen, *Beckerholtz 471.*
Selven/Ormerswiller, 720.
Semange, *Zommange.*
Semécourt, 1er c. Metz, 54, 163, *483*, *490*, 497*, 708 *n*, 764 ; Semaricurtis *496*, Semeic. 13, Semic. 82.
Semibesangia, *Bezange-la-Petite.*
Séminaire de Pont-à-Mousson, 170, *228*, *313*, 525 ; — de St-Simon/Metz, 266, 268, 313*, *317*, *321*, 333, 351, 362, *364*, 368, *397*, *447*, 452, 456, 610, 643, 646, 649, 665 *n*, *765*, 781 ; — de Ste-Anne/Metz, 312*, 333, *492*, *573* ; — *Montigny-lès-Metz.*
Senauroy, *Senorroy.*
Sengscheid/St-Ingbert : Sengz 669.
Senon, c. Spincourt [Meuse], *87.*
Senoncourt, c. Souilly [Meuse], *79.*
Senones, a. St-Dié, abbaye 32, 36, 47,

99, *305*, 307-309, 311, 312, 317, *319*, 361, 375, 376, 384, *413*, 531, *600*, 616 *n*.
Senorroy/Norroy-le-Veneur, *494*, 708.
Senshof/Neuforweiler : Sentzig 707 *n*.
Sentzig, c. Cattenom, 500, 703 *n*, *760*, 763 ; Zenzich 162 *n*. — *Senshof*.
Sepulchrum Changeium ?, 44.
Seraincourt/Salonne, 770.
Serieres, *Serrières*.
Serleviga, *Sarrelfing*.
Sermlingen/Kerlingen : Sermeling 706 ; Serveling 456, 703.
Serol/Leintrey, *380*.
Serpaigne, Serpennes, *Scarponne*.
Serpenoise/Metz, porte 283 ; — rue *709*.
Serres, c. Lunéville-Nord, *318*, 521.
Serrières, c. Nomeny, 57, 104, 171, *543*, 548* ; Serieres 12.
Serrouville, c. Audun-le-Roman, 75 *n*, 699 ; — cure de canton *682*, *683*, 699, 761 *n*, 769 *n*.
Serry/Moineville, 577 ; Sery 698, 761.
Serveling, *Sermlingen*.
Servigny-lès-Raville, c. Pange, *83*, 166, *425*, 439*, 440, 712 ; Cerv. *430*.
Servigny-lès-Ste-Barbe, c. Vigy, 140, 155, 362*, 714, 766.
Sery, *Serry*.
Setrich, *Sœtrich*.
Seuerstal, *Siersthal*.
Seutry/Herny, 710 ; Sotru 16, Zeutry *415*.
Seuwiler, *Seyweiler*.
Severi, *Sivry*.
Seviller, *Siewiller*.
Seyweiler, m. Medelsheim, 673 *n* ; Seuwiler *180*.
Sibret, a. Neufchâteau, *720*, 724, *725*.
Siebertsmuhl/Alsting, 716.
Siegstal, *Siersthal*.
Siendorf, *Sehndorf*.
Sierck, a. Thionville, 61, 66, 105, 308, 688, 705, 764 ; Sierque 127 ; — archiprêtré *702*, *704*, 705, *706*, 758 *n*, *763*, 764, 774.
Sierck-Haute/Kerling, 704 ; Audensirck 685.
Siersberg/Büren, 706.
Siersdorf, m. Rehlingen : Sierstr. 706.
Siersthal, c. Rohrbach, *229*, 661*, *662*, 718, 768, 776 ; Seierstal 179, Seuerstal *180*, Siegstal 30, Sigerstall *180* ; Sigest. 66, 106.
Siewiller, c. Drulingen, *629*, *636* ; Sev. 216, Syw. 636.
Sigerstall, Sigestal, *Siersthal*.
Signy, ? *Hussigny* 701.
Signy-le-grand, a. Mézières, 744.
Signy-le-petit, a. Rocroy, 740.
Sillegny, c. Verny, xiv, 351, 357*, 713 ; Siligny 83, 155 ; Sull. 10, 11 *n*, *21* ; Syligny 48.
Silly-en-Saulnois, c. Verny, 171, 540, 713.
Silly-sur-Nied, c. Pange, 155, 369* *n*, 712 *n*.
Silmont, c. Ligny [Meuse], prieuré 57, 101, 170, 528.
Siltzheim, c. Saarunion, *215*, *651* ; Sulzen 629.
Silvange/Marange, 164, 496, 708 ; Salvengæ, Solvengia *496*.
Silvingen, m. Hilbringen, 687, 705.
Simbach/Grosbliederstroff, 715.
Simbourg, *Chémery*.
Simming/Rodemack, *499*, *510*, 691, 703 *n*, *704*, 763.
Simten, d. Pirmasens : Simpten *180*, 663 ; Symbden 223 ; Nidersimpten, Obers. 720 *n*.
Sindelsberg/Marmoutier, *305*.
Sinderstroff, *Haut-Clocher*.
Singling/Gros-Réderching, 657 *n*, 717, *767*.
Sitifort/Harreberg, 773.
Sitterstorff, *Haut-Clocher*.
Sivereyum, *Xivray*.
Sivry, c. Nomeny, 548* ; Civri, Severi 171.
Sœtrich/Hettange-Grande, 506 ; Setrich 162, Sœtrig 703 *n*, Zœterich 508.
Sogne, Soignes, *Solgne*.
Soiron/Waville, *575*.
Soldatenthal/Abreschwiller, 587, 772.
Sole (La), *Saule*.
Soleil (Cense du), *Sonnenhof*.
Solgne, c. Verny, *104*, 548*, 713 ; Sogne 58, 171 ; Soignes 12 *n*.
Solle (La)/Briey, *485*, 486, 698.
Solry/St-Benoît, *564*, 572.
Soltzweiler, *Sotzweiler*.
Sommy/Féy, 553 *n*, 709.
Sondrange, *Zondrange*.
Sonne, *Saulne*.
Sonnenberg/Walscheid, 773.
Sonnenhof/Dalem, *702*.
Sonnenhof/Fremersdorf : cense du Soleil 706.
Sonnenmuhl/Hargarten, 702.
Sorbey, c. Pange, 11 *n*, 49, 79 *n*, 156, 275, 371*, *426*, 712.
Sorée, c. Andenne [prov. Namur] : Sorcies 494.

Sorly/Dampvitoux, 711.
Sornéville, c. Nancy-est, 14, 50, 100, 157, 386*.
Sotru, *Seutry*.
Sotzeling, c. Château-Salins, 412, 770.
Sotzweiler, m. Tholey : Soltzw. 707.
Soucht, c. Rohrbach, 662*, *715*, 717, 767, 768.
Souffgen, Soufftgen, *Zoufftgen*.
Soutyhof/Beaumarais, 706.
Soxey/Cosnes: Soxé 701.
Spailmail/Boncourt, 699.
Sparsbrod/Garrebourg et Hazelbourg, 772, 784.
Sparsbrod/St-Louis, 588, 773 ; Farbach, Sparbruck *588*, Pharbach 231.
Speck/Wirming, 770.
Speckbronn/Soucht, 718.
Speicher, c. Bitburg, 732.
Sphisheim, *Spiesen*.
Spicheren, c. Forbach, 641 *n*, 642*, 716.
Spiesen, m. Neunkirchen, *676* ; Sphisheim 20, Spishem 30 ; Spissen 64, 92, 97, 213.
Spinallum, *Epinal*.
SPIRE [Bavière rhén.], diocèse *IX*, *677*, *678*, *682*, 759.
Spishen, Spissen, *Spiesen*.
Spitzberg/Dabo, 776.
Sponville, c. Gorze, 59, *73*, 74, 172 *n*, 573*, 699, *700*, *711*, 765, *769*.
Spurk/Wadgassen, 707.
Stadler/Felsberg, 707.
Stadt/Schwemmlingen, *705*.
Staffelhof/Rodalben, 677.
Stahlhammer/Scheidt, 679.
Stahlheim, 1er c. Metz, *777*.
Stainbach, *Obersteinbach*.
Stambach, m. Niederauerbach, 668.
Standalmont, *St-Pierremont*.
Stausteinerhof/Kröppen: Staustein 663 *n*, Stausseins 223, Stauterhof 720 *n*.
Stavelot, a. Verviers [Liège], *723*, *734*, *736*.
Steinbach (Nieder-), c. Wissembourg, 223.
Steinbach (Ober-), c. Wissembourg, *682*, 716, *758*, *766* ; Steinback 224, ? Stainbach *180*.
Steinbach/Guéblange, 405, 719.
Steinbach/Sarreguemines, 714.
» /Vergaville, 178, 620, 771.
Steinbach, m. Eppelborn, 707.
Steinbach, m. St-Wendel, 676.
Steinbacherhof/Durstel, 224 ; Stenbach 31, *630*.
Steinbacherhof/Sarreguemines, 714.
Steinbiderstorff, *Pontpierre*.
Steinhausen (Gross-), d. Zweibrücken, 220, *658*, *663*, 680*.
Steinhausen (Klein-), m. Grosssteinhausen : le Petit-St. 680.
Steinsel, Steinfels, *Stinzel*.
Stenay, a. Montmédy [Meuse] : Sathanacum 85 *n*.
Stenbach, *Steinbacherhof*.
Stenbenderstorf, *Pontpierre*.
Stencella, *Stinzel*.
Stennweiler, c. Ottweiler, 676.
Stinzel (Nieder-), c. Fénétrange, 631*, *632*, *637*, 772 ; Steinfels 219 ; Steinsel inferius 63, 105 ; Stencella inferior *19* ; Stensel 19, 210 ; Stenzele inferior 31.
Stinzel (Ober-), c. Fénétrange, *629*, 632*, 772 ; Seintzel 219 ; Steinsel 19, 175 ; Stenzele superior 31, 62, 105.
Stiring (le Vieux-)/Stiring-Wendel, *642*, 716.
Stiring-Wendel, c. Forbach, 767, 776.
Stockbronn/Bitche, *715*, 716.
Stockthurm, *Tour-du-Stock*.
Stolzenbronn/Petite-Rosselle, *642*, 716.
Stoncourt/Villers-Stoncourt, 56 *n*, 83, 166, *424*, 442*, 712, 766.
Storendal/Lafrimbolle, 589.
Storrwoogerhof/Ludwigsthal : Storchw. 677.
STRASBOURG [Basse-Alsace], diocèse IX, *96*, *98*, *223*, 224, *682*, 759, *769*, 784.
Strop, ban/Antilly, *466*.
Struth, c. La Petite-Pierre, 224.
Stuckange/Distroff, 478, 704 ; Stulking 165.
Stüdenbach/Eppenbrunn : Stutt. 716.
Studerhof/Walscheid : Stutenh. 773.
Stulceborne, Stulzelbronn, *Sturtzelbronn*.
Sturdelden, *Durstel*.
Sturtzelbronn, c. Bitche, 662, 716 ; — abbaye 5, 43, 229 *n*, *288*, 289*, *653*, 655 *n*, 656, 658, *659*, 663, 664 ; Stulceborne 9, Stulzelbr. 179, Stutz. 90.
Stutzenmuhl/Téting, 711.
Suffgen, Suffghen, *Zoufftgen*.
Suhomberg, *Schœnbourg*.
Suisse (Basse-), c. Grostenquin, 717 ; Sultzen 161, Xuisse 410.
Suisse (Haute-)/Basse-Suisse, 397, *409*, 717.

Suisserie (La)/Zoufftgen, 510.
Sulinga, ? *21*.
Sulligny, *Sillegny*.
Sultzen, *Suisse*.
Sulzbach, c. Saarbrücken, 679.
Sulzen/Montenach, 686 *n*, 705. — *Siltzheim*.
Suriauville, *Hagevilla*.
Suzange/Hettange-Grande, 703.
Suzange/Schrémange, *502*, 505, 702, 774.
Suzémont/Hannonville-au-Passage, *567*, 699.
Swigneyum, *Schweyen*.
Syderstorf, *Haut-Clocher*.
Syligny, *Sillegny*.
Sylvæ, *Forêts*.
Symbden, *Simten*.
Syweiller, *Sieweiler*.

Taffingsmühle/Neuforweiler : Taffin 707.
Taison, rue/Metz, *325*.
Taixei, Taizey, *Thézey*.
Takenpal, *Tarquinpol*.
Talange, 1er c. Metz, 13, 53, 82, *83*, 118, *125*, 128, 164, *405*, *483*, 498*, 708, 764.
Talpet/Destry, 717.
Tanneyum, *Tenquin*.
Tantelainville/Vionville, 574, *575*, 712 ; Tantelenv. 13, Tantelinv. *173*.
Tapes (Les Grandes-)/Woippy, 343, 708.
» (Les Petites-)/Woippy, 330, 708.
Tarquinpol, c. Dieuze, 619* 771 ; Takenpal 29, Tarkempful 185 ; Tarquinopolis 185, 192 ; Techempful 191, Techenphul 178, Teckempach 17 ; Tetenpol 65, 88.
Tasei, Tayseyum, *Thézey*.
Tatinga, *Téting*.
Techempful, Techenphul, *Tarquinpol*.
Techkort, Tehecuria, Teheicourt, *Thicourt*.
Teckempach, *Tarquinpol*.
Tedingen, *Théding*.
Teinchemille, *Tensch*.
Tellancourt, c. Longuyon, 700, 761. *Templiers* à Metz *41*, *48*, 84, 314, 342 ; Templarii 43 ; — à Pierrevillers *483* ; — à Thicourt *421* ; — à Virming 52.
Tenchen, *Tenquin*.
Tencherhof/Sarralbe, 718, 768, 783 ; Tentierhof 649.
Tenquin (Gros-), a. Sarreguemines, *161*, *392*, 716 ; Grostenchen 391* ; Tanneyum 52, 88 ; Tenchen 160 *n*, Teneschen *392*, Tenneyum 16.
Tenquin (Petit-), c. Grostenquin, 717, 767 ; la Petite-Tennequin *393*, Kleintænchen 776.
Tensch/Grostenquin, 717 ; Teinchemille 391.
Tenteling, c. Forbach, 20 *n*, 28, 61, 104, 176, 650*, 716.
Tentierhof, *Tencherhof*.
Ternel/Marange-Silvange, 708.
Terville, c. Thionville, 163, 515, 702, 762, 774, 777.
Tesselingen, *Desseling*.
Téterchen, c. Boulay, 167, 432 *n*, 442*, 710, *763*, 765 *n* ; Tetergen *169* ; Tieterchen 56, 89 ; — *Cordelières*, *Liguoriens*.
Téting, c. Faulquemont, 51, 87, 159, *160*, 404*, *452*, *711* ; Tatinga 16.
Téting/Budling, 704.
Teutoniques (Chevaliers) à Metz *43* ; — à Sarrebourg *590*, 604, *616* ; — *Deutschhaus*.
Thal, c. Drulingen, 216, 623.
Thaleischweiler, d. Pirmasens : Eichw. 223, ? Eischw. 677, Eschw.-lebas 674.
Thalexweiler, c. Ottweiler : Exw. 707.
Thalfröschen, m. Thaleischweiler, *674*, 677.
Thalmuhl/Hettange-Grande, *703*.
Théding, c. Forbach, 650*, 716 ; Ted. 176.
Thehecor, *Thicourt*.
Theilung/Berthelming, *621*.
Theonisvilla, *Thionville*.
Thézey, c. Nomeny, *73* ; Taixey 12 ; Taizey 170, 546* ; Tasei *12*, 74 ; Tayseyum 58 *n*, Teyxei *12*.
Thiaucourt, a. Toul, 59, *421*, 568, 573* ; Theauc. 173 ; Thiac. *10*, 13, 85 ; — *Capucins*.
Thicourt, c. Faulquemont, *XX*, *407*, 420*, 711 ; ? Techkort 406, Teheic. 16, Thiec. 161, Tihecurth *420* ; — prieuré 9, *408*, 420 *n* ; Tianc. 5, Tehec. 91 ; Thec. 44, 51 ; Thehecor *305*.
Thicourt/Luppy, 436, 712. — *Hicourt*.
Thiemonvilla, *Thimonville*.
Thiergarten/Puttelange, *719* ; Thirgartsmuhl 645.
Thil, c. Longwy, 701. — *Marthil*.
Thimonville, c. Pange, *6*, 58, *104*, *420*, 549*, 712 ; Thiem. 12 *n*, Tym. 170 *n*.
Thionville [Lorraine allem.], 511*,

515, 701, 762 *n*, 774, 781 ; Theonisv. 15, 52, 96, 163 ; — archidiaconé 701, 762, 769, 774 ; — archiprêtré 5, 7, 15, 45, 52, 157, 162, 181, 184, *185*, 241, 499, *699*, 701, *703*, *761*, 762 *n*, 774, 777, 779 ; — *Augustins ; Capucins* 327, 510 ; *Clarisses, St-Esprit.*
Thirey/Pont-à-Mousson, *12*, *556* ; Tyrei *12*.
Thirgartsmuhl, *Thiergarten.*
Thirther, ? *Fürth* 222, *676*.
Tholey, c. Ottweiler, 707, *715*, 758, *759*, *762* ; — abbaye *434*, *641*, *651*, 652, *653*, *664* ; Toleium 176, *600* ; Toley 207 ; Tolleya 61, 97 ; — archidiaconé 683 *n*.
Thomasthal/Abreschwiller, 605, 772.
Thonville, c. Faulquemont, 410, 711.
Thor/Trieux, *490*.
Thumeréville, c. Conflans, *89*, 699, *700*.
Thury/La Maxe, 343, *344*, 708.
Thutange/Villerupt, 701.
Tiancort, *Thicourt.*
Tichémont/Giraumont, 579 *n*, 580 *n*, *698*, 699 *n*.
Tieffenbach, c. La Petite-Pierre, *630* ; Diepach 19 *n*, ? Dixach 31, Tiffemb. 224.
Tiercelet, c. Longwy, 701.
Tiercelins à Lixheim 229-231, 320*, 591, 592 *n*, *594*, 595, 599, 600, 601 ; — à Ste-Barbe *317*.
Tieterchen, *Téterchen.*
Tiffembach, *Tieffenbach.*
Tignomont/Plappeville, 353 *n*, 708.
Tille, Tillum, *Marthil.*
Tincry, c. Delme, 169, 529*, 771 ; Tinkerey 13 ; Tinquery 57, 96.
Tinter/Kœrprich-Hemmersdorf, 706.
Tinting, *Tunting.*
Titting/Holling, *479*, 710.
Tivoli/Le Sablon, 331, 709.
Tockfeld/Kirschnaumen, 686, 705.
Toleium, Toley, Tolleya, *Tholey.*
Tombois, rue/Metz, 323.
Tonnoy, c. St-Nicolas, 75.
Torcheville, c. Albestroff, 405*, 770 ; Dorsweiler *405*, Torbilliss 102 ; Torsw. 51, 159 ; Torv. 16.
Toul [Meurthe], diocèse *XXVI*, *14*, 36, 37, *38*, 86, *95*, 99, *225-227*, 238, *306*, 494, 521, *682*.
Toulon/Lixières, 57, 104 *n*.
Toupet (Le)/Azoudange, 381 *n*, 773.
Tour (La)/Nouilly, *366*, 714.
Tour (La)/St-Georges, *602*.
Tour-du-Stock (La)/Langatte : Stockthurm 773.
Tour-en-Voivre (La), *Latour.*
Tournay [Hainaut, Belg.], diocèse *756*.
Tournebride/Moulins-lès-Metz, 370, 709.
Tournebroche/Ban-St-Martin, *343*.
Tourteron, a. Vouziers, 754.
Tragny, c. Pange, 170, 549*, 712.
Tréhémont/Moyeuvre-Grande, 702.
Trèle/Latour-en-Woëvre : Tresle *567*.
Trémécourt, *Frémécourt.*
Trémery, c. Vigy, 484, *705*, 714, 766.
Tressange, c. Fontoy, 684, 699, *769*, 774, 777.
TRÈVES [Prusse rhénane], métropole *XV*, xvi, 1, 96, 231, 232, 238, *375*, *389*, *396*, *399*, 588, 590 ; — diocèse ix, xxiv, *XXVI*, 95 *n*, 207, 215, *621*, 682 *n*, 683, *698-707*, *721-724*, *727*, *729*, *731-737*, *745*, *746*, 757-759, 779 ; — cathédrale 686-688 ; — commanderie de St-Jean 687 ; — *Ste-Irmine, St-Mathias, St-Maximin, St-Nicolas.*
Trieux, c. Audun-le-Roman, 164, *483*, *490*, 498*, 699 *n*, 761 ; Trieul 13, 53, 89.
Trinitaires à Metz *48*, 314*, 323, 336, *536*, *764* ; cil de la Triniteit 9, domus Sancte Trinitatis 43, la Trinité 116.
Trinité (La)/Nouilly, *366*.
Tritteling, c. Faulquemont, 711, 765 ; Drutelinga 55, 87 ; Trithinguen 15 ; Tritling 168 *n*, 461*.
Trois-Boulangers, rue/Metz, *325*.
Trois-Fontaines/Bieberkirch, 589, 773.
Trois-Maisons/Dannelbourg, 772.
Trois-Rois/Vallières, *712*.
Tromborn, c. Bouzonville, *432*, 437*, *479*, 703, 763 ; Dremborn 167.
Tronville, c. Chambley, *173*, 174, 574*, 712, *769*.
Trosslerie/St-Jean-Rohrbach, 719.
Troulben, *Trulben.*
Trousch, ban/Rolbing, *659*.
Trulben, d. Pirmasens, 663* ; Druben *180*, Troublen 223 ; Troulben 720 *n*, *758*, *768*.
Trulling, *Drulingen.*
Truppacherhof/Contwig, 668.
Tucquegnieux, c. Audun-le-Roman, 699 *n*, 761.
Tünsdorf, m. Orscholz, 689, 705, *758*.
Tunting/Manderen, 705, *730* ; Tint. 686.
Turquestein, c. Lorquin, 312, 589 *n*, *593*, *599*, *603*, 772.

Uberherrn, m. Berus, 219, 448, 706.
Uberkinger/Kappelkinger, 396, *405*, 719.
Uckange, c. Hayange, 513*, *701*, 702, 777, 779 ; Eucange 163, Eukerangez 15, Huckingen 53, Huk. 73.
Uckensheim, Uckesh., *Ixheim*.
Ugny c. Longuyon, *700*, 701.
Unterbronnerhof/Friedrichweiler, 706.
Untermühle/Insming, 770.
Urbach Epping, 664 *n*, 719 ; Urp. *180*.
Urbule/Epiez, 700.
Urcourt/Bruville, 585, 700 ; Eurecourt 17, 59, 86, *174*.
Urexweiler, c. St-Wendel : Exw. 213, 676 *n*.
Urselsbach/Petite-Rosselle, 776.
Ursulines à Metz, 311, 324*, 330.
Urville Courcelles-Chaussy, 430, 712.
Usange, *Hussange*.
Usinga, *St-Etienne*.
Usselskirch/Boust, *15*, *506*, *507*, 514*, 704 ; Usselk. 162 ; Usseltzk. 52, 96.
Uttersdorf, *Ittersdorf*.
Utweiler, m. Medelsheim, 657.
Uxem, Uxing, *Ixheim*.

V..., W...
Vaccarias, ? *Vachières*.
Vachémont/Longuyon, 700.
Vachières/Secourt : Vacherias *547* ; ? Vaccarias *547*.
Vacquinière (La)/Montigny-lès-Metz, 709
Vacroncourt/Aulnois : Wacruncurt 522, ? Anwiricurtis *528*.
Vahl, c. Albestroff, *402*, 770 ; Val 405*.
Val..., *Wahl...*
Valaine (La), Fey, 709.
Val de..., *Guéblange*, *Holving*, *Liepvre*, *Vaxy*.
Val de Metz, archiprêtré XIV *n*, *11*, 22, *81*, 241, 346 ; Vallis 45, 48, 153, 154, 181.
Valdenbourg, *Valtembourg*.
Valendon/Bazeilles, *700*.
Valeriæ, *Vallières*.
Valérysthal/Trois-Fontaines, *589*, 773.
Valette (La)/Abreschwiller, 587, 772.
» /Host, 159, 398*, 718, 767 (devrait être à 768), 776.
Valières, *Vallières*.
Vallerade/Albestroff, *387*, 770.
Vallerange, c. Grostenquin, *98*, 160, 407* *n*, 716 *n*, 767 ; Wall. 187, Weller. 24 ; ? Vallerge *717*, ? Veldrage 160.
Valleroy, c. Briey, 174, 579* *n*, 698.
Vallières, 2e c. Metz, *338*, 345*, 346 *n*, 709 ; Valeriæ 47, 73 ; Valières *79*, 154, 275.
Vallières/Tichémont, 579, 699.
Vallis, V. Metensis, *Val de Metz*, *Vaux*.
Vallis Comitis, *Gräffinthal*.
Valmont, c. St-Avold, *404*, 452* *n*, 718 ; Walmon 168.
Valpersviller, *Vasperviller*.
Val-St-Marie, *Ville-au-Val*.
Valsporn, *Walschbronn*.
Valtembourg, c. Phalsbourg : Valdenb. 590, Walt. 773.
Valthouse (La)/Vahl : Waldhaus 770, Waldhouze 405.
Valtmor, *Waldmohr*.
Vanault-le-Châtel, c. Heiltz-le-Maurupt [Marne] : Wanoy 85, Vanou 85.
Vandelainville, c. Thiaucourt : Wand. 59, 173, 575* ; Wandelenv. 13, Wandelev. 83.
Vandières, c. Pont-à-Mousson, *83* ; Vandeir 147 ; Vanderiæ 75, 83 ; Venderiæ *13*, Vendeire 147.
Vanelle (La), ban/Abocourt, 533.
Vannecourt, c. Château-Salins, 161, *421*, 422*, 770.
Vannes (Les)/Freistroff, 472 *n*, *702*.
Vanoue (La)/Cheminot, 534, 712.
Vantoux, 2e c. Metz, XIV, 11, 73, 155, 330, *345*, 366, 377, 709 ; Banboul 49, Vantous *11*, Vantouz 11 ; Ventos 5, *6*, *11*.
Vany, 2e c. Metz, 362, *708*, 714.
Vapey, *Woippy*.
Varangéville, c. St-Nicolas, *86* ; Wareng. 85 *n*.
Varcoville/Bertrambois, *593*.
Varencourt, *Baroncourt*.
Vargavilla, *Vergaville*.
Varize, c. Boulay, 710 *n*, *712*, 765 ; Warize 426 *n*, 444* ; Warisia 55, 79, 166, *169*, 275 ; Werrise 15 ; — archiprêtré XIII, 15, 21, 45, 55, 156 *n*, 157 *n*, 166, *168*, *169*, 181, *182*, 241, 423, *425*, *458* ; Werasia 6 *n*.
Varnevilla, *Vernéville*.
Varneviller, *Wörschweiler*.
Varnimont/Cosnes, 701.
Varvinay, c. Vigneulles [Meuse] : Warvinet *95*.
Vasperviller, c. Lorquin, 772 ; Valsp. 603.
Vathiménil, c. Gerbéviller, *428*.
Vatimont, c. Faulquemont, *162*, 421*, 711, 765 ; Walteromons 51, 102 ; Wathiemont 161.

Vaucourt, c. Blâmont, 158, 376*.
Vaucremont/Bazoncourt, 424, 442, 712.
Vaudoncourt, c. Pange, *439*, 444, 445, 710, *712*.
Vaudreching, c. Bouzonville, 438, 467 *n*, 479*, 703 ; Wadrich 18 ; Walderca 54, 88 *n* ; Walderchen 165.
Vaudrecourt/Arracourt, 372 *n*, 781.
Vaudrevange, *Wallerfangen*.
Vaudreville/Retonfey, 368, 712.
Vaux, c. Gorze, 352*, *353*, 711 *n*, 765, 775 ; Vallis 48, 79 ; Vaulx 155.
Vaux/Cosnes, 701.
Vaxy, c. Château-Salins, 421*, 770 ; Wax. 86 *n*, 161, *162* ; Weysseyum 51.
Vého, c. Blâmont, 158, 380* *n*.
Veis, *Gavisse*.
Velaine-sous-Amance, c. Nancy-est : Villanæ 80.
Veldrage, ? *Vallerange*.
Velving, c. Boulay, *443*, 479, 710, 765.
Venderiæ, Vendeire, *Vandières*.
Venschen, *Fontoy*.
Ventos, *Vantoux*.
Verbel, *Werbeln*.
Vercly/Borny, *338*.
Verdenal, c. Blâmont, 158, 386* ; Verdenoy 100, Wardena 49.
Verdun [Meuse], diocèse *XXVI*, *36*, 37, 101, *496*, *567*, 572, *585*, *682*, 683, *698-700*, 760 ; — *la Madeleine*, *St-Nicolas-des-Prés*, *St-Paul*, *St-Vanne*.
Vergaville, c. Dieuze, 619*, 771 ; Varg. 185, 194 ; Warg. *29*, 65, 92, 178, 190 ; Werg. 17 ; — abbaye 9, 25 *n*, 43, 52, 92, 185, 194, 298, 388, *390*, 412, 606, 615 *n*, 620 ; — archiprêtré VIII, 6 *n*, 17, 26, 29, 45, 65, *74*, 106, *157*, 177, 181, 182, 184-197, 241, 606, 611.
Vergney, *Verny*.
Verguen, ? *Berg*.
Vernéville, c. Gorze, *104*, *578*, 586*, 711, 764 ; Varn. 60, 173.
Verneyum, *Bené*.
Verny, a. Metz, 156, 367*, 368, 712 ; Vergney 49.
Verrerie-Sophie/Stiring-Wendel, *642*, 716, *767*.
Vertenberg, ? 286.
Vertignécourt/Puttigny, 16, *419* ; Biterincourt 51, Vitrincourt *91*.
Vesa, *Niederwisse*.
Vesigneux, quartier, Metz, *124*.
Veystroff, *Gaweistroff*.
Vézelise, a. Nancy : Viselixe 147.
Vezin/Charency, 700.
Vezon/Marieulles, 171, 553*, 713.
Vezus, ? *478*.
Vianden, a. Diekirch, *735*, 736, *757*.
Viau/Mairy, 699.
Vibersviller, *Wieberswiller*.
Vic-sur-Seille, a. Château-Salins, 240, 530*, *769*, 771, 784 ; Vicus 57, 86, 170 ; — archidiaconé XII *n*, XIII, *1*, 4, 5, *13*, 34 *n*, 45, 57, 67, *150*, 153, 169, 181, 182, 241, 247, *251*, *254* ; — collégiale St-Etienne XIII, 8, 42, 68, 93, 170, 187, 239, 264*, 268, 520, 521, 531, 614, 648, 661 ; — officialité XVI ; — *Capucins*, *Carmes déchaussés*, *Cordeliers*, *Congrégation*, *Filles de la Charité* *531*, *Précheresses*, *St-Christophe*, *St-Urbain*.
Videlange/Gelucourt, 613, 771.
Viedirgeshem, *Weidesheim*.
Vieille-Moselle/Moulins-lès-Metz, 354 *n*.
Vieille-Verrerie/Petite-Rosselle, *642*, 716.
Vieille-Zinzel/Sturtzelbronn, *656*, 662.
Vieuville (La), *Lavieuville*.
Vigera major, *Weyer*.
Vigneulles/Lorry-lès-Metz, 48, 155, 299, 330, *353*, 356*, *357*, 377, 707, 775.
Vigneulles (Basse-)/Haute-Vigneulles, 167, 451, 711.
Vigneulles (Haute-), c. Faulquemont, 167, 451, 455*, 711 ; Alta Villa 167, *168* ; Atteville 15 ; Villa 55, 103.
Vigny, c. Verny, 171, 534* *n*, 713, 766.
Vigy, a. Metz, 18, 55, 80, 165, 271, *352*, 466 *n*, 480*, 713 ; — archiprêtré *708*, *709*, 713 *n*, 766.
Villa, *Haute-Vigneulles*.
Villanæ, *Velaine*.
Villancy/Longuyon, 700.
Villare, *Villers-Bettnach*, *Villers-lès-Moiron*.
Villé, *Villers-le-Prudhomme*.
Ville-au-Montois, c. Longwy, 486, 701 *n*.
Ville-au-Pré/Ville-sur-Iron, 587, 700.
Ville-au-Val, c. Pont-à-Mousson, 555, 557, 559* ; Ville 172.
Ville-Houdlémont, c. Longwy, 701 *n*, *762*.
Ville-sur-Iron, c. Conflans, 21, 174, 587*, 700 *n* ; Villa super Yron 17, V. s. Yronem 59, V. supra Yronam 86.
Villecey-sur-Mad, c. Chambley, *682*, *711*, 712, *769* ; Villesel-sur-Mars 82.
Viller, c. Grostenquin, 159, 397*, 717. — *Villers*.
Viller/Assenoncourt, *606* ; Willer 187.
Villeroy/Fraulautern, 707.

Villers, *Hamévillers.*
Villers (Petite-), *Nidange.*
Villers-aux-Bois/St-Marcel, *584*, 585, *700*, *711*, *761*.
Villers-aux-Oies, c. Delme, 411, 771, 776 ; Viller 161.
Villers-Bettnach, c. Vigy, 481*, 704, *713* ; — abbaye 138, *281*, 287*, *288*, 301, 302 *n*, 428, *434*, 435, 436, 464-467, 471, 481, *482*, 514, 616 *n*, 683, 684 *n*, 686, 780 ; Villare 5, 42, 54, 55, 89 ; Villeryum 9, Villers-l'Abbaie *9*.
Villers-Bettnach/Marsal, 771.
Villers-la-Chèvre, c. Longuyon, 700 *n*.
Villers-la-Montagne, c. Longwy, *683*, 701 *n*, 762 *n*.
Villers-Laquenexy/Laquenexy, 361* *n*, 362, 712.
Villers-le-Prudhomme/Ville-au-Val, 555*n*, 559 ; Villé 172.
Villers-le-Rond, c. Longuyon, 700 *n*.
Villers-lès-Moivron, c. Nomeny, 528, 532* ; Villare 57, 82 ; Villeirs 14, Viller 169.
Villers-lès-Plesnois/Plesnois, *494*, 708.
Villers-lès-Rombas/Rombas, 496* *n*, *497*, 555, 698 ; Viler 164.
Villers-l'Orme/Vany, 155, 362, *708*, 714, *766* ; V.-sur-l'Orme *79*.
Villers-Stoncourt, c. Pange, 442, 712, 766.
Villerupt, c. Longwy, 701 *n*.
Villesel, *Villecey.*
Villette, c. Longuyon, 700.
Villing, c. Bouzonville, 56, *462*, 463*, 703, 763 ; Will. 15, 96, 167, 758 *n*. — *Wellingen.*
Vilsberg, c. Phalsbourg, 773, 784.
Vingsburg/Engenthal, 776.
Vinstinga, *Fénétrange.*
Vintrange/Bérig, 23, 24, 25, *98*, *102*, 160 *n*, 406*, 716, 767 ; Winter. 16, 52 ; Wintr. 24.
Vintremont/Abaucourt, *533* ; Vintrim. *98*. — *Wintersbourg.*
Vionville, c. Gorze, *173*, 574*, 712, *769*.
Vireyum, *Vry.*
Virming, c. Albestroff, 407*, 770 ; Wirm. 16, 159, *160*, *717* ; Wurm. 52.
Virnospec, ? *Fronsbach.*
Virton [Luxembourg belge], 725.
Visitation (Sœurs de la) à Metz, 324*, 341, *764*, *775* ; — à Pont-à-Mousson 324 *n*, 550, 557.
Vitrange/Guinglange, 434, 458 *n*, 710.
Vitré (La)/Pont-à-Mousson, *556*.
Vitry, c. Moyeuvre, 164, 483 *n*, 499*, *701*, 702, 777 ; Viterey *483* ; Vitreyum 12, 53, 74.
Vittoncourt, c. Faulquemont, *414*, 415 *n*, 443*, 711 ; Vitonc. 166, *169* ; Witon. 15, 56 *n*, 80.
Vittonville, c. Pont-à-Mousson, 172, *550*, 559*.
Vivier (Le), *Weyerstein.*
Vivier (Rue du)/Metz, *708*.
Viviers, c. Delme, 21, 169, 530, 771 ; — prieuré 9, 308*, 318, *523*, 530 *n* ; Vivaria 44, Viveria 5.
Viviers, c. Longuyon, 700.
Vlitwilre, *Blickweiler.*
Vœllerdingen, c. Saarunion, *625* ; Willderd. 19, 31, 63, 105 ; Fellerd. 625.
Vogelbach, d. Homburg, 221, *232*, *671*, 681* *n*, *682*, 779 ; Foulbach 204.
Vogelgesang/Zoufftgen : Vogelsang 510, *704*.
Vogelsmuhl/Epping : Fog. 719.
Voinotte (La)/Lafrimbolle, 772.
Voisage/Arry, 569, 711.
Voitrebolle (La)/Haraucourt-sur-Seille, 770.
Volandon/Othe, *700*.
Volcksberg, c. Drulingen, 224.
Volkerskirchen/Kirkel-Neuhäusel, *671*, *673* ; Folkersk. 62 *n*, 89 ; Volkarskutra 28.
Völklingen, c. Saarbrücken, *648*.
Volmerange, c. Boulay, *428*, *429*, 445*, 710, 765 ; Wolm. 166.
Volmerange-lès-Œutrange, c. Cattenom, 507* *n*, *703*, 704 ; Walm. 162.
Vosenhof, *Mariendhal.*
Vosselepach, ? 31, 778.
Vostroff. *Wolstroff.*
Vouziers [Ardennes], 751, 755.
Voyer, c. Lorquin, 587 *n*, 772 ; Weyer 175.
Vrémy, c. Vigy, 155, 362, 714.
Vry, c. Vigy, 481*, *704*, 714 *n* ; Vireyum 55, 103.
Vuisse, c. Château-Salins, *412*, 422*, 770 ; Wis 51, Wiss 160 ; Wisse 25, 79 *n*.
Vulmont, c. Verny, 538, 546 *n*, 713 ; Wulm. 170, 171.

W..., *V...*
Wachterhof/Lorenzen, *630*.
Wackenberg/Guntzwiller, 772.

Wackenmühle/Körprich-Hemmersdorf : Vackm. 706.
Wackenmühle/Neunkirch, *715*.
» /Püttlingen, 707.
» /Walscheid, 773.
Wackewilre, *Wattweiler*.
Wackmuhl/Hanwiller : Vack. 715.
Wad-Billy, rue/Metz, 709.
Wade (La)/Vallières, 345 *n*, 709.
Wadgassen, m. Differten, 707 ; — abbaye 61 *n*, 62, 64, 92, 96, 167, 168, 176, 207, 209, 396 *n*, 406, 429, 430, 448, 449, 452, 454, 459, 463, *464*, 638, 641, 644-*646*, *648*, *658*, 669, 674, 675, *678*, 679 ; Valgotia 28 *n*.
Wadrich, *Vaudreching*.
Wadrill, m. Wadern, ancien doyenné *707*.
Wahl/Laning, *406*, 767, 776 ; Val-Laning 717 ; Walen 16, 51, 96, 159.
Wahl-Ebersing, c. Grostenquin, 767 ; Val-Eb. *160*, 406*, 717.
Wahl-lès-Faulquemont, c. Faulquemont, *390*, 391 *n*, 710 *n*, 765.
Wahlen, m. Losheim, *706*.
Walbescheit, Walcheit, *Walscheid*.
Walckmuhl/Achen, 717.
Waldeck/Eguelshardt, 656, 716.
Waldenburg, *Valtembourg*.
Walderca, Walderchen, *Vaudreching*.
Waldhausen, c. Wolmunster, 663, 720 ; Walthusen *180*. — *Valthouse*.
Waldmohr, d. Homburg, 214, 668 ; Mora 20, 30 ; More 64, 106 ; Valtmor 221.
Waldshausen, *Walshausen*.
Waldweistroff, c. Sierck, 687, 705 *n*.
Waldwisse, c. Sierck, 687, 705, *758*, *764*.
Walen, *Wahl*.
Walestrof, *Wolstroff*.
Walkerangez, *Wolkrange*.
Walkhausen/Sierck, 705.
Wallerfangen, c. Saarlouis : Vaudrevange 706.
Wallesweiler/Winterbach, 707.
Wallingen, *Vitry*.
Walmering, *Volmerange*.
Walmestroff/Elzange, 165, 470, 471, 704, 763.
Walmunster, c. Boulay, 17, 96, 165, *438*, *443*, 470, 479*, 710, 765 ; Walminstre *17*, 55. — *Wolmunster*.
Walschbronn, c. Wolmunster, *180*, *655*, *657*, 658, *659*, 663*, 720 *n*, 768 ; Walchbron 179, Walsburen 18, Walspuren 30 ; Valsporn 65, 90.
Walscheid, c. Sarrebourg, 18, *212*, *587*, 605*, 773, 776 ; Walsch 211 *n*, 212 ; Walbescheit 27, Walcheit 175, Walschist 60, Walschut 93.
Walshausen, m. Grosssteinhausen : Waldsh. 674.
Walsheim, d. Zweibrücken, 29, 66, 90, *678*, 680*.
Walspuren, *Walschbronn*.
Walteromons, *Vatimont*.
Walthusen, *Waldhausen*.
Waltringa, *Weltring*.
Wangenburg, c. Wasselonne, 211.
Wanoy, *Vanault-le-Châtel*.
Wappey, *Woippy*.
Waqueswilre, *Weckerswiller*.
Warckmuhl/Hestroff, 703.
Wardena, *Verdenal*.
Warendt/Creutzwald, 706 *n* ; Warandum *16*.
Warisia, *Varize*.
Warnevillare, Warnov., *Wörschweiler*.
Warsberg, c. Boulay, 55, 167, 454, 463*, 707, *765* ; Guesselinga 55, Guissel. 87 ; Varsberg 706, *758*.
Warswilre, *Farschwiller*.
Warteweil/Walscheid, 773.
Warvinet, *Varvinay*.
Wasnanque/Plesnois, *494*, 708.
Wathiemont, *Vatimont*.
Wattweiler, d. Zweibrücken, *668*, 669 ; Watw. 29, Wackew. 19. Rudw. 220.
Waunershof/Thionville, *511*.
Waville, c. Chambley, 13, 59, *86*, 173, 575*, 711 *n*, *769*.
Webenheim, d. Zweibrücken : Welb. 221, *669*.
Websweilerhof/Jägersburg, 668.
Weckerswiller, c. Fénétrange, 63, 93, 230, 231, 631 *n*, 635*, 772 ; Waquesw. 31.
Wecklingen/Ballweiler, *233*, *666*, *679*, 681* ; Weckel. 20, 28, 62 *n* ; Werkel. 90.
Weckring/Budling, 685, 704, 774.
Wehingen, m. Orscholz, 689 *n* ; Veh. 705.
Weibelskirchen, *Wiebelskirchen*.
Weidesheim/Kalhausen, *180*, 717, 767, 778 ; Viedirgesh. 30, Weitzh. 664*, Wetersh. 178.
Weiher, *Voyer*.
Weiherstein, *Weyerstein*.
Weiler, m. Hilbringen, 705.
Weilerhof, *Wustweilerhof*.
Weiller/Willerwald, *652*.
Weinbourg, c. Bouxwiller, 224.

Weinsberg, *Wingsberg*.
Weiskirch/Wolmunster, *180*, 655, 664 *n*, 719; Veisk. 179.
Weisskirchen, *Blanche-Eglise*.
Weistroff, *Gaweistroff*.
Weiten, m. Orscholz: Veiten 705, *758*.
Weiterswiller, c. La Petite-Pierre: Widersw. 201.
Weittersbourg, *Wittersbourg*.
Weitzheim, *Weidesheim*.
Welbenheim, *Webenheim*.
Welferding, c. Sarreguemines, *641*, 647, 651*, *714*, 715, 766; S^te^ Walfridus 20, 28, 61, 97.
Welfrange, c. Rémich: Velfring *432*, Welfer. 731.
Welleringa, *Vallerange*.
Wellingen, m. Hilbringen: Vell. 705.
Wellingen/Denting, 56 *n*, 98 *n*, 167, *168*, *432*; Vill. 710.
Welschbach, m. Stennweiler: Wælschb. 676.
Welschhof/Puttelange, *641*, *719*.
Welsch-Kobert, *Kobrette*.
Weltring/Buhl, 28, 590; Waltr. *18*, 60, 98; Welter. 18, Veltring 175.
Wemmetsweiler, m. Uchtelfangen: Wim. 672.
Wendelhof/Creutzwald, 450, *451*, 706.
Wenheck/S^t^-Avold, *461*, 718.
Wenschweiler/Brouderdorff, *591*; Wenesw. 28.
Wenswiller, *Worschweiler*.
Wentesbourg, *Wintersbourg*.
Wentzwiller/Guéblange, 719; Weinsw. 405.
Werasia, *Varize*.
Werbeln, m. Differten: Verbel 218, 707.
Werkelinga, *Wecklingen*.
Wernerswiller, Wernev., Wernuvillerium, *Wörschweiler*.
Werrisè, *Varize*.
Werschweiler, m. S^t^-Wendel: Verschw. 676.
Werschweiler, Wersw., *Wörschweiler*.
Wescheim, c. Phalsbourg, *590*, 784; Vesch. 773, Weisch. 224.
Wesching/Neunkirch, *715*.
Wetersheim, *Weidesheim*.
Wetschauserhof, m. S^t^-Wendel, 676.
Wey, *Woël*.
Weyer, c. Drulingen, 216, 636*; Vigera major 63, 106; Wiere inferior 31, ? Wiger 19.
Weyer/Rahling, *633*; Wiere superior 31.
Weyer, *Voyer*.
Weyerkapelle/Bitche: Sacellum... juxta stagnum *655*.
Weyermuhl/Falck, 703, *763*.
Weyerstein/Sarrebourg, 597, *627*; Weiherst. 773; le Vivier *265*, *308*; Wigera 26.
Weymerange, c. Thionville, *701*, 702, 762; Weimer. 515* *n*, Weimm. 163.
Weysseyum, *Vaxy*.
Wibelkirga, *Wiebelskirchen*.
Widersweiller, *Weiterswiller*.
Wiebelskirchen, m. Ottweiler, 676; Weib. 213, Wibelkirga 30, Wibelsk. 64, Vieberskirken 222, Wilkeschircheim 20, Wybelsk. 92; ? Bibilskirch 222.
Wieberswiller, c. Albestroff, 636*, 770; Ninerscheviller 219.
Wiedenbach, ? *31*.
Wiere, *Weyer*.
Wiesbach, m. Dirmingen, *707*.
Wiesbach, m. Käshofen, 681*; Wisb. 220, *232*; Wiseb. 29, Visback 222.
Wieswiller, c. Sarreguemines, *651*, *653*, 664*, 715, 766; Wisew. 30, 106: Wissew. 66.
Wiez, *Metzerwisse*.
Wigera, *Weyer*, *Weyerstein*.
Wikespach, ? 31.
Wiking, *Wittring*.
Wiler, *Hangviller*.
Wilhelmsbronn/Creutzwald, 450, *451*, 706.
Wilkeschircheim, *Wiebelskirchen*.
Willderdinguen, *Vœllerdingen*.
Willer, *Courtegain 27*; Wille 27.
Willer/Harskirchen, 628. — *Hangviller*, *Viller*.
Willerhof/Lachambre, 456.
Willerwald, c. Sarralbe, 607, *649*, 652*, 719 *n*.
Willscheiderhof/Honzrath: Wilscheidt 706.
Wilre, *Dorvillers*, *Hangviller*.
Wiltz, a. Diekirch, 736.
Wimetsweiller, *Wemmetsweiler*.
Windesheim, congrégation de chanoines rég.: Vindelsh. 304.
Windhof/Kröppen, 720.
Windsberg, m. Nünschweiler: Wünschb. 674.
Winersbach, ? *Winterbach*.
Wingen, c. La Petite-Pierre, 224.
Wingsberg/Wolstroff: Weinsb. 476, 704; Veinsb. *475*.
Winkelhof/Hoff, 773.
Winslen, *Winzeln*.

Winstelbach, *Brenschelbach.*
Winterbach, m. Alsweiler, 707.
Winterbach, m. Niederhausen, 220, 682 ; ? Winersbach 29.
Winterheim, *Wittersheim.*
Winteringuen, *Vintrange, Wittring.*
Wintersbourg, c. Phalsbourg, *28*, 772, 784 ; Vintersberg 27, 60, 98, *590*, *631* ; Vintrimont *98*, Wentesb. 224, Wintesperch 18.
Wintring/Chémery, 472, 702.
Wintringerhof/Klein-Blittersdorf : Vintring *637*.
Wintzrhode, *Penningen.*
Winzeln, m. Gersbach : Winslen 223, Winzelen 663.
Wirging/Rimling, 720 ; Wirsing 660.
Wirschwiller/Bitche, 715.
Wisa, *Niederwisse.*
Wise..., *Wies...*
Wising/Bliesebersing, 670, 715.
Wiss, Wisse, *Vuisse.*
Wissembourg [Basse-Alsace], abbaye : Album Castrum 97.
Witeringuen, *Wittring.*
Witoncourt, *Vittoncourt.*
Witreshem, Witresseim, *Wittersheim.*
Wittersbourg, c. Albestroff, *393*, *395*, *396*, 407*, 770 ; Weitt. 159.
Wittersheim, m. Bebelsheim, 665 ; Winterh. 20, Witresh. 28, Witresseim 177 *n.*
Wittring, c. Sarreguemines, *629*, 651*, *653*, *664*, 715 ; Winteringuen 20, Witer. 28 ; Witringa 61, 104 ; Wiking 177.
Woël, c. Fresnes-en-Woëvre : Wey *87*.
Woelffling, c. Bouzonville, 703, 763 ; Wolfl. 456.
Woelffling, c. Sarreguemines, 664, 715.
Woimehaut, c. Faulquemont, 443 *n*, 444, 711.
Woingville/Doncourt-lès-Conflans, 585, 699.
Woippy, 1er c. Metz, 353, *356*, 357*, *358*, 708 *n* ; Vapey *11* ; Wappey 10, 48, 73, 155.
Wolckerkirchen, *Wolfskirchen.*
Wolcrange, *Wolkrange.*
Wolfersheim, m. Blieskastel, 221, *678*, 680.
Wolfert/Bidestroff, 771.
Wolfgarten/Bitche, *656*, 715.
Wolfskapelle/Rommelfing, *633.*
Wolfskirchen, c. Drulingen, 626 *n*, *632*, 637* ; Wolfesk. 19 *n* ; Wolfkirk 216, 217 ; Wolhesk. *6* ; Wolkirichen 64, 94 ; — ? Wolckerkirchen 31, Wolkeskircheim 19 *n.*
Wolfsthal/Abreschwiller, 772.
Wolheskirchem, Wolkeskircheim, Wolkirichen, *Wolfskirchen.*
Wolkrange, c. Hayange, *505*, 508, 515*, *701*, 702, 777 ; Walkerangez 15, Wolcr. 163, Wolker. 103, Wolkringia 53.
Wolmunster, a. Sarreguemines, 30, *180*, *654*, 664*, *715*, *716*, 719, *720*, 758 *n*, 759, *766*, 768 *n*, 776 ; Walm. 19, 66, 92, 179.
Wolstroff, c. Metzerwisse, 165, 482*, *509*, 704, 763 ; Walestroff 54, 84 ; Vostr. *165.*
Worms [Rheinhessen], diocèse xxiv, *64*, *621*, *677*, *756.*
Wörschweiler, m. Blieskastel, abbaye *395*, *398*, *668*, *671-673* ; Varnev. 269, 302 ; Warnevill. 43, Warno Villare 5 ; Wernersw. *42*, *288* ; Wernev. 62, 64, 89 ; Wernuvillerium 9, Wensw. 50 ; Wersw. 159, 177, 666, 681 *n.*
Wosenhof/Thionville, *701.*
Woustemuhl/Wolmunster, *719.*
Woustwiller, c. Sarreguemines, 647 *n*, 651* *n*, 715, *768.*
Wroncspach, *Fronsbach.*
Wünschberg, *Windsberg.*
Wurminga, *Virming.*
Wurtzmuhl/St-Avold, 718.
Würzbach (Nieder-), d. Zweibrücken : Niderwirtzb. 673, 680.
Würzbach (Ober-), m. Ommersheim : Oberwirtzb. 675.
Wustkanne/Abreschwiller, 772.
Wustweilerhof/Wustweiler, m. Uchtelfangen : Weilerhof 676.
Wybelskirchen, *Wiebelskirchen.*

Xalkembach, *Schalbach.*
Xammes, c. Thiaucourt, 13, 86 ; Xem. 59, 172, 576* ; Xoms *14.*
Xanrey, c. Vic, *769*, 771.
Xarné/Beuveille, 700.
Xemmes, *Xammes.*
Xerpannes, *Scarponne.*
Xevrey, *Xivray.*
Xieulle, *Chieulles.*
Xirchange/Maizières-lès-Vic, 381.
Xirxanges/Moussey, 773.
Xivray, c. St-Mihiel, 562, 576* ; Sive-

reyum 59, Xevrey 13 ; Xivrey 86, 173.
Xivry-le-Franc, c. Audun-le-Roman, 699 *n*, 761, 768.
Xivry (Petit-)/Grand-Failly, 700.
Xocourt, c. Delme, 523*, 771 *n* ; Xouacourt 169.
Xoms, *Xammes*.
Xon/Les Ménils, 556.
Xonville, c. Chambley, 573*, 711 *n*, 765.
Xorpaca, *Schorbach*.
Xouacourt, *Xocourt*.
Xouaxange, c. Sarrebourg, 773 ; Xouagues. 605*, Xouaques. 176.
Xousse, c. Blâmont, 14, 99, 158 *n*, 386*, 782 ; Xousz 49.
Xuisse, *Suisse*.
Xulfewlre, Xuwilre, *Schiffweiler*.
Xures, c. Arracourt, 158, 782 ; — prieuré 44, *49*, 91, 99, 158, 379*.

Yburguen, *Ibigny*.
Yelinga, *Illingen*.
Yeutz, *Yutz*.
Yewiller, *Eywiller*.
Ymonvilla, *Immonville*.
Yschen, *Ischermühle*.
Yutz-Basse, c. Thionville, 501, 762, 774, 777 ; Ius *15* ; Iutz 15, 53, 103 ; Yeutz 162, 516*, 702.
Yutz-Haute, c. Thionville, 762, 774, 777 ; Haute-Yeutz 516, 702 ; Oberieutz 162.
Yverlin, *Iverling*.

Zabrée, *Sabré*.
Zarbeling, c. Dieuze, *399*, 771.
Zarguemenes, *Sarreguemines*.
Zeding, *Zetting*.
Zellen/Petit-Tenquin : Zell *393*, Zelle 393, *717* ; — prieuré : Cella 5, 9, 44, 90, 102 ; Celles 308* ; Zelle 159, 394, 592.
Zelling, *Zillingen*, *Zollingen*.
Zengbouss, *Seingbousse*.
Zenzich, *Sentzich*.
Zetting, c. Sarreguemines, 759 *n*, 766 *n* ; Zeding 653*.
Zeurange/Flastroff, 687, *705*, 706.
Zeutry, *Seutry*.
Ziegelhof/Diane-Capelle, 773.
Ziegelhütte, tuilerie à *Hambach*, *Langatte*, *Morhange*.
Ziegelscheuer, tuilerie à *Faulquemont*, *Montbronn*.
Zillange/Charleville, 713.
Zillingen, c. Phalsbourg, *631*, 772, 784 ; Zelling 590 *n*.
Zimmerfeld/Dabo, 772.
Zimming, c. Boulay, *449*, *459*, 464*, 710 *n*.
Zinswald/Hommarting, 773.
Zinzel (Alt-)/Sturtzelbronn : Vieille-Zinsel *656*, V.-Zenzel 662.
Zinzel (Neu-)/Eguelshardt, 716 ; Neuve-Zinsel *656*.
Zinzing/Alsting : Zintz. 641, Zins. 716.
Zittersdorf, *Haut-Clocher*.
Zœterich, *Sœtrich*.
Zollingen, c. Drulingen, 31, 63, 628 ; Zell. 105.
Zommange, c. Dieuze, 617*, 771 ; Semange 178.
Zondrange/Marange, 711 ; Sondr. 458.
Zoufftgen, c. Cattenom : Escovay 15, Scowa *73* ; Souffgen 103 ; Soufftgen 510*, 704 ; Suffgen 73 *n*, 162 ; Suffghen 53.
Zufall/Lorquin, 772 ; Hazard 600.
Zutterestorf, *Haut-Clocher*.
Zweibrücken [Bavière rhénane] : les Deuxponts 199, 203, 219, *229*, 394, 617, 639, 654, 655, 660, 666 *n*, 668*, 673, 681 ; Geminuspons 62, 105.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS. I

Edition des pouillés du diocèse de Metz préparée en 1868, p. I. — Plan de l'édition actuelle, p. III.

INTRODUCTION V

Nos documents, p. V. — Ancienne organisation du diocèse, p. XII. — Bénéfices réguliers et séculiers, p. XVII. — Dimes et Portion congrue, p. XXI. — Patrons ou Collateurs, p. XXIV.

I. — Le Pouillé au XIV^e^ siècle. 1

Listes dressées par les collecteurs apostoliques : elles sont incomplètes, p. 1.

Liste de 1327, p. 4. — Liste de 1360, p. 7.

II. — Fragments du XV^e^ siècle 22

Copia polii capituli Moraniensis de anno 1418, p. 23. — Ecclesiæ dependentes ex archidiaconatu de Sarburgo, p. 25.

III. — Pouillé du XVI^e^ siècle 32

A. Cures et bénéfices supérieurs : une rédaction antérieure est remaniée en 1544 par le chanoine Hugues Nicolaï, p. 32. — Description et groupement des manuscrits, p. 34.

1^re^ partie. Nomina ecclesiarum, canonicatuum et prebendarum, necnon monasteriorum et prioratuum, p. 41. — *2^e^ partie.* Nomina ecclesiarum parochialium ac patronorum earumdem, p. 46. — *3^e^ partie.* Liber omnium beneficiorum ad collationem quorumlibet patronorum, p. 67.

B. Autels ou chapelles : caractère particulier de ce pouillé renouvelé en 1546, p. 107.

Icy sont les chappelles et autels des eglises de la ville et citez de Metz, p. 109. — *Appendice.* Des chapelleries fondees en l'esglixe de Metz... 1398, p. 142.

IV. — Pouillé de 1607. 148

Dressé par l'archidiacre J. de Belchamps, à la suite de l'établissement du protestantisme, p. 148. — Etat des manuscrits, p. 149. — Additions concernant les nouvelles fondations religieuses, p. 152.

Totius diœcesis metensis omnium parochialium ecclesiarum et annexarum, earumque patronorum nomina fideliter recognita, p. 153.

Appendices. Pouillé de l'archiprêtré de Vergaville... 1627, p. 184. — Visite de l'archidiaconé de Sarrebourg... 1680, p. 198. — Estat du doyenné ou archiprestrise de Neufmoustier... 1693, p. 213. — Liste des lieux compris par la dernière clause du 4^e^ article du traité de Riswick... 1699, p. 214.

V. — Le Pouillé au XVIII[e] siècle. 225
Le p. Benoit Picart et le pouillé de 1711, p. 225. — Le vicariat apostolique de Lixheim, p. 229. — L'archiprêtré de Neufmoutier, p. 231. — Le pouillé des Bénédictins : son auteur Dom Tabouillot, sa date, son plan, p. 233.
..... *1re partie* 237
Evêché, p. 237. — Chapitre de la cathédrale, p. 239. — Collégiales de la ville, p. 260. — Collégiales du diocèse, p. 262. — Collégiales qui ne subsistent plus, p. 265.
Abbayes d'hommes : Bénédictins, p. 269 ; Cisterciens, p. 287 ; Chanoines réguliers, p. 290 ; Prémontrés, p. 292. — Abbayes de filles, p. 295. — Abbayes qui ne subsistent plus, p. 299.
Prieurés de la ville et du diocèse, p. 305.
Communautés d'hommes de la ville de Metz, p. 312. — Communautés d'hommes hors de la ville de Metz, p. 317. — Communautés de filles dans la ville de Metz, p. 322. — Communautés de filles hors de la ville de Metz, p. 326.
..... 2e *partie*. Cures, annexes et chapelles. 328
Archiprêtré de Metz, p. 329. — Archiprêtré du Val de Metz, p. 346. — Archiprêtré de Noisseville, p. 358.
Archiprêtré de Marsal, p. 371. — Archiprêtré de Morhange, p. 387. — Archiprêtré de Haboudange, p. 408. — Archiprêtré de Warize, p. 423. — Archiprêtré de Saint-Avold, p. 446. — Archiprêtré de Kédange, p. 464. — Archiprêtré de Rombac, p. 483. — Archiprêtré de Thionville, p. 499.
Archiprêtré de Delme, p. 516. — Archiprêtré de Nomeny, p. 533. — Archiprêtré de Mousson, p. 549. — Archiprêtré de Gorze, p. 560. — Archiprêtré de Hatrize, p. 577.
Archiprêtré de Sarrebourg, p. 587. — Archiprêtré de Vergaville, p. 606. — Archiprêtré de Boucquenom, p. 620. — Archiprêtré de Saint-Arnuald, p. 637. — Archiprêtré de Hornbach, p. 653. — Archiprêtré de Neufmoutier, p. 665.
Appendice. Quelques paroisses du diocèse de Trèves 682
Doyenné de Luxembourg, p. 683. — Doyenné de Perl, p. 685. — Doyenné de Rémich, p. 690.

APPENDICE. — Le Diocèse de Metz au XIX[e] siècle.
I. Le Concordat. — Etat de 1808 693
Département de la Moselle. 1er arrondissement : Briey, p. 698. — 2e arr. : Thionville, p. 701. — 3e arr. : Metz, p. 707. — 4e arr. : Sarreguemines, p. 714.
Département des Forêts. Arrondissement de Neufchâteau, p. 720. — Arr. de Luxembourg, p. 725. — Arr. de Bittbourg, p. 731. — Arr. de Diekirch, p. 734.
Département des Ardennes. 1er arrondissement : Rocroy, p. 737. — 2e arr. : Mézières, p. 741. — 3e arr. : Sedan, p. 744. — 4e arr. : Rethel, p. 747. — 5e arr. : Vouziers, p. 751.
II. Après 1815. — Réduction du Diocèse au Département de la Moselle. 755
III. De 1815 à 1874. Erections modifiant l'état de 1808 759
IV. Nouveau démembrement et réorganisation du Diocèse en 1874. . . . 768
V. Dernières érections et modifications 774
ADDITIONS ET CORRECTIONS. 778
TABLE DES NOMS DE LIEUX. 785

Nancy. — Imprimerie A. CRÉPIN-LEBLOND, 21, rue Saint-Dizier.